
NEDL TRANSFER
HN 5LMM 0

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.



TOME QUINZIÈME.

Première Partie.

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME QUINZIÈME.



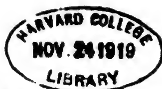
PARIS,

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.

1841


HARVARD COLLEGE
NOV. 24 1919
LIBRARY

SIGNATURES

DES AUTEURS DU VINGT-NEUVIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
Armandi (le colonel) . .	C. P. A.	Haag	E. H-g.
Artaud (l'inspecteur général).	A-d.	Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.
Audiffret.	H. A-d-t.	La Fage (Adrien de). .	J. A. de L.
Avenel	M. A.	Lafaye (à Marseille). .	L-f-e.
Bartholmess	C. B-ss.	Lagrt	C. L-g-t.
Berger de Xivrey. . .	J. B. X.	La Roquette (de). . . .	De L. R.
Bergmann (à Strasbourg).	F. G. B.	Laténa (de), à Chablis. .	J. L-t-a.
Berzélius (le baron de), à Stockholm	B-z-s.	Leclerc-Thouin. . . .	O. L. T.
Borchers	A. B.	Lemonnier	C. L-r.
Boulatignier	J. B-r.	Le Roy de Chantigny .	L. d. C.
Boullée (à Lyon). . . .	A. B-e.	Louvet	L. L.
Brunet.	W. B-t.	Martin (Mlle Marie), en Irlande	M. M.
Chambobert (de)	P. C.	Matter	M-r.
Cherbuliez (à Genève).	J. Ch.	Morawski (Théodore). .	Th. M-ki.
Déaddé	D. A. D.	Naudet	N-t.
Dehèque	F. D.	Ourry.	M. O.
Delbare.	Th. D.	Pascallet	E. P-c-t.
Delcasso (à Strasbourg).	L. D-c-o.	Rathery	R-y.
Depping.	D-g.	Ratier (le docteur). . .	F. R.
Dufaï	A. D-ï.	Ratier (Victor).	V. R.
Fayot	F. F.	Regnard (Émile)	E. R.
Fée (à Strasbourg) . . .	A. F.	Royer-Collard (Paul) .	P. R. C.
Fritz (à Strasbourg) . .	Th. F.	Santarem (le vicomte de).	V. de S-t-m.
Garden (le comte de). .	Cte de G.	Saunois	V. S.
Golbéry (de).	P. G-y.	Schnitzler	J. H. S. et S.
Guadet	J. G-t.	Schoenefeld (de)	S-f-d.
Guillon (l'évêque). . .	M. N. S. G.†	Soyer	L. C. S.

MM.		MM.	
SPACH (Édouard).	ED. SP.	TRAVERS (à Caen)	J. T-V-S.
SPACH (Louis), à Strasbourg.	L. S.	VAUCHER (à Genève) . .	L. V.
TAILLANDIER	A. T-R.	VIEILLARD.	P. A. V.
		VILLENAVE	V-VE.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon* ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.

ADDITIONS ET ERRATA.

TOME XIV.

Pag. 5, col. 1, ligne 15, *au lieu de* Leipzig, *lisez* Quedlinbourg.

p. 38, col. 1, ligne 8, *au lieu de* ἱεροφαντης, *lisez* ἱεροφαντής.

p. 104, col. 2, ligne 41, *au lieu de* Monard de Galles, *lisez* Morard de Galles.

p. 139, col. 2, ligne 3, *au lieu de* Seiks, *lisez* Sikhs.

p. 141, col. 1, ligne 22, *aux mots* mariée à sir Thomas (Godfrey?) Webster, mais qu'il épousa depuis, *ajoutez* : après son divorce avec ce baronnet.—Lord Holland est mort subitement le 22 octobre 1840, à Hollandhouse; et M. H. Fox, ministre d'Angleterre près du grand-duc de Toscane, lui a succédé dans la pairie.

p. 246, col. 2, ligne 26, *au lieu de* Mottet, *lisez* Motel.

p. 277, col. 2, ligne 31, *au lieu de* dans les sciences, *lisez* dans la science.

p. 309, col. 1, ligne 22, *ajoutez* à cet article que M. Victor Hugo a été élu membre de l'Académie-Française, en remplacement de M. N.-L. Lemercier, le 7 janvier 1841. Sa réception aura lieu aujourd'hui même, 3 juin.

p. 328, col. 1, fin. *Ajoutez* que M. Humann est entré, le 29 octobre 1840, avec le portefeuille des finances, dans le ministère Soult-Guizot. — Il a fait depuis les plus grands efforts pour rétablir la balance entre les recettes et les dépenses de l'état, compromise par les préparatifs militaires ordonnés par le ministère du 1[er] mars 1840 (*voy.* THIERS) ou qui sont une conséquence de la politique adoptée par ce cabinet vis-à-vis de l'étranger.

p. 332, col. 1, ligne 18°, *au lieu de* 4 vol. in-8°, *lisez* 5 vol in-8°. Le 5[e] a paru en 1839.

p. 349, col. 1, ligne 8, *au lieu de* cerèfes de sable, *lisez* cerises de sable.

p. 414, col. 1, ligne 9, au mot HYPERTROPHIE, outre le renvoi à OBÉSITÉ, il faut ajouter ceux à ANÉVRYSME et COEUR (*maladies du*).

p. 426, col. 1, ligne 44, *à ces mots*, comme il l'est dans un grand nombre de langues, *ajoutez* à commencer par le latin ; car les anciens prononçaient *Iovis* et non pas *Jovis*.

p. 437, col. 1, ligne 24, *au lieu de* dans un nouvel ouvrage (*Sur la Nationalité allemande*, Hildburghausen, 1822), *lisez* dans un recueil d'écrits sur *la Nat. all.* (Hildburghausen, 1833).

p. 439, col. 1, ligne 9, à la suite de cette ligne mettez ce renvoi : IAROSLAF, *voy.* JAROSLAF. L'article a été omis par mégarde en cet endroit.

p. 452. A ce renvoi : ICHNEUMON, *voy.* CIVETTE, *ajoutez* et INSECTES.

p. 511, col. 2, ligne 50. Les Œuvres complètes d'Immermann formaient, en 1840, 12 vol. in-8°, et le premier volume de ses *Mémoires* a paru la même année, à Hanovre.

p. 582, col. 1, ligne 39, *au lieu de* Vimeux de Beauvais, *lisez* Vincent de Beauvais. Nous avons parlé de son *Grand Miroir* à l'art. ENCYCLOPÉDIE, T. IX, p. 497.

p. 596, col. 1, ligne 16, 44, etc., le Sindhi. L'orthographe de ce nom varie : M. Balbi écrit *Sindhy* ; M. Ritter *Sinde*, et d'autres plus communément *Sind*, ce qui est le nom du fleuve que les anciens ont appelé *Indus* (*voy.* l'article). Sindhi et le Sindiah ou Scindiah n'ont rien de commun entre eux.

p. 610, col. 2, ligne 35, *au lieu de* de Hooghly, *lisez* du Hooghly.

p. 622, col. 1, ligne 47, Jaggernath. Le nom de ce dieu est écrit par d'autres *Djouggernauth*, et aussi *Djagathnatha*.

p. 635, col. 2. Après l'art. INDIVISIBLES, mettez ce renvoi : INDO-CHINE, *voy.* INDE (au-delà du Gange), p. 596 et suiv.

p. 639, col. 2. Avant l'article INDRE, mettez ce renvoi : INDOSTANY, *voy.* INDIENNES (*langues*).

Pag. 663, col. 1. Ajoutez ces mots à l'article INFANTADO (*duc de l'*) : Il vit en Italie (1841), divers procès l'ayant dégoûté du séjour en France, sa patrie d'adoption, et ses opinions politiques ne lui permettant pas de retourner en Espagne (il était opposé au gouvernement d'Isabelle II, sans précisément se déclarer en faveur de don Carlos).

p. 694, col. 1, ligne 32. *Au lieu de* 1834-1838, 3 gros vol., *lisez* 1834-41, 4 gros vol.

p. 711, col. 1, ligne 27. *Au lieu de* Paigblanch, *lisez* Puigblanch.

p. 728, col. 1, ligne 15. *Au lieu de* On peut diviser les insectes en deux grandes classes, *lisez* On peut ranger les insectes sous deux grandes divisions.

p. 728, col. 1, ligne 18. *Au lieu de* classe, *lisez encore* division. Le premier mot se trouve improprement employé en cet endroit.

p. 771, col. 2, ligne 41. Aux cours de droit énumérés ici entre parenthèses, *ajoutez* celui d'introduction (*voy.*) à l'étude du droit. Cette chaire a été fondée en 1840.

p. 773, col. 1, ligne 33. Ce sont les *Écoles secondaires de médecine*. Ce titre a été changé, par ordonnance royale du 13 octobre 1840, en cet autre : *Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*. Celles d'Amiens, de Caen, de Poitiers, de Rennes et de Rouen ont été constituées par ordonnance royale du 15 février 1841.

p. 781, col. 1, article INSTRUMENTS ARATOIRES. On peut voir quelques détails sur les instruments de jardinage à l'art. HORTICULTURE, T. XIV, p. 258.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

I (*suite de la lettre*).

INSURRECTION. Ce mot est dérivé du verbe latin *insurgere*, se lever contre. L'insurrection est le soulèvement du peuple contre son gouvernement; et, dans un sens plus précis, c'est la révolte dirigée contre l'usurpation ou contre un gouvernement non légitime. L'insurrection, qu'on a qualifiée, dans ce sens, *le plus saint des devoirs*, a donc pour but d'affranchir de l'oppression le peuple qui la fait, ou de renverser même de haute lutte le gouvernement établi.

Quand une insurrection est-elle légitime, glorieuse et commandée par le devoir? quand devient-elle illégale et criminelle? Ce sont là des questions ardues sur la solution desquelles les plus grands philosophes et publicistes ne sont pas d'accord. Il sera toujours difficile de les résoudre en principe; en aucun cas, il ne faudrait prétendre mettre en pratique les théories que l'on formulerait à cet égard. L'insurrection ne saurait être le fait d'un individu : elle est le soulèvement spontané des masses. Mais Grotius et Kant refusent absolument, même à une nation, le droit de renverser le gouvernement auquel elle est soumise; au contraire, Bossuet, Fénélon, Hume, Blackstone et d'autres écrivains, mettent à l'obéissance des peuples des bornes que les souverains ont quelquefois franchies. Personne, certes, ne contestera jamais le droit qu'a une nation de secouer le joug que lui impose un usurpateur étranger, comme en Espagne, de 1808 à 1812? Mais elle sera criminelle, l'insurrection fomentée par des démagogues audacieux, à l'effet de supprimer des abus partiels qui se sont introduits dans l'administration et auxquels il était peut-être même possible de remédier par d'autres voies. Cependant les publicistes qui pensent que l'obéissance des peuples à leur souverain ne doit pas être illimitée, établissent à cet égard une distinction : selon eux, quand il ne s'agit que de biens temporels, la soumission doit être absolue; mais une nation a le droit de s'insurger quand le souverain l'attaque dans sa liberté de conscience et veut la forcer à embrasser des croyances opposées aux siennes, ou qu'il cherche à lui enlever d'autres biens spirituels qui sont inaliénables. Mais cette limitation encore est sujette à beaucoup de fausses interprétations, et elle peut fournir aisément aux fanatiques des arguments capables d'exciter à la révolte, à l'aide de distinctions subtiles.

Quoi qu'il en soit, une insurrection, même légitime et nécessaire, est une des plus grandes calamités; car elle engendre presque toujours la guerre civile, le plus épouvantable des fléaux. L'insurrection traîne à sa suite plus de maux peut-être que ceux qu'elle cherche à détruire; elle ravage cent fois plus un pays que ne le ferait une guerre étrangère. Aussi les individus qui, sans raison, sans la plus urgente nécessité, suscitent des insurrections, méritent-ils l'exécration du peuple qu'ils exposent ainsi à tous les dangers.

Une insurrection nationale est bien difficile à combattre : celle des Grecs contre les Turcs, celle des Belges contre le roi des Pays-Bas ont triomphé comme

jadis celle des sept provinces contre la domination espagnole et d'autres (*voy. Guerres de l'*Indépendance); mais les efforts des Tyroliens (*voy.* Hofer) contre la France impériale ont échoué, et nous avons vu succomber de même les malheureux Polonais, dans leur tentative de 1831, comme dans celle de 1794, l'une et l'autre faites dans le noble but de reconquérir une patrie.

C'est une tâche délicate pour un chef d'armée que celle de réduire une insurrection : il ne doit agir qu'avec une haute prudence et une extrême circonspection, et allier habilement la clémence aux mesures de rigueur, mais en ne perdant jamais de vue la dignité du gouvernement qu'il défend. Des mesures sanglantes, précipitées, qui confondent les coupables avec ceux qui ne le sont pas, le pillage, le massacre de tous les habitants mâles d'une place prise d'assaut, la mise à mort de tous les rebelles pris les armes à la main, de tels moyens enveniment ordinairement l'insurrection, loin de la calmer; car pour un rebelle massacré, dix nouveaux se lèveront, et de son sang naîtront des vengeurs. Ainsi la fameuse proclamation qu'un général français adressa aux Espagnols, au commencement de l'insurrection de la péninsule, et dans laquelle il menaça de la peine capitale tout Espagnol non militaire qui commettrait des hostilités envers l'armée française, ne fit qu'exaspérer davantage la population, et donna lieu à une atroce guerre d'extermination.

Quand l'insurrection ne peut plus être comprimée par aucun moyen, quand la guerre de partisans ou de guérillas (*voy.*) a éclaté sur tous les points du pays, alors il faut bien avoir recours à toute espèce de mesures pour y mettre fin. Des colonnes mobiles parcourent le pays dans toutes les directions et se rendent sur les lieux où les soulèvements se sont formés. Dans les positions militaires, on établit des retranchements, en utilisant dans les places d'étapes les bâtiments isolés et situés favorablement, comme les châteaux, les monastères, etc. On met ceux-ci en état de défense et on y établit de petites garnisons. On a constamment les yeux sur les classes de la société qui forment l'insurrection : tels furent les prêtres en Espagne et les nobles dans la Vendée. Au moindre mouvement que font ces individus pour prendre part à la révolte, on les transporte en un lieu de sûreté. On prescrit aux autorités locales, chacune dans sa circonscription, et sous peine d'être déclarées responsables de l'événement, d'informer de suite les chefs de l'armée de tout ce qui se passera d'important. Cependant, une pareille guerre deviendra toujours très meurtrière et extrêmement fatigante pour les deux partis, surtout pour celui qui a le peuple contre lui; et, pourvu que le pays soit assez étendu et la volonté nationale assez ferme, au point d'endurer, pendant des années s'il le faut, toute espèce de maux et de braver tout genre de périls, l'armée, même la plus nombreuse et la plus brave, sera forcée à la fin de se retirer devant les obstacles sans cesse renaissants que l'exaltation patriotique et le mépris de la mort lui opposent.

Insurrection hongroise. Dans le droit public de Hongrie, on entend par ce mot la levée en masse de toute la noblesse du royaume, l'appel de l'arrière-ban que le roi est autorisé à faire, dans les dangers pressants, pour la défense des frontières, et par lequel tout noble est tenu de marcher personnellement. C'est ainsi que l'armée d'insurrection hongroise combattit le prince Eugène, vice-roi d'Italie, en 1809, à Raab. X.

IN SUSPENSO, locution latine qu'on emploie fréquemment au lieu des mots français *en suspens*, qui en sont la traduction complète. On dit d'une chose qu'elle reste *in suspenso*, c'est-à-dire pendante, indécise, non terminée. X.

INTAILLE, *voy.* Glyptique.

INTÉGRAL (calcul), du latin *integer*, entier, *voy.* Calcul.

INTELLIGENCE, faculté qu'a notre âme de connaître, et à laquelle on donne encore le nom d'*entendement*; aussi avons-nous renvoyé de ce dernier mot au présent article les développements dont il était susceptible. On doit néanmoins consulter l'article Entendement pour la synonymie.

Parmi les faits de la vie humaine que la psychologie (*voy.*) prend pour objets

d'étude et qu'on appelle phénomènes de conscience (*voy.*), en raison de la manière dont ils nous sont révélés, on en distingue qui ont pour caractère spécial d'être représentatifs, c'est-à-dire de nous représenter et de nous faire connaître les choses. Compris tous sous la dénomination générale d'*idées* (*voy.*), ils se divisent cependant en phénomènes particuliers, mais toujours analogues entre eux, comme les pensées, les notions, les conceptions, les souvenirs, les jugements. Qu'il se passe en nous de tels phénomènes en grand nombre et à chaque instant, c'est ce dont chacun peut se convaincre en s'interrogeant lui-même : chacun trouve au dedans de lui les idées de ciel, de terre, d'arbre, de fleuve, de maison ; chacun se rappelle ce qu'il a fait ou vu faire antérieurement ; chacun croit à certaines choses comme à des vérités. Ces faits ont été les premiers à frapper les regards des philosophes, et il n'est venu à l'esprit d'aucun d'en nier l'existence. Or, on appelle *intelligence* le pouvoir dont notre âme doit être douée pour produire ces phénomènes.

Indépendamment des *idées*, les psychologues s'accordent généralement à n'admettre que deux ordres de phénomènes de conscience, savoir : d'une part, les *sensations* comprenant les sentiments, les affections, les émotions, les désirs, les passions ; et de l'autre, les *volitions* ou actes de volonté, les résolutions, les déterminations. En conséquence, ils ne reconnaissent à l'âme, avec l'intelligence, que deux facultés principales, la sensibilité et la volonté.

Cependant beaucoup de philosophes ont nié qu'entre l'idée et la sensation il y ait une différence essentielle, et qu'il soit nécessaire pour les produire que l'âme possède deux facultés. Condillac (*voy.*) et son école partageaient cet avis, puisqu'ils enseignaient la transformation de la sensation en idée, et faisaient sortir celle-ci de celle-là. Les premiers adversaires du condillacisme, nommément M. Royer-Collard (*voy.*), voulant le saper par sa base, se sont appliqués surtout à mettre une ligne de démarcation profonde entre les deux phénomènes, et à rendre à chacune des deux facultés l'existence distincte qui lui appartient.

En effet, autre chose est sentir, éprouver du plaisir ou de la douleur, et autre chose est connaître, avoir une vue, une idée des choses. La sensation a toujours pour caractère fondamental d'être agréable ou désagréable ; c'est un changement de l'état de l'âme en mieux ou en pis ; elle se rapporte à notre bien-être et à notre malaise. Il n'y a rien de semblable dans l'idée : c'est une sorte d'illumination par laquelle les choses se montrent à nous, nous apparaissent ; elle nous éclaire et se rapporte à la science. D'un autre côté, la sensation, considérée en elle-même, ne suppose ni la conception d'un objet extérieur, ni la persuasion qu'il existe ; elle ne suppose rien de plus qu'un être pensant affecté d'une certaine manière. L'idée suppose, au contraire, et la conception et la conviction de l'existence d'un objet extérieur, c'est-à-dire de quelque chose qui n'est ni l'esprit qui perçoit, ni l'acte de cet esprit. Les deux faits ont beau s'accompagner invariablement, comme il arrive dans la perception des objets extérieurs, ils n'en conservent pas moins chacun des traits distinctifs. Ainsi la sensation peut augmenter ou diminuer sans que l'idée qui la suit subisse le même changement : en touchant légèrement un objet avec la main, j'en acquiers l'idée, et j'éprouve une certaine sensation suivant qu'il est froid ou chaud, rude ou poli ; si j'appuie fortement, la sensation augmente, elle peut aller même jusqu'à la douleur, mais l'idée ne varie pas : elle me représente au même degré le même objet. Il est encore à remarquer que l'habitude produit des effets différents sur ces deux phénomènes ; elle amoindrit, elle émousse la sensation ; et de là vient sans doute qu'aujourd'hui un grand nombre de perceptions, celles de la vue et de l'ouïe particulièrement, ne sont plus, comme elles ont dû l'être à l'origine, accompagnées de plaisir ni de douleur ; mais, au contraire, l'habitude fortifie l'idée, elle la rend plus nette et plus claire. Il y a plus : l'habitude peut non-seulement affaiblir, mais altérer profondément, dénaturer totalement la sensation, de désagréable la faire devenir agréable, tandis que l'idée reste la même : des ali-

ments que nous ne prenions qu'avec répugnance d'abord finissent par nous causer du plaisir, et pourtant, la dernière fois comme la première, c'est le même objet que nous percevons; nous le reconnaissons pour être le même.

S'il existe entre les phénomènes intellectuels et les phénomènes sensibles une si grande distance, confondre les uns avec les autres, réduire les uns aux autres pour les rapporter tous ensemble à une même faculté, c'est commettre une étrange erreur qui ne peut avoir sa source que dans une analyse incomplète et superficielle des faits ou dans des vues systématiques préconçues. La vérité exige que l'on assigne à l'intelligence un domaine, sinon toujours indépendant, du moins séparé et distinct de celui de la sensibilité.

Quant à la volonté, il est bien moins à craindre qu'on ne tente d'y ramener l'intelligence, tant sont grandes et notables les différences entre les phénomènes qui se rapportent à ces deux facultés comme à leurs causes. L'entendement et la volonté, une manière d'agir toute immanente et une manière d'agir transitive et toute extérieure, c'est là une distinction que les philosophes n'ont pu que difficilement ignorer ou déguiser. Toutefois, il s'en trouve parmi eux, Laromiguière (*voy.*), par exemple, qui n'ont pas su saisir nettement l'œuvre de l'intelligence et celle de la volonté dans les phénomènes complexes, comme l'attention, où ces deux facultés interviennent.

Autre chose est connaître, autre chose vouloir; autre chose est la sorte de prise que nous exerçons sur les objets par l'intelligence, et autre chose celle par laquelle nous nous les approprions, ou nous leur faisons subir quelque modification, par laquelle enfin nous mettons en dehors quelque chose de nous, une partie de notre force. Sans doute, lorsque l'acquisition de l'idée demande de notre part de l'application, les deux facultés coopèrent à la production du même phénomène; mais c'est sans se confondre. Alors nous sentons tous qu'à l'intelligence vient s'ajouter, se superposer, en quelque sorte, pour en rendre l'action plus énergique et plus sûre, une autre faculté qui en diffère essentiellement; nous avons tous conscience alors de connaître, non pas en tant que voulants, mais en tant qu'intelligents, sans quoi ceux qui voudraient le plus connaître seraient en effet ceux qui connaîtraient le plus, ce que dément l'expérience journalière.

Il résulte de tout ce qui précède que l'intelligence n'est ni une faculté imaginaire, ni une faculté de second ordre qui se puisse résoudre dans une faculté supérieure. C'est une des faces principales et les plus intéressantes sous lesquelles se montre et ait été étudiée la nature humaine.

Les physiologistes appliquent aux faits de conscience une dénomination très juste, en les appelant des phénomènes *de relation*. Effectivement, tous les faits de cette espèce ne se produisent que moyennant un rapport établi entre l'âme et les choses, entre le moi et le non-moi, entre le sujet et l'objet. Lors donc que nous voulons savoir en quoi consiste l'acte propre de l'une de nos facultés, la sensibilité, l'intelligence, la volonté, cela revient à demander quel rôle joue l'agent spirituel ou l'âme dans la relation où il se montre avec cette faculté. Relativement à l'acte de connaître en particulier, nous saurions ce que c'est si nous pouvions découvrir la manière dont se comporte le moi ou le sujet par rapport au non-moi ou à l'objet dans la *relation intellectuelle*, c'est-à-dire alors que, en tant que connaissant, il entre en rapport avec les réalités objectives. Or, quoique nous distinguions sans peine les trois phénomènes, sensation, idée, volition, nous sommes incapables de déterminer ce que fait le moi dans la relation sensible, qu'il ne fasse pas dans la relation intellectuelle ou dans la relation volontaire, et réciproquement; incapables par conséquent de définir en eux-mêmes et l'acte de sentir, et l'acte de connaître, et l'acte de vouloir.

Mais si nous ignorons la nature de la part d'action de l'âme dans les trois relations où elle apparait avec les trois facultés, nous pouvons au moins en estimer le degré et les rapports de force avec l'action des réalités objectives. Quand s'opère le phénomène de la sensation, l'objet ou le non-moi agit beaucoup plus que le sujet ou le moi; c'est des réalités

extérieures que part le mouvement pour aboutir au moi, et, si celui-ci n'est pas complétement passif, son action n'est qu'une réaction incomparablement plus faible que l'action qui la provoque. Les rôles changent dans la relation volontaire : c'est alors le moi qui commence le mouvement et le non-moi qui le subit. Relativement au moi seul, le premier phénomène, la sensation, est une modification, et le second, le vouloir, est un acte. Dans la relation intellectuelle, on ne peut déterminer aussi nettement la quantité d'action des deux facteurs; là il semble que notre moi n'agit pas et que l'objet n'agit pas non plus, ou, si l'un et l'autre agissent, c'est sans prédominance de l'un sur l'autre; de sorte qu'on ne peut pas dire avec assurance que l'idée soit par rapport à l'âme une simple modification de même que la sensation, ni un acte véritable de même que le vouloir.

Voilà, dans la production de l'idée, non pas, quelle est, mais combien grande est comparativement la part d'action de notre âme; c'est le seul caractère par lequel se distingue en lui-même le fait de la connaissance. Mais il a des variétés importantes; il se passe dans des circonstances notablement diverses qui demandent à être signalées; car, selon que ces circonstances sont telles ou telles, on donne des noms différents aux phénomènes intellectuels et à l'intelligence elle-même dont les aspects varient d'un grand nombre de manières, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant :

I. IDÉES.

Formation.	*Transformation.*
Perception. Attention.	Abstraction.
Conscience. Réflexion.	Comparaison.
Conception.	Généralisation.

II. SOUVENIRS.

Formation.	*Transformation.*
Association des idées.	Imagination.
Mémoire.	
Réminiscence.	

III. JUGEMENTS.

Formation.	*Transformation.*
Raison.	Raisonnement.

Suit-il de ce tableau que l'intelligence, comme on le dit communément, se divise en plusieurs facultés particulières? A la rigueur, non. Ce sont là des divisions factices à l'usage de la science et qu'il faut bien se garder de transporter à la réalité. En soi, l'intelligence est un des points de vue sous lesquels nous envisageons l'activité de notre âme, et, quoique nous lui donnions différents noms suivant les circonstances, il reste le même dans toutes les positions. Quand la psychologie étudie la sensibilité, l'intelligence, la volonté, elle étudie notre âme en tant que sensible, intelligente, volontaire, sans la partager effectivement; de même ensuite notre âme, en tant qu'intelligente, peut être considérée sous beaucoup d'aspects accessoires, recevoir même, pour la commodité de la science, différents noms, ainsi que ses produits, sans subir elle-même aucune décomposition réelle et sans que l'acte de connaître dans tous ces états cesse au fond d'être le même.

Or, le fait de la connaissance se passe dans trois circonstances principales et qui diffèrent tellement, que ses produits prennent alors trois noms particuliers : celui d'*idée*, celui de *souvenir* et celui de *jugement*. Ce sont là les trois modes les plus importants de la faculté cognitive. Tantôt, en présence des objets, elle en acquiert l'idée; tantôt, en leur absence, elle les reconnait, pour ainsi dire, elle en revoit ou en reproduit l'idée; tantôt elle joint à l'idée qu'elle en a la croyance ou l'affirmation intérieure que cette idée est vraie. Quoique incontestablement de même nature, l'idée et le souvenir sont marqués de caractères bien distincts; et le jugement, de son côté, se présente sous des traits si spéciaux qu'on ne le range parmi ou plutôt après les phénomènes intellectuels, que parce qu'il ressemble moins encore aux autres faits de conscience qu'à l'idée et au souvenir que, du reste, il accompagne presque toujours.

L'intelligence est donc la faculté des idées, des souvenirs et des jugements; c'est-à-dire que notre âme, en tant qu'intelligente, arrive à ces trois sortes de résultats. Mais une chose à remarquer ensuite, c'est qu'à l'égard des idées, des souvenirs et des jugements, elle peut se trouver dans deux positions distinctes. Ou elle les forme ou elle les transforme ;

ou elle acquiert des idées, reproduit des souvenirs, porte des jugements, ou elle fait ce qu'exprime très bien dans notre langue le mot *penser* en opposition au mot *connaître;* c'est-à-dire qu'elle travaille ses idées, ses souvenirs et ses jugements, les modifie, les décompose ou les combine de manière à obtenir des produits nouveaux, au moins quant à la forme.

Des articles spéciaux ayant été ou devant être consacrés dans notre ouvrage à la plupart des facultés intellectuelles sous les noms que nous venons de leur donner, nous nous abstenons à leur égard de plus amples détails. C'est à peine si nous pouvons nous permettre de toucher ici quelques-unes des questions qui se rattachent à la faculté de connaître considérée d'une manière générale.

L'une des plus importantes et qu'à ce titre nous ne saurions omettre, se rapporte à la différence des caractères dont sont revêtus ses résultats, suivant qu'elle agit sans ou sous l'influence de la volonté. Il y a, en effet, pour elle deux modes de développement, l'un spontané, l'autre libre. Qu'aujourd'hui nos connaissances soient pour la plupart les fruits d'efforts et d'une application volontaire, c'est un fait à tout moment attesté par la conscience de chacun. Un fait non moins certain, quoique moins remarqué, c'est que d'autres fois notre intelligence entre en mouvement sans notre participation et nous fournit des connaissances que nous n'avons ni demandées ni cherchées. A qui n'est-il pas arrivé de se surprendre occupé d'idées, de souvenirs ou de jugements sans qu'il eût eu l'intention de se livrer à ce travail? La réalité d'un développement intellectuel spontané résulte de la composition même des mots *regarder* et *réfléchir* qui servent à désigner la manière volontaire de connaître; ils marquent un retour, une seconde vue, une direction de l'esprit vers quelque chose dont il a déjà l'idée. Le raisonnement conduit à une conclusion semblable. Avant de pouvoir songer à diriger nos facultés intellectuelles et à nous en servir comme d'instruments pour l'exécution de nos desseins, il a fallu savoir que nous les avions, il a fallu les voir une première fois au moins agir naturellement et d'elles-mêmes. De plus, la langue commune exprime par des termes différents les mêmes opérations de l'intelligence, suivant que nous n'y participons pas ou que nous y participons par notre volonté : ainsi, pour la vue, *voir* et *regarder;* pour l'ouïe, *entendre* et *écouter;* pour le tact, *toucher* et *palper;* pour l'odorat, *sentir* et *flairer;* pour le goût, *goûter* et *savourer*. La *perception* et la *conscience* sont-elles considérées comme se mouvant sous notre direction volontaire, elles prennent les noms d'*attention* et de *réflexion*. La même circonstance a fait reconnaître aux philosophes, outre une mémoire *passive* par laquelle nous *nous souvenons*, une mémoire *active* par laquelle nous *nous rappelons*. Et dans une autre sphère, la faculté que nous avons d'exprimer ce qui se passe en nous produit le *langage naturel* quand elle opère sans que nous le voulions, et le *langage artificiel* ou la *parole*, quand nous en faisons un instrument à notre usage. Les philosophes, de leur côté, ne pouvaient manquer d'apercevoir ce fait dans toute sa généralité : c'est lui, par exemple, qui sert en effet de fondement au système longtemps célèbre de Laromiguière, suivant lequel toutes nos idées sont dans le sentiment, d'où nous les dégageons par le moyen de l'attention.

Or, ces deux modes de développement de l'intelligence étant bien constatés, quels sont les caractères des connaissances obtenues suivant l'un et suivant l'autre? Pour les découvrir plus aisément, prenons notre faculté dans une de ses opérations les plus simples, c'est-à-dire en rapport avec des objets extérieurs; cela n'empêchera pas nos observations d'être générales et applicables à toute faculté intellectuelle. Supposons-nous donc en présence d'une vaste campagne, ayant les yeux ouverts, mais ne les portant d'un côté ni d'autre : nous voyons tout, notre vue embrasse toute la perspective, c'est-à-dire une grande étendue de terrain avec des milliers d'objets qui la couvrent; que si ensuite nous voulons voir par nous-mêmes, notre regard, en vertu de sa propre nature, sans que nous ayons l'intention qu'il se comporte ainsi, se restreint,

se délimite, se spécialise, choisit un point qu'il examine à l'exclusion des autres. Mais en même temps qu'elle est étendue, synthétique et compréhensive, la vue spontanée (seconde remarque) est obscure; elle saisit tout sans rien démêler; les réalités se manifestent à elle dans leur ensemble et sans qu'elle en distingue nettement ni les parties ni leurs rapports. Au contraire, le regard ne choisit un point et ne s'y attache que pour le considérer attentivement, l'observer de tous les côtés, le connaître à fond, l'éclaircir, et presque toujours il y parvient; en un mot, s'il est étroit, restreint, analytique, partiel, en revanche il produit la clarté. Troisièmement, l'intelligence spontanée voyant tout d'ensemble, voit tout comme il est. Si dans la campagne une rivière coule assez loin d'une forêt, la vue spontanée ne court aucun risque de la voir couler dans la forêt. Les choses et les rapports lui apparaissent tels qu'ils sont en effet; elle laisse à chaque objet sa place, son point de vue; elle reçoit les manifestations de la réalité dans toute leur vérité native. Il n'en est pas de même du regard: isolant les diverses parties du tout pour les mieux connaître, et, au moment où il est fixé sur un point, négligeant tous les autres, il est exposé à oublier quels étaient la place et les rapports de ce point à l'égard de ceux qu'il ne considère pas actuellement; il peut même par préoccupation ne prendre pour réel que le point présentement examiné et nier tous les autres; dans la campagne, il peut croire qu'un certain arbre exclusivement observé se trouve à côté d'une prairie, tandis qu'il n'en est rien dans la réalité, ou bien que cet arbre est ce qu'il y a de plus saillant dans la campagne, ce qui peut bien n'être pas vrai. Il a donc de son côté beaucoup de chances d'erreur. Enfin, les effets de la spontanéité diffèrent par une quatrième circonstance de ceux de la réflexion : c'est qu'ils se produisent passivement et fatalement, au lieu de se produire activement et librement comme les autres. Quand notre esprit connait d'une manière involontaire, il ne va pas chercher les idées, elles lui arrivent sans qu'il y ait action de sa part; il est comme un miroir devant lequel les réalités viennent poser. D'ailleurs, le spectacle une fois donné et notre faculté cognitive en présence, il ne dépend pas de nous de connaître ou de ne pas connaître; nous connaissons parce qu'il est dans notre nature de connaître et qu'il n'est pas en notre pouvoir de nous faire autres que nous sommes. Mais, outre que nous sommes maîtres de notre regard, outre que nous en disposons à notre gré, outre qu'il nous a été donné de le diriger où et quand il nous plait, nous faisons en nous en servant un effort si facile à sentir, que, trop prolongé, il nous cause de la douleur.

La distinction de ces deux manières de connaître, de ces deux formes générales de l'intelligence et des caractères qui en signalent les résultats, est féconde en conséquences. D'abord, ces deux vues se complètent l'une par l'autre. Ce par où pèche la spontanéité est précisément ce par où brille la réflexion, et réciproquement. Si l'intelligence spontanée est obscure et fatale, l'intelligence volontaire est claire et libre; si, d'autre part, l'intelligence volontaire est exclusive, s'arrête à un seul point, divise, analyse et expose à l'erreur, la spontanéité compense ces deux défauts par deux qualités qui y correspondent exactement, la compréhension et la vérité; de sorte que non-seulement ces deux modes de développement peuvent coexister, mais encore ils s'allient parfaitement ensemble, l'un faisant ce que l'autre ne fait pas. Scientifiquement, ils nous seraient inutiles l'un sans l'autre. Avec la spontanéité seule, nous ne connaîtrions jamais que d'une manière vague et indéterminée; nous ne ferions qu'entasser dans notre entendement des obscurités, et la science, comme on sait, ne s'en accommode point. L'intelligence volontaire, réduite à elle seule, serait tout aussi impuissante. D'abord, elle n'aurait pas à quoi s'appliquer, la spontanéité ne lui ayant point fourni de données: on ne regarde que ce qu'on connait déjà; le volontaire présuppose inévitablement le spontané. Ensuite, quand même on lui accorderait l'étoffe ou la matière nécessaire, c'est-à-dire les connaissances obscures et spontanées sur lesquelles elle doit s'exercer, elle serait

encore incapable de produire la science; car celle-ci demande autre chose que des connaissances claires, mais isolées et sans liaison, mais partielles, mais exclusives et par cela même vraisemblablement erronées : elle exige que l'on revienne des détails à l'ensemble, et qu'après avoir éclairci les différentes parties on les remette à leur place afin d'en saisir les rapports et l'enchainement; toutes choses impossibles, si à la réflexion ne se joint la spontanéité, à l'analyse la synthèse, à la clarté l'étendue, au mode libre et personnel de connaître, le mode naturel et involontaire.

Sans le pouvoir que nous avons d'observer, d'examiner, de réfléchir, en un mot de diriger notre intelligence, nous ne serions point sujets à nous tromper. L'esprit humain, quand il connait naturellement et de lui-même, voit les choses comme elles sont; ses aperceptions sont nécessairement vraies, quoique obscures. La possibilité de l'erreur (*voy.*) tient à l'empire que nous exerçons sur notre pensée. Ainsi un homme est dans l'erreur lorsque, appliquant sa réflexion aux vérités révélées par la spontanéité, qui se trouvent dans la conscience de tous les hommes et forment comme le catéchisme du genre humain, il se préoccupe de l'une d'elles, la met seule en évidence, et non-seulement la fait prédominer seule sur toutes les autres, mais encore la prend pour la vérité tout entière. On a donc raison de dire, comme on le fait communément aujourd'hui, que l'erreur est une vue incomplète et partielle de la vérité, pourvu qu'on ne prétende pas qu'il en soit ainsi de toutes les sortes d'erreur; car on se tromperait par préoccupation, et avec la définition de l'erreur on en donnerait sans le vouloir un exemple.

La même distinction sert à expliquer les ressemblances et les différences de croyances et d'opinions qui se remarquent entre les peuples et les individus. Comme partout et toujours la nature humaine est douée des mêmes facultés; comme partout et toujours ces facultés, s'exerçant primitivement de la même manière et d'après les mêmes lois, produisent les mêmes résultats, il s'ensuit que chez tous les peuples et chez tous les individus, si éloignés qu'ils vivent les uns des autres, il doit y avoir un fond commun de croyances et d'idées : c'est ce que l'expérience confirme pleinement. Ainsi les ressemblances ont leur cause dans le développement involontaire et spontané de l'esprit. Les différences, également incontestables et souvent même plus frappantes, tiennent, au contraire, au pouvoir qu'ont les hommes de développer librement leur intelligence, de l'appliquer de préférence à telle ou telle partie de la vérité totale et commune. Car, avec ce pouvoir, il arrive l'une ou l'autre de ces deux choses ou toutes deux à la fois. Chacun, se préoccupant des croyances qu'il a spécialement prises pour objet de ses méditations, leur accorde une valeur exagérée et finit par ne plus voir qu'elles, ce qui le met naturellement en dissentiment, en lutte, en contradiction, avec ceux qui se sont attachés à d'autres vérités du sens commun. Ou bien, soumettant à leurs réflexions et commentant les mêmes données primitives de la spontanéité, les penseurs les revêtent tout au moins de formes différentes et leur impriment un cachet particulier, en raison de leur individualité soit personnelle, soit nationale. L-F-E.

INTEMPÉRANCE, *voy.* TEMPÉRANCE.

INTENDANCE MILITAIRE. Les *intendants* militaires sont les délégués du ministre de la guerre pour tout ce qui concerne l'administration de la guerre. Ils contrôlent, vérifient et arrêtent les comptes produits par les corps de troupe et par les officiers comptables des divers services administratifs; ils ordonnancent tous les mandats de paiement; ils veillent à ce que la troupe reçoive exactement toutes les prestations en deniers et en nature auxquelles elle a droit; ils sont spécialement chargés du service des subsistances, des fourrages, du chauffage, de l'habillement, du campement, des transports et convois, des lits militaires, etc. Tous les marchés, toutes les adjudications quelconques au compte du budget de la guerre sont passés par les soins et en présence des membres de l'intendance. Les hôpitaux militaires sont sous la direction immédiate des intendants militaires, et les

officiers de santé de ces établissements sont en quelque sorte sous leur dépendance, puisque chaque année, lors de leur inspection administrative générale, les intendants (anomalie vraiment incroyable si elle n'était constatée par les règlements) sont chargés de juger du mérite, du savoir et des talents des professeurs, des médecins, des chirurgiens et des pharmaciens des hôpitaux; à eux seuls appartient le droit de les proposer pour l'avancement.

On ne peut mieux résumer les fonctions exercées par les intendants militaires et leurs adjoints, qu'en disant qu'ils tiennent les cordons de la bourse militaire et qu'ils sont chargés, en temps de paix et en temps de guerre, de pourvoir à tous les besoins de l'armée.

En France, le corps de l'intendance militaire a rendu des services éminents à la patrie et à l'armée : par lui, une vive lumière a été apportée dans le dédale de la justification des dépenses de la guerre; par lui, la comptabilité des divers services a été apurée et ramenée à des formes régulières et faciles à vérifier; par lui, les concussions et les déprédations ont été rendues impossibles, et les deniers du Trésor ne peuvent plus être détournés de leur véritable destination.

L'armée française est redevable au corps de l'intendance militaire des meilleurs traités qui aient été publiés sur l'administration si compliquée de la guerre. Nous citerons, entre autres, le *Cours d'études sur l'administration militaire*, par Odier, Paris, 1824, 7 vol. in-8°; et l'excellent *Cours sur l'administration militaire*, par M. l'intendant Vauchelle, Paris, 1829, 3 vol. in-8°.

Le corps de l'intendance militaire a été créé sous le ministère du maréchal Gouvion Saint-Cyr, par ordonnance du 19 juillet 1817, aux lieu et place des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres. La dernière ordonnance constitutive de ce corps est celle du 27 août 1840; elle en a fixé le cadre ainsi qu'il suit :

Intendants militaires.	25
Sous-intendants militaires de 1re classe. .	75
— — de 2e classe. .	75
Adjoints de 1re classe.	40
— de 2e classe.	35
	250

Les adjoints de 2e classe sont pris parmi les capitaines de toutes armes; les emplois supérieurs sont donnés, dans des proportions déterminées par les règlements, à l'ancienneté ou au choix, aux membres de l'intendance et à des officiers supérieurs en activité de service. Les places d'intendant militaire ne sont dévolues, au choix du roi, qu'à des sous-intendants de 1re classe ayant au moins trois ans de service dans ce grade. Celui d'intendant de première classe donne le rang de maréchal-de-camp.

Le corps de l'intendance militaire n'avait point, avant 1838, de commis attitrés pour assurer le service de ses bureaux, et il arrivait fréquemment que ses membres, en changeant de résidence ou en partant pour l'armée, ne parvenaient que très difficilement à organiser leurs bureaux. Cette lacune, très préjudiciable surtout dans les circonstances urgentes, a été comblée par l'ordonnance du 28 février 1838, portant création d'un corps de commis *entretenus* de l'intendance. D'après les modifications introduites par l'ordonnance du 13 septembre 1840, le gouvernement entretient maintenant dans les bureaux de l'intendance 280 commis, savoir :

Commis entretenus de 1re classe	30
— de 2e classe	110
— de 3e classe	140
	280

Ces places de commis sont un nouveau débouché avantageux ouvert aux sous-officiers de l'armée. Indépendamment des commis entretenus, il y a encore des commis *auxiliaires* dont les emplois sont donnés aux sous-officiers et aux soldats ayant au moins 6 mois de service, et à des jeunes gens âgés de moins de 30 ans. Les commis auxiliaires concourent pour l'obtention des emplois de commis entretenus de 3e classe. C. A. H.

INTENTION. L'intention est un acte intérieur, un acte de la volonté par lequel nous déterminons la fin de nos actions, le but qu'elles doivent atteindre. L'intention est, en un mot, le motif qui nous fait agir. Il peut y avoir intention sans action, et, dans quelques circonstances, action sans intention.

L'intention constitue la moralité de l'action, son mérite et son démérite. Un

fait change de caractère suivant l'intention qui l'a produit. Ainsi un homicide commis avec préméditation (*voy.*) est un crime; sans préméditation, c'est simplement un meurtre; involontaire, il n'est pas un délit; commandé par la loi, il est légitime; commis par contrainte, sans le savoir, sans le vouloir, ce n'est plus un acte moral. Non-seulement la nature du fait, mais encore les circonstances relatives à l'agent, qui le précèdent ou l'accompagnent, en déterminent encore la moralité. L'ignorance de la nature de l'action, de la loi qui la défend, l'absence ou la suspension momentanée de la raison (comme dans la folie, l'ivresse), sont autant de circonstances à prendre en considération, lorsqu'il est question de juger la moralité d'une action.

A une bonne action on ne peut généralement supposer qu'une intention louable, quoique, dans quelques cas, une action méritoire puisse cesser de l'être si on en dévoilait le motif. Jamais, au contraire, il n'est raisonnable de supposer qu'une action évidemment mauvaise de sa nature, réprouvée par la morale, soit le produit d'une intention louable. Cependant une action criminelle peut être le résultat d'une intention bonne en elle-même; l'agent n'est coupable qu'en raison du choix du moyen qu'il a mis en œuvre pour arriver à son but. Le fanatisme religieux ou politique n'apercevant, ne désirant que la fin qu'il se propose, se fait un devoir de conscience de défendre à tout prix une cause sacrée à ses yeux et quelquefois même légitime de sa nature. Sa culpabilité est établie sur ce principe de la stricte morale qui défend de faire le mal avec l'intention, et même avec la certitude, qu'il en résultera un bien. L'intention ne justifie pas dans ce cas l'action, bien que certains docteurs de morale aient soutenu la proposition contraire.

L'intention retranchée dans le for de la conscience humaine, se dérobe, par sa nature, aux regards de qui veut la pénétrer, pour discerner la moralité du fait et de l'agent. Elle n'est que du ressort de la justice divine. Le cœur de l'homme n'est ouvert que pour l'Être qui l'a créé et dont la justice sévère et éclairée lui demande compte même de la pensée du crime, lorsqu'il n'a pas été consommé. Pour l'œil de l'homme, l'intention ne ressort évidemment que du caractère de l'action, et l'erreur ici est facile.

Cependant la justice humaine a cru de son devoir de ne baser ses jugements que sur l'examen et l'appréciation de l'intention des prévenus. Telle fut l'origine de la *question intentionnelle* qui, à certaine époque de l'ère républicaine (14 vend. an III), fit l'objet d'une loi spéciale portant que cette question serait proposée aux jurés dans toutes les affaires, sous peine de nullité. Mais cette loi fut abrogée par un décret du 3 brumaire an V. *Voy.* Atténuant. L. d. C.

INTERCALATION, Jours intercalaires, *voy.* Année (T. I[er], p. 783) et Chronologie.

INTERCESSION, *voy.* Saints.

INTERDICTION, mot qui équivaut à *défense*, bien que le verbe latin *interdicere* signifie en général interposer son autorité afin qu'une chose soit ou faite ou empêchée.

En droit, c'est la déclaration faite par le juge qu'une personne est privée de l'exercice des actes de la vie civile. Ce mot désigne également l'état dans lequel l'*interdit* se trouve placé.

La loi devait veiller aux intérêts de ceux auxquels leur état d'infirmité intellectuelle ôte le jugement nécessaire pour diriger leur personne et gouverner leurs affaires. C'est dans ce but qu'elle a établi l'interdiction.

Les causes qui peuvent motiver cette mesure sont l'imbécillité et l'état habituel de démence ou de fureur. En France, elle peut être provoquée soit par l'époux, soit par un parent, soit par le procureur du roi, quand il n'existe ni époux ni parents connus. Ce magistrat *doit* même la requérir, dans le cas de fureur, si l'époux ou les parents restent dans l'inaction: c'est ce qu'on appelle *interdiction d'office*.

La demande en interdiction est portée devant le tribunal de première instance. Ceux qui la forment doivent articuler par écrit les faits d'imbécillité, de démence ou de fureur, et présenter les témoins et les pièces. Le tribunal entend, en la chambre du conseil, le rapport d'un juge et les conclusions du ministère public; puis

il prend l'avis du conseil de famille (*voy.*) de la personne dont l'interdiction est demandée (Code civil, art. 494). Il l'interroge ensuite elle-même, en la chambre du conseil, ou la fait interroger dans sa demeure par un juge commis, assisté du greffier, mais toujours en présence du ministère public. Après le premier interrogatoire, le tribunal peut commettre un administrateur provisoire. Si l'interrogatoire et les pièces produites sont insuffisants, et si les faits peuvent être justifiés par témoins, le tribunal ordonne une enquête qui se fait dans la forme ordinaire, si ce n'est qu'elle peut avoir lieu hors de la présence du défendeur, qui, dans ce cas, a le droit de se faire représenter par un conseil (Code de procédure, art. 891 à 893). Lorsque le tribunal est suffisamment éclairé, il prononce définitivement sur la demande, en audience publique, après avoir entendu les parties et le ministère public.

Si le défendeur, sans être dans les cas déterminés pour l'interdiction, est néanmoins hors d'état d'administrer sagement ses affaires, le tribunal peut, en rejetant la demande, ordonner qu'il ne pourra désormais plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier, ni en donner décharge, aliéner ni grever ses biens d'hypothèques, sans l'assistance d'un conseil qui lui est nommé par le même jugement : c'est ce qu'on nomme un *conseil judiciaire*.

En cas d'appel du jugement rendu en première instance, la Cour peut interroger de nouveau, ou faire interroger par un commissaire, la personne dont l'interdiction est poursuivie.

Quand l'interdiction est prononcée, on nomme à l'interdit un tuteur et un subrogé-tuteur, suivant les règles établies pour les mineurs. L'administrateur provisoire cesse ses fonctions et rend compte au tuteur, s'il ne l'est pas lui-même. La tutelle des interdits est *dative*, c'est-à-dire qu'elle est déférée par le conseil de famille; cependant le mari est de droit tuteur de sa femme interdite. La femme peut être nommée tutrice de son mari ; mais alors le conseil de famille doit régler la forme et les conditions de l'administration.

La loi veut que les revenus de l'interdit soient employés à adoucir son sort et à accélérer sa guérison, si elle est possible. Le conseil de famille peut, d'après le caractère de sa maladie et l'état de sa fortune, déterminer le lieu où l'interdit est traité. Du reste, les lois sur la tutelle des mineurs s'appliquent à la tutelle des interdits; seulement, si le tuteur de l'interdit n'est ni son époux ni l'un de ses ascendants ou descendants, il peut demander son remplacement au bout de dix années.

L'interdiction qui imprime à l'interdit l'incapacité du mineur non émancipé, a ses effets du jour du jugement. En conséquence, les actes passés postérieurement par l'interdit sont nuls. De plus, les actes antérieurs au jugement d'interdiction peuvent être annulés, si l'interdit est encore vivant et si la cause de l'interdiction existait notoirement à l'époque où ils ont été faits. Mais après la mort d'un individu dont l'interdiction n'a pas été poursuivie de son vivant, les actes par lui souscrits ne peuvent être attaqués pour un pareil motif, à moins que la preuve de la démence ne résulte de l'acte même qui est attaqué. Ajoutons qu'en certains cas, l'incapacité de l'interdit est plus étendue que celle du mineur. Ainsi l'interdit ne peut contracter mariage et ne peut faire de testament. Il ne peut pas non plus être tuteur ni membre d'un conseil de famille ; le mineur au contraire est tuteur de droit de ses enfants. *Voy.* MINORITÉ.

La constitution de l'an VIII ôte à l'interdit l'exercice de ses droits politiques.

Le Code civil exige, dans l'intérêt des tiers, que tout arrêt ou jugement portant interdiction ou nomination d'un conseil judiciaire soit, à la diligence du demandeur, signifié au défendeur, et inscrit dans les dix jours sur les tableaux qui doivent être affichés dans la salle de l'auditoire et dans les études des notaires de l'arrondissement.

L'interdiction cesse avec les causes qui l'ont motivée ; mais la main-levée ne peut être prononcée que par un jugement, pour lequel on doit observer les formalités prescrites pour parvenir à l'interdiction, et l'interdit ne peut reprendre l'exercice de ses droits qu'après le jugement de main-levée.

Sous l'ancienne législation, la prodigalité était une cause d'interdiction : de nos jours, elle autorise seulement la nomination d'un conseil judiciaire. L'ordonnance de Blois (art. 182) voulait aussi qu'on prononçât l'interdiction de la veuve *de condition honnête*, qui, ayant des enfants de son premier mari, contracterait un nouveau mariage avec une personne *indigne de sa qualité*.

On nomme *interdiction légale* celle qui est la suite de la condamnation à certaines peines. Elle est établie par les art. 29, 30 et 31 du Code pénal.

Pour *l'interdiction ecclésiastique*, *voy.* l'art. suivant. E. R.

INTERDIT. L'interdit, pris dans sa signification la plus étendue, est une censure ecclésiastique qui suspend de leurs fonctions les ministres des autels, et qui prive le peuple de l'usage des sacrements, du service divin et de la sépulture ecclésiastique. On appelle interdit *local* celui qui emporte défense de célébrer l'office divin et d'administrer les sacrements dans une ville, une province, un royaume; interdit *personnel*, celui qui s'applique à une ou plusieurs personnes; et interdit *mixte*, celui qui comprend l'une et l'autre de ces circonstances.

« Cette peine, dit le sage et savant abbé Fleury, était peu connue dans les premiers siècles, aussi bien que les excommunications générales, si ce n'est contre les hérétiques ou les schismatiques manifestement séparés de l'Église. A l'égard des autres pécheurs, les chrétiens ne s'en séparaient point, s'ils n'étaient excommuniés nommément, et les saints évêques tenaient pour maxime de ne pas retrancher de l'Église les pécheurs quand ils sont si puissants, ou en si grand nombre qu'il n'y a pas lieu d'espérer qu'ils se corrigent par la censure; mais plutôt de craindre qu'ils ne se portent à la révolte et au schisme manifeste. C'est la doctrine de saint Augustin. » (*Institution au droit ecclésiastique*, t. I, p. 193.)

Le premier exemple d'interdit local qui se rencontre dans l'histoire de France est celui que lança l'évêque de Bayeux, Leudovald, sur toutes les églises de Rouen, par suite de l'assassinat de l'évêque Prétextat, commis, d'après les ordres de la reine Frédégonde (*voy.*), dans l'église cathédrale de cette ville, le jour de Pâques (14 avril) 586. (Grégoire de Tours, liv. VIII.)

Plus tard, l'interdit ne fut plus borné à une seule ville; il s'étendit même à des royaumes entiers. C'est ainsi qu'après le divorce de Philippe-Auguste avec Ingelburge et son mariage avec Agnès ou Marie de Méranie, ce prince fut excommunié par Innocent III (*voy.*) et son royaume mis en interdit, en l'an 1200; c'est ainsi encore qu'après l'excommunication de Philippe-le-Bel par Boniface VIII (*voy.*), en 1303, le royaume de France fut aussi mis en interdit. Ces grandes mesures, employées par la cour de Rome comme dernière sanction de sa puissance, devaient produire une profonde impression sur l'esprit des peuples au moyen-âge. En effet, dès que l'interdit était lancé sur un royaume, on n'y célébrait plus d'offices divins, on n'y administrait plus les sacrements, on n'y célébrait plus de mariages; injonction était faite de laisser croître la barbe, défense de se nourrir de viande et de se saluer mutuellement; on ôtait tous les corps de saints de leurs châsses et on les étendait par terre dans l'église, couverts d'un voile; on dépendait les cloches et on les enterrait dans des caveaux; quiconque mourait dans le temps de l'interdit était jeté à la voirie; enfin, le royaume était censé devoir appartenir au premier occupant. Il arrivait cependant quelquefois que les peuples n'abandonnaient pas leurs rois dans ces graves conjonctures et les aidaient à résister aux prétentions exorbitantes de la cour de Rome. C'est ce qui eut lieu notamment en 1302, lorsque Philippe-le-Bel fit la première convocation des États-Généraux et y reçut le concours des trois ordres de l'état.

Jules II, en 1512, voulut aussi excommunier Louis XII et mettre le royaume en interdit. Ce pape, dit Fléchier, « abusant du pouvoir que Dieu lui avait donné et faisant servir la religion à ses passions particulières, se porta jusqu'à cette extrémité de vouloir excommunier les rois et les dépouiller de leurs royaumes. La grandeur de Louis XII le mettait à couvert de ces vexations, et la France se

soutenait de ses propres forces, sans craindre ni la violence du pape, ni l'ambition de ceux qui auraient voulu en profiter, en attaquant cette couronne. » (*Vie du cardinal Ximenès.*)

Les papes furent eux-mêmes obligés de modérer la sévérité avec laquelle on faisait observer les interdits locaux dans le xe et le xie siècle. On permit d'abord de donner le baptême et la communion aux mourants; ensuite, de prêcher dans les églises interdites et d'administrer le sacrement de la confirmation; puis, de dire une messe basse toutes les semaines, sans sonner, en tenant les portes de l'église fermées; enfin, de dire tous les jours la messe sans chant, les portes de l'église étant fermées; de sonner et de chanter le service aux quatre fêtes solennelles de l'année (d'Héricourt, *Lois ecclésiastiques*, p. 161). Du reste, le même canoniste fait observer avec raison que « ceux qui ont connu les bornes légitimes de la puissance ecclésiastique ne se sont jamais laissé ébranler par ces censures. »

En nous résumant, nous dirons que l'interdit est la troisième des peines disciplinaires connues sous le nom de *censures ecclésiastiques* (*voy.* ce mot). La première est l'excommunication (*voy.*), et la deuxième la suspense. Ces peines sont prononcées par les supérieurs ecclésiastiques, tels que le pape, les archevêques et les évêques. Depuis longtemps, le droit public du royaume ne reconnait plus les censures émanées de la première de ces autorités. Quant à l'interdit local, il n'est plus en usage que lorsqu'il a pour objet de suspendre une église qui menace ruine et dans laquelle les fidèles courraient risque de perdre la vie, tant que les réparations jugées nécessaires ne sont pas opérées; ou encore lorsqu'une église a été souillée par un crime, jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée par certaines cérémonies : dans ces deux cas, l'interdit est prononcé par l'évêque.

L'interdit personnel peut être illimité ou temporaire; il est prononcé contre l'ecclésiastique qui a contrevenu gravement aux règles de sa profession. C'est l'évêque qui inflige cette peine, et celui qui en est frappé peut interjeter appel devant le métropolitain; il peut aussi recourir au conseil d'état par voie d'*appel comme d'abus* (*voy.*), mais nous ne connaissons pas d'exemples d'affaires dans lesquelles un appel de ce genre ait été couronné de succès.

Les officialités n'étant plus reconnues par la loi, l'évêque n'est enchaîné par aucune règle pour prononcer un interdit. Néanmoins, il semble qu'il ne doive pas s'écarter des principes de l'équité naturelle et qu'il ne puisse appliquer une peine aussi grave contre un ecclésiastique sans l'avoir préalablement entendu dans ses moyens de défense. A. T-r.

INTÉRÊT (morale). Comme l'égoïsme (*voy.*), l'intérêt est un principe de conduite raisonné : en cela, il se distingue de l'amour de soi et de l'amour-propre; et il diffère ensuite de l'égoïsme, comme l'amour de soi, en ce qu'il ne nous suppose pas en rapport, en concurrence et en hostilité avec les autres. Ainsi, à la rigueur, l'intérêt, nous faisant apercevoir dans notre constitution beaucoup d'affections bienveillantes dont le développement est pour nous une source de jouissances, peut nous conduire à la pratique de la justice, de l'humanité et de toutes les vertus sociales; ce que l'idée de l'égoïsme exclut formellement. L'amour de soi et l'amour-propre sont des principes instinctifs de conduite : on y cède ou l'on y résiste. L'intérêt et l'égoïsme sont des systèmes de conduite volontairement et sciemment choisis, professés, mis en pratique. L'intérêt correspond à l'amour de soi, en tant que tous deux n'ont rapport qu'à nous, au lieu que l'égoïsme et l'amour-propre nous supposent en rapport avec nos semblables et nous font tenir à leur égard une conduite odieuse, parce qu'elle est anti-sociale.

Ces distinctions faites, examinons l'intérêt seul. Si l'amour de soi est un principe de conduite innocent tout au moins, l'intérêt, qui n'est au fond que l'amour de soi éclairé, ne saurait mériter la désapprobation du moraliste. Il y aurait même souvent, il faut le dire, imprudence et folie à ne pas suivre ses inspirations, à les faire céder à des principes inférieurs, comme l'appétit ou la passion du moment, à ne pas préférer un plus grand bien éloigné à un moindre qui est présent, à ne pas

accepter un mal actuel pour éviter un plus grand mal ou pour obtenir un plus grand bien futur. Mais s'il se trouve, au-dessous de l'intérêt, des principes d'action sur lesquels la raison veut qu'il prime, et si en cela consiste déjà une sorte de sagesse inconnue aux animaux ; si les institutions qui ont pour but d'éclairer le peuple sur ses véritables avantages et de l'y attacher, de lui inspirer de la tempérance, du courage, de la prévoyance et de l'économie, de lui apprendre à mettre l'utile avant l'agréable, commencent en effet sa moralisation, il se trouve aussi un principe au-dessus de l'intérêt, celui du devoir, auquel la raison exige que l'intérêt soit quelquefois sacrifié, sous peine de dégradation morale.

C'est ce que nient les partisans de la morale de l'intérêt. A les en croire, l'homme n'est et ne peut être mu que par un seul mobile, l'intérêt; quoi qu'il fasse, l'homme n'agit que relativement à lui-même, et, jusqu'aux actes de vertu les plus sublimes, jusqu'aux œuvres de charité les plus pures, chacun rapporte tout à soi. Toute la différence entre les bonnes et les mauvaises actions vient uniquement de la nature des choses dans lesquelles nous mettons notre intérêt : sont-elles honnêtes, les actions sont bonnes; ne sont-elles pas honnêtes, les actions sont mauvaises. Si tous les hommes avaient l'esprit juste, ils trouveraient tous leur intérêt dans la vertu, et le mot *intéressé* ne serait pris qu'en bonne part; car l'intérêt *bien entendu* conduit un homme éclairé à la pratique de toutes les vertus.

Question grave, une des plus graves qui se puissent agiter en morale! Elle nous semble devoir se diviser en trois questions partielles, celle du fait, celle du droit et celle de la possibilité, sur chacune desquelles il nous suffira de donner quelques brièves indications.

En fait, d'abord, est-il vrai que les hommes ne se proposent jamais, dans leurs actions, que l'acquisition de certains avantages personnels? Pour le soutenir, on se met, par rapport aux actes de pur dévouement, dans une étrange nécessité : ou il faut les nier, ce qui n'est guère possible; ou il faut les taxer d'actes de folie, ce qui est absurde; ou il faut aller fouiller dans les basses régions de la nature humaine et y chercher des motifs mesquins et misérables pour les faire servir à expliquer ces faits embarrassants à la faveur d'une supposition toute gratuite et invraisemblable. C'est généralement à ce troisième parti que s'arrête Helvétius (*voy.*), le plus célèbre défenseur de la morale de l'intérêt en France. Avec un peu d'esprit satirique on arrive aisément à supposer aux actions les plus héroïques des vues intéressées, et, moyennant la licence qu'on se donne de déclarer que les choses se sont passées d'une certaine façon, parce qu'elles ont pu se passer ainsi, rien de plus facile que de s'adjuger gain de cause.

Que la plupart des hommes, dans la plupart des circonstances, obéissent à des considérations d'utilité personnelle, c'est un fait indubitable et qu'aucun homme de bonne foi ne songe à nier. Mais rien n'autorise à transformer le fait en droit. Ils sont séparés par un abîme, et il n'y a rien dans la généralité du fait qui soit de nature à le combler. De ce que tous les hommes agissent d'ordinaire dans des vues intéressées, s'ensuit-il qu'ils *doivent* agir de cette manière? Point du tout; il s'ensuit seulement que les hommes, tous ou la plupart doués de cette sagesse ou de cette prudence dont les animaux sont incapables et qui consiste à sacrifier le présent à l'avenir, l'agréable à l'utile, n'ont pas continuellement la force ou l'occasion de s'élever jusqu'à ce degré de moralité qui s'appelle vertu et suppose le *désintéressement*. D'ailleurs, ne faisons pas plus grande qu'elle n'est effectivement la distance qui existe sous ce rapport entre ce qui est et ce qui doit être. D'un côté, ce n'est qu'en le restreignant beaucoup qu'il faut accorder aux moralistes de l'intérêt le fait dont ils se prévalent. De l'autre, il est rare que l'intérêt et le devoir nous poussent en sens contraires : ce qui nous convient se trouve presque toujours d'accord avec ce qui convient, de telle sorte que la plupart de nos actions en apparence uniquement intéressées, parce que le résultat nous est avantageux, nous sont dans le fond inspirées concurremment par le motif personnel et par le motif proprement moral. Les phénomè-

nes de vertu les plus frappants, les plus dignes d'admiration exigent le sacrifice de l'intérêt; mais refuser le titre de vertueuse à une action parce que son auteur n'a point eu ce sacrifice à accomplir, il n'y a pas là de conséquence nécessaire.

Non-seulement il n'y a rien dans la généralité du fait si complaisamment décrit par les moralistes de l'intérêt qu'ils puissent invoquer en leur faveur, mais ensuite la conscience du genre humain tout entier fournit contre la légitimité de l'identification de ce fait avec le droit un argument direct invincible. Au fond de notre âme s'émeuvent pour l'homme vertueux des sentiments de sympathie et de vénération que nous ne connaîtrions pas si la vertu se réduisait à un calcul de prudence. Celui-là seul en est digne et les obtient qui épouse la vertu, non pour la dot qu'elle lui apporte, mais pour son mérite; qui, s'oubliant lui-même, prend à cœur le bien général, non comme un moyen, mais comme un but; qui a horreur d'une bassesse, alors même qu'elle lui est profitable, et qui aime la justice, alors même qu'elle blesse ses intérêts.

Chimère, dit-on, que cet oubli, que cette abnégation de nous-mêmes! Nous déterminer en vertu de motifs étrangers à notre nature et sans rapport à notre bonheur est une chose impossible, inconcevable, une absurdité! C'est pourtant une chose que nous faisons souvent, c'est-à-dire toutes les fois que nous obéissons à un principe de la raison. L'ordre exige que tous les êtres restent ou deviennent tout ce qu'il est dans leur nature d'être ou de devenir. Or, lorsque, pour me conformer à cette révélation de la raison, je travaille de tout mon pouvoir au perfectionnement de mes facultés, alors je me soumets à une considération puisée en dehors de moi; je prends une détermination impersonnelle, je me détache de moi-même : j'estime bon, ce qui m'est bon non plus à moi, mais ce qui est bon en soi, non plus ce qui me convient à moi, mais ce qui en soi convient; j'envisage les actions à faire, non plus dans leurs rapports avec moi, mais dans leurs rapports avec autre chose que moi, c'est-à-dire avec l'ordre. Il en est de même toutes les fois que nous suivons, en matière d'actions, les prescriptions de la raison et de la conscience, de ce maître intérieur auquel nous reconnaissons forcément une autorité étrangère et supérieure à nous. Si nous n'avions pas le pouvoir de concevoir ou de pratiquer ces vérités universelles qui n'appartiennent à personne et dominent toutes les raisons, alors, il est vrai, nous serions incapables de désintéressement; mais ce pouvoir nous l'avons tous, et il n'est pas d'intelligence humaine, si humble qu'elle soit, qui ne l'exerce chaque jour. Un homme trouve dans la voie publique des valeurs considerables qu'il pourrait réaliser lui-même sur-le-champ; cependant il n'en fait rien : il les rapporte à leur légitime possesseur sur la promesse d'une faible récompense, ou quelquefois sans en attendre et sans vouloir en accepter aucune. Est-ce là un acte de niais, comme il semble résulter de la doctrine de l'intérêt? En ce cas, il faut avoir le courage de le déclarer. Mais, non! c'est un acte de vertu inspiré par ce principe impersonnel de la raison, qu'il faut rendre à autrui, quoi qu'il en coûte, ce qui lui appartient.

Ainsi, la moralité humaine passe par trois états ou trois degrés différents. Au premier, nous suivons instinctivement les impulsions de l'*amour de soi*, qui devient *amour-propre* lorsque, en entrant en rapport avec nos semblables, nous le faisons ou le laissons dégénérer en un penchant à nous préférer à eux. Au second, nous sortons de l'animalité, la raison intervient, nous calculons nos avantages, nous agissons avec réflexion, prudence et sagesse : c'est alors l'*intérêt* qui nous guide, et il devient *égoïsme* lorsque, relativement aux autres, il fait que chacun de nous se considère comme seul au monde ou comme étant un but suprême auquel il faut que tout le reste soit subordonné comme moyen, les choses et les personnes; dans cet état, la raison nous commande souvent de sacrifier l'amour de soi à l'intérêt, l'agréable à l'utile. Au troisième degré, la raison règne seule, non plus au service et sous la dépendance de l'intérêt, mais pure, impersonnelle, prescrivant des règles de conduite absolues, sans rapport ni égard au bien-être et au bonheur de celui-ci ou de celui-là; et comme dans la seconde

sphère elle exige parfois le sacrifice de l'agréable à l'utile, dans la troisième il lui arrive aussi d'exiger le sacrifice de l'utile au bien. L-F-E.

INTÉRÊT (litt.). C'est cette qualité essentielle d'une production de l'art qui, agissant sur notre âme, l'attache à elle, la captive et quelquefois l'absorbe. « Dans un récit, dit Marmontel, dans une peinture, dans une scène, dans un ouvrage d'esprit en général, c'est l'attrait de l'émotion qu'il nous cause, ou le plaisir que nous éprouvons à en être émus de curiosité, d'inquiétude, de crainte, de pitié, d'admiration, etc. » Dans une production littéraire, l'intérêt naît du style, des incidents, des caractères, de la vraisemblance et de l'enchaînement.

Nous pouvons renvoyer à quelques-uns de ces mots, et nous aurons souvent l'occasion de revenir sur ce même sujet. X.

INTÉRÊT (écon. politique), produit, revenu, loyer du capital (*voy.* ce mot); et, plus spécialement, produit du capital en argent. Toute somme mise en circulation doit rapporter ainsi l'équivalent de ce qu'on en retirerait annuellement si on l'employait à l'acquisition d'une terre, d'une maison, etc. Cet intérêt se calcule d'après ce que produit chaque cent francs, et c'est ce qu'on appelle *le taux*, *le tant pour cent*, *le percentage*. Sa fixation dépend de certaines circonstances telles en particulier que l'abondance ou la rareté des capitaux, la quantité des demandes, les chances de perte, la durée du prêt, etc.

On disait autrefois l'*usure* de l'argent, et ce mot exprimait beaucoup mieux la chose; car ce qu'on emprunte, ce n'est pas tant l'argent même que les objets, marchandises ou instruments de travail qu'on peut se procurer avec cet argent, et qui seuls sont doués de la faculté de produire une augmentation de richesse. Mais la loi s'étant interposée entre le prêteur et l'emprunteur, ayant voulu fixer des limites au taux de l'intérêt et l'empêcher de suivre sa marche naturelle, le mot *usure*, réservé par elle à l'intérêt illégal, a changé d'acception et n'est plus employé qu'en mauvaise part.

Dès les temps les plus anciens, le prêt à intérêt fut proscrit par les prêtres de diverses religions. A une époque où l'industrie n'avait encore pris aucun développement et où le commerce ne s'occupait guère que d'échanges en nature, les prêts d'argent étaient rares, ne devenaient bien nécessaires que dans des moments de crise générale où les emprunteurs, en ayant un besoin absolu, se trouvaient alors complétement à la merci d'un fort petit nombre de prêteurs. On pensa donc sans doute qu'il y avait quelque chose d'immoral dans l'avidité avec laquelle ces derniers profitaient de leur position, et l'on crut nécessaire de leur imposer le frein religieux, le seul dont la puissance fût réellement efficace. Le législateur, croyant peut-être aussi que le bien public exigeait la répression sévère des abus qui pouvaient se glisser dans la manutention de l'argent, longtemps considéré comme formant la vraie base de toute richesse, vint ajouter ses défenses ou ses entraves à celles de la loi canonique.

Chez les Juifs, le prêt à intérêt n'était permis que dans leurs transactions avec les étrangers; et par un singulier contraste, dans le moyen-âge, sous l'influence du christianisme qui avait renouvelé avec plus de force encore ce vieil anathème, ce fut à ces mêmes Juifs, alors honnis et méprisés, qu'on abandonna le monopole du commerce de l'argent. Mahomet suivit à cet égard l'exemple de ses devanciers, et copia ces mêmes prescriptions dont on trouvait déjà le modèle dans les écrits de plusieurs philosophes de l'antiquité qui, chez les Grecs, s'élevèrent avec force contre l'usure. La loi civile tenta bien quelquefois de suivre la même route, mais on comprit cependant que ce serait anéantir le commerce et rendre impossibles par conséquent les progrès de la civilisation. Quelques concessions furent donc jugées nécessaires; la moralité publique parut devoir être suffisamment protégée par la fixation d'un taux légal, au-dessus duquel l'intérêt ne pouvait s'élever sans encourir des peines plus ou moins sévères. A Rome, maintes lois furent établies dans ce but à diverses époques, et la plupart des états modernes ont suivi la même marche. L'inefficacité de semblables mesures fit changer à plu-

sieurs reprises le taux de l'intérêt légal. On crut obtenir un meilleur résultat en resserrant toujours plus la sphère de la légalité, et la France le vit ainsi descendre jusqu'à 2 p. %. Mais le développement de l'usure, loin de s'arrêter, parut au contraire prendre toujours plus d'extension à mesure que l'intérêt légal était plus bas. Cela s'explique aisément : plus les limites de la légalité se resserraient, et plus s'agrandissait le champ de l'illégalité. Tel prêt, pour lequel, sous la protection de la loi, l'intérêt de 8 p. % offrait une garantie suffisante, exigeait nécessairement une prime d'assurance beaucoup plus élevée dès que le taux légal se trouvait fixé au-dessous de 8. Ainsi que le dit J.-B. Say : « Plus le prêteur courait de risques, et plus il avait besoin de s'en dédommager par une forte prime d'assurance. Mahomet a proscrit le prêt à intérêt ; qu'arrive-t-il dans les états mahométans? On prête à usure : il faut bien que le prêteur s'indemnise de l'usage de son capital qu'il cède, et de plus, du péril de la contravention. La même chose est arrivée chez les chrétiens aussi longtemps qu'ils ont prohibé le prêt à intérêt ; et quand le besoin d'emprunter le leur faisait tolérer chez les Juifs, ceux-ci étaient exposés à tant d'humiliations, d'avanies et d'extorsions, qu'un intérêt usurier était seul capable de couvrir des dégoûts et des pertes si multipliés. »

Les deux faits suivants, cités par Storch, viennent appuyer cette assertion : « Lorsqu'en 1766 Louis XV réduisit le taux légal de l'intérêt de 5 p. % à 4, on continua toujours de prêter à 5 p. %, et, pour couvrir les risques de la contravention, on ajouta à ce taux naturel 1 p. % comme prime d'assurance. La même chose arriva en Livonie, lorsqu'en 1786 l'impératrice Catherine réduisit le taux légal de 6 p. % à 5 : jusque-là, on avait pu se procurer dans cette province, sur de bonnes sûretés, des capitaux à 6 p. % ; dès lors il fallut payer 7 p. % et même plus. »

Il n'est qu'un seul cas dans lequel on puisse regarder l'intervention de la loi comme nécessaire pour fixer le taux de l'intérêt : c'est lorsqu'il s'agit de la restitution d'une somme avec les intérêts, sans qu'il y ait eu de convention préalable. Mais encore ici, l'on ne saurait admettre un taux fixé d'avance d'une manière invariable. La justice demande seulement qu'il soit calculé d'après le cours moyen de l'intérêt des placements sûrs ; car on doit toujours présumer que le détenteur du capital ne l'a pas exposé aux chances incertaines d'un intérêt élevé.

Malgré les leçons de l'expérience, la plupart des législations conservent encore aujourd'hui des dispositions relatives à l'intérêt légal. Cependant les progrès récents de l'économie politique ont fait généralement reconnaître que cette réprobation n'était qu'un préjugé également nuisible à l'industrie, au crédit, au commerce, et même à la morale qu'on croyait ainsi protéger. L'argent doit être considéré comme toute autre espèce de marchandise ; prétendre fixer le taux de l'intérêt, c'est établir un *maximum* (*voy.* ce mot), entrave funeste qu'on n'oserait plus défendre et dont l'inutilité est bien avouée de tous.

Le commerce de l'argent présente même certaines particularités qui lui sont propres et qui semblent exiger des sûretés plus grandes, des garanties plus solides, dans les transactions dont il est l'objet. Celui qui loue une maison, qui afferme un bien, ne risque point de perdre son capital : le loyer qu'il exige ne doit donc représenter que l'usage, la jouissance, le revenu qu'il pourrait tirer de ce capital en l'exploitant lui-même. Mais il n'en est pas ainsi d'une somme d'argent consommée par l'emprunteur aussitôt qu'il l'a reçue : le prêteur risque alors de perdre réellement son capital, et doit, en sus de l'intérêt naturel, exiger une prime d'assurance proportionnée au degré de confiance que lui inspire l'emprunteur. D'autres circonstances encore influent sans cesse sur le taux de l'intérêt. Les principales sont, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'abondance ou la rareté des capitaux et des demandes, la durée des prêts, les garanties offertes par de bonnes lois qui facilitent le remboursement, le développement de l'industrie et le degré de confiance qu'inspirent ses spéculations*.

(*) On peut consulter sur cette matière l'ou-

Dans les temps où les capitaux abondent plus que les occasions de placement sûr, l'intérêt sera peu élevé : l'argent, comme toute autre marchandise, diminue de valeur quand l'offre est plus forte que la demande. Mais l'équilibre se rétablira petit à petit à mesure que les capitaux sans emploi dans le pays iront chercher fortune ailleurs, de même que le commerce d'exportation tend à faire hausser le prix des marchandises en leur ouvrant de nouveaux débouchés. On comprend aussi que la durée plus ou moins longue du prêt augmente ou diminue les chances de perte et doit agir sur le taux de la prime d'assurance. Cette prime dépend également de la nature des formalités et des frais exigés par la loi qui règle les poursuites à exercer contre de mauvais débiteurs. C'est une garantie importante dont l'effet est très grave, et partout où certaines classes de la société sont privilégiées à cet égard, l'intérêt usuraire n'est qu'une juste représaille contre une si monstrueuse exception.

Les progrès de l'industrie multiplient les demandes de capitaux, et par conséquent les occasions de placement. Ses entreprises souvent chanceuses et téméraires, dans leur origine surtout, inspirent d'abord peu de confiance, et l'intérêt se règle en conséquence d'une manière toute spéciale pour elle, sans que, de quelque temps du moins, la réaction se fasse sentir sur les autres modes de placement. Cependant, si elle suit une marche sage et modérée, la confiance s'accroît, une concurrence générale s'établit et le taux courant de l'intérêt tend à baisser. Mais on ne saurait en conclure, ainsi que l'ont fait quelques économistes, que le taux de l'intérêt soit une espèce de thermomètre de la prospérité nationale. Le développement industriel tend à déplacer les capitaux, à les diviser, à en créer de nouveaux; il répand une aisance plus générale, et s'il augmente les occasions de placement, il augmente aussi le nombre des prêteurs. Si sa marche n'est entravée par aucune crise désastreuse, il peut en résulter qu'après un certain espace de temps, l'industrie semble offrir des garanties aussi solides que tout autre emploi des capitaux. Alors l'intérêt redescend graduellement jusqu'au taux le plus bas. On peut citer ici l'exemple de la Hollande, où les particuliers avaient bon crédit à 2 et demi et à 3 p. %. Sa prospérité, loin d'en souffrir, semblait au contraire en recevoir un élan plus rapide. Les gens très riches pouvant seuls vivre de la rente de leur capital, tous les capitalistes de fortune médiocre étaient obligés de faire valoir eux-mêmes leurs capitaux ou de les engager en commandite (*voy.*) dans des entreprises à la conduite desquelles ils se trouvaient ainsi directement intéressés. On conçoit quelle impulsion ce concours général donnait aux affaires et à l'accroissement de la fortune publique. D'ailleurs, la baisse du taux de l'intérêt réagit heureusement sur l'agriculture et dirige les capitaux vers des entreprises peu productives pour le moment, sans doute, mais dont les résultats sont très avantageux pour le pays. « Le taux de l'intérêt, dit Turgot, est comme une mer qui inonde une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, le penchant des montagnes, puis les plaines et les vallons paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour ôter ou pour rendre à la culture des plages immenses. »

Une foule de considérations locales et individuelles exercent aussi leur action sur le taux de l'intérêt et lui donnent une variabilité telle que, dans le même pays, dans la même ville, dans des placements de même nature, il présente souvent des différences très grandes. Comment donc justifier la prétention de la loi qui veut lui imposer une limite infranchissable, fixée d'avance, et la même pour tous les cas possibles. Elle croit ainsi défendre le pauvre et le faible contre les exigences injustes du riche et du puissant; mais il est facile de démontrer qu'elle n'atteint son but ni

vrage de Jérémie Bentham, *Défense de l'usure, ou Lettres sur les inconvénients des lois qui fixent le taux de l'intérêt de l'argent*, trad. de l'anglais sur la 4e édit.; suivi d'un *Mémoire sur les prêts d'argent*, par Turgot, et précédé d'une introduction contenant une dissertation sur le prêt à intérêt, Paris, 1828, in-8°. S.

sous le rapport moral, ni sous le rapport matériel. Elle crée en quelque sorte elle-même le délit qu'elle réprime; elle invite, on peut le dire, la fraude et l'avidité à s'emparer de toutes les ressources qu'elle interdit aux hommes probes et honnêtes. En France, par exemple, l'intérêt légal est fixé à 5 p. °/₀ pour les transactions civiles, et à 6 p. °/₀ pour les transactions commerciales; ce n'est qu'au-delà que commence le délit d'usure. Or, sur quelle base repose cette limite arbitraire? Dès qu'on admet un intérêt quelconque, pourquoi serait-il plus coupable d'exiger 7 ou 8 que 6 p. °/₀, surtout lorsque les circonstances du prêt peuvent varier à l'infini? Les gouvernements, dans leurs emprunts (*voy.* EMPRUNTS PUBLICS), ne se sont pas arrêtés devant la violation de cette loi, et les monts-de-piété (*voy.*) qu'ils ont institués pour venir au secours des malheureux ne sont pas autre chose qu'une véritable concurrence faite à l'usure. D'ailleurs, pour le pauvre agriculteur qui ne peut qu'à grand'peine retirer 3 p. °/₀ de la terre qu'il cultive, le 5 p. °/₀ légal est certainement bien plus onéreux que ne pourrait l'être un intérêt de 10 pour l'industriel qui, par son travail, fait produire 20 ou 25 p. °/₀ aux capitaux qu'il emprunte. Ce fait seul, et il est incontestable, suffirait pour démontrer combien est illusoire la garantie qu'on s'imagine trouver dans l'intérêt légal. Croit-on pouvoir éterniser ainsi le résultat de causes éminemment temporaires, et donner une stabilité forcée aux revenus des capitaux? Une telle supposition est démentie chaque jour par l'expérience. Loin de détruire l'usure, on ne fait que la rendre réellement dangereuse, en l'obligeant à se cacher, à employer l'astuce et la fourberie, à se retrancher hors de la sphère légale d'où elle est expulsée. Le prêteur ne pouvant plus recourir à la loi pour obtenir le remboursement de son capital, ne craint pas de demander quelquefois jusqu'à 200 et 300 p. °/₀. Bien plus, il trouve encore moyen de se ménager un recours en éludant la loi, en changeant le prêt en une vente de marchandises dont il est toujours parfaitement libre d'exagérer la valeur, pourvu que l'emprunteur y consente. C'est ainsi qu'on a vu des jeunes gens recevoir d'un usurier, contre leur billet, une foule d'objets de rebut qu'un compère leur rachetait ensuite sous un rabais de 75 ou 80 p. °/₀. De cette manière, la victime ne trouve plus aucune protection dans cette loi qui contribue plutôt à sa ruine en monopolisant ainsi l'usure entre les mains de quelques hommes déhontés, qui affrontent le mépris public et ne reculent devant aucune mesure propre à satisfaire leur insatiable cupidité. J. CH.

INTÉRÊT (RÈGLE D'). L'intérêt de l'argent (*voy.* l'art. précédent) s'estime ordinairement sur 100 fr. de capital et pour une période d'une année. Si l'emprunteur paie annuellement 3, 4, 5, 6 fr., etc., pour chaque 100 fr., on dit que le taux de l'intérêt est de 3, 4, 5, 6, etc., pour 100, ce que l'on écrit communément p. °/₀.

Autrefois, au lieu d'indiquer l'intérêt d'une somme de 100 fr., on donnait la somme qui rapportait 1 fr. de rente par an: ainsi, par exemple, si 20 fr. rapportaient 1 fr. par an, on disait que le placement était fait *au denier* 20, etc. On voit que le denier 20 représente l'intérêt 5 p. °/₀ de capital: une simple proportion indiquera toujours quel intérêt pour 100 représente un denier quelconque.

Le mode de rapporter le taux de l'intérêt à un capital de 100 fr., plutôt qu'à une autre somme, est commode dans le commerce; mais il est quelquefois plus utile de rapporter l'intérêt de l'argent à l'unité d'argent, au franc, de sorte qu'au lieu de dire que 100 fr. rapportent 3, 4, 5 pour 100, nous dirons que 1 fr. rapporte 0 fr. 02, 0 fr. 04, 0 fr. 05 cent.

L'intérêt est simple ou composé. L'intérêt *simple* est celui qui se paie à la fin de chaque année jusqu'au remboursement de la somme prêtée. Cet intérêt n'augmente pas avec les années, et le capital prêté ne varie pas non plus. L'intérêt *composé* est celui qui, au lieu d'être payé chaque année, s'ajoute au contraire à la somme empruntée pour augmenter le capital, de sorte qu'à la deuxième année l'intérêt devra être calculé non plus sur le capital primitif, mais sur ce capi-

tal augmenté des intérêts qui étaient dus à la fin de la première année, et ainsi de suite. Une autre manière de payer des intérêts est d'y ajouter une somme destinée à éteindre en même temps la dette dans un temps déterminé : nous avons parlé de ce mode de remboursement à l'article ANNUITÉS.

La règle d'intérêt est donc une opération par laquelle on trouve le profit d'une somme prêtée à tant pour cent ou à un denier quelconque. Cette règle peut présenter quatre sens différents, selon le terme que l'on cherche, lequel peut être: 1° le *capital*, qui est la somme prêtée; 2° la *rente*, qui est le profit général que l'on retire de la somme prêtée; 3° le *denier* ou le *tant pour cent*, qui est le profit particulier servant de comparaison au profit général; et enfin 4° le *temps* pendant lequel ce profit doit être payé. On peut ramener cette règle à une simple proportion, que l'on exprime dans tous les cas par cette formule : *le denier est au temps comme le capital est à la rente*; ou *cent est au tant pour cent multiplié par le temps, comme le capital est à la rente*.

Le calcul des intérêts composés repose essentiellement aussi sur la proportionnalité, et l'on a trouvé que 1 fr. placé à intérêt composé pendant un nombre d'années quelconque, à un intérêt quelconque, deviendrait au bout de ce temps égal à la somme de l'unité de francs ajoutée à l'intérêt, multipliée par elle-même autant de fois qu'il y a d'unités dans le nombre d'années donné. Il est facile alors, par une simple règle de proportion, de trouver les résultats pour une somme autre que l'unité ou, ce qui revient au même, à cause de l'unité qui se trouve dans cette proportion, en multipliant le résultat par la somme donnée. Si nous voulions savoir, par exemple, combien 100 fr. à l'intérêt composé de 5 p. $^0/_0$ auraient produit au bout de 14 ans, nous multiplierions 1 fr. 05 c. par lui-même 14 fois, ce qui donnerait 2 fr. 07 c. pour le total de ce que produirait 1 fr. dans ce temps; multipliant ensuite par 100 fr., nous trouverions que cette somme vaudrait alors 207 fr. : elle aurait plus que doublé. Le calcul est plus compliqué lorsqu'on continue à effectuer un placement périodique, tout en laissant s'accumuler la somme primitive et ses intérêts et les intérêts composés de tous les placements successifs. L. L.

Par l'intérêt composé, le capital placé à 5 p. $^0/_0$ se double en 14 ou 15 ans. L'arithméticien Richard avait calculé qu'une somme de 100 fr. ainsi placée produirait au bout de 100 ans 13,150 fr. 43 c., et au bout de 500 ans le capital énorme de 3,932,266,685,373 fr. 54 c. Supposant un testament par lequel cinq sommes de 100 fr. seraient destinées à être employées successivement, avec les intérêts accumulés, après 100, 200, 300, 400 et 500 ans, à des objets d'utilité publique, il fondait des institutions sans nombre, bâtissait des villes, remboursait les dettes de tous les états, offrait de magnifiques primes aux souverains pacifiques, venait au secours de toutes les misères, assurait le bien-être du monde entier, et il lui restait encore des centaines de millions dont il ne savait que faire. Ce testament est une ingénieuse leçon de calcul et d'économie dans laquelle les pauvres ouvriers et les petits industriels peuvent apprendre comment les plus légères épargnes s'accroissent avec rapidité en s'accumulant, comment l'ordre et la prévoyance conduisent à la fortune.

Le produit des intérêts composés s'accroît dans une proportion qui n'est point en rapport avec celle de leur taux. Ainsi le 4 p. $^0/_0$ donnera, pour 100 ans, 51 fois le capital primitif; le 5 p. $^0/_0$ le donnera 131 fois; le 6, 349 fois; le 10, 13,771 fois.

On a dressé de tous ces calculs des tables nombreuses qui sont d'un usage fort précieux pour divers modes de placement tels que les annuités, les tontines, les rentes viagères, etc. J. CH.

INTERFÉRENCE, *voy.* LUMIÈRE.

INTÉRIEUR (MINISTÈRE DE L'). Lorsque l'Assemblée constituante organisa le pouvoir exécutif, elle plaça près du roi six ministres, dont l'un reçut le titre de ministre de l'Intérieur (*voy.* FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, T. IX, p. 590). Ce ministre fut chargé : 1° de faire parvenir toutes les lois aux corps adminis-

tratifs; 2° de maintenir le régime constitutionnel et les lois touchant les assemblées des communes par communautés entières ou par sections, les assemblées primaires et les assemblées électorales, les corps administratifs, les municipalités, la constitution civile du clergé, et provisoirement l'instruction et l'éducation publiques; 3° de la surveillance et de l'exécution des lois relatives à la sûreté et à la tranquillité de l'intérieur de l'état; 4° du maintien et de l'exécution des lois touchant les mines, minières et carrières, les ponts et chaussées et autres travaux publics, la conservation de la navigation et du flottage sur les rivières et du halage sur les bords; 5° de la direction des objets relatifs aux bâtiments et édifices publics, aux hôpitaux, établissements et ateliers de charité, et à la répression de la mendicité et du vagabondage; 6° de la surveillance et de l'exécution des lois relativement à l'agriculture, au commerce de terre et de mer, aux produits des pêches sur les côtes, et des grandes pêches maritimes, à l'industrie, aux arts et inventions, fabriques et manufactures, ainsi qu'aux primes et encouragements, qui pouvaient avoir lieu sur ces divers objets; 7° de correspondre avec les corps administratifs, de les rappeler à leurs devoirs, de les éclairer sur les moyens de faire exécuter les lois; 8° de rendre compte, tous les ans, au corps législatif de l'état de l'administration générale et des abus qui auraient pu s'y introduire; 9° de soumettre à l'examen et à l'approbation du roi les procès-verbaux des conseils de départements (loi des 27 avril, 25 mai 1791, art. 7 et 8).

Le ministre de l'intérieur fut, comme on voit, chargé de toute l'administration civile du royaume.

Après l'abolition de la royauté, les six ministres furent remplacés par douze commissions. Les attributions de l'ancien ministre de l'intérieur furent réparties entre six de ces commissions ou plus exactement entre sept, car la commission des administrations civiles, police et tribunaux, emprunta une partie de ses fonctions du ministère de l'intérieur (décret du 12 germinal an II).

En l'an III, les ministères furent rétablis sur les mêmes bases qu'en 1791; mais, en l'an IV, on démembra le ministère de l'intérieur pour créer un ministère *de la police générale*. En l'an XII, un nouveau démembrement donna naissance au ministère *des cultes;* enfin, en 1811, Napoléon érigea en ministère les sections du ministère de l'intérieur relatives aux manufactures et au commerce.

La Restauration ramena d'abord les ministères dans les limites de l'an IV; le ministère de la police générale fut ensuite supprimé: celui de l'intérieur rentra ainsi dans la plénitude de ses attributions primitives, et il les conserva pendant plusieurs années. Mais, en 1824, les cultes et l'instruction publique lui furent enlevés pour former un ministère; et au mois de mai 1830, il perdit les travaux publics, qui durent former aussi un ministère séparé. Depuis juillet 1830, l'extension des services publics et plus encore les convenances des personnages politiques, ce qu'on appelle les combinaisons de cabinet, ont modifié à plusieurs reprises les attributions du ministère de l'intérieur.

Elles embrassent aujourd'hui la police générale du royaume, les lignes télégraphiques, les élections politiques, départementales et municipales, le service des gardes nationales; le personnel des préfets, des sous-préfets et des maires; l'administration des départements et des communes; les prisons et les établissements de répression, les bagnes exceptés; les établissements de bienfaisance; les archives générales du royaume, les archives départementales et communales; enfin les beaux-arts et plus particulièrement les théâtres, l'imprimerie et la librairie.

Par cette énumération, on voit que le ministère de l'intérieur a conservé une grande importance, même après avoir donné naissance aux quatre ministères des cultes, de l'instruction publique, de l'agriculture et du commerce, et des travaux publics. Nous aurions essayé de faire connaître son organisation, si les changements continuels auxquels, en France, le personnel de la haute administration est exposé depuis dix ans, n'imprimaient à cette organisation une mobilité qu'on ne saurait trop déplorer. D'après le budget de 1841, le personnel de l'administration centrale

au ministère de l'intérieur se compose de 274 employés de tout grade, dont les traitements s'élèvent à 696,200 fr. La plus forte partie de cette somme est destinée à quelques hauts emplois (sous-secrétaire d'état, directeurs, chefs de division, etc.), les seuls qui soient convenablement rétribués. Les chefs de section et de bureau et les employés subalternes du ministère de l'intérieur, peut-être trop nombreux, reçoivent des appointements qui sont sensiblement inférieurs à ce qu'ils étaient lorsque la vie de la capitale était beaucoup moins dispendieuse, et aux salaires que les employés des administrations privées obtiennent dans des situations analogues. J. B-R.

Dans la plupart des états, le département de l'intérieur, organisé d'une manière analogue, est maintenant l'une des principales branches de la haute administration, bien qu'il n'ait pas en tous lieux l'importance que lui donnent en France une centralisation (*voy.*) rigoureuse et son puissant instrument, le télégraphe (*voy.*). En Angleterre, le secrétaire d'état de l'intérieur est ordinairement le directeur des travaux (*leader*) de la Chambre des communes; en Espagne, depuis l'organisation de 1833 (*voy.* T. X, p. 15), il s'appelle ministre *del fomento*. Le *kiaya bey* remplit à peu près les mêmes fonctions en Turquie, et, dans d'autres pays de l'Orient, les mêmes attributions sont exercées sous d'autres noms. S.

INTÉRIM, mot latin qui signifie *en attendant* ou *provisoirement*. C'est ainsi qu'on dit : il est ministre *par intérim* ou ministre *intérimaire*, comme l'ont été, par exemple en France, tous les membres du cabinet du 31 mars 1839.

Ce mot est célèbre dans l'histoire de la réforme. On a appelé *intérim* ou *intérim d'Augsbourg*, l'édit de Charles-Quint (*voy.* T. V, p. 500) qui réglait provisoirement, jusqu'à la décision d'un concile général, les affaires de l'Église d'Allemagne sous le rapport du dogme et de la discipline; édit qui reçut force de loi à la diète d'Augsbourg de 1548. Il laissait aux protestants la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres; mais leur prescrivait de revenir pour tout le reste à des formes et à des cérémonies tombées chez eux en désuétude depuis plus de vingt ans.

Ils surent en éluder l'exécution par des négociations et par une demi-obéissance, jusqu'à ce que le traité de Passau, en 1552, et la paix d'Augsbourg, en 1555, leur assurassent enfin la liberté de conscience. X.

INTERJECTION (*interjectio*, d'*interjicere*, jeter entre, parce que, dit Priscien, *per exclamationem interjiciuntur;* ou mieux, parce qu'on profère par intervalles les interjections, et qu'elles sont semées entre les autres parties du discours, sans se lier avec aucune). L'interjection a été mise par les Grecs au rang des adverbes; Sanchez (*Sanctii Minerva*) l'exclut des parties du discours; Scaliger la regarde comme la principale. C'est du moins la plus ancienne. Par elle, l'homme exprima ses sensations avant d'avoir réfléchi. Sa douleur ou sa joie trouva ces cris de la nature, qui n'ont pas même été refusés aux animaux. Les interjections sont donc une sorte de langage instinctif, peu varié par le son, mais varié à l'infini par le ton. La plupart sont monosyllabiques, et toutes sont elliptiques. La raison en est simple : un geste, un cri exprimèrent toute une proposition à l'origine du langage; et, comme la nature ne change pas, les affections vives de notre âme se trahissent de la même manière aujourd'hui, en vertu de notre organisation. Il serait superflu de le prouver par des exemples.

Les deux interjections principales sont *ah! oh!* et le sens de l'une et de l'autre exprime des passions entièrement opposées, selon la force ou l'accent avec lequel on les prononce. *Helas!* qui exprime la plainte, est une interjection plutôt conventionnelle que naturelle : l'allemand *ach!* semble plus près de la nature. Des mots d'une toute autre espèce deviennent interjections, quand ils sont exclamatifs, comme : *Paix! tout beau! Dieu! diable! parole d'honneur!* Certains jurons du peuple, le *Pâques-Dieu!* de Louis XI, le *Ventre-saint-gris!* de Henri IV, et d'autres mots semblables doivent être rangés parmi les interjections. J. T-v-s.

INTERLIGNES. On appelle ainsi, dans la typographie, des lames de métal

qui servent à maintenir les lignes à distance les unes des autres, et de manière à laisser plus ou moins de blanc ou d'intervalle entre elles, suivant l'épaisseur ou le nombre des interlignes qui les séparent. Une composition (*voy.* T. VI, p. 463) est dite *interlignée* lorsque les lignes y sont séparées par des interlignes. S.

Interlinéaire se dit de ce qui est écrit entre les lignes ou dans les interlignes d'un manuscrit ou d'un livre. Il est défendu aux notaires et aux marchands de mettre dans leurs minutes et dans leurs registres de commerce des mots interlinéaires.

On appelle *traductions interlinéaires* les éditions des ouvrages classiques ou étrangers dans lesquelles le français se trouve placé entre les lignes du texte original. La glose ordinaire de la Bible de Nicolas de Lyra est interlinéaire, c'est-à-dire que le sens latin se lit au-dessous de l'hébreu et du grec. L'usage des traductions interlinéaires était autrefois très commun. Nous lisons même, comme exemple, dans un vieux dictionnaire : « Les écoliers *ont besoin* d'une glose interlinéaire pour entendre Cicéron, Virgile, Juvénal. » Les écoliers aujourd'hui n'éprouvent plus ce besoin-là ; cependant, depuis quelques années, il s'est encore fait des traductions interlinéaires de classiques. Ces traductions ont moins d'avantages que d'inconvénients. Elles peuvent être bonnes pour ceux qui n'ont jamais bien su, ou pour ceux qui sont pressés de repasser leurs auteurs ; mais elles habituent les jeunes élèves à la paresse, en leur épargnant tout travail ; ce qui les a fait plaisamment appeler des *longes* par le fondateur de l'enseignement universel. Si la traduction est mot à mot, elle risque de ne pas rendre l'esprit de l'auteur et de le faire souvent paraître ridicule ; si elle est en véritable français, pour la commodité de l'œil, elle sera mieux placée en regard. Une traduction bien fidèle ainsi disposée exerce l'intelligence de l'étudiant ; un mot à mot burlesque mis entre les lignes nous semble un guide-âne ou un embarras. V. R.

INTERLOCUTOIRE, *voy.* Jugement.

INTERMÈDE (*intermezzo*). On a donné ce nom à de courtes compositions poétiques, dramatiques, musicales ou chorégraphiques, destinées à être offertes au spectateur entre deux pièces de plus grande dimension ou entre les actes d'une même pièce. L'usage des intermèdes remonte jusqu'aux anciens Romains qui intercalaient entre les actes d'un drame régulier de petites farces appelées *satyri*. Plus tard, on substitua aux *satyri* des poésies chantées, probablement du genre des *scholies* des Grecs, qui roulaient d'ordinaire sur des sujets de morale. Cet usage se reproduisit lors des premières représentations en langue vulgaire, et plusieurs *mystères* sont ainsi coupés par des hymnes ou psaumes que l'on exécute entre les actes ; ces pièces de rapport y sont ordinairement chantées ou récitées par l'ange Gabriel. Les plus anciennes pièces comiques sont disposées de même, et l'on cite particulièrement une sorte de comédie italienne de 1519 dans laquelle Orphée, qui n'a d'ailleurs aucun rôle dans l'ouvrage, vient entre chaque acte chanter des vers en s'accompagnant sur la guitare. Dans d'autres cas, on fait usage de chœurs, de madrigaux, de chansonnettes, le tout dépourvu d'incidents dramatiques et ne se liant aucunement au sujet auquel on s'efforce de les rattacher. Aussi ne tarda-t-on pas à s'en lasser ; et dès le commencement du XVIIe siècle, on essaya de donner de l'action aux intermèdes, qui furent dès lors de petites pièces intercalées dans les grandes. Il est à remarquer que les intermèdes en musique précédèrent de plus de cinquante ans les opéras (*voy.*) dont ils ont sans doute donné l'idée.

Lorsque l'opéra fut en possession de la scène, l'usage des intermèdes, loin d'être abandonné, prit de nouveaux développements. L'intermède formait un petit drame comique, bouffon ou même trivial, offrant des tableaux de famille ou des scènes populaires qui se représentaient entre deux actes de tragédies lyriques dans lesquelles on n'avait vu le plus souvent que princes et rois, et qui, pour l'élévation du style poétique et la majesté de l'expression musicale, étaient dignes des personnages mis en scène. L'intermède reposait l'esprit du spectateur attristé par la tragédie ; mais, comme

l'a remarqué J.-J. Rousseau, son attention était, pour ainsi dire, ballottée et tiraillée en sens contraire par un intérêt tout différent et d'une manière très opposée au bon goût et à la raison.

Les Italiens, n'ayant point admis la danse dans le canevas de leurs pièces lyriques, imaginèrent d'en composer leurs intermèdes et les traitèrent longtemps de cette manière qui, au fond, n'a jamais été tout-à-fait abandonnée, puisqu'on exécute encore, sur les théâtres italiens, le ballet après le premier acte de l'opéra, et non pas à sa suite. Quant à l'intermède musical, sa vogue fut longue et les plus grands compositeurs s'y exercèrent: Hasse, Vinci et le célèbre Iesi, plus connu sous le nom du Pergolèse, obtinrent en ce genre des succès qui entraînèrent la chute de l'intermède proprement dit; car dès lors il ne fut plus possible de regarder comme simples accessoires des compositions, peu étendues à la vérité, mais d'une importance musicale semblable à celle de la *Serva padrona*, représentée à Naples en 1734 et qui est le dernier intermède mentionné dans les annales lyriques de l'Italie.

En France, où la régularité dramatique des ouvrages de théâtre a toujours été exigée, on n'a jamais adopté l'intermède à la manière des Italiens. Dans la tragédie lyrique, on a disposé l'action de telle façon qu'elle offrît aux auditeurs un spectacle assez varié pour que leur esprit et leur attention ne fussent pas continuellement tendus, mais trouvassent à se délasser dans des tableaux de nature à faire diversion et opposition aux autres parties de l'ouvrage, tout en se liant au sujet principal. On a quelquefois placé dans nos comédies et nos tragédies des intermèdes qui se trouvaient remplir ces conditions: les admirables chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, ceux d'*Œdipe* et du *Paria*, dans lesquels Voltaire et M. Cas. Delavigne se sont efforcés de suivre les traces de leur illustre devancier, sont de véritables intermèdes auxquels la musique est venue prêter un nouveau charme. Plusieurs comédies de Molière sont coupées par des divertissements mêlés de déclamation, de musique et de danse qui (sauf les deux entr'actes du *Malade imaginaire*) se rattachent naturellement à l'action principale. La jolie pastorale donnée, en 1753, sous le titre du *Devin du village*, n'a été nommée *intermède* par le célèbre auteur du *Contrat social* qu'en raison de sa ressemblance, sous le rapport de la coupe des scènes, avec les intermèdes italiens représentés à l'Opéra de Paris par les *bouffons*, dont les mélodies pleines de grâce et de naturel excitèrent en ce temps une vive admiration, et portèrent à l'ancien système de chant français si emphatique, si prétentieux et si contraire au bon goût, un coup terrible dont il ne se releva plus. J. A. DE L.

INTERMITTENCE (du latin *intermittere*, différer, laisser un intervalle entre une occupation et une autre), élément remarquable dans les maladies et qui consiste dans des retours périodiques réguliers séparés par des intervalles plus ou moins longs d'une parfaite santé, ou du moins d'une complète absence des accidents qui constituent les accès. Bien qu'en général l'intermittence semble appartenir aux fièvres (*voy.*), elle se présente aussi dans la plupart des autres maladies; mais ce sont principalement les maladies nerveuses (*voy.*) qui affectent ce caractère.

La cause de ce phénomène est complétement inconnue, et l'on ne peut même s'expliquer comment une maladie, d'ordinaire continue, peut cesser tout à coup sans qu'il en reste de trace apparente, pour revenir à une heure fixe et précise; et cela pendant plusieurs jours et même plusieurs mois.

Le type des phénomènes intermittents varie d'un à quatre jours; les retours plus éloignés sont trop difficiles à constater pour qu'on puisse dire rien de positif à leur égard.

Les anciens avaient observé cet ordre de faits: leurs écrits en font foi, comme ils montrent aussi leur impuissance à l'expliquer et à le combattre d'une manière certaine. Ils guérissaient cependant les affections intermittentes, les fièvres surtout, par les moyens indirects et quelquefois par les agents perturbateurs (*voy.* PERTURBATION). Souvent aussi échouaient-ils, et même s'attribuaient-ils la cessation spontanée des maladies, si bien signalée par Hippocrate. Plus heureux qu'ils n'é-

taient, nous possédons dans le quinquina un spécifique assuré. En effet, quels que soient le genre, le type et la nature d'une affection intermittente, les probabilités les plus grandes sont en faveur de la guérison par le quinquina donné avec intelligence. Pour peu que la forme intermittente vienne à se manifester, il est prudent de tenter l'emploi de ce remède qui d'ailleurs est en général innocent.

Dans l'état de santé même, on observe des phénomènes intermittents tels que le sommeil, la faim, la défécation, etc., qui reviennent à des intervalles réguliers; mais, quoi qu'on ait fait, on n'a pu parvenir à y trouver une explication satisfaisante, et surtout applicable à la pratique, pour l'intermittence morbide.

Le pouls présente souvent, surtout chez les vieillards, des intermittences : une pulsation manque toutes les quatre ou cinq pulsations. Ce phénomène dépend d'une altération du cœur ou des gros vaisseaux : il est d'ailleurs sans gravité par lui-même. F. R.

INTERNONCE, *internuntius*, *voy.* AGENTS DIPLOMATIQUES, ABLÉGAT et AMBASSADEUR.

INTERPOLATION (diplomatique). On désigne généralement par là, dans les manuscrits anciens, l'introduction d'un ou plusieurs mots, d'une ou plusieurs phrases, même de chapitres entiers, qui n'appartiennent pas à l'auteur de l'ouvrage transcrit, et qui ont été placés ultérieurement dans son texte comme devant en faire partie. Ce genre d'altération a exercé à la fois la sagacité des bons critiques et l'esprit téméraire des amateurs du paradoxe. Les premiers, par un judicieux triage, qui est peut-être l'opération la plus délicate de la philologie (*voy.*), ont épuré les textes en les débarrassant d'interpolations dont ils ont fait ressortir l'évidence. Les seconds ont appelé interpolation tout ce qu'ils n'ont pu comprendre, sentir ou concilier avec leurs idées trop arrêtées, leurs systèmes trop absolus. De là quelquefois de plus graves erreurs que l'admission même des interpolations réelles. La témérité du savant père Hardouin (*voy.*) en ce genre est fameuse; nous ne citerons pas d'autre exemple. Parmi les critiques qui ont, au contraire, élagué avec succès les interpolations des textes anciens, Saumaise et Casaubon (*voy.*) surtout ont fait preuve d'une sûreté de critique très honorable pour l'érudition. *Voy.* ce mot.

Les interpolations furent dues à différentes causes. Parfois l'impertinence d'un copiste (*voy.*) put ajouter quelque chose de son crû à l'auteur qu'il transcrivait; mais de telles interpolations sont rares. Ce qui est beaucoup plus fréquent, c'est l'insertion de la glose (*voy.*) dans le texte : dans ces cas, l'erreur du copiste a pris la note explicative d'un commentateur, écrite à la marge du manuscrit-modèle, pour une phrase du texte omise par inadvertance et rétablie après coup en marge par un renvoi, afin d'être réintégrée à sa place lors d'une transcription ultérieure. A ces causes d'interpolations, qui tiennent en quelque sorte à la main-d'œuvre dans la confection des manuscrits, on conçoit aisément que, pour les ouvrages devenus, par leur caractère religieux ou national, par le génie de leurs auteurs ou l'antiquité de leur composition, des autorités imposantes, il faudra ajouter les infidélités commises dans un intérêt que pourraient servir ces autorités. L'histoire littéraire ne présente pas d'ouvrage plus en butte à ce genre d'interpolations que les poëmes d'Homère. Bien des siècles avant notre ère, signaler dans ces antiques chefs-d'œuvre les vers suspects d'interpolation à divers titres fut l'occupation de la critique; et les procédés de l'école d'Alexandrie à cet égard ont été révélés aux modernes de la manière la plus curieuse par la publication des anciens scholiastes de l'Iliade, donnés par Villoison, et connus sous le nom du scholiaste de Venise. Si les poëmes homériques étaient pour les Grecs des fastes nationaux, vénérables et sublimes, un intérêt plus grand encore s'attache, dans le monde chrétien, aux saintes Écritures, et chez les Juifs à la partie de l'Ancien-Testament. Mais le texte de la Bible n'est pas admis d'une manière entièrement uniforme par les chrétiens et par les juifs, ni même par les différentes communions chrétiennes. Certains livres, d'une antiquité incontestée, mais vénérés par les uns comme partie authentique de l'Écriture sainte,

rejetés par les autres comme apocryphes (*voy.*), sont pour ces derniers des interpolations. Les nombreux travaux de l'exégèse, tant chrétienne que rabbinique, ont approfondi ces questions avec toute la gravité que mérite leur importance. J. B. X.

INTERPOLATION (alg.). C'est une opération dont le but est de déterminer la nature d'une fonction (*voy.*) dont on connaît seulement quelques valeurs particulières. Si nous considérons une fonction quelconque d'une variable x, nous voyons qu'en donnant à cette variable des valeurs déterminées, on obtient une suite de valeurs particulières, qu'il est facile d'apprécier lorsque la nature de la fonction est déterminée; et pour avoir une de ces valeurs, il est absolument inutile de considérer les autres. Mais, au contraire, si connaissant seulement les valeurs particulières correspondantes aux valeurs de la variable x d'une fonction inconnue, on veut trouver toute autre valeur de cette fonction, il faut partir des valeurs connues pour obtenir la valeur demandée. Cette opération se nomme *interpolation*, parce qu'on intercale des termes intermédiaires entre une suite de termes donnés.

Il existe plusieurs formules d'interpolation : l'une d'elles est due à Lagrange; M. Lacroix a réuni les autres dans son *Traité des différences et des séries*. Ces formules servent particulièrement dans l'astronomie, où l'on a continuellement besoin d'intercaler des termes entre des suites de nombres ou d'observations dont la marche n'est pas égale ni le progrès uniforme. Briggs (*voy.*) a découvert cette méthode dont il s'est servi pour les logarithmes. L. L.

INTERPRÉTATION. *Interpréter* c'est expliquer ce qu'il y a d'obscur ou d'ambigu dans la valeur de certains signes, en prenant le mot *signe* dans son sens le plus général. Dès l'origine de la société, les hommes ont dû recourir à l'interprétation, afin de s'entendre sur le sens qu'ils donnaient à certains gestes et à certains sons : c'est par ce moyen que le langage a dû, sinon se former, du moins s'établir, se répandre et se développer. On en fit aussi usage pour l'explication des divers signes par lesquels on supposait que la divinité faisait connaître aux hommes ses intentions, tels que les songes, les présages tirés de certains phénomènes de la nature, du vol et du chant des oiseaux, des entrailles des victimes, etc. En particulier, l'interprétation fut employée pour expliquer les oracles (*voy.*), qui étaient généralement conçus en termes vagues ou ambigus, et dans l'expression desquels les images, les figures, les comparaisons jouaient un très grand rôle. Cette tâche difficile et délicate était ordinairement réservée aux prêtres (*voy.*), aux devins (*voy.* DIVINATION), ou à des corporations distinctes, telles que les augures (*voy.*) chez les Romains, qui devaient se conformer à des règles fixes, et suivre une marche déterminée; car ces divers présages avaient une valeur de convention et ne pouvaient s'expliquer, au moins ostensiblement, d'une manière arbitraire. Les changements amenés par le temps dans les langues rendirent aussi nécessaire l'usage de l'interprétation à ceux qui devaient se servir des anciennes formules religieuses, ou qui voulaient consulter les anciennes lois, les anciens traités ou les anciennes poésies de leur nation. Enfin une cause bien plus puissante encore obligea les hommes à exercer ce grand art de l'interprétation : cette cause est la diversité des langues (*voy.*) dont ils se servent, diversité qui, dans les vues de la Providence, ne devait pas offrir un obstacle insurmontable à leurs communications, mais contre laquelle, au contraire, devaient lutter avec avantage les rapports créés par le commerce et la politique, le désir de l'instruction, la diffusion du christianisme, etc.

Non-seulement on peut avoir besoin de comprendre ce qui est exprimé ou écrit dans une langue étrangère vivante, mais il existe encore une foule de monuments écrits, conçus dans des langues qui ne se parlent plus; et ces monuments étant destinés, les uns à nous faire connaître l'histoire des temps passés, les autres à nous transmettre les conquêtes des générations précédentes dans la connaissance de la nature et dans celle du cœur et de l'esprit humain, quelques-uns même contenant les vérités et les lois ré-

vélées aux hommes par la Divinité, il a été indispensable d'étudier ces monuments, de chercher à les comprendre et d'en tirer les précieuses instructions qu'ils renfermaient. De là les travaux entrepris depuis bien des siècles, et poursuivis avec plus ou moins de prudence, de zèle et de succès jusqu'à nos jours; travaux qui ont eu pour objet l'étude des langues parlées par les peuples à qui nous devons ces monuments, en particulier de celles des Hébreux, des Grecs et des Romains, langues qui, avec celle des Hindous, sont les plus remarquables par le mérite et le nombre des ouvrages qu'elles possèdent. Cette étude embrasse un champ immense, et présente des difficultés de plusieurs espèces, dont les plus graves résultent de ce que les langues à étudier sont des langues mortes et de ce qu'elles ont servi à exprimer des idées, des usages, des mœurs propres à des peuples qui habitaient des contrées éloignées de nous et un climat assez différent du nôtre. C'est donc une étude dans laquelle l'esprit humain a dû déployer toutes ses ressources, où il a dû s'entourer de tous les secours dont il pouvait disposer; c'est par les efforts qu'il a dû faire pour parvenir à une connaissance satisfaisante de ces monuments si nombreux et si divers, qu'il a porté l'art d'interpréter à un haut degré de perfection; et c'est en indiquant les principes de cet art, tels qu'ils sont établis actuellement, que nous remplirons le mieux l'objet de cet article.

La tâche de l'*interprète* est double : il doit en premier lieu chercher à bien comprendre lui-même les paroles qu'il veut expliquer; puis il doit faire en sorte que son explication transmette fidèlement à d'autres le sens de ces paroles. De là découlent deux grandes branches de l'herméneutique (*voy.*) ou de l'art de l'interprétation, l'une s'occupant des conditions à remplir pour que l'interprétation soit satisfaisante, et de la marche à suivre pour remplir ces conditions; l'autre indiquant les divers moyens propres à communiquer le sens obtenu, les avantages des uns et des autres, le choix à faire entre eux suivant les circonstances et le but qu'on se propose, et les règles de leur emploi.

I. Pour bien comprendre un discours ou un écrit, il faut attacher aux paroles dont il se compose le sens que l'auteur de ce discours ou de cet écrit y attachait lui-même. La première condition d'une interprétation satisfaisante, c'est que le sens qu'elle fournit soit unique; car on ne doit pas supposer que l'auteur ait eu l'intention de s'exprimer d'une manière ambiguë, à moins qu'il n'y ait des preuves suffisantes pour attester cette intention; hors ce cas, tant qu'on n'est pas parvenu à établir le sens unique d'une phrase ou d'un discours, le travail de l'interprétation n'est pas complet. Il faut, en second lieu, que ce sens soit conforme à la raison et ne présente rien de contradictoire, rien qui soit en opposition directe aux intentions nécessaires et bien connues de celui dont on interprète les paroles. Troisièmement enfin, il faut qu'il puisse se justifier par les règles et les usages de la langue dans laquelle le discours ou l'écrit est conçu, en ayant égard à l'époque et à la contrée où vivait l'auteur, ainsi qu'à la position qu'il occupait dans la société.

Ces principes établis, voyons quelle marche il convient de suivre pour parvenir à l'intelligence complète d'un ouvrage quelconque. Supposons un écrit conçu dans une langue qui nous soit étrangère, mais dont nous puissions acquérir une connaissance suffisante. Le premier besoin qui se fait sentir à nous, c'est de savoir la signification de chacun des mots dont se compose cet ouvrage (*voy.*, sur les moyens d'y parvenir, notre article DICTIONNAIRE); cette signification connue, au moins pour un certain nombre de lignes, il faut se rendre compte des rapports qui lient ces mots entre eux, distinguer les noms des verbes, des adjectifs, des pronoms, des conjonctions et autres mots invariables; déterminer le sujet, l'attribut, les compléments; et, pour cet effet, il conviendra de recourir à la grammaire (*voy.* ce mot). La grammaire nous servira aussi de guide pour établir l'ordre des idées représentées par les mots, pour faire un choix entre les divers sens qui peuvent être assignés au même terme, pour distinguer les diverses parties de l'ouvrage, les phrases dont elles se composent et les membres de ces phrases. Si,

par ses principes généraux et ses règles particulières, la grammaire ne suffit pas pour résoudre les difficultés, il faudra alors pénétrer plus intimement dans la connaissance de l'idiome, étudier ses locutions, ses formules, ses idiotismes (*voy.* ce mot). On parviendra ainsi à fixer le sens d'un grand nombre de phrases et à limiter jusqu'à un certain point celui des mots ou des phrases sur lesquels on conserve encore quelque doute. Lorsqu'on aura ainsi épuisé les ressources que peuvent fournir le dictionnaire, la grammaire et une connaissance approfondie de la langue, on devra, si elles sont insuffisantes, surtout quand il s'agit d'un ouvrage ancien, important, d'un chef-d'œuvre de poésie ou d'éloquence, employer d'autres secours. Ces secours accessoires sont ou intérieurs ou extérieurs, c'est-à-dire qu'ils nous sont fournis ou par l'ouvrage même de l'auteur que nous lisons, ou bien par les ouvrages de ses contemporains et par les écrits soit anciens, soit modernes, qui peuvent servir à l'expliquer. Nous trouvons dans l'auteur même les moyens de l'interpréter, lorsque nous étudions avec soin son style, ses expressions favorites; lorsque nous nous appliquons à saisir l'ensemble de chaque morceau, de chaque période; lorsque nous nous pénétrons bien de son esprit, de ses intentions, du but qu'il se propose; enfin lorsque nous le comparons avec lui-même, et que nous nous identifions avec lui pour être en état de suppléer à celles de ses pensées qui sont restées incomplètes, ou de démêler ses idées dans les phrases qui sont naturellement obscures. Si, par une étude ainsi approfondie d'un auteur, on ne parvient pas à résoudre toutes les difficultés que son ouvrage présente, à éclaircir tous les doutes auxquels il donne lieu, il faut recourir alors aux auteurs contemporains, à ceux qui ont traité le même sujet ou des sujets analogues, à ceux enfin qui ont traité le même genre, de manière à expliquer les poëtes par les poëtes, les orateurs par les orateurs, les philosophes par les philosophes. Est-on obligé de chercher encore? on doit recourir aux disciples du maître, à ses imitateurs, aux scholiastes anciens, aux commentateurs modernes. Enfin l'histoire, la mythologie, la géographie, la connaissance des usages, des mœurs, de toutes les sciences qui ont été cultivées par les anciens, doivent être mises à contribution pour arriver à la parfaite intelligence des auteurs.

Mais si tous ces efforts sont vains, toutes ces recherches inutiles, il faut reconnaître, ou bien que les ressources employées sont insuffisantes et que l'on manque des données nécessaires pour résoudre le problème, ou bien que le texte est altéré et qu'il exige des changements, des additions, des retranchements, pour lesquels il faut s'adresser à la critique (*voy.* ce mot). L'interprète alors doit suspendre son jugement, avouer son ignorance; et s'il se permet des conjectures, il les donnera comme telles et se gardera d'induire en erreur ceux qui lui accordent leur confiance, en présentant comme certaines des explications douteuses.

Outre ces principes généraux, l'herméneutique suit encore une marche particulière selon le genre de l'auteur qu'elle doit expliquer. S'agit-il d'un poëte? elle s'attache à faire sentir les ornements dont il a revêtu ses idées, les images dont il les a embellies; elle indique la source de ses allusions; elle explique ses allégories; elle fait remarquer la justesse, la convenance de ses figures, les hardiesses ou les licences de son style, etc. S'agit-il d'un orateur? elle place, autant que cela est possible, le lecteur dans une position identique à celle des auditeurs; elle expose le sujet des discours, la situation respective des partis opposés, les circonstances antérieures, les usages du barreau, les lois qui sont invoquées dans la cause, le caractère de l'orateur, les dispositions des juges ou de l'assemblée à laquelle il s'adresse, etc. S'agit-il d'un philosophe? elle indique à quelle secte il appartient, quels sont les principes de cette secte, les opinions qui dominaient sur les sujets philosophiques à l'époque où l'auteur a écrit; elle montre le but qu'il se propose, elle apprécie la justesse de ses raisonnements, fait sentir leur enchaînement, distingue avec soin ceux qui appartiennent à l'auteur et ceux qu'il combat, les suppositions dont il veut montrer la faiblesse et celles qu'il veut appuyer. Enfin, s'agit-

il d'un historien, d'un critique, d'un auteur didactique? l'herméneutique appelle à son aide tout ce qui peut contribuer à expliquer ces différents écrivains.

La marche que nous venons de tracer avait été indiquée par le célèbre Paul Manuce, dans son commentaire sur Cicéron (*Or. pro Sextio*, c. 15). *Interpretis officium est*, dit-il, *si modo quas suscepit partes eas cum laude sustinere vult, tria considerare, verba, sententiam, sententiæ causam*. En effet, quels qu'aient été les progrès de l'herméneutique sacrée et profane, ses exigences se réduisent toujours à expliquer les mots, la pensée et la raison de cette pensée. On ne saurait demander à l'interprète rien de moins, rien de plus; il doit déterminer, dans chaque ouvrage, le sens de chacun des termes, le sens de chacune des phrases, et le sens (c'est-à-dire le but, l'intention) de l'ouvrage entier ou des parties distinctes dont il se compose; et lorsqu'il a satisfait à ces conditions, sa tâche est remplie. Cependant, comme on vient de le voir, cela n'est pas toujours facile, et, d'un autre côté, l'intelligence des ouvrages de l'esprit est susceptible d'un grand nombre de degrés. Qui ne sait qu'en relisant ces auteurs admirables de l'antiquité, ces livres où sont déposés les enseignements de la sagesse divine, et ceux qui sont le fruit des méditations de l'esprit humain, on y trouve toujours de nouveaux sujets de réflexion, de nouveaux motifs d'admiration, des traits, des pensées, des images, des allusions, des rapprochements, des observations, qui nous avaient échappé dans nos premières lectures? Qui ne sait que le vieillard goûte ces auteurs autrement que le jeune homme, et que les lecteurs de nos jours les entendent d'une manière différente que ceux des siècles passés? Il ne faudrait pas conclure de là que l'herméneutique est une science dont les principes ne peuvent pas être fixés; mais il faut reconnaître qu'elle est susceptible de perfectionnement, et que, comme toutes les autres, elle doit participer à la marche de l'esprit humain. De plus, comme l'objet de ses recherches est aussi l'œuvre de cet esprit, et que le langage, tout admirable qu'il soit, n'est qu'un instrument imparfait, on ne saurait assigner une limite aux efforts que peut faire l'intelligence humaine pour pénétrer le sens caché dans les écrits des auteurs tant sacrés que profanes. Mais plus cette tendance est naturelle, plus il importe de lui tracer la marche qu'elle doit suivre pour éviter les erreurs; plus il convient de la régler, de la contenir, de la forcer à n'employer que des moyens approuvés par la raison et propres à découvrir la vérité.

On peut consulter sur la marche à suivre et les écueils à éviter dans l'interprétation des auteurs anciens les ouvrages suivants : *Fr. Sanctii Brocensis*, *De auctoribus interpretandis, sive de Exercitatione*, Anvers, 1581, in-8°; Huet, *De Interpretatione libri duo*, Paris, 1661, in-4°, La Haye, 1683, in-8°; J.-G. Meyer, *Essai d'une Herméneutique générale* (en allemand), Halle, 1756, in-8°; Chr.-Dan. Beck, *De Interpretatione veterum scriptorum ad sensum veri et pulcri facilem et subtilem excitandum acuendumque rectè instituendâ*, Leipz., 1780, 1791, 1798, in-4°; Kreuzer, *Das academische Studium des Alterthums*, Heidelberg, 1807, in-8°; les manuels de philologie de Fülleborn (Breslau, 1805, in-8°), Ast (Landshut, 1808, in-12), Fr.-A. Wolff (Leipz., 1831, in-8°), Matthiæ (Leipz., 1835, in-8°). On trouve dans le 7e volume des *Opuscula* de M. Hermann (*voy.*), une dissertation intitulée *De officio interpretis*.

II. Les moyens que l'interprète peut employer pour faire connaître le résultat de ses recherches sont de plusieurs espèces, savoir : les gloses, les scholies, les commentaires, la traduction, l'analyse, la paraphrase. Ces divers moyens ont chacun leurs avantages, et le choix à faire dépend soit du degré d'intelligence ou de connaissance que l'on suppose à ceux à qui l'on s'adresse, soit du plus ou moins de profondeur ou de développement que l'on veut donner à ses explications, soit enfin de la nature de l'ouvrage qu'il s'agit d'expliquer. S'il s'adresse à des lecteurs qui font habituellement usage de la langue dans laquelle est conçu l'ouvrage à expliquer, l'interprète pourra se borner à de simples notes sur les mots anciens, d'un usage rare, sur les locutions

vieillies, particulières à certaines contrées, propres à certaines professions, sur les lieux, les faits, les personnages, dont la connaissance n'est pas générale : tel était l'objet des *gloses* et des *scholies* (*voy.*), rédigées par les anciens grammairiens. Si, au contraire, la langue de cet ouvrage n'est pas familière à ceux pour qui on veut l'interpréter, il faut recourir à la *traduction* (*voy.*), et c'est là un de ces moyens dans l'emploi desquels l'esprit humain a déployé le plus d'habileté, et qu'il a portés à un haut degré de perfection. Si l'interprète désire exposer les motifs de son interprétation, s'il veut en faire sentir la justesse, la comparer à d'autres, l'accompagner des développements propres à la rendre plus complète, plus claire, plus probable, il fera usage du *commentaire* (*voy.*) ; et le commentaire pourra être écrit ou dans la même langue que l'ouvrage expliqué, ou dans une autre plus moderne et d'un emploi plus commode. L'*analyse* (*voy.*), qui consiste à présenter l'extrait, le précis raisonné d'un ouvrage d'esprit, d'une ode, d'un poëme, d'une pièce de théâtre, d'un discours, d'un traité philosophique, est un excellent moyen de faire mieux comprendre le but ou l'intention de l'auteur, de faire saisir la marche et l'enchaînement de ses pensées, d'embrasser le sujet dans son ensemble. Enfin, lorsque l'ouvrage à expliquer est naturellement obscur, lorsqu'il est écrit d'un style trop concis, qu'il présente des pensées, des figures, des allusions exprimées d'une manière peu explicite, ou seulement indiquées, il conviendra de recourir à la *paraphrase* (*voy.*), c'est-à-dire à une explication étendue, amplifiée des paroles de l'écrivain, et de donner ainsi à ses pensées le développement nécessaire à leur parfaite intelligence.

Le lecteur trouvera aux mots auxquels nous l'avons renvoyé l'indication des travaux les plus importants, anciens et modernes, publiés sous ces diverses formes d'interprétation.

Il résulte de ce qui précède que la tâche de l'interprète, pour être remplie d'une manière satisfaisante, exige la réunion d'un grand nombre de qualités. Il faut joindre à un jugement sain la flexibilité d'esprit nécessaire pour se plier à toutes les allures de son auteur, embrasser d'un coup d'œil l'ensemble d'un ouvrage et observer les plus petits détails du style et de la pensée, revêtir les opinions, partager les sentiments, s'associer aux passions qu'on est appelé à exprimer. Mais de toutes les qualités, la plus précieuse pour l'interprète, c'est la clarté : elle doit être le but constant de ses efforts ; car si elle lui manque, ses autres qualités, son talent, son savoir, perdent beaucoup de leur prix, et son œuvre pèche par la base. S'il est vrai qu'on ne peut expliquer que ce que l'on a bien compris soi-même, d'autre part, comme dit le poëte :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

En restant fidèle à ce précepte, l'interprète évitera les reproches si souvent adressés aux traducteurs et surtout aux commentateurs : il s'abstiendra de développements inutiles ou hors de propos ; il s'interdira ce vain étalage d'érudition qui ne contribue que trop fréquemment à embrouiller ce qui est suffisamment clair, ou qui ne sert qu'à dissimuler une ignorance qu'il serait plus sage et plus noble d'avouer ; il travaillera ainsi au véritable progrès de la science, dont la condition essentielle est de distinguer avec soin ce qui est connu de ce qui ne l'est pas, ce qui peut servir de base à des recherches ultérieures de ce qui manque de vérité et de solidité.

Les principes que nous avons établis, la marche que nous avons tracée, s'appliquent à l'interprétation des auteurs anciens, tant sacrés que profanes, et c'est à dessein que nous n'avons pas séparé les uns des autres*. Nous savons bien que le caractère d'inspiration divine attaché aux livres sacrés, d'abord par les juifs, puis par les chrétiens de toutes les communions, et que l'étude minutieuse qui en a été faite à toutes les époques de discussion et de controverse, non-seulement par les chrétiens eux-mêmes, mais aussi par les adversaires du christianisme, en ont rendu l'interprétation, déjà si difficile par elle-

(*) Au reste, nous avons exposé, à l'article Exégèse, les principes de l'interprétation appliqués aux livres saints, et indiqué les conditions particulières que doit remplir l'exégète.

même, encore plus délicate et plus périlleuse; mais c'est à nos yeux un motif de plus pour insister sur la nécessité absolue de suivre, dans l'interprétation de ces livres, la même marche que dans celle des autres monuments de l'antiquité. Embrasser une méthode différente, donner à la morale, au dogme, au sentiment, à l'imagination, une influence qui détruise ou qui altère l'interprétation grammaticale (en prêtant à ce mot toute l'étendue qu'il doit avoir), c'est s'essayer dans une carrière semée de mille écueils, c'est s'abandonner à toutes les hypothèses, se livrer à toutes les conjectures qui pourront surgir dans l'esprit des interprètes, en un mot, c'est vouloir s'égarer, fermer les yeux pour ne point voir, les oreilles pour ne point entendre. Aussi c'est vers l'interprétation littérale qu'on est toujours revenu lorsqu'on a reconnu les dangers et les abus des autres méthodes.

Les interprètes des livres saints, chez les Hébreux, s'attachaient à découvrir dans les paroles des prophètes un sens allégorique, et détournaient volontiers le sens naturel de ces paroles pour y trouver quelque leçon morale ou quelque enseignement dogmatique auquel l'auteur n'avait pas songé. Cette méthode est quelquefois suivie par les évangélistes et les apôtres, qui citent, à l'appui de leurs récits et en témoignage de certains faits, des passages de l'Ancien-Testament dont l'intention primitive ne paraît pas être celle qu'ils leur attribuent (*voy.* ACCOMMODATION); elle fut assez généralement employée dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, parce qu'alors les livres saints servaient plutôt à l'édification qu'à l'instruction proprement dite; elle se développa surtout par l'influence de l'école d'Alexandrie (*voy.*), où l'on cherchait à introduire, dans l'explication des dogmes chrétiens, et par conséquent dans l'interprétation des évangiles, des idées philosophiques empruntées soit aux néoplatoniciens, soit aux gnostiques. Grâces aux efforts de Clément d'Alexandrie, d'Origène, d'Irénée, la doctrine chrétienne se dégagea de ce mélange, et l'interprétation littérale commença à prendre quelque autorité. Il est vrai qu'Origène, qui en fut le principal promoteur, ne l'admettait pas seule, et reconnaissait l'existence ou la possibilité d'autres sens, tels que le sens moral, relatif à la pratique des devoirs, ou le sens mystique, propre à nourrir le sentiment religieux, lequel se subdivisait en sens anagogique et allégorique, suivant qu'il se rapportait à l'église chrétienne, terrestre ou céleste. Néanmoins les travaux de ce grand théologien contribuèrent puissamment à fixer le texte des livres saints (*voy.* HEXAPLE), et ses erreurs n'empêchèrent pas que l'interprétation littérale ne fût, comme nous l'avons dit à l'art. EXÉGÈSE, l'objet des études de saint Basile, d'Eusèbe, de Théodoret, de Diodore de Tarse et de ses deux disciples Jean Chrysostôme et Théodore de Mopsueste. Dans le même article cité, nous avons parlé de saint Jérôme et de la Vulgate (*voy.*) ou traduction latine de la Bible. A la renaissance des lettres, les travaux de Reuchlin, Érasme, Mélanchthon, Luther, Calvin (*voy.* tous ces noms), donnèrent à cette étude une nouvelle vie, qui se soutint jusqu'au milieu du XVII[e] siècle par les efforts de Flacius, Gerhard, Grotius, Glass, etc. Elle se ralentit pendant près d'un siècle, jusqu'au moment où parurent Ernesti et Semler (*voy.*), dont l'un établit les vrais principes de l'interprétation littérale, et dont l'autre fit sentir la convenance d'appuyer cette interprétation des notions historiques. Depuis, l'herméneutique sacrée n'a pas cessé de faire des progrès, qui sont dus principalement aux savants travaux de Schultens, Michaelis, Eichhorn, Rosenmüller, Gesenius, pour l'Ancien-Testament, et à ceux de Morus, Schleusner, Kuinoël, Beck, Schott, Wahl, Winer, Bretschneider, etc., pour le Nouveau*. Mais pour

(*) Les principaux ouvrages que l'on peut consulter sur l'interprétation des livres saints sont les suivants : J.-G. Rosenmüller, *Historia interpretationis libr. sacr. in eccl. Christ.*, Leipz., 1795-1814; Gl.-W. Meyer, *Histoire de l'Herméneutique sacrée depuis la renaissance des lettres* (en allemand), Leipzig, 1802-1808; G.-T. Seiler, *Herméneutique biblique* (en allem.), Erlangen, 1800; J.-A. Ernesti, *Institutio interpretis N.-T.*, Leipzig, 1761, nouv. édit. publiée par Ammon, 1809; Keil, *Manuel de l'Hermén. du N.-T.* (en allem.), Leipz., 1810; F. Lücke, *Plan d'une Hermén. du N.-T.* (en allem.), Gœttingue, 1817; Kaiser, *Plan d'un système d'Hermén. pour le N.-T.* (en allem.), Erlangen, 1817; Th.-H. Horne, *An Introduction to the critical study and knowledge of the holy Scriptures*, Londres, 1828, 6e édit.

maintenir la science dans une voie sûre et progressive, les interprètes, de nos jours, doivent lutter avec fermeté contre toute tendance exclusive, qui les ferait dévier ou vers le mysticisme ou vers le rationalisme ; qui les soumettrait aux vues étroites et bornées de telle ou telle secte ; qui les astreindrait à une littéralité servile essentiellement contraire à l'esprit de l'Évangile, ou qui les ferait céder aux tentatives téméraires d'une critique orgueilleuse. L. V.

INTERPRÈTES (LES LXX), *voy.* SEPTANTE.

INTERRÈGNE. On appelle ainsi l'espace de temps pendant lequel il n'y a pas de roi dans un état monarchique. L'histoire de l'ancienne monarchie française offre peu d'exemples d'interrègne, car la fameuse maxime *le roi est mort, vive le roi!* y était généralement mise en pratique. Louis-le-Hutin étant mort le 5 juin 1316, n'ayant qu'une fille, Jeanne de Navarre, et laissant sa seconde femme, Clémence de Hongrie, enceinte, il y eut interrègne jusqu'à l'accouchement de cette princesse; car on ne pouvait savoir si elle aurait un fils ou une fille, et dans ce dernier cas, la couronne devait passer à la branche collatérale. Cet interrègne dura jusqu'au 15 novembre que la reine accoucha d'un fils nommé Jean, lequel mourut au bout de quatre jours. Il eut pour successeur à la couronne Philippe V dit le Long, frère de Louis-le-Hutin, qui avait été régent du royaume pendant cet interrègne.

Les guerres étrangères ou civiles amenèrent encore quelques interrègnes, sinon de droit, du moins de fait. L'art. RÉGENCE devra contenir certains détails qui s'appliquent également aux interrègnes. A. T-R.

Dans l'histoire d'Allemagne, on désigne sous le nom de *grand interrègne* l'espace de temps qui s'écoula depuis la mort de l'empereur Conrad IV jusqu'à l'élection de Rodolphe de Habsbourg (1254-73). Le même mot pourrait s'appliquer au temps qui s'écoula, en Russie, depuis la mort de Boris Godounof (ou même depuis son avénement) jusqu'à l'élection de Michel Romanof. En Pologne, depuis le XVIe siècle, il y eut interrègne après la mort de chaque souverain et jusqu'à l'élection de son successeur : on sait que dans l'intervalle le pouvoir royal était confié aux mains du primat (archevêque de Gnezne), qui avait le premier rang parmi les sénateurs.

Dans la république romaine, on choisissait un *interrex* (dénomination qui avait survécu à la royauté répudiée) dans des circonstances extraordinaires, lorsqu'il était impossible de pourvoir autrement aux magistratures vacantes. A défaut de consuls ou d'un dictateur, c'était à l'*interrex* qu'on abandonnait les élections. S.

INTERROGATOIRE. On nomme ainsi les questions que fait un magistrat sur des faits civils ou criminels, et les réponses de celui qui est *interrogé*. Ce mot désigne également le procès-verbal qui contient ces questions et ces réponses.

Suivant la loi française, le juge d'instruction doit interroger de suite l'inculpé, s'il a décerné contre lui un mandat de comparution; et dans les 24 heures au plus tard, s'il a donné un mandat d'amener.

Le prévenu traduit devant le tribunal de police correctionnelle est interrogé à l'audience. Quant à celui qui, mis en état d'accusation, est renvoyé devant la Cour d'assises, il est, dans les 24 heures après son arrivée dans la maison de justice et la remise des pièces au greffe, d'abord interrogé par le président de cette cour. C'est après cet interrogatoire que le conseil de l'accusé peut communiquer avec lui. Ensuite, quand les débats (*voy.*) sont ouverts, l'accusé doit répondre publiquement à toutes les questions que lui adressent le président, les juges, le ministère public et même les jurés (Code d'instruction criminelle, art. 93, 190, 293, 302).

En matière civile, le mot *interrogatoire* n'est employé seul qu'en parlant des questions qui sont faites par le juge à une personne dont l'interdiction (*voy.*) est poursuivie.

Lorsqu'une partie n'a pas de preuves suffisantes, ou même n'a aucune preuve d'un fait contesté, elle peut faire interroger par un juge son adversaire sur ce fait ou sur des faits corrélatifs : c'est ce qu'on appelle un *interrogatoire sur faits et articles*. Cette disposition, que l'or-

donnance donnée à Villers-Cotterets, en 1539, avait empruntée au droit romain (ff. *de interrogationibus in jure faciendis*), et que celle de 1667 avait conservée, est reproduite par l'art. 324 du Code de procédure. E. R.

INTERVALLE. On appelle ainsi, en musique, la distance qui se trouve entre deux termes quelconques de l'échelle générale des tons du système musical. L'échelle générale est, comme on le sait, l'ensemble de tous les tons musicaux généralement adoptés. Leur réunion forme une succession d'environ huit octaves, à partir de l'*ut* produit par un tuyau de 32 pieds.

Chaque intervalle tire son nom du nombre de degrés qu'occupent les tons dont il est formé. Ainsi l'on nomme *unisson*, *uniton* ou *prime*, celui dont les tons n'occupent qu'un seul et même degré; *seconde*, celui dont les tons embrassent deux degrés consécutifs; *tierce*, celui dont les tons embrassent trois degrés; *quarte*, *quinte*, *sixte*, *septime* ou *septième*, *octave*, *none* ou *neuvième*, *décime* ou *dixième*, etc., ceux dont les tons occupent sur l'échelle quatre, cinq, six, sept, huit, etc., degrés.

Tout intervalle peut être pris dans deux directions différentes, c'est-à-dire du grave à l'aigu et de l'aigu au grave. Dans le premier cas, il est *ascendant;* dans le second, il est *descendant.* Quand la nature de l'intervalle n'est pas spécialement désignée, il est sous-entendu qu'il s'agit d'un intervalle *ascendant*, le calcul musical se faisant habituellement du grave à l'aigu.

Les intervalles peuvent être considérés sous le double rapport de leur étendue et de leur espèce. Sous le rapport de leur espèce, ils sont *simples*, c'est-à-dire moindres que l'octave, et *composés* ou *multiples*, c'est-à-dire plus grands que l'octave. Dans ce dernier cas, ils sont *doublés*, *triplés*, *quadruplés*, etc., selon le nombre de fois que l'octave a été ajoutée à l'intervalle simple: ainsi la none ou neuvième est l'intervalle *doublé* de la seconde, la décime ou dixième est le doublé de la tierce, parce qu'à chacun de ces intervalles l'octave a été ajoutée.

Sous le rapport de leur espèce, les intervalles sont *naturels* ou *altérés :* les intervalles naturels sont ceux que fournit l'échelle du mode primordial d'*ut majeur*, et qui peuvent être pris indifféremment sur toute autre échelle transposée au moyen des dièses ou bémols, pourvu qu'elle soit semblable à la première dans sa succession diatonique. Les intervalles altérés sont ceux qui proviennent de la variation en plus ou en moins de l'un des termes de l'intervalle naturel. Les intervalles naturels sont *majeurs*, *mineurs* ou *neutres ;* les intervalles altérés sont *diminués* ou *augmentés.*

INTERVALLES

(On lira ce tableau de bas en haut.)

En comparant entre eux les intervalles qui composent ce tableau, nous ferons

les remarques suivantes : 1° l'*unisson* qu'il est plus régulier d'appeler *uniton*, et l'*octave* sont des intervalles neutres qui ne sauraient avoir d'espèce majeure et mineure, et, à proprement parler, l'uniton n'est pas même un intervalle, plusieurs notes placées sans altération sur un même degré de l'échelle n'offrant entre elles aucune différence tonale; 2° tous les autres intervalles naturels diffèrent d'un semi-diaton du mineur au majeur; 3° à partir de l'uniton, en mettant en une série les intervalles naturels, ils vont augmentant progressivement d'un semi-diaton, à l'exception de la quarte majeure et de la quinte mineure qui sont en apparence de même grandeur, bien que composées différemment, l'une comprenant trois diatons en quatre degrés, l'autre deux diatons et deux semi-diatons en cinq degrés; 4° les intervalles altérés s'obtiennent en faisant varier les intervalles naturels chacun dans le sens de son espèce, c'est-à-dire les intervalles mineurs en moins et les intervalles majeurs en plus; toute altération soit en plus soit en moins se fait par semi-diaton, et l'on conçoit dès lors qu'il peut y avoir plusieurs degrés d'altération puisque celle-ci peut s'effectuer au moyen du dièse ou au moyen du bémol, mais dans la pratique on néglige cette différence; 5° l'uniton, qui n'a point d'espèce majeure ou mineure, peut fort bien être augmenté, et l'octave, autre intervalle neutre, possède cette faculté et de plus celle de la diminution; 6° l'on a fort mal-à-propos nommé la quarte majeure, quarte *augmentée* ou *superflue* : la véritable quarte augmentée est celle à laquelle nous donnons cette dénomination; la quarte mineure a été aussi nommée quarte *juste* : elle ne mérite pas plus ce nom que tout autre intervalle exprimé par la voix ou l'instrument avec l'exactitude requise; quant à la qualification de *superflue*, elle est aujourd'hui tout-à-fait abandonnée; 7° même erreur en ce qui concerne la quinte mineure souvent qualifiée de quinte *diminuée*, tandis que l'intervalle auquel appartient ce dernier nom est moindre d'un semi-diaton; on l'a aussi nommée *fausse quinte* : en sens inverse, cette appellation est aussi ridicule que celle de *quarte juste*, l'intervalle de quinte mineure n'étant pas plus faux que tout autre lorsque les deux termes en sont rendus exactement; 8° enfin, dans la formation du tableau ci-dessus nous ne nous sommes servis que du dièse pour obtenir l'altération des intervalles naturels; nous avons obtenu l'augmentation par l'apposition du dièse devant la note supérieure de l'intervalle majeur, et la diminution en plaçant la même figure devant la note inférieure de l'intervalle mineur; nous aurions obtenu un résultat semblable (ou du moins admis comme tel) en faisant une opération inverse, c'est-à-dire en plaçant le bémol devant la note inférieure des intervalles majeurs, ce qui eût donné l'augmentation, ou devant la note supérieure des intervalles mineurs, ce qui eût produit la diminution.

Dans la pratique, on donne le nom d'*intervalle* non-seulement à la distance qui sépare deux tons entre eux, mais encore à l'un ou à l'autre de ces deux tons par opposition à celui que l'on prend pour base : ainsi, quand on dit *la tierce* ut-mi *est d'un effet agréable dans ce morceau, mais la quarte* fa-si *donne de la dureté au début de la seconde phrase*, on parle de l'effet produit par le *mi* en rapport avec l'*ut* et par le *fa* en rapport avec le *si*.

On trouvera aux art. Unisson, Seconde, Tierce, etc., quelques observations sur l'analyse, l'emploi et les propriétés particulières de certains intervalles. J. A. de L.

INTERVENTION, NON-INTERVENTION. On s'est demandé bien souvent, surtout depuis vingt ans, si une puissance avait ou non le droit d'intervenir dans les affaires d'une nation étrangère, si ses propres intérêts ne lui en imposaient pas quelquefois le devoir. Plusieurs fois, les souverains et leurs ministres se sont réunis en congrès pour agiter cette question; et suivant les différentes circonstances, les cabinets ont ordonné des interventions ou ont proclamé le principe de la non-intervention. Dans toutes les occasions où le principe a été discuté on a beaucoup plus consulté la politique que le droit; il n'est peut-être aucun publiciste qui n'ait tour à tour demandé des interventions et protesté contre les interventions. Peut-être faudrait-il en conclure que le droit est loin d'être absolu

en cette matière, et que, sans violer les principes d'une exacte justice, on peut appliquer à des conjonctures diverses une ligne de conduite différente. Quant à nous, organes et interprètes du droit international, nous devons nous abstenir de juger des événements qui sont à peine encore aujourd'hui dans le domaine de l'histoire; nous nous bornerons à expliquer ce que c'est qu'une intervention, quelles sont les formes variées sous lesquelles elle se produit, et comment elle peut se concilier avec la souveraineté des nations.

Tous les états souverains sont essentiellement libres dans le choix de leur constitution et dans leurs relations avec les peuples étrangers. Voilà un principe incontestable; mais il faut ajouter qu'il n'est permis à personne d'abuser de sa liberté au détriment de la liberté et du repos d'autrui, et que le premier devoir de tout individu est de respecter la paix de la société. C'est en général sur la combinaison difficile de ces deux maximes que repose la légitimité ou l'illégitimité des interventions.

L'intervention est purement amiable, quand elle se borne à des négociations, à des recommandations ou à des représentations diplomatiques; elle prend un caractère de violence et parfois d'hostilité, quand elle se produit avec la manifestation de la force et les armes à la main. Il sera plus facile de connaître ses différentes nuances en recherchant les cas variés qui peuvent y donner lieu.

Une nation use d'un droit incontestable lorsqu'elle forme son pacte social; elle peut à volonté adopter une constitution monarchique, aristocratique ou démocratique. Par suite du même droit, elle peut modifier et changer sa loi fondamentale. Mais comme le commerce journalier établit entre les peuples des relations quotidiennes et non interrompues, ce qui se passe dans un pays exerce une action inévitable sur les populations voisines; il s'y manifeste des sympathies et des antipathies qui souvent les agitent en sens divers. Il en résulte une affection mutuelle entre les nations qui professent les mêmes doctrines politiques ou religieuses, et bien souvent un esprit de propagande ou de répulsion à l'égard de celles qui sont régies par des principes différents. Les républiques sont rarement vues de bon œil par les princes qui gouvernent monarchiquement leurs états; les partisans des opinions démocratiques aiment peu le gouvernement des rois. Il ne faut donc pas s'étonner si les souverains s'efforcent d'empêcher l'établissement des constitutions populaires, et si les républiques appuient la résistance des sujets contre les tentatives d'oppression de leurs monarques. Toutefois, une nation étrangère ne peut sans injustice s'occuper activement de la constitution de ses voisins que dans un petit nombre de cas. Si le peuple est partagé d'opinions, comme il arrive d'ordinaire, elle peut offrir ses bons offices ou sa médiation, et les interposer quand on les accepte. Si elle a garanti l'ancienne constitution, et que les ennemis des innovations l'appellent à leur aide, elle a certainement le droit de répondre à cet appel. Si les changements projetés produisent des troubles qui réagissent sur elle-même, on ne saurait trouver mauvais qu'elle agisse de manière à conserver son existence et sa tranquillité. Enfin, si le parti dominant cherchait à consolider son pouvoir au moyen de la terreur et de la tyrannie, on comprendrait encore un sentiment d'humanité qui déterminerait à secourir efficacement les victimes d'une telle barbarie.

Le choix du souverain dans les états monarchiques attire aussi une vive attention de la part des puissances étrangères, soit lorsque le trône est électif, soit lorsqu'une vacance rend une élection nécessaire. Depuis surtout que les nations européennes ont admis le système de l'équilibre comme essentiel à la conservation commune, un tel choix ne peut manquer d'exciter beaucoup d'inquiétudes et de susceptibilités jalouses. Autrefois, à chaque élection d'un roi de Pologne, la diète entendait les observations et les recommandations des ambassadeurs étrangers. Aujourd'hui encore les puissances catholiques exercent une grande influence sur le choix du pape, soit en désignant d'avance des cardinaux qui deviendront électeurs, soit en excluant des candidats

pendant la durée même des opérations du conclave. Du reste, quelle que soit la circonstance qui donne lieu à une élection, chaque puissance a le droit de prendre ses mesures et de prévenir un choix qui serait hostile ou inquiétant pour elle.

Bien souvent même la dévolution de la couronne dans une monarchie héréditaire est d'un grand intérêt pour les états étrangers. Si l'ordre de succession était établi partout comme il l'est en France depuis des siècles, si du reste aucune révolution ne venait troubler la transmission régulière dans les dynasties, il s'élèverait peu de difficultés à cet égard. Mais quand la constitution permet aux femmes de succéder, leurs alliances appellent au trône des princes étrangers, et l'équilibre peut être menacé par la prépondérance qui en résulterait pour une famille souveraine. La puissance de Charles-Quint fit trembler l'Europe, et de nouvelles inquiétudes se manifestèrent lorsque Louis XIV mit en avant ses prétentions sur l'Espagne. Les guerres longues et sanglantes que ces événements occasionnèrent sont connues de tout le monde. Quelques règles, dont le principe se trouve indiqué dans les négociations d'Utrecht, se sont établies dans la société des nations européennes. On ne souffre pas, en général, que plusieurs grandes monarchies se trouvent réunies sous la domination d'un seul prince, lors même que son droit constitutionnel l'appellerait à les gouverner à la fois. On exige alors des renonciations et des modifications à la loi fondamentale. Si plusieurs prétendants se disputent la couronne, il en résulte presque toujours des guerres civiles auxquelles les étrangers prennent part, en favorisant l'un ou l'autre des partis qui divisent la nation. Ainsi, la plupart des querelles de succession dans les grands états de l'Europe sont terminées plutôt par des traités conclus avec les nations étrangères, que par le libre vœu de la nation du sort de laquelle il s'agit, et souvent même sans que son suffrage ait été suffisamment consulté.

Tels sont les cas qui donnent le plus ordinairement lieu à une puissance de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un peuple étranger. Les relations internationales amènent aussi quelquefois des interventions, lorsqu'une puissance juge qu'il est de son droit ou de son intérêt d'empêcher une guerre ou de la terminer, de s'opposer à une alliance.

De tout ce qui précède, on peut conclure que les interventions sont souvent légitimes et utiles, quoiqu'on ne puisse y recourir que par exception au principe de l'indépendance des nations; mais par une autre suite de cette indépendance, chaque état étant juge de son droit, il arrive fréquemment que les exceptions admises en théorie sont tellement étendues par la pratique, qu'elles semblent emporter la règle. Dans l'impossibilité où nous sommes de fixer la limite de ce qui est permis, nous indiquerons au moins la conduite que doit ordinairement suivre la puissance qui prétend s'occuper des affaires d'un peuple étranger.

Un principe absolu dans le droit des gens, c'est qu'avant de recourir à aucune voie d'autorité et de contrainte à l'égard de l'étranger, une nation doit toujours épuiser les voies de douceur et de conciliation. La marche de la puissance intervenante doit donc être lente et guidée par les conseils de la prudence et de la modération. Elle commencera par des procédés tout amiables: si sa voix n'est pas entendue, elle refusera de reconnaître l'état nouveau ou le souverain qui est en possession du pouvoir, elle interrompra ses communications amicales; ce ne sera que par suite d'une véritable nécessité qu'elle devra recourir à une intervention armée.

Cette intervention elle-même présente, dans l'exécution, plusieurs nuances qu'il n'est pas inutile de signaler. La subtilité diplomatique des cabinets modernes a introduit des distinctions entre l'*observation*, *la coopération*, la *translimitation* et l'*intervention* proprement dite.

On peut se borner à établir sur les frontières ou sur les côtes des cordons militaires ou des stations maritimes; on se tient en garde; on menace : voilà l'*observation*.

On permet à ses soldats de s'enrôler au service de l'un des partis; on lui fournit des armes, des munitions, des ressour-

ces qu'on refuse à son adversaire; on l'aide même au besoin en facilitant ses blocus et en faisant feu de la mer ou de son propre territoire, mais sans franchir la frontière : voilà la *coopération*.

On envoie ses troupes sur le territoire où la guerre est en activité; mais ces troupes se bornent à occuper les places, à conserver ce qui a été conquis par ceux qu'on assiste : voilà la *translimitation*.

Enfin, si on le croit nécessaire, on imprime à son armée un mouvement plus actif; elle entre sur le champ de bataille avec son drapeau et ses couleurs, elle n'agit que par les ordres de son gouvernement et en son nom : voilà l'*intervention* proprement dite.

Il est facile de comprendre que ce ne sont là que différents degrés d'une même chose, et qu'on pourrait même donner aux mots une autre signification que celle qu'on leur attribue.

Maintenant, que dire de la légitimité ou de l'illégitimité des interventions? Il est impossible de soutenir la doctrine de la non-intervention comme une règle absolue et invariable. L'intervention est un moyen souvent nécessaire et inévitable; plus souvent encore il est dangereux, comme tous ceux dont l'emploi est abandonné à l'arbitraire des intérêts et des passions. Aujourd'hui, surtout depuis la Sainte-Alliance (*voy.*) et la déclaration faite à Aix-la-Chapelle, en 1818, par les cinq grandes puissances de l'Europe, les interventions n'ont presque jamais lieu que d'un commun accord, ou du moins à la suite de conférences diplomatiques entre les ministres de ces cinq puissances. *Voy.* CONFÉRENCE, etc. P. R. C.

INTESTAT (AB), *voy.* AB INTESTAT.

INTESTINS (mot formé du latin *intrà*, au dedans), partie de l'appareil digestif dans laquelle s'accomplit la fin de la fonction, c'est-à-dire la séparation du chyle et des matières fécales. Aux articles DIGESTION, DUODÉNUM, CHYLE et DÉFÉCATION, ces divers phénomènes ont été décrits : il ne nous reste ici qu'à indiquer la forme et la structure des intestins.

A partir du duodénum commence l'*intestin grêle*, divisé en *jéjunum* et en *iléon*, dont la différence, peu sensible, réside dans la plus grande abondance des vaisseaux chylifères dans la seconde portion. Ces intestins, d'une longueur considérable chez les herbivores et beaucoup plus courts chez les carnivores, ont une forme cylindrique et sont formés de trois membranes, une séreuse extérieure, une musculaire moyenne dont les contractions favorisent le cours des matières, enfin une muqueuse.

A l'extrémité de l'iléon se trouve une sorte de rétrécissement élastique appelé *valvule iléo-cécale*, par où cet intestin communique avec la dernière portion du tube alimentaire, et qui s'oppose au mouvement rétrograde des liquides ou des gaz qui y sont contenus. A partir de ce point jusqu'à l'anus, c'est le *gros intestin* divisé en *cœcum*, *colon* et *rectum*, et dans lequel les résidus s'accumulent et cheminent lentement et contre les lois de la pesanteur, jusqu'au moment de leur expulsion. Plus larges de beaucoup que les précédents, garnis en outre de rétrécissements nombreux, ils semblent destinés à mouler les matières, et offrent encore quelques vaisseaux lymphatiques, destinés à absorber les restes de substance assimilable qui pourraient avoir échappé aux vaisseaux plus nombreux qui les précèdent. Cette disposition appartient spécialement au cœcum et au colon; le rectum reprend la forme cylindrique, mais il est très dilatable et sa tunique musculaire est beaucoup plus énergique, outre qu'il est terminé en bas par un sphincter.

Dans l'état habituel, les intestins sont remplis de gaz qui en écartent les parois et contiennent aussi quelques mucosités sécrétées par leur membrane interne. Pendant la digestion, ils sont actifs et traversés par les substances soit alimentaires, soit excrémentitielles.

A raison de leurs fonctions, les intestins sont sujets à de nombreuses maladies qui à leur tour influent notablement sur la santé générale. Aussi n'est-il pas extraordinaire qu'on ait voulu y localiser la plupart des maladies fébriles (*voy.* FIÈVRES, ENTÉRITE, DYSSENTERIE). Les plaies des intestins sont extrêmement fâcheuses à cause de l'effusion dans le péritoine des matières qu'ils renferment, et qui occasionnent une péritonite souvent mortelle. Les étranglements internes, les

hernies (*voy.*), ne sont pas moins fâcheux. F. R.

INTIMATION, INTIMÉ. L'*intimation* est l'assignation que l'appelant d'un jugement donne à la partie qui a obtenu gain de cause, pour comparaître devant les juges qui doivent connaître de l'appel. L'*intimé* est le défendeur en cause d'appel. Ces mots viennent d'*intimare*, qui, dans la basse latinité, est employé dans la signification de *notum facere*, parce qu'à une certaine époque du moyen-âge, c'étaient les juges que l'appelant assignait pour qu'ils vinssent soutenir le bien jugé de leur sentence, et il dénonçait seulement l'appel à la partie adverse pour qu'elle assistât aux débats, si elle le jugeait à propos. E. R.

INTOLÉRANCE, *voy.* Tolérance.

INTONATION, action d'exprimer, au moyen de la voix ou de l'instrument, un morceau de musique donné, et plus particulièrement le début de ce morceau. Si l'intonation a lieu avec l'exactitude requise, elle est *juste;* si elle pèche en rendant un son plus haut ou plus bas qu'il ne doit l'être, elle est *fausse.* Ainsi la bonne intonation consiste surtout à bien faire comprendre le rapport convenable qu'ont entre eux les tons qui forment les éléments de la cantilène. La franchise d'intonation est peut-être le mérite que l'on prise le plus dans un chanteur; on exige, avec raison, que ses *attaques*, surtout, soient d'une parfaite justesse et d'une netteté qui ne laisse rien à désirer. En effet, une note, ou même plusieurs notes imparfaitement intonées, pourront passer inaperçues dans le cours d'un morceau, ou du moins ne seront remarquées que d'un petit nombre d'auditeurs; mais le début d'une phrase, et à plus forte raison d'un air, choque et indispose tout le monde lorsqu'il est mal rendu. C'est surtout dans les mouvements lents que l'on peut observer le mérite d'une parfaite intonation : aussi ces morceaux sont-ils l'écueil de tous les chanteurs médiocres, parce que dans ce cas les défauts et les qualités de la voix, comme aussi ceux du style, ne peuvent plus s'évanouir dans des parties accessoires, mais doivent forcément se montrer à découvert et provoquer infailliblement les applaudissements ou la désapprobation.

Dans le plain-chant, on appelle intonation d'un psaume, d'une antienne, etc., la partie du morceau composée seulement des premières notes qui se chantent par une seule voix ou par un petit nombre de voix, et après lesquelles le chœur poursuit. Quelquefois la fin de l'intonation est annoncée par un saut de tierce inférieure, dont la dernière note remonte ensuite d'une seconde : c'est ce que l'on nomme *périélèse;* si l'on ne descend que d'une seconde pour remonter aussitôt du même intervalle, ce passage s'appelle *diaptose.* Lorsqu'une intonation doit être d'abord annoncée à celui qui la fera définitivement, elle prend la première fois le nom d'*imposition.* L'intonation des psaumes usités dans le culte catholique offre des particularités assez remarquables dont il sera parlé au mot Psalmodie. J. A. de L.

INTRADE. On donne depuis quelque temps ce nom à un petit morceau placé en tête d'une composition instrumentale, surtout lorsque cette composition est une fantaisie ou un air varié. L'intrade (entrée) n'est autre chose qu'une introduction (*voy.*) dont les formes sont encore resserrées. J. A. de L.

INTRIGUE. On appelle ainsi toute menée secrète employée pour atteindre un but quelconque. L'intrigue marche volontiers au milieu des ténèbres, car ses moyens sont rarement de ceux qu'on peut avouer au grand jour. Elle est l'allure ordinaire de la ruse et de la fourberie. Aussi le nom d'*intrigant* est-il presque toujours pris dans une acception fâcheuse. En effet, s'il est permis quelquefois d'avoir recours à l'intrigue pour combattre le méchant avec ses propres armes, l'homme qui se sert habituellement de cet instrument dangereux ne saurait se conserver tout-à-fait pur et innocent.

Comme il arrive souvent, le langage familier a donné plus d'extension à la signification de ce mot, et il s'applique d'une manière générale à quiconque choisit les voies détournées pour arriver au but qu'il se propose. On dit ainsi d'un homme qui a beaucoup de relations dans le monde et qui sait s'en servir pour faire

son chemin : C'est un habile intrigant. L'intrigue n'est plus alors que du savoir-faire, élément moins pernicieux qui se glisse dans toutes les relations sociales, et joue un rôle assez important, aujourd'hui que les diverses routes de la fortune sont toutes plus ou moins encombrées.

L'intrigue proprement dite a de tout temps habité de préférence au milieu des cours, mettant ses adroites ressources au service des ambitions fort peu scrupuleuses qui s'agitent autour du souverain. Elle exerce ainsi une puissante et malheureuse influence sur la destinée des peuples ; l'histoire ancienne et moderne nous en offre mille exemples (*v.* Cour, Camarilla, etc.). La diplomatie en use et abuse constamment ; certaines menées qu'un sentiment de délicatesse interdirait dans la conduite d'affaires particulières, traitées d'homme à homme, sont regardées comme tout-à-fait licites dès qu'il s'agit des intérêts de deux nations. Étrange contradiction, qui fait que les premiers principes de la morale sont méconnus par ceux-là même qui devraient donner l'exemple de leur fidèle observation ! Sous ce rapport, les révolutions politiques n'ont encore amené presque aucune réforme ; seulement, dans les monarchies constitutionnelles, l'intrigue, tôt ou tard dévoilée par la presse, tend à devenir un peu moins dangereuse, malgré les raffinements que lui suggère sa position critique.

On appelle *intrigue d'amour* les relations d'un amant avec sa maîtresse ; et l'amour étant en général regardé comme un élément essentiel dans toute œuvre dramatique, on a donné le nom d'intrigue au nœud qui lie ensemble les diverses parties de l'action, qui soutient l'intérêt en les faisant concourir à un dénouement commun. L'intrigue est à la fois l'une des conditions les plus difficiles du drame et le moyen de succès le plus certain au théâtre. Maintes pièces, très médiocres sous tous les autres rapports, obtiennent à la représentation un succès brillant par une intrigue fortement conçue et habilement conduite ; tandis que d'autres, bien supérieures par les pensées et le style, échouent faute d'avoir su captiver de même l'attention des spectateurs. C'est ainsi que Molière et Shakspeare, unissant au plus haut degré l'entente de l'intrigue au génie de l'observation et au talent de l'expression, se sont placés au premier rang et sont demeurés presque sans rivaux. L'intrigue est aussi la base sur laquelle repose le roman ; mais ici elle offre beaucoup moins de difficultés, car l'auteur peut la développer à son aise et n'est point gêné par ces conditions de temps et de lieu qui entravent sans cesse la marche de l'écrivain dramatique. J. Ch.

Un principe général pour ces divers genres de compositions, c'est que l'intrigue même la plus compliquée ne doit jamais présenter une obscurité impénétrable, ou même trop difficile à pénétrer ; qu'elle peut s'entourer de mystère, mais non de ténèbres, exercer l'esprit du lecteur ou du spectateur, et non le tourmenter ou le rebuter. Malheureusement ce précepte n'est pas toujours suivi, et ce n'est pas seulement chez nos poëtes dramatiques que Boileau pourrait signaler aujourd'hui ces écrivains

....Qui débrouillant mal une pénible *intrigue*,
D'un divertissement nous font une fatigue.

Une autre loi imposée à l'intrigue littéraire et plus souvent violée encore, est celle de la vraisemblance. Le désir de chercher à tout prix ce qu'on appelle *l'effet*, est presque toujours la cause de ces écarts ; et il est rare qu'il produise des résultats, qui, du moins aux yeux d'une critique éclairée, puissent les rendre pardonnables.

Les ouvrages dramatiques des anciens étaient peu *intrigués ;* leurs auteurs avaient affaire à des spectateurs faciles à émouvoir. Les nôtres, pour lesquels tant de combinaisons théâtrales ont été employées, ressassées, ont quelques droits d'exiger des intrigues nouées plus fortement (plus *corsées*, suivant le terme nouveau) ; heureux l'auteur qui peut satisfaire ce désir sans trop d'infractions aux deux lois fondamentales dont nous venons de parler ! Mais ce n'est pas le seul écueil qu'il rencontre sur notre scène, et Grimm, dans sa *Correspondance*, en signalait déjà, il y a près de 60 ans, un autre qui ajoutait de nouvelles difficultés à l'art d'intriguer, d'une manière raisonnable, les compositions dramatiques de quelque étendue : « La rapidité dans l'action, écrivait-il en

1782, est aujourd'hui le plus grand mérite que l'on puisse avoir aux yeux d'un public blasé. L'impatience est, pour ainsi dire, le premier sentiment qu'on apporte au spectacle. Allez vite, plus vite, encore plus vite, à quelque prix que ce soit, et vous pouvez être sûr d'enchanter votre auditoire.» Que dirait Grimm aujourd'hui, et qu'il trouverait sans doute patient son public de 1782 !

Pour la comédie d'intrigue, *voy.* Comédie, T. VI, p. 373. M. O.

INTRODUCTION (*introductio*, composé de *ducere in*, conduire dans, introduire). Il est des lieux où l'on ne peut entrer, sans y être introduit; il est des livres qu'on ne peut comprendre sans une préface explicative : de là l'introduction qui appartient, dans le sens propre, à l'histoire du cérémonial ; dans le sens figuré, à l'établissement des usages, des coutumes, et surtout à des notions préliminaires données en littérature, soit au commencement d'un livre pour en faciliter l'intelligence, soit dans un ouvrage spécial pour aplanir les premières difficultés d'une étude quelconque (*voy.* Isagoge). C'est ainsi qu'on a, de divers auteurs, l'introduction à l'Écriture sainte qui forme même une branche particulière de l'enseignement théologique; l'introduction à la philosophie, par exemple de S'Gravesande; l'introduction à l'histoire universelle, par Puffendorf; l'introduction à la vie dévote, par saint François de Sales, et beaucoup d'autres introductions analogues. La plupart de nos études ne sont qu'une introduction à d'autres études ; l'instruction supérieure suppose l'instruction secondaire, qui n'est elle-même qu'une continuation de l'instruction primaire. Au milieu de l'année 1840, M. Cousin, alors ministre de l'instruction publique, a créé une chaire d'*Introduction générale à l'étude du droit*, création encore restreinte à Paris, mais qui devra s'étendre à d'autres Facultés de droit. J. T-v-s.

INTRODUCTION (musique). Appliqué à la musique instrumentale, ce mot désigne un morceau que l'on place en tête d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre pièce. Il consiste en un nombre ordinairement très limité de mesures d'un mouvement grave et d'un caractère sérieux dont le but est d'appeler l'attention de l'auditoire sur le morceau qui va suivre, et de le lui faire écouter sans distraction. L'introduction n'est souvent qu'une succession d'accords qui modulent plus ou moins ; quelquefois on y voit les idées se suivre sans aucun plan fixe, comme si le compositeur était incertain de ce qu'il doit dire : en effet, tous ses caprices peuvent en ce cas lui être passés; il n'a d'autre règle à suivre que de terminer sur l'accord de la dominante du mode, auquel il peut, s'il lui convient, ajouter la septième. L'introduction s'écrit toujours dans le mode de l'*allegro* qui suit; si ce dernier est majeur, l'introduction peut être à volonté majeure ou mineure; il en est de même si l'attaque est mineure, mais alors une introduction en mode majeur doit être plus étendue qu'elle ne le serait en mineur.

Quoique l'introduction soit fort en usage, elle n'est point indispensable, et de fort belles symphonies en sont dépourvues; elle est à peu près inutile lorsque le début de l'*allegro* se distingue par un effet imposant et solennel, mais elle est tout-à-fait convenable lorsque ce début ne respire que la gaîté et l'enjouement.

Dans la musique de théâtre, on appelle *introduction* le morceau de musique qui se chante au lever du rideau, et qui, dans les *libretti* bien faits, doit servir d'exposition. Dans presque tous les opéras modernes, l'introduction est un chœur ou un morceau d'ensemble; mais il n'y a aucune obligation à cet égard. Toutefois, dans un poëme où le récit se mêle au chant, il est toujours avantageux de ne pas commencer par un dialogue parlé; rien de plus facile que de disposer en récitatif le peu de paroles qui précéderaient un air, un duo, etc. Très souvent l'introduction se lie à la symphonie d'*ouverture*, de manière à ne faire qu'un avec ce morceau; enfin dans certains opéras modernes, qui sont dépourvus d'ouverture, c'est l'introduction qui en tient lieu. On peut dire que Rossini a donné les plus beaux modèles d'introduction théâtrale du répertoire moderne, tant dans le genre sérieux que dans le genre comique : tout le monde connaît les introductions du *Barbiere* et de *Guillaume Tell ;* et, si l'on

peut quelquefois excuser le musicien qui se dispense d'écrire une symphonie d'ouverture, c'est assurément lorsqu'il est capable de composer une introduction semblable à celle du *Mosè in Egitto*. J.A. DE L.

INTROUVABLE, *voy.* CHAMBRE INTROUVABLE.

INTUITION (*intuitio*, de *intueri*, regarder, fixer). Cette part de connaissance, dit Locke, est irrésistible et, comme la lumière solaire, est nécessairement et immédiatement perçue dès que l'esprit tourne ses regards de ce côté. C'est de cette intuition, de cette perception intérieure, indépendante des sens, que dépend toute la certitude et l'évidence de nos autres connaissances; c'est la plus grande certitude qu'il soit possible d'acquérir.

Si la légitimité et la certitude du savoir humain sont susceptibles de preuves, il doit exister une certitude première qui puisse se passer de démonstration; autrement on serait forcé de demander la preuve de la preuve, jusqu'à l'infini: or, cette vérité qui se démontre elle-même de la manière la plus immédiate, la plus absolue, c'est la vérité de notre sens intime, la certitude de la conscience.

Toutes les preuves, toutes les réalités se réduisent à la preuve, à la réalité de l'intuition : l'évidence *intuitive* est seule inattaquable; c'est dans son principe que l'on doit puiser la doctrine de la certitude.

L'enthymème de Descartes : *Je pense, donc je suis* (*cogito, ergo sum*), est un exemple d'intuition que nous renouvelons à chaque instant de la vie. Arnauld y voyait l'étude permanente qui constitue l'essence de l'âme; Kant y vit le centre fixe et immuable de l'unité synthétique de la pensée. Ce philosophe ne nie pas la possibilité des notions ontologiques, mais bien leur légitimité, et refuse à ces conceptions une valeur absolue. Les idées générales sont de pures conceptions; non point les principes constitutifs des objets, mais de simples directions de l'esprit, ne donnant à l'esprit pour objet que les sensations ou représentations sensibles que Kant nomme *intuitions*. Sans les conceptions de l'intelligence, les sensations ne peuvent nous fournir la connaissance; il faut que ces sensations soient élevées au degré d'intuition. La certitude n'émane que de la raison pure, faculté qui renferme le principe des connaissances *à priori* (*voy.*); ces connaissances sont les notions pures de l'entendement préexistant à toutes nos connaissances acquises par la sensation; la disposition de l'esprit à recevoir des impressions est la sensibilité, l'idée qui en résulte est l'intuition.

Quoique les intuitions existent en nous-mêmes *à priori*, le philosophe de Kœnigsberg ne les considère pas comme des idées innées; car si elles sont antérieures aux perceptions sensibles, c'est seulement dans l'ordre de la raison, et non dans l'ordre du temps. Elles ont leur fondement en nous-mêmes; mais elles ne se produisent qu'à l'occasion, à la suite des modifications sensibles; elles ne peuvent exister séparément de ces modifications. Remarquons que, malgré son éloignement pour les idées innées, Kant les admet ici dans le sens de Descartes et de Leibnitz, qui, en effet, n'ont pas prétendu que les idées fussent *réellement*, mais *virtuellement*, innées; qu'elles avaient leur principe en nous, et se manifestaient ensuite à l'occasion des impressions extérieures.

Sur l'*intuition* religieuse, *voy.* EXTASE, VISION, etc. L. D. C.

INVALIDES, hommes qui ne sont plus *valides* au service, qui n'ont plus les forces ou la santé nécessaires (du verbe *valere*, être fort, bien portant). Chez les peuples de l'antiquité, alors que chaque citoyen devenant soldat, selon les besoins de la patrie, prenait et quittait les armes tour à tour, il ne semble pas que les gouvernements se soient occupés d'une manière spéciale des hommes mutilés par le fer de l'ennemi. Le guerrier mis hors de combat par d'honorables blessures rentrait dans ses foyers où il était rare qu'une longue absence eût laissé le temps de l'oublier; d'ailleurs tous les membres de la communauté politique étant, presque sans exception, exposés aux mêmes chances, il était naturel que son sort n'excitât pas un intérêt particulier. Cependant l'idée première d'un secours accordé aux vieux défenseurs de la chose publique n'est pas plus neuve que tant d'autres : l'histoire

en attribue l'honneur à Pisistrate, qui voulut que les hommes estropiés à la guerre fussent nourris aux frais de l'état. Mais bien que quelques auteurs aient prétendu que les Grecs avaient des prytanées analogues à nos établissements d'invalides, tout porte à croire qu'il s'agissait plutôt chez eux d'une sorte de pension de retraite que d'un asile commun. Sans oublier complétement les débris de ces légions qui subjuguaient le monde, les Romains n'eurent pas de lois fixes à leur égard. Quelques emplois publics, quelques subventions temporaires dépendant de l'inspiration du moment, telles étaient les récompenses de leurs exploits. D'autres fois on leur distribuait une portion des terres conquises par leur vaillance. Sylla, César, Marc-Antoine, Auguste reconnurent ainsi la valeur et le dévouement de leurs vétérans. Mais ceux-ci, dans tous les cas, rentraient dans la foule de leurs concitoyens et perdaient leur caractère militaire. Lorsque les hommes du Nord eurent envahi la Gaule, les divisions territoriales, les bénéfices concédés aux différents chefs ressemblèrent plutôt au partage d'une proie qu'à la rémunération des services rendus à la cause commune. Ceux que leurs blessures rendaient inhabiles à faire valoir leurs droits n'avaient d'autres ressources que la pitié, le brigandage ou la mort. Une fois la conquête définitivement assise, les possesseurs de fiefs qui entraînaient leurs vassaux dans la mêlée trouvaient dans l'humanité, dans l'usage, et surtout dans leur intérêt de propriétaires, de puissants motifs de venir au secours de ceux que maltraitait le hasard des combats. Mais le plus souvent cette triple voix était méconnue. Les successeurs de Charlemagne commencèrent à pourvoir au sort de quelques-uns de leurs serviteurs caducs ou mutilés, en les plaçant dans des monastères de fondation royale. Là, le petit nombre de ceux qui étaient admis sous le titre d'*oblats* ou *frères-lais*, relégués dans les dernières fonctions, sonnaient les cloches, balayaient l'église, payant ainsi par de pénibles travaux le misérable refuge qu'ils n'obtenaient encore que par faveur. D'autres entraient comme mortes payes au service des seigneurs dont ils gardaient les châteaux en temps de paix. Philippe-Auguste, le premier, songea chez nous à assurer l'avenir des guerriers qui l'avaient secondé dans ses nombreuses entreprises. Voulant remédier à l'insuffisance des asiles ouverts aux moines-lais, il résolut de fonder un hôtel des invalides; malheureusement le pape Innocent III, auquel il avait demandé l'autorisation de soustraire cet établissement à la juridiction épiscopale, s'opposa par un refus à la réussite d'un si noble projet. L'hospice des Quinze-Vingts à Paris, institué par saint Louis en faveur des chevaliers qui avaient perdu la vue en Palestine, ne réalisa qu'incomplétement les intentions de son prédécesseur. Cependant l'usage des oblats donnait lieu chaque jour à des plaintes. Il était difficile, en effet, que la bonne intelligence régnât entre des religieux amis de la paix et du silence, et de vieux soudards habitués au tumulte des camps. L'exigence des uns, l'impuissance ou la paresse des autres devaient amener de violentes altercations dont les invalides ou les abbés fatiguaient sans cesse la cour. Pour se soustraire à ces tracasseries, les derniers proposèrent à la couronne de racheter cette espèce d'impôt en nature par des pensions annuelles, qui conservèrent le nom d'*oblats*.

Les choses étaient en cet état, lorsque De Lanoue, qui écrivait en 1559, proposa la création d'un corps d'invalides. Enfin, en 1575, Henri III forma dans la rue de l'Oursine une *maison royale et hospitalière* pour les officiers et soldats infirmes, auxquels il donna une décoration qu'ils portaient sur la poitrine, et qui consistait en une croix nacrée avec cette devise: *Pour avoir bien servi*. Cette institution reçut le nom d'*ordre de la Charité chrétienne*. Henri IV, à son tour, réunit quelques vieux officiers protestants et catholiques rue des Cordeliers-Saint-Marcel; mais cet établissement, n'ayant pas été doté, ne tarda pas à s'éteindre (1596). Il se montra plus prudent pour la maison de la rue de l'Oursine, dont il se déclara le protecteur (1597, 1604), et dans laquelle il plaça quelques-uns de ses plus fidèles compagnons d'armes pour y être nourris et médicamentés. Louis XIII transféra au château de Bicêtre les frères

de l'Oursine (1634); mais, en les érigeant en commanderie de Saint-Louis, il exclut du droit à tout secours ceux de la religion réformée. Mal logés, mal entretenus dans ce nouvel asile, les vieux débris de Coutras, d'Arques et d'Ivry (*voy.* ces noms) se virent bientôt réduits à l'abandonner et à se disséminer de nouveau dans des abbayes.

L'accroissement progressif des forces militaires, le grand nombre d'invalides que des guerres incessantes avaient laissés à la suite des régiments, des idées nouvelles en administration, portèrent Louis XIV a développer l'institution de ses prédécesseurs. Il le fit en prince passionné pour la guerre et pour les monuments. Un arrêt du conseil du 12 mars 1670 assigna des fonds pour la construction et la dotation de l'*Hôtel royal des invalides;* dans le courant de la même année, par les soins du ministre Louvois, des plans furent présentés, le terrain choisi et acheté, et la première pierre de l'édifice posée de la main du monarque. Quatre ans après, les bâtiments étaient en état de recevoir une certaine quantité d'officiers et de soldats provisoirement rassemblés dans une vaste maison de la rue du Cherche-Midi; mais ce ne fut que trente ans plus tard (1706) que le monument, commencé sur les plans de Libéral Bruant, fut achevé dans son ensemble, sous la direction de Mansard, seul auteur du dôme qui le couronne si dignement.

Cette magnifique fondation, la première et la plus belle de son genre, attira bientôt l'attention de l'Angleterre sur le sort de ses vieux défenseurs. Dès 1682, Charles II, après avoir obtenu de Louis XIV communication de ses plans, fit commencer près de Londres l'établissement de Chelsea-College, terminé en 1690, où sont logés 400 invalides de l'armée de terre et dont relèvent 10,000 autres, répandus dans les campagnes. En 1708, Guillaume III et Marie consacrèrent aux invalides de la marine les magnifiques bâtiments de Greenwich (*voy.* l'article). En 1745, Frédéric-le-Grand fit ériger pour les guerriers qu'il avait si longtemps conduits à la victoire un hôtel portant cette belle inscription : *Læso et invicto militi.* Cet édifice situé près de Berlin, hors de la porte d'Oranienbourg, fut terminé en 1748. Les militaires qui y sont admis ont, comme à Paris, des logements commodes et des jardins, mais de plus des champs assez étendus dont la culture leur est réservée. On en compte de 1,000 à 1,100. La Suède possède un hôtel des invalides à Upsal. La Russie n'est point restée en arrière, et si elle n'a point consacré un palais à ses invalides, elle s'est cependant occupée de leur sort. A la fin de 1831, l'empereur a approuvé l'établissement d'une *colonie d'invalides*, fondée entre Gatchina et Tsarkoïé-Célo. Cette colonie porte le nom de *Slobode Pavlofskaia;* son but est d'offrir un asile aux sous-officiers et soldats de la garde impériale invalides qui n'ont pas les moyens de subsister dans le lieu de leur naissance. Chaque maison possède un jardin et contient deux familles; la cassette de l'empereur paie à chacun des invalides une somme de 100 roubles pour frais de premier établissement. Après leur mort, les enfants héritent seulement du mobilier. Les veuves chargées d'enfants en bas âge peuvent rester dans les maisons et jouir du produit des terres jusqu'à l'entrée de leurs fils dans les établissements d'instruction militaire, ou jusqu'à ce que leurs filles aient atteint l'âge de seize ans.

L'*hôtel royal des Invalides* de Paris, premier type des divers établissements dont nous venons de parler, s'élève à l'extrémité occidentale du faubourg Saint-Germain. La façade qui regarde le nord se développe majestueusement sur une étendue de 390 mètres; elle est élevée de trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, éclairée par 133 fenêtres, sans y comprendre les mansardes que couronnent des trophées militaires. Dans l'avant-corps du milieu, au-dessus de la porte principale, décorée de pilastres ioniques, on aperçoit la statue équestre de Louis XIV environnée des figures de la Justice et de la Prudence. Au-dessus de ce bas-relief, œuvre de Coustou jeune, est placée cette inscription : *Ludovicus Magnus, militibus regali munificentiâ in perpetuum providens, has ædes posuit ann.* 1675. Les statues de Mars et de Minerve décorent chaque côté de cette entrée; quatre figures représentant les nations vaincues

ont, de nos jours, été placées aux angles des pavillons qui terminent la façade.

Après avoir dépassé cette porte, on pénètre dans la *cour royale*, qui a 390 pieds de long sur 192 de large. Elle est entourée d'un double rang de portiques en arcades, l'un sur l'autre, avec des avant-corps au milieu de chaque face. Dans les constructions placées derrière ces galeries s'étendent, au rez-de-chaussée, quatre réfectoires ornés de peintures à fresque de Martin, représentant les siéges et batailles les plus mémorables du règne de Louis XIV. Dans les étages supérieurs se trouvent les appartements. Le grand état-major de l'hôtel occupe ceux de l'aile droite et de l'aile gauche de la façade. Dans le pavillon du milieu est la bibliothèque, d'où la vue s'étend sur les Champs Élysées et l'avenue de Neuilly. Créée en 1799 par les soins du premier consul, elle contient environ 26,000 volumes; elle est ouverte de 9 à 3 heures aux seuls invalides. Entre autres ornements, on y remarque un plan en relief de l'hôtel, et le chapeau que Napoléon portait à la bataille d'Austerlitz. Dans la grande salle du conseil, située tout auprès, se trouvent rangés dans l'ordre chronologique les portraits des maréchaux de France. Dans les combles sont placés les fameux plans en relief des principales villes fortes du royaume, plans dont un assez grand nombre sont neufs, ayant remplacé ceux que les Prussiens, en 1815, ont transportés à Berlin, et parmi lesquels se trouve aussi une carte en relief de la Suisse. Les autres parties de l'hôtel sont affectées au logement des invalides. A très peu d'exceptions près, les chambres sont en commun, mais disposées de manière à ce que chacun y soit à l'aise; celles des officiers contiennent de quatre à six lits; les dortoirs des sous-officiers et soldats en comptent cinquante. Les corridors et les escaliers portent le nom de quelque grand guerrier ou de quelque grande bataille. A gauche, au rez-de-chaussée, en arrière des grands réfectoires des soldats, se trouvent ceux des officiers et des employés de l'hôtel, les offices où l'on montre l'argenterie donnée à l'établissement par l'impératrice Marie-Louise à l'époque de son mariage, et, plus loin, les deux cuisines avec leurs deux marmites pouvant contenir chacune douze cents livres de viande. Dans des bâtiments neufs construits, en 1749, du côté de la plaine de Grenelle, des appartements particuliers ont été pratiqués pour des officiers de divers grades. C'est encore dans la même direction que se trouvent la manutention, la lingerie, les magasins et l'infirmerie. Six cours ayant toutes leurs destinations particulières entourent la cour d'honneur.

Au fond de la cour royale se trouve l'entrée de l'église, surmontée d'une statue en pied et en marbre de Napoléon. L'église même est composée d'une grande nef et de deux bas côtés décorés de pilastres corinthiens. Les victoires de la révolution, du consulat et de l'empire avaient décoré la nef de 960 drapeaux enlevés à l'ennemi. Lors de l'invasion de 1814, les invalides les brûlèrent eux-mêmes plutôt que de les rendre à leurs anciens possesseurs : 170 étendards nouveaux, fruit des expéditions d'Espagne, de Morée et d'Alger, les remplacent aujourd'hui. L'autel principal, orné de six colonnes torses groupées trois à trois, dorées, garnies d'épis de blé, de pampre, de feuillage et de faisceaux de palmes qui se réunissent pour soutenir un baldaquin supportant un globe et une croix, s'élève sous une arcade communiquant avec une seconde église. Cette seconde église est celle que surmonte le dôme qui, s'élevant à 105 mètres de hauteur, domine tout Paris. Ce magnifique édifice, où les artistes du siècle de Louis XIV ont à l'envi déployé leurs talents, possède un portail spécial sur une vaste avenue au midi. Au-dessus d'un perron s'élèvent deux ordonnances de colonnes doriques et ioniques superposées et couronnées par un fronton triangulaire. Les niches adjacentes à l'entrée sont occupées par les deux statues colossales de saint Louis et de Charlemagne, dues au ciseau de Coustou aîné et de Coysevox; dans l'attique, quatre statues représentent la Tempérance, la Justice, la Prudence et la Force. Une ceinture de quarante colonnes corinthiennes règne autour du dôme avant la naissance de la coupole, terminée par un lanternon au-dessus duquel se dresse une aiguille surmontée d'une croix. Cette coupole est

couverte en plomb; ses douze grandes côtes, dorées sous Louis XIV, repeintes en jaune sous Louis XV et redorées en 1813 par ordre de Napoléon, resplendissent aux rayons du soleil d'un éclat qui contraste heureusement avec la teinte sombre que le temps a imprimée au reste du monument. Dans les intervalles qui séparent les côtés, on remarque des trophées militaires dorés aussi et couronnés par un casque dont l'ouverture sert de lucarne. Vu du dehors, le dôme des Invalides excite l'étonnement par ses proportions élégantes, ses lignes harmonieuses et son incroyable légèreté; à l'intérieur, le travail, la richesse des matériaux, les sentiments que communique le lieu, les noms et les souvenirs qu'il rappelle, tout se réunit pour émouvoir et frapper d'admiration celui qui y pénètre. Sur le pavé en marbre de différentes couleurs incrusté à la manière des ouvrages de Florence, se dessinent des lys, des chiffres, les anciennes armes de France et le cordon du Saint-Esprit. La vue se porte bientôt sur l'intérieur de la coupole, de 50 pieds de diamètre, où Charles Lafosse a représenté *la gloire des bienheureux*. Les quatre évangélistes, peints par le même, figurent dans les pendentifs. La première voûte est divisée en douze parties égales où le pinceau de Jouvenet a figuré les douze apôtres. Les groupes d'anges qui ornent les embrasures des croisées ont été exécutés par les deux frères Boullongne. La voûte du sanctuaire, peinte par Coypel, représente la Trinité dans sa gloire et l'Assomption de la Vierge. Autour du plan circulaire du dôme sont placées six chapelles richement ornées de peintures et de sculptures. Celle de la Sainte-Vierge, une des plus belles, est toute en marbre blanc; on y voit la statue de Marie, sculptée par Pigalle, et deux anges adorateurs, ouvrages de Coustou et de Poirier. Un monument funèbre y fut consacré, en 1807, à la mémoire de Vauban. Deux anges, dus au ciseau de Lapierre et de Lemoine, décorent la chapelle dédiée à sainte Thérèse, où Napoléon fit, en 1805, placer avec grande pompe le mausolée de Turenne, transféré de Saint-Denis au Musée des Monuments français. Les quatre autres chapelles sont dédiées aux Pères de l'Église latine; chacune d'elles est surmontée d'un petit dôme peint à fresque. Dans celle de Saint-Augustin, Louis Boullongne a représenté les circonstances les plus remarquables de la vie de ce saint docteur. Bon Boullongne, Michel Corneille et Doyen en ont fait autant pour celles de Saint-Ambroise, de Saint-Grégoire et de Saint-Jérôme. Ces chapelles sont en outre décorées de nombreuses statues. Une suite de médaillons en ornent encore l'entrée; ils représentent les principales actions de la vie de saint Louis, dont l'histoire se trouve complétée dans quatre magnifiques bas-reliefs au pourtour du dôme.

Indépendamment des mausolées de Turenne et de Vauban, les caveaux des Invalides renferment les tombes de plusieurs maréchaux de France et officiers généraux morts gouverneurs de l'hôtel. Parmi leurs noms, inscrits sur une table de marbre placée dans l'église en face de la chaire, on remarque ceux de Kléber, de Bessières, de Duroc et de Jourdan. Les cendres des victimes de l'attentat du 28 juillet 1835 (*voy.* MORTIER) reposent aussi dans les caveaux des Invalides. Enfin, depuis la grande journée du 15 décembre 1840, les restes mortels de l'empereur Napoléon rapportés, suivant son dernier vœu, *sur les bords de la Seine, au milieu du peuple français*, attendent, dans la chapelle de Saint-Jérôme, l'érection du magnifique monument qu'un artiste du plus haut mérite a été chargé d'exécuter.

De nombreux canaux répandent avec abondance dans toutes les parties de l'établissement les eaux nécessaires à la salubrité et à la consommation. Des jardins réservés au gouverneur et aux autres fonctionnaires entourent l'hôtel; dans diverses directions, des cours plantées d'arbres fournissent un ombrage agréable aux autres habitants dont quelques-uns possèdent, en outre, de petits jardins qu'ils entretiennent soigneusement. Devant les constructions principales, se développe une vaste cour entourée de fossés et fermée par une superbe grille. Dans cette cour, une batterie construite, en 1800, par ordre du premier consul et augmentée, depuis 1830, des bouches à feu de gros calibre provenant d'Alger et d'An-

vers, annonce à la capitale les grandes solennités publiques et les victoires remportées par nos armées.

A l'extérieur, l'Hôtel des Invalides est entouré de boulevards bien plantés. Une immense *esplanade*, s'étendant jusqu'à la Seine sur un parallélogramme embelli de gazons, d'allées et de massifs d'arbres, en forme l'avenue principale.

Les oblats furent le principe de la dotation des Invalides (1672); mais bientôt (1674) l'insuffisance de cette subvention nécessita sur toutes les dépenses de la guerre une retenue de deux, puis (1682) de trois deniers pour livre. L'administration, conduite à la manière conventuelle, bonifia les revenus par des constructions ou des concessions de terrains; et, grâce à cette gestion, elle possédait, en 1764, 2 millions qui furent convertis en rentes sur la ville; le revenu de l'hôtel était, en 1789, de 1,700,000 francs. En 1790, la prestation des oblats s'éteignit, et le trésor public dut subvenir à ce déficit. Dans le cours de l'an II, les immunités dont l'établissement avait toujours joui furent abolies, les rentes supprimées, les propriétés foncières diverties; une loi mit à la charge de l'état toutes les dépenses.

Il suffisait, dans l'origine, d'avoir vingt ans de services effectifs ou des blessures graves pour entrer aux Invalides; en 1776 et 1792, les conditions d'admission devinrent plus difficiles : les militaires estropiés au service, aveugles, amputés ou parvenus à la caducité, furent seuls reçus. Aujourd'hui, il faut avoir perdu un ou plusieurs membres, être privé de la vue par suite d'événements de la guerre, ou compter trente ans de service effectif et soixante ans d'âge. Les militaires retirés du service doivent de plus jouir déjà d'une pension de retraite.

A la fin du règne de Louis XIV, 10,000 invalides animaient le refuge qu'il leur avait créé; cependant, d'après son propre édit, le corps ne devait être que de 4,000 hommes, tant officiers que soldats; les moins infirmes devaient être détachés dans des places frontières pour y faire un service de paix. Sous le règne de Louis XV, le nombre fixé s'étant considérablement accru, cette circonstance amena l'institution de pensions à l'extérieur. En 1792, pour remédier au même inconvénient, un décret du 30 avril prescrivit de distraire de l'hôtel, sous le nom de *vétérans*, les invalides propres encore à quelque service militaire. En l'an VIII, l'augmentation toujours croissante du nombre des invalides détermina la création d'une succursale à Versailles; elle y resta peu de temps; d'autres furent successivement instituées à Saint-Cyr, à Avignon, à Louvain, à Arras, à Nice. Le total des invalides qui, au commencement du consulat était déjà de 15,000, s'élevait, en 1813, au chiffre effrayant de 26,000. De toutes ces succursales, celle d'Avignon subsiste seule encore; l'hôtel occupe un immense local formé des bâtiments du ci-devant séminaire de Saint-Charles, des Célestins et de la maison de Saint-Louis. Il s'y trouve une belle et curieuse église, de vastes salles, de longs corridors; 1,000 vieux soldats choisis parmi les hommes nés dans les départements méridionaux, ou dont les blessures demandent un climat plus tempéré que celui de la capitale, y sont entretenus au sein de l'aisance et de la propreté. La population de l'hôtel de Paris flotte aujourd'hui entre 3,000 et 3,500. Dans ce nombre, où ne sont pas compris environ 200 employés divers, on remarque quelques blessés des journées de juillet et de juin, et plusieurs de nos nouveaux compatriotes d'Afrique, que l'on reconnait à la couleur noire et cuivrée de leur teint. Les constructions qui ont contenu à plusieurs reprises une quantité bien plus considérable d'habitants, n'en peuvent cependant recevoir commodément beaucoup plus de 4,000. Un certain nombre d'hommes, autorisés à habiter hors de l'hôtel, y viennent à des époques déterminées, recevoir les effets d'habillement auxquels ils ont droit, et une indemnité de nourriture qui, pour les soldats, est de 15 fr. par mois. Une école fondée dans l'hôtel par Louis XIV pour les fils d'invalides, se compose d'une trentaine d'élèves auxquels on fait apprendre l'état qui leur convient le mieux. A leur sortie, ces enfants entrent chez un maître ouvrier, ou, s'ils veulent servir, dans un des régiments de l'armée

à leur choix. Deux médecins, trois chirurgiens, un pharmacien, aidés de plusieurs élèves, composent le service de santé. Vingt-huit religieuses de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, occupant un pavillon séparé dans lequel se trouve le laboratoire, prodiguent leurs soins aux malades. Trente cuisiniers fournissent soir et matin, aux heures prescrites par les règlements, une nourriture abondante et même agréable aux officiers et aux soldats. Indépendamment des plats de viande, de légume, de poisson et de dessert, chaque homme reçoit par jour 750 grammes de pain, y compris celui de soupe, et 93 centilitres de vin. En outre des fonds représentés par le matériel de l'hôtel et par la valeur des terrains et des constructions, un invalide, ou homme moyen, coûte annuellement à l'état 750 francs, à raison de 1 fr. 80 cent. par journée de soldat et de 2 fr. 20 cent. par journée d'officier. La moyenne des décès est, chaque année, de 68 pour 1,000.

L'établissement des Invalides, placé par son fondateur sous la direction générale du secrétaire d'état au département de la guerre, mais compris, pendant la révolution, dans les attributions du ministère de l'intérieur, est depuis longtemps rentré sous la première administration. Les fonctions de gouverneur sont ordinairement occupées par un maréchal de France. Sous ses ordres, un lieutenant général commande l'Hôtel de Paris, et un maréchal-de-camp celui d'Avignon.

Dans une des visites de Louis XIV, les invalides s'étant portés en foule sur le passage du roi, ses gardes les repoussèrent avec une vivacité qui excita les réclamations de ces vieux soldats. Sur leurs plaintes, le roi décida qu'à l'avenir les fonctions de ses gardes s'arrêteraient à la porte de l'hôtel, et qu'ils seraient remplacés à l'intérieur par les invalides. Cet usage est resté et subsiste encore. V. R.

INVASION (*invasio*, de *invadere*, se jeter sur un espace quelconque en en franchissant les limites), *voy*. GUERRE, T. XIII, p. 245.

INVENTAIRE, état détaillé de la situation des affaires d'un commerçant. L'inventaire est le seul moyen par lequel le négociant puisse se rendre un compte exact du résultat de ses opérations. Il consiste à faire le relevé général de son actif et de son passif, c'est-à-dire de ses créances et de ses dettes. Les marchandises, ainsi que les fonds en caisse et les effets de portefeuille qu'il possède, composent, avec la liste de ses débiteurs, la totalité de son actif; les sommes qu'il doit et les billets, souscrits par lui, qui se trouvent en circulation, constituent son passif; la balance des deux additions forme son avoir réel. En faisant ce travail à des époques plus ou moins rapprochées, suivant l'importance de ses affaires, le négociant peut apprécier d'une manière certaine les bénéfices que lui procurent ses opérations, et s'arrêter à temps lorsque, engagé dans une mauvaise voie, il reconnait que ses prévisions ont été trompées. Le déficit est ainsi toujours signalé avant qu'il devienne tout-à-fait irréparable.

Pour bien remplir son but, un inventaire doit être fait avec la plus scrupuleuse exactitude; il faut se garder soigneusement de toute illusion fâcheuse, écarter sans hésitation toute créance mauvaise, et apporter une grande retenue dans l'estimation des marchandises. Ce dernier point surtout offre quelques difficultés. En effet, toute espèce de marchandises n'a de valeur réelle qu'au moment de la demande ou de l'échange, et, dès qu'on veut en forcer la vente, cette valeur tombe rapidement, surtout pour les objets de fabrique dans lesquels la main-d'œuvre joue le principal rôle. Estimer ces marchandises au prix de revient serait s'exposer à de cruels mécomptes, puisque si l'on était obligé d'en réaliser de suite la valeur, elles ne produiraient pas la moitié, ni peut-être le quart de ce prix, en certains cas même pas seulement le dixième. Cette estimation ne saurait sans doute être jamais qu'approximative; étant subordonnée à la nature des marchandises, elle ne peut être soumise à aucune règle absolue. Mais on conçoit qu'elle exige beaucoup de prudence et une grande sagacité dans l'appréciation de la valeur en usage des objets. En général, il vaut mieux rester un peu au-dessous que de risquer d'aller trop au-dessus de leur valeur réelle.

L'inventaire est une condition essen-

tielle de tout établissement commercial. Le Code de commerce l'a rendu obligatoire; mais, par une fâcheuse condescendance, son absence n'est presque jamais regardée comme suffisante pour faire déclarer un failli en banqueroute. Grâce à cette déviation du texte de la loi, un grand nombre de négociants ne se croient point obligés de s'y astreindre : ils marchent ainsi aveuglément d'entreprise en entreprise, et trop souvent se creusent, sans le savoir, un abime dans lequel ils entraînent avec eux une foule de malheureuses familles. Combien de désastres particuliers, et peut-être de crises générales, auraient été conjurés par le simple moyen d'inventaires exacts et périodiques! L'honnête homme, du moins, s'arrêterait toujours, frappé de terreur, en se voyant sur le bord du précipice, et n'attendrait pas, pour entrer en arrangement avec ses créanciers, d'être privé de toute chance de salut. J. Ch.

INVENTION (*inventio*, de *invenire*, composé de *venire in*, venir dans, trouver). Ce mot est expliqué par son étymologie, et ce serait à tort qu'on lui donnerait le sens absolu de création. L'homme, à vrai dire, ne sait rien créer. Créer n'est pas seulement au-dessus de ses forces, mais au-dessus de son intelligence : il ne peut concevoir l'acte de toute-puissance qui fait passer du néant à l'être. La création, en poésie, en musique, dans la peinture, n'est donc qu'une combinaison des éléments de chacun de ces arts, plus ou moins propre à celui qui la tente et qu'il a trouvée avec plus ou moins de bonheur, en *venant dans* son sujet, en sondant ses ressources, en choisissant parmi elles, c'est-à-dire en *inventant*. L'invention est donc la découverte de tout ce qu'un sujet comporte. Fruit de la méditation patiente ou de la rapidité avec laquelle le génie sait plonger d'un coup d'œil au fond des choses, c'est une vue supérieure de ce qu'une matière fournit à celui qui veut la traiter, qu'il soit orateur ou poëte, qu'il anime la toile ou qu'il nous soumette aux charmes de la mélodie.

Cette vue supérieure, cette découverte de tout ce qu'un sujet renferme, n'est pas le seul trait caractéristique du génie : on doit y joindre le choix qu'il en sait faire et selon les temps et selon les lieux. Sans cette science instinctive et profonde de ce qu'il faut prendre, de ce qu'il faut rejeter, *quid deceat, quid non* (Hor.), le génie est brut, incomplet; on peut nier sa force et son étendue; il a des traits heureux, mais il échoue dans l'ensemble : *infelix operis summa, quia ponere totum nesciet* (Hor.)! André Chénier a donc dit avec raison :

> ....Dans les arts, l'inventeur est celui
> Qui peint ce que chacun peut sentir comme lui;
> Qui, fouillant des objets les plus sombres retraites,
> Étale et fait briller leurs richesses secrètes;
> Qui, par des nœuds certains, imprévus et nouveaux,
> Unissant des objets qui paraissaient rivaux,
> Montre et fait adopter à la Nature mère,
> Ce qu'elle n'a point fait, mais ce qu'elle a pu faire.
> C'est le fécond pinceau qui, sûr dans ses regards,
> Retrouve un seul visage en vingt belles épars;
> Les fait renaître ensemble, et, par un art suprême,
> Des traits de vingt beautés forme la beauté même.

Inventer ainsi, c'est découvrir la pensée-mère d'un sujet, la pensée génératrice de toutes les autres; c'est combiner, en le traitant, les principales idées, les principales affections qui s'y rapportent; c'est donner à tout une grâce, un intérêt, une vie, qu'on ne soupçonnait pas, ou dont la réalisation appartient au prosateur, au poëte, à l'artiste; inventer ainsi, c'est trouver le beau idéal (*voy.*). Or, le beau idéal est la plus haute expression de l'intelligence humaine; et toutes les fois que cette expression se manifeste, elle excite l'admiration générale, soit qu'elle se produise dans une épopée ou dans un drame, dans une histoire ou dans une pièce d'éloquence, dans les formes majestueuses d'un palais ou dans les accords ravissants d'une symphonie. *Invente, tu vivras!* a dit un poëte, et cet oracle est infaillible : on devient immortel, en inventant dans les conditions prescrites par André Chénier.

Ce hardi conseil d'inventer pour vivre dans la mémoire des hommes, n'a guère été donné aux auteurs dramatiques, du moins pour les sujets de leurs pièces. Horace est d'avis que l'on choisisse un de

ceux que fournit l'Iliade plutôt que d'en traiter d'imaginaires :

Rectius Iliacum carmen deducis in actus,
Quam si proferres ignota indictaque primus.

Voltaire a fait des pièces d'invention, quoique le P. Brumoy condamnât les sujets de ce genre, et que Corneille et Racine eussent tiré tous les leurs de l'histoire et de la fable. L'opinion d'Horace est prudente; mais le succès de Voltaire est un argument victorieux.

Les rhéteurs appellent *invention* la première partie de la rhétorique, celle qui enseigne à trouver les moyens propres à persuader. Ils enseignent en même temps que, pour persuader les hommes, il faut prouver, plaire ou toucher (*ut probet, ut delectet, ut flectat*, Cic.), et souvent réunir ces trois moyens. On prouve par les *arguments*, on plaît par les *mœurs*, on touche par les *passions :* de là une triple division dans l'invention, partie de la rhétorique. Mais tous les préceptes à cet égard reviennent à cette triple recommandation : soyez judicieux, vertueux et sensible. En cela, comme en tout, l'art est utile; mais la nature est le grand maître. J. T-v-s.

INVENTION (techn.), *voy.* Brevet d'invention.

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES. *Découvrir*, c'est trouver et faire connaître ce qui existait, mais ce qui était inconnu ou caché. *Inventer*, c'est imaginer ou trouver ce qui n'existait pas sous cette même forme (*voy.* l'art. précédent). Entre la découverte et l'invention, il y a donc une différence profonde. Cependant elle est encore plus dans le langage que dans les opérations de l'intelligence; car quoique l'invention demande généralement un plus haut degré d'imagination, de combinaison et de subtilité que la découverte, celle-ci, quand il s'agit de sciences, est à son tour le fruit d'une haute capacité; et l'une et l'autre, l'invention et la découverte, sont tantôt le résultat des mêmes facultés mises en jeu, tantôt celui de hasards analogues saisis avec le même bonheur. De là viennent entre les découvertes et les inventions des rapports intimes. Les unes conduisent aux autres. En effet, que de découvertes en astronomie dues à l'invention des lunettes! en géographie, à celle de la boussole(*)! D'un autre côté, que d'inventions dues à des découvertes! Les plus grandes créations matérielles de nos jours, ces bateaux à vapeur et ces chemins de fer qui vont changer les relations sociales et les mœurs elles-mêmes, ne sont-ils pas le fruit de simples découvertes en mécanique et en physique? Les inventions et les découvertes de tous les genres se tiennent si intimement, qu'on ne saurait plus aujourd'hui les classer, comme on prétendait le faire autrefois, suivant qu'elles servaient aux sciences, aux arts et aux métiers. On le sait, à chaque pas que fait la science, à chaque découverte qu'y fait le génie de l'homme, naît ou un art ou un métier nouveau, ou bien un perfectionnement, une invention dans plusieurs métiers et dans plusieurs arts. Et tous ces travaux s'aident, se poussent, se facilitent les uns les autres. A certaines époques, ils se croisent et se fécondent à tel point, qu'ils changent toute la face de la civilisation. Il est des siècles où l'esprit humain est livré à ce mouvement, qui est une sorte d'improvisation dans la science et dans les arts, comme dans d'autres il est absorbé ou du moins préoccupé par ces travaux de méditation qui sont une sorte de voyage de découverte dans le monde moral. Quand se présentent ces époques d'inventions et de découvertes, il en résulte toujours des changements profonds dans l'état général de la société; car tantôt elles font d'une nation agricole un peuple industriel, tantôt d'une nation commerçante un peuple navigateur. D'autres fois, par la richesse qu'elles donnent et le luxe qu'elles enfantent, elles altèrent profondément les institutions et les habitudes. D'un autre côté, les mœurs et les lois elles-mêmes, jointes au climat et à la position d'un pays, exercent sur les inventions et les découvertes une influence majeure.

Il en résulte que l'histoire bien faite des découvertes et des inventions serait celle de l'esprit humain; et comme elle embrasserait la psychologie aussi bien que les autres sciences, ce serait presque celle de l'humanité. Nous n'essaierons pas

(*) Il a été traité séparément de ces dernières à l'art. Découvertes. S.

ici d'esquisser ce beau travail; nous nous bornerons, au contraire, à indiquer la marche générale qu'a suivie l'intelligence de l'homme dans cette grande voie.

Le génie de l'homme est fait pour inventer, pour découvrir. C'est là sa loi suprême. Elle se manifeste même dans la *vie sauvage*, cette condition de l'humanité qui n'est pas primitive, mais que nous citons la première comme inférieure à toute autre, parce que l'homme y est en guerre avec tout ce qui l'entoure et ne songe qu'à satisfaire son égoïsme. La sphère qu'en cet état parcourt l'intelligence de l'homme est étroite; les moyens dont elle dispose sont bornés; mais les produits de son industrie n'en sont que plus admirables. Il en est que la civilisation n'obtiendrait pas avec toutes les ressources que lui assure la supériorité de ses agents.

La *vie pastorale*, qui a quelques besoins et quelques idées de plus, qui est en paix avec tout ce qui est pacifique, qui chérit tout ce qui est susceptible d'éducation dans cette nature animale qu'elle élève presque jusqu'à elle; la vie pastorale qui, en idéalisant la nature végétale, se prête si bien au développement des facultés méditatives; qui se complait tant à étudier le ciel et à peupler le monde de dieux, fait pour les besoins matériels de l'existence peu d'inventions autres que celles qui se rapportent à la bergerie et à l'abreuvoir. Mais elle découvre les étoiles du firmament et constate le cours du soleil et de la lune; elle crée la météorologie et l'astrologie; elle rêve le zodiaque et fabrique le gnomon; du moins elle place au ciel cette fiction d'astronomie, et sur le globe ce début de chronométrie.

La *vie agricole* achève ces créations. C'est elle qui fait, sinon une astronomie, du moins un calendrier; qui invente, sinon la métrologie, du moins des poids, des mesures et des monnaies; qui improvise, sinon la géométrie, du moins l'arpentage; et qui enseigne, sinon l'arithmétique, du moins le calcul. Son point de départ pour plusieurs de ces sciences, ce sont les plus simples et les plus admirables des instruments que la nature ait donnés à l'homme, le pied et la main. En effet, dans la vie agricole, et même dans la vie pastorale, la longueur du pied et le nombre des doigts de la main deviennent la base des premières opérations de la géométrie, de l'arithmétique et de la métrologie. Peut-être même certaines théogonies et certaines cosmogonies, où la décade, c'est-à-dire le système décimal, joue un grand rôle, n'ont-elles pas eu d'autre base que ces instruments et ces moyens primitifs de calculer ou de mesurer le monde que Dieu a mis à la disposition de l'homme.

La vie agricole fait de nouveaux pas. Elle perfectionne tous les instruments d'utile culture, tandis que la *vie barbare*, qui est une anomalie ou un excès, comme la vie sauvage, perfectionne surtout les instruments de destruction, les armes de la guerre. Si la vie agricole complète pour ses besoins l'éducation des animaux domestiques, la vie barbare n'emploie guère à ses fins que le plus noble de ces auxiliaires de l'homme, le cheval; mais elle dompte l'éléphant inutile à la vie agricole, et elle dompterait le lion, le tigre et la panthère; elle les ferait servir à son but, si elle y trouvait son avantage.

La *vie civilisée* se distingue précisément en ce qu'elle découvre et invente sans cesse. C'est là son caractère et sa gloire. Elle est toute tissue d'inventions et de découvertes. Mais la civilisation elle-même a des phases très distinctes et dont nous devons signaler les principales, soit dans les annales du monde ancien, soit dans celles du monde moderne.

La *civilisation* que nous appellerons *théocratique*, celle de l'Égypte, de la Perse et de la Chaldée, enfanta presque toutes nos sciences, plusieurs de nos arts, quelques-uns de nos métiers. Elle y ajouta le moyen de nous transmettre le tout, l'écriture (*voy.*). Aux moyens ordinaires des autres pays, l'Égypte joignit même trois genres de signes différents, l'idéographie (*voy.*) ou l'écriture hiéroglyphique, l'écriture hiératique ou sacerdotale, l'écriture démotique ou vulgaire. C'est une variété de combinaisons qui atteste à la fois un singulier esprit de caste et une grande fécondité.

La *civilisation despotique*, celle de l'Inde, de la Chine, du Japon, qui s'est res-

treinte, on le dirait, dans un cercle étroit et volontairement stérile, a toutefois inventé, longtemps avant l'Europe, la poudre et l'imprimerie. Elle a donné au monde ces chiffres que nous appelons arabes, et qui seuls ont rendu possibles les progrès si admirables des sciences mathématiques et physiques. Elle a créé une législation savante, une littérature immense et une morale qui n'est presque pas inférieure à la plus sublime des théories que l'on connaisse, celle des chrétiens.

La *civilisation démocratique* de la Phénicie, de Carthage et des colonies de l'une et de l'autre, profitant de tout ce qu'avaient inventé l'Égypte et la Perse, perfectionna peu les sciences, mais elle avança tous les arts utiles et tous les métiers que lui avaient appris l'Asie et l'Afrique. Elle n'eut pas besoin d'inventer l'alphabet, qu'elle se vantait d'avoir donné à la Grèce et qui était connu avant elle.

Une autre forme de la civilisation démocratique, celle de la Grèce, plus savante et plus ingénieuse encore, fit sur la précédente des pas immenses, surtout dans les beaux-arts et dans les sciences; mais elle eut besoin des puissants foyers de lumières qu'on établit dans la royale Alexandrie, la royale Antioche, la royale Pergame et la royale Syracuse, pour faire des progrès positifs dans l'anatomie, la botanique, l'astronomie, l'arithmétique; et malgré tous les genres d'encouragements, malgré de nombreuses inventions, surtout celle du parchemin par les Pergaméniens et celle du miroir ardent par Archimède; malgré celle d'une foule d'instruments de mécanique, de statique, d'hydrostatique, et toute une série de découvertes scientifiques faites par Hippocrate, Hérophile, Hipparque, Apollonius de Perge, Archibius, Héron, Sosibius, Claude Ptolémée, Dioscoride et Galien, les arts utiles et les métiers ne purent s'enrichir d'une manière complète. Les Phéniciens et les Carthaginois cultivaient trop peu les hautes sciences; la Grèce libre s'attachait trop à la philosophie, aux belles-lettres et aux beaux-arts; les Alexandrins, fort adonnés aux sciences mathématiques et aux études médicales, à la critique et à la philologie, négligeaient la physique et la chimie, ces grandes sources de l'industrie éclairée; Antioche n'étudiait que la rhétorique; Pergame, que la grammaire et l'histoire naturelle; Syracuse, que les sciences et les arts.

La *civilisation romaine*, qui résuma celle du monde ancien, se borna aux emprunts et à l'imitation. Le génie de la nation était trop absorbé par l'intérêt de ses débats politiques ou par l'éclat de ses conquêtes militaires, pour se distinguer dans aucune autre carrière et pour inventer soit dans les arts, soit dans les sciences. C'est à peine s'il fut créateur dans les lettres. On ne l'ignore point, les plus belles pages de Cicéron, de Virgile, d'Horace, de Tacite et de Pline sont des traductions ou des imitations; l'invention s'y réduit à peu de chose.

La *civilisation chrétienne* s'absorba d'abord dans un monde tout différent. Elle dédaigna l'invention dans les arts utiles comme dans les beaux-arts: s'y livrer, c'était à ses yeux s'attacher à un moyen de lucre ou à un agent de vanité. Elle dédaigna aussi la découverte dans les sciences positives comme dans les belles-lettres : la rechercher, c'était pour elle une ambition inspirée par un orgueil bien condamnable. Elle vécut donc sur les pratiques les plus simples, sur les usages moins entachés de polythéisme du monde grec ou romain.

La pensée primitive de la *civilisation musulmane* eut quelque chose d'analogue, tant qu'elle ne connut que la vieille Asie. Mais quand elle eut aperçu la Grèce, elle traduisit toutes les meditations sérieuses et tous les travaux utiles de cette terre classique; elle perfectionna toutes ses sciences et tous ses arts. Puis, elle donna au monde plusieurs instruments de chirurgie et d'astronomie. Elle transmit à l'Occident les chiffres qu'elle avait reçus de l'Inde, et l'algèbre, cette reine des études exactes qu'elle n'avait pas, quoi qu'on dise, empruntée à la Grèce (*voy.* DIOPHANTE). Soit à Cordoue, soit à Bagdad, son génie inventif brilla dans les fabrications du métier comme dans les compositions de l'art; presque partout il excella dans les lettres aussi bien que dans les sciences.

L'éclat qu'il répandit et les richesses qu'il enfanta réveillèrent enfin le génie

de la civilisation chrétienne, que l'invasion des Barbares avait d'abord rendu plus simple et plus immobile encore qu'il ne l'était naturellement. En effet, les Barbares avaient non-seulement partagé son mépris pour le luxe, la corruption et l'idolâtrie de la Grèce et de l'Italie, ils avaient détruit volontairement ou laissé périr négligemment des connaissances et des pratiques qui s'étaient conservées dans la société chrétienne. Cependant, quand ces Barbares eurent subi d'abord l'influence du christianisme, puis celle de quelques restes d'institutions romaines; quand ensuite se fut jointe à ces éléments de développement moral et intellectuel, la puissante impulsion des croisades, et qu'enfin fut venue encore celle de la renaissance des antiques travaux du génie grec et romain, il se fit au milieu d'eux un de ces mouvements qui changent la face ou plutôt l'âme des nations. A l'invention de la *poudre à canon* et de la *boussole*, que possédait depuis longtemps l'Orient le plus reculé; à celle du *papier-linge*, qui succéda au *papier-parchemin*, comme celui-ci avait succédé au *papier-papyrus*; à celle de l'*imprimerie*, que la Chine avait faite pour elle seule, mais qui fut pour l'Europe la plus féconde de toutes sinon la plus ingénieuse (*voy.* Typographie et Gutenberg), succédèrent les plus brillantes des découvertes modernes : 1° celle d'une route maritime aux Indes, cette région de l'or et des perles; 2° celle d'un nouveau monde, cette mine inépuisable des métaux les plus précieux.

Ce mouvement avait eu une sorte de précédent dans l'ancien monde. Nous avons vu que la civilisation démocratique de Sidon, de Tyr, de Carthage et d'Athènes avait eu besoin d'une protection monarchique pour se compléter. Ce fait se renouvela dans le monde moderne. Quelques petites républiques, les cités marchandes d'Amalfi, de Venise, de Pise et de Gênes (patrie de Christophe Colomb); les villes libres de Nuremberg (patrie de Schwartz), de Mayence (patrie de Gutenberg), et de Strasbourg (sa protectrice empressée), avaient ouvert la marche triomphale du génie des derniers siècles. Cependant Ferdinand, roi des Espagnes, le protecteur de Colomb et de Vespucci, Maximilien I[er] et François I[er], le patron de l'imprimerie et le *Père des lettres*, Charles-Quint et d'autres princes y firent avancer les nations modernes avec plus de succès et plus de gloire.

Ce progrès avec tout ce qui s'y rattachait constitua définitivement la civilisation moderne, qui est variée comme la civilisation ancienne, et modifiée, soit par les institutions politiques et religieuses, soit par la position géographique, le climat et d'autres circonstances locales, soit enfin par les mœurs et les destinées spéciales de chaque peuple.

Un coup d'œil sur les états modernes va mettre en relief ce grand fait.

En Espagne et en Portugal, arrêtée par le gouvernement, par l'esprit public, par les rapports entre la métropole et les colonies, la civilisation moderne demeura longtemps, sinon immobile, du moins lente et embarrassée dans sa marche. Ses pas furent plus rapides en Russie, en Autriche, en Bavière, dans la majeure partie de l'Italie. Elle fut plus progressive encore en Prusse, en Saxe, dans d'autres pays d'Allemagne, où elle reçut toujours sans répugnance, et perfectionna ou même dépassa quelquefois, mais sans enthousiasme, les inventions et les découvertes faites ailleurs. La Suisse et la Hollande se bornèrent à un mouvement fort modéré, étant absorbées, l'une par cette petite et facile industrie qui suffisait à ses mœurs et à ses besoins, l'autre par cette lutte constante contre les flots de la mer qui la rendit si ingénieuse, et par ce commerce lointain qui lui valut tant de trésors. Seules, dans les temps modernes, la France, l'Angleterre et la jeune Amérique se livrèrent, dans la carrière des inventions et des découvertes, à une sorte d'ardeur, de passion née à la fois des mœurs et des besoins ou de la situation générale de ces pays. On dirait que tout cet immense mouvement de la pensée qui s'est accompli dans leur sein, et qui est venu y modifier si profondément les doctrines et les institutions des temps anciens, a été dépassé encore par le mouvement plus matériel, mais analogue, qui a eu lieu dans l'industrie, dans le commerce et dans les

arts, et qui a changé si complétement les habitudes de la vie sociale.

Que l'Angleterre soit devenue, dans cette carrière, l'institutrice du monde; qu'elle ait plus fait que nul autre pays pour l'exploitation des trésors recélés par la terre, pour la conversion des métaux en instruments utiles ou en voies commodes, pour la fabrication de toutes les espèces de produits, pour l'emploi de moteurs ingénieux et de puissantes machines (*voy.* ce mot), pour l'invention de rapides moyens de circulation, pour le perfectionnement de tout ce qui est relatif à la navigation et à la marine, cela n'est ignoré ni contesté par personne. Mais tout le monde sait aussi que cette terre classique de l'industrie (*voy.*) non-seulement a été suivie de près par l'Amérique et la France, mais que souvent elle a été dépassée par l'une ou par l'autre. En effet, l'Amérique va volontiers plus loin qu'elle dans les applications; la France se trouve volontiers en avant d'elle dans les théories. Telle a été, dans le dernier de ces pays, l'émulation des perfectionnements, qu'après avoir aboli dans l'intérêt du génie, ce système de corporations qui arrêtait l'essor, il lui a fallu établir, dans l'intérêt de la propriété et du travail, des brevets (*v.*) d'invention pour un grand nombre de procédés les uns plus ingénieux et plus méritoires que les autres. Et que d'inventions enregistrées dans le livre des brevets ou dans les recueils consacrés aux découvertes et inventions nouvelles (*)! quelle variété de combinaisons sorties d'un même principe! En effet, celui de la vieille chambre obscure (*voy.*) et celui du daguerréotype (*voy.* PHOTOGRAPHIE), cet appareil qui doit recevoir lui-même de si grands perfectionnements, se tiennent de près.

Toutefois, si la France, l'Angleterre et l'Amérique anglaise occupent le premier rang dans les annales des inventions et des découvertes; si les publications de ces pays mentionnent de préférence ce qu'ils ont produit, il est juste de dire que les autres contrées de l'Europe ne demeurent pas en arrière. Partout où il y a travail intelligent, il y a invention et découverte. On en a la preuve dans tous les ouvrages sur ces matières, dans l'*Histoire des inventions dans les sciences et les arts*, par Donndorf (Quedlinbourg, 1817-21, 6 vol. in-8°, en allemand); dans les *Annales des découvertes et des inventions récentes*, publiées par Leng (Ilmenau, 1824-33, 9 années) et autres ouvrages du même auteur; dans les publications analogues de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Amérique, de l'Italie.

Nous arrivons maintenant au résultat général de tout ce mouvement de progrès matériel, à son influence sur le bonheur et la moralité de l'espèce humaine. A cet égard, c'est une chose incontestable, chaque invention, chaque découverte est un pas glorieux dans la vie intellectuelle de l'humanité. C'est aussi un progrès véritable; mais ce n'est pas un progrès complet, dont l'influence soit salutaire sous tous les points de vue. Il en est, au contraire, de ces perfectionnements dans les procédés ou dans les machines qui offrent de graves inconvénients, soit pour la santé du corps, soit même pour celle de l'âme qui périclite souvent avec le corps. Il en est qui tuent jusqu'aux facultés, soit d'adresse manuelle, soit de combinaison intellectuelle, qui les ont fait naître. L'une des principales bases du perfectionnement des procédés, c'est la spécialité de l'ouvrier (*voy.* TRAVAIL et INDUSTRIE). Or, la spécialité ne se développe qu'au détriment de la généralité; et telle faculté cultivée de préférence, en fait négliger et périr une foule d'autres. Outre la décadence, pour ne pas dire l'abrutissement, de certaines dispositions morales qui résulte de quelques occupations dans les arts et dans les métiers, il est des travaux qui enfantent le dépérissement des facultés physiques. Il en est qui les empoisonnent. Puis, n'est-il pas d'autres travaux d'arts et de métiers qui affaiblissent au moins, les uns l'organe de la vue et de l'ouïe, les autres la constitution tout entière? Mais ce n'est pas la classe ouvrière seulement qu'épuise le progrès: le savant, l'homme de génie même, est à son

(*) *Archives des découvertes et des inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les manufactures, tant en France que dans les pays étrangers, pendant les années* 1808 à 1839, 31 volumes in-8°, Paris, chez Treuttel et Würtz; *Dictionnaire des découvertes, inventions, innovations*, etc., Paris, 1822-24, 17 vol. in-8°.

tour écrasé par la masse des faits trouvés, constatés, que son intelligence est forcée d'embrasser, avant d'aller plus loin en quoi que ce soit. Ajoutez que si toutes ces progressions qui se poussent et s'accélèrent dans tous les sens, contribuent aux agréments de la vie sociale et constituent le charme d'une civilisation avancée, ce charme et ces agréments n'apportent à l'humanité ni une plus grande somme de bonheur interne ni une véritable amélioration morale. Et aujourd'hui encore, cette grande question qui perce sur la première page des livres saints, à savoir si l'homme peut toucher impunément à l'arbre de la science, est à l'état de question. Elle y demeurera toujours. L'homme paie le progrès auquel il est conduit; il ne lui est pas donné gratuitement. Mais ce qui est certain, c'est qu'en allant de découverte en découverte, d'invention en invention, il obéit à la loi suprême de sa destinée, celle d'un developpement continu, progressif, et sinon infini, du moins indéfini. M-R.

INVERSION (*inversio*, renversement), sorte de construction des mots que les grammairiens appellent aussi *construction libre*, *transpositive* ou *inverse*, par comparaison avec la *construction analytique*, que la plupart désignent sous le nom de *construction naturelle*. Condillac, Le Batteux, Pluche, Chompré, etc., soutinrent avec quelque raison, dans le dernier siècle, que l'inversion n'est pas un ordre contraire à l'ordre naturel, mais seulement un ordre différent de l'ordre direct; et que les constructions directes et les constructions renversées sont également naturelles. Quelques-uns d'entre eux allèrent plus loin, notamment Le Batteux. Il nia l'inversion grammaticale, et réserva le terme d'*inversion* pour marquer le dérangement dans les pensées par rapport à la réalité des choses, ou le défaut de conformité de la parole avec la pensée. Beauzée fit remarquer que cette dernière espèce est ce que les moralistes appellent mensonge, et que la source des autres est aux Petites-Maisons.

Quelques efforts qu'aient faits contre elle les adversaires de l'inversion, elle ne ment point à son étymologie, et rien n'est plus facile que de la reconnaître. Il est bien vrai que l'esprit, comme l'œil, voit tout un ensemble; mais il a besoin d'une série de mots pour exprimer cet ensemble, et ces mots ne peuvent se ranger au hasard. La décomposition analytique des idées partielles les présente dans un certain ordre, et cet ordre suivi par les mots qui les expriment donne la construction analytique ou directe. Dans cette construction, le sujet se présente toujours le premier, ensuite le verbe, puis l'attribut. Lorsque les relations analytiques des mots sont parfaitement indiquées par les inflexions (*voy.*) des déclinaisons et des conjugaisons, on doit, au gré de la passion, ou par des considérations d'élégance et d'harmonie, recourir à la construction libre, à l'inversion.

Quoique l'ordre analytique soit la base de l'arrangement des mots dans notre langue, l'inversion s'y rencontre fréquemment, surtout à l'égard des phrases incidentes qu'on ne met pas toujours à leur place naturelle, mais qu'on intercale en anticipant, pour plus d'harmonie ou de mouvement dans la période. Elle est une des beautés de la poésie. Dans la prose, elle donne du vif à la transposition du sujet après le verbe : *Ah! disait-il*, pour *il disait : ah!* L'inversion est d'une grande ressource pour varier les tours, pour donner de la force à la phrase et pour faire éviter les équivoques. J.T-v-s.

INVERTÉBRÉS, *voy.* INSECTES et VERS ou ANNÉLIDES.

INVESTISSEMENT, *voy.* BLOCUS et SIÉGE.

INVESTITURE. *Investir* signifie mettre en possession, et l'investiture est la mise en possession d'un fief ou d'un bénéfice.

Chez tous les peuples, la translation de la propriété fut entourée de formalités solennelles, de cérémonies symboliques; et l'ancien droit français fournit de nombreux exemples à cet égard. Il était naturel, en effet, que, pour valider une aliénation, on eût recours à des signes extérieurs qui annonçassent, dans celui qui aliénait, l'intention de renoncer à ses droits de propriétaire, et dans celui à qui la cession était faite, la volonté de devenir possesseur.

Les signes indicatifs de la translation de propriété furent primitivement déterminés par les lois et par les coutumes; en sorte que les mêmes cérémonies, les mêmes formules, se retrouvaient presque partout. En général, on choisit les symboles qui eurent le plus de rapport avec la chose transmise : c'est ainsi que la translation d'un champ fut indiquée par une motte de terre, par une touffe de gazon prises dans ce champ et placées dans la main de celui auquel était transmis le champ; et, afin d'exprimer que ce n'était pas le sol tout nu qui était ainsi aliéné, on ajoutait aux premiers symboles une branche d'arbre pour exprimer les produits de la terre, un bâton pour exprimer l'autorité du maître; on ajouta quelquefois la remise d'un couteau, pour exprimer le pouvoir de couper, de disjoindre, etc. Il y avait une foule d'autres formes d'investiture : la transmission s'effectuait par le glaive, par l'anneau, par la bannière, par la crosse, par les cordes des cloches, en un mot par tout ce qui avait quelque rapport aux choses ou aux dignités cédées. Ducange et Carpentier donnent des exemples de 102 façons d'octroyer l'investiture. Les symboles de transmission étaient soigneusement conservés par les parties mises en possession; quelquefois ils étaient attachés aux contrats de vente, de donation, de concession quelconque; et, afin de rendre plus sacrées les ventes, les donations, etc., on mettait les symboles hors d'usage en les brisant, ce qui indiquait la ferme résolution de ne jamais revenir sur ce qui s'était fait.

Dans le droit public du moyen-âge, les investitures des bénéfices ecclésiastiques et des fiefs laïques jouent un très grand rôle. *Voy.* Papauté.

On connait cette longue et sanglante querelle entre les papes et les empereurs d'Allemagne au sujet des investitures ecclésiastiques. L'ancien usage, en Allemagne, étant d'investir d'un fief par l'anneau ou par le bâton, et quelquefois par les deux ensemble, les premiers empereurs y donnaient aux nouveaux prélats l'investiture de leurs fiefs ou bénéfices par la crosse et par l'anneau. Cet usage s'était constamment maintenu, et même, l'an 1059, le pape Nicolas II confirma dans un concile tenu à Rome le droit des empereurs d'élire les papes et d'investir les évêques. Mais ces droits leur furent bientôt contestés. Grégoire VII (*voy.*) et ses successeurs mirent tout en œuvre pour soustraire le Saint-Siége à la domination impériale. Ces papes se donnèrent surtout les apparences de prendre en main les intérêts des évêques, et refusèrent aux empereurs le droit d'investiture par la crosse et l'anneau. Victor III, successeur de Grégoire VII, défendit même aux princes séculiers de donner aucune espèce d'investiture aux ecclésiastiques. Les papes prétendaient que la crosse étant le symbole du soin pastoral confié aux évêques, et l'anneau l'emblème du mariage spirituel que les prêtres contractaient avec l'Église, les princes séculiers ne pouvaient distribuer ces marques de dignité à leurs vassaux. Il fut réglé entre les parties, en 1122, par un concordat, que dorénavant les ecclésiastiques ne pourraient plus être investis qu'avec un sceptre; et telle fut la règle observée jusqu'à la fin du xve siècle. Depuis cette époque, le cérémonial des investitures ecclésiastiques fut absolument le même en Allemagne que celui des investitures séculières. En France, les rois, depuis Grégoire VII, abandonnèrent l'usage des investitures par la crosse et l'anneau; ils les donnèrent par écrit ou de vive voix.

Passons à l'investiture des fiefs. En Allemagne, l'investiture des royaumes dépendants se faisait avec l'épée ou le sceptre; elle se faisait avec l'étendard pour les simples principautés. En France, le symbole le plus usité pour l'investiture aux vassaux laïques était une verge ou bâton, ou un gant; dans les provinces méridionales, on la donnait quelquefois avec un capuchon. Ces investitures se faisaient en public, dans la cour du suzerain, s'il avait juridiction, sinon au chef-lieu du fief dominant, en présence des officiers du seigneur et des témoins; procès-verbal était dressé du tout. Ces cérémonies étaient de rigueur, et ce n'est qu'après leur accomplissement que le vassal était en possession légale de son fief. L'héritier ou l'acquéreur du vassal devait aussi se faire investir par le seigneur. Du reste, tous ces

usages étaient tombés en désuétude longtemps avant la Révolution; et, en 1789, la nécessité des formalités de l'investiture se trouvait abolie dans la plupart des provinces de France; elle était remplacée par la *foi et hommage* (*voy.* ce mot); mais on les conservait en Alsace, dans une grande partie de l'Italie et surtout en Allemagne, où l'on distinguait deux espèces d'investitures : l'investiture *propre* ou *réelle*, c'est-à-dire la mise en possession effective, et l'investiture *impropre*, *verbale* ou *cérémonielle*, qui n'était qu'une tradition symbolique. Par la première, on acquérait le domaine utile du fief; la seconde ne donnait aucun droit dans le fief lorsqu'un tiers en était en possession. J. G-T.

INVIOLABILITÉ, qualité qui place au-dessus de toute atteinte, de toute violation (*vis*), et soustrait à toutes les poursuites la personne qui en est investie. Cette qualité s'étend même sur les lieux habités par cette personne, et les met à l'abri des violences; une force armée n'y peut jamais pénétrer, et l'on n'en peut arracher ceux qui ont trouvé là un refuge.

Chez les anciens, les temples des dieux étaient inviolables, et ce caractère appartenait même à d'autres lieux, à des districts entiers placés sous la protection d'une divinité. On a vu au mot Asile qu'il en a été de même dans les temps modernes. Aujourd'hui, les sanctuaires n'assurent plus l'inviolabilité aux criminels; mais le droit des gens en couvre encore la demeure des ambassadeurs et autres agents diplomatiques. Bien plus, dans les pays libres, la maison même des simples citoyens est déclarée inviolable par la loi (*voy.* Habeas-Corpus, etc.), au moins dans ce sens qu'il n'est pas permis à l'autorité publique d'y pénétrer pendant la nuit, et que, même le jour, elle ne peut le faire qu'en observant certaines formalités. *Voy.* Liberté individuelle.

Les ambassadeurs (*voy.* ce mot et Féciaux) étaient aussi inviolables (*sacrosancti*) chez les anciens. Chez les Romains, ce caractère était reconnu aux tribuns du peuple, comme il l'a été par les modernes aux membres de la représentation nationale, et surtout à la personne du chef de l'état. C'est sous ce dernier rapport qu'il nous reste à envisager la matière. S.

Inviolabilité de la couronne. On appelle ainsi la prérogative attachée à la personne du roi, dans une monarchie représentative, de ne pouvoir être recherché pour les actes de son gouvernement. Ce principe est basé sur la fiction salutaire que le roi ne peut mal faire; il se formule ainsi, depuis des siècles, dans le droit public de l'Angleterre : *The king can do not wrong.* « Cette ancienne maxime fondamentale, dit Blackstone, ne doit pas être prise en ce sens que tout acte du gouvernement est en soi juste et légal; elle signifie seulement : 1° qu'on ne peut imputer au roi ce qui se fait de blâmable dans la conduite des affaires publiques et qu'il n'en est par personnellement responsable envers son peuple, parce qu'une doctrine contraire détruirait totalement l'indépendance constitutionnelle de la couronne, qui est nécessaire pour la balance des pouvoirs dans notre constitution libre et active, et, par cette raison, composée; 2° que la prérogative de la couronne ne s'étend pas jusqu'à causer un tort, commettre une injustice; c'est pour le bien du peuple qu'elle a été créée : elle ne peut être exercée à son préjudice. » (*Comment. sur les lois angl.*, liv. I, ch. 7.)

Montesquieu admet le même principe. « La personne du roi, dit-il, doit être *sacrée*, parce qu'étant nécessaire à l'état pour que le corps législatif n'y devienne pas tyrannique, dès le moment qu'il serait accusé et jugé, il n'y aurait plus de liberté. » (*Esprit des lois*, liv. XVIII, ch. 22.)

Le corollaire indispensable de l'inviolabilité royale, c'est la *responsabilité des ministres* (*voy.*). Il faut, en effet, que si des fautes graves sont commises par les chefs de l'état, il y ait quelqu'un qui en réponde devant la loi.

L'Assemblée constituante avait proclamé, dans sa constitution, le principe de l'inviolabilité de la couronne, ce qui n'empêcha pas la Convention, après la déchéance de Louis XVI et la proclamation de la république, de juger et de condamner à mort cet infortuné monarque.

La Charte de 1814 avait aussi consacré le principe de l'inviolabilité de la couronne, et néanmoins la déchéance de Charles X et de sa maison eut lieu en 1830. C'est que les révolutions sont plus fortes que les principes, et que la colère du peuple brise facilement les faibles entraves qui résultent des constitutions, lorsqu'elles ne reposent pas sur le respect en quelque sorte religieux de longues générations.

Au surplus, des publicistes distingués ne nient pas qu'il y a telles circonstances où l'inviolabilité royale ne peut être respectée. Vattel, par exemple, la limite au cas où *la propre conservation d'une nation le lui permet* (*Droit des gens*, liv. Ier, ch. 5). Benjamin Constant exprime la même pensée en disant : « On aurait beau décréter l'inviolabilité de ce qui nuirait, la force des choses est plus forte que les lois écrites. » (*Cours de polit. const.*)

Nous avons, dans l'article Gouvernement, indiqué quelques détails qui se rattachent au principe de l'inviolabilité de la couronne dans les monarchies représentatives. A. T-r.

INVOCATION. C'est l'appel que l'homme fait à la divinité quand il réclame son secours et sa protection. Cette interpellation directe de la créature au créateur se retrouve dans toutes les religions connues. La Bible nous la montre chez les Hébreux, et nous la voyons encore figurer chez les païens; Jupiter, Mars, Apollon, Vénus, étaient chaque jour *invoqués* dans leurs temples; les devins et les pythonisses (*voy.*) invoquaient dans leurs antres les démons, les mauvais génies et toutes les divinités des enfers.

Dans le christianisme, l'invocation des anges et des saints remonte aux premiers temps de l'Église; elle est devenue, plus tard, un grave sujet de controverse entre les catholiques et les protestants. Tandis que les derniers nient l'efficacité des prières adressées même à la Vierge, les premiers considèrent les saints comme d'utiles intermédiaires entre l'homme et Dieu (*voy.* Saints). Chez eux, toutes les églises sont dédiées (*voy.* Dédicace) à Dieu *sous l'invocation* de tel ou tel saint en particulier; et la plupart des grandes cérémonies commencent par une invocation au Saint-Esprit.

La poésie est une sorte d'inspiration divine ; il n'est donc pas étonnant si l'on y retrouve l'invocation. Depuis Homère disant : « Chante, ô Déesse, la colère d'Achille ! » il n'est peut-être pas de poëte épique qui n'ait commencé par appeler le ciel au secours de sa verve. Suivant le temps, suivant le thème, les Muses, l'Esprit saint, la Raison, se sont vus invoquer tour à tour. Quand l'invocation n'a pas un caractère général, elle s'adresse à la divinité qui préside au sujet. Ainsi dans ses *Géorgiques*, Virgile appelle à son aide les dieux et les déesses des champs; Ovide, dans ses *Métamorphoses*, invoque l'Olympe tout entier. L'invocation a longtemps été considérée comme de rigueur dans le poëme épique : elle servait à justifier l'espèce d'omniscience du poëte, en même temps qu'à bien disposer le lecteur. Aujourd'hui, les poëmes épiques et les invocations sont rares comme les croyances. Il est pourtant encore des hommes chez lesquels le sentiment religieux ne se sépare pas du sentiment poétique, et qui sauront, quand il leur plaira, faire admirer à notre siècle de scepticisme de sublimes invocations. V. R.

INVOCAVIT, *voy.* Quadragésime.

IO, fille d'Inachus, roi d'Argos, était une prêtresse de Junon, dont Jupiter devint amoureux. Junon l'ayant surpris dans la compagnie d'Io, le dieu, pour tromper les jalouses fureurs de son épouse, changea la jeune fille en génisse. La déesse qui soupçonna la ruse, demanda et obtint la belle génisse et en confia la garde au vigilant Argus (*voy.*). Jupiter, inquiet du sort de sa maîtresse, envoya Mercure auprès d'Argus et d'Io pour tuer l'un et délivrer l'autre. Le meurtre d'Argus, la délivrance d'Io, ne permirent plus à Junon de douter de son offense, et, pour se venger de sa rivale, elle envoya un taon dont les piqûres la tourmentèrent si cruellement, que, furieuse, égarée, elle s'élança dans les flots de la mer qui, de là, fut appelée Ionienne; mais Io n'y trouva pas la mort qu'elle y cherchait. Toujours poursuivie par l'insecte vengeur, elle traversa

l'Illyrie, l'Hæmus, la Thrace, les deux Bosphores (*voy.*) dont le nom rappelle encore ce souvenir, et enfin arriva sur les sommets du Caucase auprès de Prométhée enchaîné qui lui prédit ses destinées futures. Par ses conseils, elle se dirigea vers l'Égypte et ne s'arrêta que sur les bords du Nil. Là, toujours en proie aux piqûres de l'impitoyable insecte, épuisée de fatigues et mourante, elle finit par obtenir de Jupiter d'être rendue à sa première forme. Ayant repris cette forme et sa beauté, elle mit au monde Épaphus, le fondateur de Memphis. Elle épousa ensuite Télégone, roi d'Égypte, ou Osiris; et telle fut sa bonté pour ses sujets, qu'après sa mort, suivant les évhéméristes (*voy.* ÉVHÉMÈRE), elle reçut les honneurs divins et fut adorée sous le nom d'Isis. *Voy.* ce nom.

La fable d'Io peut s'expliquer historiquement d'après des traditions que nous a conservées Hérodote (l. I, ch. 2 et 3). Les Perses disaient qu'Io avait été enlevée de force par des marchands phéniciens qui la conduisirent en Égypte; de leur côté, les Phéniciens prétendaient qu'Io, ayant eu un commerce amoureux avec un de leurs pilotes et s'étant aperçue de sa grossesse, se détermina, par crainte de ses parents et pour cacher sa honte, à suivre son séducteur. Il est probable que le vaisseau avait à sa proue une tête de vache, et c'est ainsi que se sera établie la poétique idée de sa métamorphose. — *Voir* Eschyle, *Prométhée*, V, 553; Ovide, *Métamorph.*, I, 582. F. D.

IODATE, combinaison de l'acide iodique avec une base quelconque, *voy.* l'art. suivant.

IODE, corps simple, découvert, en 1811, par M. Courtois, salpêtrier à Paris, qui l'a trouvé dans les eaux-mères de la soude de varecs. On sait que cette soude, connue dans le commerce sous le nom de *varec* ou *soude-varec*, est la partie soluble de la cendre de quelques algues maritimes, partie qu'on fait évaporer à sec.

L'iode se trouve, dans la nature, le plus souvent combiné au sodium, sous forme d'iodure de sodium. Ce sel accompagne le sel marin, c'est-à-dire le chlorure de sodium, dans les eaux de la mer, quoique en quantité fort minime. Quelques plantes maritimes, et surtout des fucus, paraissent avoir la faculté de s'en approprier une dose plus forte, par rapport au sel marin; ce dernier, dans les opérations vitales des fucus, est en grande partie changé en sels végétaux à base de soude, sans que le même changement ait lieu pour l'iodure de sodium, qu'on retrouve avec du carbonate de soude et une partie du sel marin non décomposé dans la cendre de ces plantes. Quelques salines, en Allemagne, contiennent de l'iodure de sodium en plus grande abondance, relativement au sel marin, que ne fait l'eau de la mer. Plusieurs eaux minérales contiennent des traces de ce sel, parmi lesquelles la source d'Adélaïde, à Heilbronn (Souabe), paraît être celle qui en contient la quantité la plus considérable. Dans une mine du Mexique, près de Zacatecas, on a trouvé l'iode combiné avec l'argent, sous forme d'iodure d'argent; mais il paraît que ce minéral y est fort peu abondant.

L'iode qu'on trouve dans le commerce est extrait des eaux-mères de la soude-varec. Ces eaux-mères contiennent du carbonate de soude, du sulfure, du chlorure et de l'iodure de sodium. On les mêle avec de l'acide sulfurique; on fait évaporer le mélange pour en dégager l'acide carbonique, l'acide muriatique et le gaz hydrogène. L'iodure de sodium n'est presque pas attaqué par l'acide sulfurique seul; mais on y ajoute ensuite du peroxyde de manganèse, et on distille le mélange. L'iode se volatilise alors, et on le recueille.

L'iode ainsi obtenu se présente en petites écailles cristallines noires, auxquelles on ne peut point assigner de formes régulières. Lorsqu'il est humide, il se vaporise d'une manière très sensible à l'air, et répand alors une odeur fort analogue à celle du chlore (*voy.*), mais qui a néanmoins un caractère tellement particulier que, même sous ce rapport, on peut distinguer aisément les deux substances l'une de l'autre. Mis sur la langue, il y fait naître une saveur âcre, analogue à son odeur et qui persiste longtemps. Sa volatilité est bien moindre dans l'état de siccité. L'iode entre en fusion à 107°, et, par le refroidissement, il se prend en une masse d'un noir grisâtre à éclat métallique et à cassure

lamelleuse, que l'on parvient aisément à pulvériser. Entre 175° et 180°, il commence à bouillir et se convertit en un gaz d'une très belle couleur violette, tirant sur le pourpre, ce qui lui a valu son nom, dérivé du mot grec, qui désigne cette couleur (ἰοειδὴς, de ἴον, violette, et εἶδος, vue, apparence). Le gaz de l'iode est le plus pesant de tous les gaz connus: sa pesanteur spécifique est de 8.7; lorsque la température baisse, l'iode gazéiforme se condense en cristaux souvent très réguliers, dont la forme est un octaèdre allongé à base rhomboïque. Les angles obtus y sont ordinairement remplacés par des facettes assez larges pour donner aux cristaux la forme de tablettes rhomboïdales; ces cristaux sont gris noirâtres et doués d'un brillant métallique, à peu près comme le peroxyde de manganèse cristallisé. L'iode est très peu soluble dans l'eau, à laquelle il donne une couleur rouge et une odeur faible, mais point de saveur. L'eau saturée d'iode en contient à peine une sept-millième partie de son poids. Une eau qui contient des sels, surtout des chlorures, des iodures ou des sels ammoniacaux, en dissout davantage. L'iode est beaucoup plus soluble dans l'alcool et dans l'éther. Quant à ses propriétés chimiques, il imite parfaitement le chlore et le brome (*voy.*), dont il ne se distingue que par des affinités plus faibles.

L'iode ne se combine point d'une manière directe avec l'oxygène; mais lorsqu'on le traite par une dissolution de potasse, de soude, de baryte, etc., il se produit deux sels avec la base alcaline, nommés l'un *iodure* et l'autre *iodate*. Dans cette opération, $\frac{1}{6}$ de l'iode est changé en acide iodique, aux dépens de l'oxygène que les autres $\frac{5}{6}$ de l'iode ont chassé de la base. Les iodates de potasse et de baryte sont fort peu solubles dans l'eau froide, et se laissent par conséquent aisément séparer d'avec les iodures produits en même temps. L'acide *iodique* contenu dans le sel potassique se laisse facilement dégager de la potasse par l'acide fluo-silicique liquide, et dans le sel barytique par l'acide sulfurique. L'acide iodique reste alors dans la solution, d'où on le sépare par l'évaporation et par la cristallisation. Les cristaux de cet acide sont incolores et anhydres. A une température élevée, ils se décomposent et donnent du gaz oxygène et de l'iode, qui se sublime; cet acide est composé de 2 atomes d'iode sur 5 atomes d'oxygène. Les combinaisons de cet acide avec les bases, c'est-à-dire avec les iodates, n'ayant encore aucun emploi utile, nous les passerons sous silence.

L'iode peut se combiner avec une plus grande quantité d'oxygène: il produit alors un autre acide nommé acide *hyperiodique*, et composé de 2 atomes d'iode sur 7 atomes d'oxygène. Cet acide est également cristallisable. Pour le produire, on traite de l'iodate de soude, que l'on a fait dissoudre dans une lessive caustique de soude, par du chlore gazeux. Il se produit du chlorure de sodium qui reste dissous, et de l'hyperiodate de soude qui se dépose, parce qu'il est fort peu soluble. On peut aussi chauffer au rouge, dans une cornue, de l'iodate de baryte, qui se décompose en donnant du gaz oxygène, de l'iode sublimé, et qui laisse alors un hyperiodate basique de baryte. De ces hyperiodates on peut ensuite séparer l'acide, lequel au reste a été fort peu étudié.

L'iode ne se combine pas non plus d'une manière directe avec le gaz *hydrogène*, quoiqu'il soit capable de fournir au moins deux combinaisons différentes avec lui. En traitant une combinaison de phosphore et d'iode avec très peu d'eau, activée par une légère élévation de température, le phosphore s'acidifie aux dépens de l'eau, et l'iode se combine avec l'hydrogène naissant. Il en résulte du gaz acide *hydriodique*, qui se dégage et peut être recueilli sur du mercure. Ce gaz ressemble parfaitement au gaz acide muriatique ou hydrochlorique. L'eau en absorbe des quantités immenses, et forme ainsi de l'acide hydriodique liquide, qui est un acide très puissant. En contact avec l'air atmosphérique, cet acide se colore très promptement, devient d'abord jaune, et passe enfin au brun noirâtre. La moitié de son hydrogène s'oxyde pour former de l'eau, et il en reste une combinaison plus riche en iode, également soluble dans l'eau. L'acide hydriodique incolore est composé d'atomes égaux d'hydrogène et d'iode. L'acide coloré contient 2 atomes d'iode

sur 1 atome d'hydrogène. Ce dernier n'est point connu à l'état isolé. Par l'influence continuée de l'air, il se décompose entièrement, en laissant déposer des cristaux d'iode, souvent très grands et très réguliers.

Il y a une combinaison de l'iode et de l'azote, connue sous le nom d'*iodure d'azote*, qu'on obtient en traitant de l'iode en poudre par de l'ammoniaque caustique liquide, lequel dissout de l'iodure d'ammonium, en laissant non dissoute une poudre noire, qui est l'iodure d'azote. C'est une préparation très dangereuse à faire, car si l'iodure d'azote vient à être touché par un corps dur, il se fait une violente explosion qui surpasse celle du chlorure d'azote; même sous l'eau la plus petite inadvertance y donne lieu, et sa facilité, à cet égard, dépasse encore celle du chlorure d'azote.

L'iode se combine d'une manière directe avec le soufre, le phosphore, le chlore, le brome, ainsi qu'avec tous les métaux. Ce sont ces combinaisons qu'on appelle des *iodures* (*voy*. l'art. suivant).

L'iode se combine facilement avec des substances organiques, auxquelles il communique une couleur jaune ou brune. Mis sur la peau, il la colore en brun, et cette teinte ne se dissipe que lentement. Le bois, le papier, le linge prennent aussi une teinte brune qui ne disparait plus. L'iode se combine aussi avec les huiles tant fixes que volatiles. Plusieurs huiles volatiles s'échauffent et prennent feu avec une petite explosion, lorsqu'on les triture avec de l'iode. Avec l'amidon, l'on obtient une combinaison bleue en des proportions déterminées, dont on se sert pour découvrir la présence de l'iode, même dans des quantités minimes. La combinaison bleue à laquelle on ajoute de l'iode en excès change de couleur, devient pourpre, brune et enfin noire. Elle est soluble dans l'eau, sans changement de couleur. Cependant le meilleur réactif pour l'iode est le nitrate ou le chlorure de palladium, qui précipite un iodure de palladium brun-noirâtre. Ce réactif est presque aussi sensible pour la présence de l'iode, que les sels d'argent le sont pour la présence du chlore.

L'iode est employé en médecine. C'est un remède héroïque qu'il ne faut appliquer qu'avec circonspection. Il est le seul connu contre le goitre; il agit sur le système glandulaire; on prétend qu'il diminue le volume des glandes en général. On l'emploie tant en dissolution dans l'alcool, qu'en combinaison avec du potassium ou du sodium. Tout nouvellement, il vient d'être employé dans l'art photographique. *Voy*. PHOTOGRAPHIE et IODURE *d'argent*. B-z-s.

IODURE, combinaison de l'iode (*voy.*) avec une substance non oxydée, simple ou composée. Les iodures des métaux alcalins et de ceux qui, avec l'oxygène, produisent les terres proprement dites, sont tous solubles dans l'eau ; et en général il y a peu d'iodures insolubles : tels sont cependant les iodures de mercure, d'argent, de platine, de palladium et d'or. Les iodures solubles ont un goût salé auquel l'iode ne donne rien de caractéristique. L'acide nitrique, l'eau chargée de chlore les décomposent en précipitant de l'iode. Le sublimé corrosif ou perchlorure de mercure y détermine un précipité rouge. Par la voie sèche ou pyrognostique, on les reconnait en les chauffant au rouge dans une cornue de verre, avec du peroxyde de manganèse et du bisulfate de potasse anhydre; l'iode, mis en liberté, donne un gaz bleu-pourpre, qui se condense, dans le col de la cornue, sous forme de petits cristaux brillants gris-noirâtres. Les iodures les plus remarquables sont les suivants.

Iodure d'argent. C'est une substance pulvérulente, d'un jaune pâle, insoluble dans l'eau, qu'on obtient en précipitant du nitrate d'argent par un iodure dissous dans l'eau. Ce sel diffère des autres sels à base d'argent, en ce qu'il est très peu soluble dans l'ammoniaque caustique, qui, en général, dissout les sels argentiques. Exposé à la lumière du soleil, il est peu à peu réduit en argent métallique, et non pas en un sel noir plus riche en argent comme il arrive pour la plupart des autres sels argentiques. C'est sur cette propriété de l'iodure d'argent qu'est fondée la belle découverte de M. Daguerre, inventeur des dessins photographiques. On recouvre la surface polie d'une plaque argentée, d'une couche fort mince, mais

unie, d'iodure d'argent, en l'exposant à une vapeur d'iode. C'est sur cette couche qu'opère ensuite la lumière. *Voy.* PHOTOGRAPHIE.

Iodure de fer. On obtient cette combinaison en versant de l'eau sur un mélange d'iode et de limaille de fer. Les deux substances se combinent, et l'iodure de fer se dissout dans l'eau. Avec excès de fer, la dissolution est verdâtre; avec l'iode, elle est d'un rouge brun. On s'en sert dans la pharmacie.

Iodure de mercure. Le *protoïodure* est une poudre verdâtre, insoluble. Le *periodure* est une poudre d'un beau rouge, également insoluble. Ce dernier peut se sublimer, et donne alors des cristaux d'un jaune pâle. Ces cristaux présentent un phénomène très curieux. Si on les touche, avec une pointe, assez fortement pour y faire une impression, le point marqué devient rouge, et cette couleur se répand tout autour, de manière qu'au bout de quelques minutes le cristal est devenu rouge, sans changer de forme ni d'éclat. Si le cristal est adhérent à un groupe de cristaux, le changement de couleur s'étend sur toute la masse. Les cristaux jaunes auxquels on ne touche pas se conservent quelque temps sans altération de couleur; mais ils finissent toujours par devenir rouges.

Iodure de palladium, substance insoluble, d'un brun noirâtre, qui se précipite lorsqu'on mêle une solution contenant un iodure avec une solution de palladium. Si le liquide ne contient qu'un quatre cent-millième de son poids d'iode, il devient rouge-brunâtre, sans perdre sa transparence; mais, après quelques heures de digestion, l'iodure de palladium se dépose en flocons noirs. C'est un moyen précieux non-seulement pour découvrir la présence de l'iode, mais aussi pour déterminer sa quantité; nous devons ce moyen à M. Lassaigne.

Iodure de potassium, sel déliquescent capable de cristalliser en cubes. C'est la combinaison iodifère dont on se sert de préférence en médecine.

Iodure de sodium, sel qui cristallise en cubes, très soluble dans l'eau. Il est également employé en médecine. B-z-s.

ION, *voy.* DEUCALION.

IONIE. C'est le plus ancien nom de l'Achaïe (*voy.*); cependant il a été transféré à ce district de l'Asie-Mineure, où les *Ioniens* (*voy.* PÉLASGES, DORIENS et GRÈCE), chassés par les Achéens du Péloponnèse, allèrent s'établir, vers l'an 1050 av. J.-C. Ce beau pays, opposé aux îles de Samos et de Chios, s'étendait entre les fleuves Hermus et Méandre, le long de la mer Égée, et touchait à la Carie, à l'Éolie, à la Lydie. Grâce à son commerce, à sa navigation et à son agriculture, l'Ionie acquit de bonne heure une haute prospérité, comme l'attestent un grand nombre de villes florissantes, parmi lesquelles Éphèse, Smyrne (*voy.*), Clazomène, Érythres, Colophon et Milet (*voy.*) furent les plus célèbres (*voy.* GRÈCE, T. XIII, p. 20). Ces villes formèrent la *ligue ionienne*. Mais Crésus et, après lui, Cyrus les ayant soumises à leur domination, elles essayèrent en vain de briser le joug sous Darius Hysdaspe. Ce ne fut qu'à l'aide des Lacédémoniens et des Athéniens vainqueurs des Perses, qu'elles parvinrent à recouvrer leur indépendance; mais sans en jouir longtemps. Subjuguées de nouveau par les Perses, elles furent enfin délivrées par Alexandre-le-Grand. L'Ionie transformée plus tard en province romaine, et depuis entièrement ravagée par les Sarrazins, n'offre plus que de faibles traces de son ancienne splendeur.

Les Ioniens passaient pour efféminés et voluptueux; mais ils étaient fort aimables. Leur dialecte se distingue par la douceur et la mollesse, qui résultent en partie de l'accumulation des voyelles (*voy.* DIALECTE et *langue* GRECQUE, T. XIII, p. 51 et 52). Les arts et les sciences fleurirent jadis dans cette heureuse contrée. C'est à l'Ionie qu'appartiennent Homère et les peintres Apelle et Parrhasius. L'ordre ionique dénote le goût de ce pays pour la belle architecture. C'est en Ionie que s'éleva l'école philosophique la plus ancienne des Grecs, celle qui débuta par les sciences naturelles et qui eut pour interprètes Thalès, Anaximandre, Anaximène, Héraclite, Anaxagore (*voy.* ces noms). Les célèbres philosophes Pythagore, Xenophane, et l'illustre médecin Hippocrate virent également le jour en Ionie. — *Voir* R. Chandler, *Ionian Antiquities*, Lon-

dres, 1796-97, 2 vol. in-fol., et Raoul-Rochette, *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques*, Paris, 1815, 4 vol. in-8°. *C. L.*

IONIENNE (ÉCOLE), *voy.* l'art. précédent, ainsi que THALÈS, PHÉRÉCYDE, ANAXIMANDRE, ANAXIMÈNE, HÉRACLITE, ANAXAGORE, DIOGÈNE D'APOLLONIE, ARCHÉLAÜS et GRECQUE (*philosophie*).

IONIENNE (MER). C'est ainsi qu'on appelait cette portion de la Méditerranée qui longe la côte d'Épire et le Péloponnèse. Une partie de la mer Ionienne forme sur la côte orientale de l'Italie le golfe de Tarente, entre la Calabre, la Basilicate et la terre d'Otrante; une autre partie forme le golfe de Patras, entre les îles de Sainte-Maure, Céphalonie, Zante et la côte opposée de Grèce et de Morée; au-delà du détroit de Lépante, elle forme le golfe de Corinthe ou de Lépante, ceux de Coron, d'Arta, etc. Elle reçut son nom ou d'Io (*voy.*) ou plutôt des Ioniens établis sur la côte occidentale du Péloponnèse. *Voy.* IONIE et l'art. suivant. *C. L.*

IONIENNES (RÉPUBLIQUE DES ÎLES). Ce petit état, qui s'étend comme une ceinture le long des côtes de l'Albanie, de l'Acarnanie, de l'Étolie et de la Morée, entre le 36° et le 39° 46′ de latitude N., se compose de sept îles principales. Ce sont : CORFOU (*voy.*), l'ancienne *Corcyre*, siége du gouvernement central et la clef de la mer Adriatique; PAXO (*Ericusa?*), la moins considérable des sept; SAINTE-MAURE, la Leucade (*voy.*) des anciens, autrefois réunie au continent; THÉAKI (*voy.* ITHAQUE), dont le souvenir vivra aussi longtemps que les chants d'Homère; CÉPHALONIE (*voy.*), remarquable par ses ruines cyclopéennes; ZANTE (*voy.*), la *Zacynthos* de Strabon, que sa fertilité a fait surnommer la *fiore di Levante*; CÉRIGO, que les poëtes érotiques de nos jours célèbrent encore sous son ancien nom de *Cythera* et qui est la plus méridionale des sept îles. Autour d'elles, il y en a encore plusieurs qui ne sont que des îlots sans importance ou des écueils déserts. La superficie totale de ces îles est estimée être d'environ 47 milles carrés géogr. (754 milles carr. italiens, suivant M. Balbi).

Le climat est en général doux et sain, malgré les chaleurs de l'été et la fréquence des orages et des tremblements de terre. Le sol est montueux, surtout dans l'île de Céphalonie, où les montagnes, dépouillées aujourd'hui des épaisses forêts qui les couronnaient jadis, atteignent plus de 5,000 pieds d'élévation. Corfou seule possède une rivière navigable sur une partie de son cours. Cette absence de sources, jointe à la nature calcaire du terrain, rend les îles Ioniennes peu propres à la culture des végétaux qui ont besoin d'humidité; mais elles sont riches, par contre, en fruits du Sud, en oliviers, en vignes, en mûriers, en cotonniers. On estime à plus de 7 millions de kilogr. la quantité de raisins de Corinthe qu'elles exportent annuellement. Si les chevaux, les bêtes à cornes et les moutons y sont rares, les ânes et les chèvres y sont très nombreux. On ne trouve ni fer ni autres métaux; mais on récolte du kermès, et le pétrole forme un important objet d'exportation. On pêche également des coraux; on exploite des mines de charbon de terre, des carrières de marbre et de pierre de taille, et de nombreuses salines offrent des moyens d'existence à une foule d'habitants. Cependant le bien-être est loin d'être général; et sans parler de ceux qui s'engagent comme matelots sur des navires étrangers, un grand nombre d'Ioniens émigrent chaque année en Grèce pour aller louer leurs services aux laboureurs de la terre ferme à l'époque de la moisson.

Selon M. Montgommery Martin, la population des îles Ioniennes s'élèverait à 205,567 habitants répartis dans 6 villes : Corfou, Zante, Amaxichi, Vathi, Argostoli et Capsali, dans 17 bourgs et 357 villages. M. Balbi ne l'a évaluée qu'à 176,000 âmes. Les Ioniens, presque tous d'origine grecque, sont généralement grands, bien faits et robustes. Les femmes n'ont pas les traits trop réguliers; mais presque toutes ont une peau fort blanche, une belle poitrine, un port noble, beaucoup d'esprit et de douceur. Ce qui les distingue surtout, c'est leur dévouement sans bornes pour leurs maris, qui les traitent cependant en esclaves et les chargent des plus rudes travaux. Quoique le costume et les mœurs de l'Italie dominent

dans les hautes classes, on retrouve dans les campagnes tous les caractères de la nationalité grecque.

La langue officielle est encore aujourd'hui l'italien, auquel le grec moderne, que parle la grande majorité des Ioniens, a emprunté une foule d'expressions. Depuis quelque temps, le gouvernement s'occupe beaucoup de l'instruction publique. La république possède actuellement environ 60 écoles primaires avec plus de 3,000 élèves, 2 colléges à Corfou et à Argostoli, 7 écoles centrales et une université (*voy.* CORFOU) ouverte en 1823, avec 16 professeurs et plus de 200 étudiants. La société ionienne pour le perfectionnement de l'agriculture et de l'industrie, fondée à Corfou depuis quelques années, a déjà porté d'heureux fruits. Cependant on ne trouve encore dans les îles Ioniennes ni manufacture ni fabrique. Mais si l'industrie y est fort arriérée, le commerce y a pris un grand développement, surtout depuis que la franchise accordée au port de Corfou a été étendue à tous les autres; il occupe 400 navires montés par 7,000 matelots. De bonnes routes, établies depuis 1815, favorisent le transport des marchandises dans l'intérieur du pays.

La religion dominante est la religion grecque; elle a quatre métropolitains, revêtus tour à tour de la dignité d'*éparque* ou chef suprême, un archevêque, trois évêques et deux proto-papes. Tous les autres cultes sont tolérés; et l'Église romaine ou latine jouit d'une protection particulière; elle a un archevêque, deux évêques, et possède 31 couvents, dont les revenus sont peu considérables. Il est défendu aux prélats de correspondre avec leurs supérieurs étrangers autrement que par l'intermédiaire du sénat. Depuis 1833, les évêques grecs sont élus directement par les diocèses; le gouvernement ne s'est réservé que le droit de *veto*. Le clergé est salarié par l'état. Un séminaire, fondé en 1825, est spécialement consacré aux étudiants en théologie.

Les îles Ioniennes forment une république indépendante sous le *protectorat* de l'Angleterre. Le pouvoir civil réside dans l'assemblée législative et le sénat. La première est composée de 40 membres, dont 11, savoir : le président, qu'elle nomme elle-même avec l'agrément du *lord haut-commissaire*, les 5 sénateurs sortant de fonctions et 5 éparques politiques ou préfets des îles, forment le conseil primaire chargé de dresser une liste de 58 noms, parmi lesquels les électeurs doivent choisir leurs 29 députés. Les élections ont lieu tous les cinq ans. A l'assemblée législative appartient, outre la régularisation des dépenses publiques, le droit de choisir dans son propre sein le sénat qui exerce le pouvoir exécutif; mais ses choix sont soumis à l'approbation du lord haut-commissaire. Le président du sénat, qui est qualifié d'altesse et doit être Ionien et noble de naissance, est nommé directement par le souverain de la Grande-Bretagne. C'est au sénat qu'appartient la proposition des lois; il est composé, sans compter le président, de 5 membres : un pour chacune des quatre grandes îles de Corfou, Céphalonie, Zante et Sainte-Maure, et un pour toutes les autres; il est divisé en trois départements: le département général, celui des finances et celui de l'intérieur. Le président n'exerce ses fonctions que pendant deux ans et demi, quoique la durée du mandat des sénateurs soit de cinq. Le parlement s'assemble tous les deux ans, le 1er mars. La session ne dure que trois mois; cependant le sénat peut la prolonger jusqu'à six, avec le consentement du lord haut-commissaire; ce dernier a le droit de refuser sa sanction aux lois votées par les deux chambres, et l'eût-il accordée, un ordre du cabinet britannique peut venir, dans le courant de l'année, annuler tout ce qui a été fait, et même dissoudre le parlement.

Avec une constitution pareille, le nom de république donné au petit état des îles Ioniennes est à peu près dérisoire. Tous les pouvoirs sont, de fait, réunis dans les mains du gouverneur anglais; et si le peuple prend quelque part à l'administration, ce n'est guère qu'à celle des municipalités.

Chaque île a son gouvernement local, à la tête duquel est placé un éparque nommé par le sénat, confirmé par le lord haut-commissaire, et surveillé en outre par un *résident de Son Excellence* qui

peut arrêter son choix sur un Ionien ou un Anglais, selon que ce personnage le juge convenable. Chaque île a aussi un conseil de cinq membres, élus par le peuple et chargés, sous la direction de l'éparque, de tout ce qui concerne l'administration municipale.

La hiérarchie judiciaire se compose d'un grand nombre de justices de paix, de tribunaux civils, criminels et de commerce dans chaque île, et d'une cour d'appel et de cassation siégeant à Corfou. Les juges de paix sont nommés par les éparques et confirmés par le sénat. Les membres des tribunaux inférieurs sont choisis par le sénat qui exerce le droit de grâce. La cour d'appel est composée de quatre juges qui prennent rang immédiatement après les sénateurs. Deux sont à la nomination du sénat dont les choix doivent néanmoins être approuvés par le lord haut-commissaire, et les deux autres à celle du souverain de la Grande-Bretagne, qui peut nommer même des Anglais. En cas de partage des voix, on en réfère au lord haut-commissaire.

La seule force armée régulière est la garnison anglaise. Elle peut être augmentée ou diminuée, selon que le général en chef le juge convenable; cependant la république n'est tenue de pourvoir à l'entretien que d'un corps de 3,000 hommes. Chaque île a en outre sa milice qui est commandée par des officiers indigènes, mais sous la direction d'inspecteurs et de sous-inspecteurs, Ioniens ou Anglais, nommés par le roi protecteur. La force totale de cette milice ne dépasse pas 1,600 hommes.

Les revenus publics, qui s'étaient élevés, en 1834, à 200,900 livres sterl., n'ont été, en 1838, que de 157,089 livres, provenant surtout des impôts indirects. Sur cette somme, 148,518 livres ont été absorbées par les frais d'entretien de la garnison et par les traitements des employés anglais.

Un état de 47 milles carrés ne peut être d'un poids bien lourd dans la balance des intérêts européens, et son histoire ne saurait offrir un grand intérêt. Il suffira donc de mentionner en peu de mots les principales révolutions politiques dont l'influence s'est fait sentir jusque dans les îles Ioniennes.

Les rapports qu'une origine commune établit de bonne heure entre ces insulaires et leurs voisins du continent, devinrent plus intimes lorsque Corinthe eut fondé à Corcyre une colonie qui rivalisa bientôt en puissance avec la mère-patrie. Les îles Ioniennes, dès lors entraînées dans la sphère d'action de la Grèce, passèrent successivement avec elle sous la domination des rois de Macédoine et sous celle des Romains. Les fils de Théodose-le-Grand s'étant partagé l'empire, elles restèrent sous le sceptre des faibles souverains de Byzance jusqu'en 1148, époque où le Normand Roger de Sicile s'en empara, et les réunit au royaume de Naples. En 1385, elles se donnèrent volontairement à la république de Venise, qui leur laissa leur constitution politique et religieuse, en se contentant d'y placer des provéditeurs, et qui sut les défendre contre les efforts réitérés des Turcs, jusqu'à ce qu'elle succombât elle-même sous les attaques de la république française. Le général Gentili en prit possession en 1797; mais les Russes unis aux Turcs les ayant conquises en 1799, l'empereur Paul les constitua en état indépendant par oukase du 21 mars 1800. Déchirée par les factions, la nouvelle république resta occupée par les troupes russes; elle ne trouva ni l'ordre ni la paix dans la constitution aristocratique qu'elle se donna en 1803, et que la Russie sanctionna. En 1807, les Français reparurent dans les sept îles, et la paix de Tilsitt les incorpora dans l'empire. Napoléon ayant été renversé du trône, l'Angleterre qui, depuis 1811, occupait ces îles, à l'exception de Corfou, se les fit céder par le traité de Paris de 1815. Il fut décidé qu'elles formeraient un état indépendant sous son protectorat; mais jusqu'à présent ce protectorat ne s'est exercé que par des mesures acerbes et despotiques, peu propres à lui gagner l'affection des Ioniens. — *Voir* Kendrick, *The Ionian islands*, Londres, 1822; Gradisson, *Historical and topographical Essay upon th islands of Corfou, Leucadia*, etc., ibid., 1822; Montgommery Martin, *History of the british colonies*, ibid., 1835; général Schnei-

der, *Les îles Ioniennes*, ouvrage publié par M. Bory de Saint-Vincent, Paris, 1801; Neigebaur, *Constitution des îles Ioniennes*, Leipzig, 1839, allem. E. H-G.

IONIENS, *voy.* PÉLASGES, DORIENS et GRÈCE (T. XIII, p. 20). — Pour les Ioniens d'aujourd'hui, *voy.* l'art. précédent; et pour le dialecte Ionien, *voy.* DIALECTES et GRECQUE (*langue*), T. XIII, p. 51, 52.

IONIQUE (ORDRE), *voy.* ORDRES D'ARCHITECTURE et GRECQUE (*architecture*).

IOTACISME. On appelle ainsi la prononciation vicieuse de la lettre *i*, ou un retour trop fréquent de cette lettre comme dans la phrase, *Junio Juno Jovi jure irascitur.* C'est le défaut que reprochent à la langue grecque bien prononcée les partisans de la prononciation fabriquée par Érasme, justement qualifiée d'*aïeïoïsme.*— En terme de paléographie, l'iotacisme est une faute d'orthographe dans laquelle tombaient souvent les scribes ou calligraphes grecs peu lettrés, qui représentaient le son de l'i par ι, η, ει, οι, υ, indistinctement et sans avoir égard à l'étymologie ou au sens. F. D.

IOTES, vieux peuple scandinave ou finnois, dont le pays, Iotoun ou Iotouna, était situé à l'est du golfe de Bothnie, et que l'on se figurait comme une race affreuse de géants et de magiciens. M. Graberg de Hemsö regarde les Iotes comme les plus anciens habitants de la Scandinavie, avant l'arrivée des Goths. La Suède porta quelque temps leur nom, et celui de Jutland (*voy.*) le rappelle aussi, à moins qu'on ne préfère le dériver de Gothland, d'après la mauvaise prononciation des Allemands du Nord qui transforment encore aujourd'hui *gut*, bon, en *iut*, et *Gott*, Dieu, en *Iott.* S.

IPÉCACUANHA, ou RACINE DU BRÉSIL. Ce nom a été donné à des racines vomitives qui arrivent, de diverses contrées du Nouveau-Monde, en Europe. Le Brésil fournit l'espèce la plus usuelle. On doit à la famille des rubiacées et à celle des violacées, les vrais ipécacuanhas, les seuls dont il sera question dans cet article.

La plante qui fournit l'ipécacuanha gris est le *cephælis ipecacuanha*, Tuss., des provinces de Fernambouc, Bahia et Rio-Janeiro. Ce nom signifie, suivant Marcgraaff, racine odorante rayée. L'ipécacuanha est un petit arbuste rampant qui se plaît dans les lieux ombragés; ses feuilles sont opposées, ovales, acuminées, entières; les fleurs, petites, blanches et munies d'un involucre très grand, ont 5 étamines; le fruit qui leur succède contient deux siliques blanchâtres. Les racines, seule partie importante du végétal, partent d'une tige souterraine rampante, horizontale (rhizome); elles sont fibreuses, ou bien simulent des espèces de tubercules allongés, marqués d'impressions annulaires très rapprochées; leur centre est occupé par un axe ligneux (*meditullium*), autour duquel se trouve un parenchyme blanc, revêtu d'un épiderme brun, passant au gris par la dessiccation. Ces racines, telles que nous les fournit le commerce, sont de la grosseur d'une plume à écrire, contournées, coudées, simples ou rameuses, compactes, à cassure résineuse. Les anneaux qui se font voir à l'extérieur sont saillants, inégaux, très rapprochés, et séparés par des enfoncements très prononcés. La saveur de l'ipécacuanha est amère, assez âcre; son odeur est nauséabonde; la poudre est grise; quand on la respire, elle s'introduit dans les bronches, et détermine, chez plusieurs personnes, une dyspnée fatigante et assez durable.

L'analyse de l'ipécacuanha a été faite par plusieurs chimistes, et notamment par M. Pelletier; elle a donné pour résultat une matière azotée blanche, pulvérulente, très fusible, insoluble dans l'éther ainsi que dans les huiles fixes, l'émétine, en laquelle résident les propriétés vomitives du médicament qu'il peut, jusqu'à certain point, suppléer (*voy.* ÉMÉTINE). Ce produit, introduit dans un corps gras et appliqué sur la peau, produit des pustules semblables à celles que fait naître la pommade stibiée. Indépendamment de l'émétine, l'ipécacuanha gris contient de la cire végétale, de la gomme, de l'amidon, des traces d'acide gallique, une matière grasse.

Plus les ipécacuanhas donnent d'émétine à l'analyse, et plus ils sont appréciés. Le gris en fournit 16 pour 100; le gris

rouge, qui n'en est qu'une variété, 14; le strié, 9; l'amylacé, 6; le blanc, 5 seulement. On peut voir que plus il y a d'émétine, et moins il y a de fécule, et réciproquement.

On prépare avec la poudre d'ipécacuanha, des pastilles fort utiles pour favoriser l'expectoration, lorsque la période inflammatoire est passée; on les a conseillées dans l'asthme et dans la coqueluche. Cette même poudre est introduite dans l'estomac, à la dose de 8 à 12 décigrammes (16 à 24 grains), délayée dans un véhicule approprié pour déterminer le vomissement. L'action obtenue est suivie d'effets consécutifs moins marqués que lorsqu'on emploie l'émétique. On trouve dans les pharmacies un sirop d'ipécacuanha, qui est surtout administré aux enfants pour prévenir ou dissiper l'embarras des bronches. La propriété astringente de cette racine est le résultat de son action antipéristaltique. C. Pison, dans son *Histoire naturelle du Brésil*, a le premier, en 1648, fait connaître ce médicament. Les Portugais lui donnèrent d'abord le nom de *raiz de oro*, racine d'or, et ils le prônèrent comme une véritable panacée. Le père du célèbre Helvétius en répandit l'usage, et obtint de Louis XIV, à titre de récompense, une somme de 24,000 livres. Il existe certainement en France une foule de végétaux qui pourraient remplacer l'ipécacuanha, par exemple le dompte-venin, l'azaret, la paritelle, la bryone et les narcisses. A. F.

IPHICRATE, Athénien, d'une naissance obscure, s'éleva rapidement par son mérite aux premiers emplois militaires. A 20 ans, il s'était déjà distingué dans un combat naval, avait rétabli sur son trône Seuthès, roi de Thrace, allié des Athéniens, et marchait, avec Conon, contre Agésilas, roi de Lacédémone. Il défit les Spartiates, sous les murs de Corinthe; prit Phliunte, menaça Sicyone, en châtia les habitants, et revint mettre le siége devant Corinthe. Mais les Athéniens ayant désapprouvé son entreprise, Iphicrate crut devoir se démettre du commandement. Chabrias le remplaça. Quelque temps après, Iphicrate fut envoyé avec 60 vaisseaux au secours de Corcyre attaquée par les flottes réunies de Lacédémone et de Syracuse. Aidé des conseils de Chabrias et de l'orateur Callistrate, il dispersa et détruisit 10 vaisseaux syracusains.

Vers l'an 374 av. J.-C., Artaxerce-Mnémon, roi de Perse, après avoir rétabli la paix entre les cités grecques, entreprit la conquête de l'Égypte révoltée sous le règne de Darius Nothus, son prédécesseur, et gouvernée depuis par des rois indépendants. Une armée de 200,000 Asiatiques, sous le commandement du satrape Pharnabaze, se rassembla à Acé (Ptolemaïs). Vingt mille auxiliaires grecs s'y réunirent, sous les ordres d'Iphicrate que le roi de Perse avait spécialement démandé aux Athéniens, parce qu'il passait pour le plus habile général qui fût alors dans toute la Grèce. Pendant deux ans que durèrent les préparatifs, Iphicrate soumit ses soldats à l'exacte observation d'une discipline sévère; il les revêtit de cuirasses plus souples et moins pesantes que les anciennes; aux boucliers ronds et lourds dont ils étaient chargés, il substitua des boucliers légers et de forme ovale; enfin il les arma d'épées d'une longueur jusqu'alors inusitée. L'armée combinée leva enfin le camp et entra en Égypte. Péluse semblait devoir être assiégée; mais Nectanébis, roi d'Égypte, avait eu le temps de pourvoir à la sûreté de cette ville. Celle de Mendès, qui défendait une des bouches du Nil, fut attaquée, emportée d'assaut, et toute la garnison passée au fil de l'épée. Iphicrate voulait que, sans perdre de temps, on remontât le fleuve et que l'on marchât sur Memphis, persuadé que la chute de cette grande cité entrainerait la réduction de toute l'Égypte. Mais l'hésitation de Pharnabaze donna aux ennemis le temps de jeter une forte garnison dans cette capitale. Nectanébo harcela tellement l'armée des Perses, qu'il leur fut impossible d'avancer dans l'intérieur du pays. Pharnabaze, surpris par l'invasion périodique des eaux du Nil, se vit obligé de se retirer dans la Phénicie, après avoir perdu une partie de son armée. Pour échapper aux reproches qu'il méritait, le satrape accusa Iphicrate auprès de son maître, et rejeta sur lui le mauvais succès de la guerre. Celui-ci, au lieu de chercher à se justi-

fier, quitta secrètement l'Asie et retourna à Athènes.

Selon Cornelius Nepos, Iphicrate commanda les troupes que les Athéniens envoyèrent au secours des Spartiates attaqués par Épaminondas, et concourut puissamment à repousser ce formidable ennemi. Le même auteur dit que, sans son arrivée, Lacédémone aurait succombé sous les efforts des Thébains.

Durant la guerre des Athéniens contre les habitants de Chios, de Rhodes, de Cos et de Byzance, déserteurs de leur alliance (357 av. J.-C.), Iphicrate partagea, avec Timothée, le commandement d'une flotte de 60 galères destinée à seconder les opérations de Charès et de Mnesthée (fils d'Iphicrate), envoyés en avant avec un pareil nombre de vaisseaux. La flotte des alliés, forte de 100 voiles, vint offrir la bataille à leurs ennemis; mais une tempête ayant dispersé les vaisseaux athéniens, Iphicrate et Timothée crurent devoir se retirer sans combattre. Charès les accusa devant le peuple: Timothée fut condamné à une amende; Iphicrate, soutenu par quelques jeunes gens armés et répandus à dessein dans l'assemblée, se défendit avec énergie et fut absous Depuis cette époque, il rentra dans la vie privée. Il mourut dans un âge fort avancé, ne laissant d'héritier de sa gloire que Mnesthée qu'il avait eu de son mariage avec la fille de Cotys, roi de Thrace.

Plutarque nous a conservé plusieurs mots heureux d'Iphicrate. Quelqu'un d'une naissance illustre lui ayant reproché l'obscurité de la sienne : « Je serai le premier de ma race, lui répondit Iphicrate, et toi tu seras le dernier de la tienne. » Iphicrate figure dans les *Vitæ exc. imp.* de Cornelius Nepos; ses principales actions ont été racontées par Diodore de Sicile (*Bibl.*, XV) et par Xénophon (*Helléniques*, V), etc. J. L-T-A.

IPHIGÉNIE, et suivant quelques poëtes, IPHIANASSE, était fille de Clytemnestre et d'Agamemnon et l'aînée d'Électre et d'Oreste (*voy.* ces noms). Suivant Stésichore, elle était fille d'Hélène (*voy.*) et de Thésée, et avait été confiée à Clytemnestre (Pausan., II, 22), tradition qui a suggéré à Racine l'idée du rôle d'Ériphyle, dans sa tragédie d'Iphigénie. La fille d'Agamemnon entrait à peine dans l'adolescence, lorsque sa mort fut demandée par le devin Calchas (*voy.*) comme le seul moyen d'obtenir que des vents favorables permissent à la flotte des Grecs, retenue en Aulide, de faire voile vers les rivages de Troie. Agamemnon, plutôt que d'immoler sa fille, voulait congédier l'armée ; mais Ulysse et les autres chefs lui représentèrent les intérêts de la Grèce, la gloire de cette expédition ; et ce père ambitieux, sous prétexte de la marier à Achille, fit venir sa fille de Mycènes au camp des Grecs, pour la livrer à Calchas. Au moment où ce devin allait la frapper, Iphigénie disparut ; à sa place, une biche encore palpitante était étendue sur l'autel arrosé de son sang. Des vents propices soufflèrent aussitôt, et la flotte partit. Diane, touchée de compassion, avait enlevé Iphigénie, et l'ayant transportée chez les Taures*, elle la préposa au service de ses autels. Là, Iphigénie était obligée de sacrifier les étrangers qui abordaient ces plages inhospitalières, et elle allait immoler Oreste, son frère, avec Pylade, lorsque le frère et la sœur se reconnurent. Les deux jeunes Grecs sauvés par Iphigénie remontèrent avec elle sur leur vaisseau, emportant la statue de la déesse, qu'Oreste était venu chercher pour l'expiation de son parricide. Ils débarquèrent dans un dême de l'Attique, à Braurone, où Iphigénie consacra un temple à Diane dont elle continua d'être la prêtresse jusqu'à sa mort. Les Mégariens montraient dans leur ville son tombeau; mais Hésiode, dans le Catalogue des Femmes, dit qu'elle n'est pas morte et que, par la protection de Diane, elle est devenue Hécate. Suivant Eschyle, Sophocle, Lucrèce, Horace, etc., Iphigénie fut réellement sacrifiée à Diane et mourut en Aulide. Il est à remarquer qu'Homère ne dit rien de ce sacrifice, qu'il ne parle pas du séjour de la princesse chez les Taures ni de son retour dans sa patrie, et que suivant lui, elle ne quitta pas le séjour de Mycènes (Il., IX, v. 287). Ces fables merveilleuses auront passé des Cycles (voy. *poésie* CYCLIQUE), dans quelques tragédies, parmi lesquelles figurent les

(*) Dans la Chersonèse Taurique ou Crimée. On montre encore l'emplacement du temple, au sud de Sévastopol.

deux plus belles d'Euripide, *Iphigénie en Aulide* et *Iphigénie en Tauride*. F. D.

IPSARA, *voy.* PSARA.

IPSO FACTO, par le fait même. Cette locution, empruntée du latin, désigne la conséquence immédiate et infaillible d'une action. On dit qu'il a encouru telle peine *ipso facto*, pour exprimer qu'elle peut lui être appliquée sans autre forme de procès et nonobstant les réclamations ou protestations. L'Académie dit qu'on emploie surtout cette expression en parlant d'une excommunication : celui qui frappe un prêtre est excommunié *ipso facto*. S.

IPSUS (BATAILLE D'). Ipsus, que Reichard a cru retrouver dans Ipsilihissar, était un bourg de la Phrygie, où fut livrée, l'an 301 av. J.-C., la fameuse bataille qui mit fin à la domination d'Antigone (*voy.*). Plutarque (*Pyrrhus*) qualifie cette bataille d'une manière emphatique, en disant que *tous les rois de la terre y combattirent*. S'il entend par là que Ptolémée, Cassandre, Lysimaque, Séleucus, Antigone, Démétrius et Pyrrhus (*voy.*) y eurent plus ou moins de part, cela n'est pas contestable; mais il est permis de douter qu'ils y aient tous assisté de leur personne, notamment les trois premiers. Ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que cette journée d'Ipsus fut, par l'importance de ses résultats, une des plus décisives dans la lutte sanglante des successeurs d'Alexandre-le-Grand.

Dans l'article consacré à Antigone, le plus vieux et le plus rusé des généraux du roi conquérant, on a vu que les autres chefs macédoniens suivaient d'un œil jaloux les progrès du premier et redoutaient les suites de sa prépondérance. Séleucus, Ptolémée, Lysimaque et Cassandre formèrent donc la résolution de réunir leurs forces pour résister à l'ambition d'Antigone, et pour se maintenir en possession des pays dont ils s'étaient emparés. Ils convinrent de tomber à la fois sur leur adversaire et de l'accabler par une attaque combinée. Dans cette intention, Séleucus étant parti de la Haute-Asie, déboucha par la Cappadoce et vint prendre position sur les bords du fleuve Halys. Il amenait avec lui 20,000 hommes de pied, 12,000 chevaux, 100 chars de guerre et 480 éléphants. Lysimaque quitta les rivages de l'Hellespont pour faire sa jonction avec Séleucus. En même temps, Cassandre faisait partir son contingent des côtes de la Grèce, et Ptolémée s'avançait par la Phénicie et par la Cœlésyrie. Ainsi, des quatre points de l'horizon l'orage s'apprêtait à fondre sur Antigone qui était alors campé près du bourg d'Ipsus.

Le peu de relations qui nous sont parvenues ne s'accordent pas sur la force des deux armées, sans cependant qu'il y ait beaucoup de différence dans leurs versions. Selon Plutarque, l'armée d'Antigone était de 60,000 hommes de pied, de 6,000 chevaux et de 75 éléphants; dans les rangs des confédérés, on comptait 64,000 fantassins, 10,500 chevaux, 120 chars *drépanophores* (à faux) et 400 éléphants. Suivant d'autres, il y avait de chaque côté environ 60,000 fantassins, 10,000 chevaux et 120 chars; mais tous s'accordent à ne donner à Antigone que 75 éléphants, tandis que les alliés en avaient 400. Le jeune Pyrrhus, qui causa plus tard tant d'embarras aux Romains, avait suivi Démétrius en Asie, et l'on prétend qu'il commandait l'aile droite dans cette bataille; on est également fondé à croire qu'Antigone était à la tête du centre et Démétrius à l'aile gauche. Nous n'avons pas de pareilles indications sur l'ordre de bataille des confédérés.

Aussitôt que les deux armées furent en présence, Démétrius engagea l'action par une charge de toute sa cavalerie, qui enfonça et mit en déroute celle des alliés; mais, emporté par trop d'ardeur, il s'acharna à la poursuite des fuyards et commit la faute de s'éloigner dans la campagne. Cette imprudence devint funeste à Antigone qui était resté immobile à la tête de sa phalange; car Séleucus, profitant du moment, lança tous ses éléphants sur l'ennemi, et le cernant de toute part, rendit impossible le retour de Démétrius qui s'efforçait d'accourir au secours de son père. Les alliés, maîtres d'agir sur tous les points, eurent alors la facilité de cerner au large l'infanterie ennemie et de l'accabler de traits. Ces troupes se voyant décimées et sans espoir de secours, finirent par perdre courage; une partie passa dans les rangs des confédérés, le

reste se débanda. Le vieux général, toujours ferme à son poste, fut criblé de blessures, et périt courageusement dans sa 84[e] année; on prétend qu'il fut tué de la propre main de Séleucus auquel resta tout l'honneur de la journée. Démétrius réussit à se sauver à Éphèse suivi de 4,000 chevaux et de 5,000 fantassins.

La vraie position d'Ipsus est un point controversé entre les géographes. En général, on s'accorde à le placer entre Célènes et Synnada, mais plus près de cette dernière ville. C'était l'opinion de D'Anville, qui a été aussi adoptée par le savant Mannert. Le major Rennell, qui a examiné les lieux, place Ipsus à dix lieues de Synnada, à l'intersection des deux grandes routes d'Éphèse et de Byzance; supposition très plausible, car les jonctions des grands chemins ont toujours été des points stratégiques, principalement dans les pays de plaine.

Après ce grand succès, le partage des dépouilles d'Antigone devint un sujet de discussion entre les vainqueurs; ils finirent cependant par se mettre d'accord, mais cet arrangement, qui était le troisième depuis la mort d'Alexandre, ne fut pas définitif : il y en eut un quatrième quelques années plus tard (l'an 279 av. l'ère vulgaire), à la suite de la mort de Séleucus et de Lysimaque. Ce fut alors seulement que les trois monarchies des Séleucides, des Lagides et des Macédoniens prirent la forme qu'elles ont conservée jusqu'à leur extinction. C. P. A.

IRAK-ADJEMI ou Irak persan, grande province de la Perse, qui s'étend de 31 à 37° de latitude nord, et touche du côté de l'ouest à la Syrie et au Kurdistan, du côté du sud au golfe Persique, et du côté de l'est où il y a un vaste désert, à la province de Khoraçan. Au nord, se prolongent les monts Elbours, entre l'Irak et la mer Caspienne; et au nord-ouest, ceux de Kaplan-Koh. Presque toute la province, dont la longueur est de 200 lieues sur 100 de large, est couverte de montagnes à sommet aride, formant des chaînes séparées par de longues vallées, et allant de l'ouest à l'est, où elles se perdent dans les déserts. Le midi est mieux cultivé et plus peuplé que le reste du pays, mieux surtout que la partie sablonneuse entre Ispahan et Yezd. Voulant remédier à l'aridité du sol de l'Irak, on a creusé des canaux pour y faire passer les eaux des rivières, particulièrement du Zendeh-roud qui vient du Koh-Zerd ou mont jaune, passe à Ispahan, et est absorbé au-dessous de cette ville par les canaux d'irrigation. Ce système d'arrosement paraît dater d'une haute antiquité. L'Irak a un climat généralement salubre et doux; les fortes chaleurs règnent en juillet et août; dans les mois d'hiver, il gèle pendant la nuit. En automne, quelques districts sont sujets à des fièvres épidémiques. Dans la plaine de Casbin, il tombe beaucoup de neige pendant l'hiver; mais le printemps y est charmant. La partie la plus montagneuse de la province s'étend depuis les villes d'Hamadan et de Kermanchah jusqu'au Kizil-Ozein ou rivière dorée qui, venant du Kurdistan, longe la frontière nord-ouest de l'Irak, baigne le pied du Kaplan-Koh ou mont des tigres, reçoit les eaux du Karankou venant du mont Sahound, et fait une chute considérable entre Hamadan et Recht. — L'Irak produit beaucoup de céréales et de beaux fruits, ainsi que du coton, de la soie, du tabac; on y élève des chevaux d'une belle race, des chameaux et des bestiaux. On pourrait y ouvrir des mines de métaux. Dans quelques villes et cantons, on fait des tissus de soie, de coton, des maroquins, de la verrerie. Ces marchandises s'exportent par caravanes, avec le riz, le tabac, l'opium et le safran.

L'Irak comprenant une grande partie de l'ancienne Médie, renferme des ruines de villes célèbres, et, de plus, elle contient quelques-unes des principales villes de la Perse moderne. Elle se divise en cinq grands districts, dont les chefs-lieux sont Ispahan, Téhéran, Naen, Mullayer et Kermanchah. Nous parlerons dans des articles spéciaux des villes d'Ispahan et Téhéran, dont l'une a été la capitale du royaume et dont l'autre est actuellement le siége du gouvernement. Dans le district d'Ispahan, on trouve de grands villages et une belle culture, grâce aux canaux d'irrigation alimentés par le Zendeh-roud; les vergers surtout y sont remarquables. Après Ispahan et Téhéran, il faut citer la ville de Yezd où l'on fabrique de belles étoffes de soie, et dans laquelle demeurent 4,000 ghèbres; Koa-

chan, qui fabrique des soieries, des tapis et des ustensiles de cuivre; Koum, avec une mosquée célèbre, dans une vaste plaine; Casbin, ville en partie ruinée ainsi que Koum; Sultanieh, également en ruines, n'a plus que des cabanes placées autour d'une grande mosquée contenant le tombeau du sulthan qui l'a fondée; Hamadan, ville qui paraît très ancienne, et qui a perdu sa splendeur par les ravages de Timour, est cependant encore un entrepôt de commerce entre Ispahan et Bagdad : on y fabrique de la mégisserie et de la tannerie; Khonsar, jolie ville entourée de vergers, dans une vallée pittoresque : ses femmes passent pour très belles; enfin Kermanchah, ville située à l'extrémité d'une belle plaine, au milieu de jolis jardins : elle a 12,000 maisons, des mosquées et des bains publics. Aux environs, il existe des souterrains avec des sculptures très anciennes. Tout l'Irak renferme environ 2 millions et demi d'habitants, dont au moins 150,000 nomades. D-G.

IRAK-ARABI ou IRAK ARABE, pays de la Turquie d'Asie, sur l'Euphrate et le Tigre, et faisant partie du pachalik de Bagdad (*voy.*). Autrefois, le nom d'Irak désignait toute l'Assyrie; il renfermait quelques-unes des plus grandes villes de l'Orient, surtout Babylone (*voy.*). Séleucie et Ctésiphon étaient également comprises dans l'Irak. Aujourd'hui, c'est un pays mal peuplé et mal cultivé; et sans Bagdad, qui en est la ville la plus importante, sans les ruines antiques que les voyageurs européens y vont explorer, l'Irak ne serait guère connu des géographes. D-G.

IRAN, nom générique des pays habités par les peuples chez lesquels domine la langue persane. Il paraît avoir désigné d'abord la Médie, l'une des grandes portions de l'empire persan, dont la totalité se désignait ainsi : *Iran et Aniran*. Pour exprimer tout l'univers, on disait *Iran et Touran*. Du mot Iran, les anciens ont formé ceux d'*Aria* (*voy.* ce nom et PERSE) et *Ariana*. X.

IRATO (AB), *voy.* AB IRATO.

IRAVADI ou IRAWADDY, grand fleuve de l'Indo-Chine, *voy.* INDE, T. XIV, p. 507, et Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. IV, p. 157 et suiv.

IRE (LANGUE), *voy.* IRLANDAISES (*langue et littérature*).

IRÈNE, impératrice d'Orient, plus célèbre encore par ses crimes que par son habileté, et honorée comme une sainte par l'Église grecque, donna le premier exemple du règne d'une femme dans l'empire des Césars. Constantin Copronyme (*voy.*), cherchant une épouse à son fils Léon (770), fixa son choix sur une jeune fille d'Athènes, alors inconnue, et dont la famille est demeurée sans nom dans l'histoire. Quel fut le motif de cette préférence? Ce prince fantasque autant que cruel se serait-il déterminé par une conformité de nom, et aurait-il voulu que celle qui s'appelait Irène, comme la mère de son fils, eût ce fils pour mari? Dix ans après, lorsque la jeune impératrice, veuve dans sa vingt-septième année et mère d'un empereur en bas âge, prit pour lui les rênes de l'état, on ne se doutait pas plus de la supériorité de son esprit que de la violence de son ambition. Chrétienne orthodoxe dans le palais de son beau-père et de son mari, fougueux iconoclastes (*voy.*), elle avait vécu soumise et silencieuse. Maîtresse du gouvernement, elle réprima les complots des membres de la famille impériale, les émeutes de la multitude fanatique, les séditions des soldats; elle sut se créer des alliances ou combattre les ennemis, tantôt ménageant un mariage futur entre son jeune fils et la fille de Charlemagne, tantôt suscitant à ce prince des ennemis en Italie, et, d'un autre côté, résistant, ou par des négociations, ou par les armes malheureusement trop affaiblies de l'empire grec, aux entreprises des Boulgares, des Sarrazins et de tous les Barbares qui envahissaient les provinces démembrées. Si elle avait terminé sa carrière avant la majorité de son fils, on aurait pu croire qu'elle ne travaillait que pour lui, et l'on aurait estimé son courage, peut-être son génie. Mais Constantin Porphyrogénète (*voy.*) est forcé de conspirer contre sa mère pour lui arracher l'héritage paternel; il ne peut régner qu'en l'exilant. De ce moment, il n'y a plus de paix sincère entre eux : il faut que la mère périsse ou qu'elle dépouille son fils; et qu'elle le tue, si elle ne peut le dépouiller qu'à ce prix.

Rentrée en grâce par l'entremise des grands, qu'elle a intéressés à son sort, elle s'applique à exciter des inimitiés perfides contre l'empereur et à le pousser dans l'abîme où l'entraînent ses passions. Il répudie sa femme, dont le peuple respectait la piété, pour couronner une chambrière de l'impératrice répudiée; et sa mère l'y encourage secrètement. Elle fomente la révolte que l'insolence et les caprices de Constantin ont suscitée; c'est elle qui anime les conjurés lorsqu'ils le surprennent et l'enlèvent; c'est elle qui les contraint à l'assassiner, en les menaçant de les livrer eux-mêmes à sa vengeance, s'il échappe (797). Mais lorsqu'elle possède enfin sans partage ce pouvoir qui l'a rendue si criminelle, la sagesse et la fermeté de son administration, pendant cinq années, lui réconcilient l'affection des peuples et lui font tenir une place encore honorable entre les princes de ce siècle où parurent Haroun-al-Raschid et Charlemagne. Mais elle ne peut se défendre contre les intrigues et les complots du palais : sept eunuques, tous patrices, proclament un jour empereur l'infâme Nicéphore, la détrônent et la jettent dans un couvent, où la femme et la mère de deux empereurs languit pendant un an, pauvre et dénuée de tout, gagnant sa vie du travail de ses mains, et meurt, trop lentement à son gré, du supplice d'être déchue (803). Est-ce là le martyre qui lui a mérité l'honneur d'être mise au rang des saints? N-T.

IRÉNÉE (SAINT), évêque de Lyon, docteur de l'Église. On place communément la naissance de saint Irénée sur la fin du règne de Trajan ou au commencement de celui d'Adrien, vers l'an 140 de J.-C. Il fut disciple de saint Polycarpe, qui l'avait été de l'évangéliste saint Jean. Il est même des écrivains qui ont prétendu qu'Irénée lui-même avait partagé avec Polycarpe le bonheur d'avoir été formé par le saint évangéliste, opinion qu'il serait difficile de défendre, saint Jean (*voy.*) étant mort vers l'an 100 de l'ère chrétienne, près d'un demi-siècle avant qu'Irénée vînt au monde. Ce qui est certain, c'est qu'il était Grec de naissance, qu'il naquit dans l'Asie-Mineure, qu'il prit des leçons de Papias d'Hiéraple, et qu'il avait longtemps séjourné à Smyrne dans la compagnie du saint évêque de cette ville. Il le témoigne lui-même dans une lettre qu'Eusèbe nous a conservée, où il rappelle à l'un de ses anciens condisciples qu'assis ensemble aux pieds du saint vieillard, ils écoutaient avidement les paroles qui sortaient de sa bouche. « Il me semble l'entendre encore « nous raconter de quelle sorte il avait « conversé avec saint Jean et plusieurs « autres qui avaient vu Jésus-Christ ; « nous parler de ses miracles, de sa doc- « trine, qu'il avait recueillis de la bouche « même de ceux qui avaient été les té- « moins oculaires du Verbe de vie. Dès « lors j'écoutais toutes ces choses; je les « gravais non sur des tablettes, mais dans « le plus profond de mon cœur. »

Saint Irénée commence la longue chaîne des docteurs de notre Église gallicane (*voy.* l'art.). Grégoire de Tours affirme que ce fut saint Polycarpe qui envoya saint Irénée dans les Gaules, à Lyon, auprès de saint Pothin, évêque de ce siége, pour y cultiver le champ évangélique. Saint Pothin étant mort en prison, les fidèles de cette ville écrivirent au pape Éleuthère pour lui demander son suffrage en faveur d'Irénée, qu'ils lui recommandent comme un homme *rempli de zèle pour le Testament et pour la loi nouvelle du Sauveur.* L'on s'accorde généralement à croire qu'il alla recevoir à Rome l'ordination des mains du pontife, la persécution qui avait exercé ses ravages dans toute la Gaule cisalpine n'y ayant point laissé d'évêque pour l'ordination du successeur de saint Pothin.

L'événement le plus mémorable du pontificat de saint Irénée fut la dispute sur le jour où devait être célébrée la fête de Pâques. Vers l'an 196, elle s'était échauffée plus vivement que jamais. L'église romaine avait, dès les temps les plus reculés, attaché la célébration de la Pâque au dimanche qui suivait le 14 de la lune; celles d'Asie étaient dans l'usage de la solenniser le 14 de la lune, quelque jour de la semaine qu'il se rencontrât. Le pape Victor entreprit d'établir l'uniformité dans toute l'Église à cet égard. Plus d'un motif l'y déterminait : un certain Blastus, prêtre de Rome, qui n'y

était pas sans influence, travaillait, par des moyens artificieux, à introduire au sein du christianisme une sorte de judaïsme. Déjà les suites de la division se faisaient apercevoir. Dans l'Asie, le schisme menaçait d'éclater. Un concile, réuni à Éphèse sous la présidence de Polycrate, son évêque, exigeait impérieusement le maintien de l'usage particulier à la province. Saint Irénée, par la sagesse de ses mesures et de ses conseils, prévint toute rupture et conserva la paix des églises, avec un caractère marqué de modération digne du nom de *pacifique*, qu'il portait. Ce grand évêque ne laissa pas de se rendre partout formidable aux ennemis de la foi. Il s'est chargé à lui seul de la cause de l'Église entière contre toutes les hérésies, a dit un moderne historien. Nous avons perdu l'écrit qu'il avait publié pour la défense du christianisme contre les païens; mais le plus considérable de tous nous reste, au moins en grande partie : c'est le *Traité des hérésies*, ou réfutation de toutes celles qui existaient de son temps.

On s'étonne de la prodigieuse quantité de sectes que l'on voit s'élever au sein de l'Église si peu de temps après sa naissance; et les ennemis de la vérité chrétienne n'ont pas manqué d'en tirer argument contre la précision de l'enseignement qu'elle offrait à ses disciples. On ne s'étonne pas moins encore de l'extravagance des systèmes qui, à cette même époque, se font jour dans des esprits d'ailleurs éclairés, s'y mêlent à des conceptions réputées philosophiques, même à des dogmes respectables, et s'accréditent au point de former des sociétés très répandues.

Les principales sectes qui sont combattues dans le traité de saint Irénée eurent pour auteur Valentin, dont l'hérésie remontait à celles de Simon, surnommé le magicien, qui avait paru du temps des apôtres, de Ménandre, de Basilide, de Cérinthe, de Carpocrate et des Ébionites. Ce qu'elle avait de particulier, c'était la généalogie des trente *zones* ou siècles, produits par le Dieu éternel, invisible, incompréhensible, que Valentin appelait du nom de *Bathos*, abime ou profondeur, à qui il donnait pour femme *Eunoïa*, ou la pensée. De leur alliance était sorti le *Pléroma*, ou plénitude, mot par lequel il désignait le Sauveur venu sur la terre dans une chair fantastique. Ce ridicule système paraissait avoir été formé de la théogonie d'Hésiode et de quelques idées de Platon, mêlées de fausses interprétations de l'évangile de saint Jean et des épîtres de saint Paul. Basilide ajoutait à ces erreurs celles de la métempsycose et de la dualité des âmes. Il niait la résurrection de la chair, supposait le monde créé par des intelligences que l'Être-Suprême avait produites en un nombre qu'il détermine dans la mesure de trois cent soixante-cinq cieux gouvernés par autant d'anges. C'étaient là les prédécesseurs de Montan, de Marcion, de Manès et d'Arius (*voy.* ces noms). Alexandrie était l'entrepôt de ces doctrines. On y affluait de toutes parts pour s'y livrer à des recherches sans autre solution qu'un vain éclectisme où le vrai et le faux étaient également confondus. Parce que les miracles de Jésus-Christ et des apôtres attestaient une puissance surnaturelle, attribuée par les préventions de la haine aux secrets de la magie, on fit de la magie une science qui eut ses initiés et ses prestiges dont le libertinage des mœurs sut bien profiter. Saint Irénée expose avec détail chacune de ces hérésies et les réfute constamment par l'Écriture et la tradition. Son ouvrage est partagé en cinq livres; ce sont de précieux mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain. Écrit en grec, il ne nous est parvenu, du moins en grande partie, que dans une version latine publiée peut-être du vivant de l'auteur. On y désirerait plus d'ordre et de correction de style.

Il est hors de doute que saint Irénée eut l'honneur de sceller de son sang la foi qu'il avait si glorieusement défendue. Les traditions les plus anciennes et les plus respectables lui assurent la qualité de martyr que Dodwell et Cave lui disputent. Il mourut l'an 202 de J.-C., durant la persécution de Sévère, l'une des plus cruelles qui aient ensanglanté l'Église. Bossuet lui donne ce magnifique éloge : « Cet illustre évêque de Lyon, l'ornement de l'Église gallicane, qu'il a fondée par son sang et par sa doctrine. »

La meilleure édition de ce Père est

celle de Massuet, bénédictin de Saint-Maur, publiée, en 1710, en un volume in-fol. Pfaff en fit paraître quelques fragments inédits à La Haye, en 1715, in-8°. M. N. S. G.†

IRIDIUM, métal découvert en 1803, en même temps que l'osmium (*voy.*). M. Tennant en Angleterre, et M. Descotilz en France, le signalaient tous deux vers la même époque. On l'extrait du résidu pulvérulent que laisse le minerai de platine, lorsque ce métal en a été retiré, conjointement avec le palladium et le rhodium, par l'action lente de l'acide nitrique; et son nom vient de la variété de couleurs que présente sa dissolution dans l'acide chlorhydrique (*voy.* Iris). Il est, après le platine, le plus infusible de tous les métaux; il a été fondu cependant au moyen d'une batterie électrique en un globule d'un brillant métallique et d'une couleur blanche dont le poids spécifique est de 18; et il est encore resté jusqu'à présent un objet de curiosité, quoiqu'on puisse espérer de le voir utiliser un jour dans des alliages. D'ailleurs ses caractères sont les suivants : cassant, mais susceptible, avec beaucoup de soin, de prendre le poli et de ressembler alors au platine.

L'iridium se combine avec l'oxygène, le chlore et quelques autres métalloïdes, mais toujours d'une manière indirecte et laborieuse, appelant des recherches plus approfondies, que sa rareté et sa cherté rendront encore longtemps infructueuses. F. R.

IRIS, une des Océanides, fille de Thaumas-le-Titan et d'Électra, était la messagère des dieux et plus particulièrement de Junon, dont elle préparait la toilette et le bain. Parmi ses autres fonctions, les poètes lui attribuent celles d'aller puiser, dans une coupe d'or, l'eau du Styx nécessaire aux serments des dieux (Hés., *Théog.*, V, 780), de couper le cheveu fatal qui retenait la vie dans le corps des femmes mourantes et de le porter à Proserpine comme une consécration funèbre (Virg., *Énéide*, IV, 698). C'est sur l'arc-en-ciel (*voy.*) qu'Iris glissait, lorsqu'elle descendait de l'Olympe pour accomplir ses messages. Cette déesse s'est ensuite personnifiée dans l'arc-en-ciel, dont elle est devenue le poétique synonyme. Quant au mythe, il s'explique par la filiation même d'Iris. Océanide, elle s'élève des vapeurs de la mer; messagère de Junon, déesse de l'air, elle condense les nuages, les résout en pluie; fille de Thaumas (prodige) et d'Électra (ἠλέκτωρ, soleil), elle produit, par la magie des rayons solaires, le plus admirablement nuancé des météores,

Mille trahens varios adverso sole colores.

F. D.

IRIS (anat.), *voy.* Œil.

IRIS (bot.), genre de plantes de la famille des Iridées, remarquable par la forme élégante et les couleurs aussi vives que variées des fleurs de la plupart des espèces, dont beaucoup contribuent à orner les parterres. Ce genre, l'un des plus naturels que l'on connaisse, offre les caractères suivants : périanthe supère, non persistant, pétaloïde, tubuleux inférieurement, à limbe partagé en 6 segments, dont 3 extérieurs, grands, réfléchis, ou horizontaux, souvent barbus, et 3 intérieurs, dressés, plus petits et d'autre forme que les 3 extérieurs; étamines au nombre de 3, non cohérentes, insérées à la base des segments externes du périanthe et appliquées sur ceux-ci; ovaire infère, à 3 loges contenant chacune un nombre indéfini d'ovules superposés horizontalement en deux rangs; un style grêle, columnaire, de la longueur du tube du périanthe, couronné de 3 grands stigmates colorés, semblables à des pétales, lobés ou incisés au sommet, recourbés sur les segments externes du périanthe de manière à cacher complétement les étamines. Le fruit est une capsule trigone ou hexagone, triloculaire, trivalve, contenant un nombre indéfini de graines soit anguleuses, soit sphériques. — Tous les iris sont des herbes à racine tubéreuse, ou moins souvent bulbeuse. La plupart des espèces ont des tiges très simples ou peu rameuses, dégarnies de feuilles vers le haut. Les feuilles, disposées sur deux rangs et très rapprochées à la base des tiges, sont alternes, sessiles, engaînantes par leur base, très lisses, très entières, pointues, en général en forme d'épée antique, finement striées dans le sens de leur longueur. Les fleurs, très odorantes dans beaucoup d'espèces, sont solitaires au sommet de la tige,

ou bien elles forment une grappe terminale, simple ou rameuse; chaque fleur, avant son épanouissement, est enveloppée de deux gaînes membraneuses qu'on appelle *spathes*.

L'espèce indigène la plus commune est l'*iris des marais* ou *faux acore* (*iris pseudacorus*, L.), vulgairement *glayeul des marais*, qui se plaît au bord des eaux et dans les prairies marécageuses. On le distingue sans peine à sa tige haute de 3 à 4 pieds, garnie de feuilles au moins aussi longues qu'elle-même, et à ses fleurs d'un beau jaune. Ce sont ces fleurs ou celles de quelque autre espèce indigène, et non celles d'un lis, qui ont servi de type aux *fleurs de lis* des anciennes armoiries de France*. La racine de l'iris des marais est âcre et drastique étant fraîche : propriétés qu'on retrouve à un degré plus ou moins prononcé dans les racines de la plupart de ses congénères, mais qui se perdent en tout ou en partie par la dessiccation.

Les espèces le plus fréquemment cultivées à titre de plantes d'ornement sont l'*iris d'Allemagne* (*iris Germanica*, L.), vulgairement *flambe*, *flamme*, ou *glayeul***, à fleurs très grandes, odorantes, variant du violet foncé au bleu pâle et au blanc; ses racines sont aussi très âcres et s'employaient autrefois contre l'hydropisie. L'*iris de Florence* (*iris Florentina*, L.), espèce très voisine de l'*iris d'Allemagne*, mais reconnaissable à des fleurs encore plus grandes et constamment blanches. Les racines fraîches de cet iris participent à l'âcreté commune aux racines de ses congénères, et jadis on les considérait également comme un excellent remède contre l'hydropisie; étant sèches, elles ont une odeur de violette très agréable; on en fait les petites boules qu'on connaît sous le nom de *pois d'iris* ou *pois à cautère*; réduite en poudre, cette racine entre, comme accessoire, dans beaucoup de préparations pharmaceutiques et de parfumerie. L'*iris à fleurs panachées* (*iris variegata*, L.), indigène de l'Europe méridionale; ses fleurs sont odorantes, panachées de jaune, de brun et de blanc, ou de pourpre violet, de blanc et de brun. L'*iris nain* (*iris pumila*, L.), qui fleurit dès le commencement du printemps et se prête à merveille aux bordures des plates-bandes; sa fleur, portée sur une hampe ordinairement plus courte que les feuilles, est jaune, ou bleue, ou violette, ou blanche. L'*iris de Suse* (*iris Susiana*, L.), vulgairement *iris tigré* ou *iris deuil*, originaire de Perse, très caractérisé par sa fleur plus grande que celle de l'iris de Florence, à fond d'un violet brunâtre, élégamment marbré d'un réseau très délicat de veines pourpres. L'*iris à feuilles de graminée* (*iris graminea*, L.), dont les fleurs exhalent une odeur de prunes très prononcée. Enfin l'*iris xiphioïde* (*iris xiphioïdes*, L.), et l'*iris xiphion* (*iris xiphium*, L.), l'un et l'autre indigènes de l'Europe méridionale, et connus sous les noms vulgaires d'*iris d'Angleterre*, *iris* ou *lis d'Espagne*, *iris de Portugal*, et *iris bulbeux*; ces deux espèces diffèrent de toutes celles dont nous venons de faire mention, par une racine bulbeuse, et par des feuilles très étroites, convolutées, semblables à celle des joncs; les couleurs de leurs fleurs varient à l'infini. ED. SP.

(*) C'est que, dans plusieurs des langues vulgaires, cet iris est communément appelé *lis aquatique* ou *des marais*. *Voy.* d'ailleurs au mot LIS (*fleurs de*). S.

(**) Mais qu'il ne faut pas confondre avec le vrai glayeul (*gladiolus*). *Voy.* ce mot. S.

IRKOUTSK, *voy.* SIBÉRIE.

IRLANDAISES (LANGUE ET LITTÉRATURE). Les Irlandais, comme tous les Celtes (*voy.*), dans tous les temps et tous les lieux, se distinguent par l'opiniâtre amour avec lequel ils tiennent à leur patrie (*voy.* l'art. suivant), à leur langue et à leurs mœurs. L'irlandais est peut-être le plus pur dialecte du celtique (*voy.*); par sa construction, il se refuse à toute infusion de langues étrangères, et le peu de mots anglais qui s'y sont glissés pendant près de neuf siècles ne se sont pas encore amalgamés avec la masse de l'idiome celtique. Ainsi l'irlandais est une langue ancienne encore vivante et qui s'est conservée pure jusqu'à nos jours; et sous ce rapport, toute obscure et négligée qu'elle soit, elle mérite l'attention des linguistes. Malheureusement ceux qui s'en sont occupés ont débité à son sujet tant d'hypothèses hasardées, et ont avancé tant de prétentions

sans fondement, que l'étude de l'irlandais est tombée dans un certain discrédit.

La construction de cette langue et la ressemblance entre ses mots primitifs et l'hébreu, prouvent son origine orientale; ses analogies avec le latin se montrent surtout dans les mots que le latin a dérivés du grec. Dans la langue des Magyars (*voy.* Hongroise), on retrouve quelques mots irlandais, et l'on assure qu'à l'aide de l'irlandais, on parvient à traduire les phrases carthaginoises que l'on trouve dans les comédies de Plaute. Actuellement, elle est presque identique avec les dialectes de la Haute-Écosse (*voy.* Erse); elle a une grande ressemblance avec les restes de l'idiome gallique (*voy.* Gaélique) que l'on retrouve dans quelques parties du continent d'Europe; ses analogies avec la langue kimrique sont moins frappantes, toutefois on peut s'assurer que ce sont là deux branches de la même souche.

La langue irlandaise est riche; elle est cependant plus propre à la poésie et à l'histoire qu'aux sciences. Ses mots composés nous présentent des images poétiques plutôt que des idées exactes : ainsi, par exemple, on appelle les solstices, *grian stad*, c'est-à-dire, *lieux de repos du soleil.* Le mouvement rhythmique qu'on remarque jusque dans les phrases les plus familières, produit une grande harmonie, quoiqu'une oreille étrangère soit d'abord blessée par la foule de sons gutturaux qui s'y rencontrent. En vertu des règles de la grammaire irlandaise, toutes ces lettres, tant voyelles que consonnes, sont muables au commencement des mots : ainsi toute cacophonie ou hiatus est impossible.

L'usage des lettres était connu aux Irlandais à une époque très reculée: quelques savants croient qu'ils avaient reçu des Gaulois l'alphabet grec; d'autres prétendent qu'on se servait de l'ancien alphabet phénicien. Saint Patrice fit prévaloir les lettres romaines; mais les Irlandais n'en adoptèrent que dix-sept, et encore en changèrent-ils la forme et l'ordre. De plus, les druides possédaient un chiffre sacré et mystérieux, composé de petites lignes placées perpendiculairement ou obliquement sur une longue ligne horizontale: on appelait cette écriture l'*ogam*.

Au mot Erse, qui toutefois est moins le nom de la langue irlandaise que celle des montagnards d'Écosse *, nous avons déjà indiqué quelques-uns des secours que l'on a pour l'étude de la première de ces langues. Au Dictionnaire d'O'Brien il faut encore joindre sa Grammaire, Dublin, 1809, in-8°, et nous citerons en outre le Dictionnaire irlandais et anglais, d'Edward O'Reilly, avec une Grammaire, Dublin, 1822, in-4°; nouv. éd. 1832.

La littérature irlandaise est assez curieuse et intéressante pour les indigènes, mais elle ne saurait être un objet d'attention ailleurs. Il existe encore une grande quantité de manuscrits, dont pourtant le plus ancien, le *Psautier de Cashel*, ne fut écrit qu'au IXe siècle. Les *Psautiers* n'étaient pas ce que leur nom semble indiquer : ce sont les chroniques des royaumes. Tigernach, qui mourut en 1088, est le plus véridique des annalistes irlandais. Les *Annales des quatre maîtres*, rédigées dans le XVIIIe siècle, sont particulièrement dignes d'attention. Il y a aussi les histoires bardiques; mais les poëmes qu'on a publiés d'après les manuscrits ne sont pas aussi intéressants que ceux qui vivent encore dans la mémoire du peuple; parmi les montagnards du Connaught, des vieillards en récitent qu'ils croient être d'Ossian : du moins ces poëmes sont composés dans le plus vieil idiome irlandais, et les personnages qui y figurent sont ceux dont les noms se trouvent dans les poëmes traduits par Macpherson. Du reste, c'est de l'Irlande que les Écossais reçurent leurs connaissances en poésie et en musique; nous avons déjà dit qu'Ossian était Irlandais.

Outre les manuscrits irlandais, on trouve des ouvrages en latin plus anciens que le *Psautier de Cashel* : ainsi nous possédons encore les poëmes de Sédulius qui écrivait dans le ve siècle, la confession de saint Patrice, les lettres de Célestius et les ouvrages de Scott Érigène (*voy.*). Ce dernier, qui brilla à la cour de Charles-le-Chauve, ne fut pas le premier savant irlandais que la France accueillit : déjà Charlemagne avait placé dans ses écoles trois moines irlandais, Dangal, Clément et Albin. Tiraboschi, trompé par le vieux

(*) *Voy.* l'*Errata* à la fin du T. XII, p. 812. S.

nom de l'Irlande, Scotia, appelle ces moines Écossais; mais dans les ouvrages des bénédictins on dit : « On compte entre les coopérateurs de Charlemagne, dans l'exécution de son grand dessein, un certain Clément, Hibernien de nation. » A une époque encore plus reculée, un Irlandais nommé Feargil ou Virgile, évêque de Salzbourg, soutenait que la terre était de forme sphérique et qu'il existait des antipodes. Il s'en fallut de peu qu'il ne fût excommunié pour avoir fait ce pas en avant de son siècle. M. M.

IRLANDE, la seconde des îles Britanniques et une des plus considérables en Europe. En irlandais, son nom est *Érin* ou *Eirin*, dérivé sans doute du celtique *iar* ou *eir*, occidental.

1° *Géographie et statistique*. L'Irlande est située à l'ouest de l'Angleterre, de laquelle elle est séparée par la *mer d'Irlande*, dite aussi *canal de Saint-George*. Sa position géographique est entre 5° 28′ et 10° 28′ de longitude occidentale (du mérid. de Greenwich) et entre 51° 26′ et 55° 20′ de latitude boréale. Sa plus grande longueur est d'environ 290 milles anglais, et sa plus grande largeur d'environ 182 milles : elle présente une superficie de 20,499,550 arpents (acres); ou, d'après Wakefield et Moreau, de 32,201 milles carrés anglais, ce qui fait 4,210 lieues carr. françaises. Ses côtes sont creusées par plusieurs baies profondes, par les embouchures de ses rivières nombreuses et par quelques grands lacs d'eau douce qui communiquent avec la mer et ressemblent aux *fiords* de la Norvége : il en résulte que la ligne de la côte a une étendue de 2,200 milles anglais.

L'aspect du pays est varié; même dans les plaines, le terrain a du mouvement, à l'exception de la zone aplatie qui s'étend entre Dublin et Galway. Celle-ci est dépourvue d'arbres, en certaines parties marécageuse, et son point culminant n'est qu'à 322 pieds au-dessus du niveau de la mer. Des deux côtés de cette grande *steppe* centrale, on retrouve la nature riante et fertile qui donnait jadis à Erin son beau titre d'*île émeraude*, et qui le fait encore appeler *la verte Irlande*. Les montagnes s'enchaînent et se groupent; les unes désertes, aux cimes couronnées de granite, aux flancs sillonnés par les torrents, aux bases revêtues de bruyères et de pâturages; les autres, d'une élévation inférieure, mais cultivées jusqu'à leurs sommités. Ce qui manque aux paysages de l'Irlande, c'est le bois; heureusement des plantations récentes commencent maintenant à remplir la place, vide pendant quatre siècles, des forêts séculaires qui jadis ombragèrent le pays. Voici les hauteurs des montagnes les plus élevées des quatre provinces : dans celle de Munster, le M'Gillicuddy's Reeks, a 3,500 pieds; dans celle d'Ulster, le Slieve Donard a 2,800 pieds; dans celle de Leinster, le Lugnaquilla a 3,070 pieds; enfin, dans celle de Connaught, le Muilrea a 2,737 pieds.

Les ports et havres de l'Irlande sont bons et si nombreux qu'ils semblent indiquer à l'industrie irlandaise la route par laquelle elle doit arriver à la fortune. Une centaine environ ne peut recevoir que les barques des pêcheurs et les navires marchands; mais il y en a quatorze qui peuvent abriter les plus grands vaisseaux de la marine anglaise. Les plus remarquables sont les trois golfes magnifiques, Lough Foyle, Lough Swilly et Lough Strangford : ce sont les fiords dont on a déjà fait mention; Cork, fortifié de batteries formidables; Bantry-Bay, où la flotte française jeta l'ancre en 1796; et Biterbuy-Bay, si grande qu'elle peut recevoir tous les vaisseaux de guerre qui portent le pavillon anglais.

Les rivières de l'Irlande sont très nombreuses; mais pour la plupart elles sont petites et rapides comme des torrents. Toutefois le Shannon est un beau fleuve; il a sa source près du Lough Allen qu'il traverse, et il se jette dans la mer entre Kerry et Clare, après un cours de 230 milles anglais. Le Shannon est navigable jusqu'à Limerik, à 60 milles de la mer; la navigation y est interrompue par les cataractes, mais elle est reprise à 11 milles au-dessus de la ville par les bateaux à vapeur. Il y a plusieurs grands lacs en Irlande. Le premier en étendue, c'est le Lough Neagh, au nord-est, qui a une circonférence de 70 milles; le Lough Erne, au nord-ouest, presque aussi grand que le Lough Neagh, quoique peu con-

nu, rivalise peut-être en beauté avec le Killarney. Le Lough Corriba, est d'une circonférence de 50 milles. Le lac de Killarney est célèbre pour sa beauté pittoresque; enchâssé entre deux chaînes de montagnes et couronné d'îles vertes et boisées, il égale les sites les plus gracieux de la Suisse, mais sans prétendre au sublime des glaciers.

Le climat de l'Irlande est doux et fort salubre, quoique humide. Les étés ne sont pas chauds; en revanche les hivers sont rarement froids: la gelée ne dure que peu de jours, et la neige se fond en quelques heures. Les troupeaux peuvent parquer en plein air pendant toute l'année.

Le sol est en général fertile; à côté de beaux pâturages on trouve de vastes étendues de terre en labour. Mais quoique l'industrie soit en progrès, l'Irlande le cède encore à tous les autres pays à cet égard; son agriculture ignore les perfectionnements que la science a introduits ailleurs; l'économie rurale y est restée comme une tradition confuse lorsqu'elle aurait dû devenir une science éclairée. Les causes de cette situation malheureuse ne sont pas difficiles à démêler. En Irlande, les propriétés sont très grandes, et l'esprit des propriétaires étant fort aristocratique, ils s'efforcent de maintenir leurs domaines dans leur intégrité: en même temps, ces propriétaires vont pour la plupart demeurer en Angleterre; il n'y a pas d'impôt pour les pauvres, circonstance qui affranchit les *absentees* (*voy.* ABSENTÉISME) du soin des leurs: aussi l'Irlande s'appauvrit-elle tous les jours. De plus, les terres sont affermées par petites portions, à courts termes et à haut prix, à des cultivateurs indigents qui ne connaissent d'autres moyens d'exploitation que leur industrie individuelle; tout le reste, argent, éducation, machines aratoires leur manque.

Heureusement la fertilité de la terre supplée à tout. Les produits irlandais sont les bestiaux, d'une taille inférieure à celle des bonnes races en Angleterre, mais bons et vigoureux; les moutons sont nombreux et leur toison surpasse de beaucoup la laine d'Angleterre. Les chevaux sont excellents, surtout les *hunters* (chevaux de chasse), très recherchés en Angleterre. Les poissons, les homards et les huîtres se trouvent en abondance sur les côtes; le saumon abonde aussi dans les rivières. On cultive le froment, l'avoine, l'orge et un peu de seigle. Les pommes de terre, qui passent pour les meilleures en Europe, y sont en immense quantité et forment la presque totalité de la nourriture des paysans. La jachère ne se voit guère en Irlande, et la rotation des cultures est ainsi réglée: pommes de terre, céréales, et encore pommes de terre. Le lin est très répandu et très bon. Les fruits ne sont pas abondants. Le sol de l'Irlande est en général une terre grasse et friable, plus ou moins épaisse, sur une couche inférieure de pierre à chaux ou de gravier. Outre les engrais ordinaires, on se sert de l'algue et du sable calcaire, que l'on trouve sur les côtes de la mer. L'Irlande produit un peu de fer, du cuivre et du plomb; on trouve un peu d'or très pur dans le comté de Wicklow; les beaux marbres noirs, verts et blancs, s'y trouvent en abondance, ainsi que les pierres à construction, la pierre à chaux, le granite, le porphyre, le grès, le gypse, le manganèse. La houille et les ardoises sont moins estimées que celles de l'Angleterre. La tourbe est le combustible ordinaire. L'Irlande possède plusieurs sources d'eaux minérales.

Les *bogs* ou marais occupent une étendue de plus de 3 millions d'arpents (acres); ils sont composés d'une couche de terre végétale noire, coriace, élastique et humide. Cette couche varie de 3 à 40 pieds d'épaisseur; elle repose sur une couche inférieure de gravier ou de pierre à chaux. Les *bogs* produisent naturellement une herbe dure, peu succulente, avec une grande quantité de fougères. Lorsqu'on défriche ces marais, ils deviennent les jardins du pays. Partout on y trouve de grands arbres renversés: chênes d'un noir d'ébène, ifs et sapins; l'écorce de ces arbres est détruite, mais le bois est dans un état de conservation parfaite: aussi les charpentiers et les menuisiers s'en servent-ils tous les jours.

La population de l'île était, en 1834, de 7,943,940 âmes, ce qui en fait 1,886 par lieue carrée de France. Depuis 1695, où elle fut seulement connue avec quelque

certitude et où elle n'était encore que de 1,034,102 habitants, elle a constamment augmenté. Cependant ni ce dernier chiffre (peut-être fort au-dessous du chiffre réel à cette époque-là) ni le premier ne reposent sur un recensement authentique et digne d'une entière confiance.

Presque tout le commerce de l'Irlande est monopolisé par l'Angleterre. Ce qu'on exporte, ce sont les bestiaux, les blés, l'eau-de-vie tirée de la drèche, le *kelp*, sorte de soude de varec qu'on prépare en brûlant l'algue marine à petit feu, et le peu de minéraux qui sont exploités; on exporte aussi une toile excellente, en grande quantité. Autrefois c'était le drap qu'on fabriquait surtout en Irlande; et si bien que, sous le règne de Charles II, les draps anglais ne se vendaient plus même en Angleterre. Alors le parlement anglais frappa les draps irlandais d'un impôt équivalant à une prohibition, et, en 1698, Guillaume III, non content de ce tarif, fit rendre une loi qui défendit aux Irlandais d'envoyer leurs draps sur le continent, où ils avaient encore quelques débouchés. Afin de dédommager les fabricants irlandais, le gouvernement indiqua à leur industrie la fabrication de la toile, pour laquelle il promit la protection législative; cette substitution réussit, et les toiles d'Irlande encombrent les marchés d'Angleterre.

La religion *établie* est la protestante, mais toutes les croyances jouissent d'une parfaite liberté; la plus grande partie des Irlandais (environ 6 millions et demi) appartiennent à la religion catholique. Malheureusement, la religion, au lieu d'être une source de paix et de bonheur, n'a été, pendant deux siècles, qu'une cause de haine et de discorde dans un pays déjà le plus déchiré et le plus misérable de l'Europe. De nos jours, l'émancipation (*voy.*) des catholiques a mis fin à cette déplorable situation, et si les catholiques n'ont pu encore oublier leurs souffrances, au moins ils ne sont plus sujets aux mêmes humiliations. Mais, quoique la justice ait à la fin triomphé, l'Irlande est encore pauvre, mécontente, et toute en proie aux dissensions intérieures; l'émancipation n'a pas tout le pouvoir qu'on lui supposait; elle ne touchait qu'à une question de morale et de droit politique: elle n'a pu détruire les maux positifs qui épuisent l'Irlande; elle a rendu au grand seigneur catholique ses droits de citoyen et de sénateur, mais elle n'a pu rendre l'abondance au paysan accablé de pauvreté, abruti par l'ignorance, et tourmenté par la faim et la misère. On vient de présenter au parlement britannique un projet de loi à l'effet d'introduire en Irlande l'impôt pour les pauvres et l'établissement des maisons d'industrie (*work houses*); on ne saurait encore prononcer sur les mérites de ce projet. En attendant, l'éducation, trop longtemps négligée, a reçu une impulsion vers son vrai but, le perfectionnement moral et religieux du peuple : on vient de former un système d'éducation primaire pour les paysans; il y a une école dans chaque paroisse, et une école normale à Dublin pour les institutions primaires. De plus, il y a huit écoles très anciennes qu'on appelle écoles royales, et quelques autres entretenues avec des donations et des legs. Le collége de Dublin est la troisième des grandes universités de l'empire britannique; cette ville possède, en outre, la *Dublin Society*, société savante fortement constituée; une académie de peinture; une école de médecine, et d'autres institutions de ce genre.

L'Irlande est divisée en quatre provinces, savoir : à l'est *Ulster*, *Leinster*, et à l'ouest *Connaught* et *Munster*, subdivisées en 32 comtés. Outre ces comtés, il y a 8 villes qui, avec leurs banlieues, forment des arrondissements à part sous le nom de *comtés de ville*.

Nous avons consacré séparément un article à Dublin, capitale de l'île. Nous ajouterons quelques mots sur les autres villes les plus importantes.

Cork, la seconde de l'Irlande, située sur la côte méridionale de l'île, au fond d'une baie qui porte le même nom, fait un commerce considérable; mais elle est encore plus redevable de sa prospérité à la marine anglaise dont elle est un rendez-vous en temps de guerre et en temps de paix. Plus de 3,000 navires entrent annuellement dans son port. La population est de 115,000 âmes. *Limerik*, à l'ouest, sur le Shannon, ville de 66,500 habitants, et *Belfast*, au nord-est, qui en a

45,000, sont florissantes par leur industrie et par leur commerce. L'antique Galway, sur la baie de ce nom, du côté de l'occident, était autrefois l'entrepôt du commerce d'Espagne; la ville est déchue de sa prospérité, mais elle conserve sa physionomie toute espagnole, ses rues sombres, ses maisons calquées sur les modèles de Cadix ou de Barcelone.

L'Irlande est gouvernée par un vice-roi ; elle a un chancelier, des juges et des cours de justice à elle ; pour Cour de cassation, elle a la Chambre des pairs du Parlement impérial. Le gouvernement tire de l'Irlande un revenu annuel d'environ 4,400,000 liv. sterl. (110 millions de fr.).

A peu près 25,000 hommes de troupes anglaises sont cantonnées en Irlande; de plus, la police, armée et portant l'uniforme, est forte de 6,000 hommes. On compte environ 126,450 électeurs; ce nombre serait considérablement augmenté, si le parlement adoptait le bill d'enregistrement électoral qui est, dans ce moment même, soumis à ses délibérations.

Les antiquités de l'Irlande sont nombreuses, mais nous ne signalerons que les *tours rondes*. Les savants ne sont d'accord ni sur la date de ces édifices mystérieux ni sur le but de leur construction : les uns y voient des temples du soleil ; les autres soutiennent que ces tours ne sont autre chose que des observatoires astronomiques. Quoi qu'il en soit, toutes construites sur le même plan, elles ont 100 pieds de haut sur 50 de circonférence à la base, une porte, pratiquée dans l'épaisse muraille, à plusieurs pieds au-dessus de la terre, point d'escaliers, et quatre petites fenêtres près du toit conique.

2° *Histoire*. L'Irlande était connue des nations policées de l'antiquité. Aristote en parle déjà en lui donnant son nom celtique d'*Ierne*; Festus Avienus rapporte que le Carthaginois Himilcon visita l'Irlande, appelée *Sacra insula*, et que les Carthaginois y avaient des relations commerciales. Les Romains donnaient le nom d'*Hibernia* à cette île sur laquelle ils n'avaient que des notions vagues et fort incomplètes. Ses vieilles traditions sont obscures, et ses monuments, sans inscriptions, sont muets. Quant aux histoires bardiques, les détails merveilleux et minutieux dont elles sont chargées leur ôtent toute apparence de vérité; il faut donc rejeter leur témoignage, et s'en tenir à Tigernach et aux autres annalistes du moyen-âge. Ces écrivains commencent leurs histoires 200 ans avant J.-C.

Il paraît que, dès une époque bien plus reculée, l'Irlande était habitée par les Celtes (*voy.*). Ces aborigènes furent vaincus par les Firbolgs, peuplade issue de la grande famille gothique; à leur tour, ces Firbolgs subirent le joug des Thuatha-des-Danaans; l'origine de ces derniers est obscure : on croit qu'ils étaient du même sang avec les Firbolgs. Enfin, l'Irlande vit descendre sur ses côtes la dernière tribu qui s'y établit, les Scots, guidés par les fils de Milésius. Les bardes disent que cette colonie venait de l'Espagne; d'autres ont songé à une origine scythique, en dérivant *Scotus* du mot grec Σκύθης. Ils ne tardèrent pas à dominer dans l'île; et la descendance de Milésius donna des rois à l'Irlande jusqu'à sa conquête par l'Angleterre.

L'Irlande était divisée en six royaumes: celui de Tara, le plus petit, mais le plus fertile et dans une position centrale, était le siége du gouvernement suprême : aussi lorsqu'on dit *roi d'Irlande* ne désigne-t-on que le roi de Tara. Les cinq autres royaumes étaient subdivisés en cinq fiefs chacun, et les possesseurs de ces fiefs s'appelaient aussi rois. Toutes les couronnes, tant celles des rois vassaux et arrière-vassaux que celle du roi suzerain, étaient héréditaires quant à la famille, mais électives quant à la personne. Du vivant de chaque roi, ses sujets procédaient à l'élection de son successeur, et ce roi futur, avec le titre de *roydamna*, possédait toujours le commandement en chef des troupes de son prince. Sous le nom de *Fez* de Tara, il y avait un parlement triennal. Ces institutions subirent de grandes modifications à diverses époques; mais le manque d'espace nous défend d'entrer dans les détails. L'an 200 avant J.-C., Kimbath régna sur l'Irlande; son règne marque la première date avérée dans cette histoire. Parmi ses successeurs, on trouve Hugony-le-Grand; mais on ne sait pas trop comment il mérita ce surnom flat-

teur. Puis, pendant deux siècles, les rois se succèdent avec une rapidité effroyable, et ne laissent à l'histoire que leurs noms. Les annalistes rapportent que de trente-deux rois successifs, il n'y en eut que trois qui moururent dans leur lit : les vingt-neuf autres furent assassinés ou tués sur le champ de bataille. Le règne de Crimthan (l'an 72 de J.-C.) devint remarquable par les incursions que ce roi fit en Angleterre pour harceler les Romains sous Agricola. Après la mort de Crimthan, une guerre civile mit la couronne sur la tête de l'usurpateur Carbrècatcan ; il régna cinq ans. Après sa mort, son fils Moran, avec un rare patriotisme, céda le trône à Férédach, fils du feu roi Crimthan.

Cormach Lfadha (274) forma la *Fianna Eirin*, ou milice de l'Irlande : il en confia le commandement à Fingal, le père du poëte Ossian et le héros de ses chants. Sous le règne de ce roi, les annalistes commencent à marquer les dates dans leurs ouvrages, en ajoutant à chaque règne un précis de l'histoire contemporaine des autres pays de l'Europe. Ce fait est presque incroyable à une époque si reculée. L'an 397, le roi Nial *des neuf otages* fit une incursion en Angleterre ; il en revint victorieux, mais ayant ensuite voulu porter ses armes dans la Gaule, il fut tué sur les bords de la Loire. Son successeur Dathy, tué par la foudre, fut le dernier roi païen de l'Irlande. Déjà la religion chrétienne y avait éclairé quelques tribus isolées et l'hérésie pélagienne s'y était répandue, lorsque le pape Célestin envoya en Irlande l'évêque Palladius. Cette mission réussit mal : Palladius fut contraint de prendre la fuite, et le pape envoya plus tard saint Patrice qui débarqua près de Dublin, l'an 432. Patrice avait vu le jour, l'an 377, dans un lieu que lui-même appelle *Banaven Tabernia;* les uns croient que cette ville est la même qui porte aujourd'hui le nom de Dumbarton en Écosse*; les autres la placent sur la côte de la Gaule armocaiaine. Il est au moins certain que c'est sur la côte de la France qu'il fut capturé à l'âge de 16 ans par des corsaires irlandais; il demeura en esclavage pendant sept ans. Rendu à la liberté, il quitta l'Irlande pour retourner dans la Gaule, et aller de là en Italie, où son courage, sa piété et la connaissance intime qu'il avait de la langue et des mœurs de l'Irlande, inspirèrent au pape le désir de l'envoyer dans cette île. Il y débarqua en 432, et avant la fin de sa vie, le feu était éteint sur le dernier autel des druides. De toutes les nations du monde, les Irlandais sont peut-être la seule chez laquelle la religion chrétienne fut établie sans verser une goutte de sang. Après la mort de saint Patrice, en 465, l'Irlande retomba dans l'obscurité, et, pendant trois siècles son histoire ne présente que le spectacle douloureux de guerres civiles et de disputes théologiques, où des deux côtés le bon sens et la charité fraternelle étaient également mis en oubli.

En l'an 787, les Danois ou Normands parurent pour la première fois ; ils dévastèrent le pays sans rencontrer une bien vive résistance; mais, en 844, leur roi Targésius fut tué dans un festin et tous ses guerriers furent passés au fil de l'épée. Bientôt une autre armée danoise descendit sur la côte et subjugua une grande partie de l'île. En 920, Donough monta sur le trône, et ce roydamna se distingua par ses victoires brillantes sur les Danois. Pendant qu'il les culbutait dans le nord, le roi de Munster Mahon, et son frère Brien Boree, les vainquirent à plusieurs reprises dans le midi. Tant de revers détruisirent le prestige jusqu'alors attaché au drapeau errant des Normands. Le roi Malachi-Mòr (980) attaqua les Danois : après un combat de trois jours, il remporta la victoire et il rendit à la liberté tous les esclaves que les Danois possédaient dans l'Irlande. Sur ses entrefaites, Brien avait réduit en vasselage tous les petits princes de Munster et de Leinster, et déjà il possédait un pouvoir égal à celui de son suzerain. Malachi, fier de ses victoires sur les Danois, porta ses armes contre lui. Ainsi commença cette lutte longue et sanglante, qui ne fut terminée qu'en l'an 1001. Le vassal révolté monta sur le trône de Tara, et y reçut l'hommage de son roi vaincu.

(*) On croit aussi que Banaven est le Bawhanron d'aujourd'hui, situé sur un cours d'eau qui débouche dans la Clyde; et l'on assure que ce Banaven était surnommé non pas Tabernia, mais Nemthor. S.

Pendant 13 ans, Brien régna sans guerre au dehors, sans troubles au dedans; la prospérité de l'Irlande semblait légitimer son usurpation. Mais, en 1013, les Danois de Dublin ravagèrent les domaines héréditaires du roi détrôné Malachi : Brien, oubliant son devoir et son honneur, lui refusa sa protection, et les Danois, enhardis par le succès, menacèrent bientôt Brien lui-même. Il les refoula sur Dublin; on livra une bataille à Clontarf où les fils de Brien remportèrent une victoire brillante; mais pendant que le vieux roi priait dans sa tente, un fuyard danois s'y glissa et plongea son épée dans le sein du vieillard agenouillé.

Nous terminons ici l'histoire de l'Irlande comme nation libre. Depuis l'an 1014 jusqu'en 1166, ses annales nous offrent un chaos de guerres civiles et de malheurs de tous les genres.

Henri II d'Angleterre avait déjà formé le dessein de tenter la conquête de l'Irlande : dès l'an 1155, il s'était muni pour cela d'une bulle du pape Adrien IV. Il n'attendait qu'un prétexte pour faire la guerre, et la trahison ne tarda pas à le lui fournir. Dermot, roi de Leinster, ayant enlevé la femme d'O'Ruark, roi de Breffney, les princes de l'Irlande se liguèrent pour venger cet outrage, et, après une longue guerre, Dermot fut détrôné. Alors il passa en Angleterre, implora le secours de Henri, lui prêta hommage pour son royaume de Leinster et en reçut l'investiture comme fief anglais. Sous l'autorisation de Henri, il fit alliance (1169) avec le comte gallois de Pembroke, dit Strongbow, et avec les chefs Robert Fitzstephens et Maurice Fitzgerald : au premier il donna la main de sa fille unique Ève, et aux deux autres de grands apanages. Tous les trois s'engagèrent à lever des troupes en sa faveur. Fitzgerald et Fitzstephens précédèrent Strongbow de quelques mois; leurs grands succès éveillèrent une défiance ombrageuse dans l'esprit de Henri, qui défendit à Strongbow de sortir d'Angleterre. Mais l'aventureux comte, au mépris de cet ordre royal, fit voile pour Waterford, où il débarqua vers la fin de l'an 1169. Henri, irrité, rappela d'Irlande, par un édit, tous les Anglais qui portaient les armes, sous peine d'exil à perpétuité; Strongbow fit une prompte soumission. En 1170, Dermot mourut, et Strongbow, en sa qualité de gendre de Dermot, devint prince de Leinster. En 1171, le roi Henri débarqua en Irlande : il reçut l'hommage de plusieurs chefs irlandais et de tous les aventuriers anglais; Strongbow lui-même fut contraint de prêter serment de fidélité et de céder Dublin et tous ses ports de mer.

A partir de cette époque, l'histoire de l'Irlande se confond avec celle de l'Angleterre, et nous renvoyons le lecteur à ce mot ainsi qu'à l'article GRANDE-BRETAGNE. Les troubles se perpétuèrent, et, fomentés par des princes étrangers, amenèrent à plusieurs reprises des soulèvements (*voy.* BRUCE, HENRI VII, ÉLISABETH, CROMWELL, etc.). Un fait surtout marque d'un cachet particulier et domine désormais cette histoire : ce fait, essentiel et décisif, c'est l'oppression religieuse sous laquelle l'Irlande a si longtemps gémi.

On en a vu l'origine à l'article ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES. Remarquons toutefois que, dans le principe, ce fut une oppression politique, plutôt qu'une oppression religieuse, caractère qu'elle ne prit pas avant la révolution de 1688. C'est à cette époque qu'il faut reprendre l'histoire de l'Irlande, afin de remplir la lacune qu'on a laissée dans l'article cité jusqu'au règne de George III.

Pendant le règne de Jacques II (*voy.*), les Irlandais avaient respiré. Catholiques eux-mêmes, ils avaient applaudi à son projet de rétablir le catholicisme; et lorsque Jacques, détrôné, exilé, abandonné par ses amis, trahi par sa famille, fuyait de l'Angleterre, il trouva l'Irlande dévouée à sa cause. Quoique ce roi possédât le courage moral nécessaire pour sacrifier son trône à ses principes, il manquait de l'énergie sans laquelle on ne peut diriger une guerre civile. Il quitta l'Irlande, abandonna une armée prête à mourir pour lui, et se réfugia en France. La victoire se déclara pour Guillaume III (*voy.* BOYNE). Après la désastreuse bataille d'Aghrim (13 juillet 1691), les restes de l'armée jacobite se renfermèrent dans Limerick (*voy.* p. 78). Bientôt une capitulation avantageuse leur fut offerte et ils l'acceptèrent. Les conditions de ce traité étaient: amnistie générale pour ceux qui avaient

porté les armes contre Guillaume, et une parfaite tolérance pour les catholiques, comme du temps de Charles II. La capitulation signée, Limerick se rendit, et l'Irlande se soumit.

Mais elle vit bientôt que ces conditions n'avaient été jurées que pour être violées. On ne tarda pas à exclure les catholiques de toute participation aux droits dont jouissaient leurs compatriotes protestants. Il est vrai que le gouvernement n'avoua pas formellement cette intention; mais il la mit en pratique, en imposant le *serment du test* à quiconque rechercherait un emploi législatif, ecclésiastique, civil ou militaire; l'avocat même qui plaidait sans l'avoir prêté s'exposait à une amende de 500 livres sterling. Un catholique ne pouvait pas, sans manquer à sa conscience, prêter ce serment du test, bien dénommé ainsi puisqu'il était une vraie pierre de touche (*test*) de la foi des catholiques auxquels il demandait de renier tous les dogmes fondamentaux de leur culte. Une autre loi bannit à perpétuité tous les prêtres catholiques, et porta peine de mort contre ceux qui tenteraient de rentrer dans le royaume. Les personnes qui accueilleraient ou cacheraient un de ces prêtres proscrits encouraient l'amende et la confiscation de leurs biens. Indépendamment de ces mesures rigoureuses, on renouvela une loi portée sous le règne d'Élisabeth, qui condamnait à l'amende quiconque n'assistait pas au culte dans l'église établie.

Le parlement irlandais, aristocratique et protestant, ne négligea rien de ce qui pouvait affermir l'ascendant de l'aristocratie protestante. Les Anglais profanèrent le nom de la religion en le faisant servir de mot d'ordre pour rallier une faction égoïste, et ils couvrirent leur ambition politique des apparences d'un zèle pieux. Les législateurs brisèrent sans remords les liens les plus sacrés de la nature et empoisonnèrent les sources du bonheur domestique. Une loi déclara les catholiques incapables de contracter des mariages valables avec les protestants; une autre loi dépouilla les catholiques du droit d'élever leurs enfants dans la foi de leurs pères, et leur défendit de les envoyer aux collèges de France ou d'Espagne, sous peine de confiscation et de la perte des droits civils. Pourtant ces édits ne produisirent pas tout l'effet qu'on en attendait; car sous le règne d'Anne, le parlement adopta une loi pour *arrêter l'accroissement du papisme*. On aurait peine à croire que l'intérêt ou les préjugés eussent pu pervertir les hommes au point de leur faire fermer les yeux sur l'injustice d'une loi qui assurait la succession des terres d'un catholique à celui d'entre ses héritiers qui se déclarerait protestant; par cette loi, un scélérat, en reniant tous ses devoirs, pouvait dépouiller son père et ses frères de tous leurs biens; par elle, les catholiques furent déclarés incapables de donner ou de recevoir un bail pour un terme de plus de 32 ans. Une autre loi les priva de leurs droits électoraux, en imposant le serment du test à quiconque voudrait donner son suffrage aux élections des députés.

Ces édits produisirent naturellement une haine profonde contre l'Angleterre. Soit dans la cause de la vérité, soit dans la cause de l'erreur, le seul effet de la persécution, est d'exciter l'enthousiasme et un dévouement sans bornes; il est dans la nature humaine de se roidir contre l'oppression; et quoique les catholiques ne pussent pas résister, ils conservaient au fond de leurs cœurs le désir et l'espérance de se venger. Les plus nobles, les plus braves, tous ceux qui ne voulaient pas s'abaisser jusqu'à subir ce joug de fer, s'exilèrent de leur patrie et s'enrôlèrent sous les drapeaux de France et d'Allemagne. Ils versèrent leur sang pour l'étranger avec cette fidélité à toute épreuve et ce courage héroïque que l'Angleterre avait repoussés. C'était surtout dans les armées de France que se distinguèrent les brigades irlandaises, toujours dignes de leur devise chevaleresque, *semper fideles*, et montrant partout où ils se trouvèrent engagés avec les armées anglaises qu'ils se souvenaient de l'injustice dont ils avaient été victimes et des amères souffrances que leurs frères enduraient.

Il est vrai que, dans la pratique journalière, l'humanité introduisit quelques modifications dans l'exécution de cette législation draconienne; mais elle existait toujours, elle pouvait s'éveiller armée

de toute sa terrible puissance à l'appel d'un homme fanatisé par l'intolérance, ou que l'intérêt personnel pousserait à agir. On peut même dire que cette législation finit par devenir nécessaire pour protéger les protestants qui possédaient toutes les richesses du pays sans être mêlés avec la masse de la nation; ceux-ci formaient en quelque sorte une tribu armée campée au milieu d'un peuple vaincu. L'Irlande présentait aux yeux du monde un spectacle inouï. Sa constitution, dans la théorie, était fondée sur les grands principes de liberté, et son gouvernement, dans la réalité, n'était qu'un système d'esclavage et d'injustice légale. Les protestants possédaient presque tout le sol, tous les priviléges étaient entre leurs mains, ils formaient la seule classe reconnue par les lois, et pourtant ils devenaient chaque jour plus pauvres et plus mécontents; ils cherchaient la cause de leur décadence partout, excepté dans sa vraie source, la dégradation de la masse du peuple. Les catholiques étaient comme attachés à la glèbe, et leur moral fut bientôt au niveau de leur état social. Sans droits et sans espérances, ils végétaient dans une paresse léthargique. L'industrie, source de bien-être chez les autres nations, était stérile en Irlande, car un héritier conformiste pouvait dépouiller le catholique du fruit de ses travaux; l'ignorance avait effacé de leurs âmes toute trace de religion éclairée, et n'y laissait qu'un amas de superstitions vagues et confuses. Des rentes onéreuses accablaient les paysans, qui néanmoins ne trouvaient pas de débouchés pour leurs denrées. L'homme sans biens s'affranchit volontiers de toute obligation de confiance et d'obéissance envers son gouvernement; une insubordination générale se montra en Irlande. Les catholiques du Sud s'assemblaient en bandes armées qui répandaient la terreur dans le pays par leurs attaques nocturnes; ils s'appelaient *white boys* (garçons blancs), parce qu'ils portaient une chemise blanche par-dessus leurs habits. Les paysans protestants du Nord qui n'étaient guère plus heureux que les catholiques, se formèrent de leur côté en bandes et s'appelèrent *cœurs de fer* ou *de chêne* (*hearts of oak*).

Il est vrai que la lie du peuple, seulement, s'était engagée dans cette atroce jacquerie qui n'eut point le pouvoir d'arracher la masse des Irlandais de ce morne assoupissement où elle était tombée. Mais dans un état maladif, le moindre accident peut amener une crise. En 1759, la France arma une flotte pour une descente en Irlande; Thurot, qui commanda l'escadre d'avant-garde, occupa la ville de Carrickfergus, sur la côte septentrionale de l'île : il ne fit rien, et se rembarqua au bout de quelques jours, mais l'impulsion était donnée, et la terreur que le gouvernement témoigna révéla aux catholiques le secret de leur force. Ils présentèrent une adresse au roi dans laquelle ils l'assuraient de leur fidélité inébranlable au milieu de leurs souffrances. Cette adresse fut bien accueillie, et l'accueillir c'était reconnaître l'existence des catholiques. Ce fut la première démarche vers l'abolition de la législation pénale.

Lors de la guerre d'Amérique, le gouvernement se vit obligé de retirer ses troupes de l'Irlande, et, dans cet abandon, les Irlandais s'armèrent, s'enrôlèrent en régiments, et eurent bientôt sous les armes une force disciplinée de 50, puis de 100,000 hommes qui prirent le nom de *volontaires irlandais*. L'appui de cette force encouragea le parlement irlandais à résister aux empiétements du parlement anglais qui voulait s'arroger le droit de gouverner l'Irlande et de confirmer, modifier ou annuler les mesures adoptées par le premier. Après une longue lutte, l'indépendance de l'Irlande fut reconnue, et le premier fruit de cette reconnaissance fut l'abrogation des lois qui gênaient le commerce. La renaissance du commerce rouvrit une carrière à l'industrie des catholiques; les lois qui entravaient la transmission héréditaire des terres et des baux furent révoquées, ainsi que celles qui défendaient de célébrer la messe ou élever les enfants dans la religion catholique.

Jusqu'alors il n'y avait eu en Irlande que le parti catholique et le parti ultra-protestant qui s'appelait *the Orange party* ou *the Brunswick party*, pour indiquer son attachement à la dynastie de

Hanovre et aux principes de Guillaume d'Orange. Alors se forma le parti *libéral*, et sa force s'accrut de jour en jour. Bientôt il compta dans ses rangs tout ce que l'Irlande avait d'illustre par les talents et par les vertus. Les libéraux appartenaient à toutes les classes : ils se composaient des catholiques dont la loyale fidélité et la modération avaient survécu aux persécutions, et des protestants qui ne voulaient pas plus être tyrans qu'esclaves, qui refusaient d'acheter le pouvoir politique au prix d'une injustice, et qui craignaient de profaner la religion par une alliance avec l'oppression.

L'effet de la révolution française fut grand en Irlande. Les protestants demandèrent à haute voix la réforme parlementaire; les catholiques réclamèrent la restitution des droits qu'on leur avait arrachés. Le gouvernement, enhardi par les majorités sur lesquelles on pouvait compter dans un parlement corrompu, refusait d'écouter les réclamations du peuple; mais une fois excité dans l'âme, le désir ardent de la liberté ne s'éteint jamais. L'esprit public se développa et s'organisa de plus en plus, et, en 1793, le gouvernement se vit contraint de céder aux vœux de la nation, en accordant aux catholiques le droit de voter aux élections des députés, ainsi que celui de parvenir aux grades élevés dans l'armée et dans la marine irlandaise, excepté les grades de général en chef, de grand-maître de l'artillerie et d'officiers de l'état-major.

Dès ce moment, l'émancipation des catholiques était assurée : l'époque n'en était pas déterminée sans doute; la lutte pouvait durer encore plusieurs années; les troubles intérieurs pouvaient encore déchirer l'Irlande; la pauvreté, l'injustice, l'oppression pouvaient encore l'accabler, mais sa destinée était décidée, et le jour d'une justice complète ne pouvait plus paraître éloigné.

Le gouvernement, ayant fait ce pas, voulut vainement s'arrêter : il refusa la réforme parlementaire. Les libéraux, qui déjà formaient le *whig club*, échangèrent cette appellation contre celle d'association des Irlandais réunis (*United Irishmen*), et arborèrent l'étendard de l'émancipation en demandant pour les catholiques une place dans la législature de leur patrie. Le gouvernement fulmina des proclamations menaçantes, des édits rigoureux sur cette association, mais inutilement. Voyant le peuple s'exaspérer, le gouvernement céda encore une fois. Lord Fitzwilliam, Irlandais et libéral, fut nommé vice-roi. Il prépara un projet de loi pour abolir d'un seul coup toutes les lois pénales, et anéantir l'oligarchie protestante qui s'était interposée entre le roi et la nation, et qui n'était pas moins odieuse aux protestants libéraux qu'aux catholiques eux-mêmes; mais cette oligarchie, par ses plaintes, par ses intrigues, détermina le gouvernement à rappeler subitement lord Fitzwilliam.

L'insurrection sanglante de 1796-98* (*voy.* DEFENDERS et FITZGERALD) fournit au ministère anglais l'occasion de proposer au parlement irlandais un projet de loi tendant à établir une union législative entre les deux royaumes. Pendant tout le cours des années 1799 et 1800, cette question agita le pays. Le ministère employa tous les moyens imaginables pour parvenir à son but : l'or, les emplois, les titres, les menaces, il prodigua tout pour acheter le parlement et pour étouffer les murmures de la nation. Il est permis de juger sévèrement de tels moyens; mais il faut avouer cependant que cette union était nécessaire à la paix et à la prospérité de l'Irlande. Elle s'accomplit donc; en 1801, le parlement-uni de l'Irlande et de l'Angleterre s'assembla pour la première fois à Londres.

Enfin, en 1805, la discussion des griefs des catholiques fut abordée dans la Chambre des pairs par lord Grenville, et dans la Chambre des communes par Fox, alors ministres l'un et l'autre : ils demeurèrent dans la minorité. En 1807, la même administration proposa un projet de loi pour ouvrir la marine et l'armée aux catholiques anglais. Le roi George III se montra si décidément opposé à cette mesure, que le ministère se vit contraint de se retirer; mais en résignant leur place, les ministres ne renoncèrent pas à leurs principes, et,

(*) Sur l'expédition française de 1796, *voy.* HOCHE, GROUCHY, etc.; sur celle de 1797, *voy.* DEFENDERS. *Voy.* aussi l'art. GRATTAN. S.

dans les rangs de l'Opposition, ils soutinrent la cause de l'Irlande et de la justice. Dans les années suivantes, Grattan (*voy.*), lord Donoughmore, Ponsonby, Canning(*voy.*),se distinguèrent par la persévérance et la fermeté avec lesquelles ils plaidaient pour les catholiques, en face d'une majorité dominante et résolue à refuser touteconcession;danschaque session, les avocats des catholiques voyaient leur minoritési'accroître et gagner des partisans dans les rangs mêmes de la majorité; et à chaque dissolution du parlement, les forces des deux partis s'approchèrent de plus en plus de l'équilibre.

Pendant cette longue suite d'années orageuses, l'état intérieur de l'Irlande n'offre qu'un tableau déchirant de crimes et de malheurs : le commerce était déchu; la confiance, le crédit public étaient anéantis; les germes d'une guerre civile fermentaient parmi les paysans; la haine s'augmentait tous les jours entre les catholiques et la faction orangiste; et les lois les plus sévères ne suffisant plus pour réprimer les troubles, il fallut avoir recours à la force armée. Des régiments arrivèrent tous les jours; le pays se couvrit de casernes, et bientôt l'Irlande ressembla à une vaste forteresse avec une armée entière pour garnison.

En 1822, les catholiques se présentèrent sous un autre aspect : ils ne suppliaient plus, ils exigeaient la restauration de leurs droits. Celui qui leur imprima cette impulsion nouvelle, était M. Daniel O'Connell (*voy.*), avocat irlandais. De concert avec son ami M. Shiel, il forma un plan pour organiser l'Irlande entière; une administration centrale, siégeant à Dublin, étendit ses ramifications sur toute l'île. Ils puisèrent l'idée de cette organisation dans l'ancien comité catholique, institué en 1758. C'est à l'*Association catholique* que l'Irlande doit sa liberté.

Les ressources et l'habileté que M. O'-Connell déploya en dérobant l'association à la sévérité de la législation pénale, en bravant les lois au moment même où il prenait l'apparence de la soumission à son égard, excitent l'étonnement. Pour consolider l'existence de l'association, et en même temps procurer les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses journalières, celui qu'on appela bientôt *le grand agitateur* proposa que chaque catholique paierait deux sous par mois sous le nom de *rente catholique*. Les catholiques étant au nombre de 7 millions, la rente monta à une somme considérable, et, avec les souscriptions de la classe supérieure, couvrit les dépenses de l'association à Dublin, de l'organisation provinciale, et de la presse qui soutenait la cause catholique. La rente était surtout un moyen pour protéger les pauvres électeurs catholiques contre l'oppression de leurs seigneurs et des magistrats.

L'association devint bientôt redoutable; et le gouvernement résolut de la supprimer. On renchérit sur la sévérité des anciennes lois contre les ligues et complots. Une loi proposée par M. Goulburn et acceptée par une forte majorité dans les deux chambres interdit à toute association de siéger pendant plus de quatorze jours de suite. Mais loin de porter un coup de mort à l'association contre laquelle elle était dirigée, cette défense propagea l'impulsion jusqu'aux dernières extrémités de l'Irlande. Les orateurs les plus distingués parcoururent les campagnes et les villes; à leur arrivée, la presse assembla le peuple, et les paroles énergiques des orateurs attisèrent le feu qui déjà brûlait dans tous les cœurs. Ces assemblées prirent le titre de *aggregate meetings*. L'association de Dublin était frappée; mais on la vit renaître tous les jours dans ces assemblées simultanées, sans liaison entre elles et pourtant formant un ensemble terrible. L'énergie, l'unanimité de ces démarches atterra le gouvernement; les passions populaires, le courage de la nation qui jusqu'alors se consumaient sans fruit, ou s'exerçaient dans le crime et dans les tapages nocturnes, étaient maintenant concentrés sur un seul objet. O'Connell, le chef de l'association, connaissait les Irlandais à fond, il savait exciter toutes leurs sympathies, et naturellement ses discours chaleureux ébranlaient tous les cœurs. Ses talents et l'adresse qu'il montra en s'accommodant aux préjugés nationaux de son auditoire lui donnèrent le pouvoir despotique qu'il ambitionnait. Même auprès de cet homme

extraordinaire, M. Shiel mérite encore d'être distingué. Son éloquence est merveilleuse; il improvise avec facilité et se laisse aller avec bonheur à ses inspirations du moment. Il électrise et subjugue ses auditeurs.

Le ministère Canning avait été formé et dissous, et les catholiques n'y avaient rien gagné. La maxime fondamentale d'où partait son système gouvernemental était de maintenir la pondération entre les deux partis. C'était tout ce que Canning pouvait obtenir du roi. Le ministère de lord Goderich (*v.* Ripon) poursuivit la même route. Enfin, le duc de Wellington devint chef de l'administration. Comme il avait toujours opiniâtrément résisté à l'avancement des idées libérales, sa nomination sonna le tocsin de la résistance en Irlande. Les paysans de Louth, Waterford, Monaghan et Westmeath avaient élu des députés libéraux malgré tous les efforts de leurs seigneurs; les électeurs des autres comtés catholiques se levèrent comme un seul homme pour suivre cet exemple. Un événement inattendu hâta la lutte entre le gouvernement et la nation. M. Vesey Fitzgerald qui représentait le comté de Clare accepta un portefeuille et une place dans le cabinet. Il ne pouvait plus représenter le comté sans être réélu. Il avait toujours été partisan des catholiques, et son père avait résigné un emploi plutôt que de voter contre les vœux de la nation sur la question de l'union législative; mais le nouveau ministre était ami de lord Wellington, il fallait donc l'exclure. Le candidat que l'association lui opposa ne voulut pas faire concurrence à M. Fitzgerald. On ne pouvait pas en trouver un autre, et le jour de l'élection arriva (30 juin 1828). M. O'Connell se présenta comme candidat. Il fut élu par la voix presque unanime des électeurs. Le lecteur se souvient sans doute de ce que nous avons dit au sujet des lois pénales : ces lois ne défendaient pas l'élection d'un catholique à la Chambre des communes, seulement avant d'y prendre sa place, il avait à prêter le serment du test. M. O'Connell était donc légalement élu. A ce même temps le vice-roi, lord Anglesey, fut rappelé parce qu'il s'était montré trop favorable aux catholiques. L'Irlande prit son rappel comme une preuve des intentions du cabinet : il raffermit les protestants ultrà dans les principes du parti orangiste; les catholiques et les libéraux y virent une déclaration de guerre. Le parti orangiste forma des *Brunswick-clubs* pour soutenir le gouvernement dans toutes les mesures rigoureuses qu'on en attendait. Les protestants libéraux se formèrent en associations libérales pour appuyer l'association catholique. Le parlement ouvrit une nouvelle session; les associations protestante et catholique résolurent de se réunir sous le nom d'*association irlandaise* et de ne jamais abandonner la cause de la liberté de l'Irlande. Le duc de Wellington vit qu'il fallait céder au vœu de la nation, ou se préparer à reconquérir l'île. Alors il se décida pour l'émancipation des catholiques, et il arracha à George IV son consentement. Le 10 février 1829, sir Robert Peel proposa à la Chambre des communes un projet de loi contre l'association; cette loi donna au vice-roi d'Irlande le droit de supprimer toute association politique. Le 5 mars, cette loi fut sanctionnée par le roi, et le même jour sir Robert proposa le projet de loi pour émanciper les catholiques et leur rendre enfin les droits dont ils étaient restés privés si longtemps. Le bill, adopté par les deux Chambres, reçut la sanction royale le 13 avril 1829. Mais au lieu de l'ancien taux de 2 livres sterling, on exigea pour avoir le droit de voter aux élections un cens de 10 livres sterling. En même temps, on décida que M. O'Connell ne serait pas admis à siéger dans la Chambre des communes en vertu de sa première élection antérieure à la loi; mais il fut aussitôt réélu, ainsi que nous le dirons dans la notice qui lui sera consacrée. M. M.

L'Irlande élut plusieurs autres députés catholiques, et dès lors, à défaut de fonctionnaires de cette religion qu'on ne nomma point, ses intérêts se trouvèrent au moins représentés dans le parlement impérial. Une population opprimée put librement faire entendre ses griefs et hâter ainsi le jour d'une justice plus complète. M. O'Connell n'épargna rien pour l'obtenir : il l'exigea impérieusement, ayant toujours la menace à la bouche; et cette menace c'est le *repeal*, la demande du

rappel de l'union des trois royaumes. Au reste, comme le gouvernement whig (*voy.* Grey) s'appliquait à fermer la plaie, les Irlandais respirèrent sous la sage et douce administration de lord Mulgrave (*voy.* Normanby) dont la nomination déjà avait paru un gage de réconciliation. Ce lord-lieutenant avait fait son entrée à Dublin (11 mai 1835) au milieu d'une allégresse générale. En 1838, il fut nommé ministre; mais on lui donna, dans la personne de lord Fortescue, un successeur non moins impartial et qui s'applique à marcher sur ses traces. Aussi M. O'Connell et ses amis ont-ils jusqu'à ce jour soutenu le cabinet whig de lord Melbourne et les mesures conciliantes successivement proposées dans le parlement par lord John Russell, à l'occasion duquel nous reprendrons plus tard le récit des événements.

Les principaux ouvrages à consulter sur l'Irlande sont les suivants : Wakefield, *Account of Ireland*, Londres, 1812, 2 vol. in-4°; C. Moreau, *Past an present statistical account of Ireland*, ibid., 1827, in-fol.; O'Driscol, *Views of Ireland, moral, political and religious*, ib., 1823, 2 vol. in-8°; Gustave de Beaumont, *L'Irlande sociale, politique et religieuse*, Paris, 1839, 2 vol. in-8°; Leland, *History of Ireland, from the invasion of Henry II*, etc., Londres, 1773, 3 vol. in-4°, et Dublin, 1814; Gordon, *History of Ireland, from the earliest account to the accomplishment of the union with Great-Britain*, Londres, 1806, 2 vol. in-8°. J. H. S.

IRLANDE (Nouvelle-), *voy.* Bretagne (*Nouvelle-*).

IRMINSUL ou Colonne d'Irmin (*Sæule*, colonne). Cette haute colonne, adorée par les anciens Saxons, fut dans l'origine un symbole du dieu teuton Irmin; elle passa plus tard pour un monument élevé en l'honneur d'Arminius. En 772, Charlemagne détruisit, comme un encouragement au paganisme, la colonne d'Irmin à Eresbourg (aujourd'hui Stadtberg, non loin de Paderborn), sur la Diemel. Il se peut que les colonnes dites de Roland, qu'on rencontre encore dans beaucoup d'endroits, surtout dans la Basse-Saxe, soient des copies ou des signes commémoratifs de ces anciennes colonnes; mais c'est à tort que le chroniqueur Jean Letzner (1590) prit pour une colonne d'Irmin la colonne en albâtre rayé et de couleur, qu'on trouve dans la cathédrale de Hildesheim.

Le lecteur peut consulter sur Irmin et sur tout ce qui s'y rattache, les ouvrages allemands qui suivent : Jacques Grimm, *Route et Colonne d'Irmin*, Vienne, 1815, et Van der Hagen, *Irmin, sa colonne et son char*, Breslau, 1817. *C. L.*

IRONIE, figure de style qui, sous un faux semblant d'ignorance ou de naïveté, dit précisément le contraire de ce qu'on pense et de ce qu'on veut faire entendre. C'est le langage habituel de la malice ou du dépit s'adressant à la fatuité ou à l'outrecuidance. A chaque instant nous louons pour mieux blâmer, nous déprécions en feignant d'admirer. Orgon désabusé dit à Tartufe :

Oh! oh! *l'homme de bien*, vous m'en vouliez donner!

M. Casimir Delavigne peint ainsi les Anglais devant le bûcher de Jeanne d'Arc :

Qu'ils sont *nobles* dans leur courroux!
Qu'il est *beau* d'insulter au bras chargé d'entraves!
La voyant sans défense, ils s'écriaient, *ces braves* :
Qu'elle meure!....

Quelques rhéteurs n'ont vu dans l'ironie qu'une figure de mots, un trope. Il est vrai que dire d'un nain, *c'est un géant*, d'un mauvais poëte, *c'est un Virgile*, c'est employer un mot au lieu d'un autre. Ainsi restreinte, l'ironie pourrait bien se confondre avec l'antiphrase (*voy.*). Cependant Quintilien et les rhéteurs les plus judicieux l'ont considérée aussi comme une figure de pensée. En effet, il n'y a pas seulement une expression substituée à une autre; mais une idée se trouve remplacée par une idée différente et même contraire. Boileau, pour faire entendre qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin, s'exprime ainsi :

Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
Fend les flots d'auditeurs pour aller à sa chaire.

Changez tous les mots, si vous voulez; pourvu que vous conserviez la pensée, l'ironie restera : ce n'est donc pas un simple trope.

Arme favorite de l'enjouement et du mépris, cette figure est quelquefois la dernière ressource de la fureur et du désespoir. Elle double l'amertume du reproche, en ce qu'elle paraît louer une personne du mérite qu'elle n'a point. Marie Stuart, dans la tragédie de Schiller, dit à Leicester qui avait promis de la sauver, et qui vient la chercher pour la conduire au supplice : « Comte de Leicester, vous me tenez parole! Vous m'aviez promis votre appui pour sortir de prison, et vous venez me l'offrir. » Que de force et de noblesse dans cette indignation concentrée!

Ellipse hardie qui montre à la fois le vice présent et la vertu absente, l'ironie ajoute à l'effet du contraste en le resserrant. Ce tour ingénieux de pensée et d'expression, cette direction puissante du sentiment et de la passion, souvent se tourne en habitude, devient le fond d'un caractère, et peut dominer dans un ouvrage de l'art.

L'ironie ne réside pas seulement dans les paroles: elle est aussi, et plus encore, dans l'inflexion de la voix, dans l'expression de la physionomie, dans un sourire, un regard, un geste. On sait qu'elle entrait pour beaucoup dans le génie de Talma, de même qu'elle occupe une large place dans le jeune talent de M[lle] Rachel. Elle pénètre aussi dans le domaine de la peinture et de la sculpture, et son masque, effronté parfois jusqu'au cynisme, s'est appliqué sur certaines statues de nos vieilles cathédrales. Le moyen-âge affectionnait la dérision, la moquerie, le persiflage; il nous les offre partout, dans les danses macabres, dans les fêtes de l'âne et des fous, dans les fabliaux, dans les farces et les sotties, etc. Rabelais fut le digne héritier de cette malignité naïve et profonde; l'héritage ne s'est point perdu, grâce à Voltaire et à Courier.

Est-il besoin de rappeler l'influence de l'ironie sur la satire et sur la comédie; de nommer Lucien, Aristophane; de remonter à l'origine du drame satirique chez les Grecs? Qui ne sait que Socrate éleva l'ironie à la hauteur d'une méthode philosophique? Dans ses discussions avec les sophistes, il les conduisait, par une suite de questions adroites, à se réfuter eux-mêmes. Pour lui, il se présentait comme un ignorant, qui s'humiliait devant le savoir de ses adversaires, et qui ne voulait que s'instruire en les interrogeant. Cette fine raillerie nous donne la véritable interprétation du mot *εἰρωνεία*, qui signifie *interrogation ironique*, *faux semblant d'ignorance*, *persiflage*. L. D-c-o.

IROQUOIS, nation sauvage de l'Amérique septentrionale, qui se composait de 5 à 6 tribus, savoir : les *Onéidas*, les *Sénécas*, les *Tuscaroras*, les *Onondagas* et les *Cayugas ;* à la place de ces derniers quelques voyageurs nomment les *Mohawks* irundoquois ou iroquois. Issus de la nation huronne (*voy.*), ces sauvages avaient quitté les bords du lac Huron, berceau de leur race, pour s'établir auprès du lac Champlain, puis auprès des lacs Ontario et Érié, où ils eurent pour voisins les Algonquins (*voy.* ce mot et INDIENS). Selon La Houtan, ils comptaient dans chacune de leurs cinq tribus 14,000 hommes. Sans abandonner la chasse et la pêche, ils se livrèrent dans la suite à l'agriculture; mais ils eurent de longues guerres avec leurs voisins, auxquels s'unirent les Hurons, devenus leurs ennemis quoique leurs compatriotes. A ces guerres acharnées se mêlèrent les Européens qui s'établirent au Canada et dans les contrées adjacentes; tandis que les Français aidèrent les Algonquins et les Hurons, les Hollandais furent les alliés des Iroquois. Ces derniers demeurèrent vainqueurs, après avoir détruit en grande partie leurs ennemis indigènes.

Lorsque les États-Unis se furent rendus indépendants, ces sauvages vendirent leurs terres aux Anglais, se retirèrent sur l'Ohio, et y transférèrent leur grand conseil qui avait siégé jusqu'alors sur le Niagara. Une partie de la nation était allée s'établir au Canada, où l'on trouve encore les descendants de ces émigrés. Aujourd'hui, la nation est dispersée, détruite en partie, et son nom même a disparu. Les Mohawks sont leurs descendants. D-g.

IRRADIATION (de *radiare in*, jeter des rayons sur), action par laquelle le soleil lance ses rayons. C'est aussi l'ex-

pansion ou le débordement de lumière qui environne les astres sous forme de franges, et qui fait que ces corps lumineux nous paraissent plus grands qu'ils ne le sont réellement.

On cite des effets d'irradiation vraiment étonnants : ainsi Tycho-Brahé estimait le diamètre de Vénus douze fois plus grand qu'il ne paraît dans les lunettes; Kepler l'estimait sept fois trop grand. Cependant, depuis l'invention des lunettes et surtout depuis Huyghens, on a sur la grandeur apparente des astres des notions beaucoup plus exactes. Les lunettes, en faisant paraître les objets mieux circonscrits, diminuent considérablement la quantité de l'irradiation.

On attribue encore à l'irradiation le jugement que nous portons sur la grandeur des objets diversement colorés. C'est ainsi qu'un corps blanc nous paraît beaucoup plus grand qu'un corps noir de la même dimension, ce que l'on observe d'une manière parfaitement distincte dans la grandeur de la lune lorsqu'elle est dans son croissant : la partie éclairée par le soleil, et qui réfléchit une lumière vive et forte, nous paraît, à la vue simple, avoir un diamètre beaucoup plus grand que le reste seulement éclairé par la lumière que lui réfléchit la terre, et qui ne nous envoie qu'une faible lumière connue sous le nom de *lumière cendrée*.

En physiologie, on nomme *irradiation* une émission du cerveau et de la moelle épinière, d'un principe excitateur dans les organes, par le moyen des nerfs. Cette émission est volontaire, comme le mouvement des orteils, des doigts, du globe de l'œil. V. S.

IRRATIONNELS (NOMBRES), *voy.* INCOMMENSURABLES.

IRRIGATIONS. Ce mot, dans son acception technique, comprend tous les arrosements produits par des cours d'eau dont on peut à volonté diriger la pente sur telles ou telles parties du terrain.

Nous avons vu l'utilité des arrosements dans l'article qui leur est consacré. En jardinage, ils sont possibles : la haute valeur des denrées qu'obtient le cultivateur l'indemnise de la cherté du travail. Dans la grande culture, il n'en est pas ainsi : les bénéfices sont plus rigoureusement subordonnés à l'économie des moyens, et, faute de pouvoir mieux faire, on doit nécessairement s'en rapporter davantage aux chances des saisons. On ne confie, en conséquence, ordinairement les semences à la couche labourable qu'en automne ou au printemps; elles lèvent, se développent sous l'influence des pluies équinoxiales, et, lorsque viennent les chaleurs caniculaires, la végétation approche de son terme; les plantes contiennent désormais en elles-mêmes presque tous les sucs nécessaires à la maturation.

Cependant l'agriculteur cherche aussi à obtenir plus que la nature n'accorderait spontanément à ses travaux. Aux herbages dont se parent les climats septentrionaux, il cherche à réunir les arbres qui peuplent surtout les latitudes méridionales; aux cultures arbustives de celles-ci, il s'efforce de joindre les pâturages de ceux-là; et tandis qu'au moyen des expositions et des abris il élève ici la température estivale, il conjure le retour trop prompt des hivers, là il sait vivifier une chaleur excessive en fournissant un aliment inépuisable à sa dévorante activité. Aussi les irrigations sont-elles surtout profitables dans le Midi. Grâce à elles, des prairies qui resteraient autrement sans valeur donnent jusqu'à cinq et six coupes, et les bords de la Sorgue ou de la Durance peuvent rivaliser avec les plaines herbeuses de la célèbre vallée d'Auge. Sur toutes les rives de la Méditerranée, depuis Perpignan jusqu'à Antibes, dans tout le sud-est de la France jusqu'aux approches de Montélimart, dans une partie de l'ancien Languedoc, etc., les irrigations s'appliquent à la moyenne comme à la grande culture; les jardins même sont disposés de manière à recevoir ainsi les eaux. Les artichauts, les melons de Cavaillon, les fraises de Lavallette et d'Hières, les pastèques, les melongènes, les tomates de Marseille, les jasmins, les tubéreuses de Grasse, tous les produits de cette horticulture (*voy.*) admirable qui verse à pleines mains ses trésors sur des marchés où la viande apparaît à peine; qui élève à la fois, d'une manière si remarquable, la valeur foncière, le revenu du sol et le salaire des hommes employés à le féconder; qui

semble avoir enfin si complétement résolu le problème de donner le plus possible sur de moindres espaces; tous ces produits, disons-nous, dont le soleil provençal hâte la maturité et exhale les parfums, sont dus en grande partie aux irrigations.

Les eaux, détournées à grands frais de leur cours naturel, serpentent en de nombreux canaux qui se subdivisent de plus en plus à mesure qu'ils s'éloignent davantage de leur origine, et qui portent la vie, comme autant d'artères, jusqu'aux dernières limites des terrains submersibles. Le sol, tantôt arrondi en petits billons dont la végétation couvre le sommet et les deux pentes, tantôt creusé en plates-bandes légèrement concaves, ou simplement coupé d'étroites rigoles, reçoit le liquide de la manière la plus favorable aux différentes cultures. A force d'art, on a su, en propageant simultanément des plantes d'espèces différentes, proportionner cependant la quantité d'eau que reçoit chacune d'elles, à ses besoins particuliers, à l'époque de sa végétation, à la nature plus ou moins succulente, plus ou moins savoureuse, des produits qu'on cherche à en obtenir; et, sans rien changer aux exigences économiques des assolements multiples, qui ont pour but de couvrir constamment le terrain, on a rempli ainsi toutes les conditions physiologiques d'une bonne culture.

La qualité des eaux dont on peut disposer pour les irrigations peut influer beaucoup sur le succès de l'opération. Il en est qui sont pures et dont la propriété dissolvante est un des principaux mérites; elles mettent promptement à la disposition des racines, surtout lorsque leur température est élevée, tout l'humus de la couche labourable; mais l'activité qu'elles impriment à la végétation est, jusqu'à un certain point, compensée par l'épuisement rapide des sucs fécondants, et la consommation d'engrais est en rapport direct avec la fréquence des arrosements. D'autres eaux tiennent en dissolution ou en suspension des matières terreuses, plus nuisibles qu'utiles, soit parce qu'elles obstruent les suçoirs des racines, soit parce qu'elles déposent à la surface du sol une matière complétement inerte. Telles sont, sous le premier point de vue, les eaux séléniteuses, et, sous le second, celles qui proviennent des torrents, à une petite distance de leur source, lorsqu'ils n'ont encore sillonné que des terrains arides et sans culture. Les eaux qui ont, au contraire, baigné des plaines fécondes charrient un limon riche en substances organiques; elles dispensent en quelque sorte, à la fois, l'engrais et l'arrosement. Les irrigations peuvent donc avoir un double but : tantôt, chargées des débris terreux que l'industrie humaine sait enlever aux pentes incultes des montagnes et disputer aux torrents, elles comblent des ravins, exhaussent des vallées, nivellent des champs et laissent derrière elles, sous le nom de *colmates*, de véritables attérissements qu'elles féconderont plus tard, avec l'aide des labours et des engrais; tantôt, roulant à chaque retour des hautes marées la vase boueuse que la mer refoule périodiquement, elles enrichissent les terres riveraines à tel point qu'il a été question, en Angleterre, d'élever une statue au simple fermier de Rawcliff qui, le premier, eut l'idée de pratiquer le *limonage* (*warping*) sur les bords de l'Humber. O. L. T.

IRRITABILITÉ, Irritation, Irritants. Nous rassemblerons dans un seul article ces trois mots qui appartiennent au même ordre d'idées. Par *irritabilité*, on entend cette propriété qu'ont les corps organisés de répondre à l'impression que font sur eux certains agents extérieurs. La privation de cette faculté constitue l'*atonie* (*voy.*), état où les tissus ne réagissent pas sous l'appel des irritants.

Qu'est-ce donc que les *irritants* et comment peut-on les distinguer des *excitants* et des *stimulants?* voilà ce qu'il est difficile de déterminer d'une manière précise; car, dans beaucoup de circonstances, tel agent inerte d'ordinaire peut être irritant quand l'irritabilité naturelle est accrue, de même que, si elle est diminuée, l'irritation la plus réelle et la plus vive demeurera sans résultat. Cependant, en général, les irritants peuvent être considérés comme des causes de désorganisation plus ou moins prochaine des tissus vivants. Ainsi le feu, les caustiques, les corps vulnérants sont les types de cette catégo-

rie d'agents, de même que la brûlure (*voy.*), dans ses divers degrés, peut être présentée comme donnant une juste idée de l'irritation. Tout le monde comprendra que de l'irritation à l'inflammation (*voy.*) la nuance est délicate, et l'on s'apercevra que toutes ces dénominations sont des explications diverses de faits semblables.

En effet, le besoin de dogmatiser qui tourmente l'homme, et qui paraît être une des nécessités de la science et du progrès, a donné naissance à la théorie de l'irritation qui, entre les mains de Broussais (*voy.*) et de son école, a fait une sorte de révolution, dans la pratique de la médecine plutôt peut-être que dans la science. Tout en dépassant le but dans quelques parties et en restant incomplète sous plusieurs rapports, cette théorie n'en a pas moins accompli une œuvre d'utile réforme en beaucoup de choses et laissé des traces toujours salutaires à suivre.

Exposons en peu de mots cette doctrine qui jouit encore d'une certaine faveur dans le monde où l'on entend parler souvent d'irritations de poitrine, d'estomac, et où l'on s'abuse la plupart du temps sur la valeur de ces expressions.

L'irritation consiste dans l'augmentation de l'action organique des tissus; conséquemment il est bien difficile de dire à quel point cette action cesse d'être normale, et de préciser les parties qu'elle peut affecter exclusivement. Elle naît d'ailleurs, se développe, s'accroît, se transmet, décroît et se dissipe, en se conformant aux mêmes lois qui président au développement régulier de l'action organique. Elle est toujours primitivement locale, et jamais elle ne peut exister à la fois et au même degré dans toutes les parties du corps.

L'irritation trouble, dérange, affaiblit la fonction du tissu qu'elle occupe, et peut offrir des degrés très divers d'inflammation suivant la puissance des causes et aussi suivant l'irritabilité des tissus. Le plus ordinairement elle est continue dans sa marche : néanmoins elle peut affecter la forme intermittente. Enfin elle est susceptible de six modifications principales comprenant la totalité des maladies; ce sont : 1° l'irritation inflammatoire ou inflammation, où le sang est appelé dans les tissus plus abondamment que les autres fluides; 2° la subinflammation ou appel des fluides blancs; 3° l'hémorragie (*voy.*) ou issue du sang à la surface ou à l'intérieur des tissus; 4° la névrose (*voy.*) ou irritation nerveuse, sans appel de fluides; 5° l'irritation nutritive, dans laquelle l'assimilation est exagérée; 6° enfin l'irritation sécrétoire, qui s'annonce par une augmentation notable des produits sécrétés. Ajoutons à cela les irritations sympathiques surgissant de causes appliquées sur un point éloigné, et nous aurons l'ensemble du système qui prétend expliquer par l'irritation tous les phénomènes de l'état morbide, et qui pourrait tout aussi bien expliquer ceux de l'état sain.

On sait quelles fausses conséquences on a tirées, pour la pratique, de cette théorie séduisante par sa simplicité, et de quelle manière, sans doute contre l'intention de l'auteur, on était arrivé à une médecine de sangsues et d'eau claire, qui regardait comme un irritant funeste un simple bouillon de poulet, et qui ne savait pas même s'en tenir à une sage expectation.

Bientôt on fut obligé de renoncer à cette méthode expéditive et à entrer dans l'étude particulière des faits, tant les règles prétendues générales souffraient d'exceptions. On s'aperçut que si les irritations n'étaient pas toujours les mêmes par la forme ou l'intensité, les irritants, de leur côté, avaient des manières d'agir qui leur étaient propres, et l'on dut prononcer le mot de spécifique, qu'on pourrait traduire par inexplicable.

En effet, les irritants produisent, les uns des effets communs, les autres des effets qui leur appartiennent si exclusivement que de leur simple inspection on remonte naturellement et inévitablement à la cause qui les a produits.

Dans le langage ordinaire, les irritants sont les corps qui déterminent des phénomènes inflammatoires; et c'est ainsi qu'on dit que la moutarde, les cantharides, l'arsenic sont des irritants énergiques. Les irritants sont la base de la médecine révulsive, qui cherche à déplacer une irritation par la production d'une irritation artificielle. Les irritants internes, par lesquels il est probable que les ma-

ladies intérieures sont produites, ont jusqu'à présent échappé aux investigations de la science. F. R.

IRRITATION. En philosophie, ce mot a deux acceptions, l'une psychologique et l'autre morale. Il exprime, suivant la première, une certaine stimulation, condition nécessaire pour la production des phénomènes de conscience, principalement des phénomènes sensibles; et suivant la seconde, une agitation de l'âme, une sorte d'effervescence à la suite et en raison d'impressions reçues.

Toutes nos facultés ont besoin, pour entrer en exercice, d'être provoquées, stimulées, excitées. Faute d'irritation, notre âme n'agirait point, quoique active. De là vient qu'on a donné à tous les faits de conscience le nom de phénomènes de relation, eu égard à la réciprocité d'action qu'ils supposent de la part du moi et du non-moi. La nécessité de cette condition, il est vrai, paraît bien davantage en ce qui concerne les phénomènes sensibles; mais rien n'autorise à la nier pour les autres phénomènes psychologiques; rien n'autorise par conséquent à déclarer les uns purement passifs et les autres actifs d'une activité absolue. Ajoutons que, sous ce rapport, il existe entre l'homme et les animaux une grande différence. Chez ces derniers, comme dans la nature inanimée, la réaction est égale à l'action, c'est-à-dire que leur principe de vie ne se développe qu'à proportion et au moment de l'irritation, tandis que chez l'homme il y a plus de spontanéité, plus d'indépendance des choses extérieures. Moyennant une impulsion primitive et plus ou moins ancienne, nous nous créons des sphères d'activité où l'initiative nous appartient, où nous développons nos pouvoirs naturels sans attendre à chaque instant le coup des réalités qui nous environnent.

L'irritation est aussi le fait ou l'état d'un homme exaspéré, ému par certaines contrariétés qui ont mis en feu tout son être et tiennent en éveil toutes les forces de son âme. Ainsi il nous arrive quelquefois, après une vive dispute, de ne pouvoir nous endormir, malgré le besoin que nous en avons; on dirait que nos fibres nerveuses ébranlées doivent continuer leur frémissement durant un certain temps, sans qu'il nous soit possible d'en avancer le terme. Nous sommes alors dans un état d'irritation. L'irritabilité est un trait du caractère et consiste dans l'habitude de l'irritation ou dans la disposition, dans la facilité à s'y abandonner. L'homme irritable s'enflamme au moindre mot, à la moindre opposition : on voudrait le ménager, mais on ne sait par où le prendre; on ne sait que faire ou que dire pour ne le point choquer et soulever : on dirait un reptile qu'on se garde de toucher, même d'approcher, de peur qu'il ne se dresse aussitôt. Parmi les écrivains modernes, J.-J. Rousseau, et parmi nos orateurs parlementaires, Casimir Périer étaient très irritables. Les poëtes ont de tous temps passé pour être atteints du même mal : *Genus irritabile vatum*, dit Horace. C'est que l'irritation est souvent pour le poëte une condition de succès; c'est qu'en donnant aux facultés du ressort et une tension énergique, elle aide puissamment le génie dans certains genres de littérature, comme le pamphlet et la satire, où il faut avoir *l'esprit monté*, comme on dit fort bien; c'est qu'il y a beaucoup de rapport entre l'irritabilité et la faculté poétique par excellence, l'imagination. L'une et l'autre sont en grande partie soustraites à l'empire de la volonté, parce qu'elles dépendent en grande partie l'une et l'autre de l'organisation. C'est ce qui se montre à plein dans certaines maladies nerveuses où les caractères s'aigrissent et deviennent d'une susceptibilité à ne pouvoir rien souffrir. Il faut souvent plaindre, plutôt que haïr, les personnes naturellement irritables. Elles ne sont déjà que trop malheureuses d'un défaut qui ne peut être que peu ou point corrigé. D'ailleurs, il n'a rien de bien odieux. Les gens prompts à s'irriter le sont également à s'apaiser. Ils se piquent plutôt qu'ils ne se fâchent.

Une grande différence sous ce rapport existe entre l'homme *irritable* et l'homme *irascible*, la même qui sépare l'irritation de la colère (*voy.*). L'un éprouve une affection, vive sans doute, mais vague, involontaire, sans profondeur comme sans durée; l'autre conçoit un sentiment ayant un objet bien déterminé, capable

de dissimulation, de concentration, de durée, et tenant moins au tempérament, à l'organisation physique, qu'au fond même du caractère. *Irritable* a plus de rapport à la cause provocatrice et à l'état où elle met le sujet; *irascible* en a davantage à l'état où se met le sujet et à la réaction qu'il médite et prépare. L-F-E.

IRVING (Washington), littérateur anglo-américain, est né vers 1780, à New-York. Son père, d'origine écossaise, était un négociant considéré. Le jeune Irving fit ses premières études dans la maison paternelle, sous la direction de sa mère et de ses frères aînés. En 1800, il entra dans le *Columbia-College*. La ville de New-York conservait encore, en ce temps, parmi les différentes fractions de ses habitants, les types des origines hollandaise, française, anglaise et écossaise : Washington Irving apprit ainsi de bonne heure à saisir les individualités nationales. En même temps, il se familiarisa avec les écrivains anglais. Maladif, il visita très jeune l'Europe méridionale; débarqué à Bordeaux, il se rendit directement en Italie où il se guérit, parcourut ensuite la France, les Pays-Bas, l'Angleterre, et retourna dans sa patrie au bout de deux ans d'absence. Il avait déjà publié sous le pseudonyme de *Jonathan Oldcastle* une série de lettres, dans le *Morning-Chronicle*, journal que l'un de ses frères rédigeait à New-York. Après son tour d'Europe, il fit paraître le *Salmagundi*, ouvrage périodique, qu'il fit réimprimer plus tard sous le titre de *Salmagundi, or the whigwhams and opinions of Launcelot Langstaff and others*, Londres, 1823. On y remarque, au milieu d'une foule d'esquisses spirituelles, le portrait de l'Anglais voyageur fait de main de maître. Dans son *Histoire de New-York*, publiée sous le pseudonyme de *Diedrich Knickerbocker*, et traduite en français (Paris, 1827, 2 vol. in-8°), se trouve un admirable tableau des vieux colons hollandais et des contemporains de l'auteur. Cette histoire est écrite dans ce style correct, pur, éminemment pittoresque, qui distingue tous les ouvrages de M. Washington Irving.

Le jeune littérateur n'était pourtant pas exclusivement adonné au commerce des muses : il se fit négociant, en s'associant avec ses frères. La guerre de 1812 (*voy.* Jackson) ayant interrompu leurs opérations commerciales, Irving servit comme adjudant sous les ordres du général américain Tompkins, et rentra dans la carrière littéraire par la *Biographie du capitaine Hull*, qui jouissait alors, comme marin, d'une espèce de popularité, pour avoir enlevé le bâtiment anglais *la Guerrière*.

En 1815, après la conclusion de la paix, M. Washington Irving se rendit en Angleterre pour les affaires de son négoce. Il séjournait à Birmingham, faisant de là des excursions dans les différentes parties de l'île, et rassemblant des matériaux pour son esquisse des mœurs anglaises, qui allait mettre le sceau à sa réputation. Bientôt après, il renonça décidément au commerce pour s'adonner à la littérature. En 1820 parut à la fois à Londres et à New-York, sous le pseudonyme de *Geoffry Crayon*, son *Sketch-book* (trad. française, intitulée *Esquisses morales et littéraires, ou Observations sur les mœurs, les usages et la littérature des Anglais et des Américains*, par Delpeux et Villetard, Paris, 1822, 2 vol. in-8°). Le succès de cet ouvrage fut européen; et certes il était mérité, car ce tableau des mœurs et des coutumes de la vieille Angleterre, ces descriptions de pays, ces fragments de l'histoire américaine, sont vifs, animés, pétillants d'esprit et d'*humour*. Dans *Bracebridge-Hall, or the Humorists* (Londres, 1822, 2 vol.; trad. fr. par Cohen, 1823, 4 vol. in-12), ouvrage qui fut écrit à Paris, l'auteur a développé plusieurs scènes du *Sketch-book*. Un critique français a dit de ce livre : « Il y a un véritable talent d'observation; mais il ne peint pas d'une manière fidèle et vraie comme l'inimitable romancier d'Écosse; son style, surchargé d'épithètes, manque de naturel et d'abandon. » En 1822, M. W. Irving visita les bords du Rhin, et passa ensuite quelques mois à Dresde, pour préparer une nouvelle édition du *Sketchbook*. En 1824, nous le trouvons à Londres, où il écrit les *Tales of a traveller* ou *Contes d'un voyageur* (trad. française, par Lebègue, 1825, 4 vol. in-12), parmi lesquels nous signa-

lerons surtout celui de *Buck thorne*. Sur la fin de 1824, il visita la France méridionale, et, l'année suivante, l'Espagne, où il passa les quatre années les plus laborieuses de sa vie, plongé dans les manuscrits de l'Escurial, étudiant les sources et les documents qui allaient lui servir pour son histoire de la découverte de l'Amérique. En 1828, cet ouvrage parut à Londres en 4 volumes, sous le titre de *Life and voyages of Christopher Columbus*, 4 vol. in-8°. En 1831, ce remarquable travail (trad. française par M. Defauconpret fils, Paris, 1828, 4 vol. in-8°), qui répandit le nom d'Irving dans le monde savant, fut complété par celui qui porte le titre de *Voyages and discoveries of the companions of Columbus*. C'est la célèbre *Collection des voyages et des découvertes des Espagnols*, par Navarrète*, qui a fourni à M. Irving les principaux matériaux pour cette belle composition historique. Il avait puisé en même temps dans les manuscrits d'Antonio Agapida et dans les chroniques espagnoles, pour écrire sa *Chronique de la conquête de Grenade* (*Chronicle of the conquest of Granada*) qui parut en deux vol., à Londres, en 1829 (trad. fr. par Cohen, 1829, 2 vol. in-8°). L'ouvrage semi-historique, semi-romanesque, intitulé *Alhambra* (Londres, 1832, 2 vol.), reproduit dans un style un peu brillanté toutes les traditions sur ce magique palais des rois maures (*voy.* Alhambra). Le coloris répandu sur les pages du *Sketchbook* se retrouve aussi dans celles de l'*Alhambra*.

En quittant l'Espagne, M. Washington Irving avait été nommé secrétaire d'ambassade à Londres, où il demeura quelque temps comme chargé d'affaires. L'université d'Oxford, pour honorer ses mérites littéraires, lui conféra le titre de docteur en droit. En 1832, il retourna en Amérique, et fit une tournée dans les différentes parties des États-Unis; il séjourna quelque temps chez les sauvages indiens, dont il retrace les mœurs dans son ouvrage intitulé *La Prairie*. Son bel ouvrage sur les établissements des Américains près de la rivière de Colombia est aussi le fruit de ces excursions lointaines.

(*) Traduction française revue par l'auteur, Paris, 1828, 3 vol. in-8°, chez Treuttel et Würtz.

M. W. Irving est en outre l'auteur d'une admirable biographie de Thomas Campbell, placée en tête des œuvres de ce poëte. En 1825, il publia à Paris, en 4 volumes, les mélanges d'Oliver Goldsmith avec une biographie bien faite; en 1834 parut, à Paris, une édition complète des œuvres de W. Irving en 1 volume. *C. L.*

ISAAC, fils d'Abraham et de Saara, *voy.* Abraham et Jacob.—Pour des souverains de ce nom, *voy.* Comnène et Ange (l').

ISABELLE de France, fille de Philippe-le-Bel et femme d'Édouard II, roi d'Angleterre, *voy.* Édouard II et France, T. XI, p. 535.

ISABELLE de Bavière, ou Isabeau, reine de France, fille d'Étienne II, duc de Bavière et de Thadée Visconti de Milan, naquit en 1371. Elle n'avait que 14 ans, lorsque, par des raisons politiques d'accord avec la volonté du feu roi Charles V, elle fut fiancée à Charles VI son successeur. On a dit à l'article de ce roi qu'avant de s'unir à elle, le jeune roi désira la voir; qu'à Amiens, sous prétexte d'un pèlerinage à Saint-Jean, il put l'admirer dans l'éclat de sa beauté que rehaussaient encore les prestiges de l'art et de la magnificence dont on l'avait entourée; que Charles, séduit par ses charmes, se hâta de conclure ce mariage (17 juillet 1385) qui devait être si funeste à la France. L'entrée des deux époux à Paris fut suivie de fêtes splendides, et entre autres d'une mascarade où les personnages les plus marquants de la cour se livrèrent, disent les auteurs du temps, aux désordres les plus scandaleux. C'est peut-être dans cette circonstance que commença la liaison criminelle d'Isabeau avec le duc d'Orléans, frère du roi.

Dans la même notice sur Charles VI, il a été dit que pendant la durée de leur union, Isabelle eut douze enfants, dont cinq filles.

Lorsque ce roi tomba en démence, sa garde fut confiée à Isabeau, et le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, prit les rênes du gouvernement. Mais le duc d'Orléans, secondé par Isabeau, s'étant fait déclarer lieutenant général du royaume par le roi lui-même pour tout le temps

que durerait sa maladie, ce fut le signal de la guerre civile et le commencement des malheurs dont la France fut accablée pendant le long règne de Charles VI (*voy.* encore l'article cité). Après l'assassinat du duc d'Orléans, la reine, privée de cet appui, quitta Paris, où elle ne reparut qu'après le départ du duc de Bourgogne, appelé en Flandre par la révolte des Liégeois. Mais ce prince la força bientôt à s'exiler à Tours. En 1408, un accommodement entre ces tyrans de l'état suspendit un instant les malheurs publics. Isabeau alla cacher dans les murs de Vincennes son dépit et ses débordements. Abandonnée à l'amour que lui avait inspiré un gentilhomme de sa suite appelé Bois-Bourdon, elle parut avoir renoncé au pouvoir et vouloir rester témoin des débats du parti du duc de Bourgogne (*voy.*) avec le parti d'Orléans à la tête duquel était le connétable d'Armagnac (*voy.*); mais celui-ci troubla la sécurité des plaisirs de la reine, en révélant au roi ses coupables amours. Bois-Bourdon fut jeté à la Seine dans un sac de cuir sur lequel était écrit cet ordre : *Laissez passer la justice du roi.* Par l'influence du connétable et du Dauphin (*voy.* CHARLES VII), Isabeau fut reléguée à Tours (1416) : de là la haine qu'elle manifesta depuis contre son fils. Dans ses désirs de vengeance, oubliant que le duc de Bourgogne était l'assassin de ce duc d'Orléans qu'elle avait tant aimé, elle lui écrit de venir la délivrer. Le duc accourt et la conduit à Chartres. L'ambitieuse reine signale son retour au pouvoir en créant un parlement et en prenant le titre de reine de France par la grâce de Dieu et de régente du royaume. Troyes devient le siége de son parlement et de ses intrigues. Le duc de Bourgogne, introduit dans Paris par la trahison de Perrinet-le-Clerc, y fait massacrer les Armagnacs; la reine, escortée de 1,200 hommes d'armes, rentre en triomphe dans cette ville, et le roi se voit obligé de l'accueillir comme sa libératrice.

Les Anglais, à la faveur de ces déchirements, avaient repris les armes et poussé leurs conquêtes jusqu'aux portes de Paris. Trop faibles pour leur résister, le duc et la reine s'enfuirent de nouveau à Troyes, emmenant avec eux le roi, tandis que le Dauphin, retiré au-delà de la Loire, cherchait à rassembler tous ceux qu'animaient un véritable amour de la patrie et la haine de l'étranger. Cependant Jean-Sans-Peur, attiré à une conférence, périt assassiné sur le pont de Montereau. Sa mort fut un coup de foudre pour la reine. Elle se hâta de s'unir à Philippe-le-Bon, son successeur, et à Henri V (*voy.*), roi d'Angleterre. Par le traité conclu entre eux à Troyes, en 1420, et sanctionné par le parlement, le roi d'Angleterre devait épouser Catherine, fille de Charles VI et d'Isabeau, et gouverner la France avec le titre de régent. Henri V et Charles VI, sous les auspices de la reine et du duc de Bourgogne, firent à Paris une entrée solennelle et pompeuse.

Mais le traité de Troyes avait profondément blessé l'orgueil de la nation, et la reine était devenue pour tous les Français un objet d'horreur. Aussi, lorsque (1422) la mort termina la vie de Charles VI et la régence éphémère de Henri V, Isabeau abandonnée du duc de Bourgogne, méprisée des Anglais, accablée de la haine publique, en proie à la honte et aux remords, fut réduite à passer sa triste vieillesse dans la solitude et dans un état presque voisin de la misère; et ce qui dut augmenter son désespoir, c'est qu'elle put encore voir rétablir sur son trône Charles VII, ce même fils pour qui elle avait abjuré tous les sentiments de la nature. Deux jours après le traité d'Arras qui réconciliait le duc de Bourgogne avec le nouveau roi, Isabeau termina sa criminelle existence (le 24 septembre 1435) à l'hôtel de Saint-Pol. Son corps, jeté à la dérobée pendant la nuit dans une barque sur la Seine, fut transporté silencieusement à Saint-Denis, et enseveli sans pompe auprès du tombeau de l'infortuné Charles VI. J. L-T-A.

ISABELLE DE CASTILLE, fille du roi Jean II, née en 1451, mariée en 1469, *voy.* FERDINAND V le Catholique, ESPAGNE et COLOMB.

ISABELLE-LA-CATHOLIQUE (ORDRE AMÉRICAIN D'). La fondation de cette institution se rattache au projet que nourrissait avec ardeur le cabinet de Madrid de recouvrer ses anciennes posses-

sions dans les Indes. Ferdinand VII, dès les premiers moments de sa restauration, voulant exciter le zèle de ses sujets vers cette grande entreprise, créa cet ordre, le 24 mars 1815, et le plaça sous l'invocation de sainte Isabelle, reine de Portugal (morte en 1336). On comprend que depuis de longues années l'ordre a dû changer en partie de destination, et, en effet, il est aujourd'hui un prix offert à ceux qui se distinguent dans les sciences ou les lettres, tout en restant une récompense des bons et loyaux services. L'admission dans cet ordre donne la noblesse personnelle. Il est composé de grand's-croix, qui reçoivent le titre d'excellence, de commandeurs et de chevaliers. La décoration de l'ordre, qui est fort belle, est une croix d'or à huit pointes, émaillée de rouge et anglée de rayons d'or; l'écusson de la croix des chevaliers porte le chiffre royal avec la légende : *Por Isabella Católica;* celui de la croix des commandeurs porte, sur un champ de couleur, un double globe émaillé de rouge et deux tours sur le rivage avec les légendes : *Plus ultrà* et *A la lealtad acrisolada :* ces diverses représentations de l'écu se retrouvent sur la plaque qui est portée par les grand's-croix, dont la décoration est en outre suspendue à un large ruban moiré blanc, liséré orange, passé de l'épaule droite au côté gauche. Cte DE G.

ISABEY (Jean-Baptiste), peintre en miniature et à l'aquarelle, non moins célèbre dans son genre que ne le fut dans le sien le peintre d'histoire Gérard (*voy.*), son condisciple chez David, est né à Nancy le 11 avril 1767. Il arriva à Paris à l'âge de 19 ans. Se destinant à la peinture historique, il dirigea ses études vers ce but. Il avait gagné toutes les médailles de l'Académie, et se disposait à concourir pour le prix de Rome, lorsque, découragé par son peu d'aisance, il se lança dans la carrière du portrait, où il rencontra, dès son début, honneur et fortune.

Ses premiers succès ont été marqués par ses *dessins à la manière noire* qui portent son nom. Celui qu'on connaît sous le titre de *Barque d'Isabey*, parce qu'il s'y est représenté avec sa famille, est assurément une œuvre achevée; il produisit une grande sensation au Salon de l'an VI (1798). A l'exposition suivante, on vit de M. Isabey une grande *miniature*, représentant un vieillard et un jeune homme, qui le classa pour toujours parmi les peintres d'expression et de sentiment. C'est devant cette miniature que David dit un jour à ses élèves : « Je ne sais si c'est à l'huile ou au vinaigre; mais c'est de la bonne peinture. »

On l'a souvent dit, pour réussir dans le portrait, il faut être peintre d'histoire : M. Isabey confirme ce fait. Quiconque a vu à Versailles ses deux dessins *à la sepia* représentant, l'un, le premier consul *Bonaparte visitant la manufacture des frères Sévènes*, à Rouen, l'autre, le même *Bonaparte visitant la manufacture d'Oberkampf*, à Jouy, compositions pleines de vie et d'expression, et *la Parade devant les Tuileries*, dessin admirable fait conjointement avec Carle Vernet, ne s'étonne plus de la perfection de ses portraits, qui réunissent presque toujours, à la pureté du dessin, la vérité des caractères et des carnations, une touche spirituelle et des ajustements gracieux, mais qu'on désirerait plus variés. Comme celui de Gérard, l'atelier de M. Isabey fut le rendez-vous des notabilités de l'époque. Transformé en temple des arts par les habiles architectes Percier et Fontaine, on voyait au centre le buste en bronze de Napoléon, sur une châsse renfermant la première croix d'honneur qui avait touché la glorieuse poitrine du grand homme, une mèche de ses cheveux et une feuille du laurier d'or qui ceignait sa tête avant que la couronne de Charlemagne s'y fut reposée. C'est devant cette idole que le pape Pie VII, les empereurs, les rois, les plus grands dignitaires, sont venus poser et tracer dans l'album de M. Isabey des pensées inédites, des éloges flatteurs pour l'artiste, qui en feront un monument précieux pour les générations futures. A l'époque du congrès de Vienne, le talent de M. Isabey a été sanctionné par un acte diplomatique d'un genre nouveau. Les plénipotentiaires assemblés décidèrent à l'unanimité que, la France ayant en Europe la suprématie des arts, un artiste français devait être choisi pour retracer le congrès, et désignèrent notre artiste comme

le plus digne de cette honorable mission. Chacun connaît, au moins par la belle gravure de Godefroy, le dessin où M. Isabey a représenté d'après nature l'une des conférences qui réglèrent les destinées de l'Europe. D'une réunion de personnages qui s'entre-observent, dont la physionomie doit être impassible et l'attitude et le costume soumis à l'étiquette de cour, il était difficile de faire une œuvre d'art. M. Isabey s'est tiré de ce programme ingrat avec beaucoup d'adresse, en choisissant le moment où la séance vient d'être levée: alors il a pu jeter un peu de variété dans l'ordonnance de sa composition, animer ses personnages et donner à l'ensemble un caractère de grandeur qui fût en harmonie avec l'importance du fait historique. Sous ce rapport, et comme production de l'art du dessin, cet ouvrage laisse peu à désirer.

Une autre branche de l'art dans laquelle M. Isabey excelle est *l'aquarelle*. On a peine à comprendre comment, avec des couleurs à l'eau, il a pu obtenir cette vigueur de coloris qui distingue, entre beaucoup d'autres non moins admirables, la *Vue de l'escalier du Musée* qu'il exposa au Salon de 1817, et qui est présentement au Luxembourg. Les personnes qui savent combien les peintures à l'eau sont vite détruites par l'effet du grand jour, ont pu concevoir des craintes sur la brièveté d'éclat de ces chefs-d'œuvre du genre; mais M. Isabey sait remplacer par des préparations minérales inaltérables les couleurs que le soleil absorbe si promptement. Avec l'adresse de main et ce savoir qui distinguent tout ce que fait M. Isabey, il ne pouvait que réussir en *lithographie*. La publication de ses essais en ce genre a indiqué toutes les ressources de cette espèce de gravure. On en peut juger par les planches de sa main qui enrichissent le *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France* de MM. Taylor et Cailleux. C'est pour cet ouvrage que M. Isabey a peint à *l'huile* la *Vue de la tourelle du château d'Harcourt*, exposée au Salon de 1827, où il a montré qu'il se serait distingué dans cette espèce de peinture s'il l'eût souvent pratiquée.

M. Isabey a peint *l'émail;* il a aussi peint avec succès *la porcelaine*. La table où il a représenté, en 1812, d'après un dessin de M. Percier, l'empereur Napoléon entouré des maréchaux et des généraux commandant à la campagne de 1805, est peut-être ce qui a été fait de mieux à la manufacture de Sèvres, à laquelle l'artiste fut attaché comme premier peintre. M. Isabey a été successivement peintre des relations extérieures, des cérémonies et du cabinet de l'empereur Napoléon: en cette qualité, il exécuta les dessins des costumes du couronnement; puis il fut nommé directeur des décorations de l'Opéra; enfin peintre du roi Louis XVIII et ordonnateur des fêtes et spectacles de la cour. En 1825, il a été promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur; il est chevalier de l'ordre du Christ du Brésil et membre de plusieurs Académies. Depuis 1827, il est conservateur adjoint des Musées royaux.

Son fils, M. Eugène Isabey, peintre de marine et d'intérieur, promet de soutenir l'éclat de son nom. M. Isabey père, après avoir personnellement dirigé ses premières études, le mena en Angleterre, en Italie. Dans ces voyages, le jeune Isabey étudia la nature, féconda ses idées, et revint, riche de connaissances solides, exposer au public le fruit de son application. Il débuta au Louvre par des ouvrages qui le placèrent de prime abord parmi les notabilités du genre. A l'exposition de 1827, une médaille d'or de première classe lui fut décernée en faveur de ses tableaux représentant *un Ouragan devant Dieppe* et *la Plage d'Honfleur*. Il a fait la campagne d'Afrique, en 1830, en qualité de peintre de la marine royale. Depuis son retour, son activité créatrice ne s'est point ralentie, et ses succès ont toujours été croissant; mais on a cru remarquer dans quelques-unes de ses productions une tendance vers les effets plus séduisants que vrais, qui caractérisent l'école anglaise. Une *Vue prise en Bretagne*, l'*Intérieur du cabinet d'un antiquaire*, l'*Intérieur du cabinet d'un alchimiste*, des Salons de 1834 et 1836, sont dans ce sentiment. Après en avoir admiré la vigueur d'effet, le rendu, la touche parfaite, on regrette de n'y pas trouver cette naïveté de

nature qui donne un charme si puissant aux ouvrages des grands maîtres de l'école flamando-hollandaise. Une des plus belles productions de M. Eugène Isabey est le tableau qu'il a exécuté pour la galerie historique de Versailles ayant pour sujet le *Combat du Texel* (29 juin 1694). Enfin nous devons des éloges à son *Port de Marseille* exposé au Salon de 1840, tableau devant lequel les Provençaux croient respirer l'air natal, tant il est vrai d'aspect local. L. C. S.

ISAGOGE (εἰσαγωγή) est un terme de scolastique qui signifie introduction. On a fait des isagoges sans nombre pour initier aux philosophies d'Aristote, de Platon, d'Épicure, etc. Les plus connues sont celles d'Alcinoüs, d'Albinus, qu'on trouve en tête de beaucoup d'éditions des dialogues de Platon, et celle de Porphyre (*voy.*) qui presque toujours sert comme de préface aux catégories d'Aristote. F. D.

ISAIE ou plutôt Ésaïe (en hébreu *Iéchaéya* ou *Iéchaëyahou*, c'est-à-dire Salut de Jéhovah ; en grec Ἠσαΐας ; *Esaias* d'après la Vulgate), le premier des grands prophètes hébreux, était fils d'un certain Amotz (Ésaïe, I, 1). Il vécut, environ sept siècles avant J.-C., sous les rois Jotham, Achaz, Ézéchias (*voy.* T. XIII, p. 570), et jusqu'à la 14e année du règne de ce dernier (710 av. J.-C.). Sous ce roi pieux, Ésaïe jouit de la plus grande considération; il fut consulté, et ses avis furent écoutés, tandis qu'Achaz, chez lequel Ésaïe se présenta lors de l'invasion des Syriens, pour le tranquilliser sur l'issue de la guerre, l'avait traité avec mépris. Du premier de ces faits et d'un passage de l'Ecclésiastique (XLVIII, 25), on a cru pouvoir conclure qu'Ésaïe avait été gouverneur d'Ézéchias; mais ce que nous venons de dire d'Achaz et le caractère de ce prince, qui le portait vers l'idolâtrie plutôt que vers un attachement sincère au culte de Jéhovah, ne paraissent pas favorables à cette opinion. D'après les livres de la Chronique (2 *Paralip.*, XXVI, 22; XXXII, 32), il a écrit la vie des rois Osias et Ézéchias; ce qui a fait admettre par quelques savants qu'il était annaliste de l'empire, opinion très probable, et que le passage d'Ésaïe (XXXVI, 3. 22) où il est question d'un autre annaliste de l'empire laisse pleinement subsister, les rois ayant eu quelquefois plus d'un historiographe. Une tradition juive, fort répandue anciennement, dit qu'Ésaïe fut mis à mort par ordre de l'impie Manassès. Le fait en lui-même, détaché des traits fabuleux que la tradition peut y avoir ajoutés, a paru probable, surtout à ceux qui admettent l'authenticité des chapitres XL et suiv. de ce prophète; le style de ces chapitres, qui est généralement celui d'un vieillard, et plusieurs faits qui ne paraissent applicables qu'au règne de ce mauvais roi, leur ont paru venir à l'appui de cette opinion. On ne sait pas si Ésaïe a prophétisé ailleurs qu'à Jérusalem, cette ville étant la seule qui soit indiquée comme lieu de sa résidence.

Ce qui fait la gloire d'Ésaïe, ce sont ses discours prophétiques. De tous les poètes hébreux, il est celui dont les tableaux sont les plus vrais et les plus animés, celui dont les idées ont à la fois le plus de grandeur et le plus de variété. Ses écrits nous retracent les mœurs et le caractère de cette époque. Les peintures des punitions que Jéhovah fait annoncer aux ennemis des Israélites sont terribles, et produisent le plus grand effet, tantôt par la simplicité, la naïveté des discours du prophète, tantôt par l'éclat qu'il leur donne, par l'ironie amère dont il les aiguise. Ésaïe est sublime lorsqu'il parle de l'appel qui lui est adressé, de sa vocation aux fonctions de prophète; sa voix prend un caractère consolant, ses accents vont au cœur, quand il annonce la venue du Messie et les heureux effets de son règne; il sait aussi trouver le ton de l'élégie quand il peint le serviteur de Jéhovah livré aux malheurs les plus cruels, méprisé, mis à peine au rang des hommes (LII, 13; LIII, 12). Quels tableaux animés que ceux de la ruine de l'Égypte (XIX), de Jérusalem (XXII), de Tyr (XXIII), de toute la Judée (XXIV)! Élévation de pensées et de style, beautés de détail, richesse d'idées, fini de l'expression, telles sont les qualités qu'il réunit et qu'il est rare de rencontrer chez le même poète. Aussi celui-ci a-t-il servi de modèle à la plupart des autres prophètes hébreux, et presque tous lui ont emprunté des passages, des tours, des comparaisons, des figures.

Quant au fond des discours du prophète, ses idées religieuses sont larges. Il reconnaît en Dieu le créateur de toutes choses, l'arbitre des destinées de tous les hommes. Les traits sous lesquels il le représente sont sublimes et consolants à la fois. Jéhovah hait et punit le crime; mais sa bonté est immense, il protége d'une manière toute spéciale ceux qui l'aiment. Ésaïe menace de punitions sévères les ennemis des Israélites, mais c'est parce qu'ils maltraitent et persécutent les adorateurs du vrai Dieu. Il fulmine contre l'idolâtrie, non-seulement parce qu'elle est la négation du vrai Dieu, mais aussi parce qu'elle est à la fois la source de la superstition et du vice; il peint avec force l'absurdité de l'idolâtrie. Il veut que les mortels honorent Dieu, non par un culte matériel, par des sacrifices, des fêtes pompeuses, mais par l'hommage d'un cœur pur, par une vive reconnaissance, un amour sincère du prochain. Il blâme avec sévérité les erreurs volontaires et les crimes des différentes classes de la nation; il annonce les punitions méritées qui la frapperont; il ne voit de salut que dans l'accomplissement de tous les devoirs, et dans la conversion du pécheur; il annonce le Messie comme sauveur de l'humanité (LII, 13 et suiv.). Observons toutefois que ce dernier passage est expliqué différemment par plusieurs savants distingués, de même que tous ceux qui parlent plus ou moins ouvertement d'un Sauveur (par ex. IX, 1 et suiv.; XI; XII; XLII, 1 suiv.; XLIX; L), et qu'il en est de même de différentes autres prophéties que ce livre contient, telles que la conversion des gentils (II, 2 et suiv.; XI, 10; XVIII, 7; XIX, 18 et suiv.; LVI, 1 et suiv.; LX; etc.), prophéties que plusieurs envisagent comme des espérances d'Ésaïe, comme les désirs de son cœur, plutôt que comme des prévisions positives; telles encore que la destruction du royaume d'Israël (VII, 1-8), l'exil de Babylone (V, 1 et suiv.; VI, 11 et suiv.; XXXIX, 5 et suiv., etc.), qu'on a regardés comme des peintures poétiques d'événements passés; le retour des juifs de l'exil, le rétablissement de Jérusalem, du temple, etc. (VI, 13; XI, 11 et suiv.; XL, 1 et suiv.; XLIII, 1; XLV; etc.). Différents exégètes n'ont vu là que le tableau d'événements, dont l'auteur a été témoin oculaire : or Ésaïe ayant vécu longtemps avant l'exil de Babylone (qui dura à peu près de l'an 600 à l'an 530 av. J.-C.), l'authenticité de ces passages serait alors plus que douteuse.

Mais la plupart de ces critiques vont encore beaucoup plus loin et mettent en doute la majeure partie du livre attribué au prophète. D'après eux, ce ne seraient que les 12 premiers chapitres qu'on pourrait envisager comme authentiques, à quelques interpolations près; les chapitres XIII, XIV, XXI, XXIV - XXVII, XXXIV, XXXV, XL-LXVI, seraient tous apocryphes, et les autres contiendraient une foule de passages supposés, d'une étendue plus ou moins considérable. Les limites de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans l'examen des raisons qu'on a fait valoir pour et contre l'authenticité des chapitres XL et suiv., raisons qui s'appliquent aussi à tous les autres chapitres attaqués. Disons seulement que le style de ces chapitres diffère essentiellement de celui du reste du livre : il est plus facile, plus clair, moins concis, plus correct et se rapproche par tous ces caractères des ouvrages écrits du temps de l'exil, tandis que le style des autres parties a plus d'analogie avec celui d'Osée et de quelques autres auteurs contemporains d'Ésaïe. Quelques formes grammaticales et l'emploi de plusieurs mots, pris dans un sens particulier, nous reportent encore à l'époque de l'exil. Mais il a été répondu à cette objection que la différence dont on parle trouve son explication dans celle des époques de rédaction qu'on doit admettre pour les divers passages; ceux dont l'authenticité a été attaquée paraissent avoir été écrits dans les dernières années de la vie de l'auteur et dans un âge plus avancé : de là un style plus simple, plus châtié; la fougue de l'imagination fait place à une réflexion plus calme, à une contemplation moins vive. Du reste, dans les derniers chapitres du livre, aussi bien que dans les autres, Jéhovah est appelé le *Saint d'Israël*, expression qu'on rencontre très rarement dans d'autres livres de l'Ancien-Testament. Et sans nous arrêter à une foule d'autres locutions et de

mots pris dans un sens particulier, mais qui se retrouvent dans toutes les parties du livre, nous observerons que les mêmes antithèses, les paronomases, les jeux de mots, les exemples historiques, les allusions à des événements, les idées philosophiques et religieuses, tout concourt à prouver que le livre tout entier est du même auteur.

Les principaux commentaires modernes qui ont été écrits sur Ésaïe, sont ceux de Vitringa (Leuwarden, 1714, 2 vol. in-fol.); Lowth (traduit de l'anglais, avec notes et autres additions nombreuses par Koppe, Gœttingue, 1779, 4 vol. in-8°); Rosenmüller (Leipz., 1811 et ann. suiv., 3 vol. in-8°), savant répertoire de tout ce qui a été dit d'important sur Ésaïe jusqu'à l'époque de la publication de l'ouvrage; Gesenius (Leipz., 1820, 3 vol. in-8°), ouvrage offrant des interprétations solides, des notes philologiques, historiques et critiques d'un grand prix; celui de Hitzig (Heidelb., 1833), quoique très savant et souvent remarquable, n'offre pas toujours assez de maturité dans les jugements. M. Cahen, dans sa traduction récente d'Ésaïe en français (Paris, 1838, 2 vol.), s'est beaucoup servi de l'ouvrage de M. Gesenius; il en admet ordinairement les interprétations, tout en donnant souvent une traduction en opposition avec le commentaire. Enfin, nous devons citer encore le travail de M. Hendewerk (t. I, Kœnigsb., 1838), dont la première partie, qui seule a paru, donne la traduction et le commentaire de la portion du livre d'Ésaïe que l'auteur admet comme authentique. Les passages y sont rangés dans l'ordre chronologique que l'auteur croit devoir leur assigner. Th. F.

ISARD, *voy.* Chamois.

ISAURE, *voy.* Clémence Isaure et Jeux Floraux.

ISAURIE, *voy.* Pisidie.

ISCHIA. L'île d'Ischia était connue dans l'antiquité sous le nom d'*Aenaria* et d'*Inarime*. Située à l'ouest du cap Misène, sur les côtes du royaume de Naples, elle présente aux nombreux touristes qui viennent visiter cet admirable pays un point d'excursion aussi facile qu'agréable. C'est une merveille de plus dans une contrée merveilleuse; un joyau dans cette riche ceinture de montagnes, de caps, de promontoires, d'îlots, de cités, de villas, de villages, de forêts, de champs, de vignes et de jardins, qui fait de la terre de Labour un des points les plus riants du globe. Située auprès d'une province remarquable entre toutes par sa fécondité, l'île d'Ischia étonne encore par le luxe de sa végétation, par la fertilité de son sol qui, dans le médiocre espace de 3 lieues ½ carrées, nourrit jusqu'à 24,000 habitants. De tous les points de l'horizon, elle attire les yeux du promeneur et du nautonnier par la forme noble et élégante du mont Épomée, qui élève son cône volcanique à la hauteur de 2,364 pieds au-dessus d'une mer limpide comme le ciel qu'elle reflète. A deux reprises, les éruptions de ce cratère avaient forcé les habitants grecs à émigrer; mais aujourd'hui ses feux sont éteints, et sur le *detritus* de cette lave antique surgit une végétation qui arrache à l'homme du Nord des marques d'étonnement et de surprise. Et, non contente d'offrir abondamment au pauvre comme au riche les fruits du Sud, cette île fortunée recèle dans son sein des eaux thermales bienfaisantes. A Casamicciola, un hôpital peut recevoir 300 malades; près du village de Lecco, les bains de vapeur de Saint-Laurent et de Santa-Restituta opèrent, dit-on, des cures merveilleuses. Aussi les Romains, qui s'entendaient à soigner leur santé et à choisir de beaux sites, avaient-ils couvert de leurs villas l'île d'Aenaria: les antiquaires prétendent y reconnaître encore les ruines d'un palais d'Auguste.

Mais demandez surtout aux peintres si l'île d'Ischia parle à leur imagination. Comme le petit bourg du même nom se présente bien avec son castel et ses barques de pêcheurs! qu'il est pittoresque celui de Foria avec ses bâtiments d'exportation! Hâtez-vous d'escalader le mont Épomée, pour jouir d'un panorama qu'aucun pinceau ne peut rendre, qu'aucune plume ne peut décrire. Il réunit tous les contrastes: l'immensité de la mer, les sinuosités et les découpures d'une côte admirable, les cimes hardies des Apennins, les formes gracieuses des col-

lines qui plient sous les ruines, sous les palais, sous les hameaux. Le plus beau soleil inonde et colore ces champs du passé, ces campagnes où la sève de la vie coule toujours : c'est le jardin des Hespérides avec ses pommes d'or; c'est l'Élysée que le chantre de l'Énéide a placé sur ces rivages.

A côté de l'île d'Ischia, à peine séparée d'elle par un étroit bras de mer, s'élève celle de *Procida* (*Prochyta* des anciens), aussi fertile, aussi belle, mais plus petite. Sur un peu plus d'une demi-lieue carrée, elle compte jusqu'à 15,000 hab., qui ont conservé, dans leur costume pittoresque et leur noble physionomie, la preuve incontestable de leur extraction hellénique.

Dans l'antiquité, Ischia et Procida étaient appelées ensemble *Pithecusæ*, d'une espèce de singe indigène qui a complétement disparu. L. S.

ISCHURIE, *v.* Rétention d'urine.

ISÉE, célèbre orateur grec, né à Chalcis d'Eubée, on ignore en quelle année, florissait à Athènes quelque temps après la guerre du Péloponnèse. Les circonstances de sa vie ne nous sont point connues : on sait seulement qu'il était disciple de Lysias et d'Isocrate. Le principal titre de cet orateur à la célébrité, c'est d'avoir ouvert une école d'éloquence dont Démosthène fréquenta les leçons ; on dit même que, pressentant les hautes destinées de son élève, il lui donna des soins particuliers que le brillant antagoniste de Philippe reconnut par une rétribution de deux mille drachmes. On a attribué à Isée la désignation des différentes figures oratoires et la détermination de leurs caractères; mais il est certain que plusieurs rhéteurs avant lui avaient tracé des règles précises à cet égard. Soixante-quatre discours, ou plutôt soixante-quatre plaidoyers, ont été rapportés à cet orateur; nous n'en possédons que onze que l'abbé Auger a traduits en français : ils sont compris dans les collections de Reiske et de Bekker. La plupart ont trait à des questions de testament ou d'hérédité : l'un d'eux, celui qui est relatif à *la succession de Ménéclès*, retrouvé seulement en 1785, dans un manuscrit de la Bibliothèque de Florence, a été publié par les soins du savant anglais Tyrwith. La clarté, la précision, la pureté du style constituent les principales qualités de l'éloquence d'Isée. Son argumentation est rapide et pressante : il s'attache constamment à porter la conviction dans l'esprit de ses auditeurs, sans aspirer à les éblouir par de frivoles ornements. Ses discours sont au nombre des meilleurs modèles de diction judiciaire qui nous ont été légués par l'antiquité. Isée mourut vers l'an 355 av. J.-C., à l'époque où Démosthène atteignait au plus haut degré de sa renommée oratoire. A. B-e.

ISENBOURG (maison d'). Isenbourg est une seigneurie appartenant à la fois au grand-duché de Hesse et à la Hesse électorale. Sur une superficie de 15 milles carr. géogr. (41 l. carr.), elle a une population de 49 à 50,000 âmes. C'est une contrée en majeure partie montagneuse, fertile en céréales, en lin, en tabac, en bois, en fer et en sel, et qui fournit aussi d'excellents bestiaux et de bons poissons. Offenbach en est la principale ville.

La famille des comtes d'Isenbourg, originaire des environs de Coblentz, est une des plus anciennes de l'Allemagne. Elle se divise en deux branches principales : 1° celle d'Offenbach, subdivisée en deux autres, celles de *Birstein* et de *Philippseich*, et 2° celle de Büdingen à laquelle se rattachent les maisons de *Wæchtersbach* et de *Meerholz*. Le prince Charles d'Isenbourg-Birstein, étant entré, le 12 juillet 1806, dans la Confédération du Rhin, reçut l'investiture de toutes les possessions des lignes collatérales de Büdingen; mais, en 1815, un acte du congrès de Vienne plaça la principauté sous la souveraineté de l'empereur d'Autriche. Quelque temps après, elle fut réunie au grand-duché de Hesse, à l'exception d'une petite partie qui fut incorporée à la Hesse électorale en dédommagement des bailliages du Hanau. Les princes d'Offenbach-Birstein, qui professent la religion évangélique, possèdent maintenant, dans la partie cédée à l'électeur de Hesse (qui a pris lui-même le titre de prince d'Isenbourg), Diebach, Langenselbold et Reichenbach, et, dans le comté d'Isenbourg, placé sous la suzeraineté du grand-duc de Hesse, Offenbach, Wenigs et Wolferborn, formant une seigneurie de sept

milles et demi carrés, avec 28,000 habitants et un revenu de 150,000 florins. Le prince actuel d'Isenbourg, Wolfgang-Ernest, a succédé à son père en 1820. *C. L.*

ISÈRE (DÉPARTEMENT DE L'). Il a reçu son nom de la rivière qui en traverse les parties orientale et méridionale, et qui, après avoir reçu la Romance et le Drac, se jette dans le Rhône. Ce fleuve borne le département au nord et à l'ouest, en le séparant des départements de l'Ain, du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche. Du côté de l'est, le département de l'Isère, partie de l'ancien Dauphiné (*voy.*), touche à la Savoie et au département des Hautes-Alpes; du côté du midi, au même département et à celui de la Drôme. Des ramifications des Alpes de la Savoie le traversent, et portent des neiges et des glaces sinon perpétuelles, au moins durant la plus grande partie de l'année; un petit nombre de glaciers de peu d'étendue, il est vrai, ne disparaissent jamais. Ces montagnes, granitiques à leur base, et recouvertes de schistes et de bancs calcaires, ont quelques pics assez élevés, tels que le Belladone (3,140 mètres), le Chevalier (2,651), les Sept-Laux (2,451), les Richardières (2,352), le Moucherolle (2,188), la Chame-Chaude (2,091). Des bois de sapin et de mélèze couvrent une partie des flancs de ces chaînes, entre lesquels des torrents, tels que le Guier-Vif, le Furens, etc., se fraient des routes. Les montagnes renferment aussi quelques lacs, comme le Paladru dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin, et celui des Sept-Laux qu'on trouve à une élévation de 2,450 mètres. Dans les montagnes calcaires s'enfoncent des grottes, dont quelques-unes sont visitées par les curieux à cause des concrétions calcaires qui s'y présentent sous des formes bizarres: de ce nombre est surtout la Balme, au village de ce nom qui a sa chapelle à l'entrée du souterrain; dans le fond, un lac donne naissance à un ruisseau. Les montagnes du département offrent encore à la curiosité du voyageur quelques jolies cascades, telles que le Pichu et le Rivier d'Allemont, dont les eaux viennent des Sept-Laux. Mais ce qui est plus important, ce sont les vastes dépôts métalliques de ces montagnes. Mines d'or et d'argent, de mercure, de cuivre, de plomb, de fer, de zinc, de cobalt, mines de houille, de soufre et d'alun, tout s'y trouve, quoique en quantité très inégale: les filons d'or et d'argent sont rares et d'une exploitation difficile; le fer abonde; une dizaine de hauts-fourneaux et autant de forges apprêtent ce métal. On trouve aussi dans ces montagnes des gîtes de cristal de roche, des carrières de marbre. A la Motte jaillissent des eaux thermales ayant 45° R. A Uriage et à Choranche, il y a des eaux sulfureuses froides; en d'autres endroits, les eaux sont ferrugineuses; une fontaine de la commune de Gua a mérité d'être comptée au nombre des merveilles du Dauphiné sous le nom de *Fontaine ardente* (*voy.* T. VII, p. 573), à cause du gaz inflammable qui s'échappe de ses eaux et du terrain environnant.

Peu productif sur les montagnes, le sol du département est d'une grande fertilité dans les plaines et les vallées; le Graisivaudan (*voy.*) qu'arrose l'Isère est une des plus riches plaines de la France. Sur 829,031 hectares qui composent la superficie du département, 99,059 sont cultivés en céréales, et produisent environ 1.26 hectolitre par habitant. On fait 450,000 hectolitres de vins, et l'on récolte 500,000 kilogrammes de cocons de soie. Le Graisivaudan et d'autres terrains produisent de beaux chanvres qui se vendent en partie à la foire de Beaucaire. L'arrondissement de Vienne fournit les meilleures qualités de vins, nommément les vins blancs de la côte Saint-André. On récolte de bons fruits, entre autres des noix, des amandes, des châtaignes. Sur les mélèzes on recueille une espèce de manne. Les bois qui donnent du chêne, du frêne et du sapin, occupent environ 149,400 hectares (dont 13,240 seulement appartenant à l'état), et rapportent 18 fr. par hectare. Le département nourrit près de 20,000 chevaux et mulets d'une bonne race, 120,000 bêtes à cornes et 200,000 moutons, qui trouvent de bons pâturages sur les montagnes, où errent aussi des chamois, des bouquetins, des ours et des marmottes. Dans ce département, l'agriculture est bien entendue, et l'industrie s'exerce principalement sur la fabrication du fer et de l'acier, sur la papeterie, la chamoiserie et la mégisserie; sur la con-

fection des tissus de soie, de coton, de laine et de chanvre; enfin sur les liqueurs spiritueuses. On fait de bons fromages à Sassenage et à Oisans.

La population du département de l'Isère était, en 1836, de 573,645 habitants, dont voici le mouvement : naissances, 18,230 (9,398 masc., 8,832 fém.; parmi lesquelles 1,397 illég.); mariages, 4,738, et 13,679 décès (6,896 masc., 6,783 fém.). Il est divisé en 4 arrondissements et en 45 cantons comprenant 555 communes, qui paient 2,387,591 fr. de contribution foncière. Tout le département rapporte à l'état plus de 12 millions, et lui en coûte plus de 10. Il nomme 7 députés, étant divisé en 7 arrondissements électoraux qui sont : Grenoble, 2 (ville et arrondissement), Vienne, 2 (*idem*), La Tour-du-Pin, Saint-Marcellin et Voiron; il y a près de 2,300 électeurs. Le département fait partie de la 7e division militaire. Le chef-lieu est aussi celui du ressort d'une Cour royale, d'une académie universitaire et d'un diocèse. Ce département compte 16 hôpitaux ou hospices et environ 390 écoles primaires fréquentées par plus de 10,000 enfants.

Grenoble, l'ancienne *Gratianopolis*, sur la rive gauche de l'Isère, à 142 lieues de Paris, est le chef-lieu du département, et renferme 25,000 habitants. Elle est bâtie au pied d'une montagne que couronne une citadelle, et qui domine la vallée du Graisivaudan. Un pont unit la ville au faubourg Saint-Laurent et le *cours* de Claix conduit de la ville au bourg de ce nom, sur le Drac, qui se jette dans l'Isère au-dessous de Grenoble. Ses principaux édifices sont la cathédrale, peu remarquable à l'extérieur, l'hôtel-de-ville (ancien hôtel du connétable de Lesdiguières, né dans ce pays), auquel est attenant un jardin public, la salle de spectacle, la préfecture, l'évêché, l'hôpital général. Des fontaines décorent quelques places; Grenoble a une bibliothèque publique et un musée. Ses fabriques de ganterie et de ratafia sont renommées. — Vienne, auprès du Rhône, sur les petites rivières de la Gère et du Veau, a une haute antiquité. Elle était une des villes des Allobroges; les Romains en firent le chef-lieu d'une province et l'embellirent de monuments dont il reste des débris, tels que ceux de la Maison-Carrée, le *Plan-l'Aiguille*, et des restes d'aquéducs et d'un pont sur le Rhône. La ville a une ancienne cathédrale gothique, un collége, un hôpital, un hospice et une halle aux grains. Un pont suspendu entretient la communication avec le département du Rhône, et, par ce fleuve, la ville correspond avec Lyon. — La Tour-du-Pin, sur la Bourbre; Moirans, sur la Morge; Saint-Marcellin, sur la rive droite de l'Isère; Crémieux, à une lieue du Rhône; et Vizille, auprès de la Romanche et au bas de la montagne de Chalanche, sont de petites villes dont la population approche de 3,000 âmes. Voiron en a près de 7,000 : ce chef-lieu de canton doit sa prospérité à ses usines et à ses fabriques de toiles et de draps. Bourg-d'Oisans, auprès du confluent de la Romanche et de la Rive, s'enrichit aussi par son industrie. D'autres lieux remarquables sont le château de Bayard, sur l'Isère, dans la commune de Pontcharra, maintenant ruiné; le fort Barraux sur l'Isère, et près de la frontière de la Savoie, dont il surveille la route; enfin, le désert de la Grande-Chartreuse (*voy.*). D-g.

ISIDORE (saint). Parmi les illustres écrivains de ce nom, l'on distingue particulièrement saint Isidore de Péluse ou Damiette et saint Isidore de Séville.

Saint Isidore de Péluse fleurissait sous l'empire de Théodose-le-Jeune. Il se consacra à la solitude, vécut dans la Thébaïde et fut placé à la tête d'une communauté nombreuse dont il fut constamment le modèle par la ferveur de sa piété. La vie contemplative à laquelle il s'était adonné ne lui laissa point négliger la culture de son esprit. Ses lettres, que nous avons encore au nombre de plusieurs mille, témoignent avec quel soin il sut mettre à profit, par l'étude et l'application, les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. Elles sont toutes remarquables par leur laconisme et par une simplicité de langage qui n'exclut ni la noblesse ni l'élégance. Isidore y parle avec liberté, avec fermeté et avec autorité, non-seulement à de simples particuliers ou à des religieux soumis à sa conduite, mais même aux rois, aux grands seigneurs, aux magistrats et aux évêques

par qui il était consulté. Il en est de dogmatiques, celles où il explique divers passages de l'Écriture et discute les articles de la foi chrétienne contre les ariens, les eunomiens et les nestoriens; d'autres concernent la discipline; d'autres, enfin, s'adressent aux différentes conditions de la société. Les plus intéressantes sont celles qu'il écrivit à saint Cyrille, relativement à sa conduite envers la mémoire de saint Jean Chrysostôme. Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, avait succédé à son oncle Théophile dans son implacable inimitié contre le grand archevêque de Constantinople, ainsi que dans son siége; il refusait opiniâtrément d'insérer son nom dans les dyptiques sacrés. Saint Isidore, qui avait été l'un des disciples de saint Jean Chrysostôme, entreprit de venger l'honneur de son maître cruellement persécuté jusque dans sa tombe. « La charité et la justice, écrivit-il au patriarche, me font un devoir de vous supplier de mettre un terme aux inimitiés et aux différends dans lesquels vous vous êtes engagé, et de ne pas entretenir plus longtemps dans l'Église de Jésus-Christ cet esprit de vengeance domestique que vous croyez devoir à la mémoire d'un parent qui n'est plus, et de ne pas éterniser les querelles sous prétexte de religion. » Les mêmes sentiments se trouvent exprimés dans plusieurs autres lettres où le vertueux solitaire n'épargne pas plus l'indolent empereur Arcade que le fougueux Théophile. Il s'y rencontre des pensées ingénieuses et délicates, par exemple : « Il faut écrire sur l'eau l'inimitié, afin qu'elle s'efface aussitôt; et l'amitié sur l'airain, afin qu'elle dure toujours. — Celui-là n'est pas coupable qui a des ennemis, mais celui qui s'en fait. » Outre ses lettres, distribuées en cinq livres, nous avons de saint Isidore de Péluse quelques traités théologiques qui joignent la solidité à la précision. Ses ouvrages ont été publiés en grec et en latin, par André Schott, en 1 vol. in-fol., grec et latin, Paris, 1638. Il mourut vers l'an 440.

Saint Isidore de Séville (*Hispalensis*) tient le premier rang parmi les écrivains du VIIe siècle, et ce n'est pas là son seul titre de gloire : ses vertus épiscopales lui avaient mérité l'estime et la vénération de ses contemporains avant que l'Église ne lui décernât l'hommage d'un culte public. L'Espagne le compte au nombre de ses plus illustres docteurs. Elle aimait à le regarder, dès son vivant, comme suscité de Dieu pour arrêter le torrent de barbarie et d'ignorance qui suivait partout les armées des Goths.

Il naquit à Carthagène. Son père, qui se nommait Sévérien, était gouverneur de cette ville. Isidore était frère de saint Léandre et de saint Fulgence, tous deux évêques, et de Florentine, honorée comme eux d'un culte public. Il dut à leurs instructions et à leurs exemples les fruits de l'éducation qui le préparait dignement au ministère des autels. Saint Léandre, archevêque de Séville, étant mort en 600 ou 601, Isidore, son frère, fut choisi pour lui succéder. Il s'appliqua fortement à rétablir la discipline dans l'Église d'Espagne et fut l'âme des conciles qui se tinrent à ce sujet. Les évêques assemblés à Tolède, en 610, ayant déclaré l'archevêque de cette ville primat de toute l'Espagne, et le roi Gundeucar ayant confirmé le décret par un édit, l'archevêque de Séville, qui aurait pu réclamer ce privilége en faveur de son siége, y souscrivit par amour de la paix. En 619, il assista au concile de Séville, et, par la puissance de ses exhortations, il eut le bonheur de ramener à l'unité catholique un évêque qui s'en était écarté pour défendre l'opinion des acéphales, née de la secte des eutychiens. En 633, il présida le concile de Tolède, le quatrième de ce nom et le plus célèbre des conciles d'Espagne. Il mourut le 4 avril 635, après avoir gouverné son église près de quarante ans. Sa dépouille mortelle fut déposée dans la cathédrale de Séville, d'où Ferdinand Ier, roi de Castille et de Léon, la fit transporter, en 1603, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de la ville de Léon, où elle est encore aujourd'hui.

Les nombreux écrits que nous avons de lui témoignent combien les lettres sacrées et profanes lui étaient familières. Il s'y montre également versé dans la connaissance des langues latine, grecque, hébraïque, et sa lecture peut être profitable même aux plus érudits. Le

plus célèbre de ses écrits est celui des *Origines ou Étymologies*, laissé imparfait par la mort de son auteur, et achevé par l'évêque de Saragosse, Braulion, son ami, de qui nous avons la notice historique sur sa vie et le catalogue de ses ouvrages insérés dans le recueil de ses œuvres. Le traité des Origines est divisé en vingt livres et comprend l'abrégé de tous les arts et de toutes les sciences, en commençant par la grammaire. C'est en quelque sorte la mappemonde intellectuelle telle qu'on la connaissait alors. Après le traité des Origines, vient celui *des Offices ecclésiastiques*, précieux surtout par la connaissance qu'il donne de la liturgie particulière à l'église d'Espagne, sous le nom de *messe mosarabique*, mais dont l'usage ne s'est conservé que dans une chapelle de l'église de Tolède. Elle ne présente aucune différence essentielle avec la nôtre. Les autres productions de saint Isidore de Séville sont un traité dogmatique *contre les juifs*, un commentaire sur plusieurs des livres historiques de l'Ancien-Testament; une *Chronique*, ou histoire universelle, depuis la création jusqu'à son temps; une *Histoire des Goths*, *des Vandales et des Suèves*, depuis l'année 176 jusqu'en 610, à laquelle on reproche le défaut de méthode et de critique; un traité curieux *des Écrivains ecclésiastiques*. Le style de saint Isidore n'est remarquable que par sa netteté. Mais pour bien apprécier son mérite, comme écrivain, il est bon de le comparer avec tous ceux de son époque. Ce point de vue suffit pour justifier l'éloge qu'ont fait d'Isidore les Pères du 8ᵉ concile de Tolède, tenu quatorze ans après sa mort; ils l'appellent « le docteur excellent, la gloire de l'Église catholique, le plus savant homme qui eût paru pour éclairer les derniers siècles, et dont il n'est permis de prononcer le nom qu'avec respect. » Nous devons une bonne édition de ses œuvres à dom Du Breuil, religieux bénédictin, 1 vol. in-fol., Paris, 1601, et Cologne, 1617; une plus récente est celle d'Arevalo, Rome, 1797-1803, 7 vol. grand in-4°. M. N. S. G.†

ISIDORE (LE FAUX). L'Église chrétienne n'avait connu, durant les premiers siècles, d'autre code que les saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Les apôtres avaient laissé pour le gouvernement des églises quelques règles conservées par la tradition; celles que l'on a publiées, après eux, sous le nom de *Canons des apôtres* et de *Constitutions apostoliques* (*voy.* à ce dernier mot), comme étant leur ouvrage ou celui de leurs premiers successeurs, sont regardées généralement comme apocryphes, malgré les efforts de quelques modernes pour les accréditer. Les évêques qui pouvaient se rassembler pour traiter entre eux des matières de foi ou de discipline, se réunissaient dans les conciles ou synodes dont les décisions écrites se transmettaient aux églises. Ces communications ne s'établirent librement que depuis la paix donnée à l'Église par Constantin, qui convoqua le premier des conciles œcuméniques; on en profita pour recueillir en un seul corps les décrets de ces assemblées, soit générales, soit particulières. On y ajouta quelques lettres des papes depuis saint Sirice, mort en 398, jusqu'à Anastase II, mort un siècle après: ce fut l'ouvrage de Denys-le-Petit (*voy.*), moine très versé dans les langues grecque et latine, qui, vers 530, se trouvant à Rome, ramassa les collections éparses des anciens canons, tant d'après le texte grec où ils avaient cours, que dans les traductions latines qui en avaient été publiées, en fit une version nouvelle plus fidèle qu'aucune des précédentes, et l'enrichit de toutes les pièces qu'il lui fut possible de découvrir. Tous les savants, depuis Cassiodore et Hincmar jusqu'à ceux de nos jours, ont donné les plus grands éloges à son travail. « La collection de Denys-le-Petit fut de si grande autorité, dit l'abbé Fleury, que l'Église romaine s'en servit toujours depuis, et on l'appela simplement *le corps des canons*. » Le pape Adrien Iᵉʳ la fit connaître, en 787, à Charlemagne qui l'apporta en France; il était évident que les recherches de ce savant homme avaient épuisé tout ce qu'il était possible d'apprendre sur la matière, en fait d'anciens monuments; l'antiquité ne s'invente pas.

Tout à coup on vit paraître en France et se répandre partout une volumineuse

collection sous le titre de *Corpus Canonum hispaniense*, portant le nom d'Isidore-le-Marchand (*Mercator*), contenant, outre tout ce qui se trouvait rassemblé dans toutes les précédentes, une longue série d'épîtres décrétales (*voy.* ce mot) émanées de chacun des anciens papes des quatre premiers siècles, depuis saint Clément jusqu'à Damase, avec les canons des conciles des Gaules et d'Espagne jusqu'à l'année 683. L'ouvrage avait été exporté d'Espagne par Riculphe, archevêque de Mayence (vers l'an 738); l'amour de l'antiquité le fit recevoir aveuglément. Le nom d'Isidore servait à la séduction : on le crut de saint Isidore de Séville; on ne songea pas même à rechercher l'origine de ces monuments dont personne n'avait jusque-là soupçonné l'existence; l'auteur se gardait bien de dire où il les avait trouvés. L'imposture était grossière, mais c'était à des hommes grossiers qu'elle s'adressait. Ils se laissèrent aisément tromper. On ne s'aperçut point que les prétendues lettres des premiers pontifes n'étaient en grande partie que des lambeaux de passages d'écrivains qui n'avaient vécu que bien longtemps après eux, tels que saint Léon, saint Grégoire, saint Augustin, l'empereur Justinien; que les dates des lettres sont presque toutes fausses; qu'il y était parlé d'archevêques, de primats, de patriarches, comme si ces titres avaient été reçus dès la naissance de l'Église; qu'elles sont toutes d'un même style, et d'un style fort éloigné de la noble simplicité des premiers siècles; qu'elles affectent de représenter les appellations au pape comme ayant été ordinaires dans les premiers temps et pour les jugements des évêques. On s'en défiait si peu, qu'il s'en introduisit, sans nulle réclamation, de longs fragments dans les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Un concile d'Aix-la-Chapelle, de l'an 836, inséra dans ses actes un passage considérable de la seconde épître du pape saint Fabien. Quel qu'ait pu être le dessein du compilateur, que nous ne voulons pas discuter ici, il nous suffira d'affirmer que l'ouvrage est depuis longtemps sans autorité, que les plus savants critiques des deux communions l'ont solennellement rejeté, et qu'ils ont flétri son auteur du nom de faussaire sous lequel, seul, il est aujourd'hui connu. M. N. S. G. †

ISIS, la déesse la plus vénérée chez les anciens Égyptiens, est la personnification de la puissance génératrice de la nature qu'on a quelquefois spécialement rattachée à la lune ou à la terre. Voilà pourquoi les mythes nombreux qui concernent Isis expriment principalement les rapports cosmiques de la lune et de la terre avec le soleil, ou bien font allusion aux changements des saisons. Ces mythes, au reste, ne nous sont connus que par les relations des Grecs, et ceux-ci y font fréquemment intervenir leurs propres divinités, que des attributs analogues leur faisaient reconnaître dans cette déesse étrangère. Diodore veut même qu'Isis soit fille de Jupiter (Zeus) et de Junon (Héra); il ajoute qu'elle épousa son frère Osiris (*voy.*). L'un et l'autre mirent tous leurs soins à embellir la vie de l'homme. Les sacrifices humains disparurent lorsqu'Isis eut appris aux mortels à cultiver le froment et l'orge, qui jusque-là venaient spontanément, et qu'Osiris leur eut enseigné l'usage de ces grains et la manière d'en préparer des aliments. Reconnaissants de ce bienfait, les Égyptiens consacraient chaque année à la déesse les premiers épis qu'ils récoltaient. Tout ce que les Grecs racontaient de leur Cérès (*voy.*) était raconté par les Égyptiens de leur Isis, qui, d'un autre côté, a les plus grands rapports avec l'Artémis (Diane) d'Éphèse. Avec l'agriculture, se développèrent la civilisation et le goût des arts et des sciences : du moins n'est-il question en Égypte de villes, de temples et de culte religieux que depuis Isis. On regardait aussi cette divinité comme l'inventrice de la voile. Selon la version adoptée par Plutarque, Osiris et Isis étaient les enfants illégitimes de Kronos ou Saturne et de Rhéa. Quand Hélios (le soleil), l'époux de cette dernière, apprit qu'elle était enceinte, il jura qu'elle n'accoucherait ni dans un mois ni dans une année. Hermès ou Mercure, qui aimait aussi Rhéa et en était aimé, entendit ce serment et trouva un moyen de le rendre vain. Il proposa à la Lune une partie de trictrac, lui gagna soixante-dix parties de sa lumière et en

fit cinq jours qu'il ajouta aux 360 dont l'année avait été composée jusque-là. La déesse put ainsi accoucher, en dehors des mois et des années ordinaires, dans ces cinq jours intercalaires que les Égyptiens célébraient avec une grande solennité en mémoire de cet événement. Osiris naquit le premier jour, Arouéris ou le premier Horus (Apollon) le second, Typhon le troisième, Isis le quatrième, et Nephthys le cinquième; cette dernière divinité était appelée la Fin par les uns, et Aphrodité (Vénus) ou Niké (déesse de la Victoire) par les autres. Ces cinq enfants avaient trois pères, Hélios, l'époux de leur mère, Kronos et Hermès.

Osiris et Isis s'aimaient déjà dans le sein de leur mère. Osiris, le bon génie, fut persécuté par Typhon (*voy.*), le génie du mal, qui l'enferma par ruse dans un coffre et le jeta dans la mer. A cette nouvelle, Isis se coupa une boucle de cheveux, revêtit des habits de deuil, et, dans son désespoir, se mit à parcourir le monde à la recherche de ce coffre. Cependant elle apprit qu'avant de tomber dans ce piége, Osiris, croyant l'embrasser elle-même, s'était uni à son autre sœur Nephthys, laquelle avait exposé l'enfant né de cette union. Isis le découvrit et l'éleva sous le nom d'Anubis (*voy.* l'article). Quant au coffre dans lequel était enfermé Osiris, il avait été porté par les flots sur le rivage de Byblos et déposé dans un buisson qui, devenant en peu de temps un arbre magnifique, l'avait enveloppé de toutes parts. Le roi du pays fit abattre cet arbre et en fit faire un pilier pour son palais. Isis en retira adroitement la caisse; mais Typhon découvrit le cadavre et le coupa en quatorze morceaux, qu'Isis parvint cependant à retrouver, à l'exception d'un seul, le membre viril, qu'elle remplaça par un autre. De là vint que les Égyptiens regardèrent le phallus comme un objet sacré et établirent des fêtes en son honneur. Le corps d'Osiris se ranima, et bientôt Isis eut aussi un fils de lui. Mais né avant le terme, il manquait des extrémités inférieures. Ce fut le dieu du silence, Harpocrate (*voy.*). Horus (*voy.*), autre fils de la déesse, vainquit ensuite Typhon, qu'il mit sous la garde de sa mère. Celle-ci lui ayant rendu la liberté, Horus, irrité, lui enleva sa couronne, à la place de laquelle Hermès lui mit une tête de vache avec ses cornes. *Voy.* Égypte, T. IX, p. 272-274.

Déesse de la fécondité et de la bienfaisance, Isis s'occupait aussi de la guérison des maladies, et du temps de Galien, il y avait encore des médicaments qui portaient son nom. Après sa mort, on la révéra comme une des divinités principales. Selon Hérodote, les Égyptiens la représentaient sous la forme d'une femme avec des cornes de vache, et la vache lui était consacrée. Une ancienne tradition racontait même que, sous la forme d'une génisse, elle avait été fécondée par un rayon du ciel (Osiris), et avait donné le jour au bœuf Apis (*voy.*). On reconnait en outre Isis au lotus qu'elle porte sur la tête et au sistre qu'elle tient à la main. C'est une espèce d'instrument dont les Égyptiens se servaient dans leurs fêtes religieuses. Son vêtement consiste en une robe étroite recouverte, sur les monuments romains, d'un manteau attaché par un nœud sur la poitrine. Elle a la tête ceinte de la coiffe égyptienne qui servit de modèle au voile des religieuses, et chargée de cornes et d'un disque. Les artistes romains lui donnèrent plus tard presque tous les attributs appartenant aux diverses déesses; le plus ordinairement elle est représentée assise et allaitant Horus. Quelquefois on la peint aussi, comme l'Artémis d'Éphèse, avec une quantité de mamelles, pour signifier qu'elle est la mère de tout ce qui existe. Les Romains lui donnaient encore la figure, la forme et le vêtement de Junon. On ne reconnalt la déesse étrangère qu'au manteau, au voile garni de franges et aux autres attributs.

Isis était adorée dans l'Égypte entière, mais particulièrement à Memphis. Chaque année on célébrait sa fête, qui durait dix jours et qui consistait en une purification générale. Son culte passa de l'Égypte dans la Grèce et à Rome, où elle trouva un grand nombre d'adorateurs depuis le temps de Sylla. Sa fête y donna lieu à de tels abus, qu'on défendit plusieurs fois de la célébrer; et sous Auguste, ses temples devinrent des lieux de prostitution. *C. L.*

ISLAM, Islamisme, *voy.* Mahomet,

Mahométisme. Le mot arabe *islam* signifie résignation, piété.

ISLANDAISES (langue et littérature). Les peuples de race gothique, qui, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, se sont établis dans le Danemark, la Norvége et la Suède, parlaient tous à peu près la même langue, que l'on peut désigner sous le nom général de *langue scandinave*. Peu à peu, les Danois devinrent le peuple dominant dans la Scandinavie, et comme leur supériorité était généralement reconnue dans le nord, le nom de *langue danoise* (*dönsk tunga*) devint aussi le nom par excellence pour désigner l'idiome commun à tous les peuples scandinaves. Cette prépondérance des Danois amena nécessairement, dans la suite, une différence de mœurs plus marquée entre eux et leurs voisins du nord, les Norvégiens et les Suédois. Ces deux derniers peuples portaient plus particulièrement le nom de *Normands* (*Nordmenn*, hommes du nord), parce qu'ils habitaient les régions situées au nord par rapport au Danemark. Bientôt cette différence entre les Danois et les *Nordmenn* se fit aussi sentir dans leur langage : la langue des Danois fut la première à se séparer de l'ancien idiome scandinave, dont elle différa de plus en plus d'une manière sensible. Dès lors, le nom de langue danoise (*voy.*) ne put plus désigner l'ancienne langue scandinave en général, mais il fut employé exclusivement pour désigner l'idiome particulier aux Danois. L'ancien idiome scandinave prit le nom de *langue du nord* (*norrœna tunga* ou *norrœnt mâl*), parce que dans les pays du nord, c'est-à-dire en Norvége et en Suède, cet idiome, dont la langue danoise venait de se détacher, n'avait subi presque aucun changement sensible. Mais de même que le nom de *Nordmenn* s'appliquait plus particulièrement aux Norvégiens seuls, avec lesquels les Danois avaient des rapports plus fréquents qu'avec les Suédois, de même le nom de *norrœna tunga* désignait aussi plus spécialement la langue norvégienne.

Dans la seconde moitié du IXe siècle, des colons norvégiens allèrent s'établir en Islande. Comme l'idiome transplanté par les colons dans cette île était le norvégien, les Islandais devaient naturellement continuer pendant longtemps à désigner leur langue sous le nom de *norrœna tunga*. Dans un pays pauvre et séparé du monde comme l'Islande (*voy.*), où il n'existait rien des choses qui modifient, enrichissent ou altèrent fortement le langage, l'idiome norvégien devait bien longtemps conserver toute sa pureté. Aussi voyons-nous qu'à l'exception de quelques légers changements survenus dans les formes grammaticales, cet idiome est resté à peu près le même pendant le cours de plusieurs siècles. Ces changements ou altérations deviennent plus sensibles et vont en augmentant depuis le XIVe jusque vers le XVIe siècle, époque où l'ancienne langue et l'ancienne littérature islandaises avaient épuisé toutes leurs forces et où commença une nouvelle période, la période de la langue et de la littérature modernes.

Quant à l'ancien idiome *norrain* qu'on parlait en Norvége, il subit peu à peu, dans le XIVe et le XVe siècle, des changements assez considérables. Ces changements étaient surtout causés par l'influence toujours croissante que le Danemark exerçait sur la Norvége, principalement depuis la réunion des deux pays sous le même sceptre, en 1380. Vers le commencement du XVIe siècle, la langue norvégienne et la langue danoise s'étaient tellement rapprochées l'une de l'autre, qu'elles ne formèrent bientôt plus qu'une seule et même langue. Dès lors le nom de langue *norraine* ne put plus servir à désigner à la fois et le norvégien, qui s'était confondu avec le danois, et l'ancien norvégien qu'on parlait encore en Islande. Pour désigner ce dernier idiome, on introduisit peu à peu le nom plus convenable et plus précis de *langue islandaise* (*islendska tunga*). Les Islandais étaient d'autant plus en droit de nommer leur langue d'après leur patrie, qu'ils possédaient depuis quelques siècles une littérature riche et originale à laquelle la Norvége ne pouvait opposer que très peu de monuments littéraires de quelque importance.

D'après l'exposé que nous venons de faire, le nom de *langue islandaise* ne désigne à proprement parler que la langue islandaise moderne. Mais dans un

sens plus général et que nous devons adopter ici, ce nom désigne l'idiome qu'on a parlé en Islande depuis l'époque de la colonisation de cette île jusqu'à nos jours. L'islandais ou le norvégien, nous l'avons vu, est une langue sœur de l'idiome danois et de l'idiome suédois ; car ces trois idiomes proviennent tous d'une souche commune, qui est la langue scandinave, laquelle dérive de l'ancienne langue gothique (*voy.* ce mot). L'idiome gothique forme avec les langues teutoniques les deux branches de la famille des langues *germaniques*, et les langues germaniques ont une étroite affinité avec les langues de l'Iran et de l'Inde; de sorte que l'islandais se rattache par l'intermédiaire du gothique à cette grande famille de langues désignée sous le nom de langues *indo-germaniques*.

En comparant l'islandais au gothique, on trouve que la différence de ces deux langues réside bien moins dans les consonnes que dans les voyelles. En effet, les consonnes des mots gothiques sont restées le plus souvent les mêmes en islandais. Ainsi, par exemple, le mot islandais *vâpn* (cris de guerre, armes) a exactement les mêmes consonnes que le mot correspondant gothique *vépn*. Mais l'islandais est un idiome bien plus riche en voyelles que le gothique, de sorte que souvent deux et quelquefois trois voyelles islandaises correspondent à une seule voyelle gothique. L'islandais se distingue encore du gothique par la *permutation* des voyelles, phénomène très intéressant qu'on remarque du reste aussi dans un grand nombre d'autres langues. Voici en quoi consiste cette permutation. Si les voyelles *a*, *á*, *u*, *ú*, *o*, *ó* et la diphthongue *au* sont suivies dans le même mot d'une syllabe qui commence par *i*, alors *a* se change en *e* (ex. *dag-r*, *deg-i*); *á* se change en *é* (ex. *hátt-r*, *hétt-ir*); *u* se change en *y* (ex. *full*, *fyll-i*); *ú* se change en *ý* (ex. *hús*, *hýs-i*); *ó* se change en *œ* (ex. *bók*, *bœk-ir*); *au* se change en *ey* (ex. *draup*, *dreypi*). Si la voyelle *a* est suivie d'une syllabe qui commence par *u*, elle se change en *o* et ensuite en *ö* (eu), ex. *ask-a*, *ösk-u*.

La langue islandaise a des déclinaisons comme le grec, le latin, etc., c'est-à-dire qu'elle peut indiquer les différents cas par les terminaisons des substantifs et des adjectifs, sans l'aide de prépositions. Cependant il est à remarquer que plus on approche des temps modernes, plus l'emploi de l'article et des prépositions devient fréquent et plus les terminaisons tendent à se perdre ou à se confondre.

En islandais, comme dans les autres langues teuto-gothiques, les verbes peuvent être rangés en deux classes, en verbes *forts* ou primitifs et en verbes *faibles* ou dérivés. Les verbes forts dérivent immédiatement du thème ou de la racine, et forment le prétérit par la permutation de la voyelle radicale. Les verbes faibles, au contraire, dérivent, soit de noms, soit de verbes primitifs, et forment le prétérit en ajoutant au thème le suffixe démonstratif *ta*.

Le mécanisme de la composition des différentes formes grammaticales est aussi le même que dans les autres langues de la famille teuto-gothique. Quant à la syntaxe, elle est de la plus grande simplicité. C'est que le caractère distinctif de la forme de la poésie islandaise est la concision et une grande sobriété de mots. C'est aussi pourquoi les phrases sont généralement très brèves et que l'arrangement des mots se fait sans aucun art. En prose, il est vrai, les phrases tendent à s'allonger, mais les mots ne sont pas encore groupés d'une manière symétrique et ne forment point ce qu'on pourrait appeler une période artistement construite. Les phrases incidentes ou accessoires ne s'enchâssent pas dans la phrase principale, mais se suivent dans un ordre analytique; ce qui donne au style ce ton de naïveté qui est un des caractères distinctifs de l'élocution dans les langues du moyen-âge. En résumé, la langue islandaise, considérée sous le rapport de la perfection des formes grammaticales, peut rivaliser au moins avec le latin; sous le rapport de la clarté de l'expression, elle ne le cède à aucune des langues germaniques. Elle mérite donc toute l'attention des philologues, et d'ailleurs elle se recommande aux savants par la littérature à la fois riche et originale qu'elle renferme.

Littérature islandaise. Les colons

norvégiens qui, au IXe siècle, s'établirent en Islande, y apportèrent non-seulement leur langue et leur religion, mais aussi leurs poésies ou chants nationaux. Ces poésies renfermaient des traditions historiques et mythologiques, lesquelles, avec l'écriture runique, étaient désignées sous le nom général de *mystères* (*rûnar*) ou d'*antiquités* (*fornir stafir*), et composaient à peu près tout le savoir des anciens peuples scandinaves. L'Islande recueillit ainsi, dès les premiers temps, les germes ou les éléments de sa littérature poétique et historique; et ces germes prirent dans son sein un rapide développement. Bien que les Scandinaves eussent leurs caractères runiques qu'ils gravaient sur le bois ou la pierre, leurs poésies n'étaient pas écrites; elles se transmettaient par la mémoire, de bouche en bouche, comme les rhapsodies épiques des Hindous et des Grecs et les poésies lyriques des Arabes avant Mahomet. Ce mode de transmission a eu pour suite que beaucoup de ces poésies se sont perdues. Plus tard, une autre cause ne contribua pas moins à faire disparaître un grand nombre de ces monuments littéraires. Le christianisme adopté par les Islandais à l'assemblée générale (*althing*) tenue en l'an 1000, devait naturellement proscrire l'ancienne poésie qui était si intimement liée à la religion d'Odin et de Thôr. Dès lors, le peuple n'apprit plus par cœur les anciens chants nationaux, et les poëtes n'osaient plus célébrer avec foi et enthousiasme les dieux du paganisme, ni chanter les traditions mythologiques de l'antiquité. Néanmoins ce fut le christianisme même qui fournit le moyen de conserver les anciennes poésies; car le génie civilisateur de l'Évangile, en même temps qu'il faisait perdre au peuple le goût pour ses chants nationaux, répandait en Islande l'esprit littéraire et la connaissance de l'écriture latine, par laquelle les productions du génie païen nous ont été conservées en grande partie. Aussi est-ce à l'usage de l'écriture latine, généralement adoptée en Islande au XIIIe et au XIVe siècle, que nous devons principalement la composition et la conservation de l'*Edda de Sæmund*, ce recueil si précieux de 30 à 35 des anciennes poésies scandinaves.

Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit sur l'Edda dans l'article spécial qui lui a été consacré. On sait qu'elle est le dépôt des plus anciennes traditions épiques se rapportant, soit à la mythologie proprement dite, c'est-à-dire à la cosmogonie, à la théogonie, aux œuvres et aux actions attribuées aux dieux, soit à la mythologie héroïque, c'est-à-dire à l'histoire fabuleuse des héros que la tradition poétique a métamorphosés en demi-dieux ou dieux du second rang. Les poëmes de la première classe composent la première partie du recueil, et parmi eux les plus remarquables sont : *les Visions de Vala*, *le Discours de Vafthrudnir*, *le Voyage de Skirnir*, *le Chant d'Harbard*, *les Sarcasmes de Loki*, *le Recouvrement du marteau*, *le Discours d'Alvis*, *l'Histoire de Rig*, etc. Les poëmes de la seconde classe, qui forment la seconde partie du recueil, sont moins anciens que les précédents, et nous montrent à travers les images et les ornements de la poésie la tradition historique encore toute pure. Parmi ces poëmes, on remarque particulièrement les rhapsodies épiques des *Niflungær* ou *Nibelungen*, où figure, comme on l'a dit (T. IX, p. 166), le héros principal de l'épopée germanique, Sigurd le vainqueur de Fafnir, ou Sigfrid le corné *.

L'Edda de Sæmund renferme les plus anciens monuments littéraires de la Scandinavie. Ceux de la seconde classe, ou les poëmes héroïques, forment la transition de l'épopée proprement dite aux *poésies lyriques*. Dans ces poésies lyriques, qu'on désigne ordinairement sous le nom de poésies des *Skaldes* (*Skald*), le récit épique de l'histoire des héros se change, par la louange et l'enthousiasme du poëte, en panégyrique, en hymne ou en ode, et c'est ainsi qu'il prend peu à peu la forme de la poésie lyrique. Les skaldes vivaient pour la plupart à la cour des rois scandinaves ou étaient au service de quelque chef qu'ils accompagnaient dans ses ex-

(*) On doit à l'auteur de cet article, M. Bergmann, de Strasbourg, une édition (avec traduction, notes et glossaire) de trois poëmes de l'Edda, qui a paru depuis l'impression de notre article relatif à ce recueil. Elle porte le titre suivant : *Poëmes islandais* (*Voluspa*, *Vafthrudnismal*, *Lokasenna*), Paris, Impr. royale, 1838, in-8°. S.

péditions militaires. Par suite de leur position vis-à-vis des rois et des grands, les poëtes durent louer outre mesure les vertus de leurs protecteurs : aussi la poésie lyrique devint-elle pompeuse, ampoulée, et la versification même de plus en plus artificielle et recherchée. Si, dans les poésies épiques de l'Edda, on remarque quelquefois des tendances lyriques, on trouve aussi dans les chants des skaldes plus d'une strophe qui se rapproche du genre épique. En effet, ces poëtes chantaient, c'est-à-dire racontaient avec enthousiasme, les hauts-faits dont ils avaient été témoins eux-mêmes, et par conséquent leur poésie devait prendre assez souvent le caractère narratif ou épique. Cela arrivait nécessairement toutes les fois qu'ils prenaient pour sujet de leur chant les traditions mythologiques ou les exploits des héros de l'antiquité. Comme exemples de la poésie des skaldes, nous citerons le *Chant de Ragnar Lodbrôk*, le *Chant funèbre de Hakon* et *le Rachat de la tête*. Ragnar, surnommé *Lodbrôk* (culotte velue), était un roi danois qui vivait au commencement du IXe siècle. Il est le type de ces pirates normands qui infestaient continuellement les côtes de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. La tradition rapporte que Ragnar ayant fait la guerre à Ella, roi de Northumberland, tomba entre les mains de ce chef anglo-saxon, qui le fit jeter dans une prison souterraine remplie de vipères. D'après une fiction heureuse du poëte, Ragnar est représenté chantant lui-même ses exploits, pendant que les serpents lui rongent les entrailles. Le chant funèbre de Hakon a été composé par Eyvind, surnommé *Skaldaspillir* (pourfendeur ou vainqueur des skaldes). C'est une ode héroïque sur la mort du roi de Norvége Hakon-le-Bon, fils de Harald-aux-beaux-cheveux. Hakon mourut, en 960, d'une blessure qu'il avait reçue dans un combat livré dans l'île de Stordæ. Le poëme intitulé *le Rachat de la tête* a été composé par Egill, fils de Skalagrim, en l'honneur d'Eirik, surnommé *la hache sanglante*. Egill avait gravement offensé Eirik, roi de Norvége, et lui avait tué son fils Rögnwald, âgé de onze ans. Le poëte tomba, en 936, entre les mains d'Eirik, qui, après avoir été expulsé de la Norvége, s'était retiré en Angleterre. Egill fut condamné à mort par ce roi détrôné; mais l'approche de la nuit fit remettre le supplice au lendemain. Le poëte, pour *racheter sa tête*, passa la nuit à composer un poëme en l'honneur de son ennemi : le lendemain il le récita à Eirik qui, flatté des louanges que lui prodiguait Egill, lui pardonna ses offenses et le rendit à la liberté.

Comparée à l'ancienne poésie épique de l'Edda, la poésie lyrique des skaldes se distingue principalement par l'usage fréquent d'expressions métaphoriques et par le grand nombre de rhythmes qui y sont employés. De même que les *Meistersænger* en Allemagne, les skaldes mettaient leur gloire à inventer de nouvelles espèces de vers et à vaincre les plus grandes difficultés dans la versification. Il était donc indispensable aux poëtes de connaître les différents rhythmes déjà existants, aussi bien que les expressions métaphoriques qui faisaient allusion à d'anciens mythes ou reposaient sur des traditions épiques. On dut, par conséquent, bientôt songer à composer un livre qui renfermât les notions les plus indispensables sur les antiquités, la mythologie et l'art poétique, et qui pût servir, pour ainsi dire, de manuel aux jeunes poëtes. Un ouvrage de ce genre, c'est l'*Edda en prose* ou l'*Edda de Snorre*. La composition des différents traités que renferme ce recueil a été attribuée au célèbre Snorre ou Snorro Sturleson (*voy.*) qui florissait au commencement du XIIIe siècle, et qui était à la fois historien classique, poëte distingué et premier magistrat (*lagman*) en Islande. Cependant cet écrivain n'a composé que quelques-uns des traités en question. L'Edda de Snorre se divise en trois sections : la première renferme la mythologie; la seconde, la grammaire et la rhétorique; et la troisième, la versification scandinave. Les deux traités de mythologie sont intitulés, l'un *l'Illusion de Gylfi*, et l'autre *l'Entretien de Bragi*. Le premier, qui a la forme d'un dialogue entre le roi de Suède Gylfi et les trois Ases ou dieux scandinaves Odin, Thôr et Freyr, expose 54 mythes, qui pour la plupart forment les

sujets des différents poëmes de l'Edda de Sæmund; dans le second traité, Bragi (le dieu de la poésie) raconte à son interlocuteur Oegir (le dieu de l'océan) quelques aventures qui sont arrivées aux Ases. La seconde section de l'Edda renferme quatre traités de grammaire et de rhétorique, dans lesquels est compris le vocabulaire (*voy.* T. IX, p. 166) où l'on trouve expliquées un grand nombre d'expressions poétiques ou métaphoriques; et la troisième, trois poëmes dont le premier est adressé à Hakon, roi de Norvége, et les deux autres au comte Skuli, neveu de Hakon. Ces trois poëmes dans lesquels Snorre, qui en est l'auteur, a employé plus de cent rhythmes ou espèces de versification, sont destinés à donner, pour ainsi dire, un échantillon de chacune de ces différentes espèces de vers. C'est pourquoi ces trois poëmes sont compris sous le titre de *Clef des rhythmes* (*Háttalykill*).

Parmi les ouvrages islandais en prose, l'Edda de Snorre est un des plus instructifs et le seul qui ait un caractère plus ou moins didactique. Les autres ouvrages en prose sont essentiellement narratifs. Ils sont tous compris sous le nom de *sögur* (traditions, sagas), et forment la partie la plus considérable de la littérature islandaise. Les traditions étant ou historiques, ou fabuleuses, ou entremêlées de récits épiques et romanesques, le nom général de *sögur* désigne à la fois le récit épique, l'histoire proprement dite et le roman. C'est pourquoi on peut ranger les nombreuses sagas islandaises en trois classes que nous désignerons sous les noms de sagas *épiques*, de sagas *historiques* et de sagas *romanesques*. Les sagas épiques forment la transition naturelle de l'ancienne poésie épique à la prose narrative. Cette transition s'est faite presque insensiblement. D'abord on fit précéder et suivre les rhapsodies épiques d'un récit en prose qui servait à les lier entre elles et à les expliquer, comme cela se voit encore dans un grand nombre de sagas où la prose est entremêlée de pièces de vers; puis, dans d'autres sagas, on raconta en simple prose le contenu des pièces de vers, de sorte que le récit épique ou poétique se changea en prose ou en narration ordinaire. Les sagas épiques renferment d'anciennes traditions héroïques. Ces traditions sont ou germaniques, ou originaires du Danemark. Parmi les sagas de la première espèce, nous citerons la *Vilkinasaga*, qui expose les traditions sur Théodoric (*Thiódrikr*) de Vérone, et la *Volsungasaga*, qui renferme l'histoire épique des descendants de Volsung, principalement celle de Sigurd ou Sigfrid. Parmi les sagas de la seconde espèce, nous mentionnerons la *Hrolfs Kragasaga* et la saga de *Ragnar Lodbrók et de ses fils*. Les traditions nées en Islande n'étaient pas d'une date assez ancienne pour revêtir le caractère épique : elles restèrent purement historiques, et c'est pourquoi presque toutes les sagas qui renferment des traditions islandaises appartiennent à la classe des sagas *historiques*. Telles sont par exemple le *Ladnamabók* (livre de la prise en possession du pays), qui renferme l'histoire de la colonisation de l'Islande; le *Islendingabók* (livre des Islandais), qui renferme l'histoire de l'Islande jusque vers 1120; la *Kristnisaga*, qui expose l'histoire de l'introduction du christianisme en Islande. Parmi les sagas historiques, on trouve un assez grand nombre de vies ou de biographies d'Islandais célèbres, comme par exemple la *Niálssaga*, ou la biographie de Niál et de son fils Kari; la *Egillssaga* ou la vie d'Egill, qui était à la fois pirate audacieux et poëte distingué; la *Kormaksaga*, qui renferme l'histoire du poëte Kormak et de son amour romanesque pour la belle Steingerdur.

Les Islandais n'ont pas seulement écrit l'histoire de leur propre pays, mais aussi celle du Danemark et principalement celle de la Norvége. Au nombre des sagas sur l'histoire des Danois, il faut compter la *Knytlíngasaga* ou histoire des rois danois depuis Harald *Dent-Bleue* jusqu'à Kanut VI. De toutes les sagas historiques, la plus remarquable est intitulée : *Noregs konunga sögur* (histoire des rois de Norvége) ou *Heimskringla* (*orbis mundi*). Cet ouvrage classique a été composé par Snorre Sturleson, et il renferme l'histoire de la Norvége depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'an 1176.

Pendant que la vérité historique tendait de plus en plus à dégager les tra-

ditions de tout mélange de fables, l'imagination poétique, comme pour se satisfaire à son tour, créa un grand nombre de sagas *romanesques* dont le caractère distinctif réside dans le merveilleux qui y prédomine. Les sujets de ces romans sont empruntés, soit à l'épopée scandinave ou germanique, soit à l'histoire traditionnelle du moyen-âge et aux récits fabuleux de l'antiquité. Un grand nombre de ces sagas romanesques sont ou des imitations ou des traductions de l'anglais, du français, du provençal, de l'allemand ou du danois. Telles sont, par exemple, l'histoire de Charlemagne et de ses champions (*Saga af Karla Magnus ok köppum hans*); l'histoire du magicien comte de Strausbourg (*Saga af Magus Iarl*); l'histoire du comte Gérard (*Saga af Geirardi Iarl*), l'époux d'Ellenburge, fille de Charlemagne; l'histoire des Bretons (*Brettomannasaga*) depuis l'arrivée d'Énée en Bretagne jusqu'à Constance, père de Constantin; l'histoire des Troyens (*Trojamannasaga*) ou histoire du siége de Troie; l'histoire de Gavain et de Vigalois (*Saga af Gabon ok Vigalis*), etc., etc. Il y a eu, au moyen-âge, très peu de romans appartenant aux différents cycles épiques de Charlemagne, d'Arthur, du saint Gréal (*voy.*), etc., qui n'aient point été traduits en islandais. Un grand nombre de ces traductions ont été faites dans la première moitié du XIIIe siècle par ordre du roi de Norvége Hakon V.

Dans les sagas composées au XIVe et au XVe siècle, l'imagination poétique s'efface de plus en plus; la plupart d'entre elles sont plutôt historiques que romanesques. En général, au XVe siècle la littérature islandaise a pour ainsi dire épuisé toutes ses forces, et on la verra dépérir rapidement, pour ne plus se relever de sa décadence; elle jette à peine quelques faibles lueurs au XVIIIe siècle. Il est vrai que, dans les temps modernes, il y a eu en Islande quelques poëtes distingués, comme Thorlaksön, le traducteur du *Paradis perdu* de Milton, du *Messie* de Klopstock et de l'*Essai sur l'homme* de Pope; Eggert Olafssön, l'auteur d'un poëme didactique et descriptif sur la vie champêtre (*Bûnadarbalkr*); et Sigurd Peturssön qui a composé un poëme satirique en huit chants sous le titre de *Stellurímur*. Mais comme ces poëtes ont le plus souvent imité des modèles danois ou anglais, leurs poésies n'ont plus ce caractère vraiment original qui fait et fera toujours le grand charme qu'on éprouve à l'étude de l'ancienne littérature islandaise. F. G. B.

ISLANDE (*Island*), grande île dépendante du Danemark, située dans l'océan Atlantique, à 60 milles géogr. à l'est de la partie habitée du Grœnland, mais à 35 milles seulement de celle qui n'a point d'habitants, à 78 milles au nord-ouest des îles Færöer (*voy.* FAROER), et à environ 120 à l'ouest de la province norvégienne de Trondhiem, entre le 63° 23′ et le 66° 33′ de latitude septentrionale, et entre le 26° 51′ et le 15° 40′ de longitude ouest du méridien de Paris. Sa plus grande longueur de l'est à l'ouest, entre le Fuglebierg et le Reidar, ou l'extrémité du golfe de Reida ou Röde (*Reida* ou *Rödefiord*), est évaluée à 70 milles; sa plus grande largeur du nord au sud, entre le cap Nord et Portland, est d'environ 50 milles; quant à sa superficie, les uns l'évaluent à 1,800 milles carrés, tandis que d'autres la restreignent à 1,445 milles et même à 1,400. Cette île est parsemée en grande partie de rochers nus, de formes bizarres et pour la plupart volcaniques: quelques-uns, couverts de glaces et de neiges perpétuelles, sont appelés *Jökuler;* d'autres, également stériles, sont composés de sable et de roches; il en est enfin, le long des côtes, qui offrent des portions de terrain de quelques milles d'étendue produisant une belle verdure. C'est dans les vallées formées par ces rochers et dans les plaines étroites situées à leurs pieds que les habitants ont en général établi leurs résidences.

L'Islande tout entière paraît être d'origine volcanique. Un grand nombre de ses montagnes, parmi lesquelles nous citerons l'Hekla, le Krabla (*voy.* ces noms), le Skaptafels, le Jöklar, le Kötlugia, etc., ou jettent encore des flammes, ou ont jadis été des volcans en activité. Toutes celles que nous venons de désigner, à l'exception de la première, sont couvertes de glaces et de neiges perpétuelles. Les éruptions volcaniques et les tremblements de

terre ont causé fréquemment de grands ravages en Islande : c'est à ces convulsions de la nature qu'il faut attribuer en grande partie les changements funestes qui se sont opérés dans la constitution physique du pays, et l'on a remarqué qu'ils avaient eu lieu principalement dans la partie méridionale de l'île, et rarement à l'ouest et au nord. C'est sans doute au feu intérieur qui brûle continuellement en Islande, qu'il faut attribuer l'origine des sources d'eau chaude qu'on y rencontre en différents endroits, et dont quelques-unes ont un goût minéral. Plusieurs de ces sources n'ont qu'une faible chaleur; dans d'autres, l'eau est bouillante; il en est enfin dont l'eau en ébullition s'élève de plus de huit pieds. La principale, appelée Geiser (*voy.*), jaillit périodiquement avec une telle force qu'elle atteint parfois la hauteur de 80 pieds. Les indigènes qui habitent auprès des sources bouillantes, auxquelles ils donnent le nom de *hoer*, y font cuire de la viande, des œufs, etc. Il en existe d'autres qui sont minérales et froides, les habitants les appellent *ölkilder*.

Les nombreuses montagnes de l'Islande recèlent de l'argent, du cuivre, du fer et du plomb, dont le manque de bois empêche d'utiliser le minerai. On y trouve aussi de la pierre à chaux et à plâtre, et plusieurs espèces de marbre, ainsi que différentes sortes d'argile. Le district de Nordland a des meulières, dont le gouvernement a cherché, par des primes, à exciter les habitants à tirer parti. Mais c'est principalement du soufre, soit natif, soit mêlé, que l'Islande possède d'immenses quantités surtout près de la baie de Krise (*Krisevüg*), dans le district de Guldbringe. On a établi quelques usines pour le préparer; mais jusqu'à présent, l'exploitation de ce minéral a été négligée, quoiqu'elle pût cependant offrir de grands bénéfices. L'île n'a point de salines, mais dans le district d'Isefiord on se procure du sel en faisant évaporer l'eau de la mer par la chaleur des sources bouillantes.

Des rivières généralement rapides arrosent les différentes parties de l'Islande; les plus considérables, parmi lesquelles on trouve le Laxaa, le Laxaraa, le Skalfunda Fliot, n'ont guère qu'une longueur de 12 milles. Cette île a aussi beaucoup de lacs d'eau douce presque tous également poissonneux; le Thingvallevand situé dans le district ou *syssel* d'Aarnæs est le plus grand; celui de Myre (*Myrevand*), célèbre dans l'histoire du pays, a aussi une certaine étendue. L'Islande est coupée dans tous les sens par une multitude de golfes qui, s'enfonçant très avant dans les terres, portent comme en Danemark et en Norvége le nom de *fiord*, sont souvent parsemés d'îles, et fournissent en été comme en hiver des abris sûrs aux navigateurs. Les principaux sont le Laxefiord et le Bredefiord sur la côte occidentale.

Le manque de forêts et de bois de construction est ce qu'il y a de plus pénible pour les habitants. On trouve bien çà et là quelques chétifs bois de bouleau, mais ils ne peuvent être employés que pour le chauffage, et sont loin, même sous ce rapport, de suffire aux besoins du pays. Pour se garantir du froid, les Islandais ont recours à la tourbe qui répand une odeur de soufre, au fumier de vache desséché, aux arêtes de poissons, et surtout au *suturbrand*, espèce de bois durci, mais non encore pétrifié, qu'on trouve principalement dans les montagnes en couches horizontales entremêlées de pierres, et provenant sans doute d'anciennes forêts qui auront existé autrefois, mais qui ont disparu par suite de tremblements de terre et d'éruptions volcaniques. Les arbres de différentes dimensions que les glaces flottantes portent sur les côtes d'Islande au printemps et à l'automne, et le bois de construction que, dans les longs jours d'hiver, le vent du nord pousse surtout à l'ouest du cap Nord et à l'est du Langenæs, servent non-seulement au chauffage, mais aussi à la construction des navires et des cabanes. Malheureusement une partie considérable s'entasse et pourrit dans les golfes inhabités faute de moyens de transport.

Les Islandais s'adonnaient autrefois à la culture des céréales, que les terribles bouleversements arrivés dans l'île les forcèrent d'abandonner. Cette culture fut reprise sous le règne de Frédéric V (1750) par quinze familles de Norvége et du Jutland que ce souverain envoya

dans l'île ; mais leur tentative n'ayant pas réussi, elles quittèrent le pays en 1756 et 1757. Il paraîtrait néanmoins qu'on récolte encore dans la partie méridionale un peu d'orge et de seigle, grâce aux encouragements du gouvernement, qui donne la semence et accorde des primes à ceux qui se déterminent à tenter des essais. La pomme de terre supplée en partie au manque de céréales, et l'Islande produit, surtout dans la partie occidentale, quelques espèces de graines sauvages, telles que l'avoine de sable (*sand havre*), le froment de rivage (*strand hvede*), et le *melur* dont on fait une farine assez bonne. On emploie aussi pour faire du pain des os de poisson et de la viande séchés et pulvérisés. La mousse de rocher, connue sous le nom de *mousse d'Islande*, sert également à la nourriture des habitants qui ont fait quelques progrès dans le jardinage. Ils cultivent différentes sortes de légumes et de racines, tels que des choux, des raves, des navets, etc.; l'angélique, l'oseille, le cochléaria et ce qu'on appelle *herbe de montagne*, sont aussi employés comme aliments. Mais ces divers produits du règne végétal ne suffisent pas à beaucoup près à la nourriture des Islandais : ils sont obligés d'importer tous les ans des graines et de la farine de l'étranger, et, malgré ce supplément, ils éprouvent souvent de terribles famines, même après avoir apaisé leur faim avec les bestiaux qu'ils élèvent et qu'ils sont forcés de sacrifier. Dans les vallées situées près de la mer et des rivières, entre les montagnes et quelquefois sur les montagnes elles-mêmes, particulièrement dans les vallées de la partie septentrionale, il croît une herbe assez haute qui sert à la nourriture du bétail. On lui donne à manger, outre le foin et quelques plantes marines, de la mousse de rennes et des débris de légumes.

En 1833, on comptait en Islande 568,607 bêtes à laine, 27,862 bêtes à cornes, et 38,638 chevaux. La plupart des animaux domestiques sont de petite taille ; ceux qui réussissent le mieux sont les moutons. Les chevaux, ordinairement de taille moyenne et souvent très petits, sont vifs, robustes, et ils ont le pied extrêmement sûr ; une grande partie doivent chercher eux-mêmes leur nourriture dans les champs, en hiver comme en été, et l'on a établi en quelques endroits des espèces de haras. Parmi les animaux sauvages, on doit citer les renards qui multiplient beaucoup et les ours ; ces derniers arrivent quelquefois par bandes sur les glaces flottantes. Il y a aussi diverses espèces d'oiseaux auxquels les habitants font une chasse continuelle : la plus précieuse est l'eider, canard dont le duvet (*voy.* ÉDREDON) est l'objet d'un grand commerce. Les mers qui environnent l'île sont très poissonneuses, ainsi que les rivières et les lacs où l'on pêche beaucoup de saumons. Dans ces derniers temps les pêcheries sur les côtes ont pris beaucoup d'extension.

La population de l'Islande a éprouvé de grandes variations : on admet assez généralement qu'avant le XIVe siècle elle s'élevait à environ 120,000 âmes, c'est-à-dire à plus du double de la population actuelle. De funestes éruptions volcaniques, des tremblements de terre, et, par suite, des maladies épidémiques qui exercèrent deux fois des ravages dans la même période, en 1302 et en 1395, réduisirent la population, au commencement du XVe siècle, à environ la cinquième ou la sixième partie de ce qu'elle était auparavant. Elle s'est relevée depuis, quoique les nouveaux bouleversements de 1783 et 1784 l'aient fait momentanément déchoir ; mais à aucune époque postérieure elle n'a dépassé 55 ou 56,000 âmes. Elle tendrait cependant à s'augmenter, à en juger par un extrait des registres des naissances et des décès pendant les années 1831 a 1834 que nous avons sous les yeux.

Nous avons vu que les Islandais s'adonnaient à la chasse des oiseaux pour profiter surtout des plumes et du duvet ; mais les principales branches d'industrie, celles au moyen desquelles ils pourvoient à leur subsistance, sont l'élève des bêtes à cornes et des moutons, qui leur fournissent de la viande, du beurre, du suif, des peaux et de la laine ; et en premier lieu la pêche dans les parties méridionales et occidentales du pays, et plus spécialement celle qu'ils font en pleine mer. Ils fabriquent eux-mêmes presque tout ce qui sert dans leur ménage : la plupart sont

à la fois charpentiers, menuisiers, constructeurs de bateaux, forgerons, orfévres, etc.; ils ont peu de manufactures. Le gouvernement en a cependant établi une de laine comme modèle à Reikiavig.

En 1770, on comptait en Islande 1,869 navires ou bateaux petits ou grands, dont les plus forts avaient 12 hommes d'équipages et les plus faibles 1 seulement. En 1823, le nombre de ces bateaux s'élevait à 2,163, et il a dû s'augmenter depuis.

La navigation de l'Islande a éprouvé une grande augmentation depuis 1733; mais c'est principalement à partir de 1830 que cette augmentation est remarquable. En effet, le nombre des navires qui se sont rendus de cette île à Copenhague, qui n'était que de 16 pendant la première de ces années, s'est élevé, en 1834, à 56. L'ensemble de la navigation de l'Islande, depuis 1826, démontrera encore mieux combien le pays est en progrès sous ce rapport, puisque le nombre des navires employés a été, en 1827, de 45, jaugeant 2,055 last de commerce, et en 1834, de 84, jaugeant 3,535 last.

Les exportations de l'Islande consistent en poisson salé et séché, en huile de poisson, en laine grossière et brute, dont la qualité s'est améliorée depuis quelques années d'une manière remarquable; en viande salée et séchée, en suif, peaux de mouton, édredon et plumes, soufre raffiné, bas, marchandises communes, etc. Les importations se composent principalement de grains, gruaux et farines, provisions de bouche, bière, eau-de-vie, sel, thé, sucre et autres articles semblables; de drogues, épices, tabac, étoffes, savon, papier, verreries, fer et cuivre ouvrés, etc.

Sous le rapport administratif, l'Islande forme un *stift* ou province, ayant pour chef un fonctionnaire appelé *stiftamtmand*, qui a l'administration générale de l'île et exerce certaines fonctions judiciaires, celle, par exemple, de présider la cour supérieure. Ce *stift* est partagé en 4 *fierding* ou quartiers : celui du midi, celui de l'ouest, et ceux du nord et de l'est; chacun de ces fierding est divisé en 19 *syssel* ou districts qui sont eux-mêmes subdivisés en *hreppar*. Le stift est encore divisé en 3 *amt* ou préfectures, à la tête de chacun desquels se trouve placé un *amtmand* ou préfet.

Sous le rapport ecclésiastique, l'île avait autrefois deux évêchés, établis l'un à Skalholt et l'autre à Holum; mais elle est aujourd'hui régie par un seul évêque qui réside, ainsi que le *stiftamtmand* à Reikiavig, chef-lieu du *Sönder-amt* et de toute l'Islande. Cet évêque a sous lui 19 prévôts ecclésiastiques, 163 pasteurs de paroisse et 35 chapelains ou vicaires. Les prêtres sont ordonnés par le *stiftamtmand*, au nom du roi, et c'est parmi eux qu'on prend les candidats aux cures qui doivent être néanmoins munis de certificats de l'évêque.

Sous le rapport judiciaire, l'Islande est divisée, comme sous le rapport administratif, en 17 ou 19 syssel ou districts, ayant chacun une espèce de magistrat appelé *sysselmand*, qui juge les affaires entraînant seulement une légère amende en argent, et prononce sur tout ce qui concerne le bon ordre et la police qu'il est spécialement chargé de maintenir. Il perçoit en outre les impôts et revenus de l'état et les remet au *landfoged*, dont la juridiction s'étend sur toute l'île, et qui est en même temps *byfoged* ou magistrat de Reikiavig. On appelle des décisions des *sysselmænd* à la cour supérieure du pays (*Lands-over-ret*), créée par l'ordonnance du 11 juillet 1800 et présidée par le *stiftamtmand*. La cour suprême (*Höieste ret*) de Copenhague confirme ou réforme les arrêts de la cour supérieure. Sous certains rapports judiciaires, l'Islande dépend de la chancellerie royale de Danemark; mais en ce qui concerne les affaires de douane et de commerce, elle est sous la direction de la chambre des rentes.

C'est à Isleif, premier évêque d'Islande, élu en 1056, que cette île doit la création de sa première et plus célèbre école établie d'abord à Skalholt. En 1552, le roi Frédéric II, peu d'années après l'introduction de la réforme en Islande, établit deux écoles latines ou savantes à Skalholt et à Holum, en assignant pour leur entretien une partie des revenus de l'évêché. La première fut transportée, en 1786, de Skalholt à Reikiavig; il en existe aujourd'hui une autre à Bessestad, village à un mille environ de la capitale. Grâce

aux soins des pasteurs, l'instruction est très répandue dans l'île.

Les principales villes ou plutôt villages de l'Islande sont : *Reikiavig*, situé dans l'amt méridional, dont la population toute moderne ne dépasse pas 700 habitants; elle est la résidence du *stiftamtmand* et de l'évêque, et possède la première division de la société littéraire d'Islande créée en 1816, et dont la seconde division est à Copenhague; *Vestmanöe*, également dans l'amt méridional; *Grönnefiord* et *Isefiord* dans l'amt occidental; *Oefiord* dans l'amt septentrional, et enfin *Eskefiord* dans l'amt oriental : ces six places ont le titre et les droits de villes de commerce (*kiöbstæder*). *Skalholt*, jadis la capitale de l'île, est tout-à-fait déchue de son ancienne splendeur.

Histoire. Les principaux faits de l'histoire d'Islande peuvent être tracés succinctement. On a longtemps écrit que cette île avait été découverte par les Norvégiens; cependant il résulte des termes formels de l'ouvrage intitulé : *De mensura orbis terræ*, qu'on croit avoir été composé vers l'an 825, par un abbé irlandais nommé Dicuil, que des moines compatriotes de cet abbé auraient connu et habité l'île qu'on a depuis appelée *Island*, antérieurement à l'an 795, ce qui explique l'origine des livres de piété en langue irlandaise que des Norvégiens y trouvèrent à leur premier débarquement. En 861, Naddod, pirate norvégien se rendant de Norvége aux îles Færöer, fut jeté sur ses côtes, et lui donna le nom de *Sneeland* ou pays de neige. Trois ans après (864), Gardar Svafarson, né en Suède, mais établi en Danemark, fit le tour de cette île, qui fut appelée, d'après lui, Gardarsholm (île ou rocher de Gardar). Vers 867, les récits de Gardar, qui représentait l'île comme fertile et couverte de bois, ce qui paraît avoir été exact à cette époque, déterminèrent Flokke, célèbre voyageur norvégien, à s'y rendre. Il en changea le nom en celui d'*Island* ou pays de glace, qu'elle porte encore aujourd'hui. Jusqu'à ce moment, l'Islande n'avait eu que des visiteurs, mais point d'habitants sédentaires. Après qu'Harald Haarfager (aux beaux cheveux), l'un des nombreux petits souverains qui régnaient sur la Norvége, eut vaincu tous ses rivaux et remporté sur eux, en 872, la victoire décisive de Hafursfiord, et se fut fait reconnaître seul roi de tout le pays, il en advint tout autrement. Ses fiers ennemis, dédaignant de servir sous un maître naguère leur égal, abandonnèrent en foule la Norvége et se réfugièrent avec leurs familles, leurs serviteurs et leurs richesses, aux îles Færöer, aux Orcades, aux îles Shetland, aux Hébrides, mais surtout en Islande. Les deux premiers colons furent Ingiolf, fils d'Aurn ou Örn, iarl ou prince de Fiorda-Fylke, et son cousin Leif, tous deux pirates norvégiens. Ayant tué les fils d'un autre iarl appelé Atle, ils s'exilèrent de leur patrie, vinrent s'établir en Islande et ne tardèrent pas à être suivis par de nombreux émigrants, que l'amour de la liberté et la haine du despotisme avaient attirés sur leurs traces. On organisa une république aristocratique qui conserva pendant près de 400 ans une complète indépendance, sans cesser néanmoins d'entretenir d'étroites relations avec la Norvége, sa mère-patrie. L'empressement des Norvégiens à se rendre en Islande pour s'y dérober au joug de Harald était tel, que ce prince, craignant de voir son royaume dépeuplé, mit toutes sortes d'obstacles à l'émigration. Malgré ses précautions, elle ne continua pas moins d'être très considérable. Les chefs des quatre principales familles établis aux quatre extrémités de l'île qu'ils s'étaient partagée entre eux, exerçaient sur tous les autres habitants de leurs arrondissements respectifs l'autorité civile et religieuse. Comme ils n'étaient pas souvent d'accord, il en résulta des querelles continuelles, et le droit du plus fort était le seul écouté. Pour mettre un terme à cette anarchie, Ulfliot, sage et savant Islandais qui avait voyagé en différentes parties de l'Europe, fut presque unanimement chargé de rédiger un corps de lois. La publication de celui qui porte son nom, et surtout le choix qu'on fit d'Ulfliot, en 930, pour occuper le poste important de premier *laugmand* ou juge suprême, assurèrent pendant quelques années le repos du pays. Parcourant continuellement les pays étrangers, où ils ne

faisaient cependant qu'un séjour momentané, ne perdant jamais le souvenir de leur patrie dans laquelle ils revenaient toujours terminer leur carrière, les habitants de l'Islande avaient fait des progrès dans les sciences et les lettres (*voy.* l'article précédent). Ils avaient, en 982, découvert le Grœnland (*voy.*). Fort attachés au paganisme, ce fut vainement que, de 980 à 985, un célèbre Islandais, Thorvald Kodransön, surnommé *Vidforle* ou le voyageur, et qui avait été baptisé en Saxe par l'évêque Frédéric, tenta, avec ce dernier, de convertir ses compatriotes au christianisme. Stefner Thorgilson et Thaugbrand, envoyés quelques années plus tard par Olaf Tryggveson, qui régna en Norvége de 995 à 1000 et cherchait à soumettre l'Islande à son sceptre en y introduisant un nouveau culte, ne furent pas plus heureux. En l'an 1000, cependant, Gissur et Hialte, missionnaires du même souverain, parvinrent enfin à déterminer les Islandais à se laisser baptiser, en faisant d'adroites concessions à leurs anciens préjugés. Mais ils n'obtinrent aucun succès lorsqu'ils leur proposèrent de renoncer à l'indépendance dont ils jouissaient depuis plusieurs siècles. En 1056, Isleif, fils de Gissur, élevé dans les écoles d'Allemagne, fut élu, par ses compatriotes, premier évêque d'Islande.

Les tentatives de Harald Haardraade, roi de Norvége (1046-1066) et de ses successeurs, pour amener les Islandais à se soumettre à leur autorité, furent vaines, bien que l'aristocratie qui gouvernait cette île, dégénérant en oligarchie, eût amené des dissensions intestines et une guerre civile désastreuse pour le pays. En 1213, le savoir et les richesses de Snorre Sturleson (*voy.*), si célèbre comme historien, le firent nommer *laugmand* ou premier magistrat de toute l'Islande; mais son despotisme lui ayant attiré beaucoup d'ennemis, il fut assassiné en 1261. Sa mort renouvela la guerre civile, et les malheurs qu'elle entraîna furent si grands, que la majorité des Islandais, poussés au désespoir, se déterminèrent, en 1262, à reconnaître pour souverain Hakon IV, roi de Norvége. Ce ne fut cependant qu'en 1264 que toute l'île se soumit à son successeur Magnus IV, dit *lagabeter* ou le législateur, et qu'elle s'obligea à lui payer des impôts, en se réservant certains priviléges qui ne tardèrent pas à être violés. Contrairement au pacte conclu avec Hakon, les lois sous lesquelles les Islandais avaient longtemps prospéré furent aussi changées, et l'île fut assimilée à une province, ou plutôt, ce qui est pis, à une colonie régie despotiquement par sa métropole et assujettie à tous ses caprices.

Suivant la destinée de la Norvége, l'Islande passa avec elle sous le gouvernement des rois de Danemark après le mariage d'Hakon VI avec Marguerite, fille de Valdemar, union consolidée, en 1397, par le traité de Kalmar (*voy.*), et qui ne rendit pas les Islandais plus heureux. Comme la Norvége, l'Islande fit plus tard (1660), sinon légalement, du moins par le fait, partie intégrante du Danemark. La réformation introduite, en 1536, dans ce pays éprouva beaucoup de difficultés à s'établir en Islande dont les habitants étaient extrêmement attachés au catholicisme; et il ne fallut pas moins que l'envoi d'une flotte chargée de troupes de débarquement pour vaincre la répugnance que le nouveau culte leur inspirait; il ne fut définitivement reconnu par eux qu'en 1550.

Parmi les autres faits remarquables de l'histoire d'Islande, nous devons mentionner la publication des ordonnances royales de 1786 et 1787 qui améliorèrent l'état du pays en mettant quelques restrictions au monopole ruineux qui l'appauvrissait; celle du 11 juillet 1800 portant création d'une cour supérieure dans l'île même, et enfin celle du 11 septembre 1816 qui ouvrit sa navigation et son commerce aux navires étrangers. Un dernier fait qui ne doit pas être passé sous silence, quelque faible résultat qu'il ait produit, c'est la tentative insensée que fit, en 1809, un Islandais appelé Jorgensen pour ériger l'île en république, en s'en faisant déclarer le protecteur avec l'unique assistance du capitaine d'un navire marchand anglais. Deux mois s'étaient à peine écoulés que la nouvelle république était rentrée sous l'autorité du Danemark, et que le protecteur avait perdu tout son pouvoir éphémère *. De L. R.

(*) Des ouvrages utiles à consulter sont le

ISMAËL, *voy.* Agar et Abraham.

ISMAÉLITES, tribu commerçante de l'Arabie dont il est question dans la Genèse (XXXVII, 25), à l'occasion de la vente de Joseph par ses frères. Dans d'autres passages de l'Ancien-Testament, on confond quelquefois les Ismaélites avec les Madianites ou Midianites, et l'on désigne même sous ce nom les Arabes en général. Il est certain que ce nom ne devait pas appartenir exclusivement aux descendants d'Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar; car au temps de Jacob, petit-fils du même Abraham, les Ismaélites étaient déjà une peuplade ou tribu nombreuse.

Le même nom appartient à la fameuse secte mahométane qui, du XI[e] au XIII[e] siècle, forma en Perse et en Syrie un petit état plus connu sous celui d'Assassins (*voy.* ce nom). Celui d'Ismaélites ou d'Ismaélides lui venait de ce qu'elle prétendait descendre du khalife Ali, par son petit-fils Ismaël, tous deux héritiers légitimes du khalifat. Le prétexte de venger leurs droits méconnus avait donné déjà naissance à un grand nombre de partis politiques et religieux dans l'empire arabe. Ce fut en Égypte que se forma cette secte nouvelle pendant la domination de la dynastie des Fatimides (*voy.*) qui prétendait descendre de cet Ismaël, et disputait, depuis 984, l'autorité aux khalifes abbassides de Bagdad. *Voy.* Ali et Chiites. X.

ISMAIL ou Izmail, ville forte de la Bessarabie (*voy.*), sur la rive gauche d'un bras du Danube. Sa population n'excède pas 5,000 âmes; mais elle est fameuse par le siége qu'elle a soutenu en 1790 et qu'on a cité au mot Assaut parmi les principales opérations de ce genre. Après l'avoir bombardée inutilement en 1789, les Russes, au nombre de 30,000, sous le commandement de Potemkine, l'emportèrent d'assaut le 22 décembre 1790, quoique la place fût défendue par une garnison de 43,000 Turcs. Depuis le 19, Souvorof la battait en brèche avec 40 pièces de campagne, et il ne cessait d'exercer ses soldats à appliquer les échelles contre les murailles, à combler les fossés, à franchir les retranchements. Il dirigea lui-même l'assaut, du côté de la terre, à la tête de quatre colonnes de troupes régulières et de deux colonnes de 4,000 Cosaques, tout en la faisant attaquer du côté du fleuve par dix bataillons et 3,000 Cosaques. Plusieurs émigrés français signalèrent leur courage dans cette occasion. Repoussés trois fois par un feu meurtrier, les Russes furent ramenés à la charge; un incendie qui se déclara dans la ville et jeta le désordre parmi ses défenseurs, leur permit enfin d'y pénétrer. Deux colonnes avaient été exposées pendant trois heures dans les fossés à une pluie de mitraille. Rendus furieux par la résistance, les soldats ne respectèrent ni l'âge ni le sexe. Le pillage ne cessa que le lendemain. Plus de 30,000 cadavres remplissaient les retranchements et les rues. Les Russes eurent 373 officiers et 7,000 soldats tués ou grièvement blessés. *C. L.*

ISNARD (Maximin), député du Var, *voy.* Gironde, Girondins et Fréron.

ISOCÈLE, à jambes égales (de σκέλος, jambe, et ἴσος, égal), *voy.* Triangle.

ISOCHRONE (de ἴσος, égal, et χρόνος, temps), épithète que l'on donne aux choses qui s'opèrent dans des temps égaux; par exemple, les vibrations d'un pendule sont isochrones, si ce pendule demeure toujours de la même longueur et s'il décrit toujours des arcs égaux, parce qu'alors ses vibrations auraient lieu dans des temps égaux. Si la courbe décrite par le pendule était une cycloïde (*voy.*), ses vibrations seraient encore isochrones, quoiqu'il décrivît des arcs inégaux. *Voy.* Pendule. L. L.

ISOCRATE, rhéteur et orateur, était né à Athènes l'an 436 avant l'ère chrétienne. Son père, négociant aisé, ne négligea rien pour son éducation, et lui fit donner de bonne heure les instructions des maîtres les plus célèbres d'éloquence et de philosophie. Doué d'un naturel timide et d'une complexion débile, le jeune Isocrate se vit contraint à renoncer aux exercices de la tribune pour se concentrer dans les travaux du cabinet et dans l'enseignement de l'art oratoire. Il ouvrit d'abord une école d'éloquence dans l'île de Chios; mais le petit nombre d'auditeurs qu'attirèrent ses leçons le força de

Voyage en Islande, d'Olafsen, publié en danois, Copenhague, 1773, 2 vol. in 4°, puis dans une traduction franç., Paris, 1801, 5 vol. in-8°, avec atlas in-4°; et la *Description géographique de l'Islande*, par Gliemann, Altona, 1824, in-8°, avec une bonne carte. S.

revenir à Athènes, où son mérite ne triompha que lentement de la renommée de ses rivaux. Cependant, son cours acquit à la longue un tel éclat qu'il réunit jusqu'au-delà de 100 élèves; et comme le professeur ne recevait pas moins de mille drachmes de chacun d'eux, sa fortune s'éleva en peu d'années à une valeur considérable. Parmi ses disciples les plus célèbres, on nomme les orateurs Hypéride, Céphisodore, Léodamas, Timothée, fils de Conon, l'un des généraux les plus illustres d'Athènes, et Platon lui-même. Isocrate fut pourvu plus tard de la dignité de *triérarque*, qu'il n'accepta, dit-on, qu'après une longue résistance et sur le refus de Lysimaque, qui, désigné pour cette charge, lui intenta l'action appelée *antidosis*, ou échange des biens, et gagna son procès.

Le caractère propre de l'éloquence d'Isocrate était l'onction et la douceur. Citoyen estimable, mais sans expérience des hommes, étranger aux ressorts et aux artifices de la politique, il avait cédé plus qu'aucun autre Athénien au prodigieux ascendant de Philippe (*voy.*) de Macédoine. Il ne pouvait se persuader que les brillantes qualités de ce monarque servissent de voile à des desseins ambitieux et coupables, et il s'obstinait à voir en lui le protecteur et l'ami de la Grèce. Indépendamment de son discours à ce prince, on a de lui plusieurs lettres dans lesquelles il l'exhorte à donner la paix aux Grecs, à s'unir aux Athéniens, et à conserver, dans l'exercice du pouvoir suprême, cette modération, source d'une gloire plus pure que l'esprit de conquête. « Les Athéniens, alarmés de vos projets, ajoutait Isocrate, redoutent vos artifices; mais je ne croirai jamais qu'un descendant d'Hercule veuille ravir à la Grèce sa liberté. » Toujours suspect à ses concitoyens, la sincérité de ses illusions n'éclata qu'aux dépens de la vie de l'orateur. Après la bataille de Chéronée, qui assura la domination de Philippe, Isocrate ne voulut pas survivre à l'humiliation de sa patrie. Il forma et accomplit, à 99 ans, la résolution courageuse de se laisser mourir de faim. Les Athéniens lui érigèrent un tombeau magnifique auprès du temple d'Hercule; ce mausolée était surmonté d'une colonne de 30 coudées de hauteur, dominée elle-même par une sirène de 7 coudées, emblème de la douceur de son éloquence. Timothée, son ancien disciple, lui éleva une statue d'airain à Éleusis sous le portique du temple.

Un grand nombre de discours ont été attribués à Isocrate. Denys d'Halicarnasse réduit ce nombre à 28 : il ne nous en reste que 21. Ces discours roulent sur différents sujets de haute politique et sur les intérêts les plus essentiels de la Grèce; d'autres traitent des questions de morale ou contiennent l'éloge de personnages célèbres; quelques-uns enfin ont trait à des sujets frivoles ou de pure déclamation. Le plus important des ouvrages d'Isocrate est son *Panathenaïcos*, ou Panégyrique d'Athènes, dont la composition n'absorba, dit-on, pas moins de dix années de sa vie. Ce morceau, qu'Isocrate avait imité de Gorgias, le plus habile de ses maîtres, avait pour objet d'engager les Grecs à déclarer la guerre aux Barbares et de rétablir la concorde dans la Grèce. On possède aussi de cet orateur dix lettres adressées à Philippe de Macédoine, à son fils Alexandre et à divers autres rois ou magistrats. Élien prétend que l'envahissement du royaume des Perses fut en grande partie le produit des exhortations d'Isocrate. *Voy.* Alexandre-le-Grand, T. Ier, p. 381.

Les critiques anciens et modernes se sont généralement accordés à louer dans Isocrate un sophiste exercé plutôt qu'un orateur habile. Ses plaidoyers sont dénués de cette véhémence, de cette argumentation rapide et pressante qui caractérisent l'éloquence de Lysias et de Démosthène, et l'art éclate constamment dans sa diction toujours gracieuse, pure et harmonieuse. Comme écrivain, son mérite n'a guère été surpassé dans l'antiquité; mais les qualités qui distinguent son style ne sont pas toujours exemptes d'affectation, et sous ce rapport même il ne doit être loué et imité qu'avec réserve. — Parmi les éditions complètes des œuvres d'Isocrate, nous citerons celle que donna Démétrius Chalcondyle, Milan, 1493; celle de Jérôme Wolff, Bâle, 1570; celle de H. Estienne, en 1593, in-fol.; celle de Lange, Halle, 1803, 4 vol. in-8°;

celle de Coray, Paris, 1807, 2 vol. in-8°; enfin celle de Dindorf, Leipzig, 1825. Elles se trouvent d'ailleurs dans les collections de Reiske et de Bekker. L'abbé Auger, auteur aussi d'une édition estimée d'Isocrate, qui a vu le jour en 1782, 3 vol. in-8°, est jusqu'ici le seul interprète qu'il ait rencontré dans notre langue (Paris, 1781, 3 vol. in-8°). A. B-E.

ISOLOIR. Nous avons vu, aux mots ÉLECTRICITÉ et CONDUCTEUR, que les corps se divisent en *conducteurs* de l'électricité et *non-conducteurs* ou *isolants*. C'est avec ces derniers que se font les isoloirs, destinés à arrêter le fluide électrique qu'on veut retenir ou diriger d'un autre côté. Nous avons aussi, dans ces articles, fait connaître les substances qui *isolent* : il ne nous reste qu'un mot à dire sur les isoloirs.

Pour les machines électriques, pour les tabourets électriques, qui ne doivent pas communiquer avec le sol, les isoloirs sont ordinairement des cylindres de verre. Les excitateurs ont aussi des manches de verre pour prévenir les commotions qui peuvent résulter de la décharge de corps fortement électrisés, décharge qui ne serait pas sans danger si elle s'effectuait à travers le corps de l'opérateur. Le verre seul, à cause de son affinité pour l'eau, n'isolant pas assez complétement, on le couvre d'une couche de vernis de gomme-laque. L'isoloir doit toujours être sec, et ni trop court ni trop gros, une grande surface favorisant davantage la déperdition du fluide électrique, surtout lorsque l'air est humide. V. S.

ISOMÉRIE (de μέρος, part, partie, et ἴσος, égal), terme de chimie qui indique le cas où des corps, ayant la même composition, ainsi que le même poids atomique, jouissent de propriétés différentes et ne peuvent point, par conséquent, être considérés comme des corps identiques : on dit alors que ces corps sont *isomères*. Les substances dérivées de la nature organique fournissent le plus grand nombre de corps isomères; mais on en trouve aussi parmi les corps composés inorganiques. Les huiles volatiles de térébenthine, de citron, de copahu, de genièvre, de poivre, sont toutes composées de 16 atomes de carbone et de 20 atomes d'hydrogène; mais elles diffèrent l'une de l'autre par leurs propriétés chimiques. Les acides maléique, paramaléique et aconitique, sont tous les trois composés de 4 atomes de carbone, de 2 atomes d'hydrogène et de 3 atomes d'oxygène; néanmoins ils diffèrent entre eux non-seulement à l'état isolé, mais encore dans l'état de combinaison avec des bases. La pyrite jaune et la pyrite blanche, qui sont toutes les deux formées par l'union du fer avec le soufre et dans la même proportion; les deux peroxydes et les deux perchlorures d'étain, les deux periodures de mercure (*voy.* IODURE *de mercure*), présentent autant d'exemples de corps isomères inorganiques.

Lorsqu'on cherche à savoir pourquoi deux ou plusieurs corps composés, qui ont absolument la même composition et le même poids atomique, jouissent de propriétés différentes, deux circonstances se présentent comme causes probables de ce phénomène. La première est une position relative différente des atomes simples. Par rapport à cette position relative des atomes, nous ne pouvons rien déterminer immédiatement : elle resterait donc une simple conjecture si la nature ne nous avait point fourni d'exemples où cette différence dans la position relative des atomes simples est évidente. Par exemple, les deux espèces d'éther, savoir : l'éther formique, qu'on obtient en distillant de l'esprit-de-vin très rectifié avec de l'acide sulfurique et de l'acide formique, et l'acétate de méthylène, qu'on obtient en traitant de la même manière l'esprit de bois très rectifié avec de l'acide sulfurique et de l'acide acétique, sont parfaitement isomères et composés de 6 atomes de carbone, de 12 atomes d'hydrogène et de 4 atomes d'oxygène; mais le premier est composé d'un atome d'éther ordinaire et d'un atome d'acide formique, et l'autre d'un atome d'éther méthylique et d'un atome d'acide acétique. Or, l'éther ordinaire contient 2 atomes de carbone et 4 atomes d'hydrogène de plus que l'éther méthylique, et l'acide acétique contient ce même nombre d'atomes de carbone et d'hydrogène de plus que l'acide formique : par conséquent, ces deux espèces d'éthers isomères diffèrent en pro-

priétés chimiques, parce que 2 atomes de carbone et 4 atomes d'hydrogène, qui, dans l'éther formique, se trouvent placés dans l'éther, sont, dans l'acétate de méthylène, placés dans l'acide acétique. La seconde cause probable de l'isomérie est un changement d'état chez l'un ou l'autre des éléments d'un corps composé. Plusieurs corps simples se présentent dans deux états tellement différents, qu'on serait tenté de croire qu'ils ne sont plus les mêmes corps. Tout le monde connaît la grande différence qui existe entre les propriétés du diamant et celles du charbon de bois. Cependant ces deux corps si différents ne sont qu'un seul et même corps simple : le carbone. Le soufre, le phosphore, l'hydrogène, le silicium, présentent des différences analogues, quoique moins prononcées. Or, en supposant qu'un élément puisse se combiner avec d'autres corps sous ses deux états différents et sans changer l'un dans l'autre, il s'ensuit qu'il doit produire deux combinaisons différentes, quoique ayant la même composition et le même poids atomique. Il est, par exemple, très probable que, dans les deux pyrites isomères de fer, le soufre se trouve dans l'une en un autre état que dans l'autre. On a donné le nom de *modifications allotropes* ou d'*allotropie* à ces états différents des corps simples; ces modifications, au reste, ressemblent assez à l'isomérie des corps composés.

Quelques chimistes distinguent l'isomérie proprement dite, et dont nous venons de parler, d'avec deux autres espèces d'isomérie qu'ils nomment la polymérie et la métamérie. La *polymérie* a lieu lorsque des corps composés des mêmes éléments et dans la même proportion relative ont un poids atomique différent. Le gaz oléfiant, par exemple, est composé de 1 atome de carbone et de 2 atomes d'hydrogène; un autre gaz inflammable est composé de 2 atomes de carbone et de 4 atomes d'hydrogène : son poids atomique est deux fois celui du gaz oléfiant. Une espèce d'huile volatile, l'huile de vin ou l'éthérine, est composée de 4 atomes de carbone et de 8 atomes d'hydrogène : son poids atomique est, par conséquent, quatre fois celui du gaz oléfiant. La *métamérie* renferme une distinction de moindre importance : elle a lieu lorsqu'un corps composé du premier ordre est isomère avec un corps composé du second ordre. Par exemple, le cyanate ammonique et l'urée sont tous les deux composés de 2 atomes de carbone, 4 atomes d'azote, 8 atomes d'hydrogène et 2 atomes d'oxygène; mais l'urée est en général considéré comme un composé du premier ordre, tandis que le cyanate ammonique est considéré comme étant du second ordre, parce qu'il est composé d'acide cyanique et d'oxyde d'ammonium, ou, ce qui revient au même, d'acide cyanique, d'ammoniaque et d'eau. B-z-s.

ISOMORPHIE (de μορφή, forme, et ἴσος, égal), terme de chimie, qui indique le cas où des corps dont la composition diffère affectent, en cristallisant, ou la même forme, ou des formes qui dérivent de la même forme primitive. On dit que ces corps sont *isomorphes*. Par des considérations qui paraissent parfaitement fondées, le célèbre minéralogiste Haüy (*voy.*) établissait en principe, que la même forme cristalline primitive indique toujours la même composition, à la seule exception des formes cristallines qui dérivent du cube ou de l'octaèdre régulier, lesquelles sont communes à un grand nombre de substances d'une composition différente. Guidé par ce principe, Haüy fit plusieurs découvertes importantes dans la minéralogie; et lorsqu'il rencontrait des exceptions à cette loi, il les expliquait d'une manière assez plausible, en admettant qu'une combinaison, douée d'une forte disposition à cristalliser, peut entraîner d'autres substances, moins disposées à cristalliser, à prendre la même forme cristalline. La sagacité d'Haüy avait presque réussi à ériger cette idée en axiome, lorsqu'un chimiste allemand, M. Mitscherlich (*voy.*), s'aperçut que les phosphates et les arséniates de la même base, au même degré de saturation et combinés avec le même nombre d'atomes d'eau de cristallisation, donnent toujours des cristaux d'une forme parfaitement identique, et que, par conséquent, il était entièrement indifférent pour la forme du cristal, que le radical de l'acide fût du phosphore ou de l'arsenic, ou que les deux

acides s'y trouvassent mêlés. En poursuivant ses expériences, M. Mitscherlich trouva que plusieurs métaux, tels que le manganèse, le fer, le cobalt, le nickel, le zinc et le cuivre, combinés avec le même nombre d'atomes d'oxygène, le même nombre d'atomes du même acide et le même nombre d'atomes d'eau de cristallisation, affectent également une forme identique dans leurs cristaux. De cette manière, il établissait plusieurs groupes de corps isomorphes, qui peuvent se substituer l'un à l'autre, sans que la forme cristalline de la combinaison en soit altérée. Les acides arsenique et phosphorique sont isomorphes entre eux, de même que les acides sulfurique, sélénique, chromique et manganique. Les oxydes de fer, de manganèse, de cobalt, de nickel, de zinc et de cuivre, composés d'un atome de métal et d'un atome d'oxygène, constituent un groupe isomorphe, et les oxydes de fer, de manganèse, de chrome et d'aluminium, composés de deux atomes de métal sur trois atomes d'oxygène, en constituent un autre.

M. Mitscherlich en conclut que l'isomorphie indique toujours le même nombre d'atomes de corps simples, combinés de la même manière, sans que tous les éléments y soient nécessairement les mêmes, puisqu'un élément peut s'y substituer à un autre sans changer la forme des cristaux. Cette conclusion est exacte pour le plus grand nombre des cas; mais elle ne l'est pas sans exception, puisque, d'abord, les formes qui dérivent du cube et de l'octaèdre régulier, et qu'on appelle le système régulier, sont communes à un grand nombre de corps de la composition la plus différente; et ensuite puisqu'on a découvert quelques exemples d'identité de forme qui ne peuvent point se rapporter à l'isomorphie des parties constituantes. Mais ces exemples ne sont ni communs, ni difficiles à distinguer de ceux qui dérivent leur identité de forme de l'isomorphie.

Le même chimiste a reconnu en outre que, lorsque plusieurs corps isomorphes se trouvent mêlés ensemble et au point de cristalliser, les cristaux qui se forment peuvent contenir ces corps mélangés dans toutes les proportions, lesquelles ne dépendent point alors des proportions chimiques, mais des circonstances qui disposent les corps à se solidifier. Cette observation contient la véritable explication de la composition presque toujours variable de plusieurs espèces minérales, telles que les grenats, les amphiboles, les pyroxènes, etc., où Haüy admettait qu'une force cristallisante, qui prédomine dans l'une des combinaisons, entraîne les autres dans la forme de celle-ci.

Plusieurs corps simples ou composés ont la propriété de former des cristaux de deux formes primitives, c'est-à-dire de deux formes différentes qu'on ne peut dériver de la même forme primitive. On appelle cette propriété la *dimorphie*. Chez les corps simples, c'est un cas d'allotropie (*voy.* l'art. précédent); chez les corps composés, un cas d'isomérie (*voy.* le même article).

Le soufre natif et celui qui cristallise d'une solution dans le sulfure de carbone ont une autre forme primitive que celui qui cristallise pendant le refroidissement du soufre fondu. Le carbonate de chaux a une autre forme cristalline dans l'arragonite que dans le spath calcaire. Ici ce n'est pas seulement la forme des cristaux qui diffère, mais souvent aussi la pesanteur spécifique, la couleur et la facilité avec laquelle le corps cristallisé se laisse attaquer par les réactifs chimiques. Les corps isomorphes doués de dimorphie sont également isomorphes dans leur seconde forme. La chaux, la magnésie, la baryte, la strontiane, le protoxyde de fer, l'oxyde de plomb, par exemple, appartiennent au même groupe de corps isomorphes. Les carbonates anhydres de chaux, de magnésie et de protoxyde de fer se trouvent dans la nature le plus souvent cristallisés avec la forme du spath calcaire, tandis que les carbonates de la baryte, de la strontiane et de l'oxyde de plomb affectent la forme de l'arragonite.

Notre connaissance de l'isomorphie ne date que de l'année 1819, où M. Mitscherlich publia ses recherches sur les formes cristallines des arséniates et des phosphates, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin. Elle est encore loin d'avoir reçu tout le développement dont elle est susceptible. Plusieurs chimistes l'ont combattue, surtout par rapport aux résul-

tats théoriques qu'on en a tirés; mais on peut cependant aujourd'hui la considérer comme une doctrine bien fondée. B-z-s.

ISOPÉRIMÈTRES, *voy.* PÉRIMÈTRE.

ISOTHERMES (de ἴσος, égal, et θέρμη, chaleur). En créant la géographie botanique ou végétale, M. A. de Humboldt (*voy.*) eut l'idée de désigner les latitudes par les genres de végétaux qui croissent sous chacune d'elles. Chaque plante ne pouvant vivre qu'entre certaines limites de température, l'aspect des végétaux de chaque contrée doit offrir, en effet, comme un thermomètre vivant qui indique la moyenne des températures annuelles et de leurs extrêmes. Ainsi nous retrouvons le climat de la Russie sur les Alpes à l'endroit où croît le pin. Voilà donc deux lieux dont la température est la même : une ligne qui les joindrait sera nommée *ligne isotherme*. Chacun des points de cette ligne se rapproche, comme on le voit, de la terre à mesure qu'elle s'éloigne des pays chauds; et sous chaque latitude elle aura un point, d'une élévation différente, où la chaleur sera la même, où la végétation sera semblable. M. de Humboldt a tracé une carte des lignes isothermes de différentes latitudes. Ces lignes marquent les diverses hauteurs qui, dans chaque pays, sont respectivement nécessaires pour obtenir une température égale et par conséquent une végétation analogue. En même temps, ce savant a déterminé la limite des neiges sous chaque latitude. Une montagne élevée présente, sous l'équateur, tous les genres de climats (*voy.*), dans les différents degrés de sa hauteur : au bas croissent les plantes des pays chauds; au-dessus, celles des pays tempérés; plus haut encore celles des pays froids. Chaque plante a donc une certaine hauteur qu'elle ne peut dépasser sans devenir stérile ou périr. Enfin, à une hauteur déterminée, toute végétation cesse, puis la terre, couverte de neiges éternelles, rappelle les régions polaires; mais ces hauteurs sont variables, suivant la zone ou la latitude, et s'abaissent à mesure qu'on approche des pôles. M. de Humboldt a appliqué sa méthode avec succès aux animaux, qui, comme les plantes, subissent les influences climatériques. L. L.

ISPAHAN, célèbre et ancienne ville de Perse, capitale de la province de Djebal ou Irak persan (*voy.*), de tout le royaume à diverses époques, et aujourd'hui d'un gouvernement, est située dans une vaste plaine, près de la rive gauche du Zendeh-roud, à 85 lieues S.-S.-E. de Téhéran, et à 160 E.-S.-E. de Bagdad*. Son nom persan d'Ispahan, dont les Arabes ont fait *Esfahan*, dérive par altération d'*Aspakan*, qui signifie pays de chevaux, parce que cette ville était le principal dépôt de cavalerie des anciens rois de Perse.

Ispahan n'est plus telle que l'ont décrite, dans le XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, les voyageurs P. Della-Valle, Olearius, Tavernier, Thevenot, Chardin, Gemelli Carreri, Corneille Lebruyn, etc. Elle était alors la plus grande, la plus belle, la plus docte et la plus florissante cité de tout l'Orient : sa circonférence était de 12 lieues y compris les faubourgs, et sa population de 600,000 ou peut-être même de 1,100,000 habitants, parmi lesquels on voyait des négociants et des artisans de toutes les religions et de tous les pays. On y comptait 38,240 maisons, dont 29,460 dans l'enceinte de la ville, et 8,780 dans les faubourgs; 162 mosquées, 48 colléges, 1,800 caravanserais, 273 bains publics et 12 cimetières, la plupart hors de la ville. Aujourd'hui, sa partie habitée n'a pas plus de 3 lieues de circuit, et ne renferme guère que 50,000 âmes**. Tout le reste est couvert de ruines et de décombres. Les beaux faubourgs d'Abbas-Abad et de Ghebr-Abad ont disparu; celui de Djulfa, encore assez bien bâti, a été ruiné sous le règne de Nadir-Chah, et sa population de 12,000 âmes est réduite à 800. Les murs d'Ispahan, percés de 15 portes et flanqués de tours sans artillerie, sont en terre et tombent en ruines. Ses rues étroites, tortueuses et non pavées, sont couvertes de boue en temps de

(*) Kinneir (*Geogr. Mem. of Persia*) en a ainsi déterminé la situation : lat. N., 32° 25', long. orient. de Greenwich, 51° 50'. S.

(**) Il paraît que, depuis le commencement de ce siècle, la population s'est de nouveau augmentée, et J. Malcolm (*History of Persia*, t. II) l'estimait déjà à 100,000 âmes pour l'année 1800. *Voir* Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. VI, 2e part., p. 48. S.

pluie, et de poussière dans les autres saisons. Ses maisons, en terre ou en briques séchées au soleil, et sans fenêtres au dehors, sont élégantes et commodes au dedans. Malgré sa décadence, l'aspect d'Ispahan, la hauteur de ses palais, les dômes de ses mosquées et de ses colléges, ses épaisses avenues d'arbres, ses beaux jardins, ses quatre ponts sur le Zendeh-roud, et notamment celui de Djulfa, ses vastes caravanseraïs, ses immenses bazars où l'on peut faire une lieue à couvert, donnent encore une idée imposante de son ancienne splendeur. On y voit toujours la mosquée royale, dont les bases sont en marbre transparent, les coupoles dorées à l'intérieur et les portes garnies d'argent; le kaïssarieh dont on admire le portique orné de peintures; le meïdan, grande place qui servait aux courses de chevaux et aux combats de taureaux, vaste carré long entouré d'un fossé maintenant à sec, et au milieu de laquelle est l'arbre de justice entre quatre bornes cylindriques en granit de deux mètres et demi de haut; le Sefi ou palais royal, qui, par l'étendue et l'élégance des bâtiments principaux, par le nombre et la beauté des pavillons élevés dans ses jardins, ne le cède à aucune demeure royale. Dans un de ces pavillons est la fameuse porte du sépulcre d'Ali, que Chah-Abbas-le-Grand fit transporter de Koufa ou Meched-Ali pour flatter la superstition des Persans. La fameuse allée nommée *Tchahar-Bagh*, ou quatre jardins, existe encore, ainsi que le jardin Hazar-Djerid; mais les bâtiments qui les décoraient ont été détruits. Le plus remarquable des édifices modernes, c'est le palais bâti par le gouverneur Hadji-Mohammed-Houcein-Khan, qui fut depuis premier ministre de Feth-Ali-Chah. On y admire surtout la belle salle du trône. Ce gouverneur mettait sa gloire à restaurer et à embellir Ispahan, dans le but d'engager son souverain à y venir fixer sa résidence. Les Arméniens ont un évêque à Ispahan. Cette ville, malgré sa décadence, a conservé une grande partie de son industrie. On y fabrique des tapis, des brocards en soie, or et argent, des étoffes de coton, des fusils, pistolets et lames de sabre renommées, de la grosse quincaillerie, de jolis ouvrages en bois et en métaux, du papier, des cristaux, des vitraux coloriés, etc.

Histoire. Les auteurs varient beaucoup sur l'époque et sur l'auteur de la fondation d'Ispahan. Les uns l'attribuent à Houchenk ou à Thahmouras, deux rois de la dynastie Pischdadienne, la plus ancienne des monarques persans, et ils disent que Fevidoun, un de leurs successeurs, donna cette ville en apanage au forgeron Gaou ou Kiawé qui l'avait puissamment aidé à détruire la tyrannie de Zohak. D'autres prétendent qu'elle s'est formée de deux villages qui se sont joints en s'agrandissant, ou de deux villes dont l'une, fondée soit par Juda, un des fils de Jacob, soit par les juifs que Nabuchodonosor emmena captifs en Perse, se nommait *Dar el Youda* (colonie de Juda) ou *El Hyeoudié* (la Judée); l'autre ville avait eu pour fondateur Alexandre-le-Grand. Ispahan, ou du moins sa partie la plus ancienne, fut la capitale et la résidence de Kaï-Kobad, premier roi de la seconde dynastie persane dite des Kaïanides; mais elle céda bientôt cet honneur aux villes de Suse, d'Isthakhar ou Persépolis, de Ctésiphon et de Mad-aïn, où résidèrent les autres monarques persans de cette dynastie, puis ceux de la dynastie des Sassanides ou Khosroës.

Ispahan tomba au pouvoir des Arabes, l'an 642 de J.-C., après la bataille de Nehawend qu'ils avaient gagnée sur les Persans, et fut dès lors incorporée à l'empire musulman. Deux siècles après, cette ville fut désolée par une peste horrible qui obligea les habitants à aller s'établir sur le bord de la rivière où est le beau village de Chehristan (pays de ville). L'an 875, elle fut prise par Yakoub, fondateur de la dynastie des Soffarides, l'une des premières qui ait commencé à démembrer l'empire des khalifes. Rentrée sous leur domination en 884, elle en fut encore détachée en 931 ou 32, par les Zayarides. En 935, Ispahan devint la résidence de Rokhn-Eddaulah, qui la fit entourer d'une muraille de 21,000 coudées, fermée par 12 portes; elle fut possédée par les princes Bowaïdes, ses successeurs, jusqu'en l'an 1029, que Mahmoud-le-Gaznevide s'en empara un

an avant sa mort. Son fils Masoud la céda en 1032 aux Kakowides, à qui elle fut enlevée, en 1051, après un siége de 4 ans, par les Turcs Seldjoukides qui en firent la capitale de leur empire. La défaite et la mort de Thogrul III, dernier sulthan de cette dynastie, en 1195, firent passer Ispahan sous la domination de Takasch, sulthan du Kharizme; mais après les revers, la fuite et la mort de son fils et successeur Ala-Eddyn Mohammed, cette ville, pour échapper aux cruautés des Mongols de Tchinghiz-Khan, se soumit à ces barbares vainqueurs, en 1221. Sans être la capitale de l'empire de Houlagou et des khans Tchinghizkhanides de Perse, Ispahan en fit partie jusqu'à la mort d'Abou-Saïd Bahadour, en 1335. Pendant l'anarchie qui déchira la Perse sous ses successeurs, Ispahan tomba d'abord au pouvoir des Djoubanides, puis, en 1344, Abou-Ishak Indjou s'empara de cette ville et de Chiraz qu'il garda jusqu'en 1357. Il les perdit avec la vie, lorsqu'elles furent conquises par la dynastie des Modhafferides, dont la seconde de ces villes fut la capitale. Ispahan se soumit, en 1387, à Tamerlan, qui l'assiégea bientôt, la prit, et fit massacrer la plus grande partie des habitants pour avoir violé la capitulation et égorgé 3,000 de ses Tatars. Les princes Timourides, ses descendants, furent maîtres d'Ispahan jusqu'à la mort de Mirza-Mohammed-sulthan, en 1452. Elle passa alors sous la domination de Djihan-Chah, troisième prince de la dynastie turkomane de Kara-Koïounlu ou du Mouton noir; puis en 1467, sous celle de son vainqueur, Ouzoun-Haçan, quatrième prince d'une autre dynastie turkomane, dite des Ak-Koïounlu ou du Mouton blanc, sur les ruines de laquelle s'éleva celle des Sofys. Chah-Ismaël, son fondateur, réunit Ispahan à son empire, vers 1504; mais elle ne devint la capitale de la Perse qu'à la fin du XVIe siècle, sous Chah-Abbas le Grand, qui y fixa sa résidence et la décora de ses plus beaux monuments. Sous le faible Chah-Houcein, un de ses derniers successeurs, elle fut prise, en 1720, après un long siége et une horrible famine, par les Afghans Khildjis qui la possédèrent sous deux souverains précaires, jusqu'en 1729, que le fameux Thamasp-Kouli-Khan la leur reprit et y rétablit temporairement deux princes de la race des Sofys jusqu'à ce qu'il usurpa le trône de Perse, en 1736, et prit le nom de Nadir-Chah. Après la mort de ce tyran conquérant, Ispahan et la Perse occidentale échappèrent, dès 1750, à la nouvelle dynastie des Afchars qu'il avait fondée. Cette capitale fut souvent prise, reprise et saccagée par les divers ambitieux qui se disputèrent le trône de Perse, jusqu'en 1758. Alors elle demeura à Kerim-Khan, chef de la dynastie des Zends établie à Chiraz. Agha Mohammed, fondateur de celle des Kadjars l'enleva, en 1786, à Djâfar-Khan, avant-dernier prince zend. Mais Téhéran a continué, jusqu'à ce jour, d'être la résidence royale; et Ispahan qui s'était un peu relevée sous le long règne de Feth-Ali-Chah, a été prise et saccagée en 1839, pour avoir pris part à une révolte contre Mohammed-Chah, son petit-fils et son successeur. H. A-D-T.

ISRAËL, surnom du patriarche Jacob (*voy.*), signifiant *qui lutte avec Dieu*, à cause du fait rapporté au chap. XXXII, vers. 29, de la Genèse.

ISRAËL (ROYAUME D'), *voy.* HÉBREUX et SAMARIE.

ISRAÉLITES, *voy.* JACOB (Israël), HÉBREUX et JUIFS.

ISSUS (BATAILLE D'). Issus (ou *Issos* suivant l'orthographe grecque), petite bourgade de la Cilicie, était adossée à ce chaînon du Taurus que les anciens nomment le mont *Amanus*, et située non loin de l'embouchure du Pinare (aujourd'hui Delisou), au fond du golfe qui autrefois prenait d'elle le nom de *Sinus Issicus*, et qui porte maintenant celui de golfe d'Alexandrette. Quelques géographes, et notamment le voyageur anglais Kinneir, croient reconnaître l'ancien Issus dans la ville actuelle de *Payas* ou *Bayas* qui fait partie du pachalik d'Adana.

Issus doit toute sa célébrité à l'importante victoire qu'Alexandre-le-Grand (*voy.*) y remporta sur Darius, au mois de novembre de l'an 333 av. J.-C.

Le passage glorieux du Granique (*voy.*) avait livré l'Asie-Mineure au jeune conquérant macédonien. Ayant traversé la Phrygie et la Cappadoce, et brûlant d'en

venir aux mains avec Darius lui-même, Alexandre, arrivé au pied du Taurus, se hâte de franchir la principale chaîne, par le défilé appelé les Portes de Cilicie. Il n'y rencontre qu'un simulacre de résistance et pénètre aisément dans cette dernière province. Là il met un grand soin à se rendre maître de toutes les villes et à se concilier l'esprit des habitants; car la conquête de la Cilicie, de cette clef de la Haute-Asie, est pour lui d'une importance extrême. Pendant son séjour à Malle, Alexandre apprend que Darius et son armée sont à deux journées de marche de l'Amanus, mais encore dans les plaines de la Haute-Asie, si favorables au développement des masses énormes de troupes dont l'armée persane se composait. En général habile, Alexandre resolut de l'attirer en Cilicie. Séparée de l'Asie-Mineure par le Taurus proprement dit, et de la Haute-Asie et de la Syrie par le chaînon de l'Amanus, cette contrée montagneuse n'offre de pays plat qu'une très étroite bande de terre, au bord même de la mer. Ainsi resserrée, l'armée de Darius ne pouvait présenter qu'un front de bataille étroit et se trouvait, malgré sa supériorité numérique, dans l'impossibilité de tourner ou d'envelopper les Macédoniens. Pour atteindre son but, Alexandre laisse libres les Portes Amaniques, traverse Issus, et, feignant de vouloir éviter Darius, suit le bord de la mer, jusqu'à Myriandre, comme s'il voulait lui échapper par les Portes Syriennes (*). Le grand roi donne dans le piége, passe les Portes Amaniques et se met à la poursuite d'Alexandre, malgré les avis d'Amyntas, transfuge macédonien qui essaie en vain de le retenir dans le pays plat. Les Perses s'emparent d'Issus où Alexandre avait laissé ses malades, qui sont impitoyablement massacrés. Mais ils paieront cher cet acte de cruauté. Alexandre n'a pas plus tôt reçu avis de la nouvelle marche de Darius, qu'il repasse les Portes Syriennes, et, joyeux de voir les Perses venir lui livrer bataille sur le terrain qu'il a choisi lui-même, il ramène en une nuit ses soldats près d'Issus sur les bords du Pinare.

Darius, campé sur la rive droite du Pinare, fait passer cette rivière à un corps nombreux de cavaliers et d'archers; à l'abri de cette avant-garde, il range ses troupes en bataille. La droite, appuyée sur la mer, est occupée par 30,000 Grecs mercenaires sous le commandement de Thymondas, et la gauche par les Karduques. Derrière ces deux corps, qui formaient l'élite des troupes de Darius, vient se grouper tout le reste de cette immense armée forte de 600,000 combattants et *formant*, dit Arrien, *une profondeur de rangs aussi nombreux qu'inutiles*, la conformation du terrain ne permettant pas de les employer sur le front de bataille. Darius lui-même se place au centre, sur son char, entouré de toute la pompe orientale, et défendu par un corps de cavaliers choisis dans la noblesse de Perse et commandés par son frère Oxathrès.

Alexandre s'avançait sur la rive gauche du fleuve. Grâce à la conformation du terrain, son armée présentait un front aussi étendu que celle de Darius. Parménion (*voy.*) commandait l'aile gauche et reçut l'ordre de se tenir aussi près que possible du bord de la mer, pour empêcher les Perses de prendre cette aile en flanc et de la tourner. Alexandre lui-même se mit en tête de la droite. La redoutable phalange occupait le centre, et les extrémités des ailes étaient garnies de cavalerie.

La droite commence l'attaque. Alexandre, malgré une grêle de flèches, traverse hardiment le Pinare et culbute bientôt la gauche des ennemis, qu'il parvient à séparer du reste de l'armée. Déjà il approche de Darius, mais tandis que ses gardes résistent aux Macédoniens, le grand roi lui-même prend inopinément la fuite; bientôt son char lui paraît trop lent : il abandonne ses armes et son manteau et s'échappe à cheval.

Cependant l'aile droite de Darius avait bravement repoussé les cavaliers thessaliens et la phalange macédonienne, qui, en traversant le fleuve et en gravissant ses rives escarpées, avait eu peine à se maintenir dans cet ordre parfait qui faisait

(*) Autre défilé de l'Amanus, plus rapproché de la mer que les Portes Amaniques. Ce défilé, qui porte maintenant le nom de Beylan, a été, en 1832, le théâtre d'une victoire d'Ibrahim-Pacha (*voy.*).

toute sa force. L'issue de la bataille pouvait sembler encore indécise. Alexandre voit le péril des siens : au lieu de poursuivre Darius, il prend en flanc par une manœuvre habile les mercenaires grecs. Attaqués de deux côtés, ces braves soldats résistent longtemps ; mais apprenant la fuite du roi et abandonnés par les Perses qui semblaient frappés d'une terreur panique, ils cèdent enfin et s'enfuient comme eux vers les montagnes.

Alexandre poursuivit alors les fuyards qui s'entassaient dans les gorges voisines et dont on fit un affreux massacre. Un immense butin et tout le camp de Darius furent le prix de la victoire. La mère, la femme et les enfants du roi tombèrent entre les mains d'Alexandre : on sait avec quels égards le vainqueur les traita.

Selon Quinte-Curce, Darius aurait laissé sur le champ de bataille 100,000 hommes et 10,000 chevaux, et Alexandre à peine 300 soldats. Les rapports des autres historiens s'accordent à peu près avec ces données. Mais leur partialité pour Alexandre pourrait bien les avoir portés à grossir un des chiffres et à diminuer l'autre.

Si la victoire d'Issus ne détruisit pas entièrement la puissance de Darius, elle lui donna un choc terrible, et, avant que le grand roi pût rassembler une nouvelle armée, Alexandre eut le temps de s'emparer des plus belles provinces de l'empire, de la Syrie, de la Phénicie et de l'Égypte.

Les environs d'Issus sont encore remarquables par la victoire que les généraux de Septime-Sévère y remportèrent sur Niger, l'an 194 de J.-C. S-F-D.

ISTER, *voy.* DANUBE.

ISTÉVONS, *voy.* GERMANIE.

ISTHME. Ce mot emprunté du grec (ἰσθμὸς), où il signifiait originairement *col*, *gorge*, *goulot*, sert à désigner une langue de terre qui unit deux continents ou deux terres. En Europe, l'isthme de Corinthe joint la Grèce proprement dite à la Morée. L'isthme de Suez, en Égypte, unit l'Afrique à l'Asie ; de même que, par l'isthme de Panama, l'Amérique septentrionale tient à l'Amérique du sud. D-G.

ISTHMIQUES (JEUX), *voy.* JEUX.

ISTRIE. Cette péninsule, située dans la mer Adriatique, au nord-est de l'Italie, fait partie du royaume autrichien d'Illyrie auquel nous avons consacré un article. Sa population est de 150,000 habitants répandus sur une surface d'environ 75 milles carrés géogr., bornée par la Carinthie, le Frioul et la Croatie. L'air y est malsain ; mais le pays est riche en vin, en huile, en prairies, en miel, en sel, en bois de construction, en marbre et en pierre de taille. La pêche y est aussi importante. Les habitants des villes sont d'origine italienne, ceux des campagnes de race slave. Le trait distinctif de leur caractère, c'est un penchant insurmontable à la paresse. L'ouvrier ne travaille que pour son pain quotidien ; s'il gagne en un jour plus qu'il ne lui faut pour se nourrir, il reste sans rien faire jusqu'à ce qu'il ait tout mangé.

Anciennement, comme aujourd'hui, l'Istrie faisait partie de l'Illyrie ; mais depuis Auguste et Tibère, elle fut réunie à l'Italie. Elle passa plus tard sous le joug des Vénitiens, qui en achevèrent la conquête au commencement du XVe siècle, à l'exception d'un petit territoire qui appartenait à l'Autriche et faisait partie du duché de Carinthie. A la paix de Campo-Formio, elle échut en partage, ainsi que plusieurs autres possessions de la république de Venise, à l'Autriche qui, en 1804, la réunit au gouvernement de Trieste, mais qui fut obligée par le traité de Presbourg de la céder à la France. Incorporée ensuite aux provinces Illyriennes, elle retourna, en 1813, sous le sceptre de l'empereur d'Autriche, et depuis 1815, elle forme, avec quelques îles du golfe de Quarnero, le cercle d'Istrie (103 ¾ milles carrés géogr. et 192,600 habitants) du royaume d'Illyrie (*voy.*). Ses villes les plus importantes sont *Capo d'Istria* (*Aegiola*), autrefois capitale et forteresse ; Rovigno (Trevigno), la plus riche de toutes, avec 9,600 habitants et deux ports ; Pola, siége d'un évêque et remarquable par ses ruines romaines, entre autres par un amphithéâtre de 360 pieds de long ; Cittanuova, Parenzo, Isola, Fasanna. On doit citer encore le village de Salvore, à cause de son phare de 106 pieds de haut. Près des côtes se trouvent les îles de Veglia, Cherso et Ossero. Les habi-

tants de cette dernière passent pour être les descendants des anciens Illyriens. — On peut consulter sur ce pays le bel ouvrage de Cassas, *Voyage pittoresque de l'Istrie et de la Dalmatie*, rédigé par Lavallée, Paris, gr. in-fol., chez Treuttel et Würtz. *C. L.*

ISTRIE (DUC D'), *voy.* BESSIÈRES.

ISTURIZ (don FRANCISCO-XAVIER), ancien premier ministre de la reine régente d'Espagne, est né à Cadix vers 1786. Son père, riche négociant, avait fait sa fortune dans le commerce avec l'Amérique du Sud; il fit donner une bonne éducation à ses deux fils, Thomas, l'aîné, et Francisco, dont nous avons à nous occuper. Lors de l'invasion de leur patrie par les armées françaises, les deux frères se firent remarquer parmi les plus ardents défenseurs de l'indépendance nationale; et lorsque les cortès, convoquées par la junte centrale, se furent installées (24 septembre 1810) dans l'île de Léon, les deux Isturiz, affiliés à la société maçonnique, désertèrent le comptoir, fréquentèrent les clubs libéraux, et furent initiés dans les secrets du plan formé pour régénérer l'Espagne. Ils virent avec orgueil la *reine de l'Océan* abandonner le commerce pour la politique, et leur joie fut au comble lorsque Cadix, leur ville natale, fut surnommée le *dernier boulevard de l'indépendance* et le *berceau de la liberté espagnole*. Après la restauration de Ferdinand VII (*voy.*), les mécontents se réunirent fréquemment en secret dans la maison des frères Isturiz qui, pour cette raison, fut surnommée *la casa otomana*. En 1820, don François embrassa ouvertement le parti des insurgés. Avec Arguelles, Riego, Mina, Galiano et Quiroga (*voy.* tous ces noms), il fut à la tête du parti maçon, c'est-à-dire des *constitutionnels* ou *modérés;* mais son enthousiasme était si grand, son activité si ardente, que les *communeros* ou radicaux comptaient également sur lui. Comme l'un des acteurs de la révolte de l'île de Léon (*voy.* QUIROGA), il fut élu pour représenter Cadix aux cortès de 1820.

Sous le ministère de M. Martinez de la Rosa (*voy.*), le député de Cadix fut l'un des chefs de l'Opposition. De concert avec Alcala Galiano (*voy.*), il accusa, dans la séance extraordinaire du 30 mai 1822, ce ministère d'incapacité, et proposa qu'une adresse fût présentée au roi pour lui demander le renvoi de ses conseillers. La proposition fut adoptée; mais cette démarche n'eut aucun résultat.

Le 30 juin, le roi ferma la session; le lendemain, des troubles éclatèrent à Madrid, et, deux jours après, le sang coulait dans la capitale. M. Calatrava remplaça M. Martinez à la tête des affaires. Le 7 octobre suivant, les cortès furent convoquées extraordinairement: M. Isturiz fut nommé successivement membre de la commission du projet d'adresse et de la commission diplomatique. Durant toute la session, il appuya les mesures exceptionnelles proposées par les ministres *exaltados.* Dans la séance du 9 janvier 1823, il appuya la motion faite par M. Galianc de déclarer au roi, par un message, que les cortès ne consentiraient jamais à aucun changement à la constitution. On sait que l'intervention française les y força.

A cette époque, M. Isturiz, qui avait été président des cortès pendant un mois et l'un des membres de la régence provisoire, et qui, comme député, avait le plus résolument appuyé la motion tendant à déclarer le roi *incapable* et *déchu*, était trop compromis pour ne pas chercher son salut dans la fuite: il passa donc en Angleterre.

Mais le régime constitutionnel ayant enfin paru à Ferdinand VII lui-même un moyen d'assurer la succession à sa fille Isabelle, M. Isturiz revint avec un grand nombre d'autres patriotes amnistiés, et, le 24 juillet 1834, jour de l'ouverture des cortès par la reine régente, il reparut dans l'assemblée chargé d'un nouveau mandat par sa ville natale. Le membre de la chambre des *procuradores* se dévoua aux mêmes principes qu'avait soutenus le député de 1820 et de 1823, et ne cessa de combattre le ministère de M. Martinez de la Rosa, qui, après la mort du roi, avait remplacé M. Zéa-Bermudez (*voy.*) comme premier ministre.

Le 18 janvier 1835, une insurrection militaire éclate à Madrid; le sang coule, et le capitaine général tombe percé de cinq balles. Le soir même, M. Isturiz provoque une réunion des *procuradores*,

et, le lendemain, il monte à la tribune pour adresser aux ministres de pressantes interpellations. Les troubles recommencèrent à plusieurs reprises, et, le 10 juin, le ministère, débordé de toute part, cédait la place au comte de Toréno (*voy.*), qui lui même ne put se soutenir longtemps. Les événements se succédaient avec une effrayante rapidité, et, tandis que don Carlos s'approchait de Madrid, on cherchait vainement un remède capable de guérir le mal révolutionnaire. Enfin l'orage éclate : Saragosse, Valence, Malaga, etc., se soulèvent et organisent des juntes; une grande agitation règne à Barcelonne; Madrid est déclaré en état de siége dans la journée du 4 août. Le comte de Toréno dut se retirer, le 7 septembre, et il eut pour successeur, comme chef du cabinet, le ministre des finances Mendizabal (*voy.*), dont M. Isturiz était depuis longtemps l'ami politique.

Alors l'état de siége fut levé et la censure abolie. La reine régente ouvrit la session (16 novembre 1835). M. Isturiz, nommé président de la chambre des *procuradores*, à une grande majorité, donna d'abord son appui au ministère. Aussi fut-il vivement sollicité d'y entrer lorsqu'une modification parut devoir y être apportée (janvier 1836). Après quelques semaines de négociations, il exprima positivement son refus; le fameux *vote de confiance* et peut-être aussi l'exécution de la mère de Cabréra avaient donné lieu à un refroidissement entre les amis de M. Isturiz et le ministre Mendizabal, et dès lors, à l'ouverture de la nouvelle session (17 mars 1836), celui-ci fit manquer la nomination du premier à la présidence qui déjà lui avait été provisoirement déférée. Le ministre, n'ayant pu compléter son cabinet, avait gardé à lui seul quatre portefeuilles; de vives et aigres explications eurent lieu pendant plusieurs jours entre les deux anciens amis, et elles prirent un tel caractère de personnalité qu'un duel s'ensuivit. On se battit au pistolet, mais sans se faire de mal; les témoins séparèrent les combattants qui restèrent ennemis.

La reine ne supporta pas longtemps les prétentions exagérées de M. Mendizabal : elle offrit à M. Isturiz de le remplacer, et celui-ci accepta (15 mai 1836), comptant sur l'appui des Galiano, des Arguelles et d'autres amis influents parmi les *procuradores ;* puis sur la chambre des *proceres* et sur l'habile ambassadeur de France (comte de Rayneval), qui soutenait naturellement l'adversaire d'un cabinet que l'Angleterre avait appuyé de toutes ses forces. Mais les chambres se prononcèrent contre M. Isturiz : celle des *procuradores* ne tarda pas à déclarer que le ministère n'avait pas sa confiance, et il fallut en venir à la mesure extrême d'une dissolution. Bien plus, la vie du ministre fut menacée, et l'on doit dire que, dans ces circonstances critiques, il montra une fermeté remarquable.

Il convoqua une nouvelle assemblée sous le nom de *Cortès revisadores*, laquelle devait sanctionner et modifier l'*Estatudo real*, ou bien décider si une charte ne serait pas plus populaire au dedans et mieux accueillie au dehors.

Ces mesures, qu'on regarda comme rétrogrades, et l'intention qu'on prêtait à M. Isturiz d'appeler l'intervention armée de la France, qu'il n'envisageait plus avec cette invincible répugnance qui la lui avait autrefois fait combattre avec ardeur, échauffèrent les esprits à Madrid et dans les provinces. Les sociétés secrètes reprirent leur activité, des émissaires allèrent soulever la population turbulente des grandes villes; on eut l'art d'éveiller la jalousie du cabinet britannique en exagérant l'influence française; aucun moyen ne fut négligé pour intimider la reine. M. Isturiz rencontra des obstacles à chaque pas : il ne put, qu'à grande peine, compléter son ministère; enfin la pénurie des finances mit le comble à ses embarras. Pendant les élections, des troubles éclatèrent dans tout le royaume : à Malaga, le parti exalté s'empara de la ville; à Carthagène, dix carlistes furent immolés par le peuple; à Saragosse, les désordres furent réprimés par le général San-Miguel; mais l'émeute fut victorieuse à Figuières, où périrent plusieurs personnes, parmi lesquelles le gouverneur de la place, dont le cadavre fut traîné en triomphe à travers les rues. Le 25 juillet 1836, Malaga devint le théâtre

d'une insurrection plus sanglante encore : saisi au milieu de ses efforts pour rétablir l'ordre, le gouverneur militaire San-Just (il était le neveu du fameux conventionnel, *voy.* SAINT-JUST) fut accablé d'outrages et égorgé par une populace furieuse. Le gouverneur civil, comte de Donadio, après avoir vainement tenté de sauver son collègue, cherchait à s'échapper sous un déguisement, lorsqu'il fut arrêté et tué aux cris de Vive la constitution ! Le lendemain, les insurgés et la garnison proclamèrent la constitution de 1812. La révolution s'opéra également à Cadix, à Séville, à Valence, à Cordoue, dans la province de Grenade, dans l'Andalousie, la Murcie, etc. Le contre-coup ne tarda pas à se faire sentir dans la capitale, où, malgré l'énergie des mesures répressives, l'anarchie l'emporta. Le 12 août, les troupes ayant passé du côté des révoltés, la constitution de 1812 fut proclamée ; le 13, la reine elle-même, surprise à Saint-Ildefonse (*voy.* GRANJA) par des soldats mutinés, fut obligée de l'accepter et de renvoyer son ministère. Personne n'ignore quels désordres ensanglantèrent ces événements. Après avoir opposé aux factieux une inutile résistance, le général Quesada, dépouillé de son commandement, chercha son salut dans la fuite, mais les gardes urbaines l'atteignirent et le massacrèrent à quelque distance de Madrid. Les lambeaux de son cadavre apportés dans la ville servirent de jouets à la populace. Isturiz, plus heureux, trouva un asile dans la maison du général Seoane, et, tandis que le peuple demandait à grands cris sa tête, il réussit à s'échapper sous le déguisement d'un courrier anglais. Ce ne fut pas sans grande peine qu'il arriva à Lisbonne, où il s'embarqua pour l'Angleterre; de ce pays, il passa en France avec son collègue et son ami Galiano. M. Calatrava fut placé à la tête des affaires dans ces circonstances difficiles ; et le premier acte du nouveau cabinet fut de lever l'état de siége (15 août 1836).

Si l'on joint à tant de malheurs les succès des carlistes alors si menaçants pour la cause libérale, on reconnaîtra qu'il est peu de ministères qui fournissent à l'histoire une page aussi lugubre que la courte administration de M. Isturiz ; mais il serait injuste de rejeter sur lui toutes ces calamités d'une époque désastreuse. Au moins peut-on lui reprocher d'avoir accepté une mission au-dessus de ses forces, en se chargeant, lui, jusque-là ardent révolutionnaire, d'opposer une digue au torrent des révolutions. Il parait, en effet, que ses lumières, bornées à peu près aux matières de commerce et de douane, ne l'avaient pas placé assez haut dans l'opinion pour lui permettre de dominer les esprits et les événements dans un moment si critique.

Sur la fin du mois de décembre 1836, M. Isturiz put rentrer dans sa patrie et reprendre sa place à la chambre des *procuradores*. Il fut même réélu député, en 1838 et 1839, par la province de Cadix et par celle de Huelva; et, dans la première de ces années, il fut encore une fois nommé président de cette assemblée. Il appartient désormais au parti modéré ou conservateur : aussi les journaux de l'Opposition et les exaltados lui prodiguent-ils, de même qu'à son collègue Galiano, les noms de traître et d'apostat que ni l'un ni l'autre n'a certainement mérité. E. P-c-t.

ITALIE, région méridionale de l'Europe renommée pour son beau ciel, pour les grands souvenirs qui y sont attachés à toutes les localités, et pour sa richesse en monuments des arts dont, après la Grèce, elle est la patrie. La communauté d'une seule langue, harmonieuse et cultivée, aussi bien que des limites naturelles bien déterminées, tend à faire de ce pays un état unique et puissant; mais depuis la chute de l'empire romain d'Occident, il est démembré en une multitude de petites sociétés rivales entre elles, et qui, bien qu'agglomérées maintenant en un nombre plus restreint de souverainetés, n'ont pu encore se fondre en un seul tout, et créer l'unité nationale.

1° *Géographie et statistique.* L'Italie forme une longue presqu'île, qui appuie sa base, au nord, contre le demi-cercle des Alpes, puis avance vers le sud-est, en se rétrécissant de plus en plus entre l'Adriatique et la Méditerranée, et, prenant la forme d'une botte, finit par se perdre d'une part dans le promontoire de Sainte-

Marie de Leuca, et de l'autre dans celui de Reggio, en face de la Sicile, qu'un détroit en sépare, mais qui est toujours comprise sous la dénomination d'Italie. Sur la frontière de la France et du comté de Nice, au point où les Alpes maritimes baignent leur pied dans la Méditerranée, une autre chaîne de montagnes prend son origine: c'est l'Apennin (*voy.*), qui commence par suivre la courbe gracieuse du golfe de Gènes, puis tourne vers le midi, et forme jusqu'aux extrémités de la presqu'île une épine dorsale, dont la puissante membrure calcaire soutient tantôt des vallées, tantôt s'arrête devant des maremmes (*voy.*), ou cède quelque étroite lisière du littoral à des terrains volcaniques. Quelques-uns de ses sommets (le Velino, *il gran sasso d'Italia*) touchent à la région des neiges éternelles; le châtaignier, l'olivier, les vignobles en recouvrent la base. Sur un point, où la chaîne tombe presque à pic dans la Méditerranée, elle étale au soleil des marbres d'une éclatante blancheur, qui attendent le ciseau du sculpteur ou l'équerre de l'architecte. A défaut de beaucoup de rivières ou de fleuves, l'Apennin envoie aux deux mers un grand nombre de cours d'eau torrentueux. S'il n'offre point au voyageur les effets grandioses des Alpes, il est plus riche peut-être en sites vraiment pittoresques. Au couchant et au midi de la péninsule, d'autres îles encore que la Sicile, la Sardaigne, la Corse, Malte, l'île d'Elbe, Gozzo et Comino, les îles Lipares, etc., plus ou moins grandes, avoisinent cette espèce de tête de pont que l'Europe a jetée vers l'Afrique, et rivalisent avec elle pour les merveilles de la végétation, la beauté du climat, les accidents bizarres du sol et la grandeur des souvenirs.

L'ensemble de la terre ferme d'Italie et des îles qui en dépendent forme une surface de 5,760 milles carr. géogr., ou d'environ 16,100 lieues carr. françaises, laquelle s'étend entre le 4° et le 16° de longitude orientale de Paris (le 24° et 36° longitude de l'île de Fer), et entre le 36° et le 47° de latitude nord. L'appréciation la plus superficielle de ces derniers chiffres explique l'heureux climat qui a fait en tout temps de l'Italie un paradis terrestre, l'orgueil de ses habitants, et très souvent une proie convoitée par les hommes du Nord.

Un coup d'œil rapide jeté sur la carte fait ensuite apercevoir dans l'Italie deux portions distinctes: l'une, située au nord-est de l'Apennin, représente l'*Italie septentrionale* ou *supérieure*; l'autre partie, que Napoléon appelait plus spécialement la presqu'île, correspond à l'*Italie méridionale* ou *moyenne* et *inférieure*.

L'Italie septentrionale, enclavée entre les Apennins, la mer Adriatique et les Alpes, protégée par ces dernières contre le souffle glacial du Nord, arrosée par le Pô, l'Adige (*voy.* ces noms) et d'autres rivières navigables, forme une vaste plaine, qui depuis les frontières de la Carniole jusqu'à la ville d'Ancône, depuis Venise jusqu'au col de Tende, offre, sur presque toute sa surface, des communications faciles. La vallée supérieure du Pô, et quelques vallons latéraux, enclavés dans les Alpes, échappent à cette classification: aussi cette partie du Piémont est-elle restée, pendant le moyen-âge et jusqu'à nos jours, en dehors des influences commerciales qui morcelaient les propriétés dans la plaine. Ici, au contraire, dans la vallée inférieure du Pô, l'industrie établit de bonne heure sa résidence; de bonne heure le commerce de transit entre l'Allemagne et l'Orient passa par cette fertile Lombardie, qui se couvrit de villes libres, fières et puissantes, au milieu desquelles Milan dressait sa tête comme une souveraine. A la vallée inférieure du Pô se rattachent les embouchures de ce fleuve important, puis les lagunes et les îlots sur lesquels la reine de l'Adriatique, Venise, établit, il y a 14 siècles, comme sur d'inébranlables piliers, la base de sa puissance. La ci-devant Marche de Vérone et le Frioul, entre les Alpes, l'Adige et l'Adriatique, renferme en partie des districts montagneux, en partie des plaines fertiles. Du versant méridional des Alpes descendent des rivières, telles que le Tésin, l'Adda, l'Oglio, le Mincio, qui apportent le tribut de leurs ondes au Pô, après avoir, la plupart, alimenté et traversé le bassin des plus beaux lacs d'Europe. Les Apennins envoient aussi du côté du midi quelques affluents moins importants. Enfin, à l'est du Rheno, et au sud

du Pô, s'étend un territoire qui forme encore une fraction de l'Italie septentrionale : c'est une lisière de pays, où les petits tyrans du moyen-âge établirent de bonne heure leur empire.

L'Italie méridionale, ou la vraie presqu'île, s'étend au sud et à l'occident de l'Apennin; par les ramifications qui, de ces montagnes, se dirigent vers les deux mers, elle se trouve séparée, morcelée en une infinité de territoires distincts. L'Arno, le Tibre, le Garigliano sont les seuls fleuves de quelque importance qui descendent de la chaîne de l'Apennin vers la Méditerranée.

De cette conformation du pays résulte que les communications par terre, dans toute l'Italie, sont beaucoup plus difficiles que par mer. Ainsi l'état de Gênes est enclavé partout entre les montagnes et les flots; ses habitants, réduits au jardinage et à la culture des vignes, sont poussés par la force des choses vers le commerce maritime. La Toscane, au milieu de sa bordure de montagnes, se fractionne en plusieurs territoires, dont quelques-uns offrent peu de ressources à la culture : aussi l'habitant des campagnes, même dans le val d'Arno, est-il forcé à embrasser quelque branche d'industrie. La population de la Toscane est très laborieuse, active, et susceptible d'un grand développement intellectuel; Florence, au centre de cette activité, devint de bonne heure la capitale scientifique de l'Italie et le siége des arts. Rome, avec sa mélancolique campagne (*voy.*), ses souvenirs et son gouvernement théocratique, semble négliger les soins matériels de l'existence : l'agriculture, l'industrie, le commerce y languissent; des plaines ondulées, sillonnées de ravins, couvertes de ruines et d'une végétation spontanée, environnent la cité pontificale; plus loin, les marais Pontins (*voy.*) exhalent leurs miasmes fébriles, et l'Apennin dresse ses parois blanchâtres le long de ces régions malsaines. Le royaume de Naples est encore plus morcelé que les autres régions de l'Italie méridionale (moyenne et inférieure). Les contrastes les plus frappants s'y rencontrent à chaque pas : le long de la mer, dans ces beaux golfes, qui, pour la grâce et la variété des contours, ont bien peu de rivaux sur le globe, le palmier élève sa belle tête au-dessus d'un terrain volcanisé; à quelques lieues de distance, un climat âpre, septentrional, vous attend sur les rochers de l'Apennin. Le peuple ressemble au pays : il n'a point le sentiment de l'unité, et le gouvernement exerce peu d'influence sur les portions éloignées du territoire, où prédominent les coutumes locales. Dans la Calabre et les Abruzzes, les liens de famille et de race sont tout-puissants; la *vendetta* y aiguise les poignards, ainsi qu'en Corse et en Sardaigne. La Sicile est dans un état analogue.

Enveloppée au nord et à l'occident par les Alpes, l'Italie semble protégée par ce boulevard naturel contre toute invasion étrangère; mais les routes qui traversent cette redoutable barrière s'élèvent en pente douce du côté du nord, et se séparent du côté du sud en une infinité de branches, qui rendent la défense moins facile.

Le territoire de l'Italie offre une variété infinie de produits. Le blé, le riz, le vin, la châtaigne, le mûrier, les fruits du sud y abondent; sur une partie des côtes de la Méditerranée, la végétation est celle de l'Afrique septentrionale. Dans le règne animal, on vante les chevaux calabrois; les bœufs, les brebis, les chèvres, la volaille abondent en Lombardie; la mer offre aux habitants de la côte une immense quantité de poissons et de coquillages. Dans les marais Pontins, des troupeaux de buffles à demi sauvages donnent un lait estimé pour la confection des fromages; sur les montagnes et dans la plaine, le gibier offre au chasseur un riche butin. Mais les animaux malfaisants aussi ne sont pas rares; les insectes incommodes pullulent sous un soleil brûlant. Dans le règne minéral, les produits volcaniques dominent; le fer de l'île d'Elbe, le marbre de Carrare, le travertin de Rome fournissent à l'industrie, à l'architecture et aux beaux-arts leurs indispensables matériaux.

L'agriculture, quoique bien exploitée dans quelques parties de l'Italie, ne donne pas encore les résultats qu'on serait en droit d'attendre d'un terrain aussi fertile. Dans les huit provinces de la Lombardie, le chiffre auquel arrive l'élève des bestiaux, des chevaux, des mulets, indique

une économie rurale bien inférieure à celle d'autres pays de l'Europe*. Dans l'Italie supérieure, le sol est en général entre les mains d'un petit nombre de propriétaires; des fermiers libres le cultivent, mais ils passent rarement eux-mêmes au rang de propriétaires; les conditions du fermage sont dures, et les baux à terme. Même dans les anciennes provinces lombardes, les habitations des fermiers sont misérables, petites; les provinces de Lodi et de Pavie, où se trouvent beaucoup de familles de journaliers, sont encore plus mal partagées. Dans la Romagne, la condition des paysans est meilleure, quoiqu'il n'existe entre eux et les propriétaires du sol aucun contrat écrit; mais le droit coutumier garantit au travailleur un bail héréditaire; presque toujours le fermier partage avec le propriétaire la moitié des produits susceptibles d'être vendus, et la charge des impôts pèse également sur les deux parties; souvent trente à quarante personnes, appartenant aux différentes branches d'une seule et même famille, vivent en communauté de biens et d'intérêts sous un chef librement élu. Dans l'île de Sardaigne, de vastes domaines appartiennent encore à beaucoup de familles espagnoles et étrangères, qui prélèvent une rente modique sur leurs fermiers indolents. Les biens sont presque toujours affermés pour deux ans; les redevances se paient en nature. Dans la campagne de Rome, des fermes d'une étendue immense se trouvent entre les mains d'un seul et même propriétaire, qui fait exploiter en masse ces vastes landes par des paysans enrôlés et enrégimentés. Dans les montagnes des Abruzzes, ces malheureux échangent deux fois par an l'air pur des Apennins contre le climat fiévreux de la plaine, et paient de leur santé, souvent même de leur vie, le modeste salaire qu'ils reçoivent. Enfin, dans les provinces méridionales de Naples, en Sicile surtout, des terrains admirables restent incultes: une administration absurde, l'absence de voies de communication, l'incurie engendrée par une longue misère, produisent ces déplorables résultats.

(*) Sur une population de 2,400,000 habitants, les chevaux et les mulets ne dépassent point le nombre de 70,000; les bœufs arrivent à 410,000; les moutons à 168,000; tandis qu'en Prusse (1828), sur une population seulement cinq fois plus forte, on trouve pour les chevaux et les mulets un chiffre vingt fois plus élevé qu'en Lombardie; pour les moutons la proportion est 70 fois plus forte; pour les bœufs elle est dix fois plus élevée.

Une branche importante de la culture dans toute l'Italie, c'est le mûrier. De 1827 à 1831, on a exporté de Lombardie 210,000 quintaux de soie brute; le Piémont en produit annuellement 20,000 quintaux, les deux Siciles en donnent 40,000. Dans certaines branches industrielles, surtout pour la fabrication de quelques objets de luxe, les Italiens conservent leur ancienne réputation. On estime toujours leurs soieries massives, leurs tissus de paille fine (Toscane), leurs fleurs artificielles, la bijouterie et l'orfévrerie de Gênes, la verroterie de Venise. Mais, au total, l'industrie italienne ne saurait être comparée à celle de la Grande-Bretagne, de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Suisse. La fabrication à l'aide de la mécanique n'a point encore été appliquée, en Italie, sur une grande échelle. Les produits industriels s'y font presque tous à la main: c'est un procédé plus conforme au caractère italien, à l'aptitude naturelle des habitants. L'Italien est naturellement artiste, et il conserve cette disposition primitive jusque dans les travaux mécaniques. Certes, en agissant ainsi, le pays se prive de grands avantages, et demeure dans une espèce de dépendance commerciale vis-à-vis de l'étranger; mais d'un autre côté, il ne subit point ces brusques variations et ces revirements cruels auxquels les peuples voués à l'industrie sont périodiquement exposés. Depuis une douzaine d'années seulement, la grande fabrication s'est introduite, en Lombardie d'abord, puis en Toscane; depuis peu, des Anglais et des Suisses ont fondé à Naples quelques entreprises industrielles; l'État de l'Église est resté complétement en dehors de ce mouvement.

En thèse générale, on peut affirmer que l'Italien n'aime point une application uniforme*; son esprit vif, mobile, inquiet,

(*) Le nord-ouest de l'Italie fournit à la Suisse et à l'Allemagne un grand nombre de tailleurs de pierre et de maçons. Nous citons ce fait com-

ne se fixe guère sur un seul objet. L'Italien est né commerçant, et cet esprit de négoce trouve un point d'appui dans la configuration du sol, et un aliment dans les événements de l'histoire. Les croisades amenèrent les rapports avec l'Orient, dont les Vénitiens, les Génois et les Pisans s'établirent les facteurs. Les Italiens, on se le rappelle, sont les inventeurs de la lettre de change et de la banque; ce sont eux qui ont donné au commerce son langage de convention. Au moyen-âge, toutes les affaires d'argent passaient entre les mains des Juifs et des *Lombards*. Si la découverte de l'Amérique et la route autour du cap arrachèrent aux Vénitiens et aux Génois le sceptre du commerce, pour le transporter sur les côtes occidentales de l'Europe, l'esprit de négoce ne s'éteignit point dans la nation; encore aujourd'hui, on trouve des négociants italiens dans toutes les grandes villes d'Europe, et, dans ces dernières années, l'activité commerciale de l'Italie a pris un nouvel essor, sans compter que les chemins de fer exerceront une influence incalculable sur les plaines de la Lombardie. Malheureusement, les douanes dans l'intérieur de la péninsule, et le morcellement politique de ce beau pays, opposent au développement du commerce de fortes entraves.

Sur son étendue de 5,760 milles carrés géogr., l'Italie a une population de 22 millions d'âmes. Cela fait environ 3,820 habitants par mille carré. Les portions les plus peuplées sont : Lucques, Parme, le royaume Lombardo-Vénitien; ce dernier, sur 850 milles carrés, a 4,500,000 habitants, c'est-à-dire 5,300 par mille carré : peu de pays en Europe arrivent à ce chiffre. Le mouvement de la population dépasse de beaucoup la moyenne de l'Europe; car d'après les calculs faits de 1815 à 1830, sur un million d'habitants, il y a augmentation de 12,390 habitants par an : on dirait que la productivité du sol se communique aux hommes. Dans le royaume des Deux-Siciles, on compte, sur 1,000 mariages, 5,546 enfants : c'est la plus forte proportion en Europe. Toutefois une mortalité très grande (1 décès sur 33 habitants), et le petit nombre de mariages qui se concluent (1 sur 138 habitants), contrebalancent un peu cette effrayante fécondité. Dans les provinces de Venise, de Bergame, de Milan, on compte, sur 1,000 mariages, ordinairement 5,000 enfants: les royaumes de Wurtemberg, de Bohême et de Portugal arrivent seuls en Europe à cette proportion, qui s'explique du reste facilement pour l'Italie, où la puberté est précoce et la vie facile. La population des villes est, proportion gardée, plus forte que celle des campagnes, surtout dans le royaume Lombardo-Vénitien.

Les habitants de l'Italie professent tous la religion catholique; quelques rares communautés protestantes, formées par des étrangers, se perdent dans les grandes villes; les juifs, disséminés à Rome, à Livourne et dans d'autres villes encore, sont traités avec moins d'intolérance qu'en Espagne et en Portugal. Le clergé catholique est nombreux et possède de grandes richesses*; par ses aumônes, il cherche à s'attacher le peuple, mais par là il favorise aussi la paresse naturelle aux hommes du Midi. A Naples, 230,000 individus, c'est-à-dire plus de la moitié de la population, se trouvent sans occupation fixe et positive, et à Rome les mendiants forment une espèce de corporation**. Il faut convenir, d'un autre côté, que le contraste entre la richesse et la pauvreté est moins choquant en Italie que dans les autres pays de l'Europe : l'Italien est tempérant; il vit sous un beau ciel; les objets de première nécessité sont à vil prix; sans contredit, le Lazzarone, en guenilles et vivant au jour le jour, est moins à plaindre que l'ouvrier anglais jeté sur le pavé par la fermeture d'une fabrique. Ainsi, quoiqu'il n'y ait point de classe moyenne forte et compacte en Italie, quoique la

me une exception à la règle; d'ailleurs ces professions demandent un certain degré d'habileté manuelle.

(*) Dans les États de l'Église et à Naples, on compte un ecclésiastique sur 152 habitants. En Sicile, les ecclésiastiques et les personnes vivant de prebendes s'elevent à 300,000 individus.

(**) En Italie, on compte généralement 13 pauvres sur 100 habitants; proportion moins forte qu'en Angleterre, en France et dans les Pays-Bas; mais plus forte que dans les autres pays de l'Europe (*voir* Schœn, *Histoire statistique de la population européenne*, en allemand).

noblesse y soit nombreuse, et en grande partie propriétaire du sol, il n'existe point entre le riche et le pauvre cet abîme qui les sépare dans le Nord et en fait presque deux races distinctes. La haine n'entre point dans le cœur du prolétaire italien, parce qu'il n'endure point de privations insupportables, et que les jouissances de la vanité sont recherchées avec moins de fureur et d'avidité dans une organisation sociale plus grossière. Si vous examinez le développement intellectuel de ce pays, vous y trouverez aussi, entre les classes favorisées par le sort et les pauvres, une distance moins grande qu'en France ou en Angleterre. Le noble, en Italie, reçoit une éducation très superficielle, tandis que le pauvre des villes fréquente régulièrement des espèces d'écoles primaires, où l'on enseigne la lecture, l'écriture, le calcul et le catéchisme. Dans beaucoup de villes d'Italie, il existe de temps immémorial des écoles d'enfants, écoles médiocres sans doute, mais suffisantes pour arracher le prolétaire à l'abrutissement*. D'ailleurs l'Italien de toutes les classes aime à s'instruire par la conversation, par la vie pratique, plutôt que par l'étude; et ce genre d'instruction étant à la portée de tous, doit établir une certaine égalité dans le royaume des intelligences. Au reste, les gouvernements italiens pourraient assurément faire davantage pour l'éducation du peuple; leur système est, à tout prendre, un système d'obscurantisme. Le clergé enseigne librement, parce qu'on est sûr de lui; on n'établit point d'écoles normales pour avoir de bons maîtres; on n'empêche point, sans doute, la marche traditionnelle, mais on ne cherche point à avancer. Dans les hautes écoles, l'enseignement roule aujourd'hui comme autrefois sur le latin; on y fait un peu de grec; dans les provinces lombardes, un peu d'allemand; du reste, peu ou point d'histoire naturelle. Dans beaucoup d'établissements de Jésuites prédomine l'ancienne méthode scolastique. La gymnastique est prohibée; à peine si l'on ose enseigner l'escrime.

(*) Les meilleures écoles primaires sont celles de la Lombardie et de la Toscane. Dans les provinces vénitiennes, on compte 1,402 écoles suivies par 62,000 écoliers; mais il reste plus de 400 communes qui ne sont pas encore pourvues d'écoles.

En considérant le peu d'extension des écoles primaires et secondaires, peut-être trouvera-t-on le nombre des universités encore trop grand. Il existe vingt institutions de ce genre en Italie; 649 professeurs et 8 à 9,000 étudiants en forment la population savante*. Il y a six siècles, Bologne à elle seule, dit-on, voyait affluer dans ses murs jusqu'à 10,000 étudiants. Les universités de Padoue, Arezzo, Vicence, Naples, étaient aussi fréquentées: c'étaient alors des universités-modèles, et, après Paris, les premières de l'Europe; aujourd'hui elles sont stationnaires. Beaucoup de cours se font en latin; les professeurs, médiocrement rétribués, ne peuvent franchir le cercle tracé autour d'eux par la censure; la philosophie et l'histoire sont mal enseignées; pour le droit public et le droit des gens, pour l'économie politique, il n'existe point de chaires**. Une discipline sévère pèse sur les étudiants; mais l'inquisition la plus rigoureuse ne parvient pas à empêcher les sociétés secrètes; peut-être même contribue-t-elle à les créer.

L'Italie est aussi la patrie des Académies (*voy.* ce mot et l'art. *langue* ITALIENNE); mais l'esprit primitif de ces sociétés littéraires et savantes fut complétement étouffé par leurs formes puériles; elles n'exerçaient plus aucune influence sur la marche des esprits, ne proposant point de questions à résoudre, ne produisant rien par elles-mêmes, jusqu'à ces derniers temps, où elles ont commencé à sentir la nécessité de marcher avec le siècle***.

Les bibliothèques de l'Italie renferment de grandes richesses littéraires, que l'ouvrage de M. Valery a signalées et analysées

(*) En Allemagne, il existe 24 universités, 1,000 professeurs et 16,000 étudiants.

(**) Dans les derniers temps seulement, on en a établi à Turin, Padoue et Pavie.

(***) Les principales Académies aujourd'hui existantes et tant soit peu actives sont: l'*Instituto del regno Lombardo-Veneto*; la *Società italiana delle Scienze*: celle-ci réside à Modène; en 1833, elle avait déjà publié 20 volumes de Mémoires; l'Académie de Turin; les *Georgofili* de Florence; les *Lincei* de Rome; la Société des Arcades (*voy.*) de la même ville; l'Institut archéologique de Rome. Ce dernier établissement, fondé et alimenté par des érudits allemands, se distingue parmi les Sociétés savantes de l'Italie.

avec beaucoup de soin et d'exactitude*. Au XIVe siècle déjà, on avait commencé à faire des collections de livres dans ce pays, berceau des études classiques (*voy.* BIBLIOTHÈQUES). Le mérite de Pétrarque et de Boccace, comme bibliophiles, n'a point été obscurci par leur gloire littéraire. La bibliothèque du Vatican est une des plus riches du monde; l'Ambrosienne à Milan, la Laurentienne à Florence, celle de Saint-Marc à Venise, sont visitées même par les touristes, grâce aux curieux manuscrits qu'elles renferment. On compte 2 millions de volumes dans l'ensemble des bibliothèques d'Italie. Toutefois il n'y faut point chercher les ouvrages qui rentrent dans la philosophie moderne, les sciences économiques et politiques, les sciences industrielles, les littératures contemporaines.

La littérature périodique est nécessairement faible dans un pays où règnent l'absolutisme et la censure. Les journaux politiques sont nuls; ils ne peuvent être que l'écho des gouvernements. Rome est, en proportion de sa population, la ville la plus mal pourvue d'écrits périodiques. La lecture d'ailleurs, nous l'avons remarqué, n'est point un besoin en Italie comme en France et en Allemagne; les cabinets littéraires ne sont guère fréquentés que par des étrangers. Il existe bien peu de relations de librairie entre l'Italie et les pays du dehors; Milan et Florence entretiennent seules des rapports un peu actifs avec les libraires français et allemands. A Naples, les écrivains même les plus connus et les plus distingués font imprimer leurs ouvrages à leurs frais; des droits d'entrée exorbitants équivalent à peu près à la prohibition absolue des livres étrangers: aussi peu d'ouvrages entrent-ils dans ce royaume. Les esprits les plus éminents cherchent souvent à échapper à ces entraves et à s'établir dans les pays étrangers, dont ils adoptent la langue, pour y déposer le résultat de leurs recherches scientifiques ou de leurs méditations.

Toutefois, en dépit de la censure et des croyances officielles, l'Italie, dans ces derniers temps, n'est pas restée complétement en dehors du mouvement philosophique et religieux du siècle. Là aussi l'esprit de négation et de doute a laissé des traces profondes: l'indifférence en matière religieuse et le scepticisme vont en augmentant; la haine contre certaines institutions ecclésiastiques, et même, malheureusement, contre toute religion positive, a gagné du terrain; la lutte révolutionnaire des dernières années a pris, en partie, son origine dans l'antipathie qu'inspire l'état monacal. A la suite des armées françaises, des idées opposées au clergé se sont introduites en Italie; sur la frontière du pays se fait un commerce frauduleux avec des livres prohibés, qui se glissent dans l'intérieur, malgré la barrière des douanes. Le carbonarisme (*voy.*) s'est constitué comme une espèce de protestantisme, symptôme remarquable des changements qui s'opèrent au fond des esprits.

Ce qui fait le malheur de l'Italie, c'est le manque d'esprit public, l'absence d'esprit d'association. Parmi ces rejetons des anciens Romains, il en est encore beaucoup qui ont le sentiment de la liberté, qui en éprouvent le besoin; sur plus d'une physionomie spirituelle et fortement caractérisée, on reconnaît les qualités qui font l'artiste, le poëte, le guerrier, l'homme d'état; et pourtant ce pays morcelé a, de tout temps, été dominé par des princes étrangers. C'est que les Italiens ne sont point doués de la faculté d'abnégation personnelle en vue du bien commun; ils n'arrivent point à soumettre leur volonté individuelle à la volonté générale. Énergiques par boutades, ils s'arrêtent et se découragent en face des obstacles: de là ces alternatives d'audacieuse pétulance et d'un abattement incroyable, de courage et de lâcheté. La haine des étrangers peut inspirer un moment aux Italiens de grandes résolutions: aujourd'hui la gloire, l'amour de la patrie, la mort sur les champs de bataille embrasent leur imagination; mais c'est un enthousiasme factice qui ne tient pas contre les difficultés; un succès rapide ne vient-il point couronner leurs efforts, la prostration, le découragement prennent la place de l'exaltation première. On peut affirmer qu'une partie notable des habitants de l'Italie se sent attirée

(*) *Voyages littéraires, historiques et artistiques en Italie*, par M. Valery; 2e édition, Paris, 1839, 3 vol. in-8°.

aujourd'hui vers les constitutions représentatives, et cependant le système monarchique règne sans contrôle depuis Milan jusqu'à Syracuse.

Nous consacrerons un article particulier à chacun des états italiens. Voici de quelle manière les divisions politiques se rapportent aux divisions naturelles que nous avons mentionnées plus haut.

Haute-Italie ou *Italie supérieure* : 1° Les états continentaux du roi de Sardaigne, c'est-à-dire, le Piémont, la Savoie, au nord des Alpes (le comté de Nice et le duché de Gênes, sur le revers méridional de l'Apennin, appartiennent à l'Italie méridionale ou inférieure); 2° le royaume Lombardo-Vénitien; 3° les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla; 4° le duché de Modène (à l'exception de Massa et de Carrare qui sont sur le revers occidental de l'Apennin), font partie de l'Italie septentrionale ou supérieure.

Italie moyenne : 5° Le duché de Lucques; 6° le grand-duché de Toscane; 7° les États de l'Église (dont les Légations reviennent cependant à l'Italie supérieure); 8° la république de Saint-Marin.

Italie inférieure : 9° la partie continentale du royaume des Deux-Siciles.

Les îles : La Corse (département français); la Sardaigne; la Sicile; l'île d'Elbe, qui appartient à la Toscane; les îles du golfe de Naples, qui dépendent du royaume des Deux-Siciles; Malte, Gozzo et Comino, qui appartiennent à l'Angleterre.

Dans le royaume Lombardo-Vénitien, un vice-roi, investi d'un pouvoir illimité pour beaucoup de détails administratifs, représente l'autorité de l'empereur d'Autriche. Des *congrégations centrales*, formées par des propriétaires nobles et bourgeois, et par les représentants des villes, siégent auprès de chaque gouverneur de province*. Elles répartissent les impôts, et participent à l'inspection de quelques établissements publics. Dans chaque délégation (préfecture), réside une congrégation provinciale, formée des mêmes éléments que les congrégations centrales de la province, à savoir : de députés-propriétaires, et d'un représentant unique de la ville chef-lieu de délégation *. Les membres de ces deux espèces de conseils sont élus pour trois ans; ils se renouvellent par moitié : ce sont des assemblées de notables, sous la dépendance absolue du gouvernement.

(*) Les conditions d'éligibilité, pour les propriétaires non nobles et les représentants des villes, sont : le droit de cité, l'âge de 30 ans, un bien-fonds de 4,000 écus (*scudi*) de valeur.

Dans le royaume de Sardaigne, le duché de Gênes jouit de quelques priviléges insignifiants, accordés par le traité de réunion. L'île de Sardaigne a reçu tout récemment une constitution communale. Le lien de la féodalité subsiste encore dans cette île, mais sans force politique.

L'autorité royale est absolue dans le royaume des Deux-Siciles. En Sicile même, les constitutions féodales et les administrations locales ne subsistent plus depuis 1837; le bon plaisir du roi vient d'abolir ce reste de liberté.

La constitution de l'État de l'Église est de fait aristocratique, puisque le chef de l'état est élu par une corporation de hauts dignitaires, avec lesquels le pape ne peut guère se mettre en contradiction ouverte; de droit et pour toutes les affaires territoriales, le pape est souverain absolu.

Le duché de Lucques possède, depuis 1805, un simulacre de constitution; un sénat de 36 membres, pris parmi les savants, les artistes, les négociants et les propriétaires, est investi du pouvoir législatif et vote les impôts.

La république de Saint-Marin, fondée, il y a treize siècles, par des Dalmates exilés, jouit d'une constitution mêlée d'aristocratie et de démocratie. Le pouvoir législatif réside dans un grand conseil de 300 anciens (*anziani*); le pouvoir exécutif dans un sénat composé de 20 patriciens, 20 bourgeois, 20 paysans, sous la présidence de 2 gonfaloniers triennaux.

La nation italienne, prise dans son ensemble, n'a point d'influence politique; elle n'est qu'un accessoire dans la balance politique de l'Europe. Les états soi-disant indépendants de la péninsule n'occupent pas davantage le rang auquel l'étendue et la fertilite du territoire et la population nombreuse qui s'y presse sembleraient leur donner droit. Les finances

(*) Conditions d'éligibilité : une propriété de 2,000 écus de valeur.

de Rome et de Naples sont dans un mauvais état. La marine des états italiens est faible; ses matelots sont inférieurs à ceux des pays septentrionaux. Le militaire n'est point animé par l'esprit de corps, cette religion des armées. Le peuple est servile, sans avoir, comme les nations de race slave ou germanique, l'enthousiasme de l'obéissance, l'affection passionnée pour les souverains; à Naples surtout, il est plus abaissé qu'ailleurs, parce qu'il est moins soutenu qu'à Rome par la grande idée du passé *. Tôt ou tard cependant, les Italiens seront entraînés par le mouvement général de l'Europe. Le pays est placé aujourd'hui sur la limite étroite où se trouvait la France il y a une soixantaine d'années, entre l'absolutisme monarchique et le système des gouvernements représentatifs. Une nation dont la littérature reprend dans ce moment même une vie nouvelle (*voy.* plus loin), une nation qui compte dans toutes les parties du savoir humain des noms d'une haute illustration, une pareille nation n'est point morte, elle reprendra tôt ou tard le rang qui lui appartient de droit dans la famille européenne.

Nous avons déjà cité les *Voyages historiques, littéraires et artistiques en Italie*, de M. Valery, comme l'un des ouvrages les plus importants à consulter; l'on peut y joindre les *Voyages en Corse, à l'île d'Elbe et en Sardaigne*, du même écrivain, Paris, 1837, in-8°. Nous mentionnerons en outre les ouvrages suivants: A. de Montémont, *Voyages aux Alpes et en Italie*, Paris, 1828; Simond, *Voyage en Italie et en Sicile*, ibid., 1828, 2 vol.; Blume, *Iter Italicum*, Berlin et Halle, 1824-30, 3 vol., important surtout pour la connaissance des archives et des bibliothèques; de Rumohr, *Drei Reisen nach Italien*, Leipz., 1832; du même, *Italienische Forschungen*, Berlin, 1827-31, 3 vol., essentiel pour les études d'art; Cooper, *Italy*, Londres, 1838, 2 vol.; Klemm, *Italica*, 1re livr., Dresde, 1839; *Nuovissima guida dei viaggiatori in Italia*, 5e édit., Milan, 1839, avec cartes et plans; F. de Raumer, *Italien, Beitræge zur Kenntniss dieses Landes*, Leipz., 1840, 2 vol.; enfin Neigebaur, *Handbuch für Reisende in Italien*, 3e éd., Leipz., 1840, 3 vol. in-8°. L. S.

(*) Le cavalier romain, avec 600 fr. de revenu, se croit toujours l'égal des anciens; il vit littéralement de souvenirs. Le Transtéverin se dresse fièrement devant l'homme du Nord, qui est toujours *un barbare* à ses yeux. On a fait la remarque très juste que l'obséquiosité de l'Italien n'est qu'apparente: il flatte pour arriver à son but; mais qu'il soit blessé dans ses passions égoïstes, ou trompé dans son espoir, il passe brusquement de la servilité à l'insolence.

2° *Histoire générale*. Avant que Rome eut attiré à elle toutes les forces vitales de l'Italie, ce beau pays, appelé dans les temps les plus anciens *OEnotria*, *Ausonia*, *Hesperia* *, était habité par des nations qui exerçaient déjà les arts de la paix et jouissaient des fruits d'une civilisation assez avancée (*voy.* OSQUES, OMBRIENS, SICULES, etc.). Seulement au nord de la péninsule, dans la Lombardie actuelle, un peuple à demi sauvage, celui des Gaulois (*voy.*), résista plus longtemps à la puissance romaine. Sur les bords de l'Arno et du Tibre, les confédérations braves et industrieuses des Étrusques, des Samnites, des Latins (*voy.* ces noms) vendirent chèrement, il est vrai, leur liberté; mais enfin elles tombèrent plus vite que les habitants de la Gaule Cisalpine. Dans la partie méridionale de l'Italie (*voy.* GRANDE-GRÈCE), les colonies grecques, qui s'entre-déchiraient souvent elles-mêmes, furent aussi peu à peu soumises par les armes et l'esprit envahisseur des Romains (*voy.* ce nom); l'histoire des vaincus se confond dès lors

(*) Dans la haute antiquité, l'Italie ne paraît pas avoir été désignée sous un nom commun. Italie, OEnotrie, Ausonie ou Opica, Tyrrhénie, Japygie, Ombrica, etc., paraissent avoir été d'abord les noms des principales contrées de l'Italie. Cependant Denys d'Halycarnasse assure qu'avant Hercule, les Grecs nommèrent toute la presqu'île Hespérie ou Ausonie, et qu'elle était appelée Saturnie par les indigènes. La situation de l'Italie au couchant de la Grèce explique le nom d'Hespérie; celui de Saturnie a rapport au séjour que le vieux Saturne y aurait fait. Les Ausoniens paraissent avoir été le même peuple que les Opiques ou Osques (*Opici*, *Opsci*, *Osci*) auxquels nous consacrerons un article; enfin les OEnotriens, ainsi nommés d'OEnotrus, fils de Lycaon (*voy.*), passent pour avoir été une colonie grecque ou pélasgique. *Voir* sur tout cela les premiers chapitres de l'*Histoire romaine* de Niebuhr, et l'ouvrage du chevalier Micali, *L'Italie avant la domination des Romains*, trad. franç. avec une introduction, des notes et éclaircissements de M. Raoul-Rochette, Paris, 1824, 4 vol. in-8°, avec atlas in-fol., chez Treuttel et Würtz. J. H. S.

avec celle des vainqueurs, que nous réservons pour l'article auquel nous venons de renvoyer. Ce n'est qu'avec la chute de l'empire d'Occident (476) que commence, à proprement parler, l'histoire d'Italie dont nous allons donner ici une rapide esquisse.

La *première période* de l'histoire d'Italie s'étend depuis Odoacre jusqu'à Alboin (476-568); elle embrasse la domination des Hérules et des Rugiens, puis celle des Ostrogoths. Romulus Augustule, dernier empereur romain d'Occident, fut précipité du trône par le brave Odoacre (*voy.*). Ce chef des gardes-du-corps allemands se mit à la place du faible représentant des Césars, et prit le titre de *roi d'Italie*, sans parvenir à régénérer la population abâtardie qu'il détachait du grand empire romain. Les Hérules et les Rugiens étaient en trop petit nombre pour exercer une action décisive sur les Italiens : il fallait pour cela une nation plus forte, une nation jeune, vaillante, aux mœurs simples et pures. Cette nation prédestinée était déjà postée sur les frontières de l'empire : sous la conduite de Théodoric (*voy.*), que l'empereur Zénon poussait à cette expédition, les Ostrogoths se précipitèrent sur l'Italie, et se partagèrent le pays conquis depuis les Alpes jusqu'au détroit de Messine (493). Dans cette invasion, une seule peuplade sauva son indépendance et sa liberté : c'étaient de pauvres pêcheurs, établis, depuis une quarantaine d'années, dans les lagunes de la mer Adriatique, où ils préludaient par un petit négoce à la gloire future de Venise.

Théodoric, le nouveau roi d'Italie, a été surnommé *le grand;* et rarement ce titre fut mieux mérité. Protecteur des lettres et des arts, il arrêta un moment le déclin progressif de la civilisation romaine (*voy.* Boëce et Cassiodore); sur les hauteurs de Terracine, son souvenir se rattache encore, dans la bouche du peuple, aux vastes ruines d'un palais; et sous le nom de *Dietrich de Berne* (*), il occupe un rang éminent dans le cycle des traditions germaniques. Mais le peuple du grand Théodoric, après avoir un instant ranimé le corps languissant de la nation italienne, succomba et s'amollit lui-même au contact de ces hommes efféminés, peut-être aussi sous l'influence de ce beau ciel. Totila, dont la lutte désespérée était digne d'un meilleur sort, soutint pendant dix ans (542-552) les attaques de Bélisaire (*voy.*), qui avait pour lui les forces de l'empire de Byzance et une tactique supérieure. Téjas, le successeur de Totila, périt comme lui sur le champ de bataille (553); le royaume des Ostrogoths finit avec lui, et l'Italie retourna sous la domination de l'empereur d'Orient, au nom duquel un gouverneur (exarque) vint établir son siége à Ravenne (*voy.* Exarchat). L'eunuque Narsès (*voy.*) remplissait cette charge avec succès, lorsque les intrigues de la cour de Byzance l'enlevèrent à son poste. Le successeur inhabile qu'on lui donna ne mit aucun soin à garder les passages des Alpes : aussitôt les Lombards (*voy.*), qui occupaient alors la Pannonie, profitèrent de cette négligence pour envahir l'Italie supérieure sous la conduite de leur chef Alboin. Ce fut une conquête facile; ils s'en emparèrent presque sans coup férir.

2[e] *Période*, depuis Alboin jusqu'à Charlemagne (568-774), ou *période lombarde*. Le royaume des Lombards comprenait la Tuscie et l'Ombrie, outre la portion de l'Italie à laquelle ils laissèrent leur nom. Alboin (*voy.*) érigea de plus le duché de Bénévent (dans l'Italie inférieure). Toute l'Italie lombarde (*) fut divisée en trente fiefs (duchés et comtés) que les détenteurs rendirent bientôt héréditaires. A côté de ce nouveau royaume, la confédération formée dans les lagunes se maintint libre et indépendante; en 697, elle se donna un gouvernement central, en élisant un *doge* (Anafesto) : la république de Venise se trouva par là constituée. Ravenne, siége de l'exarque, la Pentapole (les cinq villes maritimes de Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancône), la Romagne, presque toute la côte de l'Italie inférieure et la Sicile restèrent, du moins nominalement, sous le sceptre de Byzance; les villes de Gaëte et d'Amalfi (*voy.*) formaient des

(*) Berne est ici Vérone, et non pas la ville suisse de ce nom. S.

(*) *Voir* l'Atlas historique de Spruner, Gotha, 1837 et ann. suiv. S.

duchés grecs indépendants; Rome était gouvernée par un patrice au nom de l'empereur. Mais lorsqu'au commencement du VIIIe siècle, Léon l'Isaurien (*voy.* ICONOCLASTES) eut exaspéré les Italiens orthodoxes, en abolissant le culte des images, une révolte instantanée rompit les faibles liens qui rattachaient encore à Constantinople une portion de l'Italie. Les villes chassèrent les administrateurs byzantins; à leur place, un sénat et des consuls, librement élus, gouvernèrent les cités. Rome reconnaissait, sinon de droit, au moins de fait, l'autorité paternelle de ses évêques ou papes (*voy.* ce mot), lorsque leur sainteté les rendait dignes d'exercer à la fois le pouvoir temporel et spirituel. Mais cette nouvelle république de Rome, abandonnée à elle-même par la cour de Byzance, et souvent menacée par les Lombards, se vit plus d'une fois obligée de recourir à la protection des rois francs. Aussi le pape Étienne II, pour se créer un appui contre Astolphe, roi des Lombards, ne fit-il aucune difficulté de répandre l'huile sainte sur le front de l'usurpateur Pepin (753), qui, une année auparavant, avait été élu roi des Francs, avec l'assentiment du pape Zacharie; après cette consécration, il lui conféra de plus le titre honorifique de patrice de Rome, et Pepin, en retour de ces faveurs, donna au pape l'exarchat de Ravenne et la Pentapole (756). Charlemagne vint en aide à l'église romaine contre le dernier roi lombard, Didier, dont le royaume fut incorporé à l'empire des Francs (774). Mais les armes de leur grand monarque échouèrent contre Arégise (Arichis), duc de Bénévent (*voy.* ce nom), et contre les républiques de l'Italie inférieure, où Naples, Amalfi et Gaëte étaient devenues riches et puissantes par la navigation et le commerce. Quant à la donation de Pepin-le-Bref, Charlemagne la confirma; de l'Italie lombarde, il fit par la suite un royaume indépendant, qu'il donna à son fils Pepin.

3e *Période*, de Charlemagne à Othon-le-Grand (774-961). C'est la période des Carlovingiens et de l'interrègne.

En l'an 800, pendant la messe de minuit, le pape Léon III avait posé sur la tête de Charlemagne la couronne impériale; mais à l'exception de Rome, les villes libres d'Italie renouèrent leurs liens avec la cour de Byzance, par une haine instinctive qu'elles portaient aux Francs. Encore du vivant de Charlemagne, son petit-fils Bernard succéda à Pepin dans la dignité de roi d'Italie (810); mais sous Louis-le-Débonnaire, dont il prétendit secouer le joug, il fut déposé et privé de la vue. Pendant le règne de cet empereur, l'Italie était une partie intégrante de la monarchie franque : après le traité de Verdun (843), elle échut avec la Lorraine à l'empereur Lothaire I, l'aîné des fils de Louis. En 850, Louis II, fils de Lothaire, monta sur le trône d'Italie, et se montra, durant les vingt-cinq années de son règne, le digne descendant de Charlemagne. Mais après sa mort, l'Italie devint le point de mire de tous les princes de la maison carlovingienne : Charles-le-Chauve (875), Carloman, roi de Bavière (877), Charles-le-Gros, roi de Souabe (880), s'en emparèrent successivement; et lorsque le dernier de ces rois, après avoir réuni un instant tout l'empire de Charlemagne, eut été déposé en 887, l'anarchie la plus complète régna dans la péninsule. Les trente feudataires établis par Alboin n'avaient plus que trois représentants : Bérenger, duc de Frioul, Gui, duc de Spolète, et le margrave d'Ivrée; les deux premiers se disputèrent la couronne, et Gui de Spolète l'ayant emporté, il fut couronné empereur et roi. Après sa mort, ses dignités passèrent un moment sur la tête de son fils Lambert (894); mais Arnolphe ou Arnoul, roi d'Allemagne, fit valoir ses droits dès l'an 896; on le reconnut tout juste aussi long-temps que sa présence en imposait aux Italiens. Après sa mort (899) et celle de Lambert (898), il semblait que la dignité impériale devait échoir à Bérenger Ier, de Frioul, qui dès l'année 894 (d'autres dates portent l'année 888) avait été proclamé roi d'Italie; mais ce noble prince devait trouver un nouveau compétiteur dans la personne de Louis III, roi de la Bourgogne cisjurane. Ce ne fut que quelque temps après l'expulsion de cet adversaire, que Bérenger parvint à se faire couronner roi (915).

Son règne du reste ne fut jamais exempt de soucis et d'alarmes ; les Sarrazins et les Hongrois dévastaient l'Italie depuis les dernières années du IXe siècle, la dissolution de l'état suivait son cours, et, pour comble de malheur, un nouveau rival se présenta : ce fut Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane. Constamment contrarié dans ses projets d'améliorations, Bérenger succomba, en 924, sous le fer d'un assassin. Rodolphe de Bourgogne céda ses droits (926) à Hugues, comte de Provence, qui espérait consolider le trône chancelant de l'Italie par de nombreuses exécutions. Mais son neveu, Bérenger, marquis d'Ivrée*, se réfugia en Allemagne (940), auprès d'Othon-le-Grand, et, après avoir rassemblé un corps d'exilés italiens, il retourna dans sa patrie et renversa Hugues de Provence (945), sans parvenir toutefois à se mettre à sa place ; il dut se contenter d'être le premier ministre de Lothaire II, fils du prince qu'il venait de détrôner. Mais bientôt, impatient de ce rôle secondaire, il empoisonna, dit-on, son jeune souverain (950), et prétendit en forcer la veuve Adelaïde, à donner sa main à son fils Adalbert. Adélaïde, pour échapper à un mariage abhorré, se réfugia dans le chateau de Canosse, y soutint un siége contre Bérenger, et appela à son secours Othon Ier, roi d'Allemagne. Ce monarque arrive, délivre la veuve éplorée, emporte la ville de Pavie, se fait proclamer roi des Francs et des Lombards (951), et se marie avec Adélaïde. Envers Bérenger, il se conduisit en vainqueur généreux et lui laissa, sous condition de vasselage, la couronne d'Italie, dont il détacha un des plus beaux fleurons, le Frioul ; cette province limitrophe, véritable clef de l'Italie, échut en partage à Henri, frère d'Othon.

Pendant dix ans, les choses étaient restées en cet état, lorsque les seigneurs d'Italie portèrent de nouvelles plaintes contre Bérenger aux pieds du roi d'Allemagne. Celui-ci repasse les Alpes, dépose le prince coupable, le fait conduire à Bamberg, et pose la couronne de fer sur sa propre tête (961). Les grands fiefs tombèrent en partage à des dignitaires allemands; les villes italiennes, au contraire, furent dotées par le nouveau roi de priviléges qui, dans un pays constamment livré à l'anarchie, allaient devenir la base de constitutions républicaines.

A Rome, le désordre n'était guère moindre que dans la Haute-Italie. Si les donations de Pepin et de Charlemagne avaient contribué a l'affermissement de la puissance papale, pendant que des caractères nobles et purs occupaient la chaire de saint Pierre, les possessions temporelles devaient hâter le déclin de ce pouvoir théocratique, du moment où les pontifes se livreraient aux mauvaises influences des mœurs de leur époque. C'est ce qui arriva au commencement du Xe siècle (*voy.* PAPAUTÉ). Le clergé et le peuple élisaient le pape, mais au gré des consuls et des principaux patriciens. Pendant quelque temps, deux femmes intrigantes disposèrent de la tiare : en 914, Théodora, noble dame romaine, fort connue par ses galanteries, éleva son amant (Jean X) sur le trône pontifical ; Marozia, la digne fille de Théodora, fit arriver son fils (Jean XI) à la même dignité. Albéric de Camerino, frère de Jean XI, et Octavien, le fils d'Albéric, gouvernèrent Rome en seigneurs absolus. Octavien, à peine âgé de vingt ans, parvint aussi à se faire élire pape sous le nom de Jean XII (950). Il était urgent de mettre un terme à cette scandaleuse succession de papes simoniaques. Othon, quoiqu'il eût été couronné empereur (962) par ce même Jean XII, n'attendait qu'une occasion favorable pour déposer ce pape aux mœurs déréglées. Des négociations que le jeune libertin avait entamées avec Adalbert, fils de Bérenger, fournirent à l'Empereur un prétexte plausible. Il fit élire Léon VIII à la place de Jean XII, et ce pape se maintint, grâce à l'appui d'Othon, malgré les efforts de son adversaire dépossédé. Le peuple romain, qui se disait lésé dans ses droits, opposa Benoît V au protégé de l'Empereur. Pendant près d'un siècle encore, les papes gouvernèrent plus ou moins sous le bon plaisir de la puissance impériale ou du caprice populaire.

Dans l'Italie inférieure, les républiques de Naples, de Gaëte, d'Amalfi, défendaient leur liberté contre le duché de Bénévent; et leur tâche était d'au-

(*) Il était petit-fils, par les femmes, de Bérenger Ier.

tant plus facile que cette principauté lombarde s'était séparée, dès 639, en deux portions : Siconolphe régnait à Salerne; à Bénévent même, le pouvoir était demeuré à Radelgise. Pendant la lutte de ces rivaux, les Sarrazins de la Sicile, appelés par eux comme troupes auxiliaires, s'étaient hâtés de passer le détroit; ils se battirent pour leur propre compte, et formèrent dans la Pouille des établissements militaires. Alors les Grecs d'Italie, les Lombards et les Byzantins se réunirent contre l'ennemi commun des chrétiens. Louis II, empereur et roi d'Italie, et Basile le Macédonien, empereur de Constantinople, à la tête d'une armée confédérée, parvinrent à battre les Musulmans (966); et cette victoire tourna au profit des Grecs. Avec les provinces enlevées aux Sarrazins, on forma une nouvelle principauté (le *thème de la Lombardie*), gouvernée, pendant plus d'un siècle, au nom de Byzance, par un *katapan* (espèce de vice-roi), qui résidait à Bari. Othon-le-Grand essaya, mais en vain, d'expulser les Grecs de l'Italie inférieure; d'ailleurs le mariage de son fils Othon II avec une princesse grecque, Théophanie, amena une trêve dans cette guerre entre l'empire d'Orient et celui d'Italie; et lorsque Othon II eut repris les projets de son père, la perte de la bataille de Basentello (980) mit bientôt fin à sa tentative.

4e *Période*, depuis Othon-le-Grand jusqu'à Grégoire VII (962-1073); domination des empereurs et rois d'Allemagne. En 980, un noble Romain, le consul Crescence (*voy.*), homme d'une trempe antique, gouvernait sa ville natale, où il avait rétabli les formes républicaines. En vain les comtes de Tusculum, qui essayaient de se constituer les représentants de l'autorité impériale, s'opposèrent-ils à son influence, qu'il exerçait dans l'intérêt de Rome. Othon II, empereur et roi depuis 973, était trop occupé de son côté à lutter avec les Grecs de l'Italie inférieure, pour entraver l'administration salutaire et ferme de Crescence, dont l'autorité opposait fort heureusement un frein à des papes vicieux, tels que Boniface VIII ou Jean XV. Mais il n'en fut plus de même sous Othon III, qui régnait en Allemagne depuis 983. Jeune, d'un caractère violent, et jaloux de ses droits, ce prince ramena sur le trône pontifical son cousin Grégoire V, que Crescence avait remplacé par Jean XVI, Grec de naissance, et élu sous la direction du consul par le peuple de Rome. Crescence se vit obligé de se retirer devant des forces supérieures dans le château de Saint-Ange, où le jeune empereur l'assiégea (998) *. Une convention fit tomber le consul au pouvoir d'Othon, qui, sans égard pour la foi du serment, le fit décapiter avec une douzaine de nobles Romains. Les habitants de Rome se soumirent; mais ils rongeaient leur frein en silence, et n'obéissaient qu'autant que les forces impériales se trouvaient dans l'enceinte ou dans le voisinage de leurs murs. Après la mort d'Othon III (1002), les Italiens se crurent libres de toute obligation envers l'Empire : Ardoin, margrave d'Ivrée, fut élu et couronné roi d'Italie; mais parce que cette cérémonie s'était faite dans les murs de Pavie, Milan, ville rivale de cette dernière, se déclara contre le souverain national en faveur de Henri II, le Saint, duc de Saxe. Il s'ensuivit une guerre civile; car l'influence de Milan était grande. Henri II fut à son tour élu roi par les seigneurs d'Italie, dans cette même ville de Pavie (1004), qui avait été témoin de l'élévation de son adversaire. Après la mort du margrave d'Ivrée, toute la Lombardie reconnut l'autorité de Henri II, et, après lui, celle de Conrad II le Salique. Ce dernier décréta l'hérédité des fiefs, dans une diète tenue près de Plaisance, au centre de la plaine de Roncaglia (1037); ses efforts tendaient à ramener la paix dans cette Italie si cruellement déchirée par les factions. Mais la tâche était impossible : d'une part, les villes, de plus en plus puissantes, et les évêques luttaient contre les nobles; et ceux-ci, de même, étaient en guerre avec leurs vassaux; de l'autre, une extrême rivalité armait les villes les unes contre les autres. Les destinées de la république de

(*) Othon n'accusait pas sans raison le consul de vouloir ramener la ville de Rome sous le sceptre de Byzance. Crescence préférait cette influence molle et lointaine à la main de fer des rois d'Allemagne.

Rome étaient entre les mains de la famille de Crescence ; ni Henri II, ni Conrad II, ni les papes, ne parvinrent à dompter cette population remuante. Lorsque Henri III (*voy.*), fils et successeur de Conrad, arriva en Italie (1046), il ne trouva pas moins de trois papes à Rome : il les destitua tous, fit nommer à leur place Clément II, et, à partir de ce moment, il remplit constamment la chaire pontificale, lorsqu'elle venait à vaquer, de papes allemands de son choix. Cette innovation était loin d'être contraire aux intérêts de l'Église; car les élus de l'Empereur furent tous des hommes dignes de leur haute position. Aussi l'autorité pontificale se releva plus vite qu'elle n'était déchue, et les successeurs de Henri III payèrent cher la politique imprudente de leur devancier. Pendant la longue minorité de Henri IV (*voy.*), le moine Hildebrand, qui sera plus tard le redoutable Grégoire VII (*voy.*), préparait en silence les moyens d'une opposition constante à la puissance temporelle. La présence des Normands en Italie favorisa singulièrement ses gigantesques entreprises.

Dès l'année 1016, quelques aventuriers venus de Normandie (*voy.* HAUTEVILLE) s'étaient établis dans la Calabre et la Pouille. Alliés tantôt des Lombards, tantôt des républiques grecques, ils se rendirent de plus en plus indispensables dans ces querelles intestines et dans la lutte contre les Sarrazins. Redoutant leur pouvoir, le pape Léon IX fit de grands préparatifs pour les expulser d'Italie; mais cette vaine tentative se termina par la défaite et la captivité du saint Père (1053). Le pape Nicolas II suivit une politique toute différente : il rechercha l'alliance de ces hardis aventuriers, et investit Robert Guiscard (*voy.*), un de leurs princes, de toutes les terres par lui conquises dans l'Italie inférieure. A partir de ce moment, le duc normand de la Pouille et de la Calabre fut le vassal fidèle du Saint-Siége et son appui le plus solide dans la lutte terrible contre la puissance impériale.

Tandis que dans l'Italie méridionale les petits états tendaient à se fondre en un seul royaume, que l'accession de la Sicile devait encore agrandir, ce fut l'inverse dans le nord, où les villes lombardes jetaient, chacune isolément, les fondements de leur puissance future. Venise, Gênes et Pise (*voy.* ces noms) touchaient déjà à un certain degré de splendeur. Les Pisans avaient porté des secours efficaces à Othon II, lorsqu'il avait tenté d'expulser les Grecs d'Italie; en 1005, ces mêmes républicains avaient soutenu une lutte acharnée contre les Sarrazins de la Pouille et de la Calabre; enfin, de concert avec les Génois, marins aussi entreprenants, soldats aussi intrépides qu'eux-mêmes, ils se hasardèrent à attaquer les Infidèles en Sardaigne, et firent en commun la conquête de cette île (1017 et 1050), qui fut divisée en un certain nombre de fiefs, et répartie entre les citoyens les plus considérables de ces deux républiques.

5° *Période*, de Grégoire VII jusqu'à la chute de la maison de Souabe (1073-1268); lutte constante des papes, protecteurs de la ligue lombarde, avec les empereurs d'Allemagne.

Grégoire VII, comme on sait, abreuva d'humiliations l'empereur Henri IV; Urbain II excita même ses fils à se révolter contre leur père. Conrad, l'aîné de ces enfants dénaturés, fut proclamé roi d'Italie en 1093; après sa mort, son frère puîné, Henri, se chargea de continuer son rôle, et il parvint en effet à précipiter du trône son père, qui termina dans la misère et dans l'exil sa vie agitée. Mais Henri V, créature du pape, à peine devenu empereur, tourna ses armes contre le Saint-Siége. Après une lutte longue et difficile, il conclut (1122) le concordat de Worms, espèce de transaction qui laissait indécises plusieurs difficultés. Ainsi rien n'était réglé pour les affaires de succession de la comtesse Mathilde, dont le testament avait été violemment attaqué par l'Empereur, en ce qu'il livrait au patrimoine de saint Pierre les riches domaines de cette princesse. Il s'ensuivit, pendant le XIIe et le XIIIe siècle, d'interminables querelles entre les deux puissances.

En attendant, le nouvel état des Normands s'était formé dans l'Italie méridionale sur les débris des républiques et des principautés grecques et lombardes. Roger fut le premier roi des Deux-Siciles

(1130). Dans le nord de l'Italie, les petites républiques se constituaient. Les différentes branches du pouvoir y étaient le plus souvent partagées entre des consuls, un petit conseil (*credenza*), un grand conseil et une assemblée populaire (*parliamento*). En même temps, elles préludaient par de petites querelles à une lutte plus importante et plus générale. Dans l'année 1111, Lodi avait été détruite par Milan à la suite d'une de ces guerres intestines; Côme fut assiégée pendant 10 ans (1118-1128) par les armées réunies de toutes les villes lombardes; et après que Côme eut été soumise, Milan s'éleva au premier rang parmi les cités de la Lombardie, qui se groupèrent en grand nombre autour de cette sœur puissante. D'autre part, la ville de Pavie, l'ancienne rivale de Milan, parvint à se faire le centre d'une alliance ou d'une confédération presque aussi imposante. Vers 1129, les Milanais s'étant pris de querelle avec Crémone, ce fut l'occasion d'une guerre entre les deux confédérations des cités lombardes; et lorsque commença la lutte entre l'empereur Lothaire de Saxe et son rival Conrad III de Souabe, les villes y prirent une part active : leur contestation primitive disparut devant des intérêts bien plus graves qui se trouvaient dès lors en jeu. C'était cette interminable lutte du sacerdoce et de l'Empire, qui se reproduisait sous une forme nouvelle et divisait toute l'Italie en deux camps opposés; les noms de *Guelfes* (papistes) et de *Gibelins* (impérialistes) servirent de signalement à ces partis opposés*.

A Rome, le vieux levain de républicanisme, un moment comprimé par Grégoire VII, s'agita sourdement dès que le gouvernail de l'état fut tenu d'une main moins ferme par les successeurs du plus grand d'entre les papes. Le schisme entre Grégoire VIII et Gélase II, celui entre Innocent II et Anaclet II, réveillèrent chez les Romains l'esprit d'indépendance et l'amour de la liberté. De violents discours contre le luxe désordonné des prêtres avaient fait exiler Arnaud de Brescia (*voy.*); mais lorsque le pontificat se déconsidéra, en se dédoublant, l'orateur expulsé rentra dans Rome, et vint offrir aux habitants son bras et ses conseils (1146). Il fallut huit ans de lutte avant que le pape Adrien IV parvînt à renverser cet adversaire éloquent et brave; une prompte exécution fit alors justice du réformateur du XIIe siècle.

Dans le nord de l'Italie, la guerre entre les Guelfes et les Gibelins devenait de plus en plus acharnée. Frédéric Barberousse (*voy.*), neveu et successeur de Conrad III, traversa jusqu'à six fois les Alpes pour protéger son royaume d'Italie contre le républicanisme des cités lombardes. Pavie avait embrassé le parti de l'Empereur; et celui-ci, pour complaire à son alliée, dévasta, en 1154, le territoire de Milan, détruisit Tortone et se fit couronner à Pavie et à Rome. En 1158, il subjugua Milan, abattit les murs de Plaisance et tint une diète dans les plaines de Roncaglia, pour faire décréter l'extension des droits impériaux dans l'esprit du Code Justinien, pour imposer aux cités des *podestà* ou gouverneurs impériaux, et pour établir une paix perpétuelle. Sa dureté ayant bientôt après provoqué une nouvelle sédition, il incendia sans pitié la ville de Crême (1160), soumit la ville de Milan, dont les habitants furent expulsés, et les murs rasés (1162). Mais la terreur de ses armes maintenait seule sa puissance : lorsqu'en 1163, il arriva en Italie sans traîner à sa suite une armée formidable, on vit instantanément les cités se réunir et former, pour la défense de leurs libertés, une alliance qui prit, en 1167, de l'extension et le nom de *ligue lombarde*. Grâce aux efforts réunis de cette ligue, Milan sortit de ses ruines, et une nouvelle ville, appelée Alexandrie en l'honneur du pape Alexandre III, fut élevée pour contenir Pavie, principal siége du parti gibelin. Chrétien, archevêque de Mayence, gouverneur impérial en Italie, et Frédéric Ier lui-même, se brisèrent contre la ligue lombarde : le prince-archevêque échoua devant Ancône, quoiqu'il eût réuni sous ses drapeaux toutes les forces de la Toscane, alors gibeline; et l'Empereur se fit battre, avec ses Allemands, auprès d'Alexandrie

(*) Nous renvoyons le lecteur aux détails donnés dans l'article GUELFES ET GIBELINS, dont notre ouvrage est redevable à M. de Sismondi. S.

(1175), puis l'année suivante à Legnano, si bien qu'après cette triple défaite, il jugea prudent de conclure à Venise un concordat avec le pape Alexandre III (1176) et une trève avec les villes lombardes. Six ans plus tard (1183), la paix de Constance rendit définitif le traité préliminaire. En vertu de ce traité de paix, les républiques conservaient des *podestà*, c'est-à-dire des gentilshommes étrangers qu'elles élevaient librement par leur choix à la dignité de juges et de généraux; elles devaient aussi prêter à l'Empereur, comme par le passé, le serment de vasselage. D'ailleurs, la ligue subsistait; mais au lieu de se transformer, comme elle aurait pu le faire, en une confédération perpétuelle, de nouveaux partis s'élevèrent dans son sein au moment où Frédéric Barberousse et son fils Henri VI (*voy.*), préoccupés de recueillir la succession des rois normands, tenaient leurs yeux attachés sur le midi de la péninsule.

Si les villes lombardes ne surent pas profiter d'une époque aussi favorable, il n'en fut pas de même du Saint-Siége. Pendant la minorité de Frédéric II (*voy.*), fils de Henri VI, Innocent III (*voy.*), le tuteur du jeune prince, fit valoir avec succès les anciennes prétentions sur les donations de Charlemagne et de la comtesse Mathilde; il attira la Toscane presque entière dans le parti guelfe et assit la puissance temporelle du pape sur des bases de plus en plus solides. Mais dans le nord de l'Italie, c'était, nous l'avons déjà dit, une lutte sans cesse renaissante; des seigneurs, tels que les margraves d'Este (*voy.*) ou la famille da Romano, se mêlèrent à la querelle de la ligue lombarde avec les cités gibelines. Dans le fait, ces partis agissaient moins par zèle pour la cause papale ou la cause impériale, que poussés par des haines dynastiques: aussi, lorsque Othon IV de Brunswic monta sur le trône d'Allemagne et d'Italie, tous les Guelfes passèrent de son côté, tandis que les Gibelins se firent partisans du pape; et lorsque la couronne de fer revint à la maison de Souabe, dans la personne de Frédéric II, en 1212, il y eut un nouveau revirement qui rendit les deux partis à leurs positions primitives. A Florence, cet esprit de parti servit de prétexte spécieux à des haines de famille: les Buondelmonti et les Donati se battaient dans les rues avec les Uberti et les Amidei (vers 1215) pour venger des offenses privées; mais la politique guelfe ou gibeline fomentait et agrandissait ces dissensions intestines. Il en fut de même dans l'intérieur de beaucoup de villes d'Italie. Un dominicain, Jean de Vicence, éleva sa voix éloquente contre ces guerres civiles (1233) et offrit sa médiation: peut-être ses efforts auraient-ils été couronnés de succès, s'il n'avait lui-même aspiré à se faire seigneur temporel; cette ambition mondaine amena sa chute à Vicence. Ezzelin da Romano fut plus heureux: sous prétexte de dompter les Guelfes, il établit sa domination par des actes d'une cruauté atroce dans les villes de Padoue, de Vérone, de Vicence, et dans les alentours.

A cette époque, l'empereur Frédéric II, à peine de retour de sa croisade, faisait la guerre au pape Grégoire IX, qui l'avait excommunié. S'inquiétant peu des foudres papales, Frédéric sut tenir tête à son puissant adversaire, que la ligue lombarde, renouvelée en 1226, appuyait de tous ses moyens. Il donna le titre de roi de Sardaigne à son fils naturel Enzio, après l'avoir marié avec une femme de la famille des Visconti de Pise, qui possédait le fief de Gattura en Sardaigne. Mais cette lutte de Frédéric II avec le Saint-Siége devait prendre un autre caractère sous le pontificat d'Innocent IV (*voy.*), qui parvint, au concile de Lyon, à faire prononcer la déchéance de l'Empereur. Dès ce moment, le parti gibelin, déjà miné par les sourdes intrigues des ordres mendiants, ne fit que décliner. La défection de Parme s'ensuivit; en vain les Gibelins reprirent le dessus à Florence en 1248, et en 1260 après la bataille de Monte-Aperto: leur prépondérance fut chaque fois d'une courte durée, et ne changea plus la marche générale des affaires. Déjà les Bolonais avaient fait entrer de gré ou de force toutes les villes d'Italie dans une ligue anti-gibeline. Enzio, le fils chéri de l'Empereur, tomba entre leurs mains après une bataille livrée sur les bords du Tanaro (en 1249), et ce malheureux prince ne sortit plus des prisons de Bologne. Dans la Marche

Trévisane, la terreur qu'inspirait le tyran Ezzelin assura pendant quelque temps encore au parti gibelin une supériorité factice; mais une croisade, entreprise par tous les Guelfes contre ce redoutable seigneur, amena sa chute en 1259. Il ne s'agissait déjà plus de reconquérir la liberté dans ces guerres intestines : la famille Della Scala prit la place d'Ezzelin da Romano; Milan, avec une grande partie de la Lombardie, subit le joug des Della Torre. Partout s'élevaient des tyrans; les républiques de Florence, Venise, Gênes, Pise maintinrent seules leur indépendance.

6ᵉ *Période*, depuis la chute de la maison de Souabe ou de Hohenstauffen, jusqu'à la formation des états modernes (1269-1530).

Depuis que Charles d'Anjou, roi de Naples par la grâce du pape, sénateur de Rome, et vicaire du Saint-Siége en Toscane, eut jeté ses yeux sur la couronne d'Italie, les termes de Guelfes et de Gibelins servirent à désigner les partisans et les ennemis des Français. A ces nouveaux partis vinrent se joindre, dans l'intérieur des républiques, ceux de la noblesse et de la démocratie; presque partout le parti populaire remporta la victoire. Un pontife dont les intentions généreuses ne sauraient être révoquées en doute, le pape Grégoire X (mort en 1276), s'appliquait en vain à rétablir la paix; Nicolas III y réussit pour un moment; mais Martin IV, le partisan servile de Charles d'Anjou, agit en sens contraire de son prédécesseur, et reprit les hostilités contre les Gibelins (1280).

En même temps, les intérêts du commerce et de la navigation mirent les armes aux mains des républiques maritimes. En 1261, les Génois aidèrent Michel Paléologue à reconquérir Constantinople sur les empereurs francs et les Vénitiens, et reçurent, pour prix de leurs secours, l'île de Chios; ils ruinèrent la marine des Pisans près de Meloria (1284); enfin la bataille du Curzola, livrée en 1298 aux Vénitiens, donna aux Génois le sceptre des mers.

Florence consolida sa constitution démocratique, par l'exil irrévocable et complet des nobles (en 1282); de ce moment jusqu'en 1300, le parti guelfe domina dans cette ville (*voy.* DANTE). Il semblait, par de sages procédés, à l'abri de tout revirement, lorsqu'il se fractionna lui-même en deux nouveaux partis, ceux des Noirs et des Blancs (*voy.* BLANCS). Cette dissension avait pris naissance dans la petite ville de Pistoie; de Florence, elle se répandit dans toute la Toscane; presque partout les Blancs eurent le dessous, grâce aux intrigues actives du pape Boniface VIII; vaincus et exilés, ils se réunirent aux Gibelins, et donnèrent à ce vieux parti impérial leur nom et leur couleur (1302).

En Lombardie, la liberté se ranima une dernière fois. Dans la plupart des villes, le peuple, fatigué de verser son sang dans les querelles de ses seigneurs, se leva en masse, et chassa ses maîtres (1302-1306); les Visconti (*voy.*), qui avaient succédé, à Milan, aux Della Torre, furent aussi renversés par ce mouvement populaire. Mais, en 1310 déjà, Henri VII de Luxembourg, le premier empereur qui, depuis soixante ans, se fût montré en Italie, ramena les princes exilés dans leurs villes; on s'empressait d'ailleurs d'accueillir un souverain qui s'annonçait comme le pacificateur de l'Italie, et ne demandait en retour qu'une soumission nominale à l'Empire. Florence seule résista (*voy.* DANTE) et se chargea pendant deux siècles du rôle glorieux de gardienne des libertés d'Italie. Pendant cinq ans, elle se mit sous le protectorat du roi Robert de Naples, ennemi de Henri VII; mais de fait elle demeura libre, tandis que les autres cités se courbaient sous le joug. Ainsi, après la mort de Henri VII (1314), la cité gibeline de Pise eut un maître dans la personne d'Uguccione della Faggiuola, seigneur de Lucques; cette dernière ville se soumit à Castruccio Castracani, lorsque Uguccione eut été chassé (1316); Padoue échut en 1313 aux Carrare (*voy.*); Alexandrie, Tortone (1315) et Crémone (1322) aux Visconti, seigneurs de Milan; Mantoue, gouvernée, depuis 1275, par les Bonacorsi, passa, en 1328, à la famille des Gonzague; à Ferrare, la maison d'Este (*voy.* ces noms) assit, à partir de 1317, sa domination longtemps incertaine sur une base solide; depuis 1273, les Polenta régnaient à Ravenne. Dans d'autres villes,

la tyrannie était d'autant plus insupportable, qu'elle passa plus souvent dans de nouvelles mains. Toutefois ces nombreuses dynasties (surtout les Della Scala, les Visconti, les Castruccio Castracani) servirent de contre-poids à la maison d'Anjou, qui s'appliquait à étendre ses domaines et son influence. Robert de Naples, l'ami de Clément V, avait été créé par lui vicaire de l'Empire en Italie; son fils, Charles de Calabre, fut gouverneur de Florence et de Sienne (jusqu'en 1328). L'empereur Louis de Bavière était descendu en Italie (1327) pour soumettre les Guelfes et la maison d'Anjou; mais son inconstance et son manque de foi lui firent perdre la faveur des Gibelins eux-mêmes. D'autre part, le zèle des Guelfes se refroidit sensiblement sous le pape Jean XXII; les deux partis se rapprochèrent de plus en plus, parce qu'ils poursuivaient un seul et même but, l'indépendance et la liberté.

Sur ces entrefaites, un roi chevalier, Jean de Bohême, arriva en Italie, où les habitants de Brescia l'avaient appelé : partout il s'annonçait comme médiateur et pacificateur; Lucques le choisit pour maître; Jean XXII le favorisait; toutes les voies semblaient aplanies pour lui remettre les destinées de l'Italie. Mais Florence veillait : elle forma, en 1333, une alliance avec Azzo Visconti, Mastino della Scala, Robert de Naples, contre le roi de Bohême et le légat du pape, Bertrand du Poyet, qui s'était emparé du gouvernement de Bologne. Déjà l'année suivante, le souverain étranger vit sa cause perdue; à la place du légat, les Pepoli régnèrent à Bologne. Florence défendit ensuite la cause de la liberté contre Mastino della Scala lui-même, qui commençait à menacer l'indépendance de la Lombardie tout entière. Mastino se tira d'embarras en vendant aux Florentins la ville de Lucques, dont il était devenu maître; mais alors les Pisans s'élevèrent contre ce trafic, et firent pour eux-mêmes la conquête de Lucques (1342). Florence, pour échapper aux factions intestines, s'était donné un dictateur dans la personne de Gauthier de Brienne, duc d'Athènes; puis, fatiguée d'un joug insolite, elle avait chassé son maître. A Rome, où les grandes familles entretenaient l'agitation par leurs rivalités, Colas Rienzi (*voy.*), l'ami de Pétrarque et de la liberté antique, avait tenté de rétablir l'ordre et le règne des lois (1347); mais au bout de sept mois déjà, ce noble tribun avait dû abandonner ses plans de réforme républicaine. Il ne put triompher d'une aristocratie prépondérante, passa sept années dans l'exil, et lorsqu'en 1354 il fut rappelé à Rome avec le légat Albornos, il paya de sa vie un court instant de pouvoir : dans une sédition, il fut assassiné au pied du Capitole, dont il avait prétendu ressusciter les jours de gloire. A Gênes (*voy.*), les familles gibelines des Spinola et des Doria étaient constamment en guerre avec les Grimaldi et les Fieschi (*voy.* ces noms), qui étaient du parti guelfe. Les Génois, fatigués de ces luttes incessantes, chassèrent toutes ces familles aristocratiques et se donnèrent un duc ou *doge*, dans la personne de Simon Boccanegra (1339). A Pise, les Gibelins, partisans et conseillers du capitaine général Ricciani della Gherardesca (*voy.*), se séparèrent eux-mêmes en deux nouveaux partis, ceux des Bergolini et des Raspanti; vers 1348, André Gambacorti se mit à la tête des premiers, et chassa leurs antagonistes.

Et tandis que toutes les villes d'Italie étaient ainsi le jouet des factions ou la proie de la tyrannie, des fléaux, s'il se peut plus redoutables encore, vinrent fondre sur le malheureux pays : en 1347, ce fut une famine cruelle; en 1348, la peste connue sous le nom de *mort noire*, et si éloquemment décrite par Boccace : près des deux tiers de la population périrent. Enfin, pour combler la mesure des maux, les grandes compagnies (*voy.* ce mot et CONDOTTIERI), c'est-à-dire des bandes de soldats pillards et assassins, se formaient, lorsque la paix conclue entre deux villes mettait ces aventuriers sur le pied de réforme : telles étaient les hordes du comte Werner (1348) et du chevalier Montréal (1354).

Jean Galéaz Visconti, archevêque et seigneur de Milan, poursuivait ses projets ambitieux sans se laisser détourner, ni par les légats du pape, ni par les expéditions de l'empereur Charles IV, qui était descendu en Italie en 1355. Mais à Pise, la

domination des Gambacorti fit place, sous l'influence impériale, à celle des Raspanti; à Sienne, la seigneurie des Neuf fut destituée et remplacée par celle des Douze; toute la Toscane se soumit un instant aux armes de l'Empereur; Florence elle-même acheta de Charles IV le titre de ville d'Empire. En 1363, lors d'une nouvelle expédition entreprise par le même souverain, Lucques fut arrachée à la tyrannie des Pisans; à Sienne, il renversa ce même gouvernement des Douze que son influence avait fait instituer; mais lorsqu'il essaya d'attenter à la liberté de la ville et à celle de Pise, il échoua complétement, et ses attaques contre Visconti eurent le même sort.

A Rome, depuis la chute de Rienzi, le cardinal-légat Albornos (*voy.*) s'était employé à reconquérir tout le patrimoine de saint Pierre (1354-1360); mais Florence fomentait le mécontentement des villes récemment soumises et tyrannisées par les légats : aussi, dès 1375, y eut-il une défection générale. En vain le cardinal Robert de Genève (plus tard pape sous le nom de Clément VIII) promenait-il une bande d'aventuriers bretons à travers le pays rebelle : la terreur qu'inspiraient ses cruautés amena quelques soumissions passagères; mais pendant le grand schisme (*voy.*), toutes les villes de l'État de l'Église consolidèrent leur indépendance, ou, pour mieux dire, leur existence isolée sous quelque noble tyran.

A Milan, la famille des Visconti restait fidèle à ses plans de grandeur. Déjà Gênes s'était soumise, en 1353, à Jean Galéaz; les Pepoli lui avaient vendu Bologne (1350). L'ambitieux archevêque convoitait la Toscane, mais ses projets échouèrent devant la résistance de toutes les républiques de l'Italie centrale; Guelfes et Gibelins avaient oublié leurs dissentiments pour faire face à cet ennemi commun. Les Vénitiens, effrayés à leur tour d'un si dangereux voisin, contractèrent, en 1354, une alliance avec les seigneurs souverains des villes lombardes. Néanmoins, ces mêmes républicains laissèrent plus tard dépouiller sans pitié les familles Della Scala et de Carrare, par Jean Galéaz Visconti (1387 et 1388), parce que, dans la guerre de Chiozza (1379), les Génois avaient trouvé du secours à Padoue et à Vérone. Florence seule resta fidèle au malheur : elle aida François Carrare à reprendre Padoue (1390); mais sa restauration ne fut que temporaire. La politique de Venise avait complétement changé : elle se faisait la rivale des Visconti, poursuivait à son tour un plan d'agrandissement sur la terre-ferme, et s'empara de Padoue (1406). Jean Galéaz obtint de son côté, en 1395, de l'empereur Venceslas, que Milan fût érigé en duché héréditaire dans la famille des Visconti; en 1398, il acheta la ville de Pise au tyran Gérard d'Appiano, qui se réserva seulement la principauté de Piombino; en 1399, il soumit Sienne; en 1400, Pérouse; en 1402, Bologne. Alors Florence, où dans cet intervalle le noble gonfalonier Michel di Lando avait étouffé les troubles occasionnés par les factions des Ricci et des Albizzi, Florence se sentit menacée sur ses frontières. Elle tremblait pour son existence, lorsque la mort de Jean Galéaz (1402) mit fin à ces craintes. Une grande partie des conquêtes milanaises fut perdue pendant la minorité du fils de Jean Galéaz, et, dans ce démembrement, Florence obtint la soumission de Pise (1406). Elle seule s'opposa, en 1409, aux vues ambitieuses de Ladislas de Naples, qui venait de s'emparer des États de l'Église, et menaçait l'Italie entière. Ce n'était là cependant qu'un péril passager; mais la famille Visconti, après s'être un moment éclipsée, reprit le cours de ses conquêtes et de ses prospérités. Le duc Philippe-Marie recouvra tous ses états lombards (1416-1420), grâce aux talents militaires du condottiere Carmagnola; Gènes rentra sous son autorité (1421), après avoir éprouvé de violentes secousses pendant les querelles des Fregosi, des Adorni, des Montalto, des Guarco, et après avoir passé tantôt entre les mains du roi de France, tantôt entre celles du marquis de Montferrat. La prépondérance des Visconti allait, pour la seconde fois, devenir redoutable à l'Italie entière lorsque les Florentins, toujours sur la brèche, s'unirent aux Vénitiens (1425), qui avaient su attirer chez eux le fameux Carmagnole. Milan perdit son territoire au-delà de l'Adda, et fut

obligée de céder définitivement à Venise les conquêtes de Carmagnole, lors de la paix de Ferrare (1428). A Pérouse, qui avait fait partie autrefois du territoire milanais, le condottiere Braccio da Montone (*voy.*), du parti des Braglioni, érigea une principauté qu'il étendit sur toute l'Ombrie, et même un court instant sur Rome (1416). A Sienne, les Petrucci réussirent, en 1430, à établir leur domination sur des fondements solides.

Milan, humiliée, ne menaçait plus l'indépendance des états d'Italie, et à Naples, Alphonse d'Aragon, constamment inquiété par le parti angevin, ne pouvait songer à autre chose qu'à se maintenir sur son trône. Mais si l'Italie n'avait point alors de conquérant à redouter, elle était toujours en proie aux guerres intestines, allumées par la jalousie réciproque des états, ou par l'esprit turbulent et la rapacité des condottieri. Les Bracceschi, ainsi appelés de leur chef Braccio da Montone, et les Sforzeschi ou les soudards de Sforza Attendolo, formèrent deux partis qui en venaient constamment aux mains, et pour qui les combats étaient un moyen d'existence. François Sforza (*voy.*) réussit, après l'extinction des Visconti (1447), à s'établir comme seigneur souverain à Milan (1450), et à se faire, contre Venise et contre quelques petits souverains, une alliée de la république de Florence, où la maison de Médicis (*voy.*) arrivait déjà en ce temps à un haut degré d'influence.

Ainsi, vers le milieu du XVe siècle, cinq puissances, Florence, Milan, Venise, Rome et Naples, prédominaient en Italie, et elles établirent, en se contrebalançant, un véritable système d'équilibre. Cet état de choses subsista jusqu'en 1494, époque de la conquête de Naples par le roi de France Charles VIII. Depuis, le sentiment de l'indépendance nationale fit place à un égoïsme étroit; guidés par leur intérêt personnel, les souverains italiens cherchaient ou répudiaient l'alliance des monarques étrangers, que le cours des événements amena successivement sur le théâtre de la guerre. Le pape Alexandre VI (*voy.*), pour former une principauté à son fils, l'affreux César Borgia (*voy.*), caressait la France; Louis Sforza, le More, se fit tour à tour l'allié et l'ennemi de cette puissance. Après Charles VIII, qui abandonna sa conquête, Louis XII conduisit une seconde fois les armées françaises dans le royaume de Naples. Il en fut expulsé (1504) par la perfidie de son allié, Ferdinand-le-Catholique; mais il se maintint plus longtemps à Milan, dont il s'était emparé en 1500, en vertu d'un droit de succession qu'il tenait de sa femme.

La mort d'Alexandre VI déjoua les plans de César Borgia, qui n'aspirait à rien moins qu'à la domination de l'Italie entière. Jules II (*voy.*), ce pape soldat, faisait des conquêtes dans la Romagne, non point en vue d'un bâtard ou d'un neveu, mais au profit du Saint-Siége même. Il conclut la ligue de Cambrai (1508) avec Maximilien Ier, Ferdinand-le-Catholique et Louis XII, contre la république ambitieuse de Venise, qui sut dénouer avec adresse cette redoutable alliance. Alors la ligue de Cambrai fit place à la Sainte-Ligue (*voy.* ces mots), formée contre la France (en 1509) par ses alliés de la veille, auxquels vinrent se joindre les Vénitiens et les Suisses. Le but de cette nouvelle union n'était rien moins que l'expulsion des Français. Ces brusques revirements d'une politique dont Guichardin a fait le tableau et Machiavel la théorie, nous étonnent aujourd'hui : au XVIe siècle, l'Italie démoralisée par de longues guerres intestines, n'y trouvait sans doute rien que de naturel; elle vivait de révolutions, comme d'autres pays vivaient de stabilité.

La Sainte-Ligue toutefois ne répondit point aux espérances de son auteur Jules II. Les armées de la France promenèrent pendant quelques années encore leurs drapeaux dans toute l'Italie, et pendant ces campagnes brillantes mais inutiles, les noms de Gaston de Foix, de Bayard, de tant d'autres héros, rayonnent d'un éclat immortel. Vainqueur à Marignan, François Ier succomba à Pavie (1525). Dans sa captivité de Madrid, il dut renoncer à toutes prétentions sur le Milanez, que Maximilien Sforza lui avait cédé en 1515, mais que l'empereur Charles-Quint avait dès lors confisqué comme fief de l'Empire, et qu'il donna (1520) à

François Sforza, frère de Maximilien. Le protégé de Charles-Quint étant mort en 1540, le duché de Milan devint l'apanage de Philippe II, fils de l'Empereur, et passa ainsi sous la domination de l'Espagne.

Les papes de la maison de Médicis (Léon X, 1513; Clément VII, 1523) usèrent de leur influence pour agrandir celle de leur famille. Charles-Quint, le véritable maître de l'Italie depuis la défaite du roi de France son rival, sépara un instant sa politique de celle du pape, et envoya même le connétable de Bourbon (*voy.*) contre Rome; mais après le sac de la ville et l'humiliation de Clément VII, la réconciliation entre ces deux adversaires ne se fit point attendre, et grâce à l'appui de l'Empereur, dès l'année 1530, la maison de Médicis établit sa domination héréditaire à Florence, d'où elle avait été exilée de 1494 à 1512. Le premier duc fut Alexandre I[er] de Médicis. A partir de ce moment, il n'existe plus une ombre de politique nationale dans toute la péninsule, et l'histoire d'Italie elle-même perd son point central avec Florence, dont les destinées se rattachent désormais à celles d'une maison vassale indirecte de l'Empire ou de l'Espagne.

7[e] *Période*, de 1530 à 1789. Après la mort du duc Alexandre, assassiné par son cousin (1537), les Florentins essayèrent une dernière fois de reconquérir leur ancienne indépendance; mais ce fut en vain: la main de l'Empereur pesait sur eux, comme sur le reste de l'Italie. Côme I[er] (*voy.*) succéda à son parent Alexandre. Charles-Quint disposa de même, par un acte de sa volonté, de la succession des marquis de Montferrat (1536), qu'il fit remettre aux mains des Gonzague de Mantoue; dans la suite, le marquisat fut érigé en duché par l'empereur Maximilien II (1573). Parme et Plaisance, que Jules II avait conquises pour le Saint-Siége, furent érigées en duché par le pape Paul III, et données en toute propriété (1545) à son fils naturel Pierre-Aloïs Farnèse (*voy.*); en 1556, Octave Farnèse consolida la possession de sa principauté, en se soumettant à l'investiture impériale. Gênes, soumise depuis 1499 aux Français, puis délivrée (1528) par André Doria (*voy.*), échappa, en 1547, au coup de main de Fiesque (*voy.*) et demeura fidèle au système aristocratique établi par son libérateur. En 1553, Charles-Quint remit le gouvernement de Naples entre les mains de son fils Philippe (II) à qui il avait déjà cédé le Milanez. Par le traité de Cateau-Cambresis (1559), Henri II de France et Philippe II renoncèrent à toute prétention sur le Piémont, qui fit retour à son maître légitime, le duc Emmanuel-Philibert de Savoie. Lorsqu'en 1597 la maison d'Este se fut éteinte dans sa descendance directe et légitime, le bâtard César d'Este reçut en partage les duchés de Modène et de Reggio; et Ferrare fut confisquée, comme fief vacant, par le Saint-Siége. *Voy.* T. X, p. 79.

Pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle, la paix valut à l'Italie une prospérité matérielle qui fut pour elle une espèce de compensation à la perte de son indépendance. Les courages étant amollis et les caractères sans ressort, on s'accommoda fort bien de cet état de choses. Aussi ce calme profond ne fut-il interrompu qu'en 1627, lorsque l'extinction des Gonzague amena une guerre de succession pour le duché de Mantoue et le Montferrat: c'est l'épisode italienne de la guerre de Trente-Ans. Les revers que l'empereur Ferdinand II essuya en Allemagne le mirent dans la dure nécessité d'abandonner l'héritage des Gonzague. Un prince protégé par la France, Charles de Nevers, reçut en 1631 l'investiture impériale du Mantouan et du Montferrat (*voy.* T. XII, p. 622); et sa famille conserva ces principautés jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne. Ce ne fut pas le seul avantage que la France recueillit en Italie pendant la guerre de Trente-Ans.

A l'époque de la guerre pour la succession de Mantoue, une autre maison princière, celle des ducs d'Urbin (della Rovere) s'était éteinte (1631): le Saint-Siége hérita de ce duché, que le pape Jules II avait autrefois concédé à un membre de sa famille.

Pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle, la paix ne fut point troublée en Italie; elle semblait même indéfiniment assurée par le traité de neutralité souscrit à Turin (1696), lorsqu'à la mort de

Charles II d'Espagne, la guerre de la succession éclata. L'Autriche s'empara, en 1706, de Milan; puis de Mantoue et de Montferrat dont elle avait mis le duc au ban de l'Empire pour cause de félonie. Elle céda le Montferrat à la Savoie, et garda pour elle-même le Mantouan et le Milanez. La paix d'Utrecht (1713), ne lui assura pas seulement ses premières conquêtes : l'Autriche reçut encore en partage le royaume de Naples et l'île de Sardaigne; la Sicile devait échoir à la maison de Savoie (*voy.*); mais les deux puissances étant convenues entre elles d'un échange, la Sicile fut réunie à Naples, tandis que la Sardaigne donna son nom au nouveau royaume constitué pour la maison de Savoie. Le mont Genèvre forma dès lors la frontière entre la France et l'Italie.

En 1731, la maison Farnèse s'éteignit à Parme; le duché échut à Charles, infant d'Espagne (*voy.* BOURBONS, T. IV, p. 52). Lorsque ce dernier fut monté sur le trône des Deux-Siciles (1738), conquis, avec l'aide de la France, pendant la guerre de la succession de Pologne, Parme et Plaisance furent cédées à la maison d'Autriche. Dans cette même guerre (1733), le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, allié de la France et de l'Espagne, avait fait la conquête du Milanez. A la paix de Vienne (1738), il n'en garda toutefois que Novarre et Tortone.

Par une bizarre coïncidence, après l'extinction successive des maisons d'Este, de Gonzague, della Rovere, Farnèse, une autre famille princière disparut de la scène du monde, celle des Médicis, qui, depuis 1575, était investie du titre de grand-duc de Toscane. A son extinction, en 1737, François-Étienne, duc de Lorraine, passa en Toscane, d'après les conventions du traité préliminaire de Vienne; et lorsqu'en 1745, il monta sur le trône d'Allemagne, il fit de son grand-duché un apanage pour le second de ses fils. *Voy.* TOSCANE.

Pendant la guerre de la succession d'Autriche, les Espagnols firent la conquête de Milan (1745); mais Charles-Emmanuel de Savoie les ayant expulsés, Marie-Thérèse, en reconnaissance de ce service signalé, donna au roi de Sardaigne quelques portions du Milanez (Vigevanasco, Bobbio, avec une partie d'Anghiera et du Pavese). Don Philippe, infant d'Espagne, reconquit, durant cette guerre, les duchés de Parme et de Plaisance; il en fut un instant chassé, mais en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, cette conquête lui resta. Massa et Carrare passèrent par droit de succession au duc de Modène (1743). Ainsi, vers le milieu du XVIIIe siècle, les maisons de Lorraine, de Bourbon et de Savoie occupaient à peu près toute l'Italie, à l'exception des États de l'Église, du duché de Modène, et des républiques de Venise et de Gênes, qui survivaient à leur gloire.

8e *Période*, depuis 1789. Influence de la révolution française; Italie contemporaine.

Ce fut au mois de septembre 1792 que les troupes françaises franchirent la frontière de la Savoie, apportant aux Italiens les promesses d'une ère de liberté, et cet enthousiasme contagieux, qui enivre un instant les masses, mais pour les laisser froides et indifférentes à leur réveil, lorsqu'elles ne voient point la réalisation de leurs rêves. Si quelques esprits, en avant de leur siècle et de leur pays, accueillaient avec confiance le programme républicain de la Convention nationale, l'Italie en général n'était point mûre pour un régime d'égalité. Les grands événements qui vont s'accomplir pendant cette période au-delà des Alpes, laisseront sans doute après eux des germes destinés à se développer un jour; mais au commencement de cette lutte entre des gouvernements surannés et la jeune France républicaine, il n'y avait de chances pour cette dernière que dans la force et le bonheur de ses armes, et non dans la sympathie d'une population sincèrement catholique et façonnée au joug par deux siècles et demi de servitude.

En abordant l'époque de ces guerres mémorables qui ont porté si haut la gloire des armées françaises, nous devons nous interdire tous les détails; il nous suffira de constater par quelques indications précises les changements qui s'opérèrent dans la configuration politique de l'Italie, pendant et à la suite de ces merveilleuses campagnes.

Les Français, expulsés un moment de la Savoie par les Piémontais et les Autrichiens, reprirent leurs positions à la fin de 1793. En avril 1794, ils s'avancèrent sur le territoire génois et piémontais; mais en juillet 1795, les armées réunies de l'Autriche, de la Sardaigne et de Naples repoussèrent cette invasion; et ce ne fut qu'en 1796, lorsque Bonaparte (*voy.* Napoléon) eut été nommé général en chef de l'armée d'Italie, que commença, pour la France, une série de prodigieux succès.

Dans cette année même, le roi de Sardaigne est forcé de conclure la paix, en cédant la Savoie et Nice; la Lombardie autrichienne est conquise; le duc de Parme et le Saint-Siége paient des contributions de guerre; le roi de Naples intimidé implore la paix. En 1797, après la reddition de Mantoue, ce dernier boulevard de l'Autriche en Italie, Bonaparte forme la *république Cisalpine*(*voy.*),avec le Milanez, le Mantouan, le duché de Modène et une partie du duché de Parme. Par le traité de Tolentino, l'on enleva au pape les Légations pour les réunir à la nouvelle république. Venise fut occupée sans coup férir, et son vieux système aristocratique fut jeté dans le nouveau moule que la France imposait aux états vaincus; par le traité de paix de Campo-Formio (*voy.*), en 1797, le territoire vénitien jusqu'à l'Adige fut même cédé à l'Autriche, et le reste échut à la république Cisalpine. En 1798, la république Romaine et la *république Ligurienne* (Gênes) vinrent se joindre à ce réseau d'états démocratiques alliés ou plutôt vassaux de la France. Le roi de Sardaigne avait conclu, au mois d'octobre 1797, un traité d'alliance avec elle; mais dès l'année suivante, le Directoire jugea prudent de confiner son allié dans l'île de Sardaigne, et de le forcer à une cession de ses états de terre ferme. En 1799, des troupes françaises occupèrent Naples, et y établirent la *république Parthénopéenne*, pour punir le roi des Deux-Siciles de son alliance avec l'Angleterre et la Russie. Le grand-duc de Toscane avait contracté une alliance avec Naples et l'Angleterre : la vengeance du Directoire suivit de près cet acte imprudent; la Toscane fut administrée, comme le Piémont, sur le pied de guerre, par des agents français.

Après la dispersion du congrès de Rastadt, l'Autriche et l'Empire germanique, soutenus par la Russie, reprirent les hostilités. En Italie, les chances de la guerre tournèrent alors contre les troupes françaises, qui furent obligées d'évacuer Naples et les états du pape; en Lombardie, les généraux autrichiens Kray et Mélas, et le général russe Souvorof (*voy.*), à la suite de plusieurs affaires d'éclat, demeurèrent maîtres du pays,et de toutes les forteresses, la seule ville de Gênes soutint un siége mémorable, sous le commandement de Masséna. *Voy.* ce nom.

Mais le général Bonaparte était revenu d'Égypte, et ramenait la victoire à sa suite. Nommé premier consul, il passe les Alpes avec une nouvelle armée, foudroie les Autrichiens à Marengo (1800), et leur impose une capitulation, en vertu de laquelle toutes les forteresses perdues reviennent à la France. La paix de Lunéville (1801) confirme à l'Autriche ses possessions vénitiennes, sous condition de céder au duc de Modène le Brisgau. Le duc de Parme, dont le duché fut réuni à la France, reçut en échange la Toscane, et plus tard le titre de *roi d'Étrurie*. Les deux grandes puissances contractantes garantissaient l'existence des républiques Cisalpine et Ligurienne; à cette dernière on concéda toutes les enclaves. Le roi de Naples, qui avait fait occuper les États de l'Église, signa la paix de Florence (28 mars 1801), et ne perdit, grâce à la médiation russe, que la principauté de Piombino, l'état des Présides et la moitié qui lui revenait dans l'île d'Elbe; la Toscane avait déjà cédé à la France l'autre portion de cette même île, que les Anglais, soutenus par les habitants et quelques Corses, s'obstinèrent à défendre encore pendant six mois. L'état des Présides fut donné, par la France, au royaume d'Étrurie (19 septembre 1801). Des corps nombreux de troupes françaises continuèrent à occuper Naples et la Toscane, aux frais de ces états.

En janvier 1802, la république Cisalpine fut transformée en *république d'Italie*, sous la présidence de Bonaparte,

qui éleva le citoyen Melzi à la dignité de vice-président. Gênes reçut aussi une constitution nouvelle, et pour doge le descendant d'une de ses anciennes familles, Girolamo Durazzo. Le Piémont fut incorporé à la France. L'Italie, on le voit, suivait, à cette époque, toutes les phases du gouvernement républicain en France. Le 26 mars 1805, Napoléon, déjà sacré de la main du pape (2 décembre 1804), posa sur sa tête la couronne de fer du *royaume d'Italie*, créé le 17 mars, avec une constitution en tout semblable à celle de l'empire français. Il fut convenu toutefois que ce nouveau royaume ne pourrait jamais être incorporé à la France, et que l'empereur lui donnerait un roi. Cette promesse ne reçut qu'une exécution partielle. Eugène (*voy.*) Beauharnais fut nommé vice-roi d'Italie et entouré d'une cour brillante; mais le véritable pouvoir siégeait toujours à Paris. Jamais le royaume d'Italie ne fut expressément reconnu par les puissances européennes; mais l'empereur, dans sa marche triomphale, ne s'inquiétait guère de cette opposition tacite: il poursuivait son système d'agrandissement, et exploitait au profit de la France toute acquisition nouvelle. Le 25 mai 1805, Gênes fut réunie à l'empire français; Élisa Bacciocchi (*voy.* ce nom et Bonaparte), sœur de Napoléon, fut investie de la principauté de Piombino; Bacciocchi, le beau-frère de l'empereur, reçut la république de Lucques. Parme, Plaisance, Guastalla furent incorporés à la France le 21 juillet 1805.

L'Autriche, de plus en plus irritée de ces infractions au traité de Lunéville, forma une nouvelle coalition avec la Russie et l'Angleterre; le roi des Deux-Siciles admit sur son territoire des corps anglais et russes. Mais la bataille d'Austerlitz força l'Autriche à signer la paix humiliante de Presbourg (décembre 1805); Venise, l'Istrie, la Dalmatie échurent au royaume d'Italie, qui compta dès lors 5,657,000 habitants, sur une étendue de 1,672 milles carrés géogr. Naples, abandonnée par les corps alliés, fut occupée, en 1806, par les Français, malgré les efforts de la reine Caroline (*voy.* T. IV, p. 776), qui avait essayé d'exciter un soulèvement général. Napoléon plaça, le 13 mars 1806, son frère Joseph Napoléon (*voy.*) sur le trône de Naples. En vain le prince de Hesse-Philippsthal prolongea-t-il (jusqu'au 18 juillet 1806) la défense de la citadelle de Gaëte; en vain la Calabre, soutenue par les Anglais, fit-elle une guerre de guérillas contre le gouvernement français: Masséna soumit la province récalcitrante, et les Anglais se rembarquèrent, après avoir illustré leurs armes par la victoire de Meida, remportée le 4 juillet, sous le commandement du général Stuart. Il ne restait à l'ancien roi de Naples que l'île de Sicile, grâce encore aux flottes anglaises, qui tenaient l'empire des mers.

En 1808, le royaume d'Étrurie, administré par la reine douairière au nom de son fils mineur, dut subir le sort des autres états d'Italie: il fut provisoirement réuni à la France, et, l'année suivante, il échut en partage à la princesse Élisa Bacciocchi. Un des beaux-frères de l'empereur, le prince Borghèse (*voy.*), résidait à Turin comme gouverneur général des départements piémontais. Un autre, le grand-duc de Berg, Joachim (*voy.*) Murat, remplaça sur le trône de Naples (le 6 septembre 1808) le roi Joseph, qui passait sur celui des Espagnes. Ces mutations de rois et de princes faisaient alors partie du cours ordinaire des événements.

En 1809, l'Autriche avait épuisé ses dernières ressources, pour tenter une lutte désespérée contre la France. Dans les commencements, ses armes furent heureuses en Italie; mais Napoléon était à Vienne. Il y décréta la déchéance du pape comme souverain temporel, et la réunion des États de l'Église avec la France. Rome fut déclarée la seconde ville de l'empire français; on alloua au pape une pension de deux millions. Après la paix de Vienne, qui donnait à Napoléon les provinces Illyriennes, on détacha du royaume d'Italie l'Istrie et la Dalmatie, pour les incorporer au gouvernement des nouvelles provinces; mais la Bavière cédait à ce même royaume le cercle de l'Adige, une partie du cercle de l'Eisack, et le bailliage de Clausen.

La puissance de l'empereur des Français semblait assise en Italie, comme dans le reste de l'Europe, sur des bases in-

ébranlables. Des impôts onéreux, à cause de la stagnation du commerce maritime, se payaient cependant sans murmure; les Italiens versaient leur sang sur tous les champs de bataille où l'armée française s'illustrait; des corps français, stationnaient sur tous les points de la péninsule, aux frais de l'administration locale; les journaux censurés rivalisaient en servilisme et en adulation. Cependant le dernier jour de l'empire approchait. Joachim Murat abandonnant la cause de sa patrie et de son beau-frère, conclut un traité d'alliance avec l'Autriche (11 janvier 1814), dont les armées, sous le commandement de Bellegarde, envahissaient déjà l'Italie. Le vice-roi Eugène, fidèle au malheur, opposa jusqu'au dernier moment une résistance héroïque aux ennemis de Napoléon; mais après la trève du 21 avril 1814, les armées françaises durent évacuer l'Italie. Alors la plupart des états revinrent à leurs souverains légitimes. L'impératrice Marie-Louise obtenait Parme, Plaisance et Guastalla; Napoléon prenait possession le 4 mai 1814 de l'île d'Elbe, misérable débris d'une puissance colossale.

L'Europe se reposait à peine de ces catastrophes, qui, depuis plus de vingt ans, avaient entretenu le trouble dans la société, et le congrès de Vienne était encore occupé à régler le nouveau droit public, qui allait gouverner les états, lorsque Napoléon rompit son ban, et prit terre en France, le 1er mars 1815. En même temps, le roi de Naples, fatigué ou honteux de son attitude indécise, fit un appel à toute l'Italie (proclamation de Rimini du 30 mars), au nom de son indépendance. La déclaration de guerre de l'Autriche précéda de peu de jours seulement la reprise des hostilités. Dès le 15 avril, Murat fut contraint d'évacuer Bologne; le 2 et le 3 mai, le général Bianchi le battit près de Tolentino; et sept semaines après l'ouverture de la campagne, le 19 mai, Murat s'embarquait à Naples pour la France. Ferdinand IV revint enfin de son exil de Palerme. Joachim Murat, après la chute de Napoléon, fit la tentative insensée de reconquérir le royaume de Naples; il s'était embarqué en Corse, et avait pris terre en Calabre près de Pozzo; mais presque immédiatement saisi, et traduit devant un conseil de guerre, il périt le 13 octobre 1815, sous les balles des Autrichiens.

Un acte du congrès de Vienne, en date du 9 juin 1815, avait réglé les affaires d'Italie. Le roi de Sardaigne rentrait dans ses états, qui lui étaient intégralement restitués par le traité de Paris du 20 novembre 1815, tandis que par celui du 30 mai 1814 on avait maintenu à la France une partie de la Savoie. Il acquérait en outre, sous le titre de duché, le territoire de la république de Gênes, avec les frontières de 1792. L'empereur d'Autriche réunissait à ses états héréditaires le nouveau royaume Lombardo-Vénitien (*voy.*), formé des provinces vénitiennes, de la Valteline, de Bormio, de Chiavenna, du Mantouan et du Milanez. L'Istrie fut incorporée au royaume autrichien d'Illyrie (*voy.*); la Dalmatie (*voy.*) avec Raguse et les bouches du Cattaro formèrent un autre royaume de la monarchie autrichienne, à laquelle on donna pour frontière du côté des Légations et de Parme, le cours navigable du Pô; du reste, on conservait la délimitation existante au 1er janvier 1792. La maison d'Este-Autriche rentra dans la possession du duché de Modène (*voy.*), y compris Reggio, Mirandola, Massa et Carrare. L'impératrice Marie-Louise conserva le duché de Parme (*voy.*); mais d'après le traité de Paris du 10 juin 1817, elle ne devait point le transmettre, après sa mort, à son fils. L'archiduc Ferdinand d'Autriche redevenait grand-duc de Toscane (*voy.*); on lui concédait aussi l'état des Présides, la principauté de Piombino, et l'île d'Elbe, dont la moitié avait autrefois appartenu à Naples; enfin quelques fiefs d'Empire enclavés dans la Toscane. Le prince Buoncompagni-Ludovisi conservait ses droits de propriété dans l'île d'Elbe et dans la principauté de Piombino. A l'infante Marie-Louise de Parme, ex-reine d'Étrurie, on donnait le duché de Lucques (*voy.*), avec une rente de 500,000 fr., jusqu'à la mort de l'impératrice Marie-Louise, époque à laquelle le duché de Parme devait faire retour à ses anciens souverains (*voy.* p. 152). L'État de l'Église fut intégralement rétabli, à l'exception d'une lisière de territoire sur la rive gauche du

Pô; qui demeurait à l'Autriche; cette dernière puissance conservait en outre le droit de tenir garnison dans les villes de Ferrare, de Comacchio et de Plaisance. Le roi Ferdinand IV reprenait le titre et les pouvoirs de roi des Deux-Siciles (*voy.*). L'Angleterre gardait l'île de Malte; tandis que l'ordre, autrefois possesseur de ce rocher si important comme position militaire, établit sa résidence à Catane, et depuis 1826 à Ferrare; on lui rendit aussi ses biens dans le royaume des Deux-Siciles et dans les États de l'Église. Deux petits états traversèrent seuls, sans altération aucune, les nombreuses révolutions qui depuis la fin du XVIII[e] siècle avaient bouleversé l'Italie : ce sont la république de Saint-Marin et la principauté de Monaco (*voy.* ces noms).

Depuis cette restauration, l'Autriche exerce une prépondérance non contestée dans toute l'Italie. Les peuples cependant, réveillés de leur torpeur par vingt ans de secousses violentes et par leur contact avec la France, formaient en secret des vœux pour l'indépendance et l'unité de la péninsule; à la place des autocraties, rétablies dans leur ancienne forme, on désirait vivement des gouvernements représentatifs. Les sociétés secrètes des Unitaires, des Carbonari (*voy.*) se formèrent, en dépit des jésuites, des tribunaux d'inquisition et de la police. Aussi les cabinets de la Sainte-Alliance s'occupèrent-ils sérieusement de l'état des esprits en Italie. Fidèles au système de stabilité dont le congrès d'Aix-la-Chapelle (1818) avait précisé les principes et les applications éventuelles, ils ne voyaient pas sans inquiétude le carbonarisme s'agiter dans l'ombre d'abord, puis se montrer au grand jour, aussitôt que la révolution d'Espagne (1820) sembla promettre quelque chance de succès à ses desseins. Pour les affiliés de cette société, il ne s'agissait de rien moins que de l'établissement d'une fédération italienne, de l'expulsion des Autrichiens, et d'une réforme radicale dans les différents états de l'Italie. Le mouvement révolutionnaire éclata d'abord à Naples et en Sicile (1820); le roi Ferdinand, pris au dépourvu, fut obligé d'octroyer une constitution copiée sur celle des cortès de Cadix (1812). Ensuite ce fut le tour de la Sardaigne, où le roi Victor-Emmanuel abdiqua (janvier 1821) en faveur de son frère Charles-Félix, pour échapper aux conséquences de ses premières promesses libérales. La cour de Vienne n'hésita pas un moment à arrêter ce mouvement révolutionnaire, qui ne pouvait manquer de se communiquer au royaume Lombardo-Vénitien. C'était elle qui, en 1815, avait formé opposition à l'établissement du système représentatif en Italie : en rétablissant, six ans plus tard, l'autorité absolue dans les royaumes des Deux-Siciles et dans celui de Sardaigne, elle restait fidèle à son rôle. Avec l'assentiment des quatre grandes puissances et des princes italiens qui avaient assisté au congrès de Laybach (*voy.*), une armée autrichienne entra sur le territoire de Naples, et dissipa, dans les affaires du 7 au 10 mai 1821, les troupes constitutionnelles (*voy.* Frimont, Pépé, Abruzzes). Le parti des fédérés piémontais n'opposa pas une résistance plus longue : il fut battu par une autre armée autrichienne (*voy.* Bubna), dans les journées du 7 au 9 avril; et la Russie, qui se préparait déjà à soutenir son alliée avec une armée de 100,000 hommes, put faire rentrer ses troupes dans leurs quartiers. Cependant une occupation militaire parut indispensable : le roi des Deux-Siciles conclut, à cet effet, un traité avec l'Autriche, le 18 octobre 1821; Charles-Félix, roi de Sardaigne, avait déjà fait des arrangements semblables le 24 juillet 1821. A partir de ce moment, le système de répression fut appliqué avec sévérité; le congrès de Vérone (*voy.*) avait encore renchéri sous ce rapport sur les résolutions prises par les puissances alliées à Laybach. L'obscurantisme leva dès lors hardiment la tête; la police portait ses investigations jusque dans l'intérieur des familles; les jésuites s'emparaient des consciences timorées et des intelligence faibles; des actes d'une barbarie révoltante furent commis sur des individus soupçonnés de carbonarisme; à Naples, en Sicile, à Modène surtout, on sévissait contre les sociétés secrètes, qui se réorganisaient; en vertu de la loi naturelle de réaction, le pouvoir abusait de sa force, appuyé

par les baïonnettes autrichiennes; les têtes exaltées se jetaient dans les conspirations. En Toscane, où Léopold II avait succédé, en 1824, à son père Ferdinand III, à Parme, dans le royaume Lombardo-Vénitien, les gouvernements se montrèrent moins rigides; tandis que François IV, duc de Modène, se faisait la sentinelle avancée de son parti, et se constituait le directeur général d'une police secrète, qui étendait un réseau sur toute l'Italie. Dans les États de l'Église, le respectable Pie VII (mort en 1823) et le cardinal Consalvi (*voy.* ces noms), son secrétaire d'état (1824), s'appliquaient à calmer les esprits, à consolider l'ordre public, à régulariser l'administration; Léon XII (m. 1829), qui fit célébrer un jubilé sous son pontificat, et Pie VIII (m. 1831) se contentèrent d'excommunier les sociétés secrètes et de comprimer les atteintes positives à leur autorité, sans fouiller dans le passé, pour y découvrir des coupables. Dans le royaume des Deux-Siciles, la mort de Ferdinand Ier (1825) n'apporta point de notables changements au système d'inquisition; François Ier (*voy.*) maintint, quoique avec moins de vigueur, les principes gouvernementaux de son père; toutefois après une entrevue avec l'empereur d'Autriche, il consentit, en 1825, à renvoyer une partie des garnisons autrichiennes, pour alléger le fardeau des impôts; deux ans plus tard, le royaume de Naples fut complétement évacué par les troupes étrangères; la Sardaigne l'avait été déjà antérieurement.

Les causes d'une révolution future subsistaient néanmoins: tant de proscriptions et d'emprisonnements n'avaient fait qu'exaspérer les esprits; le carbonarisme se répandait de plus en plus, et lorsqu'en juillet 1830, une révolution eut éclaté en France, qu'en septembre la Belgique, et en novembre la Pologne eurent suivi cet exemple, l'Italie jugea le moment favorable pour secouer le joug qui pesait sur elle. Le système de non-intervention ayant été appliqué à la Belgique, les Italiens espéraient qu'on suivrait la même politique à leur égard; peut-être la propagande française leur avait-elle donné des espérances encore plus positives. Avant que les premiers mouvements eussent éclaté, François Ier, roi des Deux-Siciles, était mort (8 novembre 1830), et son successeur, Ferdinand II, avait annoncé, dès le début de son règne, des intentions plus libérales et une administration conforme aux intérêts du pays. A Modène, au contraire, le duc François IV persistait dans son despotisme étroit, malgré les symptômes de mécontentement qui se manifestaient dans son petit territoire. Dans la nuit du 3 au 4 février 1831, la révolte éclata dans sa capitale; mais elle fut encore comprimée par la force militaire. A peine le peuple de Bologne (*voy.*) eut-il entendu gronder le canon à Modène, qu'il se souleva, le 4 février, contre l'autorité pontificale; le 5 février, une garde civique ou provinciale était déjà formée; un gouvernement provisoire s'organisait et arborait les couleurs de l'Italie. Le duc de Modène, en apprenant ce mouvement, se réfugia dans les murs de Mantoue; Marie-Louise quitta Parme (12 février), et en un clin d'œil la révolte se propagea de Modène à Reggio, de Bologne à Imola, Faenza, Forli, Ravenne, Rimini, le long de l'Adriatique jusqu'à Ancône (*voy.*), dont la citadelle capitula le 17 février; Ferrare suivit le mouvement des Légations, malgré la garnison autrichienne qui l'occupait; l'Ombrie arborait l'étendard national. Dans toutes les provinces insurgées, on proclama l'abolition de l'autorité temporelle du Saint-Siége, occupé depuis le 2 février par Grégoire XVI (*voy.*); des colléges électoraux étaient convoqués; les députés élus devaient s'occuper immédiatement de la rédaction d'une constitution. Au mois de mars, les gardes civiques marchèrent sur Rome, mais ne dépassèrent point les villes de Rieti et de Civita Castellana. Une sédition, préparée dans la capitale, avait été découverte et étouffée par l'autorité.

Le 26 février, les députés des provinces libres d'Italie se réunirent pour la première fois. La déchéance du pape fut votée à l'unanimité. Les provinces se formèrent en un seul état, régi par un président, un conseil de ministres et une *consulta* législative. Les membres de ce gouvernement furent élus le 4 mars; mais

leurs fonctions ne devaient pas être de longue durée. L'Autriche, la Russie, la Prusse, s'accordèrent à appliquer en Italie le système d'intervention ; le duc de Modène, à la tête d'un corps autrichien et de ses propres troupes, rentra dans ses états sans rencontrer de résistance sérieuse (le 9 mars) ; et ses proclamations annoncèrent hautement les mesures acerbes dont il allait user envers les rebelles. Une partie de la garde civique, sous la conduite du général Zucchi, s'était déjà jetée sur le territoire bolonais. Les Autrichiens occupèrent successivement Ferrare (5 mars) et Parme (13 mars). Bologne persistait néanmoins à se préparer à la résistance, et remit le commandement entre les mains du général Zucchi ; le gouvernement provisoire fut transféré à Ancône. Dès le 21 mars, les troupes autrichiennes occupaient Bologne ; le 25, on se battait à Rimini ; le 27, Ancône se rendait ; le 30, les troupes constitutionnelles, commandées par Sercognani, mirent bas les armes ; le 4 avril, Spolète était occupée par les troupes pontificales. Une partie des insurgés s'embarquait à Ancône et gagnait la haute mer ; mais des bâtiments autrichiens firent la chasse à ces malheureux fugitifs, les capturèrent et on les rendit à leurs gouvernements respectifs. Zucchi paya de sa liberté une tentative généreuse, mais déplorablement conduite ; on le confina dans une forteresse autrichienne.

A Modène cependant régnait la terreur. Menotti avait été livré à une mort ignoble ; les cachots s'étaient fermés sur d'autres rebelles ; une main de fer pesait sur la ville et le pays. Dans les États de l'Église, le gouvernement papal se hâta d'annuler toutes les mesures du gouvernement provisoire ; la réaction, du reste, se fit avec assez de douceur. Les Autrichiens évacuèrent presque immédiatement la citadelle d'Ancône (18 mai 1831) et, deux mois plus tard, la ville de Bologne (15 juillet). Ce résultat fut obtenu par les vives représentations du gouvernement français, qui avait déjà fait demander au Saint-Siége, de concert avec les autres puissances, des réformes raisonnables et des mesures conciliatrices. Le gouvernement papal publia, en effet (5 juillet), un édit portant une nouvelle organisation provinciale et communale ; les laïcs, exclus jusqu'alors de toute participation aux affaires, étaient déclarés capables de gérer des emplois ; un conseil de cinq membres laïcs était adjoint au délégat (gouverneur) ecclésiastique avec voix délibérative en matière de finances. Mais l'exécution de cet édit se fit mollement, ou, à vrai dire, ne se fit point ; aucune mesure conciliatrice ne fut prise ; la garde nationale, à peine instituée, se vit en butte aux plus indignes calomnies ; l'édit de justice du 5 octobre 1831, attendu avec la plus vive impatience, ne remédiait qu'aux abus les plus criants, mais n'enlevait nullement au clergé la participation à la judicature. Le mécontentement des provinces était extrême, et cette disposition des esprits ne pouvait échapper au gouvernement pontifical. Le 10 janvier 1832, le cardinal secrétaire d'état Bernetti fit savoir aux ambassadeurs des cinq puissances que les soldats pontificaux allaient occuper Bologne, Ravenne et Forli, et que le cardinal Albani (*voy.*), en sa qualité de commissaire extraordinaire, avait ordre de désarmer la garde nationale. Le 21 janvier 1832, au moment où ces troupes entrèrent à Forli, un coup de fusil partit du milieu de la population : sur-le-champ cette soldatesque effrénée se précipita sur les citoyens et commit des excès dont le gouvernement romain n'a jamais pu se justifier (*voy.* T. XIII, p. 111). En même temps, le cardinal Albani, prenant acte de ces désordres, demanda l'intervention des troupes autrichiennes ; et le général Hrabowski entra, le 28 janvier, à Bologne. Dès ce moment, la France jugea sa dignité et ses intérêts compromis et s'empara par un coup de main de la citadelle d'Ancône (23 février). Le retentissement de cette affaire fut immense : on crut un instant que le gouvernement français se mettait du côté des révolutionnaires ; le drapeau tricolore fut salué à Ancône comme le signe d'une ère nouvelle ; les agents pontificaux insultés quittèrent la ville que le pape s'empressa d'excommunier (21 juin). La France cependant s'était hâtée de rassurer le Vatican ; elle promettait d'évacuer Ancône aussitôt que les Autrichiens sortiraient

des Légations; et le général Despans-Cubières, commandant de la garnison française, prenait, de concert avec les autorités locales, toutes les mesures propres à tenir en respect les révolutionnaires. Le pape, de son côté, rappela le cardinal Albani, dont les mesures acerbes exaspéraient les esprits les plus pacifiques. Quant aux réformes à opérer, on s'en tint aux promesses, ou on éluda dans l'exécution ce que l'édit du 5 juillet et celui du 5 octobre 1831 pouvaient contenir de défavorable aux prétentions ecclésiastiques : aussi le représentant de l'Angleterre, lord Henri Seymour, qui avait assisté jusqu'alors aux conférences des ambassadeurs à Rome, se retira-t-il en protestant contre la mauvaise foi, ou du moins contre la lenteur, que mettait le cabinet pontifical à l'exécution de son programme. Rome ne peut rien innover : l'existence de son gouvernement théocratique tient à l'ordre de choses actuel; elle ne cédera jamais que devant la violence.

Le jeune roi des Deux-Siciles, Ferdinand II, avait commencé son règne sous les meilleurs auspices et avec la ferme volonté de porter remède aux abus qui déshonoraient l'administration de son pays. Il semblait, pour un moment, avoir renoncé aux mesures coërcitives et réactionnaires de ses prédécesseurs François Ier et Ferdinand Ier; mais par son mariage avec la fille du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, il fut peu à peu entraîné sous le joug des jésuites, et s'en tint à quelques réformes administratives : l'état politique de Naples n'a point subi la plus légère modification; l'instruction publique n'est pas plus soignée qu'auparavant; et le mécontentement est le même dans les classes moyennes, ainsi que dans une partie de la noblesse. De tous les états d'Italie, Naples est peut-être celui où se trouve le plus d'esprit constitutionnel : en tous cas, ce pays est bien plus avancé dans son éducation politique que Rome, où prédominent les vengeances personnelles, la haine contre les individus assis au pouvoir; mais l'on n'y comprend pas le rouage du système représentatif.

A Turin, le prince de Carignan, Charles-Albert (*voy.*), avait succédé à Charles-Félix, le 27 avril 1831. Il inaugura son règne par une amnistie, par quelques lois libérales et par de sages économies introduites dans les finances de l'état; mais bientôt il suivit l'exemple de son prédécesseur, et fit poursuivre avec sévérité les délits politiques. Dans le courant de l'année 1833, trente-deux individus, accusés de conspiration, furent arrêtés et condamnés à mort; d'autres expient encore dans les fers leur passion généreuse pour la liberté. En février 1834, des Piémontais exilés ou mécontents, joints à d'autres Italiens et à quelques Polonais, tentèrent une invasion insurrectionnelle sur les frontières de la Savoie; mais ce rassemblement fut dissipé avant d'avoir troublé le repos du pays (*voy.* GASPARIN).

Que dire du gouvernement de Modène? Son organe, le journal intitulé *la Voce della verità*, est le panégyriste avoué de la Saint-Barthélemy et des coups d'état les plus sanglants. Sur son territoire, le duc de Modène joue le rôle d'un tyran; il trouve dans son ministre Canosa un digne séide.

Un calme apparent règne toutefois en Italie. La garnison française évacua la ville d'Ancône (décembre 1838), en même temps que les troupes autrichiennes quittaient le territoire pontifical (*voy.* MOLÉ). L'empereur d'Autriche, Ferdinand Ier, au mois d'octobre de la même année, avait proclamé une amnistie dans le royaume Lombardo-Vénitien; c'était une mesure réclamée depuis longtemps, et qui n'impliquait aucun danger pour son gouvernement. Désormais l'Italie ne se mettra plus en mouvement que sous une impulsion étrangère, et la réussite d'une entreprise libérale y dépendra toujours de la marche des événements en Europe.

Le lecteur consultera avec fruit, sur l'histoire générale d'Italie, les ouvrages suivants : *Histoire des républiques italiennes du moyen-âge*, par M. Simonde de Sismondi, dont il paraît dans ce moment (Paris, chez Treuttel et Würtz) une nouvelle édition en 10 vol. in-8°; *Histoire de la renaissance de la liberté en Italie*, par le même auteur, Paris, 1832, 2 vol. in-8°; *Storia d'Italia dal* 1490 *al* 1814, 20 vol., Paris, 1832. Cet ouvrage en renferme trois différents, savoir :

l'histoire de 1490 à 1534, par Guicciardini, en 6 vol.; la continuation de Guicciardini par Botta, de 1535 à 1789, en 10 vol.; enfin la *Storia d'Italia dal* 1789 *al* 1814, du dernier, 4 vol., Paris, 1824*; Henri Leo, *Geschichte der italienischen Staaten*, Hambourg, 1829-32, 5 vol. in-8°; trad. fr., par M. Dochez, intitulée *Histoire d'Italie pendant le moyen-âge*, Paris, 1838-40, 3 vol. gr. in-8°. Nous renvoyons à l'article *littérature* Italienne, pour des renseignements sur un grand nombre d'histoires spéciales et locales**. *C. L.* et L. S.

ITALIE (campagnes d'), *voy.* l'art. précédent, ainsi que Napoléon, Beaulieu, Würmser, Joubert, Championnet, Masséna, Souvorof, Desaix, Arcole, Lodi, Campo-Formio, Marengo, etc., etc.

ITALIEN (théâtre), *voy.* Théâtre, Opéra.

ITALIENNE (langue). Si le passage des Alpes helvétiques ou tyroliennes offre des contrastes frappants en fait de végétation et de température, si dans l'espace de peu d'heures le voyageur passe des rares produits de la zone glaciale au luxe que déploie la terre réchauffée par le soleil du midi, l'opposition n'est pas moins brusque entre les langues qui se parlent sur les deux versants de ces montagnes gigantesques. Au nord, l'oreille est froissée par des sons rauques, gutturaux, et par une accumulation de consonnes parfaitement en rapport avec une nature sauvage et alpestre ; au sud, en débouchant par de riantes vallées sur des lacs où des festons de pampre, des charmilles de laurier ou de chêne vert, et des orangers aux fruits d'or se mirent dans des flots limpides, un langage doux et suave, comme l'air que vous respirez, vous accueille à l'entrée de ce paradis terrestre. Le bonjour que vous souhaite le passant, la prière modulée par le mendiant sur le bord de la route, les accents de colère du postillon ou du muletier, les chants du vigneron ou du pêcheur, le jargon ennuyeux du cicerone (*voy.*), le bavardage gracieux de la jeune fille, tout, jusqu'aux réclamations impertinentes de l'aubergiste, tout est dit, murmuré ou chanté dans un idiome où les voyelles les plus claires, les plus retentissantes, semblent se chercher, se rencontrer toujours, éliminer ou engloutir, comme par le droit du plus fort, toute consonne revêche qui ferait mine de troubler, par une dissonance un peu dure, leur harmonieux concert. Ce que vous entendez, c'est la langue de l'amour, la langue des diminutifs caressants ou railleurs, des augmentatifs burlesques, la langue de l'ironie doucereuse, une langue à propos de laquelle vous seriez en droit de demander si elle a été faite pour la musique ou si la musique a été faite pour elle. Telle est la langue italienne, fille abâtardie, il est vrai, de la langue latine, si mâle et si forte, mais fille souvent aussi fine, aussi expressive, aussi savante, et toujours plus gracieuse que sa mère.

C'est un fait bien connu aujourd'hui, que celui de la décomposition du latin rustique ou vulgaire, par le contact des populations romaines avec ces flots de Barbares qui vinrent envahir le midi de l'Europe. Le latin littéral continuait à être écrit plus ou moins purement au fond des cloîtres; ce n'est point lui qui s'est mêlé aux dialectes barbares. Il ne nous appartient point ici de discuter l'opinion de Raynouard, qui admet une langue romane intermédiaire, ayant une grammaire, une syntaxe plus ou moins arrêtée; langue qui aurait été la souche commune du provençal, du français, de l'espagnol, du portugais, du limousin et de l'italien (*voy.* T. XI, p. 441). Qu'il nous suffise de constater ce fait, que l'italien, ainsi que les autres langues romanes, est à la fois le produit d'une décomposition et d'une reconstruction : d'une décomposition naturelle, spontanée, instinctive du latin rustique, qui donna naissance aux nombreux dialectes adap-

(*) *Voy.* Guichardin et Botta.

(**) Cet aperçu rapide et complet de l'histoire générale d'Italie est dû, en très grande partie, à M. Henri Leo, professeur à Halle, dont nous venons de citer l'Histoire d'Italie, ouvrage classique qui mérite d'être placé auprès de celui de M. de Sismondi, consacré dans l'opinion publique par plusieurs éditions et par les traductions qui en ont été faites dans les langues étrangères. Le précis de M. Leo a été traduit et continué jusqu'à ce jour par celui de nos collaborateurs qu'un long séjour en Italie qualifiait le mieux pour ce travail, et qui a été témoin oculaire des événements qu'il raconte. S.

tés aux besoins des diverses localités de la péninsule italique ; d'une reconstruction savante, méditée, calculée, qui se fit dans la seconde moitié du XIIIe siècle, se légitima par des chefs-d'œuvre littéraires, et se consolida plus tard par des lois académiques.

La langue de la vie journalière s'étant peu à peu transformée et morcelée en dialectes populaires, on sentit le besoin d'une langue commune aux classes cultivées de la société. Cette langue de convention, flottante, indécise, mais servant de point de ralliement aux enfants d'une patrie commune, c'est le *volgare illustre* du Dante. Le dialecte toscan, le plus cultivé des idiomes locaux, entra pour une portion notable dans cette création nouvelle; peut-être dut-il cet avantage à un pur hasard, à l'origine toscane ou florentine des grands poëtes et prosateurs du XIIIe et du XIVe siècle.

Mais à quelle époque précise cette nouvelle langue prit-elle naissance? Ici, comme toujours quand on remonte aux origines, le terrain manque sous nos pas. Nous ne pensons pas toutefois être éloignés de la vérité, en rattachant à Cino da Pistoja, à Dino Compagni et à Guittone d'Arezzo (m. en 1294), les premiers essais instinctifs d'élever le *dialecte toscan* au rang de langue écrite. Avant eux déjà, quelques poëtes siciliens avaient chanté dans le dialecte de leur île natale ; mais leur poésie demeura locale ou ne dépassa point l'horizon de Naples, tandis que les Toscans que nous venons de nommer parlent presque la même langue que Dante (*voy.*). Ce dernier, marchant sur les traces de son maître Brunetto Latini *, se mit à réfléchir sur l'instrument auquel il allait confier les secrets, les rêves et les aspirations de sa grande âme. Pour donner quelque consistance à la langue toscane, il s'agissait de proclamer, de formuler les lois déjà renfermées dans le mécanisme de la langue elle-même ; de ne point attaquer les formes grammaticales déjà adoptées par l'usage : de donner, par exemple, droit de bourgeoisie à l'article, au verbe auxiliaire, à toutes les constructions qui différaient du grec et du latin; de reconnaître en un mot la légitimité des importations exotiques, particulièrement dues aux conquérants venus du Nord. Mais d'un autre côté, après ces concessions, il fallut reproduire le style, la diction des anciens, et refouler, à force de clarté, de netteté, de simplicité, la pompe froide et prolixe qu'un goût barbare avait adoptée comme une précieuse qualité. La prose italienne de Dante, qui peut être regardé comme le créateur de l'*italien écrit*, se rapproche visiblement de la prose classique des anciens ; mais la forme de sa poésie est ou neuve ou empruntée aux troubadours provençaux.

C'est une chose connue que l'absence de prosodie dans les langues dérivées du latin : la quantité des monosyllabes était peu à peu devenue arbitraire; la règle de la *position* n'existait plus ; on ne savait plus prononcer deux ou trois syllabes brèves qui se rencontraient à la fois dans un même mot. C'était là un effet inévitable de l'invasion des Barbares. Comme équivalent des longues et des brèves, on s'empara de la rime employée déjà dans les chants d'église : à défaut de quantité, il fallait au vers une autre marque distinctive. Il faut convenir que les poëtes surent tirer un merveilleux parti de ces nouvelles formes, créées pour satisfaire à des exigences nouvelles : les sonnets, les ballades, les canzones, les sestines, les *ottave rime*, toutes ces inventions provençales, furent ennoblies par les chantres italiens. Dans sa gigantesque épopée, Dante se servit de *terze rime* qui étaient employées de préférence dans la poésie didactique *.

L'œuvre philologique de Dante fut continuée par Pétrarque et Boccace (*voy.* ces noms). Chez Dante, la langue est encore rude : dans Pétrarque, elle est déjà belle, douce et pure. Le chantre de Laure, on le sait, a été le chef de file, mais aussi l'inimitable modèle de cette longue série de poëtes, faiseurs de sonnets et de canzones, qui, à toutes les époques, ont inondé la littérature italienne de leurs produc-

(*) Auteur du *Tesoretto*, espèce d'Encyclopédie des connaissances humaines, extraite de l'Éthique d'Aristote.

(*) *Voir*, pour plus de détails, l'ouvrage de Dante lui-même intitulé : *De vulgari Eloquentia*. *Voy*. DANTE, T. VII, p. 526.

tions futiles. Boccace enfin popularise le langage sévère de Dante : grâce aux contes libertins de son *Decamerone*, l'Italie apprend à connaître le dialecte florentin, élevé au rang de langue littéraire. La forme esthétique et le contenu de ces cent nouvelles leur valut une autorité grammaticale. Du reste, Boccace, que Byron appelle éloquemment *le Barde de la prose*, Boccace ne s'est pas encore dégagé des périodes traînantes, allongées; son style est un bavardage solennel; rarement un trait énergique anime ses tableaux. Il prodigue les mots; c'est une prose efféminée : la grâce est répandue sur son style, mais on y cherche en vain la force. La nation s'enthousiasma pour le triumvirat intellectuel de Dante, Pétrarque et Boccace; mais, dans son admiration légitime, elle oublia de suivre la voie du progrès. Boccace ne trouva que trop d'imitateurs; heureusement il fut aussi le premier professeur de la *Divine Comédie*, et la grande utilité de cet enseignement, basé sur l'épopée catholique, fut de répandre la langue dans la forme créée ou précisée par Dante.

Au XVe siècle, l'idiome toscan, élevé au rang de langue écrite, gagne toujours du terrain dans les hautes régions de l'Italie, malgré les efforts individuels et l'opposition constante de beaucoup de poëtes, qui persistent à confier leurs inspirations au dialecte de leur province ou de leur ville natale. Nous retrouvons, à toutes les époques de l'histoire littéraire d'Italie, cette lutte incessante des localités en faveur de leur idiome contre les prétentions toscanes. Si le triomphe de la langue florentine a été complet dans le monde savant et lettré, dans les cours et vis-à-vis de l'étranger, jamais cette dictature, fondée par Dante, n'a été reconnue par les différents peuples de l'Italie; peut-être l'esprit municipal se réfugiait-il dans cette opposition, et poursuivait-il, dans l'arrogance des législateurs toscans, l'ombre de l'autorité impériale autrefois si détestée; peut-être aussi l'amour du sol se bornait-il toujours en Italie, par une espèce de fatalité, à l'horizon un peu étroit de la cité, et voyait-il dans la défense du dialecte local celle de son palladium. La langue italienne, d'ailleurs, n'a point de capitale*; elle n'est point parlée par la douzième partie de la population. Plusieurs patois diffèrent de l'italien, presque autant qu'il diffère lui-même de l'espagnol. Dante a décoré les patois italiens du titre de langues, tout en disant que la langue italienne n'était *parlée* nulle part. Cette dernière passe encore aujourd'hui, dans toute l'Italie, pour un langage guindé, plein d'affectation; elle a toujours conservé un air d'apparat académique, une roideur de formes, qui l'empêchent de pénétrer dans l'intimité de la vie, tandis que les patois sont pleins de naïveté, pleins d'originalité dans l'expression, et saisissent les moindres nuances de la pensée.

Malgré ces incontestables qualités des patois, nous trouvons, dans la seconde moitié du XVe siècle, l'un des esprits les plus éminents de l'Italie, Laurent de Médicis, développant, dans ses *Ricordi*, les avantages de la langue toscane. Lui-même est encore emprisonné dans la prose de Boccace. Partout où Laurent de Médicis raisonne, il est monotone, ennuyeux, fatigant; lorsqu'il raconte, son style est déjà plus varié; dans les parties descriptives enfin, il devient vraiment pittoresque.

Vers la même époque, la langue poétique est admirablement maniée dans les stances d'Ange Politien sur le tournoi de Julien de Médicis. C'est un style gracieux, correct, léger, bien supérieur au style poétique de Laurent lui-même. Mais c'est dans le XVIe siècle que la langue italienne arrive à son plus haut degré de culture et de développement. A cette époque, l'antiquité était en Italie l'objet d'un véritable culte, et l'étude passionnée des auteurs classiques enrichit la langue italienne d'une foule d'expressions et de figures heureusement choisies. En dehors de toute imitation classique ou contemporaine, se place l'Arioste (*voy.*), qui se rend maître de son instrument poétique, et se joue de la rime comme jamais poëte italien ne l'avait fait avant lui; les stances de son *Roland furieux* sont d'une admi-

(*) *Voir*, pour le développement de ces idées, le beau travail de M. Ferrari, *Sur la littérature populaire en Italie* (*Revue des Deux-Mondes*, juin 1839).

rable légèreté; l'œil le plus exercé n'y voit la trace du travail. A peu près vers le même temps, J. Rucellaï, le Trissin, Alamanni consolident, par leur diction correcte, par leur versification élégante, l'œuvre de l'Arioste. Le Tasse (*voy.*), dans la seconde moitié du XVIe siècle, trouve déjà sous ses mains un instrument assoupli pour moduler ses soupirs d'amour ou pour célébrer les preux de la croisade.

Il s'en faut de beaucoup que la prose ait marché du même pas. Ce qui s'était opposé à son développement pendant tout le cours du XVe siècle, c'était l'existence de la prose bâtarde des *novellieri*. S'il se trouvait quelque rare imitateur de la prose antique, il s'attachait presque toujours à imiter les mots, la structure des périodes, au lieu de s'appliquer à enchaîner, comme les anciens, ses pensées d'une manière lucide. La culture littéraire de l'Italie était donc poétique : la prose languit jusqu'à l'apparition de Machiavel (*voy.*). Cet admirable génie est le véritable créateur de la prose italienne. Quoiqu'il aspire avant tout à instruire son lecteur, il ne dédaigne point une forme noble, pure, élégante ; son style est clair et ferme comme sa pensée. Dans son Histoire de Florence, il a le nombre, la période élégante, la phrase ornée de Tite Live ; quelquefois la savante combinaison de mots et la profondeur de Tacite. Nous ne saurions accorder tout-à fait le même éloge à Guicciardini (*voy.* GUICHARDIN), dont la période polie et cadencée a souvent trop d'exubérance et rappelle le style des *novellieri*. Sperone Speroni (mort en 1588), au contraire, imite avec succès la prose antique; par son style, c'est un digne successeur de Machiavelli.

Ce XVIe siècle, si riche en poëtes et en historiens, vit aussi naître la critique grammaticale. On crut nécessaire de prescrire des lois à tous les poëtes étrangers à la Toscane, pour les empêcher de faire passer quelque tournure, quelque terme de leur dialecte provincial dans la langue italienne, propriété commune de la nation. Cette langue, du reste, n'avait encore ni grammaire ni dictionnaire; les rapports de l'italien avec le latin étaient indécis à tel point que les poëtes et les érudits empruntaient, avec une incroyable liberté, des mots à la langue latine pour enrichir leur vocabulaire; il fallait restreindre ces licences, et protéger d'autre part la langue italienne contre les hallucinations de quelques cerveaux fêlés, qui contestaient jusqu'à son existence, et prétendaient qu'à cette époque de la renaissance des lettres, il ne lui restait qu'à s'effacer complétement devant le latin. On se disputait même sur le vrai nom de la langue italienne, qu'on appelait tantôt *langue vulgaire*, tantôt *langue florentine*. Le cardinal Bembo (*voy.*), dans son traité *Della volgare lingua*, jeta les fondements d'une grammaire italienne raisonnée; son livre obtint une autorité canonique, d'autant mieux qu'on supposait à l'auteur, qui n'était point Florentin, une impartialité plus grande. Le Trissin contribua aussi pour sa part au développement de la langue italienne : ses réformes syllabiques et orthographiques lui réussirent mieux que sa prétendue réforme dramatique et épique. Benedetto Varchi a marché vers le même but, en publiant une série de dialogues critiques sur la langue et la littérature italiennes.

Non contents de faire des sonnets, les littérateurs publièrent aussi une quantité innombrable de commentaires sur ces bluettes poétiques. La *Jérusalem délivrée* du Tasse provoqua une longue querelle, véritable guerre de syllabes, qui se fit de part et d'autre avec une fatigante prolixité et une incroyable petitesse d'esprit. Pellegrino, admirateur fanatique du Tasse, attaque l'Arioste avec une véhémence aveugle; Galilée (*voy.*), dont le grand nom semble déplacé dans cette querelle, se pose, ainsi que l'Académie *della Crusca*, comme adversaire acharné du Tasse.

Nous venons de nommer la plus célèbre de ces nombreuses Académies ou sociétés littéraires, qui, dès le commencement du XVIe siècle, s'occupèrent à cultiver la langue et la littérature italiennes. Pomponio Leto, à Rome, et Côme de Médicis, à Florence, en avaient donné l'exemple. Des hommes distingués par leur savoir, leur goût et leur esprit s'assemblaient sous l'ombre des pins ou des charmilles de laurier, et dans ces réunions, on lisait des vers, on discutait le

mérite des poëtes, on ramenait avec une bienveillante critique aux formes les plus pures et les plus correctes l'auteur qui se perdait dans le néologisme. De pareilles sociétés s'élevèrent dans toutes les villes d'Italie, avec des titres plus ou moins bizarres, et sous des formes plus ou moins puériles et pédantesques. Sous le patronage d'Hippolyte de Médicis, Claude Tolommei fonda les Académies de *la Vertu* et de *lo Sdegno;* l'Académie *des Enflammés* fut fondée à Padoue; celle *des Ardents*, à Bologne; à Ravenne, celle *des Informes;* à Césène, celle *des Réformés;* à Spolète, celle *des Obtus;* à Sienne, celle *des Rustres* (*Rozzi* et *Intronati*, 1525); à Rome, celles *de' Animosi*, des *Gymnosophistes*, à Florence, celles *des Humides*, *du Son* (*della Crusca*). Cette dernière, fondée, en 1582, par Grazzini (*voy.*) et le chevalier Leonardo Salviati, s'est immortalisée dans l'histoire de la philologie par son grand Vocabulaire, qui parut pour la première fois en 1612, à Venise*. Par ce travail de l'Académie florentine, la langue toscane ou italienne fut irrévocablement constituée comme langue écrite.

Sans aucun doute, ces Académies contribuèrent, magré leurs titres futiles, à répandre et à entretenir l'enthousiasme littéraire, à maintenir, pour la langue, des règles nécessaires; mais les grands poëtes ne sont point sortis du sein de ces sociétés. Si de pareilles institutions sont favorables à la forme du langage, jamais, ni en Italie, ni dans un pays quelconque, elles n'ont fait jaillir l'étincelle électrique du génie qui descend du ciel sans leur intervention.

Vers la fin du XVIe siècle, le rhythme poétique reçut un remarquable développement par l'introduction des premiers opéras. Les Italiens commençaient à sentir la valeur musicale de leur langue, sans compter que leur organisation d'hommes du midi devait leur faire rechercher les molles et voluptueuses jouissances que donne le chant théâtral. Avec ce goût prédominant de la nation pour l'opéra coïncide, au XVIIe siècle, l'apparition de deux poëtes, qui possédaient aussi au plus haut degré le sentiment du rhythme: l'un, Chiabrera, introduisit la forme savante de l'ode antique; l'autre, Marini, encadra ses extravagantes idées et ses images excentriques dans les strophes les plus mélodieuses et les plus suaves. Au XVIIIe siècle, Métastase (*voy.*) parsema ses opéras d'ariettes, où la prosodie atteint son plus haut degré de perfectionnement; les organisations les plus rebelles à l'harmonie des vers ne sauraient lire ceux de Métastase sans les chanter mentalement; jamais la langue parlée n'est arrivée à une pareille mélopée; le son des paroles semble appeler le son des instruments: ce sont deux moitiés d'âme qui se cherchent pour consommer une mystérieuse union.

Sauf ce développement musical, la langue italienne, toutefois, était restée stationnaire au XVIIe siècle. L'Italie s'endormait dans la mollesse après le magnifique élan de la Renaissance; et dans ce sommeil des intelligences et des ouvrages, dans cet assoupissement politique et moral, le moule des grandes pensées, la langue, ne s'élargissait point. La forme transmise par les maîtres suffisait aux imitateurs: on vivait sur le passé. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'irrésistible influence de l'esprit français se fit sentir au-delà des Alpes, à un tel point qu'il y eut conflit entre la langue française et la langue italienne, et que cette dernière accepta l'empreinte de sa toute-puissante voisine. La prose italienne se francisa; la syntaxe accepta les constructions françaises; le vocabulaire ouvrit ses colonnes aux termes français: rarement on vit un servilisme plus complet d'une langue à l'égard d'une autre, et la littérature suivit le même mouvement. A l'exception d'Alfieri (*voy.*), qui affectait de donner à la langue italienne amollie un vernis de dureté, en brisant les phrases, en accumulant les monosyllabes et les cacophonies avec autant de soin que d'autres en mettent à les éliminer; à l'exception d'Alfieri, de Parini, de Napione, de Biagioli, de Monti, tous les esprits se précipitaient sur la route

(*) La première édition de Florence parut en 1691, 4 vol. in-fol. On estime surtout celle de 1729-38, 6 vol. in-fol. Depuis parurent divers compléments dont on trouve la substance dans le *Dizionario della Lingua italiana*, Bologne, 1819-26, 7 vol. in-4°. J. H. S.

battue de l'imitation ultramontaine; et cependant les armées françaises n'avaient pas encore porté les drapeaux de la république et les aigles de l'empire jusqu'au phare de Messine.

En 1814, une réaction salutaire et vraiment nationale se fit sentir. On retrancha autant que possible les termes d'origine étrangère, et, retournant vers la pureté de la langue italienne primitive, on remit en honneur les formes dantesques; les expressions proscrites reprirent cours comme de vieilles médailles rendues à la lumière. En même temps éclatait une opposition systématique contre les prétentions toscanes. Enrichir le fonds commun de la langue, telle fut la devise que bon nombre d'écrivains inscrivirent sur leur drapeau; ce fut un véritable appel à la révolte contre la tyrannie de la Crusca. Monti ébranla l'autorité du dictionnaire de 1612; le comte Jules Perticari, dans son ouvrage *Dell' amor patrio di Dante* (Milan, 1820), se constitua le chef de cette levée de boucliers. Dans une querelle littéraire de cette nature, un étranger ne saurait sans présomption se constituer arbitre; il ne peut que montrer les deux camps en présence. Le résultat le plus positif de cette lutte un peu intolérante, c'est la mise au jour de beaucoup de vieux ouvrages qui étaient restés jusqu'alors manuscrits; c'est la langue enrichie par beaucoup de termes oubliés, par des expressions provinciales élevées peu à peu à la dignité de tournures littérales; c'est le perfectionnement des dictionnaires et de la synonymie; c'est enfin l'étude approfondie des dialectes, qui ont, ainsi que nous l'avons fait remarquer, une bien plus grande importance en Italie que dans les autres pays de l'Europe.

Ainsi, Fernow, dans ses *Études sur Rome*, énumère jusqu'à quinze dialectes principaux, parmi lesquels le toscan à lui seul compte six subdivisions. Ces quinze dialectes ont tous servi à quelque auteur, qui préférait par patriotisme employer le langage de sa ville natale. Le dialecte le plus riche en productions littéraires, c'est celui de Venise; il se distingue par sa mollesse: c'est une langue d'enfants, de femmes et de vieillards qui, par nonchalance ou incapacité, adoucissent ou effacent les consonnes mâles et fortes; c'est la langue des gondoles, où des soupirs d'amour s'exhalent dans le silence de la nuit; c'est la langue des sbirres qui chuchotent dans l'ombre. Le dialecte lombard, remis en honneur par Manzoni (*voy.*), porte, au contraire, l'empreinte plus mâle d'une population agricole; le dialecte piémontais se ressent du voisinage de la France; le dialecte génois, dans ses inflexions rauques et étranges, semble avoir retenu quelque chose du contact des marchands de Gênes avec tant de populations semi-barbares que l'esprit d'entreprise leur faisait visiter; les dialectes du centre de l'Italie (des Légations, de la Romagne, de la Toscane, de l'État de l'Église), s'éloignent moins que les autres du langage écrit, parce qu'ils occupent en partie le sol où ce dernier a pris racine; le dialecte florentin a, dans sa prononciation, des âpretés gutturales; le dialecte romain est large et sonore: le Transtévérin ne se croit-il pas le descendant direct du peuple-roi? A Naples, le lazzarone indolent et le pêcheur aiment à tronquer les syllabes, à transposer les lettres; son dialecte est naïf; ses tournures sont vives, piquantes; son accent rude, semi-africain. En Sicile, le dialecte a toujours conservé une grace idyllique; il est doux, sans tomber dans la mollesse du dialecte vénitien. Le dialecte sarde conserve des vocables dont l'origine, peut-être orientale, se perd dans la nuit des temps. Dans les îles de Malte, de Gozzo, de Comino, le peuple parle un dialecte presque arabe, entremêlé de mots qui sont empruntés à toutes les langues de l'Europe.

Indépendamment de ces dialectes, dont nous effleurons les noms et les qualités, il s'est formé, sur une partie du littoral de la Méditerranée, surtout dans les échelles du Levant, pour les besoins du commerce et des relations journalières, un langage mixte, appelé *langue franque*, dont le vocabulaire est presque tout entier emprunté à la langue italienne. Mais c'est là tout ce que celle-ci a fait de conquêtes sur le sol étranger * : différente

(*) Il faut excepter quelques portions de la Suisse méridionale et quelques provinces de la domination autrichienne, où l'on parle italien

en cela de ses sœurs romanes, elle n'a pas envahi la moindre partie de cet immense continent transatlantique qu'un Génois a découvert et auquel un Florentin a donné son nom. Elle n'y résonne que dans quelques salles de spectacle, et l'opéra a dû lui servir de passeport.

On est convenu de faire entrer l'italien comme langue facile, comme langue d'agrément, dans le plan d'une bonne éducation. Cette idée de l'extrême facilité de l'italien est une étrange erreur accréditée, comme beaucoup de lieux communs, par une longue prescription et maintenue par la grande ligue des amours-propres, qui aiment à briller à peu de frais. On arrive assez vite, il est vrai, à se rendre maître d'une série de mots et de phrases banales; mais la syntaxe italienne est délicate; des nuances presque imperceptibles changent le sens et la portée d'une phrase; la prononciation, qui, de prime abord, paraît simple, est d'une exquise finesse; l'accentuation la plus rigoureuse donne toute sa valeur à cette langue éminemment musicale. Rien n'égale la justesse d'une oreille italienne, qui transporte dans le langage parlé toutes les exigences du chant; et l'étranger qui estropie, avec le plus grand sang-froid et la confiance la plus entière en son savoir, ces constructions perfides, le voyageur septentrional qui étrangle dans son gosier barbare cette harmonieuse prosodie, cette molle cantilène, se couvre, sans qu'il s'en doute, aux yeux de l'indigène et du connaisseur, d'un immense ridicule. *Lingua toscana in bocca romana*, ou construction florentine et prononciation romaine, tel est le précepte proverbial qui résume depuis des siècles l'application de la grammaire italienne.

Quoique l'italien ne soit pas parlé avec une grâce égale et une régularité parfaite sur tous les points de la péninsule*, quoique quelques-uns de ses dialectes étonnent par leur rudesse, ce n'en est pas moins un des priviléges de ce merveilleux pays, encadré par les Alpes et la mer, de posséder une langue en harmonie avec son ciel. Et lorsque le Dante définit l'Italie :

Il bel paese dove il sì suona,

il n'a fait que rendre justice, dans ce vers simple et concis, à sa patrie et au beau langage, qu'il a lui-même si puissamment contribué à former *. L. S.

(*) La noblesse et les négociants parlent un italien horriblement francisé.

ITALIENNE (LITTÉRATURE). Jusqu'au XIIIe siècle, on ne rencontre, en Italie, que la poésie chevaleresque et passionnée des troubadours provençaux. Dans la Lombardie, la langue provençale était parfaitement comprise; les poëtes de la Provence séjournaient souvent à la cour des grands seigneurs lombards. Auprès d'Azzo VII d'Este (1215-1264), vivaient à Ferrare les provençaux Raimbaud di Vacheiras, Raimond d'Arles, Améric de Reguilain; ils chantaient les princesses Constance et Béatrice d'Este, car l'amour remplissait presque exclusivement les vers des troubadours : la poésie moderne est la fille de l'amour romantique, de cette passion chaste et résignée dont les *minnesænger* allemands ont offert le modèle. Les poëtes italiens rimaient leur douleur en langue provençale; Sordello de Mantoue passa lui-même les Alpes, pour se familiariser avec le langage poétique qu'affectionnaient les princes et les nobles dames.

(*) Pour l'étude spéciale de la langue italienne, ses origines et son mécanisme, on consultera avec fruit les ouvrages suivants : *Grammatica pedagogica elementare italiana*, Brescia, 1828; Cerutti, *Grammatica filosofica della lingua italiana*, Rome, 1839; Mazzoni Toselli, *Origine della lingua italiana*, Bologne, 1832; *Studii sulla lingua italiana*, par Benedetto Castiglia, Palerme, 1836. Il a paru en général, depuis 1833, plus de 60 grammaires italiennes; les meilleures sont celles d'Ambrosoli, Gherardini, Vauzon, Zanetti, etc. On peut citer aussi la *Grammaire italienne élémentaire* de Martelli, Paris, 1826. Tout le monde connaît la Grammaire de Veneroni, à l'usage des Français, dont il existe un grand nombre d'éditions; d'autres grammaires françaises italiennes sont dues à Biagioli et à Vergani. On consultera de même : *Atti della I. R. Accademia della Crusca*, vol. II et III, Florence, 1829; *Biblioteca italiana*, 1830; *Vocabolario della Crusca*, 12e éd., par Paolo Zanotti, Vérone, 1836 (pour les éditions antérieures, *voir* la note de la page 164); *Dizionario della lingua italiana*, Padoue, 1827, in-4°; *Vocabolario universale italiano*, Naples, 1828, 2 vol. in-4°; *Nuovo Dizionario dei sinonimi della lingua italiana*, par M. Tomaseo, notre savant collaborateur, Florence, 1830-31; 6e éd., Florence, 1839, 2 vol. in-8°. Les principaux Dictionnaires italiens et français sont celui d'Alberti (*voy.*), nouv. éd., Milan, 1837, 2 v. in-4°, dont il existe aussi des abrégés; celui de Barberi, Basti et Cerati (Paris, 1825-40, 2 gros vol. in-4°), etc. Les Allemands ont Jagemann, Valentini, Filippi, etc.

Malgré ce contact avec un pays éminemment lettré, les premiers essais de poésie indigène n'appartiennent point à la Lombardie; on eût dit au contraire que le voisinage de la Provence étouffait la verve nationale; d'ailleurs la langue lombarde était rude et peu flexible. Mais en Sicile, où une peuplade poétique, nullement adonnée au lucre, parlait un dialecte doux et gracieux, où une cour, modèle des vertus chevaleresques (*voy.* HOHENSTAUFFEN), applaudissait et couronnait les poëtes, on vit, dès le commencement du XIIIe siècle, la poésie pastorale et érotique se développer. Parmi ces poëtes qui, dans la patrie de Théocrite, réveillèrent les vieux échos au son de leur lyre, on nomme l'empereur Frédéric II lui-même, son fils naturel Enzio, et son chancelier Pierre des Vignes. Mais, après l'an 1300, ces accords, sans cesser tout-à-fait, n'excitent plus la sympathie de l'Italie entière; le sceptre poétique avait déjà passé aux mains des Toscans. Guittone d'Arezzo; Guido Guinicelli, de Bologne; Brunetto Latini, auteur du *Tesoretto* et maître de Dante; Guido Cavalcanti, cet Aristote rimeur, auteur d'une canzone qui forme une espèce de poëme didactique sur l'amour; Cino da Pistoja, l'amant et le chantre de la belle Selvaggia; Dante da Majano, homonyme et ami du véritable créateur de la poésie italienne, tous ces talents secondaires, précurseurs ou contemporains, aujourd'hui oubliés, d'un homme de génie, chantèrent en dialecte toscan, et dans les formes provençales, le thème inépuisable de l'amour.

Dante Alighieri (1265-1321) résuma, dans sa colossale épopée les croyances, les haines politiques et le savoir scolastique de son temps (*voy.* son article). La *Divine Comédie* est un labyrinthe gothique, couvert du brouillard de l'allégorie; mais le poëte tient un fil conducteur à travers ces mystérieux nuages : c'est son amour pour Béatrice. Prosateur presque aussi remarquable que poëte, il dépose dans son *Convito* les trésors de son savoir, et dans sa *Vita nuova* une analyse psychologique de son amour. Dante s'offre aux yeux de la postérité comme le représentant de son siècle et de son pays; il se montre, escorté de Françoise de Rimini et d'Ugolin, auxquels il a prêté, par ses accents terribles et tendres, une vie immortelle.

Parmi les contemporains de Dante, l'histoire littéraire cite encore les noms de Cecco d'Ascoli (brûlé comme magicien en 1327), auteur de *l'Acerba*, poëme didactique sur la morale, la religion et la physique; de Francesco da Barberino, auteur des *Documenti d'amore*; de Fazio degli Uberti, qui, dans son *Dittamondo*, versifia des notions géographiques et astronomiques. Tous ces poëmes sont des essais malheureux; imitations maladroites de Dante, qui devait rester isolé sur les hauteurs où il s'était placé par le droit du génie.

Pétrarque (1304-1374) arrive par une autre route à l'immortalité (*voy.* son article). Dans plus de trois cents sonnets, canzones et sestines, il célébra un amour idéal, et fit, sur un sujet monotone, des variations remplies d'une si douce et mélodieuse poésie, qu'après cinq siècles encore, les esprits délicats prêtent l'oreille aux plaintes du poëte. L'enthousiasme rêveur et tendre qui a inspiré les vers de Pétrarque fera toujours vibrer à l'unisson les cordes de ces âmes passionnées, qui confondent dans une mystérieuse alliance l'amour de la créature et celui du créateur. L'union de l'amour platonique avec la religion, voilà le secret de l'inspiration de Pétrarque; voilà pourquoi

Vaucluse a retenu le nom chéri de Laure.

Pétrarque est le père de ces nombreux chantres élégiaques qui, dans les temps modernes, ont trouvé des modèles inimitables dans Klopstock et dans Lamartine.

Boccace (1313-1375), l'ami de Pétrarque, mais non pas comme lui l'amant résigné de la beauté idéale, a consigné dans son *Decamerone* la chronique scandaleuse du temps et les anecdotes peu chastes que renfermaient les anciens fabliaux. Le Décaméron est imprégné de sensualité; l'ardeur enivrante des nuits d'été sous un ciel d'Italie a passé dans ces dangereux récits. Indépendamment de sa mission érotique, Boccace (*voy.*), ainsi que Dante et Pétrarque, en avait assumé

une autre encore, celle de propager l'amour des études classiques.

Après ces glorieux triumvirs, il se passe près d'un siècle sans qu'une production littéraire de premier ordre s'offre à nos yeux. On eût dit que les esprits avaient besoin de se reposer, de se mettre au niveau des idées mises en circulation par les trois poëtes qui ouvrent d'une manière si brillante l'histoire de la littérature italienne. Peut-être l'étude de l'antiquité absorbait-elle aussi les intelligences. Quoi qu'il en soit, nous ne trouvons dans cet espace que des imitateurs : ce sont d'une part les pétrarquistes; de l'autre, les *novellieri;* et, en troisième lieu, les poëtes didactiques tels que Paganino Bonafede de Bologne, qui a chanté l'agriculture, et Federigo Frezzi, qui a fait un poëme allégorique intitulé *Il Quadriregio*. Vers le milieu du XIVe siècle naît la satire burlesque : ce sont le *novelliere* Sacchetti et Pucci, qui écrivent des sonnets satiriques; c'est Nicolo, l'aveugle d'Arezzo, qui, du haut d'une estrade, chante des historiettes ecclésiastiques et mondaines; c'est le barbier Burchiello de Florence, dont la boutique est fréquentée par les grands et les petits qui prêtent une oreille avide à ses vers passablement grossiers.

Dans cet intervalle, la maison de Médicis (*voy.*) s'était élevée, et renouvelait à Florence les merveilles du siècle de Périclès. Côme, le père de la patrie, s'était constitué le protecteur des lettres et des arts; son petit-fils, Laurent-le-Magnifique (1448-1492), hérita de son esprit, et continua son œuvre. Homme d'état par sa position, poëte et érudit par goût et par vocation naturelle (*voy.* l'art. précédent, p. 162), il amena pour la littérature italienne une nouvelle ère d'éclat et de prospérité. Des études vraiment *humanitaires* occupaient alors dignement les esprits, sans les étouffer sous une érudition pédante; des fêtes brillantes, des tournois, des cavalcades, des marches triomphales, des folies de carnaval, donnaient une pâture à l'imagination du poëte et de l'artiste; la découverte de l'imprimerie activait encore le mouvement des intelligences. Laurent de Médicis chanta la belle Lucrezia Donati dans des sonnets où respire le génie de Pétrarque; son poëme allégorique *L'Ambra*, celui de la chasse au faucon, le *Simposio* et l'*Altercazione*, appelleraient l'attention du littérateur sur leur auteur, même s'il n'était point né, comme Laurent, dans les hautes régions sociales. Laurent écrivit aussi un commentaire sur ses propres sonnets : ce travail rappelle le *Convito* du Dante. Un ami du prince, le savant helléniste Angelo Ambrogini, surnommé Poliziano, ne dédaigna point de chanter un tournoi, où la valeur du jeune Laurent et de son frère Julien avait brillé d'un vif éclat, et de composer pour les fêtes de la cour l'opéra d'*Orphée*, composition faible encore, mais qui servira de point de départ à ces genres de poëmes.

Dans le cercle des philosophes, des savants et des poëtes qui illustrèrent Florence à cette belle époque, viennent se placer les trois frères Pulci (*voy.*). Bernardo Pulci traduit les églogues de Virgile; Luca Pulci célèbre le même tournoi que A. Politien avait jugé digne de sa muse, et dans un poëme chevaleresque (*Ciriffo Calvaneo*), il se fait le précurseur de son jeune frère Luigi Pulci. L'esprit de la vraie chevalerie était alors à l'agonie : aussi ces temps héroïques, qui disparaissaient dans le passé, agissaient-ils plus vivement sur les imaginations; les romans de chevalerie allaient se transformer en épopée chevaleresque. Mais ni Luc Pulci, ni son frère Louis, l'auteur du *Morgante maggiore*, ni Bojardo (*voy.*), le chantre de l'*Orlando innamorato*, n'étaient à la hauteur de cette tâche. Il ne s'agissait pas d'une simple traduction de la prose surannée en vers modernes : l'esprit du siècle commençait à se moquer de l'esprit d'aventure, tout en rendant justice à la grandeur d'âme, à l'héroïsme des anciens chevaliers; la chevalerie était passée de mode : une solennité un peu burlesque devait nécessairement régner dans ce nouveau genre d'épopée. Or, pour saisir cette manière, il fallait un talent d'une admirable souplesse; disons plus, pour deviner ce goût complexe, il fallait un homme de génie : cette place sera prise par l'Arioste, au commencement du XVIe siècle.

Le siècle de Laurent fit éclore aussi une innombrable quantité de sonnets et

de canzones (*voy.*), chantant toujours le même thème de l'amour, avec plus ou moins d'afféterie. Girolamo Benivieni, ami du prince, fait une célèbre canzone sur *l'Amour divin*, qui obtient l'honneur d'un commentaire écrit par Pic de la Mirandole (*voy.*). Des femmes aussi aspirent au titre de poëtes : dans ce groupe brille la mère de Laurent, Lucrèce Tornabuoni, puis sainte Catherine de Bologne, Isabelle d'Aragon, mère du duc de Milan Jean Galeaz Sforza, Serafina Colonna, Batista de Montefeltro, Bianca d'Este. Mais au-dessus de ces noms moins connus s'élève celui de l'improvisateur Serafino d'Aquila (mort en 1500, à l'âge de 35 ans), dont les vers sont malheureusement remplis de ces pensées raffinées que l'on a stigmatisées du nom de *concetti*. L'amour malheureux remplit presque toujours ses sonnets, ses épîtres, ses *capitoli*, ses *desperate*, ses *strambotti*, ses *barzelette*, ses *frottole* (*Lieder*). AntonioTebaldeo, de Ferrare (1456-1538), est moins prétentieux et presque aussi fécond que Serafino. L'improvisateur Bernardo Accolti (m. vers 1534), surnommé *l'Unico d'Arezzo*, fils de l'historiographe Benedetto Accolti, quoique contemporain de l'Arioste, appartient encore, par son genre pompeux et prétentieux, à la génération qui admirait Serafino (*voy.* Improvisateur). Il Notturno (pseudonyme d'un Napolitain); Cristoforo, surnommé *l'Altissimo;* Antonio Fregoso, patricien génois et auteur du poëme de *la Cerva bianca*; Achillini, l'auteur du *Viridario;* bien d'autres noms encore remplissent les pages des histoires littéraires. C'est un essor spontané de talents qu'aucune société savante n'entrave et que la faveur des princes va chercher de toutes parts; c'est un mouvement printanier qui s'empare des intelligences, et qui prouve que les fleurs écloses sur l'arbre de la civilisation moderne ne sont point le produit artificiel de la greffe.

La prose, vers la fin du xve siècle, était encore peu avancée. Matteo Spinelli (1230-1268), le plus ancien prosateur italien, avait écrit la chronique des temps de Frédéric II de Souabe, et de Manfred, dans un style rempli de provincialismes apuliens. Dino Compagni s'était fait le chroniqueur de Florence, alors (1282) déchirée par les factions. Une foule de chroniques locales, écrites presque toujours dans le dialecte particulier d'une ville, remplissent cet intervalle. Telle est, par exemple, la *Chronique de Padoue*, écrite par les deux Cortusi, et continuée par quelques anonymes. Lodovico Monaldeschi (mort en 1442, âgé de 115 ans) composa en dialecte romain l'histoire de son temps. La *Chronique de Sienne* (jusqu'en 1352) est l'ouvrage d'André Dei et d'Agnolo di Tura; deux tapissiers, Donato et son fils Neri, continuent cet ouvrage naïf jusqu'en 1384; Castello da Castello se fait le chroniqueur de Bergame (1378-1407) : c'est, d'après l'expression énergique de Jean de Müller, une histoire de cannibales. Au-dessus de ces écrivains s'élèvent les deux Villani (Jean et Matteo) par leurs doctrines sur la politique républicaine et par leur connaissance des hommes; mais leur style est diffus : la véritable prose historique ne naîtra qu'avec Macchiavelli.

Nous touchons à l'âge d'or de la littérature italienne (*il buon secolo*), de 1490 à 1600; époque remarquable, où des événements étranges et des hommes qui se placent au niveau des événements occupent la scène de l'histoire. Dans ce grand ébranlement du monde moderne, les esprits inquiets et actifs de l'Italie, refoulés du terrain de la politique, que les étrangers envahissent, se jettent de préférence dans les arts et la poésie. La nation entière, les conquérants étrangers eux-mêmes, encouragent et excitent les artistes et les poëtes; les princes italiens ne font point défaut au culte des beaux vers, et accueillent avec bienveillance les nourrissons des muses. A Rome, c'est le fils de Laurent-le-Magnifique, le pape Léon X (*voy.*), qui réunit autour de lui une cour de littérateurs de haut et bas étage; son cousin Clément III et le cardinal Hippolyte de Médicis (*voy.*) honorent, comme lui, les savants et les artistes. A Ferrare, Alphonse d'Este (*voy.*) accueille l'Arioste; son fils Hercule II protége aussi le théâtre, et son petit-fils Alphonse II arrive à l'immortalité, grâce à la *Jérusalem délivrée* que le Tasse lui dédie. A Mantoue, à Guastalla et à Sabionetta, les différentes branches de la noble famille des Gonzague

(*voy.*) rivalisent dans la protection qu'ils accordent aux lettres; le marquis François Ier de Gonzague (1484-1519) sait manier à la fois la plume et l'épée; Frédéric, le premier duc de Mantoue, soutient le théâtre; le duc Vincent cultive l'amitié du Tasse; Ferrante, duc de Guastalla, se fait le rival dramatique de l'auteur d'*Aminta;* Curzio Gonzague compose un poëme épique; Luigi Gonzague, le Rodomont, écrit des stances. De nombreuses académies (*voy.* p. 164) répandent l'amour des beaux vers. On ne trouve dans l'histoire littéraire d'aucun pays un spectacle comparable à celui qu'offre l'Italie au commencement du XVIe siècle. Les esprits positifs diront que ce penchant pour la poésie, qui dominait les princes et les sujets, ressemblait à une maladie épidémique; les âmes enthousiastes n'y verront qu'un grand concert auquel tous les talents étaient conviés.

Notre embarras est grand au milieu de ces torrents d'harmonie. Comment faire la part à la foule des talents de second et de troisième ordre, après avoir signalé les royautés du Parnasse?... Celles-ci sont reconnaissables de loin, à leur taille imposante, à ce front large et serein, couronné de lauriers que trois siècles n'ont point flétris. Voici Lodovico Ariosto (1474-1533), ambitieux comme César, puisqu'il préfère être le premier poëte toscan, plutôt que le second des poëtes latins. L'Arioste (*voy.* son article) occupe dans la poésie épique de l'Italie le même rang que Pétrarque dans la poésie lyrique. Le *Roland furieux* est une vaste galerie de contes romanesques, de passions et de paysages, où le lecteur chemine, sans se fatiguer jamais, entraîné par un récit élégant, spirituel et facile; séduit par cette molle ondulation de la stance italienne, que l'on dirait créée tout exprès pour cette voluptueuse épopée. Si le domaine de la fable envahit souvent celui de la réalité, dans ce merveilleux poëme, la raison n'est point choquée de ces empiétements; car le sourire sceptique, la fine moquerie de l'auteur s'attachent traitreusement aux chevaliers et aux dames lancés dans le pays des aventures. L'Arioste est un poëte sans foi : il versifie pour amuser; dans ses *capitoli amorosi*, il offre au lecteur de véritables élégies antiques, et, dans ses *satires*, de charmantes confessions où il déverse sa bile sur les hommes et sur les choses. Il est moins heureux dans ses comédies érudites, genre qui ne convint jamais à la foule, enthousiaste de la comédie improvisée (*commedia dell' arte*).

La littérature toutefois est inondée de ces pièces, tragiques ou comiques, taillées sur le patron des auteurs anciens *. Les comédies qui ont surnagé dans ce déluge, sont : la *Calandra* (imitation des Ménechmes) de Bernardo Divizio da Bibbiena, que Léon X fit cardinal; la *Clyzia* et la *Mandragora* de Machiavel, qui serait peut-être devenu le Molière de l'Italie, s'il n'avait mieux aimé se faire le premier historien politique de sa patrie; *Il Marescalco* de Pierre l'Arétin (*voy.*), qui peint les sottises contemporaines avec la verve impudente qui fait le fond de son talent; *La Strega* de Francesco Grazzini (*voy.*), dit *il Lasca*, auteur de beaucoup de satires burlesques; *La Sporta* et *L'Errore* de Gelli, bonnetier et académicien de Florence; la *Vedova* de Nicolo Buonaparte (*voy.* T. III, p. 665); quelques farces d'Agnolo Firenzuola, et quelques comédies de Salviati, l'un des fondateurs de la Crusca. Mais, dans cette longue série, il ne se rencontre pas une pièce qui puisse marcher de pair avec les chefs-d'œuvre du théâtre français; la *Mandragore* seule est une bonne comédie originale, quoique l'intrigue en soit sale et repoussante.

Les auteurs tragiques se traînent aussi dans l'ornière de l'imitation; le déclamateur Sénèque est leur modèle. La première tragédie régulière, c'est la *Sofonisbe* de Trissino (1478-1550), ce versificateur savant, froid et ennuyeux, en grand respect auprès des philologues, honni par Voltaire, et à peu près oublié par la postérité, malgré son grand échafaudage épique, intitulé : *L'Italie délivrée des Goths*. La *Tullia*, de Lodovico Martelli; la *Canace*, tragédie mythologique de Sperone Speroni; l'*Orbecca*, de Cinzio Giraldi; les tragédies de Lodovico Dolce, sont toutes des imitations ou des repro-

(*) Dans la Dramaturgie de Léon Allacci, on trouve les titres de plus de 5,000 pièces de théâtre imprimées depuis 1500 jusqu'en 1736.

ductions plus ou moins heureuses de la tragédie latine.

L'originalité de la littérature italienne réside surtout dans le poëme épique et la satire. Un poëme tel que le *Roland furieux* dut traîner à sa suite une queue d'imitateurs. Histoire sainte et profane, légendes, traditions, tout est mis en épopée. Deux noms s'élèvent au-dessus de la foule, ceux de Berni et de Bernardo Tasso (*voy.* ces noms): le premier, créateur du genre *bernesque*, donne une nouvelle forme à la poésie burlesque des Italiens, en unissant (dans son *Orlando innamorato*) l'élégance de l'Arioste à la gaîté insolente de Burchiello; le second est plus célèbre comme père de Torquato Tasso que comme auteur des 56,000 vers de l'*Amadigi* (Amadis de Gaule) et des 21 chants de *Floridante* *.

A l'Arioste se rattache encore la satire érudite, c'est-à-dire l'imitation de la satire antique. Ercole Bentivoglio (*voy.*), descendant des seigneurs de Bologne, attaque dans ses vers les étrangers qui tyrannisent l'Italie; Luigi Alamanni (*voy.*), l'élève de Virgile, l'auteur correct d'un poëme sur l'agriculture et de deux épopées (*Girone il Cortese* et l'*Avarchide*), écrit des satires élégantes qui rentrent plutôt dans le genre de l'épître; Pietro Nelli persifle les ecclésiastiques et les avocats. Mais ce n'est point encore là une satire nationale : celle-ci se trouve tout entière dans les vers impudents de Pierre l'Arétin (m. 1557) qui a fait fleurir la littérature du scandale, la satire libertine. L'Arétin, cet homme pétri de fange, dont la devise : *Tout pour de l'argent!* n'a que trop été adoptée depuis, gaspilla un admirable talent dans la satire personnelle; se fit craindre par les uns, diviniser par les autres, mais surtout payer par les grands et par les riches, qui achetaient ses louanges ou son silence. On vit pourtant s'élever contre lui Berni, et Nicolo Franco de Bénévent qui avait d'abord été son ami, et s'était fait une réputation presque aussi redoutable **. A la même classe d'aventuriers appartient Teofilo Folengo, plus connu sous le pseudonyme de *Merlinus Coccaius*, auteur de ce langage baroque, tissu de mots latins et italiens, qu'on a appelé *poésie macaronique*.

En quittant cette littérature ignominieuse ou futile, l'œil aime à se reposer sur deux figures calmes et honnêtes, celles de Sannazar (1458-1530) et de Rucellaï (1475-1525). Sannazar, honoré par les rois de Naples, Ferdinand Ier, Alphonse VI et Frédéric (d'Aragon), célébra l'amour romantique et pastoral dans son gracieux poëme de l'*Arcadie*. Rucellaï, l'amant passionné des abeilles, chanta ces insectes laborieux dans un poëme (*Le Api*) qui est le fruit d'une inspiration réelle. Comme auteur tragique, Rucellaï mérite aussi une mention spéciale : son *Oreste* est une heureuse reproduction de l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide.

La littérature des sonnets, dans cette première moitié du XVIe siècle, continue à être cultivée comme par le passé. Depuis que Laurent de Médicis eut épuré ce genre de poésie, on revint de préférence à l'imitation pure et simple de Pétrarque. Le cardinal Pietro Bembo (*voy.*), de Venise, déposa dans 148 sonnets ses rêveries amoureuses; trois de ses compatriotes cherchèrent à l'imiter : ce furent Antonio Broccardo, Bernardo Cappello, Domenico Veniero. Ce dernier, cloué pendant 30 ans sur un lit de douleur, fit des vers imprégnés d'un stoïcisme religieux. Le libertin Molza (1489-1544), aux gages de tous les Mécènes du jour, répandit sur plus de 400 sonnets une teinte originale, hardie. Claude Tolommei, de Sienne, plus vicieux et plus méprisable que Molza, se délassait de la guerre par la culture des lettres. Guidiccione, de Lucques, fit des sonnets patriotiques; l'historien Angelo Costanzo, de Naples, imita Sannazar, dont les canzones, insérées dans son *Arcadie*, appartiennent aux productions lyriques les plus gracieuses.

Les femmes poëtes réclament aussi une mention honorable. A leur tête marche la digne épouse du marquis de Pescaire, Vittoria Colonna (m. 1547), qui offrit au monde, dans un siècle corrompu, le modèle de toutes les vertus domestiques. Son mari

(*) Parmi les épopées, nous citerons encore les *Larmes de Saint-Pierre*, par Luigi Tansillo, auteur du *Vendemmiatore*, ouvrage prohibé.

(**) Il eut une fin moins heureuse que son rival : le pape Paul II pour donner un exemple, fit pendre le Bénéventin à Rome.

était « le soleil de ses pensées, » le sujet de ses chants, et lorsqu'il mourut après la bataille de Pavie (*voy.* Pescara), Vittoria Colonna (*voy.* ce nom) se hâta d'ensevelir dans un cloître, à Rome, ses charmes et son talent de poëte. Véronique Gambara, de Brescia (1485-1550) écrivit des sonnets philosophiques. Tullia d'Aragona, l'amante du poëte idyllique Girolamo, fit des sonnets passionnés. Tarquinia Molza, la petite-fille du poëte, ne se borna point à la gloire facile des vers lyriques: helléniste habile, elle traduisit en italien quelques dialogues de Platon.

Vers le milieu du XVIe siècle, le caractère spécial que Pétrarque avait imprimé au sonnet se perdit de nouveau; toutes les pièces de circonstances se transformèrent en sonnets: énigmes, demandes et réponses (*proposte e riposte*), idylles (*sonetti boschererecci*), dithyrambes, cantiques (*sonetti spirituali*), chants de forgeron (*sonetti polifemici*), tableaux de la vie de pêcheur ou de navigateur (*sonetti maritimi*). A la place des canzones, on cultiva davantage les stances, ces poëmes, moitié lyriques, moitié descriptifs, qui se prêtent à merveille aux rêveries de l'amour*.

Nous touchons à la seconde moitié du XVIe siècle, si fécond en talents. Ici le nom de Torquato Tasso (1544-1595) domine l'histoire littéraire. Si la chevalerie a été ridiculisée par le chantre de Roland, cette belle institution renaitra, aux accents du Tasse (*voy.*), plus brillante, plus poétique qu'elle ne le fut à son berceau. La *Jérusalem délivrée*, cette Iliade chrétienne, est imprégnée de religion, d'héroïsme et d'amour idéal, ces trois sources les plus pures de toute inspiration lyrique ou épique, parce qu'elles partent du cœur. Le Tasse est une âme candide comme Pétrarque, tourmentée comme J.-J. Rousseau. Désorienté, maladroit au milieu d'hommes cupides et immoraux, délicatement passionné dans un monde froid ou sensuel, il a fait ses poésies lyriques dépositaires de sa tendresse et de ses souffrances. Dans son *Aminta*, il a fondé un nouveau genre, celui de la comédie pastorale, se laissant inspirer par l'idée de l'âge d'or, qui n'a de réalité que dans le cœur des poëtes. On retrouve dans la touche suave et délicate de l'*Aminta* le créateur des jardins d'Armide, le père de Clorinde et de Tancrède. La mélancolique figure du Tasse, de ce poëte éminemment catholique et féodal, contraste singulièrement avec la mine sardonique de l'Arioste, avec le regard lubrique et insolent de l'Arétin, avec l'attitude compassée ou pédantesque du Trissin ou d'Alamanni. L'amant d'Éléonore, l'hôte du cachot de Ferrare, s'est fait une place à part dans la galerie des poëtes italiens et étrangers : c'est un privilége chèrement acheté par ses malheurs.

La prose italienne va prendre, au XVIe siècle, un grand essor. La littérature des novellieri est représentée par Marco Bandello (m. vers 1562), par Molza, Grazzini, Giamb. Giraldi et Straparola da Caravaggio. Mais la littérature futile n'occupe plus seule les esprits : des historiens dignes de marcher de front avec les grands écrivains de l'antiquité, Macchiavelli (1469-1527) et Guicciardini (1482-1540), prennent la place des anciens chroniqueurs (*voy.* leurs articles). L'un se fait l'annaliste de Florence, le commentateur politique de Tite-Live (*Discorsi*), et le peintre de l'usurpateur heureux dans un écrit mal famé (*Il Principe*), qui a mieux profité aux oppresseurs qu'aux opprimés. Le second, sans être à la hauteur de Macchiavelli, raconte avec une rare intelligence les événements compliqués dont l'Italie était alors le théâtre. Adriani, le continuateur de Guicciardini; Bembo, le continuateur de Navagero dans son Histoire de Venise; Angeli de Costanzo, l'historien de Naples; Davila (1576-1631), l'historien des guerres civiles de France; le cardinal Bentivoglio, celui des guerres civiles de Flandre, appartiennent à la bonne école historique. Au-dessus d'eux, s'élève l'historien du concile de Trente, le partisan secret de la réforme, Paolo Sarpi (1552-1623). *Voy.* ces noms.

La grande révolution religieuse, qui donna naissance à l'ouvrage de ce dernier,

(*) Tel est, par exemple, le poëme lyrico-didactique de Lodovico Martelli, *A la louange des dames* (*In lode delle donne*). On appelle ces poëtes du nom générique de *seicentisti*, de même qu'on désigne Dante et les poëtes ses contemporains sous le titre de *tricentisti*.

excita sans doute Bruccioli à la traduction complète des livres saints (1530). A la fin du XIIIe siècle déjà, Jacopo de Voragine, évêque de Gênes, avait traduit la Bible en italien; en 1421, un moine vénitien, nommé Malermi, avait entrepris le même labeur : sa traduction avait été imprimée neuf fois dans le XVe siècle et jusqu'à vingt fois dans le XVIe. Mais Bruccioli posséda plus que ses prédécesseurs tous les secrets du vieil idiome de Dante, comme Luther avait connu toutes les ressources du vieux saxon populaire. Au surplus, l'autorité ecclésiastique condamna la traduction de Bruccioli.

Le catholicisme, en face de la réforme, se retranchait à dessein derrière le boulevard des subtilités scolastiques. Aussi, tandis que l'éloquence religieuse fleurissait en Allemagne, dans ce pays si barbare aux yeux des Italiens, cette branche languissait chez eux à tel point, que le cardinal Bembo avouait qu'il n'assistait jamais à un sermon sans bâiller. Il en était de même de l'éloquence judiciaire et politique. Il faut des constitutions républicaines, pour que le véritable style oratoire puisse se former; les républiques italiennes périssaient au moment où la prose prenait du nerf et de la consistance, et Venise couvrait les mystères de sa politique d'un silence aristocratique. A la place des discours cicéroniens, nous trouvons des *cicalate*, bavardages insipides, sur un sujet quelconque, dont on s'amusait dans les Académies, tribunaux bien dignes de juger de semblables efforts oratoires.

Une branche plus importante de la littérature, c'est l'épître en prose. Annibal Caro (*voy.*), le traducteur de Virgile, a laissé des lettres modèles. L'Arétin, dans son style épistolaire, comme dans toutes ses productions, se moque de toute espèce de règles : il écrit au gré de son caprice ou de son intérêt. Les lettres de Bernardo Tasso le font connaître sous un jour avantageux : c'est un homme d'un sens droit, un excellent père de famille. On possède des lettres correctes, élégantes du cardinal Bembo; des lettres d'affaires de Della Casa; sans parler des collections d'épîtres faites par Paul Manuce (*voy.*) ou par Lodovico Dolce, qui fournissent de bons documents à l'histoire littéraire.

Les dialogues satiriques en prose forment aussi un chapitre important dans la littérature italienne de ce siècle. L'Arétin, dans ses *Ragionamenti*, dévoile sans vergogne la vie scandaleuse des ecclésiastiques et des moines. Les *Dialoghi piacevolissimi* de Nicolo Framo sont une imitation de la manière de Lucien. Gelli, le bonnetier déjà nommé (p. 170), converse (dans ses *Capricci del bottajo*) avec son âme, et cherche à démontrer la nécessité de la foi catholique *.

En fait de *traités*, nous citerons le *Cortigiano* (le Courtisan) du comte Balthasar Castiglione (*voy.*), où se trouve retracé le portrait idéalisé du gentilhomme; *Gli Asolani*, du cardinal Bembo, et les *Lezioni*, de Benedetto Varchi, philosophe péripatéticien, traitent de l'amour. Sperone Speroni (1500-1588), déjà cité (p. 163 et 170), élève de Pietro Pomponazzi, est un esprit éminemment socratique; ses dialogues et ses traités portent l'empreinte d'un bon sens pratique qui aime à glisser sur les subtilités de la philosophie spéculative. Palmieri enseigne les devoirs du citoyen; Giannotti traite de la constitution vénitienne et florentine; Davanzati et Scaruffi enseignent l'économie politique dans un langage clair et simple; Léonard de Vinci (*voy.*) donne des préceptes sur la peinture; Alberti et Vignole écrivent sur la sculpture et l'architecture; on doit un traité sur l'orfévrerie à Benvenuto Cellini (*voy.*), le spirituel auteur d'une autobiographie; A. Gallo, P. Vettori, J.-V. Soderini, écrivent sur l'économie rurale : il n'existe point d'art qui n'ait été réduit en règles claires et précises, à cette époque de prodigieuse activité intellectuelle.

Certes, en jetant un coup d'œil rétrospectif sur ce luxe de la littérature italienne au XVIe siècle, sur ces poëtes, ces historiens, ces prosateurs, dont nous avons à peine indiqué les sommités, on comprend que la nation italienne s'enorgueillisse de cette époque littéraire, et l'appelle *le bon siècle*. Toutefois, en récapitulant les sujets traités par ces littérateurs,

(*) Dans son dialogue comique de *Circé*, Ulysse et ses compagnons discutent cette question : « La raison perdue est-elle réellement un mal? »

le lecteur attentif a dû rester frappé de l'absence complète des traditions, de l'histoire, des mœurs de l'Italie elle-même. Jamais il n'est question de gloires italiennes dans les poëmes épiques ou dramatiques : c'est qu'à vrai dire, la poésie italienne, au XVIe siècle, n'était qu'une poésie de cour et d'aristocratie*. Maintenant que la littérature italienne va déchoir, la littérature des patois prendra son essor. Un flot de chansons, de poëmes, de parodies, de contes, inondera cette littérature locale ; chaque bourgade aura son héros, chaque ville son épopée. Mais c'est surtout aux extrémités de l'Italie que se trouvent les produits les plus saillants de cette verve populaire.

Sans remonter jusqu'à Marco Polo (*voy.*), on peut fixer au XVe siècle le commencement de la littérature de Venise. Le dialecte vénitien, flottant jusqu'alors entre le latin et l'italien, se dépouille de sa grossièreté. Au XVIe siècle, c'est Calmo (m. 1571), le fils d'un gondolier, qui écrit des églogues avec le luxe d'une imagination byzantine ; mais on reconnaît Venise derrière le voile des fictions pastorales. Ses comédies, ainsi que celles de Ruzzante Beolco, sont des peintures admirables des mœurs vénitiennes. Veniero, déjà cité, Pino, Britti, les poëtes lyriques, font des chansons gaies et railleuses : l'amour endetté, le coup de poignard, la gondole défraient leurs strophes. Dans cette poésie impertinente, pleine de verve, il n'y a plus trace de l'inspiration officielle, qui jette souvent sur la littérature des sonnets une teinte si monotone.

D'ailleurs les jours de gloire de la haute littérature sont passés. Après le Tasse, la décadence est rapide. La frivolité des mœurs italiennes avait atteint son point culminant ; on n'aspirait plus qu'au bien-être physique. La paix règne en Italie ; mais ce n'est point une paix honorable conquise à la pointe de l'épée : c'est une paix concédée par des conquérants. L'Espagne domine à Naples et à Milan ; les jésuites règnent à Rome ; le commerce prend une autre direction. Les ressorts publics se détendent de plus en plus, sans que la vanité nationale consente à se voiler. Partout s'éteint la flamme de l'enthousiasme. Le nombre des princes protecteurs des lettres diminue ; plus de pape artiste ou poëte ; la maison d'Este, reléguée à Modène, semble avoir perdu ses traditions de famille. Charles-Emmanuel de Savoie et ses successeurs protégent plutôt les érudits que les poëtes ; les Médicis (*voy.* ces noms) seuls restent fidèles au goût éclairé de leurs ancêtres.

Parmi les derniers représentants du XVIe siècle, se trouve Guarini (*voy.*), dont le *Pastor fido* fut représenté à Turin, pendant que le créateur du drame bucolique, l'auteur d'*Aminta*, languissait dans l'hôpital de Ferrare. Guarini est un imitateur du Tasse, mais il n'a point reçu en partage la profonde sensibilité de son modèle. La pastorale (*voy.*) fleurit quelque temps encore : l'actrice Isabelle Andreini compose un *Myrtille ;* un juif Leone est l'auteur d'une *Drusilla ;* Antonio Ongaro, de Padoue, calque son *Alceo* sur l'*Aminta*.

Vers la même époque, Alessandro Tassoni (*voy.*) rappelle, dans son poëme comique *La Secchia rapita* (le Sceau enlevé), la facilité et l'élégance de l'Arioste. Il a des rivaux et des imitateurs, tels que Francesco Bracciolini (m. 1645, auteur du *Scherno degli Dei*), Carlo de' Dottori (auteur de l'*Asino*), Cesare Caporali (auteur d'une arlequinade intitulée, *Vita di Mecenate*), et Lorenzo Lippi (auteur du *Malmantile racquistato*). Chiabrera (1552-1637) introduit en Italie l'ode pindarique, et les *barzelette*, imitation habile du genre anacréontique ; Fulvio Testi (1593-1646), surnommé l'Horace italien, s'applique aussi à reproduire l'ode antique.

Mais en face de ces imitateurs plus ou moins heureux, s'élève un novateur excentrique, qui entraine sur ses pas le XVIIe siècle et infecte de sa manière prétentieuse la littérature de son pays, celle de l'Espagne, et pendant quelques instants celle de la France : c'est le chevalier napolitain Giambattista Marini (1569-1625), le poëte favori de Jean-Jacques Rousseau qui, dans ses jours de caprice, se plaisait aux *concetti* et à la poésie enivrante, voluptueuse de l'*Adone*. Rien dans ce poëme ne parle des intérêts et des

(*) *Voir* Ferrari, *De la littérature populaire en Italie*.

opinions du temps; il ne s'y rencontre pas une étincelle de foi ou d'amour. Dans les idylles, les sonnets, les épithalames, les panégyriques, la galerie de Marini, se trouvent des passages remplis de délicatesse; même dans ses aberrations, Marini saisit au vol l'inspiration, et l'on comprend l'engouement d'une société sensuelle, guindée, pour un poëte qui caressait adroitement ses mauvais penchants. Les *marinistes*, comme tous les imitateurs, sont grotesques. L'ode de Claudio Achillini (m. 1640) sur la naissance du Dauphin est vraiment monstrueuse.

Aussi la réaction ne se fit-elle pas attendre. Francesco Melosio della Pieve parodie, dans ses sonnets comiques, le style des marinistes; les pétrarquistes forment un bataillon sacré, où les princes et les grands seigneurs tiennent à honneur de s'enrôler (*). Dans la patrie même du chevalier Marini, à Naples, les *villanelle* et les *serenate*, poésies populaires, contrastent par leur extrême simplicité avec le goût maniéré du jour; plusieurs poëtes expriment en dialecte napolitain l'élan plébéien de l'époque de Masaniello, et des rêves amoureux produisent des stances exquises en Sicile. Un compatriote de Marini, un homme doué d'un génie ardent, original, aussi grand peintre que poëte, se roidit contre l'influence de l'école mariniste. Salvator Rosa (*voy.*), dont le sombre pinceau se plait à reproduire les sites sauvages de l'Apennin, ne dépose la palette que pour flageller son siècle à la manière de Juvénal. Vers la fin du XVIIe siècle, le marinisme décline de plus en plus; les poëtes s'appliquent à une grande correction : c'est Francesco Redi (m. 1694), l'auteur du dithyrambe de Bacchus en Toscane; c'est Alessandro Marchetti, le traducteur de Lucrèce; c'est Fortiguerra qui, dans son *Ricciardetto*, imite avec bonheur l'Arioste, Berni et Tassoni; c'est toute la cour des littérateurs et des panégyristes qui se groupent à Rome autour de Christine de Suède et célèbrent à l'envi la sainteté de l'illustre convertie. Parmi ces élégants flatteurs, nous nommerons Filicaia (1642-1707), dont les odes et les sonnets portent l'empreinte d'une dignité classique; Alessandro Guidi (1660-1712), auteur d'odes catholiques; Francesco comte de Lemene (m. 1704), qui fit passer toute la théologie en sonnets; Benedetto Menzini, de Florence (m. 1704), auteur de satires et d'un *Art poétique*.

Vers la même époque s'opère la réforme de l'opéra italien par Apostolo Zeno (1668-1750). Ce nouveau genre avait pris naissance vers la fin du XVIe siècle, pendant que la comédie et la tragédie déclinaient (*). L'*Euridice*, drame musical (**), avait été chantée aux noces de Henri IV et de Marie de Médicis. Pendant toute la durée du XVIIe siècle, l'opéra était resté stationnaire; mais Apostolo Zeno, l'historiographe et le poëte de l'empereur Charles VI, écrivit des *libretti* d'opéra séria, qui, sans être des œuvres de génie, remplissent parfaitement leur but, et s'élèvent quelquefois au style de la bonne tragédie. Dans le cours du XVIIIe siècle, la poésie musicale fut encore perfectionnée par Métastase (*voy.*), qui avait l'instinct du rhythme italien (*voy.* l'art. précédent); mais qui, dans la peinture des passions et des caractères, n'échappe point à la monotonie.

En attendant, l'influence de la littérature française sur le théâtre italien devint de plus en plus marquée. Martello (m. 1727) avait eu la prétention d'imiter Corneille; Scipion Maffei (1675-1755) fit représenter, avec succès à Venise, en 1714, la tragédie de *Merope*, ouvrage froid mais bien écrit; l'abbé Chiari faisait des comédies en vers alexandrins; Goldoni (1707-1793) composa des comédies régulières, et il passe pour être le réformateur du théâtre italien, quoiqu'à vrai dire sa supériorité réside plutôt dans les scènes empruntées au genre de la comédie *improvisée* et écrites en patois vénitien. *Voy.* ces noms.

La comédie improvisée ou *dell' arte*, dont l'origine se perd dans la nuit des

(*) Par exemple, Léopold d'Autriche, fils de Ferdinand II; Léopold de Médicis (m. 1675); Montecuculli; le chevalier Ciro di Pers, du Frioul, etc.

(*) Nous ne citerons, du XVIIe siècle, que le *Candelajo* du philosophe Giordano Bruno (*voy.*), *La Tancia* et *La Fiera*, de Michel-Ange Buonarotti, le petit-fils du grand Michel-Ange.

(**) Les paroles étaient de Rinuccini, dans le style des pastorales et des canzones; la musique de Peri, de Jacopo Corsi et de Caccini.

temps, allait être admirablement exploitée par un rival de Goldoni, Carlo Gozzi (*voy.*); mais avant d'arriver à lui, elle avait dû traverser des phases nombreuses. Au XVI[e] siècle, ses personnages étaient ceux de l'Arétin; elle avait emprunté à Milan, à Bergame, à Messine, le masque des valets drolatiques (Arlequin); à la Romagne, les entremetteurs (*Brighella de Ferrare*) et les amoureux; à Rome, les fats (*Gelsomino*); à Naples, les polichinelles et les capitaines; à Venise, le niais Pantalon : ces masques de convention, satires vivantes, égayaient le public, qui pouvait y retrouver la personnification de la haine ou du mépris qu'une ville portait à l'autre. Vers 1560, la réaction du catholicisme, la domination espagnole, écrasent les idées italiennes : plus d'intrigue, plus de courtisane, de pédant, de capitaine; mais les bravaches espagnols (*spavento*), le docteur Gratien de Bologne, Arlequin, le balourd de Bergame. Vers 1611, c'est une invasion de héros, de saints, des fées, des démons de Lope et de Calderon. En 1680, commence l'influence française; on fait des canevas avec les pièces de Molière, de Corneille, de Racine. Goldoni fait tort à l'improvisation en l'écrivant. Mais en face de lui s'élève Carlo Gozzi, le premier romantique de l'Italie moderne : il puise à la source des littératures populaires et fait revivre l'improvisation de Flaminio et d'Andreini; grâces à lui, la comédie de l'art se répand de nouveau dans toute l'Italie. En France, les acteurs italiens se naturalisèrent; ils firent alliance avec des écrivains français, et la niaiserie d'Arlequin se raffina, grâce au talent de l'acteur Carlo Bertinazzi, dans les pièces de Florian, Legrand, Desportes, Marivaux : le vieux farceur d'Apulie, Pulcinello (*voy.* POLICHINELLE), se transforma en Pierrot.

La patrie de Carlo Gozzi abonde aussi en poëtes lyriques. Vers le milieu du XVII[e] siècle, les nouvelles idées ayant fait invasion en Italie, la verve insolente des vieux chansonniers fit place à la poésie sceptique de Bona, de Beldati, de Baffo, le chantre des orgies. Labia s'attriste de tout ce qui jette Baffo dans l'ivresse; mais ses plaintes ne seront guère écoutées. La femme inspirera les dernières œuvres de la littérature vénitienne.

L'on doit regretter de voir tant de talent enfoui dans un dialecte, au moment où la littérature officielle et académique n'était rien moins que brillante. L'influence française, en épurant le goût, avait aussi étouffé toute originalité. Les poëtes faisaient de beaux vers, mais la force créatrice n'animait guère leurs œuvres. Au milieu de ces versificateurs pâles, se détache Rolli (m. 1767), le traducteur du *Paradis perdu*, qui avait cherché des inspirations fraîches dans la littérature anglaise; ses chansons gracieuses, ses imitations de Catulle, lui assurent un renom durable. L'abbé Cesarotti traduit Ossian, et familiarise l'Italie avec cette poésie mélancolique. Riccoboni (m. 1753), directeur du Théâtre-Italien de Paris, écrit un poëme sur l'art qu'il exerce. Parini, poëte d'une rare sensibilité, obtient du succès dans le genre descriptif et didactique; Bertola et Pignotti ont le même bonheur dans l'apologue. La poésie lyrique abandonnait un peu les sonnets et les canzones, et s'appropriait le style de la cantate. L'épître, dans la forme adoptée par Boileau, est cultivée en Italie par Frugoni et Algarotti (*voy.* ces noms), l'ami de Frédéric II; la poésie satirique conserve son ancienne forme. Un poëme populaire, dont les vingt chants sont composés par autant d'auteurs, doit être rangé parmi les bizarreries littéraires de cette époque : c'est *Bertoldo*, *Bertoldino et Cacasenno*. Le spirituel abbé, auteur des *Animaux parlants*, Casti (*voy.*), se place, par ses *Nouvelles galantes*, au rang des plus heureux disciples de Voltaire.

En abordant le domaine de la prose, il faut remonter vers le milieu du XVII[e] siècle, à la *Dianea*, de Francesco Loredano, dernier essai d'un roman de chevalerie. Le même auteur écrivit l'histoire des rois de la famille de Lusignan, ouvrage qui, sans être infidèle aux faits, ressemble plus à un roman qu'à une histoire. Dans la prose satirique, nous citerons le *Divorzio celeste*, de Ferrante Pallavicino, dirigé contre le pape Urbain VIII : aussi l'auteur paya-t-il cette hardiesse de sa tête*. L'on s'étonne, dans un pays opprimé

(*) Il fut décapité à Avignon, en 1644.

comme l'était l'Italie au XVIIe siècle, de se trouver en face de penseurs aussi profonds, aussi audacieux, que Vico et Galilée (*voy.* ces noms) : leur apparition serait une anomalie, si le génie ne se jouait presque toujours des prévisions humaines.

Dans la prose didactique, spécialement cultivée au XVIIIe siècle, l'imitation de la France prédomine. Gravina (*voy.*), jurisconsulte et poëte, publie de bons traités. Maffei, l'auteur de *Vérone illustre*, écrit sur des sujets moraux et littéraires. La philosophie française trouve de nombreux partisans en Italie : Voltaire est révéré à l'égal d'un demi-dieu ; le comte Algarotti (Dialogues sur l'optique, *voy.* son art.), Bettinelli (Sur l'enthousiasme), comptent parmi ses disciples. Beccaria et Filangieri (*voy.* ces noms) se placent au rang des novateurs libéraux en matière de jurisprudence ; Gasparo Gozzi (*voy.*), le frère du dramaturge, et Algarotti (*Viaggi di Russia*), cultivent le genre épistolaire. Dans le champ de l'histoire, on ne rencontre guère que de savants compilateurs tels que Tiraboschi, Maffei, Muratori. Giannone, l'historien de Naples, devient le martyr de sa sincérité ; et Denina, l'auteur élégant des *Révolutions d'Italie*, écrit loin de son pays, comme nous avons vu de nos jours Botta mourir en France. *Voy.* ces noms.

Lorsqu'à la fin du XVIIIe siècle, les armées françaises passèrent les Alpes, les formes usées des gouvernements italiens s'écroulèrent : le peuple, depuis longtemps habitué à imiter la France, s'attendit à voir sortir de ces catastrophes une régénération complète ; la tribune et la propagande révolutionnaire exaltèrent encore ces espérances. Les Français attirèrent à eux les talents étouffés et mécontents, les célébrités littéraires et scientifiques, Monti, Scarpa, Volta et d'autres ; mais les malheurs inévitables de la guerre refroidirent bientôt les esprits. Les bons effets de cette grande commotion ne se manifestèrent que plus tard. L'échange des idées, opéré par la réunion passagère de l'Italie à la France, exerça sans contredit une influence heureuse sur la masse du public, aussi bien que sur les intelligences distinguées. De nos jours, l'Italie est sortie encore davantage de son apathie et de son isolement intellectuels : nous allons signaler une ère nouvelle, une véritable régénération de la littérature italienne.

Déjà dans les dernières années du XVIIIe siècle, un homme d'une trempe romaine s'était posé en face de ses compatriotes amollis, qui se laissaient bercer aux chants de Métastase. Inspiré par la haine des despotes et l'amour d'une *liberté aristocratique*, le comte Alfieri (*voy.*) déversa son fiel et ses inspirations idéales dans une série de tragédies, dont les héros, un peu roides, mais chaussés du cothurne antique, semblent créés tout exprès pour fouler sous leurs pieds d'airain les hommes abâtardis qu'admirait la servile Italie. Monti, le traducteur d'Homère, l'auteur correct de quelques tragédies estimables, des poëmes *Basvilliana*, *Manheroniana*, *le Barde de la Forêt-Noire*, etc., etc., remontait au siècle de Dante pour y retremper ses idées et son style. Ugo Foscolo (*voy.*), le mélancolique chantre des *Sepolcri* et le créateur du Werther italien (*Jacopo Ortis*), mêlait la politique à ses nobles inspirations, et traînait sur la terre de l'exil ses douleurs de patriote. Verri, l'énergique auteur des *Nuits romaines* (*Notti Romane al sepolcro di Scipione*, Rome, 1804), appartient encore à ces esprits d'élite qui cherchaient à infuser un sang plus mâle dans les veines appauvries de leur nation.

Mais déja l'élan est donné ; une phalange de poëtes tragiques avait accompagné ou suivi le comte Alfieri : c'étaient Ippolito Pindemonte, aussi connu comme poëte lyrique ; Pepoli ; Fabbri ; le duc de Ventignana, auteur d'une *Médée ;* Niccolini (*voy.*), l'auteur éminemment distingué de *Jean de Procida*, de *Lodovico il moro*, de *Foscarini ;* Bagnoli ; Carlo Marengo ; Silvio Pellico, auteur de *Francesca di Rimini ;* Manzoni, auteur du *comte Carmagnole* et des *Adelghis*. La célébrité des deux derniers noms (*voy.* leurs articles) est européenne ; mais elle est due à d'autres œuvres qu'à leurs tragédies, quoique celles-ci portent le cachet d'un talent original. Du reste, tous ces ouvrages sont jetés dans le moule classique : jusqu'à présent l'Italie a repoussé avec indignation les novateurs dramati-

ques, quoique des hommes de mérite aient tenté de mettre Shakspeare et Schiller à la portée de leurs compatriotes*.

Le théâtre comique, depuis Goldoni, s'est presque toujours borné à imiter cet écrivain. Au milieu d'une foule d'auteurs (Albergati, Avelloni, Sografi, Gualzetti, Federici, Gherardo de' Rossi, Meneghezzi, Tomasini, Giovanni Pindemonte, Greppi), les noms de Giraud et de Nota (*voy.*) ont presque seuls surnagé. Le dialogue dans les comédies du comte de Giraud est spirituel : l'une de ses pièces, *L'ago nell' imbarazzo*, a passé avec succès sur l'un de nos théâtres; Nota se complaît dans la prolixité, qui a été l'écueil de tant de prosateurs italiens. Depuis une quinzaine d'années, les comédies de M. Scribe et les drames d'Iffland ou de Kotzebue ont envahi le théâtre italien.

Dans le domaine du roman, l'influence de Walter Scott a été irrésistible. Manzoni (*voy.*) toutefois, en s'inspirant du romancier écossais, a su rester fidèle à son caractère individuel. Il règne dans ses *Fiancés*** une onction chrétienne qui en fait un ouvrage éminemment original, dans ce siècle indifférent ou sceptique. Les beaux sites de la Lombardie ont fourni le cadre de ce roman semi-pastoral, semi-héroïque. Manzoni a fait école; Rosini (*voy.*) a eu le plus de vogue après lui ***; mais jusqu'ici nous n'avons pu découvrir qu'un talent secondaire dans les romans d'Azeglio, de Bazzoni, Lancetti, Zorzi, Guerrazzi. Un petit recueil intitulé : *Quatre nouvelles racontées par un maître d'école*, d'un auteur anonyme, se recommande par la grâce, la naïveté et la vérité des détails. L'*Assedio di Firenze*, aussi d'un auteur anonyme (Paris, 1835, 5 vol.), est écrit avec talent; mais ce roman renferme de détestables principes religieux et politiques.

La littérature moderne de l'Italie a produit un ouvrage qui touche au genre mondain du roman par l'intérêt du récit, mais qu'on serait tenté de ranger parmi les ouvrages de dévotion, tant l'esprit évangélique, dont il est empreint, se communique irrésistiblement au lecteur. La sympathie de l'Europe entière a accueilli *Ma captivité* (*Le mie prigioni*), de Silvio Pellico, ce manuel de la résignation chrétienne.

Dans le genre épique, nous ne trouvons que des essais manqués; nous ne citerons que les noms de Ricci, de Robiola, de Franchi di Pont et de Grossi (*voy.*), l'auteur des *Lombards à la première Croisade*.

La poésie lyrique, au contraire, a quitté les routes traditionnelles. Manzoni, dont le nom se retrouve à la tête de presque tous les genres, a écrit des odes* et des hymnes sacrés, destinés à réveiller le peuple italien de sa torpeur religieuse. Arici, Manciani, Borghi, Buccellini, Luigi Carrer ont marché sur ses pas**. En face de ces poëtes éminemment catholiques s'est posé le chantre du désespoir, le représentant du scepticisme, le comte Giacomo Leopardi (mort du choléra, à Naples, en 1837). Son âme, remplie de tristesse et d'amertume, se reflète dans ses vers mélancoliques, et jette un voile noir sur la nature, qu'il aime pourtant avec passion. Il n'a point fait école : la poésie élégiaque et panthéistique du Nord ne deviendra jamais nationale au midi des Alpes***.

Le champ de l'histoire n'a pas été cultivé sans succès dans les temps modernes. Le nom de Botta (*voy.*), de cet apôtre zélé de la liberté, dispense de tout commentaire. Le savant Micali (*voy.*) a écrit *L'Italia avanti il dominio dei Romani*, Milan, 1826, 5 v. in-8°****, avec un appareil d'érudition qui lui a valu une réputation européenne. Une foule d'histoires locales se pressent sous notre plume : telles que l'histoire de Côme, par Monti;

(*) Des pièces isolées de Shakspeare ont été traduites par Barbieri, Niccolini; les œuvres complètes, par Bazzoni et Formani. Gœthe et Schiller ont été traduits en partie par Edvige di Battisti, Maffei, Calmi. — Berchet a traduit quelques ballades de Bürger.

(**) Manzoni est aussi l'auteur d'un bel ouvrage sur la *Morale catholique*, dont il trouve la base dans la charité universelle.

(***) Sa *Monaca di Monza* a eu 14 éditions.

(*) M. de Lamartine a emprunté plusieurs idées à l'ode de Manzoni sur Napoléon.

(**) *Voir* le recueil intitulé : *Inni sacri di vari autori italiani viventi*, Brescia, 1834.

(***) Il a aussi écrit un ouvrage philosophique où il cherche à prouver que la douleur est la seule chose réelle. Voir *Operette morali*.

(****) Nous en avons cité plus haut (p. 139) la traduction française publiée par les soins de M. Raoul-Rochette.

de Milan, par Villa, Rosmini, le comte Pietro Verri; de Mantoue, par Volta; de Savoie, par Datta, Bertolotti; de Sardaigne, par Manno; de Sicile, par Torremuzza; une histoire générale d'Italie, par le comte Cesare Balbo; une histoire de Naples sous les Bourbons, par Coletta (*voy.*), etc., etc.

De nos jours, la critique italienne s'est aussi réformée. Elle n'est plus, comme autrefois, emprisonnée dans les détails : elle commence à planer sur l'ensemble, à examiner l'organisme des ouvrages; des journaux littéraires, rédigés avec beaucoup de goût et de science, cherchent à étendre l'horizon de la littérature italienne, à faire connaître les littératures étrangères. La *Biblioteca italiana* fondée, en 1813, par Acerbi, a servi de point central au nord de l'Italie; à Rome se publient le journal des Arcades, les Éphémérides littéraires et le Bulletin substantiel de l'Institut archéologique (*voy.* p. 136). A la tête de toutes les publications périodiques marchait l'*Anthologie de Florence;* mais ses tendances trop libérales lui ont valu, en 1833, une honorable suppression.

Et maintenant, sur le point de clore cette rapide et imparfaite revue d'une littérature féconde, qui a produit, à son début, l'épopée théologique, le sonnet élégiaque, le conte frivole; qui, toujours juvénile et féconde, a donné naissance à l'épopée chevaleresque, à la *commedia dell' arte*, à la satire burlesque, au marinisme, à l'opéra moderne; sur le point de fermer derrière nous cette galerie de portraits, qui commence avec la sévère figure du Dante, et s'arrête à la physionomie souffrante mais résignée de Silvio Pellico, symbole de notre époque, nous nous sentons entraînés à former des vœux pour l'avenir poétique de cette terre nourricière de tant de beaux génies. Puissent ses fils sentir que désormais il n'est de salut pour les intelligences, d'inspiration pour les poëtes, que dans la communauté d'idées avec l'Europe entière! puissent-ils de plus en plus entrer dans la noble famille des esprits sagement progressifs, auxquels Manzoni et Pellico se sont instinctivement associés*! L. S.

(*) Sur l'ensemble de la littérature italienne et sur quelques époques spéciales, le lecteur consultera avec fruit les ouvrages suivants : Muratori, *Della perfetta poësia italiana*, Modène, 1726, 2 vol. in-4°; Crescimbeni, *Istoria della volgar poësia*, Venise, 1731, 6 vol. in-4°; Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana antiche e moderna*, Modène, 1789-1796, 9 tomes en 16 vol. in-4°; Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, Paris, 1811-1819, 9 vol. in-8°; et son continuateur Salfi, *Résumé de la littérature italienne*, Paris, 1826, 2 vol. in-12; Bouterweck, *Geschichte der Poesie und Beredsamkeit*, t. I et II, Gœttingue, 1801-1802; de Sismondi, *De la littérature du midi de l'Europe*, Paris, 1829, 4 vol. in-8°; Corniani, *I secoli della letteratura italiana dopo il suo risorgimento*, Brescia, 1818, 9 vol., continué par Tozzi, Milan, 1832-1833; Maffei, *Storia della letteratura italiana dall' origine della lingua fino al secolo* XIX, Milan, et Munich, 1825, 3 vol.; Ugoni, *Della letteratura italiana nella seconda metà del secolo* XVIII, Brescia, 1822, 3 vol.; Ambrosoli, *Manuale della letteratura italiana*, Milan, 1833; Pegna, *Saggio sullo stato della letteratura italiana*, Florence, 1825 (cet ouvrage est une traduction du travail anglais de Hobhouse); *Del risorgimento d'Italia negli studi dopo il mile*, Milan, 1829, 4 vol.; *Saggio sulla storia della letteratura italiana nei primi venticinque anni del secolo* XIX, Milan, 1831. Cet ouvrage prétend nier l'influence étrangère sur la littérature italienne. Le même but est poursuivi par l'auteur anonyme de la *Storia della letteratura italiana nel secolo* XVIII, Modène, 1829, 4 vol. in-8°.

ITALIENNES (ÉCOLES), *voy.* BOLONAISE, FLORENTINE, LOMBARDE, ROMAINE, VÉNITIENNE, etc.

ITALIOTES, Grecs établis en Italie, *voy.* GRANDE-GRÈCE, T. XII, p. 755.

ITALIQUES, *voy.* CARACTÈRES et INCUNABLES, T. XIV, p. 582.

ITHAQUE, aujourd'hui *Théaki*, en italien *Val di Compare*, est une île de la mer Ionienne (*voy.*) qui fut autrefois le siége principal du royaume d'Ulysse, lequel comprenait les îles voisines, entre autres Céphalonie, au sud, et, sur le continent, la portion de l'Acarnanie qui est en face. Homère l'a très bien décrite, quand il fait dire au héros de l'Odyssée (IX, 20) : « Je demeure dans l'île d'Ithaque, dont l'air est fort tempéré, et qui est célèbre par le mont Néritos tout couvert de bois. Elle est environnée d'îles; elle a près d'elle Dulichium, Samé et plus bas Zacynthe. Elle est la plus voisine du continent et la plus au nord. C'est une île escarpée, etc. » Cicéron l'appelle un nid au milieu d'âpres rochers : *In asperrimis saxulis quasi nidulus* (*De Orat.*, I). Ithaque était à la fois le nom de la ville et du port (*Scylacis Peripl.*, p. 13). Sa circonfé-

rence est de 10 ou 12 lieues. Aujourd'hui elle fait partie de la république des îles Ioniennes (*voy.*), et sa population est d'environ 8,000 âmes. Le chef-lieu de Théaki est *Vathi*, très petite ville, remarquable par le beau port de Skinosa, qui se trouve dans son voisinage, et par les 200 tombeaux découverts au pied de la montagne et sous le château d'Ulysse. Cette île doit toute sa célébrité aux poétiques souvenirs qu'ont immortalisés l'Iliade et l'Odyssée. *Voir* Gell, *Geography and Antiquities of Ithaca*. F. D.

ITHOME est une haute montagne de la Messénie (*voy.*), dans le Péloponnèse, laquelle prit son nom d'une des nourrices de Jupiter et fut consacrée à ce dieu surnommé de là Ithomate. Tous les ans, on y célébrait des fêtes appelées *Ithomæa* avec des concours de musique et de poésie qui firent prospérer la petite ville d'Ithome construite sur les flancs escarpés de la montagne. Dans les longues guerres de la Messénie contre les Lacédémoniens, cette ville soutint glorieusement un siége de dix années; et lorsque enfin elle fut prise, les Lacédémoniens la ruinèrent jusque dans ses fondements et en dispersèrent les héroïques défenseurs (724 ans av. J.-C.). Près de 350 ans après, Épaminondas, vainqueur des Lacédémoniens à Leuctres, rappela les Messéniens épars et les remit en possession de leurs terres. Après leur rétablissement, Messène, dont la fondation est attribuée à ce même Épaminondas, devint la capitale de la Messénie. Cette ville, entourée de bonnes murailles, comprit dans son enceinte le mont Ithome, qui lui servit de citadelle, comme chez les Corinthiens l'Acrocorinthe. La possession de ces deux places fut toujours regardée comme indispensable pour la conquête du Péloponnèse. «Vous serez aisément maître du bœuf, disait-on à Philippe, quand vous aurez saisi ses deux cornes.» Le bœuf était le Péloponnèse, et les deux cornes l'Acrocorinthe et l'Ithome (Strabon, VIII, p. 361; Pausanias, IV, 33). F. D.

ITINÉRAIRE (mot dérivé de *iter*, chemin, route), *voy.* Voyages et Cartes géographiques, T. V, p. 12. Quelques livres anciens portent le titre d'*Itinéraire*, par exemple celui dit d'Antonin (*voy.* aussi Périple, Périégèse, etc.). Les Itinéraires modernes sont les Guides des voyageurs. X.

ITURBIDE (Don Augustin de), éphémère empereur du Mexique, naquit dans ce pays, à Valladolid, en 1784, au sein d'une famille d'origine européenne, et reçut une éducation soignée. A l'époque du premier soulèvement de sa patrie (1810), il vivait dans ses terres avec le titre de lieutenant sans solde. Le prêtre Hidalgo, et plus tard la faction républicaine, voulurent le mettre à la tête des insurgés; mais il refusa leurs offres, et, à la demande du vice-roi Apodaca, il prit le commandement de la milice de sa province. Il fit preuve alors de véritables talents militaires; après avoir battu plusieurs fois les insurgés, il les força à se disperser. Depuis 1816, il menait la vie d'un simple particulier, cultivant ses domaines et pratiquant toutes les vertus domestiques, lorsqu'en 1821 Apodaca, qui le regardait comme royaliste et dévoué à la cause de l'Espagne, lui confia le commandement de l'armée. Iturbide voulut essayer le rôle de conciliateur entre les différents partis, et, le 24 février 1821, il proposa le *plan d'Iguala* que le nouveau vice-roi O'Donoju accepta le 24 août de la même année, en vertu d'une convention signée à Cordoue. La paix intérieure rétablie, Iturbide, nommé généralissime, organisa à Mexico le gouvernement représentatif, et fut nommé président de la junte exécutive. Cependant la tranquillité ne fut pas de longue durée, et la division s'étant mise entre le congrès et la junte, à la suite du rejet du traité de Cordoue par les cortès espagnoles, le peuple et la garnison élurent, le 18 mai 1822, Iturbide empereur du Mexique, sous le nom d'Augustin Ier. Un nouveau congrès déclara à l'unanimité, le 22 juin, la dignité impériale héréditaire dans sa famille, mais sans décider sous quelle forme et dans quelles limites il exercerait le pouvoir.

Les prétentions du nouveau souverain, en épuisant le trésor, réunirent bientôt contre lui les bourbonistes et les républicains. L'empereur fit arrêter, le 22 août, un grand nombre de personnes sous prétexte de trahison, et le congrès, n'ayant

pas voulu ratifier cette mesure, fut dissous. Iturbide cependant n'avait ni assez de force, ni assez de génie pour rétablir l'ordre dans les lois et dans l'administration. La révolte de ses généraux le força à rappeler le congrès, et, le 20 mars 1823, il abdiqua entre ses mains. Le 9 avril, il obtint une pension pour lui et sa famille, sous la condition qu'il irait s'établir en Italie. Il s'y rendit en effet; mais à peine arrivé à Livourne, il apprit que ses partisans travaillaient à le rétablir sur le trône. Aussitôt il se rembarqua pour Londres. Dès que le congrès l'apprit, le 28 avril 1824, il rendit un décret qui mettait hors la loi l'ex-empereur et ordonnait son exécution immédiate s'il rentrait dans le Mexique. Malheureusement pour lui, il y rentra le 16 juillet, et fut reconnu malgré son déguisement. Le général Garza le fit arrêter et transporter à Padilla, où il fut fusillé le 19. Le congrès accorda à sa veuve (donna Anne Hecarte, riche héritière) et à ses enfants, une pension annuelle de 8,000 piastres, à condition qu'ils se fixeraient dans la Colombie. Depuis 1825, ils vivent à New-York. En 1833, le général Santa-Anna étant président de la république, on fit au congrès la proposition d'élever un mausolée à Iturbide et de permettre à sa famille de rentrer dans le Mexique.—On peut consulter sur Iturbide le mémoire rédigé par lui-même et qui parut dans la traduction anglaise de Quin sous ce titre : *A statement of some of the principal events in the public live of Augustin de Iturbide, written by himself* (Londres, 1824); il en existe une version française sous le titre de *Mémoires d'Iturbide*. X.

ITYS, fils de Térée et de Procné, *voy.* PHILOMÈLE.

IUNG, *voy.* JUNG.

IUTERBOGH (BATAILLE DE), *voy.* DENNEWITZ.

IVAN, forme russe du nom propre grec Ιωάννης, en français *Jean*, en anglais *John*, etc. Mais c'est seulement la forme vulgaire ou familière, employée pour des particuliers. En parlant des saints ou des princes, on dit en russe *Ioann*, presque comme en allemand; et par conséquent il n'est pas exact de parler du grand-prince ou tsar *Ivân* Vassiliévitch. C'est *Ioann*, sinon Jean, Vassiliévitch qu'il faut dire.

Quoi qu'il en soit, indépendamment d'un grand nombre de princes apanagés ou autres, ce nom a été porté par six souverains russes, grands-princes, tsars ou empereurs. Nous en donnerons la série d'une manière continue, sans suivre l'exemple de ceux qui écrivent Ioann Vassiliévitch Ier, Ioann Vassiliévitch II, par la raison, sans doute, que ces deux seulement ont porté le même nom patronymique; toutefois Ioann Ier Antonovitch, recommencera une série nouvelle, parce que ce jeune prince n'avait pas eu de prédécesseur du nom d'Ioann dans la dignité impériale, et qu'on a de même recommencé la série pour Alexandre Ier. (Il n'y avait pas eu de souverain de toutes les Russies du nom de Pierre, de Paul, de Nicolas, avant les empereurs de ce nom.)

IOANN Ier DANILOVITCH, c'est-à-dire fils de Daniel, qui régna de 1328 à 1340, est, d'après le Tableau généalogique de M. Loir, le 41e grand-prince de Russie. Ce titre, il l'attacha définitivement à la principauté de Moscou, jusque-là dépendante de celle de Vladimir. On le surnommait *Kalita* ou la Bourse. Ce fut un prince habile et prévoyant : pour mieux s'affermir, il flatta Ouzbek et les Tatars, alors maîtres de la Russie, et il prépara l'unité monarchique qui fut accomplie sous ses successeurs homonymes.

IOANN II IOANNOVITCH, son fils et son second successeur, ne fit rien toutefois pour y contribuer. Son règne fut court (1353-1359) et sans énergie. Ioann, qu'on surnommait *le Doux* (surnom, dit Karamzine (*), qui n'est honorable pour un prince que lorsqu'il est uni à d'autres titres à l'estime générale), ne sut réprimer les désordres ni dans l'état ni dans l'église, et demeura dans la soumission aux Tatars.

C'est IOANN III VASSILIÉVITCH, surnommé le Grand, et aussi *Gordii* ou le Superbe, qui fut le principal artisan du grand œuvre d'émancipation commencé par son aïeul. Ce 48e grand-prince régna quarante-trois ans, de 1462 à 1505. L'un des plus illustres devanciers, sur le trône de Rurik, du grand réformateur de

(*) *Histoire de Russie*, t. IV, chap. II.

l'empire moscovite, il mérite que nous le fassions connaître à nos lecteurs avec un peu plus de détail.

Né le 22 janvier 1440*, il était dans sa septième année lors du malheur qui arriva à son père le grand-prince Vassilii Vassiliévitch (*voy.*), quand, surpris à Troïtza par un prétendant au trône, il fut horriblement maltraité et privé de la vue. Vassilii cependant, aidé par les imprudences de l'usurpateur, par les armes de ses sujets fidèles et par celles du prince ou grand-prince de Tver, reconquit le sceptre et régna ensuite jusqu'à sa mort avec sagesse. Pour obtenir l'alliance du prince de Tver, il en avait fiancé la fille Marie à son fils aîné qui n'avait pas encore huit ans; et pour affermir l'hérédité par droit de primogéniture, il associa, dès 1450, ce dernier au gouvernement. Mais il ne lui laissa que la grande-principauté de Moscou, et, renouvelant le fatal système des apanages, il partagea ses autres possessions entre les frères d'Ioann. Vassilii mourut le 17 mars 1462.

Resté seul maître de l'empire, Ioann III Vassiliévitch jeta les bases de la grandeur future de la Russie, dont l'histoire, à partir de lui, commence à reprendre de l'intérêt. « Il arrêta, dit le plus récent historien de cet empire, M. Oustrialof (t. I, chap. 5), les principes qui devaient diriger pendant deux siècles la politique intérieure : pour élever leur pouvoir, ses successeurs n'avaient qu'à exécuter ses plans; en se conformant à ses indications, ils étaient sûrs d'ajouter aux forces de l'empire. Sans avoir fait aucune de ces actions brillantes qui excitent l'admiration des contemporains, sans avoir mérité même leur reconnaissance, Ioann apparait vraiment grand au tribunal de la postérité. Tout ce qui avait jusque-là déchiré la Russie, ce qui la menaçait de maux toujours renaissants, le système des partages, le joug des Mongols, l'ambition rivale de la maison de Ghédimine, tout cela tomba en poussière naturellement et sans longues tourmentes, par l'effet de sa grande sagacité politique qui devançait l'avenir. »

Fidèle aux antiques usages, aux mœurs nationales, Ioann en fit sa force vis-à-vis du peuple et vis-à-vis des princes, qu'il songea moins à déposséder qu'à obliger de reconnaître son autorité supérieure à titre de chef de la maison de Rurik dont ils étaient eux-mêmes issus. Ne donnant rien au hasard et ne recourant aux actes de violence qu'à la dernière extrémité, il n'alla jamais au-devant des crises; mais il profita habilement de toutes les occasions qui se présentaient naturellement pour augmenter son pouvoir, affaiblir ses rivaux et se débarrasser d'incommodes voisins. Ainsi, sans refuser aux Mongols le tribut d'usage, il en diminua la somme et ne se pressa pas de l'acquitter; il ne supprima définitivement cette marque de sujétion que lorsque la guerre avec le grand-khan fut devenue inévitable, lorsqu'il vit la division au sein de l'Orde d'or (*voy.* Horde), et qu'il eut trouvé des auxiliaires contre elle dans le roi de Kasan, dans le khan de Crimée et dans les Nogaïs.

Sa première femme, Marie de Tver, étant morte, le grand-prince accepta, en 1472, la proposition qui lui venait de Rome d'épouser la nièce du dernier empereur de Byzance, Sophie, fille de Thomas Paléologue. Le pape avait accueilli cette famille dont l'union, proclamée par le concile de Florence (*voy.*), n'avait pu sauver le trône, et il espérait, par ce mariage, amener aussi sous son obédience le grand-duc de la Russie blanche (comme il l'appelait) et ensuite tout le peuple moscovite. D'autres vues décidèrent Ioann à le conclure : son union avec la fille des Paléologues, en le constituant pour ainsi dire l'héritier des empereurs d'Orient, l'élevait bien au-dessus des autres princes russes et lui donnait plus d'éclat aux yeux de l'Europe pour laquelle, depuis l'invasion des Mongols, la Moscovie était une région toute asiatique, à peu près inconnue et dont on n'était pas bien sûr qu'elle fût chrétienne. Aussi Ioann ne tarda-t-il pas d'adopter (1497) l'aigle impériale de Byzance, non pas à la place des anciennes armes de Russie, l'écusson de Saint-Georges, mais en les combinant ensemble; et il ne sépara plus de son titre de *grand-prince par la grâce de Dieu* celui de *seigneur de toutes les Russies*. Il n'eut d'ailleurs point à se repentir d'avoir accepté la proposition du

(*) Karamzine, t. V, chap. 3.

pape. Sophie, princesse d'un grand sens, lui donna souvent de bons conseils et l'excita vivement à secouer le joug honteux des Mongols. De plus, à sa suite et sur son appel accoururent des ingénieurs, des architectes, d'autres artistes, des littérateurs, de savants prêtres; la cour de Moscou, jusque-là fort simple, devint fastueuse, et les ambassadeurs des puissances chrétiennes s'y succédèrent bientôt, surtout dans l'espérance de trouver là des secours contre les Othomans dont rien n'arrêtait plus le débordement sur l'Europe. Ce fut alors que le Bolonais Aristote Fioravanti éleva dans le Kreml (*voy.* Kremlin), qui se ceignit d'imposantes murailles, cette cathédrale de l'Assomption (*Ouspenskoï*) qui en est encore aujourd'hui le sanctuaire le plus révéré; et la *Granovitaïa Palata*, ou Palais à facettes, en rapprocha la vieille résidence des princes.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail du règne laborieux d'Ioann qui poursuivit son but avec une rare persévérance, une ténacité que rien ne lassait. Disons seulement que ce but consistait tout particulièrement à être maître chez lui, à élever l'unité du pouvoir au-dessus de toute atteinte. Pour cela, il ne se borna pas à courber la tête de tous les autres princes russes, de telle manière qu'à sa mort celui de Riaisân conservait seul une ombre d'indépendance, mais il força de même à la soumission la remuante république de Novgorod (*voy.*), et il disputa sans relâche aux Lithuaniens, à cause de leurs liens avec la Pologne, les conquêtes qu'ils avaient faites sur la Russie de Kief et dont il regardait la suzeraineté comme inhérente à sa couronne et aux droits de sa maison. Plusieurs fois il conclut la paix avec eux; et après la séparation des deux couronnes de Lithuanie et de Pologne, il maria même sa fille Hélène à leur grand-prince Alexandre. Mais celui-ci n'entra pas dans ses intérêts et contraria ceux de la religion grecque: Ioann ne tarda pas à lui déclarer qu'il n'y aurait point de paix définitive entre eux aussi longtemps que Smolensk et la sainte ville de Kief seraient sous la domination étrangère. Cette lutte l'entraîna souvent dans la guerre avec les braves chevaliers de l'Ordre teutonique, alliés des Lithuaniens; mais Ioann ne recula point devant les conséquences de ses principes, et même les défaites (1501) ne purent le détourner de son but. Ses relations intimes avec l'usurpateur Mengli-Ghireï, khan de Crimée (1467) à la place de son frère aîné Nordoulat, mirent fin à son hésitation à secouer le joug de l'Orde. Grâce à la diversion que produisit en sa faveur ce fidèle allié, toujours prêt à faire des incursions dans le Kiptchak (*voy.*), il s'enhardit à marcher contre Kasan, royaume tatar alors indépendant de l'Orde et qui avait paru jusque-là trop formidable aux Moscovites pour qu'ils osassent l'attaquer. Il donna ce trône à un prince qui s'était mis sous sa protection, et tenue en échec ainsi, au nord et au sud, par ces deux auxiliaires musulmans d'Ioann, l'Orde d'or fut à sa merci; elle succomba d'ailleurs, en 1502, à une dernière attaque de l'infatigable Mengli-Ghireï.

Nous ne parlerons pas de l'alliance d'Ioann avec le Danemark, avec Matthias Corvin, roi de Hongrie, avec le voïvode Étienne de Valachie, ni de sa guerre contre la Suède, ni de ses conquêtes du côté de la Sibérie, ni enfin de ses négociations avec le chah de Perse et le sulthan de Constantinople. Mais ce que la brièveté de ce récit ne saurait nous faire passer sous silence, c'est qu'il introduisit le premier en Russie une législation civile; c'est qu'il réorganisa la justice, l'administration et l'armée; c'est qu'il augmenta les revenus de l'empire, et qu'il régularisa l'ordre de succession au trône. Ayant perdu (1490) un fils chéri qu'il avait eu de sa première femme et qu'il avait marié avec la fille du voïvode de Valachie, il nomma son successeur Vassilii (*voy.*), l'aîné des enfants que lui avait donnés la grande-princesse Sophie; s'il conféra lui-même encore des apanages à ses autres fils et à Dimitri, fils du prince Ioann, il les soumit au moins à l'autorité du grand-prince et lui réserva seul les droits régaliens.

Après une vie si pleine, si pénible, mais si riche en grands résultats, Ioann, sur le déclin de son âge, éprouva de cruels mécomptes qui minèrent sa santé. Nous avons parlé de la victoire remportée sur ses troupes par l'Ordre teutonique, et, quoique la paix fût ensuite conclue, les querelles avec la Lithuanie ne tardèrent

pas à recommencer. Il se brouilla avec le voïvode de Valachie dont il n'aimait pas la fille, sa bru ; à la mort de Matthias Corvin, son allié, un frère du grand-prince Alexandre de Lithuanie, parvint au trône de Hongrie sur laquelle Ioann ne put plus dès lors compter ; le dévouement de Mengli-Ghireï se refroidit, et il fut en outre trahi par le tsar de Kasan qui osa l'attaquer. Dans sa famille, l'affaire de la succession engendra des haines que le caractère inflexible d'Ioann envenima. Enfin, il perdit sa femme en 1503 ; et, quoiqu'il n'eût pas eu pour elle beaucoup de tendresse, il la regretta sincèrement. Tous ces chagrins abrégèrent ses jours ; mais ferme et digne sur son lit de mort, comme il l'avait été sur le trône, il voulut mourir en souverain et non pas sous le froc, à l'exemple de la plupart de ses prédécesseurs. Il expira le 27 octobre 1505, âgé de 66 ans et 9 mois.

« Les annalistes, dit Karamzine (t. VI, ch. 7), ne parlent pas du deuil et des larmes de son peuple ; ils se bornent à glorifier les actes du défunt, remerciant le ciel d'un tel souverain. »

Ioann IV Vassiliévitch, surnommé *Groznii* ou le Terrible, fut le petit-fils et le second successeur d'Ioann III, et porta le sceptre de 1533 à 1584. Nous parlerons ailleurs de son père Vassilii (*voy.*) Ioannovitch, dont le règne long et heureux avait été la continuation pure et simple du précédent. Bornons-nous à dire ici qu'à un âge déjà avancé, Vassilii, dans son extrême désir d'avoir un héritier direct, avait répudié sa première femme pour épouser la princesse Hélène Glinski (*voy.*), qui, après trois ans d'une pénible attente, donna enfin le jour à un fils destiné à porter, moins de quatre ans après, le poids d'un sceptre auquel un territoire très vaste était dès lors soumis.

Ce fut le 25 août 1530 que naquit Ioann, et, l'année suivante, Vassilii devint père pour la seconde fois. Mais il ne lui était pas donné de présider lui-même à l'éducation de ses enfants : il mourut le 4 décembre 1533, après avoir désigné pour lui succéder, sous la régence de sa veuve, son fils aîné qui était alors dans sa quatrième année, et dont le sort le préoccupa vivement à son lit de mort.

« Jamais, dit encore Karamzine (t. VII, chap. 5), la Russie n'avait eu un souverain en si bas-âge ; jamais, si nous exceptons l'antique et presque fabuleuse Olga, elle n'avait vu le gouvernail de l'état aux mains d'une jeune femme, qui, avec cela, était étrangère et appartenait à la maison détestée de Lithuanie. » Cependant, appuyée sur le conseil des boïars, Hélène ne gouverna pas sans gloire, quoique avec une dureté qui la fit elle-même haïr du peuple. On lui reprocha la mort de beaucoup de nobles, celle des frères du grand-prince son époux, celle de son propre oncle le prince Michel Glinski, beaucoup d'autres méfaits, et sa honteuse faiblesse pour le prince Obolenski-Telepnef.

Elle-même ainsi ne donnait pas à son fils les meilleurs exemples. Cependant comme elle n'était pas sans qualités brillantes, elle aurait sans doute influé avantageusement sur son éducation. Mais Hélène mourut le 3 avril 1538, quand le grand-prince n'avait pas encore huit ans ; et dès lors cette éducation resta confiée à des mains tout-à-fait indignes ; ou plutôt elle fut abandonnée au hasard et la plus grande négligence y présida. Le jeune Ioann eut pour conseil le vice, et pour modèles d'insolents boïars, dont l'ignorance repoussait les lumières, dont la corruption aurait redouté ses vertus, et qui, divisés en factions, se disputaient l'autorité en remplissant le palais de violences et de carnage. D'abord les Bielski se virent supplantés par les Chouïski (*voy.*) ; à leur tour, ceux-ci furent renversés par les Glinski, mais sans pour cela discontinuer leurs intrigues. Un épouvantable désordre régna autour du trône ; le pouvoir resta livré, même au-delà de la 15e année du jeune prince, terme fixé pour sa majorité, à une oligarchie oppressive et ruineuse pour l'état. Afin de s'attacher le grand-prince, les Chouïski lui laissèrent toute liberté ; ils ne s'occupèrent que de ses plaisirs, favorisèrent ses mauvais penchants, et semblèrent prendre à tâche d'avilir son cœur par des passions cruelles et brutales.

Enfin, quand il eut atteint l'âge de 17 ans, il voulut régner lui-même, et se fit solennellement couronner *tsar de toutes les Russies*. De tant de qualités dont il

aurait eu besoin, il n'avait qu'un grand esprit naturel et une ferme volonté : l'instruction et les bonnes habitudes n'avaient pas façonné son âme ni tempéré sa fougue naturelle. Mais ce furent peut-être précisément ses passions qui, en le rendant susceptible d'exaltation pour le bien comme pour le mal, l'entraînèrent d'abord dans une direction où il aurait fait, s'il y avait persévéré, le bonheur de ses peuples.

Il faut, en effet, distinguer deux périodes dans le règne d'Ioann IV Vassiliévitch : la première, qui fut heureuse, dura de 1547 à 1560; pendant la seconde, de 1560 à 1584, il fut un tyran féroce, ombrageux et lâche, sous lequel la Russie déchut du haut rang où elle avait été élevée par Ioann III et par Vassilii.

De grands événements agirent sur l'imagination du jeune homme dans le temps où il commença son règne sans d'abord changer ses habitudes, sans prendre goût aux affaires, et sans paraître touché des vertus de la jeune épouse, Anastasie Romanovna, qu'il venait de s'associer. De terribles incendies ravagèrent Moscou; des conspirations éclatèrent, et le peuple ameuté, ce *peuple noir* (*tchornii narod*) si hideux dans sa colère, vociférait autour de son palais, lui demandant les têtes des Glinski et même celle de la princesse Anne, leur mère et sa propre aïeule. Au milieu de ce tumulte, Ioann vit paraître devant lui un simple pope qui, dans l'attitude d'un prophète et faisant du doigt un geste menaçant, osa lui parler des jugements de Dieu. Le jeune tsar, superstitieux comme, de son temps, on l'était en Russie encore plus qu'ailleurs, s'effraya. Ne résistant pas au langage sévère et inspiré du P. Sylvestre, il répandit un torrent de larmes, l'embrassa, et le supplia d'être son guide et son soutien.

Les prières d'Anastasie étaient exaucées, et, de ce moment, elle prit sur son époux l'empire le plus heureux, qui ne cessa qu'à la mort prématurée de la pieuse tsarine. Sylvestre se lia d'une étroite amitié avec Alexis Adachef, l'un des favoris d'Ioann et le seul dans lequel les vices de la cour n'eussent pas tué les nobles sentiments : ils s'emparèrent de l'esprit du tsar qui n'agit plus que par eux (*) et de concert avec Anastasie, leur protectrice. Ioann eut le courage d'avouer publiquement ses torts, dont ceux, disait-il, à qui sa jeunesse avait été confiée, auraient à répondre devant Dieu ; il pardonna néanmoins à ceux-ci, comme il demandait au peuple, expressément convoqué, de lui pardonner à lui-même, et promit d'être à l'avenir un tsar juste. Tout changea, en effet. La vie licencieuse du palais n'offensa plus les regards et les oreilles de la tsarine; les mauvais conseillers furent remplacés par des hommes graves et d'expérience; Ioann maria ses deux frères et vécut en paix avec eux ; lui-même s'appliqua aux affaires, s'intéressa au bien public, et, dès l'année 1550, il gratifia la nation d'un code de lois (*Soudebnik*) dont le besoin s'était vivement fait sentir même après les essais tentés par Ioann III, et qui offrait la révision complète des anciennes lois de la Russie. D'accord avec le clergé réuni en synode, le tsar réforma ensuite les lois ecclésiastiques (*Stoglave*, ou Cent-Chapitres), voulant que les pasteurs servissent de modèles au troupeau; et, dans l'intérêt des mœurs, qu'il était temps de relever de leur dégradation, il s'occupa aussi de la police et des magistratures populaires. Il fonda des écoles, appela du dehors des artisans, des artistes, des pharmaciens, des médecins, des typographes, et Moscou reçut de lui la première imprimerie qu'on eût vue en Russie.

En même temps qu'il agissait ainsi sur le moral du peuple, Ioann ne perdait pas de vue la gloire et l'agrandissement de l'empire. Après avoir réorganisé l'armée, rétabli dans ses rangs la discipline et la subordination compromises par les querelles des nobles sur la préséance, introduit l'usage des armées permanentes par le paiement régulier d'une solde et par la formation des strélitz ou fusiliers, il recommença la guerre avec les Tatars, décidé à en finir avec ces infidèles, anciens conquérants de la Russie, mais déchus alors, et à étendre celle-ci jusqu'à ses limites naturelles. Il marcha lui-même à la tête de son armée contre Kasan; et, à la

(*) Dans ses lettres au prince Kourbski, Ioann IV Vassiliévitch déclare formellement que, jusqu'à l'année 1560, ce fut Sylvestre qui régna, sous le nom du tsar, et qu'il était lui-même *un esclave sur le trône*.

suite de grands efforts où son exemple anima le courage des soldats, il soumit ce royaume et l'incorpora définitivement à ses états (1552). Puis vint le tour d'Astrakhan dont il fit aussi la conquête (1557). L'alliance des Cosaks, qu'Adachef avait ménagée dans ce but, aurait rendu possible ensuite celle de la Crimée et achevé la soumission des débris de l'Orde d'or; mais cette entreprise parut encore trop hardie, d'autant plus que le khan de Crimée s'était récemment reconnu le vassal de la Porte-Othomane. Les regards d'Ioann étaient d'ailleurs tournés du côté de l'Europe parmi les grandes puissances de laquelle il ambitionnait déjà de prendre rang. Aussi avait-il célébré comme un événement heureux l'arrivée à Moscou (1553) de Richard Chanceller qui avait fait naufrage près d'Arkhangel et qui lui apporta des lettres d'Édouard VI, roi d'Angleterre, écrites à l'effet d'établir des relations commerciales entre les Anglais et les Russes.

La Suède et la Lithuanie fixaient particulièrement l'attention du tsar : l'une et l'autre, manifestement hostiles, avaient besoin d'être contenues. Mais la dernière, toujours formidable par son union avec la Pologne, semblait attendre encore dans ce moment-là un agrandissement considérable. L'Ordre teutonique était en décadence : en Prusse, le grand-maître l'avait sécularisé, et le maître livonien n'était plus en état de se soutenir longtemps. Ioann IV convoitait d'autant plus ardemment le territoire de l'Ordre que la possession de la Livonie lui donnait une côte maritime et le moyen de se mettre en communication avec l'Europe occidentale dont les chevaliers avaient toujours cherché à tenir la Russie isolée. Le succès couronna encore ses armes au commencement de cette nouvelle guerre : Narva, Dorpat, Marienbourg, Polotzk, etc., tombèrent au pouvoir des Russes. Mais cette guerre, dite du Nord, traînant en longueur, elle lassa la constance du tsar et finit par une paix en vertu de laquelle il restitua toutes ses conquêtes de ce côté-là.

Maître de lui pendant treize ans, Ioann n'avait pourtant pas triomphé complétement de sa mauvaise nature. L'ascendant de la religion, les dangers qui l'environnaient, peut-être aussi la haine des boïars et le sentiment de son ignorance, l'avaient jeté dans les bras de Sylvestre qui resta pour lui un censeur incommode. Son amitié pour Adachef, son amour pour Anastasie et l'enthousiasme des grandes choses qu'il effectuait, lui avaient fait supporter longtemps l'empire que le prêtre et le favori exerçaient sur lui peut-être avec trop peu de ménagements. Maintenant il en était las; Anastasie elle-même, excitée sans doute par ses frères, ne le voyait plus avec plaisir. L'immodération dans les jouissances physiques et peut-être la maladie qu'il avait faite en 1553, avaient d'ailleurs affaibli le moral d'Ioann, et les insinuations continuelles des boïars mécontents et envieux avaient à la fin produit en lui une grande aigreur contre ses deux conseillers.

Leur disgrâce suivit de près la mort d'Anastasie (7 août 1560). Ioann, toujours attaché à sa femme, était anéanti de sa perte. Les ennemis d'Adachef et de Sylvestre osèrent en accuser ceux-ci; ils les traitaient de sorciers, qui, par leurs maléfices, auraient d'abord fasciné et subjugué le tsar et ensuite abrégé les jours de la tsarine. Ioann les écouta, fit faire le procès à ses fidèles serviteurs, et les remplaça par de viles créatures qui ranimèrent en lui l'amour du mal si heureusement assoupi. De ce moment régna la plus affreuse tyrannie. A treize années de gloire succédèrent vingt-quatre ans de honte, de violences et de cruautés dont le spectacle étonna l'Europe. Ioann mérita pleinement ce surnom de Terrible qu'il porte dans l'histoire.

Livrant les affaires à ses indignes favoris, il vivait dans son palais d'Alexandrofsk, entouré d'une garde de nouvelle invention formée des *opritchniks* ou membres de l'*opritchnina* (portion mise à part), nom qu'il donnait aux domaines dont, en abandonnant le reste, il avait fait sa part exclusive ou par excellence. Plein d'une défiance ombrageuse, il montra surtout une haine invincible contre les boïars, que les supplices décimèrent. Il se vengeait alors de l'opposition qu'il avait rencontrée parmi eux pendant sa maladie, quand il voulut leur faire prê-

ter serment à son fils aîné Dimitri, mort depuis; et il jouissait de faire peser sur tous une volonté sans entrave, même alors qu'elle commandait le crime. La terreur régnait à Moscou; les membres de la famille du tsar se virent en butte aux persécutions, et plusieurs villes importantes devinrent le théâtre de fureurs inouïes. Depuis la mort d'Anastasie, Ioann contracta successivement cinq ou six unions différentes. Malgré ses terreurs religieuses et ses continuelles prières, il fit destituer les métropolitains qui osèrent lui faire des représentations. Enfin on sait qu'après avoir corrompu par la débauche et la cruauté l'âme de son fils aîné, Ioann, jeune monstre digne de son père, il le frappa dans un accès de colère d'un tel coup que ce fils chéri tomba à ses pieds et mourut au bout de quatre jours (19 novembre 1582).

Au dehors, la victoire abandonna les drapeaux russes que le tsar n'osait plus confier aux généraux autrefois employés par Adachef, et qui avaient la confiance des troupes. On perdit Narva, la Livonie, et bientôt Étienne Batori (*voy.*) reprit toutes les villes et provinces en litige entre la Russie et la Pologne; une paix honteuse fut conclue en 1582. Le khan de Crimée poussa ses brigandages jusqu'à Moscou (1571) et mit le feu à la ville à peine remise des ravages de la peste; il y serait revenu l'année suivante, sans la victoire remportée sur lui par le prince Vorotynski, à 13 lieues de Moscou. Cette victoire, qui sauva la Russie, ne préserva pas cet habile général d'un cruel supplice. La Sibérie fut conquise, il est vrai, par les Russes (1582); mais le tsar n'y eut aucune part : le Cosak Iermak Timoféïef agit malgré ses ordres et avec les seuls secours que l'entreprenante famille de Stroganof put lui fournir.

Ioann, âgé seulement de 54 ans, négociait un septième ou huitième mariage avec une noble Anglaise, lorsqu'un pressentiment superstitieux, confirmé par les devins qu'il fit réunir de toutes parts, lui annonça sa mort. La Russie fut délivrée de ce tyran, le 17 mars 1584: avant de paraître devant son juge, il crut voir le corps ensanglanté du fils qu'il chérissait et qu'il avait tué de sa main. Il fit un testament par lequel il nomma pour lui succéder son fils Fœdor Ioannovitch et confia la régence aux principaux boïars. Les événements de ce règne du dernier prince de la dynastie de Rurik ont été racontés aux articles Godounof et Faux-Démétrius.

Ioann V Alexéïévitch, qui, né en 1661, régna nominalement de 1682 à 1696, était le quatrième souverain russe de la maison des Romanof (*voy.*), second fils d'Alexis Mikhaïlovitch et frère aîné de Pierre Ier. Comme il était d'une mauvaise santé, presque privé de la vue et faible d'esprit, quelques boïars voulurent appeler à la succession son frère; mais la grande-princesse Sophie, qui était de la même mère que lui, défendit ses droits, et les fit triompher par une révolution. Ioann et Pierre occupèrent donc le trône en même temps, jusqu'en 1696, époque de la mort du premier. C'est à d'autres que lui qu'appartiennent tous les actes de ce règne : à la régente Sophie jusqu'en 1689, et ensuite, jusqu'en 1696, à Pierre-le-Grand. *Voy.* ces noms et Galitsyne.

Ioann Ier Antonovitch, né à Saint-Pétersbourg le 19 août 1740, était fils de la princesse Anne Carlovna et du duc Antoine-Ulric de Brunswic-Wolfenbüttel, et le dernier rejeton de la branche d'Ioann V. Il n'est connu que par ses malheurs. Aussitôt après la naissance du prince, l'impératrice Anne Ioannovna (*voy.*), sa grand'-tante, l'adopta, et, par son testament, elle le nomma son successeur, sous la tutelle de son favori Biren (*voy.*). Comme elle mourut peu après, ce dernier proclama immédiatement le jeune empereur, âgé de deux mois, et lui fit prêter serment de fidélité. Mais sa régence fut de courte durée. Munnich (*voy.*) y mit fin et la remit aux mains de la princesse Anne. Celle-ci ne l'exerça pas beaucoup plus longtemps : une nouvelle révolution, à laquelle la France ne fut pas tout à-fait étrangère, déposséda la branche d'Ioann Alexéïévitch et éleva au trône Élisabeth, fille de Pierre Ier. Transféré, avec ses parents, dans les appartements de cette princesse, le pauvre enfant lui tendit la main, dit-on, pour la laisser baiser (*voy.* Élisabeth, T. IX, p. 366). Il fut renfermé dans les prisons du fort Ivango-

rod, vis-à-vis de Narva, tandis que son père et sa mère, qu'on voulut d'abord embarquer pour l'Allemagne, furent retenus à Riga; puis menés de prison en prison jusqu'à Kholmogory où ils moururent, Anne en 1746, Antoine-Ulric en 1776. Lui-même, séparé d'eux, fut transporté en différents endroits, toujours soumis à la surveillance la plus rigoureuse. En 1756, on l'enferma dans la forteresse de Schlüsselbourg, d'où on le transféra ailleurs, pour l'y ramener lorsque Catherine II monta sur le trône. Il y était encore prisonnier quand, en 1764, Mirovitch, gentilhomme de l'Ukraine, qui servait comme lieutenant dans la garnison, conçut le projet de le délivrer. Il séduisit quelques soldats, et un ordre supposé de l'impératrice lui ouvrit les portes de la prison du jeune prince. Mais deux autres officiers restèrent fidèles à leur devoir, et, voyant que toute résistance serait vaine, massacrèrent le jeune prince, conformément à des instructions qu'ils avaient reçues sous le règne d'Élisabeth, et qui les autorisaient à user de tous les moyens pour prévenir l'évasion du captif. Cette souveraine avait fait rechercher avec le plus grand soin et détruire tout ce qui pouvait appuyer les prétentions d'Ioann au trône. Elle avait même sévèrement défendu de conserver une seule pièce de monnaie qui portât son effigie; cependant il en existe dans les médaillers. La chapelle de Schlüsselbourg, où fut enterré cette jeune victime, a été détruite depuis ce temps. J. H. S.

IVETOT, *voy.* Yvetot.

IVETTE, *voy.* Germandrée.

IVIÇA, *voy.* Pithyuses.

IVOIRE (du latin *ebur*). Nous avons vu, à l'article Dents, que l'ivoire est une partie essentielle de ces organes, et que les défenses d'éléphants (*voy.*) en sont totalement composées. Ces défenses paraissent formées par des courbes coniques s'emboîtant les unes dans les autres, dont l'accroissement s'opère par couches superposées à peu près comme le bois des arbres. Elles sont généralement creuses jusqu'au tiers de leur longueur. Au centre de la partie massive, se trouve un canal très fin, duquel partent une foule de lignes qui s'entrecroisent et se ramifient en approchant de la circonférence. Leur texture blanche et solide est formée de ces fibres entrelacées, qui, étant coupées transversalement, ont un aspect maillé où le croisement des lignes figure des losanges.

L'ivoire possède des qualités qui le rendent précieux pour les arts. Plus dur et d'un grain plus serré que l'os, bien qu'il soit pourtant de la même nature, il est susceptible de recevoir le plus beau poli, et se rapproche, par la facilité et la netteté de sa coupe, des métaux les plus ductiles. Aussi l'on façonne avec cette substance des pièces dont la délicatesse est extrême, des statuettes, des bas-reliefs, des boîtes, des vaisseaux, des peignes, des billes de billard, des éventails (*voy.*), des pommes de cannes ou de parapluies, des manches de couteaux ou d'autres instruments tranchants; et l'on s'en sert pour une multitude d'objets de tabletterie, de marqueterie, de sculpture et de tour. C'est à Dieppe (*voy.*) et à Paris qu'on le travaille avec le plus de succès et de goût; cependant les Chinois conservent la renommée d'apporter plus de solidité et de finesse dans l'exécution. On fait aussi avec l'ivoire des lames minces sur lesquelles on peint en miniature avec des couleurs à la gomme, après les avoir lessivées dans une eau de potasse.

On peut teindre l'ivoire de différentes couleurs; mais pour que la teinture se fixe solidement, il faut laisser préalablement tremper les objets à colorer six ou huit heures dans une dissolution d'alun ou d'acide acétique. En traitant l'ivoire par l'acide hydrochlorique affaibli, M. d'Arcet obtint la gélatine brute qu'il soumit à une dissolution[1] de tan avant qu'elle fût fondue en tablette : elle devint infusible et inaltérable par l'air et par l'eau; en la veinant au moyen d'une dissolution d'or et d'argent, il en retira un produit analogue à l'écaille rouge (*voy.*), si rare et si recherchée aujourd'hui. On peut opérer cette transformation sur les ouvrages façonnés sans qu'ils perdent leur forme primitive.

Exposé à l'air, l'ivoire jaunit : on le reblanchit avec du chlore, de l'eau de chaux, du savon noir, etc., etc.; mais il faut craindre de l'altérer. Il suffirait de

le renfermer sous une cloche de verre hermétiquement fermée pour l'empêcher de jaunir.

L'ivoire calciné dans des vases clos fournit un charbon connu sous le nom de *noir d'ivoire*, qui donne la couleur noire la plus estimée des peintres, couleur d'un velouté fin, doux et brillant : ce sont les rognures et limailles qui servent à cet usage. Autrefois l'ivoire calciné à l'air libre était administré en médecine comme astringent, sous le nom de *spode d'ivoire*.

Les dents d'hippopotame (*voy.*) fournissent une sorte particulière d'ivoire qui surpasse en finesse et en dureté celui qui provient des éléphants; mais comme ces dents sont fort creuses, on ne peut en faire que de petits ouvrages : elles servent principalement aux dentistes pour les râteliers ou pièces artificielles. Les défenses du morse et du narval fournissent aussi de l'ivoire.

Les anciens, qui possédaient beaucoup plus d'éléphants, faisaient en ivoire de grands objets, des tables, des chars, des chaises, des trônes et des statues colossales, où cette matière se mariait à l'or et à d'autres métaux : les plus célèbres statues de ce genre sont le Jupiter olympien et la Minerve du Parthénon par Phidias.

Les pays qui fournissent de l'ivoire sont les côtes d'Afrique où il donne son nom à une côte de la Guinée (*voy.*), le cap de Bonne-Espérance, et l'Inde, y compris Malacca, Siam, Sumatra, où s'alimente surtout le marché chinois. On trouve en outre de l'ivoire fossile dans plusieurs contrées de l'Europe, nommément en Russie. Quelquefois cet ivoire fossile est coloré en bleu par un oxyde métallique, et l'on en fait des turquoises (*voy.*). L'ivoire des éléphants d'Afrique est particulièrement estimé.

La consommation de l'ivoire était, en 1830, de 188,997 kilogr. en Angleterre. En France, l'importation de cette matière a été de 67,204 kil., dont 501 ont été réexportés. Ainsi en prenant 27 kil. pour moyenne du poids de chaque défense d'un mâle (celles des femelles étant bien plus courtes), on trouve qu'il faut annuellement 7,000 de ces défenses pour alimenter l'industrie anglaise, et 2,500 pour alimenter celle de la France. L. L.

IVRAIE, genre de la famille des graminées (*voy.*), offrant les caractères suivants : épillets alternes distiques, comprimes, pluriflores, solitaires aux excavations du rachis auxquelles ils s'appliquent par l'un des bords; glume des épillets latéraux à une seule écaille, parallèle à la largeur du rachis; glume de l'épillet terminal à 2 écailles, dont la supérieure plus longue; glumelle à 2 écailles lancéolées, dont l'extérieure est herbacée, tantôt mutique, tantôt munie d'une arête presque terminale, et l'intérieure membranacée, à 2 carènes dorsales ciliées. Chaque fleur offre 3 étamines et un ovaire couronné de 2 stigmates plumeux. Le fruit, qui n'adhère point à l'enveloppe florale, est oblong, convexe d'un côté, aplati et sillonné de l'autre. Les ivraies sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles planes, linéaires lancéolées, à ligule membranacée; les épillets sont disposés en épi distique, lâche, flexueux, terminal.

Ce genre renferme plusieurs espèces communes en Europe; toutefois, le nom d'ivraie désigne plus spécialement l'*ivraie vénéneuse* (*lolium temulentum*, L.), plante mal famée de temps immémorial, à raison des propriétés malfaisantes de ses graines, et d'autant plus dangereuse qu'elle croît de préférence parmi les céréales. Cette espèce, qu'on appelle aussi *herbe d'ivrogne* et *zizanie*, est annuelle, à racine fibreuse, produisant plusieurs chaumes grêles, roides, hauts d'un pied à 3 pieds, lisses, excepté vers leur sommet, où ils sont, en général, âpres au toucher. Les épillets, composés chacun de 5 à 8 fleurs, sont de la longueur de la glume ou un peu débordés par celle-ci; l'écaille extérieure des glumelles porte le plus souvent une arête sétacée, flexueuse, plus ou moins allongée. Les graines paraissent contenir un principe à la fois âcre et narcotique; lorsqu'elles se trouvent mêlées en certaine quantité aux graines des céréales, elles communiquent à la farine et au pain des qualités pernicieuses, susceptibles de produire des accidents plus ou moins graves, tels que nausées, vomissements, vertiges, tremblements, ivresse, stupeurs, privation momentanée

de la vue, etc. Il paraît néanmoins que les graines d'ivraie arrivées à maturité parfaite ne sont plus vénéneuses. Du reste, l'ivraie constitue une exception remarquable dans la famille des graminées, qui ne renferme, autant qu'on sache, aucune autre plante vénéneuse, et c'est là sans doute ce qui avait porté les anciens à croire que l'ivraie n'était autre chose qu'une dégénération des céréales.

La graminée, qu'on cultive si fréquemment sous les noms de *ray-grass*, ou *gazon anglais*, est l'*ivraie vivace* (*lolium perenne*, L.). Éd. Sp.

IVRÉE (margraviat d'). Ce petit état du moyen-âge, démembré de l'ancien royaume des Lombards (*voy.* ce mot et Italie, p. 141-142), est ainsi nommé d'une ville du Piémont (l'ancienne *Eporedia*) qui est encore le chef-lieu d'une province du royaume de Sardaigne. Il donna un roi à l'Italie (*voy.* p. 143), conserva son indépendance jusqu'en 1018, fut, à cette époque, incorporé à l'empire d'Allemagne, et passa dans la maison de Savoie en 1248, lorsque Frédéric II l'eut conféré au comte Thomas, à titre de fief de l'Empire. S.

IVRESSE et IVROGNERIE. L'ivresse est l'état particulier de l'économie animale produit par l'ingestion des liquides spiritueux. C'est une maladie qui, pour être passagère n'en est pas moins réelle, et qui peut, dans quelques cas, occasionner la mort par une véritable apoplexie. C'est l'empoisonnement par l'alcool dont nous nous occuperons particulièrement ici, bien que le trouble des facultés physiques, intellectuelles et morales, qui suit l'ingestion de l'opium puisse y être rapporté de toute manière (*voy.* Opium et Hachisch).

Ainsi qu'on l'a dit à l'art. Boissons, pris en quantité modérée et d'une manière régulière avec les aliments, le vin et les autres liqueurs spiritueuses ont chez l'homme en santé une influence incontestablement salutaire. Ils augmentent les forces, développent de la chaleur et facilitent la digestion. Mais lorsqu'ils sont introduits dans l'estomac vide, à une dose inaccoutumée (car il y a des sujets que l'habitude rend incapables de *s'enivrer*), il détermine d'abord une excitation qui va croissant jusqu'à un véritable mouvement fébrile avec délire; à cette excitation succède un assoupissement profond, et enfin un véritable état apoplectique. Le sujet est alors *ivre-mort*, suivant une expression pleine de justesse, et quelquefois il ne se réveille plus.

Sans nous arrêter à la minutieuse description des phénomènes de l'ivresse, qui sont ceux du délire, de l'indigestion et de la paralysie apoplectique, nous ferons remarquer que l'ivresse vient toujours de l'alcool, quelle que soit la boisson qui le contient, car chacune est enivrante à raison de la proportion dans laquelle ce principe s'y trouve. En effet, on ne peut pas dire en voyant un homme ivre-mort, s'il a pris de l'eau-de-vie, du vin, de la bière ou du cidre. D'ailleurs, les phénomènes intellectuels de l'ivresse ne sont pas les mêmes chez deux sujets différents; et le vin de Champagne, comme l'a dit un aimable gastronome, donne de l'esprit à ceux qui en ont. L'axiome *in vino veritas*, ne signifie pas qu'on dit son secret ou que la vérité échappe dans le vin; mais que le véritable caractère se montre dans l'ivresse. Ainsi l'homme taciturne et dissimulé sera une fois plus dissimulé et plus taciturne lorsqu'il aura bu au-delà de la mesure.

On a observé, cependant, et c'est le romancier Hoffmann qui signale ce fait, que l'ivresse du vin de Bordeaux, celle du Champagne et celle du punch, produisent des hallucinations (*voy.*) diversement colorées, si l'on peut ainsi dire; et l'on sait que le gaz protoxyde d'azote a déterminé chez les expérimentateurs une ivresse toute gaie, qui lui avait valu le nom de *gaz exhilarant*. Les personnes qui ont fait usage de l'opium à la manière de l'Orient disent avoir été plongées dans un état de délicieuse rêverie; et, de leur côté, le tabac, la belladone, la jusquiame produisent un délire suivi d'un assoupissement plus ou moins profond.

Il n'est pas nécessaire, pour que l'ivresse ait lieu, que les substances enivrantes soient portées dans les voies digestives: les vapeurs alcooliques suffisent pour produire ce résultat; et l'on remarque aussi que la chaleur, le bruit et quelquefois seulement la brusque exposition au froid, ac-

célèrent la manifestation de ce phénomène.

L'ivresse, d'ordinaire, se dissipe spontanément : l'alcool s'échappe par diverses voies, mais par les voies urinaires surtout (car on le retrouve dans les urines), et le calme se rétablit. Mais lorsque l'habitude est prise, il faut une dose de plus en plus considérable d'alcool pour déterminer l'ivresse; et l'on voit des gens qui arrivent à boire à plein verre l'alcool à 36°. C'est alors l'ivrognerie, vice funeste et dégradant, malheureusement trop répandu, même dans les classes où l'on ne croirait pas qu'il existe.

Une source très commune de l'ivrognerie est la misère ou le chagrin. Ayant trouvé une fois dans le vin l'oubli de ses peines, on l'y cherche de nouveau, et le penchant devenant irrésistible, l'homme qui s'y abandonne finit bientôt par ne respecter plus rien. Telle est alors la passion qui l'entraîne, que tout lui est bon *pourvu que cela soûle*, disait avec un déplorable cynisme un de ces malheureux.

Les effets physiques, intellectuels et moraux, ne sont pas moins fâcheux les uns que les autres : les organes digestifs se détériorent, la face prend une expression remarquable d'hébétude et de stupidité; les phlegmasies se manifestent en diverses parties du corps et se terminent difficilement. Cette particularité se présente d'ailleurs dans leur traitement, qu'on est souvent obligé de permettre au malade une certaine quantité de liqueurs spiritueuses, sous peine de les voir tomber dans un profond et funeste abattement. La démence et l'idiotisme comptent l'ivrognerie au nombre de leurs causes les plus communes, et longtemps avant d'en arriver là les ivrognes sont devenus impropres aux travaux de l'esprit; heureux, peut-être, quand la combustion spontanée (*voy.*) vient abréger une existence inutile autant que honteuse!

Les annales de la justice montrent combien de fois l'ivresse conduit au jeu, aux actes de violence contre les personnes et aux désordres de tout genre; et l'on a vraiment droit de s'étonner de voir l'ivresse chaque jour invoquée et admise dans nos tribunaux comme circonstance atténuante. Les législations anciennes avaient des peines contre ce désordre, loin de l'admettre comme excuse d'autres désordres. Le *Lévitique* la défend rigoureusement; a Sparte elle était réputée infâme (*voy.* ILOTES); chez les Athéniens, le premier archonte avait mission spéciale de la punir, et était lui-même condamné à mort s'il s'enivrait pendant sa magistrature. Quelques nations voisines de notre pays ont au moins des mesures de police, et regardent même l'ivresse comme une circonstance aggravante, pensant avec beaucoup de raison que si, lorsqu'on est ivre, on n'est pas maître de ses actions, on est généralement libre de ne pas s'enivrer. Chez nous, dans notre liberté actuelle, l'ivrognerie n'est justiciable que de l'opinion publique, à laquelle l'homme possédé de ce malheureux vice n'attache guère d'importance; et les efforts qu'on a faits pour le combattre n'ont jusqu'à présent amené aucun résultat notable. En vain, des *sociétés de tempérance* se sont formées et les Académies ont-elles proposé des prix, c'est ailleurs qu'il faut chercher le remède à une maladie sociale d'une sérieuse gravité. Les désordres de tout genre qui affligent les maisons où pénètre l'ivrognerie, le malheur de la femme, la funeste éducation des enfants, appellent des mesures efficaces.

A l'ivresse poussée jusqu'à la maladie quelques moyens ont été opposés, parmi lesquels on voit figurer au premier rang l'ammoniaque liquide administrée à la dose de cinq à dix gouttes dans un verre d'eau sucrée. L'ingestion des boissons diurétiques est également avantageuse; et, dans les cas d'apoplexie, la saignée peut devenir nécessaire.

Enfin, pour compléter ce qui est relatif à l'ivresse, nous dirons qu'on s'en est servi comme moyen de guérison. Non-seulement on a tiré parti du relâchement complet où elle met tous les muscles, et de l'insensibilité profonde où elle jette l'individu pour réduire des luxations anciennes, ou bien pour extraire des corps étrangers introduits dans l'oreille, mais encore on y a eu recours pour couper des fièvres d'accès; et même quelques phlegmasies, au début, ont été enlevées par la pratique vulgaire d'administrer de larges doses de vin chaud.

L'ivresse *des sens* tient surtout à la volupté et à l'assouvissement de tous les besoins animaux ou physiques.

Au moral, le mot *ivresse* est employé le plus souvent pour exprimer une joie extrême, ou en général une grande exaltation de toutes nos facultés sensibles, l'amour, l'orgueil, la haine. La fureur, le ravissement, l'extase (*voy.*), sont aussi une sorte d'ivresse que les anciens attribuaient au dieu qui s'emparait de l'homme chargé de proclamer des oracles (*voy.* Pythie, Devin, Prophète), ou auquel il accordait le don de la poésie. Les fumées de la gloire enivrent comme les fumées du vin, et cette ivresse est souvent devenue fatale, non pas seulement à des individus, mais à des empires et à de grandes portions de l'humanité. F. R.

IVRY (bataille d'), livrée le 14 mars 1590. Le bourg d'Ivry, près duquel se donna cette bataille, est situé sur la rive gauche de l'Eure, arrondissement d'Évreux, département de l'Eure; on doit bien se garder de le confondre avec le village d'Ivry près Paris (arrondissement de Sceaux).

La relation de la bataille d'Ivry, appelée avec raison l'œuvre capitale de la vie militaire d'Henri IV (*voy.*), suffirait à elle seule pour nous montrer dans tout son éclat sa grandeur d'âme, la bonté de son cœur, sa présence d'esprit, sa valeur chevaleresque poussée jusqu'à la témérité, et son génie vraiment militaire. Les dispositions qu'il prit avant la bataille n'appartiennent qu'à un grand général; elles ont été souvent imitées depuis, parce qu'elles reposent sur les véritables principes de l'art de la guerre; mais pendant l'action, le roi, se laissant aller à son bouillant courage, oublia son rôle, et c'est avec raison qu'après la victoire le duc de Biron (*voy.*) lui dit : « Sire, vous avez fait aujourd'hui le devoir du maréchal de Biron, et le maréchal de Biron a fait ce que devait faire le roi. »

Henri IV assiégeait, au commencement de l'année 1590, la ville de Dreux, en Normandie; Mayenne, auquel le duc de Parme (*voy.*) avait envoyé un renfort de 1,800 cavaliers aux ordres du comte d'Egmont, sort de Paris avec toutes les forces disponibles de la Ligue pour aller attaquer le roi et l'obliger à lever le siége de Dreux. Son armée se composait de 12 à 13,000 hommes de pied, de plus de 3,000 cavaliers et de 4 pièces de canon; elle était près du double de l'armée royale. Henri, en apprenant la marche de Mayenne, lève aussitôt le siége de Dreux. « Mes compagnons, dit-il à ses officiers, il faut effacer la honte de lever un siége par le gain d'une bataille; je n'ai pas besoin de vous en dire davantage, marchons à l'ennemi! » Il rédige de sa main les instructions destinées aux maréchaux-de-camp et aux principaux officiers de son armée, et l'on y trouve cette recommandation, nouvelle de son temps, mais qui depuis est devenue un axiome militaire, de faire marcher les troupes dans l'ordre dans lequel elles doivent combattre.

Les deux armées se rencontrent entre l'Eure et l'Ithon, dans la petite plaine d'Ivry. L'armée royale, par son judicieux ordre de marche, se trouve la première rangée en bataille; elle était forte de 8,000 hommes de pied, de 2,300 chevaux y compris les 700 gentilshommes que le duc d'Humières amena au commencement de l'action, et de 6 pièces de canon. Le roi rangea le gros de son armée en ligne droite; cette ligne principale était formée d'un mélange alternatif de bataillons et d'escadrons. Le maréchal d'Aumont commandait l'aile gauche; près de lui se trouvait le duc de Montpensier; Henri, à la tête de la gendarmerie française, se réservait le commandement de l'aile droite. En avant de l'aile gauche se trouvaient une partie des enfants perdus, quelques escadrons de cavalerie légère, et l'artillerie aux ordres du comte de Guiche; l'aile droite était précédée et flanquée par 300 reîtres environ. Henri, par une sage disposition qui est devenue la règle fondamentale de la tactique moderne, forma, en arrière du centre de sa ligne, une réserve d'infanterie et de cavalerie aux ordres du maréchal de Biron : c'est à cette réserve qu'il dut la victoire.

Le roi parcourt le front de son armée, il adresse à ses troupes cette belle allocution militaire que tout le monde connaît : *Si vous perdez vos enseignes, cornettes et guidons, ne perdez point de vue mon panache blanc; vous le trouverez tou-*

jours sur le chemin de l'honneur et de la victoire! En passant devant le colonel de Schomberg, chef de quelques compagnies de reitres, qu'il avait mal mené la veille au sujet d'une réclamation d'argent : « Colonel, lui dit Henri, nous voici dans l'occasion! Il se peut que j'y demeurerai; il n'est pas juste que j'emporte l'honneur d'un brave gentilhomme : je déclare donc que je vous reconnais pour homme de bien et incapable de faire une lâcheté. Embrassez-moi! — Ah sire! reprit le colonel vivement ému, en me rendant l'honneur que vous m'aviez ôté, vous m'ôtez la vie... Si j'en avais mille, je voudrais toutes les répandre à vos pieds. » C'est ainsi qu'Henri IV savait se gagner les cœurs. On trouva Schomberg étendu sur le champ de bataille.

Mayenne imita l'ordre de bataille du roi; il se plaça avec ses meilleures troupes et les lances espagnoles du comte d'Egmont à son aile gauche, vis-à-vis du roi; les ducs de Nemours et d'Aumale étaient au centre; le baron de Rosne commandait l'aile droite. Toute l'armée était en ligne; Mayenne ne s'était point ménagé une réserve.

Entre dix et onze heures du matin (14 mars 1590), le roi donne l'ordre au comte de Guiche de faire jouer l'artillerie : les ligueurs en souffrent beaucoup; la leur, mal servie et mal dirigée, cause peu de dommage. Rosne se hâte de faire attaquer par une partie de sa cavalerie l'artillerie royale : cette première attaque est repoussée par le maréchal d'Aumont; une seconde attaque, conduite avec plus d'ensemble et de vigueur, allait avoir un plein succès, mais Biron survient avec sa réserve, tient tête à l'ennemi et le repousse. Mayenne attaque l'aile droite où le roi se trouve au premier rang; les reitres, qui marchent en tête, ébranlés par le feu de l'artillerie royale, et se battant, dit-on, avec mollesse contre un prince de leur religion, font volte-face. Egmont qui les suivait avec les bandes wallonnes et espagnoles entame vigoureusement le combat; on s'aborde sur toute la ligne : la mêlée est générale, mais c'est au point où Henri, Mayenne et Egmont se joignent que l'on se bat avec le plus d'acharnement. L'escadron royal allait être accablé : Biron, qui a l'œil à tout, accourt au secours du roi avec sa réserve; d'Egmont est tué, les ligueurs fléchissent; la victoire allait se déclarer pour l'armée royale, soudain un mouvement d'hésitation et de désordre s'y manifeste : il est occasionné par un jeune seigneur qui se retire du combat, accompagnant le cornette royal, grièvement blessé; il portait un panache blanc comme le roi : on le prend pour lui. Henri s'aperçoit de l'erreur : il parcourt les rangs de sa petite armée; un cri général de *Vive le roi!* se fait entendre; on redouble d'ardeur et d'efforts, l'ennemi est enfoncé, la déroute se met dans ses rangs, il n'espère de salut que dans la fuite : l'armée royale a remporté la victoire.

Henri se met à la poursuite des fuyards, mais en criant à ses soldats : *Compagnons, sauvez les Français; main basse sur l'étranger!* Ceci, il le fait lui-même avec tant d'acharnement qu'il tue de sa main l'écuyer du comte d'Egmont, et avec tant de témérité que sans le prompt secours que lui porta le comte d'Auvergne, il eût été pris par quelques cavaliers wallons.

Cinq mille ligueurs restèrent sur le champ de bataille, une grande partie des fuyards se noyèrent dans l'Eure, 4,000 Suisses se rendirent au roi, et c'est à peine si Mayenne parvint à rallier le tiers de son armée. L'armée royale ne perdit que 500 hommes. C. A. H.

IXION, Thessalien, fils de Phlégyas et roi des Lapithes (*voy.*), épousa la fille de Déionée, la belle Dia, dont il eut un fils, Pyrithoüs. Ayant refusé à son beau-père la dot d'usage, celui-ci, pour s'indemniser, déroba quelques chevaux à son gendre, qui résolut de s'en venger. Il feignit, à cet effet, de se réconcilier avec lui, promit d'acquitter sa dette, et l'invita à se rendre à Larisse. Déionée partit; mais Ixion avait, sur la route, creusé une fosse légèrement recouverte de branchages : le vieillard y tomba et fut assassiné. Ni les dieux ni les hommes n'ayant voulu le purifier de ce parricide, Ixion errait misérablement dans son royaume, en horreur à tous ses sujets, lorsque Jupiter, dont un jour il embrassait les autels, fut touché de compassion, le purifia et lui donna asile dans l'Olympe. Là, vivant

parmi les immortels et partageant leur félicité, il oublia la reconnaissance qu'il devait à son bienfaiteur, au point de devenir amoureux de Junon. Informé par elle des propositions qu'il osait lui faire, le maître des dieux, pour mieux se convaincre de l'ingratitude de son hôte, donna la forme de son épouse à une nuée. Ixion assouvit sur cette nuée ses brutales amours, et de cette union naquirent les centaures. Expulsé du ciel, et renvoyé parmi les hommes, il eut l'audace de se glorifier devant eux d'avoir obtenu les faveurs de Junon. Indigné de cette imposture et de cet outrage, Jupiter, d'un coup de foudre, le précipita dans le Tartare, où Mercure fut chargé de l'attacher avec des serpents, à une roue qui tournait sans cesse. Par ce supplice éternel, la mythologie voulait enseigner quels terribles châtiments sont réservés à l'ingratitude et à la luxure. — *Voir* Pindare, *Pythiq.*, II, 68, et Eudoxie, *Ionia*, p. 238 et suiv. F. D.

IZEDS, *voy*. Démons, Dews et Feu (*culte du*).

J.

J, lettre qui s'est, pour ainsi dire, formée d'un dédoublement de la lettre I, avec laquelle cependant, comme nous l'avons dit (T. XIV, p. 425), elle n'a rien de commun et qu'on a eu bien tort de confondre avec elle. C'est la dixième de l'alphabet français. Elle appartient exclusivement aux consonnes et occupe parmi elles la septième place. On lui a donné aussi le nom de *je*, qu'on prononce comme le pronom de la première personne. « *J*, dit Beauzée, est une consonne linguale, sifflante et faible; » mais cette dernière qualification manquerait de clarté sans l'explication qu'il ajoute : « La valeur propre de ce caractère est de représenter l'articulation sifflante qui commence les mots *Japon*, *j'ose*, et qui est la faible de l'articulation forte qui est à la tête des mots presque semblables, *chapon*, *chose*. » En effet, les étrangers, surtout ceux qui parlent une langue de la famille germanique, confondent habituellement ces deux articulations; mais leur différence, qu'une oreille un peu exercée saisit facilement, n'est pas de telle nature qu'on puisse appeler *faible* l'une et l'autre *forte ;* car il faut plus d'effort pour dire *j'ose* que pour prononcer *chose*. Le fait est que le son *je*, plus palatal, moins dental et sifflant que le son *che*, a un moelleux, un caractère de douceur, qui manque à celui-ci. Il est compliqué et se produit moins vite : les Allemands, les Anglais, réussissent peu à le rendre, et les Italiens y substituent le plus souvent le son *ze ;* car le *j* qu'ils ont dans leur alphabet n'a rien de commun avec celui de l'alphabet français, de même que le *jod* (prononcez *iod*) allemand n'est autre chose qu'un *i* consonne (*voy.* T. XIV, p. 426), et que le *j* espagnol devient même une lettre gutturale qui se prononce comme le ch allemand. En anglais et en portugais, où il est un milieu entre *dje* et *dche*, il se rapproche de la prononciation française.

C'est à peu près comme le *j* anglais que se prononce le *dja* sanscrit, auquel il faut remonter en recherchant l'origine de notre son *je*. Aussi Beauzée fait-il cette observation juste : « On peut dire que cette lettre est propre à l'alphabet français, puisque, de toutes les langues que nous connaissons, aucune ne faisait usage de l'articulation qu'elle représente; et que, parmi les langues modernes, si quelques-unes en font usage, elles la représentent d'une autre manière. Ainsi, les Italiens, pour prononcer *jardin*, *jour*, écrivent *giardino*, *giorno* » (et font entendre faiblement un *d* avant le *j*.

On a remarqué que les Slaves prononçaient très bien notre lettre *j*: cela vient de ce qu'ils ont le même son dans leur alphabet, quoiqu'ils le *représentent d'une autre manière*. C'est le Ж (*jivété*) russe et serbe; c'est le *z* accentué polonais, bohême, etc. Ainsi, le nom du poëte polonais *Kniaznin* (*voy.*) se prononce *Kniajenine ;* et, dans notre lettre J, on trouvera l'article du poëte russe *Joukofskii*, nom que les Allemands écrivent tantôt *Zukowski* et tantôt *Schukowski*, mais qui commence en russe par la lettre *je* (Ж). C'est une tout autre prononciation que celle de *Chouvalof* (*Schuwalow* des Allemands); mais les Allemands ne sentent pas la différence : aussi Tappe, dans sa *Grammaire russe*, donne-t-il à la lettre Ж la valeur du son représenté en allemand par *sch*.

En français, l'usage a fait adopter l'initiale J pour une foule de mots, surtout noms propres étrangers, qui se prononcent I dans la langue indigène : ainsi, il faudrait dire *Iakob*, au lieu de *Jacob ; Iaghellons*, au lieu de *Jagellons ; Ianus*, au lieu de *Janus ; Iérusalem*, au lieu de *Jérusalem ; Iésus*, au lieu de *Jésus ; Iob*, au lieu de *Job ; Iouda*, au lieu de *Juda*, etc. Mais ce que l'usage général a consacré, il ne nous est pas permis d'y rien changer.

La lettre J n'étant pas ancienne, elle ne figure dans les inscriptions qu'avec la valeur de l'I : il n'y a donc pas, à son égard, d'abréviations à noter. En fran-

çais seulement, J figure comme abréviation dans J.-C., *Jésus-Christ*, *Jurisconsulte*; mais dans les autres langues, ce J est, à vrai dire, un I, *Iesus Christus*, *Iure Consultus*, etc. J. H. S.

JABLONOWSKI, *voy.* IABLONOWSKI.

JABLONSKI, *voy.* IABLONSKI.

JABOT, espèce de ventricule placé au-dessous de l'œsophage (*voy.*), dont il est une dilatation chez les oiseaux granivores, auxquels il sert de premier estomac. Le jabot est formé de deux poches, dont l'une est membraneuse et l'autre musculaire. La première est destinée à recevoir les grains qui s'y ramollissent et acquièrent facilement un plus grand volume que permet la dilatabilité de la poche; la seconde membrane est intérieurement parsemée de petites glandes sécrétant des sucs qui font subir aux aliments une digestion préparatoire à la trituration qu'ils éprouveront dans le troisième estomac ou *gésier* (*voy.* ce mot et ESTOMAC). Les graines dont se nourrissent les gallinacés et plusieurs autres oiseaux granivores se convertissent en une substance pultacée que beaucoup d'entre eux font remonter dans l'œsophage pour la dégorger dans le bec de leurs petits (les pigeons, les serins, les moineaux, etc.).

Les oiseaux carnivores dont les aliments n'ont pas besoin de macération préliminaire, et dont l'estomac musculeux dissout les substances animales sans trituration, sont dépourvus de jabot. L. D. C.

JACHÈRE. Ce mot est évidemment une corruption du mot latin *jacere*. Il s'applique aux terres qui, fatiguées par la culture, sont livrées pendant plus ou moins longtemps au repos; ou bien à celles qui, salies par les mauvaises herbes, doivent être façonnées à diverses reprises pour redevenir profitablement cultivables.

Dans les contrées où l'agriculture est encore pauvre, le loyer du sol peu élevé et la population rare, les jachères sont de longue durée. Là, après avoir demandé successivement aux champs quelques récoltes le plus souvent grainantes, faute de fumier pour maintenir une fécondité qui s'épuise bien vite, on laisse à la nature le soin de la reproduire. Les végétaux adventices s'emparent du terrain, ils y abandonnent leurs débris, et comme ils puisent dans l'atmosphère une grande partie de leur nourriture, ils rendent en définitive à la couche labourable plus qu'ils ne lui ont enlevé.

Les jachères *pérennes* ne sont autre chose que l'abandon temporaire d'une partie de l'exploitation. Pendant tout le temps que la terre reste en friche, elle ne coûte aucune façon de main-d'œuvre et de fumure; elle donne cependant encore, comme pâturage, des produits suffisants pour payer un faible prix de fermage, et elle redevient peu à peu féconde.

A mesure que la valeur des propriétés s'élève, un tel système cesse d'être praticable : les jachères diminuent de durée, parce qu'il devient onéreux, en présence des exigences du fermage et du fisc, de laisser dormir la puissance productive du sol. On emprunte au travail et au capital les moyens de fécondité que précédemment on pouvait attendre du temps, et, comme dans toutes les industries en progrès, on s'efforce d'arriver au bénéfice, non plus par une économie parcimonieuse dans les moyens de production, en se contentant d'un faible produit net sur un petit produit brut, mais par l'augmentation de ce dernier, en combinant les choses de manière à prélever un intérêt croissant d'une plus forte mise.

Dans l'assolement (*voy.*) biennal pur, la moitié des terres reste annuellement en jachère; elle reçoit de nombreuses façons et ne rapporte rien, ou presque rien, de sorte que la sole en culture supporte seule tous les frais de location et d'impôt pendant deux années, ainsi que ceux de préparation et ceux de fumure. Une telle rotation, excessivement coûteuse pour le fermier, est évidemment aussi fort dommageable pour le pays, puisqu'elle laisse improductive une grande partie du territoire. Dans l'assolement triennal, les inconvénients sont déjà moindres; ils diminuent de plus en plus, sous le double point de vue agricole et social, à mesure que le sol se couvre plus continuellement de produits. Aussi les jachères *périodiques*, nées de l'insuffisance des engrais et de l'inhabileté à propager les fourrages artificiels, sont-elles désormais généralement réprouvées par la théorie et rejetées par la pratique des hommes éclairés.

Quant aux jachères qui reviennent à des époques indéterminées, sur les terrains d'une culture difficile, elles sont parfois indispensables pour rendre à la couche labourable la mobilité et la netteté sans lesquelles toute culture deviendrait difficile ou peu fructueuse. Il n'en est pas moins vrai qu'on doit en éloigner autant que possible le retour et en diminuer la durée.

On appelle *jachères complètes* celles qui occupent le sol d'un automne à l'autre. Elles succèdent à une récolte estivale et préparent, pour l'année suivante, une semaille hivernale. On donne le nom de *demi-jachère* à celles qui ne durent qu'une saison. Tantôt elles sont *d'hiver*, et subsistent alors depuis la moisson jusqu'aux approches du mois d'avril; tantôt elles sont *d'été*, et elles se prolongent, à la suite d'une plante qui a été enlevée dans le cours du printemps, depuis le moment où le champ est libre jusqu'à celui où il devra recevoir l'emblavement d'automne. Dans le cas de jachères complètes, on ne peut obtenir ni récolte printanière ni récolte automnale. Avec une jachère d'hiver, on doit renoncer à un semis d'automne; mais on peut en faire un de printemps. Avec une jachère d'été, on ne peut au contraire entreprendre de semis de printemps; mais rien n'empêche d'en exécuter un d'automne.

On dit que la jachère est *morte*, quand elle ne donne aucun produit; qu'elle est *cultivée*, lorsque le sol ne reste pas nu. Dès lors il n'y a plus à vrai dire de jachère; seulement les cultures qui la remplacent sont combinées de manière à en tenir lieu. Elles doivent contribuer à l'ameublissement (*voy.*) de la couche labourable, à la destruction des mauvaises herbes, par des labours, des binages, des butages, des sarclages multipliés; à sa fécondité, par des engrais abondants dont elles ne consomment qu'une partie; et, en définitive, à la fortune du cultivateur, par des denrées qui ajoutent aux produits de l'exploitation sans augmenter dans la même proportion les frais de main-d'œuvre et le prix de revient. O. L. T.

JACINTHE, genre de la famille des liliacées, offrant pour caractères : un périanthe pétaloïde, régulier, non-persistant, en forme de cloche, découpé profondément en 6 lobes; 6 étamines, insérées au périanthe; un ovaire à 3 loges; un style court, indivisé, couronné d'un stigmate à 3 lobes; une capsule triloculaire, trivalve, presque sphérique, à 3 angles arrondis; des graines arrondies, noirâtres, géminées dans chaque loge. Les jacinthes sont des herbes à racine bulbeuse, à feuilles linéaires, toutes radicales, à fleurs disposées en grappe terminant une hampe centrale.

L'espèce si fréquemment cultivée comme plante d'agrément, et qu'on appelle plus spécialement *jacinthe*, est le *hyacinthus orientalis*, L., qui croît spontanément dans toutes les contrées voisines de la Méditerranée, et dans laquelle on a cru reconnaître, à tort ou à raison, le *hyacinthus* des anciens, célèbre dans leur mythologie. *Voy.* HYACINTHE. ED. SP.

JACKSON (ANDRÉ). Cet ancien président des États-Unis d'Amérique est fils d'un Irlandais qui, en 1765, avait émigré à la Caroline du Sud et acheté des terres dans le canton de Waksaw, non loin de la ville de Camden. C'est là que naquit son fils André, le 15 mars 1767. Le père étant mort peu de temps après, Jackson fut destiné par sa mère à l'état ecclésiastique et envoyé dans un collége voisin. Mais une incursion des Anglais dans la Caroline vint appeler aux armes la jeunesse du pays. Jackson, âgé de 15 ans à peine, mais déjà remarquable par sa vigueur et sa résolution, s'enrôla sous les drapeaux de l'indépendance avec ses deux frères qui furent tués à ses côtés; lui-même fut blessé et fait prisonnier. Après le départ des Anglais, il reprit tranquillement ses études, suivit un cours de droit à Salisbury et fut admis, en 1786, au barreau de cette ville. Deux ans après, il accompagna son ami, le juge Mac-Nairy, à Nashville, dans le Tennessee, où il établit sa résidence. Là, il ne tarda pas à se concilier la confiance de ses concitoyens, et ses talents le firent bientôt juger digne du poste important d'avocat général du district, qu'il occupa pendant plusieurs années. Mais, par une de ces vicissitudes qui n'étaient pas rares alors aux États-Unis, et qui devaient se reproduire plus d'une fois dans la car-

rière aventureuse de Jackson, il reprit encore une fois l'épée pour repousser les Indiens qui avaient envahi les frontières, et fit adopter un plan de défense qui les mit pour longtemps dans l'impuissance de renouveler leurs attaques.

En 1796, lors de l'admission du Tennessee au nombre des États de l'Union, Jackson fut élu membre de la convention chargée de rédiger sa constitution. La même année, il fut nommé représentant de l'État au congrès général, et, en 1797, la législature l'éleva au rang de sénateur des États-Unis. S'étant démis de cette fonction en 1799, il fut appelé à siéger sur le banc des juges de la Cour suprême du Tennessee et au commandement en chef de la milice. Mais bientôt il résigna la première de ces charges pour garder la seconde qui convenait mieux à ses goûts, et se retira dans une terre qu'il possédait sur les bords du Cumberland, à dix milles de Nashville, où, uniquement occupé d'agriculture, il goûta durant plusieurs années les douceurs de la vie privée.

En 1812, la guerre ayant éclaté entre l'Angleterre et les États-Unis, A. Jackson fut nommé major général de milice et dirigea sur le Mississipi un corps de 2,500 volontaires. Mais, par suite d'un changement de plan, il ne tarda pas à recevoir du congrès l'ordre de licencier ses troupes. Sans tenir compte de cette injonction, il voulut ramener lui-même à Nashville ces jeunes gens dont il se regardait comme responsable envers leurs familles, et ne les congédia qu'après leur avoir fait donner tout ce qui leur était nécessaire sur la route et leur avoir prodigué ses soins. Alors seulement il envoya au président une justification de sa conduite. On juge de la popularité qu'elle lui acquit auprès de ses compatriotes. Une nouvelle occasion s'offrit bientôt de déployer son énergie et son activité. Les Creeks (*voy.*) ravageaient les frontières du Sud et venaient d'égorger 300 hommes, femmes et enfants, réfugiés dans le fort de Mimms. Des mesures énergiques furent adoptées par la législature; sur l'avis du gouverneur, Jackson réunit 2,000 hommes dont les volontaires de la première expédition voulurent faire partie, et entra en campagne le 8 octobre 1813. Mais cette fois il eut à combattre l'indiscipline de ses milices qui manquaient de vivres. On le vit alors, comme autrefois Washington dans une circonstance semblable, se présenter devant les séditieux, le pistolet à la main, et menaçant de brûler la cervelle au premier qui parlerait de retraite. Enfin il put accomplir l'objet de sa mission, battit les Indiens et les refoula dans la Floride. Il ne se borna pas là : apprenant que le gouverneur de Pensacola, au mépris des lois de la neutralité, fournissait des armes à ces sauvages et qu'il avait permis à 300 Anglais de débarquer pour commettre des hostilités contre cette partie des frontières, il osa, sans attendre l'autorisation du congrès, et après une menace restée sans effet, pénétrer en pleine paix sur le territoire espagnol, marcha contre Pensacola, s'en empara de vive force et ne remit la ville aux autorités qu'après en avoir chassé les Indiens et les Anglais.

Dans ces diverses expéditions, Jackson avait montré qu'il possédait au plus haut degré tout ce qu'il faut pour une guerre de coup de main, un corps de fer, une résolution de bronze. Dévoué aux siens, âpre et terrible envers l'ennemi, il avait reçu de ses soldats le sobriquet populaire de *old hickory* (vieux noyer), et les Indiens l'avaient surnommé *la flèche acérée*. Mais ce n'était guère encore qu'un chef de bandes, heureux et hardi, dont la renommée se renfermait dans les limites de son pays natal, lorsque les événements vinrent lui fournir l'occasion de se faire connaître à l'Europe comme un brave et habile général.

Vers la fin de 1814, le bruit se répandit qu'une expédition formidable, préparée dans les ports d'Angleterre, devait effectuer un débarquement sur les côtes des États-Unis, et la Nouvelle-Orléans était désignée comme sa destination. Des deux parts on sentait l'importance de cette place, qui est la clef du pays de l'ouest; et le gouvernement américain se hâta d'organiser une vigoureuse résistance. Jackson, élevé au grade de major général dans l'armée régulière, fut chargé de la défense de cette portion du territoire; il établit son quartier-général à la Nouvelle-Orléans, le 1er décembre. La Louisiane

était sans troupes, sans armes, sans munitions. La législature siégeait depuis plusieurs semaines et n'avait encore adopté aucune mesure. Jackson eut tout à créer : il prit tout sur lui. Moins de quinze jours lui suffirent pour organiser la garde bourgeoise de la ville, mettre les forts en état de défense, placer des chaloupes canonnières sur les lacs, fortifier les deux rives du Mississipi, faire exécuter des ouvrages et dresser des batteries sur tous les points de défense. Le 13 décembre, on signala la flotte anglaise. Aussitôt Jackson fait proclamer la loi martiale et s'empare de tous les pouvoirs. Les autorités civiles veulent résister : il fait saisir et conduire hors de la ville un magistrat plus récalcitrant que les autres. La législature proteste : il place des sentinelles à la porte de la salle de ses séances. Enfin le 8 janvier 1815, 10,000 hommes de troupes anglaises, qui avaient fait les campagnes de lord Wellington, s'avancèrent contre environ 3,700 miliciens, retranchés à deux lieues de la place. L'artillerie, servie par d'anciens officiers français, et l'infanterie commandée par Jackson, rivalisèrent d'ardeur. En moins d'une heure, 2,600 ennemis furent mis hors de combat ; le genéral en chef, sir Edward Packenham, 2 autres généraux et 60 officiers de tous grades restèrent parmi les morts. On assure que les Américains n'eurent que 6 tués et 7 blessés. L'histoire fournit peu d'exemples d'une victoire aussi décisive. L'ennemi regagna ses vaisseaux à la hâte, et le général victorieux fit son entrée triomphale à la Nouvelle-Orléans, au milieu des acclamations d'un peuple qui saluait en lui son libérateur. L'enthousiasme redoubla lorsqu'on vit le général, condamné à une amende de mille dollars, par les magistrats dont il avait un instant méconnu l'autorité, acquitter à l'instant cette somme, comme ces héros des anciennes républiques, qui abaissaient leurs lauriers devant la majesté de la loi.

Bientôt on apprit que la paix avait été signée à Gand, entre les États-Unis et l'Angleterre. Jackson, comblé de distinctions officielles et de témoignages de la reconnaissance populaire, rentra dans sa retraite de Nashville, d'où il sortit, en 1818, pour chasser de Saint-Marc et de Pensacola les Indiens séminoles qui s'en étaient emparés. Cependant au milieu de ce concert unanime de louanges prodiguées à l'heureux vainqueur, quelques voix s'élevaient pour blâmer certains actes qui semblaient signaler une tendance à la dictature militaire. On citait des miliciens fusillés dans la guerre de 1812, deux Anglais qui avaient éprouvé le même sort dans la seconde guerre contre les Indiens, et, ce qui était plus grave, plusieurs circonstances où il n'avait tenu compte des ordres du congrès. Mais les premiers de ces actes pouvaient se justifier par les nécessités de la guerre ; il avait obtenu pour les autres un bill d'indemnité de la législature elle-même, et, comme la défense de la Nouvelle-Orléans était le fait le plus saillant de la seconde guerre de l'indépendance, toute la gloire militaire de la nouvelle génération se trouva personnifiée en un seul homme : Jackson fut le personnage le plus populaire des États-Unis, quand la mort eut fait disparaître les fondateurs de la république.

En politique, Jackson s'était déclaré pour le parti des démocrates ou anti-fédéralistes. Ami de Jefferson (*voy.*), il avait été un des plus chauds partisans de son système politique. Ce fut ce parti qui, en 1825, le poussa vivement à la présidence des États-Unis. Une opposition non moins vive se déclara contre lui. On murmura les mots de chef militaire, de dictature, etc. Lors de l'élection, aucun des concurrents n'eut la majorité absolue, et la Chambre des représentants, que la constitution appelle dans ce cas à faire un choix entre les trois candidats qui ont réuni le plus de suffrages, se prononça en faveur de M. J.-Q. Adams (*v.*), bien qu'il eût 15 voix de moins que Jackson ; mais le triomphe de ce dernier ne fut que différé. En 1829, il réunit 178 voix, et son adversaire seulement 84. En conséquence, il fut proclamé président.

Dans les premiers temps de son administration, il ne justifia pas les craintes conçues contre lui : les places importantes furent confiées à des hommes capables, les intérêts matériels protégés ; à l'intérieur, il annonça l'intention de se tenir au-dessus des partis, et adopta, dans les

relations extérieures, une politique libérale et modérée à la fois. Jusqu'en 1831, l'Opposition fut réduite au silence, ou ne dirigea contre le président que des attaques impuissantes; mais, à partir de ce moment, plusieurs complications graves rendirent l'agression plus vive et la résistance plus difficile.

La première question fut celle du tarif. Les états du Sud sont agricoles; ceux du Nord sont manufacturiers : de là un antagonisme d'intérêt et d'opinion qui s'était déjà révélé dans plus d'une circonstance. Le Sud, toujours mécontent des droits de douane, obtint, en 1832, une modification qu'il trouva insuffisante. Après de nouvelles instances restées sans résultat, la Caroline du Sud lança, en octobre 1832, une espèce de manifeste, où, partant du fait particulier dont il s'agissait, elle posait en thèse générale que l'Union américaine, en déléguant à un gouvernement central certains pouvoirs définis, avait réservé à chacun des États le droit d'annuler (*nullify*) les actes de ce gouvernement qui seraient jugés contraires à ses intérêts particuliers. En conséquence, elle annonça qu'elle s'opposerait à la mise en exécution du tarif sur les laines, assembla sa milice, et envoya des copies de sa résolution aux autres États, dont plusieurs, la Virginie entre autres, adhérèrent aux doctrines qui y étaient professées. La réponse du président ne se fit pas attendre (proclamation du 10 novembre) : elle fut nette et ferme. Sans s'inquiéter de ses précédents anti-fédéralistes, il y poussait jusqu'à ses dernières limites la théorie contraire, celle de la soumission absolue des États aux mesures prises par le pouvoir central dans la limite de ses attributions. Il en appelait au patriotisme du Nord, au bon sens du pays, et répondait aux menaces de la Caroline du Sud par l'annonce d'armements, grâces auxquels force resterait aux lois de l'Union. Sur ce double appel, toute la nation se divisa en deux partis qu'on appela, l'un, celui des *nullificateurs*, l'autre, celui *du droit des États* (*State's right party*). Enfin, après une guerre de presse, de manifestes, de tribune, dont il serait trop long de retracer ici toutes les phases, M. Clay (*voy.*) fit adopter, en mars 1833, une proposition qui conciliait les intérêts, sinon les principes. Quelques adoucissements furent apportés au tarif; la Caroline se soumit, mais sans désavouer sa théorie sur les droits des États, et la question se trouva ainsi assoupie plutôt que résolue.

Le président, qui venait d'être réélu (mars 1833), et dont la tournée (juin), dans les villes du Nord, avait été signalée par l'enthousiasme des populations, abandonna, dans la question des banques, ce système de conduite où la modération s'unissait à la fermeté. Déjà, il avait laissé percer ses répugnances contre ces sortes d'établissements, et, à la fin du congrès, qui, en 1832, s'était divisé sur le renouvellement du privilége de la banque des États-Unis, il avait apposé son *veto* à cette mesure, en se fondant sur l'illégalité de ce qu'il appelait un monopole et sur les dangers qu'une pareille institution, fondée, disait-il, sur une aristocratie d'argent, pouvait faire courir à la liberté. Un acte plus décisif encore fut l'ordre donné par lui, et exécuté le 1er octobre, de retirer à la banque générale le dépôt des fonds publics pour le confier aux banques particulières. Cette espèce de coup d'état, appuyé d'une série de mesures violentes, excita une ardente polémique dans la nation et divisa la législature elle-même. La Chambre des représentants, organe des opinions avancées, se montra généralement favorable aux mesures du président; mais le sénat, partisan d'une politique moins aventureuse, déclara, le 28 mars 1834, sur la motion de M. Clay, que le président, dans ses actes récents relatifs aux revenus publics, s'était arrogé un pouvoir que ne lui conféraient ni les lois ni la constitution, et que les explications données par lui à ce sujet, dans ses diverses communications aux Chambres, n'étaient nullement satisfaisantes. La nomination des cinq directeurs de la banque fut un nouveau sujet de querelle. Le sénat refusa de ratifier ces choix, ainsi que plusieurs autres, faits par le président. Le peuple, de son côté, toujours prompt à prendre ombrage de ce qui lui paraît constituer une puissance dans l'état, était assez disposé à épouser

les préventions aveugles de son premier magistrat. Le résultat, facile à prévoir, de la guerre déclarée aux banques, fut l'élévation de l'escompte, la substitution d'une circulation métallique au papier-monnaie et, par suite, une crise commerciale, dont les intérêts matériels devaient longtemps souffrir en Amérique.

Mais bientôt cette affaire des banques s'effaça devant une autre question bien plus grave et d'un intérêt plus général que vint soulever le message du président en date du 1er décembre 1834. Depuis 25 ans, les États-Unis négociaient avec les divers gouvernements de France pour en obtenir des indemnités à raison de captures indûment faites lors du blocus continental (*voy.* ce mot). Un traité, en date du 4 juillet 1831, avait reconnu la justice de cette réclamation et avait fixé à 25 millions de fr. le chiffre de l'indemnité dont la France se reconnaissait débitrice envers les États-Unis. Mais, le 1er avril 1834, la Chambre des députés de ce premier pays avait rejeté la loi proposée pour autoriser le paiement de cette somme. C'est au sujet de ce refus que le message du président renfermait un passage où la France vit une menace, et par suite duquel elle rappela son envoyé auprès de la république (mars 1835). De son côté, M. Livingston, ministre américain, négociait sans succès la même affaire à Paris. Néanmoins, dans un nouveau message du 7 décembre, le président Jackson désavoua toute intention menaçante que le précédent aurait paru renfermer. Mais, tout à coup, le 15 janvier 1836, il en lança un troisième où des actes de représailles étaient formellement proposés contre la France, à raison de l'inexécution du traité du 4 juillet. Déjà, malgré l'opposition du sénat, les bruits de guerre prenaient quelque consistance, et l'esprit public s'échauffait dans les deux pays, lorsque, vers la fin de janvier, l'Angleterre offrit sa médiation. Par suite, il fut sursis à l'examen de la proposition du 15 janvier. Le 15 février, le chargé d'affaires britannique à Washington informa le ministre américain des affaires étrangères que la manière honorable et franche dont le président s'était exprimé dans son message du 7 décembre avait écarté les difficultés d'honneur national qui arrêtaient la France, et, qu'en conséquence, ce gouvernement était prêt à payer les termes échus de l'indemnité. Cette ouverture, notifiée le 22 février au congrès, amena une solution pacifique.

La présidence du général Jackson, qui expirait le 4 mars 1837, fut signalée par d'autres faits d'une importance secondaire. Telles furent la guerre contre les Indiens Creeks et Séminoles, l'insurrection du Texas (*voy.*) contre le Mexique, et, par-dessus tout, les luttes toujours animées, souvent sanglantes, des partisans de l'esclavage et des abolitionnistes. Deux nouveaux États, ceux de Michigan et d'Arkansas, furent incorporés aux États-Unis et en portèrent le nombre total à 26.

M. Van Buren ayant été nommé président au commencement de décembre 1836, le 6, Jackson adressa son dernier message annuel au congrès. Il annonça la reprise des relations diplomatiques entre la France et les États-Unis, exposa les ressources financières de l'Union, et signala, pour le 1er janvier, un excédant de 41,723,959 dollars. Fidèle à son système d'hostilité contre les banques, il recommandait à son successeur de persévérer dans la même politique, et terminait en exprimant sa reconnaissance au congrès, dont la bienveillance l'avait encouragé et soutenu au milieu des circonstances difficiles qu'il avait été appelé à traverser dans sa carrière politique.

Un officier français, qui a vu le général, en janvier 1840, aux fêtes anniversaires de la délivrance de la Nouvelle-Orléans, fait de lui le portrait suivant : « Le corps brisé par les fatigues de la guerre, il me parut avoir beaucoup plus que son âge (73 ans) ; mais, lorsque son front se relève et que son visage s'anime, on voit ses yeux briller, et l'on retrouve sur sa physionomie l'énergie surhumaine qui fut toujours le fond de son caractère. Si l'on couronne la figure amaigrie de Voltaire de l'épaisse chevelure de Mirabeau, on peut se représenter le président Jackson tel qu'il est aujourd'hui. » Retiré à Nashville, au sein de sa famille, il s'y repose des fatigues de tout genre qui ont signalé sa carrière. On annonce qu'aux

dernières élections (novembre 1840) le vieil athlète est sorti de son repos pour combattre, avec sa vivacité ordinaire, le général Harrisson que le parti modéré portait à la présidence, et qui occupe maintenant (depuis le 4 mars 1841) cette magistrature suprême.

On a des *Mémoires sur le major général André Jackson*, par Putnam Valdo, Harford, 1817, in-12, 5e édition; *Vie du président André Jackson*, par le major Jack Downing*, Philadelphie, 1834, in-12; une autre par Cobbett, Londres, 1836. M. D.-B. Warden, ancien consul des États-Unis à Paris, a publié, en 1829, dans cette dernière ville, une *Notice biographique sur le général Jackson*, dont nous nous sommes principalement aidés dans la première partie de cet article. *Voir* aussi l'ouvrage de M. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, seconde partie. R-Y.

JACKSON, port de Sidney, *voy.* Galles méridionale (*Nouvelle-*) et Botany-bay.

JACOB (*Iaakob*, celui qui en tient un autre par le talon, le supplanteur), nom donné à l'un des patriarches les plus célèbres, second fils d'Isaac et de Rébecca, à cause d'une particularité observée lors de sa naissance (*Genèse*, XXV, 26), et qu'on lui conserva plus tard à cause de sa ruse et de la supercherie qu'elle lui dicta (XXVII, 36).

Isaac, ce fils d'Abraham tant désiré, si tendrement aimé, et sur lequel néanmoins s'était levé le glaive paternel, eut la douleur de voir la division s'élever au sein de sa propre famille, entre ses deux fils, Ésaü (ou Édom) et Jacob (ou Israël). Le premier, frustré par son frère de son droit d'aînesse, conçut contre lui une haine extrême, ce qui força Jacob de quitter la maison paternelle et de se retirer pour quelque temps en Mésopotamie, auprès de Laban, son parent. Il avait quitté le pays de ses pères, lorsqu'il vit en songe l'échelle mystérieuse qui lui paraissait réunir le ciel et la terre. C'est alors que lui échappèrent ces mots si naïfs et qui peignent si bien ses idées peu développées sur la nature de Dieu : « Certainement l'Éternel est ici, et je n'en savais rien! » (*Gen.*, XXVIII, 16.) Après avoir séjourné pendant de longues années auprès de Laban, dont il épousa les deux filles, Lia et Rachel, et après avoir amassé des richesses considérables, qu'il dut en partie à la ruse, il quitta son beaupère et retourna dans la terre de Canaan avec sa nombreuse famille.

Revenu auprès de son frère, celui-ci fit preuve d'un grand désintéressement et d'un sincère amour fraternel, en se réconciliant avec lui et en lui abandonnant la Palestine que Jacob parcourait avec ses troupeaux tandis qu'Ésaü se retira en Idumée. Nous raconterons ailleurs l'histoire de Joseph (*voy.*), l'un des deux fils que Jacob eut de Rachel, sa femme chérie, laquelle mourut en donnant le jour à Benjamin (*voy.*), le dernier enfant du patriarche. On sait que Joseph, vendu en Égypte par ses frères (Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephthali, Gad et Asser*), y arriva aux plus grands honneurs. Le Pharaon d'Égypte, en reconnaissance des services que lui avait rendus Joseph, appela Jacob dans ses états, et lui assigna pour lieu d'habitation le pays de Gessen ou Gossen, dans le Delta. Jacob n'en resta pas moins attaché à sa patrie : aussi, avant de mourir, recommanda-t-il soigneusement à son fils Joseph de l'enterrer dans le pays de Canaan. Il avait vécu 147 ans.

Le nom d'*Israël* (c'est-à-dire héros de Dieu ou qui a lutté avec Dieu) fut donné à Jacob lors de son retour de la Mésopotamie, en commémoration d'un événement raconté d'une manière fort obscure dans la Genèse (XXXII, 28). C'est de là que les *Israélites*, c'est-à-dire les descendants des douze fils de Jacob, ont pris leur nom. Th. F.

JACOBI (les frères), *voy.* Iacobi.

JACOBINS, nom qu'on donnait jadis, en France, aux dominicains (*voy.*), moines et religieuses, à cause de leur principal couvent à Paris, autrefois situé près de la porte Saint-Jacques, et qui était un hôpital à l'époque où les premiers jacobins vinrent s'y établir, en 1218. On sait qu'une autre maison du même ordre, dans la capitale, prêta son nom à la société populaire qui imprima son caractère fougueux

(*) Pseudonyme de M. Davis, de New-York.

(*) *Voy.* l'article Tribus (*douze*).

à la révolution française. Cette maison était située non loin du jardin des Tuileries et du local de l'assemblée nationale, dans la rue Saint-Honoré, en avant de l'emplacement qui forme aujourd'hui le Marché Saint-Honoré et qui dépendait alors du couvent. *Voy.* l'art. suivant. X.

JACOBINS (CLUB DES), SOCIÉTÉS DES AMIS DE LA CONSTITUTION, DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ, CLUBS DU MANÉGE ET DE LA RUE DU BAC. Lorsque la convocation des États-Généraux, en 1789, eut ouvert en France l'ère d'une transformation sociale, les législateurs improvisés par l'élection populaire sentirent qu'il leur serait utile de se préparer aux débats parlementaires, par des conférences sur les matières qui devaient faire en public l'objet de la discussion. Ces conférences eurent lieu d'abord entre les députés des pays d'États, parmi lesquels ceux de la Bretagne tenaient le premier rang. De là le nom de *Club Breton* donné à cette réunion lorsqu'elle fut formée à Versailles, peu de jours après l'ouverture des États-Généraux.

A côté de Chapelier, membre le plus influent de la députation de la Bretagne, Mirabeau et Barnave se placèrent de prime abord à la tête de cette société. Les trois ordres et les diverses sections de l'Assemblée nationale y furent représentés par les plus zélés partisans d'un nouvel état de choses. Tels furent, pour l'ordre du clergé, l'évêque d'Autun Talleyrand de Périgord, l'abbé Sièyes, le curé Grégoire; du côté de la noblesse, le duc de La Rochefoucauld, le vicomte de Noailles, La Fayette, les trois Lameth, le baron de Menou; dans la magistrature, Adrien Duport, Target, Thouret, Rœderer*. Auprès de ces hommes, éminents par leur position sociale ou par leurs talents, s'était formé un noyau de notabilités appartenant aux sociétés secrètes, francs-maçons ou illuminés (*voy.*), et qui tendaient à renouveler l'organisation du corps politique, d'après les principes et par les moyens d'action de ces sociétés. Cette section du corps constituant et du club primitif voyait à sa tête le premier prince du sang, le duc d'Orléans, et comptait parmi ses chefs de file, le duc de Biron, le marquis de Sillery-Genlis, le baron de Montesquiou, Voidel, tous attachés à la maison du prince ou à sa fortune. En sous-ordre, se trouvaient quelques députés, avocats pour la plupart, dont le nom encore presque ignoré devait trop tôt acquérir une funeste célébrité : c'étaient surtout Robespierre d'Arras, Pétion de Chartres, Barère de Tarbes, Buzot d'Évreux*. Tels furent les chefs des diverses catégories qui, dès l'origine, s'établirent au sein de cette société. Elle fit peu de bruit dans la première période de son existence, écoulée dans le huis-clos à Versailles; mais lorsque les événements des 5 et 6 octobre 1789 eurent entraîné l'Assemblée nationale à Paris, le club ouvrit sur-le-champ ses séances à la publicité; toute personne étrangère à la législature constituante put y être admise sur la présentation de quatre membres. Le 6 novembre, le club s'installa dans le local des Jacobins de la rue Saint-Honoré (*voy.* l'art. précédent), sous le nom de *Société des amis de la Constitution*. Il est à remarquer que sous Henri III, les États de la Ligue s'étaient assemblés dans cette maison, d'où Jacques Clément sortit pour aller consommer son régicide.

A peine les portes de la société des Jacobins eurent-elles été ouvertes au public, que les hommes de lettres et surtout les journalistes s'y précipitèrent en foule. Presque tous ces auxiliaires figuraient parmi les novateurs les plus exaltés. Tels étaient Labarpe, Champfort, Garat, Condorcet, Brissot de Warville, Carra, Grouvelle, Choderlos de Laclos, Camille Desmoulins, et surtout Danton. Tous ceux-ci, qui se trouvaient encore en dehors des affaires, et qui voulaient y arriver par la voie de la popularité, imprimèrent bientôt aux délibérations de la société ce caractère redoutable d'entraînement et d'exagération qui transporta dans son sein l'influence d'opinion exercée jusque-là par l'Assemblée constituante. La déclaration des droits de l'homme (*voy.*), où il n'était pas question de ses devoirs, fut le symbole de cette propagande. Pour en étendre indéfiniment les effets, elle se

(*) La plupart de ces noms sont l'objet d'articles séparés. S.

(*) Même observation pour ces noms et pour un grand nombre des suivants. S.

ramifia, sur la surface entière de la France, en une foule de sociétés affiliées à celle de Paris, qui s'attribua à leur égard le titre de *Société-mère*.

Effrayés trop tard d'un progrès qu'ils ne pouvaient plus arrêter, débordés de toutes parts par leurs auxiliaires indisciplinés, les fondateurs du Club Breton, et à leur tête Mirabeau, essayèrent d'opposer un contre-poids à la force d'impulsion des Jacobins : ils cessèrent de paraître à leurs séances, et, dès le mois de mai 1790, sous le titre de *Société de* 1789, ils formèrent, d'abord au Palais-Royal, et ensuite dans l'ancien couvent des Feuillants (*voy.*), une réunion politique, qui tenta vainement de rivaliser d'influence avec celle qui siégeait aux Jacobins. Au contraire, l'effet immédiat de cette scission fut d'accroître dans la société-mère la force du parti qui dès lors tendait à l'établissement de la république, et qui manœuvrait dans ce but, en se couvrant des livrées libérales du parti d'Orléans. La révolution fut alors détournée de ses voies de réforme salutaire, par les déclamations furibondes, par les propositions incendiaires qui, parties de la tribune des Jacobins, se répandaient dans toute la France, où elles excitaient le peuple au mépris des lois, et répandaient dans l'armée l'esprit d'insubordination et de révolte.

Ce fut surtout au début de l'année 1791, que se manifestèrent ces ferments de discorde et de bouleversements. La coupable et ridicule échauffourée du *Club monarchique* dans la journée *des poignards* (28 février) offrit un nouveau véhicule au prosélytisme de la secte jacobine. Ses chefs purent mesurer leur puissance, le 4 avril, jour des obsèques de Mirabeau. Les Jacobins y figurèrent au nombre de dix-huit cents; et leur président, Alexandre de Beauharnais (*voy.*), vit le président de l'assemblée nationale, Tronchet (*voy.*), lui offrir les honneurs du pas. Dix jours plus tard, le département de Paris mettait à la disposition de la société tous les bâtiments de l'ancien couvent dont elle n'avait jusque-là occupé que le réfectoire; un loyer de 1,200 fr., assignats, était le prix insignifiant de cette concession ; et, achevant de compléter leur organisation, au mois de mai suivant, les Jacobins créaient un bulletin officiel de leurs séances, sous le titre de *Journal de la Société des amis de la constitution*.

Au 20 juin 1791, après le départ du roi, lorsque l'Assemblée constituante, s'élevant à toute la hauteur de la situation, ne négligeait rien pour assurer à la France la conservation du principe monarchique, aux Jacobins, Brissot et Laclos demandaient ouvertement, celui-là l'abolition de la royauté, et celui-ci au moins un changement de dynastie. Danton, Legendre, Camille Desmoulins s'emparaient de ces propositions pour exciter les troubles qui firent couler le sang au Champ-de-Mars*; et, de cette époque jusqu'au 10 août, la société qui s'intitulait encore *des Amis de la constitution*, ne cessa d'en provoquer le renversement : aussi fut-elle alors désertée par tous ceux des membres de l'Assemblée nationale qui en faisaient encore partie. Six seulement y restèrent attachés : avec Robespierre, ce furent Pétion, Buzot, Rœderer, Coroller et Antoine de Metz. Les places des dissidents se trouvèrent bientôt remplies par un grand nombre des membres de l'Assemblée législative, qui venait de succéder à la Constituante. Les députés de la Gironde (*voy.*) y parlèrent à peine, tant ils y furent bientôt débordés. Mais Couthon, Chabot, Bazire, Merlin de Thionville, Aimé Goupilleau, Thuriot et Lacroix, y exercèrent soudain la plus haute influence, partagée un peu plus tard par Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Tallien, Fabre d'Églantine, Anacharsis Clootz, Hébert et Marat**, après lequel il faut s'arrêter.

En comparant le personnel du parti jacobin, sous l'Assemblée législative, aux

(*) « A la suite des événements désastreux de « cette journée, la troupe du centre, presque « entièrement composée de Gardes Françaises, « qui devait être et était réellement la partie la « plus populaire de l'armée parisienne, voulait « abattre la salle des Jacobins à coups de canon. « MM. de La Fayette, Barnave et autres, crurent que ce serait un attentat contre la liberté « que de dissoudre cette société. » (Mémoires du comte de Montlosier, t. II, p. 177).

(**) Pour éviter de multiplier les renvois, nous répétons que tous les personnages révolutionnaires de l'importance de ceux qu'on nomme ici ont un article particulier dans cet ouvrage.

éléments primitifs du Club Breton sous la Constituante, on est effrayé des changements survenus dans l'esprit de cette institution, désormais en hostilité avec tous les pouvoirs légalement constitués. Au dedans, les Jacobins rendaient tout gouvernement impossible, en accusant sans cesse le roi de trahison et de connivence avec l'étranger, en accusant aussi les ministres de complicité avec la cour; de la tribune des Jacobins, ces dénonciations étaient portées à celle de l'assemblée, où souvent elles se transformaient en décrets. Au dehors, la propagation de ces principes et de ces moyens subversifs jetait l'alarme au sein des cabinets étrangers, et excitait leurs inimitiés contre la France révolutionnaire. Dès le mois d'octobre 1791, la société avait publié une sorte de manifeste signé du nom de l'abbé Grégoire, devenu évêque. Dans ce document, intitulé *Adresse aux députés de la seconde législature*, on lisait : « L'impulsion est donnée à l'Europe attentive; son horoscope annonce qu'elle s'ébranle pour nous suivre; il semble que les temps sont accomplis, que le volcan de la liberté va faire explosion, réveiller les peuples, et opérer la révolution politique du globe. » Ce brûlot lancé contre les gouvernements étrangers produisit une explosion immédiate, et, dans toute l'Europe, les Jacobins furent signalés comme une secte d'effrénés niveleurs. Ainsi, le 6 février 1792, une proclamation du commandant de la forteresse de Luxembourg fixait à cent ducats la récompense de quiconque procurerait l'arrestation d'un des nombreux émissaires jacobins répandus dans les Pays-Bas et déguisés en paysans. On disait que l'un d'eux avait été trouvé porteur d'une somme de 12 millions, destinés à acheter l'armée autrichienne et à solder l'assassinat de l'archi-duchesse Marie-Christine. La mort de l'empereur Léopold II étant arrivée inopinément le 1er mars, cette mort fut attribuée, en Allemagne, aux Jacobins devenus empoisonneurs; et cette imputation se renouvela, quand on vit la joie qu'ils firent éclater à la nouvelle de l'assassinat de Gustave III, roi de Suède, frappé le 15 mars par Ankarstrœm.

Les Jacobins avaient donc rendu la guerre inévitable, avant que la déclaration n'en eût été lancée du haut de la tribune législative. Cependant, cette grande résolution trouvait des contradicteurs jusque dans leur sein; et tandis que chaque jour Brissot y faisait un appel aux armes, Robespierre, qui le croirait? s'opposait à la guerre, sous prétexte que le ministre Narbonne, d'accord avec la cour, avait tout préparé pour assurer les revers de la France; et Robespierre partait de là pour accuser de trahison Brissot et Condorcet, défenseurs du ministre Narbonne. Les premiers résultats de la campagne de 1792 semblèrent justifier les prévisions de Robespierre; et de l'irritation que firent naître nos défaites, de celle surtout que produisit l'arrogant manifeste du duc de Brunswic publié le 25 juillet, sortit bientôt la catastrophe du 10 août (*voy.* ce mot).

Ce n'était point d'abord par une attaque à force ouverte, mais en arrachant à la faiblesse de l'Assemblée législative la déclaration de déchéance de Louis XVI, que les Jacobins avaient voulu arriver à l'abolition de la royauté. A cet effet, un comité central composé de cinq membres, aux noms obscurs, fut formé dans le sein de la société. Ce comité ne parvint à aucun résultat auprès de l'assemblée, soutenue dans sa résistance par l'opinion publique véritable, hautement manifestée dans des adresses qui, de toutes les parties de la France, affluaient à Paris. Ce fut pour vaincre cette résistance que les Jacobins résolurent de recourir à l'insurrection : elle eut pour directeurs Camille Desmoulins, Carra, Gorsas, journalistes; Antoine de Metz, ex-constituant; Kienlin de Strasbourg, Garin et Lagrey, électeurs. Les hommes d'exécution furent Westermann, Fournier l'Américain, Santerre, commandant du faubourg Saint-Antoine; Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau; Lazowski, Polonais, capitaine d'artillerie. Barbaroux procura le concours des fédérés marseillais arrivés à Paris; Manuel, procureur de la commune, Danton son adjoint, employèrent au succès de l'insurrection les moyens immenses dont ils disposaient, et dont le maire Pétion s'engagea à ne pas contrarier le succès. Les Jacobins agirent, les Girondins laissèrent faire, et le trône s'écroula. *Voy.* Louis XVI.

Les Jacobins (qui prirent alors le titre officiel de *Société des amis de la liberté et de l'égalité*) et la Commune (*voy.*) révolutionnaire du 10 août, sortie de leur sein, furent, après cette journée, les maîtres de Paris et de toute la France. « Tout ce qui devait être fait, dit M. Thiers, se proposait, se discutait aux Jacobins, et les mêmes hommes venaient ensuite exécuter à l'Hôtel-de-Ville, au moyen des pouvoirs municipaux, ce qu'ils n'avaient pu que projeter dans leur club. »(*Histoire de la Révolution française*, t. II.).... « C'était là que l'opinion en fermentation formait tous ses projets et rendait tous ses arrêts. S'agissait-il d'une loi importante, d'une haute question politique, d'une grande mesure révolutionnaire, les Jacobins, toujours plus prompts, se hâtaient d'ouvrir la discussion et de donner leur avis. Aussitôt après, ils se répandaient aux sections, à la commune; ils écrivaient à tous les clubs affiliés; et l'opinion qu'ils avaient émise, le vœu qu'ils avaient formé, revenaient, sous forme d'adresse, de tous les points de la France; ou, sous forme de pétition armée, de tous les quartiers de Paris. Lorsque, dans les conseils municipaux, dans les sections et dans toutes les assemblées revêtues d'une autorité quelconque, on hésitait encore sur une question, par un dernier respect de la légalité, les Jacobins, qui s'estimaient aussi libres que la pensée, la tranchaient hardiment; et toute insurrection était chez eux proposée longtemps à l'avance.» (*Ibid.*, t. III.)

Un fait d'un caractère inouï montre dans tout leur jour et les prétentions et la puissance réelle des Jacobins, à cette époque de confusion dans l'ordre social. Le 20 septembre 1792, veille de l'ouverture de la Convention nationale, une affiche signée de plusieurs députés de Paris invitait les membres de la nouvelle assemblée à se réunir dans la salle de la société; cette réunion n'eut cependant pas lieu, et le fait fut dénoncé à l'Assemblée législative par le ministre Roland, déjà en discrédit. « Tout le monde, dit encore M. Thiers, s'empressait de se faire inscrire sur les registres de la société, pour attester son zèle patriotique. Presque tous les députés nouvellement arrivés à Paris s'étaient hâtés de s'y présenter; on en avait compté 113 dans une semaine, et ceux même qui n'avaient pas l'intention de suivre les séances ne laissaient pas que de demander leur admission. Les sociétés affiliées écrivaient du fond des provinces pour savoir si les députés de leurs départements s'étaient fait recevoir et s'ils étaient assidus. »

Le 14 octobre, Dumouriez venu à Paris pour étudier les moyens d'arrêter le débordement révolutionnaire, crut devoir faire acte de déférence envers les souverains du jour : il parut aux Jacobins, où il promit « de marcher avant la fin du mois, à la tête de 60,000 hommes, pour attaquer les rois et sauver les peuples de la tyrannie. » Danton, qui présidait, termina ainsi sa réponse au héros de Grandpré : « Vous avez bien mérité « de votre patrie. Une plus belle carrière « encore vous est ouverte: que la pique « du peuple brise le sceptre des rois, et « que les couronnes tombent devant ce « bonnet rouge, dont la société vous ho- « nore. »

Aux Jacobins vainqueurs du trône, il fallait le sang du roi détrôné. *Il n'y a point de crimes en révolution*, avait-on osé dire dans leur assemblée, le 29 octobre. Aussi, à peine Dumouriez dont la présence leur imposait, eut-il quitté Paris, que tous leurs efforts se tournèrent contre le malheureux Louis XVI. D'innombrables circulaires expédiées par la société-mère à ses douze cents filles des départements, les pressent d'unir leurs efforts auprès de la Convention, pour assurer le supplice du *dernier tyran ;* pareilles sommations sont faites aux assemblées de section de Paris, où dominent les Jacobins; leurs émissaires haranguent les ouvriers, les oisifs de carrefour; la question du châtiment de Louis est en permanence à l'ordre du jour, et, tandis que, dans la Convention, la liberté des opinions règne encore dans ce grand débat, aux Jacobins il ne règne qu'un sentiment, *la vengeance!* on n'entend qu'un cri : *la mort!* Les hurlements des tribunes accueillent, échauffent les fureurs de l'assemblée; les hideuses mégères connues sous le nom de *tricoteuses* se montrent les plus acharnées. Celles qui les dirigent ont ouvert dans l'enceinte

même du couvent des Jacobins, un repaire, où elles siégent sous le nom de *Société fraternelle*, ou *des femmes républicaines*. Ce sont ces dignes sœurs de pareils frères qui, unies à eux, assiégent les tribunes et les avenues de la Convention, pendant les derniers jours du procès du roi; ce sont leurs imprécations, leurs menaces qui entraînent, par la peur, la majorité de cinq voix d'où sort l'arrêt de mort. Lorsqu'enfin il est rendu, Robespierre fait prendre aux Jacobins un arrêté pour désigner, dans les sections de Paris, les hommes éprouvés qui doivent se réunir sur le lieu de l'exécution et se presser autour de l'échafaud, pour y recueillir le sang de la royale victime.

Le roi à bas, les Jacobins se trouvèrent en face du parti de la Gironde, et la lutte s'engagea sur-le-champ. Nous avons dit ailleurs (*voy.* GIRONDINS) quels en furent les accidents et la fatale issue. Ces troubles intérieurs coïncidant avec les premiers revers éprouvés en Belgique par l'armée française, Dumouriez attribue hautement cet échec à l'influence désastreuse des commissaires jacobins, et il signale leur société comme un foyer permanent d'anarchie et de désorganisation. C'est surtout dans ses conférences avec Proly, Pereira et Dubuisson, envoyés auprès de lui par Lebrun, ministre des affaires étrangères, qu'il manifeste sans détour sa haine pour le parti, et sa ferme résolution de l'anéantir. Dans leur rapport officiel soumis aux Jacobins, les trois commissaires imputent à Dumouriez le projet de dissoudre la Convention, et de rétablir la royauté constitutionnelle, en mettant sur le trône un prince de la maison d'Orléans. Les commissaires, feignant d'adopter le plan de Dumouriez, lui suggèrent l'idée d'associer les Jacobins à son exécution. Il consent, ou plutôt, de son côté, il feint de consentir à cette absurde proposition, qui plus tard devient entre leurs mains le plus grave chef d'accusation contre lui. Aussi, lorsque les Jacobins vinrent à la barre de l'assemblée dénoncer les Girondins, ceux-ci ne manquèrent pas de leur reprocher l'accueil qu'ils avaient fait à Dumouriez, et de les signaler comme dévoués à ses intérêts, qui étaient ceux même de la contre-révolution; et à cette occasion, Buzot ne craignit pas de s'écrier : « Voyez cette so-« ciété jadis célèbre, il n'y reste pas trente « de ses vrais fondateurs; on n'y trouve « que des hommes perdus de crimes et de « dettes. Lisez ses journaux, et voyez si « tant qu'existera cet abominable repaire, « vous pouvez rester ici ! »

« Les Jacobins s'arrogeaient, dit M. Thiers, dans tous les détails du gouvernement, une inquisition intolérable. Un ministre, un chef de bureau, un fournisseur étaient-ils accusés, des commissaires partaient des Jacobins, se faisaient ouvrir les bureaux, et demandaient des comptes rigoureux, qu'on leur rendait sans hauteur, sans dédain, sans impatience. Tout citoyen qui avait à se plaindre d'un acte quelconque, n'avait qu'à se présenter à la société, et des défenseurs officieux lui étaient donnés, pour se faire rendre justice. Un jour, c'étaient des soldats qui se plaignaient de leurs officiers, des ouvriers de leurs entrepreneurs; un autre jour, on voyait une actrice demander justice contre son directeur; une fois même, un Jacobin vint demander justice de l'adultère commis par sa femme avec un de ses collègues. » (*Hist. de la Révolution française*, t. III.)

Nous empruntons à M. Lacretelle une observation importante. « La force de cette faction, dit-il, consistait surtout à savoir employer des hommes qui, par leurs formes stupides et grossières et par leur avilissement, auraient été dédaignés de tout autre parti. Ils avaient réussi à mettre à leur disposition les vices de chaque individu, en France. Il y avait parmi eux des fanatiques, des hypocrites et des hommes qui voulaient à tout prix sauver l'indépendance de leur patrie. Les uns étaient plus avides de sang, les autres plus avides d'or; pour ceux-là, la cruauté était un besoin, pour ceux-ci, elle était un calcul; on s'y faisait une loi d'insulter publiquement à la pitié, comme à la dernière bassesse du cœur. » (*Précis historique de la Révolution française*.*)

Aux noms que nous avons déjà cités,

(*) *Voir*, du même auteur, l'ouvrage plus développé, *Histoire de la Révolution française*, Paris, 1821-27, 8 v. in-8°, chez Treuttel et Würtz.

ajoutons-en quelques autres qui, depuis le 31 mai surtout, acquirent aux Jacobins une redoutable célébrité, et l'on ne doutera plus de la ressemblance du tableau. Parmi les membres de la Convention : Léonard Bourdon, Levasseur de la Sarthe, Dulhem, Bentabolle, Montaut, Lavicomterie, Vadier, Voulland, Charles Duval, et pour tout dire, Carrier; dans l'administration supérieure : outre les chefs de la Commune de Paris, Dufourny et Lhuillier, celui-ci procureur général syndic, celui-là président du département; Xavier Audouin et Sijas, adjoints au ministre de la guerre; Raisson, directeur de la fabrique des assignats. Enfin, lors de l'organisation du tribunal révolutionnaire, les Jacobins lui envoyèrent comme jurés, Renaudin, Brochet, Chrétien, Souberbielle, Sambat, et le farouche président Dumas devint l'un de leurs coryphées.

La société s'assemblait le soir; les séances se prolongeaient dans la nuit, et quelques lampes éclairaient faiblement les voûtes de l'enceinte monacale. Les vêtements hideux, l'air farouche des acteurs et des spectateurs, leurs chants, les uns lugubres comme les avertissements de la mort, les autres d'une effroyable gaîté (*Ça ira*, *la Carmagnole*), leurs débats non moins grotesques que violents, inspiraient un effroi mêlé d'horreur. « A l'ouverture de la séance, dit encore M. Lacretelle, on lisait un extrait de la correspondance des sociétés affiliées, dont on comptait plus de douze cents; elles félicitaient la société-mère, elles exaltaient son courage, quelquefois elles lui reprochaient sa faiblesse, sa langueur. Là se trouvaient la liste et l'éloge des massacres commis sur tous les points de la république. Peu de ces adresses se terminaient sans une dénonciation : des milliers de proscrits y trouvaient leur arrêt de mort ou l'avis de fuir. Après cette lecture, commençaient des débats à la fois burlesques et terribles. Il régnait une telle méfiance dans ces débats, on croyait y voir une telle démence, qu'on s'attendait à les trouver sans résultats; et pourtant, jamais une conception du crime n'y fut perdue : à peine était-elle proposée, c'était à qui l'applaudirait, la développerait, l'exécuterait. » (*Précis*, etc.)

Après leur victoire du 31 mai, le premier soin des Jacobins fut d'aller réclamer de la Convention l'exécution du décret qui prononçait la peine de mort contre quiconque tenterait de dissoudre les sociétés populaires. A cette époque, les comités dits de gouvernement n'avaient pas encore reçu leur grande organisation, et Robespierre n'en faisait point partie. Aux mois de juillet et de septembre 1793, des plaintes violentes s'élevèrent dans la société contre la mollesse et l'indulgence que les Comités de salut public et de sûreté générale (*voy.* Comité, etc.) mettaient dans la recherche et la répression des complots contre la liberté. Le 4 septembre, les Jacobins vont plus loin. Une députation, accompagnée de commissaires des 48 sections de Paris, se présente à la barre. L'orateur s'exprime ainsi « Législateurs, placez la terreur à l'ordre du jour! Nous « demandons qu'il soit établi une armée « révolutionnaire, qu'elle soit divisée en « plusieurs sections, que chacune ait à sa « suite un tribunal redoutable, et l'in- « strument terrible de la vengeance des « lois; que cette armée et ces tribunaux « restent en permanence jusqu'à ce que « le sol de la république soit purgé des « traîtres, et jusqu'à la mort du dernier « des conspirateurs ». Ils finissent par demander la mise en arrestation de tous les nobles et la destitution en masse de tous ceux de cette caste qui ont un commandement dans les armées. Dans sa réponse, le président Thuriot dit que *tous les Français béniront les Jacobins*, et il exprime l'assentiment de la Convention à leurs vœux homicides.

Cette frénésie dans les paroles, bientôt surpassée par l'atrocité des actions, a cependant trouvé des apologistes de bonne foi, qui ont confondu le délire de la fièvre révolutionnaire avec l'élan patriotique qui, en 1793, emporta aux frontières l'élite de la jeunesse française et assura la conservation du territoire et l'indépendance nationale. Nous ne nierons pas que, parmi les Jacobins eux-mêmes, il n'y eût des fanatiques de bonne foi, persuadés que l'emploi des moyens de terreur était indispensable au salut de

la patrie; mais les dangers de la patrie n'étaient-ils pas créés, ou au moins renforcés, par les moyens odieux employés pour les conjurer? Dès l'origine de la guerre de la révolution, le système de dénonciation suivi aux Jacobins contre les généraux, en introduisant la désobéissance et l'insubordination dans tous les rangs, désorganisa l'armée, et occasionna ses revers à l'ouverture de la campagne de 1792. Depuis, ce système de délation et de calomnie poursuivit sans cesse, au milieu de leurs succès, les généraux qui faisaient triompher nos armes. Par lui, Montesquiou dont les victoires venaient de donner la Savoie à la France, était forcé de quitter le commandement; ce fut ce même système qui conduisit à l'échafaud Custines, Houchard, Lamarlière, Brunet, Luckner et Biron, si souvent vainqueurs; dans la Vendée, en opposant à Biron et à Canclaux les ineptes Santerre, Léchelle et Rossignol et le féroce Ronsin, les Jacobins prolongèrent les désastres de cette effroyable guerre; le 28 vendémiaire, ils chassaient de leur sein, comme traître, le héros de Valmy, Kellermann, et le 3 frimaire, ils accusaient aussi de trahison Aubert-Dubayet et même Dugommier. Enfin, le scandale et le danger de ces dénonciations montèrent à un tel degré, que le 9 floréal an II, Collot-d'Herbois lui-même demanda que désormais elles fussent communiquées au Comité de salut public, avant de pouvoir être portées à la tribune de la société.

Après la loi des suspects, on vit la loi du *maximum* sortir des délibérations des Jacobins. Ils avaient d'abord demandé que, dans toute la France, le prix du pain fût fixé à trois sous. Quelques jours plus tard, l'un d'eux, Boissel, proposa que tout propriétaire de denrées fût tenu de mettre sur sa porte un tableau énumératif de leur nature et de leur quantité; et Brichet ajouta que *tout fermier riche devait être guillotiné, comme accapareur.* Tandis que ces démonstrations avaient lieu à Paris, Couthon et les autres députés en mission à Lyon réduit en cendres, y appelaient une colonie de Jacobins, au nombre de vingt-quatre, pour administrer et régénérer cette malheureuse ville. A la même époque, les commissaires de la Convention envoyés dans les départements viennent, à leur retour, soumettre le compte-rendu de leurs opérations au contrôle de la société-mère. Collot y fait l'éloge de Carrier, et il est couvert d'applaudissements. Plus tard, l'apologie de Joseph Lebon, encore par Collot, n'est pas moins bien accueillie. Portant ses investigations jusqu'au sein de la magistrature, au mois de novembre 1793, la société dénonce le tribunal de cassation, et demande qu'une commission soit nommée pour examiner ses arrêts; des dénonciations itératives contre ce tribunal succèdent à la première, et conduisent ses chefs à l'échafaud. La société exige qu'aux Invalides toute distinction disparaisse entre les officiers et les soldats, et que le régime de l'égalité la plus absolue y soit établi. Bientôt le corps entier des commissaires des guerres est signalé comme un foyer d'aristocratie; et enfin la participation des ex-nobles aux travaux de l'extraction du salpêtre, pour l'usage des troupes de la république, est dénoncée comme une manœuvre contre-révolutionnaire.

Ce despotisme d'opinion et d'action fut longtemps autorisé, et en quelque sorte provoqué par la condescendance de la Convention et des comités de gouvernement. Le 18 novembre 1793 (28 brumaire an II), le Comité de salut public avait invité la société à lui indiquer les citoyens qu'elle jugerait aptes à remplir les diverses fonctions publiques. Chaque membre était autorisé à désigner celles qui seraient à sa convenance, et ce mode de recrutement de fonctionnaires publics au sein des sociétés populaires était étendu à toute la république. Un mois plus tard, les Jacobins, à leur tour, invitaient le Comité à prendre des renseignements sur la vie morale et politique de tous les employés des administrations, déjà astreints à la formalité du certificat de civisme. Le 9 ventôse, Blanchet demande que, lorsqu'un membre sera exclu de la société, on dise à tel ou tel ministre : « Si tu es patriote, tu ne dois pas laisser dans tes bureaux les intrigants que nous avons chassés. » Enfin, le conventionnel Léonard Bourdon ose proposer de passer

au scrutin épuratoire les membres de toutes les autorités constituées de Paris, comme s'ils faisaient partie des Jacobins.

Le supplice des Girondins fut longtemps leur grande affaire. Le 30 septembre 1793, ils se portent en masse à la Convention, pour y presser cette œuvre *de justice nationale;* leurs séances sont remplies par la lecture de projets d'actes d'accusation, et ce n'est enfin qu'au pied de l'échafaud qu'ils abandonnent leurs victimes. Les Jacobins n'avaient pas mis moins d'ardeur à hâter le jugement de l'infortunée Marie-Antoinette (*voy.*). La reine périt le 16 octobre, et, dès le 28, Hébert s'étonnait que cet ange terrestre qu'on appelait Mme Élisabeth, *jouît encore de l'impunité*. La vertu d'Hébert *s'indignait de voir cette femme atroce encore existante après tant de crimes.* Aux Jacobins, la pitié pour les proscrits conduisait infailliblement à la mort. Peu de temps après celle des 22, le montagnard Bazire ayant dit : *Quand donc s'arrêtera cette boucherie de députés?* Dufourny dénonça cette parole à la société, comme l'indice d'une nouvelle conspiration. Le 23 novembre, à la tête d'une députation de Jacobins, le même orateur dit : « Oui, représentants, le Français, dans son courage, ne connaît que « le courage ou la mort; la justice ou la « mort, la terreur ou la mort, pour assu- « rer la liberté... On demande *quand « donc s'arrêtera cette boucherie de dé- « putés?* Répondez, représentants : lors « du supplice du dernier des coupables. « Quoi donc! vous qui êtes la Minerve « des Français, touchés d'une imprudente « pitié, vous laisseriez le crime enlever de « dessus votre égide la Méduse de la ter- « reur, afin que, désarmés, les vrais re- « présentants du peuple puissent être « égorgés? Nous vous demandons de main- « tenir l'égalité, en livrant au tribunal « révolutionnaire tous les grands coupa- « bles; et surtout de traiter plus sévère- « ment encore les généraux et les repré- « sentants. »

On sait que pour avoir osé proposer un comité de clémence, Camille Desmoulins fut bientôt associé à la proscription de Bazire. Un conventionnel jacobin, Simond du Mont-Blanc, prêtre renégat, fit prendre un arrêté portant l'exclusion et la traduction au Comité de sûreté générale de tout membre qui essaierait de justifier un individu accusé d'aristocratie ou de fédéralisme. Ce même Simond, arrêté au mois de mars, pour avoir voulu sauver un prévenu d'émigration, périt sur l'échafaud, le 13 avril, avec Chaumette et l'évêque Gobel.

Comme les Jacobins étaient les pourvoyeurs les plus actifs du tribunal révolutionnaire, c'était avec eux que les chefs de ce tribunal concertaient les rigueurs qu'ils devaient exercer envers leurs victimes avant de les frapper; c'était encore parmi eux qu'ils poursuivaient la mémoire de leurs victimes après les avoir frappées. Ainsi, le 1er ventôse, Renaudin, premier juré du tribunal, engagea la société à demander à la Convention que tout moyen d'écrire fût enlevé aux suspects détenus, et qu'il leur fût interdit de recevoir aucune visite. Ainsi, après l'exécution d'Hébert et celle de Danton, on vit le farouche Dumas, président du tribunal qui les avait envoyés au supplice, venir de nouveau instruire, devant les Jacobins, le procès de ceux auxquels il avait dit, sur son siége de juge : *Tu n'as plus la parole*. Le burlesque se joignait souvent à l'atroce dans ce système de persécution universelle. Le 1er messidor, on dénonça aux Jacobins, comme un crime d'état, l'apposition sur les murs du *palais Égalité* d'un écriteau de restaurateur, portant ces mots, en langue espagnole : *Ici l'on reçoit et l'on donne à manger aux personnes de la première qualité.* Saisie d'horreur à la révélation de ce fait, la société ordonna qu'il serait immédiatement dénoncé à l'accusateur public. Elle décernait en même temps une sorte d'ovation à un enfant de 12 ans, qui avait donné lecture d'un discours sur les *vertus* de Marat et sur les honneurs à rendre à la mémoire de ce *grand citoyen*.

A l'exemple de la Convention, les Jacobins avaient mis *la vertu et la probité à l'ordre du jour*, en même temps que la terreur. Voici comment elles s'y maintenaient. Le 18 septembre 1793, Chabot proposa à la discussion de la société cette question : « Les enfants naturels succéderont-ils à leurs parents, de préférence à

des collatéraux, surtout si les derniers sont des ci-devant nobles et des aristocrates? » L'ex-capucin disait, à cette occasion : « Il n'est d'autre mariage que celui de la « nature... On me fait une objection bien « futile : On va bouleverser les fortunes! « Qu'importe, pourvu que la nature et « l'humanité recouvrent leurs droits? » Quinze jours plus tard, Chabot annonçait qu'il se mariait, mais qu'*aucun prêtre ne souillerait sa noce*. Dans le même temps, à propos d'un décret qui chargeait le comité d'instruction publique de publier chaque jour une feuille destinée à l'enseignement de la morale, Boissel s'écriait : « *La morale! pour les honnêtes gens, elle est inutile; pour les scélérats, ce sont des pierres précieuses semées devant des pourceaux!* »

Un autre jour, Léonard Bourdon demandait que les comptables de la république ne fussent plus tenus de fournir des cautionnements d'argent, mais des cautionnements de patriotisme; et il ajoutait: *Le vrai cautionnement c'est la guillotine*. C'était aussi avec la menace du supplice que la société des Jacobins répondait aux réclamations de ses créanciers. Elle dénonça, le 3 floréal, au Comité de sûreté générale, un insolent receveur des domaines qui s'était permis de lui adresser une sommation pour le paiement de la salle qu'elle tenait à loyer. Il en faut convenir : par cette manière de faire honneur à ses engagements, la société donnait pleinement gain de cause à Dubois-Crancé, qui voulait que chacun de ses membres *fût tenu de justifier de ce qu'il avait fait pour être pendu, si l'ancien régime revenait*.

Mais ces austères républicains, ces apôtres zélés des droits de l'homme, qui faisaient si bon marché de la fortune, de la liberté et de la vie des citoyens, respectaient-ils au moins l'exercice de la liberté de la presse? Le 30 octobre 1793, jour de la condamnation des Girondins, un orateur disait à la tribune de la société : « La liberté de la presse est établie en fa- « veur du bonheur public, et non pour la « contre-révolution. Si donc il paraît des « ouvrages contre-révolutionnaires, il faut « les anéantir avec leurs auteurs. » L'orateur qui s'exprimait ainsi était Renaudin, juré au tribunal révolutionnaire, cette cour de justice où le tranchant de la guillotine faisait l'office des ciseaux de la censure. Plus explicite encore que Renaudin, Chabot demanda qu'il fût établi aux Jacobins *une commission censoriale de démocratie*, et que tout ce qui ne serait pas conforme à ce principe de gouvernement fût exterminé.

Les Jacobins ne respectèrent pas davantage le principe de la liberté des cultes, proclamé par la Convention et écrit dans la constitution de 1793. Le 12 septembre, X. Audouin faisait l'éloge *des vertus et des grandes qualités républicaines* de Houssaye, beaucoup plus connu, disait son panégyriste, sous le nom de *Pas de bon Dieu*. Le 6 novembre, Léonard Bourdon provoquait la destruction totale du culte catholique. Journellement, des prêtres mariés venaient, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, déposer sur le bureau leurs lettres de prêtrise et se parer du nom d'apostat, en déclarant qu'ils avaient joué le rôle d'imposteurs; ils recevaient, avec toute leur famille, les félicitations et l'accolade des membres du bureau. Il faut cependant savoir gré à la société du mépris avec lequel elle repoussa la demande que lui fit le capucin Chabot d'assister par députation à ses noces. Le paroxysme de cette fièvre d'impiété concourut avec les saturnales irréligieuses, connues sous le nom de *fêtes de la Raison*. Robespierre, le seul peut-être de tous les hommes de cette époque qui eût des idées stables et un plan arrêté, ne tarda pas à se prononcer hautement contre ces excès sacriléges et contre leurs auteurs. Peu de jours après la profanation des églises catholiques, on l'entendit s'écrier à la tribune des Jacobins : « *L'athéisme est aristocratique!* l'idée d'un « grand être qui veille sur l'innocence op- « primée, et qui punit le crime triomphant, « est toute populaire :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer!

Conséquent à ces principes, Robespierre faisait, après ce discours, excepter les prêtres seuls de l'exclusion en masse que la société venait de prononcer contre eux, les nobles, les banquiers et les étrangers.

A la fin 1793, toute la force d'action

du gouvernement révolutionnaire se trouva concentrée dans le Comité de salut public. Le Comité sentit bientôt que pour accroître et pour conserver cette force, l'impulsion, dont jusque-là le principe avait été dans les sociétés populaires, devait désormais être imprimée aux sociétés populaires par le gouvernement : ainsi, de régulateurs suprêmes, les Jacobins devaient être réduits au rôle de dociles auxiliaires. Pour s'assurer de leur concours, en leur conservant une force apparente, il fallut d'abord les débarrasser de cette foule de sociétés rivales qui avaient tenté d'élever leur drapeau au niveau de celui de la société-mère. Nous avons raconté autre part la lutte qui s'établit entre les Jacobins et les Cordeliers, et où ceux-ci succombèrent (*voy.* HÉBERT, HÉBERTISTES). Après leur chute, une réunion s'étant formée sous le nom ambitieux de *Club central des sociétés populaires*, les Jacobins s'élevèrent avec indignation contre les prétentions orgueilleuses qu'annonçait un pareil titre. Ils dénoncèrent aux comités de gouvernement l'existence de cette association *liberticide*, et ils en firent prononcer la dissolution. Bientôt la même mesure fut par eux poursuivie à l'égard des sociétés dites *sectionnaires*, qui, dans Paris, étaient au nombre de 48, et qui furent sans relâche signalées comme étant le refuge de l'aristocratie et constituant *un nouveau système de fédéralisme*. Privées de l'affiliation, exclues de la correspondance, ayant vu les députations qu'elles envoyaient à la société-mère repoussées de son sein, toutes les autres associations républicaines de Paris finirent par se soumettre, et elles vinrent humblement déclarer leur abdication. Les Jacobins allèrent encore plus loin. Afin, dirent-ils, de déjouer les ruses de l'aristocratie qui s'affuble partout du bonnet rouge, le 3 nivôse an II, ils déclarèrent qu'ils répudiaient ce signe profané, et que désormais ils n'en reconnaîtraient d'autre que la cocarde aux trois couleurs. Il fut cependant dérogé à cette règle en 1794, en l'honneur du 21 janvier. Le jour anniversaire du régicide, sur la motion de Couthon, tous les membres assistèrent à la séance couverts du bonnet rouge, le président tenant de plus une pique à la main.

Ces manifestations frénétiques, Robespierre les encourageait chez ceux des Jacobins qui lui étaient dévoués et auxquels il attribuait par là le monopole du patriotisme et de la popularité; mais ce qu'il approuvait en eux, il le signalait, chez ceux qu'il redoutait et qu'il voulait perdre, comme une exagération révolutionnaire qui tendait à la contre-révolution. La fête athée de la Raison fut le moyen dont il se servit pour ruiner le parti de l'étranger, dans la personne d'Anacharsis Clootz, Chabot, Desfieux, Pereira et Dubuisson; en même temps qu'il faisait expulser le conventionnel Duhem, comme ultrà - révolutionnaire, il frappait du même ostracisme le député journaliste Guffroy (Rougyff) comme modéré. La même accusation dirigée contre Danton délivrait bientôt Robespierre de son rival le plus redoutable. C'était en le traitant de fripon, qu'il faisait chasser des Jacobins et monter à l'échafaud Fabre d'Églantine; et quelques jours plus tard, en adressant à Léonard Bourdon les mêmes reproches, il le menaçait du même sort. Une foule d'hommes qui, la veille, passaient aux Jacobins pour les coryphées du patriotisme, le lendemain, à la voix de Robespierre, étaient mis au rang des conspirateurs. De la tribune, où ils venaient d'être couverts d'applaudissements, il leur faisait franchir le seuil du lieu des séances, pour n'y plus reparaître. Le 26 pluviôse an II, Brichet s'étant avisé de faire la demande qu'une députation fût envoyée à la Convention afin de l'engager à s'épurer elle-même et *à chasser tous les crapauds du Marais qui avaient essayé de gravir sur la Montagne*, Robespierre, dont cette proposition démasquait trop tôt les vues contre la faction des *Indulgents*, la repoussa avec indignation, comme tendant à l'avilissement et à la dissolution de la représentation nationale. Il signala Brichet comme l'agent des puissances ennemies, et l'accusa d'avoir passé sa vie *dans les boudoirs de la Polignac*. Un des Jacobins jusque-là le plus en crédit, Saintex, osa dire : « Alors « je demande qu'avant de rayer Brichet, « la société prenne sur sa conduite de

« plus amples informations. Je m'aper-« çois, au reste, que, depuis quelque « temps, elle se laisse dominer par un « despotisme d'opinion, tandis que les « principes seuls devraient faire la règle « de ses délibérations. » A cette attaque directe, et d'une audace inusitée, Robespierre répondit : « Je déclare que je re-« garde Saintex comme un conspirateur. « J'ai remarqué que tous les ennemis de « la liberté s'élèvent contre le despotisme « de l'opinion, parce qu'ils préfèrent le « despotisme de la force. » Cette sortie amena l'exclusion de Saintex et de Brichet, toutefois après d'assez longs débats. Le dernier fut en outre dénoncé au Comité de sûreté générale, et, au mois de messidor, il périt sur l'échafaud.

La chute simultanée des deux partis extrêmes, *les Enragés* et *les Indulgents*, fut le signal d'un changement complet dans les rapports des Jacobins avec la représentation nationale. Le 28 ventôse (19 mars 1794), Boullanger, âme damnée de Robespierre, demanda expressément que la force armée jurât de n'obéir désormais qu'à la Convention et au Comité de salut public. Cette proposition, sanctionnée avec empressement par les Jacobins, emportait de leur part l'abdication formelle du droit d'insurrection. Couthon sut déguiser le sacrifice sous ces paroles louangeuses : « Les représentants ont besoin de l'appui du peuple et des Jacobins. Ce nom de Jacobins, l'effroi des tyrans, nous est nécessaire. La Convention ne serait forte qu'à demi, si elle n'était composée de Jacobins. » Collot-d'Herbois enchérit encore sur Couthon, en disant : « La Convention, le Comité de salut public et le peuple français ne sont que la même chose, puisque la Convention est extraite, pour ainsi dire, du cœur du peuple, et que le Comité n'est que l'enfant de la Convention. » Enfin, Vadier couronna tous ces apophthegmes révolutionnaires par celui-ci : « *Les Jacobins sont la première et* LÉGITIME *société*. »

Quelques membres cependant, de ceux surtout qui faisaient partie des autorités municipales détrônées par le Comité, essayaient encore de lutter contre son ascendant victorieux. A leur tête était Dufourny, président de l'administration du département, et qui longtemps avait joui aux Jacobins d'une popularité qui le cédait à peine à celle de Robespierre lui-même. En butte aux plus vives attaques de ce dernier, il fut expulsé et traduit au Comité de sûreté générale, c'est-à-dire envoyé en prison.

La terrible apostrophe par laquelle Robespierre l'avait terrassé porta l'effroi dans l'âme de beaucoup de Jacobins, et la société put voir quel maître elle s'était donné. Robespierre suppléait par ses violentes attaques individuelles à l'insuffisance des résultats du scrutin épuratoire établi depuis six mois au sein de la société, et dont quelques individus assez obscurs avaient seuls été atteints. Cette opération se faisait à la tribune, où était appelé chaque membre sur lequel on devait voter. Là, il avait à répondre aux interpellations qui lui étaient adressées de tous côtés. Il fallait encore qu'il déclarât l'état de sa fortune, et, si elle venait à augmenter, cette déclaration devait être renouvelée, en y ajoutant la justification des moyens d'accroissement. La société-mère avait étendu ces mesures inquisitoriales à toutes celles qu'elle couvrait de sa menaçante protection.

Robespierre, pour détourner l'attention de ses projets d'envahissement, avait, dès le 18 ventôse, fait mettre à l'ordre du jour la discussion *des crimes du gouvernement anglais et des vices de la constitution anglaise*. Cette discussion fut longue, verbeuse, très souvent ridicule dans la forme, et toujours absurde quant au fond. Un des discours qui obtint le plus de succès fut celui d'un garçon cordonnier habitué des tribunes. Ce discours *intéressant et profondément pensé* fut imprimé aux frais de la société et distribué aux tribunes. Quelques jours après, Robespierre s'éleva avec force contre la marche imprimée à cette discussion, et divaguant lui-même outre mesure, il déclara que Pitt « était un imbécile, puis-« qu'il préférait le titre de ministre d'un « roi à celui de citoyen vertueux. »

De tous les membres de la Convention, Collot-d'Herbois était celui qui, après Robespierre, exerçait le plus d'influence et occupait le plus souvent la tribune aux

Jacobins. Le 4 prairial, un nommé Ladmiral tira un coup de pistolet sur Collot qui rentrait chez lui. Là-dessus, grande rumeur à la Convention et à la société. Soudain Robespierre s'inquiète d'un événement qui, faisant de Collot un martyr du patriotisme, lui donne à la faveur populaire un titre qui peut balancer les siens. Il s'arrange de manière à s'attribuer à son tour l'honneur des mêmes dangers. La curiosité d'une jeune fille pure comme l'innocence elle-même, de Cécile Renault, qui se présente chez Robespierre, afin, disait-elle, de connaître la figure d'un tyran; cette curiosité plus imprudente qu'offensive, est transformée en intention homicide. L'affaire de Ladmiral et le procès de Cécile Renault sont joints, comme tenant à un vaste complot ourdi pour la destruction de la représentation nationale, et, avant qu'un mois ne soit écoulé, cinquante-trois innocents périssent sur l'échafaud pour le crime d'un seul homme. Couthon, rattachant alors cette catastrophe au système déjà développé par Robespierre, proposa aux Jacobins de déclarer, par un mouvement spontané, que *le gouvernement anglais est coupable du crime de lèse-humanité. — Oui! oui!* s'écrièrent simultanément tous les membres et les assistants.

Robespierre signalait sous les mêmes traits, confondait dans les mêmes accusations, les ennemis de la France à l'étranger et ses ennemis personnels au sein de la Convention. Ainsi, le 3 messidor, il dénonçait une proclamation du duc d'York où lui, Robespierre, était qualifié de *roi de France et de Navarre.* Ainsi, dix jours plus tard, après s'être plaint des calomnies répandues contre lui à Londres et à Paris, calomnies qui le présentaient comme aspirant à la dictature et comme s'entourant d'une garde sous prétexte qu'on en voulait à ses jours, il attribuait ces bruits à une nouvelle faction d'*indulgents*, qui s'élevait au sein de la Convention; et, partant de là pour vanter la loi sanguinaire du 22 prairial, il faisait le plus pompeux éloge du tribunal révolutionnaire. Enfin les derniers traits de ce discours ayant offert la révélation d'un désaccord actuel entre les membres du Comité de salut public, une voix qui partait des tribunes s'écria : *Robespierre! tu as tous les Français pour toi!...* et la société tout entière de s'unir à cette exclamation.

Dans la séance du 23 messidor, étaient signalés, au nombre de cinq ou six, les hommes qu'on voulait perdre. C'étaient, avec Tallien et les deux Bourdon précédemment dénoncés, Dubois-Crancé et Fouché, qui quittait à peine le fauteuil de la présidence des Jacobins. Jusqu'à la fin de messidor et dans les premiers jours du mois suivant, chaque séance vint ajouter au développement de ces symptômes d'irritation contre les nouveaux proscrits, et de dévouement aux proscripteurs.

Enfin, le 7 thermidor, les Jacobins, *interprètes*, disaient-ils, *des sollicitudes du peuple*, allèrent sommer la Convention de punir sans délai les nouveaux conspirateurs, dont les complots menaçaient encore la liberté. Le lendemain, Robespierre prononça à la tribune de la Convention un discours, manifeste de sa rupture avec la majorité du Comité de salut public, acte d'accusation du parti des indulgents. La froideur, l'hésitation, le silence inaccoutumé, avec lesquels cette philippique fut accueillie, révélèrent au dictateur le changement et le danger de sa situation. Il courut le même soir aux Jacobins répéter son discours, qu'il appelait *son testament de mort :* il obtint là le succès qui lui avait été refusé le matin. A l'enthousiasme excité par cette lecture, se joignirent bientôt les propositions les plus incendiaires. Dumas, Coffinhal, Henriot, Sijas, Payan, agent national, se distinguèrent entre tous par une violence qui tenait de la frénésie. Collot-d'Herbois qui assistait à la séance, Collot, la veille encore idolâtré aux Jacobins, est honni, conspué, chassé avec ignominie; tous les députés suspects désignés par Couthon éprouvent le même traitement, quelques-uns même sont battus. Payan ouvre l'avis de se porter en masse sur les deux Comités, où se trouvaient réunis les principaux conspirateurs, et de les exterminer d'un seul coup. Robespierre, blâmant cette ardeur irréfléchie, indique les mesures prises au 31 mai comme la règle à suivre encore :

« Marchez! s'écrie-t-il; sauvez la liberté! « Si, malgré tous ces efforts, il faut suc- « comber, eh bien! mes amis, vous me « verrez boire la ciguë avec courage! » « Robespierre! » s'écrie un artiste célèbre, membre de la Convention, « je la « boirai avec toi! » Tous jurent de le défendre ou de le venger, et on court tout préparer pour la journée du lendemain.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le récit détaillé des événements du 9 thermidor, de ce jour libérateur de la France : c'est à l'art. ROBESPIERRE qu'il faut le renvoyer. Aussitôt que les Jacobins eurent appris ce qui se passait à la Convention, ils se déclarèrent en permanence, et firent afficher un placard conçu en ces termes : « La Société populaire arrête que douze « membres pris dans son sein, et désignés « nominativement, se rendront immédia- « tement à la maison commune, pour y « prendre part à ses dispositions. » Signé « *Vivier*, président ». Legendre, à qui la présence du danger avait enfin rendu un courage qui ne le quitta plus, pour prévenir les effets de l'influence que les Jacobins exerçaient sur le peuple, courut à leur salle, dans la soirée du 9, à la tête de quelques hommes de résolution. Au nom de la Convention, il somme la société de se séparer: sur son refus, il fait de force évacuer la salle, et vient en déposer les clés sur le bureau de la Convention; le lendemain, 10, le président Vivier, mis hors la loi, périt avec Robespierre, Dumas, Henriot et Payan; les jours suivants, Sijas, Coffinhal, Boullanger, et une foule de Jacobins membres de la commune, partagèrent leur sort.

Dès le 11 thermidor, une députation des Jacobins, admis à la barre de la Convention, s'exprime ainsi : « Citoyens, vous « voyez les véritables Jacobins, qui ont « mérité une place dans l'estime de la « nation française et dans la haine des « tyrans. Vous voyez des hommes qui ont « pris les armes pour combattre des ma- « gistrats perfides usurpateurs de l'auto- « rité nationale. Les véritables Jacobins, « dans le moment d'alarmes, n'ont point « de lieu de séance particulier: il est par- « tout où se trouvent la force ou la sur- « veillance nécessaires pour combattre les « conspirateurs. Nous avons marché avec « nos sections pour abattre le nouveau « tyran. » Le président Collot-d'Herbois (dit le *Moniteur*), « dans sa réponse énergique, rappelle ce qu'a fait, pour la patrie, cette société célèbre, égarée quelquefois par des scélérats, mais dont les services signalés rendus à la révolution seront retracés à chaque page de notre histoire. » Le surlendemain 13, tous les députés, expulsés de la société comme antagonistes du parti abattu, furent rappelés dans son sein, ainsi que Dufourny, Laveaux, rédacteur du *Journal de la Montagne*, Rousselin et d'autres encore. Après une foule de propositions sur le mode de réintégration des victimes de Robespierre, un membre (Royer) demande « que l'on prouve à l'Europe que les « Jacobins ne sont pas morts; qu'ils sont « patriotes, toujours brûlants, toujours « énergiques; et qu'il soit fait une adresse « à la Convention nationale et à tous les « citoyens de la république, dans laquelle « sera reconnue la faute qui a été faite « d'idolâtrer un homme, et où l'on dé- « clarera que l'idolâtrie est pour jamais « bannie de la société, qui doit continuer « à diriger l'esprit public. » Adopté.

Mais tous ces efforts devaient être inutiles. La puissance des Jacobins était tombée en même temps que celle des triumvirs. Bien plus, la plupart des auteurs de leur chute avaient été loin de prévoir les suites de leur propre victoire. Les *indulgents*, il est vrai, appelés depuis *thermidoriens*, Tallien, Legendre, Bourdon de l'Oise, Merlin de Thionville, Barras, Fréron, Rovère, en cherchant à se sauver eux-mêmes, avaient eu aussi pour but de mettre un terme aux massacres révolutionnaires; mais les membres des deux comités, Collot, Billaud, Vadier et consorts, n'avaient voulu que se défaire d'un dominateur qui menaçait à chaque instant leur vie : aussi leur surprise et leur désappointement furent-ils au comble, lorsqu'ils virent se développer, avec une rapidité irrésistible, la réaction née du 9 thermidor. De retour aux Jacobins, ils voulurent en vain refaire de cette assemblée anarchique leur centre d'action. Cette tactique ne put empêcher qu'une foule de récriminations et d'invectives ne s'élevassent contre eux, au sein de cette

société, où les proscrits de la veille devinrent les accusateurs du lendemain. Mais comme, en définitive, tous les meneurs de la société avaient été les fauteurs infatigables de ces excès, ils ne tardèrent pas à sentir la nécessité d'ajourner leurs querelles intestines, pour faire face aux dangers qui les menaçaient au dehors. Chaque jour, leur salle retentissait de plaintes et de dénonciations qui signalaient les manœuvres de l'aristocratie, pour faire tourner contre les patriotes les conséquences du 9 thermidor.

Le 25 vendémiaire, un décret de la Convention défendit toutes associations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en nom collectif aux sociétés populaires. Ce décret rendit, en quelque sorte, légale la guerre acharnée que cette partie de la population de Paris, connue sous le nom de *jeunesse dorée*, ou de *jeunesse de Fréron*, ne cessa dès lors de livrer aux Jacobins. Des collisions, quelquefois ensanglantées, s'élevaient partout et à chaque instant entre les oppresseurs de la veille et les vainqueurs du jour. C'était aux accents de la *Marseillaise*, d'une part, et du *Réveil du peuple*, de l'autre, que ces querelles avaient lieu en pleine rue, dans les promenades, surtout au théâtre, où de piquantes esquisses dramatiques livraient chaque soir les Jacobins à la risée et à l'indignation publiques*.

Enfin, le 13 brumaire an III (3 novembre 1794), Billaud-Varennes lança, du haut de leur tribune, un manifeste incendiaire qu'il terminait ainsi : « Que les « contre-révolutionnaires ne s'imaginent « pas qu'ils pourront triompher ! Les pa- « triotes ont pu garder un instant le si- « lence; mais *le lion n'est pas mort* quand « il sommeille, et, à son réveil, il exter- « mine tous ses ennemis. » Le lendemain, ces paroles furent dénoncées à la Convention par Tallien, qui, plaçant enfin la question sur son véritable terrain, dit : « Il n'est pas possible que l'on souffre « plus longtemps deux autorités rivales; « que l'on permette à des membres, qui « se taisent ici, d'aller dénoncer ailleurs « ce que vous avez fait. Il ne faut pas que « l'on aille, quelque part que ce soit, dé- « verser la calomnie sur la Convention « et sur ceux des membres auxquels elle « a confié le gouvernement. » Le 19 brumaire, un décret proposé par Rewbell ayant ordonné la suspension provisoire des séances des Jacobins, et ceux-ci s'étant assemblés au mépris du décret, les jeunes gens se chargèrent de le mettre à exécution. Les portes furent assiégées, les vitres cassées à coups de pierre et l'enceinte envahie. En vain Duhem, armé d'un énorme bâton, tente une sortie contre les assaillants : ceux-ci se rendent maîtres de la salle, d'où ils chassent les hommes à coups de pied, après avoir donné le fouet aux femmes. Le lendemain, Duhem s'écrie à la Convention qu'aux Jacobins on a égorgé les patriotes; la séance la plus orageuse a lieu sans que rien y soit décidé. Le soir, les groupes se reforment plus menaçants; mais un arrêté des comités de gouvernement ordonne la clôture de la salle, et les clés en sont portées au Comité de sûreté générale.

Ainsi prit fin cette autorité anarchique si longtemps dominatrice de l'autorité législative. En effet, jusqu'au jour où le Comité de salut public s'empara de la plénitude du pouvoir, la Convention, traînée, depuis le 31 mai, à la remorque par les Jacobins, n'avait été qu'un bureau d'enregistrement de leurs décrets. Cette société ayant une organisation par comités analogue à celle de la Convention, Dulaure dit avec raison que c'était *un gouvernement dans le gouvernement.*

Quoique les Jacobins eussent cessé de former une corporation, ils ne s'en mêlèrent pas moins activement aux troubles qui agitèrent la fin du règne de la Convention; mais les mouvements du 12 germinal et du 1er prairial an III, qu'ils avaient excités dans l'espoir de ressaisir leur puissance, achevèrent de compromettre leur cause. Sous le Directoire, l'issue de la conspiration de Babeuf les compromit encore davantage; cependant, en 1799, les fautes sans nombre du gouvernement directorial leur firent concevoir l'espérance de se relever. Ils se rassemblèrent d'abord

(*) Parmi ces pièces de circonstances, il faut citer, comme celles qui obtinrent le plus de succès, *Le Souper des Jacobins*, par Armand Charlemagne, et *L'Intérieur des Comités révolutionnaires*, par Ducancel.

dans l'ancien manége, auprès des Tuileries, puis dans l'ancien couvent des Jacobins de la rue du Bac; leurs chefs, à cette époque, étaient Félix Lepelletier, Drouet, Chrétien, Marchand, etc.; mais le ministre de la police Fouché, qui les connaissait bien pour avoir été longtemps des leurs, fit, le 18 août, fermer définitivement le repaire de ces nouveaux Jacobins, et le 18 brumaire (*voy.*) donna le coup mortel à « ce pouvoir monstrueux « que la France avait vu rival téméraire « ou régulateur audacieux des pouvoirs « légitimes et constitutionnels. » (Lucien Bonaparte, *Mémoires*, t. 1[er], p. 322.)

On peut consulter sur l'histoire des Jacobins le *Moniteur universel*, de 1790 à 1799, et les journaux qui ont recueilli leurs séances, dont on trouvera les titres dans le curieux ouvrage de M. Deschiens, intitulé : *Bibliographie des journaux*, Paris, 1829, 645 pages in-8°; les Histoires de la révolution, de MM. Lacretelle, Montgaillard et Thiers, et surtout l'*Histoire parlementaire de la révolution française*, par MM. Roux et Buchez; enfin, *Des Jacobins, depuis* 1789 *jusqu'à ce jour, par l'auteur des Sociétés secrètes*, Paris, 1822, in-8°, et les *Œuvres en prose d'André Chénier**, Paris, 1840, gr. in-18. P. A. V.

JACOBITES, secte religieuse, *voy.* Monophysites.

JACOBITES, parti politique. C'est le nom que l'on donna, vers la fin du XVIIe siècle, aux partisans de Jacques II (*voy.*) et de ses descendants, à ceux qui, par attachement pour la famille des Stuarts (*voy.*) ou pour le principe d'hérédité qu'elle représentait, repoussaient l'ordre de choses consacré en Angleterre par la révolution de 1688, ainsi que les maisons d'Orange et de Hanovre qui en avaient recueilli le profit. Les uns s'exilèrent avec le roi déchu, et, comme Melford, Middleton, Waldegrave, devinrent les familiers de la petite cour de Saint-Germain, ou surent anoblir leur exil en combattant glorieusement pour la France, comme les braves gentilshommes de Dundee. Les autres (Fletcher de Saltoun, Belhaven, etc.), restés dans leur patrie, parvenaient, bien qu'exclus des fonctions publiques, à faire échouer la première tentative d'union des deux royaumes (1702), et à confondre la cause des Stuarts avec celle de la nationalité écossaise. Enfin la faction jacobite avait des partisans secrets (Marlborough, Bolingbroke, etc.), jusque dans la cour de la reine Anne. Plus tard, les tentatives du fils et du petit-fils de Jacques II, en 1715 et en 1745, élevèrent un moment ce parti à l'état de puissance armée et mirent en danger la dynastie nouvelle; mais ses espérances vinrent échouer à Preston et à Culloden (*voy.*). Des intrigues obscures succédèrent aux essais de la force; puis la mort du dernier des Stuarts sur la terre étrangère, le temps, qui lasse les dévouements et transforme les intérêts, portèrent le dernier coup à la cause jacobite. Cependant la fidélité des clans montagnards, les noms de Lochiel, de Cameron, de Flora Macdonald, le courage et les malheurs de Charles-Édouard (*voy.*), la mort héroïque de tant de victimes (Derwentwater, Kenmure, Lovat, Kilmarnock, Balmerino, etc.), prêtèrent à ce parti, mort politiquement et que l'histoire a le droit de juger avec rigueur, un intérêt poétique et romanesque qui s'est conservé jusqu'à nos jours. « Stuart! s'écrie Burns, nom jadis respecté, à qui tout cœur loyal devait son amour, mais voué maintenant à l'oubli et au mépris! » Walter Scott avoue, dans son autobiographie, qu'il avait puisé dans les chansons et les récits jacobites une vive sympathie pour la cause des Stuarts. Son grand-père avait porté jusqu'à sa mort une longue barbe en signe de regret de leur chute. Les impressions de son enfance revivent dans *Waverley*, *Redgauntlet* et dans plusieurs autres de ses ouvrages. On a publié en Angleterre un grand nombre de mémoires et de poésies jacobites : *Culloden Papers*, Londres, 1815, in-4°; *Jacobite Relics*, par J. Hogg, Édimbourg, 1819, 2 vol. in-8°; *Jacobite Memoirs*, par R. Chambers, *ibid.*, 1834, in-8°, etc.

En France, les émigrations jacobites des XVIIe et XVIIIe siècles ont laissé des

(*) M.-J. Chénier repoussa les attaques de son frère contre les clubs par un factum intitulé : *Sur les Sociétés des amis de la constitution*, mai 1792.

traces dans les noms de plusieurs familles devenues célèbres à divers titres : Berwick, Dillon, Fitzjames, Hamilton, Lally, Macdonald, Walsh, etc. R-Y.

JACOBS, *voy.* Iacobs.

JACOTOT (Joseph), célèbre par une nouvelle méthode d'enseignement, à laquelle il a donné le nom d'*enseignement universel* (*voy.*) et d'*émancipation intellectuelle*, et qui est plus généralement connue sous celui de *méthode Jacotot*, naquit à Dijon, le 4 mars 1770, d'un père qui exerçait la profession de boucher. Il fit ses études au collége de sa ville natale, et, à 19 ans, il occupait déjà la chaire d'humanités. Il se fit recevoir avocat en 1790; mais il s'enrôla ensuite dans le bataillon de la Côte-d'Or, où il fut nommé capitaine d'artillerie. Après avoir servi avec distinction dans les armées, il fut placé, en novembre 1793, au bureau central des poudres et salpêtres; devint, au mois d'août 1794, secrétaire de Pille, qui suppléait à cette époque le ministre de la guerre, et, au mois de décembre de la même année, l'un des substituts du directeur de l'École centrale des travaux publics, appelée plus tard École polytechnique. En 1795, le jury d'instruction publique l'appela à la chaire de logique de la première École centrale de Dijon. Familiarisé avec presque tous les genres de connaissances et doué d'une extrême facilité, Jacotot remplit successivement plusieurs chaires différentes, et toutes avec un égal succès. Naturellement frondeur et caustique, et connu par ses idées libérales, il fut, en 1814, enlevé comme otage par les Autrichiens. Rendu à la liberté, ses compatriotes l'élurent malgré lui, en 1815, membre de la Chambre des représentants, où il se fit remarquer. Au retour des Bourbons, il crut devoir se réfugier en Belgique avec sa famille. Il y vivait du produit de leçons particulières, lorsqu'en 1818 il fut appelé à la chaire de littérature française de l'université de Louvain. Les élèves accouraient en foule à ses leçons, sur lesquelles il répandait un charme particulier par la vivacité et le tour original de ses interpellations. Ce fut en apprenant le français à des Flamands et à des Hollandais au moyen d'une traduction du *Télémaque* qu'il fit, le 15 octobre 1818, la découverte de sa méthode, ainsi qu'on l'a dit à l'article Enseignement universel. Les résultats extraordinaires qu'il en obtint lui firent accorder, en 1826, la croix du Lion des Pays-Bas; et le rapport de M. Kinker, professeur de littérature à Liége, chargé par le gouvernement néerlandais d'examiner la méthode Jacotot et de donner une opinion motivée et détaillée sur la *nouveauté*, la *nature* et la *tendance* de ce nouveau mode d'enseignement, lui fut en général très favorable. Honoré de la protection du roi et, plus spécialement, de celle du prince Frédéric, commissaire général de la guerre, qui appréciait son mérite et son désintéressement, Jacotot dirigea jusqu'à la fin de 1827, avec des succès rapides et non contestés, une école normale d'officiers instructeurs; mais les entraves que les nombreux et puissants partisans des anciennes méthodes lui suscitaient, le déterminèrent à céder à l'orage qu'il ne pouvait conjurer. Pendant les deux années qu'il continua de résider à Louvain, il se borna à donner des conseils aux élèves des institutions qui avaient adopté sa méthode; et une remarque qui ne doit pas être omise, c'est que, malgré la défaveur attachée à ce titre, un grand nombre de ses élèves obtinrent les premières places dans les examens publics qu'ils eurent à soutenir. Quoique vivement attaqué, tourné même en ridicule dans quelques journaux et dans différents écrits, Jacotot, qui n'a jamais voulu répondre aux critiques, n'en continuait pas moins d'être visité chaque jour par les hommes les plus distingués de toutes les parties du globe. Le 9 août 1830, il se détermina à rentrer en France, et après un court séjour à Paris, il se retira à Valenciennes, où, pendant un séjour de sept années, il répandit sa méthode dans beaucoup de familles. Il revint dans la capitale au mois de mars 1838, et ne la quitta plus jusqu'à sa mort arrivée le 30 juillet 1840. Ses disciples lui ont fait élever, au cimetière de l'est, un simple monument qui présente, avec son nom, les formules fondamentales de sa doctrine.

La méthode de Jacotot ayant été exposée dans un article spécial de cette Encyclopédie, nous n'avons pas à l'examiner ici.

Jacotot a laissé de son mariage (1794) avec M[lle] Defacqz, deux fils, dont l'aîné se montre le digne successeur de son père par son zèle à propager sa méthode.

Jacotot a publié sous le titre général d'*Enseignement universel* les traités suivants : *Langue maternelle*, Louvain, 1822, 1 vol. in-8° qui a eu 6 éditions et deux traductions en allemand; *Langue étrangère*, *ibid.*, 1823, 1 vol. in-8°, 6 éditions; *Musique, Dessin et Peinture*, *ibid.*, 1824, 1 vol. in-8°, 4 éditions; *Mathématiques*, *ibid.*, 1827, 1 vol. in-8°, 4 édit., la dernière édition est suivie d'un épitomé de mathématiques par M. Jacotot fils; *Droit et Philosophie panécastiques*, Paris, 1837, 1 vol. in-8° extrait du *Journal de l'Émancipation intellectuelle* avec cette épigraphe : « J'ai des élèves qui improvisent dans les langues que j'ignore; » *Lettre du fondateur de l'Enseignement universel au général Lafayette*, Louvain, 1829.

On a publié pour et contre l'enseignement universel une immense quantité de brochures parmi lesquelles nous citerons le Rapport de M. Kinker et celui de M. Froussard; l'*Examen raisonné de l'Enseignement universel*, par Durivau; le Rapport de MM. Baudouin *sur les résultats*, *l'esprit et l'influence morale et intellectuelle de la Méthode de Jacotot; Ce que c'est que la Méthode Jacotot*, par le docteur Ratier, Paris, 1834; les *Considérations* de M. Boutmy ; enfin *Jacotot et sa Méthode*, par M. A. Guyard, Paris, 1840. De L. R.

JACQUARD (Joseph-Marie), inventeur du métier qui porte son nom et qui a causé une si grande révolution dans l'industrie du tissage, naquit à Lyon le 7 juillet 1752. Son père était ouvrier en étoffes brochées, sa mère était liseuse de dessins; et Jacquard conserva toute sa vie cette simplicité et cette bonhomie qui caractérisent l'artisan.

Dès son enfance, son goût pour la mécanique fut très prononcé. Les premières années de sa jeunesse se passèrent pourtant dans un atelier de relieur, puis il entra chez un habile fondeur lyonnais. En 1790, il avait déjà imaginé un mécanisme qui perfectionnait le métier à tisser. En 1793, il était occupé à l'exploitation d'une carrière à plâtre dans le Bugey, lorsque l'insurrection l'appela à Lyon pour combattre les soldats de la Convention. Forcé de se cacher après avoir succombé, il aurait infailliblement péri sous la hache révolutionnaire, sans la présence d'esprit de son fils, âgé de 15 ans, qui se fit délivrer deux feuilles de route de soldat, et rejoignit avec lui le régiment de Rhône et Loire. Le fils tomba victime de son dévouement et de son courage : blessé mortellement dans un combat, il expira dans les bras de son père. Jacquard quitta alors le service et revint à Lyon, où il fut réduit, pour vivre, à partager les modestes travaux de sa femme occupée à tresser de la paille pour les chapeaux.

Reprenant les perfectionnements de son métier, il en fit un modèle qu'il présenta, en 1801, à l'exposition; et Jacquard « inventeur, dit simplement le jury, d'un mécanisme qui supprime un ouvrier dans la fabrication des tissus brochés, » fut gratifié d'une médaille de bronze. Le 23 décembre, il obtint un brevet d'invention pour cette machine, dont nous aurons à nous occuper au mot Métiers.

On cherchait depuis longtemps en Angleterre les moyens de fabriquer les filets de pêche au métier. Un prix était proposé. Jacquard s'en occupa et atteignit le but; mais il se borna à en parler à quelques amis. Le préfet le sut, en prévint les autorités supérieures, et Jacquard fut appelé à Paris. « C'est donc toi, lui dit Carnot, qui prétends réussir à une chose qu'il n'appartient pas aux hommes de faire, c'est-à-dire un nœud avec un fil tendu! » Jacquard répondit avec simplicité qu'il croyait pouvoir y réussir; et peu de temps après, appelé dans une réunion de toutes les notabilités du Conservatoire, il fit la démonstration de son nouveau procédé, qui parut susceptible de succès au moyen de divers perfectionnements. A la suite de cette épreuve, il fut attaché au Conservatoire, où toute son attention se porta vers le perfectionnement des métiers à fabriquer les soieries.

Jacquard retourna à Lyon, en 1804. D'abord il dirigea des ateliers; enfin, en 1806, il fut assez heureux pour monter un métier de sa façon. Un décret impérial de la même année lui accorda une pen-

sion de 3,000 fr., sous la condition de travailler au perfectionnement de son métier, à le faire adopter par les manufacturiers de Lyon, et de diriger les travaux de fabrique des établissements communaux. Le métier se faisait connaître peu à peu par les soins de quelques manufacturiers; mais lorsque les ouvriers s'aperçurent qu'il entraînait la suppression des auxiliaires que l'ancien métier exigeait, l'animosité et l'opposition allèrent jusqu'à la férocité. Jacquard fut traduit devant le conseil des prud'hommes par ceux qui, n'ayant pas su mettre en œuvre sa machine, demandaient une indemnité pour les pertes qu'il leur avait fait éprouver. Insulté, poursuivi, Jacquard eut plusieurs fois à essuyer les outrages et les mauvais traitements de la brutalité. Un jour, il fallut l'arracher des mains de furieux prêts à le jeter dans le Rhône.

Mais Jacquard tenait à sa patrie : ni ces violences, ni les offres brillantes de l'étranger ne purent l'émouvoir. Il ne songea même pas à transporter dans une autre ville française une industrie dont son métier pouvait déposséder sa ville natale. Il aspirait à la gloire d'être utile, bien plus qu'à faire fortune : ayant demandé au gouvernement qu'il lui fût accordé une prime de 50 fr. sur chaque métier de son invention, Napoléon, en signant le décret qui assurait ce droit à Jacquard, s'écria : « En voilà un qui se contente de peu ! » En 1809, cependant, le nouveau métier se répandait; en 1812, il était généralement adopté, et à l'exposition de 1819, son auteur, en recevant une médaille d'or, eut encore la joie de voir la croix d'honneur décorer sa boutonnière.

Avec sa modeste pension, Jacquard se trouvait heureux; il se retira à Oullins, près de Lyon, où il s'éteignit doucement, le 7 août 1834, à l'âge de 82 ans. Une souscription fut ouverte pour lui ériger un monument au milieu de tous les métiers que son génie a créés. M. Foyatier modela sa statue qui, fondue en bronze, a été inaugurée sur la place Sathonay, à Lyon, le 16 août 1840. *Voir* l'*Éloge historique de Jacquard, suivi d'une notice sur la statue élevée à Lyon à sa mémoire*, par M. le comte de Fortis, Paris, 1840, 125 pages in-8°. L. L.

JACQUEMONT (Victor), célèbre par son voyage de trois ans et demi dans l'Inde et par les lettres pleines d'intérêt, de coloris et de mouvement dans lesquelles il en a donné une première description. Né à Paris, le 8 août 1801, il est mort à Bombay, le 7 décembre 1832, au moment où il se préparait à retourner en France. Son premier ouvrage porte le titre suivant : *Correspondance de V. Jacquemont avec sa famille et plusieurs de ses amis pendant son voyage dans l'Inde* (1828-32), Paris, 1833, in-8°; 2e édit., 1841, 2 vol. in-12. Mais on attend maintenant la publication posthume de la Relation détaillée du jeune et brillant voyageur, si prématurément enlevé à la science et aux lettres. X.

JACQUERIE. En France, vers le milieu du XIVe siècle, les nobles appelaient par dérision le peuple *Jacques Bonhomme*; et quand leurs excès eurent fait soulever ce dernier, la sédition populaire s'appela *Jacquerie*. La Jacquerie appartient au règne du roi Jean, l'un des plus malheureux que l'histoire nous ait fait connaître : guerre étrangère, guerre civile, peste, famine, tout sembla se réunir alors pour livrer la France à la plus horrible misère.

Après la bataille de Poitiers (*voy.*) et la captivité du roi, c'est-à-dire pendant la régence de son fils, le pays se couvrit de bandes de pillards étrangers ou nationaux (*voy. grandes* Compagnies). Nul ne pouvait porter remède à ces désordres; le régent, assailli d'un côté par le roi de Navarre, de l'autre chassé de Paris par les bourgeois, avait bien assez à faire de se maintenir, sans songer à secourir autrui. D'ailleurs les nobles, sur lesquels il avait besoin de s'appuyer, l'en auraient bien empêché : le pillage était trop dans leurs goûts et dans leurs habitudes pour qu'ils se prêtassent à réprimer les pillards. Ils aimaient bien mieux les imiter. « Ainsi, nous dit Froissard, étoit le royaume de France de tous lez pillé et dérobé, ni on ne savoit de quel part chevaucher que on ne fut rué sus. » Voici comment ces nobles seigneurs procédaient : « Ils épioient une bonne ville ou châtel une journée ou deux loin, et puis s'assembloient et entroient en cette ville droit

sur le point du jour et boutoient le feu à une maison ou deux; et ceux de la ville cuidoient que ce fussent mille armures de fer; si s'enfuyoient, et ces brigands brisoient maisons, coffres et écrains. » Aussi les historiens ont-ils remarqué que jamais le luxe n'avait été porté plus loin par la noblesse que dans ces temps malheureux; on ne voyait que somptueux repas, que chaperons de toile d'or, qu'habits chamarrés de dentelles et de broderies.

Sur qui pesaient donc tant de violences, tant de pillages? qui fournissait à tant de luxe, à tant de dépense? les bourgeois des petites villes et les pauvres paysans. « Les paysans ne dormaient plus, a dit un historien moderne (M. Michelet); ceux des bords de la Loire passaient les nuits dans les îles ou dans des bateaux arrêtés au milieu du fleuve; en Picardie, les populations creusaient la terre et s'y renfermaient;.... les familles s'y entassaient à l'approche de l'ennemi; les femmes, les enfants y pourrissaient des semaines, des mois, pendant que les hommes allaient timidement au clocher voir si les gens de guerre s'éloignaient de la campagne. » D'autres avaient fait de leurs villages autant de places d'armes; ils avaient entouré de fossés l'église du lieu, garni ses tours de planches sur lesquelles ils plaçaient des pierres et des machines pour les lancer; sur les clochers, veillaient nuit et jour des sentinelles qui, à l'approche de l'ennemi, donnaient le signal avec la cloche ou avec un cornet: alors les habitants des campagnes abandonnaient leurs champs, leurs maisons au pillage, et couraient se renfermer dans l'église pour mettre au moins leur vie en sûreté.

Dans des circonstances semblables, il était impossible que la terre fût cultivée; toute espèce de denrées devinrent excessivement rares, et bientôt les gens riches purent seuls en avoir, tant le prix en fut élevé : aussi, nous dit Froissard, « mouroient les petites gens de faim et c'étoit grand'pitié; et dura cette dureté et ce cher temps plus de quatre ans. »

Le désespoir arma les populations; il n'y avait à manger que dans les châteaux : on courut aux châteaux. Là étaient les auteurs des calamités publiques : on en tira des vengeances horribles. Il faut entendre Froissard retracer les scènes d'horreur auxquelles on se livra; il faut l'entendre raconter *comment les communes du Beauvoisin et en plusieurs autres parties de France mettoient à mort tous gentilshommes et femmes qu'ils trouvoient.* « Ainsi firent-ils en plusieurs châteaux. Et multiplièrent tant qu'ils furent bien six mille; et partout là où ils venoient, leur nombre croissoit; car chacun de leur semblance les suivoit. Si que chacun chevalier, dames et écuyers, leurs femmes et leurs enfants les fuyoient; et emportoient les dames et les damoiselles leurs enfants six ou vingt lieues de où ils se pouvoient garantir, et laissoient leurs maisons toutes vagues et leur avoir dedans; et ces méchants gens assemblés sans chef et sans armures roboient et ardoient tout, et tuoient et efforçoient et violoient toutes dames et pucelles, sans pitié et sans mercy, ainsi comme chiens enragés... » Le chroniqueur raconte qu'ils tuèrent un chevalier, le mirent à la broche et le firent rôtir en présence de sa femme et de ses enfants qu'ils voulurent forcer à manger de sa chair. Ils brûlèrent dans le Beauvoisis, aux environs de Corbie, d'Amiens et de Montdidier, plus de soixante châteaux. Les mêmes scènes se passaient entre Paris et Noyon, entre Paris et Soissons, aux environs de Ham en Vermandois et par toute la terre de Coucy. La Brie, le Pertois étaient en proie aux mêmes horreurs.

Les gentilshommes demandèrent du secours à la noblesse de Flandre, de Hainaut, de Brabant, du pays de Liége, et il leur en vint de tous côtés; alors ils commencèrent « à tuer et à découper ces méchants gens sans pitié et sans mercy, et les pendoient parfois aux arbres où ils les trouvoient. » Le roi de Navarre (*voy.* CHARLES-LE-MAUVAIS) tua près de trois mille de ces malheureux près de Clermont en Beauvoisis; « mais ils étoient là tant multipliés que si ils fussent tous ensemble, ils eussent bien été cent mille hommes. »

Il faut remarquer qu'il ne s'agit pas seulement ici d'un soulèvement de paysans, comme on l'a dit généralement, mais d'un soulèvement des communes, des villes

champêtres, comme dit Froissard; les habitants de Meaux et une partie de ceux de Paris prirent parti contre les nobles.

C'est évidemment dans l'ouvrage de Froissard qu'on apprend le mieux ce que fut la Jacquerie, cette grande levée de bouclier dont nos historiens semblent avoir généralement méconnu la portée. Presque tous, en effet, ont bien compris que le désespoir avait armé le peuple; ils ont plaint sa misère tout en abhorrant ses excès; mais c'est là tout ce qu'ont vu les plus pénétrants. Le président Hénault, par exemple, se contente de dire : « Les paysans se soulevèrent contre la noblesse; cette faction fut appelée *la Jacquerie*. Écoutez Voltaire : « Les paysans s'attroupent de tous côtés; ils se jettent sur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent; ils les traitent comme des esclaves révoltés qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs et trop farouches; ils se vengent par mille supplices de leurs bassesses et de leurs misères. » Il appartenait à notre époque, exempte de préjugés et libre de tout dire, de comprendre et d'expliquer ce que fut la Jacquerie. Aujourd'hui on ne peut se méprendre sur la cause et le caractère de ce soulèvement populaire qui ne tendait à rien moins qu'à changer radicalement la société française par une violente révolution. Le peuple des provinces septentrionales de France fut sur le point de s'affranchir du despotisme des nobles, comme, soixante ans auparavant, les paysans de la Suisse s'étaient affranchis du joug de maîtres insolents. J. G-T.

JACQUES (SAINT). Le Nouveau-Testament fait mention de plusieurs personnages qui portent ce nom. Ce sont : Jacques, fils de Zébédée et frère de saint Jean l'Évangéliste (Matthieu, X, 2): on l'appelle quelquefois *le Majeur*, pour le distinguer du suivant; Jacques, surnommé *le Mineur* (Marc, XV, 40), fils d'Alphée (Matthieu, X, 3); Jacques, frère de Jésus-Christ (Matthieu, XIII, 55), regardé comme le fils de Joseph par les plus anciens Pères de l'Église, qui peut-être n'ont pas voulu désigner par là un autre personnage que Jacques le Mineur (*voir* Eusèbe, *Hist. Eccl.*, I, 12; II, 1). Saint Paul (*Gal.*, I, 19) semble parler d'un apôtre du nom de Jacques et frère de Jésus. Mais on doit remarquer que le terme de ἀδελφος désigne aussi quelquefois, dans le Nouveau-Testament, un simple parent; de plus, le passage cité pouvant être traduit par ces mots : « Je ne vis aucun apôtre; *je ne vis que* Jacques, frère du Seigneur, » on ne saurait en conclure qu'il y ait eu au nombre des apôtres un frère de Jésus. Saint Jean nous dit tout au contraire (*Évang.*, VII, 5) que, du vivant de Jésus-Christ, ses frères ne crurent point en lui. L'auteur des *Actes* (I, 13. 14) parle des deux apôtres Jacques et des frères du Seigneur, comme de personnages très distincts.

Doué d'un caractère vif, quelquefois impétueux (Luc, IX, 54), d'une ambition qui ne se tenait pas toujours dans de justes limites et qui allait jusqu'à lui faire désirer d'être assis avec ses frères à côté du Seigneur dans le royaume de gloire (Marc, X, 37), tel était JACQUES, fils de Zébédée, l'un des apôtres bien-aimés de Jésus, l'un des premiers qui furent appelés à sceller la doctrine de leur maître par leur mort. L'intimité qui exista entre Jacques et Jésus-Christ contribua sans doute à tempérer le caractère un peu emporté de l'apôtre, à ennoblir ses sentiments, à élever son âme, à éclairer son esprit. C'est ce même Jacques, qu'à l'exemple de quelques savants, nous aimerions à envisager comme auteur de l'épître qui porte son nom, si sa mort prématurée n'ôtait pas de son poids à cette hypothèse; par l'ordre d'Hérode, il fut décapité environ l'an 44 après J.-C. (*Actes*, XII, 1. 2).

JACQUES, fils d'Alphée, est probablement celui que les Actes, dans différents passages (XV, 13 et suiv.; XXI, 18 et suiv.), nous représentent comme l'un des chefs de la première communauté des chrétiens à Jérusalem; celui auquel l'ancienne Église a donné le nom du *Juste*. C'est à lui qu'on attribue ordinairement l'épître qui porte son nom.

JACQUES, frère de Jésus-Christ, ne nous est guère connu; il fut lapidé par ordre du grand-prêtre Ananus (Josèphe, *Antiq.*, XX, 91; Eusèbe, *Hist. Eccl.*, II, 1 et 23). S'il est l'auteur de l'épître, comme l'ont

pensé plusieurs auteurs anciens et modernes, sa proche parenté avec Jésus nous explique pourquoi il s'attache moins à célébrer et à glorifier le Seigneur, qu'à faire bien ressortir l'importance et la sublimité de sa doctrine.

L'épître catholique ou encyclique, connue sous le nom d'*Épître de saint Jacques*, et adressée à des judéo-chrétiens persécutés et opprimés, est un des écrits les plus beaux, les plus simples, les plus pratiques de tous ceux que renferme le Nouveau-Testament. Loin de s'attacher de préférence à ces questions dogmatiques qui sont l'éternel objet des controverses sans exercer une influence salutaire sur le cœur, saint Jacques pose, comme fondement de notre conduite, cette maxime de Jésus d'aimer son prochain comme soi-même, à laquelle il donne le nom de *loi royale*. Sans contester la nécessité de la foi, il insiste sur ce point que la foi est vaine sans les œuvres, qu'elle est impuissante pour opérer notre salut, tant qu'elle ne devient pas en nous un principe fécond en bonnes actions. Une pareille foi, dit-il, est morte; c'est celle des démons, qui, eux aussi, croient en Dieu, mais en tremblant, leur foi n'étant pas animée par le principe de la charité.

L'Épître de Jacques est encore remarquable en ce que c'est sur le verset 14 du Ve chap., conjointement avec le verset 13 du VIe de saint Marc, que l'Église catholique s'appuie pour soutenir le sacrement de l'extrême-onction. C'est sur la même épître (V, 16) qu'elle fonde l'obligation de la confession. Suivant les protestants, dans ce passage, l'auteur n'aurait eu d'autre intention que de recommander aux chrétiens la sincérité à l'égard les uns des autres, ce qui doit les engager à ne pas dissimuler jusqu'aux moindres fautes qu'ils auraient à se reprocher.

Les critiques varient relativement à l'époque à laquelle fut rédigée cette épître. Les uns, en l'attribuant à Jacques le Mineur, pensent qu'il doit l'avoir écrite avant l'assemblée des apôtres dont il est question dans les *Actes*, ch XV. D'autres, au contraire, supposent qu'elle ne date pas même du siècle apostolique. L'esprit qui y règne nous porte à nous ranger du côté des premiers de ces auteurs; mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner les arguments pour ou contre ces diverses hypothèses.

L'Église n'a pas toujours admis l'authenticité de l'épître de saint Jacques. Eusèbe la range dans la classe des ἀντιλεγόμενα, en observant qu'on a douté de l'origine apostolique de l'épître; saint Jérôme fait une observation semblable. L'Église de Syrie, au contraire, paraît en avoir admis l'authenticité depuis les temps les plus anciens. Parmi les auteurs modernes, Luther, le cardinal Cajetan, de Wette, Kern et d'autres ont aussi douté de cette authenticité. — Les meilleurs commentaires modernes sont ceux de Gebser (Berlin, 1828), Schneckenburger (Stuttgart, 1832), Theile (Leipz., 1833), Kern (Tubingue, 1838). Th. F.

JACQUES (en anglais *James*), rois d'Écosse et de la Grande-Bretagne. Il y en eut sept en comptant dans cette série Jacques VI et Jacques VII, plus connus sous la désignation de Jacques Ier et Jacques II; ils avaient recommencé la série à titre de rois de la Grande-Bretagne ou des deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse réunis.

Jacques Ier roi d'Écosse, le 3e de la maison des Stuarts (*voy.*), naquit en 1391. Son père Robert III, voulant le soustraire aux embûches de Robert duc d'Albany, qui, pour se frayer le chemin au trône, avait déjà fait mourir de faim, dans la tour de Falkland, son frère aîné, chargea le duc d'Orkney de le conduire en France. L'Angleterre et l'Écosse n'étaient point alors en guerre; néanmoins le prince Jacques fut arrêté par les Anglais, et Henri IV le fit enfermer dans la Tour de Londres. Le roi d'Angleterre, comme s'il eût voulu pallier cette injustice, fit donner à l'héritier de la couronne d'Écosse une éducation digne de son rang et aussi complète que la comportaient ses heureuses dispositions. Robert, en mourant, laissa la régence à son frère, l'ambitieux et perfide Albany. A celui-ci succéda son fils Murdach. Sous l'administration de ces deux régents, les lois, déjà peu respectées, perdirent ce qui leur restait de force; les nobles devinrent tout-puissants; le peuple fut opprimé; les crimes se multiplièrent et restèrent impunis.

Après dix-huit ans de captivité, Jacques rendu à la liberté, sous la condition qu'il épouserait Jeanne, fille du comte de Sommerset, et paierait, pour sa rançon, 100,000 marcs d'argent, retourna en Écosse, en 1423. Le premier acte de son administration fut d'assembler le parlement. Il fit déclarer criminelles les associations, alors si fréquentes, entre les barons toujours disposés à se soustraire à l'autorité royale. Pour intimider l'aristocratie, il fit arrêter Murdach devenu duc d'Albany, ses enfants, les comtes de Douglas, de Lennox, d'Angus, de March, et vingt autres pairs ou barons. Les moins coupables d'entre eux obtinrent leur pardon; mais Albany, ses enfants et Lennox, jugés par leurs pairs, furent condamnés à mort, comme ayant abusé de l'autorité dont ils avaient été revêtus. Ensuite, Jacques leva une armée et pénétra dans le Highland (*voy.*), livré depuis longtemps à l'anarchie. Quarante chefs de clans furent arrêtés par ses ordres; les plus turbulents d'entre eux payèrent de leur tête leur insubordination.

Jacques jouissait du fruit de sa sage énergie, et l'amour du peuple, qu'il protégeait, le dédommageait des soucis que lui causait le mécontentement des barons, lorsqu'il les irrita encore en ôtant à Dunbar le comté de March. Les seigneurs résolurent de se défaire d'un roi si contraire à la puissance aristocratique. Robert Graham, le comte d'Athol et Robert Stewart, son fils, à qui la couronne fut promise, se mirent à la tête du complot. Jacques assiégeait alors la forteresse de Roxburgh tombée au pouvoir des Anglais. Tout à coup, la reine sa femme vint lui annoncer qu'on en voulait à sa vie. N'osant plus se fier aux barons ni à leurs vassaux qui formaient la majeure partie de son armée, il les licencia et se retira au couvent de Black-Friars, près de la ville de Perth.

Le 20 décembre 1437, pendant la nuit, Graham, sorti des montagnes voisines avec trois cents hommes dévoués, se glisse dans l'enclos du couvent et cerne l'appartement du roi. Jacques, qui avait passé la soirée à jouer et à faire de la musique, était sans armes. Au premier bruit de cette attaque si imprévue, il s'échappe et va se cacher dans un égout. Les deux frères Hall l'y découvrent enfin. Le roi, dont la force était encore accrue par le danger, les terrasse tous deux; mais, dans cette lutte inégale, il s'était coupé les doigts, en cherchant à désarmer ses assassins. Graham survient en ce moment, et lui plonge son épée dans le corps. Le cadavre de ce malheureux prince fut trouvé percé de seize coups *. Ses meurtriers, en horreur au peuple qui le chérissait, furent arrêtés bientôt après, et expièrent leur crime dans les plus horribles supplices.

Jacques Ier méritait de porter la couronne. Son extérieur était noble, imposant. A la force, à l'agilité du corps, il joignait une âme énergique et généreuse. Ses connaissances étaient étendues et variées. La musique faisait le charme de ses loisirs. Tous les instruments connus alors lui étaient familiers, et il en jouait avec supériorité. Il a laissé des poésies publiées à Édimbourg, en 1783, sous le titre de *Poetical Remains of James Ist*, ou Reliques poétiques de Jacques Ier. Dans le nombre, on a surtout remarqué *The King's Quhair*, poëme en 197 stances, dans lequel il chante son amour pour Jeanne Beaufort, qui devint son épouse.

Jacques II, né en 1430 et fils du précédent, lui succéda, sous la tutelle d'Alexandre Livington, tandis que William Crichton, ancien chancelier de Jacques Ier, était chargé de l'administration du royaume. Le jeune roi, dès qu'il fut capable de prendre part aux affaires, adopta les vues de Crichton, et tous deux marchèrent inflexiblement vers un même but: l'abaissement de l'aristocratie. Mais, il faut le dire, leur politique fut barbare. William VI, comte de Douglas, était le plus puissant et le moins soumis des barons d'Écosse. Crichton, désespérant de

(*) La mort de Jacques Ier est racontée différemment par quelques annalistes. Les conjurés, disent-ils, ayant pénétré jusqu'à la pièce qui précédait la chambre à coucher du roi, Catherine Douglas, fille d'honneur de la reine, se précipita sur la porte pour en pousser le verrou. Mais ne le trouvant pas, elle passa son bras dans les ferrures, espérant ainsi arrêter la marche des assassins. Son bras fut brisé, la porte enfoncée, et les conjurés percèrent le roi, dans la chambre à coucher, de 28 coups de poignards. S.

le ramener à l'obéissance, lui proposa une entrevue au château d'Édimbourg. Sur la foi d'un sauf-conduit, Douglas et son frère David s'y étant rendus, furent arrêtés et condamnés à avoir la tête tranchée. Un autre Douglas, William VII, n'en fut que plus redoutable à la couronne. Jacques, qui régnait alors par lui-même, crut l'apaiser en le nommant lieutenant général du royaume. Mais l'ambitieux Douglas visait à l'indépendance. Privé de son emploi presque aussitôt qu'il en avait été revêtu, il se retira dans son château et se prépara à la guerre. Uni, par un traité secret, au comte de Crawfurd tout-puissant dans les comtés d'Angus, de Perth et de Kincardine, et au comte de Ross qui exerçait une égale autorité dans le nord de l'Écosse, il forma le projet de renverser Jacques et de se mettre à sa place. Le roi, dissimulant sa colère, parut vouloir terminer à l'amiable ces dissensions intestines. Douglas, escorté d'une troupe formidable, consentit à se rendre à Stirling pour conférer avec le roi. Celui-ci l'attira au château et parut l'accueillir avec cordialité. Après le repas du soir, il le conduisit dans l'embrasure d'une croisée, et là, il l'exhorta vivement à rompre la ligue formée par lui avec Ross et Crawfurd. Douglas résista fièrement aux injonctions pressantes du roi. Jacques, furieux, tira son poignard et le lui enfonça dans la poitrine, en lui disant: « Voilà qui rompra la ligue. » Les Douglas et leurs partisans coururent aux armes; Stirling fut envahi et pillé. Un accommodement suspendit quelque temps les haines; mais le nouveau comte de Douglas, Jacques, poursuivant les projets de son prédécesseur, entra en campagne avec une armée composée des clans des basses-terres et bien supérieure, par le nombre et par la valeur, à celle que le roi avait à lui opposer. Jacques et son vassal se rencontrèrent à Abercorn. Le succès d'une bataille n'aurait point été douteux, si Douglas avait eu l'énergie si naturelle aux chefs de sa race. Mais, au moment d'agir, il se montra indécis, et l'archevêque de Saint-André, le sage et habile conseiller du roi, profitant de la faiblesse de son adversaire, trouva moyen de semer la division parmi les seigneurs du parti de Douglas. Celui-ci fut abandonné, et alla cacher sa honte en Angleterre. Avec lui s'évanouit sans retour l'espoir ambitieux qu'avait conçu la famille des Douglas.

Le calme rétabli au dedans, Jacques attaqua l'Angleterre (1456). Dans le cours de cette guerre, les Écossais gagnèrent la bataille de Sarck. Mais Roxburgh restait au pouvoir des Anglais. Jacques, alors franchement secondé par la noblesse, assiégea cette forteresse. Pendant que l'armée livrait un assaut à la place, il ordonna une décharge de toute l'artillerie. Un des canons en batterie creva auprès de lui, et ce prince, frappé à la cuisse par les débris de la pièce, mourut sur-le-champ. Ainsi finit Jacques II, le 3 août 1460, à l'âge de 29 ans.

Jacques III, fils du précédent, n'avait que sept ans (il était né en 1453), lorsqu'il fut proclamé roi, devant Roxburgh. Tant que l'archevêque Kenneth et, après lui, Gilbert Kenneth, tuteur de Jacques, dirigèrent les affaires de l'état, la minorité de ce prince fut heureuse. Mais lord Boyd, Alexandre son frère et ses deux fils étant parvenus à s'emparer de l'esprit de Jacques, l'autorité royale perdit entre leurs mains tout ce qu'elle avait acquis par ces deux sages conseillers de la couronne. Une chute, rapide comme leur élévation, détruisit la faveur des Boyd. Les Hamilton leur succédèrent, et passèrent comme eux. Après ceux-ci, Jacques résolut de régner par lui-même. Craintif jusqu'à la pusillanimité, uniquement occupé d'amasser des trésors par toutes sortes d'exactions, employant une partie de son or à satisfaire des goûts bizarres, de viles passions, il ne se montrait que rarement en public et vivait enfermé au château de Stirling dans la société intime des plus ignobles favoris. Mais il n'en poursuivait pas moins, comme ses prédécesseurs, l'abaissement de l'aristocratie. Les barons, qui le haïssaient et le méprisaient également, résolurent de défendre contre lui leurs prérogatives. Les deux frères du roi, Alexandre duc d'Albany et Jean comte de Marr, prirent part à leurs ligues. Mais le premier fut enfermé dans le château d'Édimbourg, et le comte de Marr périt, selon quelques historiens, étouffé dans un bain. Ce cri-

me ne fit que rendre plus critique la position du roi. Albany parvint à s'échapper et passa en France. Entraîné par la vengeance et par l'ambition, il prit le titre de roi d'Écosse et traita ouvertement avec Édouard IV, roi d'Angleterre. Édouard devait aider le duc d'Albany à détrôner Jacques III; de son côté, le duc promettait de renoncer à l'alliance de la France et de se reconnaître vassal du roi d'Angleterre, de lui livrer, pour garantie de sa foi, les places les plus fortes et les comtés les plus riches de l'Écosse. Le duc de Glocester (depuis Richard III) ne tarda pas à entrer en Écosse à la tête d'une armée. Alors Jacques se vit obligé d'implorer le secours de ces mêmes barons qu'il avait si peu ménagés. Ceux-ci répondirent à son appel, et en peu de temps une armée de 50,000 hommes se trouva rassemblée près d'Édimbourg. Les lords, quoique disposés à repousser les Anglais, ne l'étaient pas moins à briser le joug honteux des favoris de Jacques. Ils tinrent conseil, à ce sujet, dans l'église de Lawder. Après avoir fait main-basse sur les favoris, ils conduisirent Jacques au château d'Édimbourg, et marchèrent contre les Anglais qui venaient de s'emparer de Berwick. Albany, touché sans doute des malheurs dont l'Écosse était menacée, obtint du duc de Glocester une suspension d'armes. Il en profita pour ménager un traité, non-seulement entre les deux nations, mais encore entre le roi et les lords révoltés. Jacques recouvra sa liberté, et la bonne intelligence parut renaître entre lui et le duc d'Albany. Ce dernier, pendant que son frère se livrait, comme par le passé, à ses frivoles occupations, administra les affaires du royaume avec assez d'habileté et de succès. Bientôt son ambition et ses liaisons criminelles avec les Anglais donnèrent de l'ombrage aux Écossais. Sous le prétexte qu'on avait cherché à l'empoisonner, il se retira à son château de Dunbar, puis en Angleterre, et enfin en France où il termina ses jours.

Jacques, affranchi de la tutelle du duc d'Albany, se laissa gouverner par d'autres favoris aussi méprisables que ceux dont on l'avait délivré. La noblesse, irritée par de nouvelles hostilités de la part du roi, ne tarda pas à renouveler ses murmures et ses complots. Les plus puissants d'entre les barons prirent les armes, s'emparèrent de la personne du comte de Rothsay, héritier présomptif de la couronne, et publièrent en son nom des proclamations portant que, Jacques III ayant livré les frontières du royaume aux Anglais, les chefs de la noblesse s'étaient réunis pour le renverser du trône et mettre son fils à sa place. Jacques, à la tête d'une armée de 30,000 hommes, voulut essayer de défendre sa couronne. Il marcha contre les rebelles et les joignit, le 18 juin 1488, à un mille de Bannockburn, lieu célèbre par la victoire que le grand Robert Bruce y avait autrefois remportée sur les Anglais. Les seigneurs de son parti se préparaient à combattre avec dévouement, lorsque ce faible monarque, épouvanté du bruit des armes et de certaines prédictions sinistres, s'enfuit du champ de bataille. Ne pouvant maîtriser le cheval qu'il montait, il alla tomber à quelque distance de là, près d'un moulin appelé Beaton's Mill. Transporté à grand'peine sur le lit du meunier par les habitants du moulin, il demande un prêtre. En ce moment, un inconnu se présente, se dit prêtre. Arrivé près du roi mourant, il le frappe de plusieurs coups de poignard au cœur, puis chargeant le cadavre sur ses épaules, il disparaît. Jamais le corps de l'infortuné Jacques ne put être retrouvé; on ignore même qui fut son meurtrier. Jacques III n'avait encore que 36 ans. Sa fuite du champ de bataille avait mis fin au combat; les troupes royales se retirèrent vers Stirling, et les vainqueurs rentrèrent dans leur camp.

Jacques IV, fils du précédent, né en 1473, fut proclamé sur-le-champ par les barons coalisés. L'indignation qu'avait excité le meurtre du roi Jacques III et la crainte d'une excommunication les avaient déterminés à user modérément de leur victoire : aussi Jacques IV prit sans opposition les rênes du gouvernement. C'était, selon Robertson, un prince brave, généreux, et dont l'âme s'ouvrait facilement aux nobles passions. Allié fidèle de la France, Jacques, sur la recommandation de Charles VIII et de l'empereur

Maximilien Ier, s'empressa de soutenir, contre Henri VII (*voy.*), roi d'Angleterre, Perkins Warbeck qui se prétendait fils d'Édouard IV, et auquel il avait fait épouser la belle Catherine Gordon, fille du comte de Huntley. Il fit une incursion dans le Northumberland; mais, n'ayant trouvé dans les populations anglaises aucune sympathie pour cet aventurier, il l'abandonna. Après sept ans de trève (depuis 100 ans, il n'y avait pas eu de traité de paix entre l'Angleterre et l'Écosse), Henri VII, qui voulait réunir ces deux royaumes, offrit à Jacques IV sa fille Marguerite avec une forte dot. Une paix de 10 ans suivit ce mariage (1503). Pendant cette période de tranquillité, Jacques, d'accord avec le parlement, rendit plusieurs lois utiles à la prospérité de l'Écosse. Il encouragea le commerce et l'agriculture, et régla la représentation des différentes classes de la nation au parlement avec toute l'équité possible à cette époque.

Henri VIII ayant succédé à Henri VII, son père, la mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre Jacques IV et lui. En 1513, Henri se préparant à attaquer la France, Jacques, trop peu ménagé par son orgueilleux beau-frère, et de plus excité par Anne de Bretagne, femme de Louis XII, qui le nommait son chevalier, déclara la guerre à l'Angleterre, malgré les représentations de la reine Marguerite et de ses plus sages conseillers. A la tête de la plus brillante armée que l'Écosse eut encore mise sur pied, il entra en Angleterre et prit rapidement plusieurs forteresses. Mais charmé, dit-on, de la beauté de lady Hérond de Ford, il s'arrêta près d'elle et ne se réveilla qu'à la nouvelle de l'approche d'une armée anglaise sous les ordres du comte de Surrey. L'armée écossaise, manquant de vivres, affaiblie par les désertions, recula jusqu'à Flowdon, et prit position sur une colline qui s'élève au-dessus de la plaine du Till. Surrey, n'osant attaquer de front les Écossais, alla se placer entre Jacques et son royaume. Au lieu de rester ferme dans la position avantageuse qu'il avait prise, Jacques marcha à la rencontre des Anglais, et le 9 septembre 1513 s'engagea la plus sanglante bataille que se fussent encore livrée les deux nations rivales. Malgré les efforts de Jacques et de ses barons, l'armée écossaise, forcée dans la nuit d'abandonner le champ de bataille, y laissa 10,000 de ses meilleurs soldats et l'élite de la noblesse du royaume. Les Anglais avaient perdu de 5 à 6,000 hommes. Jacques, après avoir combattu vaillamment, avait disparu dans la mêlée. Longtemps après la fatale bataille de Flowdon, les Écossais conservaient l'espoir de le voir reparaître. Sir Walter Scott raconte que le corps de ce prince, retrouvé sur le champ de bataille par lord Dacre et transporté à Berwick, fut reconnu par deux de ses anciens serviteurs. Comme il était excommunié, son corps resta privé de funérailles. Sa royale dépouille, enfermée dans un cercueil de plomb, fut envoyée au monastère de Sheen, dans le comté de Surrey*.

Jacques V, fils du précédent, âgé d'un an et quelques mois, lui succéda, sous la régence de la reine Marguerite d'Angleterre, sa mère. L'Écosse était alors plongée dans la stupeur et le deuil, par la défaite de Flowdon. Le comte de Surrey n'avait point cherché à profiter de sa victoire, et Henri VIII, qui voulait se concilier l'affection des Écossais, les comprit volontiers dans le traité qu'il conclut avec la France.

La reine-mère, investie de la régence à condition qu'elle ne se remarierait pas, épousa bientôt après Douglas, comte d'Angus. L'élévation de ce jeune seigneur excita la jalousie des barons. Ils ôtèrent la régence à la reine et rappelèrent de France le comte Jean d'Albany, fils du comte Alexandre, frère de Jacques III. Le nouveau régent chercha à continuer le système d'accroissement de la puissance royale adopté par les derniers rois. Pour arriver à ce but, il fit mettre à mort lord Hume et exiler le comte d'Angus qui lui portaient ombrage.

Lorsqu'il déclara la guerre à l'Angleterre, la noblesse refusa de le seconder. Après une lutte infructueuse, pendant laquelle la reine et le comte d'Angus re-

(*) Il y a là-dessus des versions différentes : selon l'une, les Anglais emportèrent le corps du roi tué par eux dans la mêlée; et Henri VIII, après avoir obtenu du pape qu'il fût relevé de l'excommunication, le fit enterrer à Saint-Paul de Londres. *Voir* Rymer, *Acta publica*, VI, 1re p. S.

parurent un instant sur la scène politique, Albany, désespérant de vaincre une opposition à laquelle la nation s'était réunie, retourna en France.

Alors Jacques, âgé de 13 ans, prit les rênes du gouvernement, avec l'aide de huit conseillers. Mais Angus parvint à ressaisir l'autorité, malgré les intrigues de la reine-mère et du comte d'Arran que cette princesse soutenait contre son mari dont elle s'était séparée. Le jeune roi haïssait le comte d'Angus qui s'était rendu maître de sa personne. Lennox et Buccleuch essayèrent vainement de le soustraire à cet esclavage : Angus déconcerta leurs projets et renferma Jacques dans le château de Falkland. Mais trompant la vigilance de ses gardiens, celui-ci s'évada et gagna le château de Stirling où résidait la reine-mère. Angus et le comte d'Arran furent dès lors éloignés des affaires (1528) et condamnés à l'exil où ils restèrent tant que vécut Jacques V.

Affranchi de la tutelle des Douglas, Jacques déploya les qualités d'un roi sage et plein de fermeté. Juste et vaillant comme son père, il fit de bonnes lois et protégea de ses armes ses sujets contre l'oppression des grands. Les frontières étaient alors livrées aux plus affreux désordres : à force de vigueur, il y rétablit si bien le calme et l'exercice des lois que depuis on disait communément parmi le peuple : « Les buissons à présent gardent les troupeaux. » Jacques fut secondé dans ses projets de réforme par le cardinal Beaton, archevêque de Saint-André, et par ses autres ministres, avec une énergie souvent poussée jusqu'à la cruauté. Il fonda le collége de justice, cour suprême de l'Écosse; donna un grand développement à la marine, et fit exploiter avec succès des mines d'or jusqu'alors inconnues ou négligées; enfin, il signala son goût pour les beaux-arts, déjà en honneur dans le midi de l'Europe, et il mérita le surnom de roi des communes.

Ce prince semblait, par sa prudence et par la forte trempe de son caractère, devoir échapper aux infortunes dont, jusqu'à lui, sa famille avait été accablée. Mais son inflexible sévérité avait laissé dans l'âme des barons un ressentiment profond, et bientôt il put reconnaître que les intentions les plus justes, quand elles ne sont pas dirigées par la modération, produisent souvent de funestes résultats.

Henri VIII, son oncle, devenu, en Angleterre, le chef de la religion réformée, voulait aussi l'établir en Écosse. Aucune promesse ne fut épargnée par lui pour déterminer son neveu à entrer dans ses projets. Mais Jacques fut arrêté par l'influence du clergé catholique et par son attachement à l'alliance française. Non-seulement il donna des secours au roi François Ier contre Charles-Quint, mais il passa encore en France, en 1536, et épousa Madeleine de Valois, fille de ce roi. Trois ans après, la reine étant morte, il prit pour femme Marie, duchesse douairière de Longueville et fille du duc de Guise. Pendant ce temps, Henri VIII, qui redoutait l'alliance de Jacques avec les puissances du continent, lui proposa une entrevue à York pour régler leurs intérêts et établir entre eux les bases d'une union solide. Le roi d'Écosse promit d'abord de s'y rendre; mais le clergé parvint encore à changer ses dispositions, et Jacques refusa enfin de se présenter à la conférence, où déjà le roi d'Angleterre l'attendait. Henri VIII, outré de cet affront, lui déclara la guerre, en 1542, et le duc de Norfolk parut sur les frontières d'Écosse, à la tête d'une nombreuse armée. Jacques obtint un avantage assez important sur les Anglais; mais les barons déclarèrent qu'ils n'iraient pas plus loin, et il fut obligé de se retirer. Quelque temps après, il leva une nouvelle armée, espérant cette fois trouver plus d'obéissance dans ses sujets. Déjà les troupes écossaises avaient franchi le golfe de Solway, lorsque les défiances de la noblesse mirent de nouveau le désordre dans leurs rangs. Cinq cents cavaliers anglais, profitant de l'occasion, chargèrent avec impétuosité l'armée écossaise, qui prit la fuite sans opposer la moindre résistance.

Cette honteuse déroute, l'affaire de Fala, la mort prématurée de ses deux fils, et, avec cela, les remords qu'excitait en lui le souvenir de ses cruautés, jetèrent le malheureux roi dans un violent désespoir. Renfermé dans le château de

Falkland, il s'abandonnait à sa douleur, lorsqu'on lui annonça que la reine venait d'accoucher d'une fille : « Par une fille, s'écria-t-il, la couronne est entrée dans notre famille; elle en sortira par une fille. » Ce furent là, dit-on, ses dernières paroles. Le 7 décembre 1542, Jacques V, à peine âgé de 31 ans, expira, laissant la couronne à sa fille au berceau, l'infortunée Marie Stuart.

Jacques VI, depuis Jacques Ier, naquit à Édimbourg, le 19 juin 1566, de Marie Stuart (*voy.*), reine d'Écosse et de France, et de Henri Darnley, son second mari. Proclamé roi dès l'année suivante, après la mort de son père et l'abdication forcée de sa mère, il eut une minorité orageuse. Pendant la captivité de Marie, il tomba au pouvoir des grands qui dominaient alors en Écosse, et ne recouvra sa liberté que par l'influence d'Élisabeth, reine d'Angleterre, dont il devait être l'héritier. C'est en vue de cet héritage que Jacques lui pardonna bien vite l'assassinat juridique de sa mère, ou au moins qu'il ne lui en témoigna aucun ressentiment, après avoir échoué dans toutes les tentatives qu'il avait faites du vivant de Marie pour la sauver. On sait qu'il eut pour précepteur le savant Buchanan (*voy.*), publiciste célèbre et l'un des meilleurs historiens de l'Écosse.

En 1589, Jacques épousa la princesse Anne de Danemark, malgré l'opposition de la reine d'Angleterre. Aidé des sages conseils du chancelier John Maitland, tandis qu'il ménageait, par le ministre anglais Robert Cécil (*voy.*), ses droits à la succession d'Élisabeth, Jacques se montra à la nation écossaise sous un jour favorable. Les Anglais conçurent pour lui une estime telle qu'ils lui confirmèrent le surnom de *Salomon du Nord* que ses flatteurs lui avaient décerné *.

Sous son règne, comme en d'autres temps, la noblesse était turbulente, et le clergé ajoutait encore aux embarras de la couronne. Jacques eut d'abord à combattre le soulèvement de la populace d'Édimbourg excitée par les prédicateurs; puis celle de Francis Stewart, comte de Bothwell, parent du troisième mari de sa mère, et celle de trois seigneurs catholiques, les comtes de Huntley, d'Eroll et d'Angus. Il en triompha, et parvint à rétablir la tranquillité dans tout le royaume.

En 1595, il rendit de sages lois pour prévenir les révoltes si fréquentes parmi les clans; et, voulant éteindre les haines entre les barons, il les força à se réconcilier en sa présence.

La reine Élisabeth avait à peine fermé les yeux (3 avril 1603) que le roi d'Écosse, désigné par elle-même pour son successeur, fut unanimement proclamé roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques Ier. Il arriva à Londres précédé d'une grande réputation de sagesse. L'enthousiasme du peuple était tel qu'un Écossais s'écria : « Ces imbéciles d'Anglais vont gâter notre bon roi. »

Jacques conserva Cécil, l'ancien ministre d'Élisabeth; mais il s'empressa de faire disparaître tout ce qui la rappelait. Après avoir sondé avec assez d'adresse le terrain sur lequel il était placé, Jacques se trouva bientôt en présence des différentes sectes religieuses qui divisaient l'Angleterre. Les puritains et les presbytériens, irrités de la protection accordée par la feue reine aux épiscopaux, enhardis par leur nombre et par l'avénement d'un roi élevé dans les principes du presbytérianisme, se répandirent en discours séditieux contre la religion anglicane. Comptant sur l'appui du roi et ne doutant pas de la chute de l'épiscopat, ils entamèrent ces disputes fanatiques qui, dans la suite, inondèrent de sang l'Écosse et l'Angleterre. Au lieu d'user de son autorité pour étouffer, dès son origine, cette fermentation, Jacques indiqua une conférence à Hamptoncourt, entre les chefs des sectes opposées. Après y avoir parlé en théologien plutôt qu'en politique, il se prononça pour les épiscopaux, et ce fut un nouvel aliment à la haine des partis déchus de leurs espérances.

La Chambre des communes, composée de puritains, refusa des subsides. Les sectes que la décision du roi avait irritées résolurent sa perte, celle du parlement

(*) « Certainement, Jacques est Salomon, s'il est fils de David le joueur de harpe, » disait Henri IV, en faisant allusion au prénom de Rizzio, musicien favori de la reine Marie Stuart. *Voy.* ce nom.

et des ministres. Lord Catesby, J. Graunt, Thomas Percy, Roock-Wood, Tresham, Wright et Guy Fawkes, chefs du complot, firent remplir de poudres et de matières combustibles une cave placée au-dessous de la salle des séances du parlement. Mais, avant le jour de l'exécution de cet horrible complot (ce devait être le 5 novembre 1605, jour où le roi ouvrirait en personne le parlement), un des conjurés, que l'on a su depuis être Henri Percy, écrivit secrètement à lord Mounteagle, pair catholique, de ne point se rendre, tel jour, au parlement. Cet avis mystérieux transmis au roi par lord Mounteagle, éveilla sa perspicacité. Jacques ordonna que les souterrains de Westminster-Hall fussent visités, et l'on surprit Fawkes, l'affidé de Thomas Percy, achevant de préparer les mines qu'on devait faire jouer le lendemain. Appliqué à la question, ce conjuré révéla tout. Quelques-uns de ses complices périrent sur l'échafaud; d'autres se firent tuer en combattant avec courage; et les jésuites Odelcorne et Garnet, impliqués dans cette conspiration, appelée la *Conspiration des poudres*, furent pendus*. Le parlement n'accorda plus de subsides au roi que lorsqu'il eut donné son consentement au bannissement des jésuites. Mais en même temps, à sa grande satisfaction, le même parlement décréta le serment d'allégeance (*oath of allegiance*), et déclara que le pape n'avait le droit ni de déposer les souverains, ni de délier leurs sujets du serment de fidélité, ni de transmettre leur couronne à d'autres princes. Le cardinal Bellarmin (*voy.*), zélé défenseur des doctrines ultramontaines, écrivit contre le serment d'allégeance (*voy.*), et Jacques lui répondit par un écrit intitulé *Admonitio regis Magnæ Britanniæ ad principes christianos.*

Avant de clore la session de 1606, Jacques voulut faire prononcer par le parlement la réunion des royaumes d'Écosse et d'Angleterre. Déjà il avait pris le titre de roi de la Grande-Bretagne; les monnaies, les drapeaux, les pavillons de la marine portaient les armes réunies d'Écosse et d'Angleterre; mais il trouva de tous côtés une vive répugnance à ce projet. De là encore, la froideur qui régna constamment depuis entre le roi et le parlement, et par conséquent la difficulté pour ce prince d'obtenir de nouveaux subsides.

Heureusement pour lui, sa politique prudente et son amour pour la paix le sauvèrent de la nécessité de faire de grands préparatifs de guerre. Le roi de France Henri IV avait essayé vainement de l'associer à ses vastes projets contre l'Allemagne : Jacques Ier recula toujours devant une guerre qui pouvait compromettre le repos de ses royaumes-unis; et l'on doit convenir que si la gloire de l'Angleterre ne date pas de ce règne, au moins là commence son commerce et sa prospérité.

Néanmoins Jacques fit d'énormes dépenses pour donner des titres, des dignités et des richesses à ceux qui surent captiver sa confiance et flatter ses passions. Ce fut d'abord Robert Carr, un de ses pages, qu'il nomma successivement vicomte de Rochester, chevalier de la Jarretière, comte de Sommerset, etc.; puis Georges Villiers, jeune homme d'une rare beauté, qui fut revêtu des titres de lord Wardon, marquis de Buckingham (*voy.*), lord-grand-amiral, et devint le dispensateur, à prix d'argent, des emplois de l'état et des faveurs du souverain. A mesure que Jacques s'avilissait, la nation s'éloignait de lui. Bientôt on ne le regarda plus que comme un papiste déguisé et prêt à rétablir le catholicisme en Angleterre. Sa conduite justifiait ces craintes de la part de ses sujets. En 1616, il s'unit à l'Espagne et entreprit de marier son fils Charles, prince de Galles, avec une des filles de Philippe III. L'ambassadeur d'Espagne à Londres semblait prêter l'oreille à ce projet; mais, au fond, il ne voulait qu'empêcher Jacques de secourir les princes protestants d'Allemagne, alors en guerre avec la maison d'Autriche, et qui comptaient sur l'alliance de

(*) Jacques lui-même, dans un écrit anonyme, l'appelle *Conjuratio sulphurea*. Cet écrit se trouve parmi les nombreux ouvrages de ce roi savant, publiés à Londres, en 1619, par l'évêque Jacques Montacuti, 1 v. in-fol. Le docteur Lingard cherche à réfuter l'accusation qui fut portée contre les jésuites. Longtemps avant lui, l'ambassadeur de France à la cour de Jacques Ier, La Boderie, avait déjà, dans ses *Négociations*, entrepris leur justification. S.

l'Angleterre. Tandis que Jacques s'occupait à préparer les fêtes de ce mariage, les Bohémiens, révoltés contre l'empereur Mathias, offrirent la couronne de Bohême à l'électeur-palatin, Frédéric, époux de la princesse Élisabeth, sa fille. Frédéric accepta, comptant sur l'appui de son beau-père. Depuis, lâchement abandonné, non-seulement il perdit la couronne qu'il n'avait portée que quelques jours, mais encore ses propres états. Peu sensible aux malheurs de son gendre, le roi d'Angleterre n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur ses projets d'alliance avec la famille royale d'Espagne.

Le parlement qui partageait la répugnance de la nation pour cette alliance, fit éprouver à Jacques toutes les contrariétés d'une opposition systématique. Le chancelier Bacon (*voy.*) appuyait de son talent les prétentions du roi : les communes l'attaquèrent, et Jacques, ayant abandonné son ministre à la colère de ses ennemis, cet homme célèbre alla finir ses jours dans la disgrace et dans la misère.

Par le conseil de Buckingham, son favori, Jacques Ier cassa le parlement et fit mettre à la Tour de Londres plusieurs de ses membres ; puis, afin d'obtenir des subsides, il eut recours à la bénévolence forcée. Ce moyen oppressif lui procura des sommes énormes qui furent dissipées dans les vains préparatifs du mariage du prince de Galles avec l'infante Marie. Philippe IV, qui avait succédé à son père, semblait favorable à cette alliance, et cela détermina Jacques à laisser partir pour Madrid le prince de Galles, sous la conduite de Buckingham (1623). Cette démarche n'eut point un heureux succès. Malgré son empressement, malgré les instances de son mentor, le prince de Galles ne put voir officiellement l'infante, pas même en audience particulière. Cependant le peuple catholique d'Espagne voyant dans l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre une conquête précieuse, peut-être Charles serait-il parvenu à terminer au gré de ses désirs cette longue intrigue, si la légèreté du duc de Buckingham n'eût tout à coup renversé ses projets. Épris de la jeune comtesse d'Olivarès, femme du premier ministre d'Espagne, le présomptueux favori de Jacques avait mis tout en usage pour satisfaire sa passion. Mais la comtesse, d'accord avec son époux, feignit de répondre à l'amour du duc, et se fit remplacer par une courtisane obscure dans un rendez-vous nocturne qu'elle lui avait accordé. Pendant que le duc se félicitait de son bonheur, l'aventure fut divulguée, et Buckingham, livré aux railleries de la cour et de la ville, persuada au prince de Galles qu'ils étaient tous deux les jouets de la duplicité des Espagnols; il le décida, non sans peine, à renoncer aux espérances que lui-même avait fait naître.

Le retour du prince de Galles et la rupture des négociations relatives à son mariage, excitèrent la plus vive joie en Angleterre, et, sans s'occuper des circonstances qui avaient amené ce résultat, le parlement décréta que Buckingham serait remercié du service qu'il venait de rendre à l'état. En même temps, le roi fut supplié de déclarer la guerre à l'Espagne. Une flotte appareilla ; mais pendant qu'on hâtait ces préparatifs, qui devaient rester sans effet, comme tous ceux qui furent commencés sous le règne de Jacques Ier, ce prince arrêta le mariage de son fils avec Henriette de France, fille de Henri IV et sœur du roi Louis XIII. Le prince de Galles épousait la fille d'un roi : c'était ce que désirait son père. Aussi Jacques passa-t-il sans murmurer sur toutes les humiliations qu'il eut à éprouver pendant les négociations qui précédèrent ce mariage (1625). Il avait alors 59 ans, dont il avait régné 22 : saisi tout à coup d'une fièvre tierce, il descendit rapidement au tombeau. Des historiens du temps assurent que Buckingham hâta sa mort par le poison.—Ainsi finit ce roi qui s'était rendu, par ses prétentions à l'érudition, la fable de l'Europe, et par sa pusillanimité, la honte de l'Angleterre. Un poëte l'a stygmatisé par ce distique :

Rex fuit Elisabeth ; nunc est regina Jacobus.
Error naturæ sic in utroque fuit.

Jacques II, second fils de Charles Ier (*voy.*), naquit le 3 novembre 1633 (nouv. style), et porta d'abord le titre de duc

d'York. A la révolution de 1640 (*voy.* CHARLES Ier), il se réfugia en Hollande. Tour à tour volontaire sous Turenne, Don Juan d'Autriche et Condé, il fit preuve d'un grand courage. Après la restauration, nommé par le roi Charles II (*voy.*), son frère, grand-amiral d'Angleterre, il justifia cette haute faveur par ses talents et son habileté. En 1665, il remporta une victoire signalée sur l'amiral hollandais Opdam, et il se couvrit de gloire, en 1672, dans les combats acharnés et sanglants qu'il soutint contre l'illustre Ruyter. Mais, en même temps qu'il acquérait de glorieux titres à l'estime de la nation anglaise, il ne justifiait que trop, par son attachement au catholicisme, les alarmes de la majorité de la nation, invinciblement attachée aux principes de la religion réformée. Ses opinions sur le pouvoir absolu, opinions qu'il tenait de son père, ne laissaient aucun doute sur la ligne gouvernementale qu'il suivrait en cas que le sort l'appelât à porter la couronne. Néanmoins, à la mort de Charles II (6 février 1685), le duc d'York, malgré ses nombreux ennemis et quoique exclu par un bill du parlement d'Oxford, prit possession du trône aux acclamations de la nation anglaise.

Jacques II crut devoir rassurer la nation par des promesses libérales; mais il les démentit formellement en s'allouant, par une simple proclamation, le produit des douanes et l'*accise*, et en allant publiquement à la messe. Le temps où les rois pouvaient changer à leur gré la religion de l'état était passé : aussi les adversaires du pouvoir absolu et du catholicisme se préparèrent à la résistance, assurés que Jacques, plein de sécurité dans ses propres forces et dans l'appui qu'il pouvait se ménager au dehors, marcherait d'un pas ferme vers l'accomplissement de ses projets rétrogrades. Jacques était encore fortifié dans ses opinions par la reine Marie-Éléonore d'Este, sa femme en secondes noces, qui, d'accord avec le confesseur du roi, le jésuite Peters, et quelques prêtres catholiques, neutralisait tous les efforts du conseil entièrement composé de protestants. Le parlement (le seul qui s'assembla pendant le règne de Jacques), fut convoqué sous l'influence de la cour (le 19 mai); il accorda à ce prince, pour toute sa vie, un revenu plus fort que celui du feu roi son frère, et vota un subside de 260,000 liv. sterl. Tant de docilité encouragea le roi à demander, pour les catholiques opprimés, une entière liberté de conscience; demande juste et généreuse, mais alors la plus inopportune qui pût être hasardée. Pendant le cours des débats parlementaires, survint la révolte du duc de Monmouth et du comte d'Argyle. Le premier voulait la couronne pour lui, et l'autre, la république pour tous. La victoire rendit Jacques inflexible et barbare: les deux chefs révoltés payèrent de leur tête l'imprudence de leur entreprise; une vengeance inutile envers les débris de leur parti excita l'indignation publique. Le roi, dans l'enivrement de sa prospérité, déclara au parlement qu'il allait retenir au service de l'état, et cela, sans les astreindre au serment du *test*, les officiers qu'il avait employés avec tant de succès contre les rebelles. Quelques membres des Communes hasardèrent des représentations : tout fut inutile. Jacques parvint à se faire autoriser, par un bill, à employer des officiers catholiques en tel nombre qu'il le jugerait à propos. Ce pas fait, il crut pouvoir tout entreprendre, et il y était encore poussé par Louis XIV, qui lui faisait entendre qu'il devait profiter d'une conjoncture aussi favorable pour rétablir la religion catholique, la seule base solide de l'obéissance absolue qu'il voulait obtenir de ses sujets. Il lui prêcha d'exemple en prononçant la révocation de l'édit de Nantes. Jacques II, trop faible pour trancher la question, s'arrêta à des demi-mesures. Un prédicateur, nommé Sharp, excita tellement par ses discours la colère de Jacques, que ce prince ordonna à l'évêque de Londres de l'interdire : sur le refus du prélat, le roi le fit suspendre lui-même de ses fonctions. Ce fut le signal de la guerre ouverte entre la couronne et l'Église anglicane. Le prédicateur Johnson, ayant alors osé exhorter à la révolte les troupes campées près de Windsor, fut condamné au fouet et au pilori. Vers le même temps (1687), lord Castelmaine partit pour Rome avec le titre d'ambassadeur et chargé d'exprimer au pape le désir du roi Jacques de réconcilier les

trois royaumes britanniques avec l'Église romaine; et, un nonce, accrédité par Innocent XI, arriva la même année à Windsor et y fit une entrée publique, revêtu des habits pontificaux. C'était braver tout un peuple qui regardait le catholicisme comme inconciliable avec ses libertés. Le parlement laissa percer son mécontentement. Au lieu de lui imposer silence par sa fermeté, Jacques appela successivement dans son cabinet les membres de cette assemblée et chercha à les séduire par des prières ou par des promesses. Jacques ayant proclamé, de sa propre autorité, la liberté de conscience, l'archevêque de Cantorbéry et six évêques refusèrent de faire lire dans les églises la déclaration du roi. Les sept prélats furent envoyés à la Tour de Londres. Cet acte de despotisme souleva le peuple, pour qui les prélats devinrent des martyrs; et, lorsqu'ils furent absous par le jury, le peuple et l'armée accueillirent avec des transports de joie l'arrêt qui les mettait en liberté. « Ainsi, « dit M. de Chateaubriand, ce fut par un « acte juste et généreux, en principe, que « Jacques acheva de mécontenter la na- « tion. On trouve aisément la double rai- « son de cette sorte d'iniquité des faits : « d'un côté, il y avait fanatisme protes- « tant; de l'autre, on sentait que la to- « lérance royale n'était pas sincère et « qu'elle ne demandait une liberté par- « ticulière que pour détruire la liberté « générale. »

Vers le même temps (20 juin 1688), naquit le prince, qui depuis fut connu sous le titre de chevalier de Saint-Georges. Le peuple était si mal disposé envers la couronne, qu'il admit avec empressement les bruits qu'on fit courir sur la naissance illégitime de ce prince. Le roi fit comparaître devant le grand conseil plus de trente témoins qui constatèrent l'accouchement de la reine. Ces précautions ne produisirent aucun effet : la nation repoussait dès lors l'héritier légitime et tournait ses regards vers le prince d'Orange (*voy.* GUILLAUME III), stathouder de Hollande, époux de la princesse Marie, fille en premières noces de Jacques, dont l'attachement au protestantisme était bien connu. Depuis longtemps, le prince d'Orange se tenait prêt à saisir le sceptre de l'Angleterre au moment où il échapperait aux mains inhabiles de son beau-père. S'il ne fit pas la révolution, il la prépara. Jugeant que le moment d'agir était enfin arrivé, il osa blâmer hautement les actes du gouvernement de Jacques et sut rallier avec adresse à son parti toutes les sectes du protestantisme. Les troupes furent séduites; les chefs de la flotte et les seigneurs les plus puissants allèrent à La Haye lui offrir leurs services.

Cependant, Louis XIV ne cessait d'avertir son allié du danger qui le menaçait : celui-ci, aveuglé par ses préventions, trompé par son ministre lord Sunderland, repoussait les avis du roi de France et refusait les secours que cet allié lui offrait. Il ne sortit de son aveuglement que lorsque son ministre à La Haye lui adressa un plan détaillé des projets du prince d'Orange. Jacques, épouvanté, pensa conjurer l'orage en révoquant les mesures impolitiques qu'il avait prises en faveur des catholiques; mais le coup était porté, et désormais sa perte inévitable. Tout l'abandonnait à la fois : les tories même et le haut clergé, pliant leurs principes aux conjonctures présentes, s'unirent aux whigs; les sectes religieuses et les partis politiques, gagnés par le prince d'Orange, le désiraient pour protecteur.

Pendant que tout s'arrangeait en Angleterre pour la réussite de ses projets, le prince faisait, avec autant d'activité que de secret, ses préparatifs de guerre. En même temps, un manifeste répandu en Angleterre disposait la nation à le recevoir comme un libérateur. Enfin, le 30 octobre 1688, le stathouder partit accompagné des comtes de Shrewsbury et de Macclefield, des lords Mordaunt, Wiltire, Paulet, Averquerque, Bentinck, de l'amiral Herbert et du maréchal de Schomberg, protestant français réfugié. Il alla débarquer, avec 14,000 hommes, le 15 novembre, à Torbay, dans le Devonshire. A peine à terre, il publia une proclamation, dans laquelle il annonçait qu'il se rendait aux vœux de la noblesse et du peuple, afin de garantir l'état des pernicieux conseils auxquels s'abandonnait le roi, de réparer les torts de ce

prince, d'assembler un parlement libre qui pût veiller aux droits de la nation, et, enfin, d'examiner les preuves de la légitimité du prince de Galles. De Torbay, le prince d'Orange marcha vers Exeter : là, il fut rejoint par une foule d'officiers déserteurs de leurs drapeaux, par le prince George de Danemark, second gendre du roi, et, enfin, par l'ingrat Churchill, frère de l'une des maîtresses de Jacques, et depuis duc de Marlborough. L'infortuné roi s'était avancé jusqu'à Salisbury; mais, découragé par tant de désertions, il prit le parti de rentrer dans Londres. Le prince d'Orange parvint, à force d'adresse, à le déterminer à quitter cette ville, et, aussitôt qu'il le sut parti, il y fit son entrée. Jacques s'embarqua, presque seul, sur la Tamise (12 décembre 1688) pour se retirer en France, où déjà la reine et son fils étaient arrivés sous la garde du comte de Lauzun; mais, arrêté à Faversham, il fut ramené à Londres. Le prince d'Orange, que ce retour contrariait, se hâta de signifier à son beau-père qu'il eût à se rendre au château de Ham. Jacques préféra Rochester, et son gendre accéda facilement à sa demande. Peu de jours après (le 2 janvier 1689), Jacques, sans que le prince d'Orange cherchât à l'en empêcher, s'embarqua sur une frégate et alla débarquer à Ambleteuse, sur les côtes de France. De là, il se rendit au château de Saint-Germain-en-Laye (7 janvier 1689), où son allié, le roi Louis XIV, lui offrit une hospitalité généreuse.

Une assemblée nationale, sous le nom de *convention*, convoquée à Westminster, déclara le trône vacant par la fuite du roi Jacques, et, attendu que son fils, le prince de Galles, passait pour un enfant supposé, la couronne fut donnée au prince d'Orange et à la princesse Marie, sa femme, fille aînée de Jacques II.

Cependant Jacques, retiré à Saint-Germain, n'avait point perdu l'espoir de ressaisir le sceptre des trois royaumes, espoir qu'animaient encore les compagnons de son exil et surtout le roi de France. D'ailleurs, l'Irlande avait été soulevée par le comte de Tyrconnel, et Jacques comptait de nombreux partisans en Écosse et même en Angleterre. Il partit donc des côtes de France avec une flotte que lui avait donnée Louis XIV et débarqua à Kingsale, en Irlande, le 12 mars 1689, avec 5,000 Français, commandés par le comte de Lauzun. Le 24, il était maître de Dublin, et Tyrconnel se préparait à le seconder à la tête de 30,000 hommes. Londonderry fut assiégé; mais la résistance héroïque des assiégés, poussés à une défense désespérée par les rigueurs impolitiques que Jacques ne craignait pas d'exercer contre les protestants d'Irlande, força ce prince à lever le siége. Ce fut là le terme de ses succès. Guillaume III, après s'être affermi sur le trône par une conduite aussi politique que sage, était enfin parti pour aller combattre son beau-père. Débarqué en Irlande avec 40,000 hommes, il rejoignit le maréchal de Schomberg qui l'avait précédé dans ce pays. Ils marchèrent ensemble contre Jacques, et le rencontrèrent sur les rives de la rivière de Boyne (*voy.*) : là s'engagea (11 juillet) une bataille sanglante. Schomberg y fut tué, Guillaume blessé, et Jacques, vaincu, prit la fuite, repassa en France et regagna sa paisible retraite de Saint-Germain.

Louis XIV arma une seconde flotte, et Jacques s'avança sur les côtes de Normandie avec le maréchal de Bellefond. Quatre-vingt-huit vaisseaux, sous le commandement de l'amiral Russell, leur barrèrent le passage. Tourville, qui n'avait que 44 vaisseaux, reçut ordre d'attaquer la flotte anglaise (29 mai 1692). Après un combat acharné, qui dura toute la journée, la flotte française fut dispersée et 13 des vaisseaux de Tourville furent brûlés à la Hogue (*voy.*) et à Cherbourg. « Ma mauvaise fortune, écrivit Jacques à « Louis XIV après ce désastre, a fait sentir son influence sur les armes de V. M., « toujours victorieuses, jusqu'à ce qu'elles aient combattu pour moi ; je supplie « V. M. de ne plus prendre intérêt à un « prince aussi malheureux. »

En 1696, Louis XIV, ayant su que le parti jacobite (*voy.*) était prêt à se soulever, rassembla un corps de troupes entre Dunkerque et Calais; Jacques se rendit même dans cette dernière ville. Là, on lui offrit d'enlever ou d'assassiner l'usurpateur : il rejeta cette proposition. Quand Louis

XIV, près de signer le traité de Ryswick et de reconnaître Guillaume III pour roi d'Angleterre, proposa à ce dernier, qui n'avait point d'enfants, de reconnaître le prince de Galles pour son héritier, Jacques, tandis que Guillaume consentait à cet arrangement, refusa d'y souscrire. Il « devait, disait-il, se résigner à l'usurpation de son gendre; mais son fils ne pouvait tenir la couronne que de lui, attendu que le fait de l'usurpation ne donnait aucun droit légitime. » Jacques refusa la couronne de Pologne que Louis XIV voulait lui faire obtenir. Rentré dans le palais de Saint-Germain, il ne chercha plus qu'à oublier le passé. Il trouva des consolations dans les sentiments les plus élevés et dans les pratiques les plus austères d'une religion à laquelle il était sincèrement attaché. Bientôt il parut avoir abandonné, pour jamais, le projet de remonter sur le trône. Renfermé dans le cercle étroit d'une société composée de quelques sujets fidèles, compagnons de ses malheurs, il passa dans une paix profonde les dernières années d'une vie qui avait été traversée par tant d'infortunes. Il mourut à Saint-Germain le 16 septembre 1701.

Jacques II, marié en premières noces avec Anne Hyde, fille du chancelier Clarendon, et en secondes noces avec Marie d'Este, princesse de Modène, avait eu, de l'une Marie, qui épousa le prince d'Orange, et Anne, qui régna après ce prince. De l'autre, il n'avait eu que le prince de Galles, plus connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges. *Voy.* STUART.

Jacques II avait laissé des mémoires fort étendus sur sa vie: Macpherson, ou plutôt Charles Dryden, en fit un abrégé. Ces mémoires, en 4 vol. in-fol., déposés d'abord au collége des Écossais, à Paris, furent ensuite envoyés à Saint-Omer, où ils restèrent longtemps en dépôt; mais, pouvant porter ombrage à la police révolutionnaire, ils furent détruits par les personnes qui les avaient jusque-là conservés soigneusement. J. L-T-A.

JACQUES (en espagnol *Jaymes*) I et II, rois d'Aragon, *voy.* ARAGON. — A la même maison appartenaient Jacques ou Jaymes I-IV, rois de Majorque (*voy.* ce nom), depuis 1262. X.

JACQUIN (NICOLAS-JOSEPH DE), botaniste et chimiste célèbre, naquit à Leyde, le 16 février 1727, et y prit le grade de docteur en médecine. Van Swieten le détermina à quitter sa ville natale et à se rendre en Allemagne. C'était à Vienne, en effet, que Jacquin devait obtenir sa célébrité. L'empereur d'Allemagne François Ier, grand amateur de botanique, science que Jacquin cultivait de préférence, l'envoya en Amérique, pour y faire une collection des plantes de cette contrée, dont il voulait orner les jardins botaniques de Vienne et de Schœnbrunn. Parti pour cette expédition en 1754, Jacquin employa cinq années à parcourir les Antilles, depuis la Jamaïque et Saint-Domingue, jusqu'à Curaçao. Il recueillit une riche collection de plantes dont la description en latin et les dessins furent publiés à Leyde, en 1760, et suivis bientôt d'un second ouvrage : *Selectarum stirpium americanarum historia*, Vienne, 1763, in-fol., avec 80 planches enluminées. Divers voyageurs avaient déjà décrit quelques-unes des plantes apportées par Jacquin; mais outre que la collection de celui-ci était beaucoup plus nombreuse, il avait encore basé son travail sur la méthode de Linné, et avait atteint une clarté, une précision que l'on n'avait pas obtenue de la part de ses devanciers.

Le botaniste hollandais ne se borna pas à la connaissance des plantes étrangères : il étudia encore celles que produit le sol de l'Europe. On vit paraître, deux ans après son retour, le catalogue des plantes des environs de Vienne, et une description des végétaux de l'Autriche, auxquels il en ajouta un grand nombre qu'il venait de découvrir.

Jacquin s'acquit, comme médecin praticien, une réputation distinguée. Il occupa les chaires de chimie et de botanique à l'université de Vienne : l'Empereur lui concéda des lettres de noblesse, le créa baron en 1806, et lui décerna l'ordre de Saint-Étienne. Il fut aussi nommé conseiller des mines et des monnaies. Il était membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris et de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe.

Jacquin mourut le 24 octobre 1817,

et laissa après lui un grand nombre d'ouvrages sur la botanique, divers mémoires relatifs à cette science, et un traité de chimie. L. D. C.

JAEN, province de l'Espagne méridionale ou de l'Andalousie (*voy.*), et ancien royaume, touche du côté de l'est à la Murcie et du côté de l'ouest à l'ancien royaume de Cordoue, tandis qu'elle est limitée au nord par la province de la Manche, et au sud par celle de Grenade. Le Guadalquivir (*voy.*) la traverse de l'est à l'ouest, en se rendant dans la province de Cordoue; ce fleuve reçoit, dans les limites de celle de Jaen, plusieurs rivières, surtout le Guadalimar et le Guadalbullon. Des ramifications de la Sierra Morena au nord, et des Alpuxarras au sud, se prolongent à travers la province; elles y forment de belles vallées, qu'arrosent les eaux fraîches des montagnes et qui produisent des grains, des vins, des fruits et de l'huile; on récolte aussi du miel, de la cire; le long des rivières s'étendent de bons pâturages. La production des céréales n'égale cependant pas la consommation; et l'industrie, bornée aux tanneries et aux savonneries, n'est guère plus florissante que l'agriculture. Aussi la population ne se monte-t-elle, selon Miñano, qu'à 265,593 habitants. Au dernier siècle, on avait espéré accroître la population et donner une impulsion à l'industrie, en attirant dans la province des Allemands catholiques, pour qui on avait bâti des villages réguliers appelés par les Espagnols *novas Poblaciones*, et dont le principal est la *Caroline*, joli bourg entouré de plantations : ces colonies ont pourtant peu prospéré et se sont laissé gagner par l'indolence générale; elles fabriquent un peu de soieries. Toutefois elles ont eu pour effet de rendre plus sûres pour les voyageurs les défilés de la Sierra Morena, surtout le fameux passage de Despeñaperros qui était autrefois infesté par des brigands. Une belle route avec des centaines de ponts traverse ces montagnes; une autre route a été construite dans le siècle actuel entre Grenade et Jaen.

La ville de *Jaen*, chef-lieu de la province, et ancien siége d'un roi maure, est agréablement située au pied d'une montagne, auprès du Guadalbullon. Des murs flanqués de tours la ceignent, et des fontaines arrosent ses rues. Sa cathédrale est un grand et bel édifice; elle a plusieurs autres églises, et renfermait autrefois beaucoup de couvents; il lui reste un évêché. La ville a une population d'environ 30,000 âmes. Andujar (*voy.*), auprès du Guadalquivir, est au milieu d'une belle campagne. Une proclamation du duc d'Angoulême, dans la guerre de 1823, fut datée de cette ville. Un autre lieu de la province, Baylen (*voy.*), est plus fameux par la capitulation du corps français commandé par le général Dupont (*voy.*), en 1808. Barza et Ubeda, deux villes anciennes peu distantes l'une de l'autre, ont toutes deux de belles églises. La première a été très peuplée du temps des Maures; elle a des tanneries et une population de 15,000 âmes. A Ubeda, on remarque un grand hôpital semblable à un château-fort : on récolte dans les environs beaucoup de grains, des vins et des fruits. D-G.

JAFFA, en arabe *Yafa*, l'ancienne *Joppé* des Hébreux, ville avec un petit port sur la côte de Syrie, était riche et commerçante du temps des rois de Jérusalem; aujourd'hui, il ne reste presque rien de la ville ancienne, et la ville moderne n'a que deux siècles d'existence. « Jaffa, dit M. de Chateaubriand (*Itinéraire*, etc., t. Ier) ne présente qu'un méchant amas de maisons rassemblées en rond et disposées en amphithéâtre sur la pente d'une côte élevée. Les malheurs que cette ville a si souvent éprouvés y ont multiplié les ruines. Un mur, qui par les deux points vient aboutir à la mer, l'enveloppe du côté de terre et la met à l'abri d'un coup de main. » La ville est bâtie sur un sol copieusement arrosé de fontaines, et couvert, du côté de la Palestine, de bois d'oliviers, de palmiers et d'orangers. Elle renferme un hospice très pauvre des Pères de la Terre-Sainte, habité ordinairement par quelques moines espagnols. Pendant les deux tiers de l'année l'entrée du port a de grands dangers pour les navires.

Jaffa a vu dans ses murs bien des dominateurs et bien des ennemis. Les Romains la saccagèrent; les Sarrazins s'en

rendirent maîtres; les croisés y entrèrent aussi en vainqueurs, et Gautier de Brienne en fit son comté et y reçut saint Louis, dont la femme y mit au monde une fille qui reçut au baptême le nom de Blanche. Cependant les croisés, ne pouvant plus s'y tenir, l'abandonnèrent aux soudans d'Égypte. Les Turcs enfin l'occupent depuis six siècles, quoique de notre temps ils en aient été chassés deux fois par les Français et ensuite par les Égyptiens.

En 1799, l'armée française vint y assiéger les Mamelouks et des Musulmans de diverses nations. Ceux-ci se défendirent avec une bravoure extraordinaire derrière un mur, leur seule défense; après un assaut extrêmement meurtrier, les Français pénétrèrent dans la place : il fallut conquérir tous les édifices et presque toutes les maisons; la résistance opiniâtre qu'avaient éprouvée les soldats les exaspéra au point qu'ils ne connurent plus de bornes à leur vengeance et l'exercèrent non-seulement sur les troupes musulmanes, mais aussi sur les malheureux habitants soit musulmans, soit chrétiens. Trois mille Arnautes et Mogrebins, s'étant enfermés dans un caravansérail, ne se rendirent aux généraux Beauharnais et Croisier que sous la condition d'avoir la vie sauve. Bonaparte vit avec déplaisir cette capitulation, ne sachant, dans la disette qui régnait et dans l'absence de moyens de transport, que faire de ces prisonniers. On tint trois conseils de guerre. Dans le dernier, on prit enfin l'horrible résolution de mettre à mort ces malheureux, en dépit de la capitulation conclue avec eux. On les divisa par pelotons, et on les massacra à coups de fusil et de baïonnette. « Ce massacre, de quelque manière qu'on l'envisage, dit avec raison l'auteur d'une histoire de l'expédition*, est une tache bien grave au nom de ceux qui pouvaient l'empêcher et qui se crurent forcés de ne le pas faire. » Bonaparte voulut faire de Jaffa le centre de ses opérations en Syrie. La peste qui se développa parmi les troupes, et que l'on déguisa d'abord sous le nom de fièvre, vint ajouter aux embarras du général en chef. On convertit en hôpitaux deux couvents situés sur les hauteurs auprès de la ville. On sait que pour inspirer de la confiance aux soldats frappés de terreur, Napoléon visita les pestiférés et les toucha même de sa main*. L'échec éprouvé, quelque temps après, devant Saint-Jean-d'Acre, et les privations auxquelles l'armée était exposée dans un pays où tout leur était hostile, força enfin Bonaparte à renoncer à ses projets et à quitter Jaffa, comme il avait fait des autres places occupées par ses troupes. On avait évacué sur Jaffa les pestiférés et les blessés du camp de Saint-Jean-d'Acre, en sorte que l'hôpital de Jaffa renfermait 2,000 malades, parmi lesquels la peste fit tant de ravages qu'il n'y avait plus ni médecins ni infirmiers pour les soigner. Bonaparte en fit transporter environ 800 par mer et 1,200 par terre. Il resta 25 agonisants qu'on ne put transporter. L'opinion s'est accréditée que Bonaparte leur fit administrer de l'opium pour hâter la fin de leurs souffrances et les empêcher de tomber au pouvoir des Turcs. Desgenettes (*voy.*) convient du fait**; mais Napoléon l'a nié, suivant le *Mémorial de Sainte-Hélène*. L'auteur de l'*Histoire de l'expédition* que nous avons citée plus haut déclare également que le fait est faux, mais il assure que le peu de malades qui restaient et qui étaient abandonnés de tout le monde périrent dans la conflagration de deux magasins voisins de l'hôpital, auxquels les Français mirent le feu lors de leur départ***. Quand les Turcs eurent repris Jaffa, Méhémet, Circassien, qui avait fait partie des Mamelouks du pacha Djezzar (*voy.*), fut nommé aga de la place. Ce petit despote, qui s'empara du commerce de Jaffa, fit améliorer les fortifications et le port.

En 1832, Méhémet-Ali (*voy.*), pacha d'Égypte, fit occuper militairement toutes les places de la Syrie, et ce fut pour en chasser ses troupes que la flotte an-

(*) *Histoire scientifique et militaire de l'Expédition française en Égypte*, Paris, 1831, t. II, pag. 357.

(*) Tout le monde connaît le fameux tableau du baron Gros (*voy.*) où cette visite est représentée, et qui se trouve maintenant au Musée national de Versailles. S.

(**) *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, 2e éd., Paris, 1830, p. 245.

(***) *Hist. scient.*, etc., t. III, p. 458.

glaise et autrichienne combinée, aidée des Turcs, fit, en 1840, une expédition qui eut pour résultat la reddition de la place de Jaffa ainsi que des autres ports de la Syrie. D-G.

JAGELLONS. Cette dynastie, qui régna en Pologne au XVe et au XVIe siècle, tirait son origine de Iaghiel ou Iaghello, né vers 1354, fils d'Olgherd, et petit-fils de Ghédimine (*voy.*), grands-princes de Lithuanie, auxquels il succéda en 1381. Ghédimine et Olgherd s'étaient élevés au premier rang parmi les potentats du Nord : à l'époque où Jagellon parvint au pouvoir, leurs états s'étendaient de la mer Baltique à la mer Noire. Les Tatars, depuis deux siècles maîtres de ces régions, relevaient en partie de Jagellon, et la Russie d'alors, morcelée par Vladimir-le-Grand, lui appartenait aussi en grande partie.—Idolâtre encore, la Lithuanie était en lutte continuelle avec les chevaliers de l'Ordre teutonique, ses voisins, qui cherchaient plutôt à étendre leur domination, qu'à propager la foi chrétienne. Les chevaliers faisant également la guerre à la Pologne, dont ils usurpaient le territoire, la communauté d'intérêts rapprocha bientôt les grands-princes de Lithuanie des rois de Pologne. L'alliance fut cimentée d'abord par le mariage de Casimir-le-Grand (*voy.*), roi de Pologne, avec Anne, fille de Ghédimine; Jagellon résolut de la fortifier par le même moyen. Précisément la couronne de Pologne venait d'échoir à Hedvige de Hongrie, petite-nièce de Casimir. Cette princesse, quoique promise à Guillaume d'Autriche, sacrifia ses penchants secrets au bien du pays, et accepta les offres de Jagellon, à condition qu'il embrasserait la religion catholique-romaine, et unirait ses états au royaume de Pologne. En 1386, Jagellon, ayant reçu le baptême, prit le nom de *Ladislas* (Wladislaw), épousa Hedvige et fut couronné roi.

Mort après un règne glorieux, le 31 mai 1434, Jagellon laissa une lignée de successeurs mâles qui s'éteignit, en 1572, avec Sigismond-Auguste, son arrière-petit-fils, septième roi de cette illustre dynastie que l'histoire désigne sous le nom de son chef et qui éleva la Pologne à son plus haut degré de splendeur. Les Jagellons furent grands, généreux, vaillants : l'amour du pays et des sciences les caractérisait particulièrement; on leur reproche néanmoins d'avoir trop aimé la paix et d'avoir poussé la générosité envers leurs sujets jusqu'à l'abandon des droits royaux, et leurs libéralités jusqu'à la profusion.

Sigismond-Auguste laissa deux sœurs, Anne et Catherine. Deux rois élus pour lui succéder durent s'engager à épouser Anne; et quand celle-ci mourut sans postérité, les Polonais, dévoués inébranlablement à cette illustre race, appelèrent sur le trône le fils de sa sœur Catherine, Sigismond Wasa de Suède, dont les descendants régnèrent en Pologne jusqu'à leur extinction (1668). La nation suspendit pour ainsi dire en leur faveur son droit d'élire les rois. Le successeur même du dernier des Wasa, le prince Michel Visniovieçki, n'eut d'autre titre à la couronne que sa parenté avec les Jagellons : il descendait du frère de Jagellon, Koributh.

Les Jagellons régnèrent aussi en Bohême et en Hongrie. Le petit-fils du chef de leur race, Ladislas ou Vladislaf, fils aîné du roi Casimir-Jagellon, fut appelé à la couronne de Bohême en 1471, et à celle de Hongrie en 1490. Après la mort de son fils Louis, les deux couronnes échurent en héritage à la sœur de ce roi, Anne Jagellon, qui les porta en dot à son époux, Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint, et après lui empereur d'Allemagne.

Une petite-fille de Jagellon, Sophie, épousa (1479) Frédéric, margrave de Brandebourg. C'est en faveur de son fils Albert, grand-maître des chevaliers de l'Ordre teutonique, que le roi de Pologne Sigismond-Jagellon, frère de Sophie, érigea en fief séculier le duché de Prusse.

Les collatéraux de Jagellon existent encore en Pologne. A leur nombre appartient le représentant actuel de cette maison, le prince Adam Czartoryski (*voy.*), président du gouvernement national en 1831; il rapporte son origine à un frère de Jagellon, Korigello, duc de Sévérie, mort en 1390. TH. M-KI.

JAGUAR. Le jaguar (*felis onca* de Linné, *panthère femelle* de Buffon, *grand chat sauvage* de Cuvier), est ori-

ginaire d'Amérique. On a donné à ce quadrupède carnivore différentes dénominations, en raison des rapprochements qui existent entre lui et divers autres animaux sous le rapport des formes extérieures et des habitudes.

Le corps du jaguar est allongé; sa hauteur est de deux pieds et demi, sa longueur de quatre pieds. Sa queue, longue de 25 à 30 pouces, descend jusqu'à terre, sans traîner sur le sol; elle est noire à son extrémité. Le dessus du corps est fauve, nuancé sur la tête, le cou et les jambes par des taches noires, irrégulières; du reste, tête ronde, pupille fendue très dilatable; ongles tranchants, rétractiles; bandes noires, étroites sur la poitrine; la partie inférieure du corps, la face interne des membres sont blanches, semées de taches noires, arrondies, larges et irrégulières.

Le jaguar se trouve à la Guyane, au Mexique, au Brésil, au Paraguay, dans toute la partie méridionale de l'Amérique. Il habite les endroits marécageux, les forêts profondes, les cavernes, les environs des grandes rivières qu'il ne craint pas de passer à la nage pour atteindre sa proie sur l'autre rive. Il annonce sa présence par un rauquement funèbre. Sa force prodigieuse est encore augmentée par son audace qui n'exclut cependant pas une prudente méfiance. C'est surtout à la faveur de l'obscurité de la nuit et à l'aide des manœuvres de la ruse, qu'il surprend et attaque son ennemi. S'il est pressé par la faim, son attaque est brusque : il se lance alors sur le voyageur qui parcourt la forêt. Quelquefois on parvient, dit-on, à le mettre en fuite en allumant du feu; mais un grand nombre de voyageurs assurent que cette précaution ne leur a jamais réussi.

L'agilité du jaguar lui permet de monter, à l'aide de ses griffes, jusqu'à la cime des arbres dépouillés même de leurs branches, et élevés à 60 pieds du sol; c'est de là qu'il observe l'ennemi dont il convoite la dépouille. Les chevaux, les jeunes taureaux, les chiens, se trouvent à l'improviste enserrés dans ses griffes : il leur saute au cou, pose une patte de devant sur l'occiput et l'autre sur le museau; il lève ensuite la tête de l'animal, qu'il tue en luxant les vertèbres cervicales; il entraîne sa victime, quel qu'en soit le poids, dans le repaire qu'il habite. On le voit aussi courir après le gibier, se lancer dans l'eau pour saisir certains poissons dont il est friand, et se mesurer, dit-on, avec un adversaire bien plus redoutable, le serpent alligator. Si les combattants se rencontrent sur le bord de l'eau, le jaguar s'élance sur la tête du reptile, lui enfonce ses griffes dans les yeux, seule partie qu'ils puissent entamer : le serpent privé de la vue plonge de suite dans l'eau, et entraîne avec lui le jaguar enveloppé dans ses replis dont celui-ci parvient rarement à se débarrasser.

L'adresse et l'audace que déploient les Espagnols et les Indiens dans la chasse aux jaguars paraissent incroyables quand on n'en a pas été témoin. Il se trouve là-dessus de curieux détails dans le *Voyage autour du monde* publié par M. J. Arago. L. D. C.

JAHN, *voy.* IAHN.

JAIS. D'après les descriptions données de ce minéral par divers naturalistes, il est permis de croire qu'elles ne se rapportent pas à une seule et même substance. Les uns n'en parlent que comme d'une espèce d'asphalte durcie avec le temps et devenue propre à prendre le poli que lui donnent les artistes. Conséquemment à l'opinion qu'ils se sont faite de la nature du jais, ils lui ont attribué la propriété d'entrer en fusion, lorsqu'on le soumet à la combustion, de s'électriser sensiblement par le frottement, sans avoir besoin d'être isolé. On a aussi considéré le jais comme une substance intermédiaire entre le bois fossile et la houille. C'est cette dernière substance qui est reconnue pour le jais proprement dit.

Le jais ou *jayet*, lignite piciforme, qui répond aux variétés du *Pechkohle* des minéralogistes allemands, est une substance d'un noir luisant, pur et très foncé, dure, compacte, d'une densité égale, se cassant aisément, d'un éclat gras, dont la cassure est parfaitement conchoïde, à fragments aigus; sa pesanteur spécifique est de 1.259 (Brisson) : elle est d'ailleurs assez variable. Le jais brûle sans couler et sans boursouflure, répandant une odeur âcre, quelquefois aromatique; à moins d'é-

tre isolé, il n'acquiert par le frottement qu'une électricité peu appréciable. On y reconnaît quelquefois le tissu organique du bois; d'autres fois il n'en offre aucun vestige. Dans le premier cas, il contient la variété du lignite fibreux dans toute sa pureté; si on le soumet à la distillation, il perd son huile bitumineuse et reprend le tissu ligneux (Voigt). Le chimiste Vauquelin a obtenu du jais un acide non déterminé, qui le différencie du bitume et de la houille, dont il diffère en outre par la résistance qu'il oppose au couteau, tandis qu'il suffit de la pression de l'ongle pour exfolier le bitume. Le frottement ou une faible chaleur n'en dégage aucune odeur sensible; soumis aux mêmes agents, le bitume et la houille produisent l'effet contraire.

Le jais ne forme jamais de couches à lui seul, il se trouve en lits interrompus dans les bancs de lignite piciforme; souvent, et sous un petit volume, au milieu de lits de lignite terreux ou de troncs de lignites fibreux. On voit aussi des parties d'arbres à l'état de lignite fibreux convertis en jais véritable. Enfin il se trouve en plus grande quantité dans les gîtes de lignites couverts par des terrains basaltiques.

On l'a exploité en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne. Longtemps on l'a employé pour des bijoux de deuil; son poli et la facilité de le tailler l'avaient mis en vogue. L. D. C.

JAKOUTES, *voy.* IAKOUTES.

JALAP. Ce purgatif célèbre, peu usité de nos jours, nous vient de Xalappa ou Jalappa, au Mexique. Il est fourni par le genre *convolvulus*, type de la famille des convolvulacées (*voy.*), à laquelle il donne son nom. La racine de jalap a été importée en Europe vers l'année 1610; elle fut attribuée successivement à une bryone, à une rhubarbe et à une nyctaginée. Ray et Plukenet, les premiers, ont rapporté la plante qui la produit au genre *convolvulus*. En 1749, Linné désigna, d'après Tournefort, un *mirabilis* qui fut nommé *jalappa* par suite de cette opinion erronée; mais, en 1767, il revint à l'opinion de Ray et de Plukenet, et imposa à cette espèce de liseron le nom de jalap. Longtemps après, Desfontaines crut le reconnaître dans le *pomœa macrocheza* de Michaux, cultivé, depuis 1788, au Jardin des Plantes, de graines venues de Charlestown, et il fut admis généralement dès lors que le vrai jalap était cultivé à Paris et qu'il produisait des tubercules du poids de 15 kilogrammes et plus; et pourtant ces tubercules, étant desséchés, ne pouvaient présenter les caractères du jalap des pharmaciens. En 1827, le docteur Redman Coxe, de Pensylvanie, et M. Ledanois, pharmacien à Oribaza, eurent l'occasion de cultiver le vrai jalap : il fut trouvé différent de l'espèce de Linné et de Desfontaines. Il est glabre; ses tiges sont volubiles et striées; les feuilles, longuement pétiolées, ont une forme ovale ou orbiculaire, quelques-unes sont hastées, celles-ci obtuses, celles-là acuminées. Les pédoncules biflores portent une belle fleur pourpre, de la grandeur de celle du liseron des haies. Les étamines sortent de la corolle. Ce liseron a été cultivé dans quelques jardins botaniques de l'Europe et nous l'avons reçu de Bonn de M. d'Esenbeck, sous le nom de *convolvulus purga*. Nous préférerions celui de *convolvulus officinalis*, car tous les *convolvulus* sont purgatifs.

Le jalap des officines d'Europe est en morceaux de grosseur variable, n'excédant pas celle du poing et communément plus petits. Ces morceaux sont entiers ou coupés, arrondis ou pyriformes, parfois incisés, très fortement ridés, pesants, fort durs, d'un gris foncé semé de brun à l'extérieur, d'un gris sale à l'intérieur. On y découvre à l'aide de la loupe des grains résineux très nombreux. L'odeur du jalap est nauséabonde, sa saveur âcre et désagréable. Il devient assez promptement la proie des insectes, qui en dévorent la fécule, mais respectent la résine, partie active du médicament*.

L'analyse du jalap a été faite par M. Cadet (Félix). Les proportions de la résine sont d'environ un 10e de son poids, celles de la fécule d'un 40e. L'eau dissout, sur 500 parties, 220 parties d'extrait gom-

(*) On donne au jalap du *convolvulus officinalis* le nom de *jalap lourd*; c'est le meilleur. Il existe dans le commerce un jalap moins estimé, qualifié de *jalap léger*; on le dit produit par le *convolvulus oribazensis* de Ledanois.

meux. M. Hume fils a indiqué dans le jalap la présence de la jalapine alcaloïde, qui n'est, suivant M. Gerber, qu'une combinaison de résine et d'acide acétique.

La résine de jalap est cassante, sous forme de cylindres allongés ou roulés en spirale, de la grosseur du petit doigt; elle est terne, inégale et fendillée à l'extérieur, à cassure luisante, lisse et noirâtre. Son odeur, quand on la frotte avec une étoffe de laine, est celle du jalap; sa saveur est nauséabonde et âcre.

La racine de jalap est un purgatif drastique énergique qui ne doit s'appliquer qu'aux tempéraments robustes; il est convenablement indiqué dans l'hydropisie, la paralysie et la colique métallique. On l'administre en poudre, à la dose de 18 à 24 décigrammes. Le sirop, la teinture, l'extrait sont aujourd'hui très peu employés en France. La résine est un médicament infidèle qui purge trop ou trop peu, suivant qu'elle est pure ou impure. La dose ordinaire est de 3 à 5 décigrammes. On la dissout dans un véhicule gommeux ou émulsif, à l'aide d'un jaune d'œuf. Depuis vingt-cinq ans, la consommation annuelle de ce médicament a diminué de plus des deux tiers. A. F.

JALÈS (CAMP DE). Jalès est un petit bourg du Languedoc, avec un château aujourd'hui en ruine et qui dépendait d'une commanderie de Malte. Il est situé sur la frontière des départements du Gard et de l'Ardèche, et son nom a été longtemps un mot d'ordre et de ralliement. « On parlait de Jalès, dit Prudhomme, qu'on peut consulter là-dessus*, comme de Coblentz et de Worms. »

Ce qui valut cette célébrité à Jalès, c'est que les nobles y formèrent, en 1790, un rassemblement dans le but de soulever la France méridionale en faveur de la monarchie et du culte catholique, et de s'opposer aux décrets révolutionnaires de l'Assemblée nationale. On en trouve la première mention dans *le Moniteur* du 5 septembre 1790. « On n'épargne rien en Languedoc pour y ranimer le feu de la guerre civile et religieuse. » Puis le journal ajoute : « Cette croisade nouvelle, dans le pays des croisades, semble avoir tous les caractères de celles que l'on avait oubliées et que l'on croyait désormais impossibles. » Un acte de confédération fut signé; on se mit en rapport avec toutes les villes mécontentes du Midi et avec les princes émigrés, on fomenta les troubles de Nîmes, etc. Cependant ces intrigues furent alors déjouées; mais, en 1792, Dussaillant les renoua : il publia des proclamations, réunit des troupes, et n'aboutit qu'à une prompte défaite à la suite de laquelle il fut massacré sur la place publique des Vans. Le vieux château de Jalès fut alors brûlé. S.

(*) *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la révolution française*, t. IV, p. 47.

JALEUSES, *voy.* HALLE (*forts de la*).

JALON, bâton droit ferré, en pointe à l'un de ses bouts, que l'on plante en terre pour prendre des alignements dans l'arpentage (*voy.* ce mot). Les jalons sont aussi quelquefois de simples tringles de fer, ce qui les rend plus coûteux, moins faciles à porter, mais plus durables. On plante des jalons tout le long de la ligne que l'on veut mesurer sur le terrain, en commençant par ceux des deux extrémités; ensuite plaçant l'œil derrière l'un d'eux, on en fait planter de distance en distance, mais de manière à ce qu'ils se confondent tous avec le premier qui doit couvrir et cacher tous les autres dans la direction du dernier: on est sûr alors que cette direction est en ligne droite. On mesure ensuite avec un cordeau ou une chaîne (*voy.*), sans s'écarter de la direction des jalons. Si le terrain est ondulé, ou que la distance à mesurer soit trop grande, on emploie des jalons garnis d'une plaque peinte de couleurs différentes ou simplement d'une feuille de papier, ce qui permet de les distinguer de plus loin. Cependant l'opération n'est pas toujours si simple: lorsque le terrain n'est pas de niveau, et qu'on a besoin d'une certaine précision dans l'opération, il faut avoir recours aux instruments et à la théorie du nivellement. *Voy.* ce mot. L. L.

JALOUSIE, en grec, ζῆλος, d'où l'on a fait en italien *gelosia*. La jalousie, que trop souvent on confond avec l'envie (*voy.*), diffère de ce vice, en ce que l'envie est une convoitise haineuse du partage d'autrui, tandis que la jalousie, chez celui qui l'éprouve, est un soin om-

brageux qui lui fait craindre de perdre un bien qu'il possède, ou dont il espère la possession. C'est donc à tort, selon nous, que la grande Encyclopédie définit la jalousie « une inquiétude de l'âme qui la porte à désirer la gloire, le bonheur, les talents d'autrui. » Cette définition, reproduite presque textuellement par le Dictionnaire de l'Académie-Française, ne caractérise en réalité que l'envie; et pour établir la différence qui existe entre ce sentiment et celui que nous devons analyser, un seul exemple nous suffira : on envie l'autorité d'un autre, on est jaloux de celle qu'on possède.

Cette distinction une fois faite, et afin de n'y plus revenir, nous dirons que, selon nous, le mot de *jalousie* n'a, au moral, d'acception propre et vraiment spéciale qu'autant qu'il sert à désigner cette affection morbide du cœur, dont le principe est dans les souffrances d'un amour malheureux; toutes les autres acceptions du même mot, susceptibles d'une interprétation grammaticale, sont plus ou moins proverbiales ou métaphoriques, et c'est dans ce sens que nous y reviendrons à la fin de cet article. Nous n'avons maintenant à nous occuper que de la jalousie qui naît de l'amour.

Ce sentiment est une véritable passion, et c'est peut-être la plus orageuse, la plus indomptable et la plus funeste de toutes; c'est une fièvre de l'âme qui, dans son paroxysme, s'élève jusqu'à la frénésie. Dans ses nuances, variées à l'infini, où se reflètent les causes qui la font naître et la personnalité morale de ceux qui en sont atteints, elle va, par une progression rapidement graduée, de la taquinerie à l'assassinat. Il y a des individus qu'elle rend criminels, elle en rend d'autres odieux, et d'autres seulement ridicules; mais une condition qui leur est commune à tous, c'est celle du malheur, car la jalousie entraîne avec elle la perte de tout repos, de toute sécurité. Ce malheur est porté au plus haut degré, lorsqu'aux regrets de l'amour trompé, de la confiance trahie, se joint encore le sentiment amer du changement de l'estime en mépris. Le trait le plus fort de cette situation, c'est que, presque toujours la passion survit à la perte de l'estime, et quelquefois même s'accroît encore; un poëte l'a dit :

La haine d'un amant, ah! c'est encor l'amour.

Ce qui précède ne s'applique pourtant qu'à une des circonstances de cette affection, source inépuisable d'études et de méditations pour la psychologie. Nous n'avons envisagé que la jalousie fondée sur des motifs réels. Elle offre un caractère encore plus fâcheux, lorsque des soupçons injustes en sont le véhicule. Aux tourments du sujet qui l'éprouve, se joint alors l'infortune non méritée de l'objet qui l'inspire, et si les liens du devoir les enchaînent l'un à l'autre, la condition de ces deux êtres est la pire de toutes. Si l'innocent succombe, vaincu par la douleur ou frappé par un crime; si, après sa mort, le coupable reconnaît trop tard l'illusion qui fit de lui un persécuteur ou un meurtrier, qu'on se figure ce que devient une existence souillée par le forfait et vouée au remords.

Ce tableau cependant n'a rien de fictif : la société en offre à chaque instant la réalisation, et les annales judiciaires la consacrent par trop d'exemples déplorables. Ce n'est donc pas à tort que Bossuet, dans son style de feu, a qualifié la jalousie de *mère des meurtres;* que La Fontaine a dit : « Il n'y a point de passion plus violente, plus tragique, que la jalousie qui naît d'un amour extrême; elle prend tout de travers et se fait des supplices de tout. » M[lle] de Scudéry, en qui, malgré les vices de sa manière, on ne saurait méconnaître la finesse et la réalité de certains aperçus, a dit, avec beaucoup de raison : « Les défiances de la jalousie ont quelque chose d'injurieux quand elles naissent d'un soupçon de perfidie; mais la jalousie qui n'envisage que le cœur est une délicatesse inséparable de l'amour. » Molière a dit mieux encore, et avec non moins de vérité :

C'est aimer froidement que n'être point jaloux.

A notre tour, nous oserons conclure en disant qu'il n'y a pas plus de véritable amour sans jalousie, que de véritable jalousie sans amour. Nous croyons que, là-dessus, les femmes surtout seront de notre avis.

Fille de l'amour soupçonneux et mère

de la vengeance, la jalousie acquiert, de l'ardeur du climat, plus d'impétuosité dans ses mouvements, plus de vigueur dans ses actes et dans ses habitudes. Ainsi dans tout l'Orient elle fait, de la demeure des femmes, une prison (*voy.* Harem), et elle donne pour gardiens à leur vertu ces êtres hideux que, sous le nom d'eunuques (*voy.*), elle a dégradés du sceau de la virilité; à la Chine, elle écrase les pieds des femmes pour les rendre sédentaires et plus faciles à surveiller; et si, en Italie comme en Espagne, elle ne les soumet pas à des précautions aussi humiliantes et aussi rigoureuses pour les empêcher de faillir, souvent elle punit leur chute par les traitements les plus barbares.

Dans les tableaux de la mythologie, Junon nous apparaît comme le type de la jalousie acariâtre d'une femme poussée à bout par les infidélités de son mari (*voy.* Argus). Médée, Atrée nous offrent l'exemple des vengeances effrayantes d'un amour payé par la trahison. Source d'émotions et d'effets dramatiques, la jalousie, plus qu'aucune autre passion, prête au développement des grands caractères tragiques, et, dans les deux genres, elle a fourni à notre scène le sujet d'admirables créations. Il est à remarquer cependant que le génie de Corneille ne s'en est jamais inspiré; mais Racine nous l'a montrée sous toutes ses faces, en a exprimé toutes les nuances, dans les admirables figures d'Hermione, de Roxane, d'Ériphyle, de Mithridate et de Néron. Voltaire nous l'a fait voir aussi touchante que terrible dans Orosmane, reflet adouci du sinistre Othello, le chef-d'œuvre peut-être de Shakspeare. Il serait injuste de ne pas mentionner ce Rhadamiste trop méconnu aujourd'hui, mais qui n'en demeurera pas moins l'une des conceptions les plus neuves et les plus fortes dont la scène française ait à s'honorer. Sganarelle de *l'École des Maris*, Arnolphe de *l'École des femmes*, *D. Garcie de Navarre*, Alceste, ou *le Misanthrope*, nous montrent sous d'admirables traits tous les travers et les ridicules de la jalousie, cette affreuse maladie du cœur, qui empoisonna si cruellement l'existence de Molière, et que l'ingénieux et insouciant Dufresny a si gaillardement traitée dans son *Jaloux honteux*. Les grands mouvements de la jalousie présentent les plus heureux éléments à l'expression musicale. Elle a fourni de nobles et puissantes inspirations à la lyre de Méhul, Cherubini, Lesueur et Berton, dans *Euphrosine et Coradin*, *Médée*, *Télémaque* et *Montano et Stéphanie*.

En français, *jalousie* se prend quelquefois pour *désir*. Ainsi, on dit que tel individu est jaloux de plaire à cette personne, de réussir en telle entreprise. *Jaloux* signifie aussi inquiet, délicat, attentif à se conserver la possession d'une chose (*attentus, diligens*); on est jaloux de son rang, de son honneur, de sa réputation. *Jalousie* s'emploie aussi comme équivalent d'émulation, de rivalité : de là l'expression usitée de *jalousie de métier*. On dit proverbialement : Il est jaloux de son ombre; on dit métaphoriquement : Un voile jaloux couvre, dérobe aux yeux, les charmes d'une belle. P. A. V.

JAMAÏQUE, appelée par les Indiens *Xuymaca* et par les Espagnols *San Iago*, est une île des Indes occidentales (*voy.*), appartenant à la Grande-Bretagne, et la plus considérable et la plus précieuse de ses possessions dans les Antilles (*voy.*). Elle est de forme ovale, ayant environ 150 milles anglais de long, et, comme terme moyen, environ 40 milles de large; elle est située par 17° 35′ à 18° 30′ de lat. N., et par 76° à 78° 40′ de long. occident. de Greenwich, à 30 lieues à l'est de Saint-Domingue, ayant l'île de Cuba au nord. Sa superficie est de 4 millions d'acres ou d'environ 270 milles carr. géogr. Une chaîne de hautes montagnes, nommées les Montagnes-Bleues, traverse toute l'île de l'est à l'ouest, la divisant ainsi en deux parties d'aspect différent, et présentant des pics dont quelques-uns atteignent jusqu'à 7,430 pieds au-dessus du niveau de la mer. Du côté du nord, le terrain, s'élevant à partir du rivage, va former des collines plus remarquables pour leur beauté que pour leur hardiesse, toutes en pente douce, et ordinairement séparées les unes des autres par de spacieuses vallées et des monticules pittoresques. Chaque vallée a son ruisseau, chaque colline sa cascade. Au midi, la scène est d'une tout

autre nature : ce sont les cimes énormes des Montagnes-Bleues, des précipices perpendiculaires, et, en approchant du rivage, des falaises inaccessibles. La Jamaïque est située près des limites de la grande région volcanique de l'Amérique du Sud, et elle est, en conséquence, exposée aux mouvements terrestres. Le 7 juin 1802, à midi, un tremblement de terre détruisit la ville de Port-Royal. La convulsion du sol dura environ trois minutes, pendant lesquelles la ville s'enfonça de plusieurs toises sous le niveau de la mer. On peut encore, par un temps calme, voir sous l'eau les murailles des maisons. Dans toute l'île, les édifices les plus massifs furent renversés; des éclats de montagnes ruinèrent beaucoup de plantations; une maladie générale vint s'ajouter à ce fléau, un coup mortel frappa l'industrie, et un désordre funeste régna partout jusqu'à ce que la terreur se fût calmée; 3,000 personnes avaient péri dans cette catastrophe. Des chocs assez prononcés se font sentir presque tous les ans; en 1802, et depuis, en 1816, ils ont été plus forts qu'à l'ordinaire. Les ouragans plus fréquents, sont encore, dans beaucoup de cas, plus terribles même et plus destructifs que les tremblements de terre. Celui de 1780 fut le plus fatal de tous : les pertes qu'il causa montèrent à plus de 2 millions sterling (50 millions de fr.). Il fut suivi par d'autres qui désolèrent la Jamaïque et plusieurs îles adjacentes pendant sept années, à l'exception seulement de 1782 et 1783.

Le climat de la Jamaïque est chaud dans les plaines; dans les terrains plus élevés, la chaleur est moindre. L'année y peut, comme dans tous les pays situés entre les tropiques, être divisée en saison humide et saison sèche.

La limite des miasmes pestilentiels dont l'atmosphère est quelquefois chargée dans cette zone est supposée à 1,300 pieds au-dessus du niveau de la mer; à cette hauteur, l'air est parfaitement salubre. Bryan Edwards dit que le quartier élevé appelé *Plaines de Pedro*, sur la côte sud-ouest de la Jamaïque, rivalise avec tout autre endroit de la surface du globe pour la douceur de la température et la pureté de l'air.

Le pays est bien arrosé : il y a environ cent rivières qui, nées dans les montagnes, courent en général avec grande rapidité à la mer des deux côtés de l'île. Aucune d'elles n'est navigable, excepté pour des bateaux. La Rivière-Noire est la plus profonde et a le plus fort courant. Sur différents points il y a des sources à la fois sulfureuses et ferrugineuses.

Le sol est en quelques endroits fertile, et la couche végétale profonde; mais, au total, Edwards déclare le pays peu fécond et de culture pénible.

Les productions naturelles les plus importantes de la Jamaïque sont le sucre, l'indigo, le coton et le café. Le maïs ou blé de l'Inde, le blé de Guinée et le riz y sont aussi cultivés. La culture de l'arbre-à-pain (*voy.* Jaquier) et de plusieurs autres plantes utiles y a été introduite par les efforts de sir Joseph Banks. L'île abonde en différentes espèces d'herbes d'une excellente qualité. Les productions des jardins potagers, c'est-à-dire les légumes et les racines bonnes à manger dont on fait usage dans toute l'Europe, y viennent très bien dans les parties montagneuses. Il y a de plus d'excellents légumes du crû du pays. Les autres productions indigènes sont plusieurs plantains, les bananes, les yams formant différentes espèces, la calalue (sorte d'épinards), les eddoes, les cassaves et les pommes de terre sucrées. On trouve encore à la Jamaïque des fruits également délicieux et variés, et aucun pays ne fournit de plus magnifiques desserts. Les montagnes sont couvertes de forêts, qui contiennent d'excellents bois de construction provenant d'arbres d'une croissance et d'une force prodigieuses; d'autres, comme l'acajou, servent pour les ouvrages d'ébénisterie. Les quadrupèdes indigènes de l'île étaient l'agouti, le peccare ou cochon du Mexique, l'armadille, l'opossum, le racoon, le rat musqué, l'alco et le singe. L'agouti y existe peut-être encore, et l'espèce du racoon y était nombreuse dans le temps de sir Hans Sloane; les autres espèces ont été détruites. Il y a beaucoup de sortes de lézards. Les bois et les marais abondent en une grande variété d'oi-

seaux sauvages, quelques-uns d'un goût exquis. On voit encore des perroquets dans les bois, mais on ne trouve plus nulle part de flamants.

Le nombre des fermes à élever des bestiaux s'est beaucoup accru depuis peu, et les bêtes à cornes y sont abondantes. Elles se nourrissent de l'herbe de Guinée qui fut introduite dans l'île, vers le milieu du dernier siècle, par le moyen de graines apportées et déposées par des oiseaux. Les bœufs y sont principalement de race espagnole, petits, mais vigoureux. Les moutons passent pour venir d'Afrique. Les porcs sont plus petits que ceux d'Europe et ont des oreilles courtes et pointues. Le sanglier abonde dans les bois peu fréquentés. La chasse de cet animal est un exercice favori pour les créoles blancs. Les chevaux créoles sont petits, mais pleins d'ardeur; ceux de l'Angleterre ou de l'Amérique du Nord ne supportent pas si bien le climat. Les mules font les travaux pénibles des plantations et peuvent endurer deux fois autant de fatigue que le cheval, rarement employé comme bête de somme; les chariots et les voitures pesantes sont traînés par des bœufs. Les rats sont très nombreux et causent de grands dégâts dans les plantations de sucre; il y a des années où les champs sont dévastés par eux comme si la nielle avait frappé la végétation. Les nègres les mangent accommodés avec de la mélasse.

Les articles d'exportation les plus importants que fournisse l'île sont le sucre, le rhum, la mélasse, le café, le cacao, le coton, l'indigo, le piment et le gingembre.

La population de la Jamaïque est aujourd'hui de 400,000 âmes, tous hommes libres, le gouvernement anglais ayant prononcé l'affranchissement des noirs. En 1658, on n'y comptait encore que 4,500 blancs et 1,400 esclaves; en 1787, c'étaient déjà 30,000 blancs, 10,000 gens de couleur libres et 250,000 esclaves. Les esclaves montaient, en 1817, à 346,150; en 1826, à 331,119. Cette diminution était due principalement à l'affranchissement. En 1812, on évaluait le nombre des hommes libres de couleur à 40,000; mais il est probable qu'aujourd'hui, les blancs seuls excèdent ce nombre.

Les affaires de l'île sont dirigées par un gouverneur, un conseil formé de 12 membres nommés par la couronne, et une assemblée composée de 43 députés qui sont élus par les francs-tenanciers. Elle est divisée en 3 comtés.

Sant Iago de la Véga ou la Ville espagnole (*Spanish-Town*), contenant 7,000 habitants, est la capitale nominale de l'île; mais Kingston, sur la côte sud, à 4 lieues E. de Spanish-Town, a beaucoup plus d'importance. Cette ville, qui compte 30,000 âmes, a son port défendu par un château-fort dans la baie de Port-Royal.

Histoire. La Jamaïque fut découverte par Colomb, le 3 mai 1494, lors de son second voyage au Nouveau-Monde. En juin 1503, revenant de Veragua à Hispaniola (Haïti), il fut poussé par la tempête sur cette île, où, après avoir perdu son vaisseau, il resta plus d'un an en proie à des souffrances de toute espèce. Après sa mort, son fils Diégo, en qualité de vice-roi héréditaire des pays découverts par son père, envoya, en 1509, à la Jamaïque Juan de Esquivel, qui, par sa douceur, gagna le cœur des naturels : aussi l'île prospéra sous son administration. Ses successeurs, néanmoins, paraissent avoir adopté la politique cruelle des gouverneurs de cette époque. L'extermination des Indiens à la Jamaïque fut si complète, que d'une population de 60,000 indigènes qui couvrait l'île à l'époque de la découverte de Colomb, il ne restait pas en vie un seul individu au bout de plus d'un siècle et demi. En 1596, un corps d'Anglais prit la capitale et la livra au pillage; quarante ans après, le pays fut encore envahi par une troupe venue des îles du Vent, et la ville de Sant-Iago de la Véga fut pillée. La Jamaïque fut finalement conquise par les Anglais, sous le protectorat d'Olivier Cromwell. La totalité des blancs, à cette époque, n'excédait pas 1,500, et le nombre des noirs était à peu près le même. Les colons espagnols, réduits au désespoir par l'oppression des conquérants, firent une noble résistance, et, pour se venger, harcelèrent longtemps les Anglais par leurs incursions. Cromwell encouragea les émigrations de la Grande-Bretagne et des autres colonies des Indes occidentales à

la Jamaïque. Deux ou trois mille personnes furent enrôlées à cet effet, en Irlande, par Henri Cromwell ; un nombre considérable d'Écossais s'embarquèrent aussi dans le même but, et la colonie fut administrée d'une main ferme par le gouverneur D'Oyley. En mai 1658, une tentative fut faite par les Espagnols pour recouvrer la possession de l'île ; mais les troupes qu'ils avaient débarquées furent repoussées. Vers cette époque, la Jamaïque devint le rendez-vous des boucaniers (*voy.* Flibustiers), qui y dépensaient les gains immenses provenant de leurs courses, avec la prodigalité extravagante qui les caractérisait et qui enrichissait les habitants. Après la restauration de Charles II, la Jamaïque devint le refuge d'une foule de républicains qui s'étaient trop compromis dans la guerre civile. Une des premières mesures du monarque fut de confirmer D'Oyley dans sa charge, et d'autoriser l'élection d'un conseil et d'une assemblée de représentants par le peuple. Tel fut, en 1661, le premier établissement d'un gouvernement civil régulier, l'île ayant été jusque-là soumise à la loi martiale. Ensuite des débats s'élevèrent entre l'assemblée et la couronne, et mirent la confusion dans les affaires de la Jamaïque pendant cinquante ans. Enfin, en 1728, une transaction eut lieu. L'assemblée consentit à garantir à la couronne un revenu fixe de 8,000 liv. sterl. (200,000 fr.) par an, à de certaines conditions dont les suivantes sont les principales, savoir : 1° que les redevances réservées par la couronne pour prix de concessions de terres feraient partie du revenu mentionné ci-dessus ; 2° que le corps des lois faites par l'assemblée des représentants recevrait la sanction du roi ; et 3° que les lois et statuts d'Angleterre qui avaient été considérés comme lois dans l'île, seraient maintenus en vigueur.

L'événement le plus important de ces derniers temps dans l'histoire de la Jamaïque, est l'abolition de l'esclavage prononcé par l'acte du 25 août 1833. Cette loi fixa une indemnité de 20 millions sterl. à distribuer entre les propriétaires d'esclaves, déclara libres à partir du 1er août 1834 tous les enfants au-dessous de 6 ans, les esclaves domestiques à partir du 1er août 1838, et les esclaves ruraux à partir du 1er août 1840, après avoir été soumis les uns et les autres à un *apprentissage* de quelques années. Aujourd'hui l'œuvre de justice, si honorable pour la nation britannique, est consommée, et le gouvernement jusqu'ici n'a point eu à le regretter.

Un événement antérieur qui mérite encore d'être mentionné contraste singulièrement avec cette grande et belle mesure : nous voulons parler de la soumission définitive et du bannissement de cette bande formidable de nègres fugitifs, qui, sous le nom de *nègres marons*, avaient formé à la Jamaïque, pendant près d'un siècle, un corps indépendant et hostile au reste de la population. A l'époque où l'île fut conquise sur les Espagnols, une multitude d'esclaves africains s'enfuirent dans les montagnes, hors de la portée des conquérants, et se maintinrent dans ces sortes de forteresses malgré tous les efforts de ces derniers. Leur nombre s'accroissait continuellement des esclaves qui désertaient, et ils harcelaient les blancs par des combats où ceux-ci avaient ordinairement le dessous. En 1738, un arrangement eut lieu, et une sorte d'indépendance fut garantie à ces hommes hardis qui s'étaient placés hors la loi ; mais en 1795 les hostilités se rallumèrent. L'activité et la sagacité de ces noirs marons leur faisaient maintenir avec avantage leurs positions, malgré la grande force déployée contre eux. Dans cet état de choses, les Anglais firent usage de limiers : ils tirèrent de Cuba une centaine de ces animaux qui, sous la direction de chasseurs expérimentés, furent lâchés contre les malheureux nègres montagnards pour les saisir et les mettre en pièces. Ainsi traqués comme des bêtes fauves, et cernés par des forces trop considérables pour qu'ils pussent en triompher, ils n'eurent d'autre alternative que la soumission. L'expulsion de cette brave et infortunée race fut résolue et mise à exécution. Environ 600 d'entre eux furent transportés sur les côtes de la Nouvelle-Écosse, où le froid en fit périr misérablement une grande partie. — On peut consulter les ouvrages suivants : *History of Jamaica*, par Long, 3 vol., 1774 ; *History of the West Indies*, par Edwards,

1809; *Jamaica Planter's Guide*, par Roughley, 1820. *Enc. amer. m.*

JAMBE, seconde portion des membres abdominaux des mammifères, des oiseaux et des reptiles, étendue entre la cuisse et le pied (*voy.* ces deux mots). On y trouve dans l'homme deux os, le *tibia* et le *péroné*. Le premier, plus gros, triangulaire, est seul articulé avec l'os de la cuisse, et a, dès lors, à soutenir tout le poids des parties supérieures du corps. Le second, fort grêle, est situé au côté externe du tibia. Outre son usage d'offrir des points d'attache aux nombreux muscles destinés aux mouvements du pied, il sert surtout à consolider l'articulation de ce dernier avec la jambe. Ce but est rempli par le rebord que l'extrémité inférieure du péroné forme à la gorge de poulie constituée par le bout inférieur du tibia, qui sans cela resterait ouverte du côté externe. Deux saillies appelées vulgairement *chevilles du pied*, et *malléoles* par les anatomistes, correspondent à l'endroit où chacun des os de la jambe, le tibia en dedans, le péroné en dehors, donnent naissance à l'espèce de mortaise qui emboîte latéralement le premier os du tarse, l'*astragale*. *Voy.* ce mot et Pied.

Tous les mammifères digitigrades, quelquefois ongulés, offrent un péroné distinct; mais la plupart des mammifères à sabot, tels que le cheval, le bœuf, le cerf, etc., ne présentent plus, ou présentent à peine, des traces de péroné. Dans les oiseaux, le péroné touche le fémur et sert à soutenir une partie du poids du corps; mais il est presque confondu avec le tibia, si ce n'est tout-à-fait supérieurement. Les deux os de la jambe sont très distincts chez les reptiles, et, comme dans les oiseaux, le péroné se joint à l'os de la cuisse. La longueur proportionnelle des différentes portions des membres abdominaux a quelque importance, quand on la rapproche des habitudes des animaux; mais ces détails trouveront leur place aux mots Membres et Squelette. Nous dirons seulement que la jambe atteint son maximum de longueur dans les oiseaux de l'ordre des échassiers, tels que les grues, les cigognes, etc.

L'homme possède les muscles de la jambe les plus nombreux et les plus vigoureux; ce qui, du reste, est nécessité par le volume considérable de son corps et sa position bipède. De ces muscles, les uns, situés à la partie postérieure et formant la saillie du *mollet*, vont s'attacher à l'os du talon, au moyen d'un tendon très fort dit *tendon d'Achille* : ce sont eux qui, par une contraction forte et instantanée, font appuyer vivement le dessous de la pointe du pied sur le sol, d'où résulte une impulsion de bas en haut, qui constitue le *saut*. D'autres muscles, également situés en arrière, et plus profondément, ont pour usage, soit de fléchir les orteils, soit de porter le bord interne du pied en dedans et en bas. Les muscles de la région antérieure ont pour usage, ou de fléchir le pied et d'en relever le bord interne, ou de le fléchir en en relevant le bord externe, ou enfin de détendre les orteils. Quant à ceux de la région externe, ils sont surtout destinés à empêcher la jambe de se dévier en dedans. Leur peu de développement, chez un certain nombre d'enfants, prédispose au vice de constitution nommé *pied-bot interne*.

Dans les animaux articulés, on appelle *jambe* un des articles tubuleux de la même nature que le reste des téguments qui entrent dans la composition des membres, soit antérieurs, soit moyens, soit postérieurs. Dans les insectes, la jambe est le quatrième article à partir du corselet.

La jambe, comme toutes les autres régions du corps, renferme des vaisseaux sanguins et des vaisseaux lymphatiques, ainsi que des nerfs. C'est même à la pression violente exercée sur ces nerfs par un corps dur et l'angle aigu et à peu près sous-cutané du tibia, qu'il faut attribuer les douleurs si vives résultant du moindre coup ou de la moindre chute sur le devant de la jambe.

Quelques anatomistes ont cru trouver les analogues des os de la jambe dans quelques osselets servant de base et de points d'attache aux nageoires des poissons : nous ne saurions les suivre sur ce terrain. C. L-r.

JAMBLIQUE, *voy.* Iamblique.

JAMES, *voy.* Jacques et Saint-James.

JAMIESON (John), né en 1758, se fit connaître d'abord à Forfar, puis à Édimbourg où il résida dans les 43 dernières années de sa vie, comme pasteur d'une communauté dissidente de l'Église écossaise. Les commencements de sa carrière littéraire furent remplis par plusieurs publications poétiques et théologiques où il combattit tour à tour l'esclavage des colonies et le philosophisme anti-religieux. Mais bientôt son *Dictionnaire étymologique de la langue écossaise* vint révéler à l'Europe savante un lexicographe et un antiquaire distingué. Publié d'abord à Édimbourg, 1808-1809, en 2 vol. in-4°, il était depuis longtemps épuisé, lorsqu'en 1818 l'auteur en publia un abrégé in-8°; en 1825, il y ajouta un supplément, également en 2 vol. in-4°; enfin, au commencement de 1840, M. John Johnstone en a fait paraître, à Édimbourg, une nouvelle édition, d'après les notes laissées par l'auteur. Cet ouvrage, où l'histoire et la philologie se prêtent un mutuel appui, est précédé de savantes recherches sur les divers idiomes et sur les anciens habitants de l'Écosse et de l'Angleterre (voy. *langue et litt.* Écossaises). D'autres travaux sur la littérature, l'histoire et les antiquités, surtout dans leurs rapports avec l'Écosse et les pays du Nord, exercèrent la plume de Jamieson. En 1814, on annonça, comme devant paraître sous sa direction, une nouvelle édition des anciens poëmes de Bruce et de Wallace.

John Jamieson est mort à Édimbourg le 12 juillet 1838, à l'âge de 80 ans. Indépendamment du *Dictionnaire* dont nous avons parlé, on a de lui les ouvrages suivants : *Les Douleurs de l'esclavage*, 1789; *L'Éternité, poëme adressé aux libres penseurs et aux chrétiens philosophes*, 1798; *Essai historique sur les anciens culdées d'Iona* (c'est le clergé de la primitive église scoto-celtique) *et sur leurs établissements en Écosse, en Angleterre et en Irlande*, Londres, 1811, in-4°; *Hermes Scythicus, ou les Affinités radicales des langues grecque et latine avec la langue gothique*, 1814, in-8°; *Grammaire de rhétorique et de littérature*, 1818. Il a publié en outre un grand nombre de *Dissertations*, *Sermons* et autres œuvres théologiques où il défend contre les attaques de Priestley la divinité du Christ et l'autorité des saintes Écritures, 1795-1819; il fit insérer dans les *Transactions philosophiques d'Édimbourg* d'autres dissertations dont une, en 1817, *sur l'origine de la crémation chez les différents peuples*. R-y.

JANET (François Clouet dit) passe pour être le premier peintre français qui ait peint le portrait avec assez de perfection pour que son nom restât inscrit au temple de mémoire. Ronsard l'a célébré dans ses poésies. Il fleurissait en 1547, à l'époque où le Primatice, le Rosso et autres peintres italiens embellissaient Fontainebleau de leurs ouvrages et donnaient à l'école française (*voy.* T. XI, p. 430 et suiv.) l'impulsion qui la fit sortir de ce style gothique, de ce faire minutieux qui la caractérisaient. Les ouvrages de Janet ne sont pas exempts des défauts de son époque : on en peut juger par *un Bal de cour*, où se trouve la famille royale, Henri III, Catherine de Médicis, Henri IV et plusieurs autres personnages; une *Cérémonie du mariage du duc de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine*, et par les portraits de *Henri II*, de *Charles IX*, de *Henri IV enfant*, qui se voient aux Musées du Louvre et de Versailles, enfin par le portrait de *François II*, roi de France, qui de la galerie Giustiniani est passé dans celle de Berlin. Janet réussissait aussi bien à l'huile qu'à la miniature : dans l'un comme dans l'autre genre, c'est la même précision de détails, la même finesse de pinceau. L. C. S.

JANIN (Jules), l'un de ces critiques spirituels qui ont fait la fortune du feuilleton (*voy.*), est né à Ampuis, près Saint-Étienne, en décembre 1804. Après avoir fait ses premières études à Lyon, il vint à Paris à l'âge de 16 ans, et les termina au collége Louis-le-Grand. Lui-même raconte l'histoire de ses études peu fructueuses, à l'en croire, dans une autobiographie placée en tête de ses Œuvres complètes. En 1823, il quitta l'école : pour vivre, il donna des leçons, enseignant « ce qu'il savait et ce qu'il ne savait pas. » Il se fit journaliste, si l'on peut donner ce nom à tous ces malins jeunes gens qui écrivent dans les petites gazettes des théâtres.

M. Jules Janin est né improvisateur; mais improvisateur la plume à la main. Un trait qu'il faut noter, c'est que la passion qu'il a eue très jeune pour les anciens n'a pas été la loi de son intelligence : ses impressions et ses idées seules ont été cette loi. L'observation de la société, le goût des choses artistiques, et, dans celles-ci, les formes légères, voilà quelles furent ses premières prédilections. Être vif et coloré dans la forme, piquant dans le point de vue, mordant ou noble dans l'appréciation critique, voilà les traits de son talent. Ses fautes elles-mêmes en ont signalé la sève et la richesse. Ses qualités tiennent à un travail animé et intérieur qui lui donne sa verve, à une fine pénétration, à un élan sans système, et à l'art de faire valoir par l'émotion les idées les plus déliées. Une qualité nouvelle s'y allie maintenant, l'art de fixer les nuances; sa sensation première n'est pas plus large, plus sûre, mais les procédés de son esprit sont plus faciles et plus assurés.

La partie la plus remarquable de sa vie reste donc sa jeunesse, quoique M. Jules Janin fasse encore des progrès. Il était bien remarquable, que si jeune, si distrait, si gai et si correct dans la forme la plus spontanée, la plus capricieuse, il ne subît pas ces écarts auxquels l'originalité et l'inexpérience échappent difficilement. Le bon sens règne dans ses fantaisies les plus brillantes; et s'il saisit comme peintre une physionomie, il la présente avec un trait qui la dessine dans notre esprit.

C'est en 1827 qu'il commença, dans *le Figaro*, à se faire remarquer par de jolis articles de mœurs dont les types n'existent qu'à Paris. Sa tâche s'agrandit vite: en 1829, il traça dans *L'Ane mort et la femme guillotinée*, titre bien bizarre qui annonçait une œuvre romantique, un tableau de cette société d'égoïsme sans illusion que les caractères qu'il avait pu étudier lui révélaient. C'est une esquisse indirecte de toutes les illusions qui tombent une à une d'un tendre et noble esprit. « Si je puis parler d'Henriette, a dit l'auteur lui-même de l'héroïne de son roman (feuilleton du *Journal des Débats* du 2 juillet 1832), je dirai que le mérite de cette fille, s'il y a mérite, c'est l'absence de cœur. Rien ne bat sous la mamelle gauche de cette femme. C'est la petite fille parisienne, telle que l'ont faite la nature et l'éducation; c'est elle dans son malheureux sang-froid. Vaniteuse, coquette, éblouie de bonne heure par le vice qui passe devant sa porte, par le vice que lui racontent ses compagnes, par le vice qu'elle a lu dans les romans ou qu'elle voit au théâtre : telle est Henriette. Il fallait tout le laisser-aller du roman et toute l'audace d'un jeune homme sans nom et sans prétention aucune, pour se compromettre avec une pareille héroïne...» L'œuvre a des parties pleines de finesse; les paradoxes y sont nombreux, mais spirituels. Ce premier roman fut suivi de *la Confession*, 1830, 2 vol. in-12, qui est l'histoire d'un prêtre immiscé au pouvoir politique. *Barnave*, 1831, 4 vol. in-12, œuvre un peu trop allongée, représente le triomphe de la révolution sur la royauté. En même temps, M. Janin laissait couler de sa plume une foule d'improvisations charmantes recueillies sous le titre de *Mélanges*, de *Catacombes*, etc. Voilà ses principaux titres comme écrivain : un livre de longue haleine a paru jusqu'ici convenir moins à son talent. Dans *le Chemin de traverse*, 1836, 2 vol. in-8°, on trouve le même mérite d'observation, le même éclat facile de style sur une donnée plus large; mais ici les détails sont charmants lors même que la conception générale laisse à désirer et qu'on s'aperçoit trop facilement qu'une course longue à fournir lasse le talent de l'écrivain. Prosper est d'un naturel franc et élevé; Christophe ressent ces aimables extases qu'on ne puise que dans l'étude. Il n'y a pas jusqu'au paysage de ce roman, le pittoresque Dampuy, qui ne se grave dans l'esprit. On peut citer encore *Débureau*, *histoire du théâtre à quatre sous*, 1832, les *Contes fantastiques*, 1833, 2 vol., et les *Contes nouveaux*, même année, 2 vol., une foule d'articles curieux dans la *Revue de Paris*, dans la *Revue des Deux Mondes*, dans les journaux de modes et de théâtres, où il écrit continuellement; plusieurs articles insérés dans cette Encyclopédie (*voy.* Flaneur, Beaumarchais, Dorat, *genre* Anacréontique, etc., etc.),

les belles éditions illustrées d'E. Bourdin qu'il enrichit de notices; son *Voyage en Italie* (1840), récit étincelant; un second voyage qu'il a publié, il y a quelques semaines (1841), sous le titre d'*Excursions d'un homme heureux* (*Revue des Deux Mondes*). Mais nous n'insistons pas sur ces titres si connus du jeune écrivain, pour revenir sur celui qui est certainement le plus incontesté de tous.

Littérairement, M. Jules Janin règne par le feuilleton; depuis qu'en 1832 il s'est emparé de celui du *Journal des Débats* (*voy.*), où il a remplacé Duvicquet et Becquet, il y cause à peu près sur tous les événements, sur toutes les joies et toutes les douleurs qui surviennent. Tantôt il racontera en termes sentis et pleins de charme la vie et la mort d'un artiste, d'un écrivain, ou même d'une bouquetière; tantôt un éclatant succès parlementaire lui donnera l'idée d'un vif et magique portrait; une autre fois encore, il expliquera le premier une ingénieuse invention, celle du daguerréotype par exemple, dans les termes les plus simples et les plus clairs; ou son opinion ouvrira une candidature à l'Institut. Ce feuilleton des lundis est presque toujours une chronique où sont jugées des choses sérieuses. Il semble que M. Janin éprouve instantanément le besoin d'exprimer ce qu'il rêve et ce qu'il crée.

Sa conversation n'a pas peut-être la supériorité de ses écrits; toutefois elle est souvent facile et relevée. Elle jaillit d'un air de rêverie qui nuit peut-être à l'allure de l'esprit; mais elle prouve du moins qu'elle pourrait s'appuyer d'aspects sérieux et médités.

On pourrait encore rappeler plus d'un tour de force de ce rare talent. M. Janin, par exemple, a écrit sur les arts une improvisation à la Diderot. Personne n'a jamais mieux parlé à côté des choses; et, sous le prétexte de peinture, aucun critique moraliste n'a soulevé plus d'aperçus ingénieux et variés. C'est un privilége précieux de charmer ceux qu'on n'instruit pas et d'être d'autant plus piquant qu'on ne dit rien de spécial.

M. Janin a été nommé, en 1836, membre de la Légion-d'Honneur, et en 1841, le bon souvenir qu'avait conservé de lui Reschid-Pacha, ministre othoman des affaires étrangères, lui a fait conférer par le sulthan, avant sa récente disgrâce, l'ordre du Nischan-Iftihar en brillants. Une autre de ses bonnes fortunes a été l'acquisition, grâce à un billet de loterie intelligent, de la palazzina Lazzarini, charmante petite propriété située en dehors de Lucques, non loin des eaux thermales. F. F.

JANINA (en grec Ἰωάννινα, et par corruption Γιάννινα, que les Albanais prononcent *Janine* et les Turcs *Yania*), ville considérable de l'Albanie ou ancienne Épire (*voy.* ces noms), et chef-lieu d'un sandjak, est située sur la rive occidentale du lac auquel elle donne son nom et qui baigne le pied du mont Mitchikélis, une des ramifications du Pinde. Le bassin fertile, d'environ huit lieues d'étendue, dans lequel est bâtie Janina, est entouré de hautes montagnes couvertes de neige une partie de l'année. C'était l'ancienne Hellopie, selon M. Pouqueville, qui a cru reconnaître l'emplacement de Dodone (*voy.*), si célèbre par son antique oracle de Jupiter, au village de Gardiki, voisin de Janina. Quant à cette ville, elle n'a conservé aucune trace d'antiquités, et l'on ignore même le nom qu'elle portait jadis, car c'est à tort qu'on l'a quelquefois prise pour Cassopie. Toutefois, elle paraît avoir eu quelque importance dans le moyen-âge, car au IXe siècle elle figurait comme siége d'un évêché qui fut érigé en métropole avec quatre suffragants par Andronic Paléologue, en 1293. Ce fut sous les murs de Janina que Bohémond (*voy.*), fils de Robert Guiscard, défit, en 1084, l'armée de l'empereur grec Alexis Comnène. Quoique fortifiée par le prince normand et de nouveau, dit-on, dans le XIIe siècle, par Jean Comnène, elle tomba successivement aux mains des Catalans et des Triballes ou Serviens. En 1350, Étienne, *kral* ou roi de Servie, qui s'arrogeait le titre d'empereur, nomma Prelompos gouverneur de Janina, avec la qualité de *césar*. Elle fut ensuite gouvernée tantôt par des *despotes* qui relevaient des empereurs de Constantinople, tantôt par les comtes de Céphalonie. Les révolutions intestines qui agitèrent cette ville peu-

plée de Grecs, de Slaves, de Latins et plus tard de Musulmans, sont racontées en détail dans une curieuse chronique publiée, pour la première fois, par M. Pouqueville à la suite de son *Voyage en Grèce*.

Dès 1380, on vit paraître dans les environs de Janina les premières bandes des Turcs. Le despote Thomas en prit même quelques-uns à sa solde pour assurer son autorité sur la ville. Enfin, en 1431, les habitants, effrayés des progrès du sulthan Mourad, se soumirent à l'un de ses lieutenants par une capitulation d'après laquelle un commandant turc, avec 18 hommes seulement, devait occuper le château; mais cette convention ne fut pas longtemps observée fidèlement par les Turcs, et une tentative de soulèvement, dirigée au commencement du XVIIe siècle, par un certain Denys, ancien évêque de Tricca, attira de grands malheurs sur la ville et lui fit perdre ce qui lui restait de ses priviléges. Cependant, l'active industrie de ses habitants y ramena la prospérité, et, grâce au pouvoir de l'argent, on obtenait aisément du divan la révocation des pachas qui se montraient oppressifs. Les négociants de Janina avaient des comptoirs à Venise, en Autriche et jusqu'en Russie, et faisaient avec avantage l'échange des objets manufacturés de l'Europe contre les produits naturels de la Turquie. D'après la disposition innée des Grecs pour l'étude, l'aisance avait amené un développement intellectuel remarquable pour la Turquie. Dès le commencement du XVIIe siècle, on citait avec éloge l'école de Janina, d'où sont sortis quelques hommes instruits, notamment Mélétius, métropolitain d'Athènes, auteur d'une histoire ecclésiastique et d'une géographie qui contient sur la Grèce des détails intéressants. Les imprimeries, fondées à Venise par les Glykys et Théodosios de Janina, ont, pendant plus d'un siècle, fourni la Grèce des seuls livres qu'elle lisait. Quand la chute de la république de Venise fit perdre aux écoles de Janina les subventions qui les soutenaient, des citoyens généreux, Caplan et Zosimas, déposèrent à la banque de Moscou des fonds pour l'établissement de nouvelles écoles, auxquelles présidèrent, au commencement de ce siècle, Balanos, auteur de divers traités scientifiques, et Psalidas, connu par des ouvrages de philosophie, plus connu peut-être en Occident par ses relations avec lord Byron, qui passa quelque temps, en 1809, à Janina, à la cour d'Ali-Tébélen.

Sous ce trop fameux visir (*voy.* son article), qui avait obtenu, en 1788, le pachalik de Janina, contre l'habitude prudente du divan de ne le confier qu'à des hommes étrangers au pays, la capitale de la moderne Épire acquit une importance momentanée chèrement payée. On a vu dans la vie d'Ali-Tébélen comment cet ambitieux, auquel tous les moyens étaient bons, s'était créé, aux dépens de ses voisins, une puissance à peu près indépendante du divan, et dont les états européens, dans leurs rivalités, ne dédaignaient pas de rechercher l'alliance. Quelque horreur qu'aient inspirée les cruautés d'Ali, l'on est forcé de reconnaître qu'il avait rendu de grands services à l'Épire, en écrasant les tyrans subalternes qui entretenaient l'anarchie et en assurant la sécurité des routes. De son temps, le commerce de Janina prit un nouvel essor, et la population, qui s'élevait alors à près de 40,000 âmes, s'étendit dans l'enceinte nouvelle qu'il avait tracée. Non content de réparer le Castron, ou ancien château, sur les bords du lac, il fortifia l'île située en face, et fit élever au midi de la ville une nouvelle forteresse, nommée Litharitza, où il faisait sa résidence habituelle et se plaisait à entasser, avec plus de profusion que de goût, les produits du luxe de l'Occident. A son exemple, ses fils s'étaient construit des palais près du sien. Il possédait aussi, dans les faubourgs, de nombreux kiosques, ou maisons de plaisance, dont les arbres, mêlés aux minarets, donnaient à la ville un aspect pittoresque. Du reste, on y trouvait peu d'édifices remarquables, quoiqu'elle possédât sept églises et un plus grand nombre de mosquées : les rues étaient étroites et tortueuses, comme dans presque toutes les villes d'Orient; mais les bazars étaient animés, et la générosité de quelques particuliers l'avaient dotée d'établissements utiles, tels qu'un hôpital, une bibliothèque avec un cabinet de phy-

sique. Enfin, une garnison nombreuse et bien organisée et la présence des consuls étrangers lui donnaient quelque ressemblance avec une capitale européenne, ce dont Ali s'enorgueillissait, lorsqu'en 1820 l'orage amoncelé depuis longtemps éclata sur la tête du vieux pacha. Mis au ban de l'empire, abandonné d'une partie des siens, il se renferma dans le château du lac, d'où il détruisit lui-même, autant qu'il put, sa capitale, pour priver l'armée qui venait l'assiéger des ressources qu'elle y aurait trouvées. On peut aisément se figurer combien la population chrétienne surtout eut à souffrir durant ce siége entre des combattants acharnés et également barbares. Depuis cette époque, Janina a bien de la peine à se relever de ses ruines, malgré le voisinage du district de Zagori, dont les habitants industrieux et presque indépendants des Turcs ont offert, dans leurs montagnes, un asile à une partie de la population chrétienne et recommencent à se livrer au commerce extérieur qui, depuis le XVII[e] siècle, avait fait la prospérité de l'Épire. Le consulat de France à Janina, fondé par Louis XIV, et que M. Pouqueville, auteur du *Voyage de la Grèce*, a occupé pendant 10 ans, de 1806 à 1816, était resté supprimé depuis la chute d'Ali-Tébélen; il a été rétabli en 1839, et quoique une sourde fermentation règne encore en Albanie, on a lieu d'espérer que le titulaire actuel rétablira entre les deux pays d'utiles relations favorisées par les derniers pachas. Quelques mois d'une administration équitable avaient déjà produit des améliorations dans un pays où la prospérité renaît d'elle-même dès que les hommes ne gâtent pas les bienfaits de la nature*. W. B-T.

JANISSAIRES, milice turque, non moins fameuse dans l'empire othoman, par sa bravoure et son insubordination, que la garde prétorienne à Rome, les mamelouks en Égypte et les strélitz en Russie.

Les historiens turcs ne sont pas bien d'accord sur l'époque de la création de cette infanterie aussi redoutable à ses souverains qu'aux ennemis de l'empire. Suivant Hadji-Khalfah, les premières bases en furent établies l'an 730 de l'hégire (1329 de J.-C.) par Orkhan, second sulthan des Osmanlis, qui la composa de jeunes prisonniers faits dans ses expéditions contre les chrétiens et qu'il fit élever dans la religion musulmane. Ce corps, qui ne se composait d'abord que de 6 à 7,000 hommes, fut augmenté et définitivement organisé par son fils et successeur Mourad I[er], qui le combla de priviléges et qui, pour lui donner plus d'importance, voulut que l'étendard des janissaires fût béni par le saint derviche Hadji-Bektach (*voy.*). Ce religieux, afin d'exciter leur enthousiasme et leur fanatisme, leur adressa une courte exhortation en appliquant sur la tête de l'un d'eux la large manche de sa robe de feutre blanc qui a servi de type, pour la couleur, l'étoffe et la forme, au bonnet qu'ils ont toujours porté dans les cérémonies publiques. Ce fut aussi Hadji-Bektach qui leur donna le nom de *yani-djeri* ou *yeni-tcheri* (nouvelles troupes), dont nous avons fait janissaires. Mourad porta leur nombre jusqu'à 12,000 et assura invariablement leur recrutement en statuant qu'on y incorporerait à l'avenir le cinquième des prisonniers chrétiens, les plus forts et les plus robustes et âgés de plus de 15 ans. On dispersait d'abord ces jeunes gens chez les paysans de la Turquie asiatique, pour s'y endurcir à la fatigue et pour y apprendre la langue turque et les pratiques du mahométisme. Leur éducation leur inspirait le courage et les pliait à l'obéissance et à la discipline militaire. Le nombre des janissaires s'accrut bientôt, parce qu'on y incorpora régulièrement le dixième des enfants des familles chrétiennes de la Turquie européenne; mais tous ceux qui entraient dans ce corps, quelle que fût leur condition, devaient faire un apprentissage sous le nom d'*adjem-oglans* (enfants étrangers). On leur faisait endurer le chaud et le froid; on les exerçait aux travaux champêtres et domestiques, à porter de lourds fardeaux; les plus habiles, les plus soumis, étaient employés dans les divers sérails du grand-seigneur, comme *baltadjis* (fendeurs de bois), *bostandjis* (jardiniers), *achdjis* (cuisiniers), etc. Les

(*) On consultera sur Janina le *Voyage* de Pouqueville, notamment le t. V de la 1[re] édition qui contient une chronique non imprimée dans l'édition suivante; et le *Voyage à Janina et en Albanie* de Thomas Smart Hugues, traduit en français en 1821.

autres étaient relégués en Asie, où les chefs des janissaires avaient des propriétés et des commandements, et on les y utilisait suivant leurs capacités. Les priviléges dont jouissaient les janissaires engagèrent, dans la suite, un grand nombre de jeunes Turcs à solliciter leur admission dans ce corps. On cessa alors d'y incorporer les prisonniers de guerre, qui furent vendus au profit de l'état, et vers la fin du XVII[e] siècle, on abolit la cruelle dîme des enfants chrétiens. On autorisa aussi des musulmans de toutes classes, même des domestiques et des chrétiens, à payer une certaine somme pour être inscrits sur les registres des janissaires. On les appelait *yamaks*, et ils ne recevaient point de solde; mais ils étaient exempts du service, de la capitation et des autres impôts; ils avaient l'honneur d'être bastonnés sur le dos et non sous la plante des pieds, et d'être étranglés au lieu d'avoir la tête coupée; et comme leur titre était héréditaire, il y en avait au moins 3 ou 400,000 disséminés dans tout l'empire. Quant aux janissaires réguliers, ils étaient environ 60,000 casernés à Constantinople et dans quelques autres villes, où, en temps de paix, ils remplissaient les fonctions d'agents de police, armés simplement d'un long bâton dont ils se servaient même contre ceux de leurs camarades qui se livraient dans les rues aux excès les plus révoltants. Mais, dans les dernières guerres, ils ne fournissaient pas plus de 25,000 hommes effectifs.

Les janissaires étaient divisés en *odahs* ou *ortahs* (chambrées), dont le nombre primitif fut de 80, puis de 162, et enfin de 196, toutes inégales et différentes pour le personnel, les prérogatives et les emblêmes. Le sulthan, enrôlé dans la 1[re] odah dont il était censé le chef, y recevait la solde comme les autres, dans la seconde cour du sérail, où, à certains jours, on leur distribuait le pillau des cuisines impériales. Quelques odahs étaient spécialement employées à la garde des places de guerre les plus importantes ou au service maritime. D'autres, composées de soldats d'élite pris dans tout le corps, marchaient toujours à côté du sulthan, et portaient la lance, le casque doré et l'habit des anciens gardes des empereurs grecs. La 17[e] avait le privilége de placer ses tentes, en temps de guerre, vis-à-vis celle du Grand-Seigneur. D'autres gardaient ses chiens, ses oiseaux de chasse, et leurs chefs approchaient souvent du souverain. Les janissaires nouvellement enrôlés dans les odahs marchaient à la file, tenant chacun par-derrière le bord de la veste de son compagnon. Inscrits sur le registre, ils défilaient devant leur *odah-bachi* (maître de la chambre), qui leur donnait un coup sur l'oreille en signe de leur dépendance. Ils étaient d'abord garçons de cuisine et valets de leur odah, dont l'emblème distinctif était imprimé sur leur peau avec de la poudre à canon; ils portaient une ceinture de cuir, ornée par-devant de deux larges plaques de cuivre. Ils se rasaient la barbe, à l'exception des moustaches, ce qui était un indice d'esclavage; mais lorsqu'ils parvenaient à quelque charge qui les exemptait du service militaire, ils laissaient croître leur barbe. On leur donnait tous les ans une casaque ou juste-au-corps en gros drap fort chaud et fort commode. Sur le devant de leur bonnet de cérémonie, ils portaient, dans un tuyau de cuivre, leur cuillère de bois en guise de panache. Il n'y avait parmi eux que les célibataires qui fussent logés, payés, nourris et habillés aux frais de l'état. Leur solde, d'abord seulement de 1 aspre par jour, s'élevait progressivement à 20 aspres jusqu'à ce qu'ils parvinssent au commandement. Mais par suite de l'altération des monnaies, elle se trouva réduite à la valeur de 6 sous. Ils recevaient journellement une forte ration de riz, de viande, de pain, et ils mangeaient à diverses tables communes. Quoique mieux traités que nos troupes d'Europe, ils étaient très exigeants lorsqu'ils ne vivaient pas sur le territoire ennemi; il leur fallait du pain frais tous les jours, et ils étaient toujours prêts à se mutiner s'ils n'avaient pas tous leurs aises et surtout la gratification qui leur était accordée à chaque nouveau règne. Ils témoignaient leur mécontentement, lorsque, réunis quatre fois la semaine dans la cour du divan, ils renversaient les plats qu'on leur apportait des cuisines du sulthan, qui les apaisait par des concessions ou des promesses. Leur solde était plus forte en

temps de guerre, et ils voulaient être payés d'avance.

L'*agha* ou commandant général des janissaires et son *kiaya-beg* ou lieutenant général, étaient pris en dehors de leur corps, afin de les rendre plus dévoués au gouvernement et d'étouffer plus aisément les séditions de leurs soldats. L'agha dont le palais et le tribunal étaient à Constantinople, avait le privilége d'aider le sulthan à descendre de cheval dans les cérémonies publiques. Son autorité sur ses subordonnés était illimitée et supérieure même à celle du grand-visir. Il pouvait les condamner à mort, et toutes les promotions dépendaient de lui. Malgré son grand crédit, comme il était à la nomination du sulthan, il avait beaucoup de peine à se maintenir dans un parfait équilibre, et plusieurs aghas ont péri victimes des caprices du monarque ou des intrigues qui leur avaient fait perdre l'affection de leurs soldats. Lorsqu'il mourait de manière ou d'autre, les biens de l'agha passaient dans le trésor des janissaires que ces richesses accumulées rendaient plus dangereux. Chaque odah avait sa caisse particulière où l'on versait les biens des janissaires morts, et on employait cette masse à l'entretien des effets de service, au soulagement des soldats infirmes et indigents et à la rançon de ceux qui étaient prisonniers. Les six autres principaux officiers de cette milice étaient pris dans le corps; mais ils avaient des biens et d'autres charges qu'ils tenaient du Grand-Seigneur. Chaque odah, chambrée ou compagnie, avait six officiers : l'*odah-bachi*, chef; le *wekil-harg*, économe; le *baraïk-dar*, porte-enseigne; l'*achdji*, cuisinier; le *kara-kaladji*, sous-cuisinier; et le *saka*, porteur d'eau. Le 4e était en même temps surveillant, geôlier et correcteur; et le 5e avait la charge de convoquer les janissaires mariés, artisans et non casernés qui, ne pouvant prétendre à aucun emploi, à aucun avancement, parce qu'on ne les croyait pas assez dévoués au sulthan, étaient seulement tenus à passer en revue devant leurs officiers, et ne servaient qu'en temps de guerre. Les janissaires formaient toujours la réserve de l'armée othomane, dont ils étaient la meilleure infanterie et la troupe la plus vaillante et la plus régulière, quoiqu'ils combattissent souvent sans ordre. Ils avaient pour armes le sabre et le mousquet. Ils ne tenaient pas à honneur de conserver leurs drapeaux, mais ils regardaient comme un grand malheur de perdre leurs marmites: aussi avaient-ils toujours double batterie de cuisine; et l'odah qui se les laissait prendre par l'ennemi était dissoute.

Après vingt ou trente ans de service, les janissaires vétérans retournaient chez eux, sous le nom d'*oturak*. Ceux qui résidaient à Constantinople étaient consultés par l'agha et suivaient l'armée comme volontaires et comme conseils.

Histoire. — Soumis à une discipline sévère et réunis en corps permanent et régulier, les janissaires furent la principale force des armées othomanes, lorsque les princes chrétiens de l'Europe n avaient à leur opposer que des levées féodales et incohérentes. Aussi triomphèrent-ils aux batailles de Cassovie, de Nicopolis, de Varna, de Mohacs, etc. Ce fut aussi à leur tactique, non moins qu'à leur bravoure, qu'ils durent leurs succès contre les Persans et la destruction de l'empire des Mamelouks en Égypte. Ne connaissant ni parents, ni patrie, et regardant le Grand-Seigneur comme leur père, les janissaires furent les principaux soutiens de leurs souverains, lorsque les sulthans paraissaient encore à la tête des armées et que les oulémas n'avaient pas acquis une influence contraire à l'esprit militaire de l'empire othoman. Mais lorsque les monarques se furent endormis dans les délices du harem, et que les janissaires eurent subi une désorganisation complète et une honteuse dégradation, ils devinrent les instruments aveugles de l'ambition des prêtres et des magistrats, partagèrent leur opposition à toutes réformes, et entraînèrent la décadence de la monarchie. Ils contribuèrent néanmoins à maintenir la dynastie othomane sur le trône, en se constituant les défenseurs des princes captifs dans le sérail.

Leur première sédition eut lieu à Andrinople, en 1464. Profitant de la jeunesse et de l'inexpérience de Mahomet II à qui son père Mourad II avait résigné le trône, ils devinrent, sans motifs plausi-

bles, les spoliateurs et les bourreaux de leurs concitoyens. Mais l'ordre fut rétabli aussitôt que le vieux sulthan eut repris les rênes du gouvernement. En 1511, ils partagèrent la révolte de Sélim I[er] contre son père Bajazeth II, qu'ils trouvaient trop pacifique et qu'ils abandonnèrent pour passer sous les drapeaux du fils rebelle. Ils empêchèrent ensuite Selim de poursuivre ses conquêtes en Perse, et le forcèrent de retourner dans sa capitale, dont ils prirent eux-mêmes le chemin. En 1593, ils se soulèvent, à Constantinople, contre Mourad III qui avait refusé de leur livrer le defterdar (grand-trésorier), qu'ils accusaient d'avoir altéré les monnaies. Le sulthan les laisse pénétrer dans le sérail, où un grand nombre d'entre eux sont massacrés et jetés dans la mer. Les malheurs du règne honteux de Mahomet III provoquèrent l'insurrection des janissaires qui, en 1599, ne furent apaisés que par la mort d'un général; mais, en 1602, ils forcèrent le sulthan de racheter la tête de sa mère à prix d'argent, et saisirent à ses côtés le capi-agha, chef des eunuques blancs, qu'ils massacrèrent à l'instant. Ahmed I[er] sut contenir les janissaires par des gratifications et une augmentation de solde; mais, en 1622, ils se révoltèrent contre son fils, le jeune Othman II, qui, irrité de leur insubordination, avait pris contre eux des mesures sévères, en avait réformé deux mille et méditait leur entier licenciement. Après avoir accablé d'outrages et de mauvais traitements, dans les rues de Constantinople, ce prince infortuné, ils le massacrèrent dans le château des Sept-Tours et rétablirent sur le trône l'imbécile Mustapha I[er], son oncle, qu'ils en firent descendre pour la seconde fois l'année suivante. Sous le règne de Mourad IV, les janissaires demandèrent, en 1626, les têtes de la sulthane mère et du caïmakam; ils voulurent bien se contenter de la seconde et de fortes sommes d'argent. Fatigué de leur insolence et bien résolu de la dompter, ce sulthan excita contre eux la jalousie des autres troupes qui en tuèrent plusieurs. Il fit mettre à mort cinq ou six cents d'entre eux dans leurs odahs, outre les chefs; et pour prévenir leur révolte, il fit publier par le mufti un fetfa qui ordonnait aux citoyens de prendre les armes et de tuer tous les janissaires qu'ils rencontreraient dans les rues. Le sang coula ainsi à Constantinople, à Andrinople et dans les principales villes, jusqu'à ce que cette milice fût mise hors d'état de rien entreprendre.

Elle se releva sous le faible et voluptueux Ibrahim, frère de Mourad, qu'elle déposa et fit périr honteusement en 1649. Pendant la minorité de son fils Mahomet IV, les janissaires se soulevèrent, sous prétexte de l'altération des monnaies qui diminuait leur solde; mais la mort de la vieille sulthane Kiosem et de leur agha Bektach les fit rentrer dans le devoir. Ils se mutinèrent au siége de Vienne, en 1683, abandonnèrent lâchement la tranchée et facilitèrent ainsi la victoire de Jean Sobieski. En 1687, ils se révoltent contre le sulthan, le forcent de leur envoyer les têtes du grand-visir et de deux autres ministres, et de donner les sceaux de l'empire à Siawous-Pacha; malgré ces concessions, ils le contraignent, en 1688, d'abdiquer en faveur de son frère Soliman II. Mais bientôt, mécontents de la parcimonie de Siawous, ils l'assiégent dans son palais, le déchirent en pièces, exercent les plus horribles cruautés sur les femmes de son harem, pillent et égorgent tout ce qu'ils rencontrent dans Constantinople. Ils mettent bas les armes à la vue de l'étendard du prophète, mais ils les reprennent aussitôt à cause de l'exécution de quelques-uns d'entre eux, et ne s'apaisent que par la déposition du nouveau visir. En 1677, campés sur les bords de la Theiss en Hongrie, ils massacrent le grand-visir et les principaux officiers de l'armée othomane, et préparent ainsi la victoire de Zentah, remportée par le prince Eugène (*voy.* T. X, p. 247). En 1702, ils prirent une part active à la sédition de Constantinople qui força le sulthan Mustapha II de se retirer à Andrinople et ensuite de céder le trône à son frère Ahmed III qui les dispersa et en fit périr plusieurs. Mais en 1730, ce fut de cette milice que sortit Patrona Khalil qui, secondé par ses camarades, contraignit Ahmed de remettre le sabre impérial entre les mains de son neveu Mahmoud I[er].

Les janissaires furent invincibles, tant que la victoire dépendit de la valeur personnelle et de l'adresse à manier l'arme blanche. Jusqu'en 1538, on ne trouve pas d'exemple qu'ils aient fui en bataille rangée. Mais la gloire de ce corps s'éclipsa lorsque des musulmans libres, ignorants et grossiers, ne voulurent pas se soumettre au régime imposé aux esclaves qu'ils y avaient remplacés. En perdant son austère simplicité, il s'affaiblit; il se corrompit par l'aisance, l'oisiveté, la paresse, la licence et la débauche, et sa dégradation frappante contrastait singulièrement, dès la fin du dernier siècle, avec son antique renommée.

L'institution du *nizam-djedid* ou troupes réglées, en 1798, par Sélim III, leur bonne discipline et leur belle défense au siége de Saint-Jean-d'Acre, comparées à la conduite des anciennes troupes othomanes qui avaient fui devant les Français en Égypte et en Syrie, blessèrent l'orgueil des janissaires et changèrent en haine leur jalousie contre la nouvelle milice. Le firman publié en 1805, pour y incorporer les janissaires les plus robustes de 20 à 25 ans, excita parmi eux une fermentation générale. La résistance qu'ils opposèrent à Andrinople et à Tchorlou, en repoussant un corps de *nizam-djedid* qui se rendait à Routchouk, l'invasion des Russes en Valachie et en Moldavie, et l'attaque des Anglais contre Constantinople, firent ajourner l'exécution de ce firman; mais lorsque Sélim, voulant profiter de l'utile diversion que les victoires des Français opéraient vers le Nord, eut envoyé le grand-visir avec une armée pour agir, de concert avec Mustapha Baraïk-dar, contre les Russes, et que la mort lui eut enlevé le mufti son ami qui secondait de toute son influence les réformes et les innovations du souverain, le nouveau mufti et le caïmakam s'unirent pour détruire le *nizam-djedid* et perdre le sulthan. Sélim ayant imprudemment envoyé aux yamaks, qui gardaient les forts du Bosphore avec les *nizam-djedid*, l'uniforme de ces derniers, et l'injonction de s'en revêtir, ces yamaks se révoltèrent de concert avec les janissaires, entrèrent à Constantinople, ayant à leur tête Kabakchi-Oglou qui s'établit sur la place de l'At-Meidan, ayant autour de lui la grande marmite de chaque odah, y fit exposer les têtes de plusieurs ministres proscrits par le mufti et le caïmakam, demanda la déposition du sulthan, et obtint aisément le fetfa du mufti qui la prononça. En vain Sélim, pour conjurer l'orage, fit jeter aux mutins, par-dessus les murs du sérail, les têtes de quelques-uns de ses favoris et publier la suppression du *nizam-djedid :* il fut forcé, le 29 mai 1807, de remettre le sabre impérial à son cousin Mustapha IV. L'agha des janissaires est massacré par ceux qu'il commandait dans l'armée de Valachie contre les Russes, pour avoir hautement blâmé la conduite séditieuse de leurs camarades à Constantinople. Le seraskier de cette armée, Mustapha Baraïk-dar, entreprend de rétablir Sélim, et ne peut que le venger. Ayant conclu un armistice avec les Russes, il marche sur Constantinople, en laissant croire au nouveau sulthan qu'il ne veut que punir les factieux et seconder les projets de réforme que ce prince lui-même avait annoncés contre les janissaires. Mais arrivé dans la capitale et après s'être défait des principaux chefs de la dernière révolution, il fait prononcer par le nouveau mufti la déposition de Mustapha IV, qui, avant de rentrer dans le vieux sérail, fait étrangler Sélim, le 28 juillet 1808. Alors Baraïk-dar place Mahmoud II sur le trône, et obtient les sceaux de l'empire; mais trop ardent, trop peu prévoyant dans ses mesures pour l'institution de la milice des *seymens* et dans ses vengeances contre les janissaires, il périt le 14 novembre, dans la plus terrible sédition qui ait désolé Constantinople, et qui entraina aussi la mort du sulthan déposé. Mahmoud II, resté le seul prince de la maison othomane, n'ose refuser le pardon des janissaires qui rentrent dans le devoir; mais il ne perd pas de vue le coup d'état vainement tenté par ses prédécesseurs, médité par lui depuis son arrivée au pouvoir, et dont l'exécution fut retardée par divers événements de son règne. Fatigué enfin des réclamations incessantes des janissaires, de leurs horribles excès, de l'inutilité des concessions pécuniaires et sanglantes qui leur étaient accordées; convaincu d'ailleurs de l'impuissance de

leurs armes contre les Hellènes révoltés, il résolut de détruire entièrement cette soldatesque dédaigneuse qu'il s'était contenté jusque-là de décimer. Sûr de l'adhésion ou du moins de la neutralité des oulémas qu'il avait su ménager et gagner, il publia, par un hatti-cherif du 29 mai 1826, signé de tous les membres du divan, et revêtu du fetfa du mufti, l'institution d'une nouvelle milice, sous le nom de *muallem eskindif* (infanterie disciplinée), dans laquelle devaient être incorporés 150 janissaires de chaque odah. La fusion s'opéra sans difficulté dans la capitale; mais Mahmoud ayant commencé de passer en revue les nouveaux corps, le 14 juin, de violents murmures éclatèrent contre des manœuvres inusitées chez les guerriers musulmans, et devinrent le signal de la révolte. Soutenus par la populace, les janissaires se livrèrent pendant la nuit aux excès les plus odieux, pillant, incendiant plusieurs hôtels occupés par des administrations, ainsi que les maisons de ceux de leurs officiers qu'ils regardaient comme complices de la réforme; le lendemain, rassemblés sur l'At-Meidan, ils renversèrent leurs marmites en signe de renonciation à la nourriture qu'ils recevaient du sulthan. Mais les mesures sages et vigoureuses de Mahmoud triomphèrent bientôt de la fureur de ces forcenés. A l'aspect de l'étendard sacré que le mufti planta sur la mosquée d'Ahmed, toutes les troupes, autres que les janissaires, réunies à la saine partie des habitants, assaillirent de toutes parts les rebelles. Mitraillés sur l'At-Meidan dont ils avaient fait leur place d'armes, assiégés et incendiés dans leurs casernes, massacrés dans les rues pendant deux mois, ce qui en restait fut condamné à l'exil; mais la plupart reçurent la mort avant d'arriver à leur destination. Les fameuses marmites furent brisées, et le corps des janissaires, dissous et maudit par le fetfa, fut entièrement détruit, ainsi que l'ordre des Bektachis (*voy.*), derviches fanatiques, intimement liés avec eux par leur origine et leurs institutions.—On peut, pour plus de détails, consulter le *Précis historique de la destruction du corps des janissaires*, etc., traduit du turc d'Ess'ad Effendi, par M. Caussin de Perceval, Paris, 1833, in-8°. *Voy.* aussi l'art. Mahmoud II. H. A-d-t.

JANSÉNISME, nom d'une doctrine religieuse qui, dans le XVIIe siècle, eut un grand retentissement au sein de l'église catholique.

Corneille Jansen, plus connu sous le nom de Jansénius, fut, presque à l'insu de lui-même, l'auteur de cette doctrine. C'était un savant théologien et un modeste ecclésiastique, de mœurs simples, de vie studieuse et solitaire, qui fit peu parler de lui tant qu'il vécut, et dont le nom est pourtant devenu le drapeau d'une secte et d'une controverse qui, pendant plus d'un siècle, ont troublé l'Église. Il était né en 1585, près de Leerdam, petite ville de Hollande, et alors chef-lieu d'un comté. Après avoir fait ses premières études à Utrecht, il alla faire sa philosophie et sa théologie à l'université de Louvain. A la suite d'une maladie grave dont il fut atteint, les médecins lui conseillèrent d'aller respirer l'air de la France. Il vint donc à Paris, où il retrouva Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, qu'il avait connu à l'université de Louvain, et qu'il suivit à Bayonne, son pays, où il se livra à l'éducation de la jeunesse. De là, rappelé à Louvain, il devint d'abord principal du collége de Sainte-Pulchérie. Mais comme les soins qu'exigeaient ses nouvelles fonctions absorbaient tout son temps, il donna sa démission, afin de vaquer à ses études chéries, et, par la suite, il fut nommé professeur de théologie à l'université de Louvain. Il fut envoyé deux fois en Espagne, en 1624 et 1625, pour y traiter des affaires de l'université, qui dépendait alors de ce pays. Enfin sa réputation le désigna pour un épiscopat au choix du roi d'Espagne qui, vers l'année 1636, le nomma évêque d'Ypres; mais la peste qui ravagea la Flandre deux ans après, l'enleva le 6 mai 1638.

Au commencement de ses études théologiques, il se mit à lire les Pères de l'Église et les docteurs scolastiques : il ne tarda pas à remarquer que le plus grand nombre de ces derniers s'écartaient beaucoup de saint Augustin, sur le point capital de la grâce et du libre arbitre. Il est assez probable que le mouvement imprimé précédemment par Baïus aux tra-

vaux de l'école de Louvain ne fut pas étranger à cette direction des études de Jansénius. Quoi qu'il en soit, il conçut le désir de pénétrer à fond la doctrine de saint Augustin, et, jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa de lire ses ouvrages. Il avouait les avoir lus plus de dix fois d'un bout à l'autre, avec une attention sérieuse, et jusqu'à trente fois les livres contre les pélagiens. Nul génie, pas même Aristote ou Archimède, ne lui paraissait comparable à saint Augustin. Mais, dans son esprit, la pratique de la vie se rattachait par une étroite dépendance aux préceptes de la doctrine. Il lui paraissait impossible d'atteindre à une vie parfaitement spirituelle et vraiment chrétienne, si l'on ne commençait par croire à cette doctrine, parce que seule elle enseigne vraiment l'humilité.

Telles sont, en effet, les conséquences d'une certaine manière d'entendre le christianisme. Sous le prétexte que l'orgueil a perdu l'homme, on travaille à ruiner complétement en lui le sentiment de sa force personnelle; on immole la liberté humaine à la grâce divine, on déclare notre nature radicalement corrompue et impuissante à produire par elle-même aucun bien (*voy.* Grace). Tel est le système que Jansénius employa plus de vingt ans de sa vie à exposer dans son *Augustinus*, comme la pure et essentielle doctrine de saint Augustin. Il y travaillait encore la veille de sa mort, et il en traça les dernières lignes de sa main défaillante. Par son testament, dicté le 6 mai 1638, une demi-heure avant de mourir, il légua le manuscrit à son chapelain Reginald Lamé, qu'il chargea de le publier, conjointement avec deux autres amis. Ce testament, très court, finissait par ces mots : « Je sens que des changements seraient difficiles; si cependant le Saint-Siége exige quelque changement, je suis un fils obéissant et soumis à l'Église, dans laquelle j'ai toujours vécu jusqu'à mon lit de mort. »

Ce gros livre, qu'on ne lit plus aujourd'hui, et que lurent peut-être bien peu de ceux qui en firent tant de bruit, fut l'occasion d'une guerre acharnée entre deux partis qui, dans l'Église de France, se disputaient le crédit et la direction des consciences. La rivalité des jésuites et de Port-Royal (*voy.* ces noms) fut le levain qui aigrit une controverse essentiellement scolastique. Peut-être aussi, au fond de cette guerre du jansénisme et du molinisme, s'agitait dès l'origine une double querelle : sous la question particulière de la grâce, dans laquelle de bons esprits pouvaient donner raison aux jésuites, se cachait la question générale de la liberté religieuse.

L'ancien condisciple de Jansénius, l'abbé de Saint-Cyran, avait été dans la confidence de la composition de l'*Augustinus;* il partageait les opinions de l'auteur, et, quand parut ce livre posthume, il le répandit et l'accrédita parmi les solitaires de Port-Royal (*voy.*), dont il était l'âme. Sans vouloir donner ici une analyse de l'ouvrage, qu'il nous suffise d'en indiquer les divisions générales. Il est composé de trois parties, dont la première contient l'exposé historique de l'hérésie pélagienne (*voy.* Pélage) qui, comme on le sait, consistait à exalter la puissance du libre arbitre et à nier la corruption primitive de la nature humaine, conséquence du péché originel. Dans la seconde partie, l'auteur résume les idées de saint Augustin sur la nature humaine, soit dans son état de pureté primitive, soit dans son état de dégradation depuis la chute du premier homme. Enfin la troisième partie reproduit les idées de saint Augustin sur la grâce, remède par lequel Jésus-Christ nous relève de notre corruption, et sur la prédestination des hommes et des anges.

Le livre fit peu de bruit les premières années, malgré une bulle du pape Urbain VIII, en date du 6 mars 1642, qui le condamnait. Mais en 1649, Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, rédigea, de concert avec quelques jésuites, les cinq fameuses propositions qu'il déféra au jugement de la Sorbonne, comme la substance de tout l'ouvrage de Jansénius. Voici ces propositions : 1° Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes qui veulent les accomplir, et qui s'efforcent de le faire selon les forces qu'ils ont, s'ils n'ont pas la grâce qui les leur rendrait possibles; 2° dans l'état de nature tom-

bée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure; 3° dans l'état de nature tombée, pour mériter ou démériter, il n'est pas nécessaire que l'homme ait une liberté exempte de nécessité : une liberté sans contrainte lui suffit; 4° les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; et ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté de l'homme pût y résister ou s'y soumettre; 5° c'est être semi-pélagien que de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes.

Il faut convenir d'ailleurs que tout le cours de ce débat présente une série d'arguties et de subtilités sur des questions de forme, bien plus qu'une discussion sérieuse et précise sur le dogme même. Ainsi, pour repousser cette tentative faite auprès de la faculté de théologie, soixante docteurs se pourvurent devant le parlement, soit contre l'introduction d'un trop grand nombre de religieux mendiants dans l'assemblée, soit contre la divulgation anticipée de la censure. D'un autre côté, 85 évêques déférèrent au pape le jugement de cette affaire. Au bout de deux ans, une bulle d'Innocent X condamna les cinq propositions. La réception de cette bulle ne souffrit aucune opposition en France. Cependant la condamnation n'avait été prononcée qu'à l'occasion des livres de Jansénius, sans décider la question de fait, savoir si les propositions condamnées exprimaient la doctrine de Jansénius. L'assemblée du clergé de 1656 consulta sur ce point le pape Alexandre VII, qui, dans une bulle du 16 octobre de la même année, prononça qu'elles étaient tirées du livre de Jansénius. Ce fut l'assemblée de 1660 qui reçut de Louis XIV l'ordre de procéder à la destruction de la secte nouvelle, en exigeant la signature d'un formulaire qui avait été dressé en 1656. Alors naquit la distinction du fait et du droit, les opposants voulant bien reconnaître que les propositions en elles-mêmes étaient justement condamnées, mais sur le fait de savoir si elles étaient réellement dans Jansénius, se bornant à un silence respectueux. Cependant une déclaration royale du 29 avril 1664 fit de la signature pure et simple une loi de l'état.

C'est à l'occasion de cette signature exigée d'elles, que les religieuses de Port-Royal se signalèrent par une résistance opiniâtre. Déjà cette école était suspecte à Louis XIV, pour qui la naissance du jansénisme se confondait avec la Fronde; et la protection accordée à Port-Royal par quelques-uns des personnages qui avaient figuré dans cette guerre civile fortifiait ces préventions. L'influence des jésuites, en possession du confessionnal (*voy.* La Chaise), fit le reste. Louis XIV sollicita et obtint du pape la bulle du 15 février 1665, accompagnée d'un nouveau formulaire, qui fut enregistré en lit de justice. Les vexations et les persécutions dont ce formulaire fut le prétexte, suscitèrent de grands troubles dans l'Église. Pour y mettre fin, le pape Clément IX, en 1669, déclara que le Saint-Siége ne prétendait pas que la signature du formulaire obligeât à croire que les cinq propositions fussent implicitement ni explicitement dans le livre de Jansénius, mais seulement de les condamner comme hérétiques, en quelque livre et en quelque endroit qu'elles se pussent trouver. Cette déclaration fut appelée *la paix de Clément IX;* elle dura 34 ans. Ici finit ce qu'on peut appeler la première époque du jansénisme. Entre les écrits innombrables qu'elle fit éclore, le seul qu'on lise encore aujourd'hui est celui que Pascal (*voy.*) publia sous le titre de *Lettres provinciales*. La première de ces lettres avait paru en 1656. *Voy.* aussi l'art. Arnauld.

La seconde époque commence à la publication du fameux *cas de conscience*, imprimé en 1702. On y supposait un confesseur embarrassé de répondre aux questions qu'un ecclésiastique de province lui avait proposées, et obligé de s'adresser à des docteurs de Sorbonne pour se guérir de ses scrupules. Un de ces scrupules roulait sur la nature de la soumission qu'on devait aux décisions des papes contre le jansénisme; et l'avis des docteurs portait qu'à l'égard de la question de fait, le silence respectueux suffisait pour l'obéissance due à ces décisions. A

peine le *cas de conscience* fut-il connu à Rome, que le pape Clément XI le condamna avec les qualifications les plus sévères, par un bref du 12 février 1703, et écrivit au roi pour se plaindre de ceux dont la témérité tendait à faire renaître toutes les anciennes contestations. Enfin par la bulle *Vineam Domini*, du 15 juillet 1705, il confirma et renouvela toutes les bulles portées par ses prédécesseurs contre les cinq propositions du livre de Jansénius. Cette bulle fut acceptée par l'assemblée du clergé, et enregistrée au parlement.

Mais, dans le même temps, la 4e édition des *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*, par le P. Quesnel, connu pour ardent janséniste, soulevait d'autres orages, dont le retentissement s'est prolongé pendant une grande partie du XVIIIe siècle. Un triste épisode de ces guerres théologiques fut la clôture ou plutôt la destruction de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, obtenue par le jésuite Le Tellier et ordonnée par Louis XIV, qui, selon l'expression de Saint-Simon, faisait pénitence sur le dos des jansénistes et des huguenots. Le 8 septembre 1713, Clément XI publia la fameuse constitution *Unigenitus*, qui condamna cent et une propositions extraites du livre du P. Quesnel. L'acceptation de cette bulle excita de longues dissensions au sein de l'Église de France. Après de longs débats, toutes les négociations entreprises pour parvenir à un accommodement se terminèrent, en 1720, par le *Corps de doctrine*, espèce de commentaire de la bulle. Sa réception fut due à l'influence de l'abbé Dubois, qui acheta ainsi le chapeau de cardinal que lui avait constamment refusé Clément XI, malgré les pressantes sollicitations des cardinaux de Rohan et de Billy, et qu'il obtint enfin d'Innocent XIII, par les intrigues de ces deux cardinaux.

Nonobstant cet accommodement, les querelles du jansénisme et du molinisme n'en continuèrent pas moins, en devenant toujours moins importantes sur le fond, sans rien perdre de leur acrimonie. A cette troisième époque se rattachent le diacre Pâris (*voy.*) et les prétendus miracles opérés sur son tombeau, les scènes des convulsionnaires (*voy.*), les refus de billets de confession, et les démêlés de l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont avec le parlement.

Dès lors, on avait bien perdu de vue les questions de dogme qui étaient le côté sérieux de ces controverses. La doctrine de l'entière soumission à Dieu et à sa volonté sans bornes, la vocation gratuite à la foi et au salut, le choix d'un petit nombre d'élus sur lesquels Dieu répand ses miséricordes, l'action toute-puissante de Dieu sur les cœurs, l'efficacité de la grâce par elle-même, la manière dont la grâce s'accorde avec le libre arbitre, restaient toujours comme autant de problèmes sur lesquels la curiosité de l'esprit humain n'était pas complétement satisfaite. Remarquons ici que, dans ce duel entre la liberté et le fatalisme, les partisans du système de la nécessité faisaient profession de la morale la plus rigide, dans la spéculation et dans la pratique, comme si à force de vertus, et en poussant l'austérité jusqu'à l'excès, ils avaient voulu expier envers la société les conséquences destructives de la morale qu'on imputait à leur doctrine métaphysique. Enfin, par une de ces inconséquences dont les exemples ne sont pas rares dans l'histoire de l'esprit humain, les jansénistes défendaient un dogme illibéral avec une indépendance opiniâtre, tandis que les jésuites soutenaient les droits de la liberté morale, en prêchant la soumission la plus aveugle à l'absolutisme du Saint-Siége. A-D.

JANSON (cardinal DE), *voy.* FORBIN-JANSON.

JANUS. Ce dieu de la vieille Italie était un être fort énigmatique pour les anciens eux-mêmes : les mythographes et les étymologistes se sont épuisés en conjectures sur son nom, sur ses attributs, sur sa puissance. Tantôt associé aux grandes divinités, tantôt simple héros divinisé, il est l'un des exemples les plus frappants de ce symbolisme vague et arbitraire qui confond dans un seul personnage les idées les plus diverses. Souvent on regarde Janus comme le type de la vieille Italie, et Saturne comme la figure de la migration phénicienne. Janus le reçoit dans ce pays où il a donné son

nom au mont Janicule. C'est, dans un temps plus ancien, le Latinus dont Saturne est l'Énée. On fait aussi venir Janus de chez les Perrhèbes, peuple de Thessalie voisin du Pénée. M. Creuzer, dans sa *Symbolique*, repousse l'origine grecque de ce dieu, il n'admet pas que Janus vienne du mot ζαν, nom de Jupiter, comme l'enseignait Saumaise : il soutient que le caractère italique domine dans tous ces mythes; que dans la doctrine étrusque Janus est le ciel; que, selon les hautes conceptions religieuses des grands-prêtres, il n'était autre que Jupiter lui-même. Il est de plus autochthone, dieu du sol. La clef est l'un de ses attributs, et marque sa puissance sur la terre et sur les enfers qu'il a le pouvoir d'ouvrir. Le premier, Janus enseigna l'agriculture et les arts de la paix. Enfin il est à la fois Apollon-Janus et Diane-Jana, et par conséquent aussi le soleil et la lune, l'année, etc., etc. On l'appelait *Janus pater*, *Janus Junonius*, parce que les calendes étaient sous la protection de Junon; *Consivius* de *conserendo*, à cause de la propagation du genre humain; *Quirinus*, à cause de sa vertu guerrière, parce qu'en langue sabine *curis* signifie lance; *Patuleius* et *Clusius*, parce qu'il ouvre et ferme le ciel, la terre, les enfers, l'année, la fécondité du sol, etc., etc. La clef lui donne de l'analogie avec Osiris, et, comme Osiris-Sérapis, il préside à l'année. Quant au double visage, c'est selon les uns la réunion de Saturne et de Janus : il s'appelle donc *bifrons*. On le figurait aussi à quatre faces, comme celui dont la majesté embrasse tous les climats, ou comme représentant Janus, Saturne, Picus et Faunus. Son double visage est expliqué encore par le passé et l'avenir : il regarde l'humanité, reçoit la prière des hommes, et de l'autre face la transmet aux dieux. Il est portier, et toutes les entrées et les sorties sont confiées à sa garde. Tite-Live, en parlant des Fabius, dit qu'ils passèrent *per dextrum Janum portæ Carmentalis*, ce qui signifie l'arcade de droite de la porte Carmentale. Niebuhr, indiquant quelques restes du palais de Boethius, y rattache le *Janus* qu'on voit au *Forum Boarium*.

Quand on recherche pourquoi son temple était ouvert en temps de guerre et fermé en temps de paix, on rencontre deux explications. D'après la première, des torrents d'eau bouillante se précipitèrent sur les Sabins qui allaient prendre Rome, et, pour laisser passer ces flots qui les noyaient, les portes de Janus s'ouvrirent spontanément. L'autre version, quoique conjecturale, est plus historique : nous la devons à Niebuhr. Grâce à la supposition qu'il fait de l'existence d'une ville sabine de Quirium, il établit une enceinte qui les unit et les sépare dans la direction du mont Quirinal. Dans cette enceinte était pratiqué un double Janus pour servir de communication entre l'une et l'autre. Pendant la guerre, on l'ouvrait pour faciliter les secours mutuels; pendant la paix, on la tenait fermée comme symbole d'une existence unie mais distincte; et cela expliquerait encore le symbole de la double tête sur les as romains. — Bœttiger a publié tout un chapitre sur Janus, dans son excellent ouvrage intitulé : *Ideen zur Kunst und Mythologie*; il cite une médaille où Janus apparaît mâle et femelle, ce qui signifie soleil et lune. Cette médaille n'est que la reproduction de celles de Ténédos et d'Athènes, et le reflet des doctrines de l'Asie. Il faut consulter Bœttiger sur les doubles Hermès, sur les Mercures et les Janus des chemins et des carrefours. Ses notes sur les représentations figurées de Janus sont aussi remarquables par l'érudition que par le goût. P. G-Y.

JANVIER, *voy.* MOIS.

JANVIER (SAINT), évêque de Bénévent, fut décapité à Pouzzoles avec plusieurs autres martyrs au commencement du IVe siècle. Son corps est enseveli dans la cathédrale de Naples, mais l'on conserve religieusement, dans une chapelle particulière, sa tête et deux fioles de son sang, qu'une pieuse matrone a, dit-on, recueilli au moment où il coulait sous la hache. Les Napolitains prétendent que ce sang, tout caillé et tout dur qu'il soit d'ailleurs, devient liquide dès qu'on l'approche de la tête du saint, miracle qui se répète chaque année, le premier dimanche de mai. Saint Janvier est le patron du royaume de Naples. On a institué en son honneur, en 1738, l'ordre de

Saint-Janvier. *V.* Siciles (*Deux-*). *C. L.*

JAPET et **JAPHET**. Le Japet de la mythologie grecque, fils d'Uranus et de la Terre, eut pour frères Saturne, l'Océan, Hypérion; pour épouse, la belle Clymène; pour fils, Atlas, Ménétius, l'ingénieux Prométhée et Épiméthée, le mari de Pandore; pour petit-fils, Deucalion, et pour arrière-petit-fils Hellen. Les mots de *Iapeti genus* désignent Prométhée et sa descendance, qu'on appelle *Iapétides*. Parmi les évhéméristes (*voy.* Évhémère), les uns ont fait de Japet un roi thessalien, auteur de la race hellénique; d'autres l'ont regardé comme le père du genre humain, se rapprochant ainsi des traditions bibliques.

Japet, en effet, peut bien n'être que le Japhet, fils du patriarche Noé (*voy.*). Suivant l'Écriture sainte, Sem resta sur les bords de l'Euphrate; Cham et sa famille descendirent vers l'Arabie et l'Égypte; mais Japhet, dont le nom hébreu voulait dire *extension* (*Genèse*, IX, 27), développa les ramifications de sa race dans les vallées du Caucase, d'une part aux rives du Gange, de l'autre dans l'Asie-Mineure, et par les îles jusqu'aux rivages de la Grèce et aux environs du Parnasse. F. D.

JAPON, en anglais et en allemand *Japan* *, et dans la langue du pays *Nippon* ou *Nitfon* (Niphon), grand empire situé à l'extrémité orientale de l'Asie.

1° *Géographie, ethnographie, mœurs, langue*, etc. Situé entre 126° et 138° de long. Or. (mérid. de Paris), et entre 30° et 41° de lat. N., cet empire se compose d'une multitude d'îles, dont la superficie totale est évaluée à 12,500 milles carrés géogr. **, et la population à 35 millions d'habitants.

Trois de ces îles se distinguent par leur étendue : ce sont celles de *Nippon*, la plus grande de toutes, de *Kiou-Siou* et de *Sikok*. Les autres, dont quelques-unes ne sont que des rocs arides, se groupent autour d'elles au milieu d'une mer semée d'écueils dangereux et tourmentée souvent par de terribles ouragans.

Le Japon, par sa configuration topographique, ne peut avoir d'aussi grands fleuves que la Chine; mais il a plusieurs cours d'eau considérables, tels que le Yodogava, le Tenriogava, l'Aragava dont un bras, le Todagava, traverse la capitale de l'empire, et l'Ikogava. La plupart de ces fleuves ou des rivières qui les alimentent prennent leurs sources dans les montagnes qui sillonnent en tous sens le pays et dont quelques-unes, comme le Firayama ou Montagne blanche, sont couvertes de neiges éternelles. Le Fusinoyama, quoique plus élevé (11,482 pieds), n'en est couvert qu'une partie de l'année, mais c'est le volcan le plus redoutable du Japon. Il s'en échappe constamment d'épaisses colonnes de fumée, et ses commotions ont plus d'une fois ébranlé l'île qui le porte.

Le climat du Japon est plus froid qu'on ne devrait s'y attendre dans un pays situé en partie sous la même latitude que le nord de l'Afrique. L'hiver y est toujours rigoureux; mais il y règne de grandes chaleurs en été. On dit, du reste, que ce pays est généralement sain.

Le Japon est riche en or et en argent, en pierres précieuses, en cuivre, le meilleur du monde, en soufre, en sel et autres minéraux. Grâce aux pluies de l'été et à l'intelligente activité des habitants, le sol, quoique sec et aride, produit en abondance du riz, du thé, moins estimé, il est vrai, que celui de la Chine, du coton, de la soie, du camphre d'une qualité supérieure, des fruits de toute espèce. On y trouve presque toutes les productions de la Chine, ainsi que la plupart des végétaux de l'Europe méridionale et quelques-uns même des tropiques; mais on ne voit au Japon ni éléphants, ni chameaux, ni ânes. Les seules bêtes de somme sont des chevaux de petite taille et des bœufs. Il n'y a point de moutons; les chèvres sont rares et on ne trouve des cochons que dans les environs de Nangasaki. Les chiens et les chats, au contraire, y sont en quantité innombrable, ainsi que les rats et les souris.

L'empire du Japon est divisé en 8 régions subdivisées en 68 provinces, sans

(*) En anglais et en allemand, le nom n'est identique que par l'orthographe, mais la prononciation le différencie.

(**) Par M. Eyriès à 23,930 lieues carrées françaises, ce qui, s'il comprend par là des lieues de 25 au degré, ne ferait que 8,614 milles carrés.

compter les îles de Lieou-Kieou et une portion très considérable de la presqu'île de Corée (*voy.*) placée sous son protectorat. Parmi les villes principales nous citerons Jédo ou Jeddo, la capitale actuelle avec plus de 1,500,000 habitants. Toutes ses rues se coupent à angles droits. Elle est traversée par une foule de canaux couverts d'innombrables ponts de bois de cèdre, dont l'un, le *Niphon-bas*, est le point d'où l'on compte les distances sur toutes les routes de l'empire. Au milieu de cette ville immense s'élève le palais du *koubo* ou souverain temporel, qui a cinq milles de circonférence; *Miako*, siége des arts et des sciences, résidence du *dairi* ou souverain spirituel, dont le palais se fait aussi remarquer par son étendue et par sa belle tour carrée; *Osaka*, une des villes les plus industrieuses et le centre d'un vaste commerce. Ces trois villes sont situées dans l'île de Niphon. Dans celle de Kiou-Siou est *Nangasaki*, le seul port où il soit permis aux étrangers de débarquer.

Mélange de la race mongole et de la race malaye, la race japonaise participe de l'une et de l'autre. Le Japonais est fier, spirituel, intelligent, brave, actif, économe; mais cruel, voluptueux et vindicatif. Il pousse le mépris de la vie à un tel point que, s'il se croit offensé, il se fend le ventre, et son adversaire l'imite à l'instant, afin de ne pas passer pour le plus lâche des hommes. Ses vêtements sont toujours d'une simplicité et d'une propreté extrêmes. Ils consistent en une robe ample, à manches fort larges, et retenue par une ceinture d'une étoffe de coton ou de soie. Les personnes riches en portent plusieurs et y joignent des caleçons et une veste légère, tandis que les pauvres vont entièrement nus en été, à l'exception d'une ceinture. Les hommes ont la tête rasée; en voyage, ils la couvrent d'un chapeau de paille. Les femmes laissent croître leurs cheveux et les relèvent avec un peigne. Quelquefois elles se teignent les lèvres en bleu et les dents en noir, et s'arrachent les sourcils. Ordinairement un Japonais n'épouse qu'une seule femme, et il la laisse jouir d'une liberté presque aussi grande que celle des Européennes. Hommes et femmes font usage d'éventails qui se portent à la ceinture. Les premiers y ajoutent un sabre, un poignard, un sac à tabac et une pipe, qui ne les quittent presque jamais. Les habitations japonaises sont fort simples et très propres. Elles sont construites en bambou, à un ou deux étages au plus. Les différents appartements sont séparés par des paravents. Le sol est recouvert de belles nattes et les vitres remplacées par du papier transparent.

Comme les Chinois, les Japonais se distinguent par une activité patiente et laborieuse qui a transformé en champs cultivés jusqu'aux sommets des montagnes. Les routes, peu larges, mais bien entretenues et bordées d'arbres et de maisons pour la commodité des voyageurs, facilitent les communications et le commerce intérieur. Sous le rapport de l'industrie, les Japonais ne sont en arrière d'aucun autre peuple de l'Asie. Ils fabriquent d'excellentes armes dont l'exportation est sévèrement défendue, et d'autres ouvrages en acier et en cuivre fort remarquables par la délicatesse du travail. Les Chinois eux-mêmes recherchent leurs laques et leurs porcelaines. Leurs étoffes de soie et de coton sont d'une incroyable finesse. Cependant leur commerce extérieur est à peu près nul. Leurs navires, qui parcouraient autrefois toute l'étendue des mers depuis les Indes jusqu'au détroit de Bering, n'osent plus s'éloigner des côtes, et il est défendu à tous les étrangers, les Chinois et les Hollandais exceptés, d'aborder dans leur pays. Encore la permission de commercer qui a été accordée à ces deux peuples n'est-elle pas sans restriction. Les premiers ne peuvent exporter annuellement que pour 2,400,000 fr. de marchandises, et les Hollandais pour la moitié de cette somme.

Les Japonais n'ont pas fait dans les sciences d'aussi grands progrès que dans les arts, et ils ne sont guère plus avancés à cet égard que les Chinois; mais aussi n'ont-ils pas, comme eux, la folle prétention de se croire la nation du monde la plus éclairée.

C'est des Chinois que les Japonais ont reçu, vers l'an 285 ou, selon d'autres, 290 de notre ère, l'usage de l'écriture. Cette écriture figurative, c'est-à-dire qui

parle à l'esprit par des images prises dans le sens propre ou métaphorique, fut seule employée jusqu'en 810 où un religieux, nommé Kobo-Daïsi, inventa le premier syllabaire, appelé *Kana*, *Fira-gana* ou *Firo-kana*, et composé de 47 signes qu'il emprunta aux caractères thsao ou cursifs. Les gens du peuple et les lettrés eux-mêmes s'en servent pour écrire les choses les plus ordinaires ou pour composer des livres en langue vulgaire. Le second syllabaire, inventé vers la même époque par un lettré nommé Kibiko, se compose également de 47 signes correspondant un à un à ceux du premier, mais en différant en ce que ce sont les caractères carrés qui y ont servi de modèles. Cette espèce d'écriture, appelée *Kata-kana*, sert pour les gloses, les explications interlinéaires; elle est la plus facile à apprendre. L'invention des deux syllabaires ne fit pas tomber en désuétude cependant les caractères chinois. On continue à les employer dans les ouvrages de philosophie, d'histoire et de haute littérature. Ils ont perdu seulement leur valeur figurative et ne servent plus qu'à écrire les sons. Le nombre, du reste, n'en est pas fixé. Les Japonais ont donc trois sortes d'écritures, ayant toutes trois une origine commune, c'est-à-dire une origine chinoise.

La langue parlée diffère essentiellement, tant par la terminaison des mots que par les particules et la construction de la phrase, de la langue écrite ou savante, que presque tout le monde comprend cependant. Cette dernière est ou du chinois pur ou un mélange de japonais et de chinois. On distingue, dans la langue écrite (nous n'avons pas à nous occuper du chinois pur qu'on n'emploie plus guère que dans certains livres de piété), deux idiomes : le *naiden*, exclusivement propre aux écrits religieux et mystiques, et le *gheden*, dont on se sert dans toute autre espèce d'ouvrages.

Les Japonais, ainsi que tous les peuples soumis à l'influence civilisatrice de la Chine, ont une littérature étendue, surtout en écrits historiques. Malheureusement, le gouvernement ombrageux de ce pays a défendu, sous les peines les plus sévères, de communiquer aux étrangers rien de ce qui pourrait leur fournir quelques renseignements sur la situation de l'empire. Nos connaissances sur ce point se réduisent donc à fort peu de chose.

On divise la littérature japonaise en quatre classes : la première comprend les *mai*, ou certains traits d'histoire que l'on représente en public, et les *sosi*, ou vies de grands personnages; la seconde contient les *sagheo*, ou vies des religieux; la troisième, les *monogatari*, ou ouvrages d'histoire; et dans la quatrième se rangent les *taifeiki*, histoires écrites d'une manière grave et du style le plus élevé.

Le style de la poésie est en général doux et gracieux. Le mètre est tantôt de sept, tantôt de cinq syllabes. La prose même a un certain rhythme qui la rend très harmonieuse. Voir *Ars grammatica japonicæ linguæ*, *composita a Fr. Didaco Collado*, Rome, Prop., 1632, et du même auteur, *Dictionarium sive Thesauri linguæ japonicæ compendium*; Landresse, *Éléments de la grammaire japonaise* du P. Rodriguez*, Paris, 1825; Klaproth, *Mémoire sur l'introduction et l'usage des caractères chinois au Japon et sur l'origine des différents syllabaires japonais*, Paris, 1829; Medhurst, *Vocabulary english and japonese, and japonese and english*, Batavia, 1830.

Outre l'histoire et la poésie, les Japonais cultivent avec ardeur l'astronomie, la botanique et la médecine. La cour du *daïri* forme une espèce d'académie chargée de la rédaction des annales de l'empire et de l'almanach impérial. Les six grandes universités de l'empire sont fréquentées par une multitude d'étudiants. La peinture et la gravure, quoique bien loin encore de ce qu'elles sont en Europe, ont atteint cependant un certain degré de perfection. La musique joue un rôle important dans les représentations théâtrales pour lesquelles les Japonais sont passionnés, et où figurent des femmes, ce qui est sans exemple dans le reste de l'Asie. Les Japonais s'attribuent l'invention de la poudre à canon, et ils connaissent, disent-ils, l'art de l'imprimerie

(*) La grammaire japonaise en portugais, *Arte da lingoa de Japam*, du P. Ioao Rodriguez, avait paru en 1604, un an après son *Vocabulario*, Nangasaki, in-4°. S.

depuis le commencement du XIIIe siècle. Enfin, ce qui prouve les progrès de l'instruction dans ce pays, c'est que la superstition, bien qu'entretenue par la cour et un nombreux clergé, perd chaque jour de son influence.

On compte trois religions principales dans le Japon. 1° La religion de Sinto, culte des esprits célestes. Les sintos regardent comme la première de toutes les divinités *Ten-sio-Day-sin*, ou le grand esprit de la lumière céleste, dont le principal temple, appelé *Naykou*, se trouve dans la province d'Ize, ainsi que celui de *Togo-keo-Day-sin*, ou le grand esprit créateur du ciel et de la terre. *Fatsman*, le dieu de la guerre, rend des oracles que l'empereur consulte souvent. Les temples de ces grandes divinités sont entourés de temples plus petits consacrés aux *Siou-go-sin*, ou divinités tutélaires, parmi lesquelles on place les *Kami*, ou âmes des hommes vertueux, à qui les Japonais offrent des sacrifices de fruits, d'œufs, de poissons, et adressent soir et matin leurs prières. Les sintos croient à l'immortalité de l'âme et à la rémunération des œuvres. Dans chaque temple se trouve un miroir pour rappeler que la divinité aperçoit toutes les taches de l'âme. Ils ont des pèlerinages, des moines, des religieuses; mais ils admettent le mariage des prêtres. Le nombre des sectateurs de cette religion, la plus ancienne du Japon, diminue de plus en plus. Le *daïri* lui-même, qui prétend descendre de *Ten-sio-Day-sin*, l'a abandonnée pour embrasser le bouddhisme.

2° Le bouddhisme (*voy.*) s'introduisit dans le Japon vers le milieu du VIe siècle de notre ère; c'est aujourd'hui la religion la plus répandue. Elle a une foule de temples, dont un des plus célèbres est celui de Miako, où se voit la plus grosse cloche du monde.

3° La religion de Soukdo n'est autre chose que la doctrine de Confucius (*voy.* KONG-FOU-TSÉE) avec de légères modifications.

Le gouvernement du Japon est une autocratie pure. L'autorité souveraine est exercée par le *koubo* ou *djogoun*, assisté d'un conseil de huit ministres. A l'exception des cinq provinces impériales et de quelques villes administrées immédiatement par l'empereur, il y a à la tête de chaque province un *damios*, ou prince héréditaire, de la fidélité duquel le *koubo* s'assure en retenant sa famille en otage et en l'obligeant lui-même à passer une partie de l'année à Jédo. Ces espèces de grands feudataires exercent dans leurs gouvernements un pouvoir presque absolu; ils lèvent les impôts et les dîmes, qui se montent quelquefois aux deux tiers de la récolte, et, après avoir prélevé le tribut qu'ils doivent à l'empereur, ils en emploient le produit à défrayer leurs petites cours, à réparer les routes, à entretenir une force militaire, etc. Tous ne jouissent pas cependant d'une autorité aussi grande, et depuis longtemps la politique du *koubo* tend à les faire descendre au rang de simples gouverneurs.

Quoique revêtu de toute la puissance civile et militaire, le *koubo* se reconnaît toujours, pour la forme, le premier sujet du *daïri*, le souverain spirituel du Japon; mais il ne lui a laissé que de riches revenus, des titres pompeux et de vaines prérogatives. Enfermé dans son vaste palais, sous la surveillance d'un gouverneur nommé par le *koubo*, le *fils du ciel* y vit et y meurt sans en sortir jamais. Nul n'ose arrêter un regard profane sur sa personne sacrée, et si par hasard il se décide à aller se promener, ou plutôt à se faire porter dans un de ses jardins, tout le monde s'éloigne au signal qui annonce son approche. Sa race ne doit pas périr. Il peut épouser neuf fois neuf femmes; mais il se contente ordinairement d'en prendre neuf ayant chacune neuf suivantes : si aucune ne lui donne d'enfant, le ciel y pourvoit, et il en trouve un sous quelque arbre de son jardin. Du reste, le *koubo* témoigne au *daïri* les plus grands égards; il le consulte sur toutes les affaires importantes, et chaque année il lui envoie une ambassade chargée de riches présents.

Les lois du Japon, d'une sévérité extrême, sont appliquées, sans distinction de personnes, avec une inflexibilité inexorable. Cette égalité parfaite devant la loi est louable sans doute; mais ce qui l'est moins, c'est que chaque Japonais est rendu responsable des actions de son

voisin. Les peines ordinaires sont : l'amende, la prison, le bannissement et la mort.

Il serait difficile de fixer la force de l'armée japonaise. On l'évalue, en temps de paix, à 100,000 fantassins et 20,000 cavaliers, armés d'arcs, de fusils, de sabres et de poignards. Les Japonais ont aussi de lourds canons, dont ils ne se servent pas mieux que les Chinois. En temps de guerre, les vassaux fournissent un contingent de 368,000 hommes de pied et 33,000 chevaux.

La marine du Japon était importante autrefois. Elle se composait d'un nombre considérable de gros vaisseaux de bois de cèdre. Aujourd'hui, les vaisseaux de guerre sont petits, ayant au plus 90 pieds de quille et en tout semblables aux jonques chinoises.

Le lecteur peut consulter sur le Japon les ouvrages suivants : Thunberg, *Voyage au Japon*, Paris, 1796, 4 vol. in-8°; Golovnine, *Voyage contenant le récit de sa captivité chez les Japonais* et ses *Observations sur l'empire du Japon*, traduction française par M. Eyriès, Paris, 1818, in-8°; H. Dœff, *Herinneringen uit Japon*, Harlem, 1833; Van Overmeer Fischer, *Bydragen tot de kennis van het japonsche rijk*, Amsterdam, 1833; Meylau, *Geschiedkundig overzigt van den handel der Europ. op Japon*, Batavia, 1833; enfin, Siebold, *Voyage au Japon exécuté pendant les années* 1823 *à* 1830, *ou Description physique, géographique et historique de l'empire japonais, de Cezo, des îles Curiles méridionales de Krafto, de la Corée, des îles Liu-Kiu*, etc., l'édition française, rédigée par MM. A. de Montry et E. Fraissinet, aura 5 vol. gr. in-8°, avec un atlas in-fol., le t. Ier a paru à Paris, en 1838.

Histoire. Il n'est pas douteux que les Arabes n'aient eu déjà quelques notions vagues d'une grande île située à l'orient de la Chine*; mais le Japon resta entièrement inconnu à l'Europe jusqu'aux merveilleuses histoires de Marco Polo sur le Zipangou (liv. III, chap. 2). Ni ce célèbre voyageur vénitien, ni les missionnaires ne nous en ont donné l'histoire, et nous n'avons guère que les annales du Japon lui-même pour nous faire une idée de ce qu'il a été dans le cours des siècles. Ces annales, espèce d'éphémérides où sont consignés jour par jour non-seulement les événements mémorables, tels que tremblements de terre, inondations, incendies, apparitions de comètes, mais encore les faits et gestes des empereurs et des grands-officiers de l'empire, ne contiennent, comme on le pense bien, qu'un fort petit nombre de faits historiques importants pour nous. Le plus célèbre de ces ouvrages est celui de Nipon-Ki, en trente livres, lequel commence à la création du monde et a été continué jusqu'au XVIIe siècle par différents auteurs. M. Titsingh en a fait un abrégé qu'il a traduit et qui a été publié par Klaproth sous ce titre : *Nipon oo daï itsi ran, ou Annales des empereurs du Japon*, Paris, 1834, in-4°; en 1820, Abel Rémusat s'était fait l'éditeur d'un autre livre du savant voyageur Titsingh, *Mémoires et anecdotes sur la dynastie régnante des Djogouns.*

L'histoire fabuleuse du Japon donne à l'empire une antiquité démesurée. Elle fait régner des mille millions d'années la première dynastie, celle des sept générations d'esprits célestes, et fait commencer 836,702 ans avant notre ère la seconde dynastie, celle des cinq générations d'esprits terrestres. L'origine de la nation japonaise est enveloppée d'épaisses ténèbres.

Les premiers habitants de ces îles qui forment l'empire actuel du Japon s'appelaient *Aïnos*. C'était une population grossière et barbare dont on retrouve encore de faibles restes dans les parties septentrionales, et surtout dans l'île de Jesso (*voy.* AINOS). Ils furent soumis, après une longue résistance, par Zin-mou, quatrième fils, selon les annales japonaises, du dernier souverain de la deuxième dynastie, et fondateur de la troisième qui règne encore aujourd'hui.

L'histoire véritable commence à ce Zin-mou qui, très vraisemblablement, était un chef de colons chinois, et qui fut reconnu daïri*, 660 ans avant J.-C. Il

(*) Voir *Anciennes Relations des Indes et de la Chine de deux voyageurs mahométans*, Paris, 1718.

(*) *Daïri* signifie proprement *grand intérieur palais impérial*, et par métonymie *empereur*. Les

choisit, l'an 619, pour successeur ou *taïsi* son fils Souï Seï, et la préférence qu'il lui accorda fut le signal d'une guerre sanglante. Cette funeste expérience ne profita pas à ses descendants : les daïris continuèrent à choisir pour successeur celui de leurs enfants pour lequel ils se sentaient le plus de tendresse. Le 10° daïri, Souï Zin, fut le premier qui s'occupa lui-même des soins du gouvernement, et qui établit des *djogouns* ou généraux en chef. Keï Ko, 12° daïri, laissa en mourant plus de soixante fils à chacun desquels il donna un territoire dans une des provinces de l'empire. Peut-être est-ce là l'origine de la féodalité et de tous les maux qu'elle a attirés sur le Japon. Son successeur, Seï-mou, établit des gouverneurs dans les provinces et les districts, dont il fixa les limites d'après les montagnes, les rivières, etc., et mit partout des garnisons, « en sorte, disent les historiens japonais, que le peuple fut heureux et que la tranquillité publique ne fut point troublée. » Son successeur étant mort dans une expédition, sa femme Singou Kwo-gou, qui était enceinte, prit le commandement de l'armée et força la Corée à se reconnaître tributaire du Japon. Ce fut sous son fils, O Sin, que s'introduisit l'usage de l'écriture : jusque-là on avait proclamé les ordonnances de vive voix. L'impératrice Kwo Gok donna le premier exemple d'un daïri abdiquant le pouvoir suprême. Elle eut pour successeur Ko Tok, 37° daïri, qui établit dans toutes les provinces des magistrats, des barrières et des relais de poste, nomma des gouverneurs ainsi que des chefs de districts et de villages, fit enregistrer les maisons, les habitants, les impôts à payer, et ordonna la construction de magasins et d'arsenaux. Il introduisit aussi à la cour cette étiquette minutieuse qu'on y observe encore aujourd'hui. A sa mort, Kwo Gok reprit les rênes du gouvernement sous le nouveau nom de Zaï-meï. Elle soumit entièrement les Aïnos de Jesso, et son successeur Ten-tsi fit la guerre aux Chinois qui avaient envahi la Corée, et qu'il combattit avec des alternatives de succès et de revers. Seï-wa, 56° daïri et souche de la dynastie actuelle des Djogouns, monta sur le trône à l'âge de 9 ans. C'est le premier exemple, dans l'histoire du Japon, d'un prince aussi jeune devenu daïri. Son grand-père fut nommé régent.

Japonais n'osent pas prononcer le nom de l'empereur régnant, qui est d'ailleurs ignoré de la multitude. On sait qu'il en est de même du vrai nom de l'empereur de la Chine.

Il fallait une main ferme pour maintenir dans le devoir tous ces grands vassaux, turbulents et ambitieux, dont les querelles ne cessaient d'ensanglanter l'empire. Mais on dirait que plus la nécessité d'un gouvernement fort et énergique se faisait sentir, moins les daïris se montraient capables de gouverner. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner s'ils ont été dépouillés successivement de presque tout leur pouvoir. Le premier coup porté à leur autorité le fut, l'an 1180 de notre ère, lorsque Kiyo-Mori s'empara de la personne de Go-Ziro-Kawa no Fowoet, et le renferma dans une étroite prison. Ce prince malheureux appela à son secours Yori-Tomo qui le rétablit sur le trône ; il le nomma, par reconnaissance, général en chef de toutes les forces de l'empire en 1185, et *zeï-i-daï-djogoun*, ou grand général combattant les barbares, en 1192. Yori-Tomo fut le fondateur de la première des quatre dynasties des Djogouns.

Ki-Zan, 89° daïri, ayant reçu une lettre insultante du chef mongol qui venait d'envahir la Chine, et n'ayant pas cru devoir y répondre, les Mongols, irrités, armèrent 900 vaisseaux pour envahir le Japon ; mais un typhon détruisit presque entièrement leur flotte en 1274. Une seconde expédition plus formidable, qu'ils entreprirent en 1281, n'eut pas un plus heureux succès, et leur armée qui montait à 180,000 hommes fut anéantie. Le successeur de Ki-Zan, Ga-ou-da, fut le premier daïri nommé par l'influence du *djogoun*. L'autorité du chef militaire allait donc en croissant, comme on le voit, et le joug sous lequel il tenait le daïri était déjà si pesant que Go-daï-go, 95° daïri, fit plusieurs tentatives pour le secouer. Mais il s'attaquait à un pouvoir trop fortement établi pour réussir, et ses efforts n'aboutirent qu'à se faire déposer. Cependant il reconquit son trône, en 1334, avec le secours de Taka-ousi, que dans sa reconnaissance il nomma *djogoun*. La

désunion s'étant mise entre eux, le *djogoun* fit proclamer daïri Kwan-Mio, et il y eut ainsi deux empereurs. Ce fut là l'origine d'une guerre qui dura plus de 60 ans, et qui contribua encore à affaiblir l'autorité impériale. Aussi, depuis cette époque, on peut regarder les *djogouns* comme les véritables maîtres de l'empire. On aurait tort de croire cependant que les daïris ne jouissent plus d'aucune influence. Ils sont toujours regardés comme les seuls chefs de l'empire, comme les souverains légitimes, et, pour être exécutés, tous les ordres doivent se donner en leur nom et être signés par eux. Il leur serait impossible peut-être de renverser les djogouns, mais ils pourraient leur susciter de grands embarras, et la politique commande à ces derniers de les ménager. Takaousi partagea le gouvernement entre ses deux fils Yosi-Nori et Moto-Ousi. Il espérait qu'ils vivraient en paix et qu'ils travailleraient de concert à fortifier la nouvelle dynastie des djogouns; mais ce partage ne servit qu'à les armer l'un contre l'autre, et la guerre ne cessa, au bout de 231 ans, que par la destruction de la branche de Yosi-Nori.

Ce fut au milieu de ces discordes civiles que les Portugais abordèrent pour la première fois au Japon, en 1542. Ils y furent reçus avec hospitalité, et obtinrent sans difficulté la permission de fonder un établissement sur les côtes et de parcourir librement le pays. Le jésuite François-Xavier (*voy.*) en profita pour y répandre les semences du christianisme. « A cette époque (1551), disent les Annales japonaises, les vaisseaux des Nan-ban ou barbares du Sud commencèrent à venir au Japon, et la secte de Yeso s'y répandit. » Malheureusement, les missionnaires se montrèrent intolérants, avides de pouvoir, factieux, et ils attirèrent bientôt sur eux et sur leurs nombreux disciples les plus terribles persécutions.

La deuxième dynastie des djogouns venait d'être détruite au milieu des déchirements publics, et la troisième, celle de Fide-Yosi, avait hérité de son pouvoir. Fide-Yosi était d'une naissance obscure; mais ses talents et son courage intrépide lui ayant gagné l'affection de Nabou-Naga, prince d'Owari, il s'était élevé aux premières dignités militaires et avait été nommé djogoun. En 1588, il prit le nom de Taïko, et, en 1592, il porta la guerre en Corée, « entreprise, disent les historiens japonais, qui répandit la gloire de notre nation dans toute la Chine. » Désireux d'assurer le gouvernement à son fils, Fide-Yori, il ne vit pas de meilleur moyen que de s'allier intimement à Ye-Yasou, le plus puissant des princes de l'empire et gouverneur général du Kwanto. Mais la paix qu'il avait donnée au Japon ne fut pas de longue durée, et après sa mort, arrivée en 1593, les luttes intestines recommencèrent. Ye-Yasou en profita pour s'emparer du pouvoir qu'il ambitionnait depuis longtemps. Il se fit nommer djogoun en 1603; puis attaqua et incendia, en 1615, le château d'Osaka. Fide-Yori fut obligé de fuir ou, selon d'autres, périt dans les flammes. Une fois maître de l'empire, Ye-Yasou ne s'appliqua plus qu'à assurer le pouvoir dans sa famille. Il sut mettre le daïri dans l'impossibilité de lui nuire et fit des règlements si sages que l'empire épuisé put enfin respirer.

C'est à l'année 1600 que s'arrêtent les annales dont nous avons parlé plus haut. A l'exemple des Chinois, les Japonais ne publient aucun livre d'histoire sur la dynastie régnante, et la dynastie de Ye-Yasou ou Gonghin, nom qui lui fut donné après sa mort, occupe encore le trône. Cependant quelques voyageurs, surtout M. Titsingh, dans ses *Mémoires et anecdotes sur la dynastie régnante des Djogouns*, nous ont fait connaître quelques-uns des événements qui se sont passés au Japon depuis cette époque.

En 1637, les chrétiens d'Arima et de Sima-bara se révoltèrent; mais cette révolte fut promptement étouffée, et les Portugais furent bannis du royaume avec défense d'y rentrer sous peine de mort. Le gouvernement, décidé à extirper le christianisme, prit les mesures les plus terribles. En 1665, il établit dans toutes les villes et dans tous les villages des cours inquisitoriales chargées d'examiner la croyance des habitants, et, dans l'espace de 40 ans, les persécutions qu'il ordonna coûtèrent la vie à plus d'un mil-

lion d'hommes. De toutes les nations chrétiennes, les Hollandais sont les seuls qui, sur l'assurance formelle qu'ils ne professaient pas la même religion que les Portugais, ont obtenu la permission de continuer les relations commerciales qu'ils avaient établies en 1602 ; encore sont-ils soumis à la surveillance la plus sévère et leur est-il défendu, pour ainsi dire, de sortir de leur comptoir de Nangasaki. En 1792, les Russes ont essayé sans succès de prendre part au commerce de ce pays, et l'ambassade qu'y envoya, en 1804, l'empereur Alexandre fut obligée de se rembarquer presque à l'instant où elle posa le pied sur le sol du Japon. — On peut consulter sur l'histoire de ce pays, Kæmpfer, *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique de l'empire du Japon*, traduction française de Naudé, La Haye, 1729, 2 vol. in-fol., ou 1732, 3 vol. in-12 : l'ouvrage, primitivement allemand, fut publié d'abord en anglais, Londres, 1727, 2 vol. in-fol. ; Siebold, *Nippon archief*, etc., Leyde, 1832-1833, 2 broch. in-4° en hollandais, le *Voyage au Japon*, du même auteur, cité p. 266, etc., etc. E. H-G.

JAQUES, JAQUERIE, *voy.* JACQUES, JACQUERIE.

JAQUIER. Suivant son acception primitive, ce nom ne devrait s'appliquer qu'à une seule espèce du genre *artocarpus*, appelée *tjaca* par les naturels du Malabar; mais plusieurs botanistes modernes l'ont admis comme nom collectif de toutes les espèces congénères. Ces végétaux, justement célèbres à raison de leur utilité, appartiennent à la famille des urticées, et leurs caractères génériques peuvent se résumer comme suit : Fleurs monoïques, dépourvues de corolle, disposées en chatons; fleurs mâles très serrées, mais non cohérentes, offrant un périanthe de 2 ou 3 folioles dressées et une seule étamine; fleurs femelles très serrées, à périanthe tubuleux, cylindracé, prismatique vers le sommet; ovaire 1-loculaire, 1-ovulé, à style latéral, saillant, terminé en stigmate indivisé ou bifide. Le fruit, en général très volumineux, et tuberculeux à la surface, est une sorte de baie charnue, composée de toutes les fleurs d'un chaton femelle ; ce sont les périanthes de ces fleurs qui prennent beaucoup d'accroissement après la floraison, et qui finissent par s'entre-greffer ; les pistils deviennent des coques sèches, plongées dans la substance charnue du fruit, et contenant chacune une seule graine. Les jaquiers forment de grands arbres, tous indigènes dans la zone équatoriale. Leur écorce et leurs feuilles contiennent un suc laiteux très abondant ; les feuilles sont grandes, alternes, courtement pétiolées, le plus souvent lobées, enveloppées chacune, dans leur jeunesse, d'une paire de grandes stipules coriaces et caduques. Les jeunes chatons sont également recouverts chacun par 2 écailles semblables aux stipules. Les chatons des fleurs mâles sont en forme de massue ; ceux des fleurs femelles sont presque sphériques.

L'espèce la plus importante du genre est sans contredit l'*arbre à pain* ou *rimier* (*artocarpus incisa*, L.). C'est un arbre qui atteint une hauteur de 40 à 50 pieds, à tronc très gros, à branches nombreuses, horizontales, fragiles, formant une tête très ample et touffue. Les feuilles, longues de 2 à 3 pieds, sur 1 pied à 1 pied et demi de large, sont coriaces, ovales, rétrécies vers leur base, lisses en dessus, rudes en dessous, plus ou moins profondément découpées en 3 à 9 lobes pointus; les feuilles des jeunes individus sont beaucoup moins grandes et en général très entières. Les chatons naissent solitaires aux aisselles des feuilles, vers l'extrémité des ramules ; ceux des fleurs mâles sont plus ou moins inclinés, et longs d'environ 6 pouces. Le fruit est ovale ou presque sphérique, d'un jaune verdâtre à l'extérieur, blanc en dedans, en général du volume de la tête d'un enfant, à surface tantôt aréolée, tantôt couverte de tubercules prismatiques très serrés (provenant du sommet des périanthes). Cette espèce croît spontanément aux Moluques, aux îles de la Sonde et dans tous les archipels de la Polynésie. Son fruit fournit aux habitants de ces contrées, pendant 8 mois consécutifs, une nourriture aussi saine qu'agréable. Ce fruit, plus ou moins gros, suivant les diverses variétés, mais qui excède rarement un diamètre de 8 pouces, consiste, avant la parfaite ma-

turité, en une chair blanche, ferme et un peu farineuse : c'est dans cet état qu'on le mange, soit cuit au four en guise de pain, soit bouilli, ou accommodé de diverses autres manières; sa saveur est comparable à celle du pain de farine de blé, avec un léger mélange de goût d'artichaut; les Polynésiens le convertissent en une sorte de pâte fermentée, qui se conserve assez longtemps et à laquelle ils ont recours dans la saison où l'arbre à pain est dépourvu de fruits. Arrivé à maturité, le fruit de l'arbre à pain devient pulpeux, et d'une saveur douceâtre : alors il est malsain et purgatif. Les amandes que contient ce fruit sont du volume des châtaignes et servent aussi d'aliment. Avec l'écorce intérieure du tronc de ce végétal précieux, les habitants de la Polynésie confectionnent les étoffes dont ils s'habillent. Les feuilles sont assez grandes pour tenir lieu de nattes. Enfin, les chatons mâles desséchés s'emploient en guise d'amadou, et le suc laiteux qui abonde dans l'arbre sert à faire de la glu. Une variété très remarquable de l'arbre à pain est celle dont les fruits sont dépourvus d'amandes : cette variété est originaire de Taïti; elle a été introduite aux Antilles, en 1793, par le gouvernement anglais, et depuis, elle a été très répandue dans beaucoup d'autres contrées de l'Amérique équatoriale. On assure qu'il suffit de 2 ou de 3 de ces arbres pour fournir la subsistance à un homme durant toute l'année.

Une autre espèce, qui ne le cède guère à l'arbre à pain, sous le rapport de l'utilité, est le jaquier à feuilles entières (*artocarpus integrifolia*, L.; vulgairement *jaquier*, *jaque*, ou *jack*; le *tjaca* des habitants du Malabar), indigène de l'Inde et des archipels environnants, mais qui du reste est l'objet d'une culture très étendue dans toute l'Asie équatoriale. Le port de cette espèce ne diffère point de celui de l'arbre à pain, mais les feuilles des individus adultes sont constamment très entières et n'atteignent que 4 à 6 pouces de long; les feuilles des jeunes individus, au contraire, sont presque toujours partagées en 3 lobes. Les chatons naissent immédiatement du tronc et des grosses branches; ceux des fleurs mâles ne sont point penchés. Le fruit est oblong, jaunâtre, à surface couverte de gros tubercules prismatiques, pointus, serrés; il atteint 12 à 30 pouces de long, sur 6 à 12 pouces de diamètre, et son poids varie de 10 à 80 livres. Certaines variétés de ce fruit paraissent jouir des mêmes qualités que le fruit de l'arbre à pain; mais il paraît qu'en général il ne plaît guère au goût des Européens, et qu'il n'est pas d'une digestion facile. Aux Antilles, où ce jaquier est comme naturalisé, on fait peu de cas de son fruit, tandis que les Malais en font leur principale nourriture durant une certaine saison. Les graines sont presque en forme de rein et du volume d'une muscade; elles constituent aussi une denrée très estimée en Asie, et qu'on dit valoir les meilleures châtaignes. Le bois de l'arbre, après avoir été exposé quelque temps à l'air, prend la couleur de l'acajou; dans l'Inde, on l'emploie à la menuiserie et à l'ébénisterie. ÉD. SP.

JARDIN, JARDINAGE. Le mot *jardin*, en vieux français *jard* ou *jars*, est comme l'anglais *garden*, l'allemand *Garten*, dérivé du latin *hortus*, ou peut-être d'une racine commune. Quant au jardinage, nous entendons sous ce terme l'art de tracer ou de créer des jardins et des parcs. Ce n'est pas du jardinage ordinaire, professionnel, que nous voulons parler ici, mais du jardinage en grand, architectonique; le lecteur consultera l'article HORTICULTURE, pour tout ce qui concerne la culture des potagers, des vergers, des parterres de fleurs, etc.

1° *Coup d'œil historique*. D'après la remarque d'Horace Walpole *, le jardinage est un art qui a dû se joindre l'un des premiers à l'architecture. De bonne heure sans doute les hommes cherchaient à cultiver à proximité de leur demeure des fruits et des herbes potagères ou médicinales. Les célèbres jardins d'Alcinoüs (*voy.*), lorsqu'on veut bien les dépouiller du luxe de description poétique dont Homère (*Odyss.*, VII, 112-132) les a embellis, n'étaient à tout prendre qu'un jardin potager, avec quelques vignes, une haie vive et deux fontaines

(*) On sait qu'il publia, en 1771, l'*Histoire du goût moderne en jardinage*.

pour arroser le terrain. Quant aux jardins de Sémiramis (*voy.* Babylone), ils paraissent avoir été surchargés de statues, ornés de balustrades et de pavillons; Josèphe et Quinte-Curce prétendent que sur ces terrasses artificielles on trouvait une grande abondance d'arbres; mais Walpole révoque en doute cette assertion. Les *paradis* des Perses étaient probablement des vergers irréguliers, bien arrosés. L'Académie (*voy.*) d'Athènes, desséchée et plantée par Cimon et cruellement dévastée par Sylla, consistait en bosquets d'oliviers. Les auteurs romains qui nous parlent les premiers de jardinage et d'agriculture, Caton, Varron, Columelle (*voy.* ces noms et Horticulture), ne mentionnent point encore des jardins comme objets de luxe. Ce fut probablement dans le style asiatique que Lucullus, ce Xerxès romain, fit construire sa demeure et tracer ses jardins. En thèse générale, les anciens comprenaient la nature d'une tout autre manière que nous : dans leur climat brûlant, il leur fallait de l'ombre et de l'eau avant tout. Ils affectionnaient les grottes ou nymphées, les portiques, les bains, tout ce qui peut donner de la fraîcheur et mettre à l'abri de la canicule. Quant à leurs jardins proprement dits, l'inspection des peintures trouvées à Herculanum en donne une idée : de modestes enclos, formés par des treillages ou des espaliers, ornés de vases, de fontaines, de caryatides, le tout bien symétriquement arrangé; c'est du goût hollandais*.

Dans les climats plus âpres, où la nature est moins prodigue de fruits et de fleurs, l'usage de faire servir les murs d'un enclos à protéger des espaliers apparaît comme une ressource toute naturelle. Cet usage une fois adopté, et l'art suppléant ainsi à la nature, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour exclure la nature à force d'art. Les fontaines, qui, dans le principe, servaient à l'irrigation d'un enclos, furent bientôt surchargées d'ornements; les canaux emprisonnèrent les ruisseaux; le ciseau mutila les arbres; les parterres furent brodés comme une robe de cérémonie; les balustrades et les escaliers remplacèrent la pente naturelle du terrain; le compas et l'équerre prirent, en un mot, la place des instruments d'horticulture. Plus de jardin royal qui pût échapper au quinconce et à l'étoile. Les troubadours déjà parlent de jardins symétriques; la symétrie prévalut dans les villas de l'Italie et dans les jardins de la France. Le Nôtre (*voy.*), on le sait, fut le coryphée de ce goût classique; et il faut convenir, n'en déplaise à l'anglomanie, qu'il a tiré un parti merveilleux de la ligne droite.

(*) Dans la *villa* Laurentine de Pline, une place d'exercice était entourée de buis et de romarin; sa villa, à Tusculum, contenait du buis *taillé*.

Les jardins de Versailles (*voy.*) sont à l'unisson de ce palais somptueux; la grandeur imposante de l'ensemble n'admet point le reproche de la monotonie; ces terrasses immenses, ces allées spacieuses sont comme le prolongement des vestibules, des galeries, des salons de la demeure royale. Ces fontaines, ces jets d'eau mythologiques étaient seuls dignes de lancer leurs gerbes imposantes aux pieds d'une cour qui se croyait pour ainsi dire l'Olympe de la France et de l'Europe entière. Le système de Le Nôtre fut adopté dans toutes les capitales ou résidences. Mais on l'exagéra : on multiplia les allées droites et monotones, les parterres chantournés, les bosquets découpés en pompons. La Hollande surtout imita la France d'une manière maladroite; on tourmenta, on taillada les arbres et les haies de cent façons bizarres, et les figures en bois peint masquèrent bientôt la verdure. Avec Guillaume III, le goût hollandais passa en Angleterre.

Ce triomphe pourtant devait être de courte durée. L'Angleterre préparait la réforme du jardinage, qu'elle avait soigné de toute ancienneté. Hentzner assure que le premier parc fut celui de Woodstock : c'est là que la légende avait placé le *bower* ou le *labyrinthe*, séjour de la belle Rosemonde (*voy.* Henri II). Milton, dans sa description de l'Éden, devance pour ainsi dire le jardinage moderne; dans ses voyages, il n'avait rien pu voir qui approchât de cette divine scènerie : son imagination lui suffit pour créer le paradis, ce beau parc primitif. *Voy.* Éden.

Les *parcs*, voilà le jardinage moderne!

Qu'est-ce qu'un parc bien compris? Un jardin prolongé, ou une forêt restreinte. Pour créer un parc, il s'agit d'imiter le paysage dans le jardin, d'abattre les murs et de les remplacer par des fossés. Ce grand pas fut fait par Kent et par Browne.

Le Nôtre avait encore dessiné Greenwich-Park et Sant-James-Park; après lui, Temple s'était fait l'avocat du goût chinois, ce produit du caprice et de l'afféterie. Loudon et Wise avaient poussé le mauvais goût plus loin encore : les jardins s'étaient remplis de monstres, de géants, de nains taillés dans le buis, l'if ou le sureau; l'absurdité avait atteint son point culminant. Bridgman marque une époque de transition : il bannit les *arbres sculptés*, et se borne à employer des allées droites, des haies taillées pour la ligne droite; il emploie déjà des massifs de chêne; dans le jardin de Richmond, il admet à côté des lignes droites quelque apparence de forêts et des champs cultivés.

Enfin apparut Kent, le bon génie du jardinage, hardi comme l'est tout novateur; il vint avec son imagination de peintre. Il franchit les fossés, et vit que la campagne entière était un vaste jardin; il remarqua le délicieux contraste des collines et des vallons, la beauté des pentes douces, le jeu dè la lumière autour des vieux troncs; il s'aperçut que les bouquets d'arbres, jetés sur une éminence, la couronnaient comme un diadème. Il recourut aux grands principes de la perspective : une plaine était-elle trop étendue, il en brisait l'uniformité par quelques bouquets de verdure; il cachait par d'épais massifs les échappées de vue trop monotones; en ménageant au promeneur d'adroites surprises, il rendait plus ravissante encore une position déjà brillante; le côté désert d'une campagne lui servait à mettre en relief la portion favorisée. Ainsi Kent réalisait les compositions des plus admirables peintres paysagistes. Il se servait aussi de l'architecture pour animer ses horizons; c'est même là un reproche qu'on fait à son beau talent : les temples, les obélisques, les ruines surchargèrent les jardins. En un mot, comme beaucoup de réformateurs, Kent ne sut pas se renfermer dans de justes limites : dans Kensington-Garden, il planta jusqu'à des arbres morts, parce qu'on en trouve dans la nature. Mais comme ces défauts s'effacent dans l'ensemble de ses grandes compositions! Comme il a été bien conseillé par Pope qui, dans son petit jardin de Twickenham, avait déjà réalisé en miniature les plans gigantesques de son ami! Comme sous les mains de Kent le paysage était, non pas transformé, mais châtié, mais poli! Comme il savait se servir de l'eau pour embellir la campagne! Plus de canaux, de bassins, de cascades bondissant sur des degrés de marbre! Suivez le cours de ce ruisseau : il est caché par intervalles dans des touffes d'arbres pour reparaître plus brillant; les bords sont adoucis sans que leur irrégularité première se trouve effacée. Voyez cette forêt : Kent s'est borné à en éclaircir les abords, pour amener insensiblement le promeneur dans l'obscurité plus complète des ombrages séculaires. Kent, en un mot, n'a été que le collaborateur de la nature elle-même, et c'est là ce qui constitue son mérite.

Que, du reste, la réforme n'ait été poussée trop loin, c'est ce qu'on ne saurait nier. Les imitateurs, en haine de la ligne droite, tombèrent dans l'exagération de la ligne courbe et du crochu.

Mais Browne suivit les traces de Kent d'une manière large et grandiose *. Vers 1804, Payne Knight et sir Uredale-Price fondent une école plus simple; Repton suit leurs traces. Les temples, les obélisques, toute architecture inutile disparait; les vallées, les monts, les bois conservent leur forme première. La France et l'Allemagne avaient d'abord imité maladroitement le *landscape gardening* ou jardin paysager de l'Angleterre, et ne s'étaient guère douté que rien n'est moins naturel que l'imitation des ouvrages de la nature sur une échelle trop rétrécie. Aujourd'hui, l'on peut affirmer qu'en général on suit des principes sensés dans l'art du jardinage. Jamais on n'a mieux su tirer parti d'un terrain donné; jamais le sentiment du pittoresque n'a été aussi

(*) Nous reviendrons plus loin sur Blenheim, la création de Browne.

universellement répandu dans toutes les classes de la société.

Le jardinage a pris rang parmi les arts libéraux : ce sont les principes de cet art, qui n'est plus confiné dans une localité étroite, que nous allons développer.

2° *Principes du jardinage* ou de l'art de créer les jardins et les parcs. La tâche du jardinier-artiste, mis en présence d'une localité donnée, consiste à en faire ressortir les agréments et les avantages, à en dissimuler les défauts. Ses matériaux sont ou *naturels* ou *artificiels*.

Commençons par les premiers : ce sont, d'abord le terrain lui-même et ensuite les bois, l'eau et les rochers.

Quant au *terrain*, qu'il soit onduleux, brisé, accidenté, montagneux ou plat, jamais l'artiste ne doit tenter de bouleverser son caractère primitif: c'est une absurdité, par exemple, que de prétendre créer une montagne dans une plaine. Il faut en agir prudemment même avec les plus légers accidents de terrain, avant de rien démolir. Desséchez toutefois les marais, ou recouvrez-les d'eau; cachez par des forêts les terrains heurtés, brisés; mais voilà tout ce qu'il y a à faire quant au terrain.

Dans toute plantation se trouvent nécessairement ou des *bois*, ou des *bosquets*, ou des *massifs de verdure*. Un terrain couvert de bois est toujours beau, soit qu'on l'aperçoive, du fond d'une vallée, couronnant une éminence, ou suspendu sur le flanc d'un coteau, soit qu'on le domine sur une hauteur. La première situation est toutefois préférable; car, dans ce cas, les arbres terminent l'horizon, au lieu que vue d'en haut, une forêt n'occupe ordinairement qu'une partie de la scène. Le jardinier-artiste saura mêler la verdure d'une manière judicieuse; les ombres diverses forment autant de teintes, qui, dans un mouvement ondulatoire, produisent des effets ravissants : il faut donc grouper des arbres de formes différentes. Rien de plus facile lorsqu'on plante un bois. Travaillez-vous, au contraire, sur un bois déjà vieux, il se rencontre toujours des portions que la main de l'homme peut ou éclaircir ou épaissir. Souvent deux ou trois arbres coupés à propos produisent des changements notables.

Le caractère dominant d'une forêt, d'un bois, c'est la grandeur. Il s'agit donc de prévenir l'excès de ce caractère, de diversifier une étendue trop uniforme, mais sans prodiguer les contrastes. L'unité sans uniformité est essentielle à la grandeur. Graduez donc avec adresse, et sur des espaces larges, les transitions d'une masse d'arbres à une autre.

Supposons au contraire un terrain fort accidenté. Ici, il faut, par des contrastes heurtés, marquer l'inégalité du sol; c'est la rudesse, non la grandeur, qui doit prévaloir; il faut séparer, non unir. Couvrez d'une verdure sombre les bas-fonds; qu'une montée abrupte soit indiquée par des arbres sveltes et élancés; qu'une ligne étroite d'arbres à forme conique dessine les crêtes aiguës. Sur les flancs d'un coteau, un bois formé par des arbres clair-semés, ne produit point un effet agréable : la perspective (*voy.*) rapproche trop ces arbres et leur fait perdre leur beauté individuelle, sans leur donner la beauté inhérente à un bois touffu. Par la raison inverse, vu d'en haut, un bois clair-semé est souvent d'une grande élégance.

Les contours d'un bois doivent être ménagés avec art. Il faut avant tout de l'irrégularité, des angulosités; point de lignes droites, ni de spirales; mais des saillies, des rentrées : par là, une vaste forêt semble agrandie encore; et, par le même moyen, un bois d'une médiocre étendue dissimule sa pauvreté.

Si la grandeur forme le caractère de la forêt, du bois, la beauté doit être celui du bosquet. Ici, il faut que chaque arbre soit élégant; le bosquet admet une grande variété dans la disposition des arbres, mais ne tient point au contraste de la verdure et des formes. C'est au fond des bosquets que la châtelaine, le poëte, le promeneur désœuvré viennent porter leurs molles rêveries; que le bosquet leur offre donc des points de repos! Pratiquez dans tel endroit de larges trouées; que sur d'autres points les plantations soient assez épaisses pour empêcher le regard indiscret de plonger dans leurs profondeurs ou de deviner les mystères qu'elles recèlent.

Les massifs ou les bouquets d'arbres sont tantôt indépendants, tantôt en corrélation avec des bois plus considérables,

Isolés, ils servent à rompre l'uniformité d'une ligne droite, ou à couronner une éminence. Jetez des bouquets d'arbres sur le promontoire d'un lac ou d'une rivière : c'est un point de mire charmant; la position relève ce bouquet, qui se dessine nettement sur le ciel ou sur l'eau. Sur la lisière d'un bois, des bouquets d'arbres rompent la ligne uniforme; mais toujours faut-il qu'ils se subordonnent aux grandes lignes.

Quant aux *eaux*, l'artiste en peut tirer un immense parti.

Pour former un *lac*, il faut de l'étendue; mais, dans son étendue même, le lac doit offrir à l'œil des points de repos. L'Océan rachète à peine par son caractère grandiose la fatigue que cause l'infini. Un lac, même artificiel, peut être trop grand, car dans les formes tout est relatif. Cachez un rivage plat par des forêts; placez-y quelque fabrique (*voy.*) saillante. Une pièce d'eau est-elle démesurément longue? rapprochez les points extrêmes, en leur donnant de l'importance. Il n'est point nécessaire que la scène entière du lac se présente à la fois à votre vue : cachez par un bois ou par une éminence l'une des extrémités; l'imagination se promènera à son aise sur la portion inconnue. Les îlots font toujours bien dans un lac : ils laissent deviner derrière eux un grand espace, et reculent dans un poétique lointain le rivage, qu'on aperçoit en perspective à travers leur verdure.

Une *rivière*, dans un parc, réclame un certain nombre d'accessoires : il faut que les édifices, les plantations abondent sur ses bords et se mirent dans ses ondes. La rivière servira de lien même aux objets les plus disparates. En face de Blenheim (*voy.* Marlborough) se trouvait une vallée large, profonde, qui séparait d'une manière abrupte le château d'avec les plantations. Un pont jeté sur le vide eût été une chose absurde. Que fait l'artiste? il amène de l'eau dans la partie la plus profonde de la vallée, et le pont se trouve motivé; les côtes du vallon forment dès lors les rives hardies d'une noble rivière, qui semble sortir d'un bois épais, s'élargir tout à coup, et embrasser un îlot, que décorent les plus beaux arbres*.

L'eau peut produire de beaux effets, même dans une localité séquestrée et solitaire; sans frapper les yeux de loin, elle peut envelopper d'ombre, prêter un charme exquis, à quelque coin reculé d'un parc. Lorsqu'une rivière traverse et coupe en deux un seul et même bois, elle doit avoir l'air de glisser, de tourner et retourner sur elle-même. Un médiocre cours d'eau doit toujours être conduit à travers une forêt. Il faut cacher les ruisseaux et les sources; leur caractère c'est la vivacité : qu'ils se promènent donc, en murmurant sur les cailloux, dans le silence des bois; que des arbres d'une taille modeste y baignent leurs pieds; qu'une vallée séquestrée ne laisse rien perdre du bruit mélodieux qui s'échappe de leurs bords. Capricieux et mobile, le ruisseau peut hardiment changer de cours, serpenter, et dans un espace médiocre tantôt se rétrécir, tantôt prendre librement ses ébats; l'extravagance lui sied à merveille. S'il forme une chute d'eau, qu'il sache borner ses prétentions; le tumulte d'une cascade appartient de droit aux fleuves larges et profonds.

L'artiste enfin peut trouver sous sa main des *rochers*. Les rochers se plient difficilement à la volonté de l'homme; toutefois il peut les tapisser de verdure, s'ils sont nus et arides. Des plantes grimpantes, tels que le lierre, la vigne sauvage, attacheront leurs feuilles parasites sur le flanc ou la sommité des rocs. Quelque grotte facilement abordable, et à l'abri des inclémences de l'air, fournira un point de repos à l'œil et à l'imagination. S'il y a de l'eau dans le creux du rocher, un moulin ne sera peut-être pas déplacé dans cette solitude. Quelque sentier, qui semble frayé lentement par le pied des hommes; quelques chèvres broutant sur le bord des précipices, rattacheront ces localités à un voisinage plus riant.

Dans les rochers d'un parc, il faut avant tout de la grandeur. Toute forme mince,

(*) Le château de Blenheim est lui-même un superbe édifice. Quelques défauts d'architecture ne lui ôtent point son caractère d'habitation princière et de monument de la reconnaissance nationale. Tout est grand autour de Blenheim ; mais aucun vide n'apparaît dans ce vaste espace, tant chaque partie est bien traitée. La plaine est étendue, la vallée large, la forêt profonde, et la rivière, dans sa course longue et variée, semble clore ce magnifique ensemble.

grêle, grotesque doit être sévèrement rejetée. Ici, l'art peut venir en aide à la nature : il peut agrandir les quartiers de roc, en détruisant les broussailles qui en déguisent la dimension, en insérant de la verdure dans les interstices étroits, de manière à les cacher, en couvrant de bois la partie supérieure, etc.

Il est rare de trouver dans un espace limité des rochers plus variés, plus pittoresques qu'à Morfontaine (Mortefontaine), en France, qu'à Dovedale, en Angleterre.

Le terrain, les eaux, les bois, les rochers, tels sont donc les matériaux naturels dont l'artiste-jardinier doit tirer le meilleur parti possible; mais il existe encore des *accessoires artificiels* qui réclament de nous quelque mention.

Les *haies*, qui dérobent la vue de la campagne, sont tombées en désuétude. On emploie des haies cachées : c'est à la vérité une déception; mais la nature elle-même nous en donne la première idée. Vous voyez de loin des troupeaux qui semblent paître dans la même prairie : vous approchez.... un ruisseau profond ou une rivière encaissée les sépare. Quelquefois les palissades, peintes en vert invisible, servent de clôture; mais le fond du paysage changeant avec la saison, l'œil finit toujours par s'apercevoir de la déception.

Les *chemins* et les *sentiers* sont rarement admissibles en ligne droite. Point de règle générale néanmoins; la nature du terrain fait loi. Jamais les sentiers tracés par les nègres, les Indiens ou les bêtes fauves, ne sont en ligne droite. La *route*, nécessaire quelquefois pour faciliter les abords de l'habitation, ne sert d'autres fois que comme but de promenade à cheval ou en voiture. Autant que possible, l'artiste fera servir la route à deux fins. Une route nécessaire peut être tracée en ligne plus directe qu'une route qui ne servirait qu'à la promenade. Étudiez à cet effet les routes naturelles sur les bruyères, dans les bois et les plaines sans culture. Point de *pont* sans nécessité absolue! Que vos ponts soient simples et solides. Dirigez la route de telle manière qu'ils apparaissent à leur avantage. Dans un paysage rustique, solitaire, le pont en bois, avec une seule rampe, est d'un effet agréable. Dans un parc d'apparat, au contraire, le pont admet tous les genres d'ornements avoués par une architecture éclairée.

Les *siéges* offrent des repos nécessaires, et servent pour la conversation ou pour les points de vue. Dans la partie boisée, sauvage, d'un parc, de simples troncs non équarris, sans trace de la main du charpentier ou du menuisier, remplissent le but : la hache du bûcheron semble les avoir jetés là. Dans les parcs soignés, ornés et coquets, le banc coloré, quelquefois la gloriette, se trouve bien à sa place.

Nous arrivons aux *fabriques* de tout genre jetées dans un parc, sans usage spécial, ou tout au plus pour offrir un refuge contre le mauvais temps, contre une averse, une bourrasque. Comme points de vue, les fabriques sont destinées à rompre l'uniformité d'un paysage, à lui imprimer un cachet particulier ou à l'embellir. Il ne s'ensuit pas que chaque partie d'un parc réclame une fabrique. Mais supposons une vaste bruyère, un bas-fond marécageux, triste, une plaine continue : là, quelque fabrique devient presque nécessaire. Quelquefois un cottage avec un bouquet d'arbres peut remplir ce but. L'imitation de quelque ancien monument celtique fait bon effet en pareil lieu.

Dans un parc soigné, toute espèce d'architecture, depuis le temple grec jusqu'à la pagode chinoise, est admissible; mais gardez-vous de l'encombrement! c'est une ostentation commune que celle des fabriques. Cachez-les dans les bois, ou du moins appuyez-les sur un fond d'arbres, et qu'elles soient en harmonie avec le paysage. Une situation élevée est presque toujours favorable : c'est alors le couronnement d'un point, d'un sommet; mais si le dos d'une élévation se prolonge, l'édifice posé sur la crête apparaît nu et isolé. L'excellence d'une fabrique consiste à produire une impression instantanée : le style de l'ensemble, voilà l'important; mais les détails tiennent de l'afféterie ou de l'enfantillage, par exemple : des têtes de mort dans un ermitage, des figures grotesques dans un temple de Bacchus. D'un autre côté, ne déguisez ja-

mais l'usage réel des fabriques: une grange cachée sous l'apparence d'une église de village, une ferme figurant un château, sont des objets passablement ridicules.

Les *ruines* forment une classe de fabriques à part. Toute ruine amène à réfléchir sur la destination primitive de l'édifice; que toutes les parties d'une ruine, même factice, soient donc nettement caractérisées. Quant à nous, nous n'aimons guère les ruines factices : l'imagination n'en est point affectée. Mais partout où des ruines réelles, historiques, se trouvent encadrées dans l'ensemble d'un parc ou d'un paysage, transformé en vaste jardin, leur effet ne saurait être douteux *.

Il est d'autres fabriques qui ont une destination spéciale : telles sont, par exemple, la *maison de chasse*, et le *cottage* ou la *ferme élégante*. Quant à la première, l'art ne doit guère intervenir. Le style d'une maison de chasse doit être d'une mâle simplicité. S'il faut de la verdure dans les environs, que ce soit une verdure forte, celle du buis, du sureau, du chêne, du hêtre. L'architecture des écuries, du chenil, doit être simple comme celle de la maison de chasse. Le cottage **, sans être vulgaire, ne doit point être d'une élégance recherchée; rien d'exotique dans les fleurs et les buissons; pas de gazon (*voy.*) plombé au rouleau! l'utile prévaudra; les bâtiments voisins relèveront tous de l'économie rurale; car le cottage n'est qu'une ferme mieux soignée.

Mais le centre du système c'est l'*habitation du maître;* tout doit converger vers ce foyer. Les environs de la résidence du propriétaire, qu'elle s'appelle *maison* ou *château*, porteront plus ou moins l'empreinte de l'art; puis, par des gradations insensibles, l'artiste vous amènera aux extrémités du parc, où règneront la nature et le hasard. En général, il faut arriver à ce château par une ligne courbe, à travers des fonds de pâturages; sur les côtés du château se trouveront des allées bien sablées; plus loin, le gazon velouté, délicatement tondu, roulé, puis les bouquets d'arbres de l'enclos, puis les prairies qui seront un pâturage; enfin les alentours extérieurs, qui entreront pour beaucoup dans les plans de l'artiste. Il y a une raison bien simple à donner pour cet arrangement : l'œil distingue les détails du premier plan, il confond ceux des derniers. Les approches d'un château feront autant que possible ressortir la physionomie générale de la localité. Puis, l'architecte prévoyant saura établir une corrélation entre la vue dont on jouit de l'intérieur des appartements et la destination de ces pièces. La vue du salon, par exemple, donnera sur ce que les Anglais appellent *pleasure-ground*, sur la partie embellie du parc. Enfin, une propriété doit-elle servir de résidence à une famille pendant toute l'année, il faut en réserver une portion pour les belles journées d'hiver. Abritez cette localité de prédilection contre la bise, et sacrifiez même les principes du beau à cette jouissance; ne craignez pas le mépris jeté sur les allées et les haies droites; elles sont nécessaires en pareille occurrence. La serre-chaude confortable et le potager se trouveront convenablement placés dans le voisinage. Ainsi l'artiste habile saura respecter le vieux précepte d'Horace : *Utile dulci*.

Volontiers, si les bornes de ce travail nous le permettaient, nous ferions passer sous les yeux du lecteur une série de ces beaux parcs anglais, où les principes que nous venons d'énumérer ont été réalisés avec plus ou moins de succès; volontiers, nous suivrions le prince Pukler-Muskau (*voy.*), qui a décrit (*Briefe eines Verstorbenen*) avec tant de vivacité et des couleurs si pittoresques les merveilles de Warwick-Castle, de Blenheim, de Persefield, et de tant d'autres demeures aristocratiques de l'Angleterre; volontiers, nous ferions contraster avec ces créations romantiques de l'art moderne les splendides et classiques villas de l'Italie, ces palais de marbre, ombragés par des pins, encadrés de lauriers et de cyprès, ces résidences vraiment royales des d'Este, des Farnèse, des Borghèse, des Pamfili, des Albani, où le Tasse et l'Arioste ont crayonné leurs vers immortels, où Winc-

(*) Les bornes de cet article nous défendent d'entrer en de plus amples détails. Nous ne rappellerons qu'en passant le vieux château de Bade, qui couronne si pittoresquement l'ensemble de son gracieux paysage. *Voy.* BADE et FORÊT-NOIRE.

(**) *Cot, cottage*, sont des mots anglais qui signifient cabane, chaumière.

kelmann adorait les dieux et les héros de l'antiquité; volontiers nous le placerions au milieu des merveilles de Le Nôtre en France* et ailleurs... Puis, nous dirigeant vers le Nord, nous traverserions ces admirables promenades, ces parcs publics, qui, aux portes de presque toutes les capitales de l'Allemagne, offrent aux humbles bourgeois et aux prolétaires des ombrages et des eaux aussi riches que les parcs réservés de l'aristocratique Angleterre; enfin, nous terminerions notre course dans les riantes îles de la Néva, dans les jardins de Tsarskoïé-Célo (*voy.*) et de Pavlofsk, où pour la dernière fois, sur les confins du pôle, la nature et l'art ont uni leurs efforts pour procurer aux habitants disgraciés de ce climat boréal des jouissances d'autant mieux appréciées qu'elles sont plus fugitives.

Les jardins ont inspiré un grand nombre de poëtes. Tout le monde connaît le poëme didactique sous ce titre qui fut la première création originale de Delille. Watelet, Marnesia, ont également chanté les jardins. En anglais, ils l'ont été par Mason.

Les principaux ouvrages à consulter sont, en français : *Description des nouveaux jardins de la France*, par M. de Laborde, Paris, 1808-1814; de Viart, *Le Jardiniste moderne*, Paris, 1827, in-12; *L'art de créer les jardins*, *contenant les préceptes généraux de cet art*, etc., *par des exemples choisis dans les jardins les plus célèbres de France et d'Angleterre*, par Vergnaud, Paris, 1839, avec 24 plans; en allemand, Hirschfeld, *Théorie du jardinage*, Leipzig, 1779, 5 vol. in-4° avec gravures, ouvrage capital; Dietrich, *Manuel de l'art du jardinage*, Giessen, 1815. La littérature anglaise est également riche en ouvrages sur cette matière, et c'est à l'une de ses Encyclopédies que nous avons emprunté le fond du présent article. L. S.

JARDIN DES PLANTES et **JARDINS BOTANIQUES** en général, *voy.* BOTANIQUES et MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

JARDINS PUBLICS. Sous cette dénomination commune se trouvent compris deux sortes de jardins ouverts au public : les uns offrant seulement le plaisir gratuit de la promenade; les autres y joignant, moyennant une rétribution, l'attrait de divers spectacles, jeux et amusements.

L'antiquité connut la première espèce de jardins publics, mais ils y furent en petit nombre, et réservés uniquement à de grandes cites. La civilisation moderne les a multipliés parmi nous, et en a doté beaucoup de villes, même peu considérables. On en a souvent senti l'utilité, on pourrait dire la nécessité hygiénique, dans ces vastes capitales dont la population entassée a tant de besoin d'aller respirer un air plus pur, plus vivifiant que celui de ses rues.

Paris possède quatre jardins publics, dont nous dirons quelques mots.

Celui *des Tuileries* a toujours été le jardin aristocratique par excellence. Dans l'ancien régime, on n'y pouvait entrer qu'avec l'épée au côté et la bourse aux cheveux. La consigne, aujourd'hui moins rigoureuse, ne l'interdit qu'aux vestes, aux casquettes, et, quant aux femmes, à la coiffure négligée du matin. C'est, dans les beaux jours, le lieu de réunion de la *fashion* parisienne; mais seulement dans les allées voisines de la rue de Rivoli. Toute la partie du côté de la Seine est une sorte de Thébaïde abandonnée aux rêveurs et aux provinciaux.

Le jardin *du Luxembourg* est surtout fréquenté par les jeunes gens de nos écoles de droit et de médecine, qui en sont voisins. Quant au jardin *des Plantes*, sa physionomie sérieuse et sévère est bien en harmonie avec celle de ses rares habitués; elle s'anime toutefois à certaines heures par l'arrivée des curieux qu'y attire sa ménagerie.

Le jardin *du Palais-Royal* est le moins grand des quatre, et celui qui mérite le moins ce nom; les arbres y manquent d'espace et de sève, le sol d'ombrage, et l'air de fraîcheur. Aussi, quoiqu'il ait été épuré par l'exclusion de certaines promeneuses, ne le regarde-t-on guère que comme

(*) Parmi les jardins ou parcs célèbres de France, on pourrait citer encore, outre ceux des Tuileries et du Luxembourg, dont il sera question à l'art. JARDINS PUBLICS, Versailles, les Trianon, Chantilly, Ermenonville (*voy.* ces noms), le Rincy, Morfontaine, Monceaux à Paris, Compiègne (*voy.*), Moulin-Joly, et diverses autres résidences de la noblesse française souvent nommées dans ses annales. S.

un lieu de rendez-vous, ou de passage.

A l'étranger, les jardins publics renommés sont : *Hyde-park* et *Regents-park* à Londres; le *Prado* à Madrid; le *Prater* et l'*Augarten* de Vienne; l'*Augarten* et la *Wilhelmshœhe* de Cassel, le parc du château royal de Stuttgart, le *Thiergarten* de Berlin, le *Jardin d'été* de Saint-Pétersbourg, connu par sa magnifique grille, les boulevards et le *jardin d'Alexandre* de Moscou, etc., etc.

Parlons maintenant d'une autre espèce de jardins publics, celle qui n'est accessible qu'au *public* payant.

Ces derniers sont chez nous, comme beaucoup d'autres choses, une importation britannique. Vers le milieu du dernier siècle, on avait baptisé à Londres du nom de *Vauxhall* un établissement composé de la réunion d'un café, d'une salle de bal et d'un jardin dans lequel étaient placés divers jeux d'exercice, où l'on tirait, en outre, de temps en temps, des feux d'artifice. Un nommé Torré, qui avait déjà exploité à Paris ces derniers genres de spectacles, y ouvrit, en 1770, à l'imitation de Londres, un *Vauxhall*, situé sur le boulevard du Temple. L'emplacement en était peu spacieux : l'année suivante, on vit apparaître, au bout des Champs-Élysées (*voy.*) un bâtiment et un jardin, plus vastes, sous le nom de *Colisée*, emprunté à l'un des monuments de Rome. Torré vint y déployer toute sa science pyrotechnique; on y fit entendre, dans des concerts, les plus célèbres cantatrices de l'époque, tandis que les plus fameuses courtisanes venaient en orner les bals. Cependant le Colisée (*voy.*) n'eut qu'un succès momentané, et sa ruine fut bien plus rapide que celle de l'édifice dont on lui avait donné le nom.

Une tentative plus heureuse en ce genre eut lieu à la fin du règne de la Terreur, à cette époque où, rentré dans la vie paisible, on semblait ne pouvoir se dédommager de ses angoisses par trop de jouissances. Le beau jardin que s'était créé, dans la rue Saint-Lazare, le fermier général Boutin, devint un jardin public que ses fondateurs appelèrent *Tivoli*. On y donna des fêtes, où les charmes du local, l'éclat des illuminations et des feux d'artifice, les ascensions aérostatiques, en un mot, mille plaisirs variés attirèrent bientôt tout Paris. La renommée de ce lieu de délices ne se renferma pas dans la capitale, et chaque ville des départements voulut avoir son *Tivoli*.

A Paris surtout, les imitations furent nombreuses, sans pouvoir néanmoins devenir des concurrences. Les jardins publics de l'*Élysée*, d'*Idalie*, de *Paphos*, etc., etc. (car la mythologie était encore en honneur), mentirent bientôt à leur titre en devenant *déserts*, et se fermèrent après avoir ruiné successivement d'aventureux entrepreneurs.

Une nouvelle importation de l'étranger, celle des montagnes russes (*voy.*), procura quelques lueurs de prospérité à d'autres jardins ouverts aux curieux, par exemple, à celui de *Beaujon*. Mais cette vogue dura peu; l'accroissement du goût de nos citadins pour leurs campagnes ou celles de leurs amis, et principalement l'inconstance de la température de notre climat seront toujours de grands obstacles à la réussite de pareilles entreprises. Après avoir cédé déjà une première fois son terrain, *Tivoli* même est encore menacé de voir remplacer ses frais ombrages par de productives maisons.

Deux jardins publics en possession d'attirer des classes moins relevées de la société, paraissent plus certains de leur être conservés; situés à des extrémités opposées de la capitale, ce sont ceux de la *Grande-Chaumière* du Mont-Parnasse, et de l'*Élysée* de Montmartre : l'un si chéri des étudiants et des grisettes; l'autre adopté surtout par ces francs et intrépides danseurs des deux sexes, qui rougiraient de ralentir la valse, ou de *marcher* la contredanse. M. O.

JARGON, sorte de langage, ne se prend jamais qu'en mauvaise part. On a dit anciennement *gergon*, que Covarruvias dérive de *græcum*, dans le sens de ce dicton des temps de barbarie : *Græcum est, non legitur*. Ménage le fait venir de *barbaricus* de cette manière : *barbaricus*, *baricus*, *varicus*, *guaricus*, *guarcus*, *guarco*, *jargon*, *gergon*. Ferrari fait justice de cette opinion. De toutes les étymologies (et l'une d'elles est tirée du calendrier des Hébreux !), la plus simple et la plus probable est celle de Bu-

rel, qui fait dériver jargon de *jar* (mâle de l'oie), lequel vient peut-être de *garrio*. En effet, la première signification de jargon, c'est le caquetage, le bruit des oiseaux. Pour nous, cette sorte de langage est inintelligible : de là le sens métaphorique de jargon pour un langage informe, obscur, qui n'est point compris de tous. Molière dit dans *Les Femmes savantes :*

> Tout ce que vous prêchez est, je crois, bel et bon;
> Mais je ne saurais, moi, parler votre *jargon*.

Et Condillac : « La langue de la philosophie n'a été qu'un *jargon* pendant plusieurs siècles. » Certains tours de phrase usités par certaines sociétés, un emploi des mots à elles particulier, une affectation à relever des idées mesquines par des expressions recherchées, forment un véritable jargon. C'était un jargon que le langage des *Précieuses*, et le style de quelques écrivains modernes n'est pas autre chose. Le vide des idées passe dans le monde à la faveur de cette sorte de ramage, et personne ne se méprend au sens de ces expressions : *le jargon des coquettes*, *le jargon de la société*.

Quand on a traité de jargons des idiomes inférieurs aux langues-mères, et surtout les patois (*voy.*) des populations illettrées, on a méconnu la valeur réelle de ces idiomes et de ces patois. Les nomenclatures scientifiques, dont il faut bien reconnaître la nécessité pour une foule de notions positives, mériteraient à plus juste titre cette dénomination dédaigneuse. Elles sont barbares pour qui les rapproche de la langue vulgaire. M. Ch. Nodier l'a fait sentir d'une façon piquante dans ses *Notions de linguistique*. Il cite ces fleurs appelées par les jeunes filles de son village *plus je vous vois, plus je vous aime*, et généralement *les yeux de la Sainte-Vierge*. « Il n'y a rien, dit-il, qui peigne mieux à l'esprit la tendresse d'un œil bleu et le charme irrésistible d'un doux regard. Le faiseur de nomenclatures ne s'est pas occupé de tout cela. Frappé d'une conformation particulière de la feuille et d'un aspect ou d'une propriété médicale de la graine, qui sont également équivoques, il a appelé notre plante la *myosote scorpioïde*. Vous me direz que myosote scorpioïde ne sont pas des mots français, et je n'ai certainement pas l'intention de prouver autre chose : ce sont des mots grecs; mais qu'entend-on du moins par ces mots grecs? Est-ce quelque appellation plus élégante, plus heureusement figurée que les nôtres? Hélas, non! Cela veut dire en propres termes l'oreille de souris à physionomie de scorpion. Vous conviendrez que nous voilà bien loin de *plus je vous vois, plus je vous aime* et des *yeux de la Sainte-Vierge*. »

Le jargon nous semble différer de l'argot (*voy.*) en ce que celui-ci est toujours une langue de convention, tandis que le jargon peut varier d'homme à homme et avoir ainsi, dans le mauvais goût de chacun, des caractères propres d'originalité. L'un change avec les pays et avec les classes d'hommes d'un même pays; l'autre peut changer de société à société, d'individu à individu. J. T-v-s.

JARNAC (Gui Chabot, sire de), beau-frère de la duchesse d'Estampes (*voy.*), partageait avec François de Vivonne, seigneur de La Chateigneraye, la faveur de Henri II, lorsque, quelque temps après la mort de François I[er], un duel, où l'adresse mal exercée de Jarnac l'emporta sur la bravoure éprouvée de son rival, vint rendre son nom proverbial. Henri II avait fait circuler un bruit injurieux contre Jarnac qu'il n'osait avouer; La Chateigneraye, espérant s'élever dans l'esprit du roi, prit sur lui les propos déshonorants et prétendit en tenir les détails de Jarnac lui-même; Henri II accorda le combat, ne doutant point qu'il ne fût fatal à ce dernier. Le 10 juillet 1547, les lices furent ouvertes à Saint-Germain-en-Laye; le roi y assistait avec toute la cour. La Chateigneraye avait fait servir un grand déjeuner sous sa tente auquel étaient invités tous ses amis pour se réjouir d'une victoire qu'il croyait devoir lui coûter si peu, « estant, disent les *Mémoires de Vielleville*, homme fort adroit aux armes, de courage invincible, et qui avait fait mille preuves et mille hasards de sa valeur; et Jarnac, non, qui fesait plus grande profession de courtisan et dameret à se curieusement vestir que des armes et de guerrier. » On fit le choix des armes avec tous les rites de l'ancienne chevalerie, et, lorsque enfin l'un des hé-

rauts d'armes prononça le cri : *Laissez aller les bons combattants!* ils s'élancèrent l'un sur l'autre et se portèrent plusieurs coups d'épée ; mais tout à coup La Chateigneraye tomba blessé au jarret d'une manière imprévue : d'où est venu le proverbe d'un *coup de Jarnac*, pour exprimer la chute ou la perte de quelqu'un par suite d'un mauvais tour auquel il ne pouvait s'attendre. La Chateigneraye, blessé, ne voulut pas se rendre ; il fut emporté de la lice ; mais pour ne pas survivre à cette défaite, qu'on a attribuée à la souffrance que lui faisait éprouver une blessure qu'il avait reçue au bras au siége de Coni (1543), il arracha l'appareil qui couvrait sa plaie, et mourut à l'âge de 26 ans, plutôt de honte et de dépit que de la gravité de sa blessure. Henri II venait de lui promettre la charge de colonel général de l'infanterie française. L. L.

JARNAC et **MONTCONTOUR** (BATAILLES DE). Ces deux villes, la première dans le département de la Charente, la seconde dans celui de la Vienne, furent témoins, dans la même année, de deux batailles, où les catholiques, commandés par le duc d'Anjou (*voy.* HENRI III), remportèrent des avantages sur les protestants, sans pouvoir en profiter d'une manière complète.

La bataille de Jarnac eut lieu le 13 mars 1569. L'armée protestante y perdit son chef, le prince de Condé (*voy.* ce nom). Le 3 octobre suivant, l'armée catholique atteignit l'arrière-garde des protestants à Montcontour, et l'action devint générale entre le Thoué et la Dive : le duc d'Anjou eut un cheval tué sous lui ; le comte de Nassau fit des prodiges de valeur ; Coligni, blessé à la joue, fut contraint de quitter son armée, dans les rangs de laquelle le désordre ne tarda pas à se mettre. Tous les lansquenets furent massacrés par les Suisses. Les Français eux-mêmes ne se faisaient point de quartier. Cependant, le duc d'Anjou se jeta au milieu de la mêlée en criant : « Sauvez les Français ! » Le carnage fut horrible : 10,000 morts des deux partis jonchaient le champ de bataille. Les catholiques ne s'engagèrent point à la poursuite de l'armée vaincue, qui put se retirer en bon ordre sur Parthenay ; enfin, des intrigues de cour sauvèrent la cause protestante. *Voir* M. de Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XIX, et les art. COLIGNY, CHARLES IX, HENRI III, etc. L. L.

JAROSLAF VLADIMIROVITCH, dit *le Grand*, celui des souverains de la Russie ancienne, c'est-à-dire non encore démembrée et se rattachant à Kief, qui porta la grandeur de cette métropole à son apogée et marqua d'une telle empreinte la limite de son territoire que les mœurs et la langue russe, ainsi que le culte de l'Église orientale, y restèrent à jamais dominants.

Jaroslaf ou plutôt Iaroslaf (car c'est ainsi que le nom se prononce, et nous ne le plaçons en cet endroit que parce qu'il a été, par mégarde, passé dans la lettre I, où était sa vraie place) était le troisième fils issu du mariage de saint Vladimir (*voy.*) avec la princesse varèghe de Polotzk Rognéda, et il devint son second successeur sur le trône de Kief qu'il occupa 35 ans, de 1019 à 1054. Les Varèghes ou Normands avaient introduit en Russie l'usage de partager, à la mort d'un souverain, l'état entre tous les fils qui lui survivaient, à l'instar de toute autre succession ; et cet usage devint surtout funeste après la mort d'un prince qui avait douze héritiers mâles. Sviatopolk, successeur de Vladimir (1015-19) qui l'avait eu d'une religieuse devenue sa femme, usurpa le trône et chercha à faire périr tous ses nombreux compétiteurs. Plusieurs d'entre eux tombèrent dans ses embûches ; mais Iaroslaf, jusque-là prince apanagé de Novgorod, y échappa et s'empressa d'aller combattre l'usurpateur. Novgorod était la seconde ville de l'empire et supportait même impatiemment la suprématie de Kief. Ses habitants prirent fait et cause pour Iaroslaf, qui, battu d'abord par Sviatopolk, aidé du roi de Pologne Boleslaf-le-Vaillant (*voy.*) auquel il livra Kief, défit à son tour complétement son adversaire sur la rivière d'Alta, et s'empara de la capitale. Sviatopolk prit la fuite et ne reparut plus de ce moment. Deux autres prétendants au trône, l'un frère, l'autre neveu de Iaroslaf, furent celui-ci soumis, celui-là apaisé. Iaroslaf partagea tout le territoire

russe avec le prince Mstislaf, son frère cadet, et après la mort de ce héros, en 1036, le grand-prince régna seul sur toute la Russie d'alors, à l'exception seulement de Polotzk, principauté qui elle-même subit son influence; sa domination s'étendait ainsi depuis la Néva jusqu'aux cascatelles du Dniéper et depuis le confluent de l'Oka avec le Volga jusqu'aux sources de la Vistule.

Iaroslaf, après une jeunesse orageuse et souillée par des actes de ruse et de cruauté, régna avec sagesse; il reconquit les provinces perdues pendant le cours des guerres civiles, et se fit respecter de tous ses voisins, mais en respectant lui-même leur territoire. Après avoir forcé le roi de Pologne de lui restituer même les villes tchervonnes, dont il s'était emparé en se retirant de Kief, il vécut avec lui en parfaite intelligence; il châtia plusieurs fois les Petchénèghes, barbares du sud, dont les incursions mettaient à feu et à sang la partie limitrophe de son empire; il dompta de même les barbares du nord, les Iames, les Lithuaniens et les Iatvaigues; il fonda et fortifia différentes villes, entre autres Dorpat, pour mettre ses frontières à couvert, et donna, comme nous l'avons dit, une grande consistance à ces dernières.

Au dehors, il rechercha des alliances fondées sur un intérêt réciproque. Il maria ses filles à des princes étrangers, et c'est l'une d'elles, Anne (*voy.* T. I, p. 776) ou Agnès, qui, en épousant Henri I[er], roi de France, fit connaître à l'Occident le nom de la Russie et prépara aux historiens futurs, étonnés de ce mariage extraordinaire, de savants embarras. Tout en maintenant sa communion avec le siége de Constantinople, il assura une sorte d'indépendance à l'Église russe, en donnant de sa propre autorité un métropolitain à Kief, et en posant des limites à l'influence du patriarche grec.

Son règne fut en général pacifique. Il mit fin à la rivalité jalouse de Novgorod, en accordant à cette ville puissante certains priviléges qui lui assurèrent une existence à part, mais sous l'autorité du grand-prince. Il rendit de sages lois, fit bâtir des couvents et des églises, entre autres celle de Sainte-Sophie à Kief, embellit cette ville*, y appela des artistes, donna ses soins au chant sacré, fonda des écoles surtout ecclésiastiques, fit traduire du grec en slavon des livres de dévotion ou liturgiques, excita, dit Nestor, des lettrés à en composer eux-mêmes, « afin d'étendre et de faciliter l'enseignement de la doctrine chrétienne. » « Il passait son temps sur les livres, ajoute le vieux annaliste, et lisait nuit et jour sans relâche. »

Le principal monument du règne de ce grand-prince est le droit écrit appelé Droit russe (*Rousskaïa pravda*) que Iaroslaf donna, en 1017, aux Novgorodiens et qui, destiné surtout à mettre fin aux vengeances particulières exercées contre les meurtriers, régla les compositions ou réparations judiciaires. Ce fut une grande victoire remportée sur la barbarie des mœurs, et ce vieux code devint la base des lois postérieures. On en trouve le texte dans les plus anciens manuscrits de la chronique de Nestor. Schlœzer en a publié une édition séparée en 1777, et Tatichtchef une autre en 1786. Ce même texte slavon, accompagné d'une traduction allemande et d'un excellent commentaire, a été reproduit par Ewers, dans son ouvrage intitulé *Das ælteste Recht der Russen* (le plus ancien droit des Russes), p. 259 et suiv.**.

Avant de mourir, Iaroslaf régla le droit de succession. Il le fit malheureusement suivant l'usage établi, en donnant un apanage à chacun de ses cinq fils, dont l'aîné devait jouir, en vertu de son titre de grand-prince, d'une autorité supérieure et en quelque sorte patriarcale, tout en les laissant maîtres chez eux et exempts de tout contrôle quant à leur administration intérieure. Il prépara ainsi l'affaiblissement de la monarchie de Rurik et son asservissement par les Tatars.

Iaroslaf termina sa longue et brillante carrière à Vychégorod, le 19 février 1054, âgé de plus de 65 ans, suivant Nestor, et fut enterré à Sainte-Sophie de Kief, où l'on montre encore son monument. J. H. S.

(*) Nous ne répéterons pas cette assertion un peu ridicule des chroniqueurs et de Karamzine lui-même (t. II, ch. 2), qu'il en fit une seconde Constantinople.

(**) *Voir*, pour quelques autres renseignements, Schnitzler, *Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie*, p. 271-73.

JARRE ÉLECTRIQUE. On donne ce nom à une sorte de bouteille de Leyde (*voy.*) dont la surface est plus considérable et qui remplace la bouteille dans la construction des batteries électriques (*voy.*) quand on veut obtenir une plus forte commotion, l'intensité des commotions augmentant avec la surface des vases qui peuvent les produire. On distingue plusieurs sortes de batteries : les petites et les grandes; les petites sont construites avec des bouteilles de Leyde, les grandes sont faites avec des jarres électriques. Lorsqu'on parle d'une batterie, sans ajouter d'épithète, on entend toujours celle qui est composée de plusieurs jarres. Du reste, on arme les jarres, on les charge, on les décharge de la même manière que les bouteilles de Leyde. V. S.

JARRET, partie du corps humain placée derrière le genou (*voy.*). Ce mot est aussi employé par les vétérinaires et par les personnes du monde pour désigner l'intervalle compris, dans le membre postérieur du cheval, entre la jambe et l'os du canon. Cette région correspond au *tarse* des anatomistes, c'est-à-dire à la première portion du pied (*voy.* ce mot). Un bon cheval doit avoir les jarrets larges, plats, peu charnus; ils ne doivent ni balancer ni se déjeter en dedans ou en dehors : ces défauts, dans un animal, font dire qu'il a les *jarrets mous*. On appelle *clos du derrière* ou *jarreté* celui dont les jarrets, trop serrés, se lient et s'entreprennent aux moindres descentes. Enfin, on donne le nom de *jarrets coudés* à ceux qui, naturellement trop fléchis, portent le canon très en avant et sous l'animal, de manière à enlever de la solidité au train de derrière, dont l'extrémité touche au centre de gravité du cheval. C. L-R.

JARRETIÈRE (ORDRE DE LA), *order of the garter*. Cet ordre militaire et honorifique, le plus ancien ordre laïque établi en Europe, tient en Angleterre le premier rang après la pairie. On n'est d'accord ni sur la date ni sur la cause de son institution. Fondé par Édouard III, en 1344 ou en 1349, il devrait son origine, selon la version la plus vulgaire et la moins authentique, à une galanterie de ce prince, qui, ayant ramassé dans un bal la jarretière de la comtesse de Salisbury, sa maîtresse, se serait écrié : *Honny soit qui mal y pense!* et aurait trouvé dans cet événement et dans cette phrase l'occasion et la devise d'un nouvel ordre de chevalerie. Il est plus probable qu'il l'institua en mémoire de la victoire de Crécy, où, dit-on, il avait déployé sa jarretière en signe de ralliement, et que la fameuse devise est une allusion à ses prétentions au trône de France. Quelques historiens font même remonter la première idée de cette institution jusqu'à Richard Ier, qui, au siége de Saint-Jean-d'Acre, aurait attaché à sa personne 26 chevaliers distingués par une courroie bleue. C'est encore, en y comptant le roi, chef de l'ordre, le nombre des membres, indépendamment de la famille royale et des princes étrangers. Les insignes, qui ont varié, sont un cordon bleu, que l'on porte de gauche à droite et au bout duquel pend un saint George combattant le dragon en or émaillé, et le plus souvent enrichi de pierreries; une étoile ou plaque à l'habit, et sur laquelle est aussi brodé un saint George, patron de l'ordre; enfin la jarretière en velours bleu avec la devise brodée en lettres d'or: elle se porte à la jambe gauche, un peu au-dessous du genou. Les chevaliers portent un magnifique costume, et les réceptions se font avec beaucoup de solennité. Il y a un collége de l'ordre et un héraut qui en porte le nom (*garter*). Au sacre du souverain, quatre chevaliers tiennent le poêle élevé sur sa tête au moment de l'onction. Anstis et Asmohle ont recueilli les statuts de l'ordre de la jarretière. On trouve aussi des détails, à ce sujet, dans Leland, Polydore Virgile et Favyn. R-Y.

JASMIN, genre assez riche en espèces exotiques, et qui est le type de la famille des *jasminées*. Il offre pour caractères : un calice en forme de cloche, découpé soit en 5 dents, soit en 5 lanières; une corolle à tube cylindracé, à limbe plane, étalé, partagé en 5 segments obliques, un peu inégaux; deux étamines insérées au tube de la corolle, peu ou point saillantes; un ovaire à 2 loges contenant chacune 1 ou 2 ovules; un style filiforme, à stigmate entier ou lobé; le fruit est une baie à 2 loges, contenant chacune une seule graine. Les jasmins sont

des arbustes grimpants, ou des arbrisseaux, à feuilles opposées ou alternes, simples ou composées, à pédoncules axillaires ou terminaux. Plusieurs espèces, à raison du parfum délicieux de leurs fleurs, sont des plantes d'agrément d'une culture universelle.

Une seule espèce est indigène, savoir : le *jasmin frutescent* (*jasminum fruticans*, L.; vulgairement *jasmin jaune*, ou jasmin à feuilles de cytise), arbrisseau touffu, haut de 2 à 5 pieds, commun dans les contrées voisines de la Méditerranée, et assez rustique pour résister en plein air aux hivers du nord de la France : aussi le plante-t-on souvent dans les jardins, mais ses fleurs ne sont que faiblement odorantes.

Parmi les espèces exotiques le plus fréquemment cultivées, nous nous bornerons à citer le *jasmin jonquille* (*jasminum odoratissimum*, L.), le *jasmin des Açores* (*jasminum azoricum*, L.), le *jasmin commun* (*jasminum officinale*, L.) ou *jasmin blanc*, et le *jasmin à grandes fleurs* (*jasminum grandiflorum*, L.); cette dernière espèce, connue sous le nom vulgaire de *jasmin d'Espagne* (quoiqu'elle soit originaire de l'Inde ou de l'Arabie), est surtout remarquable par la suavité de l'arome de ses fleurs, et elle se cultive en grand, dans le midi de l'Europe, pour la préparation de l'huile de jasmin, dont il se fait une si grande consommation dans la parfumerie; du reste, les fleurs de tous les jasmins peuvent servir également à cet usage.

Le nom de *jasmin* s'applique à tort à plusieurs végétaux appartenant à d'autres genres, et même à d'autres familles : tels sont entre autres, pour n'en citer que les exemples les plus connus, le *jasmin d'Arabie*, qui est le *mogorium sambac*, Lam.; le *jasmin de Virginie*, qui est le *tecoma radicans*, de la famille des *bignoniacées;* le *jasmin bâtard*, qui n'est autre chose que le seringat; le *jasmin du Cap* ou *jasmin fleuri*, espèce de *gardenia*, de la famille des rubiacées; enfin le *jasmin de Perse*, espèce de lilas. Éd. Sp.

JASON, chef de l'expédition des Argonautes (*voy.*), était fils d'Éson, roi d'Iolcos en Thessalie, et de Polymède, appelée par d'autres Polymète, Alcimède ou Polyphème. Il eut pour instituteur le centaure Chiron (*voy.*), qui éleva presque tous les autres héros grecs de cette époque. Dans son enfance, Jason assista à la chasse du sanglier de Calydon. Il n'était point encore majeur, lorsque son père déposa la couronne et remit son autorité entre les mains de Pélias, son frère, avec le titre de tuteur du jeune prince.

Voici quelle fut, selon la tradition ordinaire, la cause de l'expédition de Colchide (*voy.*). Pélias, voulant faire un sacrifice solennel à Neptune, invita tous ses parents à y assister. Jason se mit aussitôt en route pour Iolcos. Arrivé sur les bords de l'Événus (Enipeus ou Anaurus), il rencontra Junon qui, sous la figure d'une vieille femme, le pria de la porter au-delà du fleuve. Il lui rendit ce service, mais il laissa une de ses sandales dans la vase. Ce fut dans cet état qu'il se présenta devant Pélias qui fut saisi d'épouvante à cet aspect; car un oracle lui avait annoncé qu'il perdrait le trône et la vie par la main de celui qui arriverait sans sandale au sacrifice. Il lui demanda donc quel traitement il ferait subir à celui que l'oracle lui aurait désigné comme devant être son meurtrier. Par le conseil de Junon, Jason lui répondit qu'il l'enverrait dans la Colchide à la conquête de la Toison-d'Or, et Pélias lui imposa cette tâche.

Selon d'autres auteurs, Pélias aurait ravi la couronne à son frère Éson. Lorsque Jason eut atteint l'âge de 20 ans, il consulta l'oracle sur la manière dont il pourrait se remettre en possession de son héritage légitime. L'oracle lui ordonna de partir pour Iolcos et de se présenter à la cour de son oncle sous le costume d'un Magnésien, une peau de léopard sur les épaules et deux lances à la main. Il obéit, mais il arriva avec une seule sandale; il avait perdu l'autre comme nous l'avons déjà dit. Tout le monde fut surpris de le voir dans cet équipage, et Pélias, qui ne le connaissait pas, s'informa du motif qui l'avait amené. Jason lui répondit hardiment qu'il était fils d'Éson; puis il se fit indiquer la demeure de son père, et pendant cinq jours, il y célébra son retour avec ses parents Phérès, Nélée, Admète, Amythron, Acaste et Mélampe; après quoi, ils se rendirent tous ensemble auprès

de Pélias pour le sommer de déposer la couronne. N'osant pas refuser, Pélias répondit qu'il était tout prêt à l'abandonner à son neveu, dès qu'il aurait fait quelque action d'éclat et rapporté la Toison-d'Or en Thessalie.

Jason partit donc, et, en route, il eut à Lemnos deux fils d'Hypsipyle, fille du roi Thoas, qu'elle avait sauvé le jour où toutes les femmes de cette île avaient ôté la vie à leurs maris pour se venger d'une infidélité qu'ils leur avaient faite. Jason atteignit heureusement le but de son voyage, grâce au secours de Médée (*voy.*), fille d'Éète, roi de Colchide, qu'il épousa et ramena avec lui dans sa patrie, après avoir erré longtemps sur les mers. Il vengea alors, par la mort de Pélias, le meurtre de ses parents et de ses frères.

Cependant il ne put monter sur le trône d'Iolcos, qu'il dut abandonner au fils de Pélias, Acaste. Il se réfugia à Corinthe, où il vécut heureux pendant dix ans, jusqu'à ce que dégoûté de sa femme, il s'éprit d'amour pour Glaucé ou Créuse, fille du roi de Corinthe Cléon, pour laquelle il abandonna Médée et ses enfants. Mais celle-ci tira une effroyable vengeance de son odieuse rivale, et, poursuivie par Jason, elle s'enfuit sur un char attelé de dragons, auprès d'Égée, roi d'Athènes, après avoir égorgé ses deux fils Mermère et Phérète. Selon quelques auteurs, Jason désespéré se donna la mort; selon d'autres, il mena depuis une vie errante et misérable, jusqu'à ce qu'un jour, s'étant reposé à l'ombre du navire qui l'avait porté dans la Colchide, il tomba, épuisé de fatigue, dans un profond sommeil pendant lequel la chute d'une poutre l'écrasa. Quelques-uns racontent, au contraire, qu'il finit par se réconcilier avec Médée, et qu'il retourna avec elle dans la Colchide dont il fut roi après la mort d'Éète, son beau-père. *C. L.*

JASPE, *voy.* Quartz.

JASSY, *Iassi* ou *Iasch*, capitale de la Moldavie, sur la rive gauche du Bagluï, sous 47° 8′ de latitude N., et sous 25° 10′ de longitude orientale. La ville s'étend sur un grand espace, en partie sur la pente d'une colline, en partie dans la vallée; dans quelques quartiers, les jardins et les vergers séparent et isolent les maisons généralement peu élevées; dans d'autres quartiers, les maisons sont serrées le long de rues étroites, tortueuses et manquant encore de pavé. On y supplée par des poutres qui couvrent des égouts. En 1822, un incendie détruisit une grande partie de la ville : ce désastre n'a pas été entièrement réparé. Il ne reste plus rien des monuments que les Romains y avaient construits, lorsque la ville était le municipe des Iassiens. Aujourd'hui, Jassy est la résidence d'un hospodar (*voy.* ce mot et Moldavie) qui habite un petit palais, le grand ayant été détruit dans l'incendie de 1822. L'archevêque occupe un autre palais auprès de la cathédrale, dédiée à saint Nicolas. La ville a une quarantaine d'églises et de chapelles, plus solidement bâties que les maisons particulières, et plus de 20 couvents du rite grec, assez pauvres. Il y a un séminaire, un hospice et un lycée. Un petit fort domine la ville qu'habitent environ 24,000 Moldaves, Grecs, Allemands et Juifs.

Jassy a été occupée plusieurs fois par les troupes russes, surtout en 1788, et la paix entre la Turquie et la Russie fut conclue dans cette ville le 9 janvier 1792, par la médiation du roi de Prusse. Dans ce traité, la Turquie abandonna à Catherine la ville importante d'Otchakof et tout le territoire compris entre le Boug et le Dniester. La Russie acquit par conséquent l'embouchure du Boug dans la mer Noire, une étendue de côtes assez importante sur cette mer, et la facilité de menacer l'empire turc au-delà du Dniester. Elle avait fait des conquêtes plus considérables; mais elle ne fut pas en situation de les conserver, et Catherine II dut y renoncer. D-g.

JAUBERT (François, comte), né à Condom (Gers) le 3 octobre 1758, se fit remarquer de bonne heure au barreau de Bordeaux où brillaient les Ferrère, les Ravez, les Lainé. Nommé, en 1790, membre de la première municipalité constitutionnelle de cette ville, et, bientôt après, commissaire près le tribunal civil, Jaubert résista avec courage aux excès révolutionnaires et fut mis hors la loi par un décret du 6 août 1793. Rendu par le 9 thermidor à ses fonctions d'avocat, il les

exerça jusqu'en 1802, époque où il fut nommé membre du tribunat qu'il présida en 1804. Napoléon apprécia cet esprit net et positif qui s'alliait chez Jaubert à un caractère doux, flexible et conciliant. En créant la Légion-d'Honneur, il lui en conféra la décoration et le fit entrer dans le comité de consultation de l'Ordre; bientôt après, il le nomma inspecteur général des écoles de droit, conseiller d'état, membre du comité contentieux de la liste civile, comte de l'empire, gouverneur de la Banque, et, dans les Cent-Jours, directeur général des droits réunis. La Restauration fut moins prodigue de faveurs envers le comte Jaubert, qui cependant s'était rallié à elle. Il perdit le gouvernement de la Banque, et se vit même exclu, en 1815, d'une place de conseiller à la Cour de cassation, à laquelle il avait été nommé, en 1814, par Louis XVIII. Mais il y rentra au mois de décembre 1818, et continua d'y siéger jusqu'à sa mort, arrivée le 17 mars 1822. Administrateur habile, jurisconsulte éminent, Jaubert eut une grande part, comme tribun et conseiller d'état, à la rédaction des codes qui composent notre droit civil et criminel; et les rapports lumineux dont il fut l'auteur, sur diverses matières spéciales, telles que les donations, les testaments, les contrats, seront toujours consultés avec fruit par ceux qui veulent se pénétrer de l'esprit de la législation.

Hippolyte-François, comte Jaubert, député du Cher, neveu du précédent, et adopté par lui en 1821, est né à Paris le 28 octobre 1798. Il était fils unique et posthume d'Hippolyte Jaubert, commissaire en chef de l'armée navale d'Égypte, tué au combat d'Aboukir. Sous la direction éclairée de sa mère, qui avait épousé en secondes noces le baron Micoud, ancien préfet, il reçut une éducation solide et variée. Des classes du collége Charlemagne, il passa sur les bancs de l'École de droit et fut reçu avocat en janvier 1818. Mais les travaux sérieux qu'exige la carrière de la magistrature, à laquelle on le destinait, étaient loin de suffire à son activité : il y joignait les cours de la Sorbonne et du collége de France, l'étude des langues, celle des sciences naturelles et de la botanique surtout, dont le goût l'a suivi au milieu du tracas des affaires. A la mort de son père adoptif et de M. Micoud qui lui avait laissé une partie de ses biens, il se trouva possesseur d'une fortune considérable, à laquelle vint se joindre plus tard celle de sa mère. Il acheta dans le Berri, où celle-ci avait déjà des propriétés, la terre de Givry, située sur les bords de la Loire, vis-à-vis des forges de Fourchambault. De là les liens politiques qui n'ont cessé de l'attacher depuis au département du Cher. Ces précédents, joints à des opinions libérales qui avaient surtout éclaté par une adhésion publique au refus d'impôt dont on menaçait les derniers ministres de Charles X, et qui lui avaient valu sa destitution des fonctions de maire, le désignèrent, lors des élections générales qui suivirent la révolution de juillet, au choix des électeurs de l'arrondissement de Saint-Amand, qu'il a toujours représenté depuis à la chambre élective. Dans les cinq ou six premières années, ses opinions politiques eurent une couleur gouvernementale très prononcée, qui le désigna alors à la haine des charivariseurs et des journalistes, et dont il a retenu certaines tendances, même depuis qu'il s'est rapproché de l'Opposition. Ami de M. Guizot, beau-frère de M. Duvergier de Hauranne, il votait en général avec le parti doctrinaire, sauf les cas où l'indépendance un peu indisciplinée de son caractère le portait à s'en séparer. Aussi l'adhésion momentanée qu'il prêta au ministère du 15 avril 1837 (*voy.* Molé) et qu'il comparait lui-même, dans une de ses ingénieuses saillies, à un mariage de raison, ne tarda pas à dégénérer en froideur, puis en rupture ouverte. La *coalition* de 1839 le compta parmi ses membres les plus ardents, et le cabinet du 1er mars 1840 (*voy.* Thiers) trouva en lui, comme ministre des travaux publics, un auxiliaire quelque peu imprévu, mais ferme et utile.

M. Jaubert, qui avait été secrétaire de la Chambre des députés dans la session de 1836, avait montré, indépendamment d'une aptitude générale aux affaires secondée par une élocution vive, facile et spirituelle, des connaissances toutes spéciales

dans les questions relatives aux forêts, aux rivières, aux douanes, aux routes, aux canaux, etc. Plusieurs de ses rapports avaient été remarqués, entre autres celui du 6 mai 1836, sur les crédits demandés pour l'achèvement des monuments de Paris, où il attaqua vivement le président du conseil, son futur collègue. Son passage au ministère des travaux publics, jugé diversement sous le point de vue de la politique générale, ne peut que lui faire honneur sous le rapport de l'habileté et de l'activité qu'il y déploya. Il travailla avec le zèle le plus louable, on pourrait dire avec passion, à améliorer nos voies de communication. Son projet de loi sur les canaux, tendant à l'abaissement des tarifs au moyen de traités amiables avec les compagnies, avait été développé par lui avant son entrée au ministère, et paraît avoir été pris en sérieuse considération par son successeur. Les chemins de fer, sur lesquels il avait déjà eu occasion d'exercer un haut patronage comme directeur de la compagnie du chemin de Paris à Rouen, dit *des plateaux*, abandonné depuis, et comme membre de la commission spéciale, trouvèrent en lui un de leurs plus chauds partisans et de leurs promoteurs les plus efficaces. C'est lui qui a proposé à la Chambre (15 juillet 1840) les projets de loi relatifs aux chemins de fer de Paris à Orléans, de Paris à Rouen, de Strasbourg à Bâle, d'Andrézieux à Roanne, de Montpellier à Nîmes, de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique.

De mai à septembre 1839, M. Jaubert a fait un voyage scientifique en Orient, et visité Smyrne, Constantinople et l'Asie-Mineure. Outre ses fonctions législatives, il a exercé celles de membre du conseil général du département du Cher, de président de la Société de géographie, etc.* R-Y.

JAUCOURT. C'est le nom d'une très ancienne famille, alliée avec les premiers ducs de Bourgogne, partagée en huit branches, et qui s'est signalée dans toutes les guerres de l'ancienne France. Deux de ses membres se sont distingués de nos jours, l'un dans la carrière des lettres, l'autre dans celle des affaires. Le premier, c'est le chevalier de Jaucourt; le second, le marquis de Jaucourt. Leur vie publique ne se ressemble guère; cependant ils ont eu en commun l'esprit de leur famille, c'est-à-dire, le respect de l'honneur, la plus scrupuleuse probité, l'amour de tout ce qui est pur, digne et généreux. L'oncle et le neveu, d'ailleurs, nourris dans les mêmes principes religieux, sont toujours demeurés fidèles à la foi protestante à laquelle leurs ancêtres ont donné des martyrs.

LOUIS, chevalier de Jaucourt, naquit à Paris, le 27 septembre 1704. La féodale maxime qu'un seigneur n'a pas besoin de devenir un docteur ne régnait pas parmi ses parents. Ils l'élevèrent avec soin et l'envoyèrent ensuite faire ses études à Genève; circonstance qui décida de la tournure de son esprit et de sa carrière. Le génie particulier aux habitants des Alpes et du Jura façonna sa jeune et souple intelligence: elle prit une teinte grave et sévère, tempérée pourtant par la finesse et l'élégance parisiennes. Genève était encore la pépinière des théologiens. Sans jamais songer à prêcher l'évangile, Jaucourt prend part à leurs travaux et se laisse captiver par l'importance de ces questions que leur enseignement cherche à résoudre et qui concernent nos plus hauts intérêts. Le goût de ces études et la conformité des mœurs génevoises et anglaises l'attirent ensuite en Angleterre, au milieu du mouvement imprimé aux sciences par la reine Anne. C'est dans la patrie de Newton qu'il veut étudier les mathématiques; établi à Cambridge, il y consacre trois années entières. De là il se rendit en Hollande. Les secrets de l'esprit lui avaient été dévoilés par la théologie; ceux de la matière par la physique: il brûla de connaître aussi ce mélange harmonieux et inexplicable de l'esprit et de la matière qu'on appelle l'organisme humain. La théologie prétend guérir la raison, la médecine le corps. Jaucourt ai-

(*) M. le comte Jaubert, fidèle au chef du cabinet du 1er mars 1840, fait maintenant avec lui de l'opposition au ministère du 29 octobre de la même année; et c'est dans cette situation que, peu de temps après être sorti des conseils du roi, on eut à lui reprocher l'indiscrétion relative aux îles Baléares qui fit tant de bruit, mais qui, après tout, ne pouvait reposer que sur un malentendu, et méritait moins le nom d'indiscrétion que celui d'étourderie. S.

mait l'humanité autant que la science : il voulut étudier la médecine sous Boerhaave. A Leyde, il connut Tronchin qui allait opérer dans le régime des gens du monde une révolution semblable à celle que J.-J. Rousseau produisit dans l'éducation; ils devinrent amis intimes, et afin de consacrer académiquement, pour ainsi dire, cette liaison, ils soutinrent leur thèse le même jour et reçurent ensemble le bonnet de docteur. Son dessein n'était pas de pratiquer la médecine : cependant il en continua l'étude toute sa vie; il fit comme ce spirituel et savant Gatti, si fort recherché dans les salons de Paris, surtout depuis qu'il eut divisé les maladies en deux classes, celles dont on ne meurt pas et celles dont on meurt; il fit mieux, en employant sans cesse ses talents à soulager l'indigence. En 1736, le soin de sa fortune le fit revenir à Paris; il y passa près de 30 ans de suite, dans une retraite studieuse, où il s'entretint plus souvent avec les morts qu'avec les vivants.

Pendant son séjour dans les Provinces-Unies, le chevalier de Jaucourt composa l'*Histoire de la vie et des œuvres de Leibnitz* (Leyde, 1734). Cet essai, qui est un chef-d'œuvre, peut se mettre à côté, sinon au-dessus des meilleurs morceaux de Fontenelle. Aux yeux de l'auteur, Leibnitz était le parfait modèle du savant, et dès sa première jeunesse, il avait cherché à l'imiter. L'universalité des naissances était aussi son ambition, et s'il n'égalait pas Leibnitz pour le fond des idées, il avait au moins un avantage sur lui, l'élégance de l'expression. Il semblait ainsi naturellement désigné pour coopérer avec Diderot et D'Alembert à la construction du plus grand monument littéraire du XVIII[e] siècle : aussi son nom est-il demeuré attaché à l'Encyclopédie. Sciences, langues, lettres, arts, politique, histoire, philosophie, il avait tout embrassé. C'est avec Buffon et d'autres qu'il partageait le soin des articles de physiologie, de chimie, de botanique et de pathologie; mais il fut loin de borner là son active coopération : il a travaillé avec succès à toutes les parties de cet édifice. En tant que philosophe, il tient une place à part dans le siècle de la philosophie; seul il sut se dérober aux préjugés philosophiques de l'époque, seul il ne proscrivit point le christianisme et la morale religieuse. C'est que chez lui la conscience l'emportait sur l'opinion dominante, et l'amour du vrai sur l'amour de la gloire; son caractère avait quelque chose d'antique, dû à son âme candide et développé par l'étude de la nature et par la solitude où il vivait. De là la douceur de son commerce, sa bienfaisance infatigable, sa répugnance à solliciter aucune faveur, son refus d'entrer dans aucun parti littéraire. « Sans besoins, sans désirs, sans ambition, sans intrigue, il chercha son repos dans l'obscurité de sa vie. » Mably et Condillac, l'un aussi audacieux en politique que l'autre en métaphysique, sont les écrivains qu'il voyait le plus souvent, et le plus souvent pour les contredire.

Le chevalier de Jaucourt parlait la plupart des langues modernes, et il cultivait avec succès la littérature ancienne et nouvelle, comme le prouve son travail sur les *Synonymes ;* mais il montra toujours une prédilection marquée pour la médecine. Il continua les observations de Boerhaave en spiritualiste, à la manière de Bonnet, tandis que Lamettrie les interprétait en matérialiste. Il avait rédigé en latin, en 6 vol. in-fol., un lexique universel de médecine, dont il envoya par mer le manuscrit à un imprimeur d'Amsterdam. Le malheur voulut que le vaisseau fit naufrage sur les côtes de la Hollande septentrionale, et il perdit ainsi le fruit de ses veilles. Après un malheur semblable, Guarino avait vu blanchir en une nuit tous ses cheveux : Jaucourt eut plus de résignation, et son exemple a sans doute profité à François de Neufchateau, lorsqu'il *naufragea* vingt mille vers.

Indépendamment de l'Encyclopédie, les travaux de Jaucourt enrichirent la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe* (1728-1740), ainsi que la *Description du Musée de Seba*. Le mérite qui les distingue se retrouve dans ses *Recherches sur l'origine des fontaines*, dans sa *Dissertation anatomique sur l'allantoïde humaine*, dans sa traduction latine du *Traité* de Duverney *sur l'organe de l'ouïe*. La Société royale de Londres, les Académies de Berlin, de Stockholm et de Bordeaux l'ont

inscrit parmi leurs membres. On devine pourquoi il n'a été ni de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ni de celle des Sciences. La postérité peut lui faire le même reproche qu'il a adressé à Leibnitz : il n'a opposé à l'injure des temps que des feuilles volantes, il n'a consacré aucun monument durable à sa gloire. La raison en est qu'il était encore plus avide de s'instruire lui-même que d'instruire les autres, et plutôt philosophe qu'auteur. Tel fut son génie, et un dernier trait achève de le caractériser. Comme Voltaire avait accueilli le P. Adam, il choisit pour secrétaire un autre jésuite; c'est avec lui qu'il se retira, quelques mois avant sa fin, à Compiègne, où il espérait vivre plus tranquille ; il y expira subitement le 3 février 1779, âgé de 76 ans, et l'on assure que le jésuite disparut dans la même nuit, emportant, entre autres choses, de précieux manuscrits et des livres couverts d'annotations de la main du chevalier.

Arnail-François, marquis de Jaucourt, est actuellement le vénérable chef de cette famille. Né à Paris, le 14 novembre 1757, il n'avait pas seize ans, lorsqu'il commença à servir sous le prince de Condé, protecteur de ses parents; en 1789, il était colonel du régiment de Condé-Dragons. L'esprit d'une sage liberté, inséparable du vrai patriotisme et entretenu par les perpétuelles persécutions exercées contre les protestants, lui avait été communiqué par le sang et par l'éducation. Il salua avec transport l'aurore d'un âge nouveau, dans lequel les citoyens seraient égaux devant la loi, et les priviléges anéantis par le droit commun. Concourir à doter la France d'un régime constitutionnel analogue à celui qui a fait la grandeur de l'Angleterre, voilà dès lors sa pensée dominante : tout y fut soumis, sacrifié, durant sa longue carrière. L'Assemblée constituante ayant ouvert ce drame européen qu'on appelle la Révolution, il fait ses adieux à Versailles, où les grâces de son esprit aimable et la trempe chevaleresque de son caractère avaient été fort goûtées; il va souscrire avec joie à tout ce que la nouvelle législation décréta pour le bonheur national. Loin de s'arrêter à ces premières marques d'assentiment, il se rend dans le département de Seine-et-Marne, sa résidence politique, comme elle était celle du général La Fayette; il prend part à l'administration siégeant à Melun, et bientôt il en est élu président. En cette qualité, il écrit, le 4 juillet 1791, à l'assemblée nationale pour prêter le serment constitutionnel, et comme administrateur et comme militaire. Déjà la cour et la noblesse l'accusent de désertion, d'ingratitude; mais il lui avait fallu de puissants motifs pour abandonner un parti où il voyait, outre la reine et Condé, son cousin, le marquis de Jaucourt, qui avait dirigé ses premiers pas, qui récemment avait émigré avec les princes, et avec lequel plusieurs historiens l'ont à tort confondu. En immolant ses affections à son devoir, M. de Jaucourt avait offert à la Révolution un hommage éclatant; mais sa modération, son amour de la justice, sa sympathie pour tous les intérêts légitimes, sa persévérance à soutenir l'autorité royale en présence de l'autorité populaire, furent attaqués violemment par le parti précurseur de la Gironde et de la Montagne. Cependant il poursuivit la voie où ses lumières et sa conscience l'avaient fait entrer. Une compagnie dite *du Bon Dieu* avait soulevé le peuple à Brie-Comte-Robert : il y court, et parvient à apaiser l'émeute. Témoins quotidiens de son zèle infatigable, les électeurs de Seine-et-Marne, en septembre 1791, l'envoient comme député à l'Assemblée législative, événement qui ne change ni ses opinions ni ses desseins. Nommé membre du comité militaire, il rend à l'armée des services incontestables. Il siége avec la minorité, le parti des Feuillants ; son drapeau est celui des Ramond, des Dumas, des Beugnot. Il s'oppose aux lois portées contre les émigrés, qui ne lui savent aucun gré de ses efforts; il combat le projet de la formation d'un camp de 24,000 hommes sous les murs de Paris; et, le 20 août 1792, il tente d'abord de détourner l'assemblée de déclarer la guerre à l'empereur d'Allemagne, mais ensuite, voyant l'inutilité de ses observations, il vote avec la majorité. Plus tard, il justifie le ministre des affaires étrangères de Lessart. Il s'était élevé énergiquement contre les excès des clubs; il avait plaidé chaudement

la cause du compagnon de gloire de Washington; partout il avait montré indépendance et courage, même en menaçant de *rouer de coups* l'ex-capucin Chabot. Aussi mille ennemis se déchaînèrent contre lui dans l'assemblée et au dehors, et il crut convenable d'offrir sa démission. Aussitôt la municipalité de Paris s'empare de sa personne; il demande vainement à comparaître à la barre de l'assemblée pour rendre compte de tous ses actes parlementaires : Lacroix détermine ses collègues à passer à l'ordre du jour. En amie dévouée, Mme de Staël, détermine à son tour Manuel, alors procureur de la Commune, à lui ouvrir les portes de l'Abbaye. Manuel cède, va le trouver dans la prison, et l'en fait sortir la veille même des massacres de septembre; il demeura l'ami de Jaucourt qu'il n'avait pas connu auparavant. Toujours en péril, Jaucourt quitte alors la France en compagnie de Talleyrand, et reste en Angleterre jusque après le 21 janvier. Pensant que la mort expiatoire de Louis XVI devait avoir apaisé le génie de la discorde, il revint; mais son séjour fut court : la séance qui a immortalisé Boissy-d'Anglas l'avertit de repartir; il se retira en Suisse, sur les bords du lac de Brienne. Là, il attendit qu'un autre état de choses fût possible et que l'abîme révolutionnaire se fermât.

Alors les amis de l'ordre purent se remettre au service du pays. Ce ne fut cependant que peu de jours avant la fin du siècle que M. de Jaucourt retourna aux affaires; « aimant sagement la liberté », il fut nommé membre du tribunat. A ce titre, il fut chargé, en juillet 1801, avec Lucien Bonaparte, de défendre le concordat près du Corps législatif; et, naturellement, il songea surtout aux intérêts du culte protestant. Son influence grandissant de plus en plus, il fut élu président du tribunat, le 25 octobre 1802. Mais on connaît le sort de cette assemblée : le tribunat gênait Bonaparte; il le brisa. Ses membres les plus considérables furent incorporés au sénat conservateur. En septembre 1803, Jaucourt fut présenté par le collége électoral de la Nièvre comme candidat au sénat, et le 30 octobre il y vint siéger en effet. Un certain esprit d'opposition le rapprochait de Joseph Bonaparte: en 1804, il fut appelé à se mettre à la tête de sa maison; depuis, il l'accompagna à Naples. En 1810, le sénat le proposa comme candidat à la sénatorerie de Florence; mais l'empereur lui préféra le général Férino plus avancé dans le service. Son aversion pour la monarchie militaire augmentait journellement; il resta cependant fidèle à l'empereur jusqu'au jour où Marie-Louise quitta Paris. Alors il ne balança plus : on lui offrit de faire partie du gouvernement provisoire, et il accepta. Il crut qu'il était temps que l'empire de la force fît place à l'empire de la loi.

Le 13 mai 1814, Louis XVIII éleva M. de Jaucourt à la dignité de pair de France; il le chargea du portefeuille des affaires étrangères, pendant que Talleyrand représentait la France au congrès de Vienne. La durée de la première Restauration fut courte, comme on sait : Louis XVIII s'enfuit, en mars 1815, à Gand; M. de Jaucourt l'y accompagna et la colère de Napoléon l'y suivit : il fut du petit nombre de ceux qu'il mit hors la loi. L'épisode des Cent-Jours terminé, M. de Jaucourt passa au ministère de la marine. Mais, ayant refusé de signer la reddition de Landau, le cabinet dont il faisait partie se vit obligé de se retirer, et fut remplacé par le ministère Richelieu. Le roi marqua ses dernières faveurs à M. de Jaucourt en le nommant lieutenant général et grand'croix de la Légion-d'Honneur. Depuis ce moment, il s'éloigna insensiblement de la branche aînée des Bourbons.

Descendant, par les femmes, de Duplessis-Mornay (*voy.*), M. de Jaucourt s'employa particulièrement à la prospérité du protestantisme gravement menacé. Deux sociétés importantes, et dont il est encore président, lui doivent leur origine : la Société biblique protestante de Paris et la Société d'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France.

Dans la Chambre des pairs, où il a parfois pris la parole, il a de même persisté dans sa foi politique; la considération dont il y jouit a éclaté le jour où il a prononcé l'éloge de son ami Garnier. La révolution de Juillet a trouvé en lui un sincère partisan; jamais son atta-

chement aux institutions établies ou renouvelées par elle ne s'est démenti. On a pu trouver des contradictions dans sa vie qui s'étend au-delà de trois générations; mais pour qui sait comprendre toutes les difficultés de temps pareils, ces contradictions ne sont qu'apparentes, parce qu'elles viennent du dehors, et non du caractère ou de la volonté de l'homme. Établir ou maintenir le gouvernement constitutionnel et soutenir le protestantisme, tel a été le double but de l'activité publique de M. de Jaucourt, et, soit dans le dernier siècle, soit dans celui-ci, il a sacrifié ses affections et ses intérêts à cette mission. C. B-ss.

JAUGEAGE. C'est une opération de géométrie pratique par laquelle on constate la capacité des liquides, sans les *dépoter* (les en extraire). Le jaugeage se pratique à l'aide d'instruments avec lesquels on prend sur le vase présenté des dimensions qui, rapprochées d'une table dressée à cet usage ou soumises à des calculs, donnent l'indication de la capacité du vase. L'un de ces instruments s'appelle *jauge* (mot dérivé du latin *jaculum*, javelot, barreau pointu) : c'est une verge de fer ou de bois, pointue par un bout, divisée en décimètres, centimètres et millimètres, et qu'on introduit dans l'intérieur du tonneau ou du vaisseau à jauger. Un autre instrument d'un fréquent usage, est un ruban presque sans élasticité et portant les mêmes subdivisions du mètre; celui-ci sert principalement à mesurer la circonférence extérieure des tonneaux. En France, le jaugeage s'exécute, pour tout ce qui concerne la perception des impôts, soit par les préposés des douanes, soit par ceux des contributions indirectes ou des octrois municipaux. Pour les intérêts privés, les préfets établissent dans tous les lieux où les besoins du commerce le rendent nécessaire, des *jaugeurs jurés*, dont les émoluments sont déterminés suivant un tarif dressé par l'autorité municipale et approuvé par le préfet. Longtemps avant 1789, il existait des jaugeurs jurés dans les villes : ils étaient soumis à divers statuts; mais un arrêté des consuls du 7 brumaire an IX (octobre 1801) et une loi du 29 floréal an X (mai 1802) ont réglé d'une manière uniforme ce qui concerne cette partie de l'administration publique du royaume. *Voy.* POIDS ET MESURES*.

Le jaugeage, par des procédés géométriques, sert aussi à constater la capacité des navires, bateaux et embarcations destinés au transport des marchandises et soumis au paiement d'un droit de *tonnage* (*voy.*) à leur arrivée dans un port de mer, ou à l'acquittement d'un octroi ou péage de navigation sur les fleuves, rivières ou canaux, chez presque tous les peuples civilisés.

Dans plusieurs arts et métiers, l'on emploie des mesures appelées *jauges*. Les charpentiers, les tireurs d'or, les fabricants d'aiguilles, etc., en font usage pour la régularité de leurs travaux. Les fontainiers ont un instrument de ce nom pour estimer la quantité d'eau qu'une source peut fournir dans un temps déterminé. S-R, p.

JAUNE (FLEUVE), *voy.* HOANG-HO.

JAUNE (MER), grand golfe sur la côte orientale de la Chine, entre la presqu'île de Corée, la province chinoise de Chantoung, le Pétché-li et la presqu'île mandchou-chinoise de Liao-Toung, qui s'avance fort loin dans cette mer. La fameuse grande muraille du nord de la Chine aboutit à la mer Jaune, sur laquelle la Chine a quelques ports, surtout Ten-Tcheou et Lay-Tcheou dans la province de Chantoung; Péking n'est qu'à une vingtaine de lieues de la côte occidentale du même golfe, où se trouve aussi la petite île de Chu-san, dont l'expédition britannique de 1840 a tant fait parler. Quelques bâtiments anglais ont seuls exploré ces parages; encore n'en ont-ils pas vérifié toute l'étendue. Sur la côte occidentale de la Corée, les navigateurs ont trouvé des archipels très nombreux. Au sud de la pointe de Liao-Toung, les cartes chinoises indiquent aussi un groupe de 18 îles, dont la grande géographie chinoise ne donne qu'une description très succincte et très sèche, selon l'assertion de Klaproth qui propose pour cet archipel le nom de Jean Potocki. *Voir* sa *Notice sur l'archipel de Jean Potocki*,

(*) *Voir* Pascal, *Traité pratique de jaugeage*, 2e édit., Paris, 1821, in-8°.

dans les *Mémoires relatifs à l'Asie*, p. 310. D-G.

JAUNISSE, maladie légère, ou plus souvent symptôme d'une autre maladie qui a son siége dans le foie ou dans la partie supérieure du canal digestif. La jaunisse est appelée par les savants *ictère* (du grec, ἴκτερος). On ne saurait dire d'où vient le nom de *morbus regius* (maladie royale), que lui donnent quelques vieux auteurs latins, à moins qu'on ne se l'explique par les soucis dont le trône est toujours environné. Tout le monde sait qu'elle consiste en une coloration jaune de la peau, de la conjonctive et des urines, et qu'on a coutume de l'attribuer à ce que la bile est passée dans le sang.

Il y a du vrai dans cette interprétation, en ce sens que la bile est dans le liquide nourricier, mais seulement parce que ses matériaux n'en ont point été extraits par l'organe chargé de cet office, et non pas parce que la bile formée y aurait été transportée après coup. Il y a aussi des cas où la bile ne coulant plus dans le duodenum est résorbée par les vaisseaux lymphatiques.

L'invasion de la jaunisse est subite, le plus ordinairement, et le corps entier se teint d'une couleur jaune plus ou moins foncée, qui se marque plus particulièrement au blanc de l'œil et à la face; on a vu cette couleur aller presque jusqu'au noir. Les urines alors sont chargées de matière colorante jusqu'au point de paraître sanglantes, tandis que les matières fécales qui en sont complétement dépourvues se présentent grisâtres, quelquefois même toutes blanches, et sont rendues avec difficulté. A ces symptômes frappants se joignent, lorsque la maladie est portée à un certain degré, du malaise, de l'abattement, de la pesanteur de tête, de la perte d'appétit, et quelque dérangement des digestions. Rarement on observe de la fièvre, si ce n'est dans le cas d'inflammation du foie ou des organes voisins, cas dans lesquels la maladie se manifeste par degrés.

La durée de la jaunisse est de vingt à trente jours; on voit, lorsque le cours de la bile se rétablit, la teinte jaune de la peau s'affaiblir et les urines s'éclaircir par degrés, en même temps que se montrent quelques évacuations bilieuses et que les digestions se rétablissent.

Jamais la jaunisse n'est grave par elle-même; mais les affections auxquelles elle se lie peuvent avoir de fâcheuses conséquences. Dans les cas funestes, on a pu constater que les tissus intérieurs étaient, comme la peau, imprégnés de matière colorante; les os eux-mêmes en étaient profondément teints.

Il ne faut pas confondre la jaunisse avec le teint couleur de cire qui est propre aux affections squirrheuses et cancéreuses, comme aussi avec la pâleur bise commune aux maladies de poitrine arrivées à leur terme fatal.

Outre les lésions directes des viscères abdominaux, la jaunisse reconnaît encore pour cause, et plus fréquente même, les impressions morales vives, un accès de colère, une frayeur subite. Agissent-elles en produisant une obstruction spasmodique des organes biliaires? On est porté à le croire, lorsqu'on observe la marche des symptômes et la manière dont s'opère la solution.

Le traitement est simple et facile: il consiste le plus ordinairement en moyens adoucissants. Quelques sangsues à l'anus, des bains tièdes, sont un utile accessoire, auquel se joignent également bien de légers purgatifs dont la stimulation s'étend jusqu'aux organes biliaires, et en ranime l'action interrompue; un régime modéré, plus végétal qu'animal, l'exercice du corps et le repos de l'esprit doivent être prescrits, ainsi que le changement d'air. Nous avons fait entendre que, dans les affections organiques, l'ictère n'est point l'affaire principale: en conséquence, les moyens qu'on dirigeait contre elle à une époque où la nature de la maladie était moins connue, ne sauraient être conseillés maintenant; c'étaient les savonneux, les alcalins, la térébenthine et autres substances irritantes évidemment plus nuisibles qu'utiles. F. R.

JAVA, la colonie la plus importante des Hollandais, est une des îles de la Sonde, située au sud de l'Asie, entre 5° 50′ et 8° 50′ de latitude N., et entre 120° 50′ et 112° de longitude Or. A l'ouest, elle est séparée de l'île de Sumatra par le détroit de la Sonde. Sa longueur, de l'est

à l'ouest, est d'environ 230 lieues sur 20 à 50 lieues de large. L'île peut avoir 5,700 lieues de superficie. La côte septentrionale, généralement marécageuse et reposant sur des bancs de coraux, est plus entrecoupée de baies et de golfes que les autres côtes : on y trouve les baies de Batavia et de Bantam; au sud, l'île est hérissée de rochers. Une chaîne de montagnes volcaniques traverse Java de l'est à l'ouest, accompagnée d'une seconde chaîne, moins élevée et provenant des éruptions volcaniques de la première, qui se fait remarquer par la forme conique des montagnes dont la plus haute, le Gédé, ne dépasse pourtant pas une élévation de 9,075 pieds (anglais). Cette chaîne volcanique se prolonge même dans les îles voisines de Java. Les éruptions des 38 volcans que l'on compte dans l'île ont fréquemment couvert les environs de lave et de boue, de cendres, de pierres ponces et d'autres substances, après avoir été précédées de tremblements de terre effrayants. Au pied du mont Gunung-Gadja tout présente l'aspect de la dévastation par le feu; une éruption du Galung-Gung détruisit la magnifique végétation de la vallée arrosée par le Tjitanday et le Tjivulan, et fit périr, en 1822, la population nombreuse qui y vivait tranquille, sans se douter des dangers auxquels elle était exposée. Le mont Idjen ravagea, en 1817, la terre d'alentour par la quantité d'eau remplie d'acide sulfurique qu'il y répandit et qui fit disparaître les forêts dont ses flancs étaient couverts. Du mont Kiamis, auprès du Gunung-Guntur, s'échappent d'épaisses vapeurs de soufre et des eaux bouillantes; la terre même y est brûlante; partout les eaux bourbeuses se font jour à travers le terrain, et elles forment deux ruisseaux considérables. On a découvert récemment, entre les montagnes volcaniques, la Vallée empoisonnée (Guevo-Upas), dans laquelle l'air est mortel aux hommes et aux animaux. Le sol y est jonché des ossements de ceux qui y ont péri. Toute l'île paraît devoir son existence aux volcans; il n'y a ni terrains primordiaux et secondaires, ni gîtes de métaux *.

Java manque de fleuves navigables; des bancs de sable embarrassent l'embouchure des rivières, dont les cours d'eau sont peu volumineux; le Crawang, l'Indromayo, le Samangi, le Kadiri ne commencent à porter bateau qu'à quelques lieues de la mer.

L'aspect de la végétation de Java, prodigieusement favorisée par les vapeurs chaudes et humides, par les gaz, le soufre et la chaux des volcans, et par une terre d'une substance homogène et toute particulière; cet aspect, disons-nous, est ravissant pour le voyageur qui aborde, sinon les côtes plates du nord, au moins d'autres côtes de l'île. Près de la mer, ce sont des cultures riches et variées, dominées par les palmiers, émaillées des fleurs des barringtonies et des sonneraties, et séparées par les rizophores aux pointes piquantes. Les rizières se prolongent dans l'intérieur à perte de vue; puis on voit le terrain s'élever par terrasses, couvertes en partie de caféiers et de cannes à sucre. D'épaisses forêts primitives enveloppent les montagnes : là les arbres s'élèvent à des centaines de pieds; les graminées y deviennent des arbustes, les bambous y acquièrent la grosseur de nos arbres de construction; les roseaux, les uranies, les nauclées y ressemblent à des câbles de la grosseur du bras; une foule de plantes parasites y étreignent et étouffent les gros arbres, et, parvenues au sommet de ceux-ci, vont atteindre et enlacer d'autres arbres de la forêt; les rubiacées embaument ces masses de bois dans lesquelles on se fraie difficilement une route. C'est à une hauteur de 3,000 pieds que les forêts de Java perdent le caractère tropical. A cette élévation commencent les genres des pins et des cyprès, entremêlés de chênes, de lauriers, de rhododendrons et de fougères à formes singulières. A la hauteur de 7,000 pieds, on retrouve les plantes d'Europe, mais d'espèces différentes, et enfin nos mousses. On tire des forêts de beaux bois de construction, surtout le teak; des bois d'ébénisterie et des arbres à teinture; mais on y rencontre aussi l'antsar ou le fameux bohon-upas, dont le suc contient

(*) Van der Boon Mesch, *Disputatio geologica de incendiis montium igni ardentium insulæ Javæ, eorumque lapidibus*, Leyde, 1826, in-8°, avec pl.

un poison violent, dans lequel les Javanais trempent leurs flèches et leurs javelots. L'île abonde en cocotiers, arbres à épices, arbres fruitiers des climats tropicaux, ainsi que des climats tempérés; elle produit surtout des figues. La vigne y donne de bons vins; on cultive beaucoup de riz, du sagou, du benjoin, du bétel, de l'indigo, des drogues médicinales. Parmi les fleurs se distingue, par sa forme gigantesque, le patma, appartenant au genre rafflésia, et ayant deux pieds de tour *. Des rhinocéros, des tigres, des singes, d'énormes serpents, des cerfs et des gazelles, de beaux oiseaux, surtout des lorys, des oiseaux de paradis, des pigeons, des faisans, des salangines ou hirondelles à nids gélatineux infestent ou habitent l'île. Dans les savanes pullulent des moustiques, des scorpions, et une foule d'autres insectes. Des crocodiles et des alligators vivent dans les rivières. Les habitants se servent de buffles pour le transport et le labour; ils engraissent des porcs, des moutons et des poules d'une espèce particulière **.

Il pleut à Java depuis novembre jusqu'en avril; pendant le reste de l'année, on a la mousson sèche. L'ardeur du soleil développe dans les savanes des méphitismes dangereux, surtout pour les étrangers; des fièvres les minent longuement ou les enlèvent en peu de temps. Les indigènes sont en proie à la petite-vérole et à d'autres épidémies.

On évalue approximativement toute la population à 5 millions d'âmes. La race javanaise est basanée, ou plutôt olivâtre; elle a les cheveux longs et noirs, le nez un peu épaté et la taille moyenne; elle habite des chaumières de bambou couvertes de feuilles de palmiers. C'est un peuple simple, patient, très crédule et superstitieux, mais vindicatif et toujours prêt à se faire justice à coups de poignard; du reste, il a l'insouciance et l'extrême indolence des peuples indiens. Ses *kadees* ou nobles sont richement armés; quand ils conduisent le peuple à la guerre, toute l'armée, enivrée d'opium, se précipite avec frénésie sur les ennemis. Des imposteurs, profitant de la crédulité des Javanais, les ont fréquemment excités à la révolte. A l'exception des habitants des montagnes, qui parlent un dialecte mêlé de malais, et appelé le *sunda*, les Javanais ont tous le même idiome, qu'on regarde comme la langue la plus polie de l'archipel méridional de l'Asie, et dans lequel ont été écrits beaucoup de livres; on le connait maintenant par la grammaire et la chrestomathie, publiées par un savant Hollandais, M. Gericke, à Batavia, en 1831, 1 vol. in-4°. Les caractères employés pour l'écriture des Javanais paraissent être imités de l'ancienne écriture des bouddhistes. Ce que le javanais a de particulier, ce sont des espèces de dialectes qu'emploient les personnes d'un rang élevé, lorsqu'elles parlent entre elles ou à des personnes inférieures. Il existe aussi un dialecte ancien, nommé *kawi*, qu'on ne parle guère, et dans lequel sont écrits les livres anciens des insulaires.

On peut le considérer, selon la remarque de Raffles, comme étant dans le même rapport au javanais que le sanscrit est à l'indoustani, ou le pali au birman et au siamois. Des poëmes, des drames, des compositions mythologiques et historiques existent en kawi. Cette langue paraît avoir une grande affinité avec le sanscrit même: aussi Guillaume de Humboldt l'avait jugée assez importante pour mériter une analyse détaillée; mais il n'a pu achever que l'introduction à ce travail *. Les compositions les plus estimées en kawi sont les poëmes *Brata yud'ha* sur les exploits d'Arjouno et d'autres héros connus par le poëme sanscrit de *Mahabharata*, et *Romo* ou *Rama* chantant les mêmes exploits qui sont célébrés dans le *Ramayana* sanscrit; selon Raffles, ces deux poëmes anciens jouissent dans l'île de Java d'une vénération semblable à celle dont l'Iliade et l'Odyssée jouissent en Europe.

La littérature kawi n'est pas la seule preuve de l'ancienne influence du brahmanisme sur la langue, la civilisation et

(*) C.-L. Blume, *Flora Javæ necnon insularum adjacentium*, etc., Bruxelles, 1828 et ann. suiv., in-fol. avec fig.

(**) Horsfield, *Zoological Researches in Java and the neighbouring islands*, Londres, avec fig. col.

(*) *Ueber die Kawi-Sprache auf der Insel Java*, Berlin, 1836, t. Ier, in-4°.

la religion des Javanais. A Prambanan, à Boro-Bodo et à Singa-Sari gisent d'immenses ruines d'anciennes pagodes qui paraissent avoir été érigées, avec une grande magnificence, aux divinités adorées par les Hindous. Dans les montagnes de Teng'gar habite une peuplade, forte de 1,200 âmes, qui pratique un culte hindou, parle javanais, mais ne se mêle point par mariage aux autres insulaires. Les 40 villages qu'elle occupe sont construits dans des sites charmants et élevés sur des terrasses. On n'y connaît pas la passion des jeux de hasard, l'enivrement par l'opium et d'autres vices des Javanais.

Ceux-ci professent maintenant le mahométisme. Ils ont des représentations dramatiques, et ils aiment les jeux de cailles et de coqs, comme les Malais. Ils sont barbares relativement à ce que leurs ancêtres ont dû être. Ils datent leur ère de l'arrivée d'Adi-Saka qui leur apporta, de Siam peut-être, leur alphabet; cette ère a 73 ans de moins que l'ère chrétienne. C'est entre cette date et celle de l'an 1073 de J.-C. que les grands monuments ont dû être construits dans l'île, et que, par conséquent, les arts ont dû y fleurir, grâce à l'arrivée d'étrangers apportant des idées et des connaissances toutes nouvelles pour les insulaires. A l'époque indiquée, Sewelo-Cholo, venant de l'Inde, fonda dans Java une monarchie, et établit son siége à Majapahil, ville dont les ruines excitent encore l'étonnement. Java était visitée fréquemment, en ce temps, par les Indiens, les Chinois et les Japonais. Environ trois siècles après, les Musulmans vinrent établir dans l'Ile et leur domination et leur religion. Les Portugais essayèrent, au commencement du XVI[e] siècle, à y former des établissements. Un siècle après eux, les Hollandais vinrent y fonder des colonies et subjuguer durement les indigènes, en cachant aux autres Européens, autant que cela leur fut possible, les grandes ressources de leur conquête. Les Anglais leur enlevèrent cette colonie en 1811, portèrent le jour dans la géographie de l'île et firent des réformes salutaires dans l'administration. Ils rendirent Java en 1816; depuis cette époque, les Hollandais ont senti la nécessité de mieux gouverner qu'autrefois. M. Van der Capellen (*voy.*) et M. Van den Bosch, gouverneurs, ont introduit une colonisation agricole dont on attend maintenant les meilleurs résultats.

La Hollande possède la plus grande partie de Java, et sur les cinq millions d'âmes qui l'habitent, trois millions sont ses sujets. Il n'y a que le sud-est qui soit encore sous la domination de princes indigènes. Dans leurs possessions, les Hollandais se sont déclarés propriétaires de toutes les terres, en laissant toutefois aux indigènes la faculté de les cultiver moyennant une redevance. De plus, les Hollandais exercent le monopole des épices, de l'opium, du café et de quelques autres denrées destinées à l'exportation. Ils ont divisé l'île en dix-sept résidences, subdivisées en régences : les résidents sont des Hollandais; mais les régents sont pris dans les principales familles indigènes, ainsi que les chefs de districts et de cantons.

La capitale de leur colonie et de toutes les possessions hollandaises dans l'Océan indien est *Batavia*, ville située sur la baie de ce nom et dans une plaine marécageuse. Entrecoupée de canaux comme les villes de Hollande, Batavia offre un aspect très agréable; elle est fortifiée et protégée par une citadelle et par plusieurs forts entourés de marais. Les vaisseaux ne peuvent approcher que par un canal étroit, appelé la Rivière. Des rues larges et des maisons spacieuses forment l'intérieur; les vieux bâtiments publics ont été érigés avec peu de goût. On remarque le palais du gouverneur sur une vaste place, et la grande église. Parmi les 25,000 habitants, on compte plus de Portugais que de Hollandais; il y a une rue habitée par des jardiniers chinois, et, en dehors, un quartier ou faubourg est occupé par des artisans de la même nation. Les Chinois, dans Java, fabriquent beaucoup de sucre, de rack et d'indigo; il y en a qui, s'étant enrichis par leur industrie, retournent dans leur patrie. Les riches, à Batavia, se font servir par des esclaves de Sumatra et d'autres Iles. Les environs de la capitale sont couverts de maisons de campagne entourées d'arbres fruitiers. Quoiqu'on ait assaini un peu

l'air de la ville, les Européens délicats sont pourtant obligés, pour ne pas succomber aux funestes effets du climat, de passer le temps des grandes chaleurs sur les collines où il y a des villages et des maisons situés très agréablement. Buytenzorg est renommé sous ce rapport : c'est la résidence du gouverneur général. Une société savante, résidant à Batavia, et qui a reçu une heureuse impulsion des Anglais pendant l'occupation de l'île, publie des Mémoires parmi lesquels on en trouve de très intéressants sur l'histoire naturelle de l'île.

Parmi les autres places de la colonie, on remarque Chéribon, Samarang, Préang, Tagel et Sourabaya.

Les deux souverains encore indépendants dé l'ile sont le *sousouhounan* ou sulthan de Djocjacarta, et le *pandjeran* ou prince de Souracarta. Les habitants des monts Teng'gar ont des chefs de village. Dans quelques parties de Java, les communes possèdent le sol et en font la répartition annuelle parmi les cultivateurs.

Depuis que les Anglais ont commencé à rendre publics les renseignements de géographie et de statistique sur ces contrées, les Hollandais eux-mêmes ont suivi cet exemple, et l'on possède maintenant plusieurs ouvrages importants sur cette île remarquable. En première ligne, il faut mettre le beau travail de sir Stamford Raffles, *History of Java*, Londres, 1817, 2 vol. in-4° avec fig., auquel se joint Crawfurd, *History of the indian archipelago*, Édimbourg, 1820, 3 vol. in-8°. C'est principalement d'après ces deux ouvrages qu'a été rédigée la *Description géographique, historique et commerciale de Java et des autres îles de l'Archipel indien*, par M. Marchal, Bruxelles, 1824, in-4°, avec cartes et grav. D-G.

JAVELOT, JAVELINE, espèces de piques ou demi-piques qui ne diffèrent entre elles que par la grosseur et la longueur et qu'on lançait avec la main sur l'ennemi. Le javelot, qui est le *pilum* des Romains, était à la fois plus court et plus fort que la javeline ou *hasta*. *Voy.* Pique et Infanterie. X.

JAXARTE ou Syr Daria, *voy.* Iaxarte.

JAYME, *voy.* Jacques.

JAZET (Jean-Pierre-Marie), peut-être le plus populaire des graveurs français contemporains, né à Paris le 31 juillet 1788, a eu pour maître Débucourt, son oncle, qui a appliqué chez nous, d'une manière large, le procédé de gravure à l'*acqua tinta*. Le père de M. Jazet était vérificateur des bâtiments de la couronne sous Louis XVI, et se fit remarquer, dans la Révolution, parmi les hommes dévoués au pays. Il était entré dans l'artillerie de la garde nationale de Paris; en 1793, il fut blessé mortellement par l'explosion d'une pièce de canon ; il laissa sans fortune et sans appui une jeune femme et un enfant. Ce moment est celui où commença le dur apprentissage de M. Jazet. Débucourt était alors dans la force de son talent. C'est sous la direction de cet oncle que le jeune enfant fut d'abord placé. Il apprit à dessiner et devint un des élèves intelligents de Débucourt. Sa journée était pénible, vouée à un travail ingrat; mais le zèle de l'élève et son amour de l'étude trouvaient une nouvelle journée dans la nuit.

On le voyait à la lueur d'une vieille lampe, souvent d'un bout de chandelle, copier une gravure de maître, ou un dessin, ou composer et graver, pour nourrir sa mère, quelques petits sujets de chasse, qui étaient vendus aux marchands d'images de la rue Saint-Jacques. D'un essai à un autre il devint habile, et recueillit la clientèle de son oncle, quand celui-ci, fatigué et vieux, dut abandonner la gravure. Le jeune artiste perfectionna le genre de l'*acqua tinta*, et c'est de cette époque que commença pour M. Jazet cette continuité de publications brillantes de succès, qui attache son nom aux tableaux célèbres de David, de Gros, de Carle Vernet, et surtout d'Horace Vernet, de Steuben, de Destouches, de Grenier, etc. M. Jazet a consacré longtemps ses efforts à populariser nos souvenirs patriotiques; ses gravures ont rappelé les grands faits d'armes de l'empire, et étaient une séduction pour tout le monde lorsque la poésie de Béranger était la poésie du pays, quand on y puisait l'espérance de l'avenir.

En 1816, M. Jazet vit chez son oncle, un des premiers, un tableau d'Horace Vernet qui alluma sa verve : c'était la *Ba-*

taille de Somo-Sierra; il sentit que c'était là son peintre, et il alla, jeune homme ignoré, chez l'artiste déjà en renom, pour solliciter la gravure d'une de ses compositions. M. H. Vernet terminait ce charmant petit tableau du *Bivouac du colonel Moncey;* il accueillit franchement M. Jazet, et lui confia sur-le-champ la reproduction d'un de ses tableaux. Cette planche réussit au-delà de toute espérance, et son succès dans le monde artiste commença cette amitié de 25 ans qui a été si utile à la popularité du peintre et du graveur.

M. Jazet a gravé une foule de belles planches : la *Barrière de Clichy*, les *Adieux de Fontainebleau*, une *Course à Rome*, *Mazeppa le cavalcator*, *les Brigands italiens*, *les Arabes*, *Arcole*, *Rebecca*, *Judith*, *Agar*, *l'Atelier de Vernet*, *le Giaour*, *la Chasse au lion et au sanglier*, *Constantine*, *Raphaël au Vatican*, d'après Horace Vernet; le *Retour de l'île d'Elbe*, *Napoléon à Waterloo*, *la Mort de Napoléon*, *Pierre-le-Grand et les Strélitz*, d'après Steuben; le *Serment du Jeu de paume*, le *Couronnement de l'impératrice Joséphine*, d'après David; la *Mort d'Élisabeth*, d'après Paul Delaroche; *l'Orpheline*, le *Départ pour la ville*, traduction des tableaux de M. Destouches; *le Mauvais sujet*, *les Enfants surpris par un loup*,—*par un garde*, d'après Grenier; le *Général Lassalle*, le *Combat de Nazareth*, d'après la belle esquisse de Gros; et beaucoup d'autres planches d'après Carle Vernet, Léon Cogniet, Schefler, Blondel, Bellanger, Biard, Eugène Lamy, etc.

Ajoutons un mot sur Débucourt, l'oncle de M. Jazet. Né en 1755, mort en 1832, il avait débuté par la peinture. Ses tableaux tous petits, aujourd'hui très rares et très recherchés des amateurs, sont dans le style flamand, et représentent, la plupart, des *fêtes de village*. Débucourt a peint le plus joli tableau qu'ait inspiré la gourmandise : c'est une très petite toile représentant un chasseur qui se jette, au retour de la chasse, sur un poulet froid qu'il dévore au milieu d'une table chargée de mets et de vins fins. Peinture, dessin, gravure, tout est de Débucourt, et tout est exquis. La *Promenade au Palais-Royal* mérite aussi d'être citée.

C'est en 1786 que Débucourt cessa de peindre, et qu'il commença ses essais de gravure noire; il en a exécuté un nombre infini que dominent quelques jolies planches, telles que *le Menuet de la mariée*, *la Noce de village*, *la Fête du grand-papa*, etc.; il grava encore, d'après Carle Vernet, un cheval sauvage effrayé par des lions. En 1792, un vieux graveur italien lui apprit la manière à l'*acqua tinta*, telle qu'on la possédait alors. Débucourt s'appropria le procédé, et comme preuve nous citerons l'*Intérieur d'une sacristie*, d'après Duval le Camus; *Somo-Sierra*, d'après H. Vernet, et la majeure partie de l'œuvre de Carle Vernet. F. F.

JEAN, surnommé *le Baptiste*, *voy.* JEAN-BAPTISTE.

JEAN (SAINT) évangéliste, celui de ses disciples que Jésus-Christ chérissait le plus. Originaire de la Palestine, fils d'un pêcheur du nom de Zébédée et de Salomé, sa femme, frère de Jacques (*voy.*), Jean embrassa la profession de son père. S'il ne reçut pas d'éducation rabbinique, il paraît cependant avoir été l'un de ces disciples de Jean-Baptiste que celui-ci adressa lui-même au Christ. A l'appel de ce dernier, il quitta ses anciennes occupations pour le suivre, et sa mère l'accompagna pour consacrer, au service de Jésus, ses forces et sa petite aisance. Honoré de l'amitié particulière de son maître, dont lui, de son côté, reçut la mère dans sa maison après la mort de Jésus, Jean était aussi intimement lié avec Pierre, et nous le trouvons plus d'une fois dans la société de cet apôtre, entre autres à l'occasion d'un voyage qu'il fit en Samarie, dans le but d'y affermir l'église naissante. Il paraît que ce ne fut pas le seul voyage entrepris par saint Jean pour cet objet; car lorsque saint Paul alla à Jérusalem, trois ans après sa conversion, il y rencontra Pierre et Jacques (*Gal.*, I, 18. 19), mais comme il ne parle pas de Jean, il y a lieu de croire qu'en ce moment cet apôtre était absent de Jérusalem; dans un second voyage, Paul l'y trouva (*Gal.*, II, 2-9). Plus tard (peut-être avant l'an 60), Jean paraît avoir

été fixé dans l'Asie-Mineure, et surtout à Éphèse : les auteurs anciens, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Origène, Eusèbe et saint Jérôme, sont assez d'accord à ce sujet et ne diffèrent que sur quelques points peu essentiels. Le témoignage de l'antiquité est encore unanime sur l'âge avancé que cet apôtre atteignit; la tradition sur son exil à Patmos, île de la mer Égée, est moins certaine. Ceux qui admettent l'authenticité de l'Apocalypse y trouvent un témoignage formel sur ce dernier point (I, 9); mais nous verrons plus loin que cette authenticité n'est pas certaine. Clément d'Alexandrie rapporte un beau trait de caractère de saint Jean, déjà fort avancé en âge. L'apôtre avait particulièrement recommandé à un évêque un jeune néophyte, dont l'extérieur intéressant promettait beaucoup : le jeune homme entra dans une mauvaise voie, et finit par devenir chef de brigands. Jean l'apprend et se fait conduire dans les montagnes où ce malheureux s'était retiré; il est saisi, comme il le prévoyait, par les brigands et amené à leur chef qui, en reconnaissant l'apôtre, prend la fuite. Jean le rappelle et le ramène à la vertu par ses exhortations, ses prières et ses larmes. D'après Tertullien et saint Jérôme, l'apôtre aurait été conduit à Rome sous Domitien, jeté dans un tonneau rempli d'huile bouillante, mais sauvé miraculeusement; il paraît être retourné de l'exil sous Nerva et être mort sous l'empereur Trajan, parvenu à une extrême vieillesse. D'après une tradition fabuleuse, conservée par saint Augustin et reproduite jusqu'à nos jours, Jean vivrait encore dans sa tombe.

Le caractère de saint Jean, tel qu'il se montre dans les évangiles en général et dans ses propres écrits en particulier, présente plusieurs particularités intéressantes. De même que saint Jacques, son frère, il s'émeut facilement et s'irrite contre ceux qui ne reçoivent pas son maître, ou même qui ne s'attachent point assez à lui pour le suivre comme ses disciples; de concert avec son frère, il demande une distinction honorifique dans le royaume des cieux, indisposant par là contre lui les autres apôtres. Jésus lui-même fait assez voir par les exhortations qu'il adresse à ses disciples, par la forte réprimande qu'il réserve aux deux frères auxquels il donne le nom de *fils du tonnerre*, qu'il avait aussi reconnu en eux certains défauts de caractère dont ils avaient à se corriger. Dans son Évangile et dans sa première épître, ouvrages de sa vieillesse, Jean n'est plus le même homme : sans avoir perdu sa vivacité naturelle, il se montre plein de dignité, de grandeur; et c'est sans doute à l'influence du modèle de toutes les vertus auprès duquel il avait passé les plus beaux jours de sa vie qu'il faut rapporter ce changement. Un amour sans bornes envers Dieu, envers Jésus-Christ, envers ses semblables, tel est le fond de ce beau caractère; il aime Dieu, parce qu'il nous a tant aimés; il aime le Seigneur, parce que le Seigneur nous a sauvés; il aime ses frères, parce que dire qu'on aime Dieu quand on n'aime pas ses frères, c'est un mensonge; haïr son frère, c'est un homicide. C'est toujours le même tendre disciple si heureux naguère de se trouver aux côtés de son maître, qui le suivit devant les juges, qui ne se sépara point de lui quand il fut attaché à la croix, qui arriva l'un des premiers à la tombe du Christ ressuscité; celui dont saint Jérôme raconte que, vieux et ne pouvant plus marcher, à cause de son grand âge, il se fit porter dans l'assemblée des chrétiens, où il ne cessa de les exhorter à s'aimer les uns les autres, ce commandement ayant été donné par le Seigneur, et son accomplissement étant la somme de tous nos devoirs. Cet amour, cette charité, a pour base la foi; car on croit en celui que l'on aime : voilà pourquoi le principal but de son Évangile est (XX, 31) de conduire ceux pour lesquels il l'a écrit à croire que Jésus est le Christ, le fils de Dieu, afin qu'en croyant ils aient la vie par son nom.

On peut dire sans exagération que saint Jean est celui des disciples du Christ qui a le mieux saisi la doctrine de son maître, qui a le mieux compris et dépeint son caractère. Tout ce qu'il dit de Dieu et de Jésus-Christ, simple en apparence, est plein de profondeur; toutes ses idées vont jusqu'au fond de la doctrine chrétienne. C'est ce qui devait donner une physionomie toute particulière aux écrits

du disciple *que le Seigneur chérissait.*

L'*Évangile* de saint Jean nous peint Jésus d'une manière tellement différente de celle des trois premiers évangiles, qu'en le lisant on se sent comme transporté dans un autre monde. On comprend que cet évangéliste s'adressait à d'autres lecteurs, à des chrétiens déjà pénétrés des vérités fondamentales du christianisme et connaissant l'ensemble de l'histoire du Seigneur; par cette raison, il pouvait passer sous silence des faits auxquels les autres évangélistes attachent la plus haute importance, par exemple l'institution de la sainte Cène. Tandis que Matthieu, Marc et Luc nous font connaître de préférence les événements de la vie du Sauveur qui se sont passés en Galilée, les discours qu'il y adressa au peuple et le succès qu'il eut dans cette province, Jean aime à nous faire connaître ce qui se passa dans la Judée, ce que Jésus enseigna à Jérusalem. Les premiers se plaisent à raconter les miracles: l'apôtre de prédilection s'y arrête peu, et dans un passage (XX, 30), il dit expressément que Jésus fit encore d'autres miracles en présence de ses disciples, mais que ceux qu'il a rapportés suffiront pour prouver que Jésus était le Christ, le fils de Dieu; observation qui fait assez voir du reste qu'il ne serait pas exact de dire que Jean n'attache pas aux miracles une importance bien grande. Matthieu, Marc et Luc rapportent les événements sans s'inquiéter beaucoup de leur ordre chronologique: Jean s'attache à cet ordre; il suit d'abord le Seigneur jour par jour (I, 29 et suiv.; II, 11), puis il rattache le fil des événements aux fêtes des juifs auxquelles Jésus assista (II, 13 et suiv.; V, 1; VI, 4; VII, 2; X, 22; XII, 1); il le suit de nouveau jour par jour lors de son dernier voyage à Jérusalem (XII, 12; XIII, 1), il indique même les heures ou l'époque de la journée auxquelles les événements eurent lieu (XIX, 14; XX, 19). Les premiers évangélistes ne donnent ordinairement que le fait principal sans s'attacher aux détails: Jean appuie sur les détails et donne de chaque événement qu'il fait connaître un tableau circonstancié. Les premiers rapportent de préférence les sentences, les similitudes et paraboles du Seigneur, enfin tout ce qui frappe la mémoire et se retient facilement: Jean reproduit des discours plus étendus et qu'il était plus difficile de saisir dans leur ensemble et dans la liaison des idées qu'ils renferment. Enfin les discours rapportés par les premiers évangélistes, par cela même qu'ils s'adressent aux classes inférieures de la société, sont plus simples et moins profonds: ceux que l'on trouve dans l'évangile de Jean, s'adressant de préférence aux prêtres, aux pharisiens, à la population plus cultivée de la capitale, sont plus relevés, plus difficiles à saisir. Remarquons encore qu'on rencontre chez lui beaucoup de locutions prises dans un sens spécial, et destinées à exprimer les dogmes particuliers au christianisme; que certaines phrases de prédilection reviennent fort souvent chez lui; qu'il affectionne une espèce de parallélisme des membres des phrases, en répétant négativement une idée qu'il vient d'exprimer positivement; que le langage de Jésus dans l'Évangile est tellement conforme à celui de la première épître de saint Jean, qu'on y voit clairement combien celui-ci s'est identifié avec son maître, et avec quel amour il s'est attaché à celui qui était pour lui l'auteur d'une vie nouvelle. Souvent il intercale des réflexions, il fait des observations, soit pour indiquer les motifs qui peuvent avoir dirigé Jésus-Christ dans telle ou telle circonstance, soit pour faire comprendre pourquoi les juifs en agissaient de telle ou telle manière; il n'oublie pas les gestes mêmes des interlocuteurs, nous faisant ainsi assister aux événements qu'il raconte et faisant agir devant nous les personnes. L'image de son maître nous apparaît dans sa noble simplicité, dans toute sa sublimité. Tout dans ce livre est action; tout ne tend qu'à ce seul but, de faire voir que Jésus, fils de Dieu, est venu sur la terre pour le bonheur du genre humain: c'est là l'idée dominante de cet évangile; l'auteur la place en tête de l'ouvrage, il la fait ressortir par tout ce qu'il raconte du Sauveur, il déclare positivement à la fin du livre que tel a été le but de sa narration; et plus on l'examine dans tous ses détails, plus on peut se convaincre qu'il ne l'a jamais perdu de vue.

Néanmoins plusieurs particularités re-

marquées dans cet évangile ont fait admettre de tout temps, sinon un tout autre but, du moins une ou plusieurs intentions secondaires que l'auteur aurait eues en le rédigeant. De ce que Jean ne raconte pas les événements déjà contenus dans les évangiles dits *synoptiques* (à cause du point de vue évidemment semblable qu'avaient Matthieu, Marc et Luc); de ce qu'il présente avec de tout autres circonstances ceux-là même qu'il rapporte comme eux, on a conclu très anciennement même (Eusèbe, *H. E.*, III, 24; S. Jérôme, *Catal. script. eccl.*, ch. 9) que le dessein de l'auteur avait été de compléter les trois premiers évangiles. D'après saint Jérôme, au passage cité, on assurait de son temps que Jean, après avoir lu les évangiles de Matthieu, de Marc et de Luc, les approuva et les déclara exacts, mais en ajoutant qu'ils ne racontaient que l'histoire de la dernière année de la vie du Seigneur, depuis que Jean-Baptiste eut été jeté en prison; qu'en conséquence il omit dans sa propre narration ce qui s'était passé pendant cette année et rapporta ce qui avait eu lieu avant l'emprisonnement du précurseur; ce que peut observer, dit saint Jérôme, chaque lecteur attentif des quatre évangiles, et ce qui fait aussi disparaître la contradiction apparente entre Jean et les autres évangélistes. Au moins toute l'antiquité est-elle d'accord sur ce point que Jean écrivit après les autres évangélistes; la ville d'Éphèse, lieu de sa résidence ordinaire, était d'ailleurs tellement en contact avec tous les pays du monde, que les relations de Matthieu, de Marc et de Luc n'ont pu lui rester inconnus, et il n'avait besoin ni de les indiquer positivement, ni de déclarer que ce qu'il avait écrit n'était qu'un supplément aux autres évangiles, déjà très répandus parmi les chrétiens. On peut ajouter encore que si Jean n'avait pas su qu'il existait d'autres livres enseignant la doctrine du Seigneur, il aurait dû se prononcer nécessairement sur ce que Jésus-Christ avait enseigné, ce qu'il néglige presque complétement dans son évangile. On pourrait peut-être même invoquer le passage XX, 30, où *les miracles qui ne sont point dans ce livre* pourraient bien faire allusion à ceux qui sont dans les autres évangiles, etc.

On ne s'en est pas tenu à cette hypothèse pour expliquer les diversités qu'on a trouvées entre ces différents écrits : l'antiquité chrétienne et quelques savants modernes ont encore imaginé un but dogmatique secondaire. Le caractère du prologue (I, 1 et suiv.), les paroles de saint Jean-Baptiste que l'auteur rapporte (*ib.*, v. 19 et suiv.), et qui placent le précurseur fort au-dessous du Christ, les enseignements sur la préexistence du Sauveur (VIII, 58, etc.), ont fait penser que tout cela pouvait s'expliquer par une polémique de l'auteur contre des sectes qui faisaient de Jésus-Christ un homme ordinaire, qui peut-être lui préféraient Jean-Baptiste; et l'on a supposé que c'étaient, soit ce qu'on a appelé les chrétiens johannites ou de saint Jean, ou zabiens, soit les gnostiques ou les dokètes, les ébionites, les nicolaïtes, même les valentiniens, et surtout Cérinthe (*voy.* ces noms). Mais on suppose ainsi sans fondement un développement très prononcé de ces sectes avant le commencement du IIe siècle, et, en admettant cette tendance polémique de Jean, il faudrait s'étonner qu'il n'ait pas réfuté les erreurs de ces sectes par des observations qu'il aime tant à mêler au récit des événements. En enseignant la simple doctrine de Jésus-Christ, avec cette tendance idéale qu'il avait prise dans le commerce journalier et intime du Seigneur, Jean devait être en opposition avec tout ce que les sectes hérétiques enseignent de faux, et c'est là, à notre avis, la seule polémique prononcée qu'on trouve dans son livre. Quant à l'idée du *Verbe* (Jean, I, 1), en relisant certains passages de l'Ancien-Testament (*Proverbes*, VIII, 22 et suiv.; *Ecclésiastique*, VII, 20), on se convaincra que Jean n'avait pas besoin d'aller la puiser dans les doctrines des gnostiques, cette idée étant alors très répandue parmi les Juifs eux-mêmes.

La vie de Jésus-Christ, si riche en faits importants, méritait d'être connue sous plus d'un rapport, et la mémoire de saint Jean, ou peut-être même les notes qu'il avait prises, lui fournissaient beaucoup de traits intéressants que les premiers

évangélistes avaient passés sous silence.

C'est sans doute en grec, tel que nous le possédons, que l'évangile de saint Jean a été primitivement rédigé. Aucun argument fondé n'appuie la supposition d'un texte syro-chaldaïque ou araméen, avancée néanmoins par Saumaise, Grotius, Bolten. Les araméismes qu'on trouve dans tous les livres du Nouveau-Testament, sans exception, proviennent de ce que les auteurs de ces livres, tout en écrivant en grec, pensaient en syro-chaldéen. Toutefois notre auteur parle assez bien le grec : son séjour dans l'Asie-Mineure, ses relations à Éphèse expliquent comment cette langue lui était devenue sinon très familière, au moins assez connue. Or, l'antiquité est unanime sur ce point que c'est à Éphèse que l'évangile de saint Jean fut écrit, et, de plus, quelques preuves internes militent en faveur de cette tradition. Ce sont les observations que l'auteur fait pour expliquer à ses lecteurs les usages, les préjugés des Juifs, la géographie de la Palestine (II, 6 ; IV, 9 ; V, 2, etc.). On insiste encore sur la forme que Jean a donnée à son prologue, dans lequel il paraît avoir égard à la théosophie des Juifs hellénistes (*voy.* ce mot).

Quant à l'époque où l'ouvrage a été écrit, on ne peut rien préciser là-dessus, car on ne saurait attacher beaucoup d'importance à l'argument tiré de ces mots : « *Il y a* à Jérusalem, près de la porte des Brebis, un réservoir d'eau » (V, 2), et qui prouveraient que l'évangile a été rédigé avant la destruction de Jérusalem. Comme Jean doit avoir écrit ce livre dans sa vieillesse, et qu'il a atteint un âge très avancé, nous placerons l'époque de la rédaction, avec le plus de probabilité, vers la fin du premier siècle. Aucun argument externe ou interne ne s'y oppose.

L'authenticité de cet ouvrage, niée par un grand nombre de théologiens protestants et définitivement reconnue maintenant par les plus savants d'entre eux; cette authenticité, pour n'en dire qu'un mot, est attestée par les témoignages de l'antiquité chrétienne, lesquels remontent jusqu'à un disciple de Jean lui-même, et ce disciple, c'est Polycarpe. Car saint Irénée dit formellement (*Adv. hæret.*, III, 1), en parlant des évangiles, que Jean, disciple du Seigneur et qui s'appuyait contre son sein (suivant le passage Jean, XIII, 23), a publié son évangile à Éphèse en Asie; et cet évangile lui sert principalement dans sa polémique contre les hérétiques. Irénée dit encore que Polycarpe, qu'il a connu dans sa jeunesse, lui a parlé fort souvent et d'une manière conforme en tout point aux Écritures, de ce que Jésus a fait et dit (Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 20); et ces Écritures sont, comme Irénée le déclare expressément dans plusieurs endroits, les évangiles de Matthieu, Marc, Luc et Jean.

Des trois *épîtres* attribuées à Jean, la première est très certainement de l'auteur du quatrième évangile : même langage, mêmes idées dominantes, même amour de Dieu et de Jésus-Christ. Aussi a-t-elle en sa faveur les témoignages d'une grande partie de l'antiquité chrétienne; témoignages qui, probablement, seraient encore plus nombreux si l'épître avait été plus généralement répandue dans l'antiquité; mais adressée, à ce qu'il paraît, aux premiers lecteurs de l'évangile, elle dut rester assez longtemps renfermée dans un cercle étroit. Les quelques pages de cette épître sont empreintes d'une foi vive, pure et fervente en Dieu et en Jésus-Christ, d'un amour ardent de la vertu, amour qui conduit nécessairement à l'union intime et spirituelle avec Dieu et le Sauveur, qui nous force à aimer notre prochain comme nous-mêmes, et nous procure la vie éternelle. Tout atteste que le 7ᵉ verset du chapitre Vᵉ de cette première épître de saint Jean est l'effet d'une interpolation : aucun auteur ancien ne l'a connu. Les deux autres épîtres adressées, la première à une certaine Kyria, chrétienne d'ailleurs inconnue, la seconde à un chrétien du nom de Caius, ont été attaquées, sous le rapport de l'authenticité, par Origène, Eusèbe et d'autres; elles ne renferment rien qui soit contraire à l'esprit et au style de Jean. Adressées à des particuliers, elles durent rester longtemps inconnues : de là probablement ces doutes sur leur origine.

Un dernier ouvrage attribué à Jean est l'*Apocalypse*. Nous n'entrerons dans

aucun détail sur l'histoire de l'interprétation d'un livre dans lequel on a cru trouver tant d'événements de l'histoire ancienne et moderne, où les uns ont reconnu une sagesse sublime et les autres un dévergondage absurde, ceux-ci une fiction évidente, ceux-là une réalité qui intéresse notre salut. On a dit en faveur de cet ouvrage qu'on y reconnaît un auteur très versé dans les livres sacrés de l'Ancien-Testament, manifestant partout une culture toute juive, et en même temps adorateur fervent de Jésus-Christ, qualités qu'il serait difficile de trouver réunies chez un auteur postérieur à l'époque apostolique. Et pendant le siècle apostolique, quel homme aurait pu être cet auteur, si ce n'est saint Jean? Comme lui, il vécut à une époque où les autres apôtres étaient morts tous, ou au moins la plupart; il s'adresse principalement aux églises de l'Asie-Mineure, résidence ordinaire de Jean pendant les dernières années de sa vie; il déclare avoir été témoin oculaire de l'histoire de Jésus-Christ, et son style ne manque pas de ressemblances frappantes avec celui de l'évangile. On a donné d'autres raisons au mot Apocalypse où cette matière a été traitée du point de vue catholique. Mais on a renvoyé le lecteur au présent article pour faire connaître aussi les objections. L'auteur de l'Apocalypse, disent les adversaires de l'authenticité, se nomme dans plusieurs passages, tandis que celui du quatrième évangile prend soin de cacher son nom. La langue de l'Apocalypse est dure, fortement hébraïsante, le style est négligé et diffère par là complétement du quatrième évangile. Quelle imagination vive et féconde dans l'Apocalypse; et quel esprit calme, quel sentiment profond dans l'évangile! Beaucoup d'autres dissemblances sont alléguées, mais nous ne pouvons entrer dans tous ces détails.

On trouve d'excellentes observations sur le caractère de Jean dans la *Caractéristique de la Bible*, par Niemeyer; M. Wegscheider a donné une *Introduction* à l'Évangile de Jean (Gœttingue, 1806), ouvrage très distingué, aussi écrit en allemand, ainsi que le suivant : Bruno, *Kritik der evangelischen Geschichte des Johannes*, Brême, 1840, in-8°. Les commentaires les plus importants sur cet évangile sont ceux de Grotius, Kuinoel (3e éd., 1825), Tholuck (5e éd., 1837), Lücke (3e éd., 1840) : les deux premiers sont en latin; sur les épîtres : Lücke, Paulus (1828); sur l'Apocalypse : Eichhorn (1791), Heinrichs (1818), Ewald (1828), Scholz (1828). Th. F.

JEAN, papes. Rome a eu 23 pontifes de ce nom, depuis l'an 523, époque de l'intronisation de Jean Ier, qui a été canonisé, jusqu'en 1415, où le concile de Constance força Jean XXIII de renoncer à la tiare. Dix-sept de ces pontifes vécurent avant l'an 1000 de notre ère. On verra leur série à l'article Papes; il sera parlé de Jean VIII à l'article *papesse* Jeanne; Jean X, Jean XI, Jean XII, papes vicieux et simoniaques, appartenaient à la famille de la fameuse Marozia (*voy.* ce nom et Italie, p. 142); le premier fut étranglé; le second mourut dans un cachot du château Saint-Ange, ainsi que Jean XIII; le troisième fut assassiné. Enfin, nous bornant à ajouter que plusieurs autres périrent de mort violente ou après avoir été dépouillés de leur dignité, nous n'entrerons dans quelques détails qu'au sujet des deux derniers papes du nom de Jean. S.

Jean XXII (*Jacques d'Ossa* ou *d'Euse*) naquit à Cahors en 1244. Habile canoniste et non moins adroit qu'instruit, il fut successivement chancelier du roi de Naples Robert (d'Anjou), fils de Charles II, évêque de Fréjus, archevêque d'Avignon, et cardinal en 1310; enfin, pape en 1316, après la mort de Clément V. Il monta sur la chaire de saint Pierre à une époque de troubles et d'agitations. Ce fut en vain qu'il chercha à calmer les désordres de la Basse-Allemagne : il ne réussit pas mieux que ses prédécesseurs, et les mesures qu'il prit contre les Fratricelles (*voy.*) ne servirent qu'à augmenter la considération dont jouissaient, parmi le peuple, ces religieux réfractaires.

Jean XXII observa longtemps une exacte neutralité entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, son compétiteur à l'Empire (1313). Mais, lorsque la fortune se fut déclarée pour Louis (1323), il se déclara contre lui et l'accabla de ci-

tations, d'excommunications, d'interdits, sans se laisser émouvoir ni par la marche de ce prince sur Rome, où il se fit couronner par des évêques, ni par la révolte des Romains, ni même par les tentatives de réconciliation faites par l'Empereur. Il se trouva bientôt exposé à un danger plus grand encore, lorsque de savants jurisconsultes, tels que Marsile de Padoue, Jean de Gand et d'autres, refusèrent au pape le droit de s'immiscer dans les affaires civiles. Il essaya bien de leur imposer silence en taxant, dans une bulle spéciale (1327), leurs opinions d'hérésies et en les frappant eux-mêmes d'excommunication; mais ils se laissèrent peu émouvoir de ses foudres, soutenus qu'ils étaient par les moines libres penseurs, tels que Guillaume Occam, et par l'empereur Louis, qui, en 1328, fit élire pape un de ces moines, sous le nom de Nicolas V. Jean XXII ne céda pas néanmoins, et à peine Louis eut-il quitté l'Italie, qu'il fit Nicolas prisonnier en 1330, le força de renoncer à sa dignité et, par un édit, déclara l'Italie séparée de l'empire d'Allemagne. Las de lutter, Louis était sur le point de déposer la couronne, lorsque la mort le délivra de son ennemi en 1334. *Voy.* Italie, p. 148.

La passion que Jean XXII avait pour l'argent lui fit commettre des exactions sans exemple. Il laissa un trésor de plus de 22 millions de florins. C'est lui qui a publié les *Clémentines* (*voy.*) et qui est l'auteur des *Extravagantes*, auxquelles se rattache le *Corps du droit canonique*. *Voy.* cet article, T. VIII, p. 548.

Jean XXIII (*Balthazar Cossa*), né à Naples, étudia le droit à Bologne, devint camerlingue sous Boniface III, puis cardinal en 1402, et fut élu, en 1410, par le concile de Pise pour succéder à Alexandre V, mais sous la condition expresse qu'il abdiquerait si l'on amenait les deux antipapes Grégoire XII et Benoît XIII (*voy.*) à renoncer à leurs prétentions. Jean Huss (*voy.*) prêchait alors ses opinions avec une liberté de plus en plus grande : Jean le fit citer à comparaître à Rome en 1411, et, le réformateur n'ayant pas obéi, il l'excommunia et frappa Prague d'interdit. A cette époque, tout le monde désirait, et le pape aussi vivement que l'Empereur, qu'un concile général rétablît l'ordre et l'unité dans l'Église. Sigismond, par un coup d'habile politique, parvint à faire choisir Constance (*voy.*) pour le lieu où il devait s'assembler. Jean XXIII s'y rendit en personne; mais ce concile, le plus considérable de tous ceux qui s'étaient tenus jusque-là, avait à peine ouvert ses séances, que le pape s'aperçut dans quel danger il s'était jeté. Forcé, le 2 mars 1415, à déposer la tiare, il gâta sa cause en s'échappant secrètement de Constance, le 20, avec quelques-uns de ses partisans, et en se réfugiant à Schaffhouse, où il rétracta son abdication. Le concile commença contre lui un procès criminel et lui envoya une citation dont il ne tint aucun compte. Il fut donc suspendu immédiatement de tous ses emplois, déclaré convaincu de soixante-dix crimes énormes, tels que meurtre, inceste, luxure, brigandages de toute espèce, et déposé solennellement. Arrêté à Fribourg, il fut enfermé étroitement dans le château de Gottleben, près de Constance, et mis ensuite sous la garde de l'électeur palatin, qui le retint prisonnier d'abord à Manheim, puis à Heidelberg. Jean racheta sa liberté, en 1419, et se rendit en Italie, où le pape Martin V lui accorda sa grâce. Il venait d'être nommé cardinal-évêque de Tuscoli et doyen du sacré collége, lorsqu'il mourut à Florence au mois de novembre de la même année. *C. L.*

JEAN, roi de France, surnommé *le Bon*, né le 26 avril 1319, était fils de Philippe VI (*voy.*), et régna de 1350 à 1364. Quelques historiens l'ont appelé Jean II, comptant au nombre des rois de France, sous le nom de Jean Ier, le fils posthume de Louis X le Hutin, qui ne vécut que cinq jours et qui ne paraît pas avoir été reconnu en qualité de roi. « C'était alors le sacre qui faisait le roi, dit M. de Sismondi (*Histoire des Français*, t. IX, p. 344), comme auparavant ç'avait été l'élévation sur le pavois. » Quoi qu'il en soit, le règne de Jean-le-Bon fut pour la France un temps de grandes calamités : pour le faire comprendre, il suffit d'invoquer le souvenir des grandes Compagnies et de la Jacquerie (*voy.* ces mots). Le roi lui-même,

après avoir, malgré son héroïsme, perdu contre le prince Noir (*voy.* Édouard) la bataille de Poitiers (*voy.*), fut emmené prisonnier en Angleterre avec son jeune fils Philippe. Après quatre ans de captivité, le traité de Brétigny (*voy.*) le délivra; mais un scrupule, peut-être exagéré, l'y ramena, lorsqu'un des otages donnés aux Anglais rompit son ban et revint en France. Jean mourut à Londres, le 8 avril 1364. S.

JEAN (*John*), roi d'Angleterre, dit *sans Terre*, parce que Henri II, dont il était le 3e fils, ne lui avait pas laissé de propriété territoriale, quoiqu'il l'aimât tendrement, naquit à Oxford, l'an 1166, et succéda, en 1199, à son frère Richard *Cœur-de-Lion*. Les provinces continentales s'étaient déclarées en faveur d'Arthur de Bretagne, fils de Godefroi, frère aîné de Jean. Celui-ci s'empara de son neveu, et, l'ayant enfermé dans la tour de Rouen, l'y poignarda, dit-on, de ses propres mains. Cité pour ce fait devant Philippe-Auguste, son suzerain, il s'enfuit lâchement, et, contraint de repasser la mer, il abandonna la Normandie, qui fut confisquée et réunie à la monarchie française (1203). Une nouvelle expédition qu'il tenta en France se termina également par une retraite honteuse et précipitée. De retour en Angleterre, ce prince, aussi dissolu que lâche, ne mit plus de frein à ses déportements: la paix et l'honneur des familles furent sacrifiés à la licence de ses passions. Cette conduite souleva d'implacables ressentiments, et bientôt le mécontentement fut général parmi la noblesse.

Cependant Jean, livré à toutes sortes d'excès tyranniques, s'attaque aussi au clergé et refuse de reconnaître un archevêque de Cantorbéry nommé par le pape. Il avait affaire à Innocent III (*voy.*). Le pontife irrité fulmine un interdit contre lui et donne son royaume à Philippe-Auguste, qui se dispose à en prendre possession. L'esprit national vint cette fois au secours de Jean. Il put réunir 60,000 hommes et s'avança jusqu'à Douvres. Mais les deux monarques étaient joués par le pontife, qui ne voulait qu'intimider Jean. Et telle était, en effet, l'abjection de celui-ci, qu'il consentit, pour détourner l'orage, à prêter à genoux un serment par lequel il donnait à toujours au pape et à ses successeurs la couronne d'Angleterre, s'engageant en outre à lui payer un tribut annuel de 1,000 marcs (15 mai 1213). A ces conditions, il reçut sa couronne des mains du légat*.

Jean était devenu aussi méprisable qu'odieux. Les barons ligués marchent contre lui. Effrayé de leur attitude menaçante, Jean se rend à discrétion, et signe, à Runnymede près Windsor, la grande charte (19 juin 1215). Cet acte, en 67 articles, et dont l'original existe au Musée britannique (*voy.* T. V, p. 555), est regardé avec raison comme la pierre fondamentale de la liberté anglaise : toutes les conquêtes constitutionnelles faites depuis n'en sont que le commentaire ou le complément.

Le roi ayant profité de la première occasion pour s'affranchir de ses engagements, la guerre civile se ralluma avec plus de violence : les barons appelèrent à leur aide Philippe-Auguste. Jean, à la tête d'une armée, marchait vers le comté de Lincoln, lorsque, s'étant engagé dans des marais situés le long de la mer, il fut surpris par la marée montante, qui enleva ses bagages et son trésor. Il n'échappa lui-même qu'avec peine; et le chagrin qu'il ressentit de cette perte détermina chez lui une fièvre qui bientôt prit un caractère fatal. Transporté en litière au château de Seaford, et de là à Newark, il expira dans cette dernière ville, le 17 octobre 1216. Son fils aîné lui succéda sous le nom de Henri III. A. B.

JEAN (*Joao*), rois de Portugal. Il y en eut six, depuis l'avénement de Jean Ier en 1385, jusqu'à la mort de Jean VI, en 1826. Les trois premiers appartiennent à la maison d'Avis; les trois derniers à celle de Bragance.

(*) Voici ce qu'on lit dans cet acte d'abandon : « De notre pleine et libre volonté, et du consentement de nos barons, nous remettons à Dieu, à ses saints apôtres, à Pierre et Paul, à sa sainte Église romaine, à son seigneur le pape Innocent et à ses successeurs catholiques, en expiation de nos péchés et de ceux de toute notre famille tant vivants que morts, nos royaumes d'Angleterre et d'Irlande, afin de les recevoir, comme vassal, de Dieu et de l'Église romaine. »

JEAN Ier, dit le *Père de la Patrie*, fondateur de la troisième dynastie des souverains portugais, naquit à Lisbonne, le 15 avril 1358. Il était fils naturel de Pierre Ier et de Thérèse Lourenço. Le roi, son père, l'éleva de bonne heure à la dignité de grand-maître de l'ordre d'Avis (*voy.*). Jean fit des études sérieuses comme nous l'apprend son fils, le roi Édouard, dans son livre du *Leal Conselheiro*. Durant l'interrègne qui suivit la mort du roi Ferdinand (*voy.*), il fut reconnu par le peuple comme régent du royaume, sous le titre de *Defensor*. La nation n'ayant voulu reconnaître aucun droit à Béatrix, fille de Ferdinand, qui avait épousé Jean, roi de Castille, le régent accepta la couronne qui lui fut offerte par les États tenus à Coïmbre en 1385, et le 14 août de la même année, le nouveau roi remporta sur celui de Castille l'éclatante bataille d'Aljubarrota (*voy.*), qui affermit le sceptre dans ses mains. Pour en conserver la mémoire, il fit bâtir le magnifique monastère de Sainte-Marie da Batalha, qui est devenu la sépulture des rois de cette dynastie. Bientôt son esprit chevaleresque et son système politique lui dictèrent la fameuse expédition contre les Maures d'Afrique. L'an 1414, il célèbre à Lisbonne un grand tournoi, et, à la fin de ces jeux militaires, il engage tous les tenants à se préparer à le suivre. L'année suivante, il s'embarque et se rend maître de Ceuta, la veille de l'Assomption. Ce fut aussi alors que les Portugais découvrirent l'île de Madère, et que le prince Henri commença ses navigations. Jean Ier fit un traité de paix perpétuelle avec l'Espagne en 1431. Ce prince mourut le 14 août 1433. Il avait épousé, en février 1387, Philippe, fille du duc de Lancaster, morte le 18 juillet 1414, dont il laissa plusieurs enfants, savoir : Édouard son successeur, don Pedro duc de Coïmbre, Henri-le-Navigateur (*voy.*), Ferdinand (*voy.*), grand-maître de l'ordre d'Avis, et don Jean, grand-maître de l'ordre de Saint-Jacques; Isabelle, mariée avec Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et don Alphonse Ier, duc de Bragance, fils naturel*.

(*) Pour les détails, il faut consulter Fernand Lopez, *Chron. de D. Joao I*, et Soares da Sylva, *Memorias del Rey D. Joao I.*

JEAN II, dit *le Parfait*, fils d'Alphonse V et d'Isabelle, naquit le 3 mai 1455, et fut proclamé le lendemain de la mort de son père, le 29 août 1481. Dès l'âge de 16 ans, il s'était trouvé à la prise d'Arsila et de Tanger, et il s'était signalé à la bataille de Toro, en 1476. Il poussa les grandes découvertes sur les côtes de l'Afrique occidentale, au-delà du 8me degré de lat. N., et fit construire le port de Saint-Georges de la Mine. Le Benin et le Congo furent découverts par ses capitaines, et Barthélemy Diaz (*voy.*) dépassa le fameux *Capo tormentoso*, que Jean II appela *de Bonne-Espérance*. Ce fut lui qui signa le fameux traité de Tordessillas, après la *ligne de démarcation* déterminée par le pape Alexandre VI (*voy.* T. Ier, p. 388). Une mort prématurée enleva ce grand souverain, le 5 octobre 1495, après un règne de 14 ans.

Jean II, l'un des princes les plus célèbres de son siècle, poussait surtout bien loin le zèle pour l'administration de la justice. Il dit un jour à un juge avide et indolent : « *Prenez garde à vous ! je sais que vous tenez les mains ouvertes et les portes fermées** . »

Il déclara pour son successeur son cousin Emmanuel, duc de Beja. *Voy.* EMMANUEL *le Fortuné* ou *le Grand.*

JEAN III, fils de ce roi Emmanuel et de Marie de Castille, sa deuxième femme, naquit le 6 juin 1502, et monta sur le trône le 19 décembre 1521. Le règne de ce souverain fut couronné de victoires éclatantes dans l'Inde. Ce fut sous son règne qu'eurent lieu la prise de Mombaça et de Cambaya, les éclatantes victoires de D. J. de Castro, le célèbre voyage de Tenreiro par terre, depuis Ormuz jusqu'en Portugal. Ce prince fit bâtir la forteresse de Dio, fit explorer et reconnaître toutes les côtes et îles de la mer Rouge, reconnaissance dont il résulta le premier itinéraire avec des observations astronomiques des modernes**.

(*) Pour les détails, on peut voir Garcia de Resende, auteur contemporain, *Chron. de D. Joao II, passim*; Ruy de Pina, *Chroniq.*; Goes, *Chronica do principe D. Joao*; Barros, *Decad.* II; Faria e Souza; Le Quien, t. I, f. 487, Pulgar e Zurta.

(**) *Voir* notre Mémoire sur l'*Itinerarium Maris Rubri* (Bulletin de la Société de géographie, octobre 1838).

Ce fut sous son règne que s'établirent les colonies du Brésil *, où il envoya même des cosmographes distingués pour faire des observations astronomiques **. Ce fut aussi sous lui qu'eurent lieu les célèbres discussions géographiques sur les Moluques et la découverte des îles de Banda, si importantes par leurs précieuses productions. Jean III obtint enfin des succès en Afrique. La politique de ce monarque à l'égard des puissances de l'Europe était à la fois ferme et conciliante. Il fit tout ce qui était en son pouvoir pour délivrer François Ier de sa captivité à Madrid, et en même temps il exigea et obtint de la France des réparations pour la prise que les corsaires de cette nation avaient faite de quelques vaisseaux portugais.

Jean III mourut à Lisbonne le 7 juin 1557, sans laisser aucun enfant de Catherine d'Autriche sa femme, sœur de Charles-Quint, qui lui avait cependant donné six princes et trois princesses. Son successeur à la couronne fut son petit-fils Sébastien ***.

Jean IV, chef de la dynastie de Bragance (*voy.*), naquit en 1604. Il descendait de Jean Ier, étant petit-fils de Catherine, fille de l'infant Édouard, fils du roi Emmanuel. Les Espagnols, maîtres du Portugal depuis la mort du cardinal Henri, en 1580 (le roi Sébastien, comme on sait, avait péri en Afrique), le gouvernaient tyranniquement depuis 60 ans; mais enfin Pinto Ribeiro et 40 personnages de la haute noblesse du royaume déclarèrent la patrie indépendante, et chassèrent les Espagnols dans la journée mémorable du 1er décembre 1640, en proclamant roi le duc de Bragance. Jean IV gouverna avec tant de sagesse, qu'il affermit sa domination, battit les Espagnols à plusieurs reprises, regagna le Brésil sur les Hollandais, les fit chasser aussi des royaumes de Benguella et d'Angola dans l'Afrique, et choisit avec un rare bonheur, parmi ses sujets, les meilleurs capitaines et les diplomates les plus habiles. Toutes les cours de l'Europe le reconnurent, à l'exception de l'Empereur et du roi d'Espagne. Jean rechercha souvent l'appui des cortès. Pour prouver sa haute sagesse et sa modération, il nous suffira de dire qu'une des premières ordonnances qu'il promulgua fut celle qui sanctionnait tous les actes, toutes les lois et donations faites pendant le gouvernement qui avait usurpé les droits de sa famille. Le 6 novembre 1656, le roi, dont la santé dépérissait depuis 9 ans, mourut âgé de 52 ans, laissant de Dona Louise de Guzman (*voy.*), deux princes qui régnèrent successivement après lui, Alphonse VI et Pierre II, et deux princesses, Marie qui mourut non mariée, et Catherine mariée, le 31 mai 1662, à Charles II, roi d'Angleterre *.

Jean V, fils de Pierre II et d'Élisabeth de Bavière, naquit le 22 octobre 1689. Il monta sur le trône de Portugal le 9 décembre 1706. Fidèle aux engagements que son père avait pris avec ses alliés contre la France et l'Espagne, il se mit en état de pousser la guerre de la Succession d'Espagne avec vigueur. En effet, lord Galloway et le marquis das Minas, entrèrent en Castille et arrivèrent presque sans opposition jusqu'aux limites du royaume de Valence. Il en résulta pour ses états que Duguay-Trouin (*voy.*) attaqua Rio-Janeiro et prit cette ville, en 1711; mais la paix ayant été conclue, le 11 avril 1713, au congrès d'Utrecht, Jean V ne s'occupa plus dès lors que de cicatriser les plaies de la guerre. En juillet 1716, il envoya, en faveur du pape et des Vénitiens, une flotte portugaise contre les Turcs. Il protégea les lettres en fondant l'Académie royale d'histoire (8 décembre 1720), composée de 50 membres et dont les transactions forment une grande collection. Ce fut sous le règne de ce monarque que le Portugal tira un plus grand profit des mines du Brésil.

(*) *Voir* notre Analyse du Journal de la navigation de la flotte qui alla au Brésil en 1530-1531 (*Nouvelles Annales des voyages*, mars 1840).

(**) *Voir* la note sur le cosmographe Philippe Guillem, *Bulletin de la Société de Géographie*, mai 1840.

(***) Pour les détails, consultez Barros, *Decad.*; Faria e Souza, et Andrade, *Chronica del Rey D. Joao III.*

(*) Pour les détails, consultez Velasco, *Justa Acclamacion; Portugal Restaurado;* l'abbé Vertot, *Révolution de Portugal;* Colebath's, *Memoirs, passim;* Clarendon; Basnage, *Annales des Provinces-Unies.*

Par une seule flotte, composée de plus de 100 vaisseaux, il reçut de cette importante colonie, en or et en diamants, plus de 50 millions de crusades. En 1729, Jean V eut une entrevue avec le roi d'Espagne au Caya. Il fit bâtir le magnifique palais de Mafra (*voy.*), un des plus vastes de l'Europe; on sait qu'il y existe une bibliothèque de 50,000 volumes, que le nombre des appartements s'élève à 866, que les portes et les fenêtres montent à 5,200, et que toute cette masse est voûtée.

Jean V fit bâtir aussi le fameux aqueduc de Lisbonne, dont Murphy (*Voyage en Portugal*, t. II) dit qu'il est un des plus magnifiques monuments que l'architecture moderne ait élevés en Europe. L'état d'inaction où le réduisit une maladie de langueur dans les huit dernières années de sa vie, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 1750, époque de sa mort, ne lui permit pas de réaliser tout le bien qu'il avait projeté. Ce prince laissa de sa femme, fille de l'empereur Léopold : Joseph, qui lui succéda (*voy.*); Pierre, grand-prieur do Crato; Marie-Madeleine, mariée, le 19 janvier 1729, à Ferdinand, prince des Asturies (*voy.* Ferdinand VI). Jean V était ferme et rigoureux observateur de la justice, amateur des lettres et des arts. Il avait fait acheter dans les pays étrangers une infinité de choses rares et précieuses, tableaux, statues, livres imprimés et manuscrits; il fit venir d'Italie un grand nombre de statues pour la décoration de Mafra; mais l'état se trouva, à la fin de son règne, sans argent et chargé de près de 100 millions de dettes

Jean VI (Marie-Joseph-Louis) était le second fils de Pierre III, oncle et époux de la reine Marie (Françoise-Élisabeth). Il naquit à Lisbonne le 13 mai 1767, épousa, le 8 mai 1784, à Badajoz, la princesse Charlotte-Joachim de Bourbon, fille du roi d'Espagne Charles IV, et devint, en 1788, héritier présomptif de la couronne de Portugal par la mort de son frère aîné, le prince Joseph.

Jean VI commença à gouverner au nom de sa mère, le 10 mars 1793, par suite de la maladie mentale de cette princesse, sans rien changer à sa politique. Il conserva les mêmes ministres. Cependant il introduisit d'importantes améliorations dans différentes parties de l'administration. Il créa des écoles, fonda la bibliothèque publique de Lisbonne, ouvrit des routes, réorganisa l'exploitation des mines, encouragea l'agriculture, l'industrie et le commerce. Sa sollicitude ne se bornait point à ses états d'Europe : elle s'étendait encore aux colonies et surtout au Brésil, où il fonda treize villes nouvelles, avec de nombreux établissements dans l'intérêt de l'agriculture et des sciences géographiques.

La maladie de la reine Marie ne laissant aucun espoir de guérison, le prince prit, en 1799, le titre de régent qu'il garda jusqu'à la mort de sa mère, malgré l'opposition d'un de ses ministres, Seabra, savant publiciste qui soutenait que Jean VI devait convoquer les cortès, afin d'obtenir leur consentement; mais la crainte inspirée par les événements qui avaient suivi la convocation des États-Généraux en France, fit rejeter cet avis : le prince se déclara régent de sa propre autorité, et fit passer tous les actes en son nom.

Sans prendre une part active à la guerre que les puissances coalisées firent à la France, en 1793, le régent se crut cependant obligé, par le *casus fœderis* stipulé entre le Portugal et l'Espagne, de mettre à la disposition de cette puissance un corps de troupes qui ne devait servir qu'en qualité d'auxiliaire. En 1794, il s'opposa formellement à ce que ces troupes pénétrassent sur le territoire français; et il les rappela en 1795, lorsque l'Espagne eut signé le traité de Bâle.

Plus tard, Bonaparte ayant décidé l'Espagne à faire la guerre au Portugal, il y envoya une armée de 15,000 hommes, sous les ordres du général Leclerc. L'armée espagnole, commandée par le prince de la Paix (*voy.* Godoï), commença les hostilités; l'Angleterre, qui inclinait à la paix avec la France, ne fournit au Portugal que 300,000 liv. sterl. de subsides et quatre régiments d'infanterie. Le régent résolut alors de traiter, et envoya Pinto, ministre des affaires étrangères, à Badajoz afin de négocier avec Lucien Bonaparte et le prince de la Paix. Ils signèrent en effet le traité du 6 juin 1801, qui fut bientôt suivi de celui de Madrid, du 29

septembre. Par ces traités, les marchandises françaises furent placées sur le même pied que les marchandises anglaises dans le Portugal, qui consentait à fermer ses ports aux vaisseaux anglais, et s'obligeait à payer à la France une somme de 25 millions. Enfin le Portugal cédait à l'Espagne Olivenza et son territoire, et à la France une étendue de 60 milles dans la Guyane portugaise.

Ces conditions exorbitantes furent, il est vrai, modifiées à la paix d'Amiens; mais la rupture de ce traité exposa le Portugal à de nouveaux dangers. Bonaparte exigea du prince-régent qu'il fermât ses ports aux Anglais, menaçant son pays d'une invasion immédiate s'il n'obtempérait à cette injonction. De son côté, le gouvernement britannique offrit au régent tous les secours en armes, flotte et argent pour résister aux Français, ou de lui fournir tous les moyens de se retirer au Brésil, déclarant en même temps que si la cour de Lisbonne refusait ces propositions, les Anglais s'empareraient de vive force du port de Lisbonne, et captureraient tous les vaisseaux qui s'y trouvaient. Le régent, ayant eu la fermeté de rejeter ces propositions, obtint du gouvernement français une promesse de neutralité qui fut stipulée dans la convention signée le 6 octobre 1803. Cette neutralité achetée, il est vrai, par de grands sacrifices, tourna cependant à l'avantage du Portugal, malgré la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre.

Mais lorsque Napoléon eut porté les derniers coups à l'empire germanique, lorsqu'il eut triomphé de l'Autriche et de la Russie à Austerlitz, de la Prusse à Iéna, et qu'après avoir mis sur sa tête une double couronne, il eut décidé que les Bourbons de Naples et d'Espagne avaient cessé de régner, le Portugal ne put se flatter de conserver longtemps cette neutralité. Le 14 octobre 1807, Napoléon déclara qu'il ne souffrirait plus aucune relation commerciale ou politique du continent avec l'Angleterre, et que si, dans deux mois, le prince régent de Portugal ne renonçait pas entièrement à ses rapports avec elle, la maison de Bragance cesserait également de régner. Bientôt il lui enjoignit de fermer aux Anglais tous les ports de son royaume, dans le délai de trois semaines, d'arrêter tous les sujets britanniques résidant dans ses états, enfin de confisquer toutes les propriétés anglaises. Le régent céda sur le premier point et demanda du temps pour les deux autres, ce qui était loin de satisfaire Napoléon.

Jusqu'alors le régent n'avait pas songé sérieusement à se retirer au Brésil; mais placé entre une armée franco-espagnole qui envahissait le Portugal, et la flotte anglaise qui tenait bloqué le port de sa capitale, Jean VI n'eut plus d'autre parti à prendre. Après avoir établi une régence pour administrer les affaires de la mère-patrie pendant son absence, le prince-régent, sa famille et leur suite s'embarquèrent pour cette colonie, le 27 novembre 1807, sur une flotte portugaise. Un vent contraire empêcha la flotte d'entrer dans l'Océan avant le 29, et elle avait à peine dépassé la barre, que l'avant-garde de Junot (*voy.*) arriva au bourg de Sacavem, à deux lieues de Lisbonne. La flotte portugaise, assaillie dans la traversée par deux tempêtes violentes, arriva le 21 janvier 1808 à Bahia. Le 28 du même mois, une ordonnance royale ouvrit les ports du Brésil à toutes les nations amies. Le 7 mars, le roi vint s'établir à Rio-Janeiro. Dès lors, uniquement occupé d'améliorer les différentes branches d'administration de cette vaste contrée, il y créa un grand nombre d'institutions utiles. En 1809, il s'empara de la Guyane française. En 1810, craignant une nouvelle invasion du Portugal, le régent signa un traité avec l'Angleterre, qui garantit de nouveau la couronne de Portugal à la maison de Bragance, et, pour obtenir cette alliance, le négociateur accepta le fameux traité de commerce qui a été l'objet de tant de controverses de la part des économistes nationaux.

Pendant ce temps, les provinces de l'ancien royaume de Portugal, successivement envahies par les armées de la France et de l'Angleterre, furent livrées à toutes les calamités de la guerre, sans que leur souverain pût les secourir ni même communiquer avec elles. Cependant les Portugais soulevés s'étaient réunis aux Anglais et aux Espagnols pour

repousser les Français. Ce ne fut qu'en 1814, après le triomphe de la coalition, que le prince régent put se remettre en communication suivie avec Lisbonne. Son autorité y fut alors pleinement reconnue, et il se hâta d'envoyer au congrès de Vienne trois ministres plénipotentiaires qui obtinrent la restitution d'Olivenza en rendant à la France la portion de la Guyane jusqu'à l'Oyapock, qui lui avait appartenu. L'Espagne ne se hâtant pas de rendre Olivenza, le régent fit occuper Montevideo, ainsi qu'une partie des possessions espagnoles situées sur la rive septentrionale de la Plata.

Le 20 mars 1816, après la mort de la reine, sa mère, le prince-régent prit le titre de roi du royaume-uni de Portugal, du Brésil et des Algarves, sous le nom de Jean VI. Peu de temps après son avénement au trône, une conspiration dont l'objet était l'établissement d'un gouvernement républicain, dirigée par un négociant nommé Martins, éclata à Fernambouc; mais l'insurrection fut étouffée à sa naissance. Vers le même temps, on découvrit à Lisbonne une autre conspiration qui coûta la vie au général Gomès Freire, que la régence fit exécuter, sans attendre les ordres du roi.

Le 6 février 1818, Jean VI se fit couronner à Rio-Janeiro. Ce prince avait retardé cette cérémonie de près de deux ans, par respect pour sa mère. Depuis la chute de l'empire français, la cour de Saint-James avait manifesté plus d'une fois le désir de voir Jean VI revenir à Lisbonne; mais le prince s'y refusait toujours. On ne peut cependant pas douter que le mécontentement qu'éprouva la nation de se voir forcée, étant métropole, d'avoir recours à une colonie pour attendre plus de six mois et quelquefois une année entière la décision d'une affaire pressante, n'ait été pour beaucoup dans les causes de bouleversements qui éclatèrent plus tard. Ce fut en présence des révolutions d'Espagne et de Naples, en 1820, que les premiers désordres se manifestèrent à Porto, le 24 août. Une junte de gouvernement fut organisée; elle se composait de seize membres. Plusieurs chefs militaires envoyèrent leur adhésion à la junte, qui eut bientôt 22,000 hommes sous ses ordres, dont une partie marcha sur la capitale. La régence voulut en vain s'opposer au progrès de cette insurrection : le 15 septembre, un régiment s'étant soulevé à Lisbonne, la révolution s'effectua dans cette ville et la régence fut renversée. La junte de Porto, réunie à celle de la capitale, décréta que la constitution *des Cortès espagnoles* serait immédiatement proclamée. Le roi sanctionna la convocation des cortès et accorda une amnistie générale. La révolution ayant ensuite gagné le Brésil, il promit d'accepter la constitution telle qu'elle serait faite par les cortès en Portugal, changea son ministère, et résolut enfin de revenir en Europe.

Il s'embarqua en effet le 26 avril 1821, et le 3 juillet de la même année, la flotte mouillait dans le port de Lisbonne. Il débarqua le 4, et vint à la salle des cortès prêter serment à la constitution qu'elles avaient décrétée le 9 mars. Mais une contre-révolution ne tarda pas à renverser le gouvernement constitutionnel en Portugal. Le 18 mai 1823, la troupe de ligne se mit à la tête du mouvement; le 4 juin 1824, le roi promulgua une loi déclarant que l'ancienne constitution du royaume était la seule légale et qu'elle était remise en vigueur.

La séparation du Brésil (*voy.* T. IV, p. 167) vint encore ajouter à la complication des affaires du Portugal. Fatigué des dissentiments qui régnaient au sein de son ministère et voulant prouver qu'il ne cédait à aucune influence, Jean VI congédia tous ses ministres à la fois. Mais la signature du traité de séparation du Brésil le plongea dans la plus profonde tristesse. Sa vie était languissante; d'autres chagrins vinrent encore l'abréger : atteint, le 4 mars 1826, d'une maladie nerveuse mêlée d'attaque d'apoplexie et d'épilepsie, il mourut le 10, laissant le gouvernement à l'infante Isabelle-Marie, celle de ses filles qu'il affectionnait le plus. Les enfants qui lui survécurent furent don Pedro (*voy.*) de Alcantara; Marie-Thérèse, mariée à un prince d'Espagne; Marie-Françoise d'Assises, *idem*; Isabelle-Marie; don Miguel (*voy.*); Marie-Évariste; Anne-Jésus-Marie, mariée au marquis de Loulé.

Jean VI était doué d'une mémoire prodigieuse. Il parlait avec une grande facilité, et sa conversation était toujours empreinte de dignité et de modération. Il accueillait les étrangers avec beaucoup d'affabilité, encourageait les savants et les artistes. Il fonda d'utiles institutions et eût sans doute fait de plus grandes choses, si les catastrophes ne s'étaient précipitées avec tant de fracas sur son règne. V. DE S-T-M.

JEAN, empereurs romains d'Orient, *voy.* BYZANCE, COMNÈNE, DUCAS, LASCARIS, KANTAKUZÈNE, PALÉOLOGUE, etc.

JEAN I-VI, de Russie, *voy.* IVAN.

JEAN I-III, rois de Pologne, plus connus sous les noms de JEAN-ALBERT, JEAN-CASIMIR et JEAN SOBIESKI, *voy.* POLOGNE. *Voy.* aussi aux mots JEAN-CASIMIR et SOBIESKI.

JEAN I-III, rois de Suède, *voy.* SUÈDE.

JEAN *le Constant*, électeur de Saxe, *voy.* ERNESTINE (*ligne*) et SAXE (*royaume de*).

JEAN *sans Peur*, duc de Bourgogne, *voy.* BOURGOGNE.

JEAN D'AUTRICHE, *voy.* JUAN (*don*).

JEAN, duc de Saxe. JEAN-NÉPOMUCÈNE-MARIE-JOSEPH, duc de Saxe, frère du roi régnant Frédéric-Auguste II (*voy.* T. XI, p. 646), et fils cadet du prince Maximilien et de sa première épouse, est né à Dresde le 12 décembre 1801. Le soin de son éducation fut confié au général de Forell et au baron de Wessenberg. Le général de Watzdorff fut nommé plus tard son gouverneur. Les leçons de deux officiers supérieurs distingués inspirèrent au jeune prince une prédilection marquée pour les sciences mathématiques; cependant il s'appliqua avec plus de zèle encore à l'étude du droit, et il y joignit bientôt celle de l'histoire et de la politique, dont la nécessité ne pouvait échapper à la pénétration de son esprit. Il se délassait de ces études sérieuses par la lecture des bons auteurs allemands et étrangers, par la musique, par la culture de son domaine de Jahnishausen et par la conversation des personnes instruites qu'il se plaisait à réunir le soir autour de lui. Son goût pour les recherches archéologiques décida le prince, lorsqu'il avait déjà 22 ans, à apprendre le grec. L'italien était sa langue de prédilection, et un voyage qu'il fit en Italie, en 1821, l'attacha plus fortement encore à la littérature de ce pays. En 1826, le duc Jean fit imprimer, sous le pseudonyme de *Philaléthès*, les dix premiers chants de *l'Enfer* du Dante en vers libres de onze syllabes, avec une préface et quelques notes; et en 1839, il fit suivre cet essai de la traduction en vers de l'ouvrage entier (Dresde et Leipzig, in-4°). Il fit réimprimer en même temps, pour les possesseurs de la première édition, une esquisse qu'il avait jointe à la seconde, sur l'histoire si obscure de la Romagne de 1274 à 1302, travail remarquable qui annonce une critique exercée et une étude approfondie des sources. Quant à la traduction elle-même, elle a réuni les suffrages des juges les plus compétents : si quelques-uns de ces éloges s'adressent au prince encore plus qu'à l'homme de lettres, il est juste de dire cependant que le dernier en a mérité une bonne part.

Depuis 1821, le duc de Saxe est marié avec la princesse Amélie de Bavière, qui lui a donné sept enfants, dont trois fils : *Albert*, né le 23 avril 1828, *Ernest*, né en 1831, et *Georges*, né en 1832. La même année, il fut nommé membre du collége des finances, dont il devint vice-président en 1825; et ce fut en participant à ses travaux qu'il acquit cette habileté pratique qui a fait plus d'une fois l'étonnement de l'assemblée des États. Son activité devint encore plus grande après les événements de 1830. Son frère ayant été nommé co-régent, il fut appelé lui-même à la présidence de la commission instituée pour maintenir la tranquillité publique, et au commandement général de la garde nationale. Il obtint en même temps, et occupa jusqu'à sa dissolution, un siége au conseil secret; puis on lui donna la présidence du conseil d'état. Il fut nommé en outre premier président du conseil des finances, fonction qu'il remplit jusqu'en 1831. La nouvelle constitution, à la rédaction de laquelle le duc Jean prit une part active, l'appela, en sa qualité de prince du sang, à siéger dans la première chambre des États. Il n'a cessé de faire preuve, dans tous les débats, d'un ardent amour de la patrie, d'un dévoue-

ment chaleureux à la cause de l'humanité, et d'une connaissance parfaite des besoins de l'époque; il ne s'est même jamais refusé aux plus pénibles travaux que lui a imposés le choix de ses collègues. Membre de la commission chargée de préparer un projet de code criminel, il voulut faire le rapport et il s'acquitta avec talent d'une tâche aussi difficile.

Le duc Jean est héritier présomptif de la couronne royale de Saxe. Dans l'été de 1838, il a fait un voyage à Rome, à Naples et en Sicile, dont M. Klemm, l'une des personnes qui l'ont accompagné, a publié la description. X.

JEAN-BAPTISTE (SAINT), dit *le Précurseur*, était fils du prêtre Zacharie et d'Élisabeth sa femme.

Depuis bien des siècles les Juifs attendaient l'arrivée d'un Messie (*voy.*). Cette idée d'un sauveur, d'un régénérateur du genre humain, issu d'Abraham, remonte à l'époque la plus reculée de leurs traditions historiques. Elle s'est conservée après l'exil, et elle était fort répandue à l'époque où Jésus-Christ vint au monde. Elle s'était alliée à une autre idée, puisée dans le prophète Malachie (III, 1), savoir que le Messie aurait un précurseur, chargé d'annoncer son arrivée. « Je vais faire partir mon envoyé, » dit le prophète au nom de Jéhovah : « il préparera le chemin devant moi, et incontinent le Seigneur que « vous cherchez, l'ange d'alliance que « vous désirez, entrera dans son temple; le « voici, il vient. » Cette dernière idée, toute locale, se rattachait intimement au culte de Jéhovah à Jérusalem, aux promesses du bonheur qui attendait les Juifs, à condition qu'ils s'acquitteraient avec une scrupuleuse exactitude de tout ce qui était commandé pour le service du temple. Ce fut la mission de Jean de remplir les fonctions de précurseur : il annonça donc aux Juifs que le roi si longtemps attendu était enfin venu.

Enfant de la vieillesse de Zacharie, attendu avec la plus vive impatience (Luc, I, 7 et suiv.), Jean fut consacré, dès sa plus tendre jeunesse, à la vie austère du Nasiréen (*voy.*), à la mission difficile et toute spéciale d'être parmi les Juifs un nouvel Élie, de les rappeler constamment à Dieu, et de *préparer au Seigneur un peuple bien disposé* (Luc, I, 17). Sans doute son éducation répondit à sa future destination : tout ce que nous en savons, c'est que dès sa plus tendre enfance sa vie fut austère, retirée, qu'il s'abstint des plaisirs mondains, s'appliquant à développer son esprit, probablement sous la direction de son père.

Ce fut (Luc, III, 1. 2) dans la quinzième année du règne de l'empereur Tibère (l'an 29 de notre ère), lorsqu'il eut atteint à peu près sa trentième année (Luc, I, 31. 36; III, 23) qu'il entendit l'appel de Dieu et se chargea de la mission de convertir son peuple. Aussitôt il l'avertit de faire repentance, s'appliquant plutôt à porter la terreur dans l'âme des impies, en leur faisant sentir que par leur conduite ils n'échapperaient pas à la colère à venir (III, 7), qu'à rappeler la miséricorde de Dieu qui reçoit avec joie le pécheur repentant. Déjà, disait-il, la cognée est mise à la racine des arbres; tout arbre qui ne produit pas de bon fruit va être coupé et jeté au feu (III, 9). C'était donc les fonctions d'un prophète de l'ancienne Alliance que remplissait saint Jean-Baptiste : nous le trouvons à l'entrée de la nouvelle Alliance, mais il n'a encore ni la mission, ni la volonté d'y prendre part. Il se borne à l'annoncer, à diriger les esprits et les cœurs vers elle, à prêcher la repentance et l'amendement; mais jamais il ne parle du pardon des pechés, ou, s'il le fait, c'est toujours en termes obscurs, énigmatiques, par des expressions figurées, inintelligibles au peuple corrompu, et que les hommes intelligents et dignes d'entrer dans le royaume de Dieu pouvaient seuls comprendre (Jean, I, 35-37). Censeur intrépide, il mit à nu toutes les plaies qui dévoraient les différentes classes de la société. Les Juifs s'imaginaient qu'il suffisait d'appartenir à la race d'Abraham pour avoir droit au royaume des cieux : « Ne vous faites point cette illusion, leur « dit saint Jean-Baptiste; car je vous dé« clare que de ces pierres même, Dieu peut « susciter des enfants à Abraham (Luc, III, « 8). » L'égoïsme était généralement répandu alors parmi les Juifs. « Que celui « qui a deux habits en donne un à celui qui « n'en a point, et que celui qui a de quoi « manger en fasse de même (III, 11). »

Les publicains étaient connus par leurs exactions : « N'exigez rien au-delà de ce « qui vous est ordonné (13). » Les gens de guerre se montraient durs envers le peuple : « Ne commettez point d'extorsion ; « n'usez de tromperie envers personne; « contentez-vous de votre paie (14). » Hérode avait enlevé la femme de Philippe son frère et l'avait épousée : « Il ne « vous est pas permis de l'avoir! (Matth., « XIV, 4.) » Ceux qui, pénétrés d'une terreur salutaire, résolurent de se convertir, reçurent de Jean le baptême, action symbolique qui figurait la mort du vieil homme et la naissance du nouveau. Jésus-Christ lui-même se soumit à cette action symbolique du baptême, non pas qu'il en eût besoin comme pécheur (saint Jean proteste contre cette idée), mais pour prouver par son exemple, comme il le dit lui-même, qu'il reconnaissait l'utilité de cette institution, et afin de rendre un éclatant témoignage en faveur de la divine mission du Baptiste.

Saint Jean forma autour de lui un petit cercle d'amis, de disciples intimes, qui paraissent ne l'avoir jamais quitté, tandis que la foule de ses auditeurs se réunissait au hasard et ne demeurait jamais longtemps avec lui. Jean l'évangéliste et André, frère de Simon Pierre, furent longtemps de ce nombre (Jean, I, 41); mais ils quittèrent Jean pour suivre Jésus, auquel il les avait lui-même adressés; d'autres lui restèrent attachés jusqu'à sa mort (Matth., XI, 2 et suiv.; XIV, 12). Ces disciples imitèrent la vie austère du maître (Matth., IX, 14); il leur prescrivit ou du moins leur enseigna des prières (Luc, XI, 1) et leur fit connaître, sous le voile de l'allégorie, le but de la mission du Sauveur (Jean, I, 36). Quant à lui-même, il déclara à plusieurs reprises au peuple, aux pharisiens et à ses disciples qu'il n'était point le Messie, comme ils se l'imaginaient, et qu'il n'était venu que pour lui préparer la voie (Luc, III, 15 et suiv.; Jean, I, 19 et suiv.; III, 28). Il déclara même ne pas être digne de délier la courroie de ses souliers; mais que néanmoins sa position à l'égard de Jésus-Christ le comblait de bonheur : « L'époux est celui « à qui est l'épouse, dit-il; mais l'ami de « l'époux, qui est présent et qui l'écoute, « est ravi de joie d'entendre la voix de « l'époux, et voilà ce qui rend ma joie par- « faite. Pour lui, il faut qu'il croisse; mais « pour moi, il faut que je diminue. » Le Messie, d'après Jean, était venu du ciel : lui, au contraire, n'était que d'origine terrestre (Jean, III, 31). Jean baptisait d'eau : Jésus-Christ devait baptiser du Saint-Esprit; ce dernier baptême devait être un baptême de feu. Un van à la main, le Messie devait nettoyer son aire, amasser le blé dans son grenier, et brûler la balle dans un feu qui ne s'éteindra point (Luc, III, 16. 17).

Les discours de Jean produisaient une profonde impression; le peuple le respectait comme un prophète, et les membres du Sanhédrin, incertains sur le but de ses discours, lui députaient différentes personnes pour lui demander là-dessus des éclaircissements (Jean, I, 19 et suiv.). Sans entrer dans ses vues de réforme morale, ils se félicitaient, dans le principe, de posséder parmi eux une lumière si brillante (Jean, V, 35); Hérode même eut égard aux paroles de Jean. Cependant il le fit mettre en prison, irrité de la franchise de ses avertissements concernant Hérodias; et Jean y resta quelque temps, le tyran n'osant pas le faire mourir, à cause de l'attachement du peuple pour celui qu'il considérait comme un prophète. Mais un jour que la fille d'Hérodias, dans une de ses fêtes, le charma, ainsi que toute l'assemblée, par la grâce avec laquelle elle dansa devant lui, il promit à cette princesse, par serment, de lui accorder tout ce qu'elle lui demanderait; celle-ci, à l'instigation de sa mère qui désirait se débarrasser d'un censeur indiscret, demanda la tête de Jean. « Le roi « en fut fâché; mais à cause du serment « qu'il avait fait et à cause de ceux qui « étaient à table avec lui, il commanda « qu'on la lui donnât. » (Matth., XIV, 3 et suiv.). C'est ainsi que périt, après une année environ d'exercice public de son ministère, cet homme d'une haute vertu, à qui Jésus-Christ lui-même avait donné les plus grands éloges.

En effet, ayant été interrogé par des disciples de Jean s'il était le Messie, Jésus parla au peuple de son précurseur après que les envoyés se furent retirés, rendit

hommage au caractère ferme et austère de Jean, reconnut sa dignité de prophète, déclara même qu'il était plus que cela, disant qu'entre tous les hommes de l'ancienne Alliance il n'y en avait point eu de plus grand que lui; mais ajoutant néanmoins que le plus petit de ceux qui avaient embrassé sa doctrine à lui était plus grand que Jean (Matthieu, XI, 2 et suiv.).

Ce n'est pas ici le lieu de concilier ou d'expliquer toutes les contradictions que les exégètes modernes ont cru remarquer dans les récits bibliques relatifs à saint Jean; la plupart de ces difficultés sont faciles à lever, et leur examen d'ailleurs nous entraînerait au-delà de notre but.

Les traditions apocryphes qui se rapportent à lui parlent de persécutions auxquelles, dans son enfance, il aurait été exposé de la part d'Hérode; il se serait caché dans une montagne qui s'ouvrit miraculeusement devant lui et devant sa mère pour les recevoir (voir *Protevangelium Jacobi*, c. XXII et suiv.). Les livres sacrés des Johannites (*voy.*) le placent au-dessus de Jésus, en font le véritable Messie et le fils de Dieu. M. Strauss (*Vie de J.-C.*, 1re édit.), a fait du Christ un disciple de Jean-Baptiste, qui, pendant la vie de ce dernier, n'aurait même rien fait pour agir sur le peuple, et auquel l'idée de vouloir se faire passer pour le Messie ne serait venue qu'après la mort de son maître. Dans la troisième édition de son ouvrage, M. Strauss a lui-même abandonné cette hypothèse.

La seule source authentique sur Jean-Baptiste, outre le Nouveau-Testament, est un passage des *Antiquités juives* (XVIII, 5. 2) de Josèphe; cet auteur, qui accommoda l'histoire de sa nation au goût des Grecs et des Romains, ne parle pas de Jean comme précurseur du Messie, il se contente de faire mention de sa vie austère et du baptême qu'il administrait. (*Voir* Neander, *Leben Jesu*, 3e édit., pag. 58 et suiv.)

Parmi les ouvrages qui s'occupent plus ou moins spécialement de Jean-Baptiste, on distingue ceux de Léopold (Hanovre, 1825), et de Rohden (Lubeck, 1838) écrits en allemand. TH. F.

JEAN BART, *voy.* BARTH.

JEAN-CASIMIR, roi de Pologne, dernier rejeton de la dynastie des Jagellons (*voy.*), à laquelle il appartenait par sa grand'mère, est aussi le dernier descendant mâle de la maison des Wasa. Né en 1609, de Sigismond Wasa, roi de Suède et de Pologne, et de Constance d'Autriche, petite-fille de l'empereur Ferdinand Ier, il ne succéda pas immédiatement à son père, qui eut un fils du premier lit. Constance, il est vrai, avait formé, encore du vivant de Sigismond (1626), un parti à Casimir; mais celui-ci ne partageait point cette prétention, et depuis, il appuya même de tous ses moyens l'élection de son frère aîné, Ladislas Wasa (1632).

Roi héréditaire de la Suède, Sigismond ne laissa à ses fils que sa couronne élective de Pologne, ayant été dépouillé de celle de Suède, en qualité de catholique, par son oncle, Charles de Sudermanie, qu'il avait institué régent à Stockholm. Dans l'espoir de recouvrer l'héritage paternel, avec le secours de la maison d'Autriche, Ladislas avait embrassé la cause de l'Empire, dans la guerre de Trente-Ans. Jean-Casimir accepta alors de l'Empereur la mission d'aller conclure une alliance avec l'Espagne, et de prendre le commandement d'une flotte dans la Méditerranée. Il s'embarqua à Gênes, en 1638; mais, jeté par l'orage sur les côtes de France, et enfermé au château de Bouc, en Provence, il ne recouvra la liberté que deux ans après, lorsque l'ambassadeur de son frère eut promis que jamais le jeune prince ne prendrait les armes contre la France. Mais ces deux années d'isolement laissèrent des traces profondes dans le caractère mélancolique de Casimir: il prit la résolution de se consacrer à l'Église, fit un voyage en Italie, et entra dans l'ordre des Jésuites, en 1643. Trois ans plus tard, il obtint le chapeau de cardinal, qu'il renvoya toutefois aussitôt qu'il eut appris la mort du fils unique du roi, son frère. Ladislas ne survécut pas longtemps à son fils. A sa place, Jean-Casimir fut élu roi de Pologne, en 1648, et, avec la dispense du Saint-Siége, il épousa sa belle-sœur, la reine douairière, Louise de Gonzague, duchesse de Mantoue et de Nevers, et fille adoptive de Louis XIV.

Outre sa prétention fatale à la cou-

ronne de Suède, Ladislas légua à son frère une guerre civile dont l'origine n'est pas encore suffisamment éclaircie. L'autorité royale étant déjà bien affaiblie en Pologne, dans l'impuissance de former une armée propre à ses desseins, Ladislas avait encouragé les armements des Cosaques, et Casimir, arrivé au pouvoir, trouva sous les armes 60,000 de ces guerriers, qui, excités par le tsar de Moscou, leur co-religionnaire, appelèrent à leur aide une armée de 80,000 Tatars, et arborèrent le drapeau de l'insurrection. Ils avaient à se venger, il faut en convenir, des vexations des starostes qui leur étaient préposés, et de celles des jésuites, qui cherchaient à les convertir au rit latin. Le règne de Casimir commença ainsi par une guerre sanglante, comme le sont toutes les guerres civiles. Après six années d'une lutte, signalée d'un côté et de l'autre par de grandes victoires et de terribles défaites, plusieurs trèves n'ayant amené aucun résultat, le chef des insurgés, l'ataman Khmielnięki, prêta foi et hommage au tsar, qui ne tarda pas d'envoyer plusieurs armées à son secours.

A la même époque (1654), Christine de Suède venait d'abdiquer en faveur de son cousin, Charles-Gustave, comte palatin du Rhin. L'ambassadeur de Jean-Casimir ayant protesté, au nom de son maître, contre la violation de ses droits à la couronne suédoise, Charles-Gustave envahit la Pologne, et réussit même à en soulever une partie, en faisant appel aux protestants. Flatté par ses promesses, un grand de Lithuanie, le prince Janus Radzivill, lui livra cette province. L'électeur de Brandebourg s'unit à la Suède, dans l'espoir, qui ne le trompa point, de rendre à cette occasion son fief de Prusse indépendant de la couronne de Pologne. Ses troupes occupèrent la Grande-Pologne, en même temps que les Suédois s'emparèrent de Varsovie, et les Moscovites de Vilna; Khmielnięki assiégea Léopol (Lemberg) et le duc de Transylvanie, Rakotzi, à qui Charles-Gustave avait promis, comme aux autres, une part du partage, s'avança de son côté à la tête de 50,000 hommes sur Cracovie. Toute la Pologne était ainsi envahie ou en révolte; Jean-Casimir lui-même fut forcé un moment à chercher un asile sur le territoire de l'Empire. Les seuls palatinats prussiens résistaient encore, lorsque leur exemple patriotique éveilla les habitants des autres palatinats. Ils signèrent à Tyszovcé l'acte de confédération de 1655, et aussitôt toute la noblesse prit les armes. L'illustre Étienne Czarnieçki (*voy.*) déploya dans cette occasion un vaste talent militaire : à la tête de la pospolite, appuyé par la persévérance de Casimir, et surtout par la fermeté inébranlable de la reine, il parvint à triompher de l'ennemi. Alors l'Autriche et le Danemark s'allièrent à la Pologne, et la Suède, trahie à son tour par l'électeur de Brandebourg, consentit enfin à signer le traité d'Oliva (*voy.*), en 1660. Jean-Casimir s'y désista de ses droits à la couronne de Suède, et céda une partie de la Livonie à cette puissance. Rakotzi ayant été en même temps ignominieusement chassé de la Pologne, le roi put alors tourner ses forces contre le tsar.

Une des armées de ce dernier avait déjà été battue par les Cosaques eux-mêmes qui, dégoûtés promptement de leur nouveau joug, étaient rentrés sous la domination polonaise (1658), pour l'échanger bientôt après contre celle de la Turquie. Deux armées moscovites restaient encore à combattre : elles furent toutes les deux taillées en pièces.

Triomphante de tant d'ennemis, la Pologne pouvait espérer un bel avenir. Malheureusement une crise de cette nature, crise commencée par une guerre civile et achevée par une levée en masse, dut nécessairement ébranler l'ordre dans ses fondements, et propager l'anarchie qui, depuis un siècle déjà, germait dans le pays. C'est à cette époque (1652), en effet, que, pour la première fois, un nonce de la diète, nommé Sicinski, osa rompre les délibérations législatives en interposant son *veto* de tribun, et ce fatal exemple que n'autorisait aucune loi, s'établit aussitôt en usage, malgré les imprécations des contemporains. Dès lors, la diète elle-même, seul pouvoir qui gardât encore quelque autorité, devint inerte, une seule voix suffisant pour rendre nulles ses résolutions. Ce principe anarchique admis, il n'y eut bientôt ni armée, ni trésor possi-

bles, et le premier résultat de cet état des choses fut le traité d'Andruszow (*voy.* ANDROUSSOF), signé avec le tsar, en 1667. Une défaite aurait pu difficilement arracher plus de concessions à la Pologne.

Jean-Casimir voyait le mal; mais il n'était plus facile d'y remédier; d'ailleurs, vaillant sur le champ de bataille, il n'avait pas autant d'énergie dans le cabinet. Cependant, poussé par la reine, plus entreprenante que lui, il voulut essayer de rétablir l'hérédité du trône en faveur du neveu de sa femme, le prince Henri-Jules d'Enghien, ou du grand Condé, son père; mais telle était déjà l'influence des théories anarchiques, qu'il trouva à la tête de l'Opposition un des plus purs patriotes, le grand-maréchal Lubomirski. Une nouvelle guerre civile qui s'ensuivit (1664), dégoûta complétement Jean-Casimir de sa malheureuse royauté. Aussi résolut-il de l'abdiquer, et il exécuta son projet aussitôt après la mort de sa femme, qui seule soutenait encore son courage. Ce fut à la diète de 1668. Dans son dernier discours (*Utinam falsus sim vates!*), que ses larmes l'empêchèrent d'achever, il prédit à sa patrie tous les malheurs qui l'attendaient. La république lui assura 150,000 florins d'apanage, auxquels Louis XIV, en lui offrant l'hospitalité en France, ajouta les revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et de celle de Saint-Martin, à Nevers. Jean-Casimir mourut dans cette dernière ville, en 1672, atterré, dit-on, par la nouvelle de la prise du fort de Kaménietz, en Podolie, par les Turcs. Son cœur fut déposé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et son corps dans la tombe des rois de Pologne, à Cracovie. Par son testament, il institua sa légatrice universelle la princesse Anne, duchesse de Clèves et du Palatinat, sœur de sa femme.

Les ariens ou sociniens, secte établie en Pologne depuis 1579, ayant été exilés de ce pays sous le règne de Jean-Casimir, ce roi obtint du Saint-Siége, à cette occasion, pour lui et ses successeurs, le titre de roi *très orthodoxe*. Quelques mémoires prétendent que Jean-Casimir, dans ses derniers jours, épousa en secret la célèbre Marie Mignot, alors veuve du chancelier de L'Hospital. TH. M-KI.

JEAN CHRYSORRHOAS (SAINT), *voy.* DAMASCÈNE.

JEAN CHRYSOSTÔME (SAINT) naquit à Antioche, selon les uns l'an 347, selon d'autres l'an 354, d'une famille noble. Dès sa plus tendre jeunesse, il se fit remarquer par une aptitude extraordinaire pour l'étude et l'attrait presque irrésistible qu'avaient pour lui la solitude et la pénitence. Il étudia la rhétorique sous Libanius, et la philosophie sous Andragathe*. Ses vertus et ses talents le firent bientôt rechercher par tout ce qu'il y avait alors de distingué dans Antioche; mais sa modestie l'entraina toujours loin du monde et des applaudissements des hommes. Il se serait même entièrement consacré à la vie solitaire, si sa mère Anthuse, veuve depuis longtemps, ne l'en avait détourné par ses larmes.

Ordonné diacre par Mélèce, il reçut la prêtrise des mains de l'évêque Flavien, en 385. Celui-ci lui confia l'emploi de prédicateur, qui n'était réservé qu'aux évêques. Le jeune prêtre s'en acquitta si dignement et avec tant de fruit que, d'un commun accord, on lui donna le nom de Chrysostôme, χρυσόστομος, qui veut dire bouche d'or. En 397, Nectaire, archevêque de Constantinople, étant mort, le saint docteur fut appelé à lui succéder, et le 26 février de l'année suivante (398), il prit possession de son nouveau siége.

Dès ce moment, Jean Chrysostôme s'appliqua sans relâche à tous les devoirs de sa charge. On le vit défendre, avec le zèle et le talent d'un apôtre, les intérêts de l'Église contre les eunomiens et les montanistes; il réforma son clergé, retrancha une grande partie des dépenses de sa maison épiscopale pour en enrichir les pauvres; il bâtit des hôpitaux et ne cessa de prêcher et de paroles et d'exemple contre le luxe, l'orgueil et l'avarice des grands. Cette liberté avec laquelle le saint évêque annonçait la doctrine de l'É-

(*) D'après une notice de M. Ranke, ce furent Andocyanthe ou Andocyathe et Eusèbe d'Émèse qui lui enseignèrent la philosophie. Quoique vivant dans l'intimité de saint Basile (*voy.*), Jean Chrysostôme n'aurait pas été chrétien à cette époque-là : le même auteur raconte qu'il reçut le baptême de l'évêque Mélèce qui, pendant trois ans, lui avait donné l'instruction religieuse. S.

vangile ne tarda pas à lui susciter des ennemis, et toutefois la persécution lui vint, comme du reste il arrive presque toujours, de ceux qui par reconnaissance auraient dû le protéger et le défendre. Ce furent Eutrope, favori de l'empereur, à qui Jean avait sauvé la vie dans sa disgrâce, Caïnas, homme de cour, Théophile, patriarche d'Alexandrie, l'impératrice Eudoxie et une partie du clergé. Arcade, alors empereur, l'exila en Bithynie, mais il fut bientôt rappelé. On rapporte qu'à la nouvelle de son retour, le peuple se porta en foule au-devant de lui avec des flambeaux allumés et chantant des hymnes.

Rendu à son église, saint Jean Chrysostôme continua l'œuvre de son ministère avec la même charité et le même zèle. Mais son repos ne devait pas être de longue durée : le génie du mal, un moment assoupi, se réveilla et chercha de nouveaux motifs pour le perdre. Cette fois encore les motifs naquirent du zèle de notre saint docteur. Pour fêter l'impératrice, on lui éleva une statue sur une des places de Constantinople, auprès de l'église ; pendant ces fêtes il se commit d'énormes abus : l'archevêque s'en plaignit amèrement, et, dans une cérémonie publique, il en parla avec toute l'énergie de son âme. Pour la seconde fois, il fut condamné à l'exil. Relégué d'abord à Cucuse en Arménie, il fut transporté de là à Arabisse, puis à Pithionte, et enfin à Comane, où il mourut des suites de la fatigue et des mauvais traitements qu'on lui avait fait essuyer durant le voyage.

Quelques circonstances de sa mort méritent d'être rapportées. Sentant sa fin arriver, saint Jean Chrysostôme se fit conduire à l'église de Saint-Basilique. Là, il revêtit un habit blanc, distribua aux pauvres ce qui lui restait, et ayant reçu l'eucharistie, il s'écria : « Dieu soit loué de tout! » parole qu'il avait habitude de dire; il fit le signe de la croix, et, en prononçant le mot *amen*, il expira, le 14 septembre 407, à 60 ans. Il avait gouverné l'église de Constantinople neuf ans et sept mois.

Son corps fut déposé auprès de saint Basile. Plus tard, en 438, Procle, son légitime successeur, le fit transporter à Constantinople. Depuis, ces précieux restes ont été portés à Rome et déposés dans l'église du Vatican.

Jean Chrysostôme fut canonisé; l'Église latine célèbre sa fête le 27 janvier, et l'Église d'Orient le 13 novembre.

Ce Père de l'Église nous a laissé des ouvrages qui témoignent d'un grand talent et d'une haute sainteté. Les meilleures éditions que nous en ayons sont celles de Henri Savil (le texte grec seulement), Éton, 1613, 8 vol. in-fol.; celle de Commelin et de Fronton du Duc, en grec et en latin, 10 vol. in-fol. Mais celle qui les surpasse toutes est sans contredit l'édition de Bernard de Montfaucon, dite *des Bénédictins*, Paris, 1718-38, 13 vol. in-fol. et récemment réimprimée in-8°. Les homélies de saint Jean Chrysostôme et ses commentaires sur l'Écriture sont admirables de clarté, de facilité et d'éloquence. Ses panégyriques, son traité *du Sacerdoce* et celui *des Controverses* brillent surtout par une profondeur de pensée, de raisonnement et une beauté d'expression qu'on ne trouve en aucun autre écrivain ecclésiastique. En même temps qu'il confond le vice et l'incrédulité, ce Père fait aimer la religion.

M. l'abbé Guillon, évêque de Maroc, a écrit sa vie dans la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église* en tête des œuvres du saint*. L'abbé Auger a donné une traduction française de ses œuvres choisies, Paris, 1785, 4 vol. in-8°. P.

JEAN DE BRUGES, *voy.* Van Eyck.

JEAN-DE-DIEU (saint), appelé proprement Juan Ciudad, né dans l'Alentejo (Portugal) en 1595, mort en 1650 à l'hôpital fondé par lui à Grenade, et canonisé en 1680 par Urbain VIII, *voy.* Charité (*frères de la*) et Hospitaliers (*ordres*), T. XIV, p. 266.

JEAN DE JÉRUSALEM (ordre de Saint-), appelé aussi *ordre de l'Hôpital, de Saint-Jean de Rhodes, de Malte*, *voy.* Hospitaliers et Malte (*ordre de*).

L'ordre prussien *de Saint-Jean de Jérusalem* ou *des Johannites*, a été fondé par acte du 23 mai 1812, en mémoire de l'ancien ordre de Malte dont les biens

(*) Une vie plus étendue a pour auteur un théologien protestant, M. Neander : *Johannes Chrysostomus*, Berlin, 1821-22, 2 vol. in-8°. S.

venaient d'être confisqués par l'état, après la suppression du bailliage de Brandebourg, en 1810. C'est une distinction honorifique réservée à la seule noblesse. Il n'y a qu'une classe, mais le nombre des membres de l'ordre est indéfini; le roi, qui en est protecteur, nomme le grand-maître. La décoration est l'ancienne croix de l'ordre de Malte anglée d'aigles (aigle prussienne) couronnées et surmontée d'une couronne royale. On la porte suspendue à un ruban noir autour du cou, et le costume de cérémonie que tous les chevaliers ont le droit de porter est un habit écarlate à col et parements bleus brodés d'or; sur un habit bourgeois, on porte la petite décoration, consistant en une simple croix blanche, sans aigles. S.

JEAN DE LEYDE, ou, pour le nommer par son vrai nom, JEAN BOCKOLD, exerça, dans sa jeunesse, la profession de tailleur à Leyde, sa ville natale, et fut ensuite un des chefs les plus fameux des anabaptistes (*voy.*), sinon par son courage, au moins par son fanatisme et ses fureurs. Mathias de Harlem, avec qui il s'était rendu à Munster, en 1533, et qu'il avait puissamment aidé à s'emparer de cette ville, ayant été tué dans une sortie contre les troupes de l'évêque Waldeck, Jean, que les siens regardaient depuis longtemps comme un second Élie, fut choisi pour le remplacer. Son premier soin fut de détruire l'espèce de république établie par son prédécesseur, et de substituer aux consuls et au sénat douze juges, à l'imitation des juges d'Israël. Quelque faible que fût la part d'autorité qu'il leur avait attribuée, il ne tarda pas à penser qu'elle était trop forte encore, et au bout de neuf semaines, le 24 juin 1534, il se fit proclamer solennellement *roi de Sion*, ou *de la Nouvelle-Jérusalem*. Dès lors, il s'entoura de toute la pompe de la royauté. Il ne parut plus en public que la couronne sur la tête et au milieu d'une garde de trabans. Il fit même battre monnaie à son effigie, avec cette inscription sur le revers, en langue allemande: *Le Verbe s'est fait chair et il habite en nous. Quiconque n'est pas né d'eau et d'esprit ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Un roi au-dessus de nous, une foi, un baptême. A Munster*, 1534. Dès lors aussi le nouveau roi secoua toute espèce de frein, et, pour donner l'exemple de ce qu'il appelait la liberté chrétienne, il épousa seize femmes à la fois. Les anabaptistes imitèrent leur chef, et Munster devint le théâtre de la plus effroyable dépravation.

Cependant le siége continuait; mais le fanatisme suppléait au nombre, et la vigilance du roi-prophète avait fait échouer jusque-là toutes les tentatives de l'évêque pour se remettre en possession de la capitale de ses états. Tant que les tables publiques furent convenablement servies, les habitants de Munster supportèrent patiemment le joug de fer qui pesait sur eux; mais quand la famine commença à se faire sentir, il s'éleva quelques murmures, et Jean dut recourir à de nouveaux artifices pour raffermir la foi de ses partisans, ainsi qu'à de nouvelles rigueurs pour intimider ses adversaires. Quiconque osait parler de se rendre était massacré. Le plus léger soupçon, une parole imprudente, était un arrêt de mort.

Cependant, ni ses prophéties ni ses moyens de terreur ne purent prévenir un complot qui s'ourdit entre quelques habitants révoltés de ses cruautés et fatigués de son intolérable tyrannie. Ils réussirent à s'échapper de la ville et à y introduire les troupes de l'évêque. Les anabaptistes se défendirent avec une rare intrépidité. Le carnage fut horrible, et Jean, après avoir combattu avec le courage du désespoir, fut fait prisonnier et conduit devant l'évêque. Celui-ci lui ayant demandé quelle rage l'avait poussé à plonger son peuple dans un tel abîme de maux: « Tu te plains à tort, lui répondit-il fièrement. Munster était une ville faible, je te la rends forte. Et, quant à l'argent que le siége t'a coûté, enferme-moi dans une cage de fer et me fais promener par le pays en ne demandant aux curieux qu'un florin par tête pour voir le roi de Sion; tu retireras de quoi acquitter tes dettes et augmenter encore tes revenus. » L'évêque suivit son conseil à la lettre et il le fit promener de ville en ville jusqu'en 1536, où il fut contraint de le livrer à un tribunal criminel. Ce fut le 13 février que Jean monta sur l'écha-

faud. Il avait été condamné à être tenaillé pendant une heure et percé ensuite d'une épée. Il dépendait de l'évêque d'adoucir cette sentence; mais, au lieu de la modifier, il insista avec une dureté indigne d'un prêtre pour qu'elle fût ponctuellement exécutée. Le cadavre sanglant et mutilé fut remis par son ordre dans la cage de fer et porté sur la Tour de l'église de Saint-Lambert pour servir d'épouvantail aux novateurs. On montre encore aujourd'hui cette cage au voyageur qui visite Munster. — *Voir* Kerssenbrock, *Belli Monasteriensis contra Anabapt. monstra gesti*, dans Gerdesius, *Script. antiq.*, II, 377; Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, t. IV; Lambert Hortensius, *De tumultu anabaptistarum; Jean de Leyde, histoire véritable du temps passé*, Dresde et Leipzig, 1793, en allemand. E. H-G.

JEAN-GEORGE I-IV, électeurs de Saxe, de 1611 à 1694, *voy.* Saxe.

JEAN NÉPOMUCÈNE (saint), le patron de la Bohême, avait pour vrai nom Jean Welflin. Il naquit, en 1320, dans la petite ville bohême de Pomuk, et l'on sait qu'il devint le confesseur de la reine, femme de Venceslas. Celui-ci, ayant des soupçons sur la fidélité de sa femme, voulut savoir le contenu de sa confession. Le digne prêtre refusa de la révéler. Alors, Venceslas, enflammé de colère, le fit jeter dans un cachot, et, le trouvant inébranlable, il ordonna de le plonger, les mains et les pieds liés, dans la Moldau, qui traverse Prague; ce qui eut lieu le 16, ou, suivant d'autres, le 13 mars 1383. Le pape Benoît XIII canonisa Jean Népomucène en 1729, et une confrérie fut instituée en son honneur. Nous parlerons à l'article Prague du riche mausolée qui lui fut élevé dans une église de cette ville.

JEAN-PAUL, *voy.* Richter.

JEAN SECOND, célèbre poëte latin, orateur, peintre, sculpteur et graveur, né à La Haye, le 14 novembre 1511, mort à Tournay, le 8 octobre 1536, n'ayant pas encore atteint sa 25e année.

Sa famille offre une singularité remarquable. Son père, *Nicolas* Éverard, président au conseil suprême de Hollande, est connu par des ouvrages de jurisprudence estimés; deux de ses frères, *Adrien Marius* et *Nicolas* Grudius, se firent une grande réputation, et, avec lui, ils étaient désignés sous le nom de *tres fratres belgæ*, comme s'élevant au-dessus de tous les poëtes latins de leur temps; enfin leur sœur *Isabelle* cultivait aussi avec succès les muses latines dans les solitudes d'un cloître.

Les savants ont recherché les motifs du changement du nom de Jean Éverard en celui de Jean Second (*Johannes Secundus*). Selon Pierre Burmann, le célèbre auteur des *Baisers* voulut se faire distinguer d'un oncle paternel qui avait aussi le prénom de Jean; mais un autre savant, Bosscha, dit dans la préface de son édition des poésies de Jean Second, qu'il n'avait trouvé aucune trace de cet oncle; et il pense que le père du poëte, ayant perdu un fils appelé *Jean*, donna lui-même le nom de *Jean second* à celui qui fait le sujet de cet article.

Destiné par son père, mais non par sa vocation, à la carrière du barreau, il fut envoyé à Bourges, alors célèbre par son école de droit où professait le Milanais Alciat. Reçu docteur en 1533, il revint embrasser son père à Malines, et commença bientôt après le cours de ses voyages. L'auteur de la *Bibliothèque Belgique*, Foppens, dit qu'il se rendit d'abord en Italie où il devint secrétaire du pape Paul IV. D'autres savants ont répété cette assertion; mais Jean Second, dans le récit de ses voyages, publiés par Daniel Heinsius, ne rapporte point qu'il ait visité Rome ni l'Italie; et comment supposer que cette terre classique, illustrée par tant de grands souvenirs, n'eût rien inspiré à un poëte, à un artiste, et que même il eût négligé d'en faire aucune mention! Jean Second, qui écrit ses voyages presque en forme de journal, raconte qu'il partit de Malines pour se rendre en Espagne, où l'archevêque de Tolède le prit pour secrétaire intime; et dans la touchante élégie que Nicolas Grudius composa sur la mort de son frère, il est dit qu'entré dans la faveur de Charles-Quint, il fut employé à la correspondance secrète de ce prince avec le souverain pontife et les grands de Rome. Il accompagna le monarque dans son expédition de Tunis (1534). Une mission

importante à la cour de Rome paraissait lui être destinée; mais le soleil africain, ses veilles et quelques désordres de sa vie ayant altéré sa santé, il retourna dans son pays natal. Il venait d'entrer comme secrétaire auprès de l'évêque d'Utrecht, résidant à Tournay, lorsqu'il mourut, après quatre jours de fièvre, suite d'une maladie dont le germe n'avait pu être détruit.

Jean Second avait reproduit sur le marbre les traits de la première femme qu'il aima sous le nom de *Julie*, et pour laquelle il composa en grande partie ses *Baisers*. Les ouvrages de son pinceau, ainsi que ceux de son burin et de son ciseau, sont rares et peu connus. Il n'en est pas de même des poésies, qui ont immortalisé son nom : publiées pour la première fois à Utrecht, 1541, in-12, elles ont été souvent réimprimées. Les principales éditions sont celle de Scriverius (Leyde, 1619, in-12), et surtout celle de Bosscha (Leyde, 1821, 2 vol. in-8°). Elles font aussi partie de la jolie collection des classiques connue sous le nom de Barbou.

Les poésies de Jean Second comprennent trois livres d'élégies, un de pièces funèbres (*Funerum*), un d'épigrammes, un de Baisers (*Basiorum*), deux d'épîtres, un d'odes, un de silves ou éclogues (*Sylvarum*); on joint à ses œuvres quelques fragments et la relation en prose de ses voyages.

Les *Élégies* de Jean Second, bien moins connues que ses *Baisers*, mais qui leur sont supérieures peut-être, ont principalement pour sujet les inquiétudes et les tourments de ses amours. Un livre tout entier est consacré à sa Julie, dont il eut à se plaindre, et qu'il regretta toujours. Il déplore, dans d'autres élégies, les infidélités d'une Espagnole qu'il rendit célèbre sous le nom de *Neæra*. — Les *Épigrammes* n'ont ni le mordant, ni l'âcreté de celles de Martial; mais on y remarque tantôt des pensées ingénieuses, tantôt d'assez bonnes plaisanteries, souvent un tour fin et délicat. — Les *Baisers*, au nombre de dix-neuf, genre de poésie dont Jean Second fut comme le créateur, et qui ont fait sa grande célébrité, ne sont pas toujours chastes, et quelquefois la recherche et la prétention les rendent un peu froids; mais souvent on reconnaît l'imitateur habile et l'heureux rival de Catulle. — Si un peu de monotonie règne dans les *Épîtres* et si elles ne sont pas toujours écrites avec assez d'abandon, on y trouve toujours le poëte et l'homme sensible. — Ce n'est ni l'enthousiasme lyrique, ni l'élévation qu'il faut chercher dans les *Odes:* elles sont écrites dans le genre gracieux ou anacréontique. — Les *Silves* abondent en images et en sentiments rendus avec l'harmonie des vers de Virgile. Enfin les savants les plus éclairés, et à leur tête Heinsius, Scaliger, Grotius ont regardé Jean Second comme le plus heureux émule des classiques latins.

Les *Baisers* ont été traduits en prose par Moutonnet de Clairfons, 1771 ; en vers par Dorat, 1771; par Simon de Troyes, 1788; par le comte de Mirabeau, 1796; par P.-J. Heu, 1806; par P.-F. Tissot, 1806; par Michel Loraux, 1812; et par Mme Rose-Céleste Vien, 1832. Quant aux autres poésies de Jean Second, excepté plusieurs élégies, traduites en vers par MM. Tissot et Loraux, et le livre des Odes, traduit par ce dernier, elles sont, jusqu'à ce jour, restées en France sans interprète. M. Tissot a fait précéder ses heureuses versions poétiques d'une assez longue préface où le mérite littéraire de Jean Second se trouve apprécié avec une critique savante, éclairée par le goût. V-VE.

JEANNE Ire (de la maison d'Anjou), reine de Naples, comtesse de Provence et de Forcalquier, souveraine de la ville d'Avignon; nous ne disons point reine des Deux-Siciles, parce que la portion d'au-delà du Phare, depuis l'événement des Vêpres siciliennes, avait passé sous la domination de la maison d'Aragon. Jeanne était née, l'an 1326, de Charles, duc de Calabre et de Marie de Valois; Robert, dit le Sage et le Bon, son aïeul, lui légua ses états, en 1343, avec substitution en faveur de Marie sa sœur. Une autre branche de cette famille occupait à la même époque le trône de Hongrie (*voy.* Louis) et prétendait à y réunir celui de Naples que lui disputaient les branches de Tarente et de Durazzo. Ce conflit fit naître une série d'intrigues, de crimes, de guerres et

de vengeances, qui, comme un drame lugubre, remplirent le règne de Jeanne.

Elle fit étrangler son premier mari André (*voy.* T. Ier, p. 702) de Hongrie pour épouser Louis de Tarente, son oncle, avec qui elle avait eu des liaisons adultères. Le pape Clément VI, tout en fulminant une bulle contre les meurtriers d'André, protégea réellement la reine Jeanne et les princes de Naples contre la vengeance de Louis, roi de Hongrie. Il ne put cependant l'empêcher de chasser Jeanne, qui alla chercher un refuge dans son comté de Provence. Elle évita de débarquer à Marseille, où l'indignation contre elle était portée au comble; mais, à son passage à Aix, les nobles de ce pays, non moins indignés, la retinrent prisonnière. Ce fut encore le pape qui intercéda pour sa liberté : elle se rendit alors à Avignon (*voy.*) qu'elle vendit bientôt au Saint-Siége moyennant une modique somme d'argent : c'est ce qu'on a appelé la *Donation de la reine Jeanne*.

Rétablie dans ses états par la paix avec le roi de Hongrie, elle perdit son second mari et convola successivement à de troisièmes et de quatrièmes noces avec Jacques d'Aragon et Othon de Brunswic. Elle eut à combattre la branche de Durazzo, et fit décapiter, en prison, son oncle Louis de ce nom; enfin, attaquée par Charles-le-Petit, fils de ce dernier, qu'elle avait précédemment adopté et ensuite désavoué, elle dut se rendre à lui et fut étranglée par son ordre suivant les uns, d'autres disent étouffée entre deux matelas, le 22 mai 1382. Ainsi se vérifia la menace de Louis de Hongrie : « Apprends donc qu'il y a un Dieu immortel qui veille pour punir le crime! »

La seconde reine de Naples du même nom est JEANNE II, dite *Jeannelle*, née en 1371, et fille de ce Charles III, dit le Petit, qui, après avoir fait périr Jeanne Ire, lui succéda au trône de Naples. Jeanne II y monta elle-même, en 1414, après le roi Ladislas son frère; mais le règne de cette femme sensuelle et faible n'offre rien de remarquable. C. L-G-T.

JEANNE LA-FOLLE, en espagnol *la Loca*, fille de Ferdinand V le Catholique et d'Isabelle, était femme de Philippe d'Autriche et mère de Charles-Quint. On sait que la douleur que lui causa la perte de son époux lui ôta l'usage de la raison. Elle resta dans cet état jusqu'à sa mort, arrivée en 1555. *Voy.* CHARLES-QUINT. X.

JEANNE D'ALBRET, reine de Navarre, mère de Henri IV (*voy.*), née à Pau le 7 janvier 1528, était fille unique de Jean II d'Albret (*voy.*), à qui elle succéda à l'âge de 27 ans, et de Marguerite de Valois, sœur chérie de François Ier. Ce dernier, ne consultant que les convenances de sa politique, l'avait fiancée, encore enfant, au duc de Clèves; mais cette union fut cassée par des raisons analogues à celles qui l'avaient formée.

Quand la jeune princesse fut présentée à la cour de France, elle y brilla de l'éclat le plus vif. Bientôt l'importance de son héritage éventuel, qui, outre le royaume de Navarre, comprenait la principauté de Béarn, les pays d'Albret, de Foix, d'Armagnac et plusieurs autres grandes seigneuries, la fit rechercher, mais inutilement, par Charles-Quint, pour son fils, depuis Philippe II. Librement et par choix, elle épousa, en 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme (*voy.* T. IV, p. 41 et 47), prince dont on n'a même pu louer la bonhomie ou la piété, et que la nullité de son esprit et la faiblesse de son caractère auraient dû subordonner plus complétement à l'influence de cette femme véritablement supérieure.

Du moins, les torts d'Antoine de Bourbon, comme roi, comme époux et comme père, ont servi à mettre d'autant mieux en relief les éminentes qualités de Jeanne d'Albret; et cette princesse, qui, dans sa jeunesse, au dire de Brantôme, *aimait autant un bal qu'un sermon*, se montra dès lors, comme l'a jugée d'Aubigné, « l'âme entière aux choses viriles, « l'esprit puissant aux grandes affaires et « le cœur invincible aux adversités. »

L'énergie de sa résistance triompha des efforts de Henri II pour réunir le Béarn à la France. Elle sut de même, sans autre appui que sa prudence, soustraire ses états à l'odieuse action des tribunaux religieux institués, contre les gens *suspects d'hérésie*, près de chaque parlement par l'édit de Blois, en 1559. Mais ce fut sur-

tout après l'avénement de Charles IX qu'elle eut à se défendre contre les intrigues combinées des Guises, de Rome et de la cour d'Espagne.

Jouet facile de cette brigue puissante, Antoine de Bourbon, d'abord si enclin aux nouveautés en matière de religion que sa femme avait eu grand'peine à l'en détourner, et qui, depuis, par l'attrait d'un trône plus élevé, venait de souscrire l'annulation de son mariage avec Jeanne d'Albret devenue elle-même protestante, mourut des suites d'une blessure reçue au siége de Rouen, où il commandait en qualité de lieutenant général du royaume. Sa veuve alors vit s'accroître l'ardeur de persécution dont elle était l'objet de la part du pape; menace lui fut faite d'être, comme hérétique, dépouillée de sa couronne et de ses biens si, dans un délai de six mois, elle ne venait chercher son absolution à Rome. Mais, loin d'être émue par la crainte, elle accepta le défi comme une occasion de tourner à la plus grande confusion du Saint-Siége cette prétention de suzeraineté universelle que, depuis les premières prédications de la réforme, l'opinion éclairée des nations, autant que le légitime intérêt des trônes, avait frappée d'une inévitable stérilité... Elle eut d'autant moins de peine à mettre en cette conjoncture la cour de France dans ses intérêts qu'il était plus évident que la spoliation dont elle était menacée s'effectuerait au profit de la maison d'Espagne.

Rome répliqua par une série de révoltes fomentées au cœur des états de Jeanne d'Albret, et, pour les comprimer, la reine se vit obligée d'armer les unes contre les autres ses provinces séparées par le dissentiment religieux. L'exaltation fanatique n'avait que trop bien préparé les unes comme les autres à tenir la lutte. Toutefois, en chargeant son fils de soumettre la Basse-Navarre insurgée, elle voulut qu'il ne procédât par les voies de la force qu'après avoir épuisé celles de la persuasion. Henri fut assez heureux et assez habile pour réussir à ce début sans effusion de sang.

Mais comme, dans la lutte affreuse qui se poursuivait, le Béarn et la Navarre ne formaient qu'un petit point de tout l'espace en combustion, ses ébranlements durent bientôt y ramener l'agitation et la violence : ainsi se trouva marquée la place de Jeanne d'Albret en tête du parti confédéré qui se rassemblait à La Rochelle (*voy.*) pour y organiser ses forces.

Après la bataille de Jarnac (*voy.*) et l'assassinat du prince de Condé (*voy.*), la reine de Navarre, se trouvant le dernier appui du protestantisme en France, multiplia ses efforts pour rendre la vie à ce parti, qui, en combattant pour la liberté religieuse, disputait au despotisme politique l'avenir de l'Europe entière. Sans doute elle dut accepter le concours de ces mauvaises passions qui exaltent la force des partis; mais faut-il pour cela que l'histoire lui reproche des actes de cruauté qu'elle n'avait pu ni commander ni prévenir? Quant au concert qu'elle dut prêter aux vues intéressées d'Élisabeth d'Angleterre, au préjudice de ses liens de parenté avec la maison de France, il faut, pour les apprécier avec justice, faire la part des difficultés de sa position. Les hideuses alternatives du siége de Pau par l'armée de Charles IX, son envahissement successif de tout le Béarn, où coula à flots le sang des protestants désarmés, expliquent du moins, s'ils ne peuvent le justifier, le massacre auquel Montgommery livra les révoltés d'Orthez (août 1570). Mais les représailles du parti catholique n'en furent que plus sanglantes après la bataille de Montcontour (*voy.* Jarnac) : elles décidèrent Jeanne d'Albret à rendre l'ordonnance qui supprima le culte catholique dans ses états et en chassa les prêtres et les moines qui refuseraient d'embrasser le protestantisme.

Les choses étaient en cet état, et Jeanne d'Albret venait de contraindre l'armée royale à abandonner le siége de La Rochelle, quand fut signée la paix de Saint-Germain-en-Laye (8 août 1570). Le revirement de politique adopté par Catherine de Médicis et son fils à l'égard des protestants ne mit point en défaut la sagacité de la reine de Navarre : les méfiances qu'elle conserva jusqu'au bout profitèrent en ce sens aux religionnaires, qu'on leur remit enfin les quatre places de sûreté stipulées par le traité de pacification. L'autorisation donnée à la te-

nue du synode de La Rochelle (*voy.*) fut pareillement une amorce nécessaire pour la disposer à recevoir favorablement les premières ouvertures du projet d'union entre son fils et Marguerite de France. Elle n'y donna cependant les mains qu'avec contrainte et après avoir vu éclater de toutes parts d'impatientes manifestations.

Jeanne d'Albret vint à Paris pour assister à ce déplorable hymen ; mais elle ne vécut point jusqu'à sa célébration, étant morte peu de jours auparavant, empoisonnée, selon toute apparence, quoique les preuves matérielles du crime n'aient pu être saisies. — Mlle de Vauvilliers a écrit l'*Histoire de Jeanne d'Albret*, *reine de Navarre*, Paris, 1818, 3 vol. in-8°. P. C.

JEANNE (LA PAPESSE) fut, pendant plusieurs siècles, un personnage non douteux et un grand scandale accrédité. De vieilles chroniques, la plupart écrites dans les cloîtres, admettaient dans la série chronologique un peu confuse des papes du IXᵉ siècle, entre Léon IV et Benoit III, une femme qui, assise dans la chaire de saint Pierre, aurait gouverné l'Église. Cette fable fut longtemps et généralement reçue, comme un fait, dans l'histoire des pontifes romains.

Un savant du XVᵉ siècle (*), ami du célèbre cardinal Bessarion, et dont Trithème fait un grand éloge, Barthélemi Sacchi, plus connu sous le nom de Platine, bibliothécaire du Vatican (1475), dans son Histoire des Papes, entreprise par l'ordre de Sixte IV, auquel il la dédia, fait du pape Jean VIII une femme qui déguisa son sexe (**). « C'était, raconte-t-il, une Anglaise qui, après avoir fait de brillantes études à Athènes, vint se fixer à Rome, où nul ne la surpassait dans la science des saintes Écritures, et où son talent dans les controverses théologiques lui acquit un tel renom qu'après la mort de Léon IV (855), elle fut nommée son successeur par un suffrage général (*omnium consensu*). » Et le grave historien ajoute qu'étant devenue enceinte (*a servo compressa*), et ayant, pendant quelques mois, réussi à cacher sa grossesse (*cum aliquamdiu occulte ventrem tulisset*), elle accoucha enfin (*tandem peperit*), pendant qu'elle se rendait processionnellement à la basilique de Saint-Jean-de-Latran, entre le théâtre du Colisée et l'église de Saint-Clément; qu'elle mourut dans cet enfantement sur la voie publique, après un an un mois et quatre jours de pontificat, et que ses funérailles n'eurent aucune pompe (*sine ullo honore sepelitur*).

Des historiens, dit Platine, rapportent que, depuis cette époque, lorsque les papes se rendent à la basilique de Latran, ils prennent, par détestation du crime de cette femme, une autre voie que celle du Colisée; et que, pour éviter de voir se renouveler à l'avenir un scandale aussi énorme, la chaire dans laquelle doit d'abord s'asseoir le pontife élu, fut perforée (*perforata*), afin que le sexe du successeur de saint Pierre pût être vérifié.

Platine dit, en terminant son article : « Ce que je viens de rapporter est l'opinion commune fondée néanmoins sur le témoignage d'auteurs incertains et obscurs, et j'ai tout raconté en abrégé et nuement (*breviter et nudè*), afin qu'on ne me reproche pas d'avoir omis sciemment ce que presque tout le monde affirme (*quod penè omnes affirmant*). Errons donc, sur ce point, avec tout le monde (*erremus etiam hâc in re cum vulgo*), quoique les choses que j'ai rapportées soient de celles qu'on peut croire pouvoir être arrivées (*quæ fieri posse creduntur*). » Tel est l'extrait fidèle du récit de Platine.

On voit, par cet extrait, combien était accréditée, même dans le XVᵉ siècle, la fable de la papesse, puisque, dans une Histoire des Papes écrite par ordre de Sixte IV, et qui lui est dédiée par son bibliothécaire au Vatican, cette fable est sérieusement rapportée et non réfutée. En effet, dans ce même siècle, mais plus de soixante ans avant que Platine écrivit, les Pères du concile général de Constance (1414), en examinant les propositions du

(*) Il existe des témoignages plus anciens de trois siècles, comme celui de l'Écossais Marianus du XIᵉ, et surtout celui du bibliothécaire Anastase, contemporain de la prétendue papesse; mais le passage qu'on a trouvé dans un manuscrit de ce dernier pourrait bien n'être qu'une interpolation. *Voir l'Histoire d'Italie* de Lebret, t. XL de l'Histoire universelle de Halle, p. 310 et suiv. S.

(**) *Mentitus enim sexum, cum fœmina esset.*

livre de Jean Huss qui devaient être condamnées avec leur auteur, n'avaient trouvé rien à redire aux divers passages dans lesquels ce novateur, s'appuyant de l'autorité de Ranulphe, évêque de Chester, parle d'*un pape Jean qui était une femme anglaise, nommée Agnès*; ce qui a fait dire au fameux docteur Launoy qu'alors on regardait cette histoire *comme un fait incontestable*. Cette croyance a donc régné dans le monde chrétien depuis le IXe siècle jusqu'après la renaissance. Alors elle a été le sujet de beaucoup de controverses. L'Histoire des Papes, par Platine, si souvent réimprimée, a paru avec des annotations d'Onuphre Panvini et autres, portant réfutation du texte de l'écrivain. Le nombre des ouvrages qui ont été publiés sur la papesse est considérable. Les auteurs qui nient son existence font remarquer que Platine s'est évidemment trompé en ne faisant siéger Jean VIII qu'un an un mois et quatre jours, puisque l'histoire le montre gouvernant l'Église pendant dix ans révolus; tenant, dans la troisième année de son pontificat, un concile à Ravenne (874); couronnant empereur Charles-le-Chauve (876); couronnant roi Louis-le-Bègue, à Troyes (878); reconnaissant Photius pour patriarche légitime (879); et écrivant au prince des Slaves, établi en Moravie, pour ordonner l'impression des livres saints en langue slavonne (880), etc.

D'un autre côté, on ne peut placer, comme le veulent quelques partisans de la papesse, son prétendu pontificat entre Léon IV et Benoît III, puisque la vacance du Saint-Siége ne fut, en 855, que d'un mois et quatorze jours. C'est la chronologie, mieux étudiée, qui a détruit l'imposture de la papesse. Il n'est resté que des conjectures sur les motifs qui avaient donné lieu à sa supposition. Le cardinal Baronius a cru les découvrir dans la faiblesse de Jean VIII qui s'était engagé à payer un tribut annuel de 25,000 marcs d'argent aux Sarrazins, et qui avait reconnu patriarche légitime Photius, condamné par son prédécesseur: on imagina donc, selon Baronius, de dire que le pontife était une femme, et dans des temps d'ignorance, de corruption et de barbarie, cette fable traversa les siècles, avec la persistance des erreurs populaires et leur déplorable durée. Mais Baronius oublie que Jean VIII avait sollicité en vain les secours de Charles-le-Chauve, de Louis-le-Bègue et de l'empereur Basile contre les Sarrazins qui promenaient alors l'incendie, le meurtre et le pillage dans les villes et dans les monastères des états pontificaux, renversant partout les temples du Seigneur, et s'avançant jusqu'aux portes de Rome; que le pontife abandonné fut réduit à consentir le tribut imposé; qu'il avait voulu engager Basile, dans le besoin urgent de sa défense, en reconnaissant Photius qui avait pour lui le chef de l'Empire et les évêques d'Orient. On voit d'ailleurs dans l'histoire, que Jean VIII excommunia depuis ce même Photius qu'il avait appelé son *frère* et même *votre sainteté*; on voit qu'il avait résisté à Louis-le-Germanique, à Carloman, et qu'il fut en général un des pontifes qui prodiguèrent le plus les excommunications. Sa faiblesse n'était donc point celle d'une femme, et la supposition du cardinal Baronius reste sans fondement.

La fable de la papesse, d'abord établie dans des chroniques monacales, et si longtemps reçue par les catholiques, était, pour les cultes dissidents, une mine féconde qu'ils ont exploitée. Mais si les plus savants défenseurs de la femme pontife ont été Frédéric Spanheim* et Jacques Lenfant**, celui qui a complétement ruiné cette fable est un autre protestant, David Blondel***, un des plus zélés partisans de la réforme. Il a prouvé que la papesse Jeanne n'avait point existé. Bayle et Basnage ont soutenu la même opinion, qui avait déjà été émise par Pierre Dumoulin et Samuel Bochart. Les philosophes du XVIIIe siècle n'ont osé faire revivre cette longue erreur; et Voltaire, qui d'ailleurs traite fort mal le pape Jean VIII, qu'il dit avoir été tué à coups de marteau par un mari jaloux, se moque du rôle de femme qui lui est attribué par les chroniqueurs. Ainsi l'intronisation dans l'Église d'une pa-

(*) *Disquisitio historica de Papâ fœminâ*, etc., Leyde, 1691, in-8°. Le même ouvrage en français, Cologne, 1694, in-12.

(**) *Hist. de la papesse Jeanne*, La Haye, 1730, 2 vol. in-12.

(***) *De Joannâ papissâ*, etc., Amst., 1657, in-12. Le même livre en franç., Amst., 1647, in-12.

pesse est une des plus singulières et des trop nombreuses impostures de l'histoire. V-ve.

JEANNE D'ARC, *voy.* Pucelle d'Orléans.

JEANNE GREY, *voy.* Gray (*Jane*).

JEANNE HACHETTE. Le 27 juin 1472, après avoir ravagé la Picardie avec une férocité qui lui valut le surnom de *Terrible*, Charles, duc de Bourgogne, vint mettre le siége devant Beauvais (Oise), qui était alors sans garnison et où la résistance paraissait impossible. Le faubourg de l'abbaye de Saint-Quentin fut d'abord emporté, et les assaillants, se croyant sûrs du succès, criaient déjà : *Ville gagnée!* lorsque, arrivés devant les remparts, ils y trouvèrent la défense organisée par les bourgeois : ils furent reçus à coups de couleuvrines et tentèrent inutilement un assaut. Le courage des habitants permit aux secours que le roi Louis XI leur destinait d'arriver en temps utile, et bientôt le duc de Bourgogne fut obligé d'abandonner le Beauvaisis.

Pendant ce siége mémorable, et principalement le jour de l'assaut tenté par les Bourguignons, les femmes et les filles de Beauvais se couvrirent d'une gloire immortelle; parmi elles se distingua d'une manière particulière Jeanne Lainé ou Fouquet, plus connue depuis sous le nom de *Jeanne Hachette*, qui guida ses vaillantes compagnes sur les remparts et qui, sur la brèche, arracha l'étendard bourguignon qu'on venait d'y planter et précipita le soldat qui le portait en bas de la muraille.

Cette valeureuse action est le seul souvenir que la tradition ait conservé de la femme qu'elle a rendue si célèbre. On sait qu'elle épousa un bourgeois de la ville nommé Collin Pillon, car le fait est établi par des lettres-patentes du roi Louis XI, en date du 22 février 1473, et qui portent : « Qu'en considération « de la bonne et vertueuse résistance qui « fut faite, l'année dernière, par notre « chère et bien-aimée Jeanne Lainé, fille « de Mathieu Lainé, etc., et, en faveur « du mariage de Collin Pillon et elle, etc., « voulons et nous plaît, de grâce spéciale, « que ledit Collin Pillon et sa femme « soient, et demeurent toute leur vie durant, francs, quittes et exempts de tou« tes tailles, etc. »

Le roi voulut encore que chaque année, à la procession de Sainte-Angadrême, à la châsse de laquelle on attribuait la levée du siége, les femmes et les filles de Beauvais précédassent les hommes. Cette cérémonie, qui avait lieu le 14 octobre et qui a été interrompue pendant la révolution, se fait aujourd'hui, en vertu d'un décret de 1806, le dimanche le plus proche de la fête de cette sainte patronne. Une autre procession avait été instituée par ordonnance, et du consentement des habitants, le jour de l'assaut à l'anniversaire du 27 juin.

Dans ces solennelles occasions, on déployait, et on déploie encore aujourd'hui, l'étendard bourguignon arraché de la muraille par Jeanne Hachette et déposé dans l'église des Jacobins.

Le trait de courage de l'héroïne de Beauvais a été plus d'une fois reproduit à la scène. On trouve dans l'histoire du Théâtre-Français deux tragédies ayant pour titre : *Jeanne Hachette;* et dernièrement un drame en cinq actes, placé sous la protection de ce souvenir patriotique, a obtenu un grand succès au théâtre de l'Ambigu. D. A. D.

JEANNE SEYMOUR, *voy.* Seymour.

JEANNIN (Pierre, dit le président) naquit en 1540, d'un père qui était échevin de la ville d'Autun, où il exerçait le métier de tanneur. Ce père l'envoya étudier à Paris, où, s'il faut en croire Tallemant des Réaux, il mena une vie fort débauchée; mais on sait que les *Historiettes* de ce chroniqueur, qui amusent comme une causerie médisante, doivent inspirer la même défiance. Ce qui n'est pas douteux, c'est que Jeannin fit de brillantes études sous Cujas, et fut reçu avocat au parlement de Dijon (1569); il fut nommé successivement député aux États-Généraux (*voy.*) tenus à Blois, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, conseiller au parlement (1595), dont il devint premier président en 1579. A l'époque de la Saint-Barthélemy, Jeannin, simple avocat, appelé dans le conseil du gouverneur de la Bourgogne, eut la gloire d'empêcher le massacre des protestants. Les

ordres du roi étaient formels; on délibérait sur l'exécution : Jeannin, comme le plus jeune et le moins qualifié dans le conseil, opina le premier; il représenta qu'il ne fallait pas se hâter d'exécuter des ordres donnés par les rois dans un mouvement de colère; et il avait sauvé cette flétrissure à sa province lorsqu'un contre-ordre arriva. Cependant à l'époque de la formation de la Ligue (1576), les inclinations catholiques de Jeannin l'engagèrent dans le parti des ligueurs; le duc de Mayenne le fit chef de son conseil, fonctions qu'il conserva même par ordre exprès du roi Henri III, lequel lui écrivait de sa propre main : « Je vous commande « de ne point abandonner ledit duc, et « de lui donner conseil de se contenir en « devoir. » Jeannin sentit toutefois ce qu'une telle position pouvait avoir d'équivoque; et, plus sévère pour lui-même que n'ont été ses biographes, il a écrit, dans un *Mémoire apologétique* : « Le sort « et les causes qui sont bien souvent au-« dessus de nous, plutôt que mon propre « choix et jugement, m'ont jeté dans ce « mouvement. » Le *Mémoire apologétique* fait partie des Œuvres de Jeannin.

Envoyé en Espagne par Mayenne, il obtint des secours pour la Ligue. Dans cette négociation, Jeannin se montra habile diplomate; mais lorsqu'il attirait en France une armée espagnole qui devait être un fléau pour son pays, il comprit sans doute combien il est difficile, dans les temps de révolution, d'accorder les intérêts de parti et les devoirs de conscience. Il est juste d'ailleurs de remarquer que, tandis que l'Espagne achetait à prix d'or la plupart des suppôts de la Ligue, Jeannin presque seul resta pur de cette corruption. Et ce qui fait autant d'honneur à la probité de son caractère qu'à la sagacité de son esprit, c'est qu'il pénétra les desseins ambitieux que, dans le secret de sa politique, Philippe II méditait contre la France; et dès lors il s'efforça de ramener Mayenne au parti du roi. Lui-même, député du tiers-état aux nouveaux États de Blois (1588), où les droits de Henri IV à la couronne furent discutés, il les défendit le premier, et son avis contribua à faire adopter la décision par laquelle les États reconnurent les droits de la maison de Bourbon. Il faut aussi lui rendre cette justice, que, durant une mission dont il fut chargé à Marseille, il préserva cette ville de la domination espagnole. Enfin, Jeannin quitta définitivement la Ligue quand Henri IV eut abjuré (1591); et ce prince disait hautement qu'il avait fait en Jeannin une véritable conquête. C'est alors qu'en le confirmant dans sa charge de premier président du parlement de Dijon, le roi voulut que Jeannin fût toujours près de lui pour le consulter au besoin. Henri IV était pour lui plein de confiance et de cette bonté affable que ce roi aimait à témoigner à ses amis. Un jour qu'il avait à se plaindre d'une indiscrétion politique, il dit en plein conseil : « Messieurs, je réponds pour le bon-« homme (c'est Jeannin qu'il désignait « ainsi); voyez entre vous autres, quel est « le coupable. »

Henri IV employa Jeannin avec succès dans plusieurs affaires et négociations de haute importance : la paix de Vervins ne se fit pas sans ses conseils; il prit une part active à la préparation de l'édit de Nantes; ce fut lui qui signa le traité conclu avec le duc de Savoie, et par lequel la Bresse était réunie à la France (1601); mais la principale de ces négociations fut celle qui occupa Jeannin près de trois ans dans les Provinces-Unies de la Hollande (1607-1609). « Du succès de cette négociation, « lui écrivait Henri IV, doit dépendre la « direction des affaires publiques et pri-« vées tant de mon royaume que de la ré-« publique chrétienne. » Il s'agissait, en effet, d'empêcher les Provinces-Unies de passer sous la domination espagnole, et de porter ainsi l'empire des mers à l'Autriche. Or, Jeannin conserva l'intégrité de ces provinces et resserra leur alliance avec la France.

A son retour, Jeannin se présenta à Fontainebleau; Henri IV, informé de son arrivée, se leva et prenant la reine par la main, alla recevoir le président, l'embrassa cordialement, et dit à la reine : « Voyez-vous, madame, ce bonhomme, « c'est un des plus hommes de bien de mon « royaume, le plus affectionné à mon ser-« vice, et le plus capable de servir l'état. « Et s'il arrive que Dieu dispose de moi, « je vous prie de vous reposer sur la fi-

« délité et sur la passion que je sais qu'il « a pour le bien de mes peuples. »

Lorsque le poignard de Ravaillac eut disposé de ce grand roi, Marie de Médicis se souvint de ce conseil, et continua de réclamer les services du président. Elle lui confia l'administration des finances et la direction de presque toutes les affaires, en lui conférant le titre de contrôleur général. Écarté un instant (1612) par les intrigues de Concini (*voy.*), il reprend ensuite le maniement des finances, il en répare le désordre, il diminue de 3,476,000 livres les impôts ordinaires, et il supprime entièrement les impôts extraordinaires; puis il expose les résultats de son administration devant les États-Généraux, dans un discours remarquable qui nous a été conservé dans ses œuvres, sous le titre de *Propos tenus en l'assemblée générale des États*, etc. (1614); il fut obligé de se justifier, devant cette même assemblée, des calomnies dont le chargeait la haine; et il défendit en même temps Sully, également calomnié. Quelques années auparavant (1611), il avait déjà empêché qu'on ne fit le procès à ce fidèle ministre du feu roi, ainsi que le voulait le duc de Bouillon, ennemi de Sully (*voy.*). Cette circonstance n'est pas sans importance pour l'appréciation du caractère du président Jeannin; car, du vivant du roi, Sully n'avait pas vu sans quelque jalousie l'entière confiance dont l'honorait Henri IV.

Jeannin approchait du terme de sa carrière, que sa grande expérience dans les affaires était encore invoquée, et l'on termina selon ses conseils la guerre de Bohême (1620). Il mourut le 31 octobre 1622, âgé de 82 ans. Il était alors retiré à sa terre de Montjeu, près d'Autun. D'autres le font mourir à Paris; et l'on trouve, en effet, dans ses OEuvres, une lettre adressée à la reine-mère, et datée de Paris, 25 janvier 1623, date qui, si elle est exacte, prouverait que celle de sa mort est fautive.

Le président Jeannin occupait les loisirs que lui avait faits la vieillesse, à écrire l'histoire de Henri IV. Ce prince l'avait lui-même chargé de cette tâche pour laquelle il lui laissait toute son indépendance, ainsi qu'il convenait au double caractère du grand roi et du sujet austère. « J'entends, lui disait Henri IV, laisser « la vérité en sa franchise, et à vous la li- « berté entière d'écrire cette histoire sans « fard ni artifice. » Jeannin n'eut le temps de faire que la préface; elle est comprise dans ses OEuvres. C'est uu morceau dont la pensée élevée et le style sévère font regretter qu'une telle histoire n'ait pas été écrite par un tel homme.

Nous n'aurions pas fait comprendre toute l'autorité de ce caractère de Jeannin, ni toute la confiance qu'inspiraient ses qualités, si nous ne rappelions qu'il fut plus d'une fois invoqué comme une sorte d'arbitre et de conciliateur dans les graves démêlés qui s'élevèrent entre le roi Louis XIII et la reine sa mère.

Quoique Jeannin fût catholique zélé, sa haute raison, ses sentiments d'humanité le préservèrent des excès ordinaires dans les temps où le zèle devient fureur. Il avait été ligueur, mais ligueur sans aucune des mauvaises passions qui animaient la Ligue; il était patriote avant tout, et tâchant toujours de concilier l'intérêt de son parti avec l'amour du pays que ce parti désolait. Le fanatisme n'a jamais aveuglé son sens politique; on le voit sous Louis XIII prouver victorieusement qu'il est plus utile pour le royaume de faire la paix avec les protestants, que de continuer la guerre. On a conservé le mémoire qu'il composa sur ce sujet.

Nous avons indiqué quelques-uns des morceaux les plus importants recueillis dans les œuvres du président; les pièces relatives à la négociation avec la Hollande y occupent la plus grande place. Cette négociation est singulièrement propre à faire connaître cet habile diplomate. Il expose, dans cette correspondance, avec une rare sagacité, l'état de toutes les puissances de l'Europe, il évente leurs intrigues, dévoile leurs projets, calcule leurs forces, avertit de ce que l'on doit craindre, conseille ce que l'on peut tenter et indique les meilleurs moyens d'obtenir le succès. Joignez à ces talents supérieurs un extrême désintéressement, un caractère antique, un esprit conciliant, une humeur douce et bienveillante, un zèle louable pour l'éducation de la jeunesse, enfin une sympathie éclairée pour les lettres ainsi que pour les

hommes de science, et vous aurez l'ensemble des traits qui composent la physionomie de cet homme remarquable parmi les hommes d'état qui honorent la France.

Jeannin, qui ne rougit jamais de son obscure origine, fit élever son tombeau près de celui de son père, dont l'inscription rappelle le métier de tanneur; et voici ce que raconte Tallemant : « Le président Jeannin, du temps qu'il était à M. de Mayenne, traita ce prince à Autun dans la maison paternelle, lui présenta son père avec son tablier de corroyeur, en lui disant : *Monsieur, voilà le maître de la maison; c'est lui qui vous traite.* M. de Mayenne le reçut à bras ouverts et le fit mettre au haut bout. »

Les Négociations du président Jeannin, suivies de ses OEuvres mêlées, ont été imprimées plusieurs fois: la première édition fut donnée à Paris, en 1656, in-fol.; la dernière en 3 vol. in-8°, aussi donnée à Paris, est de 1819. On les trouve également dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Des notices placées en tête des diverses éditions, un éloge composé par Pierre Saumaise, un autre de Thiroux, un troisième de Guiton de Morveau, des *Recherches inédites sur le président Jeannin*, par M. Duval, sont, avec le recueil de ses œuvres, les sources que l'on peut consulter pour étudier cet homme d'état dans les travaux duquel Richelieu ne dédaignait pas de chercher des leçons, et dont Louis XVI faisait encore le sujet de ses réflexions. (Elles sont consignées dans le second volume des *Recherches sur la noblesse de Bourgogne et de Normandie* par le bénédictin Dom Lenoir de Lanchalle.) M. A.

JÉBUSITES ou Jébuséens, *voy.* Jérusalem et Palestine.

JEFFERSON (Thomas), troisième président des États-Unis d'Amérique, naquit le 2 avril (vieux style)* de l'année 1743, à Shadwell, comté d'Albemarle, dans la Virginie. Il était l'aîné de huit enfants. Son père, qui mourut lorsque son fils n'avait encore que douze ans, lui avait fourni tous les moyens possibles de s'instruire, et il lui laissa une fortune considérable. Après avoir suivi un cours d'études préparatoires, le jeune Jefferson entra au collége de Guillaume et Marie, où il resta deux ans. Il commença ensuite l'étude du droit sous la direction du célèbre George Wythe qui, en 1767, le fit entrer dans la pratique des lois au barreau de la Cour générale de la colonie, où Jefferson exerça jusqu'à la révolution. En 1769, il fut nommé membre de l'assemblée législative de la province par le comté où il résidait, et dans les réunions de ce corps, il fit une tentative infructueuse pour amener l'émancipation des esclaves.

Vers ce temps commençait à se manifester un esprit d'opposition aux mesures arbitraires du gouvernement britannique; et quand le gouverneur de la Virginie vint à dissoudre l'assemblée générale, en conséquence de la sympathie montrée par la majorité de ses membres pour les sentiments qui s'étaient manifestés dans l'état de Massachusetts, ceux-ci s'assemblèrent le lendemain dans une taverne de Raleigh, se constituèrent en convention, rédigèrent des articles d'association pour empêcher qu'on fit usage d'aucune marchandise importée de la Grande-Bretagne, les signèrent et en recommandèrent l'adoption au peuple. Ensuite ils se rendirent dans leurs comtés respectifs, où ils furent tous réélus, excepté ceux qui avaient refusé leur assentiment à la ligne de conduite indiquée.

En 1773, Jefferson se joignit à plusieurs des plus hardis et des plus actifs de ses collègues dans la chambre représentative, et organisa avec eux le système des comités de correspondance; système qui fut adopté comme le meilleur instrument de communication entre les différentes colonies, pour se concerter et produire une unité d'action. Ce but fut parfaitement rempli, ainsi que celui d'exciter dans toutes les colonies le désir d'un congrès général. Une assemblée préparatoire fut en effet convoquée dans la Virginie pour choisir les délégués qu'on y enverrait. Jefferson avait été élu membre de cette assemblée préparatoire; mais étant tombé malade sur la route de Williamsbourg où elle devait siéger, il envoya au président Peyton Randolph un cahier d'instructions qu'il avait préparées comme propres à

(*) C'est-à-dire le 13 avril; le calendrier grégorien ne fut adopté en Angleterre qu'en 1752.

être données aux délégués qui seraient envoyés au congrès. Ces instructions furent déposées sur la table ; « mais, dit Jefferson lui-même, des avis plus doux furent préférés, et, je le pense aujourd'hui, préférés avec sagesse ; l'*enjambée* que je proposais était trop longue à cette époque pour la masse des citoyens. » Le seul collègue qui concourût entièrement avec lui dans ce sentiment était George Wythe ; les autres libéraux « s'arrêtaient, dit-il, à la borne placée à mi-route. » Mais quoique ce cahier d'instructions ne fût pas adopté, l'assemblée le fit imprimer sous forme de pamphlet, avec le titre de *Summary view of the rights of British America* (Aperçu sommaire des droits de l'Amérique anglaise). Cet écrit ayant trouvé moyen de s'introduire en Angleterre, servit de texte à l'Opposition, et, avec quelques interpolations de Burke, passa par plusieurs éditions. Il valut à son auteur une grande réputation, et aussi le dangereux honneur de voir son nom placé sur une liste de proscription, dans un projet de loi entamé dans une des chambres du parlement, mais retiré presque aussitôt, et qui tendait à mettre au ban du royaume plusieurs personnes dénoncées à la vindicte des lois.

Le 21 juin 1775, Jefferson siégea pour la première fois dans le congrès, ayant été choisi pour remplir la place de Peyton Randolph qui résignait ses fonctions. En cette nouvelle qualité, il conserva l'attitude ferme qu'il avait prise, soutenant toujours qu'aucun arrangement ne devait avoir lieu entre les deux pays, si ce n'est sur les bases les plus larges et les plus libérales. Après avoir été employé dans différents comités, il fut enfin nommé membre de celui dont le rapport a lié le nom de son auteur à l'histoire de l'indépendance de l'Amérique. Le 7 juin 1776, le délégué de l'état de Virginie, conformément aux instructions de l'assemblée provinciale, fit une motion tendant à ce que le congrès déclarât les colonies unies des États libres et indépendants. Elle donna naissance à des débats vifs et prolongés ; car à cette époque, beaucoup de membres se rattachaient encore à l'espérance d'une transaction sans rupture. Dans le cours de la discussion, comme quelques-unes des colonies ne paraissaient pas encore mûres pour une séparation, il fut jugé sage de différer quelque peu la décision finale de la question ; on nomma cependant, pour préparer une déclaration d'indépendance, un comité composé de John Adams, Franklin, Roger Sherman, Robert Livingston et Jefferson. Ce dernier fut chargé de la rédaction, et l'acte, après avoir subi quelques altérations de la part de Franklin et d'Adams, fut l'objet d'un rapport fait à la chambre du congrès. Le premier de juillet, jour choisi pour décider si la motion primitive des délégués de la Virginie serait admise, une grande majorité, et, deux ou trois jours après, l'unanimité, fut pour l'affirmative. L'acte de la déclaration d'indépendance fut alors soumis à la chambre, par laquelle, quoique approuvé dans son ensemble, il fut modifié à quelques égards. Les passages surtout qui impliquaient censure des actes du peuple anglais, furent ou très adoucis, ou entièrement omis, à cause de l'idée que les colonies avaient en Angleterre des amis dont il était bon de chercher à conserver la bienveillance ; et une clause qui réprouvait la traite des noirs fut mise de côté par ménagement pour quelques-uns des États du sud qui se livraient en grand à ce genre de commerce. Les débats relatifs à la déclaration durèrent trois jours, et le dernier de ceux-ci, le 4 juillet, elle fut signée par tous les membres présents, excepté par John Dickinson qui jugeait téméraire et prématurée une rupture avec la mère-patrie.

Le 2 septembre 1776, Jefferson quitta le congrès, et, le 7 octobre, il prit sa place dans l'assemblée législative de la Virginie, dont il avait été élu membre par son comté. Dans ce poste, il s'appliqua avec une ardeur infatigable à remédier aux défauts de la constitution de cet État, qui avait été adoptée récemment avec précipitation, avant qu'un plan rédigé par lui sur des bases de républicanisme pur, eût pu être reçu par l'assemblée qui délibérait alors à Richmond. Il se rendit surtout utile en qualité de membre d'une commission chargée de réviser les lois et qui prépara 126 projets, auxquels les lois actuelles de la république ont emprunté ce qu'elles ont de plus li-

néral. Jefferson eut, dans cette tâche laborieuse, une part distinguée. Le 1er juin 1779, il fut nommé gouverneur de l'État, et il remplit ces fonctions pendant deux ans, au bout desquels il les résigna, « pensant, dit-il lui-même, que, dans la crise de l'invasion qui pesait alors sur le pays, le public aurait plus de confiance en un chef militaire, et que ce chef, étant en même temps investi du pouvoir civil, pourrait agir en cette double qualité avec plus d'énergie, de promptitude et d'effet pour la défense de l'État. » Deux jours après cette résignation, Jefferson faillit être pris par un escadron de cavalerie ennemie détaché en hâte à Monticello (Virginie), où il résidait, pour tâcher de s'emparer de sa personne. Il était à déjeuner, lorsqu'un de ses voisins arriva à franc-étrier pour l'avertir que la troupe ennemie montait la colline voisine. Il fit partir d'abord sa famille, et, après un court délai occasionné par quelques dispositions indispensables, il monta à cheval et, se dirigeant à travers les bois, il rejoignit les siens chez un de ses amis. Quoiqu'il soit difficile de trouver dans cette fuite aucune particularité déshonorante, l'esprit de parti en a fait longtemps contre lui un sujet de sarcasme et de reproche.

Nommé ministre plénipotentiaire, conjointement avec d'autres hommes d'état (15 juin 1781), pour négocier une paix qu'on espérait de l'entremise de l'impératrice de Russie, il refusa, à cause de l'état de sa famille et parce qu'il croyait que « c'était en Amérique même qu'il fal- « lait mettre la main à la rame. » Mais, en novembre 1782, le congrès ayant reçu l'assurance qu'une paix générale serait conclue dans l'hiver ou au printemps suivant, on lui offrit de le nommer de nouveau, et cette fois il accepta; mais l'accord sur les préliminaires ayant eu lieu avant qu'il eut quitté le pays, il retourna à Monticello, et là (le 6 juin 1783) il fut élu membre du congrès. Ce fut pendant la session qui se tint à Annapolis que, sur la proposition de Jefferson, on forma un comité exécutif appelé *comité des États*, composé d'un membre de chaque État. Auparavant, le congrès était chargé à la fois des fonctions exécutives et législatives, et ce fut pour obvier aux inconvénients de cette confusion de pouvoirs que la proposition de Jefferson fut adoptée. Le succès, cependant, ne couronna pas cette idée: les membres composant le comité eurent des altercations et ils abandonnèrent leur poste au bout d'un espace de temps assez court, laissant le gouvernement sans chef apparent durant l'espace intermédiaire des sessions du congrès.

Le 7 mai 1784, le congrès, ayant résolu d'adjoindre un autre ministre à John Adams et au docteur Franklin pour négocier des traités de commerce avec les nations étrangères, choisit Jefferson, qui, en conséquence, s'embarqua à Boston le 5 juillet et arriva à Paris le 6 août. Franklin y était déjà, et, Adams les y ayant bientôt rejoints, ils entamèrent l'objet de leur mission. Ils ne réussirent pas complétement à conclure les traités de commerce désirés par leur pays, et, après quelques réflexions suggérées par l'expérience, ils jugèrent plus à propos de ne pas insister trop fortement sur l'acceptation catégorique de leurs propositions, mais de laisser les règlements de commerce procéder naturellement des dispositions amicales et des intérêts évidents des nations respectives que concernait la question. En juin 1785, Adams, nommé ministre plénipotentiaire près le cabinet de Saint-James, se rendit à Londres, et, en juillet, Franklin étant retourné en Amérique, Jefferson fut nommé son successeur à Paris. En février 1786, il reçut une lettre pressante d'Adams qui l'engageait à se rendre immédiatement à Londres, où le cabinet anglais commençait à manifester envers l'Amérique quelques symptômes d'une disposition meilleure qu'il n'en avait encore montrée depuis le traité de paix. En conséquence, il quitta Paris dans le mois suivant et dressa, conjointement avec Adams, un plan sommaire de traité proposant l'échange des avantages que confère le titre de citoyen pour les personnes, les navires, les productions de toute espèce, en exceptant la faculté pour les citoyens d'un pays de remplir des fonctions publiques dans l'autre. Cependant, présentés, selon l'étiquette, au roi et à la reine, Adams et Jefferson furent reçus

de la manière la plus froide : aussi, après quelques conférences vagues et sans effet, ce dernier retourna à Paris.

A l'exception d'un voyage fait pour visiter la Hollande, le Piémont et le sud de la France, il resta dans cette capitale jusqu'à l'automne de 1789, attentif à tout ce qui pouvait être utile à son pays. Le 26 septembre de la même année, il se rendit au Havre; puis, ayant traversé le détroit, il s'embarqua à Cowes pour les États-Unis. Le 23 novembre, il débarqua à Norfolk, en Virginie, et, comme il se dirigeait vers ses foyers domestiques, il reçut du président Washington (*voy.*) une lettre contenant sa nomination au poste de secrétaire d'état dans l'administration créée par la nouvelle constitution qui commençait à être mise en exercice. Quoiqu'il eût préféré de retourner en France, il accepta, et, le 21 mars, il arriva à New-York, où la session du congrès était ouverte.

Jefferson remplit l'office de secrétaire d'état jusqu'au 31 décembre 1793 qu'il résigna ses fonctions. De cette époque au mois de février 1797, il vécut dans la retraite. Dans le courant de cette année, il fut élu vice-président des États-Unis, et, en 1801, nommé président par une majorité d'une voix sur son compétiteur John Adams.

Dans cette suprême magistrature, Jefferson, en qui avait triomphé le parti *anti-fédéraliste* ou démocratique, pratiqua ses vues avec modération et sans détruire l'œuvre de centralisation de ses prédécesseurs. Il soutint avec fermeté la dignité de la jeune république contre les prétentions de l'Angleterre; il conçut un projet de défense et proposa la création d'une armée de ligne permanente. L'acquisition de la Louisiane (1803), par achat, est son ouvrage, et, d'après ses instructions, plusieurs voyageurs allèrent l'explorer. Il fit connaître la vaccine dans le pays et la propagea même chez les Indiens, qu'il s'efforça de civiliser, espérant qu'un jour ils se fondraient avec la population blanche.

Au bout de huit ans d'exercice, il rentra de nouveau dans la vie privée d'où il ne sortit plus. Il passa le reste de ses jours à Monticello, occupé à remplir les devoirs de la plus affectueuse et libérale hospitalité. Les étrangers, aussi bien que les Américains, la mirent à contribution avec une telle indiscrétion que ses dernières années furent empoisonnées par l'amertume des embarras pécuniaires. Il fut forcé de demander à l'assemblée législative de la Virginie la permission de vendre son domaine par voie de loterie, ce qui lui fut accordé.

Peu après le retour de Jefferson à Monticello, la proposition d'établir un collége dans son voisinage ayant été émise, il adressa aux curateurs une lettre contenant l'esquisse d'un système général d'éducation pour la Virginie. C'est ce projet qui paraît avoir provoqué, en 1818, un acte de l'assemblée législative, par lequel des commissaires furent nommés avec l'autorisation de choisir une situation appropriée et de former un plan pour l'établissement d'une université sur une grande échelle. Jefferson fut choisi, à l'unanimité, président de cette commission, et, le 4 août 1818, il rédigea un rapport où étaient développés les principes sur lesquels on proposait de baser cette institution. Le lieu que l'on choisit fut Charlotteville, située au pied de la montagne sur laquelle était la résidence de Jefferson. Il vécut pour voir l'université, fille de sa vieillesse, dans une condition prospère, et promettant des résultats de l'utilité la plus étendue. Il remplit les fonctions de recteur de cet établissement jusqu'à une époque peu distante de sa mort, qui arriva le 4 juillet 1826, le cinquantième anniversaire de la déclaration d'indépendance et dans les limites mêmes de l'heure où il l'avait signée.

De sa personne, Jefferson était grand et bien fait; son air était bienveillant et expressif; sa conversation aisée, pleine d'imagination, de variété et d'éloquence. Peu d'hommes ont été ses égaux pour la faculté de plaire dans les rapports personnels, et d'acquérir de l'ascendant dans les liaisons politiques.

Jefferson cultiva avec zèle la littérature et la science. Dès l'an 1781, il se fit connaître avantageusement comme écrivain par ses *Notes sur l'État de Virginie*. Il publia aussi différents essais sur des sujets politiques et philosophiques et un

Manuel des règlements parlementaires à l'usage des membres du sénat des États-Unis. Les volumes de ses *OEuvres posthumes*, mis au jour par son petit-fils Thomas Jefferson Randolph, joints à une vie de l'auteur écrite par lui-même et allant jusqu'en 1790, consistent principalement en lettres, depuis l'année 1775 jusqu'à sa mort, et embrassent une très grande variété de sujets; ils contiennent d'abondants matériaux pouvant servir à la critique littéraire et historique lorsqu'elle recherchera quels ont été ses moyens naturels et ses talents acquis, ses sentiments et ses opinions. En 1800, l'Institut de France le nomma un de ses membres correspondants. Dans le tableau des noms célèbres de la révolution américaine, le sien est un des plus saillants.

Voici le jugement que porte de lui un de nos hommes d'état les plus distingués, M. Guizot : « Le parti démocratique, non de la démocratie turbulente ou grossière de l'antiquité ou du moyen-âge, mais de la grande démocratie moderne, n'a point eu de représentant plus fidèle et plus éminent que Jefferson. Ami chaud de l'humanité, de la liberté, de la science; confiant dans leur vertu comme dans leur droit; profondément touché des injustices que la masse des hommes a subies, des souffrances qu'elle endure, et incessamment préoccupé, avec un désintéressement admirable, de les réparer ou d'en empêcher le retour; acceptant le pouvoir comme une nécessité suspecte, presque comme un mal contre un mal, et s'appliquant non-seulement à le contenir, mais à l'abaisser; se méfiant de toute grandeur, de toute splendeur individuelle, comme d'une usurpation prochaine; cœur ouvert, bienveillant, indulgent, quoique prompt à se prévenir et à s'irriter contre les adversaires de son parti; esprit hardi, vif, ingénieux, curieux, plus pénétrant que prévoyant, mais trop sensé pour pousser les choses à l'extrême, et capable de retrouver, contre le mal et le péril pressant, une prudence, une fermeté, qui, venues plus tôt et d'une façon plus générale, les auraient peut-être prévenus. » (*Essai sur Washington*, en tête de la *Vie*, *Correspondance*, etc., t. Ier, Paris, 1839.) *Enc. amer. m.*

JEFFERYS ou Jeffreys (sir George), un des principaux suppôts du gouvernement arbitraire des rois Charles II et Jacques II, naquit à Acton, dans le comté de Denbigh. Il fit, en 1666, son début dans la carrière du barreau, qui devait le conduire aux plus hautes charges de la magistrature. Ne manquant pas de talent, et surtout joyeux compagnon de table, il fut bientôt très répandu dans la cité et y acquit une influence qui appela sur lui l'attention de la cour. Nommé successivement juge dans son pays natal, chevalier, *chief-justice* de Chester, baronnet, puis enfin chief-justice de la cour du banc du roi, il sut mériter chacune de ces faveurs par le zèle outré qu'il déploya dans les procès politiques. Sous Charles II, présidant au jugement d'Algernon Sidney (*voy.*), son ennemi personnel, impliqué dans le complot de Rye-House, il osa étouffer sa défense, et, après un résumé très partial fait au jury, il eut la cruauté de lui signifier, avec un ton d'amère ironie, la sentence qui le condamnait à être pendu et écartelé.

A l'avénement de Jacques II (*voy.*), son ancien protecteur, en 1685, Jefferys fut nommé chancelier, et, à ce titre, il prit une part active à toutes les mesures tyranniques de ce règne. Après la déconfiture du duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, Jefferys fut déchaîné contre les insurgés, et les vengeances impitoyables qui marquèrent sa trace dans l'ouest de l'Angleterre surpassèrent les cruautés commises par les troupes royales victorieuses. La brutalité naturelle de cet homme de sang était excitée par un état d'ivresse presque habituel. C'est alors que, le visage en feu, la voix menaçante, il apostrophait les accusés dans le langage le plus ignoble et leur prodiguait les plus grossières injures. Quelquefois, avec une hypocrisie également indigne de la justice, il disait aux prisonniers que, s'ils voulaient, en reconnaissant franchement les faits qui étaient à leur charge, lui épargner la peine de les juger, ils pouvaient s'attendre à être traités avec indulgence; mais qu'autrement il leur appliquerait la loi dans toute sa rigueur. Beaucoup de malheureux, pris à ce piége, se laissèrent aller à des aveux qui ne

firent que hâter leur perte. Quatre-vingt furent exécutés à Dorchester ; et, à Exeter, Taunton et Wells, 251 périrent par la main du bourreau ; 855 furent en outre déportés pour servir comme esclaves dans les colonies.

La révolution de 1688 ayant abattu la stupide tyrannie de Jacques II, Jefferys, objet de la haine publique, chercha à s'échapper au milieu de la confusion générale : reconnu sous un habit de matelot, il fut conduit devant les lords du conseil, qui l'envoyèrent à la Tour. Il y mourut en 1689 ; on prétend que sa mort fut hâtée par son intempérance. Jefferys a laissé à l'histoire un nom justement exécré. A. B.

JÉHOVAH, יְהוָה, nom que les Juifs donnaient, et qu'à leur exemple les chrétiens, surtout en poésie, donnent encore aujourd'hui à Dieu. La prononciation de ce mot est restée incertaine, sans doute parce que les Juifs, se fondant sur le *Lévitique* (XXIV, 16), se sont toujours abstenus de le prononcer, de peur de commettre un crime. Au lieu de Jéhovah, ils lisent ordinairement *Adonaï* (Seigneur), ou bien *Elohim* (Dieu). La plupart des anciens paraissent avoir prononcé *Iao*, nom que l'on trouve chez les gnostiques, sur leurs abraxas (*voy.*) ; des savants modernes ont adopté cette prononciation. Les Samaritains ayant probablement désigné l'Être-Suprême par le nom de *Jabé*, nom que l'on a comparé à celui de Jupiter, quelques exégètes ont aussi admis cette autre prononciation, ou mieux encore *Iahvéh*, forme régulière du futur du verbe *havah* (הָוָה), être ; d'autres enfin ont fait tous leurs efforts pour justifier la prononciation ΙΕΗΩΟΥΑ. Les prêtres égyptiens passent pour avoir donné à Dieu ce nom, composé de sept voyelles. Mais, que l'on prononce *Iao* ou *Iahvéh*, on peut toujours assigner à ce mot une origine hébraïque et cette signification *Celui qui sera toujours*, c'est-à-dire l'Éternel (*Exode*, III, 14-16). Ce n'est pas sans raison que l'on a comparé à ces mots la fameuse inscription du temple d'Isis, à Saïs : « *Je suis tout ce qui a été, qui est et qui sera ; nul mortel n'a soulevé mon voile.* » (Plut., *de Iside*). A l'appui de cette comparaison, on peut citer le passage de l'Apocalypse (I, 4. 8), où les mots : *Celui qui est, qui était et qui sera*, paraissent correspondre au nom de *Jéhovah*.

Les Juifs ont-ils emprunté ce nom et la notion d'un Dieu éternel qu'ils y attachent, à quelque nation étrangère, ou bien est-ce chez eux qu'ils sont nés ? L'une et l'autre de ces deux hypothèses peut se justifier par des passages des livres des Hébreux. En effet, dans la *Genèse*, Dieu est souvent appelé *Jéhovah* ou *Jéhovah Dieu* ; ces noms se trouvent dans presque tous les livres de l'Ancien-Testament. Cependant, d'après le passage de l'*Exode* cité plus haut, il semblerait qu'avant Moïse le mot de Jéhovah était totalement inconnu aux Israélites, et que ce fut ce grand législateur qui le premier leur fit connaître Dieu sous ce nom. Le passage VI, 3, est bien plus formel encore. Il y est dit : « Je suis apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob, sous le nom de *El Chaddaï* (Dieu tout-puissant), mais ils ne me connurent point sous mon nom de Jéhovah. » Plusieurs critiques ont cru pouvoir conclure de là que le mot de Jéhovah et la notion d'un Dieu éternel étaient d'origine égyptienne ; ils ont été même jusqu'à dire que les Hébreux étaient originairement polythéistes, comme toutes les autres nations ; que Moïse s'était efforcé d'introduire parmi eux le culte du vrai Dieu, ce qui ne lui avait réussi qu'imparfaitement, à en juger du moins par le fréquent retour du peuple à l'idolâtrie. Ces raisons paraissent spécieuses ; mais quand on veut en tirer des conséquences générales, on se trouve en contradiction avec les documents historiques du peuple juif. Partout le culte du vrai Dieu y est enseigné comme le seul vrai, le seul juste, le seul raisonnable. Les ancêtres des Israélites sont représentés, dans la Genèse, comme adorant Jéhovah, créateur du ciel et de la terre, comme combattant le polythéisme dès qu'il se manifeste parmi eux. Si Moïse cherche à arracher le peuple d'Israël à toutes ses relations avec les peuples polythéistes, à le ramener dans la patrie de ses pères, s'il lui défend si expressément de s'unir aux nations cananéennes, c'est dans l'in-

tention de maintenir dans son sein la précieuse croyance au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Th. F.

JÉHU (en hébreu *Iéhou*, en grec Ἰοῦ, Ἰηοῦ, Ἰηοῦς), fils de Josaphat et l'un des principaux officiers de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël. Le culte de Baal était alors répandu par tout le royaume, et protégé par la cour, surtout par Jésabel (*voy.*), mère du roi; les prophètes de Jéhovah étaient méprisés, haïs, persécutés. Élisée (*voy.*), menacé de mort par le roi d'Israël, crut sans doute trouver dans Jéhu un homme capable de rétablir le culte de Jéhovah, de faire honorer les prophètes et renaître la vie religieuse dans le royaume. Il engagea donc un de ses disciples à pousser Jéhu à la révolte contre le roi Joram, et le fit oindre en secret roi d'Israël (l'an 884 av. J.-C.). Jéhu ayant fait part de cet événement aux autres officiers de Joram, ceux-ci, peu attachés à leur ancien maître, et connaissant probablement le caractère entreprenant de Jéhu (2 Rois, X, 20), le proclamèrent roi. Cette manifestation favorable l'encouragea à se rendre en toute hâte à Jizréhel, où Joram s'était retiré pour se faire guérir des blessures qu'il avait reçues au siége de Ramoth-Galaad; Ochozias, roi de Juda, était venu le voir. Aussitôt qu'ils furent instruits de l'arrivée de Jéhu, les deux rois montèrent chacun dans un chariot et allèrent au-devant de lui. Jéhu les tua l'un et l'autre, ainsi que Jésabel, extermina la famille d'Achab, et fit périr une quarantaine des parents du roi de Juda. Ayant fait rassembler tous les prêtres de Baal dans le temple de ce dieu, il les fit tous passer au fil de l'épée, fit détruire le temple et anéantir tout ce qui pouvait rappeler en quelque manière le culte de Baal. Jéhu ne remplit point l'attente d'Élisée; car non-seulement il n'abandonna point le culte des veaux d'or, mais il ne fut guère attaché à la loi de Jéhovah et il imita la conduite criminelle de ses pères. C'est sous ce roi que les Syriens enlevèrent du royaume d'Israël tout le pays situé à l'est du Jourdain. Jéhu régna à Samarie 28 ans sur Israël. — Son histoire est consignée dans le 2ᵉ (suivant les LXX, le 4ᵉ) livre *des Rois* (IX, 1 et suiv.). Th. F.

JÉHU (COMPAGNIES DE), *voy.* COMPAGNIES.

JEJUNUM, *voy.* INTESTINS.

JEMMAPES (BATAILLE DE), 6 novembre 1792. La campagne de l'Argonne (*voy.*), glorieusement terminée par la canonnade de Valmy, venait d'ouvrir aux Français la Belgique, où s'étaient repliées, sur divers points, les troupes de l'armée autrichienne. Le duc Albert de Saxe-Teschen avait étendu sa ligne de défense depuis Ypres et Tournai jusqu'à la Sambre, et, avec 15,000 hommes, attendait sous les murs de Mons (Hainaut) le corps du général Clairfayt qui arrivait en toute hâte de la Champagne. Profitant de cette dispersion des Impériaux, Dumouriez (*voy.*) pouvait aisément s'opposer à la jonction de Clairfayt en portant toutes ses forces sur la Meuse, et de là, tournant la position du duc de Wurtemberg, couper ainsi toute retraite à l'armée autrichienne. Mais, avant tout, Dumouriez voulait une victoire éclatante, qui imprimât un nouvel élan au courage du soldat français. Toutefois il ordonna au général Valence, posté sur la Meuse, de marcher par Givet sur Namur, pour empêcher la jonction de Clairfayt, et couper les derrières de l'armée impériale. Le général D'Harville devait en même temps tourner Mons, et intercepter, de plus près, la retraite des Autrichiens. L'aile gauche, sous les ordres de Labourdonnaye, était chargée d'inquiéter Tournai et de s'emparer des villes maritimes de la Flandre. Dumouriez, au centre, se proposait d'attaquer de front la position des Autrichiens à Mons, et, les ayant dépostés, de marcher droit sur Bruxelles.

Une partie de ce plan avorta. Valence, faute de vivres et de munitions, ne put empêcher la jonction de Clairfayt qui amena au duc Albert un renfort de 12,000 hommes. Après une assez vive attaque au moulin de Bonfon, les Autrichiens, au nombre de 20,000, se replièrent sur les hauteurs de Mons, et se retranchèrent dans les trois villages de Cuesmes, de Jemmapes et de Berthaimont : là, ils établirent leur front de bataille sur une ligne demi-circulaire et que défendaient à la fois des pentes rapides, des taillis, des abatis, une artille-

rie terrible, graduellement étagée, et 20,000 soldats. Le général Beaulieu occupait les hauteurs de Berthaimont. Clairfayt défendait Cuesmes et Jemmapes. Des chasseurs tyroliens étaient dispersés dans les bois et les taillis des pentes, et la cavalerie, postée entre Jemmapes et Cuesmes, devait en couvrir la trouée, et de là, fondre sur nos colonnes.

Dumouriez disposa ses troupes sur une ligne parallèle à celle de l'ennemi, et le 6 novembre 1792 au matin, une vive canonnade s'engagea des deux parts. Tandis que les généraux Ferraud et Beurnonville attaquaient à la fois les deux ailes de l'armée ennemie, Dumouriez attendait au centre l'issue de ce double engagement, pour marcher de front sur Jemmapes, et en déposter Clairfayt. A onze heures, rien encore n'était décidé : mollement attaqué par Ferrand et Beurnonville, l'ennemi n'était point entamé et faisait bonne contenance. Dumouriez détache son aide-de-camp Thouvenot, qui tourne Jemmapes, et, la baïonnette au bout du fusil, gravit intrépidement la hauteur sous le feu des redoutes autrichiennes, et vient menacer leur flanc gauche. Dumouriez alors fait avancer les colonnes du centre que commandait le duc de Chartres (*voy.* Louis-Philippe), et les porte directement vers les hauteurs de Jemmapes. Mais, au même instant, débouche, entre la trouée de Cuesmes et de Jemmapes, la cavalerie autrichienne, qui met le plus grand désordre dans les rangs des troupes françaises. Une brigade est ébranlée, et va découvrir le flanc de leurs colonnes, quand un domestique de Dumouriez, le jeune Baptiste Renard, cédant aux inspirations de son courage, arrête le général de cette brigade, lui signale le danger et lui fait reprendre sa position. En même temps, le duc de Chartres ralliait autour de lui les soldats, qui, pris d'une subite terreur, se dispersaient sous le feu des batteries, et, à la tête d'un bataillon, qu'il appelle le *bataillon de Jemmapes*, il attaque vigoureusement le front de l'ennemi. Clairfayt cependant résistait encore. La victoire restait indécise à l'aile droite. Beurnonville n'avait pu s'emparer de Cuesmes, et il allait battre en retraite, quand Dampierre (*voy.*), à la tête de quelques compagnies, s'élance au milieu d'une redoute. Cette audacieuse tentative déconcerte l'ennemi, et Dumouriez, arrivant alors, rallie autour de lui quelques bataillons, les maintient contre les charges de la cavalerie autrichienne; puis, entonnant avec eux la *Marseillaise*, les lance contre les retranchements de l'ennemi et enlève d'assaut le village de Cuesmes. Ainsi, attaqué de toutes parts, menacé de front et sur les flancs, Clairfayt ne pouvait plus garder sa position. Il se retire en bon ordre, après avoir chèrement fait payer à nos soldats l'honneur de la victoire; car les pertes furent à peu près égales de part et d'autre, et l'armée autrichienne ne fut point inquiétée dans sa retraite. Le général D'Harville avait reçu l'ordre de tourner Berthaimont et de couper les derrières des Autrichiens; mais cet ordre n'ayant pas été assez clairement énoncé, D'Harville s'était contenté de canonner les hauteurs de Berthaimont, et les troupes de Beaulieu, qui n'avaient point été entamées, protégèrent la retraite de Clairfayt.

Telle fut cette victoire de Jemmapes, qui signala le premier pas de l'armée républicaine sur le territoire étranger, et fit tomber la Belgique entre ses mains. Mais l'effet moral qu'elle produisit dépassa encore ses résultats matériels. En France, on cessa de désespérer du salut de la république, et de nombreuses fêtes accueillirent cette heureuse nouvelle. L'Europe absolutiste, au contraire, en fut stupéfaite, et la terreur succéda à son mépris présomptueux pour ces *bandes de va-nus-pieds*, qu'elle prétendait disperser à la première rencontre. A. D-i.

JÉNA, *voy.* Iéna.

JÉNISSEI, *voy.* Iénicei.

JENNER (Edward), médecin anglais dont le nom est inséparable de l'utile découverte de la vaccine (*voy.*), naquit à Berkeley (Glocestershire) le 17 mai 1749. Destiné à la carrière médicale, il reçut à Londres les leçons du célèbre anatomiste John Hunter, qui voulut se l'attacher; mais Jenner revint dans son pays natal, au sein de sa famille, pour cultiver les sciences naturelles et exercer les différentes branches de sa profession. Un mé-

moire de Jenner, plein d'originalité et d'une grande exactitude d'observation sur l'*Histoire naturelle du coucou*, le fit recevoir membre de la Société royale des Sciences de Londres. Les différentes observations qu'il fit en médecine offrent généralement un grand fond d'intérêt et de nouveauté; mais les plus belles, celles qui consacrent à jamais sa gloire, sont celles qui l'amenèrent à découvrir, dans la vaccine, l'antidote assuré de la petite-vérole. Depuis 1776, son attention s'était portée vers cet objet, et ce fut en 1798 qu'il offrit au public sa grande découverte dans le livre intitulé : *An Inquiry into the causes and effects of the variolæ vaccinæ, a Disease discovered in some of the western countries of England, particularly Glocestershire, and known by the name of the* Cow-pox (trad. dans toutes les langues). Les années suivantes, il publia de nouvelles observations, et, en 1801, il fit paraître l'*Origine de l'inoculation de la vaccine*. Bientôt on lui contesta le mérite de l'invention : on exhuma de vieux livres, on rappela des conversations. Rien ne prouve que Jenner en ait eu connaissance, et d'ailleurs il avoue lui-même que depuis longtemps il avait entendu parler de la propriété qu'avait la communication d'une éruption survenant au pis des vaches et appelée *cow-pox*, *picotte des vaches*, pour préserver de la variole; mais ce fait extraordinaire avait été si mal observé que cette opinion populaire était regardée comme un préjugé par les hommes instruits et surtout par les médecins. Que ne doit-on pas dès lors à celui qui a entrepris les expériences nécessaires, et qui, après avoir trouvé la vérité, a su répandre avec succès une méthode si utile au bien de l'humanité?

D'ailleurs, l'examen des titres des différents concurrents viendra naturellement au mot Vaccine.

Jenner fut obligé de sacrifier ses douces habitudes à l'intérêt de sa découverte. Il se transporta à Londres pour en suivre avec plus de facilité les nouveaux essais et répéter les expériences que rendaient nécessaires des objections imprévues. Il eut bientôt la satisfaction de voir tous les pays adopter l'inoculation de la vaccine. L'Angleterre s'empressa d'honorer son mérite par des distinctions flatteuses. La Chambre des communes lui accorda des récompenses qui s'élevèrent à 762,000 fr.; toutes les Académies le reçurent dans leur sein, des médailles furent frappées en son honneur, et de tous côtés des sociétés s'organisèrent pour l'extinction de la petite-vérole. Quand il crut avoir assuré le succès de sa découverte en l'entourant de preuves évidentes, il revint à Cheltenham; mais, resté veuf en 1815, il se retira à Berkeley, où il s'occupait d'appliquer l'inoculation des éruptions cutanées à d'autres maladies, comme à la coqueluche, aux maladies mentales, etc., lorsque, étant dans sa bibliothèque, il fut soudainement frappé d'apoplexie et expira, le 26 janvier 1823, à l'âge de 74 ans. Une statue de marbre blanc exécutée par Sivier lui est élevée dans l'église cathédrale de Glocester. Le docteur Baron, chargé de recueillir et de publier les divers ouvrages de Jenner, a écrit *The Life of Edward Jenner*, Londres, 1827, in-8°. M. Valentin, qu'il avait honoré de son amitié, a publié une *Notice historique sur le docteur Jenner*, Nanci, 1824, in-8°. F. R.

JEPHTÉ (en hébreu *Yiphetach*, en grec Ἰεφθάε ou Ἰεφθής), l'un des juges d'Israël dont l'histoire est racontée dans le livre des Juges (XI, 1 à XII, 7). Issu d'un mariage illégitime, Jephté fut chassé de la maison paternelle dès que ses frères furent devenus grands, et il fut obligé de vivre de rapines. C'est alors qu'il fit connaître son caractère et ses talents militaires. Ses compatriotes étant opprimés par leurs ennemis, les anciens de Galaad le rappelèrent pour repousser les Ammonites. D'abord, Jephté fit des propositions de paix au roi de cette peuplade; comme elles ne furent point acceptées, le guerrier israélite, avant de marcher au combat, fit vœu au Seigneur de lui sacrifier l'être qui sortirait le premier de sa maison et viendrait au-devant de lui, s'il le rendait victorieux de ses ennemis. Ayant attaqué les Ammonites, il les défit complétement; mais quelle ne fut pas sa consternation quand, à son retour, il vit son seul enfant, sa fille chérie, sortant de sa maison et s'avançant vers lui

au son des tambours et des flûtes! Sa douleur fut extrême; mais il se crut obligé d'accomplir son vœu. Sa fille l'y engagea elle-même avec une touchante simplicité, ne regrettant la vie que parce qu'il lui fallait mourir sans être mariée, ce qu'elle envisageait comme une espèce de honte, d'après une idée fort répandue en Orient. Elle se retira donc dans les montagnes, et, après y avoir gémi pendant deux mois sur son triste sort, elle revint auprès de son père, afin qu'il pût accomplir son vœu (XI, 39).

Les sacrifices humains étant contraires à l'esprit et à la lettre du Pentateuque, on s'est demandé souvent comment on pouvait expliquer un pareil fait. L'explication la plus simple, si elle s'appuyait sur d'autres preuves convaincantes, serait celle qu'en ont donnée la plupart des critiques allemands, savoir que le Pentateuque, à cette époque, n'existait pas. Mais l'inobservance d'une loi prouve-t-elle que la loi n'existe pas? Nous partageons bien moins encore l'opinion de ceux qui pensent, avec Grotius et Le Clerc, que ce passage dit seulement que la fille de Jephté fut vouée par son père au célibat, chose totalement inconnue aux Hébreux, et dont le texte, bien expliqué, n'offre aucune trace. La seule explication conforme à ce texte nous paraît être celle que nous avons indiquée plus haut. L'époque des juges, où nous trouvons par exemple un lévite israélite attaché au culte d'une idole (*Juges*, XVII, 7 et suiv.), où la loi de Moïse était presque entièrement oubliée, où « chacun faisait ce qui lui semblait bon » (*ibid.*, v. 6), où les Israélites vivaient au milieu des Cananéens, qui sacrifiaient leurs enfants à Moloch; une époque aussi corrompue explique assez comment un tel sacrifice pouvait être fait par un Israélite.

Après cette victoire, Jephté fut obligé de tourner ses armes contre une tribu d'Israël (XII, 1 et suiv.) : jaloux de la victoire qu'il venait de remporter sans leur secours, peut-être aussi du butin qu'il avait fait, les Éphraïmites lui déclarèrent la guerre. Il leur livra un combat sanglant, où 42,000 hommes d'Éphraïm périrent : tous ceux qui, au lieu de prononcer *Chibboleth* disaient *Sibboleth*, prononciation qui trahissait leur origine, furent massacrés sans pitié. De semblables atrocités nous confirment encore ce que nous avons dit de l'état malheureux où se trouvait alors Israël. Jephté mourut après avoir été six ans juge d'Israël; il avait promis aux anciens de Galaad qu'en cas de réussite il resterait à leur tête pendant toute sa vie (XI, 9. 10). TH. F.

JÉRÉMIE (en hébreu *Yirméyahou*, en grec Ἱερέμιας), l'un des grands prophètes, dont les écrits font partie du canon de l'Ancien-Testament, était originaire d'Anathoth, ville de la tribu de Benjamin, habitée par des prêtres. Son père était le prêtre Helcias, qu'il ne faut pas confondre, comme l'ont fait Clément d'Alexandrie, Eichhorn, etc., avec un grand-prêtre de ce nom qui retrouva, la huitième année du règne de Josias, l'exemplaire de la loi de Moïse conservé dans le temple (2 *Rois*, XXII). Appelé fort jeune à remplir les fonctions de prophète, Jérémie les exerça vers l'an 628 av. J.-C. et jusqu'en 570. Il était par conséquent contemporain de Sophonie et d'Ézéchiel. Repoussé, persécuté par ses compatriotes et ses plus proches parents qui attentèrent même à ses jours (Jér., XI, 21; XII, 6), il alla s'établir à Jérusalem, où, d'après le contenu de ses oracles, il passa la plus grande partie de sa vie publique, prophétisant sur les places publiques, aux portes de la ville, dans les parvis des temples, dans le palais des rois.

L'état moral et religieux des Israélites présentait alors un bien triste spectacle : le peuple tout entier s'abandonnait à l'idolâtrie, malgré les sages réformes que Josias s'était efforcé d'introduire; les troubles politiques qui survinrent après la mort de ce roi, la corruption générale, s'étendant même aux prêtres et aux hommes qui se disaient prophètes de Jéhovah, tout devait contribuer à décourager l'ami sincère de la patrie, le zélé défenseur des institutions de Moïse. Néchos, roi d'Égypte, ayant placé Joachim sur le trône, et en ayant fait descendre Joachas que le peuple avait choisi, l'idolâtrie fut publiquement organisée, le crime marcha tête levée. A plusieurs reprises, Jérémie déclara que la ruine de l'état

serait la suite inévitable de cette dépravation générale; mais le roi jeta au feu le livre qui renfermait ses oracles (XXXVI, 20 et suiv.). Cette perte fut bientôt réparée par le prophète (*ib.*, v. 32). C'est sous Joachin, successeur de Joachim (*voy.* Hébreux, T. XIII. p. 571), que Nabuchodonosor, roi de Babylone, s'empara du royaume de Juda. Le roi fut emmené captif en Chaldée, et Sédécias fut placé sur le trône. De nouveaux malheurs attendaient Jérémie sous ce dernier roi, qui, par faiblesse, se rangea parmi les persécuteurs du prophète, le fit emprisonner, et ne s'opposa même pas aux desseins de ses ennemis qui voulaient le mettre à mort. Jérémie ne dut son salut qu'aux prières d'un courtisan qui lui était favorable.

Bientôt après, Jérusalem, prise par les Babyloniens, fut réduite en cendres. Pendant ces désastres, le prophète ne cessa d'adresser à ses malheureux compatriotes des discours où il les exhortait à la vertu, à la patience, et où il leur faisait comprendre que leurs vices entraîneraient infailliblement la perte de l'état. Tiré de prison par Nabuchodonosor, il obtint la permission d'opter entre un séjour en Babylonie ou dans sa patrie. Jérémie préféra ce dernier, espérant toujours qu'il pourrait être utile aux faibles restes d'Israël que les Babyloniens y avaient laissés, sous Gédalyah, nommé gouverneur par Nabuchodonosor. C'est probablement à cette époque que Jérémie composa sur la ruine de Jérusalem les cinq belles élégies connues sous le nom de *Lamentations*. Gédalyah ayant été assassiné par quelques fanatiques, beaucoup de Juifs, craignant la vengeance du roi de Babylone, se retirèrent en Égypte et forcèrent Jérémie à les y accompagner. Dans cette nouvelle patrie, il ne cessa de rappeler ses coreligionnaires au culte du vrai Dieu; mais ses exhortations ne furent guère écoutées (XLIV, 1 et suiv.). On ne sait rien de bien positif sur la dernière partie de la vie de Jérémie. S'il faut en croire la tradition, il mourut en Égypte, et pendant bien longtemps on montra son tombeau au Caire.

Les discours de ce prophète portent tous le cachet d'une âme profondément émue et affligée des malheurs qui menaçaient ou accablaient sa patrie. Sans être dépourvus de poésie et d'élévation, ces discours sont généralement écrits dans un style fort simple, qui se rapproche beaucoup de la prose. Quelquefois il est diffus et il lui arrive de se répéter. Les prophéties qui s'adressent aux nations étrangères sont beaucoup plus animées et vont quelquefois jusqu'au sublime. C'est dans cette partie principalement qu'il paraît avoir fait des emprunts à d'autres poëtes : que l'on compare Jér., XLVIII, à Isaïe, XV, XVI. D'autres morceaux encore sont des imitations manifestes; par exemple, les versets 14 à 18 du chap. XX, contiennent une copie assez pâle du beau passage de Job, III, 3 et suiv.

La langue dans laquelle Jérémie a écrit n'est pas pure; elle renferme de nombreux araméismes. Toutefois, les fautes de grammaire et de syntaxe que l'on trouve fréquemment dans ce livre doivent sans doute être attribuées aux copistes de l'exemplaire reçu dans le canon, plutôt qu'au prophète lui-même, quoique cette dernière opinion ait trouvé un défenseur, même dans saint Jérôme. Ce Père pense que la ville d'Anathoth ne dut pas fournir à Jérémie l'occasion et les secours nécessaires pour développer son instruction littéraire; mais, comme nous l'avons dit, Anathoth n'était habitée que par des prêtres, et, plus que toute autre, cette ville devait présenter à ses habitants l'occasion de cultiver leur esprit, de parler purement leur langue.

Lorsque Joachim eut fait brûler le livre des oracles de Jérémie, le secrétaire du prophète les écrivit de nouveau sous sa dictée (XXXVI, 27 et suiv.); et le manque d'ordre chronologique que l'on trouve dans le recueil qui nous en est parvenu, pourrait faire penser que le prophète les dicta au fur et à mesure que sa mémoire lui en rappelait les différentes parties; car il n'est guère probable que Jérémie, qui ordinairement a soin d'indiquer l'année du règne des rois sous lesquels il les publiait, eût mis si peu d'ordre dans l'arrangement du livre. Peut-être aussi originairement chaque discours ayant été écrit sur une feuille détachée, on les réunit plus tard en un volume, sans avoir égard ni à l'ordre chronologique, ni à un cer-

tain ordre de matières. Cette dernière hypothèse est confirmée jusqu'à un certain point par l'ancienne version grecque qui intervertit complétement l'ordre des vingt-cinq derniers chapitres du livre. Cette version présente encore plusieurs autres particularités remarquables: beaucoup de mots, de versets, et même des passages entiers qui se trouvent dans le texte hébreu manquent dans les LXX, où l'on trouve au contraire des additions que l'on chercherait en vain dans le texte hébreu. Ces variantes sont très anciennes: Origène et saint Jérôme en parlent déjà; elles prouvent que l'auteur de la version s'est servi d'un exemplaire assez différent de celui qui a été reçu dans le canon de l'Ancien-Testament.

L'authenticité des prophéties de Jérémie en général, de même que celle des *Lamentations* a été admise par tous les critiques; M. de Wette et d'autres ont émis des doutes sur l'authenticité du chapitre L et suiv. On les retrancherait sans inconvénient; car ils ne sont, pour ainsi dire, qu'une répétition de choses que l'auteur a dites précédemment.

Les principaux commentaires modernes sur Jérémie sont celui de Rosenmüller (Leipzig, 1826, 2 vol., en latin); Agier (*Les prophètes nouvellement traduits sur l'hébreu*, etc., Jérémie, Paris, 1821); Dahler (*Jérémie traduit sur le texte original*, etc., 2 vol., Strasbourg, 1825).

Il existait anciennement un ouvrage apocryphe attribué à Jérémie; saint Jérôme en fait mention dans son commentaire sur saint Matthieu, à l'occasion du chap. XXVII. TH. F.

JÉRICHO, ville de la Palestine, située dans la tribu de Benjamin, à peu près à 2 lieues de la rive droite du Jourdain, à 6 ou 8 de Jérusalem, dont elle était séparée par un immense désert appelé le désert de Jéricho ou de Quarantania, renommé par de nombreuses cavernes et par des gorges qui servaient, et qui servent encore souvent, d'asile aux brigands, en sorte que les voyageurs ne parcourent la plaine qu'à la faveur d'une forte escorte. Autour de la plaine où était située Jéricho règnent de hautes montagnes stériles qui la rendent très chaude. Les environs de la ville étaient très riches; le pays, bien arrosé, produisait de beaux palmiers formant près de la ville une forêt de 5 lieues d'étendue, qui valut à Jéricho le nom de la ville aux palmiers (*Deut.*, XXXIV, 3; *Juges*, I, 16; III, 13); les roses de Jéricho, son baume, son miel et ses autres productions n'étaient pas moins renommés. Aujourd'hui, les terres mal cultivées ne produisent guère que du fenouil, le zaqqoûn (espèce de prunier dont l'amande fournit une huile très estimée) et d'autres plantes peu importantes : aussi Jéricho n'est-elle plus aujourd'hui qu'un pauvre village portant le nom de *Richa*, ou *Râha* (d'après Volney), ayant de 2 à 300 habitants; on ne sait même plus positivement si Richa se trouve sur l'emplacement de l'ancienne Jéricho.

Cette ville existait déjà du temps de Josué, et ce fut la première des villes de la Palestine dont le successeur de Moïse s'empara. Les habitants de Jéricho s'étaient retranchés derrière leurs murailles: au lieu de l'attaquer directement, Josué tourna autour de la ville pendant une semaine avec les prêtres, l'arche d'alliance et toute son armée. Les six premiers jours, ils ne firent le tour qu'une fois en vingt-quatre heures; le septième, au contraire, ils tournèrent sept fois; et Josué avertit le peuple de prendre garde au son des trompettes que les prêtres feraient entendre et de pousser alors de grands cris, lui promettant qu'aussitôt les murs de Jéricho s'écrouleraient et que les Israélites pourraient y pénétrer sans résistance. L'Écriture rapporte que cela arriva en effet.

Cette prise miraculeuse de Jéricho a provoqué bien des doutes et bien des explications. Quelques-uns ont rejeté toute l'histoire comme une fable; d'autres n'ont vu là qu'une ville prise d'assaut : suivant eux, Josué aurait fait pratiquer des mines sous les murs, en attirant l'attention des habitants de la ville sur la procession qui passait, pour la détourner des travailleurs; ou bien, un tremblement de terre serait arrivé fort à propos pour accomplir la prédiction de Josué. Aucune de ces explications ne résout toutes les difficultés.

Jéricho doit avoir été reconstruite bientôt après, malgré la malédiction que Josué

prononça contre celui qui oserait en relever les murs; car elle existait du temps des juges (*Juges*, III, 13). Sous les rois, elle parait avoir été le siége d'une école de prophètes (2 Rois, II, 5). Du temps de Jésus-Christ, elle fut embellie par Hérode Ier. Le Sauveur y guérit deux aveugles (Matth., XX, 30 et suiv.); il y fut reçu par Zachée, chef des publicains (Luc, XIX, 1 et suiv.). Durant des siècles, on montrait aux pèlerins un sycomore que l'on disait être celui sur lequel Zachée était monté pour voir passer le Seigneur. Jéricho fut complétement détruite lors des croisades. TH. F.

JÉROBOAM (en hébreu *Yarob'am*, en grec Ἱέροβοαμ). Deux rois de ce nom ont régné sur le royaume d'Israël. *Voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 569-70.

JÉROBOAM Ier, fils de Nabath, de la tribu d'Éphraïm, avait été établi par Salomon pour percevoir les impôts qui pesaient sur la maison de Joseph. Cet emploi l'ayant mis en rapport avec une grande partie de la population, il put apprendre à connaître les nombreuses plaintes qui s'élevaient de toutes parts contre le roi, dont les dépenses extraordinaires l'obligeaient d'accabler le peuple d'impôts. L'affabilité de Jéroboam, la bienveillance avec laquelle il écoutait les plaintes des malheureux, lui attirèrent l'affection du peuple. Un prophète, Ahias, lui annonça qu'à la mort de Salomon dix tribus se détacheraient du royaume pour former un état à part et que lui Jéroboam en serait le roi. Il est assez probable que depuis lors Jéroboam montra par sa conduite et par ses actions quelles étaient ses espérances; car Salomon résolut de le faire mourir. Jéroboam s'enfuit en Égypte, pays qui était l'asile de beaucoup d'autres réfugiés politiques. Après la mort de Salomon, on l'avertit de revenir en toute hâte, et c'est lui qui fut mis à la tête de la députation chargée de porter les plaintes de la nation aux pieds du trône de Roboam, fils et successeur de Salomon. Guidé par des conseillers imprudents, Roboam s'aliéna l'esprit de toute la nation en annonçant que non-seulement les charges dont elle se plaignait ne seraient point diminuées, mais que son intention était de les augmenter. Dès lors, la scission était accomplie: dix tribus se détachèrent et formèrent le *royaume d'Israël*, en proclamant Jéroboam roi, vers l'an 975 av. J.-C. Ses premiers soins furent de fortifier plusieurs des villes du royaume pour avoir un refuge en cas de guerre, et de détacher Israël de Juda autant qu'il était en son pouvoir. Les pèlerinages, qui se faisaient annuellement à Jérusalem de tous les points du royaume, servaient en quelque sorte de lien entre les deux royaumes: il s'agissait de rompre cette union. La chose était facile: le peuple n'étant que trop porté à se livrer à l'idolâtrie, Jéroboam établit le culte d'Apis à Béthel et à Dan; mais en outre, il fit construire un temple destiné au culte de Jéhovah, où il établit des sacrificateurs pris dans les derniers rangs du peuple, qui n'étaient pas lévites, et où il célébra des fêtes en imitation de celles qui avaient lieu à Jérusalem. Alors une partie de la population, attachée au culte de ses pères, quitta le pays et augmenta par là, pour quelque temps, le parti de Roboam; mais le reste du peuple entra dans les vues de Jéroboam, qui, pendant les dix-huit ans que dura le règne de Roboam, fut toujours en guerre ouverte avec ce roi. D'après le livre des *Chroniques* ou *Paralipomènes* (*), il aurait aussi combattu contre Abia, successeur de Roboam, et lui aurait opposé une armée de 800,000 hommes d'élite, nombre qui paraît évidemment exagéré; d'après la même relation, les Israélites auraient perdu, dans cette bataille, 500,000 hommes! Béthel et d'autres villes furent de nouveau réunies à Israël. La durée du règne de Jéroboam Ier fut de 22 ans.

JÉROBOAM II régna en Israël de 825 à 784 av. J.-C.; il était fils du roi Joas, qui avait combattu avec succès les Syriens. Ces ennemis des Israélites leur avaient enlevé une partie de leur territoire: Jéroboam rétablit le royaume dans ses anciennes limites et conquit même quelques villes de Syrie, telles que Damas et Hamath. Par là, le royaume d'Israël devint florissant.

(*) Son histoire est d'ailleurs renfermée dans le 1er livre (3e des LXX) *des Rois*, chap. XI et suiv.

C'est sous ce roi que prophétisèrent Osée et Amos (*voy.* ces noms), dont les livres nous montrent que le luxe et la démoralisation avaient fait de si grands progrès qu'il était impossible que l'état pût subsister encore longtemps. Th. F.

JÉRÔME (*Hieronymus*), *voy.* Hiéronyme.

JÉRÔME (saint), un des plus savants Pères de l'Église, naquit l'an 331 à Stridon, sur les confins de la Dalmatie et de la Pannonie. Eusèbe, son père, était chrétien et tenait un rang distingué dans cette ville. Après avoir fait donner à son fils une excellente éducation, il l'envoya à Rome étudier les belles-lettres et l'éloquence; mais la lecture des poëtes, des philosophes et des orateurs de l'antiquité dont il s'était formé une belle bibliothèque, n'absorba pas tellement le jeune homme qu'il ne trouvât pas plus d'une occasion de se livrer aux passions mondaines. Cependant le remords ne tarda pas à se faire sentir, et pendant un voyage qu'il fit dans les Gaules, Jérôme résolut d'étudier la théologie et de racheter les torts de sa première jeunesse par des exercices de piété. De retour à Rome, il en partit de nouveau pour se rendre à Aquilée, auprès de son ami Rufin. C'est à cette époque que se rapporte sa *Lettre à Innocent*, qui n'est remarquable que parce qu'elle a peut-être été la cause pour laquelle il fut obligé de quitter cette ville et de se retirer à Antioche, où il arriva, l'an 373, après avoir parcouru la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie et la Cappadoce. Attaqué d'une maladie grave et tourmenté par le souvenir des égarements de son adolescence, il essaya, mais en vain, de chercher quelque distraction dans les poëtes et les philosophes du paganisme. Son imagination s'exalta, et il rêva une nuit qu'il se trouvait devant le tribunal de Dieu qui lui reprochait d'être un disciple de Cicéron, et non du Christ, et qui ne voulait lui pardonner qu'à la condition que de sa vie il n'ouvrirait un livre profane.

Dès lors il s'occupa exclusivement de la littérature sacrée, et aussitôt qu'il fut rétabli, il s'enfonça dans les déserts de la Chalcidice, entre Antioche et l'Euphrate, pour y mener une vie ascétique au milieu des moines qui les habitaient. Cependant ce fut inutilement qu'il essaya de chasser les voluptueuses images de son séjour à Rome, par les austérités les plus incroyables. Il y réussit mieux en se livrant tout entier à l'étude de la langue hébraïque, et en s'occupant de quelques travaux littéraires, comme de la *Vie de saint Paul l'Ermite*. Il était même résolu à passer ses jours dans cette affreuse solitude, lorsque les querelles soulevées à Antioche, au sujet des trois *hypostases* dans la Trinité, vinrent l'obliger à quitter sa retraite. Il retourna donc, l'an 379, à Antioche où il reçut l'ordination, mais à la condition qu'il n'exercerait jamais les fonctions du sacerdoce, et où il composa son *Altercation d'un lucifèrien et d'un orthodoxe* qui ne mérite une mention spéciale que par le contraste qu'offre cet écrit avec tous ses autres ouvrages. On y trouve d'ailleurs de précieux documents historiques sur l'arianisme. Il passa de là à Constantinople pour voir Grégoire de Nazianze et profiter de ses leçons. Il paraît que ce fut dans cette ville qu'il se mit à l'étude du grec, puisque sa traduction de la *Chronique d'Eusèbe* se rapporte à l'an 380. Dans cet ouvrage, Jérôme n'a suivi Eusèbe que jusqu'à la destruction de Troie. C'est d'après les historiens latins et la tradition qu'il raconte les événements postérieurs jusqu'à l'an 378. Il traduisit aussi quatorze *homélies d'Origène* qu'il plaçait alors immédiatement après les apôtres, quoique du reste il n'adoptât pas aveuglément toutes ses opinions.

Il alla ensuite à Rome où le pape Damase, dont il avait gagné l'affection par la déférence qu'il lui avait témoignée en renvoyant à sa décision la question des hypostases, le chargea de divers travaux relatifs au synode de 382, et l'engagea à entreprendre une *traduction du Nouveau-Testament.*

A cette époque, en effet, il n'y avait point, dans les églises d'Occident, de traduction publiquement autorisée. On se servait de différentes versions toutes aussi peu fidèles au sens qu'à la lettre, et fort altérées en outre par les copistes. Jérôme en fit la révision en les comparant avec le texte grec; et de peur de scandaliser

les églises par des modifications trop considérables, il s'attacha à conserver autant que possible ce qui existait et ne se permit d'y toucher que lorsque l'original donnait un autre sens; encore se servit-il de l'original vulgaire et non du texte corrigé par Lucien et Hesychius. Ces précautions n'empêchèrent pas qu'on ne le traitât de faussaire et de sacrilége; mais il s'en inquiéta peu, et il entreprit la révision de l'ancienne *traduction latine des Psaumes*, ainsi que la collation de la version d'Aquilée avec le texte hébreu, dans le but de découvrir les altérations que les Juifs, par haine du christianisme, auraient pu faire dans leurs livres saints.

Au milieu de ces importants travaux, Jérôme continuait à se livrer à toutes les pratiques d'une dévotion ardente; et tous ses efforts tendaient à introduire parmi le clergé de Rome les institutions monastiques. Il réunit autour de lui quelques dames romaines, qui s'assemblaient pour écouter ses instructions, pour prier, chanter des cantiques, et qui faisaient vœu de célibat. Les prêtres, qui ne l'aimaient point, cherchèrent à rendre ces liaisons suspectes. Tant que Damase vécut, Jérôme put se contenter de repousser leurs accusations; mais, lorsque son protecteur fut mort, il dut quitter Rome et se retirer en Palestine, l'an 385. Il fut rejoint en route par Paule, une de ces Romaines à la fois pieuses et lettrées, avec laquelle il visita successivement la Palestine et l'Égypte, voyage qu'il sut mettre à profit pour ses travaux littéraires, comme nous le prouvent son *Traité sur les noms propres des Hébreux* et celui *Sur la situation et les noms des lieux cités dans l'Écriture-Sainte*. Paule se fixa définitivement à Bethléem, où elle fonda un monastères d'hommes et un autre de femmes; Jérôme, qu'elle plaça à la tête du premier, se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude de l'hébreu et même de la littérature classique, malgré la résolution qu'il avait prise après ce terrible songe qui avait si vivement agi sur son imagination. Il continua également ses *Commentaires sur les épîtres de saint Paul* commencés à Rome, et entretint une correspondance suivie avec les amis qu'il avait laissés dans cette ville.

C'est à cette époque que se rapportent son *Commentaire sur l'Ecclésiaste*, ses *traductions* de plusieurs ouvrages des Pères de l'Église grecque, ses *Vies de moines célèbres*, ses *Commentaires sur cinq des petits prophètes*, et vraisemblablement sa *traduction nouvelle de l'Ancien-Testament*.

Jérôme parle, en effet, de cette traduction dans son *Traité de la vie et des écrits des auteurs ecclésiastiques*, ouvrage qu'il commença à la demande du préfet du prétoire Dexter et qu'il publia l'an 392 et 393. Aux notices littéraires données par Eusèbe dans son histoire, et qu'il reproduisit presque textuellement, il en ajouta un grand nombre d'autres, principalement sur les Pères latins, ce qui rend son travail, sans doute encore incomplet, très précieux pour les études bibliques.

Jérôme, ardent champion de l'orthodoxie, bien qu'il ne s'y montre pas toujours fidèle lui-même dans ses écrits, eut de vives discussions avec Jovinien au sujet du célibat; avec son ancien ami Rufin, au sujet d'Origène et de ses ouvrages; et avec Pélage, des sentiments duquel, sur plusieurs points de doctrine, il n'était au fond pas très éloigné, ainsi qu'on peut le voir par le traité qu'il écrivit, en 415, contre le pélagianisme, traité où il s'explique sur le libre arbitre et la grâce comme l'aurait fait Pélage lui-même, et où l'on chercherait en vain la doctrine de la prédestination et du péché originel dans le sens de saint Augustin. Mais Pélage avait osé critiquer sa traduction de l'Ancien-Testament, et Jérôme ne le lui pardonna point.

Cette traduction, qu'une invasion des Huns en Syrie, une maladie qui l'avait retenu au lit pendant un an, la douleur qu'il avait éprouvée de la mort de Paule et différentes autres circonstances l'avaient forcé d'interrompre plusieurs fois, avait été terminée enfin l'an 404. Il avait repris ses *Commentaires sur les prophètes*, et il les continuait lentement au milieu des chagrins et des tribulations que lui causaient l'affaiblissement de sa vue, la désolation de Rome prise par Alaric et les violences auxquelles il se vit

exposé de la part des pélagiens soutenus par Jean, évêque de Jérusalem, lorsque la mort l'enleva, en 420, à l'âge de 89 ans.

La vanité tient sans doute une grande place dans le caractère de saint Jérôme : s'attaquer à ses ouvrages était à ses yeux un tort irrémissible, et l'amitié la plus intime même ne mettait pas à l'abri de son ressentiment celui qui l'avait blessé par ce côté-là. Mais ce défaut et la violence de ses passions ne doivent pas effacer à nos yeux le grand mérite de ce Père certainement le plus éloquent de l'Église latine. Son style est pur, brillant, animé, saisissant, plein de sel et d'énergie. On voit qu'il s'est nourri de la lecture des meilleurs écrivains de Rome, dans lesquels il puise à pleines mains; mais malheureusement il ne sait pas s'approprier ce qu'il leur emprunte ni le fondre dans son récit. Ses lettres sont spirituelles, éloquentes; ses écrits polémiques sont plus ardents, plus passionnés. Il avoue lui-même que la hâte avec laquelle il a composé ses ouvrages d'exégèse et de critique ne lui a pas permis d'en soigner le style. Ses traductions des livres de la Bible sont peu coulantes, quelquefois inintelligibles; on voit qu'il s'est trop préoccupé du soin de rester fidèle à l'original; elles n'annoncent pas non plus des connaissances philologiques très profondes, ce que confirment encore ses traductions des Pères, où il tombe souvent dans de grossières erreurs. Ses commentaires et ses préfaces sur les livres de la Bible fournissent de précieuses données à l'histoire critique de l'Écriture-Sainte. Quoique, dans ses interprétations, il s'attache en général au sens littéral, il n'est pas rare cependant qu'il s'égare dans le champ sans bornes de l'allégorie et du mysticisme. Néanmoins, on doit reconnaître qu'il occupe le premier rang parmi les interprètes de l'ancienne Église, tant pour la méthode et la critique que pour les connaissances historiques et philologiques.

On a publié de nombreuses éditions des œuvres de saint Jérôme : nous citerons celles d'Érasme, Bâle, 1516, 9 vol. in-fol.; de Marianus Victorius, Rome, 1565-1572, 10 vol. in-fol; *Cum notis H. Grævii*, Paris, 1608, 4 vol. in-fol., 1624, 3 vol. in-fol., et 1643, 9 vol. in-fol.; d'Adam Tribbechovius, Francfort-sur-le-Mein et Leipzig, 1684, 12 vol. in-fol.; de dom Martianay, Paris, 1693-1706, 5 vol. in-fol.; de Dominique Vallarsi, Vérone, 1734-42, 11 vol. in-fol., édit. revue, Venise, 1762-72, 11 vol. — On peut consulter, sur ce Père, Martianay, *Vie de saint Jérôme*, Paris, 1706, in-4°; Sébastien Dolci, *Maximus Hieronymus vitæ suæ scriptor*, Ancône, 1750, in-4°; L. Engelstoft, *Hieronymus Stridon., interpres, criticus, exegeta, apologeta, historicus, doctor, monachus*, Hanovre, 1797, in-8°. E. H-G.

JÉRÔME DE PRAGUE, *voy.* HUSS et CONSTANCE (*concile de*).

JÉRÔME-NAPOLÉON, connu d'abord sous le nom de JÉROME BONAPARTE, frère cadet de l'empereur Napoléon, ex-roi de Westphalie, prince de Montfort, est né à Ajaccio, le 15 décembre 1784. A neuf ans, il passa en France avec toute sa famille, et fit ses études au collége de Juilly, qu'il quitta après les événements du 18 brumaire (9 novembre 1795) pour entrer dans la marine. Son beau-frère, le général Leclerc, l'emmena à Saint-Domingue; mais bientôt Jérôme revint avec des dépêches, et il échappa ainsi à la terrible maladie qui se répandit dans les rangs de l'armée expéditionnaire. Le premier consul renvoya son jeune frère à la Martinique. Vers la fin de 1802, à la suite de la reprise des hostilités avec l'Angleterre, Jérôme établit une croisière devant la rade de Saint-Pierre et l'île de Tabago. Quelques mois après, les forces ennemies l'ayant obligé de cesser sa surveillance, il se retira aux États-Unis, à New-York, où il épousa (1803) miss Élisabeth Patterson, la fille d'un riche négociant de Baltimore. Ce mariage bourgeois contrariait les idées de grandeur que nourrissait l'esprit ambitieux de Napoléon : aussi le fit-il casser (*voy.* BONAPARTE, T. III, p. 670). Jérôme revint en France, en 1805, au risque de se faire enlever par les Anglais pendant la traversée. Chargé par Napoléon de se rendre à Alger pour y réclamer 250 Génois que le dey retenait en esclavage, il remplit sa mission épineuse avec succès, et fut nommé capitaine de vaisseau, puis commandant d'une escadre de huit vaisseaux de ligne, qu'il

conduisit, en 1806, à la Martinique. Rentré en France, il fut fait contre-amiral, et bientôt déclaré prince français.

En 1807, à la tête d'un corps de Bavarois et de Wurtembergeois, il s'empara de la Silésie. Il était depuis trois mois général de division, lorsque la paix de Tilsitt fut conclue. Elle créa en sa faveur le royaume de Westphalie que Napoléon lui conféra le 18 août 1807; et le 22, il épousa la princesse Catherine-Frédérique, fille du roi de Wurtemberg.

Ce royaume éphémère venait d'être formé avec la Hesse électorale, une partie de l'électorat de Hanovre, le duché de Brunswic, de Magdebourg, la principauté d'Halberstadt, quelques portions de la Saxe et de l'ancien cercle de Westphalie. L'arrière-pensée de Napoléon, en fondant ce nouvel état, était d'y introduire peu à peu la législation française, l'administration française, pour en préparer la fusion éventuelle avec son vaste empire. En attendant l'arrivée du jeune roi, MM. Siméon, Beugnot, Jollivet remplirent les fonctions de régents et celles de ministres de la justice et de l'intérieur, des finances et du trésor; le département de la guerre était confié au général Morio, les affaires étrangères au comte de Fürstenstein, la direction de l'instruction publique à l'historien Jean de Müller.

Jérôme était un homme d'esprit, aimable, séduisant, rempli d'intentions bienveillantes; mais il était écrasé lui-même par les exigences de son frère, qui lui demandait constamment *des hommes et de l'argent*. A peine âgé de 25 ans, il était d'ailleurs dominé par ses passions; et les Mémoires du temps, tout en lui accordant des qualités distinguées, parlent avec assez peu de retenue de la légèreté et de la fougue du jeune roi.

Napoléon se servait de lui comme d'un instrument pour imposer un joug assez rude, mais qu'on s'efforçait d'adoucir par des réformes de détail. Ainsi la servitude fut abolie sous son règne, l'industrie fut délivrée de plus d'une entrave; des améliorations furent introduites dans la législation civile et criminelle, dans le système des impôts; le sort des Juifs ne demeura pas livré plus longtemps à l'arbitraire. A tout prendre, l'administration française laissa quelques bonnes traces dans le nouveau royaume.

Dans la campagne de 1809, Schill, le fameux partisan, fit une invasion dans quelques départements westphaliens; et Dœrnberg (*voy.*) excita des séditions dans ceux de la Fulda et de la Werra, pendant que Jérôme, avec une partie de l'armée, était posté à Dresde et à Leipzig. Bientôt après, le duc de Brunswic-OEls, sortant de la Bohême, se frayait un passage à travers la Saxe et la Westphalie jusque sur les côtes de la Baltique (*voy.* T. IV, p. 293). Indépendamment de ces malheurs inséparables de la guerre, de l'interruption du commerce, des méprises de l'administration nouvelle, les finances de Westphalie eurent à souffrir des prodigalités de la cour. On s'attendait à quelque bon résultat de la convocation d'une diète à la fin de l'année 1809; mais Napoléon empêcha toute libre manifestation de l'esprit public et national.

En 1812, le roi Jérôme commandait un corps allemand. A Varsovie, il étalait un luxe inouï, et une fois entré en campagne, il commit des fautes stratégiques assez graves; ce fut par sa faute que Bagrathion et Barclay de Tolly (*voy.*) opérèrent leur jonction près de Smolensk, le 6 août 1812, et l'empereur Napoléon, justement irrité, renvoya son frère à Cassel.

Il commençait à s'habituer au métier de roi et à faire preuve d'un esprit pénétrant, d'un jugement sain, lorsqu'il fut renversé de son trône. Le général russe Tchernitchef entra à Cassel le 30 septembre 1813. Quinze jours plus tard, Jérôme revit encore pour quelques instants sa capitale; mais il ne profita de ce délai que pour réunir ses effets les plus précieux avant de se réfugier à Paris. Pendant son règne éphémère, la reine, son épouse, avait été l'objet du respect général.

Au moment de la chute de l'empereur, en avril 1814, Jérôme allait rejoindre Marie-Louise à Blois, tandis que la princesse Catherine s'acheminait vers le Wurtemberg. En quittant Paris, près de Fontainebleau, elle fut arrêtée et dévalisée par un ancien chouan, le marquis de Maubreuil, qui avait fait partie de sa maison à Cassel.

Au commencement de 1815, Jérôme

résidait à Trieste avec sa famille, lorsqu'il apprit que le prisonnier de l'île d'Elbe avait rompu son ban. Il s'embarqua en secret sur une frégate napolitaine, et se trouva de retour à Paris au mois d'avril. Au combat du bois de Hougoumont, il culbuta deux fois l'élite des troupes anglaises et se fit blesser au bras. A Waterloo, il se battit en brave, et paya noblement sa dette à son frère.

Le 27 juin, il quitta Paris en secret, et après avoir erré longtemps en Suisse, il s'établit au château d'Ellwangen, dans le Wurtemberg; au mois de juillet 1816, il fut créé prince de Montfort par le roi de ce pays. Depuis, il a résidé alternativement dans une terre près de Vienne, à Trieste, dans la Marche d'Ancône et à Rome.

Le prince Jérôme a un fils, du même nom que lui, né à Trieste le 24 août 1814, et une fille (Mathilde) née en juin 1820. Cette dernière a récemment (1840) épousé M. Anatole Demidof (*voy.*), qui venait de se faire conférer le titre de prince italien, et auquel ce mariage, célébré à Rome et béni par un prêtre romain, suscita une grave responsabilité envers les lois de son pays; cette bénédiction n'étant jamais accordée par l'Église qu'en vertu de stipulations positives sur la religion des enfants qui naîtront d'un mariage. Aussi M. Demidof a-t-il immédiatement été appelé à Saint-Pétersbourg. L. S.

JERSEY et **GUERNESEY**. Ces deux îles, les plus importantes du groupe que l'on désigne en anglais sous le nom de *Channel Islands* (îles du Canal ou de la Manche), et chez nous sous celui d'*Îles Anglo-Normandes*, sont situées à 28 lieues sud du point le plus proche de l'Angleterre (Portland), et à 5 lieues et demie seulement (Jersey) des côtes ouest de la Normandie, dont on croit, d'après des rapports géologiques frappants, qu'elles faisaient autrefois partie et qu'elles ont été séparées par quelque grand bouleversement naturel.

Jersey, en latin *Cæsarea*, a 4 lieues de long et 2 de large. On y compte 2 villes, Saint-Helier et Saint-Aubin, et 12 paroisses, divisées elles-mêmes en vingtaines; sa population est de 34,000 âmes. Le sol, très morcelé, y est d'une fertilité remarquable. Les principaux produits de l'île sont le beurre, le cidre, les pommes de terre, les pommes et les poires, dont elle exporte une partie. Elle emploie à son commerce environ 180 navires. Le langage officiel est le français, tel à peu près qu'on le parlait en Normandie au XIVe siècle. Cependant l'anglais est aussi en usage, surtout à Guernesey, et généralement compris. La religion dominante est l'anglicane; mais on y retrouve, outre deux chapelles catholiques, toutes les sectes protestantes possibles : calvinistes, presbytériens, méthodistes, baptistes, bryanites, etc. Les îles anglo-normandes ont conservé leurs lois, leurs coutumes et une indépendance presque complète, ne reconnaissant que les ordonnances du roi *en conseil*, et ces ordonnances même n'y étant obligatoires qu'après que la cour royale de chacun des grands bailliages les a enregistrées. A ce léger protectorat près, chacun des deux bailliages est un véritable gouvernement municipal et républicain. Le pouvoir civil réside dans un conseil suprême de 38 personnes, dont 24 élues par le peuple, savoir : le gouverneur de l'île nommé par le roi, qui a le commandement du château et de la garnison; 12 jurés élus, les 11 recteurs et le doyen, correspondant aux 12 paroisses; 12 connétables (officiers de police) choisis dans chaque paroisse, et un bailli ou président désigné par la couronne. Ce corps ainsi constitué s'appelle l'assemblée des États; il remplit toutes les fonctions d'une législature. Le droit électoral s'exerçait autrefois de la manière la plus large. Tous les habitants, sans exception, jusqu'aux soldats de la garnison, pouvaient concourir à l'élection des magistrats. Charles II restreignit la capacité à ceux qui contribuent d'une manière quelconque à l'impôt, du reste excessivement modique, que l'île s'impose à elle-même; car elle ne paie pas un sou à l'Angleterre. Quant au pouvoir judiciaire, il est exercé par une cour royale composée de 12 jurés et du bailli. Les lois en vigueur sont l'ancienne coutume de Normandie, les constitutions des ducs, sauf les modifications apportées dans les pénalités barbares du moyen-âge. On y retrouve la clameur de haro (*voy.*), le ju-

ry en matière criminelle, des sénéchaux, des vicomtes, toute la nomenclature féodale des anciens temps, sans parler de coutumes curieuses qui semblent remonter à l'ère patriarcale des peuples.

Guernesey (*Sarnia*) a 3 lieues de long sur 2 de large, 10 paroisses et une ville, Port-Saint-Pierre. La population est de 25,000 habitants. On y remarque un château et un collége, tous deux créations de la reine Élisabeth. Cette île est plus anglaise que Jersey ; le gouvernement y est moins démocratique, et il n'y a point de jury. En revanche, la division de la propriété y est poussée si loin que, tandis qu'en Angleterre on compte 3 acres de terre pour une personne, à Guernesey on compte 3 personnes pour un acre de terre.

L'histoire obscure et négligée de ces îles a conservé les traces du culte druidique attesté par des monuments qu'on nomme dans le pays *Poquelays*, celles du conquérant des Gaules empreintes dans plusieurs noms de localité (*la petite Césarée*, etc.), et le souvenir des incursions des pirates du Nord. Le christianisme y fut prêché par saint Magloire, mort à Jersey l'an 575. Elles formaient, au civil, une dépendance du duché de Normandie, et ressortissaient, au spirituel, de l'évêché de Coutances. Lorsque, en 1199, Philippe-Auguste confisqua la Normandie, sur Jean-sans-Terre, 12me duc et 6me roi d'Angleterre de la race normande, les îles de Jersey, Guernesey, etc., restèrent fidèles à ce prince. Chose curieuse, quoique tous les historiens aient dédaigné d'en parler ! attaquées par la France, elles lui opposèrent une résistance énergique, et l'indolent monarque qui s'était laissé dépouiller de ses plus belles provinces sans s'émouvoir, fut si touché du dévouement que ce coin de terre montrait en sa faveur, qu'il s'y transporta avec les débris de ses forces, en chassa l'ennemi, et accorda à ces petites îles, qui désormais représentaient à elles seules le territoire anglo-normand, berceau de ses pères, des priviléges importants dont elles ont joui jusqu'à ce jour. Pendant la guerre civile, elles restèrent fidèles à la cause royale. Charles II, exclu du reste de son royaume, y trouva deux fois un asile, et le château d'Élisabeth (Guernesey) ne se rendit aux troupes parlementaires qu'après la plus vigoureuse résistance. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1781, un officier français, le baron de Rullecourt, à la tête de 300 hommes seulement, tenta un coup de main sur l'île de Jersey. Déjà il s'était emparé de Saint-Helier, lorsqu'accablé par le nombre, il périt avec la poignée de braves qui l'accompagnaient.

De tout temps, la position de ces îles en a fait le refuge des émigrés des deux pays. Des familles entières d'industriels français y cherchèrent un asile lors de la révocation de l'édit de Nantes. A l'époque de notre première révolution, les nobles et les prêtres y affluèrent.

Jersey est la patrie de Robert Wace, auteur du roman de Rou. Dans la liste de ses gouverneurs, on remarque les noms de sir Walter Raleigh, et de Jean Cavalier, chef des protestants des Cévennes (*voy.* Camisards).

Nous n'avons en français qu'un seul ouvrage sur les îles anglo-normandes : c'est celui de Lerouge, *Histoire des îles de Jersey et de Guernesey*, Paris, 1757, in-12. Il en existe un bien plus grand nombre en anglais : *Histoire de Jersey*, par Falle, 1694, in-8°; *Histoire de Guernesey*, par W. Berry, 1815, in-4°; —*des Iles de la Manche*, par le docteur Inglis, 1834, 2 vol. in-8°; *Cæsarea*, Londres, 1840, etc., etc. R-y.

JERSEY (New-), *voy.* États-Unis.

JÉRUSALEM, ancienne capitale de la Palestine (*voy.*) et la ville sainte non-seulement des Juifs, mais aussi des chrétiens, et même des Musulmans, comme l'attestent son nom arabe, *El-Kods*, et son nom turc, *Kudsi-Cherif*, qui signifient tous deux *la sainte*. Après avoir longtemps porté le nom de *Jébus*, ou *ville des Jébusites*, et celui de *Salem*, elle fut appelée Jérusalem (*Iérouchalaïm*) de deux mots hébreux signifiant *possession de la paix*. Les Grecs et les Latins en on fait *Hierosolyma*, ou, par abréviation, *Solyma*. L'importance de cette ville dans l'histoire sainte nous oblige à la décrire avec quelques détails. S.

Entre le mont Liban et l'isthme de Suez, le Jourdain et la Méditerranée, s'étend un plateau élevé de 2,200 pieds

au-dessus du niveau de la mer et couronné de collines rocailleuses. C'est entre trois de ces collines : *Sion* ou *Tsion* * (242 pieds d'élévation), *Akra* (hauteur depuis nivelée) et *Moriah* (141 pieds de haut), sous le 31° 47' de latitude N. et le 53° 21' de longitude orientale (d'après Seetzen) que reposait jadis, comme sur un lit de pierres, et que repose encore aujourd'hui la sainte ville. La position de la Jérusalem de Salomon et des Hérodes est encore facile à reconnaître; mais ce qui ne l'est pas autant, c'est de la rebâtir en quelque sorte, comme vient de l'essayer encore M. l'abbé Dupuis**, de la tirer de la poudre qui la couvre depuis des siècles, avec son temple, ses palais, ses piscines, ses aqueducs, ses places publiques et ses rues. Malheureusement nous manquons de renseignements clairs, précis, suffisants, sur la topographie de cette ville. Ce que les historiens grecs et latins nous apprennent, se réduit à si peu de chose qu'il est permis de n'en tenir aucun compte. Quant aux écrivains sacrés, ils ne s'adressaient guère qu'à leurs compatriotes, et par conséquent ils n'ont pas jugé nécessaire de décrire des lieux parfaitement connus de leurs lecteurs. Si Josèphe, dans son histoire de la *Guerre des Juifs* (surtout V, 4) et dans ses *Antiquités judaïques*, nous a laissé des indications précieuses, on ne doit pourtant pas oublier qu'il écrivait dans la seconde moitié du 1er siècle de notre ère, qu'il ne pouvait parler, comme témoin oculaire, que de l'état de la Jérusalem des Hérodes, et que, dans la description qu'il donne de la Jérusalem de Salomon, il devait s'appuyer soit sur la tradition, soit sur les annales juives. Or, il contredit en plus d'un endroit les livres de l'Ancien-Testament, et il se contredit lui-même si souvent qu'on ne sait plus à quoi s'en tenir avec lui.

Le seul monument de la Jérusalem de Salomon dont nous possédions une description un peu détaillée (1 *Rois* *, VI, 2; *Paralip.*, III), c'est le Temple; encore est-il difficile de s'en former une idée nette, même avec le secours de Josèphe (*De Bello Judaic.*, V, 5; *Archæol.*, XV, 11).

Ce temple si célèbre, situé sur le mont Moriah, n'avait point les dimensions colossales qu'on est porté à se figurer. Sa longueur était de 60 coudées (72 pieds); sa largeur de 20, et sa hauteur de 30. Sur cet édifice en pierres de taille si bien polies et si bien jointes qu'il semblait ne former qu'un seul bloc de marbre, ou plutôt de pierre calcaire, s'en élevait un autre de même grandeur. Tout autour se trouvaient trente chambres en forme de galeries communiquant les unes avec les autres, et portant deux étages de pièces absolument semblables. L'intérieur de l'édifice était lambrissé de bois de cèdre depuis le haut jusqu'en bas; et ces lambris étaient si bien travaillés, si bien dorés, qu'on ne pouvait y entrer sans être ébloui. Le pavé, en marbre précieux, était recouvert d'un parquet de sapin tout revêtu d'or. Le temple était divisé en deux parties : l'une, *le Saint des saints*, était consacrée à Dieu et renfermait l'arche d'alliance (*voy.*); l'autre, *le Saint*, était destinée aux sacrificateurs. On entrait de l'une dans l'autre par de grandes portes de bois d'olivier couvertes de plaques d'or et de voiles de lin brodés de palmes, de festons et de fleurs de diverses couleurs. Le portique, long de 20 coudées et large de 10, regardait l'Orient et donnait entrée sur le vestibule du temple. De chaque côté s'élevait une colonne en bronze, surmontée d'une corniche de fonte en forme de lis, ornée de feuillages d'or, et à laquelle pendait une quantité de grenades de fonte. Tout autour de l'édifice régnait une cour au milieu de laquelle fumait l'autel d'airain ou l'autel des holocaustes.

(*) La colline de Sion, très abrupte du côté du midi, mais s'aplatissant vers le nord, renfermait dans sa citadelle le palais de David. Elle avait au nord le mont Akra, ainsi nommé du château-fort qu'Antiochus Épiphane y avait construit et que Simon Macchabée avait fait raser; et au nord-est, le mont Moriah, ou la colline du Temple. Sous le nom de Sion, le sanctuaire était fréquemment compris; c'est que là se trouvait d'abord le saint tabernacle, avant que Salomon bâtît le temple sur le mont Moriah. Au dehors, vers l'orient, s'élevait la montagne *des Oliviers*, et les collines environnantes étaient généralement plus hautes que celles de la ville. S.

(**) *Plan de Jérusalem et de ses faubourgs, telle que cette ville célèbre existait du temps de Jésus-Christ*, avec un vol. d'*Introduction*, Paris et Nantes, 1841. Ce plan est fictif en très grande partie. S.

(*) Nous citons d'après le texte hébreu.

Si l'on ajoute à ce temple la *maison royale* (palais de David), celle *du bois du Liban*, le *palais de la fille de Pharaon*, trois constructions de Salomon, et la forteresse de *Millo**, bâtie par David, au nord ou au nord-ouest du mont Sion, on aura tous les édifices un peu remarquables dont il soit question dans l'Ancien-Testament avant la destruction de Jérusalem par les Chaldéens.

Lorsque les Juifs obtinrent de Cyrus la permission de relever les murs de leur ville, on devait vraisemblablement reconnaître encore les traces de l'ancienne enceinte, et il est probable qu'on donna à la nouvelle la même étendue. Dans ce cas, la population aurait été à l'aise entre ses murailles, puisqu'en doublant même le nombre de ceux que le sort désigna pour habiter Jérusalem, on ne trouve pas 9,000 âmes (Néhémie, III et XI).

Les seuls édifices cités dans les livres apocryphes, sont, outre le temple rebâti sur le modèle de celui de Salomon, un palais sur le mont Sion et la forteresse dans la ville basse (Akra). Hérode acheva ces bâtiments ou les agrandit.

A cette époque, Jérusalem se divisait en deux parties : la *vieille ville* et la *ville neuve* ou *Bézétha*. La *vieille ville* renfermait les quartiers de la *ville haute*, *cité de David* ou *Sion*, ceinte d'un mur flanqué de 60 tours et séparée par un profond ravin, le *Tyropœon* (faiseur de fromages) de Josèphe, de l'*Akra* qui, malgré son nom, était la *ville basse*, et qui, également entourée d'un mur avec 14 tours, était séparée par un autre ravin du *quartier du Temple* ou *mont Moriah***. Ces trois quartiers avec leurs fortifications particulières formaient comme une immense citadelle, dont les points dominants étaient le *palais royal* et l'*Antonia*, et protégeaient, avec la colline fortifiée d'*Ophel*, la source de *Siloah*, qui avait une importance extrême pour la défense d'une ville bâtie sur un terrain aride et éloignée de tout cours d'eau un peu considérable.

Le *palais royal*, élevé sur l'emplacement de la forteresse de Millo, était un bâtiment qui contenait, selon Josèphe, d'immenses salles, des jardins, des cours, des bassins et des citernes alimentés par des conduits souterrains. Il était séparé du reste de la ville par un mur de 30 coudées de haut (36 pieds) et défendu par trois fortes tours : celle d'Hippicus, de forme carrée et construite en énormes blocs de pierre; celle de Phasaël, la plus haute de toutes, et celle de Marianne, surmontée, ainsi que les deux autres, de belles constructions en bois.

L'*Antonia* (appelée d'abord *Baris**), tour fortifiée, bâtie par les princes asmonéens (Jean Hyrcan) et agrandie par Hérode-le-Grand, formait un carré de 300 pieds environ sur chaque face, et flanqué aux quatre angles de hautes tours dont l'une dominait le Temple où conduisait encore un passage souterrain et qui le joignait au sud-est.

Ce *Temple* présentait alors des proportions colossales, grâce aux immenses travaux ordonnés par Hérode pour élargir dans tous les sens et aplanir le sommet du mont Moriah, qui formait une plate-forme de 600 pieds carrés, enceinte d'une épaisse muraille, première ligne de défense. Ce premier carré en renfermait un autre, où l'on parvenait en montant plusieurs degrés et qui était entouré d'un mur de trois pieds de haut, infranchissable pour les Gentils. Sur la plate-forme de ce carré s'en élevait un troisième dont les épaisses murailles formaient la seconde ligne de défense, et dans l'intérieur duquel on en avait construit un quatrième, également élevé de plusieurs degrés au-dessus de la seconde plate-forme. Il n'était permis qu'aux prêtres et aux lévites (*voy.*) de pénétrer dans ce dernier carré, à l'angle occidental duquel était le Temple proprement dit. Ce Temple, de 120 pieds de long et de haut sur 72 de large, regardait l'orient, et avait deux ailes de 24 pieds chacune. On y entrait par la *porte de Nicanor*, porte de bronze si massive et si lourde qu'il fallait vingt hommes pour l'ouvrir. La première enceinte, fermée de trois côtés, était percée, à l'occident, de quatre portes dont l'une conduisait au palais au moyen d'un

(*) Ce nom signifie en hébreu rempart. S.

(**) *Voy.* la 1re note de la page précédente. S.

(*) Rosenmüller, dans son *Archéologie biblique*, t. II, 2e partie, p. 227, et t. Ier, 1re partie, pag. 311, dérive ce nom de *Birah*, que le texte hébreu emploie aussi par rapport au *château* de Suse. S.

pont jeté sur le ravin Tyropœon, prolongement des deux autres, qui séparait le mont Moriah du mont Sion ; deux menaient à des degrés par lesquels on descendait dans la partie de la ville appelée *le Faubourg* et située au midi, entre ces deux collines ; la quatrième enfin donnait sur un double escalier qui conduisait au quartier d'Akra. La première et la seconde muraille étaient ornées intérieurement de péristyles dont les toits en terrasse pouvaient servir à la défense. La seconde était percée de neuf portes dont quatre au nord, quatre au sud et une à l'orient*. Cette dernière conduisait au parvis des femmes qui communiquait avec la cour intérieure. Outre ces enceintes, ces péristyles, ces cours, le Temple comprenait encore plusieurs bâtiments destinés aux usages du culte. A l'intérieur, il était, à ce que nous apprend Josèphe, d'une extrême magnificence. L'or et l'argent y resplendissaient partout.

A la place qu'il occupait, s'élèvent aujourd'hui deux mosquées : l'une, *El-Sakharah*, au centre de la plate-forme; et l'autre, *El-Aksah*, à l'extrémité sud-est de la terrasse.

« La première, dit un poëte célèbre qui l'a visitée il y a peu de temps, appelée aussi la mosquée d'Omar, édifice admirable d'architecture arabe, est un bloc de pierre et de marbre d'immenses dimensions à huit pans; chaque pan orné de sept arcades terminées en ogive; au-dessus d'un premier ordre d'architecture, un toit en terrasse d'où part tout autour un autre ordre d'arcades plus rétrécies, terminées par un dôme gracieux couvert en cuivre, autrefois doré. Les murs de la mosquée sont revêtus d'émail bleu; à droite et à gauche s'étendent de larges parois terminées par de légères colonnades moresques, correspondant aux huit portes de la mosquée. De hauts cyprès disséminés comme au hasard, quelques oliviers et des arbustes verts et gracieux, croissent çà et là entre les mosquées, relèvent leur élégante architecture et la couleur éclatante de leurs murailles par la forme pyramidale et la sombre verdure qui se découpent sur la façade des temples et des dômes de la ville*. » Au milieu de cette mosquée se trouve la pierre sur laquelle Jacob doit avoir reposé sa tête. Les Musulmans prétendent y reconnaître l'empreinte qu'y laissa le pied de Mahomet lorsqu'il monta au ciel.

(*) *Voir* le détail de ces portes dans l'*Archéol. biblique* de Rosenmüller, t. II, 2e partie, p. 236 et suiv. S.

Parmi les monuments chrétiens, on doit placer en première ligne l'église du Saint-Sépulcre, bâtie, selon la tradition vulgaire, sur le Calvaire (*voy.*), petite colline rocailleuse telle qu'on en rencontre partout aux environs de Jérusalem. « C'est, dit le voyageur que nous prenons pour guide, un vaste et beau monument de l'époque byzantine. L'architecture en est grave, solennelle, grandiose et riche. Elle est chargée de décorations grecques, gothiques et arabesques. Le centre de la coupole est occupé par un petit monument en forme de carré long, orné de quelques pilastres, d'une corniche et d'une coupole de marbre; le tout d'un mauvais goût et d'un dessin tourmenté et bizarre. Il est divisé en deux petits sanctuaires : dans le premier, se trouve la pierre où les anges étaient assis quand ils répondirent aux saintes femmes : *Il n'est plus là, il est ressuscité;* le second renferme le sépulcre, recouvert encore d'une espèce de sarcophage de marbre blanc qui entoure et cache entièrement à l'œil la substance du même rocher primitif dans lequel le sépulcre était creusé. Des lampes d'or et d'argent, alimentées éternellement, éclairent cette chapelle, et des parfums y brûlent nuit et jour. »

On cite encore, parmi les monuments remarquables de Jérusalem, le couvent des Arméniens dont l'église est fort riche et fort élégante ; le couvent latin des Franciscains, vaste construction irrégulière et de différentes époques, qu'on prendrait volontiers pour une forteresse, et qui doit occuper l'emplacement de la maison de Joseph ; la tour des Pisans, château gothique comme on en voit partout, mais dont les fondements énormes remontent sans doute à la plus haute antiquité (château de David); le tombeau de David, petite salle voûtée avec trois sépulcres de pierre noirâtre ; la *porte judiciaire* par où sortaient, dit-on, les criminels qu'on exécu-

(*) M. de Lamartine, *Souvenirs d'Orient.*

taitsur le Golgotha (*voy.*); l'arc de l'*Ecce Homo** où commence la *voie douloureuse*, c'est-à-dire le chemin que la tradition vulgaire fait parcourir au Sauveur lorsqu'il fut conduit au Calvaire, situé vers le nord-ouest.

Cette *voie douloureuse* est comptée comme une des trois grandes rues de Jérusalem. Les deux autres, la rue de la Porte de la Colonne et celle du Grand Bazar, coupent la ville du nord au midi et du couchant au levant. Outre ces trois rues, M. de Chateaubriand** donne les noms de sept petites, toutes si sales, si étroites et si obscures, que les ruelles les plus négligées de nos villes offrent plus de propreté et d'élégance. « Entrez dans la ville, dit ce voyageur célèbre : vous vous égarez dans de petites rues non pavées, qui montent et descendent sur un sol inégal, et vous marchez dans des flots de poussière ou parmi des cailloux roulants. Des toiles jetées d'une maison à l'autre augmentent l'obscurité de ce labyrinthe ; des bazars voûtés et infects achèvent d'ôter la lumière à la ville désolée; quelques chétives boutiques n'étalent aux yeux que la misère. Personne dans les rues, personne aux portes de la ville ! »

Les environs ne sont pas propres à consoler de la tristesse intérieure de Jérusalem. « L'aspect général des environs de Jérusalem, dit M. de Lamartine, peut se peindre en peu de mots : montagnes sans ombre, vallées sans eau, terre sans verdure, rochers sans terreur et sans grandiose ; quelques blocs de pierre grise perçant la terre friable et crevassée; de temps en temps un figuier auprès, une gazelle ou un chacal se glissant furtivement entre les brisures de la roche ; quelques plants de vigne rampant sur la cendre grise ou rougeâtre du sol ; de loin en loin un bouquet de pâles oliviers jetant une petite tache d'ombre sur les flancs escarpés d'une colline ; à l'horizon, un térébinthe ou un noir caroubier se détachant triste et seul du bleu du ciel ; les murs et les tours grises des fortifications de la ville apparaissant de loin sur la crête de Sion : voilà la terre. Un ciel élevé, pur, net, profond, où jamais le moindre nuage ne flotte et ne se colore de la pourpre du soir et du matin. Du côté de l'Arabie, un large gouffre descendant entre les montagnes noires et conduisant les regards jusqu'aux flots éblouissants de la mer Morte, et à l'horizon violet des cimes des montagnes de Moab. Pas un souffle de vent murmurant dans les créneaux ou entre les branches sèches des oliviers ; pas un oiseau chantant ni un grillon criant dans le sillon sans herbe ; un silence complet, éternel, dans la ville, sur les chemins, dans la campagne. »

La Jérusalem actuelle occupe encore à peu près le même emplacement que l'ancienne; seulement, elle semble avoir glissé sur le flanc du mont Sion qu'elle a laissé couvert de ruines. Son enceinte actuelle est l'ouvrage de Soliman (1543) ; elle est construite en pierres de taille unies par du ciment, flanquée de 40 tours et de 26 demi-tours de force et à distance inégales. La hauteur du mur est de 56 pieds ; il est percé de sept portes, parmi lesquelles on cite celle de Bethléem, avec deux tours à créneaux gothiques ; celle de Damas, charmant monument dans le goût arabe ; la Porte Dorée, avec deux arcades d'ordre corinthien, murée par les Musulmans; celle de Saint-Étienne ou de Marie aux quatre lions sculptés dans la pierre. Selon M. Prokesch (*Voyage dans la Terre-Sainte*, allem.), cette muraille a 5,478 pas ou à peu près deux lieues de circonférence. On évalue la population de Jérusalem à 20 ou 30,000 habitants, chrétiens, mahométans et juifs. La principale industrie consiste à fabriquer des rosaires, des reliques et des amulettes, dont le débit diminue avec le nombre des pèlerins.

Histoire. S'il faut en croire Josèphe (*Archæol.*, I, 19), Jérusalem fut fondée par le grand-prêtre Melchisédek, qui la nomma *Salem*. Ce qui est plus certain, c'est qu'à l'époque de la conquête de la terre promise, 1500 ans avant notre ère, elle appartenait aux descendants de Jé-

(*) Sur le plan de M. l'abbé Dupuis, cet arc soutenant une galerie appelée Xystus, qui part d'un côté du prétoire, s'appuie de l'autre contre la citadelle Antonia ; mais on ne peut dire avec certitude si le prétoire n'était pas compris dans cette dernière. S.

(**) *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, t. III.

bus. Dans le partage du pays conquis, Josué la donna à la tribu de Benjamin. Cependant, il paraît que les Jébusites ou restèrent les maîtres d'une partie de la ville ou s'en emparèrent de nouveau. Au reste, depuis Josué jusqu'à David, c'est-à-dire pendant près de quatre siècles, l'histoire de Jérusalem est fort obscure, et il est difficile de dire à qui cette ville appartint réellement pendant cette période, des Hébreux ou des Jébusites, de la tribu de Juda ou de celle de Benjamin.

David en fit la conquête définitive (2 Sam.*, V, 1-3; 1 *Paral.*, XII, 1-3). C'était déjà une place très forte pour le temps; mais David, qui voulait en faire la capitale de ses états, y ajouta de nouvelles fortifications. Salomon songea moins à la défense qu'à l'embellissement de Jérusalem; car, placée au centre d'un royaume considérable, elle avait peu à craindre de se voir assiégée. Il n'en fut plus de même lorsqu'elle devint presque une place frontière, sous Roboam. On augmenta donc ses fortifications, sans réussir toutefois à empêcher l'ennemi d'y pénétrer à plusieurs reprises.

Pillée par le roi d'Égypte et par Joas, roi d'Israël, elle repoussa victorieusement les attaques de Retsin (Rasin), roi de Syrie, et de Pékakh ou Phacée, roi d'Israël (*voy.* Hébreux, T. XIII, p. 570), ainsi que celles des lieutenants de Sennachérib. Moins heureuse plus tard, elle succomba sous les coups d'Assarhaddon, roi d'Assyrie, de Néchao, roi d'Égypte, et enfin de Nabuchodonosor, qui la détruisit environ 586 ans avant notre ère. Elle l'avait arrêté près de deux ans sous ses murailles.

Après 70 ans de captivité, Cyrus permit aux Juifs de retourner dans leur patrie; 42,000 environ revinrent. Ils rebâtirent la ville et le temple. Cet ouvrage, interrompu pendant quelque temps, ne fut achevé qu'au bout de 20 à 24 ans. *Voy.* Juifs.

A la chute de l'empire des Perses, Jérusalem passa sous la domination macédonienne. Qu'Alexandre l'ait visitée et qu'il ait offert des sacrifices dans le temple, comme le prétend la tradition juive, c'est ce qui n'est nullement prouvé. Après la mort du conquérant, elle fut réunie à l'Égypte; mais Antiochus-le-Grand s'en empara, et ses successeurs y établirent une garnison qui s'abandonna aux plus coupables excès. La valeur des Macchabées (*voy.*) la délivra, et, redevenue dès lors le centre de la nationalité juive, Jérusalem acquit bientôt de l'importance et vit augmenter successivement sa population. L'an 132 av. J.-C., Hyrcan la défendit longtemps contre Antiochus Sidète. L'an 63, la division s'étant mise entre Aristobule et Hyrcan II, celui-ci appela à son secours Pompée, l'introduisit dans la ville, et l'aida à s'emparer du Temple après un siége de trois mois. De son côté, Antigone, fils d'Aristobule, implora la protection des Parthes, qui fondirent sur la Judée, entrèrent dans Jérusalem et emmenèrent Hyrcan prisonnier. Mais Antigone ne jouit pas longtemps de son triomphe. Les Romains reconnurent pour roi l'Iduméen Hérode (*voy.*), qui marcha contre Jérusalem à la tête d'une armée et s'en empara. Pour s'assurer de sa soumission, il commença par en fortifier les points principaux; puis il songea à son embellissement et la couvrit de superbes monuments. Ses successeurs l'imitèrent, et la ville s'étant agrandie au sein de la paix dont elle jouissait, Agrippa entoura d'une enceinte le nouveau quartier qui s'était formé au nord. Cependant, les exactions des gouverneurs romains devenant de plus en plus intolérables, les habitants se soulevèrent, s'emparèrent de la ville basse et du Temple, et forcèrent les soldats romains, les principaux de la ville et le roi Agrippa lui-même, à se retirer dans la ville haute, d'où ils finirent par les chasser aussi. Maîtres de la ville, les révoltés se divisèrent en deux partis : celui des zélateurs, commandé par Jean, et celui du grand-prêtre Ananus, qui mit à sa tête Simon, fils de Gioras; mais, tout ennemis qu'ils étaient, ils n'en combattirent pas moins vaillamment, chacun de son côté, Titus, que Vespasien, appelé à l'empire, avait chargé de les réduire (l'an 70 de J.-C.). Après de longues fatigues et de sanglants combats, les Romains pénétrèrent dans la ville neuve, qu'ils incendièrent et dont ils détruisirent les murailles. Cinq jours

(*) Suivant les LXX, 2 *Rois*.

après, une brèche était faite à la seconde enceinte; mais il leur fallut quatre jours d'assauts continuels pour s'emparer du mont Akra. Le château Antonia fut emporté ensuite, et les Juifs, réfugiés dans le Temple et dans la ville haute, se virent chassés de position en position à la lueur de l'incendie qui dévorait la ville sainte. Alors Jérusalem fut rasée. Titus ne laissa debout que les trois tours du palais royal et le mur occidental pour servir de défense à la garnison qu'il y établit. E. H-G.

ROYAUME CHRÉTIEN DE JÉRUSALEM. Le lecteur a vu, à l'article CROISADES (T. VII, p. 271), comment, à la fin du XIe siècle, s'éleva tout à coup, au milieu de la Palestine, qui gémissait sous l'empire des Turcs Ortocides, un royaume chrétien; notre tâche se bornera donc ici à suivre les progrès, les phases et la décadence d'un état dont l'existence dura moins de deux siècles, et dont la chute remit la Terre-Sainte sous le joug des Musulmans et amena la ruine entière des colonies chrétiennes en Orient.

L'enthousiasme religieux fonda le royaume de Jérusalem; il le soutint et l'étendit. Mais quand cet enthousiasme se fut refroidi, quand la piété qui l'avait fait naître fut diminuée, le trône chrétien s'écroula facilement sous la politique et les armes victorieuses de Saladin.

Après l'élection (23 juillet 1099), de Godefroy duc de Bouillon (*voy.*), les seigneurs croisés, qui ne voulaient point abandonner au nouveau roi tout le fruit de leurs travaux, partagèrent le royaume en quatre parties qui devinrent autant de fiefs relevant de sa couronne : la seigneurie de Jérusalem, la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli et le comté d'Édesse (*voy.* ces noms). Les possesseurs de ces fiefs avaient chacun le droit de battre monnaie, d'avoir un connétable et un maréchal, et de ne pouvoir être jugés que par leurs pairs. Plus tard, on ajouta à ces pairs le connétable et le maréchal du royaume. La seigneurie de Jérusalem fut laissée au roi; elle commençait à un petit ruisseau qui est entre Giblet et Baïrouth (Berytus), villes maritimes de Phénicie, et finissait au désert qui est au-delà de Daroum, du côté de l'Égypte. Jérusalem, Naplouse, Acre, Tyr et quelques autres bourgs et villages appartenaient au roi et formaient son domaine. Dans cette étendue de pays, la principauté de Jaffa ou Joppé et d'Ascalon (*voy.* ces noms), celle de Galilée, et les seigneuries de Crac (Karac) et de Montréal, relevaient immédiatement de la couronne. Le comte de Jaffa devait au ro 75 chevaliers; le prince de Galilée en devait 185; les seigneurs de Crac et de Montréal, 40; l'évêque de Lydda (Diospolis), 10; l'archevêque de Nazareth, 6; la ville de Naplouse, 25; celle d'Acre, 72; celle de Sur (Tyr), 28; les églises et les bourgeois des villes devaient aussi un certain nombre de sergents et de gens de pied. On voit par là que les seigneurs français ne pensèrent pas qu'il y eût de meilleure forme de gouvernement à donner à leur nouveau royaume que le régime de la féodalité; et Godefroy le dit lui-même dans le code des lois qu'il fit publier, sous le nom d'*Assises de Jérusalem* (*voy.* l'article).

Mais les chrétiens n'entrèrent en possession de plusieurs de ces principautés ou baronnies que longtemps après la conquête de Jérusalem. Peu de semaines après ce grand événement, le 12 août 1099, le roi battit, près d'Ascalon, le khalife d'Égypte, qui était venu avec toutes ses forces essayer de reprendre la ville sainte. Cent mille mahométans périrent, dit-on, dans cette journée. Malgré cette victoire, Godefroy échoua au siége d'Ascalon. Mais la conquête qu'il fit de la Galilée le dédommagea de cet échec. Il soumit ensuite toutes les places qui environnaient Jérusalem, et se procura à Jaffa un port qu'il fit fortifier. Ce prince eût sans doute étendu sa domination sur toute la Palestine, s'il eût vécu plus longtemps; mais la mort le surprit, le 18 juillet 1100 : il avait à peine régné un an. Non-seulement les Francs, mais aussi les Grecs et les Syriens dont il avait gagné l'estime, regrettèrent Godefroy pour sa générosité, sa valeur et sa modération.

Baudouin Ier, frère de Godefroy, et comte d'Édesse qu'il avait conquise, fut alors reconnu roi et couronné le jour de Noël 1100, dans l'église de Bethléem. La destinée des princes de ce nouveau royaume était d'avoir toujours les armes à la main, pour le défendre contre les Infi-

dèles qui devaient sans cesse l'attaquer. Le comte de Saint-Gilles, aidé des débris d'une nouvelle armée de croisés, partie en l'année 1101, sous la conduite de plusieurs seigneurs français et allemands, reprit sur les Sarrazins la ville de Tortose dont ils s'étaient emparés ; puis il abandonna ceux qui avaient servi sous ses ordres. Baudouin les recueillit et les mena, le 27 mai 1102, au combat de Ramlah. Presque tous y périrent ou furent faits prisonniers. Baudouin lui-même courut risque d'être pris; il se sauva dans Ramlah, d'où, quelques jours après, il se jeta dans Joppé. Les Infidèles ne tardèrent pas à venir l'y assiéger; mais il fit sur eux une sortie si à propos qu'il les obligea de fuir en désordre, abandonnant leurs bagages et leurs machines de guerre. Ce succès releva les espérances des croisés. Une flotte génoise de 70 vaisseaux vint, en 1104, aider Baudouin à s'emparer de Ptolémaïs (*voy.* Acre.), au mois de mai, après 20 jours de siége. En 1109, le roi prit Béryte (Baïrouth) qu'il tenait assiégée depuis 75 jours. Au mois de décembre 1110, il se rendit maître de Sidon (Saïda); en 1115, il bâtit le château de Montréal. En 1117, il assiégea Farama, en Égypte; pendant ce siége, il tomba malade, et il mourut, au mois de mars 1118, sur son retour en Palestine, à El-Alrich. Baudouin Ier ne laissait point d'enfant des trois femmes qu'il avait eues et dont il avait répudié la seconde, en 1105, pour des raisons qu'on ignore.

Baudouin II du Bourg, fils aîné de Hugues, comte de Rhétel et parent de Baudouin Ier, auquel il avait succedé dans le comté d'Édesse, fut élu roi par les intrigues de Josselin, comte de Tibériade (Galilée), et couronné le jour de Pâques. Dans l'année 1120, il marcha avec le comte de Tripoli contre le gouverneur d'Alep qui avait défait et tué, en 1119, Roger, prince-régent d'Antioche, et tailla en pièces 4,000 hommes de ses troupes. Au mois de février 1124, il voulut délivrer Galeran, son parent, et Josselin qu'il avait fait comte d'Édesse, tous deux enfermés dans le château de Khortobret (Kort-Birt?); mais il fut fait prisonnier lui-même par l'Ortocide Balak-Gazi. Pendant sa captivité, la régence du royaume fut confiée à Eustache Garnier, seigneur de Césarée et de Sidon. Eustache soutint dans ce poste la réputation de valeur et de sagesse qu'il s'était acquise; ce fut sous lui que, le 7 juillet 1124, la ville de Tyr tomba au pouvoir des croisés après un siége de cinq mois. Baudouin, racheté le 29 août suivant, avec le comte Josselin, tenta inutilement le siége d'Alep. En 1125, il chassa du territoire d'Antioche le prince de Mosoul, et il fit ensuite différentes expéditions dont le succès ne repondit pas toujours à sa valeur. Cependant Baudouin laissa le royaume de Jérusalem fort agrandi par ses armes. Toute la Syrie, à l'exception d'Alep, de Damas, d'Émesse et de leurs territoires, en faisait partie. Le roi n'avait point d'héritier; il songea à se donner un gendre et un successeur : de l'avis du patriarche et des barons, il jeta les yeux sur Foulques le jeune, comte d'Anjou. Ce prince était venu à la Terre-Sainte, l'an 1120, et s'y était fait connaître d'une manière avantageuse. Guillaume de Bures, chevalier français, fut envoyé en ambassade auprès de lui : le comte l'accueillit favorablement; il arriva, en 1129, en grand cortége à Jérusalem, et épousa la princesse qui lui était destinée. Baudouin mourut le 21 août 1131.

Foulques, qui avait été créé comte de Ptolémaïs et de Tyr, succéda à son beau-père et fut couronné le 14 septembre suivant. Pendant un règne de 11 ans, il eut toujours, comme ses prédécesseurs, les armes à la main contre les Infidèles; il eut aussi à défendre la principauté d'Antioche contre les prétentions de l'empereur grec, Jean Comnène, qui revendiquait cette principauté, en vertu du traité fait par Alexis son père avec les croisés. Foulques mourut le 13 novembre 1142, des suites d'une chute de cheval qu'il fit en chassant dans la plaine de Ptolémaïs; il laissait de Mélisende, fille de Baudouin, deux fils en bas âge, Baudouin III et Amaury.

Baudouin fut couronné avec sa mère, le jour de Noël 1142. Les historiens font un grand éloge de la sagesse avec laquelle Mélisende gouverna le royaume pendant la minorité de son fils. Un auteur contemporain dit que le roi, parvenu à l'âge

viril, effaçait tous les princes de son temps par sa bonne mine, par la vivacité de son esprit et par la noblesse de son éducation. Ces qualités ne contribuèrent pas beaucoup à la prospérité du royaume. En 1148, Baudouin III joignit, avec ses troupes, l'empereur Conrad et le roi Louis VII, pour aller faire le siége de l'importante ville de Damas. Mais cette entreprise échoua par la jalousie et l'avarice des Francs de Syrie. L'année suivante, il fit relever et fortifier l'ancienne ville de Gaza, afin de contenir la garnison musulmane d'Ascalon qui faisait des incursions fréquentes sur les terres du royaume. Baudouin eut ensuite une guerre domestique à soutenir : en 1152, Mélisende, sa mère, se brouilla, pour la seconde fois, avec lui, à l'occasion des intelligences qu'elle entretenait avec les princes musulmans. Elle lui fit fermer les portes de Jérusalem et voulut s'emparer de toute l'autorité. Baudouin rentra de force dans la ville, assiégea sa mère dans la citadelle, fit ensuite la paix avec elle, lui abandonna la ville de Naplouse et resta maître du royaume. L'année suivante, il assiégea Ascalon, qu'il prit le 19 août; il la donna à son frère Amaury. En 1159, il prit encore Césarée, qu'il céda à Renaud, prince d'Antioche, et mourut, le 10 février 1162, sans laisser d'enfant. Sous son règne, le royaume de Jérusalem perdit la ville et la principauté d'Édesse (*voy.*), perte qui donna lieu à la seconde croisade (*voy.* ce mot, T. VII, p. 277), peu glorieuse pour les princes qui l'entreprirent et la dirigèrent, et pour les Francs de Syrie qui la rendirent infructueuse. Aussi, malgré la conquête d'Ascalon et celle de Césarée, les affaires des chrétiens de la Palestine étaient-elles dans un état déplorable quand Amaury Ier (*voy.*) succéda, à l'âge de 27 ans, à son frère. Après avoir rétabli Gaza, Baudouin avait obligé le khalife d'Égypte, Elfeis, à lui payer un tribut pour empêcher les courses que la garnison de cette ville et celle d'Ascalon, quand il s'en fut rendu maître, faisaient sur les terres qui lui restaient en Palestine. Chaver, visir du khalife Adhed (*voy.* ÉGYPTE, T. IX, p. 283), successeur d'Elfeis, refusa le tribut et vint insulter les terres des Francs. Amaury se mit en marche pour le repousser. Il rencontra Dargam, qui venait de supplanter Chaver dans le visirat, mais qui suivait ses desseins contre les Francs. Il tomba sur lui, le mit en fuite et le poursuivit jusqu'à Belbéis, dont il fit le siége. Dargam, lâchant les écluses du Nil, obligea les assiégeants à se retirer. Mais, en 1164, Chaver rentra en Égypte avec une armée syrienne que l'atabek (*voy.*) Nour-ed-Dyn lui avait fournie. Cette armée avait pour chefs Chir-Kouh, visir de l'atabek, et Saladin, neveu de Chir-Kouh. Dargam fit aussitôt la paix avec Amaury et s'engagea à lui payer le tribut qu'il avait refusé. Il livra ensuite bataille à son compétiteur et perdit la vie dans le combat. Chaver, rétabli dans sa charge de visir, congédia les troupes syriennes; mais elles revinrent, l'année suivante, sous le commandement des mêmes chefs et remportèrent une victoire qui leur ouvrit les portes de Belbéis et d'Alexandrie. Chaver négocia alors avec Amaury; il lui promit un nouveau tribut, dont il paya un terme d'avance. Le roi de Jérusalem rentra en Égypte et reprit, non sans peine, les deux places conquises par les Syriens. D'un autre côté, Nour-ed-Dyn opérait une diversion en Palestine, et, le 10 août 1165, il gagna une bataille où il fit plusieurs prisonniers de distinction. Il se rendit maître ensuite du château d'Harem et de Panéas ou Césarée de Philippe. Amaury, instruit de ces échecs, se hâta de retourner dans ses états. Mais Chir-Kouh l'y suivit, avec son neveu Saladin, pour continuer l'expédition de Nour-ed-Dyn, en Palestine. En peu de jours, ils se rendirent maîtres de l'importante place de Montréal, dont la garde était confiée aux Templiers. Le roi fit pendre les chefs de la garnison pour les punir de leur lâcheté. Chaver, instruit que Chir-Kouh préparait une nouvelle descente en Égypte, renouvela, en 1166, son traité d'alliance avec Amaury. Mais Chir-Kouh, trompant la vigilance de ce prince, qui était allé l'attendre sur la route, rentra en Égypte sans l'avoir rencontré. Amaury le suivit de près et se rendit aux environs du Caire, où Chaver lui fit payer 200,000 besants d'or (500,000 liv.), moitié du nouveau tribut

auquel il s'était engagé. Le 18 mars 1167, une bataille fut livrée entre les Francs et les Syriens : les premiers la perdirent; mais, ayant reçu des renforts, ils allèrent investir par mer et par terre la ville d'Alexandrie que Saladin leur remit; après trois mois de défense, Amaury rendit cette place à Chaver et revint à Ascalon, le 8 août. Dans le même temps, les Syriens évacuèrent l'Égypte et la paix fut rendue à ce pays.

Ce ne fut pas pour longtemps. Le roi de Jérusalem, qui n'avait point à se plaindre de Chaver, fidèle observateur du traité fait avec lui, méditait la conquête de l'Égypte pour son propre compte. Ce projet était sans doute politique en lui-même; mais il était injuste alors. Le roi y fit entrer l'empereur Manuel, qui lui promit une marine, et le maître des Hospitaliers qui s'engagea à le suivre avec ses chevaliers. Le maître du Temple rejeta le projet comme une perfidie. Amaury, parti au mois d'octobre 1168, emporta d'assaut, le 3 novembre, la ville de Belbéis, dont les habitants furent horriblement massacrés, et la donna, comme récompense, aux Hospitaliers. Le Caire était menacé du même sort. Mais Chaver amusa le roi par des offres séduisantes, tandis que le khalife implorait le secours de Nour-ed-Dyn. Chir-Kouh revint en diligence en Égypte avec les troupes syriennes. Amaury voulait les attaquer en détail avant qu'elles se réunissent; mais elles évitèrent adroitement le combat. Dans le même temps, la flotte grecque entra dans un des bras du Nil et fut brûlée par le feu grégeois qu'on fit pleuvoir sur elle. Les vaisseaux qui purent regagner la mer furent détruits par une tempête. Amaury déconcerté, partit de Belbéis, le 2 janvier 1169, pour retourner en Palestine. Mais une révolution le rappela encore cette année en Égypte.

Saladin (*voy.*) était devenu le maître de ce pays, après avoir tué Chaver; et après la mort de son oncle Chir-Kouh, il se disposait à réunir sous sa domination la Syrie et l'Égypte. Cette réunion, sous un même maître, soit chrétien, soit musulman, devenait dès lors presque inévitable. Amaury craignant, avec raison, que cette puissance nouvelle n'écrasât le royaume de Jérusalem, prit des mesures pour l'arrêter. L'empereur Manuel, qu'elle menaçait également, lui fournit une nouvelle flotte. Les deux armées de terre et de mer, réunies au port d'Ascalon, partirent le 10 octobre et allèrent faire le siége de Damiette, qui commença le 27. Ce siége dura 50 jours et fut marqué chaque jour par quelques revers pour les assiégeants. Amaury demanda la paix : il n'obtint qu'une trève dont il profita pour retourner à Ascalon. Au mois de juin 1170, la Syrie et la Palestine furent affligées d'horribles tremblements de terre qui y renversèrent plusieurs villes. Au mois de décembre suivant, Saladin enleva aux chrétiens les deux clefs du royaume de Jérusalem, du côté de l'Égypte, Gaza et Daroum; le 10 mars 1171, Amaury alla à Constantinople pour y conférer avec l'empereur Manuel sur les moyens d'arrêter les progrès de Saladin. Il fut honorablement accueilli, mais il ne remporta aucune promesse des Grecs, dégoûtés, sans doute, par les deux dernières entreprises. En 1173, apprenant la mort de Nour-ed-Dyn, Amaury se hâta d'aller faire le siége de Panéas. La veuve de l'atabek, qui s'y était renfermée, défendit la place avec courage. Toutefois, appelée ailleurs, elle fit offrir au roi, dont elle connaissait l'avarice, une somme pour obtenir la paix ou une trève. Amaury l'accepta, leva le siége et se retira. Un ambassadeur du Vieux de la Montagne (*voy.* Assassins) vint lui annoncer que son maître et ses sujets étaient disposés à embrasser le christianisme, si l'on voulait les décharger d'un tribut qu'ils payaient aux Templiers. Le roi et son conseil acceptèrent la proposition avec joie; mais les Templiers dont elle blessait les intérêts s'y opposèrent. Un d'eux, nommé Gauthier Dumenil, assassina l'ambassadeur, lorsqu'il s'en retournait. Le roi, justement irrité, fit arrêter le coupable. Tout l'ordre des Templiers prit sa défense. Dans le cours du procès, Amaury mourut d'une dyssenterie, le 11 juillet 1173, à l'âge de 38 ans. Il laissait, de deux mariages, un fils qui lui succéda, et deux filles qui donnèrent le titre de roi de Jérusalem aux seigneurs qu'elles épousèrent.

Baudouin IV, né en 1160, succéda à son père Amaury, et fut couronné le 13 juillet 1173. Sa tutelle et la régence du royaume furent confiées à Milon de Planci. Le 25 novembre 1177, le roi, secondé du prince d'Antioche, du comte de Flandre, des chevaliers des deux ordres militaires et d'autres grands du royaume, défit Saladin dans la plaine de Ramlah. Mais les affaires du royaume n'en devinrent pas meilleures. L'accroissement de la puissance de Saladin les affaiblissait de jour en jour. Maître de l'Égypte, de la Syrie et de presque toute la succession de Nour-ed-Dyn, le sulthan surprit Baudouin, dans les rochers de Sidon, en 1178, le défit et fut sur le point de le faire prisonnier. Il battit encore les chrétiens le 10 avril 1179, et s'empara de la forteresse du Gué de Jacob, construite peu de temps auparavant sur les bords du Jourdain. Au commencement de l'été 1182, Baudouin remporta une victoire signalée sur Saladin près de Tibériade; mais l'année suivante, ce jeune prince, constamment malade, fut attaqué de la lèpre et devint incapable d'agir. Voulant donner un régent au royaume et un tuteur à son neveu Baudouin, fils de sa sœur Sibylle, veuve alors de Guillaume de Montferrat, il maria, contrairement au vœu général, cette princesse à Guy de Lusignan, fils de Hugues-le-Brun, à qui elle apporta en dot le comté d'Ascalon et de Joppé. Mais Guy ne garda longtemps ni la régence, ni la tutelle : les barons l'en jugeant incapable, firent donner l'une au comte de Tripoli, et l'autre au comte d'Édesse. Guy, sensible à cet affront, quitta la cour et se retira avec sa femme à Ascalon. Le roi le fit citer au tribunal des prélats et des barons : Guy prétexta une maladie, et les barons refusèrent de le juger sans l'entendre. Baudouin, malgré son infirmité, marcha vers Ascalon dont il trouva les portes fermées. Il les frappa plusieurs fois de sa main, pendant qu'on lui criait du haut des murs de se retirer. Il prit ce parti et revint à Jérusalem avec la honte d'avoir compromis son autorité.

Pendant ce temps, Saladin poursuivait le cours de ses conquêtes. Baudouin, qu'elles effrayaient, envoya en Occident, dans l'année 1184, le patriarche de Jérusalem et les deux grands-maîtres de l'Hôpital et du Temple, pour implorer le secours des princes chrétiens. Mais il mourut avant leur retour, le 16 mars 1185, dans la 25e année de son âge, sans laisser d'enfants et sans avoir été marié.

Baudouin V, fils de Guillaume de Montferrat et de Sibylle, sœur de Baudouin IV, succéda, en 1185, au roi son oncle. Il avait été déjà couronné à l'âge de 5 ans. Le comte de Tripoli continua l'exercice de la régence, et Josselin, tuteur du jeune prince, l'emmena à Acre pour faire son éducation. L'année suivante, une grande sécheresse causa une extrême stérilité. Le régent, de l'avis des barons, conclut une trêve de quatre ans avec Saladin; ce qui lui facilita les moyens de faire venir des vivres du dehors et de sauver la Palestine du fléau de la famine qu'elle appréhendait. Mais au commencement de septembre de la même année, le jeune roi mourut à Acre, non sans soupçon de poison.

Guy de Lusignan, par le crédit de sa femme Sibylle, mère du roi défunt, et par les intrigues des chevaliers du Temple, se fit couronner roi de Jérusalem le 15 septembre 1186. Ce couronnement irrita la jalousie de Raimond, comte de Tripoli, qui prétendait avoir des droits sur un trône qu'il soutenait depuis trois ans. Plusieurs barons épousèrent sa querelle; et ces divisions hâtèrent la ruine du royaume. Un autre événement la précipita. Renaud de Châtillon, prince de Crac, enleva une caravane de Musulmans qui allait à la Mecque, et refusa de rendre les prisonniers dont Saladin demandait la liberté. Le sulthan irrité entra sur les terres des chrétiens, à la tête de plus de 50,000 hommes. Son fils Afdhal défit, le 1er mai 1187, les deux grands-maîtres de l'Hôpital et du Temple; Saladin emporta d'assaut la ville de Tibériade, mais il fut arrêté par la résistance de la citadelle. Guy et tous les princes chrétiens accoururent au secours de la place. Il se donna, le 5 juillet, à Hittim, dans le voisinage de Tibériade, un combat qui dura trois jours et où les chrétiens, accablés par le nombre, abattus par la faim, la fatigue et la soif, furent entièrement défaits. Le roi, le prince d'Antioche, le grand-maître du

Temple et Renaud de Châtillon furent au nombre des prisonniers. Cette malheureuse journée (*voy.* Croisades, T. VII, p. 279) priva la Palestine de ses plus braves défenseurs; et Saladin soumit un grand nombre de places, dont la principale fut Ptolémaïs. Il conduisit ensuite son armée victorieuse devant Tyr qui osa soutenir un siége, et qui, réduite aux abois, songeait à capituler, lorsque Conrad de Montferrat vint la secourir et obligea les Musulmans à lever le siége. Saladin alla prendre Ascalon, qui se rendit le 4 septembre, après une brave mais courte résistance, et moyennant la délivrance du roi. Il se présenta ensuite devant Jérusalem, qui capitula le 2 octobre 1187, après 14 jours de défense. Il ne restait plus aux chrétiens que trois places considérables en Orient, Antioche, Tyr et Tripoli. Lusignan avait perdu le royaume de Jérusalem : il perdit encore le titre de roi par la mort de sa femme Sibylle et celle de ses quatre enfants. Il se fit absoudre du serment qu'il avait fait à Saladin de ne plus porter les armes contre lui, et, se croyant ainsi dégagé de sa parole, il rassembla une petite armée, ravagea la Syrie et forma le siége d'Acre, au mois d'août 1189.

Cependant de nouveaux croisés accoururent de toutes les parties de l'Europe, sous la conduite de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion, au secours de ce prince. Au bout de deux ans de siége, Acre se rendit par capitulation, le 12 juillet 1191. Le 7 septembre suivant, après le départ du roi de France, les croisés gagnèrent, sous la conduite de Richard, une grande bataille sur les Infidèles, dans la plaine d'Arsouf, et une autre, près de Ramlah, qui les rendit maîtres de Césarée et déconcerta les projets de Saladin. Les vainqueurs pouvaient marcher droit à Jérusalem; tout semblait les y inviter, la consternation des vaincus, leur double défaite et la perte de leurs meilleures troupes. Mais le sulthan avait parmi les chrétiens de puissants auxiliaires : les divisions des Francs, leurs mœurs corrompues et la jalousie des partisans du roi de France contre Richard. Celui-ci, ne pouvant profiter de ses avantages, conclut une trève de trois ans avec Saladin. Ainsi la troisième croisade (*voy.* T. VII, p. 280 et suiv.) qui aurait pu faire changer la face des affaires en Orient, par la réunion des forces combinées des trois monarques les plus puissants de l'Occident, Frédéric Ier, empereur d'Allemagne, Philippe-Auguste, roi de France, et Richard, roi d'Angleterre, n'eut que de tristes résultats. Frédéric, avec la plus brillante armée, périt en chemin, dans l'Asie-Mineure, en se baignant dans le fleuve Seleph (*voy.* T. XI, p. 625). Son brave fils, le duc de Souabe, alla mourir devant Acre avec les malheureux débris de cette armée, victorieuse de ses ennemis, mais détruite par les fatigues, par la faim et par le climat. Philippe tomba malade après la capitulation d'Acre, et s'en retourna en France. Richard, après s'être battu avec un courage qui lui mérita le surnom de Cœur-de-Lion, et tout couvert de lauriers, ne put conclure qu'une simple trève; et, sur son retour en Occident, tomba dans les mains d'autres ennemis qui lui firent expier ses victoires par une longue prison. Mais avant de quitter la Palestine, Richard donna le titre de roi de Jérusalem à Conrad de Montferrat, devenu marquis de Tyr, et marié à Isabelle, sœur de Sibylle et seconde fille d'Amaury. Il abandonna l'île de Chypre à Guy de Lusignan, qui échangea ainsi une ombre de royauté pour une royauté plus réelle.

Mais le marquis de Tyr n'eut pas le temps de jouir de sa nouvelle dignité. Des assassins le tuèrent, au mois de mai 1192, le jour même où Richard lui mandait de venir recevoir le sceptre et les ornements royaux. Henri, petit-fils de Thibaut IV, comte de Champagne, fut choisi par Richard et les seigneurs pour gouverner ce qui restait de chrétiens en Palestine; il épousa Isabelle, mais ne voulut ni recevoir la couronne, ni prendre le titre de roi. En 1196, les princes d'Allemagne, excités par le pape Célestin III, amenèrent successivement de nouvelles troupes en Palestine. Les Francs crurent qu'avec ce renfort ils étaient en droit de rompre la trève conclue par Richard avec Saladin. Les hostilités recommencèrent donc de part et d'autre; mais en 1197, Malek-Adel, frère du sulthan, réduisit Jaffa,

après une longue et vigoureuse défense; et Henri mourut à Acre, en tombant d'une fenêtre de son palais.

Amaury de Lusignan, roi de Chypre, épousa sa veuve et fut couronné à Tyr, roi de Jérusalem; le lendemain ou le surlendemain, il fut attaqué par deux cavaliers qui le blessèrent dangereusement. Guéri de sa blessure, il marcha contre Malek-Adel qu'il battit, avec le secours des Allemands, entre Tyr et Sidon; puis il lui enleva Baïrouth et Giblet et alla assiéger Thoron. Les Allemands, apprenant la mort de l'empereur Henri VI et l'arrivée d'une armée d'Égypte, abandonnèrent le siége et retournèrent dans leur pays.

En 1199, la publication d'une nouvelle croisade (*voy.* T. VII, p. 282) releva le courage du roi de Jérusalem. Mais au lieu d'aller secourir la Palestine, les nouveaux croisés employèrent leurs forces à la conquête de Constantinople, et Amaury II mourut à Acre, le 1er avril 1205.

Les barons de la Palestine envoyèrent demander à Philippe-Auguste Jean de Brienne (*voy.*), second fils d'Érard, comte de Brienne, dont la réputation de bravoure était parvenue jusqu'à eux. Jean arriva en grand cortége à Acre, le 13 septembre 1210. Il épousa Marie, fille de Conrad et de la reine Isabelle, qui lui avait laissé, par sa mort, ses droits au royaume de Jérusalem; et il fut couronné roi le dimanche après la Saint-Michel. Avec 300 chevaliers et un petit nombre de croisés qu'il avait amenés de France, il fit quelques tentatives qui lui réussirent; puis fortifié par une nouvelle croisade, publiée au concile de Latran en 1215 (*voy.* T. VII, p. 283), il porta la guerre en Égypte. La prise de Damiette, en 1219, fut le fruit de cette expédition; mais, au bout de deux ans, il fallut la rendre. Jean de Brienne passa en France, en 1223, pour solliciter de nouveaux secours, et ne retourna plus en Palestine. L'empereur Frédéric II (*voy.*), ayant épousé Iolande, fille de Jean de Brienne et de Marie, prit le titre de roi de Jérusalem, passa en Palestine en 1229, entra dans la ville sainte, et s'y couronna lui-même le 17 mars, en vertu d'un traité fait avec Malek-el-Kamel, sulthan d'Égypte (*voy.* T. VII, p. 284). Au mois de mai suivant, il retourna en Europe, laissant Richard Fehlinger, son maréchal, pour gouverner le pays. Suivant Sanuti, cet officier sema la discorde parmi les barons et consomma le mal que son maître avait commencé dans la Terre-Sainte. En 1239, Raoul, seigneur de Cœuvres, frère de Jean II, comte de Soissons, ayant épousé la reine Alix, veuve de Hugues, roi de Chypre, demanda le royaume de Jérusalem au nom de sa femme, petite-fille du roi Amaury Ier. La noblesse du pays se contenta de lui en accorder la garde, sans préjudice des droits de Conrad, fils de l'empereur Frédéric II. Raoul, se voyant méprisé, abandonna la Palestine et sa femme, et repassa en France. Le pays resta alors dans l'anarchie, et Jérusalem retomba au pouvoir des Musulmans, qui ruinèrent les nouvelles fortifications que les Francs y avaient faites.

En 1241, Saleh Ismaïl, sulthan de Damas, enleva Ascalon aux Hospitaliers; l'année suivante, il remit cette place aux Francs avec Jérusalem et Tibériade, afin de les avoir pour alliés dans la guerre qu'il méditait contre le sulthan d'Égypte.

En 1244, les Kharizmiens, chassés de leur patrie par les Tatars et appelés par le sulthan d'Égypte, se jetèrent sur la Palestine, prirent Jérusalem, au mois d'octobre, et y exercèrent les plus grandes cruautés. Depuis ce temps, aucun prince chrétien ne posséda cette ville, bien que quelques-uns aient porté jusqu'à nos jours le titre de roi de Jérusalem (*voy.* Sardaigne). Les chrétiens de la Palestine s'affaiblissaient de jour en jour. Malgré les tentatives faites en leur faveur par des seigneurs français, et particulièrement par Louis IX (*voy.* Louis et Croisades, T. VII, p. 285), roi de France, ils perdaient d'une année à l'autre les places qu'ils avaient dans ce pays. Bibars, sulthan d'Égypte, leur enleva Antioche, le 19 mai 1268. Quoiqu'il laissât encore son titre de prince à Bohémond V, il emmena, dit-on, 100,000 captifs de cette ville et fit massacrer sur la place 17,000 habitants. Tripoli fut prise et brûlée le 27 avril 1289, et la ville d'Acre (*voy.*), qui était redevenue, depuis un siècle, la capitale des colonies chré-

tiennes, un riche marché, une ville de luxe et de magnificence, fut emportée d'assaut, pillée et rasée par le sulthan Malek-el-Aschraf, le 18 mai 1291.

Ainsi finit le royaume des Francs dans la Palestine, d'où les chrétiens furent entièrement chassés. TH. D.

JERUSALEM (JEAN-FRÉDÉRIC-GUILLAUME), philosophe et savant aussi distingué par son caractère que par ses talents, naquit, le 22 novembre 1709, à Osnabrück, où son père était surintendant ecclésiastique protestant. Il montra de bonne heure de si heureuses dispositions, qu'à l'âge de 15 ans on le jugea en état de fréquenter les cours de l'université de Leipzig, où il étudia la théologie; il passa ensuite quelques années aux universités de Leyde et de Gœttingue. Puis il fit un voyage à Londres, et à son retour, en 1740, il fut nommé par le duc de Brunswic prédicateur de la cour. En 1742, il fut chargé de l'éducation du prince héréditaire Charles-Guillaume-Ferdinand, et ce fut lui qui proposa le plan du célèbre *Collegium Carolinum* de Brunswic, école destinée à combler la lacune qui existait entre les écoles ordinaires et les académies, et où les jeunes gens qui ne se destinaient pas à suivre une carrière scientifique pussent recevoir l'instruction intellectuelle et morale nécessaire à l'état qu'ils se proposaient d'embrasser.

Jerusalem fut successivement nommé préposé des monastères de Sainte-Croix et de Saint-Gilles, abbé de Marienthal en 1749, et enfin, en 1752, abbé du monastère de Riddagshausen, près de Brunswic. C'étaient des bénéfices sans fonctions ecclésiastiques*. La reconnaissance ne lui permit pas d'accepter la place de chancelier de l'université de Gœttingue, que lui offrait l'électeur du Hanovre, et il en fut récompensé par le duc qui le nomma, en 1771, vice-président du consistoire de Wolfenbüttel. Bientôt après, son courage et sa résignation furent mis à une rude épreuve : on sait que son fils se suicida, en 1773, à Wetzlar où il étudiait la procédure de la Chambre impériale, et que ce triste événement engagea Gœthe à publier ses *Souffrances du jeune Werther*. Il éprouva d'autres malheurs encore, mais sa fermeté n'en fut point ébranlée, et il continua jusqu'à un âge avancé à s'acquitter de ses nombreux devoirs. Il mourut le 2 septembre 1789.

(*) On dit *Abt Jerusalem*, *Abt Henke*; mais ces *abbés* protestants portaient simplement le titre d'anciennes fondations ecclésiastiques. S.

Parmi ses ouvrages, tous écrits en allemand, on doit citer spécialement son *Recueil de quelques sermons* (Brunswic, 1788-89, 2 vol. in-8°), et ses célèbres *Betrachtungen* ou *Considérations sur les principales vérités de la religion* (6e édit., Brunswic, 1785, 2 vol.), livre d'édification où règne une piété douce et vraie, et qui a longtemps joui d'une grande autorité. *C. L.*

JÉRUSALEM (ASSISES DE), *voy.* ASSISES.

JÉRUSALEM CÉLESTE ou NOUVELLE-JÉRUSALEM, *voy.* CIEL (religion).

JÉSABEL ou IZEBEL, fille d'Ethbahal, roi de Tyr et de Sidon, devint l'épouse d'Achab (*voy.*), roi d'Israël, vers l'an 907 av. J.-C. Étrangère au peuple israélite comme au culte de son dieu, dont elle persécutait les serviteurs et exterminait les prophètes, en protégeant les prêtres de Baal, dieu de Sidon, l'Écriture a maudi l'impie Jésabel. Lorsque Élie (*voy.*) fit périr tous les prêtres de Baal, elle voulut en tirer vengeance; mais le prophète s'échappa. Puis, elle fit injustement lapider, en subornant de faux témoins, Naboth, qui avait refusé de vendre sa vigne à Achab. Elle eut moins de pouvoir sous ses deux fils, Ochosias et Joram, qui régnèrent après Achab (*voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 570), et qui semblaient se rapprocher des rois de Juda et du vrai Dieu, tandis que leur sœur Athalie (*voy.*) cherchait à introduire le culte de sa mère dans le royaume de Juda. Une conspiration mit fin à la vie de Jésabel, sans doute sexagénaire, et à sa dynastie. Jéhu (*voy.*), fils de Josaphat, déclaré l'oint du Seigneur, abandonnant le siége de Ramoth-Galaad, qu'on lui avait confié, lève l'étendard de la révolte, extermine tout ce qui tient à la maison d'Achab, enfants, serviteurs, officiers, ainsi que tous les prêtres de Baal, et s'empare du sceptre d'Israël. Athalie, ayant appris tous ces massacres,

s'en vengea sur les enfants d'Ochosias, ses petits-fils, qu'elle fit mettre à mort.

Voici les détails que l'Écriture nous a transmis sur la mort de Jésabel. « Et Jéhu vint à Jizrehel; et Jésabel, l'ayant entendu, farda son visage et orna sa tête*, et elle regardait par la fenêtre; et, comme Jéhu entrait dans la porte, elle dit : « En a-t-il bien pris à Zimri, qui tua son seigneur? » Et il leva la tête vers la fenêtre et dit : « Qui y a-t-il ici de mes gens? qui? » Alors deux ou trois officiers le regardèrent; et il leur dit : « Jetez-la en bas! » Et ils la jetèrent, de sorte qu'il rejaillit de son sang contre la muraille et contre les chevaux, et il la foula aux pieds. Et étant entré il mangea et but; puis il dit : « Allez voir maintenant cette maudite femme et ensevelissez-la; car elle est fille de roi. » Ils s'en allèrent donc pour l'ensevelir; mais ils n'y trouvèrent rien que le crâne, les pieds et les paumes des mains. » L'Écriture ajoute qu'ainsi se réalisa la prophétie d'Élie, qui avait dit que les chiens mangeraient la chair de Jésabel. *Voir* les livres 1 et 2 (d'après la version des LXX, liv. 3 et 4) des *Rois*. L. L.

JESSO (ILE DE), *voy.* JAPON.

JÉSUITES ou COMPAGNIE DE JÉSUS, ordre monastique qui, par sa puissante constitution, par les talents et les travaux de ses membres, est devenu, sous le rapport de l'influence, le premier corps de l'Église, et a exercé sur les affaires religieuses et politiques du monde moderne, pendant ses crises les plus profondes, une action telle qu'à travers les exagérations égales de ses partisans et de ses adversaires, l'histoire a quelque peine à l'apprécier exactement. Ce qui est hors de toute contestation, c'est la grandeur de son œuvre; ce qui donne lieu aux débats, c'est la légitimité de son but et de ses moyens. Cela se conçoit : son œuvre fut, en religion, une œuvre de réaction; en politique, de résistance; en philosophie, d'autorité : c'est assez dire qu'elle se trouva constamment en opposition avec l'esprit des trois derniers siècles. Elle eût été mieux comprise si on l'avait toujours considérée sous ce point de vue : aujourd'hui, on ne saurait plus s'en écarter, ni trouver étrange que cet Ordre ait toujours combattu ce qu'il était de sa mission de combattre. Que son antagonisme avec le temps fût légitime, on ne saurait le soutenir; mais qu'il ait été dans le cours naturel des choses, cela n'a pas besoin de preuve. Dans tous les cas, il est à remarquer que le fondateur des jésuites, contrairement à ses vues primitives, fut conduit à sa mission spéciale par la nature des événements qui éclatèrent sous ses yeux.

En effet, le jeune et coquet page de Ferdinand-le-Catholique, Ignace de Loyola, qui se voua à la religion parce qu'il ne se consolait pas de se voir estropié à la suite d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Pampelune, ne se proposait d'abord que de mener désormais une vie d'austérités et de dévotion, semblable à celle des saints personnages dont il lisait l'histoire pendant sa convalescence. Un dévouement à la Vierge, moitié religieux, moitié chevaleresque, et une vie ascétique, voilà quelle fut toute son ambition au début. Mais ce jeune page (né à Guipuzcoa, en 1491) était le contemporain de Ferdinand et d'Isabelle. Son enfance avait vu la fin de cette longue lutte entre le mahométisme et le catholicisme qui, depuis huit siècles, faisait la vie de sa nation. Puis, au moment même où l'enthousiasme espagnol exaltait avec le plus d'ivresse les glorieux triomphes de sa foi et songeait à expulser de l'antique royaume de Rodrigue les doctrines du judaïsme, comme il en avait chassé celles du mahométisme, la réforme venait attaquer le catholicisme lui-même, sans qu'il fût au pouvoir du plus puissant monarque du monde d'imposer silence au professeur de Wittenberg. Ce grand fait changea les desseins du jeune converti. Le regard fixé sur l'Orient, d'où était venu le mahométisme, et sur le Nord, d'où venait le protestantisme, il se dévoua à la conversion des Turcs ou des païens et à la défense de la foi catholique. C'était certes la plus grande œuvre à laquelle pût se vouer un homme de sa naissance : aussi eut-il hâte d'y mettre la main. Il fit bientôt une retraite à Manrésa pour se consacrer à la Vierge, et, cet acte accompli, il se dirigea sur Barcelone, afin de s'y

(*) « Pour réparer des ans l'irréparable outrage, » a dit l'auteur d'*Athalie* (act. II, sc. 5).

embarquer pour la Terre-Sainte. Dans ce pèlerinage, il voulait à la fois expier ses fautes et convertir des Mahométans. La peste qui régnait à Barcelone ajourna son départ, et les austérités auxquelles il se livra lui attirèrent une maladie qui lui ouvrit les yeux sur les défauts du plan de vie qu'il s'était tracé. Il vit que moins d'exercices et plus d'études, en un mot des travaux qui le missent à même de prêcher et d'enseigner, le conduiraient mieux à son but, et il échangea aussitôt contre un costume plus convenable celui qu'il avait pris dans une première erreur. S'encourageant de quelques succès, il alla essayer ses talents à Jérusalem, où il arriva le 4 septembre 1523. Le contraste de son ignorance avec la grandeur de ses vues le fit mal accueillir des franciscains auxquels il s'adressa; mais cet échec ne fut pour lui qu'une leçon utile. Il revint à Barcelone, et quoiqu'il eût 32 ans, il n'hésita pas à se mettre sur les bancs d'une école latine (1524). Quand il eut acquis la clé des sciences, il se rendit à la fameuse université d'Alcala pour y étudier la philosophie (1526). Il l'étudiait en lisant sans cesse l'*Imitation*, et en recherchant toutes les occasions d'enseigner. Il ne pouvait catéchiser que le peuple, et il était naturel qu'on n'aimât pas en Espagne qu'un vieil étudiant en philosophie le catéchisât. Il fut donc persécuté, et vint à Paris. C'était en 1527, au moment où Calvin et Michel Cop, le recteur, venaient d'agiter la capitale au nom de la religion, comme bientôt Pierre La Ramée et Montaigne devaient agiter la France au nom de la philosophie. Loyola entra dans ce même collége de Montaigu d'où sortait Calvin; mais préoccupé de ses hauts desseins, au lieu de se livrer tout entier à la vieille scolastique, l'ex-page de Ferdinand tâcha de faire goûter à ses condisciples le projet d'association religieuse qu'il méditait, et il fallut des menaces de la part de ses supérieurs pour le ramener à la philosophie, dans des temps où l'on rédigeait la confession d'Augsbourg et où l'on agitait, en France comme en Allemagne, toutes les questions fondamentales de la religion.

Il revint donc à la scolastique, et fut reçu maitre-ès-arts l'an 1534.

Il se servit de ce grade pour exercer plus d'ascendant sur ceux qu'il espérait associer à son œuvre. Cette affaire n'était pas sans difficultés. L'esprit du siècle était opposé à l'association religieuse. Toutefois, après une longue résistance, Pierre Fabre, de Savoie, se laissa gagner. François-Xavier (*voy.*), qui était léger et qui aimait le plaisir, se rendit aussi à ses instances. Le grave Lainez, l'habile Salmeron, Bobadilla et Rodriguez, étudiants distingués comme eux, écoutèrent également ses propositions. Ils se laissèrent entraîner, l'an 1534, le jour de l'Assomption, à prononcer en commun avec lui, au couvent des religieuses de Montmartre, ces trois vœux, de se contenter du nécessaire, de se vouer à la conversion des infidèles et d'aller en pèlerinage à Jérusalem.

Dans le cas, toutefois, où ce dernier vœu ne pût pas se réaliser, on devait offrir au pape les services de la petite association, et pour la première fois se révéla ici une pensée, qui bientôt devint dominante, et qui répandit un grand éclat sur la jeune congrégation. Ignace puisa de la force dans cet acte sacré qui devait se renouveler tous les ans au même jour, et dans cette idée qui assurait encore un rôle aux associés quand même le premier qu'ils se destinaient viendrait à leur manquer.

A la confiance qu'ils prenaient tous dans cet engagement mutuel et à l'exaltation qui résulte toujours de ces résolutions qui nous livrent tout entiers à une grande œuvre, se joignit le sentiment que désormais ils pouvaient se rendre sur le principal théâtre de leur mission, en Palestine, ou se produire sur celui de la principale action de l'Église, en Italie; et Ignace, qui allait en Espagne régler les affaires de quelques-uns de ses compagnons, leur donna rendez-vous à tous à Venise. Il les y joignit, l'an 1537, avec quelques recrues qu'il avait faites dans sa patrie, où l'avait précédé sa renommée; mais la guerre avec les Turcs les empêcha de s'embarquer, et quand ils voulurent prêcher ou enseigner en Italie, ils rencontrèrent de grands obstacles. Ils venaient de France : ils furent accusés d'erreurs. L'archevêque de Théate, Paul

Caraffa, le fondateur des Théatins, les protégea avec l'espoir d'attacher à sa congrégation des gens aussi pleins de talents que de ferveur; mais cette absorption ne pouvait convenir à leur chef : ils refusèrent un maître, au risque de perdre un protecteur. Ils cherchèrent, au contraire, à se recruter de leur côté, et ils réussirent mieux dans cette tâche que dans celle de se faire jour. Ce dernier point était difficile. La scolastique de Paris, si arriérée qu'elle fût au gré de La Ramée, était, aux yeux des prêtres italiens alarmés par les leçons de Pomponace (*voy.*), plus philosophique que religieuse, et surtout plus gallicane qu'ultramontaine. Il fallait là aux élèves de Montaigu un nouveau baptême. Ignace, qui n'était plus l'ignorant page de Ferdinand ni le naïf chevalier de la Vierge, Ignace qui avait grandi à chaque pas, comprit leur situation. Il dépêcha Fabre et Xavier à Rome, pour gagner la bienveillance de Paul III, et il réussit dans ses desseins. Mais quoique plusieurs de ses compagnons fussent prêtres, et qu'il eût obtenu, pour d'autres, l'autorisation de se faire donner les ordres partout où ils le désireraient, il les envoya étudier, les uns à Bologne et à Ferrare, les autres à Padoue et à Sienne. Seulement, avant de se séparer d'eux, il leur fit accepter, comme base de leur association, les règles suivantes : Qu'ils vivraient d'aumône et demeureraient dans les hôpitaux; que parmi ceux qui se trouveraient réunis, chacun aurait le gouvernement à son tour; que partout où ils se rendraient, ils prêcheraient sur les places publiques; qu'ils enseigneraient le catéchisme aux enfants, et qu'ils n'accepteraient pour ces travaux aucune rétribution en argent.

Ces mesures prises, Ignace se rendit lui-même à Rome, où il s'efforça de préparer l'approbation de sa communauté par d'utiles prédications. Les leçons de Fabre et de Lainez, qu'on avait admis au collége de la Sapience, concouraient au même dessein. D'abord, les querelles animées que leur enseignement et leurs succès leur attirèrent avec les Augustins, suspendirent ses espérances; mais aussitôt qu'elles furent vidées à sa satisfaction, il se hâta de réunir ses compagnons et de leur soumettre les principes d'une association définitive. Le 15 avril 1539, ils prononcèrent tous, outre les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, celui d'une soumission absolue au chef de l'Ordre et au chef de l'Église.

Ce n'étaient là encore que des sentiments plus ou moins pieux ; ce n'étaient pas des principes d'organisation. Bientôt Ignace fit présenter au pape, par le cardinal Contarini, un projet de statuts qui expliquait plus complétement le but de l'association qu'il voulait fonder et les principes auxquels il se proposait de la soumettre. Son but n'avait rien de spécial, car, *servir Dieu et son vicaire sous la bannière de la croix; travailler au perfectionnement des âmes par la prédication et la confession; instruire la jeunesse et propager la foi*, c'était aussi l'œuvre d'autres communautés religieuses. Mais ses principes d'association dessinèrent mieux la pensée qui distinguait le nouvel Ordre. En effet, au chef devait appartenir le droit d'employer, comme il l'entendrait, tous les membres de la société; de faire, d'après les conseils de ses compagnons qui n'ôteraient rien à son autorité la plus absolue, tels règlements qu'il jugerait avantageux; enfin d'accepter, malgré le vœu de pauvreté strictement obligatoire pour les membres de l'Ordre, toutes les donations en rentes ou biens-fonds nécessaires à l'entretien des colléges qu'il établirait pour l'éducation de la jeunesse.

Ce projet ne pouvait que plaire au chef de l'Église; mais il devait rencontrer bientôt une vive opposition au collége des cardinaux. Néanmoins Paul III confia dès lors aux futurs religieux des missions dans diverses villes de l'Italie; et quand ce pontife se fut assuré qu'ils les remplissaient parfaitement, quand d'un autre côté le roi de Portugal eut demandé six de ces ouvriers pour les employer dans les Indes à la conversion des infidèles, il n'y eut plus de résistance possible. La société de Jésus (car elle avait pris ce nom en 1539) fut approuvée, le 27 septembre 1540, avec faculté d'avoir dans les universités des colléges suffisamment dotés.

Quelques mois après, l'an 1541, Ignace fut élu général de l'Ordre pour trois ans,

et cette dignité qu'il exerçait depuis longtemps soit sous le titre de préposé général, soit sans titre, n'apporta aucun changement à ses habitudes; mais elle lui permit de déployer une nouvelle activité. Quoique les Jésuites fussent limités par la bulle d'autorisation au nombre de 60, ils se donnèrent aussitôt pour tâche ces quatre choses : instruire les enfants, recueillir des aumônes, prêcher les Juifs et convertir les femmes publiques.

Bientôt ils abandonnèrent les Juifs qui leur offraient peu de chances de succès, et les courtisanes qui donnèrent lieu contre eux à des accusations injustes; en effet, les efforts qu'ils avaient faits pour empêcher de jeunes filles de se perdre, étaient devenus des griefs plus faciles à élever qu'à combattre, et il avait fallu un témoignage public du Saint-Siége pour ramener à l'Ordre l'opinion un instant égarée par ses ennemis.

Jean III avait offert à leur zèle un théâtre plus glorieux, en les appelant à la conversion des Indiens; et tandis que l'un des meilleurs esprits de la société, Lainez, le génie de l'organisation, leur rendait sous ce rapport les plus grands services, Xavier, le plus entreprenant des ouvriers apostoliques, s'illustra par ses conquêtes parmi les païens.

La conversion des infidèles était la première mission des Jésuites. Cependant Jean III qui les avait aidés à y débuter, leur montra une carrière encore plus séduisante en laissant partir Xavier pour l'Inde. Ce prince avait retenu près de lui son compagnon Rodriguez : il l'associa à la direction morale de son royaume, et quoique la manière énergique dont le jeune religieux intervint dans les affaires de l'état comme dans celles de l'Église irritât le peuple et la noblesse, il fit construire pour lui le superbe collége de Coïmbre, où Rodriguez eut de nombreux disciples.

Cet exemple prouva au chef que l'œuvre qu'il avait conçue était possible, et il dépêcha ailleurs d'autres ouvriers. Brouet et Salmeron allèrent en Irlande, pour maintenir cette île contre les attaques théologiques de Henri VIII. Leur violence les en fit expulser. D'autres, Fabre, Le Jay et Bobadilla furent plus prudents et plus heureux en Allemagne. Le premier arrêta la réforme à Cologne; le second eut une chaire à Ingolstadt; le troisième obtint à Vienne la confiance du chef de l'Empire.

Seize compagnons d'Ignace s'étaient rendus à Paris pour y suivre des cours. Huit étaient Espagnols, et les guerres de François Ier avec Charles-Quint les forcèrent à se retirer. Les uns allèrent en Belgique, où Louvain fut pour eux un autre Ingolstadt. Les autres ne suffirent pas aux nombreuses missions qu'il y avait à remplir en Espagne et ailleurs, car déjà des villes d'Italie pétitionnaient pour avoir des membres du nouvel Ordre. Leur nombre, fixé comme nous l'avons dit, ne répondait plus à l'importance de leur tâche. Le 14 mars 1543, ils obtinrent qu'il serait désormais illimité et qu'ils pourraient changer ou compléter leurs statuts sans avoir besoin de l'approbation du chef de l'Église.

Cette concession obtenue, ils déployèrent une nouvelle activité. Xavier, qui avait fondé, à Goa, sa principale station dans l'Inde, pour la propagation de la religion, un collége qui devait être un jour un des plus riches de l'Ordre, songeait à soumettre les peuples de régions plus éloignées, de Cochin, de Ceylan, de Malacca : on lui envoya des compagnons, et bientôt l'Europe retentit des succès qu'ils obtenaient, non-seulement aux Indes-Orientales, mais encore au Japon, en Chine, en Abyssinie, au Brésil, au Paraguay (*).

Mais ce qui importait davantage aux yeux de la compagnie, c'était de s'assurer un rôle complet en Europe. Il lui fallait pour cela l'influence que donne le sacerdoce. Il obtint, l'an 1545, la faculté d'exercer les fonctions du ministère sacré en tous lieux et dans toutes les églises; de donner l'absolution, même pour des cas réservés au Saint-Siége, à la seule exception de ceux de la bulle *In Cœnâ Domini*.

Cette immense faveur était la récompense d'immenses services. Elle en imposait de nouveaux. L'Église en demandait. Le concile de Trente (*voy.*) allait s'ouvrir, et il ne s'agissait pas seulement d'y repousser le

(*) L. de Guzman, *Historia de las Missiones*, etc., Alcala, 1601, 2 vol. in-fol.; *Lettres édifiantes*, Paris, 1717-18, 28 vol. in-12.

protestantisme dont la séparation avec l'Église était faite, mais il était encore question d'y combattre cet esprit d'innovation qui était l'esprit du siècle, et qui, depuis la formule imprudemment avancée par un pontife et énergiquement répétée par deux conciles, s'obstinait à vouloir *réformer l'Église dans son chef et dans ses membres*. Soutenir l'ancien édifice contre les plaintes des princes les plus puissants et contre quelques-uns des prélats les plus éclairés, c'était une tâche difficile. Lainez, Salmeron et Le Jay, qui furent désignés pour aller la remplir à Trente, se montrèrent constamment à la hauteur de leur mission pendant cette longue et solennelle révision des doctrines et des institutions de l'Église, qui fut ouverte en 1545, souvent interrompue et reprise, et close enfin l'an 1562.

D'immenses progrès dans l'esprit public et dans les établissements de l'Ordre furent le résultat de ces travaux, accomplis partout avec le même dévouement et la même habileté qu'à Trente. En Portugal, Rodriguez comptait au collége de Coïmbre jusqu'à 60 membres de l'Ordre appartenant à la plus haute noblesse du pays. En Espagne, Fabre et Araoz élevaient des colléges ou des maisons de profès dans les villes principales. Il en était de même en Italie, où Venise et Padoue seules opposaient quelque résistance. En Allemagne, Ingolstadt, Munich, Vienne, Prague, Augsbourg, Trèves, Mayence et Aschaffenbourg étaient pour les Jésuites autant de centres importants. Dans les Pays-Bas, Charles-Quint et sa sœur, la reine de Hongrie, leur avaient refusé toute faveur; mais Philippe II et Marguerite d'Autriche, suivant d'autres principes, les avaient attirés sur plusieurs points. La France persistait à repousser les Jésuites, et quoique l'évêque de Clermont leur eût donné une maison dans Paris, et Henri II l'autorisation d'y avoir un collége, le parlement avait refusé d'enregistrer l'édit du prince, et la Sorbonne, d'accord avec l'évêque de la capitale, les avait repoussés : ils étaient réduits au seul collége de Billom.

Déjà ils possédaient *douze* provinces en Europe, *trois* en Amérique, *une* en Afrique et *une* en Asie, quand ils perdirent, l'an 1556, leur premier chef; et ils se consolaient aisément de quelques refus, qu'ils se flattaient d'ailleurs de vaincre par leur persévérance, leurs services et leurs talents. Ils devaient les vaincre surtout par plus d'habileté encore.

En effet, sous le gouvernement de Lainez qui était depuis longtemps le génie organisateur de l'Ordre, qui connaissait mieux qu'aucun homme de son temps les personnes et les choses, et qui sut se faire porter au généralat malgré tous ses adversaires, la compagnie de Jésus prit un nouvel essor. Lainez, qui avait eu besoin d'augmenter le nombre des profès de Rome, c'est-à-dire des électeurs, afin de se faire nommer pour trois ans, n'eut besoin que de peu de temps pour se faire nommer à vie. Ce changement aux statuts de l'Ordre fut fait en 1558, et dès que l'empire du général fut assuré, il résolut d'assurer celui de l'Ordre sur le monde. Il le fit, et l'on peut dire qu'il ne s'accomplit rien de majeur en Europe, sous son gouvernement, sans qu'il ne s'efforçât d'y intervenir par lui-même ou par les siens.

A la vérité, les Jésuites étaient exclus de l'Angleterre et du Nord; la paix de 1552 les paralysait en Allemagne, et François Ier les avait expulsés de France. Mais leur action fut d'autant plus complète en Portugal, en Espagne, en Italie et surtout en Savoie, où l'un d'eux, Possevin, dirigea, comme il le voulut, les rigueurs du prince contre les Vaudois. Leur action n'avait jamais cessé d'être grande dans plusieurs cantons de la Suisse, en Bavière, en Autriche. Bientôt elle le fut aussi en France.

Là, les principes de la réforme étaient secondés par ceux de la philosophie; et Catherine de Médicis, qui portait dans son cœur cet amour de la science et de l'investigation que Machiavel, le conseiller des princes de sa maison, mariait si bien avec le despotisme, semblait livrer le système que soutenait l'Ordre aux chances d'une discussion publique. En effet, l'an 1561, elle permit à la Réforme de se produire au colloque de Poissy. On le sentait, un coup décisif allait être porté. Il importait donc que Théodore de Bèze et Vermigli, les organes du calvinisme, rencontrassent un homme capable de

faire triompher la doctrine sanctionnée par le concile de Trente. Lainez se rendit lui-même au colloque, et s'y employa si activement avec le cardinal de Lorraine, le principal orateur de la réunion, que François II lui accorda la faculté d'établir ses compagnons dans le royaume.

Cette faculté n'était donnée qu'avec de nombreuses restrictions ; mais une fois installés, les Jésuites trouvèrent moyen de les éluder toutes. En embrassant avec ardeur les principes de la Ligue (*voy.*) qui se forma l'an 1562 et dont la cause était presque la leur, ils eurent pour eux tout ce qu'il y avait en France de fanatisme religieux et politique. Toutefois rien ne fut plus funeste pour l'Ordre que cette union qui lui assura quelque temps une immense popularité. En effet, pour rester à la tête des ligueurs emportés si loin eux-mêmes par leurs passions et par le flot du mouvement populaire, ils furent obligés souvent de professer des principes aussi contraires à la morale religieuse, leur règle suprême, qu'à la morale politique, la règle de tous les citoyens. Alors il arriva que des religieux formés dans l'Ordre pour la résistance et la réaction, allèrent, dans leurs théories sociales, notamment sur la question de la tyrannie et du régicide, au-delà de tout ce qu'on avait dit de plus audacieux ; au-delà de ce qu'imprimèrent depuis, dans les révolutions d'Angleterre ou dans celles de France, les écrivains les plus fanatiques. Ces égarements étaient d'autant plus compromettants pour l'Ordre qu'en France il avait plus d'adversaires ; que la Sorbonne, l'épiscopat, l'Université le voyaient avec plus d'antipathie, et qu'il excitait ailleurs aussi de plus vives réclamations, par exemple, dans la Valteline pour une affaire de succession, dans plusieurs villes d'Italie pour des questions de mœurs.

Heureusement pour l'Ordre, le génie de Lainez sut le faire triompher partout de toutes les difficultés. Tels furent, en effet, pendant les neuf années de son empire, les progrès de l'association, qu'à sa mort, l'an 1565, il laissa 4,000 membres, au lieu de 1,000 qu'il avait reçus de son prédécesseur.

A cette période si éclatante de l'Ordre succéda le faible règne de François Borgia, duc de Gandie et ancien vice-roi de Catalogne, qui paraissait avoir été élu pour être dominé plutôt que pour gouverner, et dont les mains débiles laissèrent aux Jésuites une liberté dont plusieurs abusèrent. Ce gouvernement si faible, si nul, eut toutefois ce remarquable résultat, que désormais l'association eut le sentiment d'elle-même et apprit à se passer des inspirations de son général. Mais aussi elle se lança plus hardiment dans les affaires, et presque partout son début fut malheureux. Il le fut surtout dans les Pays-Bas et en Portugal.

Dans les Pays-Bas, il entreprit, dans l'intérêt de l'Espagne et de la cause catholique, de résister ouvertement à la grande révolution qu'avaient fait éclater, d'un côté, le despotisme étranger, et de l'autre, les principes de la réforme. Un instant les plus forts, grâce aux troupes espagnoles, les Jésuites furent bientôt expulsés par le peuple, non-seulement d'Anvers, où l'on assurait qu'ils avaient amassé des matériaux de guerre, mais de Malines, de Tournai, de Bruges, de Douai, de Maëstricht, de Groëningue, de Nimègue, de Bois-le-Duc, de Breda et d'Utrecht, où ils préparaient d'autres moyens de résistance. Il est vrai que, plus tard, ils rentrèrent dans toutes les provinces reconquises par l'Espagne ; mais ce retour associait leur cause à celle d'un despotisme qui, pour triompher, avait répandu le sang du peuple et celui des plus nobles seigneurs, et ils demeurèrent exclus à jamais des provinces affranchies.

Leur destinée fut semblable en Portugal. Ils y étaient investis du privilége d'élever le jeune roi Sébastien ; mais non contents de conseiller la couronne, ils écartèrent, pour la diriger seuls, la régente, et gouvernèrent d'abord sous le nom du cardinal-infant Henri, puis, après avoir rejeté encore cet instrument, sous celui de Sébastien lui-même. Or par cette série de violences, suivies de la désastreuse expédition d'Afrique conseillée par eux, ils soulevèrent dans le royaume des haines qui ne devaient plus s'éteindre. S'ils triomphèrent encore à la mort de Sébastien et conservèrent le pouvoir sous le cardinal-infant qu'ils avaient éloigné, qu'ils rappelèrent et qui ne se souvint que

de leur retour à sa personne, ils ne firent qu'irriter davantage une opinion qui, désormais, ne devait plus se renfermer dans l'étroite enceinte du Portugal. Ils firent une faute plus grave en préparant l'incorporation du Portugal à l'Espagne; car, par cette intrigue, ils ne s'aliénèrent pas seulement l'esprit des Portugais, ils mirent à nu un amour du pouvoir qui excita la défiance de toutes les cours de l'Europe.

Claude Acquaviva, des ducs d'Atri, remplaça le faible chef des jésuites, l'an 1581. Plus libre, il eût peut-être ressaisi le gouvernement et ramené l'Ordre à d'autres tendances; mais déjà l'association était trop forte pour être domptée par un chef, par l'esprit d'un seul. Homme de piété et de génie, Acquaviva put régler tout ce que règle la puissance humaine; mais il ne sut contenir ni la pensée, ni les doctrines, ni les forces morales et intellectuelles qui jouent un si grand rôle dans les destinées d'une association. D'abord il l'essaya : il resserra tous les liens sociaux qu'il pouvait resserrer; il arma les provinciaux, les supérieurs de chaque maison de pouvoirs plus étendus. Mais bientôt les religieux d'Espagne et de Portugal portèrent plainte contre la rigueur de leurs chefs, et Philippe II, à qui ils avaient rendu un service si éminent en lui livrant le Portugal, demanda au pape la réforme de l'Ordre. Le général interdit sévèrement aux religieux toute réclamation de cette nature, et le pape, loin de faire aucune concession au roi; fortifia le général du droit de châtier arbitrairement quiconque oserait porter plainte. Cependant, si l'autorité du chef de l'Ordre, déjà si forte, était désormais légalement sans bornes, elle était loin de l'être réellement; et quand il traça, l'an 1586, une instruction pour réformer les membres de sa compagnie, l'Inquisition qui ne voyait pas sans jalousie un pouvoir illimité, supprima ce document, qui reparut à la vérité en 1591, mais qui était alors singulièrement modifié.

Aussi, malgré tous ses succès sous le gouvernement de Claude Acquaviva, l'Ordre essuya-t-il de graves échecs par suite de ces ardeurs d'expansion qu'on avait d'abord inspirées à ses membres avec des soins assidus, et que maintenant ses maîtres étaient impuissants à contenir. Voici d'abord quels furent ses succès.

Il fit de nouvelles conquêtes, même en Espagne, où François Borgia lui avait donné une si grande extension. Dans le Portugal, qu'il venait de soumettre à Philippe II, les jésuites eurent une action plus grande encore, puisque ce prince leur permit, non-seulement d'acquérir des biens considérables, mais de porter au tribunal de Rome, qui les favorisait, une simple question de propriété territoriale; et que Philippe II, allant plus loin encore, nomma un des leurs inquisiteur général de tous les territoires de la couronne. En France, ils triomphèrent complétement des vieilles résistances. L'Allemagne méridionale continua de se soumettre à leur direction. L'an 1610, l'Ordre comptait jusqu'à 460 membres dans les seuls domaines héréditaires de la famille impériale. Il eut vingt établissements en Pologne. Il s'introduisit en Lithuanie, en Suède, en Hongrie, en Transylvanie. Il s'établit en Chine et au Japon grâce aux connaissances éminentes que plusieurs de ses membres possédaient dans les sciences (*). Dans l'Inde, les établissements rattachés à Goa prirent un nouvel accroissement (**). En Amérique fleurirent ceux du Brésil, du Pérou, des bords du Maragnon, et surtout ceux du Paraguay, d'où les jésuites écartèrent les dominicains, et où ils fondèrent, avec les moyens les plus absolus, sans doute, mais peut-être aussi les plus rapides et les plus humains, une république religieuse dont les institutions et les mœurs mériteront toujours l'admiration.

Malheureusement la plupart de ces succès étaient obtenus avec une sorte d'impétuosité et même de violence. Ils l'étaient surtout avec un esprit de domination qui en compromit plutôt qu'il n'en consolida la durée. C'est la grande erreur des membres de toutes les jeunes associations, de se croire d'autant plus puissants qu'ils montrent plus d'ardeur ; et leur grand tort est d'en montrer d'autant

(*) C. de Tournon, *Anecdotes sur l'état de la religion dans la Chine*, Paris, 1733-1742, 7 vol. in-12.

(**) *India sacra*, Madrid, 1666, in-4°.

plus que le corps auquel ils appartiennent couvre mieux leur responsabilité individuelle. La même chose arriva aux jésuites. Allant partout trop loin, ils provoquèrent de vives résistances et essuyèrent de nombreuses défaites. On peut dire que l'Espagne et la Bavière seules les acceptèrent tels qu'ils voulurent bien se présenter. L'Autriche elle-même réprima quelquefois leur esprit d'envahissement avec une énergie que l'histoire n'a pas assez appréciée. La moitié de l'Allemagne demeura fermée pour l'Ordre. La Suède où il s'était introduit, grâce à une princesse polonaise, le bannit l'an 1593, et dépouilla de la couronne le roi Sigismond qui persistait à le protéger (1607). L'Ordre eut le même sort en Russie, où l'on repoussa tous ses efforts. L'Angleterre, pays où il avait fait de grands pas, où il suivait de près toutes les affaires et toutes les intrigues religieuses et politiques, le bannit le 15 novembre 1602, et l'intervention plus ou moins prouvée de deux jésuites dans le complot de 1604, fut un des plus grands excès de cette ardeur indisciplinée dont nous venons de parler.

En France, il fut populaire pendant la Ligue; mais lorsque, pour conserver cette popularité assise sur une exaltation politique et religieuse qui ne pouvait durer, il fit contre Henri IV, qui fut le plus pur symbole des principes du temps, une opposition qui manquait même de prétextes, il ne fallut plus qu'un crime commis par un de ses élèves dans le sens de ses doctrines trop longtemps et trop audacieusement professées, pour faire proscrire toute l'institution. Les jésuites furent bannis, le 27 décembre 1594, par le Parlement, à la demande de la Sorbonne, de l'Université, de l'épiscopat.

Ils eurent alors des affaires fâcheuses jusqu'en Italie. Ils furent bannis de Venise pour avoir désobéi au sénat (1606).

La Hongrie elle-même restreignit plus d'une fois leur action.

L'Asie et l'Amérique semblaient partager les résistances de l'Europe à cet empire qu'affectait l'Ordre sur toutes choses, religion, politique, finances, études; à ce gouvernement uniforme de toutes les pensées et de toutes les affections, qui n'était plus un but seulement, mais qui devenait sur tous les points une accablante réalité. Grâce à l'Ordre, l'an 1585, trois princes du Japon professaient le christianisme avec une multitude de leurs sujets: l'an 1649, il ne restait pas trace de ces conversions. L'Ordre avait obtenu, en Chine, des succès plus brillants puisqu'ils étaient plus difficiles : l'an 1615, au moment même où il perdait son troisième général, il fut expulsé du Céleste empire. Il s'y était fait des ennemis, non pas seulement des mandarins et des prêtres du pays : il avait eu des querelles plus fâcheuses, même avec des religieux et des prêtres chrétiens, blessés d'une prépondérance qu'on accusait de ne reculer devant aucune considération, et de ne se poser aucune limite. Ce qui est certain, c'est qu'en Chine, les jésuites ne s'interdisaient aucune espèce d'affaires, pas même celles du commerce.

Pour réparer tant d'échecs, il ne fallut pas moins que le génie d'Acquaviva. Ce général en répara plusieurs. Il fit surtout rappeler l'Ordre en France, où il rentra en 1603, et reprit aussitôt un grand développement, malgré toutes les restrictions qu'on lui opposait. C'est qu'il sut se faire une arme puissante de la résidence obligée d'un de ses membres auprès d'un prince facile à subjuguer. Mais un crime, si étranger qu'il fût à l'Ordre, commis néanmoins par un de ses élèves, ce crime de Ravaillac dont les conséquences furent si graves pour la politique générale de l'Europe, jeta beaucoup d'odieux sur les jésuites, et d'audacieuses doctrines vinrent détruire encore une fois tout le fruit de la sagesse d'un chef pur et pieux. Quand Acquaviva sut que la rumeur publique rattachait le crime de Ravaillac à la théorie du régicide professée par des jésuites, il condamna cette théorie. Cependant deux jésuites la reproduisirent dans leurs publications. La régente empêcha, il est vrai, le Parlement qui demandait la suppression de leurs livres, et la Sorbonne qui les interdisait, de déployer leur action. Elle refusa même de sanctionner ce principe que lui soumettaient, en 1614, les États-Généraux, que le roi de France tenait sa couronne de Dieu, et que nulle autorité au monde ne pouvait délier ses sujets du serment de fidélité. Acquaviva

n'en fut pas moins affligé de tant d'excès, et depuis longtemps il pensait qu'il fallait contenir, par de nouvelles barrières, des éléments qui partout franchissaient les anciennes.

Ce chef fut à la hauteur de sa mission. Il employa la septième et la huitième congrégation générale de l'Ordre à modifier fortement sa constitution, et voici quelle fut désormais l'organisation de ce grand corps*.

Le général résidait à Rome, avec pouvoir absolu sur chaque membre, assisté pour les affaires générales, de cinq conseillers (généraux, aides ou assistants) dirigeant les cinq *nations* principales (Italiens, Allemands, Français, Espagnols, Portugais), et, pour les affaires majeures, d'assemblées extraordinaires appelées *congrégations générales*; surveillé par un *admoniteur* placé près de lui, mais en dehors de son autorité. La chrétienté était divisée pour l'Ordre en 32, puis 35 et plus tard 37 provinces, ayant chacune à sa tête un *provincial*, auquel étaient subordonnés les supérieurs des maisons de profès, les recteurs de colléges, les chefs des résidences, des missions, des noviciats, des maisons d'épreuves. Au chef de chaque établissement obéissaient les préfets, les maîtres de novices, les adjoints et autres employés qui les secondaient. Les simples membres de l'Ordre étaient rangés en deux classes : *la grande* et *la petite observance*. Les *profès* seuls étaient de la grande; ils faisaient les quatre vœux. Les *novices*, les *scolastiques* et les *coadjuteurs* formaient la petite. La classe des novices se composait d'aspirants, qui faisaient deux années d'épreuves dans les maisons de l'Ordre, et de personnes qui promettaient obéissance, mais qui demeuraient dans le monde, en gardaient le costume et se mariaient, ou du moins ne renonçaient qu'à l'une ou à l'autre de ces habitudes. Les scolastiques ou les écoliers se formaient au service de l'Église, de l'enseignement, des affaires économiques; les coadjuteurs, qui se distinguaient en *temporels* et en *spirituels*, en *formés* et *non formés*, aidaient les profès dans les fonctions du culte et de l'instruction.

(*) *Corpus institutorum societatis Jesus*, Anvers, 2 vol.

Les profès, tous âgés de plus de 33 ans, éprouvés sous le rapport de la capacité et du dévouement, tous prêtres, étaient exclusivement investis du droit de siéger aux congrégations générales et occupaient seuls les emplois supérieurs. Nul n'était admis dans aucune des quatre classes sans motifs suffisamment examinés, et l'on exigeait de chacun les services qu'il était apte à rendre dans une compagnie qui embrassait la totalité de la société humaine et la totalité de ses intérêts.

Des *commissaires* ou des *visiteurs* extraordinaires envoyés par les supérieurs contrôlaient sans cesse toutes les parties du service.

Il faut l'avouer, cette organisation de la société était savante et complète. L'esprit de subordination militaire que lui avait imprimé son fondateur y dominait à tous les degrés de la hiérarchie; et désormais ce n'était plus une monarchie débordée par la démocratie, ni une aristocratie ingouvernable, c'était une véritable oligarchie qui disposait de toutes les forces de l'association. Que le général fût un Borgia ou un Lainez, l'Ordre était suffisamment réglé et suffisamment gouverné pour marcher à son but.

Il s'éleva rapidement à son apogée. Acquaviva mourut l'an 1615. Avant la fin du XVIIe siècle, l'Ordre était rétabli dans tous les pays d'où il avait été expulsé; partout son influence était accrue, et son chef, qui aurait pu marcher de pair avec les princes les plus puissants, qui exerçait une action plus profonde qu'aucun d'eux, se trouvait à la tête de 24 maisons de profès, de 180 colléges, de 90 séminaires, de 160 résidences, de 48 noviciats, de 160 missions, en un mot des 21,000 personnes les plus actives et les plus intelligentes du monde civilisé. Et, dans ce nombre, il y avait 8,000 prêtres.

On le voit, nulle action morale ne pouvait se comparer à celle du général des jésuites, et partout cette société, si fortement unie, joua dans l'Église, dans l'état, dans l'enseignement, un rôle à tel point considérable, qu'on la crut généralement à la tête de toutes les plus grandes affaires.

De 1615 à 1715, son influence alla toujours croissant. Ce fut son siècle de

triomphe, principalement en France.

L'an 1618, Marie de Médicis, qui favorisait l'Ordre, lui permit d'enseigner publiquement toutes les sciences. Le duc de Luynes continua, sous ce rapport, auprès de Louis XIII le système du maréchal d'Ancre, et lui donna des jésuites pour confesseurs. Richelieu les contint, comme il contenait tout. Il obligea les jésuites de France à désapprouver la doctrine de Santarelli sur la suprématie temporelle du pape *, et le général de la société à déclarer, le 13 août 1626, qu'aucun membre de l'Ordre ne traiterait plus à l'avenir cette question. Cette théorie, qu'il est loisible au souverain pontife de déposer les rois, reparut, il est vrai, sous la minorité de Louis XIV, dans les ouvrages du Père Héreau, mais à cette époque elle n'alarma que l'Université et le Parlement. La cour avait trop besoin des jésuites, et était trop disposée à reconnaître les services qu'ils rendaient comme confesseurs du prince, comme professeurs de la jeunesse, comme gardiens de la foi, pour ne pas se borner à mettre aux arrêts le P. Héreau et à fermer les yeux sur quelques pages de théories politiques arriérées, vieillies avec la Ligue. En effet, si la cour avait voulu chercher querelle aux jésuites, ce n'est pas à leurs théories de politique, c'est à leurs théories de morale qu'elle se serait attachée. Un écrivain éminent, un homme de génie, Pascal (*voy.*), voyant tout le monde s'émouvoir de la grandeur de l'Ordre, avait étudié leurs casuistes et résumé leurs principes de manière à les faire rejeter de toutes les âmes honnêtes. Les *Lettres provinciales* avaient fait, dans le monde, dans l'Église, dans l'Université, une sensation qu'il serait impossible de décrire, et le pape lui-même, Alexandre VII, avait condamné l'*Apologie* publiée par les jésuites en faveur de leurs casuistes. La cour, sans s'en émouvoir, laissa la nation et les curés applaudir Pascal, les jésuites brûler les *Lettres provinciales*. Elle avait besoin pour ses desseins des services de la compagnie. Louis XIV ne cessa de les combler de faveurs. Si nous en croyons certains Mémoires, ce prince aurait chéri l'Ordre au point de s'y faire affilier et d'en prononcer les vœux sur son lit de mort. Ce qui est certain, c'est l'immense influence que ses confesseurs, les PP. de La Chaise et Le Tellier, aidés de Mme de Maintenon, exercèrent sur les affaires de l'état et sur celles de la religion, en particulier dans les questions du calvinisme et du molinisme (*voy.*), l'une si grande, l'autre si petite, nées de l'Évangile l'une et l'autre, l'une de discussion, l'autre de méditation (*voy.* QUESNEL), toutes deux vidées avec violence.

(*) *Ant. Santarellus, de Hæresi.... et de potestate summi Pontificis*, Rome, 1625, in-4°.

Le grand nom de Louis XIV protégea les jésuites même au-delà de son règne, et jusque sous la régence, qui sollicita, sur leurs demandes, la bulle *Unigenitus*, la seconde condamnation des jansénistes. *Voy.* ce mot.

Louis XIV, considérant l'Ordre comme le meilleur agent de sa politique intérieure, l'avait fréquemment employé dans ses relations avec l'étranger, surtout avec l'Angleterre, qu'il s'efforçait de ramener entièrement sous le pouvoir des Stuarts, sous celui de l'ancienne religion et à toutes les institutions anciennes. Les jésuites, qui avaient trouvé peu d'accès à la cour de Jacques Ier, s'étaient introduits à celle de Charles Ier, grâce à la protection de Henriette de France. Ils furent plus heureux encore dans la suite. Aidés de Louis XIV qui accordait des subsides à Charles II, ils convertirent ce prince, sans toutefois lui conseiller ou en obtenir une profession publique. Jacques II (*voy.*) fut plus hardi; mais la révolution de 1688, fruit de sa hardiesse, détruisit tout le travail de l'Ordre et lui ferma l'Angleterre pour tout un siècle.

Il n'obtint en Suède que le même genre de succès. La reine Christine (*voy.*), qu'il avait gagnée, se vit obligée d'abdiquer avant même de pouvoir professer sa nouvelle foi.

Mais en Pologne, en Bavière, en Autriche, en Italie, en Portugal, en Espagne, en Asie et en Amérique, les jésuites firent, dans cette période, les plus éclatantes conquêtes.

Investis, en Portugal, de la censure de toutes les publications, ils y avaient plus complétement qu'ailleurs la direction de l'esprit public. Comme rien n'était plus populaire dans ce pays que sa nationalité

opprimée par l'Espagne, ils embrassèrent cette belle cause avec un tel enthousiasme qu'ils amenèrent la révolution de 1640, qui établit la maison de Bragance sur le trône indépendant du Portugal. Dans sa reconnaissance, la nouvelle dynastie choisit plusieurs de ses ministres dans leurs rangs. Ils abusèrent quelquefois de cette faveur. Ils se compromirent surtout dans l'affaire du roi Alphonse, qu'ils éloignèrent du trône pour y placer son frère Don Pédro. Ils se compromirent encore davantage, soit par les querelles où ils jetèrent ce prince avec l'Inquisition et avec le clergé du pays, soit par des acquisitions trop propres à exciter les jalousies de la noblesse. Mais s'ils furent mal vus dans la métropole, ils triomphèrent du moins dans les colonies. Dans les seules provinces du Brésil, la Société eut 7 colléges, 29 missions, 6 séminaires, 29 résidences. Elle eut 31 résidences, 17 missions et 2 colléges dans la vice-province de Maragnon.

En Espagne aussi l'Ordre eut, dans le même temps, de grands avantages. Si la cour, pour se venger de la part qu'il avait prise à la révolution du Portugal, le tint éloigné des affaires, elle favorisa ses travaux, son enseignement, ses missions.

Sauf quelques échecs éprouvés dans le Nord, où le succès était difficile, les jésuites ne célébraient ainsi dans toute cette période que des victoires. Si vaste qu'eût été la sainte ambition du fondateur, elle eût pu éprouver une sorte de vertige en contemplant la situation de l'Ordre dans les premières années du XVIIIe siècle.

Cette situation éblouit l'Ordre lui-même; elle le jeta de nouveau dans ces excès qu'on ne croyait plus possibles depuis les réformes d'Acquaviva. Mais dès lors une série de catastrophes vint tomber sur les jésuites et en amener enfin une qui paraissait devoir être la dernière, leur suppression.

Le Portugal, qui avait fait les premiers pas pour assurer la grandeur de l'Ordre, fit aussi les premiers pour amener sa ruine. Il est vrai que, dès l'an 1719, la Russie l'avait banni de son territoire; mais cette mesure, prise par un pays attaché au culte grec, avait eu peu d'importance. Il n'en fut pas de même de celles qu'adopta, vingt ans après, le gouvernement du Portugal. Ces mesures étaient-elles plus méritées?

Nous avons cité avec éloge les travaux et les institutions des jésuites au Paraguay. Ils avaient altéré leurs succès non-seulement par le commerce, auquel ils se livraient avec d'autant plus d'ardeur qu'ils avaient à gouverner une population plus considérable, mais par une sorte d'esclavage qu'ils avaient établi dans cette population. En effet, les indigènes, convertis par eux, étaient nourris comme leurs ouvriers et leurs sujets; mais ils ne pouvaient pas posséder la terre. De l'esclavage véritable, il n'y avait, dans cet état, ni le mot ni la chose; mais il y en avait toute l'apparence. Or, les lois de la métropole défendaient l'esclavage. On fut bien aise de les appliquer à la situation du Paraguay, et l'Ordre eut le tort très grave de se croire en état de résister. Alors, sur la demande du roi, une bulle pontificale interdit le commerce au clergé. Une seconde bulle défendit à l'Ordre d'avoir des esclaves (25 février et 20 décembre 1741). Jean les fit publier l'une et l'autre au Paraguay. Cependant, l'échange de la colonie portugaise du Saint-Sacrement, contre quelques *réductions* ou paroisses espagnoles, amena de plus fâcheux conflits. Après avoir vainement essayé, près des deux cours, de rompre le projet d'échange, les jésuites résistèrent ouvertement, et leurs paroissiens, formés au maniement des armes, repoussèrent les troupes du roi. Or, Joseph Ier était gouverné par le marquis de Pombal (*voy.*), qui professait les doctrines les plus libérales du dernier siècle et qui était résolu de soulager le peuple en transportant sur la noblesse et sur le clergé une partie des charges de l'état. Les jésuites avaient déjà fixé son attention; déjà il leur avait retiré le commerce du Maragnon; en Portugal, il avait opposé quelques écoles aux leurs. La lutte entre eux et lui était même engagée à ce point que plusieurs fois ils avaient cherché à le renverser. Lorsqu'ils renouvelèrent leurs efforts, à l'occasion du fameux tremblement de terre de 1755, il les fit renvoyer de la cour, les accusa publiquement et auprès du pape d'avoir, au Paraguay, résisté à la fois aux ordres pontificaux et royaux,

et demanda la réforme de leur Ordre. Un légat envoyé en Portugal essaya de concilier le différend : il défendit aux jésuites le commerce et l'intervention dans les affaires. Cela ne satisfit personne, et la cour leur fit interdire la chaire et le confessionnal par le patriarche de Lisbonne. Leur général, Laurent Ricci, les soutint dans un mémoire écrit avec plus de chaleur que de prudence. Il y qualifia ses adversaires de calomniateurs, et en appela à Clément XIII. Ce pontife était plus favorable à l'Ordre que son prédécesseur; il déclina toutefois l'appel, et le ministère de Portugal réfuta le mémoire de l'appelant avec une énergie qui annonçait à l'Europe une résolution extrême. Une tentative d'assassinat dirigée contre le roi Joseph I[er], précipita la catastrophe. Pombal fit accuser de complicité et mettre en prison onze jésuites, dont plusieurs avaient été confesseurs de la famille royale et liés avec les auteurs du complot, les grands du royaume. Sur les clameurs que jeta l'Ordre dans toutes les parties du monde, le roi en confisqua les biens, le 19 janvier 1759, lui retira l'enseignement et défendit à tous ses sujets d'avoir des rapports quelconques avec les jésuites. Le haut clergé qu'avaient blessé leurs prérogatives appuya les mesures du gouvernement; mais le peuple et le bas clergé les blâmèrent. Le pape refusa de les sanctionner. Alors le Portugal frappa le coup décisif. Un décret royal du 3 septembre, même année, bannit l'Ordre du royaume et de ses colonies. On embarqua sur sept vaisseaux et on déposa en Italie, ceux des jésuites qui n'étaient pas emprisonnés. De ces derniers, qui étaient au nombre de 124, un seul, Malagrida, subit le dernier supplice; l'Inquisition le fit brûler comme hérétique; 37 moururent en prison, 36 autres furent transportés en Italie à la mort du roi (1777), les 45 autres furent simplement renvoyés.

L'Espagne avait contre l'Ordre des griefs analogues : il était trop riche, se mêlait de trop d'affaires, faisait un commerce immense, agitait le Mexique par son intervention dans les diocèses et sa lutte contre le vénérable Palafox; enfin il résistait à l'échange de sept districts du Paraguay. Deux reines régentes, Barbe et Élisabeth, adoucirent longtemps les coups qu'on voulait lui porter. Mais à peine Charles III eut-il saisi les rênes du gouvernement, que l'orage éclata. Charles choisit pour son confesseur un dominicain, décida contre les jésuites les affaires du Mexique, et prit occasion d'une émeute excitée à Madrid par trois d'entre eux pour bannir l'Ordre de ses états, 28 février 1767. Avant de procéder à cet acte, il avait consulté les universités et l'épiscopat. Il imita le Portugal dans l'exécution de la mesure. Dans la nuit du 2 au 3 avril, son ministre, le comte Aranda (*voy.*), fit arrêter tous les jésuites, et peu de temps après, on les transporta dans l'État de l'Église. Ils étaient au nombre de 5,000. On leur avait laissé leurs papiers; on s'était contenté de confisquer leurs biens. On fit une pension et l'on offrit des paroisses à ceux des Indes.

Clément XIII, qui avait tout fait pour parer ces coups, refusa d'abord, sur le conseil du général Ricci, d'admettre les exilés, et si la Corse n'en avait eu compassion, ils n'eussent trouvé, en attendant que le pape changeât d'avis, d'autre asile que les vaisseaux qui les amenaient.

En effet, partout on les repoussait. Gênes n'en voulait pas. Le roi de Naples, Ferdinand IV, fils de Charles III, loin de les admettre, fit exécuter à son tour, le 21 novembre 1767, le transport des jésuites de son royaume dans l'État de l'Église. Le grand-maître de Malte et le duc de Parme suivirent ces exemples sans bruit.

La France les avait précédés avec éclat. Déjà une lutte animée était engagée entre l'Ordre et le premier ministre, le duc de Choiseul (*voy.*), lorsque l'attentat de Damiens (*voy.*), du 5 janvier 1757, fournit au duc l'occasion de prendre contre eux quelques-unes de ces mesures que devrait dicter le seul amour de la justice. D'abord il ordonna, avec des motifs divers, de faire, de leurs livres sur la doctrine du régicide, des extraits qu'il fit mettre sous les yeux du roi par la marquise de Pompadour. Ensuite, il paya des pamphlets dirigés contre eux par des avocats et des jansénistes. Enfin, il fit comprendre aux parlements, ces anciens adversaires de l'Ordre, et aux écrivains phi-

losophes du siècle, cette confrérie du progrès, le rôle qu'ils avaient à jouer dans une cause aussi importante pour la religion et la politique. Grace à ces mesures, l'opinion était toute préparée dans le pays, lorsque vinrent le refus du procureur des profès de la Martinique de payer une dette de commerce pour laquelle il avait donné des effets, le refus plus imprudent encore du provincial de Paris de faire honneur aux engagements de son subordonné, et son appel au parlement du jugement prononcé dans l'affaire par la chambre consulaire de Paris. C'était saisir de l'affaire la plus haute magistrature du royaume.

Cette magistrature était aussi la plus hostile pour l'Ordre, et la saisir du débat c'était la faire juge de la question de sa constitution, ce qui, dans les circonstances, était celle même de son existence.

En effet, le parlement demanda aussitôt un exemplaire authentique des statuts de l'Ordre. On en livra un; et quoique les protecteurs de ce dernier, le Dauphin et l'archevêque de Paris, qui virent la portée de la faute, fissent commander par le roi au parlement une prompte restitution de cet exemplaire, il le garda jusqu'à ce qu'il s'en fût procuré un second. Il examina ensuite la constitution de l'Ordre dans toutes ses ramifications avec une égale sévérité, et rendit deux arrêts dont l'un, déclarant l'Ordre dangereux pour la religion et pour l'état, défendait à tout sujet du roi d'y entrer, et dont l'autre portait, que les ouvrages des jésuites, contraires à la morale, seraient brûlés par la main du bourreau (1762).

Le roi suspendit pendant plusieurs mois l'exécution de ces mesures, et invita les jésuites à justifier leur établissement en France. Il pria leur général et le pape de modifier le gouvernement des jésuites du royaume, en mettant à leur tête un vicaire général né Français; mais ses efforts, combattus par ses ministres, ayant échoué, il livra cette affaire au parlement. Alors éclata dans le pays, entre les premiers corps de la magistrature et la plus puissante compagnie du monde, un débat auquel s'associa la nation tout entière, roi, ministres, prêtres, écrivains et peuple; un débat dont nos discussions modernes peuvent d'autant moins donner une idée complète que nos sentiments, émoussés par tant de révolutions, sont plus étrangers aujourd'hui, soit au fond de la question, soit même aux formes du langage employé par les combattants. Nos mœurs sont plus étrangères encore aux passions qui, s'il fallait en croire les biographes de La Chalotais (*voy.*), se seraient portées alors jusqu'aux moyens les plus criminels.

Ce débat, qu'on doit lire dans les annales des parlements (*voy.*) et dans une foule de mémoires spéciaux, ne cessa pas même quand toutes les positions furent enlevées aux jésuites. En effet, il fallut pourvoir à l'administration des biens confisqués, et assigner des pensions ou des emplois à ceux de l'Ordre qui voulaient en accepter au simple titre de prêtres. Les Jésuites défendirent le terrain pied à pied, et sur chaque question ils publièrent des mémoires auxquels on dut répondre par d'autres mémoires. Sur 4,000 membres de l'Ordre, il ne s'en trouva que 5 qui voulussent accepter la position que leur offrait l'état. En vain croyait-on en avoir fini, lorsque, l'an 1764, on eut aboli l'Ordre en France : Clément XIII, loin de prononcer la suppression qu'on demandait, autorisa les jésuites de France à se dépouiller de leur costume, sauf à rester fidèles à leur mission, et menaça de l'excommunication ceux qui les persécuteraient, soit dans ce royaume, soit ailleurs. Le pontife ne se laissa fléchir ni par les plus énergiques réclamations des puissances, ni par la perte d'Avignon et du comtat Venaissin, dont se saisit la France, ni par celle de Bénévent, que prit le roi de Naples (1768).

Clément XIV, irrité par la conduite incroyable de l'Ordre qui fit réimprimer, au milieu de la crise la plus violente qu'il eût encore subie, le fameux ouvrage de Bellarmin sur la Puissance temporelle *, et qui, par la bouche de son chef, l'inflexible Ricci, rejeta toutes ses propositions de réforme (*Sint ut sunt aut non sint*), accorda enfin à l'opinion du temps la satisfaction qu'elle réclamait : il supprima l'Or-

(*) *De potestate summi Pontificis in temporalibus contra G. Barclaium liber*, Romæ, 1610, in-8°.

dre, le 21 juillet 1773, *pour cause d'abus et de désobéissance au Saint-Siége.*

Quelques mesures de rigueur avaient précédé cette bulle : d'autres la suivirent. Le général et ses cinq assistants furent emprisonnés. On espérait qu'ils feraient connaître leurs secrets et leurs trésors. Ricci mourut, en 1774, sans avoir rien révélé ; et Clément XIV était mort lui-même, sans avoir vu la suppression réelle de l'Ordre.

En effet, en attendant qu'un autre pape le rétablît, au bout de 40 ans, il ne fut guère supprimé que là où il l'était déjà. L'Allemagne catholique, qui l'avait suffisamment restreint pour n'avoir pas à le redouter, en conserva les membres dans des positions honorables. Le roi de Prusse le maintint en Silésie, sauf quelques modifications. Catherine II le protégea dans les provinces de Pologne qui lui étaient échues au partage de 1772. Dix ans après, le prince Potemkin, protecteur des jésuites polonais, leur procura la permission d'élire un vicaire général, qui bientôt devint le véritable chef de tous les jésuites du monde.

L'Ordre ne cessa pas de subsister plus ou moins publiquement. Dès l'an 1801, Pie VII reconnut son vicaire général en Russie. L'an 1804, il rétablit l'Ordre pour la Sicile ; l'an 1814 (14 août), pour toute la chrétienté, et avec ses droits, ses statuts. L'Ordre reparut solennellement dans le duché de Modène, l'an 1815 ; en Piémont, en Espagne et en Suisse, l'an 1818. L'Allemagne et le Portugal lui opposèrent, ici quelque indifférence, ailleurs une vive antipathie. En France, ses membres ne prirent que le titre de *Pères de la foi*. Mais partout ils fondèrent d'importantes maisons. Tout le monde sait le rôle qu'ils jouèrent sous la Restauration, les nombreux élèves qu'ils réunirent ; l'activité qu'ils déployèrent, les missions qu'ils établirent, les sympathies et les antipathies qu'ils provoquèrent dans la nation, les Chambres et les tribunaux, dans la presse, à la cour*. Ils perdirent l'appui de la couronne de France en 1830.

En Espagne, expulsés dès l'an 1820, ils furent rappelés incomplétement en 1823.

La Russie, qui les avait maintenus quand tout le monde les rejetait, les bannit pour cause de prosélytisme en 1817. Ailleurs, leur position est incertaine, et ni leurs chefs ni leurs statuts ne sont suffisamment connus. Les révolutions de nos jours leur ont rendu beaucoup de partisans ; mais l'esprit du siècle donne aux célèbres paroles de Ricci un démenti réel. Une métamorphose profonde peut seule autoriser sa résurrection, et si le monde moderne offre à son ardeur régénérée une carrière nouvelle, rien ne peut lui rendre celle qu'il a perdue.

Ce qui a fait la mauvaise réputation de l'Ordre auprès de toutes les classes de la société, c'est sa morale si pleine de restrictions mentales et de distinctions subtiles, enseignée dans une foule d'ouvrages latins, exposée surtout par Pascal d'une manière si spirituelle que personne ne put demeurer étranger à cette casuistique. Alors, dans le langage vulgaire, le nom de jésuite devint une sorte d'outrage, un synonyme de corruption, d'intrigue, de rouerie, de déloyauté. Il faut dire, pour être juste, que ce qu'on appelle *jésuitisme* ou *esprit jésuitique*, soit en morale, soit en politique, est aussi ancien que le cœur de l'homme.

Ce qui a réellement perdu l'Ordre dans les régions du pouvoir, c'est sa politique. Elle est absolutiste, à la vérité, dans ses théories générales sur les droits des souverains ; mais elle est avant tout théocratique dans toutes ses théories sur les rapports des puissances temporelles avec la puissance spirituelle. Puis elle est fanatique jusqu'au principe du régicide, dans toutes les querelles qui peuvent éclater entre les rois et les pontifes. A cet égard, il ne saurait y avoir doute ; car si l'on a accusé, sur ces théories, les membres de l'Ordre nés en France, en Italie ou en Espagne plutôt que d'autres, il est certain que ceux d'Angleterre, d'Irlande et d'Allemagne ont partagé les mêmes doctrines. En effet, le Bavarois Keller les

(*) *Voir* Lesur, *Annuaire* pour 1826, p. 126 et suiv. ; comte de Montlosier, *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*, Paris, 1826, in-8° ; plusieurs réfutations de ce Mémoire, et de Pradt, *Du jésuitisme ancien et moderne*, 1827. — Un livre curieux à consulter sur l'Ordre est le *Catechismo de' Gesuiti storico-teologico-morale*, Leipzig, 1820. S.

a exposées avec une gravité qui atteste qu'elles n'étaient chez lui ni le résultat d'une passion passagère, ni celui d'une déférence empressée*.

D'un autre côté, ce qui demeure incontestable, ce sont les immenses services rendus par les jésuites dans l'éducation, qu'ils entendaient d'une manière complète, y compris même la gymnastique; dans l'enseignement, où ils ne laissaient à désirer que sous le rapport des études grecques; dans les lettres et dans les sciences, dont ils cultivèrent toutes les branches et qu'ils enrichirent de quelques-unes des plus importantes publications des trois derniers siècles; dans le ministère sacré et surtout dans la prédication, où se distinguèrent un grand nombre d'entre eux; enfin dans les missions, qui leur ont fourni l'occasion de répandre parmi les peuples la civilisation de l'Europe, et en Europe, des lumières nouvelles sur la géographie, l'ethnologie, la linguistique et toutes les sciences qui s'y rattachaient. M-R.

JÉSUS-CHRIST**. Les doctrines fondamentales de la religion chrétienne ont déjà été exposées dans un article étendu (*voy.* CHRISTIANISME), où l'on a fait voir aussi quelle révolution complète elles produisirent dans l'état du monde, à une époque où toutes les croyances étaient ébranlées et où l'incrédulité avait amené à sa suite une excessive démoralisation. Pour faire envisager ces doctrines dans leur vérité et dans leur sublime ensemble, on a fait abstraction alors de toutes questions personnelles. Maintenant c'est le divin fondateur du christianisme que nous voulons mettre dans tout son jour, c'est sa vie, son caractère et la manière dont il remplit sa mission que nous avons à étudier. L'Évangile (*voy.*) sera notre guide et notre unique autorité. Mais, tout en exposant les faits consignés dans le Nouveau-Testament, nous signalerons les principales controverses auxquelles les récits des évangélistes ont donné lieu, et nous terminerons notre travail en indiquant les principaux ouvrages modernes qui ont paru sur la vie du Seigneur.

I. Depuis plusieurs siècles, les Juifs attendaient impatiemment la venue d'un Messie (*voy.*): les hommes les plus distingués de la nation l'appelaient de leurs vœux (Matth., XIII, 17), espéraient en lui, persuadés qu'il ramènerait Israël au culte du vrai Dieu, et par là dans la voie du bonheur. D'avance, on se le représentait tel que les prophètes l'avaient dépeint (Isaïe, XI); il devait être le descendant de David (Jérémie, XXIII, 5), et naître d'une Vierge (Ésaïe, VII, 14; Matth., I, 22. 23).

Ces vœux, ces espérances, furent accomplis, à l'époque fixée par la Providence (*Gal.*, IV, 4), par la naissance de Jésus-Christ, *fils de Dieu et de la Vierge Marie* (Matth., I, 18. 20; Marc, I, 1; Luc, I, 30. 35; Jean, I, 1. 14); événement qui avait été annoncé à Marie avant la naissance, et à quelques hommes pieux peu de temps après (Luc, I, 26 et suiv.; II, 8 et suiv.; Matth., II, 1 et suiv.). Néanmoins, malgré ce qu'il y avait de miraculeux dans les circonstances qui précédèrent et suivirent la naissance de Jésus-Christ, Joseph, qui s'était fiancé à Marie avant cette naissance et qui l'avait ensuite épousée, passait parmi le peuple pour le père du Seigneur (Luc, II, 41; III, 23): il paraît avoir mérité ce titre par sa bienveillance pour l'enfant, et par les soins affectueux qu'il lui prodigua. Aussi Marie elle-même le lui donnait-elle (Luc, II, 48); bien plus, saint Matthieu et saint Luc font remonter la généalogie du Sauveur à David, du côté de Joseph. Pourtant cette généalogie était d'une importance fort secondaire, et nous n'en parlerions pas, si les divergences qu'on a remarquées dans la manière dont elle est retracée par les deux évangélistes n'avaient donné lieu à d'ardentes controverses. Il serait absurde de nier ces diffé-

(*) *Jac. Kelleri Tyrannicidium*, Munich, 1612, in-4°.

(**) Le nom hébreu de *Jésus*, qui se confond quelquefois avec celui de *Josué*, signifie *Sauveur*. « Tu lui donneras le nom de Jésus, dit à Joseph l'ange qui lui apparut en songe; car c'est lui qui *sauvera* son peuple de leurs péchés (Matth., I, 21). » *Christ*, surnom qui marque la dignité, la vocation de Jésus, et qu'on lui donnait habituellement (Matth., I, 16), vient du grec Χριστὸς, et signifie *l'oint* (de χρίω, *ungo*). C'est, en grec, l'équivalent du mot hébreu *Messie* (*voy.*), dérivé d'un verbe qui, dans cette langue, signifie *oindre*. L'un et l'autre *mot* sont pris comme synonymes de *roi* (Luc, XXIII, 2); ils s'appliquaient à l'homme destiné à s'asseoir sur le trône de David. J. H. S.

reuces, qui même ne paraissent pas faciles à concilier, au moins à en juger par tous les essais que l'on a tentés dans ce but, et qui tous sont plus ou moins arbitraires. Ces deux généalogies ont sans doute été dressées d'après des documents fort différents. En les comparant aux généalogies correspondantes de l'Ancien-Testament, on est porté à croire que saint Matthieu y aura fait des changements, dans le but d'aider la mémoire (*voir* Matth., I, 17).

Né à Bethléem*, patrie de David, Jésus eut à souffrir de la haine des hommes dès sa plus tendre enfance. Hérode, informé de la naissance du Messie, et comprenant cette dignité comme constituant un roi terrestre qui renverserait son trône, voulut attenter à sa vie. Mais la Providence veillait sur l'enfant; ses parents, avertis en songe des projets du tyran, se retirèrent en Égypte, et y restèrent jusqu'après la mort d'Hérode. De retour dans leur patrie, ils se fixèrent de nouveau à Nazareth, petite ville que Joseph avait originairement habitée et où il exerçait le métier d'ouvrier en bois (τέκτων), qu'il enseigna peut-être à Jésus, comme le supposent les évangiles apocryphes et comme paraît l'indiquer le nom de *charpentier* donné par le peuple à Jésus-Christ lui-même (Marc, VI, 3). Situé en Galilée, non loin du mont Thabor, sur une hauteur qui dominait des vallées et des coteaux riants, éloigné du bruit de la capitale, de sa corruption, de ses disputes théologiques, Nazareth était un asile digne de celui qui se préparait à remplir parmi les hommes la plus haute des missions. Il ne le quitta guère que pour accompagner de loin en loin ses parents aux grandes fêtes des Juifs qu'on célébrait annuellement à Jérusalem, et auxquelles ils assistaient régulièrement (Luc, II, 41, etc.). C'est à l'une de ces fêtes, qu'à l'âge de douze ans, Jésus excita l'admiration des docteurs de la loi, par les réponses qu'il faisait à leurs questions, et qui jetaient dans l'étonnement tous ceux qui l'entendaient. De retour à Nazareth, son développement intellectuel et moral fut rapide, et il était aimé de Dieu et des hommes (Luc, II, 52).

Mais depuis cette époque jusqu'à sa trentième année, l'histoire ne nous apprend rien de positif sur la vie de Jésus. On a tâché de combler cette lacune par des conjectures*, en supposant que Jésus se forma dans quelque école, ou des Pharisiens, ou des Saducéens, ou enfin des Esséniens (*voy.* ces noms), et qu'il y puisa les connaissances que plus tard il communiqua aux hommes. Pour ce qui est des Pharisiens et des Saducéens, il suffit de jeter un regard sur leurs principes tels qu'ils sont rapportés dans l'Évangile, et qu'on les trouve développés dans Josèphe, pour se convaincre que Jésus-Christ ne devait rien à ces deux sectes. La troisième hypothèse, que Jésus-Christ aurait été à l'école des Esséniens, paraît beaucoup plus probable au premier abord : aussi a-t-elle été fort souvent reproduite depuis Wachter (1717), jusqu'à M. Salvador. En effet, de toutes les sectes juives, celle des Esséniens se distinguait le plus par sa piété, par des mœurs pures et sévères, par les soins qu'elle consacrait à la guérison des malades et à l'éducation des enfants. Mais examinées de près, ces analogies disparaissent et font place à des divergences bien autrement frappantes. Tandis que le principal caractère du christianisme est l'universalité, celui de toutes les religions, de toutes les sectes qui l'ont précédé ou suivi était, au contraire, un particularisme exclusif qui ne saurait appartenir à la véritable religion. Contentons-nous donc de dire que les principes religieux et moraux du christianisme sont, pour ainsi parler, la quintessence de tout ce que les autres cultes et les autres doctrines ont de grand et de vrai; mais par là même ils font voir qu'ils ont leur source ailleurs.

Jésus avait atteint sa trentième an-

(*) L'époque précise de la naissance de Jésus-Christ est incertaine. On est assez généralement d'accord qu'il y a erreur dans la fixation de cet événement d'après l'ère vulgaire, et que Jésus naquit au moins quatre ans avant le commencement de cette ère (*voy.* T. IX, p. 713). Le mois et le jour sont encore moins sûrs. Clément d'Alexandrie se décide pour le mois de mai, d'autres pour différentes autres époques.

(*) Nous reproduisons ce passage de notre *Histoire de l'éducation* où nous sommes entré dans quelques détails sur ces hypothèses : *Esquisse d'un système complet d'instruction et d'éducation et de leur histoire* (Strasb. et Paris, 1841), t. III.

née, lorsque le dernier prophète de l'ancienne Alliance (*voy.* Jean-Baptiste) fit retentir les bords du Jourdain de sa voix éloquente. Appelant à lui tous ceux qui sentaient la nécessité d'une régénération morale et d'un Sauveur qui l'apportât aux hommes : « Je vous baptise d'eau, disait-il au peuple ; celui qui vient après moi, vous baptisera (vous pénétrera) du Saint-Esprit. Il a son van dans ses mains; il nettoiera son aire et amassera son blé dans le grenier; mais il brûlera la balle au feu qui ne s'éteint point. Convertissez-vous donc, car le royaume des cieux est proche (Matth., III, 1. 11. 12; Luc, III, 3 et suiv., 16. 17; Jean, I, 26. 27. 29) ». Jésus se fit baptiser par lui, se soumettant volontiers à une formalité qu'il reconnaissait utile aux hommes sous le rapport moral et religieux (Matth., III, 15). Des choses extraordinaires se passèrent en ce moment : Jean-Baptiste déclare avoir vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe et s'arrêter sur Jésus (Matth., III, 16. 17; Marc, I, 10; Luc, III, 22 et suiv.). « C'est ce que j'ai vu moi-même, ajouta-t-il, et j'ai rendu témoignage que celui-ci est le Fils de Dieu (Jean, I, 32. 34). »

Après avoir reçu le baptême, Jésus se retira dans la solitude pour méditer encore une fois sur la grande œuvre que Dieu lui avait confiée, pour réfléchir aux obstacles que son entreprise rencontrerait, et aux moyens qui se présentaient à lui pour l'accomplir néanmoins. Au début de sa carrière, il eut à lutter contre des tentations qui l'attiraient vers les jouissances terrestres, vers des actions d'éclat, vers les honneurs et la gloire de ce monde. Car, de même que nous, il a été tenté en toutes choses (Hébr., IV, 15); mais il résista, et sortit victorieux d'une lutte dans laquelle notre faiblesse nous fait si facilement succomber (Matth., IV, 1. 11; Marc, I, 13). Ce n'est qu'après avoir subi ces épreuves qu'il se présenta en public, pour travailler à la régénération de l'humanité.

Avant de présenter un exposé rapide de la vie publique de Jésus-Christ, dont nous reprendrons plus tard les principaux détails pour les envisager de plus près, nous ferons observer que la suite chronologique des événements est assez incertaine. Sans répéter ici ce que le lecteur trouvera aux articles des quatre évangélistes, nous dirons que saint Matthieu groupe ces événements d'après l'analogie des faits plutôt que d'après leur ordre chronologique; saint Marc ne paraît pas s'être astreint à un ordre suivi; saint Luc est un bon guide seulement pour la fixation de l'époque de la naissance et du commencement des prédications de Jésus-Christ; saint Jean, en citant les fêtes auxquelles Jésus-Christ assista, pose des jalons qui peuvent servir à nous orienter; malheureusement on n'est pas toujours sûr de quelle fête il parle, et les événements qu'il rapporte sont pour la plupart ceux que les autres évangélistes ont omis. Il n'y a de certain que les trois pâques. D'après les données qu'elles fournissent, la vie publique de Jésus-Christ a duré trois ans, ou trois ans et demi*.

Après avoir quitté le désert et réuni autour de lui quelques anciens disciples de Jean-Baptiste; après avoir assisté avec eux aux noces de Cana, où il fit son premier miracle, et avoir passé quelque temps à Capernaüm, Jésus prêcha sa doctrine parmi ses compatriotes de Nazareth. Mais ceux-ci, insensibles à cette marque d'attachement et loin de reconnaître dans ses enseignements le caractère divin dont ils étaient empreints, le repoussèrent et attentèrent même à sa vie (Luc, IV, 16, et suiv.). Se souvenant « qu'un prophète n'est point honoré en son pays » (Jean, IV, 44), Jésus quitta la Galilée pour aller assister à Jérusalem à la célébration de la Pâque. Il y trouva le temple profané par un marché public que la cupidité avait établi dans son parvis (Jean, II, 14 et suiv.). L'entretien que Nicodème eut à cette époque avec le Seigneur témoigne de l'impression que son apparition avait faite à Jérusalem, dans les cercles élevés de la société aussi bien que parmi le peuple. Mais les personnes de distinction et en général les habitants de la capitale, retenus par l'influence des scribes (docteurs de la loi) et des phari-

(*) Nous avons suivi en grande partie Hase (*Vie de Jésus-Christ*, 3e éd., allemand), en tâchant néanmoins d'éviter ce qu'il y a d'arbitraire dans sa manière de grouper les faits.

siens, n'osèrent se déclarer ouvertement en sa faveur; au lieu qu'en dehors de la ville, le peuple de la Judée s'attacha à ses pas. « Tous vont à lui, » rapportait-on à saint Jean-Baptiste (Jean, III, 26). C'est en retournant de là, pour se rendre en Galilée, qu'il eut son entretien avec la Samaritaine, et qu'il jeta les premières semences de la foi parmi cette nation. Revenu en Galilée, il paraît s'être fixé pour quelque temps à Capernaüm (Marc, I, 21), dont il visitait tous les environs (Marc, II, 1), prêchant l'Évangile et guérissant les malades. Les instructions réunies par saint Matthieu dans ce qu'on appelle le *sermon de la montagne* (Matth., V, VI, VII), paraissent en grande partie se rapporter à cette époque. Peu de temps après, il choisit ses disciples et les envoya, comme par forme d'essai, prêcher l'Évangile (Matth., X). Cette séparation ne fut pas de longue durée; car, peu de temps après, nous retrouvons les douze apôtres réunis autour de leur maître (Matth., XII); ils l'entouraient lorsqu'il apprit la mort de Jean-Baptiste, événement qui le força lui-même à se retirer dans un désert (Matth., XIV, 13), des menées sourdes étant dès lors tramées contre lui (XII, 14 et suiv.). Les douze apôtres sont encore près de lui lorsqu'il nourrit d'une manière miraculeuse le peuple qui l'avait suivi au désert (XIV, 15 et suiv.).

Ce dernier événement eut lieu peu de temps avant la deuxième Pâque (Jean, VI, 4). Jésus-Christ ne paraît pas avoir célébré cette fête à Jérusalem (*ib.*, v. 59), par la raison que les Juifs de la Judée avaient aussi cherché à le faire mourir (VII, 1). Il s'était donc retiré dans le nord de la Galilée, sur les confins de la Phénicie, pour s'y soustraire pendant quelque temps aux recherches (Marc, VII, 24); mais les instances d'une femme cananéenne qui lui demandait de venir guérir sa fille, le firent sortir de cette retraite, et il revint alors auprès du lac de Génézareth (v. 31). La fête des tabernacles étant proche, ses frères l'engagèrent à la passer à Jérusalem. Jésus avait des raisons pour différer encore : « Allez-y vous-mêmes, dit-il à ses frères. Le monde ne peut vous haïr; mais il me hait, parce que je rends ce témoignage contre lui que ses œuvres sont mauvaises » (Jean, VII, 3-5). Néanmoins il s'y rendit; mais les précautions qu'il fut obligé de prendre (v. 9. 10) prouvent que les menées de ses ennemis avaient porté leur fruit. Dans ses discours au peuple de Jérusalem et aux pharisiens, il fait souvent allusion à ce désir de ses ennemis de le perdre, et qu'ils ne se donnaient pas le soin de cacher (*ib.*, v. 25. 32. 43). Il n'en continua pas moins ses instructions même dans le temple (VIII, 2. 20), et saint Jean entre dans de grands détails au sujet de la guérison d'un aveugle-né qu'il opéra à cette époque (IX, 1 et suiv.). Au bout d'un certain temps, Jésus retourna en Galilée, et c'est probablement à ce voyage que se rapporte sa transfiguration dont furent témoins Pierre, Jacques et Jean, qu'il avait menés avec lui sur une haute montagne (Matth., XVII, 1 et suiv.).

Malgré tout ce qu'il avait fait, il se vit méconnu, repoussé par la majorité de la nation; mais il n'en continuait pas moins à travailler avec le plus grand zèle à répandre le royaume des cieux. A cette époque appartiennent ses instructions sur l'importance d'une humilité parfaite et semblable à celle d'un enfant; sur le besoin de pardonner à un frère qui nous aurait offensés, non pas sept fois seulement, mais jusqu'à septante fois sept fois; sur le royaume du ciel promis à celui qui ressemble à l'enfant, et une foule d'autres encore, ainsi que le refus des habitants d'un bourg samaritain de recevoir Jésus, événement à l'occasion duquel Jacques et Jean auraient voulu faire descendre sur ces hommes le feu du ciel (Luc, IX, 51 et suiv.); l'ordre donné à soixante-et-dix disciples de parcourir le pays pour répandre la doctrine du salut (Luc, X); enfin, la petite scène, si riche en hautes instructions, qui eut lieu entre Jésus-Christ, Marthe et Marie (*ibid.*, v. 38 et suiv.). Nous ne saurions dire combien de temps s'écoula entre cette scène et la maladie qui amena la mort de Lazare, frère de ces deux femmes (Jean, XI). Appelé par elles, Jésus revint à Béthanie, malgré les instances que firent ses disciples pour qu'il ne retournât pas en Judée, à cause de l'acharnement de ses ennemis contre lui (v. 8-16). Effectivement, ce voyage, et surtout la ré-

surrection de Lazare, qui le signala, amenèrent la fin tragique du Seigneur : ses miracles ayant augmenté le nombre de ses disciples, les pharisiens résolurent de le faire périr pour sauver leur propre autorité (v. 47 et suiv.).

Ils donnèrent ordre que si quelqu'un savait où était Jésus, il le déclarât, afin de le faire prendre (v. 57) ; ils délibérèrent même de faire mourir aussi Lazare, parce qu'il avait été l'occasion, disaient-ils, d'un scandale et de la défection de tant de juifs qui les abandonnaient pour adhérer à Jésus (XII, 10. 11). Reconnaissant que son temps était arrivé, le Christ se rendit à Jérusalem, accompagné d'une troupe nombreuse d'hommes qui, venus pour la fête, prirent des branches de palmiers et allèrent au-devant de lui en criant : « *Hosanna!* béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! c'est le roi d'Israël! » Mais les hommes influents n'osant pas se déclarer ouvertement pour Jésus, et le peuple étant excité contre lui par les pharisiens, l'enthousiasme populaire ne se soutint pas : le même jour, cette foule qui le matin avait chanté ses louanges, se laissa exciter contre lui au point que Jésus dut se dérober aux dangers dont le menaçait cette déplorable inconstance. Il ne trouvait de véritable attachement que parmi le peu d'amis qui avaient tout quitté pour le suivre ; et parmi ceux-là même, il y en eut un qui le trahit. Après avoir donné encore à ses disciples un bel exemple d'humilité, en leur lavant les pieds ; après avoir institué la sainte Cène pour témoigner de l'attachement inaltérable qu'il leur consacrait, le Christ se livra à ses ennemis. Traîné de tribunal en tribunal, comme le dernier des malfaiteurs, il vit accumuler contre lui les accusations ; mais il n'y opposa que des paroles d'une dignité sublime, ou le silence de l'innocence outragée. Il fut condamné, ou plutôt il l'était avant de paraître devant ceux qui se disaient ses juges ; il subit les tourments de la flagellation, mourut sur la croix, ressuscita, et après avoir passé encore quarante jours avec ses amis, fuyant le commerce du reste des hommes, il quitta la terre, annonçant à ses disciples le secours qui leur viendrait d'en haut ; il fut élevé au ciel à la vue des apôtres et une nuée le déroba à leurs yeux (Actes, I, 9).

Telle est, en résumé, l'histoire de la vie la plus pure, la plus sainte que la terre ait vue. Pour mieux la juger, entrons maintenant dans un peu plus de détails sur quelques-unes de ses particularités les plus dignes d'attention.

II. Le premier appel que Jésus-Christ fit au peuple d'Israël ne différait pas de celui que Jean-Baptiste lui avait adressé. Comme celui-ci, Jésus commença par lui dire : Convertissez-vous, car le règne de Dieu est proche (Matth., IV, 17) ; le temps est arrivé où tous ceux qui désirent faire leur salut vont se réunir autour d'une seule bannière qui les conduira à la vertu et à la félicité éternelle. Mais sa mission différait de celle de son prédécesseur en ce que Jean se bornait, pour ainsi dire, à appeler l'attention sur la nécessité de la conversion, tandis que Jésus se plaça à la tête du mouvement régénérateur qu'il excitait et qu'en présentant aux hommes les moyens propres à les conduire au salut, il leur facilita l'accomplissement de cette tâche. L'un de ses premiers et principaux soins fut de signaler aux Juifs les nombreuses erreurs que le cours des siècles avait mêlées à la religion de Moïse ; le sermon de la montagne est consacré en grande partie à présenter ces erreurs dans tout leur jour, à en faire voir tous les funestes effets. Sa lutte incessante contre les pharisiens, les saducéens, le peuple de Jérusalem qui s'était rangé sous leur bannière, qu'était-ce en grande partie, sinon une lutte pour la vérité, contre le mensonge, contre une doctrine qui se paie de vaines paroles, oubliant qu'elle doit être vie et action, et pénétrer l'homme tout entier? Suivant Jésus, ce n'est qu'en revenant de ces erreurs que l'humanité déchue peut être ramenée à Dieu. Elle le peut en s'attachant au *roi de la vérité*, au chef spirituel de tous ceux qui la recherchent avec fidélité (Jean, XVIII, 37), en se ralliant par la foi la plus vive à celui qui nous a dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai ; soumettez-vous à mon joug et devenez mes disciples, parce que je suis doux et humble de cœur, et vous

trouverez le repos de vos âmes; car mon joug est doux et mon fardeau léger. » (Matth., XI, 28-30.)

La mission de Jésus-Christ était donc essentiellement une mission de paix, d'amour, de réconciliation des hommes avec leur créateur. Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité (1 Tim. II, 4); « tant il a aimé le monde qu'il a donné son fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » Dieu n'a point envoyé son fils unique dans le monde pour condamner le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui (Jean, III, 16. 17); Jésus est venu pour donner le privilége d'être enfants de Dieu à tous ceux qui le reçoivent et croient en lui (I, 12); il ranime l'espérance du pécheur en lui annonçant que, si un repentir bien sincère le ramène vers Dieu, la rémission des péchés lui est assurée (Luc, XV, 11 et suiv.). Mais allant au-devant de cette objection : « Demeurerions-nous dans le péché, afin que la grâce soit plus abondante? » A Dieu ne plaise! répond pour lui saint Paul : « nous qui devons être morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché? » (Rom., VI, 1. 2.) Ce serait la foi sans les œuvres; or, ajoute saint Jacques (II, 14. 17) : « Si quelqu'un dit qu'il a la foi et qu'il n'ait pas les œuvres, de quoi cela lui servira-t-il? Cette foi pourra-t-elle le sauver? La foi, si elle n'est pas accompagnée des œuvres, est entièrement morte. » Et à celui qui croirait que la mort de Jésus-Christ et la foi en elle suffisent à procurer la rémission des péchés, sans lui imposer le devoir sacré d'un repentir sincère et des bonnes œuvres, Jésus déclare qu'au jour du jugement il lui dira : « Je ne vous ai jamais connu; éloignez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité! » (Matth., VII, 21-23). La véritable régénération n'existe pas sans les bonnes œuvres, et le royaume des cieux n'est acheté qu'à ce prix (Matth., XXV, 31-46.).

On a prétendu que Jésus-Christ avait d'abord songé à établir un règne temporel; que c'est en ce sens qu'il avait voulu se mettre à la tête d'une régénération de la nation juive; que sa première apparition dans le temple avait été celle d'un Messie terrestre; que ses disciples étaient tellement persuadés de ce but qu'ils se disputèrent d'avance les places d'honneur dans son royaume; que l'entrée triomphale dans Jérusalem, le jour des Rameaux, était un dernier effort tenté pour s'élever sur le trône de David. Mais est-il permis de prêter sincèrement cette idée à Jésus, qui ordonna aux Juifs de rendre à César ce qui appartenait à César (Matth., XXII, 21), et qui ne voulait être juge terrestre entre qui que ce fût (Luc, XII, 13. 14); à Jésus, qui n'avait point où reposer sa tête, qui dit au jeune homme de vendre tout ce qu'il possédait et de le donner aux pauvres pour le suivre (Matth., XIX, 21); à Jésus, qui combattit l'ambition de ses disciples en leur défendant de rechercher aucune distinction honorifique (Matth., XXIII, 8 et suiv.); qui enfin se retira dans la solitude pour échapper au peuple disposé à le proclamer roi (Jean, VI, 15)!

C'est, en effet, une tout autre mission que le Sauveur avait à remplir ici-bas, et, pour atteindre son but, il devait se consacrer tout entier à l'instruction morale et religieuse de ses contemporains. Il serait très intéressant de connaître le plan qu'il suivait sous ce rapport; de pouvoir indiquer la marche progressive de ses enseignements, et le développement qu'il leur donna graduellement. Reinhard a cru pouvoir le faire (*Essai sur le plan que le fondateur du Christianisme s'était tracé pour le bien de l'humanité*; ouvrage allemand, 5ᵉ éd., Wittenberg, 1830); mais pas plus que tous ceux qui ont entrepris de traiter ce sujet difficile, Reinhard n'a pu échapper au reproche, décisif dans cette matière, d'avoir arbitrairement groupé les faits et les paroles. Le manque d'ordre chronologique dans les récits évangéliques ne permet pas d'arriver à un résultat certain. Bornons-nous donc à quelques observations sur le caractère de l'enseignement de Jésus-Christ.

III. Ce qui le caractérisait avant tout, c'est l'à-propos. Une question que ses disciples, les pharisiens, les saducéens lui adressaient, amenait toujours une réponse beaucoup plus profonde, ren-

fermant beaucoup plus d'idées, de vérités importantes, que ne l'avait prévu son interlocuteur en posant la question. Généralement, il rattachait ses enseignements à un fait qui se passait sous ses yeux ou à un événement qu'on était venu lui rapporter; et d'un fait matériel il prenait toujours occasion pour s'élever à un ordre d'idées plus grand; les choses terrestres lui servaient de symboles pour faire comprendre les choses qui ne sont pas de ce monde. C'est dans cette vue qu'il aimait à fixer l'attention de ses auditeurs sur la nature, sur les lis des champs et leur brillante parure; sur les oiseaux de l'air et la sécurité où ils vivent quant à leur nourriture. Les expressions symboliques lui étaient familières; mais les actions symboliques, qu'employaient les prophètes hébreux, étaient moins dans ses habitudes; surtout en présence du peuple, il montrait à cet égard une grande réserve. A vrai dire, il n'y a guère à citer que le baptême, déjà connu par l'exemple de saint Jean; encore Jésus ne baptisait-il pas lui-même (Jean, IV, 2). S'il lava les pieds à ses disciples, pour leur prêcher ainsi l'humilité, il ne le fit pas en public, et n'étendit pas cet acte symbolique au-delà du cercle étroit de ses amis; il en fut de même de la sainte Cène, symbole de sa mort expiatoire. En revanche, ceux de ses discours qui sont devenus les plus populaires, les paraboles, ont presque tous un caractère symbolique: la brebis égarée que le berger recherche avec un soin plein de tendresse; le trésor caché dans un champ et qu'un homme se procure, en sacrifiant pour l'avoir tout ce qu'il possède; le grain de senevé qui donne naissance à une plante assez grande pour abriter les oiseaux du ciel, ne sont-ce pas autant de symboles du royaume des cieux? Il en est de même de l'histoire de l'enfant prodigue, de celle du pharisien et du publicain, de celle du saducéen et de Lazare le pauvre. Simples et claires, les paraboles de Jésus sont ordinairement peu étendues et très faciles à retenir; et quelque profonde que soit souvent la vérité qu'elles mettent en lumière, elles sont d'une intelligence facile pour celui qui veut se donner la peine de les lire attentivement. A cette forme éminemment populaire, Jésus joignait, dans son enseignement, une foule d'allégories, de gnomes ou sentences qu'on retient sans peine et auxquelles reste attachée dans notre mémoire la série d'idées et d'instructions morales et religieuses qui viennent à leur suite. Pour faire comprendre l'intime liaison qui doit exister entre le maître et ses disciples dignes de ce nom, il se nomme le cep de vigne dont ils ne sont eux que les sarments; ceux-ci n'existeraientpas sans le cep (Jean, XVII, 1. 4); il se nomme le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis (Jean, X, 11); il exhorte ses disciples à se garder du levain des pharisiens et des saducéens (Matth., XVI, 6); il compare les hommes que ni la conduite de Jean, ni la sienne propre ne satisfaisaient, à des enfants qui se tiennent assis dans la place publique et qui crient les uns aux autres: « Nous avons joué de la flûte devant vous et vous n'avez point dansé; nous avons chanté des airs lugubres, et vous n'avez point pleuré » (Luc, VII, 31 et suiv.). Enfin veut-on des exemples de ses sentences? qu'on lise entre autres le sermon de la montagne : saint Matthieu y en a réuni un grand nombre, toutes distinguées par leur forme non moins que par la profondeur des vues qu'elles renferment; sentences applicables à mille occasions diverses et dont plusieurs sont effectivement employées par Jésus-Christ dans différentes circonstances. Quelquefois il procède aussi par interrogations, surtout lorsque, par une question captieuse, les scribes, les pharisiens, les saducéens cherchent, pour lui enlever sa popularité, à l'embarrasser, à le mettre en contradiction avec lui-même, à l'obliger peut-être à une rétractation. Alors sa réponse consiste ordinairement dans une autre question, qui replace tout sur son vrai terrain, confondant ses ennemis par deux mots, et réduisant au silence ceux qui avaient cru lui imposer (p. ex., Matth., XXI, 23 et suiv.; XXII, 13 et suiv., etc.). De discours proprement dits, développant une idée fondamentale, en l'envisageant sous ses divers points de vue, en la décomposant dans ses parties, en la traitant systématiquement, nous n'en trouvons aucun exemple dans les évan-

giles. En général, l'enseignement de Jésus s'accommodait peu de la forme systématique, bien qu'il formât un système accompli; tout en ne paraissant voir les choses que de leur côté pratique, chacun de ses enseignements est empreint du cachet de la théorie la mieux développée. De là cette clarté unie à la profondeur; de là ces paroles que l'enfant paraît comprendre, et que l'homme mûr ne saurait assez méditer : « Où est votre trésor, là sera aussi votre cœur; nul ne peut servir deux maîtres. — Soyez parfaits, comme votre père, qui est dans le ciel, est parfait. — Heureux ceux qui ont l'esprit doux, car ils posséderont la terre! — Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde! »

Si les enseignements de Jésus-Christ nous paraissent quelquefois obscurs et difficiles à saisir (ils l'étaient assez souvent même pour ses disciples, Jean, XVI, 29; Matth., XIII, 18 et suiv.), n'oublions pas que c'était une semence jetée dans la terre, et qu'il comptait, pour la faire germer, sur les effets du temps et plus encore sur les soins de la Providence, qui fait fructifier le germe, quelque faible qu'il puisse paraître dans le principe (Jean, XVI, 12. 13). Il ne faut pas oublier non plus que les évangélistes ne rapportent que la principale substance des discours de Jésus, passant sous silence la plupart des idées intermédiaires et quelquefois même des idées essentielles, en sorte qu'il devient souvent impossible de ressaisir le fil du discours. Fréquemment, les paroles de Jésus-Christ s'adressent au sens commun de ses auditeurs; il en appelle à ce que chacun trouve dans son esprit et dans son cœur. « Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelles récompenses méritez-vous? Les publicains n'en font-ils pas autant? Si vous ne faites accueil qu'à vos frères, que faites-vous d'extraordinaire? Les publicains n'en font-ils pas autant? (Matth., V, 46. 47.) » Mais, quand il trouvait des auditeurs avides de s'instruire et auxquels cependant le sens de ses discours avait échappé, il entrait avec eux dans tous les détails nécessaires (Marc, IV, 10); et, lorsque la timidité empêchait ses disciples de lui faire des questions, il allait au-devant de leur désir et leur offrait de lui-même des explications (Matth., XVI, 6 et suiv.), ajoutant cependant qu'il aurait encore bien des choses à leur dire, mais qu'elles étaient encore au-dessus de leur portée, et que l'esprit de vérité viendrait les conduire dans toute la vérité (Jean, XVI, 10. 13.).

IV. Ces instructions, Jésus-Christ ne les renfermait pas dans les murs étroits d'une école, d'une synagogue ou de quelque maison particulière : partout où il trouvait des hommes disposés à écouter sa doctrine, il la faisait entendre. Pendant toute sa vie publique, il parcourut dans tous les sens son pays natal, enseignant dans les synagogues, dans le temple de Jérusalem, en route, près des bords du Jourdain ou du lac de Génézareth, sur les montagnes, dans les champs, dans le désert même. Il envoyait ses apôtres préparer les esprits et appeler l'attention sur sa personne; et il envoyait encore d'autres disciples (Luc, X, 1 et suiv.) pour exciter, pour entretenir la vie religieuse.

A l'article Apôtre, on a donné les noms de ces disciples de Jésus-Christ; mais à ce mot, comme à celui d'Apostolat, on a effleuré seulement ce qui est relatif à leur mission et à l'intention que le maître avait en les réunissant autour de sa personne. Peu de temps après s'être montré au peuple, il appela auprès de lui (Jean, I, 35 et suiv.; Matth., IV, 18 et suiv.), pour s'attacher à ses pas, pour profiter de ses instructions de tous les moments, des hommes désireux de travailler à leur propre salut et à celui des autres. Aucun d'eux n'était riche; mais aucun n'appartenait à la classe des pauvres proprement dits. Pierre, André, Jean, avaient leur maison à eux; le père de Jacques et de Jean, malgré le secours qu'il recevait de ses fils, avait des gens à son service (Marc, I, 20); ils étaient eux-mêmes associés avec Simon dans l'exploitation de la pêche du lac de Génézareth (Luc, V, 10). Le métier de péager, que Matthieu avait exercé, était généralement lucratif. En un mot, tout nous fait voir les apôtres dans la position d'une heureuse médiocrité, où l'homme est à l'abri du besoin, mais qui le place cependant plus près de la pauvreté que de la richesse et de l'opulence.

Tous ou presque tous étaient Galiléens,

et par conséquent originaires de la province la moins cultivée de la Palestine; mais aussi exempts par là de la corruption qui régnait dans la capitale, et soustraits à l'influence démoralisante des chefs de la nation. La plupart, et parmi eux les disciples les plus distingués et les plus chéris du Sauveur, avaient originairement exercé le métier de pêcheurs sur le lac de Génézareth ou Tibériade, renommé par sa beauté, présentant les sites les plus pittoresques de toute la Palestine; dans cette belle nature, leur esprit s'était développé, leur cœur s'était ouvert aux accents de la vérité. Balancé sur les vagues limpides du lac, traversé du nord au sud par le Jourdain et entouré de fertiles coteaux à l'est et à l'ouest, on voyait du temps de Jésus toute la contrée animée par de nombreux bourgs ou villages et par quelques villes industrieuses qui ne présentent aujourd'hui que des ruines ou qui même ont complétement disparu. Ce beau spectacle était celui que la plupart des disciples du Christ avaient habituellement sous les yeux : aussi une grande vivacité, un esprit extrêmement impressionnable, distinguaient-ils surtout les trois principaux d'entre eux. Le métier de saint Matthieu lui avait fourni l'occasion d'apprendre à connaître les hommes, à juger par quelques paroles de l'ensemble de leur caractère : de là peut-être la tendance prononcée, qui se manifeste dans son évangile, à généraliser, à réunir les discours, les faits qui présentent le même point de vue. Nathanael * paraît s'être distingué par une simplicité naïve, par un caractère loyal, franc et surtout sensible à toutes les impressions; Thomas par une réflexion calme, positive, difficile à enthousiasmer.

C'est par saint Jean-Baptiste, dont ils avaient été les élèves, que les premiers des disciples du Christ paraissent avoir été rendus attentifs à sa venue; mais tel fut l'effet que fit sur eux le premier entretien qu'ils eurent eux-mêmes avec lui, qu'ils appelèrent aussitôt leurs amis pour venir participer au bonheur qu'ils trouvaient dans leur position nouvelle. Ainsi André amena à Jésus-Christ son frère Simon qui fut surnommé Pierre, et Philippe ce même Nathanael que nous venons de caractériser. De Béthabara, située sur la rive gauche du Jourdain, où Jean baptisait (Jean, I, 28), la plupart de ces jeunes hommes retournèrent avec Jésus dans la Galilée; ils allèrent avec lui à Cana, le suivirent à Capernaûm (Jean, II, 1-12), et, peu de temps après, une parole de Jésus suffit pour les déterminer à quitter tout ce qu'ils avaient et à l'accompagner dans tous ses voyages (Matth., IV, 18 et suiv.). Le nombre de ses disciples alla toujours croissant, et quoiqu'il n'admit que les douze apôtres à une intimité parfaite, après les avoir choisis parmi ceux qui l'accompagnaient (Matth., X; Jean, XV, 16), il avait ordinairement autour de lui un cercle considérable d'hommes qui le quittèrent rarement depuis le commencement de sa carrière publique jusqu'à son retour auprès de son Père (Actes, I, 21. 22); en sorte que, vers la fin de sa vie, il put même confier à soixante-et-dix d'entre eux une mission spéciale, mais analogue à celle que, peu de temps auparavant, il avait donné aux douze apôtres.

En faisant participer ces disciples et principalement les apôtres à toutes les instructions qu'il donnait au peuple; en leur expliquant ce qu'ils ne comprenaient pas; en les rendant attentifs à ce qui pouvait échapper à leur inattention (Matth., XXIII, 3 et suiv.); en leur donnant l'éveil par des questions (Marc, VIII, 27), il les élevait à sa hauteur, les détachait des impressions matérielles, et reportait leurs idées vers *la chose unique qui importe*, vers ce qui n'est pas de ce monde et ce que le monde connaît à peine. Il y mettait d'autant plus de soin, qu'ils étaient imbus de préjugés, d'idées grossières sur le but de la mission du Christ et sur le royaume des cieux, idées dont ils ne purent se défaire pendant toute sa vie (Matth., XX, 20 et suiv.) et qu'ils conservèrent jusqu'au moment où Jésus se sépara d'eux pour toujours (Actes, I, 6), malgré tous les efforts qu'il faisait, de leur propre aveu, pour rectifier leur erreur (Matth., XX, 25 et suiv.), malgré les principes tout spirituels qu'il professait (Jean, XVIII, 33 et suiv.). Ces idées erronées

(*) On croit qu'il est le même que Barthélemi.

des apôtres relativement à la mission de leur maître provenaient sans doute des doctrines toutes matérielles des Juifs à ce sujet, et de quelques paroles figurées du Sauveur, mal comprises par eux (par exemple: Matth., XIX, 28 et suiv.; Luc, XXII, 28-30); paroles que, même de nos jours, on a voulu prendre à la lettre, pour en faire un reproche à Jésus-Christ, mais dont le sens n'a pas échappé à saint Marc qui fait voir, par la manière dont il en rapporte une partie (Marc, X, 28 et suiv.), qu'il a bien compris que Jésus promit alors à ses disciples, pour cette vie, l'estime, l'amour d'une grande partie de leurs compatriotes, et, pour la vie à venir, des récompenses bien méritées, mais spirituelles, et non pas temporelles, comme ils les supposaient.

Simples et sous l'empire des préjugés, ces hommes étaient, en revanche, libres de la corruption qui rongeait les riches et la plupart des lettrés. Leur cœur aimant s'était donné au Seigneur, ils lui étaient dévoués; décidés à le suivre partout, ils se croyaient le courage de mourir avec lui (Jean, XI, 16). Ils se faisaient illusion sans doute; mais Jésus-Christ ne leur a-t-il pas donné ce témoignage que leur esprit était ferme et que c'était seulement par la chair qu'ils faiblissaient (Matth., XXVI, 41)? Les renards ont des tanières, dit Jésus au scribe, et les oiseaux de l'air des abris, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête; et là-dessus le pharisien renonça à son projet de l'accompagner (Matth., XIX, 21; Luc, IX, 59. 61). Nicodème (Jean, III), entraîné vers Jésus, ne pouvait cependant pas comprendre ce que c'était que cette régénération qu'il lui demandait; il ne croyait ni à la nécessité ni même à la possibilité d'un pareil changement; il n'osait se montrer à Jésus qu'en cachette. D'autres Juifs, de la classe des magistrats, n'osèrent pas non plus se déclarer pour lui, de peur d'être chassés de la synagogue, et parce que, comme l'apôtre l'a observé, ils aimaient mieux la gloire qui vient des hommes que celle qui vient de Dieu (Jean, XII, 42. 43; IX, 34. 35). Les apôtres, au contraire, sacrifièrent à la vérité leurs biens, leur temps et leur existence.

Le choix que Jésus-Christ fit des apôtres était en parfaite harmonie avec ses vues relativement au royaume des cieux qu'il était venu fonder. Bien que personne ne dût en être exclu, il prévoyait néanmoins que les grands de la terre s'en tiendraient éloignés, qu'ils y mettraient obstacle plutôt que de le favoriser. Il s'adressa donc d'abord aux classes inférieures, à des hommes méprisés, rejetés par les autres classes, et même, ce dont on ne manqua pas de lui faire un reproche, aux gens de mauvaise vie. On connaît la réponse qu'il fit lui-même aux pharisiens à ce sujet: « Ce ne sont pas ceux qui sont en santé, dit-il, qui ont besoin de médecin, mais ceux qui se portent mal;... ce ne sont pas les justes que je suis venu appeler à la repentance, mais ce sont les pécheurs » (Matth., IX, 12. 13). Des classes inférieures et moyennes, la religion du Sauveur devait pénétrer dans les régions les plus élevées de la société.

V. Le résumé de la doctrine du Seigneur ayant été donné à l'article CHRISTIANISME, nous n'avons pas à y revenir : nous nous bornerons à mettre en lumière la partie que le plan de cet article ne permettait pas encore d'éclaircir, celle qui se rapporte à la personne de Jésus-Christ en particulier, renvoyant du reste, pour l'examen philosophique et pour l'histoire des idées sur la personne de Jésus-Christ, aux articles VERBE et INCARNATION.

Souvent, et dans les occasions les plus diverses, Jésus a déclaré positivement être de nature divine. Combien de fois ne s'est-il pas nommé *Fils de Dieu* dans un sens tout particulier! Il est vrai qu'il n'insiste pas moins souvent sur cette vérité consolante que tous les hommes sont enfants de Dieu, qui les aime tous, qui veut le salut de tous; mais en se désignant comme le Fils du Très-Haut, méritant comme tel d'être cru; en disant que celui qui croit en ses paroles n'est pas condamné, mais que celui qui n'y croit pas l'est déjà par ce seul fait qu'il n'a pas foi au Fils unique de Dieu (Jean, III, 18), il s'attribue une dignité au-dessus du commun des hommes. En disant encore que, de même que nul ne connaît bien le Fils que le Père, nul aussi ne connaît bien le Père que le Fils et celui à qui le Fils aura voulu

le faire connaître (Matth., XI, 27); que personne n'a vu, connu complétement le Père, si ce n'est lui qui vient de Dieu, lui qui a vu le Père (Jean, VI, 46; III, 11-13); en déclarant, dans une autre occasion, avoir été avant qu'Abraham fût (Jean, VIII, 58), ne se présente-t-il pas comme étant d'une nature fort supérieure à la nature humaine? C'était sa conviction la plus intime, et ce qui achève de le prouver, c'est qu'il fut condamné à mort pour avoir déclaré par serment qu'il était le Fils du Très-Haut (Matth., XXVI, 63 et suiv.).

Or, le Fils de Dieu est venu dans ce monde comme un envoyé spécial du Père; tout ce qu'il enseigne, tout ce qu'il fait, ce n'est donc pas lui qui l'enseigne, qui le fait, mais celui qui l'a envoyé. « Ma doctrine n'est pas de moi, dit Jésus, mais c'est la doctrine de celui qui m'a envoyé (Jean, VII, 16); qui croit en moi ne croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé; je n'ai point parlé de mon chef, mais mon Père qui m'a envoyé m'a prescrit lui-même ce que j'ai à dire et ce dont je dois parler » (Jean, XII, 44.49). Tout pouvoir m'a été donné (par le Père) dans le ciel et sur la terre (Matth., XXVIII, 18). Voilà pourquoi il peut dire qu'il est *un avec Dieu* (Jean, X, 30); que son Père est en lui et que lui est dans son Père (XIV, 11); qu'il est le représentant visible de Dieu (XII, 45; XIV, 9); qu'il doit être honoré comme le Père, puisque celui qui n'honore point le Fils n'honore point le Père qui l'a envoyé (V, 23).

Mais tout en s'attribuant de cette manière une nature supérieure à la nature humaine, Jésus-Christ déclara formellement en mainte occasion qu'il n'était pas Dieu. « *Tu es le seul vrai Dieu*, dit-il en s'adressant à son Père, dans une prière sublime, peu de temps avant de se livrer à ses ennemis (Jean, XVII, 3). » Mon Père est plus grand que moi (Jean, XIV, 28). « Pourquoi m'appelez-vous bon? il n'y a qu'un seul bon, c'est Dieu » (Luc, XVIII, 19). S'il se dit *un* avec Dieu, c'est de l'unité de vues, de l'unité de volontés qu'il parle; car en priant pour les apôtres et pour tous ceux qui croiront en lui, il s'écrie : « Je prie pour eux, afin que tous ne soient qu'*un*, comme toi, ô mon Père, tu es en moi et que je suis en toi; que de même ils ne soient qu'*un* en nous, comme nous ne sommes qu'*un*. Je suis en eux, ajoute-t-il, en parlant des apôtres, et tu es en moi, afin que leur union soit parfaite, que le monde connaisse que tu m'as envoyé et que tu les as aimés comme tu m'as aimé » (Jean, XVII, 20.21.23). La même vérité résulte de ce que, tout en déclarant sa religion divine, il reconnaît qu'elle n'est pas de lui, mais de celui qui l'a envoyé; de ce que, au moment où il va ressusciter Lazare, il remercie Dieu de l'avoir exaucé (Jean, XI, 41. 42); de ce qu'il le prie de faire, s'il est possible, que la coupe de la mort sur la croix s'éloigne de lui, et de ce qu'en même temps il soumet sa propre volonté à celle de Dieu : « Ta volonté soit faite et non la mienne » (Matth., XXVI, 39); enfin de ce qu'il déclare positivement que le Fils ne sait pas, non plus que les anges, tout ce que sait le Père (Marc, XIII, 32).

Les déclarations des apôtres sont conformes à celles de leur maître sur sa personne et sa nature. Parmi les nombreux passages où ils reconnaissent en lui un être divin, il suffira de citer les suivants : *Rom.*, I, 3. 4; VIII, 3. 32; 2 *Cor.*, IV, 4; *Phil.*, II, 6; *Col.*, I, 15 et suiv. Mais saint Paul, à qui appartiennent tous ces passages, déclare non moins positivement que Dieu est au-dessus de Jésus-Christ, le chef de Christ, comme Christ est le chef de tout homme (1 *Cor.*, XI, 3), et que Jésus, auquel Dieu a tout soumis pour un certain temps, devra remettre cette puissance entre les mains de son Père, qu'il devra lui être assujetti, *afin que Dieu soit tout en tous* (1 *Cor.*, XV, 28). Ces paroles si positives et si multipliées du Seigneur et des apôtres doivent nous guider dans l'interprétation de passages moins clairs et qui, au premier abord, sembleraient contenir des doctrines différentes.

VI. Quant au caractère du Sauveur, les auteurs du Nouveau-Testament n'en ont point réuni les traits en un seul tableau; mais ils nous ont montré Jésus dans les positions de la vie les plus variées, en relation avec les hommes les plus divers, agissant, enseignant, et ne cachant à ses amis aucune de ses pensées, aucun de ses sentiments (Jean, XV, 15). Ses disciples,

qui ont passé avec lui des années entières et ne l'ont presque pas quitté, qui l'ont observé continuellement en présence de ses amis et de ses ennemis, déclarent qu'il est le saint et le juste (Actes, III, 14), en qui il n'y a point de péché (1 Jean, III, 5), qui est sans défaut et sans tache (Pierre, I, 19), dans la bouche duquel il ne s'est trouvé aucune parole trompeuse (*ib.*, II, 22). Le malheureux même qui le trahit, saisi de repentir, déclare à ceux qui l'ont condamné : J'ai péché parce que j'ai trahi le sang innocent (Matth., XXVII, 4)! D'un autre côté, les scribes et les pharisiens, lorsqu'ils l'ont amené au pied du tribunal, loin de le convaincre de crime, ne trouvent contre lui aucun reproche fondé, et sont obligés de recourir à de faux témoins (Matth., XXVI, 59 et suiv.). Pilate proclame à plusieurs reprises l'innocence de l'accusé, s'efforçant de l'arracher par toutes sortes de moyens aux mains de ceux qui s'acharnaient à le perdre (Matth., XXVII, 11 et suiv.; Jean, XVIII, 28 et suiv.). La femme du gouverneur intervient en faveur de cette victime que la renommée désignait sous le nom du *juste* (Matth., XXVII, 19); Hérode, le juge naturel de Jésus, et qui le connaissait par la rumeur publique (Luc, XXIII, 8), ne trouve aucune faute en lui; de Nicodème enfin, le timide Nicodème, qui ne s'approche de Jésus qu'à la dérobée (Jean, III, 2), qui, siégeant au conseil, n'ose élever la voix en sa faveur, et dont le zèle se borne à cette observation que la loi juive ne condamnait personne sans l'avoir entendu (VII, 50. 51); Nicodème ne peut s'empêcher de se déclarer l'ami et l'admirateur de celui qui venait de périr de la mort ignominieuse des criminels (Jean, XIX, 39). Saint Pierre pouvait ainsi dire avec justice aux Juifs: «Vous avez renié le saint et le juste» (Actes, III, 14); de même que Jésus lui-même avait pu leur déclarer que personne ne saurait le convaincre de péché (Jean, VIII, 46).

Jésus enfant est déjà pénétré du bonheur de parler et d'entendre parler de son Père (Luc, II, 49); et, pendant toute sa vie publique, l'idée du Père céleste ne le quitte jamais; c'est à cette idée qu'il ramène tout, les événements les plus simples de la vie aussi bien que ceux qui pouvaient changer la face du monde; vivre pour accomplir la volonté de Dieu, voilà sa tâche, voilà sa jouissance (Jean, IV, 32. 34); lui consacrer toutes les forces de son être, c'est là le but de tous ses efforts (V, 17; IX, 4). Aussi travaille-t-il sans relâche à fonder, à étendre le royaume des cieux, à nous enseigner à prier que le nom du Très-Haut soit sanctifié, que son règne vienne, que sa volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Il aime à passer des nuits en prières; il se retire quelquefois dans la solitude pour se vouer exclusivement à Dieu (Matth., XIV, 23; Luc, V, 16, etc.); la prière est un besoin de son cœur, et il veut que nous aussi nous priions et que nous ne nous relâchions point (Luc, XVIII, 1 et suiv.), à la condition toutefois que notre prière parte d'un cœur sincère, qu'elle soit éloignée de toute hypocrisie, sans redites inutiles, simple, pleine de confiance et d'abandon (Matth., VI, 5 et suiv.). C'est par respect pour Dieu qu'il nous recommande de nous abstenir de tout serment légèrement prononcé (Matth., V, 33 et suiv.), et qu'il s'interdit à lui-même tout miracle superflu (Matth., IV, 1 et suiv.); le même respect lui défend plus sévèrement encore de songer à opérer un miracle contraire à ce que Dieu veut atteindre par sa mission (Matth., XXVI, 53. 54); c'est lui qui lui dicte le blâme si sévère et tant de fois répété contre les hypocrites et l'hypocrisie (Math., XXIII, etc.); et il est le principe de la résignation avec laquelle, se vouant à sa haute mission (Hébr., XII, 2), il va se sacrifier pour les hommes; *car*, dit-il, *je suis descendu du ciel pour faire, non ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé* (Jean, VI, 38).

Après tous ces exemples d'une vie consacrée à Dieu et pleine d'une confiance illimitée dans les décrets de son Père, serait-il besoin d'ajouter que les paroles que Jésus prononça sur la croix (Matth., XXVII, 46) : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?* ne sauraient être prises dans ce sens comme s'il avait douté un moment de l'assistance de Dieu? En effet, ces paroles ne sont que le commencement du Psaume XXII; elles excitèrent les moqueries de la populace

qui entourait la croix, et l'évangéliste n'en parle que pour cette raison. Mais si on veut relire le psaume cité, on verra que Jésus-Christ l'appliquait dans son ensemble à sa position, avec laquelle il présente tant d'analogies, et ce psaume finit par des actions de grâces et par l'assurance d'une confiance sans bornes dans les voies du Très-Haut.

Aux traits déjà signalés du caractère de Jésus, il faut ajouter une profonde humilité, d'autant plus admirable qu'elle se trouve jointe à la conscience de sa nature surhumaine; non de cette humilité qui est la suite du péché, mais de celle qui ne s'enorgueillit point de ses propres mérites. Si le peuple admire la sublimité de ses enseignements (Marc, VI, 2; Jean, VII, 15, etc.), ce n'est pas pour lui qu'il en revendique l'honneur, mais il l'attribue à celui qui l'a envoyé. Il reconnait que tout ce qu'il fait serait nul sans la bénédiction de Dieu (Jean, VI, 44). Quel trait d'humilité encore que cette scène où le Seigneur lave les pieds de ses apôtres (Jean, XIII, 1 et suiv.), rattachant à cet acte les instructions les plus touchantes! La bienveillance extrême qu'il témoigne aux hommes en général, et principalement aux pécheurs, découle de la même source. Les pharisiens s'étonnent, ils murmurent d'un pareil contact: ils se croyaient, eux, trop au-dessus de ces hommes méprisés; le Seigneur, au contraire, descend jusqu'au pécheur; loin de le repousser, il l'appelle à lui, persuadé qu'il est d'être venu pour appeler à la repentance, non les justes, mais les injustes. Quelle humilité enfin dans les paroles du Fils de Dieu quand il vient déclarer que le bien que nous aurons fait ou que nous aurons refusé au plus petit d'entre les hommes, il l'envisagera comme ayant été fait ou refusé à lui-même (Matth., XXV, 35 et suiv.; X, 40. 42; XVIII, 5. 6); quand il rappelle et bénit les enfants que ses disciples avaient repoussés (Matth., XIX, 13-15)!

Méconnu, rejeté, persécuté par ceux qu'il a comblés de bienfaits, le voit-on jamais infidèle à sa mission de travailler au bonheur des hommes? Sans cesse, il parcourt le pays, pour enseigner, consoler, guérir! S'il refuse en apparence ses secours à la Cananéenne (Matth., XV, 21 et suiv.), il est évident que c'est pour éprouver cette femme et pour montrer à ses disciples qu'une pareille foi mérite d'être exaucée. Aussi pouvait-il, avec une parfaite autorité, faire entendre cette exhortation, et revenir sans cesse sur elle, de faire le bien sans attendre de récompense, sans que la main gauche sache ce que fait la main droite (Matth., VI, 3); d'avouer, lorsque nous aurons fait tout ce qui nous est commandé : « Nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que ce que nous étions obligés de faire » (Luc, XVII, 10).

Mais ce renoncement à lui-même, cette inépuisable charité, cet amour embrassant jusqu'à ceux qui s'en rendent indignes, n'excluait pas chez lui la fermeté, l'horreur du vice et le courage à l'attaquer. Il ne le ménage jamais, il le poursuit jusque dans ses derniers retranchements. Quelle puissance de paroles ne trouve-t-il pas surtout lorsqu'il réprimande ceux qui auraient dû guider les autres dans la bonne voie, et qui, au lieu de cela, les laissaient s'abandonner au péché, aux habitudes vicieuses! (Matth., XVI, 1-4; XXIII, etc.)

Une certaine âpreté de caractère distingue le plus souvent celui qui prend à tâche la censure des mœurs de ses contemporains; il fuit les plaisirs, il les défend à ceux qui l'entourent : tel était saint Jean-Baptiste, mais tel n'était pas Jésus. Très éloigné d'un ascétisme rigoureux et monacal, il aime à prendre part à la joie des heureux, aux innocents plaisirs du monde. Son premier miracle n'a pas d'autre but. Il prend part aux repas qu'on lui offre, et les pharisiens hypocrites, qui avaient désapprouvé le rigorisme de Jean, ne manquent pas de blâmer la conduite opposée du Christ (Luc, VII, 31 et suiv.; V, 27 et suiv.; XIV, 1). Mais jamais les plaisirs des sens ne le dominent; jamais il ne fait aux choses de ce monde la moindre concession : témoin l'histoire de la tentation, quelle que soit l'explication qu'on en admette; témoin les paroles qu'il adresse à la sœur de Lazare : « Marthe, Marthe, vous vous embarrassez de bien des choses, cependant une seule chose est nécessaire ; Marie a choisi la

bonne part qui ne lui sera point enlevée » (Luc, X, 41. 42). Lui-même détaché de la terre, il prescrit aux autres ce détachement; il leur recommande de ne pas s'attacher aux richesses, à ce qui est périssable (Matth., VI, 24 et suiv., etc.); de rejeter loin d'eux tout bien terrestre qui pourrait être nuisible à leur salut (V, 29. 30); de porter sans murmurer la croix que la Providence nous impose (Luc, IX, 23); de mourir même pour sauver les autres (Jean, XV, 13).

La véracité est essentiellement inhérente à un pareil caractère, la droiture en est inséparable. Aussi Jésus-Christ manifeste-t-il ces qualités dans les occasions les plus diverses. Voyez sa conduite envers ses disciples : il leur annonce dès le principe qu'on les accablera d'injures, qu'on les persécutera, qu'on dira d'eux toute sorte de mal (Matth., V, 11). Il ne flatte ni leur ambition ni leurs sens. « On vous livrera aux tribunaux, on vous fera fouetter dans les synagogues; le frère livrera son frère pour le faire mourir, et le père son fils; les enfants même se soulèveront contre leur père et contre leur mère, et les feront mourir; vous serez haïs de tout le monde à cause de mon nom (Matth., X, 17. 21. 22): » voilà ce qu'il annonce aux apôtres au moment de les envoyer au loin prêcher sa doctrine. « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive (Marc, VIII, 34) : » voilà ce qu'il dit encore à ses disciples et au peuple qui les entourait. Jamais il ne cache ses sentiments sous des dehors trompeurs, soit qu'il s'adresse aux grands de la terre, aux princes, aux grands-prêtres, aux pharisiens (Luc, XIII, 32; Matth., XXIII; Jean, XVIII, 19 et suivants, etc.), au gouverneur, au roi (Jean, XIX, 10. 11; Luc, XIII, 31 et suiv.), soit qu'il se trouve en présence des pauvres, de ceux que le monde méprise (Luc, XXI, 1 et suiv.). Sa mission était d'enseigner la vérité; il lui resta fidèle : la vérité est venue par lui (Jean, I, 17), aucune parole trompeuse ne s'est trouvée dans sa bouche (1 Pierre, II, 22). Il combat l'erreur, tantôt en public, tantôt en secret; il n'astreint ses disciples ni au jeûne, ni aux lustrations, ni au repos forcé du sabbat; il enfreint ouvertement et à plusieurs reprises les lois absurdes des pharisiens sur le septième jour; il montre combien il serait barbare de ne pas vouloir faire le jour du sabbat une bonne œuvre en faveur d'un homme, tandis qu'on n'a pas de scrupule lorsqu'il s'agit d'animaux (Luc, XIV, 1-6).

VII. L'extérieur de l'homme, la connaissance de ses coutumes, de ses habitudes, répandent une vive lumière sur son caractère, et nous voudrions pouvoir peindre le Seigneur aussi sous ce rapport. Malheureusement les données du Nouveau-Testament sur ce point sont presque toutes vagues et incertaines. Une épître apocryphe, attribuée à un certain Lentulus, qui aurait précédé Pilate dans l'administration de la province de Judée (*voir* Fabricius, *Codex apocr. N.-T.*, t. I, p. 302), de même que d'anciennes peintures, attribuées par la tradition fabuleuse à saint Luc (*voy.* l'art. *tête de* CHRIST), et quelques sculptures donnent à la physionomie de Jésus une expression mâle, sévère, noble; mais nous n'avons dans tous ces portraits que les idées de ceux qui voulaient, pour ainsi dire, voir de leurs yeux le Sauveur du monde et le toucher de leurs mains. Quelques anciens, se fondant sur un passage des Psaumes (XLV, 3), ont pensé que Jésus-Christ devait être « le plus beau des hommes, que les grâces étaient répandues sur ses lèvres »; d'autres, en s'appuyant sur un passage d'Isaïe (LIII, 2. 3), où le Messie est peint comme « n'ayant ni beauté ni éclat, semblable à ceux dont on détourne les yeux, objet de dédain et dont on ne fait aucun cas », ont cru devoir se représenter Jésus-Christ d'après ce dernier portrait. Très certainement, s'il avait eu cet extérieur défavorable, le peuple ne l'aurait pas écouté comme Messie; car chez les Juifs, les prêtres mêmes devaient être exempts de tout défaut extérieur. Faisons observer encore que les évangiles ne mentionnent pas que Jésus ait jamais ri; mais dans plus d'une occasion, ils rapportent qu'il pleura, que ses larmes coulèrent en signe de compassion pour une famille chérie (Jean, XI, 35), et aussi en signe de deuil sur la perversité du peuple qui se pressait en

foule autour de lui, pour voir s'il rappellerait Lazare à la vie, doutant de sa puissance, malgré tout ce qu'il avait déjà fait (*ib.*, v. 37. 38); qu'il pleura encore sur Jérusalem et sur le monde qui ne l'avait point reçu (Luc, XIX, 41; Jean I, 11). En général, cette douleur sublime de la vertu en conflit avec le vice se montre dans toute la vie du Seigneur; et n'est-ce pas aussi l'un des traits caractéristiques de tout véritable disciple du Christ, qui songe combien sont rares ceux qui reçoivent le Seigneur avec une foi pure et sincère et qui le révèrent en esprit et en vérité?

VIII. Il nous reste à dire quelques mots sur les miracles de Jésus-Christ, d'après nos livres sacrés, en renvoyant, pour l'appréciation philosophique de ces faits, à l'article spécial qui leur est réservé.

C'étaient soit des guérisons de maladies incurables ou réputées telles, comme la lèpre, la cécité, la surdité, la paralysie, soit la résurrection des morts opérée par lui, soit enfin d'autres transformations instantanées qui n'ont pas lieu de cette manière dans le cours ordinaire de la nature, mais qui, si elle les produit, se développent lentement et par degrés. Sans prétendre que les miracles opérés par Jésus fussent des actes contraires aux lois de la nature, on doit convenir qu'ils ne se faisaient pas en vertu de ces lois, telles qu'elles nous sont connues; la plupart des guérisons, par exemple, eurent lieu, de la part de Jésus, sans l'emploi des moyens physiques, souvent même sans qu'il eût vu les malades. Les phénomènes du magnétisme animal, qu'on leur a comparé, ont sans doute de l'analogie avec eux, mais sans qu'on puisse pour cela les regarder comme identiques. La plupart des miracles du Seigneur avaient un but essentiellement philanthropique; dans le petit nombre de ceux qu'on ne peut pas ranger dans cette catégorie, nous citerons la malédiction prononcée sur le figuier (Marc, XI, 12-14) qui paraît avoir eu un caractère symbolique, cet arbre devant probablement figurer le peuple juif dont Jésus était en droit d'attendre des fruits, et que sa stérilité condamnait à périr (Isaïe, V, 1 et suiv., surtout v. 7; Luc, XIII, 6 et suiv.).

Ces miracles, juifs et païens les attendaient du Messie, et plus encore du Fils de Dieu; sans eux, la religion chrétienne, comme religion révélée, aurait paru manquer de base aux uns comme aux autres. En en rejetant la réalité historique, ou en les expliquant d'une manière naturelle, comme on a voulu le faire, on enlève au christianisme son fond historique et l'on fait de Jésus et des apôtres soit des hommes qui se sont trompés eux-mêmes, ce qu'il paraît impossible d'admettre, soit des imposteurs spéculant sur la crédulité publique.* Nous disons des apôtres aussi bien que de Jésus, car l'une des principales bases de la prédication des premiers est un miracle, auquel ils en appellent à chaque occasion, la résurrection de Jésus-Christ mort sur la croix. Bien plus, ils en appellent aux miracles qu'ils ont faits eux-mêmes et à ceux de personnes auxquelles ils avaient donné le pouvoir d'en opérer : les assertions de saint Paul à ce sujet (*Rom.*, XV, 18. 19; 2 *Cor.*, XII, 12. 13; *Actes*, XIV, 3, etc.) sont tellement formelles qu'il est impossible d'y trouver autre chose.

Par cette parole rapportée dans l'histoire évangélique (Jean, VII, 31) : « Quand le Christ viendra, fera-t-il de plus grands miracles que ceux qu'a faits cet homme? » par cette parole, le peuple montra clairement ce qu'il attendait du Messie, et aujourd'hui encore les masses partageraient probablement cette conviction. Mais Jésus comprit tout autrement les miracles; il ne voulut point qu'ils fussent seulement destinés à rendre indubitable au peuple sa dignité messianique, mais il les croyait aussi destinés à mettre cette dignité en évidence aux yeux des hommes cultivés, de tous ceux qui espéraient en un Sauveur, annoncé depuis des siècles au peuple d'Israël. Jean-Baptiste ayant ouï parler, dans sa prison, des œuvres que Jésus-Christ faisait, envoya deux de ses disciples pour lui faire cette question: « Es-tu (le Messie) celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre? » Jésus

(*) Peut-être cette conclusion ne paraîtra-t-elle pas rigoureuse à tous nos lecteurs. En l'imprimant sans y rien changer, nous réservons notre opinion à nous-mêmes que nous trouverons l'occasion de développer ailleurs. S.

répondit : « Allez et rapportez à Jean ce que vous entendez et ce que vous voyez : les aveugles recouvrent la vue, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Évangile est annoncé aux pauvres. Heureux, ajouta-t-il, heureux celui à qui je ne serai pas une occasion de chute, » c'est-à-dire celui qui, après avoir appris tout ce que je fais et ce que je dis, ne doutera pas de mon caractère messianique (Matth., XI, 2-6; Luc, VII, 18 et suiv.). Nous savons qu'on a voulu expliquer ce passage d'une manière figurée, qu'on a voulu y trouver des hommes moralement aveugles, boiteux, lépreux, sourds ou morts; mais il n'y a que l'esprit de système qui ait pu conduire à une explication si contraire au sens clair du passage (*voir* surtout Luc, VII, 21. 22). Ce qui prouve que, pour les apôtres, ces miracles avaient le même résultat, savoir de les convaincre de la dignité messianique de Jésus-Christ, c'est entre autres le récit que Jean donne du premier miracle du Seigneur (Jean, II). Ne voyons-nous pas, dans l'observation ajoutée par l'apôtre, le fait que de pareilles convictions devaient être pour les disciples mêmes une conséquence de ces actions : « Ce fut à Cana en Galilée, dit-il, que Jésus fit le premier miracle et qu'il fit paraître sa gloire; et ses disciples crurent en lui. » Cette gloire, c'est bien celle du Messie, dont l'auteur a parlé quelques lignes plus haut (I, 42). Et saint Pierre ne fait-il pas bien voir aussi qu'il était dans les mêmes idées, quand, à la fête de la Pentecôte, il dit aux habitants de Jérusalem, que Dieu a rendu à Jésus parmi eux un témoignage authentique (de sa mission comme Messie) par les merveilles, les prodiges et les miracles qu'il a faits par lui au milieu d'eux (*Actes*, II, 22)?

Mais Jésus et les apôtres n'auraient-ils pas eu autre chose en vue en accomplissant ces actes? Écoutons le disciple chéri du Seigneur : « Jésus, dit-il, a fait en présence de ses disciples beaucoup d'autres miracles qui ne sont point écrits dans ce livre; mais ces choses ont été écrites, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom (Jean, XX, 30. 31). » Ils devaient donc être une preuve de sa nature divine; idée exprimée déjà dans l'histoire de la tentation du Seigneur : *Si tu es le Fils de Dieu*, ordonne que ces pierres deviennent des pains; *si tu es le Fils de Dieu*, jette-toi en bas, car il est écrit qu'il donnera ordre à ses anges d'avoir soin de toi (Matth., IV, 3. 6). Et cette idée est bien celle de Jésus-Christ lui-même; il l'exprime avec la plus grande énergie en faisant aux pharisiens, témoins de ses miracles et qui les attribuent à Belzébut, les reproches les plus graves sur leur mauvaise foi, et en leur déclarant qu'ils blasphémaient le Saint-Esprit, qui seul pouvait lui donner la force de faire des miracles. « Celui qui aura dit quelque chose contre le Fils de l'homme (c'est-à-dire contre Jésus-Christ comme Messie) en obtiendra le pardon; mais celui qui aura parlé contre le Saint-Esprit (agissant en Jésus-Christ d'après sa nature surhumaine) n'en obtiendra le pardon ni dans ce siècle ni dans celui qui est à venir » (Matth., XII, 22-32).

C'est donc pour éveiller, pour entretenir la foi de ceux qui l'entouraient, que Jésus-Christ accomplit des miracles (Jean, XI, 15. 42), et plus d'une fois il se plaignit d'avoir manqué ce but (Matth., XI, 20 et suiv.; XII, 22 et suiv.; Luc, XVII, 15 et suiv.). Mais ne se met-il point en contradiction avec lui-même, lorsque, dans d'autres occasions, il blâme les scribes et les pharisiens de toujours lui demander des miracles (Matth., XII, 38 et suiv.; XVI, 1-4); lorsqu'il reproche à un jeune courtisan de ne croire qu'à la condition de voir des miracles (Jean, IV, 48); lorsqu'il fait le même reproche au peuple qui ne le recherche qu'à cause de ses miracles (Jean, VI, 26); enfin lorsqu'il défend de les publier à ceux au profit desquels il vient de les consommer (Matth., IX, 30; Marc, I, 44; Luc, VIII, 56, etc.)? Nullement, et les circonstances de chacun de ces faits expliquent suffisamment les motifs de Jésus. Les scribes et les pharisiens lui avaient fait cette demande après la guérison d'un homme aveugle et muet opérée en leur présence (Matth., XII, 22, et suiv.), et elle avait en outre un but

hostile et impie; mais il leur annonce en même temps l'un des miracles les plus grands et les plus importants qui devait s'opérer sur lui-même, sa résurrection (*ib.*, v. 39, 40). Le courtisan, comme le font voir les paroles pressantes qu'il adresse à Jésus, n'avait pas foi en lui, malgré les miracles que Jésus-Christ avait faits, antérieurement à Cana, où il se trouvait alors (Jean, IV, 46), malgré tout ce qui avait été rapporté dans ce bourg de ses actes à Jérusalem (*ib.*, v. 45). Jésus blâme le peuple de ne le rechercher qu'à cause de ses miracles, parce que le but de ses actions n'était pas un but matériel. Une multitude qui ne s'attachait à ses pas que parce qu'il avait multiplié miraculeusement le peu de nourriture qu'il avait entre les mains (Jean, VI, 5 et suiv., 26), n'était point ce qui répondait à son attente; le Fils de l'homme était venu offrir à ses vrais disciples un aliment qui se conserve jusque dans la vie éternelle, et cet aliment c'était la foi en lui (v. 27, 29). Enfin, s'il défendit dans certaines occasions de publier ses miracles, nous ne connaissons pas toujours les motifs de cette défense : ils n'étaient sans doute pas les mêmes pour tous les cas; mais si, par exemple, il recommande le silence à ceux qu'il vient de guérir de la lèpre, c'est probablement parce que les prêtres qui, d'après les lois de Moïse, devaient les déclarer purs (Marc, I, 44), auraient repoussé des hommes ainsi guéris. Des raisons analogues n'ont-elles pu exister dans les autres cas? Les calomnies, les persécutions incessantes des pharisiens rendent la chose plus que probable.

IX. Les seules sources authentiques de l'histoire de Jésus-Christ sont les livres du Nouveau-Testament (*voy.* Évangiles et les articles Matthieu, Marc, Luc, Jean évangéliste). Les évangiles apocryphes (*voy.* Apocryphes) ne contiennent que des légendes, presque toutes absurdes, et contrastent singulièrement avec la noble simplicité des récits du Nouveau-Testament. Eusèbe (*Hist. Eccl.*, 13) nous a conservé un ancien monument, lequel, s'il était authentique, serait de la plus haute importance : c'est une lettre que Jésus doit avoir écrite à Abgar, roi d'Édesse; mais il suffit d'une lecture rapide de cette pièce pour se convaincre qu'elle n'est autre chose qu'une compilation de quelques passages du Nouveau-Testament, sans aucune donnée nouvelle. Josèphe, historien juif, contemporain de Jésus-Christ, devait faire mention du Seigneur : aussi trouve-t-on dans ses *Antiquités juives* (XVIII, 3, 3) un passage qui s'y rapporte; l'authenticité de ce passage a été attaquée par les uns, défendue par les autres. Les premiers prétendent que si Josèphe avait écrit ces lignes, il aurait cessé, ou du moins il aurait dû cesser, d'être juif, car Jésus y est qualifié de Christ; mais il s'agit ici d'un pharisien qui, comme le font voir tous ses écrits, aimait mieux la gloire qui vient des hommes que celle qui vient de Dieu, et en général, les inconséquences sont-elles donc choses si rares parmi les hommes? Un argument qui paraît plus important, c'est qu'Eusèbe déjà connaissait le passage en question; toutefois cet argument nous paraît aussi loin d'être décisif. Les auteurs romains contemporains de Jésus ne pouvaient dire de lui que fort peu de chose, les événements religieux qui se passaient dans une province éloignée de la capitale et méprisée n'ayant pour eux-mêmes et pour leurs lecteurs qu'un intérêt fort secondaire. Les Pères de l'Église n'ont conservé que peu de sentences attribuées au Seigneur, qui ne se trouvent pas dans le Nouveau-Testament, et qui peuvent passer pour authentiques. Le Koran ne renferme rien d'important sur le fondateur de la religion chrétienne; dans les premiers temps, Mahomet parla de Jésus-Christ avec de grands éloges, mais il s'en abstint quand il s'aperçut que ces éloges ne faisaient que peu d'impression sur les chrétiens. Ce qu'il dit de lui paraît puisé en partie dans le Nouveau-Testament, mais surtout dans la tradition apocryphe.

Les essais biographiques de l'ancienne Église chrétienne se réduisent à des harmonies (*voy.*), plus ou moins bien faites, des évangiles, à des paraphrases poétiques ou autres; et presque jusqu'à nos jours, on ne s'est pas beaucoup écarté de cette méthode. Cependant, vers le milieu du dernier siècle (1768), parut la première biographie de Jésus qui méritât ce

nom : c'est un ouvrage allemand de Hess (*voy.*), qui a paru sous différents titres; celui de la 8e édition (Zurich, 1823, 3 vol. in-8°) est *Histoire de la vie de Jésus*. L'auteur suit en général les évangiles, mais en y ajoutant les résultats de ses propres combinaisons et en entrant dans toutes sortes de détails archéologiques (lesquels ont aussi été imprimés séparément en 2 vol., Zurich, 1806). Ce livre, dont le principal caractère est un vif amour de Jésus-Christ, a été critiqué tantôt comme trop orthodoxe, tantôt comme l'étant trop peu. Parmi ceux qui l'ont suivi, jusqu'au commencement de ce siècle, on ne peut guère citer que l'*Histoire du christianisme à son origine*, de Planck (*Geschichte des Christenthums in der Periode seiner Einführung in die Welt*, t. Ier, Gœtt., 1818), comme renfermant des recherches historiques, des observations psychologiques judicieuses et d'une haute portée. Le docteur Paulus a publié une *Vie de Jésus, considérée comme base d'une histoire purifiée* (*reine Geschichte*) *du christianisme primitif*, Heidelb., 1828, 2 vol. in-8°, ouvrage sur lequel nous reviendrons aux articles PAULUS et RATIONALISME. Mais un livre plus récent, publié en 1835, et qui est déjà à sa 4e édition (1840), a presque fait oublier cet essai, remarquable cependant, d'une explication naturelle sans doute insuffisante: nous voulons parler de la fameuse *Vie de Jésus* du docteur David Strauss, Tübingue, 1835, 2 vol. in-8°; traduite en français sur la 3e édition par M. Littré, Paris, 1840, 4 vol. in-8°. Ce n'est pas toutefois la biographie de Jésus que M. Strauss a voulu donner, mais plutôt la preuve qu'il est impossible de l'écrire, la plupart des faits rapportés par les évangiles n'étant que des fictions inventées par l'Église primitive, groupées autour de l'histoire d'un homme obscur et de beaucoup inférieur à Jean-Baptiste. Pour accomplir cette œuvre de destruction, M. Strauss suppose d'abord l'impossibilité des miracles, et en conclut qu'une grande partie de la vie de Jésus ne saurait être telle que le Nouveau-Testament la présente; il suppose en outre qu'il est impossible que dans une seule et même personne se réunissent toutes les qualités attribuées à Jésus-Christ; enfin que les variantes dans les récits des mêmes événements et les contradictions apparentes ou réelles qu'on trouve dans les évangiles, font encore voir qu'on doit regarder le contenu de ces récits comme étant de pure invention. Ce qui étonne dans tout cela, ce n'est pas seulement le reproche, fait par M. Strauss à tous ceux qui ne partagent pas son opinion, de s'appuyer sur des suppositions gratuites, tandis qu'il prétend n'en admettre aucune dans son système; mais c'est encore, et plus particulièrement, qu'il n'ait pas vu dans l'existence du christianisme un effet auquel il faut bien trouver une cause. Effectivement, conçoit-on cette communauté religieuse fondée par un homme sans talent, sans influence, sans supériorité, exerçant malgré cela sur une Église qui s'est formée on ne sait comment une influence telle qu'elle se répandit avec la rapidité de l'éclair? Conçoit-on que, peu d'années après sa mort ignominieuse sur la croix, cet homme ait eu dans toutes les parties du monde connu des milliers d'adorateurs, tous frappés d'une même idée fixe, tous voyant en lui l'idéal et le sauveur de l'humanité? que ces adorateurs aient inventé en son honneur, à l'envi les uns des autres, une foule de mythes basés, il est vrai, sur des récits analogues de l'Ancien-Testament, mais néanmoins très différents de leurs modèles, et d'une telle nature que l'auteur du système ne peut assez se récrier sur leur extravagance? Ce qui n'éveille pas moins de doutes sur la justesse des idées de M. Strauss, c'est qu'en appliquant son système à quelque fait historique que ce soit, on arrive partout et nécessairement à ce résultat que le fait le plus avéré, le plus positif, s'évapore en fumée, et qu'il n'en reste absolument que ce qu'on veut bien en laisser subsister, mais ce qu'on n'aurait pas plus de peine à démolir. L'ouvrage de M. Strauss a fait une sensation profonde, surtout en Allemagne, où, dans peu d'années, plusieurs centaines d'écrits ont été publiés, la plupart pour le combattre, quelques-uns aussi pour défendre ses opinions; mais ce n'est pas ici le lieu de donner l'énumération, et moins encore la critique de ces écrits, ni d'examiner en dé-

tail un livre dont l'influence sera très grande sur la science théologique chrétienne. Nous en reparlerons à l'article STRAUSS.

Parmi les biographies de Jésus-Christ que cet ouvrage a provoquées, on distingue surtout celles de Neander (4e édition, Hambourg, 1839), de Krabbe (Hambourg, 1839), de Kuhn (t. Ier, Mayence, 1838). Ce premier volume embrasse la période de la vie de Jésus-Christ jusqu'à son baptême.

La France ne possède aucune biographie de Jésus-Christ qui satisfasse à la fois la science et le cœur du chrétien; car l'ouvrage de M. Salvador (*Jésus-Christ et sa doctrine*, Paris, 1838, 2 vol. in-8°), quelque mérite qu'on puisse lui accorder en se plaçant au point de vue d'un auteur israélite, et abstraction faite des nombreuses inexactitudes qu'il renferme, ne saurait, à cause de ce point de vue même, répondre aux besoins d'un chrétien tant soit peu attaché à la religion qu'il professe, surtout s'il n'est pas resté étranger aux travaux si remarquables que la critique biblique a multipliés en Allemagne, depuis le commencement de ce siècle. TH. F.

JÉSUS SIRACIDE, ou fils de Sirach, auteur de l'*Ecclésiastique* (*voy.*). On ne connaît aucune particularité sur sa vie; l'époque à laquelle il a vécu est même incertaine. En combinant les passages du chapitre L, où l'auteur parle du grand-prêtre Simon, qui était peut-être son contemporain, avec le prologue, où le traducteur dit avoir fait sa traduction sous Ptolémée Évergète, il paraîtrait assez facile de fixer l'époque à laquelle notre auteur a vécu; mais l'histoire fait mention de deux Ptolémées du surnom d'Évergète, dont l'un régna l'an 247 av. J.-C. et l'autre l'an 169. Il en est de même pour Simon : les Juifs avaient deux grands-prêtres de ce nom, l'un Simon-le-Juste, contemporain de Ptolémée, fils de Lagus, l'autre Simon II, contemporain de Ptolémée Philopator. Enfin, ce qui complique encore davantage la question, c'est qu'il n'est pas sûr que l'un ou l'autre de ces deux Simon ait vécu du temps de l'auteur: les éloges que celui-ci lui prodigue peuvent fort bien avoir été donnés à Simon-le-Juste par un auteur qui vivait longtemps après lui, ce grand-prêtre étant devenu fort célèbre après sa mort. L'époque de 131, indiquée, à l'article ECCLÉSIASTIQUE, pour la rédaction de la traduction est assez généralement reçue; on se fonde, pour l'admettre, sur l'observation que le canon de l'Ancien-Testament, tel que, dans son prologue, le traducteur paraît le supposer, ne pouvait guère avoir été arrêté dès l'an 250 av. J.-C.; mais il a pu l'être sous Évergète II, époque à laquelle la version des Septante existait.

L'auteur de l'*Ecclésiastique* a puisé ses apophthegmes, partie dans l'Ancien-Testament, surtout dans les *Proverbes*, dont on retrouve dans son livre de nombreuses réminiscences, partie, à ce qu'il paraît, dans d'autres recueils de sentences ou gnomes qui n'existent plus; en outre, il a donné le fruit de ses propres méditations, provoquées par la lecture de l'Ancien-Testament.

L'*Ecclésiastique* est mis par les protestants au nombre des apocryphes. M. Bretschneider a donné une bonne édition de ce livre, accompagnée d'une traduction et d'un commentaire développé (Ratisbonne, 1806). Le texte varie dans les différents manuscrits et dans les anciennes versions, tant pour l'arrangement des chapitres que pour des passages qui manquent dans quelques manuscrits. Le texte grec de l'exemplaire du Vatican est préférable à celui de l'édition Complute. TH. F.

JET D'EAU, filet d'eau jaillissant d'un tuyau par un ajutage (*voy.*) ou orifice qui en détermine la grosseur. Il s'élèverait en l'air jusqu'au niveau de la source qui le produit si plusieurs obstacles ne s'y opposaient. C'est d'abord le frottement de l'eau contre les parois intérieures du tuyau qui, ralentissant la vitesse de la chute, diminue la force d'ascension; ensuite, c'est le poids des particules de l'eau qui, retombant après s'être élevées aussi haut que possible, rencontrent celles qui les suivent en montant, quand le jet est bien vertical, et leur donnent une impulsion en sens inverse : aussi Torricelli a-t-il remarqué qu'en l'inclinant un peu il monte plus haut; enfin, c'est la résistance de l'air que le

jet d'eau est obligé de traverser. Cette résistance est si considérable, qu'elle fait élargir le diamètre du jet à mesure qu'il s'élève, jusqu'à quintupler celui de l'ouverture de l'orifice; ce qui augmente encore la résistance de l'air par l'accroissement de surface que l'eau divisée lui présente. Quand le tuyau de conduite fournit les eaux avec une abondance suffisante, les gros jets montent proportionnellement plus haut que les petits, parce que le frottement est comparativement moindre : au contraire, avec des tuyaux étroits, les petits jets s'élèvent davantage.

Les jets d'eau servent à l'ornement des jardins (*voy.*) auxquels ils contribuent à donner de la fraîcheur. Leurs ajutages peuvent faire varier très agréablement leurs effets. Tantôt nous les voyons s'élancer tout simplement d'un bassin en un jet isolé ou par des jets s'entrelaçant avec élégance; tantôt nous les voyons jaillir en gerbes vaporeuses sur lesquelles le soleil aime à faire étinceler les couleurs variées de l'arc-en-ciel; ou bien, unis à l'art du statuaire, ils produisent des scènes qu'ils semblent animer, en formant des fontaines et des pièces d'eau. Tout le monde connaît les *eaux* de Versailles; celles de Peterhof (*voy.* ces noms), non loin de Saint-Pétersbourg, viennent après; on aime à voir aussi le *grand jet* de Saint-Cloud (*voy.*), qui s'élance si fortement au-dessus des beaux arbres qui l'entourent et qu'il domine si majestueusement. Paris peut citer les jets d'eau des Tuileries, la belle gerbe du Palais-Royal, etc., et des fontaines dont les eaux jaillissantes sont un des plus beaux ornements. *Voy.* Bassin, Fontaine, etc., etc. L. L.

JETÉE, *voy.* Port.

JEU, *voy.* au mot Jeux.

JEU DE BAGUE, *voy.* Bague.

JEU DE MOTS. Sans doute ce genre d'esprit a été frappé d'un terrible arrêt par le poëte de la raison et du goût, quand ce dernier a dit dans *le Misanthrope :*

> Ce n'est que *jeux de mots*, qu'affectation pure,
> Et ce n'est point ainsi que parle la nature.

Toutefois nous ne pensons pas que le jeu de mots doive encourir une proscription absolue, comme l'ignoble rébus et le niais *calembourg* (*voy.* ces mots). Boileau lui-même a dit :

> Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine,
> Sur un mot en passant ne joue et ne badine,
> Et d'un sens détourné n'abuse avec succès ;
> Mais fuyez, sur ce point, un ridicule excès!

Il serait facile de citer chez les auteurs de l'antiquité, et même dans les écrits les plus vénérés, des exemples qui prouveraient que les plumes et les enseignements les plus graves, ne se sont pas toujours interdit le jeu de mots. Dans la haute latinité, Cicéron surtout pourrait être appelé en garantie de cette assertion. On sait que le nom de son plus fameux adversaire, *Verrès* (en français, *porc*), lui parut une bonne fortune à exploiter; comme plus tard, le nom de l'avocat *Malbête* au malin Beaumarchais, dans ses mémoires judiciaires.

Les jeux de mots sont aisés à trouver dans la langue française, et c'est ce qui doit nous rendre plus sévères sur leur qualité. La plus grande partie sont, il est vrai, de très mauvais goût, et tout au plus dignes de figurer dans la catégorie des calembourgs. Mais il en est aussi pour lesquels peut obtenir grâce une pensée énergique ou plaisante. Cette réplique, si souvent citée, d'un de nos généraux à l'officier qui s'excusait en disant : « Ce poste était *indéfendable*. — Monsieur, ce mot n'est pas *français!* » qu'est-ce autre chose qu'un jeu de mots de la première espèce?

Voici un exemple de la seconde. Un ami de l'auteur d'une mauvaise pièce faisait, dans un entr'acte, l'éloge de cet ouvrage au milieu d'un parterre presque vide : — « Vous en parlez bien *à votre aise*, » lui dit un railleur.

On a souvent répété ce jeu de mots si fin, si spirituel, de Molière répondant au public qui demandait *Tartufe* défendu par le parlement : « M. le premier président ne veut pas qu'on *le* joue! »

On peut, ce nous semble, adopter comme conclusion, que la littérature sérieuse doit sinon s'abstenir entièrement, du moins être très avare du jeu de mots, mais qu'il peut de temps en temps tenir sa place dans la conversation d'un homme d'esprit, ou même dans des œuvres légères,

et obtenir parfois les modestes honneurs de l'*Ana*. M. O.

JEU DE PAUME, *voy.* PAUME.

JEUNE (hygiène), du latin *jejunium*, *voy.* ABSTINENCE.

JEÛNE (religion). Le jeûne est un acte de dévotion qui consiste à s'abstenir d'aliments par esprit de pénitence et de mortification. Comme il a son principe dans les antiques doctrines de l'expiation (*voy.*), l'institution et la pratique en remontent aux époques primitives de la société. Chez les anciens, et particulièrement chez les Juifs, le jeûne était un signe de deuil : on *jeûnait* dans les calamités publiques, comme fut la stérilité dont parle le prophète Joël (I, 14), et dans les afflictions particulières, comme fit David dans la maladie de l'enfant qui était né de son crime (2 *Sam.*, XII, 16), et pour la mort d'Abner (*ibid.*, III, 35*). Le dixième jour du septième mois de l'année des Hébreux étant consacré au repentir et à la pénitence, il était enjoint, sous peine de mort, de le sanctifier par le jeûne le plus rigoureux (*Lévit.*, XXIII, 29). C'est par le jeûne aussi qu'on se préparait aux actes les plus importants de la vie : Esther jeûna trois jours avant de se présenter devant Assuérus et d'intercéder pour les Juifs (*Esther*, IV, 16). Plus généralement, on jeûnait dans l'espoir d'apaiser la colère du ciel : quand Ninive fut menacée d'une destruction prochaine, le roi ordonna un jeûne public et général, et Ninive fut sauvée (Jonas, III, 7). De même, sous le consulat d'Acilius et de Cornélius (193 ans av. J.-C.), le temple de Jupiter et des maisons du Forum ayant été frappés de la foudre, les décemvirs, effrayés, consultèrent les livres sibyllins et déclarèrent qu'il fallait établir, en l'honneur de Cérès, un jeûne solennel qui serait observé tous les cinq ans (Tite-Live, XXXVI, 37). Enfin, le jeûne était un symbole d'une autre vie, d'une vie toute spirituelle, comme celui de Moïse sur le mont Sinaï, comme le jeûne des Thesmophories (*voy.*), qui était pour les initiés d'Éleusis, moins une préparation aux mystères qu'une glorieuse révélation de l'avenir.

(*) 2 *Rois*, etc., suivant la version grecque des LXX.

Chez les Juifs, le jeûne ne consistait pas seulement à manger plus tard que de coutume : on ne prenait de nourriture qu'après le coucher du soleil ; et c'est encore ce qui se pratique dans les familles juives et même chez les mahométans pendant leur carême, le ramazan (*voy.*). Dans les premiers temps du christianisme, la manière de jeûner était à peu près conforme aux usages mosaïques : on ne mangeait qu'une fois par jour, vers le soir, et, à ce repas, on s'abstenait de vin et de viandes ; les fidèles passaient la journée dans la retraite et la prière, ne prenant que du pain et de l'eau, et donnant aux pauvres ce qu'ils auraient dépensé de plus pour leur nourriture ; car on joignait toujours l'aumône au jeûne, et le jeûne même fournissait de quoi la faire. Il n'y avait alors de jeûnes obligatoires que ceux qui précédaient la pâque ; les autres jeûnes n'étaient que de dévotion, comme le mercredi et le vendredi de chaque semaine, sans compter les jeûnes qu'on s'imposait volontairement : ceux-ci ne duraient que jusqu'à none, en sorte que l'on mangeait à trois heures de l'après-midi ; on les nommait *demi-jeûnes*. Le jeûne du carême durait jusqu'à vêpres, environ six heures du soir. Il y avait enfin le jeûne double ou renforcé, dans lequel on passait le jour entier ou vingt-quatre heures sans manger. On jeûnait ainsi le samedi saint. Des chrétiens plus fervents y joignaient le vendredi ; d'autres passaient trois, d'autres quatre jours, d'autres toute la semaine sainte sans prendre de nourriture. Les degrés d'abstinence différaient également : les uns observaient l'homophagie, c'est-à-dire qu'ils ne mangeaient rien de cuit ; les autres, la xérophagie ou nourriture sèche, qui se composait de pain, de noix ou d'amandes.

Le jeûne n'est point d'institution apostolique. Jésus-Christ, qui en a donné l'exemple (Matth., IV, 2), n'y obligea point ses disciples ; seulement, il leur fit cette sublime recommandation : « Lorsque vous jeûnerez, ne soyez pas tristes comme les hypocrites qui affectent de se montrer avec un visage pâle et défait, afin que les hommes connaissent qu'ils jeûnent ; mais vous, parfumez votre tête et lavez votre visage (Matth., VI, 16). » C'est l'Église

qui, pour honorer le jeûne de son divin maître, pour s'associer à ses souffrances et à ses humiliations, pour réhabiliter la chair par la mortification et la pénitence, a fait du jeûne une obligation canonique. Son cinquième commandement qui, très probablement date d'une époque postérieure à la ferveur et à la foi des premiers fidèles, prescrit, en effet, le jeûne du mercredi, du vendredi et du samedi, au commencement de chacune des saisons de l'année (*voy.* Quatre-Temps), celui des veilles de certaines fêtes (*voy.* Vigiles), et enfin le jeûne quadragésimal (*voy.* Carême).

L'austère discipline du jeûne s'est maintenue en Orient; mais, depuis les croisades et les guerres de religion, il a perdu en Occident presque toutes ses rigueurs, et chaque jour nous nous relâchons de plus en plus des usages des anciens temps. Aujourd'hui, suivant la règle la plus générale de l'Église catholique, jeûner, c'est s'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas dans toute la journée, soit à dîner avec une légère collation à souper, soit à souper avec une légère collation à dîner, en différant jusqu'à midi ce repas ou cette collation. Le jeûne, réduit à ces faciles prescriptions, a le mérite encore d'être une sainte tradition de l'ancienne discipline; surtout il nous rappelle cette doctrine antique et sacrée qui considère la peine comme un bienfait pour celui qu'elle atteint, parce qu'elle le réhabilite par l'expiation; et c'est à tous ces titres, principalement si on y joint le mérite des bonnes œuvres et de la prière, que le jeûne offre aux âmes tendres et méditatives de mystérieuses consolations et d'ineffables espérances. F. D.

JEUNE EUROPE. Chacun sait le retentissement que la révolution de Juillet (*voy.*) a eu en Europe : on vit successivement la Belgique, l'Italie, l'Allemagne en partie et la Pologne, suivre l'exemple de la France; mais presque partout l'insurrection fut comprimée, et ceux qui y avaient pris part furent proscrits. Battus, lorsqu'ils avaient voulu recourir à la force ouverte, les patriotes se rejetèrent dans de ténébreuses conspirations, et la charbonnerie (*voy.* Carbonarisme) compta peut-être plus d'adeptes que jamais. Cependant, le despotisme de son comité-directeur ne pouvait convenir aux esprits fiers et indépendants, et la lenteur de sa marche déplaisait à de certaines impatiences. Giuseppe Mazzini, Italien réfugié en Suisse, qui avait acquis sur ses compagnons d'infortune une influence qu'expliquait son mérite supérieur, imagina donc de fonder une société nouvelle sous le nom de *Jeune Italie*. Le but de cette société devait être la délivrance de l'Italie. Elle ne tarda pas à se faire connaître par ses œuvres. Au mois de mai 1833, on découvrit dans le Piémont une conspiration redoutable, et, presque en même temps, la police de Naples fut mise sur les traces d'un autre complot. Mais l'insuccès de ses premières tentatives ne rebuta pas la Jeune Italie; et, à la fin de 1834, aidée par quelques centaines de Polonais et d'Allemands, elle entreprit cette expédition de Savoie (*voy.* Gasparin) qui n'eut d'autre résultat que l'expulsion de la Suisse d'un certain nombre de réfugiés.

Quelque temps auparavant, Mazzini avait conçu le plan d'une société secrète formée par les républicains de tous les pays, sous le nom de *Jeune Europe*, et dirigée par un comité central composé des députés de toutes les nations. Dès les premiers mois de 1834, deux autres sociétés, la *Jeune Pologne* et la *Jeune Allemagne*, s'étaient unies à la Jeune Italie, sous le drapeau de la liberté, de l'égalité, de l'humanité, et dans le but de favoriser par tous les moyens le développement libre et harmonique des peuples, et d'établir partout la forme de gouvernement républicaine. Chacune de ces trois sociétés était parfaitement indépendante des deux autres; elle devait obéir seulement aux ordres du comité central. Quant à leur organisation intérieure, c'était celle de toutes les sociétés secrètes républicaines : comité directeur, division en clubs (*voy.*), vote à la majorité des voix, obligation de prendre les armes à la première réquisition, peine de mort contre les traîtres, etc. Cette organisation n'ayant d'ailleurs jamais existé que sur le papier, il est assez inutile de s'y arrêter.

Le premier soin de la Jeune Europe fut de chercher à justifier son titre en

fondant des sociétés semblables chez les autres nations. Elle s'adressa d'abord aux patriotes suisses. Mais la *Jeune Suisse*, qui se constitua au commencement de 1835, ne prit aucun développement et ne donna presque aucun signe de vie. Le 10 avril de la même année, les députés des républicains français, la plupart enfermés alors à Sainte-Pélagie, signèrent à Lausanne un traité de fraternité avec la Jeune Europe. Cependant, il ne paraît pas que la *Jeune France* ait jamais été organisée formellement. Ce qui prouve, dans tous les cas, que, si elle le fut, elle ne tarda pas à se dissoudre, c'est que, le 24 janvier 1836, elle n'avait pas de représentant à la signature du traité de fraternité entre les patriotes corses et la Jeune Europe. Il se forma enfin à Barcelone, vraisemblablement à l'instigation de quelque réfugié italien, une société secrète qui prit le nom de *Jeune Espagne* et qui devint très nombreuse. Elle comptait parmi ses membres des personnages des plus éminents, et l'on prétend que ce fut elle qui prépara l'événement de la Granja (*voy.* ce mot).

Si la Jeune Espagne exerça sur les affaires de sa patrie une influence considérable, favorisée qu'elle était par les circonstances, il n'en fut pas de même de la Jeune Italie, qui vit échouer toutes ses entreprises. Ce fut en vain qu'elle essaya de gagner l'armée, de fomenter des conspirations, et qu'elle répandit à profusion des écrits révolutionnaires. Elle gagna quelques partisans à Milan, à Gênes, à Modène; mais presque tous périrent misérablement ou furent jetés dans les prisons. *Voy.* Italie (histoire).

Quant à la Jeune Allemagne, elle perdit son temps à dresser des protocoles, à modifier ses statuts, et n'entreprit jamais rien de sérieux.

La Jeune Pologne avait disparu de la scène depuis l'expulsion des réfugiés polonais de la Suisse.

Tel était l'état de la Jeune Europe, lorsque la diète helvétique, poussée à des mesures de rigueur par l'intervention des cabinets allemands et du Nord, lui porta le dernier coup. Le 11 août 1836, la majorité des États décréta la mise en accusation et l'expulsion du territoire suisse de tous les réfugiés qui s'étaient rendus coupables de quelque crime, ou qui avaient pris part à une entreprise contre les états alliés de la Confédération. Quarante-trois avaient déjà été transportés au-delà des frontières, lorsque l'affaire Conseil opéra une espèce de réaction dans l'opinion, réaction qui n'alla pas cependant jusqu'à empêcher l'exécution des mesures prises contre la Jeune Europe. Le nombre des individus expulsés ne s'éleva pas au-delà de 136, dont 13 Italiens, 6 Polonais et 117 Allemands. Depuis cette époque, la Jeune Europe n'a plus donné signe de vie; même en Espagne, elle semble avoir disparu depuis quelque temps. Elle a péri sans doute comme périssent presque toutes les sociétés secrètes (*voy.*) : elles portent en elles un principe de mort, la trahison.

Il ne faut pas confondre le parti politique dont nous venons de parler avec ce parti social et littéraire, connu sous le nom de *Jeune France* et de *Jeune Allemagne*, qui veut reconstituer, sur de nouvelles bases, la société, la littérature, tout en un mot, jusqu'à la religion. Ce parti-là ne conspire pas dans l'ombre : il agit au grand jour; mais il n'en est pas moins redouté, surtout en Allemagne, où M. Charles Gutzkow (né à Berlin en 1811) en est le principal chef (*voy.* aussi Boerne, Heine, etc.). Il est vraisemblable que le journal intitulé *La Jeune Belgique* n'était que l'organe d'un parti semblable. Rien ne prouve au moins que la société secrète de la Jeune Europe ait eu des ramifications en Belgique. E. H-g.

JEUNESSE, période de la vie qui se caractérise par une vigueur et un développement continus, et dont la durée ne saurait être précisément fixée. Elle commence après l'adolescence, c'est-à-dire vers la vingtième année, et se prolonge jusqu'à la trentième, où commence l'âge adulte ou de virilité (*voy.* ces mots). L'accroissement en hauteur est terminé, le sujet se complète et se polit, pour ainsi dire, et les facultés génératrices commencent alors seulement à se manifester, lorsqu'une éducation fâcheuse ne les a pas éveillées avant le temps. Si les changements physiques de la jeunesse sont moins tranchés que ceux des périodes précéden-

tes, les phénomènes vitaux s'exécutent néanmoins avec une activité remarquable, qui devient souvent cause de maladie, sans parler des désordres auxquels peut donner naissance l'exagération des actes intellectuels et moraux qui se montrent fréquemment alors.

Chez les sujets sains et bien constitués, les caractères de la jeunesse, sauf les différences de tempérament, sont : une grande expansion du système sanguin, d'où résultent la rondeur des formes, la vivacité du coloris, la résistance au froid; une activité et une énergie notables des organes digestifs, qui rendent la réparation rapide et les fluides circulants abondants et riches; enfin les poumons aussi jouent avec aisance et puisent dans l'air atmosphérique des flots d'élément vital.

Mais, par compensation, il est fréquent de voir alors des congestions actives vers la tête ou la poitrine, et souvent aussi une pléthore générale suscite des fièvres inflammatoires d'autant plus graves, qu'aux conditions précédemment indiquées viennent se joindre des stimulations extérieures plus ou moins imprudentes.

L'intelligence de la jeunesse est vive et productive, surtout lorsqu'elle a été cultivée à temps et que l'esprit a été pourvu de connaissances solides; le jugement, formé déjà par l'expérience, modère les écarts de l'imagination sans cependant l'éteindre; et les sentiments de tout genre, qui trouvent alors à chaque instant l'occasion de s'exercer, en font assurément la plus belle période de l'existence.

Que n'est-elle pourtant ce qu'elle semble devoir être en théorie! Que ne peut-on surtout en prolonger le cours! Mais, dans notre état de corruption, où l'homme anticipe sans cesse et devient vieillard en sortant de l'enfance, la jeunesse semble ne signaler son rapide passage que par les maux qui lui sont propres. C'est à une éducation mieux entendue qu'il appartient de remédier à cet état de choses, et c'est de longue main qu'il faut s'y prendre si l'on veut réussir. *Voy.* Homme, Éducation, Hygiène, etc. F. R.

JEUX. Sous ce nom, dérivé du latin *jocus*, plaisir, sont compris les exercices de tous genres à l'aide desquels l'homme cherche à se distraire de ses peines ou de ses ennuis, à se délasser de ses fatigues et de ses travaux. On voit par cette définition que *jouer*, dans l'acception générale du mot, est un besoin de notre nature. L'enfant joue dès que la force et l'intelligence se manifestent en lui; les traditions historiques les plus reculées nous montrent les peuples primitifs cherchant dans les jeux divers de simples et utiles récréations. Suivant les âges, les temps, les pays et les degrés de civilisation, les jeux ont nécessairement dû, et doivent encore, varier. Les amusements sans but auxquels, au sortir du berceau, nous essayons des facultés naissantes, ont été vraisemblablement les jeux de nos premiers pères. Tels sont ces jeux d'enfants consistant à remuer un membre, à produire un bruit quelconque, exercice machinal dont, hommes faits, nous ne saurions nous expliquer le charme que par le plaisir attaché à l'emploi de nos organes. A ces jeux où l'homme n'a pas rigoureusement besoin d'un compagnon, ont dû succéder les jeux plus animés, déjà plus sociaux, où la victoire se dispute, et, en tête de ceux-ci, ceux où le hasard prononce et dont la nature fournit les instruments. A mesure que l'esprit humain se développait, des mouvements sans objet, des luttes sans difficultés, ne pouvaient plus suffire à le distraire; on songea à faire briller dans ces exercices la force du corps, puis la supériorité de l'intelligence : de là naquirent ces jeux où la vigueur, l'adresse ou le calcul décident de la victoire. Un jour vint où les chances diverses de tous ces amusements ne parurent plus assez pleines d'émotions : l'attrait du gain fut appelé à leur rendre l'intérêt qu'elles avaient perdu. Ainsi cachée sous le couvert du plaisir, l'avarice enfanta l'une des plus détestables passions, la *passion du jeu*.

Trois espèces de jeux principales se partagent ceux qui recherchent ce dangereux plaisir : les jeux de hasard pur, ceux de pure combinaison, et ceux où le hasard et l'habileté mélangés décident de la perte ou du gain. *Pair ou non*, *les osselets*, *les dés*, passent pour les plus anciens *jeux de hasard*; les *échecs*, pour le premier des jeux *de combinaison*; le *trictrac*, pour le premier des *jeux mixtes*.

Tous ces jeux remontent à une haute antiquité : les Indiens disputent l'invention des échecs (*voy.*) aux Grecs qui y jouaient sous les murs de Troie, près de 20 siècles avant J.-C. Le trictrac (*voy.*) est décrit dans le *Voyage d'Anacharsis* comme familier aux Athéniens. Les Corinthiens étaient passionnés pour le jeu en général; les Lacédémoniens le bannirent absolument de leur république. Les jeux de hasard étaient prohibés et les joueurs d'habitude réputés infâmes chez les Romains, qui ne s'en livraient pas moins avec fureur à cette passion. Auguste aimait à jouer; Néron risquait sur un coup de dé 400,000 sesterces; Claude jouait même en voiture, et nous voyons Juvénal s'élever avec une noble indignation contre ces joueurs qui faisaient porter leurs coffre-forts dans le lieu des séances. Tacite nous représente les Germains comme très adonnés au jeu et jouant jusqu'à leur liberté. Dans le Céleste empire, le jeu est défendu, ce qui n'empêche pas les hommes de toutes conditions de hasarder sur une carte leur maison et même leur femme et leurs enfants. Le jeu d'échecs est le seul que les imams n'interdisent point aux sectateurs de Mahomet.

Dans notre pays, la passion du jeu attira de bonne heure et à plusieurs reprises l'attention des législateurs. Les lois romaines durent être souvent rappelées ou imitées. D'abord, elles avaient défendu de jouer de l'argent, et refusé toute action pour les bénéfices faits au jeu, obligeant en outre le gagnant à restituer les sommes reçues. Devenues moins sévères, elles avaient fixé à un écu d'or les enjeus permis, et ordonné la répétition au profit du trésor public des valeurs perdues aux jeux prohibés. A ces prescriptions, Charlemagne, en défendant les jeux de hasard, ajouta l'exclusion de la communion des fidèles. Charles IV, Charles V, Charles VIII, Charles IX, Louis XIII et Louis XVI, essayèrent en vain d'opposer une digue au torrent. Au sein des palais mêmes où se signaient les règlements, lois ou ordonnances contre le jeu, Jacquemin Gringonneur inventait les cartes pour distraire le roi Charles VI*. Henri IV et Louis XIV encourageaient dans leur cour d'épouvantables prodigalités qui s'abaissaient jusqu'à l'escroquerie. Plus conséquent, Louis XVI prêchait d'exemple en ne voulant jamais s'exposer à gagner plus d'un petit écu. Hormis sous le Directoire, où il se joua d'extravagantes parties, les âmes avides d'émotions violentes trouvèrent, pendant les différentes périodes de la révolution et de l'empire, de plus terribles ou de plus nobles moyens de distraction. Sous la Restauration, le jeu, exilé, par les circonstances, des hôtels et des maisons particulières, s'était réfugié dans des tripots clandestins. Dès 1789, un sieur Azon, inventeur du *trente et un*, attirait dans de prétendus salons les coureurs de chances aléatoires (*voy.* ce mot). Sous le Directoire, plusieurs maisons du Palais-Royal, reconnaissables à leurs numéros de feu, furent publiquement ouvertes et exploitèrent de concert la cupidité des joueurs. Les frères Perrin, de Lyon, furent les premiers entrepreneurs en titre. A eux est due l'organisation fixe et régulière des jeux autorisés. Sous leur administration, on créa des roulettes, des passe-dix, dans des bals publics et jusque dans le foyer du théâtre de la Porte-Saint-Martin. Outre les maisons du Palais-Royal, il s'établit des succursales dans différentes rues de Paris. Les frères Perrin se retirèrent avec une fortune colossale, et à l'expiration du bail de leur successeur, en 1816 ou 1817, la *ferme des jeux* fut publiquement mise en adjudication. En retour du privilége exclusivement concédé, une somme de 6 millions fut assurée à la ville de Paris, plus les deux tiers des bénéfices de l'entrepreneur. Mais, le 18 juillet 1836, cédant au vœu de l'opinion, la Chambre des députés, sur la proposition de M. de La Rochefoucauld, décida la suppression des jeux publics à dater du 1er janvier 1838. Elle avait déjà aboli la Loterie (*voy.*), autre jeu d'une influence pernicieuse sur la moralité publique.

Ce n'est donc plus en France, heureusement, si ce n'est dans d'ignobles re-

(*) C'est l'opinion commune; mais les cartes à jouer étaient plus anciennement connues, ainsi que nous l'avons dit à l'article qui les concerne. Aux preuves qu'on y donne de ce fait, il faut encore ajouter celle que fournit l'art. GRAVURE, T. XII, p. 786. J. H. S.

paires où jamais aucun de nos lecteurs ne mettra les pieds, qu'ils pourraient s'initier aux mœurs et aux scènes intérieures des *maisons de jeu;* voir jouer le *lansquenet*, le *passe-dix*, le *biribi*, le *pharaon*, le *baccara ;* se rendre compte des règles et des chances de la *roulette*, du *trente et un*, du *creps*, et d'autres jeux dont on rougit presque de savoir les noms. Mais ils n'auraient pas à s'éloigner bien loin de nos frontières pour trouver, dans des endroits célèbres par leurs eaux, où tant de malades vont tous les ans chercher la santé du corps, cette peste morale bien plus redoutable que les maux physiques et qui a conduit plus sûrement qu'eux à la mort, à une mort violente et honteuse, ceux qui s'en étaient laissés infecter. Là ils pourraient voir encore, autour du tapis vert, l'impassible banquier, joueur émérite, lançant dédaigneusement l'or aux gagnants, et plus souvent attirant à lui avec son râteau en bois la dépouille des victimes; et les *pontes* ou joueurs, vieux et jeunes, négligés ou élégants, suivant d'un œil avide la bille d'ivoire d'où dépend, pour ceux-ci le reste d'une fortune, pour ceux-là l'espoir d'un dîner; et le cylindre de cuivre brillant avec ses cases rouges et noires qui tourne, qui tourne et fascine le regard.

Longtemps d'excellents esprits avaient pensé que le gouvernement était dans la nécessité de tolérer les maisons de jeu; qu'il valait mieux ouvrir aux joueurs obstinés un lieu où la police pût veiller sur eux et pour eux, que de les forcer à aller dans des tripots clandestins perdre infailliblement leur fortune, leur santé, leur honneur; qu'enfin il était d'une sage administration, en affermant les jeux publics, de faire tourner au profit de tous les passions désastreuses de quelques-uns. En France, cette question est aujourd'hui tranchée. La suppression des jeux publics s'y est opérée sans amener aucun des dangers qu'on redoutait. Le budget a trouvé des sources plus pures d'impôt; les caisses d'épargnes (*voy.*) ont vu, d'une manière sensible, grossir les versements; et si quelques brelans (*voy.*) honteux, vigoureusement poursuivis par la justice, attestent que la lèpre du jeu n'est pas encore entièrement guérie chez nous, du moins est-ce une consolation de ne plus voir des gouffres infâmes, empruntant un aspect légal à la protection de l'autorité, tenter publiquement la jeunesse, l'inexpérience, la probité chancelante, et faire appel à toutes les plus mauvaises passions.

S'il est vrai de dire que risquer de plein gré, honnêtement, à chances égales, sa propriété, que jouer enfin n'ait rigoureusement rien de contraire au droit naturel, il faut ajouter que le goût du jeu est plein de dangers, que l'habitude et la passion du jeu sont éminemment funestes à la santé, à la fortune, à la morale privée et publique. Sans repos le jour, sans sommeil la nuit, passant sa vie au milieu d'une atmosphère impure, plongé dans l'oisiveté physique, en proie aux plus violentes excitations morales, le *joueur* perd à la fois son temps, les ressources de son patrimoine, les forces de son corps, les facultés de son esprit. Bientôt l'amour du gain, rendu plus vif par les caprices du sort, le pousse à vouloir en corriger les chances : il *triche*. Il n'était que dupe, il devient fripon *. Une fois dans cette voie, plus rien de sacré pour lui ! Lorsqu'il a épuisé ce qu'il possède, il met sans façon la main sur le bien des autres : sa femme, ses enfants sont ses premières victimes; il les dépouille pour jouer; son père, son maître, il les vole; il les tuera, s'il le faut, pour jouer. Car la passion du jeu est la plus tyrannique, la plus atroce peut-être de toutes les passions. Les registres des cours d'assises en font foi, et chaque jour nous voyons le bagne et l'échafaud se recruter parmi les joueurs de profession, trop heureux quand ils n'aboutissent qu'au suicide **.

La passion du jeu n'est pas la même chez tous les hommes : ceux-ci sont entraînés par l'appât du gain, ceux-là par un besoin maladif d'émotions. Ainsi le célèbre Fox disait que « le premier bon-

(*) On connaît ces jolis vers de Mme Deshoulières :

Le désir de gagner qui nuit et jour occupe,
Est un dangereux aiguillon :
Souvent quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

(**) Qui ne se rappelle la pièce terrible de Victor Ducange, intitulée : *Trente ans, ou la vie d'un joueur*, et qui a fait le tour de l'Europe?

heur de la vie était de jouer et de gagner, et le second de jouer et de perdre. » Mais s'il est quelques hommes d'exception chez lesquels le jeu n'étouffe pas tous les sentiments honnêtes, il dégrade jusqu'aux hommes les plus haut placés : témoins le mot de Charles II et la réponse de Rochester. « Qui veut jouer, s'écriait un jour le roi au milieu de ses compagnons de débauche, mon âme contre une orange? — La partie n'est pas égale, sire, reprit le pair, mais je la tiens. »

Aux jeux publics ont cependant survécu parmi nous des jeux non moins funestes, déjà flétris dans un précédent article, nous voulons parler des jeux de bourse (*voy*. BOURSE et AGIOTAGE). Les jeux admis dans les cercles et dans les salons, quoiqu'ils soient encore trop souvent des occasions de scandale et le prétexte de basses spéculations, ont droit pourtant à moins de sévérité. Renfermés dans les bornes d'un amusement honnête, ils peuvent à la fois distraire l'esprit, exercer l'intelligence et suppléer à la conversation.

Nous ne distinguerons pas ici entre les jeux de combinaison pure et les jeux mixtes, car il nous semble que le hasard y entre toujours pour quelque chose. Nous citerons seulement les *échecs*, les *dames*, le *trictrac*, les *dominos* et les principaux *jeux de cartes*, tels que la *bouillotte*, le *reversis*, le *boston*, le *whist*, le *piquet*, l'*écarté :* tous ces jeux sont d'ailleurs traités dans cet ouvrage à leur ordre alphabétique (*voy*. aussi CARTES A JOUER).

La *balle*, les *billes*, les *boules*, le *mail*, le *jeu de Siam*, les *quilles*, le *galet*, le *billard*, la *paume* (*voy*. ces mots), sont des jeux d'adresse en possession d'amuser des individus différents d'âge et de condition.

Tout le monde connaît les jeux qu'on appelle particulièrement *jeux d'enfants :* nous ne ferons donc qu'indiquer ces *rondes* joyeuses que nous avons tous dans la mémoire. Le *sabot*, la *toupie*, le *cerf-volant*, la *marelle*, les *glissades*, le *saut de mouton*, le *cheval fondu* sont le partage des petits garçons; la *poupée*, les *épingles*, celui des petites filles; les *tautons*, les *honchets*, les *bulles de savon*, le *cerceau*, la *corde*, les *osselets* sont communs à l'un et à l'autre sexe, ainsi que le *loto*, le *jeu de l'oie* métamorphosé en *jeu d'histoire*, et les jeux de cartes les plus élémentaires, nommément le jeu classique de la *bataille*. Tous ces jeux sans dangers développent et exercent tour à tour la force, l'adresse et l'intelligence des petits partners.

Sous le nom de *petits jeux*, *jeux innocents*, *jeux de société*, on comprend une foule de jeux que les enfants pourraient réclamer, que les jeunes gens recherchent, que les grandes personnes ne dédaignent pas toujours. Ils sont pour la plupart trop connus pour avoir besoin d'être décrits. A qui faut-il expliquer ce que c'est que le *furet*, le *colin-maillard*, *cache-cache*, les *quatre coins* ou les *barres* auxquelles cependant un petit article a été consacré dans cette Encyclopédie? Qui n'a joué au *volant*, au *bilboquet*, au *diable*, à l'*émigrant?* Le *ballon*, la *bascule*, l'*escarpolette*, le *jeu de bagues* ne sont pas moins connus, et ont d'ailleurs également reçu les honneurs d'un article. Qui ne s'est fait, au moins une fois dans sa vie, *ramasser* sur les *Montagnes russes*, *suisses*, *égyptiennes* ou *françaises?* La plupart de ces jeux exigent un jardin; d'autres sont réservés au salon; et d'abord les *jeux de gages*, c'est-à-dire ceux où une infraction à la règle du jeu oblige au dépôt d'un gage, tel qu'un gant, un mouchoir, etc., que le contrevenant ne peut retirer qu'en se soumettant à une pénitence. *Pigeon vole*, le *corbillon*, la *boîte d'amourette*, *petit bonhomme vit encore*, le *pied de bœuf*, la *sellette*, la *main chaude* sont des jeux si familiers qu'on rirait d'en trouver ici la description. Toutes les personnes qui se rappellent leur jeune temps, reconnaîtront dans *M. le curé n'aime pas les os* le type des *jeux d'attrape;* dans *la mer est agitée*, celui des jeux d'*action*, et celui des jeux *de mémoire* dans *si j'étais petite pomme d'api*. Dirons-nous les pénitences, celles où le coupable est mystifié, celles où il ne tient qu'à lui de ne pas l'être, celles qui sont plutôt une récompense qu'une punition? A qui apprendrions-nous ce que c'est que le *portier du couvent*, le *chevalier de la triste figure?* Nous ne voudrions ni faire *bouder*

nos jeunes lectrices, ni faire *soupirer* nos lecteurs.

Nous avons réservé pour la fin les *jeux d'esprit*, qui ne méritent pas toujours ce nom. S'il était réservé à certaines débauches de la pensée, telles que *l'Éloge de la folie*, par Érasme, ou celui *du Pou*, par Heinsius, nous nous garderions d'être sévères ; mais il est plus particulièrement appliqué à ce que les anciens appelaient *difficiles bagatelles*. Chez les Grecs et les Latins, nous trouvons l'*anadiplosis* en grand honneur : c'était une pièce où chaque vers commençait par la syllabe finale du vers précédent. La basse latinité fourmille de ces tours de force. Les *vers macaroniques* (*voy.*) sont d'origine plus moderne. La gravité scolastique se déridait à ces innocentes plaisanteries ; elle avait encore les *vers numéraux*, servant à rappeler la date de quelque grand événement par l'arrangement des lettres qui tenaient lieu de chiffres aux Romains ; les *vers entrelardés*, français et latins alternativement, et enfin les *tautogrammes*. Dans ces derniers, véritables prodiges de difficulté vaincue, tous les mots, d'un bout à l'autre du poëme, devaient commencer par la même lettre.

Mais les Latins, poëtes de la décadence ou régents de collége, sont de pauvres écoliers auprès des maîtres du genre, qui, presque tous, hélas ! sont Français et ont écrit en français. Nulle langue peut-être, pour les jeux d'esprit, n'approche de la nôtre. Nos *difficiles nugæ* sont innombrables ; il faudrait des colonnes entières pour en faire seulement la nomenclature.

Toujours prête à se dérider, notre Encyclopédie a consacré des articles au *calembourg*, qui vit de mots à double entente ; à l'*énigme*, déjà en faveur chez les Grecs, témoins le sphynx, les oracles et les livres sibyllins ; au *logogriphe*, qui donne à deviner un mot par la décomposition des autres mots qu'il renferme ; à la *charade*, qui tient de l'une et de l'autre des deux précédents ; au *rebus*, remis en honneur depuis quelque temps ; à l'*acrostiche*, à l'*anagramme*, aux *bouts-rimés*, et à beaucoup d'autres semblables.

Nous citerons seulement pour mémoire le *symbole*, la *devise*, l'*emblème* (*voy.* ces mots). L'*écho* répète la dernière syllabe d'un vers en continuant le sens :

> Le cor enfin, Dieu me pardonne, donne ;
> Voici l'étang. Cerf aux abois, bois !
> Chasseur, au son qui vous invite, vite
> Répondez ! Et toi sonne encor, cor.

N'est-ce pas encore un jeu d'esprit que toutes ces règles qui jettent dans un moule donné le *sonnet*, le *rondeau*, le *rondeau redoublé*, la *ballade* (*voy.* ces noms), etc.

Enfin, comme l'Encyclopédie de Diderot, nous consacrerions quelques pages à ces amusements littéraires, où la parole écrite, se proposant un but nouveau, cherche à peindre aux yeux en même temps qu'elle éclaire l'esprit ou impressionne le cœur ; où les mots et les périodes, en s'isolant ou se groupant avec ou sans rimes, se façonnent en croix, se retirent en losanges, ou sont coulés, pour ainsi dire, en verres à boire et en bouteilles. *Voy.* aussi RÉCRÉATIONS PHYSIQUES, CHIMIQUES, MATHÉMATIQUES. V. R.

Il n'a été question jusqu'ici que des jeux servant à l'amusement des particuliers, grands et petits, hommes ou femmes : il reste à parler des jeux publics institués pour le plaisir d'une ville entière ou d'une classe nombreuse de la société. On sait combien les anciens en étaient avides : pour supporter la vie, le prolétaire romain exigeait deux choses, *Panem et circenses !* Déjà nous avons fait connaître ces passe-temps si essentiels dans la vie des peuples anciens aux mots CIRQUE, AMPHITHÉATRE, COURSE, ATHLÈTE, GLADIATEURS, etc., etc., et nous consacrerons aux jeux publics des Grecs le premier article de la seconde partie de ce tome. Les tournois, les carrousels, les joûtes de toute espèce (*voy.* ces mots) n'eurent pas moins d'importance au moyen-âge, auquel appartiennent aussi les Cours d'amour, les Jeux floraux, les Fêtes des Fous (*voy.* ces mots), etc., etc. Chez les modernes, les joutes, ainsi que les tirs, sont encore en honneur : les histrions, les saltimbanques, les funambules, les joueurs de gobelets, les dompteurs de bêtes féroces, les ventriloques, les mâts de cocagne (*voy.* ces noms), sont toujours populaires ; la foule se presse sur

les gradins qui entourent les cirques; l'importation anglaise du *steaple chase* a donné plus de piquant aux courses aux chevaux; mais les jeux scéniques (*voy.* Théatre), moins variés dans leurs genres et moins pompeux dans leurs décors chez les anciens, sont devenus pour nous le premier des amusements publics, auquel le peuple n'associe guère dans sa faveur que le spectacle à la fois lumineux et bruyant des feux d'artifice (*voy.*). Pour les hommes formés au goût des arts, le théâtre s'est enrichi d'une branche toute nouvelle, l'opéra, où se multiplient sous les pas des chanteurs, des danseurs et des figurants, des enchantements dont tous les sens sont enivrés à la fois. *Voy.* Opéra et Ballet. J. H. S.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME QUINZIÈME.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.



TOME QUINZIÈME.

Deuxième Partie.

IMPRIMÉ
PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU TRENTIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
Artaud (l'inspecteur général).	A-d.	Lafaye (à Marseille). .	L-f-e.
Audiffret.	H. A-d-t.	Laget	C. L-o-t.
Avenel	M. A.	La Nourais (de).	L. N.
Avezac (d')	*A...	La Roquette (de). . . .	De L. R.
Borchers	A. B.	Lemonnier (à Bagnères de Bigorre)	C. L-r.
Brunet.	W. B-t.	Le Roy de Chantigny .	L. d. C.
Circourt (le comte de).	C. de C-c-t.	Louvet	L. L.
Cognat.	J. C-t.	Matter	M-r.
Cuvier (le pasteur). . .	R. C.	Maury	A.*My.
Déaddé	D. A. D.	Morawski (Théodore). .	Th. M-ki.
Dehèque	F. D.	Morozewicz	C. M-cz.
Delbare.	Th. D.	Ourry.	M. O.
Delcasso (à Strasbourg).	L. D-c-o.	Ozenne (Mlle Louise). .	L. L. O.
Depping.	D-g.	Parisot	Val. P.
Dufaî	Al. D-i.	Pascallet	E. P-c-t.
Fée (à Strasbourg) . . .	A. F.	Pauthier	G. P.
Fortia d'Urban (le marquis de).	F. d'U.	Petit-Lafitte (à Bordeaux)	A. P. L.
Galais.	L. G-s.	Pitkiéwicz	M. P-z.
Garden (le comte de). .	Cte de G.	Rathery	R-y.
Golbéry (de).	P. G-y.	Ratier (le docteur). . .	F. R.
Guadet	J. G-t.	Ratier (Victor).	V. R.
Haag	E. H-g.	Regnard (Émile)	E. R.
Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.	Rypinski	A. R-ski.
Hennequin	J. F. G. H-n.	Saunois.	V. S.
La Fage (Adrien de). .	J. A. de L.	Schnitzler	J. H. S. et S.
		Schoenefeld (de)	S-f-d.

MM.		MM.	
Soyer	L. C. S.	Taillandier	A. T-r.
Spach (Édouard).	Ed. Sp.	Tissot (à Dijon).	J^h T.
Spach (Louis), à Strasb.	L. S.	Travers (à Caen)	J. T-v-s.
Suckau.	W. S.	Vieillard	P. A. V.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon* ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

J (*suite de la lettre*).

JEUX (antiq.). Les jeux des anciens (*voy.* p. 399) étaient une partie essentielle de leur religion; ils entraient dans presque toutes leurs fêtes. De nobles exercices convenaient bien, en effet, aux guerriers et même aux demi-dieux. Aussi voit-on figurer à la tête des fondateurs des jeux grecs Hercule, Thésée, Castor et Pollux. Les plus grands poëtes de l'antiquité consacraient leurs vers à la célébration de ces solennités. Tertullien prétend que les Lydiens en furent les premiers inventeurs, et que Tyrrhénus en apporta l'usage à l'Italie, lors de sa migration.

Il y avait, en Grèce, quatre jeux solennels régulièrement constitués : les jeux *olympiques* célébrés près de Pise, ville de l'Élide (*voy.*); les jeux *pythiques*, consacrés à Apollon (*voy.*), surnommé *Pythien*, à cause du serpent Python, qu'il avait tué : on les célébrait à Delphes (*voy.*) de quatre ans en quatre ans; les jeux *néméens*, qui tiraient leur nom de Némée, ville et forêt du Péloponnèse, et qui furent établis ou renouvelés par Hercule après qu'il eut tué le lion de Némée; enfin les jeux *isthmiques* qui se célébraient sur l'isthme de Corinthe (*voy.*), en l'honneur de Neptune, et dont Thésée fut le restaurateur. A tous ces jeux, il y avait des prix pour les vainqueurs, mais simples et sans valeur : aux jeux olympiques c'était une couronne de laurier sauvage, de laurier aux jeux pythiques, d'ache verte aux jeux néméens, d'ache verte aux jeux isthmiques. *Voy.* Pindare.

Les jeux olympiques étaient les plus célèbres et attiraient le plus grand nombre de spectateurs; ils réglaient toute la chronologie grecque (*voy.* ce mot et Ère). On rendait de grands honneurs aux vainqueurs qui s'y préparaient avec beaucoup d'ardeur; on allait jusqu'à dater l'année de leur nom. Pausanias nous a laissé une description fort détaillée des jeux olympiques. Selon lui, les femmes n'y étaient pas admises, et il y avait peine de mort contre celles qui auraient osé s'y présenter; il leur était même défendu d'approcher du lieu où ces jeux se célébraient, et de passer au-delà du fleuve Alphée. Une seule entreprit de se glisser, sous un déguisement, parmi ceux qui exerçaient les athlètes : elle fut citée en justice; mais on lui pardonna, parce que ses frères, son père et son fils avaient tous remporté la victoire aux jeux olympiques. Cependant le même Pausanias dit ailleurs qu'une femme, prêtresse de Cérès, avait une place honorable à ces jeux, et que le spectacle n'en était pas interdit aux vierges. Plutarque rapporte qu'Agésilas engagea sa sœur Cynisca à disputer le prix aux jeux olympiques, pour montrer aux Grecs que la victoire dont on faisait tant de cas était non le prix de la valeur, mais celui de la richesse. L'institution était donc dégénérée. Cette femme fut la première des personnes de son sexe qui eurent part à cet honneur. Les jeux olympiques duraient cinq jours; les exercices étaient le pugilat, la lutte, le pancrace, le disque et la course. On y faisait encore d'autres exercices, mais de moindre importance. *Voy.* Athlète, Disque, etc.

On peut lire dans Hygin, Fab. 273, un

chapitre tout mythologique sur les institutions de jeux. Outre ceux qui revenaient périodiquement, on en célébrait aussi dans certaines solennités, et pour accomplir des vœux ou comme pour rendre des devoirs à d'illustres morts. Alceste en dédia à son frère Pélias; les Grecs, à Achille; Énée, à l'anniversaire de la mort d'Anchise, etc., etc.

Nous n'avons point à nous occuper, dans cet article, des luttes de l'intelligence entre orateurs, poëtes, historiens. Nous nous bornerons donc à rappeler l'anecdote d'Hérodote (*voy.*) lisant son histoire aux jeux olympiques; nous négligerons également les représentations théâtrales, sur lesquelles nous aurons plusieurs fois l'occasion de revenir.

A Rome, où les jeux furent portés, dans les derniers temps, à un point incroyable de grandeur et de magnificence, Romulus en célébrait déjà en l'honneur de Neptune équestre, appelé aussi Consus, et ces fêtes devinrent l'occasion de l'enlèvement des Sabines (*voy.*). Les grands jeux furent donc institués très anciennement chez les Romains. Tite-Live voit l'origine de l'édilité (*voy.*) patricienne dans l'offre que firent les jeunes patriciens de célébrer à leurs frais les grands jeux dont les édiles ne pouvaient supporter la dépense. Niebuhr rejette cette assertion : il s'arme du témoignage de Fabius, et rappelant que la république assignait annuellement 500,000 as à cet usage, il affirme que, jusqu'à la fin du IVe siècle, le soin des jeux était dévolu aux consuls, les affaires de religion ne concernant que les patriciens. Enfin Niebuhr soutient que l'addition d'un jour aux grands jeux n'était pas une simple prolongation de fêtes, mais une innovation permanente destinée à marquer les honneurs et l'égalité accordés aux plébéiens, parce que les premiers jours appartiennent chacun à l'une des trois tribus patriciennes. Ces grands jeux étaient aussi appelés *circenses*, *ludi romani*, *ludi magni :* ce sont les mêmes que les *consualia* institués par Romulus.

Outre les jeux qui revenaient périodiquement, il y en avait aussi de votifs, qui sont ceux dont il est parlé le plus souvent dans l'histoire. Comme vœu, c'était un moyen d'obtenir la victoire, et, dans les calamités, on promettait des jeux pour apaiser les dieux. Ils étaient toujours précédés d'une procession solennelle où l'on portait en pompe les images et les statues des dieux; les rues et les places étaient magnifiquement décorées par les soins des édiles.

Les jeux *capitolins* (*voy.*) furent institués par Camille après la délivrance de Rome. Les *jeux floraux* (*voy.* Flore) étaient scéniques; ils avaient pour but d'obtenir des dieux l'abondance des produits de la terre. Les jeux *séculaires* ont une grande importance chronologique : il paraît qu'ils furent célébrés en l'an de Rome 516, pour la troisième fois. La durée du siècle dont l'expiration amenait leur retour n'est pas bien déterminée (*voir* le chap. de Niebuhr intitulé *Cycle solaire*). Horace a fait sur ces jeux une admirable composition. On croit qu'ils furent imaginés par Valérius Publicola après l'expulsion des rois : on envoyait des hérauts à tous les peuples d'Italie pour les engager à *assister à des fêtes qu'ils n'avaient jamais vues et ne reverraient jamais.* Les quindécemvirs ou prêtres sibyllins, assis sur leur siége dans le temple de Jupiter Capitolin, distribuaient au peuple des objets propres à le purifier, tels que des flambeaux de bitume et du soufre. Chacun y portait du froment, de l'orge et des fèves. Quand le temps de la fête était arrivé, on en faisait l'ouverture par une procession solennelle où se trouvaient les magistrats, le peuple vêtu de blanc, couronné de fleurs et portant des palmes à la main. Ils allaient du Capitole au Champ-de-Mars. Les dieux étaient placés sur des coussins, et on leur servait un repas. On peut voir par une dissertation insérée dans l'Histoire romaine de Rollin une description de ces fêtes qui duraient trois jours et pendant lesquelles on donnait au peuple des spectacles de toute sorte. Les jeux *apollinaires* furent institués pendant la 2e guerre punique sous la protection du devin Marcius; ils furent rendus annuels et fixés au 5 juillet, en l'an de Rome 544, à l'occasion d'une peste. Auguste donna une nouvelle splendeur aux jeux *actiaques*, que l'on célébrait tous les trois ans sur le promontoire d'Actium (*voy.*); mais il en prolongea le terme et

ordonna qu'ils n'auraient lieu que de 5 en 5 ans.

Le luxe était poussé à toute outrance dans les jeux donnés par des chefs ambitieux qui briguaient la faveur du peuple: on y vit jusqu'à cent lions déchaînés. Les Romains les plus célèbres par leur magnificence dans ces jeux, furent Lentulus Spinther, Scaurus, Curion, Pompée (*voy.* Fêtes). Les Romains profitèrent souvent des jeux de la Grèce pour leur politique. La liberté fut proclamée aux jeux isthmiques. Quintius présida les jeux néméens.

Outre les travaux cités dans le cours de cet article, on pourra consulter avec fruit un ouvrage tout-à-fait récent : J.-H. Krause, Ἑλληνικα, *oder Institute, Sitten und Bræuche des alten Hellas, mit besonderer Rücksicht auf Kunstarchæologie*, t. II, 2[e] partie, *Die Pythien, Nemeen und Isthmien aus den Schrift- und Bildwerken des Alterthums dargestellt*, Leipzig, 1841, in-8°, avec figures. P. G-y.

JEUX FLORAUX. En 1323, sept gentilshommes toulousains qui étaient à la tête du collége *de gaie science* ou *du gai savoir*, adressèrent à tous les troubadours de la province de Languedoc une lettre par laquelle ils les conviaient à un tournoi poétique qui, le 1[er] mai de l'année suivante, devait s'ouvrir en la ville de Toulouse. Le prix du vainqueur, savoir une *violette* d'or fin, fut remporté par Arnauld Vidal de Castelnaudary, auteur d'un poëme en l'honneur de la Vierge. Dès cette même année de 1324, les capitouls (*voy.*) érigèrent ce concours en fête municipale annuelle, aux frais de la ville de Toulouse. L'année d'après, un chancelier fut placé à la tête du collége de la gaie science, dont les sept premiers membres reçurent le titre de *mainteneurs;* un secrétaire perpétuel tint la plume dans leurs assemblées. Mais à une époque sur laquelle on n'est pas d'accord, on ajouta deux autres prix au premier: ce furent une *églantine* et un *souci* d'argent, prix d'une ode et d'une idylle ou élégie. Plus tard, la violette réservée au poëme ne fut plus qu'en argent. A ces prix de premier ordre, on ajouta un petit œillet, aussi en argent, qui devait être adjugé au meilleur sonnet, ou à quelque autre composition de peu d'étendue. Dans certains cas même, ce prix fut réservé au talent de la déclamation. Le premier prix, celui de la violette, donnait droit au baccalauréat; le grade de docteur ou de maître était conféré à celui qui remportait le prix des trois fleurs et qui acquérait par là le droit de suffrage : les degrés du baccalauréat et du doctorat étaient conférés par lettres en vers et sur demandes en la même forme.

Ces règles et ces détails d'organisation se trouvent consignés dans un registre portant pour titre, en tête de la table, *Las flors del gay saber* (les fleurs du gai savoir), et, en tête du texte, *Commençan las leys d'amors* (ci commencent les lois d'amours). Cette poétique fut rédigée, en 1356, par Guillaume Molinier, alors chancelier, et qui était déjà mainteneur en 1323. Un autre registre, de la même époque, renfermait des traités de philosophie, de grammaire et de versification : le dernier était en rimes. Ces deux registres, à couverture de velours vert, avec fermoirs en vermeil, étaient honorablement déposés sur une table dans la salle où se tenaient les jeux. Mais il ne faut pas que l'on se méprenne sur le sens réel de ces mots *lois d'amours*. Ils n'exprimaient ici rien d'érotique, mais l'amour le plus épuré, et même un amour tout divin. En effet, presque toutes les pièces de vers présentées au concours étaient consacrées à la louange de Dieu, de la Vierge ou des saints. C'est ce que démontre le passage suivant traduit du règlement des jeux, lequel était écrit en langue vulgaire ancienne : « On n'adjuge aussi, ni on ne « donne aucuns joyaux à un homme qui « fait des vers pour décevoir une femme, « ou pour quelque autre péché. C'est « pourquoi celui qui fait des vers d'a- « mours qui ne se peuvent appliquer à « l'amour de Dieu ou de sa mère, doit « être interrogé sur ce sujet, et avec ser- « ment, selon la condition de la person- « ne, et comme les seigneurs mainteneurs « le trouveront bon. »

Le concours, où n'étaient d'abord admis que les poëtes de la province, fut bientôt ouvert à tous ceux du Midi, et enfin de la France entière. Il est à croire, cependant, que cette institution, soute-

nue à regret par les capitouls, qui n'y exerçaient aucune influence, était menacée de prendre fin par l'insuffisance des ressources pécuniaires, lorsqu'au commencement du XVIe siècle, la munificence d'une dame de Toulouse, Clémence Isaure (*voy.*), vint en assurer la durée en lui rendant tout son ancien éclat. Clémence, qu'une opinion erronée regarde comme la fondatrice des *jeux floraux*, n'en fut, en réalité, que la bienfaitrice et la patronne. C'est d'elle aussi que les fêtes *du gai savoir* reçurent ce nom plus moderne qui s'est perpétué jusqu'à nous. Grâce aux largesses de Clémence, les fleurs données en prix, et qui n'étaient plus que d'argent, durent être en vermeil et montées sur un pied de même matière, où étaient gravées les armoiries de la ville; le tout devait avoir une coudée de hauteur.

Une juste reconnaissance admit Clémence Isaure dans le collége de la gaie science, et, sous le titre de *maîtresse*, elle y jouit d'une haute influence, jusqu'à l'époque de sa mort. Depuis 1527, son éloge fut, chaque année, prononcé, lors de la célébration des jeux, au pied de sa statue en marbre érigée dans le grand consistoire du Capitole, où la fête avait lieu. Après sa mort, on devait, aux termes de la fondation, aller annuellement jeter des fleurs sur son tombeau; mais, depuis assez longtemps, au lieu de cette démonstration tant soit peu profane, on allait chercher avec pompe les fleurs déposées sur le maître-autel de l'église de la Daurade, où était célébrée une messe solennelle. Le corps de ville y assistait, ainsi que le collége des jeux; mais pendant toute la durée de la cérémonie, les mainteneurs avaient le pas sur les capitouls, au grand déplaisir de ceux-ci. C'était par cette messe que se faisait, chaque année, l'inauguration des jeux. Au retour, on donnait lecture, dans la salle du consistoire, des pièces présentées au concours, et le 3 mai, les prix étaient proclamés. La distribution se faisait au bruit des fanfares; un grand banquet réunissait les juges et les lauréats, et ceux-ci étaient ensuite reconduits chez eux en grand cortége et au son des instruments.

Ce cérémonial, à quelques détails près, est encore observé aujourd'hui; mais l'institution même des jeux floraux fut puissamment modifiée à la fin du XVIIe siècle. Par lettres-patentes du 26 septembre 1694, Louis XIV érigea le collége du gai savoir en *Académie des jeux floraux*. A sa tête fut placé un *chancelier*. De sept, le nombre des *mainteneurs* fut porté à trente-cinq, auxquels furent adjoints vingt *maîtres*, tous nommés par le roi. Dans ses séances intérieures, il fut prescrit à l'Académie de s'occuper de divers travaux d'érudition et d'analyse littéraire. L'ouverture du concours, pour les prix, fut fixée au mois de janvier, et une nouvelle fleur, l'*amarante* d'or, d'une valeur de 400 livres, devint le prix de l'ode; les autres fleurs en argent, violette et souci, conservèrent leur destination; mais l'églantine fut désormais assignée au meilleur discours en prose sur un sujet moral. Onze cent livres devaient être prélevés sur les revenus de la ville pour payer l'achat de ces fleurs, et 300 livres étaient réservés pour les frais du banquet. Les académiciens seuls ne pouvaient prendre part au concours, ouvert aux personnes de tout pays et de tout sexe: les femmes pouvaient ainsi acquérir le grade de *maîtresses;* « mais, » disait l'article 8 des statuts, « elles ne seront point admises « en cette qualité dans les assemblées des « jeux, et n'y auront ni rang, ni séance, « à cause de la pudeur de leur sexe. »

Un édit de 1773, ayant supprimé l'office de chancelier, les sceaux furent confiés au secrétaire perpétuel, et la présidence attribuée à un *modérateur* désigné tous les trois mois par le sort. Telle est encore aujourd'hui l'organisation des jeux floraux, rétablis en 1806, après une suspension qui datait de 1790, et qu'avait occasionnée la rivalité, devenue plus hostile, entre l'autorité municipale et les mainteneurs. Les conditions du concours et la solennité de la distribution des prix, n'ont pas non plus subi de changement, mais l'églantine, prix du discours en prose, et qui, autrefois, était en argent, est en or aujourd'hui, comme l'amarante. A l'œillet on a substitué un *lis* d'argent, en l'honneur d'un hymne à la Vierge. Ce dernier prix parait avoir été établi, comme tradition du sujet traité par Arnauld de

Vidal, premier lauréat *ès jeux du gai savoir.*

Les circonstances mémorables et piquantes qui se rattachent à l'origine des jeux floraux, l'apparat théâtral qui en accompagnait la célébration annuelle, ont donné à cette institution une renommée et une importance, au niveau desquelles le mérite des pièces couronnées ne s'est que bien rarement élevé.

On peut consulter, sur le sujet de cette notice : *Traité de l'origine des jeux floraux*, *Lettres-patentes du roi*, *Statuts pour les jeux floraux* (par Laloubère), Toulouse, 1715, 1 vol. in-12 ; *Mémoires pour servir à l'histoire des jeux floraux*, par Poitevin Peitavi, secrétaire perpétuel, Toulouse, 1815. P. A. V.

JÉZABEL, *voy.* Jésabel.

JOAB, neveu et général du roi David (*voy.*), aussi brave soldat qu'habile capitaine, combattit contre Abner (*voy.*), qu'il tua après sa soumission au roi. A la prise de Jérusalem, il monta le premier à l'assaut, et cet exploit lui valut le commandement en chef des armées israélites. Absalon (*voy.*) révolté périt de la main de Joab, qui tomba en disgrâce ; mais il tua Amasa, son parent, qui l'avait remplacé dans le commandement et dont il continua la mission contre Sebah. De retour à Jérusalem, il conseilla au roi le dénombrement militaire de ses sujets, dont David le chargea. Joab prit parti pour Adonias, frère consanguin de Salomon (*voy.*), et cette conjuration lui coûta la vie. Réfugié à Gabaon au pied de l'autel, il y fut égorgé en le tenant encore embrassé, l'an 1014 av. J.-C. *Voir* les livres *de Samuel* ou *des Rois* et des *Paralipomènes* ou *Chroniques*. L. L.

JOACHAS, fils de Jéhu, roi d'Israël, *voy.* Hébreux, T. XIII, p. 570, et sur Joachas, fils de Josias, roi de Juda, *voy.* Hébreux, T. XIII, p. 571.

JOACHIM ou Éliakim, fils aîné de Josias, roi de Juda, et sur son fils, Joachin ou Jéchonias, *voy.* Hébreux, T. XIII, p. 571.

JOACHIM, surnommé *le prophète*, naquit à Celico, près de Cosenza, en 1130. Après avoir été page de Roger, roi de Sicile, il entreprit un pèlerinage en Terre-Sainte et revint s'établir en Calabre, à l'abbaye de Sambuccino, où on le reçut seulement comme portier. Il courut les campagnes voisines, prêchant en public sur les places et sur les chemins ; puis il entra au couvent de Corazzo dont il devint l'abbé (1176). Sa réputation de sagesse se répandit bientôt ; de grands seigneurs, des princes même, vinrent le consulter et s'en retournaient tout surpris des connaissances politiques qu'il montrait. Leurs largesses enrichirent l'abbaye ; mais Joachim voulut se retirer dans la solitude pour se livrer tout entier à l'étude et aux exercices de piété. S'étant démis de l'abbaye de Corazzo, il se fixa enfin à Flora, où quelques-uns de ses disciples formèrent un monastère, auquel il donna une règle calquée sur celle de Cîteaux, mais plus sévère. Une bulle ayant exempté son institut de la juridiction de Cîteaux, sa réforme se répandit rapidement, ce qui le fit attaquer vigoureusement par les Cisterciens. Joachim mourut le 30 mars 1202.

Les moines de Cîteaux poursuivirent sa mémoire avec acharnement, et les *Joachimites* rentrèrent enfin sous leur obédience, au XVIe siècle. Le concile de Latran condamna une proposition du *Traité de la Trinité* de Joachim, en 1215, ce qui n'empêcha pas les religieux de Flora de demander la canonisation de leur fondateur. Clément VI ordonna, en 1350, les informations nécessaires ; mais elles furent interrompues, et rien n'a été statué à cet égard ; cependant on honore sa mémoire en Calabre, le 29 mai, date de la translation de ses reliques à Flora.

Ses ouvrages se rapportent aux saintes Écritures, dont ils sont souvent des commentaires. M. Weiss attribue à un moine franciscain de la fin du XVe siècle, le *Livre de prophéties sur les papes*, publié sous le nom de Joachim, à Cologne, en 1570, et à Venise, en 1589, in-4°. Un abbé de son ordre, Grégoire Laude, a entrepris d'écrire sa vie, d'éclaircir ses prophéties et de le justifier des hérésies dont on l'accusait, dans un ouvrage publié à Paris (1660, in-fol.). Dom Gervaise a écrit l'*Histoire* de Joachim (Paris, 1745, in-12), qui ne saurait plaire qu'aux amis du merveilleux. Le P. Papebroch a réuni ce qu'il y a de plus intéressant

sur ce personnage dans les *Acta Sanctorum*.

Il ne faut pas confondre cet abbé Joachim avec Joachim de Poblet, abbé de Cîteaux du XIIe siècle, qui fonda l'abbaye de Poblet (Aragon), et auquel la tradition du pays attribue une prédiction sur les rois d'Espagne, de Castille et d'Aragon. L. L.

JOACHIM, roi de Naples et beau-frère de Napoléon. Son nom de famille était Murat. Il naquit le 25 mars 1767 ou 1768, à la Bastide, près Cahors, dans l'arrondissement de Gourdon (Lot). Quelques efforts que l'on ait faits, au temps de sa puissance, pour lui trouver une origine illustre, et pour le faire descendre des Plantagenets, par les dauphins d'Auvergne et par les anciens vicomtes de Murat, leurs agnats, il paraît prouvé que ses parents n'étaient que de simples aubergistes, appartenant à une famille plébéienne. Le jeune Murat, à la faveur de quelques protections, obtint d'abord une bourse au collége de Cahors, et après avoir achevé ses études à Toulouse, entra dans les ordres, et porta même, dit-on, le titre d'abbé. Mais une perte de jeu décida tout à coup de sa destinée, et le jeune lévite, jetant le froc aux orties, prit le parti des armes pour marcher à la conquête d'un trône. Engagé volontaire dans un régiment de chasseurs, son insubordination faillit encore couper court à sa carrière. Par bonheur, le premier flot de la révolution vint le saisir et le pousser comme tant d'autres. Il entra dans la garde constitutionnelle du roi Louis XVI, où il eut pour camarade le futur maréchal Bessières, son compatriote. Il passa ensuite avec une sous-lieutenance dans les chasseurs, et s'y fit remarquer par son ardeur républicaine, qui le porta même à changer une lettre de son nom, pour se donner un air de parenté avec Marat. Un tel enthousiasme lui valut les honneurs de la persécution, à l'époque de la réaction thermidorienne. Mais il réussit à se faire conserver dans les rangs de l'armée, par la protection du conventionnel Cavaignac. Depuis, rien ne vint plus arrêter son avancement; Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, le remarqua, et en fit son aide-de-camp. Murat se distinguait alors, non moins par sa bravoure, que par sa galanterie: sa devise, qu'il avait fait graver sur son sabre, était: *L'honneur et les dames*. Chargé au mois de floréal de l'an IV (mai 1796) d'apporter au Directoire les drapeaux autrichiens pris dans la campagne, il retourna à l'armée avec le grade de général de brigade, et c'est en cette qualité qu'il contribua au succès des journées de Roveredo, de Bassano, de Rivoli, de la Favorite et du passage du Tagliamento.

Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Égypte, n'eut garde d'oublier Murat dans cette célèbre campagne. Emporté par son bouillant courage, il fut blessé en débarquant, dans une charge qu'il exécuta presque seul sur un groupe de mamelouks. Bientôt remis de cette première épreuve, il partagea tous les dangers et toutes les gloires de ses compagnons. Gaza, Saint-Jean-d'Acre, le mont Thabor et surtout Aboukir le virent tour à tour payer de sa personne, et cette dernière victoire, à la suite de laquelle Bonaparte écrivait de lui dans son rapport: *Il a fait l'impossible*, lui valut le grade de général de division.

Devenu le bras droit de son chef, il le suivit en France. En récompense de sa coopération au 18 brumaire (*voy.*), le premier consul donna à son lieutenant la main de la plus jeune de ses sœurs (*voy.* Caroline Bonaparte, T. III, p. 670), et lui confia le commandement de sa garde.

Murat prit part à la seconde campagne d'Italie; il commandait la cavalerie à Marengo, et reçut, pour sa belle conduite, un sabre d'honneur. L'année suivante, il fut nommé au commandement en chef de l'armée d'observation, qu'on chargea de rétablir le pape dans ses états pontificaux, et ce fut en cette qualité qu'il signa l'armistice conclu entre la France et le royaume des Deux-Siciles, le 29 pluviôse de l'an IX.

De retour en France, et condamné malgré lui au repos, les honneurs vinrent littéralement fondre sur sa tête. En 1803, investi de la députation au Corps législatif, par le collége électoral du Lot, dont il avait été élu président, il fut fait successivement gouverneur de Paris, maréchal de l'empire, prince, grand-amiral,

et grand-aigle de la Légion-d'Honneur. En 1805, le roi de Prusse lui envoya l'ordre de l'Aigle-Noir, et le roi de Bavière celui de Saint-Hubert.

Cette même année, la guerre éclata entre la France et l'Autriche, et, dans la campagne qui vint aboutir à la grande victoire d'Austerlitz, Murat reçut de l'empereur le commandement en chef de la cavalerie. Pour prix de ses services, Napoléon, en 1806, le fit grand-duc de Berg (*voy.*), et ne lui en laissa pas moins son commandement, dans lequel il fit des prodiges de valeur à la journée d'Iéna (*voy.*). Chargé de poursuivre les débris des armées prussiennes, Murat força le prince d'Hohenlohe (*voy.* T. XIV, p. 124) à signer une capitulation. Dans la campagne de 1806 à 1807, il exécuta d'importantes manœuvres qui décidèrent de la victoire d'Eylau, et qui préparèrent celle de Friedland (*voy.* ces noms).

A la suite de l'entrevue des empereurs à Tilsitt, Murat accompagna Napoléon à Paris, mais n'y fit qu'un court séjour; le commandement en chef de l'armée d'Espagne lui fut confié, et le 23 mars 1808, il entrait en vainqueur à Madrid. Ce nouveau trône, conquis par les armes françaises, échut en partage au frère aîné de Napoléon, Joseph (*voy.*), qui, en échange, céda sa couronne de Naples au grand-duc de Berg.

Parvenu à l'apogée de sa gloire, Murat, au mois de septembre de la même année, fit son entrée solennelle à Naples, prenant alors le nom de roi *Joachim-Napoléon*. Beau-frère du plus puissant monarque du monde, le front ceint lui-même d'une brillante auréole militaire, et déjà revêtu d'un pouvoir souverain, il arrivait à Naples, non-seulement escorté par de glorieux souvenirs, mais précédé par les regrets du peuple qu'il avait doté, dans son grand-duché de Berg, des bienfaits d'une administration sage et paternelle. Le même succès l'attendait sur le trône de Naples. En France, on a pu jeter du ridicule sur la vanité du nouveau roi et sur sa manie de représentation puérile; mais en Italie ce défaut même le servait puissamment auprès de ses peuples, dont l'imagination ardente se laissait dominer par ce mélange de puissance et d'ostentation bizarre et merveilleuse. C'est ainsi qu'il parvint à leur faire adopter toutes ses nouvelles institutions, d'ailleurs sages et modérées, mais calquées sur celles de l'empire français. Sous son règne, la conscription fut établie, les gardes nationales organisées en légions provinciales; l'armée napolitaine fut portée à 70,000 hommes, et la marine prit un nouvel et puissant essor. Par malheur, ses développements n'avaient pas encore acquis un bien haut degré de perfection, lorsqu'une flotte anglo-sicilienne apparut dans la Méditerranée. La contre-expédition que le roi Joachim tenta sur la Sicile ne fut couronnée d'aucun succès.

C'est de cette époque que date, à ce qu'on croit, la mésintelligence entre les deux beaux-frères, et qui éclata quelques années plus tard d'une manière si funeste. On suppose que le lieutenant de Napoléon, devenu roi de Naples, supportait avec peine, dans l'intérêt de son peuple, le joug de la France. Une fois l'ordre établi dans ses états, il demanda l'éloignement des troupes impériales, et n'essuya qu'un brusque refus. Bien plus, un décret de Napoléon vint, en opposition avec ses ordonnances royales, donner à tous les Français le droit de cité dans le royaume des Deux-Siciles. Joachim ne put supporter ces ordres impératifs : il alla se cacher au fond de son palais de Capo di Monte, et on dit même qu'il y fit une grave maladie.

Cependant Napoléon allait porter la guerre jusqu'au fond de la Russie. Il fit un appel à son ancien lieutenant, qui, après quelques hésitations, ne put résister à la voix de celui qui l'avait élevé. Il parut au rendez-vous de la grande armée avec 10,000 hommes de troupes italiennes, au mois d'avril 1812. Napoléon lui confia encore le commandement en chef de la cavalerie, avec laquelle il fit des prodiges à Ostrovno, et surtout à la Moskva. Au milieu de sa désastreuse retraite, l'empereur lui remit, à Vilna, le commandement des débris de la grande armée; mais le roi de Naples transmit lui-même son commandement au prince Eugène (*voy.*), et reprit la route de ses états. Après les malheureux

événements de 1813, et lorsque la fortune abandonnait déjà les armes françaises, Joachim porta le dernier coup à l'empereur en formant, le 11 janvier 1814, une alliance offensive et défensive avec la cour de Vienne, et en marchant en personne contre l'armée d'Italie. En récompense d'un tel service, les alliés lui conservèrent son trône. Mais les réclamations du roi des Deux-Siciles ne restèrent pas sans influence sur le congrès de Vienne; ils donnèrent au roi Joachim de vives inquiétudes, et, l'année suivante, le retour de l'île d'Elbe lui inspira un si grand enthousiasme, qu'il offrit son bras à l'empereur, et jura de mériter son pardon. « Par malheur, écrivait plus tard Napoléon dans son exil, il était dans la destinée de Murat de nous faire du mal. Il nous avait perdus en nous abandonnant, et nous perdit en prenant trop chaudement notre parti. Il ne garda plus aucune mesure; il attaqua lui-même les Autrichiens sans plan raisonnable, sans moyens suffisants; il succomba sans coup férir. »

Cette fois, il perdit sa couronne (*voy.* Italie, p. 155), et vint chercher un refuge en France; mais tourmenté du désir insensé de reconquérir son royaume après la chute de Napoléon, il essayait d'y rentrer avec quelques serviteurs, lorsqu'il tomba, sur la plage de Pizzo, en Calabre, entre les mains des partisans du roi Ferdinand Ier (*voy.*). Son procès ne fut pas long : débarqué le 8 octobre, il fut immédiatement livré à une commission militaire, et, le 13, il fut fusillé sur la plage où il avait tenté de descendre.

Ainsi finit l'une des plus grandes illustrations de l'empire, un héros que Napoléon avait jugé digne de devenir son beau-frère et d'occuper un trône. La postérité, toujours juste, ne lui accordera peut-être pas toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement ce dernier rôle; mais, d'accord avec Napoléon, elle dira de Murat que ce fut un grand capitaine, et que « jamais à la tête d'une cavalerie on ne vit quelqu'un de plus déterminé, de plus brave, d'aussi brillant. » — M. Léonard Gallois a publié l'*Histoire de Joachim Murat*, Paris, 1828, in-8°. D. A. D.

JOACHIMSTHALER, *voy.* Écu, T. IX, p. 162, et Dollar.

JOAD ou Joïada, *voy.* Athalie et Hébreux, T. XIII, p. 570. Il mourut, dit l'Écriture, à l'âge de 130 ans, après avoir sagement gouverné l'état durant la minorité de Joas, et laissant le pontificat aux mains de son fils Zacharie. Il fut enterré dans le tombeau des rois, en souvenir du bien qu'il avait fait à Israël. L. L.

JOAILLIER, *voy.* Bijoutier, Bijoux.

JOANÈS (Vincent, dit Juan de), peintre espagnol, né à Fuente de la Higuera, près de Valence, en 1523, *voy.* Espagnole (*école*), T. X, p. 22, 23.

JOANNY (Jean-Bernard Brissebar) est né à Dijon, le 2 juillet 1775, d'un vérificateur des domaines. A l'âge de huit ans, il entra dans les pages de la musique du roi; mais l'expérience lui prouva qu'il n'était point destiné à être musicien, et au bout de deux ou trois années d'épreuves, il quitta les pages pour suivre les leçons du peintre d'histoire Vincent. Brissebar se faisait remarquer par de rapides progrès, lorsqu'à l'âge de dix-sept ans les événements politiques vinrent l'enlever à la peinture, pour le placer sous les drapeaux. Après avoir fait plusieurs campagnes, deux blessures qu'il reçut et dont l'une nécessita l'amputation de deux doigts de la main gauche, lui firent quitter le service. C'est alors qu'il résolut d'embrasser la carrière du théâtre vers laquelle un penchant secret l'entraînait. Après quelques apparitions sur divers théâtres de société, il parcourut la province où de nombreux succès l'accueillirent. Plus tard, jaloux de les voir sanctionner par le public de la capitale, il demanda et obtint, en 1807, un ordre de début pour le Théâtre-Français, où il parut successivement dans les principaux rôles du répertoire tragique. Un concurrent lui ayant été préféré, Joanny repartit pour les départements où sa réputation prit alors un accroissement considérable. Lorsqu'en 1818 une ordonnance royale érigea l'Odéon en second Théâtre-Français, Joanny fut appelé pour y venir remplir les grands rôles tragiques. Il fit preuve d'un talent distingué dans Procida des *Vêpres siciliennes*, dans Chilpéric

de *Frédégonde et Brunehaut*, dans Saül de l'ouvrage de ce nom, et dans d'autres rôles qu'il créa.

En 1825, l'opéra ayant envahi l'Odéon en reléguant la tragédie dans un rang secondaire, Joanny, sur la proposition de Talma, entra comme sociétaire à la Comédie-Française, où il a depuis prouvé, dans Virginius, dans Walstein, dans Ruy-Gomez, dans Chatterton, et dans un grand nombre de rôles de l'ancien répertoire, tels que Auguste de *Cinna*, le vieil Horace, Burrhus, le *Père de famille*, etc., que l'âge n'avait point affaibli chez lui le feu sacré, et qu'il pouvait encore rendre à l'art d'honorables services. X.

JOAS, roi de Juda, *voy.* ATHALIE et HÉBREUX, T. XIII, p. 570. Après la mort de Joad (*voy.*), il résolut de s'affranchir de la puissance des souverains sacrificateurs, et il fit mourir Zacharie, son frère d'adoption, le fils de son bienfaiteur et de sa tante Josabeth, qui avait succédé à son père dans la direction du temple, et qui sans doute prétendait aussi lui succéder dans l'exercice du pouvoir. Malheureux dans la guerre que lui firent les Syriens sous Hazaël, il tomba malade après avoir acheté chèrement la retraite de ses ennemis, et mourut étranglé par la main d'un serviteur.

Un autre JOAS régna sur le royaume d'Israël. Il était fils de Joachas; c'est de lui que nous avons parlé dans la première colonne de la page 570, T. XIII, article HÉBREUX.

L'Écriture donne encore le nom de JOAS au père de Gédéon. *Voy.* ce nom. L. L.

JOATHAN ou JOTHAM, fils d'Osias ou Azarias, roi de Juda (av. J.-C. 759-743), *voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 570 et 572.

JOB (*Hiob*). C'est le nom du héros d'un poëme hébreu de l'Ancien-Testament. D'une simplicité sublime, d'une morale élevée, d'un style brillant, ce poëme forme un livre à part dans la Bible. Job est un homme intègre et puissant, vivant heureux dans un petit coin de l'Arabie. Dieu l'ayant nommé à Satan (*l'Adversaire*), ange de sa cour, comme un serviteur fidèle, celui-ci lui répond qu'un homme comblé de biens n'a pas grand mérite à pratiquer la vertu. Dieu lui permet donc d'éprouver Job. Satan le frappe dans sa famille et dans ses biens, et Job, modèle de patience et de résignation, en rend grâce à Dieu : « L'Éternel m'avait tout donné, dit-il, il m'a tout ôté, que son nom soit béni! » Satan le frappe encore dans sa personne. Une lèpre horrible ne fait plus qu'une plaie de tout son corps, et Job abandonné même de la mère de ses enfants, est réduit à coucher sur un fumier infect et à gratter ses plaies avec un morceau de pot cassé. Trois de ses amis, Éliphas, Bildad et Tsophar, touchés de ses maux, tentent de lui apporter quelques consolations; mais le voyant si malheureux, ils n'osent lui adresser la parole. Job rompt enfin le silence, et une plainte amère s'exhale de sa bouche. Ses amis l'engagent à prier et à s'humilier en demandant pardon à Dieu; car ses crimes ont pu seuls lui attirer de si grands châtiments. Job proteste de son innocence et se défend de toute iniquité. Un jeune homme, Élihu, prend alors la parole, et justifie le Tout-Puissant des épreuves auxquelles il soumet le juste. Enfin la voix de Dieu se fait entendre. Dieu reproche à l'homme d'oser interroger ses desseins, lui dont l'intelligence ne sait pas seulement expliquer la création visible. Puis comme Job est juste, il le récompense en lui rendant la santé et deux fois plus de biens et de puissance qu'il n'en avait, avec des enfants d'une grande beauté, dont il voit la progéniture jusqu'à la quatrième génération, vivant encore 140 ans après cet événement.

Tel est le sujet de ce livre plein d'enseignements. On a beaucoup disserté sur la réalité de cette histoire : l'Église, à l'exemple des Juifs, admet le livre de Job dans le canon des livres authentiques et inspirés (*voy.* BIBLE, T. III, p. 455). L'intérêt qui s'y rattache ne perdra rien à croire que si un homme a supporté les afflictions qui sont peintes dans ce livre, un poëte a du moins su en tirer un grand parti en l'ornant de riches fictions, d'allégories ingénieuses, de sévères instructions qui découlent avec profusion d'un style figuré et d'une imagination tout orientale.

Quel est l'auteur de ce livre? Rien ne l'indique. Des critiques l'ont attribué à

Moïse, mais sans donner de raisons plausibles à l'appui de cette opinion. D'autres ont pensé que Job a écrit lui-même son histoire; ils en ont fait un patriarche descendant d'Ésaü, le cinquième depuis Abraham, et vivant dans un petit pays nommé Hutz ou Utz dans l'Écriture, que, dans l'incertitude, ils font toucher à l'Idumée. Juif de cœur et de nation, Job aurait cependant épousé une femme arabe, et il aurait régné sur les Iduméens sous le nom de Jolab. Mais ce nom de Job, qui, en arabe, signifie *le converti*, pourrait bien n'avoir été d'abord qu'un nom commun donné par le poëte au héros dont il raconte les souffrances et que plus tard on aura regardé comme un nom propre. *Voy.* sur l'époque de ce livre ce qui en est dit à l'art. Hébraïques (*lang. et litt.*), T. XIII, pag. 552, 553 et 558. *Voir* aussi les *Introductions* d'Eichhorn, de Rosenmüller et de Iahn. F. Spanheim a publié une histoire de Job, Ratisbonne, 1710, in-8°, et il existe des traductions du poëme dans toutes les langues. L. L.

JOCKEY, l'homme chargé du soin des chevaux, qui les exerce, les *entraîne*, les conduit à la voiture en postillon, les monte à la course. *Voy.* Courses de Chevaux. X.

JOCASTE, *voy.* Œdipe.

JOCRISSE. Dans le langage et sur les théâtres populaires, c'est le synonyme de benêt; c'est le type de la bêtise naïve et sans prétention, même à la sottise. C'est, suivant l'expression vulgaire, *la bête du bon Dieu*, sans malice et sans rancune, crédule, tatillon, maladroit; Jocrisse se laisse mener par sa femme, et l'on sait où il mène les poules d'après un vieux dicton.

Ce personnage a longtemps brillé sur la scène des Variétés, où l'acteur Brunet (*voy.*) lui prêta la physionomie la plus naturelle et la plus plaisante. On se souvient du fameux *Désespoir de Jocrisse* et autres pièces où cet acteur joue encore ce rôle avec succès. Mais Jocrisse n'a pas d'autre représentant au théâtre. Le niais prétentieux, le niais qui fait de l'esprit l'y a remplacé, non sans faire regretter plus d'une fois la franche bêtise de Jocrisse. M. O.

JODELLE (Étienne), sieur du Lymodin, l'une des sept étoiles de la pléiade poétique dont Ronsard (*voy.* ce nom, et *littérature* Française, T. XI, p. 470) fut l'astre principal, naquit à Paris, en 1532. Jodelle imagina le premier, en France, d'écrire des tragédies à l'imitation de celles des Grecs, c'est-à-dire avec des prologues et des chœurs. Il joua avec ses amis *Cléopâtre captive* devant le roi Henri II, qui le gratifia d'une somme de 500 écus. Il fit encore *Didon se sacrifiant*, tragédie, et l'on a aussi une comédie licencieuse de Jodelle intitulée *Eugène*. Une fête à l'imitation de celles de Bacchus chez les anciens, où la comédie prit naissance, fête que ses amis lui donnèrent à Arcueil, les fit accuser d'idolâtrie et aurait pu leur devenir funeste sans la protection royale. Trop ami des plaisirs et prodigue de son argent, Jodelle mourut à Paris dans la misère, en juillet 1573. On lui attribue aussi des connaissances en architecture, peinture et sculpture. Ses *Œuvres et Mélanges poétiques* ont été imprimés à Paris, en 1574, in-4°, et en 1583, in-12. Il en a paru une édition plus complète à Lyon, 1597, in-12. M. O.

JOËL, le second des petits prophètes de l'Ancien-Testament. Son histoire est complétement ignorée : on ne connaît ni sa famille, ni sa patrie, ni l'époque de sa vie ; l'Écriture nous apprend seulement qu'il était fils de Péthuel. Son livre est une espèce de chant guerrier, contre une nation puissante et innombrable qui s'est avancée contre son pays et qui a tout détruit ; en sorte qu'une famine horrible s'en est suivie : « La sauterelle a brouté le reste du hanneton, et le grillon a brouté le reste de la sauterelle, et le vermisseau a brouté le reste du grillon. » A ce sombre tableau, le prophète rattache l'espérance d'un meilleur avenir ; il appelle Israël à la pénitence ; car Dieu est miséricordieux, il donnera l'abondance et la victoire. L'amour de la patrie enflamme Joël, il voit son pays désolé, ruiné, dévasté, redevenir florissant, puissant, redouté, lorsqu'il aura secoué le joug de la servitude, brisé les chaînes de l'esclavage.—D'après son contenu, il semble impossible de rapporter ce livre au temps de Joram, d'Osée ou de Manassé. Saint Pierre (*Actes*, II, 16) a appliqué un des tableaux prophétiques de Joël au commencement du christianis-

me, et d'autres ont fait de la vallée de Josaphat (*voy.*) une image du Jugement dernier. L. L.

JOHANNISBERG, *voy.* Rhin (*vins du*) et Nassau (*duché de*).

JOHANNITES, disciples de saint Jean-Baptiste, *voy.* Chrétiens de Saint-Jean.

JOHANNITES (ordre des), ou de Saint-Jean de Jérusalem, *voy.* Malte (*ordre de*).

JOHN BULL (*Jean Taureau*). Ce nom, qu'on donne par plaisanterie au peuple anglais considéré comme un être collectif, fut employé pour la première fois par Swift. Le nom de *Jonathan* ou de *frère Jonathan*, s'applique de la même manière au peuple des États-Unis. *John Bull* est employé par les Anglais eux-mêmes pour donner l'idée d'un homme honnête, bourru, mais, en somme, ayant un bon fond de caractère. Dans la bouche des étrangers, John Bull sert à exprimer les singularités des insulaires anglais, leurs préventions, et leur peu de flexibilité pour s'accommoder aux usages des autres nations.

On attribue à un musicien du nom de John Bull le fameux air du *God save the king* (*voy.* l'article). X.

JOHNSON (Benjamin), *voy.* Jonson (*Ben*).

JOHNSON (Samuel), l'un des plus grands érudits du XVIII[e] siècle, naquit à Litchfield (Staffordshire), le 18 septembre 1709. Son éducation, commencée à l'école de cette ville, se termina au collége de Pembroke à Oxford. A la mort de son père, qui avait successivement exercé les professions de tanneur et de libraire, le jeune homme fut contraint de quitter l'université. Il en sortit avec une instruction solide et variée; mais sa constitution physique et morale devait surtout se ressentir des premières influences de famille. Il tenait de ses parents, outre une affection scrofuleuse, dont les traces défiguraient son visage et affectèrent plus ou moins gravement les organes de l'ouïe et de la vue, une prédisposition à l'hypocondrie qui jetait par moments un voile sombre sur ses brillantes facultés.

Resté, à 22 ans, orphelin, sans fortune et sans appui, Johnson essaya d'abord de gagner sa vie comme répétiteur dans une école ; puis, renonçant à cette tâche ingrate, il suivit un de ses amis à Birmingham, où il traduisit du français le *Voyage en Abyssinie*, du Père Lobo, circonstance qui probablement l'engagea plus tard à placer dans ce pays la scène de son roman philosophique. Vers le même temps, il épousa une femme beaucoup plus âgée que lui et entreprit d'établir une pension dans les environs de Litchfield. Il ne put jamais réunir plus de trois ou quatre élèves, du nombre desquels était le célèbre Garrick (*voy.*). Ce projet n'ayant pas réussi, le maître et le disciple allèrent tous deux chercher fortune à Londres, en 1737. Johnson emportait avec lui le manuscrit de sa tragédie d'*Irène*, et il avait l'intention d'écrire pour le théâtre : Garrick se destinait au barreau. Un autre avenir était destiné à ces deux hommes.

Dans les premières années de son séjour à Londres, Johnson éprouva toutes les difficultés auxquelles est exposé un jeune homme sans protecteurs, sans autre ressource que sa plume, et dont les talents sont encore inconnus. Traductions, compilations, articles de revues et de journaux, il essaya de tout, et l'un de ses biographes a donné la liste de trente-neuf projets littéraires dont aucun ne fut mis à fin. John Cave, éditeur du *Gentleman's Magazine*, fut le premier qui sut tirer parti des talents de Johnson. Il l'employa à écrire différents articles dans ce recueil, à partir de mars 1738; mais la partie la plus remarquable de sa collaboration fut le compte-rendu des débats parlementaires depuis le commencement de la session de 1740 jusqu'à la fin de janvier 1743, période importante qui correspond à la fin du ministère de sir Robert Walpole. L'entrée de la chambre des Communes était alors interdite au public, et les débats étaient rédigés sur de simples notes fournies par les huissiers. Ainsi, ces discours où l'éloquence des Pitt, des Carteret, des Wyndham brillait d'un si vif éclat, qui popularisaient dans toute l'Europe la tribune politique, étaient composés dans un grenier d'Exeter-Street par un jeune homme obscur et famélique ! Quelques satires dans le genre de

Juvénal, parmi lesquelles on remarque *Londres* et *La vanité des désirs humains*, admirées de Pope et de Byron, commencèrent la réputation littéraire de Johnson, mais sans le tirer de la gêne contre laquelle il se débattait toujours. En 1744, il publia la *Vie de Richard Savage*, qu'une mort prématurée venait de ravir aux lettres et à son amitié. Ces souvenirs de poésie et de misère, ces images du génie aux prises avec la pauvreté, inspirèrent heureusement l'auteur auquel elles étaient familières, et prirent, sous sa plume, un intérêt d'émotion vraie qui manque quelquefois à ses autres productions.

Cependant les libraires, qui commençaient à sentir ce que valait Johnson comme auteur laborieux, l'employèrent à l'entreprise colossale du *Dictionary of the english language*, qui porte son nom. En 1747, il s'établit avec six copistes dans une maison louée exprès. Il travailla pendant sept ans à ce grand ouvrage, qui parut en 1755, 2 vol. in-fol., et dont Todd a donné de nos jours, en 3 vol. in-4°, une édition considérablement augmentée. La justesse grammaticale et philosophique des définitions (en exceptant toutefois celles où il consignait l'expression de ses rancunes personnelles), l'heureux choix des exemples pris exclusivement dans les auteurs les plus estimés de la langue, assureront toujours à ce dictionnaire un rang distingué parmi les ouvrages du même genre. Depuis ce temps, les découvertes de Horne Tooke sur la métaphysique du langage, le goût de l'ancienne littérature antérieure à Élisabeth, et surtout l'étude des langues germaniques à laquelle Johnson était malheureusement étranger, ont fait sentir ce qui manquait à l'ouvrage, sans diminuer notre admiration pour l'auteur qui, seul et dans des circonstances difficiles, a conçu et exécuté en aussi peu de temps cette œuvre immense à laquelle, dans d'autres pays, les efforts réunis des sociétés savantes et de plusieurs générations ont à peine pu suffire. Vers la même époque, *le Rôdeur* (*Rambler*), *le Paresseux* (*Idler*), ouvrages périodiques dans le genre de celui dont Addison (*voy.*) avait donné le premier exemple, et surtout *Rasselas*, roman philosophique qui offre, dans son idée-mère et dans l'époque de sa publication, une singulière coïncidence avec le *Candide* de Voltaire, donnèrent à Johnson une place éminente parmi les moralistes.

Les épreuves de la vie littéraire avaient cessé pour lui : il ne devait plus désormais en connaître que les douceurs. Les honneurs académiques vinrent le chercher; le roi George III lui fit une pension de 300 liv. sterl., et sa liaison avec Thrale, riche brasseur de Londres, dont il devint le commensal, ajoutèrent à sa position tous les agréments de l'opulence. Du reste, ni les années, ni les douceurs de l'aisance ne portèrent atteinte à cette vigoureuse intelligence. Son édition de Shakespeare (1762), la relation piquante du *voyage* qu'il fit *aux Hébrides* en 1773, et surtout ses *Vies des poëtes anglais*, 1779-1781, le dernier et peut-être le meilleur de ses ouvrages, soutinrent dignement sa haute réputation.

Ce fut le 13 décembre 1784 que Johnson termina sa longue et brillante carrière. Il était devenu le patriarche, l'arbitre, quelques-uns disaient le tyran de la littérature. Bienveillant envers les personnes (Goldsmith et plusieurs autres auteurs reçurent de lui des encouragements et des secours), il était âpre et rude aux opinions contraires en littérature, en politique et en religion. « J'aime un bon *haïsseur* (*a good hater*), » disait-il, et, dans son amour de la polémique où il excellait, il se proclamait lui-même « un gladiateur intellectuel. » Souvent pédantesque et rhéteur, comme Diderot, dans ses compositions écrites, il avait, comme lui, une conversation pleine de verve et d'originalité. Ses saillies et ses opinions sur les hommes et sur les choses, répétées pendant sa vie, ont été recueillies dans les nombreux ouvrages biographiques, anecdotiques, etc., dont il a été l'objet. Le plus célèbre de tous est celui de Boswell, *Vie de Samuel Johnson*, dont M. Croker a donné, en 1831, une édition où il a réuni ce qu'il y avait de plus curieux dans les publications antérieures de Hawkins, Murphy, Towers, miss Reynolds, mistress Piozzi, etc. Cet ouvrage, qui n'a pas moins de 5 vol. in-8°, a eu un immense succès en Angleterre, et passe pour le modèle de

ces biographies causeuses qui ont tant de charme pour nos voisins. Les *OEuvres complètes* de Johnson, réunies en 1787, 12 vol. in-8°, ont eu depuis un assez grand nombre d'éditions. L'une des meilleures et des plus récentes est celle d'Oxford, 1825-26, 15 vol. grand in-8°.—La plupart de ses œuvres ont été traduites en français. *Rasselas* l'a été plusieurs fois, et en dernier lieu par Mme ***, texte en regard, 1832, in-8°. Nous citerons ensuite les traductions du *Paresseux*, par Varney, 1790, 2 vol. in-8°; du *Rôdeur*, par Lambert de Chamerolles, 1826, 4 vol. in-8°; du *Voyage aux Hébrides*, par Colnet, an XII, in-8°; des *Vies de Savage et de Thompson*, par Letourneur, 1771, in-12; de celles *de Milton et d'Addison*, par Boulard, Paris, 1805, 2 vol. in-18, etc., etc. R-Y.

JOIE, *voy*. GAITÉ.

JOIGNY (VINS DE), *voy*. BOURGOGNE (*vins de*) et YONNE.

JOINTURE, l'endroit ou deux corps rapprochés se touchent et se lient. Dans l'anatomie, on donne ce nom aux endroits du corps humain où les os sont joints ensemble pour l'exécution de plusieurs sortes de mouvements. *Voy*. ARTICULATION. X.

JOINVILLE (JEAN, sire DE) naquit en 1223 ou 1224. Sa famille était une des plus illustres et des plus anciennes de la Champagne; quelques auteurs la font descendre de Geoffroi, neveu du célèbre Godefroi de Bouillon, auquel échut en partage la seigneurie de Joinville, petite ville située sur la Marne entre Chaumont et Saint-Dizier. Quoi qu'il en soit de cette origine un peu douteuse, il est certain que sa famille figurait au premier rang à la cour des comtes de Champagne, la plus polie de son temps (*voy*. T. V, p. 361). Joinville fut attaché de bonne heure au comte Thibaut IV, qui l'éleva aux fonctions de sénéchal et de grand-maître de sa maison. En 1239, il épousa Alix de Grand-Pré. Sa vie ne nous offre ensuite rien de remarquable jusqu'en 1248, année où il se croisa avec le roi saint Louis (*voy*.), et où, nous apprend-il lui-même, il lui naquit, la veille de Pâques, un fils qui fut depuis sire d'Acerville. Ce fut dans la semaine même qui suivit cette naissance, qu'assemblant ses vassaux, il leur annonça son intention d'aller en Terre-Sainte. C'était alors l'usage de se préparer à ce périlleux voyage comme on eût pu se préparer à mourir, en réglant ses dernières volontés, réparant les torts qu'on pouvait avoir commis, restituant ce qu'on avait usurpé. Joinville s'y conforma par délicatesse de conscience, mais aucune réclamation ne s'éleva contre lui.

Peu de temps après, il quitta son château de Joinville, « n'osant, dit-il dans son style naïf, oncques retourner mes yex vers lui, pource que le cuer ne me attendrisist du biau chastel que je lessoie et de mes deux enfans, » et alla s'embarquer à Marseille sur une nef qu'il avait louée avec le sire d'Apremont. Ils arrivèrent en Chypre quand le roi y était déjà. L'argent manquant à Joinville, il se voyait au moment d'être abandonné de sa petite troupe, lorsque le roi le prit à son service. Au débarquement devant Damiette, sa galère fut à l'avant-garde et il descendit à terre un des premiers. Il assista à la prise de Damiette, puis à toute cette expédition malheureuse, qui se termina par la bataille de Mansourah, la retraite et la capture du roi et de l'armée. Joinville, fait prisonnier comme le reste, courut danger de mort au moment terrible où les émirs révoltés, qui venaient d'assassiner le soudan, firent irruption dans les galères. Lorsque le roi eut signé un traité avec les émirs, comme il s'agissait de payer la rançon convenue, il lui manqua trente mille livres. Joinville lui conseilla de les demander au commandeur du Temple (le grand-maître était mort), et celui-ci s'étant refusé à les donner, Joinville, du consentement du roi, alla pour ouvrir de force le trésor des Templiers, qui, effrayés de sa résolution, donnèrent alors leurs clefs en protestant contre la violence qu'on leur faisait.

Dans le conseil que le roi assembla ensuite pour savoir s'il devait retourner dans son royaume ou prolonger son séjour en Terre-Sainte, sur quatorze, Joinville fut le seul, avec le comte de Jaffa, qui insista pour ce dernier parti. Tous les autres s'étant vivement élevés contre lui en traitant son avis d'insensé, et le roi ayant

gardé le silence, Joinville sortit tout triste du conseil. Au repas qui suivit, le roi ne lui parla pas davantage, si bien qu'après il alla s'appuyer à une fenêtre, songeant à se retirer et à demander du service au prince d'Antioche, son cousin; quand tout à coup il sentit quelqu'un qui lui posa les deux mains sur sa tête, et reconnut que c'était le roi, à une émeraude que celui-ci portait au doigt. Le roi lui dit qu'il approuvait son conseil et le suivrait. Joinville l'accompagna ensuite dans tous ses voyages et ses expéditions de Palestine; et lorsque Louis se décida à revenir en France, après avoir conduit de Sidon à Tyr la reine et ses enfants, Joinville s'embarqua sur son vaisseau et fit le voyage avec lui. Après une absence de six ans, il revit son château bien-aimé; mais il le quitta souvent pour être auprès du roi Louis IX, dont il chérissait les vertus et qui répondait à son dévouement par une affection qui ne s'altéra jamais. Souvent il partageait avec le sire de Nesle et Jean, comte de Soissons, le soin d'aller recevoir les requêtes présentées aux portes du palais, et s'asseyait aux côtés du roi quand celui-ci rendait la justice. Cependant quand Louis entreprit la croisade contre Tunis, Joinville refusa d'y prendre part, alléguant que ses vassaux avaient trop souffert pendant sa première absence. « Et je entendis, ajoute-t-il, que tous ceulz firent péché mortel qui loèrent au roi l'alée, etc. »

Joinville ne mourut que sous Louis-le-Hutin. Il eut le bonheur, au commencement du règne de Philippe-le-Bel, de voir canoniser celui dont il avait admiré de près la sainte vie, *ly sainct roi*, comme il se plaît tant à l'appeler; il fut entendu comme témoin dans l'enquête préalable; et, la canonisation prononcée, il s'empressa de faire bâtir, dans sa chapelle, un autel sous l'invocation de son ancien maître et ami. Ce fut à la sollicitation de Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, qu'il entreprit d'écrire l'histoire de saint Louis; mais il ne la termina que longtemps après la mort de cette princesse, sous son fils Louis-le-Hutin. Il s'était, au début de ce règne, ligué avec les seigneurs assez justement mécontents de l'administration; mais nous le voyons ensuite réconcilié avec le roi et conduisant ses vassaux pour l'aider dans une expédition contre les Flamands. Il avait alors plus de 80 ans; on croit qu'il mourut environ deux ans après, en 1317. On l'enterra dans l'église de Saint-Laurent de Joinville. Il avait été marié deux fois: la première à Alix de Grand-Pré, dont les enfants mâles s'éteignirent sans postérité; la seconde à Alix, héritière de la baronnie de Resnel, qu'il épousa peu après son retour de la première croisade. Cette union produisit deux branches : la première, éteinte dans les mâles, se confondit dans la maison de Guise (*voy.*), en faveur de laquelle Henri II érigea la baronnie de Joinville en une principauté (1552), qui devint plus tard la propriété de la famille d'Orléans (*voy.* l'art. suiv.); la seconde s'établit dans le royaume de Naples.

On admire, dans la vie de cet historien de saint Louis, le lien touchant d'affection qui l'a unie à celle qu'il a entrepris d'écrire, et les harmonies, s'il est permis d'employer ce mot, qui se répondent entre ces deux existences, l'une si bien faite pour comprendre et pour apprécier l'autre; le sujet loyal et dévoué près du roi héroïque et sublime; l'homme excellent près du saint. Il faut lire ces passages où Joinville, entrant dans les détails biographiques, nous raconte les habitudes de la vie privée du roi et ses actions les plus simples qui sont peut-être les plus admirables. Il faut le voir saisi lui-même, devant une telle perfection, d'une admiration qu'une intimité de tous les jours n'a pu émousser dans son âme faite pour sentir et aimer la vertu. Il s'avoue un homme ordinaire avec bien des faiblesses, mais les vertus de son héros ne lui en paraissent que plus belles; et l'on dirait que, dans son enthousiasme, il est heureux d'insister sur son infériorité pour les faire encore mieux ressortir. Son style est étonnant pour l'époque où il écrivait : il faut le comparer à celui de Ville-Hardouin (*voy.*), pour comprendre les progrès que Joinville a fait faire à notre langue. C'est à peine si, 200 ans après, le plus agréable des chroniqueurs du XIVe siècle, Froissard (*voy.*), égale Joinville par la naïveté, la grâce, la propriété dans le

choix des termes, cet accord logique entre l'expression et la pensée qui forme la justesse et la clarté; et quant à cette éloquence du cœur, qui émeut, mais qui tient peut-être à son sujet, Froissard n'y atteindra jamais. *Voy.* Française (*littérature*), T. XI, p. 463, 465.

La première édition de Joinville fut donnée en 1547, par Pierre de Rieux, d'après un manuscrit qui avait appartenu au roi René, et dont l'éditeur voulut rajeunir le style et compléter quelques parties qu'il ne trouvait pas assez développées. En 1617, Claude Maynard découvrit à Laval un autre manuscrit qu'il publia; Ducange en donna, en 1668, une nouvelle édition dans laquelle il suit, tantôt Pierre de Rieux, et tantôt Maynard, entre lesquels se trouvent de très fortes variantes. On regarde comme supérieure à toutes ces éditions, celle que Melot, Sallier et Caperonnier publièrent en 1761, in-fol., d'après un manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque du Roi. Les mémoires de Joinville ont été plusieurs fois réimprimés depuis, soit séparément, soit dans les différents recueils de Mémoires relatifs à l'Histoire de France. L. L. O.

JOINVILLE (François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de), le troisième des fils de Louis-Philippe, roi des Français, est né à Neuilly-sur-Seine, le 14 août 1818. Nous eussions hésité sans doute à placer ici la biographie d'un prince de 23 ans, si ce prince, distingué déjà dans la carrière qu'il a embrassée, n'avait joué un rôle important dans plusieurs circonstances remarquables qui sont du domaine de l'histoire.

Ainsi que ses frères aînés, M. le prince de Joinville a fait ses études au collége Henri IV. De 1827 à 1832, il s'y fit remarquer par son intelligence et par une aptitude particulière aux sciences qui ont l'art militaire pour but principal d'application. En 1834, il subit à Brest, à bord du vaisseau-école *l'Orion*, un examen public, et fut admis, en qualité d'élève de seconde classe, dans le corps de la marine. Déjà, l'année précédente, il avait fait l'apprentissage de la mer dans une promenade sur les côtes de l'Italie, de la Sicile et de l'Algérie.

Sa première campagne eut lieu dans les eaux de Madère et des Açores; il était alors élève de 1re classe. Au mois de septembre 1835, le prince s'embarqua, en qualité de lieutenant de frégate, sur *la Didon*. Dans une courte campagne d'instruction sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande, il y remplit, avec un zèle et une exactitude exemplaires dans sa position, les fonctions de son grade, et visita les grands établissements de la marine anglaise, à Portsmouth, à Plymouth, etc. A un an de là (7 août 1836), devenu lieutenant de vaisseau, il montait à bord de la frégate *l'Iphigénie*, parcourait les côtes de la Grèce, de la Caramanie et de la Syrie, et, après une visite aux lieux où mourut le Sauveur des hommes, rentrait dans le port de Toulon, qu'il avait quitté trois mois avant et qui devait le voir repartir bientôt. En effet, au mois d'août 1837, le vaisseau *l'Hercule* recevait à son bord le royal lieutenant, faisant voile pour le Brésil. Déjà le prince, ayant touché Gibraltar et Tanger, s'était arrêté à Ténériffe et avait entrepris l'ascension du pic; il n'était plus qu'à 2 heures du sommet lorsqu'un courrier l'atteignit et lui remit des lettres de France. C'était l'ordre de revenir immédiatement dans la Méditerranée. Avant son départ, il avait reçu la promesse d'être rappelé, si l'expédition de Constantine avait lieu et si l'on devait se battre dans cette mer, pour prendre sa part des chances de combat et de gloire. Le prince lut la dépêche et donna le signal de la retraite. Les officiers qui l'entouraient se récriaient, disant que deux heures de plus ou de moins ne feraient rien aux événements. « On peut tirer le canon, s'écria le prince; et je ne me pardonnerais pas si, par ma faute, nous n'y étions pas! » Le soir même il arrive à son bord et fait voile pour Bone; il entre en rade le 6 octobre, débarque, et ne trouvant pas les ordres qu'il attendait, s'élance dans les terres à la poursuite d'une occasion de gloire qui lui échappait sur son véritable élément. Malgré toutes les diligences qu'il put faire, il arriva trop tard. Constantine venait d'être emportée.

Cependant l'ordre lui fut expédié de retourner dans l'Océan. Parti d'Alger le

14 novembre 1837, le prince arriva à Rio-Janeiro le 2 janvier 1838. Chemin faisant, il avait visité nos établissements du Sénégal, relâché à Praya, l'une des îles du Cap-Vert, et reçu, avec beaucoup de bonne grâce, au passage de la ligne, le baptême (*voy.*) du *Bonhomme tropique*, cette vieille et populaire consécration du marin. Après une incursion dans les terres poussée jusqu'aux Mines, le prince quitta les Brésiliens, surpris de son infatigable activité, et visita successivement la Havane, les Antilles et l'Amérique du Nord, dont il parcourut les principales cités. Un an s'était écoulé, lorsqu'il revint en France.

Un mois à peine après son retour, le prince, à la nouvelle de l'expédition du Mexique, sollicita ardemment un ordre de départ. Il l'obtint et partit, en qualité de capitaine, à bord de la frégate *la Créole*. M. l'amiral Baudin était envoyé sur les côtes du Mexique (*voy.*), porteur de l'*ultimatum* de la France. A son arrivée, en octobre 1838, il ne voulut avoir recours aux armes qu'à la dernière extrémité; mais n'ayant pu, dans une entrevue qu'il eut à Jalapa avec les envoyés mexicains, obtenir qu'une partie de ce qu'il demandait, il leur laissa quatre jours pour réfléchir. Ce terme expiré, le 27 novembre, l'attaque commença. Après quatre heures de bombardement, le château de Saint-Jean-d'Ulloa se rendit, et le 28, à huit heures du matin, le commandant de la Vera-Cruz signait la capitulation.

Le prince de Joinville avait été précédemment envoyé à la Havane, par le contre-amiral commandant supérieur de l'escadre, avec la mission délicate de demander au gouverneur de la colonie espagnole, l'amiral Tropez, le plan de la forteresse de Saint-Jean-d'Ulloa. L'amiral, vainement entrepris par la diplomatie du jeune prince, avait finalement refusé ces plans. « Hé bien ! c'est bon, avait dit le prince de Joinville, je les lui rapporterai, moi, les plans de Saint-Jean-d'Ulloa, mais pris sur les lieux. » Pendant l'attaque du fort, *la Créole* n'était pas sur la ligne d'embossage; elle faisait partie de la flotte de réserve; mais le désespoir et les prières du prince fléchirent enfin son chef, qui lui permit d'avancer. Il n'y avait plus de place sur la ligne. *La Créole* dut se borner à louvoyer en tirailleur; elle remplit pourtant dignement sa tâche. Une batterie fut démontée par elle; un boulet pénétra dans la chambre du prince et brisa toute sa porcelaine : il se mit à rire et salua les Mexicains d'un coup de chapeau. Il y a du Béarnais dans cette action. Son navire fut le seul sur lequel tirèrent les batteries de la ville, dont nos frégates étaient trop séparées par le fort. Forcé de combattre ainsi sous voiles, le prince manœuvra avec une précision digne d'un vieux marin, louvoyant au milieu des récifs dans un espace de 400 toises, et sachant toujours se tenir à la distance et dans la direction les plus favorables à sa faible artillerie.

Nous ne saurions passer sous silence les faits suivants. Au coup de main sur la Vera-Cruz, le prince entra le premier dans la maison de Santa-Anna, et prit de sa personne un général ennemi. Quelque temps auparavant, ayant poussé une reconnaissance nocturne jusqu'aux glacis de la forteresse, il fut poursuivi, lui sixième, dans l'eau, par 50 Mexicains qui l'abandonnèrent seulement lorsqu'il eut rejoint son embarcation. Le prince avait sondé partout avec le plus grand soin, et reconnu, contre la croyance générale, qu'une descente était possible sous le château même de Saint-Jean-d'Ulloa.

Le 10 février 1839, pour prix de sa belle conduite, une ordonnance du roi le nommait capitaine de vaisseau et chevalier de la Légion-d'Honneur. Mais son bonheur devait être bientôt empoisonné. Le 29, entrant dans le port de Brest, il apprenait la perte à jamais regrettable de sa sœur bien-aimée, la princesse Marie (*voy.*), cette jeune femme si pleine de talents et de vertus.

Son séjour à terre ne fut pas de longue durée. Au mois de juin 1839, il partit de Toulon, à bord du vaisseau *le Jupiter*, pour rejoindre dans le Levant l'escadre de l'amiral Lalande, dont il venait d'être nommé chef d'état-major. Pendant qu'il était dans le mouillage de Smyrne, il eut la bonne chance de se trouver à un de ces incendies si fréquents dans les villes d'Orient. Personne n'ignore la brillante conduite du prince et des Français

réunis sous ses ordres lors du désastre de Péra. Capitaine, officiers et matelots rivalisèrent de zèle, d'audace et d'intelligence. Ce fut surtout grâce aux conseils et à l'habile coopération du prince que le feu, trop longtemps abandonné à lui-même par l'impassibilité des fonctionnaires turcs, put être enfin arrêté.

Vers la fin de l'été de 1839, la frégate *la Belle Poule*, envoyée exprès en Orient, le reçut à son bord pour y remplir les fonctions de son grade de capitaine de vaisseau. Le prince fit à diverses reprises plusieurs excursions instructives. Dans une de ses descentes à terre, il fut reçu à Constantinople par le jeune sulthan Abdoul-Medjid, et assista auprès de lui à la lecture du batti-chérif de Gulhané.

Nous arrivons à la campagne à jamais mémorable qui mêla le nom du prince de Joinville à l'histoire de celui auquel il a concouru à payer la dette de la patrie qui jusque-là n'avait pu lui accorder un tombeau. Le 12 mai 1840, le ministre de l'intérieur annonça aux Chambres que le roi avait ordonné au prince de Joinville de se rendre à Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon. Le jour du départ (7 juillet 1840), le prince commanda lui-même l'appareillage, et les deux frégates *la Belle Poule* et *la Favorite* quittèrent Toulon. L'expédition prit sa route par Cadix, Madère et les Açores. Le 29 juillet, le prince réalisa l'ascension du pic de Ténériffe dans laquelle il avait été interrompu deux ans avant. Enfin, après avoir relâché à Bahia, l'expédition arriva, le 7 octobre, en vue de Sainte-Hélène, et, malgré les obstacles signalés au jeune capitaine par les officiers anglais, il prit son mouillage en face de la ville, après une manœuvre digne d'un marin consommé.

Avant d'exécuter la mission solennelle dont il était chargé, le prince de Joinville voulut faire une visite à Longwood et au tombeau de Napoléon. Ce fut avec une émotion puissante qu'il vit cette prison homicide, où le héros des temps modernes avait mis cinq ans et demi à mourir. Sur le tombeau, il médita longtemps et cueillit quelques branches de saule, reliques saintes et souvenirs d'un grand devoir accompli. Le 15, il recevait au nom de la France les dépouilles de l'empereur; le 18, il quittait Sainte-Hélène avec son précieux dépôt. Le 2 novembre, un navire hollandais se trouva en vue; il possédait des journaux de Paris du 5 octobre. Le prince apprit le bombardement de Beyrouth et le blocus des côtes de Syrie par les Anglais. Aussitôt il prit son parti. Selon toutes les probabilités l'état de guerre existait. Donnant donc liberté de manœuvres à *la Favorite*, dont la marche inférieure le retardait, le prince se sépara d'elle et se tint prêt à tout événement. On lui attribue à cette occasion des paroles qui ont dû trouver un écho dans tout cœur vraiment français. « Avec le cercueil de Napoléon à notre bord, dit-il en s'adressant à l'équipage, nous pouvons mourir; mais être pris, jamais! »

Cependant la frégate approchait rapidement des côtes de France. Bien que l'absence de bâtiments dans ces parages, d'ordinaire si fréquentés, accréditât les idées de guerre, le prince jeta l'ancre heureusement dans la rade de Cherbourg. Le cercueil, transbordé de la frégate *la Belle Poule* sur le paquebot à vapeur *la Normandie*, dut être placé à Rouen sur un bateau plus petit que ceux de la basse Seine. Le prince commanda cette seconde flottille comme il avait commandé la première, et sut, pendant toute la route, faire régner l'ordre le plus parfait. Le 15 décembre, le convoi fit son entrée solennelle dans Paris. Le prince, à la tête de son équipage, tenait la place d'honneur près du char funèbre. Enfin le cortége arriva aux Invalides. Le roi pressa la main de son fils : « Sire, dit le prince, je vous remets le corps de l'empereur Napoléon. — Je le reçois au nom de la France, » répondit le roi.

Passionné pour le métier de la mer, le prince de Joinville a préludé au commandement par l'obéissance. Les marins s'accordent à lui reconnaître de l'aplomb et de la fermeté dans le commandement. Maintes fois il a fait preuve d'un mélange de circonspection et d'audace au-dessus de son âge, qu'on ne s'explique qu'en songeant qu'il fait en ce moment sa huitième campagne et qu'il tient la mer depuis neuf ans. Bon, franc, généreux, affable avec tout le monde, ayant de ces

mots heureux et frappants qui impressionnent si vivement le soldat français, il est adoré de ses marins, dont le soin le préoccupe sans cesse; et tandis que sa fermeté fait régner le bon ordre à bord, sa gaîté communicative y entretient cette heureuse disposition d'esprit si nécessaire à un équipage.

Après la mission de Sainte-Hélène, le jeune capitaine a pris le plus long repos dont il ait encore joui depuis qu'il est dans la marine. Cette inaction n'est ni dans son goût, ni dans ses habitudes. Sur sa demande d'être remis à la mer, le roi l'a chargé de commander la station de Terre-Neuve. En se rendant à son poste, le prince a visité les côtes de la Hollande, monté sur *la Belle Poule* dont il a repris le commandement. Sans doute il ne se déciderait que difficilement à quitter ce navire, désormais illustre parmi tous ceux de la marine française. V. R.

JOLIBA, *voy.* NIGER.

JOMARD (EDME-FRANÇOIS), membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), conservateur à la Bibliothèque royale (section des cartes et estampes), officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc., est né à Versailles, le 21 novembre 1777. En 1795, il fut admis l'un des premiers à l'École polytechnique; et, trois ans après, il fut désigné, avec le titre d'ingénieur-géographe, pour faire partie de l'expédition scientifique qui devait accompagner l'armée française en Égypte. Pour se préparer à cette mission qui devait avoir une si grande influence sur sa vie, M. Jomard fit de profondes recherches dans les livres, et son activité fut telle, qu'en arrivant en Égypte, il semblait déjà connaître cette terre où les savants allaient s'illustrer autant que les armées françaises.

M. Jomard a raconté lui-même dans cet ouvrage les travaux, les fatigues et les succès de cette expédition (*voy. expédition d'*ÉGYPTE et INSTITUT D'ÉGYPTE); nous n'avons rien à ajouter à ces pages d'un intérêt si neuf et si piquant, où l'auteur s'est modestement effacé, mais dont l'animation laisse bien deviner le rôle important que le narrateur a dû jouer. Nous y voyons aussi (T. XIV, p. 760) quelle part eut M. Jomard à l'immortel ouvrage qui contient les résultats de cette savante expédition.

C'était en 1802 que M. Jomard avait revu la France. Il n'y resta pas longtemps : le Dépôt de la guerre l'envoya sur les frontières de la Bohême pour présider aux opérations topographiques que l'on exécutait dans le Haut-Palatinat. Rappelé à Paris l'année suivante, ce fut bientôt après qu'il mit la main au grand œuvre de la *Description de l'Égypte*, dont il devint dans la suite l'un des principaux rédacteurs.

M. Jomard profita du séjour qu'il fit en Angleterre, en 1814, dans le but de se procurer les empreintes de quelques monuments qui lui manquaient, pour étudier le mode d'enseignement des nouvelles écoles de Bell et de Lancaster (*voy.* ces noms). Après son retour en France (mai 1815), il fut l'un des promoteurs, dans sa patrie, de l'enseignement mutuel (*voy.*). Désigné, par le ministre de l'intérieur, avec MM. de Gerando, de Laborde, de Lasteyrie et l'abbé Gauthier, pour composer la commission chargée d'appliquer cette nouvelle méthode d'enseignement, ce fut lui qui, aidé de Gauthier et de Choron, rédigea les tableaux de lecture et de calcul dont on fit usage. Dès le mois de juin, une école-modèle s'ouvrit à 350 élèves dans l'ancienne église Saint-Jean-de-Beauvais.

En 1815, M. Jomard publia un exposé de l'état des écoles de Londres, les résultats des mesures prises pour l'ouverture de l'école-modèle, et l'*Abrégé de la méthode des écoles élémentaires*, Paris, 1816, in-8° (anonyme). Il fut, dès la première séance, nommé secrétaire de la nouvelle société d'éducation nationale, dont il était l'un des fondateurs. Il devint également secrétaire-adjoint de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, à laquelle il avait fait part des observations recueillies par lui pendant son séjour en Angleterre.

Parmi les mémoires de M. Jomard, publiés dans la 2ᵉ livraison de l'ouvrage sur l'Égypte (1813), la *Description des hypogées de la ville de Thèbes*, remarquable surtout par des recherches et des aperçus nouveaux sur les écritures égyptiennes, et son mémoire *Sur le système*

métrique des Égyptiens, avaient fait sensation dans le monde savant : en 1818, il fut nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de nombreuses sociétés savantes étrangères lui envoyèrent aussi leurs diplômes.

M. Jomard profita de sa haute position pour obtenir des encouragements à plusieurs intrépides voyageurs qu'il accueillit avec la plus chaleureuse bienveillance. Il rédigea le premier *Voyage à l'oasis de Thèbes*, de M. Frédéric Cailliaud (*voy.*), de Nantes, Paris, 1820, in-fol. ; il enrichit l'*Histoire de l'Égypte*, publiée par M. Mangin, Paris, 1823, in-8°, de notes historiques, d'une *Notice géographique sur le pays de Nedjd*, et d'une carte de l'Arabie centrale ; il joignit une introduction et des études géographiques et historiques sur l'Arabie à la continuation de cet ouvrage, par le même auteur, intitulée : *Histoire sommaire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Ali, depuis l'an* 1823 *jusqu'à* 1838, Paris, 1839, in-8° ; il revit le Dictionnaire wolof de M. Dard, Paris, 1825, in-8°, auquel il ajouta une introduction ; il fit paraître, d'après les matériaux du chevalier Drovetti et d'autres voyageurs, le *Voyage à l'oasis de Syouah*, Paris, 1822, in-fol. avec plans et cartes ; enfin, il publia le Voyage de René Caillé (*voy.*), qu'il annota.

Depuis le retour de la paix, M. Jomard, qui était entré en relations régulières avec l'Égypte, engageait le gouvernement de ce pays à envoyer en France quelques-uns de ses enfants pour se former aux arts et aux sciences de l'Europe. Cette affaire, conclue, en 1820, après l'arrivée d'un envoyé de Mohammed-Ali à Paris, fut retardée par les événements de la Morée ; et les jeunes Égyptiens ne virent la France qu'en 1826. M. Jomard, à qui ils étaient recommandés, se chargea avec un soin tout paternel de la direction de leurs études. Le succès a couronné son zèle, d'autant plus honorable qu'il s'est trouvé uni à un rare désintéressement, car M. Jomard a constamment refusé les offres brillantes par lesquelles le pacha d'Égypte voulut lui exprimer sa reconnaissance.

Membre de plusieurs sociétés littéraires ou philanthropiques de Paris, M. Jomard donne ses soins et son temps à diverses fonctions gratuites. Il a affecté le produit de l'un de ses ouvrages aux frais d'établissement d'une école d'enseignement mutuel dans sa ville natale. Il a beaucoup écrit : indépendamment des travaux que nous avons déjà mentionnés, on lui doit encore plusieurs ouvrages presque tous relatifs à des contrées africaines, et dont quelques-uns ne sont que des extraits d'ouvrages plus considérables que M. Jomard n'a pu compléter, en raison des soins qu'il donnait à la *Description de l'Égypte*.

Dans cette grande et belle publication, M. Jomard a donné des mémoires du plus haut intérêt ; il a de plus prêté sa collaboration au *Journal d'Éducation*, au *Bulletin de la Société d'Encouragement*, à la *Revue Encyclopédique*, au *Bulletin universel des Sciences*, aux *Annales des Voyages*, au *Bulletin de la Société de Géographie*, etc., etc. Nous avons déjà dit que l'*Encyclopédie des Gens du Monde* lui doit également des articles. Il a beaucoup écrit pour répandre l'enseignement mutuel qu'il a doté de tableaux et de livres élémentaires ; on lui est redevable des éloges de Berthollet, de Monge, de Conté et de Lancret, du voyageur de Beaufort, etc. ; enfin il a dressé des cartes importantes dont il a enrichi différents ouvrages. E. P-c-t.

JOMINI (Henri, baron), lieutenant général au service de Russie, ancien aide-de-camp ou adjudant général de l'empereur, et l'un des écrivains militaires les plus distingués, est né, le 6 mars 1779, à Payerne, dans le pays de Vaud. Il entra d'abord dans un régiment suisse au service de la France, et, après le 10 août 1792, il se mit dans le commerce. La révolution suisse le ramena dans son pays, où il devint chef de bataillon et secrétaire général au département de la guerre, avant l'âge de vingt ans. Dans ces fonctions, il fut à même de rendre des services à l'armée française ; puis il perdit son emploi, revint à Paris, et rentra dans le commerce, mais sans négliger l'étude de la tactique militaire. En 1804, il publia son *Traité des grandes opérations militaires*, et il fut reçu au service de la

France avec le grade de chef de bataillon. Le maréchal Ney le choisit pour aide-de-camp. En 1805, à Vienne, Jomini présenta à Napoléon les deux premiers volumes de son ouvrage auquel l'empereur donna des éloges; l'auteur fut nommé colonel et chef d'état-major du maréchal Ney. En 1806, son mémoire *sur les probabilités de la guerre de Prusse* fixa l'attention de Napoléon, qui appela l'auteur près de lui; mais un autre mémoire sur la restauration du royaume de Pologne déplut au conquérant, à la cour duquel Jomini se fit d'ailleurs des ennemis par ses manières indépendantes et rudes. Chef d'état-major du 6ᵉ corps cantonné en Silésie, il passa avec ce corps en Espagne (1808). Le maréchal Ney, à qui l'on avait fait entendre que son chef d'état-major s'attribuait tous les succès du corps d'armée placé sous son commandement, le mit à la disposition du major général, qui le laissa sans emploi. C'est alors (1810) que Jomini donna sa démission, et demanda du service à la Russie. L'empereur Alexandre lui offrit le grade de général-major dans ses armées; mais, en même temps, Napoléon l'éleva au grade de général de brigade, le nomma son historiographe, et l'emmena en Russie dans la campagne de 1812, en le chargeant d'écrire l'histoire de la Grande-Armée. La guerre lui donna d'autres occupations. D'abord gouverneur de Vilna, puis de Smolensk, il se rendit utile dans la désastreuse retraite de Russie. Après la bataille de Lutzen, il reprit ses fonctions près du maréchal Ney, et contribua puissamment à la victoire de Bautzen. Le maréchal demanda pour lui le grade de général de division : l'empereur lui montra, au contraire, du mécontentement; il le mit aux arrêts et à l'ordre de l'armée, comme négligeant ses devoirs, à cause de retards que le général avait apportés dans l'envoi d'états de situation. Enfin, après la déclaration de l'armistice de Plasswitz, Jomini, accusant Napoléon d'injustice à son égard, abandonna le drapeau français, et se mit au service de l'empereur Alexandre. Ce fait lui a été vivement reproché, et, tout récemment encore, le général s'est vu dans la nécessité de répondre à des inculpations qu'il lui avait attirées (*Lettre du général Jomini à M. Capefigue*, Paris, 1841). Dès 1815, le général Sarrazin lui avait reproché cet abandon, et il s'ensuivit la *Correspondance* de ces deux généraux *sur la campagne de* 1813, qui a été publiée en 1815. Nommé lieutenant général au service de Russie, Jomini ne prit pas cependant une part bien active à la guerre contre la France, et observa une réserve discrète à l'égard des plans d'opérations dont il avait eu connaissance. En 1815, il suivit l'empereur de Russie à Paris, et obtint du roi la croix de Saint-Louis.

Le général Jomini a le plus fait pour sa gloire par les travaux stratégiques qu'il a publiés. On lui doit une excellente *Histoire critique et militaire des campagnes de la révolution*, Paris, 1806, 5 vol. in-8°, et atlas, refondue dans une nouvelle édition (3ᵉ, Paris, 1819-24) qui fut portée à 15 volumes, et où le général eut pour collaborateur M. le colonel Koch; et le *Traité des grandes opérations militaires*, Paris, 1803, nouvelle édition, 1809, 3 vol. in-8°, avec atlas militaire. Par un élan généreux, rendant hommage aux grandes qualités de l'homme qu'il avait servi et abandonné, il a publié, d'abord sous l'anonyme, la *Vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui-même au tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric*, Paris, 1827, 4 vol. in-8°. Après avoir concouru de tous ses efforts à la fondation d'une Académie militaire à Saint-Pétersbourg (1830), le général publia, dans cette ville, un *Tableau analytique des principales combinaisons de la guerre et de leurs rapports avec la politique des états* (3ᵉ édition, Paris, 1830). Tous ces ouvrages font autorité pour ce qui concerne les opérations militaires des temps modernes. L. L.

JONAS, le cinquième des petits prophètes de l'Ancien-Testament, était fils d'Amithaï ou Amathi. Il était né à Gathépher (ancienne tribu de Zabulon), et paraît avoir vécu sous Jéroboam II (vers 825 av. J.-C.), d'après II *Rois* (*), XIV, 25. Le livre qui nous reste sous son nom est sans doute postérieur à cette époque. Les mots : « Ninive *était* une très

(*) Dans la version des LXX, c'est le livre IV *des Rois*.

grande ville (Jonas, III, 3), » ont fait penser que lorsqu'il fut écrit cette cité était détruite; d'ailleurs l'invraisemblance de son contenu permet de douter du caractère historique de ce livre, et le fait envisager plutôt comme une tradition populaire reproduite dans un but moral à cause des hautes leçons qui en découlent.

L'Éternel ordonne à Jonas d'aller à Ninive prédire à cette ville sa destruction. Jonas, effrayé de cette mission, s'enfuit à Japho (Joppé), où il s'embarque pour Tarsis (Tartesse); mais une tempête s'élève aussitôt. En danger de périr, les marins adressent une prière, chacun à son Dieu, et ils jettent dans la mer la charge du navire. Jonas dormait profondément au fond du vaisseau : on vint le réveiller pour faire à son Dieu la même prière. Ce fut en vain; rien ne pouvait apaiser la colère du Seigneur. Alors on tira le sort pour connaitre celui qui était cause du malheur de tous : il tomba sur Jonas, qui confessa les raisons de sa fuite, et engagea les matelots à le jeter à la mer pour se garantir de la vengeance de l'Éternel. Après bien des efforts inutiles, ils invoquent le Seigneur, lancent Jonas dans la mer, et la tempête se calme aussitôt. Mais Dieu veillait sur son prophète : un poisson l'avala, et Jonas resta trois jours et trois nuits dans son ventre, où il composa un cantique qui forme le chapitre II de son livre; enfin l'Éternel commanda au poisson de vomir Jonas sur la terre. Alors l'Éternel ordonna de nouveau à Jonas d'aller à Ninive, et le prophète vint dans cette ville, s'écriant : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite! » Mais le roi et le peuple firent pénitence, jeûnèrent et se couchèrent sur la cendre : Ninive fut sauvée; Dieu lui pardonna. Cependant Jonas s'affligeait de passer pour un faux prophète. L'Éternel fit pousser un arbre qui lui servait d'ombrage et se dessécha dès le lendemain, rongé par un ver destructeur. Jonas demanda de nouveau à mourir, et le Seigneur lui dit : « Tu voudrais qu'on eût épargné le kikajon pour lequel tu n'as point travaillé et que tu n'as point fait croître; car il est venu en une nuit, et en une nuit il a péri. Et moi, n'épargnerais-je pas Ninive, cette grande ville, dans laquelle il y a plus de cent vingt mille créatures humaines, qui ne savent pas discerner leur main droite de leur main gauche, et outre cela plusieurs bêtes? »

Le Christ a cité, en se l'appliquant, l'histoire de Jonas (Matth., XII, 40 et suiv.; XVI, 4; Luc, XI, 29 et suiv.). Cette histoire est aussi connue des Mahométans, qui admettent que Jonas, embarqué après sa prophétie à Ninive, fut retenu quarante jours dans le ventre du poisson. La prière du prophète dans cette situation est considérée comme une des plus efficaces par le Koran. L. L.

JONATHAS ou JONATHAN, fils du roi Saül (*voy.*), l'un des plus beaux caractères de guerriers de l'Histoire Sainte, tant par la valeur qui lui fit remporter plusieurs victoires sur les Philistins, que par le désintéressement dont il fit preuve en cherchant à servir d'intermédiaire pour la paix entre son père Saül et David, son ami et son frère d'armes. L'Écriture rapporte qu'il avait manqué de perdre la vie pour avoir mangé du miel sauvage en poursuivant les ennemis à Micmas, lorsque Saül avait juré la mort de quiconque prendrait de la nourriture avant la nuit; mais le peuple le sauva. Ce prince accompli mourut en héros, en combattant les ennemis de son pays. *Voir* les livres *de Samuel* (1 et 2 *des Rois*) et des *Chroniques.* L. L.

JONATHAS, *voy.* MACHABÉES.

JONC, genre considéré comme type de la familles des *joncées*, et qui offre les caractères suivants : périanthe coriace, régulier, persistant, partagé jusqu'à sa base en 6 segments, dont 3 extérieurs et pliés en carène; 3 ou 6 étamines attachées à la base des segments du périanthe; ovaire à 3 loges, surmonté d'un style très court, à 3 stigmates filiformes; fruit capsulaire, trivalve, à 1 ou à 3 loges contenant un nombre indéfini de graines en général très petites. Les joncs sont des herbes qui se plaisent dans les localités marécageuses ou humides; ils produisent des fleurs très petites, disposées en panicules ou en glomérules; les feuilles, quelquefois toutes radicales, sont ou cylindracées et très grêles, ou comprimées, ou pliées en carène.

Dans son acception habituelle, le nom

de *jonc*, sans désignation plus spéciale, s'applique à 2 espèces de ce genre, savoir : le *jonc commun* (*juncus conglomeratus* et *juncus effusus*, L.), et le *jonc glauque* (*juncus glaucus*, Ehrh., *juncus tenax*, Poir.). Ces plantes ont des feuilles souples, très tenaces, grêles, cylindracées, dressées, toutes radicales, formant des touffes hautes de 1 à 2 pieds ; ces feuilles, ainsi que les hampes florifères (lesquelles ressemblent absolument aux feuilles), sont, comme l'on sait, très utiles en guise de liens, pour toutes sortes d'opérations de jardinage ; elles servent en outre à faire des nattes, des paniers, des corbeilles, etc.

Parmi plusieurs plantes d'autres genres qu'on désigne improprement sous le nom de joncs, nous devons citer le *jonc odorant*, qui est une graminée de l'Inde (*andropogon schœnanthus*, L.); le *butomus umbellatus*, nommé vulgairement *jonc fleuri*, plante aquatique très élégante, qui est le type de la famille des *butomées ;* le *jonc marin* ou *jonc épineux*, qui est l'*ajonc* (*voy.*), de la famille des légumineuses ; la cypéracée connue des botanistes sous le nom de *scirpus lacustris*, et qu'on appelle vulgairement *jonc d'étang* ou *jonc des chaisiers ;* le *genêt jonciforme* ou *jonc fleuri ;* enfin les cannes connues sous le nom de *joncs des Indes*, qui proviennent des palmiers dits *rotins* ou *rotangs*. Ed. Sp.

JONES (sir William), célèbre orientaliste anglais, naquit à Londres, le 28 septembre 1746. Privé, dès l'âge de trois ans, de l'appui de son père, qui était professeur de mathématiques, son éducation fut dirigée par sa mère. A l'âge de 15 ans, il était déjà si versé dans la langue grecque, qu'il composa des pièces de vers qui parurent sous le titre de *Limon, seu Miscellaneorum liber*, et qui furent suivies d'un autre volume de poésies anglaises publié sous le titre d'*Arcadia*. A 17 ans, Jones se rendit à l'université d'Oxford. Dans un voyage qu'il fit à Londres, il prit des leçons d'arabe d'un Syrien d'Alep qui se trouvait dans cette ville, et cette circonstance développa en lui la passion pour les études orientales qu'il conserva toute sa vie, malheureusement trop courte. Ces études de prédilection ne l'empêchèrent pas cependant d'apprendre la plupart des langues de l'Europe; il y fit de rapides progrès, surtout dans la langue française, et traduisit du persan dans cette dernière langue, à l'âge de 23 ans, la *Vie de Nadir-Chah*, publiée en 1770, avec un traité également en français *sur la poésie orientale*, dans lequel on est surpris de trouver des odes de *Hafiz*, traduites en *vers français*. Il est vrai que les vers français du jeune Anglais ne sont ni très élégants ni très harmonieux. La traduction en français de la vie de *Nadir-Chah*, écrite en persan par Mirza Mahady, fut le début de William Jones dans les langues orientales. Deux ans après (1772), il publia à Londres une traduction française de son élégante et facile *Grammaire persane* (Londres, 1772, in-8°), qui avait paru en anglais l'année précédente. Cette grammaire, que les critiques de nos jours trouveraient sans doute trop superficielle, est encore la plus usuelle et la plus facile pour apprendre l'italien de l'Orient; c'est la production de la plus poétique intelligence qui ait jamais abordé le domaine de la philologie. Il est surprenant que l'on n'ait pas accordé, en France, l'honneur d'une réimpression à cette grammaire devenue très rare dans la traduction, tandis que l'édition anglaise en a eu neuf en Angleterre.

William Jones, comme tous les grands esprits, avait la passion du savoir universel. Après avoir quitté l'université d'Oxford et avoir fait un voyage sur le continent, comme précepteur du jeune lord Althorp, depuis comte Spencer, il étudia la jurisprudence à Londres ; et en 1774, il publia son délicieux traité sur la poésie arabe et persane, intitulé *Poeseos asiaticæ commentariorum libri VI*, dans lequel l'auteur traduit, comme en jouant, les plus beaux morceaux de poésie persane en vers grecs ou latins. Il n'y a jamais eu d'orientalistes qui aient possédé une connaissance aussi variée de différentes langues et une culture intellectuelle aussi étendue que W. Jones. Ajoutons à cet éloge, que son esprit était aussi libéral que cultivé. Il désira devenir membre de la chambre des Communes, où il aurait figuré à côté de Burke et de Fox; mais sa destinée l'appelait sur un autre théâtre. Toutefois, la guerre que

l'Angleterre faisait alors à ses colonies d'Amérique qui voulaient conquérir leur indépendance, inspira à W. Jones une ode latine dans laquelle il défend avec chaleur la cause de la liberté; il publia aussi, à la même époque (1778-1780), divers écrits dans lesquels il plaide avec énergie la cause de l'humanité, en s'élevant contre l'esclavage et la traite des noirs. Pendant les années suivantes (1780-1781), il fit deux voyages en France, s'y lia avec Franklin, et forma le projet de visiter les États-Unis, projet qu'il ne put réaliser. De retour en Angleterre, en 1782, il y publia le texte et une traduction anglaise des sept *Moallakât*, anciens poëmes arabes antérieurs à l'islamisme, nommés ainsi, parce qu'ils avaient été suspendus au temple de la Mecque, comme les plus beaux morceaux de poésie de la langue arabe.

Ce fut en ce temps-là que W. Jones sollicita et obtint la charge de juge à la cour suprême du fort William, à Calcutta. Alors commença pour l'illustre orientaliste une nouvelle vie dans laquelle il put donner carrière à l'infatigable activité de son esprit supérieur. Arrivé dans l'Inde (1783), sous l'administration du fameux Warren Hastings (*voy.*), sir W. Jones sembla donner le mouvement et la vie à tout ce qui l'entourait. Il créa la *Société de Calcutta* (*voy. sociétés* ASIATIQUES), dont il fut le premier président, honneur qui lui était bien dû, et qu'il sut mériter de nouveau par les beaux discours anniversaires qu'il prononça pendant sept années consécutives. C'est dans cette seconde et brillante période de sa vie, que W. Jones se livra à l'étude du sanscrit, étude alors à peine naissante, et dans laquelle il n'avait été devancé que par Ch. Wilkins. Son esprit libéral et conciliant, le fit aimer des indigènes, qui lui facilitèrent de tous leurs moyens l'étude de leur langue savante et de leurs écrits alors presque entièrement inconnus. Les cours de justice, dans les possessions britanniques de l'Inde, ayant été obligées, par un acte de la législature anglaise, de juger les procès entre les parties hindoues et mahométanes selon leurs lois respectives des contrats et des successions, sir W. Jones, pour mettre les juges à même de pouvoir décider en connaissance de cause, entreprit de former un recueil de ces lois, tirées des originaux sanscrits et arabes, et il exécuta son entreprise à l'aide d'un *pandit* indien et d'un savant musulman. Le recueil de lois hindoues fut traduit plus tard, en anglais, par le savant et profond Colebrooke (*voy.*), sous le titre de *Digest of Hindoo laws*, etc. (Calcutta, 1800, 3 vol. in-4°). Ces travaux sérieux, les devoirs de sa charge, n'empêchèrent pas W. Jones de pousser ses investigations dans presque toutes les branches des sciences qui pouvaient retirer quelque avantage des découvertes faites dans les voies diverses des études orientales; les premiers volumes des *Asiatic Researches* ou Mémoires de la société qu'il avait fondée, en offrent des preuves presque à chaque page.

W. Jones publia, en 1789, une traduction du drame de *Sakountalâ*, du poëte Kalidâsa (*voy.*). Il publia aussi, mais sans traduction, un petit poëme du même poëte indien, sur les saisons, intitulé *Ritou-Sanhâra*, imprimé de nouveau en 1840, à Leipzig, avec deux traductions, l'une latine et l'autre allemande, par M. de Bohlen. Mais le plus beau travail, peut-être, de W. Jones, c'est la traduction des *Lois de Manou* (*voy.*) qu'il fit au Bengale, mais qu'il ne publia qu'à son retour dans sa patrie, en 1794, et peu de temps avant sa mort, que son séjour de dix ans dans l'Inde, et plus encore l'activité extraordinaire de son esprit, avaient, par malheur, rendue prématurée. Il mourut à Londres, le 27 avril 1794.

Les œuvres de ce célèbre orientaliste ont été recueillies et publiées par sa veuve (Londres, 1799, 6 vol. in-4° ou 13 vol. in-8°). Lord Teignmouth a écrit, en 1804, des Mémoires très intéressants sur sa vie. On y voit une note écrite de la main de W. Jones et trouvée dans ses papiers, dans laquelle *vingt-huit langues* sont mentionnées comme ayant été étudiées par lui, d'une manière plus ou moins approfondie. G. P.

JONES. JOHN PAUL, plus connu sous le nom de PAUL JONES, qu'il prit vers 1773, naquit, le 6 juillet 1747, à Arbigland, en Écosse, près du golfe de Solway. Dès l'âge de 12 ans, il entra en ap-

prentissage chez un négociant de Whitehaven, qui commerçait avec l'Amérique, et fit son premier voyage aux États-Unis, où son frère aîné était déjà établi, et qui devaient être un jour sa patrie adoptive. En 1775, lorsque la guerre de l'Indépendance éclata et que le congrès américain songea à organiser une marine, Paul Jones, qui avait déjà commandé plusieurs bâtiments marchands et qui se trouvait alors en Virginie dans une situation assez précaire, accepta le grade de premier lieutenant à bord de *l'Alfred;* bientôt il fut nommé capitaine de *la Providence* et prit une part active à ces premières luttes obscures, mais héroïques, de cinq ou six bâtiments contre les mille vaisseaux de l'Angleterre. En mai 1777, on l'envoya vers les commissaires américains en France, avec promesse d'un commandement plus important; mais la cour de Versailles ne s'était pas encore déclarée officiellement pour l'Amérique, et tout ce qu'on put faire, fut de l'envoyer avec sa petite frégate, *le Ranger*, de 18 canons, croiser où il voudrait, et sans autres instructions que de faire le plus de mal possible à l'Angleterre. En conséquence, il partit de Brest, le 10 avril 1778, pour cette fameuse croisière, qui, dit un de ses biographes américains, montra le côté vulnérable de cette puissance et indiqua pour l'avenir le moyen de l'attaquer dans ses propres foyers. Mettant à profit la connaissance intime qu'il avait de ses côtes septentrionales, il fit une descente à Whitehaven, incendia le port, attaqua l'île Sainte-Marie et surprit le château de lord Selkirk, dont son père avait été jardinier. La comtesse, qui s'y trouvait seule, fut obligée de livrer son argenterie aux corsaires; mais Paul Jones la lui renvoya quelque temps après avec une lettre sentimentale à la manière des héros de roman. Cette première expédition, terminée par la prise du sloop *le Drake*, sur les côtes d'Irlande, fut bientôt suivie d'une seconde, non moins brillante (août 1779); mais cette fois, le commodore Jones (tel était son nouveau grade) partit à la tête d'une petite escadre, composée de navires et d'équipages français et américains. Il montait un bâtiment de 40 canons, équipé par la France, et auquel il avait donné le nom populaire du *Bonhomme Richard*. Ces forces étaient destinées à une expédition contre Liverpool, dans laquelle le marquis de La Fayette, de retour d'Amérique, devait commander un corps de 700 hommes. Ce projet fut ébruité, et l'on y renonça; mais, pour illustrer cette croisière, il suffit du fameux combat du 22 septembre avec *le Sérapis*, vaisseau anglais de force supérieure, que Paul Jones prit à l'abordage après un engagement de quatre heures, l'un des plus acharnés dont on eût alors gardé le souvenir. Au retour de ces deux courses, qui avaient mis entre ses mains plus de 800 prisonniers et répandu la terreur sur toutes les côtes de l'Angleterre, le hardi marin se rendit à la cour de Versailles et devint le héros du jour. Le roi lui conféra l'ordre du Mérite militaire et lui donna une épée d'or avec cette inscription : *Vindicati maris Ludovicus XVI remunerator strenuo vindici*. D'autres honneurs l'attendaient à Philadelphie, où il revint le 18 février 1781; il y reçut les félicitations du congrès, une médaille d'or et une lettre flatteuse de Washington.

Le reste de sa carrière offre peu d'événements remarquables. Quelque temps après, il se rendit à bord de la flotte du comte de Vaudreuil pour joindre le comte d'Estaing (*voy.*), qui projetait une expédition contre la Jamaïque; mais la paix l'empêcha de rien entreprendre. En 1783, il fit encore un voyage en France, comme chargé de la liquidation des sommes provenant des prises faites en commun avec cette puissance, et négocia cette affaire à la satisfaction du congrès. L'année suivante, il passa au service de la Russie et fut employé comme contre-amiral dans la guerre contre les Turcs; mais des intrigues de cour et des querelles avec Potemkine et le prince de Nassau, ses supérieurs, le lui firent quitter vers 1789. Après avoir vainement essayé d'obtenir de la cour de Vienne un commandement tel qu'il le souhaitait, il revint à Paris, où il vécut jusqu'en 1792, obscur, oublié et mécontent de tous les gouvernements, auxquels il offrait en vain ses services; il y mourut le 18 juillet de cette

année. L'Assemblée législative décida qu'une députation assisterait à ses funérailles.

La vie aventureuse de Paul Jones a inspiré les romanciers. Allan Cunningham (*voy.*) en Angleterre, et chez nous M. Al. Dumas, en ont fait le héros d'un roman; *le Pilote* de Cooper (*voy.*) repose sur la même donnée. Longtemps sa biographie ne fut elle-même qu'un roman. On a publié à Paris, 1798, in-12, des *Mémoires de Paul Jones*, soi-disant écrits par lui-même et traduits sous ses yeux par le citoyen André. D'autres *Mémoires*, donnés à Édimbourg, en 1830, 2 vol. in-8°, comme tirés de ses journaux et de sa correspondance, paraissent avoir plus d'authenticité, bien qu'une miss Taylor ait annoncé alors dans les journaux américains qu'elle seule représentait la famille de Paul Jones et possédait les matériaux qui devaient servir à sa biographie authentique. R-Y.

JONGLEUR. Ce mot est une corruption du latin *joculator*, joueur, farceur. Les jongleurs étaient, au moyen-âge, des joueurs d'instruments qui accompagnaient les troubadours ou poëtes provençaux et couraient avec eux les provinces. Vers la fin du XIVe siècle, il y avait deux espèces de jongleurs : les uns joignirent le chant au jeu des instruments et récitèrent des vers (*voy. langue* FRANÇAISE, T. XI, p. 444, et *chansons de* GESTES); les autres, saltimbanques du plus bas étage, faisaient toutes sortes de tours de passe-passe et d'escamotage : ce qui fit donner le nom de *jonglerie* aux fausses apparences par lesquelles on cherche à en imposer. Ils montraient aussi des singes, et saint Louis, réglant les droits dus à l'entrée de Paris sous le Petit-Châtelet, accordait le passage libre aux jongleurs moyennant le récit d'un couplet de chanson devant le péager, ou moyennant une gambade de leur singe; d'où est venu ce vieux proverbe, *payer en monnaie de singe*, se moquer de celui à qui l'on doit, au lieu de le satisfaire. Les jongleurs se réunissaient à Paris dans une rue qui avait pris leur nom (elle s'appela ensuite rue Saint-Julien-des-Ménétriers), et où on allait les louer. On les désigna bientôt par les noms de *ménétriers* et de *bateleurs*, suivant qu'ils jouaient des instruments ou qu'ils continuaient leurs tours.

Du nom de *jongleurs* est dérivé le verbe *jongler* qu'on applique à un certain jeu d'adresse, consistant à faire sauter plusieurs boules, bouteilles, poignards, épées, etc., qui s'entre-croisent, en passant en même temps d'une main dans l'autre.

Chez les Indiens, on donne le nom de jongleurs à des espèces de magiciens qui font surtout profession de guérir; ils expliquent les présages et les songes. Parmi leurs prestiges, on les voit jouer avec des serpents qui ne leur font aucun mal. Ils attribuent leurs divinations à des révélations des bons génies. L. L.

JONQUILLES, espèce du genre narcisse. *Voy.* ce mot.

JONSON (BENJAMIN JOHNSON, plus connu sous le nom de BEN-), poëte dramatique anglais, était fils d'un pasteur anglican et naquit à Westminster, le 11 juin 1574, dix ans après Shakspeare. Il perdit de bonne heure son père. Sa mère ayant épousé en secondes noces un simple maçon, Ben-Jonson fut obligé, au dire de quelques biographes, de quitter l'école et de mettre la main à la pelle et au mortier. Il se sauva d'Angleterre et prit du service militaire dans les Pays-Bas; mais bientôt dégoûté de son nouveau métier, il revint en Angleterre, où quelques protecteurs le mirent à même de poursuivre ses études à Cambridge. Soit besoin réel, soit inquiétude d'esprit, il devint infidèle à l'état d'étudiant, se fit acteur, se battit en duel avec un de ses camarades, le tua;—et le voilà en prison, obsédé par un prêtre catholique, qui l'entraîne à faire abjuration. Il paraît, toutefois, que plus tard il retourna dans le sein de l'église anglicane. Sorti de son cachot, il se mit à écrire pour le théâtre sous la protection de Shakspeare, qu'il récompensa bien mal de ce patronage officieux, en se laissant mettre à la tête d'un parti qui cherchait à dénigrer le mérite du plus grand des poëtes anglais. Ben-Jonson, il est vrai, avait une grande érudition, dont il faisait parade dans ses ouvrages dramatiques. Supérieur du reste en cela seul à son antagoniste, qui le dépassait de toute sa hauteur gigantesque, il avait l'air de dédaigner les applaudissements vulgaires et

de se contenter des louanges de sa coterie savante. Une tirade contre la nation écossaise, que le roi Jacques I[er] ne laissait pas insulter impunément, valut un second emprisonnement à Jonson. Ses collaborateurs Chapman et Marston subirent la même peine, et ne durent la liberté qu'au gracieux pardon du roi. Bientôt après, Jonson reçut l'ordre de composer pour la cour les divertissements appelés alors *masques* : il s'en acquitta fort bien, reçut le titre et les revenus de *poëte lauréat*, ce qui ne l'empêcha pas de lutter toute sa vie avec la misère; et il continua d'écrire force comédies et tragédies, mêlées de lambeaux classiques: aussi la docte université de Cambridge le décora-t-elle du diplôme de *magister*. Les poëtes dramatiques Beaumont et Fletcher (*voy.*) avaient recours à lui pour la correction de leurs ouvrages. Il mourut le 16 août 1637, sous le règne de Charles I[er]. On pleura sa perte dans un gros volume d'élégies, et l'exclamation naïve *O rare Ben-Jonson !* inscrite sur sa pierre sépulcrale à Westminster, témoigne qu'au moins officiellement on lui accordait de grands mérites.

Ben-Jonson était poëte-critique, c'est-à-dire qu'il possédait toutes les qualités négatives, mais peu de ce qui constitue le génie créateur. Il a eu le mérite d'avoir tenté, sur le théâtre anglais, l'introduction de règles plus sévères, à défaut desquelles Shakspeare lui-même tombait dans de si étranges erreurs. Son talent inné pour la satire est incontestable; il trace, avec une finesse très piquante, des caractères empruntés à la vie; mais jamais il n'arrive à les individualiser comme Shakspeare; jamais il ne saisit comme son rival le joint intime des événements; il ne les domine pas; et certes ce n'est pas en évitant quelques inadvertances géographiques ou historiques qu'on se rend digne de la suprématie.

Parmi ses comédies, on remarque : *Le renard* ou *Volpone*, dans laquelle il baffoue les parasites; *La foire de la Saint-Barthélemy*, *Le mauvais poëte* (*the Poetaster*), et *Le diable est un âne* (*The devil ei an ass*). Malgré ses prétentions à un goût plus raffiné, Jonson ne s'est point préservé de la trivialité dans le dialogue. Ses tragédies de *Séjan* et de *Catilina* (*) sont trop savantes; l'action cependant a de l'intérêt, les caractères sont vigoureusement tracés, le style ne manque ni de précision ni de dignité. Jonson ne s'en tient pas aux unités d'Aristote; il semble flotter indécis entre l'art tragique des anciens et le romantisme de Shakspeare. Ses *Masques* (*masks*), écrits pour la cour, sont toujours allégoriques. Malgré leur destination secondaire (car de fait, ce ne sont que des *libretti* pour le décorateur), on y découvre souvent la sève poétique: telle est la scène, où il imite les sorcières de Macbeth; la copie est digne de l'original.

Il a réuni ses poésies fugitives sous le titre de *Forest* et *Underwoods*. Quelques-uns de ces morceaux sont faits de main de maître : c'est là surtout qu'on reconnaît la bonne influence que l'étude des anciens a eue sur son talent. Il a du mérite aussi comme philologue, par sa *Grammaire anglaise*. Ses Œuvres complètes ont paru en 7 vol. in-8°, Londres, 1756, et de nouveau en 1816, précédées d'une très bonne biographie du poëte. L. S.

JOPPE, nom grec de la ville qui est appelée *Japho* (beauté) dans la Bible, *voy.* JAFFA.

JORAM, neuvième roi d'Israël, fils d'Achab et de Jésabel, *voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 570, première colonne, et JÉHU. — Pour **JORAM**, cinquième roi de Juda, fils de Josaphat, *voy.* la deuxième colonne de la même page.

JORDAENS (JACQUES), ami et émule de Rubens, naquit à Anvers, en mai 1594, et mourut, dans la même ville, en 1678, sans avoir quitté sa patrie, malgré son désir de visiter l'Italie. Il eut pour premier maître Adam Van Oort, dont, fort jeune, il épousa la fille. Il se perfectionna dans la suite par l'étude des ouvrages du Titien, de P. Véronèse, du Bassan, du

(*) M. Dalban a publié en 1827, à Paris, in-8°, *Catilina*, tragédie en 5 actes, imitée de l'anglais. On a encore en français deux traductions littérales de cette pièce, l'une par La Place, l'autre par la baronne de Vasse. Cette dernière a traduit de même *la Disgrâce de Séjan*, tragédie en 5 actes, et *Chaque homme dans son caractère* (*Every man out of his humour*, de 1599), comédie traduite de nouveau par M. Mennechet pour la collection des Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers.

Caravage que possédait la Flandre, et par les conseils de Rubens qui le prit en affection. Ce grand maître qui, comme lui, avait étudié chez Van Oort, lui donna un témoignage flatteur d'estime pour son talent en le chargeant de l'exécution en grand, d'après ses esquisses peintes de petite proportion, de plusieurs ouvrages capitaux qui portent son nom, entre autres, du *Saint Bavon* de la cathédrale de Gand, tableau admirable, tout entier du pinceau de Jordaens, sauf quelques corrections de contours, où l'on reconnaît la main du maître. Rubens lui fit colorier à la détrempe une suite de cartons de tapisseries que lui avait demandées le roi d'Espagne. Sandrart a dit, et on a répété après lui, que Rubens, en le chargeant de ce travail, avait voulu détourner Jordaens de la peinture à l'huile, ou tout au moins nuire à son beau coloris, et que le but de Rubens avait été en partie atteint; mais la vie et le caractère de Rubens et les derniers ouvrages de Jordaens démentent cette assertion.

Dans les grandes compositions, Jordaens est peut-être, après Rubens, le plus célèbre des peintres de sa nation. C'est une même abondance d'idées, même entente du clair-obscur, même prestesse d'exécution, même chaleur de coloris, même vérité de nature, même énergie d'expression. Mais Jordaens est loin d'égaler le maître dans la dignité des pensées, dans le choix des formes, et des caractères de tête, et dans la correction du dessin.

Le Musée du Louvre possède deux tableaux qui peuvent servir à apprécier le talent de Jordaens dans les deux genres qui lui ont acquis sa célébrité : les *Vendeurs chassés du temple* et *Le roi boit*. On ne saurait trop vanter la force de coloris du premier, la vérité d'effet et surtout le mouvement pittoresque que présente ce pêle-mêle d'hommes et d'animaux poursuivis par le Christ; mais la figure de ce dernier prouve que le peintre sentait peu ce qui constitue la noblesse des formes et de l'expression. On connaît plusieurs répétitions variées du second, toutes admirables; c'est une richesse de couleur, de détails bien rendus, un délire de joie, une béatitude d'ivresse, qui ravit le spectateur et l'oblige à prendre part au bonheur dont il voit la plus parfaite image. Jordaens était organisé de manière à sentir, par conséquent à exprimer, de semblables sujets : d'un esprit enjoué, d'une santé robuste, aimant la société intime et ayant dans son beau-père le type du débauché toujours en scène, il n'eut qu'à suivre son penchant et à imiter les situations qui s'offraient le plus fréquemment à sa vue.

Jordaens fut très laborieux et la fortune récompensa ses longs travaux. La France, l'Espagne, l'Allemagne, la Suède, le Danemark s'enrichirent à l'envi de ses ouvrages. Les douze tableaux de *la Passion*, qu'il peignit pour le roi de Suède, et la suite des *Actions mémorables de Frédéric-Henri de Nassau*, qui décore le salon d'Orange à la Maison-au-Bois, près de La Haye, fixèrent sa réputation dans le genre historique; celui de 40 pieds de haut, où il a représenté le prince dans un char de triomphe tiré par quatre chevaux blancs, entouré de groupes symboliques, est en tout digne de Rubens. *Le roi boit*, déjà cité, composition de dix demi-figures; le même sujet, à Munich, de quinze figures de grandeur naturelle; le *Concert de famille*, au Louvre; *Pan à table chez le paysan*, à Munich; *Bacchus ivre servi par les Bacchantes*, à Dresde, ont placé Jordaens au premier rang des peintres de scènes grivoises et familières.

A l'exemple de beaucoup de peintres, il a gravé à l'eau-forte: son œuvre est fort intéressant, les meilleurs graveurs de l'école de Rubens ont travaillé d'après ses tableaux et ses dessins.

Un autre peintre du même nom, Hans Jordaens, né à Delft, en 1616, et qui a passé une grande partie de sa vie en Italie, s'est aussi acquis de la célébrité. Ce peintre a traité tous les genres, mais il a particulièrement réussi dans les fêtes de village, les corps-de-garde, les incendies, les clairs-de-lune. L. C. S.

JORDAN (Camille), l'un des plus honorables défenseurs de la liberté constitutionnelle en France, naquit à Lyon, le 11 janvier 1771, d'une famille de négociants. Il fit des études brillantes dans le collége de l'Oratoire de sa ville natale, et

eut l'occasion, très jeune encore, de prendre une idée des passions que les discussions politiques mettent en jeu, lorsque, étant chez son oncle, Claude Périer, à Vizille, il assista à l'assemblée des États-Généraux du Dauphiné. En 1790, sa mère le conduisit à Paris; mais il n'y resta pas longtemps. De retour à Lyon, il débuta par publier plusieurs écrits, où étaient traitées des questions de circonstance d'un haut intérêt. Sans se laisser intimider par l'esprit philosophique et anti-religieux de cette époque, il s'essaya à la défense du catholicisme, prit parti dans les querelles religieuses qui occupaient toute la France, combattit l'église constitutionnelle, développa et soutint les principes sur lesquels reposent la liberté et l'indépendance des cultes.

Lorsque Lyon voulut secouer le joug de la Montagne, Camille Jordan, l'un des promoteurs de ce soulèvement, harangua les assemblées sectionnaires et les émut par la puissance de son éloquence et de ses convictions. Ses concitoyens se groupèrent autour de lui. Après avoir affronté pendant quelque temps, avec autant d'intrépidité que de calme, les haines et les vengeances des partis, après avoir suivi assidûment les assemblées où le peuple délibérait sur les dangers de la ville, il prit lui-même les armes et concourut à l'organisation de sa défense. Il parcourait le département du Jura pour amener des défenseurs à la cause qu'il avait embrassée, lorsque Lyon succomba, malgré l'héroïsme de ses habitants. Camille Jordan n'échappa à une mort certaine qu'en se réfugiant en Suisse, d'où il partit pour l'Angleterre. Il trouva à Londres d'autres réfugiés, et se lia avec plusieurs membres de l'Opposition britannique, ainsi qu'avec les ministres Fox, lord Holland, etc.

Après la journée du 9 thermidor, Jordan rentra à Lyon (1796). L'année suivante, quoique à peine âgé de 26 ans, la ville, à l'unanimité, l'élut pour le renouvellement des deux cinquièmes du Conseil des Cinq-Cents.

De cette époque date son intimité avec M. Royer-Collard, Boissy-d'Anglas, et le développement de son talent oratoire. On lui dut la révocation de la déportation et des lois portées contre les prêtres insermentés, tant il mit d'énergie à démontrer l'inconstitutionnalité du serment exigé d'eux.

Son opposition le compromit dans la journée du 18 fructidor : Camille Jordan dut prévoir qu'il en serait victime ; mais il fallut que deux de ses amis, MM. Tabarié et Dégerando l'arrachassent à un danger imminent. Il fut confié aux soins hospitaliers de mesdames de Grimaldi et de Sivri. De cette retraite, et le lendemain de la catastrophe qui l'y avait conduite, il lança son *adresse à ses commettants*, opuscule dans lequel il prouvait la non existence d'une conspiration royaliste, et démontrait qu'en admettant même sa réalité, elle ne justifiait pas les attentats dont elle n'était que le prétexte.

L'auteur de ce virulent écrit ne pouvait plus, sans témérité, habiter le sol français. M. Dégerando le conduisit à Bâle, où il n'entra qu'après avoir échappé au danger d'être arrêté aux environs de cette ville. Pendant son séjour, il publia une protestation contre les événements du 18 fructidor. De Bâle, Jordan se réfugia d'abord à Tubingue, puis à Weimar, où il fut accueilli avec distinction.

La journée du 18 brumaire lui rouvrit les portes de la France, où il rentra en 1800, et se montra l'un des adversaires les plus prononcés du gouvernement consulaire. Aux moyens de séduction mis en jeu par le premier consul pour l'attacher à sa cause, il répondit par un écrit publié en 1802, sous le titre de *Vrai sens du vote national pour le consulat à vie*. L'auteur, tout en reconnaissant les qualités personnelles et les hauts faits du premier magistrat de la république, tout en avouant ce que la France lui devait, mettait au grand jour ses vues ambitieuses, demandait les garanties nécessaires, et prévoyait déjà les abus du régime impérial. L'ouvrage fut saisi ; un parent de Jordan, qu'on soupçonnait d'en être l'auteur, fut arrêté. Instruit de cet incident, le courageux publiciste adressa au premier consul un exemplaire de son ouvrage, s'en avoua l'auteur, et se rendit à Paris. Mais, contre son attente, on ne l'inquiéta nullement. Bientôt après la saisie de l'ouvrage, en parut une seconde édition

qui échappa aux recherches de la police.

Tant que dura le gouvernement consulaire et le gouvernement impérial, Camille Jordan ne s'immisça plus dans les affaires politiques; il vécut dans la retraite, étudia la philosophie morale, écrivit ses *Essais sur Klopstock*, fruits d'une étude sérieuse de la langue allemande, et dans lesquels il passa en revue les plus brillantes productions de la littérature germanique. Durant la première Restauration, il continua de rester absolument étranger aux affaires. Nommé membre du conseil municipal de Lyon, lors de l'arrivée des troupes étrangères autour de la ville, il fit partie de la députation envoyée à Dijon auprès de l'empereur d'Autriche, pour demander une diminution des charges et contributions qu'on exigeait des Lyonnais, et joignit ses efforts à ceux de ses collègues pour l'obtenir. On ignore si cette mission eut pour lui un autre but, et s'il est vrai qu'il eut à traiter du rétablissement de la dynastie des Bourbons. Puis il fit partie d'une députation du conseil municipal de Lyon, envoyée à Paris pour offrir au nouveau monarque le tribut de son respect.

Le 8 août suivant, Camille Jordan reçut des lettres de noblesse, et, dans le courant du même mois, la croix de la Légion-d'Honneur.

Lors du débarquement de l'empereur, il soutint ouvertement le comte d'Artois arrivé à Lyon, et brava dans cette circonstance la colère du peuple.

Cependant il fut loin d'approuver le système suivi par les Bourbons, et, sous la deuxième Restauration, il refusa la présidence du collége électoral de Lyon, que lui proposait le ministère. Au commencement de 1816, il fut membre d'une députation dont la mission avait pour but de réclamer du gouvernement anglais le paiement d'un legs fait à la ville de Lyon par le général Martin, Lyonnais, mort aux Indes-Orientales; la dette fut reconnue, et l'on sait de quelle utile institution elle enrichit la seconde ville du royaume. La même année, il fut porté à la députation par le département de l'Ain, et peu de temps après le roi le nomma conseiller d'état.

En 1816, 1817 et 1818, croyant à la loyauté du ministère, il appuya de son vote les lois exceptionnelles sur la liberté de la presse périodique et la liberté individuelle, mais en réclamant sans cesse l'organisation du droit consacré par la Charte. C'est ainsi qu'en 1817, il contribua à faire rendre la loi des élections, et qu'il demanda pour les deux Chambres le vote annuel de l'armée permanente. Il se récria contre les mesures violentes et arbitraires de la cour prévôtale de Lyon (1818).

Ses pouvoirs étant expirés, C. Jordan rendit compte de sa conduite à ses commettants. Réélu par les départements de l'Ain et du Rhône, il opta pour le premier.

A cette époque, la marche tortueuse du gouvernement le jeta dans l'Opposition. Aussi fut-il immédiatement rayé du tableau des conseillers d'état, et son indépendance refusa la pension qui lui fut offerte à cette occasion. A l'ouverture de la session de 1820, les membres de l'Opposition le portèrent à la présidence, mais sans réussir à le faire comprendre parmi les cinq candidats. Au reste, il ne parut guère à cette session que pour prendre part, avec son énergie accoutumée, à la discussion en comité secret de l'adresse au roi, occasionnée par les pétards qu'on avait fait méchamment éclater près de l'appartement de Louis XVIII, dans le château des Tuileries. Sa santé affaiblie ne lui permit plus d'assister aux séances, jusqu'au moment qui devait mettre fin à sa vie.

Une ancienne affection des intestins dont Jordan était atteint, prit un caractère plus grave, sans toutefois modérer son activité. Il commença à prévoir sa fin prochaine, et trouvait dans ses sentiments religieux ce calme et cette résignation avec lesquels il attendit le coup dont il se voyait menacé. Le 14 mai 1821, et jours suivants, il reçut, comme d'usage, ses collègues et ses amis. Le samedi 18, veille de sa mort, il dicta plusieurs discours qu'il se proposait de prononcer : il expira le 19 mai. Ses restes mortels furent déposés dans le cimetière du Père Lachaise, où un monument lui fut élevé par souscription. Le cœur de Jordan fut réclamé par ses compatriotes et transféré

à Lyon. On l'avait surnommé *le Vertueux :* en effet, peu d'hommes ont été dominés comme lui par le sentiment du devoir, et ont cédé, avec la même abnégation, à l'énergie de leurs convictions.

Le plus grand nombre des écrits de Camille Jordan se trouvent dans divers recueils politiques; ils sont fort rares; quelques-uns sont inédits. Il a publié : *Lettres à M. Lamourette, se disant évêque du Rhône*, Lyon, 1791, in-8°; *Histoire de la conversion d'une jeune Parisienne*, Paris, 1792, in-8° : c'est une allégorie contre l'église constitutionnelle; *La loi et la religion vengées*, Paris, 1792, in-8° : cet ouvrage est signé SIMON; *Avis à mes commettants*, Paris, an V; *Jordan, député du Rhône, à ses commettants, sur la révolution du 18 fructidor*, an V, in-8°; *Vrai sens du vote national sur le consulat à vie*, 1802, in-8°. Ses discours parlementaires ont été recueillis en 2 vol. in-8°; on a aussi un recueil de ses principaux discours, Paris, 1826, 1 vol. in-8°.—Parmi les manuscrits laissés par Jordan figurent quelques productions littéraires : un discours *sur l'influence réciproque de l'éloquence sur la révolution et de la révolution sur l'éloquence*, et les *Études sur Klopstock*, dont nous avons parlé. L. D. C.

JORNANDÈS ou plutôt JORDANÈS. On connait peu sa vie; on sait seulement qu'il était Goth ou Alain d'origine, qu'il fut secrétaire des rois goths en Italie, vers le milieu du VIe siècle, et qu'il finit par se faire moine. C'est à tort qu'il figure sur la liste des évêques de Ravenne. Il a laissé deux ouvrages historiques; 1° *De Gothorum origine et rebus gestis* *, qui paraît n'être qu'un abrégé de Cassiodore (*voy.* ce nom), et 2° *De regnorum et temporum successione* **. Le premier de ces ouvrages fut écrit vers l'an 552, puisque l'auteur y fait remonter à neuf ans la peste qui, l'an 543, désola l'empire romain. Bien que consacré à l'histoire des Goths, ce livre renferme beaucoup de particularités relatives aux Français qu'on chercherait vainement ailleurs, comme les guerres, les traités entre les deux nations. Le second ouvrage est une espèce d'histoire générale : pour le composer, l'auteur a beaucoup emprunté à Florus, sans le citer.

On a reproché avec raison à Jornandès une excessive partialité en faveur de sa nation; il ne date presque jamais les faits qu'il raconte et son récit est extrêmement diffus; mais, malgré tous leurs défauts, ses ouvrages n'en sont pas moins précieux pour l'histoire des Ve et VIe siècles de notre ère. J. G-T.

JOSAPHAT, 4e roi de Juda, *voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 570. La victoire qu'il remporta dans une vallée située entre le torrent de Cédron, le jardin des Olives et Jérusalem, avait peut-être fait donner son nom à cette vallée dont parle Joël (III, 2. 12), sans doute pour rappeler aux Juifs cette victoire facile que Dieu avait accordée à Josaphat, en portant ses ennemis à s'entre-tuer eux-mêmes. La *vallée de Josaphat* est devenue une expression figurée pour rappeler l'idée du jugement de Dieu : on s'en sert fréquemment dans la prédication et dans certains livres ascétiques. L. L.

JOSEFINOS, *voy.* AFRANCESADOS.

JOSEPH, fils de Jacob et de Rachel. Les enfants d'Abraham, encore nomades, étaient souvent tourmentés par les autres habitants des terres où ils demeuraient. Trop faibles pour les asservir, ils erraient à l'aventure; et pourtant l'Éternel avait dit à Abraham : « J'ai donné ce pays à ta postérité, depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve de Phrath (Genèse, XV, 18). » Leur agrandissement était difficile. Il eut lieu néanmoins. Transportée en Égypte, la descendance d'Israël y prospère d'une manière étonnante et devient assez puissante pour aller, sous la conduite de Moïse, conquérir la Terre-Promise, où elle forma une nation et fonda un gouvernement. *Voy.* HÉBREUX.

Mais comment s'opéra un changement

(*) Cette histoire des Goths parut pour la première fois à Augsbourg, en 1515, in-fol. Grotius en donna une édition elzevirienne, Amsterdam, 1655, in-8°; mais la meilleure est celle de dom Garet, publiée avec Cassiodore, d'où elle a passé dans la collection de Muratori, revue par Sassi sur un très ancien manuscrit de la Bibliothèque ambrosienne. La même histoire figure aussi dans les Monuments allemands de Pertz. Maupertuis l'a traduite en français, Paris, 1703, in-12.

(**) Beatus Rhenanus le mit au jour à Bâle, en 1531, in-fol. Il a été plusieurs fois réimprimé depuis.

si inattendu? Comment les Israélites étaient-ils arrivés à posséder des terres en Égypte? C'est ce que la Genèse explique par l'histoire si touchante de Joseph, sans doute embellie de fictions poétiques et arrangée peut-être de manière à flatter l'orgueil du peuple prédestiné. Quoi qu'il en soit de cette supposition, l'histoire de Joseph est, au sentiment même de Voltaire, « un des plus précieux monuments de l'antiquité qui soient parvenus jusqu'à nous. Elle paraît être, dit-il, le modèle de tous les écrivains orientaux; elle est plus attendrissante que l'*Odyssée* d'Homère; car un héros qui pardonne est plus touchant que celui qui se venge. »

Né quand Jacob approchait déjà de la vieillesse et de la femme qu'il aimait, Joseph était son enfant chéri. Ses frères étaient jaloux de lui. Joseph d'ailleurs excitait leur envie par ses idées ambitieuses. Il leur racontait des songes où il avait vu leurs gerbes se courber devant la sienne; puis le soleil, la lune et onze étoiles se prosterner devant lui. Les frères de Joseph le prirent donc en haine, et ils le vendirent à des marchands ismaélites ou madianites, qui l'emmenèrent en Égypte. Là, il entra au service de Putiphar, eunuque de Pharaon et l'un des officiers du palais. Son maître, dont il gagna la confiance, l'établit sur sa maison. Mais cet eunuque avait une femme à laquelle le jeune Hébreu inspira une vive passion. Joseph résista à ses offres séduisantes en lui disant : « Mon maître ne prend aucune connaissance des choses qui sont dans sa maison, et il m'a remis en main tout ce qui lui appartient. Il n'y en a point de plus grand dans cette maison que moi, et il ne m'a rien interdit que toi, parce que tu es sa femme : Comment ferais-je un si grand mal et pécherais-je contre Dieu? » Un jour pourtant elle le prit par sa robe, et Joseph, s'enfuyant, la lui laissa dans les mains; alors elle remplit la maison de ses cris, accusant son esclave d'avoir voulu user de violence envers elle. L'Israélite fut mis dans une prison, où il se conduisit si bien que le soin lui en fut bientôt confié. Deux officiers du Pharaon y furent amenés, et Joseph leur expliqua les rêves qu'ils avaient eus. L'un fut pendu, l'autre réintégré dans sa place, exactement comme l'avait prédit Joseph. Deux ans après, le Pharaon eut deux rêves qu'aucun sage ou prêtre d'Égypte ne put interpréter : l'officier rentré en grâce se souvint de Joseph, qui fut amené et annonça au roi que sept années de famine suivraient sept années d'abondance, et qu'il fallait remplir les magasins de l'état pendant la prospérité pour supporter ensuite la disette. Le roi, goûtant la sagacité du jeune Hébreu, le mit à la tête de son gouvernement, si bien qu'il n'était au-dessus de lui que par le trône. Pendant sept ans, le cinquième des produits de la terre fut prélevé au profit du souverain, et quand furent venus les temps de sécheresse, celui-ci vendit son blé moyennant une redevance, de sorte que le roi devint propriétaire du sol, engagé par les cultivateurs pour être nourris. Joseph épousa une Égyptienne, Ascenath, fille de Potiphérah, gouverneur d'On. Il eut deux enfants, qu'il nomma Manassé et Éphraïm, et qui devinrent chacun le chef d'une tribu (*voy.* Tribus).

Cependant la famine était aussi grande dans les pays voisins. Jacob, apprenant qu'on vendait du blé en Égypte, y envoya ses enfants, ne gardant que Benjamin (*voy.*), autre fils de son épouse bien-aimée. Il faut lire dans la Bible la touchante reconnaissance des fils de Jacob et le généreux pardon de Joseph puissant envers ses frères qui l'avaient persécuté. Enfin Jacob, qui, d'après le rapport de ses fils aînés, avait cru Joseph dévoré par les bêtes féroces, arriva en Égypte avec sa famille, ses gens et ses troupeaux, et il y acquit une grande richesse dans le territoire de Gessen, que le Pharaon lui avait donné. Jacob y mourut à l'âge de 147 ans. Il y en avait 17 qu'il était en Égypte. Joseph fit transporter la dépouille mortelle de son père au pays de ses aïeux, et ordonna que ses os y fussent aussi déposés après sa mort. Il termina sa carrière à l'âge de 110 ans; on l'embauma, et Moïse, à la sortie d'Égypte, emporta cette précieuse dépouille.

Les Égyptiens ne tardèrent pas à voir cependant que la puissance qu'ils avaient accordée à ces étrangers finirait par les inquiéter : ils devinrent les persécuteurs

de ceux qu'ils avaient d'abord accueillis avec tant d'hospitalité ; nous verrons à l'art. MOÏSE comment ce chef du peuple de Dieu se mit à sa tête et sauva les siens. — *Voir* la *Genèse*, XXXVII et suiv.

Joseph est très célèbre parmi les Orientaux, surtout par ses amours supposées avec Zoleikha, fille de Pharaon et femme de Putiphar. D'Herbelot a rassemblé toutes les traditions orientales sur le patriarche dans une vie de Joseph inédite. Mahomet parle de lui dans le 12e chapitre du Koran. Voltaire (*Dict. phil.*) trouve, dans l'histoire de Joseph, « tout ce qui constitue un poëme épique intéressant, exposition, nœud, reconnaissance et merveilleux. » Cependant nous ne connaissons que l'espèce de poëme en prose rimée de Bitaubé (et cette histoire touchante n'a rien d'une épopée), sur « cet homme vertueux qui, vendu par ses frères, précipité de malheurs en malheurs, élevé enfin de l'abîme des disgrâces au faîte de la grandeur et de la puissance, bienfaiteur du pays où il porta des fers, jeune encore, se montra dans l'une et l'autre fortune un modèle accompli de sagesse. » (Bitaubé, *Joseph*, liv. I). M. Clairmont a su faire de cette histoire un bel épisode de son poëme sur *Moïse*. L. L.

JOSEPH (SAINT), l'époux de Marie (*voy.*), de laquelle est né Jésus-Christ. Joseph était de la tribu de Juda, et de la descendance de David. Saint Matthieu (I, 1 et suiv.) et saint Luc (III, 23 et suiv.) ont donné la généalogie de Joseph pour arriver à celle de Jésus-Christ, comme s'il eût été véritablement son père : le premier le fait descendre de David par Salomon jusqu'à Jacob, père de Joseph ; d'après le second, Joseph était fils d'Heli, et il remonte à David par Nathan. Jules Africain prétend expliquer cette différence en disant que, selon la nature, Joseph était fils de Jacob, mais qu'il l'était d'Héli d'après la loi : suivant lui, Jacob et Héli étaient frères utérins; Héli serait mort sans enfants, et Jacob, obligé d'épouser sa veuve, lui aurait donné Joseph. Toutefois, en admettant cette explication, il resterait toujours beaucoup d'autres divergences dans les deux généalogies : on a encore pensé que celle de saint Matthieu se rapportait à Joseph et celle de saint Luc à Marie. Quoi qu'il en soit, Joseph, dont on ignore le lieu de naissance, vivait à Nazareth, où il exerçait l'état de charpentier ou d'ouvrier en bois (τέκθων) lorsqu'il épousa Marie. Le peu de faits qui, dans l'Évangile, se rapportent à lui, se trouveront à l'art. MARIE; il n'est plus fait mention de Joseph depuis le moment où la sainte famille alla célébrer la fête de Pâques à Jérusalem, et où Jésus, étant âgé de 12 ans, laissa partir d'abord ses parents sans lui. Joseph revint avec Marie à Jérusalem, et ils trouvèrent Jésus au milieu des docteurs qu'il étonnait par sa sagesse (Luc, II, 40 et suiv.). Joseph était mort sans doute lorsque le Christ commença cette mission providentielle qu'il devait sceller de son sang.

Joseph était regardé généralement comme le père de Jésus; Marie lui dit : Ton père et moi nous te cherchions (Luc, II, 48); il était, comme on le croyait (dit saint Luc, III, 23), fils de Joseph ; tous disaient : N'est-ce pas le fils de Joseph (Luc, IV, 22)? N'est-ce pas le fils du charpentier (Matth., XIII, 55)? N'est-ce pas là Jésus, le fils de Joseph (Jean, VI, 42)? C'est Jésus de Nazareth, le fils de Joseph (Jean, I, 45), etc.; et d'ailleurs, le fils de Marie paraît avoir eu pour Joseph, comme pour sa mère, le plus sincère attachement : il leur était soumis, dit saint Luc (II, 51). Il est plusieurs fois question dans l'Évangile des frères de Jésus que l'Écriture désigne par leurs noms, mais on a conjecturé que ce pouvaient bien être ses cousins, fils de Marie, sœur de la Vierge et femme d'Alphée ou Cléopas, que l'on croit frère de saint Joseph. L'Évangile parle aussi de sœurs de Jésus. On a pensé, mais sans appuyer cette opinion sur aucun fondement, que Joseph avait eu des enfants d'une première femme avant de connaître Marie.

Le culte de saint Joseph n'est pas très ancien dans l'Église; il vint d'Orient à l'église romaine, qui célèbre sa fête le 19 mars, depuis le pape Sixte IV. Gerson, qui contribua à l'institution de ce culte, composa un office en l'honneur de ce saint patron. L. L.

JOSEPH D'ARIMATHIE, riche membre du sanhédrin juif et disciple secret de

Jésus-Christ. Après le supplice du Sauveur, il réclama son corps, l'ensevelit et le déposa dans un sépulcre qui lui appartenait. *Voy.* l'art. *saint* Gréal. X.

JOSEPH, empereurs d'Allemagne. Il y en a eu deux de ce nom; mais le second mérite surtout notre attention.

Joseph Ier était fils de Léopold Ier. Il naquit à Vienne, le 26 juillet 1678. Couronné roi de Hongrie en 1689, il fut, bientôt après, nommé roi des Romains, et en 1705, élu empereur d'Allemagne. Son règne, qui ne dura que six ans, fut rempli par la guerre de la succession d'Espagne (*voy.* Autriche, T. II, p. 587). Il réussit à pacifier la Hongrie (*voy.* ce mot, T. XIV, p. 209). On lui doit aussi le rétablissement de la vieille institution connue sous le nom de Chambre de justice d'Empire (*Reichskammergericht*). Il mourut de la petite-vérole, le 17 avril 1711, à l'âge de 33 ans.

Joseph II. Ce prince, qui fut aussi distingué par ses vertus privées que célèbre par ses réformes, était un rejeton de cette famille de Habsbourg (*voy.*) qui venait de se rajeunir en s'unissant à la maison de Lorraine. Il naquit le 13 mars 1741. Sa mère, Marie-Thérèse (*voy.*), réduite un moment à ses états de Hongrie (*voy.* T. XIV, p. 209), s'y réfugia avec ce fils qu'elle nourrissait. Joseph II fut élevé au bruit de la guerre et des combats. En 1760, il épousa la princesse Élisabeth de Parme, qui mourut bientôt après, en donnant le jour à un second enfant; et ensuite la princesse Joséphine de Bavière, qui le laissa veuf de nouveau après deux ans de mariage. L'instruction qu'il avait reçue sous les yeux de son père François Ier (*voy.*) et de sa mère Marie-Thérèse, ne lui suffisant plus, il chercha à la compléter par l'étude et la lecture d'ouvrages sérieux. Doué de cette vivacité d'esprit qui annonce une grande pénétration, il fit des progrès surprenants dans l'étude des langues, des mathématiques et de la musique. Il se livra ensuite, souvent sous l'incognito d'un comte de Falkenstein, à des voyages dans les états autrichiens, en Allemagne, en Italie, en France, dans une partie de l'Espagne, en Russie, et il les continua même après qu'il fut devenu empereur. A la mort de François Ier (18 août 1765), Joseph, qui, un an auparavant (27 mars 1764), avait été nommé roi des Romains, fut élu empereur d'Allemagne. Marie-Thérèse le nomma alors co-régent des états d'Autriche; mais il le fut plutôt de nom que de fait, car l'impératrice ne lui laissa, à proprement parler, que l'administration. Elle mourut le 20 novembre 1780.

Jusque-là, Joseph II, dirigé en grande partie par les conseils du maréchal Lascy, avait borné tous ses soins à améliorer la constitution de l'armée. Il donna ainsi à l'Autriche une grande force militaire, et put dès lors s'occuper entièrement de ses plans favoris de réforme; malheureusement pour lui, et malgré la pureté bien connue de ses intentions, ils avortèrent presque tous, car il se trouva souvent en opposition avec les intérêts et les droits des différentes parties de la monarchie.

En 1775, l'Autriche, avec le secours de la Russie, enleva aux Turcs la Boukovine. Bientôt après, à la mort de l'électeur Maximilien-Joseph de Bavière, décédé sans postérité le 30 septembre 1777, Joseph jeta les yeux sur une partie des pays qui appartenaient à la ligne palatine de la maison de Wittelsbach. Sous des prétextes assez frivoles, il réclama la Basse-Bavière, le Haut-Palatinat et plusieurs petites principautés. Charles-Théodore, qui possédait le Palatinat électoral du Rhin, abandonna volontairement à l'Autriche le pays de Straubing et le Palatinat supérieur; mais l'héritier présomptif de Charles-Théodore, le duc Charles de Deux-Ponts, s'opposa à cette cession, et fut soutenu dans son opposition par la Prusse et même par la Russie. Enfin tout s'arrangea à la paix de Teschen (13 mai 1779), où l'Autriche gagna le district de l'Inn. Malgré cette convention, Joseph n'en essaya pas moins de réaliser par une voie détournée ses plans sur la Bavière. Il proposa cette fois un échange de possessions: Charles-Théodore devait avoir, à la place de la Bavière, les Pays-Bas autrichiens, à l'exception de Namur et de Luxembourg, avec le titre de roi de Bourgogne. L'échange fut accepté en 1785; mais bien qu'alors l'Autriche fût soutenue par la Russie, ce plan ne put

s'effectuer : les frères du duc de Deux-Ponts s'y opposèrent, et même le plus jeune, Maximilien-Joseph, appela la Prusse en garantie de la paix de Teschen. Alors le vieux Frédéric créa la *fédération* ou *ligue des princes* (*voy.* T. XI, p. 640), sous prétexte de maintenir la constitution de l'Empire et les droits de ses membres. L'Autriche ne pouvant plus alors réaliser son plan qu'au moyen d'une guerre, fut forcée de l'abandonner.

Joseph II se trouva ensuite occupé par ses démêlés avec les Provinces-Unies. Il anéantit de sa propre autorité le vieux traité de la Barrière (*voy.*), et fit raser les forteresses où les Hollandais s'étaient retirés. Mais ses tentatives pour la rectification des frontières, et celles, plus justes, pour la libre navigation de l'Escaut (*voy.*) furent également infructueuses. En 1784, il se désista de ses prétentions pour une modique somme d'argent. Trompé dans ses espérances du côté de la France, sur le trône de laquelle sa sœur était montée, il se rapprocha de la Russie, alors gouvernée par Catherine II. Cette alliance lui plaisait d'autant plus qu'on lui faisait espérer de pouvoir s'agrandir du côté de la Turquie. La Porte demandait à l'Autriche de garder la neutralité : contre toute justice, on lui déclara la guerre (9 février 1788). L'Empereur commanda son armée en personne ; mais le fer de l'ennemi et la peste lui en enlevèrent la majeure partie, et les Turcs purent à leur aise ravager le Banat. Joseph retourna à Vienne rempli de douleur, et déjà portant en lui le germe de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Ce fut à peine si les succès du général Loudon (*voy.*), qui, en 1789, remporta sur les Turcs de brillants avantages, purent le consoler : aussi bien Joseph n'en retira-t-il aucun fruit. Il avait excité la jalousie des puissances, et la Prusse venait de conclure un traité d'alliance avec la Porte. On ouvrit, pour accélérer la paix, un congrès à Reichenbach, le 16 janvier 1790 ; mais l'Empereur n'en vit pas la fin. Un peu avant sa mort, un coup terrible vint encore frapper ce prince que le malheur n'avait cessé de poursuivre : la femme de son neveu François, la princesse Élisabeth de Würtemberg, belle-sœur de l'héritier du trône de Russie, et que Joseph se plaisait à regarder comme le gage d'une union tout-à-fait intime avec cette puissance, mourut en couches, le 18 février 1790. Joseph la suivit de près, le 20 février. François Ier, empereur d'Autriche, lui fit élever à Vienne, en 1807, une statue équestre en bronze, due à Zauner, avec cette inscription : *Josepho secundo qui saluti publicæ vixit, non diù sed totus.*

Nous avons déjà parlé des tentatives de réforme de Joseph II (*voy.* Autriche, T. II, p. 588-589, et Hongrie, T. XIV, p. 209-210). D'un caractère impétueux, il ne sut pas y mettre toute la mesure nécessaire. Il échoua, et se vit obligé, à son lit de mort, de rétracter presque tout ce qu'il avait fait. Il créa plusieurs établissements utiles, améliora le système d'impôts, supprima une grande quantité de couvents, et, par son *édit de censure* (1781), donna un libre essor à la pensée, de même qu'il accorda la liberté de conscience aux sectes dissidentes par son *édit de tolérance*. Il voulait centraliser les forces de son empire en le soumettant aux mêmes lois, aux mêmes droits, aux mêmes charges, à la même langue. Ses réformes soulevèrent contre lui les classes dont il attaquait les priviléges. Le pape Pie VI fit lui-même le voyage à Vienne pour engager l'Empereur à s'arrêter dans la voie qu'il suivait ; mais ce fut inutilement. Un voyage que Joseph II fit à Rome n'eut sur lui aucune influence. La Hongrie était mécontente ; les Pays-Bas s'insurgèrent et se séparèrent de l'Empire ; le Luxembourg seul demeura au pouvoir de l'Empereur. Il avait déjà dû étouffer une révolte contre la noblesse de Transylvanie.

Joseph II se rencontra plusieurs fois avec Frédéric II. On croit qu'ils s'entretinrent ensemble du partage de la Pologne. Frédéric a dit de Joseph II, après le premier entretien qu'il eut avec lui : « Ce jeune prince affectait une franchise qui lui semblait naturelle ; son caractère aimable marquait de la gaîté jointe à beaucoup de vivacité ; mais avec le désir d'apprendre, il n'avait pas la patience de s'instruire. » « Joseph est un empereur, écrivait-il une autre fois à Voltaire, comme

depuis longtemps l'Allemagne n'en a possédé. Élevé avec luxe, il a su prendre des manières simples; grandi au milieu des courtisans, il a pu les éviter; avide de renommée, il sacrifie cependant son orgueil à son devoir. » Il voulut, avant de mourir, revêtir son grand uniforme et ses ordres, comme pour prendre congé de son armée dont il avait su se faire chérir. « Je ne regrette point le trône, disait-il à ses derniers moments. Un seul souvenir pèse sur mon cœur; c'est qu'après toutes les peines que je me suis données, j'ai fait peu d'heureux et beaucoup d'ingrats. » Ce sentiment douloureux lui dicta cette épitaphe si touchante : « Ici repose un prince dont les intentions étaient pures, mais qui eut le malheur de voir la ruine de tous ses projets. »

Il avait été marié deux fois, ainsi que nous l'avons déjà dit, et avait perdu sa seconde femme en 1767. Comme il ne laissa point d'enfants de ces deux mariages, son frère Léopold II (*voy.*) lui succéda. — La vie de Joseph II a été plusieurs fois écrite avec plus ou moins de partialité. Ses *Lettres* ont été imprimées à Leipzig, 1821, 2e édit., 1822. On a une vie anecdotique de ce prince intitulée : *Joseph II peint par lui-même*, de M. Rioust, Paris, 1817, 2 vol. in-12. On trouve dans les Mémoires (*Denkwürdigkeiten*) de Dohm, de sages réflexions sur le gouvernement et les réformes de ce prince. L. N.

JOSEPH Ier ou JOSEPH-EMMANUEL, roi de Portugal, de 1750 à 1777, *voy.* BRAGANCE (*maison de*), T. IV, p. 116, POMBAL et JÉSUITES, p. 368. Ce fut sous son règne qu'eut lieu l'épouvantable tremblement de terre de 1755 qui détruisit une grande partie de la ville de Lisbonne. *Voy.* ce nom. Z.

JOSEPH-NAPOLÉON, qui, avant d'être élevé au trône de Naples et ensuite à celui d'Espagne, s'appelait JOSEPH BONAPARTE (*voy.*), était le fils aîné de Charles Bonaparte et de Letizia Ramolino. Né à Ajaccio, le 7 janvier 1768, il fit ses études de droit à Pise, et suivit sa famille en Provence. L'année suivante, il épousa la fille de Clary, riche négociant de Marseille, et par le crédit de son frère Napoléon, déjà célèbre, il devint secrétaire du représentant Salicetti, son compatriote. En 1796, nommé commissaire des guerres, et attaché à l'armée d'Italie, il fut envoyé au conseil des Cinq-Cents par le département du Liamone; mais son admission fut combattue par la faction de Clichy, opposée au général Bonaparte depuis la journée de vendémiaire, et ce ne fut qu'après le 18 fructidor qu'il y put siéger.

En 1797, Joseph partit pour Parme en qualité d'ambassadeur de la république, et de là il fut envoyé à Rome. Dans cette dernière résidence, il s'appliqua, avec l'appui du pape, à favoriser les projets révolutionnaires; mais le fanatisme, ameuté contre lui, guida aux portes du palais Corsini, siége de l'ambassade, une foule furieuse qui tua sous ses yeux le général Duphot (*voy.*), son aide-de-camp, et le contraignit lui-même à la fuite (8 nivôse an VI).

Rentré au conseil des Cinq-Cents, il en devint secrétaire le 21 janvier 1798; et en cette qualité, il contribua puissamment à la journée du 18 brumaire (*voy.*), moins d'ailleurs par son action que par son langage. Sous le consulat, il fut admis au conseil d'état, où il négocia le traité de paix et de commerce, conclu avec les États-Unis de l'Amérique, le 30 septembre 1800. Il conclut aussi, avec l'Autriche, au congrès de Lunéville, le traité de paix du 9 février 1801, et un an après, il signa la paix d'Amiens. Fait successivement grand-officier de la Légion-d'Honneur et membre du Sénat, il présida, en 1805, le collége électoral de l'Oise.

A l'avénement de l'empereur, il fut créé, avec tous les membres de sa famille, prince impérial, puis grand-électeur, et il y joignit les titres de colonel, bientôt après de général de brigade, et enfin de général de division. Lorsque Napoléon était à la tête de ses armées, Joseph, investi des rênes de l'état, apportait dans l'administration de l'empire plus de simplicité et de bonté d'âme que d'habileté réelle. Cependant Napoléon voulait entourer sa famille d'une auréole que son frère aîné dédaignait, et pour l'y contraindre, il lui destina la couronne d'Italie; mais Joseph fit ses conditions, et son frè-

re, ne pouvant vaincre ses scrupules, garda pour lui-même cette belle couronne. Ce ne fut qu'à l'expulsion des Bourbons, de Naples, que l'empereur le força d'accepter ce dernier royaume. *Voy.* ITALIE, p. 154.

Son entrée solennelle à Naples se fit le 5 janvier 1806, par les soins de Gouvion Saint-Cyr, qui lui ménagea de la part de son peuple un bienveillant accueil. Son premier soin fut de visiter ses provinces et de réunir autour de lui des hommes influents, parmi lesquels on distinguait Rœderer (*voy.*), qui eut la direction des finances. Il modela son administration sur celle de la France et fit des réformes vraiment utiles; mais la noblesse, qui y eut moins de part que le peuple, commença à murmurer, et accusa le prince de gouverner moins par lui que par ses ministres.

En 1808, la renonciation au trône des descendants de Philippe V décida Napoléon à reprendre à son frère Joseph la couronne de Naples, pour lui donner celle d'Espagne. Mais l'insurrection du peuple espagnol lui en fit un vain titre; pendant près de cinq ans, Joseph ne fit qu'assister à la guerre entreprise par ses sujets contre leurs oppresseurs, dont à leurs yeux il faisait partie. Il se vit obligé de quitter définitivement sa capitale en 1813, et de rentrer furtivement en France, après la journée de Vittoria, où il faillit tomber entre les mains des Anglo-Espagnols.

Au mois de janvier 1814, Napoléon, sur le point de se mettre à la tête des débris de la grande-armée, pour commencer la campagne de France, nomma son frère lieutenant général de l'empire et commandant en chef de la garde nationale. Le 30 mars, les alliés étant sous Paris, le roi Joseph qui avait semblé vouloir sérieusement organiser la défense, et qui avait adressé une proclamation énergique aux habitants, ne fit que paraître un seul instant sur la butte Montmartre, et se retira sur Blois avec l'impératrice Marie-Louise, pendant qu'une commission provisoire, autorisée par lui, signait la capitulation.

Après l'abdication de Napoléon, Joseph se retira en Suisse, et y acquit la terre de Prangin, dans le canton de Vaud. Pendant les Cent-Jours, l'empereur le fit siéger à la Chambre des pairs, et le nomma encore lieutenant impérial et président du conseil des ministres, en partant pour l'armée, le 15 juin 1815.

A la suite des événements de Waterloo, Joseph, plus heureux que son frère, parvint à s'embarquer sur une frégate qui l'attendait à Rochefort, et il se fit conduire aux États-Unis, dans la ville de New-York. Déchu de ses hautes destinées, et caché modestement sous le nom de *comte de Survilliers*, il passa onze ans dans la retraite aux environs de Philadelphie. Sa femme, dont il avait deux filles (*voy.* BONAPARTE, T. III, p. 667), résidait à Francfort, et ce fut sans doute pour se rapprocher d'elle, dans un moment où sa santé délabrée lui en faisait un devoir, que Joseph quitta la Pensylvanie, et obtint, en 1826, par l'entremise de son beau-frère, le roi de Suède, l'autorisation de s'établir en Belgique. Aujourd'hui, le comte de Survilliers, toujours forcément éloigné des affaires politiques, fait son séjour de l'Angleterre; mais il paraît se proposer d'aller rejoindre sa famille en Italie.

Le caractère et les qualités spéciales de Joseph Bonaparte le rendaient moins apte au grand rôle que les circonstances l'ont forcé d'accepter, qu'à celui qu'il eût toujours rempli avec distinction dans la vie privée. Ses goûts le portaient naturellement vers la littérature, et son admission à l'Institut, qui ne fut qu'un tribut payé à la gloire de son frère, eût été dans toute autre position une juste rémunération de ses propres travaux.

On a de lui un petit roman qui a pour titre : *Moïna, ou la villageoise du Mont-Cenis* (1 vol. in-18), publié en 1799. Il consacra depuis, dans sa retraite, un poëme en dix chants au héros de sa famille. *Napoléon*, tel est le titre de cette production toute fraternelle, publiée pour la première fois à Philadelphie, en 1823, et qui a été réimprimée, en 1840, par un éditeur parisien. D. A. D.

JOSEPH (ORDRE DE SAINT-), *voy.* TOSCANE. Un autre ordre du même nom fondé, en 1768, par l'empereur Joseph II, fut supprimé en même temps que l'an-

tique constitution de l'empire d'Allemagne. X.

JOSÈPHE (Flavius), le meilleur des historiens juifs, naquit à Jérusalem, l'an 37 après J.-C. Son père, Mathias, descendait de la première des vingt-quatre familles sacerdotales de sa nation. Sa mère, de la race des Asmonéens (*voy.* Machabées), comptait parmi ses ancêtres des rois et des souverains sacrificateurs. Dès sa plus tendre enfance, Josèphe reçut une éducation brillante et, si l'on peut ajouter foi à ce qu'il raconte dans son autobiographie ou son autopanégyrique, les prêtres et les principaux de Jérusalem venaient lui demander son opinion sur l'interprétation des lois, lorsqu'il n'avait encore que 14 ans. A cet âge déjà, il étudia les doctrines des trois sectes qui se partageaient la Judée. Pour mieux les comparer entre elles, il aurait, s'il fallait l'en croire, pratiqué successivement les règles de chacune. Cette épreuve, qui coïnciderait singulièrement avec un conseil donné par le Sauveur, mort quatre ans avant la naissance de Josèphe, ne satisfit pas ce dernier. Il se rendit auprès d'un solitaire, qu'il appelle Banos, et qui vivait au désert avec la plus grande austérité. Après avoir passé trois ans avec cet anachorète, il revint à Jérusalem, où il entra dans la secte des pharisiens, qui était celle du grand monde. A l'âge de 20 ans, il se rendit à Rome pour intercéder auprès de Néron en faveur de sacrificateurs emprisonnés par Félix, gouverneur de Judée. Pendant le voyage, il lia connaissance avec une espèce de comédien de sa nation, qui l'introduisit auprès de Néron et de Poppée, et qui fit réussir sa mission. A son retour de Rome, l'an 58 de notre ère, Josèphe trouva les esprits dans une de ces crises où les Juifs se complaisaient depuis la conquête romaine. Bientôt la Judée se révolta, les garnisons impériales furent chassées de quelques villes, et Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, qui était venu à Jérusalem avec une faible armée, en fut repoussé par les rebelles. Josèphe prétend qu'il avait cherché à ramener les Juifs à la soumission tant que les esprits étaient indécis, mais qu'il se joignit à eux quand il vit que le mal était sans remède. Il accepta les fonctions de gouverneur de la Galilée. Cette mission était délicate et périlleuse. Quelques villes, prenant exemple sur le roi Agrippa, étaient restées fidèles aux Romains; d'autres désiraient le retour du gouvernement qui avait précédé la domination romaine; d'autres encore étaient livrées à des hommes qui avaient pris sur leurs concitoyens un ascendant égal au pouvoir suprême. Au milieu de ces éléments de discorde, que grossissait le caractère de la nation, Flavius, à force d'habileté et de hardiesse, sut se concilier la faveur de quelques cités. Il s'occupa de fortifier les places et de préparer le peuple à la guerre qu'il allait avoir à soutenir. Mais un chef qui avait usurpé le pouvoir souverain à Gischala et dont l'influence s'étendait sur les pays d'alentour, Jean, employa la ruse et la violence pour l'expulser de la Galilée. Tantôt il souleva le peuple contre Josèphe, tantôt il vint l'attaquer les armes à la main. Enfin la populace de Tarichée se révolta et résolut de le tuer. Josèphe rapporte qu'il se rendit avec confiance sur la place publique au milieu des séditieux, et les apaisa. Tibériade s'était révoltée aussi : il employa pour comprimer cette sédition un stratagème qu'il décrit avec complaisance. Jean de Gischala, voyant que Josèphe échappait à toutes ses machinations, résolut de le perdre en le calomniant auprès des souverains sacrificateurs de Jérusalem. Il corrompit les principaux d'entre eux, et ce moyen fut sur le point de réussir. On envoya de Jérusalem, pour examiner la conduite de Josèphe, quatre personnes gagnées par Jean. Cependant, après leur avoir fait voir l'affection que le peuple lui portait, Josèphe sut se justifier aussi à Jérusalem. On le maintint dans son gouvernement. Mais tandis qu'il était encore occupé à repousser les agressions de Jean, Vespasien, général de Néron, entra en Judée à la tête d'une armée qui brûlait de venger les défaites de Cestius. Vespasien, après avoir saccagé Gadara, se présenta devant Jotapat, où Josèphe s'était renfermé. Pendant quarante-sept jours les assiégés résistèrent avec la fureur du désespoir. Enfin la ville fut prise. Josèphe échappa au massacre général en se réfugiant dans une caverne souterraine

dans laquelle quarante de ses compagnons s'étaient déjà retirés. Vespasien apprit le lieu de sa retraite, et lui proposa de se rendre, la vie sauve. Josèphe acceptait quand les soldats déclarèrent qu'ils le tueraient plutôt que de consentir à cette transaction, et qu'ils s'entre-égorgeraient après sa mort pour ne pas tomber dans l'esclavage. La fortune, aidée par l'habileté du fugitif, lui fut encore favorable dans cette occasion, et il se rendit au camp de Vespasien. Ce général allait l'envoyer à Néron, lorsque Josèphe lui prédit sa future élévation à l'empire. Vespasien, qui était crédule, le garda près de lui et lui rendit la liberté dès que sa prédiction se fut accomplie. On croit qu'à cette époque Josèphe prit le nom de *Flavius*, qui était celui de Vespasien.

Au fameux siége de Jérusalem, il suivit Titus, et ne cessa d'exhorter les habitants de sa ville natale à se rendre. Il rapporte que sa sollicitude pour ses compatriotes lui fit courir de fréquents dangers. Une pierre lancée des murailles faillit un jour lui donner la mort. Après la prise de la ville, Titus lui permit d'y prendre ce qu'il désirait. Flavius se contenta de demander les textes sacrés et la liberté d'environ deux cents personnes. Titus l'emmena à Rome, où Vespasien l'accueillit avec bienveillance. Il le fit recevoir citoyen romain, lui accorda une pension et le logea dans un de ses palais. Tant de prospérités lui attirèrent l'envie des Juifs. Ils le calomnièrent auprès de l'empereur; mais l'empereur méprisa leurs accusations. Titus et Domitien ajoutèrent aux bienfaits de leur père. On pense que Josèphe mourut l'an 97 après J.-C.

On possède de lui les ouvrages suivants : 1° une histoire de la guerre des Juifs contre les Romains, et de la ruine de Jérusalem, en sept livres. D'abord écrit en hébreu du temps, cet ouvrage fut traduit en grec par l'auteur, qui désirait l'offrir à Vespasien. Josèphe ayant pris part aux faits les plus importants de cette guerre, en a pu retracer les événements avec plus d'exactitude qu'aucun autre Juif. Malheureusement il se plaît trop dans des détails qui nuisent à l'ensemble du récit; 2° une histoire ancienne des Juifs, depuis la création du monde jusqu'à la révolte de la Judée contre les Romains, en vingt livres, composition qui est de la plus haute importance pour l'archéologie sacrée, l'étude des textes comme celle des monuments. En principe, l'auteur se conforme, dans cet ouvrage, aux livres canoniques, mais il les supplée par toutes sortes de traditions, avec une grande liberté; et écrivant, pour des lecteurs Romains, dans le genre des Grecs, il supprime ou modifie tout ce qu'il y a de plus caractéristique dans les livres sacrés, de manière à altérer profondément les faits, les idées, les mœurs, tout ce qui constitue la couleur locale de l'ancien hébraïsme et celle même du judaïsme qui était venu en prendre la place. Un passage inséré dans quelques manuscrits et publié dans plusieurs éditions de cette histoire a donné lieu aux plus vifs débats. Il fait mention de Jésus-Christ et de ses miracles. Ni Justin martyr, ni saint Chrysostôme ne s'en étant prévalus dans leur polémique, et nul ne s'en étant servi avant Eusèbe, on est autorisé à croire qu'il a été ajouté depuis la mort de l'auteur. Cet ouvrage fut terminé la 13e année du règne de Domitien, l'an 94 après J.-C. L'auteur nous apprend qu'il avait alors 56 ans, l'âge de la plus belle maturité; 3° son autobiographie, depuis l'an 37 jusqu'à l'an 90 à peu près; 4° une réponse à Appion, grammairien d'Alexandrie, qui avait vivement attaqué les Juifs. C'est, de tous les traités qui nous restent de l'antiquité, celui qui jette le plus de jour sur la polémique des Grecs et des Égyptiens avec les Juifs de la capitale de l'Égypte; 5° un discours sur le martyre des Machabées, famille dont Josèphe descendait.

En général, le style de Josèphe est élégant et facile; mais sa pensée manque de franchise : elle est dominée par l'esprit judaïque qui cherche à se déguiser sous les formes de la civilisation grecque et romaine. Sa composition abonde en détails. On y trouve fréquemment des discours qui prouvent que Josèphe avait l'ambition d'être orateur à la manière des historiens de Rome. Les Romains goûtèrent ses œuvres. Chez les modernes, on lui a donné le surnom trop pompeux du

Tite-Live grec. Eusèbe raconte qu'on lui érigea une statue.

Les œuvres de Josèphe sont pour l'histoire des faits ce que celles de Philon, son contemporain, un peu plus ancien que lui, sont pour l'histoire des idées. Ensemble, elles forment, après les codes sacrés, les textes les plus importants du judaïsme.

Ces œuvres ont été fréquemment réimprimées : la meilleure édition est celle de Havercamp, Amsterdam, 1726, 2 vol. in-fol. Elles sont traduites dans les principales langues de l'Europe. Parmi les traducteurs français, on remarque Guillaume Michel de Tours (Paris, 1534); Arnaud d'Andilly (Amst., 1681, et Bruxelles, 1705); le père Joachim Gillet (Paris, 1756); et M. Buchon (Paris, 1838). M. Philarète Chasles vient de publier (1841) un travail d'élégante critique sur Flavius Josèphe envisagé comme historien. M-r.

JOSÉPHINE (Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie), impératrice des Français, naquit aux Trois-Ilets (Martinique), le 23 juin 1763, d'une famille originaire du Blaisois. Son père était capitaine de port dans la marine royale. Il mourut dans cette colonie, et sa veuve y est morte aussi en 1807, après avoir refusé les honneurs que lui offrait son gendre.

Joséphine reçut dans son pays la mauvaise éducation des créoles; mais les heureuses dispositions de son cœur et de son esprit en firent de bonne heure la créature la plus séduisante. Elle éprouvait déjà un certain sentiment de tendresse pour un jeune créole, lorsqu'à l'âge de 15 ans elle fut amenée en France, où elle épousa, le 13 décembre 1779, le vicomte de Beauharnais (*voy.*), né comme elle à la Martinique. Ce mariage ne fut pas heureux, et la naissance de deux enfants, Eugène et Hortense, fut loin d'en raffermir les liens. Après de cruels chagrins, une réconciliation leur avait été ménagée, lorsque la révolution éclata. Beauharnais devint l'un des principaux appuis du système constitutionnel. Sous la Terreur, il fut arrêté; sa femme lui rendit en prison les soins les plus affectueux; mais ses démarches pour obtenir la liberté de son époux la firent incarcérer elle-même. Ce fut en lisant les journaux en prison qu'elle apprit la mort de son mari, immolé sur l'échafaud, le 7 thermidor. Deux jours après, la veuve de Beauharnais devait à son tour comparaître devant le tribunal révolutionnaire; mais l'heure de la délivrance allait sonner : cette journée du 9 thermidor renversa le gouvernement terroriste; le lendemain elle fut mise en liberté par le crédit de Tallien, et devint l'amie de Mme de Fontenay (*voy.* princesse de Chimay), qu'elle avait connue dans sa captivité et qui épousa plus tard ce conventionnel. Mais Joséphine se trouvait dans un grand dénûment; Tallien lui fit rendre aussi une partie de ses biens séquestrés. Elle rencontra chez lui Barras, qui devint son protecteur et son ami. Joséphine faisait alors partie de cette société de femmes aimables qui signalèrent l'époque du Directoire par la frivolité de leur toilette.

Elle avait à peine remarqué le général Bonaparte, lorsque Barras lui proposa de l'épouser. Cette proposition fut accueillie froidement. Un autre amour, peut-être, et le caractère singulier du général semblaient l'éloigner de lui; cependant Bonaparte, captivé par les manières distinguées et gracieuses de Joséphine, l'aimait véritablement. On sait (*voy.* Eugène de Beauharnais, T. X, p. 252), comment le *Mémorial de Sainte-Hélène* raconte la première entrevue du général avec Joséphine. Leur mariage civil fut célébré au 2ᵉ arrondissement de Paris, le 9 mars 1796, à 10 heures du soir. Le mariage religieux n'eut lieu, dit-on, que trois jours avant le sacre (1804), à minuit, dans la chapelle des Tuileries, où le cardinal Fesch leur donna la bénédiction nuptiale sur la demande expresse du pape. Douze jours après son mariage, Bonaparte était parti pour l'Italie; ses brillants exploits ne lui firent pas oublier sa femme qu'il aimait éperdument. Enfin il chargea Junot, son aide-de-camp, de lui amener Joséphine dont il ne pouvait plus supporter l'éloignement.

Elle revint à Paris avec le vainqueur de l'Italie, et partagea toutes les fêtes dont il était l'objet. Elle devait aussi le suivre en Égypte; mais un accident la

retint aux eaux de Plombières, et le général fit tout ce qu'il put pour l'engager à le laisser partir seul. Pendant son absence, elle s'établit à la Malmaison, dont elle venait de faire l'acquisition. Mais elle dépensait bien plus que ses revenus, et se trouvait toujours à court d'argent, malgré les sources diverses où elle puisait. Quand le général revint d'Égypte, elle s'attacha à lui plus que jamais et elle se montra constamment son amie la plus tendre, pleine de soumission et de dévouement. Elle sentit la nécessité de mettre dans sa conduite la plus grande régularité, et ne s'attira désormais de reproches que pour ses folles dépenses. Elle avait une excellente mémoire que Bonaparte, qui l'appelait son *agenda*, se plaisait à utiliser. Elle faisait sans pédanterie des citations qui prouvaient une lecture variée. Elle était bonne musicienne, jouait très bien de la harpe, chantait et dessinait avec goût. « Sans être régulièrement belle, dit un biographe, elle avait un charme indicible dans son regard presque toujours voilé par ses longues paupières. Aucun peintre, pas même David, n'a pu exprimer l'effet que produisait l'ensemble de sa personne; car la grâce, si difficile à saisir, était ce qui la distinguait par-dessus tout. Elle avait un tact parfait, un sentiment exquis des convenances, un jugement sain, avec une douceur qui ne se démentait jamais... Il faut reconnaître aussi que sous le rapport politique, elle avait, par sa dextérité, préparé les brillants succès que Bonaparte obtint à son retour d'Égypte. Aux approches du 18 brumaire, elle sut traiter adroitement avec quelques hommes influents, et ménager à son mari des intelligences jusque dans l'armée du Rhin. »

Joséphine suivit au Luxembourg le premier consul. Voulant appuyer son gouvernement sur un système de fusion, il profita habilement des anciennes relations aristocratiques de sa femme, pour se rapprocher du parti royaliste. C'est elle qu'il chargea de ramener le bon goût et les belles manières de l'ancien temps, à la petite cour qui se formait déjà autour de ce pouvoir nouveau. Le luxe qu'elle y déploya et ses dépenses eurent une heureuse influence sur le commerce et l'industrie, qui se ranimèrent, non sans quelques orages au château des Tuileries, que les deux époux étaient venus habiter (1800). Cependant la grâce qu'elle savait déployer dans les réceptions d'apparat flattait l'orgueil du premier consul. A la Malmaison, où Joséphine réunissait sans morgue une société choisie, elle commença aussi à grands frais cette belle collection de fleurs exotiques dont plusieurs lui doivent leur naturalisation en France; on s'y livrait à des exercices qui rappelaient les jeux de l'enfance, on faisait la conversation, on jouait la comédie, et l'on dit même qu'il ne fallut rien moins que le hardi sifflet de Napoléon, pour arrêter plus tard la carrière dramatique de sa femme.

Pendant le consulat, comme sous l'empire, Joséphine mit toute sa sollicitude à adoucir les malheurs auxquels le gouvernement de son époux venait mettre un terme. Une foule d'émigrés lui durent leur radiation, la restitution de leurs biens, des pensions ou des secours. Elle encourageait les arts et l'industrie, et se montrait généreuse envers les artistes comme envers les artisans. « Si je gagne les batailles, lui dit Bonaparte, c'est toi qui gagnes les cœurs. » Toute espèce de malheurs, sans distinction de parti, avait accès auprès d'elle. Walter Scott a dit avec vérité que « Bonaparte, violent par tempérament, soldat par éducation, et doué par la fortune du pouvoir le plus despotique, avait besoin plus qu'aucun prince d'un esprit tel que celui de Joséphine, qui pouvait intervenir sans importunité et faire une remontrance sans offense. » Elle ramena plus d'une fois la paix dans la famille de son époux. Bonaparte ne pouvait résister à ses pleurs qui, par un privilége assez rare, donnaient un nouvel attrait à sa figure. Sa voix lui plaisait beaucoup, et il aimait à en faire sa lectrice, emploi dont elle s'acquittait avec le charme qui se mêlait à toutes ses actions.

Cependant Bonaparte songeait à rétablir le trône à son profit : Joséphine ne voyait pas sans inquiétude ses idées d'ambition; on a dit qu'elle voulut favoriser la négociation de Mme de Guiche en faveur des Bourbons que Bonaparte re-

poussa, ce qui valut plus tard à Joséphine l'éloge et la protection de Louis XVIII et de la famille royale. Les craintes de Joséphine redoublèrent lorsque la machine infernale brisa les glaces de sa voiture. Comme elle excitait toujours l'envie de la famille de son mari, elle négocia, dans l'espoir d'un rapprochement, le mariage de sa fille Hortense avec le prince Louis (*voy.*) Bonaparte. Ce mariage eut lieu; mais il fut loin de répondre à ses espérances.

Joséphine fut sacrée impératrice le 2 décembre 1804; le pape répandit sur son front l'onction sainte, et Napoléon y déposa ensuite la couronne impériale. Au moment où Napoléon couronna Joséphine, à genoux devant lui, elle était, disent certains Mémoires, ravissante de bonheur et de beauté; et pourtant elle sentait peut-être déjà cette couronne chanceler sur sa tête. On regardait de toutes parts l'hérédité directe de la couronne comme le seul moyen d'assurer le repos de la France, et l'union de Bonaparte avec Joséphine était restée stérile. Il triompha pourtant longtemps de cette idée importune qui fit le malheur de sa vie. Mais Joséphine perdit toute espèce d'influence; son époux la soumit aux règles les plus rigides d'une étiquette qui devait gêner singulièrement le caractère plein d'abandon de l'impératrice. Bonaparte se plaignit toujours de ses dépenses. « Que voulez-vous! dit-elle une fois à Bourrienne chargé des remontrances de son époux, on m'apporte de belles choses, je les achète; on ne me demande pas d'argent, et puis on réclame le paiement quand je n'en ai pas. Quand j'en ai, vous savez l'emploi que j'en fais, je le donne en grande partie à des malheureux, à de pauvres émigrés. »

Quand Napoléon partit pour se faire couronner roi d'Italie, elle l'accompagna, bien qu'elle ne dût pas être associée à ce nouveau sacre. En 1806, elle eut la satisfaction de voir son fils devenir le gendre du roi de Bavière; mais les chagrins suivirent de près cet instant de bonheur. Napoléon songeait enfin sérieusement à divorcer; les raisons d'état l'emportèrent, après de violents combats dans son intérieur, sur l'amour qu'il porta toujours à Joséphine. Le mariage de l'empereur avec une archiduchesse d'Autriche fut arrêté, et après les scènes les plus cruelles, Joséphine y consentit. Il avait espéré déterminer Joséphine, pour ménager les apparences, à demander elle-même ce divorce; mais elle n'y accéda jamais. Ce qu'elle regrettait, disait-elle, ce n'était pas le trône qu'elle avait toujours redouté; son seul chagrin était de s'éloigner de Napoléon. Chaque explication amenait de nouvelles larmes. « Ne cherche pas à m'émouvoir, lui disait l'empereur : je t'aime toujours; la politique n'a pas de cœur, elle n'a que de la tête. » Le 6 décembre 1809, elle écrivit à l'empereur une lettre pleine de bon sens sur les conséquences probables de son mariage avec une étrangère et avec une princesse de vieille maison royale, surtout par rapport à sa vie intime et aux membres de sa famille, qu'elle ne verrait jamais à sa hauteur. Cambacérès remit cette lettre à Napoléon, qui répondit à Joséphine : « Je ne me remarie pas pour moi, je cherche à maintenir ce que j'ai fondé. Ton fils ne peut me succéder au détriment de mes neveux, et *la France voudrait-elle de ceux-ci pour ses maîtres?*... Qu'arriverait-il à ma mort? Des déchirements affreux, le partage de la succession d'Alexandre, la guerre civile... Je sais ce que tu vaux mieux que tu ne le sais toi-même. Je t'apprécie à ta valeur... Tu es sans reproche; je serais sans excuse si je n'étais l'empereur en même temps que ton mari... Tâche de te résigner, envisage notre divorce du côté honorable, associe-toi à cet acte de mon abnégation; sois en me quittant la première mère de mon peuple, etc. » Enfin, le 16 décembre, le divorce était consommé. Joséphine se retira à la Malmaison. Napoléon lui fit présent alors de Navarre, beau domaine près d'Évreux. La dame d'honneur de Joséphine, ayant demandé à être maintenue dans sa charge auprès de la nouvelle impératrice, Napoléon, indigné, la remplaça auprès de Joséphine par Mme la comtesse d'Arberg. Cette dame établit un ordre parfait dans les affaires de l'impératrice, qui lui dut de pouvoir continuer ses largesses pour les malheureux, sans diminuer autour d'elle ce luxe dont elle s'était fait une nécessité.

La petite cour de Joséphine fut d'abord assez monotone. Cependant l'empereur voulut encore qu'elle fût entourée d'un certain éclat. Les journées se passaient dans des conversations spirituelles, des lectures, des promenades en calèche. Le dessin des fleurs, l'étude de la botanique, le soin d'un superbe troupeau de mérinos, occupaient tous les loisirs que le soin de sa toilette laissait à Joséphine. Les visites de ses enfants rompaient un peu cette uniformité; elle fit elle-même un voyage à Genève pour s'y rencontrer avec Eugène et sa femme. Elle fit beaucoup de bien à Évreux. Elle demanda et obtint plusieurs fois de voir le roi de Rome, et c'était avec la plus vive émotion qu'elle embrassait cet enfant qui lui coûtait si cher. Cependant elle savait que la nouvelle impératrice était loin de la faire oublier; l'empereur profitait de toutes les occasions pour vanter les qualités de sa première épouse. Napoléon lui faisait encore quelques visites; il correspondait directement avec elle : aussi Marie-Louise (*voy.*) avait-elle conçu pour Joséphine une certaine jalousie; la crainte de quelques indiscrétions fit rendre plus rares les visites du roi de Rome à Bagatelle, où il rencontrait l'ex-impératrice. Dans sa retraite, elle conservait pour Napoléon une sorte d'adoration, et ne permit pas que l'on dérangeât rien dans le logement qu'il avait occupé à la Malmaison et qu'elle regardait comme un sanctuaire. Pour avoir des fleurs en tout temps et entretenir ses serres, elle supprima la ménagerie. Des arbres étrangers, des fleurs partout, des gazons d'une rare beauté faisaient l'ornement du parc. Ses anciens courtisans reparurent à sa cour.

Mais l'étoile de Napoléon devait bientôt pâlir; on pouvait croire qu'elle avait dû quelque éclat à l'influence de celle de Joséphine. Pendant la fatale campagne de Russie, elle partit pour l'Italie afin d'assister aux couches de sa belle-fille, la vice-reine. L'année suivante, la défection de l'empereur d'Autriche montra à la France jusqu'à quel point le divorce de Napoléon avait été utile à son établissement. Pendant la campagne de France, on faisait de la charpie à la Malmaison. Et cherchant la mort dans les batailles qui allaient lui enlever sa couronne, Napoléon avait encore une pensée pour sa première femme. « J'ai cherché dans plusieurs combats à rencontrer la mort, lui écrivait-il de Brienne; je ne puis la redouter, elle serait aujourd'hui un bienfait pour moi... Mais je voudrais revoir une seule fois Joséphine... »

Après la chute de l'empereur, elle reçut les témoignages universels de l'estime qu'on avait pour elle. Le roi de Prusse et l'empereur Alexandre lui témoignèrent les égards les plus respectueux : faible dédommagement pour son cœur brisé. Elle déplorait d'avoir perdu ses droits à accompagner Napoléon à l'île d'Elbe. « Il est malheureux, s'écriait-elle, et je ne puis être avec lui ! » Elle reçut plusieurs fois d'augustes hôtes à la Malmaison. « Regardez-moi, madame, lui avait dit l'empereur de Russie, pour vous, ainsi que pour vos enfants, comme un autre Alexandre pour la famille de Darius. »

Ce fut au retour de Saint-Leu, où sa fille Hortense avait donné un grand dîner aux souverains, qu'elle sentit la première atteinte du mal auquel elle devait succomber. Elle mourut le 29 mai 1814, atteinte d'une esquinancie cancéreuse et qui donna lieu à des suppositions d'empoisonnement, sans doute mal fondées. Son corps fut déposé dans l'église de Ruel, peu éloignée de la Malmaison. Ses enfants obtinrent, en 1822, la permission de lui faire élever, dans cette église, un monument, où Joséphine est représentée en marbre blanc, à genoux dans l'attitude de la prière. La reine Hortense, sa fille, y repose aujourd'hui à côté d'elle. Ses enfants reçurent le dernier soupir de celle qui put dire avec vérité à son lit de mort : « La première femme de Napoléon n'a jamais fait verser une larme ! »

Ainsi la vie de Joséphine se résume dans cet horoscope que lui avait fait, à la Martinique, une vieille mulâtresse, et dans lequel son esprit, un peu enclin à la superstition de la destinée, vit toujours son avenir : « Vous serez unie à un homme blond... Votre étoile vous promet deux alliances. Le premier de vos époux est né à la Martinique; mais il habitera l'Europe et ceindra l'épée; un procès fâcheux vous désunira; il périra d'une manière

tragique... Votre second mari sera très brun, d'origine européenne, peu fortuné; cependant il remplira le monde de sa gloire et de sa puissance. Vous deviendrez alors une dame éminente, vous serez plus que reine; puis après avoir étonné le monde, vous mourrez malheureuse. »

Il faut consulter sur Joséphine les différents Mémoires qui ont paru sur le règne de Napoléon (*voy.* Bourrienne, Cambacérès, etc.) dont il est impossible de la séparer, en se méfiant toutefois des influences diverses qui ont agi sur leurs auteurs. En 1827, on a publié les *Lettres de Napoléon à Joséphine pendant la première campagne d'Italie, le consulat et l'empire*, et les *Lettres de Joséphine à Napoléon et à sa fille*, Paris, 1833, 2 vol. in-8°. L. L.

JOSÉPHINOS, *voy.* Josefinos.

JOSÉPIN (Joseph Cesari, chevalier d'Arpino, nommé plus communément Gioseppino ou le) naquit en 1560, dans Arpino, ville de la terre de Labour (royaume de Naples). Son père, peintre d'*ex-voto*, lui donna quelques leçons de dessin et l'envoya à Rome, où le jeune Cesari entra au service des peintres qui travaillaient aux fresques du Vatican et qui l'employèrent à broyer les couleurs et à préparer les palettes. Profitant de l'absence de ses maîtres, Cesari saisit leurs pinceaux et barbouille quelques figures sur des piliers : à leur retour, les artistes étonnés se demandèrent qui en pouvait être l'auteur; mais ils ne pensaient guère au petit garçon qui, dans un coin, n'osait souffler un mot. Enhardi par ce succès, il recommença : on résolut d'épier l'artiste anonyme. Pris en flagrant délit, le Josépin fut présenté au pape Grégoire XIII, qui lui fournit les moyens de faire ses études.

Quelques peintures qu'il exécuta de concert avec Giacomo Rocca, sur les dessins de Michel-Ange, commencèrent la réputation du Josépin; son esprit naturel, sa conversation variée et amusante achevèrent de le tirer de la foule et de lui procurer des protecteurs. Sa faveur devint très grande; les dix papes sous lesquels il a vécu lui confièrent des travaux de la plus haute importance. Clément VIII le nomma chevalier de l'ordre du Christ. En 1600, il suivit en France le cardinal Aldobrandini, nommé légat à l'occasion du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. L'artiste était chargé de présenter au roi deux tableaux de Raphaël, *Saint Georges* et *Saint Michel*, et il reçut de ses mains, à cette occasion, le cordon de l'ordre de Saint-Michel.

Les productions du Josépin sont très considérables. Rome, Naples, le Mont-Cassin, plusieurs villes des états pontificaux et diverses cours étrangères eurent recours à ses pinceaux. Mais il préférait travailler pour les particuliers, ce qui nuisit à sa fortune. Il était véritablement né peintre : ses inventions étaient abondantes et heureuses; il donnait de l'âme à ses figures, et leur imprimait un charme qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. Comme la plupart des peintres, il eut deux manières : l'une soignée, étudiée; l'autre facile et négligée. On cite comme exemples de la première, la *Naissance de Romulus* et la *Bataille des Romains et des Sabins*, qu'il peignit dans sa jeunesse au Capitole; et de la seconde, le *Combat des Horaces et des Curiaces*, peint au même endroit 40 ans après. A ces travaux capitaux il faut ajouter quelques tableaux de chevalet dans lesquels il a fait preuve d'étude, de goût et de patience : tels sont un *Saint François en extase*, et une *Épiphanie* qui sont du fini le plus précieux.

Le Josépin mourut à Rome, en 1640; selon son désir, il fut inhumé dans l'église de l'*Ara Cœli*. Sa réputation porta un coup funeste à la peinture, par l'exagération de ses défauts dans laquelle tombèrent les peintres qui prirent sa manière. Le Caravage et Ann. Carrache avaient en vain lutté contre ses faux principes. Ces artistes devinrent ses ennemis personnels, et la vanité empêcha le Josépin d'accepter un cartel du Caravage, parce que ce dernier n'était pas chevalier. A son tour, le chevalier d'Arpino provoqua inutilement Carrache en duel : celui-ci lui répondit que c'était avec ses pinceaux qu'il le défiait. Malgré sa réputation, le Josépin ne fut point heureux. Sa position lui sembla toujours au-dessous de son mérite. L. C. S.

JOSIAS, fils d'Amon et de Jédida,

16e roi de Juda, *voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 571.

JOSUÉ. Ce général israélite sous les ordres duquel s'opéra la conquête de la terre de Canaan, appartenait à la tribu d'Éphraïm. Il était fils de Nun, et se nommait d'abord Osée (Hosea). Né en Égypte, il en sortit avec Moïse. Déjà dans le désert, il paraît avoir été le chef des guerriers d'Israël. Il choisit et commanda ceux qui défirent les Amalécites, vers le commencement du pèlerinage. Il accompagna Moïse sur le mont Sinaï, et y partagea sa sainte retraite. Chargé aussi d'aller reconnaître la terre promise, il eut, comme Caleb, le courage d'exhorter ses coreligionnaires à ne pas reculer devant cette conquête.

Lorsque Moïse disparut, Josué, désigné par lui et plus habile guerrier, prit aussitôt le commandement, et pénétra dans le pays de Canaan. Après avoir passé le Jourdain, comme pour marquer son peuple et l'unir dans une même foi, Josué ordonna une circoncision générale; car on avait négligé de faire cette opération à ceux qui étaient nés au désert. On célébra la Pâque, et le siége fut mis devant Jéricho (*voy.*). On n'a peut-être pas fait assez attention aux intelligences établies avec cette place, lorsqu'on a cherché à en expliquer la prise. La maison de Rahab, qui communiquait en dehors des murailles, a bien pu servir de brèche pour introduire les assiégeants qui auront dé... les murs, ou peut-être seulement ouvert les portes de la ville, au bruit des fanfares et des cris du peuple.

Après le sac de Jéricho et le massacre de tous ses habitants sans distinction, Josué envoya 8,000 hommes seulement contre Haï. Cette ville ne devait pas tenir contre ce petit nombre d'hommes, au dire des agents de Josué; mais ils furent battus. Pour réparer cet échec qui pouvait avoir des suites funestes au commencement de la campagne, on en rechercha la cause, et on la trouva dans une transgression d'un ordre divin. Josué fit brûler Hacan, lui et les siens, pour avoir volé des trésors destinés à l'Éternel, ainsi que le sort l'avait fait découvrir. Cet exemple donné, Josué partit lui-même pour s'emparer d'Haï, et il y montra toutes les ressources d'une tactique adroite et habile. Il envoya une troupe d'hommes armés à l'occident de la ville, puis il se présenta au nord devant elle, et, à la première sortie des assiégés, on simula une déroute semblable à la première. Tout le peuple d'Haï se mit en effet à la poursuite des fuyards comme Josué l'avait prévu, et la ville resta ouverte. Lorsque Josué jugea le moment favorable, il éleva un étendard, et, à ce signe, ses gens embusqués se jetèrent dans la ville et y mirent le feu, tandis que ceux qui fuyaient se ralliant à lui et faisant volte-face, enveloppèrent les 12,000 hommes d'Haï que les Israélites firent impitoyablement périr. Après cette victoire, Josué éleva un autel à l'Éternel, et fit graver sur un monument la loi de Moïse qu'il lut solennellement au peuple, parmi lequel vivaient déjà des étrangers.

Cependant les Héthiens, les Amorrhéens, les Cananéens, les Phérésiens, les Héviens et les Jébuséens firent une ligue entre eux pour combattre Israël, tandis que les Gabaonites vinrent offrir leur alliance, en lui faisant accroire qu'ils venaient de bien loin. Après quelque hésitation, Josué et les principaux d'entre les Israélites leur jurèrent la paix. Mais étant arrivés au milieu d'eux, après trois journées de marche, les Israélites ne leur laissèrent la vie que pour les réduire en servitude.

Adoni-Tsédek, roi des Jébuséens, ayant appris cette défection de Gabaon, assembla plusieurs de ses alliés et vint camper devant cette ville. Les Gabaonites appelèrent Josué à leur secours, et la défaite des cinq rois amorrhéens fut complète. « L'Éternel, dit l'Écriture (*Jos.*, X, 11), jeta des cieux de grosses pierres... et il y en eut plus de ceux qui moururent de la grêle des pierres que de ceux que les enfants d'Israël tuèrent avec l'épée. » Elle rapporte ensuite (X, 12-14) le miracle que l'Éternel fit en faveur de Josué, qui d'un mot arrêta le soleil sur Gabaon et la lune dans la vallée d'Ajalon. Sans discuter la valeur des expressions, sans rappeler que c'est la terre et non le soleil qui tourne, le sens de la Bible est clair; mais comme il est tout aussi difficile d'arrêter la terre que le soleil, on a pu voir ici une métaphore par laquelle l'écrivain sacré

aura voulu exprimer que les Israélites poursuivirent leurs ennemis sans que la nuit ait pu les arrêter *.

Cette guerre entreprise au nom du Dieu d'Israël n'était rien moins qu'une guerre d'extermination : les Israélites tuaient tout devant eux et réduisaient sans doute en esclavage ceux qui se soumettaient. L'Écriture ne prend guère le soin de nous apprendre leurs pertes : comme l'Éternel combat pour eux, chaque victoire ne paraît arrosée que du sang du peuple conquis, trop faible, ou peut-être seulement trop divisé, pour s'opposer à ces hordes unies, disciplinées et bien conduites. A chaque pas dans cette terre de promission, d'horribles massacres se renouvellent, et le sort de plusieurs rois pendus à des potences semblait servir d'encouragement à cette cruelle boucherie.

Le chap. XII du livre *de Josué* dénombre tous les rois ou émirs défaits par Moïse et par Josué, en indiquant la position des pays qu'ils occupaient. Cependant il en restait encore à conquérir; mais Josué avançait en âge, et il était temps de partager les terres entre les différentes tribus de son peuple. Nous ferons connaître la part qui revint à chacune d'elles à l'article que nous consacrerons aux douze TRIBUS; disons seulement ici que Josué, avec Éléazar, le grand-prêtre et les principaux chefs des tribus, divisa le pays par portions et le tira au sort, sauf les parties données d'avance à certaines tribus.

Josué établit encore des villes de refuge, asiles (*voy.*) sacrés où le meurtrier qui avait tué quelqu'un par ignorance pouvait trouver une retraite sûre. On donna 48 villes aux Lévites, dont les familles furent ainsi établies au milieu des autres tribus. Le pays était tranquille, la possession en était assurée à Israël. Les Cananéens, qui n'avaient pas été absorbés par le peuple, avaient été soumis et rendus tributaires. Josué renvoya les tribus qui devaient posséder le pays de Galaad au-delà du Jourdain, aux bords duquel ils élevèrent un autel qui menaça d'amener la guerre civile parmi ce nouveau peuple à peine établi.

(*) *Voy.* au reste ce qui a été dit, au sujet de ces traditions héroïques, à l'article HÉBREUX, T. XIII, p. 566-67. S.

Enfin Josué, sentant sa fin approcher, fit venir tous les chefs des tribus d'Israël, leur rappela ce que l'Éternel avait fait pour eux, leur promit que Dieu continuerait de les aider à s'emparer du pays qu'il leur avait promis, les exhorta à ne pas se mêler aux nations étrangères, mais à garder la loi de Dieu pour les vaincre. C'était en effet l'unité de culte qui faisait la seule force de ces tribus divisées. Le peuple promit de suivre toujours les commandements de l'Éternel, et chacun retourna ensuite à son héritage. Après cela, Josué mourut à l'âge de 110 ans. On l'ensevelit dans les bornes de son patrimoine, à Timnath-Serah, qui est dans la montagne d'Éphraïm, du côté du septentrion de la montagne de Gahas. Après lui, rien n'unissait plus les Israélites; ils s'allièrent aux peuples laissés parmi eux, et leurs conquêtes devinrent rares et difficiles. On voit apparaître encore des hommes qui se mettent à leur tête sous le nom de juges (*voy.* ce mot) ; mais leur pouvoir, né de la force et devant exciter la jalousie des tribus, servait à peine la cause du peuple de Dieu. *Voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 567.

Le livre connu sous le nom de Josué n'est probablement pas de lui. L'historien paraît souvent parler de faits passés depuis longtemps; il rappelle que certaines choses existent encore; il est vrai que ces dernières mentions pourraient n'être que des interpolations, ainsi que le récit de la mort de Josué qui se trouve à la fin. Mais plusieurs noms ou citations appartiennent évidemment à un temps postérieur à Josué; et d'ailleurs ce guerrier de Jéhovah ne semble-t-il pas s'attacher à marquer, par des monuments, les principaux souvenirs de sa puissance, plutôt que par l'écriture ? S'il est dit, au chap. XXIV, v. 26 : « Josué écrivit ces paroles au livre de la loi de Dieu, » cela se rapporte à ce qui précède immédiatement et non pas à tout le livre historique qui nous occupe. Il paraît avoir été puisé dans différentes sources, et ce passage : « Ceci n'est-il pas écrit au livre du juste? » (X, 13) semble en indiquer une de beaucoup antérieure au récit même. *Voy.* HÉBRAIQUES (*lang. et litt.*), T. XIII, p. 552 et 561. L. L.

JOTHAM. L'Écriture fait mention de deux personnages de ce nom : l'un était le plus jeune des fils de Gédéon (*voy.*), qui échappa seul au massacre de sa famille, ordonné par Abimélec. On lui attribue l'un des premiers apologues connus (*voir* le livre *des Juges*, IX, 7 et suiv.).—L'autre Jotham, roi de Juda, est aussi connu sous le nom de *Joathan*, *voy.* Hébreux, T. XIII, p. 570. L. L.

JOUBARBE (*sempervivum*), genre de plantes grasses toujours vertes, dont l'espèce la plus commune croît sur les toits, les vieux murs, dans les lieux pierreux. Ses feuilles sont rafraichissantes, un peu astringentes et très anodines. A l'époque où l'on attribuait de grandes vertus à la joubarbe, dont l'usage est à peu près abandonné aujourd'hui, on faisait valoir l'origine de son nom, dérivé, à ce qu'il paraît, de *Jovis barba*, barbe de Jupiter. Z.

JOUBERT (Barthélemi - Catherine), général en chef de l'armée d'Italie, naquit, le 14 avril 1769, à Pont-de-Vaux (Ain), où son père occupait une place dans la magistrature. Ses premières années décelèrent en lui le goût des armes : à l'âge de 15 ans, il abandonna la maison paternelle pour s'enrôler dans un régiment d'artillerie; mais son père, qui le destinait au barreau, lui fit quitter le service et continuer ses études. Quand la révolution française éclata, Joubert suivait les cours de droit à l'université de Dijon; il embrassa chaudement les principes des constituants et s'adonna tout entier à l'étude de l'art de la guerre et aux exercices militaires.

Engagé volontaire et grenadier, en 1791, il parcourut rapidement les grades inférieurs; lieutenant, en 1793, il défendit vaillamment, avec 30 grenadiers, une redoute du col de Tende contre 500 Piémontais : accablé par le nombre et manquant de munitions, il fut fait prisonnier de guerre. On l'amena devant le roi de Sardaigne, et il répondit aux questions de ce monarque avec la brusquerie républicaine : aussi fut-il traité plus durement que l'on n'était disposé à le faire par l'admiration qu'avait excitée sa belle défense. Cependant, il fut renvoyé sur parole, revint dans son pays, et, témoin des excès commis dans le département de l'Ain par le conventionnel Albitte, il dénonça dans les clubs la conduite du proconsul et de ses agents, et chercha même à le faire arrêter.

Nommé adjudant général, en 1794, et envoyé à l'armée d'Italie, Joubert reçut l'ordre, en juillet, de s'emparer, avec 2,000 hommes, du camp retranché de Malagno, défendu par 4,000 Hongrois: il attaqua la position avec une rare intrépidité, et ne renonça à son entreprise qu'après avoir perdu 56 officiers et 450 hommes. En 1795, son nom ne se trouva pas compris sur la liste des adjudants généraux en activité de service; mais Kellermann, qui avait apprécié son mérite, le fit réintégrer. Joubert ne tarda pas à être nommé chef de brigade (colonel), et il conquit sur le champ de bataille de Loano le grade de général.

En 1796, il commandait une brigade de cette armée d'Italie que Bonaparte conduisit de victoire en victoire jusqu'au cœur de l'Autriche. Il se distingua à Montenotte, franchit l'un des premiers les retranchements ennemis à Millesimo, contribua à faire mettre bas les armes au corps du général autrichien Provera, et prit une part glorieuse à cette série de combats et de batailles qui forcèrent le roi de Sardaigne à demander la paix. Bonaparte, dans ses rapports, disait de Joubert : « Il est tout à la fois grenadier par son courage et général par ses talents et ses connaissances militaires. » Sa conduite à Lodi, à Milan, à Vérone, où il entra le premier; sa brillante attaque du col de Campione, entre l'Adige et le lac de Garda; sa belle défense du défilé important de la Corona, où, pendant toute une journée, il tint tête à l'armée de Wurmser; sa coopération active aux victoires de Fano, de Lonado, de Castiglione, firent connaître à la France les belles qualités militaires de Joubert, et lui valurent le grade de général de division. Les fatigues de la campagne et quelques légères blessures altérèrent sa santé et l'obligèrent à prendre quelques jours de repos à Brescia.

En janvier 1797, à l'époque où le feld-maréchal Alvinczy déboucha du Tyrol avec une seconde armée autrichienne,

Joubert occupait avec sa division le Monte-Baldo. Attaqué le 12 janvier, il résista vigoureusement, prit position à Rivoli et demanda ensuite du secours à Bonaparte. Celui-ci, dirigeant son armée sur Rivoli, arrive de nuit près de Joubert, reconnaît la position de l'ennemi et trace à l'instant même le plan admirable qui doit lui assurer la victoire. Il ordonne à Joubert, qui n'occupait plus le plateau de Rivoli que par une arrière-garde, de reprendre l'offensive sans attendre le jour, de se rendre maître de tout le plateau, et de repousser l'ennemi aussi loin que possible. La bataille s'engage : les diverses colonnes d'Alvinczy sont successivement battues; Joubert y déploie sa brillante valeur; son cheval est tué sous lui; il se relève plus terrible, saisit un fusil, s'élance à la tête des grenadiers avec tant de rapidité que l'on crut un instant toute l'armée autrichienne prisonnière. Le lendemain de la victoire, l'impétueux Joubert se met à la poursuite de l'ennemi, l'empêche de se rallier et lui fait un grand nombre de prisonniers; il se porte dans le Trentin, occupe Trente et prend position sur le Lawis.

L'Autriche avait enfanté de nouvelles armées qui menaçaient d'entrer en Italie par le Tyrol et le Frioul. Bonaparte confie au général Joubert le commandement de l'aile gauche de son armée; il lui donne l'ordre de se maintenir derrière le Lawis et de tenir tête aux généraux Kerpen et Loudon, tandis qu'avec l'aile droite lui-même passera la Piave, battra les Autrichiens (victoire du Tagliamento) et marchera sur Klagenfurth. Le 20 mars, Joubert reçoit l'ordre de forcer l'ennemi, de le rejeter au-delà du Brenner et d'opérer à Spital, par le chemin des montagnes, sa réunion avec l'aile droite de l'armée. Il franchit aussitôt de vive force le Lawis, remporte la victoire de Saint-Michel sur le général Kerpen, lui tue 2,000 hommes, lui fait 3,000 prisonniers, bat et défait le général Loudon entre Neumark et Tramin. Le 24 mars, à Clausen, il rencontre une première division autrichienne venant de l'armée du Rhin, derrière laquelle le général Kerpen s'était rallié; elle occupait une position qui paraissait inexpugnable : Joubert n'hésite pas à l'attaquer. Les Français franchissent des rochers inaccessibles du haut desquels ils lancent des blocs de pierres énormes; l'ennemi perd l'avantage de sa position ; il est forcé de battre en retraite. Le 28 mars, Joubert attaque de nouveau, à Mittenwald, le général Kerpen, renforcé d'une seconde division de l'armée du Rhin, le bat pour la troisième fois et le rejette au-delà du Brenner. Inspruck est menacé; mais Joubert marche par le Putersthal aux sources de la Drave, et opère, le 8 avril, à Villach, sa jonction avec Bonaparte, traînant à sa suite 7,000 prisonniers, quelques pièces de canon et des drapeaux ennemis. Son arrivée fit une sensation d'autant plus vive qu'on avait eu des inquiétudes sur l'issue de ses opérations à travers les montagnes et au milieu d'un peuple insurgé et brave. Les succès de Joubert hâtèrent la signature des préliminaires de paix de Léoben.

Alors Joubert eut l'honorable mission de porter à Paris les drapeaux pris à l'ennemi. Pendant son séjour dans la capitale, il fixa l'attention du gouvernement et des partis, qui tous cherchèrent à se l'attacher. Nommé commandant en chef des troupes françaises en Hollande, il seconda, par ordre du Directoire, les projets du général Daendels, et porta un coup mortel au parti démocratique en organisant le gouvernement sur de nouvelles bases. Il prit ensuite le commandement de l'armée de Mayence, et, en octobre 1798, il remplaça Brune, général en chef de l'armée d'Italie. Joubert intervint dans les querelles que la république Ligurienne suscita au Piémont, et il se fit remettre la citadelle de Turin, qu'il se hâta de garnir d'artillerie. La guerre paraissant de jour en jour plus imminente entre la France et l'Autriche, il importait de se défaire du gouvernement royal du Piémont, hostile à la France : Joubert aida le parti républicain à s'emparer des places de Novarre, Alexandrie, Suze, Chivasco, et amena le roi de Sardaigne à signer son abdication. *Voy.* GROUCHY.

Le Directoire, cherchant alors à mettre un frein au pouvoir discrétionnaire dont les généraux en chef, à l'exemple de Bonaparte, s'étaient emparés, envoyait dans

les pays conquis des commissaires spéciaux. Joubert, comme la plupart des généraux, ne voulut point se soumettre aux arrêtés du gouvernement et donna sa démission.

Une nouvelle coalition (1799) se forme contre la France, dont les armées cessent d'être victorieuses en Europe. Des dissensions éclatent au sein du gouvernement; la révolution du 30 prairial a lieu (*voy.* DIRECTOIRE, T. VIII, p. 284 *). Le parti conservateur, sentant le besoin d'être soutenu par une haute réputation militaire, jeta les yeux sur le général Joubert, après le refus de Moreau (*voy.*); et comme son nom ne paraissait pas encore assez populaire, on lui confia le commandement de l'armée d'Italie, où il devait trouver occasion de s'illustrer. Comme il resta un mois entier à Paris après sa nomination, ce retard donna le temps aux alliés de s'emparer de Mantoue, de Turin et des principales places fortes de l'Italie. Moreau, qui avait ordre de ne rien entreprendre avant l'arrivée de son successeur, s'était mis sur la défensive. Avant de partir, Joubert dit à la jeune femme qu'il venait d'épouser : « Tu me reverras mort ou victorieux. »

Joubert, arrivant en Italie, dans les premiers jours d'août 1799, avec l'intention bien prononcée de livrer bataille le plus tôt possible, concentra son armée, forte de 34,000 hommes, sur les hauteurs en arrière de Novi; il ignorait encore la reddition de Mantoue et il croyait Souvorof occupé au siége de Tortone; mais il ne tarda pas à se convaincre que la grande armée austro-russe aux ordres de ce chef s'avançait dans les plaines de Novi. Le 14 août, à la vue de ces longues colonnes ennemies se déroulant sous ses yeux, une indécision funeste s'empare de Joubert; il ne sait s'il doit combattre ou se retirer dans les gorges des Apennins; l'état d'incertitude où il est plongé l'affecte, il dit aux généraux Pérignon et Saint-Cyr (*voir* les Mémoires de ce dernier) qu'il ne s'était jamais vu d'une telle faiblesse, lui qui avait été plus d'une fois utile par ses conseils au général Bonaparte dans les moments les plus difficiles; qu'il ne concevait pas d'où provenait l'extrême irrésolution d'où il ne pouvait sortir. A dix heures du soir, Joubert n'avait encore pris aucun parti; il se laissa persuader que Souvorof ne tenterait rien contre lui le lendemain; mais le 15 août, à la pointe du jour, les Russes attaquèrent la gauche de l'armée française. Joubert s'y porta; il ne put plus douter, en voyant les mouvements de l'ennemi, que ce ne fût le commencement d'une bataille. Sans nécessité, il se jeta témérairement au milieu des tirailleurs: une balle l'atteignit au cœur, et l'armée fut ainsi privée de son chef. Moreau avait heureusement différé son départ : il reprit aussitôt le commandement, et rendit encore glorieux pour les Français la défaite de Novi. *Voy.* ce mot.

La mort de Joubert, dont les circonstances ne furent pas bien connues, consterna ceux qui, en l'absence de Bonaparte, avaient fondé leurs espérances sur son caractère vraiment héroïque; mais il est douteux qu'il les eût jamais réalisées. « Il était fait, a dit Napoléon, pour arriver à une grande renommée militaire; mais il n'avait pas encore acquis toute l'expérience nécessaire. » Devenu premier consul, Bonaparte fit déposer les restes mortels de Joubert près de Toulon, dans l'ancien fort La Malgue, aujourd'hui fort Joubert. Son pays natal lui a érigé une statue. C. A. H.

JOUFFROY (THÉODORE-SIMON), membre de la Chambre des députés et du Conseil royal de l'instruction publique, est né aux Pontets, petit village des montagnes du Jura (département du Doubs), le 7 juillet 1796. Il commença ses études à Lons-le-Saulnier, et les termina au lycée de Dijon. En 1813, il fut appelé à l'École normale; mais l'invasion des armées étrangères retarda, jusqu'au mois de juin 1814, l'admission du jeune rhétoricien dans cette école, où il se livra dès lors, sous la direction de M. Cousin, à l'étude de la philosophie. En 1816, M. Jouffroy fut reçu docteur, après avoir soutenu deux thèses remarquables, l'une *sur le beau et le sublime*, et l'autre *sur la causalité*. Néanmoins, il sollicita et obtint la permission de passer une troisième année à l'école, et il y fut chargé de répéter à

(*) En cet endroit cité, il faut lire 30 prairial, au lieu de 20 prairial. Ce fut le 18 juin 1799. S.

ses condisciples le cours de philosophie que M. Thurot professait à la Faculté. Il fut reçu agrégé dans les premiers mois de 1817; M. Royer-Collard, alors président de la commission de l'instruction publique, le nomma en même temps maître de conférences à l'École normale et suppléant à la chaire de philosophie du collége Bourbon. M. Jouffroy occupa ces deux places jusqu'en 1821, où la faiblesse de sa santé le força de résigner la suppléance, et, en 1822, la suppression de l'École normale lui fit perdre l'autre place. En butte, dès ce moment, aux défiances du pouvoir, M. Jouffroy ouvrit chez lui des cours particuliers, qui furent très suivis, et d'où sortit le premier noyau des rédacteurs du *Globe*. Toutes les branches de la philosophie, la psychologie, la morale, l'æsthétique, la philosophie de l'histoire, fixèrent successivement l'attention du jeune professeur, et sur tous ces points essentiels, il établit avec netteté les bases de sa doctrine. En 1824, M. Jouffroy fonda, de concert avec MM. Dubois et Damiron, le journal *le Globe*, qui comptait en outre, parmi ses rédacteurs, MM. Duchâtel, Vitet, Ch. de Rémusat, Magnin, Sainte-Beuve, etc. M. Jouffroy publia dans ce journal de nombreux articles sur divers sujets de philosophie, d'histoire et de littérature, jusqu'au mois d'août 1830, où *le Globe* devint l'organe des idées saint-simoniennes. Au mois de janvier 1829, M. Jouffroy était rentré dans l'enseignement ; il avait été appelé à la Faculté des lettres de Paris comme suppléant de M. Milon, professeur d'histoire de la philosophie ancienne. Après la révolution de 1830, M. Cousin ayant succédé à M. Milon, M. Jouffroy succéda lui-même à son premier maître, en qualité d'adjoint de M. Royer-Collard dans la chaire d'histoire de la philosophie moderne. A la même époque, M. Jouffroy fut réintégré dans ses anciennes fonctions de professeur de philosophie à l'École normale. En 1832, le collége de France le présenta pour remplacer Thurot, et en 1833, l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) l'appela dans son sein. Un voyage en Italie (1835) devait raffermir la santé altérée de M. Jouffroy; mais après son retour encore, elle l'empêcha d'occuper sa chaire du Collége de France, et il s'en démit en 1837. La même année, il fut nommé professeur titulaire à la Faculté, en remplacement de La Romiguière (*voy.*). Sa santé le força encore d'interrompre son cours, et enfin lorsque M. Cousin fut appelé au ministère de l'instruction publique, il désigna M. Jouffroy (1840) pour le remplacer dans le Conseil royal de l'Université.

M. Jouffroy avait été, en 1831, élu député de Pontarlier (Doubs), et il n'a pas cessé, depuis cette époque, de représenter cet arrondissement dans la Chambre, à la tribune de laquelle il apporta des opinions fermes, bien étudiées et rendues avec une netteté remarquable. Ses discours ont plus d'une fois excité l'attention publique. On se rappelle que, nommé rapporteur du projet de loi qui ouvrait un crédit de 10 millions destinés à augmenter les forces maritimes de la France dans le Levant (juin 1839), il exposa avec non moins de vigueur que de clarté la politique qu'elle devait suivre dans cette question, en déclarant pour elle que, quoi qu'il arrivât en Orient, la France n'admettrait pas qu'il pût en résulter pour personne une cause d'agrandissement. Après la fin déplorable de cette affaire, et presque à l'ouverture de la session de 1841, nommé rapporteur du projet de loi sur les fonds secrets que demandait le nouveau ministère du 29 octobre 1840 (*voy.* SOULT et GUIZOT), il engagea la Chambre à donner sa confiance à ce ministère, en blâmant la politique au dedans comme au dehors de celui du 1er mars (*voy.* THIERS). En même temps, il proclama la nécessité d'une majorité compacte dans la Chambre et d'une répression sévère des délits politiques dans la société, et recommanda le maintien de la législation de septembre, aussi bien que celui de la législation électorale. Ces deux rapports, développés ensuite dans de lumineux discours, firent une vive impression sur la Chambre; ils mirent l'orateur aux prises avec les partis, et lui concilièrent en revanche de nombreux suffrages dans le public éclairé.

Indépendamment de ces travaux parlementaires, on doit à M. Jouffroy une

série de publications dont nous devons faire connaître au moins les principales. D'abord parurent les *Esquisses de philosophie morale*, par Dugald-Stewart, qu'il avait traduites à l'École normale et qu'il fit précéder d'une introduction remarquable (Paris, 1826, in-8°; 3e édit., 1841). Elles furent suivies, en 1828, des *Œuvres* complètes de Reid : à la traduction des divers ouvrages du philosophe écossais, étaient joints des extraits des leçons professées par M. Royer-Collard sur les mêmes sujets, et le 6e volume, qui parut en 1836 et acheva cette publication, contient une préface aux œuvres de Reid, par M. Jouffroy, des notices biographiques sur les différents philosophes de l'école écossaise, et la traduction de la vie de Reid par Dugald-Stewart. Ses *Mélanges philosophiques* (Paris, 1833, in-8°; 2e édit., 1838) renferment les articles les plus importants que M. Jouffroy publia sous la Restauration, soit dans le *Globe*, soit en divers recueils périodiques ou encyclopédiques, et la première leçon de son cours sur la destinée humaine. Les leçons professées à la Sorbonne par M. Jouffroy, recueillies par des sténographes, ont été mises en ordre et publiées par lui sous le titre de *Cours de droit naturel* (Paris, 1834-35, 2 vol. in-8°). Ces deux premiers volumes contiennent les prolégomènes du droit naturel; le troisième, qui est annoncé, donnera le système de morale propre à l'auteur. Dans cet ouvrage, d'après lequel M. Jouffroy doit principalement être jugé comme philosophe, il établit l'existence d'une loi morale et son principe, en définit les diverses applications, et passe en revue les systèmes mystique, panthéiste, égoïste, sentimental, qui ont nié la loi morale, ainsi que les systèmes rationnels qui ne l'ont pas envisagée sous son vrai point de vue. Enfin M. Jouffroy a écrit sur diverses questions de politique extérieure. Ses articles *sur les États-Unis d'Amérique* dans la *Revue des Deux-Mondes* (1832); *de la politique de la France en Afrique* (1838), méritent encore de fixer l'attention. Nommons ensuite son *Mémoire sur la distinction de la psychologie et de la physiologie* (*id.*), et ses *Fragments d'une histoire de la révolution grecque* (1835). Notre *Encyclopédie* lui doit les articles des philosophes ioniens : ANAXAGORE, ANAXIMANDRE, ANAXIMÈNE, ARCHÉLAUS, DIOGÈNE d'APOLLONIE et HÉRACLITE.

La philosophie écossaise a été sa plus vive préoccupation, et l'objet des plus importants travaux de M. Jouffroy. Par les qualités et la tournure particulière de son talent, il offre plus d'un lien de parenté avec le chef de cette école, Thomas Reid. Chez tous deux on retrouve ce tact sûr, cette étendue de coup d'œil, cette intime pénétration des objets, qui les embrasse, les analyse et les éclaire jusqu'à leurs éléments les plus obscurs et les plus fugitifs. Mais M. Jouffroy n'a pas été simplement le continuateur, l'interprète docile de Reid et de Dugald-Stewart. Dans sa préface aux œuvres de ses deux prédécesseurs, en même temps qu'il éclaire et rend sensibles à tous les yeux les traits caractéristiques de la philosophie écossaise, il en démêle les imperfections, en découvre les lacunes, et s'efforce de les combler. C'est ainsi qu'il fixe le sens de ses définitions encore vagues, qu'il limite avec précision l'objet de la psychologie, et énumère le nombre des sciences dont elle renferme et doit donner la solution. C'est dans ce travail d'organisation de la psychologie et des sciences qui lui sont subordonnées, que consiste l'œuvre originale de M. Jouffroy. En classant tous les phénomènes de la nature humaine sous trois chefs distincts, *psychologiques*, *physiologiques* et *mixtes*, M. Jouffroy a, par cela même, établi quels sont ceux qui relèvent de la psychologie ou de la physiologie, ou de toutes deux à la fois; et conséquemment quelle est la compétence relative de chacune de ces deux sciences. Ainsi se trouve renversée l'opinion de Cabanis (*voy.*) et de l'école matérialiste, qui, voyant dans la matière tout l'homme, refusait d'y reconnaître un principe un et spirituel, indépendant des opérations matérielles. Car s'il existe, et c'est ce que M. Jouffroy a démontré jusqu'à l'évidence, s'il existe en nous des phénomènes que la physiologie ne peut atteindre et dont elle ne saurait rendre compte, ces phénomènes sont évidemment d'une autre nature et

procèdent d'un autre principe que les phénomènes matériels. C'est en partant de cette donnée, que M. Jouffroy explique et réfute les causes de la double erreur qui entraîna les matérialistes et les spiritualistes exclusifs à nier finalement, ceux-ci l'existence de l'âme, et ceux-là l'existence de la matière. Les uns et les autres n'avaient étudié qu'un ordre de phénomènes, n'avaient interrogé qu'une face de la réalité phénoménale; et de cette considération exclusive, incomplète, ils ont déduit un système de vues et d'idées philosophiques faux et incomplet comme elle. Tout au contraire, M. Jouffroy, d'accord en cela avec le sens commun, reconnaît expressément dans l'homme deux natures de phénomènes, les uns physiologiques et qui tombent sous les sens, les autres psychologiques dont nous avons conscience, et dont le psychologue doit se proposer l'étude et la constante observation. M. Jouffroy, de même que les philosophes écossais, pense que la seule base possible, incontestable, de la philosophie, réside dans la psychologie, c'est-à-dire dans l'étude approfondie des phénomènes de conscience. Or, pour les connaître, il faut les observer. Il faut enfin substituer aux conceptions *à priori*, aux vaines méthodes de l'hypothèse et de l'analogie, qui n'ont produit que des systèmes, la méthode de l'observation dont les sciences physiques se sont emparées, et qui leur a fait faire, depuis Bacon, de si rapides progrès. C'est par l'emploi de la même méthode que la science philosophique, comme les sciences physiques, pourra enfin se constituer, et arriver à des résultats également sûrs, également incontestables. M. Jouffroy ne se dissimule pas les périls, les nombreux obstacles de ce mode d'observation; mais il ne les croit pas insurmontables aux expériences patientes, minutieuses, réitérées du psychologue. D'ailleurs, l'histoire de la philosophie peut être, à son avis, d'un merveilleux secours pour les progrès et la sûreté de la science psychologique. Car, dit-il (et en cela consiste l'éclectisme particulier de M. Jouffroy, parfaitement défini dans son article intitulé: *De la philosophie et du sens commun*), aucune philosophie ne s'est totalement trompée. Seulement chacune n'a, jusqu'à ce jour, compris qu'une des faces de la question, entrevu et défini qu'un des côtés de la vérité. Et c'est pourquoi le sens commun, qui a vaguement la conscience de tous les éléments du vrai, n'a répudié aucune de ses croyances, et a repoussé également les prétentions exclusives de toutes les philosophies. Aujourd'hui donc, prenant pour base ces croyances du sens commun, vraies puisqu'elles ont leur principe dans la conscience, la philosophie doit les comprendre, les pénétrer toutes, pour obtenir la pleine manifestation de la vérité. Aux résultats de l'observation directe elle peut joindre, pour arriver plus rapidement à son but, l'étude de l'histoire des philosophies sur les points spéciaux qui les ont successivement occupées. La psychologie une fois faite, la science de l'esprit humain sera constituée, puisque toutes les questions qui se rattachent à la nature spirituelle de l'homme y trouveront leur solution logique et définitive.

Telles sont les principales idées, qu'à la suite des philosophes écossais, M. Jouffroy a de nouveau posées et plus précisément formulées. C'est en les appliquant qu'il nous a donné de précieuses analyses psychologiques sur *les facultés de l'âme*, sur *l'amour*, sur *l'amitié et l'amour de soi*, *le sommeil*, etc. En procédant du point de vue psychologique, M. Jouffroy a examiné aussi différentes questions de morale et d'æsthétique, et tracé les règles de la philosophie de l'histoire. Malheureusement ses leçons *sur le beau* n'ont pas été recueillies; et en morale, comme nous l'avons dit plus haut, les idées de M. Jouffroy attendent encore leur complément. AL. D-I.

JOUG (du latin *jugum*, dérivant du grec ζυγὸν, plus tard ζυγός). C'est une pièce de bois avec laquelle on attelle les bœufs à la charrue ou aux voitures (*voy.* ATTELAGE); elle passe au-dessus de leur front et s'attache à leurs cornes.

Dans l'histoire, le mot *joug* a une signification différente.

A l'exemple des anciens peuples italiens, les Romains faisaient *passer sous le joug*, c'est-à-dire sous une espèce de porte basse, formée de deux piques fichées en terre et jointes par une troisième qui les surmon-

tait horizontalement, les ennemis qu'ils avaient vaincus à la guerre. Eux-mêmes avaient été soumis à cette cérémonie ignominieuse dans la guerre des Samnites, aux Fourches Caudines (*voy.* Caudium). Des jugements criminels appliquaient aussi la même flétrissure : dans ce cas, celui qui était condamné à cette humiliation devait passer sous deux poteaux surmontés d'une espèce de linteau.

Le mot *joug*, emprunté au harnais des bœufs, est passé dans le langage figuré, pour désigner une certaine servitude. Z.

JOUKOFSKII (Vassilii-Andréiévitch), poëte russe d'un talent remarquable, est né à Toula, en 1783. Après avoir reçu, au collége des nobles dépendant de l'université de Moscou, une bonne éducation classique, il alla s'établir à Saint-Pétersbourg, et ne tarda pas à y prendre un rang distingué dans un cercle d'hommes de lettres qu'une longue communauté d'efforts pour la gloire poétique de leur patrie unissait dès lors. La Russie doit beaucoup à ces hommes qui se sont appliqués à la faire participer aux trésors de l'intelligence acquis par les autres nations, en lui apprenant en même temps à connaître les richesses de son propre fonds, à les développer par une culture soutenue, à garder l'énergie native et la féconde souplesse de son caractère particulier, à choisir avec discernement entre les modèles étrangers, et à se montrer, en imitant, capable de créer à son tour.

Avant de s'adonner presque exclusivement à la poésie, M. Joukofskii avait traité, en prose, un assez grand nombre de sujets. Dans sa traduction de *Don Quichotte*, il est clair, piquant, animé; dans ses *Nouvelles* et ses morceaux de critique, il réunit beaucoup d'exactitude dans les idées à un pathétique naturel et vrai. Il servit comme volontaire dans la mémorable campagne de 1812. Les *Odes* patriotiques que lui inspirèrent les grands événements de cette lutte qui a décidé du sort de la Russie et changé la face de l'Europe, produisirent une impression extraordinaire dans toutes les classes de la société russe, et contribuèrent au mouvement national qu'elles célébraient. Ces poésies ont été rassemblées dans un volume intitulé : *Le chantre dans le camp russe*. De retour dans le monde paisible de l'étude et de l'imagination, M. Joukofskii devint membre de l'Académie impériale Russe (qu'il ne faut pas confondre avec l'Académie impériale des Sciences), puis conseiller de cour et lecteur de l'impératrice; les honneurs, en allant le chercher dans sa retraite, n'altéraient rien de la simplicité affectueuse de son caractère, ne diminuaient rien de son ardeur pour le travail. Les ballades de M. Joukofskii, en grande partie originales, en partie traduites des meilleurs lyriques allemands, portent l'empreinte d'un goût très vif pour les beautés étincelantes de l'école romantique; mais il y unit un respect délicat pour toutes les croyances générales et consolantes qui forment le meilleur patrimoine de l'humanité.

Gœthe, Schiller et Hebel (*voy.*) sont les auteurs favoris de M. Joukofskii; sa traduction de la tragédie *Die Jungfrau von Orleans* a, dans la langue russe, le mérite que les Anglais admirent dans la version de *Wallenstein*, par Coleridge. Le mètre employé par M. Joukofskii dans la composition de ce drame est plus vif, plus simple, mieux approprié au dialogue, que les vers alexandrins précédemment usités en Russie, à l'exemple de la poésie française, pour les pièces de théâtre du genre héroïque et même pour la haute comédie. M. Joukofskii tient aussi, comme auteur élégiaque, un rang distingué parmi les écrivains de notre temps. En 1816, ses *Œuvres poétiques* formaient déjà 4 vol. qui ont été réimprimés en 1824.

Depuis cette dernière époque, la sphère de M. Joukofskii s'est considérablement agrandie, mais ne l'a pas empêché de fournir au recueil périodique intitulé l'*Étoile polaire* (*Sévernaïa Zviezda*) des compositions lyriques d'un grand prix. Nommé conseiller d'état, et plus tard conseiller privé, il a été chargé d'une part importante dans l'éducation du grand-duc Alexandre Nicolaïévitch, héritier présomptif du trône de Russie. Dans cette position, M. Joukofskii a pu mettre au service de l'avenir les résultats de ses méditations et les élans d'un cœur ferme autant que généreux. On trouve l'expression de ces qualités dans le mor-

ceau intitulé : *Souvenirs de l'inauguration de la colonne d'Alexandre**. Le style de cette composition est noble et brillant. La traduction en vers russes de l'*Ondine*, du baron de Lamotte-Fouqué, est le dernier, et peut-être le plus gracieux des ouvrages de M. Joukofskii, qui, au milieu du fracas des événements et du mouvement des cours, a su nourrir en lui les idées spiritualistes, et trouver toujours, sur les cordes de sa lyre, des sons purs et harmonieux imprégnés de cette mélancolie naturelle à l'homme qui, ange déchu, n'oublie pas sa céleste origine. C. DE C-C-T.

JOUR (du latin *jubar*, éclat lumineux des astres, ou plutôt de *dies*, *diurnum*, dont les Italiens avaient fait *giorno*), *voy.* ANNÉE, CALENDRIER et CHRONOLOGIE. On appelle jour *naturel* le temps pendant lequel le soleil achève sa révolution complète d'orient en occident, ou le temps écoulé entre deux midis consécutifs, c'est-à-dire le temps qu'il faut au soleil pour reparaître au même méridien. Quelques peuples, comme les Assyriens et les Juifs, ont pris le commencement du jour naturel au lever du soleil; d'autres l'ont pris au coucher, comme en Bohême, en Italie, etc.; plus généralement, comme en France et dans presque tous les états européens, le jour commence à minuit, et l'intervalle compris entre deux minuits consécutifs forme le jour *civil*. Les astronomes et les navigateurs préfèrent commencer le jour à midi, parce que le passage du soleil au méridien est un phénomène facile à observer : c'est là le jour *astronomique* ou jour *vrai*. Comme la terre ne met pas toujours le même temps à parcourir les différents arcs de son orbite, par suite de perturbations qui résultent de sa distance au soleil, de l'obliquité de l'écliptique et des attractions des corps du système solaire, il s'ensuit que le jour vrai varie beaucoup dans une année; c'est pourquoi les astronomes ont pris le temps que la terre met à parcourir son orbite entière (l'année) pour le diviser en jour *moyen*, qui est toujours d'égale durée : c'est ce jour que doivent marquer les horloges bien réglées; c'est lui qui règle tout notre comput chronologique. Il se divise généralement en 24 heures égales entre elles, les heures en 60 *minutes*, les minutes en 60 *secondes*, etc. Malgré quelques essais, le système décimal attend encore son application dans la mesure du temps.

(*) En prose, Saint-Pétersbourg, 1834.

On donne le nom de jour *artificiel* au temps, opposé à la nuit, pendant lequel le soleil, au-dessus de l'horizon, nous envoie sa lumière : on sait qu'il varie dans nos climats en raison inverse de la nuit qui est d'autant plus courte qu'il est plus grand; deux fois par année, seulement, le jour et la nuit se trouvent d'égale longueur, aux équinoxes (*voy.*).

Le jour *sidéral* est celui qu'on observe par le passage d'une étoile au même méridien. Le mouvement de la terre sur son axe s'accomplissant dans des temps toujours parfaitement égaux, le jour sidéral est invariablement de 23 h. 56′ 4″ du temps moyen. La lune met un peu plus de temps à revenir au même méridien; le jour *lunaire* moyen est de 24 h. 54′ de notre temps civil. L. L.

JOURDAIN. Ce fleuve de Palestine (*voy.*) ou de Judée a deux sources, peu distantes l'une de l'autre, au pied des montagnes de l'Anti-Liban, près de Césarée. L'une de ces sources s'appelait *Jor* et l'autre *Dan*. Réunies, elles forment le Jourdain (Jor-Dan), qui, dans la direction du sud, traverse le petit lac Samochonite, et de là descend vers la mer de Galilée ou lac de Génézareth (*voy.* TIBÉRIADE). Après l'avoir aussi traversé, il continue son cours, toujours vers le sud, dans toute la longueur de la vallée appelée Αὐλών, ou *Magnus campus*, et se jette enfin dans le lac Asphaltite ou mer Morte (*voy.*). La distance des sources du Jourdain au lac de Génézareth est d'environ 48 kilom., et de sa sortie de ce lac à son embouchure dans la mer Morte on en compte près de 92. Entre ces deux lacs, la largeur moyenne du fleuve varie de 33 à 100 mètres. Ses eaux sont limpides et excellentes, excepté lorsqu'elles sont troublées par les torrents qui y affluent avec violence au printemps, excepté aussi aux approches de la mer Morte qui lui communique un goût saumâtre. Sous la conduite de Josué (*voy.*), les Israélites la passèrent à la hauteur de Jéricho, non loin de son embou-

chure. C'est dans ses eaux que Naaman, prince assyrien, fut guéri de la lèpre. Enfin, Jésus-Christ (*voy.*), en y recevant le baptême, a communiqué à ce fleuve des prophètes et de l'Évangile son titre le plus glorieux à la vénération du monde chrétien*. F. D.

JOURDAN (Jean-Baptiste, comte), maréchal et pair de France, naquit, le 29 avril 1762, à Limoges, où son père exerçait la chirurgie. A l'âge de 16 ans, il s'engagea dans le régiment d'Auxerrois infanterie, et fut du nombre des Français qui, passant l'Atlantique, contribuèrent à l'émancipation de l'Amérique du nord. Il puisa dans ce pays des sentiments d'un pur patriotisme dont il ne se départit jamais, et il y acquit une expérience de la guerre dont la France ne tarda pas à profiter.

Jourdan était rentré dans ses foyers, lorsque la révolution française éclata. Il en embrassa avec chaleur les principes. Nommé, en 1790, capitaine de chasseurs de la garde nationale de Limoges, et l'année suivante chef du 2e bataillon des volontaires du département de la Haute-Vienne, il servit en cette qualité à l'armée du Nord sous Dumouriez, et s'y distingua; les représentants du peuple, qui surent apprécier ses services et son mérite, le promurent, le 27 mars 1793, au grade de général de brigade, et le 30 juillet, à celui de général de division. A la bataille d'Honschoote (*voy.*), où les deux armées s'abordèrent de front, Jourdan commandait au centre : c'est là que se fit le principal effort; le général y fut blessé à la tête de ses troupes, mais l'ennemi fut mis en déroute. Le revers de Courtray, que le général Houchard expia sur l'échafaud, suivit de près la victoire d'Honschoote. Le commandement en chef de l'armée du Nord, devenu vacant, fut offert à Jourdan : il hésita à accepter, non par crainte, mais par modestie. Cependant, sous ses ordres, la discipline reprit de la force; l'armée du Nord apprit à manœuvrer, et l'on cessa de se porter en aveugle sur l'ennemi. Une première attaque infructueuse faite sur Wattignies (15 octobre 1793) apprit à Jourdan que ce village était le point décisif. Dans la nuit, il renforça son aile droite et refusa sa gauche : ce mouvement, que le général ennemi ignora, eut les plus heureux résultats; le 16, Wattignies est enlevé et toute la ligne ennemie prise à revers. Il est vrai de dire que Carnot (*voy.*), alors ministre de la guerre, se trouvait près de Jourdan et l'aida de ses conseils.

La Convention voulait que l'armée du Nord poursuivît ses opérations malgré la rigueur de la saison. Jourdan, à la tête d'une armée mal équipée, mal armée, plus mal habillée encore, sans solde, et qu'il voulait fortement reconstituer, osa faire des représentations : on suivit ses conseils, mais on le destitua, et sans l'intervention de Carnot et des représentants du peuple près de l'armée du Nord, il eût payé de sa tête sa désobéissance.

Jourdan s'était montré général trop habile pour qu'on le laissât longtemps en non activité. Dès le mois de mars 1794, on lui confia le commandement de l'armée de la Moselle. Au début de la campagne, il défit complétement un corps autrichien à Arlon, et il se porta ensuite rapidement sur Charleroi. Placé alors à la tête d'une armée de 78,000 combattants, qui prit le nom d'armée de Sambre-et-Meuse, Jourdan gagna, le 26 juin 1794, la mémorable bataille de Fleurus (*voy*), victoire que l'on peut attribuer à ses sages dispositions et à l'emploi d'une réserve qu'il sut se ménager. L'armée de Sambre-et-Meuse, poursuivant ses succès, repoussa les alliés au-delà de la Roër, s'empara de Mons, de Bruxelles, de Namur, de Liége, reprit les places de Landrecies, du Quesnoy, de Condé, de Valenciennes. Enfin, Jourdan attaqua les alliés fortement retranchés au-delà de la Roër, gagna, le 2 octobre, la bataille qui porte le nom de cette rivière, et força l'ennemi à repasser le Rhin. Les victoires de l'armée de Sambre-et-Meuse et la prise de Maëstricht et de Luxembourg assurèrent pour de longues années la rive gauche du Rhin à la France.

En septembre 1795, Jourdan effectua de vive force et en présence de l'enne-

(*) L'eau du Jourdain, comme on sait, a servi au baptême du duc de Bordeaux et plus récemment à celui de la princesse royale d'Angleterre, fille de la reine Victoria. S.

mi le passage du Rhin. Ce beau fait d'armes servira longtemps de modèle aux dispositions à prendre pour assurer le passage d'un grand fleuve sous le feu de l'ennemi. L'inaction de Pichegru qui commandait l'armée de Rhin-et-Moselle paralysa les succès de Jourdan, et le força de repasser le Rhin. Après une courte mais brillante campagne dans le Hundsruck (*voy.*), Jourdan conclut un armistice avec le général autrichien Clairfayt.

La campagne de 1796, si glorieuse pour l'armée d'Italie, commença aussi sous d'heureux auspices pour l'armée de Sambre-et-Meuse. Après avoir passé une première fois le Rhin pour attirer l'ennemi à elle et favoriser le passage de Moreau à Kehl, démonstration qui réussit, elle revint sur la rive droite. Le 2 juillet 1796, elle força de nouveau le passage du Rhin à Neuwied, s'empara de Francfort et s'avança jusqu'à Wurtzbourg; mais, par suite de la mauvaise direction que le gouvernement avait donnée aux armées de Moreau et de Jourdan, ce dernier fut défait près de cette ville et se vit forcé de repasser le Rhin.

Jourdan, après ce revers, sollicita son rappel, et l'obtint; mais il ne resta pas longtemps dans la retraite. Appelé par le vote de ses concitoyens au conseil des Cinq-Cents, il fut deux fois élu président de cette assemblée. Rapporteur de la loi sur la conscription militaire, qu'il avait proposée, il fit adopter cette belle institution qui dota à jamais la France d'une armée vraiment nationale.

Nommé, en 1799, au commandement de l'armée du Danube, Jourdan passa le Rhin aux environs de Bâle et se porta rapidement aux sources du Danube; mais attaqué, le 21 mars, sur l'Ostrach par l'archiduc Charles, il rétrograda et perdit, le 25, la bataille de Stockach. Après ce revers, il ramena son armée en France et se démit de son commandement. « Il fut, dit le maréchal Gouvion Saint-Cyr, vivement regretté; on connaissait sa grande expérience, son désintéressement poussé jusqu'à l'excès, son extrême sollicitude pour les besoins du soldat et son amour de l'ordre et de la discipline. »

Jourdan réélu, en mai 1799, au conseil des Cinq-Cents, loin de favoriser les vues du général Bonaparte et de grossir son cortége au 18 brumaire (*voy.*), chercha à faire échouer ses projets ambitieux; aussi fut-il exclu du Corps législatif et relégué dans le département de la Charente-Inférieure; mais son exil ne fut pas de longue durée. Il fallait un homme ferme, juste et intègre pour rétablir l'ordre dans les finances du Piémont, faire régner la justice dans ce pays et en extirper le brigandage : le premier consul songea à Jourdan et lui confia, en 1800, les fonctions importantes d'administrateur général de ce pays. Sa conduite dans ce poste lui valut même l'estime du roi de Sardaigne, qui lui envoya, en 1816, son portrait enrichi de diamants.

Nommé sénateur, en 1803, maréchal de France et grand-aigle de la Légion-d'Honneur, en 1804, Jourdan, qui avait encore été appelé au conseil d'état, n'obtint plus de grands commandements d'armée; mais l'empereur le plaça à diverses reprises, de 1806 à 1812, en qualité de major général, près du roi Joseph, tant à Naples qu'en Espagne.

Il se soumit aux événements de 1814, reparut ensuite au Champ-de-Mai, pour offrir son épée et ses services à Napoléon, et vit la seconde Restauration, sans courir au-devant de ce pouvoir nouveau. « En voilà un, dit de lui Napoléon, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* (t. VI, p. 420), que j'ai fort maltraité assurément. Rien de plus naturel sans doute que de penser qu'il eût dû m'en vouloir beaucoup. Eh bien! j'ai appris avec un vrai plaisir qu'après ma chute il est demeuré constamment bien. Il a montré là cette élévation d'âme qui honore et classe les gens. Du reste, c'est un vrai patriote. C'est une réponse à bien des choses. » Cependant Jourdan accepta de Louis XVIII le titre de comte. Après la seconde Restauration, il présida le conseil de guerre qui se déclara incompétent pour juger le maréchal Ney; le gouvernement royal lui en garda rancune; cependant, en 1816, on le revêtit des fonctions de gouverneur de la 7me division militaire et, le 5 mars 1819, on l'éleva à la dignité de pair de France.

Jourdan, qui avait vu le duc de Chartres combattre dans les mêmes rangs que lui, applaudit à la révolution de Juillet

et à l'élévation de Louis-Philippe au trône. Pendant quelques jours, il se chargea du portefeuille du ministère des affaires étrangères; mais, le 11 août 1830, le roi le nomma gouverneur de l'Hôtel royal des Invalides. C'est là qu'il mourut, le 23 novembre 1833, ne laissant aucune fortune. C'est le roi Joseph qui dota ses filles.

Jourdan a publié les *Opérations de l'armée du Danube, sous les ordres du général Jourdan; extrait des Mémoires manuscrits de ce général*, Paris, 1799, in-8°; et des *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de* 1796, Paris, 1819, in-8°. C. A. H.

JOURDAN (Mathieu Jouve), dit *Coupe-tête*, un des monstres les plus horribles de l'époque révolutionnaire. Né en 1749, dans un village du Vivarais, successivement apprenti maréchal-ferrant, garçon boucher, soldat, contrebandier, et, comme tel, condamné à mort par contumace à Valence, Jourdan vint se cacher à Paris, sous le nom de *Petit*. Attaché d'abord aux écuries du maréchal de Vaux, il paraît qu'il entra ensuite au service du gouverneur de la Bastille. La révolution le trouva établi comme cabaretier, profession qui s'accordait au mieux avec des habitudes d'ivrognerie qui ne le quittèrent jamais. Au 14 juillet, ce fut lui, à ce qu'on assure, qui égorgea l'infortuné de Launay, son ancien maître. Plusieurs biographes le présentent aussi comme un des meurtriers des gardes-du-corps massacrés à Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre; mais d'autres prétendent que, dès cette époque, il exerçait à Avignon l'état de roulier. Les troubles qui éclatèrent en cette ville, au mois d'avril 1791, à l'occasion du projet de réunion du comtat Venaissin à la France, ayant donné lieu à la formation d'un corps de volontaires sous le nom d'*armée de Vaucluse*, Jourdan, qui ne savait ni lire ni écrire, et qui ne signait qu'au moyen d'une griffe, devint général en chef de cette troupe, après la mort du chevalier Patrix, assassiné par ses soldats. Sous ce nouveau chef, l'armée de Vaucluse mit tout à feu et à sang dans le comtat, dévastant les moissons, incendiant les églises, les châteaux et n'épargnant pas plus les chaumières. Au mois d'août suivant, six membres de la municipalité et plusieurs citoyens ayant été emprisonnés à l'instigation de Rovère, Mainvielle et Duprat jeune, chefs des révolutionnaires de cette commune, ces fonctionnaires et d'autres détenus, au nombre de 73, furent, dans la nuit du 16 au 17 octobre, massacrés à coups de barres de fer par Jourdan et ses satellites. Cette exécution qui, sous le nom *de massacre de la glacière d'Avignon*, a acquis une horrible célébrité, fut suivie d'un décret d'arrestation émané de l'Assemblée législative contre Jourdan Coupe-tête; mais il échappa aux effets de ce décret, par suite de l'amnistie du mois de mars 1792; alors il entreprit à Avignon le commerce de la garance. Vers la fin de 1793, Rovère et Poultier ne craignirent pas de l'investir du commandement de la gendarmerie dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Il fut, dans ces fonctions, le pourvoyeur infatigable de la sanguinaire commission populaire établie à Orange. Un voyage qu'il fit à Paris, au commencement de 1794, lui procura une éclatante réception au sein du club des Jacobins. De retour dans le Midi, il eut l'audace de faire arrêter le représentant Pélissié, porteur d'un congé de la Convention. La dénonciation de ce fait amena Jourdan devant le tribunal révolutionnaire. Il y parut, le 27 mai, portant sur la poitrine une énorme image de Marat; mais ce talisman ne le garantit pas contre un arrêt de mort qui fut exécuté le même jour. P. A. V.

JOURNAL, Journaux, mot qui répond au *diarium* des Romains, employé plus tard exclusivement au pluriel, *diaria*, et qui désigne une publication journalière. Aujourd'hui, dans un sens plus vaste, ce mot s'applique quelquefois à tous les écrits périodiques, c'est-à-dire aux écrits paraissant régulièrement et à époque fixe, quel que soit le sujet qu'ils traitent, politique, science, littérature ou beaux-arts; mais c'est improprement qu'on lui donne cette acception. Dans un sens plus restreint, on appelle *journaux* les feuilles périodiques qui s'occupent plus spécialement de faits et de questions politiques, et l'on désigne maintenant tous les autres

sous le nom de *revues*. Nous consacrerons à ces dernières un article spécial.

Ainsi que l'a rappelé M. Victor Leclerc, l'un de nos plus savants collaborateurs, dans son livre *Des journaux chez les Romains* (Paris, 1838, in-8°), le mot *diarium* a déjà été employé par un contemporain des Scipions, par l'historien P. Sempronius Asellio, qui écrivait au temps du siége de Numance, et dont Aulu-Gelle (V, 18), nous a conservé le passage suivant : « Les annales indiquaient seulement le fait et l'année du fait, comme ceux qui écrivent un journal (*diarium*), que les Grecs nomment éphéméride (*ἐφημερίδα*). Mais nous pensons que ce n'est pas assez de dire qu'une chose a été faite, il faut dire encore dans quelle intention et par quel moyen. » Cependant il nous paraît douteux que ce mot de *diarium*, surtout s'il était synonyme du grec *ἐφημερίς*, soit l'équivalent du mot *journal* dans le sens moderne : il y a peut-être entre les deux dénominations la même distinction que celle qu'il faut faire entre *publication journalière* et *récit des événements jour par jour*. Le mot grec (*voy.* ÉPHÉMÉRIDES) avait cette dernière signification, et le mot latin qui en est la traduction pouvait bien l'avoir aussi. Quoi qu'il en soit de cette observation, M. V. Leclerc prouve que les journaux, mais sous le nom de *acta diurna* ou encore *acta populi*, *urbis*, *urbana*, *publica**, remplacèrent à Rome les annales des pontifes ou *grandes annales ;* et que leur publication dut être antérieure au premier consulat de César, où commença seulement celle des actes du sénat (*acta senatûs*), qu'Auguste supprima, mais en autorisant la publication des *diurna* ou *diurni*, mot dont on a formé celui de *diurnal*, employé surtout par rapport aux liturgies.

Ces *diurna* ou journaux étaient une simple et sèche énumération de faits (*voir* Leclerc, p. 217) qui, non plus que tout ce qui s'imprime de nos jours, n'avait même pas toujours le mérite de l'exactitude. Comment se répandaient-ils, et qui se chargeait de les multiplier ? ce sont là des questions auxquelles il serait difficile de répondre avec certitude.

S'il est vrai de dire que les anciens avaient déjà un commencement de journaux, on peut ajouter aussi qu'ils n'ignoraient pas davantage la censure (*voy.*) et l'emploi de ses ciseaux (*voir* Leclerc, p. 246). Cependant il ne paraît pas que, même sous Tibère et sous Domitien, cette institution inventée par le despotisme ait eu la sanction légale que lui donna l'ordonnance de Charles IX (10 sept. 1563) qui introduisit la censure en France, non pour les journaux, il est vrai, mais pour les livres, et qui ordonna de s'y soumettre sous peine d'être étranglé ou pendu.

Durant tout le moyen-âge jusqu'au temps de l'invention de l'imprimerie, il n'est question nulle part de journaux, et la curiosité ne pouvait se satisfaire qu'en interrogeant les voyageurs arrivés de contrées lointaines. Ce ne fut, dit-on, qu'au milieu du XVIe siècle, en 1563, pendant la guerre qu'ils soutinrent contre Soliman II, que les Vénitiens eurent l'idée de publier les nouvelles les plus récentes du théâtre de la guerre. On conserve à la bibliothèque de Magliabecchi (*voy.* FLORENCE) une collection de 60 années de cette première gazette. Ces *notizie scritte*, dont l'ombrageuse oligarchie de Venise ne permit pas d'abord l'impression, se lisaient moyennant une rétribution d'une *gazetta*, petite pièce de monnaie qui a donné, assure-t-on de plus, son nom aux gazettes. Nous ne contestons pas cette étymologie, car le lecteur a bien compris que celle qu'à l'article GAZETTE DE FRANCE, nous avons nous-même proposée dans une note, ne devait pas être prise au sérieux ; mais relativement à l'initiative, nous trouvons une indication curieuse dans le *Bulletin de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles* (t. VI, 1re section, p. 469 et suiv.). Sur un manuscrit du XVIe siècle, M. Em. Gochet a découvert une note marginale, écrite de la main d'Adrien de But, probablement entre 1457 et 1460, et dont nous traduisons le commencement : « Dans ces jours-là, les libraires ou les imprimeurs (peut-être de Mayence ou de Strasbourg) ont déployé une promptitude étonnante pour répandre à bon marché les dernières

(*) *Voir*, sur ce même sujet, la *Revue encyclopédique*, 1822, t. XV, p. 409.

res annonces concernant les savants et les plus fraîches nouvelles (*novissimè gesta*); car ceux qui sont avides d'en recevoir par ce canal donnèrent volontiers leur argent. De là vient que ce qui a été fait par les Turcs (*Turcorum gesta*) a été divulgué dans nos Pays-Bas; mais ces mêmes annonces ont surtout été colportées dans la ville de Paris, cette mère et tutrice de toutes les études. »

Un autre point litigieux, c'est la date des plus anciens journaux réguliers. La priorité est revendiquée par les uns pour Venise, où les *notizie scritte* s'imprimèrent et parurent peut-être à jour fixe; par les autres pour Nuremberg, où l'*Aviso* succéda de même à des publications volantes pareilles à celles dont parle Adrien de But; enfin par le docteur Chalmers pour l'Angleterre. En 1794, cet érudit appela le premier l'attention, dans sa biographie du grammairien Ruddiman, sur les pièces de cette nature conservées au Musée Britannique *, les unes imprimées, les autres écrites et reliées ensemble dans un vol. in-fol. On raconte qu'en 1588, lorsque la fameuse *Armada* (*voy.*) menaçait les côtes du royaume, lord Burleigh (*voy.* CECIL) demanda à la reine Élisabeth la permission d'instruire le peuple du véritable état des choses; et l'ayant obtenue, il fit paraître une feuille intitulée: *The english Mercurie*, qui, écrit à la main d'abord comme les *notices* vénitiennes, fut imprimé plus tard par Christophe Barker, imprimeur de la cour. Parmi les pièces du Musée Britannique, le 50e numéro de ce journal porte la date du 23 juillet 1588. Mais M. Thomas Watts, dans son pamphlet *A letter to Antonio Panizzi, on the reputed earstliedt printed newspaper* THE ENGLISH MERCURIE, 1588, prouve que ces imprimés ne peuvent pas appartenir à l'époque indiquée, mais à un temps bien postérieur, et affirme que les manuscrits sont sur un papier portant pour filigrane les signes G. R. (*Georgius rex*). Peut-être cette publication, comme celles qu'on faisait à Nuremberg, à Augsbourg et dans d'autres villes, n'avait encore rien de permanent, caractère que n'avait même pas l'*Aviso* (*Relation oder Zeitung* * *was sich begeben oder zugetragen hat in Deutschland und Welschland, Spanien und Frankreich, in Ost- und West-Indien*, etc.), fondé en 1612, et qui est considéré par quelques-uns comme le plus ancien journal régulier. D'autres regardent comme le vrai fondateur des journaux périodiques, paraissant régulièrement à époque fixe, sir Roger l'Estrange, qui commença son *Public Intelligencer and the news*, le 31 août 1661.

En France, le journalisme eut une origine tout autre qu'en Italie et en Angleterre, au moins si l'on prend pour point de départ la *Gazette* du médecin Théophraste Renaudot, lequel, dans le but d'amuser ses malades, leur faisait distribuer une espèce de bulletin, où il consignait toutes sortes de nouvelles relatives seulement d'abord à la ville et à la cour, mais auxquelles ses relations avec d'Hozier lui permirent ensuite d'ajouter des nouvelles politiques sur des pays même lointains. Cette gazette obtint un succès prodigieux, et Renaudot, pour s'en assurer la propriété, sollicita un privilége royal, qui lui fut accordé en 1632. Nous avons dit ailleurs que telle fut l'origine de la *Gazette de France* d'aujourd'hui, le plus ancien de nos journaux politiques. La collection de l'ancienne Gazette est aujourd'hui très rare : il s'en trouve un exemplaire complet à la Bibliothèque Royale.

C'est aux nouvelles de salon, genre qui eut toujours une certaine vogue en France, que les premières gazettes étaient particulièrement consacrées dans ce pays. Mais on comprit bientôt sous la même dénomination toutes les feuilles destinées à répandre des nouvelles, et surtout des nouvelles politiques. Le nom de *journal*, adopté plus tard, et qui appartenait par excellence au *Journal des Savants*, com-

(*) Ce Musée est aujourd'hui le plus riche dépôt de journaux appartenant à toutes les époques. Il y a quelques années, il a fait l'acquisition de la grande collection du docteur Burner, laquelle formait 700 volumes, à partir de l'année 1603 jusqu'en 1818. Elle était évaluée 1,000 guinées (25,000 fr.). Outre cette collection, unique dans son genre, le Musée Britannique a acheté celle de tous les journaux qui ont paru depuis 1818, se composant d'environ 3,000 volumes.

(*) Le mot allemand de *Zeitung*, qu'il faut distinguer de *Zeitschrift*, écrit périodique, recueil, est l'anglais *tiding*, et ne doit pas se dériver de *Zeit*, temps, mais du vieux allemand *theiding*, fait, événement.

mencé en 1665 (*voy.* Savants), et au *Journal de Paris*, fondé en 1777, pour paraître tous les jours (*voy.* plus loin); ce nom, disons-nous, fut réservé aux recueils consacrés à des matières littéraires ou scientifiques. Voici même comment l'Encyclopédie de Diderot définit encore le nom de *journal* : « Ouvrage périodique qui contient les extraits des livres nouvellement imprimés, avec un détail des découvertes que l'on fait tous les jours dans les arts et dans les sciences... » C'est, ajoute-t-elle, un moyen de satisfaire sa curiosité et de devenir savant à peu de frais*. Tels étaient encore le *Journal de Trévoux*, le *Mercure*, les *Nouvelles de la république des lettres*.

Ce n'est pas de ces journaux-là que nous nous proposons de nous occuper ici : nous avons déjà dit que c'est à l'article Revue qu'il en sera parlé. Pour les autres, la *Gazette* de Renaudot est le véritable point de départ, et nous entrerions à son sujet dans quelques détails de plus, si on ne l'avait déjà fait à l'article Gazette de France, titre pompeux que les successeurs du médecin-gazetier donnèrent dans la suite à leur feuille.

Dans l'article cité, on a vu quelle sensation produisit ce nouveau genre de publications et à quelle masse de pamphlets elle donna lieu. Ajoutons-y seulement le suivant qui est une pièce utile à consulter pour l'historien futur des journaux : *Responce de Renaudot à l'auteur des libelles intitulez Avis du gazettier de Cologne à celui de Paris*, Paris, 1648, in-4°.

Tels furent les faibles commencements de cette presse périodique contre la puissance de laquelle les gouvernements luttent en vain aujourd'hui. On ne se doutait guère alors, si ce n'est peut-être en Angleterre, du rôle qu'elle était appelée à jouer dans le monde (*voy.* Journalisme). Dans ce dernier pays, en effet, les journaux n'avaient pas tardé à se multiplier et le *Coranto*, la *Gazette*, le *Diurnal* avaient paru successivement. Déjà *The certain news of the present week* offrait par la régularité de sa publication un attrait de plus. Les comtés mêmes commençaient à entrer dans le mouvement, et dès 1639, Newcastle avait son journal.

Les journaux anglais perdirent alors ce caractère vague et indéterminé qu'ils avaient eu jusque-là. Les partis s'en emparèrent, et tandis que Cromwell faisait exposer ses principes dans les uns, les royalistes l'attaquaient dans les autres. La restauration ne fit point cesser cette lutte. *The weekly packet of advice from Rome* était l'organe du parti whig; *Heraclitus ridens* et *The Observator in dialogue* étaient ceux de la cour. Après l'expulsion des Stuarts, la presse périodique, délivrée de la surveillance de l'autorité, prit des allures plus franches, et s'exprima avec beaucoup plus d'indépendance sur les affaires publiques. Steele (*voy.*), dans *The Tatler*, fondé en 1709, et Addison (*voy.*), dans *The Spectator* qui succéda à ce dernier en 1711, lui donnèrent une vive impulsion et contribuèrent le plus à faire d'un journal un levier politique en même temps qu'une censure de mœurs. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle cependant, des lois sévères lui défendirent de rapporter les débats du parlement*.

Tandis que le journalisme entrait ainsi dans une voie nouvelle en Angleterre, les gazettes du reste de l'Europe restaient des feuilles d'annonces publiques ou particulières, ou des bulletins de causeries de salon comme auparavant. Ni le *Journal de Francfort*, fondé en 1615, ni le *Correspondant de Hambourg*, qui date de 1721, ni le *Journal de Paris*, établi en 1777, comme nous l'avons dit, ne répondaient à l'idée que nous nous formons d'un journal. La seule *Gazette de Leyde* (*Nouvelles extraordinaires de divers endroits*), fondée en 1738, faisait une exception. Elle était rédigée en français, et parut, dans un format petit in-4°, jusqu'en 1798. C'était le journal diplomatique de l'Europe, et son importance s'accrut encore pendant la guerre d'Amérique.

(*) Cependant les feuilles littéraires prenaient aussi le titre de gazettes, témoin la *Gazette littéraire de l'Europe* (par Suard et Arnaud), Paris, 1764 et 65, 8 vol. in-8°.

(*) Un morceau spirituel de Charles Lamb, traduit dans la *Revue britannique* (nov. 1834, p. 157 et suiv.) et intitulé *Le journalisme il y a cinquante ans*, fait voir à quel état rudimentaire cette institution était encore, vers la fin du siècle dernier, dans le pays où elle avait cependant pris le plus d'extension.

Mais tout changea de face à la Révolution. Des hommes de talent et de patriotisme se mirent à la tête des gazettes françaises, et leur imprimèrent un cachet véritablement politique. Les journaux ne furent plus dès lors de simples recueils de nouvelles : ils surent s'élever à la hauteur de leur mission, en discutant les intérêts du pays et en éclairant l'opinion publique. Sans doute quelques-uns, tels que l'*Ami du Peuple* et le *Père Duchesne* se jetèrent dans d'inqualifiables excès, mais les fureurs de Marat et les obscénités de Hébert (*voy.* ces noms) sont rachetées par les services que rendirent la *Chronique de Paris*, le *Journal de la cour et de la ville*, l'*Orateur du peuple*, qui défendaient avec plus de sagesse les principes de la Révolution attaqués par l'*Ami du roi* et les *Actes des apôtres**.

Le contre-coup de cet heureux changement opéré dans la presse périodique en France, se fit sentir dans tout le reste de l'Europe, sans excepter l'Angleterre; et c'est de cette époque que date l'immense influence du journalisme, influence qui est toujours allée en augmentant, en dépit de toutes les entraves fiscales et politiques inventées par les gouvernements.

Dès le principe, l'établissement des gazettes a été vu de mauvais œil par ces derniers, et la *Gazette vénitienne*, toute inoffensive qu'elle était, excita déjà la défiance de l'ombrageux sénat de Venise. Grégoire XIII (1572-1585) alla plus loin, et sa bulle contre les journalistes, qu'on appelait alors *menanti*, reste comme un monument des craintes de la cour de Rome. Aujourd'hui encore, les princes italiens ne sont pas animés de meilleurs sentiments. Dans le royaume de Naples, par exemple, une gazette, venant même d'une autre partie de l'Italie, est soumise à des droits d'entrée si élevés, que le prix en est doublé. Une censure rigoureuse existe d'ailleurs dans tous les états. On conçoit qu'avec de pareilles entraves, les gazettes italiennes ne doivent pas offrir un bien grand intérêt. Les seules qui méritent une mention, sont le *Diario di Roma*, la *Gazetta di Firenza*, la *Gazetta di Milano*, et la *Voce della verità* de Modène, qui défend avec une ardeur fanatique les principes de l'absolutisme. Rome est, de toutes les capitales, la plus pauvre en produits, même littéraires, de la presse périodique.

En Angleterre, grâce à la liberté dont cette presse jouit de fait, sinon de droit, elle a pris un tout autre développement. On compte que de 1661 à 1688, il s'y établit 70 journaux, soit hebdomadaires, soit paraissant plus d'une fois par semaine. Le *Daily Courant*, fondé en 1709, fut le premier qui parut chaque jour, le dimanche excepté. Le nombre des journaux diminua ensuite, et, en 1782, on n'en imprimait plus que 58 dans toute la Grande-Bretagne. Maintenant, ce nombre s'élève à 483* : chaque ville de quelque importance a le sien. En 1834, on évaluait à 34 millions le nombre de feuilles mises annuellement en circulation par la presse périodique anglaise**.

La plupart des journaux du royaume-uni appartiennent aux libéraux; un cinquième à peine soutient les principes du torysme. Ils ne sont soumis à aucune censure; mais ils peuvent être cités devant les tribunaux pour injures graves envers le gouvernement ou attaque contre la religion et la morale. Chacun d'eux donne d'une manière plus ou moins complète les débats du parlement. Le reste de l'espace est rempli en grande partie par des nouvelles de toute espèce, des accidents, des lettres anonymes, et surtout des annonces marchandes. Les uns paraissent le soir, les autres le matin; mais fort peu le dimanche. Le prix en est très élevé, ce qui s'explique par la grandeur du format, par les droits du timbre, établis pour la première fois en 1712, mais réduits en 1834 à 1 *penny* par feuille, et par les frais énormes de rédaction. Un journal du matin, par exemple, a 1 rédacteur en chef aux appointements de 600 à 1000 liv. sterl. par an; un second rédacteur, qui reçoit

(*) *Voir* Deschiens, *Bibliographie des journaux*, Paris, 1829, 645 pages in-8°. Pour les journaux plus anciens, *voir* Camusat, *Histoire critique des journaux*, Amsterd., 1734, 2 vol. in-12.

(*) Sur ces 483 journaux, 109 paraissent à Londres, 233 dans le reste de l'Angleterre, 63 en Écosse, et 78 en Irlande.

(**) On assure que le nombre de feuilles imprimées annuellement était de 7,411,757 en 1753, et de plus de 9 millions en 1760.

annuellement de 400 à 600 livres; 10 à 16 *reporters* chargés spécialement de suivre les débats du parlement et payés à raison de 4 à 6 guinées par semaine, sans compter une foule de *penny a line men* qui fournissent des articles à raison de 1 $\frac{1}{4}$ à 1 $\frac{1}{2}$ pence la ligne. Il emploie en outre 30 à 35 compositeurs, plusieurs correcteurs, et un nombre considérable de conducteurs des presses mécaniques. Les journaux anglais s'impriment avec une rapidité incroyable, et la poste ou les chemins de fer les répandent en quelques heures dans tout le pays. On évalue à 250 livres sterl. les dépenses d'un journal par semaine, sans compter les frais de correspondance qui souvent sont énormes. La plupart ne font leurs frais qu'au moyen des annonces ou insertions payées de tout genre.

Les principaux journaux du matin sont: le *Times*, fondé par actions de 1,000 livres sterl., qui valent aujourd'hui 12,000 livres chacune. Malgré ses variations politiques et ses imprudences qui lui ont attiré beaucoup d'ennemis, il est encore regardé comme le premier des journaux anglais; le *Morning Chronicle*, qui se distingue par le nombre de ses correspondants et la fidélité avec laquelle il reproduit les débats du parlement : c'est un des organes les plus influents du parti whig; le *Morning Hérald*, qui, tout en défendant les principes de la réforme, soutient les orangistes irlandais et l'église anglicane; le *Morning Advertiser*, dont la ligne politique est mieux marquée et qui appuyait le ministère Melbourne; le *Morning News*, journal tory, ainsi que le *Morning Post*, qui ne vit que du prix élevé de ses annonces. Parmi les journaux du soir, on doit citer le *Globe*, ministériel pendant que les whigs étaient au pouvoir; le *Courrier*, dont les principes sont peu stables; le *Sun*, autrefois organe de Canning; le *Standard*, journal aristocratique. Tous ces journaux sont quotidiens. Parmi les feuilles hebdomadaires, se distinguent le *Weekly Dispatch*, qui soutient les doctrines radicales avec une franchise de langage qui dépasse quelquefois toutes les bornes. On assure qu'il est souvent tiré à près de 60,000 exemplaires, et c'est surtout dans les classes inférieures qu'il se répand; le *Spectator*, dont la rédaction mérite des éloges; le *Sunday Times*, sans couleur politique, mais fort goûté dans les campagnes; le *John Bull*, journal tory très répandu; le *Beacow*, son rival, rempli de satire et de personnalités; l'*Examiner*, autre organe du parti radical.

Nous parlerons plus tard des gazettes qui se publient dans les colonies anglaises; mais dès à présent, nous devons mentionner le *Galignani Messenger* et l'*Evening-Post* (Courrier du soir), établis, le premier à Paris, et le second à Stuttgart.

Revenons maintenant à la France où nous n'avons vu encore le journalisme qu'à son berceau. Il ne joua pas un très grand rôle sous le Directoire et sous l'empire. Réduites à se faire les échos du *Moniteur* (*voy.*) officiel, les gazettes de cette époque abandonnèrent une carrière ingrate et semée de périls, et, laissant de côté la politique, elles se rejetèrent sur la littérature. Le premier feuilleton (*voy.* ce mot) parut dans le *Journal des Débats* (*voy.* l'article), en 1800. De 1815 à 1819, la censure (*voy.*) ne leur laissa guère plus de liberté que n'avait fait le despotisme impérial. La loi de 1819 les affranchit; pour peu de temps, il est vrai, car dès l'année suivante la censure fut rétablie. Elle fut abolie de nouveau à l'avénement de Charles X; mais on la remplaça par des lois sévères contre la presse, par de forts cautionnements de 750 à 10,000 fr. de rente, et par des procès de tendance, ce qui n'empêcha pas le ministère Villèle d'y recourir encore une fois (1827). En 1828, une loi plus douce fut proposée par le vicomte de Martignac et votée par les deux Chambres; enfin, après les ordonnances de juillet 1830, la Charte de cette année déclara que la censure ne pourrait jamais être rétablie. La loi du 8 avril 1831 fixa le cautionnement à 2,400 fr. de rente. La loi du 9 septembre 1835 modifia encore la législation relative à la presse, et déféra à la Cour des pairs plusieurs cas qui avaient été jugés jusque-là par le jury, en même temps qu'elle éleva le cautionnement et les pénalités pécuniaires.

Malgré ces circonstances défavorables, le nombre des journaux est toujours allé en augmentant, et aujourd'hui il s'en publie journellement plus de vingt dans la capitale seule. Dans les départements, on

compte environ 350 journaux, parmi lesquels, jusqu'à la mort de M. Henri Fonfrède, le *Mémorial*, et ensuite le *Courrier de Bordeaux*, se faisaient particulièrement remarquer.

Organes des trois grands partis politiques, dont l'un défend la Charte de 1830, et dont les deux autres tendent à renverser le gouvernement actuel pour le remplacer, soit par la légitimité, soit par la république, les journaux de Paris se divisent ainsi en trois catégories. Dans la première se classent, malgré les nuances tranchées qui les distinguent, le *Moniteur universel*, journal officiel du gouvernement, qui a pour auxiliaires le *Moniteur Parisien* et le *Messager*, journaux du soir, le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, le *Courrier Français**, le *Temps*, le *Commerce*, etc. Parmi les journaux légitimistes, on doit citer la *Gazette de France*, héritière de celle que fonda Renaudot, et la *Quotidienne*, qui, plus sérieusement attachée aux mêmes principes rétrogrades, emploie moins de détours et moins d'artifices pour les défendre. Le seul représentant de quelque importance de l'opinion radicale, est encore le *National*, même après la perte immense qu'il a éprouvée dans la personne d'Armand Carrel.

Les journaux au prix de 80 fr. étant trop chers pour se répandre partout dans les départements, et leur petit nombre leur assurant d'ailleurs en quelque sorte le monopole de l'opinion, on a cherché, il y a quelques années (en 1834), à élever contre eux une concurrence formidable, en fondant la *Presse*, grand journal quotidien, dont l'abonnement n'est que de 48 fr. Cela eut lieu dans l'intérêt du pouvoir ; mais bientôt l'Opposition eut aussi son journal à bon marché, d'abord *le Bon Sens*, et ensuite *le Siècle*. Ce dernier est peut-être maintenant le journal le plus répandu en France.

A côté de ces grands journaux, *la Phalange*, organe des intérêts socialistes ou de l'école de Fourier (*voy.*), occupe une place honorable. Plus bas sur l'échelle, on trouve les petits journaux, comme le *Charivari*, le *Corsaire*, etc., qui se placent encore jusqu'à un certain point parmi les journaux politiques, et qui soutiennent ceux de l'opposition et du radicalisme, par les traits acérés qu'ils décochent au ministère et à leurs principaux partisans; heureux si dans leur spirituelle pétulance leurs attaques ne portaient jamais plus haut.

Dans cette énumération des principaux journaux français, nous n'avons pas mentionné ceux qui ont cessé de paraître. Mais, dans leur nombre, il y en a trois qui, bien que devant être rangés plutôt parmi les recueils d'un contenu mêlé ou parmi les revues, exercèrent cependant sur la politique une grande influence. Ce fut d'abord le *Conservateur*, fondé, en 1818, par quelques amis de la Restauration et des doctrines du catholicisme. Le parti libéral lui opposa, l'année suivante, la *Minerve;* et en 1824, le *Globe* se plaça entre les deux extrêmes, et répondit, par une philosophie plus sérieuse et plus indépendante, au voltairianisme des uns et à la théocratie des autres. Le *Censeur*, réuni plus tard au *Courrier Français*, mérite aussi une mention, à cause de la faveur dont il a longtemps joui.

En France, les journaux sont plutôt des instruments créés en faveur d'un parti, tandis qu'en Angleterre ils sont avant tout une spéculation. Cependant on peut dire que, comme les journaux anglais, les nôtres sont des entreprises commerciales dont les actions montent ou descendent selon le nombre plus ou moins grand des abonnés. Comme eux aussi, ils sont soumis au timbre dont les droits s'élèvent à plusieurs millions.

Si la presse périodique a eu à traverser quelques mauvais jours en France, on peut trouver néanmoins son sort assez doux, quand on le compare à celui qu'elle eut en Espagne. A peine la presse commençait-elle à y prendre un certain développement, que la réaction de 1814 vint renverser tout ce qui avait été fait jusque-là, et forcer les journaux à se réfugier à l'étranger. C'est ainsi que l'*Español Constitucional* se publia pendant quelque temps à Londres. Une autre ère s'ouvrit en 1820, et sous le gouverne-

(*) Nous avons déjà consacré des articles à chacun de ces trois derniers journaux, ainsi qu'à la *Gazette de France*.

ment des cortès, le nombre des journaux s'éleva à 64. Plusieurs d'entre eux étaient rédigés avec beaucoup de talent: il suffira de citer le *Censor*, organe du libéralisme bureaucratique. Mais la contre-révolution de 1823 les fit tous disparaître, à l'exception de la *Gazette de Madrid*, du *Mercure* et d'un ou deux autres, qui défendaient les principes de l'absolutisme ou les intérêts du clergé. A la mort de Ferdinand VII, le journalisme pouvait espérer plus de bienveillance de la part du gouvernement; cependant ce ne fut qu'en 1836 que la liberté de la presse fut établie, et encore, dans cette année même, la restreignit-on de nouveau. Elle fut complète après la révolution de 1837. Depuis cette époque seulement, les journaux jouent en Espagne un rôle important, mais dont le pays n'a pas encore recueilli beaucoup d'avantages. L'un des plus ardents est *el Huracan* (l'Ouragan), qui sème en effet ce que son nom indique, et qui propage le républicanisme dans un pays si longtemps docile à la verge du pouvoir despotique. Dans le Portugal, les journaux n'occupent pas un rang plus élevé. Nous nous bornerons donc à mentionner la *Cronica Constitucional*, fondée à Porto, par Don Pedro, et devenue le journal officiel en 1834, et le *Nacional*, journal radical, mais rédigé avec talent, comme son modèle français.

Après l'Angleterre et la France, il n'y a pas de pays en Europe où le journalisme ait acquis plus d'importance qu'en Allemagne. Les gazettes s'y multiplièrent rapidement; Fulda, Nuremberg, Augsbourg, Leipzig en eurent successivement; et aujourd'hui, en tenant compte de tous ceux qui se publient en langue allemande, on trouve 167 journaux politiques (dont 36 appartiennent à la Suisse). Jusqu'à la révolution française, la seule de ces gazettes qui eût quelque valeur fut le *Correspondant de Hambourg* (*voy.* T. VII, p. 42). Le nombre de ses abonnés augmenta encore lorsque la guerre éclata entre l'Angleterre et la France; mais l'occupation de Hambourg par cette dernière puissance, en 1811, lui porta un coup dont il s'est à peine relevé aujourd'hui. Tant que Napoléon pesa sur l'Allemagne, la presse périodique dut se borner à reproduire les articles du *Moniteur* français; toute discussion politique lui était interdite. Mais, en 1813, elle rompit ses chaines et sut s'élever à la hauteur des circonstances. On vit paraître alors successivement la *Gazette populaire russo-allemande*, le *Correspondant prussien*, les *Feuilles allemandes*, le *Mercure du Rhin*, le *Mercure de Franconie*, etc. Heureux de rencontrer un aussi puissant auxiliaire, les gouvernements se servirent de la presse pour soulever les populations; puis, une fois le danger passé, ils brisèrent un instrument devenu inutile. Non-seulement on vit reparaître les priviléges, les concessions; mais, en 1819, la diète soumit à la censure tous les journaux sans distinction, même ceux des états dont la constitution défendait l'établissement de cette entrave. Dans quelques principautés, le gouvernement se réserva même le monopole de la presse périodique; dans d'autres, comme dans le Würtemberg, on soumit les gazettes au timbre; ailleurs enfin, on supprima simplement les feuilles trop indépendantes, telles que la *Gazette de Weimar*, la *Feuille de l'opposition*, l'*Observateur allemand*. Le journalisme ayant repris quelque vie à la suite des événements de 1830, des mesures plus rigoureuses encore furent adoptées par la diète sur la proposition de l'Autriche, et en 1832, le *Messager de l'Ouest*, la *Tribune allemande*, la *Gazette populaire de Bavière*, le *Libéral*, etc., durent cesser de paraître.

Néanmoins, le nombre des journaux est encore plus grand en Allemagne que dans la plupart des autres pays, ce qu'il faut attribuer à son morcellement. Parmi les plus répandus, nous citerons l'*Observateur autrichien*, journal officiel fondé en 1809, et le seul de l'Autriche qui ait une valeur politique. La *Gazette d'état de Prusse*, fondée en 1819, journal officiel qui, quoique rédigé avec talent, était généralement moins répandu avant les dernières réformes qu'on y introduisit, que la *Gazette de Haude et Spener*, la plus ancienne de toutes les gazettes prussiennes, puisqu'elle remonte à la guerre de Trente-Ans. Nous ne parlerons ni de la *Gazette de Kœnigsberg*, ni de celle *de Breslau*, ni du *Mercure de Westphalie*, ni de

toutes ces feuilles publiées dans chaque ville un peu considérable et qui ne se lisent que dans leur province; mais on ne saurait passer sous silence la *Gazette générale d'Augsbourg*, à laquelle, au mot Augsbourg, nous avons même consacré un article spécial. Fondée en 1793, et transférée à Augsbourg en 1803, elle est la plus répandue et la plus importante de toutes les gazettes allemandes. Sans couleur politique, si ce n'est par rapport à la nationalité allemande (qu'elle soutient depuis 1840, non sans passion), elle accepte des articles de toutes mains et, plus d'une fois déjà, elle a servi d'organe à divers gouvernements étrangers. Sa correspondance est active et bien servie; ses suppléments littéraires sont souvent d'un haut intérêt. C'est sans contredit le journal le plus minutieusement complet, et sans doute aussi le plus véridique qui existe. Depuis 1837, la *Gazette universelle de Leipzig*, fondée par la maison Brockhaus, lui fait concurrence, mais sans se placer encore tout-à-fait à la même hauteur. Une vieille *Gazette de Leipzig*, fondée pendant la guerre de Trente-Ans, s'est obscurément soutenue jusqu'à nos jours. Le *Correspondant de Nuremberg* a perdu ses allures indépendantes. La *Gazette de Baireuth*, autrefois le journal le plus répandu de l'Allemagne, compte à peine aujourd'hui autant d'abonnés que la *Gazette politique de Munich*, le *Mercure de Franconie* ou la *Gazette de Spire*, etc. Le *Mercure de Souabe*, publié à Stuttgart, est au contraire beaucoup lu, ainsi que le *Journal de la Haute-Allemagne*, qui, fondé en 1841, soutient contre la France la nationalité allemande et l'intégrité du territoire. Autrefois le *Courrier allemand* se distinguait par sa tendance libérale. Enfin nous indiquerons encore le *Börsenhalle de Hambourg*, recherché des négociants, et le *Journal francais de Francfort* qui, défenseur de la légitimité, est souvent l'organe des puissances du Nord.

Les gazettes hollandaises avaient jadis une importance qu'elles ont presque entièrement perdue depuis que la liberté de la presse a été établie en France, et que l'Angleterre a supplanté la Hollande dans le commerce du monde. Elles ne sont soumises à aucune censure. Les plus remarquables sont la *Gazette de Leyde*, le *Nieuws en advertentieblad* de La Haye, l'*Allgemeene handelsblad* d'Amsterdam, l'*Arnhemsch Courant*, l'*Industriel*, etc.

En Belgique, au contraire, la presse périodique n'a commencé à jouir de quelque influence que depuis la réunion de ce pays avec la Hollande. On vit alors se former une opposition puissante dont le *Vrai Libéral*, le *Courrier de la Meuse* et le *Courrier des Pays-Bas* se firent les organes, tandis que le *National* et le *Courrier universel* soutenaient le gouvernement. En 1830, fut fondé le *Moniteur belge*, journal officiel. L'*Indépendant*, le *Courrier belge*, l'*Observateur* et le *Journal d'Anvers* sont aujourd'hui les journaux belges les plus répandus.

Depuis quelques années, le nombre des gazettes a beaucoup augmenté en Suisse. A l'exception d'Uri et d'Unterwald, il n'y a pas de canton qui n'en ait au moins une, en français, en allemand ou en italien. Parmi les feuilles publiées en allemand, on doit citer le *Journal d'Aarau*, le *Messager suisse*, la *Gazette de Berne*, la *Nouvelle gazette de Zurich*. Le *Courrier suisse* et la *Gazette du Tessin* se publient en italien; la *Gazette de Lausanne* et le *Nouvelliste vaudois*, en français. La *Gazette d'Appenzell*, le *Républicain suisse*, l'*Helvétie* et la *Sentinelle* sont les organes du parti démocratique. Le *Messager des villes forestières* et la *Gazette de Bâle* soutiennent l'aristocratie. Le *Fédéral de Genève* et le *Conteur de Saint-Galles* représentent le tiers-parti.

La Suède a, proportionnellement à la population, plus de journaux que la France. Il en paraissait 87 en 1840. Chaque grande ville a le sien. La gazette officielle *Post-och Inrikes Tidning* est rédigée par l'Académie. L'*Aftonblad*, ainsi que la *Freya*, héritière de l'*Argus*, se distingue par la vivacité de son opposition et la liberté de son langage. C'est un grand journal qui a, dit-on, 5,000 abonnés. Le journal ministériel, le *Fäderneslandl*, est beaucoup moins lu. La *Svenska Minerva* et la *Svenska Biet* mériteraient de l'être davantage. Enfin,

le *Daglight Allehanda* mérite encore d'être cité.

En 1835, on comptait en Danemark 80 journaux, dont 7 seulement en langue danoise; mais dans ce nombre les recueils littéraires paraissent compris. La Russie, malgré son immense étendue, n'a que 38 journaux politiques publiés en 12 langues différentes, et ne paraissant pour la plupart que deux fois par semaine. Dans ce nombre, il est vrai, ne sont pas comptés les 5 journaux de la Finlande. Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, journal de la cour et du gouvernement, est rédigé en français; l'*Abeille du Nord*, fondée par M. Gretsch (*voy.*), l'est en russe, ainsi que la *Gazette de Moscou*, journal recherché pour les annonces, et qui a, dit-on, près de 9,000 abonnés; enfin la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, que publie l'Académie des Sciences, et la *Gazette du commerce*, le sont à la fois en russe et en allemand. Nous mentionnerons encore le *Journal* d'*Odessa*, rédigé en français, la *Gazette de Tiflis* et celle *de Mitau*.

Avant 1830, la Pologne possédait 37 journaux qui se publiaient presque tous à Varsovie. Le nombre s'en accrut encore pendant la révolution, mais il a beaucoup diminué depuis la victoire des Russes, et n'était plus que de 15 en 1840. Parmi ceux qui existent encore, on peut citer le *Dziennik Powszalski*, la *Gazetta Codzienna krajowa i obka*, le *Courrier de Varsovie* et la *Gazette de Cracovie*, quelque faible intérêt qu'ils offrent d'ailleurs.

La Hongrie a plusieurs journaux rédigés soit en allemand, soit en magyare, soit en slavon. Nous citerons le *Jelenkor* (le Temps présent), le *Hirnök* (le Hérault), et la *Gazette de Bude*. La *Gazette d'Agram* appartient à l'Illyrie, et nous avons cité, à l'article consacré à la langue illyrienne, la *Gazette nationale illyrienne*, journal qui s'adresse à tous les Slaves et qui se publie aussi à Agram. Mais les pays slaves ou magyares ne jouissent pas d'une indépendance politique assez grande pour que la presse périodique s'y trouve dans un état florissant.

Quant à la Grèce, les journaux qui s'étaient élevés pendant la guerre de l'indépendance furent presque tous étouffés par la loi qui les assujettit à un cautionnement. Depuis 1834, le *Sauveur* soutient le gouvernement, dont il est soutenu de son côté, et la *Minerve* est l'organe de l'Opposition.

Aujourd'hui l'empire othoman a aussi ses journaux. Indépendamment du *Journal* et de *l'Impartial de Smyrne*, rédigés en français, il y paraît le *Moniteur ottoman*, journal turc officiel, mais qu'on traduit aussi en français. Son vrai titre est *Takwimi Wakayi*. Quelques provinces, qui jouissent maintenant d'une ombre d'indépendance, ont d'ailleurs aussi leur feuille politique, par exemple le *Journal de la Servie*.

Si, pour examiner l'état de la littérature périodique dans les autres parties du monde, nous nous transportons maintenant à l'autre extrémité de l'Asie, nous trouvons en Chine un journal véritable, le *Knig-Pao*, vraisemblablement le plus ancien de tous ceux qui existent; journal qui sans doute ne ressemble aux nôtres ni pour le contenu, ni pour la forme, mais qui répond aux besoins de ses lecteurs. Purement officiel, il publie chaque jour les pétitions adressées à l'empereur, les réponses qui y ont été faites, les ordonnances impériales, les événements remarquables. Les abonnés de la capitale le reçoivent régulièrement chaque jour, mais il n'arrive que de temps en temps à ceux des provinces. D'autres feuilles chinoises, également officielles, sont connues en Europe sous les titres de *Gazette de Peking*, *Gazette de Canton*, etc.

On ne peut guère donner le nom de journal à un petit cahier composé de feuilles de quelques pouces de long sur deux pouces de large, que le gouvernement persan fait publier à des époques indéterminées; mais les publications périodiques qui se font dans l'Inde anglaise méritent ce titre à tous égards. En 1830, le nombre de ces publications, presque toutes en langue hindoue, s'élevait à 33. Les plus renommées sont le *Sumbad Caumudi* et le *Bungo Dut* qui se distinguent par leurs opinions libérales. Le *Sunatchar Tchundrika* est beaucoup moins estimé, à cause de ses préjugés religieux et du ton passionné de sa polémique.

On voit que la littérature périodique,

en Asie, n'a pas une bien grande importance. Elle en a moins encore en Afrique. Depuis 1828, Méhémet-Ali a fondé au Caire un journal intitulé *Événements de l'Egypte*, qui se publie, en langue arabe, deux ou trois fois par semaine, et qui ne contient guère que des extraits des feuilles françaises et des annonces. Un an auparavant, des Français avaient établi à Tripoli l'*Investigateur africain*. Depuis la conquête, Alger a un *Moniteur algérien*. Si à ces trois journaux, on ajoute le *South african commercial advertiser*, qui se publie au Cap depuis 1824, et *le Conteur*, écrit en langue caffre, et qui depuis 1838 paraît une fois par mois, on aura, sauf omission, un état complet des journaux paraissant en Afrique.

Les États-Unis sont de tous les pays celui où le journalisme est le plus productif; on peut dire qu'il est la partie la plus essentielle de la littérature anglo-américaine. La première gazette des États-Unis fut publiée à Boston en 1704. En 1775, il n'y en avait encore que 37; on en compte aujourd'hui plus de 1,200, dont 50 quotidiens, 550 hebdomadaires, et les autres paraissant deux ou trois fois par semaine. En tenant compte de toute la presse périodique, on a trouvé, pour l'année 1840, 1,500 journaux ou recueils paraissant en anglais, et 70 en allemand; il y faut ajouter un petit nombre d'autres écrits en français et dans d'autres langues. On estime à 60 millions le nombre des numéros imprimés chaque année. Les journaux ne sont soumis à aucun droit de timbre, et comme les frais de poste sont très modiques, le prix en est modéré. En général, ils s'occupent peu de discussions politiques, quoique, le cas échéant, ils sachent soutenir énergiquement leur parti. Anglais, Irlandais, Allemands, Français, les Noirs mêmes et les Indiens ont leurs gazettes. Celle des Noirs se publie à New-York, l'une des villes où la presse périodique est le plus active, sous le titre de *Rights of all*, et celle des Indiens à New-Echota (Géorgie), sous celui de *Cherokee Phœnix*, depuis le 21 février 1828.

Dans le Canada et les autres colonies anglaises de l'Amérique du Nord, le nombre des journaux a considérablement augmenté depuis 1829, année où lord Bentinck a supprimé les entraves qui avaient été opposées à la presse. Leur nombre s'élève aujourd'hui à 44; quelques-uns de ces journaux sont en français.

Les républiques de l'Amérique du Sud et le Brésil sont plus avancés sous le rapport de la littérature périodique que l'Espagne et le Portugal. Il est vrai que leurs journaux sont si mal rédigés qu'on peut à peine les lire, à l'exception du *Mercure du Chili*. Le prix en est fort élevé, ainsi que dans l'île de Cuba, où il s'en publie dix.

Il n'y a pas jusqu'à l'Australie qui n'ait ses journaux, comme, par exemple, le *Sidney Monitor*. On en compte 8 dans la seule terre de Van Diemen, et 29 dans la Nouvelle-Galles méridionale.

Les journaux marquent une ère nouvelle dans la littérature et dans la civilisation. Ils facilitent la circulation des idées et créent en quelque sorte un niveau de culture auquel tous les pays s'élèvent plus ou moins complétement. Ils remplacent jusqu'à un certain point la vie de la place publique, et associent au gouvernement la multitude que la loi en exclut, mais qui, par leur moyen, prend part à la constitution de l'opinion publique. Les journaux sont, pour ainsi dire, la petite monnaie des livres qu'ils contribuent à faire négliger, d'abord par l'intérêt plus actuel qui leur est propre et que les livres ont rarement, et ensuite par le temps que leur lecture réclame déjà tous les jours; mais d'un autre côté ils contribuent aussi à augmenter le nombre des lecteurs de ces mêmes livres, en répandant le goût des occupations intellectuelles et les notions premières qui font naître le désir de s'en procurer d'autres, et de plus solides. Ce sont les journaux que l'on veut désigner en parlant de la presse et de sa puissance. En France, l'influence de la presse périodique est telle qu'on l'a appelée *le quatrième pouvoir*, venant après le roi et les deux chambres. La révolution de Juillet (*voy.*) a été préparée par elle, et ce fut elle aussi qui la commença, de même que ce fut contre elle que les ordonnances de juillet avaient été surtout dirigées.

L'article Journalisme sera consacré à apprécier la nature de l'influence des

journaux, ses avantages et ses inconvénients. J. H. S.

JOURNAL, *v.* LIVRES DE COMMERCE.

JOURNAL DE PARIS. Il est, non pas le plus ancien des journaux de France (car la *Gazette de France*, le *Mercure* et quelques autres lui contesteraient à bon droit cette priorité), mais du moins le premier et le plus ancien des journaux quotidiens. Le privilége en fut accordé, à la fin de 1776, pour l'exploiter en commun, à Dussieux, homme de lettres, Corancez, imprimeur, Cadet, célèbre pharmacien, et Romilly. Le premier numéro parut le 1er janvier 1777.

Quoique la nouvelle feuille dût rester étrangère à toute question politique, et ne pût même, par respect pour le privilége de la *Gazette*, son aînée, publier les noms des personnes qui avaient eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi, etc., etc., son apparition journalière fut une agréable innovation pour la classe aisée de la capitale. Elle lui faisait connaître, chaque matin, la publication des livres nouveaux, les faits intéressant les sciences et les arts; elle lui donnait le programme des spectacles du jour, l'analyse des nouveautés dramatiques, le tout sans compter une foule d'autres petits articles qui n'étaient pas moins curieux pour une nombreuse classe d'amateurs, tels que les prix des marchés, la hauteur de la rivière et du baromètre, etc. Aussi la spéculation fut-elle des plus lucratives pour les quatre associés. Chaque année, ils eurent plus de 100,000 livres de bénéfices à se partager, et cela sans frais considérables... même d'esprit dans la rédaction. Ce fut l'âge d'or du *Journal de Paris*.

Plus tard, cependant, ce journal colora son innocence primitive de quelques teintes de malice. Diverses questions littéraires ou musicales lui fournirent des textes féconds de polémique. On sait que *Monsieur*, depuis Louis XVIII, ne dédaigna pas de contribuer aussi aux succès du journal par quelques articles sur de prétendues découvertes, où il se joua plus d'une fois de la crédulité parisienne.

Cette prospérité du *Journal de Paris* ne fut pas cependant sans quelques nuages. En 1785, entre autres, il faillit être supprimé pour avoir inséré une jolie chanson du chevalier de Boufflers, où une petite princesse d'Allemagne était ridiculisée. On jugea du moins à propos de donner un mentor à la feuille audacieuse : ce fut l'académicien Suard, déjà censeur royal, qui, pour la sauver, voulut bien accepter un traitement dont elle dut faire les frais, plus un honnête intérê dans les bénéfices.

La révolution de 1789 amena de nombreuses concurrences pour cette feuille quotidienne, jusque-là unique en France. Toutefois, elle soutint la lutte avec succès, et suivit une honorable ligne politique, grâce au talent et au courage de ses principaux rédacteurs de cette époque, André Chénier et Régnauld de Saint-Jean-d'Angely. Le 10 août et la Terreur vinrent les proscrire, au lieu de leur répondre.

Sous l'empire, le *Journal de Paris* devint la propriété de deux hommes d'état auxquels la littérature n'était point étrangère, Maret et Rœderer. Quelques autres feuilles y furent réunies, particulièrement le fameux *Journal du soir* des frères Chaigneau. Plusieurs littérateurs estimés, tels que l'abbé Lécuy, Sévelinges, Fabien Pillet, etc., en furent les rédacteurs habituels. Passé ensuite entre les mains d'une société d'actionnaires, on a vu successivement défiler dans les rangs de ses écrivains un assez grand nombre de gens de lettres, Colnet, Salgues, Martainville, MM. Viennet, Lingay, Aubert de Vitry, Guillois, Ourry, etc., jusqu'au moment où M. de Villèle, l'inventeur de l'*amortissement* des journaux, s'en rendit acquéreur pour le supprimer.

La révolution de 1830 opéra néanmoins sa résurrection : il reparut sous le titre de *Journal de Paris et des Départements*. Dirigé quelque temps par M. Léon Pillet, il subit depuis plusieurs changements de propriété et, par suite, d'opinion, avant d'aboutir à une seconde mort qui, vu sa fusion dans une autre feuille, paraît lui laisser peu d'espoir d'une résurrection nouvelle. M. O.

JOURNAL DES DÉBATS, *voy.* DÉBATS.

JOURNAL DES SAVANTS, *voy.* SAVANTS.

JOURNALISME, mot qu'on ne trou-

ve pas encore dans le Dictionnaire de l'Académie, mais qui est fréquemment employé pour exprimer l'esprit qui anime les journaux (*voy.* ce mot), l'influence et le genre d'action qu'ils exercent sur la société.

Le journalisme est une puissance nouvelle; c'est le régime représentatif qui l'a mis au monde. Organe de l'opinion, de cette puissance redoutable qui aspire à se constituer sous les gouvernements libres, le journalisme doit son ascendant immense à la publicité dont il dispose. Révéler les besoins du pays, proclamer les vérités nouvelles, dénoncer les abus, empêcher le gouvernement de faire fausse route, quelle grande et belle mission! Quel rôle glorieux est réservé à celui qui saura la comprendre! Le journalisme n'a pu naître et vivre que sous un régime de liberté, où le droit de penser tout ce que l'on veut et de dire tout ce que l'on pense appartient à chaque citoyen. En France, il a été définitivement émancipé le jour où furent écrits dans la Charte ces mots: « La censure ne sera pas rétablie. » Cette déclaration des droits de la pensée, qu'est-ce autre chose que l'avénement de l'opinion publique par le journalisme?

Dans toute conquête récente, il est difficile de se préserver de l'abus: l'exercice de ce droit nouveau n'a donc pas été exempt d'excès; on en a usé sans règle et sans mesure. Écho de la tribune politique, le journalisme la contrôle, et souvent avec amertume; mêlé à tous les mouvements de la vie constitutionnelle, il en est un des ressorts les plus actifs, et quelquefois aussi les plus désordonnés. Son action a été d'abord toute critique. Jusqu'ici, la presse périodique n'a existé que dans des intérêts de partis: il faut l'organiser dans l'intérêt social. C'est une arme offensive, dont on n'a usé que pour l'attaque: il faut en faire une force gouvernementale, c'est-à-dire un enseignement public, un moyen d'éducation constitutionnelle.

Que le journalisme doive être aujourd'hui un enseignement public, c'est ce qui ne paraît pas encore suffisamment compris par la presse. Quand on veut diriger l'opinion, il faut d'abord l'éclairer. Grâce à la prompte circulation qu'établissent des moyens de communication de plus en plus rapides, le journal est une chaire élevée dont l'auditoire est partout, dans les cercles les plus brillants comme dans les plus humbles tavernes; il va trouver le riche au sein de sa demeure somptueuse, et le pauvre dans sa modeste retraite; il met en contact les populations les plus éloignées, il transmet aux extrémités du monde le résultat des méditations des sages; ce qui se passe sur un point du globe devient aussitôt commun à tous les autres points de sa surface. Aussi quel mouvement, quelle vie il entretient dans le corps social! C'est la puissance des chemins de fer appliquée à la pensée.

L'enseignement que dispense le journal doit-il se réduire à préparer notre éducation politique? Sans parler ici de l'importance littéraire conquise par la presse périodique en d'autres temps (car de nos jours elle est bien déchue sous ce rapport), il y a en nous d'autres besoins à satisfaire: notre nature morale réclame aussi sa culture. Que la presse montre sa sollicitude pour épurer les mœurs, pour raffermir les nobles croyances, pour fortifier dans les cœurs le sentiment du beau et de l'honnête, alors ses leçons pourront vraiment fructifier. Cette classe moyenne à laquelle elle s'adresse, se compose en grande partie de ceux qui n'iraient pas chercher ailleurs une instruction qui leur est pourtant bien nécessaire. Si donc le journal s'attachait à ne répandre que des idées saines, à laisser dans les âmes des impressions salutaires, à moraliser ces populations dont la vie spirituelle est par trop abandonnée, le bien qu'il produirait alors ferait bénir partout son heureuse influence. Que le journaliste s'essaie à cet art que Franklin pratiqua avec tant de succès, de populariser les vérités utiles, de présenter les conseils de la morale pratique sous des formes attrayantes et accessibles au grand nombre, de transformer en petite monnaie à l'usage de la foule les labeurs que le savant ou le penseur solitaire enfante au fond de son cabinet!

Peut-on user avec trop de discrétion de cette puissance redoutable, qui se charge de penser pour la multitude et de lui fournir une opinion toute faite sur les questions du jour? Que l'on songe aux

effets incalculables de cette action quotidienne répétée sans relâche ! Le lecteur docile prend les opinions que son journal lui infuse chaque matin. Il croit n'avoir pas changé, parce que depuis trente ans il lit le même journal; mais s'il pouvait récapituler l'histoire de ses variations, de toutes les phases diverses par lesquelles il a passé, tour à tour bonapartiste, légitimiste, constitutionnel, juste-milieu, belliqueux ou pacifique, il serait effrayé des transformations sans nombre qui se sont opérées en lui. Tout l'atteste donc, le journalisme exerce aujourd'hui une influence décisive sur les destinées des peuples; c'est avec vérité qu'on l'a nommé le *quatrième pouvoir* (*voy*. p. 466). Tout-puissant pour le bien ou pour le mal, selon la pensée qui le dirige, s'il gouverne à son gré l'esprit public, il peut aussi le fausser, et susciter une opinion factice. C'est ici qu'il faut voir le revers de la médaille.

Apparemment le journalisme ne se flatte pas d'avoir atteint l'idéal de la perfection, et d'être exempt des faiblesses inhérentes à la condition humaine; sans doute il n'a pas la prétention d'être infaillible: qu'il souffre donc qu'un ami sincère lui dise quelques-unes de ses vérités.

En France comme en Angleterre, le journalisme a été honoré par des talents supérieurs: il suffit de citer M. de Châteaubriand, Benjamin Constant, l'abbé de Pradt, M. Guizot, M. Thiers (*voy*. ces noms). On a vu des journalistes devenir premiers ministres. Cette haute fortune qu'ont faite quelques hommes éminents a tourné la tête à la foule des écrivains et suscité derrière eux une longue queue de *condottieri* politiques. Partout ailleurs, pour enseigner, il faut avoir appris : on serait mal venu à donner des leçons de langue ou de musique sans connaître la gamme ou la grammaire. Mais les affaires publiques ont ce privilége singulier, que tout le monde croit les savoir, sans en avoir jamais fait l'apprentissage; nul noviciat n'est exigé de celui qui prend la plume pour faire la leçon aux gouvernements. Rien ne donne plus d'aplomb que l'ignorance : aussi a-t-elle toujours le ton tranchant. Lorsque, sans responsabilité aucune, on peut, du haut de son journal, régenter les rois et morigéner les ministres, il est trop aisé de se faire illusion et de s'exagérer son importance. On finit par se croire tout permis.

Ce point de vue exclusif de la critique auquel s'arrête le journalisme, le maintient dans un état d'irritation chronique. Cet esprit d'hostilité aveugle, ce besoin d'attaquer sans relâche, pousse nécessairement à l'exagération : il épuise les formes aggressives et les termes injurieux ; la violence devient son état normal. Heureusement, dans cette circulation forcée, la parole s'use comme la vieille monnaie, et perd cinquante pour cent de sa valeur. A force d'être prodigués en vain, des mots tels que *infamie*, *trahison*, *lâcheté*, n'ont plus dans la langue des journaux leur signification première. Si cette exagération et cette violence peuvent quelquefois s'allier à un certain degré de bonne foi, par malheur l'excuse ne peut pas toujours être alléguée.

Les journaux sont d'ordinaire l'avant-poste des ambitions expectantes ou le refuge des ambitions déchues. C'est un camp où l'on enrôle pour la conquête du pouvoir; les ministres en disponibilité reviennent y planter leurs tentes. Renverser des ministères, en créer de nouveaux, telle est la grande prétention du journalisme; c'est là son point de mire et son triomphe. On a vu, de notre temps, ce que pouvait la presse, disciplinée par un chef d'état-major expérimenté. A un mot d'ordre donné, tous les affidés manœuvrent avec ensemble; l'éloge ou le blâme est dispensé en vertu d'une consigne ponctuellement suivie ; les faits prennent la couleur qu'exige l'intérêt du moment, et l'on parvient ainsi à créer une opinion factice, et à donner le change au pays pendant quelques semaines.

Ce n'est pas tout : le journalisme, quelles que soient ses lumières, devient souvent aussi l'organe du charlatanisme; et il ne faut pas s'en étonner. Le journal est une trompette si retentissante, que tous les charlatans ont hâte de l'emboucher. Tour à tour politique, littéraire, mercantile, philosophique, le charlatanisme se multiplie, il prend toutes les formes; le feuilleton, la réclame, le *puff*, tout lui est bon : il envahit le journal, il

en obsède toutes les issues, parce que le journal est la voie la plus directe pour arriver au public. Des tréteaux du journal, le charlatan bat la caisse, et fait la parade pour appeler les chalands. On connaît le propos de cet entrepreneur de succès, qui se fait fort, avec 30,000 francs d'annonces jetées dans les journaux, de faire prendre tout ce qu'il lui plaira d'imposer au public.

Et nous n'avons encore rien dit de la camaraderie (*voy.* ce mot et COTERIE), des compères, des articles dans lesquels un auteur chante lui-même ses propres louanges. Des intérêts, des questions de personnes, des guerres de partis, voilà donc, au fond, ce qui défraie les journaux.

Entre tous les esprits qui se complaisent dans les châteaux en Espagne, il n'en est aucun peut-être qui n'ait rêvé un journal impartial; mais il a fallu bientôt renoncer à cette idée, comme à une utopie chimérique. En effet, l'impartialité est ennuyeuse; elle supprime la passion, l'animosité, le fiel, le paradoxe, tout ce qui fait lire : demander de l'impartialité à un journaliste, c'est lui demander de briser sa plume, c'est lui imposer le suicide. Les journaux sont donc inévitablement des armes de partis.

Cet esprit hargneux de la presse périodique semble être une condition de sa nature. Il en est du journalisme comme de la démocratie athénienne, telle que nous la peint Aristophane, ombrageuse, inquiète, jalouse, déchaînée contre les supériorités. Tout homme, dès qu'il a touché au pouvoir, devient sa proie. Seulement, grâce à la douceur de nos mœurs, l'injure périodique a remplacé l'ostracisme; sérieuse, âpre, violente dans le journal politique, légère, moqueuse, sarcastique dans les petits journaux : quolibets, calembourgs, bouffonneries de toute espèce, tout lui est bon pour livrer un adversaire à la risée populaire. Aussi tout homme public doit être cuirassé d'avance contre les atteintes du journalisme.

Il faut en convenir, cette incapacité de rendre la moindre justice à ses adversaires n'est pas le beau côté du journalisme. Ne pas admettre que l'on puisse, sans être un malhonnête homme, différer de vues sur des principes de gouvernement ou sur des mesures d'administration, c'est là un degré d'intolérance dont nous avons chaque jour trop d'exemples sous les yeux. L'effet de cette injustice est de décréditer la presse; elle s'affaiblit par ses propres excès.

Cependant une tâche glorieuse est encore réservée aux journaux. Travailler à détruire les vieux préjugés, éclairer les peuples sur leurs véritables intérêts, leur faire comprendre les bienfaits d'un régime pacifique, montrer à chacun le travail comme la loi de notre nature et la condition de notre affranchissement, tels sont les immenses services que la presse peut rendre aujourd'hui. Le jour où, au lieu d'ameuter les vieilles passions et de raviver les animosités assoupies, nous verrons les écrivains tendre à resserrer plus étroitement les liens qui unissent les peuples, et à rallier dans un intérêt commun tous les membres de la grande famille européenne, ce sera l'âge d'or du journalisme. Alors, peut-être, on aura résolu le difficile problème de réhabiliter à la fois la presse et le pouvoir, et l'on satisfera ainsi l'un des besoins les plus réels de ce XIXe siècle, qui, par une admirable prévision, fut salué à son aurore du nom de siècle organisateur. A-D.

JOURNÉES. L'histoire conserve ce nom à certains événements célèbres, arrivés surtout en France, et qui ont fait époque. Telles sont les journées du 10 août, du 9 thermidor, du 2 prairial, du 13 vendémiaire, du 18 fructidor, du 18 brumaire, de juillet 1830 (*voy.* les art. que nous leur consacrons), etc. On le donne encore aux batailles : c'est ainsi qu'on dit la journée de Marengo, d'Austerlitz (*voy.* ces noms), etc. Quelques journées ont reçu des qualifications particulières, comme celle des Dupes (*voy.*), celle des Barricades (*voy.*), celle des Poignards (28 février 1791), etc. S.

JOUTE, mot qui, au premier abord, semblerait avoir la même origine que *jeu*, mais qu'on a dérivé, sans doute avec plus de raison, de *juxta*, auprès, parce que, dit-on, les *jouxteurs* se joignent de près pour se battre, ou encore de *justa*, nom qu'on aurait donné à cet exercice dans la basse latinité. Les mots *juster*, *ajuster*,

entraient peut-être pour quelque chose dans cette dernière étymologie.

Au temps de la chevalerie, la joute était un combat à la lance d'homme à homme, seul à seul ; on a ensuite étendu la signification de ce mot à d'autres combats. Les joutes se faisaient ordinairement dans les tournois (*voy.*), après les combats de tous les champions. Il y en avait cependant qui se faisaient seules en dehors des tournois. Comme les dames étaient l'âme des joutes, les chevaliers ne terminaient jamais une joute sans rompre en leur honneur une dernière lance qu'ils nommaient la *lance des dames*. Cet hommage se répétait en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes et à la dague.

On attribue aux Espagnols l'introduction des joutes en France. Ils auraient emprunté aux Maures cet exercice, qu'ils appelèrent d'abord *juego de canas* (jeu de cannes), parce que, dans le commencement, ils lançaient en tournoyant des cannes les uns contre les autres, et se couvraient de leurs boucliers pour en parer les coups.

La *joute sur l'eau* est un exercice dans lequel deux *jouteurs*, montés sur l'avant d'un bateau, cherchent à se faire tomber dans l'eau, en se poussant l'un l'autre à l'aide d'une longue lance en bois, au moment où les deux bateaux s'approchent. X.

JOUVENCE (FONTAINE DE). Ce sont nos vieux romans de chevalerie, et principalement ceux d'*Ogier le Danois* et de *Huon de Bordeaux*, qui ont popularisé chez nous la fiction de cette merveilleuse fontaine destinée à rendre la *jouvence* (traduction du mot latin *juventus*), c'est-à dire la jeunesse, aux vieillards les plus accablés par l'âge et les infirmités. Il ne faut pas croire, cependant, que cette fable consolante soit tout-à-fait due à l'imagination de ces ingénieux chroniqueurs : on en retrouve quelques vestiges dans de graves auteurs de l'antiquité. Pausanias raconte très sérieusement qu'il existait autrefois dans la Grèce une fontaine nommée *Calatus*, et située près de Nauplie, où Junon venait se baigner pour paraître toujours jeune et belle à Jupiter. Si l'on en juge par les nombreuses infidélités de ce dieu, la vertu des eaux de *Calatus* devait être déjà bien affaiblie.

Personne n'ayant retrouvé, depuis, cette première fontaine de Jouvence, des écrivains plus modernes et non moins naïfs affirmèrent que c'était dans l'Inde qu'il fallait la chercher. Alexandre, suivant eux, en avait eu connaissance, lors de son expédition dans ces contrées, mais il n'avait pu en découvrir l'emplacement. Nous ne conseillerons à personne de tenter ce que n'a pu accomplir Alexandre.

Tant de gens, au surplus, croyaient encore, jusque dans le XVe siècle, à l'existence réelle de l'introuvable fontaine, que, lorsque Colomb eût découvert un nouveau monde, on ne manqua pas de mettre son onde régénératrice au nombre des trésors qu'il promettait à l'ancien. C'eût été, au moins pour les dames, le plus précieux de tous ; mais ce n'est pas précisément cela que nous y avons trouvé.

Du reste, selon d'autres traditions du moyen-âge, réunies avec d'autres ouvrages dans le *Recueil des cas mémorables advenus de nos jours*, par J. de Marcouville (1564), le merveilleux pouvoir de la fontaine n'était pas sans quelques restrictions. Tout en rajeunissant l'individu intérieurement, c'est-à-dire en lui rendant la force et la santé et en prolongeant ses années, elle ne pouvait lui enlever les signes extérieurs de la vieillesse, les cheveux blancs et les rides. Bien des femmes auraient pensé que ce n'était pas la peine de rajeunir *incognito*, et à ces conditions-là.

La fontaine de Jouvence n'est plus aujourd'hui que dans le domaine des romanciers et des poëtes. Parmi les inspirations qu'elle a fournies à ces derniers, on connaît le joli rondeau du malin La Fontaine,

Bien à propos s'en vint Agnès en France, etc.,

dont nous ne rappellerons ici que la conclusion :

Grand dommage est que ceci soit sornettes ;
Filles connais qui ne sont pas jeunettes
A qui cette eau de Jouvence viendrait
Bien à propos.

C'est sans doute pour les consoler que de nos jours, des faiseurs de cosmétiques

ont annoncé la découverte d'une *eau de Jouvence*. Hélas! l'une n'était pas moins une chimère que l'autre! M. O.

JOUVENET (Jean), célèbre peintre d'histoire de l'École française, naquit à Rouen, le 21 août 1647 *. Il appartenait à une famille originaire d'Italie, dans laquelle le goût de la peinture s'était toujours perpétué : son aïeul, Noël, en avait enseigné les premiers éléments au Poussin; Jean, son père, et Laurent, son oncle, l'exercèrent à Rouen avec distinction. Ses parents s'appliquèrent à développer les dispositions qu'ils lui reconnurent pour leur art, puis ils l'envoyèrent à Paris. Jouvenet avait alors 17 ans. Sans autre maître que la nature, il se créa une théorie de son art appropriée à son propre génie. Doué d'une grande vivacité d'esprit, d'une facilité d'exécution qui tenait du prodige, il marcha d'un pas rapide. A 26 ans, lorsqu'il exposa son *Paralytique*, tableau connu sous le nom du *Mai*, exécuté pour Notre-Dame de Paris, où il se voit encore, il n'y eut qu'une voix pour en vanter la richesse de composition, la fermeté de dessin, la vigueur de pinceau. Le Brun (*voy.*), alors tout-puissant, se plut à encourager l'artiste et à appeler sur lui les bienfaits du roi. Il le présenta lui-même à l'Académie de peinture, où il fut admis, en 1675, pour son tableau d'*Esther devant Assuérus*, qui rappelle si bien la manière du Poussin. Dès lors, Jouvenet put à peine suffire aux travaux qui lui étaient commandés. Ardent, infatigable, autant qu'enthousiaste de son art, il travailla sans relâche : aussi le nombre de ses tableaux est-il immense. Les châteaux de Versailles, de Marly, de Meudon, l'abbaye Saint-Martin-des-Champs, l'église des Invalides, celle des Carmes de la place Vendôme, les parlements de Rennes, de Toulouse, de Rouen, recueillirent les plus belles productions de ses pinceaux.

Quatre tableaux admirables qu'on voit aujourd'hui au Musée du Louvre : *La Madeleine chez le Pharisien*, *Jésus chassant les vendeurs du temple*, *la Pêche miraculeuse*, *la Résurrection de Lazare*, avaient été peints par Jouvenet pour l'abbaye des Bénédictins de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Sur la demande de Louis XIV, le peintre fit une répétition libre de ces beaux ouvrages pour être copiés en tapisserie : c'est à cette tenture que le tsar Pierre-le-Grand donna la préférence en 1717, quand, visitant les Gobelins, il fut invité par le régent à faire un choix parmi les produits de cette manufacture. Après ces quatre tableaux vient cette *Descente de croix*, du Musée du Louvre, qu'on a placée sur la même ligne que les célèbres tableaux de Daniel de Volterre et de Rubens représentant le même sujet; puis son plafond de la tribune royale de la chapelle de Versailles, représentant *la Pentecôte;* et *les douze Apôtres*, peints à fresque, en 1702, au-dessous de la coupole des Invalides; enfin son *Magnificat*, à Notre-Dame de Paris. Ce dernier ouvrage dû à son pinceau, fut exécuté de la main gauche, sa droite étant restée paralysée à la suite d'une violente attaque d'apoplexie, en 1713; il est digne du plus haut intérêt, surtout en considération de l'âge et de l'infirmité de son auteur. Il en était de même sans doute de ce plafond tant vanté et anéanti par accident, du parlement de Rouen, qui représentait *l'Innocence, poursuivie par le Mensonge, se réfugiant dans les bras de la Justice, tandis que la Religion la couronne au même instant qu'elle écrase la Fraude et la Chicane:* il ne reste d'autre souvenir de cette peinture qu'une grande esquisse de la main du peintre que conserve M. Chapais, à Rouen, possesseur de plusieurs autres ouvrages de son compatriote, et notamment d'une belle esquisse de sa fameuse *Descente de Croix*.

Jouvenet n'a point vu l'Italie : accablé, jeune encore, de travaux de la plus grande importance, le temps lui a manqué, non-seulement pour exécuter ce voyage, qui eût perfectionné son jugement, mais encore pour achever ses études pittoresques. Aussi voit-on, dans ses ouvrages, le sentiment de l'art dominer la science acquise : de là cette originalité qui distingue ses productions.

Jouvenet releva par ses vertus l'éclat de ses talents. Il eut des amis, des pro-

(*) La date du 14 avril 1644 qu'on donne quelquefois à sa naissance se rapporte à celle d'Henri Jouvenet, son frère aîné.

tecteurs dévoués, et fut chéri de sa famille, au sein de laquelle il trouva dans François Jouvenet et Restout, ses neveux, deux élèves dignes de lui. Il mourut le 5 avril 1717. Il a laissé un petit nombre de dessins. Les meilleurs graveurs de son temps ont reproduit ses principaux ouvrages. Son œuvre gravé est l'un des plus intéressants de l'École française. L. C. S.

JOUY (Victor-Joseph Étienne, de), écrivain moraliste, poëte dramatique et membre de l'Académie-Française.

M. de Jouy, dont le véritable nom de famille est *Étienne*, naquit, en 1769, d'un père commerçant, au village de Jouy, tout près de Versailles. Sa première vocation fut celle des armes. Dès l'âge de treize ans, il passa en Amérique, comme sous-lieutenant dans un régiment colonial avec le gouverneur de la Guyane. Trois ans après, il se rendit aux Indes-Orientales où il servit comme officier d'état-major jusqu'en 1790, époque de son retour en France. Il fit, en qualité de capitaine d'infanterie, la première campagne des guerres de la révolution. Blessé dangereusement au combat de Bon-Secours, il reçut sur le champ de bataille le grade d'adjudant général, après la prise de Furnes. Quelques jours plus tard, arrêté par l'ordre du proconsul Duquesnoy, condamné à mort par contumace au tribunal révolutionnaire de Paris, il parvint à se retirer en Suisse, d'où il ne revint qu'après le 9 thermidor. Nommé chef d'état-major de l'armée commandée sous Paris par le général Menou, il eut une part honorable dans le succès de la journée du 2 prairial an III, où fut abattu le parti de l'anarchie. Au 13 vendémiaire an IV, il s'était rallié au parti sectionnaire, qui fut vaincu par l'armée de la Convention, sous les ordres de Bonaparte. Après une courte détention, il fut envoyé à Lille, comme commandant de place, et y fut de nouveau incarcéré sur l'accusation non fondée de connivence avec le gouvernement anglais et son agent accrédité en France, lord Malmesbury. L'absurdité de cette imputation fut bientôt reconnue; mais M. de Jouy n'en renonça pas moins dès lors au service militaire. Retiré avec la pension due à son grade et accrue d'un supplément à raison de ses blessures, il suivit, en 1800, à Bruxelles son ami, M. de Pontécoulant, premier préfet du département de la Dyle, qu'il seconda avec succès dans ses travaux d'organisation administrative; mais bientôt après, le premier consul ayant appelé M. de Pontécoulant au Sénat conservateur, M. de Jouy se rendit à Paris où il se livra exclusivement à la littérature.

Le Vaudeville fut le premier théâtre de ses succès. *Comment faire, ou les Épreuves de Misanthropie et repentir* (1798), en société avec M. de Longchamps; *le Tableau des Sabines* (1799), avec le même collaborateur et Dieu-la-Foi, firent courir tout Paris au théâtre de la rue de Chartres et au théâtre Favart. Nous n'énumérerons pas les autres titres, assez nombreux et presque toujours heureux, de M. de Jouy dans ce genre frivole de composition. Des succès plus littéraires l'attendaient sur des scènes plus élevées; et, après quelques excursions encourageantes dans le domaine de l'opéra-comique (entre autres *Milton*, en 1805), la représentation de *la Vestale* sur le théâtre de l'Opéra, à la fin de 1807, révéla dans M. de Jouy, comme poëte, et dans M. Spontini (*voy.*), comme musicien, deux talents de premier ordre pour la scène lyrique. La destinée de cet ouvrage, d'où date la vogue de ses deux auteurs, est assez remarquable pour que nous en disions un mot. Ce fut en désespoir de cause que M. de Jouy en confia la composition à un maître jusque-là à peu près inconnu. Méhul, Boïeldieu et M. Cherubini, à qui le poëme avait été proposé, le rendirent au poëte, et, tant que durèrent les répétitions, on ne cessa de prédire une chute éclatante à cet ouvrage qui obtint et mérita un succès d'enthousiasme.

Voilà de vos arrêts, messieurs les gens de goût!

M. de Jouy sut mettre à profit cet immense succès, et, pendant près de vingt ans, il exploita fructueusement cette belle scène de l'Opéra, espèce de jardin des Hespérides dont il est donné à un si petit nombre d'élus de forcer l'entrée. Un heureux choix de sujets, l'entente de la coupe lyrique, une versification harmonieuse et

pure sont des qualités qui doivent mériter au nom de M. de Jouy une place honorable à côté de ceux de Quinault, de Danchet, de Marmontel et de Guillard, vrais maîtres en ce genre aujourd'hui profané.

Les opéras de *Fernand Cortez* (3 actes, avec Esmenard, musique de M. Spontini, 1809); *les Bayadères* (3 actes réduits à 2, musique de Catel, 1810) durent un succès brillant, et qui s'est longtemps soutenu, à quelques situations fortes ou intéressantes, et à de grandes beautés musicales; mais le nom et le talent de Méhul et de M. Cherubini ne put sauver de l'abandon, au bout de quelques représentations, *les Amazones, ou la Fondation de Thèbes* (3 actes, 1812) et les *Abencerages* (3 actes, 1813). Le 23 août 1814, M. Jouy salua l'aurore de la Restauration, en donnant à l'Opéra *Pélage, ou le Roi et la paix* (2 actes, musique de M. Spontini). *Zirphile et Fleur-de-myrte* (2 actes, mus. de Catel) n'eut, en 1818, que quelques représentations; mais, heureux jusqu'au bout de sa carrière lyrique, M. de Jouy dut, en 1827, à *Moïse* (4 actes, avec Balochi), en 1829, à *Guillaume Tell* (4 actes, avec M. Bis), un double succès, qui a consacré ces ouvrages comme deux des plus beaux fleurons de la couronne musicale de l'illustre maître Rossini. *Voy.* ce nom.

M. de Jouy devait obtenir sur la scène française des succès plus littéraires, sinon plus productifs, et aussi durables. Après avoir donné quelques comédies, ouvrages de trop peu d'importance pour être mentionnés ici, cet auteur fit représenter, en 1813, au Théâtre-Français, *Tippoo-Saeb*, où Talma fit une création remarquable du rôle de l'infortuné sulthan de Mysore. En 1824, ce grand acteur rendit encore à M. de Jouy un bien plus signalé service, par le cachet de perfection qu'il sut imprimer au rôle de *Sylla*, tracé d'ailleurs par le poëte d'une manière très dramatique. A ces deux éléments de succès se joignit encore l'influence des allusions si chères à l'esprit de parti: aussi la vogue fut-elle inouïe. L'auteur avait fondé de grandes espérances sur *Bélisaire*, autre tragédie politique; mais la censure impériale avait vu, dans Bélisaire, le général Moreau; à son tour, la censure de la Restauration y vit Napoléon déchu et proscrit; de sorte que le vainqueur des Vandales, repoussé de la scène par les deux partis opposés, ne put y trouver accès qu'en 1825, où le public l'accueillit très froidement. Représenté en 1827, *Julien dans les Gaules* n'eut qu'un très petit nombre de représentations. En 1828, une comédie en 5 actes, intitulée *Les intrigues de la cour*, parut sur la scène et en disparut sans retour, dans la même soirée.

Comme écrivain peintre de mœurs, M. de Jouy n'a pas montré moins de fécondité que comme poëte dramatique. Successivement attaché à la rédaction de plusieurs journaux, il en enrichit le feuilleton de piquants articles sur les habitudes contemporaines, dans la forme de la narration et de l'anecdote. Un vrai talent d'observation et une agréable variété dans le choix et la disposition des cadres, ont valu à cette galerie de caractères et de scènes d'intérieur un succès qui a rappelé celui qu'ont obtenu dans *Le Spectateur*, Addisson et Richard Steele. C'est ainsi que *l'Ermite de la Chaussée-d'Antin* (Paris, 1812, 5 vol. in-12), sorti des colonnes du *Mercure de France*, *le Franc Parleur* (1815, 2 vol.), et *l'Ermite de la Guyane* (1816, 3 vol.), sortis de la *Gazette de France*, ont fait le tour de l'Europe, traduits dans plusieurs langues. Quant à *l'Ermite en province* (1818 et suiv., 14 vol.), fruit de la collaboration de M. de Jouy à la *Minerve française*, cette revue rédigée dans le cabinet, sur notes communiquées, espèce de statistique des notabilités de nos départements, est remplie d'inexactitudes topographiques et de méprises plus fortes et plus fâcheuses sur le compte des individus; *les Ermites en prison* (avec M. Jay, 2 vol., 1823) *les Ermites en liberté* (avec le même, 2 vol., 1824) ont obtenu 4 éditions. Ce sont des fragments de polémique extra-littéraire.

M. de Jouy, admis, en 1815, à l'Académie-Française, en remplacement de Parny, a publié encore, outre un roman oublié dès sa naissance (*Cécile ou les passions*, 1827, 5 vol.), un assez grand nombre de brochures et d'essais sur divers sujets d'art, d'économie publi-

que et d'administration, entre autres *La Morale appliquée à la politique* (Paris, 1822, 2 vol. in-12). Il fut un des collaborateurs de la *Biographie nouvelle des Contemporains*, publiée de 1820 à 1825, et il s'est associé en outre à plusieurs autres publications, parmi lesquelles nous pouvons citer cette Encyclopédie. Enfin, nous devons mentionner encore quatorze *Jeux de cartes instructives*, publication utile et d'une forme ingénieuse, qui a obtenu le plus grand succès. M. de Jouy a lui-même été l'éditeur de ses *OEuvres complètes* qui ont paru de 1823 à 1827, 27 vol. in-8°, avec portraits, vignettes, etc.

En résumé, le fécond et spirituel écrivain, auquel cette notice est consacrée, a été, et est encore, l'un des derniers et des plus heureux représentants de l'école littéraire et philosophique de Voltaire. P. A. V.

JOVELLANOS (don GASPAR-MELCHIOR DE), homme d'état et poëte espagnol, naquit à Gijon (Asturies), le 5 janvier 1744, d'une famille honorable, sinon ancienne. Doué d'un caractère vif et pénétrant, ses études eurent le plus grand succès. Dès sa première jeunesse, il était versé dans la jurisprudence, les langues savantes, l'histoire, l'antiquité, la littérature ancienne et moderne, et ses essais lyriques lui avaient mérité une place parmi les principaux poëtes de l'Espagne. A peine âgé de 21 ans, les Académies d'histoire et des beaux-arts de Saint Ferdinand s'empressèrent de l'appeler dans leur sein. Le roi Charles III (*voy.*) l'admit dans son conseil, et Jovellanos eut une certaine part dans les réformes accomplies par Florida Blanca (*voy.*); cependant il n'occupa point alors de ministère. Il conserva sa haute position sous Charles IV, mais il déplut à Godoï, et tomba en disgrâce. Après avoir fait longtemps la guerre à la république française, l'Espagne avait enfin conclu la paix à Bâle, en 1794. Le trésor royal se trouva vide, et les sources de la prospérité publique étaient épuisées: Jovellanos proposa de lever un impôt sur le haut clergé, possesseur de richesses immenses. Cette proposition fit éclater contre Jovellanos la haine des prélats, la mesure fut taxée d'injuste et de *sacrilége*, et le conseiller envoyé en exil; mais son projet n'en fut pas moins adopté en grande partie et mis à exécution par Godoï.

En 1799, Jovellanos fut rappelé et reçut le portefeuille de grâce-et-justice. Aimé du peuple, il sentait bien que les intrigues de cour ne lui permettraient pas de conserver longtemps cette faveur; et il prévint, dit-on, son valet de chambre d'être toujours prêt pour un grand voyage. En février 1801, 9 mois après sa rentrée aux affaires, Jovellanos fut effectivement exilé à Palma, dans l'île de Majorque, et renfermé d'abord dans le couvent des chartreux; puis au château de Belver près Palma, durant sept années. On a attribué cette seconde disgrâce à une lettre qu'il aurait adressée au roi et dans laquelle, en lui dévoilant les intrigues de son favori, il aurait parlé avec trop peu de ménagement de la reine; mais le caractère de Jovellanos semble démentir une pareille assertion. Quoi qu'il en soit, Jovellanos ne fut rendu à la liberté qu'en 1808, lors de l'invasion française en Espagne. Presque aussitôt il fut nommé membre de la Junte suprême, et plus tard appelé au ministère de l'intérieur par Joseph Bonaparte, alors roi d'Espagne; mais Jovellanos, bien que dévoué aux Français, refusa ce poste éminent, prétextant de ses engagements avec la junte insurrectionnelle. Il périt assassiné dans une émeute excitée contre lui par le parti bourboniste, le 27 novembre 1811. « Personne, a dit Bourgoing, n'a mieux connu et mieux expliqué les causes de la décadence de sa patrie, et indiqué avec plus de précision les moyens de la régénérer. »

Parmi les nombreux écrits que l'on a de Jovellanos, nous citerons : *Recueil de poésies lyriques*, publié en 1780. Ce recueil renferme une comédie intitulée *Il Delenquente honrado* (*l'honnête Criminel*), qui eut en Espagne un succès prodigieux (trad. en franç. par l'abbé Eymar; trad. en angl., elle fut représentée à Londres); *Réflexions sur la législation d'Espagne* (1785), ouvrage qui, à lui seul, suffirait pour établir la réputation de son auteur comme jurisconsulte et comme homme d'état; *Lettre adressée à Campomanès* (*voy.*) *sur le projet d'un trésor public* (1786). L'ouvrage le plus estimé de Jovellanos est son *Traité sur la loi agraire*

(*Informe sobre la lai agraria*, Madrid, 1795, in-4°, tr. par M. de Laborde dans son *Itinéraire descriptif de l'Espagne*). Jovellanos a fait passer dans la langue espagnole plusieurs ouvrages étrangers; il a écrit différents mémoires dont quelques-uns ont été réunis sous le titre de *Memorias politicas* (Madrid, 1801, in-8°; trad. en français, Paris, 1825, in-8°): ces mémoires jettent une grande lumière sur les événements de la révolution espagnole (1808 à 1812). L'auteur s'y montre le défenseur zélé des institutions de sa patrie, pour laquelle il réclame une monarchie, mais tempérée et amie des libertés publiques. Jovellanos s'est aussi essayé avec succès dans le genre tragique. Son *Pélage*, tragédie en 5 actes, fut joué à Madrid, en 1790. Sa liaison intime avec le comte Cabarrus (*voy.*) l'avait fortement attaché à la France, dont il aimait la littérature.—Voir *Noticias historicas de don G. M. Jovellanos* (Palma, 1812, in-4°), et *Memorias para la vida del Excmo don G. M. de Jovellanos*, par M. Jean Cean-Bermudez (Madrid, 1814 *). E. P-C-T.

JOVIEN, empereur romain qui succéda à Julien (*voy.*) l'*Apostat*, était né dans la Mœsie, l'an 330 de notre ère. C'était un chrétien zélé. Proclamé empereur par l'armée, le 27 juin 363, il prit alors les noms de FLAVIUS-CLAUDIUS JOVIANUS. Forcé de battre en retraite devant Sapor, et de souscrire à un traité honteux, il fut trouvé mort dans la nuit du 16 au 17 février 364, asphyxié suivant les uns, frappé d'apoplexie ou empoisonné suivant les autres, avant d'avoir atteint Constantinople. *Voy.* ROMAINS (*histoire des*). X.

JOYAUX, *voy.* BIJOUX.

JOYEUSE (MAISON DE). On fait sortir cette illustre maison des anciens seigneurs de Châteauneuf-Randon, dans le Bas-Languedoc ou Gévaudan, diocèse de Mende, et l'on en fait remonter la généalogie jusqu'au XIe siècle. Guy de Châteauneuf, qui commence la branche des seigneurs de Joyeuse, était le 4e fils de Guillaume de Châteauneuf et de Marie ou marquise de Mas de Grosfaux, qui vivaient en 1156. C'est en faveur d'un de ses descendants, Louis II, fait prisonnier à la bataille de Crevaut-sur-Yonne (1er juillet 1423), que le roi érigea la baronnie de Joyeuse en vicomté.

Cette famille n'avait cessé d'appuyer la royauté de ces services et avait vu plusieurs de ses membres élevés aux premières dignités, lorsque ANNE de JOYEUSE, né en 1561, et qui devait monter si haut dans la faveur de Henri III (*voy.*), ajouta encore à son éclat. Il réunissait aux grâces de la jeunesse l'habileté dans tous les exercices du corps, beaucoup de douceur de caractère, de l'esprit, de la libéralité. Connu d'abord sous le nom de *Fervaques*, il se signala, en 1580, au siége de La Fère, où il reçut un coup de mousquetade qui lui brisa la mâchoire. Le roi, pour récompenser sa bravoure, érigea la vicomté de Joyeuse en duché-pairie, et voulut qu'après les princes du sang royal il précédât les anciens ducs; il le maria en même temps à Marguerite de Lorraine, sœur de la reine. Ce mariage fut célébré avec une magnificence dont on n'avait point encore vu d'exemple. La faveur du duc de Joyeuse augmentait chaque jour. Le roi, qui avait assigné à sa belle-sœur une dot égale à celle des filles de France, donna, peu de temps après, à son mignon, la belle terre de Limours, près de Montlhery, et acheta pour lui, en 1582, la charge d'amiral. Toutes ces grâces ne satisfaisaient pas encore le duc de Joyeuse: il ambitionna le gouvernement de Languedoc; mais le maréchal de Montmorency, qui en était pourvu, rejeta toutes les propositions du favori, et le roi ne voulut pas consentir à dépouiller un de ses plus fidèles serviteurs. En 1583, le duc alla à Rome solliciter du pape la permission d'aliéner quelques domaines ecclésiastiques et l'échange du Comtat Venaissin contre le marquisat de Saluces; mais il ne put obtenir que la promesse du chapeau de cardinal pour son frère, l'archevêque de Narbonne. Il était entré dans la Ligue formée contre les protestants; mais, prévoyant les conséquences qu'elle pourrait avoir pour l'autorité royale, il engagea Henri III à la dissoudre, et lui offrit tout ce qu'il possédait pour acheter des parti-

(*) L'édition de 1814 fut saisie en vertu d'un jugement; elle reparut en 1820 en vertu d'une décision contraire. S.

sans. Ennuyé de sa vie oisive et voulant se signaler, il demanda et obtint le commandement d'une armée en Gascogne, à la tête de laquelle il remporta quelques avantages sur les protestants; mais il se montra cruel envers les vaincus. Sur ces entrefaites, on lui manda que le duc d'Épernon (*voy.*) l'avait remplacé dans la faveur du roi. Il revint en hâte à la cour, où il s'assura par lui-même de la diminution de son crédit. Désespéré, il retourne en Gascogne, joint le roi de Navarre dans la plaine de Coutras (*voy.*), et lui présente la bataille. Blessé dans la mêlée, il fut rencontré par Saint-Luc, qui lui demanda ce qu'il était à propos de faire : « Mourir! » répondit Joyeuse, et bientôt après il trouva la mort qu'il désirait (1587). Henri III réclama le corps de son favori, et lui fit faire de magnifiques funérailles dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.

François de Joyeuse, frère puîné de l'amiral, né le 24 juin 1562, fut pourvu, à l'âge de 20 ans, de l'archevèché de Narbonne, et, quelques mois après, il obtint le chapeau de cardinal. Nommé protecteur de France à la cour de Rome, il y soutint avec fermeté la dignité de la couronne contre l'ambassadeur d'Espagne. A son retour, il passa du siége de Narbonne à celui de Toulouse, s'entremit pour la réconciliation de Henri IV avec le pape, et fut un des trois commissaires ecclésiastiques qui prononcèrent la dissolution du premier mariage de ce prince. Transféré à l'archevèché de Rouen, il présida, en 1605, l'assemblée générale du clergé; l'année suivante, il fut chargé, par le pape Paul V, de le représenter comme parrain au baptême du Dauphin. Renvoyé en Italie, il y travailla à rétablir la paix entre la cour de Rome et la république de Venise; puis il fut nommé membre du conseil de régence établi par Henri IV peu de temps avant sa mort. Le cardinal de Joyeuse sacra la reine Marie de Médicis à Saint-Denis et le roi Louis XIII à Reims; il présida les États-Généraux de 1614, et mourut doyen des cardinaux à Avignon, le 27 août 1615, à l'âge de 53 ans.

Henri, duc de Joyeuse, frère des deux précédents, connu dans sa jeunesse sous le nom de comte *du Bouchage*, puis sous celui de *P. Ange*, naquit en 1567. Il embrassa la profession des armes, et se trouva à plusieurs combats, en Languedoc et en Guienne. Il épousa Catherine de La Valette, sœur du duc d'Épernon; mais, étant devenu veuf au bout de quelques années, la douleur qu'il ressentit de cette perte le fit entrer dans un couvent de capucins, où il prononça ses vœux le 4 décembre 1587. Après la journée des Barricades (*voy.*), les Parisiens, pour engager Henri III à revenir dans la capitale, lui députèrent, à Chartres, une procession, à la tête de laquelle marchait le frère Ange de Joyeuse, couronné d'épines, chargé d'une grosse croix et fustigé par deux autres frères : il représentait ainsi la passion de Notre-Seigneur. Mais la mort de Scipion de Joyeuse, qui était devenu le seul héritier de la famille, força le père Ange à quitter le cloître. Par le crédit du cardinal, son frère, il obtint les dispenses nécessaires, et reparut, en 1592, à la tête de l'armée qui ravageait le Languedoc. Il fut l'un des derniers partisans de la Ligue, et traita enfin avec Henri IV, à des conditions avantageuses. Il fut fait maréchal de France, grand-maître de la garde-robe et gouverneur du Languedoc. Sur les remontrances de sa mère, femme très pieuse, il renonça une seconde fois au monde. On le vit, en 1600, prêcher à Paris. La singularité de ses aventures attirait à ses sermons une foule d'auditeurs plus touchés de son extérieur mortifié que de son éloquence. Quelques mois après, il alla en Italie, et, ayant voulu faire le voyage de Rome, pieds nus, pendant l'hiver, il fut saisi de la fièvre et mourut à Rivoli, dans la maison de son ordre, le 27 septembre 1608, à l'âge de 41 ans. C'est de lui que Voltaire a dit :

Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Le père de ces trois hommes, qui ont illustré le nom de leur famille, Guillaume, vicomte de Joyeuse, devint maréchal de France en 1582, après avoir fait la guerre contre les protestants du Midi; mais il dut cette dignité bien plus au crédit de l'amiral, son fils, qu'à son propre

mérite. Il mourut en 1592. Un autre membre de cette famille, Jean-Armand, marquis de Joyeuse, comte de Grand-Pré, fils d'Antoine-François de Joyeuse, fut aussi maréchal de France (1693). Il avait fait la guerre sous Turenne. Il mourut à Paris, le 1er juillet 1710, à l'âge de 79 ans, sans laisser de postérité. Th. D.

JOYEUX AVÉNEMENT, Joyeuse Entrée. Autrefois les rois de France, en arrivant au trône, levaient sur leurs sujets des droits qu'on appelait *de joyeux avénement*. Ces droits étaient utiles ou honorifiques. Les droits, pour confirmation des offices et des priviléges accordés soit à des individus, soit à des communes, soit à des corps de marchands, etc., étaient des droits utiles, ainsi que les dons gratuits payés par les peuples, comme en 1484, année où les États-Généraux accordèrent à Charles VIII, pour son joyeux avénement, 300,000 livres, que payèrent la noblesse, le clergé et le tiers-état. Le renouvellement de l'acte de foi et hommage (*voy.*) dus aux rois, les lettres de grâce par eux accordées à des condamnés, le droit de disposer d'une prébende dans les églises cathédrales et collégiales, constituaient des droits honorifiques.

Le droit de *joyeuse entrée* était payé aux rois par les villes dans lesquelles ils entraient : c'est ainsi qu'en 1383 les habitants de Cambrai offrirent 6,000 livres au roi Charles VI, lors de son entrée dans cette ville.

Comme on le voit, les droits de joyeux avénement et de joyeuse entrée datent de très loin. Dans des temps plus rapprochés, François Ier, Henri II, François II, Charles IX, ne négligèrent pas de confirmer par divers édits ou ordonnances tous les officiers du royaume dans l'exercice de leurs fonctions; Henri III voulut que toutes personnes possédant des charges, des offices, des priviléges, etc., en obtinssent la confirmation; Henri IV fit la même injonction; Louis XIII renouvela de plus les priviléges des villes et des communes, des corps d'arts et métiers, etc.; Louis XIV et Louis XV firent de même.

Sous ce dernier roi fut dressé un tarif pour la perception du droit d'heureux avénement. Suivant ce tarif, les offices de finance et ceux qui conféraient la noblesse devaient payer sur le pied du denier 30 de leur valeur; les offices de justice et de police, sur le pied du denier 60; la noblesse acquise par lettres depuis 1643, par mairie, échevinage, etc., fut taxée sur le pied de 2,000 liv. par tête, tant pour les personnes vivantes que pour les ancêtres; les octrois ou deniers patrimoniaux des villes payèrent le quart des revenus qu'ils produisaient, etc., etc.

Louis XVI, en 1774, fit remise de ce qui lui était dû pour droit de joyeux avénement, mais en réservant le fond de ce droit en faveur de ses successeurs, réserve que la révolution devait bientôt mettre au néant avec le droit lui-même. J. G-t.

JUAN d'Autriche (don), fils naturel de Charles-Quint, naquit à Ratisbonne, le 24 février 1545. Sa mère, nommée Barbe Blomberg, appartenait à une bonne famille de cette ville. Charles-Quint prit toujours un tendre intérêt à cet enfant de sa vieillesse. Il le fit élever en secret, et avec le plus grand soin, par Louis Quexada, gentilhomme espagnol qui lui était dévoué, et dont il connaissait la discrétion. Aussi la naissance de Juan fut-elle ignorée de tout le monde, et lui-même grandit sans connaître le sang qui coulait dans ses veines. Avant de mourir, Charles-Quint apprit à Philippe II qu'il avait un frère, lui ordonna de le traiter comme tel, et, par une sollicitude paternelle à laquelle la politique n'était peut-être pas tout-à-fait étrangère, il recommanda de le faire entrer dans l'Église et de ne lui conférer que des dignités spirituelles. Deux ans après la mort de l'Empereur, Philippe tira Juan de la retraite où il vivait, lui révéla sa naissance, et le fit élever selon son rang avec don Carlos et Alexandre Farnèse. Le jeune homme, qui se distinguait par sa beauté et son aptitude aux exercices du corps, montra bientôt la plus vive répugnance pour la carrière ecclésiastique et un penchant décidé pour celle des armes. Philippe II touché, malgré son caractère dur et méfiant, des heureuses dispositions de son frère naturel, ne voulut pas les étouffer sous le froc d'un moine, et, après de longues hésitations, il permit à don Juan de sui-

vre son goût pour la vie militaire. La fidélité et le dévouement de don Juan envers le roi, à l'occasion des démêlés célèbres de celui-ci avec son fils don Carlos (*voy.*), fut une des causes de la condescendance avec laquelle Philippe céda au penchant de son frère. Il l'envoya, en 1570, à Grenade, où les Maures s'étaient révoltés et où don Juan, malgré son extrême jeunesse, montra une énergie et des talents militaires dignes d'un plus vaste théâtre.

Ce théâtre ne lui manqua pas. L'année suivante, il fut nommé généralissime de la ligue nouvelle formée contre les Turcs, et reçut le commandement des flottes combinées d'Espagne, de Rome et de Venise. Ce fut à la tête de cette armée navale qu'il remporta (1571) la fameuse victoire de Lépante (*voy.*) et sauva la chrétienté de la domination des Osmanlis, qui étaient à cette époque la terreur de l'Europe : aussi la chrétienté fut-elle unanime dans les louanges prodigieuses qu'elle accorda au jeune héros. *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joannes*, s'écria-t-on de toutes parts, en lui appliquant un verset de l'Évangile.

Don Juan savoura avec délices les éloges qu'on lui prodiguait, et son ambition grandit avec sa gloire : arrivé si haut à 26 ans, il lui sembla possible de s'élever encore davantage. Son but était de conquérir un royaume qui fût à lui, et de se rendre indépendant, sans toutefois se révolter contre son frère. Ce noble cœur se sentait mal à l'aise au milieu des intrigues cauteleuses de la politique espagnole; mais ce n'était qu'à force de services rendus à l'Espagne et à la chrétienté qu'il voulait mériter et obtenir une couronne. Chargé par son frère de conquérir Tunis, don Juan se rendit maître de cette ville et des ports environnants. L'idée de fonder sur les ruines de Carthage un royaume nouveau, qui pût servir de boulevard à la chrétienté, sourit à son imagination chevaleresque. A sa prière, le pape demanda au roi d'Espagne la permission de proclamer don Juan roi de Tunis; mais le naturel ombrageux de Philippe l'emporta cette fois sur son affection pour son frère : il refusa, et, peu de temps après, Tunis retomba au pouvoir des Turcs.

Cette déception fut cruelle pour don Juan, mais ne le découragea point. Son idée fixe, on peut le dire, était de combattre les infidèles, et il fit tout ce qu'il put pour déterminer le conseil d'état d'Espagne à entreprendre une expédition vigoureuse contre les Turcs et à les chasser pour toujours de l'Europe. Ses efforts furent vains. « Une des principales tendances de la politique européenne, dit M. Ranke*, a toujours été de sauver les Turcs. » Le conseil ne fit à ses observations que des réponses évasives. Don Juan vit bientôt qu'il fallait renoncer à ce rêve de sa jeunesse, et le héros de Lépante, sous peine de rester dans l'inaction, dut tourner ses armes contre des chrétiens.

Les Pays-Bas venaient de commencer la lutte héroïque qui les affranchit du joug espagnol. Ni les cruautés et les talents militaires d'un duc d'Albe, ni les artifices et les feintes douceurs d'un Requesens, n'avaient pu réduire les provinces confédérées sous l'autorité de Philippe II, qu'elles ne reconnaissaient plus que pour la forme. Don Juan fut envoyé dans les Pays-Bas pour les pacifier et les faire rentrer dans la foi catholique. En combattant l'hérésie, il lui semblait défendre encore la cause de la chrétienté. Les Néerlandais accueillirent d'abord favorablement le fils de l'empereur dont ils vénéraient la mémoire. Il entra à Luxembourg le 4 novembre 1576, le jour même du pillage d'Anvers par les troupes royales, dont il blâma ouvertement les affreux excès. Cependant il ne put faire son entrée à Bruxelles comme gouverneur qu'après avoir renvoyé du pays les troupes espagnoles odieuses aux habitants. Ce fut à Bruxelles qu'il publia l'*Édit perpétuel*, ou traité de paix avec les provinces, que les États de Hollande et de Zélande, fidèles à la cause de Guillaume de Nassau, refusèrent seuls d'accepter. Mais la tâche que don Juan avait entreprise était au-dessus des forces humaines. Il ne pouvait y avoir ni paix ni

(*) *Fürsten und Vœlker von Sud Europa im XVI und XVII Jahrhundert*, livre dont l'*Histoire de la papauté pendant le XVIe et XVIIe siècle* devait être la traduction. *Voy.* ce que nous en avons dit T. XIV, p. 490.

trève entre l'inquisition de Philippe II et les Pays-Bas. En vain don Juan s'empara (par une ruse peu honorable, il faut le dire) des forteresses de Namur et de Charleroi; en vain il remporta sur les rebelles la victoire de Gemblours (31 décembre 1577): sa position devint de plus en plus critique, et il ne put se soutenir en Belgique que grâce aux dissensions des provinces entre elles et aux complications amenées par les prétentions de l'archiduc Mathias. Il était d'ailleurs fort mal secondé par Philippe II, dont la défiance, à son égard, ne faisait que croître. Cette défiance n'était peut-être pas sans fondement. Don Juan, toujours avide de gloire, avait jeté les yeux sur une autre contrée. Le sort de cette belle reine d'Écosse captive, que ses préjugés catholiques lui montraient reine légitime d'Angleterre, excitait au plus haut degré sa sympathie : il conçut le projet de la délivrer et de partager le trône avec elle. Le pape se montra favorable à ce plan. Philippe, d'après les conseils de son ministre Perez, ne s'y opposa pas ouvertement, mais il sut en empêcher l'exécution par des voies détournées. Bientôt, don Juan tomba dans une maladie de langueur étrange, qui le conduisit rapidement au tombeau. Il mourut le 1er octobre 1578. Sa peau s'était roussie comme si elle avait subi l'action du feu. On croit généralement qu'il fut empoisonné. Son corps fut transporté en Espagne et inhumé à l'Escurial.

Ainsi s'éteignit, à la fleur de l'âge, un des esprits les plus nobles et les plus purs du XVIe siècle.

Don Juan fut l'un des capitaines les plus distingués de son temps. Il était franc, humain, généreux. Son ambition fut exagérée peut-être, mais dirigée sans cesse vers un but louable. Il disait souvent qu'il se tuerait s'il voyait quelqu'un aimer la gloire plus que lui. Don Juan se distinguait par sa beauté physique, par l'élégance de sa toilette et de ses manières. « Il avait bien aussy, dit Brantôme, bonne et belle grâce parmy les dames, desquelles il estoit fort doucement regardé et bien venu. »

Laurent Van der Hammen a écrit en espagnol la vie de don Juan (Madrid, 1627, in-4°). Brantôme lui a consacré un chapitre de ses Capitaines étrangers. Sa vie a été encore écrite en français par Bruslé de Montpleinchamp (Amst., 1690, in-12), et récemment par M. Alexis Dumesnil (Paris, 1827, in-8°). S-F-D.

JUAN MANUEL (don), *voy.* ESPAGNOLES (*lang. et litt.*), T. X, p. 30.

JUBA, fils d'Hiempsal, roi de Numidie et d'une partie de la Mauritanie, prit parti pour Pompée contre César, dans la guerre civile, tant par reconnaissance de ce que Pompée avait augmenté les états de son père, que par haine contre Curion, lieutenant de César en Afrique, qui, étant tribun, avait proposé au peuple romain une loi pour confisquer le royaume de Juba. Curion trouva en lui un ennemi très redoutable. Juba vint avec de grandes forces au secours d'Utique, où commandait Varus, mais dont les habitants étaient favorables à César. Curion s'étant avancé avec trop de confiance, fut battu complétement et se fit tuer dans la mêlée (l'an de Rome 703). Juba se montra fort cruel envers les prisonniers. Le petit nombre d'hommes qui échappèrent à cette déroute, furent rembarqués pour la Sicile. Quelques années après, César en personne ayant passé en Afrique, Juba marcha contre lui; mais il fut obligé de retourner sur ses pas pour défendre les frontières de son royaume, contre un ancien ami de Catilina qui commandait une troupe d'aventuriers, et que, sans doute, César avait poussé à cette agression. Quoi qu'il en soit, César put attendre des renforts et consolider sa position en Afrique. Cependant Juba revint au secours de Scipion avec des troupes considérables; mais après plusieurs combats où l'avantage fut disputé vivement avec des résultats divers, une bataille décisive fut livrée près de Thapsus. Scipion et Juba furent vaincus. Le roi de Numidie s'enfuit alors et parvint, en se cachant, à regagner Zama où il avait réuni tout ce qu'il avait de plus précieux; mais les habitants lui en refusèrent l'entrée, sachant bien qu'il les ferait tous périr, jusqu'au dernier, plutôt que de rendre la place à César. Ni menaces ni prières n'ayant pu ébranler les citoyens de Zama, Juba se retira dans sa maison de campagne avec

quelques cavaliers, parmi lesquels était Pétréius, lieutenant de Pompée; là, ces deux chefs résolurent de se combattre pour se tuer mutuellement, et Juba, après avoir abattu Pétréius, se fit achever par un esclave, l'an 42 avant J.-C.

Son fils, aussi appelé Juba, suivit César dans son triomphe. César lui fit donner une éducation digne de son rang. Il servit sous Auguste, qui le maria avec Cléopâtre Séléné, fille d'Antoine et de Cléopâtre, et le rétablit dans ses états. Il écrivit une histoire romaine en grec, ainsi que plusieurs traités sur l'Afrique. Il ne nous reste que quelques fragments des écrits de ce prince instruit, qui mourut l'an 23 ou 24 de J.-C. P. G-y.

JUBÉ, *voy.* Ambon. Le nom de *jubé* donné à cette tribune élevée devant le chœur de certaines églises, vient de ce que le diacre, sous-diacre ou lecteur, avant de commencer ce qu'il y chantait, demandait au célébrant sa bénédiction par ces mots : *Jube*, *Domine*, *benedicere*. On le nomme en latin *ambo* (d'où nous avons fait *ambon*), qui vient du grec ἀναβαίνω, parce qu'on *monte* au jubé par des degrés pratiqués des deux côtés. L. L.

JUBILÉ, institution judaïque, sur laquelle le Lévitique (XXV, 8. 10) s'exprime ainsi : « Tu compteras sept semaines d'années, savoir sept fois sept ans, et les jours de ces sept semaines d'années te reviendront à 49 ans... et vous sanctifierez l'an cinquantième, et vous publierez la liberté par le pays à tous ses habitants. Ce sera pour vous l'année du *jubilé*, et vous retournerez, chacun en sa possession, et chacun en sa famille. » Le jubilé est ainsi nommé, du mot hébreu *iobel*, qui signifie la corne de bélier dont on se servait en guise de trompette, pour annoncer l'année sainte. En conséquence de cette loi, tous les 50 ans, les ventes de biens-fonds étaient dissoutes, les héritages devaient retourner à leurs anciens maîtres, et les esclaves être mis en liberté. Cette mesure avait pour but de prévenir l'excessive inégalité des fortunes, d'alléger la servitude, et d'empêcher que le sol ne devînt la propriété de quelques familles. En conséquence aussi, le prix des objets vendus était en raison du nombre d'années qui restait à courir jusqu'au jubilé.

A l'imitation du jubilé mosaïque, l'Église romaine institua à son tour des époques jubilaires. Mais il y avait cette différence entre les deux institutions, que chez les juifs, il ne s'agissait que de l'égalité et de la liberté temporelle, tandis que le jubilé des chrétiens se rapporte à la délivrance des âmes asservies par le péché, et à l'égalité de béatitude dont jouiront les élus dans le monde invisible.

Le jubilé des catholiques est une indulgence plénière et extraordinaire, accordée par le pape à l'Église, ou du moins à tous ceux qui visiteront à Rome les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Pendant le jubilé, le pape accorde aux confesseurs le pouvoir d'absoudre tous les cas réservés, et de commuer les vœux simples.

Ce fut l'an 1300, que Boniface VIII établit le premier jubilé, en faveur de ceux qui feraient le voyage de Rome et visiteraient l'église des saints-apôtres. Cette année apporta tant de richesses à Rome, que les Allemands l'appelaient *l'année d'or*. Cette solennité devait revenir tous les siècles ; mais dès l'année 1350, Clément VI abrégea ce terme, et voulut qu'elle eût lieu tous les cinquante ans. Dans le même siècle, Urbain V réduisit cette période à 33 ans ; mais en 1449, Nicolas V rétablit le terme de 50 ans. Enfin, Paul II le réduisit à 25 ans, dans l'espoir de jouir de cette foire, l'année 1475; mais il mourut en 1471. Sixte IV confirma cette dernière décision afin que chacun pût jouir de cette grâce une fois en sa vie.

Le jubilé est une indulgence accordée en considération de certaines bonnes œuvres, et pour engager les fidèles à les faire. Pour gagner cette indulgence, la bulle du pape impose des jeûnes, des aumônes, des prières, ou des stations. Pendant toute l'année sainte, les autres indulgences demeurent suspendues. Pendant le même temps, les pèlerins de toutes les nations sont logés, nourris et soignés dans les hôpitaux de Rome. Pour faire l'ouverture de l'année jubilaire, le pape va en cérémonie, à Saint-Pierre, ouvrir la porte sainte, qui est murée et qui ne s'ouvre que dans cette circonstance. Il prend un marteau d'argent, et en frappe

trois coups, en disant : « *Aperite mihi portas justitiæ*, etc., » Et l'on démolit la maçonnerie qui bouche la porte. Le pape se met à genoux devant cette porte pendant que les pénitenciers de Saint-Pierre l'arrosent d'eau bénite; ensuite il prend la croix, entonne le *Te Deum*, et entre dans l'église avec le clergé. Trois cardinaux légats, que le pape a envoyés aux autres portes saintes, les ouvrent avec les mêmes cérémonies : ces portes sont aux églises de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Paul et de Sainte-Marie-Majeure. Cette solennité a lieu aux premières vêpres de Noël : le lendemain, le pape donne la bénédiction au peuple, en forme d'indulgence. Lorsque l'année sainte expire, on referme la porte sainte, la veille de Noël. Le pape bénit les pierres et le mortier, pose la première pierre, et y met douze cassettes pleines de médailles d'or et d'argent; la même cérémonie se fait aux trois autres portes saintes.

Autrefois, le jubilé attirait à Rome une prodigieuse affluence de tous les pays de l'Europe. Aujourd'hui, on n'y vient plus guère, dans ce but, que des provinces d'Italie, surtout depuis que les papes étendent l'indulgence du jubilé aux autres pays, et qu'on peut la gagner sans sortir de chez soi.

En France, au XVIIIe siècle, les progrès de l'esprit incrédule engagèrent le clergé à redoubler d'efforts pour la célébration du jubilé. A l'ouverture de celui de 1751, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, lança un mandement foudroyant contre les vices, les crimes, les impiétés, les abominations du siècle; il n'y parlait que du Dieu terrible, auquel il donnait des trésors de colère pour le jour de la vengeance. Le jubilé de 1776 fut marqué à Paris par une recrudescence de dévotion, qui fit rumeur au sein du parti philosophique. Sans parler de l'ode inspirée à Gilbert par ce retour de ferveur, on sait que Mme Geoffrin, qu'on appelait *la mère nourrice des philosophes*, donna l'exemple de l'assiduité aux églises. Cette réaction contre l'esprit irréligieux des Encyclopédistes était facile à concevoir. Le jubilé de 1801 coïncidait avec la réouverture des églises, ordonnée dans les premières années du consulat : prendre part au culte public, et se conformer aux pratiques du catholicisme, c'était faire acte de protestation contre les excès révolutionnaires. Nul doute que cette disposition d'esprit ne s'associât alors à ce sentiment de lassitude et d'effroi qui, au milieu des grandes calamités, ramène toujours les âmes vers Dieu. La Restauration a vu aussi son jubilé en 1826 : le parti-prêtre, à l'apogée de son pouvoir, préparait alors sa loi du sacrilége, dont le rejet fut le signal d'un progrès en sens contraire. Mais si les prédicateurs du jubilé avaient pour eux la faveur du gouvernement, ils ne rencontraient qu'indifférence ou défiance au sein des populations, qui les confondaient avec les missionnaires. A-D.

JUDA, *voy.* TRIBUS (*les douze*).

JUDA (ROYAUME DE), *voy.* HÉBREUX.

JUDAISME, *voy.* MOSAÏSME, HÉBREUX, HÉBRAÏQUE (*littér.*), JUIFS, KABBALE, TALMUD, SYNAGOGUE, RABBIN, etc.

JUDAS, *voy.* MACHABÉES.

JUDAS, surnommé ISCARIOTE, sans doute parce qu'il était originaire de Carioth, ville de Juda. C'est l'apôtre qui eut la lâcheté de trahir le Christ. Judas était le trésorier de la petite association de Jésus et de ses disciples, et portait, comme tel, la bourse commune (Jean, XII, 6; XIII, 29). Saint Jean l'accuse d'être un homme sans honnêteté; il rattache à son avarice le regret que Judas manifesta lorsque Marie répandit du parfum sur le Seigneur, à Béthanie.

Cet homme devait, bientôt après, livrer son maître à ses ennemis. Il alla trouver les principaux sacrificateurs, et s'engagea, moyennant trente deniers d'argent, à le faire tomber entre leurs mains. Néanmoins, Judas prit sa place au milieu des autres apôtres à la Cène, et Jésus, oppressé de tristesse, ayant dit que l'un d'eux le trahirait, Judas osa demander : « Maître, est-ce moi? — Tu l'as dit, » lui répondit Jésus. Alors Judas sortit et revint sur la montagne des Olives, suivi de gens armés. Le misérable, s'avançant auprès de son maître, le fit reconnaître par un baiser qu'il lui donna. La troupe s'empara alors du Christ, et Judas s'éloigna. Mais apprenant bientôt les dangers qui menaçaient le Juste, et comprenant l'énor-

mité de son crime, il voulut rendre le prix de sa trahison; repoussé par ceux mêmes dont il s'était rendu le complice, il jeta le prix de son forfait dans le temple, et se pendit. Cet argent servit à acheter le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers; car il n'était pas permis de le mettre dans le trésor sacré, « parce que c'était le prix du sang; » c'est pourquoi ce champ de repos fut appelé *Hakel damah*, le champ du sang (Matth., XXVII, 3 et suiv.). Saint Pierre (*Act.*, I, 18) diffère de saint Matthieu dans les détails de la mort du traître, et aussi lorsqu'il dit que Judas acquit lui-même un champ du salaire de son crime. Ce qui reste certain, c'est le remords et le honteux suicide de Judas. L. L.

JUDE (SAINT), surnommé THADDÉE et LEBBÉE (le courageux), l'un des douze apôtres du Christ et l'un des quatre personnages nommés frères de Jésus. La seule circonstance de sa vie dont l'Évangile fasse mention, c'est cette question qu'il adressa au Sauveur dans l'un des entretiens de la Cène (Jean, XIV, 22) : « Seigneur, d'où vient que tu te déclareras à nous et non pas au monde? » Jésus répondit de manière à faire comprendre à ses apôtres qu'il les avait choisis pour faire connaître à tous les paroles de son Père. La tradition n'a rien conservé de bien positif sur saint Jude. On croit qu'il s'occupait des travaux de la campagne avant sa vocation. Jésus-Christ l'aimait tendrement, et il mérita cette affection par la pureté de sa foi. L'apôtre prêcha l'Évangile dans la Judée, la Samarie, l'Idumée, la Syrie et la Mésopotamie, selon Nicéphore, saint Isidore et les Martyrologes. Saint Paulin y ajoute encore la Libye. Selon Fortunat, il aurait passé en Perse, où il aurait reçu la couronne du martyre; suivant quelques auteurs grecs, il serait mort en Arménie percé de flèches, après avoir été attaché à une croix. Les Arméniens l'honorent en effet comme leur apôtre.

L'*Épître* de Jude (*voy.* BIBLE, T. III, p. 460) ressemble beaucoup à la seconde de saint Pierre; mais on ne pourrait dire lequel des deux a copié l'autre. Cette épître ne fut pas d'abord reçue au nombre des écritures authentiques, parce que le livre apocryphe de Hénoch (*voy.*) y est cité; mais son antiquité et la pureté de ses doctrines l'ont fait admettre dans le canon, même par les églises protestantes. L. L.

JUDÉE, *voy.* PALESTINE.

JUDÉE (ARBRE DE), nom que l'on donne au gainier (*cercis siliquastrum*, L.), genre de plantes de la famille des légumineuses (*voy.*) que l'on cultive pour l'ornement des jardins. Les Espagnols et les Portugais l'appellent *arbre d'amour;* le nom de *gaînier* lui vient de la forme de ses gousses, semblables à des gaînes de couteau. Ses fleurs, de couleur rouge et d'un pourpre rose éclatant ou quelquefois blanches, paraissent en mars et conservent leur éclat pendant près d'un mois. Elles naissent en grappes ou en faisceaux sur les parties latérales des branches et souvent même sur le tronc de l'arbre, en sorte qu'il en est tout recouvert. Les feuilles de l'arbre, grandes et belles, ne viennent qu'après leur entier épanouissement. Clusius prétend que l'arbre de Judée est le *colutea* de Théophraste, c'est-à-dire des Grecs; suivant Ray, ce serait le *ceratia*. Z.

JUDICA, nom qu'on a donné au dimanche de la Passion, celui qui précède le dimanche des Rameaux (*voy.* ce mot et CALENDRIER, T. IV, p. 506), parce que l'introït de la messe (*voy.*) commence ce jour-là par les paroles du psaume : *Judica me, Domine* (XLIII, 1). Ce psaume, que le prêtre récite ordinairement avant de monter à l'autel pour offrir le sacrifice de la messe, ne se dit pas aux messes des morts, ni depuis le dimanche de la Passion jusqu'à Pâques, usage fondé sur ce que ce psaume étant destiné à exciter la joie, il a semblé qu'il ne convenait pas de le réciter dans des temps de tristesse. On le disait cependant aux messes des morts avant Pie V. L. L.

JUDICIAIRE (POUVOIR). On nomme ainsi l'autorité revêtue du droit de juger les différends qui s'élèvent entre les particuliers, et de punir les crimes et les délits. C'est ce que Montesquieu appelle la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit civil, par opposition à la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens; toutes deux, avec la

puissance législative, constituent les trois sortes de pouvoirs existant dans chaque état (*Esprit des lois*, liv. XI, ch. 6). Aristote avait indiqué le premier, dans le 4e livre de sa Politique, ces trois branches de la puissance publique. *Voy.* Pouvoir.

Dans la réalité, les limites posées par ces grands publicistes, à chacun des éléments qui constituent ces pouvoirs, ont été trop souvent méconnues. Il est arrivé que le pouvoir exécutif ou même le pouvoir législatif (*voy.* ces mots) rendait des jugements, et que d'un autre côté le pouvoir judiciaire, empiétant sur les prérogatives de ces deux éléments de la puissance sociale, s'attribuait des fonctions exécutives ou faisait des règlements généraux appartenant au domaine de l'autorité législative. Dans un état bien organisé, il faut que ces pouvoirs restent rigoureusement renfermés dans leurs sphères respectives, et il est indispensable que les institutions soient combinées de telle sorte que l'envahissement de l'un sur l'autre devienne impossible.

Le pouvoir judiciaire réside, dans les monarchies, entre les mains de magistrats nommés et institués par le monarque au nom duquel ils rendent la justice. Seulement, pour offrir toutes les garanties que le droit sacré de juger doit comporter, on a souvent rendu les juges inamovibles. En France, l'inamovibilité (*voy.*) des magistrats a environné l'administration de la justice du respect des peuples, et servi tout à la fois le pouvoir et la liberté. Dans les états démocratiques, le pouvoir judiciaire découle ordinairement de l'élection*, comme toutes les autres fonctions publiques. En France, pendant la révolution, les juges étaient nommés par le peuple pour un temps déterminé, car l'inamovibilité ne peut jamais être donnée à des fonctions qui proviennent de l'élection.

Les jurés, dans les gouvernements qui ont adopté cette institution, participent aussi à l'exercice du pouvoir judiciaire. Ils décident les questions de fait (*voy.*), et les magistrats appliquent ensuite les conséquences légales qui résultent de ces décisions. *Voy.* Jury.

Suivant la remarque vraie de Henrion de Pansey, le pouvoir judiciaire se compose de deux éléments, la *juridiction* et le *commandement*. « La loi confère une juridiction, dit-il, toutes les fois qu'elle donne le droit d'appliquer les lois générales aux cas particuliers par des décisions dont elle règle la forme, et qu'elle prend l'engagement de faire exécuter : ainsi l'action de la juridiction commence au moment où le juge prend connaissance de l'affaire qui lui est soumise et finit à l'instant où il a définitivement prononcé. » Quant au commandement judiciaire, il se divise, suivant le même savant jurisconsulte, en deux branches, la *coërcition* et l'*exécution* : la coërcition consiste dans le droit, qui appartient à tous les juges, de punir, au moyen d'une amende ou d'un emprisonnement, les injures qui leur sont faites dans l'exercice de leurs fonctions; l'exécution réside dans le droit qu'a le pouvoir judiciaire d'employer la force publique pour faire exécuter ses arrêts. Ces différents caractères, qui sont propres au pouvoir judiciaire, se résument par les mots suivants : *Notio, vocatio, coercitio, judicium et executio.*

De la bonne ou de la mauvaise organisation du pouvoir judiciaire découle le bonheur ou le malheur des citoyens. Aussi le législateur doit-il porter toute son attention sur les perfectionnements dont cet élément social est susceptible. *Voy.* Juge, Jugement, Cour, Tribunaux, etc.

La Charte française a posé les bases de l'ordre ou pouvoir judiciaire en France, par les dispositions contenues dans la section intitulée *De l'ordre judiciaire* (art. 48 à 59).

On a beaucoup écrit sur le pouvoir judiciaire. Nous citerons seulement : *De l'autorité judiciaire en France*, par Henrion de Pansey (2 vol. in-8°); *Traité des lois de l'organisation judiciaire*, par Carré (8 vol. in-8°), et l'ouvrage historique intitulé : *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe*, par Meyer (5 vol. in-8°). A. T-r.

(*) Les juges, ou au moins certaines classes de juges, sont électifs aussi dans quelques monarchies absolues, par exemple en Russie, où la noblesse, la bourgeoisie et les paysans concourent, chacun dans les limites de son droit, à ces élections. S.

JUDITH et HOLOPHERNE. A une époque qu'il est difficile de préciser, Nabuchodonosor, régnant à Ninive la grande ville, dit l'Écriture, fit la guerre à Arphaxad, roi des Mèdes, qui résidait à Ecbatane. Il envoya des ambassadeurs à plusieurs peuples pour leur demander assistance dans cette guerre, mais elle ne lui fut pas accordée. Nabuchodonosor marcha contre Arphaxad, la 17ᵉ année de son règne, remporta la victoire, lui prit ses villes et le tua de ses dards. Puis, ayant résolu de se venger des peuples qui lui avaient refusé leur secours, il chargea Holopherne, premier chef de son armée, d'aller ravager leurs pays. Ce général assyrien, s'étant mis à la tête d'une armée de 120,000 hommes de pied et 12,000 archers à cheval, soumit la Cilicie, la Mésopotamie, etc., toutes les villes des côtes, et s'apprêtait à fondre sur la Judée. Les Juifs se fortifièrent le mieux qu'ils purent en s'emparant des gorges et des défilés des montagnes. Holopherne, apprenant la résistance de ce petit peuple montagnard, mit le siége devant Béthulie, et s'empara des sources d'eau qui alimentaient la ville. Les habitants murmuraient, demandant à se rendre : Ozias, le gouverneur, leur promit de capituler dans cinq jours si Dieu ne secourait son peuple. C'est alors qu'une femme conçut le projet de délivrer ses concitoyens par une action inouïe.

Judith, de la tribu de Siméon, dont l'Écriture a conservé la généalogie, était veuve depuis trois ans de Manassès, qui était de la même tribu et de son parentage. « Elle était belle à voir et de fort bonne grâce, dit le livre qui porte son nom, et il n'y avait personne qui parlât mal d'elle, car elle avait fort la crainte de Dieu. » Elle fit appeler chez elle les anciens de la ville, les réprimanda d'avoir promis si vite de se rendre, et s'offrit à les sauver, à condition qu'on ne s'informerait pas de ce qu'elle allait faire. S'étant parée de ses habits de fête, elle sortit de la ville avec sa servante. En traversant le camp pour pénétrer jusqu'à Holopherne, elle fut admirée pour sa beauté de tous ceux qui la virent. Holopherne lui-même en fut ravi, et la fit bien traiter. Judith lui offrit de livrer les Israélistes entre ses mains, et Holopherne lui permit de faire tout ce qu'elle lui demanda. Elle demeura trois jours au camp, allant de nuit dans la vallée de Béthulie. Le quatrième jour, Holopherne la fit inviter à dîner avec lui et les serviteurs de sa maison seulement. Elle accepta avec joie, et ne négligea rien pour exciter la funeste passion d'Holopherne, qui, se réjouissant à cause d'elle, dit l'Écriture, but une grande quantité de vin, plus qu'il n'en avait jamais bu de sa vie en un jour. Judith étant restée seule avec Holopherne, étendu sur son lit, « car il était rempli de vin, » elle tira le cimeterre du général, saisit Holopherne par les cheveux, et frappant deux fois sur son cou de toute sa force, elle lui coupa la tête qu'elle mit dans le sac destiné à recevoir ses provisions. Sortant ensuite comme à l'ordinaire avec sa servante pour prier, elles vinrent à Béthulie. Là, Judith montra la tête d'Holopherne, ce qui rendit le courage à tout le peuple. Les Hébreux, ayant suspendu cette tête au plus haut des murailles, firent dès le point du jour une sortie. Les Assyriens coururent d'abord aux armes ; mais lorsqu'ils apprirent le sort de leur général, ils se débandèrent, et les Israélites firent un riche butin. C'est ainsi que Judith sauva le peuple d'Israël ; après avoir vaincu le chef de ses ennemis par la beauté de son visage, comme elle le dit elle-même dans un cantique qui nous a été conservé. Après cette heureuse délivrance, le peuple se réjouit trois mois à Jérusalem. Judith, qui était allée offrir au Seigneur, en actions de grâces, les biens d'Holopherne qu'elle avait eus en partage, revint à Béthulie, où elle fut très honorée et même recherchée en mariage ; mais elle refusa toutes les offres qui lui furent faites, et vieillit en la maison de son mari, ayant vécu jusqu'à l'âge de 105 ans. « Et durant tout le temps qu'elle vécut, il n'y eut personne qui épouvantât Israël jusque longtemps après sa mort. »

A l'article HÉBREUX (T. XIII, p. 571), une date précise a été assignée à l'histoire de Judith ; mais le livre qui la renferme offre un si grand nombre de difficultés géographiques et historiques, et même des contradictions si évidentes, qu'on ne

peut en faire usage qu'avec beaucoup de circonspection. Un fait vrai, quoique extraordinaire, paraît être le fondement de ce récit; les traditions populaires se sont sans doute emparées de ce fait, et l'ont orné de détails qui lui ont fait prendre le caractère d'une légende. Aussi le livre de Judith est-il relégué par les protestants parmi les écrits qu'ils regardent comme apocryphes. On ignore quel a été l'auteur du livre de Judith, aussi bien que la langue dans laquelle a été écrit l'original; car nous n'en possédons qu'une traduction grecque, faite suivant quelques-uns sur un texte hébreu, et suivant les autres sur un texte chaldéen. *Voy.* Bible, T. III, p. 459.

Les essais tragiques tentés sur ce sujet n'ont eu aucun succès. Il a mieux inspiré les arts. *Voy.* Vernet et Jazet. L. L.

JUGE (du latin *judex*, fait de *jus dicere*, dire le droit, rendre la justice). On appelle ainsi un magistrat préposé par l'autorité publique pour rendre la justice aux particuliers. Ce mot est quelquefois employé collectivement et absolument pour désigner les tribunaux en général. On dit, en ce sens, que tel point est laissé à la prudence du *juge*. Enfin, dans une signification restreinte, la dénomination de juge ne se donne qu'aux juges de paix et aux membres des tribunaux de première instance. Les magistrats de la Cour de cassation et des Cours royales ont le titre de *conseillers* (*voy.* tous ces mots). On nomme *juge-commissaire* (*voy.*) celui qui est commis par un tribunal pour une opération quelconque, par exemple, une enquête, un ordre; *juge d'instruction*, celui qui, dans chaque tribunal de première instance, est chargé d'instruire les affaires criminelles; *juge suppléant*, celui qui, sans avoir de fonctions habituelles, remplace momentanément le juge en cas d'empêchement; *juge rapporteur*, celui qui est chargé de faire au tribunal un rapport sur une affaire dont l'examen lui est confié. Les *juges naturels* d'une personne sont ceux que la loi lui donne. C'est une règle de notre droit public que nul ne peut être distrait de ses juges naturels.

Les juges se divisent, par rapport à l'étendue de leurs pouvoirs, en juges ordinaires et extraordinaires; par rapport aux matières dont ils connaissent, en juges civils et criminels; par rapport à leur grade, en juges de première instance et juges d'appel.

Les juges *ordinaires* sont ceux qui connaissent de toutes les matières qui n'ont point été expressément attribuées à d'autres juges; et les juges *extraordinaires*, ceux qui ne connaissent que de certaines matières, lesquelles ont été distraites de la juridiction ordinaire par une loi formelle. De ces deux espèces de juridictions, l'une est universelle, l'autre est de pure exception. Les tribunaux d'arrondissement forment la première classe; la seconde renferme les tribunaux de paix, de police, de commerce (*voy.* ces mots), etc. Les juges *civils* sont ceux qui connaissent des matières civiles, à la différence des juges *criminels* qui ne connaissent que des matières criminelles. Les juges *de première instance* sont ceux qui prononcent seulement en premier ressort; et les juges *d'appel* ceux devant lesquels est porté l'appel (*voy.*) d'un jugement rendu en première instance.

En France, les juges nommés par le roi, à l'exception des juges de paix, sont inamovibles (*voy.* Inamovibilité et *pouvoir* Judiciaire). Les juges des tribunaux de commerce sont élus par les notables commerçants; le roi leur confère seulement l'institution. Pour être nommé juge dans un tribunal civil de première instance, il faut être âgé de 25 ans, être licencié en droit et avoir suivi le barreau pendant deux ans, après avoir prêté serment devant une Cour royale. Pour être nommé président, il faut être âgé de 27 ans. Enfin, pour être nommé conseiller dans une Cour royale, il faut être âgé de 27 ans et réunir les autres conditions qui viennent d'être indiquées (loi du 20 avril 1810). Les tribunaux extraordinaires sont soumis à des règles particulières d'organisation.

A l'exception des juges de paix, qui ne connaissent que des affaires d'une faible importance, le pouvoir de juger n'est point exercé par un seul homme, il est partagé par plusieurs; et tout jugement ou arrêt doit être rendu par le nombre de juges fixé par la loi.

Toutes les fois que les juges sont compétents et qu'ils ne se trouvent point dans un des cas d'exception, ils sont tenus de statuer sur la cause portée devant eux. S'ils refusent de juger sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, ils peuvent être poursuivis comme coupables de déni (*voy.*) de justice. Ils doivent en outre se borner à rendre une décision sur l'affaire qui leur est soumise, sans pouvoir prononcer par voie de disposition générale et réglementaire. Ajoutons que les lois leur défendent de rétracter et de corriger les jugements définitifs, après qu'ils les ont prononcés, et qu'elles leur interdisent toute connaissance ultérieure de la cause qu'ils ont une fois jugée.

Les principales prérogatives des juges sont : l'inviolabilité (*voy.*) dans l'exercice de leurs fonctions; le droit de commander, au nom de la loi, à tous les citoyens; la préséance sur leurs justiciables dans les actes et dans les cérémonies publiques; enfin, le droit d'imprimer l'authenticité aux actes émanés d'eux. Ils rendent la justice gratuitement, mais ils reçoivent de l'état un traitement qui est porté au budget de chaque année.

Des motifs de haute convenance ont fait interdire aux juges certains actes. C'est ainsi qu'ils ne peuvent se charger de la défense des parties, et qu'il leur est défendu de devenir cessionnaires de procès ou droits litigieux, et de se rendre adjudicataires des biens dont la vente se poursuit et se fait devant leur tribunal.

Sous l'ancien régime, on nommait *juges royaux*, par opposition aux *juges des seigneurs*, ceux qui étaient établis par le roi pour rendre la justice en son nom. Dans quelques provinces du midi de la France, on appelait *juge-mage* ou *maje* (*quasi judex major*), et, dans certaines localités, *grand-juge*, le premier juge du tribunal. Dans le Languedoc, le titre de juge-mage était donné au lieutenant du sénéchal *. Le *juge d'armes* était un officier royal chargé de connaître des différends relatifs au blason, et de tenir registre des noms et des armes des personnes nobles ou autres, qui avaient le droit de porter des armoiries. E. R.

(*) Sous l'empire, le titre de *grand-juge*, avait une tout autre signification : il appartenait au ministre de la justice ou garde-des-sceaux. S.

JUGEMENT (philos.), acte de l'esprit par lequel une chose est affirmée ou niée mentalement d'une autre, ou mieux encore, détermination de l'esprit sur la vérité ou la fausseté des choses. C'est un assentiment de la raison (*voy.*) ordinairement joint aux idées de l'intelligence (*voy.*).

Dans tout fait de connaissance, il y a deux actes : celui par lequel notre esprit saisit l'idée, l'image, la représentation, et celui par lequel il croit à la réalité de celle-ci. L'idée (*voy.*) est une simple représentation, une simple appréhension, dénuée d'affirmation et de négation; le jugement, au contraire, consiste précisément à affirmer ou à nier. L'une s'exprime dans le langage par un seul terme, l'autre par une phrase ou une proposition tout entière. Disons néanmoins que nous obtenons très rarement à part les idées pour les juger ensuite : nous voyons et nous croyons, nous concevons et nous jugeons; les deux faits se produisent presque toujours simultanément, et c'est pourquoi le mot connaissance (*voy.*) signifie communément la réunion de l'un et de l'autre.

Selon ses rapports avec l'idée, le jugement peut se considérer sous deux points de vue principaux. Ou il accompagne l'exercice de nos facultés intellectuelles et donne l'un des deux éléments de la connaissance, dont l'autre est l'idée; ou bien il fournit une connaissance, à lui seul: c'est une sorte d'opération qui consiste à saisir entre deux idées une certaine relation de convenance ou de disconvenance. D'une part, il nous fait croire à nos représentations intellectuelles, nous détermine à les regarder comme vraies ou fausses; de l'autre, sans qu'aucune de nos facultés intellectuelles soit présentement en exercice, il compare deux idées, du rapprochement desquelles il tire une croyance ou une connaissance nouvelle.

En tant que le jugement, ou, ce qui revient au même, la raison comme faculté de juger, accompagne l'exercice de nos facultés intellectuelles et règle notre croyance par rapport à leurs données, il a besoin encore d'être examiné dans des

moments distincts, au début et dans l'état actuel.

Au début, lorsqu'il accompagne l'exercice primitif de nos facultés intellectuelles, le jugement a lieu en même temps que l'idée et ne suppose point de comparaison. Quand l'enfant pour la première fois et avant d'avoir des idées générales se conçoit comme existant, qu'il trouve le lait doux et le feu chaud, sa croyance est contemporaine de son idée de lui-même, du lait et du feu qu'il n'a pu comparer avec les idées d'existence, de douceur et de chaleur; celles-ci ne sont point données avant l'idée du sujet: c'est le sujet lui-même qui les fournit et sur-le-champ, soit qu'il nous les fasse percevoir ou concevoir, soit qu'il nous les donne ou nous les révèle, comme il arrive, d'un côté, pour l'idée de l'existence des réalités individuelles, et de l'autre, pour les idées du temps, de l'espace, du beau, du juste.

Dans l'état actuel, lorsqu'il accompagne l'exercice ordinaire de notre intelligence, le jugement a encore lieu en même temps que l'idée et ne suppose pas de comparaison. Prenons des exemples: l'air est pesant; ce livre est instructif; voilà une musique détestable. Aucune de ces trois connaissances, quoi qu'il en semble, ne doit son origine à une aperception de rapport. Notre esprit, il est vrai, possède déjà des idées abstraites représentatives de qualités auparavant perçues, comme la pesanteur, la chaleur; néanmoins, toutes les fois que nous les percevons de nouveau, fût-ce même dans des sujets anciens, nous y croyons tout comme nous y avons cru lors de la première perception, c'est-à-dire sans instituer de comparaison entre les qualités et les sujets.

Enfin, le jugement se passe-t-il seul, indépendamment de toute action présente de l'intelligence, alors, en effet, il opère sur des notions générales et consiste à saisir entre elles un rapport de convenance ou de disconvenance. Quand nous disons que deux et trois font cinq, que la vertu conduit au bonheur, intellectuellement tout est fait, préparé d'avance; nous rapprochons des idées toutes formées et dont nous sommes en possession depuis plus ou moins de temps, pour voir s'il y a entre elles accord ou répugnance. Là, le jugement se présente pur de tout mélange: aussi est-ce là seulement que la plupart des philosophes l'ont aperçu. Ils considèrent ce fait en grammairiens qui veulent s'en rendre compte en le prenant tel qu'il est en lui-même et non tel qu'il se passe dans tous les cas. C'est pourquoi leur explication du jugement ne convient qu'aux jugements comparatifs, c'est-à-dire aux jugements ultérieurs, abstraits, principalement en usage dans les sciences mathématiques.

Toute cette distinction entre les jugements non comparatifs et les jugements comparatifs, entre ceux qui accompagnent et ceux qui n'accompagnent pas l'exercice de nos facultés intellectuelles, revient à celle des jugements *synthétiques* et des jugements *analytiques*. Par les uns nous composons, par les autres nous exposons; par les uns nous ajoutons à l'idée du sujet, par les autres nous développons ce qu'elle contient, au lieu de rien mettre de nouveau dans son contenu. Or tout se réduit en effet, en matières abstraites et dans les mathématiques spécialement, à tirer de certaines idées ce qu'elles renferment en les comparant avec d'autres idées. Quand nous disons, par exemple, que la vertu conduit au bonheur, nous exposons ce que contient l'idée de vertu en la rapprochant de celle de bonheur: notre jugement est analytique. Nous n'employons jamais les jugements de cette sorte que pour rendre compte à nous-mêmes ou aux autres de ce que nous savons déjà. En dehors de la sphère des abstractions, le jugement analytique est infécond; toute découverte, toute acquisition nouvelle en fait de connaissances étant due à un jugement synthétique.

En résumé, ou le jugement accompagne l'exercice primitif ou actuel de notre intelligence, et alors il forme toujours avec l'idée un phénomène indécomposé, sinon indécomposable, qui est la connaissance, et auquel on peut bien donner, si l'on veut, le nom de jugement, pourvu qu'on n'entende pas par là une aperception de rapport, mais une synthèse où les éléments intellectuel et rationnel sont indistincts; ou bien il se produit sans que l'intelligence soit présentement en exercice, auquel cas il est comparatif et ana-

lytique, et se borne à faire connaître une partie du contenu d'une idée, ce qui ne peut être instructif que dans les sciences abstraites. L-F-E.

JUGEMENT (droit). Dans son sens général, ce mot indique toute espèce de décision rendue par un tribunal sur un différend qui lui est soumis. Dans le langage légal de la France, le jugement ne s'entend que des décisions rendues par les tribunaux inférieurs, les décisions des cours souveraines étant appelées *arrêts*. *Voy.* ce mot.

Le Code de procédure civile, titre II, livre VII (art. 116-148), contient les dispositions substantielles qui concernent les jugements en France. Elles consistent principalement dans les formalités suivantes : les jugements doivent être rendus à la pluralité des voix; ils doivent contenir les noms des juges, du procureur du roi, s'il a été entendu, ainsi que des avoués; les noms, professions et demeures des parties, leurs conclusions, l'exposition sommaire des points de fait et de droit, les *motifs* et le *dispositif*. La rédaction est faite sur les *qualités* signifiées entre les parties. La minute doit être signée par le président et le greffier.

Il y a plusieurs espèces de jugements. Les principales sont : le jugement *préparatoire*, c'est-à-dire celui qui prescrit une opération destinée à éclairer le juge, sans toutefois que cette opération puisse préjuger le fond; si le résultat de l'opération ordonnée doit au contraire le préjuger, le jugement alors s'appelle *interlocutoire*; le jugement *provisoire* par lequel on ordonne des mesures propres à prévenir les inconvénients qui pourraient résulter du laps de temps pendant lequel l'instruction du procès se suit; le jugement *définitif*, qui statue sur toute cause et la termine; le jugement *convenu*, appelé aussi *expédient*, qui consiste dans une espèce de transaction arrêtée entre les parties, sous la forme de jugement, présentée au juge et acceptée par lui; le jugement *par défaut* (*voy.*), c'est-à-dire rendu contre une partie qui n'a pas constitué un avoué; le jugement *contradictoire*, rendu au contraire sur la défense de toutes les parties qui se trouvaient en cause. Pour les jugements *en premier, en dernier ressort*, *voy.* APPEL, T. II, p. 98.

Les jugements doivent être l'expression la plus nette de la conviction des juges. Il faut qu'ils statuent sur tous les chefs de conclusions prises par les parties. Les *motifs* sont principalement destinés à exposer les raisons de fait et de droit qui servent de base à la déclaration du tribunal. Autrefois, les jugements n'étaient pas motivés ou ne l'étaient qu'incomplétement: la loi du 24 août 1790 veut expressément qu'ils le soient d'une manière suffisante. Le talent du juge (*voy.*) consiste à présenter la déduction claire et rapide de son opinion sur les divers points du litige qui lui est déféré. Il doit éviter à la fois les longueurs, car un jugement n'est point un traité de jurisprudence, et une trop grande brièveté qui ne répondrait pas aux vues que le législateur a eues en ordonnant que les jugements fussent motivés. L'équité doit s'y combiner autant que possible avec le droit. La plus rigoureuse impartialité doit y présider; et, en un mot, il faut que l'antique maxime *Res judicata pro veritate habetur*, loin d'être une pure fiction, soit au contraire l'expression de la réalité. A. T-R.

JUGEMENT DE DIEU, *voy.* ÉPREUVES JUDICIAIRES.

JUGEMENT DERNIER. C'est le nom qu'on donne au jugement universel qui doit avoir lieu à la fin du monde, et dont il est parlé dans cet article du symbole des Apôtres (*voy.* CREDO) : « Jésus-Christ viendra du ciel pour juger les vivants et les morts. » Mais cet article passe pour avoir été ajouté dans le but de combattre l'hérésie des marcionites, qui refusaient à Jésus-Christ la qualité de juge, et celle des gnostiques, qui niaient le jugement. Celui-ci, au contraire, repose sur un grand nombre de passages du Nouveau-Testament. Outre la rémunération des bons et des méchants, qui a lieu immédiatement après la mort pour chaque homme, l'Évangile parle aussi d'un jugement spécial et solennel qui aura lieu à une certaine époque. Cette grande manifestation de la justice de Dieu y est désignée par les mots de *jugement*, *jour du jugement*, *jugement du grand jour*, *jour de la colère et de la manifestation du*

juste jugement de Dieu. Selon l'Écriture, ce jugement se fera à une époque que Dieu a déterminée, mais dont il s'est réservé la connaissance à lui seul ; il coïncidera avec le retour de Jésus-Christ sur la terre et suivra la résurrection des morts. Jésus-Christ, revêtu de sa majesté divine et accompagné des anges, jugera lui-même les hommes, comme Messie et en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Dieu. Ce jugement s'étendra sur tous les hommes sans exception et même sur les mauvais anges; il embrassera toutes les actions des hommes pendant leur vie terrestre, avec une justice et une impartialité rigoureuses; il prononcera une éternelle séparation entre les bons et les méchants, et aura pour résultat que les uns seront reçus dans le royaume de Dieu pour y être éternellement heureux, et que les autres en seront exclus pour être éternellement malheureux.

Les diverses Églises chrétiennes admettent généralement ce dogme au nombre des articles de leur foi, et sur les points essentiels elles s'accordent dans leur manière de l'expliquer. Dans l'antiquité, il y avait, au rapport d'Isidore de Péluse, trois manières d'interpréter ces mots : *les vivants et les morts*. Les uns, par les vivants entendaient les âmes, et par les morts, les corps. Les autres prétendaient que les vivants désignaient les justes, les morts les méchants. Enfin d'autres encore entendaient par les vivants, les hommes qui seraient en vie au moment de la venue du Seigneur, et par les morts, ceux qui seraient morts auparavant. Mais les deux premières opinions demeurèrent des manières de voir particulières, et la dernière ne tarda pas à prévaloir généralement. Comme la mort ne peut interrompre la vie de l'âme, et que vivre c'est sentir, la foi générale des chrétiens, autorisée d'ailleurs en ce point par les déclarations de l'Évangile, est que l'homme entre, immédiatement au sortir de cette vie, dans un état de rémunération, en vertu d'un jugement particulier, dont le jugement dernier ou universel ne sera que la confirmation ; avec cette différence toutefois que l Église romaine admet un état intermédiaire entre le salut et la damnation dans un lieu qu'elle appelle *le purgatoire* (*voy.*), et que les communions évangéliques rejettent ce dogme du purgatoire, comme ne pouvant être prouvé par les textes de l'Écriture.

Quant aux descriptions du jugement dernier qu'on trouve dans l'Évangile, quoique en général prises à la lettre par les doctrines officielles des diverses Églises chrétiennes, elles ont donné lieu à des interprétations variées parmi les théologiens. Ainsi, déjà Origène et les docteurs de son école ne voyaient que des allégories dans ces formes et ces expressions empruntées aux jugements humains. D'autres, tels que les rationalistes modernes, n'envisagent ce jugement que comme une représentation symbolique de l'idée d'une rétribution morale, et prétendent que Jésus ne s'est exprimé ainsi que pour s'accommoder au langage figuré et plein d'images dont les Juifs aimaient à revêtir leurs enseignements. Plus respectueux envers l'Évangile, d'autres enfin pensent que dans ces tableaux du jugement dernier il y a évidemment des traits qui ne doivent point être pris à la lettre, mais qu'il est impossible de préciser d'une manière certaine ce qui est figuré et ce qui ne l'est pas. La discussion de ce point est au reste d'une médiocre importance. R. C.

JUGEMENT DES MORTS. Lorsqu'il s'agissait de rendre les derniers devoirs à un mort, chez les Égyptiens, sa famille annonçait aux juges et à ses amis, ainsi qu'à ses parents, le jour des funérailles. Les juges, au nombre de plus de 40, choisis parmi ses pairs, siégeaient en demi-cercle auprès d'un lac situé dans le nome habité par le défunt. On plaçait le corps dans une barque dont le pilote s'appelait Charon en langue égyptienne, et c'est là l'origine de la fable grecque rapportée à l'article CHARON. Avant d'admettre le cercueil dans la barque, on recevait les accusations portées contre le défunt, et les juges prononçaient. Si les accusations étaient fondées, le mort n'était point honoré de la sépulture; si elles étaient reconnues injustes, leur auteur était sévèrement puni. Soit qu'il n'y eût pas d'accusateur, soit que l'accusateur eût été confondu, les parents déposaient le deuil et louaient les vertus du mort. Le cadavre était ensuite porté

dans la sépulture particulière de sa famille, si sa famille en avait une, et dans le cas contraire, il était déposé dans sa demeure, où on le plaçait debout contre la muraille. Quant aux morts qui n'avaient pas droit à ces honneurs, soit par suite d'une juste accusation, soit pour cause de dettes, on les enterrait dans la maison; et quelquefois les enfants de leurs enfants, revenus à une meilleure fortune, leur rendaient les honneurs dont ils avaient été privés, après avoir réhabilité leur mémoire en soldant leurs dettes.

Le passage où Diodore nous a conservé les détails de cette coutume solennelle, prouve que la doctrine de l'immortalité de l'âme entrait dans les croyances égyptiennes: au-delà de cette vie, Osiris jugeait l'âme, et décidait de son sort, selon les mérites ou les démérites du défunt. Les monuments sont couverts de représentations faisant allusion à ces jugements.—*Voir* les *Opuscules académiques* de Heyne, les *Commentationes Herodoteæ* de M. Creuzer, et M. Guigniaut, *Religions de l'antiquité* (t. Ier, part. 2, note 12, p. 882). P. G-y.

JUGES, *voy.* Hébreux, T. XIII, p. 568. Le mot hébreu est *chopheth*, au plur. *chophethim* (שפטים), mot dérivé de *chaphath*, juger, rendre justice, condamner. Le nom des *Suffètes* (*voy.*) chez les Carthaginois avait à peu près la même origine, bien que cette magistrature eût des attributions différentes. Chez les Hébreux, on attachait au mot *choffeth* l'idée de commander, conduire à la guerre, encore plus que celle de juger. Quant à la nature de leur autorité, elle a été précisée à l'article cité en tête de celui-ci.

Sur le livre *des Juges* qui, dans l'Ancien-Testament, suit le *Pentateuque* et le livre *de Josué*, il en a été suffisamment parlé au mot Bible, T. III, p. 454. S.

JUGES DES ENFERS. Le jugement des morts (*voy.*) usité parmi les Égyptiens a sans doute donné lieu chez les Grecs, instruits par Orphée, lequel avait été en Égypte, à la fable relative à la barque de Charon et aux juges de l'enfer. *Minos*, célèbre roi et législateur de la Crète (*voy.*); *Rhadamanthe*, son frère, qui avait porté dans les îles de la mer Égée le bienfait de la législation crétoise; *Éaque* (*voy*), chef des Éacides, qui s'était aussi illustré par des actes d'équité; tous les trois d'ailleurs fils de Jupiter, souverain arbitre du monde, furent regardés comme les assesseurs de sa justice (Pindare, *Ol.* II, 138) et constituèrent la triade qui siége à l'auguste tribunal des enfers (*voy.* Élysée). Suivant une légende que nous a conservée Platon (*Gorgias*, 79), Jupiter établit pour juges des âmes trois de ses fils, deux d'Asie, Minos et Rhadamanthe, et un d'Europe, Éaque. Ils rendaient leurs jugements dans une prairie appelé *le Champ de la Vérité*, à un endroit d'où partaient deux chemins, dont l'un conduisait aux Iles Fortunées et l'autre au Tartare. Rhadamanthe juge les hommes d'Asie, Éaque ceux d'Europe. Minos décide en dernier ressort, lorsque l'un ou l'autre de ses collègues se trouve embarrassé. A la fin de l'apologie de Socrate par Platon, *Triptolème* est aussi désigné comme un des juges des enfers. Le même honneur était accordé, selon les lieux, à *Cadmus*, à *Achille*, etc.; mais c'est à Minos, Éaque et Rhadamanthe que cette magistrature suprême était plus spécialement conférée dans la mythologie grecque et romaine. F. D.

JUGURTHA. Massinissa (*voy.*), que Scipion avait admis à l'alliance du peuple romain, eut pour fils Micipsa, qui régna après lui et laissa, à son tour, le trône à Adherbal et à Hiempsal. Un autre fils de Massinissa, appelé Manastabal, eut, d'une concubine, Jugurtha, qui fut ainsi le neveu de Micipsa. Ce prince le fit élever dans sa maison avec ses propres fils. Dès son adolescence, Jugurtha se distinguait dans les exercices du corps et de l'esprit. Micipsa s'en réjouit d'abord, puis il s'en alarma pour ses enfants, craignant l'ambition de Jugurtha et la faveur qui s'attachait à lui. Cependant, comme il n'osait s'en défaire, il imagina de l'exposer aux dangers de la guerre, et le mit à la tête des Numides qu'il envoyait au siége de Numance. Là, Jugurtha gagna promptement la faveur de Scipion, tant par sa bravoure que par sa prudence dans les conseils. Les illustres Romains qui étaient dans le camp ne manquèrent pas de l'exci-

ter à s'emparer du trône après la mort de Micipsa; mais Scipion l'exhorta à rechercher plutôt l'amitié du peuple romain que l'appui de quelques hommes, et il lui donna pour son roi une lettre où il faisait de lui un tel éloge que Micipsa l'adopta et l'institua son héritier, conjointement avec ses fils auxquels il recommanda de suivre ses exemples. A sa mort, ce prince adressa à Jugurtha de touchantes paroles. Quand il eut fermé les yeux, on procéda au partage de ses états. Jugurtha avait proposé précédemment l'annulation des actes faits par Micipsa pendant les cinq dernières années de son règne : « Volontiers, avait répondu Hiempsal, car il n'y en a que trois qu'il t'a adopté. » Depuis ce moment, la mort d'Hiempsal fut résolue, et comme il logeait à Thirmida chez un des licteurs de Jugurtha, celui-ci le fit égorger pendant la nuit dans l'appartement d'une esclave, chez laquelle il s'était enfui au moment où l'on pénétrait dans sa demeure. Ce meurtre augmenta le nombre des partisans d'Adherbal; mais les plus belliqueux se déclarèrent pour Jugurtha, qui prit toutes les villes du royaume, et remporta une victoire qui lui assura le pouvoir. Adherbal s'enfuit à Rome; il y fut suivi par les envoyés du vainqueur, chargés de corrompre le plus de sénateurs qu'ils pourraient. Ce moyen réussit. Des commissaires furent dépêchés en Numidie pour partager ces états entre les prétendants et connaître du meurtre d'Hiempsal. Ils justifièrent ce crime, et donnèrent à Jugurtha la plus riche part des états de Micipsa. A peine furent-ils partis, que Jugurtha fit une nouvelle irruption dans les terres de son frère adoptif; ni représentations ni prières ne purent l'arrêter. Cette invasion fut suivie d'une attaque générale; il fallut combattre, et les deux armées campèrent près de Cirte. Une surprise nocturne mit le camp d'Adherbal en déroute, et ce roi fut obligé de s'enfermer dans la place qui ne put tenir que grâce à la résistance de la garnison romaine. Jugurtha en pressa le siége, voulant finir la guerre avant que Rome pût envoyer ses commissaires. A l'arrivée de ceux-ci, il prétexta des embûches de la part d'Adherbal, se présenta comme provoqué, et dit qu'il en référerait au peuple romain. Les commissaires ne purent même approcher d'Adherbal, et le siége continua. Jugurtha sut encore éluder une députation nouvelle, et quitta Scaurus, qui l'avait mandé dans la province romaine, sans lui donner satisfaction. Cirte s'étant rendue, il égorgea Adherbal et tous les Numides, en dépit de la capitulation.

Le sénat se décida enfin à envoyer une armée en Afrique; le commandement échut au consul Calpurnius. Les Romains entrèrent en Numidie et y occupèrent beaucoup de villes. L'or de Jugurtha arrêta Calpurnius et Scaurus son lieutenant; ce prince vint donc au camp romain, où il fit une feinte soumission, et le consul retourna à Rome, laissant tout en paix. Mais le tribun Memmius, indigné de tant de corruption, fit décréter par le peuple que L. Cassius serait envoyé en Afrique pour s'emparer de Jugurtha et l'amener à Rome : ce roi y parut en habit de suppliant. Alors Memmius le somma de déclarer quels Romains étaient ses complices, et rappela tous ses crimes; mais C. Bæbius, autre tribun, que le roi de Numidie avait gagné, ne permit pas qu'il répondît, et l'assemblée se dispersa sans résultat. L'audace de Jugurtha s'en accrut à ce point qu'il fit tuer dans Rome même Massiva, petit-fils de Massinissa, qui briguait le royaume de Numidie. Bomilcar fut accusé de ce meurtre, et quoique Jugurtha eût donné des otages pour lui, il le fit évader et partit lui-même sur l'ordre qui lui fut donné de quitter l'Italie. La guerre, qui recommença aussitôt, fut conduite d'abord par le consul Albinus. Après son départ, son lieutenant Aulus fut attiré dans une position défavorable et battu complétement. Il fut obligé de passer sous le joug, et d'évacuer la Numidie dans les deux jours. Cependant cette capitulation fut annulée par le sénat. Alors le commandement échut à Métellus, qui se hâta d'achever ses préparatifs et de rétablir la discipline dans les débris de l'armée d'Aulus; bientôt il remporta une victoire décisive. Jugurtha était sur le point de se rendre, mais craignant le châtiment de ses forfaits, il assembla une nouvelle armée avec laquelle

il harcela les Romains, et, sans jamais accepter le combat, leur faisait quelquefois éprouver de grandes pertes. Métellus ne put prendre Zama; il ramena ses troupes dans la province romaine. Quelque temps après, une conspiration tramée par Bomilcar fut sur le point de livrer Jugurtha aux Romains. Mais sur ces entrefaites, les intrigues de Marius firent rappeler Métellus dont il était le lieutenant; le général venait de remporter une victoire et de prendre Thala. Jugurtha s'était enfui chez Bocchus, où il formait une armée, quand Marius arriva de Rome, où il avait obtenu le consulat et brigué le commandement, au grand déplaisir de Métellus. Jugurtha et son nouvel allié, Bocchus, dispersèrent alors leurs troupes dans l'espoir de diviser aussi l'armée romaine; mais Marius ne donna point dans cette embûche, il fit le siége de Capsa, qu'il prit ainsi que le fort de Mulucha. Alors Jugurtha avertit Bocchus qu'il était temps de livrer bataille. Les Romains étaient en marche vers leurs quartiers d'hiver : les deux rois les surprirent et les attaquèrent à l'improviste; mais Marius se défendit vaillamment, et vint occuper deux hauteurs sur lesquelles il campa la nuit. Tout à coup, au point du jour, il tomba sur l'ennemi et le tailla en pièces. Quatre jours plus tard, Jugurtha et Bocchus livrèrent un nouveau combat aux environs de Cirte; Sylla s'y distingua. Jugurtha faillit ressaisir la victoire; il courait partout, s'écriant qu'il avait tué Marius; mais celui-ci se montra bientôt dans la mêlée : le carnage fut horrible. Bocchus demanda la paix, et consentit à livrer Jugurtha qu'il attira chez lui sous prétexte de négociation, l'an 103 av. J.-C. Le captif fut chargé de chaînes, et conduit à Marius par Sylla. Ensuite il fut, avec ses deux fils, traîné au triomphe du vainqueur. Selon les uns, il fut tué dans sa prison; selon les autres, on l'y laissa mourir de faim. Tel fut le triste sort de l'un des plus redoutables ennemis de Rome.

La guerre de Jugurtha, si intéressante pour nous depuis que les armées françaises ont à combattre, dans les mêmes lieux, des chefs qui rappellent à bien des égards le fils de Manastabal, a fourni la matière d'un tableau très remarquable à l'un des principaux historiens de Rome. Nous aurons à en parler au mot SALLUSTE. P. G-Y.

JUIF (DROIT). Ce n'est point ici le lieu de faire connaître la constitution que Moïse (*voy.*) avait donnée au peuple israélite, ni la législation dont il l'avait doté (*voy.* MOSAÏSME); nous n'avons à nous occuper, dans cet article, que des bases de cette législation sur lesquelles reposaient le droit civil et le droit criminel des Juifs.

En même temps qu'il donnait à ce peuple les lois politiques qui devaient assurer sa nationalité, et qu'il réglait son culte et ses cérémonies religieuses, le législateur des Hébreux leur prescrivit des lois civiles qui, appuyées sur les dogmes de leur foi, devaient faire le bonheur des Israélites en maintenant parmi eux la pureté des mœurs. Ces lois ne s'établirent pas sans peine, au milieu de l'anarchie qui suivit la mort de Josué, sous les Juges, et parmi les tiraillements du pouvoir des pontifes aux prises avec le pouvoir despotique et royal pour lequel le peuple s'était prononcé.

Des juges furent institués dans toutes les villes conquises par les Israélites, à leur retour d'Égypte, et cette magistrature ne cessa qu'à l'établissement des sanhédrins (*voy.*). Les sujets de contestation et les moyens de défense étaient exposés de vive voix et sommairement, par les parties elles-mêmes, sans l'intervention d'avocats. Le demandeur, revêtu d'habits de deuil, se tenait respectueusement à la gauche du magistrat. Celui-ci rendait la justice sur la place publique, ou à l'une des portes de la ville, ordinairement le matin, à l'exception des jours de sabbat et de fêtes. Le demandeur prouvait le bon droit de sa demande, à l'aide de témoins qui devaient être au moins au nombre de deux; dans les cas difficiles, c'était par la voie du sort qu'on décidait la contestation. L'exécution du jugement suivait immédiatement sa prononciation. Il paraît aussi que les rois rendaient eux-mêmes la justice, témoin le jugement de Salomon (*voy.* ce nom).

La base du droit criminel était la peine du talion (*voy.*) : œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied (*Exode*, XXI, 24). Les peines étaient les suivantes : des amendes pécuniaires

que la loi prescrivait pour certains délits, ou infligeait à titre de dommages-intérêts, comme en cas de vol : quelquefois les amendes remplaçaient certaines peines corporelles; l'emprisonnement dans des citernes à sec : dans les temps postérieurs seulement, on établit des prisons d'état et l'on enchaîna les délinquants. Il y avait aussi des punitions afflictives et corporelles. La bastonnade avait lieu, en certains cas, mais la loi défendait de donner au condamné plus de 40 coups. La peine du fouet ne fut en usage que plus tard. Les coups de bâton étaient appliqués sur le dos du patient et en présence du juge. Après le retour des Juifs de l'exil babylonien, on n'infligeait au coupable que 29 coups, au plus, afin de ne pas dépasser par mégarde le maximum fixé par la loi. Les blessures étaient punies du talion le plus rigoureux; mais quand elles étaient faites à un esclave, elles pouvaient être expiées moyennant une somme d'argent.

La peine de mort n'était infligée qu'aux grands criminels, et la loi distinguait soigneusement l'assassinat du simple homicide. On pendait ceux qui commettaient des crimes d'état, et au nombre de ces derniers était placé le sacrilége (*voy.*) : la nature théocratique du gouvernement l'exigeait ainsi. On mettait à mort d'autres criminels, à l'aide du glaive, non pas en les décapitant, mais en les frappant jusqu'à ce que la mort s'ensuivît. On lapidait (*voy.*) les blasphémateurs, les idolâtres, les profanateurs du sabbat, les faux prophètes, les devins, les fils notoirement désobéissants à leurs pères, et les filles qui avaient perdu leur virginité. Le gibet attendait les adultères, et l'on brûlait vifs d'autres criminels. Les peines afflictives étaient mises à exécution avec promptitude et sans cruauté, par le peuple dans les premiers temps, et ensuite, sous les rois, par la garde royale. Le plus proche parent de la victime pouvait tuer lui-même l'assassin, à moins que celui-ci ne se fût réfugié dans une ville d'asile (*voy.*). La peine de mort n'était pas prononcée contre l'homicide commis par imprudence, ni contre celui qui tuait un voleur surpris, la nuit, en flagrant délit d'effraction. Quand on ne parvenait pas à découvrir le meurtrier, on expiait son crime, en sacrifiant une génisse, et les Anciens affirmaient solennellement qu'on n'avait pas pu connaître l'auteur du méfait. La dichotomie (action de couper en deux), le supplice de la scie et celui qui consistait à précipiter le criminel du haut d'une roche, étaient des châtiments que les Juifs avaient empruntés aux peuples qui les environnaient. Mais c'était un usage propre aux Israélites de brûler vifs certains criminels dans des fournaises ardentes, de les jeter dans une fosse aux lions, de les crucifier ou de les faire mourir dans de la cendre brûlante. L'infamie n'était attachée qu'au supplice du feu et de la potence. Le cadavre du pendu était détaché du gibet, à la nuit tombante. Dans aucun cas, les Hébreux n'appliquaient la torture.

Telles sont les mesures générales qui formaient le droit juif, et qui résultaient tant des dispositions de la loi, que des coutumes introduites parmi les Juifs (*). L'exil babylonien leur fit adopter quelques mesures étrangères; mais ils cessèrent d'avoir des lois spéciales sous la domination des Romains, si ce n'est pour ce qui concernait la religion et le culte, et leur dispersion par toute la terre leur a fait adopter les mœurs et les lois des nations auxquelles ils se sont mêlés.

Chez les Hébreux, on plongeait dans l'eau les enfants nouveau-nés, on les frottait de sel, on les enveloppait de langes; le nom qu'on leur donnait faisait allusion à quelque événement arrivé à leur naissance. On mettait rarement les enfants en nourrice et l'on soumettait les garçons à la circoncision (*voy.*). Devenus grands, les Juifs portaient un profond respect à leur nourrice et aux personnes qui avaient pris soin de leur première enfance. A l'époque du sevrage, les parents de l'enfant faisaient un sacrifice qui était suivi d'un grand festin. Dans les familles aisées, on confiait l'éducation des enfants à un gouverneur. C'étaient les pères, et, à leur défaut, les mères, qui concluaient les mariages de leurs enfants; le futur obtenait la main de la fille qu'il recherchait, tantôt au moyen d'un prix d'achat, ou à l'aide d'un service dans la

(*) *Voir* Michaelis, *Mosaisches Recht*, 1770, 6 vol. in-8°.

maison de son beau-père; tantôt la fiancée lui était accordée à titre de donation et recevait même une dot. Pour qu'une jeune fille pût se marier, il fallait ordinairement l'assentiment de son frère aîné, et c'était au moment des fiançailles seulement qu'elle devait voir son futur pour la première fois. Le mariage, regardé comme sacré, se contractait en présence de témoins. Il était défendu entre parents israélites et avec les étrangers. Le divorce était permis et se faisait à l'aide de lettres de séparation; le mari pouvait reprendre la femme qu'il avait répudiée, excepté dans le cas où celle-ci s'était remariée et avait perdu son second époux, ou bien encore lorsque ce second mari l'avait également répudiée. L'adultère était puni de mort (*voy.* plus haut); mais cette peine n'était point appliquée quand la femme adultère était esclave. Le mari qui avait de graves soupçons d'infidélité contre sa femme menait celle-ci devant les pontifes, qui lui faisaient boire les eaux amères de la malédiction, afin de s'assurer de sa culpabilité ou de son innocence. Les filles publiques qui étaient étrangères, étaient sévèrement proscrites; mais dans tous les temps il y eut des courtisanes juives chez les Hébreux, parmi lesquels s'introduisit plus tard le vice honteux qui fut cause de la destruction de Sodome. Le père et la mère avaient droit à un respect inviolable de la part de leurs enfants; ceux-ci étaient punis de mort quand ils se portaient contre eux à des voies de fait ou qu'ils les maudissaient. Le père avait le droit de vendre ses enfants comme esclaves, mais non de les tuer. Les vœux téméraires qu'avait faits un enfant n'étaient obligatoires que quand le père y avait donné son assentiment. Les enfants attachaient un grand prix à la bénédiction de leur père, et la malédiction prononcée par celui-ci passait pour une grande calamité.

Les enfants n'étaient pas civilement responsables des peines que leurs parents avaient encourues, mais ils étaient obligés de payer leurs dettes; sinon ils devenaient esclaves du créancier. Celui-ci pouvait vendre ses débiteurs ou les faire détenir; toutefois, Moïse n'a rien statué d'explicite à cet égard. Toutes les dettes se prescrivaient dans l'année du jubilé (*voy.*); le créancier ne devait pas recevoir de gages de son débiteur et il ne pouvait prêter à intérêt qu'à des étrangers. Les esclaves chez les Juifs étaient des prisonniers de guerre ou des individus qu'ils avaient achetés des peuples leurs voisins, ou les enfants nés de leurs esclaves. Les Juifs nés esclaves recouvraient leur liberté dans l'année du sabbat ou du jubilé. Le maître avait le droit de châtier son esclave comme il l'entendait; mais il était puni, si la mort suivait immédiatement le châtiment.

Dans différentes contrées de l'Europe, où les Juifs ne jouissent pas des mêmes droits civils que les autres citoyens, ils peuvent encore, à plusieurs égards, suivre leurs propres lois, qui, indépendamment des prescriptions de Moïse, se fondent particulièrement sur le Talmud (*voy.*). C'est une législation, en général, très embrouillée. Les formalités du contrat de mariage entre Juifs consistent en un écrit par-devant témoins, accompagné du don d'un anneau que le fiancé fait à sa fiancée. L'époux acquiert un droit sur tout ce que sa femme gagne par son travail ou autrement; il a également la jouissance de la fortune qu'elle possédait au moment du mariage, et il est son seul héritier. Les testaments sont soumis aux formalités de la donation entre-vifs et de la donation pour cause de décès, selon qu'ils sont faits dans un état de maladie grave ou dans un état de santé. Les successions se règlent de la manière suivante : parmi les descendants, les fils, avec leurs descendants mâles, héritent les premiers; ensuite les filles, et, à leur défaut, les descendants du sexe au plus proche degré. Après les descendants vient le père; et, s'il est mort, les frères du défunt et leurs descendants, et, à leur défaut, les sœurs du défunt et leurs descendants. Les collatéraux du côté de la mère n'héritent jamais ni de l'un ni de l'autre époux; les enfants peuvent hériter de leur mère; mais la mère ne peut pas hériter de ses enfants. Les enfants légitimes n'excluent pas les enfants naturels de la succession, même quand ces derniers seraient nés d'un commerce incestueux, à moins que leur mère ne soit pas d'origine juive ou qu'elle ne soit es-

clave : dans ce dernier cas, les enfants n'héritent jamais du père. Le fils aîné reçoit une double part des biens que le père possédait réellement, non compris les sommes qui pouvaient lui être dues. Mais, d'un autre côté, il prend également une double part dans les dettes que son père pouvait avoir. S'il vient à mourir avant que le partage de la succession ait eu lieu, son droit de primogéniture passe à ses descendants. Tout fils aîné de famille peut renoncer à son droit de primogéniture, le vendre ou l'aliéner. La succession du mari et de sa femme se règle d'après la durée du mariage. Toute donation doit être faite par acte public; pour annuler une donation légale, une donation nouvelle avec les formalités prescrites est nécessaire. Une donation verbale n'est valable qu'autant qu'elle est faite par une personne qui se trouve gravement malade ou dans un danger imminent. La majorité est fixée, pour les hommes, à treize ans et un jour, dans le cas où ils ont évidemment atteint l'âge de puberté. Une fille juive, dans les mêmes conditions, est majeure à 12 ans. Un Juif ne peut pas contracter d'engagement de commerce avant sa 20e année révolue. Jusqu'à ce que la fille ait atteint sa majorité, elle reste sous l'autorité paternelle, et son père peut la marier à son insu et contre sa volonté. D'après les lois de différents pays, la majorité des Juifs ne diffère pas de celle des autres habitants. X.

JUIF ERRANT. L'origine de la merveilleuse et poétique légende du juif-errant se perd dans la nuit des temps; il y a même quelque diversité entre les versions qui nous en ont été transmises. Voici celle qui est le plus généralement répandue.

Ahasvérus naquit d'une famille juive, faisant partie de la tribu de Nephtali, 7 ou 8 ans avant la naissance du Sauveur du monde. Ainsi que l'époux de Marie, son père exerçait l'état de charpentier. Suivant la tradition, cet enfant, qui déjà manifestait d'assez mauvais penchants, ayant quitté, par paresse, l'atelier de son père, devint, par intérêt et par gourmandise, le guide des trois rois mages, qu'une révélation du ciel attirait vers le berceau divin. De retour à Jérusalem, le petit vagabond n'eut rien de plus pressé que de raconter tout ce dont il avait été témoin, surtout les riches présents déposés par les mages aux pieds d'un pauvre enfant couché dans une étable, et pourtant salué par eux du nom de *roi des Juifs*. Ces récits parvinrent jusqu'aux oreilles d'Hérode, qui voulut, dit-on, les entendre de la bouche du jeune Ahasvérus; ils alarmèrent son ambition farouche, et c'est ainsi que le bavardage du jeune Hébreu aurait été la première cause du massacre des Innocents. *Voy.* ce mot.

On raconte ensuite que, plus tard, Ahasvérus se trouva au nombre de ceux qui allèrent écouter les prédications de saint Jean-Baptiste, et assista à son martyre. On va voir que ces deux grandes leçons ne lui avaient guère profité.

A l'époque de la passion du Christ, Ahasvérus était charpentier à Jérusalem, et comme tel, il travailla à la croix destinée au supplice du Sauveur. Lorsque Jésus, portant lui-même cette croix pesante, passa devant l'atelier de cet artisan, quelque pitié s'étant glissée dans l'âme des soldats qui le conduisaient au calvaire, ils prièrent le charpentier de lui laisser prendre dans sa boutique quelques instants de repos. Mais plus inhumain que les bourreaux mêmes, Ahasvérus ne se contenta pas de répondre à cette demande par un refus, il y joignit d'abominables injures contre l'auguste et innocente victime : « Marche! » lui dit-il avec brutalité: « Marche toi-même! lui répondit soudain une voix céleste. Tu parcourras toute la terre, sans pouvoir t'arrêter, ni te fixer nulle part, et cela jusqu'à la consommation des siècles. » Dès le lendemain, en effet, poussé par une force surnaturelle, ce malheureux dut commencer à accomplir l'arrêt du Dieu vengeur, et son interminable voyage. Qui ne sait le complément de cette fantastique histoire, et comment le juif-errant, condamné à l'immortalité et au mouvement perpétuel, n'a jamais dans sa poche que la faible somme de *cinq sous*, qui se renouvelle, il est vrai, chaque fois qu'il l'a dépensée?

Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'il n'est question d'Ahasvérus et de

son crime dans aucun des Évangiles, pas même dans ceux qui ont été déclarés apocryphes; mais cela n'empêchera pas de reconnaître dans cette sombre et imposante légende autant de moralité que de poésie.

Aux temps où les croyances étaient vives et profondes, un certain nombre de personnes se persuadèrent avoir vu ou rencontré l'éternel voyageur, et l'on ajouta aisément foi à leurs récits. On sait aussi quelle a été, quelle est même encore, du moins parmi les habitants de nos campagnes, la popularité de la fameuse complainte du *Juif errant*. Pour nos citadins moins crédules, il ne reste guère de sa vieille histoire que le proverbe qui a donné ce nom aux gens toujours en course ou qui ne peuvent tenir en place. Ajoutons toutefois que, vers la fin du siècle dernier, Schubarth (*voy.*) tira un parti heureux de cette légende dans une espèce de ballade où il déplore le malheur de *ne point pouvoir mourir;* et que, plus récemment, M. Edgard Quinet a trouvé, dans ce même châtiment d'Ahasvérus, le sujet d'un drame mystique et philosophique à la fois, qui offre de belles pages et un texte fécond pour les esprits méditatifs. M. O.

JUIFS. A l'article Hébreux, nous avons raconté l'histoire du peuple juif jusqu'à l'époque où Nabuchodonosor (*voy.*) entraina une grande partie de ce peuple, avec son roi, dans la captivité, à Babylone, pour le disperser dans plusieurs provinces de l'empire perse. Les Juifs y restèrent environ un demi-siècle, jusqu'à ce que Cyrus leur permit, vers l'an 536 avant notre ère, de retourner dans leur pays. Mais il n'y eut guère que les familles des tribus de Juda et de Benjamin qui profitèrent de cette permission; selon le livre de Néhémie, qui indique les principales familles, ils étaient au nombre de 42,360, sans compter 7,337 gens de service. Ces Juifs, emmenant avec eux beaucoup de femmes étrangères, allèrent sous la conduite de Néhémie (*voy.*), échanson du roi de Perse, repeupler la Palestine, qui prit dès lors le nom de Judée; les habitants reçurent le nom de *Judéens*, en latin *Judæi*, d'où est venu, au moyen-âge, le mot français de *Juis* ou *Juifs*. Esdras (*voy.*) emmena dans ce pays une autre caravane d'exilés. Ils avaient apporté des bords de l'Euphrate des opinions chaldéennes et la connaissance de la religion des mages; leur langue aussi avait emprunté quelque chose du chaldéen et du persan. Cependant beaucoup d'autres familles restèrent dans les régions orientales, et continuèrent d'y pratiquer le culte de leurs pères, ou embrassèrent la religion du pays. Aujourd'hui encore, ils habitent en grand nombre la Perse, et ont un grand rabbin, résidant à Ecbatane, où les Juifs vont en pèlerinage à cause du prétendu tombeau d'Esther (*voy.*).

Jérusalem (*voy.*), rebâtie et repeuplée, devint le siége de la grande synagogue, à laquelle étaient attachés les principaux savants de la nation et que présidait le grand-prêtre. L'union de la Judée à l'empire perse fut très favorable à la prospérité du pays, en le mettant en relation de commerce avec l'Orient, et sous la protection d'un monarque puissant. Aussi les Hébreux purent-ils résister aux petits peuples voisins qui avaient si souvent mis en péril leur sécurité, dans les premiers temps de leur établissement en Palestine.

Après la chute de l'empire de Perse, la Judée avec toute la Phénicie devint une conquête d'Alexandre; puis ces deux pays furent convoités et en partie soumis par les rois d'Égypte et par ceux de Syrie. Ptolémée transplanta dans la ville d'Alexandrie une colonie juive, qui rivalisa dans la suite pour le commerce et pour les études avec les Grecs établis dans la même ville (*voy.* Hellénistes). Environ un siècle avant l'ère chrétienne, la Phénicie avec la Judée obéit aux rois Séleucides, et fut menacée de perdre sa religion et sa nationalité; danger d'autant plus grand, que la nation était divisée par l'ambition des grandes familles qui aspiraient à la dignité de grand-prêtre. C'est alors que Judas Maccabée, lévite, réunissant dans les montagnes ceux de ses compatriotes qu'indignaient le joug étranger et la religion de Baal, se souleva contre les Séleucides, et, sans se soustraire entièrement à la domination syrienne, conquit pour sa famille la suprématie sur la nation. Ce n'était d'abord que le sacerdoce; mais Simon Maccabée, le troisième des frères, élu

prince de la nation juive, parvint à assurer le trône à ses descendants Hyrcan, Aristobule, Jannée (*voy.* Maccabées). Bientôt les jalousies et les vengeances qui animaient les membres de cette dynastie les uns contre les autres, ainsi que les prétentions de la secte pharisienne, qui était parvenue à opprimer celle des Samaritains, causèrent la chute des Maccabées et par contre-coup celle de la Judée. Les démêlés entre Aristobule et Hyrcan, tous deux fils d'Alexandre Jannée, engagèrent les Romains, déjà maîtres de la Syrie, à s'immiscer dans les affaires du peuple juif. César installa Hyrcan II, en lui adjoignant Antipater, Iduméen, sous le titre de *procurator* romain. Un de ses descendants, Hérode (*voy.*), devint ethnarque des Juifs, malgré les efforts de la race asmonéenne ou des Maccabées pour se remettre en possession du pouvoir.

Les dernières années du règne d'Hérode coïncident avec la naissance de Jésus-Christ (*voy.*). Sous son fils, nous voyons encore des *procuratores* dans la Judée, entre autres Ponce Pilate qui était en fonctions lorsque les Juifs demandèrent à grands cris la mort du Christ. Un de ses successeurs, Gessius Florus exaspéra par ses concussions le peuple juif, naturellement enclin à la révolte contre les dominateurs étrangers. Des massacres épouvantables signalèrent la vengeance du procurateur sur les Juifs rebelles. En l'an 65 de notre ère, un parti nombreux de révoltés s'empara de Jérusalem, puis de la citadelle, et tailla en pièces la garnison romaine; mais, le même jour, les Romains égorgèrent ou firent prisonnière la population juive de Césarée. Les Juifs organisèrent une république, et se préparèrent à repousser toute agression. A cette occasion, l'historien Flavius Josèphe (*voy.*) fut chargé de la défense de la Galilée. Néron envoya une armée formidable en Syrie; elle devait être commandée par Vespasien, et par son fils Titus (*voy.* ces noms). Ayant pénétré dans la Judée, elle massacra les Samaritains qui défendaient la ville du mont Garizim, et la garnison juive de Jopha, ainsi que de la forteresse Jotapat. Vespasien subjugua toute la Galilée, et, dans la campagne suivante, il envahit la Judée, sans que la chute imminente de leur capitale pût apaiser l'esprit factieux des Juifs, ni les mettre au moins d'accord entre eux. Vespasien ayant été appelé au trône impérial, son fils Titus mit le siége devant Jérusalem (*voy.*), où régnaient à la fois trois factions, celles de Jean de Gischala, de Simon et d'Éléazar; la dernière fut étouffée par les deux autres qui finirent par s'entendre et par se retrancher dans la cité, en abandonnant le mur extérieur. Jérusalem était rempli d'étrangers, à cause de la fête de Pâques: aussi la famine fit des ravages cruels. Cependant les Juifs refusèrent la capitulation offerte par Josèphe l'historien, au nom de Titus. Après la prise même de la citadelle, les habitants, voyant leur temple en feu et leurs familles en proie à la famine et aux maladies contagieuses, résistèrent encore; mais enfin les Romains s'emparèrent de la ville haute, livrèrent aux flammes une grande partie des édifices, firent couler des flots de sang, et réduisirent à la servitude les Juifs qui échappèrent aux massacres. Jean de Gischala et Simon, avec d'autres Juifs des premières familles, après avoir été forcés de servir au triomphe de Titus, furent jetés dans les cachots; d'autres furent livrés aux bêtes féroces dans l'arène, ou condamnés aux mines et aux jeux sanglants des gladiateurs. Si les Juifs furent fanatiques dans leur défense, Titus se montra cruel dans sa vengeance. Le reste de la Judée fut soumis l'année suivante (73 de J.-C.). A Masada, les habitants, au lieu de se rendre, égorgèrent leurs femmes et leurs enfants, brûlèrent ce qui leur appartenait et se donnèrent la mort. Plusieurs ennemis ardents de Rome cherchèrent à soulever les Juifs de l'Égypte et de Cyrène; mais la révolte fut étouffée par le supplice des instigateurs et d'une foule d'hommes égarés.

Telle fut la fin de l'état juif. Le Temple de Jérusalem auquel la croyance de ce peuple attachait l'existence de la nation ne fut plus rebâti depuis; les Juifs se dispersèrent dans toutes les parties du monde, sans renoncer toutefois à leur nationalité, à leur religion et à leurs espérances relatives à un rétablissement futur. Déjà avant la destruction de Jérusalem, il y avait beaucoup de Juifs, soit hébreux, soit hellé-

nistes, à Rome et dans les provinces orientales de l'empire romain, surtout en Syrie, en Mésopotamie, en Perse, en Égypte, et en général dans toute l'Afrique septentrionale. A Rome, ils occupaient déjà sous Auguste le quartier transtéverin. Tibère en fit partir quelques milliers pour la Sardaigne. Claude les renvoya tous, et fit fermer leurs synagogues; du moins, l'ordre en fut donné. Ils étaient établis depuis longtemps en Abyssinie. On croit que c'est depuis des milliers d'années qu'ils habitent une contrée montagneuse sur la rive occidentale du Tacazzé, dans le pays de Samen. Jusqu'à la fin du dernier siècle, ils ont formé un état indépendant et assez puissant, conservant sa langue, son culte et ses rois. Aujourd'hui, ils dépendent du Tigré *. On les appelle *Felachas*. Ils ont le teint brun-olivâtre; leur idiome diffère entièrement de celui des Ambara. Ils se distinguent par leur industrie, surtout par la préparation du fer. Dans l'Yemen, il y eut un roi juif, encore vers l'an 524 de notre ère : il égorgeait les marchands romains qui traversaient son pays pour faire le commerce dans l'Inde, donnant pour motif l'oppression que ses coreligionnaires éprouvaient dans l'empire; et il persécutait tous les chrétiens parce qu'ils accusaient les Juifs d'avoir fait périr Jésus-Christ. Ce tyran israélite, nommé Dunean, fut enfin détrôné, et remplacé par un roi chrétien **.

Il existait des synagogues sur le continent et dans les îles de la Grèce, dans la Macédoine et dans toute l'Asie-Mineure. Les Juifs avaient prospéré en Perse, grâce à leur industrie, et ce furent vraisemblablement des colonies de ces Juifs persans qui allèrent en fonder d'autres dans l'Orient. Ce qui prouve le grand nombre de Juifs qui étaient disséminés dans ces trois parties du monde avant la prise de Jérusalem par les Romains, ce sont les sommes d'or et d'argent qui arrivaient, chaque année, de toutes les régions, au Temple de Jérusalem comme offrandes des fidèles, ainsi que l'attestent Cicéron, Tacite et Josèphe. Malgré la destruction du Temple et la dévastation de la cité, il resta dans Jérusalem une communauté de Juifs considérable, ainsi qu'un sanhédrin (*voy.*) qui demeura le conseil suprême de la nation en matière religieuse, comme on le voit par les poursuites dirigées contre saint Paul *. C'est par ce conseil que les Romains laissaient juger toutes les affaires de controverse et de schisme. Vers cette époque, le christianisme s'étant propagé dans les villes de la Syrie où il y avait des synagogues, beaucoup de Juifs abandonnèrent le rite mosaïque pour se faire baptiser.

Quelque espoir de renaître comme nation se présenta aux Juifs sous l'empereur Adrien, qui fit rebâtir Jérusalem, mais en lui donnant le nom d'*Ælia Capitolina*, et sous Julien, qui, non content de les exempter de la capitation onéreuse qui leur avait été imposée, ordonna même la reconstruction du Temple, ce qui pourtant ne fut pas exécuté. Sous le premier de ces empereurs, les Juifs, dans l'attente d'un Messie, accoururent en foule auprès d'un imposteur, Barcokheba (*voy.*), et se soulevèrent avec lui contre les Romains dans l'espoir d'un triomphe prochain. Cette révolte coûta la vie à une foule d'entre eux sans rien changer à leur sort. Malgré leur dispersion et malgré tous les malheurs qui les avaient poursuivis, les Juifs continuaient de se livrer, en Palestine même, à la théologie mystique. Ils avaient des chefs ecclésiastiques appelés *princes de la captivité* : l'un d'eux, Juda surnommé le saint, et né dans les montagnes de la Galilée, passe pour avoir rédigé au IIIe siècle, d'après les traditions, le code civil et canonique, connu sous le nom de *Mischnah*, auquel ses disciples ajoutèrent dans la suite un commentaire sous le nom de *Gémarah*, ce qui n'empêcha pas un autre rabbin, professant à Sora près de Babylone, de composer un autre commentaire sur le Mischnah de Juda le saint; le texte avec le premier commentaire est le Talmud de Jérusalem, le second travail est le Talmud de Babylone. *Voy.* TALMUD.

Sora n'était pas, au IIIe siècle, la seule ville des bords de l'Euphrate qui eût une école juive florissante. Un rabbin de Sora

(*) Marcus, *Notice sur l'établissement des Juifs dans l'Abyssinie*, Paris, 1829.

(**) Assemani, *Biblioth. orient.*, tom. I, pag. 359 et suiv.

(*) *Actes des Apôtres*, chap. XV, XXIII et XXV.

fonda celle de Pumbédita en Mésopotamie; Samuel professa avec éclat à Nahardea, mais cette école ne subsista que jusqu'à la prise de la ville, l'an 278 ; dans le siècle suivant, il se forma une école à Naresch, auprès de Sora, et une autre à Machasia. Là, comme à Tibériade, on organisa une espèce de principauté religieuse que soutenait un conseil de rabbins ou un sanhédrin. Celle de Machasia fut transférée dans la suite à Bagdad, et s'étendait sur les communautés juives de la rive droite de l'Euphrate ; elle a subsisté pendant plusieurs siècles. Les dissensions religieuses y portaient quelquefois le trouble. Parmi les petites sectes, il y eut celle des Ananites qui chômaient le mercredi au lieu du jour du sabbat. Les chrétiens, devenus nombreux et puissants, portaient, dans tous les pays, une haine vive et constante aux Juifs. Quand l'islamisme eut pris racine en Orient, ce fut un nouvel ennemi pour ce peuple. Vers cette époque, beaucoup de juifs paraissent avoir émigré de l'empire grec et des contrées devenues musulmanes dans d'autres régions de l'Asie, et même en d'autres pays du monde. Il y a des motifs de croire qu'ils ont porté le judaïsme chez les Khazars (*voy.*), qui, selon l'opinion d'autres savants, provenaient du mélange d'anciens Juifs échappés à la captivité des Mèdes, avec des Scythes ou Tatars. C'est en général une question difficile à décider, de savoir jusqu'où le mosaïsme a pénétré en Orient. Les Afghans, par exemple, se nomment enfants d'Israël et prétendent avoir été Juifs jusqu'à leur conversion à l'islamisme, au 1er siècle de l'hégire ; ils conservent en effet plusieurs usages des Hébreux (*). Les Beni-Israël, à Bombay et au Concan, ressemblent aux Juifs arabes ; ils sont établis dans l'Indostan depuis un temps immémorial, et forment une population de plus de 5,000 âmes. A Cochin, on distingue les Juifs en *blancs* et en *noirs*. Les premiers, qui paraissent établis dans l'Inde depuis bien moins longtemps que les autres, sont maintenant déchus de leur prospérité commerciale ; il y en a peu qui possèdent des terres, et la plupart vivent dans l'oisiveté et l'indigence. Il n'en est pas de même des Juifs de Cochin appelés *noirs*, quoiqu'ils aient seulement le teint foncé, moins toutefois que les Hindous : ceux-là prétendent être issus des Juifs qui, entraînés dans la première captivité, furent conduits de là jusqu'à l'Inde. Ils se composent d'environ 1,500 familles, et ont six synagogues dont deux à Cochin même, et le reste dans les villages des environs ; ce sont des hommes laborieux, exerçant des métiers, et vivant de leur industrie ; quelques-uns possèdent des biens assez considérables. Les Juifs blancs, qui ne comptent qu'environ 200 familles et ont une belle synagogue, contestent à leurs coreligionnaires noirs leur origine asiatique, et ne les considèrent que comme les descendants d'esclaves noirs, achetés et circoncis par un juif blanc, zélé pour la propagation du mosaïsme (*). Enfin la communauté juive la plus avancée dans l'Orient est celle de Kaïfong-Fou, en Chine, dont les ancêtres paraissent être venus aussi de la Perse. Leur idiome hébraïque est mêlé de persan ; ils conservent religieusement des livres canoniques au nombre de treize (**).

Suivons maintenant les débris de la nation juive dans l'ancien empire d'Occident. A mesure que le christianisme s'était affermi, les Juifs, objets d'une aversion toujours croissante, avaient eu à supporter des actes de haine et d'intolérance dont malheureusement ils avaient eux-mêmes quelquefois donné l'exemple. Déjà Constantin-le-Grand avait été obligé de défendre aux Juifs de circoncire leurs esclaves et de persécuter les néophytes. De son côté, Théodose protégea les Juifs contre la persécution chrétienne. Constance leur rendit la faculté d'avoir des esclaves chrétiens, et les exclut ou les exempta de la milice ; leur culte fut libre comme celui des chrétiens, ils pouvaient exercer le commerce et l'industrie ; mais les grandes dignités de l'état étaient inaccessibles pour eux. Ils s'étaient répandus en Italie, en France, en Espagne et dans les contrées de l'Europe orientale. Justinien les dépouilla de tous leurs droits, et les traita avec mépris dans son code. Il

(*) Burnes, *Voyage à Bokhara.*

(*) *Asiatic Journal*, août 1832.

(**) Trigaut, *De Christian. expeditione apud Sinas*, cap. XI. — Mémoire de Silv. de Sacy, t. IV des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.*

est vrai que les Juifs indignaient fréquemment la chrétienté par leur fanatisme au sujet de la circoncision de leurs esclaves. Les rois visigoths, tout en permettant à ceux d'Espagne le trafic d'esclaves, les traitaient dans leur code avec autant de dureté que Justinien ; ils voulurent même les forcer d'abjurer leur foi antique pour embrasser la religion chrétienne; mais la plupart aimèrent mieux s'exiler, et les autres se cachèrent ou feignirent d'obéir. Les Juifs trouvèrent moins de rigueur sous la domination des rois francs; seulement les conciles de France tendirent à les séparer des chrétiens et à les isoler. Sous les rois carlovingiens, on les voit comme médecins à la cour, et comme marchands dans toute la France, malgré la haine que leur avait vouée le peuple. Louis-le-Débonnaire tolérait même leur trafic d'esclaves; et quoiqu'ils fussent moins bien traités sous ses successeurs, on voit par le renouvellement fréquent des anciennes dispositions des conciles, combien le clergé eut de peine à obtenir qu'on les mît dans la dépendance des chrétiens. Il n'y avait guère de ville un peu importante en France qui n'eût une synagogue. Les Juifs de la Provence et du Languedoc, ayant des relations avec les pays d'outre-mer, surtout avec le Levant, étaient en général plus riches que ceux du royaume proprement dit, où ils ne pouvaient faire que le petit commerce et n'étaient admis à exercer que des états peu lucratifs. Celui de médecin était le plus honorable de tous ces états : encore défendait-on souvent aux chrétiens de consulter des médecins juifs, et d'avoir des nourrices de cette nation.

A Paris, ils avaient des boutiques au Petit-Pont, et habitaient les rues avoisinantes, dont l'une a conservé jusqu'à ces derniers temps le nom de la Juiverie; plus tard, les Juifs habitèrent d'autres rues de Paris. En Bourgogne, ils avaient des vignes et faisaient du vin pour le commerce; mais en général ils possédaient peu de biens-fonds dans la plus grande partie de la France. Depuis longtemps, ils se livraient de préférence aux spéculations financières, avec cette âpreté et cette ardeur qui caractérisent la race arabe. Parvenant plus facilement que les chrétiens à amasser de l'argent, à cause de leur persévérance et de leur extrême sobriété, ils étaient sollicités à prêter leur argent, et ils ne demandaient pas mieux que d'en faire une marchandise; ils prêtèrent à usure, au taux le plus élevé qu'ils pouvaient, et ils finirent par former une caste usurière, de laquelle presque toute la chrétienté devint tributaire. En France, en Angleterre, en Allemagne, partout ils eurent des capitaux à la disposition des rois, des nobles, du clergé, des bourgeois et des paysans; les terres, les châteaux, les maisons, les bijoux, les meubles, et même les vases sacrés des églises leur furent hypothéqués, avec promesse d'intérêts énormes. Le taux de l'intérêt (*voy.*) fut limité par un grand nombre d'ordonnances; mais le risque que couraient les Juifs de tout perdre, et le grand besoin d'argent qu'avaient les chrétiens, faisaient transgresser les ordonnances, et l'intérêt se réglait suivant les circonstances. Exclus des fonctions publiques et des jurandes d'artisans, ne pouvant guère posséder en sûreté des biens-fonds, les Juifs devenaient forcément bailleurs d'argent et puis usuriers; mais cet état même, exercé ordinairement sans aucun ménagement, les rendait encore plus odieux, et les exposait à la vengeance du peuple. Quand celle-ci éclatait, les rois et les magistrats abandonnaient les Juifs et les laissaient chasser ou même massacrer. Les seigneurs considéraient les Juifs qui habitaient leur domaine comme leur propriété, et les autorisaient à prêter à usure, pourvu qu'ils payassent au fisc des sommes considérables. Quand le Juif s'était enrichi aux dépens du peuple, le roi ou le seigneur venait s'enrichir aux dépens du Juif, et s'emparait de ce que l'usurier avait arraché aux particuliers. De là des scènes affreuses motivées quelquefois sur des prétextes absurdes. C'est ainsi que, lors de la grande peste de 1348 en Europe, le peuple dans plusieurs états, accusant les Juifs d'avoir empoisonné les fontaines, les massacra, pilla leurs maisons et anéantit leurs créances. D'autres fois, les Juifs étaient accusés d'avoir profané les hosties et immolé des enfants chrétiens : sur le simple soupçon de ce crime, on leur faisait subir des supplices affreux, et on dépouillait de toute leur fortune ceux qui

étaient assez heureux pour sauver leur personne. En Allemagne, l'Empereur eut la prétention d'être le maître de tous les Juifs de l'Empire, et il les assujettit à une capitation ou à des impôts arbitraires; encore les Juifs préféraient-ils souvent les exactions imposées par les empereurs et les rois, aux vexations de toute espèce qu'ils éprouvaient de la part de petits seigneurs avides; car du moins, sous les empereurs d'Allemagne, ils avaient une sorte d'existence légale, tant que le souverain ne trafiquait pas des droits qu'il s'arrogeait sur les Juifs, comme firent l'empereur Charles IV, en vendant à la ville de Francfort les Juifs établis dans son sein, Henri VII, en cédant à l'église de Strasbourg les Juifs de plusieurs villes d'Alsace, et Louis IV, en mettant en gage les Juifs d'une ville de la même province. Les ducs d'Autriche, Albert et Léopold, leur interdirent le commerce et voulurent en faire des artisans, et le roi de Bohême, Mathias Corvin, les expulsa de Vienne; mais ils y revinrent sous Ferdinand Ier, et ils y sont restés depuis ce temps.

En France, Philippe-le-Bel les chassa tous sans motif connu, l'an 1306, ne leur laissant emporter que les objets nécessaires dans leur voyage. Cependant le peuple, auparavant si exaspéré contre eux, les redemanda quand il ne trouva plus à emprunter, et, en 1311, Louis-le-Hutin les rappela pour 12 ans; Philippe-le-Long leur donna des baillis et leur accorda plusieurs droits. Après avoir été expulsés de nouveau, ils obtinrent, pendant la captivité du roi Jean, et moyennant de fortes sommes, des franchises considérables avec la faculté de prêter à un taux qui s'élevait jusqu'à près de 80 pour cent. On institua un conservateur de leurs priviléges avec des délégués; mais en 1396, Charles VI, sur les plaintes du clergé et des magistrats, révoqua tous les priviléges accordés aux Juifs et les força tous à quitter le royaume. Ils se retirèrent soit dans le Midi, soit en Alsace, en Lorraine, en Allemagne, etc. Un siècle après, ils furent expulsés aussi de la Provence. Tous ces exils avaient déterminé beaucoup d'entre eux à se faire baptiser afin de pouvoir rester. En 1497, les états de Styrie insistèrent sur le bannissement des Juifs, et indemnisèrent le duc par un nouvel impôt de ce qu'il perdait par le départ de ce peuple. Ils furent violemment expulsés de Ratisbonne, en 1519. Ils n'avaient pas été traités moins arbitrairement en Angleterre, quoiqu'ils y eussent des priviléges nominaux, tels que le droit d'élire un grand rabbin, celui de faire enregistrer leurs créances à l'échiquier pour les rendre légales, etc. La rapacité des rois anglais égala celle des usuriers; ils extorquaient aux Juifs connus pour être riches les sommes dont ils avaient besoin, et faisaient subir la torture aux récalcitrants. En 1255, une émeute du peuple de Lincoln, excitée par le bruit de l'assassinat d'un enfant chrétien dans la juiverie de cette ville, causa la mort ou l'arrestation d'un grand nombre d'entre eux, et tous les Juifs d'Angleterre auraient été persécutés, si Richard, frère du roi, n'avait fait valoir ses droits sur eux, les ayant reçus en gage de son frère moyennant 5,000 marcs d'argent. Ils avaient été cruellement dépouillés au commencement du XIIIe siècle. Henri III engagea encore les Juifs à son fils Édouard, puis les tourmenta de nouveau pour leur extorquer de l'argent; Édouard Ier ne les persécuta pas moins. Accusés d'avoir altéré les monnaies, 280 d'entre eux furent mis à mort dans Londres, l'an 1285; et cinq ans après, Édouard, pour obtenir une subvention de ses sujets, consentit à expulser tous les Juifs de l'Angleterre; le gouvernement s'empara de tous leurs biens-fonds. Depuis cette époque, les communautés israélites n'ont point eu d'état légal dans la Grande-Bretagne, et c'est seulement depuis 1830 que le parlement est sollicité de s'occuper de leur émancipation.

Les papes les ont presque toujours tolérés dans Rome, mais en les confinant dans l'étroit quartier de la Juiverie, et en les tourmentant quelquefois par des tentatives de conversion. C'est en Espagne, sous les rois maures, que les Juifs, au moyen-âge, ont eu l'existence la plus honorable. Les Maures leur laissaient le libre exercice du commerce et de l'industrie; il y avait une académie juive à Cordoue; des théologiens, des médecins, des mathématiciens, des astronomes ont été formés en grand nombre dans cette école célèbre.

Aben-Ezra et Maïmonide (*voy.* ces noms) ont acquis de la célébrité par leurs écrits. La littérature hébraïque a fleuri en Espagne autant que dans les académies des bords de l'Euphrate qui s'éteignirent d'ailleurs au moyen-âge. Les rapports entre les Arabes et les Juifs avaient donné lieu à des relations littéraires ; il y eut des rabbins qui écrivirent en arabe, et d'autres qui traduisirent en hébreu des livres écrits dans la langue des Maures. Tolède eut également une école florissante. Jamais la Bible n'avait tant occupé les commentateurs ; jamais il n'avait été écrit tant de traités hébreux sur l'astronomie et l'astrologie. Les rois de Castille profitèrent des connaissances des Juifs dans ces sciences et dans l'art d'administrer les finances : aussi, en dépit de la colère du peuple toujours mal disposé pour les receveurs des impôts, ils occupaient des postes importants dans la trésorerie des rois catholiques, qui pourtant les abandonnaient quelquefois au ressentiment de leurs sujets. Du reste, les Juifs exerçaient en Espagne et en Portugal la même usure que partout ailleurs, quoique les conciles et les cortès voulussent y mettre obstacle. Le règne de Ferdinand et d'Isabelle mit fin à leur paisible existence en Espagne. Un décret impitoyablement exécuté les bannit de ce royaume, en 1492 ; des milliers de familles furent obligées d'aller chercher ailleurs un asile et des moyens d'existence ; les unes s'embarquèrent pour l'Orient, d'autres se retirèrent en Portugal, où les Juifs vivaient assez tranquilles dans des quartiers spéciaux sous la surveillance de juges de leur nation, et où ils avaient des écoles rivales de celles d'Espagne : ils pouvaient opposer Abarbanel (*voy.*), Jedaliah, etc., aux fameux rabbins espagnols, et ils profitaient de l'invention de l'imprimerie pour répandre leurs livres religieux. A la fin du XVe siècle, leur académie de Lisbonne et toutes leurs synagogues furent supprimées, et les familles juives qui refusèrent le baptême, bannies du royaume. Encore voulut-on retenir leurs enfants pour les baptiser. Les uns s'en allèrent en Afrique, les autres en Hollande ou ailleurs. Le port de Livourne, qui venait d'être fondé par les Médicis, reçut beaucoup de familles juives d'Espagne et de Portugal. Ils y forment encore une communauté assez riche à cause de son commerce avec le Levant. Ce sont les imprimeries de Livourne qui fournissent aux Juifs de Turquie, d'Arabie et de la Barbarie, les bibles et livres de prières hébreux, avec des traductions, soit en espagnol hébraïsé, soit en chaldéen. Naples accueillit d'abord les réfugiés d'Espagne, et les chassa ensuite. Ils demeurèrent à Gênes, Venise et dans d'autres grandes villes d'Italie. A Crémone et Ferrare, leurs docteurs de la loi publièrent de belles éditions de leurs livres saints. La Hollande les laissa librement exercer leur culte ; il y eut à Amsterdam et à La Haye des synagogues portugaises et espagnoles. Ils suivirent les Hollandais dans leurs conquêtes d'outre-mer, et les aidèrent à fonder des colonies dans les contrées tropicales. C'est ainsi qu'à Surinam ils ont fondé l'établissement appelé *Savanne des Juifs*, qui fait le commerce entre le haut pays et le littoral. La Russie leur fut longtemps fermée. Au XIVe siècle, un faux Messie eut un parti considérable dans la Turquie ; mais on le força d'embrasser l'islamisme.

Partout la nation juive fut isolée du reste de la population, et privée soit en tout, soit en partie, des droits politiques des nations parmi lesquelles elle habitait. Elle payait des impôts plus lourds ; l'exercice de son culte était tout au plus toléré ; elle était exclue des honneurs, des fonctions municipales, de toutes les autres prérogatives ; dans plusieurs pays, on n'admettait pas de nouvelles familles, et celles qui existaient avaient besoin d'une autorisation pour contracter des mariages. La France est le premier état qui leur ait accordé les mêmes droits politiques qu'aux autres habitants, en vertu du principe fondamental de l'égalité devant la loi. Depuis l'adjonction de la Lorraine et de l'Alsace, beaucoup de Juifs se trouvaient habitants de la France, malgré le bannissement ordonné dans le moyen-âge et maintenu dans la suite. Cette émancipation complète porta d'heureux fruits, et démentit les appréhensions qu'on avait manifestées en se fondant sur la prétendue dégradation morale des Juifs, et sur leurs préjugés religieux. Les Juifs se mon-

trèrent aussi bons citoyens que les autres Français, et plusieurs d'entre eux se distinguèrent dans diverses carrières. L'Alsace seule a fréquemment fait entendre des plaintes sur l'esprit usurier manifesté par les Juifs dans les campagnes de cette province. A l'exemple de la France, d'autres états eurent honte enfin d'avoir si longtemps opprimé la nation juive, et s'ils ne furent pas également justes envers elle, au moins modifièrent-ils beaucoup l'état fâcheux dans lequel ils l'avaient si longtemps tenue. La Prusse leva, en 1812, dans un moment où elle avait besoin du concours de tous ses sujets, une grande partie de l'interdiction qui pesait autrefois sur les Israélites; mais quand la paix fut rétablie, le roi retira une partie de ces concessions. En Autriche, Joseph II les émancipa entièrement; plus tard, on revint aussi sur ce décret. La Hesse électorale émancipa les Juifs, grâce aux efforts des députés du pays. D'autres états allemands, les villes anséatiques surtout, rétablirent d'anciennes ordonnances vexatoires. En Autriche comme en Prusse, les Juifs ne peuvent tenir des pharmacies; en Bavière, il leur est défendu d'être brasseurs; à Weimar, d'être aubergistes, bouchers ou boulangers. Il en est de même dans quelques autres pays. La Norvège n'admet point de Juifs; dans quelques parties des États-Unis, où ils jouissent de la même liberté que les autres citoyens, ils ne sont cependant pas admissibles aux emplois publics. En Italie et ailleurs, ils sont encore confinés dans des quartiers spéciaux, ordinairement très resserrés et insalubres, et obligés même comme autrefois de porter une marque distinctive. Dans la Turquie et dans les états Barbaresques, ils cachaient naguère leurs richesses, lorsqu'ils en avaient, et donnaient à l'intérieur de leurs maisons l'aspect de la pauvreté, pour échapper aux avanies auxquelles ils étaient exposés; ils le sont encore dans quelques contrées musulmanes, où ils n'ont aucune protection à espérer de l'autorité suprême contre les injustices des chefs militaires ou civils et contre les préjugés et la fureur de la populace. Il n'y a que l'espoir de lucres clandestins qui les soutienne et les console de cette oppression.

Partout où ils se sont établis, les Juifs présentent le même caractère: partout ils se montrent actifs, avides de gain, et ne redoutant aucune peine, aucune démarche, pour gagner de l'argent. Aussi bons financiers qu'autrefois, dans les contrées où il leur est permis de se livrer ouvertement aux spéculations commerciales, ils sont encore à la tête des affaires de banque; là où ils sont gênés par la jalousie des indigènes ou par des haines religieuses, leur cupidité s'exerce dans le brocantage, dans l'usure et dans la petite industrie; mais partout c'est la même sobriété, la même persévérance, la même perspicacité relativement à leurs intérêts. En Pologne, où il n'y avait que des nobles orgueilleux et oisifs, et un peuple de serfs ignorants, les Juifs étaient marchands, courtiers, aubergistes, fermiers, distillateurs, merciers; en un mot, le commerce et l'industrie étaient entre leurs mains. Dans les états Barbaresques, ils font le courtage entre les indigènes et les étrangers.

L'hébreu est resté leur langue liturgique; mais du reste ils ont adopté la langue des pays où ils sont établis. Dans les échelles du Levant, ils parlent la langue franque; quelquefois ils possèdent d'autres langues vivantes, et servent à la fois de courtiers et de truchements. Dans les états Barbaresques et au Maroc, l'écriture arabe leur est interdite, parce que c'est celle du Koran; dans le dernier pays, ils ne peuvent porter qu'un habillement noir, et n'oseraient se servir pour monture que du mulet et de l'âne. A Bokhara, en Asie, ils sont obligés de se coiffer de bonnets noirs d'une forme particulière, et d'avoir une corde en place de la ceinture. Les Juifs de Smyrne qui forment une communauté de 8,000 âmes, régie par un conseil de douze Anciens et par un conseil de rabbins, parlent un espagnol corrompu appelé *ratina*, comme leurs ancêtres qui ont habité l'Espagne.

La classe pauvre des Juifs mène partout une vie misérable, et croupit dans une malpropreté dégoûtante. Dans l'Orient, et même en Europe, le peuple juif est superstitieux, et pratique des cérémonies bizarres ayant pour but soit de préserver les vivants et les morts de l'influence maligne des démons, soit d'être agréa-

bles à la divinité. Sa loi prescrit au Juif un grand nombre de prières, de jeûnes, de pratiques minutieuses. Les viandes doivent être préparées d'une certaine manière, et non d'une autre; le sabbat doit être rigoureusement observé par l'abstinence de tout travail manuel. Pendant la prière à la synagogue, il faut porter au front et aux mains des tephillins ou courroies nouées, contenant des sentences sacrées, etc. Le culte hébraïque est encore, en grande partie, pratiqué dans les synagogues d'Orient tel qu'il était prescrit aux Hébreux du désert. En Allemagne, quelques Juifs éclairés ont cherché à réformer ce culte; il y a des synagogues où le service divin se fait actuellement en allemand et où les rabbins adressent, dans cette langue, des exhortations morales à leur auditoire. Quelques gouvernements, celui de la Prusse surtout, n'ont pas voulu tolérer dans leurs états des réformes semblables, sans daigner expliquer les motifs de ce singulier refus. C'est pourtant un Israélite de Prusse, Moïse Mendelssohn (*voy.*), qui a donné à cet égard la première impulsion. Au reste l'Allemagne se distingue par de bonnes écoles israélites et par des ouvrages périodiques publiés pour éclairer et instruire les Juifs*. L'empereur Joseph II s'occupa aussi de l'instruction primaire parmi eux. Il existe des écoles supérieures pour les jeunes rabbins, et des imprimeries juives à Fürth en Bavière, à Lemberg en Galicie et à Prague en Bohême. Partout les Juifs célèbrent encore quelques fêtes religieuses de leurs ancêtres, telles que le commencement de leur année qui coïncide avec le milieu de notre mois de septembre, la fête des tabernacles qui a lieu quinze jours après sous des berceaux de verdure, l'expiation de la profanation du Temple de Jérusalem par Antiochus Épiphane, fête qui se célèbre au mois de Marcheschvan, deuxième de l'année, la commémoration de la révocation obtenue par Esther, de l'édit d'Assuérus, fête qui a lieu au mois d'Adar, et la Pâques (*voy.*), au mois de Nisan. Cette dernière fête dure 8 jours, pendant lesquels on mange l'agneau pascal et du pain sans levain, en s'abstenant de toute boisson fermentée.

Ce qui a longtemps embarrassé les gouvernements chrétiens, c'est la difficulté de faire concorder leurs lois civiles avec les prescriptions religieuses des Juifs, dont quelques-unes paraissent y être contraires. Napoléon convoqua, en 1806, un grand sanhédrin à Paris, pour lever cet obstacle, ou plutôt pour faire reconnaître par les Juifs notables la compatibilité de la loi civile des chrétiens avec la loi mosaïque. Le sanhédrin déclara, selon le désir du monarque, que la loi mosaïque ne s'oppose point à ce que les Juifs se soumettent à la loi civile dans les pays où ils sont établis. En France, le consistoire israélite n'a, en effet, que la direction du culte et de l'instruction primaire de ses coreligionnaires; pour tout le reste, les Juifs sont soumis à la justice et aux lois du royaume, et ne forment plus de communauté isolée. Dans d'autres pays (*voy.* p. 495), les rabbins sont à la fois les juges, les magistrats, les instituteurs et les prêtres de leur nation, et le gouvernement n'intervient que dans les affaires graves, où il s'agit des intérêts de l'état ou de chrétiens lésés. En Orient, les *chacham-bachis*, ou juges juifs, ont le droit de bastonnade et d'excommunication sur leurs subordonnés.

L'isolement dans lequel les Juifs ont toujours été tenus au milieu des états chrétiens et musulmans, et la nécessité qui en est résulté pour eux de prendre leurs femmes dans leur propre nation, a fait mieux conserver le type originaire de ce peuple et ses traits nationaux que ceux d'aucune autre nation. Leur physionomie orientale est restée invariable sous tous les climats et chez toutes les nations; il ne s'altère que dans les contrées, où, comme en France, il n'y a plus de barrière entre les races. Là où les Juifs ont été opprimés, leur caractère est devenu servile, fourbe et rusé : c'est l'effet ordinaire de l'oppression. Au contraire, leur caractère s'est relevé partout où l'on a cessé de les mépriser et de les maltraiter.

Disons aussi quelques mots des sec-

(*) Nous citerons le suivant : *Allgemeine Zeitung des Judenthums*, rédigé par M. Philippsohn, premier rabbin à Magdebourg. Les *Archives israélites de France*, publiées depuis 1840 par M. S. Cahen, à Paris, méritent aussi une mention.

tes que la plus grande partie du peuple juif regarde comme hérétiques et qui forment des communautés particulières. La moins nombreuse est celle des Samaritains qui habite Naplouse, auprès de l'ancien Sichem, dans la Palestine. Malgré les persécutions des Pharisiens, les Samaritains ont su se maintenir dans le lieu qu'habitaient leurs ancêtres; mais ils sont réduits aujourd'hui à une trentaine de familles pauvres qui vivent sans communication avec d'autres Juifs. Les Ismaélites ne sont guère plus nombreux. Une troisième secte, les Karaïtes (*voy.*) ou Karaïmes, qui rejettent l'autorité du Talmud et des interprétations des rabbins, est répandue en Crimée, en Volynie et en Lithuanie; il y en a aussi en Galicie et en Égypte. Ils s'en tiennent à la loi mosaïque; ils mènent une vie sobre et laborieuse, se livrant à l'agriculture, au commerce et au transport des marchandises. Il n'y a chez eux ni usuriers, ni spéculateurs avides. En Crimée et même en Pologne, où il y a environ 4,300 Karaïmes, ils parlent un dialecte tatare; mais ils lisent des livres hébreux. Peut-être les Philistins, Juifs qui habitent les montagnes du Maroc, et qui ne paraissent admettre d'autres livres canoniques que le Vieux-Testament et le Targoum ou la paraphrase chaldaïque, sont-ils de la même secte*.

Le nombre des Juifs répandus dans les 5 parties du monde ne peut être indiqué que d'une manière approximative : aussi les données des géographes varient à cet égard. Hassel en portait le total, en 1825, un peu au-delà de 3 millions d'âmes**, savoir : en Europe, 1,918,053; en Asie, 738,000; en Afrique, 504,000; en Amérique, 5,000; dans la Nouvelle-Hollande, 50; Samaritains, 15,000; Ismaélites, 500; mais dans cette énumération, le nombre des Samaritains est évidemment exagéré et on n'y voit pas figurer les Karaïtes, à moins qu'ils ne soient compris parmi les Juifs de la Russie. Les Juifs d'Europe sont répartis de la manière suivante par le même auteur : Russie et Pologne, 658,908 (ayant, suivant un relevé plus récent, 586 synagogues, 2,377 écoles et 955 rabbins); Autriche, 453,545; Turquie européenne, 321,000; Confédération germanique, 138,000; Prusse, 134,000; Belgique et Hollande, 80,000; France, 60,000; Italie, 36,000; Grande-Bretagne, 12,000; Cracovie, 7,300; îles Ioniennes, 7,000; Suède et Danemark, 6,450; Suisse, 1,970. Ces chiffres sont en partie fort au-dessous de la vérité. La Russie seule a, suivant les recherches de M. de Kœppen, 1,054,349 Juifs dans les 17 gouvernements où il leur est permis de demeurer, et la Pologne, en 1837, en avait 411,307.

D'après l'*Almanach généalogique, historique et statistique* de Weimar, pour 1830, il y aurait en Europe seulement 2,181,975 Juifs. Enfin, selon les recherches de la Société anglaise pour la propagation de l'Évangile, il y a 4 millions de Juifs sur tout le globe. De tous les calculs qui ont été faits, il résulte que les états qui renferment le plus de Juifs sont la Russie, l'Autriche, la Turquie et l'empire de Maroc, où il y en a 300,000.

Les doctrines, les mœurs, l'état moral des Juifs ont, depuis la découverte de l'imprimerie, provoqué une quantité d'ouvrages. Ce ne furent d'abord que de lourds et haineux traités de théologie, et des diatribes violentes qui n'étaient guère propres à réconcilier ce peuple avec le christianisme. Au XVIIIe siècle, la philanthropie s'occupa de lui avec plus de charité. Plusieurs écrivains, entre autres Dohm (*voy.*), plaidèrent en faveur des Juifs contre les préjugés des chrétiens, leurs oppresseurs. L'Académie de Metz mit au concours la question de savoir quels seraient les moyens d'améliorer leur situation morale : on sait que l'abbé Grégoire (*voy.*), alors curé de village, remporta le prix en 1789. L'histoire des Juifs dans l'Europe méridionale, pendant le moyen-âge, fut l'objet d'un concours que l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres à Paris, jugea en 1822, et qui fit naître plusieurs ouvrages historiques*.

(*) Graberg de Hemsoe, *Specchio geograph. e statist. dell' impero di Marocco*, p. 90.

(**) *Geograph. Ephemeriden*, 1825, t. XVI.

(*) Celui de l'auteur de cet article auquel l'Académie a accordé une mention très honorable, a pour titre : *Les Juifs dans le moyen-âge; essai historique sur leur état civil, commercial et littéraire*, Paris, 1834. Il n'y a guère de pays où les Juifs n'aient donné lieu à quelque ouvrage spé-

Dans les contrées où l'émancipation n'a pas prévalu jusqu'ici, la polémique s'exerce encore quelquefois avec virulence. En Angleterre, il existe depuis 1809 une société religieuse travaillant à la conversion des Juifs; si elle n'a pas eu de grands résultats, malgré les sacrifices faits par l'association, elle a au moins donné lieu à des rapports intéressants de la part des missionnaires entretenus par elle. Dans la Prusse, il s'est formé une société semblable. La Russie a cherché à parvenir au même but, non par des missionnaires, mais en promettant des terres à tous les Juifs qui voudraient abjurer et devenir des colons chrétiens. Ajoutons qu'un ministre anglican, M. Way, ayant présenté aux souverains réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle des *Mémoires sur l'état des Israélites* (Paris, 1819) dans lesquels il insistait sur leur émancipation, les souverains se bornèrent à déclarer par leurs ministres qu'ils appréciaient l'importance du sujet, et qu'ils étaient disposés à favoriser ces recherches. D-G.

JUILLET, *voy*. MOIS.

JUILLET (RÉVOLUTION DE). Les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 occupent une grande place dans l'histoire, non-seulement de la France, où elles firent reprendre avec ardeur l'œuvre interrompue de la réformation sociale, mais dans l'histoire européenne. Car le mouvement se communiqua sur-le-champ à l'Europe entière, qui, trouvant un point d'appui pour toutes les idées libérales, n'avait plus rien à craindre désormais des tendances rétrogrades auxquelles la plupart des gouvernements s'étaient montrés enclins. Plus immédiate cependant en ce qui concerne la France, l'influence de ces grandes journées y fut naturellement plus décisive: elles y assurèrent le triomphe du gouvernement parlementaire, ou la vraie pondération des pouvoirs publics que la royauté ne domine plus; elles placèrent en face du trône, jadis entouré, isolé par la noblesse, la classe moyenne, expression, représentation plus vraie aujourd'hui de la nation; classe dont les rangs ne sont fermés à personne, où le propriétaire terrier, fier de son blason, peut aussi bien se faire admettre que le prolétaire industrieux et habile, qui n'échappe à l'indigence qu'à force de travail ou de génie.

Depuis longtemps la révolution était arrêtée, sans avoir produit d'établissement légal qu'elle pût avouer comme son fruit, comme la réalisation de ses vues. Presque dès son origine, elle avait dépassé le but; elle s'était ruinée par ses propres excès; et la France ne fut soustraite à la terreur que pour tomber dans l'anarchie. Afin de se débarrasser des ambitieux subalternes, et d'écraser l'hydre toujours renaissante de la discorde, la révolution s'était réfugiée sous le sabre d'un grand capitaine à l'oreille duquel le mot de liberté sonnait mal, et qui supprima le nom en même temps que la chose. La France n'en eut pas trop de regrets, aussi longtemps que la gloire militaire exerça sur elle son prestige; mais quand vinrent les défaites, elle s'indigna de se voir doublement déchue aux yeux de l'Europe, déchue de la victoire et déchue de la liberté. Alors elle-même concourut à briser l'idole qu'elle avait encensée jusque-là.

Un instant la révolution releva la tête; mais elle était en horreur aux souverains coalisés. Ils comprirent toutefois que la révolution était un fait et qu'il fallait compter avec elle; elle avait trop remué le pays, elle y avait jeté de trop profondes racines pour qu'on pût se flatter de la faire oublier. On lui fit sagement des concessions. En réhabilitant le passé, on n'eut pas la prétention de le rétablir en toutes choses; on ne pensa pas qu'il fût sage ni possible de faire remonter le fleuve à sa source.

Replacée sur le trône de ses ancêtres, la famille des Bourbons dut transiger avec les idées nouvelles. Malheureusement elle le fit de mauvaise grâce et sans bonne foi. La Charte de 1814, octroyée par elle, ne fut pas *une vérité*; elle fut, comme on

rial. Torey a traité des Juifs d'Angleterre; Boissy, de ceux de France; Gordo, de ceux de Portugal; Moldenhauer, de ceux d'Espagne; le baron d'Aretin, de ceux de Bavière; Ulrich, de ceux de la Suisse; le comte de Giovanni, de ceux de Sicile; F. de Hermann, de ceux de Bohême. Outre sa grande Histoire des Juifs, en 8 vol., M. Jost, écrivain allemand, en a publié une en 2 vol. in-8°, Berlin, 1832. Salomon Lœwisohn a écrit l'Histoire moderne des Juifs, Vienne, 1820, et M. L. Halevy a publié, à Paris, un *Résumé* de cette même histoire.

l'a dit, une sorte de gâteau magique jeté dans la gueule du lion subjugué pour l'endormir. La famille des Bourbons avait encore des racines dans le sol : c'était une vieille souche à l'ombre de laquelle dix générations s'étaient assises. Brisée par l'ouragan, elle reverdit néanmoins et donna bonne opinion de sa force; on se rappela qu'elle avait été longtemps en honneur, que les plus vieux étaient jeunes auprès d'elle, qu'elle avait abrité les jeux de leur enfance et présidé en quelque sorte à tous les événements importants de leur vie. Les Bourbons portaient en eux la consécration du temps, et c'est ce qu'on a pu appeler leur *légitimité* : nul ne pouvait se vanter d'un droit supérieur ni même égal. Acceptés de nouveau par la nation, ils étaient au-dessus de toute rivalité; ils excluaient jusqu'à l'idée de concurrence, offrant ainsi une garantie de stabilité qu'il semblait impossible de trouver ailleurs. En même temps, faisant rentrer la France dans le système européen, ils assuraient la paix dont tout le monde était avide. A défaut de sympathies, ils se conciliaient ainsi les intérêts, et les intérêts les soutinrent longtemps contre leurs ennemis.

Ces ennemis étaient le bonapartisme et le libéralisme. En répudiant la force militaire de l'empire, en en faisant disparaître tous les souvenirs si chers au peuple, les Bourbons perpétuèrent le premier, qui devait s'éteindre naturellement après la mort de Napoléon et de son fils. Ils irritèrent le second par leurs préférences aristocratiques, par le penchant qu'ils montraient à revenir aux abus de l'ancien régime, par leur attachement au clergé dont ils cherchaient à relever la puissance, et qu'ils mêlaient à toutes les affaires dans un pays où le clergé avait une si grande part au discrédit dans lequel la religion était tombée.

La Charte de 1814 (*voy.* CHARTE CONSTITUTIONNELLE, T. V, p. 557) était loin de satisfaire le parti libéral ; mais exécutée de bonne foi, elle paraissait cependant propre à réconcilier la liberté avec la monarchie. Tous les hommes modérés et amis de l'ordre se rallièrent autour d'elle, sincèrement, sans arrière-pensée, sûrs d'ailleurs que cette Charte renfermait en elle tous les germes du progrès. Les libéraux l'acceptèrent par un autre motif : y voyant des réserves fort équivoques, faites dans le même esprit qui en avait dicté le préambule, ils jugèrent que cet esprit pourrait bien pousser un jour à la violer, et ils se firent, de cette Charte octroyée par la royauté, une arme contre la royauté même. Ils voyaient venir le moment où la Charte rendrait témoignage entre elle et eux.

Malheureusement les libéraux ne s'étaient pas trompés. La cour céda de plus en plus aux suggestions du clergé, impatient de recouvrer son pouvoir, et à celles des anciens émigrés qui, non contents d'être indemnisés de la perte de leurs biens, réclamaient leurs anciens priviléges et envahissaient tous les abords du trône.

D'année en année, les défiances devinrent plus vives et plus générales. Le libéralisme gagna du terrain ; la génération venue depuis la révolution lui fournit un renfort considérable; la désaffection s'empara des classes moyennes, froissées dans leurs sentiments d'égalité, et d'ailleurs moins préoccupées des souvenirs sanglants de la Terreur à mesure qu'on s'en éloignait.

La presse envenimait les dissensions. Elle soutint contre le pouvoir une lutte violente, suspectant ses intentions, accusant ses tendances, lui reprochant surtout son pacte avec l'Église, signalant partout le jésuitisme, criant au parjure, et n'épargnant pas même dans leur vie privée les personnes royales.

La rupture entre le roi et son peuple fit de tels progrès qu'en 1826, deux ans seulement après l'avénement de Charles X, marqué pourtant par la suppression de la censure, un ambassadeur de Russie, non moins renommé pour la mesure parfaite de sa conduite que pour la clairvoyance de son esprit, put écrire à son ministre ces lignes remarquables : « Tous *les bons esprits* sentent qu'il est indispensable d'arrêter le débordement actuel ; mais ils craignent en même temps qu'en donnant trop au roi, dans les dispositions qu'on lui suppose de vouloir en user pour agrandir le jésuitisme et pour se barricader pour ainsi dire dans le cercle étroit où il s'est

renfermé au milieu de la France, un pareil abus n'en amène d'autres qu'ils appréhendent encore davantage que ceux qui existent et qu'ils avouent. »

En effet, les bons esprits, affligés d'un système en désaccord complet avec l'esprit du temps, renonçant à la prudence, donnèrent gain de cause, non-seulement à l'Opposition, qui, malgré son petit nombre*, tenait le gouvernement en échec, mais à la presse dont la hardiesse dégénérait souvent en licence et pour laquelle, il faut le dire, dans son antagonisme virulent, il n'y avait rien de sacré.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de cette lutte de quinze ans pendant laquelle la France fit un douloureux apprentissage de la vie parlementaire; ils appartiennent aux articles Louis XVIII et Charles X, et l'article Restauration nous fournira l'occasion d'entrer dans des développements plus complets.

Maîtresse d'un budget annuel qui s'élevait déjà à un milliard, chaleureusement soutenue par l'Église et par l'aristocratie nobiliaire, sûre dans la Chambre des députés d'une majorité décisive, forte de ses alliances, s'appuyant d'ailleurs sur une armée que des lauriers cueillis en Espagne et ceux qui l'attendaient au faîte de la Kazbah d'Alger disposaient plus favorablement pour elle, la royauté se sentait néanmoins en danger. Un mot échappé à l'un de ses ministres du cabinet semi-libéral de 1828, ce mot : *l'anarchie nous déborde!* qu'on lui avait arraché comme un cri de détresse, avait encore augmenté ses appréhensions. Charles X jugea qu'il n'y avait plus de salut pour lui que dans un coup d'état; il s'encouragea par cette maxime que le roi qui avait donné la Charte était au-dessus de la Charte et pouvait la modifier, et il s'autorisa de l'article 14 pour sauver, par des mesures arbitraires, l'état dont la sûreté, suivant lui, était compromise.

C'est dans ces intentions qu'il chargea le prince Jules de Polignac (*voy.*) de lui former un nouveau cabinet; les ordonnances du 8 août 1829 préludèrent à

(*) Nous voulons dire son petit nombre dans les Chambres; car, comme l'a dit Casimir Périer, les députés de la gauche avaient derrière eux, pour les soutenir, trente millions de Français.

celles du 25 juillet 1830, qui devinrent le signal d'une seconde révolution.

Nous avons consacré un article particulier à la fameuse adresse des Deux-cent-vingt-et-un (*voy.*), hardie mais respectueuse. On sait que Charles X lui opposa ses *résolutions immuables*, annoncées dans son discours d'ouverture de la session; « l'intérêt de mon peuple, disait-il, me défend de m'en écarter. »

La Chambre, d'abord prorogée, fut dissoute presque aussitôt; on convoqua les colléges électoraux, et le roi fit lui-même un appel à son peuple dans une proclamation (du 13 juin 1830) où il le constitua juge, en quelque sorte, entre lui et la Chambre des députés. Malgré son langage pressant, cet acte ne disposa point les esprits en faveur du roi. Il disait aux électeurs : « C'est un père qui vous appelle; » mais on ne crut plus à ses sentiments paternels. Jadis on avait ajouté foi à ces assurances : « Plus de hallebardes! Plus de conscription! Plus de droits réunis! » et l'on avait été trompé; « Plus de censure! » et l'on s'attendait encore à voir la censure reparaître. On resta donc sourd à ces paroles; on résista aux insinuations des préfets, à l'appât des places et des honneurs; l'esprit militaire lui-même fut impuissant à triompher d'une répugnance devenue presque universelle, et le canon, qui annonçait partout aux populations la prise d'Alger, n'exerça point sur les élections l'influence qu'on désirait. Les 221 furent presque tous réélus, renforcés encore de quelques autres adversaires de la Restauration.

La royauté avait épuisé les ressources que lui fournissaient les lois du pays, et, l'épreuve ayant tourné contre elle : il lui appartenait de céder, en renvoyant son ministère. Mais elle avait annoncé des résolutions immuables; elle était prête à se placer *en dehors de l'ordre légal** plutôt que de s'abandonner elle-même.

Elle garda cependant le secret. Tout le monde s'attendait à un coup d'état, chaque matin annoncé par les feuilles libérales, pendant que les journaux royalistes ne cessaient de discuter sur l'art. 14, qu'ils représentaient comme la planche de salut de la royauté. Mais ce coup

(*) Aveu contenu dans le rapport au roi.

d'état, personne ne savait en quoi il consisterait, ni quel jour il aurait lieu. Le préfet de police lui-même, assure-t-on, resta dans l'ignorance sur sa véritable nature *. Les lettres-closes, pour la séance royale, par laquelle, le 3 août, les Chambres devaient s'ouvrir, furent envoyées aux pairs et aux députés : plusieurs ne les reçurent qu'avec le *Moniteur* du lundi 26 juillet, où parurent enfin les fatales ordonnances, signées de la veille.

Ces ordonnances étaient au nombre de quatre. La première enchaînait la presse; la seconde prononçait la dissolution d'une Chambre des députés qui n'était pas encore réunie; en d'autres termes, elle cassait les élections; la troisième bouleversait tout le système électoral, fondé sur une loi, en instituait arbitrairement un autre et ôtait aux députés l'initiative des amendements aux projets de lois; la quatrième enfin convoquait les colléges électoraux formés suivant le nouveau mode pour le 6 et le 13 septembre, et les Chambres pour le 28 du même mois. Ces quatre ordonnances étaient accompagnées de deux autres, qui, sans avoir rien d'illégal, exaspéraient l'opinion publique par les nominations trop significatives qu'elles faisaient.

Avec ces ordonnances, dont la première et la troisième étaient contresignées par tous les ministres présents au conseil, le *Moniteur* publia un rapport au roi revêtu des mêmes signatures, mais qu'on a généralement regardé comme l'ouvrage de M. de Chantelauze (*voy.* son article). On ne peut contester le talent qui se montre dans la rédaction de ce manifeste, destiné à justifier le coup d'état et à lui donner l'apparence, non de violer la Charte, mais d'y rentrer. On avouait bien qu'on se plaçait en dehors de l'ordre légal; mais, en même temps, on prétendait que cet ordre légal lui-même était, sous plus d'un rapport, en dehors de la Charte, qu'on affectait de rétablir dans ses droits. « L'article 14, disait-on au roi, qui lui-même avait dicté ces résolutions, a investi V. M. d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables. »

Ce rapport était un acte d'accusation contre la France en masse, ou au moins contre tous ceux qui s'occupaient des affaires publiques. « Une démocratie turbulente qui a pénétré jusque dans nos lois, y était-il dit, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections, par le moyen de ses journaux et le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé, autant qu'il dépendait d'elle, l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la Chambre élective. Par cela même, la constitution de l'état est ébranlée : V. M. seule conserve *la force* de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases. » Cependant, il était plus particulièrement dirigé contre la presse, en général, mais surtout contre la presse périodique. « Elle s'applique par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples, et à lui créer partout des embarras et des résistances... La presse périodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition : celle de la publicité... Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs millions de lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité et intercepte, en quelque sorte, la lumière entre le gouvernement et les peuples... »

Ces accusations, il faut le dire, n'étaient pas toutes gratuites; la peinture de l'état moral de la France n'était ni fausse en tous points, ni même trop chargée. Mais, dans notre système constitutionnel, il n'y a que la loi pour défaire la loi, et le parjure pouvait-il être un remède aux maux dont on se plaignait? Appartenait-il à la

(*) Si, dans son numéro du 24 octobre 1830, *le Constitutionnel* était bien informé, l'autorité civile n'était pas destinée à intervenir. Les généraux et les colonels de la garde royale étaient prévenus. A la date du 19 juillet se trouvait inscrit sur le registre d'ordres un ordre du jour qui, en cas de rassemblements, indique à chaque corps le poste qu'il devra occuper, la route qu'il devra suivre pour s'y rendre, et autorise les chefs, en cas d'alerte, à faire ces mouvements.

royauté de donner l'exemple de l'insurrection contre les lois?

Une stupeur générale, suivie de la plus vive indignation, accueillit à Paris les ordonnances. Provoquée par elles, la presse accepta le défi, et se mit en mesure de combattre à outrance pour ses droits légalement consacrés. Outre les journaux ultra-royalistes, deux des plus influents et des plus prospères consentirent à faire la demande d'autorisation désormais exigée; mais les gérants et les rédacteurs de tous les autres, auxquels se joignirent même des rédacteurs isolés de l'un de ces journaux influents, résistèrent. Affermis dans leurs idées par une consultation qui eut lieu chez M. Dupin aîné (*voy.*), en présence de MM. Barthe, Odillon-Barrot (*voy.*), Mérilhou, Berville, Bavoux, dès le matin du 26, et ensuite par une délibération prise en commun, dans les bureaux du *National* (*voy.*), sous la présidence de M. le comte A. de Laborde (*voy.*), ils signèrent, le même jour, une protestation. « *Le régime légal*, déclaraient-ils, *est interrompu; celui de la force est commencé*... Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux: ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité qui s'est dépouillée du caractère de la loi. » On décida que les journaux paraîtraient sans autorisation. Restait à vaincre les scrupules des imprimeurs. Les rédacteurs du *Temps*, du *Journal du Commerce* et du *Journal de Paris*, voulant s'assurer l'appui de la magistrature, avaient assigné les leurs en référé (*voy.*), pour leur forcer la main. La nuit du 26 au 27, M. de Belleyme, président du tribunal de 1re instance de la Seine, statua dans ce sens et enjoignit aux imprimeurs de procéder à l'impression des journaux pour paraître le lendemain. Le *National* et le *Temps* parurent en effet le 27 et publièrent la protestation, en supprimant seulement les signatures. Lorsque la police se présenta chez eux suivie de la force armée, on lui déclara qu'elle n'entrerait qu'en brisant les portes, et ce ne fut pas sans peine qu'elle se procura des ouvriers pour forcer les serrures. Bientôt (mercredi) une décision solennelle du Tribunal de commerce, rendue en faveur du *Courrier français* contre son imprimeur, et proclamée par M. Ganneron, confirma la décision du premier juge, en déclarant que l'ordonnance du 25 juillet, « *contraire à la Charte*, ne saurait être obligatoire. »

En bravant les injonctions de la police, en la laissant briser leurs portes, en imprimant et répandant leur protestation, ce furent donc les journalistes qui commencèrent le mouvement. Les imprimeurs s'y associèrent aussi, non pas activement, mais cependant de la manière la plus efficace, en renvoyant leurs ouvriers et en les adressant au gouvernement pour avoir du pain, eux n'étant plus sûrs de pouvoir leur en donner. Cet exemple fut suivi par les fabricants, également lésés dans leurs droits; car les ordonnances rayaient la patente du nombre des impositions qui entraient comme éléments dans le cens électoral. En même temps, les fonds baissèrent à la Bourse. De ce mouvement à une révolution il n'y avait pas loin, dans un pays où les esprits, d'ailleurs naturellement vifs et frondeurs, n'y étaient déjà que trop disposés, et où la religion n'avait plus la puissance de réfréner le désir de bien-être par la perspective des jouissances célestes qu'elle présente comme compensation.

En quittant leurs ateliers, les ouvriers jetèrent dans la ville une grande effervescence. Partout se formèrent des groupes où les paroles les plus violentes se faisaient entendre et où l'indignation publique se manifestait énergiquement. Dès le mardi matin (27 juillet), on remarqua une affluence extraordinaire dans la rue Richelieu, au boulevard des Capucines, où est situé l'hôtel des affaires étrangères, alors occupé par M. de Polignac, et au Palais-Royal. Vers deux heures, elle devint telle, que, dans l'enceinte de ce palais, il fallut fermer les grilles et bientôt les boutiques, et qu'une décharge de la gendarmerie postée aux approches de la rue Neuve-du-Luxembourg, tua une femme, dont on ne tarda pas à promener le corps par la ville aux cris de *vengeance!*

Le peuple toutefois était sans armes;

mais son attitude annonçait un grand péril. Lorsque la gendarmerie, pour le refouler, fit usage du sabre, il s'arma de pierres qu'il lança contre les cavaliers. Alors partirent, de leurs rangs, à ce qu'on assure, d'autres coups de fusil, qui devinrent le signal de cette bataille de trois jours, pendant laquelle le sang coula dans toutes les rues de Paris, et où les enfants d'une même patrie s'entre-égorgèrent pour combattre ou soutenir une cause que le sang répandu ne pouvait contribuer qu'à perdre irrévocablement.

Dès le mardi soir, la garde royale marcha contre les attroupements, sans qu'on vît paraître nulle part des officiers civils pour faire les sommations voulues par la loi. Sabré, foulé aux pieds des chevaux, le peuple était dans une cruelle exaspération, et l'on sait quels sinistres auxiliaires il est toujours sûr de trouver dans de pareils moments. Pour se défendre, il enfonça les boutiques des armuriers; bâtons, vieux sabres, fusils de chasse, il saisit tout ce qu'il rencontra. Vers cinq heures, la rue Saint-Honoré retentissait d'un feu roulant; et des blessés qu'on emportait sur des brancards montraient aux passants leur sang qui ruisselait, en criant : *Vive la Charte!* et en leur demandant de les venger. Toute la garnison de Paris fut aussitôt mise sur pied; des luttes partielles s'établirent sur plusieurs points aux environs des Tuileries, et ce fut entre les rues Saint-Honoré et Richelieu et la place du Palais-Royal que les troupes rencontrèrent, ce même soir, la première barricade faite avec un omnibus que le peuple avait renversé.

Pendant que la résistance matérielle s'organisait ainsi, des réunions d'électeurs ou de simples citoyens eurent lieu dans plusieurs quartiers, et les députés présents à Paris songèrent à opposer au moins une résistance morale à la contre-révolution, dont les ordonnances devaient être le prélude. Dès le lundi soir, ils s'étaient réunis, au nombre de onze, chez M. le comte A. de Laborde, rue d'Artois; mais tout s'était borné à des conversations, et l'on s'était donné rendez-vous, pour le lendemain mardi, chez Casimir Périer (*voy.*), rue Neuve-du-Luxembourg, non loin de l'hôtel des Capucines, où M. de Polignac s'était mis sous la protection d'un bataillon d'infanterie. Cette assemblée, peu nombreuse encore (car trente-sept députés seulement y assistèrent), commença vers trois heures ses délibérations, bientôt interrompues par le bruit de la multitude, par celui des chevaux, et plus tard par le bruit, plus sinistre, des premières décharges. La police s'alarmait, mais elle n'osait franchir le seuil d'une habitation privée et mettre la main sur ces députés que les acclamations de la foule avaient salués.

La plupart étaient encore indécis sur leur caractère légal et sur le rôle qu'il leur appartenait de jouer. D'accord sur ce point seulement, qu'il était de leur devoir de protester contre les ordonnances, ils étaient partagés d'opinion sur tous les autres. Casimir Périer insistait sur la nécessité de rester dans le cercle d'une stricte légalité, pensant qu'ils n'auraient de l'influence qu'à cette condition et n'espérant rien d'une lutte ouverte contre la force armée. D'autres membres opinaient pour la résistance, et donnaient un libre cours aux sentiments les plus exaltés. Bientôt de nouveaux stimulants vinrent du dehors : plusieurs députations demandèrent à être admises en présence des députés. Une première, ayant à sa tête MM. Mérilhou et Boulay de la Meurthe, vint, au nom des électeurs de Paris, assurait-elle, inviter la réunion à se mettre à la tête de l'insurrection qui s'organisait; seul recours, suivant elle, qui restât aux citoyens, les ordonnances ayant ouvertement violé la Charte et le pouvoir se disposant à les soutenir par la force. Puis de jeunes étudiants se présentèrent de la part d'une association considérable, se portant fort pour toute la jeunesse parisienne, annonçant qu'ils étaient décidés à prendre les armes, et offrant aux députés une garde qui protégerait leurs délibérations partout où ils voudraient se réunir. La première députation fut seule reçue : les vives instances de Labbey de Pompières, doyen d'âge des députés, qui présidait la réunion, triomphèrent cette fois des scrupules de Casimir Périer et de quelques-uns de ses amis.

Le mouvement menaçait ainsi d'entraîner les députés. Exposés aux regards du

public, signalés aux défiances de l'autorité, ils jugèrent imprudent de prolonger leur séance dans le même lieu; d'ailleurs, le bruit toujours croissant de la lutte extérieure couvrait les voix et rendait la délibération impossible. On se sépara sans avoir pris d'autre parti que la résolution de se réunir le lendemain matin à la maison de roulage de M. Audry de Puyraveau, l'un des membres présents, rue du Faubourg-Poissonnière.

Les hommes ardents, peu satisfaits de cette marche lente et méticuleuse, tournèrent leurs espérances ailleurs. L'Opposition extra-parlementaire avait envoyé ses organes les plus décidés à une réunion qui se tenait chez M. Cadet-Gassicourt, rue Saint-Honoré, et qui, se prolongeant dans la soirée, amena, au bruit de la fusillade du dehors, plusieurs résolutions énergiques, comme celle de refuser l'impôt, de réorganiser la garde nationale et de former, aux douze mairies, des municipalités provisoires. On choisit, séance tenante, ceux qui devaient composer les douze comités.

Un fait bien remarquable, c'est que la police resta inactive, quoique tout cela se passât presque publiquement; car, dans la rue Saint-Honoré, comme dans la rue Neuve-du-Luxembourg, le rassemblement formé à la porte de la maison devait naturellement exciter son attention.

A l'entrée de la nuit du mardi au mercredi (27 et 28), Paris prenait déjà un aspect effrayant. De fortes patrouilles, à pied et à cheval, parcouraient, dans toutes les directions, les rues désertes et plongées dans l'obscurité; en beaucoup d'endroits on avait brisé les réverbères et dans d'autres on n'avait pas osé les allumer. Les ministres, hués, poursuivis par le peuple à coups de pierres, se rendirent à Saint-Cloud, pour faire signer au roi une ordonnance qui mettait Paris en état de siége. Le maréchal Marmont (*voy.*), duc de Raguse, en sa qualité de major général de service, était déjà désigné pour en prendre le commandement. Mais à cela se bornèrent les préparatifs; car les ministres se flattaient qu'après quelques charges exécutées par la garde royale, tout rentrerait dans l'ordre; tout au plus jugèrent-ils utile de renforcer la garnison ordinaire de Paris d'un millier d'hommes appelés des environs; ils étaient rassurés par la supériorité que devaient avoir des troupes d'élite, rompues au maniement des armes, contre une multitude sans chefs, sans armes régulières, sans munitions. Ils ne songèrent pas que la colère du peuple et son courage pouvaient suppléer à tout cela.

Le lendemain, mercredi 28 juillet, des rassemblements se formèrent dès le point du jour. Les ouvriers, excités la nuit par les meneurs du peuple, se répandirent dans les rues armés de bâtons, d'instruments et d'outils de toute espèce. Bientôt, on sut que la capitale était mise en état de siége : Marmont, celui, disait-on (mais injustement), qui, en 1814, avait livré la capitale aux ennemis, était chargé maintenant de la mitrailler. L'indignation fut au comble. L'on s'arma en pillant les magasins des armuriers et des débitants de poudre et de plomb, en tombant par surprise sur les postes faibles et sur les casernes abandonnées; on dépava les rues, on construisit, à leurs extrémités, des barricades, en entassant les pavés, des poutres, des barriques, des voitures renversées, tous les matériaux enfin qu'on pouvait se procurer. « Quelques boutiques, dit Lesur *, dont les enseignes portaient des armoiries de France, furent pillées : c'en fut assez pour que tous les marchands, fournisseurs de la cour, les fissent disparaître, dans la crainte que ce ne fût contre eux des prétextes d'insulte ou de pillage. Les notaires et les huissiers firent de même enlever leurs panonceaux; et ce que des particuliers faisaient par une précaution timide, devint comme le signal de destruction de tous les emblèmes du gouvernement royal, qui disparurent en un instant et furent traînés dans la boue jusque sous les yeux de quelques postes militaires, sans que la force armée s'y opposât. C'est avec la même rapidité, comme par un accord inconcevable dans le désordre d'une sédition, que s'opérèrent presque à la fois le désarmement des pompiers, des fusiliers sédentaires et de tous les corps-de-garde isolés; la prise de l'Arsenal, de la pou-

(*) *Annuaire* pour 1830, p. 135.

drière des Deux-Moulins, du dépôt d'armes et d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin, l'ouverture de la prison de l'Abbaye et l'occupation de l'Hôtel-de-Ville. »

Sans une excessive imprévoyance de la part des autorités supérieures, imprévoyance qu'il est bien difficile de concilier avec la téméraire entreprise de déchirer la constitution d'un grand peuple, tous ces résultats partiels, très importants pour la cause populaire, n'eussent pu être obtenus dans un si court espace de temps. La plupart l'avaient été avant que les troupes sortissent de leurs quartiers.

Le maréchal commandant de Paris avait à ses ordres une garnison d'environ 11,500 hommes de toutes armes. C'était en majeure partie de la garde royale, hommes d'élite et dévoués, les uns Français, les autres Suisses; mais il y avait aussi 4,400 soldats appartenant à quatre régiments de ligne. Ceux-ci montrèrent dès l'abord de l'hésitation; le peuple s'abstint, à leur égard, de toute hostilité, les salua des cris de *Vive la ligne!* leur rappela, par cette distinction, la jalousie qu'une garde spéciale inspire toujours aux autres régiments, les toucha par sa confiance et les ébranla tout-à-fait en les entourant, les pressant, les haranguant. Leur coopération fut alors peu efficace : on ne se servit d'eux que pour contenir le peuple, pour lui barrer le passage, pour couvrir les flancs ou les derrières de la garde, sans leur faire prendre l'offensive directement. Les forces avec lesquelles on pouvait agir étaient ainsi considérablement réduites, et elles ne tardèrent pas à se montrer insuffisantes.

Pendant que le maréchal, après s'être installé sur la place du Carrousel, dans un bâtiment latéral du château des Tuileries, prenait ses dispositions pour attaquer la rébellion sur tous les points à la fois, la réunion des députés délibérait, chez M. Audry de Puyraveau, au bruit des coups de fusil et des cris du peuple, sur les démarches qu'il lui appartenait de faire auprès de l'autorité. Quoique toujours peu nombreuse, elle était augmentée cependant de M. Laffitte et du général La Fayette (*voy.*), qui venaient d'arriver en toute hâte sur l'appel de leurs amis. La question de la légalité, dont plusieurs se refusaient encore de sortir, était difficile à résoudre; mais le temps pressait : il était indispensable de prendre un parti, lorsque Casimir Périer, représentant à ses collègues que la chose la plus urgente était d'arrêter l'effusion du sang, leur proposa d'envoyer au duc de Raguse une députation de cinq membres pour lui demander, au nom des députés présents à Paris, une suspension d'hostilités, en attendant qu'on pût porter au roi leurs doléances ou leurs protestations. Déjà, en effet, un projet de protestation, vigoureuse quant au fond, mais modérée dans la forme, avait été présenté par M. Guizot (*voy.*), qui partageait les sentiments de C. Périer et avait en outre pris conseil de plusieurs pairs, députés et publicistes réunis le même jour dans sa maison. On ajourna le vote sur ce projet, et, accueillant l'idée de C. Périer, on le nomma lui-même, avec MM. Laffitte, Mauguin, les généraux comtes Gérard et de Lobau (*voy.*), pour remplir cette mission périlleuse.

Déjà le maire du 10e arrondissement avait fait une pareille tentative près du maréchal. A sa demande de pouvoir former une garde urbaine qui protégeât les citoyens et leurs biens, celui-ci avait répondu par un refus péremptoire. Il se chargeait lui-même de la défense des citoyens paisibles, disait-il; et il ajouta ces mots : « Avant que vous ne soyez rentrés chez vous, vous entendrez ronfler le canon! »

En effet, on en était déjà venu à cette *ultima ratio*. D'assez fortes reconnaissances envoyées par le maréchal avaient été repoussées avec perte, sans avoir pu reprendre l'Hôtel-de-Ville. Après avoir informé à la hâte le roi, par un message, que ce n'était plus une émeute, *mais une révolution*, il avait commencé les opérations en faisant marcher les troupes, divisées en quatre colonnes, dans différentes directions. Peut-être eût-il été plus utile pour son entreprise de les moins disperser *, de se tenir en force dans une po-

(*) C'était l'avis de Charles X qui avait fait recommander au maréchal, par l'organe de M. Komierowsky, son aide-de-camp, *de tenir bon, de réunir ses forces sur le Carrousel et à la place Louis XV, et d'agir avec des masses.*

sition intermédiaire entre la ville et Saint-Cloud, comme l'était celle des Tuileries et du Louvre, bornée d'une part par la Seine et de l'autre par la rue Saint-Honoré; puis d'avancer de là progressivement pour élargir le cercle et y comprendre le Palais-Royal, le Palais-de-Justice, l'Hôtel-de-Ville, etc., etc. Mais on voulut se maintenir à la fois dans tout Paris et rétablir partout la circulation. En conséquence, les colonnes s'engagèrent dans les quartiers les plus populeux et les plus hostiles, où les barricades les arrêtèrent à chaque pas, où du haut des maisons on leur jetait des pavés et leur tirait des coups de fusils, où elles eurent leurs communications coupées, et où il n'était pas plus facile de reculer que de se porter en avant. L'une d'elles ayant été accueillie, près de la porte Saint-Martin, par une vive fusillade, riposta par un feu de peloton et dispersa la foule par deux coups de canon à mitraille; elle démolit ensuite la barricade, que le peuple releva aussitôt derrière elle.

Le canon avait donc *ronflé*, et de malheureuses victimes gisaient déjà sur le pavé ou encombraient les hôpitaux, lorsque les cinq députés arrivèrent, à travers mille dangers, chez le duc de Raguse, vers deux heures et demie. Les quartiers qu'il avait fallu parcourir leur avaient offert l'affreux spectacle de la guerre civile et du carnage: ils le peignirent avec de vives couleurs, pressèrent le maréchal de faire cesser le feu, et le rendirent responsable des conséquences qu'entraînerait son refus. « L'honneur militaire est l'obéissance,» répondit le vieux guerrier visiblement ému; mais on lui rappela qu'il y avait aussi l'honneur civil, et que celui-ci défendait d'égorger ses concitoyens. Alors le maréchal s'informa quelles conditions les députés proposaient. « Sans trop préjuger de notre influence, déclarèrent-ils, nous croyons pouvoir répondre que tout rentrera dans l'ordre aux conditions suivantes: le rapport des ordonnances illégales du 25 juillet, le renvoi des ministres et la convocation des Chambres pour le 3 août. » Le maréchal refusa; il déplora la fatalité de sa vie, avoua que, comme citoyen, il partageait les sentiments des députés, mais qu'il avait des ordres positifs et qu'il était enchaîné par son devoir. Cependant, voulant leur ménager une entrevue avec le prince de Polignac, il s'éloigna un moment: lorsqu'il revint, le découragement était peint sur ses traits; le premier ministre n'avait rien voulu entendre aux conditions que proposaient les députés; tout ce qu'ils obtinrent, ce fut que le maréchal enverrait un exprès à Saint-Cloud pour informer le roi de leur démarche.

La résistance du peuple croissait de minute en minute. Ce n'était plus la populace seulement ni les ouvriers, ni les jeunes gens des Écoles: c'étaient des citoyens de toutes les classes qui se battaient dans les rues, où, depuis dix heures du matin (mercredi 28), des gardes nationaux en uniforme et en armes avaient apparu, les uns spontanément, les autres sur l'appel de la réunion d'électeurs qui avait eu lieu dans la rue Saint-Honoré. Plusieurs bataillons se formèrent et prirent part au combat, qui ne cessa pas avant la nuit. L'espace qui s'étend du Louvre à la Bastille et de l'Hôtel-de-Ville à la porte Saint-Denis en fut le principal théâtre; il fut meurtrier sur plusieurs points, et de part et d'autre on montra un admirable héroïsme. Presque partout le peuple fut vainqueur. La garde royale, enfermée dans les rues, arrêtée par les barricades, fusillée de tous côtés, écrasée par les pavés qu'on lui lançait de toutes les fenêtres, consternée de ne rencontrer nulle part des visages amis, furieuse d'être mal soutenue, même par la ligne dont elle était flanquée ou suivie, eut en outre à lutter contre la faim et la soif, aucune porte ne s'ouvrant pour elle et rien n'étant préparé pour subvenir à ses besoins. Elle fit en pure perte des prodiges de valeur; car, lorsque la nuit vint suspendre la rage des combattants, un sous-officier déguisé, envoyé de l'état-major, au lieu d'annoncer les renforts demandés, apporta l'ordre de se replier sur les Tuileries. L'Hôtel-de-Ville, plusieurs fois pris et repris, fut alors abandonné aux insurgés.

Lorsqu'après un combat de douze à treize heures, ces braves soldats suisses et français revinrent à l'état-major général, ils n'y trouvèrent pas de vivres préparés,

et leur morne regard, qui témoignait de leur douleur, accusait hautement l'inconcevable incurie de leur chef.

Mais que se passait-il en attendant à Saint-Cloud, où Charles X avait appris déjà à quelles extrémités on en était venu ? « Il croyait, comme tous les courtisans, raconte Lesur *, qu'on exagérait le mal. Quelques-uns de ceux-ci assuraient que les troupes l'avaient emporté sur tous les points; que plusieurs députés, généraux ou journalistes, qui voulaient se mettre à la tête du mouvement, étaient arrêtés et qu'ils allaient être traduits devant un conseil de guerre... La soirée se passa sans autres nouvelles; on se contenta d'avertir les gardes-du-corps de se tenir prêts à monter à cheval, de faire venir l'école de Saint-Cyr avec ses pièces, de rappeler les régiments de la garde de leurs garnisons, et de dissoudre les camps de Saint-Omer et de Lunéville pour en diriger les troupes sur Paris. D'ailleurs ces ordres n'étaient regardés que comme des mesures de précaution; on ne paraissait pas avoir d'inquiétude ou d'idée du danger qui menaçait la couronne, et *le jeu du roi eut lieu tout comme à l'ordinaire...* »

« Cependant le canon grondait encore de loin en loin; la fusillade ne discontinuait pas entre les citoyens et les postes occupés par la garde royale. Il n'était parti ce soir-là ni malles ni diligences; la correspondance des télégraphes était interrompue; quelques courriers du commerce pouvaient seuls informer les provinces, où se répandirent les bruits les plus sinistres et les plus mensongers. »

Sans avoir remporté nulle part d'avantage signalé, les insurgés restèrent donc maîtres du champ de bataille le mercredi soir. Dans la journée, ils avaient d'ailleurs obtenu gain de cause devant le tribunal, et ce succès important donna à leur entreprise la sanction de la justice.

La réunion des députés avait été indiquée pour 4 heures chez M. Bérard (*voy.*), afin d'entendre le rapport des commissaires envoyés à l'état-major. On y reprit la protestation rédigée par M. Guizot, et quoiqu'il n'y eût pas plus de 15 membres présents, on y apposa 73 noms; mais elle ne fut, à vrai dire, signée de personne, cette formalité n'ayant pas été jugée nécessaire. Elle fut envoyée au *Temps*, dont le rédacteur, avant de la publier, en retrancha ou modifia des phrases qui lui paraissaient trop monarchiques ou trop cauteleuses. Elle fut aussi affichée aux coins des rues. On se sépara ensuite pour se réunir de nouveau, à huit heures, chez M. Audry de Puyraveau, où l'on resta jusque vers minuit, entouré d'un attirail de guerre formidable; et un nouveau rendez-vous fut alors indiqué pour le lendemain chez M. Laffitte, dont l'hôtel devint ainsi le véritable quartier-général de l'insurrection.

« Cette nuit cruelle, dit encore Lesur (p. 154), se passa pour tous les partis dans les alarmes et les angoisses ; on n'entendait plus de loin en loin que des *qui vive?* des coups de fusil isolés, et le tocsin qui continuait à sonner dans plusieurs églises. Du côté du peuple, on profita de cette trève pour achever la construction des barricades, de manière à rendre, le lendemain, tout mouvement de troupes à peu près impossible; on se procura encore des armes et des munitions dans les corps-de-garde, aux casernes et aux barrières dont tous les postes furent désarmés, grâce à l'ardeur de quelques jeunes gens et surtout des élèves de l'École Polytechnique qui forcèrent tous leur consigne. Il commençait à s'établir entre les divers quartiers des intelligences qui promettaient pour le lendemain un succès décisif. »

De chef, le peuple n'en avait pas encore, quoique le général Pajol se fût offert dès la veille à la réunion des députés. Mais dans cette journée de mercredi, voulant soutenir le courage des combattants, on avait placardé dans tout Paris l'annonce qu'il s'était formé un gouvernement provisoire composé du général La Fayette, du duc de Choiseul et du général Gérard. C'était une pure fiction : aucun des trois personnages n'avait été nommé et aucun d'eux n'avait autorisé l'usage qu'on faisait de leurs noms; seulement, ils ne le désavouèrent point, et ce fut déjà un service rendu. Le peuple invoquait surtout le nom du héros de

(*) *Annuaire*, p. 151.

1789. Mais quoique La Fayette vînt à toutes les réunions de députés, il n'avait pas encore annoncé l'intention de prendre le commandement ; il attendait sans doute que la garde nationale se fût montrée plus nombreuse.

Elle était prête alors : partout les hommes du peuple qui, la veille, avaient presque exclusivement supporté la chaleur du combat, l'appelèrent à hauts cris. Le jeudi 29 juillet, au matin, le comte A. de Laborde, sans attendre aucune proclamation, comme il le dit lui-même, sortit pour organiser le quartier Montmartre et la Chaussée-d'Antin. D'autres anciens officiers le rejoignirent ; on fit battre la générale, et bientôt arrivèrent à l'hôtel Laffitte jusqu'à 1,500 hommes en armes et en uniformes. On en dirigea une partie sur les boulevards, et l'autre sur la Banque qui était encore occupée par la garde royale.

Celle-ci ne tarda pas à évacuer ce poste, ainsi que les autres quartiers de la ville où elle était échelonnée. Toute la partie nord-est était alors affranchie. Le maréchal concentrait ses forces aux abords des Tuileries et du Louvre; celles de l'insurrection se montrèrent surtout formidables autour de l'Hôtel-de-Ville et sur la place de la Bourse, où, vers les dix heures, 5 à 6,000 hommes étaient réunis, la plupart armés. Là un chef se présenta, et telle était l'impatience du peuple que la vue de son uniforme suffit pour le faire accepter. C'était le colonel Dubourg, ancien officier de l'empire, homme d'action et l'un des combattants de la veille, mais peu connu et n'ayant à offrir que son épée. Poussé, présenté à la garde nationale par M. Évariste Dumoulin, l'un des signataires de la protestation des journalistes, il avait endossé l'uniforme de général qu'on venait d'acheter pour lui chez un fripier, avait orné son chapeau d'une large cocarde tricolore, la première qui reparût alors; et, reconnaissable à ces marques extérieures, il vint lire une proclamation, où il disait : « Nous combattons pour nos lois et la liberté : Concitoyens, le triomphe est certain. » Un *hourra!* universel se fit entendre : le général improvisé en profita pour proposer à la multitude de le suivre à l'Hôtel-de-Ville. Elle répondit encore par des acclamations, et aussitôt on se mit en marche. Après s'être arrêté un instant aux marchés des Prouvaires et des Innocents, où le général laissa plusieurs détachements de cent hommes pour défendre les barricades dans le cas où la garde royale reviendrait les attaquer, le cortége arriva à l'Hôtel-de-Ville alors abandonné. En attendant le gouvernement provisoire, dont on avait annoncé la formation avant qu'elle fût réelle, le général Dubourg, avec ses lieutenants (le colonel Zimmer et M. Gisquet) s'y installa; de son côté, M. Baude, rédacteur du *Temps*, vint y organiser des bureaux. M. Girod de l'Ain (*voy.*) fut le premier député qui s'y présenta. En signe de deuil, un drapeau noir avait été arboré sur le beffroi : le général y fit substituer le drapeau aux couleurs nationales ; puis il signa divers arrêtés concernant l'inviolabilité des monuments français, les mairies, les secours aux blessés, etc. ; enfin il rendit un ordre du jour qui portait convocation des députés, mais qui fut ensuite regardé comme non-avenu.

Partout, depuis le matin de cette journée de jeudi, le peuple avait pris l'offensive. A l'exemple de M. Laffitte qui s'était *jeté corps et biens dans le mouvement*, beaucoup de citoyens des classes supérieures s'y associèrent. La Chaussée-d'Antin, le boulevard des Italiens étaient en armes. Le faubourg Saint-Germain, qui était resté presque étranger au combat, y fut appelé par les élèves de l'École Polytechnique et des diverses facultés. Un grand rassemblement se forma autour de l'Odéon; on désarma les casernes des gendarmes, la garde du palais du Luxembourg et tous les postes des barrières. La Conciergerie, forcée par des bandes où se trouvaient des malfaiteurs empressés de délivrer leurs camarades, lâcha ses prisonniers. A peu de distance des Tuileries, on s'empara du quartier des gardes-du-corps, où l'on prit 300 fusils; on se rendit maître du détachement posté au Palais-Bourbon ; on se préparait à l'attaque de la caserne de Babylone, quartier des Suisses, qui en effet fut prise d'assaut dans la journée, enfin on osa déboucher sur les quais, menaçant le Louvre, et ce fut

à cette occasion que le portail de l'Institut fut criblé de balles et profondément marqué d'un biscayen.

D'autre part, s'avançant jusqu'à la place Vendôme, encore comprise dans les lignes d'opération du maréchal, et où stationnaient le 53e et le 5e régiment de ligne, la multitude entoura ces militaires, les gagna par des paroles de bienveillance, leur représenta que la cause du peuple était juste, et qu'il n'appartenait pas à des enfants du peuple de tourner leurs armes contre lui. Ébranlés par les cris de la foule, pressés par des hommes de toutes les classes, fatigués d'ailleurs du rôle équivoque qu'ils jouaient, les soldats ne dissimulèrent plus leur sympathie.

Depuis le matin, les députés accouraient chez M. Laffitte qu'une foulure au pied retenait chez lui. A onze heures, ils étaient environ 40, et à midi plus nombreux encore; on entra régulièrement en séance. En ce moment, un sous-officier du 53e demande à être introduit : il apprend aux députés que les régiments de la ligne sont prêts à entrer en arrangement, et le général Gérard déclare qu'il faut profiter de cet avis. En conséquence le colonel Heymès se dirige vers la place Vendôme et entre en pourparlers avec les chefs des régiments. Après quelque hésitation, ceux-ci se laissent entraîner et commandent la marche vers le boulevard. Arrivés à l'hôtel Laffitte, ils forment leur troupe dans la cour, où le général Gérard vient la haranguer. Mais en renonçant aux hostilités contre le peuple, ils n'entendaient point se battre contre leurs frères d'armes; ils stipulent qu'il leur sera permis de rester neutres jusqu'à la fin de la lutte. Alors les soldats se hâtent de décharger en l'air leurs fusils et beaucoup d'entre eux courent à la défense des barricades.

Cet incident heureux et la nouvelle de l'occupation de l'Hôtel-de-Ville triomphèrent de l'irrésolution d'un grand nombre de députés. Lorsque, vers une heure, le général La Fayette arriva, tenant à la main plusieurs lettres, et dit « qu'un grand nombre de bons citoyens, se rappelant qu'il avait jadis commandé la garde nationale parisienne, lui avaient écrit pour l'engager à se mettre encore à sa tête, et qu'il était résolu de céder à leur vœu, » il fut vivement applaudi. Le général Gérard avait déjà pris le commandement de toute la force armée, mais il s'empressa de céder la garde nationale à son illustre collègue, ne gardant pour lui que la troupe de ligne, dans le commandement de laquelle le général Pajol lui fut adjoint.

Un événement plus décisif encore eut lieu dans ce moment, et, en complétant la victoire du peuple, mit fin à toute incertitude de la part de ceux que leur mandat de député mettait naturellement à la tête du mouvement préparé par leurs doctrines, et qui n'avaient osé jusque-là en prendre sur eux la responsabilité.

Nous avons vu que le maréchal, en se concentrant au quartier des Tuileries, avait compris la rue Saint-Honoré dans son système de défense. La désertion des deux régiments de ligne le mit à découvert. Informé de ce qui se passait, le duc de Raguse ordonna sur-le-champ que l'un des bataillons suisses chargés de la défense du Louvre allât barrer la rue Castiglione pour garder le passage de la rue Saint-Honoré et des Tuileries. Ce fut le bataillon qui défendait la colonnade et les fenêtres des Musées qui reçut l'ordre de marcher; et il l'exécuta dans un moment où le Louvre était assailli de toutes parts et où l'autre bataillon, stationné dans la cour, faisait de courageux efforts pour repousser par des sorties l'attaque du côté du pont des Arts, où les élèves de l'École Polytechnique avaient mis en batterie deux pièces de canon. Du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, la foule était encore plus nombreuse; elle s'aperçut bientôt de la cessation du feu : alors on quitta les embuscades autour de l'église et dans les maisons d'où l'on tiraillait depuis longtemps; on força les grilles qui entourent le palais, on se rapprocha des murs, et, par un mouvement rapide, exécuté malgré quelques coups de fusil tirés de l'intérieur, on escalada la colonnade, pendant que d'autres bandes s'introduisirent dans le Musée de sculpture par les fausses portes qui y conduisent du jardin de l'Infante. Enveloppés de toutes parts, les Suisses ne purent tenir plus longtemps : la vue de ce débordement et des hommes

qu'ils perdaient jeta l'épouvante parmi eux. Après avoir inutilement essayé d'obtenir la suspension d'armes que déjà le maréchal avait demandée et que le général Dubourg avait refusée, les officiers, pour ne pas sacrifier tout leur monde, ramenèrent vers les Tuileries le bataillon, toujours suivi par les vainqueurs qui tirèrent constamment sur ces hommes en retraite, et en tuèrent ou blessèrent beaucoup. La multitude ayant envahi le Louvre, on se précipita dans la galerie des tableaux. Exposé alors à un feu meurtrier, ce bataillon eut de la peine à rejoindre le régiment suisse et les lanciers stationnés sur la place du Carrousel. Les troupes réunies là auraient été suffisantes pour repousser une multitude mal armée et qui n'offrait pas, en cet endroit, de masses épaisses; mais le bataillon du Louvre répandit parmi elles une terreur panique. D'autres flots de peuple débouchèrent d'ailleurs par la rue de Rohan, et alors lanciers et Suisses se précipitèrent pêle-mêle par l'Arc de Triomphe et par la porte du pavillon de l'Horloge, dans le jardin, où le maréchal, quittant à la hâte l'état-major général, vint les rejoindre. Aussitôt il rappela les bataillons chargés le matin de la défense de la Banque et du Palais-Royal, ainsi que les détachements postés dans les maisons du coin de la rue Saint-Honoré et des rues de Rohan et de l'Échelle, afin de tenir la communication ouverte entre les Tuileries et les postes les plus avancés. Le sang coula à flots dans ce carrefour; le peuple exaspéré massacra les gardes sans pitié. Lorsque les bataillons eurent rejoint le maréchal, il commença sa retraite vers Saint-Cloud, tenant en respect, par quelques coups de canon, le peuple qui, après avoir envahi les appartements des Tuileries, se précipitait dans le jardin. Il se replia sur les bataillons et la cavalerie qui occupaient la place de la Concorde (Louis XV), et dirigea ensuite toutes les forces qui lui restaient en deux colonnes vers le bois de Boulogne, non sans être harcelé par les Parisiens, dont les feux le suivirent encore pendant quelque temps. A la porte du village de ce nom, ces deux colonnes rencontrèrent le Dauphin et se formèrent en bataille pour le recevoir. « On crut, dit M. Lesur (p. 165), que le prince allait à Paris et qu'il voulait haranguer les troupes; mais après avoir parcouru rapidement, et dans un silence morne, le front des bataillons et des escadrons, il rentra à Saint-Cloud, et les troupes consternées continuèrent leur route sur le même point. »

Après leur départ, le peuple, s'étant encore emparé de l'École Militaire au Champ-de-Mars et de la caserne de Babylone, qui n'était gardée que par un faible dépôt de Suisses, resta maître de tout Paris. Son triomphe fut complet. Sans doute, il pouvait s'attendre à une nouvelle attaque lorsque les renforts qu'on dirigeait de toutes parts sur Paris seraient arrivés : aussi ne déserta-t-il pas la garde des barricades; mais pour le moment, il n'avait plus d'ennemi à combattre, et la sympathie des populations environnantes se communiquait aux départements, où les grandes villes d'ailleurs, et à leur tête Rouen, n'hésitèrent pas à embrasser le mouvement.

La victoire, toutefois, avait bien aussi ses dangers : il était essentiel de préserver la multitude des suites fâcheuses que pouvait avoir son enivrement. A Paris, il n'y avait plus de gouvernement; mais il y avait un noble enthousiasme qui repoussait l'égoïsme et imposait silence aux mauvaises passions. Les malfaiteurs eux-mêmes, confondus avec le peuple, étaient contenus par les sentiments élevés qui animaient les vainqueurs. On ne commit point d'exès; c'est pour la loi, et contre ceux qui la violaient, qu'on avait combattu aux cris de *vive la Charte!* on ne souilla une cause si belle ni par d'inutiles cruautés, ni par d'ignobles ravages, ni par de criminelles atteintes à la propriété d'autrui. Mais les masses étaient déchaînées : l'anarchie ne pouvait tarder de produire ses fruits habituels; déjà mille opinions diverses se faisaient jour. Le besoin d'avoir des chefs devenait encore plus pressant après la victoire qu'avant.

Elle était à peu près décidée, lorsque les députés prirent enfin un parti. Ils arrêtèrent que le général La Fayette irait s'installer à l'Hôtel-de-Ville avec une *commission municipale* qui formerait

une espèce de gouvernement provisoire; mais sans la prétention de l'imposer à la France entière. Pour en nommer les membres, on procéda au scrutin, et la majorité des voix désigna MM. Laffitte, C. Périer, Gérard, Lobau et Odier. Ce dernier n'accepta pas; M. Laffitte, empêché par son entorse, ne put se rendre au poste indiqué; le général Gérard était pressé de se montrer aux troupes, dont il prenait le commandement. Pour ménager le temps, on remplaça ces trois membres par MM. Mauguin, le baron de Schonen, Audry de Puyraveau, qui, après les cinq premiers députés nommés, avaient eu le plus de voix. La commission s'adjoignit en outre M. Odillon-Barrot en qualité de secrétaire, et accepta les services de MM. Bavoux et Chardel, députés, dont le premier prit possession de la préfecture de police, tandis que le second se chargea de l'administration des postes.

A peine arrivé à l'Hôtel-de-Ville, La Fayette déclare que « la garde nationale parisienne est rétablie; » il lui adresse un ordre du jour pour annoncer que, fort de l'approbation de ses honorables collègues réunis à Paris, il a accepté ses nouveaux devoirs avec dévouement et avec joie. Cet ordre se terminait par ces mots : « La liberté triomphera, ou nous périrons ensemble! » Des cris de joie accueillirent cette proclamation du vétéran : la garde nationale répondit à l'appel, et tous les citoyens, répandus dans les rues, ornèrent leur boutonnière de rubans tricolores, en même temps que le drapeau national fut arboré sur les monuments publics.

Ainsi la royauté de Charles X était fortement menacée: contre des faits aussi significatifs les illusions ne pouvaient plus tenir. D'ailleurs, dans la journée même du jeudi, avant le retour de ses gardes battues et décimées, le roi avait reçu d'énergiques avertissements. Le vieux marquis de Sémonville, grand-référendaire de la Chambre des pairs, après avoir vainement essayé d'interposer l'autorité de cette assemblée par l'organe de ses membres, trop peu nombreux, qui se trouvaient à Paris, se concerta avec M. le comte d'Argout, son collègue, et, dans l'espoir d'arriver encore à une conciliation, ils se rendirent ensemble chez le duc de Raguse. Las du rôle qu'il jouait et inquiet sur les résultats, celui-ci les accueillit avec empressement, et se hâta de les mettre en présence du prince de Polignac. Évitant avec lui les détours, ils le sommèrent de révoquer sans retard les ordonnances, ou, si cela ne dépendait pas de lui, de déclarer dissous le ministère dont il était chef, mesure qui, en ce moment, pouvait encore prévenir les dernières extrémités. Le président du conseil cacha mal son embarras sous les formes d'une politesse étudiée : il fit avertir ses collègues. En présence du conseil réuni, les interpellations des deux pairs devinrent de plus en plus pressantes. Mais les conseillers de la couronne paraissaient dominés par une volonté supérieure contre laquelle ils ne pouvaient rien, et à laquelle il était visible qu'ils ne se flattaient pas de faire changer de détermination. Sous prétexte qu'ils avaient besoin de délibérer entre eux sur ce qu'ils venaient d'entendre, ils se retirèrent; mais les deux pairs, voyant se perdre un temps précieux, conjurèrent le maréchal d'agir sans les ministres, et de sauver le roi en dépit de lui et d'eux; ils allèrent jusqu'à proposer au duc de faire arrêter le conseil, afin d'en venir plus vite à une pacification. Le vieux guerrier, couvert de blessures qu'il avait reçues au service de la patrie, fut ému; mais il ne put se décider à un acte d'énergie, et se contenta d'écrire en présence des deux pairs au roi, qu'ils devaient solliciter de leur côté. Il mit une voiture à leur disposition pour les transporter à Saint-Cloud.

Malgré la hâte qu'ils firent, ils furent prévenus par les ministres : aussi le marquis de Sémonville ne fut-il pas admis tout de suite auprès du roi; on lui opposa l'étiquette qu'il n'était pas possible, disait-on, d'enfreindre. Introduit à la fin après une longue attente, il put se convaincre par l'entretien qu'il eut avec Charles X, que c'était bien la volonté royale qui formait le principal obstacle aux concessions qu'il s'agissait d'obtenir. Cependant le monarque se laissa fléchir : il congédia le grand-référendaire en disant d'une voix faible

et très-émue : « Je vais dire à mon fils d'écrire et d'assembler le conseil. »

La révocation des ordonnances du 25 et le changement de ministère furent décidés. Mais au lieu de désigner aussi tout de suite de nouveaux ministres, le roi nomma seulement M. le duc de Mortemart président du conseil, chargeant les pairs d'annoncer cette nouvelle à l'Hôtel-de-Ville. Ils s'y rendirent le soir même, accompagnés de M. de Vitrolles ; mais n'apportant point d'ordonnances, ils firent peu d'impression. Déjà le moment favorable aux négociations semblait passé ; déjà les mots *Il est trop tard !* se faisaient entendre. Cependant, comme il était de la prudence de ménager encore un parti à qui le désespoir pouvait révéler ses forces*, on répondit qu'on était prêt à recevoir M. de Mortemart et qu'on prendrait une résolution après qu'on l'aurait entendu.

Ainsi se termina la journée du jeudi 29 juillet, le dernier de cette lutte acharnée de trois jours, que les chaleurs de la canicule contribuaient encore à échauffer. On avait près de 800 morts à enterrer et plus de 3,000 blessés étaient recueillis dans les hôpitaux.

Ce furent là les premiers soins qu'on eut à prendre dans la matinée du vendredi (30 juillet), après avoir vu s'écouler paisiblement une nuit sur laquelle on n'était pas sans appréhensions. En effet, 40 pièces d'artillerie étaient sorties de Vincennes; un régiment suisse était attendu d'Orléans; les gardes-du-corps, réunis à la garde royale, avaient rallié en outre à Saint-Cloud quelques bataillons de la ligne et les débris de la gendarmerie ; l'école militaire de Saint-Cyr y était arrivée en masse, et les régiments du camp de Saint-Omer, fort de 26.000 hommes avec 36 canons, ainsi que ceux du camp de Lunéville, approchaient de Paris. Tout était à craindre de l'obstination du vieux roi : aussi ne cessa-t-on, toute la nuit, de travailler aux barricades, de les affermir, d'en élever de nouvelles, de les inspecter et de veiller à leur bonne garde. Mais heureusement ces précautions furent inutiles : vaincu par les circonstances, Charles X était prêt à céder ; sa sécurité se changea en résignation. On put donc s'occuper à Paris de l'enterrement des morts, des secours à donner aux blessés, des subsistances qu'il devenait urgent d'assurer à tous, et particulièrement aux combattants, des consolations à offrir aux enfants restés orphelins, aux veuves dont les maris avaient péri dans la mêlée, puis enfin du soin de relever l'autorité publique et de préserver de toute confusion les rouages du gouvernement.

Dans ce but, la commission municipale se hâta de confier le Trésor public à la garde éclairée du baron Louis (*voy.*), en même temps qu'elle nomma, mais à titre provisoire seulement, un préfet de la Seine, un préfet de police et un directeur général des postes. Elle fit part à la capitale de ces nominations par une proclamation, destinée surtout à annoncer sa propre prise de possession ; elle invita les citoyens à rouvrir leurs boutiques, leurs habitations, à illuminer, la nuit, le devant de leurs maisons, et à vaquer comme à l'ordinaire à leurs travaux ; elle fit un appel aux officiers de l'ancienne armée; elle mit sous la sauvegarde des bons citoyens le Musée, le Jardin des Plantes et tous les établissements publics, et fit placer au Trésor, à la Banque de France, à la Halle et aux grands magasins d'approvisionnements des postes nombreux de garde nationale.

M. le duc de Mortemart, renfermé dans le palais du Luxembourg, où il était en délibération avec plusieurs pairs de France, ses collègues, ne se présenta pas lui-même à l'Hôtel-de-Ville; mais le comte de Sussy se chargea d'y aller de sa part, muni des ordonnances que Charles X s'était résigné à signer. L'une portait révocation des ordonnances du 25 juillet, une autre convoquait les Chambres pour le 3 août, et une troisième nommait un nouveau ministère dont le général Gérard et Casimir Périer devaient faire partie sous la présidence du noble duc. Les cris de « Plus de transactions ! » accueillirent ces ouvertures tardives qu'on renvoya cependant à la réunion des députés, chez M. Laffitte, laquelle, depuis dix heures du matin, cherchait à se mettre d'accord sur ce qu'il y avait à faire pour retourner à un ordre légal.

(*) Expressions du Rapport de la commission de l'Hôtel-de-Ville.

C'est dans cette réunion que le nom du duc d'Orléans (*voy.* Louis-Philippe) fut alors prononcé. Uni à ce premier prince du sang par des relations intimes, M. Laffitte lui-même jeta ce nom dans la discussion, et M. Dupin aîné, l'un des conseils du prince, appuya chaudement cette idée. Des objections s'élevèrent, mais en général elle fut accueillie avec faveur. On proposa de déférer au duc d'Orléans la lieutenance-générale du royaume, et, pour donner à la délibération un caractère plus officiel et plus imposant, on résolut de tenir séance au palais de la Chambre des députés où l'on s'ajourna pour deux heures. M. Dupin profita de l'intervalle pour se rendre à Neuilly, accompagné de M. Persil (*voy.*) et de plusieurs officiers généraux. Cette terre n'est pas plus éloignée de Saint-Cloud que de Paris. Le prince n'avait eu de communication ni avec l'un ni avec l'autre de ces deux points; mais, averti par la popularité dont son parent jouissait depuis longtemps, le roi, s'il en avait reçu le conseil, aurait pu vouloir s'assurer de sa personne, afin de couper court à tous mauvais desseins. Charles X ne paraît pas y avoir songé, car on ne reçut point de ses nouvelles à Neuilly.

MM. Dupin et Persil trouvèrent le duc d'Orléans dans une vive inquiétude. Ce fut par eux, dans le bosquet où un modeste monument rappelle cette entrevue, qu'il connut les dispositions des députés à son égard; et ils l'engagèrent à déférer au vœu qui lui serait manifesté.

A une heure, les députés se réunirent au palais de la Chambre, sous la présidence de M. Laffitte, mais en comité secret. Le grand objet à l'ordre du jour étaient les préliminaires de la nomination d'un lieutenant-général du royaume. Cependant l'on écouta M. de Sussy lorsqu'il vint apporter les ordonnances de Charles X, et le duc de Mortemart s'étant ensuite rendu lui-même dans l'un des bureaux de la Chambre, on consentit aussi à nommer une commission pour l'entendre. Mais les démarches du nouveau président du conseil, appuyées par les membres de la Chambre des pairs présents à Paris, n'eurent aucun effet favorable à la cause de Charles X; pour toute réponse, les députés, après avoir entendu le rapport de M. Dupin, rédigèrent un acte par lequel ils appelèrent le duc d'Orléans à venir exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume, acte qui fut signé, séance tenante, par la plupart des membres présents, pour être immédiatement porté au prince par une députation à laquelle on donna pour chef le général Sébastiani.

Lorsque la députation arriva au Palais-Royal, à huit heures du soir, le duc d'Orléans n'était pas encore à Paris : elle lui écrivit pour l'inviter à hâter son arrivée.

En attendant, la résolution du parlement improvisé fut imprimée, répandue, affichée, et elle donna lieu à une assez vive polémique qui se produisit principalement dans des placards aux coins des rues. En même temps parut le manifeste des journaux, également favorable au prince. M. Thiers, qui jusqu'alors n'avait guère eu de rapports avec la famille d'Orléans, l'avait rédigé de concert avec M. Mignet pour le *National*. Il parut dans ce journal, ainsi que dans le *Courrier français* et le *Journal du Commerce*. Cet article où l'on présentait la nomination du duc d'Orléans, « qui tiendra sa couronne du peuple français, » comme le seul moyen d'éviter la guerre civile et de se brouiller avec l'Europe, fit une grande sensation et facilita l'espèce de compromis que l'on méditait.

Le samedi, 31 juillet, la députation retourna au Palais-Royal. Arrivé la veille à onze heures du soir, le prince y avait passé la nuit en délibération, et, dès six heures du matin, il avait fait appeler M. Dupin, afin de le mettre dans la confidence de ses résolutions. Lorsqu'il eut entendu le message de la Chambre, il répondit par des paroles qui, pour nous servir des expressions du général Sébastiani, président de la députation, « respiraient l'amour de l'ordre et des lois, le désir ardent d'éviter à la France les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère, la ferme intention d'assurer les libertés du pays, et, comme S. A. l'a dit elle-même, dans une proclamation si pleine de netteté et de franchise, la volonté de faire enfin une vérité de cette Charte qui ne fut trop longtemps qu'un mensonge. »

En effet, le duc d'Orléans avait dicté

dès le matin une proclamation aux habitants de Paris qu'il remit aux députés et qui finissait par ces mots : « La Charte sera désormais une vérité! » Il y déclarait qu'il n'avait pas balancé à partager les dangers de la population, et il annonçait « qu'en rentrant dans la ville de Paris, il portait avec orgueil les couleurs glorieuses que les citoyens avaient reprises et qu'il avait lui-même longtemps portées. »

C'était embrasser ouvertement les intérêts de la révolution désormais consommée. Dès la veille, pour rassurer, disait-on, les esprits que des bruits de négociations entamées alarmaient et qui s'indignaient à la pensée d'une régence et d'un enfant sur le trône, la commission municipale avait aussi fait une proclamation* en tête de laquelle elle disait aux habitants de Paris : « Charles X a cessé de régner sur la France! » Mais on pouvait craindre que l'anarchie ne se plaçât sur son trône vacant, si ces paroles d'un prince né à peu de distance de ce trône n'avaient fait pressentir en même temps l'aurore d'un nouveau règne.

Dans tous les cas, il n'y avait plus à hésiter. Les députés le comprirent parfaitement : aussi appuyèrent-ils à l'unanimité leur président, lorsqu'il insista sur la nécessité d'un acte émané d'eux qui éclairât la nation sur ce qui venait de se passer et sur ce que les députés avaient cru devoir faire dans l'intérêt de la chose publique. Cet acte reçut la forme d'une proclamation adressée au peuple français. On en confia la rédaction à MM. Guizot, Villemain, Benjamin Constant et Bérard, que M. Laffitte, en montant au fauteuil, avait désignés pour secrétaires; mais le véritable auteur en fut M. Guizot. « La France est libre, déclarait-on. Le « pouvoir absolu levait son drapeau : l'hé« roïque population de Paris l'a abattu... « Plus de crainte pour les droits acquis! « Plus de barrière entre nous et les droits « qui nous manquent encore! » On annonçait ensuite la nomination du duc d'Orléans aux fonctions de lieutenant-général du royaume, laquelle, aux yeux des députés, était « le plus sûr moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense; » enfin l'on promettait « d'assurer par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable, » et l'on énumérait ces garanties. La délibération fut signée, séance tenante, par la grande majorité des membres présents; mais, dans le *Moniteur*, on imprima au bas les noms de tous, au nombre de 94, en marquant seulement par cette formule : *étaient présents les députés dont les noms suivent*, qu'il n'y avait pas eu toutefois unanimité sur la forme à donner à l'acte, ni sur les termes de la rédaction. Votée d'enthousiasme, la proclamation fut aussitôt répandue et portée au lieutenant-général du royaume. L'assemblée en corps, précédée de ses huissiers parés des couleurs nationales, ayant à sa tête ses trois premiers vice-présidents* se rendit au Palais-Royal, aux acclamations de tous les citoyens.

Le chef provisoire de l'état, lorsqu'il se vit entouré des représentants de la nation, dont les applaudissements du peuple au dehors renouvelaient, en quelque sorte, le mandat, répondit avec effusion; et pour rendre hommage à l'autorité qui avait devancé la sienne, peut-être aussi pour la décharger du pouvoir en le recevant de ses mains, il invita l'assemblée à se transporter avec lui à l'Hôtel-de-Ville, siége du gouvernement provisoire. La population entière leur servit de cortége : l'air retentit des *vivat* répétés en l'honneur des députés, du général La Fayette et surtout du duc d'Orléans qui, seul à cheval, sans gardes, sans suite, dominait les flots du peuple, et se voyait entouré, pressé par les combattants des trois jours, dont les bras nerveux assuraient sa mar-

(*) Elle était, assure-t-on, l'œuvre de M. Barthe (*voy.*), qui, de même que MM. Odillon-Barrot, Mérilhou, Baude, Le Comte, Isambert, etc., assistait aux séances de la commission municipale sans en être membre. C. Perier n'approuva pas cette proclamation et retira son nom qu'on avait mis, en son absence, parmi les signatures. « Cette proclamation, disait-il, n'est pas un acte de gouvernement : nous n'avons pas à nous mêler de la déchéance. » Dans l'opinion de ce député et de plusieurs autres, parmi lesquels il faut nommer surtout MM. Dupin et Guizot, l'autorité de la commission établie à l'Hôtel-de-Ville n'était pas une commission de gouvernement, comme le voulaient M. Mauguin et ses partisans, mais simplement une commission municipale, et encore provisoire.

(*) Dupin, *Révolution de Juillet* 1830, p. 15.

che et formaient une haie pour faciliter celle des députés à travers les barricades et les rangs serrés de la multitude.

La commission municipale et le général La Fayette, suivi de son état-major et de ces jeunes élèves de l'École Polytechnique qui, depuis deux jours, ne quittaient plus sa personne que pour exécuter ses ordres, allèrent au-devant du prince. Celui-ci, après avoir pénétré jusqu'à eux à travers mille obstacles, embrassa cordialement le vétéran de la révolution, monta dans la grande salle de l'Hôtel, appuyé sur son bras, entendit là une nouvelle lecture de la proclamation, y répondit avec effusion et force, puis se montra au peuple à la fenêtre, tenant d'une main le drapeau tricolore et serrant de l'autre la main de La Fayette pour lequel il exprimait une vive sympathie. Le peuple répondit à ses saluts par de bruyantes démonstrations de joie et de confiance.

Nous passons sous silence ce qui a été dit et mille fois répété au sujet d'un *programme* de l'Hôtel-de-Ville, l'histoire n'ayant pas à s'occuper de conversations particulières qui n'ont pu engager personne*.

Ainsi, la prise de possession était complète le 31 juillet; et le lendemain (dimanche, 1er août), le lieutenant-général composa son ministère (*voy.* Gérard, Guizot, Dupont de l'Eure, Louis), ordonna la reprise de la cocarde tricolore et convoqua les deux Chambres pour le 3 août. Les départements suivirent le mouvement de Paris, et de toutes parts arrivèrent les adhésions.

Charles X était encore à Saint-Cloud le 31; mais déjà sa cour diminuait sensiblement, et l'attitude des troupes même qui restaient encore fidèles était peu rassurante. Ce n'était pas assez pour elles d'être décimées dans une guerre fratricide : elles étaient aussi mal nourries, mal abritées, et l'argent manquait. De plus, leur commandant général, le Dauphin, se brouilla avec le maréchal Marmont, au point qu'il le mit aux arrêts. Dans la crainte d'une attaque des Parisiens et pour s'assurer des subsistances, le roi quitta Saint-Cloud dans la nuit même

(*) *Voir* Pepin, *Deux ans de règne*, p. 108, et Lesur, *Annuaire de* 1830, p. 183.

du 31 juillet, se dirigeant sur Trianon, d'où il continua sa retraite, protégée par les gardes-du-corps, jusqu'à Rambouillet. Les ministres, les chefs de sa maison militaire, la famille royale, l'accompagnaient, et Mme la Dauphine, qui s'était rendue aux eaux de Vichy, vint le rejoindre le lendemain matin, 1er août, non sans avoir couru en route de grands périls. On tint conseil. Il était impossible de se faire illusion plus longtemps : on reconnaissait que la couronne de Charles X était fortement compromise, mais on se flattait encore de la faire passer sur la tête de son petit-fils, étranger, par sa jeunesse, aux luttes envenimées des partis. Ce qu'il y avait de plus urgent, c'était de reconnaître le lieutenant-général du royaume; on voulut avoir l'air de le nommer. L'ordonnance fut envoyée dans la soirée au duc d'Orléans; elle fut bientôt suivie d'une lettre de Charles X, portant abdication, en son nom et au nom du Dauphin, au bénéfice du duc de Bordeaux. Nous avons transcrit cette lettre à l'article Charles X (T. V, p. 490). Le duc d'Orléans, de sa propre main et dans la même nuit, accusa réception des deux actes, répondant d'ailleurs qu'il était lieutenant-général par le choix de la Chambre des députés.

Cette dernière tentative échoua donc, et bientôt la famille royale n'était plus en sûreté dans un asile où elle avait cru trouver plus de ressources. Le 3 août, La Fayette, pour dissiper une force armée qui menaçait encore Paris et y entretenait l'irritation, dirigea sur Rambouillet les volontaires qu'il avait pris à la solde du gouvernement. Les mairies reçurent l'ordre d'envoyer chacune 500 hommes de garde nationale. Des bandes innombrables d'hommes du peuple s'y joignirent, et, pour transporter cette multitude, on mit en réquisition toutes les voitures qu'on put trouver : cabriolets, fiacres, diligences, omnibus, etc. Le général Pajol commanda cette singulière expédition. Indépendamment des diamants de la couronne qu'il s'agissait de recouvrer, elle avait pour but de jeter la frayeur dans la petite cour de Charles X et de le déterminer, lui-même, à partir, sans occasionner de nouveau une inutile effusion

de sang. Dans son désir d'accorder ses devoirs comme chef de l'état avec tout ce qu'il devait aux liens de la parenté, ainsi qu'au malheur, le duc d'Orléans chargea en même temps trois commissaires, le maréchal Maison, MM. de Schonen et Odillon-Barrot, de se rendre auprès du vieux roi et d'employer les moyens de persuasion les plus propres à le décider au dernier sacrifice qu'on exigeait de lui, l'exil, plus douloureux pour sa vieillesse qu'il n'avait été pour son âge mûr, quarante ans auparavant. Ce résultat ne fut pas obtenu sans peine; mais, le 3 au soir, l'infortuné monarque partit pour Cherbourg, accompagné des commissaires royaux; ce ne fut que le 16 qu'il s'embarqua pour l'Angleterre, comme il a été dit à l'art. CHARLES X. On sait qu'il mourut sur la terre étrangère, le 6 novembre 1836.

Il n'était pas encore embarqué, que déjà la France avait fait choix d'un autre souverain. L'ouverture des Chambres eut lieu le 3 août, et le 7 furent adoptées par elles les déclarations qui modifiaient profondément la Charte de 1814 (*voy.* T. V, p. 560) et en faisaient un pacte d'alliance entre le peuple français et le chef de l'état. Moyennant l'acceptation de cette Charte modifiée, dite la Charte de 1830, Louis-Philippe d'Orléans devait être appelé au trône sous le titre de *roi des Français*, et sa descendance mâle après lui; car on déclara que le trône était vacant en fait et en droit, et qu'il était indispensable d'y pourvoir. Dans la séance royale qui eut lieu le 9 août, le lieutenant-général accepta *sans restriction ni réserve* la déclaration de la Chambre des députés, à laquelle la Chambre des pairs avait donné son adhésion, et prêta ensuite serment d'observer fidèlement la nouvelle Charte constitutionnelle « et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. » Alors, il prit place sur le trône, et depuis il a tenu le sceptre d'une main ferme, montrant, au milieu d'une lutte longue et acharnée, une haute sagesse, un mâle courage et une persévérance que rien n'a pu lasser.

Nous reprendrons le récit des faits à l'art. LOUIS-PHILIPPE; mais il en est un que nous ne devons pas passer sous silence ici, parce qu'il contribua puissamment à consolider le nouvel établissement royal et à faire accepter au dehors la révolution de Juillet, d'abord vue avec défiance et qui souleva même contre elle les plus vives antipathies. Un instant, elle avait semblé dirigée contre les traités existants : Louis-Philippe se hâta de donner aux puissances des assurances de paix, et, lorsqu'au bout de quelques jours l'Angleterre, devançant toutes les autres, l'eut reconnu dans sa nouvelle qualité de roi des Français, il nomma son ambassadeur à Londres le prince de Talleyrand, qui, ayant représenté la France au congrès de Vienne, avait attaché son nom aux traités de 1814 et 1815.

A l'intérieur, l'adhésion fut complète et générale. La Fayette, lui-même, dans sa loyauté inébranlable, l'a attesté à la tribune de la Chambre des députés, dans la séance du 6 octobre 1831. Il avait eu l'idée, disait-il, de réunir une assemblée constituante, comme d'autres auraient voulu consulter les assemblées primaires : la rapide succession des événements ne l'a pas permis. Mais, ajoutait-il, il n'est pas douteux que la nation n'ait sanctionné ce qui a été fait : des adresses d'adhésion et de félicitation, envoyées ou apportées de tous les points du royaume, en sont une preuve non équivoque, et dont lui-même a été journellement témoin.

L'assentiment de la France, alors presque unanime, car les dissidences ne viennent qu'après la crise passée, a donc sanctionné ce qu'avaient fait, en son nom, avec des pouvoirs sans doute incomplets, mais en prenant mission de la nécessité, un petit nombre de députés, que les lettres closes de Charles X avaient, en partie, fait accourir à leur poste. L'abîme des révolutions se referma; puisse la sagesse publique, une juste pondération des pouvoirs et une sollicitude incessante de leur part pour les intérêts des classes déshéritées de la fortune, l'empêcher à jamais de se rouvrir! * J. H. S.

(*) Nous avons cité, au bas des colonnes, les principaux ouvrages à consulter sur le grave événement dont nous avons essayé d'esquisser l'histoire avec une plus grande exactitude qu'on n'avait fait jusqu'à ce jour. Qu'il nous soit permis de rappeler ici un premier tableau que nous en avions tracé dès le mois d'août 1830, et bien

JUIN, *voy.* Mois.

JUIN (journée du 20) 1792, *voy.* Louis XVI et 10 Aout; pour celles des 5 et 6 juin 1832, *voy.* Lamarque.

JUJUBIER (*zizyphus*). Les jujubiers appartiennent à la famille des rhamnées; ce sont des arbres de médiocre stature, à feuilles simples, presque toujours épineux, à fleurs petites, blanches ou jaunâtres, auxquelles succèdent des fruits drupacés à une ou deux loges monospermes. Ils se plaisent dans les pays chauds; aucun d'eux ne se trouve en Europe à l'état sauvage; mais on y cultive avec succès l'espèce principale dont nous allons parler: c'est elle qui porte généralement le nom de jujubier.

Cet arbre est originaire de la Syrie. On le trouve en grande quantité en Égypte et en Barbarie, et l'on assure que le nom arabe de la ville de Bone veut dire ville aux jujubiers: *Baled el unied*. Il est certain que les *jujubes* y sont abondantes et exquises. Les rameaux du jujubier sont effilés, tantôt épineux et tantôt inermes, à feuilles simples, alternes, pourvues de trois nervures. Les fleurs sont petites, d'un blanc verdâtre, et donnent naissance à un fruit ovoïde, d'une belle couleur rouge, mou à sa maturité, d'une saveur douce sucrée, un peu mucilagineuse. Sa chair recouvre un noyau à deux loges, souvent monosperme par avortement. C'est à ce fruit que le jujubier doit toute son importance. On peut le considérer comme alimentaire et comme médicinal; mais, sous l'un et l'autre point de vue, il n'a qu'une médiocre valeur. Il nourrit bien peu, mais il a une saveur qui plaît. Quand il a été desséché, il change sa couleur sans toutefois la perdre, devient plus sucré et peut alors, par la fermentation, fournir un vin très médiocre. C'est un fruit pectoral; associé aux figues, aux dattes et aux raisins secs, il sert à préparer des boissons béchiques, adoucissantes et même tempérantes en raison de l'acide malique dont nous nous sommes assuré qu'il contenait une faible quantité. La pâte de gomme, si connue sous le nom de *pâte de jujubes*, doit ce nom qu'elle porte au fruit du jujubier. Mais ce fruit n'ajoute rien aux propriétés du médicament: aussi beaucoup de personnes qui le préparent se dispensent de l'y faire entrer.

à la hâte, pour des lecteurs allemands, sous ce titre: *Ausführlicher Bericht eines Augenzeugen über die letzten Auftritte der franz. Revolution*, etc., Stuttgart et Tüb., 1830, chez Cotta.

Le jujubier est cultivé en France jusque sur les rives de la Loire. Au nord de ce fleuve, il ne donne plus que des fruits aqueux et presque sans saveur. Il faut souvent le protéger contre le froid pendant l'hiver, même dans les climats tempérés. Les anciens le connaissaient, et l'on trouve dans Pline qu'il fut transporté à Rome sous le règne d'Auguste par Sextus Papinius. Son bois dur, pesant et rougeâtre est susceptible d'un beau poli. Les Arabes le nomment *zizouf*, d'après Golius.

On trouve dans ce genre deux arbres célèbres: le *jujubier lotos* (*zizyphus lotus*, Lamk.) qui abonde sur la côte de Tunis et dans l'intérieur de l'Afrique, d'où il a été transporté en Sicile et en Portugal: c'est, suivant l'opinion commune, le fameux arbre des Lotophages, dont le fruit délicieux faisait oublier à ceux qui le mangeaient les douceurs de la terre natale (*voy.* Lotus); le *jujubier épine du Christ* (*zizyphus spina Christi*, Willd.), qui a pour patrie la Palestine. On a cherché à établir que la couronne d'épines du Sauveur avait été faite avec les rameaux fortement épineux de cet arbre, et le nom qu'il a reçu consacre cette opinion. Par suite d'une fausse application des principes adoptés pour sa nomenclature botanique, on a donné le nom spécifique de *jujuba* (qui aurait dû être donné au jujubier cultivé) à une espèce de *zizyphus* de l'Inde découverte par les modernes et dont les fruits sont inconnus en Europe. A. F.

JULEP, en latin *julepus* ou *julepium*, sorte de potion généralement simple et destinée à être prise en une seule dose. On appelle *julep somnifère*, un verre de sirop d'orgeat ou de fleurs d'oranger additionné de 4 à 12 gouttes de laudanum. F. R.

JULES, *voy.* César.

JULES. Trois papes ont porté ce nom, du IVe au XVIe siècle. Le deuxième du nom s'est signalé surtout par son astuce et sa valeur belliqueuse.

Jules Ier, que l'Église a mis au nombre des saints, était Romain; il fut élu l'an 337. Ce pape défendit la foi de Nicée avec une constance égale à l'opiniâtreté de ses adversaires. Saint Athanase trouva en lui un ardent protecteur. Saint Jules fit de vains efforts pour amener la réunion des églises d'Orient et d'Occident, réunion pour laquelle avait été convoqué le concile de Sardique (347).

Jules II, dont le nom était *Julien de la Rovère*, né près de Savone, au sein d'une famille obscure, parvint à l'épiscopat dans un temps où ce n'étaient point les vertus évangéliques qui conduisaient aux dignités de l'Église. Caractère ambitieux, entreprenant, doué de l'audace et de la fougue du soldat, il avait pris une part active à tous les troubles qui agitèrent l'Italie sous les papes ses prédécesseurs, et s'était fait exiler par Alexandre VI (*voy.*); et cet homme qui devait, durant son pontificat, travailler avec tant d'ardeur à expulser les étrangers de la péninsule, provoqua de tout son pouvoir l'invasion de Charles VIII.

A la mort de Pie III, qui n'avait régné que vingt-six jours et qui avait été élu par suite des intrigues du cardinal de la Rovère, Julien se mit sur les rangs, et fut nommé *à conclave ouvert*, selon les paroles de Machiavel, qui, à l'époque de ce conclave, se trouvait envoyé de Florence à Rome, et qui exprimait ainsi la promptitude et l'unanimité de l'élection (1er nov. 1503). Le cardinal de la Rovère s'était acquis toutes les voix en flattant toutes les factions qui divisaient le Sacré Collége, et en promettant à tout le monde tout ce qu'on lui demandait, s'embarrassant fort peu de tenir ses promesses une fois qu'il serait pape. Aussi ne les tint-il pas; et celui à qui il avait le plus promis, César Borgia (*voy.*), fut celui qu'il trompa le premier. Ce fils d'Alexandre VI conservait encore dans Rome quelque chose de sa puissance; et il s'imaginait la reconquérir tout entière par l'assistance du pape. Jules, de son côté, voyant qu'il avait besoin, pour réussir, de l'influence que Borgia exerçait sur le conclave, au moins sur la faction espagnole, lui avait juré de le maintenir dans sa charge de gonfalonier de l'Église et de commandant des troupes romaines. Aussitôt élu, il nomma un autre gonfalonier, se fit remettre, sous divers prétextes, une partie des domaines qui restaient à Borgia, s'empara violemment du reste, et le retint lui-même prisonnier.

Jules s'était acquis aussi la protection de Louis XII (*voy.*), roi de France, et de son ministre le cardinal d'Amboise, par les magnifiques promesses qu'il avait faites à l'un et à l'autre. Le secours de la France lui était nécessaire contre les Vénitiens, qui s'étaient emparés d'une partie des domaines de l'Église. Machiavel, qui, de son côté, avait intérêt à rendre plus ardente la haine du pape contre les Vénitiens, ennemis de la république de Florence, lui avait dit ce mot fait pour piquer l'orgueil du pontife, que « s'il les laissait devenir plus puissants, le pape ne serait plus que le chapelain des Vénitiens. » Ce peuple avait d'ailleurs étendu ses conquêtes sur des terres appartenant au royaume de Naples, à l'Empereur et au duché de Milan; il fut donc facile à Jules II de réunir contre eux Ferdinand-le-Catholique, l'empereur Maximilien et Louis XII, dont la cause était commune avec celle du pape (1506). Mais, gagné par les soumissions des Vénitiens, Jules abandonna l'alliance que lui-même avait formée, et trahit Louis XII qui lui avait donné des secours. L'habileté du cardinal d'Amboise réunit de nouveau les trois monarques, et la célèbre ligue de Cambrai (*voy.*), dont le but était la ruine des Vénitiens, fut signée le 9 décembre 1508. Jules, qui n'avait pas voulu s'y associer, trompé à son tour par les Vénitiens, y accéda l'année suivante; et les Vénitiens, excommuniés par le pape, furent entièrement défaits par Louis XII, qui redevint maître du Milanez.

Le rétablissement du roi de France dans Milan fut pour Jules II le signal d'un nouvel abandon. Ce pape se réconcilia avec les Vénitiens, et rompit avec les Français contre lesquels il appela les Suisses, auparavant alliés de la France; il prit même à son service un corps de Turcs. Il essaya aussi de détacher les Florentins de l'alliance française; mais ayant échoué dans ce projet, il voulut s'en venger en engageant quelques jeunes gens mé-

contents à assassiner Pierre Saderini, gonfalonier perpétuel. En même temps il excitait sous main les princes d'Allemagne à trahir l'Empereur, et il déterminait Ferdinand à se séparer aussi de ses amis. Il conclut avec ce prince une nouvelle alliance, dont les Vénitiens étaient l'âme, et dans laquelle fut admis Henri VIII d'Angleterre, gendre de Ferdinand. Cette alliance, fondée sur la violation de tous les engagements, reçut le nom de *Ligue de la Sainte-Union* (*voy.* ITALIE, p. 150).

Cependant les armées de la France obtinrent des succès qui alarmèrent le pape, sans le décourager. Bologne, où, pendant qu'il en avait été maître, il avait fait égorger le peuple par le gouverneur, avait été prise par les Français, et le peuple, dans sa joie d'être délivré du joug papal, avait brisé la statue de Jules II, ouvrage de Michel-Ange. Cependant l'adresse de Jules, secondée par quelques circonstances fortuites, l'ayant sauvé d'une ruine imminente, il voulut lui-même assiéger la Mirandole, défendue par les Français. Il s'y conduisit en valeureux soldat, allant à la tranchée pour presser le siége et entrant le premier par la brèche, la cuirasse sur la poitrine, le poignard à la ceinture et le sabre au poing. Siècle étrange, où le vicaire de Jésus-Christ passait sa vie à tramer des perfidies ou à verser le sang sur un champ de bataille!

Louis XII avait résolu de combattre le pape avec ses propres armes. Il assembla un concile national à Tours, pour y traiter de la réforme de l'Église, et pour y déposer le pape comme ennemi de la chrétienté et comme une cause perpétuelle de scandale parmi les fidèles. Le concile fut transféré à Pise, ensuite à Milan: tandis que les évêques y déposaient le pape, Gaston de Foix battait ses soldats à Ravenne (1512). Mais Jules II n'était pas homme à se laisser intimider. Il convoqua de son côté un concile à Rome, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran; obtint une déclaration, portant qu'il n'était pas obligé d'exécuter un traité qui lui avait été arraché par la force; fit annuler tous les actes du concile convoqué par Louis XII, et lança l'interdit sur le royaume de France. Au milieu de cette double lutte, la mort surprit Jules II le 25 février 1513. Il avait régné 10 ans environ. Léon X (*voy.*) lui succéda.

Un des premiers actes de la puissance spirituelle de Jules II, qui n'avait obtenu la tiare qu'à force de promesses et de séductions, fut un décret qui annulait à l'avenir toute élection de souverain pontife entachée de simonie, et qui donnait aux prélats, restés purs de cette souillure, le droit d'élire un nouveau pontife, de convoquer un concile général et de réclamer le secours des princes laïcs contre le pontife simoniaque. Il renouvela ce même décret sur son lit de mort. Ainsi les deux extrémités de cette carrière, la moins évangélique qui fût jamais, sont marquées par un acte digne des meilleurs pontifes.

Ce fut sous le règne de Jules II (1506) que furent jetés les fondements de la basilique de Saint-Pierre (*voy.*), destinée à remplacer celle que Constantin-le-Grand avait fait bâtir et qui tombait en ruines. Jules II chargea Bramante (*voy.*) de la construction de ce temple magnifique; et il consacra à cet usage, outre les fonds publics, le prix des indulgences payées par les fidèles de toute la chrétienté. Malgré ses travaux de guerre et de politique, Jules II avait, pour les lettres et les arts, ce goût inné qui semble l'instinct des Italiens de cette époque.

L'usage de porter la barbe (*voy.*) fut introduit par lui. Un auteur espagnol dit que, le premier de tous les pontifes, Jules II laissa croître sa barbe, afin de donner à ses traits un caractère de majesté qui imprimât le respect.

La physionomie de ce pape-soldat est certainement une des plus originales que présente l'histoire de l'Église; c'est aussi une des mieux connues, car elle nous a été conservée par l'un des observateurs les plus profonds qui aient jamais étudié les hommes, par Machiavel, qui avait vu Jules II à l'œuvre, qui l'avait pratiqué et qui l'avait suivi attentivement dans les phases diverses de sa fortune. Machiavel le peint comme un caractère plein d'audace et de résolution, dévoré de la soif des conquêtes, s'alliant à quiconque pouvait servir son ambition, et seulement pour le temps qu'on pouvait la servir; impétueux, mais sachant, dans l'empor-

tement même, conserver de l'empire sur ses passions. Guicciardini, autre contemporain de Jules II, a apprécié avec un tact fort judicieux le pape et le prince, lorsqu'il a dit qu'un prince séculier eût pu obtenir beaucoup de gloire en faisant de telles choses; mais que le vicaire du Christ devrait illustrer le siége apostolique par l'exemple de ses vertus, plutôt que par le sang et les armes.

Jules III, qui se nommait *Jean-Marie Giocchi*, était Romain; il fut élu le 8 février 1550. Il avait été légat du pape précédent, Paul III, au concile de Trente, et il s'y était lié avec quelques membres de la compagnie de Jésus, qui lui inspirèrent une grande affection pour cette société. Lorsqu'il fut pape, il fonda à Rome un collége ou séminaire allemand, dont il donna la direction à Ignace de Loyola. Le concile de Trente (*voy.*), interrompu par la mort de Paul III, fut repris sous le pontificat de Jules; mais, après six sessions, il fut interrompu de nouveau, à cause de la guerre que se firent, à cette époque, l'empereur Charles-Quint et le roi de France Henri II (*voy.*), à l'occasion du duché de Parme. Cette guerre fut le prétexte d'une menace d'excommunication contre le roi de France et d'interdit contre son royaume; menace qui avait alors perdu beaucoup de sa gravité. Jules III était un homme dont le caractère n'avait rien de sérieux; il était peu sévère dans ses mœurs et manquait de la dignité nécessaire au vieillard aussi bien qu'au pontife. Il mourut le 23 mars 1555, après 5 ans de règne, et à l'âge de 64 ans (ou 67 selon Sandini). M. A.

JULES ROMAIN (Jules Pippi, plus connu sous le nom de) naquit à Rome en 1492. Élève chéri et pour ainsi dire successeur de Raphaël, il eut la gloire de terminer plusieurs des grands ouvrages commencés par son illustre maître, et notamment le célèbre tableau de la *Transfiguration*. Tant que Raphaël vécut, on vit Jules s'identifier avec ses idées, les exécuter avec exactitude, s'approprier en quelque sorte son génie, sans rien mettre au jour, dans la crainte de paraître vouloir se mesurer avec ce maître chéri; mais quand la mort l'en eut privé, il s'abandonna à la fougue de son caractère, négligea plusieurs parties importantes de l'art, cessa de consulter la nature et devint maniéré. Cependant, nourri au sein des Muses, ami des poëtes célèbres de son temps, et poëte lui-même, jamais il ne cessa d'être majestueux et profond dans ses compositions comme dans son style, et d'imprimer à ses ouvrages le cachet d'une savante originalité.

Si Jules Romain est à juste titre considéré comme le prince des peintres de l'école romaine après Raphaël, il a encore la gloire d'avoir, sinon créé, du moins perfectionné l'école de Mantoue, fondée par Mantegna, rivale souvent heureuse de l'école romaine, dont elle peut bien être regardée comme une ramification. Obligé de fuir sa patrie, pour se soustraire, à ce qu'on raconte, à l'indignation du pape qui voulait punir en lui l'auteur de compositions licencieuses, gravées par Marc-Antoine pour *illustrer* les vers obscènes de l'Arétin, Jules Romain alla se réfugier à Mantoue auprès des Gonzague. Sur la recommandation de B. Castiglione, le prince l'accueillit de la manière la plus flatteuse, l'honora de sa confiance, le mit à la tête de l'école, le nomma préfet des eaux, surintendant des bâtiments, et le chargea d'immenses travaux. A la fois architecte, ingénieur et peintre, Jules fortifia Mantoue (*voy.*), la préserva des inondations du Pô et du Mincio, dessécha les marais d'alentour, éleva un grand nombre d'édifices et construisit ce célèbre palais du Té, où il s'illustra, non-seulement comme architecte, mais encore comme un peintre d'un génie vaste et fécond. Rien de plus original que l'aspect de la vaste salle, dite *des Géants*, qu'on voit dans ce palais, et dans laquelle le spectateur, n'apercevant aucune issue, se trouve au milieu des Titans qui, voulant escalader le ciel, entassent rochers sur rochers, épouvantent les dieux, jettent parmi eux le désordre, tandis que Jupiter, du haut de l'Olympe, foudroie ces formidables enfants de la terre, sur qui retombent ces mêmes rochers qu'ils avaient entassés. Cette conception est aussi hardie que l'exécution en est merveilleuse. Au reste, il n'y a pas une salle dans ce vaste palais qui ne soit un objet d'admiration; nulle part ailleurs on ne voit réuni à un

plus haut degré la poésie de la peinture, la richesse de l'imagination, l'érudition et l'élévation du style. C'est une succession ravissante de pensées ingénieuses, de compositions aimables, de caprices charmants qui n'ont de comparables que les conceptions de Raphaël au Vatican et à la Farnesina, et les peintures de Jules lui-même à la Villa Madama.

L'œuvre gravé du Pippi contient plus de 250 pièces; bornons-nous à rappeler les plus considérables : le *Martyre de saint Étienne*, peint pour Matteo Giberti, dataire du pape, tableau qui fut donné par la ville de Gênes au gouvernement français, et qui fait aujourd'hui partie des richesses du roi de Sardaigne; *la Vierge*, *sainte Anne*, *saint Joseph*, *saint Jacques*, *le petit saint Jean et saint Marc avec un lion*, exécuté pour la chapelle de Jacopo Fuccheri dans l'église de Santa Maria di Anima, à Rome; la *Danse des Muses*; le *Triomphe de Tite et de Vespasien, vainqueurs de la Judée;* la *Circoncision;* l'*Adoration des bergers*, où se voit la figure de saint Longin, au Musée du Louvre; *la Vierge au bassin*, *Samson battant les Philistins*, *Pan et le berger*, à Dresde; *Jupiter et Léda*, dans la galerie de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg; *Ariane abandonnée par Thésée*, dans la Pinacothèque de Munich; *Diane et Endymion*, dans la galerie Esterhazy à Vienne. N'oublions pas les magnifiques cartons peints à la gouache, exécutés en tapisseries à Bruxelles pour le duc de Mantoue, sous la direction de Van Orley, l'un des élèves de Raphaël, dans lesquels sont représentés les *Fruits de la guerre*, et ces cinq autres cartons représentant les *Amours de Jupiter*, que possédait, en 1726, la famille d'Orléans. Parmi les productions architecturales de Jules Romain, nous citerons: la *Villa Madama*, la *Villa Lante*, les petits palais *Alberini* et *Censi*, à Rome, et la *cathédrale* de Mantoue dans laquelle il fit revivre le goût sévère de l'antiquité.

Pour bien apprécier le mérite de Jules Romain, il faut le juger, non d'après ses tableaux à l'huile, dont le coloris est souvent défectueux, mais d'après ses fresques et les grands ouvrages, où son vaste génie a pu s'abandonner à sa verve et à sa fécondité.

Comblé de biens et d'honneurs par le prince Frédéric de Gonzague, mort en 1540, Jules Romain resta inconsolable de la perte de ce généreux protecteur. Il alla à Bologne, où il donna le plan d'une nouvelle façade pour l'église de Saint-Pétrone, et il se proposait de retourner à Rome pour succéder à Sansovino dans la direction des travaux de Saint-Pierre, lorsqu'une maladie fort courte l'enleva, le 1er novembre 1546, au milieu de sa carrière. L. C. S.

JULIA DOMNA (Pia Felix Augusta), femme de Septime-Sévère, *voy.* ce nom, Caracalla et Geta. Elle était née, vers l'an 170, d'un prêtre du soleil à Apamée ou à Émèse, en Syrie. Belle et aimable, elle se déshonora par toutes sortes d'excès. A la mort de Caracalla, elle s'était condamnée à mourir de faim; mais les égards que lui témoigna d'abord Macrin, l'assassin de son fils exécré, la firent changer de résolution; cependant elle se fit mourir plus tard (vers la fin de l'an 217), l'empereur lui ayant ordonné de sortir d'Antioche. — Sur sa sœur, Julia Mæsa, *voy.* à l'article Héliogabale. X.

JULIE, fille unique de l'empereur Auguste et de Scribonia, née 41 ans av. J.-C., et aussi distinguée par sa beauté que par ses talents, épousa successivement Marcellus, fils d'Octavie, et M. V. Agrippa (*voy.*), qu'elle rendit père de trois fils et de deux filles. Après la mort d'Agrippa, Auguste la maria à Tibère (*voy.*) qui n'osa point refuser cet honneur, quoiqu'il connût fort bien ses déréglements, et qui aima mieux quitter la cour que de continuer à en être le témoin ou de les dévoiler à son beau-père, le seul à Rome qui les ignorât. L'impudeur de Julie finit par être telle, que chaque matin elle faisait attacher à la statue de Mars autant de couronnes qu'elle avait reçu d'amants dans ses bras, la nuit précédente. Son père ouvrit pourtant les yeux, et dans sa colère, il l'exila à Pandataria, île déserte sur les côtes de la Campanie, avec défense à aucun homme d'y aborder sans la permission de l'empereur. Tous ceux qui avaient eu part aux faveurs de Julie furent bannis ou exilés; un seul les paya de sa vie. A la fin, touché de pitié et sollicité d'ailleurs par le peuple de Rome, Auguste

la fit conduire à Rhegium; mais il ne voulut jamais consentir à ce qu'elle rentrât dans Rome. Tant qu'Auguste vécut, Tibère témoigna de la tendresse à cette femme coupable; mais après sa mort, il la traita avec la plus grande rigueur, et lui retira la petite pension que lui avait assignée Auguste, sous prétexte qu'elle n'avait pas été rappelée dans son testament, en sorte que Julie mourut dans la misère, la 15e année de son exil et l'an 15 de notre ère.

Deux autres JULIE se font remarquer dans l'histoire romaine. L'une était la fille de César qui l'unit à Pompée (*voy.*) : elle sut, par ses vertus, retarder l'explosion de la jalousie de ces deux adversaires, jusqu'à sa mort, arrivée l'an 53 av. J.-C. L'autre Julie était fille de Titus. On la destinait à Domitien qui refusa de l'épouser; mais elle lui inspira plus tard une passion assez vive pour que son amant, devenu empereur, fit mourir sa femme afin de se livrer avec elle, dans le palais impérial, aux plus honteux débordements. E. H-G.

JULIEN (FLAVIUS-CLAUDE), empereur romain à qui les historiens ecclésiastiques ont donné le nom d'*Apostat*, pour avoir abjuré la religion chrétienne et tenté de relever le paganisme, naquit à Constantinople, le 6 novembre 331. Il était fils de Jules Constance, frère de Constantin, et de Basiline, fille du préfet Julien. Sa mère mourut à la fleur de l'âge. Après la mort de Constantin, l'an 337, les partisans de son fils Constance, pour assurer le trône à sa famille, égorgèrent les deux oncles du nouvel empereur, et sept de ses cousins. Julien, alors âgé de six ans, et Gallus, son frère aîné, furent seuls épargnés, grâce à quelques amis fidèles qui les dérobèrent au fer des bourreaux. Julien fut envoyé à son parent Eusèbe, évêque de Nicomédie, un des soutiens de l'hérésie arienne. L'eunuque Mardonius, qui avait appartenu à sa mère, devint son gouverneur, et donna tous ses soins à former son caractère et son intelligence par une éducation sévère : il lui faisait lire assidûment les grands écrivains grecs, et particulièrement Homère, pour lequel son élève conçut un amour passionné. Dès l'enfance, Julien se distinguait par une curiosité insatiable, par un esprit vif et ardent, et par une mémoire prodigieuse.

Dans sa 14e année, on le retira des écoles, pour le confiner avec son frère dans un château de Cappadoce, où il passa six ans, comme gardé à vue, menant une vie solitaire, toute livrée à l'étude et à la pratique de la religion chrétienne. Il fut même ordonné lecteur, et en remplit les fonctions dans l'église de Nicomédie. Il serait peu surprenant que cette contrainte, qui pesa sur sa jeunesse, eût fait germer en lui l'antipathie qu'il manifesta plus tard pour le christianisme.

En 351, l'empereur Constance ayant perdu ses deux frères qui étaient associés à l'empire, ayant une guerre à soutenir contre Magnence en Occident, et se voyant menacé d'une irruption des Perses en Orient, créa Gallus César, et l'envoya à Antioche pour gouverner l'Orient. En même temps, Julien obtint la permission de venir à Constantinople perfectionner ses études. Dans cette ville, les sophistes, et parmi eux Libanius (*voy.*), le plus célèbre de tous, brillaient de tout leur éclat; mais on ne permit pas à Julien de suivre ses cours, parce qu'il était païen déclaré. Julien n'en montra pas moins d'application, et les éloges que l'on faisait de sa capacité ne plurent sans doute pas à l'empereur, qui le renvoya à Nicomédie. Là encore, on lui interdit la fréquentation de Libanius, qui était revenu dans cette ville; mais Julien n'en lisait qu'avec plus d'avidité les ouvrages du célèbre rhéteur, dont il finit même par imiter le style d'une manière surprenante.

Déjà sans doute son aversion pour Constance, chrétien très zélé, avait contribué à l'éloigner du christianisme. A 20 ans, le désir de connaître l'avenir le porta à consulter un devin caché dans Nicomédie, dont les prédictions le frappèrent et le prévinrent avantageusement en faveur de l'idolâtrie. Mais ce furent surtout les philosophes platoniciens qui le séduisirent. Le platonisme, en se combinant avec les doctrines orientales, était devenu une théurgie, c'est-à-dire une science mystérieuse, composée de pratiques occultes, dont le but était l'union intime de l'âme avec Dieu. Édésius, alors chef des platoniciens, disciple et successeur de

Jamblique, demeurait à Pergame : Julien alla l'y voir. Édésius l'adressa à ses disciples Chrysanthe et Eusèbe, et surtout à Maxime d'Éphèse, qui passait pour faire des prodiges. Ils irritèrent son goût du merveilleux : Julien se livra sans réserve à Maxime, et dès qu'il eut pris ses leçons, dit Libanius, il brisa comme un lion en fureur tous les liens qui l'attachaient à la religion chrétienne. Maxime lui prédit l'empire, et fit briller à ses yeux le projet de rétablir le paganisme. Julien devint dès lors un païen enthousiaste, et se regarda comme appelé par les dieux à restaurer leur culte. Mais il dut couvrir ses plans sous une dissimulation profonde, et il n'en continua pas moins de remplir l'office de lecteur dans l'église de Nicomédie.

Cependant Constance, après avoir donné à Gallus le titre et l'autorité de César, conçut de l'ombrage contre lui à la suite de quelques succès qu'il avait obtenus en Orient ; il l'attira en Dalmatie, et lui fit couper la tête, en 354. En même temps, Julien fut arrêté, puis amené à Milan, et l'influence de l'impératrice Eusébie le sauva seule de la mort. Il parvint à se justifier devant l'empereur, qui se décida à l'envoyer, comme dans une espèce d'exil, en Grèce, où Julien désirait passionnément aller. Athènes s'offrit à lui comme un séjour de bonheur. Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze y furent ses condisciples. Il se lia étroitement avec le grand-prêtre d'Éleusis, et se fit initier aux mystères.

Cependant l'empire était attaqué de toutes parts, et les Gaules envahies par les Barbares. Constance, en qui tout remords n'était pas étouffé, conçut l'idée d'associer Julien à l'empire, de le nommer César, et de l'envoyer en Gaule. Julien est donc rappelé à Milan, et, le 6 novembre 355, jour où il achevait sa 24e année, il est proclamé César. Pendant six ans, soit dans la Gaule, soit au-delà du Rhin, il s'illustra à la fois comme général et comme administrateur, combattant en héros, donnant au soldat l'exemple des fatigues, et travaillant au soulagement des provinces; et tous ces succès, il dut les conquérir à travers les obstacles et les piéges dont l'entourait la jalousie de l'empereur. Celui-ci ayant voulu retirer à Julien l'élite de ses soldats, pour les envoyer en Orient, l'armée se révolta et proclama Julien Auguste, en 360. Enfin, l'année suivante, poussé à bout, il se déclare lui-même contre Constance, et propose à ses soldats de marcher sur l'Illyrie.

Avec une rapidité extraordinaire, il traverse le pays des Barbares et les terres de l'empire, et il entre à Constantinople, le 11 décembre. Mais déjà, le mois précédent, Constance était mort en revenant d'Antioche et de Tarse, pour s'opposer à la marche de son adversaire. C'est alors que Julien adressa aux Athéniens le manifeste dans lequel il justifie sa conduite, morceau très important pour l'histoire. Dans cette lettre, il annonçait le projet de rétablir le culte du paganisme, et, une fois maître de l'empire, il se mit à l'œuvre. Comme empereur, il prit le titre de grand pontife, et le zèle avec lequel il en exerça les prérogatives, annonçait l'intention d'en faire un gouvernement religieux. Il travailla donc à créer une espèce d'église païenne et un sacerdoce polythéiste, à l'imitation du sacerdoce chrétien : il voulait faire de ses prêtres un corps enseignant, chargé d'expliquer les traditions de la mythologie dans un sens philosophique et moral. Mais tout en cherchant à reconstruire le passé et à raviver la croyance aux fables d'Homère, il est envahi par les idées nouvelles ; il pouvait ressusciter les formes du polythéisme, mais l'esprit était mort. Aussi son paganisme restauré n'était-il, en beaucoup de points, qu'une contrefaçon du christianisme. Le tort irrémissible de Julien fut donc de lutter contre les progrès de son temps, et de vouloir faire du fanatisme pour un passé qui ne pouvait plus revivre.

Dans son règne si court, il eut le temps de montrer toutes les vertus de Marc-Aurèle, qu'il avait pris pour modèle. Il était capable, s'il eût vécu, de retarder la chute de l'empire, envahi par les Barbares. La guerre où il trouva la mort, son expédition contre les Parthes, avait pour but d'assurer aux provinces d'Orient une barrière contre leurs incursions. Il eut du moins la consolation de mourir au sein de la victoire, le 27 juillet 363.

Si Julien n'avait d'autre titre que son mérite littéraire, il serait encore un écrivain remarquable; non qu'il soit exempt des défauts qu'on reproche aux rhéteurs de son temps, la recherche, la subtilité, le goût des rêveries néo-platoniciennes; mais il y joint de la vivacité d'esprit, de la verve, un style facile et nourri de la lecture des classiques. Le morceau qui a pour titre *Les Césars*, est une satire ingénieuse et pleine de gaîté; toutes les critiques qu'il lance contre chacun des empereurs ont été ratifiées par le jugement de l'histoire.

Le *Misopogon* ou l'Ennemi de la barbe, était la vengeance à la fois la plus spirituelle et la plus douce qu'un souverain pût tirer des habitants d'Antioche, qui avaient tourné en ridicule l'extérieur négligé et les habitudes toutes philosophiques de Julien. Il nous reste de lui plusieurs autres écrits, et un grand nombre de lettres très utiles pour la connaissance de son époque.— La première édition de ses Œuvres est celle de Paris, 1583, in-8°, grec et latin; le P. Petau en a donné une plus complète, Paris, 1630, in-4°, avec des notes conservées dans l'édit. de Spanheim, Leipzig, 1696, in-fol., qui est la plus estimée. Tourlet a donné une traduction des *Œuvres complètes de l'empereur Julien*, accompagnées d'arguments et de notes, et précédées d'un abrégé historique et critique de sa vie, Paris, 1821, 3 vol. in-8°. En Allemagne, le savant professeur Neander, à Berlin, a publié un tableau historique du règne de Julien, dont voici le titre : *Ueber Kaiser Julian und sein Zeitalter*, Leipzig, 1812, in-8°. A-D.

JULIEN, *voy.* CALENDRIER, ANNÉE et CÉSAR.

JULIERS (DUCHÉ DE), en allemand *Jülich*. Cet ancien duché de 75 milles carr. géogr. qui s'étend entre la Meuse et le Rhin, fait aujourd'hui partie de la Prusse rhénane. La ville de Juliers (*Juliacum*), située sur la Roer, était connue dès le temps des Romains. Lorsque les Francs se furent emparés de ce pays, ils y établirent des gouverneurs qui, lors de l'établissement des fiefs, en devinrent comtes héréditaires. L'*Art de vérifier les dates* (éd. de M. de Fortia, in-8°, 2e p., t. XIV, p. 308) fait remonter la liste des comtes de Juliers jusqu'à l'an 941, dans la personne de Godefroi. Quoi qu'il en soit, le duché de Juliers, dans les derniers temps de son existence séparée, s'était agrandi par l'adjonction des duchés de Clèves, de Berg (*voy.* ces mots) et de Gueldre, des comtés de la Marck et de Ravensberg, et de la seigneurie de Ravenstein. Ce fut en faveur de Guillaume V que l'empereur Charles IV érigea le comté de Juliers en duché (1357). En 1609, à la mort du duc Jean-Guillaume, éclata la querelle au sujet de la succession de ce pays, laquelle dura jusqu'en 1678. Les puissances qui prétendaient avoir des droits sur le duché se mirent d'accord par un traité qui accorda aux électeurs de Saxe et de Brandebourg le titre, et aux ducs de Neubourg le pays. A l'extinction de la ligne palatine de Neubourg, Juliers échut aux comtes palatins de Sulzbach, qui, dans la suite, héritèrent aussi de la Bavière. La France l'acquit par le traité de Lunéville (1801), et jusqu'en 1814, ce duché forma le département *de la Roer*. Le congrès de Vienne l'incorpora à la Prusse, et aujourd'hui il forme une province du grand-duché du Rhin. E. H-G.

JUMEAUX (du latin *gemelli*, qui est par couple, par paire). La multiplicité des produits de la conception (*voy.*), qui est la règle chez les vivipares inférieurs et plus encore chez les ovipares, est au contraire l'exception chez les animaux supérieurs et particulièrement chez l'homme. On nomme *jumeaux* les enfants nés ainsi accompagnés d'un, de deux, et quelquefois même de plusieurs autres. Il y a des cas bien constatés de six fœtus (*voy.*) venus d'une seule couche; au-delà de ce nombre, déjà extrêmement rare, il est plus que probable qu'il y a eu erreur dans les observations, quand il n'y a pas eu mauvaise foi.

On doit distinguer les accouchements multipares dans lesquels les fœtus ont été conçus en même temps, des superfétations, c'est-à-dire des conceptions successives, l'utérus étant accidentellement à double cavité (*voy.* GROSSESSE), disposition naturelle chez certaines espèces. Quoi qu'il en soit, on a reconnu que les accouchements bipares étaient aux accou-

chements simples dans la proportion de 1 à 84, et que les garçons y sont plus nombreux que les filles.

Lorsque plusieurs enfants se développent à la fois, il est commun de les voir inégaux en volume et en poids. Souvent cependant ils sont bien conformés et viables, et les jumeaux n'atteignent pas moins que les autres l'extrême vieillesse. Fréquemment ils offrent, comme on sait, des ressemblances extraordinaires sous les rapports physiques, intellectuels et moraux. Cette sorte d'identité explique l'espèce d'unité qu'on remarque dans leur carrière et qui, à diverses époques, a exercé l'imagination des poëtes.

La législation civile a quelquefois à s'occuper de la question de primogéniture entre les jumeaux. Le Code qui nous régit établit le droit en faveur de celui qui est arrivé au jour le premier : d'anciennes coutumes établissaient que le dernier venu devait être l'aîné, attendu que, formé le premier, il avait dû occuper le fond de la cavité utérine.

La cause de la grossesse multiple est complétement inconnue. Elle semble inhérente à certaines femmes, mais non permanente, puisque la même personne a donné successivement, quoique d'une manière irrégulière, le jour à un seul ou à plusieurs enfants. La gestation (*voy.*) ne présente pas de particularités propres à faire reconnaître la multiplicité des fœtus : le volume du ventre est loin d'être un indice satisfaisant ; le toucher lui-même fournit peu de certitude, et d'ailleurs aucun intérêt réel ne s'attache à une pareille constatation.

Au moment de l'accouchement, tout se passe d'abord comme à l'ordinaire ; mais après la délivrance, le volume encore considérable du ventre et sa dureté éveillent l'attention de l'accoucheur, qui voit bientôt un second travail commencer et s'achever, un peu plus rapidement, il est vrai, que le premier, même lorsque les deux fœtus sont égaux en volume, et à plus forte raison quand il y a entre eux une notable différence, comme cela arrive le plus communément.

Les choses se passent ainsi lorsque les jumeaux ont chacun leurs enveloppes à part ; mais il y a des cas, un peu plus laborieux, dans lesquels les deux fœtus, renfermés dans une même poche, peuvent présenter leurs membres stimultanément et entrelacer leurs cordons ombilicaux (*voy.* Accouchements). Il arrive enfin que deux fœtus jumeaux soudés l'un à l'autre par des adhérences vicieuses constituent ces monstres qu'on ne peut souvent extraire que par des moyens chirurgicaux et qui servent de pâture à la curiosité publique. *Voy.* Monstruosités. F. R.

JUMENT, *voy.* Cheval et Haras.

JUMIÈGES, monastère célèbre, situé sur la rive droite de la Seine, à 5 lieues environ au-dessous de Rouen. Voici ce que l'histoire en raconte. Saint Philibert s'étant retiré, vers le milieu du VIIe siècle, dans les forêts couvrant l'espèce de presqu'île que forme la Seine en cet endroit, l'exemple du saint homme attira vers lui de nombreux cénobites. Telle est l'origine du monastère, qui fut placé sous la règle de saint Benoît. Dagobert visita, quelques années après, la communauté naissante, et la combla de biens. Sous Clovis II, successeur de Dagobert, un événement peut-être trop extraordinaire pour être réel, quoiqu'il se passât alors bien des événements singuliers, vint donner une grande célébrité au monastère. Une conjuration avait éclaté dans laquelle étaient impliqués les deux fils du roi. Ces princes durent à la sollicitude de la reine de conserver la vie ; mais ils eurent les nerfs des bras coupés, et puis ils furent placés sur la Seine, dans une nacelle abandonnée au courant du fleuve. La nacelle arriva en Normandie et s'arrêta à Jumièges, où saint Philibert accueillit les deux princes qu'il forma à la vie monastique. Ils sont connus sous le nom des *Énervés de Jumièges*. Dans les siècles suivants, le monastère fut plusieurs fois ravagé ; mais il se releva chaque fois de ses ruines, et l'on sait qu'au XVe siècle, Charles VII vint y chercher un asile. Là aussi fut déposé, vers le même temps, le cœur de la belle Agnès (*voy.*) Sorel, qui y était morte. Aujourd'hui, les restes de l'antique monastère n'offrent plus au voyageur que des débris pittoresques et des souvenirs riches en émotions. J. G-t.

JUNG (Jean-Henri), mieux connu

sous le pseudonyme de STILLING, naquit à Imgrund, dans le duché de Nassau, l'an 1740. Ses parents étaient pauvres; lui-même exerça le métier de charbonnier, puis celui de tailleur, avant de s'élever jusqu'au rang de maître d'école, duquel il redescendit à l'humble profession de tailleur, pour redevenir précepteur. Dans cette dernière position, il parvint à faire quelques économies, à l'aide desquelles il étudia la médecine à Strasbourg. C'est dans cette ville qu'il fit la connaissance de Gœthe (*voy.*) qui, dans ses Mémoires, parle en fort bons termes du bon et pieux Jung, dont les gaucheries et le costume suranné prêtaient constamment à rire à tous ses camarades.

Ce pauvre étudiant en médecine, qui pendant longtemps avait lutté contre la misère, sans jamais perdre la foi et la confiance en Dieu, était destiné à prendre une place honorable parmi les savants allemands, et un rang plus élevé encore parmi les écrivains piétistes. Jung Stilling appartient à cette catégorie d'esprits exaltés, qui rattachent toutes leurs pensées, tous leurs sentiments au monde invisible avec lequel ils se croient dans un rapport constant et intime. Aussi, quelque distinguée que soit la carrière académique de Jung (il exerça successivement les fonctions de professeur des sciences camérales, c'est-à-dire d'économie rurale, de science industrielle et commerciale, à Lautern, à Heidelberg, à Marbourg); si grands qu'aient été ses succès comme médecin-oculiste, ce n'est ni son talent d'opérateur, ni son mérite comme professeur, qui a répandu son nom dans toute l'Allemagne.

A l'instar de J. Bœhme et de Swedenborg (*voy.* ces noms), Jung entretenait commerce avec les esprits invisibles; et bravant le ridicule qui s'attache à ces sortes de révélations, il mettait un public incrédule et railleur dans la confidence de ses visions. Et cependant Jung Stilling n'était point fou! son incontestable aptitude à des sciences très positives, la lucidité de son esprit ne permettent point une pareille supposition. C'était encore moins un fourbe : l'honnête simplicité de son caractère et sa piété sincère s'opposent à cette hypothèse injurieuse. Mais Jung, dans son enfance et sa jeunesse, avait traversé des épreuves si pénibles, il avait si souvent appris à recourir à une prière fervente, qui tenait de l'extase, ou reconnu le doigt de Dieu dans des changements inespérés survenus dans sa fortune, que le passage de ce premier état d'intuition à de plus longues hallucinations a dû être facile et naturel. Lorsqu'il vit l'Allemagne en proie à toutes les horreurs de la guerre, Jung se réfugia de plus en plus dans le monde apocalyptique, où il puisait des consolations et les prévisions d'un meilleur avenir. Et cet avenir quel était-il? la fin du monde, qu'il annonça comme devant avoir lieu dans la première moitié du XIXe siècle. Il mourut sans l'avoir vue arriver, le 2 avril 1817, à Carlsruhe, où il s'était retiré, avec le titre de conseiller privé.

Jung Stilling a publié les ouvrages suivants : *Théobald, ou les Enthousiastes*, 3e éd., Leipz., 1828, 2 vol. in-8°; *le Mal du pays* (*das Heimweh*); *le Philanthrope chrétien; le Pédagogue populaire;* la *Victoire prochaine du christianisme; l'Homme gris; le Trésor*; *Théorie de la démonologie* (Nuremberg, 1808); *Apologie de la théorie de la démonologie* (ibid., 1809); *Scènes du royaume des ombres* (Francfort, 1803). On lui doit aussi quelques romans populaires: *Histoire du sire de Morgenthau*, Berlin, 1779, 2 vol.; *Histoire de Florentin de Fahlendorf*, Berlin, 1781, 3 vol.; *Contes*, Francfort, 1814-15; *la Transfiguration*, Nuremberg, 1821. Jung est de plus l'auteur d'une autobiographie très remarquable, qui parut d'abord sous le titre de *Jeunesse et années de pérégrination de Henri Stilling*, Berlin, 1777-1778, 3 vol., et à laquelle *la Vie domestique de Henri Stilling*, Berlin, 1789, faisait suite; mais plus tard l'auteur fondit ces deux ouvrages en un seul intitulé : *la Vie de Henri Stilling, histoire véritable*, Berlin, 1816, 5 vol.; un sixième volume fut publié par son petit-fils, Guillaume Schwarz, sous le titre de *Vieillesse de Henri Stilling*. L. S.

JUNIUS (LETTRES DE). Au plus fort de l'agitation causée en Angleterre par

les querelles de Wilkes avec le parlement, par la légèreté du ministère du duc de Grafton et l'impopularité de celui de lord North, une série de lettres, commençant le 21 janvier 1769, et continuée, sauf quelques interruptions, jusqu'au commencement de 1772, parut, dans le journal *Public Advertiser*, sous le pseudonyme de *Junius*. L'éditeur Woodfall, qui recevait, par une voie indirecte, le manuscrit de ces lettres dont l'écriture était déguisée, les réunit bientôt en deux volumes (Londres, 1772, in-12), du consentement de son correspondant inconnu, et avec cette épigraphe mystérieuse : *Stat nominis umbra*. Plus tard, on y ajouta d'autres lettres signées *Veteranus*, *Nemesis*, *Poplicola*, *Anti-Sejanus*, etc., et attribuées, avec plus ou moins de fondement, au même auteur. Aucune de ces lettres n'est postérieure au 19 janvier 1793. Une hardiesse qui allait jusqu'à la personnalité, un heureux mélange de la science constitutionnelle et de la verve démocratique, un style où la langue des affaires s'alliait à une certaine élégance classique, tout cela joint à l'attrait piquant d'un anonyme impénétrable, valut à cette correspondance un succès prodigieux, auquel ne manquèrent ni les répliques animées, ni les poursuites du pouvoir. Aujourd'hui, que le temps a balayé les questions et les personnes qui les rendaient palpitantes d'actualité, les *Lettres de Junius* conservent encore assez d'intérêt historique pour justifier ces paroles de l'auteur : « Quand on aura oublié les rois et les ministres, quand la force et la portée de la satire personnelle ne seront plus comprises, et quand certaines mesures ne seront plus senties que dans leurs conséquences les plus éloignées, on trouvera, j'aime à le croire, que ce livre contient des principes dignes d'être transmis à la postérité (*Dédicace*). »

Samuel Dyer, ami intime de Burke, fut d'abord soupçonné d'en être l'auteur; on expliquait ainsi l'emploi, dans ces lettres, de tours de phrase particuliers à ce dernier, mais formant contraste, du reste, avec le style général de l'ouvrage; quelques critiques, sur ce fondement, ont même cru que Junius n'était autre que Burke (*voy.*) lui-même. Les diverses hypothèses qui ont désigné tour à tour comme l'auteur Hamilton, surnommé *Single-Speech*, Delolme de Genève, Horace Walpole, lord Chatham, le docteur Young, Dunning, le duc de Portland, Gibbon, Glover (*voy.*), Horne Tooke, Hugues Boyd, Lauchlan, Mac Leane, etc., ne paraissent reposer sur aucune base sérieuse. Quelques arguments assez plausibles ont été fournis en faveur de lord Sackville, dans un ouvrage publié par M. Coventry, en 1825. Mais la supposition la plus généralement adoptée est celle qui attribue à sir Philipp Francis, membre du parlement, la paternité, ou du moins une part quelconque dans la composition des *Lettres de Junius*. Cette opinion, exposée pour la première fois, en 1816, dans l'ouvrage anglais de Taylor intitulé : *L'identité de Junius avec un personnage vivant démontrée*, adoptée par les critiques d'Édimbourg * et par plusieurs notabilités parlementaires, parmi lesquelles on cite les lords Grey et Brougham, se fonde, 1° sur l'analogie de l'écriture et du style de Junius avec ceux des ouvrages connus de sir Philipp Francis; 2° sur la coïncidence entre la date où ces *Lettres* cessèrent de paraître et l'époque où sir Philipp quitta l'Angleterre pour se rendre dans l'Inde; 3° sur sa position officielle au ministère de la guerre, qui expliquerait la connaissance intime que montre Junius des personnes et des choses se rapportant à ce département. Sir Ph. Francis mourut, en 1818, sans avoir avoué ni désavoué publiquement l'ouvrage célèbre qui lui était hautement attribué. Mais cette persistance dans l'anonyme, annoncée du reste dans l'épigraphe et la dédicace, s'explique par les relations postérieures de sir Philipp avec les anciens adversaires de Junius ou leurs adhérents. Ce qui paraît hors de doute, c'est que l'auteur, quel qu'il fût, était lié politiquement avec les Grenville, dont il partageait les opinions sur des questions très diverses. De là les bruits rapportés par nous sous ce dernier nom (*voy.* l'art.), et qui attribuent à des membres de cette famille la connaissance du secret des *Lettres de Junius*.

En Angleterre, aux États-Unis et jusqu'en Allemagne, on a écrit sur le pseu-

(*) *Revue d'Édimbourg*, n° 57, art. V.

donyme de *Junius* des ouvrages plus étendus que les lettres elles-mêmes prises ensemble. La meilleure édition des *Lettres de Junius* est celle de Woodfall, Londres, 1812, 3 vol. in-8°, avec notes, *fac-similés*, etc. Une première traduction française parut en 1791. M. Parisot en a donné une autre beaucoup plus fidèle, mais encore incomplète, Paris, 1830, 2 vol. in-8°.

On a réimprimé à Londres, en janvier 1841, un pamphlet anonyme publié en 1760, et qui paraît être sorti de la même plume que les fameuses lettres. En voici le titre : *Lettre à un honorable brigadier général des forces de S. M., en Canada*, Londres, 1841, in-12. R-Y.

JUNON, chez les Grecs *Héré* (Ἥρη ou Ἥρα), fille de Saturne (Κρονὸς) et de Rhéa, était la sœur de Jupiter (*voy.*), dont elle devint l'épouse. L'Arcadie, Argos et Samos se disputaient l'honneur de l'avoir vue naître. Selon Homère, elle fut élevée par Thétis et par l'Océan. D'autres lui donnent les Heures pour nourrices. Jupiter la poursuivit longtemps de ses sollicitations amoureuses, ignorant le lien de parenté qui les unissait. La sévère déesse lui résista 300 ans, si l'on en croit le scholiaste de l'Iliade; mais un jour qu'il la surprit, séparée de ses compagnes, se promenant sur le mont Thronax, il déchaîna une violente tempête, et vint tomber à ses pieds sous la forme d'un coucou, trempé par la pluie et grelottant de froid; touchée de compassion, la déesse le recueillit sous son manteau, et reconnut trop tard son divin amant. Néanmoins, elle ne lui céda qu'après en avoir obtenu la promesse d'un mariage solennel, qui fut célébré en présence de tous les dieux. De cette union naquirent Vulcain, Hébé et Lucine. Jupiter ayant, de lui-même, enfanté Minerve, qui sortit tout armée de son cerveau, Junon s'en trouva offensée, et, pour lui rendre la pareille, donna le jour à Mars (*voy.* tous ces noms), sans sa coopération. Fière, impérieuse et jalouse, elle eut beaucoup à souffrir des infidélités du roi des dieux; elle s'en vengea sur ses rivales et sur leurs enfants : Io, Latone, Calisto, Sémélé, Europe, Maia, Alcmène et Hercule (*voy.* ces noms), éprouvèrent les tristes effets de son inimitié. Mais, loin d'user de représailles envers son volage époux, elle lui découvrit les tentatives impies d'Orion, d'Ixion et de Tantale. Malheureusement pour le céleste ménage, cette vertu intraitable amenait de fréquentes querelles, qu'Homère nous raconte avec une naïveté charmante. Jupiter, irrité d'une humeur quinteuse qui allait jusqu'à la sédition, la châtia plus d'une fois avec une extrême sévérité : témoin ce jour où il la fit attacher par le pied à une chaîne de cuivre, et ne la remit en liberté que sur les instantes prières de tous les dieux.

Jupiter ne fut pas le seul qui eut à souffrir du caractère acariâtre et vindicatif de Junon. Elle frappa Thèbes d'épouvantables calamités pour la punir d'être la patrie d'Hercule. Son courroux s'appesantit sur Tirésias, qui avait rendu un jugement contraire à son attente, sur les Prétides, sur Sidé, Cassiopée, Anaxibie, qui toutes avaient osé comparer leur beauté à la sienne. Pâris (*voy.*) se rendit coupable d'une offense moins pardonnable encore, lorsque, choisi pour arbitre entre Junon, Pallas et Vénus, il adjugea à cette dernière la pomme fatale, sur laquelle la Discorde avait écrit : *A la plus belle!* De là cette haine irréconciliable qui renversa l'empire de Priam, poursuivit jusqu'en Italie les débris d'Ilion, et suscita Carthage contre Rome.

Iris ou l'Arc-en-Ciel était la messagère de Junon. Argus aux cent yeux avait été son espion; mais chargé de surveiller Io, métamorphosée en vache, il fut tué par Mercure (*voy.* tous ces noms). La déesse alors le changea en paon, et peignit ses yeux, jadis si vigilants, sur sa queue étincelante. Cet oiseau, toujours à ses côtés, devint l'emblème de la beauté, de l'orgueil et de la puissance.

On voit, par toute cette légende, que Junon est la reine des dieux, la personnification féminine de la souveraineté. C'est là son principal caractère; c'est probablement aussi le premier sens de son nom grec Ἥρα, qui offre un rapport frappant avec le latin *Hera*, maîtresse, et l'allemand *Herr*. Elle est aussi, comme sa mère Rhéa et son aïeule Gæa, une représentation de la terre, de même que Jupiter s'identifie avec Kronos et Uranus, et représente le ciel. Aussi le vieux mot Ἔρα

signifiait-il terre, selon Hésychius, et nous le retrouvons dans l'adverbe ἔραζε, *à terre*. Les Latins en ont fait *tera* d'abord et puis *terra*. Remarquons que la racine de ces mots est encore dans l'allemand *Erde*. Dans ce dernier sens, Junon est la nature passive opposée à la force active et fécondante. Si Jupiter est l'air supérieur ou l'Éther, Junon est l'air inférieur, ἀήρ, et peut-être, par métathèse, Ἥρα. Elle est encore la lune opposée à Jupiter-Soleil; en latin *Jana*, épouse de *Janus*, *Jana* ou *Diana*, suivant Macrobe et Varron *. Le soleil, dit Plutarque, est *Zeus* lui-même descendu dans la matière; et la lune est *Héra* descendue aussi dans la matière : c'est, ajoute-t-il, le sens du mot latin *Juno*. Le surnom de *Lucina* a été donné dans la même intention (*lux*, *lucida*, *Licht*, *Leuchtende*). Voilà pourquoi Catulle dit à Diane :

Tu Lucina dolentibus,
Juno dicta puerperis.

En effet, comme principe féminin de la génération, Junon était devenue la déesse qui présidait aux accouchements et aux mariages : de là ses surnoms de *Lucina*, *Pronuba*, *Telessigamos*, *Gamélios*, etc.

Polyclète avait fait, pour le temple situé entre Argos et Mycènes, une magnifique Junon en or et ivoire. La déesse était assise sur son trône, le sceptre en main et la couronne sur la tête : les Heures et les Grâces étaient devant elle; le coucou surmontait son sceptre; sa main jouait avec une grenade. Cette statue n'est point arrivée jusqu'à nous. L. D-c-o.

JUNON (astr.), *voy*. Planètes.

JUNOT (Andoche), duc d'Abrantès, général de division, colonel général des hussards, premier aide-de-camp de Napoléon, naquit, le 23 octobre 1771, à Bussy-le-Grand (Côte-d'Or). Il étudiait le droit, lorsqu'en 1792 l'étranger envahit la France. Junot, d'un caractère impétueux et d'un courage à toute épreuve, partit comme simple grenadier dans un bataillon de volontaires de la Côte-d'Or. Il s'était déjà fait remarquer par une valeur poussée jusqu'à la témérité, et ses camarades, qui ne le désignaient que sous le nom de *la Tempête*, l'avaient nommé sergent par acclamation, quand le hasard voulut, au siége de Toulon, qu'il servit de secrétaire au chef de bataillon Bonaparte, commandant l'artillerie de siége. Cet incident devint l'origine de la fortune de Junot. Une bombe qui éclata au moment où il écrivait une dépêche sous la dictée de son nouveau chef le couvrit de sable et de terre, ainsi que ses papiers; loin de s'en effrayer et de ressembler au secrétaire de Charles XII, Junot s'écria en plaisantant : « Bien! nous n'avons pas de sable pour sécher l'encre, en voici! » Ce bon mot, ce sang-froid au milieu d'un péril évident, plurent à Bonaparte : il s'attacha Junot qui, plus tard, devint son aide-de-camp. Junot, de son côté, subjugué par l'ascendant du grand homme se dévoua entièrement à lui.

Après le siége de Toulon, Junot partagea la mauvaise fortune de son chef, et fit souvent bourse commune avec lui dans les jours de détresse qui précédèrent la glorieuse campagne d'Italie. Après la bataille de Millesimo où il s'était distingué, Junot eut l'honneur de porter à Paris les drapeaux pris sur l'ennemi; il se trouva ensuite à presque toutes les grandes batailles de 1796 et 1797, et il fut grièvement blessé à la tête au combat de Lonato.

Dans le mois d'avril 1797, Bonaparte chargea son aide-de-camp de porter et de lire au sénat de Venise la lettre qu'il avait écrite pour lui reprocher la perfidie de sa politique et de sa conduite. Junot remplit cette mission avec toute la franchise et la rudesse d'un soldat.

En Égypte, où il fut nommé général, et en Syrie, Junot déploya la plus brillante valeur; il se couvrit de gloire au combat de Nazareth, un des plus beaux faits d'armes de notre histoire militaire en Orient. Le dévouement que Junot portait au général Bonaparte tenait de l'exaltation; il chercha querelle au général Lanusse, qui ne partageait point son enthousiasme : blessé grièvement à la suite d'un duel aux flambeaux sur les bords du Nil, duel dont Murat et Bessières furent les témoins, il ne put quitter l'Égypte avec Bonaparte et ne partit que

(*) Il faut penser ici à la Diane d'Éphèse, *alma mater*, Artémis, qui donne le pain (ἄρτος) ou la nourriture, et dont le nom pourrait bien être aussi le féminin de *Dis*, Jupiter. S.

quelque temps après; mais moins heureux que lui, il fut pris par les croiseurs anglais, et ne dut qu'à l'active intervention de sir Sidney Smith de pouvoir rentrer en France. Il débarqua à Marseille le jour de la bataille de Marengo.

De 1800 à 1805, Junot remplit les fonctions de commandant de Paris et obtint le grade de général de division, celui de colonel général des hussards, la décoration de grand-aigle de la Légion-d'Honneur, après avoir été déjà grand-officier de l'ordre. En 1805, Napoléon le nomma son ambassadeur près de la cour de Lisbonne. Junot hésita quelque temps avant d'accepter un poste qu'il sentait ne pas convenir à la vivacité, pour ne pas dire à la brusquerie, de son caractère. Vers la fin de l'année, il rejoignit la grande-armée et se distingua à la bataille d'Austerlitz. Il alla ensuite, en qualité de gouverneur général, rétablir l'ordre et la tranquillité dans les duchés de Parme et de Plaisance. En 1806 et 1807, pendant la campagne de Prusse, il resta à Paris, dont il avait été nommé gouverneur et prit le commandement de la 1[re] division militaire.

La paix de Tilsitt était à peine signée, que Napoléon, voulant expulser le commerce anglais de toute l'Europe, fit envahir le Portugal par une armée française. Il en donna le commandement à Junot. Cette armée, réunie dans les premiers jours de novembre 1807, à Salamanque, en partit le 12, et, quoique voyageant en Espagne encore alliée de la France, elle éprouva de grandes privations avant d'arriver à Alcantara. Mais ce n'était que le prélude des souffrances inouïes qu'elle eut à supporter pour pénétrer en Portugal par les montagnes du Beira. Junot, pendant cette marche que l'on a comparée à la retraite de Moscou, se montra supérieur aux événements. A Abrantès (*voy.*), où il arriva le 23 novembre, il rallia une partie de son armée épuisée de fatigues et dans l'état le plus déplorable, et osa marcher sur Lisbonne (*voy.* JEAN VI), qu'il prit, le 1[er] décembre, avec 1,500 hommes seulement, dont la moitié, suivant l'expression du général Thiébaut, chef d'état-major de l'armée, paraissait être des cadavres ambulants. Junot, déployant la plus grande activité, réorganisa son armée et s'empara des principales places fortes du royaume. Cette brillante conduite lui valut le titre de duc d'Abrantès et celui de gouverneur général du Portugal.

D'un caractère vif et emporté, aussi prompt à s'irriter qu'à s'apaiser, Junot n'avait point les qualités nécessaires pour gouverner un peuple tel que les Portugais; cependant il administra le royaume sans trop de difficultés jusqu'au moment de l'intervention espagnole. Cette insurrection qui se propagea rapidement dans le Portugal, et le débarquement, à Peniche, d'une armée anglaise sous les ordres du duc de Wellington (alors sir Arthur Wellesley), vinrent compliquer les embarras de sa position.

Sans se donner le temps de réunir toute son armée, il n'hésita point à marcher contre les Anglais; mais ayant perdu la bataille de Vimeiro qu'il était venu leur livrer, il conclut, le 30 août 1808, la convention de Cintra (*voy.*) pour l'évacuation du Portugal par l'armée française que des bâtiments anglais ramenèrent en France. Napoléon et le gouvernement anglais blâmèrent, chacun de leur côté, cette convention, et l'on prétend que l'empereur dit à ce sujet: « J'allais appeler Junot devant un conseil de guerre; les Anglais y citèrent leurs généraux et m'épargnèrent la peine de punir un vieil ami. »

Dans son mécontentement, Napoléon ne permit pas à Junot, débarqué à La Rochelle, de revenir à Paris; il l'envoya en Espagne, où Junot commanda pendant deux mois le 3[e] corps d'armée chargé du siége de Saragosse. Cette rude entreprise touchait à sa fin, lorsque Lannes vint enlever à Junot l'honneur de la terminer. En 1809, Junot fit la campagne d'Allemagne, sans pourtant se trouver aux batailles d'Essling et de Wagram. En 1810, il retourna en Espagne, prit la place d'Astorga, entra de nouveau en Portugal, mais sous les ordres de Masséna, et fut grièvement blessé par une balle qui le frappa au milieu du visage. Après la malheureuse issue de cette campagne, Junot revint à Paris. Il commanda, en 1812, un corps d'armée en Russie; mais deux fois l'empereur, dans ses bulletins, lui témoigna publiquement son mé-

contentement. Après la retraite de Russie, Junot fut envoyé en Illyrie, en qualité de gouverneur général. Le brusque changement de climat, les douleurs intolérables que lui causaient ses anciennes blessures à la tête, et plus encore le désespoir d'avoir encouru la désaffection de Napoléon, réagirent trop fortement sur son esprit : ses facultés mentales se dérangèrent. On le ramena chez son père à Montbard, et deux heures après son arrivée, dans un violent accès de fièvre cérébrale, Junot se précipita par une fenêtre. Il mourut, le 29 juillet 1813, des suites de sa chute.

Junot, qui avait été comblé des faveurs de l'empereur, ne laissa en mourant aucune fortune à sa femme et à ses quatre enfants. Il avait épousé, en 1800, Mlle Permon, qui est devenue célèbre par ses écrits, et surtout par ses volumineux *Mémoires*. Nous lui avons consacré une notice sous le nom de duchesse d'Abrantès *. Elle est morte à Chaillot, le 8 juin 1838. C. A. H.

JUNTE (en espagnol *junta*), nom appliqué, en Espagne, à des assemblées législatives ou à des conseils administratifs. Dans le moyen-âge, on désignait sous le nom de *junte générale* les réunions des représentants de la nation formées sans une convocation préalable du monarque. C'est ainsi qu'on dit les juntes générales de Burgos, de Carion, de Cuellar, etc. Quelquefois pourtant cette expression est synonyme de cortès (*voy.*). Sous le règne de Charles II, il fut nommé une *grande junte* composée de conseillers d'état, de membres des divers conseils, etc., pour régler et déterminer la compétence de l'Inquisition. Plus tard, il y eut une junte générale du commerce et des mines, et une autre de la régie des tabacs. Napoléon ressuscita l'ancienne signification du mot, en convoquant, en 1808, à Bayonne, sous le nom de *junte*, une assemblée de 150 représentants de la nation espagnole par lesquels il fit adopter le projet de la constitution qu'il voulait introduire en Espagne. Lors de l'insurrection des diverses provinces, il se forma dans la plupart d'entre elles des juntes qui finirent par s'absorber dans une junte centrale de 44 membres, ou qui du moins lui furent subordonnés. Dans les révolutions subséquentes, on a vu encore à plusieurs reprises se former des juntes provinciales. Il en a été de même dans les colonies espagnoles qui se sont rendues indépendantes. D-c.

(*) Nous signalerons ici une erreur qui s'est glissée dans l'article sur la duchesse d'Abrantès. Elle n'est point allée en Russie, et par conséquent elle n'a pas séjourné à la cour d'Alexandre. S.

JUNTES. Cette célèbre famille d'imprimeurs, dont le nom s'écrit aussi *Giunti*, *Juntæ* au pluriel, et au singulier *Junta*, *Juncta*, *Giunta* ou *Zonta*, était originaire de Florence, où elle était déjà établie en 1354, et non pas de Lyon, comme on l'a supposé. Les Giunti se sont fait connaître dans la librairie et l'imprimerie dès la fin du XVe siècle. Leurs ateliers de Venise, de Florence, de Lyon, de Burgos, de Salamanque et de Madrid ont puissamment contribué aux succès de la typographie.

LUCAS-ANTOINE Giunta, qui s'établit à Venise en 1480, mais qui sans doute ne s'occupa d'abord que du commerce de la librairie, se trouvait à la tête d'une imprimerie de cette ville en 1499, car il publia alors *J. Mar. Politiani constit. ord. Carmelitarum*, in-4°. Ses dernières impressions portent la date de 1537, année de sa mort. Sous la raison sociale *hæredes L. A. de Giunta*, la maison qu'il avait fondée continua ses publications, sous la direction de son fils THOMAS, dont l'imprimerie fut détruite par un incendie en 1557. Les héritiers de Tommaso Giunta entrèrent, en 1644, comme associés, dans la maison de commerce de F. Baba; des documents prouvent que la société subsistait encore en 1648. Le dernier ouvrage publié, à notre connaissance, par l'imprimerie de Venise, porte la date de 1657. Les éditions des Juntes de Venise ne se distinguent en rien des publications des autres imprimeurs. L'édition de Cicéron par Victorius (1534) est l'ouvrage le plus considérable sorti de leurs presses. Leurs éditions de Missels ne sont pourtant pas sans valeur.

Ce fut à Florence que PHILIPPE Giunta, second de ce prénom, jeta les fondements d'une industrie qui devint si florissante par la suite. Il s'était vraisemblablement formé à l'école de Christophe Landino, et

avait publié, en 1497, une édition de Zenobe (*Zenobii Proverbia*). Après sa mort, arrivée en 1517, ses héritiers (*hæredes Ph. Juntæ*) mirent différentes personnes à la tête de l'imprimerie, dont la dernière production paraît avoir été les *Rimes* de Buonarotti (1623, in-4°). Sur quelques-unes de leurs publications, on trouve le nom de Bernard Junta (1531-51). L'imprimerie des Juntes de Florence a livré sur parchemin et sur grand papier des éditions d'une beauté remarquable. Elle possédait vraisemblablement une fonderie de caractères qui fournissait aux besoins des autres imprimeries de la ville, et ces caractères peuvent encore être comparés à ceux des Aldes. La branche des Juntes qui existe toujours à Florence a été élevée au rang de famille patricienne par un décret de 1789.

Les *Giuntines* n'ont pas encore obtenu l'honneur d'une collection particulière, quoiqu'elles en semblent tout aussi dignes que les Aldines (*voy.*) : c'est à tort qu'on a prétendu que les Juntes n'avaient fait que réimprimer les textes des Aldes. Eux aussi, comme on le reconnait par un examen attentif, savaient attirer auprès d'eux les savants par leurs libéralités, et produire des livres d'un mérite intrinsèque incontestable.

Ces éloges ne peuvent s'appliquer en tous points aux éditions sorties de l'imprimerie de Lyon, fondée par Jacques de Giunta, de Florence, fils de François de Giunta, qui vivait encore à Venise en 1519, mais qu'on voit établi à Lyon dès l'année suivante. Simple libraire d'abord, ce ne fut qu'en 1527, qu'il commença à imprimer. Après sa mort, ses héritiers déployèrent une grande activité dont on trouve encore des preuves en 1592.

Il n'est pas aussi facile d'établir les rapports qui existaient entre les Juntes d'Italie et ceux d'Espagne, ni même entre ces derniers. Juan Junta imprimait à Burgos en 1526, 1528 et 1551; Philippe Junta, le même peut-être que celui de Florence, entre 1582 et 1593. Un Juan de Junta, le même que celui de Burgos, selon toute probabilité, éditait à Salamanque de 1534 à 1552, ainsi qu'en 1582, un Lucas Junta. En 1595 enfin, un Giulio Junta, nommé imprimeur du roi en 1621, imprimait à Madrid.

Ebert, dans son *Dictionnaire bibliographique*, vol. I, p. 1063-76, a donné un catalogue rectifié et augmenté des différentes éditions des Juntes jusqu'en 1550, divisées par branches. On peut consulter aussi le *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, par Renouard, Paris, 1819, 4 vol. in-8°, et l'ouvrage plus ancien de Bandini, *Juntarum typographiæ Annales*, Lucques, 1791, 2 vol. in-8°. S.

JUPITER (en grec Ζεύς, dont les Romains ont fait *Zeus pater* ou *Deus pater*, *Jupiter*) est, dans la mythologie gréco-romaine, la plus haute divinité, le roi du ciel, le père des dieux (*voy.*) et des hommes, l'architecte et le régulateur du monde. Sa légende, composée de tant d'autres légendes, est un mélange de traditions asiatiques et européennes, grossi des fictions de mille poëtes, et des mythes de mille philosophes. Dans cet amalgame de récits incohérents, il est impossible d'établir un ordre véritable, et les érudits qui ont voulu distribuer les faits d'après une succession chronologique, ont senti à chaque pas le fil se rompre entre leurs mains.

Les anciens reconnaissaient plusieurs Jupiters. Varron exagère sans doute lorsqu'il en compte jusqu'à 300 : il prend probablement pour autant de dieux les attributs et les surnoms divers d'un seul. Mais Cicéron pèche peut-être par un excès contraire, quand il n'admet que trois Jupiters : le premier, dit-il, naquit de l'Éther, c'est l'Uranus des vieilles théogonies; le second était fils d'Uranus, et par conséquent le même que Kronos ou Saturne (*voy.* ces noms); le troisième, né dans l'ile de Crète et fils de Kronos, est celui sur le compte duquel les mythographes ont accumulé les fables relatives à tous les trois. C'est de ce dernier seulement que nous avons à nous occuper ici.

Kronos ou Saturne (*voy.*), chef des Titans rebelles, enleva l'empire à Uranus, son père, après l'avoir privé des organes de la génération; puis il épousa sa sœur Rhéa. Mais Titan, fils aîné d'Uranus, voulant se réserver l'expectative du trône, tout en le cédant à Kronos, imposa à son frère

la cruelle condition de mettre à mort les enfants mâles qui naîtraient de son union avec Rhéa. Fidèle à sa parole, Kronos dévorait indistinctement ses enfants des deux sexes au moment où ils venaient au monde. Enfin Rhéa ayant donné le jour à Jupiter, substitua au nouveau-né une pierre que le dieu avala avec sa voracité habituelle. Ainsi fut sauvé cet enfant divin. Où naquit-il? Est-ce à Thèbes, à Messène, à Olénos, à Egéa? La plupart des témoignages lui assignent pour berceau le mont Ida de Crète. Autour de lui, les Curètes et les Corybantes (*voy.* ces mots) entrechoquaient des armes pour empêcher Kronos d'entendre ses cris. Deux nymphes prirent soin de son enfance et le nourrirent du lait de la chèvre Amalthée. *Voy.* l'article.

Devenu grand, Jupiter administra à Kronos un breuvage qui lui fit rendre les enfants qu'il avait dévorés : c'étaient Vesta, Cérès, Junon et Neptune (*voy.* ces noms). Titan instruit de la fraude de Rhéa, détrôna Kronos et le jeta en prison ; mais Jupiter brisa ses chaînes, et le rétablit dans sa puissance. Le vieillard soupçonneux ne tarda pas à tendre des embûches à son libérateur, qui le chassa irrévocablement du ciel, après lui avoir coupé les organes de la génération. Maître du monde, Jupiter en fit trois parts, donna les eaux à Neptune et les enfers à Pluton (*voy.*), se réservant pour lui-même le ciel avec la suzeraineté sur tout le reste. Les Titans (*voy.*) crurent l'occasion favorable pour attaquer un trône mal affermi et ressaisir l'empire paternel. Établis sur le mont Othrys, ils attaquèrent les nouveaux dieux qui résidaient sur l'Olympe ; mais Jupiter encore fut vainqueur et précipita ses rivaux dans le Tartare. Gæa s'irrita de la chute des Titans, ses fils, et enfanta dans sa colère les Géants (*voy.*) qui entassèrent des montagnes pour escalader le ciel. Les Olympiens, effrayés, prirent la fuite devant ces monstres, dont le plus formidable était Typhée. Jupiter, ayant osé combattre contre lui, succomba et fut découpé par le colosse anguipède en tranches minces et parallèles, de telle sorte que toutes les parties de son corps inanimé restèrent cependant à leur place. Typhée le croyait à jamais privé de la vie; mais Égypan et Mercure lui rendirent sa vigueur première. Le dieu, armé de la foudre, extermina les géants et ensevelit Typhée sous l'Etna.

Paisible souverain d'un empire désormais incontesté, Jupiter règne sur les dieux, et avec eux sur le monde. Ses regards se dirigent vers la terre : elle était habitée par une race mortelle, dont les mythologues ne nous font pas connaître au juste l'origine. Hésiode dit, en un endroit, que les hommes naquirent en même tamps que les dieux, et plus d'une fois il semble les confondre avec les Titans. Ailleurs, il affirme qu'ils ont été créés par les dieux. Cette première race, dit-il, vécut dans la vertu et le bonheur. Lorsqu'elle se fut éteinte on ne sait comment, les immortels en formèrent une seconde qui ne tarda pas à se corrompre. Jupiter l'extermina et en fit naître une troisième du sein des arbres. Ces hommes, pires encore que leurs prédécesseurs, s'entre-détruisirent, et Jupiter, plus heureux enfin dans ses créations, produisit la race des temps héroïques. L'antiquité ne nous dit pas à laquelle de ces familles humaines Prométhée (*voy.*) communiqua le feu dérobé au ciel; et même, selon une tradition, ce serait cet audacieux Titan qui aurait formé l'homme du limon de la terre. Quoi qu'il en soit, il porta la peine de son bienfait : il fut enchaîné sur le Caucase, où un vautour rongeait incessamment ses entrailles renaissantes. Jupiter, moins bienveillant pour sa créature, envoya sur la terre Pandore (*voy.*) qui paraît avoir été la première femme.

Jaloux de ses prérogatives divines, le roi de l'Olympe foudroya Esculape qui avait ressuscité un mort, et bannit du ciel Apollon, qui, pour venger son fils, avait tué les Cyclopes (*voy.* ces noms), fabricateurs de la foudre. Capanée, qui bravait le tonnerre, et Salmonée qui prétendait l'imiter, périrent sous ses flammes vengeresses. Un châtiment terrible frappa Lycaon (*voy.*), qui sacrifiait au maître des dieux des victimes humaines, et les cinquante Lycaonides, qui méprisaient son autorité. Les Curètes, Ixion, Tantale, Idas sentirent aussi le poids de sa colère.

On lui donne plusieurs épouses : Mêtis ou la Prudence, fille de l'Océan; Thé-

mis ou la Justice, fille d'Uranus; et enfin Junon (*voy.*) qui resta en possession de sa céleste couche, mais qui ne parvint pas à fixer son humeur volage. Est-il possible de nombrer ses maîtresses tant divines que mortelles? De Dioné, fille de l'Éther, il eut Aphrodité ou Vénus; de Mnémosyne, fille d'Uranus, il eut les neuf Muses; de Cérès, il eut Proserpine. Faut-il rappeler Eurynome, mère des Grâces; Latone, mère d'Apollon et de Diane? La première mortelle que Jupiter séduisit fut Niobé; puis vinrent Danaé, Maia, Taygète, Électre, Sémélé, Europe, Calisto, Io, Léda, Ægine, Antiope, Alcmène, etc. Pour triompher des obstacles qui s'opposaient à sa passion, souvent le dieu descendit à des travestissements bien indignes de la majesté suprême: c'est ainsi qu'il se métamorphosa en coucou pour surprendre Junon; en pluie d'or, pour arriver jusqu'à Danaé; en cygne, pour tromper Léda; en taureau, pour enlever Europe. Il prit la ressemblance d'Amphitryon, pour le supplanter auprès de son épouse Alcmène. (*Voy.* les articles de presque tous ces personnages mythologiques.)

Jupiter résidait sur le mont Olympe; dans son palais étaient deux urnes renfermant, l'une les biens, l'autre les maux qu'il distribuait aux mortels. Les Heures étaient ses ministres assidues. Mercure portait ses messages. Hébé lui versa le nectar, jusqu'au moment où il enleva Ganymède pour en faire son échanson. Thémis ou Dikê (*voy.* tous ces noms) était assise auprès de lui sur son trône. L'aigle (*voy.*) se tenait à ses pieds, ayant la foudre entre ses serres.

Jupiter eut plusieurs oracles: les principaux furent, en Grèce, ceux de Dodone et d'Olympie; celui du mont Ida, en Crète; celui d'Ammon (*voy.* tous ces noms) en Libye. Il serait trop long de mentionner tous les lieux dans lesquels il était particulièrement honoré sous des noms divers, indiquant ses innombrables attributs: c'était Jupiter Sauveur, *Sotêr;* Protecteur de l'amitié, *Philios;* Hospitalier, *Xénios;* Dieu des suppliants, *Ikésios;* Libérateur, *Eleuthérios*, etc. On lui avait consacré le chêne et le hêtre. Les jeux (*voy.*) olympiques se célébraient en son honneur, tous les quatre ans. De toutes les statues qui le représentaient, la plus belle était le Jupiter Olympien de Phidias (*voy.*), qui ne nous est point parvenu. On croit en retrouver les principaux traits sur quelques pierres antiques. Outre les hymnes qui lui sont consacrés dans les recueils orphiques et homériques, nous en avons un de Callimaque et un du stoïcien Cléanthe. Ce dernier est surtout remarquable par l'élévation et la pureté des idées.

Ainsi les Grecs, sous le nom de Zeus, et les Romains, sous celui de Jupiter, ont adoré l'Éther, la foudre, le ciel et tous les phénomènes météorologiques: c'est le dieu qui tonne (*Terpikeraunos*); qui assemble les nuages (*Nephelegheretès*). Il est aussi le soleil, Δις, Διος, *Diespiter*, le même que *Janus* (*voy.*), dont l'épouse est *Jana* ou *Juno*. Il est par-dessus tout l'Être suprême, le Dieu par excellence, Ζευς, Δευς, *Deus*, *Jovis*, *Jehova;* le très bon, très grand, *Jupiter optimus, maximus*. *Voir* l'ouvrage de Creuzer, trad. en français par M. Guigniaut et celui d'Emeric-David, intitulé *Jupiter*, Paris, 1831, 2 gros vol. in-8°. L. D-c-o.

JUPITER (astr.), *voy.* PLANÈTES.

JURA, chaîne de montagnes, que les Gaulois appelaient *Jourag*, et les Romains *Jurassus*, et que Strabon désigne sous le nom de *Joras*. Elle s'étend le long des frontières de la Suisse et de la France, sur une longueur d'une soixantaine de lieues, depuis le confluent du Rhin et de l'Aar, jusqu'à celui du Rhône et de la Valserine. En Suisse, le mont Jura traverse les cantons de Vaud et de Neufchâtel, et touche à ceux de Soleure, de Berne et d'Argovie; en France, il s'étend à travers les départements du Doubs, de l'Ain, du Jura et du Haut-Rhin (*voy.* ces noms). Il se compose de groupes et de chaînons parallèles, qui s'élèvent graduellement, depuis le Jura français jusqu'au Jura suisse. C'est en effet dans la Suisse, que dominent les hautes sommités, savoir: le *Reculet*, haut de 1,732 mètres, le *Mont Tendre* (1,724^m), la *Dôle* (1,680^m), le *Chasseral* (1,650^m), le *Suchet* (1,610^m). Aucun sommet de la chaîne ne s'élève au-dessus de la limite de la végétation, ni n'atteint celle des neiges éternelles. Aussi le Jura n'a-t-il pas, comme les Alpes, ces

glaciers et ces masses immenses de neiges qui alimentent des fleuves, et vivifient les pâturages les plus élevés. Le Jura présente plus d'aridité sur les hauteurs, et moins d'eaux abondantes sur ses flancs. Ses vallées qui ne sont qu'à une élévation de 1,000 à 1,160^{m}, forment pour la plupart des plaines sans issue, où les eaux s'engloutissent au lieu de s'écouler; de ce nombre sont les Vaux de Joux, Brevine, Locle, La Chaux de Fond (*voy.*) en Suisse; les Grand-Vaux et la Combe du Lac en France. Les eaux qui s'infiltrent par les fentes des rocs calcaires vont souterrainement former les sources copieuses de la Reuss et de l'Orbe, et d'autres rivières. Quelques lacs assez considérables, ceux de Neufchâtel, de Bienne, de Morat et de Joux, recueillent dans des vallées inférieures les eaux des montagnes.

Par sa constitution géologique, le Jura diffère considérablement des Alpes. Un calcaire, désigné sous le nom de *jurassique*, en forme la charpente; ce calcaire, compacte et de couleur grise, supporte des calcaires plus récents, mêlés de fossiles, de bancs marneux et argileux. Du côté de la Suisse et de la Savoie, c'est-à-dire au nord-ouest de la chaîne, elle forme un immense rempart escarpé qui a dû être battu, dans une haute antiquité, par les eaux qui remplissaient l'espace entre le Jura et les Alpes. Elles y ont formé quelques passages étroits, surtout celui de l'Écluse, espèce de brèche resserrée qui sépare le Jura de la Vouache, et par laquelle le Rhône pénètre en France; il est dominé par un fort. Il faut remarquer encore le passage de Saint-Cergue et celui de Balaigue. Quant à la Pierre-Pertuis, c'est un passage formé par la main des hommes. Des blocs erratiques se voient dans le Jura jusqu'à une élévation de 1,200 mètres. Les crêtes des roches du Jura, déchirées bizarrement, présentent des aspects pittoresques. On y voit beaucoup de grottes ornées de stalactites, telles que celles d'Osselle, de Chaux-les-Passavant, de Baume, de Revigné, etc., en France. Il y a aussi de belles cascades, telles que celle du Doubs.

Des vignobles produisant des vins estimés, des champs fertiles en chanvre, en maïs et autres grains couvrent le pied et les coteaux inférieurs du Jura; des forêts et des pâturages revêtent ses flancs; l'engraissement du bétail et la confection des fromages façon de Gruyère, l'exploitation des mines de fer, de sel, de houille, d'asphalte, et des carrières de marbre et de gypse, la fabrication des dentelles, l'horlogerie et la boissellerie, telles sont les occupations les plus communes des montagnards du Jura. D-G.

JURA (DÉPARTEMENT DU). Formé d'une partie de l'ancienne Franche-Comté (*voy.*), ce département est borné, à l'est par une petite partie de la Suisse et par le département du Doubs, à l'ouest par ceux de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, au nord par la rivière d'Oignon qui le sépare du département de la Haute-Saône, et au midi par celui de l'Ain. Il tire son nom du Jura (*voy.* l'art. précédent) qui le traverse et en couvre une grande partie; mais ce ne sont que des chaînons inférieurs, dans lesquels aucune sommité n'est haute de mille mètres : le mont Poupet n'en a que 250; la chaîne s'élève à mesure qu'elle approche de la Suisse. Ces montagnes renferment de bonnes pierres calcaires, du marbre noir et gris, de l'albâtre, du beau gypse, des mines de fer, une mine de plomb, des pyrites cuivreuses, des schistes inflammables, de l'ocre et du kaolin. Les roches jaunâtres du département sont remplies de coquillages fossiles; dans les plaines, il y a des tourbières. Quelques petits lacs sont renfermés entre les montagnes, savoir ceux de Grand-Vaux, des Rousses et de Marigny. Le Doubs traverse le nord du département et y reçoit la Loue avec la Cuisance; l'Ain, en sortant avec abondance d'une grotte ombragée de sapins, coule vers le sud, et se rend, à travers une grande partie du département, dans celui auquel cette rivière donne son nom. Le Doubs, la Loue et l'Ain sont navigables dans une partie de leur cours; la Bienne, qui se jette dans l'Ain, n'est que flottable. Dans les plaines du milieu du département, on trouve un grand nombre d'étangs qui sont alternativement remplis de poissons et cultivés. Le canal qui unit le Rhin au Rhône traverse le nord du département. Des sources sali-

nes jaillissent en abondance à Salins (*voy.*). Dans les roches calcaires du Jura, les eaux ou d'autres agents ont creusé de profonds souterrains, encombrés en partie de stalactites, et dont quelques-uns ont servi d'asile aux habitants dans des guerres. Parmi ces grottes, celles de Loisia se distinguent par leur étendue; celles de Revigny donnent un produit utile, le salpêtre. Sur les montagnes, la neige séjourne 4 à 5 mois de l'année : aussi l'hiver est long et rude dans la plus grande partie du département. Les ouragans et les grêles y font souvent des ravages, et la grande quantité d'étangs dans les plaines y cause des fièvres.

Le département a une superficie de 496,929 hectares ou environ 251 lieues carrées. En 1834, il y avait 183,113 hectares de terres labourées, 115,614 de bois, 50,547 de prés et 21,027 de vignes. Le sol était réparti entre 123,064 propriétaires, et divisé en 1,370,995 parcelles. On récolte une grande quantité de céréales, et environ 406,000 hectolitres de vins, dont quelques qualités sont estimées; de ce nombre sont les vins rouges de Poligny et de Salins, les vins blancs d'Arbois, d'Étoile et de Château-Chalons. On compte 112,000 bêtes à cornes qu'on engraisse dans les pâturages des montagnes pour l'exportation; et dans les chalets, on fabrique beaucoup de fromages, particulièrement celui de Septmoncel. On nourrit 60,000 bêtes à laine, donnant environ 85,000 kilogrammes de laine par an, et 30,000 chèvres; dans les campagnes, on engraisse beaucoup de porcs et de volailles. Les troupeaux passent toute la belle saison sur les montagnes, où chaque pâturage, muni d'un chalet, nourrit 150 vaches appartenant quelquefois à un grand nombre de paysans. Au commencement du mois d'octobre, les bestiaux redescendent pour passer l'hiver dans les étables. Les cultivateurs des montagnes ont généralement peu d'aisance; ceux de l'arrondissement de Saint-Claude émigrent en Suisse et dans l'intérieur de la France comme peigneurs de chanvre, vendangeurs, marchands de fromages, etc. On entretient beaucoup d'abeilles qui fournissent un très bon miel. Dans les forêts des montagnes, on coupe des bois résineux pour faire des planches. Le bois prospère dans ce pays; on en fait à Saint-Claude divers ouvrages de tour; on y tourne également l'ivoire, les os et l'écaille. Le fer des mines du Jura se fond dans 6 hauts-fourneaux à Clairvaux, Vertamboz, Doucier, etc., et s'apprête dans 39 forges et 25 martinets. Les salines de Salins fournissent de sel le département, ainsi que les départements voisins. Du reste, l'industrie des habitants s'exerce dans l'horlogerie, à laquelle se livre principalement la commune de Morez; à la papeterie qui occupe 18 moulins; à la boissellerie et à quelques autres articles; enfin à la jouaillerie, à laquelle Septmoncel se livre depuis un temps immémorial.

On parle dans ce pays de l'extrême frontière un patois dans lequel le français est mêlé à l'ancien gaulois, à l'allemand, à l'espagnol et à l'italien. Ce patois varie d'un arrondissement à l'autre; il y a même des cantons qui ont un jargon particulier. La population du Jura était, en 1836, de 315,355 âmes. Voici quel a été le mouvement de cette population : naissances, 9,209, dont 4,695 mâles, et 4,514 féminines, parmi lesquelles 545 illégitimes; dans la même année, il y a eu 2,436 mariages, et 7,202 décès, dont 3,496 hommes. Le Jura est un des départements qui ont le moins de mendiants (1 sur 385 individus). En 1833, il y a eu 3,161 indigents secourus à domicile. C'est aussi l'un des départements où il y a le moins d'enfants-trouvés. En 1839, on n'y compta qu'un accusé sur 15,017 habitants : dans aucun département la proportion des accusés à la population n'était aussi faible.

Le département est divisé en 4 sous-préfectures, Lons-le-Saunier, Dôle, Poligny, et Saint-Claude, qui forment 32 cantons et 573 communes. Chacun des 4 arrondissements nomme un député; on compte environ 130 électeurs. Sous le rapport universitaire, le Jura dépend de l'Académie de Besançon; il y a 8 collèges communaux, environ 675 écoles primaires, un séminaire diocésain, 10 communautés religieuses de femmes. Le Jura possède un évêché à Saint-Claude. Ce département fait partie de la 6e division militaire, dont le siége est à Besançon; et il est du ressort de la Cour royale

de cette ville. En 1833, les dépenses départementales se sont élevées à la somme de 2,221,679 fr., et les recettes à celle de 2,611,602 fr.

Le chef-lieu du département du Jura est *Lons-le-Saunier*, ville de 8,000 âmes, sur la Vaille, à 103 lieues de Paris et au débouché d'un défilé qui rend sa position importante pour la défense du territoire; mais depuis longtemps elle n'est plus fortifiée. Elle doit le surnom de Saunier à ses salines situées au nord de la ville. Dôle est une ville bâtie sur un coteau de la rive droite du Doubs; elle a 2,000 âmes de plus que le chef-lieu : le canal du Rhône au Rhin passe sous ses murs. C'était autrefois une place très forte. Elle avait une cathédrale, un hôtel des monnaies, une université, un collége de jésuites, et elle a été pendant quelque temps le siége d'un parlement. La ville est mal bâtie; cependant on distingue, outre les deux édifices indiqués, l'Hôtel-de-ville et l'Hôpital général. Nous nommerons encore le Palais-de-Justice et l'ancienne tour de Vergy. Dôle a un dépôt de mendicité. Poligny, ville de 6,000 âmes, située au pied d'une montagne, est mieux bâtie que Dôle, et consiste en 4 rues parallèles. On y remarque les boucheries voûtées. Salins (*voy.*), sur la Furieuse, est une ville un peu plus peuplée que Dôle; elle doit son nom aux salines dont nous avons déjà parlé. Elle est située au bas du mont Poupet; depuis l'incendie de 1825, elle a été rebâtie presque à neuf. Enfin Saint-Claude, rebâtie également après un incendie qui la détruisit à la fin du siècle dernier, est une ville de 5,230 habitants, qui s'élève entre des montagnes au confluent du Lison et de la Bienne. Elle avait autrefois une grande abbaye de bénédictins qui tenait les habitants du pays dans la servitude. On sait les efforts que fit Voltaire pour faire cesser cette dégradation de l'humanité (*voy.* GEX). Nous avons dit que Saint-Claude est le siége d'un évêché. Les habitants de l'arrondissement se livrent particulièrement au métier de tourneurs. Parmi les chefs-lieux de cantons, on remarque Arbois, sur la Cuisance, ville agréablement située entre des coteaux qui fournissent un vin excellent; elle a 6,750 habitants. Pichegru est né dans cette ville où on lui avait érigé une statue sous la Restauration. Saint-Amour, autre chef-lieu de canton, a un hôpital très ancien, et une population de 2,600 âmes. Guyetant a publié un *Essai sur l'Agriculture* dans le Jura; un *Annuaire* se publie tous les ans au chef-lieu. D-G.

JURANDE, charge ou fonction de juré dans une communauté de marchands ou d'artisans (*voy.* CORPORATION). Ce mot venait de *jurés*, nom donné d'abord aux bourgeois choisis par leurs pairs pour avoir l'inspection sur les autres maîtres du même état, et s'assurer que tout se passait suivant l'ordre et les règlements. Ils présidaient les assemblées, prenaient soin des affaires de la communauté et recevaient les apprentis et les maîtres; mais ils n'exerçaient pourtant point de juridiction. Ils ne pouvaient même dresser aucun procès-verbal sans être assistés d'un huissier ou d'un commissaire. Ils n'étaient élus que pour deux ans; Louis XIV voulut, par un édit du mois de mars 1691, attribuer la nomination des *jurés* à l'autorité royale; mais les corporations rentrèrent presque aussitôt dans leurs droits. Les *jurés* (ou encore *jureurs*) étaient ainsi nommés parce qu'ils *avaient serment* en justice; c'est-à-dire qu'après avoir prêté serment avant d'entrer en fonctions, leurs actes faisaient foi jusqu'à inscription de faux. *Voy.* MAITRISE. Z.

JURATS, nom qu'on donnait à Bordeaux, avant la révolution, aux officiers municipaux qui administraient la cité. Le corps municipal entier s'appelait *jurade*. Le nombre des jurats a beaucoup varié : après avoir été successivement fixé de 50, à 30, à 12, il se trouvait réduit à 6, sans compter le maire, quand la création des municipalités renversa cette institution. Les jurats étaient élus par leurs concitoyens ou nommés par l'autorité supérieure. Leurs fonctions devaient durer deux ans; chaque année on les renouvelait par moitié; et les jurats sortants ne pouvaient être réélus qu'au bout de cinq années.

Il était passé en usage d'élire, chaque année, à ces fonctions, un noble, un avocat et un marchand. Ce dernier devait

fermer sa boutique, s'il en avait une, et comme la charge ennoblissait, on nommait ces nobles *gentilshommes de la cloche*, parce que la cloche de l'hôtel-de-ville avait sonné à leur avénement. Les jurats avaient une juridiction assez mal définie ; ils présidaient les nobles, gardaient les clefs des portes, étaient gouverneurs de la ville, patrons du collége, etc., etc. A. P. L.

JURÉ, *voy.* Jury et Jurande.

JURIDICTION (*juris dictio*, acte de dire, de rendre la justice) désigne, dans sa signification propre, conforme à l'étymologie, le pouvoir, non-seulement de juger, mais d'appliquer les lois générales aux cas particuliers, car il est des circonstances où le juge fait certains actes qui ne supposent pas toujours une contestation. On entend encore par *juridiction* le ressort, l'étendue du lieu où le juge a le pouvoir de juger. Enfin, ce mot se dit quelquefois du tribunal où l'on rend la justice *. *Faire acte de juridiction*, c'est, de la part d'un magistrat, exercer le pouvoir dont il est revêtu.

La juridiction se divise principalement en *contentieuse* et *volontaire*. Le juge exerce la première lorsqu'il prononce un jugement sur des intérêts opposés et après un débat contradictoire. Il exerce la seconde toutes les fois qu'il procède ou qu'il prononce sur une demande qui n'est pas susceptible de contradiction, par exemple, dans le cas d'émancipation d'un mineur.

La partie qui a succombé peut, en général, soumettre la décision du premier tribunal à l'examen d'un autre d'un rang plus élevé. On nomme *degrés de juridiction* ces diverses classes de tribunaux devant lesquels la même affaire peut être portée successivement. Il existe en France, excepté au criminel, et sauf quelques autres exceptions déterminées par la loi, deux degrés de juridiction : premier ressort et appel (*voy.* ce mot et Cour royale). Un tribunal suprême est, en outre, chargé de casser les arrêts et jugements en dernier ressort, pour violation ou fausse application des lois et pour excès de pouvoir. *Voy.* Cassation (*cour de*).

Prorogation de juridiction. Proroger la juridiction d'un tribunal, c'est porter devant lui et soumettre à son jugement une affaire dont la loi ne lui attribue pas la connaissance. La disposition des lois romaines (loi 1, ff. *de judiciis*), qui accordait ce droit aux justiciables, est admise dans la pratique de la plus grande partie de l'Europe.

On distingue deux espèces de prorogations : l'une volontaire, l'autre légale. La prorogation *volontaire* a lieu dans deux cas : 1° quand des parties domiciliées hors du territoire d'un tribunal soumettent à sa décision un différend dont il pourrait connaître s'il s'était élevé entre ses justiciables ; 2° quand on porte devant un juge une affaire qui n'est pas dans le cercle de ses attributions, et dont la loi ne lui confère pas la connaissance. La prorogation *légale* est celle qui, autorisée par la loi, s'opère par le seul fait du défendeur, dans le cas de la *reconvention*. On nomme ainsi la demande principale que l'on oppose pour défense à une demande également principale. E. R.

JURIEU (Pierre), un des plus célèbres théologiens protestants du XVIIe siècle, naquit à Mer (Loir-et-Cher), le 24 décembre 1637. Il fit ses études à l'académie de Saumur et visita ensuite les universités de la Hollande et de l'Angleterre. A la mort de son père, il fut choisi pour lui succéder dans les fonctions du pastorat. En 1671, il débuta dans la carrière littéraire par l'*Examen du livre de la réunion du christianisme*, et, trois ans après, il publia son *Traité de la dévotion*, ouvrage qui obtint un brillant succès. Appelé, l'année même de cette publication, à Sedan, pour y remplir la chaire d'hébreu et de théologie, il partagea dès lors son temps entre les devoirs de sa place, les fonctions du ministère et la composition d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons l'*Apologie de la Morale des réformés*, en

(*) On distingue la juridiction civile, criminelle, commerciale, administrative, militaire, etc., suivant la nature des faits que le juge doit apprécier. La qualité des personnes détermine souvent la juridiction : c'est ainsi que les affaires commerciales des négociants, marchands ou banquiers sont appelées devant les tribunaux de commerce, et que la qualité de militaire sous les drapeaux entraîne en général la juridiction des conseils de guerre (*voy.* ces mots).

réponse au livre d'Arnauld, intitulé *Le Renversement de la Morale par les calvinistes;* le *Traité de la puissance de l'Église*, où il prétend que l'Église se compose de toutes les sociétés chrétiennes qui ont retenu les fondements de la foi; le *Préservatif contre le changement de religion* (Rouen, 1680), opposé à l'*Exposition de la foi catholique* de Bossuet; la *Lettre sur l'efficacité du baptême*, qui fut vivement combattue par plusieurs de ses confrères, et condamnée au synode de Saintonge; enfin la *Politique du clergé de France*, libelle qui le compromit à tel point que, menacé d'être arrêté, il fut obligé de s'enfuir à Rotterdam, où il fut nommé pasteur de l'Église wallonne et professeur de théologie. En 1683, il publia *Le Calvinisme et le Papisme mis en parallèle* (Rotterd., 2 vol. in-4° et 4 vol. in-12), en réponse à l'*Histoire du Calvinisme* du P. Maimbourg. Quoique remarquable sous plus d'un rapport, cet ouvrage eut moins de succès que celui de Bayle (*voy.*) sur le même sujet. Dès l'année suivante, parut l'*Esprit de M. Arnauld, tiré de sa conduite et des écrits de lui et de ses disciples* (Deventer ou Rotterdam, 1684, 2 vol. in-12), satire trop virulente pour un ministre de l'Évangile. Il suffit de lire quelques pages de ces différents écrits, pour voir combien le caractère de Jurieu était ardent et emporté. La révocation de l'édit de Nantes acheva de l'exaspérer, et depuis il ne garda plus de mesure. Quelques-uns de ses amis voulurent le ramener dans les bornes de la modération; mais leurs remontrances ne servirent qu'à l'irriter davantage, et il les déchira dans différents libelles. Bayle, Basnage, Saurin et plusieurs autres ne furent pas plus ménagés que Bossuet, Fénélon, Arnauld et Nicole. Cet état d'irritation continuelle l'épuisa : Jurieu mourut à Rotterdam, le 11 janvier 1713. Ses ouvrages n'offrent plus guère d'intérêt aujourd'hui; néanmoins nous devons citer encore son *Histoire critique des dogmes et des cultes bons et mauvais, qui ont été dans l'Église, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ* (Amsterd., 1704; suppl., 1705, in-4°), un de ses meilleurs écrits; et l'*Accomplissement des prophéties, ou la délivrance prochaine de l'Église*, etc. (Rotterd., 1686, 2 vol. in-12), une des productions les plus bizarres de l'esprit de parti. E. H-G.

JURISCONSULTE (du latin *jurisconsultus**, formé de *jus*, science du droit, et de *consulere*, délibérer, examiner). C'est, suivant le Dictionnaire de l'Académie, celui qui est versé dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner son avis sur des questions de droit. *Voy.* ce mot.

On ne doit pas donner trop facilement ce titre. On peut être un bon praticien, un habile homme d'affaires, sans être cependant un jurisconsulte. Un jurisconsulte, « c'est, dit Henrion de Pansey, l'homme rare, l'homme doué d'une raison forte, d'une sagacité peu commune, d'une ardeur infatigable pour la méditation et l'étude, qui, planant sur la sphère des lois, en éclaire les points obscurs, et fait briller d'un nouvel éclat les vérités connues; qui non-seulement aplanit les avenues de la science, mais en recule les bornes; qui indique aux législateurs ce qu'ils ont à faire, et laisse à ceux qui voudront marcher sur ses traces un fil qui les conduira sûrement dans cette vaste et pénible carrière. » *Voy.* TRIBONIEN, PAPINIEN, GAÏUS, ULPIEN, IRNERIUS, ALCIAT, BARTHOLE, CUJAS, DUMOULIN, PITHOU, DOMAT, POTHIER, HENRION DE PANSEY, MERLIN, TOULLIER, PROUD'HON, HAUBOLD, FEUERBACH, THIEBAUT, SAVIGNY, EICHHORN, etc., etc.

A Rome, dans l'origine, les jurisconsultes formaient une classe particulière de citoyens, dont l'occupation était d'interpréter les lois et de donner des conseils. Ces avis (*responsa prudentium*), adoptés et confirmés par l'usage, contribuèrent à former cette partie du droit civil que l'on nommait *jus non scriptum*. Pour expliquer ainsi les principes et les règles du droit, et résoudre les difficultés que les textes pouvaient faire naître, il ne fallait d'abord aucune permission spéciale. Mais sous Auguste, cette liberté fut restreinte, et ce prince accorda à certains jurisconsultes d'un mérite éminent le privilége d'interpréter les lois. Les juris-

(*) On dit aussi *jure consultus*. Le mot s'écrit par abréviation *J. Ctus*.

consultes préposés à cette fonction eurent donc une sorte de caractère public, et leurs *réponses* acquirent une plus grande importance (loi 2, § 47, ff. *de origine juris*). Suivant Caïus (1, Inst. 7), un rescrit d'Adrien détermina, d'une manière plus précise, le degré d'autorité que ces décisions devaient avoir, en ordonnant que, si les avis des jurisconsultes étaient unanimes, ils auraient force de loi, et seraient suivis par les juges; mais que, dans le cas contraire, les juges embrasseraient l'opinion qui leur paraîtrait la plus équitable. *Voir* Du Caurroy, sur les *Responsa prudentium*, *Thémis*, t. II; Freitz, *Mémoire sur l'autorité des jurisconsultes romains*, *Thémis*, t. VII; Hugo, *Histoire du droit romain*.

Le digeste de Justinien (*voy.*) est composé de fragments empruntés aux écrits de 39 anciens jurisconsultes. E. R.

JURISPRUDENCE (de *jus*, droit, et *prudentia*, connaissance, science). Dans son acception littérale, ce mot s'entend de la science du droit, et est par conséquent synonyme de *droit*. (*Voy.* ce mot auquel on a donné un grand développement*.)

Justinien (Inst., § 1, *de justitiâ et jure*) définit la jurisprudence : *Divinarum atque humanarum rerum notitia, justi atque injusti scientia*. Il enseigne par là, non que la jurisprudence doive s'occuper des choses divines et humaines dans tous leurs rapports (elle n'est point en effet la science universelle), mais bien que, pour connaître le droit, il faut savoir ce qui est juste ou injuste, non-seulement dans les choses humaines, mais encore partout où cette distinction peut s'établir.

Dans une acception différente, on nomme *jurisprudence* la manière dont les tribunaux jugent habituellement une question de droit.

Les lois ne posent que les règles générales, et ne peuvent descendre aux applications particulières. Après avoir étudié les lois, il faut donc apprendre à les appliquer, et dans cette seconde étude, non moins pénible que la première, nous avons besoin de recourir à l'expérience de ceux qui nous ont précédés dans la carrière : de là, l'importance de la jurisprudence, complément souvent nécessaire de la législation (*voy.*), dont elle constate les principes et remplit les lacunes. Toutefois l'esprit de routine abuse trop souvent des armes que fournit la jurisprudence, et beaucoup d'avocats semblent ne « lutter qu'à coups d'arrêts (*voy.*) dans les débats judiciaires. »

La jurisprudence, pour obtenir une autorité légitime, doit présenter sur des questions semblables un caractère d'uniformité non interrompue. C'est dans le but de ramener les décisions des tribunaux à cette fixité désirable, que fut créée, en France, la Cour de cassation (*voy.*) que Merlin appelait, sous l'Assemblée constituante, la gardienne suprême des lois et le lien des tribunaux.

Des divers journaux de jurisprudence qui recueillent les arrêts de la Cour de cassation et ceux des Cours royales, le meilleur nous paraît être celui que rédige M. Dalloz. E. R.

JURISTE, mot nouveau emprunté à l'allemand et par lequel on désigne en général toute personne qui s'occupe du droit, surtout en théorie, au lieu que la qualification de *jurisconsulte* n'appartient qu'à une personne déjà savante en matière de droit. Le juriste est à la théorie, ce que l'*homme de loi* est à la pratique. Z.

JURY. On appelle de ce nom, emprunté à la législation anglaise, une réunion de citoyens convoqués pour apprécier, sous la foi du serment (de là *jurati*, en français *jurés*) et d'après les simples lumières de la raison, les affaires qui leur sont soumises.

Cette institution se présente sous plusieurs formes et avec des applications diverses chez les différentes nations. On a beaucoup disserté sur son origine : nous nous bornerons à cet égard à de rapides indications, l'objet de cet article étant surtout de caractériser le jury en France, et de marquer les limites de ses attributions.

Il y a toujours beaucoup d'arbitraire dans les conjectures historiques. Dire que les jugements rendus par le peuple dans les forêts de la Germanie sont le type primitif du jury, ou prétendre que cette

(*) L'enseignement de la jurisprudence se donne dans les facultés de droit. On a fait connaître celles de la France, leur nombre, les localités où elles sont placées, etc., à l'article Instruction publique, et le lecteur consultera en outre l'art. Faculté, T. X, p. 444. S.

institution n'est qu'une transformation de l'usage de se faire assister par des *garants* ou *cojureurs* (*Eideshelfer*), c'est s'exposer à bien des erreurs. Les garants nous semblent plutôt des témoins qui venaient jurer l'innocence de l'accusé, ainsi que l'indique leur nom allemand. Ils prenaient leur assertion sous leur responsabilité, et combattaient pour en maintenir la vérité. Un coupable puissant ne manquait jamais d'appeler à son aide un grand nombre d'hommes placés sous sa dépendance, et il était facilement absous des crimes les plus manifestes. Il n'y a rien là qui puisse avoir donné l'idée du jury; d'ailleurs on trouve en Angleterre des exemples de garants appelés devant un jury, ce qui prouve l'existence simultanée des deux institutions.

Dans l'ouvrage allemand intitulé *Das Geschwornen Gericht* (Fribourg, 1830), M. Zentner, exposant les divers systèmes relatifs à l'origine du jury, examine pour chaque peuple de l'antiquité les précédents analogues à cette institution.

Chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains, on trouve des traces évidentes de la participation du peuple aux affaires judiciaires. Il y avait un juge par dix hommes selon la loi de Moïse, ce qui, au total, ne faisait pas moins de 60,000 juges; on appelait de leurs sentences à des juges supérieurs, dont il y en avait un pour cent. D'autres encore, au nombre d'un pour mille, connaissaient en dernier ressort de certaines causes. Athènes n'avait pas moins de 6,000 juges : c'étaient de véritables jurés répartis par le sort entre les divers tribunaux, après avoir été désignés par lui parmi tous les citoyens. Les magistrats n'avaient que la présidence et la direction des affaires. Les juges proprement dits, les citoyens, étaient appelés *dicastæ* ou *heliastæ*. Quelques tribunaux spéciaux connaissaient de crimes extraordinaires (les Éphètes, par exemple); toutes les autres affaires étaient soumises à ces jurés. Rome avait évidemment les siens, dont les magistrats n'étaient que les instructeurs et les guides : à différentes époques, il y eut diverses catégories de juges établis pour toutes les causes qui n'étaient pas de la compétence du peuple entier. Ces juges ou jurés étaient pris d'abord dans l'ordre des sénateurs, puis on les choisit aussi dans celui des chevaliers, et enfin les plébéiens furent également admis à cette espèce de magistrature. L'action des uns ou des autres varia beaucoup suivant les époques, et l'on conçoit tout ce qu'en matière civile un pareil état de choses dut assurer de prépondérance aux jurisconsultes. Le président ordinaire était le préteur assisté du *judex questionis*, sorte de juge d'instruction. Chaque année, le préteur désignait un certain nombre de citoyens (*selecti judices*) âgés de 30 à 60 ans. Les prolétaires étaient exclus. Le nombre de juges exigé pour chaque affaire paraît avoir été déterminé à l'avance par la loi : on en trouve tantôt 28, tantôt 50, tantôt 65. Peut-être le sort les désignait-il, peut-être les parties s'entendaient-elles pour les choisir. L'accusé exerçait son droit de récusation (*voy.*) et le questeur ou *judex questionis* remplaçait par d'autres les récusés. Il y a des exemples de cent juges choisis par l'accusateur et réduits à 50 par la volonté de l'accusé. Les crimes de lèse-majesté et de péculat (*voy.* ces mots), ainsi que ceux contre la sûreté de l'État, étaient déférés aux comices par curies ou par centuries (*voy.* ces mots), selon les divers cas; mais ces actes de souveraineté générale n'ont aucun rapport avec l'institution du jury.

L'antique Germanie s'est ensevelie dans une obscurité profonde: pour deviner ses institutions, nous sommes obligés d'en demander quelques reflets au moyen-âge. De ce qui existait avant Charlemagne, on peut conclure que les *rachimburgi*, dont le nom est une énigme (*voir* Savigny, *Histoire du droit romain*, t. I[er], p. 162), étaient les juges interrogés par les magistrats sur le fait, comme les *sagibarones* ou *sachibarones* l'étaient sur le droit. Ces *rachimburgi*, hommes libres, se confondent pour quelques-uns avec les *schœffen*, *scabini* ou échevins (*voy.*), hommes jouissant de leurs droits et de lumières suffisantes pour juger. Les uns ou les autres, et peut-être les uns et les autres, étaient convoqués par les *comites* ou *grafen* (*voy.* Comtes), qui souvent mettaient beaucoup d'arbitraire dans les charges qu'ils imposaient aux bourgeois, raison pour laquelle Charlemagne fixa un tour de rôle.

Peu à peu ces fonctions se concentrèrent au point de devenir une sorte de profession : alors les assemblées générales diminuèrent de nombre et des *scabini* ou *schœffen* spécialement nommés devinrent les assesseurs du comte. On peut juger des juridictions territoriales de la Germanie par celles que les Saxons établirent en Angleterre. Ici on trouve des décuries dont plusieurs réunies composaient un *hundredum* ou centurie. A son tour le comté se composait de plusieurs de ces *hundredum*, et chaque comté avait à sa tête un *centenarius*. Le comte, institué d'abord en Allemagne par l'élection, avant d'être désigné par l'Empereur, ne faisait, ainsi que le préteur romain, que diriger les hommes libres, et l'avis des *sagibarones* ou jurisconsultes était une règle dont il pouvait difficilement s'écarter, quoiqu'il n'eût aucune juridiction propre. Ces coutumes germaniques se conservèrent dans certaines parties de l'Allemagne jusque vers le XVe siècle. Le nombre 12 devint peu à peu nécessaire : on croit qu'il fut adopté parce que la sentence de culpabilité était rendue quand il y avait pour la condamnation un excédant de 12 voix. Cette règle est encore en vigueur dans la chambre des lords.

En Angleterre, le jugement se rendait d'abord *per omnes comitatûs probos homines*; mais bientôt on reconnut qu'il fallait fixer le nombre des appelés, et l'on se contenta de douze jurés, à condition toutefois qu'ils seraient unanimes. On en retrouve la plus ancienne trace sous Henri II, dans les constitutions de Clarendon (1164) et de Northampton (1174) : les contestations de propriétés foncières et les accusations criminelles devaient être désormais décidées *per sacramentum duodecim militum de hundredo*, ou bien *liberorum æqualium hominum de vicineto*. Depuis lors, le jury s'est établi au civil comme au criminel.

L'organisation actuelle n'est que le résultat de l'ancienne coutume. Les accusations occupent le *grand jury ;* le jury de jugement est appelé *petit jury*, et la procédure est organisée de telle sorte que les témoins qui comparaissent devant l'un et devant l'autre ne fassent pour cela qu'un seul voyage ; les deux décisions se suivent immédiatement. On n'admet au grand jury que les francs-tenanciers, tandis que 10 liv. sterl. de revenu suffisent pour faire partie du petit, et encore n'en exige-t-on que 5 des suppléants. D'après un statut d'Édouard Ier, les jurés doivent être pris dans le voisinage, mais on varie beaucoup sur le sens qu'on donne à ce mot. Les avocats et les médecins ne peuvent être jurés non plus que les fonctionnaires ; le jury est composé par le shérif qui est en outre chargé de la police des assises, de l'exécution des jugements et de la surveillance des prisons. Tous les ans, vers la Saint-Michel, les listes sont dressées par les soins des constables et restent affichées pendant 20 jours ; les réclamations sont jugées dans ce délai. Les listes sont ensuite envoyées au constable du comté et déposées à la justice de paix du chef-lieu des assises. Le shérif prend à tour de rôle, sur la liste générale formée, par le constable du comté, de la réunion de toutes les listes particulières, et désigne 36 jurés pour le grand jury, 48 pour le petit. Le grand jury a beaucoup d'attributions de police administrative; il surveille l'état des chemins, des ponts, des établissements de santé et la situation des pauvres, et au cas échéant, il porte plainte aux ministres ou même devant le parlement. Le petit jury n'a d'autres fonctions que le jugement des criminels.

La procédure anglaise est bien différente de la nôtre : nous ne pouvons l'exposer ici que très sommairement. Les affaires sont d'abord portées devant le grand jury. La présence de 23 membres est requise; mais ce jury peut néanmoins juger à un moindre nombre pourvu que son *verdict* réunisse 12 suffrages uniformes. Après avoir élu son président, il se rend à la cour où le serment est prêté ; ensuite les débats s'ouvrent devant lui en l'absence de tout homme de loi ou avocat, et si 12 jurés lèvent la main pour l'accusation, on écrit au dos de la plainte *true bill;* et dans le cas contraire, *no bill*. S'il a déclaré qu'il y a lieu d'accuser, les prévenus sont jugés sur-le-champ par l'autre jury, et pendant qu'on procède à l'audition des témoins, le grand jury rend de nouveaux jugements dans d'autres affaires. Lorsque 48 jurés de jugement sont réunis, le gref-

fier demande à l'accusé s'il convient du fait, auquel cas il suffit de son aveu pour le condamner; mais s'il persiste à se dire innocent, on lui demande par qui il veut être jugé, et il répond ou l'on répond pour lui : *Par Dieu et mon pays*. On passe ensuite aux récusations de l'accusateur et de l'accusé, si elles n'ont pas été faites à l'avance sur les listes signifiées; ces récusations peuvent aller jusqu'à rejeter toute la liste, si l'accusé prouve que le shérif a été partial dans son choix. La théorie des récusations individuelles est assez compliquée, et varie quant au nombre selon les différents crimes; sauf les exceptions légales, les récusations sont motivées. La validité des motifs est appréciée par deux arbitres, choisis dans le sein du jury même, et dans le cas de récusation générale, les arbitres sont choisis parmi les *attorneys* ou les *coroners* (*voy.* ces mots). Quand la liste est annulée, les juges nomment deux coroners pour en dresser une nouvelle; si elle est encore annulée, ils désignent deux citoyens, et la liste faite par ces derniers n'est plus sujette qu'à des récusations individuelles. Il est rare que l'on ait à en connaître à l'audience, les listes ayant été signifiées à l'avance, et le plus souvent le greffier ne lit pas les noms de ceux qui ont été récusés. Pour certaines affaires politiques, il faut que le bill d'accusation ait été signifié, ainsi que la liste des jurés, dix jours à l'avance; les significations ne se font, pour les autres affaires, que deux jours avant les débats. Les accusés étrangers peuvent exiger que la moitié des jurés de jugement soient de leur pays, ou, à défaut de compatriotes, ils peuvent demander que ce soient des étrangers. Dès qu'il y a douze jurés (car on peut toujours prendre des suppléants dans la localité), ils prêtent le serment. La marche de l'audience est à peu près la même que chez nous. Le juge résume les débats, sans que de part ou d'autre l'on se soit livré à des plaidoiries. Son résumé est fort simple; mais il ne se croit pas obligé à cette stricte impartialité dont on fait chez nous le mérite principal du président. La délibération dure tant que les douze jurés ne sont pas unanimes. Jusque-là la règle veut qu'ils restent privés de toute communication avec le dehors, et ce n'est que par tolérance qu'on leur envoie de la nourriture, du feu et de la lumière. On appelle *verdict général*, celui qui s'étend à toutes les parties de l'accusation; mais quand les jurés conçoivent quelques doutes, ils ne rendent souvent qu'un *verdict spécial*, c'est-à-dire restreint à certains faits, laissant à la cour le soin de décider si les faits déclarés constants suffisent pour constituer le crime. Il est à remarquer que le jugement, c'est-à-dire l'application de la peine, n'est pas rendu immédiatement. Ordinairement, on prononce tous les jugements ensemble, à la fin de la session. Quand le juge pense que le jury s'est trompé, il peut l'engager à revenir sur sa décision, même en cas d'acquittement; si le jury y met de la mauvaise volonté ou obéit à de mauvaises passions, le juge peut informer contre le jury lui-même, et la peine de ce déni de justice, si le jury en est convaincu, est très sévère. Dans le cas où l'accusé a été déclaré coupable et si le jury refuse d'examiner de nouveau l'affaire, il n'y a plus qu'à appliquer la peine; mais on peut surseoir à l'exécution : alors le juge, de retour à Westminster, en confère avec ses 11 collègues et l'on peut implorer la clémence du roi. Il n'y a pas en Angleterre de cour de cassation: c'est cette réunion des douze grands juges à Westminster qui connaît des vices de forme et de la fausse application de la loi. Dans le dernier cas, elle rectifie elle-même l'arrêt; dans le premier, elle casse l'arrêt et renvoie devant un nouveau jury.

Sauf la manière de dresser les listes, l'institution du jury est à peu près la même aux États-Unis qu'en Angleterre. Il y a une cour supérieure qui tient, dans chaque comté, deux sessions par an pour les grandes affaires; les affaires de moindre importance sont expédiées en quatre sessions par des tribunaux inférieurs avec l'assistance de jurés.

Pour la France, le jury fut une création nouvelle : conséquence de la liberté politique, il fut donné à la nation presque sans aucune restriction; et l'on pourrait dire, du moins pour ce qui concerne le jury d'accusation, qu'il fut institué d'abord avec plus d'engouement que de réflexion. L'expérience ne tarda pas à le prouver, et l'on renonça à ce dernier jury.

En général, le premier essai fut manqué : on imposa le devoir d'être juré à tous les citoyens *actifs* et la justice ne fut pas en de meilleures mains que l'élection politique. Le rêve philanthropique dura peu. Mais sans nous arrêter ici à l'organisation primitive, nous aborderons le Code d'instruction criminelle et la loi de 1827, sur la formation des listes. Aujourd'hui, tous les électeurs sont jurés, mais tous les jurés ne sont pas électeurs. La seconde liste de jurés, dite *des capacités* (*voy.*) n'exerce de droit que pour l'élection des conseils généraux et d'arrondissement. Elle se compose principalement des avocats, notaires, médecins, officiers de terre et de mer jouissant d'une pension de retraite d'au moins 1,200 fr., des fonctionnaires publics nommés par le roi à des fonctions gratuites. On trouve au livre II, titre 2 du Code d'instruction criminelle, toutes les exemptions et les incompatibilités dont il nous est impossible de charger cet article; nous ne dirons rien non plus de la manière de juger les réclamations auxquelles donne lieu l'inscription sur les listes ou la rectification de ces listes.

Le préfet transmet au premier président de la Cour royale, et au procureur général, ainsi qu'au ministre, un extrait de la liste générale destinée à pourvoir au service de l'année suivante. Composé du quart de la liste générale, cet extrait ne doit pas renfermer plus de trois cents noms, si ce n'est dans le département de la Seine. Dix jours au moins avant l'ouverture des assises (*voy.*), le premier président, en audience publique de la première chambre de la cour, tire au sort trente-six noms et quatre suppléants dont les noms sont pris dans une autre urne qui ne renferme que les noms des habitants du chef-lieu. Il suffit qu'au jour du jugement il se présente trente jurés, y compris les suppléants; mais ceux-ci n'entrent pas en fonctions tant que la liste principale n'est pas réduite au-dessous de trente. Si les jurés et les suppléants réunis ne vont pas à trente, le président des assises procède au tirage de suppléants en présence des accusés auxquels la liste de la session a été notifiée la veille. Quant au tirage des jurés de l'affaire, il a lieu hors la présence du public. Les récusations ne sont pas motivées; elles appartiennent pour moitié au ministère public et à l'accusé, de manière cependant que le total des récusations ne puisse entamer le nombre de douze qui est nécessaire à la composition du jury. Si les jurés sont en nombre impair, l'accusé exerce une récusation de plus que le ministère public. Le Code statue des peines pécuniaires contre les jurés qui, sans excuse valable, ne répondent pas à l'appel; mais il est bien rare que ces sortes de condamnations soient maintenues, la peine de 500 fr. d'amende étant trop forte pour que l'on se montre rigoureux sur les excuses présentées.

Retirés dans leur chambre, les jurés, avant d'entrer en délibération, choisissent eux-mêmes leur *chef*, quand celui que le sort a désigné le premier ne veut pas en remplir les fonctions. Les jurés prêtent serment au commencement de l'affaire; on leur fait jurer de ne communiquer avec personne avant leur déclaration; mais la liberté qui leur est laissée rend souvent cette mesure inefficace. Leurs décisions se rendent aujourd'hui à la simple majorité* : sous l'empire de la loi du 28 avril 1832, il fallait plus de sept voix sans qu'il fût permis de dire de combien de voix cette majorité se composait, et cela sous peine de nullité. Autrefois une décision rendue à la simple majorité pouvait être complétée par l'adjonction de la majorité de la cour : aujourd'hui, dans ce même cas, elle peut être annulée par deux voix seulement sur les trois de la cour, et l'unanimité des juges, qui ne compte pas plus de trois suffrages, peut anéantir aussi l'unanimité des jurés, quand ils ont déclaré l'accusé coupable. Les Anglais, nous l'avons vu plus haut, n'ont pas fait de ce droit une protection exclusive pour l'accusé, ils ont étendu cette garantie à la société, contre les mauvais acquittements.

Dans ces derniers temps, on a étrangement dénaturé l'institution du jury. Certains publicistes s'obstinent à voir dans le jury un corps politique dont l'action, la volonté, l'erreur même doivent modifier ou même arrêter la marche de tous

(*) Nous reviendrons à la fin de cet article sur les dispositions légales actuellement en vigueur concernant le jury. S.

les autres pouvoirs. « La véritable sanction des lois politiques, dit-on, est dans les lois pénales : le jury qui apprécie les actions que ces lois punissent est donc le véritable maître de la société. » Étrange égarement ! il faut pour faire la loi le concours des trois pouvoirs; pour la défaire, c'est-à-dire pour en décliner l'application, il suffira que douze hommes assemblés au hasard nient la vérité la plus évidente et dérobent le fait à la loi, au moyen d'un mensonge sous le sceau du serment, c'est-à-dire d'un parjure. C'est là ce qu'on a appelé l'*omnipotence* du jury. On ajoute que le jury ne doit compte à personne de sa décision, en sorte que la société resterait désarmée vis-à-vis de lui.

« *Les jurés*, disait l'Assemblée constituante, *sont des citoyens appelés à l'occasion d'un délit pour examiner le fait allégué contre le prévenu ou l'accusé, et décider, d'après leurs connaissances personnelles et les preuves qui leur sont fournies, si le délit existe et quel est le coupable.* » De plus, elle disait formellement que « *leur mission n'a pas pour objet la poursuite des délits* et qu'*ils ne sont chargés que de décider si l'accusé est coupable ou non.* » Cet examen de la culpabilité implique sans doute l'obligation de s'occuper de la moralité du fait, mais nullement de la *criminalité*, en tant qu'il s'agirait de juger si le législateur a établi une peine méritée, ou si l'accusé doit être soustrait à l'application de la loi pour cause de prétendus torts du pouvoir. L'instruction affichée dans la chambre des délibérations dit que « les jurés manquent à leur premier devoir, lorsque, pensant aux dispositions des lois pénales, ils considèrent les suites que pourra avoir, par rapport à l'accusé, la déclaration qu'ils ont à faire. » Ce n'est donc qu'en violant le titre même de leur institution que les jurés peuvent s'abandonner aux perfides conseils d'une omnipotence que la loi ne leur reconnaît pas.

En France, le jury ne juge jamais les questions de droit : le fait (*voy.*) seul est soumis à son appréciation, et sa décision, complexe de sa nature, n'influe en rien sur le droit de l'action civile, laquelle peut être accueillie, même en cas d'acquittement, et en toute matière. A cet égard, d'amères critiques ont été présentées contre la jurisprudence établie, qui n'est cependant que la fidèle expression de l'esprit de la loi. P. G-y.

La loi du 9 septembre 1835 est venue changer plusieurs dispositions relatives au jury. Ainsi le nombre de votes nécessaires a été abaissé à la simple majorité, et les votes doivent avoir lieu au scrutin secret. Cette loi décide encore, comme il a été dit plus haut, que lorsque la cour est unanimement convaincue que les jurés, tout en observant les formes, se sont trompés au fond, elle peut surseoir au jugement et renvoyer l'affaire à la session suivante.

Nous avons déjà vu au mot *Cour d'*Assises, la manière de procéder dans les jugements qui sont soumis au jury; mais nous avons réservé l'explication des règles que celui-ci doit observer dans la chambre des délibérations. Une loi réglementaire sur le vote du jury, datée du 13 mai 1836, régit aujourd'hui cette matière. Le jury, y est-il dit, votera par bulletins écrits et par scrutins distincts et successifs, sur le fait principal d'abord, et, s'il y a lieu, sur chacune des circonstances aggravantes, sur chacun des faits d'excuse légale, sur la question de discernement, et enfin sur la question des circonstances atténuantes (*voy.*), que le chef du jury sera tenu de poser toutes les fois que la culpabilité de l'accusé aura été reconnue. A cet effet, chacun des jurés reçoit du chef du jury un bulletin timbré et ouvert sur lequel il écrit, ou fait écrire secrètement par un juré de son choix, le mot *oui* ou le mot *non*, sur une table disposée de manière que personne ne puisse voir le vote inscrit sur le bulletin. Il remet le bulletin écrit et fermé au chef du jury qui, en présence des jurés, fait le dépouillement des votes, et en consigne sur-le-champ le résultat en marge ou à la suite de la question résolue, sans néanmoins exprimer le nombre des suffrages, si ce n'est lorsque la décision affirmative sur le fait principal a été prise à la simple majorité. Les bulletins sur lesquels aucun vote n'est exprimé, ou ceux que six jurés au moins déclarent illisibles, doivent être considérés comme favorables à l'accusé. Immédiatement après

le dépouillement de chaque scrutin, les bulletins sont brûlés en présence des jurés.

La Charte de 1830 (art. 69) a regardé l'application de l'institution du jury aux délits de la presse et aux délits politiques, comme une garantie nécessaire des libertés publiques.

Sous ce rapport, l'utilité du jury n'a jamais été contestée comme elle l'a été en matière de justice criminelle. C'est surtout à l'occasion de plusieurs jugements rendus dans les provinces rhénanes, qui, redevenues allemandes, continuent néanmoins à être régis par le Code Napoléon, qu'une longue controverse s'est établie sur ce point, controverse à laquelle ont pris part le docteur Paulus, Feuerbach, Grævell, Mittermaier et d'autres jurisconsultes distingués.

On peut consulter avec fruit sur l'institution du jury plusieurs Mémoires de Bourguignon (1804 à 1808) et les ouvrages suivants : *Histoire du Jury*, par Aignan, Paris, 1822, in-8°; *Des pouvoirs et des obligations des Jurys*, de Richard Philipps, traduit de l'anglais, par Ch. Comte, 2ᵉ édit., Paris, 1827, in-8°. M. Ch. Welcker, l'un des éditeurs du *Staatslexikon*, a enrichi cette encyclopédie politique d'un savant travail sur le jury et la procédure criminelle en général, t. IX, p. 28-180.

Quelques autres institutions portent encore le nom de *jury:* nous avons parlé du jury d'*expropriation* à l'art. Expropriation. C'est sur le rapport d'un *jury* choisi parmi les savants, les artistes et les industriels les plus notables que sont reçus, aux expositions publiques, les objets d'art et les produits de l'industrie qui sont présentés dans ce but, et que le roi accorde ensuite les récompenses et les distinctions méritées par chacun. Z.

JUSQUIAME (*hyoscyamus*, de ὗς, ὑὸς, et κύαμος, fève de porc, ainsi nommée à cause de son action vénéneuse sur les cochons, au dire d'Élien). C'est une plante de la famille des solanées, si féconde en poisons, et qui appartient à la pentandrie monogynie de Linné. Les caractères du genre sont les suivants : calice d'une seule pièce, tubuleux, à cinq divisions; corolle monopétale en forme d'entonnoir dont le tube est court et le limbe ouvert et découpé obliquement en cinq segments obtus et inégaux; cinq étamines insérées au tube de la corolle et inclinées; un ovaire supérieur, surmonté d'un style avec un stygmate en tête. Le fruit est une capsule ovale sillonnée de chaque côté, ventrue à sa base, s'ouvrant horizontalement à son sommet, partagée horizontalement en deux loges contenant chacune beaucoup de graines.

Dès la plus haute antiquité, les jusquiames ont été connues comme des plantes vénéneuses, et employées comme médicaments. Parmi les nombreuses espèces, on distingue la *jusquiame noire*, plus particulièrement employée de nos jours, tandis que les anciens se servaient davantage de la *blanche*; la *jusquiame dorée*, la *scopolie*; la *jusquiame physaloïde* et la *jusquiame datoia*. Ces deux dernières sont plus abondantes et plus usitées dans l'Orient, où elles entrent dans des compositions propres à provoquer cette ivresse rêveuse et agréable que les Musulmans ne peuvent demander aux liqueurs spiritueuses. *Voy.* Hachisch.

Les jusquiames d'ailleurs ont toutes des propriétés semblables à celles de la jusquiame noire, et qui dépendent de la présence de l'*hyoscyamine*, principe alcaloïde découvert par la chimie moderne et qui s'y trouve à l'état de sel. Cette plante, commune dans l'Europe tempérée et méridionale, a été souvent l'occasion d'empoisonnements, sa racine, ses feuilles ou ses semences, ayant été confondues avec des parties semblables de plantes potagères. Sa racine épaisse, pivotante et blanchâtre (à peu près comme celle du panais) donne naissance à une tige cylindrique rameuse, feuillée, haute de 40 à 60 centimètres. Elle est chargée, ainsi que les feuilles, d'un duvet lanugineux abondant et doux au toucher. Ses feuilles sont grandes, ovales-lancéolées, sinuées, d'un vert pâle; celles de la tige, alternes, sessiles et amplexicaules; les radicales rétrécies en pétiole à leur base et étalées sur la terre. La plante entière exhale une odeur forte et désagréable. Les fleurs, assez grandes, d'un jaune pâle, veinées d'un pourpre foncé, sont sessiles, axillaires, et disposées sur les rameaux en épis terminaux, tour-

nés d'un seul côté. Cette plante croît sur les bords des champs, dans les lieux incultes et dans les décombres, et fleurit dans les mois de juin et de juillet.

Les symptômes produits par l'usage intérieur des jusquiames sont : un délire plus ou moins violent, ordinairement gai, accompagné d'une ardeur brûlante de la bouche et de la gorge, de vertiges, de convulsions. La mort en a été fréquemment la suite, et les recueils scientifiques sont remplis d'histoires de familles entières, de communautés religieuses, ou de détachements militaires qui ont été victimes d'accidents de ce genre. La jusquiame entrait dans les onguents dont se frottaient les sorciers pour aller au sabbat. Elle est au nombre des poisons narcotiques, et les maux auxquels elle donne lieu doivent être traités par les moyens appropriés à ce genre de poisons. *Voy.* Empoisonnement, Narcotiques et Poisons.

Comme toutes les substances analogues, la jusquiame a pris place parmi les médicaments, et a été employée surtout dans les affections douloureuses, soit de concert avec l'opium, soit pour suppléer cette substance. Elle a été spécialement recommandée dans les névralgies (*voy.*) et elle y a procuré quelques guérisons, bien qu'elle ne jouisse pas de toute l'efficacité que lui attribuent certains auteurs. Outre l'emploi de la jusquiame en substance, qui est le moins certain de tous, on en a préparé plusieurs extraits à l'aide de l'eau ou de l'alcool; mais la substance alcaline qu'on en retire est effectivement la partie la plus active, et celle qu'on peut administrer avec le plus de précision et de certitude. Il faut procéder par doses faibles d'abord, surtout pour l'hyoscyamine, qui est très vénéneuse, ne serait-ce qu'à la dose d'un grain. La jusquiame entrait aussi dans une foule de médicaments composés qui sont aujourd'hui tout-à-fait hors d'usage. F. R.

JUSSIEU (famille de). Cette famille, qu'on a appelée la *dynastie botanique*, est originaire de Lyon. Elle a eu le rare et glorieux privilége de voir se perpétuer la même science parmi plusieurs de ses membres, dont chacun, continuant l'œuvre de son prédécesseur, l'enrichissait de ses propres découvertes.

Laurent de Jussieu, apothicaire distingué de Lyon, y devint père d'une nombreuse famille. Trois de ses fils fixèrent tour à tour leur résidence à Paris, vers le commencement du xviiie siècle. L'aîné des trois frères, Antoine, né le 8 juillet 1686, après avoir terminé son cours d'humanités dans sa ville natale, se fit recevoir docteur en médecine à Paris, et étudia la botanique sous Tournefort, dont il fut l'un des savants disciples. Antoine explora le midi de la France et une grande partie de l'Espagne. On lui doit une bonne description des célèbres mines d'Almaden. Il entra à l'Académie des Sciences, en 1751, ayant à peine 25 ans. Peu après, nommé professeur au Jardin des Plantes, il développa avec succès la méthode de Tournefort (*voy.*), méthode qui réunissait alors en Europe le plus de suffrages. Admirateur passionné de ce grand botaniste, il ajouta un appendice à ses *Institutiones rei herbariæ*, et fit successivement paraître une suite de dissertations sur le café, le *macer* des anciens, le *kali*, le *simaruba*, le *corispermum*, etc. Il s'occupa aussi de déterminer la nature de diverses pétrifications curieuses. Considéré comme médecin, il compte parmi les plus philanthropes de son temps; il aimait les pauvres et les aidait de sa bourse, après leur avoir donné les soins les plus affectueux. Antoine mourut le 22 avril 1758.

Bernard de Jussieu, son frère, un des plus savants botanistes du dernier siècle, et non moins célèbre par ses vertus privées que par son mérite scientifique, naquit à Lyon, en 1699. De fortes études lui aplanirent la route dans la carrière des sciences. Appelé à Paris par son frère Antoine, il fut son compagnon pendant les voyages que fit celui-ci dans le midi de l'Europe, en 1716. Bernard avait à peine 17 ans; mais son aptitude était si grande qu'il retira un très grand fruit de cette exploration, où il avait pour maître et pour guide un frère, dont la parole était sur lui toute-puissante. De retour en France, Bernard de Jussieu se rendit à Montpellier, pour se faire recevoir docteur en médecine, en 1720. Son extrême sensibilité ne lui permettant pas d'exercer, il se fit botaniste et vint habiter définitivement Paris, où il remplaça Vaillant, en

1722, comme sous-démonstrateur au Jardin des Plantes. Trois ans après, il donna une nouvelle édition de l'*Histoire des plantes qui croissent dans les environs de Paris*, ouvrage de Tournefort, que le nouvel éditeur compléta, en y ajoutant des notes et un supplément. La publication de ce livre, et diverses communications faites successivement à l'Académie des Sciences, le firent admettre dans cette compagnie, en 1725. A cette époque, un très petit nombre de personnes se livraient à l'étude des sciences naturelles, et peu d'efforts étaient nécessaires pour arriver à l'Académie des Sciences: un ou deux mémoires d'un intérêt médiocre et beaucoup d'ardeur pour l'étude suffisaient pour obtenir cet honneur. Antoine en fut jugé digne à 25 ans, Bernard à 26, Antoine-Laurent à 27, et tous trois avant qu'ils eussent publié les travaux auxquels ils doivent leur célébrité.

En 1758, à la mort d'Antoine, Bernard fut chargé de réunir à Trianon (*voy.*) les plantes cultivées en France. Cet ordre, émané directement de Louis XV, fut exécuté avec un grand empressement. Le nouveau jardin fut classé, d'après la méthode naturelle, en 65 familles suivant une disposition linéaire fort analogue à celle qui est aujourd'hui adoptée au Jardin des Plantes de Paris.

Bernard de Jussieu écrivit peu, et pourtant il exerça une influence marquée sur les progrès de la botanique (*voy.* T. III, p. 741). Il sut rendre la science aimable et ouvrit une route nouvelle dans laquelle les jeunes gens studieux s'élancèrent avec ardeur. Il a cependant publié plusieurs travaux importants sur les polypes d'eau douce; ce fut lui qui constata le premier l'efficacité de l'ammoniaque pour neutraliser le venin de la vipère; ses mémoires botaniques, plus nombreux qu'étendus, avaient un grand intérêt à l'époque de leur apparition. Il mourut le 6 novembre 1777, deux mois avant Linné (*voy.*) dont il s'était fait un ami. On a dit de Bernard de Jussieu que, pendant le cours d'une longue vie, il ne trouva qu'un rival et en obtint l'estime, et pas un seul ennemi dont il mérita la haine.

Joseph de Jussieu naquit à Lyon, en 1704; il fut appelé à Paris, comme son frère Bernard, par Antoine qui était la providence de la famille. Médecin instruit et botaniste habile, il quitta l'étude des sciences médicales et celle des sciences naturelles pour se livrer aux mathématiques. Il devint un ingénieur habile. Ce fut la grande variété de ses connaissances qui le fit choisir pour accompagner, au Pérou, La Condamine (*voy.*) et les astronomes français chargés au nom de l'Académie de mesurer un degré du méridien. Cette belle expédition terminée, Jussieu laissa partir les académiciens : il resta au Pérou 36 ans, *oubliant* toujours de revenir en Europe. Un vaisseau français mettait-il à la voile, il se disposait aussitôt à partir; mais préoccupé par des travaux importants qui n'étaient jamais entièrement terminés, il demeurait, ne pouvant se résoudre à s'éloigner d'un pays si fertile en productions curieuses et pour la plupart inconnues. Il parcourut le Pérou dans toutes les directions, dressant des cartes et des plans, et recueillant une foule d'observations singulières. L'exercice de la médecine lui tint lieu de fortune; les Péruviens, grands admirateurs de ses talents, le tyrannisèrent à force d'estime et s'opposèrent plusieurs fois à son départ, qui pourtant eut lieu à la fin, en 1771. Joseph espérait pouvoir mettre en ordre ses manuscrits pendant le peu d'années qui lui restaient encore à vivre; mais, de retour en Europe, ses facultés intellectuelles ne tardèrent pas à l'abandonner; il perdit la mémoire, et mourut le 11 avril 1779, dans un état complet de caducité; il était depuis plus de 40 ans associé de l'Académie des Sciences.

Antoine-Laurent de Jussieu, fils de Christophe, frère aîné des trois précédents, naquit à Lyon, le 12 avril 1748; il venait d'achever ses études dans sa ville natale, lorsque son oncle Bernard l'appela auprès de lui, à Paris, en 1765; à peine avait-il atteint l'âge de 17 ans. En 1770, Antoine-Laurent qui s'était fait recevoir docteur en médecine, fut proposé à Buffon pour suppléer Lemonnier, à qui ses fonctions de premier médecin du roi ne permettaient plus de professer. Le jeune Jussieu, pris à l'improviste, étudiait la veille ce qu'il devait enseigner le lendemain; mais bientôt il parvint à dominer sa matière

et put remplir sa tâche avec distinction.

En 1773, il fut nommé membre de l'Académie des Sciences, après avoir appuyé sa candidature de la présentation d'un mémoire sur les renonculacées. Ce fut en composant ce travail que Jussieu se sentit, disait-il, vraiment botaniste. L'importance relative et subordonnée des caractères naturels y fut démontrée jusqu'à l'évidence et avec une grande profondeur de vues. Peu après, ce botaniste, toujours préoccupé de ses projets de réforme, proposa à l'Académie le plan d'une méthode nouvelle, d'après laquelle le Jardin du Roi à Paris devait être replanté, la méthode de Tournefort paraissant insuffisante. Bernard de Jussieu approuva ses dispositions, et son neveu se chargea seul de l'exécution avec le jardinier en chef, André Thouin.

Ces travaux pratiques n'empêchaient pas Antoine-Laurent de s'occuper avec une ardeur soutenue du perfectionnement de la méthode naturelle; il préparait dans le silence de la méditation un ouvrage destiné à servir de base à la science et à fixer l'opinion du monde savant sur le mérite de la nouvelle classification.

Ce grand travail parut en 1789, sous le nom de *Genera plantarum* (*voy.* HISTOIRE NATURELLE, T. XIV, p. 78). L'impression, commencée en 1788, dura plus d'une année, et elle offrit cette particularité que le manuscrit ne fut jamais écrit en entier; l'auteur, qui le composait au fur et à mesure des exigences de l'imprimeur, n'eut jamais que deux ou trois feuillets d'avance sur la composition typographique.

Pendant la révolution, de 1790 à 1792, Jussieu fut administrateur des hôpitaux de Paris. En 1793, il s'occupa de la réorganisation du Jardin des Plantes qui prit le nom de Muséum d'histoire naturelle. Cet illustre savant contribua beaucoup à porter cet établissement au degré de splendeur qu'il a atteint de nos jours. Déjà, en 1777, Antoine-Laurent de Jussieu avait été nommé administrateur du jardin. Il fut compris dans la formation de l'Institut, et, en 1804, il entra à la Faculté de médecine de Paris, en qualité de professeur de matière médicale. En 1808, il fut nommé conseiller à vie de l'Université. La restauration lui fit perdre ces places, et il abandonna sa chaire de botanique, au Jardin du Roi, à son fils (*voy.* plus loin). Il s'éteignit paisiblement le 17 septembre 1836. Ses derniers instants furent pleins de calme et de résignation. M. Flourens a prononcé son éloge à l'Académie des Sciences, le 13 août 1838.

Ce grand botaniste n'a point laissé de seconde édition du *Genera;* mais il y a suppléé en donnant une longue série d'articles dans le grand *Dictionnaire des sciences naturelles*, et dans les *Annales du Muséum*, en 1802. Là, reprenant successivement chacune des familles fondées par lui, il est devenu pour lui-même un juge sévère et éclairé, une sorte de postérité impartiale et désintéressée. Il proposa plusieurs modifications qu'avaient rendues nécessaires les perfectionnements de la science, et ce serait un travail intéressant et tout-à-fait digne du fils d'un Jussieu, de se servir de ces documents précieux pour publier une seconde édition de ce livre important, sur lequel nous reviendrons au mot MÉTHODE NATURELLE.

Antoine-Laurent, qui écrivait le latin avec élégance et facilité, aimait beaucoup la botanique des anciens; il se plaisait à exercer sa sagacité sur les textes, afin d'arriver à la dénomination des plantes désignées dans les classiques grecs ou latins.

M. ADRIEN de Jussieu, fils d'Antoine-Laurent, est né le 23 décembre 1797; il commença sa carrière, comme tous ses illustres parents, par des études médicales qu'il dirigea plus spécialement aussi vers les sciences qui font la gloire de sa famille. Il a publié plusieurs ouvrages sur les plantes, et en 1826, il succéda à son père au Muséum. L'Académie des Sciences l'a appelé dans son sein en 1831*. A. F.

JUSTE (LE) et L'INJUSTE est ce qu'il est permis de faire ou de ne pas faire; ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui produit pour l'homme le mérite ou le démérite.

(*) M. ALEXIS de Jussieu, ancien préfet de la Vienne, et qui, en 1837, fut nommé directeur de la police au département de l'intérieur, appartient à la même famille, ainsi que M. LAURENT de Jussieu, secrétaire général de la préfecture de la Seine et député du 10e arrondissement de Paris, élu en 1839. L'un et l'autre se sont fait connaître par des écrits.

Le type inaltérable du juste et de l'injuste se trouve *à priori*, indépendamment de toute expérience, dans le cœur de l'homme; cet instinct primitif se rencontre chez tous les peuples, et même chez ceux qui sont placés en dehors de toute civilisation. Il y a chez tous un sens du devoir; le *sensus recti et honesti*, dit Reid; une faculté originelle en vertu de laquelle l'homme juge de ce qui est bien ou mal dans les actions; il n'a qu'à écouter une voix secrète et intérieure, la conscience, qui lui ordonne de faire le bien aux dépens même de ses intérêts. Cette idée du juste et de l'injuste est le fondement de la conscience morale. Non-seulement cette faculté donne à l'homme les idées primitives du juste et de l'injuste, mais elle nous dicte encore les jugements particuliers que nous portons sur la moralité de telles ou telles actions. *Voy.* Conscience, Bien, Justice, etc.

L'école panthéistique a regardé comme une chimère cette intuition, cette spontanéité en dehors de tout acte de la raison. Elle veut que le juste et l'injuste, le mérite et le démérite soient régis par la loi commune. Tout objet étant perçu par les sens, et la sensation tombant dans le domaine de la raison qui la juge et en fait une idée, il en résulte que si l'idée est en harmonie avec la conformation humaine, et tend au bien-être de l'homme, l'esprit l'approuve; si, au contraire, elle est en désaccord et tend au mal, l'esprit la désapprouve. La qualification de juste et d'injuste, de bien et de mal, ne sont pas des objets existant par eux-mêmes comme idéalités, indépendants des actes de la raison. Mais ce système pernicieux est réfuté par la saine philosophie.

C'est également à tort que Hobbes a voulu faire reposer la justice sur les lois positives et les coutumes de chaque pays. S'il en était ainsi, rien ne serait, de sa nature, juste ou injuste, bien ou mal; il n'y aurait ni vice ni vertu. Telle action morale serait condamnable chez un peuple régi par telles lois, et louable chez un autre gouverné par un code différent. Cette variété peut être sans conséquence grave relativement aux usages; mais ce qui se rattache directement à la moralité des actions ne subit pas de différence dans le jugement que l'on en porte; et si le législateur impose une loi inique, force est de s'y soumettre, mais la conscience publique la flétrit et la condamne. La justice est donc indépendante absolument de toute circonstance extérieure; et, comme le dit Cudworth, son origine se rapporte à la raison qui la découvre dans la nature même des choses. L. d. C.

JUSTE-MILIEU, moyen terme entre deux extrêmes (*voy.* ce mot), équivalant à ce précepte des sages de la Grèce, *οὐδὲν ἄγαν*, *ne quid nimis*, point d'exagération en rien, de la mesure en toutes choses, maxime dont la pratique constitue la modération et la sagesse politiques.

Depuis la révolution de juillet (*voy.*), le mot de *juste-milieu* est devenu la dénomination d'un parti ou d'un système gouvernemental, et voici à quelle occasion.

A cette époque, la France, par une conséquence naturelle de cette grande secousse, était partagée entre plusieurs partis. Celui du *mouvement* était pressé d'en finir avec tout ce qui rappelait encore les anciennes institutions du pays et de propager au dehors les idées nouvelles; celui de la *résistance*, au gré duquel on avait déjà trop innové, recommandait une marche graduelle dans les réformes, et combattait la propagande pour conserver de bons rapports avec les autres états. Il y avait peut-être trop de timidité dans ce dernier parti, trop de fougue dans l'autre: aussi dès le commencement de l'année 1831, le roi Louis-Philippe, parlant à la députation de la garde nationale d'un département, recommanda un juste-milieu entre les opinions extrêmes, entre deux systèmes également défectueux. Ce fut une espèce d'éclectisme politique qu'il proposa. Peu après, le 29 juillet 1831, répondant à une adresse de la ville de Gaillac, il développa son idée en ces termes: « La France pourra jouir en paix des avantages qu'elle a si glorieusement conquis. Toutefois il faut s'entendre sur ces avantages. Il ne faut pas croire qu'ils consistent dans une extension de toutes les libertés, au-delà des bornes que l'ordre public et l'esprit de nos institutions ont posées. Sans doute la révolution de juillet doit porter ses fruits; mais cette expression n'est que trop souvent employée

dans un sens qui ne répond ni à l'esprit national, ni aux besoins du siècle, ni au maintien de l'ordre public. C'est pourtant cela qui doit nous tracer notre marche. Nous chercherons à nous maintenir dans un *juste milieu*, également éloigné des excès du pouvoir populaire et des abus du pouvoir royal. Ami de la liberté, patriote sincère, je l'ai toujours chérie, et j'ai déploré les désordres qu'ont entraînés les mouvements révolutionnaires; je suis venu avec le désir, avec l'intention d'en préserver mon pays, aussi bien que de tous les abus de l'arbitraire dans l'exécution des lois. » Le roi employant ainsi les mots de *juste milieu* pour caractériser la politique de son gouvernement, cette expression fut répétée et fit grand bruit dans la polémique des partis. Les plus exagérés s'en emparèrent pour stigmatiser cette politique tempérée qu'ils appelaient un système de bascule; ils en firent eux-mêmes l'*absurde milieu*, en déplaçant le véritable point de partage dont ici tout dépend.

Certes, il n'y avait rien d'absurde dans cette détermination de résister avec fermeté à ceux qui voulaient la guerre, sans se laisser enchaîner par les terreurs des partisans de la paix à tout prix; et nous ne trouvons pas davantage dans les paroles du roi la tendance matérialiste et démoralisante qu'on a reprochée à son système.

M. Ch. de Rémusat, depuis ministre de l'intérieur, a donné, dans un de ses discours prononcés à la Chambre des députés, le commentaire suivant du système du juste-milieu : « Ce n'est pas, a-t-il dit, une politique de fatigue et de crainte; elle a été le triomphe, l'alliance de ces deux principes : la justice et la passion. Elle consiste à mettre la passion sous les ordres de la justice. »

Ainsi entendue, la chose, quoique très rare dans tous les temps, est néanmoins fort ancienne. Aristote déjà l'a beaucoup préconisée. Le mot lui-même n'était pas nouveau et ne pouvait pas l'être. Il se trouve, en effet, pour ne citer qu'un seul exemple, dans une dépêche du comte Nesselrode, adressée à M. de Séverine, en date du 14 janvier 1827, et publiée dans le *Portfolio*. « La politique de la Russie, disait le ministre à l'envoyé plénipotentiaire, est tout entière dans ses traités et *dans un juste milieu entre les opinions extrêmes*. »

Il est bon d'ajouter que ces paroles ne se rapportaient qu'à la politique extérieure de la Russie, et plus spécialement à ses rapports avec la Confédération helvétique, tandis que c'était une maxime générale, un principe d'une application universelle, que Louis-Philippe proclama depuis.

Il importe avant tout de bien s'entendre sur le mot. Le *juste-milieu* n'est pas toujours à égale distance de deux partis extrêmes, dont l'un peut être moins loin du vrai et du juste que l'autre, et ce serait véritablement tomber quelquefois dans l'absurde que de le placer ainsi. Sa place doit être fixée indépendamment du mouvement des partis, suivant la raison et la justice. Ainsi le gouvernement ne prendra pas son point d'appui sur une ligne tirée au milieu entre les légitimistes et les radicaux, se penchant tantôt du côté des uns, tantôt du côté des autres; mais de leurs exagérations en sens opposés il dégagera des principes vrais auxquels puissent se rallier les hommes calmes et désintéressés dans la lutte des partis. Ce système de modération consiste donc à suivre les évolutions des partis, et à rapprocher le gouvernement de celui qui lui semble le plus près de la vérité et de la justice, sans craindre d'adopter ses idées, lorsque ses idées sont utiles, et sans hésiter à l'abandonner, quand il s'aperçoit qu'un principe qu'il soutient peut mener à des conséquences funestes.

Sans doute une pareille politique n'est pas celle qu'adoptera un homme avide de gloire et de popularité. Repousser toutes les mesures marquées au coin de l'enthousiasme et de la passion, pour ne suivre que celles qui sont empreintes de la dignité et de la justice; combattre toutes les tendances qui pourraient entraîner trop loin; comprimer des élans généreux souvent, mais prématurés et dangereux, c'est là assurément se charger d'un rôle peu brillant et peu propre à tenter l'ambition. C'est à peine si les ennuis et les dégoûts qu'on rencontre dans cette carrière, si les accusations de faiblesse et de lâcheté

qu'elle provoque et qu'il faut supporter patiemment, sont compensés par l'approbation d'un petit nombre d'hommes sages et prudents aux yeux desquels l'ordre et la paix sont bien préférables à de stériles agitations ou au fracas des victoires et des conquêtes. J. H. S.

JUSTICE (*justitia*, de *jus*, droit, dans l'acception morale et métaphysique). La justice est cette vertu morale qui fait rendre à chacun ce qui lui est dû, qui nous empêche de faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il nous fût fait à nous-mêmes; telles sont en effet les bases de toute justice. La charité (*voy.*) va plus loin, car elle a pour principe, l'affection, l'amour.

La justice est inséparable de la vérité, (*voy.*) ou plutôt la justice n'est que la vérité mise en action; toutes deux émanent de Dieu même, de qui dérive toute vertu.

Quand la justice ne se fonde pas sur un droit, elle s'appelle *équité* (d'*æquus*, égal). C'est une justice naturelle, qui n'a d'autre balance que la conscience, et que la charité doit rendre plus douce, plus tempérante. La justice prend le nom d'*impartialité*, lorsqu'elle désigne cette disposition qui tient la balance en parfait équilibre dans les jugements humains; l'exercice de cette vertu suppose nécessairement l'existence d'un litige: c'est la vertu d'élite du magistrat, c'est une qualité essentielle chez l'homme du monde, c'est le premier devoir de l'homme de lettres qui se livre à la critique.

Dans le cours ordinaire des choses de la vie, l'action de la justice a souvent besoin d'être tempérée par l'indulgence (*voy.*); la faiblesse humaine s'accommode mal d'une justice trop rigoureuse : de là cet adage, dont l'expression est peut-être exagérée, mais qui n'en est pas moins consacré par une adoption universelle : *summum jus, summa injuria*.

Une extrême justice est une extrême injure.

La philosophie et la religion sont d'accord pour placer la justice au premier rang, parmi les vertus dites *cardinales* (*voy.* ce mot). Suivant Cicéron, la justice consiste d'abord à ne nuire à personne, ni à soi-même; et ensuite à diriger toutes ses actions vers l'utilité commune. Grotius pense qu'avant toute loi positive, il existait des notions primitives suffisantes pour démêler le juste (*voy.*) d'avec l'injuste. Puffendorf soutient au contraire que des lois expresses étaient nécessaires pour fonder les qualités morales des actions : nous croyons avec Grotius et contre Puffendorf, que Dieu a fait de la conscience de l'homme le tabernacle de la justice.

Les anciens ont personnifié la justice, surtout en tant qu'elle préside aux jugements. *Voy.* l'art. suivant, Astrée, Thémis, etc. P. A. V.

JUSTICE (droit). Dans le langage des jurisconsultes, c'est la conformité de nos actions avec la loi. Ce mot signifie aussi le tribunal où l'on juge les parties, et quelquefois le pouvoir de faire droit à chacun, ou l'exercice de ce pouvoir. Il sert encore à désigner l'ensemble du corps judiciaire. On nomme justice *ordinaire*, celle qui est rendue par un tribunal constitué suivant les règles du droit commun; et justice *exceptionnelle* (*voy.* Exception), celle que rend un tribunal constitué contrairement à ces règles.

En France, toute justice émane du roi; elle s'administre en son nom, par des juges qu'il nomme et qu'il institue (Charte de 1830, art. 48). *Voy.* Judiciaire (*pouvoir*) et Tribunaux.

Sous l'empire des lois féodales, le droit important de rendre la justice appartenait à tous les possesseurs de fiefs, qui le faisaient exercer, en leur nom, par des juges qu'ils commettaient. C'était un droit lucratif, inhérent au fief même, et qui en faisait partie. Aussi était-il de principe, qu'en France les justices étaient *patrimoniales*. Néanmoins, tous les possesseurs de fiefs n'exerçaient pas cette prérogative d'une manière également étendue. On distinguait, en effet, la justice en *haute*, *moyenne* et *basse*.

Le seigneur *haut-justicier* connaissait de toutes causes réelles, personnelles et mixtes entre ses sujets, ou lorsque le défenseur était son sujet. Il avait, comme s'expriment les auteurs, le *jus gladii*, c'est-à-dire, qu'il jugeait au criminel et pouvait prononcer la peine de mort. Certaines causes étaient réservées au juge royal : par exemple, celles relatives au domaine du roi, aux dîmes, et, en matière criminelle, les crimes de lèse-majesté,

de fausse monnaie, et autres exceptées par l'ordonnance de 1670. Son pouvoir s'étendait aussi sur ce qui concernait la police et la voirie. Le seigneur haut-justicier jouissait de plusieurs droits fiscaux. Il recueillait les biens confisqués qui se trouvaient dans l'étendue de sa justice, sauf ceux dont la confiscation avait été prononcée pour crime de lèse-majesté ou de fausse monnaie. Les biens en déshérence, les épaves, les biens vacants, et en certains cas la succession des bâtards, lui appartenaient.

Le seigneur *moyen-justicier* connaissait aussi de toutes les causes personnelles, réelles et mixtes, et pouvait prononcer contre ses sujets l'amende portée par la coutume. Il joignait à la police des chemins l'inspection des poids et mesures. Quant aux matières criminelles, les coutumes variaient sur l'étendue du pouvoir du moyen-justicier.

Enfin, le seigneur *bas-justicier* connaissait de toutes les matières personnelles entre ses sujets, jusqu'à la somme de 60 sols parisis. Il exerçait la police dans son territoire, et prononçait sur les injures légères et autres délits, dont l'amende n'excédait pas 10 sols parisis.

L'origine de la plupart des justices seigneuriales était si ancienne, que le plus grand nombre des seigneurs ne pouvait représenter le titre de concession. Toutefois elles étaient censées émanées du roi, et lui seul pouvait en concéder de nouvelles. Les justices seigneuriales ont été supprimées par la loi du 4 août 1789.

On désignait quelquefois par le mot de *justice*, les piliers ou fourches patibulaires où l'on exposait le corps des criminels mis à mort. Le haut-justicier pouvait avoir une justice à deux piliers, le baron à quatre, le comte à six. Les dispositions des coutumes n'étaient point uniformes à cet égard. *Voy.* FIEF, DROITS FÉODAUX. PRÉVÔT, SÉNÉCHAL. E. R.

JUSTICE DE PAIX, *voy.* PAIX.

JUSTICIER. Dans le langage ordinaire, ce mot désigne l'homme qui aime à rendre justice. C'est dans ce sens que le peuple avait surnommé *le justicier* (*el justiciero*) ce Pierre, roi de Castille, qui avait pourtant souillé son règne par de nombreux actes de cruauté. Les écrivains de l'époque romane appellent *justicier* le magistrat chargé de rendre la justice. On lit dans le fabliau *Du Prévost d'Aquilée* :

Biau prudons, c'est le justiciers
Qui les larrons, les murtriers
Quand il's ont forfet, les fet prendre.
Un en a pris, si le va pendre.

En droit féodal, on nommait *justicier* le seigneur qui avait droit de justice. *Voy.* l'art. précédent et SEIGNEUR.

Au moyen-âge, on donnait le titre de *justicier* (*justiza*) au magistrat qui, dans les institutions libres de l'Aragon, fut placé à la tête des États, depuis le moment où ce royaume fut séparé de la Navarre en 1035, jusqu'à l'époque où Ferdinand-le-Catholique, par son mariage avec Isabelle, réunit toute l'Espagne sous sa puissance. *Voy.* ARAGON, T. II, p. 138 et ALPHONSE III, T. I[er], p. 511. E. R.

JUSTIFICATION, *voy.* GRACE, T. XII, p. 586.

JUSTIN (SAINT), martyr, un des Pères apologistes les plus célèbres, et le plus ancien de tous, naquit à Flavia dans la Samarie, vers la fin du I[er] siècle de J.-C. Il se livra d'abord avec zèle à l'étude de la philosophie; mais les stoïciens, les péripatéticiens, les pythagoriciens et les platoniciens auxquels il s'adressa successivement, n'ayant pu lui donner une explication satisfaisante de la nature de Dieu et de ses perfections, de la nature de l'âme et de sa destination, il se tourna enfin vers le christianisme où il trouva la solution de ces grands mystères. Il embrassa donc la religion chrétienne, sans renoncer à porter le manteau des philosophes que quelques chrétiens adoptèrent dans la suite pour marquer qu'ils faisaient profession d'un genre de vie plus austère.

Les disciples du Christ étaient alors en butte à des calomnies de toute espèce. On les accusait de n'avoir point de Dieu, parce qu'ils n'avaient encore ni temples, ni autels, ni statues, et de se livrer, dans leurs assemblées, à des actes de la plus révoltante immoralité. Quadrat, Aristide, Méliton, Miltiade essayèrent alors de les justifier de ces imputations odieuses. Justin, de son côté, composa deux *Apologies* qu'il présenta, dit-on, la pre-

mière à Antonin-le-Pieux (vers l'an 139) et la seconde à Marc-Aurèle (vers 162). Il en appelle dans ces deux ouvrages, dont l'un seulement nous est arrivé dans son intégrité, aux vertus connues des chrétiens, à leur charité, à leur chasteté, à leur patience dans les souffrances; il raconte ce qui se passait dans leurs assemblées; et pour relever le christianisme aux yeux des polythéistes, il cherche à prouver qu'il est parfaitement d'accord non-seulement avec la raison, mais encore avec les doctrines des plus célèbres philosophes grecs. On remarque déjà dans ces apologies ce mélange d'idées chrétiennes et d'opinions néoplatoniciennes qui caractérisa plus tard l'école d'Alexandrie (*voy.*). Justin fait en effet du Logos (Verbe), de la parole créatrice de Dieu, une hypostase, le fils de Dieu, Jésus, préparant ainsi le dogme de la Trinité formulé dans la suite par le symbole d'Athanase. Il admettait que le christianisme avait existé avant Jésus-Christ, et il croyait que tous les hommes, depuis le commencement des siècles, qui avaient vécu conformément aux lois de la raison souveraine, dont le Christ n'était pour lui que la personnification, avaient été de véritables chrétiens (*Apol.*, I, cap. 46). Une circonstance remarquable encore, et qui doit frapper d'autant plus que Justin a séjourné à Éphèse et à Rome, c'est qu'il ne cite jamais les écrits de saint Jean et de saint Paul, et qu'il semble n'avoir connu que les trois premiers évangiles ou peut-être même le seul évangile des Nazaréens.

Outre ces deux apologies, nous avons de lui un Dialogue avec le juif Tryphon (*Dialogus cum Tryphone*) où il prouve la divinité du christianisme par l'accomplissement des prophéties; deux traités *aux Gentils*, un traité *de la Monarchie* ou *de l'unité de Dieu*. On lui attribue encore quelques ouvrages, mais qui ne paraissent pas être de lui. Saint Irénée (*Advers. hæres.*, IV, 14) et Photius (*Biblioth.*, *cod.* 125) nous apprennent qu'il avait écrit un traité contre Marcion dont on doit regretter la perte.

Justin souffrit le martyre à Rome, l'an 165. Ce n'était point un homme de génie, mais il avait beaucoup d'érudition, et par sa piété, ainsi que par la pureté de ses mœurs, il fit honneur au christianisme. Ses ouvrages ne se distinguent ni par la méthode, ni par la force du raisonnement, ni par l'éclat du style; mais ils offrent une source précieuse à ceux qui veulent étudier l'histoire des premiers siècles de l'Église. Les meilleures éditions de ses œuvres sont celles de Robert Estienne (1551 et 1571, en grec), de Commelin (1593, en grec et en latin), de Morel (1656), de Maran (1742), et d'Oberthür (1777). E. H-G.

JUSTIN I-II, empereurs d'Orient, *voy.* Byzantin (*empire*), T. IV, p. 386.

JUSTIN. C'est le nom d'un auteur latin qui abrégea l'histoire universelle de Trogue-Pompée (*voy.*). L'obscurité qui règne sur la vie de cet historien enveloppe aussi celle de son abréviateur, qu'on a fait naître au temps de Théodose, et parfois appelé, sur la foi de certains manuscrits, *M. Justinus Frontinus* et *M. Justinianus Justinus*. Les meilleurs critiques pensent qu'il a vécu sous les Antonins.

On a souvent accusé Justin d'avoir causé la perte du grand ouvrage qu'il abrégea; et à cette occasion, on s'est même déchaîné contre les abréviateurs en général (*voy.* Abrégé et Epitome). Bacon les regarde comme une vermine de l'histoire : « Nous voulons, dit-il, qu'on les rejette absolument, attendu qu'ils ont rongé le corps d'un grand nombre d'histoires intéressantes, et les ont enfin réduites à une sorte de résidu inutile. » (*Dign. et accr. des sciences*, II, 6.) Cette sentence est trop rigoureuse; et, quant à Justin, il parle trop honorablement de Trogue-Pompée dans sa préface et dans plusieurs passages de son histoire, pour qu'on lui suppose l'intention de l'*assassiner*, comme on l'a dit, afin d'en *hériter*. La perte des 44 livres de l'historien primitif est une injure du temps; applaudissons-nous du moins que l'abréviateur nous soit parvenu. Nous le devons d'autant plus, que les livres XVIII et XIX, par exemple, renferment à peu près tout ce que nous savons sur les Carthaginois avant leurs démêlés avec les Romains. Les quatre livres suivants sont également d'une haute importance, ainsi que les livres XXXVI et XLII, ren-

fermant des événements pour lesquels l'auteur est la principale source historique.

On reproche à Justin d'être un mauvais chronologiste, de mutiler l'histoire, de supprimer au lieu d'abréger; de se tromper assez souvent sur les temps, les faits, les personnes et les lieux; d'employer des mots inusités, des constructions vicieuses, d'abuser de l'antithèse, etc. Parmi ses mérites, on compte la pureté, la clarté et l'élégance de son style en général, l'agrément et l'intérêt de sa narration, les renseignements précieux qu'il donne sur des époques qu'il éclaire, etc.

Son abrégé a pour titre : *Historiarum Philippicarum et totius mundi originum, et terræ situs, ex Trogo Pompeio excerptarum libri XLIV, a Nino ad Cæsarem Augustum.* L'édition princeps est, d'après Fabricius, celle de Rome, 1470, in-4° ou petit in-fol., sans date ; d'autres pensent que c'est celle de N. Jenson, Venise, 1470. On estime particulièrement les éditions de Rome, 1472; de Milan, 1474; de Paris, avec les excellentes notes de Bongars, 1581; d'Elzevir, 1640; celle de Grævius, Leyde, 1701; celle de Gronovius, *ibid.*, 1719; 2e éd., 1760; celle de Wetzel, Liegnitz, 1806; celle de Lemaire, 1823 ; et celle de Frotscher, Leipzig, 1828, 3 vol. in-8°.

Les plus anciennes traductions françaises de Justin sont celles de Michel, dit de Tours, in-12, 1540, et de Claude de Seyssel, in-fol., 1559. L'abbé Paul en a donné une nouvelle en 1774, qui a été réimprimée en 1817. MM. Jules Pierrot et Boitard ont traduit Justin pour la Bibliothèque latine-française de M. Panckoucke. J. T-v-s.

JUSTINIANI. C'est le nom d'une famille patricienne et princière d'Italie, qui rattache son origine aux anciens souverains de l'île de Chio, et dont on trouve les diverses branches établies dès le XIVe siècle à Venise, à Gênes, en Corse, et, dans des temps plus rapprochés de nous, à Rome. On y remarque des évêques, des hommes d'état, des historiens, des capitaines : saint LAURENT JUSTINIANI, patriarche de Venise, en 1433; MARC-ANTONIO, doge en 1684; AUGUSTIN, évêque de Nebbio dans l'île de Corse, auquel Bayle a consacré un article, etc., et, de nos jours, des princes et des cardinaux (voir *Biogr. univ.*, t. XVII, et Suppl., t. LXV). Il existe à Venise deux palais de ce nom : le palais *Justiniani Lolin*, et le palais *Justiniani Orsatto*. La villa Justiniani est une des plus belles de la campagne de Gênes. Une collection de tableaux, célèbre sous le nom de *Galleria Giustiniana*, fut formée par les soins du marquis Vincent Justiniani, qui vivait à Rome vers la fin du XVIe siècle, et au commencement du XVIIe. Un superbe palais, bâti sur une partie des ruines des bains de Néron, reçut cette collection qui a été gravée en 1642 (Rome, 2 vol. in-fol.). On y remarquait surtout la statue de *la Minerve* et le bas-relief d'*Amalthée*, qui, tous deux, sont maintenant au Vatican. La galerie Justiniani, successivement accrue par d'autres membres de cette famille, fut transportée à Paris, en 1807. Quelques-uns des tableaux qui la composaient furent alors vendus. Elle en comptait encore 170 en 1815, lorsque le roi de Prusse l'acheta à M. Bonneville, qui en était alors propriétaire, pour la déposer dans le nouveau musée de Berlin. R-y.

JUSTINIEN Ier, dit *le Grand*, empereur d'Orient, de 527 à 565 (*voy. empire* BYZANTIN, T. IV, p. 386 *), naquit l'an 483 d'une famille obscure, et son vrai nom était *Upranda*. Son oncle Justin Ier, paysan de la Thrace, parvenu au trône, le fit élever avec soin, et l'appela bientôt aux plus hauts emplois. Nommé consul l'an 521, Justinien donna au peuple des spectacles magnifiques, et par ses flatteries il sut gagner en même temps les bonnes grâces du sénat qui lui conféra le titre de *Nobilissimus*, titre qui ne se donnait qu'aux rois. En 527, Justin, affaibli par les années, l'associa à l'empire, et à sa mort, qui arriva quatre mois après, Justinien fut proclamé empereur. Ce prince avait épousé une actrice, nommée Théodora, qui, par sa beauté et son esprit, sut prendre sur lui un pouvoir sans borne. Sous son gouvernement, les partis du cirque se combattirent avec acharnement (*voy.* CIRQUE et FACTION). En 532, un incendie qui

(*) Dans l'endroit cité, il faut lire 527 au lieu de 521. S.

éclata pendant le tumulte réduisit en cendres la plus grande partie de sa capitale. Cette sédition qui a été appelée *Nika* (c'est-à-dire *triomphez!*), du mot de ralliement des factions, dura cinq jours. Des mesures vigoureuses éteignirent enfin la fureur des partis.

La gloire militaire de ce règne appartient à un illustre capitaine, dont la plume d'un de nos plus savants collaborateurs a retracé l'histoire (*voy.* Bélisaire). Il est triste de rappeler l'ingratitude de Justinien à l'égard de ce grand guerrier. On sait que ce fut le successeur de Bélisaire, l'eunuque Narsès (*voy.*), qui acheva l'œuvre commencée en renversant le royaume des Ostrogoths.

Justinien porta toute son attention sur la législation. Il chargea Tribonien et d'autres savants jurisconsultes de faire un nouveau recueil de ses propres lois et de celles de ses prédécesseurs; recueil qui fut suivi du *Digeste*, extrait méthodique des meilleures décisions tirées des anciens auteurs, et dont les *Institutes* ne sont que l'abrégé. L'ensemble du résultat de ces travaux ordonnés par Justinien reçut dans la suite le nom de *Corpus juris civilis*. Nous l'avons suffisamment fait connaître à l'art. Droit Romain, T. VIII. p. 588 (*voy.* aussi Corpus, Code, Codification et Pandectes).

Cet empereur fit bâtir plusieurs villes, en fortifia ou embellit d'autres, et s'occupa surtout de rétablir la paix dans l'Église. Sainte-Sophie (*voy.*) qui avait été consumée par les flammes lors de la sédition de Nika, fut reconstruite par ses soins avec une magnificence qui coûta des sommes énormes et épuisa le trésor. Sur la fin de sa vie, Justinien qui n'avait pas renoncé à son goût pour le luxe, accabla le peuple d'impôts. Il mourut en 565, et reçut le surnom de *Grand*, moins pour ses qualités personnelles qu'à cause des choses utiles et glorieuses qui furent faites sous son règne.

Justinien II, *voy.* Byzantin (*empire*), T. IV, p. 387. E. H-g.

JUTLAND, *Jutia*, en danois *Jylland*, nommé aussi Jutland septentrional (*Nörre Jylland*), par opposition au Sleswig ou Schleswig appelé quelquefois Jutland méridional (*Söndre Jylland*). Le Jutland est une presqu'île du royaume de Danemark (*voy.*), suivant quelques écrivains l'ancienne Chersonèse (*voy.*) Cimbrique, et que Malte-Brun croit être la vraie *Thulé*. Elle s'étend depuis le ruisseau nommé Kongeaa au midi, jusqu'au cap Skagen au nord, entre le 55° 23′ et le 53° 44′ de lat. N., et entre le 25° 48′ et le 28° 40′ de long. du mérid. de l'île de Fer. Cette province est bornée au nord par le Skagerrak qui la sépare de la Norvège; à l'est, par le Kattegat; à l'ouest, par la mer du Nord que les Scandinaves appellent mer Occidentale; et au sud par le duché danois de Schleswig (*voy.* ces mots); elle a dans sa plus grande longueur près de 38 milles danois du nord au sud; sa largeur, de l'est à l'ouest, est de 22 ¼ milles, réduite à 8 dans sa partie méridionale. On évalue sa superficie à près de 450 milles carrés. La population du Jutland est d'environ 500,000 habitants. Les côtes, surtout celles de l'ouest, offrent beaucoup de bas-fonds et de bancs de sable dangereux pour les navigateurs : aussi les naufrages sont-ils très fréquents sur ses côtes.

Le pays est entrecoupé par de nombreux golfes, dont le plus vaste, celui de Liimfiord, renferme plusieurs îles, parmi lesquelles nous citerons celle de Morsöe. Ce golfe très poissonneux a vu diminuer les produits de sa pêche par suite d'une tempête (3 février 1835) qui ouvrit à la mer du Nord un passage à travers l'étroite langue de terre qui la séparait auparavant de ce golfe. Le canal qui s'est ainsi formé, et qui a quelques centaines d'aunes de largeur, est assez profond pour que de petites embarcations puissent y naviguer; mais les bancs dangereux qui existent au dehors ne permettent pas de s'en servir pour communiquer du Kattegat à la mer du Nord, en passant par le Liimfiord. Le Jutland renferme aussi des lacs, tels que le Kolindsund, le lac de Viborg et celui de Garbo. Il n'est guère traversé que par des ruisseaux ou torrents. Ses côtes orientales offrent quelques bons ports, entre autres celui de Frederikshawn, appelé anciennement Fladstrand.

Le climat du Jutland est tempéré; le froid en hiver n'est pas très rude, et l'été est souvent chaud et sec. La qualité du

sol est très variable : tandis que la partie orientale est très fertile en grains et riche en bois, la côte nord-ouest et ouest, le long de la mer du Nord, se compose de bancs de sable en partie mouvants, et le milieu de la contrée est couvert de bruyères, dont les intervalles sont susceptibles de culture.

Le pays renferme de riches carrières de pierre calcaire; on y trouve presque partout d'excellente tourbe, et, dans les marais, une grande quantité de racines et de troncs d'arbres; ce qui semble indiquer que, dans des temps reculés, il y avait de vastes forêts dont la majeure partie a dû être détruite par la charrue, ou coupée dans le siècle dernier pour la construction des maisons et des navires, pour le chauffage, etc. Le Jutland n'est cependant pas tout-à-fait déboisé, car on rencontre des forêts assez considérables le long de la côte orientale : dans la partie nord-nord-ouest du stift d'Aarhuus et surtout dans l'amt de Skauderborg, c'est le hêtre qui domine; on trouve aussi des chênes et du bouleau çà et là parmi les hêtres, ainsi que des aulnes et des saules dans les marais et les prairies de la côte orientale. Les pâturages de la côte orientale nourrissent de nombreux bestiaux et des chevaux estimés. Le gibier est abondant dans le Jutland. On trouve de très bons saumons dans le golfe de Randers, et des bancs d'huîtres sur les bords du Kattegat; des harengs et des anguilles dans le Liimfiord. On recueille de l'ambre sur les côtes de la mer du Nord.

L'industrie des Jutlandais, sans être avancée, surtout à cause de la pénurie de capitaux, n'est cependant pas tout-à-fait nulle, car ils fabriquent des étoffes de laine commune, ainsi que des poteries qui se répandent non-seulement dans le pays, mais dont une partie est envoyée au dehors; et les gants de Randers (*voy.* DANEMARK, T. VII, p. 499) sont très estimés à l'étranger. On commence à cultiver le lin qu'on importait autrefois pour le réexporter manufacturé en toiles, et l'on exporte du Jutland des chevaux de cavalerie et d'artillerie, ainsi que des bestiaux maigres qu'on engraisse dans le Schleswig et le Holstein.

Le Jutland se divise en 4 *stifts* ou préfectures, ayant pour subdivisions des *amt*, qui sont eux-mêmes sous-divisés en *herreder* ou seigneuries. Ces stifts sont celui d'Aalborg, celui de Viborg, celui d'Aarhuus et celui de Ribe. Les principales villes sont : *Aalborg* (7,200 âmes), sur la rive méridionale du Liimfiord; *Viborg* (3,400 hab.), l'une des plus anciennes villes du Danemark, remarquable par sa belle cathédrale : elle est le siége de la cour supérieure de tout le Jutland; *Aarhuus* (7,000 h.); *Randers* (6,600 h.), port de commerce; *Horsens* (5,000 h.); *Ribe* ou *Ripen* (2,500 h.), dans le duché de Schleswig, ainsi que la partie méridionale du stift qui porte son nom, quoique dépendant du Jutland; l'église de Ribe est la plus ancienne du Danemark, ayant été construite dans le IXe siècle; *Fridericia*, appelée d'abord Frederiksodde (4,500 h.), ville fondée, en 1650, sur le petit Belt, est peuplée en partie d'anciens émigrés français.

On trouve des écoles savantes ou supérieures à Aalborg, Viborg, Randers, Aarhuus, Horsens, Kolding et Ribe.

Les indigènes ne parlent que la langue danoise ; quelques colons allemands, paysans ou descendants de paysans des environs de Mayence, ont conservé leur langue. Au reste la plupart des personnes bien élevées comprennent l'allemand, et quelques-unes le français et l'anglais. Presque tous les habitants des dernières classes mêmes de la société savent lire, et plusieurs écrire; la méthode de l'enseignement mutuel a été introduite dans la plupart des écoles primaires. Le luthéranisme est, comme dans le reste du Danemark, la religion dominante.

L'histoire particulière du Jutland est très confuse. Suivant quelques historiens, ce pays aurait été le berceau des redoutables Cimbres (*voy.*), qui, après avoir mis Rome en péril, furent exterminés par Marius. Les Jutes (*voy.* IOTES), venant soit de la Germanie, soit de la Scandinavie, figurent ensuite comme ses habitants et paraissent lui avoir donné le nom qu'il porte aujourd'hui. L'auteur de la vie d'Olaus Tryggveson assure que du temps de l'empereur Charlemagne, un roi nommé Godefroy gouvernait le Jutland, qu'il tua

Roric, prince des Frisons, et obligea ses peuples à lui payer un tribut; qu'à cette occasion Charlemagne marcha contre lui avec une nombreuse armée, mais que Godefroy ayant été tué par ses propres sujets, vers l'an 810, son frère Hemming fut élu roi à sa place. Godefroy, allié des Saxons, tour à tour ennemis déclarés ou sujets mécontents de Charlemagne, sut, par sa valeur et sa prudence, se faire redouter de ce puissant empereur avec lequel Hemming son successeur fit la paix; le fleuve Eyder devait servir de limite à ses états. Cet Hemming mourut en 812. Vers la fin du IXe siècle, Gorm *den gamle*, ou le vieux, roi de Danemark, fit la conquête du Jutland, qui n'a pas cessé depuis de faire partie de ce royaume. *Voy.* DANEMARK. DE L. R.

JUVÉNAL (DECIMUS JUNIUS JUVENALIS), poëte satirique latin, nous a laissé la peinture la plus énergique des mœurs romaines sous les premiers empereurs. Ses satires sont le meilleur commentaire de Tacite, comme les comédies d'Aristophane sont le complément naturel de Thucydide.

Il ne nous reste, pour connaître sa vie, qu'une très courte biographie attribuée à Suétone; ses propres ouvrages ne nous ont transmis sur sa personne que des renseignements fort insuffisants. Tout ce qu'on sait de sa famille se réduit à cette phrase de son biographe : « Il fut le fils ou l'élève d'un riche affranchi. » Il était né à Aquinum (Aquin, dans le royaume de Naples): c'est du moins ce que l'on conjecture d'après le vers 319 de la IIIe satire où Umbritius dit à Juvénal : « Lorsque tu viendras dans Aquinum respirer l'air natal. » Quant à la date de sa naissance, voici les données qui peuvent nous aider à la déterminer. Dans la satire XV, vers 27 et suiv., le poëte raconte un événement qui se passa dans la ville de Coptos, en Égypte, sous le consulat de Junius et d'Adrien : or, ce consulat tombe l'an 119 de J.-C. De plus, on voit par les vers 16 et 17 de la XIIIe satire qu'il composa cette satire « plus de 60 ans après le consulat de Fontéius, » ce qui en fixerait la date à l'an 120 de J.-C. Enfin le biographe nous apprend qu'il était octogénaire lorsqu'il fut envoyé en Égypte, dans les premières années du règne d'Adrien. Il n'est donc pas possible de fixer sa naissance avant l'an 42 de J.-C., ou l'an de Rome 795.

Si Juvénal était fils d'un riche affranchi, il dut recevoir une bonne éducation. Toutefois, nous n'avons aucun détail sur l'emploi de ses jeunes années. Nous savons seulement que, de l'âge de 23 ans à 40, il se livra à ces études de rhétorique qu'on appelait la déclamation plutôt par goût, selon son biographe, que pour se préparer à l'école (c'est-à-dire au métier de rhéteur) ou au barreau. Voici ce qu'il dit lui-même de ses exercices déclamatoires, satire I, v. 15 et 16 : « Et nous aussi nous avons tremblé sous la férule; et nous aussi, apprenti orateur, nous avons conseillé à Sylla de goûter, en citoyen privé, les douceurs du sommeil. » Ses écrits se ressentent un peu de ces premières habitudes; parfois il déclame, et la vigueur de son style n'est pas toujours exempte d'hyperboles. Néanmoins Martial, dans une de ses épigrammes (VII, 91), lui donne l'épithète de *facundus*, disert.

Après s'être livré à l'exercice de la déclamation jusqu'à près de 40 ans, Juvénal commença à composer des satires. Ses premiers essais furent dirigés contre Pâris, pantomime de Néron, et contre le poëte Stace (*voy.*). Mais pendant longtemps, il ne montra ses vers à personne, tant la tyrannie ombrageuse de Domitien, sous le règne duquel il écrivait, inspirait de terreur. Sous Adrien, il se hasarda à en faire quelques lectures. Il attaquait alors un autre Pâris, pantomime de Domitien. Mais ces mots de la VIIe satire, v. 90 : « Ce que les grands ne sauraient donner, un histrion le donne, » parurent une allusion au temps présent, et suscitèrent contre le poëte un histrion qui jouissait d'une grande faveur auprès d'Adrien. Juvénal fut envoyé en Égypte, véritable exil, malgré la charge de préfet de la cohorte égyptienne dont on l'honora. Abattu par sa disgrâce, il ne tarda pas à mourir dans cette terre étrangère vers l'an 121, à l'âge de 80 ans.

Juvénal n'a ni la grâce d'Horace, ni sa finesse d'esprit, ni sa simplicité exquise; en revanche, il a pour lui la verve et l'énergie; car, comme il le dit lui-même, c'est l'indignation qui l'a fait poëte. Il

ne peint pas les mêmes mœurs que son prédécesseur : il retrace une époque de dépravation jusque-là sans exemple, les vices d'une race abrutie par la servitude et par le sensualisme le plus grossier, une société en dissolution livrée à tous les genres de bassesse, aux délations, aux perfidies, aux empoisonnements, aux débauches les plus monstrueuses. Ici, le ridicule devenait une arme insuffisante : la satire devait s'animer d'une passion plus âpre et plus offensive. Dans Juvénal, elle poursuit le crime avec une haine vigoureuse; elle flagelle impitoyablement la corruption des oppresseurs et la bassesse des opprimés. Souvent la crudité de ses tableaux alarme la pudeur, tant il reproduit avec fidélité les mœurs abominables de son temps. Censeur incorruptible, l'avilissement de l'espèce humaine le contriste; c'est à lui que J.-J. Rousseau emprunta sa devise, *vitam impendere vero*. Chacune de ses satires abonde en traits saillants, en sentences fortement frappées, qui se gravent dans toutes les mémoires et qui attestent un vif sentiment du beau et de l'honnête. C'est lui qui, à une époque de dégradation sans égale, rappelait aux hommes que « l'esclave et le maître ont une âme pareille et sont pétris du même limon (sat. XIV, v. 15). » Nul autre écrivain n'offre des renseignements plus précieux à celui qui veut connaître à fond l'état moral de la Rome impériale. A-D.

Juvénal a eu beaucoup d'éditions dans le XVe siècle; plusieurs sont considérées comme *princeps*. L'une, qui porte la date de 1470, gr. in-4°, sans nom de lieu ni d'imprimeur, paraît avoir été exécutée à Venise par Vindelin de Spire. On considère comme la seconde, celle de Gallus, qui parut (à Rome) sans lieu et sans date (vers 1470). Ce sont 80 feuillets à 25 lignes, sans pagination, réclames, ni signatures. Celle de Brescia, sans lieu ni date, appartient à la même époque. Enfin, l'on attribue à Jenson une édit. in-4°, à 32 lignes, sans date, chiffres, réclames, ni signatures, et qui a souvent été regardée comme l'édition princeps. Parmi les meilleures éditions critiques plus récentes, il faut citer celle de Schrevelius (Leyde, 1648 et 1671); celle de Dupré, *in usum Delph.* (Paris, 1684); celle d'Henninius (Utrecht, 1685, in-4°); celle de G.-A. Ruperti (Leipz., 1801, et 2e éd., 1819, 2 vol. in-8°); celle d'Achaintre, Paris, 1810, 2 vol. in-8°; celle de Weber, Vienne, 1825; enfin la dernière édition est la suivante : *D. Junii Juvenalis Satiræ cum commentariis Car. Frid. Heinrichii* (du père, publiée par le fils). *Accedunt scholia vetera ejusdem Heinrichii et Ludovici Schopeni annotationibus criticis instructa*, Bonn, 1839, 2 vol. in-8° : le second vol., qui renferme le commentaire et deux traités (sur la satire et sur le poëte satirique), est en allemand. Parmi les traductions en français, on cite celles de Dusaulx (Paris, 1770; 5e éd., 1816, 2 vol. in-12); et de M. Raoul, en vers (3e éd., Liége, 1819, 1 vol. in-8°). S.

JUXTA-POSITION. On emploie cette expression, moitié française et moitié latine, pour désigner le mode d'accroissement des minéraux ou des corps inorganiques. La manière dont s'accroissent les minéraux établit entre eux et les êtres organisés une ligne bien nette de démarcation. Dans les animaux et dans les plantes, l'accroissement se fait par le développement simultané de toutes les parties de l'individu, à l'aide de la nourriture que reçoivent les organes destinés à l'élaborer : ce travail intérieur se nomme *intus-susception*. Les minéraux, au contraire, s'accroissent extérieurement par une simple *juxta-position* de particules qui s'appliquent à leur surface, et qui peuvent, en vertu de la force d'attraction universellement répandue, se réunir toutes les fois qu'elles se trouvent en contact. La formation des minéraux commence par quelques molécules qui s'agglomèrent autour d'un centre commun. De nouvelles molécules, attirées par ce petit solide, l'enveloppent en se fixant chacune sur le point avec lequel elle se trouve en contact, et l'accroissement continue ainsi par une succession de couches concentriques qui se superposent, et dont chacune ajoute son volume à celui du corps qui la reçoit. *Voy.* CRISTALLISATION. V. S.

K.

K, la onzième lettre de l'alphabet français et la huitième consonne. Sa valeur est la même que celle du C devant les voyelles *a*, *o*, *u*, ou que celle du Q, avec adjonction de l'*u* (*Qu*), devant toutes les voyelles. C'est une lettre palatale très forte ; elle se distingue par sa dureté du *g*, lorsque celui-ci se prononce comme *gu* ou *gh*, par exemple dans *gamme* et dans *Goth*.

Le K se trouve, sous ce nom (*Ka*), dans l'alphabet sanscrit, et, sous des noms divers (*Kaph*, *Kappa*, etc.), dans tous les alphabets anciens. Chez les Romains, il était remplacé par le C, qui peut-être n'en était qu'une abréviation (de IC) et qui se prononçait de la même manière. Le grammairien Priscien nous dit que le K, dans la langue latine, était complétement superflu (*penitùs supervacua*) ; cependant il paraît y avoir été introduit par Salvius pour remplacer, dans certains mots étrangers, la prononciation dure du C qui s'était insensiblement adoucie, et les abrévations prouvent qu'il était d'usage d'écrire *Kæso*, *Kalendæ*, *Kalumniator*.

Chez les peuples modernes, le K, lettre invariable dans sa prononciation, et dès lors préférable au C, est surtout nécessaire dans les langues germaniques et slavonnes. Le russe et le serbe ne connaissent pas le C, et jamais en polonais cette lettre ne se confond avec le K. Dans les langues germaniques, le C ne sert que pour des mots d'origine étrangère. En allemand, par exemple, *Kerl*, *Kind*, *Kopf*, s'écrivent nécessairement par un K; mais on écrivait *Cammer*, *Canon*, *Cœln*, mots venus du dehors, et qui, eux-mêmes, s'écrivent maintenant *Kammer*, *Kanon*, *Kœln*.

En anglais, le K, au commencement d'un mot, est souvent étouffé ou prononcé comme une simple aspiration.

Il est d'un usage fréquent dans la langue bretonne; mais le K est à peu près étranger à la langue française, comme à toutes les autres langues romanes. Cette lettre, il est vrai, a souvent été employée au lieu du *qu* dans nos anciens auteurs, mais elle « n'est pas proprement, dit l'abbé Regnier, un caractère de l'alphabet français, n'y ayant aucun mot français où elle soit employée que celui de *Kyrielle*, qui sert dans le style familier à signifier une longue et fâcheuse suite de choses, et qui a été formé abusivement de ceux de *Kyrie eleison.* » Ce mot unique est donc d'origine étrangère, aussi bien que tout le petit nombre de ceux qui sont placés sous la lettre K dans le Dictionnaire de l'Académie.

Ainsi, les mots qui vont suivre appartiennent presque tous à des pays étrangers, au moins par leur origine. Dans le nombre, il y en a quelques-uns qu'on voit plus souvent écrits par un C, mais à l'égard desquels l'usage d'employer le K commence à prévaloir. Tels sont : *Kabbale*, *Kaboul*, *Karpaths*, *Kasan*, *Kassel*, *Kobourg*, *Koran*, *Kosaks* (Cosaques), *Kour*, *Krakovie*, *Krimée*, *Kulm*, etc., etc. Nous avons cru devoir les placer ici, ne fût-ce que pour décharger d'autant la lettre C, la plus forte de tout l'alphabet. Cependant, nous avouons que cette marche n'a pas été suivie d'une manière rigoureuse : aussi faudra-t-il chercher dans le C beaucoup d'autres noms propres qui figureraient dans le K au même titre que ceux dont nous avons parlé. Tels sont, par exemple, *Kachemyr*, *Kalandar*, *Kaire*, *Karlsbad*, *Karlsruhe*, etc., noms que nous avons tous reproduits, toutefois, dans le K, en y joignant un renvoi au C. Peut-être aussi quelques noms grecs modernes se trouvent-ils déjà dans cette dernière lettre; mais la plupart (*Kanaris*, *Kantakuzène*, *Kapodistrias*, *Kolokotronis*, *Koraï*, etc.) ont été réservés pour le K, qui leur sert d'initiale dans l'orthographe indigène. Pour le grec ancien, il n'a pu entrer dans notre pensée de changer un usage établi depuis tant de siècles.

Le *Kh* dont nous nous servons fréquemment, surtout pour les noms orientaux ou slavons, n'est plus un K : c'est la transcription d'une lettre gutturale, équivalente au χ grec, au ch allemand, et qui a divers noms selon les diverses langues. Ainsi, le mot que l'Académie écrit simplement *Kan*, nous l'écrivons *Khan*, parce que sa prononciation exacte est χᾶν. Il en est de même des mots *Kharkof*, *Khazars*, *Kherson*, *Khiva*, etc., dont l'ancienne orthographe est *Charkoff*, *Chazares*, *Cherson*, *Chiva*, mais dont le *Ch* ne doit pas être prononcé comme dans les mots *chat*, *cher*, *chien*. En leur donnant pour initiale un K, on approche davantage de la vraie prononciation ; mais l'adjonction d'un *h* marque, en outre, que c'est par une gutturale que le mot commence.

Le *ck* allemand, à la fin d'un mot ou d'une syllabe, équivaut à un double *k*.

Comme abréviation, le K signifiait, chez les Romains, ainsi que nous l'avons dit, *Kæso*, *Kalendæ*, etc. Sur les monnaies françaises, c'est le signe particulier à la ville de Bordeaux.

Comme chiffre numéral, K indiquait, chez les Romains, le nombre 250 ; la même lettre, avec une barre horizontale au-dessus ($\bar{K}$), acquérait une valeur mille fois plus grande (250,000). J. H. S.

KAABA (LA), *voy.* MECQUE (*la*).

KABAILES ou KOBAYL (*Cabyles*), indigènes des états Barbaresques; *voy.* BERBERS, T. III, page 337, et BARBARIE, T. III, p. 28.

KABARDAH. C'est de ce nom que les Russes appellent la vaste plaine située au sud de leur province de Caucase, et habitée par la principale tribu de la race tcherkesse (*voy.*) ou circassienne, dont les autres domaines environnent au sud et à l'ouest la Kabardah. Dans nos pays d'Occident, on a donné à cette plaine le nom de *Cabardie*, ou *Cabardinie*. L'origine du vrai nom est inconnu; plusieurs Tcherkesses, dit Klaproth, portent encore aujourd'hui le nom de Kabardahs. Une tribu ainsi appelée paraît avoir suivi les Tatars, conquérants de la Crimée (1237), dans cette presqu'île. A la fin du XIVe siècle, les Kabardahs quittèrent la Crimée en bateaux, et allèrent aborder à Soudjouk-Kaleh, d'où ils passèrent aux embouchures du Kouban. De là, ils s'étendirent vers l'orient, et furent gouvernés par des princes dont Pallas, le premier, a donné la généalogie.

Les Russes divisent le pays en grande et en petite Kabardah ; mais cette division n'est pas en usage parmi les habitants. La grande Kabardah, située dans le bassin du Kouban (*voy.*), s'étend des sources de ce fleuve et du pays des Abazes jusqu'à la rivière de la Malka, affluent du Térek, dans une longueur d'environ 35 lieues ; elle est arrosée par les rivières de Baksan, de Tchéghem, de Naltchik, de Tchérek, etc., qui sont des affluents de la Malka. Au confluent de la Malka et du Térek, cinq rivières se réunissent, et la contrée s'appelle pour cette raison *Beschtamak* ; elle est extrêmement fertile. La petite Kabardah, située dans la partie moyenne du bassin du Térek (*voy.*), se prolonge de là vers l'est jusqu'à une ligne dont la ville de Mozdok marque l'extrémité septentrionale, et celle de Vladikavkaz l'extrémité méridionale. La route qui mène de Stavropol dans la Transcaucasie traverse ces deux villes. Deux chaînes de montagnes, l'Arak ou Arek, chaîne du nord, et la Belantcha, chaîne du sud, parcourent, de l'ouest à l'est, la grande plaine de la petite Kabardah, parallèlement au Térek qui coule vers l'est. La partie du milieu est entièrement privée de sources et de ruisseaux ; mais la partie occidentale, surtout dans la seconde chaîne, en contient plusieurs. Le flanc occidental de la chaîne du nord est complétement nu, tandis que celui de la chaîne du sud est couvert de bois épais.

Nous ne parlerons pas ici des mœurs, des usages, du genre d'habitations propres à ces plaines ou steppes : les Kabardiens n'étant qu'une branche des Tcherkesses, nous renvoyons à ce mot ce que nous aurons à dire du peuple tout entier. Disons seulement que, depuis la paix de Koutchouk-Kaïnardji (*voy.*), la population diminue constamment par les émigrations des Kabardiens soumis aux Russes, et que l'on ne compte plus qu'environ 8,000 familles dans la grande Kabardah, et moins de 6,000 dans la petite ; Klaproth réduit même la population des deux

parties à environ 16,000 hommes. Ni dans l'une ni dans l'autre, il n'y a de villes : on n'y rencontre que de grands villages, bâtis le long des rivières et soumis à des princes tcherkesses.

En général, l'agriculture est encore dans l'enfance parmi les Kabardiens. Ils ne s'adonnent, non plus, ni aux arts, ni à l'industrie. Leur principale occupation, c'est le pillage : ils font du vol l'étude de toute leur vie. Mais les propriétés sont respectées entre les personnes unies par des liens de parenté, d'amitié ou d'hospitalité. Il n'y a dans le pays ni tribunaux fixes, ni lois écrites. Les affaires se jugent par des assemblées tenues dans un bois, et présidées par des princes, d'après les anciens usages. Le mahométisme est la religion dominante. Les affaires qui intéressent le pays entier sont décidées dans des espèces de diètes, appelées *pok*, sous la présidence du prince le plus âgé. Il y a deux chambres, celle des princes (*pchch*) et celle des nobles (*ouzden*). Mais ces assemblées n'ont lieu que lorsque la Russie, qui tient le pays sous sa dépendance, a quelque proposition à faire. J. H. S.

KABBALAH ou CABBALE (du verbe hébreu *kibbel*, recevoir par tradition), doctrine reçue. Dans le principe, on comprenait sous ce nom les livres de l'Ancien-Testament qui n'appartiennent pas à Moïse, et la tradition orale que les Juifs faisaient remonter jusqu'à Abraham et même à Adam; mais depuis le moyen-âge, on désigne spécialement par là cette doctrine secrète, empruntée évidemment au parsisme (*voy.* FARSISTAN, *culte du* FEU et GHÈBRES), que professe une école juive. On trouve dans Philon (*voy.* ce nom et GNOSTICISME), dans le Talmud (*voy.*) et dans les *Midraschim* ou commentateurs, des doctrines théosophiques qui ont été en partie adoptées par les rabbins d'un âge postérieur; cependant on regarde comme le plus ancien ouvrage sur la cabbale le livre *Yetzira* (formation), faussement attribué au rabbin Akiba (*voy.*) et composé seulement dans le VIIe siècle. C'est un ouvrage de cosmogonie, et jusque dans la seconde moitié du XIIe siècle, la cabbale suivit la route qu'il lui avait tracée, ne s'occupant que de spéculations sur Dieu et la création (*voy.* ÉMANATION); mais à cette époque, elle embrassa aussi l'exégèse, la morale et la philosophie, se transformant ainsi en philosophie religieuse mystique. Les trois siècles suivants virent éclore un grand nombre d'ouvrages qui enseignaient à trouver le sens intime de l'Écriture et des livres liturgiques appelés *Hagada*. Quelques-uns posaient les fondements de systèmes théologiques, d'autres faisaient connaître la manière de produire des effets surnaturels au moyen de certaines formules ou pratiques magiques. Les cabbalistes, dont les philosophes et la plupart des talmudistes se déclarèrent les adversaires, publièrent aussi quelques écrits qu'ils attribuèrent aux plus anciennes autorités. Tel fut, entre autres, le *Sohar* ou *Zohar* dont l'auteur supposé, Simon ben Jochaï, avait été disciple d'Akiba. Cet ouvrage, écrit en araméen, ne remonte probablement pas au-delà du XIIIe siècle, ce qui ne l'a pas empêché de devenir la Bible des modernes partisans de la cabbale. La science cabbalistique tomba ensuite en décadence. Elle ne consistait plus qu'en combinaisons de lettres, en pratiques de sorcellerie (*voy.* GRIMOIRE, DÉMON), lorsqu'à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, les écrits d'Isaac Loria et d'Abraham Cohen Errera vinrent la faire refleurir. Il y eut encore plus d'un imposteur qui, comme Sabthaï Zebi, le faux Messie, la fit servir à un but criminel. Les chasidim (*voy.*), en Pologne, en sont de zélés partisans et la placent au-dessus de la loi écrite.

Depuis Pic de la Mirandole, et surtout depuis Reuchlin (*voy.* ces noms) qui contribua beaucoup à la faire connaître par ses traités *De Verbo mirifico* et *De arte cabbalistica*, plusieurs savants chrétiens, comme Cornélius Agrippa, Thomas Morus, Knorr de Rosenroth (*Kabbala denudata*, Sulzbach et Francfort, 1677-1683, 2 vol. in-4°), se mirent à étudier la cabbale; mais ils s'attachèrent spécialement au *Zohar*. On peut consulter sur la doctrine cabbalistique l'ouvrage allemand de P. Beer : *Histoire, doctrines et opinions de toutes les sectes juives* (Brunn, 1822, 2 vol. in-8°), et celui de M. Freystadt, *Philosophia cabbalistica et pantheismus ex fontibus primariis adumbr.*

(Kœnigsberg, 1838, in-8°). E. H-G.

KABOUL (ROYAUME DE), l'un des principaux démembrements de l'ancien empire des Afghans (*voy.*), dont quatre provinces Hérat, Kandahar, Kaboul et Peschawer se sont constituées, d'une manière plus ou moins durable, en états indépendants. Nous consacrerons plus loin un article à Kandahar ; il sera parlé de Hérat en même temps que du Khoraçan et du Peschawer à l'occasion de Lahor ou du Pandjab, dont ce pays est devenu tributaire. Nous ne parlerons ici que du Kaboul, royaume qui tire son nom de sa capitale.

1° *Géographie et statistique.* Le Kaboul proprement dit, situé au nord-est du Kandahar, au sud du Kohestan, et à l'ouest du Peschawer, est borné au nord par l'Hindou-Kousch (*voy.*), à l'est par le haut Kound, au sud par le Soufaid-Kho ; il s'étend au sud-ouest par-dessus l'Hindou-Kousch jusqu'au Koh-i-Baba. En y comprenant le Kohestan et le Kandahar, ce royaume s'étend du Turkestan oriental jusqu'au désert qui le sépare du Béloutchistan, ayant à l'est Peschawer et l'Indus, à l'ouest Hérat et la Perse. Le pays est arrosé par le Kaboul, rivière très rapide, qui prend sa source à 30 milles anglais à l'ouest de la ville de ce nom, et par plusieurs affluents du Kaboul qui porte leurs eaux, avec les siennes, à l'Indus (*voy.*), fleuve au bassin duquel le Kaboul appartient par conséquent. C'est un pays généralement montagneux, semé de rochers et coupé de plaines de sable, mais fertile néanmoins sur les bords des ruisseaux et des rivières. Il produit, entre autres, une grande quantité de fruits renommés qui s'exportent dans l'Inde, des mûres délicieuses, des abricots, des pêches, des prunes, etc. Le raisin y est très abondant, et le vin, qui ressemble à celui de Madère, gagnerait beaucoup encore en qualité, si la vigne était cultivée avec plus de soin. Mais dans les endroits où l'eau manque, il ne croît que quelques broussailles et des plantes épineuses dont se nourrissent les chameaux. En général, le Kaboul est privé de bois.

Le climat est très varié. Les chaleurs, aussi fortes qu'en Perse, sont tempérées, dans le Kaboul, par des pluies douces qu'y apportent les nuages chassés de l'est par les moussons. L'hiver est moins rude qu'on ne devrait s'y attendre d'après l'élévation du pays au-dessus du niveau de la mer : la neige ne couvre jamais les vallées, quoiqu'elle couronne les montagnes environnantes. Au printemps, la verdure est aussi fraiche qu'en Europe. Les saisons se succèdent brusquement, sans transition. On peut dire, en général, que le climat du Kaboul ressemble moins à celui des pays situés sur les bords du Gange qu'à celui de l'Espagne. Sir A. Burnes qui a visité cette contrée, en 1832, n'a pas vu, au mois de mai, le thermomètre s'élever au-dessus de 14° 22 R.

Dès l'antiquité, Kaboul était nommé la porte de Touran, et Kandahar la porte d'Iran. Strabon désigne Kaboul comme la route qui conduit dans trois directions, l'occident, le nord et l'orient. Le pays, de même que le peuple qui l'habite, a un caractère particulier qu'il est impossible de méconnaître : c'est un royaume intermédiaire, qui forme la transition entre deux populations différentes, et ce trait caractéristique a déjà été signalé par M. Ch. Ritter. En parlant de la population du Kaboul, ce savant géographe dit qu'au milieu de ce mélange de peuples étrangers, de cette fusion des peuples indigènes, depuis les Zarangiens d'Hérodote jusqu'à nos jours, on y a vu toujours un mouvement, une mobilité, des émigrations, des colonisations, des échanges continuels qui forment un contraste frappant avec la paix et l'immobilité profonde de la vie des peuples de l'Hindoustan (*voy.*), leurs voisins. Dans la 1re moitié du XVIe siècle, du temps du sulthan Babour, il ne se parlait pas à Kaboul moins de onze langues à la fois, et il ne paraît pas que depuis le nombre en ait diminué.

KABOUL, capitale du royaume, est située, selon A. Burnes, par 34° 24′ 5″ de lat. sept. et 71° 33′ de long. orient. de Greenwich. Ptolémée fait mention de cette ville sous le nom de *Kaboura*, du persan *Kaarbur* ou *Kaabour* dont on a fait plus tard *Kaboul*. Ce mot, qui paraît avoir la même racine que *Zaboul*, signifie route des caravanes ou pays de passage,

et, en effet, le Kaboul est aujourd'hui encore la grande route du commerce de l'Asie centrale, grâce à sa situation favorable entre la Perse et l'Inde, l'Iran et le Touran (*voy.* ces mots). Vue du village de Boutkhak, où la tradition rapporte que le sulthan Mahmoud enterra l'idole Somnath, cette ville offre un aspect imposant. Elle est environnée de trois côtés par une chaine de hauteurs semi-circulaire. Kaboul est une ville extrêmement animée, quoiqu'elle ne compte que 60,000 habitants. Elle est traversée par un bazar de 600 pieds de long sur 30 de large, appelé *Tchaoutchat* (Chouchut). C'est un bâtiment très élégant que les troubles politiques n'ont pas encore permis d'achever. Il renferme un grand nombre de magasins tous éclairés le soir par des lampes et remplis de marchandises de toute espèce. Il y a des bazars particuliers pour les artisans, pour la vente du papier, des livres, etc. De belles promenades plantées de magnifiques mûriers conduisent du grand bazar aux bords du Kaboul qui traverse la ville, et qu'ombragent des peupliers et des saules. Les maisons, construites en briques séchées au soleil, ont deux étages. Les rues, fort sales quand il pleut, sont très bruyantes; à chaque instant, la circulation est interrompue, non par des voitures ou des équipages, mais par des groupes nombreux faisant cercle autour d'un conteur qui charme les oisifs par ses récits. La ville était autrefois dominée par une citadelle appelée *Bala-hissar*, dont il ne reste plus guère que des ruines. Le palais, le trésor, la prison d'état qui se trouvent encore dans son enceinte, sont occupés par la garnison et le gouverneur.

Parmi les promenades publiques, on doit citer le jardin royal, création de Timour-chah. C'est un beau palais de forme octogone, entouré d'une véritable forêt d'arbres fruitiers. Les jours de fête, les habitants se réunissent au tombeau du sulthan Babour, jardin de fleurs arrosé par un petit ruisseau et ceint d'un mur de marbre, d'où l'on jouit d'une vue magnifique, sur une vaste plaine de huit lieues d'étendue, toute couverte de champs, de jardins et de prairies.

La population de Kaboul est formée par les indigènes appelés Tadjiks, par des Afghans, et par les descendants des Persans, des Turcs, des Hindous, des Arméniens et d'autres peuples qui s'y sont établis à différentes époques. La langue dominante est le persan. Le peuple est vif, passionné, turbulent, querelleur, jaloux, paresseux et avide de plaisirs de toute espèce. Il porte généralement des vêtements épais et chauds; car quoique le soleil soit ardent à midi, les soirées sont toujours fraîches. Aussi les habitants ne dorment-ils sur leurs terrasses que pendant le mois d'août. Cette fraîcheur des nuits s'explique aisément par le voisinage des hautes montagnes couvertes de neige et par l'élévation de la ville (6,200 pieds, selon Burnes), au-dessus du niveau de la mer.

Gazna, Ghizni ou Ghisneh, ville qui a donné son nom à la célèbre dynastie des Gaznévides (*voy.*), a été récemment réintégrée dans le royaume de Kaboul, après avoir été prise par les Anglais (23 juillet 1839). Elle est située sur un plateau plus au sud, sur la route de Kandahar. Jadis brillante résidence, Gazna est aujourd'hui déchue de son rang et ne rappelle plus que par quelques débris son ancienne splendeur.

Les livres qu'on peut consulter sur ces pays encore peu connus, sont pour la plupart des relations de voyages dues aux Anglais : Al. Burnes, *Travels into Bokhara beeing the account of a journey from India to Cabool, Tartary*, etc., Lond., 1834, 2 vol. in-8°; G.-T. Vigne, *A personal Narrative of a Visit to Ghuzni, Kaboul and Afghanistan, and of a residence at the Court of Dost Mohamed*, etc., avec fig., Londres, 1840; lieutenant John Wood, *A personal Narrative of a Journey to the source of the river Oxus by the route of the Indus, Kabul and Badakhshan, performed under the sanction of the supreme government of India, in the years* 1836, 1837 *and* 1838, Londres, 1841, in-8°; enfin Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. V, p. 233 et suiv., 303 et suiv., 313 et suiv., t. VI, 1re part., p. 141 et suiv. J. H. S.

2° *Histoire*. Un proverbe indien dit que, pour être maître de l'Inde, il faut posséder auparavant Kaboul. C'est, en effet, la route qu'ont suivie tous les conquérants de l'Inde, depuis Alexandre-le-

Grand. Treize siècles plus tard, le sulthan Mahmoud-le-Grand (*voy.* Gaznévides) conduisit au-delà de l'Indus la première armée musulmane. Kaboul était converti à l'islamisme, depuis l'an 44 de l'hégire. Mahmoud avait fait le vœu de porter, chaque année, dans l'Inde une guerre sacrée, et il l'acquitta dans 12 expéditions consécutives, de l'an 1001 à 1025. Quand son royaume, qui s'étendait du Tigre au Gange et de l'Iaxarte au golfe Persique, vint à être partagé, 5 dynasties, dont trois de la race des Afghans, se succédèrent dans l'espace de 500 ans, et descendirent des hauteurs de Kaboul, dans la vallée de l'Indus. Deux fois, pendant le même espace de temps, un déluge de peuples mongols, depuis 1241 sous les successeurs de Tchinghis-Khan (*voy.*), et en 1398 sous Timour (*voy.* Tamerlan), suivirent la même voie. Après eux, vint le sulthan Baber ou Babour (*voy.*), homme qui dans tous les temps et chez tous les peuples, aurait été un souverain plein de grandeur et de génie. En 1504, il conquit Kaboul, puis, en 1519, il passa l'Indus avec 1,500 hommes. Son royaume indien étant fondé, Kaboul devint son séjour de prédilection : aussi y fut-il inhumé avec ses femmes et ses enfants. Cent ans après lui, les rois de la Perse disputèrent aux souverains mongols de Delhi (*voy.*) la possession du pays des Afghans, et ceux-ci profitèrent de ces luttes, pour se rendre entièrement indépendants.

Nadir-chah (*voy.*) vainquit les Afghans dans cinq combats, plusieurs de leurs chefs se réunirent à lui, et servirent avec gloire contre les Turcs.

Mais c'est seulement de 1747 que date le royaume des Afghans. Ahmed, ainsi que nous l'avons dit à l'art. Afghans, autrefois prisonnier de guerre, puis rendu à la liberté par Nadir, et investi par lui d'une place de gouverneur dans sa propre tribu, n'eut pas plus tôt appris que le chah était mort assassiné qu'il résolut d'affranchir son peuple du joug des Persans, et de se mettre lui-même à sa tête comme souverain indigène. Secondé par environ 2,000 cavaliers, il se jeta à travers le Khoraçan et se fit couronner à Kandahar, en octobre 1747. Sa position comme chef de la famille des Suddosis, qui formaient la plus puissante tribu des Afghans, fit respecter ce jeune homme de 23 ans, lui assura l'obéissance du peuple, et lui donna le droit de s'emparer d'un riche trésor de l'Inde, destiné à Nadir, et qui était tombé entre les mains des Dourahnis, autre tribu des Afghans. Ahmed confirma d'abord leurs possessions aux Dourahnis, ne leur demanda que leur bravoure dans ses expéditions, et partagea entre eux les plus grandes charges de l'état ; et quant aux Suddosis, il rappela leurs traditions historiques et leurs anciens priviléges, sur lesquels se fondaient ses propres prétentions. En 1748, à la tête seulement de 1,200 hommes, il chasse devant lui de Kaboul les gouverneurs du Mogol et de Peschawer, passe l'Indus et se rend le Pandjab tributaire. Dans les deux années suivantes, il se tourne avec une forte armée vers l'ouest, prend Hérat et s'avance jusqu'à Nichapour au milieu du Khoraçan. Six ans après, vainqueur à Delhi, il demande pour lui et pour son fils Timour la main des filles des princes de l'Inde ; le 14 juin 1761, il bat près de Pannipout les Mahrattes (*voy.*), et anéantit leur puissance. Une ambassade qu'il envoya en Chine, en 1762, nous révèle l'étendue de son coup d'œil politique. A sa mort, arrivée en juin 1773, son royaume s'étendait du Khoraçan jusqu'à Sirhind, et de l'Oxus jusqu'à la mer. Au milieu de toutes ses expéditions, pendant les 50 années de sa vie, il trouva encore le moyen de satisfaire une ambition qui semblait héréditaire dans sa dynastie, celle de se faire un nom comme savant et comme écrivain.

Timour, son fils et son successeur, fut un prince sans énergie comme sans capacité, qui eut bien de la peine à couvrir son royaume sur tous les points. Toutefois, malgré sa faiblesse, les mécontents ne réussirent pas à transformer en une insurrection générale tous les petits soulèvements qui se succédèrent sans cesse. A sa mort, en 1793, sa veuve sut gagner le visir Chirafras-Khan, et le déterminer à élever Siman ou Zeyman-Chah, son fils, sur le trône. L'idée dominante de ce prince était de devenir le maître de l'Inde, en se présentant aux populations musulmanes de la péninsule indienne comme le défenseur de l'islamisme, bien

qu'il eût mécontenté ses mollahs en cherchant à attirer à lui, par des promesses, les Sikhs (*voy.*) qui n'étaient pas de vrais croyants. Une armée anglaise était sur la frontière, et sir John Malcolm s'apprêtait, en cas de besoin, à faire un traité avec la Perse et à inquiéter les Afghans. D'autres circonstances contribuèrent à mécontenter la nation. Alors Mahmoud, frère du roi, entreprit, mais en vain, de se rendre maître d'Hérat et du pays; réduit à fuir, il fut favorablement accueilli en Perse. Un événement plus sérieux encore fut une conspiration des Dourahnis, à la tête de laquelle était le Chah Choudja-ol-Moolk, autre fils de Timour, qui paraît alors pour la première fois sur la scène politique. Les conspirateurs furent découverts et mis à mort, et Choudja prit la fuite. Siman commit une autre faute : il quitta le parti des Dourahnis, pour se jeter dans les bras des Ghildchis, et ce fut le signal de sa chute. Il fut livré, privé de la vue et jeté dans une prison.

Mahmoud, prince sans caractère, indolent, timide, se perdit dans la considération du peuple par sa prédilection pour les Persans, qui étaient chiites (*voy.*) et qui venaient de profiter de ces dissensions intérieures pour faire la conquête du Khoraçan. Mokthar-u-Dowla, sunnite sévère, mit à profit sa grande réputation de piété pour aller chercher Choudja dans le désert, et le placer sur le trône. Au milieu de tous ces troubles, quand l'ambassade anglaise vint, dans les premiers mois de 1809, pour demander l'amitié des Afghans contre la Perse que Napoléon cherchait à armer contre l'Inde anglaise, Mahmoud ne put la recevoir qu'à Peschawer, et non dans sa capitale. Cependant la bataille de Nimla mit fin aux succès de Choudja, et Mahmoud remonta sur le trône. Mais son visir Futteh ou Fatteh-Khan, ayant eu l'imprudence de demander l'assistance des Sikhs, ne put tenir ensuite les promesses qu'il leur avait faites, et Rundjet-Singh (*voy.*), en s'emparant de la plupart des places des Afghans sur la rive orientale de l'Indus, prépara ainsi le démembrement du royaume. Ce visir Futteh, devenu trop puissant, fut mis à mort par ordre de Mahmoud. Alors sa famille, les Barouksis, se révolta. En 1818, Mahmoud fut chassé du trône et se réfugia à Hérat où il mourut en 1829. Choudja perdit cette occasion de remonter sur le trône, et Kamram, fils de Mahmoud, lui succéda. Cependant, Asim-Khan, frère de Futteh-Khan, régna pendant quelque temps sous le nom d'Ayoub, frère de Choudja. Les conquêtes de Rundjet-Singh, en 1823, complétèrent la dissolution de la monarchie d'Ahmed, et firent mourir de chagrin Asim-Khan; le roi Ayoub disparut au milieu de ces bouleversements. La discorde et l'anarchie firent tous les jours des progrès parmi les Afghans, et le fils d'Asim-Khan fut chassé par ses oncles qui s'emparèrent de diverses provinces du Kaboul.

En 1832, les Suddosis avaient donc, par leur faiblesse, perdu leurs anciens avantages; des querelles intestines avaient mis fin à la puissance des Barouksis. Les conquêtes de Rundjet-Singh avancèrent vers l'ouest. Les émirs du Sind, autrefois tributaires des Afghans, étaient maîtres de la forteresse de Boukhour sur la rive orientale, et de la province de Chikarpour sur la rive occidentale de l'Indus. Peschawer était aux mains d'un frère de Fatteh-Khan, Serdar Sulthan Mohammed-Khan, qui partageait avec ses deux frères Peer et Saed-Mohammed les revenus du pays. A Kaboul, la plus importante des principautés, régnait un autre frère, le plus puissant des Barouksis, Dost-Mohammed-Khan, qui avait donné à un troisième frère la principauté de Gaznah (Ghizni). Dost-Mohammed rendit le Kaboul aussi florissant, aussi riche qu'une province peut l'être. Comprenant sa position et son importance comme grande route commerciale, il augmenta ses forces, en même temps qu'il se popularisait comme rigide observateur de la loi musulmane. Plus au sud, Kandahar était tombé entre les mains d'un autre Barouksi, Chere-dil-Khan qui eut pour successeur son frère Kohen-dil-Khan. Mais son gouvernement n'était pas aimé, parce qu'il opprimait le commerce. A l'ouest, à Hérat, se soutenait, non sans peine, le prince Kamram, le seul Suddosi auquel fût restée une parcelle du royaume des Afghans, et encore était-il continuellement inquiété par le voisinage de la Perse.

Telle était à cette époque la situation de l'Afghanistan.

Le roi Ayoub s'était réfugié dans le Pandjab. Rundjet-Singh le garda comme un otage qui pouvait servir ses projets politiques. A l'aide de négociations alternatives avec les deux monarques fugitifs Choudja et Ayoub, ou avec l'un ou l'autre des chefs Barouksis, et par l'intrigue autant que par les armes, il consolida son autorité à l'ouest de l'Indus, s'empara de l'importante province de Kachemyr, et obtint la souveraineté réelle de Peschawer, de sorte que le sulthan Mohammed-Khan devint son tributaire. Les souverains du Kaboul et de Peschawer étaient en hostilité flagrante.

En 1833, celui de Kaboul et celui de Kandahar s'entendirent pour payer ensemble à la Perse le tribut annuel de 50,000 tomans. Choudja qui avait mis Rundjet-Singh dans ses intérêts, se préparait à remonter sur le trône. Ce prince qui déjà, lors de sa fuite précédente, avait été contraint par toutes sortes de mauvais traitements à livrer au conquérant sikh le fameux diamant connu sous le nom de *Kohi-Nor* (montagne de lumière), et qui ne s'était échappé que grâce à l'habileté de sa femme, à Lodiana, où la compagnie des Indes lui faisait une pension de 4,000 roupies, n'eut pas honte de demander des secours à Rundjet-Singh. Le traité fut conclu le 12 mars 1833. Choudja abandonnait au souverain de Lahor non-seulement toutes les conquêtes qu'il avait déjà faites sur le territoire des Afghans, mais aussi le Peschawer, sur lequel il formait des prétentions. En échange, Rundjet-Singh lui permit de reconquérir les provinces de son ancien royaume, sans l'assister autrement. Les émirs du Sind l'avaient bien laissé franchir l'Indus, mais ils lui refusèrent de l'argent. Il les vainquit, marcha sur Kandahar et prit la ville, mais non la citadelle. Dost-Mohammed y pénétra, et Choudja, battu complétement, s'enfuit avec 200 cavaliers dans l'Inde, et trouva un asile à Lodiana. Rundjet-Singh soumit entièrement Peschawer, et fut ainsi le seul qui tira avantage du traité.

La famille des Barouksis, qui régnait alors sur Kaboul et les seigneuries qui en relevaient, devait également redouter Chah-Choudja, placé sous la protection britannique, et le prince Kamran d'Hérat, qui tous deux avaient des prétentions sur les territoires envahis par cette famille. Soit par l'influence de la Russie, soit par le désir de se prémunir contre l'hostilité de ses frères et des Sikhs, Dost-Mohammed-Khan s'était joint au chah de Perse dans l'expédition contre Hérat, et avait conseillé de faire marcher sur l'Indus les troupes de la Perse et du Kaboul. Chah-Kamran avait repoussé le chah de Perse, et, secondé par les Ouzbeks et par d'autres tribus, il se croyait assez fort pour tenter de conquérir le Kaboul. Les vues ultérieures de Dost-Mohammed sur les territoires à l'est de l'Indus étaient assez connues pour exiger l'intervention de l'Angleterre. Un traité fut conclu (19 juin 1838) entre le gouvernement britannique et celui de Lahor (*voy.*), d'une part, et le chah Choudja de l'autre, pour enlever le trône de Kaboul à Dost-Mohammed. Les troupes anglaises devaient entrer dans l'Afghanistan seulement pour y agir avec les Sikhs en qualité de troupes auxiliaires du roi légitime de Kaboul. Le 13 septembre 1838, Choudja est proclamé, dans Lodiana, roi de Kaboul; et le 1er octobre sir William Macnaghten, agent du gouvernement britannique, lance au nom du gouverneur général un manifeste contre Dost-Mohammed.

Enfin l'expédition projetée a lieu : dans les derniers jours de janvier 1839, elle franchit l'Indus sous le commandement général de sir John, aujourd'hui lord Kean. Hydrabad et les émirs du Sind sont forcés de payer tribut, et les limites du territoire britannique se reculent encore. Le 9 mars l'armée atteignit Lakhana. Le défilé du Bolân fut franchi, mais non sans d'incroyables fatigues. Le 8 mai, Chah-Choudja fut couronné à Kandahar, où l'armée était arrivée le 24 avril. Il restait à soumettre Gaznah ou Ghizni (*voy.* p. 573), ville située sur la route de Kandahar à Kaboul, entourée d'une muraille crénelée, et où était enfermé, avec 3,500 Afghans, un fils de Dost-Mohammed. Elle fut prise d'assaut le 23 juillet, sans même qu'on se soit donné la peine de battre en brèche cette faible forteresse,

et le fils de Dost-Mohammed fut fait prisonnier. Son père, abandonné de son armée, s'enfuit dans la direction de Bawian, et Choudja entra sans obstacle à Kaboul, le 7 août. Des garnisons anglaises furent laissées à Chal, Kandahar et Kaboul, et sir John Keane, bien que souvent harcelé dans sa marche, put rentrer à Firuzpor le 2 janvier 1840. Dost-Mohammed s'était réfugié chez le khan de Boukharie (*voy.*) qui l'avait retenu prisonnier. Il s'échappa, revint dans le Kaboul et rallia ses partisans; mais il fut battu deux fois, d'abord à Bamian, près de Kaboul, le 18 septembre 1840, et ensuite à Purwan Durrah, le 2 novembre. Peu de jours après, il se rendit prisonnier à sir William Macnaghten, et les Anglais le transférèrent à Lodiana, puis de là à Calcutta, où lord Auckland a pu reconnaître depuis son esprit éclairé et ses manières distinguées. De ce côté, le trône de Choudja paraît à l'abri d'une attaque; mais toujours menacé par les insurrections locales, ce roi restauré ne jouit que d'un pouvoir précaire, et encore grâce à l'appui des Anglais. — *Voir* cap. H. Havelock (aide-de-camp du major-général sir Willoughby Cotton), *Narrative of the war in Afghanistan*, Londres, 1841, 2 vol. in-8°, et R.-H. Kennedy, *Narrative of the campaign of the army of the Indus in Sind and Kabaul in* 1838, 1839, Londres, 1841, 2 vol. in-8°. L. N.

KACHEMYR, *voy.* CACHEMYR.

KADI ou CADI signifie en arabe un juge; en turc, où ce mot prend aussi la forme de *kazi*, c'est le directeur d'une *kaza* ou division de l'empire. *Voy.* HAKEM.

Dans l'état normal, chaque village devrait avoir son kadi ou juge; chaque ville, outre ses kadis de quartiers, devrait avoir son kadi principal qui est le chef de tous les juges de la ville, et chaque département, son grand-kadi ou *mollah* de qui relèvent tous les kadis de la province. Mais les exemples ne sont pas rares où cette organisation n'est pas observée, et la plupart du temps les fonctions judiciaires, dans les campagnes, restent entre les mains des cheiks (*voy.*). A Constantinople, deux hauts magistrats se partagent l'administration de la justice de l'empire: l'un a sous son autorité tous les kadis d'Europe, et l'autre tous ceux d'Asie; le premier porte le titre de *kadi-asker de Roumélie*, et le second celui de *kadi-asker d'Anatolie* *. Depuis que l'Égypte s'est élevée au rang de vice-royauté, on a nommé au Caire un kadi-asker d'Égypte.

Les kadis forment avec les imams et les muphtis les trois ordres du corps des oulémas (*voy.* tous ces noms). Dans le principe, la dignité de kadi était la plus importante des trois ordres; le kadi qui siégeait dans la résidence du souverain était considéré comme le chef des oulémas et honoré du titre de *kadi-el-kodath*, c'est-à-dire juge des juges (*kadi* faisant au pluriel *kodath*). Mais peu à peu l'influence des kadis diminua, et à dater du règne du grand Soliman, le chef des muphtis fut définitivement placé à la tête du corps des oulémas. Dès lors, le poste de kadi-el-kodath ne fut même plus rempli régulièrement, et de nos jours on se borne à nommer les kadis-askers dont nous avons parlé.

Les jeunes gens qui se destinent à la magistrature sont soumis à certaines études, d'abord communes, quel que soit l'ordre des oulémas dans lequel ils doivent entrer. Devenus *mulazin* (aspirants), ils peuvent être nommés *naïb* (substitut); mais ceux qui aspirent à un grade plus élevé ont encore sept années d'études à

(*) Ce titre de *kadi-asker* est formé de deux mots arabes qui signifient *juge d'armée*. Il n'existe que depuis 1362; Mourad Ier en décora le kadi de la ville de Brousse, où il tenait sa cour, et lui donna la suprématie sur tous les oulémas de l'empire. Ses fonctions répondaient alors à son titre, car il suivait le souverain à l'armée et exerçait dans les camps la puissance judiciaire. Actuellement, les soldats ont le privilege d'être jugés par leurs officiers. Mahomet II, en 1480, nomma un second kadi-asker et leur donna à tous deux le titre collectif de *sadreïn* (magistrats suprêmes); c'est ainsi que l'un fut appelé *sadr-roum* ou kadi-asker de Roumélie, et l'autre *sadr-anadoly* ou kadi-asker d'Anatolie. Depuis cette époque, leurs titres sont restés les mêmes; mais leurs fonctions ont bien changé. Tandis que celles du *sadr-anadoly* s'affaiblissaient, celles du *sadr-roum* se relevaient au contraire. Outre les affaires civiles et criminelles que le grand-visir et le divan lui renvoient, celui-ci peut connaître de toutes les causes en général; mais ses plus belles prérogatives sont de juger les procès concernant les biens domaniaux et l'intérêt du fisc, d'avoir l'inspection de toutes les *wafks* (fondations pieuses), etc. Du reste les deux kadis-askers nomment les kadis en cas de vacances et disposent des brevets de pensions à accorder aux ministres du culte.

passer et une thèse à soutenir. Après cette épreuve, ils reçoivent le titre de *mudériss* et enseignent dans les *médressés*, ou colléges attenant aux mosquées. Les judicatures plus importantes, dont les titulaires sont honorés du titre de *mollah*, sont accordées à ces mudériss et aux kadis des grandes villes. Les mollahs de la Mecque, de Médine, d'Andrinople, de Brousse, de Galata, de Scutari, de Smyrne et de quelques autres grandes villes, sont à peu près les seuls en position de parvenir à la dignité d'*Istamboul-kadissi* (kadi ou juge ordinaire de Constantinople), qui vient, dans la hiérarchie judiciaire, immédiatement après les kadis-askers. Il est en même temps premier magistrat municipal, lieutenant général de police et inspecteur général du commerce, des arts et manufactures.

Les attributions des kadis sont très variées : ils font à la fois l'office de commissaire de police, de juge de paix, de notaire, et, dans les villages, d'écrivain public. Ils jugent, en dernier ressort, au criminel comme au civil ; l'appel n'est permis que lorsque la décision du kadi touche à quelque point de religion. Dans ce dernier cas, l'affaire est portée devant le cheik-ul-islam, qui confirme ou casse le jugement.

Les tribunaux sont ouverts toute l'année, matin et soir, excepté pendant les fêtes du baïram. Dans les villes les plus populeuses, un greffier assiste le magistrat. Les plaidoiries sont faites par les parties ou par quelque personne commise par ces dernières. Après la clôture des débats et les dépositions des témoins, le jugement est prononcé séance tenante. Si la condamnation emporte la peine capitale, la sentence est le plus souvent mise immédiatement à exécution.

Dans les circonstances graves où il convient de donner de l'éclat à un jugement, plusieurs kadis se réunissent en chambre (*mékémé*) sous la présidence d'un kadi d'un rang supérieur. La chambre suprême est celle où assistent les deux kadis-askers, sous la présidence du grand muphti.

Les kadis jugent sans autre loi que le koran (*voy.*), et d'après les interprétations de ses commentateurs et des muphtis. Ce pouvoir sans contrôle, sans autre guide que la volonté de celui qui l'exerce, au moins pour ce qui regarde les délits correctionnels, est un merveilleux moyen de faire promptement fortune, et la vénalité des kadis est poussée en Turquie à un point incroyable. J. C–T.

KADJARS, tribu turque, dont le nom signifie *fugitifs*, et à laquelle appartient la dynastie de ce nom qui règne aujourd'hui sur la Perse (*voy.*). Cette tribu établie longtemps en Syrie, et composée de déserteurs des armées othomanes, avait été amenée en Perse par Tamerlan ; elle fut une des sept qui placèrent sur le trône Chah-Ismaël, fondateur de la dynastie des Sofys (*voy.*). Comme elle était brave et nombreuse, Chah-Abbas (*voy.*) le Grand, craignant qu'elle n'excitât des troubles après sa mort, la divisa en trois branches, pour l'affaiblir. Il établit la première dans les environs de Gandjah en Arménie, afin d'arrêter les incursions des Lesghis du Caucase; la seconde à Merou, pour protéger le Khoraçan contre les invasions des Ouzbeks, et la troisième dans la province d'Asterabad, pour l'opposer aux Turkomans qui habitent la côte orientale de la mer Caspienne. Les deux premières branches se fondirent dans la population ; mais la troisième se subdivisa en deux familles. Le chef de la seconde était Feth-Ali-Khan, lorsqu'en 1725, Chah-Thamasp II, le dernier des Sofys, vint chercher un asile dans la province d'Asterabad. Feth-Ali-Khan mit à sa disposition 3,000 Kadjars, et en récompense de ce secours imprévu, il obtint le gouvernement de la province et le titre de général du monarque dépossédé. Avec des forces si peu imposantes, Chah-Thamasp, établi à Febrabad dans le Mazanderan, ne pouvait que se tenir sur la défensive, pour résister aux ennemis, aux rebelles qui l'assaillaient de toutes parts. L'apparition du fameux Nadir (*voy.*), d'abord favorable à Chah-Thamasp, devint funeste à Feth-Ali-Khan. Le Turkoman, ayant amené 5,000 hommes au roi, fut nommé son généralissime, fit assassiner Feth-Ali-Khan, pour n'avoir point de rival, et donna le gouvernement d'Asterabad et le commandement de la tribu des Kadjars à un membre de l'autre branche.

Mohammed-Haçan (ou Houcein) Khan, privé de l'héritage de son père et craignant d'éprouver le même sort, mena une vie errante avant de se retirer chez les Turkomans, qui lui fournirent les moyens de tenter diverses entreprises. Il parvint même à s'emparer d'Asterabad sous le règne de Nadir, et sut gagner les bonnes grâces de ce conquérant qu'il servit depuis fidèlement. Il commandait un corps de troupes au siége de Moussoul, en 1743, et l'année suivante, il rétablit dans Asterabad son fils aîné Houcein, qui en avait été chassé par les Turkomans. Pendant les révolutions qui suivirent la mort de Nadir, Mohammed-Haçan-Khan fut un des premiers ambitieux qui se rendirent indépendants, en 1747. Il conquit le Mazanderan bientôt après, et affermit sa puissance par sa victoire sur Ahmed-Chah-Abdalli, fondateur du royaume de Kaboul (*voy.*), qui venait de rétablir Chah-Rokh, fils de Nadir, dans la souveraineté d'une partie du Khoraçan. Maître du Ghilan, le chef des Kadjars fut un des trois principaux compétiteurs au trône de Perse, et devint même le plus puissant, en 1757, par l'entière défaite d'Açad-Khan et la prise d'Ispahan. Mais ayant échoué devant Chiraz, où il assiégeait Kerim-Khan, et ne pouvant se maintenir à Ispahan, où il s'était rendu odieux aux habitants, il regagna en désordre le Mazanderan. Il y fut bientôt poursuivi par les troupes victorieuses de Kerim, succomba dans cette lutte décisive, en 1758, par la trahison d'une branche de la tribu des Kadjars, et fut tué dans un marais où son cheval s'était enfoncé. Il laissa huit fils. Trois d'entre eux, Houcein, Mourteza et Moustafa se soumirent au vainqueur et conservèrent la province d'Asterabad qu'ils gouvernèrent en commun jusqu'à la mort de Houcein, qui fut tué dans un combat contre les Turkomans. C'est son fils Baba Khan qui a régné en Perse, sous le nom de Feth-Ali-Chah. Mourteza conserva le gouvernement d'Asterabad depuis 1771, jusqu'à la fin du règne de Kerim. Il s'empara même d'une partie du Mazanderan l'année suivante, après en avoir chassé le gouverneur établi par Kerim. Agha-Mohammed, autre fils de Mohammed-Haçan, gardé en otage à Chiraz avec plusieurs de ses frères, s'évada aussitôt après la mort de Kerim, en 1779, et alla se rendre maître du Mazanderan. Il y fut bientôt attaqué par ses frères, Riza-Kouli-Khan et Djafar-Kouli-Khan, qui l'avaient suivi de près dans son évasion. Riza le vainquit et le fit prisonnier, en 1781; mais Mourteza accourut d'Asterabad, battit Riza devant Sari, le chassa du Mazanderan et mit en liberté Agha-Mohammed qui le paya d'ingratitude. En effet, lorsque celui-ci crut sa domination affermie, il attira auprès de lui par de belles promesses son libérateur, le retint prisonnier, ainsi que sa femme, ses enfants et son frère Djafar. Mais Mourteza parvint dans la suite à s'échapper, se retira en Russie, d'abord à Astrakhan, puis à Kizlar, où il devint l'instrument des desseins ambitieux de Catherine II contre la Perse; mais il échoua dans toutes ses entreprises. Il vivait encore chez les Russes en 1798. Riza s'était sauvé à Mechehd, dans le Khoraçan, puis auprès du khan de Bokhara, où il mourut vers le commencement de ce siècle. Djafar et Moustafa furent mis à mort, en 1791, par ordre du barbare Agha-Mohammed, et Feth-Ali-Chah, neveu et successeur de ce dernier (*voy.* ces deux noms), fit crever les yeux, en 1792, à son oncle Ali-Kouli-Khan, puis à son propre frère Houcein-Khan, et concentra ainsi dans sa propre branche la suprématie de la tribu des Kadjars qu'il a transmise avec le trône à son petit-fils Mohammed-Chah. H. A-d-t.

KÆMPFER (Angilbert), voyageur célèbre, né à Lemgo (Lippe-Detmold) le 16 septembre 1657, était fils d'un pasteur de cette ville. Après avoir fait de bonnes études en médecine, à Kœnigsberg, en Prusse, il fut attaché, en 1683, en qualité de secrétaire, à une ambassade suédoise qui se rendait en Perse par la Russie. Il visita successivement l'Arabie, l'Indostan, Java, Sumatra, Siam, et le Japon, où il demeura deux ans. De retour dans sa patrie, en 1693, il devint médecin des comtes de Lippe, et il mourut dans sa ville natale, le 2 novembre 1716. Parmi ses ouvrages, on doit citer surtout son *Histoire naturelle civile et ecclésiastique de l'empire du Japon* (trad. franç. de Des-

maizeaux, La Haye, 1729, 2 vol. in-fol., fig., et 1731, 3 vol. in-12). Il avait publié, à l'âge de 60 ans, son premier ouvrage, intitulé *Amœnitates exoticæ* (Lemgo, 1712, in-4°, fig.), qui est encore recherché. Mais la majeure partie des écrits de Kæmpfer n'ont point encore vu le jour et sont conservés manuscrits au Musée britannique : dans ce nombre est le *Diarium Itineris ad aulam Moscoviticam* (1683) dont M. F. d'Adelung a publié un extrait dans sa Vie de Meyerberg. E. H-G.

KÆSTNER (ABRAHAM-GOTTHELF), mathématicien et spirituel épigrammatiste, naquit à Leipzig, le 27 septembre 1719. Son père, qui était professeur dans cette ville, se chargea seul de sa première éducation, et le fit entrer à l'université en 1731. Il s'appliqua d'abord à la jurisprudence et se livra avec ardeur à l'étude de la philosophie, de la physique et des mathématiques. Kæstner manifesta de bonne heure son goût pour l'astronomie, et fut nommé professeur extraordinaire de mathématiques, en 1746. Dix ans plus tard, il accepta les propositions avantageuses de l'université de Gœttingue qui lui offrait la chaire de géométrie. La clarté de son enseignement en fit le succès, et les nombreux écrits qu'il publia sur les mathématiques contribuèrent à répandre en Allemagne le goût des sciences exactes. En 1765, il fut élevé à la dignité de conseiller de cour, et il mourut le 20 juin 1800.

Son *Histoire des mathématiques* (Gœtting., 1796-1800) n'est qu'une histoire littéraire et bibliographique des sciences mathématiques, où l'on trouve une description raisonnée des livres les plus rares. Ses *Principes des mathématiques* (Gœtting., 1758-69, 4 vol.; 6e édit., 1800) sont plus estimés.

Kæstner s'est encore plus fait connaître par ses épigrammes, dont le ton trop mordant et les personnalités lui firent beaucoup d'ennemis. Quelques-unes sont fort remarquables. Elles ont été publiées sans son consentement, à Giessen, en 1781, et réimprimées avec de nombreuses additions dans ses *Mélanges* (Altenb., 1783). K.-W. Justi a donné, avec l'agrément de l'auteur, une nouvelle édition du premier recueil (Leipzig, 1800). Heyne nous a laissé un excellent Éloge de son collègue (Gœtting., 1804). *C. L.*

KAFFA, *voy.* CAFFA.

KAFFRES ou KAFRES, *voy.* CAFFRES et HOTTENTOTS. Au reste le nom de Kafres ne se rapporte pas exclusivement à l'Afrique. C'est un nom appellatif qui signifie infidèles, à peu près comme Ghiaour et Ghèbre : aussi les mahométans fanatiques de l'Inde s'en sont-ils servis pour désigner leurs voisins du nord-ouest, peuple de race caucasienne et dont le nom indigène paraît être Siaposch (Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. V, p. 204 à 206). Ils habitent le Kaferistan et le Kohestan, dans le Hindou-Khou. S.

KAFTAN, *voy.* CAFETAN.

KAIMMAKAN, *voy.* CAIMACAN.

KAIRE, *voy.* CAIRE et ÉGYPTE, T. XI, p. 260.

KAISERSLAUTERN, ou LAUTERN tout court, est une ville de la Bavière rhénane, sur la montagne du Hardt, près de la rivière de Lauter, avec 6,200 habitants, un gymnase et un séminaire pédagogique. Elle dépendait autrefois du Palatinat électoral.

Cette ville, qui se trouve dans les défilés des Vosges conduisant à Landau et à Mayence, est célèbre par plusieurs combats qui furent livrés près de ses murs, ce qui s'explique par sa position en avant de deux forteresses frontières aussi importantes. Ce fut là que, les 28, 29 et 30 novembre 1793, le duc de Brunswic parvint, par une suite de petits combats, à repousser une division de l'armée de la Moselle commandée par le général Hoche (*voy.* ces noms). Une seconde affaire eut lieu près de Kaiserslautern, le 23 mai 1794, où Mœllendorf emporta l'avantage sur Ambert. Peu de temps après, le 20 septembre de la même année, le prince de Hohenlohe-Ingelfingen (*voy.*) s'empara de cette ville après avoir battu l'aile gauche de l'armée du Rhin commandée par Michaut. Z.

KAKERLAKS, et par corruption *Chacrelas*, nom que les Indiens donnent à la *blattea gigantea*, blatte d'une très grosse espèce, puisqu'elle a souvent jusqu'à 3 pouces de long. Cet insecte, d'un brun foncé et brillant, à élytres fauves

et jaunâtres, est très vorace et cause de grands dégâts dans les magasins et sur les navires.

C'est à ces insectes que paraît emprunté le nom de *Kakerlaks* appliqué à des individus de l'espèce humaine, qui se distinguent par un teint bizarre et par la conformation particulière de leurs yeux. Ce ne sont pas tout-à-fait des albinos (*voy.* ce mot), quoiqu'ils aient avec eux de grandes analogies; au lieu d'avoir comme eux la peau blanche et blafarde, les Kakerlaks l'ont brune et seulement mouchetée de blanc; mais ils ont aussi des yeux rouges, très sensibles à la lumière du jour et qu'ils tiennent simplement entr'ouverts. Leurs cheveux, crépus ou plutôt cotonneux, sont aussi d'une couleur particulière, désagréable à la vue. S.

KAKHETH ou Cakhétie, *voy.* Géorgie.

KALANDAR, *voy.* Calandar.

KALCKREUTH (Frédéric-Adolphe, comte de), feldmaréchal prussien, naquit à Eisleben, en 1737. Dans son enfance, il fut placé (1747) au séminaire des frères moraves, à Neusalza, d'où il passa dans une pension française, à Berlin. En 1751, il entra au service militaire dans les gardes-du-corps. Il servit avec distinction comme aide-de-camp du prince Henri (*voy.*), dans la guerre de Sept-Ans, et gagna successivement tous ses grades à la pointe de son épée : il fut nommé général et élevé au rang de comte, en 1788.

Dans la guerre contre la France, guerre que du reste il désapprouvait, Kalckreuth montra autant de courage que d'habileté. Il fit le siége de Mayence, en 1793, et signa, le 22 juillet, la capitulation de cette forteresse. Il contribua d'une manière efficace à la victoire remportée à Kaiserslautern (*voy.*), par Mœllendorf, en battant complétement la division française qui marchait sur Pirmasens. Il délivra ensuite Deux-Ponts, et s'avança jusqu'à Saarlouis. Trèves étant tombé au pouvoir des Français, les généraux autrichiens en imputèrent la faute aux Prussiens. Le général Kalckreuth, dans un écrit daté du 25 août, prouva que, d'après une convention du 26 juin, Trèves ne faisait point partie de la ligne de défense des Prussiens, mais qu'il n'en était pas moins venu au secours de cette ville, et qu'il l'aurait même sauvée si les Autrichiens n'avaient pas évacué la place avec trop de précipitation.

A la fin de 1795, le comte de Kalckreuth prit le commandement en chef des troupes prussiennes réunies en Poméranie, et, au mois de mai 1806, il fut nommé gouverneur de Thorn et de Dantzig, et inspecteur général de la cavalerie. Dans l'automne de la même année, il rejoignit l'armée qui occupait la Thuringe, mais il ne prit point part aux batailles d'Iéna et d'Auerstædt, son corps ayant été mis en réserve. Il succéda à Manstein dans le commandement de Dantzig (*voy.*) et déploya tant de talent et de bravoure lors du siége de cette ville par le maréchal Lefebvre (*voy.*), que 51 jours après l'ouverture des tranchées, la place ne pouvant plus tenir, on lui accorda encore, par capitulation, le 24 mai 1807, les mêmes conditions honorables qu'il avait accordées jadis à la garnison française de Mayence. Le 25 juin, il conclut à Tilsitt, avec le maréchal Berthier, la trève entre la Prusse et la France; et, le 9 juillet, il fut choisi avec Goltz, pour signer la paix avec le prince de Talleyrand. Immédiatement après, il fut nommé feldmaréchal.

En 1810, le roi le fit gouverneur de Berlin et le chargea plus tard de porter ses félicitations à l'empereur Napoléon, à l'occasion de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Pendant la dernière guerre avec la France, Kalckreuth fut gouverneur de Breslau; il retourna en 1814 à Berlin, dont il reprit le commandement militaire, et mourut le 10 juin 1818.

Doué des qualités les plus rares de l'esprit et du cœur, le comte de Kalckreuth était également estimable comme homme privé et comme homme de guerre. W.

KALEIDOSCOPE, *voy.* Caleidoscope.

KALENBERG (principauté de), *voy.* Hanovre.

KALENDRYTES, *voy.* Calenders.

KALIDASA, poëte indien, vivait, suivant l'opinion de Wilkins et Jones, dans le premier siècle av. J.-C., à la cour du roi Vikramadithia. Kalidasa est unanime-

ment reconnu pour le premier des neuf poëtes désignés sous le nom des *neuf perles* que ce radjah entretenait à sa cour; mais sa gloire lui attira l'envie des brahmines, qui eurent assez de crédit pour le faire exiler. Il s'est acquis une si haute réputation comme poëte épique, lyrique et dramatique, qu'on lui a attribué dans la suite un grand nombre de poésies qui ne sont pas de lui. Un critique moderne, M. Bentley, de Calcutta, a élevé des doutes sur l'antiquité de Kalidasa, qu'il reporte au xe siècle de notre ère.

Son grand poëme épique *Raghuwansa*, ou la famille de Raghu (publié à Londres, en 1832, par Stenzler, avec une trad. lat.), dans lequel Kalidasa célèbre les exploits de cette race de héros; son poëme lyrique *Megha-dûta* ou Les nuages messagers (publié dans la langue originale par Wilson, Calcutta, 1813; trad. en anglais, Londres, 1814), dans lequel un banni raconte aux nuages sa douleur et les charge de saluer de sa part son épouse; et son poëme mythologique *Kumâra-Sambhâwa* ou la naissance de Kumara, le dieu de la guerre, sont tellement estimés des Indiens, qu'ils les placent au nombre des *Mahâka-Kavyâni* ou grands poëmes. Parmi ses autres poésies lyriques, nous citerons encore *Ritusanhâra*, ou le Cercle des saisons (imprimé dans la langue originale à Calcutta, 1792), où il peint les saisons sous les couleurs les plus vives, et son poëme érotique *Sringâra-tilaka*, ou le Bandeau de l'amour. On n'a encore publié que deux de ses drames, *Sakountalâ* et *Wikramorwasi*, entre lesquels il serait difficile de prononcer; un troisième, qui ne leur est nullement inférieur, *Agnimitra et Malawika*, n'a point été imprimé jusqu'à présent. Le premier, *Sakountalâ*, c'est-dire l'Anneau de reconnaissance, a été traduit en anglais par Jones (Calcutta, 1789). Chézy (*voy.*) en a publié l'original avec une traduction française (Paris, 1830), et M. Bern. Hirzel une nouvelle traduction allemande d'après l'original (Zurich, 1833). Le *Wikramorwasi*, ou histoire de la nymphe Urwasi, parut dans la langue originale à Calcutta, en 1830, et fut traduit en latin par Lenz (Berlin, 1833). Kalidasa a tiré le sujet de *Sakountalâ* d'un épisode de l'ancienne épopée *Mahâbhârata* (*voy.*), et le meilleur moyen d'apprécier le mérite de son œuvre, c'est de comparer ces deux poëmes. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans ce magnifique drame, de la pureté et de la noblesse du style, de la délicatesse et de la vivacité des sentiments, ou de la profonde connaissance du cœur humain dont l'auteur y fait preuve. E. H-G.

KALIFE, KALIFAT, *voy.* KHALIFE.

KALIUM, *voy.* POTASSIUM.

KALKBRENNER (CHRISTIAN), compositeur israélite allemand, naquit à Minden (Hanovre), en 1755. L'un des élèves les plus distingués d'Emm. Bach, il fut attaché au prince Henri de Prusse, pour le théâtre duquel il composa *la Veuve du Malabar*, *Démocrite*, *la Femme et le Secret*, etc. Il voyagea ensuite et vint à Paris, où il fut attaché à l'Opéra, d'abord en qualité de maître des chœurs (1799) et ensuite (1804) comme accompagnateur au piano. Plusieurs ouvrages étrangers ont été arrangés par lui pour la scène française, entre autres le *Don Juan* de Mozart. Ses propres ouvrages n'ont pas été représentés ou ont eu peu de succès. Il est mort à Paris, le 10 août 1806. Il a écrit quelques ouvrages sur la théorie de l'art musical, et surtout une *Histoire de la musique* (Paris, 1802, 2 vol. in-8°), ouvrage que l'auteur n'a pas eu le temps d'achever et dans lequel il s'occupe principalement de la musique des Hébreux. Il lui restait à traiter la partie de cette histoire qui s'étend depuis Gui d'Arezzo jusqu'à nos jours.

Son fils, CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC Kalkbrenner, est un des pianistes contemporains les plus distingués. Il est né à Cassel, en 1784; mais il a étudié à Paris sous Catel et M. Adam. Ses progrès sous ces maîtres habiles furent tels qu'aux examens publics des élèves du Conservatoire, en 1802, il obtint le double prix. Il visita ensuite Berlin et Vienne, puis se rendit (1814) à Londres, où il retrouva Clementi (*voy.*), dont les conseils développèrent encore son talent, et où il s'acquit une grande réputation et comme professeur de piano et comme virtuose. En 1823, M. Kalkbrenner repassa sur le conti-

nent; il se fit entendre avec le plus grand succès à Vienne et à Berlin. L'étonnante habileté et la rare précision de son jeu enlevèrent tous les suffrages. En 1824, il revint à Paris, où il s'associa avec M. Pleyel, un des fabricants de pianos les plus renommés. Les productions de M. Kalkbrenner dépassent déjà (1841) l'œuvre 130; mais il a aussi résumé ses principes dans sa *Méthode pour apprendre le piano forte*, etc., Paris, in-fol., ouvrage qui a été traduit en anglais, en allemand et en italien. Y.

KALMAR ou CALMAR (UNION DE). Kalmar est une ville de Suède, chef-lieu de la préfecture (*Lan*) du même nom, dans la province de Smaland qui fait partie de la Gothie orientale, et siége d'un évêché. Elle est située dans l'île de Quarnholm qui communique par un pont de bateaux avec le continent, où se trouve le faubourg. Cette ville, placée au 56° 40′ de latitude nord et au 14° 3′ de longitude or., au S.-S.-O. de Stockholm, dont elle est éloignée de 45 milles, a un port assez bon, mais petit, sur le *Kalmar-sund*, détroit qui la sépare de l'île d'Œland. Elle est entourée, du côté de la terre, par une double muraille et des fossés, et défendue, du côté de la mer Baltique, par les forts de Grimskœr et de Fredrikskants. Le grand commerce que Kalmar faisait jadis lui a été enlevé en partie par Stockholm. Sa population est d'environ 5,000 âmes. C'est dans l'ancien château de Kalmar, qui passait autrefois pour une des clefs du royaume, qu'on voit encore la grande salle des états (*Rigssal*) où fut signée l'union dite de Kalmar, fameux pacte qui réunit, en 1397, sous le même sceptre, la Suède, la Norvège et le Danemark.

Marguerite (*voy.*), surnommée la Sémiramis du Nord, était parvenue, après la mort de son fils Olaf ou Olaus, à réunir sur la tête du jeune Éric, fils de sa sœur aînée et de Wratislas, duc de Poméranie, que cette sœur avait épousé, les trois couronnes du Nord. Éric fut couronné, en 1397, à Kalmar, en présence des principaux seigneurs et prélats du Danemark, de la Suède et de la Norvège. Ce fut dans cette même ville que fut conclue, le 11 juillet 1397, jour de Sainte-Marguerite, le pacte d'union qui devait à l'avenir réunir ces royaumes sous un seul et même souverain. Une paix et une concorde perpétuelles devaient régner entre ces états; ils auraient eu des droits égaux à l'élection du roi, qu'on devait prendre parmi les fils du prince régnant s'il en avait eu; chaque royaume devait être gouverné par ses propres lois; les exilés de l'un des trois pays ne pouvaient être reçus dans aucun des deux autres; et tous trois étaient tenus de concourir à la défense commune. Aucun seigneur des trois royaumes ne pouvait, en pareille circonstance, refuser de marcher hors des frontières, etc., etc. Cet acte, œuvre d'une certaine précipitation, offrait plusieurs lacunes, et quoique, sur la demande des états, il eût été soumis au concile de Bâle qui le confirma, il n'avait cependant pas reçu une grande publicité.

Rompue, en 1448, par l'élection de Charles-Bonde-Knutson au trône de Suède, l'union de Kalmar fut renouvelée, le 29 juin 1457, sous Christian Ier; rompue et renouvelée plusieurs fois encore, elle fut définitivement dissoute après une existence de 126 ans, le 7 juin 1523, époque où les Suédois élurent pour leur roi, à la diète de Strengnœs, Gustave Erikson, plus connu sous le nom de Gustave Wasa. Parmi les causes qui ont empêché la stabilité de l'union de Kalmar, on doit compter, en premier lieu, la jalousie qu'excita parmi les Norvégiens, et surtout les Suédois, la partialité des souverains pour le Danemark; puis les mécontentements causés par les impôts excessifs qui étaient prélevés en Suède et en Norvège, et dont les produits étaient dissipés hors de ces royaumes. DE L. R.

KALMIA, genre propre à l'Amérique septentrionale, et appartenant à la famille des éricinées (*voy.*), sous-ordre des rhodorées ou rhododendrées. Ce genre, très intéressant pour l'horticulture, parce qu'il renferme plusieurs des plus élégants arbrisseaux de pleine terre, est caractérisé par un calice en forme de clochette à 5 dents; une corolle régulière, en forme d'entonnoir, à tube très court, à limbe ample, légèrement lobé, plissé avant l'épanouissement, creusé vers sa base de 10 fossettes saillantes à la surface externe sous forme de bosses; 10 étamines réflé-

chies, insérées à la base de la corolle; un ovaire à 5 loges, surmonté d'un style filiforme, à stigmate arrondi; un fruit capsulaire, à 5 loges et à 5 valves; des graines très nombreuses.

Les *kalmia* sont des arbrisseaux à feuilles coriaces, persistantes, très entières, tantôt éparses, tantôt verticillées; les fleurs, odorantes et très abondantes, forment des corymbes aux aisselles des feuilles ou à l'extrémité des ramules de l'année précédente; la corolle est pourpre, ou rose, ou blanche, très élégante. Les espèces généralement cultivées dans les jardins sont: le *kalmia à feuilles larges* (*kalmia latifolia*, L.), qui forme un buisson de 3 à 5 pieds de haut, à corymbes terminaux; le *kalmia à feuilles étroites* (*kalmia angustifolia*, L.), qui s'élève moins que le précédent, et dont les fleurs, disposées en corymbes axillaires, sont deux fois plus petites; enfin le *kalmia glauque* (*kalmia glauca*, Ait.), qui est un arbuste bas et touffu, à feuilles semblables à celles du romarin et à fleurs terminales, d'un pourpre très intense. Du reste, tous les *kalmia* passent pour être vénéneux, et il paraît que le miel récolté par les abeilles sur leurs fleurs n'est pas exempt de propriétés pernicieuses. Éd. Sp.

KALMOUKS, peuple qui forme la branche la plus remarquable de la race mongole (*voy.*), et qui s'appelle lui-même *Œlœt* ou *Euleuthes*, et encore *Oïrates*. Il doit le nom de Kalmuk ou Kalmouk (Khalimak) aux Turcs, ses voisins*. Les Kalmouks placent eux-mêmes leur plus ancienne demeure entre le Koko-Noor (lac Bleu) et le Tibet. Longtemps avant Tchinghis-Khan (*voy.*), ils doivent avoir fait une expédition vers l'ouest jusque dans l'Asie-Mineure et s'être répandus autour du Caucase.

Les Kalmouks se distinguent des autres nations de l'Asie par une physionomie particulière. Ils sont en général de taille moyenne, bien constitués, si ce n'est qu'ils ont souvent les jambes minces et cambrées; ils ont la tête large avec un visage rond, le teint d'un olive sombre, les pommettes des joues saillantes, des yeux noirs perçants, mais peu ouverts; le nez camus, large et épaté; des lèvres épaisses et charnues qui recouvrent les dents les plus blanches, un menton court, de larges oreilles qui se détachent de la tête, des cheveux noirs, lisses, plats et durs comme des crins, une barbe assez épaisse, quoique s'étendant peu sur le visage, tel est le portrait qu'on peut faire des Kalmouks. Leurs femmes ont quelquefois des traits pleins de douceur et assez réguliers. Quelques-unes ont même été considérées comme des beautés par certains voyageurs européens.

Le langage des Kalmouks est rauque et guttural: ils semblent toujours menacer, et leur visage prend aisément une expression de férocité. Leur religion est celle de la plupart des autres Mongols, c'est-à-dire le bouddhisme (*voy.*), quoique plusieurs de leurs hordes aient embrassé aussi le mahométisme; mais leur croyance antique est le lamaïsme du Tibet. Leurs sens sont extrêmement fins, mais très irritables. Leur nourriture se compose de farine d'orge détrempée dans de l'eau, de lait de chameau ou de jument, et de chair de cheval à demi crue. Les femmes fabriquent les vêtements, soignent leurs enfants et préparent le *koumiss* (boisson faite avec du lait de jument fermenté) et le thé.

Farouches et incultes, ces nomades simples et guerriers sont pourtant hospitaliers et généreux. A cheval dès l'enfance, ils se servaient autrefois de l'arc, mais ils sont aujourd'hui armés de carabines, de lances, de cimeterres et de pistolets. Leurs vêtements à manches, très amples aux épaules et étroites du poignet, a toujours la même coupe qu'au temps d'Attila. Leurs chevaux endurent les plus rudes fatigues. La richesse des Kalmouks consiste entièrement dans leurs troupeaux. Leur vie pastorale les force à émigrer suivant les saisons; ils se retirent dans les montagnes pendant l'été, et l'hiver les ramène au sein des plaines verdoyantes.

Aucun peuple ne pousse à un plus haut degré l'orgueil national. L'oisiveté dans laquelle ils passent leurs jours leur fait aimer les contes; cependant ils sont loin d'y développer l'imagination brillante des

(*) *Voir* Schnitzler, *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 696. Le mot *Oïrat* signifie alliance: en effet, les Kalmouks de Russie étaient la réunion de quatre petites peuplades.

Bedouins arabes. Ils s'animent aux récits des exploits chevaleresques, et chantent les victoires des Timour, des Tchingbiz, et de leurs compagnons, leurs aïeux, conquérants de l'Asie.

Les Kalmouks se divisent, du moins depuis le démembrement de l'empire Mongol, en quatre branches principales ou *oulouss*, ayant chacune un *taïdscha* pour chef. Ces *oulouss* ont pris les noms de *Khochout* ou *Khochoout*, *Derbet*, *Dzoungar* et *Torgout* ou *Torgoout* *.

La tribu des Kalmouks *Khochouts* a mérité son nom, qui signifie *guerriers*, *héros*, par sa bravoure sous la conduite de Tchingbiz-Khan, et leurs princes se regardent comme les descendants directs du frère de ce grand conquérant. La plus grande partie de ces Kalmouks Khochouts est restée établie dans les environs du Tibet, et près du lac Bleu. Une autre partie, s'étant avancée le long de l'Irtisch, fut réduite sous la domination de la horde Dzoungare avec laquelle les Khochouts prirent part à la guerre contre la Chine, et lorsqu'elle fut dispersée, ils restèrent sous la domination chinoise. On évalue à 50,000 hommes les Khochouts qui reconnaissent actuellement la suzeraineté du Céleste-Empire. Cependant, environ 18,000 familles de cette tribu se sont établies, en 1759, sur le Volga, se soumettant volontairement à la souveraineté de la Russie **.

Après le démembrement de l'empire Mongol, les Kalmouks *Dzoungars* ne formèrent plus qu'une tribu avec les Derbets, mais ils ne tardèrent pas à se diviser par suite de la désunion qui se mit entre deux frères appartenant à la famille de leurs chefs. Cette horde soumit, dans le XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, une grande partie des autres tribus Kalmouques, surtout des Khochouts, des Derbets, et les Khoit; elle soutint alors, contre les Mongols et les Chinois, des guerres sanglantes qui finirent cependant par sa dispersion complète. Elle passait pour la horde la plus riche et la plus puissante.

Les Kalmouks *Derbets*, établis d'abord dans les environs du lac Bleu, se dirigèrent vers l'Irtisch après les troubles qui divisèrent l'empire Mongol, puis se séparèrent en deux hordes : l'une se réunit aux Dzoungars et finit avec eux; l'autre s'établit sur l'Oural, le Don et le Volga. Un grand nombre d'entre eux se joignit aux Torgouts qu'ils abandonnèrent bientôt après.

Les Kalmouks *Torgouts* semblent s'être constitués, plus tard que les trois autres, en une horde particulière. Ils se séparèrent dès le commencement des Dzoungars turbulents, et s'établirent le long du Volga : c'est là ce qui les a fait appeler Kalmouks du Volga par les Russes auxquels ils se soumirent, dès 1616. Mais fatigués de la domination russe, ils se retirèrent en Dzoungarie, l'an 1770, et se mirent sous la protection des Chinois, qui prirent à leur égard des mesures de précaution.

Il y a aussi une colonie de Kalmouks baptisés, auxquels les Russes ont accordé un district fertile avec la ville de Stavropol, dans le pays d'Orenbourg et le district d'Oufa. On trouve, dans ce même gouvernement, une petite colonie de Kalmouks mahométans, formée de prosélytes que les Kirghiz ont faits et reçus parmi eux.

Un institut kalmouk fut fondé par les soins du ministre de l'intérieur de Russie à Saint-Pétersbourg, en 1830, pour former des interprètes et des fonctionnaires habiles chez les Kalmouks; le directeur en chef de cet établissement est M. I.-J. Schmidt (*voy.*), savant mongoliste, qui le premier a fait connaître en Occident la langue et les traditions historiques de ces peuples. — *Voir* Bergmann, *Voyage chez les Kalmouks*, traduit de l'allemand par Moris, Paris, 1825, in-8°. L'ouvrage français n'est pas une reproduction complète de l'original allemand, qui parut à Riga, 1804-5, 4 vol. in-8°. Plusieurs autres ouvrages sur ce peuple sont cités dans l'ouvrage de M. Schnitzler. W. S.

KALOMÉRIDES. Le 3 octobre 1675, un des descendants des empereurs de

(*) Il faut faire sonner les consonnes à la fin de ces noms.

(**) D'après un rapport tout récent de M. Fadaïef, curateur des Kalmouks, 87,616 individus de ce peuple (51,782 mâles et 35,834 du sexe féminin) vivent en nomades dans le gouvernement d'Astrakhan. Beaucoup d'autres se rencontrent dans la province de Caucase, dans le pays des Cosaques du Don et dans les gouvernements de Simbirsk et de Tomsk. S.

Constantinople et de Trébizonde, Constantin Comnène (*voy.*), ne pouvant plus résister aux Turcs, maîtres du Péloponnèse, quitta le Magne (l'ancienne Laconie), et s'embarqua sur des vaisseaux génois avec 3,000 Grecs pour chercher une nouvelle patrie. L'année suivante, cette héroïque colonie s'établissait sur la côte occidentale de la Corse, au nord d'Ajaccio, dans des districts que la république de Gênes lui avait généreusement cédés; et depuis, elle n'a pas cessé d'y conserver traditionnellement sa langue, ses mœurs et son culte. A peine installé, Constantin Comnène envoya un de ses fils, Kaloméros, à Florence, pour y remplir une mission près du grand-duc de Toscane. Le grand-duc garda près de lui le jeune Grec qui italianisa son nom et s'appela *Buonaparte*, de même que de Ἰατρός, médecin, nom d'une famille considérable du Magne où elle subsiste encore, les Italiens avaient fait *Medici*, les Médicis (*voy.*). Les descendants de ce Kaloméros, d'après l'usage grec, s'appelèrent Kalomérides; et l'on assure que l'un d'eux, revenu d'Italie en Corse dans sa famille, y forma la branche des Buonaparte ou Kalomérides corses. C'est de ce nom de Kalomérides que les Comnène et les Grecs de la colonie appelaient encore, en 1789, les Buonaparte (*Coup d'œil historique sur la maison impériale de Comnène*, par le chevalier d'Hénin, Venise, 1789), quatre ans avant qu'un cadet de cette même famille fût sur la route qui devait le ramener au trône. A plus forte raison les Comnène de Corse voulurent-ils voir en lui un Kaloméride, lorsqu'il fut arrivé au pouvoir suprême; mais c'était, de leur part, une prétention exagérée, qui s'explique toutefois par les alliances que facilita entre les deux familles l'identité de leurs noms; c'était de plus un anachronisme, car la famille Buonaparte (*voy.*) était en Corse bien antérieurement à l'arrivée des Comnène et des Kalomérides. Sa généalogie, en effet, a été officiellement reconnue et constatée à une époque où l'on ne pouvait prévoir ses hautes destinées, en 1779, lorsque Charles de Buonaparte, pour faire entrer son fils Napoléon à l'école de Brienne fermée aux roturiers, fut obligé d'administrer ses preuves de noblesse devant le juge d'armes, l'intègre et savant d'Hozier de Sérigny. Il lui envoya donc le dossier de ses titres qui furent soumis à un examen sévère et reconnus authentiques, et qui sont actuellement déposés aux archives du royaume. Ce dossier se compose de dix cahiers dont le neuvième contient un acte de 1562, dans lequel le sénat de Gênes donne à un Jérôme Buonaparte, le titre de *egregium Hieronymum de Buonaparte, procuratorem nobilium*, et un autre de 1572, où ce même Jérôme est qualifié d'ancien de la ville (Ajaccio), jouissant du titre de magnifique, etc. Dans cette généalogie, on remonte ainsi authentiquement jusqu'à François de Buonaparte, onzième ascendant de Napoléon*, vivant en 1567, plus d'un siècle avant l'arrivée de la colonie grecque et des Kalomérides. F. D.

KAMA, *voy.* Volga et Indus.

KAMBODGE ou Camboje, *voy.* Siam, Annam et Inde (presqu'île orientale).

KAMENSKOI (Michel Fédotovitch comte), feldmaréchal russe, naquit en 1736. Son père était échanson à la cour de Pierre-le-Grand. Il entra de bonne heure (1751) au Corps des cadets, se distingua dans la guerre contre les Turcs, et s'éleva rapidement, par ses talents, aux premières dignités militaires. Il fut nommé général en chef, le 24 novembre 1784. A la mort de Potemkine (1791), il prit le commandement de l'armée; mais l'impératrice Catherine II ne voulut pas le lui laisser. La cruauté ternit les exploits de Kamenskoï. Paul Ier lui conféra d'a-

(*) Un article de la *Revue des Deux Mondes*, du 15 février 1841, nous apprend que, à Majorque, dans le tome II des *Archives de la couronne d'Aragon*, on a trouvé deux actes à la date de 1272, relatifs à des membres d'une famille Bonapart. En 1411, Hugo Bonapart, natif de Majorque, passa dans l'île de Corse, en qualité de gouverneur pour le roi Martin d'Aragon, et c'est à lui qu'on peut faire remonter l'origine très probable des Bonaparte ou, comme on a dit plus tard, Buonaparte. Bonapart est le nom roman, Bonaparte, l'italien ancien, et Buonaparte, l'italien moderne. Mais ce qui est vraiment extraordinaire, c'est que l'écu de ces chevaliers majorquains portait un lion dans l'attitude du combat, un ciel parsemé d'étoiles, d'où cherche à se dégager un aigle, emblème prophétique de la destinée du héros qui aimait la poésie des étoiles jusqu'à la superstition, et qui donnait l'aigle pour blason à la France.

bord le cordon bleu, et l'éleva ensuite au grade de feldmaréchal (1797) et à la dignité de comte de l'empire russe. Cependant il resta dans l'inactivité. En 1806, Alexandre lui confia le commandement général de l'armée russe contre Napoléon. Les querelles qu'il eut avec Benningsen et Buxhœwden (*voy.* ces noms), jointes à la malheureuse issue de la campagne de 1807, le firent rappeler; il se retira dans sa terre du gouvernement d'Orel et fut victime d'un assassinat, le 12 août 1809. Ce capitaine distingué laissa deux fils, qui tous les deux devinrent généraux et qu'on désigna sous les noms de Kamenskoï Ier et de Kamenskoï II.

Le comte SERGE MIKHAÏLOVITCH, l'aîné de ces deux frères, en est le moins connu. Cependant il avança jusqu'au grade de général de l'infanterie (général en chef). Il se retira du service après la mort de son frère cadet dont nous allons nous occuper, et mourut à Orel, en 1834, laissant plusieurs enfants.

NICOLAS MIKHAÏLOVITCH Kamenskoï II, né en 1776, fit avec distinction ses premières armes en Italie, sous le feld-maréchal Souvorof. Son avancement fut rapide : à 30 ans, il était général. Dans la campagne de Prusse, en 1807, il gagna le grade de lieutenant général avec lequel il fut envoyé, l'année suivante, à l'armée de Finlande. Il remporta plusieurs victoires signalées sur les Suédois, traversa le golfe de Bothnie sur la glace, et menaça Stockholm. A la paix (1809), il fut nommé général de l'infanterie (général en chef). En 1810, il contribua puissamment à la défaite des Turcs, près de Chumla (*voy.* BATYNE), et il eut le commandement dans cette guerre contre les Turcs, en remplacement du prince Bagrathion. Il reçut l'ordre de Saint-Georges. Le comte Kamenskoï prit successivement toutes les forteresses du Danube, et se préparait à poursuivre ses avantages, lorsqu'il reçut l'ordre de détacher et d'envoyer sur le Dniéper cinq divisions de son armée, ce qui l'affaiblit outre mesure. Bientôt après, il tomba malade et mourut à Odessa, en 1811. Les Turcs, assure-t-on, l'avaient fait empoisonner. Il repose près de son père, dans le village de Sabourof, gouvernement d'Orel, qui avait été donné à celui-ci en récompense de ses services. J. H. S.

KAMES (HENRI HOME, lord), penseur et écrivain remarquable surtout dans le champ de l'æsthétique, de la morale et de la philosophie religieuse, naquit, en 1696, à Kames, dans le comté de Berwick. Il remplit avec distinction, comme jurisconsulte, plusieurs emplois à Édimbourg, et s'acquit une telle réputation qu'il fut élevé à la dignité de juge royal en Écosse, et qu'en 1752, il fut récompensé par le titre de lord Kames. Mais il est plus connu sous le nom de sa famille qui était Home. L'ouvrage qui commença à fonder sa réputation, fut ses *Essays on the principles of morality and natural religion* (Édimb., 1751), où il poussa plus loin que tous les autres philosophes écossais le principe du sens moral. Dans son *Historical law* (Édimb., 1759), et dans ses *Principles of equity* (1760, in-fol.), Henri Home essaya d'appliquer à la science du droit les principes de la philosophie. Mais le plus célèbre de ses ouvrages est intitulé *Elements of criticism* (Édimb., 1762-1765, 3 vol. in-8°). Il renferme beaucoup de recherches psychologiques sur le beau et le sublime relativement à la faculté que notre âme possède de les saisir l'un et l'autre et de les exprimer; mais on n'y trouve que fort peu d'observations générales sur le bon goût et sur les principes qui doivent servir de base à la critique. L'auteur même examine moins le goût dans son essence et dans ses rapports avec le beau et le sublime, qu'il ne le compare avec le bon sens. Cependant son ouvrage peut être regardé comme une théorie complète, quoique psychologique en majeure partie, du goût considéré sous le point de vue de l'école philosophique écossaise. On doit mentionner aussi avec éloge les *Sketches on the history of man* ou Esquisses de l'histoire de l'homme (Londres, 1774 et 1807, 3 vol. in-4°), le dernier de ses écrits. Lord Kames mourut le 27 décembre 1782. E. H-G.

KAMTCHATKA, grande presqu'île à l'extrémité nord-est de l'Asie, dans l'océan Pacifique. Baignée à l'est par la mer du même nom et à l'ouest par le golfe appelé mer d'Okhotsk, elle se sépare des

côtes de la Sibérie à Penjinskoï et s'avance dans la direction du sud jusqu'aux îles Kouriles (*voy.*), où le cap Lopatka forme l'extrémité méridionale de cette péninsule. Elle s'étend du 51° au 63° lat. N., et du 155° au 165° long. or., mér. de Paris. Sa longueur du N. au S. est de 192 lieues, sur 95 de largeur de l'E. à l'O. Sa superficie totale est de 11,150 lieues carrées de France (4,014 m. c. géogr.).

Le Kamtchatka est coupé parallèlement à sa longueur par une chaîne de montagnes, d'où sortent de petites rivières, entre autres la Kamtchatka, qui seule est navigable et se jette dans l'Océan après un cours de 120 lieues. Le pays est presque entièrement volcanique; il contient des mines de cuivre et de fer et des sources d'eaux thermales. Le volcan le plus élevé, la Kamchatskaïa, sort de la mer et arrive à une hauteur de 16,541 pieds. Le froid est extrême au Kamtchatka; mais la rigueur du climat n'empêche pas cette contrée d'être cultivée : le sol est même assez fertile; on y trouve de belles prairies. Les paysans de la couronne surtout cultivent l'orge, les pommes de terre, les raves, le chou, le chanvre, le raifort et les concombres. Une société d'économie rurale a fondé, en 1830, près de Pétropavlovsk, un établissement-modèle pour l'agriculture et l'éducation des bestiaux. On fait, au Kamtchatka, la chasse aux animaux à fourrure, aux rennes, aux loutres; on y pêche la baleine et les chiens marins. Depuis 1820, on y trouve aussi des porcs et des poules. Ce pays est bien situé pour le commerce de la pelleterie et pour l'importation des denrées des Indes orientales. Il a d'excellents ports dans la baie d'Avatcha, parmi lesquels on distingue celui de Pétropavlovsk (Pierre et Paul) avec les magasins de la compagnie commerciale russo-américaine. Ce port est à la distance de plus de 13,000 verstes ou 3,250 lieues de Saint-Pétersbourg. On tire par Okhotsk, situé sur la côte opposée, des marchandises russes et chinoises.

Le nombre des habitants était, en 1831, de 4,451, parmi lesquels il y avait 1,500 Russes et Cosaques, et 2,700 Kamtchadales et Aléoutes. Cette population était trente fois plus forte il y a cent ans, mais elle a été décimée par les combats meurtriers que les habitants soutinrent pour se soustraire au joug russe, par les ravages de la petite-vérole, par leur passion pour l'eau-de-vie, et par l'habitude dénaturée des femmes indigènes qui se font avorter. Le chef-lieu du Kamtchatka est *Nijné-Kamtchatsk* (ville basse du Kamtchatka), petite ville insignifiante sur la mer de Kamtchatka, ainsi que le port de Pétropavlovsk, déjà mentionné. Verkhné-Kamtchatsk ou la ville haute est sur la mer d'Okhotsk.

Les Kamtchadales forment une race à part, semblable à celle des Koriaks (*voy.*); ils se nomment eux-mêmes *Itelmæn* ou *Itumæn* (Klaproth, *Asia Polygl.*, p. 320). Ils se caractérisent par une petite taille, de larges épaules, une grosse tête, le visage long et plat, les jambes courtes, le teint brun et peu de barbe. Mais ces petits hommes fort laids, adonnés d'ailleurs à la sensualité la plus grossière et d'une saleté repoussante, sont bons et hospitaliers. Chacun de leurs villages est habité par une famille, et se compose de plusieurs *balaganes* ou habitations d'été construites sur des pieux et dans lesquelles on monte à l'aide d'échelles faites avec des troncs d'arbres entaillés. L'hiver, les habitants d'environ six balaganes vont s'entasser dans une *iourte* ou habitation d'hiver. C'est un trou de cinq pieds de profondeur, couvert d'un toit conique fermé tout autour, et où l'on ne peut entrer qu'en suivant le bord de l'iourte par une ouverture d'où sort en même temps la fumée. Les Kamtchadales se font des vêtements avec des peaux de rennes ou de chiens; mais ils ont beaucoup emprunté pour la forme au costume russe. Les femmes sont en général assez bien faites. Elles sont seules chargées de tout le travail domestique, tandis que les hommes s'abandonnent à la paresse lorsqu'ils ne sont pas forcés par la nécessité de chasser, de pêcher, de préparer leurs outils ou de construire des traîneaux ou des habitations. La principale nourriture des Kamtchadales consiste en poissons préparés avec de la graisse de baleine et de chiens-marins, et en une espèce de pâte faite avec l'écorce tendre du bouleau. Leur boisson favorite est le jus de bouleau. L'animal domestique le plus utile

au Kamtchadale est le chien, qui lui sert d'attelage. On attache de 4 à 8 chiens châtrés à un traîneau pesant 16 livres et portant un homme, et avec cet équipage on peut faire près de deux lieues à l'heure. Il n'est besoin de nourrir ces animaux que l'hiver; dans l'été, on les laisse errer librement, et ils trouvent leur nourriture dans les nombreux débris de poissons que rejettent les rivières et la mer. Les Kamtchadales n'entretiennent point de rennes apprivoisés, comme le font tous les peuples de ces régions.

La religion dominante au Kamtchatka est celle des chamanes (*voy.*). Un petit nombre de Kamtchadales seulement ont adopté le christianisme, et encore tiennent-ils toujours à leurs sorciers. Ils ressortissent, ainsi que les Russes, à l'éparchie du Kamtchatka, des îles Kouriles et Aléoutiennes, dont le siége est à Novo-Arkhangelsk. Chez tous, on rencontre des idées religieuses qui dénotent des traditions antiques. Ils croient en un Dieu tout-puissant créateur du monde, nommé *Kutka*; mais ils ne rendent de culte qu'à leurs innombrables fétiches. Ils croient à l'immortalité de l'âme, qu'ils attribuent même aux plus petits animaux auxquels ils accordent également la parole et la raison. Ils parlent aussi d'un déluge général auquel un seul couple d'hommes aurait échappé.

Le Kamtchatka ne commença à être bien connu qu'à la suite de l'expédition entreprise par Mososko à la tête de 16 Cosaques. Il devint tributaire de la Russie en 1697; le tribut (*iassak*) qu'il lui paie est peu considérable, mais onéreux par la manière dont il est perçu. *Voir* Cochrane, *Voyage pédestre par la Russie et la Tatarie Sibérienne* (en anglais), Londres, 1824; et Dobbell, *Travels in Kamtchatka and Siberia*, Lond., 1830, 2 vol. in-8°. J. H. S.

KANA, qu'on écrit plus communément Cana, ville où Jésus-Christ opéra son premier miracle, est située en Galilée dans la tribu de Zabulon. Un village conserve encore aujourd'hui le nom de *Kefer Kanna*.

A peine le Christ avait-il réuni quelques disciples pour accomplir sa sainte mission, qu'il fut invité à une noce avec eux et sa mère. Le vin étant venu à manquer, Marie, pleine de foi dans la puissance de son fils, lui dit : « Ils n'ont plus de vin. » Mais Jésus, qui, sans doute, ne croyait pas l'occasion convenable de montrer son pouvoir, lui répondit : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? mon heure n'est pas encore venue. » Cependant la Vierge ne se découragea point. « Faites tout ce qu'il vous dira, » dit-elle à ceux qui servaient; et Jésus leur ordonna d'emplir d'eau six vases de pierre servant aux purifications, d'y puiser et d'en porter au maître-d'hôtel qui déclara ce vin merveilleux bien supérieur à celui qu'on avait servi jusque-là. Saint Jean, qui fut témoin oculaire de ce miracle et qui le rapporte (II, 1-11), ajoute : « Jésus commença ainsi à faire des miracles à Cana, et il manifesta sa gloire; et ses disciples crurent en lui. »

Ces noces où l'eau fut changée en vin ont inspiré à Paul Véronèse (*voy.*), un de ses meilleurs tableaux, composition grandiose, d'une ordonnance hardie et d'un coloris brillant, remarquable surtout par 60 belles figures. Elle se trouve au Musée du Louvre à Paris, et il en existe plusieurs bonnes gravures. Beaucoup d'autres peintres nous ont laissé des tableaux représentant la noce de Cana. L. L.

KANAAN ou Canaan, *voy.* Palestine.

KANARA, pays de la côte de Malabar dans l'Inde et divisé en Kanara du nord et Kanara du sud. *Voy.* Inde.

KANARIS (Constantin), de Psara, marin intrépide qui a rendu de grands services à la Grèce, dans la guerre de l'indépendance, en brûlant plusieurs vaisseaux turcs. Avant 1821, Kanaris était simplement capitaine d'un petit bâtiment marchand faisant habituellement le commerce avec Odessa. Ce n'est que dans la seconde année de l'insurrection qu'il se fit remarquer. Il obtint d'être désigné avec Georges Pipinos, d'Hydra, pour incendier la flotte turque stationnée dans le canal de Chios (*voy.*), après les massacres qui ensanglantèrent cette île. Le 7 (19) juin, Kanaris et Pipinos partirent de Psara sur 2 chebecs transformés en brûlots. Il fallait passer, malgré le calme, sous le canon de deux frégates qui croisaient en avant de la flotte. Kanaris en-

traina, par sa résolution, les marins un instant ébranlés, et trompant toute surveillance, pénétra dans le canal, attacha son brûlot aux flancs du vaisseau amiral, illuminé ce soir-là pour les fêtes du ramazan. Les chefs turcs célébraient leurs sanglantes victoires au milieu de plus de 2,000 des leurs. Bientôt la flamme les environne, domine leurs efforts et une explosion terrible couvre la rade de débris. Cependant Kanaris avait pu rejoindre, sain et sauf sur un brûlot, son compagnon, qui, de son côté, avait réussi à incendier un autre vaisseau. Le 9 novembre de la même année, Kanaris, accompagné de Kyriakos, renouvela cette périlleuse entreprise, avec un égal succès, dans la rade de Ténédos (*voy.* GRÈCE, T. XIII, p. 38). Arborant sur leurs brûlots le pavillon turc et feignant d'être poursuivis par deux bricks hydriotes, ils se réfugièrent au milieu de la flotte othomane, où bientôt ils répandirent l'incendie. Cette fois encore Kanaris, choisissant pour sa proie le vaisseau amiral, engagea son beaupré dans un des sabords, et après y avoir mis le feu, se retira tranquillement, bravant l'équipage frappé de stupeur.

Ce double triomphe paralysa en quelque sorte la flotte turque, que depuis l'on vit souvent fuir à la vue de quelques mistiks ennemis. En même temps, il remplit les Grecs de confiance, en leur montrant que l'intrépidité de leurs marins compensait l'inégalité des forces matérielles. Ces hauts-faits devinrent célèbres en Europe. Pour lui, simple autant que brave, et paraissant surpris de la réputation qu'il s'était acquise, il ne chercha jamais à se prévaloir des services qu'il avait rendus à son pays. Le comité grec en faisant élever son fils à Paris, lui décerna la récompense à laquelle il fut le plus sensible. En 1825, le capitaine Kanaris conçut l'audacieux projet d'aller brûler, dans le port même d'Alexandrie, la flotte prête à transporter les Arabes en Morée. Le 4 août, il appareilla en compagnie d'autres braves, et retenant à son bord le capitaine du port qui était venu le reconnaître, il lâcha des brûlots dans le bassin rempli de vaisseaux; mais le vent les ayant repoussés, ils se consumèrent inutilement. Kapodistrias, à son arrivée en Grèce, nomma (juin 1828) le capitaine Kanaris commandant de la forteresse maritime de Monembasie, et lui confia plus tard une escadre de la marine du gouvernement, choix que l'héroïque marin justifia en servant loyalement dans les circonstances les plus critiques. Aujourd'hui, M. Constantin Kanaris figure sur l'almanach royal de la Grèce, avec le titre de capitaine de vaisseau (*pliarque*) de 1re classe, et de commandeur de l'ordre du Sauveur. W. B-T.

KANDAHAR, province de l'Afghanistan, anciennement persane et contiguë au Beloutchistan et au Khoraçan (*voy.* ces noms). Elle est traversée au nord-est par les monts Mokkour, et à l'est par le mont Khodjeh-Amran, qui, pendant une grande partie de l'année, est couvert de neige, quoique la province en général ait un climat très doux et qu'il ne tombe point de neige dans les plaines; le nord-ouest est hérissé de collines arides, et l'ouest ne présente qu'un immense désert. De belles forêts couvrent les montagnes, et autour de la capitale s'étend une plaine riche en céréales et en tabac*. Il y a aussi de belles vallées, et sur le penchant des montagnes s'étendent de vastes pâturages, où les peuples nomades séjournent en été avec leurs nombreux troupeaux. Dans les terrains bien arrosés, on récolte des fruits variés et délicieux, ainsi qu'une grande quantité de melons. Outre les Afghans, qui mènent en général une vie agricole, on trouve dans ce pays les Tadjiks, qui sont les indigènes, et les Kizilbaches, ainsi que des Beloutchis et des Persans.

Kandahar, capitale de la province et qui, pendant une grande partie du dernier siècle, a été la capitale de tout l'Afghanistan, existe depuis une haute antiquité; mais elle a été détruite et même déplacée plus d'une fois. La ville actuelle occupe un emplacement assez vaste dans une belle plaine arrosée par l'Ourgand-ab, principale rivière du Kandahar; deux canaux remplis de ses eaux traversent la ville. Chaque tribu y occupe un quartier spécial, et de grands bazars forment le centre de la cité, dont la population paraît être d'environ 100,000 âmes : c'est presque $\frac{1}{8}$ de celle du pays entier. La ville de Kanda-

(*) *Voir* Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. VI, 1re part., p. 147 et suiv.

har est bâtie assez régulièrement en briques et protégée par un mur et deux forts. Elle a plusieurs mosquées et caravansérais. Il n'y a guère d'autre ville remarquable dans tout le pays.

Le Kandahar a fait partie de la Perse jusqu'à la fin du XVIIe siècle, où il fut incorporé à l'empire du Grand-Mogol. En 1709, un prince afghan, Mir-Weis, en fit le centre d'une puissance éphémère; Thamasp-Kouli-Khan, qui régna sous le nom de Nadir-Chah (*voy.*), préluda à la conquête de l'Indostan par celle de Kandahar. Après sa fin tragique, Ahmed-Khan, l'un de ses capitaines (*voy.* KABOUL), se fit reconnaître roi par ses compatriotes (1747), et Kandahar fut alors la capitale des Afghans, dont la monarchie s'agrandit aux dépens de la Perse, de l'empire Mogol et du pays des Ouzbeks. On sait que le royaume des Afghans (*voy.*) est aujourd'hui démembré, et que celui de Kaboul en est le débris le plus important. Kandahar suivit le sort de ce dernier, et son histoire se confond ainsi avec celle du Kaboul, bien qu'il en ait été séparé pendant quelque temps. D-G.

KANGUROO (pron. *kangurou*), nom formé de deux mots grecs (χαγχάζω, rire, et οὐρὰ, queue) et indiquant une particularité de ces animaux dont la queue acquiert un développement étonnant. Toutes les espèces du genre kanguroo, rangé par les naturalistes dans l'ordre des mammifères *à bourse*, appelés aussi *marsupiaux* ou *didelphes* (*voy.* ce dernier mot), sont exclusivement originaires de la Nouvelle-Hollande et des îles voisines. Ces animaux y vivent dans les lieux boisés, en troupes peu nombreuses. Ils se tiennent habituellement dans une position verticale, posant sur toute l'étendue de leurs longs pieds de derrière et sur leur robuste queue, qui fait véritablement l'office d'un troisième membre postérieur. Ils peuvent, dit-on, franchir d'un saut une distance de près de 30 pieds, ce qui ne paraît pas surprenant quand on examine la force prodigieuse du train de derrière et de la queue; ils emploient souvent aussi pour la progression leurs membres antérieurs, et même avec assez d'avantage, parce qu'alors la succession plus rapide des mouvements en compense le peu d'étendue. MM. Quoy et Gaimard, qui ont assisté à plusieurs chasses aux kanguroos, ont même remarqué que lorsque ces animaux étaient vivement poursuivis par les chiens, ils couraient toujours sur leurs quatre pieds, et n'exécutaient de grands sauts que quand ils rencontraient des obstacles à franchir. Au reste, pour la course comme pour le saut, ils se servent de leur queue, qu'ils emploient tour à tour en guise de ressort et de balancier. Dans la course, ils l'appuient sur le sol, et enlevant avec force leurs membres postérieurs, ils les rapprochent rapidement de ceux de devant, d'où résulte un mouvement de progression analogue, à quelques égards, à celui d'un homme qui marche avec des béquilles.

Les espèces du genre kanguroo sont nombreuses: la principale est le *kanguroo géant*. C'est le plus grand mammifère de toute la Nouvelle-Hollande: il atteint jusqu'à six pieds de hauteur; la couleur de son pelage est gris-brun. Il a été découvert par le capitaine Cook. Sa chair est bonne à manger et a, dit-on, de l'analogie avec celle du bœuf et du cerf. Quelques individus vivants de cette espèce se voient dans les parcs du Jardin des Plantes, à Paris. C. L-R.

KANT (EMMANUEL), célèbre philosophe allemand, naquit à Kœnigsberg, en Prusse, le 22 avril 1724, de parents pauvres et d'humble condition, mais d'une parfaite honnêteté, et d'une famille d'origine écossaise. Il fut aidé et soutenu dans ses études par un oncle maternel du nom de Richter, cordonnier aisé. Sa première éducation, tant à la maison paternelle qu'à l'université, fut toute religieuse, et Kant, dans la suite, faisait souvent l'éloge de cette manière d'élever les enfants, la regardant comme un préservatif contre les impressions vicieuses. Tout jeune encore, Kant éprouvait déjà un vif désir de s'instruire, et se distinguait par son travail, par sa docilité et son respect pour ses maîtres.

Reçu à l'université de sa ville natale, Kant s'appliqua surtout aux lettres, sans songer encore à aucune science positive. En 1740, il commença la théologie, mais il revint ensuite aux humanités pour étudier plus à fond les mathématiques, la

philosophie et les classiques anciens; dans sa vieillesse, il aimait encore à citer des passages d'Horace et d'autres poëtes latins. Après avoir terminé ses cours, Kant se chargea d'une éducation particulière; de retour à Kœnigsberg, il ouvrit lui-même un cours particulier pour se préparer à l'enseignement académique. Il avait 33 ans, lorsqu'il fut nommé maître en philosophie et attaché à l'université comme professeur surnuméraire. Cette position précaire le laissa longtemps dans la gêne. En 1770, il accepta la chaire de mathématiques, qu'il permuta bientôt après contre celle de logique et de métaphysique. C'est dans cette chaire que Kant enseigna des sciences dont il s'occupait déjà depuis longtemps et sans relâche. Ses cours étaient très suivis, et son enseignement très goûté du public. Il professa jusqu'en 1794, époque à laquelle Kant, se sentant affaibli par l'âge, se retira pour vivre dans la retraite.

Les qualités intellectuelles qui distinguaient Kant, étaient la profondeur, l'étendue, l'originalité jointe à la justesse. Il était également doué d'une mémoire prodigieuse et d'une grande imagination. Sa profondeur était due à une puissance d'analyse, qui lui servait non-seulement à se rendre un compte exact de toutes ses idées, mais encore à distinguer dans les idées des autres ce qui leur appartenait de ce qui leur était étranger, ce qu'ils savaient bien de ce qu'ils ne savaient qu'à demi. On retrouve dans quelques-uns de ses écrits le ton léger, spirituel et poli qui le distinguait dans la conversation.

Dans ses cours, Kant était très clair, principalement en logique. Du reste, il se proposait bien moins d'enseigner la philosophie que d'apprendre à *philosopher*. Il s'attachait surtout aux définitions des idées métaphysiques; il les amenait, les préparait, en sorte qu'elles n'étaient plus qu'un résumé. Lorsqu'il enseignait la morale et la théologie, Kant n'était pas simplement un philosophe, mais encore un orateur plein d'âme et de chaleur. « Que de fois, dit son biographe Jachmann, il nous a touchés jusqu'aux larmes! Comme il émouvait puissamment notre cœur! Comme il élevait notre âme et nos sentiments au-dessus de l'égoïsme et nous faisait sentir la nécessité de l'obéissance absolue à la loi morale! Ce sage immortel nous paraissait alors inspiré par une force divine; il nous communiquait à nous-mêmes, qui l'écoutions avec ravissement, son enthousiasme pour le bien. Certainement ses auditeurs n'ont pas entendu une seule de ses leçons de morale sans en devenir meilleurs. » En effet, Kant enseignait par l'exemple; toute sa vie fut un modèle de vertus, et, près de mourir, il disait qu'il paraîtrait tranquillement devant Dieu, parce qu'il avait la certitude de n'avoir jamais fait sciemment de mal à personne.

Kant était un homme d'un vaste savoir. Il connaissait parfaitement les littératures grecque et romaine, l'histoire, les sciences naturelles, les mathématiques, la physique, la chimie, l'astronomie, le droit, la théologie; il possédait aussi des connaissances en physiologie et en médecine. Mais il n'était pas moins estimable par son caractère qu'étonnant par son génie, et les spéculations métaphysiques n'avaient nullement desséché son cœur. Ami d'une large et sage liberté, il embrassa chaleureusement la cause des Américains, et s'intéressa vivement aux premières phases de la révolution française. Il était d'une rare modestie, et pendant que ses doctrines faisaient tant de bruit dans le monde, il évitait d'en entendre parler.

Quoique d'une faible complexion, Kant parvint néanmoins à l'âge de 80 ans, pour ainsi dire sans maladie, grâce à la parfaite régularité de sa conduite et aux sages règles d'hygiène qu'il s'était prescrites par suite de ses idées physiologiques et de ses observations sur les autres et sur lui-même. C'est seulement vers la fin de sa vie qu'il eut une maison à lui où il put se retirer. Il ouvrit sa table à un petit nombre d'amis; mais il se montrait difficilement aux étrangers, curieux de le voir. Après quelques années d'une grande faiblesse corporelle, ses facultés s'éteignirent insensiblement; ses sentiments résistèrent davantage. Kant mourut dans sa ville natale, qu'il n'avait pour ainsi dire jamais quittée, le 12 février 1804 *. J[h] T.

(*) Sur l'extérieur de Kant (il était petit de taille, maigre et sec), sur ses habitudes et son

A l'époque où Kant parut, quatre systèmes se disputaient le domaine de la philosophie : le dogmatisme prenait pour bases de ses stériles théories des principes dont l'origine et la légitimité étaient loin d'être constatées; l'empirisme, tout en partant de principes fournis uniquement par l'observation, n'hésitait pas à les appliquer à des objets placés au-dessus de la sphère de l'expérience; le scepticisme, quoiqu'il tirât les connaissances des mêmes sources, refusait à la raison la connaissance absolue d'aucune vérité; l'éclectisme (*voy.* tous ces mots) enfin, plein de confiance en ses formules, s'efforçait d'appliquer la méthode démonstrative des sciences exactes à la science philosophique dont les fondements étaient si peu solides encore. Aucun de ces systèmes n'était propre à satisfaire ce besoin d'unité qui commande impérieusement à la nature humaine. Si, d'un côté, les doctrines désolantes de Pristley, de Hume, d'Helvétius avaient expliqué la tendance obligée de la doctrine de Locke, d'un autre côté, les efforts de Baumgarten, de Lambert et de Mendelssohn (*voy.* tous ces noms) prouvaient l'impossibilité d'adapter la théorie de Leibnitz aux nouveaux besoins de l'Europe intellectuelle. Une réforme était donc nécessaire, et personne peut-être n'était plus propre à l'opérer que Kant, qui avait longtemps étudié en silence les vicissitudes des systèmes philosophiques.

Convaincu que le seul moyen d'arriver à quelque chose de positif et de vrai était de ramener la philosophie à son point de départ subjectif, Kant entreprit de soumettre à un nouvel examen la faculté de connaître, afin d'en trouver les limites et les lois. Tous ses devanciers avaient commencé par l'objet, pour arriver au sujet; tous avaient débuté par se demander : Qu'est-ce que les choses? s'efforçant ensuite de déterminer ce que l'homme peut savoir. Lui, au contraire, retournant l'ordre des questions, se posa d'abord ce problème : Que puis-je savoir? c'est-à-dire qu'il tâcha de se faire une juste idée de l'homme, en tant que doué de la faculté de connaître, afin d'en conclure ce que les choses peuvent ou doivent être. Cette méthode le conduisit à la critique et à la recherche des vérités fondamentales de l'esprit humain, ou, comme il s'exprimait lui-même, à la critique de la raison pure *. *Voy.* Criticisme.

Selon Kant, les connaissances universelles et nécessaires que nous possédons ne nous sont point fournies par l'expérience : elles sont, par conséquent, subjectives. Le caractère de nécessité de nos jugements, c'est-à-dire le rapport exact entre nos idées et leur objet, n'est pas une connaissance objective ou venue du dehors. Les limites du savoir sont placées dans l'esprit même, ou plutôt le seul objet de la connaissance philosophique, c'est l'esprit humain, dont il fit ainsi le centre de toutes ses recherches.

Il commença par séparer, au moyen d'une analyse psychologique rigoureuse, ce qui, dans nos idées, est le produit des sens, de ce qui appartient à l'entendement. « Notre connaissance, dit-il, découle de deux principales sources intellectuelles : la première est la capacité de recevoir les représentations; la seconde, de connaître un objet par ces représentations. Par la première, un objet nous est donné; par la seconde, il est pensé en rapport avec une représentation. Les représentations et les conceptions constituent donc les éléments de notre connaissance, tellement que les conceptions sans les représentations correspondantes, ou les représentations sans les conceptions, ne pourraient nous donner aucune connaissance (*Critique de la raison pure*, t. Ier, p. 108, trad. de M. Tissot). »

Il distingue donc, dans la raison théorétique ou la faculté de connaître, la *sensibilité* ou *réceptivité*, faculté intuitive**, et l'*entendement*, faculté de penser, de

genre de vie, il faut lire les observations très curieuses de Reichardt, imprimées dans l'Almanach *Urania*, en 1812, et que le *C. L.* a reproduites. L'espace nous manque pour les traduire et leur donner place ici. S.

(*) « L'épithète de *pure* que Kant donne ici à la raison, dit M. Stapfer, c'est-à-dire aux procédés intellectuels dont nos connaissances sont le fruit, avertit simplement qu'il les considère en eux-mêmes et dans les formes inhérentes à la faculté de connaître, indépendamment de ce qui constitue la matière de nos connaissances. »

(**) Le mot intuition, pris dans son acception littérale, se rapporte ici à l'aperception des objets extérieurs, par le moyen des sens : c'est l'allemand *Anschauung*. S.

même qu'il comprenait dans la connaissance l'*intuition* et la *pensée*. Dans l'intuition, nous distinguons la matière fournie par les sens, de la forme qui appartient à la faculté sensitive elle-même, et ensuite aussi l'objet sensible des conditions primitives et nécessaires de toute intuition, le temps et l'espace. Ces deux formes sont en nous *à priori;* nous les tirons du sein même de notre être intellectuel; elles sont entièrement indépendantes de l'expérience. Kant les appela les *formes de la sensibilité* ou les *objets transcendentals*. C'est sur elles que nous moulons, pour ainsi dire, le monde et ses phénomènes. Par l'entendement, nous recueillons les matériaux fournis par la sensibilité, nous en formons un ensemble, une unité; et, dans cette opération, d'où résultent les notions, les jugements, etc., notre esprit obéit à certaines lois *à priori*, indépendantes de l'expérience, que Kant appelle les *catégories* (*voy.*) ou formes de l'entendement. Ces catégories, qui sont au nombre de quatre, donnent, avec les deux formes de la sensibilité, les formes et les principes constitutifs de l'entendement pur.

Si, d'un côté, ces catégories ne sont que des formes sans réalité, si elles n'ont aucune signification sans les objets sensibles, de l'autre, ce sont elles qui rendent l'expérience possible, qui déterminent toute connaissance. L'esprit, en effet, ne peut se représenter les objets de l'expérience que dans ces formes, d'où il résulte que nous ne connaissons pas les objets en eux-mêmes, tels qu'ils sont réellement, mais seulement tels qu'ils s'offrent à nous et tels que nous pouvons les penser d'après les lois de la faculté de connaître; ou, en d'autres termes, que nous ne connaissons que les phénomènes. Sous ce dernier rapport, la théorie de Kant, fort éloignée de celle de Descartes qui soutenait que la réalité des objets ne peut être prouvée, et de celle de Berkeley qui niait entièrement l'existence des objets, a été aussi appelée l'*idéalisme critique*, c'est-à-dire l'idéalisme basé sur la critique de la faculté de connaître.

Ainsi, selon Kant, ce ne sont pas, comme on l'enseignait avant lui, les objets qui imposent des lois à l'entendement, c'est, au contraire, l'entendement qui donne nécessairement des lois aux objets. L'entendement est législatif pour la nature, et ses lois constituent la seule connaissance théorétique *à priori*. Mais ces lois n'ont de réalité qu'autant qu'on les applique aux objets sensibles; en d'autres termes, elles sont des pensées, et non pas des connaissances. Cette ingénieuse distinction entre la pensée et la connaissance a servi au philosophe de Kœnigsberg à séparer entièrement la logique de la métaphysique et à établir la distinction entre l'entendement et la raison. Comme faculté de raisonnement, la raison théorétique tend à une unité absolue par les *idées*, formes suivant lesquelles la raison s'exerce. Une connaissance réelle par les idées n'est pas possible; car les idées n'ont pas de terme correspondant dans le champ de l'expérience, et l'on ne peut en faire aucun usage constitutif pour arriver à la connaissance d'objets réels placés hors du domaine de l'expérience, sous peine de tomber dans d'étranges contradictions, comme Kant le prouve dans ses *antinomies* (*voy.*). La raison pure n'a donc, dans ces idées, que des principes régulatifs dont la destination est bornée à l'acquisition et au perfectionnement de l'expérience; elle doit renoncer à s'en servir pour tout ce qui ne tient pas au monde des phénomènes. Ainsi elle ne peut prouver ni l'existence de Dieu, ni l'immortalité de l'âme, ni la liberté de la volonté. Ce sont là des idées purement spéculatives ou rationnelles.

Mais la raison n'est pas seulement théorétique, elle est aussi pratique, et comme telle, législatrice de la volonté qu'elle dirige conformément aux idées du devoir et du droit. C'est la raison pratique qui enseigne à croire ce qu'on demanderait vainement à la raison théorétique de prouver. En effet, il est incontestable que tous les êtres doués de raison reconnaissent la différence entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste (*voy.* ces mots). La vertu est donc commandée *à priori* par une loi de la raison (*voy.* Impératif catégorique) qui constitue une législation universelle absolument obligatoire. En nous prescrivant l'obéissance, cette loi suppose que nous sommes libres d'obéir; car sans la liberté, c'est-à-dire la faculté d'agir indé-

pendamment de toute condition extérieure, qui nous est donnée avec la raison, les actions qu'elle nous commande seraient impossibles. Elle assigne en même temps à notre activité un but suprême, la vertu, rapport le plus parfait entre les intentions et la loi morale, et condition absolue du souverain bien. Mais comme, avec nos penchants et nos besoins physiques, il nous est impossible d'atteindre à cette perfection ici-bas, il faut que nous puissions la trouver ailleurs. Donc l'âme est immortelle. De plus, il importe que les efforts que nous avons à faire pour atteindre à la perfection soient en harmonie avec le degré de bonheur qui doit en résulter pour nous. Or, comme cette harmonie ne dépend pas de nous, qui ne sommes pas la causalité de la nature, il faut nécessairement qu'il existe une intelligence qui établisse l'harmonie entre la vertu et le bonheur, et cette intelligence, c'est Dieu. Voilà les trois vérités que Kant appelle les *postulats de la raison pratique*. Tous trois partent du principe de la moralité qui n'est pas lui-même un postulat, mais une loi par laquelle la raison détermine immédiatement les objets.

La connaissance théorétique et la connaissance pratique forment ainsi deux sphères distinctes par leurs principes. La première est fondée sur la notion de la nature, et la seconde sur celle de la liberté. C'est la faculté de juger qui sert de lien entre elles, qui rend possible la transition des idées de la nature à l'idée de la liberté. Son emploi est de nous faire réfléchir sur l'ensemble de la nature, en vertu d'un principe subjectif qui lui est propre, celui de la conformité du but. L'application de ce principe a cela de particulier qu'elle est accompagnée d'un sentiment de plaisir, provenant de ce que l'objet est facilement saisi et synthétisé par le sujet pensant. Ainsi quand nous parvenons à ramener à un même principe des lois qui semblent hétérogènes, nous éprouvons de la satisfaction, de l'admiration même. C'est de là que naissent la contemplation esthétique et la contemplation téléologique (*voy.* ces mots) de la nature, selon que nous appliquons le principe de la conformité du but aux formes ou à la constitution intérieure de la nature. De là encore les jouissances que nous procurent le beau et le sublime.

Tel est, en résumé, le système de Kant. Il ne s'occupe, comme on voit, que de notre nature morale et des formes de l'entendement. C'est qu'en effet Kant n'admettait pas de philosophie spéculative ou de métaphysique. Il ne peut y avoir, selon lui, qu'une critique de cette branche de la philosophie.

On se demande involontairement : Mais par quoi connaissons-nous donc la raison pratique et les bornes de la connaissance? A cette question, Kant répond : Par la raison théorétique qui ne forme cependant qu'une seule et même faculté avec la raison pratique, ce qui a fait dire à un philosophe de nos jours, que Kant faisait perdre à la foi son procès en première instance pour le lui faire gagner devant une autre juridiction ; et à un autre philosophe, qu'il chassait les idées par une porte pour les faire rentrer par une autre.

La voie dans laquelle s'était engagé Kant, le conduisit à s'occuper spécialement de la philosophie pratique (nommément dans les *Fondements d'une métaphysique des mœurs*, Riga, 1785, in-8°; 4ᵉ édit., 1797), à laquelle il rattacha la philosophie religieuse, parce qu'il basait la croyance en Dieu sur la raison pratique, et plus particulièrement sur la morale dans le sens le plus restreint, ainsi que sur les notions du devoir et de la loi morale (*Éléments métaphysiques de la morale*, Riga, 1797; 2ᵉ édit., 1803, in-8°). Ces ouvrages annoncent en lui un sentiment moral très énergique : il y combat vigoureusement l'eudémonisme (*voy.*); cependant on doit reconnaître que la vertu telle qu'il la peint n'est pas autre chose que la légalité.

Les deux traités où il a exposé sa doctrine de la manière la plus complète, c'est la *Critique de la raison pure* (Riga, 1781; 7ᵉ édit., Leipz., 1828, in-8°), qu'il fit suivre bientôt des *Prolégomènes à toute métaphysique future* (Riga, 1783), et la *Critique de la raison pratique* (Riga, 1787; 6ᵉ édit., Leipz., 1827). A ces deux ouvrages capitaux, se rattachent ses autres recherches sur la nature consignées dans les *Principes métaphysiques élémentaires de la science de la nature* (Ri-

ga, 1786; 3[e] édit., 1800) et dans la *Critique du jugement* (Berlin, 1790; 3[e] éd., 1799); ses recherches sur le beau déposées dans les *Observations sur le sentiment du beau et du sublime* (Riga, 1764; 2[e] édit., 1771); et ses *Éléments métaphysiques de la jurisprudence* (Kœnigsb., 1737; 2[e] édit., 1798). Son *Anthropologie sous le point de vue pragmatique* (Kœnigsb., 1798; 4[e] édit., Leipz., 1833) contient des observations pleines de finesse sur la nature humaine, présentées sous une forme populaire. Sa *Géographie physique* (Kœnigsb., 1802), sa *Logique* (ibid., 1800), ses *Leçons sur la philosophie religieuse* (Leipz., 1817; 2[e] édit., 1830), ses *Leçons sur la métaphysique* (Erfurt, 1821), ses *Leçons sur l'anthropologie et la cosmologie* (Leipz., 1830), et son *Anthroposophie* ou *Anthropologie philosophique* (Leipz., 1831) ne sont que des essais imparfaits, publiés d'après ses papiers ou les cahiers de ses élèves.

Kant avait préludé à son grand ouvrage sur la faculté de connaître par des écrits aussi variés que nombreux. La philologie, l'histoire, les sciences naturelles et mathématiques l'avaient occupé successivement. A cette première époque de sa vie appartiennent plusieurs traités qui tous annoncent un génie scrutateur et avide de savoir. Nous citerons seulement l'*Histoire naturelle du monde et théorie du ciel d'après les principes de Newton* (1755), dont Lambert a reproduit quelques théories, et le traité *De la puissance de l'âme sur les sentiments maladifs par la seule volonté*, que Hufeland a publié avec des notes (2[e] édit., Leipz., 1824). Au reste, la plupart de ses *Opuscules* ont été recueillis par Tieftrunk (Halle, 1799, et Kœnigsb., 1800, 4 vol. in-8°), et plus tard par Starke dans un recueil choisi (Leipz., 1832-33, 2 vol. in-8°).

Il est incontestable que Kant a opéré une véritable révolution dans la philosophie, et donné une vigoureuse impulsion aux études philosophiques en Allemagne, tant par l'enthousiasme que sa doctrine excita que par l'opposition qu'elle rencontra tout d'abord. Feder, Garve, Platner, Flatt, Jacobi, Bardili, Herder, Schulze, etc., l'attaquèrent, les uns parce qu'ils étaient sceptiques, les autres parce qu'ils regardaient la critique comme propre à détruire et non à édifier, d'autres enfin parce qu'ils étaient effrayés des principes de Kant, et qu'ils considéraient sa philosophie comme favorable aux idées de la révolution française. Mais s'il eut des adversaires nombreux, il eut encore plus de partisans. De tous côtés on se mit à le commenter, souvent avec peu d'intelligence, ou bien on essaya de tirer de sa critique un système, tentative qui devait échouer, puisque Kant était arrivé à un résultat purement négatif, et n'admettait pour bases positives de la connaissance que les formes de la pensée et les lois de la raison pratique. Cette absence d'un fondement solide est un des principaux défauts de sa philosophie, qui présuppose d'ailleurs bien des choses qu'il faudrait d'abord prouver. Reinhold, Fichte, Schelling, Hegel (*voy.* ces noms), voulurent y remédier; mais, entraînés dans leurs essais de réforme, ils se sont tous singulièrement éloignés de la philosophie kantienne, qu'ils avaient prise pour point de départ.

La philosophie de Kant a rencontré un accueil assez froid en France, bien qu'on en reconnaisse l'influence dans les écrits de M. Cousin (*voy.*). Elle n'a pas été plus heureuse en Angleterre; mais en Hollande et dans les pays du Nord, elle compte un grand nombre de partisans.

Les principaux ouvrages (tous en allemand) sur la vie de Kant sont : Hasse, *Derniers discours de Kant, recueillis par son commensal* (Kœnigsberg, 1804, in-8°); Borowski, *Tableau de la vie et du caractère de Kant*, revu et corrigé par Kant lui-même (*ibid.*, 1805); *Emmanuel Kant dans les dernières années de sa vie*, peint par Wasianski, son secrétaire privé (*ibid.*, 1805); Jachmann, *Lettres à un ami sur E. Kant* (*ib.*); sa *Biographie*, par un anonyme (Leipz., 1804, 2 vol. in-8°); *Fragments sur la vie de Kant* (Kœn., 1802). Sur sa philosophie, on pourra consulter: Ch. Villers, *Philosophie de Kant, ou Principes fondamentaux de la philosophie transcendantale* (Metz, 1801, in-8°); de Gérando, *Histoire comparée des systèmes de philosophie, relativement aux principes des connaissances humaines* (Paris, 1804, 3 vol. in-8°);

Buhle, *Histoire de la philosophie moderne depuis la renaissance des lettres jusqu'à Kant*, trad. en franç. par Jourdan (Paris, 1817, 7 vol. in-8°); Schœn, *Philosophie transcendante, ou Système d'Emmanuel Kant* (Paris, 1831, in-8°); enfin Mme de Staël lui a consacré quelques chapitres de son livre de l'Allemagne. Kiesewetter a donné une longue liste de tous les ouvrages qui ont été écrits sur la philosophie de Kant dans son *Exposition des vérités les plus importantes de la philosophie critique* (4e édit., Berlin, 1824). Voici les ouvrages qui ont été traduits en français : *Critique de la raison pure*, par M. Tissot (Paris, 2 vol. in-8°); *Principes métaphysiques du Droit*, par le même (*ibid.*, in-8°); *Principes métaphysiques de la morale*, par le même (*ibid.*). E. H-G et S.

KANTAKUZÈNE, famille princière du Fanar (*voy.*), très ancienne, et qui a déjà joué un grand rôle dans l'empire de Byzance (*voy.* T. IV, p. 389).

Jean Kantakuzène naquit à Constantinople au commencement du XIVe siècle. Allié, par sa mère Théodora, à la famille impériale des Paléologues (*voy.*), il dut à sa naissance et surtout à ses vertus, à ses talents, les faveurs et l'amitié de l'empereur Andronic II, qui le nomma préfet du palais, et d'Andronic III, qui l'éleva à la haute dignité de grand-domestique. Kantakuzène s'en montra digne par des actes qui attestèrent son habileté et sa vigilance. En 1336, il négocia la paix avec les Génois qui désolaient l'Archipel; un an après, il remporta sur les Turcs une victoire signalée, et fit rentrer dans le devoir des provinces révoltées. L'empereur, par reconnaissance, voulut le nommer son collègue à l'empire; mais Kantakuzène refusa la pourpre impériale, et c'est malgré lui et par un des caprices de la fortune qu'il fut bientôt après placé sur le trône de Byzance.

A la mort de son bienfaiteur, en 1341, ayant accepté par devoir la tutelle du jeune empereur Jean Ier Paléologue, âgé de 9 ans, et la régence qu'Andronic lui avait déférées, il ne songeait qu'à bien remplir sa double mission de régent et de tuteur, lorsque les intrigues d'Anne de Savoie, mère du jeune prince, les cabales du patriarche de Constantinople, les attaques des Boulgares et des Turcs, l'obligèrent, en 1347, à s'emparer de la direction suprême des affaires et à s'asseoir sur le trône à côté de son pupille et de l'impératrice. Kantakuzène avait cru que c'était là le seul moyen de mettre fin aux menées de la cour et de prévenir la ruine de l'état; mais les intrigues continuèrent et de plus la guerre eut lieu. Après des raccommodements perfides, des conspirations incessantes, une de ces révolutions dont fourmille l'histoire de Byzance éclata enfin : Jean Ier Paléologue, aidé d'un aventurier génois, François Gasteluzzi, se rendit seul maître de Constantinople et de l'empire. Ne voulant pas prolonger les dissensions civiles, Kantakuzène engagea lui-même les villes et les provinces qui soutenaient sa cause à se soumettre, et, renonçant à une couronne qu'il n'avait portée que dans un intérêt public, il se retira dans le monastère de Mangane, où il prit le nom de Joseph Christodule. Sa femme Irène suivit son exemple et prit le voile. Un de leurs fils, Mathieu Kantakuzène, qui voulut continuer la guerre contre Paléologue et soutenir, par les armes, les droits qu'il croyait avoir au trône, écouta les conseils de modération et de paix que lui adressa Jean Kantakuzène du fond de sa retraite. L'amitié de Paléologue le dédommagea de l'abdication de ses droits.

Kantakuzène était digne d'une meilleure époque et méritait de figurer à côté des Antonins. Il ne paya le tribut à son siècle qu'en se livrant aux querelles théologiques, et en soutenant avec trop de ferveur la secte des hésychiastes (*voy.*) ou palamides. Dans son monastère, où il vécut plus de vingt ans, il employa ses loisirs à écrire l'histoire de son temps. Cette histoire commence à l'an 1320 et s'étend jusqu'en 1357, comprenant ainsi les dernières années du règne de Michel Paléologue, fils et collègue d'Andronic II, celui de son petit-fils Andronic III, le règne de l'historien lui-même, et le commencement de celui de Jean Ier Paléologue. Fort médiocre comme composition littéraire, elle intéresse pourtant et par les faits curieux qu'elle appelle et par le caractère de vérité dont la narration est

empreinte. Le jésuite Jacques Pontanus en trouva le manuscrit dans une bibliothèque de Bavière, et le traduisit en latin. Cette traduction parut à Ingolstadt, en 1603, in-fol. Le texte grec avec la version latine ne fut publié qu'en 1645, 3 vol. in-fol. La meilleure édition et la dernière est celle de Bonn, par Schopen, qui fait partie de la collection byzantine (*voy.*), édition de Niebuhr, 1828, 3 vol. in-8°.

Parmi les descendants de cette famille dont le nom est encore honorablement porté en Grèce, et qui a fourni des hospodars à la Moldavie et à la Valachie, nous mentionnerons Kantakuzène Serban, prince de Valachie dans le XVIIe siècle, qui forma le glorieux projet d'affranchir son pays de la domination des Turcs. Secondé par l'empereur Léopold et le tsar, il devait être déclaré souverain de la Grèce, comme descendant de la famille impériale des Kantakuzène, après avoir rejeté les Musulmans au-delà du Bosphore. D'immenses préparatifs faisaient espérer le succès de l'entreprise : 30,000 hommes rassemblés dans les bois et sur les montagnes, de nombreux émissaires envoyés dans la Macédoine et la Morée n'attendaient que le signal de l'insurrection, lorsque ce prince patriote mourut empoisonné, en 1684. Les deux frères Alexandre et Georges Kantakuzène, officiers au service de la Russie, furent membres de l'hétérie (*voy.*) grecque, et arborèrent, en 1821, avec le prince Alexandre Hypsilantis, l'étendard de l'indépendance. F. D.

KANTÉMIR, nom d'une famille gréco-moldave qui prétendait être issue de Tamerlan, mais qui embrassa de bonne heure la religion chrétienne, suivant le rit oriental.

Constantin Kantémir fut successivement colonel au service de Pologne, chef de la division auxiliaire des Moldaves lors de l'expédition de Mahomet IV contre les Polonais, soudan gardien des frontières entre le Dniester et le Prouth, et enfin hospodar de Moldavie.

Son fils, Démétrius, naquit dans ce même pays, le 26 octobre 1673. A l'âge de quinze ans, il fut envoyé comme otage à Constantinople; il en revint au bout de quatre ans, fit ses premières armes à la bataille de Sorotch, et au commencement de 1692, un peu avant la mort de son père, il fut nommé son successeur par les boïars de la province. Mais la Porte ne ratifia pas cette nomination. Revenu à Constantinople, le prince Démétrius Kantémir ne tarda pas à y jouir d'une faveur extraordinaire; il fut deux fois nommé hospodar de Moldavie, et sut faire transférer la principauté à son frère Antiochus; enfin il se fit donner pour la troisième fois l'hospodorat, mais avec l'expectative de la Valachie et diverses autres concessions importantes, dont la principale était qu'il ne paierait aucun tribut.

A peine arrivé à Jassy, le prince reçoit l'ordre d'acquitter le droit de joyeux avénement et de se préparer à marcher contre la Russie. Il se décide alors à entrer en alliance avec le tsar, et promet de joindre ses troupes aux siennes, à condition que la Moldavie sera pour lui et ses descendants une principauté héréditaire, sous la protection de la Russie. Mais l'armée moscovite, loin de réussir dans son entreprise, fut réduite à la dernière extrémité. Kantémir n'eut d'autre ressource que de se réfugier dans le camp russe; et il faillit être un obstacle à la paix de Jassy (*voy.*). Le visir exigeait son extradition; Pierre la refusa noblement. De retour dans ses états, le tsar créa Kantémir prince de l'empire russe, lui donna, ainsi qu'aux seigneurs moldaves qui s'étaient attachés à son sort, de vastes domaines en Ukraine, lui confia, mais seulement pour sa personne, le droit de souveraineté sur les terres que Démétrius tenait de la munificence du tsar, le nomma conseiller privé, enfin l'emmena, en 1720, dans son expédition contre les Persans : Démétrius devait diriger sous lui les affaires civiles, lorsque à vingt lieues de Moscou, il tomba malade. Il continua cependant sa route jusqu'à Derbent ; mais bientôt il fut obligé de revenir à Astrakhan et de là dans ses terres, où il mourut le 21 août 1723.

Démétrius Kantémir parlait le moldave, le russe, le turc, l'arabe, le grec moderne, le latin, l'italien, et comprenait le slavon, le grec ancien, le français. Il était versé dans la musique, l'architecture, la géométrie; c'est lui qui pendant son séjour à Constantinople intro-

duisit chez les Turcs l'usage de la musique notée, qui fut en vogue quelque temps, mais que la routine rejeta bientôt. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels se distingue son *Histoire de l'agrandissement et de la décadence de l'empire othoman* (de 1300 à 1711), dont l'original, en latin, est resté manuscrit, mais qui parut dans une traduction allemande de Schmidt, Hambourg, 1745, in-4°; et dans une traduction anglaise de Tindal, Londres, 1734, 2 vol. in-fol. Il fut traduit en français sur l'anglais par de Jonquière, Paris, 1743, in-4° ou 4 vol. in-12.

Un fils de Démétrius, le prince ANTIOCHUS Kantémir, né en 1709 à Constantinople, servit en Russie, devint ambassadeur de cette puissance en Angleterre et en France, et mourut à Paris, le 1er mars 1744. Aussi instruit que son père, il est surtout connu par ses satires en vers russes qui ont été traduites en français par l'abbé de Guasco sous le titre de *Satires du prince Cantémir*, précédées de l'histoire de sa vie, Londres, 1750, in-12; il traduisit en russe divers ouvrages latins et français, et composa aussi dans cette langue des fables, des odes, un poëme sur le tsar Pierre, etc. Il est digne de remarque que c'est un prince étranger qui ouvre la série des écrivains russes non ecclésiastiques. « Ce talent aussi beau que précoce, dit M. Schnitzler*, préluda d'une manière brillante aux succès futurs du Parnasse russe, et peu s'en est fallu que le véritable créateur de la prose et de la poésie ne fût trouvé pour la Russie avant que Lomonossof (*voy.*) parût. » VAL. P.

(*) *Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie*, p. 185.

KANTON (*Kwang-toung*), *voy.* CANTON.

KAOLIN, nom chinois de la terre qui fait la base de la pâte de la porcelaine. *Voy.* ARGILE, FELDSPATH, GRANIT (T. XII, p. 768) et PORCELAINE.

KAPI-AGASSI, KAPOU-AGA, *voy.* CAPI-AGASSI et AGA.

KAPIDJI, *voy.* CAPIDJI.

KAPNIST (VASSILII VASSILIÉVITCH), conseiller d'état, membre de l'Académie Russe et de plusieurs autres sociétés savantes, était fils d'un gentilhomme de la Petite-Russie, et naquit en 1756. Il alla de bonne heure habiter Saint-Pétersbourg, où il se lia d'une manière intime avec le célèbre lyrique Derjavine (*voy.*), et l'ingénieux auteur comique Von Wisin. Kapnist se sentit poëte, aussi bien que ses deux amis; il imita dans ses odes l'élévation soutenue du premier, et sut, en même temps, s'approprier la verve malicieuse du second. Sa pièce *des Chicanes* (*Iabéda*), représentée vers 1799, est devenue classique en Russie à l'égal du *Nédorosl* de Wisin : les abus de l'administration, et surtout de l'organisation judiciaire, dans les provinces reculées de l'empire, sont attaqués sans ménagement par Kapnist; mais ce sujet, traité avec une liberté que Catherine permettait souvent aux auteurs de son temps, prêtait beaucoup plus à la composition d'une satire qu'à celle d'un drame; la gaité ne pouvait en être franche, et le côté trop sérieux d'une action où tous les ridicules sont causés par les vices perce à travers les efforts que l'écrivain fait pour demeurer dans les limites de la censure rieuse que la comédie a droit d'exercer sur les mœurs. Kapnist fut moins heureux dans la tragédie, à laquelle il s'essaya en 1815, année où il fit paraître son *Antigone*. Il est mort dans un âge avancé, en 1823, avant que la représentation de la comédie de Griboïédof (*voy.*), *les Malheurs de l'esprit* ou *Les inconvénients de l'instruction*, représentée en 1832, le meilleur ouvrage qui soit sorti de son école, fût venu lui rendre de la vogue à lui-même, et ramener sur lui l'attention d'un public depuis longtemps captivée par d'autres favoris. C. DE C-C-T.

KAPODISTRIAS (JEAN, comte DE). Cet homme d'état et diplomate célèbre, qui devint président de la Grèce récemment admise au rang des nations, et périt victime d'un assassinat politique, laissant, malgré ses talents et ses vertus privées, un nom encore en butte aux attaques des partis au milieu desquels il vécut, naquit à Corfou en 1776.

La famille des Kapodistrias ou Capo d'Istria* est originaire de la ville illy-

(*) Depuis son élection à la présidence de la Grèce, le comte cessa de prendre son titre nobiliaire et signa *J. Capodistrias* ou en grec Ἰ. Α. Καποδίςριας (c'est-à-dire Jean, fils d'Antoine).

rienne de ce nom, l'ancienne *Justinopolis*, près Trieste, et avait été décorée du titre de comte par les ducs de Savoie. Il en est plusieurs fois mention dans les annales de Corfou, où elle parait établie depuis le XIVe siècle, et figurait sur le livre d'or que les îles vénitiennes s'étaient donné, à l'exemple de leur métropole. En 1678, Nicolas Capodistria se rendit à Constantinople pour racheter un grand nombre de captifs grecs. En 1690, Georges-Aloys et Stavro, à la tête de soldats chimariotes (*voy.* CHIMÈRE) levés à leurs propres frais, firent une descente à la Vallone et forcèrent à la retraite les Turcs qui allaient attaquer le général Cornaro. Enfin François et Victor Capodistria se signalèrent par leur valeur contre les Othomans pendant le siége de Corfou, en 1716.

Le comte Antoine-Marie, père du président, était connu dans les îles Ioniennes comme jurisconsulte, et passait pour un des chefs de l'aristocratie. Il fut un des deux députés envoyés, en 1790, à Constantinople lorsque les îles vénitiennes (*voy.* IONIENNES), enlevées à la France, allaient être érigées en république sous la suzeraineté de la Porte et la protection de la Russie. Il fut décoré par l'empereur Paul Ier de l'ordre de Malte, auquel plus tard Alexandre joignit la croix de Saint-Anne.

Jean, son 3e fils, qui devait illustrer le nom de Kapodistrias, et auquel nous consacrons cette notice, se faisait remarquer à Corfou par son esprit distingué et sa philanthropie. Il se livra aux études médicales, d'abord à Padoue, et puis à Venise. En 1803, le comte Mocenigo, commissaire impérial chargé de donner aux Sept-Iles une constitution et de mettre un terme aux factions qui les déchiraient, choisit le jeune docteur, âgé de 27 ans, pour secrétaire d'état de la république septinsulaire. L'organisation de ce petit état, par laquelle Kapodistrias préludait à des missions plus importantes, offrait encore d'assez grandes difficultés, à cause de l'animosité des partis, reste de divers régimes qu'on avait traversés, de l'ambition des grandes puissances et du voisinage d'Ali (*voy.*), pacha de Janina. Kapodistrias connut alors personnellement ces capitanis (*voy.*) de la Grèce continentale, qui, forcés de chercher un refuge dans les îles Ioniennes, y furent organisés en une milice d'où sont sortis quelques-uns des libérateurs de la Grèce. Le traité de Tilsitt (1807) ayant replacé les Sept-Iles sous la domination de la France, César Berthier, qui en prit le gouvernement, offrit au jeune secrétaire d'état la perspective d'une nouvelle carrière; mais il préféra ne pas se séparer de ses premiers protecteurs attachés au service de la Russie, sur qui les Grecs alors fondaient surtout l'espoir de leur délivrance. Il se rendit donc à Saint-Pétersbourg et fut admis dans la diplomatie russe avec le simple titre d'attaché au collége des affaires étrangères (1809). Pour sortir d'une inaction qui lui pesait malgré les études sérieuses auxquelles il se livrait, Kapodistrias était près de passer en Amérique, quand il fut attaché comme surnuméraire à l'ambassade russe à Vienne. Reçu d'abord avec quelque prévention par l'ambassadeur comte de Stackelberg, il ne tarda pas à mériter sa confiance; et des mémoires remarquables sur le système continental et les relations avec la Turquie le firent avantageusement connaître en haut lieu. Aussi fut-il demandé par l'amiral Tchitchagof, commandant l'armée du Danube, pour l'aider dans l'organisation des pays situés entre le Dniester et le Danube, qui venaient d'être cédés à la Russie par le traité de Boukarest (*voy.*). A la suite de la désastreuse campagne de Napoléon en Russie, l'armée du Danube, à l'état-major de laquelle Kapodistrias était attaché, opéra sa jonction avec les autres corps qui pressaient la retraite des débris de l'armée française. L'empereur Alexandre l'ayant distingué au quartier-général le chargea, quelque temps après la bataille de Leipzig, d'une mission confidentielle en Suisse, pays où les esprits étaient divisés et sur lequel les coalisés avaient besoin de pouvoir compter avant d'envahir la France. L'envoyé russe travailla à faire revivre l'ancien esprit des cantons et à faire déclarer la neutralité de la Suisse. Mais cette neutralité d'un petit état au milieu du conflit des grandes puissances pouvait difficilement se maintenir. Le plénipoten-

tiaire autrichien ne tarda pas à demander le passage pour l'armée de son maître, et Kapodistrias, n'écoutant que l'intérêt de la cause qu'il servait, appuya lui-même cette demande au risque de compromettre sa réputation en Suisse, et de déplaire à l'empereur en outrepassant ses pouvoirs. Alexandre, auquel il vint soumettre sa conduite, l'accrédita de nouveau près la confédération, poste dans lequel son esprit conciliant et l'expérience qu'il avait acquise dans sa patrie, au milieu des luttes des partis, lui donnèrent beaucoup d'influence sur l'organisation intérieure des cantons. Ceux de Genève, de Vaud et de Lausanne lui décernèrent le droit de bourgeoisie, titre qu'il aimait à joindre aux nombreuses distinctions dont l'honorèrent presque tous les souverains de l'Europe.

Kapodistrias, qui avait assisté au traité de Paris du 30 mars 1814, et dont l'avis commençait à peser dans les grandes questions européennes, fut désigné pour se rendre au congrès de Vienne, où ces questions devaient être résolues. Les bornes de cet article ne permettent pas d'entrer dans le détail de la part qu'il y prit ainsi qu'aux traités subséquents. Nous devons dire seulement que si Kapodistrias travailla très activement au renversement de Napoléon, et s'il fut le rédacteur du manifeste qui rappelait la Russie aux armes après le retour de l'île d'Elbe, le reste de sa conduite, exempt de l'animosité que d'autres témoignaient contre la France, fut empreint de l'esprit libéral et modéré qui fit honneur alors à la politique d'Alexandre. Kapodistrias accompagna de nouveau ce souverain à Paris, et l'on dit que ce fut lui qui fit suggérer à Louis XVIII, par le duc de Richelieu, l'idée d'écrire à l'empereur une lettre dans laquelle il menaçait de renoncer à la couronne si l'on persistait à imposer des sacrifices trop durs à la France. Cette démarche fit prévaloir dans les conseils des alliés les conditions plus équitables que le diplomate russe appuyait. Pressé par le ministre de Louis XVIII d'accepter un témoignage de sa reconnaissance, Kapodistrias demanda pour Corfou les livres doubles de la Bibliothèque du roi. Mais un changement de ministère empêcha de donner suite à la promesse que le duc de Richelieu lui en avait faite.

Dans le grand remaniement de l'Europe, Kapodistrias s'était trouvé en position d'exercer une influence prépondérante sur le sort de son pays natal, les îles Ioniennes. On a dit qu'il avait espéré d'abord en former un royaume indépendant, à la tête duquel on aurait appelé le prince Eugène de Beauharnais, à qui des ouvertures furent faites à ce sujet. Mais, par un noble sentiment, ce prince refusa tout avantage personnel dans le démembrement de l'empire français. Cette combinaison écartée, il fallut opter entre le protectorat de l'Autriche ou celui des Anglais que les septinsulaires avaient déjà spontanément appelés, et qui semblaient, comme puissance maritime et comme champions des idées libérales, devoir offrir les plus grands avantages aux Grecs ioniens. Si le résultat n'a pas répondu de tout point à cette attente (*voy.* *îles* IONIENNES), c'est que les puissants protecteurs se sont bientôt écartés des stipulations insérées dans le traité de Paris, sur lesquelles on doit juger cet acte de Kapodistrias, ainsi que sur le mémoire qu'il remit au ministère anglais pour l'administration des îles Ioniennes, et dans lequel il recommandait fortement l'éducation nationale hellénique longtemps négligée des Grecs ioniens. Outre la part que Kapodistrias prit au traité de Paris, ce fut aussi lui qui dressa l'acte de la Sainte-Alliance; mais la pensée en appartenant tout entière à l'empereur, nous n'avons pas à l'apprécier ici (*voy.* ALEXANDRE, T. Ier, p. 397, et SAINTE-ALLIANCE). Kapodistrias doutait que l'application d'un tel acte fût possible, quoique ses idées religieuses s'accordassent en général avec la direction que l'esprit d'Alexandre avait prise dans les dernières années de son règne. En rentrant dans ses états, le tsar, qui avait conçu pour le comte Kapodistrias une affection toute particulière, voulut qu'il conservât les fonctions de secrétaire d'état auxquelles il l'avait nommé en novembre 1815, et qu'il partageât le travail de son cabinet avec le comte de Nesselrode (*voy.*). L'harmonie ne cessa de régner entre les deux collègues pendant les six années que dura

cette position délicate dans laquelle le diplomate grec, tout en évitant une ostentation qui aurait pu blesser l'esprit national moscovite, se réservait la partie la plus laborieuse de la tâche. L'organisation de la Bessarabie, qui bientôt devint florissante, est son ouvrage, et dans les nombreuses concessions de terres qui ont enrichi tant de familles il ne pensa point à la sienne. Il poussa même la réserve jusqu'à détourner son frère Viaro d'accepter les faveurs que l'empereur lui offrait pour le retenir en Russie.

Kapodistrias avait continué à soutenir les intérêts de la France, en remettant à la décision des arbitres les plus désintéressés l'examen des énormes réclamations pécuniaires dont notre pays était assailli, et en faisant réduire l'occupation étrangère dont le terme fut fixé en 1818, à Aix-la-Chapelle. A l'issue de ce congrès où Kapodistrias, pour répondre aux milliers de requêtes adressées à l'empereur, avait dû travailler la majeure partie des nuits, il obtint un congé pour rétablir sa santé et aller voir son vieux père. Il lui remit une lettre autographe d'Alexandre, extrêmement flatteuse, dont les copies se répandirent en Grèce. La présence du ministre du tsar, malgré sa réserve, ne laissa pas de remuer les esprits des Grecs, qui avaient les yeux fixés sur lui, comme sur l'instrument futur de leur affranchissement : aussi porta-t-elle ombrage à l'administration anglaise, alors fort oppressive, et contre laquelle un soulèvement éclata quelques mois après, à Sainte-Maure. On croit qu'à son retour, en passant à Paris et à Londres, Kapodistrias essaya de faire modifier le régime de ces îles. Du reste il ne transpira rien des divers objets de ce voyage qui préoccupa vivement la curiosité des nouvellistes, d'autant plus que le comte Kapodistrias était regardé comme un des défenseurs des idées libérales dans les conseils des souverains. Il rejoignit l'empereur à Varsovie, au mois d'août 1819. La fin de cette année et la suivante, marquées dans plusieurs contrées par des soulèvements politiques, donnèrent beaucoup d'occupation au secrétaire d'état, qui fut en outre chargé de justifier près du Saint-Siége l'expulsion des Jésuites de Russie. A la suite du congrès de Troppau, motivé par les révolutions d'Espagne et de Naples, les souverains s'étaient donné rendez-vous à Laybach. Le mouvement du Piémont, qui eut lieu sur ces entrefaites, fut presque immédiatement comprimé, en partie par les efforts du comte Mocenigo, ministre de Russie, dirigé par Kapodistrias, et l'on s'occupait de prévenir le retour de semblables mouvements, lorsqu'on annonça la levée de boucliers d'Hypsilantis (*voy.* ce nom).

Nous avons dit, à l'art. Hétérie, les tentatives renouvelées, à diverses époques, par les chefs de cette société secrète, pour engager Kapodistrias à prendre effectivement la direction d'une entreprise qu'ils avaient préparée en se servant, à son insu, de son nom. Aux premières ouvertures qui lui furent faites, il répondit qu'avant de songer à refaire une Grèce, il fallait refaire des Grecs; et, en effet, tous ses efforts tendaient à la régénération intellectuelle des Hellènes. Il avait fondé, en 1815, la société des Philomuses d'Athènes, il favorisait la création d'écoles helléniques et la publication de livres utiles ; mais il repoussait toute tentative violente comme téméraire et prématurée. C'est dans ce sens qu'il répondit, en 1820, à un message de Petrobey Mavromikhalis, qui avait voulu s'assurer si un soulèvement du Péloponnèse aurait l'appui de la Russie. Mais le porteur de la réponse de Kapodistrias fut assassiné par des agents des hétéristes, qui s'étaient déjà trop avancés pour reculer, et qui, dans la crainte d'être entravés, précipitèrent le mouvement. Le tsar, vivement irrité contre son aide-de-camp Hypsilantis, fit immédiatement désavouer cette entreprise par Kapodistrias. Ce dernier, qui n'était pas moins affligé de voir l'avenir de la Grèce ainsi compromis, s'aperçut bientôt que sa nationalité le rendait un objet de suspicion. Il réussit cependant à démontrer aux diplomates, réunis à Laybach, que le soulèvement des chrétiens contre les Othomans ne pouvait être assimilé aux révoltes qu'on venait de réprimer, et il obtint du moins qu'aucune mesure coërcitive ne fût arrêtée contre eux. Mais, ne pouvant rester spectateur impassible de la lutte désespérée de ses co-religionnaires, ni parve-

nir à changer, à l'égard de la Turquie, la politique d'Alexandre, devenu partisan exclusif de la paix, il offrit sa démission à son souverain qui, toujours plein d'estime pour lui, ne voulut lui accorder qu'un congé illimité pour motif de santé.

Le comte Kapodistrias alla se fixer à Genève dont il était citoyen, et où il vécut très retiré, s'imposant la plus stricte économie pour consacrer sa fortune à secourir ses malheureux compatriotes. Par l'entremise et le concours de son ami M. Eynard (*voy.*), il contribua à l'organisation des comités grecs, qui, pendant 5 ans, vinrent seuls en aide à la Grèce abandonnée des cabinets. Elle était près de succomber sous les efforts des Arabes, et, par suite de l'anarchie, quelques-uns des gouvernants de la Grèce songeaient à la placer sous la protection exclusive de la Grande-Bretagne : leur démarche d'une part, et de l'autre le changement opéré dans la politique du cabinet de Pétersbourg à la mort d'Alexandre, amenèrent les puissances à se concerter pour mettre un terme à la guerre d'extermination dont l'humanité s'affligeait, et à la piraterie qui ruinait le commerce du Levant. Lord Wellington, dans son ambassade à Saint-Pétersbourg, signa, le 2 avril 1826, le premier protocole relatif à la Grèce (*voy.* ce mot, T. XIII, p. 39), qui prépara le fameux traité du 6 juillet 1827, par lequel l'Angleterre, la France et la Russie s'engagèrent à travailler de concert à la pacification de l'Orient. Vers cette même époque, les capitaines grecs qui n'avaient pas désespéré du salut de leur pays, les Karaïskakis, les Kolettis, les Kolokotronis et les philhellènes Church et Cochrane (*voy.* ces noms), voyant leurs efforts paralysés par les factions, décidèrent les deux assemblées rivales qui s'étaient formées, à se réunir à Trézène où Kapodistrias, dont le nom était d'avance dans toutes les bouches, fut élu, le 2 (14) avril 1827, président pour 7 ans, par l'unanimité des députés présents (ceux d'Hydra s'étaient retirés).

La nouvelle de cette élection parvint à Kapodistrias en Russie, où il était allé saluer le nouvel empereur (*voy.* Nicolas). Avant d'accepter l'honorable et difficile mission à laquelle son pays l'appelait, il voulut établir son indépendance, non-seulement en faisant agréer à l'empereur sa démission définitive, mais en refusant toute rémunération de ses anciens services. Il se rendit ensuite à Londres et à Paris afin de s'assurer de la protection de ces deux cabinets, auxquels il exposa la nécessité, pour fonder en Grèce un gouvernement régulier, de lui garantir un emprunt. En même temps, il sollicitait, de tous les Grecs établis à l'étranger et des philhellènes, des secours pour les victimes de la guerre, et pour l'éducation de la jeunesse en qui reposait surtout son espoir. Par ses efforts, une caisse fut fondée à Genève pour fournir à l'entretien des jeunes Grecs dispersés en Europe, dans un établissement où on leur donnerait une éducation plus nationale. Ces soins l'occupèrent pendant les deux mois qu'il lui fallut attendre, à Ancône, le bâtiment promis par les Anglais, qui n'avaient pas voulu le laisser aborder à Corfou. Le président n'insista pas, car il n'y aurait pas retrouvé son père, mort peu de temps après sa dernière visite; mais il s'affligeait vivement d'un retard qui l'empêchait de profiter de l'impression favorable produite par la bataille de Navarin (*voy.*). Enfin le vaisseau désiré arriva, et, le 18 janvier 1828, Kapodistrias aborda en Grèce, à bord du *Warspite*, qui avait arboré le pavillon grec, et accompagné de deux bâtiments, l'un russe et l'autre français.

Le président fut accueilli par les Grecs avec les témoignages de la plus vive allégresse. Sa présence arrêta la guerre civile prête à éclater de nouveau. Le Palamède et les autres forts de Nauplie, remis sur sa demande par les chefs qui s'en étaient emparés, montrèrent son influence morale. La commission nommée par le congrès de Trézène (*voy.* Grèce, T. XIII, p. 40) pour gouverner jusqu'à son arrivée, résigna ses fonctions. Pour lui, avant de prendre en main le timon de l'état, il déclara qu'il ne pouvait prêter le serment dans la forme où il avait été rédigé et d'après laquelle il s'engageait à *maintenir* l'indépendance de la Grèce, puisque cette indépendance n'existait pas encore par le fait, et que les limites de ce que l'on devait entendre par *la Grèce* n'avaient pas été définies. Se confiant entièrement en son pa-

triotisme et en ses talents, le conseil législatif, composé de 84 membres, lui remit à l'unanimité les pleins pouvoirs pour organiser un gouvernement provisoire, en attendant que le sort de la Grèce fût fixé par les grandes puissances protectrices. Ce gouvernement, dont les actes devaient être prochainement soumis à un congrès, ne se composait que du *président* ou *gouverneur* (κυβερνήτης), d'un secrétaire-d'état chargé du contreseing, et d'un conseil de 27 membres, nommé *Panhellenium*, dans lequel Kapodistrias réunit les premières notabilités de la Grèce.

Les rapports des divers ministres constatent l'état déplorable des affaires au moment où leur direction fut remise à Kapodistrias. Presque tout le territoire était occupé par les Égyptiens; les terres étaient en friche; les faibles revenus dont le gouvernement disposait avaient été aliénés d'avance. Les troupes, qui n'étaient pas payées par le gouvernement, ne lui obéissaient pas, non plus que la marine qui appartenait à des particuliers, sauf quelques bâtiments achetés sur l'emprunt anglais, mais désarmés. Plus d'écoles, presque plus d'églises! Quant aux tribunaux, il n'en avait jamais existé. La confusion était à son comble. A ces difficultés intérieures, la diplomatie même des puissances protectrices en ajoutait de nouvelles, en s'opposant aux secours que sollicitaient les Grecs de Samos, ceux de Crète, de Chios, où le colonel Fabvier (*voy.*), à la demande des réfugiés de cette île, avait entrepris une expédition avec les troupes régulières.

Sans se laisser déconcerter par tant d'obstacles, ni effrayer par les jalousies qui commençaient à surgir, Kapodistrias appela à lui quiconque voulut l'aider franchement. Il acheta quelques bâtiments et réarma ceux du gouvernement. Ses mesures énergiques, concertées avec les amiraux de l'alliance, eurent bientôt purgé l'Archipel de la piraterie. Les secours qu'il avait recueillis en Europe donnèrent du pain aux malheureuses familles entassées à Égine et à Nauplie. Il rendit ce bienfait plus fructueux en exigeant de tous les individus valides qu'ils le gagnassent par leur travail. Des terres furent ensemencées de pommes de terre envoyées d'Europe, ou plantées d'arbres. Les masures qui obstruaient les glacis de Nauplie furent démolies, et des demeures plus saines furent assignées aux malheureux qui les habitaient, dans le faubourg de Pronia (Providence). Les soldats rouméliotes qui achevaient de ruiner l'Argolide furent renvoyés au-delà de l'isthme. Divisés en deux corps d'armée, l'un dans la Grèce orientale sous les ordres du stratarque Dém. Hypsilantis, l'autre dans la Grèce occidentale sous le général Church, ils furent répartis en *chiliarchies*, pour faciliter la surveillance, et le président poursuivit sans relâche la tâche difficile d'introduire parmi eux un peu d'ordre et de dicipline. Ne trouvant pas toujours dans les deux généraux en chef le concours qu'il aurait désiré, il nomma son jeune frère, Augustin (*voy.* plus loin), qui était venu le rejoindre en Grèce, son lieutenant plénipotentiaire près de ces corps d'armée; mais cette nomination d'un homme sans expérience militaire blessa d'anciens officiers placés sous ses ordres. Les troupes régulières venues de Chios après le mauvais succès de cette expédition, formèrent les garnisons de Nauplie, de Monembasie, d'Argos et de quelques autres places. Leur réorganisation, après le départ du colonel Fabvier, fut confiée au colonel Heidegger (*voy.*). En même temps, un vaste bâtiment s'élevait à Égine sous le nom d'*orphanotrophe*, et devenait l'asile de six cents enfants arrachés à la misère ou à la démoralisation des camps. Une école normale, fondée dans la même île, devait fournir des maîtres pour les écoles mutuelles, dont le président encourageait de tous côtés l'établissement. Il créa aussi plus tard, sous le nom d'*Evelpides*, une école militaire. Pour subvenir à ces dépenses, Kapodistrias créa une banque nationale qui offrit aux prêteurs 8 p. % d'intérêt et la garantie de biens nationaux. Lui-même y plaça les débris de sa fortune. M. Eynard et quelques capitalistes grecs ou amis de la Grèce, y versèrent aussi leur offrande. L'empereur de Russie souscrivit pour une somme de 2 millions. Grâce à ces secours et à l'activité du président qui se transportait de sa personne partout

où les besoins du service réclamaient son utile impulsion, la Grèce subit en quelques mois une heureuse métamorphose.

Cependant les Égyptiens occupaient toujours une grande partie de la péninsule, et menaçaient d'enlever ou de brûler les moissons qu'on s'était enhardi à semer dans quelques provinces. Pour comble de maux, un échange de prisonniers, négocié avec eux par l'entremise d'un navire autrichien, apporta la peste à Hydra, Spezzia et dans quelques parties du Péloponnèse. A ce nouveau malheur, le président n'hésita pas à se rendre sur les lieux atteints par la contagion, et fit établir des quarantaines, des cordons sanitaires et employer d'autres précautions hygiéniques encore inusitées en Grèce. Par ces mesures, la maladie fut concentrée et bientôt éteinte; mais elle avait anéanti les ressources que les îles auraient pu trouver dans le commerce, et, en augmentant le nombre des hommes à nourrir, absorbé les derniers fonds que le président avait recueillis. Heureusement, il n'avait pas cessé de frapper à toutes les portes pour obtenir un emprunt qui lui permit de lever en Suisse un corps auxiliaire pour expulser Ibrahim, à moins que les puissances ne se chargeassent elles-mêmes de ce soin. Au mois de juin 1828, un chargé d'affaires français, accrédité auprès du gouvernement grec, lui apporta un secours de 500,000 fr., avec la promesse de renouveler ce subside les mois suivants, et l'annonce inespérée de l'arrivée prochaine d'une expédition française. Des résidents russes et anglais ne tardèrent pas à être accrédités en Grèce; en même temps, les ambassadeurs des trois puissances qui avaient quitté Constantinople sans rien obtenir du sulthan, vinrent conférer avec Kapodistrias sur l'armistice et la délimitation du nouvel état. L'Angleterre avait négocié séparément à Alexandrie le rappel d'Ibrahim (*voy.*) : la présence des troupes françaises hâta son départ, et, par les travaux du génie militaire, les villes de Navarin, de Coron, de Modon sortirent de leurs ruines. D'un autre côté, les succès de l'armée que la Russie dirigeait sur Constantinople pour venger ses propres griefs, faisaient espérer que la Porte serait bientôt forcée de reconnaître l'indépendance de la Grèce.

Ce fut sous ces auspices favorables que s'ouvrit à Argos, au mois de juillet 1829 (*voy.* T. XIII, p. 41), le congrès national dont la peste et le séjour prolongé des Arabes avaient fait différer jusqu'alors la convocation. En dépit de l'Opposition, le président y obtint l'approbation de toutes ses mesures. Des pouvoirs presque illimités lui furent de nouveau conférés pour modifier le gouvernement provisoire qui devait encore régir la Grèce jusqu'à la solution des grandes questions soumises à la conférence de Londres. Kapodistrias remplaça le panhellenium par un sénat qui n'avait également que voix consultative, et s'occupa de l'organisation administrative et judiciaire. Mais à partir de la réunion du congrès d'Argos, l'approbation qu'il avait su se concilier en Grèce et à l'étranger fit place à une opposition croissante sous laquelle son gouvernement finit par succomber.

Cette opposition se composait principalement des anciens primats qui se voyaient enlever, par l'organisation nouvelle, l'autorité sur les provinces qu'ils avaient administrées à leur profit, sous les Turcs et même depuis. Ils avaient pour chefs des hommes distingués par leurs talents, qui, à diverses époques, avaient été placés à la tête du gouvernement, et qui supportaient difficilement l'inaction ou les rôles subalternes auxquels le président, cédant peut-être à des préventions injustes, les avait successivement réduits. La nomination aux premières fonctions de l'état, de ses deux frères, MM. Viaro et Augustin, et de M. Gennatas de Corfou, augmentait leur irritation. Enfin quelques Européens et la plupart des jeunes Grecs élevés à l'étranger auraient voulu voir le nouvel état en possession des institutions dont jouissent les pays les plus avancés, et que le président repoussait comme prématurées. Ses adversaires l'accusaient de despotisme, d'ambition et de connivence avec les vues secrètes de la Russie.

Investi, avec le consentement du congrès, d'une véritable dictature, Kapodistrias l'exerçait sans partage, mais dans l'intérêt du plus grand nombre. Son administration était modérée, populaire, et

préparait les éléments d'un gouvernement vraiment représentatif, par la constitution de la propriété; tandis qu'avant lui, les assemblées, composées en grande partie de primats élus par des prolétaires à leur merci, et de capitaines délégués par leurs propres soldats, n'offraient guère qu'un simulacre de représentation. Le président essaya de remédier à cet inconvénient par le secret des votes. Fort de la droiture de ses intentions, de son désintéressement * et de sa supériorité sur la plupart de ses rivaux, il poursuivit ses plans de réformes sans s'inquiéter des haines qu'elles soulevaient contre lui. Mais il aurait dû montrer plus d'égards pour des hommes qui avaient soutenu le poids des affaires avant son arrivée, dans des jours difficiles. Il ne ménageait même pas toujours l'amour-propre national, et s'appuyait principalement sur les trois cours alliées. Or cet appui vint à lui manquer en partie. L'Angleterre n'avait peut-être pas vu sans déplaisir s'élever une Grèce indépendante près de ses possessions de la mer Ionienne. Un instant, cependant, elle s'était prise d'un grand zèle pour la cause grecque, au moment où l'on invoquait son protectorat exclusif. Mais depuis que les Grecs avaient appelé à la tête des affaires l'ancien ministre de Russie, ses premières méfiances s'étaient réveillées; et le jour où M. de Polignac, quitta l'ambassade de Londres pour prendre la présidence du conseil en France, la protection généreuse que la Grèce avait trouvée dans le cabinet des Tuileries fut à peu près paralysée. Les subsides furent suspendus et les troupes françaises rappelées, avant d'avoir couronné leur noble mission par la délivrance d'Athènes. La conférence de Londres avait même intimé l'ordre au président de retirer en-deçà de l'isthme de Corinthe les troupes rouméliotes qui étaient sur le point de reconquérir leur terre natale. Le président sut résister à cette bourrasque politique. Par des mémoires pleins de force et les relations intimes qu'il conservait près du cabinet des Tuileries, il obtint qu'une partie des troupes françaises ne fût pas encore retirée. Les avances de M. Eynard et ses démarches soutinrent le crédit du gouvernement grec, toujours à la veille d'une banqueroute; car les ressources nationales, bien que doublées depuis la seconde année de l'administration du président, ne montaient encore qu'à cinq millions, somme insuffisante dans un pays tellement épuisé qu'il fallait fournir aux laboureurs le grain pour ensemencer leurs terres, aux marins de quoi radouber leurs vaisseaux, et qu'on ne trouvait pas une maison convenable pour le moindre établissement public. Il fallait aussi entretenir huit à dix mille pallikares, toujours prêts à se débander ou à se mutiner quand les rations manquaient. Malgré cet état précaire, Kapodistrias tint tête à la conférence, jusqu'à ce qu'elle admît des résolutions plus favorables à la Grèce, à laquelle il conserva, par cette conduite, une partie de son territoire continental. Vint ensuite le protocole du 3 février 1830, qui fixait les limites du nouvel état grec, et en donnait la couronne au prince Léopold (*voy.*) de Saxe-Cobourg. L'abdication de ce prince a été attribuée, par les ennemis du président, aux manœuvres qu'auraient suggérées à celui-ci son ambition et l'espoir de se ménager la couronne à lui-même. Cette dernière prétention est peu probable de la part d'un homme d'aussi grand sens et qui n'ignorait pas l'opposition qu'il eût rencontrée dans les cabinets, tandis qu'il pouvait se flatter de continuer la tâche qui lui était à cœur, en qualité de premier ministre d'un souverain dont l'estime lui était depuis longtemps acquise. La correspondance officielle et privée du président et du prince a été publiée en Angleterre : on y voit que Kapodistrias pressait son nouveau souverain de venir le relever au plus tôt d'un poste qui n'était plus tenable, et qu'il lui exposait en même temps, avec une entière liberté, les mesures qu'il regardait comme indispensables pour assurer la prospérité de son règne. Ces mesures étaient : l'adhésion de la Grèce au choix des puissances; un pacte constitutionnel, entre le souverain et le pays; l'adoption, par le prince, de la religion grecque; l'assurance d'un emprunt de 60 millions, et surtout l'extension des frontières nécessaires à la sécurité de l'état.

(*) Le président n'avait pas accepté la liste civile que lui avait votée le congrès. Pendant tout son séjour en Grèce il vécut de ses propres deniers.

Le roi Léopold, n'ayant pas obtenu de la conférence les deux dernières conditions, crut devoir refuser cette couronne, et son abdication jeta le président dans de grands embarras, augmentés bientôt par le contre-coup de la révolution de juillet. Les conférences de Londres furent suspendues; une rupture semblait imminente entre la France, alliée de l'Angleterre, et la Russie. Les adversaires du président ne manquèrent pas, à cette occasion, de le représenter comme un proconsul russe. Sans doute Kapodistrias conservait toujours de l'attachement pour un pays qu'il avait servi longtemps, et il montrait trop de prédilection pour les formes absolues de son gouvernement dans son système administratif; mais rien dans ses actes n'autorise l'imputation d'avoir subordonné les intérêts de sa patrie à ceux de la Russie. Cependant, cette opinion devint celle d'une partie des agents anglais et français dans le Levant, et dès lors le président ne trouva plus que dans l'escadre russe le concours efficace qu'il ne cessait de réclamer des agents des deux autres puissances. Ceux-ci se bornaient aux déclarations officielles prescrites par la conférence, en même temps qu'ils laissaient voir des préférences pour l'Opposition qui, de son côté, manifestait le plus grand enthousiasme pour la révolution de juillet, au point d'en arborer les couleurs. Excitée par une brochure venue de Paris et par le journal l'*Apollon*, dont le président avait voulu empêcher la publication, l'Opposition provoquait le refus des impôts et demandait à grands cris la convocation du congrès. L'île d'Hydra (*voy.*), dont les réclamations d'indemnités, montant à 18 millions, n'avaient pas été admises, se sépara du gouvernement, et devint le foyer de l'insurrection. Elle éclata dans le Magne. Le sénateur Pierre Mavromikhalis (*voy.*), qui se rendait secrètement dans son ancien beylik, fut arrêté par ordre du président, et retenu prisonnier à Nauplie, où son frère Constantin et son fils Georges étaient aussi gardés à vue. Au mois de juillet 1831, des Hydriotes, ayant à leur tête l'amiral Miaoulis (*voy.*), s'étaient emparés des vaisseaux de l'état, dans la rade de Poros. Sommés par le contre-amiral russe de les rendre, ils essayèrent d'engager une lutte, et plutôt que de lâcher prise, ils les incendièrent. La belle frégate la *Hellas* partagea le sort des autres bâtiments. Cet acte de frénésie excita des deux côtés une grande exaspération. Le président bannit de Nauplie plusieurs individus qui entretenaient des relations avec les insurgés, et destitua plusieurs fonctionnaires. D'autres se séparèrent de son administration, que la pénurie des finances rendait de plus en plus difficile. Cependant Kapodistrias faisait tête à l'orage, se raidissant de toute l'énergie de son caractère, dans l'attente d'une décision des puissances et de l'arrivée d'un nouveau souverain, dont il espérait pouvoir annoncer l'élection au congrès, convoqué pour le mois d'octobre. « Je ne dévierai pas de ma marche, écrivait-il à la fin de septembre; je ne trahirai aucun de mes devoirs. Je les remplirai tous jusqu'au dernier moment. Lorsque j'aurai la conviction de ne pouvoir plus rien faire pour sauver ce malheureux pays des horreurs de la guerre civile, de l'anarchie, ou bien d'une occupation militaire, je mettrai sous les yeux de la nation grecque et du monde l'historique vrai et sincère des choses et des hommes, et je me retirerai en emportant avec moi le plus grand des biens, la pureté et le repos de ma conscience. » Il écrivait encore à M. Eynard : « On dira, on écrira ce qu'on voudra; à la longue, les hommes ne sont pas jugés d'après ce qu'on dit ou écrit de leurs actions, mais d'après le témoignage de ces mêmes actions. Fort de cette maxime, j'ai vécu dans le monde avec ces principes, jusqu'au déclin de ma vie, et m'en suis bien trouvé. Il m'est impossible à cette heure d'en changer. Je ferai ce que je dois, advienne ce qui pourra. »

Quelques jours plus tard, le dimanche 27 septembre (9 octobre) 1831, à six heures du matin, quittant le travail auquel, selon son habitude, il se livrait depuis le lever du soleil, Kapodistrias se rendait à l'église, lorsqu'il est abordé par les deux Mavromikhalis (*voy.*), accompagnés de leurs gardiens, et au moment où il ôte son chapeau pour leur rendre leur salut, Constantin lui tire à bout portant un coup de pistolet à la tête, et Georges le frappe d'un coup de poignard dans le côté. Les deux

blessures étaient mortelles : le président tombe sans vie sur le seuil de l'église ; un vétéran et un autre soldat qui l'accompagnaient se mettent à la poursuite des assassins. Constantin atteint d'une balle est massacré par le peuple. L'autre trouve un asile de quelques heures dans la maison du résident de France. A la nouvelle de cet attentat, le peuple de Nauplie, passant de la stupeur à l'indignation, était prêt à se porter à des excès contre les personnes qui passaient pour ennemies du président ; mais son frère Augustin, qui, dans cette circonstance, montra beaucoup de fermeté, aida les magistrats à calmer cette effervescence. Le sénat, prenant, par la force des choses, le pouvoir constituant, créa une commission de trois membres, Kolettis, Kolokotronis et Augustin Kapodistrias, sous la présidence de ce dernier, pour gouverner, en attendant un congrès. Georges Mavromikhalis fut jugé publiquement par le conseil de guerre alors en fonction, et condamné à mort ainsi que les deux gardes de police qui avaient été ses complices et ceux de son frère. La peine des derniers fut commuée ; Georges Mavromikhalis fut seul fusillé. L'exaltation politique et la vengeance personnelle pour la détention du chef de leur famille armèrent-elles seules le bras des Mavromikhalis, ou ces derniers furent-ils les instruments d'une société secrète dont l'existence et les projets avaient été dénoncés à Kapodistrias ? L'histoire pourra peut-être plus tard sonder ces mystères.

Si la politique de Kapodistrias comprimait, comme on le dit, l'essor de la Grèce, elle n'avait pas compromis son avenir : encore quelques jours et le congrès allait se rassembler, et les décisions des trois grandes puissances auraient établi un nouvel ordre de choses qui permettait au président de résigner avec honneur une autorité que les obstacles de tout genre avaient usée dans ses mains, mais qu'il ne pouvait livrer lui-même à ses adversaires politiques. Les passions une fois calmées, ses concitoyens auraient été plus unanimes à reconnaître en lui les éminentes qualités qui lui avaient concilié, dans tous les pays de l'Europe, tant d'illustres amis, et qu'un des plus dévoués d'entre eux, M. Eynard, a retracées dans ce peu de mots : « Le président de la Grèce était moulé sur l'antique, austère, sévère, d'une probité sans égale, ne cherchant jamais à se faire valoir, méprisant la critique lorsqu'elle était injuste, employant toute sa fortune pour la Grèce, et poursuivant avec persévérance ses projets pour civiliser sa patrie. Jamais homme ne posséda plus de qualités précieuses, beaucoup d'esprit, très instruit, grand travailleur, d'une loyauté rare, de mœurs simples, sans morgue et sans étiquette. Il joignait à toutes ces vertus une confiance entière dans la Providence. »

La mort de Kapodistrias et son administration donnèrent lieu à une polémique animée à laquelle les journaux du temps finirent par fermer leurs colonnes. Le comité grec à Paris publia un volume de *Lettres et documents officiels sur les derniers événements de la Grèce qui ont précédé la mort du comte Kapodistrias*, in-8°. Les griefs des Grecs se produisirent dans des *Mélanges historiques* (Συμμικτὰ ἱςορικὰ) en grec, imprimés à Paris. M. Thiersch, auquel Kapodistrias, peu de jours avant sa mort, avait donné des lettres de recommandation pour visiter la Grèce, en a tracé un tableau peu favorable à l'administration du président, dans son livre *État actuel de la Grèce*, Leipzig, 1833, 2 vol. in-8°, dont un jeune Grec publia un *Examen critique*. Le n° 24 du recueil anglais *le Portfolio* contient une *Relation sur les affaires de la Grèce* (attribuée à M. Urquhart), et très hostile au président. On trouvera les documents officiels dans les *Papers relative to the affairs of Greece. Protocols of conferences held in London presented to both houses of Parliament, by command of his majesty*, Londres, 1830-1832, in-fol. On doit surtout consulter les ouvrages suivants : *Notice sur le comte J. Kapodistrias*, par M. Stamati Bulgari, Paris, 1832 ; *Mémoires biographiques, historiques, sur le président de la Grèce, accompagnés de pièces justificatives et authentiques*, par M. A. Papadopoulos Vrétos, Paris, 1837-1838, 2 vol. ; enfin *Correspondance du comte Kapodistrias, président de la Grèce*, comprenant les lettres diplomatiques, administratives et particulières, écrites par lui depuis le 20 avril 1827 jusqu'au 9 octobre 1831, recueil-

lies et mises en ordre par les soins de ses frères et publiées par A. Bétant, l'un de ses secrétaires, Genève, 1839, 4 vol. in-8°. Ces lettres sont les documents les plus importants sur l'administration du comte, et mettent dans tout leur jour l'élévation de ses sentiments, la finesse de son esprit et son activité. Elles ont toutes été écrites en français, langue que le comte Kapodistrias employait avec facilité, et de préférence au grec qu'il n'avait pas assez cultivé dans sa première jeunesse. Ce recueil est précédé d'une notice remarquable de style, signée *A. de S.*, que nous croyons de M. Alexandre de Stourdza.

Le comte Viaro Kapodistrias, frère aîné du président, se voua, comme son père, à l'étude de la jurisprudence. En 1816, dans un voyage qu'il fit à Saint-Pétersbourg, l'empereur Alexandre voulut l'attacher au service de Russie; mais, sur les conseils de son frère, il refusa les offres les plus flatteuses, et retourna à Corfou. Pendant la guerre de l'indépendance des Grecs, il fut plusieurs fois chargé par son frère de leur transmettre les secours des comités grecs; mais quoique invité à se rendre, en 1825, au chef-lieu du gouvernement, il n'y vint que sur les instances de son frère, en 1828. Il fut membre du Panhellenium et chargé du portefeuille de la marine. Après les événements de Poros, en 1831, le comte Viaro obtint de son frère de retourner à Corfou.

Le comte Augustin, quatrième fils d'Antoine-Marie Kapodistrias, avait accompagné son père à Constantinople, en 1800, lors de la reconnaissance de la république septinsulaire, et, dans cette occasion, il porta le premier drapeau d'un état grec indépendant. Appelé en Grèce par son frère, il fut, comme nous l'avons dit, son lieutenant plénipotentiaire près de l'armée, fonctions auxquelles ses études ne l'avaient pas préparé, et dans lesquelles il indisposa plusieurs des officiers sous ses ordres par sa hauteur et sa ténacité. Cependant, après la mort de son frère, il fut élu président, le 20 décembre 1831 (*voy.* T. XIII, p. 42); mais les difficultés contre lesquelles le génie de Jean Kapodistrias avait lutté vainement n'avaient fait que s'accroître. Le comte Augustin dut céder à l'opposition armée, et il abandonna Nauplie le 13 avril 1832, emportant les restes mortels de son malheureux frère pour les déposer dans le caveau de leur famille à Corfou. Le comte Augustin se rendit ensuite à Naples et à Saint-Pétersbourg. Son nom, ainsi que celui du comte Georges Kapodistrias, autre frère, s'est trouvé mêlé depuis aux intrigues d'une société philorthodoxe, contre laquelle le gouvernement grec a dirigé des poursuites judiciaires. W. B-t.

KAPTCHAK, *voy.* Kiptchak.

KAPUDAN-PACHA, ou communément Capitan-Pacha, titre de l'amiral de la flotte turque. C'est un pacha à deux ou trois queues à qui cette charge, qu'il ne conserve ordinairement qu'une année, donne entrée dans le divan. En été, il se rend dans l'Archipel avec une partie de la flotte pour l'exercer et en même temps pour lever les contributions; c'est là une de ses attributions les plus essentielles. X.

KARA ou Cara, mot turc qui signifie *noir*, et qui se place en tête d'un grand nombre de noms propres usités chez les Othomans soit pour des localités géographiques, soit pour des individus. Devant les noms d'hommes, *kara* paraît avoir eu une signification fâcheuse en désignant un excommunié. X.

KARABAGH (*jardin noir*), nom d'un khanat autrefois tributaire de la Perse et qui l'est maintenant de la Russie. Cette grande et belle province, appelée aussi *Chouchi* par les Russes, du nom de sa capitale, et qui portait anciennement le nom d'Arran, occupe, au-delà du Caucase, le coin formé par le Kour et l'Araxe (*voy.* ces noms), au-dessus de leur confluent. Son ancienne capitale, Berdaah, n'existe plus depuis longtemps; elle a été remplacée par le village de Berde. Le Karabagh, arrosé par le Karkar, est borné à l'ouest par les montagnes du Massissi et par le cours du Kourek-Tchaï, qui le séparent de l'Adzerbaïdjan. Il est célèbre dans l'histoire par le séjour que Timour y fit plusieurs fois. Ce pays appartenait originairement à l'Arménie; mais actuellement le nombre des habitants turcs ou turcomans y égale celui des Arméniens. Il est administré par des khans sous la suprématie de la Russie. La statistique officielle de

la Transcaucasie évalue son étendue à plus de 15,925 verstes carrées, et sa population mâle à 54,851 hommes. *Voy.* GULISTAN. S.

KARAITES ou KARAÏMES, du mot *Kara*, Écriture. Les Juifs karaïtes forment une secte qui suit textuellement l'Écriture sainte rejetant le Talmud et les interprétations des rabbins. D'après l'opinion la plus accréditée, cette secte fut fondée, vers l'an 750, à Babylone par Anan, et fut ensuite propagée, dans le IXe siècle, par Rabbi Salomon. Les autres Juifs, qui ont les karaïtes en aversion, les accusent d'être saducéens (*voy.*), mais c'est à tort, puisqu'ils admettent l'immortalité de l'âme, la résurrection, les récompenses et les peines de la vie future. Les fêtes des karaïtes ne coïncident pas avec celles des rabbinites, et ils les observent beaucoup plus rigoureusement. Toute viande permise par l'Écriture est pure, selon eux, excepté celle de femelles qui portent, et des animaux estropiés ou atteints d'une maladie cutanée. La Bible dont ils se servent est une Bible hébraïque imprimée jadis pour des chrétiens. Leur habillement est de couleur blanche.

Les karaïtes, assez nombreux dans le XIVe siècle, ne firent depuis ce temps que diminuer. Dom Calmet (*Dict. de la Bible*, t. Ier, p. 385) donne à leur sujet le relevé suivant : en Pologne 2,000, dans la Crimée 1,200, au Caire 300, à Damas 200, à Babylone 100, à Jérusalem 30, en Perse 600, total 4,430. Le recensement de 1790 a donné 2,184 karaïtes mâles en Pologne et en Lithuanie; mais aujourd'hui ils paraissent être plus nombreux. *Voy.* JUIFS, p. 506. M. P-z.

KARAKALPAKS (*bonnets noirs*), qui s'appellent eux-mêmes *Kara-Kiptchaks*. Cette peuplade turque habite autour du lac Aral (*voy.*), de toutes parts environnée de Kirghises. Ils forment deux *oulousses* ou tribus qui peuvent fournir près de 25,000 guerriers. S.

KARALITE (LANGUE), *voy.* TCHOUKTCHI et KORIAKS.

KARAMANIE, *voy.* CARAMANIE et KERMAN.

KARAMZINE (NICOLAS MIKHAÏLOVITCH), né à Simbirsk le 1er décembre 1765, reçut, à Moscou, une éducation solide et complète qui le mit à même d'apprécier les chefs-d'œuvre des littératures étrangères, sans lui faire perdre l'affection respectueuse que, dans son patriotisme, il vouait déjà à celle de son pays. Après avoir passé quelque temps au service militaire, il employa les années 1789 et 1790 à visiter l'Allemagne, la Suisse et une partie de l'Italie. La relation de ce voyage, publiée, en 1797, sous le titre de *Lettres d'un voyageur russe* (6 vol. in-12), au moment où l'attention publique se tournait vers l'occident de l'Europe, alors agité par les grands débats de la révolution française, augmenta singulièrement la réputation que des *contes*, des *nouvelles*, et d'autres productions d'un ordre inférieur avaient déjà fait acquérir à Karamzine. On reconnut en lui un patriote éclairé, sensible à toutes les beautés de la nature et de l'art, frappé, mais non pas ébloui par les œuvres éclatantes et diverses de la civilisation occidentale, désirant vivement faire participer son pays aux avantages que l'expérience et le temps avaient valus à d'autres contrées, mais aussi pourvu d'un jugement assez éclairé pour signaler les dangers et les déceptions auxquels une imitation trop confiante et peu réfléchie des institutions étrangères exposerait la Russie. On trouvait, en outre, dans Karamzine une sensibilité douce et mélancolique, exempte de toute affectation; un style élégant, clair, mais grave, se maintenant aisément au niveau de cette simplicité harmonieuse et un peu sévère qui convient aux enseignements de l'histoire.

Telle était, en effet, la vocation de Karamzine. Il s'y abandonna bientôt tout entier; et ses premiers essais furent accueillis avec tant de faveur, que dès 1803 l'empereur Alexandre lui conféra le titre d'historiographe de Russie. Jamais confiance ne fut mieux placée; jamais faveur ne rapporta de plus nobles fruits. Toutes les archives publiques se trouvèrent ouvertes à Karamzine. Il y puisa abondamment; il prit une connaissance générale des chroniques manuscrites et des documents imprimés qui formaient déjà, sur l'histoire nationale, une masse fort considérable.

Cependant, en composant son *Histoire de l'empire de Russie*, les lauriers

de l'érudition spéciale n'étaient pas l'objet de l'ambition littéraire de Karamzine. Il ne voulut pas consacrer trop de temps et d'investigations aux recherches que d'autres écrivains ont entreprises ensuite sur les origines des Slaves, de leur langue, de leur législation primitive, de leur vieille religion ; mais donnant tous ses soins à la grande nation dont il entreprenait de dérouler les annales, il glissa rapidement sur les premiers siècles de son existence, et n'entra pleinement en matière que lorsqu'il fut arrivé aux époques vraiment historiques qui suivent le baptême de Vladimir. La critique de Karamzine, droite et toujours éclairée, laisse paraître au premier rang, parmi les qualités qui distinguent cet historien, une moralité calme, ferme, élevée, respectueuse envers les traditions du passé et les enseignements de l'expérience. Karamzine est le Tite-Live de la Russie ; son style, comme celui de son modèle, est plein, abondant et sonore, sans ornements recherchés, mais sententieux avec gravité, comme il convenait à un écrivain formé à la grande école des anciens. On reconnaît toutefois dans sa manière l'influence de la poésie, vers laquelle son caractère l'aurait porté si des études plus sévères n'eussent réclamé toutes ses forces.

La première partie de son Histoire parut à Saint-Pétersbourg, en 1816, et fut réimprimée en 1819. Karamzine, honoré du titre de conseiller d'état, traité par le souverain avec la plus noble magnificence, mourut le 3 juin 1826, laissant imparfaite la seconde partie de son ouvrage, qu'il avait conduite jusqu'à l'avénement des Romanof. Le douzième et dernier tome fut terminé, sur les notes de Karamzine, par M. Bloudof, depuis ministre de l'intérieur. Ce dernier volume s'arrête à l'année 1618, qui suivit de deux ans le traité de Stolbova, auquel on peut faire remonter l'admission de la Russie dans la grande association diplomatique des états chrétiens de l'Europe *.

Un caractère généreux, des manières pleines de dignité, une grande fidélité dans ses affections, une vive sympathie pour tout ce qui anoblit l'esprit et pour tout ce qui intéressait le bonheur de la Russie, faisaient de Karamzine le centre d'une société aussi influente que choisie, et dont les membres survivants conservent la mémoire de ce grand écrivain avec une tendresse mêlée de vénération, nonobstant les attaques dont il a été l'objet de la part d'une école nouvelle. C. DE C-C-T.

KARAT, *voy.* CARAT, ESPÈCES SONNANTES et DIAMANT.

KARÉLIE, *voy.* FINLANDE et FINNOIS.

KARIKAL, *voy.* INDE (*possessions françaises dans l'*).

KARLOMAN, *voy.* CARLOMAN.

KARLOVITZ ou CARLOVITZ (PAIX DE). Karlovitz est une ville ouverte de la Frontière militaire de l'Autriche, dans le cercle du régiment slavon de Petervaradin, avec une population de 5,500 âmes. C'est le siége de l'archevêque dont relèvent tous les sujets autrichiens attachés au rite grec. La situation de cette ville est pittoresque. Les Grecs y possèdent un lycée, richement doté, avec 7 professeurs et 200 étudiants, ainsi qu'un séminaire. Le palais archiépiscopal renferme une nombreuse bibliothèque. Les habitants s'occupent principalement de la culture de la vigne. On y récolte un vin paillet fort estimé et connu sous le nom de *Schillerwein* (vin changeant). Ce

(*) L'*Histoire de Russie* de Karamzine a été traduite en français par MM. de Saint-Thomas et Jauffret, Paris, 1818 et ann. suiv., 9 vol. in-8°. On regrette que les traducteurs aient cru pouvoir retrancher une grande partie des notes, sagement distribuées dans l'original et qui servent à initier le lecteur dans l'étude des sources, sans l'écraser sous un trop grand étalage d'érudition. Les traducteurs allemands ont eu le mérite de respecter dans son ensemble l'ouvrage de Karamzine qui, jusqu'à ce jour, est peut-être le plus beau monument de la littérature russe. L'empereur Nicolas sentit non moins vivement que son frère quelle gloire nouvelle en rejaillissait sur son empire : aussi jamais historien ne fut plus magnifiquement traité. Pendant sa maladie, l'empereur lui donna un logement au palais de Tauride, entouré d'un vaste jardin, où il pouvait respirer l'air de la campagne; il lui assigna 50,000 roubles pour se rendre, dès que sa santé le lui permettrait, dans le midi de la France où une frégate de la marine impériale devait le transporter, et, pour le rassurer pleinement sur le sort de sa famille, après sa mort, il alloua une pension de 50,000 autres roubles à cette dernière, payable jusqu'au moment où son plus jeune enfant aurait atteint l'âge de 20 ans (rescrit impérial du $\frac{13}{25}$ mai 1826). Peu de princes, de nos jours, ont accordé aux lettres une aussi éclatante protection. J. H. S.

fut dans cette ville que se conclut, le 26 janvier 1699, sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande, la paix entre l'empereur d'Allemagne, la Pologne, la Russie, Venise et les Turcs, paix qui assura à Léopold Ier la possession de la Transylvanie et de l'Esclavonie. La Pologne reçut Kaminietz, la Podolie et l'Ukraine; Venise conserva la Morée, et la Russie Azof. *Voy.* Grèce, T. XIII, p. 32. X.

KARLSBAD, *voy.* Carlsbad.

KARLSRUHE, *voy.* Carlsruhe.

KARLSTADT. André Bodenstein, surnommé Karlstadt ou Carlstadt, du lieu de sa naissance, petite ville de la Franconie, se rendit célèbre, à l'époque de la réforme, et par son fanatisme et par ses malheurs. Archidiacre, chanoine et professeur de théologie à Wittenberg, son érudition fut d'abord d'un puissant secours à Luther. Il prit part à la célèbre disputation de Leipzig, en 1519, et soutint contre le docteur Eck la doctrine d'Augustin sur la grâce. Désigné nominativement comme fauteur de Luther dans la bulle d'excommunication lancée contre ce dernier l'année suivante, Karlstadt fut le premier à appeler de la décision du pape à un concile général, et, en se prononçant bientôt après pour le mariage des prêtres, il donna un nouveau gage à la réformation. Mais, pendant le séjour de Luther à la Wartbourg, il se laissa entraîner si loin que celui-ci, mécontent de ses excès, crut devoir se déclarer contre lui. Karlstadt se tint alors tranquille pendant deux ans, après lesquels, emporté par son zèle ou par son ambition, il se retira secrètement à Orlamünde, où il excita de nouveaux désordres. Il était déjà, depuis longtemps, en relation avec les iconoclastes de Zwickau, les séditieux de Mulhausen et même avec Muntzer (*voy.*). L'électeur de Saxe, Frédéric, craignant pour la tranquillité publique, donna l'ordre à Karlstadt de sortir de ses états, au mois de septembre 1524. Ce fut alors qu'il commença la querelle des *sacramentaires*. Il soutint, contre Luther, que le corps du Christ n'est pas présent dans la Cène. Zwingle se déclara pour lui. Telle fut l'origine de ces disputes entre les théologiens de la Suisse et ceux de Wittenberg, qui amenèrent la séparation de l'Église réformée et de l'Église luthérienne. Soupçonné, non sans raison, d'avoir favorisé la révolte des paysans de la Franconie, Karlstadt, sans asile et dans la plus affreuse misère, fut obligé de se rétracter en quelque sorte, et Luther lui obtint la permission de se fixer à Kemberg, sous la condition qu'il ne chercherait pas à répandre ses opinions. Il y vécut près de trois ans, occupé de la culture d'un champ et d'un petit commerce. Cependant son esprit remuant le poussa, dès l'année 1528, à violer sa promesse. Il se lia avec le fanatique Schwenkfeld, et publia quelques écrits où il ne ménageait pas Luther, après quoi il se sauva en Suisse. Il y fut nommé successivement pasteur à Altstædt, diacre à Zurich en 1530, pasteur et professeur de théologie à Bâle en 1531. Il mourut dans cette dernière ville en 1541, ou en 1543 selon d'autres, avec la réputation d'un homme pieux et éloquent. *C. L.*

KARMATHES ou Carmathes, nom d'une secte musulmane qui, dans le moyen-âge, causa à l'islamisme d'aussi grands maux que les Wahabis dans les temps plus modernes. Le fondateur de cette secte était Al-Faradj ou Kersah, fils d'Othman, surnommé Carmath. *Voy.* Égypte, T. IX, p. 281, et Hedjaz, T. XIII, p. 580. Z.

KARMEL, *voy.* Carmel.

KARNAC ou Carnac, village égyptien situé sur l'emplacement de l'ancienne Thèbes et célèbre par ses monuments (*voy.* Égypte, T. IX, p. 268, Institut d'Égypte et Thèbes). — Il ne faut pas confondre cet endroit avec *Carnac*, dans le Morbihan (*voy.*), également célèbre par des monuments dont il a été parlé au mot Druidiques. S.

KARNATE (Carnate) ou Karnatic, sur la côte de Coromandel, province indienne de la présidence de Madras, ayant sa langue propre, et qu'il ne faut pas confondre avec le Kanara. *Voy.* ce nom et Dekkan, Hindostan, Madras et Pondichéry. S.

KARPATHS (monts), ou Krapaks, nom dérivé sans doute de *Chrobates* ou *Khrobates*, dont on a fait celui de Croates (*voy.*), et qui s'écrivait encore *Korva-*

thes. Peut-être aussi ce nom n'est-il que la corruption de *Gora* ou *Hora*, montagne. Quoi qu'il en soit, les Karpathes forment une grande chaîne qui entoure à l'occident, au nord et à l'orient la majeure partie de la Hongrie, ainsi que toute la Transylvanie (*voy.* ces noms). Ils commencent le système central des montagnes de l'Europe occidentale. Considérés sous ce point de vue, ils prennent naissance à Lemberg (Leopol), en Galicie, par des collines sablonneuses sur lesquelles s'appuie le contrefort que M. Bruguières, dans son Orographie, a désigné sous le nom de Dniester-Saan, c'est-à-dire placé entre les sources de ces deux rivières, et qui se rattache à la chaîne de jonction des deux massifs, au 40° 35′ de longitude. Tout ce qui se trouve à l'orient forme naturellement les Karpaths orientaux, et à l'occident, les Karpaths occidentaux. L'ensemble de la chaîne présente une ligne recourbée vers le sud, d'une étendue de près de 300 lieues. Ses parties les plus élevées sont, à l'occident, les monts Tatra et Fatra, et près du Danube, le mont Matra; à l'orient, le faîte qui domine la Boukovine doit être de beaucoup supérieur; vient ensuite celui qui fait face à la Valachie. Les monts Tatras (slav. *Tatry*) offrent des hauteurs qui dépassent 2,500 mètres; quant aux pics de la Boukovine, plusieurs atteignent, dit-on, 3,000 mètres et au-delà. La chaîne occidentale des Karpaths, parvenue au 36° de longitude, avant de tourner au S.-O., se joint aux monts Sudètes. Elle descend ensuite jusqu'à Presbourg comme pour s'unir, par-delà le Danube, aux Alpes de Styrie, tandis que le bras qui descend du Krivan et plus immédiatement du Kralova-hora sur Vatz s'unit, sous le fleuve, à la dernière ramification des Alpes Noriques. Enfin, une pareille ramification du mont Hæmus se lie aux Karpaths près d'Orsowa.

Il est suffisamment parlé de la constitution des Karpaths dans les divers articles concernant les contrées qu'ils couvrent de leurs ramifications (*voy.* HONGRIE, TRANSYLVANIE, MORAVIE, SILÉSIE, GALICIE, BUKOWINE, MOLDAVIE, et VALACHIE). Leur noyau est de formation primitive, et les plus hautes sommités qui présentent à nu ce noyau, affectent la forme de pics et d'aiguilles; la ligne des neiges permanentes s'y maintient à 1,330 toises et celle de pleine végétation à 900. Les principaux cours d'eaux qui forment de grandes vallées en partant de la ligne du faîte sont : en Galicie, le Dniester, fleuve qui porte directement ses eaux à la mer Noire; en Hongrie, le Waag, le Gran, l'Hernat et la Theiss; en Transylvanie, le Samosch, le Marosch et l'Aluta; en Boukovine, le Pruth et le Sereth. Sauf l'Aluta précitée, toutes ces rivières affluent au Danube, tandis que sur le revers septentrional des Karpaths occidentaux, la Vistule prend sa source, ainsi que ses affluents, la Save, le Dunaïetz, le Poprad la Visloka, etc.

Les dépressions du faîte offrant des passages fréquentés sont toutes dans la partie orientale de la chaîne; mais le massif du N.-O. est aussi traversé par des routes et des passages. C. L-G-T.

Les Karpaths prennent différentes dénominations dans divers lieux : ainsi la chaîne qui s'étend entre la Transylvanie, la Valachie et la Moldavie, s'appelle *Lipsos* et *Zogarasz*; celle qui domine la Pokucie se nomme *Bieszczady*; entre les rivières Dunaïetz, Raab et Biala, elle prend le nom de *Bieskidy;* enfin la chaîne la plus élevée, qui longe les frontières de la Petite-Pologne, et parcourt une partie de la Basse-Hongrie, s'appelle *Tatry*. On trouve dans les Karpaths plusieurs lacs à une hauteur de plus de 4,000 pieds, entre autres, au N. des Tatras, le lac nommé en polonais *Oko Morskie* (*OEil de mer*), dont la profondeur est de 583 pieds. Dans les environs de ce lac, toute végétation est morte; on n'y voit ni plante ni arbre, et le lac lui-même ne contient aucun poisson. En général, la végétation est moins forte sur les Karpaths que sur les Alpes. Le chêne y cesse de croître à 2,400 pieds; les autres arbres ne dépassent pas la hauteur de 4,300 pieds, excepté le sorbier, le bouleau noir et le saule qui se trouvent dans toutes les régions. A 8,000 pieds au-dessus de la mer, tout signe de végétation disparait. L'or, l'argent, le fer, le cuivre, le plomb, l'argile, le gypse, et surtout de riches mines de sel fossile, se trouvent dans les Kar-

paths; à leur pied on rencontre aussi souvent l'ambre jaune, et l'on cultive des vins renommés. Il y règne un hiver perpétuel ou au moins fort long, à cause de l'élévation du sol, et l'influence de ce climat se fait sentir dans les contrées voisines.

Les pics les plus élevés des Karpaths sont : le *Ruska Poyana*, auquel on donne 1,550 toises de hauteur; le *Gailaroupi*, qui en a 1,500; le *Grand Krapak* (nommé, par les montagnards slaves, *Vysoka*; par les Allemands, *Lomnitzer-Spitze*), qui s'élève à 1,370 toises au-dessus de la mer; le mont *Kryvan*, qui a 1,248 toises; et le *Grand Kolbach*, 1,318 au-dessus de la mer Baltique.

Aux ouvrages déjà cités à l'art. Hongrie, on peut ajouter la *Flora Karpathorum*. La meilleure description géologique des Karpaths se trouve dans l'ouvrage de Stanislas Staszic, *De la Géologie des Karpaths*, Varsovie, 1809, in-4° (en polonais). M. P-z.

KARSCH (Anne-Louise), fille d'un aubergiste des environs de Schwibus, sur la frontière de la Silésie, naquit le 1er décembre 1722. Son père étant mort peu de temps après, un de ses oncles se chargea de l'élever; mais sa passion pour la lecture et l'écriture mécontenta sa mère, qui la mit en service. Tout en gardant les vaches, elle trouva l'occasion de satisfaire son goût dominant, grâce aux livres que lui prêta un berger dont elle avait fait la connaissance. Ses lectures, sa sensibilité et son imagination développèrent en elle un talent poétique qui, tout imparfait qu'il resta, n'en excite pas moins l'admiration. Après avoir été bonne d'enfants pendant quelque temps encore, la jeune fille fut mariée, à l'âge de 17 ans, à un fabricant de draps de Schwibus, nommé Hirsekorn, dont la jalousie et l'avarice la rendirent si malheureuse qu'elle finit par divorcer, au bout de 11 années de tourments de toute espèce. Réduite à une extrême misère, elle se retira dans un village voisin où elle ne passa cependant que quelques mois. Sa mère la remaria à un tailleur de Fraustadt du nom de Karsch; mais sa position fut loin de s'améliorer, et pour ne pas mourir de faim, elle se vit forcée de recourir à son talent poétique. Elle parcourait les environs, à plusieurs milles de distance, en déclamant des vers qu'elle improvisait, et elle aurait pu ramasser ainsi beaucoup d'argent si son mari n'avait pas porté au cabaret tout ce qu'elle gagnait. Elle se rendit avec lui à Grossglogau; mais elle le quitta bientôt et partit pour Berlin, où elle fut accueillie par le baron de Kottwitz. Sa facilité à improviser la fit recevoir avec empressement dans les meilleures sociétés. Cette époque fut la plus heureuse de sa vie. Ramler, Mendelssohn, Gleim la protégeaient. Sulzer publia un recueil de ses *Poésies choisies* (Berl., 1764), ce qui rapporta 2,000 thalers à l'auteur. Le comte de Stollberg-Wormigerode, et d'autres personnes de distinction lui faisaient une pension, et cependant elle avait encore de la peine à s'entretenir avec ses deux enfants et son frère. Elle s'adressa plusieurs fois à Frédéric II, qui lui témoigna peu d'intérêt et ne lui donna jamais la pension qu'il lui avait promise. Frédéric-Guillaume II lui montra plus de bienveillance, et lui fit bâtir une maison à Berlin; mais elle mourut le 12 octobre 1791. Après sa mort, sa fille Caroline-Louise de Klenke publia sa Vie, et un choix de ses poésies (Berl., 1792). *C. L.*

KARTHLI (*Carthalinie*, *Carduel*), *voy.* Géorgie.

KASAN, sur la Kasanka, ancienne capitale du khanat de même nom, aujourd'hui chef-lieu d'un gouvernement russe, est une grande et belle ville fondée, en 1421, par Oulou-Makhmet, à quelque distance du Kasan de Batu-Khan ou d'un de ses fils, que les Russes avaient détruit sous la conduite de Vassilii Dimitriévitch. On la divise en trois parties : le *kreml*, carré long entouré d'un fossé et flanqué d'une épaisse muraille avec 12 tours, dont 2 se font remarquer par leur hauteur; la *ville*, régulièrement rebâtie depuis l'incendie de 1815, avec des places spacieuses, des rues larges, mais non pavées, et des maisons assez apparentes, quoique construites en bois et recouvertes de planches pour la plupart; les *faubourgs*, d'une saleté extrême. Parmi ses monuments, M. Schnitzler, que nous prenons pour guide*, cite la grande

(*) *La Russie, la Pologne et la Finlande*, pag. 674.

cathédrale Blagovechtchenski (de l'Annonciation), dont les fondements furent posés, en 1552, par Ivan IV Vassiliévitch (*voy.*), après la prise de la ville, et où se conserve la précieuse image de Notre-Dame-de-Kasan; la cathédrale d'été, terminée en 1808, la plus belle de ses 58 églises (dont 36 en pierre), dans le riche et célèbre couvent de religieuses Bogoroditzkoï Kasanskoï (de la mère de Dieu de Kasan); l'hôtel du gouverneur général, bâti, dit-on, sur l'emplacement de l'ancien palais des khans; l'arsenal, la fonderie, le vaste bazar ou Gostinoï-dvor, etc. Centre d'une industrie active et d'un commerce important, Kasan possède plusieurs fabriques, dont une de drap qui occupe environ 1,000 ouvriers. En 1833, sa population a été officiellement évaluée à 57,244 âmes; environ 12,000 Tatars habitent les faubourgs. Cette ville, située sous 55° 47′ lat. N. et 46° 21′ long. or., est à 225 lieues E. de Moscou. Le climat y est froid et laisse à désirer sous le rapport de la salubrité.

Kasan est aussi le siége d'une université dans le ressort de laquelle se trouvent huit gouvernements, avec 140 établissements d'instruction publique, 584 maîtres et 7,985 élèves. Fondée en 1804 et ouverte en 1814, cette université se compose de 4 facultés (éthico-politique, physico-mathématique, de médecine, et historico-philologique), et compte 118 élèves avec 42 professeurs, titulaires ou adjoints, et lecteurs. L'étude des sciences exactes et des langues orientales y est surtout dans un état florissant*. En 1834, sa bibliothèque renfermait 25,973 imprimés et environ 260 manuscrits, la plupart orientaux **. Les étudiants avaient une bibliothèque particulière de 750 ouvrages. A cet établissement se rattachent un observatoire bien fourni d'instruments, un curieux cabinet de médailles, un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, un jardin botanique, une collection d'histoire naturelle, un institut clinique, un institut pédagogique, un gymnase avec une bibliothèque de 600 ouvrages et la grande école populaire. Le séminaire possède aussi une bibliothèque de 2,175 ouvrages. L'université a en outre une imprimerie particulière. Plusieurs journaux et recueils périodiques se publient aujourd'hui à Kasan, comme le *Courrier de Kasan* et la *Fourmi transvolgaïque*.

Après la défaite des Boulgares (*voy.*), Kasan remplaça leur capitale; et, en 1441, elle devint celle d'un khanat particulier, démembré de la Grande-Horde (*voy.* Kiptchak), qu'on appelle aussi le *royaume de Kasan*, lequel pendant son existence d'un siècle environ fut presque toujours en guerre avec les tsars moscovites. La ville tomba au pouvoir d'Ivan IV (*voy.*) en 1552. Le dernier khan Iédigher, retranché dans son palais, mourut en combattant (*voir* Schnitzler, *loc. cit.*, pag. 672). Le tsar y fit bâtir des églises chrétiennes et y établit les lois de la Russie. Ce pays fut régi par des gouverneurs jusqu'à Pierre-le-Grand, qui en fit le chef-lieu d'une des nouvelles divisions de l'empire russe, en 1714. E. H-g.

KASCHAU, en hongrois *Kacha*, *voy.* Cassovie.

KASCHGAR, ville ancienne du Turkestan oriental, et siége d'un chef ouzbek, soumis, comme celui d'Yarkend, à l'empire chinois. On lui donne aujourd'hui 16,000 habitants. *Voy.* Turkestan et Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. V, p. 409 et suiv. X.

KASCHMYR, *voy.* Cachemyr.

KASIRI, *voy.* Casiri.

KASSEL ou Cassel et Wilhelmshoehe. Cassel, nom sans doute dérivé de *castellum*, est la capitale de l'électorat de Hesse, située sur la Fulde, qui est navigable en cet endroit. On y compte 26,300 habitants. La partie haute de la nouvelle ville, bâtie par des réfugiés français, est seule construite en pierre avec régularité. Cassel occupe une position charmante dans une vallée, et jouit d'un climat pur et sain. On y compte 7 églises

(*) On enseigne, dans quatre chaires, le persan, l'arabe, le turc, le mongol et le chinois. S.

(**) Nous pouvons maintenant remplacer par des données plus récentes celles que l'auteur de cet article a puisées dans notre ouvrage. En 1838, on comptait dans les *neuf* gouvernements du ressort de l'université de Kasan 10 gymnases, 1 école arménienne, 67 écoles de district, 108 écoles paroissiales et 3 pensions particulières. On y donnait l'instruction à 11,530 élèves, et il y avait 724 maîtres ou employés, dont 79 attachés à l'université, qui comptait 208 étudiants. La bibliothèque se composait de 31,579 volumes. S.

réformées, une église luthérienne et une église catholique remarquable. La rue Royale (*Kœnigstrasse*) mérite une mention particulière. Parmi ses 19 places publiques, nous devons citer celle de Frédéric, où l'on voit une statue colossale en marbre du landgrave Frédéric II (*voy.* Hesse-Cassel, T. XIII, p. 790). La place Royale, où se trouvait jadis la statue en marbre de Napoléon, au milieu d'une fontaine, est circulaire, d'un diamètre de 456 pieds; placé au centre, on entend un écho sept fois répété. L'ancien château des landgraves sur la place de la Parade, consumé en partie par un incendie, en 1811, a été entièrement démoli en 1817. La construction du nouveau château n'a pas été continuée. On distingue à Cassel le musée de Frédéric (*Fridericianum*), où se trouve une bibliothèque, un cabinet d'antiques, d'objets d'arts et d'histoire naturelle; une galerie de tableaux qui renferme des chefs-d'œuvre rapportés de Paris en 1815; le château de Bellevue et celui du prince électeur; les casernes qui servent aujourd'hui d'hospice; l'observatoire bien situé; l'Opéra; le château-fort transformé en prison d'état; la promenade du *Thiergarten*, et le grand parc appelé *Aue* (plaine) ou *Augarten*, etc. Cassel possède une académie de peinture, de sculpture et d'architecture, une société d'antiquaires, un lycée et beaucoup de fabriques importantes.

Après la paix de Tilsitt (*voy.*), en 1807, Cassel devint la capitale du nouveau royaume de Westphalie (*voy.* ce mot et Jérome Napoléon); elle dut plusieurs embellissements à ce gouvernement; mais, en 1813, elle se rendit, à la suite d'un court bombardement, au général Tchernitchef, le 28 septembre, et, le 21 novembre, l'électeur y fit son entrée. *Voy.* Hesse-Cassel (*électorat de*), T. XIII, p. 790.

A une lieue de Cassel, se trouve le beau château de Wilhelms-Hœhe, nommé auparavant *Weissenstein*, et qui est la principale résidence d'été de l'électeur. Cet endroit, célèbre par ses jets d'eau, est un des plus jolis lieux de plaisance de l'Europe. L'art et la nature semblent s'y prêter un mutuel appui pour en augmenter l'agrément. Une belle allée de tilleuls conduit de Cassel au pied de la colline où commencent les constructions superbes qui s'élèvent graduellement jusqu'au sommet du Habichtswald (forêt des vautours), et ouvrent des échappées ravissantes sur la vallée au milieu de laquelle se montre la ville de Cassel.

Passons rapidement en revue les curiosités de ce lieu charmant. D'abord c'est le château, construit par Jussow, sous le règne de Guillaume Ier, dans le style romain, avec des colonnes d'ordre ionique, un fronton et une coupole. Le bâtiment principal est joint aux deux ailes par deux galeries couvertes. Ensuite, remarquons un jet d'eau de 140 pieds, qui peut s'élever jusqu'à 190. Puis un grand aqueduc offrant la ruine d'un conduit établi au-dessus de 14 arcades. Une large nappe d'eau se précipite d'une hauteur de 104 pieds, et de 18 de large, sur un groupe de rochers pittoresques. Le *pont-du-diable* est jeté sur une chute d'eau presque aussi haute, mais plus large que l'aqueduc. Ailleurs, la cascade, dite *de Steinhœfer*, du nom de l'inspecteur des machines hydrauliques de Wilhelms-Hœhe, amène l'eau au milieu d'arbres et de broussailles, à travers lesquels elle se fraie un chemin pour tomber dans l'abîme.

Cette ruine artificielle d'un château féodal, c'est le *castel des Lions* (*Lœwenburg*). Il faut y voir les salles d'armes où l'on conserve toutes sortes de curiosités du moyen-âge. Ses fenêtres gothiques vous feront jouir de la vue la plus belle et la plus étendue sur la vallée. Puis voici le *village chinois de Mœulang*. Quittons ce pavillon dont les croisées en verres de couleur produisent un si joli effet, courons aux *cascades du Karlsberg*, célèbres dans toute l'Europe. Le premier objet qui fixe l'attention est une grotte de Neptune, de 30 pieds de diamètre et 20 pieds de haut; devant la grotte, un bassin rond ayant 220 pieds de diamètre, dans lequel se jette l'eau par-dessus la grotte. La cascade qui donne cette eau forme trois chutes; elle a 900 pieds du Rhin de long et 48 de large. De 150 à 150 pieds d'intervalle, on a établi des bassins d'où l'eau sort. Des

deux côtés de la cascade, des escaliers de 842 marches chacun conduisent au *château du Géant*, de forme octogone et de 284 pieds de diamètre. Au pied de cet édifice, on voit un grand bassin de 150 pieds de diamètre, où le géant Encelade, écrasé sous un rocher, lance par la bouche un jet d'eau à 55 pieds de hauteur. Ce bassin du Géant reçoit l'eau d'un autre petit bassin élevé de 77 pieds au-dessus. Derrière ce bassin est la grotte de Polyphème, où l'on voit jaillir, des feuilles d'un artichaut en pierre, 12 fontaines en forme de gerbe. Le *château du Géant* peut servir d'habitation; son 3e étage est appuyé sur 192 colonnes accouplées, d'ordre toscan. Un escalier mène à une plate-forme qui s'étend au-dessus de tout l'édifice et où s'élève, du côté des cascades, une pyramide en pierre de taille de 96 pieds de hauteur. Au sommet de cette pyramide, se trouve la statue colossale de l'Hercule Farnèse, appelée le *Grand-Christophe*, sur un piédestal de 11 pieds. On peut monter dans cette statue en cuivre et haute de 31 pieds, dont la massue peut contenir plusieurs personnes. On y a ménagé une ouverture par laquelle entre le jour, et d'où l'on jouit d'une vue illimitée : on y découvre l'Inselsberg, près de Gotha, et jusqu'au Brocken. Le Karlsberg fut commencé par le landgrave Charles, en 1701, sous la direction de l'architecte italien Guernieri, et achevé en 1714. La pyramide demanda un an de travail, et trois ans après (1717), la statue du Grand-Christophe en fit le couronnement.

Telles sont les curiosités qui embellissent ce séjour, un des plus gracieux et des plus pittoresques de l'Europe. W. S.

KASTRIOTA, *voy.* SKANDERBEG.

KATTEGAT, *voy.* CATTEGAT.

KATZBACH, rivière de Silésie passant près de Liegnitz, et fameuse par la victoire que les Prussiens, alliés aux Russes, sous le commandement de Blücher (*voy.*), y remportèrent, le 26 août 1813, sur les Français commandés par Macdonald. Napoléon s'étant retiré à Dresde (*voy.* l'art.), dans l'intention de défendre cette ville, avait laissé Macdonald sur la Katzbach, à Goldberg, vis-à-vis de l'armée de Blücher. On en vint aux mains : la pluie, qui ne cessa pas de tomber du 24 au 28, fit déborder tous les torrents et empêcha de se servir des armes à feu ; il fallut s'aborder à l'arme blanche, et la mêlée devint terrible. Une charge de cavalerie rompit le centre de l'armée française, qui ne tarda pas à être mise en déroute. Cherchant leur salut dans la fuite, hommes et chevaux se jetèrent dans la Neiss et la Katzbach, où un grand nombre périt. Les alliés prirent aux Français 103 canons, 2 aigles, 250 caissons, et firent 18,000 prisonniers. Le résultat de cette bataille eut une grande importance pour la délivrance de la Silésie et de la Bohême. Poniatowski, qui s'était avancé jusqu'à Reichenberg, dut se retirer dans la position de Stolpen. Z.

KATZENELLENBOGEN (*Catti*, *Mellibocus*), ancien comté, situé entre l'Odenwald, la Wetteravie et le Rhin. *Voy.* HESSE et NASSAU.

KAUFMANN (MARIE-ANNE-ANGÉLIQUE-CATHERINE), une des femmes peintres les plus célèbres, naquit, le 30 octobre 1741, à Coire dans le pays des Grisons. Elle reçut les premières leçons de dessin et de peinture de son père, dont le talent était assez médiocre. Elle le surpassa bientôt, et son goût s'étant perfectionné par le séjour qu'elle fit, de 1753 à 1769, à Milan, à Florence, à Rome et à Naples, elle se plaça parmi les premiers artistes de cette époque. Pendant un voyage qu'elle fit à Londres, sa réputation s'accrut encore par l'honneur qu'elle eut de peindre la famille royale. Un peintre anglais la rechercha en mariage ; mais sa demande n'ayant point été agréée, il jura de se venger. Il découvrit, dans les dernières classes du peuple, un jeune aventurier qui jouissait de grands avantages extérieurs, et à qui il fournit les moyens de s'introduire dans la maison d'Angélique. Séduite par de brillants dehors, cette dernière accorda sa main au prétendu gentilhomme; et le mariage consommé, le peintre lui découvrit la tromperie dont elle avait été la victime. Elle obtint le divorce, moyennant une pension annuelle qu'elle paya à son mari jusqu'à sa mort; et, en 1782, elle repartit pour Rome, où elle épousa un peintre vénitien, nommé Zucchi, qui mourut quelques années après.

Restée veuve sans enfants, elle se consacra dès lors tout entière aux beaux-arts et à ses amis, parmi lesquels on comptait les poëtes, les savants et les artistes les plus distingués. Angélique Kaufmann mourut à Rome le 5 novembre 1807, et à son convoi, Canova mena le deuil. Son buste fut placé au Panthéon en 1808. Elle laissa une excellente bibliothèque, plusieurs tableaux des plus grands maitres, et une fortune considérable dont elle consacra une partie à de pieuses fondations. On a d'elle un grand nombre de portraits et quelques tableaux historiques d'après l'antique. Ses ouvrages sont autant estimés par la grâce qu'elle y a répandue que par la beauté du coloris; cependant les véritables connaisseurs lui reprochent l'incorrection du dessin et la monotonie du plan et de l'exécution. Gherardo de Rossi a publié *Vita di Angelica Kaufmann, pittrice* (Florence, 1810, in-8°). Y.

KAUFUNGEN (chevalier Kunz de), ravisseur des princes de Saxe, Ernest et Albert, fils de l'électeur Frédéric II et fondateurs des deux branches Ernestine et Albertine (*voy*. ces noms). Kunz était né au château de Kaufungen, près de Penig (royaume de Saxe). Quoiqu'il se fût signalé déjà dans la guerre des hussites, il ne commença à faire parler de lui qu'à l'occasion de la querelle que la ville de Nuremberg eut, en 1449, avec le margrave Albert de Brandebourg. Kaufungen, qui combattait pour les Nurembergeois, fit prisonnier ce prince; mais au lieu de le livrer aux magistrats de la ville, comme c'était son devoir, il lui rendit la liberté moyennant une forte rançon. Bientôt après, il entra au service de l'électeur de Saxe, Frédéric-le-Débonnaire, alors en guerre avec son frère; Kunz fut fait prisonnier et conduit en Bohême. Pour se racheter, il s'adressa à l'électeur qui refusa de rien faire pour lui, et lui réclama même, à la conclusion de la paix, quelques terres qu'il lui avait données dans les environs de Meissen, en dédommagement des ravages exercés sur ses propriétés de la Thuringe. Kunz fit valoir, de son côté, de grandes prétentions, et l'affaire fut portée devant des arbitres à Altenbourg. Mais, sans attendre le jugement, le chevalier résolut d'enlever les deux fils de l'électeur, et de se mettre ainsi en état de prescrire des conditions à leur père. C'est là le fameux *enlèvement des princes*. Il s'unit à Guillaume de Mosen, Guillaume de Schœnfels et quelques autres gentilshommes, gagna un cuisinier de l'electeur, et s'étant introduit, dans le château d'Altenbourg, la nuit du 7 au 8 juillet 1455, il réussit à enlever les deux princes. Arrête sur les frontières de la Bohême par un charbonnier nommé Schmidt, et livré à l'électeur, Kaufungen, après un court procès, fut décapité à Freiberg, le 14 juillet. Mosen, auquel il avait confié Ernest en sortant du château d'Altenbourg, ayant renvoyé cet enfant à ses parents, obtint sa grâce. *C. L.*

KAUNITZ (Wenceslas-Antoine, comte de Rietberg, prince de), célèbre diplomate autrichien, était issu d'une ancienne famille de comtes, dont les domaines sont situés près de Brunn, en Moravie. Son père, Maximilien-Ulric, qui avait rempli d'importantes missions diplomatiques, avait acquis, par son mariage avec une comtesse d'Ost-Frise et Rietberg, le comté de ce dernier nom; cette propriété lui fit soutenir de longs et célèbres procès contre le roi de Prusse, héritier de l'autre comté (*voy*. Frise). Il eut 19 enfants de son mariage.

Wenceslas-Antoine, le cinquième et dernier des mâles, naquit, en 1711, à Vienne. Comme cadet, on le destinait à l'état ecclésiastique, et il était pourvu d'un canonicat à Munster, lorsque la mort prématurée de ses quatre frères le fit changer de vocation. Il entra dans la carrière diplomatique. En 1735, l'empereur Charles VI le nomma d'abord conseiller-aulique, et, bientôt après, deuxième commissaire à la diète de Ratisbonne. La mort de l'Empereur ayant mis fin à cette mission, en 1740, Kaunitz se retira dans ses terres de Moravie. Ce fut pour peu de temps; car l'avénement de Marie-Thérèse lui ouvrit une brillante carrière. En 1741, cette impératrice l'envoya auprès de Benoît XIV, avec une mission secrète à Florence, dont il s'acquitta parfaitement. L'année suivante, il fut envoyé, comme ministre plénipotentiaire à Turin, pour consolider l'alliance défensive entre l'Autriche et la Sardaigne contre les sou-

verains de la maison de Bourbon. En 1744, il fut accrédité auprès du duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, qui lui céda l'*intérim* de ses fonctions lorsqu'il perdit sa femme, l'archi-duchesse Marie-Anne. Les Français s'étant emparés, en 1746, après le retour du duc Charles, de Bruxelles et d'Anvers successivement, Kaunitz, qui avait repris ses fonctions diplomatiques, demanda sa retraite pour rétablir sa santé affaiblie. A peine était-il de retour à Vienne, en 1748, qu'il accepta le poste de plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle (*voy.*). Après la ratification de cette paix, il fut nommé ministre d'état et de conférences, et reçut, en 1749, le collier de la Toison-d'Or.

Nommé, en 1750, ambassadeur auprès de Louis XV, il sut captiver l'esprit de Mme de Pompadour, et parvint, par l'influence de cette favorite, à poser les bases d'une alliance entre l'Autriche et la France (qui sacrifiait la Prusse, jusqu'alors son alliée), alliance qui fut consommée par le traité de Versailles (mai 1756). Kaunitz fut décoré de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie, et il s'éleva successivement aux postes éminents de chancelier de cour et d'état, et de chancelier des Pays-Bas et d'Italie. Il se trouva ainsi à la tête de toutes les affaires politiques intérieures et extérieures de l'Autriche, et Marie-Thérèse avait une confiance sans bornes en lui. François Ier l'honora de son amitié et lui accorda la dignité de prince héréditaire, en 1764; mais il ne suivit pas toujours ses conseils. Sous le règne de Joseph II, l'influence de Kaunitz sur les affaires politiques diminua insensiblement : cependant il accompagna son maître à l'entrevue qu'il eut à Neustadt, en 1770, avec le roi de Prusse. On a souvent attribué au prince de Kaunitz la première idée du partage de la Pologne (*voy.* prince Henri et Hertzberg). Sous Léopold II (1790-1792), il se trouva de nouveau à la tête des affaires; mais à l'avénement de François II, son grand âge le décida à prendre du repos. A 83 ans, il jouissait encore d'une parfaite santé; mais ayant commis l'imprudence de vouloir se guérir lui-même d'un rhume, il en fit une maladie grave dont il mourut le 24 juin 1794.

Kaunitz avait de grandes connaissances. La langue allemande lui était familière; mais il s'exprimait avec plus d'élégance et de facilité en français; il parlait aussi assez couramment l'italien et l'anglais, et savait très bien le latin. Voltaire et Rousseau étaient ses auteurs favoris; il avait surtout une grande estime pour ce dernier qui avait été son secrétaire intime pendant quelque temps à Paris. Il aimait les lettres et surtout les beaux-arts; et créa plusieurs académies dans la Lombardie et dans les Pays-Bas. Il fonda l'école des beaux-arts de Vienne, et institua à ses frais l'école de gravure. Grimm (*Correspondance*) l'accuse de frivolité et d'une trop grande recherche dans sa toilette. Voltaire (*Siècle de Louis XV*) dit de lui que c'était un « homme aussi actif dans le cabinet que le roi de Prusse l'était en campagne. » Ses qualités personnelles étaient encore au-dessus de ses talents : il ne connaissait point d'ennemis lorsqu'il s'agissait du service de l'état. Il fut un des partisans les plus zélés des réformes religieuses de Joseph II, ce qui le fit appeler *il ministro eretico* par la cour de Rome. Cependant le pape Pie VI, dans son voyage à Vienne, voulant l'honorer d'une manière insigne, lui offrit la paume de sa main à baiser, l'usage étant ordinairement d'en baiser le revers; mais Kaunitz fit semblant d'ignorer cette étiquette et serra seulement avec affection la main du souverain pontife, ce qui causa un grand scandale dans la catholique Autriche. Le prince de Kaunitz n'en conserva pas moins l'estime de son souverain. W.

KAURIS (*cypræa moneta*, L., porcelaine-monnaie), petits coquillages, du genre porcelaine (*voy.*), qui se trouvent dans la Méditerranée et dans les mers des Indes, et que les Anglais ont appelés *cowry-shells*. Ces petits coquillages servent de monnaie aux Indiens et aux nègres d'Afrique. Ils sont blanchâtres et marginés de nodosités ou nœuds. Les deux côtés de l'ouverture de ces coquilles sont roulés en bourrelet et dentés. Leur longueur ne dépasse pas un pouce et demi. On les pêche deux fois par an dans le golfe du Bengale, sur les côtes de Malabar et surtout sur celles des Maldives. Les kau-

ris donnent lieu à un commerce important. Z.

KAVI (LANGUE) ou KAWI, *voy.* INDIENNES (*langues*), T. XIV, p. 624, et JAVA, p. 293.

KAVIAR, *voy.* CAVIAR.

KAZAN, *voy.* KASAN.

KEAN (EDMOND), l'un des plus célèbres tragédiens de nos jours, a été sous plusieurs rapports le Talma de l'Angleterre. Malheureusement, une vanité excessive, une manie d'originalité et surtout des vices ignobles ternirent l'éclat de ce beau talent.

Kean naquit à Castle-Street (Londres), le 4 novembre 1787, on n'a jamais bien su de quels parents. Il mettait à profit cette obscurité, et aimait à se laisser croire fils naturel ou même morganatique du duc de Norfolk. En 1796, on l'aperçoit déjà sur la scène de Drury-Lane, jouant les amours, les diables, les lutins. On voulut cultiver ses dispositions précoces en lui faisant prendre des leçons dans une école; mais il ne put supporter cette contrainte, il s'échappa, et alla s'embarquer comme mousse. Son insubordination et une maladie que lui causent les sévères châtiments dont elle est punie, le font bientôt congédier. Il se traîne, comme il peut, jusqu'à la capitale, et il a le bonheur d'y retrouver un oncle, seul parent qui lui restait, dont il reçoit quelques secours. Les tavernes deviennent pour lui un nouveau théâtre: ce tragédien de 12 ans y joue des scènes de *Richard III*, d'*Othello*, etc., avec une chaleur, une énergie, qui lui valent les applaudissements de la foule et le suffrage de lord Byron.

Devenu le *jeune premier* d'un théâtre de jeunes artistes, un nouveau coup de tête lui fait encore quitter Londres. Acteur nomade, Kean parcourt les provinces, donnant au besoin ses représentations dans une grange, jouant tour à tour Hamlet, Arlequin, Macbeth ou Paillasse. Ce n'est pas tout : utilisant les bizarres études de son enfance, il danse sur la corde, ou fait, dans les entr'actes, des tours de force et d'adresse, se livre à des exercices de boxage et de ventriloquie. C'est dans le cours de cette existence vagabonde qu'il associe son indigence à celle de miss Chapman, dont il devient l'époux.

Enfin la réputation du jeune acteur a percé jusqu'à Londres, et l'y fait appeler sur une scène plus digne de lui. Il y débute, en 1814, dans les rôles de Shylock du *Marchand de Venise*, et du terrible *Richard III*. Jamais ces deux sombres créations de Shakspeare n'avaient trouvé un plus énergique interprète; l'enthousiasme qu'excite le nouvel acteur fait aisément oublier ses désavantages physiques; comme Lekain, il est beau de son talent.

Beaucoup d'autres rôles, entre autres celui de *Bertram* dans le drame lugubre et fantastique du docteur Maturin, vinrent accroître chaque jour la renommée de Kean, et ainsi le conduisirent rapidement à la fortune; mais en même temps cette prospérité développa tous ses mauvais penchants et surtout son orgueil. Jaloux d'éclipser tous les *dandys* de la Grande-Bretagne, il eut une somptueuse demeure, une voiture à quatre chevaux, et jusqu'à un lion apprivoisé. Ses paris extravagants, ses exploits de buveur, ses nombreuses intrigues galantes n'occupèrent pas moins l'attention publique. Une de ces dernières devint un écueil fatal pour son amour-propre. Poursuivi devant les tribunaux par un alderman dont il avait séduit la femme, il fut condamné à lui payer une somme assez forte. C'eût été pourtant une légère peine pour l'artiste dissipateur; mais le public anglais, plus sévère que le nôtre sur les délits de ce genre, voulut compléter la vengeance du mari : il prodigua les sifflets et les huées à son acteur jusque-là favori. Profondément blessé de ce changement à son égard, Kean, à l'exemple de *Coriolan*, l'un des personnages qu'il avait le mieux rendus, s'écria indigné : « Adieu, *Londres*, je pars! » Et de nouveau il alla courir les comtés de l'Angleterre, et fit même une excursion en Irlande.

Londres toutefois regretta ce grand talent : Kean y fut rappelé, et pendant quelque temps, il y retrouva sa popularité. De nouvelles folies vinrent la compromettre; des liaisons de cabaret, des excès avilissants, lui ravirent peu à peu la mémoire, et enfin le réduisirent à n'être plus que l'ombre de lui-même. Peu regretté, du moins sous le rapport moral,

malgré quelques actes ou plutôt quelques boutades de générosité, Kean mourut à Richemond, le 15 mai 1833, avant d'avoir atteint sa cinquantième année.

Ce fut, pour la scène anglaise, une perte véritable. Sans doute, son talent tragique était inégal et incomplet; on ne retrouvait chez lui la véritable expression ni de l'ardeur juvénile de *Roméo*, ni de la touchante mélancolie de *Hamlet;* mais nul ne l'égalait dans l'art, ou plutôt dans l'inspiration avec laquelle il représentait toutes les passions haineuses et violentes, la jalousie, la vengeance, etc. Son illustre prédécesseur, Kemble (*voy.*), lui rendait sur ce point une entière justice, et les éloges de cet homme célèbre furent le plus beau fleuron de la couronne dramatique de Kean. Sa vie a été publiée à Londres, 1835, 2 vol. in-8°. M. Alex. Dumas a mis sur la scène cette vie de désordre et de génie, que Fréd. Lemaître a su rendre avec originalité. M. O.

KEEPSAKE (qu'on prononce *kipsèke*). Ce mot, emprunté depuis peu à la langue anglaise, signifie proprement souvenir, gage d'amitié, comme son étymologie (*keep*, garder; *sake*, affection) l'indique. On s'en sert pour désigner de jolis petits livres d'étrennes, richement ou élégamment reliés, et qui se font remarquer, en outre, par le luxe des vignettes et la beauté de l'exécution typographique. On peut citer dans ce genre, le keepsake publié à Paris sous le titre de *Paris-Londres*, pour lequel l'Angleterre a fourni les vignettes de ses habiles graveurs, et la France, les récits de ses plus brillants écrivains. Il n'y a pas de genre de littérature particulièrement affecté aux keepsakes; cependant les nouvelles paraissent leur convenir le mieux. Lorsqu'un keepsake est consacré à la description d'un pays, on lui donne le nom de *landscape*, mot qui signifie proprement paysage. *Voy.* ALMANACH. X.

KEHL, petite ville et village du grand-duché de Bade, à une lieue de Strasbourg, située dans une plaine marécageuse, au-dessous du confluent de la Schutter dans la Kinzig, et sur la rive droite du Rhin, au point où aboutit le pont de bateaux servant à établir une communication permanente entre la France et l'Allemagne. Ce pont, dont moitié appartient au grand-duché de Bade et moitié à la France, a une longueur de 323 mètres, représentant la largeur du Rhin; la plus grande profondeur du fleuve varie ici de 8 à 9 mètres, et la vitesse ordinaire du courant, au thalweg, y est presque toujours de deux mètres par seconde.

Kehl se compose de deux parties : l'ancien village, qui forme la partie la plus éloignée du Rhin; et la ville nouvelle, active et commerçante, aux rues larges et aux beaux édifices, bâtie depuis 1815, sur l'emplacement des anciennes fortifications. Par sa position, sur la rive droite du Rhin, au point où débouche la grande route de France en Allemagne, cette ville a été déjà, et sera peut-être encore, le théâtre d'événements funestes à sa prospérité.

Les premières fortifications de Kehl datent du commencement de la guerre de Trente-Ans; les Suédois, maîtres en 1632 de la vallée du Rhin, en augmentèrent les ouvrages. En 1678, le maréchal de Créqui prit Kehl d'assaut, en rasa les fortifications, et brûla une partie du pont du Rhin. Les Français, après la reddition de Strasbourg, qui eut lieu en 1681, s'emparèrent de Kehl, et Vauban, comprenant cette localité dans son système de défense de Strasbourg, y construisit sur les bords du Rhin, comme tête de pont, un carré bastionné et deux grands ouvrages à cornes. A la paix de Ryswick, en 1697, Louis XIV rendit Kehl à l'Empire; en 1702, lors de la guerre de la succession d'Espagne, Villars assiégea et prit Kehl; rendue par la paix de Rastadt, cette ville fut reprise d'assaut, en 1733, par le maréchal de Berwick, et cédée de nouveau à l'Empire en 1737.

Mais le plus célèbre passage du Rhin, devant Kehl, fut celui qu'opéra Moreau, en 1796, dans la nuit du 23 au 24 juin. Pour mieux détourner l'attention des Autrichiens et les empêcher de connaître le véritable point où l'on avait résolu de passer le fleuve, on devait effectuer deux fausses attaques, en même temps que l'attaque véritable sur Kehl, l'une au-dessus de ce port, à Meissenheim, et l'autre au-dessous, à Gambsheim. Moreau combina la marche des différents corps de son ar-

mée de manière à les réunir, dans la journée du 23, sous les murs de Strasbourg. Le 23, à 9 heures du soir, tous les préparatifs étant terminés, la flottille réunie à Strasbourg, dans la rivière d'Ill, remonta le canal Saint-Jean et le petit bras du Rhin jusqu'à son origine dans le grand Rhin. A minuit, les troupes s'embarquèrent, et passèrent le fleuve dans le plus grand silence; l'on jeta, par un premier débarquement, 2,500 hommes sur la rive droite, et l'on continua sans interruption à passer de nouvelles troupes. Les premiers bataillons qui avaient été débarqués attaquèrent vivement les redoutes, et au moment où l'ennemi s'y attendait le moins; cependant il se défendit vaillamment, et ne céda qu'à l'impétuosité des soldats français, dont le nombre augmentait sans cesse. Dans la journée du 24, Moreau fit travailler à la construction d'un pont de bateaux sur le Rhin, et le 25 au matin, malgré les efforts de l'ennemi qui accourait de tous côtés, toute l'armée française, infanterie, cavalerie, artillerie, avait pris position sur la rive droite du Rhin, en avant de Kehl. Les Français, maîtres de cette place, se hâtèrent de relever les anciennes fortifications, et d'y ajouter quelques redoutes et un camp retranché.

La campagne de 1796, en Allemagne, si heureusement commencée pour les Français, ne fut point couronnée de succès. L'archiduc Charles (*voy.*) d'Autriche, après avoir rejeté les armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle (*voy.* Jourdan et Moreau) sur la rive gauche du Rhin, vint mettre le siége devant Kehl. Moreau confia à Desaix (*voy.*) la défense de ce fort important; pendant deux mois entiers, Desaix repoussa les attaques des Autrichiens, et, d'après l'archiduc lui-même (*voir* ses *Principes de la stratégie*), « aucun ouvrage ne fut pris avant d'avoir été cerné de tranchées et attaqué de vive force; en un mot, les Français firent tout ce que l'on peut espérer d'une brave garnison. » En 1797, Moreau reprit Kehl presque sans coup férir, et cette ville resta à la France jusqu'en 1814; à cette époque, après avoir soutenu un blocus assez long, elle fut cédée au grand-duc de Bade. Les fortifications ont été rasées, et au lieu d'une place de guerre, on voit aujourd'hui, sur les bords du Rhin, une ville toute neuve et bâtie avec goût. C. A. H.

KEITH, famille écossaise dont deux membres principalement se sont rendus célèbres dans la carrière des armes, en pays étrangers. Un troisième a joué un rôle important dans la marine anglaise contemporaine, après l'union de sa maison à celle d'Elphinstone. *Voy.* ce nom.

George Keith, maréchal héréditaire d'Écosse, plus connu sous le nom de *Milord Maréchal* (en anglais *marshall*), dont un des ancêtres avait fondé, en 1593, le collége *Marshall* à Aberdeen, était l'aîné des fils de Guillaume, comte maréchal d'Écosse, lord Keith et Altrée. Il naquit vers 1685, dans le comté de Kincardine en Écosse, et reçut une excellente éducation. Il devint capitaine des gardes de la reine Anne et fit la guerre avec distinction sous Marlborough. Il se déclara pour les Stuarts, et, en 1715, il fit prendre les armes à l'Écosse en faveur du Prétendant (*voy.* Stuart). Mais cette levée de boucliers ne fut pas heureuse : le Prétendant, qu'il avait appelé de France et fait proclamer roi à Édimbourg, se rembarqua. Milord Maréchal fut condamné à mort par jugement du parlement d'Angleterre et privé de toutes ses dignités et de ses biens. Après le départ du Prétendant, lord Keith erra encore pendant six mois en Écosse, bravant les proclamations qui mettaient sa tête à prix. Enfin il s'éloigna de sa patrie et prit du service en Espagne; mais il l'avait depuis longtemps quitté lorsque son frère (*voy.* plus loin) passa du service de la Russie à celui de la Prusse. Milord Maréchal alla le rejoindre et se lia avec Frédéric II, qui eut toujours pour lui la plus grande estime. Le roi de Prusse lui confia quelques missions diplomatiques qui n'eurent point de succès; puis il profita de son alliance avec l'Angleterre pour demander la réhabilitation du maréchal d'Écosse : il l'obtint; lord Keith revit son pays, mais il retourna en Prusse, où il mourut, le 25 mai 1778, dans le voisinage de Potsdam, où Frédéric lui avait fait bâtir une maison. Il avait été l'ami et le protecteur de J.-J. Rousseau. D'Alembert a publié son Éloge (Berlin, 1779, in-12).

JACQUES Keith, feldmaréchal prussien, et l'un des généraux les plus distingués du XVIIIe siècle, était le frère cadet du précédent. Il naquit, en 1696, à Freterressa, dans le comté de Kincardine. A l'instigation de sa mère, dont le père, lord Perth, avait été grand-chancelier d'Écosse sous Jacques Ier, le jeune Keith, âgé de 18 ans, se rangea sous les étendards du Prétendant et prit part à la bataille de Sheriffmuir, où il fut blessé. L'armée du Prétendant ayant été dispersée, Keith se réfugia en France, où, sous la direction de Maupertuis, il se livra avec tant de succès à l'étude des mathématiques que l'Académie des sciences le reçut dans son sein. En 1717, il quitta Paris et visita, pour son instruction, l'Italie, la Suisse et le Portugal; il alla ensuite à Madrid, où le duc de Liria lui fit avoir le commandement d'un régiment irlandais. Ce diplomate ayant été nommé ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg, il emmena Keith avec lui. A la recommandation du duc, la tsarine prit Keith à son service, en 1728, comme général de brigade, et lui conféra bientôt après le grade de lieutenant général. Depuis 1737, Keith se distingua dans toutes les batailles contre les Turcs, et lors de la prise d'Otchakof il monta le premier sur la brèche et fut blessé au talon. Dans la guerre avec la Suède (1741-43), il décida la victoire de Wilmanstrand, et délogea les Suédois des îles d'Aland, dans la Baltique. Il prit une part importante à la révolution qui plaça Élisabeth sur le trône moscovite. Après la paix d'Abo, en 1743, l'impératrice l'envoya comme ambassadeur à la cour de Suède, et à son retour elle lui remit le bâton de feldmaréchal. Mais les revenus de Keith en Russie n'en restant pas moins fort modiques, et le ministre Bestoujef (*voy.*) l'ayant offensé, il se rendit à la cour du roi de Prusse, qui lui accorda une confiance illimitée, le nomma feldmaréchal de ses armées et gouverneur de Berlin, en 1749. Frédéric II le prit pour compagnon dans son voyage *incognito* en Allemagne, en Pologne et en Hongrie. Lorsque la guerre de Sept-Ans vint à éclater, Keith entra dans la Basse-Saxe à la tête d'une division de l'armée prussienne. Il combattit tour à tour à Lowositz, à Prague, à Kollin, s'empara de Halle et participa aux victoires de Rossbach et de Leuthen. Le siége d'Olmutz ayant été levé, en 1758, il couvrit la mémorable retraite du corps assiégeant; mais la même année, le 14 octobre, Daun ayant attaqué le camp des Prussiens à Hochkirchen (*voy.* ce mot), Keith fut atteint d'un boulet qui l'emporta de son cheval, et il mourut sur le champ de bataille. C'était un homme de grands talents, d'une bravoure remarquable, d'une probité rigide et d'un désintéressement éprouvé.

« Mon frère m'a laissé un noble héritage! écrivait *milord maréchal*, George Keith, à Mme Geoffrin. Après avoir mis toute la Bohême à contribution, à la tête d'une grande armée, je n'ai trouvé que 70 ducats dans sa bourse! » Frédéric, qui appréciait toutes les grandes qualités du maréchal Keith, se plaisait beaucoup dans sa société; il s'amusait surtout d'un jeu inventé par le maréchal, à l'imitation des échecs, et pour lequel il avait fait fondre des milliers de petites figurines représentant des hommes armés. Après la paix d'Hubertsbourg, Frédéric fit élever à Keith une statue en marbre à Berlin, sur la place Guillaume. *C. L.* et L.

GEORGE ELPHINSTONE (*voy.*), depuis vicomte et amiral Keith, petit-neveu par les femmes des précédents, naquit en 1747. Destiné à la marine, il débuta dans cette carrière, en février 1762, sous les ordres du comte Saint-Vincent. Lieutenant en 1769, commandant en 1772, capitaine de haut-bord en 1775, il fit, dans ces divers grades, plusieurs voyages aux Indes, à la Chine et en Amérique. A la réduction de Charlestown, il commandait un détachement de marins dont la brillante conduite mérita les éloges du général Clinton. La capture de deux bâtiments ennemis, *le Rotterdam* et *l'Aigle*, l'un hollandais et l'autre français, ajouta encore à sa réputation. A la paix de 1783, il se fit remarquer aussi dans la politique; élu représentant du comté de Dumbarton, il fit partie de la fraction parlementaire qui s'efforça en vain de réunir dans un même ministère Pitt, Fox et le duc de Portland.

En 1793, le capitaine Elphinstone,

sous les ordres de lord Hood (*voy.*), prit part à l'occupation de Toulon, aux divers engagements soutenus contre l'armée républicaine, et enfin à l'embarquement du matériel, des troupes anglaises et des royalistes français. Le fort La Malgue, qu'il commandait, fut le dernier évacué. Élevé au grade de vice-amiral en 1795, il dirigea l'expédition qui mit au pouvoir de l'Angleterre l'importante colonie du cap de Bonne-Espérance. Après une croisière dans la Méditerranée, pendant laquelle il avait poursuivi la flotte française, bloqué Gênes, pris Malte et menacé l'Espagne, il fut mis, en 1801, à la tête de l'escadre qui devait conduire en Égypte l'armée du général Abercromby, et assura par des dispositions habiles le débarquement des troupes à Aboukir sous le feu des batteries françaises. Le grade d'amiral, la dignité de pair d'Angleterre, d'abord avec le titre de baron Keith de Banheath et ensuite avec celui de vicomte, furent la récompense de ces brillants services. A la reprise des hostilités, en 1803, lord Keith eut le commandement de toutes les forces maritimes réunies dans la Manche et dans la mer du Nord. Ce fut encore lui qui commanda, en 1815, la station navale chargée de couper la retraite à Napoléon vaincu, et qui dirigea son embarquement pour la destination forcée que lui imposait le gouvernement britannique.

Lord Keith mourut le 10 mars 1823. Marié deux fois, il eut de sa première femme une fille qui a épousé le comte de Flahaut (*voy.*), aujourd'hui ambassadeur de France à Vienne. L'Angleterre honore en lord Keith l'un de ses officiers de marine les plus braves et les plus éclairés; mais il a, aux yeux de la France, le tort d'avoir servi d'instrument à deux actions peu loyales : la rupture de la convention d'El-Arisch, et l'emprisonnement de Napoléon à Sainte-Hélène (*voy.* ces mots). R-y.

KELATH, *voy.* Béloutchistan et Khoraçan.

KELLER (Jean-Balthazar), célèbre fondeur, né à Zurich, en 1638, et mort à Paris, en 1702, reçut de la nature le sentiment des arts du dessin. Dans sa jeunesse, il s'occupa d'orfévrerie. Jean-Jacques, son frère aîné, fondeur de canons au service de France, l'attira auprès de lui et l'initia à ses connaissances. Balthazar s'étant fait remarquer, des travaux très importants lui furent confiés, notamment ces beaux groupes qui ornent les pièces d'eau et les bosquets des jardins de Versailles; mais son chef-d'œuvre, et l'on peut dire le chef-d'œuvre de la fonderie, était la statue équestre de Louis XIV, coulée en bronze d'un seul jet, qui, de 1692 à 1792, occupa le centre de la place Vendôme à Paris, à l'endroit où se voit actuellement la colonne de la grande-armée. Jusqu'alors on n'avait point tenté de fondre en une seule pièce un ouvrage de cette grandeur (22 pieds) : l'opération eut un succès complet; 70 milliers de bronze y furent employés. L'année suivante, Balthazar Keller fondit avec le même succès la statue du grand-électeur Frédéric-Guillaume à Berlin (*voy.* Fonderie). Le *Remouleur*, au jardin des Tuileries, a été également fondu par lui.

Cinq ans avant sa mort, en 1697, Keller fut nommé commissaire général de la fonte de l'artillerie du roi, et inspecteur de la grande fonderie de l'arsenal à Paris. L. C. S.

KELLER (Georges), un des théologiens catholiques de nos jours qui se sont le plus fait remarquer par leurs opinions libérales, naquit, le 14 mai 1760, à Ewattingen, dans la Forêt-Noire, non loin de Bonndorf, et reçut son éducation d'abord à l'école de Villingen, puis au gymnase de Fribourg en Brisgau. Le jeune Keller se rendit ensuite à Vienne, où il s'appliqua à l'étude de la philosophie et de la théologie; et à son retour, en 1778, il entra, sur les instantes prières de ses parents, comme novice dans le couvent bénédictin de Saint-Blaise. Il prononça ses vœux en 1785, reçut le nom de Victor et fut chargé, après sa consécration qui eut lieu l'année même, de l'enseignement du droit canon et de l'histoire ecclésiastique. Mais dès lors la libéralité de ses opinions lui attira des reproches contre lesquels le défendit cependant le savant abbé Martin Gerbert, son supérieur. A la mort de ce protecteur, il voulut lui succéder, mais son compétiteur l'emporta, et Keller fut envoyé dans la cure de Gurt-

weil, qui dépendait du couvent. Il occupa encore d'autres cures avant d'être nommé curé à Aarau (1806). Plus tard, il fut chargé de la surveillance des écoles dans tous les districts catholiques du canton, et, en 1812, du commissariat épiscopal dans l'évêché de Constance. Partisan fidèle du coadjuteur de Wessenberg (*voy.*), il travailla tout-à-fait dans le sens de cet excellent homme, tandis que ses rapports avec des protestants instruits, son séjour dans un pays libre et sa participation aux travaux des sociétés scientifiques et patriotiques de la Suisse, élargissaient le cercle de ses idées religieuses, et donnaient plus de pénétration à son coup d'œil philosophique.

Keller prit une part active à la publication des *Archives pour les conférences pastorales de l'évêché de Constance*, fondées par M. de Wessenberg, et destinées à servir de point de ralliement aux ecclésiastiques avides d'une instruction plus large. Ce fut pendant son séjour à Aarau que parurent les *Stunden der Andacht* (*) (Heures de dévotion), d'abord par publication hebdomadaire, et, à partir de 1815, par années. L'auteur s'étant enveloppé des voiles de l'anonyme, l'opinion publique attribua cet ouvrage à différents écrivains, à MM. de Wessenberg, Zschokke, et à Keller lui-même. A l'examiner de près, il est vraisemblable que ce dernier y a non-seulement travaillé (ce dont il est convenu du reste sur la fin de sa vie), mais qu'il en était le principal rédacteur, et que la majeure partie des méditations qu'on y trouve ne sont que des sermons prêchés par lui, et publiés avec de légères modifications. On y reconnaît en effet ses opinions et jusqu'à son style. Mais ce fut moins la part qu'on le soupçonnait d'avoir prise à cette publication que l'irritabilité de son caractère, ses attaques contre les abus et les préjugés, la franchise qu'il mettait dans ses sermons et dans ses articles des *Archives*, qui soulevèrent contre Keller la haine et les intrigues des partisans de l'obscurantisme. La place de doyen et curé à Zurzach lui fut refusée, et las de lutter, il se contenta de la cure de Grafenhausen dans la Forêt-Noire. Mais ses ennemis ne se donnaient aucun repos, et, à leur instigation, ses paroissiens se soulevèrent contre lui. En butte à toutes sortes de tracasseries, il vécut dans une profonde retraite et composa son livre intitulé *L'Idéal pour chaque état, ou Morale en tableaux* (3e édit., Aarau, 1831). En 1819, il dut se charger, provisoirement et contre sa volonté, de l'administration du décanat dans son diocèse, fonction qu'il remplit, jusqu'en 1820, au milieu des plus grandes difficultés. Cette année même, il fut nommé curé à Pfaffenweiler, près de Fribourg, où il écrivit son *Catholicon* (3e édit., Aarau, 1832), ouvrage qui, ainsi que l'*Idéal*, rappelle les *Stunden der Andacht*. Une névralgie, accompagnée d'une paralysie, le priva, en 1823, de la mémoire et de la voix, qu'il recouvra cependant au bout de quelque temps. Mais dès lors il ne fit plus que languir, et la mort mit fin à ses maux le 7 décembre 1827. On trouva parmi ses papiers une suite de petits articles d'histoire ecclésiastique, qu'il voulait intituler l'*Alphabet doré*. Ils allaient jusqu'à la lettre K, et ont été publiés, en 2 vol., à Fribourg, 1830. Une autre partie de ses œuvres posthumes, les *Feuilles d'édification et de méditation*, a été imprimée également à Fribourg (1832, 2 vol.), comme *Suite des Heures de dévotion* ou Méditations religieuses. E. H-G.

(*) Ce livre, très propre à l'édification domestique, a été traduit en français par M. Monnard, revu par Gence et publié par la maison Treuttel et Würtz sous le titre de *Méditations religieuses pour toutes les époques, circonstances et situations de la vie domestique et civile* (Paris, 1830-36, 8 t. en 16 vol. in-8°). L'auteur s'est moins attaché au dogme qu'à la morale religieuse qu'il développe avec profondeur et simplicité; et par la diversité des sujets traités, ces principes éternellement vrais, mais qui, aux yeux des contradicteurs de Keller, ne sont pas le christianisme tout entier, reçoivent l'application la plus variée, la plus étendue et en même temps la plus utile. Ce livre a eu le plus grand succès, principalement en Allemagne et en Suisse, où on ne cesse de le réimprimer.

KELLERMANN (François-Christophe de), duc de Valmy, pair et maréchal de France, naquit à Strasbourg, le 28 mai 1735, d'une famille honorable d'origine saxonne, laquelle était venue s'établir en Alsace, dans le courant du XVIe siècle. Étant entré au service, en 1750, en qualité de cadet, dans le régiment de

Lœwendahl, il parvint rapidement au grade d'officier, et il était lieutenant dans les volontaires d'Alsace, lorsqu'il fit avec ce corps la guerre de Sept-Ans. Ses talents militaires, et les services qu'il rendit à l'occasion d'une mission dont il fut chargé en Pologne, lui valurent de hautes protections auprès de Louis XV. Nommé colonel du régiment de colonel-général-hussards, il fut fait maréchal-de-camp en 1788. La révolution, dont il adopta les principes avec enthousiasme, le compta parmi ses partisans les plus dévoués. Envoyé en Alsace pour donner à l'esprit des troupes une direction analogue aux circonstances, il s'acquitta si bien de cette difficile mission que la ville de Landau lui décerna une couronne civique. En 1792, après avoir adhéré aux principes de la journée du 10 août, Kellermann fut envoyé à Metz, en qualité de général de division, et prit le commandement en chef de l'armée de la Moselle, pour s'opposer aux progrès des Autrichiens qui venaient de passer le Rhin, près de Spire. A la tête de 22,000 hommes seulement, il entreprit contre l'armée des alliés, forte de plus de 120,000 hommes (*voy.* Brunswic, T. IV, p. 291), une savante campagne, illustrée le 20 septembre 1792, par le combat de Valmy (*voy.*).

On sait quelle influence immense le premier avantage remporté par l'armée française eut sur le moral des soldats. La France lui dut son salut. Des renforts détachés de l'armée de Dumouriez (*voy.* ce mot et Argonne) avaient presque doublé les forces de Kellermann, mais la fameuse *canonnade* de Valmy n'en restera pas moins un des beaux faits d'armes de la révolution. Ses conséquences immédiates furent une suspension d'armes entre les deux armées, et, bientôt après, l'évacuation totale du territoire français.

Placé ensuite sous les ordres de Custines (*voy.*), le général Kellermann fut forcé, par des accusations lancées contre lui, à demander une mutation. Mais la calomnie le poursuivit jusqu'au siége de Lyon, dont il dirigea les premières opérations, et à l'armée des Alpes, dont il eut ensuite le commandement en chef, et il fut à la fin destitué et transféré à Paris, où la prison de l'Abbaye se referma sur lui pendant près de dix mois. Mis en jugement après le 9 thermidor, il fut acquitté, et le commandement de l'armée des Alpes et d'Italie lui fut rendu. Mais l'énorme disproportion de ses forces avec celles de l'ennemi réduisit son rôle, pendant toute cette campagne, à celui d'une habile défensive. Schérer, et peu de temps après Bonaparte, ayant reçu le commandement en chef de l'armée d'Italie, Kellermann conserva celui de l'armée des Alpes, et dans cette position il rendit, par ses adroites manœuvres, d'éminents services au vainqueur de Lodi et d'Arcole.

De retour à Paris, en 1797, il fut chargé d'organiser la gendarmerie, et, après une courte mission à Lyon et à Angers, il fut nommé membre du bureau militaire établi auprès du Directoire.

La journée du 18 brumaire, à laquelle il prit peu de part, lui valut cependant de nouvelles faveurs. Nommé membre du sénat conservateur, il obtint le grand-cordon de la Légion-d'Honneur, le 3 juillet 1802, et, en 1804, il fut fait maréchal de l'empire, duc de Valmy, et reçut la sénatorerie de Colmar. Napoléon lui confia l'organisation des gardes nationales dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, et, en 1806, Kellermann reçut le commandement en chef de l'armée de réserve du Rhin, qui lui valut la dotation du célèbre domaine de Johannisberg. En 1809, il eut le commandement du corps d'observation de l'Elbe, et, pendant la campagne de Russie, il reprit celui de toutes les réserves établies sur le Rhin.

La Restauration le trouva prêt à se rattacher à la cause royale, et lui confia une commission extraordinaire dans la 3[e] division militaire. Ses services furent récompensés par le grand-cordon de l'ordre de Saint-Louis et par la dignité de pair de France, qu'il conserva à la seconde Restauration. Ses votes en faveur de nos libertés publiques motivèrent, sans doute, l'inaction dans laquelle il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 12 septembre 1820. Son cœur, conformément à ses dernières volontés, fut transporté à Valmy, où il repose aujourd'hui sous un monument décoré de cette simple inscription, dictée par lui peu d'instants avant

sa mort : « Ici sont morts glorieusement « les braves qui ont sauvé la France au « 20 du mois de septembre 1792. Un « soldat qui avait l'honneur de les com« mander dans cette mémorable journée, « le maréchal Kellermann , duc de Val« my, dictant, après vingt-huit ans, ses « dernières volontés peu de temps avant « sa mort, a voulu que son cœur fût « placé au milieu d'eux. »

Son fils, François-Étienne de Kellermann, marquis, puis duc de Valmy, lieutenant général, grand'croix de la Légion-d'Honneur, naquit à Metz, en 1770. Il fit ses premières armes sous les yeux de son père, et suivit Bonaparte dans son immortelle campagne d'Italie. Nommé général de division, à la suite de la bataille de Marengo, il prit part à la victoire d'Austerlitz, et fut un des principaux lieutenants de Junot dans la campagne de Portugal. De retour en France, en 1813, il fut envoyé en Allemagne et se distingua de nouveau à Bautzen, puis, plus tard, aux combats de Nangis et de Provins, où il fit des prodiges de valeur. Sous la première Restauration, le général Kellermann fut nommé chevalier de Saint-Louis et inspecteur général de cavalerie. Mais élevé à la pairie par l'empereur, pendant les Cent-Jours, il fut éliminé à la seconde Restauration, jusqu'à la mort de son père, en 1820, et resta en disponibilité jusqu'en 1830. A cette époque, il donna les plus grandes marques de sympathie pour la révolution qui plaça la famille d'Orléans sur le trône, et dans le procès des ministres du roi Charles X, il fut un des cinq pairs qui votèrent pour la mort. Resté toutefois sans emploi, comme auparavant, il mourut le 2 juin 1835, laissant un fils, François-Christophe-Edmond de Kellermann, qui hérita du titre de duc de Valmy. Né le 6 avril 1802, ce dernier a rempli quelques fonctions diplomatiques (en Grèce et en Suisse) sous la Restauration et dans le premier temps qui suivit la révolution de juillet 1830. Cependant la fidélité à la branche aînée des Bourbons, l'ayant emporté chez lui sur toute autre considération, il donna sa démission le 5 février 1833. M. le duc de Valmy est en ce moment l'un des principaux soutiens de la légitimité, et possède, en cette qualité, une grande part dans la propriété d'une des feuilles chargées de la défense des droits et des intérêts de la famille déchue. Les électeurs de Toulouse (*extra-muros*) lui confièrent leur mandat, après la mort du duc de Fitz-James (*voy.*). Élu la première fois en décembre 1838, il a réuni de nouveau la majorité des suffrages aux élections générales de 1839. D. A. D.

KELLGREN (Henri), poëte suédois, né, le 1[er] décembre 1751, à Schonen, étudia à l'université d'Abo et fut un des premiers membres de l'Académie des sciences fondée à Stockholm, en 1786, par le roi Gustave III. Dès lors, il s'occupa particulièrement de l'étude de l'histoire. Il mourut le 12 avril 1795. On grava cette épitaphe sur sa tombe: *Poetæ, philosopho, civi, amico, lugentes amici.*

Kellgren est regardé, dans tout le Nord, comme un poëte de la plus brillante imagination. Mais cette faculté essentielle n'ôtait rien à la profondeur de son esprit ni à la justesse de son jugement. Une édition de ses odes, de ses tragédies et de ses poésies lyriques a été publiée à Stockholm, après sa mort, en 4 vol. On y trouve aussi ses traductions de plusieurs odes d'Horace et de Tibulle, de quelques morceaux de Voltaire, ainsi que son *Essai de philosophie morale.* C. L.

KEMBLE (Jean-Philippe), frère de mistriss Siddons (*voy.*), la plus célèbre actrice de l'Angleterre, a été lui-même le plus grand acteur que ce pays ait produit depuis Garrick (*voy.* ce nom).

Il naquit à Prescott, dans le comté de Lancastre, le 1[er] février 1757, de parents catholiques. Son père, directeur d'une troupe de comédiens qui parcouraient le pays, ne voulut point faire un acteur de son fils. Il le plaça d'abord dans un séminaire du Staffordshire et l'envoya ensuite au collége de Douai. Kemble y montra d'heureuses dispositions qui faisaient espérer à son père qu'il embrasserait une profession savante, mais sa vocation ne tarda pas à l'emporter. Le jeune homme s'enfuit du collége, vient rejoindre son père à Brecknock, et sur son refus de l'admettre dans sa troupe, va chercher fortune sur une autre scène. York, Liverpool, Édimbourg furent témoins de ses

premiers triomphes, et Londres les confirma par ses applaudissements, lorsqu'en 1783 il débuta à Drury-Lane par le rôle d'Hamlet. Son succès ne fut pas moins grand dans *Othello*, *Macbeth*, *Coriolan*, etc., ainsi que dans le drame de *Beverley*, et une foule d'autres ouvrages. Kemble fut bientôt regardé comme un acteur hors de ligne.

Successivement directeur de deux théâtres de Londres enrichis par son talent, il y fit représenter plusieurs ouvrages agréables de sa composition, et diverses tragédies de Shakspeare auxquelles son goût avait fait plus d'un heureux changement. C'est à lui que l'Angleterre dut les importantes réformes dans le costume que, vers le même temps, Talma achevait de mettre à exécution en France.

Kemble voulut aussi, en 1802, visiter la France; il y fut bien accueilli par Talma et par les principaux acteurs de cette époque. Madrid fut pour lui l'objet d'une autre excursion, et les études, les observations qu'il avait faites dans ces deux pays semblèrent, à son retour dans le sien, prêter à son jeu un nouvel éclat.

En 1808, l'incendie du théâtre de Covent-Garden porta un coup funeste aux intérêts pécuniaires de Kemble; mais l'admiration qu'il inspirait fut un puissant stimulant pour la libéralité de ses compatriotes, et 24 heures suffirent pour remplir une souscription destinée au rétablissement de la salle. Le duc de Northumberland lui prêta spontanément dix mille livres sterl. (250,000 fr.) pour aider à cette reconstruction, et après lui avoir laissé payer l'intérêt pendant quelques mois seulement, il lui renvoya l'obligation dans une lettre, en n'exigeant qu'un silence absolu.

Kemble fut un de ces artistes qui n'inspirent pas moins d'estime par leur conduite que d'enthousiasme par leurs talents. Il en reçut une preuve éclatante, lorsqu'en 1817 il prit une retraite que, malgré plus de 30 ans d'exercice de son art, on trouvait encore beaucoup trop hâtive. Un banquet d'adieu lui fut donné par plusieurs lords, et Talma, qui se trouvait en ce moment à Londres, y fut invité.

La vie d'un acteur semble finir avec sa carrière dramatique. Kemble vint à Toulouse soigner un asthme dont il était affecté, et ne retourna à Londres qu'une seule fois pour des affaires d'intérêt et pour vendre sa bibliothèque, remarquable surtout par une rare collection de pièces anglaises et autres. Elle fut acquise par le duc de Devonshire, en 1820. Il fit donation à son frère Charles de sa part de propriété de Covent-Garden, évaluée alors à 50,000 liv. sterl. (1,250,000 fr.) et se retira sur le continent avec au moins 50,000 fr. de rente. Kemble cependant aurait pu être plus riche encore, mais son train de vie, sa libéralité et des dépenses inévitables, avaient en partie absorbé ses profits et ses gains. Il passa en France, où il put rendre à Talma les applaudissements qu'il en avait reçus, et alla s'établir à Lausanne, dans la délicieuse maison de Beausite, où sa vie se partageait entre la lecture et les soins du jardinage. Un voyage en Italie (1822) eut un fâcheux effet sur sa santé : il revint à Lausanne, et y mourut frappé d'apoplexie, le 26 février 1823.

« Kemble, dit un biographe, lisait un chapitre de la Bible tous les matins, et plein de cette lecture, il vivait en quelque sorte dans un monde surnaturel et supérieur. De là ce mot de Talma sur son ami : Il est beau comme Isaïe! »

On a publié, en anglais, des *Mémoires sur la vie de J.-Ph. Kemble* (Londres, 1825, 2 vol. in-8°).

Charles Kemble, son frère cadet, naquit, en 1775, à Brecknock et soutint dignement l'honneur conquis, par deux membres de sa famille, dans les fastes dramatiques. Également élevé à Douai, puis employé à la poste de Londres, il s'élança bientôt sur les traces de son frère. Comme lui, ses succès de province l'amenèrent à Londres, où il débuta, en 1794, par Malcolm de *Macbeth*. Drury-Lane, Haymarket, Covent-Garden, le comptèrent successivement au nombre de leurs sujets les plus distingués, et, comme son aîné, il y remplit une longue et honorable carrière.

Auteur aussi de plusieurs pièces qui ont obtenu du succès, Charles Kemble épousa, en 1806, Marie-Thérèse de Camp, fille d'un musicien de Vienne (née en 1774), d'abord danseuse élégante, puis actrice remplie de grâce, dont le public

anglais a également accueilli plusieurs ouvrages sur différentes scènes de Londres. Elle est morte en 1841.

Un tribut flatteur d'admiration fut payé, en mars 1840, à Charles Kemble, qui a quitté le théâtre, mais que l'Angleterre possède encore. Dans une réunion d'amateurs distingués, un beau vase en argent lui a été offert par le duc de Beaufort, au nom de nombreux souscripteurs. M. O.

John Mitchell, fils de Charles Kemble, né à Londres, en 1807, préféra la carrière des lettres à celle du théâtre, où tous les membres de sa famille s'étaient acquis une si haute réputation. Après avoir achevé ses études en droit au collége de la Trinité de Cambridge, il partit pour le continent et visita successivement les universités de Munich et de Gœttingue. Les leçons de Schmeller, de Massmann et de Jacob Grimm le confirmèrent dans la résolution qu'il avait prise de consacrer spécialement ses recherches à l'archéologie anglo-saxonne. C'était un champ encore inexploré, qui promettait une abondante moisson à la philologie et à la critique historique. Il débuta par la publication du *Anglo-Saxon poem of Beowulf* (Lond., 1833), dont il accompagna la 2e éd. d'une traduction en anglais moderne (Lond., 1837). En 1834, il ouvrit à Cambridge, en présence de quelques auditeurs, un cours sur la littérature anglo-saxonne, cours qu'il publia sous le titre *First history of the english language or anglo-saxon period* (Cambr., 1834). Dans ses *Tables généalogiques des Saxons occidentaux* (1836, en allem.), il prouve que l'histoire d'Angleterre ne commence réellement qu'à l'époque de la conversion de ce pays au christianisme, parce qu'au-delà tout est vague, obscur, mythique. Sa *Lettre à M. Francisque Michel* (Paris, 1836), insérée dans le t. II de la *Bibliothèque anglo-saxonne*, est une revue critique de tout ce qui avait été écrit jusque-là sur la littérature anglo-saxonne, dont il publie actuellement les sources les plus authentiques dans le *Codex diplomaticus ævi saxonici*. M. Kemble est aujourd'hui rédacteur de la *Bristish and foreign Review*, fondée en 1835. Ses articles, de même que ceux qu'il a insérés dans le *Gentleman Magazine* (1835 et 1836), se font remarquer par le radicalisme des opinions, par la sagacité de la critique, et par un amour de la vérité rare dans un homme de parti.

Sa sœur, Francis-Anne, ne fut pas infidèle, comme lui, au théâtre; elle s'y destina dès son enfance et elle y obtint de bonne heure de brillants succès, grâce aux leçons de son père et de sa tante, mistress Siddons. Elle joua pour la première fois, en 1829, dans *Roméo et Juliette;* et trois ans plus tard, elle partit avec ses parents pour l'Amérique, où elle se fit applaudir autant qu'en Angleterre. Non moins bon poëte qu'actrice distinguée, elle a écrit une tragédie, intitulée *Francis the first* (Lond., 1832), qui a été accueillie avec faveur par le public. Elle a épousé, en 1833, M. Butler, et, en 1834, elle a publié, à Londres, son *Journal of a residence in the United States.* X.

KEMPIS, *voy.* Thomas a Kempis, c'est-à-dire Thomas de Kempen, ville de la Prusse rhénane.

KENILWORTH (nommée, par corruption, *Killingworth*), ville d'Angleterre, dans le comté de Warwick, à 101 milles N.-O. de Londres, et d'une population de 2,279 hab. Elle consiste principalement en une rue irrégulière de près d'un mille de longueur, et possède des manufactures considérables de peignes en corne. La ville doit la plus grande partie de sa célébrité à un magnifique château qui, avec son parc et ses dépendances, était autrefois l'orgueil de cette contrée. Les premiers fondements en avaient été jetés par Geoffroy de Clinton, chambellan et trésorier de Henri Ier. La plupart des bâtiments, dont on voit encore les ruines, avaient été construits par Jean de Gant, père de Henri IV. Ce château resta dans le domaine de la couronne jusqu'au règne d'Élisabeth, qui en fit présent à Robert Dudley (*voy.*), comte de Leicester. Celui-ci dépensa à l'augmenter et à l'embellir une somme de 60,000 liv. sterl., et y reçut ensuite, avec une magnificence extraordinaire, la reine, qui y passa 17 jours. L'étendue du terrain compris entre les murs du château était de 7 acres, et les murs extérieurs, qui entouraient les métairies, les parcs et la portion du pays où s'étendait la chasse, for-

maient une enceinte de 19 à 20 milles de tour. L'édifice souffrit beaucoup pendant les guerres civiles. Il offre encore aujourd'hui, dans ses ruines nobles et pittoresques, l'idée de ce qu'étaient les châteaux fortifiés dans l'Angleterre féodale, et il communique à la ville et au pays environnant un air de grandeur mélancolique. Le roman de Walter Scott, qui porte le même titre, a ajouté un puissant intérêt au nom et aux souvenirs de Kenilworth. *Enc. amer.*

KENNICOTT (Benjamin), né en 1718, à Tottness, dans le Devonshire, où son père, pauvre cordonnier, était sacristain de la paroisse, et mort, le 18 septembre 1783, professeur de théologie à l'université d'Oxford, s'est fait un grand nom, dans la critique biblique, par son recueil de leçons de 253 manuscrits et de 12 éditions de la Bible hébraïque, qu'il fit imprimer dans le *Vet. Test. hebr. cum variis lectionibus* (Oxford, 1776-1780, 2 vol. in-fol.). Il fut soutenu dans cette pénible et coûteuse entreprise par une souscription de plusieurs milliers de liv. sterl., qui le mit en état d'envoyer quelques savants, entre autres Bruns, collationner pour lui des manuscrits et des imprimés en Espagne, en Italie, en Allemagne, etc. Il est fâcheux de dire que son ouvrage contient un très grand nombre de fautes de copistes, mais très peu de leçons dont on puisse tirer parti. Il manquait de plan. Kennicott ne connaissait assez bien ni les langues orientales, ni les principes de la critique. Ses *Remarks on select passages in the Old Test. to which are added eight sermons* ont été publiées après sa mort (Oxford, 1787). E. H-g.

KENSINGTON, grand village d'Angleterre, dans le comté de Middlesex, situé à environ 2 milles de l'extrémité de Hyde-Park qui touche à la ville de Londres, et remarquable surtout par son palais et ses jardins royaux. Le palais de Kensington fut autrefois un lieu favori d'habitation de plusieurs monarques; Guillaume III, la reine Marie, la reine Anne et George II, y moururent. Il fut, de nos jours, la résidence du duc de Kent (*voy.*), et sa veuve, la mère de la reine Victoria, continue de l'habiter. Les jardins bien connus de Kensington, attenants au palais, sont, dans l'été, une des promenades à la mode et un grand ornement pour la capitale de l'Angleterre. Ils comprenaient, dans l'origine, une étendue de 26 acres : la reine Anne les agrandit de 20 autres. La population de Kensington était, en 1831, de 20,902 hab. L.G-s.

KENT (comté et ancien royaume de). Borné au nord par la Tamise et la mer d'Allemagne, à l'est par le Pas-de-Calais, au sud et à l'ouest par les comtés de Sussex et de Surrey, le comté de Kent est cette partie de l'Angleterre que l'on traverse en allant de Douvres à Londres, et qui se rattachait peut-être autrefois au continent. L'aspect général du comté de Kent est agréable, à cause de l'inégalité de sa surface et de la variété de ses produits; l'air y est en général pur et le sol fertile. Avec ces avantages naturels, le comté de Kent est plutôt agricole que manufacturier; cependant de nombreuses usines, notamment pour la fabrication des draps, industrie importée par les Wallons, lors de la persécution des protestants des Pays-Bas par le duc d'Albe, témoignent de l'esprit actif de ses habitants. Sa population était, en 1831, de 479,155 habitants. Le comté a environ 25 lieues de long sur 10 de large; sa superficie totale est évaluée 1,300 milles carrés (env. 170 lieues carrées). Une moitié est en terres labourables, un tiers en pâturages, le reste en bois et en marais. La principale rivière du comté de Kent est la Medway, qui se jette dans la mer près de l'embouchure de la Tamise, et qui est assez profonde, de Sheerness à Rochester, pour recevoir des vaisseaux de ligne. *Maidstone* (1,538 hab.), chef-lieu du comté, et dans les environs de laquelle le houblon se cultive en grand, est sur la Medway. Les autres villes principales sont : Cantorbéry (*voy.* Canterbury), ancienne capitale du royaume de Kent, et dont l'archevêque est primat d'Angleterre: elle avait, en 1831, 13,649 hab.; Rochester (9,891 hab.), avec sa cathédrale anglo-normande et les ruines de sa citadelle; Chatham (17,430 hab.) et Deptford (19,795 hab.), avec leurs chantiers de construction et leurs vastes magasins pour l'approvisionnement des vaisseaux; Greenwich (*voy.*), célèbre par

son hôpital de la marine et son observatoire : sa population était, en 1831, de 24,553 âmes; Woolwich (17,661 hab.), grand dépôt militaire; Douvres (*voy.*), avec son vieux château, qui couronne de hautes falaises, immortalisées par Shakspeare : il n'y a que 11,922 hab.; Deal (7,268 hab.), petit fort devant lequel s'étend un banc dangereux, les *Goodwin sands;* Margate (10,339 hab.) et Ramsgate (7,985 hab.), sur la pointe nord-est du comté, appelée l'île de Thanet; enfin, Romney, entouré de marais, où l'on élève une race assez renommée de moutons, et qui sont protégés par une longue digue contre l'invasion de la mer.

Cette province, jadis désignée sous le nom de *Cantium*, était, lors de l'invasion de César, 55 ans av. J.-C., gouvernée par quatre petits rois bretons, qui tentèrent vainement de s'opposer à son débarquement. Vers le milieu du ve siècle, après que les Romains eurent évacué la Bretagne, le roi Vortigern, harcelé par les Pictes et les Scots, appela à son aide les Angles et les Saxons (*voy.* ces noms), qui, sous la conduite de Hengist et de Horsa (*voy.*), s'établirent dans la province de Kent, où ils fondèrent le royaume de ce nom, le premier des sept qui formèrent ensuite l'*Heptarchie* (*voy.* ce mot). Le royaume de Kent subsista jusqu'au IXe siècle, où Egbert-le-Grand (*voy.*) réunit toute l'Angleterre sous sa domination. A.B.

KENT (duc et duchesse DE). ÉDOUARD-AUGUSTE, comte DE DUBLIN, duc DE KENT et STRATHEARN, 4e fils de George III (*voy.*) roi d'Angleterre, et père de la reine actuelle Victoria (*voy.*), naquit le 2 novembre 1767. Destiné à la profession des armes, il fut envoyé en Allemagne à l'âge de 17 ans, et soumis à la discipline la plus sévère et la plus minutieuse. Il y contracta une certaine raideur, une manière étroite d'envisager les devoirs militaires, qui ne fut pas sans influence sur le reste de sa carrière. En même temps commencèrent pour lui ces embarras pécuniaires, fruits de l'avarice paternelle, dont tous les enfants de George III eurent plus ou moins à souffrir, mais qui pesèrent particulièrement sur le duc de Kent. A 23 ans, il fut rappelé en Angleterre; mais, comme si sa jeunesse eût été vouée à l'exil, dix jours après il fallut suivre le régiment dont il venait d'être nommé colonel, à Gibraltar, puis à Québec et aux Antilles, où le prince prit une part active aux hostilités dirigées contre les possessions françaises, notamment à l'attaque du Fort-Royal (Martinique), qui reçut à cette occasion le nom de Fort-Edward. De retour dans l'Amérique du Nord, il fut nommé peu de temps après gouverneur de la Nouvelle-Écosse, et promu, en 1796, au grade de lieutenant général. Après un court séjour en Angleterre, nécessité par une chute de cheval, et pendant lequel (1799) l'entrée à la chambre des lords lui fut accordée avec les titres énoncés au commencement de cet article, il fut nommé commandant en chef des forces anglaises en Amérique. Mais sa santé n'ayant pu résister à ces brusques changements de climat, il sollicita et obtint encore une fois la permission de revenir en Angleterre. Trois ans après, il était nommé gouverneur de Gibraltar, où le relâchement de la discipline faisait sentir le besoin d'un commandement sévère. Le prince prit immédiatement les mesures les plus vigoureuses, consigna les troupes dans leurs barraques, fit fermer les boutiques des marchands de vin, et, habitué qu'il était à vivre comme un anachorète, il voulut soumettre la garnison au même régime. La coupe des cheveux, les moindres détails de l'uniforme furent réglés avec une précision minutieuse. Les soldats anglais, peu habitués à ces exagérations de la discipline militaire, se révoltèrent (décemb. 1802), et le prince ne parvint à rétablir l'ordre qu'avec l'aide d'un régiment resté fidèle et d'un détachement d'artillerie; mais non sans effusion de sang. Les habitants témoignèrent leur reconnaissance au duc de Kent pour la fermeté qu'il avait mise à apaiser les troubles; mais le gouvernement jugea à propos de le rappeler peu de temps après, regardant comme impolitique de laisser le commandement d'une place aussi importante à un chef mal vu des troupes.

Des préventions, nées de cette malheureuse affaire, suivirent d'abord le prince en Angleterre, mais elles cédèrent depuis aux soins éclairés qu'il prit pour améliorer la condition du soldat, à la sollicitude qu'il déploya pour le sort des classes pauvres,

soit dans le parlement, soit dans les sociétés de bienfaisance dont il était un des patrons les plus assidus, enfin à la popularité que lui valut son attitude libérale en politique. Cependant l'état de gêne dont nous avons parlé n'avait fait qu'empirer. Le revenu fixe de 12,000 liv. sterl. qu'à 31 ans le prince avait enfin obtenu des chambres, ne suffisait pas à ses besoins accrus par l'arriéré des années précédentes, malgré ses louables efforts pour rétablir l'équilibre. Dès 1807, la moitié de ses revenus était consignée entre les mains de commissaires chargés d'en faire la répartition entre ses créanciers. En 1816, il vendit ses vins, sa vaisselle, fit assurer sa vie, quitta le palais de Kensington (*voy.*), et mena à Bruxelles la vie la plus modeste, jusqu'au moment où la mort de la princesse Charlotte, ayant laissé tous les fils de George III sans enfants, décida le prince à se marier. Le duc de Kent mourut à Sidmouth, le 23 janvier 1820, des suites d'un refroidissement.

Victoria-Maria-Louisa, duchesse de Kent, qu'il avait épousée, est fille de François, duc de Saxe-Saalfeld-Cobourg (*voy.* Kobourg), et sœur du roi des Belges. Née le 17 août 1786, un mariage tout politique l'unit, dès l'âge de 17 ans, à Emich-Charles, prince de Leiningen (*voy.* Linanges). Livrée exclusivement à l'éducation de ses enfants (Charles-Frédéric qui régna après son père, et Anne-Fœdorovna, mariée depuis au prince de Hohenlohe-Langenbourg), elle vécut dans la retraite jusqu'à la mort de son époux, en 1814, époque où elle fut appelée à la régence de la petite principauté. Ce fut en 1818 que le duc de Kent, qui l'avait connue lors d'un voyage en Allemagne, demanda sa main. Née d'une sympathie réciproque, cette union donnait des espérances de bonheur qui ne furent point trompées. Ce bonheur, à peine altéré par les sacrifices que nécessitait l'état des affaires du prince, et que la duchesse avait acceptés courageusement, porté au comble par la naissance (24 mai 1819), d'une fille, héritière présomptive du trône qu'elle occupe aujourd'hui, fut tout à coup interrompu par la mort presque subite du duc. Une double tâche restait à sa veuve : celle de préparer sa fille au rôle de reine constitutionnelle de la Grande-Bretagne (nous verrons à l'art. Victoria comment elle s'en acquitta), et celle de faire honneur aux engagements du prince son époux. Grâce à la générosité de sa fille qui affecta à cette destination une somme sur sa cassette, des arrangements furent pris, à la fin de 1839, pour désintéresser tous les créanciers du feu duc. Quant à la duchesse de Kent, un témoignage solennel de l'estime et de la confiance de la nation lui avait été donné par le bill proposé par lord Wellington, après la mort de George IV, et qui lui conférait la régence dans le cas où Guillaume IV viendrait à mourir avant que la jeune Victoria eût atteint sa majorité. Cette prévision ne s'est pas réalisée; mais la duchesse jouit auprès de sa fille de l'influence naturelle que lui assurent son titre et ses antécédents. En février 1841, elle a été une des marraines de l'enfant né du mariage de la reine Victoria et du prince Albert de Saxe-Cobourg qu'un double lien de parenté unit à la duchesse de Kent. Au moment où nous écrivons, cette princesse revient près de sa fille après un voyage sur le continent. Elle s'est vue entourée d'hommages dans son pays natal, qu'elle est allée revoir après tant d'années d'absence. R-y.

KENT (William), le réformateur du jardinage en Angleterre, le créateur des *jardins anglais*, naquit en 1685, dans le comté d'York, et apprit d'abord l'état de peintre de carrosses. Mais il ne tarda pas à se rendre à Londres pour embrasser une profession plus relevée. Il trouva, dans cette capitale, des protecteurs qui lui fournirent les moyens de visiter Rome, où il s'appliqua principalement à la peinture. Lord Burlington, qui avait remarqué son talent pour le jardinage, l'engagea à étudier l'architecture. On sait à quel point il réussit dans le dessin des jardins pittoresques (*voy.* Jardin, Jardinage, p. 272). Kent mourut à Burlington le 12 avril 1748. *Z.*

KENTUCKI, *voy.* États-Unis.

KEPLER (Jean) ou Keppler*, un

(*) Kepler a signé de deux *p* (*Joannes Kepplerus*) la dédicace de l'*Astronomia nova*, son livre capital; mais d'autres fois, et notamment dans les deux anagrammes qu'il a faites de son

des hommes les plus remarquables qui aient jamais existé, un des fondateurs de l'astronomie moderne, naquit, le 27 décembre 1571, à Magstatt, petit village près de Weil, dans le Wurtemberg. Sa première éducation fut fort négligée; cependant son père, pauvre aubergiste ruiné par des revers de fortune, l'envoya à l'école au couvent de Maulbronn, d'où le jeune Kepler, devenu orphelin, se rendit à l'université de Tubingue, traînant à sa suite la misère qui fut la compagne fidèle de toute sa vie. Comme il se destinait à la carrière théologique, il étudia d'abord fort peu les sciences mathématiques, et ses connaissances étaient encore très bornées sous ce rapport lorsqu'il accepta, en 1593, la place de professeur de mathématiques à Grætz, dans l'espoir de se perfectionner. Ce fut à cette époque qu'il commença sérieusement à s'occuper d'astronomie, comme le prouve le calendrier qu'il publia pour l'année 1594. Vers cette époque, il entra en commerce épistolaire avec Tycho-Brahé (*voy.*) pour qui il avait le plus profond respect, et qui, de son côté, rendait justice à sa sagacité, tout en voulant arrêter les élans de son imagination. Lorsque Tycho, étant tombé en disgrâce, se rendit d'Uranienbourg à Prague, Kepler alla l'y joindre afin d'assister à ses observations, et d'en profiter pour ses propres recherches. Tycho lui fit obtenir la place de mathématicien impérial. Mais comme ses appointements, tout faibles qu'ils étaient, ne lui étaient pas payés, au milieu des troubles qui préparèrent la guerre de Trente-Ans, Kepler quitta Prague, après y avoir passé onze ans dans la plus grande détresse, et accepta la place de professeur de mathématiques à Linz, où il resta quinze ans sans que son sort s'améliorât. Las enfin de cette vie de privations, il entra dans la maison d'un habitant d'Ulm, qui ne tint pas davantage ses engagements, en sorte qu'au bout de trois ans, Kepler le quitta pour se mettre au service de Wallenstein. Partisan de l'astrologie, ce capitaine ne trouva pas dans notre astronome ce qu'il cherchait, et, pour s'en débarrasser honnêtement sans doute, il lui fit donner la place de professeur à l'université de Rostock. Kepler y fut suivi de sa mauvaise étoile. Ne touchant pas ses appointements et réduit à la plus grande misère, il prit le parti d'aller réclamer en personne, auprès de la diète de Ratisbonne, le paiement de ce qui lui était dû. Il partit donc après une année de séjour à Rostock; mais à peine arrivé au but de son voyage, il succomba à la fatigue de la route et aux chagrins. Il mourut le 15 novembre 1630. Le prince de Dalberg lui a fait élever par souscription, en 1808, un monument sur une des places de Ratisbonne. C'est un temple de forme ronde, ouvert et supporté par huit colonnes, construit en briques et abritant le buste de Kepler qui est placé au milieu. *Voir* la *Vie de Kepler* en tête de ses lettres (Leipz., 1718) et *Vie et travaux de Kepler d'après des manuscrits récemment découverts*, par Breitschwert (Stuttg., 1831). *C. L.*

nom, l'une en grec et l'autre en latin, il n'a mis qu'un seul *p*. (Delambre.)

Doué d'une imagination vive et d'un esprit inquiet, voulant tout examiner, tout calculer, se rendre compte de tout, Kepler a opéré dans l'astronomie une des plus grandes révolutions. Copernic (*voy.*) avait renouvelé la science par la découverte du mouvement rotatoire des planètes autour du soleil; mais il n'avait rien changé dans la théorie de ce mouvement qu'il croyait fondé sur la plus parfaite observation. Les anciens s'étaient bornés à calculer les mouvements apparents des astres. « Ils ne prétendaient nullement, dit Delambre, pénétrer les secrets de la nature; ils pensaient qu'il était impossible à l'esprit humain de se faire aucune idée des choses qu'ils regardaient comme divines. Une hypothèse, même absurde, leur paraissait admissible dès qu'elle satisfaisait aux apparences. Copernic lui-même, en renversant l'antique système, ne chercha point à deviner les causes; il ne voulait qu'un arrangement plus simple, qui facilitât les explications et les calculs. Mais son système liait au moins les orbes de diverses planètes. » Kepler imagina de remplacer les hypothèses de ses devanciers par des raisons tirées de la physique, méthode dans laquelle Newton (*voy.*) l'a dépassé sans doute, mais dont Kepler est sûrement le fondateur.

Il se persuada qu'il devait exister des rapports entre les révolutions et les distances déterminées d'après le système de Copernic; et il avait raison. Pour satisfaire à ses idées de proportion, il osa soupçonner une planète entre Mercure et Vénus, et une autre entre Mars et Jupiter; il pensait que leur petitesse était peut-être la seule cause qui les avait fait rester inconnues. C'était de sa part presque une prophétie; car telle est, en effet, la seule raison qui retarda la découverte de Cérès, Pallas, Junon et Vesta. Mais la force des instruments n'a pas encore permis de vérifier s'il s'en trouve également entre Mercure et Vénus. Il avait envoyé un exemplaire de son premier ouvrage à Tycho-Brahé, qui, tout en cherchant à se l'attacher, lui conseilla de laisser là ce qu'il regardait comme de vaines spéculations, sans doute parce qu'elles venaient à l'appui d'un système qui n'était pas le sien.

Nous aimerions à suivre Kepler dans toutes ses découvertes, dans ses tâtonnements même par lesquels il arriva aux plus curieux résultats mêlés quelquefois d'erreurs; mais la place nous manque. Cependant trois grandes propositions, sur lesquelles repose l'astronomie moderne, sont restées dans la science sous le nom de *lois de Kepler*.

1° *Les planètes décrivent des ellipses et non des cercles*. C'est en calculant par les observations de Tycho les distances de Mars au soleil en différents points de son orbite, qu'il vit qu'elles ne pouvaient s'ajuster sur la circonférence d'un cercle dont le diamètre était déterminé; mais il crut voir d'abord dans cette courbe une ovale dont les côtés étaient rentrés en forme d'œuf. Ce ne fut, pour ainsi dire, qu'en dépit de ses théories qu'il parvint à reconnaître que cette courbe est une ellipse parfaite, ainsi que Newton l'a suffisamment prouvé.

2° *Les ellipses sont parcourues de manière que les aires* (*voy.*) *sont proportionnelles aux temps*. C'était une conséquence de la détermination des excentricités (*voy.*) et des vitesses des planètes, et Kepler ne la reconnut que par des observations : un pas de plus, et il avait découvert la gravitation (*voy.*) universelle. Il conjectura qu'elle devait être générale, et l'application qu'il en fit aux observations de Tycho lui prouva qu'elle l'était en effet.

3° *Les grandeurs de ces ellipses sont comme les racines cubes des carrés des temps employés à les décrire, ou les carrés des temps comme les cubes des distances*, ou, en d'autres termes, *les carrés des temps des révolutions sont entre eux comme les cubes des grands axes des orbites*. Kepler cherchait comme au hasard (raconte-t-il lui-même) des rapports entre les distances des planètes et les durées de leurs révolutions; il comparait leurs racines et leurs puissances : il en vint heureusement à comparer les carrés des temps avec les cubes des distances; il trouva que le rapport était constant, et fut si transporté de joie à cette découverte inattendue, qu'il avait de la peine à se fier à ses calculs.

Kepler soupçonna encore le mouvement rotatoire du soleil sur lui-même, qui lui paraissait nécessaire pour expliquer le mouvement des planètes en longitude. Ces conjectures ont été vérifiées sur toutes les planètes qui sont assez grosses pour donner prise à l'observation, et l'on a conclu par analogie que la rotation est une loi générale de la nature. Quant à la gyration du soleil, elle a été complétement confirmée par l'observation des taches de cet astre découvertes par Galilée (*voy.*), et lorsque Kepler eut reconnu que les planètes que Galilée croyait avoir découvertes n'étaient que des satellites de Jupiter, il vit encore là une confirmation de sa théorie, en concluant que cette planète devait tourner sur son axe pour faire mouvoir ces satellites. C'est ainsi que par une puissance d'analyse bien remarquable, il devinait, découvrait, ce que d'autres ont eu depuis la gloire de démontrer.

Il s'était composé lui-même cette épitaphe :

Mensus eram cœlos, nunc terræ metior umbras :
Mens cœlestis erat, corporis umbra jacet.*

Son livre principal est intitulé : *Astronomia nova, seu physica cœlestis tradita*

(*) Après avoir mesuré les cieux, je mesure maintenant les ombres dans la terre. En effet, mon esprit appartenait aux cieux, et c'est l'ombre d'un corps qui gît ici.

commentariis de motibus stellæ Martis ex observationibus G.-V. Tychonis-Brahe, 1609, in-fol. Parmi ses autres ouvrages, il faut citer, *Prodromus dissertationum cosmographicarum continens mysterium cosmographicum*, Tubing., 1597, son premier ouvrage, dont il donna une nouvelle édition 23 ans après; *Dioptrice*, Augsbourg, 1611, in-4°; une dissertation sur la naissance de Jésus-Christ, où il cherche à prouver que cet événement a précédé l'ère vulgaire de cinq années (Strasbourg, 1613, in-4°, en allemand; trad., en latin, Francfort, 1614, in-4°). Les *tables Rudolphines* parurent en 1627 : Kepler y avait travaillé 26 ans. Il y fait l'application de tout ce qu'il a démontré dans ses précédents ouvrages. On sait que Tycho n'ayant pu les achever, ce soin avait été confié à Kepler, qui, dans l'explication de ces tables, développe sa théorie des éclipses de soleil, etc. Malgré les efforts de quelques astronomes contemporains, les tables Rudolphines ont été longtemps les plus exactes qu'on pût employer. L'*Epitome astronomiæ Copernicanæ*, Lintz, 1618, et Francfort, 1622, 2 vol. in-8°, est un traité d'astronomie qui n'a plus guère d'importance, quoiqu'il contienne beaucoup de choses alors neuves. Son fils, Louis Kepler, acheva l'impression d'un roman philosophique et allégorique dans lequel son père avait exposé les phénomènes célestes, tels qu'ils doivent paraître aux habitants de la lune; l'impression de ce roman, intitulé *Somnium* (Francfort, 1634, in-4°), était commencée à l'époque de la mort de Kepler. L. L.

KÉRATRY (Auguste-Hilarion de), naquit à Rennes, le 28 octobre 1769. Son père présida la noblesse aux États de Bretagne, et sa courageuse intervention en faveur des intérêts de sa province le fit deux fois exiler. Le jeune Kératry commença à Quimper et finit à Rennes le cours de ses études. Appelé, par sa position, à prendre place au parlement de Bretagne, il étudia le droit, et se retira ensuite à la campagne dans une habitation qu'il possédait dans le Finistère. C'est de là qu'il adressa à l'Assemblée constituante une pétition tendant à faire décréter l'égal partage des biens des nobles. Peu de temps après, vers 1790, il vint à Paris, et s'y lia avec quelques hommes célèbres de cette époque, entre autres, Bernardin de Saint-Pierre et Legouvé. En 1791, il publia ses premiers essais littéraires, un recueil de *Contes et Idylles* (in-12), dans le goût de Gessner, que La Harpe mentionna avec éloge. Le règne de la terreur vint couper court à ces premiers travaux de M. de Kératry, et menacer sa liberté et sa vie. Sa modération et la franchise de ses opinions le signalaient aux inquisiteurs de cette époque, et après l'exécution de Louis XVI, il subit quatre mois de détention, sur l'ordre du Comité de sûreté générale. Mais les habitants de sa commune réclamèrent et obtinrent son élargissement. Arrêté une seconde fois par l'ordre de Carrier, il ne dut son salut qu'à l'heureuse intervention de quelques amis de collége. Alors il exerça dans sa commune des fonctions municipales, et il s'en acquitta constamment avec un zèle, une équité, qui lui valurent l'estime et l'amour de tous ses administrés.

M. de Kératry reprit, dès ce moment, ses travaux philosophiques et littéraires. Il publia successivement à Paris, en 1800 : le *Voyage de vingt-quatre heures* (in-12), dont l'édition fut épuisée rapidement; en 1801, *Lusus et Cydippe*, *ou les Voisins de l'Arcadie* (2 vol. in-18), où il s'appropria avec bonheur la manière de Bernardin de Saint-Pierre; en 1802, *Mon Habit mordoré* (2 vol. in-12), composition dans le goût de Sterne, qui obtint un remarquable succès; en 1811, *Ruth et Noémi* (in-18), poëme en prose, où l'auteur a su fondre, dans un langage à la fois simple et figuré, le touchant et naïf épisode de la Bible.

M. de Kératry s'était déjà fait dans la littérature un nom distingué, lorsque le retour de l'ancienne dynastie et le régime quasi-libéral qu'elle établit lui rouvrirent la carrière politique. En 1818, il fut élu député par ses concitoyens, et il embrassa chaudement la cause du libéralisme. Avant même l'ouverture des Chambres, il combattit, dans le *Journal général*, l'opinion émise à la Chambre des pairs par le comte Barthélemy (*voy.*), qui tendait à renverser le système de la loi électorale. Son opposition ne fut pas moins

vive à la tribune : il défendit encore, avec M. Royer-Collard, la liberté de la presse contre les tentatives du ministère. M. de Kératry siégeait alors au banc des doctrinaires (*voy.*). Il ne tarda pas à s'en séparer pour se réunir à une opposition plus vive et plus formelle sur tous les points. Mais, malgré la courageuse résistance du côté gauche, la loi des élections fut changée et la liberté de la presse entourée d'entraves. Le discours de M. de Kératry émut profondément. Depuis cette époque, convaincu de l'inutilité de ses efforts dans la Chambre, il ne parut plus que rarement à la tribune; il se borna à la polémique des journaux, et à défaut de ceux-ci que bâillonnait la censure, il publia successivement trois brochures ou pamphlets qui furent lus avec avidité. Toutefois, il réclama du gouvernement le dégrèvement des droits sur le sel, s'éleva contre le privilége des jeux de hasard et de loterie, et, dans la session de 1822, attaqua hautement la diplomatie de cette époque. Soupçonné un instant d'avoir trempé dans la conspiration de Saumur, il fut cité, ainsi que trois de ses collègues, dans un des réquisitoires du procureur général de Poitiers, Mangin : M. de Kératry réclama devant la justice, et il s'associa à Benjamin Constant (*voy.*) pour publier un exposé de leur conduite, qui ne laissait plus aucune prise à l'accusation.

Réélu député en 1822, M. de Kératry, après la dissolution de cette Chambre, en fut écarté par les intrigues du ministère; mais il continua dans le *Courrier français* (*voy.*), dont il était un des fondateurs propriétaires, sa polémique antiministérielle. Ses attaques furent si vives qu'on le traduisit deux fois en cour d'assises, où, grâce à l'adresse et à la vigueur de ses défenses, il fut deux fois absous. En 1827, l'Opposition reprit l'avantage, et M. de Kératry fut réélu par l'arrondissement des Sables d'Olones (Vendée). Dès lors et jusqu'à la révolution de 1830, le député breton continua de défendre, en toute occasion, la cause du libéralisme. Il vota avec les 221 (*voy.*) l'adresse au roi Charles X; il signa, le 27 juillet, la protestation des députés de la gauche résidant à Paris contre les ordonnances du 25, et prit une part active à tous les actes qui amenèrent l'établissement du nouveau gouvernement. Il fut nommé, le 3 octobre 1837, membre de la Chambre des pairs.

Les travaux politiques de M. de Kératry n'ont pas interrompu son activité littéraire et philosophique. En 1817, il publia un ouvrage de philosophie intitulé : *Inductions morales et philosophiques* (in-8°), qu'il avait fait précéder d'un traité *De l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme* (1815, in-12); ces deux livres, qui s'expliquent et se complètent l'un l'autre, rattachent M. de Kératry aux traditions de l'école platonicienne. Il en adopte les principes, et cherche à en déduire, au point de vue moral, les plus importantes conséquences. Ces livres ne sont point sans mérite d'originalité, quoique un peu trop embarrassés de subtilités métaphysiques. En 1819, M. de Kératry rendit compte, dans le *Courrier français*, de l'exposition du *Salon*. Sa critique se recommanda par la finesse de ses aperçus et l'impartialité de ses jugements. Toutefois il eut le malheur de méconnaître M. Ingres (*voy.*), et de le traiter avec une extrême sévérité. On a encore de M. de Kératry les ouvrages suivants : *Du beau dans les arts d'imitation, avec un examen raisonné des productions des diverses écoles de peinture, de sculpture, et en particulier de celle de France* (1822, 3 vol. in-18); *Examen philosophique des Considérations sur le sentiment du sublime et du beau*, etc. *d'Emmanuel Kant* (1823, in-8°); *Le Guide de l'artiste et de l'amateur*, contenant le poëme de la peinture de Dufresnoy, avec une traduction nouvelle revue, des notes de Reynolds, et *l'Essai sur la peinture* de Diderot, etc. (1823, in-12). Enfin, quatre romans, *Les derniers des Beaumanoir* (1824, 4 vol. in-12); *Frédéric Styndall, ou la fatale année* (1827, 5 vol. in-12); *Saphira, ou Paris et Rome sous l'empire* (1836, 2 vol. in-8°), et *Une fin de siècle en huit ans* (1839, 2 vol. in-8°), complètent la longue série des ouvrages publiés jusqu'à nos jours par M. de Kératry. Il a travaillé en outre à différents recueils encyclopédiques, où il a traité plus spécialement les articles d'histoire et de philosophie des beaux-arts. AL. D-I.

KERGUELEN-TRÉMAREC (YVES-

Joseph, comte de) contre-amiral, et célèbre navigateur qui découvrit la terre à laquelle on a donné son nom, mais que les Anglais ont nommée depuis l'île *de la Désolation*, naquit à Quimper le 13 février 1734. Il descendait d'une très ancienne famille bretonne. Entré, en 1750, dans la marine, Kerguelen, qui avait fixé l'attention du ministère par une suite de brillants services, fut fait lieutenant de vaisseau le 1er mai 1763. Vers cette époque, il s'occupa de la construction d'un nouveau genre de bâtiments qui, tirant très peu d'eau, quoique armés de 4 canons de 24, pouvaient marcher à la rame aussi bien qu'à la voile, et étaient propres aux diverses missions à remplir sur des côtes ou dans des rivières.

En 1767, il fut chargé de protéger la pêche de la morue dans les mers d'Islande. Pendant son séjour dans la baie de Patria-Fied, il se livra à des travaux précieux pour la science et à des observations pour la navigation dans ces parages. L'année suivante, il remplit la même mission, et à son retour, il publia une relation de ces deux voyages qu'il eut l'honneur de présenter au roi.

Depuis longtemps, Kerguelen avait formé le projet de visiter la partie méridionale du globe, espérant découvrir quelques terres dans l'espace immense des mers qui environnent le pôle austral entre le cap Horn, la Nouvelle-Hollande et le cap de Bonne-Espérance. Kerguelen se rendit donc à Versailles, en 1770, pour soumettre au ministre de la marine le plan d'une campagne de découvertes dans les mers antarctiques; mais ce projet ne put être accueilli alors, par suite des craintes d'une rupture avec l'Angleterre. L'année suivante, l'horizon politique s'étant éclairci, Kerguelen présenta de nouveau ses plans à l'abbé Terray, et cette fois ils furent approuvés. Il prit, en conséquence, le commandement d'un vaisseau, et partit de Lorient le 1er mai 1771. Il arriva à l'île de France le 20 août suivant, et proposa aux administrateurs de cette colonie de substituer les flûtes *la Fortune* et *le Gros-Ventre* à son vaisseau qui lui paraissait peu propre à la mission qu'il devait remplir. Sa demande ayant été accueillie, il appareilla le 13 septembre, après avoir fait quelques observations exigées de lui par ses instructions; il revint, le 8 décembre 1771, à l'île de France où il mit ses bâtiments en état de reprendre la mer. Le 16 janvier 1772, il repartit pour s'élever au sud de l'île. Le 12 février, on eut connaissance d'une petite île à environ 4 lieues. Le lendemain matin, on en vit une nouvelle, et continuant la route, on distingua un gros cap très élevé, et ensuite une continuation de terre qui s'étendait à toute vue. Un coup de vent le sépara du *Gros-Ventre* qui devait faire la reconnaissance de cette terre; et le mauvais état de *la Fortune*, qu'il montait, le fit revenir à l'île de France, où il arriva le 16 mars suivant.

Le second capitaine du *Gros-Ventre*, qui avait abordé la terre, en avait pris possession au nom du roi avec toutes les formalités requises, et y avait laissé un écrit dans une bouteille. Lorsqu'en 1776 le capitaine Cook fit son troisième voyage autour du monde, il reconnut la même île, et y trouva cette bouteille : « J'aurais pu, dit-il dans la relation de ce voyage, la nommer fort convenablement l'*île de la Désolation*, mais pour ne pas ôter à M. de Kerguelen la gloire de l'avoir découverte, je l'ai appelée la *Terre de Kerguelen*. » Néanmoins, les compatriotes de Cook qui dressèrent la carte de ce voyage n'eurent point le même scrupule.

Kerguelen était de retour à Brest le 26 juillet 1772. Présenté au roi, il en reçut l'accueil le plus flatteur : Louis XV le décora de sa main chevalier de Saint-Louis, et le fit capitaine de vaisseau. L'année suivante, ce brave marin repartit pour vérifier et compléter sa découverte : dans cette expédition, il eut connaissance de plusieurs îles auxquelles il donna les noms de *Croy*, de *la Réunion* et de *Roland*; il en fit le relèvement, et il explora une étendue de côtes d'environ 80 lieues. Le 7 septembre 1774, il mouillait dans la rade de Brest.

A peine Kerguelen fut-il de retour, que la clameur publique s'éleva contre lui; les faveurs dont il avait été l'objet lui avaient fait beaucoup d'ennemis. Un conseil de guerre fut assemblé à Brest pour examiner sa conduite. On l'accusait d'avoir abandonné une embarcation dans

les parages déserts qu'il avait visités. Quatre mois après, une sentence de ce conseil le déclara déchu de son grade, et le condamna à être enfermé dans une prison de l'état, sans toutefois le priver de l'honneur de porter la croix de Saint-Louis.

Pendant sa captivité au château de Saumur, Kerguelen s'occupa de divers écrits relatifs à la marine, et qui sont insérés à la suite de la relation de ses deux voyages dans les mers australes.

Au bout de trois ans, il obtint sa liberté; il prit immédiatement le commandement d'un corsaire, et réussit à s'emparer de sept bâtiments anglais richement chargés. En 1792, Monge ayant été nommé ministre de la marine, il s'attacha Kerguelen comme adjoint. Ce marin fut destitué en même temps que le ministre; s'étant retiré à Brest, il fut arrêté et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. Au mois de mai 1793, il fut promu au grade de contre-amiral et nommé au commandement d'une division navale destinée à une campagne dans l'Inde; mais cette expédition ne put avoir lieu.

En 1796, il allait être éliminé de la marine; mais des voix amies s'étant élevées en sa faveur dans le corps législatif, il était au contraire question de lui confier le portefeuille de ce département, lorsqu'il mourut, à la suite d'une courte maladie, le 3 mars 1797.

On a de Kerguelen : *Relation d'un voyage dans la mer du Nord, aux côtes d'Islande, du Groënland, de Ferro, de Schetland, des Orcades et de Norvège, fait en* 1767 *et* 1768, Paris, 1771, 1 vol. in-4°, cartes et fig.; *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes*, faits de 1771 à 1774, Paris, in-8° avec carte; *Relation des combats et des événements de la guerre maritime entre la France et l'Angleterre*, Paris, 1795, in-8°; des cartes marines de la Manche; une carte des îles Orcades; une carte de la partie septentrionale de l'île Kerguelen, située dans le grand Océan austral par 49° 50′ de lat. S. et 68° de long. or., mér. de Paris : cette carte présente aussi divers points de vue de cette île, dessinés par de Rosily, de Rochegude et autres officiers qui faisaient partie de l'expédition de Kerguelen. J. F. G. H-n.

KERMAN, ou Caramanie, qu'il ne faut pas confondre avec la province de l'empire othoman dont nous nous sommes occupés à l'art. Caramanie, est une province de la Perse orientale, d'une superficie de 3,080 milles carrés géogr. Elle est située entre le golfe Persique et l'Afghanistan. Cette province est montagneuse en certaines parties et arrosée seulement par quelques courants peu considérables. Elle se divise en Kerman proprement dit et en désert de Nourmanchir. Elle possède des mines d'or et de cuivre. Ses habitants, Persans, Hindous et Kourdes, élèvent de nombreux troupeaux de brebis et fabriquent des châles, des tapis, etc. Sa capitale, *Kerman*, *Kermanchah* ou *Sirdchan*, est entourée de murailles élevées, défendues par des bastions et deux forts. Elle renferme un grand nombre de mosquées, de caravansérais et de bains; mais elle est bien déchue de ce qu'elle était, depuis qu'en 1794, la plus grande partie de sa population mâle fut passée au fil de l'épée, et le reste réduit en esclavage avec les femmes et les filles. Aujourd'hui cette ville compte à peine 20,000 hab. Tous les environs, à plusieurs milles de distance, sont couverts de ruines. Le littoral de la Caramanie est appelé Moghistan, ou le pays des dattes. — *Voir* Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. VI, 1re partie, p. 724 et suivantes. *C. L.*

KERMÈS. On a donné le nom de kermès, qui vient peut-être de l'arabe, à deux productions fort différentes, l'une animale et l'autre minérale. La seule analogie qui existe entre elles est leur couleur rouge, et le nom qu'elles portent rappelle cette couleur (cramoisie). Nous allons successivement faire connaître ces deux productions.

Le *kermès animal* des pharmacies, nommé aussi *graine d'écarlate* ou *vermillon*, est connu des naturalistes sous le nom de *cochenille du kermès*. C'est, en effet, le corps de la femelle d'une cochenille (*voy.*) fécondée et pleine d'œufs, le *coccus ilicis* de Linné, insecte hémiptère qui vit sur les feuilles du *quercus coccifera*, L., arbre commun dans les régions méridionales de l'Europe (*voy.* Chêne*).

(*) C'est par erreur qu'à l'art. Gallinsectes, T. XII, p. 74, nous avons écrit *quercus tinctoria*.

Le mâle est fort petit; il a deux ailes, tandis que la femelle, dont le corps est plus gros, en est dépourvue. Celle-ci, au commencement du printemps, est d'un rouge vif; elle a la forme d'un bateau renversé, et vit entourée d'une sorte de coton qui lui sert de nid. Quand elle a été fécondée, elle grossit considérablement, devient sphérique, meurt vers la fin du printemps suivant, et parait transformée en une sorte d'ovaire, renfermant une quantité considérable de petits œufs entourés d'une pulpe rougeâtre : c'est alors qu'on la récolte.

Le kermès animal, tel que nous le présente le commerce, a la forme d'une baie arrondie, lisse, luisante et d'un très beau rouge. L'enveloppe qui constitue ce *coccus* est brisée vers le point qui adhérait à la feuille de l'arbre sur lequel il vit. A l'état de complète dessiccation, il est fragile, mince et si léger qu'il en faut environ 56,000 pour peser un kilogr. Il a une odeur légèrement aromatique, une saveur amère, légèrement acidule; il colore la salive en rouge de sang. L'analyse chimique l'a montré composé d'une matière colorante analogue à la carmine, de divers sels et de coccine, matière animale particulière qui demande à être mieux étudiée.

On tire le kermès animal du midi de la France, et c'est le plus estimé; il n'est pas rare en Murcie, et nous l'avons observé abondamment sur les pentes méridionales de la Sierra-Morena. La récolte de ces insectes a lieu deux fois par an; ce sont des femmes qui, pour l'ordinaire, les arrachent avec leurs ongles. Après en avoir enlevé la pulpe intérieure, qui est rouge, on les lave dans du vin, puis ils sont séchés au soleil et renfermés dans des sacs avec une certaine quantité de la pulpe qui a été séchée à part. La récolte varie en quantité et en qualité, suivant que le temps a été plus ou moins favorable. Si le printemps a été doux, les produits sont abondants et estimés.

Le rôle médical du kermès animal est aujourd'hui à peu près nul. Montpellier nous expédiait autrefois un sirop qui est tombé dans un juste oubli. La confection alkermès (*voy.*), tant prônée, n'a pas eu un meilleur sort. Depuis la découverte de la cochenille des *cactus*, la cochenille-kermès n'est que bien rarement employée en teinture; on dit pourtant qu'elle sert dans le Levant à la teinture des soies.

Le kermès animal était connu des anciens. Dioscoride (IV, 48) et Théophraste (III, 16) lui donnent le nom de κόκκος βαφική; Pline (XXVI, 8) celui de *coccum* et de *granum infectorium*.

Le *kermès minéral* ou *poudre des Chartreux*, sulfure hydrogéné de sous-oxyde d'antimoine (*voy.*), oxyde d'antimoine hydro-sulfuré-rouge, oxy-sulfure hydraté d'antimoine, est un composé célèbre dû au chimiste Glauber (*voy.*). Un de ses élèves en fit connaître la préparation, qui était tenue secrète, à de Chastenay, lieutenant du roi à Landau. Cet officier la communiqua au chirurgien La Ligérie, et celui-ci, vers l'année 1714, en transmit le procédé au frère Simon, chartreux, qui l'administra avec succès à un des frères de sa communauté. Cette circonstance valut au composé le nom de poudre des Chartreux, sous lequel il fut longtemps connu. Quelques années après, le gouvernement ayant acheté le secret de la préparation du kermès, ce médicament entra bientôt dans le domaine public.

Un grand nombre de méthodes ont été proposées pour le préparer : nous ne ferons connaître que les principales.

La plus ancienne, celle de l'inventeur, consistait à faire bouillir le sulfure d'antimoine dans une dissolution de sous-carbonate de potasse. Ces deux corps, en réagissant l'un sur l'autre, produisent du kermès et du sulfure de potassium, que l'on dissout dans l'alcool pour les séparer du carbonate de potasse en excès. La liqueur spiritueuse, distillée pour recueillir l'alcool, laisse déposer le kermès, qui doit être purifié par quelques lavages à l'eau froide.

Lemery, longtemps avant Glauber, avait préparé le kermès. Il s'était contenté de faire réagir une dissolution de sous-carbonate de potasse sur le sulfure d'antimoine. Après une assez longue ébullition, il filtrait le liquide chaud, et le kermès se précipitait par le refroidissement. Cluzel substitua le sous-carbonate de soude cristallisé au sous-carbonate de potasse, et obtint des produits supérieurs en beauté

à tous les autres. Le procédé de M. Berzélius, par la voie sèche, consiste à opérer la fusion d'une partie de sous-carbonate de potasse et de deux parties de sulfure d'antimoine réduit en poudre très fine : il se forme un culot d'antimoine métallique que recouvre une masse jaunâtre, qu'il ne s'agit plus que de soumettre à l'action de l'eau bouillante. Le kermès se dépose après filtration, comme dans les autres procédés; on obtient ainsi beaucoup de kermès, mais il est loin d'être aussi beau que celui qu'on prépare au moyen du procédé de Cluzel.

Le kermès préparé par les deux carbonates alcalins est de même nature; il ne diffère que par l'intensité de la couleur. On a essayé de le préparer par les alcalis caustiques, mais on a remarqué qu'il était beaucoup plus pâle et que son action médicale était aussi plus faible.

Les chimistes ne sont pas d'accord sur la composition du kermès : cette dissidence d'opinion tient à ce que le kermès, quoique préparé par des méthodes semblables, n'a pas toujours la même composition.

La liqueur de laquelle se dépose le kermès contient du sous-carbonate de soude en excès, un peu d'oxyde d'antimoine et du sulfure de sodium; on peut en retirer encore du kermès en la traitant par un nouveau sulfure d'antimoine. Cette même liqueur, traitée par les acides, dépose encore du kermès et laisse dégager du gaz hydrogène sulfuré, accompagné d'acide carbonique.

Le kermès se reconnaît aux caractères suivants : à l'état de pureté, il est d'un beau rouge-pourpre foncé; son aspect est velouté; il a une assez grande légèreté et paraît formé de très petites granulations, au milieu desquelles on voit quelques cristaux tronqués d'oxyde d'antimoine; il développe une légère saveur métallique quand on le garde dans la bouche; il n'a point d'odeur. Le kermès est insoluble dans l'eau froide; il se décolore à la lumière et passe au blanc-jaunâtre; il fond à une haute température; les acides forts le décomposent pour former des sels d'antimoine, après en avoir dégagé l'hydrogène sulfuré. On assure qu'il est parfois falsifié avec la poudre de santal rouge.

Ce composé, bien qu'il ait perdu de sa vogue, est encore en faveur auprès des praticiens modernes. On l'administre en poudre, en pilules, sous forme de pastilles, ou bien encore introduit dans des potions appropriées. C'est un excitant des systèmes respiratoire et lymphatique. L'emploi du kermès paraît avantageux dans les catarrhes chroniques, l'asthme, l'engouement du poumon, etc. On l'administre à la dose de 5 à 10 centigr. ; au-dessus de 3 décigr., il agit comme vomitif. Les médecins militaires russes prescrivent le kermès à la dose de plusieurs grammes dans le traitement de la pneumonie : il semble agir alors comme résolutif et d'une manière analogue à l'émétique administré à haute dose suivant la méthode de Rasori.

Il existe un kermès natif que l'on trouve en Auvergne, en Hongrie, en Bohême, en Saxe, en Angleterre et en Sibérie. Il est souvent combiné avec l'arsenic; il se présente en cristaux capillaires, opaques, d'un éclat soyeux, et paraît composé, d'après Klaproth et M. Rose, de 2 atomes de sulfure d'antimoine et d'un atome d'oxyde du même métal. A. F.

KERMESSE (*kerk-messe*), fête paroissiale qui a lieu le jour anniversaire de la dédicace de l'église. Ces fêtes se célèbrent par de grandes réjouissances en Flandre et dans toute la Belgique, où on les appelle aussi *ducasses*, mot dérivé probablement, par corruption, de dédicace. Les danses, les régals, les libations, les tirs à l'arquebuse et autres plaisirs des foires (*voy.*), dont ces fêtes (*voy.*) sont peut-être l'origine, font indispensablement partie de ces réjouissances, dont on rehausse quelquefois l'éclat par des processions, où l'on fait figurer des mannequins gigantesques, et par des scènes mythologiques ou historiques, égayées par des personnages grotesques. Autrefois les villes, les paroisses et les corporations rivalisaient de luxe et de dépenses pour ces fêtes, où la licence était extrême. Aussi plusieurs édits des souverains de la Belgique ont eu pour but, dès le XVIe siècle, de remédier aux abus scandaleux des kermesses. Mais le goût des Flamands pour ces réjouissances a toujours triomphé des efforts du gouvernement. L'empereur Joseph II ordon-

na, en 1756, que toutes les kermesses de la Belgique se célébreraient le même jour, c'est-à-dire le deuxième dimanche après Pâques. Cet édit est tombé en désuétude comme les autres. Cependant, les progrès de la civilisation et l'amélioration de la police ont opéré d'heureuses réformes dans cette sorte d'amusements, dont la partie joyeuse fait le sujet de plusieurs charmants tableaux de l'école flamande. On trouve des notices sur les *ducasses* dans la Statistique du département du Nord, et dans les tom. I et III des *Archives historiques du Nord.* D-G.

KERSAINT (Armand-Gui-Simon, comte de), capitaine de vaisseau dans la marine française, et membre de la Convention nationale. Né à Paris, vers 1741, d'une famille noble de la Bretagne, il a publié quelques ouvrages et est célèbre surtout par sa fin malheureuse. *Voy.* Gironde, Girondins et Mme de Duras.

KERTCH, ville forte de la presqu'île du même nom, dans le gouvernement russe de Tauride (*voy.*), sur le golfe de Taman, avec un port important pour le commerce de la mer Noire et de celle d'Azof, dont l'empereur Alexandre ordonna l'ouverture à tous les vaisseaux en 1821. On y trouve un établissement de quarantaine. Kertch et Iénikaleh, situés à peu de distance l'un de l'autre, dépendent de la même administration municipale. Ils ont ensemble environ 4,600 habitants, qui sont pour la plupart des Grecs émigrés à la suite de l'expédition du comte Orlof, des Arméniens et des Tatars. Les alentours sont très fertiles; ils produisent le meilleur vin de la Crimée; le câprier y vient sans culture. On y élève un nombre considérable de chevaux, de chèvres d'Angora et d'Astrakhan, et des brebis noires et grises d'Astrakhan. On y exploite beaucoup de sel de mer, ainsi qu'une espèce d'argile très fine.

Dans le voisinage de Kertch, se trouvent les ruines des anciennes villes de Panticapée, résidence de Mithridate-le-Grand, qui y mourut, et de Nymphée. La colline la plus élevée près de Kertch porte encore aujourd'hui le nom de *siége de Mithridate*, et passe pour être le tombeau de ce roi du Pont et du Bosphore. Les fouilles qui ont été faites, depuis 1832, autour de Kertch et dans la presqu'île de Taman, où s'élevait autrefois la ville florissante de Phanagoria (aujourd'hui Taman), ont fait trouver des urnes cinéraires, des objets relatifs aux sacrifices, des inscriptions grecques, des figures et des groupes sculptés, et d'autres monuments précieux de l'antiquité qui ornent aujourd'hui le Musée de la ville de Kertch. S.

KESSELSDORF, village à une lieue de Dresde, dans les environs duquel on trouve des houillères considérables, mais célèbre surtout par la bataille que le prince Léopold de Dessau (*voy.*), à la tête des Prussiens, livra, le 15 décembre 1745, aux Saxons, commandés par le duc de Weissenfels et le feldmaréchal Rutowski.

Trois fois les Prussiens avaient inutilement tenté d'enlever une batterie de 30 canons, défendue par des grenadiers, que les Saxons avaient établie sur leur aile gauche, lorsque ces derniers, quittant leurs retranchements pour se mettre à la poursuite des assaillants, furent tout à coup repoussés par les dragons de Bonin. Pendant ce temps, le général Lehwald tourna le flanc des Saxons, qui furent délogés et battus après la résistance la plus énergique. Pour les résultats de cette bataille, *voy.* l'article Frédéric II, T. XI, p. 639. Z.

KETAB AL AGANI, ou Livre des poésies, recueil très important de morceaux de la littérature arabe, dont il existe un manuscrit à la Bibliothèque royale de Paris et un autre à celle de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg. L'auteur de ce recueil est el Isfahani. Silvestre de Sacy et M. Kosegarten (*voy.* ces noms) en ont publié des extraits. X.

KEW, jardin royal situé à environ 3 lieues de Londres, sur les bords de la Tamise que l'on traverse sur un joli pont. L'emplacement de ce jardin était mal choisi, et l'art a dû, pour l'embellir, lutter contre une nature ingrate. De nombreuses fabriques, disposées avec plus ou moins de goût, des temples en miniature, des ruines, un ermitage rustique, une mosquée turque, une pagode chinoise de 163 pieds de hauteur et formée de 10 étages superposés, attirent les regards

des promeneurs, qui sont admis tous les jours, à l'exception du dimanche. Mais le principal intérêt de Kew consiste dans sa magnifique collection de plantes exotiques, particulièrement de plantes tropicales, du Cap, de la mer du Sud et de la Nouvelle-Hollande; ces dernières sont dues en partie aux soins de sir Joseph Banks (*voy.*). On y remarque aussi la volière, une belle orangerie, une serre de 100 pieds de long sur 80 de large, chauffée par la vapeur. Kew était le séjour favori de George III; ce prince y commença la construction d'un palais neuf pour remplacer l'ancien, qui est petit et d'un style gothique. A. B.

En 1768, John Hill fit connaître les richesses de ce jardin par un catalogue intitulé *Hortus Kewensis*. Mais Kew doit davantage au jardinier Guillaume Aiton, né en 1731 dans le comté de Lanarck (Écosse), qui s'éleva au rang des premiers botanistes anglais par son ouvrage portant le même titre : *Hortus Kewensis, or a catalogue of the Plants cultivated in the royal botanic garden at Kew*, 1789, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage est fait avec beaucoup de méthode et de précision; il indique toutes les plantes cultivées dans ce jardin; le nom de chaque espèce est suivi de la phrase linnéenne qui en exprime les caractères distinctifs; ses variétés, son origine et sa culture y sont désignés avec un soin tout particulier. On y trouve la description des plantes rares et nouvelles et l'époque où chacune de ces plantes a été introduite en Angleterre, ainsi que le nom des personnes à qui on les doit. Aiton mourut en 1793. Ses deux fils lui succédèrent. Z.

KHAKAN, *voy.* Khan et Khazars.

KHALIFE, Khalifat, mots que nous avons empruntés aux Arabes, et qui signifient *vicaire*, *lieutenant*, *vicariat*, ont occupé une grande place dans les annales du monde et surtout dans les fastes de l'Orient en devenant le titre des successeurs de Mahomet. Le prophète-législateur des Musulmans, le fondateur de l'empire arabe, ne laissant point d'enfants mâles, sembla désigner pour son successeur, non point Ali (*voy.*), son gendre et son cousin-germain, mais Abou-Bekr (*voy.*), son beau-père, qu'il avait souvent chargé, en son absence, du gouvernement de Médine et des fonctions suprêmes du sacerdoce, et à qui il venait encore de les confier pendant sa dernière maladie. A la mort de Mahomet, l'an 632 de J.-C., une violente discussion sur le choix de son successeur s'étant élevée entre ses compagnons de la Mecque et ses amis de Médine, Abou-Bekr proposa pour candidats Omar et Abou Obeidah; mais comme les voix étaient toujours partagées, Omar (*voy.*), pour mettre fin à la dispute, renonça à la candidature : ayant pris la main d'Abou-Bekr, il lui jura foi et obéissance, et son exemple entraîna l'assemblée. Abou-Bekr ne prit, par humilité, que le titre de *khalife y Ressoul-Allah* (vicaire du prophète de Dieu). Ayant fait le pèlerinage de la Mecque, il laissa, jusqu'à son retour, la garde de Médine à Osman ou Othman, avec le titre de khalife; et pourtant cette préférence influa moins sur son testament que la justice et la reconnaissance. Il y nomma Omar pour son successeur, choix qui fut généralement approuvé. Omar fut revêtu du titre d'*émir al moumenin*, que tous les khalifes ont porté; ceux de la seconde dynastie prirent celui d'*imam al mouslemin* (*voy.* ces mots), pontife des Musulmans; mais le nom de khalife a prévalu, et l'on a étendu sa signification jusqu'à celle de *vicaire de Dieu*. Omar n'ayant pas voulu, par délicatesse, laisser le khalifat à son fils, nomma six commissaires qui élurent Othman, à qui Ali succéda aussi par droit d'élection. Ces quatre premiers khalifes sont honorés par tous les Musulmans des sectes orthodoxes des titres d'*al Rachedoun* (directs) et de *Tchiharyar* (compagnons, favoris). Leurs noms sont inscrits dans les mosquées après ceux de Dieu et de Mahomet. On y ajoute même ceux de Haçan et de Houcein, comme premiers imams légitimes, quoique l'aîné de ces deux fils d'Ali ait seul porté le titre de khalife après son père. Malgré tant de vénération pour ces khalifes, Abou-Bekr est le seul des cinq qui mourut naturellement. L'élection libre des quatre premiers a valu à leur sacerdoce le nom de khalifat parfait. Mais les chiites, sectateurs d'Ali, ne font nulle mention de ses trois prédécesseurs, qu'ils regardent comme usurpateurs

de ses droits. Telle est l'origine de la haine, des divisions et des longues et sanglantes guerres entre les Musulmans sunnites ou orthodoxes et les chiites (*voy.* ces noms) ou hérétiques. Les premiers khalifes réunissaient en leur personne le pouvoir des deux glaives. Mais l'exercice des fonctions sacerdotales était leur droit le plus auguste et leur premier devoir. Comme dépositaires du Koran et de la loi, ils étaient à la fois pontifes, juges et docteurs, dignités qui, dans l'esprit de l'islamisme, ont des pouvoirs distincts et des fonctions particulières. Sous leur domination, l'islamisme fit des progrès rapides : dans l'espace de 24 ans, ils achevèrent de soumettre l'Arabie ; ils conquirent la Syrie, la Mésopotamie, l'Égypte, la Perse, et commencèrent la conquête de l'Afrique, bien qu'ils ne commandassent pas leurs armées en personne. Ali seul ne s'était mis à la tête de ses troupes que pour défendre ses droits et son autorité attaqués par ses ennemis et par les sectaires rafedhites.

Moaviah, gouverneur de la Syrie, ayant pris les armes contre Ali, sous prétexte de venger la mort d'Osman, son parent, dont il se porta héritier, quoique celui-ci eût laissé des enfants, triompha par la ruse et la perfidie plus que par la force et la valeur : il s'empara du khalifat, l'an 661, après l'assassinat d'Ali et l'abdication de Haçan, et le rendit héréditaire dans la dynastie des Ommeyades (*voy.*) dont il fut le fondateur, et qui, à l'exception de Walid Ier et d'Omar II, ne compta guère que des princes vicieux, cruels ou médiocres. Cependant, par les talents de leurs généraux et l'intrépidité de leurs soldats, ils reculèrent prodigieusement les limites de l'empire musulman. Ils conquirent presque toute l'Asie Mineure, pénétrèrent jusqu'à Constantinople, qu'ils assiégèrent plus d'une fois inutilement, et s'avancèrent au nord jusqu'à la chaîne caucasique. Sous le règne de Walid Ier, époque la plus brillante du khalifat, les Arabes soumettent, vers l'orient, les provinces septentrionales de l'Inde, la Transoxane, le Turkestan, et, parvenus aux frontières de la Chine, ils forcent, par une simple députation, le souverain de cet empire à envoyer des présents au khalife et à lui payer un tribut annuel. Déjà maîtres, vers le couchant, des côtes septentrionales et occidentales de l'Afrique, ils franchissent les colonnes d'Hercule et réduisent l'Espagne sous leur domination. Ils soumirent aussi les îles de Chypre, de Rhodes, de Sardaigne, de Corse et les Baléares ; mais leurs descentes en Sicile et leurs ravages sur les côtes d'Italie ne furent que passagers, et la victoire de Charles-Martel mit pour jamais un terme à leurs invasions en France.

Les succès des Ommeyades sont d'autant plus étonnants qu'ils avaient eu à lutter contre Houcein, deuxième fils d'Ali, puis contre Abd'Allah, fils de Zobéir, qui, pendant 13 ans, leur disputèrent avec acharnement le titre de khalife et la souveraineté de l'Arabie et de l'Irak ; et que deux fois l'avénement au khalifat de deux princes collatéraux avait provoqué des révoltes et des guerres civiles qui, sous Merwan II, le second de ces princes, entraînèrent, l'an 749, la chute de cette dynastie qui avait duré 89 ans et donné 14 khalifes dont aucun ne s'est distingué comme protecteur des arts, des lettres et des sciences.

Le sacerdoce des Ommeyades et des Abbassides, leurs successeurs, n'ayant pas eu cette légitimité qui caractérisait celui des premiers khalifes élevés sur la chaire de Mahomet, par l'assentiment unanime des Musulmans, leur khalifat est réputé imparfait ; mais cependant leur monarchie universelle est regardée comme légitime.

Les Abbassides (*voy.*) descendaient d'Abbas, un des oncles de Mahomet. Dès l'an 722, Mohammed, arrière-petit-fils d'Abbas, avait annoncé ses prétentions au khalifat, comme appartenant de plus près que les Ommeyades à la famille du prophète. Les peuples du Khoraçan, gagnés par ses émissaires, se déclarèrent pour lui, et arborèrent le noir, couleur des Abbassides, en opposition des Ommeyades qui avaient adopté le blanc. Son fils Ibrahim fut puissamment soutenu dans cette province par son général Abou-Moslem ; mais vaincu lui-même, pris et mis à mort, il transmit ses droits à son frère Aboul-Abbas Abd'Allah, qui vit triompher sa cause par la valeur de ses deux oncles,

non moins que par leurs cruautés. Reconnu khalife à Koufah, dans l'Irak, il fut le premier des 37 que sa race a donnés à l'islamisme. Mais cette révolution ne s'accomplit qu'après une longue et sanglante lutte qui s'étendit sur toutes les parties de l'empire et dont lui-même ne vit pas la fin.

Les trois premiers khalifes avaient résidé à Médine. Ali transféra sa résidence à Koufah (*voy.*). Les Ommeyades avaient choisi Damas pour leur capitale. Aboul-Abbas qui s'était fixé dans l'Irak, abandonna Koufah pour Anbar, puis pour Hachemiah qu'il avait fait bâtir; mais Abou-Djafar Abd'Allah Al-Mansour, son frère et son successeur, ayant fondé Bagdad (*voy.*), y établit le siége du khalifat; cette cité fameuse devint, sous lui et sous plusieurs de ses successeurs, un foyer de lumières qui de là se répandirent dans l'Europe devenue barbare. Ce ne fut que passagèrement que Motassem et quelques autres khalifes séjournèrent à Sermenraï ou Samarah; aucun prince de cette dynastie n'a résidé à Damas *.

Plusieurs monarques abbassides se distinguèrent par d'éminentes qualités. Cependant parmi ceux-là même, il y en eut qui commirent des actes de perfidie et de cruauté. Cette race fut si féconde que du temps d'Al-Mamoun (*voy.*), l'an 816, elle comptait 33,000 individus vivants, dans diverses parties de l'empire; et pourtant ce fut sous cette dynastie que la domination musulmane, loin de s'étendre et de se consolider, tendit constamment à s'affaiblir et à se démembrer. Cette décadence eut diverses causes : 1° les prétentions et les entreprises sans cesse renaissantes et presque toujours malheureuses des Alides pour renverser le khalifat ou pour en arracher des lambeaux ; 2° des discussions théologiques, provoquées ou favorisées par quelques khalifes, notamment par Al-Mamoun et par Motassem son successeur, qui, assurant avec raison que le Koran était l'ouvrage de l'homme et n'avait pas été envoyé du ciel à Mahomet, eurent le tort d'exercer des persécutions plus ou moins cruelles contre les Musulmans zélés et fanatiques qui soutenaient l'opinion contraire; 3° des sectes, des hérésies nouvelles qui ajoutèrent aux malheurs des guerres étrangères et des révolutions politiques celui des troubles religieux ; 4° l'ambition qui alluma souvent les brandons de la discorde parmi les princes de la race régnante et qui, par l'assassinat, donnait tour à tour l'empire au neveu, à l'oncle, au frère, au fils d'un khalife dépossédé; 5° une milice turque instituée par Motassem l'an 834, et composée de prisonniers de guerre ou d'esclaves amenés sur les frontières orientales, au-delà du fleuve Djihoun ou Oxus, et qui, au lieu de défendre le trône dont elle formait la garde, l'ensanglanta souvent par son insubordination et par l'orgueil et les révoltes de ses chefs qui prirent part au démembremernt de l'empire; 6° l'indolence et la mollesse devenues en quelque sorte héréditaires, depuis la mort de Motawakkel en 861, parmi les khalifes, qui finirent par abandonner le soin de leur empire à un ministre suprême pour se plonger dans les délices du sérail ou pour se livrer aux pratiques d'une dévotion minutieuse. Dès lors, renonçant à paraître à la tête de leurs armées et de la grande caravane des pèlerins à la Mecque, ils ne se réservèrent plus que le vain honneur d'entonner la prière publique, tous les vendredis, dans la grande mosquée de Bagdad, et d'y faire ensuite la *khothbah* ou prône, et, plus tard, ils se contentèrent même de savoir que leur nom y était mentionné et qu'il était gravé sur les monnaies. Pour se dédommager des humiliations, des vexations qu'ils avaient à essuyer, ils faisaient payer fort cher le droit qu'ils s'étaient réservé de conférer à des gouverneurs rebelles, à des usurpateurs, à des conquérants étrangers dont ils n'avaient pu triompher, des titres pompeux, des distinctions honorifiques, l'investiture solennelle des provinces dont ils s'étaient emparés, la patente qui sanctionnait leur usurpation, l'épée, l'étendard, les timbales et le privilége de faire battre monnaie. La création de la charge d'*émir al omrah* (prince des princes), par le khalife Radhi-Billah, date de l'an 935; mais ses successeurs n'en disposèrent pas toujours librement : plusieurs

(*) Le lecteur voudra bien corriger dans ce sens ce qui a été dit par erreur à l'art. ABBASSIDES. S.

chefs de la garde turque s'en emparèrent, et elle tomba bientôt au pouvoir des princes de quelques dynasties, qui s'en firent un titre de prééminence sur les autres souverains musulmans.

Quoique, pendant plus d'un siècle, les premiers khalifes abbassides eussent commandé leurs armées en personne, l'époque de leur avénement à l'empire est celle de son premier démembrement. L'Espagne cessa d'en être une province et reconnut pour roi Abd-er-Rahman Ier (*voy.*), qui, échappé à la vengeance des Abbassides et au massacre de sa famille, y releva, en 755, la dynastie des Ommeyades, ou plutôt une de ses branches, dite des Merwanides, parce qu'il descendait directement du khalife Merwan Ier. Mais ni lui, ni son fils Hecham Ier (et non pas *Hixem*), ni leur cinq successeurs immédiats, ne prirent le titre de khalife, comme on l'a dit par erreur (T. Ier, p. 20, et ailleurs) ; ils se contentèrent de celui d'*émir*, prince ou roi. — La même année et dans l'espace de 33 ans, la partie nord de l'Afrique occidentale fut enlevée à la puissance temporelle des khalifes, sans toutefois méconnaître leur autorité pontificale. Elle fut partagée entre trois dynasties, les Rostamides, les Médrarides et les Édrisides (*voy.* ce nom, T. IX, p. 198). Douze ans après, Ibrahim, fils d'Aglab, gouverneur de la partie orientale, pour le khalife Haroun-al-Raschid (*voy.*), s'y rendit bientôt indépendant, et la dynastie des Aglabides, fondée par lui, posséda Tripoli, Tunis, Kaïrowan, Alger et la Sicile. Ces quatre dynasties disparurent en 908, devant celle des Obéidides ou Fatimides (*voy.*) qui, se prétendant issus d'Ali et de Mahomet, s'arrogèrent les titres de khalife et d'*émir al moumenin*, et devinrent ainsi doublement ennemis et rivaux des monarques abbassides. Ce fut dans ces circonstances qu'Abd-er-Rahman III (*voy.*), 8e roi de Cordoue et d'Espagne, arrivé au trône en 912, et ne voulant reconnaître pour chef spirituel et temporel ni les Abbassides, ni les Fatimides, prit aussi tous leurs titres qu'il transmit, avec celui d'imam, aux Merwanides, ses successeurs. Le schisme fut alors complet parmi les Musulmans, car il y eut tout à la fois trois khalifes qui se lançaient réciproquement des anathèmes.

Celui qui régnait à Bagdad, bien qu'extrêmement circonscrit dans le cercle du territoire soumis à sa juridiction temporelle, comptait néanmoins bien plus de partisans que ses adversaires. Un certain prestige qui environnait son autorité pontificale suffit longtemps pour contenir dans une sorte de respect les souverains qui s'étaient élevés dans la partie la plus orientale de l'empire et jusque dans le voisinage de la capitale. Aussi, les Tahérides, dans le Khoraçan ; les Samanides, dans la Transoxane et dans toute la Perse orientale ; une branche d'Alides et les Zayarides, dans les provinces caspiennes ; les Hamdanides, à Moussoul et à Alep ; les Okaïlides et les Merwanides, à Moussoul et dans le Diarbekr ; les Zéïadides, dans l'Yémen ; les chérifs Okaïdarides et Folaïfahides, à la Mecque ; les Thoulounides et ensuite les Ikchidides, en Égypte et en Syrie ; les Gaznévides (*voy.*), dans le Khoraçan et l'Hindoustan ; tous ces princes, spoliateurs du khalifat, montraient beaucoup d'égards pour les khalifes abbassides, leur envoyaient des présents, et tenaient à vanité de recevoir d'eux les signes d'honneur et le diplôme d'investiture. Quelques-uns de ces princes ne laissaient pas de prendre part aux révolutions du khalifat et de commettre des hostilités pour le moindre mécontentement. D'ailleurs, le vain hommage qu'ils rendaient au vicaire de Mahomet, ou commandeur des croyants, ne les forçait pas à lui fournir des troupes et de l'argent, et l'on vit plus d'un de ces pontifes-rois manquer du nécessaire, chercher un asile, et l'un d'eux même mendier à la porte d'une mosquée.

Les dangers les plus imminents qu'ait courus le khalifat des Abbassides, les époques les plus critiques, les plus avilissantes où il se soit trouvé, c'est lorsqu'en 876 et 879, il fut attaqué par le fameux Yakoub, fondateur de la dynastie des Soffarides dans le Séistan, vers les frontières de l'Inde. Il faut citer aussi la révolte des Zendjes, fanatiques sectateurs d'Ali, qui, pendant 15 ans, conquirent et ravagèrent l'Irak depuis Basrah jusqu'aux environs de Bagdad, et ne furent détruits qu'en 883 ; les malheurs bien plus terri-

bles et bien plus longs que causèrent à l'empire les Karmathes, autres sectaires dont les chefs prirent le titre d'*imam*, portèrent le fer et la flamme, depuis l'an 890, durant près de deux siècles, dans l'Irak, l'Arabie, la Syrie et jusque dans la Mecque dont ils interrompirent le pèlerinage. Les princes de la dynastie des Bowaïdes (*voy.* Bouïdes), maîtres de la plus grande partie de la Perse, contribuèrent encore plus à l'avilissement du khalifat, lorsqu'en 945, ils se furent emparés de Bagdad, de la charge d'émir al omrah et de la personne des khalifes. Cet état de choses finit, en 1055, par la révolte de Bessasiry, agent des Fatimides, qui, après quelques succès, fut obligé de fuir devant le Turc Thogroul, fondateur en Perse de la dynastie des Seldjoukides (*voy.*), vengeur du khalife et destructeur des Bowaïdes. Les khalifes abbassides respirèrent sous le joug plus doux des sulthans seldjoukides de Perse, qui, livrés aux soins d'un plus vaste empire, abusèrent moins de leur charge d'émir al omrah. Avant la fin, et pendant la décadence de cette puissante dynastie, dont la principale branche fut détruite en Perse l'an 1193, le khalifat légitime et orthodoxe, soutenu par le brave et pieux Saladin (*voy.*), qui mourut la même année, avait recouvré son indépendance et une partie de son éclat, par suite des guerres et des divisions survenues entre les ambitieux qui l'avaient démembré. Les quatre derniers khalifes, toujours bornés, à la vérité, dans l'étendue de leurs états, les gouvernèrent du moins avec une pleine autorité, et c'est parmi eux que figurent Nacer (1180-1225), dont le règne fut plus long qu'aucun de ceux des princes de sa race, et Mostanser qui, pendant 18 ans, ne s'occupa que du bonheur de ses peuples. La prospérité enivra Mostasem, son fils et son successeur (1243). Fier de son opulence, il se rendit odieux par son orgueil et ses débauches. Il fit suspendre à une fenêtre de son palais une longue pièce de velours noir, nommée *la manche du khalife* : elle descendait sur la place publique, et les grands venaient la baiser tous les matins en frappant le seuil du palais avec leur front. Mostasem licencia une grande partie de ses troupes, au moment où elles lui étaient le plus nécessaires. Trahi par son visir, il ne put se défendre contre les Tatars-Mongols, qui prirent, pillèrent et saccagèrent Bagdad, en 1258, et firent périr le 37e et dernier khalife abbasside, en le traînant honteusement dans un sac par toutes les rues de la ville. Cette première branche des Abbassides avait possédé le khalifat 509 ans. Parmi les 51 khalifes de cette famille et de celle des Ommeyades, 9 furent assassinés ou empoisonnés; 11 périrent dans les émeutes ou par les armes de leurs rivaux; quelques autres furent aveuglés et moururent en prison.

Le khalifat des Ommeyades, en Espagne, avait pris fin en 1031, par l'abdication forcée de Hecham III, le dernier d'entre eux. Mais avant cette époque, trois princes Hamoudides, de la race d'Ali, et issus des Édrisides (*voy.*), s'étaient emparés de Malaga, puis de Cordoue (*voy.*), avaient pris le titre de khalife, de 1015 à 1026, dans leur lutte contre les Merwanides, et le transmirent à cinq de leurs successeurs à Malaga et Algésiras, jusqu'en 1079, que le dernier, dépouillé de ses états par le roi de Séville, se retira en Afrique. Plusieurs autres princes musulmans d'Espagne ont porté le titre de khalife, ou du moins l'un des surnoms dont se qualifiaient les Abbassides et qu'avaient adoptés les Merwanides*: tels furent les quatre rois de Tolède, le dernier de la première dynastie des rois de Grenade (*voy.*), le dernier roi de Badajoz, les quatre premiers rois Houdides de Saragosse. Le sixième et dernier, ayant perdu ses états, en 1139, devint successivement roi de Cordoue, de Murcie, de Grenade, de Valence, et périt dans une bataille, en 1146, pendant l'anarchie qui suivit la destruction des Almoravides (*voy.*); un de ses descendants, durant les guerres civiles qui précédèrent l'expulsion des Almohades et l'avénement de la seconde dynastie des rois de Grenade, fut souverain et khalife de Cordoue, de Murcie, de Grenade et d'Almérie, de 1228 à 1236.

Les khalifes fatimides (*voy.*) d'Afrique, ayant soumis l'Égypte (*voy.* T. IX, p. 281), en 969, y établirent leur cour.

(*) Ces titres étaient ceux de *Mostain-Billah*, *Nacer-Ledin-Allah*, *Motawakkel al-Allah*, etc., dans lesquels le nom de Dieu figurait toujours.

Mais si leur influence s'accrut d'abord par le voisinage de la Syrie et de l'Arabie, où ils firent des progrès, et par l'inquiétude qu'ils causèrent aux Abbassides, leurs rivaux (surtout lorsque le nom de Mostanser, khalife d'Égypte, eut été proclamé dans la grande mosquée de Bagdad, en 1055), néanmoins la puissance fatimide alla toujours en décroissant, et perdit plus que celle des Abbassides, dans les croisades des chrétiens d'Europe, en Syrie et en Palestine; enfin elle s'éteignit en 1171, lorsque le nom de Mosthady, khalife de Bagdad, eut été substitué par Saladin à celui du dernier khalife fatimide, dans la grande mosquée du Caire.

La dynastie des Zeïrides s'était insensiblement affranchie de la domination et plus tard de la suprématie spirituelle des Fatimides qui lui avaient cédé, moyennant hommage et tribut, leurs états en Afrique et en Sicile; cette dynastie finit même par reconnaître l'autorité pontificale des Abbassides, qui, en raison de leur éloignement, ne pouvaient lui porter ombrage. Les Almoravides qui enlevèrent aux Zéïrides le Magreb, dans l'Afrique occidentale, où ils fondèrent Maroc, et qui s'emparèrent ensuite de l'Espagne, prirent un terme moyen pour ne pas heurter de front les Abbassides et les Fatimides: bien qu'ils ne reconnussent ni les uns ni les autres pour chefs de l'islamisme, ils leur laissèrent les deux titres qu'ils se disputaient, et adoptèrent celui d'*émir al Moslemin* (prince des Musulmans).

Les Almohades (*voy.*), qui détruisirent cette puissance dans l'Afrique l'an 1145, et dans l'Espagne en 1149, mirent fin aussi à deux autres dynasties africaines liées par la parenté; en 1148, à celle des Zéïrides ou Badisides, vassaux et successeurs des Fatimides, et en 1152, à celle des Hammadides qui avaient possédé Boudjie et Alger, plus d'un siècle et demi. Comme le fondateur des Almohades prétendait descendre d'Ali, il prit les titres d'imam et de mahdi (*voy.* ces mots); mais Abd-el-Moumen, son disciple et son successeur, ne se vantant pas d'une aussi illustre origine, ne transmit à ses descendants que les titres de khalife et d'émir al Moumenin. Il paraît néanmoins que ce ne fut que son petit-fils, le célèbre Yakoub Al-Mansour, qui joignit à ces noms un de ces surnoms familiers aux Abbassides et aux Fatimides; et ses successeurs imitèrent son exemple. Leur khalifat finit à la mort du dernier, en 1268; mais, depuis quelques années, il n'était plus reconnu que dans le royaume, ou pour mieux dire, dans la province de Maroc; l'Espagne et tout le reste de l'Afrique leur avaient échappé. Yaghmour-Assan, qui fonda, en 1244, la dynastie des Zéïanides et le royaume de Tlemsen, se prétendant issu de Mahomet et d'Ali, prit le titre de khalife qu'il porta jusqu'à sa mort, en 1282, mais auquel ses successeurs renoncèrent. Plusieurs princes mérinides, destructeurs des Almohades, dans les royaumes de Fez et de Maroc, ont porté le titre et quelque surnom de khalife. Ils furent imités par les Hafsides, qui, à la même époque, avaient fondé le royaume de Tunis. Lorsque saint Louis assiégea cette ville, en 1270, le prince régnant portait un surnom fort commun parmi les khalifes de toutes les dynasties, Mostansar-Billah.

Enfin dans l'Yémen, vers la fin du siècle précédent, un prince ayoubide (*voy.*) de la race de Saladin avait usurpé aussi le titre de khalife, adopté la couleur verte, qui était celle des descendants de Mahomet, et ajouté au bas de sa robe une queue longue de 20 coudées, pour surpasser celle des khalifes de Bagdad.

Il était réservé aux Abbassides de survivre à tous ces khalifats éphémères et de jouir encore, sinon de la puissance, du moins d'une partie des honneurs et du respect qu'avaient obtenus leurs ancêtres. Après la prise et la ruine de Bagdad, deux princes de cette famille se sauvèrent, l'un à Damas, l'autre en Égypte. Ce dernier fut bien accueilli par Bibars, sulthan mamelouk qui, après avoir fait constater juridiquement ses titres et ses droits, le fit proclamer khalife, en 1260, malgré son teint olivâtre qui indiquait au moins qu'il avait eu pour mère une négresse: il lui monta une maison splendide, se fit donner par lui l'investiture du trône d'Égypte, et lui fournit des troupes contre les Mongols. Mostanser fut accueilli en Syrie par son parent, recouvra quelques places dans l'Irak; mais il fut pris et tué par l'ennemi,

au bout de six mois. Hakem, arrivé de Syrie, fut reconnu khalife en Égypte; mais Bibars ne lui laissa que de vains honneurs sans autorité et ne lui accorda qu'un modeste logement. Hakem vécut ainsi plus de 40 ans et eut quinze successeurs, dont quelques-uns furent déposés; mais aucun ne périt de mort violente. Ils étaient reconnus dans divers pays, mais seulement comme les vicaires du prophète. L'un d'eux reçut, en 1380, une ambassade solennelle du sulthan othoman Bajazet Ier, à qui il donna l'investiture de ses états. Un autre fut proclamé sulthan d'Égypte, en 1412, et interrompit pendant quelques mois la série des Mamelouks. Enfin le 17e ayant été fait prisonnier, en 1516, lorsque les Turcs conquirent l'Égypte, fut emmené à Constantinople par Sélim Ier, auquel il transmit le titre et les prérogatives du khalifat, en échange de sa liberté et d'une pension. Il retourna en Égypte, y mourut en 1538, et fut le dernier khalife de sa race.

Le titre de khalife n'a rien ajouté à la puissance ni à l'inviolabilité des princes de la maison othomane, quoiqu'il leur ait donné le caractère de chef de l'islamisme, aux yeux de tous les souverains et de tous les peuples musulmans des sectes orthodoxes, même des chérifs de la Mecque et de Maroc qui sont, ou qui se disent, issus de la race de Mahomet. Ce titre est d'ailleurs tombé aujourd'hui dans une sorte de dégradation, car il est donné à des lieutenants obscurs d'Abd-el-Kader en Afrique. H. A-D-T.

KHAN, KHAKHAN, ILKHAN. Les historiens se servent de deux noms différents pour désigner des souverains mongols, *Khan* et *Kâan*. Le premier, qui est commun à la langue mongole et aux autres dialectes tatares, fut celui que prit Tchinghiz; il passa depuis à une partie des princes de sa famille. Quant au nom de kâan, le premier monarque qui le porta fut Oktaï, qui le transmit à ses successeurs, à l'exclusion de tous les autres princes mongols. Ce titre était sans doute supérieur à celui de khan, puisque les empereurs de la principale dynastie l'avait adopté pour se distinguer des autres khans, sur lesquels ils exerçaient le droit de suzeraineté. Il faut sans doute en rapporter l'origine à la prononciation un peu altérée du mot *khakhan* ou *khakan*, qui paraît avoir été le titre donné aux monarques mongols ainsi qu'à ceux des Avares, des Khazars, et de quelques autres peuples. Chez les Khazars (*voy.*), le khakan était un souverain plus nominal que réel, bien qu'extrêmement vénéré; le pouvoir était exercé par le roi inférieur que plusieurs historiens byzantins désignent par le titre de *beg*.

Quant au mot *ilkhan*, dit M. Quatremère que nous prenons ici pour guide, c'est le titre que tous les historiens donnent aux princes mongols qui ont régné en Perse; et ces monarques le prenaient en effet, ainsi qu'on peut le voir par les lettres d'Argoum et d'Oldjaïtou. Ilkhan se compose du titre de khan et du mot *il* qui, dans la langue persane et dans celle des Turcs orientaux, a plusieurs sens : 1° il désigne une nation, une tribu, un peuple; 2° c'est un adjectif qui signifie sujet, soumis, obéissant; 3° il exprime aussi les hommes en général. Dans le *Tarikhiwassaf*, on trouve en marge cette explication : « Dans la langue des mongols, *il* signifie grand. » Si l'auteur de cette note était bien instruit, le terme *ilkhan* désignait donc le grand khan.

Les souverains mongols, quoique gouvernant des empires immenses, avaient su conserver, du moins à l'extérieur, une extrême modestie, et se contentaient de prendre le titre de kâan ou de khan, sans y ajouter aucun de ces surnoms pompeux que la vanité des Orientaux a multipliés d'une manière ridicule. Les princes de la maison othomane conservèrent pendant longtemps la même indifférence pour ces titres ampoulés que leurs descendants recherchèrent ensuite avec empressement.

Après avoir été porté par les fameux conquérants asiatiques que l'Europe a repoussés et détruits, le titre de khan n'est plus aujourd'hui qu'une espèce de traduction des mots *chef*, *gouverneur*, et le dictionnaire persan d'Halinti se contente de le rendre par les mots banals de *haut, éminent et puissant seigneur*. X.

KHANDEISCH, *voy.* INDE et DEKKAN.

KHARATCH, KHARADJ ou DJIZIÉ, tribut payé par les personnes ou les états étrangers à l'islamisme, aux successeurs

de Mahomet. Cet impôt, que jadis des ambassadeurs chrétiens devaient déposer humblement aux pieds de Sa Hautesse, ne fut plus acquitté dès que la Sublime-Porte cessa d'être redoutable. Aujourd'hui, il n'y a plus guère que les hospodars (*voy.*) de Valachie et de Moldavie, qui paient un tribut. Le pacha d'Égypte vient aussi de s'y soumettre. Avant la prise d'Alger, les états Barbaresques recevaient le kharatch de plusieurs souverains de l'Europe. Mais ce ne sont plus que les rayas (*voy.*), établis sur le territoire de l'empire, qui acquittent l'impôt du rachat de chaque tête (le *kharadji-rais*, espèce de capitation), que, dans l'enivrement de leurs conquêtes, les Musulmans voulaient autrefois imposer à toute la terre.

Les rayas, qu'on nomme aussi *kharadji* (soumis au kharadj), sont divisés en trois classes imposées diversement suivant la valeur de leurs revenus. La manière de percevoir cet impôt fut souvent vexatoire et injuste. Mahmoud II (*voir* le *Moniteur Ottoman* du 26 avril 1834) forma des commissions dans chaque province, dans lesquelles la voix des notables rayas put se faire entendre pour obtenir la réforme d'abus qui n'avaient jamais profité au trésor de la Porte. J. C-t.

KHARESM ou Kharizm, pays de la Tatarie dite indépendante, à l'est de la mer Caspienne, au sud de la mer d'Aral, et au nord de la Perse. Il est traversé par le Djihoun (*voy.* Oxus). C'est la patrie des anciens Chorasmiens qui ont joué un rôle dans l'histoire de la Perse. Le Kharizm a eu, au moyen-âge, des chahs ou rois particuliers qui étaient parvenus même à soumettre les provinces voisines. En 1221, les Kharizmiens essayèrent d'arrêter sur les bords de l'Indus les hordes mongoles conduites par Tchinghiz-Khan; mais leur roi Djelal-Eddin ayant été vaincu et s'étant précipité dans le fleuve avec son sérail, son armée se dispersa, et 4,000 Kharizmiens se jetèrent dans l'Indus comme leur roi. Cependant Djelal-Eddin parvint à se sauver; mais il fut tué plus tard par les Kourdes, et le Grand-Mogol s'empara du pays

Le Kharizm est aujourd'hui réuni, en grande partie, à la Khivie ou pays de Khiva. Les contrées soumises au khan de Khiva sont généralement des steppes arides; il n'y a que les bords du Djihoun qui, bien arrosés au moyen de canaux d'irrigation, présentent une belle culture, et produisent en assez grande abondance du blé, de l'orge, de la soie, du coton, du sésame, du lin, etc. On y voit de beaux vergers, et des vignes qui donnent un raisin excellent. On n'exploite point les mines de métaux précieux qui existent dans le pays; on trouve de beaux bois de construction dans les forêts du nord, et on élève assez de chameaux et de bestiaux dans les grandes steppes, pour pouvoir en exporter une partie. Khiva a un climat chaud et sec; l'hiver y est de peu de durée. *Voy.* Khovaresm.

Après avoir obéi successivement aux Boukhares et aux Kirghises, le Khiva a été subjugué par les Ouzbeks (*voy.*), et, depuis le commencement de ce siècle, il obéit à un khan de cette nation qui porte le titre de Taksir-Khan, et réside au château d'Arik, près de la ville de *Khiva*, capitale de ses états, située sur un canal du Djihoun. Rahman-Kouli-Khan y succéda à son père, en 1826. Khiva est une ville de 10,000 habitants, avec de beaux jardins et un grand nombre de mosquées. Les Khiviens sont des musulmans sunnites fervents, grands ennemis des Persans, à cause de la différence de secte. Il y a aussi dans le pays beaucoup de Turkomans ou Turkmènes. Les Khiviens ont peu d'industrie, et mènent une vie grossière; cependant ils entendent bien l'irrigation des campagnes, et leurs femmes, qu'on dit généralement jolies, savent tisser des châles et des étoffes de soie et de coton, qui sont exportés par caravanes dans d'autres contrées de l'Asie centrale. — *Voir* N. Mouravief, *Voyage en Turcomanie et à Khiva*, Paris, 1823, in-8°. D-g.

Les Khiviens se rendent odieux à leurs voisins par les déprédations qu'ils exercent sur les voyageurs. Un grand nombre de Russes étant retenus chez eux en captivité, cela devint le prétexte de la marche d'une armée russe, au mois de novembre 1839, dont l'envoi pourtant avait peut-être un motif politique plus élevé. Il est certain qu'à cette époque, le cabinet de Saint-Pétersbourg sentit le besoin d'opposer un contre-poids à la puissance

anglaise, qui gagnait tous les jours du terrain dans l'Asie centrale. Mais quel que fût le motif de cette expédition, commandée par le général Pérofskii, gouverneur d'Orenbourg, elle échoua contre les difficultés sans nombre qui s'opposent dans ces déserts à la marche d'une armée régulière, et, arrivée sur l'Iemba, elle rebroussa chemin. Une tentative semblable, faite, en 1717, par ordre de Pierre-le-Grand, n'avait pas eu un meilleur résultat. — *Voir*, sur la campagne de 1839, la carte du lieutenant Zimmermann, et le texte qui l'accompagne, intitulé : *Geographische Analyse eines Versuches zur Darstellung des Kriegstheaters Russlands gegen Chiwa*, in-fol., et grand in-4°. S.

KHARKOF, ou CHARKOW selon l'ancienne orthographe, chef-lieu du gouvernement des Slobodes d'Oukraine, est moins remarquable par les importantes affaires qui s'y font, à ses quatre foires annuelles, surtout en laine, en coton, en soieries, que par son université, fondée par l'empereur Alexandre, et ouverte le 17 janvier 1805. C'est une ville de médiocre étendue, bâtie en bois, avec des rues étroites et tortueuses, sur les deux rivières de Kharpova et de Lopanh. En 1838, l'université comptait 71 professeurs ou employés, et 383 étudiants. Elle possède une bibliothèque qui, à cette même époque, était de 35,105 volumes, un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique et un médaillier oriental fort précieux, qui a été récemment plus que doublé par l'acquisition de 35 médailles de la dynastie des Ommeyades et de 318 de celle des Abbassides. Une société des sciences se rattache à cette université, qui comprenait dans sa circonscription, à la même époque, 8 gymnases, 82 écoles de district et 111 écoles paroissiales ou communales, avec un total de 890 maîtres ou employés et 13,788 élèves. En 1831, ce dernier chiffre était de 14,648. S.

KHAZARS ou KHASARS, peuple qui occupait anciennement une vaste étendue de pays, de la mer Noire à la mer Caspienne, et qui donna son nom à cette dernière, longtemps appelée *mer des Khazars*. Les historiens arabes et byzantins font fréquemment mention de ce peuple, et il n'était pas moins fameux en Occident, puisque son nom resta dans la langue allemande comme un appellatif (*Ketzer*) pour signifier un mécréant, un hérétique*.

Comme les Huns, dans le voisinage desquels les Khazars étaient établis, ils appartenaient, suivant toute vraisemblance, à la grande famille ouralienne ou finnoise, dont faisaient partie aussi les Hongrois, avec lesquels on les trouve souvent mêlés, et peut-être les Avares. Nous avons dit ailleurs (p. 500) que, suivant quelques érudits, les Khazars seraient un produit du mélange d'anciens Juifs échappés à la captivité chez les Mèdes avec des Scythes ou Tatars; selon d'autres, c'est sous Haroun-al-Raschid que des Juifs, forcés d'émigrer du khalifat, sont venus dans le pays des Khazars, où ils auraient répandu leurs mœurs et leur religion.

Quoi qu'il en soit de leur origine, c'est du temps de la division des cinq frères boulgares (*voy.* T. IV, p. 29), au commencement du VIe siècle de notre ère, qu'on date l'existence historique avérée des Khazars. Sortant de l'intérieur de la Berzélie (presqu'île du Caucase), dit Théophane de Byzance, ils se rendirent tributaires de Batbaï, l'aîné de ces cinq princes. Ils repoussèrent ensuite les Avares, et, l'an 626, ils formèrent une alliance avec l'empereur Héraclius pour faire la guerre à Khosrou (*voy.*) Nouchirvân, roi de Perse. A la fin du VIIe siècle, ils étaient déjà maîtres du pays entre le Don et le Dniéper, à l'exception de sa côte méridionale, occupée par un reste de Goths et par les villes grecques de l'empire d'Orient, avec lequel les Khazars cherchèrent constamment à entretenir de bons rapports. Au nord, ils détruisirent la Grande-Boulgarie et rendirent tributaires les Slaves de Kief et autres; mais cette dernière conquête leur devint fatale : le grand-prince Oleg refusa le tribut, et bientôt les Russes se concertèrent avec les Romains d'Orient pour se débarrasser de ce voisinage. Dès 1016, l'empereur Ba-

(*) De la même manière, le nom de Boulgare est resté dans la langue française (avec élision des lettres *l* et *a*).

sile II détruisit la domination des Khazars. Ils déchurent de plus en plus, et à la fin leur nom disparut entièrement de l'histoire.

Cependant, longtemps encore, on appela *Khazarie* ou *Khasarie* la côte septentrionale de la mer Noire et surtout la Crimée.

D'abord les Khazars étaient païens, comme les Turcs, et à peu près sans croyances; mais ils toléraient parmi eux les chrétiens, les juifs et les musulmans. Vers l'an 858, ils envoyèrent une députation à Constantinople pour demander à l'empereur Michel de leur faire enseigner le christianisme par un envoyé de son choix. Ce fut saint Cyrille (*voy.*) qui reçut cette mission, et qui la remplit avant de devenir l'apôtre des Slaves. Cependant le christianisme n'exclut pas chez ce peuple les autres croyances, surtout la juive : Nestor nous assure même qu'à la cour de Vladimir-le-Grand, qui, à son tour, voulait choisir parmi les différentes religions, les Khazars plaidèrent pour le mosaïsme.

On trouve parmi eux des chefs de deux espèces. Le *khakan* (ou roi des rois), profondément vénéré dans le pays, avait cependant une autorité plutôt nominale que réelle. Dans le fait, le pouvoir suprême était exercé par le roi, dont Constantin Porphyrogénète, en le nommant *beg*, nous a sans doute conservé le vrai titre. C'était le roi inférieur qui commandait le peuple à la guerre.

Les Khazars avaient plusieurs villes : la principale résidence de leurs khakans était Itel ou Atel (Astrakhan), à l'embouchure du Volga. Ces despotes fainéants, mais absolus, y habitaient un palais en briques, tandis que le peuple n'avait d'autres demeures que leurs kibitkas (*voy.*) ou de simples chaumières. Itel portait aussi le nom de Belengiar. D'autres villes, citées par les auteurs, étaient : Sarkel, Khamlidch, Semender, Asmid, etc. Pour élever Sarkel et en faire, sur le Donetz, une place forte contre les Petchénèghes (*voy.*), voisins des Khazars, leur khakan demanda des artisans à l'empereur Théophile, qui lui en envoya en effet. Constantin Porphyrogénète connaissait Sarkel et traduit ce nom par *demeure blanche*, signification qui s'explique le mieux par la langue turque, à laquelle appartient aussi *khakan* (*voy.* Khan).

Plusieurs princesses khazares s'assirent sur le trône de Byzance, et les empereurs avaient une garde khazare qui se distinguait par son costume indigène, lequel paraît avoir fait fortune à Constantinople. J. H. S.

KHÉLAT, *voy.* Cafetan.

KHERSON ou Cherson, nom qui rappelle celui de *Chersonnesus*, ville plus ancienne de la Tauride, non loin du promontoire Parthénion, où était le temple de la déesse altérée de sang des Tauriens. Kherson, qu'on a quelquefois confondu avec Eupatoria (Kozlof), s'appelait au moyen-âge Khorsoun, et fut le berceau du christianisme en Russie. *Voy.* Olga.

Il ne faut pas confondre avec cette ville de la Crimée la ville moderne de Kherson, dans le gouvernement du même nom, bâtie, en 1778, sur la rive droite du Dniéper, et sur une hauteur à quelque distance de l'embouchure du fleuve, par 46° 37′ 38″ de lat. et 50° 19′ 24″ de longit. La ville est grande et régulièrement construite; mais la fondation d'Odessa (*voy.*) l'a fait considérablement déchoir; on n'y compte plus guère que 10,000 âmes. C'est à Kherson que l'empereur Joseph II (*voy.*) eut une entrevue avec Catherine II, en 1787, et qu'ils formèrent une alliance contre la Porte.

Le gouvernement de Kherson, qui s'étend entre la mer Noire, la Tauride, Iékatérinoslaf, Kief, la Podolie, la Moldavie et la Bessarabie, a environ 1,200 milles carr. géogr. et 371,000 habitants. Les principales rivières sont le Dniéper, le Dniester, l'Ingoul et le Boug. Le sol est uni et fertile en grains, mûriers, vignes; il offre de bons pâturages. — Anciennement occupée par les Cimmériens, puis par les Scythes, colonisée par les Grecs, soumise plus tard à l'empire de Mithridate, et successivement envahie par les Goths, les Khazars, les Tatars de la horde d'Or et les Turcs, cette contrée fut définitivement conquise par les Russes. C'est de 1802 que date l'organisation actuelle de ce gouvernement. S.

KHIVA, *voy.* Kharesm et Khovaresm.

KHMIELNITZKI ou Chmielniçki (Bohdan *), gentilhomme polonais, qui, ne pouvant obtenir justice de l'outrage fait à sa femme et à son fils par un intendant du seigneur polonais Koniecpolski, passa chez les Cosaques, devint leur chef, battit, le 25 mai 1648, les troupes de la république, et fit prisonniers Potocki, le grand-général, et Czarnecki, général de camp de la couronne. Vainqueur, il proposa la paix; mais la mort du roi Ladislas Wasa, les troubles de l'interrègne, et l'animosité du prince Jérémie Visnioviecki rallumèrent la guerre, dans laquelle les deux partis s'efforçaient de se surpasser en cruautés. Jean-Casimir, élu roi, entra en négociation avec Khmielniçki, qui n'était pas éloigné d'accorder la paix, lorsque le prince Jérémie, violant la trève, attaqua les Cosaques dans leur camp et en fit un carnage horrible. Khmielniçki, indigné, se retira vers la Volynie, et fit scier en deux les plénipotentiaires envoyés par Jean-Casimir pour excuser la violation de la trève et renouer les négociations interrompues. Bientôt il assiégea le roi dans le camp de Zborow et le força, le 16 août 1649, à accepter la paix, dont les principales conditions étaient : l'admission des évêques de la religion grecque dans le sénat du royaume, et des schismatiques (orthodoxes) à l'exercice des fonctions civiles et militaires; l'expulsion des Juifs et des jésuites de la Russie et de l'Ukraine; enfin la permission aux Cosaques de tenir une armée permanente de 40,000 hommes. Khmielniçki, pour sa part, obtint le bâton d'hetman (*voy.*) des Cosaques.

Le traité de Zborow ayant été enfreint par les Polonais, Khmielniçki, qui jusqu'alors se disait sujet de la Pologne, changea de politique et voulut devenir souverain indépendant. Pour atteindre ce but, il appela tous les serfs à la liberté, tous les pauvres à la propriété, et se mit en tête d'une croisade pour le triomphe de la religion grecque, espérant par ce moyen enlever à la Pologne toutes les provinces où cette croyance dominait, et en former un état plus puissant que la Pologne elle-même. Aussi la Lithuanie, la Volynie, et la Russie presque entière prirent parti pour cette cause, et la révolte commença à gagner même les paysans de Cracovie et de Poznân. En même temps, pour s'assurer l'appui de l'extérieur, Khmielniçki maria son fils Timothée avec la fille du hospodar de Moldavie, et se mit sous la protection de la Porte, qui lui conféra le titre de prince de l'Ukraine, et ordonna aux Tatars de le seconder. Jean-Casimir (*voy.*), à la tête de la pospolite et de 50,000 Allemands pris à la solde de la république, marcha à sa rencontre et le défit à Beresteczko, le 30 juin 1651. Entraîné dans sa fuite par le khan des Tatars de Crimée, qui le retint captif, Khmielniçki après avoir racheté sa liberté par une forte rançon, rallia les Cosaques, répondit aux revers par de nouvelles cruautés, faisant enterrer vivants tous les nobles qui tombaient en son pouvoir, et força par la terreur la république à lui demander la paix aux mêmes conditions que celles de Zborow. Mais l'esprit d'intolérance du clergé romain et la haine de la noblesse contre les Cosaques poussèrent de nouveau les Polonais à violer le traité. Forcé malgré lui de rentrer dans la lice, Khmielniçki, dont le fils Timothée venait d'être tué dans une escarmouche contre les Polonais, moins occupé de projets d'ambition que du désir de le venger, et voulant rompre tout pacte avec la république, se déclare vassal d'Alexis Mikhaïlovitch (*voy.*), tsar de Moscou, le reconnaît pour suzerain de l'Ukraine et des Russies, et lui livre, en 1654, la ville de Kiiow (*voy.* Kief). Puis, effrayé par le rapide agrandissement des Moscovites, il fait un traité séparé avec la Pologne, en 1656, se retire de la lutte qui menaçait alors de détruire cette nation, et meurt d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 27 août 1657.

Assemblage de grossièreté et de génie, de barbarie et de générosité; fléau de la Pologne par ses victoires, et son sauveur par ses ménagements; ayant un état de souverain et vivant toujours en paysan ou en soldat, fondateur d'un empire qui finit avec lui, Khmielniçki occupe une grande place dans l'histoire des événements du Nord au XVIIe siècle. M. P-z.

KHOKAND (khanat de) ou Ko-

(*) *Bohdan* en polonais, et *Bogdan* en russe, sont l'équivalent de Dieudonné ou Théodore. S.

kand. Ce khanat du Turkestan occidental, arrosé par le Syr-Daria (*voy.* Iaxarte), est borné, au nord, par le pays des Kirghiz noirs ou Kara-Kaïssaks; à l'ouest, par les états du khan de Boukharie (*voy.*); au sud, par le pays des Persans montagnards orientaux, appelés Goltchi ou Kara-Tieghin; et à l'est, par le territoire de Kaschgar. C'est l'ancienne Ferganah avec le Badakchân, que les khans de Khokand, aujourd'hui puissants, mais alors encore fort petits, ont depuis, à la suite de guerres heureuses, augmenté (en 1805) du khanat de Taschkend, qui confine, au nord et à l'ouest, à la Boukharie, et à l'est, au pays des Kirghiz noirs, et plus récemment (1814) de quelques autres parties du Turkestan.

L'étendue du Khokand est, assure-t-on, de 200 milles anglais en longueur et de 150 en largeur. Son climat est généralement chaud. Le pays produit du vin, des oranges, des grenades, des pêches, des figues. On y rencontre à chaque pas des sources et des ruisseaux, dont les eaux sont contenues dans des canaux construits avec soin et bordés de peupliers. Quoique le goût pour le luxe et la mollesse forme le fond du caractère des Khokandiens, ils sont industrieux et se livrent au commerce et à l'agriculture.

Khokand, capitale du khanat de ce nom, et qu'il ne faut confondre ni avec Khodjand, dont il sera parlé plus loin, ni avec Khotan, ville du Turkestan oriental soumis aux Chinois (*), est bâtie dans une plaine fertile, arrosée par des canaux qui communiquent avec le Syr-Daria. C'est une ville grande et bien peuplée; on y compte jusqu'à 400 mosquées, et on lui donne environ 50,000 habitants. Ses rues étroites ne sont pas pavées; ses maisons sont en terre; mais il y a trois bazars en pierres situés au centre de la ville. Le château du souverain est sa seule fortification. Après Khokand, les villes les plus importantes du khanat sont Marghilân, Taschkend et Khodjand déjà nommée. Cette dernière, qui ne le cède pas à la capitale pour son étendue, s'élève sur les bords du Syr-Daria, dont les eaux sont distribuées dans la ville au moyen de canaux. Marghilân est la résidence d'un *dat-khan* ou vice-roi, qui a sous sa juridiction tous les pays confinant avec les Persans orientaux. Comme dans la plupart des villes du khanat, les maisons sont construites en terre et n'ont pas de fenêtres; elles reçoivent le jour par la porte qui, à cet effet, reste constamment ouverte; les rues sont étroites; on y voit un grand nombre d'anciens monuments. Taschkend, ancienne capitale du khanat de ce nom, est situé sur le Tchirtchik, rivière impétueuse qui sort des flancs du Kyndyr-Tau, dont le sommet est couvert de neiges éternelles, et qui se réunit au Syr-Daria. Elle renferme environ 20,000 maisons; cependant on ne lui donne guère que le même nombre d'habitants (*). La plus grande partie de la ville est bâtie dans une vallée, et elle est entourée, sur une étendue considérable, d'une haute muraille faite en briques séchées au soleil. De petits canaux amènent dans chaque maison les eaux du Tchirtchik. A peu de distance de la ville s'élève un fort, au milieu duquel est le château habité par le gouverneur. Nous citerons encore Urutupa, grande ville très peuplée, qui, avant sa réunion au Khokand (1813), obéissait à un prince indépendant; et Souzat, qui contient environ 500 maisons construites en pierres. Cette dernière ville, de même qu'Urutupa, est entourée de hautes murailles.—*Voir* sur le Khokand, Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. V, p. 728 et suiv., et Klaproth, *Magasin asiatique*, p. 1-80. S.

KHORAÇAN, grande province, ou plutôt vaste étendue de pays qui comprend les provinces anciennement nommées *Margiane*, *Arie* et *Bactriane*. Son nom moderne signifie en persan *lieu habité vers le soleil levant*, et, en effet, elle est située à l'orient de la Perse dont elle a presque toujours dépendu en totalité ou en partie. Elle est séparée de la mer Caspienne, à l'ouest, par la province de Djordjan (*voy.* Hyrcanie) ou d'Asterabad, et, par des déserts, de la province de Djebal ou Irak-Adjemi. Elle est bornée, au sud, par celles du Séistan et de Kandahar; à l'ouest et au nord-ouest, par le fleuve Djihoun ou Amou-Daria (*voy.*

(*) *Voir* Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. V, pag. 343 et suiv.

(*) Ch. Ritter, *ibid.*, p. 757.

Oxus), et au nord, par le désert de Khiva, ou Kharizm. Sa plus grande étendue, entre les 32 et 38 ½ degrés de latitude N. et les 55e et 67e de longitude, peut être d'environ 160 lieues du nord au sud, et 250 de l'est à l'ouest*. En raison de l'élévation du sol, le Khoraçan est froid en hiver et les gelées y sont fortes. Il renferme des plaines fertiles, quelques chaînes de montagnes élevées et irrégulières, et plusieurs grands déserts. Sa population, qu'il serait impossible d'évaluer, est considérablement déchue ainsi que sa fertilité. Dépourvu de bois et presque d'eau, car les rivières y sont rares, il est généralement désert et aride. Des canaux souterrains, ou *kariz*, servent à l'arrosement des terres et aux besoins des villes et des villages. Les habitants, braves, mais peu intelligents, se composent de tribus pastorales très guerrières, de race arabe, turkomane, kourde et afghane qui s'y sont établies à diverses époques par droit de conquête. Aussi Nadir, fier d'y avoir pris naissance, appelait son pays l'*épée de la Perse*. Le pays produit du grain, de la soie, des turquoises; on y fabrique les plus beaux tapis de Perse et les meilleures lames de sabre.

On compte dans le Khoraçan cinq villes royales qui en ont été la capitale à diverses époques : Balk, Merou Chah-Djihan, Nichabour, Hérat, et Thous ou Mechehd. Nous n'avons rien à ajouter à l'article Balkh, auquel nous renvoyons le lecteur**. Merou, capitale de la province sous les khalifes et résidence d'Al-Mamoun, le fut aussi des premiers princes seldjoukides. Ruinée par les révolutions, et réduite à 3,000 habitants, elle appartient au khan de Bokhara. Elle est située sur la rivière de Mourg-Ab, ainsi qu'une autre ville nommée Merou-al-Roud (Merou de la Rivière), dont elle est distinguée par le surnom de Chah-Djihan (roi du monde). Nichabour, ville rebâtie par Chah-pour Ier, roi de Perse, est encore assez considérable, quoique les trois quarts de ses maisons et de ses magnifiques édifices soient en ruines. Elle fut la résidence des princes Tahérides et Samanides. Elle est aujourd'hui chef-lieu d'un district qui dépend de Mechehd. On y fabrique des lames de sabre, et le commerce des chevaux y est considérable; les fruits, et surtout les melons, y sont d'une rare beauté. Hérat*, grande, peuplée et bien bâtie, est située dans une vaste plaine entrecoupée de ruisseaux, de ponts, de villages et de plantations. On y fabrique des tapis et de belles étoffes, et elle est l'entrepôt du commerce entre la Perse et l'Inde. Les princes Gaurides et Molouk-Kurts, ainsi que les descendants de Tamerlan, y tinrent leur cour. Hérat n'appartient plus à la Perse depuis près de cent ans, et ne dépend plus du royaume de Kaboul (*voy.*) depuis quelques années, bien qu'elle soit possédée et gouvernée par un prince de la race du fondateur de ce royaume (*voy.* Afghans). Thous a pris le nom de Mechehd (lieu de martyre), parce qu'elle renferme le tombeau de l'imam Ali-Riza, l'un des douze descendants d'Ali reconnus pour imams et khalifes légitimes par les Persans chiites qui y vont en pèlerinage. C'est pour ces motifs que le fondateur de la dynastie des Sofys, Chah Ismaël, voulut qu'elle devînt la capitale du Khoraçan et la résidence d'un prince du sang royal. Nadir-Chah l'embellit par des mosquées et des colléges, et comme elle a moins souffert que les autres villes par les invasions et les révolutions, elle est encore riche et peuplée, quoique les fils rebelles de Chah-Rokh, son petit-fils, eussent pillé la plus grande partie des trésors de la grande mosquée, vers l'an 1775.

Dans le nord du Khoraçan sont les villes et districts de Bawerd ou Abiwer, de Nissa ou Nesa, et de Kelat**. Nadir avait pris naissance dans les environs, et il fit de Kelat une forteresse inexpugnable, où il enfouit les richesses incalculables qu'il avait enlevées dans l'Hindoustan et celles dont il dépouilla les Persans par ses horribles exactions. Les

(*) M. Ch. Ritter lui donne une étendue moindre : 80 milles géogr. ou 400 milles anglais de long, et 60 m. géogr. ou 300 m. anglais de large. *Voir* la belle description que ce géographe donne du Khoraçan dans sa *Geographie de l'Asie*, t. VI, 1re part., pag. 214 et suiv. S.

(**) *Voir* aussi Ritter, *loc. cit.*, p. 218 et suiv.

(*) Ritter, *loc. cit.*, p. 237 et suiv.

(**) Qu'il ne faut pas confondre avec le Kelat du Sinde. *Voy.* ce nom et Beloutchistan.

autres villes de cette province sont : Terchiz, chef-lieu d'un district dépendant de Mechehd, très fertile en grains et en fruits; ses raisins, ses figues et ses grenades passent pour les meilleurs de la Perse et c'est l'entrepôt du commerce entre Hérat et le Mazanderan; Bostan, Kabouchan, Sebswar, Thabas, Esfaraïn, Badghiz, Seraks, Foucheng, etc.

Le Khoraçan fut célèbre dès la plus haute antiquité, dans les fastes de l'Asie, tant sous son nom oriental que sous ceux que les auteurs grecs ont donné à ses provinces et à ses villes. Réuni le plus souvent à l'empire d'Iran (la Perse) et limitrophe du Touran (le Turkestan), il éprouva fréquemment les ravages des invasions et les malheurs de la guerre. Roustam, le héros de la Perse, vainquit Afraciab, fils d'un roi du Touran, fit rentrer l'Iran dans ses limites et consolida la dynastie dite des Kéïanides, qui correspond à celle des rois mèdes et des rois achéménides (*voy.*) de la race de Cyrus. Maître de la Perse, Alexandre-le-Grand conquit le Khoraçan sur Bessus, un des assassins de Darius, et pénétra jusqu'à Balkh. Mais les Séleucides, ses successeurs, n'en jouirent pas plus longtemps que du reste de la Perse. Deux siècles et demi avant J.-C., la Bactriane (*voy.*) forma un royaume indépendant, qui s'étendit sur l'Hindoustan septentrional, mais qui, un peu plus d'un siècle après, attaqué à l'orient par les Scythes ou Turcs, et à l'occident par les Parthes arsacides, souverains de la Perse, fut partagé entre eux. Vainqueurs des Parthes, les rois de Perse sassanides possédèrent le Khoraçan pendant plus de 400 ans, et le dernier y ayant été assassiné, cette contrée tomba au pouvoir des Arabes musulmans sous le khalifat d'Othman (646). Il demeura sous la domination des khalifes ommeyades jusqu'en 747, qu'il devint le foyer de la révolte des Abbassides et le berceau de leur puissance. Taher, qui en était gouverneur pour le khalife Al-Mamoun, s'y rend indépendant et y fonde, en 821, la dynastie des Tahérides, détruite, en 873, par celle des Soffarides, déjà maîtres du Seïstan. L'an 900, Ismaël, prince de la dynastie des Samanides, qui régnait dans la Transoxane ou Mawar-al-Nahr, ajouta le Khoraçan et le Séïstan à ses états. Ses successeurs possédèrent jusqu'en 999 ces deux provinces, qui passèrent alors sous la domination des Gaznévides (*voy.*); mais, en 1037, les Turcs seldjoukides (*voy.*) s'étant établis dans le Khoraçan, possédèrent sa partie occidentale, Hérat, Nichabour, Thous, jusqu'en 1117, que Sandjar, alors chef de cette dynastie qui régnait sur la Perse et l'Asie-Mineure, réunit sous sa puissance tout le Khoraçan. A la mort de ce grand prince, en 1157, le Khoraçan fut partagé : le fils d'une de ses sœurs n'en posséda qu'une partie; Mowayed fonda une petite dynastie à Hérat et quelques émirs s'emparèrent du reste. Cet état d'anarchie favorisa l'ambition des sulthans du Kharizm, souverains de la Perse, et des Gaurides, destructeurs et successeurs des Gaznévides dans le nord de l'Hindoustan. Le Khoraçan fut disputé et occupé alternativement par ces deux dynasties. Les Kharizmiens en étaient maîtres depuis peu d'années, lorsqu'en 1220 la terrible invasion de Tchinghiz-Khan mit cette vaste province à feu et à sang, et la fit passer sous la domination des Mongols. Mais leur vaste empire s'étant divisé en quatre, le Khoraçan, qui dépendait de celui que Houlagou avait fondé en Perse, se trouvant limitrophe de la Transoxane, qui avait pris le nom d'empire de Djaggataï (*voy.*), recouvra, en 1336, une sorte d'indépendance sous deux dynasties, les Molouk-Kurts et les Sarbédariens, qui s'y étaient établies à la faveur des divisions et de la rivalité de leurs puissants voisins. Toutes les deux se soumirent, en 1381, à Tamerlan (*voy.*), qui réunit sous sa puissance les deux empires de Djaggataï et de Houlagou. Le Khoraçan fut le centre de la puissance de son illustre fils, Chah-Rokh, dont le long règne fit le bonheur de cette vaste contrée qui fut ensuite le théâtre des éternelles et sanglantes querelles de ses successeurs. A la faveur de ces circonstances, Chaïbek-Khan, chef des Ouzbeks de la race de Tchinghiz, chassa les Timourides du Djaggataï et du Khoraçan, l'an 1507; mais Ismaël, qui venait d'établir en Perse la dynastie des Sofys, réclama le Khoraçan comme une province de la Perse, et, après de longues

guerres, cette province fut partagée entre les belligérants. Mechehd, Nichabour, Hérat et leurs districts retournèrent à la Perse; Balkh et Merou restèrent aux Ouzbeks, qui ne cessèrent pas de dévaster toute cette contrée.

En 1735, après avoir chassé les Afghans abdallis de Hérat, dont ils s'étaient emparés en 1716, Nadir, né dans le nord de la partie persane du Khoraçan, et destructeur de la dynastie des Sofys, réunit tout le Khoraçan à son empire éphémère; mais, après sa mort, en 1747, pendant l'anarchie qui ensanglanta longtemps la Perse, Ahmed-Chah Abdalli, fondateur de l'empire de Kaboul (*voy.*), y incorpora tout le Khoraçan, à l'exception de Nichabour, Mechehd et les territoires au nord et à l'ouest de ces deux villes, où il laissa régner, sous sa protection, Chah-Rokh, privé de la vue et de la succession de Nadir, son aïeul. Agha-Mohammed, fondateur de la dynastie des Kadjars (*voy.*) en Perse, dépouilla et fit périr Chah-Rokh en 1795, et, peu d'années après, trois petits fils d'Ahmed-Chah, ayant été successivement détrônés l'un par l'autre, la partie orientale du Khoraçan retourna aux Ouzbeks. Chah-Mahmoud, l'un des princes abdallis, chassé du trône de Kaboul par son visir rebelle, se retira à Hérat, où il mourut en 1831. Son fils Kamran lui succéda dans ce démembrement de l'empire de Kaboul, et défendit vaillamment Hérat, en 1833, contre Abbas-Mirza, qui, secondé par les Russes, voulait rétablir la Perse dans ses anciennes limites. Mais, après la mort d'Abbas-Mirza et du roi son père, Feth-Ali-Chah, les Anglais ayant chassé de Kaboul l'usurpateur Dost-Mohammed et rétabli Chah-Choudja sur le trône, Kamran refusa d'abord de se soumettre à son oncle et de le reconnaître souverain de Kaboul, dont il se prétendait lui-même héritier légitime. Mais, à la vue des expéditions militaires par lesquelles les Anglais se sont momentanément rendus maîtres de Kandahar, de Gazna et de Kaboul, la prudence lui commanda de céder. Kamran-Chah signa donc avec le lieutenant Pottinger un traité par lequel il reconnut Chah-Choudja et s'engagea à ne point entretenir de correspondance avec les états situés à l'ouest de l'Afghanistan. De leur côté, les Anglais consentirent à relever les fortifications d'Hérat et à payer une indemnité. H. A-d-t.

KHOSROU, mot persan qu'Hérodote a écrit, en le grécisant, *Cyrus*, et Zonare, *Chosroès*; il signifie *soleil*, selon Ctésias. C'est le nom de plusieurs souverains de la Perse. Un article spécial ayant été consacré aux Khosrou ou Cyrus (*voy.*) de l'ancienne monarchie, nous n'avons plus à nous occuper ici que des Khosrou ou Chosroès qui ont occupé le trône depuis le rétablissement de l'empire des Perses.

Le plus célèbre est Khosrou Ier, surnommé *Nouchirvân* ou *Anouchirvân*, c'est-à-dire *âme généreuse*, 21e roi de Perse, de la race des Sassanides (*voy.* ce nom). Tandis que les écrivains chrétiens nous le peignent comme un prince fier, dur, cruel, imprudent, mais courageux, les Orientaux le représentent comme doué de tous les talents et de toutes les vertus. Son père, Kobad ou Cabades, l'ayant choisi pour son successeur, au préjudice de ses deux fils aînés, il en résulta des troubles qui forcèrent Khosrou à prêter l'oreille aux propositions de paix de Justinien. Un traité fut conclu, en 533, deux ans après son avénement au trône; les Romains s'engagèrent à lui payer 11,000 livres d'or et à lui rendre toutes leurs conquêtes dans l'Arménie persane. Tranquille du côté de l'empire, Khosrou, après avoir rétabli la discipline dans ses armées, l'ordre dans ses finances et la paix dans ses provinces, tourna ses armes contre l'Inde et s'empara du Kaboul, ainsi que de plusieurs autres états de l'Asie centrale. Sa puissance était arrivée au plus haut point de splendeur, lorsque les instances de Vitigès, roi des Ostrogoths, et des Arméniens occidentaux le décidèrent à rompre la paix qu'il avait signée avec Justinien. L'an 540, il entra sur le territoire de l'empire romain, dévasta la Mésopotamie et la Syrie, et brûla Antioche, qui avait répondu par des insultes à ses sommations. L'empereur fut encore obligé de s'humilier et d'acheter la retraite de l'armée persane. L'année suivante, Khosrou envahit la Colchide, avec l'intention de se créer une marine dans

la mer Noire, et, sans se laisser détourner de son projet par l'infructueuse diversion de Bélisaire (*voy.*), il en chassa les Romains. Moins heureux en 542, il fut forcé d'abandonner la Syrie, qu'il avait envahie. Bientôt après, les Lazes (*voy.*), menacés d'être transportés dans l'intérieur de la Perse, passèrent de nouveau du côté des Romains, et les aidèrent à reconquérir la Colchide. Ces revers, joints à la révolte de son fils Nouchizad, décidèrent Khosrou à envoyer une ambassade à Constantinople pour traiter de la paix. Pendant les négociations, la guerre continua avec des résultats divers; mais enfin, après plusieurs années de dissensions, on parvint à s'entendre, et Justinien signa, l'an 562, le traité le plus honteux.

Khosrou profita de la tranquillité dont il jouissait du côté des frontières romaines pour soumettre le littoral de l'Arabie et chasser les Éthiopiens de l'Yémen, tandis que Justin II, successeur de Justinien, faisait, de son côté, tous ses préparatifs, dans la prévision de la rupture de la paix. Ce fut à son instigation que les Turcs envahirent la Perse (*voy. empire* Byzantin, T. IV, p. 386), donnant ainsi le signal du renouvellement des hostilités. La guerre éclata en 571. Les Persans essuyèrent d'abord une défaite complète; mais ils prirent bientôt leur revanche. Tandis que Bahram, le plus fameux de ses généraux, pénétrait en Arménie, et la remettait sous le joug, Khosrou lui-même envahit l'empire, prit un grand nombre de villes, désola plusieurs provinces et conclut, en 574, moyennant un présent de 45,000 pièces d'or, une trève d'une année. Quand ce temps fut expiré, il rentra en Mésopotamie; mais la promesse d'un tribut annuel le décida à accorder une nouvelle trève de trois ans, qu'il rompit cependant bientôt. Battu en 577, dans les plaines de Mélitène, par Justinien, général de l'empereur Tibère II, il fut obligé de prendre honteusement la fuite. Khosrou mourut dans un âge avancé, l'an 579, laissant la réputation d'un prince ferme et éclairé, zélé protecteur de l'agriculture et grand ami des sciences. C'est, dit-on, sous son règne qu'on a inventé le jeu des échecs (*voy.*). Il eut pour successeur son fils Hormisdas IV, qui fut détrôné l'an 590, et à la place duquel fut proclamé roi Khosrou II, fils de ce dernier.

Khosrou II, surnommé *Parwiz* ou *Abzwiz*, c'est-à-dire *le Généreux* (*), ne resta pas longtemps tranquille possesseur d'une couronne qu'on l'accusait, quoique sans raison, d'avoir ensanglantée par le meurtre de son père. L'approche du satrape Bahram, à la tête de l'armée révoltée, l'obligea à fuir de Ctésiphon et à chercher, à travers toutes sortes de périls, un asile sur le territoire romain. L'empereur Maurice l'accueillit avec bonté et le replaça sur son trône, service que Khosrou voulut payer de la restitution de toutes les conquêtes faites sur l'empire par Bahram. La paix, cimentée par la reconnaissance, régna donc entre les deux états jusqu'à la révolution horrible qui plaça le roi Phocas sur le trône de Constantinople. Khosrou jura de venger son bienfaiteur, qu'il appelait toujours du nom de père. Une armée formidable envahit l'empire, ravagea l'Arménie, la Cappadoce et la Paphlagonie, et défit les Romains en plusieurs rencontres. Héraclius, successeur de Phocas, demanda vainement la paix, en offrant de payer un tribut annuel. Pour toute réponse, Khosrou envoya dans la Palestine une armée plus considérable encore que les précédentes. Jérusalem fut prise, les églises furent brûlées, les vases sacrés enlevés, les clercs massacrés et tous les chrétiens faits prisonniers vendus aux Juifs. L'année suivante, les Persans entrèrent en Égypte, s'emparèrent d'Alexandrie et parcoururent en vainqueurs la Cyrénaïque, tandis qu'un autre corps assiégeait Chalcédoine. Dans cette position désespérée, Héraclius (*voy. empire* Byzantin, T. IV, p. 386) conçut le hardi projet de porter le théâtre de la guerre dans la Perse même, et plusieurs victoires justifièrent son audace. Une campagne d'hiver délivra l'Arménie. Héraclius entra dans l'Atropatène (Adzerbaïdjan) et fit, de 622 à 627, plusieurs campagnes glorieuses contre les Persans. Ses éclatants succès forcèrent Khosrou à s'enfuir dans la Susiane, mais sans abattre

(*) *Voir* l'article de la *Biographie universelle*, rédigé par Saint-Martin.

son indomptable courage. Ce fut en vain qu'Héraclius, qui marcha sur sa capitale Ctésiphon et remporta une victoire signalée sur les bords du Zab, lui offrit la paix; Khosrou la rejeta avec mépris, et il se disposait à tenter de nouveau la fortune avec une armée composée d'esclaves, d'eunuques et de valets, lorsque la révolte de son fils aîné Kobad Chirouieh (le Siroès des Grecs), qu'il avait déshérité en faveur de son cadet Merdan-chah, vint lui arracher la couronne et le jeter dans une prison, où il fut massacré, après avoir vu égorger ses 18 fils sous ses yeux, en 628. Khosrou était un prince orgueilleux que le goût de la magnificence entraîna dans des dépenses énormes, et, par suite, dans des exactions qui préparèrent sa fin tragique. Quelques historiens prétendent qu'il était très versé dans la philosophie et qu'il connaissait parfaitement les ouvrages d'Aristote.

A côté de ces puissants souverains de la dynastie des Sassanides, c'est à peine si l'histoire daigne s'occuper des Khosrou Arsacides, qui ont certainement joué un rôle moins brillant. Un d'entre eux cependant ne fut pas sans mérite : nous voulons parler de KHOSROU Ier, roi d'Arménie, qui monta sur le trône l'an 198. Il devait posséder des talents militaires pour résister pendant 30 ans à toutes les attaques d'Ardeschir ou Artaxerxès et de son fils Chahpour ou Sapor Ier, le vainqueur de l'empereur Valérien, qui ne trouva d'autre moyen de s'en débarrasser que de le faire assassiner, l'an 232. Son petit-fils, KHOSROU II, rentra en Arménie l'an 286 (*voy.* T. II, p. 292) et fut rétabli sur le trône en 316, par l'empereur Constantin. Il fallait une main puissante pour tenir les rênes d'un état déchiré par la guerre civile et sans cesse menacé par l'étranger. Malheureusement, ce prince n'avait ni courage ni talent, et il ne songeait qu'à ses plaisirs, tandis que l'ennemi ravageait ses provinces. Tovine (*Arminia*), qui devint depuis la capitale de l'Arménie, lui doit sa naissance. Il mourut en 325, après un règne de 9 ans. Alors l'Arménie subit diverses révolutions jusqu'au partage de 387, dont il a été question à l'article ARMÉNIENS (T. II, p. 293). Ce fut KHOSROU III qui la réunit de nouveau sous ses lois. Quelques actes d'autorité qui semblaient annoncer le dessein de se rendre indépendant ayant mécontenté le roi de Perse, il fut pris et enfermé dans une forteresse, d'où, au bout de 20 ans, il lui fut permis de sortir pour remonter sur son trône. Mais il mourut moins d'un an après son retour dans ses états, et les Persans mirent fin à la dynastie des Arsacides.

Deux sulthans de la dynastie des Gaznévides (*voy.*) ont aussi porté le nom de Khosrou. Ce furent : KHOSROU-CHAH, mort en 1160, prince juste et de mœurs exemplaires; et KHOSROU-MELIK, son fils, 17e et dernier sulthan de la dynastie des Sebektekinides. Fait prisonnier par une odieuse trahison, il fut enfermé dans une forteresse et mis à mort, après un règne de 26 ans. On a parlé de l'un et de l'autre T. XII, p. 233. E. H-G.

KHOTINE ou KHOTZIM, en polonais *Choczym*, fut longtemps le boulevard de la Turquie contre la Pologne. Les Othomans avaient fait fortifier cette ville moldave, située sur la rive droite du Dniester, en 1718, avec l'aide d'ingénieurs français. Cependant le château-fort était dominé par les montagnes d'alentour : aussi fut-il pris en 1730, 1769 et 1788. Dans cette dernière année, de nouvelles fortifications furent construites sous la direction d'ingénieurs autrichiens. Par la paix de Boukarest (1812), les Turcs cédèrent cette partie de la Moldavie, voisine de la monarchie autrichienne, à la Russie, et Khotine est aujourd'hui une ville de district de la province russe de Bessarabie (*voy.* l'article). Sa population ne s'élève plus à 2,000 âmes. S.

KHOVARESM. Sous ce nom, les Persans comprenaient autrefois le vaste pays qui s'étend sur la rive orientale de la mer Caspienne jusqu'à la Boukharie, et que traverse l'Amou-Daria ou Djihoun (*voy.* OXUS). Il comprend la Khivie ou le pays de Khiva (*voy.* KHARIZM); sa partie méridionale est un immense désert, qu'on distingue en désert de Khiva et en désert de Khovaresm. Au nord, cette contrée se prolonge jusqu'à la mer d'Aral (*voy.*). Quelques géographes regardent les dénominations de Kharesm et de Khovaresm comme synonymes; il nous semble

pourtant que le dernier terme a une signification plus large, et que le Kharesm n'en est qu'une partie.

Les gouverneurs Seldjoukides dans le Khovaresm, qui se rendirent indépendants, avaient le titre de Khovaresm-Chah. Le dernier fut Djelaleddin Manaberni (an de l'hég. 628). Thinghiz-Khan mit fin à leur pouvoir et le Khovaresm fut réuni avec Bokhara (*voy.*) sous les Ouzbeks. D-G.

KIAKHTA, ville de la Sibérie russe, gouvernement d'Irkoutsk, célèbre comme entrepôt de commerce de la Russie avec la Chine. Située sur la rivière du même nom, à 2,336 pieds au-dessus du niveau de la mer *, sous 50° 20′ de lat. N., et 122° long. orient. Kiakhta se trouve vis-à-vis de la ville chinoise de Maïmatchin, distante de 3 verstes ou quarts de lieue, et qui est aussi habitée par des négociants. La partie haute de Kiakhta est fortifiée et se nomme *Troïtsko-Savsk*. C'est la résidence des principaux marchands et du chef de Cosaques, dans les attributions duquel se trouvent le commandement militaire, la police, la justice et la surveillance du commerce. La ville basse, habitée surtout par les étrangers et les artisans, renferme un bazar et une église russe. L'ensemble de la population de Kiakhta est au plus de 4,000 habitants. Les environs sont tout-à-fait improductifs. On évalue à peu près à 7 ou 8 millions de fr. le commerce annuel entre Kiakhta et Maïmatchin. Les Chinois fournissent surtout du thé, de la soie, de la rhubarbe, et les Russes des fourrures et des draps légers **. Kiakhta fut fondée en 1728, à la suite d'un traité de commerce entre les deux puissances limitrophes. D-G.

KIANG, *voy.* YANG-TSÉ-KIANG.

KIBITKA, nom d'une voiture russe, légère, ouverte ou recouverte d'un simple capuchon, et qui, si elle est montée sur ressorts, n'en a que par derrière. Les Russes ont emprunté ce nom (qu'on dérive de l'arabe *koubbeth*, dôme, tente) aux Kalmouks (*voy.*) qui nomment kibitka la tente de feutre qu'ils mettent sur les chariots leur servant d'habitation. La force d'une tribu de Kalmouks, de Kirghises et d'autres peuples nomades, s'évalue par kibitkas. S.

KIEF (en polonais *Kiiow*), le berceau de la puissance russe, qui renferme les principaux sanctuaires de la nation. Cette ancienne capitale de la grande-principauté, située sur la rive droite du Dniéper, à peu de distance au-dessous du confluent de la Dessna avec ce fleuve, est aujourd'hui le chef-lieu du gouvernement qui porte son nom.

Kief se divise en trois quartiers séparés : le Vieux Kief ou la ville haute, au nord; le Petchersk ou la citadelle, au sud; et le Podol ou la ville basse, qui s'étend dans la plaine, entre les deux hauteurs occupées par la ville haute et par la citadelle. Ces trois quartiers sont chacun entourés d'un rempart, au-delà duquel sont les faubourgs. Un quatrième quartier, appelé la *ville de Saint-Vladimir*, y a été ajouté par Catherine II. La principale curiosité que l'on remarque dans la ville haute, c'est la cathédrale de Sainte-Sophie dont la construction remonte à l'an 1037, et qui fut inaugurée par Théopempt, le premier métropolitain russe. Cette église, construite en briques et surmontée d'une seule coupole, est l'objet d'une profonde vénération de la part des Russes. Dans le quartier de la citadelle, on visite le fameux monastère appelé *Kiévo-Pétcherskaïa lavra* (*voy.* LAURE), le plus ancien et le plus riche de toute la Russie. Ce couvent, dont la fondation date de l'an 1055, occupe, avec les églises et les bâtiments qui en dépendent, un terrain de 550 sagènes (de plus de 6 pieds) de circonférence. Son trésor (*riznitsa*) est fameux. Ce fut

(*) *Voir* Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. II, p. 185.

(**) C'est en grande partie un commerce d'échange qui a lieu du mois de janvier au mois de mars. Les Russes prennent pour prix de leurs produits manufacturés jusqu'à 80,000 caisses de thé par an. En 1840, ils ont placé ainsi 40,000 pièces de drap. Dans la même année, ils ont expédié sur ce marché pour 24 millions de marchandises, mais sans réussir à tout placer. Nous croyons que notre collaborateur estime trop haut la population; mais on y trouve 7 marchands de première ghilde, et même 14 en comptant ceux qui n'y sont pas à demeure fixe. Il y a 6,634 verstes, ou plus de 1,600 lieues de France, de Saint-Pétersbourg à Kiakhta. Depuis 1835, il existe dans cette petite ville frontière une école de chinois où l'on forme des drogmans pour faciliter les relations avec les voisins, habitants du Céleste empire. S.

dans une de ses cellules que Nestor (*voy.*) écrivit sa chronique. On y voit encore les deux vastes souterrains qui servaient de retraite aux premiers anachorètes établis en cet endroit. Les nombreux corps de ces saints, parfaitement conservés, sont exposés à la dévotion des fidèles et des pèlerins que ces reliques attirent en foule à Kief. Parmi les monuments que l'on remarque dans la ville basse, nous citerons la Bourse et l'Académie ecclésiastique. La Bourse, ou la Maison des Contrats, est un vaste bâtiment, orné d'un péristyle, qui s'élève au milieu d'une grande place. L'académie est établie dans un bel édifice contigu au couvent dit *Bratskii*. Fondée en 1588, cette école ne s'est élevée au rang d'académie qu'en 1632, par les soins de l'archevêque orthodoxe de Kief, Pierre Mohila. Sa bibliothèque, qui était très riche, a été en grande partie détruite par un incendie; mais une nouvelle bibliothèque s'est formée depuis. On trouve à Kief environ 30 églises (sans compter celles des couvents), dont 1 catholique et 1 luthérienne; 9 couvents; une maison d'enfants-trouvés; plusieurs hospices, un gymnase. La ville se compose de 3,728 maisons, la plupart en bois; sa population est de plus de 26,000 âmes. Ses rues sont tortueuses et étroites. En novembre 1833, l'empereur Nicolas y fonda une université séculière en remplacement de celle de Vilna, et lui donna le nom d'université de Saint-Vladimir. On y comptait, en 1838, 259 étudiants et 63 professeurs ou employés; mais en 1839, des motifs politiques ont fait suspendre les cours de cette université. *Voir*, pour la description plus détaillée de la ville, Schnitzler, *La Russie*, *la Pologne et la Finlande*, p. 454-58.

On ne connaît pas la première origine de Kief. Vers la fin du IXe siècle, elle remplaça Novgorod, comme capitale des Varègues (*voy.*), et le pays d'alentour fut appelé Russie (*voy.* ce nom). Le christianisme y jeta bientôt ses premières racines. Un évêché y fut fondé en 1035. A cette époque, Kief était une ville très florissante; mais des fléaux de toute espèce ne tardèrent pas à la ravager. Au XIIe siècle, un incendie la réduisit en cendres, et la guerre civile y porta la désolation. Depuis, la ville de Vladimir, enrichie de ses dépouilles, finit même par lui enlever l'honneur d'être la capitale de l'empire. En 1204, Kief fut prise d'assaut par les Poloftses et saccagée. Elle commençait à peine à se relever de ses ruines, lorsque, le 6 décembre 1240, elle tomba au pouvoir des Mongols. Puis les Lithuaniens succédèrent à ces derniers; mais jusqu'en 1471, année où ils y établirent un voïvode de leur nation, elle fut gouvernée par ses princes particuliers. En 1569, elle devint le chef-lieu d'un palatinat polonais; en 1667, elle fut cédée aux tsars de Russie par le traité d'Androussof (*voy.*); et par celui de Iavorof, en 1686, cette cession devint définitive. *Voir* l'ouvrage cité, p. 449-54. E. H-G.

KIEL, ville du Holstein, avec un bon port sur la Baltique et une population de 10,500 habitants. Capitale du Holstein-Gottorp (*voy.*) jusqu'en 1773, elle fut cédée avec le duché, cette année même, au Danemark, en échange d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Son commerce est étendu. On y trouve des fabriques de tabac, de sucre, etc. Il s'y tient chaque année, après la fête des Rois, une grande foire, à laquelle se font presque tous les paiements. Son université, fondée en 1665 par le duc Christian-Albert de Holstein, qui lui donna son nom, compte environ 300 étudiants, et possède une bibliothèque de 70,000 volumes, un observatoire et un cabinet d'histoire naturelle. Outre cette université, Kiel renferme une école savante, un séminaire pour les instituteurs, un institut des sourds-muets, une école forestière, une école d'accouchement et d'autres établissements publics. Un petit nombre de ses habitants professant la religion grecque forment une communauté placée, depuis 1773, sous la protection de l'ambassade russe à Copenhague.

Kiel figure dans l'histoire par le traité de paix qui y fut conclu, le 14 janvier 1814, entre le Danemark, la Suède et la Grande-Bretagne; traité à la suite duquel le Danemark, si longtemps attaché à la fortune de Napoléon, entra dans la coalition contre lui. Le roi de Danemark céda à la Suède le royaume de Norvège, à l'exception du Grœnland,

des îles Faroër et de l'Islande (*voy.* ces noms). Il devait recevoir en dédommagement la Poméranie suédoise et l'île de Rügen, ainsi qu'une somme de 600,000 thalers suédois. La Grande-Bretagne lui restitua toutes les colonies danoises, mais elle garda la flotte et l'île d'Helgoland (*voy.*). D'un autre côté, elle s'engagea à lui payer, chaque mois, 33,333 liv. sterl. de subsides pour l'entretien d'un corps de 10,000 hommes qui devait prendre part aux opérations contre la France, sous les ordres du prince royal de Suède. Ce traité fut confirmé par celui de Hanovre signé, le 8 février, entre le Danemark et la Russie, et par celui de Berlin conclu, le 25 août, entre le Danemark et la Prusse. Cependant la Suède, ayant été obligée de soumettre la Norvège par la force, refusa de payer les 600,000 thalers convenus. Les difficultés qui en résultèrent furent aplanies par le traité de Vienne, en date du 4 juin 1815. La Prusse se chargea de cette dette, abandonna au Danemark le duché de Saxe-Lauenburg, à l'exception du bailliage de Neuhaus et de quelques enclaves, et s'engagea en outre à lui payer à certains termes la somme de 2 millions de thalers, moyennant la cession de ses droits sur la Poméranie suédoise et l'île de Rügen. *C. L.*

KIEN-LONG, un des plus grands princes qui aient jamais régné, est parvenu au trône de la Chine (*voy.* T. V, p. 732), comme fils aîné de l'empereur Yong-Tching, l'an 1735. Son nom est écrit Khian-Loung (protection céleste) par les sinologues modernes : c'est le titre des années de son règne. Tenu éloigné des affaires par son père, et uniquement occupé de littérature, le jeune prince mit à profit le temps qui s'écoula jusqu'à ce qu'il prît les rênes de l'état, afin de se préparer à les tenir plus dignement. A l'âge de 26 ans, il succéda à son père. Doux et bienfaisant par caractère, il ne tarda pas à donner des marques de sa bonté, en faisant mettre en liberté et rétablir dans leurs dignités les princes de sa famille, fils ou petits-fils de son aïeul, l'empereur Kang-Hi(*), qui avaient été emprisonnés, exilés ou dégradés, par suite d'intrigues de cour et d'une politique soupçonneuse ou peu éclairée. Les premières années du règne de ce prince furent pourtant remplies de persécutions dirigées contre les chrétiens par les cours suprêmes de la Chine, et au moins autorisées par l'empereur.

En 1753, les princes, descendus de ce Kaldan qui, tant de fois, du temps de Kang-Hi, avait troublé la tranquillité de l'empire, après s'être fait les uns aux autres une guerre continuelle, commencèrent à se rendre redoutables à leurs voisins. Beaucoup d'Éleuthes (*voy.* Kalmouks) vinrent implorer les secours de l'empereur. Ce prince prit parti dans la querelle qu'un des chefs éleuthes, nommé Amoursana, avait avec un autre chef de la même famille. Les troupes impériales mirent Amoursana sur le trône; mais l'empereur fit grâce de la vie au rival dépossédé. Amoursana, craignant qu'on ne voulût le lui opposer, fut mécontent, et se révolta en 1756. Il fut vaincu par un général que dirigeait l'empereur. « J'ai fait comme au jeu d'échecs, disait Kien-Long : j'ai placé toutes les pièces et je les ai fait agir à propos. » Dans ce pays de nomades, Kien-Long fit bâtir, sur les bords de l'Ily, une ville qui devient de jour en jour plus considérable. C'est là qu'on envoie aujourd'hui les Chinois et les Tatars qui ont mérité la peine de l'exil. Après cette guerre extérieure, vint une guerre intérieure. Les montagnards miao-ssé, ayant abusé de l'indépendance et de la liberté qu'ils conservaient depuis 2,000 ans, pour commettre de véritables brigandages, Kien-Long les fit exterminer. Mais le premier général qu'il envoya contre eux périt dans les montagnes avec toute son armée, composée de 10,000 hommes. L'empereur en envoya un second, qui fut plus habile, et qui, pour prendre leur forteresse, employa un moyen dont on ne s'est jamais servi en Europe. Ne pouvant y faire conduire de l'artillerie, à cause de la difficulté des chemins, il fit porter du cuivre à dos de mulet, et les canons furent fondus au pied de la forteresse, qui fut bientôt forcée de se rendre. Ce fut principalement à son génie actif, fécond en ressources et persévérant

(*) A l'art. Chine, T. V, p. 732, nous avons écrit Khau-Hi. S.

dans tous ses plans, que Kien-Long dut cette victoire. Le 13 juin 1776, il vint au-devant du général qui avait exécuté ses ordres et qui lui ramenait les chefs des rebelles. Une punition cruelle attendait ces derniers.

Parvenu, en 1780, à la 45e année de son règne, et l'empire jouissant d'une profonde paix, il publia une proclamation par laquelle il comblait ses sujets de bienfaits. Il les avait déjà exemptés de tributs deux ans auparavant. Cette proclamation renferme une phrase remarquable: « Comme je porte dans mon cœur tous les hommes, dit-il, je voudrais que tous les hommes eussent part à mes bienfaits. » Il assure n'avoir rien négligé pendant tout son règne pour procurer à ses sujets les cinq sortes de bonheur, savoir : 1° la santé; 2° les richesses; 3° la tranquillité; 4° l'amour de la vertu; 5° une mort heureuse après une longue vie. En 1796, après un règne de 60 ans, il remit les sceaux de l'empire à son fils, jugeant qu'à 86 ans il était temps de se reposer. Il aida son fils de ses conseils jusqu'à sa mort, arrivée le 7 février 1799. Il avait composé en vers l'éloge de la ville de Moukden, ce qui lui valut une épître de Voltaire qui commençait ainsi :

Reçois mes compliments, charmant roi de la Chine;
Ton trône est donc placé sur la double colline, etc;

Mais un éloge plus véritablement flatteur lui a été donné, en ces termes, par les missionnaires :

Occupé sans relâche à tous les soins divers
D'un gouvernement qu'on admire,
Le plus grand potentat qui soit dans l'univers
Est le meilleur lettré qui soit dans son empire.

Effectivement, l'empire de la Chine n'a jamais connu d'époque plus brillante que celle de l'empereur Kien-Long. On a vanté une pièce de vers sur le thé que ce prince composa, en 1746, dans une de ses parties de chasse en Tatarie, et qu'il fit écrire sur des tasses en porcelaine d'une fabrique nouvelle. Le recueil de ses poésies, imprimées à Péking, contient 24 petits volumes. Il avait entrepris de faire imprimer un choix de ce qu'il y avait de mieux dans la littérature chinoise, et ce choix ne devait pas contenir moins de 180,000 volumes. Le Père Amiot (*voy.*) a traduit en français les commencements de l'histoire abrégée de la Chine, publiée par les ordres de ce prince en chinois et en tatare, remontant à l'an 2697 avant notre ère. « A l'aide du brillant flambeau dont l'empereur Kien-Long n'a pas dédaigné d'éclairer la république littéraire de son vaste empire, dit ce savant missionnaire, je n'ai pas craint de pénétrer dans l'obscurité de ces premiers temps. » *Voir* les *Mémoires concernant les Chinois*, t. XIII, p. 259, Paris, 1788. F. D'U.

KIIOW, *voy.* KIEF.

KILIAN, famille de graveurs, *voy.* GRAVURE, T. XII, p. 792.

KIMRIS, *voy.* KYMRIS.

KIND (JEAN-FRÉDÉRIC), un des meilleurs conteurs allemands, est né à Leipzig, le 4 mars 1768. Son père, Jean-Chrétien Kind, est connu dans le monde savant pour avoir traduit, le premier, en langue allemande, les Vies de Plutarque. Le jeune Kind étudia le droit dans sa ville natale et, après avoir terminé ses études, en 1792, il se rendit à Dresde, où il exerça l'état d'avocat; mais, en 1814, il renonça au barreau, pour se consac[rer] exclusivement à la littérature. Déjà, [en] 1793, il avait publié ses opuscules juvéniles, sous le titre de *Rêveries de Lenardo* (2 vol.); en 1800, il commença à se créer une réputation par ses vers et ses contes, et en 1815, le duc de Saxe-Gotha lui conféra le titre de conseiller.

Sans être d'une haute portée, le talent de M. Kind est incontestable. Il amuse, il intéresse comme narrateur, parce qu'il peint le monde naïvement et avec de vives couleurs; il se fait aimer par sa bonhomie. Ses vers sont purs et faciles. En 1801, parut sa nouvelle intitulée *Carlo;* en 1802, il publia ses *Tableaux dramatiques;* de 1802 à 1804, *Natalie*, en 3 vol.; en 1803, *Le château d'Aklam*, poëme dramatique, *Makaria Atalante et Cassandre:* ce dernier roman est fait en commun avec Auguste Lafontaine; en 1805, *La vie et l'amour de Ryno et de sa sœur Minona* (2 vol.). Nous citerons ensuite une série de recueils, de contes, nouvelles, etc., publiés sous divers titres, tels que: *Les Mauves* (qui pa-

rurent à Züllichau, 1805); les *Tulipes* (Leipzig, 1806-1810, 7 vol.); *Roswitha* (1811-13, 4 vol.); la suite de *Roswitha*, sous le titre de *Fleurs de tilleul* (1814-1819, 4 vol.); *La harpe* (1814-1819, 8 vol.); *La Muse* (1821-22, 8 vol.); *Contes et petits romans* (1820, 5 vol.). Les poésies lyriques de M. Kind ont été réunies en 5 vol. (Leipzig, 1808; 2e éd., 1817). De 1815 jusqu'en 1830, M. Kind a été l'éditeur de l'Almanach des Muses de Becker (*Taschenbuch zum geselligen Vergnügen*); depuis 1807, il était un des collaborateurs de ce joli recueil d'étrennes.

Parmi les ouvrages dramatiques de M. Kind, nous citerons: *Guillaume-le-Conquérant; Les serments; La vie champêtre de Van Dyk*. Cette dernière pièce était composée dans le but d'amener sous les yeux du spectateur des *tableaux mimiques*, alors à la mode. Viennent ensuite: *Le festin de Grenade* (représenté à Dresde et à Vienne avec un grand succès, en 1818); le *Vignoble sur les bords de l'Elbe*, pièce de circonstance avec des tableaux mimiques d'après les peintures des vases étrusques. M. Kind est l'auteur du libretto original du *Freyschütz* allemand; et son excellent travail a contribué incontestablement au succès européen de l'opéra de Weber (*voy.*). *Le Délit forestier*, avec musique de Marschner, et *La belle Ella*, se trouvent réimprimés dans ses *Œuvres dramatiques* (Leipz., 1821, 4 vol.). Presque tous les recueils périodiques de l'Allemagne littéraire se sont enrichis de quelque production de M. Kind. A défaut d'un talent solide et profond, cet auteur est doué d'une merveilleuse fécondité. *C. L.*

KING. C'est le nom que l'on donne en Chine aux livres regardés comme sacrés depuis l'époque où ils furent revus et mis en ordre par Confucius (*voy.* KONG-FOU-TSEU). Ces *King* sont maintenant au nombre de cinq. Autrefois on en comptait treize qui furent édités et commentés, dans la première moitié du VIIe siècle de notre ère, par Khoung-ynto, descendant de Kong-fou-tseu, dont l'explication porte le nom de *Tching-i* (droit ou véritable sens). Ces treize King, dont une édition se trouve à la Biblioth. Royale de Paris, sous le titre de *Chi-san-King* (les treize King), comprenaient: 1° le *Tchéou-y*, aujourd'hui *Y-King*, ou le Livre des transformations; 2° le *Chan-chou*, aujourd'hui *Chou-King*, ou le Livre par excellence; 3° le *Mao-chi*, aujourd'hui *Chi-King*, ou le Livre des vers; 4° le *Li-Ki*, ou le Livre des rites; et 5° le *Tchun-thsieou*, ou le Printemps et l'automne. Ces ouvrages sont désignés aujourd'hui sous la dénomination de *Ou-King* (les cinq King). Les huit autres ouvrages qui forment les treize King sont: 6° le *Y-li* et 7° le *Tchéou-li*, qui font partie de ce que nous appelons le *Li-Ki*; 8° le *Koung-yang* et 9° le *Kou-liang*, deux commentaires sur le *Tchun-thsieou*; 10° des Explications sur le *Hiao-King*, ouvrage très ancien sur la piété filiale attribué à Kong-fou-tseu; 11° le *Lun-yu*, ou les Entretiens philosophiques du même philosophe; 12° le *Meng-tseu**, et 13° le *Eulh-ya*, petit dictionnaire chinois très ancien, par ordre de matières.

Trois des cinq livres sacrés des Chinois sont déjà connus en Europe par les traductions que les missionnaires français en ont faites. La première qui ait été publiée est celle du *Chou-King*, ou Livres des Annales, par le P. Gaubil**; cette traduction française fut mise au jour par De Guignes (*voy.*), qui eut la faiblesse de chercher à s'attribuer une grande partie de l'honneur que ce difficile travail devait valoir au savant et laborieux missionnaire; l'auteur de cette notice en a publié une nouvelle édition***, revue avec soin, dans les *Livres sacrés de l'Orient*. La traduction latine du *Y-King*, ou Livre des transformations, par le P. Regis, et celle du *Chi-King*, ou Livre des vers, par le P. de La Charme, faites dans le courant du dernier siècle, n'ont été publiées que depuis quelques années en Allemagne ****. Selon le P. Cibot (*Mémoires sur les Chinois*, t. Ier, p. 311), le

(*) Ces deux derniers ouvrages sont aujourd'hui le troisième et le quatrième des livres classiques dont l'auteur de cette notice a publié une traduction française.

(**) Paris, 1770, in-4°.

(***) Paris, 1840, in-8°. Cet ouvrage comprend les monuments primitifs des trois grandes civilisations orientales, la civilisation chinoise, la civilisation indienne et la civilisation musulmane.

(****) Stuttgart, 1830 et 1834.

Chou-King a aussi été traduit par le P. Benoît (c'est peut-être la traduction latine qui est, dit-on, à la Bibliothèque impériale de Vienne), et le *Li-Ki*, par le P. de La Charme. On ignore où se trouve cette dernière traduction.

A défaut de toute autre preuve, le style laconique et figuré des *King*, ses formes sententieuses et primitives, suffiraient pour leur faire attribuer une haute antiquité. En effet, ce style diffère autant du style chinois moderne que le style des Douze-Tables diffère de celui de Tite-Live; ils seraient même souvent inintelligibles sans les commentaires qui les accompagnent. Ces commentaires sont excessivement nombreux. Jamais livres, dans aucune langue et chez aucune nation, n'ont occasionné tant d'écrits, gloses, explications, commentaires. L'empereur Kien-Long (*voy.*) ordonna, dans la seconde moitié du dernier siècle, l'impression d'une bibliothèque choisie, à peine achevée en ce moment, dans laquelle les seuls ouvrages relatifs aux cinq *King* se montent à 5,750 volumes. Les discussions théologiques du moyen-âge n'en ont peut-être pas autant produit relativement à la Bible.

Nous ne pouvons pas faire ici l'analyse des *King* (*); disons seulement que l'on n'y trouve pas une maxime qui ne soit conforme à la plus saine morale, et que, à part ce qui est relatif aux sorts ou à la divination, on n'y trouve rien non plus de contraire à la raison. Ils offrent, sous ce rapport, une différence bien remarquable avec les livres primitifs ou sacrés des autres nations anciennes, où l'on voit les législateurs faire intervenir dans l'ordre du monde sensible des faits d'un ordre surnaturel, que Kong-fou-tseu a laissés dans le domaine de l'influence providentielle d'un Être suprême.

On donne encore en Chine le nom de *King* à des livres également révérés et réputés sacrés par les sectateurs de ceux qui les ont écrits. Tel est le *Tao-te-King* de Lao-tseu (*voy.*), ou le Livre de la Raison suprême et de la Vertu, dont l'auteur de cette notice a commencé la publication, accompagnée d'une version latine, d'une traduction française et d'un commentaire complet également traduit. Tel est aussi le *Nan-hoa-King*, le Livre des fleurs du Midi, de Tchouang-tseu, philosophe de l'école de Lao-tseu, dont on ne possède pas encore de traduction. G. P.

(*) On trouve une intéressante analyse de ces livres sacrés par M. Aignan, dans la *Revue Encyclopédique*, t. XVIII (1823), pag. 260 et suiv., 490 et suiv. S.

KINGSBENCH (*Banc du roi*), l'une des trois cours royales supérieures siégeant à Westminster. Il se compose du grand-juge (*voy.* Grande-Bretagne, T. XII, p. 740) et de trois juges qui, conjointement avec les membres des deux autres cours, celle des plaids communs (*Court of common pleas*) et celle de l'Échiquier (*voy.*), forment le collége des douze grands-juges d'Angleterre. Ces douze juges administrent la justice soit réunis en collége, soit chacun séparément, dans toute l'Angleterre : le pays de Galles, le duché de Lancaster et l'évêché de Durham exceptés, ainsi que quelques autres districts. A la juridiction du Banc du roi appartenaient, dans l'origine, les attentats contre la paix publique et d'autres causes criminelles; mais, au moyen de certaines fictions, on finit par lui attribuer aussi la connaissance de causes civiles, qui d'ailleurs pouvaient lui être déférées par appel.

On appelle encore *Kingsbench* la grande prison de Southwark, qui consiste en plusieurs maisons et en plusieurs cours, et dans l'intérieur de laquelle les prisonniers jouissent de toute espèce de liberté. Elle est peuplée surtout, ainsi que Fleet, de détenus pour dettes. X.

KINGSTON (Élisabeth Chudleigh, duchesse de), fille d'un colonel anglais, née en 1720, fut nommée demoiselle d'honneur de la princesse de Galles (1743), grâce à la protection de Pulteney, un des chefs de l'Opposition. Son esprit, sa beauté lui attirèrent un grand nombre d'adorateurs, parmi lesquels on remarquait le duc d'Hamilton et le capitaine Hervey, fils du comte de Bristol. Ce dernier, en interceptant les lettres du duc, fit croire à miss Chudleigh que ce dernier l'avait oubliée. Alors elle consentit à se marier secrètement avec Hervey, mais ne tarda pas à se séparer de lui, séjournant en Allemagne, où elle reçut un accueil flat-

teur aux cours de Prusse et de Saxe. Après son retour en Angleterre, elle fut entourée d'hommages, et l'on soupçonna même, dans le public, qu'une liaison d'amour existait entre elle et un personnage placé non loin du trône. Elle ne tarda pas à détruire elle-même les preuves de son mariage avec le comte de Bristol en arrachant du livre de la paroisse le feuillet où il était inscrit, et elle épousa, le 8 mars 1769, le duc de Kingston, pair d'Angleterre. Veuve en 1773, et légataire en usufruit de son immense fortune, elle partit pour l'Italie, qu'elle remplissait de son luxe et de ses intrigues, lorsqu'elle fut rappelée en Angleterre par le procès en bigamie que lui intentèrent les héritiers du duc, afin de faire prononcer la nullité du testament. Ce procès, jugé par la Chambre des pairs et soutenu par l'accusée avec noblesse, eut beaucoup d'éclat et de retentissement. Elle fut condamnée; son second mariage fut annulé; mais on maintint le testament qui en était la suite. Restée maîtresse de ses biens, la duchesse de Kingston, qu'il serait plus régulier de nommer la *comtesse de Bristol*, reprit ses voyages et son faste, et fut accueillie en véritable princesse par toutes les cours de l'Europe. Ce fut au château de Sainte-Assise, près Fontainebleau, acquis récemment par elle, qu'elle termina, le 28 août 1788, son existence agitée. — On publia à Londres, l'année même de sa mort, en français et en anglais, des *Mémoires sur la vie de la duchesse de Kingston*. R-Y.

KINSKY, ancienne famille de Bohême, dont quelques membres, depuis deux siècles surtout, se sont fait un nom dans l'histoire de leur patrie par leurs talents administratifs, diplomatiques ou militaires, et par la protection qu'ils accordèrent aux lettres et aux arts.

Le premier qui ait joué un rôle assez important pour mériter de figurer ici, c'est le comte FRANÇOIS-ULRIC Kinsky, ministre favori de Léopold Ier. Né en 1634, il fit d'excellentes études, voyagea pour son instruction dans différentes parties de l'Europe, et fut nommé, à son retour en Bohême, chambellan et conseiller de l'Empire. Élevé à la dignité de vice-chancelier en 1664, il fut chargé d'une mission importante en Pologne, et les talents dont il fit preuve en cette occasion lui valurent de nouveaux titres et de nouveaux honneurs. En 1676, son souverain lui donna une marque éclatante de sa confiance, en le choisissant pour son ministre plénipotentiaire à Nimègue. Il était grand-chancelier de Bohême, lorsque les Turcs envahirent l'Empire et allèrent mettre le siége devant Vienne. Tous ses soins tendirent à préserver le royaume des horreurs de la guerre et à y maintenir la tranquillité. En 1690, il assista, en qualité de premier député de la Bohême, à l'élection et au couronnement de Joseph Ier, qui l'appela dans le conseil privé aulique et le chargea spécialement de la direction des affaires étrangères. Il contribua puissamment à faire élire roi de Pologne l'électeur de Saxe. Ce comte de Kinsky mourut le 27 janvier 1699.

Son frère, WENCESLAS-NORBERT-OCTAVE, né en 1642, parcourut une carrière non moins brillante. Après avoir suivi les cours des universités les plus célèbres et perfectionné son éducation par des voyages, il s'éleva rapidement aux premières charges de l'état. En 1705, l'empereur Joseph le nomma grand-chancelier et membre du conseil privé. Charles VI le confirma dans ses emplois en 1711; mais il donna sa démission la même année et se retira entièrement des affaires. Une courte maladie l'enleva en 1719.

Le décret impérial qui l'avait nommé grand-chancelier avait élevé en même temps à la dignité de vice-chancelier son fils, FRANÇOIS-FERDINAND Kinsky, né le 1er janvier 1668. En 1708, le jeune comte prit place au collége électoral comme député de la Bohême. En 1711, il assista à l'élection et au couronnement du successeur de l'empereur Joseph Ier. En 1715, il fut nommé chancelier de la cour, et en 1723, grand-chancelier. Ce fut en cette dernière qualité qu'il surveilla les préparatifs du couronnement de l'Empereur à Prague et présida à cette solennité. En 1729, il fut envoyé, avec le titre de premier commissaire royal, à la diète de Hongrie; mais mécontent de la marche des délibérations, il ne tarda pas à retourner à Vienne où il s'occupa avec zèle de différentes mesures d'administration. Un des derniers actes du gouvernement aux-

quels il prit part, fut l'établissement, en Bohême, en Moravie et en Silésie, des *Judicia delegata*, chargés de décider toutes les questions relatives aux péages, aux douanes, aux impôts sur les boissons, le sel, le tabac, etc. L'affaiblissement de sa santé obligea le comte à se démettre de tous ses emplois en 1736. Il mourut le 22 septembre 1741.

Son frère, Philippe-Joseph Kinsky, né en 1700, s'est acquis la réputation d'un habile financier. Le succès qu'il obtint dans la négociation d'un emprunt de 200,000 liv. sterl. lui valut, à son retour d'Angleterre, le titre de chancelier de la cour et de président de la députation de la Banque. Deux ans plus tard, il fut élevé à la dignité de grand-chancelier et de ministre des conférences. En 1744, la situation des finances exigeant qu'on mît à la tête de ce département un homme aussi actif qu'expérimenté, on eut recours à lui; mais dès l'année suivante, il donna sa démission, et mourut 4 ans après.

Il ne nous reste plus à parler que du comte François-Joseph Kinsky, un des membres les plus distingués de cette famille et le seul qui doive plus spécialement sa réputation à ses talents militaires. Il naquit à Prague, le 6 décembre 1739, et, comme ses parents, il se destina d'abord à la carrière civile; mais la guerre de Sept-Ans vint donner un autre cours à ses idées: en 1759, il partit comme simple volontaire. Nommé capitaine en 1760, major en 1764, et colonel en 1768, il fonda, à ses propres frais, dans son régiment, une école de cadets qui, par son excellente organisation, attira l'attention de Marie-Thérèse et de l'empereur Joseph II. En 1773, il obtint le grade de major-général. En 1777, il entreprit un voyage dans le Wurtemberg et la Suisse, afin d'étudier sur les lieux les méthodes d'enseignement adoptées dans la célèbre École militaire de Stuttgart, ainsi que dans les institutions de Pestalozzi et du baron de Salis. De 1778 à 1779, le comte Kinsky prit une part glorieuse à la guerre de Bohême: pour récompenser ses services, l'Empereur lui donna un régiment et le nomma directeur de l'académie de Neustadt, où il introduisit des améliorations si importantes qu'il en fut fait directeur en chef avec le grade de feldmaréchal-lieutenant. C'est à lui que cette école doit les statuts organiques en vigueur encore aujourd'hui. En 1788, Kinsky fut choisi pour accompagner l'archiduc François dans la campagne contre les Turcs. Les services qu'il rendit alors, ainsi que dans les guerres contre la France, de 1793 à 1796, lui valurent le grade de feldzeugmeister ou maître de l'artillerie. Nommé conseiller privé en 1801, il quitta le service actif et se retira à Neustadt. Il mourut à Vienne, le 9 juin 1805. Il avait composé plusieurs ouvrages de stratégie, d'éducation, etc. (*voy.* Bohême, T. III, p. 617), qui ont été publiés sous le titre de *Recueil*, 1785-1787, réimprimés en 7 vol. et distribués par souscription, en 1825, aux différents corps de l'armée autrichienne. Le comte de Kinsky a légué en outre à la ville de Prague, à laquelle il avait déjà fait don, en 1776, de sa bibliothèque, une collection de machines hydrauliques, des modèles de machines et un cabinet de minéralogie assez important. *Enc. autr.*

KIOSQUE, mot turc qui désigne un pavillon, ouvert de tous les côtés et isolé, avec un toit en forme de tente. Il est soutenu par des piliers (disposés ordinairement en carré) qui sont entourés d'une balustrade. Il est construit en bois, en chaume ou autres matériaux légers. Sa principale utilité est d'offrir un abri agréable contre les chaleurs; mais il sert en même temps à embellir le paysage où il s'élève. Nos jardins ont emprunté ces sortes de fabriques aux Turcs et aux Persans. X.

KIPTCHAK ou Kaptchak. On désigne ordinairement sous ce nom une vaste région qui s'étend au nord de la mer Caspienne, entre la Russie d'Europe et celle d'Asie. Mais alors *Kiptchak* est abrégé de *Deschté-Kiptchak*, plaine ou steppe des Kiptchaks, ce qui est la vraie dénomination tatare de cette région. Car *Kiptchak* était un nom de peuple, appartenant à quelqu'une des nombreuses tribus turques, soit que ce fussent les Komans ou les Petchénèghes, ou ces deux peuplades réunies*. Déjà le moine Rubruquis,

(*) Il ne nous appartient pas de prononcer entre les opinions de De Guignes, de Klaproth et de M. de Hammer. Ce dernier orientaliste,

auteur, dans le XIIIe siècle, d'un *Voyage en Tartarie*, en faisant mention des Komans, dit qu'ils sont aussi appelés Kapchat (*Capchæ*). Mais la vraie prononciation est *Kiptchak*, mot turc qui signifie *arbre creux*, et cette dénomination est fondée sur une fable que Klaproth nous a fait connaître (*Voyage au Caucase et en Géorgie*, t. Ier, p. 93). Une des tribus turques voisines des Kirghises (*voy.*) conserve encore aujourd'hui ce nom (*voy.* KARAKALPAKS), que Reineggs a d'ailleurs retrouvé dans le Caucase (*Description historique et topographique*, etc., t. Ier, p. 31).

Les Kangli ou Kangites, dont les historiens byzantins et les voyageurs du moyen-âge font mention comme habitant un pays qu'ils appellent *Kangar*, paraissent avoir été une tribu des Turcs Kiptchaks. Leur nom se conserve encore aujourd'hui parmi les Nogaïs.

Dans tous les cas, le nom de Kiptchak est antérieur à l'arrivée des Mongols dans la contrée à laquelle il resta attaché, et qui s'étendait de l'est à l'ouest du fleuve Oural ou Iaïk jusqu'au Don, peut-être même jusqu'au Dniéper; et du nord au sud, de la ville des Boulgares (*voy.*) et du coude oriental que fait le Volga jusque vers Derbend. La Grande-Boulgarie, la Grande-Hongrie ou Magyarie, et la Komanie étaient donc comprises sous cette dénomination qui survécut à l'asservissement des peuples turcs par les Mongols. *Voy.* ce nom et HORDE D'OR.

Dans la suite, le démembrement du Deschté-Kiptchak donna naissance aux khanats ou royaumes de Kasan, d'Astrakhan et de Crimée (*voy.* ces noms). J. H. S.

KIRCHER (le P. ATHANASE), un des savants les plus profonds et les plus actifs de son siècle, également versé dans les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle, la philologie et la philosophie, était né à Geiss, dans les environs de Fulda, le 2 mai 1601. Il entra dans la compagnie de Jésus en 1618, et il était professeur à Wurtzbourg, lorsque les troubles de la guerre de Trente-Ans l'engagèrent à se rendre à Avignon où il resta plusieurs années, occupé de ses études. Au moment où il se disposait à retourner dans sa patrie, le pape l'appela à Rome. Kircher y fut nommé professeur de mathématiques au Collége romain; mais il quitta plus tard cette place pour se livrer à l'étude des hiéroglyphes et d'autres objets d'archéologie. Il mourut en 1680.

Nous ne citerons que quelques uns des ouvrages les plus célèbres du P. Kircher : *Ars magna lucis et umbræ* (Rome, 1646, 2 vol. in-fol.); *Musurgia universalis* (Rome, 1650, 2 vol. in-fol.), où il semble déjà décrire la harpe éolienne (*voy.*); ainsi que dans sa *Phonurgia nova*, etc. (1673, in-fol.); *OEdipus ægyptiacus* (Rome, 1652-1655, 4 vol. in-fol.), où il cherche à donner l'explication d'un grand nombre d'hiéroglyphes (*voy.*), mais telle qu'on peut l'attendre d'un savant plein des caprices les plus bizarres, et se plaisant aux hypothèses les plus hasardées; *Prodromus coptus* (Rome, 1636, in-4°); *Lingua ægyptiaca restituta* (Rome, 1644, in-4°); *Mundus subterraneus* (Amst., 1664 et 1668, 2 vol., in-fol.); *China illustrata* (Amst., 1667, in-fol.); *Polygraphia, seu artificium linguarum, quocum omnibus totius mundi populis poterit quis correspondere* (Rome, 1663, in-fol.); *Latium*, etc. (Rome, 1671, in-fol.), ouvrage plein d'érudition. Buonanni a décrit le cabinet d'antiquités et de médailles de Kircher (Rome, 1709, in-fol.).

Ce savant jésuite a écrit sur la philosophie, les mathématiques, la physique, la mécanique, la cosmographie, l'histoire naturelle, la philologie, l'histoire et l'archéologie, et, quelque sujet qu'il traite, on doit admirer l'étendue de son esprit et sa vaste érudition, tout en blâmant ses caprices et ses extravagances. Ce sont ses écrits archéologiques que l'on estime le plus, à l'exception pourtant de sa *Turris Babel* et de son *Arca Noe*. Il avait construit un miroir ardent, et on lui attribue une foule d'inventions, souvent plus curieuses qu'utiles, entre autres celle de la lanterne magique (*voy.* l'art.) : son pantomètre, son orgue mathématique et sa machine appelée *specula*, sont à peu près oubliés. *C. L.*

KIRGHIZ ou KIRGHISES, peuple

dans un ouvrage publié en 1840 (*Geschichte der goldenen Horde in Kiptchak*, p. 5), assure positivement que les Kiptchaks ne sont autres que les Patzinakites (Petchénègues) de Constantin Porphyrogénète.

nombreux des steppes de la Russie d'Asie et des gouvernements européens voisins, dont la véritable patrie a dû être le territoire situé entre les fleuves Iénicéï et Obi (*voy.* ces noms). Quoique d'origine turque, il est très mélangé de Mongols, qui se sont établis au milieu de cette race ancienne et en ont un peu altéré les caractères. Les Kirghiz se sont répandus dans la suite sur d'autres territoires. Les auteurs chinois parlent des Kirghiz orientaux, habitant au nord-ouest de la Chine, qui allèrent s'établir sur le haut Iénicéï, et occupèrent encore une partie du Turkestan chinois, sous le nom de *Bouroutes*. On connait mieux les Kirghiz occidentaux, établis plus vers le sud et que l'on divise en trois hordes principales, savoir : la grande horde (*voy.* ce mot), appelée aussi la horde d'or, puis la moyenne, et enfin la petite. Une partie de la première obéit au gouvernement chinois, et habite les frontières de Taschkend et de Khokand (*voy.*); elle se confond jusqu'à un certain point avec les Kirghiz orientaux. Cette horde vit au milieu des montagnes et des forêts, et ne se retire dans les villages que pendant l'hiver. Une partie se livre à l'agriculture; mais la plupart mènent une vie nomade et même sauvage : aussi les Russes de la Sibérie désignent-ils les bandes les plus barbares de ces Kirghiz sous le nom de sauvages ou de *noirs* (Kara-Kirghiz, Kara-Kaïssaks). Elles attaquent les caravanes qui traversent leur territoire, les pillent et réduisent les voyageurs en servitude ou les forcent à leur payer une rançon. On croit que la grande horde se compose d'environ 70,000 familles : malgré son nom, elle est donc la moins nombreuse des trois, car la moyenne compte près de 160,000 familles, et la petite n'en a guère moins*. La horde moyenne occupe le territoire qui s'étend depuis le haut Irtisch jusqu'aux steppes du lac Aral. Les Naïmantzes, la principale tribu de la horde moyenne, renferment à eux seuls 35,000 familles. Ils obéissent à la Chine; d'autres tribus mènent une vie indépendante et leur sujétion n'est que nominale; quelques-unes se sont soumises à la Russie. La petite horde enfin habite principalement les steppes à l'ouest du lac Aral jusqu'à la mer Caspienne; quelques tribus pourtant demeurent à l'est de ce lac et atteignent les limites occidentales de la horde moyenne. Les Kirghiz de cette troisième section se livrent au pillage et ne sont guère moins féroces que ceux de la grande horde. Toutes les trois sont comprises sous le nom de Kirghiz-Kaïssaks*; on connait surtout ceux de la moyenne et de la petite horde, qui ont le plus de relations avec les Russes, et habitent en partie le gouvernement d'Astrakhan.

Les Kirghiz sont en général d'une constitution vigoureuse et d'une taille au-dessus de la moyenne; par les traits de leur visage, ils tiennent le milieu entre le Kalmouk et le Turc (*voy.* ces noms): dans l'ouest, ce sont les traits tatars qui prédominent; dans l'est, au contraire, et chez les femmes, la physionomie approche davantage des traits kalmouks. Ils ont la chevelure noire et le teint basané, ce qu'on attribue autant à la fumée qui remplit leurs tentes de feutre et à leur malpropreté, qu'à l'effet du soleil, auquel ils sont constamment exposés. Les pauvres se couvrent de peaux de moutons et de peaux tannées; mais les riches ont des vêtements de laine, de coton et même de soie; les Kirghiz soumis à la Chine ont adopté en partie les costumes de ce pays. Hommes et femmes se chaussent de bottes et font toutes leurs excursions à cheval. Ils couchent sous des tentes de feutre comme les Kalmouks, auxquels ils ressemblent sous plusieurs autres rapports. Ils professent l'islamisme, ou du moins ils pratiquent quelques cérémonies de cette religion; mais ils ont peu de *moullahs* ou prêtres, qui puissent les instruire. Les riches ont plusieurs femmes, dont chacune habite une *iourte* ou tente particulière. Ils parlent et écrivent le

(*) Dans un premier travail, M. Levchine donnait à la moyenne horde 210,000 *kibitkas* ou familles, à la petite 190,000, et à la grande 100,000. S.

(*) C'est le nom que leur donnent les Russes. Les Kirghiz s'appellent eux-mêmes *Sara-Kaïssaks*, ou Kosaques de la steppe; cependant ils paraissent aussi faire usage du nom que nous leur donnons et que nous trouvons déjà dans un historien du moyen-âge. M. Schmidt nous apprend que, dans l'histoire des Mongols, les Kirghiz sont désignés sous le nom de *Kergüd*. S.

turc; ou du moins le kirghiz est un dialecte assez pur de cette langue. Les Kirghiz se partagent en peuplades ou *volost*, dont chacune a son chef qui prend le titre de sulthan. Les hommes libres de sa juridiction combattent sous ses ordres, mais ne lui paient aucun tribut; d'un autre côté, les *telengoutes* sont de véritables serfs dont le sulthan peut disposer à son gré. Les Kirghiz soumis à la Chine et à la Russie paient à ces deux puissances un tribut peu considérable en chevaux ou en bestiaux.

Ainsi que tous les Tatars, les Kirghiz mènent une vie pastorale, et entretiennent de grands troupeaux de chevaux et de moutons, et des troupeaux moins nombreux de chameaux, de bêtes à cornes et de chèvres. Il y a des sulthans qui ont quelques milliers de chevaux et de 6 à 10,000 moutons de la race à grosse queue; on assure même que plusieurs troupeaux de cette dernière espèce contiennent jusqu'à 20,000 individus. Le lait de jument fermenté (*koumiss*) est la boisson favorite de ces nomades. Les Kirghiz orientaux, après avoir passé l'hiver dans les steppes et sur les bords des fleuves, se rendent au printemps dans les montagnes et passent l'été dans le voisinage de la région des neiges, où ils sont sûrs de trouver de bons pâturages; tandis que les Kirghiz occidentaux, n'ayant que des steppes arides, sont obligés de parcourir de vastes espaces pour procurer de la pâture à leurs troupeaux, qui sont souvent décimés par des épidémies. Les femmes, chargées de tous les travaux dans l'intérieur des iourtes, font du feutre et du gros camelot, tannent des peaux et préparent le fromage et le koumiss. Les tribus agricoles cultivent un peu d'orge et de millet. Tous aiment la chasse et poursuivent les antilopes, les chevaux sauvages, les chevreuils, les ours, les argalis, les lièvres, les marmottes et les martres des steppes et des montagnes. Les Kirghiz vendent aux Russes, aux Chinois et aux habitants de Taschkend des chevaux, des chameaux, des bêtes à cornes et des moutons, des peaux et des pelisses, des feutres et du poil de chameau; ils reçoivent en échange des draps, des métaux, des cuirs, des toiles, ainsi que du tabac et du thé: ils font de ces deux derniers articles une consommation considérable. Dans les montagnes de Kar-Karaly, district d'Omsk, les Russes ont fondé, il y a une quinzaine d'années, une colonie pour les Kirghiz soumis et disposés à se civiliser. Cette contrée ayant de belles forêts de sapins et de bouleaux, des vallées avec de bons pâturages, une terre susceptible de culture, un lac d'eau salée, des rivières poissonneuses, beaucoup de gibier, des carrières de porphyre et de granit, pourra, malgré son climat rude et inconstant, plaire aux nomades plus que les steppes arides qui leur offrent si peu de ressources. La colonie, après avoir été inquiétée d'abord par une tribu kirghiz voisine, paraît se consolider et compter environ 80,000 habitants disséminés sur toute l'étendue du Kar-Karaly; elle est sous les ordres d'un sulthan ou *prikaz*, ayant deux Kirghiz et deux Russes pour assesseurs; le prikaz et les deux assesseurs kirghiz sont élus pour deux à trois ans par leur nation, et soldes par la Russie, qui entretient aussi plusieurs moullahs pris parmi les Tatars de Kasan. Un escadron de Cosaques et un détachement d'infanterie russe font la police de cet établissement nouveau. — *Voir* de Ledebour, *Reise durch das Altaigebirge und die Soongorische Kirgisen-Steppe*, Berlin, 1829-1830, 2 vol. in-8°; et la *Description des hordes et des steppes des Kirghiz-Cazaks*, par Al. de Levchine, trad. du russe par Ferry de Pigny, Paris, 1840, in-8° avec cart. et pl. D-G.

KIRSCH, ou, comme en allemand, KIRSCHENWASSER (eau de cerise), liqueur spiritueuse qu'on obtient par la distillation de différentes espèces de cerises sauvages soumises à la fermentation. Le kirsch fait avec le fruit du mérisier (*voy.* ce mot et CERISIER) est meilleur que celui qu'on tire de la cerise à fruit rouge et acide. On a tort de mêler souvent ces deux sortes de fruits; la liqueur devient mauvaise et nuisible même lorsqu'on y introduit des prunelles et des sorbes. La fabrication du kirsch se fait en grand dans la Forêt-Noire (*voy.*): c'est là sa patrie, et l'on estime particulièrement celui qui vient de cette contrée pittoresque à laquelle il ajoute une célébrité de plus. D'une saveur agréable, parfumée, caractéris-

tique, cette liqueur a toute la force des autres spiritueux ; elle flatte le palais aussi délicieusement qu'elle échauffe la tête et réjouit le cœur. L. L.

KISFALOUDY (Alexandre et Charles), poëtes magyares, dont l'aîné, qui est né en 1777, vit encore en Hongrie, dans sa terre de Sümegh, et dont le second, né en 1796, est mort à Pesth le 11 novembre 1830. *Voy.* Hongroises (*langue et littérature*). X.

KISILBACHES, *voy.* Turkomans.

KISSINGEN, jolie petite ville de la Bavière dans le cercle du Mein inférieur, au milieu d'une vallée charmante sur la Saal, avec une population de 1,200 habitants. Elle est remarquable surtout par ses eaux minérales, célèbres déjà dans le IXe siècle, mais négligées depuis et presque oubliées jusque dans ces derniers temps, où elles ont retrouvé de la vogue. Les sources sont au nombre de trois : celle de Rakgoczi, celle de Pandoure et celle de Maximilien. Les eaux des deux premières se ressemblent beaucoup ; elles sont troubles et ont un goût salé, acidule, tandis que la troisième est aussi claire que du cristal et a un goût aigrelet, légèrement salé, agréable, approchant de celui de l'eau de Seltz. La température de toutes les trois ne s'élève pas au-dessus de 8 ou 9° R. Riches en muriate de soude, en gaz acide carbonique et en principes ferrugineux, les sources de Rakgoczi et du Pandoure ont une grande analogie avec celles de Wiesbaden. L'eau de la première se boit; la seconde sert plutôt pour bains. Elles sont l'une et l'autre des remèdes résolutifs plus énergiques que l'eau de la source de Maximilien, qui est plus rafraîchissante et légèrement purgative. *Voir* Maass, *Kissingen et ses sources* (Würzb., 1830). *C. L.*

KIUPERLI, *voy.* Koeprili.

KIZLAR-AGA, *voy.* Aga.

KLAGENFURT, *voy.* Carinthie et Illyrie.

KLAPROTH (Martin-Henri), né à Wernigerode, le 1er décembre 1743, fut un des chimistes les plus laborieux et les plus distingués de l'Europe.

Le calme de son caractère, la justesse de son esprit, une assiduité et une patience infatigables le dirigèrent vers les sciences d'observation dans l'étude desquelles ces dispositions naturelles lui promettaient de brillants succès. Il s'adonna d'abord à l'étude des corps inorganiques. L'analyse des minéraux lui ayant paru d'une grande importance pour la classification de ces corps, il s'appliqua à l'étude de la chimie, et les expériences qu'il entreprit pour analyser les minéraux le conduisirent à y découvrir des principes nouveaux. C'est ainsi qu'en 1780, Klaproth découvrit le *zirconium* (*voy.*); en 1790, il fut un des premiers à soupçonner dans la strontianite la présence d'un autre corps particulier reconnu depuis pour le principe de la strontiane : c'est le *strontium* (*voy.*). Il décrivit les caractères, donna l'analyse et la pesanteur spécifique d'une substance qu'il trouva dans les mines de la Transylvanie, et déjà aperçue, en 1782, par Müller de Reichenstein; il y découvrit une substance métallique à laquelle il donna le nom de *tellure* (*voy.*). En 1789, il trouva l'*urane* (*voy.*); et, en 1794, ayant soumis à son examen un autre minéral mélangé de fer et de manganèse qui, quatre ans auparavant, avait été trouvé dans le sable noir de Menachan, dans la presqu'île de Cornouailles, il découvrit que ce minéral consistait en un oxyde métallique inconnu, et désigna son radical sous le nom de *titane* (*voy.*). En 1803, Klaproth fit en même temps que M. Berzélius et Hinniger la découverte du *cirium* auquel il donna le nom d'*ochroïte*. Il reconnut la présence de la potasse dans des matières volcaniques, et une nouvelle lazulite qu'il a appelée *klaprothite*.

Klaproth remplit avec autant de distinction que d'exactitude ses fonctions de professeur de chimie à l'Académie des Sciences, à l'École royale d'artillerie, à l'établissement des Élèves des mines, et vers la fin de sa vie, à l'université de Berlin. Il était assesseur pharmacien du conseil médical supérieur, conseiller du comité sanitaire et de médecine de Prusse, membre de toutes les sociétés savantes, et membre correspondant de la 1re classe de l'Institut de France. Il fut décoré de la croix de chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge. Ce savant mourut à Berlin, le 1er février 1817.

Klaproth a publié des *Matériaux pour servir à la connaissance chimique des minéraux*, Berlin, 1790, avec supplém., 1795 à 1815, 6 vol. in-8°, dont une partie a été trad. en franç. par Tassaert, Paris, 1807, 2 vol. in-8°; *Mémoires de chimie*, trad. par le même, Paris, 1807, 2 vol. in-8°; *Dictionnaire de chimie*, Berlin, 1807-10, 5 vol. in-8°, plus 4 vol. de suppl., 1815-19, trad. partiellement en franç. par Bouillon-Lagrange, d'après les ordres du ministre Chaptal, Paris, 1810, 9 vol. in-8°. Klaproth a inséré dans divers recueils plus de 150 mémoires relatifs à des analyses de minéraux et à ses curieuses expériences. L. D. C.

KLAPROTH (Henri-Jules), fils du précédent, et l'un des plus célèbres linguistes modernes, naquit à Berlin, le 11 octobre 1783. Son père le destinait à la carrière qu'il parcourait lui-même avec gloire; mais il ne put triompher de la passion dominante du jeune homme pour l'étude des langues de l'Asie, malgré la précaution qu'il prit de l'éloigner de Berlin et de l'envoyer à Halle, où il n'y avait pas, comme dans cette première ville, de collection de livres chinois. Mais Klaproth n'y resta que quelques mois, et dès 1802, il se rendit à Dresde avec l'espérance de poursuivre le cours de ses études de prédilection. Le *Magasin asiatique*, ouvrage périodique plein de mémoires intéressants et de documents précieux sur l'Asie, dont il entreprit la publication la même année, à Weimar, alors qu'il n'avait pas encore atteint l'âge de 20 ans, révéla à l'Allemagne savante les étonnants progrès qu'il avait faits, presque sans secours, dans une branche de la science trop négligée jusque-là. Recommandé au ministère russe par le comte Jean Potocki, son constant protecteur, Klaproth fut appelé, en 1804, à Pétersbourg, où l'Académie des Sciences se l'associa en qualité d'adjoint pour les langues orientales et la littérature asiatique. L'année suivante, il partit comme interprète avec l'ambassade envoyée en Chine par l'empereur Alexandre (*voy.* Golovkine). Il traversa la Sibérie, s'arrêtant chez les Samoyèdes, les Tungouses, les Baschkirs, les Iakoutes, les Kirghises et toutes ces peuplades finnoises ou tatares qui errent dans ses immenses déserts, vivant sous leurs tentes, étudiant leurs mœurs, recueillant des vocabulaires de leurs différents dialectes, des notions sur leurs religions, tous les renseignements qu'il pouvait se procurer au sujet de leurs émigrations successives, et préparant ainsi des matériaux pour les importants travaux qu'il entreprit par la suite. L'ambassade arriva à Kiakhta le 17 octobre 1805, et franchit la frontière chinoise le 1er janvier 1806; mais une vaine question d'étiquette l'empêcha d'arriver à sa destination et la fit congédier avec dédain. Si les résultats en furent nuls sous le rapport politique, il n'en fut pas de même pour les recherches de la science, grâce au zèle et à l'activité de la commission scientifique placée sous la direction du comte Potoçki, et en particulier de Klaproth, qui non-seulement se perfectionna dans la connaissance des langues de l'Asie orientale, mais qui rassembla une précieuse collection de livres chinois, mandchous, tibétains et mongols. En récompense, l'Académie le nomma, à son retour, en 1807, académicien extraordinaire, et l'empereur lui accorda une pension.

A peine remis des fatigues d'un voyage de 20 mois, pendant lequel il avait parcouru près de 1,800 lieues, Klaproth repartit pour la Géorgie et le Caucase. Il y passa un an environ, occupé des explorations les plus pénibles, et retourna ensuite à Saint-Pétersbourg avec de nouveaux titres aux faveurs du gouvernement. Malheureusement il s'en priva lui-même par des procédés sans délicatesse qui sont jugés sévèrement dans un volume des Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg. En 1812, Klaproth fut dépouillé de ses titres académiques et dégradé de la noblesse. Il se retira alors à Warmbrunn, sur les confins de la Silésie et de la Bohême, passa de là en Italie, et, vers la fin de 1815, arriva à Paris, où il fixa depuis sa résidence. Il vivait d'une manière assez précaire, lorsque le baron Guillaume de Humboldt obtint pour lui, en 1816, du roi de Prusse, le titre de professeur de langues et de littérature asiatiques avec un traitement considérable et la permission de rester en France. N'ayant plus de souci sur son avenir, Klaproth se livra avec une nouvelle ardeur à ses études favorites, et jusqu'à

sa mort, arrivée le 27 août 1835, il publia, soit comme auteur, soit comme traducteur ou éditeur, un grand nombre d'ouvrages plus remarquables toutefois par le fond que par la forme. Nous n'indiquerons que les plus importants, en renvoyant pour tous les autres, mémoires, traités, lettres, cartes géographiques, articles insérés dans divers recueils, au *Catalogue de la Bibliothèque de Klaproth*, (Paris, 1839, in-8°), qui en contient la liste détaillée.

Ses principaux ouvrages peuvent se diviser en trois classes : voyages, écrits historiques et ethnographiques, et ouvrages de linguistique. A la première appartient son *Voyage au Caucase et en Géorgie en* 1807 *et* 1808, qui parut d'abord en allemand (Halle, 1812-1814, 2 vol.; édit. franç. rev. et augm., Paris, 1823, 2 vol. in-8°, avec carte). Cet ouvrage précieux renferme beaucoup de renseignements sur le Caucase et les peuples qui l'habitent. Klaproth a publié encore le *Voyage en Géorgie et en Imireth* (Berlin, 1815, in-8°) et la *Description des pays Caucasiens*, de Guldenstædt (Berlin, 1834, in-8°), ainsi que le remarquable *Voyage dans les steppes d'Astrakhan et du Caucase*, du comte J. Potoçki (Paris, 1829, 2 vol. in-8°). Parmi ses ouvrages historiques et ethnographiques, on doit citer ses *Tableaux historiques de l'Asie depuis la monarchie de Cyrus jusqu'à nos jours* (Paris, 1826, in-4°, atl. in-fol. de 27 cartes; ses *Mémoires relatifs à l'Asie* (Paris, 1826-28, 3 vol. in-8°), remarquables d'érudition et qui ont obtenu le succès qu'ils méritaient; son *Tableau historique, géographique, ethnographique et politique du Caucase* (Paris, 1828, in-8°; sa *Description géographique, statistique et historique de la Chine*, publiée en anglais à Londres, 1825, 2 vol. in-4°, et dont il préparait aussi une édition française qui est restée manuscrite. On peut encore faire rentrer dans cette classe son *Catalogue des livres et manuscrits chinois et mandchous de la bibliothèque de Berlin et dissertation sur la langue et l'origine des Ouigours* (Paris, 1822, en allem.), à cause des tables chronologiques et des curieux éclaircissements historiques qu'il y a ajoutés. Nous placerons dans la troisième classe sa *Chrestomathie mandchou* (Paris, 1828, in-8°); son traité *sur la langue et l'origine des Aghouans ou Afghans* (S.-Pétersb., 1810, in-4°), où il prouve que dès les temps historiques ce peuple a habité les montagnes entre la Perse et l'Inde; ses *Vocabulaire et Grammaire de la langue géorgienne* * (Paris, 1827, in-8°); et son *Asia polyglotta* (Paris, 1823, en allem.; 2e éd., 1829, atl. in-fol.), ouvrage capital où il classe les peuples de l'Asie d'après leurs idiomes, mais sans avoir assez d'égard peut-être au génie des langues. Nous ajouterons que Klaproth a traduit, sur l'original japonais-chinois, l'*Aperçu général des trois royaumes* ** (Paris, 1832, in-8°), et enrichi de notes les *Annales des empereurs du Japon* (Paris, 1834), traduites par Titsingh. Enfin notre Encyclopédie lui doit les articles ADI-BOUDDHA, AIS-VARIKA, ARMÉNIENS, BOUDDHA, et BOUKHARE. E. H-G.

KLAUSENBOURG (en hongrois *Kolosvar*), *voy.* TRANSYLVANIE.

KLAUS (FRÈRE), *voy.* FLUE (*von der*).

KLÉBER (JEAN-BAPTISTE), dont le nom figure avec éclat dans nos annales militaires modernes, naquit à Strasbourg, le 6 mars 1753. Il perdit de bonne heure son père qui était ouvrier maçon; sa mère, femme d'une grande beauté, épousa en secondes noces un habitant aisé de Strasbourg, nommé Burger. Cet hymen eut des conséquences heureuses pour le jeune Kléber : il lui fut redevable d'une éducation qu'il n'aurait probablement jamais reçue s'il avait conservé son père. D'un caractère impétueux et ne vivant pas toujours en bonne harmonie avec les différents membres de sa nouvelle famille, Kléber fut mis en pension chez un curé de village. A son retour à Strasbourg, il s'adonna à l'étude des mathématiques et particulièrement de l'architecture; les progrès qu'il y fit engagèrent ses parents à l'envoyer à Paris suivre les cours de l'architecte Chalgrin. Après deux ans de séjour dans la capitale, il retourna à Stras-

(*) Jusqu'ici le Vocabulaire a seul paru.

(**) Corée, îles Lieou-Khieou et pays de Yéso, par Rinsifée.

bourg avec l'intention de se livrer à l'exercice de son art; mais une querelle qui s'éleva dans un café entre des jeunes gens de la ville et des étrangers pour lesquels Kléber prit parti contre ses concitoyens, dérangea le plan de vie qu'il s'était tracé. Écoutant les propositions qui lui furent faites par ces étrangers, qui étaient des Bavarois de distinction, il accepta une place d'élève à l'école militaire de Munich.

Le général autrichien de Kaunitz, visitant un jour cette école, remarqua l'air martial de Kléber et lui offrit de suite une sous-lieutenance dans son régiment. Kléber entra donc au service de l'Autriche; son régiment fut envoyé sur les frontières de la Turquie, mais il n'y fit point la guerre. En 1783, il était en garnison à Luxembourg, lorsqu'il donna sa démission et rentra en France.

L'intendant de la province d'Alsace fit obtenir à Kléber la place d'inspecteur des bâtiments publics à Béfort. Redevenu architecte, Kléber fit bâtir le château de Granvillars, l'hôpital de Thann, et la maison des chanoinesses de Massevaux; l'on voit encore au Musée de Strasbourg plusieurs dessins de sa main. L'auteur de cette notice possède, de cette époque de la vie de Kléber, une lettre autographe datée de Béfort, du 26 décembre 1788, par laquelle il fait part à sa sœur d'un projet de mariage qui ne s'est point réalisé.

Rien n'annonçait encore au modeste architecte de Béfort les hautes destinées qui l'attendaient; mais, à la voix de la patrie en danger, Kléber s'enrôla comme simple grenadier dans le bataillon de volontaires du Haut-Rhin que l'on organisait à Ribeauvillé, non loin de Colmar. Nommé peu de temps après adjudant-major, il rejoignit avec son bataillon l'armée de Custines (*voy.*), près de Mayence, et il faisait partie de la garnison de cette ville lorsqu'elle fut assiégée. Il ne tarda pas à être remarqué pour sa bravoure, son intrépidité, et surtout pour ses connaissances militaires : aussi le chargea-t-on, en qualité d'adjudant général, de la défense des camps et des forts extérieurs. « J'y vécus, dit-il dans ses *Mémoires*, pendant quatre mois sous une voûte de feu; j'assistais à toutes les sorties, je résistais à toutes les attaques. » On sait qu'après une défense héroïque, suivie d'une capitulation honorable, la garnison de Mayence (*voy.*) fut dirigée sur la Vendée; mais l'arrestation de tous les chefs avait été décrétée, et déjà Kléber était incarcéré lorsque la Convention nationale, mieux informée, proclama que la garnison de Mayence avait bien mérité de la patrie.

Kléber reçut, en récompense de sa belle conduite et comme réparation, le brevet de général de brigade : « C'était, dit-il, dans ce temps, un brevet pour marcher à l'échafaud, ou, ce qui était pis encore, pour gémir dans une prison, le glaive suspendu sur la tête. » Il voulut refuser : on le contraignit d'accepter, et il entra en Vendée à la tête de l'avant-garde mayençaise. Kléber se montra, dans cette malheureuse guerre, général habile, et sut mériter l'estime des Vendéens. Vainqueur dans presque tous les combats qu'il livra, il se vit obligé, à l'affaire de Torfou, par l'inertie du général Beysser, de résister, avec son avant-garde, aux efforts de toute l'armée vendéenne. Blessé grièvement à l'épaule et sur le point de voir sa retraite compromise par le seul défilé qui lui restait ouvert, il appelle à lui Chevardin, chef de bataillon des chasseurs de Saône-et-Loire : « Prends, lui dit-il, une compagnie de grenadiers; arrête l'ennemi devant ce ravin : tu te feras tuer, et tu sauveras tes camarades. — Oui, mon général, lui répond ce brave, » et, sans plus de réflexion, il remet à son domestique sa montre et son portefeuille, et périt au poste que lui avait assigné son général. La victoire de Chollet, dont le succès ne peut être attribué qu'à Kléber, lui valut le grade de général divisionnaire. S'il avait été écouté, la malheureuse Vendée eût été bientôt pacifiée; mais ses sentiments d'un noble patriotisme furent traités d'incivisme, et son nom figura sur une liste de destitution. Heureusement Marceau, qui appréciait Kléber à toute sa valeur, n'accepta le commandement en chef de l'armée qu'autant que celui-ci consentirait à diriger les opérations de la campagne : « Je garde pour moi, dit le généreux Marceau, toute la responsabilité, et je ne demande que le commandement

de l'avant-garde. — J'y consens, répondit Kléber, nous serons guillotinés ensemble. » Cet accord des généraux républicains amena l'anéantissement de l'armée vendéenne, tant au Mans qu'à Savenay. L'exil fut la récompense de Kléber; mais l'on ne pouvait se passer longtemps de ses services. Appelé à l'armée du Nord, en 1794, sa division rejoignit, sous les murs de Charleroi, l'armée commandée par Jourdan (*voy.*), qui prit ensuite le nom d'armée de Sambre-et-Meuse. Kléber se couvrit de gloire à la bataille de Fleurus (*voy.*), battit le prince d'Orange au pont de Marchiennes, s'empara de Mons, assiégea et prit Maëstricht. En 1795, il commandait l'aile gauche de l'armée de Jourdan; il effectua avec cette partie de l'armée le passage du Rhin à Dusseldorf, ayant sous ses ordres les généraux Lefebvre, Grenier, Championnet. Ce début brillant fut suivi de revers; pendant la retraite, Kléber sut toujours contenir les Autrichiens; mais, arrivée sur les bords du Rhin, l'armée se trouva dans la position la plus critique : le pont sur lequel elle devait franchir le fleuve avait été, par l'imprudence de Marceau, en partie brûlé et en partie emporté par le courant. Il le fait rétablir, ranime, par une de ces allocutions chaleureuses qui lui étaient familières, le courage abattu de ses soldats, repousse les Autrichiens et achève heureusement sa retraite.

En 1796, Kléber se signala à Dusseldorf, à Altenkirchen, à Holdiech, à Bufrbach; et il allait s'emparer de Francfort, lorsqu'un ordre du Directoire l'éloigna de l'armée. Il retourna à Strasbourg, où ses amis politiques cherchèrent à le faire nommer membre du corps législatif, sans pouvoir y réussir. Kléber se retira alors dans une petite maison qu'il loua à Chaillot, près Paris, où il s'occupa de la rédaction de ses *Mémoires*.

Au 18 fructidor (*voy.*), les ennemis de Kléber, parmi lesquels on compte avec regret le général Hoche, s'efforcèrent, mais vainement, de faire inscrire son nom sur la liste des déportés. Kléber, averti du danger qui le menaçait, se tint à l'écart, tâchant de se faire oublier; mais à l'appel de Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Orient, il s'embarqua à Toulon. Aussitôt arrivé sur la terre d'Égypte, à la prise d'Alexandrie, il reçut un coup de feu à la tête, en escaladant un des premiers les murs de cette ville. A peine guéri de sa blessure, il accompagna Bonaparte dans son expédition de Syrie, s'empara, avec sa division, de Jaffa (*voy.*), de Gaza, et se couvrit de gloire à Korsoum et à la bataille du mont Thabor. Rentré en Égypte, il se signala à la bataille d'Aboukir (*voy.*), dernière victoire de Bonaparte dans ce pays.

Kléber fut désigné par le général en chef pour le remplacer après son départ dans le commandement de l'armée (*voy. expédition d'*ÉGYPTE). Il se livra d'abord à d'acerbes récriminations; mais bientôt il revint aux sentiments de ses devoirs, et s'occupa avec une vive sollicitude du sort de l'armée. Désespérant de conserver l'Égypte, il voulut au moins ramener toute l'armée en France, et déjà la convention d'El-Arich (*voy.*), pour l'entière évacuation, avait été signée et était en voie d'exécution, lorsqu'une lettre de l'amiral anglais Keith (*voy.*) lui annonça que son gouvernement ne consentait à aucune capitulation, et qu'il fallait que l'armée française mît bas les armes et se rendît prisonnière de guerre. Kléber indigné écrivit au bas de la lettre de l'amiral, qu'il fit imprimer et distribuer à ses troupes, ces mots sublimes : « *Soldats, à de telles insolences on répond par des victoires! Préparez-vous à combattre.* » En moins d'un mois, l'armée turque est taillée en pièces à Héliopolis, le 20 mars 1800; le Caire révolté est repris et toute l'Égypte reconquise. Le général en chef s'occupait de consolider son ouvrage, lorsque, le 14 juin, il fut assassiné par un fanatique musulman, nommé Souleyman el-Haleby. La France entière pleura la mort de Kléber.

Le général Menou, que l'ancienneté de grade appela au commandement de l'armée, nous a laissé, dans sa proclamation, le plus bel éloge de Kléber. « Soldats, dit-il, Kléber avait dissipé, en marchant à votre tête, cette nuée de barbares qui, de l'Europe et de l'Asie, étaient venus fondre sur l'Égypte. Kléber, en dirigeant vos invincibles cohortes, avait reconquis l'Égypte entière en dix jours de temps

Kléber, par les règlements les plus sages, avait réformé une grande partie des abus.»

Les restes mortels de Kléber furent ramenés en France et déposés à Marseille au château d'If; en 1818, Louis XVIII ordonna leur translation à Strasbourg : cette ville reçut, avec un sentiment de gratitude et de vénération, le corps de ce héros qu'elle avait vu naître. Il repose dans un caveau construit au milieu de la place d'armes, et au-dessus duquel Strasbourg et la France entière ont fait élever une statue colossale en bronze, due à l'habile ciseau d'un sculpteur alsacien, M. Ph. Grass. Cette statue a été inaugurée le 14 juin 1840. L'éloge de Kléber a été prononcé au Caire par Fourier et à Paris par Garat. C. A. H.

KLEIN (Bernard), compositeur distingué, naquit à Cologne, en 1794. Il fut d'abord obligé de donner des leçons de piano pour gagner sa vie. Ses études relatives à la composition avaient été faibles, mais une infatigable activité jointe à la pénétration de son esprit, lui tint lieu de maître. En 1812, il vint passer six mois à Paris où les conseils de M. Cherubini, les occasions qu'il eut d'entendre de grandes symphonies, et surtout les facilités que lui offrait pour ses études la bibliothèque du Conservatoire, contribuèrent singulièrement à perfectionner son talent. De retour dans sa ville natale, il dirigea la musique religieuse de la cathédrale jusqu'en 1819, où le gouvernement l'invita à se rendre à Berlin et à visiter les écoles de musique de cette capitale. En 1822, Klein y fut nommé professeur de chant à l'université, et professeur de basse fondamentale et de contre-point à l'école des organistes. Il fit plus tard un voyage en Italie, et sa réputation s'étendit dès lors de plus en plus. Il mourut à la fleur de l'âge à Berlin, le 9 septembre 1832. Sans parler d'un grand nombre de sonates pour clavecin et de mélodies ou cantiques, on a de lui plusieurs grands ouvrages, tels que l'oratorio de *Job* (1820), un grand opéra, dans le style de Gluck, intitulé *Didon*, qui fut représenté en 1823, et deux oratorios *Jephthé* (1828) et *David* (1830). Parmi les compositions spirituelles de Klein, nous citerons son *Pater* à huit voix, un *Magnificat* à six voix, des *Répons* également à six voix. et huit cahiers de *Psaumes* et d'*Hymnes* pour voix d'homme. *C. L.*

KLEIST (Ewald-Chrétien de), poëte allemand, né le 3 mars 1715, à Zeblin, près de Kœslin en Poméranie. Il fit son éducation chez les jésuites à Krone dans la Grande-Pologne (Poznanie), puis au gymnase de Dantzig; et en 1731, il se rendit à Kœnigsberg pour y faire son droit. Après avoir terminé ses études juridiques, littéraires et philosophiques, Kleist partit pour le Danemark, où il avait quelques parents; il y reçut, en 1736, un brevet d'officier. Dès lors, il s'adonna avec zèle à l'étude de la tactique. Au bout de quelque temps il prit son congé, se rendit à Berlin, et y fut promu, par Frédéric II, au grade de lieutenant dans le régiment du prince Henri. Kleist, à vrai dire, n'aimait point l'état militaire; mais il avait une grande admiration pour le roi de Prusse, et il était dominé par le sentiment du devoir. Vers 1738, un amour malheureux troubla son existence; et c'est peut-être à cette passion qu'il fut redevable de son talent élégiaque. En garnison à Leipzig (1757), Kleist, alors capitaine de cavalerie, se concilia l'amitié de Gellert et de Weisse. Il assista, en 1759, à la bataille de Kunnersdorf (*voy.*), avec le grade de major, et en montant à l'assaut d'une batterie russe, il eut le malheur d'être frappé par un biscayen, qui lui fracassa la jambe droite. Dans cet horrible état, dépouillé par des Cosaques pillards, il passa toute la nuit sur le champ de bataille. Le lendemain, vers midi, il parvint à se faire reconnaître par un officier russe, qui le fit transporter à Francfort-sur-l'Oder, où onze jours après la bataille, le 24 août 1759, Kleist mourut à la suite d'une hémorragie. Son ami, le poëte Uz (*voy.*), pleura la mort prématurée du chantre du *Printemps*, et Nicolaï, le littérateur, fit son panégyrique. Un monument lui fut élevé dans la ville qui le vit mourir.

Le chef-d'œuvre de Kleist est le poëme descriptif que nous venons de nommer. Le *Printemps* fut imprimé pour la première fois en 1749, in-8°, pour des amis seulement, sans nom d'auteur, et réimprimé, en 1750, à Zurich, in-4° : il ob-

tint immédiatement un immense succès *.

Ce poëte excellait surtout à retracer les beautés de la nature que, dans ses promenades solitaires, il aimait à étudier. Homme de talent et de cœur, Kleist avait su gagner l'amitié de toutes les sommités intellectuelles de sa nation; sa correspondance avec Jean de Müller a été imprimée. Son nom ne périra point dans les fastes de la littérature allemande, dont il a été un des principaux promoteurs dans un temps où elle en était encore à de laborieux commencements.

La première édition des OEuvres lyriques de Kleist parut à Berlin en 1756, la seconde en 1758; ces deux éditions ont été soignées par l'auteur lui-même. Après sa mort, Ramler publia une édition complète des œuvres de Kleist (Berlin, 1780, 2 vol.). Kœrte en donna une nouvelle (Berlin, 1803, 2 vol.), d'après les autographes trouvés dans les papiers de Gleim (*voy.* ce nom), son ami. On y trouve des odes, des chansons, des idylles, des contes, des fables, différentes pièces de vers, etc. *C. L.*

KLEIST (Henri de), poëte allemand, né le 10 octobre 1777, à Francfort-sur-l'Oder, fit tout jeune, comme cadet, avec l'armée prussienne, la campagne de 1792 sur les bords du Rhin, et quitta le service pour étudier le droit dans sa ville natale. Attaché pendant quelque temps au département du ministre Struensée (*voy.*) à Berlin, il demanda un congé, séjourna une année à Paris, fit un voyage en Suisse et revint se fixer à Dresde. Peu de temps avant l'explosion de la guerre de 1806, Henri de Kleist s'était de nouveau fait attacher au ministère des finances. Après la bataille d'Iéna, il se réfugia à Kœnigsberg, y demanda sa démission, et se voua presque exclusivement au culte des Muses, tant il était affligé des événements malheureux qui venaient de frapper sa patrie. Son penchant à la mélancolie se développa dans la solitude. En route pour Berlin, il fut arrêté et emprisonné par les autorités françaises, et cet accident fâcheux contribua sans doute beaucoup à donner à son humeur une teinte de plus en plus sombre. Après son élargissement, il habita pendant quelque temps Dresde, où il trouva dans la personne d'Adam Müller un ami et un collaborateur actif pour la rédaction d'un journal littéraire (*Le Phébus*, 1808).

Pendant la campagne de 1809, Kleist se rendit à Prague; il espérait que cette levée de boucliers de l'Autriche contre la France serait couronnée de succès. De Prague, il allait à Vienne pour offrir ses services, lorsque la paix mit fin à ses rêves belliqueux. De plus en plus hypocondriaque, sans courage, sans espoir, il revint à Berlin, où des relations avec une femme aussi exaltée que lui, Adolphine Vogel, amenèrent une catastrophe tragique. Le 21 novembre 1811, il se rendit avec son amie sur le bord d'un des petits lacs de Potsdam, et là les deux malades se poignardèrent.

Henri de Kleist fut sans contredit un poëte éminent, et sa mort prématurée fut une perte réelle pour le théâtre allemand. Doué du génie de l'invention, d'une imagination puissante, d'une sensibilité à la fois profonde et délicate, Kleist savait dessiner des caractères originaux, vrais; il y a dans ses productions une vie exubérante, quelquefois de l'ironie shakspearienne. Mais souvent aussi l'individualité maladive du poëte s'y fait jour, et ternit ses plus belles créations. Parmi ses tragédies, il convient de citer, en première ligne, *la Famille Schroffenstein* (Berlin, 1803), et surtout *Catherine de Heilbronn* (Berlin, 1800), pièce de chevalerie, qui est le chef-d'œuvre de Kleist; le caractère naïvement dévoué de l'héroïne est tracé de main de maître : c'est une création que ne renieraient pas les princes du Parnasse allemand. Henri de Kleist a aussi abordé la comédie : la *Cruche cassée* (Berlin, 1811) a eu beaucoup de succès. En 1807, il avait publié *Amphitryon;* en 1808, *Penthésilée;* et après la mort de Kleist, M. Louis Tiek fit encore paraître deux de ses drames : *Le prince de Hombourg*, et *La bataille de Herrmann* (OEuvres posthumes de Henri de Kleist, avec une préface de L. Tiek sur la vie et les ouvrages de l'auteur, Berlin, 1821, 2 vol.). Parmi les *Contes* de Kleist (Berlin, 1810, 2 vol.), *Michel Kohlhaas* occupe le premier rang. On

(*) *Le Printemps* a été plusieurs fois traduit en français, entre autres par M. de Sarrazin.

remarque dans ses nouvelles, ainsi que dans ses drames, une action rapide, des caractères nettement dessinés, un style énergique. Le génie inventif de l'auteur et sa sensibilité ne se démentent dans aucune de ses productions. H. de Kleist a eu le tort de se plaire dans les anomalies et dans les situations extraordinaires, mais du moins il restait toujours original. *C. L.*

KLEIST DE NOLLENDORF (Émile-Frédéric, comte de). Ce général prussien naquit à Berlin, en 1762. Il prit part à la campagne de 1778, et fut nommé adjudant du feldmaréchal de Mœllendorf. Placé ensuite dans l'état-major, il parvint au grade de capitaine, et fit en cette qualité les campagnes du Rhin. En 1803, il fut appelé au poste d'adjudant général du roi. Ce fut lui qui répondit aux propositions de paix faites par le général Bertrand après la bataille d'Iéna. Nommé major général et chef de la brigade de la Prusse occidentale, Kleist fut appelé plus tard à remplacer Chazot dans le commandement de la ville de Berlin. Dans la guerre contre la France, il fut chargé, à la fin du mois de mars 1813, de bloquer Wittenberg. Lorsque l'armée alliée franchit l'Elbe, il suivit ce mouvement et occupa le passage de la Saal près de Halle. Attaqué par des forces supérieures, le 28 avril, il se défendit avec vigueur, puis se retira sur Schkeuditz. Le 28 mai, il défendit avec peu de troupes le passage de la Sprée, près de Burg, et ne battit en retraite qu'après que le général russe Miloradovitch eut abandonné Bautzen. Il signa l'armistice en qualité de plénipotentiaire prussien, et à son expiration, il prit le commandement du corps qui devait aller rejoindre en Bohême l'armée autrichienne. Après la bataille de Dresde (*voy.*), Vandamme lui coupa la retraite à la tête de 40,000 hommes. Kleist conçut le hardi projet de prendre l'ennemi à revers. Il laissa une partie de ses troupes sur les hauteurs de Peterswalde pour couvrir ses derrières, et avec le reste, il se jeta, le 30 août, dans la vallée de Kulm (*voy.*); la bataille de Nollendorf sauva la Bohême et une grande partie de l'armée alliée. A la bataille de Leipzig (*voy.*), il acquit de nouveaux droits à la reconnaissance de sa patrie. Son corps investit ensuite Erfurt, et lorsque la garnison française se fut retirée dans la citadelle, il suivit l'armée coalisée en France, où il arriva pour prendre part à l'affaire de Joinvilliers. Le général Kleist contribua beaucoup aussi au succès de la journée de Laon.

Pour le récompenser de ses services, Frédéric-Guillaume III le nomma comte de Nollendorf et lui donna un régiment d'infanterie. Kleist suivit le roi en Angleterre et prit, à son retour, le commandement en chef de l'armée du Rhin. Une grave maladie l'empêcha de participer aux événements des Cent-Jours. Lors de la nouvelle division de la monarchie prussienne en provinces et en divisions militaires, il fut nommé gouverneur général de la Prusse saxonne; mais il se retira bientôt dans ses terres, où il mourut le 17 février 1823. *C. L.*

KLENZE (Léon chevalier de), intendant des bâtiments de la cour du roi Louis de Bavière, et président du conseil suprême d'architecture, aussi distingué comme archéologue que comme architecte, est né en 1784, dans la principauté d'Hildesheim. Il étudia successivement au *Carolinum* de Brunswic, à l'Académie d'architecture de Berlin, à l'École polytechnique de Paris, et après avoir fait un voyage artistique en Italie, il fut nommé architecte de la cour du roi de Westphalie. A la chute de ce royaume, M. de Klenze se rendit à Vienne où il soumit au congrès des souverains le plan d'un magnifique monument à élever à la Victoire et à la Paix, qui ne fut jamais exécuté. Ses affaires l'ayant rappelé à Paris, ce fut dans cette ville qu'il reçut, en 1815, sa nomination à la place d'architecte de la cour de Bavière. En 1823 et 1824, il accompagna le roi dans ses voyages, et, en 1834, il se rendit en Grèce pour examiner le plan des bâtiments à élever à Athènes ou pour en proposer un lui-même. La Glyptothèque (*voy.*) de Munich, le palais du duc de Leuchtenberg, le manége royal, la Pinakothèque, le plan du Walhalla, la nouvelle résidence royale sont autant de chefs-d'œuvre qui font honneur au génie et aux connaissances de M. de Klenze. Il a aussi fondé une école de construction. Dans ces derniers temps (1841), après avoir enrichi

Munich de tant de belles créations, il s'est décidé à quitter cette résidence pour aller se fixer à Berlin.

Parmi ses ouvrages (en langue allemande), qui traitent de divers objets d'archéologie architectonique, nous citerons son *Essai de réédification du temple toscan d'après son analogie historique et technique* (Munich, 1822), et son *Temple de Jupiter olympien à Agrigente* (Stuttg., 1827). C. L.

KLEPHTES, *voy.* Armatolis et Grèce (hist.). — Ce mot de la langue grecque moderne est dérivé du verbe grec ancien κλέπτω, voler : il rappelle ainsi des brigandages exercés contre les Turcs, et qu'on regardait dès lors comme honorables. On trouve d'intéressants détails sur les Klephtes et les Armatolis dans le discours préliminaire des *Chants populaires de la Grèce moderne* (Paris, 1824-25, 2 vol. in-8°), de M. Fauriel, qui a recueilli dans ce livre plusieurs de leurs chansons. X.

KLEVE, *voy.* Clèves.

KLINGEMANN (Auguste), poète dramatique allemand, naquit le 31 août 1777, à Brunswic, où il fit ses premières études au *Carolinum* et les continua ensuite à l'université d'Iéna. Mais la scène ne tarda pas à l'enlever aux bancs de l'école de droit et du cours de philosophie, et en 1818, Klingemann fut à la tête du théâtre de Brunswic. Sa direction intelligente, son activité prodigieuse, le concours du gouvernement et de quelques habitants de la ville firent prospérer cette entreprise, et donnèrent à son théâtre un éclat inaccoutumé. Klingemann épousa en secondes noces une actrice distinguée, et fit avec elle des tournées artistiques dans les différents états d'Allemagne. Son ouvrage intitulé *De l'art et de la nature* (Brunswic, 1819, 2 vol.), renferme les résultats les plus saillants de ses voyages. En 1819, Klingemann se démit de la direction du théâtre, et passa comme professeur au gymnase (*Carolinum*), où son enfance avait reçu les premiers soins intellectuels. Il mourut le 24 janvier 1831.

Klingemann est l'auteur d'un bon nombre de drames et de tragédies, qui se distinguent par l'entente scénique, et par un intérêt soutenu. Mais il ne faut chercher dans ces pièces aucune des qualités qui sont l'apanage exclusif du génie ou d'un talent remarquable. Nous citerons les drames de *Henri le Lion*, *Luther*, *Moïse*, *Faust*, et *La bonne foi germanique*, comme ceux qui ont joui d'un succès mérité, et qui sont conservés dans le répertoire actuel des théâtres allemands. Le choix de ces sujets, qui offrent presque tous un intérêt national, est heureux; la dernière pièce surtout, destinée à mettre en scène la lutte généreuse de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière, est une œuvre éminemment allemande.

Parmi les autres ouvrages de Klingemann, nous citerons encore *les Assebourg*, espèce de roman dramatique ; les drames de *la Fiancée du Kynast*, *Bianca di Sepociro*, *la Veuve d'Éphèse*, *Henri l'Oiseleur*, *la Croix dans le Nord*, *Fernand Cortez*, *Hamlet*, *Rodrigue*, etc.

Les œuvres dramatiques de Klingemann ont paru en deux collections : l'une à Tübingue, en 2 vol., 1802-1812, l'autre à Brunswic, en 2 vol., de 1817 à 1818. C. L. m.

KLINGER (Frédéric-Maximilien de), littérateur allemand, naquit à Francfort-sur-le-Mein, le 19 février 1753, au sein d'une famille peu fortunée. Nous apprenons par les Mémoires de Gœthe, que Klinger, dans sa jeunesse, fut obligé de soutenir sa sœur et sa mère qui était restée veuve. Long-temps en lutte avec des circonstances défavorables, il sortit de cette épreuve avec un caractère fortement trempé et une probité rigide. Pendant quelque temps, il s'occupa de poésie dramatique et fut attaché comme poëte à une troupe de comédiens ; puis il vécut à Weimar ; mais ses goûts le dirigeaient vers la carrière militaire. Il entra d'abord au service de l'Autriche, puis, en 1780, il fut reçu dans l'armée russe, avec le grade d'officier, au bataillon des équipages de la marine. En même temps, il devint lecteur du grand-duc Paul, qu'il accompagna dans les voyages que ce prince fit sous l'incognito de comte du Nord. Klinger passa ensuite dans l'infanterie et devint officier au Corps des cadets. Il avait le rang de colonel lorsque Catherine II mourut. Paul Ier, ayant

succédé à sa mère, lui continua sa protection. Klinger fut promu au grade de général-major, et, en 1799, les fonctions importantes de directeur du Corps des cadets de Saint-Pétersbourg lui furent confiées. Au milieu de la société corrompue des courtisans que, dans sa position, il était obligé de fréquenter, Klinger conserva sa rigidité de principes et sa haute moralité. Sous l'empereur Alexandre, il fut nommé curateur de l'université de Dorpat, récemment fondée ou renouvelée, inspecteur du corps des pages et des pensionnats de la couronne fondés pour des jeunes filles par l'impératrice Catherine II. Au milieu de ses occupations officielles, il demeura fidèle au culte des Muses allemandes, et sut conquérir, comme poëte dramatique et comme romancier, une place honorable. En 1811, il fut récompensé de ses services par le grade de lieutenant général, et bientôt après il se retira de la vie active. Il mourut à Saint-Pétersbourg, le 25 février 1831.

Le développement intellectuel et moral de Klinger s'était fait sous l'influence de J.-J. Rousseau : l'*Émile* était sa lecture favorite et l'on peut affirmer qu'il avait réalisé, autant que possible, le type idéal que le philosophe de Genève proposait à l'imitation de ses contemporains. Klinger était, au dire de Gœthe, un véritable apôtre de *l'évangile de la nature;* il croyait fermement que tout ce qui sort des mains du créateur est bon, et ne se détériore qu'entre les mains de l'homme. Aussi la pénible expérience que donne la vie finit-elle par déposer dans son âme une certaine amertume, que l'on reconnaît aisément au fond de tous ses écrits. Comme poëte dramatique, Klinger relève de l'école shakspearienne; il appartient à cette génération de jeunes novateurs littéraires qui se précipitèrent, à la suite de Lessing et de Gœthe, hors des sentiers battus, dans les routes nouvelles que leur signalaient ces puissants coryphées. En un mot, la tendance de Klinger fut d'abord passablement excentrique; mais pour lui c'était une conviction réelle, une tendance sincère et nullement factice : aussi ses efforts furent-ils couronnés de succès, d'autant plus que, dans le cours de sa carrière dramatique, il sut modérer ces dispositions et éviter les écarts. « Je n'ai pas longtemps poursuivi, dit-il, un idéal absurde; la vie réelle, la vie bourgeoise surtout, m'a appris que le poëte ne touchait le cœur que par la simplicité et la vérité. » Dans toutes les compositions de Klinger, l'observation se fait remarquer; ses personnages sont nettement tracés, et une raison saine coordonne l'ensemble de ses travaux. On y reconnaît partout un esprit habitué à nourrir de grandes et de nobles pensées.

Un de ses premiers ouvrages dramatiques, *les Jumeaux* (1774), remporta le prix que le théâtre de Manheim avait proposé pour la meilleure tragédie : ce fut un succès mérité; car le poëte peint les passions du cœur avec finesse. *Le Poëte et l'Homme du monde*, tel est le titre d'une série de dialogues, destinés à présenter l'éternel antagonisme entre le monde idéal et le monde réel, entre les passions généreuses et l'égoïsme adroit; entre l'abandon et la naïveté du nourrisson des Muses et l'esprit calculateur de l'homme d'état. En dépit de quelques longueurs, ces dialogues dramatiques ne manquent pas d'un certain degré d'intérêt; l'auteur fait raconter avec assez d'habileté aux deux interlocuteurs leur vie passée et présente. Cependant aucun des ouvrages dramatiques de Klinger ne s'est maintenu sur la scène.

Parmi ses romans, qui embrassent l'ensemble de la société, nous citerons celui qui est consacré à un sujet depuis longtemps fort populaire en Allemagne : *La vie, les faits et la descente aux enfers du docteur Faust* (S.-Pétersb., 1791). Il est assez remarquable que plusieurs contemporains de Gœthe se soient emparés en même temps que lui de cette légende, qui de nos jours encore est reproduite sous toutes les formes par des poëtes allemands plus ou moins habiles. Le *Faust* de Gœthe a rejeté dans l'ombre tous ces essais : à l'égard du *Faust* de Klinger c'est une injustice, car cette composition remue et déchire toutes les fibres du cœur dans la peinture du caractère excentrique et inquiet qui est devenu le type de tant d'individualités contemporaines. A côté

de *Faust*, viennent se ranger l'*Histoire de Giafar le Barmécide*; l'*Histoire de Raphaël d'Aquilas*; les *Voyages avant le déluge*; le *Faust oriental*; l'*Histoire d'un Allemand des temps modernes*; *Sahir, le premier né d'Ève au paradis*. Dans tous ces ouvrages, qui renferment une vaste galerie de portraits, et qui présentent l'homme tantôt sublime et idéal, tantôt vulgaire et abject, on retrouve l'empreinte du noble caractère de l'auteur, qui a d'ailleurs fait une profession de foi plus spéciale dans ses *Pensées et réflexions sur divers sujets littéraires et mondains*. Les OEuvres complètes de Klinger, revues et corrigées, ont paru à Kœnigsberg, 1815, 12 vol. in-8°. *C. L.* et L. S.

KLOPSTOCK (Frédéric-Théophile), le chantre de la *Messiade*, naquit le 2 juillet 1724, à Quedlinbourg, dans l'abbaye de ce nom, où son père occupait un emploi. Il passa ses premières années à la campagne, et puisa dans une éducation simple et religieuse ces profonds sentiments de piété et cet ardent amour de la nature qui forment la base de son talent poétique. De bonne heure, il avait conçu le plan d'une épopée : Henri l'Oiseleur, ce roi valeureux qui repoussa les Magyares du sol germanique, devait être le héros de son poëme, car dans l'âme du jeune Klopstock, les élans d'un patriotisme désintéressé s'alliaient à la foi religieuse la plus pure. Mais à l'âge de 20 ans, il se décida à traiter l'œuvre de la Rédemption, sujet immense, puisqu'il embrasse la terre et le ciel, sujet impossible, puisqu'il demande, pour être traité dignement, et la langue des anges et l'intuition des choses célestes. Klopstock, poussé par cette ardeur juvénile qui ne calcule point les obstacles, se mit toutefois à l'œuvre, et la manière dont il publia, au bout de peu d'années, les trois premiers chants de *la Messiade*, mérite d'être racontée.

A la fin de 1745, il s'était rendu à l'université d'Iéna pour étudier la théologie; mais l'idée de son poëme germait silencieusement dans sa tête : il abandonna la résolution qu'il avait prise de ne travailler à son sujet qu'à l'âge de 30 ans. Mécontent du rhythme allemand, il écrivit d'abord ses trois premiers chants en prose. Aucune âme amie ne sympathisait pourtant à Iéna avec celle du jeune poëte; personne ne prenait intérêt à ses travaux et ne l'y encourageait. Dégoûté de ce séjour, il quitta cette université pour celle de Leipzig, où il arriva au printemps de 1746. Là, il logea chez un de ses parents nommé Schmidt, qui étudiait le droit, mais qui était passionné pour la littérature et la poésie, et il s'affilia à une petite société d'amis de son âge, distingués par leur goût pour les sciences, les lettres et les arts. Klopstock fit part à Schmidt de son projet, et lui montra les trois chants de son poëme qu'il avait écrits en vers hexamètres modelés sur ceux des Grecs.

Schmidt trahit un jour le secret de Klopstock. Dans une des réunions du cercle des jeunes amis de la littérature, on discutait sur la prééminence à accorder sous ce rapport aux Anglais ou aux Allemands. La dispute s'échauffant, Schmidt qui soutenait ses compatriotes, mit le poëme de Klopstock dans la balance et lut le manuscrit de la *Messiade*. D'un commun accord, on résolut de la faire imprimer dans une feuille de Brême (*Bremische Beitræge*) qui jouissait alors d'une certaine réputation. Les trois premiers chants du poëme parurent en 1748, non-seulement à Brême, mais encore à Halle, et produisirent aussitôt la plus vive impression. C'était, en effet, un événement, dans ces temps de calme, que l'apparition d'un poëme épique. *La Messiade* fut saluée en Allemagne par les acclamations des enthousiastes, mais aussi déchirée par les critiques; à la tête de ces derniers, se trouvait Gottsched. Malgré ce brillant succès, la position du jeune poëte qui venait donner une nouvelle impulsion au Parnasse allemand était encore fort modeste; il avait été obligé d'accepter une place de précepteur à Langensalza, petite ville où un amour malheureux l'attendait. Il s'éprit pour une sœur de son ami Schmidt. C'est elle qu'il a chantée sous le nom de Fanny, dans des odes et des élégies qui respirent l'amour le plus tendre et le plus délicat. N'étant pas payé de retour, Klopstock tomba dans une profonde mélancolie qui cependant s'affaiblit dans ses voyages, et surtout par la naissance d'un nouvel amour pour une de ses plus zélées

admiratrices. Bodmer l'ayant engagé à s'établir auprès de lui, à Zurich, Klopstock se rendit à son appel; il passa une année sur les bords de ce beau lac qu'il a si admirablement chanté dans une de ses odes. Ce fut à Zurich, en 1750, qu'il reçut une lettre du comte de Bernstorff, qui lui offrait de la part de Frédéric V, roi de Danemark, une pension et un asile à Copenhague. C'était bien loin au Nord, mais c'était l'indépendance. Klopstock n'hésita point : il alla s'établir auprès de ses nouveaux protecteurs, et 20 ans de sa vie (de 1751 à 1771), employés à terminer sa vaste composition, s'écoulèrent dans cette capitale. Un seul événement avait troublé le cours de sa paisible existence. Méta (Marguerite) Moller, sa jeune épouse, qu'il avait connue à Hambourg lorsqu'il se rendait à Copenhague, et avec laquelle il se maria en 1754; Méta, qu'il a célébrée dans ses odes sous le nom de Cidli, était morte après quatre ans de l'union la plus heureuse.

Il séjourna alors quelques années en Allemagne, à Brunswic, à Quedlinbourg, à Blankenbourg. En 1763, il retourna à Copenhague; mais, après la mort de Frédéric V et de Bernstorff, Klopstock quitta le Danemark dont il n'avait pas même appris la langue, et il passa le reste de sa vie à Hambourg, pensionné de nouveau par le margrave de Bade, révéré par toute l'Allemagne, connu et apprécié à l'étranger. Les odes qu'il composa en l'honneur de la révolution de 1789, lui valurent le titre de citoyen français; toutefois son enthousiasme révolutionnaire ne fut pas de longue durée, et il flétrit les excès de la licence avec plus de véhémence encore qu'il n'avait salué avec ardeur l'aurore de la liberté. Dans un âge fort avancé (en 1791), il se maria pour la seconde fois, et se consola peut-être dans cette union d'avoir vu passer le sceptre de la poésie en de plus fortes mains que les siennes. Klopstock est mort en sage et en chrétien, le 14 mars 1803; il est enterré dans le joli village d'Ottensen, près d'Altona, entre ses deux épouses. Des honneurs extraordinaires furent rendus à sa dépouille mortelle : les personnages de distinction affluèrent pour s'y associer, et son convoi, escorté par une garde d'honneur de cent hommes, était suivi de 126 voitures où se pressaient des diplomates, des artistes, des littérateurs, des magistrats, et tout ce que la population de Hambourg renfermait de plus notable.

En parcourant aujourd'hui les 20 chants de *la Messiade*, on aura peut-être quelque peine à comprendre l'enthousiasme qui accueillit les trois premiers chants, et plus encore l'intérêt tout-puissant qu'excitèrent la suite et la conclusion de cette œuvre dogmatique. Mais il faut se transporter au sein de la paisible et pieuse bourgeoisie de l'Allemagne, qui, peu occupée, il y a un siècle, d'art et de politique, nourrissait avec amour les sentiments de piété, et retrouvait dans les vers de Klopstock une paraphrase de l'Évangile conforme à ses besoins poétiques et religieux ; car, ainsi que l'a dit un penseur, il faut pour le succès d'un poëme épique que la moitié des idées et de la fable du poëte soit déjà dans la tête des lecteurs. Avant l'apparition de la *Messiade*, le Parnasse allemand était d'une effrayante aridité : de méchants imitateurs travestissaient d'une manière indigne l'élégante poésie du siècle de Louis XIV; le lourd alexandrin servait de véhicule à des conceptions froides, décolorées et de mauvais goût. Klopstock se sépara hardiment de ses prédécesseurs : à la place de l'alexandrin, il se servit de l'hexamètre, dont une étude approfondie de la langue allemande, comparée aux langues anciennes, lui avait révélé la souplesse; il repoussa loin de lui les fadeurs érotiques et mythologiques; son regard inspiré s'éleva vers le Dieu et le ciel des chrétiens. Par le choix seul de son sujet, Klopstock se constituait poëte national au sein d'un peuple éminemment religieux. Tout son mérite est là *.

Aux yeux de la critique sévère de notre époque, *la Messiade* est une concep-

(*) Le même genre de mérite appartient à un poëme allemand plus récent sur le même sujet, moins grandiose dans ses proportions, moins ambitieux dans sa contexture, et plus propre peut-être à produire une édification sincère pour laquelle la simplicité est assurément une des premières conditions. Nous voulons parler des fragments publiés par feu M. le pasteur Gœpp, notre respectable collaborateur, sous le titre du *Sauveur* (*Der Erlœser*, Strasbourg et Paris, 1827, in-8°). S.

tion manquée, un poëme monotone, ennuyeux, qui n'a de l'épopée que le titre, et qui se déroule presque au hasard, sans que, dans sa trame, aucun obstacle sérieux vienne arrêter l'accomplissement du but vers lequel marche le héros divin. Le poëte d'ailleurs, dans sa tendance constante à symboliser et à rendre palpable l'infini, se perd nécessairement dans les espaces célestes, et fatigue le lecteur par ses uniformes visions et par un langage d'une désespérante solennité. Dans les dix premiers chants, l'on trouve du moins encore quelque mouvement: les apôtres, les membres du sanhédrin, Porcie, l'épouse de Ponce-Pilate, Abbadonna, l'ange déchu mais repentant, quelques autres caractères bien dessinés, interrompent par moment la monotonie de l'ensemble; mais, avec la mort du Christ, l'intérêt humain cesse complétement. Les dix derniers chants sont remplis par la résurrection des personnages de l'Ancien-Testament, par la descente de Jésus-Christ aux enfers, par les apparitions des élus et par les visions d'Adam, qui dévoile aux ressuscités les mystères de l'avenir et les terreurs du jugement dernier. Le vingtième et dernier chant se compose presque tout entier d'hymnes et d'odes entonnées par les âmes qui accompagnent Jésus-Christ dans son ascension au ciel. Le poëte n'a pu échapper à l'embarras qu'éprouve l'artiste qui essaie de retracer des objets invisibles par des contours matériels. Pour l'imagination la plus créatrice et la plus vive, aussi bien que pour le plus humble des croyants, le monde par-delà le tombeau est un livre fermé. Jamais Dante n'aurait rendu supportable son voyage à travers les cercles de l'enfer s'il ne les avait peuplés de personnages historiques, et Milton est bien plus grand poëte lorsqu'il chante le bonheur ou qu'il déplore la chute de nos premiers parents, que lorsqu'il évoque la gigantesque figure de Satan. Quelle différence, d'ailleurs, entre les démons du poëte anglais et ceux de Klopstock! Hâtons-nous toutefois de placer à part l'admirable création d'Abbadonna, qui appartient en propre à l'auteur de la Messiade: son âme aimante est tout entière empreinte dans ce noble caractère.

Dans ses odes, composées de 1751 à 1755, Klopstock déploie un talent bien plus distingué que dans sa *Messiade*. C'est qu'il était avant tout poëte lyrique; son épopée elle-même, si elle conserve quelque teinte originale, ne le doit qu'à la fusion de l'élément lyrique avec le récit. Dans ses odes, le chantre du Messie a déposé ses plus belles inspirations patriotiques et religieuses, les plaintes d'un amour méconnu et les élans de l'espérance. Pindare et Horace lui ont servi de modèle pour la forme métrique, pour l'enchaînement hardi, ingénieux des pensées; mais pour le fond, le poëte allemand ne laisse plus voir aucune filiation grecque ou latine; il a fait divorce avec les passions mondaines; lorsqu'il ose parler d'amour, c'est un amour purifié au creuset du malheur et prêt à rejoindre l'être adoré parmi les chœurs des anges; s'il chante le roi Frédéric, son protecteur, c'est parce que ce prince courbe son front, ceint du diadème, sur les marches de l'autel, et qu'il prête l'oreille aux soupirs du dernier de ses sujets. Placez notre poëte dans un beau pays : il n'ira point errer parmi les fleurs pour tresser de profanes couronnes, dont il parerait son front rayonnant de plaisir, et faire des libations à quelque divinité voluptueuse de l'Olympe païen. Klopstock, ému de la paix des champs, sentira dans l'air attiédi un souffle divin; il entendra la voix de Jéhovah dans le tonnerre qui gronde; le dieu personnifié, le dieu paternel des chrétiens, lui manifestera par des signes certains sa présence et son amour infini. La mort n'a rien qui puisse effrayer le chantre inspiré du Messie; l'avenir pour lui n'a point de mystères; l'heure fugitive ne lui inspire point de regrets; il marche vers la tombe d'un pas assuré et en entonnant un chant de triomphe, car les cyprès pour lui se tranforment en palme d'immortalité.

Toutes les odes de Klopstock sont loin, cependant, d'être irréprochables: nous le disons à regret, souvent elles sont un peu inintelligibles; celles sur la révolution française approchent très près du burlesque; et les divinités peu connues de l'Edda, ces dieux nébuleux qui n'ont point souri à notre enfance, ces noms

barbares qui n'ont point frappé nos oreilles dans les chants des poëtes que nous aimons, reviennent dans bon nombre de vers interrompre la jouissance paisible du lecteur. Il y a aussi beaucoup à redire sur les *Bardits*, ou chants patriotiques de notre auteur, quelque louable que soit d'ailleurs le sentiment qui les a dictés. Dans ses hymnes sacrées, au contraire, Klopstock a prouvé que les pensées religieuses les plus abstraites et les plus sublimes peuvent être mises à la portée du peuple, sans que le poëte soit obligé de descendre des hauteurs de l'inspiration. Comme auteur de ces hymnes, dont quelques-unes sont rimées, Klopstock prend une place distinguée parmi les nombreux auteurs de chants sacrés ou chants d'église (*Kirchenlieder*), dont Luther est le premier coryphée.

Les tragédies de Klopstock (*la Mort d'Adam*, *David*, *Salomon*, *les Bardes* ou *Arminius* *) sont dépourvues de tout mouvement dramatique; il y règne d'ailleurs une surexcitation morale, religieuse et patriotique qui en rend la lecture très fatigante; les personnages parlent tous dans un langage lyrique, et les sentiments qu'ils expriment ne sont pas toujours naturels.

Les écrits en prose de Klopstock n'ont exercé aucune influence sur son siècle; son style est obscur et prétentieux. Sa *République des Savants*, est une satire inintelligible des petitesses des littérateurs : c'est un persiflage allégorique fort ennuyeux. Comme critique, Klopstock n'a guère plus de portée. Ses prétentions pédantesques à réformer l'orthographe (*voir* ses *Dialogues grammaticaux*) durent échouer comme d'autres réformes du même genre. Ses traités sur la poésie sacrée, sur la langue et la poésie manquent de vues philosophiques.

En résumé, les vrais titres de gloire de Klopstock se trouvent dans beaucoup de ses odes et dans quelques pages de sa *Messiade*. L'adoration de Dieu, l'amour de la patrie et d'une femme élevée par le poëte au rang des êtres purs et sans tache, voilà ce qui le rendait fort. Cela se conçoit : les poëtes de tous les âges sont forcés de retourner à ces sources éternelles de toute inspiration, la religion, la patrie et l'amour. L. S.

(*) Cette dernière pièce forme une trilogie.

En 1755, les dix premiers chants de la *Messiade* furent publiés en 2 vol. à Copenhague et aux frais du roi. Il en parut encore une édition en quinze chants et en 3 vol. avant celle de Halle, qui contint pour la première fois les vingt chants, et qui fut terminée en 1769, 4 vol. En 1780, Klopstock donna lui-même une nouvelle édition à Altona, et il consentit, 20 ans après, à la revoir et à y faire des additions pour la collection complète de ses œuvres que Gœschen publiait à Leipzig, 1798-1817, 12 vol. in-4°. Parmi les trad. franç. de la *Messiade*, nous ne citerons que celle de Mme la baronne A. de Carlowitz (1840, gr. in-18) qui a été couronnée par l'Académie-Française. Le premier recueil d'odes donné par l'auteur fut imprimé à Hambourg, en 1771. Plusieurs ont été traduites ou imitées en français; mais il serait inutile de les citer. Après avoir perdu sa chère Méta, Klopstock publia quelques ouvrages qu'elle avait composés (Hamb., 1759). H. Dœring a écrit la Vie de Klopstock (Weimar, 1825) et Dacier a prononcé son éloge à l'Institut, dont il était membre associé étranger. Un monument lui fut érigé à Quedlinbourg, en 1824. Z.

KLUBER (Jean-Louis), savant publiciste allemand, naquit à Thann, près de Fulda, le 10 novembre 1762. Il fit ses études aux universités d'Erlangen, de Giessen et de Leipzig, et obtint, en 1785, le grade de docteur en droit. La même année, il débuta dans la carrière littéraire, par deux dissertations *De Arimanniâ*, un *Essai sur l'histoire de la juridiction féodale*, et la publication de la *Petite bibliothèque de jurisprudence*, qu'il continua jusqu'en 1794. Ces ouvrages le firent avantageusement connaître. Klüber fut nommé professeur extraordinaire en 1786, et, l'année suivante, professeur ordinaire de droit à l'université d'Erlangen. En 1790, le margrave d'Anspach-Bayreuth, et bientôt après le cabinet prussien, l'employèrent activement à des négociations diplomatiques. L'électeur Charles-Frédéric de Bade le choisit, en 1804, pour instituteur du prince électoral, et lui donna le titre de

référendaire intime, auquel Klüber joignit, en 1807, celui de premier professeur ordinaire de droit à l'université de Heidelberg, puis, en 1808, celui de conseiller d'état et de cabinet. Appelé dès lors à prendre une part active aux graves événements qui se succédèrent avec tant de rapidité et qui préparèrent la délivrance de l'Allemagne, il fut chargé de différentes missions diplomatiques à Munich, à Berlin, à Pétersbourg, et il s'en acquitta avec talent, mais toujours sans négliger ses études; car il fit en même temps paraître plusieurs ouvrages, entre autres le *Droit public de la confédération du Rhin* (1808).

En 1814, le docteur Klüber se rendit à Vienne pour suivre de plus près les opérations du congrès. Ses conseils furent utiles au grand-duc de Bade, et l'empereur Alexandre, qui, avant l'ouverture du congrès, lui avait demandé une exposition historique et politique de l'état de l'Allemagne, eut lui-même recours plus d'une fois à sa vaste érudition. Ses relations avec les plus hauts personnages le mirent à même de recueillir une foule de documents précieux qu'il publia plus tard (en allemand), sous le titre d'*Actes du congrès de Vienne dans les années* 1814 *et* 1815 (Erlang., 1815-19, 8 vol., suppl., 1835). Les deux actes les plus importants de ce précieux recueil, l'*Acte final du congrès de Vienne* et celui *de la Confédération germanique*, furent publiés séparément (Erlang., 1816; 2e édit., 1818), et dans la même année parurent à Francfort, sous le titre de *Coup d'œil sur les négociations diplomatiques du Congrès de Vienne*, une histoire complète de ce célèbre congrès et plusieurs rapports relatifs aux affaires de l'Allemagne. Lorsqu'il fut question de rédiger une exposition systématique du droit public de la confédération germanique, Klüber fut un des premiers à qui l'on songea pour cette tâche. Il s'en chargea et la remplit dans son *Droit public de la Confédération germanique et des états confédérés* (Francfort, 1817; 3e édit., 1831), ouvrage également remarquable par l'excellente disposition des matières et la profondeur des commentaires dont il accompagna le texte. A ce traité vraiment classique se rattachent les *Sources du droit public de la Confédération germanique* (3e édit., Erlangen, 1830; supp., 1833), et jusqu'à un certain point le *Droit des gens moderne de l'Europe* (Stuttg., 1819, 2 vol., et Paris, 1831).

Ces remarquables travaux ne pouvaient manquer d'augmenter encore la célébrité de leur auteur. Les cabinets de Pétersbourg et de Berlin voulurent s'attacher un publiciste aussi distingué; Klüber obtint l'agrément du grand-duc de Bade, qui ne consentit pas sans peine à se séparer d'un homme à qui il destinait le ministère des finances de son pays; néanmoins il finit par céder. Klüber partit donc en 1817 pour Berlin, où il fut nommé conseiller privé de légation au département des affaires étrangères. Cependant il ne tarda pas à regretter son ancienne position. Lorsque la 2e édition de son *Droit public de la Confédération germanique* parut, on lui fit un crime d'avoir posé en principe que là où le droit positif se tait, il faut recourir au droit naturel, et surtout de n'avoir point dissimulé sa prédilection pour le gouvernement constitutionnel. Il se vit soumis à une enquête judiciaire. Sa conduite fut pleine de noblesse et de dignité. Il attendit la fin de cette enquête, et sans élever de plainte, il donna sa démission, en 1823. Il se fixa alors à Francfort-sur-le-Mein. Son ardeur pour l'étude, qui ne s'était jamais ralentie, redoubla encore dès qu'il ne fut plus distrait par d'autres soins. Parmi les nombreux ouvrages qu'il publia vers cette époque, nous nous bornerons à citer son traité *De l'indépendance des tribunaux et de l'autorité souveraine de leurs arrêts* (Francfort, 1832), et ses *Traités et observations historiques, politiques et juridiques* (Francfort, 1830-34, 2 vol.), ouvrage rempli de discussions profondes et d'enseignements utiles. Ce fut au milieu de ces travaux littéraires qu'il succomba à une courte maladie, le 16 février 1839. Il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur et correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). E. H-c.

KNEBEL (Charles-Louis de), un de ces hommes célèbres qui, à la fin du siècle passé, firent de Weimar une Athè-

nes allemande, descendait d'une famille des Pays-Bas que les persécutions religieuses du XVIe siècle avaient obligée à émigrer. Né le 30 nov. 1744, à Wallerstein, en Franconie, il reçut sa première éducation sous les yeux du poëte Uz et alla ensuite étudier le droit à l'université de Halle. Bientôt son frère, page du roi Frédéric II, l'attira à Berlin, où il suivit la carrière militaire.

Après avoir servi dans un régiment prussien, il se rendait à la maison paternelle, lorsque, en passant à Weimar, il se décida à accepter la place de grand-maître de la maison du prince Constantin. Au mois de décembre 1774, il accompagna le prince héréditaire et son frère dans un voyage qu'ils firent à Paris. A son retour, il perdit son élève et reçut une pension à vie avec le titre de major. Dès lors, Knebel ne quitta presque plus Weimar, et y mena une vie fort retirée jusqu'à la fin du dernier siècle, où, malgré son grand âge, l'idée lui vint de se marier. Il alla s'établir avec sa femme dans la charmante petite ville d'Ilmenau, au milieu des montagnes de la Thuringe, séjour qu'il échangea plus tard contre celui d'Iéna, où il retrouva la duchesse Amélie, qui l'avait accueilli avec tant de bienveillance à Weimar. Il y mourut le 23 février 1834.

Parmi le petit nombre d'ouvrages que Knebel a publiés, on doit citer le *Recueil de poésies légères*, imprimé sans nom d'auteur (Leipz., 1815, in-4°), les *Distiques* (Iéna, 1827), et la traduction du *Saül* d'Alfieri (Ilmenau, 1829). Il a encore bien mérité des lettres par la traduction des *Élégies de Properce* (Leipz., 1798) et surtout du poëme *De la nature* de Lucrèce (Leipz., 1821, 2 vol.; 2e éd., 1831). Pendant 30 ans, il n'a pas cessé de revoir et de polir ce dernier ouvrage, en adoptant les principes établis par l'école de Voss et de Schlegel sur le mètre héroïque et le rhythme des vers allemands. E. H-G.

KNEF ou KNEPH, démiurge égyptien, *voy.* ÉGYPTE, T. IX, p. 271, et BOUTO.

KNELLER (sir GODEFROY), célèbre peintre de portraits, naquit à Lubeck vers 1648. Doué par la nature de facultés précieuses pour la peinture, il les fortifia par l'étude : Rembrandt et Ferd. Bol furent ses maîtres. Il peignit d'abord l'histoire, puis s'adonna au portrait, branche lucrative qui procure assez promptement, quand on y réussit, honneur et fortune. Ne prospérant pas à son gré en Italie, où il était allé avec son frère Jean-Zacharie, il passa, en 1676, en Angleterre. Là, il obtint une célébrité dont il dut s'étonner lui-même; assailli par les personnes jalouses d'avoir leur portrait de sa main, il dut, pour les satisfaire, appeler à son aide d'autres artistes moins habiles ou moins recherchés pour exécuter les draperies, les fonds et les accessoires de ses tableaux. En peu de temps, Kneller acquit une grande fortune, fut nommé premier peintre de Charles II, créé chevalier par le roi Guillaume III, puis baronnet par George Ier. L'empereur Joseph II lui donna aussi le titre de chevalier héréditaire de l'Empire ; enfin, Dryden et Pope l'ont célébré dans leurs vers comme le rival heureux de la nature. Il mourut à Londres, en octobre 1723, et on lui éleva un monument à Westminster.

Le pinceau de Kneller était hardi, sa touche ferme, large et brillante; sa manière de draper grande et noble. Il ne s'attachait pas à une ressemblance servile; mais il donnait à ses portraits une grâce toute particulière. Le plus souvent les fonds en sont ornés de paysages ou d'architecture. Telle était la vogue dont jouissait Kneller, qu'à sa mort il laissa plus de 500 portraits commencés, dont la moitié du prix était payé d'avance. Les chefs-d'œuvre de ce peintre, au dire de Reynolds, sont à Oxford : ce sont les portraits du mathématicien Wallis et de lord Crew, et du bibliothécaire Humphrey Wanley. On cite encore celui de Mme Knight, maîtresse de Charles II, qui est à Down-House, près de Tewkesbury : l'héroïne y est représentée à genoux devant un crucifix. Son tableau du *Club kit kat*, composé de la réunion de ses amis, est une œuvre du plus grand mérite. L. C. S.

KNEZ, *voy.* KNIAZ.

KNIAJENINE (JACQUES BORISSOVITCH) naquit à Pskof, le 3 octobre 1742, d'une famille noble de la Russie. Après avoir reçu sa première éducation sous les

yeux de son père, conseiller intime, il alla continuer ses études à Saint-Pétersbourg, entra ensuite au service civil, qu'il quitta pour suivre la carrière militaire, où il devint capitaine et adjudant-major.

Kniajenine se voua de bonne heure au théâtre. Il ne sortit point de la route qui retarda chez les Russes l'avénement d'une littérature dramatique nationale; mais nourri de la lecture des classiques anciens et des grands écrivains français des règnes de Louis XIV et de Louis XV, il l'emporta sensiblement sur ses devanciers par la majestueuse harmonie du style qu'il sut se former. Le vers alexandrin, le seul mètre dont il fit usage, convenait bien à l'allure grave, pompeuse et un peu traînante d'une action tragique calquée sur les modèles étrangers. Ainsi Kniajenine, dépourvu d'invention, mais non pas de force comme versificateur, et connaissant à merveille les ressources de sa langue, lui a rendu des services réels. *Sophonisbe* est sa meilleure tragédie. Il a écrit aussi deux comédies, *le Glorieux* et *les Originaux*, et les *libretti* de quelques opéras. Il avait le titre de conseiller de cour et était membre de l'Académie-Russe lorsqu'il mourut, le 14 janvier 1791. C. DE C-C-T.

KNIAZ, en serbe *knez* (mais non pas *knès*), titre slavon dont l'étymologie n'est pas connue, à moins qu'il ne soit de la même famille que *king*, *konung*, *kœnig*, roi. Rurik portait déjà le titre de *kniaz*, auquel on substitua ensuite celui de *vélikii kniaz*, grand-prince ou, comme on dit communément, grand-duc. Le simple titre de *kniaz* était alors réservé pour les frères du souverain et autres princes du sang, le plus souvent apanagés. C'est de ces princes apanagés que descendent la plupart des *kniaz* actuels de Russie, comme les Dolgorouki (*voy.*), les Odoïefski, les Repnine (*voy.*), les Khvorostinine, les Vorotinskoï, etc., au nombre d'environ cinquante familles. D'autres *kniaz*, comme les Kourakine, les Troubetzkoï, les Galitsyne (*voy.* ces noms), descendent des grands-princes lithuaniens; d'autres encore, par exemple les Ouroussof, les Ioussoupof, sont issus des *mourzas* tatars et ont formellement été investis du titre de *kniaz*. Il en est de même des Mechtcherski issus des princes du peuple des Mechtchériaks, etc. Aujourd'hui les *kniaz* ne sont plus que des nobles titrés; et, quoique le plus élevé de l'ancienne noblesse russe, leur titre, qui passe à tous les membres de la famille et devient par là très commun, n'a pas tout-à-fait la même valeur que celui de *duc* en France (dans l'ancienne France, il n'y avait pas de princes indigènes), ni surtout que celui de *Fürst* en Allemagne, qui supposait toujours une souveraineté quelconque. Les *kniaz* russes ne sont qualifiés d'altesse qu'à la suite d'une décision spéciale du souverain. L'Herzégovine était autrefois gouvernée par des *knez;* actuellement, le prince de Servie porte aussi ce titre. Dans ce pays, il y avait en outre le titre de *baschknez*, qui rappelle celui de bourgrave. Celui de *vélikii knez*, grand-prince, y était également employé. En Russie, il continue de faire partie du titre de l'empereur et tsar de Russie; mais il appartient plus spécialement aux membres de la famille impériale. — On peut consulter sur les familles princières de Russie le *Recueil généalogique* de M. le prince Pierre Dolgorouki, qui paraît à Saint-Pétersbourg depuis 1840, en langue russe. Ce sont d'excellents matériaux recueillis avec beaucoup de soin et de patience par un jeune savant capable de les utiliser un jour comme écrivain. J. H. S.

KNIAZIÉWICZ (CHARLES), général polonais, est né en 1762, et fut élevé au Corps des cadets à Varsovie. Il gagna tous ses grades sur le champ de bataille. Nommé major à Dubienka, en 1792, colonel à Chelm, en 1794, il fut promu au grade de général, la même année, à la suite du combat de Golkow. Il se distingua encore, dans la même campagne, pendant la défense de Varsovie contre le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II. A la malheureuse bataille de Macieïowicé (*voy.* KOSCIUSZKO), le général Kniaziéwicz commandait l'aile gauche, celle qui résista jusqu'au dernier moment. Fait prisonnier de guerre, il fut déporté en Russie; mais à peine eut-il recouvré sa liberté, qu'il se rendit à Campo-Formio, pour s'y mettre aux ordres du général Bonaparte, qui

venait d'autoriser la formation des légions polonaises en Italie. Bientôt après, le corps français qui occupait Rome, ayant été attaqué par les Napolitains, le général Championnet confia les légions polonaise et romaine, une demi-brigade française et un régiment de cavalerie au général Kniaziéwicz. Celui-ci enleva aussitôt, à Fallari, 3,000 hommes et 16 canons au comte de Saxe. A Calvi, lorsqu'il se fût joint au général Mathieu, ils firent prisonnier le général Mercy avec 5,000 hommes. A Terracine, Kniaziéwicz brûla les magasins, les munitions et l'artillerie de l'ennemi; il le poursuivit ensuite jusqu'à Gaëte, et força cette place à se rendre. Pour récompenser ses services, Championnet le chargea de porter à Paris les drapeaux conquis sur l'ennemi; le Directoire lui offrit des armes d'honneur. Ce fut à cette occasion que les compatriotes de Kniaziéwicz lui conférèrent la mission de remettre à Kosciuzko (*voy.*), qui était alors à Paris, le sabre de Sobieski, retrouvé à Notre-Dame-de-Lorette.

Le gouvernement français appela le général Kniaziéwicz à la formation d'une nouvelle légion polonaise sur le Rhin. Passant ainsi sous les ordres de Moreau (*voy.*), il se distingua d'abord au combat de Francfort. A Hohenlinden, lorsque la seconde brigade de la division Richepanse, celle qui décida du sort de la bataille, fut arrêtée dans sa marche par les Autrichiens, ce fut le général polonais qui la délivra et la couvrit : aussi quand on vint féliciter Moreau sur les résultats de cette glorieuse journée, il eut la modestie d'en attribuer la plus belle part aux généraux Richepanse et Kniaziéwicz.

Le traité de Lunéville (*voy.*) promettait de rendre le repos à l'Europe. Les légions polonaises devenaient dès lors un embarras pour le gouvernement français. Le général Kniaziéwicz donna sa démission dès que la paix avec les ennemis de la Pologne fut signée, et quand, 20 ans plus tard, le gouvernement français lui offrit les émoluments arriérés de son grade dans la Légion-d'Honneur, il répondit : « La France ne me doit rien, car en combattant pour elle, c'est ma patrie que j'ai cru servir. »

En 1806, pour neutraliser l'effet des proclamations de Napoléon en Pologne, Alexandre essaya de tirer le général Kniaziéwicz de sa retraite : en se servant de lui, il aurait voulu opposer une autre armée polonaise à celle que Dombrowski et Poniatowski (*voy.* ces noms) allaient former sous la protection de l'empereur des Français. Le général Kniaziéwicz résista à toutes les séductions. Dès lors, la surveillance de la police redoubla autour de lui, et il ne lui fut pas possible de se ranger sous les drapeaux de sa patrie avant la campagne de 1812. Placé d'abord dans l'état-major du roi de Westphalie, il obtint ensuite le commandement de la 18[e] division du 5[e] corps, avec laquelle il combattit à Smolensk, Mojaïsk et Tchérikof. Sa retraite en bataillons carrés sur Vronovo est un chef-d'œuvre de tactique militaire. A Dombrovna, l'artillerie du général Kniaziéwicz sauva la grande armée. Le 26 novembre, il prit, pour un moment, le commandement en chef de l'armée polonaise; mais, blessé bientôt au passage de la Bérézina, et forcé d'abandonner ses troupes, il fut déclaré, au mépris du droit des gens, prisonnier de guerre en Autriche, où il s'était retiré pour soigner sa santé.

Après la paix de Paris, l'empereur Alexandre invita le général Kniaziéwicz à faire partie du comité de la guerre qui devait s'occuper de la réorganisation de l'armée polonaise. Mais le général donna bientôt sa démission, ne voulant point participer aux travaux du comité avant qu'un traité solennel eût reconnu l'existence politique de la Pologne. Il choisit dès lors la ville de Dresde pour sa résidence. En 1826, après l'insurrection militaire de Saint-Pétersbourg, il fut enfermé, à la demande de l'empereur Nicolas, au château de Kœnigstein, où il subit huit mois de détention pour ses relations présumées avec les conjurés polonais. La révolution du 29 novembre 1830 le rappela encore sur la scène publique. Le gouvernement national de Varsovie lui confia la mission de le représenter auprès du gouvernement français. Le général Kniaziéwicz vit maintenant à Paris, entouré de considération et respecté de ses anciens compagnons d'armes. TH. M-xI.

KNIAZNIN * (François-Denis), poëte polonais, naquit en 1750, de parents nobles, mais pauvres, dans le palatinat lithuanien (aujourd'hui gouvernement russe) de Vitepsk. Après avoit fait ses études chez les Jésuites, et être entré dans leur ordre, il arriva à Varsovie vers 1770, et s'y fit bientôt connaître avantageusement par ses traductions d'Horace et ses poésies légères. Après l'abolition de l'ordre, où Kniaznin n'avait pas encore prononcé ses derniers vœux, le prince Adam Czartoryski se l'attacha en qualité de secrétaire, et, depuis ce temps, Kniaznin ne cessa plus de faire partie du cercle des amis intimes de cette illustre maison, qui tenait alors une espèce de cour à Pulawy. C'est dans ce lieu délicieux que Kniaznin écrivit presque toutes ses productions poétiques, qui se composent de cinq livres de pièces érotiques, d'un poëme, *le Ballon*, d'élégies, de fables, d'idylles, de diverses petites pièces de circonstance, enfin des opéras *La Mère spartiate*, *Les Bohémiens* et *La triple Noce*. En 1796, les malheurs du pays et un amour sans espoir plongèrent Kniaznin dans une profonde mélancolie, qui finit par troubler sa raison. Il mourut, en 1807, à Konskowola, terre du prince Czartoryski, près de Pulawy, où son Mécène lui fit ériger un monument. Kniaznin était un homme de bien et un patriote zélé. Comme auteur, ses œuvres, sans offrir le cachet du génie, se distinguent par la noblesse des sentiments, une diction pure et claire, et une teinte de douce rêverie, qualités qui lui valurent les suffrages de ses contemporains, et qui lui assurent aujourd'hui encore une place honorable parmi les écrivains de la renaissance des lettres en Pologne, au XVIII[e] siècle. Les poésies complètes de Kniaznin parurent d'abord à Varsovie, en 1787, en 3 vol., et eurent depuis plusieurs éditions, dont la dernière est celle de Vilna, 1828. C. M-cz.

KNIGGE (Adolphe-François-Frédéric-Louis, baron de), littérateur allemand, naquit le 16 octobre 1752, dans la terre patrimoniale de Bredenbeck, près de la ville de Hanovre. Il fut élevé d'abord dans la maison paternelle, puis il voyagea avec son père, qui dilapidait sa fortune en courses sans but et légua de nombreuses dettes à sa famille. En 1769, le jeune Knigge fut reçu à l'université de Gœttingue; quelques années plus tard, le landgrave Frédéric II le fit assesseur de la chambre domaniale à Cassel. Knigge fut bientôt forcé de se retirer dans ses terres pour prendre la gestion de ses affaires. En 1777, il était chambellan à Weimar. Après avoir résidé alternativement à Hanau, à Francfort-sur-le-Mein, à Heidelberg, s'occupant surtout de la propagation de l'ordre des illuminés (*voy.*) dans lequel il était entré en 1780, et dont il avait rédigé le règlement de concert avec Weishaupt. Il devint enfin (*1790*) magistrat supérieur (*Oberhauptmann*) et directeur des études (*Scholarch*) à Brême, ville où il mourut le 6 mai 1796.

Knigge, comme romancier et comme écrivain philosophe, jouit pendant quelque temps d'une vogue assez grande. Ses romans sont empreints d'une philosophie pratique, de beaucoup de bon sens, qui se présente sous la forme d'une douce moquerie. L'individualité de l'auteur, homme du monde accompli, se révèle dans tous ses ouvrages. Celui qui lui valut le plus de renom, et qu'on lit encore aujourd'hui, est intitulé : *Sur les rapports avec le monde et les hommes* (Hanovre, 1788, 2 vol. in-8°; 10[e] édit., 1824, 3 vol.). L'auteur ne prétend pas précisément enseigner à son lecteur la science de la vie; il n'a point l'ambition de mettre son livre à la place de cette expérience qui ne s'acquiert que lentement par la connaissance du monde, par l'observation de l'homme et de la société, et par l'étude du cœur humain; il se borne à donner quelques règles, quelques préceptes, qui puissent servir de guide au jeune homme inexpérimenté, lui épargner quelques désappointements, le préserver de quelques revers. Parmi les autres ouvrages de Knigge, nous citerons : le *Voyage à Brunswic* (1792), espèce de roman comique; le *Roman de ma vie*

(*) On prononce ce nom à peu près comme celui du poëte russe *Kniajenine*. On sait que nous écrivons les noms russes de manière à en faciliter la prononciation, mais que nous ne changeons rien aux noms polonais, cette langue ayant le même alphabet que la nôtre. S.

(Francf. s. le M., 1781, 4 vol.); l'*Histoire de Pierre Clausen*; l'*Histoire du pauvre sire de Wildenbourg*; les *Papiers du conseiller d'état Schaafskopf*; la *Profession de foi de Warmbrandt*. Knigge, sous le pseudonyme de *Philo*, a donné sur lui une *Explication* remarquable. L'*Histoire de l'illuminisme en Abyssinie* est un roman qui parut sous le vrai nom de Knigge. *C. L. m.*

KNIGHT, mot anglo-saxon auquel correspond le mot allemand *Knecht*, valet, ou plutôt *varlet*, et qui équivaut en anglais à celui de *chevalier*. Les knights jouissent en Angleterre d'une dignité personnelle dont l'origine remonte au temps de la conquête des Anglo-Saxons, et qui est restée attachée à certains domaines (*voy.* ANGLETERRE, T. Ier, p. 744). Le degré inférieur de cette dignité est celui du *knight-bachelor*; le degré supérieur, qui ne pouvait être conféré par le roi que sur un champ de bataille, est celui de *knight-banneret*. X.

KNOBELSDORF, nom d'une famille noble très ancienne, répandue dans la Silésie, dans la Poméranie et dans la Saxe.

Un de ses membres les plus célèbres est le baron JEAN-GEORGES-WENCESLAS de Knobelsdorf, grand architecte, qui naquit en 1697. Entré d'abord au service militaire de la Prusse, et arrivé au grade de capitaine, il donna sa démission en 1730, pour se livrer à la peinture et à l'architecture. Il fit ensuite un voyage en Italie et en France. A son retour, il se rendit à Rheinsberg, auprès de Frédéric II, qui n'était alors que prince royal, et qui, dans la suite, le nomma inspecteur général de tous les édifices royaux et conseiller privé des finances. Knobelsdorf mourut à Berlin, en 1753. De toutes les grandes constructions qu'on lui doit, le château de Sans-Souci (*voy.*) est particulièrement un monument de sa gloire. Il bâtit aussi la salle de l'Opéra, à Berlin, et l'aile neuve du château de Charlottenbourg (*voy.*), ainsi que celle du château de Dessau. C'est encore lui qui, immédiatement après l'avénement de Frédéric II, fonda le *Thiergarten* de Berlin (*voy.* ce nom). On ne doit pas non plus oublier ses portraits et ses paysages. Frédéric II écrivit lui-même son éloge, qui se trouve dans les *Mémoires de l'Académie* de Berlin, tom. VIII. *C. L.*

Un autre membre de cette famille, ALEXANDRE-FRÉDÉRIC baron de Knobelsdorf, né à Cano (district de Francfort-sur-l'Oder), en 1723, fut un des lieutenants du roi de Prusse Frédéric II dans la guerre de Sept-Ans et dans celle de la succession de Bavière. En 1793, il commanda une armée dans le Brabant, et il dirigea ensuite le blocus de Landau qu'il dut lever lorsque les Français eurent repris les lignes de Wissembourg. Élevé au grade de feldmaréchal prussien, en 1798, il mourut à Stendal, le 10 décembre de l'année suivante.

Enfin nous avons déjà parlé, à l'art. IÉNA (*bataille d'*), du général de Knobelsdorf, diplomate célèbre que Frédéric-Guillaume II envoya, en 1791, à Constantinople, et qui, en 1806, fut chargé d'une mission importante auprès de Napoléon. Il mourut le 11 septembre 1826. X.

KNOUT, mot russe qui signifie *fouet*, châtiment le plus ordinaire en Russie et qui s'applique à tous les degrés. La noblesse seule en est exempte, mais son privilége n'a pas toujours été respecté. Le patient, attaché debout à deux poteaux, reçoit sur le dos un certain nombre de coups d'un fouet à lanières de cuir, dont l'extrémité est armée de fil de fer tordu. Le sang ruisselle presque à chaque coup. Condamner à 100 ou 120 coups de knout, nombre que l'on ne dépasse jamais, équivaut à une condamnation à mort; souvent même le supplicié expire avant d'avoir subi sa peine entière; s'il y survit, il est envoyé pour sa vie en Sibérie. Autrefois on lui fendait encore les narines et on le marquait au front d'un V (*Vor*, larron), qu'on rendait indélébile en le frottant de poudre à canon. Cette aggravation de la peine a été supprimée par l'empereur Alexandre. Z.

KNOWLES (JAMES-SHERIDAN), un des auteurs les plus populaires du théâtre anglais contemporain, naquit à Cork, en Irlande, vers 1789. Son père, professeur de déclamation au collége de Belfast, était proche parent du célèbre Sheridan (*voy.*). Envoyé en Angleterre, le jeune Knowles, après y avoir fait ses études, essaya un

peu de tous les métiers pour vivre. Ses idées s'étaient tournées de bonne heure vers la composition dramatique, et, dès l'âge de 12 ans, il avait songé à écrire une pièce de théâtre. A 26 ans, il parvint à faire jouer *le Gipsy*, où Kean remplissait le principal rôle; *Brien Borwighine* et *Caïus Gracchus* vinrent ensuite. En 1820, *Virginius* obtint du succès à Covent-Garden et fut suivi (1825) de *Guillaume Tell*, qui ne réussit pas moins. Toutefois, jusqu'au succès populaire du *Bossu* (*the Hunchbach*), en 1832, et jusqu'à l'adoption du bill sur la propriété des œuvres dramatiques, Sheridan Knowles vécut dans un état de gêne continuelle, errant de ville en ville, et faisant des cours de littérature et de déclamation théâtrale assez suivis, mais peu rétribués. A partir de cette époque, la carrière des succès et de la fortune s'aplanit devant lui, et l'on assure qu'il reçut pour une seule de ses pièces jusqu'à 500 livres sterling. Celles de toutes qui ont été le plus applaudies sont : *l'Épouse, histoire mantouane* (1833), et *Procida ou les Fiancés de Messine* (1840), etc. Knowles a publié, en 1835, des *Nouvelles*, où l'on croit qu'il a retracé quelques-uns des épisodes de sa jeunesse aventureuse. Jugées au point de vue littéraire, les pièces de Knowles n'offrent guère d'autre mérite qu'une grande entente de la mise en scène, et parfois une peinture assez neuve au théâtre des détails de la vie privée. R-y.

KNOX (Jean), le réformateur de l'Écosse (*voy.*), naquit, en 1505, à Gifford, près de Haddington dans le Lothian oriental. Après avoir terminé ses études à l'université de Saint-André, il entra dans les ordres et fut nommé professeur de philosophie scolastique, quoiqu'il eût à peine 25 ans. L'étude des Pères et de la Bible lui inspira, sur plusieurs points de dogmes, des doutes, dans lesquels le confirmèrent les sermons du moine Williams et les leçons de George Wishart : aussi, lorsque les doctrines de la réformation commencèrent à se répandre en Écosse (1542), il n'hésita pas à les adopter. Les persécutions éclatèrent bientôt. Knox entra comme précepteur dans la famille Douglas, où il resta quatre ans environ, après il alla rejoindre les conjurés qui avaient massacré le cardinal Beaton (*voy.*) et s'étaient emparés du château de Saint-André. Ce fut dans cet asile que Knox célébra pour la première fois la communion sous les deux espèces. Fait prisonnier bientôt après avec toute la garnison, il fut transporté en France et retenu sur les galères; mais, ayant recouvré sa liberté (1549), il passa en Angleterre, où le roi Édouard VI le nomma son chapelain, en 1551. Il contribua puissamment à faire rejeter par l'église anglicane la doctrine de la transubstantiation; mais il ne put réussir à faire abolir certaines cérémonies qu'il déclara entachées de papisme. On attribue au mécontentement qu'il en éprouva son refus constant d'accepter aucun bénéfice ecclésiastique. Après la mort d'Édouard VI, Knox se sauva à Genève, et son séjour en cette ville l'affermit dans son penchant pour la doctrine de Calvin et la constitution presbytérienne. En 1555, il reparut en Écosse et reprit énergiquement l'œuvre de la réforme. Le clergé le cita devant un synode; il se présenta le 15 mai 1556, mais les évêques, n'osant pas le mettre en jugement, le laissèrent prêcher en toute liberté dans une maison particulière; la reine Marie de Lorraine refusa seulement de lire sa justification. Cependant, malgré les succès qu'il avait obtenus, même dans les plus hautes classes de la société, Knox accepta, dans l'été de 1556, la place de pasteur de l'église anglaise de Genève. Son absence rendit le courage aux évêques, qui le citèrent une seconde fois devant eux et le condamnèrent au bûcher. Cette condamnation, dont Knox avait appelé à un concile général, ne l'aurait pas empêché de se rendre en Écosse, dès l'année suivante, si les irrésolutions de son successeur ne l'avaient obligé de s'arrêter à Dieppe et de retourner à Genève. Là, il continua de se livrer à ses études théologiques, et s'occupa, entre autres choses, avec quelques amis, de la traduction anglaise de la Bible.

C'est à cette époque que se rapporte la publication de son *Adresse à la reine régente*, où il combat les préjugés qui régnaient contre la réforme, et son *Appel*

à la noblesse et au parlement d'Écosse, où il cherche à démontrer qu'il est de leur devoir de réformer l'Église et où il prescrit une liturgie aux protestants. Un autre écrit, trop violent sans doute, qu'il publia, en 1558, contre le gouvernement de la reine Marie d'Angleterre, lui attira la haine non-seulement de la régente et de sa fille Marie Stuart, mais même d'Élisabeth, qui ne pouvait souffrir qu'on appelât le gouvernement d'une femme une monstruosité. Knox, au reste, s'inquiéta fort peu des inimitiés qu'il avait soulevées contre lui et ne s'en remit pas moins en route pour retourner dans sa patrie.

Aussitôt arrivé, il fut mis hors la loi par la régente, ce qui ne servit qu'à l'exciter à déclarer d'une manière plus formelle qu'on ne doit pas obéir aux souverains quand ils commandent des choses injustes. Il fut accueilli d'ailleurs avec enthousiasme par le peuple qui, à la suite d'un de ses sermons, courut briser les images et les autels; les couvents furent détruits et leurs richesses distribuées aux pauvres. Knox, il est vrai, blâma ces excès, mais le parti catholique n'eut point de peine à les mettre sur son compte, et l'on courut aux armes des deux côtés. Knox, qui avait été choisi pour pasteur par les habitants d'Édimbourg, se vit obligé de prendre la fuite devant les troupes françaises de la régente; cependant les protestants ne tardèrent pas à reprendre le dessus, grâce au secours d'une armée anglaise dont Knox avait négocié l'intervention, et, en 1560, il eut la joie de voir triompher la réforme en Écosse.

Lorsque Marie Stuart(*voy.*) débarqua dans son royaume, en 1561, son premier soin fut de chercher à s'attacher un homme aussi influent que Knox; mais tout l'art qu'elle sut déployer ne l'ébranla pas plus que les menaces, et il continua à lancer du haut de la chaire l'anathème contre une princesse qui était sa souveraine et à laquelle il devait du respect. Lorsqu'elle rétablit le culte catholique dans son palais, le réformateur écrivit aux lords protestants pour les inviter à se rassembler afin d'aviser au moyen de détourner le péril qui menaçait l'Église. Sa lettre ayant été interceptée, il fut accusé de haute trahison et traduit devant une commission qui l'acquitta, au grand déplaisir de la reine. Le mariage de Marie Stuart avec Darnley, qui était catholique, donna lieu à de nouvelles plaintes et à une nouvelle accusation. Cependant Knox ne quitta Édimbourg que lorsque la reine y entra, en 1566, et il y retourna en 1567, après la déposition de cette princesse, à laquelle il n'avait pas peu contribué. Mais il en fut chassé de nouveau, en 1571, par les partisans de Marie. Il y rentra en 1572, quand la tranquillité fut rétablie, et y mourut le 24 novembre de la même année.

Knox occupe une place distinguée parmi les champions de la réforme religieuse. Ardent et intrépide comme Luther, plus violent peut-être encore dans la lutte, il était en même temps plus politique, et il ne s'abandonna pas comme lui aux circonstances, mais soumit toute sa conduite à un plan arrêté. Une éloquence entraînante, un air imposant, un profond sentiment religieux donnaient à sa parole une puissance irrésistible. Les torts qu'on lui a reprochés avec plus ou moins de justice tenaient, en partie, aux mœurs de son siècle, aux traverses qu'il eut à essuyer, à sa position comme chef de parti, à ce besoin d'agitation et de mouvement qui forme un des principaux traits de son caractère. Il est certain qu'il se montra quelquefois sévère jusqu'à la rudesse; mais en Écosse comme à Genève, où l'intérêt général était souvent sacrifié à l'intérêt particulier, la réformation ne pouvait triompher qu'avec l'aide d'un tel homme. Outre ses écrits déjà cités, nous indiquerons encore l'*History of the Reformation of religion within the realm of Scotland* (4ᵉ éd., Édimb., 1732, in-fol.). — *Voir* M'Crie, *Life of John Knox* (3ᵉ édit., Édimb., 1814). *C. L. m.*

KOBAYLES, *voy.* KABAÏLES.

KOBI, ou mieux GOBI, est le nom sous lequel les Mongols comprennent un ensemble de steppes et de déserts qui occupent l'Asie centrale, entre la Chine et la Sibérie, du 35° au 47° de lat. N., et que les Chinois appellent *Cha-mo*, mer de sable*. Ce nom, qui répond à celui de

(*) *Voir* Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. II, p. 343 et suiv. S.

Sahara (*voy.*), ne désigne pas une région géographique bien déterminée, et il serait difficile d'en assigner les limites. Nous nous bornerons à dire qu'il s'étend sur une longueur de 500 lieues, depuis la petite Boukharie jusqu'aux monts Siolki, qui, se détachant de la grande chaîne des monts Iablonnoï, traversent la Daourie et vont se terminer aux frontières septentrionales de la Chine.

Au milieu de ces steppes, qui nourrissent des troupeaux d'ânes, de djiggetaïs, d'antilopes et de chevaux estimés, apparaissent, à de grandes distances, des plateaux dont la végétation riante et vigoureuse contraste singulièrement avec les buissons rabougris et les maigres graminées des lieux circonvoisins. Ce sont de véritables oasis qui fournissent aux populations nomades de ces contrées la subsistance et le repos, et aux rares caravanes qui parcourent ces déserts un endroit de rafraîchissement si nécessaire après des marches pénibles. C'est le long des lacs, des ruisseaux qui les baignent, que se dressent les tentes, que s'établissent les pâturages. De là sans doute l'erreur de quelques géographes qui les ont souvent, sur leurs cartes, tranformés en autant de villes dont ils ont peuplé ces solitudes. Les intempéries des saisons, la rigueur de longs hivers succédant à de courts instants d'une chaleur excessive, ne permettent jamais aux habitants de se multiplier, et les ouragans terribles qui désolent si souvent ces plaines stériles, en rendent même la traversée difficile et périlleuse. A. M.

KOBLENZ, *voy.* Coblentz.

KOBOURG ou Cobourg (maison de). Cette famille de la maison de Saxe, branche Ernestine, que les circonstances ont, de nos jours, appelée à de si brillantes destinées, descend de Jean-Ernest, duc de Saalfeld (*voy.*), par son fils François-Josias qui, en 1735, transféra à Kobourg (*voy.* l'art. suivant) le siége de son gouvernement. Son frère Christian-Ernest étant mort sans enfants, en 1745, François-Josias, resté seul souverain de la principauté sur laquelle ils avaient régné conjointement, mit tous ses soins à régulariser l'administration, et afin de prévenir toutes nouvelles querelles de partage, il établit, du consentement de l'Empereur, le droit de primogéniture dans sa famille. Il mourut en 1747, laissant à son fils Ernest-Frédéric, né le 8 mars 1724, des procès et des dettes si considérables comparativement à ses ressources, que ce prince se vit obligé de confier à une commission nommée, en 1773, par l'Empereur, le soin d'amortir sa dette. Son fils François, qui lui succéda en 1799, renvoya cette commission et appela à la tête des affaires Kretschmann (*voy.* p. 695), dont les imprudences jetèrent la division entre le duc et son frère Louis, son oncle Frédéric-Josias (*voy.* plus loin) et les États, sans améliorer la situation financière. Le seul service que ce ministre rendit, ce fut d'accélérer l'expédition des affaires et d'introduire un peu d'ordre dans la police. Les querelles que ses mesures avaient excitées étaient dans toute leur force, lorsque le duc François mourut, le 9 décembre 1806, laissant cinq enfants, dont trois garçons et deux filles. Julienne-Henriette-Ulrique, née le 23 septembre 1781, épousa le grand-duc Constantin (*voy.*), sous le nom d'Anna Feodorovna; elle divorça en 1820, et depuis ce temps, elle vécut retirée en Suisse. Ernest-Antoine-Charles-Louis (*voy.* l'art. suiv.), né le 2 janvier 1784, succéda à son père François. A la mort de Frédéric IV, avec qui s'est éteinte dans les mâles la ligne de Saxe-Gotha-Altenbourg, ce prince prit le titre de duc de Saxe-Kobourg et Gotha (12 novembre 1826). Veuf, le 30 août 1831, de sa première femme, princesse de Saxe-Gotha-Altenbourg, il se remaria, le 23 décembre 1832, à Antoinette-Frédérique-Auguste-Marie-Anne, fille du duc Alexandre de Wurtemberg, née le 17 septembre 1799. Il a eu de son premier mariage: Ernest-Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Édouard, né le 21 juin 1818, prince héréditaire, et Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel, né le 26 août 1819. Le second de ces princes fut élevé, à l'université de Bonn, dans les sentiments d'un profond respect pour la foi protestante. D'un caractère doux et conciliant, aussi chéri de ses camarades que de ses maîtres, il sut plaire à la jeune

reine de la Grande-Bretagne et devint son époux le 10 février 1840. Il fut d'abord naturalisé Anglais, et successivement créé chevalier de l'ordre de la Jarretière, feld-maréchal dans l'armée britannique, premier pair du royaume, et reçut le titre d'Altesse royale. La princesse royale d'Angleterre, née au commencement de 1841, est le premier fruit de ce mariage du prince Albert avec la reine Victoria; on en attend un second dans peu de temps.

Un autre fils du duc François, Ferdinand-Georges-Auguste, frère du duc régnant, est lieutenant-feldmaréchal au service de l'Autriche. Il naquit à Kobourg, le 28 mars 1785. Nommé lieutenant-colonel en 1805, il continua à servir avec distinction, surtout dans les campagnes de 1814 et de 1815, où il avait le grade de major général. En 1816, il épousa Marie-Antoinette-Gabrielle, fille du prince François-Joseph Kohary (le premier prince de cette illustre famille hongroise et son dernier rejeton mâle). Deux ans après son mariage, le duc Ferdinand embrassa la religion catholique, dans laquelle il avait dû faire baptiser ses enfants. A la mort de son beau-père, en 1826, il obtint l'indigénat en Hongrie, et, en 1828, l'investiture de tous les biens que sa femme lui avait apportés en mariage, et qu'on évalue à 400,000 florins de revenus. Il s'appelle depuis duc de Saxe-Kobourg-Kohary.

Son fils Ferdinand-Auguste-François-Antoine, aujourd'hui roi de Portugal sous le nom de *don Fernando*, est né à Vienne, le 29 octobre 1816, et reçut une excellente éducation. Une mort précoce ayant enlevé le duc Auguste de Leuchtenberg en 1835, la reine de Portugal donna Maria II (*voy.*) l'accepta pour son second époux. Le mariage se célébra le 1er janvier 1836, au milieu d'une indifférence générale. Cependant les grâces naturelles et l'affabilité du jeune prince, jointes à sa conduite pleine de mesure et de prudence, semblaient déjà lui gagner la faveur populaire, lorsque le dissentiment entre la reine et les Cortès, auquel il donna lieu, vint de nouveau prévenir contre lui l'opinion publique. Ne pouvant obtenir des Cortès une loi qui le créât généralissime, donna Maria s'obstina jusqu'à les dissoudre et à nommer par ordonnance son époux maréchal-général. Le peuple et l'armée se soulevèrent dans la nuit du 9 au 10 septembre 1836 : le ministère dut donner sa démission ; la constitution de 1820 fut proclamée, et le chef du nouveau cabinet, Sa da Bandeira, exigea que le prince se démît de son commandement. Peu à peu cette animosité se calma ; et lorsque la reine fut accouchée d'un prince, le 16 septembre 1837, son mari échangea, en vertu de la constitution, le titre de duc de Bragance, qu'il avait porté jusque-là, contre celui de roi et de majesté. La naissance de cet enfant fut le signal de nouvelles rumeurs populaires. Mais le roi ne prit ostensiblement aucune part à tous ces événements, cherchant, en ne s'occupant ou ne paraissant occupé que d'entreprises utiles et de travaux scientifiques, à faire oublier son origine étrangère. Il est déjà père de plusieurs enfants, et le peuple portugais commence à rendre justice à ses estimables qualités.

Indépendamment du roi de Portugal, le duc de Kobourg-Kohary a deux autres fils, Auguste-Louis-Victor, né le 13 juin 1818; Léopold-François-Jules, né le 31 janvier 1824; et une fille, Victoire-Auguste-Antoinette, née le 14 février 1822, qui a épousé M. le duc de Nemours (*voy.*), le 27 avril 1840, au palais de Saint-Cloud.

Enfin, le duc François avait encore donné le jour, en 1786, à la princesse Marie-Louise-Victoire, actuellement duchesse de Kent (*voy.*), mère de la reine Victoria, et à Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric, né le 16 décembre 1790. Ce dernier a été élevé au trône des Belges en 1830, après avoir refusé celui de la Grèce: nous lui consacrerons un article spécial au mot Léopold. E. H-g.

KOBOURG-GOTHA (duché de Saxe-), état de la Confédération germanique gouverné par une branche de la ligne Ernestine (*voy.*), et formée de la réunion principale des deux duchés de Kobourg et de Gotha, y compris les possessions domaniales de Greienbourg, Kreutzen, Zellhof, Ruttenstein, dans la Haute-Autriche, Wandersleben, Muhlberg,

Rœhrensee, en Prusse, ayant ensemble une superficie d'environ 45 milles carr. géogr., avec une population de plus de 160,000 âmes. La forme du gouvernement est monarchique; mais le pouvoir du duc est limité par la constitution de 1821, qui donne aux États une part assez importante dans l'administration du trésor public. Il n'y a qu'un seul ministère pour les deux duchés; mais chacun a sa régence et son collége de justice. Un député de la chambre d'administration militaire, qui siége à Gotha, est chargé de tout ce qui concerne la force armée, dont le contingent fédéral s'élève à 800 hommes. On évalue ses revenus à 2,500,000 fr., et sa dette à 11,600,000 fr.

Nous avons déjà consacré un article spécial au duché de Gotha: il ne nous reste donc plus à nous occuper que de l'ancienne principauté de Kobourg en particulier, qui forma en grande partie le duché de ce nom.

Le duché de Kobourg, dont la superficie n'est que de 9 milles carr. géogr., est divisé en cinq bailliages: Kobourg, Rodach, Neustadt, Sonnenfeld et Kœnigsberg. Le pays est, en général, assez fertile et riche en bois et en mines. L'industrie y est en voie de progrès, surtout à Kobourg, qui fait un important commerce de toiles de lin et de coton, de draps et de cuirs, et à Neustadt, où il se fabrique d'excellente bière et une quantité prodigieuse de joujoux d'enfants. Les villes de Rodach, de Kœnigsberg et les habitants de la campagne se livrent de préférence à la culture des terres et à l'éducation des bestiaux. Depuis 1834, le duché est entré dans l'association des douanes prussiennes.

Kobourg, chef-lieu et seconde résidence ducale, est bâtie sur l'Itsch, dans une situation pittoresque. Sa population s'élève à 9,500 habitants. Elle possède plusieurs monuments et établissements remarquables, parmi lesquels on peut citer la citadelle, le château ducal, l'église de Saint-Maurice, la bibliothèque (50,000 vol.), le cabinet des médailles, etc.

L'histoire de la principauté de Kobourg est fort obscure jusqu'au XIII[e] siècle. Il paraît qu'à l'époque où saint Boniface (*voy.*) porta le christianisme en Allemagne, elle formait une partie intégrante de la Thuringe (*voy.*), dont elle partagea vraisemblablement les destinées. Lorsque l'Empire fut divisé en *gau* ou districts, elle fut incorporée dans le district de Grabfelde. Le pays était alors partagé en différentes principautés, qui changèrent plusieurs fois de maîtres, jusqu'à ce que les comtes de Henneberg (*voy.*) les eurent toutes réunies sous leur autorité, par achat ou par héritage. Hermann I[er] acquit la ville de Kobourg des comtes de Wildberg (*voir* Schulte, *Histoire du pays de Kobourg au moyen-âge*, Kob., 1814). Différents partages eurent lieu; mais peu à peu le margrave Frédéric de Missnie et ses successeurs se mirent en possession d'une grande partie du pays de Kobourg, et formèrent le *district saxon de la Franconie* ou la *juridiction de Kobourg*, qui, en 1445, passa sous l'autorité du duc Guillaume III, dont les sages ordonnances triomphèrent de l'anarchie qui dévorait ce pays. A sa mort, arrivée en 1482, ses deux neveux, Ernest et Albert, souches des deux branches Ernestine et Albertine (*voy.* ces noms) de la maison de Saxe, gouvernèrent en commun jusqu'en 1485. Dans le partage qu'ils firent à cette époque, le premier obtint la juridiction de Kobourg avec la majeure partie de la Thuringe. Son fils Jean-le-Constant régna d'abord avec son frère Frédéric-le-Sage; mais, resté seul maître du pays en 1525, il mourut en 1532, laissant deux fils, Frédéric-le-Magnanime et Jean-Ernest encore mineur, circonstance qui retarda le partage jusqu'en 1541. La juridiction de Kobourg échut au dernier, qui, en 1547, établit sa résidence dans la ville même de Kobourg. La part active qu'il prit aux entreprises de son frère contre Charles-Quint lui coûta le bailliage de Kœnigsberg, que le margrave Albert de Baireuth occupa en 1540, et qui ne fut réuni de nouveau à Kobourg qu'en 1569. A la mort de Jean-Ernest, arrivée en 1553, ses états rentrèrent sous l'autorité de son frère aîné et de ses successeurs jusqu'en 1566, où un nouveau partage eut lieu. Mais Jean-Frédéric ayant été mis au ban de l'Empire (à cause de la protection qu'il accordait au

chevalier Guillaume de Grumbach), fait prisonnier et enfermé à Wienerisch-Neustadt, où il mourut en 1595, son frère Jean-Guillaume réunit encore une fois toutes les possessions de la branche Ernestine. Cependant, dès 1570, la principauté de Kobourg fut rendue aux deux fils de Jean-Frédéric, Jean-Casimir et Jean-Ernest, tous deux mineurs. Le gouvernement de leurs états fut confié par Maximilien à l'électeur palatin, à l'électeur de Saxe et à celui de Brandebourg. En 1586, Jean-Casimir, ayant atteint l'âge de 22 ans, prit en main les rênes de l'administration, qu'il tint seul jusqu'en 1596, année où eut lieu le partage. Deux ans après, la triste situation du trésor grevé d'une dette de 500,968 florins, somme considérable pour le temps, obligea Jean-Casimir à s'adresser aux États, qui ne voulurent consentir à l'établissement de nouveaux impôts qu'à la condition qu'une commission, nommée par eux, en surveillerait l'emploi. Les finances se relevèrent bientôt assez pour permettre au duc d'entreprendre les constructions et de fonder les institutions qui honorent sa mémoire. Ce fut à cette époque que la principauté de Kobourg obtint un siége dans la diète de l'Empire. Lorsque la guerre de Trente-Ans éclata, Jean-Casimir refusa de se joindre à aucun parti, résolution que justifiait son grand âge; mais sa prudence ne put garantir ses états des ravages qu'y exercèrent les Impériaux (*Voir* Gruner, *Hist. de Jean-Casimir;* et Hœnn, *Histoire de Saxe-Kobourg*, 2e part., p. 259 et suiv.). Il mourut en 1633, sans laisser d'enfant. Son héritage passa donc à son frère Jean-Ernest, chef de la branche d'Eisenach, qui mourut en 1638, également sans postérité, et dont les états furent partagés entre les branches de Weimar et d'Altenbourg. La majeure partie de la principauté de Kobourg échut à cette dernière, qui s'éteignit déjà en 1672, en sorte que la principauté entière se trouva de nouveau réunie sous l'autorité du duc Ernest-le-Pieux (*voy.*), souche de la branche de Gotha; mais ce ne fut pas pour longtemps; car Ernest étant mort en 1675, ses états furent partagés en 1680 et 1681, entre ses sept fils (*voy.* Gotha), dont le second, Albert, obtint Kobourg, où il établit sa résidence. La mort de ce prince, arrivée en 1699, donna lieu à un procès qui fut porté devant la cour impériale et ne fut jugé qu'en 1735. Une décision impériale attribua la principauté de Kobourg au duc de Saalfeld, qui prit dès lors le titre de duc de Kobourg-Saalfeld. Cependant toutes les difficultés ne furent aplanies que dix ans plus tard.

Le duc Jean-Ernest, fils d'Ernest-le-Pieux et héritier de son frère Albert, mourut en 1723. La principauté de Kobourg fut gouvernée en commun par ses deux fils Christian-Ernest et François-Josias : ce dernier établit sa résidence à Kobourg, tandis que son frère tint sa cour à Saalfeld. Cet état de choses dura jusqu'en 1745 où François-Josias resta seul maître du duché de Kobourg-Saalfeld. Afin de prévenir à l'avenir tout partage, il établit dans sa famille le droit de primogéniture masculine. Ce prince s'occupa autant que possible de la réforme des nombreux abus que des querelles de succession trop fréquentes avaient introduits dans l'administration; mais la guerre de Sept-Ans l'empêcha de faire tout le bien qu'il méditait. Son fils Ernest-Frédéric, qui lui succéda en 1764, trouva les finances dans un si triste état qu'il se vit forcé, en 1773, de laisser à une commission impériale le soin de liquider la dette publique, qui s'élevait à 1,261,000 florins. Du reste, il fit tout ce qui dépendait de lui pour favoriser la prospérité de son pays. Son fils François, qui lui succéda en 1799, n'avait pas de moins bonnes intentions sans doute; mais il fut malheureux dans le choix des moyens d'exécution. Par le conseil de son ministre Kretschmann, homme dur et despotique, il renvoya la commission impériale, supprima la régence et le consistoire, et les remplaça par un conseil de 12 membres chargé de toutes les branches de l'administration. Accablé de travaux, ce conseil ne put remédier à rien. Les réformes financières n'eurent pas plus de succès, et les efforts du duc pour établir sur de larges bases l'industrie du pays n'aboutirent qu'à des dépenses inutiles. Ce fut dans ces circonstances qu'éclata la guerre de la Prusse contre la France, source de

nouvelles charges pour les habitants. Le duc François étant mort sur ces entrefaites, en 1806, et son fils Ernest se trouvant alors au service de la Russie, Napoléon mit le séquestre sur ses états, qu'il lui rendit toutefois à la paix de Tilsitt. Un des premiers actes du jeune duc fut d'éloigner le ministre Kretschmann et de le remplacer par un ministère de trois membres. Ernest rétablit la régence, le collége de justice et le consistoire. Les guerres mêmes auxquelles il dut prendre part comme membre de la Confédération du Rhin, ne l'arrêtèrent pas dans ses utiles réformes. Un décret de 1809 ordonna l'égale répartition des impôts, et une foule de règlements administratifs furent publiés dans l'intérêt du commerce et de l'industrie. Pour le récompenser des services qu'il avait rendus en 1813 et 1814, le congrès de Vienne lui accorda, sur la rive gauche du Rhin, un petit territoire auquel il donna le nom de principauté de Lichtenberg (*voy.*) et qu'il vendit, en 1834, à la Prusse, pour la somme de 2 millions de thalers. En 1821, le duc Ernest fit publier la nouvelle constitution qu'il avait promise à ses sujets. Dans le partage qui eut lieu en 1826, sous la médiation du roi de Saxe, des états du duc de Gotha-Altenbourg, dernier membre de cette branche, Ernest céda à Meiningen Saalfeld et Themar et obtint le duché de Gotha avec quelques autres domaines. Il prit alors le titre de duc de Saxe-Kobourg-Gotha. *Voir* Pœlitz, *Histoire des états de la branche Ernestine de Saxe*, Dresde, 1827; Hoff, *Esquisse géographique et statistique des pays de la branche Ernestine de Saxe*, Weimar, 1819. E. H-G.

KOBOURG-SAALFELD (Frédéric-Josias, prince de Saxe-), feldmaréchal autrichien, dont le nom eut un grand retentissement dans les premières guerres de la révolution française*, naquit le 27 décembre 1737, et débuta dans la carrière militaire en 1756, avec le grade de capitaine dans un régiment de cavalerie autrichien. La guerre de Sept-Ans lui fournit bientôt l'occasion de développer ses talents militaires et d'obtenir de l'avancement. Colonel d'un régiment de dragons en 1769, lieutenant feldmaréchal en 1773, général de la cavalerie en 1786, commandant de la Galicie et de la Boukovine, il obtint, en 1788, lorsque l'Autriche déclara la guerre à la Porte, le commandement en chef d'un corps de 30,000 hommes, à la tête duquel il remporta des avantages signalés sur les Turcs. Il mit en déroute les Tatars à Czernowitz, entra dans la Moldavie et prit Choczym (*voy.* Khotine), le 19 septembre 1788. Menacé, l'année suivante, par les forces supérieures du séraskier Méhémet, le prince de Kobourg appela à son secours l'armée russe, et, de concert avec Souvorof, il défit complétement les Turcs près de Fokchani, le 31 juillet 1789. Mais à peine le général russe avait-il repris sa position près de Berlad que le grand-visir, s'avançant à la tête de 100,000 hommes, le força de revenir au secours de Kobourg pour le sauver d'un imminent danger. La victoire de Martinestie, remportée le 22 septembre, valut à ce dernier le grade de feld-maréchal et le grand-cordon de l'ordre de Marie-Thérèse. A la conclusion de la paix, le prince fut nommé commandant de la Hongrie, poste qu'il avait déjà occupé provisoirement quelques années auparavant et qu'il ne quitta, en 1793, que pour prendre le commandement supérieur de toutes les forces de l'Empire, destinées à agir contre la France révolutionnaire. Il battit les républicains à Aldenhoven, à Liége, à Neerwinde, les expulsa des Pays-Bas, et, portant la guerre sur le territoire français, il emporta Condé, Valenciennes et le Quesnoi. L'année suivante, il prit Landrecies; mais ce fut là le terme de ses succès. Obligé bientôt après à rentrer dans les Pays-Bas, et vaincu à Fleurus (*voy.*), le 26 juillet 1794, par le général Jourdan (*voy.*), il ne lui resta d'autre parti à prendre que d'opérer sa retraite en aussi bon ordre que possible. Après les fatigues de ces deux campagnes, il donna sa démission et se retira à Kobourg, où il mourut le 26 février 1815. E. H-G.

KOCH (Christophe-Guillaume), publiciste et historien distingué, naquit à Bouxwiller (Bas-Rhin), le 19 mai 1737.

(*) On sait que *Pitt et Cobourg* était un juron de cette époque. Les deux personnages étaient journellement signalés à l'exécration publique. S.

Il commença ses études dans sa ville natale et alla les terminer à l'université de Strasbourg, où il reçut les leçons de Schœpflin (*voy.*). Le droit public fit principalement l'objet de ses recherches. Il débuta par une dissertation académique publiée, en 1761, sous ce titre: *Commentatio de collatione dignitatum et beneficiorum ecclesiasticorum in Imperio romano-germanico*, in-4°, et qui fut remarquée en Allemagne. Koch, après avoir pris les grades académiques, vint passer à Paris une année qu'il employa à faire des recherches dans la Bibliothèque Royale. De retour à Strasbourg, il entra dans la maison de Schœpflin. Ce professeur célèbre le dirigea dans la carrière qu'il avait choisie; Koch, de son côté, l'aidait dans ses travaux d'érudition et continua l'*Historia Zæringo-Badensis*, dont Schœpflin n'avait rédigé que le premier volume : tous les volumes suivants sont l'ouvrage de Koch. Il prenait aussi soin de la vaste bibliothèque de son savant maître. En 1766, Schœpflin fit don de son cabinet de monuments antiques et de sa bibliothèque à la ville de Strasbourg, à condition que Koch continuerait d'en être le conservateur. Il fut en effet nommé à cet emploi après la mort de Schœpflin, en 1771, et une chaire de professeur d'histoire à l'université lui fut confiée.

La même année, son frère publia, à son insu, le *Tableau des Révolutions de l'Europe.* C'était le précis des leçons académiques de Koch. Cet ouvrage, refondu avec le *Tableau des Révolutions du moyen-âge*, publié en 1790, parut en 1807, en 3 vol. in-8°, et enfin en 1813-14, sous le titre de *Tableau des Révolutions de l'Europe, depuis le bouleversement de l'empire romain en Occident jusqu'à nos jours*, Paris, 4 vol. in-8°, avec cartes et tables généalogiques. En 1789, Koch fit paraître la *Sanctio pragmatica Germanorum illustrata*, ouvrage dans lequel il jette une nouvelle lumière sur une matière importante de l'histoire du droit public ecclésiastique de l'Allemagne.

La réputation de Koch se répandit bientôt en Europe. Des jeunes gens de la plus haute distinction venaient de différents pays étudier sous sa direction, et l'empereur Joseph II lui conféra, en 1780, le titre de chevalier de l'Empire, pour lui témoigner sa satisfaction de l'instruction qu'il avait donnée à plusieurs jeunes seigneurs autrichiens. Ses ouvrages lui avaient acquis l'estime du monde savant. On lui offrit des places honorables et lucratives à l'étranger, mais il préféra rester à Strasbourg.

Lorsque la révolution ébranla en France toutes les anciennes institutions, les protestants de l'Alsace chargèrent Koch de prendre soin de leurs intérêts auprès de l'Assemblée constituante, et, depuis cette époque jusqu'à la fin de sa vie, Koch fut le médiateur entre le gouvernement et les protestants, qui durent à son activité, à son courage, à sa prudence et à son crédit, la conservation de leurs établissements religieux et littéraires, au milieu des vicissitudes qui changèrent tant de fois la forme du gouvernement. Ses concitoyens l'élurent administrateur de district, en 1790, et, en 1791, membre de l'Assemblée législative. Nommé contre son vœu membre et même président du comité diplomatique de l'assemblée, Koch se trouvait à un poste aussi difficile que dangereux. Il fit alors un rapport sur la nécessité et les moyens de conserver la paix avec l'Allemagne. Après le 10 août, il échappa aux proscriptions en acceptant une mission en Suisse; mais après avoir cimenté la paix entre les cantons et la France, il fut arrêté à Strasbourg. Il sortit de prison sous la condition de s'éloigner de son pays natal; arrêté de nouveau, il dut son salut à la journée du 9 thermidor.

Après le 18 brumaire, il fut nommé membre du tribunat, où il s'occupa surtout de l'organisation du culte protestant. Napoléon, qui lui avait offert en vain des places importantes, le gratifia d'une pension considérable. L'Institut s'était associé Koch dès sa formation, et lors de la création de l'Université de France, il fut nommé recteur honoraire de l'Académie de Strasbourg. Il mourut d'une maladie de langueur, le 29 octobre 1813.

On lui doit encore : *Tables généalogiques des maisons souveraines* (du midi et

de l'ouest) *de l'Europe*, Strasbourg, 1782, in-4°; *Table des traités entre la France et les puissances étrangères, depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours, suivie d'un recueil de traités et actes diplomatiques qui n'ont pas encore vu le jour*, Bâle, 1802, 2 vol. in-8°; *Abrégé de l'Histoire des traités de paix entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie*, Bâle, 1796, 4 vol. in-8°: cet ouvrage a été refondu et continué par Schœll (*voy.*), un de ses élèves les plus distingués, qui a aussi publié les *Tables généalogiques des maisons souveraines de l'est et du nord de l'Europe* (Paris, 1815, in-4°), ouvrage posthume de Koch *. Sa vie a été écrite par M. Godefroi Schweighæuser.

Son neveu, le général J.-B. Frédéric Koch, ancien aide-de-camp du général Jomini (*voy.*), né à Nancy, le 9 septembre 1782, s'est fait connaître par quelques ouvrages sur l'art militaire. Longtemps colonel d'état-major, il vient d'être promu au grade de maréchal-de-camp. L'*Encyclopédie des Gens du monde* le compte parmi ses collaborateurs. L. L.

(*) Le directeur de cette Encyclopédie possède un manuscrit de l'année 1772 renfermant, outre l'*Histoire abrégée des états et royaumes de l'Europe avec celle des Traités de paix, par M. Koch, professeur extraordinaire de l'histoire à l'université de Strasbourg*, un précis de 58 pages in-fol. intitulé *Historia imperii Russici.*

KOCK (Charles-Paul de), le plus gai de nos romanciers actuels, est né à Passy, près Paris, en 1794. Fils d'un banquier hollandais, mort sur l'échafaud pendant la Terreur, il n'a suivi ni la carrière de son père, à laquelle il était destiné, ni celle de son frère aîné, qui, d'abord officier supérieur dans l'armée française, est aujourd'hui l'un des généraux et des ministres du roi des Pays-Bas.

A 17 ans, M. Paul de Kock avait composé son premier roman, et les libraires ayant repoussé l'œuvre d'un auteur sans nom, il dut le faire imprimer à ses frais. Ce roman, intitulé *l'Enfant de ma femme* (1812, 2 vol. in-12), eut peu de succès, et ne promettait guère qu'un de ces nombreux et faibles imitateurs de Pigault-Lebrun. *Georgette* (1820, 4 vol.) fit mieux augurer du jeune romancier; *Gustave* (1821, 3 vol.); *Mon voisin Raymond* (1822, 4 vol.); *Frère Jacques* (1822, 5 vol.; *M. Dupont* (1823, 4 vol.); *Sœur Anne* (1824, 4 vol.); *la Laitière de Montfermeil* (1827, 5 vol.); *la Maison Blanche* (1828, 5 vol.); *la Femme, le Mari et l'Amant* (1829, 4 vol.); *l'Homme de la nature et l'Homme policé* (1831, 5 vol.) etc., etc., lui créèrent un nom et lui acquirent par degrés cette popularité, ce débit considérable assuré désormais à chacun de ses ouvrages.

Tout n'est pas caprice dans les faveurs de la mode, et sans doute elle y avait quelques droits cette intarissable verve de *joyeuseté* ou même de bouffonnerie qui, après avoir coulé dans plus de cent volumes, trouve encore moyen, chaque année, de s'épancher dans de nouvelles productions. Ajoutons que les mœurs bourgeoises de la classe inférieure en France ont, à quelques charges près, trouvé dans M. Paul de Kock à la fois un peintre amusant et un observateur fidèle. Malheureusement son style n'est pas toujours littéraire; et on peut de plus lui reprocher quelques détails d'une licence évidemment recherchée, et qui dès lors n'a plus même l'excuse des écarts d'une gaîté franche et naturelle.

Avant d'être un romancier à la mode, M. Paul de Kock s'était fait connaître aussi, mais avec moins d'avantage, comme écrivain dramatique, par quelques opéras et mélodrames *. Depuis plusieurs années il a imaginé de tirer double parti de ses romans en les exploitant lui-même pour la scène et coupant ainsi les vivres à un certain nombre d'auteurs à la suite qui, jusque-là, s'étaient chargés de ce soin. M. O.

(*) Il a aussi fait paraître, en 1825, des *Contes en vers* que nous nous contentons de mentionner. S.

KŒCHLIN (famille). Cette famille de Mulhouse (Haut-Rhin), célèbre par son activité industrielle, et qui, divisée aujourd'hui en sept branches, est devenue si nombreuse dans l'espace d'un siècle seulement, remonte à Samuel Kœchlin, né à Mulhouse, en 1719. Dans l'année 1746, ce patriarche de l'industrie alsacienne établit dans cette ville, en société avec Jean-Henri Dollfus et Jean-Jacques Schmaltzer, la première fabrique de toiles peintes, industrie encore dans l'enfance alors, mais

qui était destinée à faire la gloire et la prospérité de Mulhouse. Samuel Kœchlin mourut en 1771, laissant 12 enfants dont 8 fils.

JEAN Kœchlin, l'aîné, continua les travaux de son père, et c'est principalement de sa branche que nous devons nous occuper, bien que plusieurs des autres fils de Samuel aient rempli honorablement diverses fonctions. Jean Kœchlin renonça pendant quelque temps à l'industrie pour diriger une sorte d'école supérieure du commerce connue sous le nom d'*Institut*, et qu'il fonda dans sa ville natale, de concert avec un de ses beaux-frères. Cependant il rentra dans la carrière industrielle, et ce fut dans ses ateliers de Wesserling qu'Oberkampf (*voy.*) de Jouy fit pour ainsi dire ses premières armes.

Son fils, M. NICOLAS Kœchlin, né en 1781, est le créateur de l'important établissement connu, depuis l'année 1802, sous la raison de *Nicolas Kœchlin et frères*. Il y associa son père et successivement neuf de ses frères et beaux-frères. Cette maison acquit le plus grand développement et tenta, une des premières en France, de faire concurrence sur les marchés lointains au peuple le plus manufacturier du monde; elle eut, pendant plusieurs années, des dépôts d'indiennes dans les deux Amériques, en Turquie, en Perse et jusqu'aux Grandes-Indes. La fabrication du coton avait donné un brillant essor à l'industrie manufacturière, jusque-là renfermée dans de petites proportions. Bientôt les découvertes et les applications utiles se multiplièrent dans la chimie et dans la mécanique. La famille Kœchlin voulut y associer l'Alsace, et par elle la France. Indépendamment de M. Nicolas Kœchlin, l'honneur en revient surtout à l'un de ses frères, M. DANIEL Kœchlin, chimiste distingué qui reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, en récompense de ces travaux, à la suite de l'exposition de 1819.

Lorsqu'en 1814 nos désastres militaires ouvrirent le pays aux étrangers, M. Nicolas Kœchlin se mit à la disposition du gouvernement pour le défendre. Attaché avec quelques autres membres de sa famille à l'état-major du maréchal Lefebvre, il fit auprès de lui cette belle campagne où le génie défendit encore glorieusement la France envahie. Trois Kœchlin, Nicolas, Ferdinand son frère, et Henri, d'une autre branche, furent décorés de l'étoile des braves au quartier-général de Nangis (février 1814), pour leur beau dévouement. A la seconde invasion, en 1815, pendant que l'aîné de ses frères, JEAN Kœchlin, arrêté par les Autrichiens, de l'autre côté du Rhin, était traîné, chargé de fers, à la suite des armées coalisées jusqu'à Paris, on vit encore Nicolas, alors colonel de la garde nationale de Mulhouse, avec plusieurs autres de ses frères et deux pièces de campagne, à la tête d'un petit corps de partisans dans les montagnes des Vosges.

M. Nicolas Kœchlin, dont le patriotisme ne s'était pas ralenti dans la lutte contre la Restauration, succéda à son frère Jacques (*voy.* plus loin) dans la confiance des électeurs de son pays. Quand parurent les fameuses ordonnances de juillet, il n'hésita pas à se mettre en route pour Paris, où il arriva dans la nuit du 30 au 31, signa presque aussitôt la déclaration de déchéance de la branche aînée des Bourbons, et concourut à remettre les destinées de la France à une nouvelle dynastie. Réélu député de son arrondissement aux quatre élections générales de 1831 à 1839, il donna sa démission le 1er mars 1841, pour pouvoir consacrer tous ses soins et toute son énergie au prompt achèvement du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, qui est son plus beau titre de gloire. Dans le cours de sa carrière parlementaire, M. Nicolas Kœchlin a constamment siégé sur les bancs de l'Opposition. De bon conseil dans les bureaux, il ne monta guère à la tribune que pour soutenir les idées libérales dans les relations de commerce entre les nations, appelant de tous ses vœux la réforme du système prohibitif des douanes alors en pleine vigueur.

Fondateur du nouveau quartier de Mulhouse, qui en a fait une ville presque somptueuse; donateur généreux de l'édifice principal de ce quartier, qui sert de local à la Société industrielle, à la Chambre de commerce et à la Bourse de Mulhouse, M. Nicolas Kœchlin rêvait,

dans ces derniers temps, une création bien plus importante par laquelle il voulait clore sa laborieuse et utile carrière. Les chemins de fer (*voy.*) sont de nos jours le principal véhicule de la civilisation : le temps d'en prendre sa part lui paraissait venu pour la France, pays d'égalité qui plus qu'un autre avait besoin de ces équipages mis au service de la bourgeoisie, pays de désirs impatients où la locomotion la plus rapide devait avoir un attrait tout particulier. Profitant de ce mouvement heureux de l'opinion en faveur de l'établissement de ces voies nouvelles de communication, M. Nicolas Kœchlin conçut l'idée d'en doter son pays, pour le vivifier et donner aux affaires en Alsace une nouvelle impulsion. Il demanda et obtint, en 1837, la concession du chemin de fer de Mulhouse à Thann, qui n'était en quelque sorte que l'avant-projet d'une ligne plus grande, du chemin de Strasbourg à Bâle. Cette dernière ligne, au moins jusqu'à la frontière de la Suisse, lui fut concédée en 1838; une société d'actionnaires l'aida à constituer le capital nécessaire, mais il entreprit pour son propre compte l'exécution à forfait du chemin. Secondé par deux habiles ingénieurs, MM. Bazaine et Chaperon, et malgré tous les conflits d'intérêts, tous les obstacles de divers genres qu'une si grande entreprise devait nécessairement rencontrer dans sa marche, le concessionnaire déploya une telle activité dans les travaux, qu'en moins de quatre années une voie de fer de 40 lieues (160 kilom.), établie dans les meilleures conditions de l'art, était en pleine exploitation en Alsace. Le 19 et le 20 septembre 1841, une grande fête fut organisée, à Mulhouse et à Strasbourg, par le conseil d'administration de la compagnie, pour l'inauguration de cette première grande ligne de fer exécutée en France, et attira une affluence prodigieuse dans la première de ces villes, où de grands honneurs furent rendus à l'homme sagement entreprenant qui venait d'enrichir l'Alsace d'une nouvelle source de prospérité. Bâle prit part à cette fête dans la personne de son bourguemestre, le ministre des travaux publics et toutes les autorités civiles et militaires des deux départements du Rhin et des départements voisins se firent un devoir d'y assister.

Parmi les frères de M. Nicolas Kœchlin, Jacques Kœchlin mérite une mention spéciale. Comme lui, il ne s'est pas seulement distingué dans l'industrie, mais il a défendu avec courage son pays contre l'étranger, et ses libertés contre les tendances de la Restauration. Investi de bonne heure de la confiance publique, il fut deux fois (en 1815 et 1819) élu maire de Mulhouse, et en 1820 il vint représenter son département à la Chambre des députés, où il siégea à l'extrême gauche. En 1822, il eut le courage de signaler à la France, par la voie de l'impression, les menées infâmes qui avaient fait tomber comme dans un piége le colonel Caron (*voy.*), et gravement compromis le repos de l'Alsace. Accusé pour ce fait, déclaré *calomnieux*, Jacques Kœchlin fut condamné à six mois de détention et à 5,000 fr. d'amende. Des souscripteurs empressés payèrent l'amende, et sa sortie de prison fut pour Jacques Kœchlin un jour de triomphe. En 1824, il accepta, pour la dernière fois, le mandat de député, et siégea encore sur ces bancs où son ami, M. Dupont de l'Eure (*voy.*), ne tarda pas à le rejoindre. Décoré de la croix d'honneur depuis 1814, il fut élevé au grade d'officier de la Légion après la révolution de juillet 1830. Cet honorable citoyen mourut à Mulhouse, le 16 novembre 1834. Un monument lui a été élevé par souscription dans la cour de l'hospice des Orphelins de cette ville, dont il était le premier fondateur.

Quant aux autres branches de la famille Kœchlin, nous citerons dans celle du docteur Jacques Kœchlin (fils de Samuel), son fils, M. André Kœchlin, né en 1789, aujourd'hui maire de Mulhouse et député de l'arrondissement. Choisi pour devenir son gendre par un des premiers et des plus riches manufacturiers de Mulhouse, Dollfus-Mieg, dont le nom a retenti dans nos expositions publiques de l'industrie, et qui lui légua la direction de ses vastes établissements, M. André Kœchlin ne faillit pas à ses destinées. La mort de son beau-père, en 1818, le mit à la tête de la maison Dollfus-Mieg et compagnie. Sous son habile

direction, cette maison, qui embrassait la filature, le tissage et l'impression des toiles peintes, continua à marcher dans la voie du progrès, et, lorsque, 8 ans après, il en sortit, sa fortune lui permit de fonder un grand et nouvel établissement auquel il put donner son propre nom. Ce fut de la construction des machines qu'il s'occupa : on fait, dans cet établissement, depuis les plus petites pièces à l'usage des filatures, des tissages mécaniques et des autres fabriques, jusqu'aux plus grands appareils, tels que machines à vapeur, grandes roues hydrauliques, bateaux à vapeur, locomotives et voitures pour le service des chemins de fer, etc. Plusieurs de ces appareils fonctionnent déjà sur la voie créée par son parent, M. Nicolas Kœchlin. *Voy.* Exposition, T. X, p. 374.

Comme homme public, les services et la capacité de M. André Kœchlin ne méritent pas moins d'être rappelés. Dès 1830, il fut nommé maire de Mulhouse. On sait toute l'importance qu'ont ces fonctions dans cette ville de travail, qui, terre neutre, en quelque sorte, sur le sol de la France, se garde elle-même et conserve encore quelques-uns de ses anciens usages républicains. On peut citer surtout, à l'honneur du maire actuel, l'impulsion qu'il a su donner aux établissements d'instruction publique. Élu député de l'arrondissement d'Altkirch, en 1832, M. André Kœchlin se rangea sous la bannière de Casimir Périer. Son premier mandat législatif finit à la dissolution de 1834; mais il est rentré dans la Chambre, en 1841, comme député de l'arrondissement de Mulhouse, en remplacement de M. Nicolas Kœchlin qui venait de résigner son mandat. S.

KŒNIGSBERG (*Regiomontium*), capitale de la Prusse proprement dite et la seconde résidence royale, est le siége du président supérieur des provinces de la Prusse orientale et occidentale, de la régence du tribunal supérieur de la province, du collége de commerce et de l'amirauté, du commandant général et d'un évêque évangélique. On y compte 63,000 hab. Situé sur le Pregel, qu'on y passe sur sept ponts, non loin de l'embouchure de cette rivière dans le Frisch-haff (*voy.*), Kœnigsberg est un port important de la mer Baltique et faisait autrefois partie de la ligue Anséatique. Quoique le Pregel ait près de la ville 15 pieds de profondeur, les gros vaisseaux sont obligés de s'arrêter à Pillau. On tire encore l'ambre presque exclusivement de ce port; mais son commerce en général a considérablement décliné.

La ville de Kœnigsberg se compose de la vieille ville (*Altstadt*), de Lœbenicht et de l'île de Kneiphof. Le château royal est sur une petite hauteur : une aile en a été construite par le roi Ottokar de Bohême; le reste de l'édifice, qui forme un grand carré, remonte à différentes époques; mais la belle façade du côté de la porte n'a pas été achevée. On remarque encore à Kœnigsberg la Bourse et la synagogue bâtie en 1811. L'île de Kneiphof, dont les maisons sont bâties sur pilotis, est principalement habitée par les commerçants. On y trouve la cathédrale (*der Dom*), curieuse par les tombeaux des grands-maîtres de l'ordre Teutonique et des ducs de Prusse, et par son orgue terminé en 1721.

L'université de Kœnigsberg fut fondée, en 1544, par le margrave Albert Ier, duc de Prusse. Quoique depuis la fondation des universités de Berlin et de Breslau, elle ne soit plus fréquentée que par les jeunes gens des districts d'alentour, elle compte encore environ 400 étudiants. Le plus célèbre des professeurs de cette université fut Kant (*voy.*), à qui l'on a élevé un monument à Kœnigsberg. Cette ville a une clinique et un séminaire pour les ministres évangéliques des parties du pays où l'on parle polonais et lithuanien. La bibliothèque de l'université, réunie depuis peu à celle du château et à celle de la ville dans le palais du roi (*Kœnigshaus*), comprend plus de 60,000 volumes. Les archives de l'ancien ordre Teutonique renferment des documents très importants qui sont confiés, depuis 1811, à un directeur spécial. En avant du Kneiphof est située la citadelle de Friedrichsbourg, avec une église et un arsenal. *C. L. m.*

KŒNIGSHOVEN (Jacques Twinger, dit). Le nom de Kœnigshoven ou Kœnigshofen, sous lequel ce célèbre chroniqueur allemand est le plus connu,

lui vient de ce qu'il fut chargé, en 1411, de desservir la chapelle de Saint-Gall, dans l'enceinte de la maison ou palais (*Kœnigshof*) que les empereurs avaient à Strasbourg. Twinger naquit dans cette ville, en 1346, de parents riches et considérés. A l'âge de 36 ans, il entra dans les ordres, et fut nommé curé de Drusenheim, puis vicaire général, notaire apostolique et chancelier de l'évêque de Strasbourg. Il mourut en 1420, et fut inhumé dans l'église de Saint-Thomas, où il avait obtenu un canonicat en 1393.

Son ouvrage intitulé *Chronique alsacienne et strasbourgeoise*, fut d'abord écrite en latin : on en conserve le manuscrit original, probablement de la main de l'auteur, à la bibliothèque de la ville de Strasbourg. Twinger la refondit ensuite en langue allemande, et la même bibliothèque possède également l'original de cette nouvelle rédaction; il porte la date de 1382. L'ouvrage publié par Jean Schilter (Strasbourg, 1698, in-4°) n'en est qu'un abrégé, fait probablement par l'auteur lui-même, et dont les trois premiers chapitres avaient déjà été imprimés dans le XVe siècle, petit in-fol. de 181 feuillets (Augsbourg, 1475). On a encore de Kœnigshofen, un vocabulaire latin avec les explications en allemand. — *Voir* la dissertation de J.-J. Oberlin, *De Jacobo Twingero Regiovillano vulgò Jacob von Kœnigshoven* (Strasb., 1789, in-4°).

On cite un autre Jacques de Kœnigshofen, chevalier de l'ordre Teutonique, au XVe siècle, dont on a une *Chronique helvétique* en allemand. L. L.

KŒNIGSMARK (Marie-Aurore, comtesse de), célèbre maîtresse d'Auguste II (*voy.*), naquit, selon toute apparence, à Stade en 1670. Son père, Conrad-Christophe, était fils du feld-maréchal suédois Jean-Christophe, qui se rendit célèbre dans la guerre de Trente-Ans, et mourut à Stockholm en 1663, et frère du généralissime vénitien Othon-Guillaume, non moins célèbre, et qui mourut en 1688, après avoir fait la guerre aux Turcs, en Bohême et en Morée. Aurore ne dut pas connaître son père qui fut tué, en 1673, au siége de Bonn, où il combattait comme général hollandais. Sa mère, qui était la fille de Wrangel (*voy.*), autre compagnon de Gustave-Adolphe (*voy.*), se retira à Hambourg avec ses enfants, et s'occupa exclusivement de leur éducation. Celle d'Aurore fut des plus soignées : aussi belle qu'aimable et spirituelle, elle cultivait les arts avec succès. Elle était encore dans l'adolescence lorsqu'elle perdit sa mère. Son frère, le comte Philippe-Christophe de Kœnigsmark, le dernier rejeton mâle de la famille, disparut le 1er juillet 1694, sans qu'on sût jamais ce qu'il était devenu. On croit qu'il fut assassiné par ordre de l'électeur de Hanovre, Ernest-Auguste, pour le punir de la passion que lui avait inspirée la princesse Sophie-Dorothée, femme du prince électoral George-Louis, qui monta plus tard sur le trône d'Angleterre (*voy.* George Ier). Le comte de Kœnigsmark laissait une fortune assez considérable entre les mains des banquiers de Hambourg; mais ils refusèrent de la livrer à ses héritiers, sous le prétexte qu'on ne leur présentait pas l'acte légal de son décès. Aurore résolut d'implorer la justice de l'électeur de Saxe Frédéric-Auguste, et elle se rendit à Dresde avec ses deux sœurs.

L'électeur, subjugué par la beauté d'Aurore, mit tout en œuvre pour la séduire : il finit par triompher de ses scrupules, et leur intimité fut bientôt connue de toute la cour. Dans cette position, elle chercha du moins à se faire pardonner sa faiblesse par sa conduite; elle réussit même à obtenir l'affection de l'électrice. Jalouse de la gloire de son amant, elle lui conseilla d'aspirer au trône de Pologne et lui indiqua les moyens d'y parvenir. En 1696, elle donna le jour au célèbre Maurice, maréchal de Saxe (*voy.*); mais elle éprouva à la suite de ses couches un accident qui ne tarda pas à éloigner d'elle son royal amant. Les mépris d'une nouvelle favorite (*voy.* Cosel) lui firent quitter la cour pour se retirer à l'abbaye de Quedlinbourg, dont elle devint supérieure titulaire (1700). Dès lors elle consacra sa vie à l'éducation de son fils chéri, qui fut dans la suite l'un des plus grands capitaines des temps modernes.

En 1702, la comtesse de Kœnigsmark se rendit, de la part d'Auguste, auprès

du roi de Suède, avec une mission diplomatique, pour le décider à la paix. Mais Charles XII refusa de la voir : elle dit alors spirituellement « qu'elle était bien malheureuse d'être la seule personne au monde à laquelle ce grand prince eût tourné le dos. » Cependant sa mission échoua, et elle ne reparut plus à la cour. Elle mourut dans les longues souffrances de l'hydropisie, le 16 février 1728, à Quedlinbourg, où l'on peut voir son corps, conservé dans les caveaux de l'église collégiale.

« La comtesse de Kœnigsmark, dit Voltaire, parlait les langues de plusieurs pays qu'elle n'avait jamais vus, avec autant de délicatesse que si elle y fût née. » Elle avait composé des vers français qui sont restés. Elle a laissé un grand nombre d'odes et d'autres pièces en allemand, qu'on gardait en manuscrit à l'abbaye de Quedlinbourg. Bien des faussetés ont été débitées sur son compte, par des auteurs qui ont puisé dans *la Saxe galante* et à d'autres sources peu sûres. On peut consulter, relativement à cette femme célèbre, Cramer, *Notice biographique sur la comtesse de Kœnigsmark* (en allemand), Quedlinbourg, 1833. W.

KŒNIGSTEIN, prison d'état et forteresse importante du royaume de Saxe, près de la frontière de Bohême. Elle est située sur une montagne isolée et à pic, haute de 1,637 pieds, au bas de laquelle coule l'Elbe (*voy.*). Le plateau de ce mont escarpé a une demi-lieue de circonférence et contient un puits de 800 pieds de profondeur, qui, avec deux citernes, fournit l'eau nécessaire à la garnison; on y voit des jardins, une petite vigne et un petit bois de pins. La construction de la forteresse, commencée en 1589, sous l'électeur Chrétien Ier, n'a été achevée qu'en 1731. On parvient par une espèce de galerie couverte à la porte extérieure du fort; un pont-levis conduit à l'entrée, taillée dans le roc : la montée est si rapide, qu'on est obligé de hisser les voitures à l'aide d'un cabestan. Les provisions de bouche sont enfermées dans des caveaux taillés dans le roc et qui sont secs à ce point que la farine et le blé s'y conservent trois années. Parmi les curiosités de la place, on remarque l'arsenal, les casemates, l'église, et le parapet étroit du mur, appelé le *lit du page* parce qu'un page y aurait dormi une nuit sans tomber dans l'abîme. Le grand tonneau, qui pouvait contenir 3,709 seaux de Dresde, est défoncé depuis plusieurs années. Au pied du fort, se trouve une petite ville du même nom, qui a environ 1,500 habitants. Vis-à-vis, sur l'autre rive de l'Elbe, s'élève la forteresse de Lilienstein : avec celle de Kœnigstein, elle présente un aspect très pittoresque du haut de la plate-forme appelée *bastion* (*Bastei*), dans la Suisse saxonne. Z.

KŒPRILI ou Kiouperli, nom d'une famille d'origine albanaise qui, de 1656 à 1710, a donné cinq grands-visirs à l'empire othoman.

Mohammed, petit-fils d'un Albanais qui s'était établi dans l'Anatolie, naquit à Kœpri*, ville d'où lui vient son surnom. D'abord marmiton, puis cuisinier au sérail, il s'éleva par son esprit et sa prudence au poste de grand-écuyer du visir Kara-Mustapha. Nommé gouverneur de Damas, il fit aimer son administration par sa justice et sa douceur, ce qui ne l'empêcha pas de perdre sa place. Il se retira alors dans sa ville natale, où il vécut ignoré jusqu'à l'époque où le grand-visir Mohammed l'emmena avec lui à Constantinople. Quelques personnages influents du sérail de la sulthane Validé, toute-puissante pendant la minorité de son fils Mahomet IV, lui ayant parlé de ce vieillard, âgé de plus de 70 ans, sans fortune, sans réputation militaire, ignorant au point de ne savoir ni lire ni écrire, comme du seul homme capable de sauver l'empire, cette princesse le nomma grand-visir le 15 septembre 1656. Kœprili accepta cette dignité à quatre conditions : acceptation prompte et complète par le sulthan de toutes ses propositions; liberté absolue dans la distribution des emplois, des récompenses et des châtiments; autorité indépendante de toute influence des grands et des favoris; confiance pleine et entière. Ce fut ainsi qu'il fonda le pouvoir sans bornes des grands-visirs.

On le vit bientôt à l'œuvre. Il com-

(*) Il y a aussi une ville de Kœprili dans la Roumélie, sur le Vardar. S.

mença par réprimer le zèle fanatique des orthodoxes, bannit des fonctionnaires qui se montraient indignes de leurs places et fit punir les chefs des révoltes qui avaient menacé de bouleverser l'empire. Un cheikh que le peuple respectait comme un oracle, fut jeté dans la mer; le patriarche qui avait prophétisé la ruine de l'islamisme fut pendu; et l'on prétend que, pendant les cinq années de son administration, ce vieillard implacable fit périr 30,000 hommes. Il se mit à la tête de l'armée et de la flotte, réveilla l'esprit militaire par des récompenses et des châtiments, conquit Ténédos et Lemnos, envahit la Transylvanie et étouffa la révolte de l'Asie et de l'Égypte par la trahison et l'assassinat. Il abattit les janissaires (*voy.*), couvrit les frontières par de nouvelles fortifications, augmenta celles des Dardanelles et sut remplir le trésor public par l'ordre qu'il introduisit dans les finances et par ses confiscations. Il releva la considération de la Porte à l'étranger et la maintint dans les conférences qu'il eut avec les ambassadeurs de Louis XIV. Sa politique était adroite et cauteleuse; son caractère dur et vindicatif; sa conduite prudente et ferme, mais sans ménagements. Dans la paix comme à la guerre, il conçut de vastes projets et sut les mener à bonne fin. Il mourut à Andrinople, le 31 octobre 1661.

FAZIL-AHMED KOEPRILI OGLI, son fils, lui succéda dans sa dignité. Il avait été instruit par un célèbre docteur de la loi, avec tout le soin qu'exigeait la carrière qu'il se proposait de suivre; mais il avait renoncé à se faire ouléma, et avait obtenu successivement de son père le gouvernement d'Erzeroum et celui de Damas, où il avait fait aimer son administration par sa libéralité. Un succès important contre les Druses lui valut la confiance du sulthan, qui le nomma kaïmakan ou suppléant de son père, et, quelques mois après, grand-visir.

Ahmed se montra supérieur à son prédécesseur sous tous les rapports. Instruit, humain, juste, politique habile, grand guerrier, il rendit son nom célèbre dans les guerres de Hongrie, de Crète et de Pologne, par la prise de Neuhæusel, de l'ile de Candie (*voy.* CRÈTE, T. VII, p. 240) et de Kaménietz, ainsi que par les traités de Vasvar, de Candie et de Zurawna. Pendant quinze ans, il tint les rênes du gouvernement d'une main aussi prudente que ferme, et non-seulement il rétablit l'ordre et la tranquillité dans l'empire, mais il en recula les limites. La première année de son administration fut souillée cependant par une suite d'exécutions. Il perdit aussi deux batailles : celle de Saint-Gotthard contre Montecuculli, le 22 juillet 1664, et celle de Choczim (Khotine) contre Jean Sobieski, le 11 novembre 1673.

La littérature turque fut dans un état florissant pendant l'administration d'Ahmed Kœprili. Il protégea les poëtes, les légistes et les historiens, et était toujours entouré de savants, même dans ses campagnes. La bibliothèque qu'il a fondée est encore aujourd'hui un monument de son instruction. Il mourut le 30 octobre 1676, en se rendant au camp impérial près d'Andrinople, d'une hydropisie, causée par l'abus qu'il faisait des liqueurs fortes.

MUSTAPHA, son frère, fut nommé grand-visir, le 7 novembre 1689. C'était un homme instruit et de mœurs sévères, bon politique, mais sans talents militaires. Il périt dans la bataille de Salankémen (Slankamen), le 19 août 1691. Les écrivains turcs lui donnent le surnom de *Vertueux*.

AMOUDCHASADÉ-HOUCEIN était cousin-germain d'Ahmed et de Mustapha. Formé au maniement des affaires sous l'administration de son oncle et de ses cousins, et nommé gouverneur de Belgrade, il se fit remarquer dans la guerre par la sagesse de ses conseils. Après le désastre de Zenta et la mort du grand-visir, Mustapha II lui confia le sceau de l'empire, le 17 septembre 1697. Il négocia la paix de Karlovitz (*voy.*). Généreux et libéral envers les pauvres, ami des sciences et des lettres, il se plut à élever les savants aux premières dignités. Sa politique fut modérée et pacifique. Il rendit des ordonnances en faveur des chrétiens, rétablit l'ordre, veilla à l'instruction religieuse du peuple, fonda des écoles à ses propres frais, éleva de ses deniers des monuments publics et donna tous ses soins à la sûreté des frontières. Malade et contrarié dans

ses projets par l'opposition du mufti, il se démit de son emploi et se retira dans une de ses terres, où il mourut le 22 septembre 1702.

NUUHMAN-PACHA, dernier grand-visir de cette illustre famille, était fils de Mustapha et gouverneur de Négrepont. Il se trouvait à Constantinople lorsque Tchorlili-Ali fut déposé, le 15 juin 1710, parce qu'il ne pouvait parvenir à renvoyer Charles XII. Ahmed III choisit Nuuhman-Pacha pour lui succéder. Il se montra humain et juste envers les chrétiens comme envers les mahométans; consciencieux et économe, il se fit des ennemis parmi les employés de l'état; actif et laborieux, mais voulant tout faire par lui-même, les affaires languissaient pourtant dans ses mains. Une fausse mesure politique qu'on lui conseilla entraîna la Porte dans une guerre contre la Russie, et comme il ne possédait pas de talents militaires, il fut déposé après deux mois de pouvoir, le 7 août, et renvoyé dans son gouvernement de Négrepont. *Voir* Hammer, *Histoire de l'empire othoman*. C. L.

KŒRNER (CHARLES-THÉODORE), poëte allemand, naquit, le 23 septembre 1791, à Dresde, où son père occupait alors la charge de conseiller à la cour d'appel. Son éducation fut confiée à des maîtres distingués, et l'élève répondit aux soins de ses précepteurs. Schiller était un ami intime du père de Kœrner : ce seul fait explique les sympathies poétiques du jeune Théodore, dont les premières compositions versifiées (*Knospen*, c'est-à-dire Boutons de fleurs, 1810), ainsi que les productions plus mûres, portent toutes le cachet de l'école de Schiller. Kœrner, que son père destinait à l'état d'ingénieur des mines, sans toutefois lui interdire la carrière littéraire, fit ses études à Freyberg, puis à Leipzig et à Berlin. Au mois d'août 1811, il visita la capitale de l'Autriche, et de ce moment, il se voua exclusivement à la carrière dramatique. Doué d'une extrême facilité de versification et d'une remarquable capacité de travail, il fit représenter, dans le court espace de dix-huit mois, une douzaine de pièces de théâtre, parmi lesquelles *Zriny* occupe le premier rang. Le succès de cette tragédie fut immense, et valut à son auteur la place, largement rétribuée, de poëte dramatique de la cour. L'existence du jeune Kœrner paraissait dès lors assurée; il allait contracter une union qui devait, selon toutes les probabilités, compléter son bonheur; mais la Providence en avait décidé autrement.

Dans les premiers mois de 1813, une sourde fermentation agitait l'Allemagne; elle éclata au printemps. La jeunesse prussienne se leva la première contre les Français; une guerre nationale s'ensuivit. Arndt et Iahn (*voy.* ces noms) furent les principaux promoteurs de cet élan. Kœrner, entraîné par le courant électrique qui se communiquait en ce moment à tous les cœurs impatients du joug étranger, rejeta loin de lui fortune et bonheur, et alla s'enrôler, en Silésie, parmi les volontaires que le comte de Lützow réunissait autour de l'aigle de Prusse. La lettre que Théodore Kœrner écrivit à son père, pour lui exposer les motifs de son départ de Vienne, est brûlante d'enthousiasme belliqueux, et empreinte de cette noble résignation qui porte les âmes bien nées à sacrifier leur existence en vue d'un but élevé.

Au milieu de ses compagnons d'armes, Kœrner se fit bientôt remarquer par son exaltation et sa verve qui, se traduisant en chants de guerre, firent de lui un poëte lyrique éminemment original. Kœrner venait de deviner sa vocation. Jusque-là, il n'avait fait qu'imiter le grand poëte dramatique dont les œuvres étaient tombées les premières entre ses mains, dans la maison paternelle; maintenant, au feu des bivouacs, en face des avant-postes français, dans les escarmouches et dans les combats, une veine d'inspiration, neuve et inattendue, a jailli dans le cœur de ce noble jeune homme qui a quitté sa fiancée pour ceindre le glaive et délivrer sa patrie. Tyrtée germanique, Kœrner anime, électrise ses frères d'armes contre l'oppresseur de son pays; Tyrtée chrétien, il rapporte tout au Dieu des batailles, la victoire et la défaite, les chances bonnes ou mauvaises, la tempête et l'arc-en-ciel; et lorsque, le 26 août 1813, sur la route de Gadebusch à Schwerin, une balle mit fin à sa vie, les traits de sa figure respiraient le calme et la sérénité. Il avait payé sa

dette à la patrie allemande. Il fut enterré au pied d'un chêne à deux lieues de Ludwigslust, à côté du jeune comte de Hardenberg, qui était tombé dans la même affaire d'avant-postes, et à côté de Louise Kœrner, dont le cœur se brisa, lorsqu'elle apprit la fin glorieuse, mais prématurée, de son frère.

Peu de temps après la mort de Théodore Kœrner, on publia le petit recueil de ses chants guerriers, sous le titre de *Lyre et Épée* (*Leyer und Schwerdt*), Berlin, 1814. Ce volume immortalisa son nom; en manuscrit déjà, ces vers avaient circulé de main en main; déjà les combattants avaient entonné ces hymnes sur lesquels le sang généreux de leur auteur avait passé comme une fécondante rosée; leur succès était complet avant leur publication.

Parmi les pièces les plus remarquables de ce recueil, nous citerons celles qui portent le titre : *Ma patrie*, *les Chasseurs noirs de Lützow*, *une Prière pendant la bataille*, un sonnet composé par le poëte blessé et abandonné dans une forêt près de Leipzig, *Les hommes et les lâches*, *le Chant de l'épée* que Kœrner écrivit dans son carnet une heure avant sa mort. Vous respirez, dans ces vers, l'odeur enivrante de la poudre; le clairon retentit à votre oreille; et, au milieu de ces accents guerriers, la résignation de ce chantre des combats vous saisit le cœur; le pressentiment de sa mort prochaine sur le champ de bataille perce dans plus d'une strophe et mêle des accents mélancoliques aux cris de colère et de vengeance. Kœrner, ainsi qu'il l'a prédit lui-même, *a manqué dans le cortége triomphal*; mais, quoiqu'il ait succombé, à peine âgé de 22 ans, son nom vivra entouré d'une double auréole.

La reconnaissance mal entendue de ses contemporains a tenté de faire à Kœrner une réputation basée sur ses ouvrages dramatiques. Dans l'édition complète de ses œuvres (Carlsruhe, 1821, 4 vol. in-8°), on a réuni toutes les pièces qu'il a pour ainsi dire improvisées pendant son court séjour à Vienne; on n'a pas craint d'y joindre la collection de ses essais lyriques et de tous les fragments rimés, échappés à sa plume; c'était rendre un fort mauvais service à la mémoire du poëte guerrier. Il se peut que, l'âge et l'étude aidant, Kœrner fût arrivé, comme poëte dramatique, à un rang élevé; mais les ouvrages que nous avons sous les yeux ne sont encore que les essais d'un novice, qui cache sous une déclamation ampoulée le vide de sa pensée et son ignorance du monde et des hommes. Le succès de *Zriny* s'explique par les événements du jour. Le défenseur de la forteresse hongroise de Zigeth contre le sulthan Soliman n'était autre chose, en 1813, que la personnification du patriotisme allemand qui refoulait le conquérant français. Mais ni *Zriny*, ni *Rosamonde*, ni aucune des autres pièces de l'auteur, tragédies ou comédies, ne sauveraient le nom du poëte d'un oubli mérité, s'il n'avait pas des titres de gloire plus certains et plus durables. L. S.

KŒTHEN, un des trois duchés d'Anhalt, faisant partie de la Confédération germanique (*voy.*), et enclavés dans le duché prussien de Saxe. Il a 15 ½ milles carr. géogr. de superficie et 36,000 habitants. Dans cette évaluation, ne sont comprises ni la principauté de Pless en Silésie, ni les possessions de la maison d'Anhalt-Kœthen dans la Russie méridionale, où elle a envoyé de nombreux colons, et dont la superficie est estimée à 10 milles carrés. Le contingent fédéral du duché de Kœthen est de 325 hommes d'infanterie. Ses revenus s'élèvent à 400,000 florins, et sa dette à 1,600,000. La capitale du duché est *Kœthen*, ville de 6,000 habitants, où l'on remarque deux châteaux et différentes écoles. *Voy.* ANHALT. E. H-G.

KOFTES ou KOPHTES, *voy.* KOPTES.

KOHARY (MAISON DE), *voy.* KOBOURG, p. 693.

KOHÉLETH, *voy.* ECCLÉSIASTE.

KOHESTAN (pays de montagnes), nom général et mal défini d'une vaste contrée de l'Asie centrale qui, de l'Hindou-Khou (*voy.*), s'étend, à travers le Khoraçan, jusqu'à la mer Caspienne (*voir* Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. V, p. 205). Dans un sens plus restreint, ce nom se confond avec celui de Kaféristan (*voy.* KAFRES). S.

KOKAND, *voy.* KHOKAND.

KOLETTIS (Jean), général et ministre du royaume de Grèce à Paris. Né, en 1797, à Syrakos, petite ville voisine de Janina (*voy.*), il s'adonna d'abord à la médecine, qu'il avait étudiée en Italie, et par laquelle, en Orient, plus d'un Grec s'est ouvert une carrière politique. A la cour d'Ali-Pacha (*voy.*) de Janina, M. Kolettis se trouva en rapport avec la plupart des hommes marquants de cette belliqueuse province d'Epire, où les esprits étaient alors en grande fermentation, et, initié de bonne heure aux plans de l'Hétérie (*voy.*), il devint, en 1821, un des promoteurs de l'indépendance. Mais la présence de l'armée turque commandée par Kourchid-Pacha rendant la lutte trop inégale en Épire, M. Kolettis protégea la retraite de ses concitoyens dans les montagnes d'Étolie, et passa en Morée pour concourir à former un gouvernement qui devint un centre d'action. Le 1er janvier 1822, il signa, en qualité de député, la déclaration d'indépendauce et la constitution d'Épidaure, dont il était un des rédacteurs. Il fut, en même temps, nommé secrétaire d'état pour l'intérieur, et chargé par intérim du ministère de la guerre. Depuis, il n'a cessé de servir activement son pays, soit dans le conseil, soit par les armes, notamment en Eubée comme éparque, et, en 1824, comme membre du pouvoir exécutif. La prépondérance dont le général Kolettis jouit parmi les Rouméliotes, et surtout ses talents éprouvés et sa conduite, à la fois ferme et modérée, lui ont toujours donné une grande influence sur la politique de la Grèce, qu'il s'est appliqué à maintenir dans les voies nationales. En 1826, il soutint, avec Karaïskakis, le poids de la guerre dans la Grèce orientale, et l'année suivante, il contribua beaucoup à la réunion des deux assemblées rivales d'Égine et d'Hermione au congrès national de Trézène, où fut élu J. Kapodistrias (*voy.*). Le président nomma le général Kolettis membre du Panhellenium (section des affaires militaires), et lui confia le soin d'organiser en chiliarchies les troupes irrégulières de Roumélie. Lors de l'invasion de la peste, en 1828, M. Kolettis fut chargé, ainsi que M. A. Kapodistrias, d'établir dans les îles les mesures sanitaires, jusqu'alors négligées en Grèce, et qui arrêtèrent les progrès du fléau. En qualité de commissaire extraordinaire des Sporades, il eut l'administration de Samos, mission d'autant plus difficile que les trois puissances protectrices refusaient d'admettre l'indépendance de cette île. Dans les derniers temps de l'administration de Kapodistrias, M. Kolettis, alors sénateur, devint un des membres de l'Opposition, mais sans sortir des voies légales. Il fut désigné par le sénat, à la mort du président, pour être, avec le général Kolokotronis et M. A. Kapodistrias (*voy.* ces noms), membre du gouvernement provisoire. A la fin de cette même année 1831, l'assemblée rouméliote le fit entrer dans la commission gouvernementale, à laquelle les fonctionnaires de Nauplie ne tardèrent pas à se réunir, et qui gouverna jusqu'à l'arrivée de la régence bavaroise. M. le général Kolettis a été nommé, par le roi Othon, ministre de la marine, puis de l'intérieur avec la présidence du conseil des ministres, et, en 1835, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi des Français, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. W. B-t.

KOLIN, orthographe plus exacte que *Collin*, petite ville de la Bohême, à 9 milles de Prague, sur la route de Vienne. *Voy.* Collin (*bataille de*).

KOLLONTAY (Hugon, abbé), vice-chancelier de Pologne, un des hommes d'état et des savants les plus distingués de ce pays, naquit en 1750, aux environs de Sandomir. Voué au sacerdoce, il acheva à Rome ses études, qu'il avait commencées à l'université de Krakovie. Il revint, en 1774, dans cette dernière ville, où, sur la présentation du Saint-Siége, il fut nommé chanoine du chapitre de la cathédrale. Vers cette époque, il fut appelé à participer aux travaux d'une commission chargée d'exercer un patronage sur l'instruction publique, et nommément à ceux de son comité pour la publication des livres élémentaires. Délégué, en 1777, pour réorganiser l'université de Krakovie, il s'acquitta parfaitement de cette tâche; et trois ans après, le plan d'études qu'il fit adopter

par cette université, qui en 1782 le choisit pour son recteur, fit loi dans toutes les écoles du pays. C'est lui qui rétablit l'étude de la langue nationale, négligée depuis deux siècles.

Un esprit de cette trempe, actif, éclairé, organisateur, était bien précieux pour la Pologne, à cette époque où elle cherchait à se soustraire à l'anarchie. Aussi Kollontay dut-il être absorbé bientôt par la politique. Appelé d'abord au conseil du roi, en qualité de grand-référendaire de Lithuanie, il fut élevé au poste de vice-chancelier pendant la diète de quatre ans qui vota la constitution monarchique de 1791. Comme ministre, il fut l'un des auteurs de cette constitution; mais il contribua plus encore à son adoption par de savantes publications, telles que : *Lettres anonymes au maréchal de la diète* (1788-1790, 4 vol.); *Observations sur le droit de succession au trône de Pologne* (1789); *Dernier avis à la Pologne* (1790), et autres. Le développement ultérieur de la constitution lui ayant été confié en grande partie, il s'en occupa avec activité; il apporta à l'organisation des villes surtout le même zèle qu'il avait déployé dans l'organisation des écoles. L'œuvre des patriotes polonais fut, on le sait, bientôt renversée. Forcé de s'expatrier, Kollontay consacra ce temps d'exil à la rédaction de son célèbre ouvrage, traduit en français et en allemand : *Sur l'établissement et la chute de la constitution de* 1791 (2 vol.). Il était à Dresde, lorsqu'à la nouvelle de l'insurrection de 1794, le général Kosciuszko (*voy.*) l'appela pour l'aider de ses lumières. Kollontay organisa le conseil suprême de l'insurrection. L'administration des finances lui fut dévolue; malheureusement, quelques antécédents avaient donné lieu à des soupçons contre son désintéressement et ses adversaires ne manquèrent pas d'en profiter pour le calomnier. D'un autre côté, les trahisons qui, en 1793, avaient attiré l'ennemi en Pologne, et les adversités qui de toute part frappaient ce malheureux pays, contribuèrent aussi à aigrir le caractère de Kollontay, violent par sa nature. Il se défendit formellement, il est vrai, des opinions exaltées qu'on lui attribuait; mais néanmoins il devint hostile à Kosciuszko, qu'il accusait de manquer d'énergie révolutionnaire. Après le partage de la Pologne, Kollontay fut arrêté par les Autrichiens, et enfermé dans les prisons d'Olmutz; il n'en sortit qu'en 1803, grâce à l'influence du prince Adam Czartoryski, alors ministre de l'empereur Alexandre.

Kollontay, dont tous les biens avaient été confisqués, vivait au milieu des privations et des souffrances, aux environs de Kremenietz, en Volynie, lorsque la guerre de 1806 vint changer pour un moment les destinées de la Pologne. Déporté d'abord à Moscou, il fut enfin rendu à la liberté après le traité de Tilsitt, et vint aussitôt à Varsovie. Il y publia, en 1808, une brochure fort remarquable *Sur la situation du grand-duché de Varsovie*. C'était un hommage au libérateur présumé de sa patrie, mais c'était aussi un avis aux Polonais, que, pour recouvrer l'indépendance nationale, ils ne devaient compter que sur eux-mêmes. Kollontay sollicitait auprès du gouvernement du grand-duché la restitution du reste de ses biens, dont une partie venait de lui être rendue, quand la mort mit fin à ses jours à Varsovie, le 12 février 1812. Membre actif de la Société royale des amis des lettres à Varsovie, il avait cultivé plusieurs branches des sciences, telles que la philosophie, l'histoire et la physique. Th. M-ki.

KOLO. Ce terme du droit public polonais, qui veut dire *cercle*, s'appliquait à toutes les réunions délibérantes, en général. On disait : cercle des sénateurs, cercle des nonces, cercle des nobles, cercle des confédérés, etc. Le bureau d'une diétine se nommait *cercle d'ordre*. Mais on appelait plus particulièrement *kolo* la partie du champ électoral où se réunissaient les nonces de l'ordre équestre, c'est-à-dire les représentants de la noblesse, pour délibérer sur l'élection du roi. Le kolo occupait les deux tiers d'un parallélogramme entouré de fossés; le reste était réservé pour un pavillon couvert, nommé *szopa* (échoppe), où s'assemblait le sénat pour recevoir les ambassadeurs étrangers. Le kolo avait

trois portes ou entrées, une pour chacune des trois grandes divisions de l'ancienne Pologne; deux passages l'unissaient à la *szopa*, dont il était séparé par un rempart mitoyen. Les nonces étaient assis sur des bancs rangés autour de l'enceinte; au centre siégeait le maréchal ou président de la diète; en face de lui se plaçaient les sénateurs qui venaient proposer à l'ordre équestre les candidats à la couronne. Autour du parallélogramme se rangeaient, à cheval, tous les gentilshommes du pays, qui n'étaient ni sénateurs ni nonces, chacun sous le drapeau de son palatinat. Et quand on s'était déjà entendu, dans le kolo, sur le choix du candidat, le primat du royaume montait à cheval et faisait le tour de tous les palatinats pour demander leur avis, ou plutôt pour proclamer le nouveau roi en présence de ce peuple souverain. TH. M-KI.

On donne encore le nom de *kolo* à la danse nationale des Serbes, dans laquelle on exécute des figures en rond. Une cornemuse est placée au milieu du cercle; des colliers de verreries et d'autres parures de jeunes filles, ainsi que des monnaies, accompagnent leurs mouvements gracieux d'un bruit analogue à celui des castagnettes. Pendant ces danses, quand la musique se tait, des femmes entonnent des chansons que l'on appelle aussi *kolo*. *Voy.* CHANTS POPULAIRES. Z.

KOLOKOTRONIS (THÉODORE), général grec, grand-officier de l'ordre du Sauveur, est né au mois d'avril 1770, au pied d'un arbre, sur une montagne de la Messénie, où sa mère s'était réfugiée pendant les massacres des chrétiens en Morée, à la suite du soulèvement excité par les Russes (*voy.* GRÈCE, T. XIII, p. 33, et ORLOF). Sa famille avait dè tout temps pris une part active aux guerres contre les Turcs, auxquels elle se vante de n'avoir jamais été soumise.

Cette famille originaire de Turkolekas, en Messénie, portait d'abord le nom de *Tzerghinis*. Un de ses membres, surnommé *Botzikas*, se distingua dans les guerres qui eurent lieu du temps où les Vénitiens étaient encore maîtres de la Morée. Son fils JEAN, qui prit le premier le nom de *Kolokotronis*, tomba entre les mains des Turcs et fut pendu à Androutza, à l'âge de 35 ans. CONSTANTIN, son fils, père de celui qui est l'objet de cette notice, avait pris les armes au premier appel des Russes, et même après leur départ il s'était maintenu plusieurs années dans les montagnes à la tête d'un corps de partisans. Quand les Turcs voulurent expulser de la Morée les Albanais mahométans qu'ils y avaient appelés, mais qui désolaient tellement cette malheureuse contrée que le gouvernement n'en pouvait plus rien tirer, Haçan-Pacha eut recours à Kolokotronis et à quelques autres chefs chrétiens pour combattre les Albanais; mais après s'être utilement servis des milices grecques, les Turcs voulurent ensuite s'en défaire. Constantin soutint avec héroïsme une lutte inégale dans laquelle il périt ainsi qu'un grand nombre des siens.

C'était en 1780. Sa veuve et son fils Théodore, alors âgé de 10 ans, se réfugièrent dans le Magne où ils vécurent dix ans chez des parents et des amis. A 20 ans, Kolokotronis épousa la fille d'un primat de Léontari et mit ses soins à faire valoir les terres qu'elle lui avait apportées, tout en exerçant la charge de chef des armatoles du canton. Mais le nom de Kolokotronis portait trop ombrage aux Turcs pour qu'on le laissât longtemps paisible. En 1797, lorsque les mouvements de l'Europe donnèrent de l'inquiétude à la Porte sur les dispositions des Grecs, le pacha essaya de faire périr le jeune armatole, et depuis ce fut une suite d'embûches cachées ou d'attaques ouvertes pour s'en débarrasser. Dans ces circonstances, Kolokotronis se jetait dans les montagnes avec ses partisans et ravageait les propriétés des pachas jusqu'à ce qu'il les eût forcés de traiter encore avec lui. Il passa ainsi cinq années, tantôt klephthe et tantôt armatole (*voy.* ces mots). En 1802, un firman du grand-seigneur fut lancé contre lui. Les primats de la Morée étaient menacés d'avoir la tête tranchée s'ils ne présentaient la sienne. Cependant, grâce à son audace, à l'affection du peuple des campagnes, aux avis secrets, aux refuges qu'il trouvait dans les monastères, il put se dérober à la rage des Turcs et se retira quelque temps dans les Sept-Iles. Un nouveau firman, accompagné cette fois

d'une excommunication du synode, vint le poursuivre dans sa retraite; mais les autorités russes ne voulurent pas le livrer au commissaire othoman qui était venu le réclamer. Il continua de résider dans les îles Ioniennes, toujours prêt à saisir les occasions qui parurent quelquefois s'offrir de délivrer le Péloponnèse. Aussi n'accepta-t-il pas de service dans les corps grecs qui passèrent en Italie, afin de ne jamais perdre de vue sa patrie, et, pour en être le plus près possible, il s'établit à Cérigo.

C'est de là qu'il s'élança en Morée au premier cri d'indépendance poussé par les hétéristes, qui s'étaient assurés d'avance de son concours et dans les rangs desquels un de ses fils, nommé Panos, combattit en Moldavie. Un autre fils, nommé Ghennæos, combattait à ses côtés. Dès son apparition en Morée, Kolokotronis devint un des chefs les plus influents. Nous ne le suivrons pas dans ses opérations militaires; car il faudrait reprendre le récit de toute cette guerre d'indépendance dont les principaux faits sont rapportés à l'art. Grèce. Nous devons seulement donner quelques explications sur les accusations capitales qui pesèrent sur lui, à diverses reprises, de la part du gouvernement grec. Au début de la révolution, on avait, pour donner une impulsion plus immédiate aux opérations, créé trois centres d'action, en quelque sorte trois gouvernements, dans la Morée, la Grèce orientale et la Grèce occidentale, ayant chacun leur sénat composé des primats et des principaux capitanis. On ne tarda pas à reconnaître la nécessité d'un gouvernement central, et cette première organisation fut abolie; mais elle s'accordait trop bien avec les anciennes habitudes pour qu'il fût possible de la faire oublier entièrement. Le gouvernement central n'eut le plus souvent qu'une autorité à peu près nominale dans une grande partie de la Grèce. En 1824, la scission éclata tout-à-fait. Konduriotis fut appelé à la présidence par une fraction des sénateurs, tandis que l'autre, composée de primats moréotes dont Kolokotronis était l'homme d'exécution, refusait de le reconnaître; le gouvernement de Nauplie appela les Rouméliotes à son aide. Pendant ce temps, les Égyptiens s'emparaient de la Crète, et les Turcs ravageaient Psara. Kolokotronis, affligé des suites d'une guerre civile dans laquelle il avait perdu son fils Panos, vint se livrer au président. Quelques-uns de ses ennemis voulaient qu'il fût mis à mort comme rebelle; mais on n'osa pas attenter aux jours de l'homme le plus populaire de la Morée et dont la famille avait versé tant de sang pour sa patrie. Il fut seulement incarcéré à Hydra. Cependant le gouvernement n'en était devenu ni plus fort, ni plus uni. Ibrahim (*voy.*) s'avançait en Morée; le peuple murmurait et redemandait son vieux général. Il lui fut rendu après plusieurs mois de captivité, et s'il ne réussit pas à expulser le général égyptien, du moins il le tint en échec et lui fit renoncer à l'espoir de soumettre jamais entièrement le pays. Le comte Kapodistrias (*voy.*) éleva Th. Kolokotronis aux fonctions de général en chef de la Morée, et, dans les troubles qui marquèrent la fin de cette administration, ce vieux guerrier montra beaucoup de fermeté et un dévouement inébranlable au président. Après l'assassinat de celui-ci, Kolokotronis fut un des trois membres du gouvernement provisoire. On peut voir à l'art. Grèce les divisions intestines qui amenèrent encore une fois la guerre civile, et la part que Kolokotronis y prit pendant quelque temps. Des troubles ayant éclaté dans le Péloponnèse, sous la régence bavaroise, l'ancien général en chef, qui avait sur ce pays une grande influence, fut accusé de les avoir fomentés, et le tribunal, bien qu'une partie des juges se fût récusée, le condamna à mort. Mais l'irrégularité de cette sentence et la manifestation de l'opinion publique firent commuer la peine, et le roi Othon, à sa majorité, accorda amnistie pleine et entière au vieil ennemi des Turcs, lui rendit son grade et lui conféra l'ordre du Sauveur. Cependant la carrière politique de Th. Kolokotronis peut être regardée comme terminée; mais il demeure au milieu de la génération présente comme un dernier représentant de ces hommes énergiques qui, lorsque le colosse othoman était encore debout en son entier, osèrent lui résister sans appui étranger; qui, par leur amour de la patrie et de la religion, rendirent honorable le nom

de klephthe et rappelèrent souvent, par leurs qualités et leurs passions, les Grecs des âges héroïques.

Il existe des *Mémoires*, encore inédits, écrits sous la dictée de Th. Kolokotronis durant ses campagnes et depuis sa captivité, qui sont, dans leur naïve rédaction, un des plus curieux documents de l'histoire des cinquante dernières années en Grèce. W. B-T.

KOLOMAN, *voy.* HONGRIE, T. XIV, pag. 205.

KOLOWRAT, nom d'une riche et puissante famille de la Bohême, qui fait remonter son origine jusqu'au Slave Iaross, un des compagnons du duc Czech (Tchekh) c'est-à-dire jusqu'au milieu du IVe siècle de notre ère. On dit que cet Iaross, doué d'une force prodigieuse, arrêta un jour le char de Czech emporté par ses chevaux, et que, dans sa reconnaissance, ce prince voulut qu'il prît le nom de Kolowrat (*kolo*, roue, *wrat*, tourner), qui devait perpétuer le souvenir du service qu'il lui avait rendu. Sans attacher à cette tradition plus d'importance qu'elle ne mérite, on peut dire que l'histoire de cette famille se lie intimement à celle de la Bohême et de ses souverains. On trouve les Kolowrats combattant avec vaillance et presque toujours aux côtés de leurs princes, à la bataille de Marchfeld où tomba Ottokar; à celle de Mühldorf qui décida entre les deux compétiteurs à l'empire, Louis de Bavière et Frédéric-le-Beau; à celle de Crecy, qui fut si fatale à la France; à celle de Mohacs (Mohatch) où le dernier des Jagellons perdit la vie; à celle de Mühlberg qui anéantit la ligue de Smalcalde.

Les différentes branches de cette famille élevées, dans le XVIIe siècle, à la dignité de comtes de l'Empire, se sont toutes éteintes, à l'exception de deux, celle des Krakowsky et celle des Liebsteinsky.

1° *Kolowrat-Krakowsky*. Dans cette ligne, on doit citer PHILIPPE, né en 1686, et mort en 1753, qui fit sa soumission à Charles VII et fut emmené en otage, par la garnison française, lorsqu'elle évacua Prague. CAÏETAN-FRANÇOIS-XAVIER, né en 1689, et mort en 1769, qui s'éleva par son propre mérite du grade d'enseigne à celui de feldmaréchal; ALOYS-JOSEPH, prince-archevêque de Prague, légat apostolique et primat de la Bohême, né le 21 janvier 1759, et mort le 28 mars 1833.

2° *Kolowrat-Liebsteinsky*. Parmi les hommes distingués issus de cette branche, il en est deux surtout qui, à trois siècles de distance, ont rendu d'importants services à leur patrie.

ALBERT, fils unique de Jean II qui était entré dans les ordres après la mort de sa femme, avait déjà rempli différents emplois considérables, lorsque le roi Vladislaf V le nomma grand-maréchal de la cour, et en 1503, grand-chancelier du royaume. Ce prince voulant enfin mettre un terme aux querelles des États et du clergé de la Silésie, relativement à l'extension de la juridiction ecclésiastique, chargea de cette affaire le grand-chancelier qui, en 1504, réussit, malgré l'opposition du pape, à conclure la convention connue dans l'histoire sous le nom de *Convention de Kolowrat*. L'année suivante, il réussit également à ramener à l'obéissance la ville d'Elbogen et les comtes de Schlikh qui s'étaient donnés à la Saxe. Il mourut le 25 mai 1510.

FRANÇOIS-ANTOINE, comte de Kolowrat-Liebsteinsky, actuellement ministre des finances en Autriche, est né à Prague, le 31 janvier 1778. Il reçut une éducation digne d'un rejeton de son illustre famille, et tout jeune encore, on lui confia le poste important de capitaine de la ville de Prague. En 1810, il fut nommé grand-burgrave, et, pendant la guerre contre la France, commissaire provincial, place dont il se montra digne par sa bonté, sa fermeté, son esprit d'ordre et de suite. Il s'est acquis surtout l'éternelle reconnaissance de sa patrie en cherchant à réveiller, et par ses encouragements et par son exemple, le goût de l'étude de la langue nationale, non-seulement parmi les classes lettrées, mais parmi le peuple. Il appela la poésie et la peinture à son secours pour populariser l'histoire de la Bohême, rassembla à grands frais une belle collection de monuments historiques et ethnographiques, fonda le Musée national de Prague (*voy.*), encouragea les écrivains. Cependant ces

soins multipliés ne lui firent pas perdre de vue les intérêts matériels du pays. Sous son administration, l'industrie fut affranchie d'une foule d'entraves, l'agriculture protégée, et plusieurs sociétés furent fondées dans le but de favoriser la culture des terres et l'éducation des bestiaux. Les établissements de bienfaisance attirèrent spécialement son attention, et il ne négligea rien pour l'embellissement de la capitale de la Bohême. Aussi les habitants le regrettèrent-ils vivement lorsqu'en 1825, l'empereur l'appela à Vienne, et le fit entrer dans le conseil, afin d'établir un contre-poids nécessaire au pouvoir d'un ministre célèbre. Chargé du département des finances, le comte Kolowrat s'appliqua à restreindre les dépenses, surtout de la police secrète, et à introduire dans toutes les branches de l'administration la plus sévère économie. Tant que l'empereur François vécut, le comte rencontra souvent une opposition insurmontable à ses vues politiques; mais beaucoup plus libre depuis l'avénement de Ferdinand, il a réussi à faire prévaloir un système de modération et de douceur. C'est à lui surtout que les détenus politiques italiens doivent l'amnistie de Milan, qui fut étendue plus tard à la Galicie et à la Hongrie. Partisan du progrès, mais d'un progrès lent et modéré, il résiste à l'esprit d'innovation, sans le proscrire. Convaincu que, pour rendre l'empire prospère et florissant, il suffit d'en développer les ressources intérieures, il est adversaire déclaré de l'esprit de conquête. Enfin, voyant dans la classe moyenne le plus ferme appui de l'état, il s'efforce de la constituer sur des bases solides, en cherchant aussi à améliorer le sort des paysans et à les garantir des vexations des seigneurs. E. H-G.

KOMANS ou KOUMANS, *voy.* TURCS.

KOMNÈNES (LES), *voy.* COMNÈNES.

KONG. C'est, dans la langue mandingue, un mot appellatif signifiant montagne, et l'on connaît, dans le haut Sénégal, un canton appelé pour ce motif *Konko-dougou*, c'est-à-dire le pays des montagnes.

Mais KONG est aussi le nom propre d'un état considérable de l'Afrique centrale, dont l'existence n'est connue que depuis la fin du dernier siècle, et qu'aucun voyageur européen n'a encore visité. Les renseignements recueillis à ce sujet sont même à peu près nuls, et ils étaient si maigres dans le principe, que deux grands géographes, Rennel et Ch. Ritter, proposèrent des conjectures qu'il faut bien se garder d'admettre sur l'autorité de leur renommée. Ils considérèrent, en effet, Kong, nommé pour la première fois par Mungo-Park en 1798, comme représentant le pays appelé Gonge ou Conche sur les cartes de De l'Isle et de D'Anville, et Gonjah dans les informations recueillies par la Société africaine de Londres. Aujourd'hui, il n'est plus permis d'ignorer que Gonjah est une contrée étendue, située au nord-est de l'empire d'Aschanty (*voy.* ASHANTEES), et qui a pour capitale Salgah; tandis que le royaume de Kong est fort éloigné de là, dans l'ouest.

Celui-ci est compris dans le vaste cercle d'états mandings qui occupent au loin les deux rives du Haut-Niger. Mungo-Park apprit, aux environs de Ségo, que ce grand et puissant royaume se trouvait à dix fortes journées vers le sud, et que le souverain pouvait lever une armée beaucoup plus considérable que celle du roi de Bambara. Il sut plus tard que ce pays était montagneux, dépourvu d'arbres à beurre, et que de là venait la grande rivière de Maniana.

Le consul anglais Joseph Dupuis vit à Komâsy quelques indigènes de Kong: ils lui parurent d'une couleur plus belle, mais moins grands et moins robustes, que les populations païennes du voisinage. Ils lui dirent qu'ils avaient autrefois dominé sur une vaste étendue de royaumes; et Dupuis ajoute que ce sont actuellement les ennemis les plus redoutables des Aschantys. Leur capitale, appelée également Kong, est à une vingtaine de journées de Komâsy, et à pareille distance de Gény ou Jenné sur le Niger. Suivant Abou-Bekr de Ten-Boktoue (le guide de l'infortuné Davidson), qui l'avait visitée, elle est bâtie au pied des montagnes, non loin d'une riche mine d'or.

Enfin, Caillé rencontra à Douasso, au-delà du Niger, un marchand de sel natif de Kong, qui lui dit que c'était une

grande ville, chef-lieu d'un petit arrondissement, à l'extrême limite de la région où l'on parle le manding : le sol en est uni et sablonneux, fertile en mil, riz, ignames, manioc, calebasses, arbres à beurre, baobabs, et riche en bœufs, moutons, chèvres, volailles. Il y a beaucoup de ruisseaux, mais pas de grande rivière; il n'y a pas d'or non plus : il faut l'aller chercher dans les cantons montagneux du sud. On cultive beaucoup de coton, avec lequel on fabrique des étoffes très estimées dans le commerce de ces contrées.

Voilà, en somme, tout ce qu'on sait du pays de Kong; et le peu d'informations qu'on en possède offre plus d'une contradiction. Pour tout concilier, il faut appliquer une portion des renseignements recueillis aux montagnes d'où ce royaume a tiré son nom (*voy.* AFRIQUE, T. Ier, p. 240), et les autres à la plaine qui précède du côté du Nord. *A...

KONG-FOU-TSEU, dont le nom a été latinisé en celui de CONFUCIUS par les missionnaires jésuites de la Chine, appelé communément KHOUNG-TSEU *, est peut-être le plus célèbre des philosophes législateurs qui ont paru sur la scène du monde. Il naquit, selon les historiens chinois, sous le règne de Ling-wang, de la dynastie des Tchéou, dans le village de Chang - ping, près de la ville de Tséou (aujourd'hui province de Chân - toûng, ou *Orient montagneux*), le 13e jour de la 11e lune, l'an 551 avant notre ère, et 54 ans après Lao-tseu (*voy.* ce nom). Ils ajoutent que « quoique le philosophe Khoung-tseu soit né dans le petit royaume de Lou, il fut cependant le plus grand instituteur du genre humain qui ait jamais paru dans les dix mille siècles (tous les âges). Il n'est pas seulement, disent-ils, la plus grande gloire de Lou, mais de la dynastie des Tchéou, sous laquelle il naquit, parce que ce grand saint appartient en commun à tout l'empire. » (*Li-taï-ki-sse*, K. 13. f° 44.)

Plusieurs de ses ancêtres occupèrent des emplois considérables. Le père de notre philosophe, nommé Chou-liang-hé, était gouverneur de la ville de Tséou. Khoung-tseu lui-même occupa plusieurs fois des emplois publics, que sa passion pour faire régner la justice et les sages lois de l'antiquité lui faisait rechercher avec ardeur et persévérance.

(*) Le nom de famille de KHOUNG-FOU-TSEU était *Khoung*; son petit nom, donné par la mère à l'enfant, était *Khiéou* (colline) ; son nom littéraire *Tchoung-ní*; *tseu* est un titre qui signifie ici *philosophe*.

Dès l'âge de six ans, on remarqua en lui une sagesse qui avait devancé les années. Il ne prenait aucune part aux jeux des jeunes gens de son âge, et il ne mangeait rien sans l'avoir auparavant offert au ciel, selon la coutume des anciens. A quinze ans, il s'appliqua tout entier à la lecture des livres antiques, et en tira tous les enseignements qui pouvaient être de quelque utilité pour le gouvernement et le bonheur des hommes. Ses parents étant pauvres, il se trouva, dit-on, obligé de travailler de ses mains pour vivre. On dit même qu'il fut berger, et qu'il menait paître des troupeaux dans un parc du gouvernement. Cependant, à cause de sa grande intelligence et de sa vertu éminente, il fut chargé, à l'âge d'environ vingt ans, par le premier ministre du petit royaume de Lou, son pays natal, de la surintendance des grains, des bestiaux et des marchés publics. Il fit ensuite quelques voyages et alla voir Lao-tseu dans le royaume de Tchéou.

Après avoir parcouru plusieurs contrées de la Chine, dans le but de ramener les princes qui régnaient sur les états aux principes de droiture et de justice qui doivent toujours présider au gouvernement des peuples, Khoung-tseu, accompagné de plusieurs disciples qui s'étaient attachés à sa personne, se retira pendant quelque temps dans la solitude, pour revoir le texte des *King* (*voy.*), ou livres sacrés.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette grande et noble vie qui fut consacrée tout entière au bien public. Nous renvoyons au récit que l'auteur de cette notice en a donné, avec le portrait du philosophe, dans son premier volume de *la Chine*, publiée dans *l'Univers pittoresque* (pag. 120-185). Nous dirons seulement qu'après bien des vicissitudes, le philosophe Khoung-tseu prit la résolution de cesser tous ses voyages et de retourner dans sa province natale dans le but d'y instruire plus complétement ses

disciples, afin qu'ils pussent transmettre sa doctrine à la postérité. C'est alors qu'il mit la dernière main à ses ouvages, et qu'il composa le *Tchun-thsieou*, ou *le Printemps et l'Automne*, ouvrage historique qui n'a encore été traduit dans aucune langue européenne. Quelque temps après qu'il eut achevé cet ouvrage, il mourut, laissant à ses nombreux disciples le soin de recueillir ses sages paroles, comme Socrate laissa le même soin à Platon. En effet, les trois livres qui portent son nom: le *Ta-hio* ou *la Grande étude*, le *Tchoung-young* ou *l'Invariabilité dans le milieu;* le *Lûn-yù* ou *les Entretiens philosophiques*, ne sont que les paroles de Khoung-tseu, recueillies par ses disciples Thseng-tseu, Tseu-sse et autres. Ce sont ces trois livres qui, avec celui de Meng-tseu (*voy.*) ou Mencius, forment les *Ssé-chou* ou *quatre Livres classiques* des Chinois que l'on fait apprendre par cœur aux élèves dans toutes les écoles et dans tous les colléges de l'empire. L'auteur de cette notice en a publié le premier livre, le *Ta-hio* ou *la Grande étude*, en chinois, en latin et en français, avec le commentaire complet du célèbre Tchou-hi (Paris, 1837); et il a fait paraître depuis une traduction française complète des quatre Livres classiques de la Chine, dans son volume intitulé: *Livres sacrés de l'Orient*, traduction reproduite dans la Bibliothèque Charpentier (Paris, 1841).

Ces mêmes livres classiques avaient déjà été traduits plus ou moins fidèlement dans plusieurs langues européennes, entre autres, en latin, par les missionnaires jésuites. On trouvera la bibliographie de ces traductions à la fin de l'Introduction qui précède les *Livres sacrés de l'Orient*.

L'esprit des écrits de Khoung-tseu est éminemment moral et pratique. Comme Socrate, il a détourné la philosophie de la spéculation, oisive et inutile, selon lui, pour la ramener à ce qu'il crut devoir faire ici-bas le bonheur des hommes. Son grand but, dans tous ses ouvrages, était de transmettre à la postérité les principes du gouvernement politique pratiqués par les fondateurs renommés des premières dynasties chinoises, pensant que ces principes étaient des inspirations du ciel, et qu'ils étaient admirablement propres à faire le bonheur de la société.

Il semble avoir vécu dans un temps de grande corruption, principalement parmi les hautes classes de la société chinoise. Il se plaint, en différents endroits de ses écrits, que ses doctrines soient peu suivies, et que leur pratique ait peu d'influence sur ses concitoyens dépravés. Khoung-tseu, sur les derniers temps de sa vie, était très inquiet du sort de ses doctrines. Les espérances qu'il avait placées dans son disciple chéri Yan-Hoeï s'étaient évanouies à la mort de ce jeune homme, qu'il regretta amèrement.

Il mourut lui-même dans la 73e année de son âge (479 ans av. J.-C.). En considérant la grande vénération qui entoure en Chine le nom de ce philosophe, on se demande quelle est la cause puissante qui a pu rendre les écrits du sage si influents sur la destinée de sa grande patrie, pour qu'ils aient résisté à toutes les révolutions, à toutes les conquêtes des peuples tatars, et qu'ils soient encore aujourd'hui le code sacré du grand empire chinois? L'histoire ancienne et moderne n'offre pas un exemple semblable de l'influence séculaire des écrits et de la parole d'un homme. Il faut que les souverains de la Chine aient reconnu dans les livres de Khoung-tseu un bien grand principe d'ordre et de stabilité, puisqu'ils ont élevé ce philosophe à des honneurs presque divins. Sous la dynastie des Han, on le nomma *koung*, titre qui équivaut à celui de duc; la dynastie des Thâng le nomma *le premier saint;* il fut ensuite désigné sous le titre de *prédicateur royal*, sa statue fut revêtue d'une robe de roi, et une couronne fut posée sur sa tête. La dynastie des Ming le nomma *le plus saint, le plus sage et le plus vertueux des instituteurs des hommes*, lequel titre lui a été conservé par la dynastie tatare actuellement régnante.

Ses descendants ont joui et jouissent encore, depuis 2,500 ans, de grands honneurs dans l'empire; dans chaque district, il y a un temple élevé en l'honneur de Khoung-tseu; l'empereur, les princes, les fonctionnaires et les lettrés de l'empire lui rendent les honneurs prescrits.

Le nombre des temples élevés à Khoung-

tseu, dans l'empire chinois, s'élève, selon *l'Histoire des saints temples* (*Ching-miao-chi*), à plus de 1,560; et, selon la même autorité chinoise, on immole annuellement dans ces temples, lors des sacrifices du printemps et de l'automne, 62,606 animaux de différentes espèces; on offre aussi, aux mêmes époques, dans les mêmes temples, 27,600 pièces de soie. G. P.

KONGO ou Basse-Guinée, littoral de l'Afrique occidentale, qui s'étend depuis le cap Lopez Gonsalve, jusqu'au cap Nègre, ou depuis l'équateur jusqu'au 17° de lat. S. Ce pays est borné, au nord, par la Haute-Guinée (*voy.* Guinée); à l'est, par l'Afrique centrale; au sud, par la Cafrerie; et à l'ouest, par l'océan Atlantique. Des montagnes de l'intérieur, descendent un grand nombre de rivières et de ruisseaux que les plus fortes chaleurs ne tarissent jamais, et qui se jettent dans la mer. A l'exception du Kongo ou Zaïre, aucun n'a cependant un cours fort étendu. La chaleur du climat y est tempérée par des pluies, par les vents de mer, par d'abondantes rosées, et par l'égalité des jours et des nuits. On n'y connaît que deux saisons : la saison sèche ou l'été, et la saison pluvieuse ou l'hiver, qui donne une vie nouvelle à toute la contrée dévorée par l'ardeur du soleil. La neige et la glace y sont inconnues. Le long des côtes, le sol est généralement uni, peu fertile et sablonneux; dans l'intérieur, où il devient montueux, il est d'une fertilité si grande qu'on fait deux récoltes par an. Outre les animaux domestiques de l'Europe, on trouve au Kongo des éléphants, des rhinocéros, des hippopotames, des buffles sauvages, des sangliers d'Éthiopie, des lions, des panthères, des léopards, des hyènes, des chacals, différentes espèces de singes, des zèbres, des antilopes, des oiseaux sauvages et privés, plusieurs variétés de serpents, entre autres des boas, et des poissons de toute espèce. Parmi les productions du règne végétal, on doit citer le riz, le maïs, les fruits et les légumes de l'Europe, les ignames et le manioc, les patates, la canne à sucre, la malaguette, différentes espèces de palmiers, le tamarin, l'amandier, le calebassier, le citronnier, l'oranger, le figuier, le bananier, le cassier, etc. Les montagnes contiennent de l'or, de l'argent, de beau cuivre, du zinc, du mercure, du fer, du marbre, du porphyre, du jaspe, du cristal, du sel gemme, etc. Les habitants appartiennent à la race nègre. Ils sont divisés en plusieurs tribus, et se distinguent des nègres de la Haute-Guinée par leur couleur olivâtre, leurs cheveux roux crépus, leurs lèvres moins épaisses, et leur stature plus petite. Ils s'occupent un peu de la culture des terres, et connaissent quelques arts mécaniques. Leur religion n'est qu'un grossier fétichisme. Une partie du pays est occupée par les Chaggas, peuplade de l'intérieur, qui en a fait la conquête dans le XVIe siècle. Les Portugais arrivèrent sur les côtes, pour la première fois, en 1484 (*voy.* Guinée, T. XIII, p. 294). Les indigènes les reçurent avec hospitalité, et se soumirent sans trop de résistance au joug qu'ils leur imposèrent, en 1578; ils embrassèrent même, en grande partie, la religion chrétienne. Cette possession était importante pour les Portugais, surtout à cause des esclaves qu'ils en tiraient.

Le Kongo est divisé en plusieurs royaumes, dont les principaux sont : le *Loango*, de 2,000 milles carrés; le *Kakongo*; le *Kongo* proprement dit, l'*Angola* (*voy.*), de 1,500 milles carrés; le *Matamba*; le *Benguela* et le *Iago-Kakonda*. Le gouvernement est partout despotique. Les rois du Kongo et de l'Angola ne sont que les vassaux des Portugais; ceux du Loango, du Matamba et du Benguela sont placés sous leur dépendance. Comme nous l'avons dit, le catholicisme a été introduit dans le Kongo. La constitution de ce vaste pays offre beaucoup d'analogie avec la féodalité. Il est partagé, en effet, en un grand nombre de principautés dont les chefs sont soumis au roi qui réside à San-Salvador, ville bâtie à l'européenne, où les Portugais tiennent une garnison. Le gouverneur portugais, dont l'autorité s'étend sur toutes les possessions du Portugal dans cette partie de l'Afrique, habite lui-même San-Paolo-de-Loando, dans le royaume d'Angola.—*Voir* Douville, *Voyage au Congo* (Paris, 1832, 3 vol.); et Lander, *Journal of an expedition to explore the course*

of the Niger (Lond., 1832, 5 vol.). *C. L.*

KONIEH, nom turc de l'ancienne *Iconium*, en arabe *Koniah*, ville importante de l'Asie-Mineure située entre 30° et 31° de long. or., et 37° et 38° de lat. N., à environ cent lieues de Constantinople, dans une plaine très fertile limitée par les ramifications de la chaîne du Taurus qui la domine. Les fortifications de cette place, qui consistent en une muraille épaisse, flanquée de petites tours assez rapprochées, et en une citadelle carrée renfermée dans l'enceinte, datent du XIIIe siècle; mais elles sont dans un état de ruine déplorable. On voit encore dans cette ville les débris du palais du sulthan Aladin, celui des princes seldjoukides qui la fit entourer de murailles. Outre la gloire d'avoir été le berceau de l'empire turc, Konieh doit encore à l'importance de ses établissements religieux une grande célébrité. L'an 643 de l'hégire, Djelal-eddin la dota d'une fondation monastique, connue sous le nom de *Derviches Mèvlèvi*, dont la réputation s'étendit rapidement aux dernières limites des contrées soumises à l'islamisme. Le *tékié* ou couvent de Konieh est le chef d'ordre de tous les établissements de ce genre; son supérieur, ou cheïk, jouit de la prérogative, lors de l'avénement d'un empereur, d'être appelé à Constantinople pour lui ceindre le sabre d'Osman. La principale mosquée de Konieh, qui fut bâtie par le sulthan Sélim sur le modèle de Sainte-Sophie, atteste que de tout temps cette ville a occupé une place distinguée parmi les cités consacrées à la religion; de nombreux *medressès* ou colléges l'ont de même entourée d'une grande gloire scientifique. Aujourd'hui des manufactures et des relations commerciales, qui doivent leur étendue à son heureuse situation à l'endroit où se croisent les routes principales de l'Anatolie et de la Syrie, contribuent à en faire une des places florissantes de l'Asie othomane. Cependant on exagère de beaucoup sa population en la portant à 25 ou 30,000 âmes. Ses habitants sont Turcs pour la plupart.

Konieh a donné son nom à un pachalik de l'Asie-Mineure, le second en importance et en grandeur.

L'ancienne Iconium, placée par Ptolémée (V, 6) dans la Lycaonie, est décrite par Strabon comme une petite ville commerçante et bien bâtie. Elle remonte à l'antiquité la plus reculée. Strabon ne lui consacre que quelques lignes. Dans les *Actes des Apôtres*, nous lisons qu'elle renfermait une grande multitude de juifs et de Grecs. De bonne heure, elle devint la résidence d'un évêque.

Cette ville a acquis une grande célébrité dans l'histoire moderne, parce qu'elle a été le théâtre des premiers commencements de l'empire turc et le champ de bataille où la puissance de Mahmoud II est venue se briser contre le sabre de son vassal. Ce fut au service des sulthans seldjoukides (*voy.*), qui résidaient d'abord à Nicée et ensuite à Konieh, que les fondateurs de la dynastie othomane (*voy.* ce nom), commencèrent leur fortune. Othman, chef de cette dynastie, reçut d'Aladin, dont nous avons déjà parlé, l'investiture du premier fief, qui lui fut alloué dans le territoire de Kara-Hissar (à quelques lieues au nord de Konieh) avec le titre d'émir. Lorsque l'empire des Seldjoukides de Roum (Asie romaine) s'écroula sous les coups des Tatars mongols, Othman fut l'un des grands vassaux qui se partagèrent l'Asie-Mineure. De ce partage datent les premiers fondements de l'empire de la Sublime-Porte, qui devait peu à peu dominer tout l'Orient. Konieh passa alors au pouvoir des princes de la Caramanie. Le sulthan Mourad Ier l'assiégea d'abord; mais ce n'est que sous le règne de Bayessid ou Bajazet Ier qu'elle fut définitivement soumise à l'autorité des Osmanlis.

Sa position, à l'embranchement des routes de l'Asie-Mineure et de la Syrie la fit choisir deux fois, en 1832, comme le champ de bataille où devait se décider le sort de l'empire othoman, menacé par les envahissements du pacha d'Égypte; alors ces mêmes plaines où s'était élevée la puissance turque furent sur le point de lui servir de tombeau. *Voy.* MAHMOUD et MOHAMMED-ALI.

BATAILLE DE KONIEH et PAIX DE KUTAYEH. Lorsque Ibrahim-Pacha (*voy.*) vint mettre le siége devant Saint-Jean-d'Acre, pendant que le vice-roi persistait

à demander l'investiture de la Syrie aux mêmes conditions que l'Égypte, le sulthan n'hésita plus à en venir à une rupture complète : un firman solennel déclara Mohammed-Ali et Ibrahim traîtres et rebelles. Une armée d'expédition partit pour la Syrie, au mois de mars 1832, sous les ordres de Houcein, pacha de Tchirmen, célèbre par la destruction des janissaires et la bravoure qu'il avait déployée dans la campagne de Russie. Ibrahim convertit le siége d'Acre en blocus et marcha au-devant des troupes othomanes qui s'étaient rassemblées à Alep et à Damas. Nous avons dit à l'art. Ibrahim quelle suite d'avantages obtenus par lui l'amena, au travers du Beylan-Boghasi, jusque dans l'Asie-Mineure. La soumission d'Antioche couronna cette campagne, et Ibrahim poussa son armée jusqu'à Adana, où il établit son quartier-général, pour attendre des propositions d'arrangement.

La Porte fit des efforts inouïs pour rassembler de nouvelles forces. Un firman révoqua Houcein-Pacha, et le grand-visir Reschid-Méhémet-Pacha, qui avait récemment terminé avec bonheur la guerre contre les révoltés de l'Albanie et de la Bosnie, lui succéda dans le commandement en chef des troupes. Reschid déploya la plus grande activité et réorganisa l'armée turque, qui fut portée à 60,000 hommes. L'armée égyptienne n'atteignait pas ce chiffre; mais elle avait pour elle la confiance que donnent de premiers triomphes, et Reschid-Pacha était d'ailleurs contrarié dans ses opérations par les ordres du divan. Le général égyptien reprit l'offensive. Interrogé, dit-on, à cette époque, pour savoir jusqu'où il comptait aller, il aurait répondu : « Jusqu'où je serai compris en arabe. » Il franchit donc le Taurus, et vers le milieu de novembre il occupa Konieh, sans brûler une amorce. Reouf-Pacha, lieutenant du grand-visir, abandonna cette ville quelques heures avant l'arrivée d'Ibrahim, et se retira sur Akcher, où Reschid concentrait ses forces. Vers le 20 décembre, les Égyptiens apprirent que le grand-visir s'avançait pour leur livrer bataille avec la dernière armée de Mahmoud.

Ce jour-là, en effet, vers six heures du matin, l'ennemi n'était plus qu'à deux lieues de distance. Toutes les troupes égyptiennes sortirent de la ville; elles se rangèrent sur deux lignes, et, pour que la droite et la gauche s'appuyassent réciproquement, chaque régiment forma le carré. La garde fut mise en réserve et présentait une troisième ligne. Chacune des ailes fut flanquée d'artillerie et de cavalerie. A huit heures, les deux partis se trouvèrent en présence; un brouillard épais voilait le soleil. Le grand-visir engagea l'action par une décharge de toute son artillerie. Les Égyptiens ripostèrent avec vigueur, et l'on se tirailla ainsi pendant quelque temps, après quoi Ibrahim fit exécuter une charge de cavalerie qui enfonça le flanc gauche des Turcs. Leur attaque à l'autre extrémité de l'armée égyptienne n'avait pas été reçue avec moins d'intrépidité : le feu vif et bien nourri des Arabes obligea les Turcs à plier. Le grand-visir, à la tête de sa meilleure division, essaya de rétablir le combat en se jetant avec impétuosité sur un régiment égyptien; mais cette division fut culbutée, et l'intrépide Reschid, au lieu de suivre sa colonne en déroute, revint à la charge avec un corps de troupes fraîches, qu'il vit encore anéantir sous les coups des Égyptiens. Blessé lui-même, seul et le sabre à la main, il se précipita dans les rangs ennemis et fut fait prisonnier. Amené à Soliman-Pacha (Sèves), ce chef égyptien lui demanda s'il était le grand-visir? « Je l'étais il n'y a qu'un instant, » répondit Reschid. Cette importante capture fut bientôt connue, et la victoire appartint enfin à l'armée d'Ibrahim. La lutte avait duré jusqu'à six heures du soir; le carnage était affreux : 30,000 hommes des deux armées étaient hors de combat. La neige qui recouvrait la terre était jonchée de cadavres et détrempée de sang. Les Égyptiens avaient fait 3,000 prisonniers, et pris 44 pièces de canon et toutes les provisions militaires. La dispersion de l'armée impériale était complète, et le sulthan ne pouvait plus trouver dans ses propres ressources un obstacle sérieux pour empêcher Ibrahim d'arriver à Constantinople.

La diplomatie européenne n'avait pas attendu cette extrémité pour intervenir

dans ces tristes démêlés. Vers la fin de décembre, M. de Mouravief, général russe, remit au grand-seigneur une lettre par laquelle l'empereur de Russie lui offrait le secours de ses forces de terre et de mer, et lui annonçait que ce général se rendait à Alexandrie pour sommer le pacha de rentrer dans le devoir. La Porte se montra dès lors moins disposée à entrer en négociations, et en apprenant la défaite de Konieh, le sulthan écrivit à l'empereur de Russie qu'il acceptait son secours. Néanmoins il consentit à traiter avec Mohammed-Ali, et lui envoya Halil-Pacha pour conclure la paix. M. de Varennes, chargé d'affaires de France, écrivit alors aux deux princes égyptiens pour les engager à accéder aux propositions qu'on devait leur faire, et à s'arrêter dans leurs conquêtes.

Cependant Ibrahim était resté à Konieh d'où il répandait des proclamations en Asie, et vers le 20 janvier 1833, sûr d'être accueilli en libérateur, il se remit en marche; le grand-seigneur réclama aussitôt avec instance les secours offerts par l'empereur Nicolas, demandant l'envoi immédiat d'une escadre, avec 4 ou 5,000 hommes à bord, et en outre un corps auxiliaire de 25 à 30,000 hommes qui devait s'avancer du côté du Danube pour protéger la capitale. M. de Bouténief envoya ses dépêches à Sévastopol, et aussitôt l'escadre russe mit à la voile.

Ibrahim s'arrêta à Kutayeh (l'ancienne *Colyæum*), et dans ses lettres au divan et au chargé d'affaires de France, il expliqua l'occupation de cette ville par la nécessité de procurer à son armée les subsistances qu'elle ne trouvait plus dans le district de Konieh. Par l'entremise du chargé d'affaires de France et en présence du général Mouravief, Mohammed-Ali avait effectivement envoyé l'ordre à son fils de s'arrêter. Halil-Pacha avait débarqué en Égypte, le 21 janvier, porteur d'un firman révoquant l'arrêt d'excommunication lancé l'année précédente par le mufti contre Mohammed-Ali et son fils, et des concessions que le grand-seigneur était déterminé à lui faire pour prix de la paix. Le vice-roi accueillit le plénipotentiaire avec tous les égards dus à son caractère; mais il ne trouva pas les conditions qui lui étaient offertes proportionnées à ses succès. Il réclama l'investiture de toute la Syrie et la cession du district d'Adana.

Sur ces entrefaites, l'amiral Roussin (*voy.*), nommé ambassadeur de France à Constantinople, arriva dans cette ville le 17 février; le 20 du même mois, une escadrille russe mouilla dans les eaux du Bosphore; mais, sur les instances de l'ambassadeur français, qui garantit, au nom de son gouvernement, la conclusion de la paix avec Mohammed-Ali aux conditions portées au vice-roi par Halil-Pacha, la Porte demanda immédiatement le départ des vaisseaux russes, que la suite des événements fit pourtant rester. L'amiral Roussin se mit aussitôt en rapport avec Ibrahim-Pacha et le vice-roi, son père, par deux de ses aides-de-camp, les invitant, l'un à rentrer en Syrie, l'autre à accepter les conditions de paix qui lui étaient offertes. Mais Smyrne reconnut presque spontanément l'autorité d'Ibrahim, dont la position devenait de plus en plus menaçante. La Porte demanda de nouveaux secours à la Russie. Une flottille française obtint le rétablissement des autorités turques à Smyrne, et enfin l'amiral Roussin put se porter médiateur dans une négociation établie sur de nouvelles bases. Le premier secrétaire de l'ambassade de France partit, le 30 mars, pour le quartier-général d'Ibrahim, avec un officier turc porteur d'un hatti-chérif par lequel le grand-seigneur accordait au pacha d'Égypte les quatre pachaliks de Syrie, Saint-Jean-d'Acre, Damas, Alep et Tripoli, avec leurs dépendances. Leurs instructions leur enjoignaient d'obtenir d'Ibrahim qu'il se contentât de ces concessions. Les pourparlers durèrent quatre jours; enfin Ibrahim renonça à toute autre prétention, en réservant la question relative au district d'Adana pour une négociation ultérieure. En attendant, il consentit à évacuer l'Asie-Mineure. Bientôt après (16 avril), le *Tewdsischad*, ou liste annuelle des promotions et confirmations des gouverneurs de l'empire othoman, fut, comme de coutume, publié solennellement à Constantinople, et cet acte conférait à Mohammed-Ali la Syrie tout entière. L'escadre russe, portant 5,000 hommes

de débarquement, était arrivée le 5 avril à l'entrée du Bosphore; le corps d'armée de la Moldavie, évalué en totalité à 24,000 hommes, sous les ordres du général Kisselef, était aussi en marche. Les troupes de l'escadre furent immédiatement débarquées et prirent position sur la côte d'Asie, vis-à-vis de Bujukdéré et de Thérapia. Rassuré par la présence des Russes, le sulthan refusa de céder Adana, et, pendant quelque temps, il y eut autour de lui un conflit d'influences nationales et étrangères au bout duquel ce district finit cependant par être accordé à Ibrahim, qu'on en nomma *mohassilil* ou fermier général.

Le lendemain de cette concession (5 mai), le comte Orlof arriva à Constantinople, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et chargé du commandement général des troupes de terre et de mer. Les affaires de la Turquie prenaient chaque jour une nouvelle importance pour l'Europe. Heureusement pour la paix européenne, Ibrahim, satisfait des concessions de la Porte, abandonna Kutayeh le 24 mai; et, exécutant sa retraite avec lenteur, à cause de la difficulté des chemins, il repassa le Taurus vers la fin de juin. Deux officiers, l'un russe et l'autre turc, avaient été envoyés à son camp pour surveiller et constater l'évacuation de l'Asie-Mineure par les troupes égyptiennes. Cette évacuation accomplie, les troupes russes durent également se retirer, ce qui eut lieu le 10 juillet.

Tel fut cet arrangement, qu'on nommerait improprement *traité de Kutayeh* (car le grand-seigneur ne pouvait traiter avec un vassal), arrangement qui assura aux deux parties quelques années de trêve seulement, pendant lesquelles elles se préparèrent à une nouvelle violation de leurs conventions. Croyant l'occasion plus favorable, le sulthan ordonna, en 1839, des mouvements de troupes qui rallumèrent les hostilités : la victoire de Nezib (*voy.*) engloutit encore une fois l'armée turque; on sait que l'alliance momentanée de l'Angleterre avec la Russie, l'Autriche et la Prusse (traité du 15 juillet 1840), pour faire rentrer Mohammed-Ali dans l'obéissance, faillit amener une guerre générale. *Voy.* Mohammed-Ali, Thiers, etc. J. C-t.

KOPAIS ou Copaïs, *voy.* Béotie.

KOPEK (en russe *kopeyka*), subdivision de l'ancienne *denga* et monnaie de cuivre équivalent à peu près à un sou de France. Son nom vient du mot *kopiè*, qui signifie *pique;* il a été donné à cette monnaie à cause de l'image de Saint-Georges armé de la lance qu'on voyait sur les premières pièces de ce genre, mais qui a été remplacée par l'aigle impériale. Cent kopeks valent un rouble. Il y a eu, à différentes époques, des pièces de 1, de 2, de 5, de 10 et de 20 kopeks; soit en cuivre, soit en argent. Depuis l'oukase du 1er juin 1832, il y a quatre espèces de pièces en cuivre : le *grivennik*, de 10 kopeks; le *pétak*, de 5 kopeks; le *grocha*, de 2 kopeks, et le *kopeïetchnik*, de 1 kopek. L'exportation de cette nouvelle monnaie en cuivre est permise; celle de l'ancienne était interdite. D-g.

KOPERNIC, *voy.* Copernic.

KOPITAR (Barthélemy *), un des slavinistes les plus distingués de notre époque, naquit le 23 août 1780, à Repnje **, village de la Haute-Carniole, où son père, cultivateur aisé, remplit pendant quelque temps les fonctions de *zoupan* ou de juge (maire). Il ne savait pas un mot d'allemand lorsque, à l'âge de 10 ans, il fut reçu au gymnase de Laibach; mais son application lui fit faire de rapides progrès, et en 1799, il entra chez le baron de Zois en qualité de précepteur de son neveu. L'éducation de ce jeune homme terminée, il resta dans la famille comme secrétaire du baron et conservateur de son cabinet de minéralogie. En 1808, M. Kopitar quitta cette noble maison où il avait pu compléter et fortifier ses études, pour se rendre à Vienne; ses petites économies et quelques travaux littéraires lui permirent d'y attendre un emploi du gouvernement. Au bout de peu de temps, il fut nommé censeur pour les livres grecs et slaves, fonction qu'il n'a pas cessé depuis de remplir, et bientôt après, il fut attaché à la grande bibliothèque impériale, dite *de la cour*,

(*) En slavon, *Iernei*, ce qui semble être un autre nom.

(**) Lisez *Rep-gné*, en prononçant la syllabe *gné* comme dans *daï-gné*.

dont il est aujourd'hui un des principaux conservateurs. M. Kopitar profita de son séjour dans cette capitale pour suivre les cours de droit, sans négliger toutefois son étude de prédilection, la philologie et la littérature slaves. Ce fut moins à sa naissance qu'au hasard qui le fit choisir pour précepteur de la jeune comtesse de Bellegarde, curieuse d'apprendre le slavon, qu'il dut cette vocation de slaviniste. Appelé à enseigner une laugue dont il n'y avait encore ni grammaire ni dictionnaire imprimés, il en rédigea lui-même les principales règles, et telle fut l'origine de sa *Grammaire du dialecte slave de la Carniole*, publiée à Laibach, en 1808. Cet ouvrage fonda la réputation de M. Kopitar comme philologue, non-seulement en Autriche, mais dans toute l'Allemagne. Quelques articles de critique remarquables, qui furent traduits et insérés dans des journaux français et anglais, le firent bientôt connaître aussi à l'étranger, en sorte que lorsqu'il vint à Paris, en 1814, reprendre les manuscrits que Napoléon avait fait enlever de Vienne, en 1809, et lorsqu'à la même époque, il visita Londres et Oxford, son nom n'était pas inconnu aux savants avec qui il se trouva en rapport. En 1829, la rédaction des *Annales de la littérature* de Vienne lui fut confiée, et il dirigea pendant quelque temps avec succès cette publication ancienne, la plus importante dans son genre de toute la monarchie autrichienne. En 1834, il entreprit la publication du *Psautier* polonais, latin et allemand, qu'on avait découvert à Saint-Florian et qu'on peut regarder comme le plus ancien monument de la littérature polonaise. En 1836, il fit imprimer à Vienne le *Glagolita Clozianus* (*voy.* GLAGOLITES), ouvrage remarquable comme travail d'érudition philologique et de critique historique, et qui fixa l'attention des érudits même en France, où l'étude des langues slavonnes est complétement négligée. Après un voyage scientifique fait à Rome, il mit au jour un autre vieux monument de ces langues sous ce titre : *Hesychii Glossographi discipulus Russus sæc. XII*, etc., Vienne, 1839, gr. in-8°, accompagné de divers *excursus* aussi curieux qu'érudits. Enfin, M. Kopitar, savant laborieux et critique incisif, prend part à toutes les controverses littéraires qui ont les langues slavonnes pour objet, et lutte avec une infatigable énergie en faveur des Slaves d'Occident ou latins, auxquels il rapporte les plus anciens monuments qui appartiennent à cette race et les premiers progrès qu'elle a faits dans la civilisation, au lieu que d'autres les revendiquent pour les Slaves d'Orient ou grecs. S.

KOPROLITHES (de κόπρος, fiente, ordure, et λίθος, pierre), espèce de bezoards (*voy.*) d'animaux antédiluviens qu'on a découverts dans quelques cavernes. Ils ont reçu des noms particuliers suivant les animaux auxquels on les rapportait, comme bulithes, hippolithes et autres qu'on peut voir à l'article cité.

Les premiers koprolithes dont on ait reconnu la nature ont été trouvés dans la caverne de Kirkdale, en Angleterre, au milieu d'ossements de hyènes, de tigres, d'ours, d'aurochs, d'éléphants et d'autres animaux. Ils avaient une forme ronde, une couleur blanc-jaunâtre, contenaient de petits fragments d'os, et ressemblaient parfaitement aux excréments des hyènes vivantes. On ne tarda pas à reconnaître que les prétendues pierres de bezoard de Lyme-Regis et de Whitby ne sont pas autre chose que des excréments de sauriens antédiluviens. On trouve une grande quantité de koprolithes parmi des débris d'animaux sur les bords de la Severn, près de Westbury, Watchet et près de Bristol. On en découvre aussi quelquefois dans le Jura; mais de toutes ces espèces de pétrifications, il n'y en a pas de plus remarquable que le *guano* qu'on croit être la fiente des flamants, des cormorans et d'autres oiseaux aquatiques, et qui forme sur les côtes du Pérou une couche de 50 à 60 pieds de profondeur sur une longueur de plus de 100 milles. Ce guano qu'on emploie, depuis le XIIe siècle, comme un excellent engrais, formait sous le gouvernement des Incas une branche considérable du revenu public, et aujourd'hui encore il rapporte annuellement plus de 130,000 piastres. X.

KOPTES, KOPHTES ou COPTES, est le nom par lequel on désigne les descendants des indigènes de l'Égypte, depuis

leur soumission aux Arabes, et la langue qu'ils parlèrent jusqu'au XVIe ou XVIIe siècle, et dans laquelle ils traduisirent la Bible, les livres de liturgies chrétiennes, et d'autres ouvrages ascétiques.

L'étymologie du mot *Kopte* a été l'objet de diverses conjectures. Quelques savants le dérivaient de la ville de Coptos (*voy*. ÉGYPTE, T. IX, p. 262), qui acquit, sous les empereurs romains, une assez grande importance commerciale, mais insuffisante néanmoins pour imposer son nom à toute la nation. D'autres le font venir de *jacobite*, nom par lequel on désignait la secte chrétienne la plus répandue en Égypte, et opposée aux orthodoxes, surnommés *melkites* (ou impériaux), à cause de leur attachement à la doctrine de l'empereur de Byzance. Lors de la conquête de l'Égypte par les Arabes, Amrou et ses successeurs s'appliquèrent à se concilier l'attachement des jacobites, qui avaient été persécutés sous le gouvernement précédent, et le nom de Koptes ou, comme disent les Arabes, *Kobthi*, date précisément de cette époque. Cependant l'opinion la plus généralement admise est que ce mot n'est qu'une altération d'*Ægyptios* (*).

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Koptes sont bien les descendants des Égyptiens, mais non sans quelque mélange avec les races diverses qui ont dominé en Égypte, en sorte que l'on ne reconnait plus en eux tous les caractères ethnographiques qui, d'après les monuments et les momies, distinguaient les anciens Égyptiens, et qui se retrouvent aujourd'hui, plus saillants, chez les Abyssins.

La LANGUE KOPTE, à peu près oubliée dès le XVIe siècle, fut alors remplacée dans l'usage ordinaire par l'arabe; mais elle est restée consacrée aux liturgies, comme le latin en Occident. Quoique mélangée d'un assez grand nombre de mots étrangers, surtout de mots grecs pour toutes les idées relatives à la religion, elle a néanmoins un caractère tout-à-fait à part qui dénote son antique origine. M. Ét. Quatremère a prouvé, par une série de témoignages historiques, que l'usage de la langue égyptienne s'était pérpétué sous la domination des Grecs et des Romains, et même jusque sous les Arabes : nous avons déjà dit, à l'art. HIÉROGLYPHES, que l'emploi de ces signes et des écritures qui en dérivent, jusque sous les empereurs romains, était constaté par les monuments. L'ancien culte païen se maintint fort tard dans quelques localités d'Égypte; cependant la religion chrétienne y avait trouvé de nombreux adeptes, et ce fut sans doute afin d'élever une barrière insurmontable entre les nouvelles croyances et les traditions du paganisme, que les chrétiens d'Égypte adoptèrent l'alphabet grec, en y ajoutant six nouveaux caractères pour exprimer les sons de leur langue qui n'ont pas d'équivalent en grec. Il n'y a pas de témoignage dans les anciens auteurs sur l'introduction de cet alphabet; mais c'est avec beaucoup de probabilité que l'on assigne le IIIe siècle de notre ère comme l'époque de cette révolution littéraire, ainsi que des traductions, en égyptien ou kopte, de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Toutefois, nous n'avons pas encore une recension assez exacte des divers textes de ces traductions pour décider la question, souvent débattue, de savoir si elles se rapportent davantage au texte des LXX, ou à la Vulgate. Parmi les autres ouvrages grecs traduits en kopte, la plupart, comme les sermons de saint Basile, de saint Éphrem, de saint Chrysostôme, et quelques parties de l'histoire lausiaque de Palladius, appartiennent à la fin du IVe ou aux premières années du Ve siècle. On peut rapporter au même temps quelques ouvrages relatifs aux idées gnostiques, tels que le livre de *la Science fidèle* dont il existe un manuscrit en Angleterre, et des odes qui portent le nom de Salomon; enfin un grand nombre de vies de saints du désert, et de récits de leur martyre et de leurs miracles.

On divise la langue kopte en trois dialectes : le *thébaïque* ou *saïdique* (c'est-à-dire méridional), qui est le moins mélangé de mots étrangers, et représente

(*) Ce nom même d'Égypte, Αἴγυπτος, nous semble renfermer celui de *Kopte* : aussi l'a-t-on expliqué par αἶα Κόπτος, terre de Koptos. L'orthographe grecque serait fort exacte s'il était permis de dériver le nom de Koptos d'une racine sémitique, qui serait *gouph*, גוף, renfermer. S.

probablement plus fidèlement les formes grammaticales anciennes; le *memphitique* ou *baahrique* (c'est-à-dire maritime), qui, quoique plus corrompu, a été le plus étudié en Europe, parce qu'il était usité à Alexandrie, et que l'on en trouve des textes plus nombreux; enfin le *baschmourique* qui participe des deux autres, mais principalement du thébaïque, et dans lequel on ne possède qu'un petit nombre de fragments: encore a-t-on contesté que ces textes fussent réellement dans le dialecte nommé baschmourique par les grammairiens arabes, et M. Ét. Quatremère a pensé que le nom d'*oasitique* leur conviendrait mieux. Mais Champollion le jeune a défendu la dénomination de baschmourique, et émis l'opinion que ce dialecte avait été employé dans la province du Fayoum. Du reste, les différences de ces trois dialectes portent principalement sur quelques formes grammaticales, et sur des variétés de prononciation qui n'affectent pas le fond de la langue.

Cet idiome, que l'on n'a pu jusqu'à présent rattacher à aucune famille de langues, quoiqu'il présente quelques analogies avec l'hébreu et même avec le grec, se compose de racines, pour la plupart monosyllabiques, qui se combinent aisément, comme dans le grec ou l'allemand, pour former des mots composés. En outre, la même racine, au moyen de préfixes, peut faire l'office des diverses parties du discours: ainsi le même mot, selon qu'il est joint à tel ou tel préfixe, voudra dire *grand*, *la qualité de grand* (c'est-à-dire *grandeur*); *devenir grand* (ou *grandir*); *rendre grand* (ou *agrandir*), etc. Dès qu'on est familiarisé avec les préfixes koptes, il suffit de connaître un petit nombre de racines pour avoir l'intelligence d'une foule de composés ou de dérivés; car tel est le grand avantage des langues synthétiques. Sous un autre rapport, le kopte présente une certaine analogie avec nos langues européennes modernes, en ce qu'au lieu de marquer les cas par des désinences, comme dans les deux langues classiques, toute la déclinaison se fait, comme en français, au moyen de prépositions. Les qualificatifs pour lesquels le grec et le latin aimeraient à se servir d'adjectifs, comme *ferreus*, *aureus*, s'expriment plus souvent en kopte, ainsi qu'en français, par *de fer*, *d'or*; *homme de piété*, *de paix*, pour *pieux*, *pacifique*. Le comparatif et le superlatif se rendent aussi, comme chez nous, par des mots qui correspondent à *plus* et *le plus*.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse de la grammaire; nous ajouterons seulement que la syntaxe suit presque toujours l'ordre logique, et admet peu d'inversions, en sorte que le kopte devrait être une langue aussi claire qu'elle est peu élégante; mais le grand nombre de particules et de racines monosyllabiques, trop aisées à confondre, en rendent l'étude assez rebutante dans les commencements. Cet inconvénient, ainsi que nous l'avons dit au mot Hiéroglyphes, était bien moins sensible dans l'ancien système d'écriture figurée, parce que le même son était rendu par des signes différents en rapport avec l'objet signifié. Le choix de ces signes constitua, dans toute l'antiquité, le principal mérite littéraire des textes égyptiens, et lorsqu'ils en furent dépouillés par l'adoption des caractères alphabétiques, il ne resta plus en quelque sorte que le squelette d'une langue. Les écrivains chrétiens, plus occupés du fond que de la forme, ont fait peu d'efforts pour lui donner de la couleur et du mouvement: aussi ne peut-on guère citer, en fait de poésie kopte, qu'un recueil d'hymnes pour les diverses fêtes de l'année, en vers de six et sept syllabes, et dont le principal mérite poétique réside dans la rime. Ces hymnes sont assez semblables à nos anciens noëls, et peuvent servir à confirmer l'opinion de l'origine arabe de la rime (*voy.*) dans les langues modernes.

Ce n'est donc pas sous le rapport littéraire que la langue kopte offre de l'intérêt, mais bien par les lumières qu'elle peut jeter sur l'histoire des premiers siècles du christianisme, pour les études de linguistique comparée et la connaissance de l'ancienne langue égyptienne. Scaliger fut un des premiers en Europe qui signala ces avantages. Peiresc, avec un zèle aussi actif qu'éclairé, fit faire, dans les monastères d'Égypte, des recher-

ches auxquelles les savants sont redevables de plusieurs manuscrits précieux que Saumaise étudia avec fruit. Vers le même temps, un lexique et une grammaire kopte-arabe, rapportés par Pietro della Valle, furent publiés par Kircher (*voy.*) dans son *Prodromus ægyptiacus*, Rome, 1636, et dans son *Lingua ægyptiaca restituta*, 1643. Parmi les travaux qui suivirent, nous devons signaler ceux du P. Bonjour, *Exercitatio in monumenta coptica seu ægyptiaca, Bibl. Vaticanæ*, Rome, 1699; de Renaudot, *De Coptitarum alexandrinorum liturgiis, et de linguâ copticâ*, 1716; de Wilkins, qui publia le Nouveau-Testament en kopte: *Novum-Testamentum ægyptium vulgo copticum*, Oxf., 1716; et surtout de La Croze, dont le dictionnaire, quoique resté longtemps manuscrit, fit faire de grands progrès à l'étude du kopte, et parut enfin à Oxford, en 1775, par les soins de Woide, qui y fit d'utiles additions et publia une grammaire, en 1778, ainsi que des fragments de la version saïdique du Nouveau-Testament (Oxford, 1799). D'un autre côté, les livres liturgiques avaient été imprimés à Rome par les soins de Raphaël Tuki, Kopte de naissance et évêque d'Arsinoé. Ces ouvrages et beaucoup d'autres sont analysés et appréciés dans le savant travail de M. Ét. Quatremère, intitulé: *Recherches critiques sur la langue et la littérature de l'Égypte*, Paris, 1808. En 1810, parut le catalogue, par Zoëga, de la riche collection de manuscrits coptes, réunie par le cardinal Borgia*. Vers ce même temps, Champollion le jeune, bien pénétré des rapports intimes qui doivent exister entre la langue kopte et les hiéroglyphes, à l'étude desquels il s'était voué, compulsait les nombreux manuscrits rapportés d'Égypte par Assemani, et qui du Vatican avaient passé dans la Bibliothèque impériale de Paris. La découverte du système des écritures hiéroglyphiques, qui ouvre un si vaste champ aux recherches archéologiques, est venue donner un nouvel intérêt à l'étude du kopte, préliminaire indispensable de toute tentative d'interprétation. C'est pour favoriser cette nouvelle application de la langue kopte que M. A. Peyron, auquel on devait déjà la publication de papyrus gréco-égyptiens, et d'autres ouvrages, a donné un dictionnaire kopte: *Lexicon linguæ copticæ*, Turin, 1835, in-4°, qu'il a non-seulement enrichi d'une foule de mots inconnus à Lacroze, mais dans lequel l'ordre méthodique d'après les racines, sans tenir compte des variantes orthographiques, ne se rapportant qu'à la prononciation, permet de remonter plus sûrement aux origines égyptiennes, ce qui doit le faire préférer à celui que M. Henry Tattam a publié en même temps à Oxford sous le titre de *Lexicon ægyptiaco-latinum ex veteribus linguæ ægypt. monumentis*, 1835, in-8°. M. Tattam avait aussi publié, en 1830, une grammaire kopte en anglais: *A compendious grammar of the ægyptian language*, Londres, 1830, in-8°. Champollion avait composé, pour son propre usage, une grammaire de cette langue dont il communiqua des copies d'après lesquelles M. Ungarelli l'a publiée à Rome; mais plusieurs parties de cet ouvrage n'étaient pas terminées. M. Peyron vient de donner (1841) une Grammaire kopte, remarquable par la méthode, la concision et l'esprit de critique qui, joints à une latinité exquise, font oublier l'aridité de la matière. Grâces à cette grammaire, au dictionnaire du même savant, et à quelques éditions correctes, comme le nouveau Psautier donné à Berlin, en 1837, par M. Ideler, l'étude du kopte est aujourd'hui plus facile, et elle peut acquérir bientôt plus d'importance. Un savant qui s'y était adonné avec ardeur, le docteur Dujardin, a malheureusement succombé pendant le voyage qu'il avait entrepris pour rechercher les manuscrits koptes dans les monastères de l'Égypte, qui passent pour en renfermer encore un grand nombre; on peut espérer cependant qu'ils ne sont pas à jamais perdus pour l'Europe savante. W. B-t.

(*) *Catalogus cod. copticorum mss. qui in Musæo Borgiano velitris adservantur, auctore Zoega Dano*, etc., Rome, 1810, in-fol.

KORAH, *voy.* Coré.

KORAI, *voy.* Koray.

KORAN, Coran ou Alcoran. C'est le nom sous lequel les musulmans désignent le livre de la loi de Mahomet*. Le

(*) On l'appelle encore *Al Forkan*, la distinc-

mot arabe signifie *lecture*, et avec l'article *al* (Al Koran) *la lecture, le livre par excellence*. Le Koran est divisé en 4 sections, comprenant 114 chapitres ou *soura*; les chapitres sont de longueur fort inégale; les uns ne contiennent que 4 ou 5 versets, tandis que d'autres en ont jusqu'à 2 ou 300. Ce qui frappe surtout à la première lecture, c'est le peu de liaison, de suite, qui existe, non-seulement entre les différents chapitres, mais même entre les différents versets d'une même *soura*, et l'on aurait de la peine à s'expliquer ces transitions brusques, souvent fort étranges, qu'on y rencontre, si l'on ne savait comment cet ouvrage a été composé.

Mahomet (*voy.*) commença à jouer le rôle de prophète l'an 609 de notre ère, et, jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant 23 ans, toutes les fois qu'il lui fallait repousser une raillerie, se défendre d'une accusation, relever la confiance de ses sectateurs, leur inspirer ce courage indomptable qui enfanta tant de prodiges, il composait quelques versets, qui souvent n'étaient même pas mis par écrit, mais simplement confiés à la mémoire de ses disciples. Ce fut son successeur, Abou-Bekr (*voy.*), qui, craignant que ces révélations ne vinssent à se perdre avec le temps, s'occupa de les recueillir, sans avoir égard d'ailleurs à l'ordre des matières; et cette rédaction ne fut pas même définitive. Quelques années plus tard, le khalife Osman en ordonna la révision et classa les chapitres comme nous les avons aujourd'hui. Il est donc plus que probable qu'en maint endroit le Koran, indépendamment de la confusion qui y règne, n'est plus tel qu'il sortit des mains de Mahomet. Reconnaître les altérations qu'il a subies, c'est aujourd'hui chose impossible; mais on peut au moins essayer de débrouiller le chaos en distribuant les chapitres d'après l'ordre chronologique des événements. Il est vrai que, comme le même chapitre présente presque toujours des versets composés évidemment à des époques très éloignées, ou trop peu précis pour qu'il soit facile de leur assigner une date fixe, on n'arrivera jamais qu'à des résultats fort imparfaits.

Le Koran commence proprement aux chapitres 73 et 74, où l'ange Gabriel apparaît au prophète et l'exhorte à se préparer à sa sainte mission. Mahomet avait alors 40 ans, comme il nous l'apprend lui-même dans le chapitre 10; et, depuis 15 années, retiré dans une grotte du mont Héra, il se livrait à des pratiques pieuses et à des méditations solitaires bien propres à enflammer son imagination ardente. De retour à la Mecque, Mahomet s'empressa de faire part de sa révélation à sa famille. Sa femme Khadidjah, son esclave Zeïd, son cousin Ali et son ami Abou-Bekr ne tardèrent pas à partager ses croyances; mais ses autres parents se montrèrent moins dociles, et, après trois ans de prédication, le nombre de ses disciples ne s'élevait pas à plus de 14. C'est sans doute à cette époque que se rapporte la prière qui forme le chapitre 1er du Koran. Il ne paraît pas que le prophète ait composé autre chose durant ces trois premières années : il fallait la guerre à son génie pour qu'il prît son essor.

Lorsque à la fin Mahomet manifesta publiquement ses prétentions à une mission divine, il se vit accueilli par des railleries et le mépris. En vain rattachait-il sa doctrine aux traditions juives et chrétiennes (ch. 3, 7, 11, 12, 15, 18, etc.), en vain cherchait-il à effrayer les habitants de la Mecque, en leur rappelant (comme dans le ch. 23 entre autres) les terribles châtiments que Dieu infligea à ceux qui n'avaient point voulu écouter les anciens prophètes; en vain leur montrait-il les génies eux-mêmes se pressant autour de lui pour entendre les sublimes vérités qu'il leur annonçait (ch. 47, 72) : tout était inutile, et, à lire les ch. 6, 16, 41, 43, 51, 109, 113, 114, on dirait qu'il était quelquefois sur le point de s'abandonner au désespoir. Les ch. 93 et 94 surtout peignent admirablement ses angoisses. Aux railleries succédèrent les menaces de ses adversaires; les ch. 68, 77, 108, 111, indiquent en lui une ir-

tion, *Al Dhikr*, la commémoration, l'avertissement, ou par antonomase *Al Kitab*, *Al Moshaf*, le livre, le livre de Dieu, expressions qui répondent à notre mot Bible. Mais le koran diffère de la Bible surtout en ce qu'il n'est pas un recueil de livres de divers auteurs.

ritation croissante, et cependant il continua à n'opposer que la douceur à leurs attaques de plus en plus violentes. Mais leur haine triompha enfin de sa patience. Dans le ch. 22, il permet à ses disciples d'user de représailles envers leurs ennemis. Bientôt pourtant d'éclatantes conversions vinrent consoler le prophète; sa doctrine, ridiculisée, repoussée dans sa ville natale, avait déjà trouvé, en effet, de nombreux sectateurs dans les environs; et, tout en augmentant sa confiance, elles durent lui faire ressentir plus vivement les vexations de ses adversaires. C'est dans le ch. 36 qu'il exhale contre eux sa colère avec le plus d'amertume. Les provocations furent enfin suivies de la guerre : Mahomet saisit le glaive dans le 42e ch., qui fait de la vengeance une des vertus du croyant. Pour l'amener à cette extrémité, il faut croire que les persécutions qu'il eut à souffrir, et auxquelles il fait peut-être allusion dans le ch. 85, aient été bien acharnées. On sait que les chefs des Koréïchites (*voy.*), sa propre tribu, le condamnèrent à mort; mais, prévenu à temps de leurs mauvais desseins, il s'enfuit à Médine (alors appelée Yathreb), où il comptait un grand nombre de disciples et où il fut reçu avec enthousiasme. Les ch. 2, 4, 5, 8, 58, 59, 60, 61, qui prescrivent toutes les mesures nécessaires pour conduire la guerre avec vigueur, offrent dans leur ensemble une différence frappante avec le 10e, par exemple, où il recommande encore la patience, la douceur, la tolérance : il y proclame une guerre d'extermination contre ses ennemis; mais on doit reconnaître à sa louange qu'il fut loin de se diriger lui-même d'après les principes qu'il avait posés. Il excepta même nominativement de la destruction les Juifs, qui cependant avaient saisi toutes les occasions de lui nuire et de tourner sa doctrine en ridicule.

Jusqu'à l'hégire (*voy.*), c'est-à-dire jusqu'à sa fuite à Médine, Mahomet n'avait voulu exercer sur ses disciples que l'autorité du maître sur ses élèves. Il changea de ton alors, et si l'on peut avec vraisemblance rapporter à une époque antérieure les ch. 2, 3, 4, 5, 6, 14, 16, 17, 18, etc., où il expose les préceptes de sa loi, on ne saurait douter qu'il n'eût composé après l'hégire les importants ch. 24, 33, 49 et 66. Le 33e nous dévoile le côté faible de ce grand caractère. Il aimait la femme de son fils adoptif; mais la loi condamnait un pareil amour comme un inceste : il abolit la loi. Il ne la respecta pas davantage pour ce qui concerne le nombre des femmes, et afin de mettre son harem à l'abri d'audacieuses entreprises, il déclara que les femmes du prophète étaient les mères des croyants. Plus d'une fois, il fit ainsi intervenir la foi dans ses affaires domestiques.

Cependant les hostilités avaient éclaté avec les habitants de la Mecque, et la guerre se poursuivait vigoureusement. Les succès furent d'abord partagés. Vainqueur à Bedr, victoire qui coûta la vie aux plus influents d'entre les Koréïchites, et dont il parle dans le chap. 3, ainsi que dans le 8e. Il fut vaincu à Ohod, revers auquel il fait allusion dans le même chap. 3. Mais s'il ne triompha pas toujours par la force des armes seulement, il se montra du moins constamment supérieur à ses ennemis en générosité et en grandeur d'âme, et on le vit intercéder en faveur des habitants de la Mecque auprès du chef d'une tribu redoutable qui interceptait tous leurs convois et les menaçait ainsi d'une famine prochaine. C'est vraisemblablement à cet événement que se rapporte le chap. 106.

Pendant les neuf années que Mahomet passa à Médine, le nombre de ses disciples s'accrut considérablement, et avec lui sa puissance. Il devint à la fin un véritable souverain. Les versets des ch. 2, 4, 5, 6, etc., qui posent les bases du droit civil et du droit criminel des Musulmans, ont sans doute été composés à cette époque. Au milieu des guerres continuelles qu'ils avaient à soutenir, ses sectateurs n'avaient pu aller visiter le temple de la Mecque (*voy.*), la Kaaba, qui jouissait parmi les Arabes d'une réputation toute particulière de sainteté. Ils en faisaient remonter la construction à Abraham et le croyaient placé sous la protection spéciale de Dieu qui, l'année même de la naissance de Mahomet, en avait défendu l'approche par un prodige (ch. 105). Le prophète, pour faire cesser leurs regrets, leur annonça (ch. 48) qu'il avait été averti en songe

qu'ils le visiteraient sous peu de temps. Il s'y rendit en effet avec les principaux de ses disciples, en ayant soin toutefois de choisir pour cette entreprise téméraire le plus saint des quatre mois pendant lesquels les Arabes observaient une espèce de trève de Dieu. On n'osa donc pas l'attaquer, quelque favorable que fût l'occasion, et bientôt renforcé par la conversion de plusieurs tribus et provoqué de nouveau par les Koreïchites, il composa le ch. 9, où il défend aux idolâtres d'approcher de la Kaaba, défense qu'il appuya bientôt par une armée de 10,000 hommes. La Mecque fut prise, les idoles abattues, et le vainqueur abolit l'ancien culte en prononçant ces paroles : « La vérité est venue et le mensonge s'est évanoui (ch. 17). » Mahomet vécut encore deux ans, et quelques versets, nommément des ch. 5, 8, 9, 48, déjà cités, ont été évidemment composés dans l'intervalle entre la conquête de la Mecque et sa mort.

Mahomet ne se donne jamais comme le fondateur d'une religion nouvelle. Il soutient, au contraire (ch. 2, 3, 16, 26, etc.), que sa religion n'est que celle d'Abraham qui lui est révélée par l'ange Gabriel (ch. 53). Le Koran n'est destiné qu'à corroborer et à rectifier les Écritures qu'il accusait les juifs et les chrétiens d'avoir falsifiées, surtout en ce qui concernait sa mission (ch. 2, 3, 6, 10, 11, 12, 46, 87). Ce livre lui fut apporté, selon une tradition, par l'ange Gabriel, écrit sur la peau du bélier qu'Abraham sacrifia à la place de son fils Isaac, et orné d'or, de soie et de pierres précieuses. D'après une autre version, adoptée à peu près généralement parmi les chrétiens, il le composa avec le secours d'un juif persan nommé Rabbi Warada Ebn-Nawsal, et d'un moine chrétien, abbé du couvent nestorien d'Addol Kaïsi à Bosra, en Syrie. Cette opinion est fort ancienne, puisque nous voyons Mahomet la combattre déjà et la repousser avec indignation (ch. 10, 11, 16, 25). On doit avouer aussi que si elle explique les analogies frappantes qui existent entre certains passages de la Bible et du Koran, elle ne nous apprend nullement d'où proviennent les différences bien plus grandes encore qu'on remarque dans ces deux livres lorsqu'ils se rencontrent dans l'exposition d'un même fait. Mahomet aurait-il suivi des traditions perdues aujourd'hui, ou bien a-t-il puisé dans quelque livre apocryphe qui n'est pas venu jusqu'à nous ?

Le Koran enseigne de la manière la plus formelle l'existence d'un seul Dieu (ch. 2, 3, 4, 5, 6, 17, 28, 34, 37, 39, 40, 42, 59, etc., etc.), éternel, qui n'a point enfanté et n'a point été enfanté, sans égal (ch. 112), créateur de toutes choses (ch. 16, 67, etc.), bon et miséricordieux (ch. 31, 55, 93, etc.), présent partout (ch. 58), tout-puissant (ch. 3, 5, 6, 10, 40), protégeant ceux qui le craignent (ch. 21), aimant ceux qui ne sont point ingrats envers lui (ch. 39, 64), pardonnant à ceux qui l'offensent lorsqu'ils se repentent (ch. 3, 25, 110); juge souverain au jour de la résurrection (ch. 2, 14, 16, 17, 18, 22, etc.), il rendra à chacun selon ses œuvres (ch. 2, 3, 4, 10, 28, etc.), savoir : aux bons et à ceux qui combattent et meurent pour sa cause (ch. 22), la félicité éternelle dans un lieu de délices (*voy.* Houris) dont la peinture séduisante et voluptueuse peut se comparer à tout ce que l'imagination des poëtes a jamais créé de plus beau (ch. 4, 7, 13, 15, 18, 32, 35, et surtout 37, 38, 45, 52, 55, 56, 76, 88); aux méchants, d'éternels supplices dans un enfer épouvantable (mêmes chap.). Les idolâtres sont destinés à ces tourments, à moins qu'ils ne se convertissent (ch. 4); tandis que les hommes des Écritures, c'est-à-dire les juifs et les chrétiens, trouveront auprès de Dieu la récompense de leurs œuvres s'ils font le bien et s'ils ne vendent point leur doctrine pour un vil intérêt (ch. 2, 3, 5). Au dogme de l'existence de Dieu, se rattachent ceux de la providence (ch. 15, 16, 23, 29, 32), et de la prédestination (ch. 3, 58). Le Koran enseigne aussi l'existence des anges (ch. 2, 97); mais il défend de les adorer, non plus que les prophètes (ch. 3). Tout homme a ses anges protecteurs qui veillent sur ses actions (ch. 23). Les démons sont les ennemis naturels du genre humain (ch. 35, 36, 38). Le Musulman doit croire également à l'existence de bons et de mauvais génies, différents des anges et des démons (ch. 25, 55),

et surtout à la mission divine de Mahomet, sans le regarder cependant comme un être supérieur aux autres hommes par sa nature (ch. 17, 18, 29).

Tout chef de secte doit nécessairement commencer par exposer sa doctrine. Il peut sans doute revenir dans la suite sur ses premiers enseignements, les répéter afin de mieux les graver dans la mémoire, les compléter même; mais il faut toujours qu'il en pose d'abord les fondements. Or, en considérant la simplicité des préceptes religieux du Koran, rien ne s'oppose à ce qu'on admette que la plupart des chapitres dogmatiques dont nous venons d'indiquer le contenu, aient été composés, au moins en partie, dans les premières années de l'apostolat de Mahomet. On peut en dire autant de ceux où il prescrit le jeûne (ch. 2), la prière (ch. 2, 4, 17, 20, 23, 25, 29, 62, 107), certaines ablutions et purifications indispensables sous le ciel de l'Arabie (ch. 2, 5), l'abstinence de certains aliments (ch. 2, 5, 6, 16, 94), et même des versets du chap. 6, où il établit la dîme; tandis que les versets des chap. 2, 3, 5 et 22, qui font un devoir du pèlerinage de la Mecque, supposent que sa religion s'était déjà répandue au loin.

La morale du Koran n'a pas été moins injustement attaquée que sa dogmatique. Elle condamne la débauche et les excès de toute espèce (ch. 7, 28), le jeu et l'usage des boissons enivrantes si funestes sous un climat brûlant (ch. 2, 5), la prodigalité (ch. 4, 17), l'usure (ch. 2), l'avarice et l'orgueil (ch. 4, 17, 58), la médisance et la calomnie (ch. 104), la convoitise (ch. 4, 33), l'hypocrisie (ch. 4, 63), la soif des biens de ce monde (ch. 100, 102); elle prescrit, au contraire, l'aumône (ch. 2, 3, 30, 54, 57, 90), la piété filiale (ch. 4, 17, 29, 46), la reconnaissance envers Dieu (ch. 5), la fidélité à ses engagements (ch. 5, 16), la bonne foi (ch. 6, 17, 23, 83), la justice (ch. 5, 6), surtout envers les orphelins (ch. 4, 6, 17), et sans acception des personnes (ch. 80), le rachat des captifs (ch. 13, 90), la chasteté et la décence jusque dans les paroles (ch. 24, 25), la patience, la véracité, la soumission (ch. 3), la bienfaisance (ch. 28), le pardon des injures (ch. 3, 16, 24, 43). Elle commande aussi de rendre le bien pour le mal (ch. 23), et de suivre le sentier de la vertu, non pas dans l'intention de s'attirer les applaudissements des hommes, mais afin d'être agréable à Dieu (ch. 92).

Le Koran n'est pas seulement un code religieux : il renferme encore la loi civile des Musulmans, comme le Pentateuque contient celle des Juifs. Il fixe donc le nombre des femmes en restreignant la polygamie (ch. 4); prescrit les formalités à remplir dans les mariages (ch. 2, 4); détermine les devoirs mutuels des époux (ch. 4), la durée même de l'allaitement des enfants (ch. 2), celle du veuvage (ch. 2); il règle la dot et le douaire (ch. 2, 4), ainsi que la marche à suivre dans les séparations et les divorces (ch. 2, 4, 65). Les héritages, les testaments, la tutelle, les contrats n'ont point échappé à l'attention du prophète qui s'en occupe dans les mêmes chapitres. Enfin des peines sont prononcées contre le faux témoignage (ch. 5, 9), la prévarication des juges (ch. 5), la fraude (ch. 4), le vol (ch. 5), l'homicide (ch. 2, 4, 6, 25), l'infanticide (ch. 6, 17), l'inceste (ch. 4), l'impudicité et l'adultère (ch. 4, 17, 24, 25). Ici, Mahomet ne se montre plus seulement comme apôtre, mais comme législateur, ce qui doit faire supposer que ces lois n'ont été rendues qu'après l'hégire ou au moins lorsque sa doctrine avait déjà fait de grands progrès; peut-être même quelques-unes ne datent-elles que de la conquête de la Mecque.

Sous le rapport littéraire, le Koran est l'ouvrage le plus poétique de l'Orient. Il est, pour la majeure partie, en prose rimée, conformément au goût qui a de tout temps dominé en Orient. Le style en est simple, énergique, quelquefois sublime, mais parfois aussi emphatique, boursouflé et obscur; on y trouve des morceaux qui peuvent soutenir la comparaison avec les plus beaux de nos livres saints : tel est celui (chap. 13) où il fait la plus magnifique peinture de la puissance de Dieu. Les Musulmans ont pour ce livre une vénération profonde; ils n'osent y toucher sans s'être soigneusement purifiés. Chaque jour, on en fait la lecture dans les mosquées et les cha-

pelles. En justice, on fait prêter serment sur lui; et dans les écoles, c'est la lecture habituelle de la jeunesse. Des milliers de commentateurs se sont appliqués à l'interpréter, mais presque tous l'ont déshonoré par leurs rêveries et leurs contes absurdes.

La première édition du Koran, celle d'Alexandre Paganini de Brixen, paraît avoir été publiée à Venise, vers 1509 selon les uns, et vers 1518 ou même 1530 selon les autres. Il n'en existe plus d'exemplaire dans aucune bibliothèque, en sorte que l'édition la plus ancienne aujourd'hui est celle d'Abr. Hinkelmann, Hambourg, 1694, in-4°. Catherine II en a fait publier une à Saint-Pétersbourg, en 1787, petit in-fol.; nouv. édit., 1790 et 1793, réimprimée à Kasan, 1809, in-fol. Une autre édition avait déjà été publiée dans cette dernière ville, en 1803, gr. in-4°. L'édition la plus récente est celle de Flügel, Leipz., 1835.

Le Koran a été traduit plusieurs fois en latin, en italien, en français, en anglais, en allemand, en hollandais, etc. Parmi les traductions latines, on doit citer celle qui fut publiée à Bâle, en 1543, in-fol., d'après celle de Robertus Retinensis ou Ketenensis (nouv. édit. de Bibliander, Zurich, 1550, in-fol.); celle de Maracci, Padoue, 1698, in-fol., à laquelle l'auteur a joint des notes, une réfutation et une vie de Mahomet, et qui fut reproduite plus tard par Reineccius, Leipz., 1721. La trad. ital. imprimée à Venise, 1547, in-4°, n'a pas été faite sur l'original, mais sur la version latine. La traduction française de Du Ryer, Paris, 1649; réimpr. à Leyde, 1672, in-12, et à La Haye, 1683 ou 84, in-12, avec l'introduction de Sale (*voy.* plus bas), 2 vol., Amst., 1770 ou 1775, in-12, manque d'élégance et de fidélité, et ne conserve pas la distinction des versets, non plus que celle de Savary, Paris, 1782, 2 vol. (nouv. édit., Amst., 1786, 2 v.; Paris, 1841, 3 vol.), qu'on regarde comme plus élégante, mais tout aussi peu fidèle. Il vient d'en paraître une nouvelle traduction par M. Kasimirski, Paris, 1840, avec une préface de M. Pauthier, notre collaborateur. La trad. angl. de G. Sale, Lond., 1734, in-4° (réimpr. en 1764, 1801 et 1812), est estimée; l'auteur l'a enrichie de notes tirées des commentateurs arabes et d'un excellent discours préliminaire. Parmi les traductions allemandes, on cite celle de Schweigger, Nuremb., 1616 (2e édit., 1623); celle de Megerlin, Francf.-sur-M., 1772, faite sur la version italienne; celle d'Augusti, Weissenfels et Leipz., 1798; et celle de Wahl, Halle, 1828, qui, quoique la dernière, n'est pas moins imparfaite que les autres. Willimet a publié à Calcutta, en 1811, un vocabulaire du Koran, in-4°. M. de Hammer a inséré dans les *Mines de l'Orient* un essai de traduction en lignes rimées comme l'original. — *Voir*, sur toute cette matière, Pastoret, *Zoroastre, Confucius et Mahomet*, Paris, 1787; *Doctrine et devoirs de la religion musulmane, tirés du Koran*, trad. de l'arabe, par Garcin de Tassy, Paris, 1826, in-18; et l'ouvrage de notre collaborateur M. Reinaud, de l'Institut, *Description des monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas*, Paris, 1828, 2 vol. in-8°. E. H-G.

KORAY (ADAMANTIUS) ou DIAMANT CORAY *, ainsi qu'il écrivait lui-même son nom en français, a été, depuis les Lascaris et les Bessarion, l'homme qui a le plus illustré la Grèce par son caractère, par ses écrits, et qui a exercé le plus d'influence sur ses destinées. Il naquit à Smyrne le 27 avril 1748. Son père, natif de Chios, était commerçant; sa mère possédait du grec ancien quelques éléments qu'elle lui enseigna, et elle excitait son émulation en lui montrant la bibliothèque de son aïeul Rhysius, ancien professeur, qui avait légué ses livres à celui de ses petits-fils qui aurait le plus de succès à l'école grecque. Le jeune Koray mérita de faire cet héritage, et peut-être doit-il toute sa gloire à ce legs qui décida sa vocation littéraire et politique. Les livres latins, italiens, français, dont il était devenu possesseur, en l'animant du plus ardent désir de les comprendre, lui inspirèrent, en effet, un immense amour pour l'étude, en même temps que son Hérodote, son Démosthène, qui lui révélèrent les glorieuses annales de sa patrie, augmentèrent encore la

(*) En grec Κοραῆς.

haine qu'il avait déjà contre les Turcs. A cette même époque, il eut le bonheur de se lier d'une étroite et vive amitié avec Bernard Keun, chapelain du consulat de Hollande, qui lui enseigna le latin, l'initia aux langues de l'Europe, et qui surtout déposa dans le cœur du jeune Grec ces principes de piété, de sagesse et de vertu qui en firent un honnête homme et un grand citoyen. Bien que Koray préférât l'étude au négoce, il aidait néanmoins son père dans tous les détails de son commerce avec tant d'intelligence et de zèle, que celui-ci n'hésita pas à lui confier les intérêts et la direction d'un comptoir qu'il établissait en Hollande. Koray resta six ans à Amsterdam, uniquement occupé d'affaires commerciales; sa seule distraction était de se rendre deux fois par semaine chez un ami de Keun, le pasteur Buurt, qui lui enseignait les mathématiques et la philosophie. Trente ans plus tard, on aime à retrouver dans la correspondance de Koray le souvenir de ces pieux ministres de l'Évangile entouré de tous les témoignages d'une tendre et filiale reconnaissance (*voir* le *Recueil de lettres de Koray*, Athènes, 1839, pag. 282). De retour à Smyrne, en 1779, peu de jours après l'incendie qui consuma, avec une partie de la ville, la maison et les magasins de son père, il résolut de mettre à profit ce malheur en réalisant l'idée qu'il avait déjà eue de renoncer au commerce. L'exécution en fut retardée par un mariage très avantageux qu'on lui proposa; mais au moment de se décider, l'amour de l'étude et de la liberté prévalut, et il quitta Smyrne avec l'intention de n'y revenir que pour y exercer la profession de médecin, la seule qui fût alors respectée en Orient. C'est à Montpellier qu'il vint étudier l'art de guérir; il y arriva en 1782, et pendant six ans, il travailla avec une inconcevable ardeur. Un an après son départ de Smyrne, ses parents étant morts presque ruinés, il se mit à traduire en français des ouvrages de médecine anglais et allemands, et se procura ainsi les moyens de payer ses cours et ses examens. Sa thèse pour le doctorat eut le plus brillant succès. Reçu docteur et muni des recommandations de ses professeurs, il se rendit à Paris, où il arriva le 28 mai 1788.

La révolution éclata bientôt après; Koray n'y prit d'autre part que celle d'observateur, comme on le voit par le journal épistolaire qu'il rédigea de tous les événements, et où se manifestent un vif enthousiasme pour la liberté sans licence et de nobles instincts d'humanité (*). Cette grande rénovation sociale lui inspira l'idée de régénérer aussi la Grèce et de la rappeler à la liberté. C'est à cet apostolat patriotique qu'il se dévoua; ce fut la tâche de toute sa vie. Pour l'accomplir, il reconnut qu'il fallait éclairer les Grecs sur leur position politique, et leur faire sentir et comprendre l'antiquité restée nationale pour eux, épurer leur langage en le rapprochant de celui de leurs aïeux, et prouver en même temps à l'Europe que la Grèce était désormais digne de fixer son attention et d'obtenir ses sympathies et son assistance. Aussi, dans toutes ses publications, nous retrouverons Koray à la fois écrivain politique, législateur de la langue, avocat des droits de la Grèce, triple tendance qui se révèle aussi dans toute sa conduite. Pour acquérir l'autorité nécessaire à l'exécution de ses plans, il mit tous ses soins à se concilier l'estime et l'affection des hommes les plus savants de France, d'Angleterre et d'Allemagne, les habituant à honorer la Grèce dans sa personne, par l'élévation de ses sentiments, par une conduite pleine de modestie et de dignité, tandis que son édition des *Caractères de Théophraste*, en 1799, son traité d'Hippocrate, *Des airs, des eaux et des lieux*, en 1800, honoré dix ans plus tard d'un des prix décennaux de l'Institut, tandis que sa traduction en grec moderne de l'ouvrage de Beccaria *Dei delitti e delle pene*, en 1802, et l'édition des *Amours éthiopiques* d'Héliodore, en 1804, lui assuraient l'ascendant et l'influence du premier helléniste de l'Europe.

C'est par ces publications qu'il préluda à sa grande *Bibliothèque hellénique* entreprise avec les patriotiques souscriptions des frères Zosima et d'autres négociants grecs. En 1805, il en

(*) Ces lettres ou journal ont été imprimées à Athènes sous la fausse indication de ἐν Παρισίοις, en 1838, et complètent, avec le recueil susmentionné, l'*Autobiographie* de Koray qui se trouve en tête de ses *Prolégomènes*, Paris, 1833.

publia, comme prospectus et spécimen, les *Histoires diverses* d'Élien avec les fragments des *Constitutions* d'Héraclide de Pont (*voy.*); en 1807, les deux premiers volumes contenant les œuvres complètes d'Isocrate; de 1809 à 1814, les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, 6 vol.; de 1815 à 1819, la *Géographie* de Strabon, 4 vol.; en 1821, la *Politique*, et, en 1822, la *Morale* d'Aristote; les *Mémorables* de Socrate, avec le *Gorgias* de Platon, en 1825; et, en 1826, le Discours de Lycurgue contre Léocrate. Outre ces 17 volumes de la Bibliothèque hellénique, il publia neuf autres volumes d'une moindre importance, auxquels il donna l'humble titre de *Hors-d'œuvres* ou Πάρεργα. Ce sont les Stratagèmes de Polyen, les Fables d'Ésope, le traité de Xénocrate sur la nourriture que fournissent les productions aquatiques, les Réflexions morales de Marc-Aurèle, les Discours sur Épictète par Arrien. Pour avoir l'ensemble des travaux de Koray, il faut joindre à ces 26 volumes les quatre premières rhapsodies de l'Iliade, les Facéties d'Hiéroclès, et la traduction de la Géographie de Strabon, 5 vol. in-4°, qu'il fit en collaboration de La Porte du Theil, de Gosselin et de M. Letronne. Cette traduction, entreprise par les ordres de Napoléon, fut d'abord rémunérée par un traitement annuel de 3,000 fr. L'empereur y ajouta ensuite 2,000 fr. de rente viagère; mais Koray, avec le même désintéressement qui lui fit plus tard refuser les fonctions lucratives de censeur des livres grecs, résigna les honoraires annuels et ne conserva que la pension. Vers 1828, voulant, avant de mourir, recueillir, au profit de la Grèce, tout ce qui se trouvait encore de bon et d'utile dans ses papiers, Koray commença la publication de ses Ἄτακτα, ou Mélanges, 5 vol., renfermant de curieuses dissertations et surtout les éléments d'un excellent dictionnaire grec moderne*. Son dernier ouvrage, *le Compagnon du prêtre*, 1831, fut comme le couronnement de sa pieuse vie. C'est ainsi qu'elle s'est écoulée dans les travaux de son cabinet d'études, au milieu de ses livres, au milieu de cette jeunesse, l'élite et l'espoir de la Grèce, qui venait s'inspirer de ses pensées et de son patriotisme. Cette vie, dont chaque jour a été signalé par d'importants services rendus à la Grèce ou à ses enfants, et qui se résumait en idées d'avenir et de liberté; cette vie modeste et glorieuse du patriarche de la Grèce moderne, du restaurateur de la nationalité grecque, s'est éteinte à Paris, le 6 avril 1833. F. D.

(*) Cependant la critique doit faire ici ses réserves : dans toutes ses éditions, Koray n'a pas assez respecté l'autorité des manuscrits et s'est trop fié à la puissance de sa critique divinatoire.

KORDOFAN, pays de l'Afrique au S.-O. de la Nubie, à l'est du Darfour, et qui, au sud, s'étend jusqu'au 12° de lat. N. Il est habité par les Noubas ou Nègres, dont le chef réside à *Obéid*. Ce peuple est agricole et pasteur; il a des troupeaux de bétail, de chameaux, de moutons et de chèvres. Il exporte une partie de ses bestiaux et tanne habilement ses peaux. Il cultive plusieurs espèces de blés; mais la sécheresse nuit souvent aux récoltes, et produit des disettes qui forcent les habitants de vendre leurs enfants dans les pays voisins. Les Noubas sont bien constitués; ils ont les cheveux laineux, le nez court et les lèvres épaisses. Les peuplades des montagnes mènent une vie indépendante, et occupent chacune le sommet d'une montagne particulière. Outre les Noubas, on trouve dans le Kordofan beaucoup d'habitants originaires de Dongola, qui s'y sont établis pour faire le commerce; les hommes parlent en général le berbère et l'arabe. Enfin plusieurs tribus arabes qui sont venues du Hedjaz, et qui se livrent à la vie pastorale, séjournent dans le Kordofan. Ils se font aider dans leurs travaux par des esclaves, et se nourrissent de la chair des éléphants, auxquels ils font une guerre acharnée dans la saison des pluies; ils vendent l'ivoire aux Dongolais. Dans leurs guerres, ces Arabes se couvrent d'armures de fer comme les anciens chevaliers.

Le sud du Kordofan est hérissé de montagnes qui paraissent recéler d'anciens volcans. On tire de ce pays une terre ou poudre qui s'emploie en Afrique contre les maladies syphilitiques, et dans laquelle l'analyse qui en a été faite à Paris a fait reconnaître des sels de soude.

Le Kordofan obéissait autrefois au Sen-

naar (*voy.*); il fut soumis par les rois de Darfour (*voy.*), vers le milieu du XVIII[e] siècle; et, en 1820, le pacha d'Égypte envahit le pays, enleva beaucoup d'habitants pour les réduire en servitude, détruisit Obéid, principale ville du pays, et força les tribus arabes à lui payer un impôt en plumes d'autruche. Auprès d'Obéid ruinée, on trouve le bourg Wadi-Naghèle, qui a une mosquée, et dont les habitants se livrent au commerce des céréales, de l'ivoire, du bétail, etc. On y fait de la vannerie fine en palmier; de petites barres de fer, appelées *hachasch*, y servent de pièces de monnaies. Le Kordofan a été visité de nos jours et décrit par le voyageur allemand Rüppel. D-G.

KORÉICHITES ou CORAÏCHITES est le nom que portent les Arabes qui appartiennent à la plus noble de leurs tribus. Elle descendait de Fehr, issu, à la dixième génération, d'Adnan dont la généalogie remontait, dit-on, de mâle en mâle jusqu'à Ismaël, fils d'Abraham, bien que les auteurs arabes ne soient pas d'accord sur le nombre des plus anciennes générations.

FEHR, à cause de son audace et de sa bravoure, fut surnommé *Koréich :* c'est le nom que les Arabes donnent au plus terrible des monstres marins; et c'est de lui que les descendants de Fehr ont été appelés *Koréichites*. De GALEB, son fils aîné, était issu, en droite ligne et à la dixième génération, le prophète des Musulmans. KOSA, sixième descendant de Koréich, réussit, par la force des armes et par la ruse, à se remettre en possession de la Mecque et de la surintendance du fameux temple de la Kaabah, dont ses ancêtres avaient été dépossédés par les Khozaïtes venus de l'Yémen. Il prit le titre de prince ou de roi, quoiqu'il ne fût que le chef d'un gouvernement oligarchique, reçut le serment de fidélité de ses nouveaux sujets, divisa la Mecque en quatre quartiers, y donna des maisons dans le centre à ses plus vaillants compagnons, et en transmit la souveraineté à sa postérité.

HACHEM, son petit-fils, se rendit cher à ses sujets par sa bienfaisance, et se fit respecter de ses voisins par sa sagesse et sa loyauté. Ses descendants, nommés *Hachémites*, ont formé la branche la plus illustre de la tribu de Koréich, et cette branche se subdivisa en deux autres principales, les *Alides* et les *Abbassides*. ABD'EL-MOTALLEB, fils de Hachem, qui gouverna longtemps la Mecque et mourut centenaire, se distingua aussi par son affabilité et sa générosité. Il eut plusieurs fils dont les plus remarquables sont : Abd'Allah, Abou-Taleb, Hamza, Zobéir et Abbas. ABD'ALLAH mourut jeune, avant son père, laissant un fils orphelin, le celèbre MAHOMET (*voy.*), dont l'enfance fut soignée par son aïeul, et qui trouva ensuite un tuteur, un protecteur, dans son oncle ABOU-TALEB. Celui-ci fut chef des Koréichites et de la Mecque après son père, et eut pour fils Ali, gendre de Mahomet. HAMZA fut tué dans le second combat que Mahomet eut à soutenir contre les Koréichites. ZOBÉIR périt dans une bataille en disputant le khalifat à son neveu Ali. ABBAS fut la souche de la race des *Abbassides* (*voy.* ce nom).

ALI (*voy.*), fils d'Abou-Taleb, fut le 4[e] khalife, le chef des douze imams (*voy.*) et la tige de plusieurs dynasties qui, sous le nom d'*Alides*, de *Fatimides* (*voy.*), de *seids*, de *chérifs* (*voy.*), pour faire valoir leurs droits au khalifat, troublèrent l'empire musulman, et dont quelques-unes règnent encore sur diverses parties de ses démembrements. Enfin le khalife ABD'ALLAH, fils de Zobéir, fut le rival malheureux des Ommeyades et eut le même sort que son père.

Les diverses branches collatérales de la tribu des Koréichites, antérieures à Hachem, ont produit plusieurs personnages célèbres : OMAR, second khalife; ABOU-BEKR qui fut le premier (*voy.* ces noms); AMROU, le conquérant de l'Égypte; le vaillant KHALED, qui subjugua la Syrie et fut surnommé l'*Épée de Dieu;* KHADIDJAH, la première des femmes de Mahomet; OTHMAN, 3[e] khalife; OMMEYAH, tige des khalifes Ommeyades (*voy.*), et son petit-fils ABOU-SOFIAN. Ce dernier, devenu chef des Koréichites et du gouvernement de la Mecque, après la mort d'Abou-Taleb, et depuis longtemps le plus implacable, le plus puissant des ennemis et des persécuteurs de Mahomet, le força de fuir à Médine. Vaincu par lui

au combat de Bedr, l'an 623, il prit sa revanche à Ohod, où sa femme Henda et ses compagnes exercèrent des cruautés inouïes sur les cadavres des Musulmans. Ce fut un grand chagrin pour Abou-Sofian lorsqu'il apprit que sa fille, Omm-Habiba, avait épousé Mahomet en 628; mais ce mariage fut un motif de rapprochement entre le farouche beau-père et son gendre. L'année suivante, après la conquête de la Mecque par Mahomet, le premier se décida, quoique un peu malgré lui, à embrasser l'islamisme et il travailla depuis à la destruction des idoles. Son exemple entraîna tout le reste des Koréïchites. Il survécut à Mahomet, aux deux premiers khalifes, et mourut en 652, trois ans seulement avant que son fils Moavia eût élevé contre Ali des prétentions au khalifat, et huit avant qu'il s'en fût emparé et qu'il eût fondé la dynastie des Ommeyades. Ainsi tous les khalifes des différentes familles ont appartenu à la tribu des Koréïchites. H. A-d-t.

KORIAKS ou Korieks, peuple de la Sibérie qui habite à l'est des Ioukaghires, vers l'embouchure de la rivière de Kovyma et le long de la mer Glaciale jusqu'à l'océan Boréal, en occupant encore le Nord de la presqu'île de Kamtchatka. Ceux qui sont voisins de la mer vivent principalement de la pêche, mais ils sont aussi chasseurs. Ceux qui habitent l'intérieur de la Sibérie mènent une vie nomade, et entretiennent des troupeaux de rennes; d'où leur vient probablement leur nom, car *Kora*, dans les langues de la Sibérie, signifie renne*. Les Tchouktches appartiennent pour la plupart à la race Koriaque, particulièrement ceux du sud-ouest, qui vivent de chasse, de pêche et de rennes, comme les Koriaks eux-mêmes, et ont à peu près le même langage. Les Koriaks sont un des peuples les plus barbares de la Sibérie; ils n'ont guère de religion, et la Russie ne tire pas un grand tribut d'une population dont une partie n'a d'autre nourriture que la chair et l'huile des baleines et des phoques, et s'enivre d'eau-de-vie tirée de champignons; tandis que l'autre partie, un peu plus aisée, parcourt de vastes contrées avec ses troupeaux de rennes, et n'est pas très saisissable. Ce peuple laid et de taille moyenne ne connaît pas plus la propreté que les autres peuples de la Sibérie. D-g.

(*) Klaproth, *Asia polyglotta*, p. 317.

KORTUM (Charles-Arnold) naquit à Mühlheim sur la Roër, dans le duché de Berg, le 5 juillet 1745. Il étudia la médecine à Duisbourg, où il fut reçu docteur, en 1767, et retourna dans sa ville natale qu'il quitta quatre ans après pour aller s'établir à Bochum, dans le comté de la Marche, où il mourut le 15 août 1824. Parmi ses nombreux ouvrages de médecine, devenus populaires pour la plupart, nous ne citerons que son *Esquisse d'une histoire de la médecine, depuis son origine jusqu'au commencement du* XIX*e* *siècle* (Unna, 1809; 2e édit., 1819). Il a écrit aussi différents traités d'économie domestique, d'archéologie; mais aucun de ces ouvrages ne jouit d'une réputation aussi grande et aussi méritée que son poëme satirique, en vers burlesques, intitulé *La Jobsiade, ou Vie, pensées et actes de Jérôme Jobs le candidat*, et publié avec des gravures sur bois à Münster, 1784 (5e édit., Hamm, 1839). On peut citer encore ses écrits humoristiques, tels que la *Lanterne magique* (Wesel, 1784-86), et les *Noces d'Adam* (*ib.*, 1788) où Kortüm fronde les travers de son époque.

Ce sont des travaux d'un autre ordre, qui ont valu à un membre de la même famille, Jean-Frédéric-Christophe Kortüm, une place distinguée parmi les savants contemporains. Né à Eichhorst, dans le duché de Mecklembourg-Strelitz, le 24 février 1788, il suivit d'abord la carrière théologique, mais il ne tarda pas à y renoncer pour se livrer tout entier à l'étude de l'histoire. Animé d'une haine presque aveugle contre Napoléon, et d'une admiration sans bornes pour l'Espagne, il résolut, en 1811, d'aller offrir son bras aux Cortès; mais arrêté en route comme espion, il ne parvint qu'avec peine à s'échapper et à se réfugier à Yverdun. Admis comme professeur de langues anciennes dans l'institution d'Hofwyl (*voy.*), il quitta cette place, en 1814, pour faire la campagne de France. Nommé professeur de grec et de latin à l'école cantonnale d'Aarau, en 1817, il donna sa démission dès l'année suivante, pour ne plus s'occuper

que de ses études historiques. Ce fut à cette époque qu'il publia son premier ouvrage, *Frédéric Ier, ses amis et ses ennemis* (Aarau, 1818), qu'il fit suivre bientôt après de *Cléon le Démagogue*, inséré dans les *Mémoires philologiques* de Bremi et Dœderlein (1819). En 1819, le ministère prussien l'appela comme professeur d'histoire au gymnase de Neuwied; et 2 ans après, il accepta, en cette même qualité, une place à l'université de Bâle. En 1832, il alla occuper la même chaire à Berne, d'où il passa, en 1840, à l'université d'Heidelberg comme professeur ordinaire d'histoire. Outre les ouvrages dont nous venons de parler, M. Kortüm a publié une *Histoire des Constitutions politiques de la Grèce* (Heidelb., 1821); une *Histoire de l'origine des confédérations des villes libres dans le moyen-âge et le monde moderne* (Zurich, 1827-29, 3 vol.); et une *Histoire du Moyen-Age* (Berne, 1836-37, 2 vol). E. H-G.

KOSAQUE (LA), danse nationale du peuple guerrier du même nom (*voy.* l'art. suivant), généralement connue en Pologne, en Lithuanie, en Russie, et surtout en Volynie et en Ukraine; c'est de ces deux dernières provinces qu'elle est originaire. Les Cosaques imaginèrent, dans leurs camps, cette danse qui n'offre rien de remarquable et n'a presque point de caractère. Deux hommes, placés en vis-à-vis, s'avancent l'un contre l'autre, s'éloignent, se rapprochent, toujours en suivant la ligne droite et en exécutant diverses poses, diverses gambades improvisées, qui prouvent leur plus ou moins de force ou d'adresse. Ce n'est donc autre chose qu'une espèce de gymnastique bonne pour des militaires : aussi, la kosaque ne fut-elle d'abord dansée que par des hommes. Elle se répandit cependant bientôt, et fut même adoptée pendant quelque temps par la haute société polonaise, lithuanienne et russe, surtout dans le siècle dernier. Il est vrai qu'on la perfectionna en l'introduisant dans les salons, où les femmes lui prêtèrent l'appui de leurs grâces. Aujourd'hui, elle y est abandonnée aux enfants; mais en Volynie, et dans presque toutes les provinces de la Russie, les gens du peuple affectionnent toujours cette danse; ils n'en ont même pas d'autre, si ce n'est la *pliaska*, qui n'est qu'une espèce de kosaque dansée en rond. A. R-SKI.

KOSAQUES, KOSAKS, nom qu'on écrit plus généralement COSAQUES, et qu'il vaudrait mieux écrire KASAKS, ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes et qu'ils sont appelés par les Russes. M. Quatremère, se fondant sur des autorités orientales, préfère l'orthographe *Kazzak*. « Ce mot, dit-il *, n'est pas proprement un nom de peuple; c'est un mot qui appartient originairement à la langue des Turcs orientaux, et qui a passé dans l'idiome des Persans depuis les conquêtes de Tamerlan; car on le chercherait vainement chez les écrivains antérieurs à cette époque. Le mot *kazzak* désigne un partisan, un homme qui ne combat pas en bataille rangée; mais qui va faire contre l'ennemi des incursions rapides et imprévues. » Cette étymologie, donnée déjà par Müller et Engel**, est bien préférable à toutes celles qu'on a basées sur des conjectures plus ou moins probables. En effet, le nom de *kazak* ou *kasak* est très répandu en Orient, depuis Masoudi, qui en parle déjà au Xe siècle, mais sous la forme de *kichek*. Il est question d'Ouzbeks Kasaks, et les Chinois donnent aussi ce nom aux Kirghiz (*voy.*) qui, à ce qu'on assure, l'ont adopté eux-mêmes de préférence à ce dernier. On sait que les Russes les appellent *Kirghiz-Kaïssaks* et qu'ils placent parmi eux la *kasatchia orda* ou horde des Kasaks.

Quoi qu'il en soit de cette étymologie, sur laquelle nous sommes entré ailleurs dans d'assez grands détails, les Cosaques paraissent pour la première fois dans l'histoire de la Pologne au commencement du XVIe siècle, et à la même époque, Herberstein en place des tribus à l'orient de Kasan. Cependant dans l'Occident même, ce nom était plus anciennement connu. Dans le IXe siècle, Constantin Porphyrogénète (*De administrat. imper.*, Ven., 1729, 2e part., ch. 38) parle déjà d'un pays situé sur le versant méridional du

(*) Dans une note de la superbe édition de l'*Histoire des Mongols de la Perse* par Raschid-Eddin (t. Ier, p. 406).

(**) *Voir* notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 434.

Caucase et appelé *Kasakhia*. Un siècle plus tard, les annales russes font mention d'une guerre soutenue par Mstislaf Vladimirovitch contre un peuple voisin qu'elles nomment *Kassoghis*. Les Ossètes appellent encore aujourd'hui les Tcherkesses *Kasakh*. On peut donc admettre, avec Karamzine, que des peuplades circassiennes entrèrent en Russie à la suite de Batu-Khan; qu'elles s'établirent vraisemblablement sur le Don; qu'elles y firent connaître le nom oriental de *kasakh* et qu'elles furent le noyau du peuple ainsi nommé. Elles ne tardèrent pas à s'amalgamer avec la population qui les environnait, ainsi qu'avec les transfuges tatars ou turcs, russes, moldaves, lithuaniens qui couraient en foule les rejoindre, soit pour échapper à la tyrannie de leurs seigneurs, soit pour prendre part à leurs expéditions militaires. Leur nombre s'accrut ainsi dans une proportion rapide, et elles s'étendirent successivement jusqu'au Dniéper. Ce fut une colonie d'aventuriers pareils qui s'établit dans une île de ce fleuve, au-dessous de ses cascades (*poroghi*), à laquelle elle donna le nom de *setch* ou *setcha* (en polonais *siecz*), abattis d'arbres, et dont elle prit elle-même celui de *Zaporoghes*, hommes d'au-delà des brisants (des mots slavons *za*, au-delà, et *porogh*, barrage, brisants). Eustache Daschkiévitch, à qui le roi de Pologne, pour le récompenser de ses services, confia les starosties (*voy.*) de Tcherkassy et de Kanief, donna une espèce d'organisation républicaine à cette colonie, et fonda l'existence des Cosaques comme nation. Au reste, il paraît qu'alors aussi ce nom de Cosaques était pris dans une acception générale et servait à désigner, peut-être par extension, des soldats armés à la légère, pillards et indisciplinables, qui, dans leur ardeur pour le brigandage, n'étaient retenus par aucun frein*. Mais bientôt ce nom devint un titre d'honneur auquel étaient attachés certains priviléges, et il fut appliqué plus spécialement aux guerriers Zaporoghes, tandis que la population paisible et agricole des bords du Dniéper s'appelait *Malo-Rossiani*, c'est-à-dire Petits-Russes. Cependant ce mot de Zaporoghes dut prendre une signification moins restreinte lorsque Sigismond Ier eut distribué à ces guerriers des terres au-dessus des cascatelles. On commença donc à y substituer celui de Cosaques de l'Ukraine ou de la Petite-Russie.

Quelques années plus tard, Étienne Batori, craignant que les Cosaques, après avoir combattu avec succès les Tatars, ne devinssent aussi redoutables aux Polonais, voulut les soumettre à une certaine discipline. Il divisa tous les jeunes guerriers en dix régiments (*polks*) de 1,000 hommes chacun, subdivisés en compagnies (*sotnes*) de 100 hommes, et commandés par un *kochévoï* (en polonais *koszowy*)* appelé aussi hetmân par les Polonais, en russe atamân (*voy.* ces deux mots), et placé sous les ordres immédiats de l'hetmân de la couronne. Ce *kochévoï* avait un conseil composé du maître de l'artillerie (*obossnii*), de deux juges (*soudia*), de deux notaires (*pissar*), et de quatre assesseurs (*assaoul*). Chaque régiment avait en outre son chef et son conseil particuliers. La population sédentaire s'organisa aussi peu à peu. La setcha formait comme la métropole; autour d'elle étaient les *kourènes* **, feux ou quartiers, qui avaient chacune à leur tête un *kourennoï atamân*, et plus loin s'étendaient les villes et les villages. Les Cosaques continuèrent d'ailleurs de jouir d'une liberté entière, tandis que leurs voisins gémissaient sous le joug le plus pesant.

Cependant, l'intolérance religieuse des Polonais d'un côté, et la turbulence des Cosaques de l'autre, firent naître bientôt de graves mésintelligences. La révolte de 1593 fut étouffée, il est vrai, mais les Cosaques n'oublièrent pas leurs griefs; en 1654 (*voy.* KHMIELNITZKI), ils se séparèrent finalement de la Pologne pour

(*) C'étaient surtout les *Haïdamaks*, habitants d'une longue vallée de l'Ukraine polonaise, qui se rendirent fameux par leurs brigandages et par toutes sortes d'atrocités.

(*) C'est littéralement un capitaine de charroi ou vaguemestre, de *kosch*, camp, bagage, nom que M. Reiff, dans son Dictionnaire russe, dérive du turc *gôtch*, changement d'habitation. En polonais, *koss* signifie un panier, un clayage, un gabion, et ensuite un régiment de Cosaques.

(**) Mot que M. Reiff dérive du persan *kouré*, département, district.

se soumettre au tsar de Russie. Aussi peu satisfaits du gouvernement moscovite qu'ils l'avaient été du polonais, ils prirent part, en 1708, à la révolte de Mazeppa (*voy.*). Vaincus et poursuivis par le général russe Iakovlef, ils franchirent la frontière et allèrent se mettre sous la protection du khan de Crimée, dont ils ne s'accommodèrent pas mieux que de leurs maîtres précédents, qui, au moins, étaient comme eux chrétiens. Aussi, en 1733, implorèrent-ils leur pardon de l'impératrice Anne, qui le leur accorda. Mais toujours aussi turbulents, ils finirent par lasser la patience de leurs suzerains : en 1775, Catherine II ordonna de les disperser. Ils parvinrent, en assez grand nombre, à se sauver en Bessarabie, et passèrent de là dans la Moldavie, où les Russes les retrouvèrent en 1828 ; les autres, connus aujourd'hui sous le nom de *Tchernomorskii*, ou Cosaques *de la mer Noire*, furent transportés, en 1788, sur la côte de la mer d'Azof, où ils reçurent, de 1802 à 1804, une organisation à peu de chose près semblable à celle de leurs voisins septentrionaux, les Cosaques *du Don*.

Ces derniers, probablement les plus anciens de tous, s'étaient déjà soumis à la Russie vers 1549, et ils avaient obtenu divers priviléges, entre autres celui de choisir librement leur chef ou atamân. Mais non moins indomptables que les Zaporoghes, ils avaient attiré sur eux, dès 1577, la vengeance d'Ivan IV. A l'approche des troupes russes, Iermak ou Iermolaï Timoféïef avait quitté les bords du Don à la tête de quelques-uns de ces aventuriers, et s'était jeté en Sibérie (*voy.*), dont il avait préparé la soumission. Vers le même temps, d'autres Cosaques, chargés de la garde du Volga, s'étaient établis sur ce fleuve. En 1584, d'autres encore étaient allés former des établissements sur le Iaïk ou fleuve Oural ; tandis que les Cosaques du Térek se fixaient à Tumen, sur cette rivière caucasienne. Ces derniers s'étaient divisés depuis en deux branches : en Cosaques *de Terki*, qui paraissent s'être établis plus tard dans le Caucase sous le nom de Cosaques *de la Ligne;* et en Cosaques *de Grebensk*, qui subsistent encore au même endroit. Quant aux Cosaques *du Boug*, ce sont des transfuges valaques et boulgares que Catherine II reçut, en 1769, dans son empire, et qui sont aujourd'hui mêlés avec les colonies militaires dans le gouvernement de Kherson.

Ivan IV ne fut pas le seul souverain de la Russie qui eut à réprimer la turbulence des Cosaques du Don. On connaît leur fameuse insurrection de 1670, sous Stenko Rasine ; celle de 1708, sous l'atamân Boulavine, fit courir les plus grands périls à l'empire, et pourtant elle fut encore moins formidable que celle de Pougatchef (*voy.*), en 1773.

On conçoit que tous les efforts du gouvernement russe ont dû tendre à prévenir de nouvelles révoltes, en diminuant les priviléges des Cosaques et en augmentant le pouvoir de ses employés. Cependant, tout ce qu'il a obtenu jusqu'ici, c'est de substituer une espèce d'aristocratie à un gouvernement démocratique pur. Le *voïskovoï atamân* (chef de l'armée), dont la nomination appartient à l'empereur, réunit dans ses mains tous les pouvoirs. C'est le grand-duc césarévitch, héritier du trône, qui est aujourd'hui revêtu de cette dignité ; en son absence, il est remplacé par le *nakaznii atamân*, ou atamân par délégation. La plus haute autorité administrative est la chancellerie dite *voïskovaïa* (de l'armée), qui dirige toutes les affaires militaires ou civiles, et dont les membres sont électifs, comme ceux des sept tribunaux, qui forment une première instance en justice et pour la police, et auprès desquels l'empereur est représenté par un procureur et par des *straiptchii* (préposés).

Les Cosaques, entre lesquels règne d'ailleurs une égalité absolue, sont divisés en *polks* ou régiments, commandés par un atamân, hetman ou *polkovnik*, en *sotnes* ou compagnies, sous les ordres d'un *sotnik* (capitaine), et en sections de 50 et de 10 hommes. Chaque polk a un porte-drapeau et un *iessaoul** ou major. Tous sont exempts de la capitation, libres de leurs personnes et capables d'acquérir et de posséder en propre. En revanche, ils fournissent constamment à l'empire en-

(*) Ce nom se retrouve, sous la même forme, chez les Kalmouks. *Assaoul* est moins juste.

viron 25,000 hommes de cavalerie, et, en cas de guerre, ils sont tous obligés, depuis 18 jusqu'à 50 ans, de monter à cheval, moyennant une faible solde mensuelle, avec laquelle ils doivent pourvoir à tous leurs besoins. Ces bandes irrégulières sont excellentes pour le service des avant-postes, pour les patrouilles, pour les surprises. Elles se précipitent sur l'ennemi en poussant de grands cris (*voy.* HOURRA), l'assaillent de tous côtés, et si elles éprouvent de la résistance, elles fuient, mais pour se rallier un peu plus loin et revenir à la charge. Les Cosaques portent un *kolpak*, bonnet fort haut, un pantalon large et une capote à la mode polonaise. Ils laissent croître leur barbe et coupent leurs cheveux en rond. Leurs armes consistent en une lance longue de 10 à 12 pieds, un sabre, une carabine, des pistolets, quelquefois même un arc et des flèches. Leurs chevaux sont petits et disgracieux, mais agiles et infatigables. Ils font usage de selles tout-à-fait particulières, et si hautes qu'ils peuvent placer dessous tout leur bagage.

Les Cosaques sont généralement de grands et beaux hommes. Ils se distinguent de tous les autres Russes par leur propreté. Leurs maisons, petites, mais assez élégantes, sont bâties ordinairement sur le bord d'une rivière ; les villages, ou *stanitzes*, ne sont pas pavés, mais ils sont entourés d'un rempart de terre et renferment quelquefois jusqu'à 300 maisons et plusieurs églises. Presque tous les Cosaques professent la religion grecque. Leur principale occupation est la culture des terres et l'éducation des bestiaux. Quant à leur langue, c'est un dialecte du russe, où se sont introduits une foule de mots turcs et polonais. On évalue à 7 ou 800,000 le nombre des Cosaques en état de porter les armes, ce qui donnerait une population totale d'environ 3 millions d'individus. — *Voir* Beauplan, *Description de l'Ukranie*, Paris, 1640 et 1661, in-4°; Müller, *De l'origine des Kosaques*, dans le *Recueil de l'Histoire russe*, t. IV, p. 365-472 ; Engel, *Histoire de l'Ukraine et des Kosaques*, dans l'*Histoire universelle de Halle*, t. XLVIII, p. 1-396; Lesur, *Histoire des Kosaques*, Paris, 1814, 2 vol. in-8°. Ce sont les sources où nous avons puisé nous-même une partie des détails renfermés dans notre ouvrage cité, p. 426-444. J. H. S.

KOSCIUSZKO (THADÉE), chef suprême de la nation polonaise pendant la guerre de l'indépendance de 1794, naquit, en 1756 *, dans la terre de Siechnowice (palatinat de Brzesc ou Brest), d'une famille lithuanienne, noble mais pauvre. Il fit ses premières études au Corps des cadets à Varsovie. Le prince Czartoryski, commandant de cette école, ayant distingué le mérite du jeune élève, l'envoya à ses frais à l'École militaire de Versailles, pour y compléter son éducation. A son retour de France, Kosciuszko obtint un brevet de capitaine d'artillerie. Mais sentant bien que ce n'était pas au milieu d'un peuple désarmé et qui avait déjà perdu ses habitudes guerrières qu'il pourrait exercer son bras à frapper un jour les ennemis de sa patrie, il résolut de faire ailleurs son apprentissage militaire. Un amour malheureux pour la fille de son hetman, depuis la maréchale princesse Lubomirska, précipita l'exécution de ses projets. L'Amérique du Nord luttait alors pour son indépendance : Kosciuszko traversa l'Atlantique et se fit bientôt remarquer sous les drapeaux américains, au siége de Ninety-Six (1780). Devenu aide-de-camp et ami de Washington, il combattit à ses côtés jusqu'à la fin de la guerre, et fut du petit nombre des étrangers décorés de l'ordre des Cincinnati (*voy.* l'article).

En 1786, Kosciuszko revint en Pologne. Trois ans après, quand la nation polonaise se décida enfin à voter une armée de 100,000 hommes pour maintenir son rang parmi les états européens, il fut rappelé au service de son pays. Nommé général-major, il fit, en 1792, sous les ordres du prince Joseph Poniatowski, neveu du roi, la campagne contre les armées russes qui avaient envahi la Pologne. Il se distingua d'abord à la bataille de Ziélencé. A Dubienka, où il commandait une division de 4,000 hommes, n'ayant eu que vingt-quatre heures pour faire ses retranchements, il se défendit

(*) D'après M. Falkenstein (*Thadée Kosciuszko*, Leipz., 1827, in-8°), ce fut en octobre 1746 qu'il naquit. S.

toute une journée contre 18,000 Russes qui, à la fin, violèrent un territoire neutre pour le forcer à la retraite. Ce beau fait d'armes consolida la réputation qu'il s'était acquise en Amérique. Aussi quand Stanislas-Auguste, trompé par Catherine II, accepta la paix et souffrit un second démembrement et l'occupation militaire du pays (1792), c'est Kosciuszko qui devint l'espoir de la patrie. Le premier soin de la tsarine fut de faire réduire l'armée polonaise à 18,000 hommes. Sans attendre son élimination, Kosciuszko quitta le service et se réfugia en Saxe. L'Assemblée législative française lui déféra à cette occasion le titre de citoyen français.

Cependant les Polonais préparaient en secret une insurrection générale. Pour ne pas éveiller les soupçons du général Igelstrœm, résident russe et chef des troupes d'occupation en Pologne, Kosciuszko allait entreprendre un voyage en Italie, lorsqu'il apprit que le général Madalinski avait arboré, le 12 mars 1794, l'étendard de l'indépendance à Ostrolenka. S'étant rendu en toute hâte à Cracovie, Kosciuszko fut proclamé, le 24 mars, chef suprême des forces nationales, avec des pouvoirs illimités. En attendant, les Russes qui poursuivaient Madalinski s'approchaient de la ville. Kosciuszko, ayant réuni à peine 4,000 hommes mal armés, marche au-devant de forces deux fois plus nombreuses, les attaque, le 4 avril, à Raçlavicé, les bat complétement et enlève toute leur artillerie. Au bruit de ce succès, l'insurrection se répand aussitôt sur divers points du pays. La garnison polonaise de Varsovie, unie à la population de la ville, livre aux Russes le sanglant combat du 17 avril. Vilna, la capitale de la Lithuanie, en fait de même le 19. L'ennemi ayant été partout vaincu, Kosciuszko put s'occuper des détails de l'organisation. Le roi ayant perdu la confiance du peuple, un conseil suprême national fut organisé le 10 mai, pour remplacer temporairement son pouvoir; toutefois, la personne du roi fut respectée. La nation restait inébranlablement attachée aux principes de la constitution monarchique du 3 mai 1791. En même temps qu'il admit plusieurs bourgeois de Varsovie au conseil suprême, Kosciuszko abolit, par son ordonnance du 7 mai, la servitude des paysans, réduisit leurs redevances, et leur garantit le droit de propriété.

Quatorze mille hommes de troupes d'occupation, qui restaient sur la rive gauche de la Vistule, s'étaient retirés vers les frontières méridionales de la Prusse. Kosciuszko marcha contre eux à la tête de 15,000 hommes, et les atteignit le 6 juin, à Szczekociny (*). Mais, tandis qu'il croyait n'avoir affaire qu'aux Russes, il trouva rangés avec eux, sur le champ de bataille, 18,000 Prussiens qui l'attaquèrent sans aucune déclaration préalable. Le combat fut malheureux pour les Polonais : ils perdirent deux généraux et 1,500 hommes. Kosciuszko, qui eut deux chevaux tués sous lui, fit néanmoins sa retraite en bon ordre. Par suite de cette victoire, les Prussiens occupèrent la ville de Cracovie. En même temps, le général Zaïonczek, qui avait été envoyé au-delà de la Vistule, fut battu par le corps russe de Derfelden. A la nouvelle de ces défaites, la populace de Varsovie, poussée par quelques têtes exaltées, força les prisons, le 28 juin, pour traîner à la potence quelques misérables arrêtés pour crime de trahison. Ces excès, disait Kosciuszko dans sa proclamation aux habitants de la capitale, l'avaient affligé plus que les deux batailles perdues. Il fit punir sévèrement les moteurs du désordre.

Cependant 60,000 Prussiens et Russes, réunis sous les ordres du roi de Prusse (*voy.* FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, T. XI, p. 653), poursuivant la petite armée de Kosciuszko, s'approchèrent de Varsovie et cernèrent la ville, le 14 juillet. Kosciuszko, qui n'avait que 25,000 hommes à leur opposer, soutint pendant deux mois des combats presque journaliers. Le fer et les maladies avaient déjà réduit de moitié l'armée prussienne, lorsque les provinces polonaises de la Prusse arborèrent à leur tour le drapeau de l'indépendance. Au lieu de l'assaut général qui venait d'être décidé, Frédéric dut alors lever le siége. Il s'esquiva secrètement du camp, laissant le commandement de son armée au général Schwerin. La Pologne se croyait sauvée. Deux divisions furent

(*) Prononcez Chtché-kotsiny. S.

envoyées par Kosciuszko, l'une à la poursuite des Prussiens et l'autre pour observer les Russes, qui, sous les ordres du général Fersen, opéraient leur retraite en remontant la rive gauche de la Vistule. Le général Dombrowski (*voy.*), détaché avec un renfort pour les patriotes de la Grande-Pologne, signala sa marche par plusieurs victoires. Ses succès répandirent la frayeur jusqu'à Berlin. Dantzig et Thorn s'apprêtaient déjà à ouvrir leurs portes à l'armée libératrice. Les Autrichiens, qui avaient envahi la Pologne au mois de juin, se retiraient vers leurs frontières, et, Varsovie une fois délivrée, Kosciuszko aurait facilement chassé les Russes de la Lithuanie. Mais d'autres événements vinrent renverser l'espoir des Polonais.

Depuis plusieurs mois, Catherine négociait à Constantinople pour se rassurer contre les hostilités de la Turquie. Parvenue enfin à pouvoir disposer de l'armée de Souvorof (*voy.*), qui observait cette puissance, elle donna l'ordre à celui-ci de marcher contre la Pologne. Le 17 septembre, le général Siérakowski opposa à Souvorof une vive résistance, à Krupczycé; mais, le surlendemain, il fut complétement battu au passage du Boug, où il perdit toute son artillerie. Il fallait empêcher à tout prix la jonction de Souvorof et de Fersen. Kosciuszko quitta donc, le 29 septembre, Varsovie, et, après avoir réuni 18,000 hommes et 22 pièces de canons, il marcha sur Maciéïovicé, où précisément le général Fersen venait d'effectuer le passage de la Vistule. Mal instruit sur les forces de l'ennemi, Kosciuszko avait détaché 3,000 hommes de sa faible armée pour observer Souvorof : il voulut réparer sa faute; mais Fersen le prévint et l'attaqua le 10 octobre. La journée fut sanglante. Après une résistance des plus opiniâtres, Kosciuszko, grièvement blessé et laissé parmi les morts sur le champ de bataille, fut fait prisonnier. Rien dès lors ne s'opposait plus à la jonction des divers corps russes : elle eut effectivement lieu le 25 octobre, et, le 4 novembre, l'assaut et le massacre de Praga mirent fin à la guerre et à l'existence de la Pologne.

Enfermé dans les prisons d'état de Saint-Pétersbourg, Kosciuszko recouvra la liberté à l'avénement de Paul Ier. L'empereur lui rendit son épée : « Je n'en ai plus besoin, lui répondit le patriote polonais. » Dès qu'il eut atteint les frontières de l'empire russe, il renvoya également à Paul, non sans lui en témoigner la plus vive reconnaissance, le brevet de la pension dont ce souverain l'avait gratifié. Il se rendit d'abord aux États-Unis; l'espoir que la formation des légions polonaises en Italie offrait aux Polonais le ramena en Europe (1798). Les légions lui firent hommage du sabre de Sobieski, qu'elles avaient retrouvé à Notre-Dame-de-Lorette. Mais il ne reparut plus sur la scène politique. En Amérique, il avait renoué ses anciennes relations, avec Jefferson surtout; en France, il vivait dans l'intimité du général La Fayette : uni d'amitié et d'opinion avec les hommes de cette école, il n'était point satisfait de la politique du consulat et de l'empire, et il ne voulut s'y associer en aucune manière. En vain Napoléon essaya-t-il de le tirer de la retraite qu'il s'était choisie aux environs de Fontainebleau, en l'engageant à prendre part à la guerre de 1806. « Despotisme pour despotisme, lui fit-il répondre, pourquoi les Polonais verseraient-ils leur sang? » Kosciuszko eut peut-être tort dans cette occasion : il ne s'agissait point alors de liberté pour la Pologne, mais bien d'indépendance; et qui sait ce qui serait arrivé si, au milieu des événements de 1806, 1809 et 1812, les Polonais avaient eu à leur tête un homme d'un patriotisme et d'une expérience aussi éprouvés? Kosciuszko accueillit pourtant, en 1815, les avances d'Alexandre. Séduit par les promesses de l'empereur, il entreprit un voyage à Vienne, pour y plaider la cause de sa patrie; mais cette fois son intervention pouvait difficilement avoir quelque succès : la manière dont la question polonaise fut traitée au congrès dissipa bien vite ses illusions. Au lieu de poursuivre sa route vers Varsovie, comme il se l'était proposé, il se réfugia en Suisse, au sein de la famille de M. Zeltner, ancien ministre de la confédération helvétique en France, avec lequel il s'était lié depuis plusieurs années. Il mourut à Soleure, le 14 novembre 1817.

Kosciuszko était brave, instruit, d'un caractère doux et bienveillant et d'une probité à toute épreuve. Sans ambition personnelle, il n'abusa jamais du pouvoir illimité que lui conférent ses concitoyens. Les dernières années de sa vie furent consacrées à la pratique de la bienfaisance. Par son testament, Kosciuszko déclara émanciper les paysans de sa propriété natale, Siéchnovicé; il fit doter chacun d'eux d'une portion de ses terres. Ses dépouilles mortelles, transportées à Cracovie, par ordre de l'empereur Alexandre, y reposent à côté de Sobieski et de Poniatowski. Ses compatriotes élevèrent de leurs bras, aux environs de la ville, un tertre en son honneur. — On doit à M. Jullien de Paris une *Notice* sur Kosciuszko en français (Paris, 1818), et à M. Falkenstein la biographie plus étendue, en allemand, déjà citée. TH. M-KI.

KOSEGARTEN (LOUIS-THÉOBULE), théologien et poëte allemand, naquit, le 1er février 1758, à Grevesmühlen, petite ville du Mecklembourg. Il fit ses études à Greifswald, et suivit pendant quelque temps la carrière du préceptorat; il fut ensuite recteur du gymnase de Wolgast, et enfin, en 1792, prédicateur à Altenkirchen, dans l'île de Rügen. Dans ce séjour patriarcal, il passa une suite d'années heureuses et bien remplies; la poésie, les sciences occupaient les heures que ne réclamaient point ses fonctions ecclésiastiques. En 1807, il fut nommé professeur d'histoire à Greifswald, puis professeur de théologie et prédicateur. Kosegarten mourut le 26 octobre 1818, exerçant alors les fonctions de recteur de l'université.

Ses romans et ses vers lui ont valu une place honorable dans la littérature allemande. Nous citerons *Ida de Plessen* (2 vol.); *Poésies lyriques* (Leipz., 1788, 2 vol.; 5e édit., Greifsw., 1824, 3 vol.); *Rhapsodies* (Leipz., 1790, 1801, 3 vol.); *Poëmes romantiques* (Dresde, 1800-1806, 6 vol.); *Légendes* (Berlin, 1816, 2 vol.); ses poëmes idylliques, tels que *Joconde*, *la Promenade dans l'île*, des chants patriotiques, des discours académiques, une traduction de la *Clarisse* de Richardson (Leipz., 1790-93, 8 vol.); et enfin ses écrits en prose, publiés par Mohnike (Stralsund, 1832, 3 vol.).

Dans les compositions poétiques de Kosegarten règne un coloris brillant; il a parfois de l'énergie, mais souvent aussi il est prolixe, fade et guindé. Il réussit surtout à peindre cette nature imposante des bords de la Baltique, où il a passé sa vie. Son fils (*voy.* plus bas) a publié une édition complète de ses œuvres, avec une notice biographique (Greifsw., 1823-25). On peut aussi consulter une petite autobiographie de Kosegarten : *La cinquantième année de ma vie* (Leipz., 1815).

JEAN-GODEFROY-LOUIS Kosegarten, fils du précédent, est né à Altenkirchen, dans l'île de Rügen, le 10 septembre 1792. Il étudia la théologie et la philologie à Greifswald. En 1811, il se rendit à Paris pour s'adonner exclusivement aux langues orientales. De retour dans sa patrie, en 1815, il fut nommé professeur adjoint de la faculté théologique et philologique de Greifswald; en 1817, il se rendit à Iéna comme professeur de langues orientales; en 1824, il retourna à Greifswald pour y occuper la même chaire. M. Kosegarten débuta, comme orientaliste, en 1815, par l'ouvrage *Carminum orientalium triga* (Strals., in-8°); en 1819, il publia des extraits du *Kithab* ou *Ketab al Aghani* (*voy.*) d'après le manuscrit de Paris, avec trad. latine et notes (Iéna, in-4°). Il traduisit en allemand *Nala*, poëme indien (Iéna, 1820). Il publia en outre (en commun avec Iken) le *Tuti Nameh*, ou contes tirés du persan (Stuttg., 1829); *Libri coronæ legis, id est commentarii in Pentateuchum karaitici ab Aharone ben Elihu conscripti, aliquot particulæ* (Iéna, 1824); *Remarques sur le texte égyptien d'un papyrus de la collection Minutoli à Berlin* (Greifsw., 1824); *Chrestomathia arabica* (Leipz., 1828); le texte arabe des *Annales de Taberi* (Greifsw., 1831); la chronique de Kantzow sur la Poméranie (*ibid.*, 1816-17, 2 vol.); *Monuments de la Poméranie et de l'île de Rügen* (*ibid.*, 1834), etc. *C. L.*

KOSTER (LAURENT), *voy.* COSTER.

KOTCHOUBEI (VICTOR PAVLOVITCH, prince), chancelier de l'empire russe, né en 1768, était issu d'une famille noble de la Petite-Russie, peu ancienne,

mais qui, sous son père, s'était alliée à la famille du prince Bezborodko (*voy.*), dans la maison duquel le jeune Victor fut élevé avant d'être envoyé à Genève, où il termina son éducation. En 1786, il fut déjà nommé gentilhomme de la chambre de l'impératrice Catherine II, et en 1795 chambellan; de 1792 à 1796, il occupa le poste d'ambassadeur à Constantinople. Dans la dernière année, Paul Ier le nomma conseiller-privé-actuel, vice-chancelier et secrétaire d'état au département des affaires étrangères, il lui conféra en même temps le titre de comte (1799). Après l'avénement d'Alexandre, la direction des affaires étrangères fut confiée au comte Kotchoubeï, et, peu de temps après, le portefeuille de l'intérieur. Son opposition à l'alliance de la Russie avec la France, et au système continental qui en fut la suite, le fit congédier. Cependant, en 1810, il fut appelé au conseil de l'empire et revint ainsi aux affaires. En 1819, il se chargea de nouveau du département de l'intérieur; mais le mauvais état de sa santé le força à offrir sa démission, qui fut acceptée au mois de mars 1825. Peu de temps après, Alexandre étant mort, l'empereur Nicolas rapprocha de sa personne le comte Kotchoubeï qui jouissait de toute sa confiance. En 1827, il le nomma président du conseil de l'empire, chargé de présider en même temps le comité des ministres. En 1831, Kotchoubeï fut élevé à la dignité de prince, et, en 1834, les fonctions de chancelier de l'empire, les plus élevées de toutes, lui furent confiées. Il mourut à Moscou, le 3 (15) juin 1834. S.

KOTZEBUE (Auguste-Frédéric-Ferdinand de), poëte dramatique allemand, célèbre par ses ouvrages et par sa mort tragique, naquit, le 3 mai 1761, à Weimar, où son père, qu'il perdit fort jeune, était conseiller de légation. Auguste Kotzebue était un enfant vif, sensible, intelligent; il fréquenta de bonne heure le théâtre et se prit, comme Iffland, d'un goût irrésistible pour la scène. A l'âge de 16 ans, il suivit les cours de l'université d'Iéna et commença à briller sur un théâtre de société. Une sœur qu'il chérissait s'étant mariée à Duisbourg, le jeune Kotzebue alla passer quelque temps à l'université de cette ville; en 1779, il revint à Iéna, où il se livra à l'étude du droit, sans renoncer pourtant au théâtre et à la littérature. Dans ses premiers essais, il imita tour à tour Wieland, Gœthe, Hermes, Brandes; son opuscule intitulé *Moi*, histoire fragmentaire, porte les traces évidentes d'une imitation de Musæus. Il avait en outre fait imprimer à Leipzig (1781) un petit volume de contes, lorsqu'il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il devint secrétaire du gouverneur général de Bawr. Ce dernier ayant été chargé de la direction du théâtre allemand, Kotzebue vit s'ouvrir devant lui un cercle d'activité conforme à ses goûts: recommandé à l'impératrice Catherine, il fut nommé, après la mort de son protecteur, conseiller titulaire; et en 1784, il passa à Revel en qualité d'assesseur au tribunal d'appel. L'année suivante, il épousa la fille du lieutenant général d'Essen. En 1785, il fut nommé président de la cour de justice du gouvernement d'Esthonie et anobli à raison de sa charge.

C'est à Revel que Kotzebue composa une série d'ouvrages qui firent bientôt de lui le favori du public allemand. *Les malheurs de la famille d'Ortenberg* (S.-Pétersb., 1785, 2 vol., mis en fr. sur la trad. angl. de Will par F. Goffaux, Paris, 1801, 3 vol. in-12), et ses *Opuscules* (Leipz., 1787, 4 vol.), attestèrent un talent brillant de narrateur. Ses deux drames: *Misanthropie et repentir* (Berlin, 1789; trad. par Mme Bursay et arrangé pour la scène française par Mme Julie Molé, Paris, 1799; autre trad. par Weiss, avec l'original en regard, Paris, an VII, in-8°); et *les Indiens en Angleterre* (trad. librement par L. Bursay, Brux., 1792, in-8°), obtinrent un immense succès.

En 1790, Kotzebue fit un voyage aux eaux de Pyrmont, et, pendant cette tournée, il publia, sous le nom de Knigge (*voy.*), le pamphlet du *Docteur Bahrdt au front d'airain*. Après la mort de sa femme, il fit le voyage de Paris, et en publia une relation passablement scandaleuse. En 1795, ayant demandé sa retraite, il s'établit à 8 lieues de Narva, en Esthonie, dans la jolie terre de Friedenthal. A cette époque appartiennent *Les derniers nés de mon caprice* (Leipz., 1793-96, 6 vol.) et une vingtaine de

drames. En 1798, il fut appelé à Vienne comme poëte de la cour; mais au bout de deux ans, il se retira avec une pension et, après avoir vécu quelque temps à Weimar, il prit la résolution de retourner à Saint-Pétersbourg, où ses fils étaient élevés à l'école militaire. Malgré son passeport, signé par l'ambassadeur russe à Berlin, Kotzebue fut mis en état d'arrestation sur la frontière de la Courlande (avril 1800) et sur-le-champ expédié en Sibérie. C'était un caprice de l'empereur Paul, que certains passages des écrits de Kotzebue avaient blessé. Kotzebue a décrit lui-même ses angoisses et les incidents de son voyage dans un écrit un peu romanesque intitulé : *L'année la plus mémorable de ma vie* (Berl., 1801, 2 vol.; il en a paru une trad. fr., Paris, 1802, 2 vol. in-8°). L'empereur le fit rappeler de son exil après avoir lu, à ce qu'assure Kotzebue, la traduction russe d'une de ses comédies, *Le cocher favori de Pierre-le-Grand*, pièce qui contenait des allusions très flatteuses pour l'autocrate; et non content de le rappeler, Paul le combla de grâces et de faveurs : le domaine de Wokroküll, en Livonie, lui fut donné à la fois comme récompense et comme indemnité; en même temps, la direction du théâtre allemand de Saint-Pétersbourg lui fut confiée, et on le décora du titre de conseiller aulique. Mais le capricieux protecteur de Kotzebue périt peu de temps après : alors Kotzebue demanda son congé et partit pour Weimar. Le voisinage de Gœthe écrasait Kotzebue, qui n'était ni modeste ni facile à vivre; il se rendit donc à Iéna, puis de là à Berlin (1801), où il publia, avec Merkel, *le Franc parleur* (*Der Freimuethige*), qui était une déclaration de guerre contre le souverain du Parnasse allemand. A la suite de ces discussions, la *Gazette littéraire* d'Iéna fut transférée à Halle (*voy.*), et un nouveau journal fondé à Iéna.

L'activité dramatique de Kotzebue n'était pas encore près de se ralentir; il commença à publier vers cette époque son almanach dramatique, qu'il a continué jusqu'à sa mort (*Almanach dramatischer Spiele*, 18 séries, Leipz., 1803-20). Il fit paraître aussi ses *Souvenirs de Paris* (trad. par Guilbert de Pixérécourt, Paris, 1805, 2 vol. in-12) et ses *Souvenirs de Rome et de Naples* (trad. par le même, sous le titre de *Souvenirs d'un voyage en Livonie, à Rome, à Naples*, Paris, 1806, 4 vol. in-12), ouvrages superficiels, mais amusants.

En 1806, Kotzebue se rendit à Kœnigsberg, pour explorer les riches archives de cette ville dans l'intérêt de l'*Histoire des premiers siècles de la Prusse* (*Preussens æltere Geschichte*, Riga, 1808-9, 4 vol.), dont il s'occupait alors. Cet ouvrage renferme, en effet, des documents remarquables, et c'est là son principal mérite. Après la bataille d'Iéna, Kotzebue se réfugia en Esthonie; il s'était constitué, en quelque sorte, l'ennemi personnel de l'empereur Napoléon qu'il ne cessa d'attaquer, lui et les Français, toutes les fois qu'il en trouva l'occasion. Son journal *l'Abeille* (Kœnigsb., 1808) la lui fournissait naturellement; plus tard, ce fut à Leipzig (1814-18), dans *la Fourmi*, qu'il déversa son fiel contre les *Gaulois* modernes.

Vers 1813, Kotzebue avait acquis une certaine importance politique; employé au département des affaires étrangères de Russie, avec le titre de conseiller d'état, il suivait le quartier-général et contribuait, par ses pamphlets, à ameuter les peuples allemands contre la France. En 1814, il fut nommé consul général de Russie dans les états prussiens, à la résidence de Kœnigsberg. Pendant ce séjour, il écrivit l'*Histoire de l'Empire germanique* (Leipz., 1814-15, vol. I-II; les vol. III et IV, publiés en 1832, sont de Rüder), ouvrage dans lequel il ne se piqua point d'impartialité.

En 1816, il retourna à Saint-Pétersbourg, où il continua d'être employé au collége de l'empire (département des affaires étrangères), et, l'année suivante, il fut envoyé en Allemagne avec une mission importante : l'empereur Alexandre le chargeait de lui rendre compte de l'état de la littérature et de l'opinion publique dans les différentes parties de la Confédération germanique. Kotzebue s'établit d'abord à Weimar, et ensuite à Manheim; il publia un journal hebdomadaire sur la littérature (*Litterarisches Wochenblatt*, Wei-

mar, 1818-19, 3 vol.), par lequel il encourut la réprobation de l'Allemagne libérale. Dans ses articles sur des ouvrages de tout genre, sur la politique et l'état des esprits, Kotzebue se montra constamment l'ennemi acharné du système représentatif, de la liberté de la presse, de toute réforme, de tout mouvement progressif; il avait abjuré en quelque sorte sa nationalité, et ne comprenait plus l'Allemagne contemporaine. Louis Wieland publia, dans *l'Ami du Peuple*, un bulletin écrit en français, et adressé à l'empereur de Russie, *sur la littérature politique des Allemands;* bulletin injurieux pour la jeunesse allemande, dans lequel les opinions de beaucoup d'auteurs, données par extraits, étaient complétement dénaturées, et rédigé d'ailleurs avec la frivolité qui caractérise généralement le talent de Kotzebue. C'en fut assez pour exalter un jeune fanatique. Le 23 mars 1819, Kotzebue succomba, à Manheim, sous le poignard de Charles-Louis Sand, étudiant de l'université d'Iéna, né à Wunsiedel (Bavière), le 5 octobre 1795. Volontaire dans la campagne de 1815, Sand était allé finir à Erlangen ses études de théologie qu'il avait commencées à Tubingue. Il faisait partie d'une société secrète, la *Burschenschaft* (*voy.* Étudiant), où ses opinions libérales avaient sans doute trouvé à s'exalter. Il expia son crime sur l'échafaud, le 20 mai 1820, après s'être inutilement frappé du même poignard qui avait fait tomber sa victime.

Kotzebue est un des écrivains allemands les plus féconds; le chiffre de ses drames seuls s'élève à près de cent. Pendant quelque temps, il a été le favori du public; ses pièces ont eu l'honneur de la traduction dans toutes les langues de l'Europe; elles ont paru sur la scène de toutes les nations, sans que leur auteur ait le moindre droit au beau titre d'écrivain classique. Kotzebue s'est fait le valet complaisant du public; il a caressé ses goûts immoraux, sa sensiblerie larmoyante; il s'est fait trivial et commun pour arracher des applaudissements à la foule. Il comprend à merveille les effets scéniques, et amène habilement les coups de théâtre; il émeut, il intéresse; mais au lieu d'élever le spectateur, il énerve ses sentiments de moralité. Dans ses comédies et ses farces, il provoque un rire inextinguible par les plaisanteries les plus vulgaires; dans ce genre, *La petite ville allemande* mérite certainement d'être remarquée; ce fut là la partie la plus innocente, la plus incontestable de son talent.

Il n'existe point d'édition complète des œuvres d'Auguste de Kotzebue; ses ouvrages dramatiques ont paru en 28 vol. (Leipz., 1797-1823; nouvelle édition, 1827-29, 44 vol. in-12). On peut consulter sur sa personne la *Vie d'Auguste de Kotzebue, d'après ses écrits et des communications officielles*, par Cramer, Leipz., 1819, et la *Vie de Kotzebue*, par Dœring, Weimar, 1829. *C. L. m.*

La plupart des ouvrages de Kotzebue ont été traduits en français. Outre les traductions déjà mentionnées, nous citerons parmi les romans et les contes : *Aventures de mon père, ou Comment il arriva que je naquis*, trad. par Muller, Paris, 1799, in-12; *Ildegerte*, ou *l'Héroïne de Norwège*, trad. librement par C.-F. Petit, 1805, 2 vol. in-12; *Jeannette et Guillaume, ou l'Amour éprouvé*, trad. par Duperche, 1802, 3 vol. in-12; nouv. trad. sous le titre d'*Annette et Wilhelm, ou la Constance éprouvée*, par Mme Morel, 1821, 2 vol. in-12; *Léontine de Blondheim*, 1808, 3 vol. in-12; *Philibert, ou les Rapports de la Société*, Vienne, 1810, in-12; nouv. trad. sous ce titre : *Philibert, ou les Amis d'enfance*, par Breton, Paris, 1810, 2 vol. in-12; *Romans, contes, anecdotes et mélanges*, etc., trad. par Breton, 1809, 4 vol. in-12; *Contes à mes fils*, trad. par Friéville, 1818, 2 vol. in-12; *Contes et conseils à mon fils*, trad. librem. par P.-J. Charrin, 1824, 3 vol. in-12. — Parmi les pièces de théâtre, nous indiquerons : *le Club jacobin, ou l'Amour de la patrie*, comédie trad. par Mme Polier, 1792, in-8°; *l'Épigramme, ou les Dangers de la Satire*, com. en 4 act., trad., 1806, in-8°; *les deux Klingsberg, ou Avis aux Vieillards*, com. en 5 act., trad., 1807, in-8°; *les Parents, ou la Ville et le Village*, com. en 3 actes, imitation, 1807, in-8°; *l'État restitué, ou le Comte de Bourgogne*, drame hist. en 4 actes, trad. par Guyot-Desherbiers, 1814, in-8°; *la Pe-*

tite Valérie, drame en 1 acte mêlé de chants, imité de l'allemand, 1823, in-8°, etc. Le *Théâtre choisi de Kotzebue* publié à Paris, an VII, 2 vol. in-12, par Weiss et L.-F. Jauffret, ne contient que *Misanthropie et Repentir* et le drame en 5 act. *la Réconciliation*, sous le titre *les Deux Frères* : ces deux pièces ont été transportées sur notre scène et s'y maintiennent encore aujourd'hui. Le supplément à ce recueil donné, en 1820 (Marseille, in-8°), par M. J.-B. de M. et W., renferme *Robert Maxwell, ou la Victime volontaire*, drame en 3 actes, et *le Fils naturel*, drame en 5 actes. Les *Chefs-d'œuvre du théâtre de Kotzebue*, trad. par Vincent Saint-Laurent, et dont il n'a paru qu'un premier volume (dans les Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers), ne contiennent que les trois pièces suivantes : *Adélaïde de Wolfingen*, drame en 4 actes; *la Prêtresse du Soleil*, drame en 5 actes, et *les Espagnols au Pérou, ou la mort de Rolla*, tragédie romantique en 3 actes. S.

Othon de Kotzebue, capitaine de la marine russe, second fils du précédent, est né à Revel, le 19 décembre 1787. Après avoir achevé ses études dans sa ville natale et au Corps des cadets à Saint-Pétersbourg, il accompagna, à l'âge de 17 ans, le capitaine Krusenstern (*voy.*) dans son voyage autour du monde. Neuf ans après son retour, qui eut lieu en 1806, on lui confia le commandement du *Rurik*, que le comte Roumantsof (*voy.*) avait fait équiper pour un voyage de découvertes. Ses instructions portaient qu'il devait recueillir de nouveaux renseignements sur les découvertes faites dans l'océan Pacifique par les Hollandais, au XVIIe et au XVIIIe siècle, et chercher le passage nord-est près du détroit de Béring. On sait que le botaniste et poëte Chamisso (*voy.*) fut parmi ses compagnons de voyage. M. de Kotzebue partit de Kronstadt, le 30 juillet 1815, et, arrivé dans la mer du Sud, il y découvrit plusieurs îles auxquelles il donna les noms de Rurik, Roumantsof, Spiridof, Krusenstern, Koutousof, etc. Le 13 avril 1816, il rencontra, au sud-est du détroit de Béring, un passage qu'il nomma le *passage de Kotzebue*, mais où une douleur de poitrine causée par le choc violent d'une vague l'empêcha de s'engager. Le 23 juillet 1818, il rentra dans le port de Revel après trois années de navigation, et, le 3 août, il jeta l'ancre dans la Néva en face de l'hôtel de l'illustre chancelier. M. Othon de Kotzebue a publié son voyage sous ce titre : *Voyage de découvertes dans la mer du Sud et au détroit de Béring, pour trouver un passage au nord-est, exécuté dans les années* 1815-1818 (Weimar, 1821, 3 v. avec cart. et gr.). Nommé lieutenant-capitaine dans les équipages de la garde, il fut chargé, en 1823, par l'empereur Alexandre, d'entreprendre sur le sloop *Predpriyatiyé*, ou l'Entreprise, un troisième voyage de circumnavigation. Il précisa avec plus de soin la position des îles qu'il avait découvertes, leva les côtes de l'archipel des Navigateurs, et découvrit trois nouvelles îles, auxquelles il donna les noms de son vaisseau et de ses lieutenants, Bellingshausen et Kordoulof. Il rentra à Kronstadt le 16 juillet 1826. La relation de ce voyage a été également publiée sous le titre de *Nouveau voyage autour du Monde dans les années* 1823, 1826 (Weimar, 1830, 2 vol. et cart.). Ces expéditions lui acquirent à juste titre la réputation d'un habile navigateur, et elles ont rendu d'importants services à l'hydrographie de la mer du Sud. — Son frère Maurice, né en 1789, n'est connu que par son *Voyage en Perse avec l'ambassade russe*, en 1817, publié par les soins de son père, à Weimar, 1819, grav. X.

KOUAKOUA, *voy.* Hottentots.

KOUBAN. Ce fleuve, qui naît dans le Caucase, était déjà connu d'Hérodote, sous le nom d'*Hypanis*, qui n'en est qu'une légère altération (Kypanis, Kuban). Ptolémée l'appelle *Verdanes*. Depuis sa source, qui est dans la chaîne du Caucase (*voy.* T. V, p. 159), sur le versant septentrional de l'Elbrouz, le Kouban traverse la petite Abasie et une partie du pays des Tcherkesses. Écumant dans son lit profondément encaissé, il coule d'abord au nord; mais après un cours d'environ 25 lieues, il tourne du côté de l'ouest pour se rendre à la mer. Vers l'extrémité de son cours, il se partage en deux branches principales, dont la plus rapide se décharge dans la mer d'Azof, et l'autre dans la mer Noire.

Ses deux embouchures forment le delta marécageux de Taman, en face du port de Kertch (*voy.*). Ses affluents de droite sont trop peu considérables pour être cités; parmi ceux de gauche nous indiquerons le petit et le grand Indjik ou Sil-Indjik (Zelentchouck); l'Ouroup; la grande et la petite Laba, qui font leur jonction au-dessous du mont Akhmet, etc. Le Kouban coule à quelque distance de Stavropol, chef-lieu de la province de Caucase; mais il approche très près de Iékaterinodar. Ses eaux sont claires; son cours est rapide et quelquefois impétueux, jusqu'à l'endroit où il commence à former des marais : alors il coule plus lentement, et ses eaux sont troubles. Ce fleuve sépare le territoire des Tcherkesses de la province de Caucase et du pays des Cosaques de la mer Noire. Les tribus qui habitent au-delà sont désignées par les Russes sous la dénomination commune de *Zakoubansty*, ou Transkoubaniens, quoiqu'ils appartiennent à des peuples fort différents. *Voy.* CAUCASIENS (*peuples et pays*). S.

KOUFAH, ÉCRITURE et MONNAIES KOUFIQUES. La ville de Koufah (pachalik de Bagdad) fut fondée par Saad, l'an 17 de l'hégire (639 de J.-C.), sous le khalifat d'Omar, après la bataille de Kadésiah, la prise de la ville de Madéin (Ctésiphon) et la conquête de l'empire des Perses dont Madéin était la capitale. Saad avait obtenu du khalife la permission de bâtir une autre ville sur l'Euphrate, les Arabes ne pouvant s'accoutumer à l'air de Madéin, et le nom de *Koufah* fut donné à la ville nouvelle, parce que les maisons n'y étaient que de joncs et de roseaux couverts de terre. Plus tard, elle devint la résidence d'Ali et celle du premier khalife abasside (*voy.* p. 644); elle avait alors une telle importance que l'Euphrate fut appelé *rivière de Koufah* (*Nahr-Koufah*). Lorsque Bagdad (*voy.*) devint le siége du gouvernement des khalifes, Koufah déchut, et l'on n'en voit plus aujourd'hui que des ruines.

Elle a donné son nom à une des plus anciennes formes de l'écriture arabe (*voy.* ARABES, T. II, p. 126), fréquemment employée sur les monnaies du même peuple. L'*écriture koufique* se rapproche tellement de l'estranghelo, ou ancienne écriture syriaque, qu'on ne peut douter que les Arabes ne l'aient empruntée aux Syriens. Il est vraisemblable que cela eut lieu peu de temps avant l'hégire. On ignore de quelle espèce de caractères les Arabes se servaient auparavant; car on ne peut admettre, quoiqu'il n'existe à cet égard aucun monument historique positif, qu'ils aient été jusqu'au VI[e] siècle de notre ère sans connaître l'écriture. Peut-être les inscriptions de Palmyre et de la Phénicie, et les monnaies des Sassanides offrent-elles des traces de leurs anciens caractères graphiques. Quoi qu'il en soit, l'influence que l'école de Koufah exerça sur l'islamisme, ne tarda pas à assurer à l'écriture koufique une domination exclusive, au point qu'on donna ce même nom aux autres espèces d'écriture, jusqu'à la réforme d'Ebn Mokla. On a regardé longtemps l'écriture *neski*, généralement adoptée aujourd'hui par les Arabes, comme beaucoup moins ancienne que la koufique; mais des rouleaux de papyrus, datant du I[er] siècle de l'hégire, qui ont été récemment découverts et publiés par Silvestre de Sacy, ont appris qu'elle était déjà employée du temps du prophète comme écriture cursive. *Voir* Lindberg, *Sur quelques médailles cufiques et sur quelques manuscrits cufiques* (Copenh., 1830).

On appelle *médailles koufiques* les monnaies des premiers princes mahométans. La plupart n'ont pas d'effigie, mais seulement des inscriptions et des légendes en caractères koufiques sur l'un et l'autre côté. Les empreintes en sont généralement si mauvaises que les voyageurs n'en faisaient aucun cas jusque dans ces derniers temps, où l'on a fini par comprendre de quelle importance elles pouvaient être pour l'histoire de l'Orient. Il y en a en or (*dinar*), en argent (*dirhem*), et en bronze (*fuls*). Celles en argent sont les plus nombreuses; on en trouve beaucoup sur les côtes de la mer Baltique; toutes ont la forme des monnaies byzantines et persanes du temps de Khosrou, que les successeurs d'Omar prirent pour modèles. A l'exemple d'Adler, dont le *Museum cuficum Borgianum* est le premier

ouvrage publié sur cette matière, on les divise encore en douze classes, d'après les dynasties, et sans avoir égard au lieu où elles ont été frappées. Celles que l'on trouve le plus fréquemment dans les pays voisins de la Baltique, dans la Poméranie, dans le Brandebourg et dans les provinces centrales de la Russie, appartiennent aux règnes des khalifes ommeyades et abbassides, et aux émirs des Solfarides, des Bouwaïdes, etc. Il y en a surtout un grand nombre de la dynastie des Samanides, frappées depuis le milieu du VIIe jusqu'au commencement du XIe siècle. Celles du Xe siècle se rencontrent cependant le plus fréquemment.

De toutes les monnaies koufiques, il n'en est pas de plus recherchées que celles qui portent une effigie, parce que l'existence de cette effigie ne semble pas pouvoir se concilier avec les préceptes du Koran. Mais la nécessité d'entretenir des relations avec les Byzantins peut avoir obligé les Mahométans à ne pas observer strictement les ordres du prophète. L'inscription fit place avec le temps à des figures dans le goût oriental, auxquelles les princes d'origine turque substituèrent leurs armes (*tamghas*), tandis que d'autres souverains préférèrent faire graver sur leurs monnaies les signes du zodiaque ou quelque planète. La destination primitive de cette classe si remarquable de médailles est rendue plus évidente encore par des inscriptions en plusieurs langues. On trouve même des monnaies russo-arabes.

Les orientalistes Adler, Reiske, Ol. Tychsen, Silvestre de Sacy, Hallenberg, Malmström, Rasmussen, Fræhn, Castiglioni, Münter et Th. Tychsen, ont fait tous leurs efforts pour former des médaillers complets des différentes dynasties arabes; mais, malgré tous leurs soins et toutes leurs recherches, il existe encore de nombreuses lacunes signalées par Th. Tychsen dans son traité *De defectibus rei numariæ Muhammedanorum*, et dans ses *Comment. soc. Gœtting. recent.* (vol. V). De tous les savants qui se sont occupés de cette partie de la numismatique, aucun n'est plus versé dans la matière que M. Fræhn (*voy.*). Nous ne citerons de ses nombreux écrits, que ses *Numi cufici selecti* (1823), sa description de la collection du professeur Fuchs à Kasan, et sa *Recensio nummorum Muhammedanorum Academiæ imper. scient. Petropolitanæ* (1826). — *Voir* encore Tychsen, *Introductio in rem numar. Muhammedanorum* (Rostock, 1794), et Reinaud, *Observations sur la numismatique arabe* dans le *Journal asiatique* (1828). X.

KOULI-KHAN (Thamasp), *voy.* Nadir-Chah.

KOULOUGLIS, *voy.* Barbarie, T. II, p. 29.

KOUMA, rivière du Caucase (*voy.*), qui naît sur le mont Mara dans le pays des Tcherkesses (*voy.*), non loin des sources du Kouban (*voy.*). Elle se dirige d'abord du sud au nord, en traversant la province de Caucase, et tourne ensuite à l'est vers la mer Caspienne. Après sa jonction avec la Podkoumka ou Podkoumok qui est presque aussi considérable qu'elle en cet endroit, la Kouma se grossit encore des eaux de plusieurs petites rivières, entre autres de la Zolka et de la Dongousla. Au-dessous de Bourgon-Madjar, son cours, dirigé vers l'orient, se ralentit faute de pente, et elle forme successivement plusieurs lacs, qui autrefois communiquaient avec la mer Caspienne par le golfe dit Koumski-Koultouk (baie de la Kouma). Aujourd'hui, la Kouma se perd entre les dunes dans plusieurs petits lacs, sans atteindre la mer; à moins que les flots soulevés par les vents ne soient portés dans les anciennes embouchures du fleuve et ne viennent les remplir. Des joncs, habités par des troupes de faisans, bordent la Kouma dans son cours inférieur, et les marais qu'elle forme recèlent beaucoup de sangliers. Ptolémée paraît avoir désigné le fleuve sous le nom d'*Udon*. La ville de Madjar a laissé des ruines qu'on voit disséminées sur ses bords et dont une partie est cachée sous les roseaux. D-g.

KOUMISS, *voy.* Arak, Kalmouks, Khirghiz, etc.

KOUR ou Kourex, l'ancien *Cyrus*, principal fleuve de la Perse (*voy.*). Il sort des montagnes de Kelar, traverse le district de Kamefrous, arrose la plaine de Merdescht, reçoit la rivière de Chemir,

dont la source est thermale, et se jette dans le lac salé de Baschtégan. C'est à tort que quelques voyageurs le font déboucher dans le golfe Persique. Dans le pays, ce fleuve est désigné sous le nom de *Bend-émir*, c'est-à-dire digue du prince, à cause de quelques digues que les princes seldjoukides ont fait construire dans son lit pour arrêter ses eaux.

Un autre Kour ou *Kor*, que les anciens paraissent avoir appelé aussi *Cyrus*, coule dans la Perse ou la Médie septentrionale.

Un troisième fleuve du nom de Kour ou *Koura*, ou *Mkvari*, et que les anciens désignaient également sous celui de *Cyrus* (*Kyros*) ou Cyrrhus, a sa source dans l'eyaleth d'Erzeroum, traverse ensuite le pachalik de Kars (Turquie asiatique) et le pays d'Akhaltsikhé, entre sur le territoire de la Russie, arrose la Géorgie (*voy.*), où il touche aux villes de Gori et de Tiflis, et après avoir reçu les eaux de l'Alazan, coule au sud du Chirvan (*voy.*), au nord du Karabagh (*voy.*), reçoit l'Araxe (*voy.*) à sa droite, et va se perdre dans la mer Caspienne, près de l'île de Salian, par deux embouchures. Le cours de cette rivière est d'une longueur très considérable; ses sables paraissent être aurifères.

Un dernier fleuve du nom de Kour appartient à l'empire Chinois. Il naît dans les monts Malakhaïdab, traverse la Dzoungarie en se dirigeant à l'ouest, et se confond avec les eaux du lac Khaltar-Osighe-noor. D-G.

KOURAKINE (PRINCES DE), ancienne famille princière de la Russie-Blanche, issue des princes Khovanski et du sang de Ghédimine (*voy.*). Ainsi qu'il a été dit ailleurs (T. XII, p. 46), cette famille a eu la même origine que celle des Galitsyne : l'une et l'autre s'appelaient d'abord Boulgakof, et un des princes de ce nom surnommé *Kouraka* (de *Kour*, coq?) devint la souche des princes Kourakine. On peut voir leur filiation dans le *Recueil généalogique* du prince P. Dolgoroukii (en russe), 2e et 3e parties, p. 122 et p. 67. Nous nous bornerons à dire ici qu'à toutes les époques, ils jouèrent un grand rôle dans l'histoire de Russie; que les cinq fils du prince ANDRÉ IVANOVITCH Boulgakof-Kouraka furent tous boïars au XVIe siècle, et qu'au temps de Boris Godounof (*voy.*), le prince ANDRÉ PÉTROVITCH Kourakine, boïar depuis 1577, jouissait d'une considération si grande que l'usurpateur se hâta de l'envoyer contre les Tatars pour s'en défaire. Il ne reparut point, en effet; mais ses fils continuèrent après lui l'illustration de la famille.

Nous n'en ferons connaître en particulier que deux membres, tous deux diplomates du plus haut rang, et qui, à des époques différentes, contribuèrent également à élever leur patrie au niveau des premières puissances européennes.

Le prince BORIS IVANOVITCH Kourakine, général et diplomate, naquit le 18 août 1677. Son père était boïar et voïvode de Smolensk. Encore enfant, Boris obtint le titre de *stolnik* ou chambellan de Pierre Ier (1684). A peine maître du trône par la révolution de 1689, Pierre envoya son jeune camarade à l'étranger pour s'initier aux connaissances et aux usages des peuples de l'Occident. Ce fut surtout à Venise que le prince Boris résida. De retour dans sa patrie, il épousa, en 1693, Axénie Fœdorovna Lapoukhine, sœur d'Eudoxie, femme de Pierre Ier. Ayant choisi la carrière des armes, il se signala d'abord dans la guerre contre les Turcs, et prit une part honorable aux deux expéditions d'Azof (1695 et 1696). La grande guerre du Nord ne tarda pas à s'allumer. Charles XII venait de se jeter sur l'Ingrie. Kourakine assista aux deux sièges de Narva, au premier (1700) avec le grade de capitaine, et au second (1704) avec celui de major. En 1707, il fut député à Rome auprès de Clément XI, pour engager ce pape à ne pas reconnaître Stanislas Leczinski roi de Pologne. Sa mission eut un plein succès. De retour en Russie, il fut récompensé de ses services, en 1708, par le grade de lieutenant-colonel dans la garde, et, bientôt après, il fut nommé général-major. Il eut une part glorieuse à la victoire de Poltava (1709). Kourakine abandonna alors la carrière des armes pour se vouer exclusivement à celle de la diplomatie. Nommé ministre plénipotentiaire près de différentes cours de l'Europe, il fut à même

de rendre en cette qualité des services signalés à son pays. C'est ainsi qu'il parvint à détacher le Hanovre de l'alliance suédoise, et à lui faire signer, le 3 juillet 1710, un traité d'alliance avec la Russie. Le 17 octobre 1711, il fut appelé au poste de ministre plénipotentiaire près des États-Généraux des Pays-Bas. Envoyé ensuite en Angleterre, auprès de la reine Anne, il réussit à faire accéder le cabinet britannique au premier et au second concert de La Haye (des 31 mars et 4 août 1710). En 1717, il fut décoré du cordon de Saint-André, et il accompagna le tsar dans son second voyage dans l'Europe occidentale. Au mois d'août de la même année, il prit part à la convention conclue à Amsterdam entre les cours de Russie, de France et de Prusse. Ce fut encore à ce ministre que Pierre-le-Grand dut de renouer des relations d'amitié avec la cour d'Espagne. En 1722, pendant l'absence du tsar, nécessitée par sa campagne contre la Perse, Kourakine fut chargé du portefeuille des affaires étrangères, et tous les agents russes près des cours étrangères reçurent l'ordre de lui obéir comme à l'empereur même. Le 2 janvier 1724, il fut nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la cour de Versailles. La mort de Pierre (1725) né diminua en rien la faveur dont Kourakine jouissait en Russie; l'impératrice Catherine Ire le nomma conseiller privé en 1726, et, l'année suivante, il se rendit, en qualité de ministre plénipotentiaire, au congrès de Soissons. Il était de retour à Paris lorsqu'une mort prématurée l'enleva à son pays, le 17 (29) octobre 1727. Son corps, transporté à Moscou, fut inhumé dans le couvent de Tchoudof, où reposent ses ancêtres. Le prince Kourakine joignait à un savoir très étendu dans la diplomatie toutes les qualités de l'homme privé; la pratique de la bienfaisance était sa plus douce occupation. Sur le point de mourir, il ordonna à son fils, ALEXANDRE Borissovitch, de fonder à Moscou une maison de charité pour 15 officiers émérites. Cet établissement subsiste encore aujourd'hui.

Ce prince Alexandre, neveu par sa mère de Pierre-le-Grand, devint en 1736 grand-écuyer (*Oberstallmeister*), avec le rang (*tchine*) de général en chef. Élisabeth le fit entrer au sénat. Il mourut le 2 octobre 1749.

Son fils, BORIS ou LÉONCE ALEXANDROVITCH, fut maître de la cour avec le rang de lieutenant général et président du collége de la chambre et des domaines. Il mourut le 22 novembre 1764.

C'est au fils aîné de ce dernier, au prince ALEXANDRE BORISSOVITCH Kourakine, ambassadeur à Paris comme son aïeul à la troisième génération, que nous consacrerons aussi une notice un peu plus étendue. Né le 18 janvier 1752, il fut un des jeunes Russes élevés avec le grand-duc Paul. En 1776 et en 1782, il fit avec ce prince les voyages de France et de Prusse. Quelque temps après, il remplit avec succès une mission auprès du roi de Danemark. Mais la politique ombrageuse de Catherine II le relégua aux environs de Saratof. Il ne sortit de cette retraite forcée qu'après la mort de l'impératrice. Paul Ier l'introduisit dans le conseil avec le titre de vice-chancelier et le combla de marques d'affection. Deux partis divisaient alors le conseil du tsar, le parti français, représenté par Kourakine, et le parti anglo-autrichien, dont le chancelier Ostermann (*voy.*) était l'âme. La prise de Malte par les Français froissa au plus haut degré la vanité de l'empereur, qui s'était déclaré le protecteur des chevaliers, et qui ambitionnait la vaine gloire de joindre à tous ses autres titres celui de grand-maître de l'ordre de Saint-Jean. Ce changement dans les sentiments du tsar en amena nécessairement un dans le cabinet : Kourakine abandonna la direction des relations étrangères, ne gardant que le titre de membre du sénat et le rang de conseiller-privé-actuel. Mais les événements de 1800 et l'engouement subit dont Paul se prit pour la personne du premier consul, déterminèrent une seconde révolution dans le cabinet et rendirent à Kourakine le portefeuille des affaires étrangères. La fin tragique de l'empereur n'entraîna point la retraite de Kourakine, qui garda encore ce poste pendant un an. Après sa révocation, Alexandre le nomma d'abord chancelier des ordres russes et lui confia

ensuite le gouvernement général de la Petite-Russie, comprenant les provinces de Poltava et de Tchernigof. Kourakine passa plus de quatre ans dans ces fonctions, et fut ensuite appelé à l'ambassade de Vienne (1807). Il s'apprêtait à s'y rendre lorsqu'il fut mandé à Tilsitt. Connu depuis longtemps pour ses bonnes dispositions envers la France, il devait, par sa présence, faciliter les négociations. Moins de quinze jours suffirent, en effet, pour régler et rédiger les détails. Un traité patent et trois traités secrets furent signés (7 juillet). Alexandre récompensa les services de son représentant en le nommant conseiller privé actuel de première classe (rang de feldmaréchal). Dès la fin de 1808, Napoléon avait demandé que Kourakine, qui était retourné à son poste d'ambassadeur à Vienne, remplaçât en cette qualité Roumantsof à Paris. Alexandre accéda au vœu de son puissant allié. Kourakine était encore auprès de la cour de Saint-Cloud lorsqu'arriva la nouvelle rupture entre la France et la Russie. Le 12 juin 1812, il reçut ses passeports qui lui furent expédiés de Thorn, où Napoléon était avec son ministre des affaires étrangères, le duc de Bassano. De retour dans sa patrie, le prince jouit d'une grande considération, et soit au sénat, soit dans le conseil, il prit une part active à toutes les affaires. En 1813, il fut député par le sénat, avec le général Tormassof, auprès d'Alexandre pour le féliciter de ses succès. Mais il ne put remplir cette mission jusqu'au bout : forcé de s'aliter à Berlin, il ne releva qu'avec peine d'une grave maladie, suite des blessures qu'il avait reçues en 1810, lors de l'incendie qui éclata pendant le bal donné par le prince de Schwartzenberg à l'occasion du mariage de Marie-Louise. En 1817, Alexandre lui ayant permis de voyager, il vint passer l'hiver à Paris. Le 6 mai 1818, il quittait Amsterdam pour retourner en Russie lorsque, changeant subitement de résolution, il se décida à aller prendre les eaux en Allemagne. Mais la maladie le força de s'arrêter à Weimar, et après vingt jours de cruelles souffrances, il y mourut le 6 juillet de la même année. Son corps fut porté à Saint-Pétersbourg où il repose dans l'église de Saint-Alexandre Nefski. L'empereur Paul l'avait proclamé son meilleur ami.

Ajoutons enfin que le frère de ce prince, Alexis Borissovitch, mort en 1829, fut ministre de l'intérieur, de 1807 à 1810, puis membre du conseil de l'empire, et, depuis l'avénement de l'empereur Nicolas jusqu'à sa propre mort, chancelier des ordres russes.

Il a laissé un fils, le prince Boris Alexéïevitch, qui, après être parvenu, au service de l'empire, jusqu'au rang de conseiller privé, a pris sa retraite. S.

KOURDISTAN, contrée de l'Asie occidentale soumise en partie aux Turcs et en partie aux Persans, très montagneuse, mais coupée de belles et fertiles vallées. Elle est habitée par les *Kourdes* (Curdes), peuple de pillards, dont les excursions s'étendent depuis le Caucase jusqu'aux bords de la mer Noire et aux sources du Tigre et de l'Euphrate. Sans être proprement nomades, les Kourdes abandonnent, pendant l'été, les vallées les plus basses pour aller chercher une température moins ardente dans la région moyenne de leurs montagnes. Ce genre de vie est évidemment la cause pour laquelle on ne trouve pas dans tout le pays une seule ville de quelque importance; car les habitants de Charpoul et de Malatia ne sont pas d'origine kourde *. On y rencontre, en revanche, un assez grand nombre de villages, presque tous agréablement situés près d'un ruisseau sur les bords duquel s'élèvent de magnifiques peupliers, et entourés de vignes, de plantations d'oliviers, ou bien de jardins et de champs de blé. Les maisons, ordinairement ombragées par de beaux noyers, sont construites en terre glaise et en chaume. D'étroites ouvertures tiennent lieu de fenêtres. L'entrée est défendue par une solide porte de chêne. La terrasse, où reste habituellement toute la famille pendant l'été, est formée par

(*) Sulimaniyah dont la construction, dans le Kourdistan méridional, a été commencée en 1788, a fait depuis quelques progrès. On y compte 10,000 habitants presque tous Kourdes. Le palais du pacha de Bagdad est assez somptueux, mais les 2,000 maisons consistent en pauvres huttes de terre assez malpropres. *Voir* Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. VI, 2e partie. p. 566 et suiv. — Arbèles (aujourd'hui Erbil) et Gaugamèle (*voy.*) étaient situées dans le pays des Kourdes. S.

des troncs de peupliers, recouverts de branchages et d'une couche de terre glaise et de gravier. On voit que dans ces habitations tout est calculé pour la défense. Quelques-unes sont en pierres, à deux étages, avec cette tour carrée dont parle déjà Xénophon. Quant à la distribution intérieure, elles ont toutes des espèces de cabinets pour les femmes et une grande chambre, autour de laquelle règne une estrade garnie de coussins. Quelquefois le sol est recouvert d'un tapis.

Les Kourdes, qui se divisent en guerriers et en paysans, parlent un idiome particulier, qui est une corruption du persan et qui offre différents dialectes (*). Ils se rasent la tête et ne portent que des moustaches. Leur costume diffère peu de celui des Turcs des mêmes conditions. Le vêtement des hommes du peuple consiste en une chemise de coton ou d'une étoffe moitié soie, en un large caleçon rouge uni ou à raies noires, en un manteau noir de poil de chèvre, en sandales et en un bonnet de feutre blanc. Ce sont les femmes qui confectionnent ces objets d'habillement, tandis que les hommes cultivent la terre, gardent leurs troupeaux, ou se livrent au brigandage. Chaque village se suffisant ainsi à lui-même, les communications sont très rares entre les villages voisins, et les sentiers qui mènent de l'un à l'autre sont dans un tel état qu'un mulet même ne s'y hasarderait pas sans danger.

Les Kourdes sont une belle race d'hommes. Leur teint est moins brun que celui des Turcomans et des Arméniens; leur taille est presque élevée, ils ont le nez aquilin, le regard fier et plein de feu; mais les yeux trop rapprochés l'un de l'autre. Ce sont d'excellents cavaliers, qui manient habilement la lance. Leurs femmes elles-mêmes s'exercent au maniement des armes. Ils aiment la musique et le chant, et composent des romances, où ils racontent leurs exploits. Les filles ne reçoivent pas de dot; c'est le mari, au contraire, qui fait des présents aux parents de sa future. La plupart des Kourdes s'occupent de la culture des terres. Ils s'entendent admirablement à l'irrigation des champs, et, au moyen de terrasses, ils cultivent les flancs des montagnes jusqu'à une hauteur étonnante. La grande majorité professe l'islamisme; il y a cependant quelques chrétiens sur les frontières de la Perse, et, s'il faut en croire les Turcs, les Yezides, la plus féroce de leurs hordes, qui se fait un titre d'honneur du meurtre et du pillage, adorent le démon. Au reste, chez les uns comme chez les autres, l'hospitalité est sans bornes. L'opinion générale est qu'on ne peut, sans s'exposer à la colère divine, repousser les prières de l'infortune. On sait quel parti Mithridate (*voy.*) sut tirer de cette croyance pour se refaire une armée, et, de nos jours encore, plus d'un Turc a dû la vie à ce sentiment éminemment religieux. La principale nourriture des Kourdes consiste en bouillie, en lait et en miel. Chaque année, ils envoient à Constantinople environ 1 million ½ de moutons et de chèvres, par troupeaux de 1,500 à 2,000. Le Kourdistan septentrional produit des grains, du soufre et de l'alun; les contrées méridionales, des grains, du riz, du sésame, des fruits, du coton, du tabac, du miel, de la cire, de la manne et des noix de galle qui s'exportent par Smyrne jusqu'en Amérique.

Les Kourdes figurent dans l'histoire ancienne sous le nom de *Gordiens*, de *Carduques*, de *Chaldéens*. Xénophon les appelle Καρδοῦχοι (*Anab.*, III, 4). On croit qu'ils ont adopté un genre de vie nomade lors de la conquête de l'Asie par Pompée, c'est-à-dire 64 ans av. J.-C. Quoi qu'il en soit, il est certain que, grâce aux montagnes inaccessibles situées au nord de Palou, où ils se réfugient en cas de danger, ils jouissent d'une indépendance réelle. Ils ne paient à la Porte ni impôts fonciers ni capitation. Quelquefois, il est vrai, ils lui demandent pour leurs beys une investiture qu'elle se garde bien de refuser jamais. Ces beys n'exercent d'ailleurs qu'une autorité fort précaire, et seulement en temps de guerre. Dans ces dernières années, Reschid et Hafiz-Pacha ont essayé de les soumettre. A la faveur des divisions qu'il avait su semer parmi eux, ce dernier avait déjà obtenu des succès, lorsqu'il fut obligé de marcher contre Ibrahim-Pacha et de renoncer, pour lors, à ses projets. — *Voir*

(*) *Voir* Ch. Ritter, *loc. cit.*, p. 627 et suiv.

J. Baillie Fraser, *Travels in Koordistan, Mesopotamia*, etc., *with sketches of the character and manners of the koordish and arab tribes*, Londres, 1840, 2 vol. in-8°. E. H-G.

KOURILES (Iles), petit archipel de l'océan Pacifique, composé de 26 îles, d'une superficie totale de 145 milles carrés géogr., très rapprochées les unes des autres et s'étendant du nord au sud, depuis la presqu'île de Kamtchatka (*voy.*) jusqu'au Japon et à la Chine. Les Hollandais les découvrirent dans le XVIIe siècle; cependant on peut dire qu'on ne les connaît guère que depuis le voyage du commodore Krusenstern (*voy.*). Au nord, croissent le mélèze et le pin; au midi, le rotin, le bambou et la vigne. La population ne s'élève guère qu'à un millier d'individus; les habitants, appelés Kouriles, nom qui s'applique également à ceux des côtes voisines de l'Asie et du Kamtchatka, sont païens. Les uns se rapprochent des Japonnais par le langage, les traits et les mœurs; les autres, des Kamtchadales, dont un grand nombre se sont réfugiés dans ces îles lors de la conquête de leur pays par les Russes. Les Kouriles méridionales sont soumises au Japon, qui n'y exerce cependant qu'une souveraineté nominale. Celles du nord appartiennent à la Russie, à laquelle elles paient, mais seulement quand elles y sont contraintes par la force, un tribut consistant en loutres de mer, en renards et en autres pelleteries. *C. L.*

KOUTCHOUK KAINARDJI (Paix de). Ce traité, qui marque l'époque de l'abaissement définitif de la Porte othomane et l'ère nouvelle de grandeur et de développement de l'empire russe, fut signé, le 21 juillet 1774, sous la tente du feldmaréchal Roumantsof (*voy.*), à 4 lieues de Silistrie, dans la Boulgarie orientale (Roumélie).

La confédération de Bar (*voy.*) avait éveillé l'attention du sulthan sur la portée des projets de la Russie. L'invasion de Balta, dans la petite Tatarie, alluma la guerre, ou du moins en fut le prétexte. Cette violation du territoire turc, dont la Russie pouvait peut-être se disculper, fut regardée par les ministres othomans comme une attaque préméditée : l'effroi s'empara des esprits; le ministre russe Obreskof fut enfermé dans le château des Sept-Tours, et, le 30 octobre 1768, la guerre fut déclarée.

La Russie, vivement menacée, enfanta mille projets nouveaux autant qu'audacieux; elle entreprit à la fois de porter le théâtre de la guerre sur le Danube, de soulever la Grèce (*voy.* ce mot, T. XIII, p. 33), d'expédier une flotte dans l'Archipel pour inquiéter Constantinople (*voy.* Catherine II et Orlof), d'exciter les Monténégrins à la révolte, de lier des intrigues, en Asie, avec les princes géorgiens et, en Égypte, avec Ali-Bey afin d'enlever cette province à la Turquie. Cinq campagnes successives s'ouvrirent. Dans la première, en 1769, la dévastation de la Nouvelle-Servie par Kerim-Ghiraï signala le début des hostilités; mais ce héros tatare, fidèle allié de la Turquie, succomba dès les premiers coups. En 1770, Roumantsof, qui succéda au prince Alex. Galitsyne (*voy.* T. XII, p. 51) dans le commandement, s'empara de la Moldavie après ses succès sur le Prouth, et de la Valachie après la bataille du Kagoul. Panine enleva d'assaut la forteresse de Bender, et Alexis Orlof, conduisant les premières voiles russes qui, au grand étonnement du monde, parussent dans la Méditerranée, gagna le combat de Chios et incendia la flotte turque à Tchesmé (*voy.*). En 1771, tandis que les opérations militaires se développaient sur les rives et dans les plaines du bas Danube, une troisième armée russe est dirigée sur la Crimée, et bientôt le prince Vassilii Dolgorouki (*voy.*), victorieux, reste maître de la Tauride, où il reçoit la première déclaration d'indépendance des Tatars du Boudjak, qui, renonçant à la suzeraineté de la Porte et promettant d'entraîner les Tatars de la Crimée, se placent sous la protection de la Russie.

Des conquêtes aussi rapides ne tardèrent pas à alarmer les puissances voisines. L'Autriche se rapprocha de la Prusse, et c'est alors que le partage de la Pologne (*voy.*) vint détruire l'équilibre européen (*voy.*). De concert avec la Prusse, l'Autriche engagea le sulthan Mustapha III à entrer dans une voie de conciliation : il consentit donc à envoyer

ses négociateurs à un congrès, et rendit Obreskof à la liberté.

Un double armistice, conclu à Giurgewo par les armées de terre et à Paros pour les flottes, avait permis aux plénipotentiaires Grégoire Orlof et Obreskof pour la Russie, Osman-effendi et Iasintchi-effendi pour la Turquie, de se réunir à Fokchany au commencement d'août. Mais cette tentative de rapprochement fut vaine : la base du projet russe, *l'indépendance des Tatars*, étant péremptoirement rejetée par les ministres othomans, et Orlof, pressé de retourner à Saint-Pétersbourg où Catherine venait de lui donner un rival, ne prenant pas le temps de négocier, avant même la fin du mois le congrès était dissous.

De part et d'autre cependant, des motifs divers faisaient désirer un accommodement : on convint donc bientôt et d'un nouvel armistice qui serait prolongé jusqu'au 1er avril 1773, et d'un autre congrès qui s'ouvrit à Boukarest vers la fin d'octobre. Cette fois, Obreskof eut à traiter seul avec le reis-effendi Abdur Rezak ; mais les prétentions qui avaient amené la rupture des premières conférences se montrèrent toujours aussi vives, et, dès la fin de mars 1773, les hostilités avaient recommencé. Cette campagne n'offrit que des avantages balancés; les Russes ne parvinrent pas à s'établir sur la rive droite du Danube, et Ali-Bey, leur allié depuis 1771, fut battu par une armée turque et fait prisonnier. Cependant le cabinet de Saint-Pétersbourg comprenait qu'il fallait enfin tenter un coup décisif pour sortir d'un conflit trop longtemps prolongé, et durant lequel, en dehors des événements militaires, la Russie avait souffert de notables dommages. En 1771, une peste violente, pénétrant jusqu'à Moscou, avait moissonné la population; l'année suivante, la révolution arrivée en Suède avait anéanti l'influence que la Russie exerçait dans ce pays; et maintenant la révolte de Pougatchef (*voy.*), contre lequel il fallait employer une armée, ne laissait pas de donner quelques inquiétudes à Catherine II. L'année 1774 vit en effet le terme de cette guerre. Dès le 2 juillet, Roumantsof, secondé par les généraux Souvorof, Soltikof, Lloyd et Kamenskoï, passe le Danube, tient en échec les garnisons de Routchouk et de Silistrie, et, par une manœuvre aussi prompte que hardie, parvient à cerner le grand-visir dans son camp de Choumla. Ce guerrier malheureux, que sa brillante défense de la Morée avait illustré, désormais à la merci du feldmaréchal russe, ne peut même obtenir un armistice : il est forcé d'accepter la paix aux conditions que lui dicte le vainqueur; il la signe, mais il va mourir de douleur à Andrinople.

Les plénipotentiaires, le prince Nicolas Repnine pour la Russie, Resmi Achmet-Effendi et Ibrahim Munis, reis-effendi, pour la Porte, se réunirent à Koutchouk-Kaïnardgi, au camp de Roumantsof, et convinrent d'un traité rédigé dans les trois langues russe, turque et italienne, et qui contenait 28 articles patents, plus 2 articles séparés, fixant les sommes à payer par la Porte pour les frais de la guerre (20 millions de piastres). Cet acte, signé le 21 juillet, anniversaire de la paix du Prouth (*voy.*), que les Russes étaient impatients de venger, fut confirmé, le 27, par le feldmaréchal Roumantsof et le grand-visir Mouchsin-Zadé-Mohammed. Les ratifications de l'impératrice Catherine et du sulthan Abdul-Hamid ne furent échangées à Constantinople que le 24 janvier 1775.

La Russie, amplement dédommagée en Pologne, fait le sacrifice facile d'une partie de ses conquêtes : elle remet la Moldavie et la Valachie à l'administration de ses hospodars; mais les Tatars de la Crimée et du Kouban sont reconnus indépendants. Toutefois la Russie se crée d'admirables positions d'attente : elle se réserve la possession de Kinbourn à l'embouchure du Dniéper, et d'Azof avec ses limites de 1700; elle acquiert Kertch et Iénikaléh qui sont les clés du détroit de Taman; elle obtient la libre navigation sur la mer Noire et sur toutes les mers de la Turquie; enfin des stipulations particulières consacrent les priviléges de ses ambassadeurs et de ses agents consulaires.

On pouvait espérer que de tels résultats satisferaient l'ambition de la Russie; mais, plus tard, nous entendrons Catherine II déclarer « qu'elle ne regarde la

paix de Kaïnardgi que comme une trève et comme un échelon à de plus grandes entreprises. » Excitée, en effet, par les succès de cette guerre, la tsarine reprit avec ardeur ses projets sur l'Orient.

Il était déjà facile de prévoir, d'après l'opiniâtreté avec laquelle la Russie avait insisté sur l'indépendance de la Crimée, que cette mesure n'était qu'un acheminement à l'établissement de son autorité dans ces provinces. Aussi, la Porte qui se voyait enlever par-là le principal boulevard de son empire au nord, et qui craignait le renouvellement de l'exemple de ces anciens Russes qui venaient assiéger les empereurs jusque dans Constantinople, ne cessait-elle de réclamer contre les dures conditions du traité, qu'elle cherchait à éluder par des subterfuges, employant d'ailleurs tous les moyens pour faire rentrer le khan sous sa domination. Elle parvint effectivement à fomenter une révolution qui, renversant Sahim Ghiraï, protégé de la Russie, mettait sur le trône un prince favorable aux intérêts turcs. Aussitôt les armées russes s'avancent, et une nouvelle collision est à la veille d'éclater entre les deux puissances. Toutefois, la France conjure l'orage; elle fait accepter ses bons offices, et *la convention explicative* du 21 mars 1779 confirme la paix de Kaïnardgi.

Sahim Ghiraï avait été rétabli ; mais bientôt une nouvelle rébellion vint rendre plus impérieuse la nécessité de l'intervention armée de la Russie. La tsarine alors lance le manifeste du 19 avril 1783, par lequel elle déclare que, la Crimée étant devenue le théâtre de troubles continuels, et la Russie ayant été obligée de dépenser plus de 12 millions de roubles pour y rétablir la tranquillité, *elle a résolu de prendre ce pays sous sa souveraineté.*

La Porte dut enfin reconnaître son impuissance : forcée de souffrir cette usurpation, elle la consacra par le traité de Constantinople, du 8 janvier 1784, et désormais la Tatarie européenne, qui, depuis plus de trois siècles, était sous la domination des descendants de Tchinghis-Khan, ne sera plus qu'une province de la Russie. *Voy.* TAURIDE. Cte DE G.

KOUTOUSOF (MICHEL LAVRIONOVITCH GOLÉNICHTCHEF-), prince SMOLENSKOÏ, feldmaréchal russe, né en 1745, était l'héritier du nom de deux anciennes familles, celle des Koutousof et celle des Golénichtchef, toutes deux originaires de la Prusse et qui vinrent s'établir en Russie, à peu près en même temps, au XIIIe siècle. Plusieurs membres des deux familles figurent dans l'Histoire de Karamzine à différentes époques. Réunies sous le nom de Golénichtchef-Koutousof, elles n'en forment plus qu'une, qui se distingue ainsi des *Koutousof-Chestak* et des *Koutousof-Chtchouka*, que nous trouvons également mentionnés dans Karamzine. Le jeune Koutousof fut élevé à Strasbourg, où il apprit à la fois le français et l'allemand. A 16 ans, il entra au service militaire, et Souvorof lui donna bientôt une lieutenance dans son régiment. Il fut ensuite, pendant quelque temps, aide-de-camp du prince de Holstein-Beck, feldmaréchal russe qui mourut en 1776. De 1764 à 1769, il fit les campagnes de Pologne, et, en 1770, il combattit contre les Turcs, sous les ordres de Roumantsof. Il prit part aux batailles du Prouth, de la Lagra, du Kagoul, etc., et contribua à la prise de Choumla. Koutousof, devenu major, fit la guerre dans la Crimée, et passa ensuite sur le Dniéper. Au combat d'Içoumny (1774), il fut dangereusement blessé d'une balle. Il put cependant contribuer à la défaite du rebelle Pougatchef. Successivement promu par Catherine II aux grades de colonel et de brigadier (1782), il fut renvoyé dans la Crimée. Le 24 novembre 1784, il fut nommé général-major, et, dans la nouvelle campagne contre les Turcs (*voy.* POTEMKINE), il commanda un corps séparé, chargé d'empêcher l'ennemi de passer le Boug. L'année suivante, il assista à la prise d'Otchakof. La nouvelle blessure qu'il reçut à la tête, dans cette occasion (28 août 1788), fut si grave qu'il perdit l'œil droit et qu'on regarda son rétablissement comme une espèce de miracle. Néanmoins, il eut une part brillante à la victoire de Kauchani ; il assista à la prise d'Akerman et de Bender; et à la bataille du Rimnik, le 31 décembre 1789, il fit des prodiges de valeur. Après la prise d'Izmaïl (*voy.*), où Koutousof s'était encore surpassé, et où, pour honorer son cou-

rage, Souvorof (*voy.*), avant même le succès de l'assaut, l'avait complimenté comme commandant de la ville, il fut élevé au grade de lieutenant général (25 mars 1791). Enfin il contribua aù gain de la bataille de Matchine qui termina la guerre.

Il joignit bientôt à sa réputation de grand capitaine celle d'habile diplomate: aussi fut-il envoyé en qualité d'ambassadeur à Constantinople, en 1793, après la conclusion du traité de paix de Jassy (*voy.*). Mais il ne tarda pas à quitter ce poste pour reprendre sa place dans l'armée, sous les ordres de Souvorof. En 1794, il assista à la prise de Praga. Après la soumission de la Pologne, il fut nommé commandant général de la Finlande et chef du Corps des cadets de Saint-Pétersbourg*. Paul Ier, lors de son avénement, le chargea d'une mission à Berlin, et, après son retour en Finlande, il l'envoya en Hollande pour remplacer le général Hermann dans le commandement de l'armée russe, qui y avait essuyé des échecs; mais ayant appris en route que la paix avait été conclue, le général ne se rendit pas à ce poste.

Après la mort de Paul, Koutousof fut nommé, en 1801, gouverneur général de Saint-Pétersbourg. Il était déjà âgé de 60 ans lorsque Alexandre le chargea, en 1805, du commandement du premier corps d'armée envoyé en Allemagne pour se réunir à l'armée autrichienne. Il marcha sur l'Inn; mais il n'y arriva qu'après la capitulation d'Ulm (*voy.*), et dut se borner, avec le corps autrichien qu'il avait rallié, à arrêter la marche de l'armée française. Vivement poursuivi sur la rive droite du Danube, il repoussa le maréchal Mortier à Dürnstein, le 18 et le 19 novembre, et continua à se retirer vers la Moravie. Le panégyriste de Koutousof, Vladimir Panaïef, compare cette retraite à celle des dix mille sous Xénophon. Après avoir opéré sa jonction avec le reste de l'armée russe, Koutousof voulut encore attendre Benningsen (*voy.*) avant de livrer bataille; mais l'avis du conseil de guerre réuni par l'empereur Alexandre fut contraire au sien, et Koutousof dut se conformer à celui de la majorité. La journée d'Austerlitz (*voy.*), où il fut de nouveau blessé, justifia toutes ses prévisions.

De 1806 à 1811, il fut gouverneur général de la Lithuanie et de Kief. Pendant son séjour à Vilna, il se livra avec ardeur aux études que les agitations de sa jeunesse l'avaient obligé de négliger. Mais il fut appelé de nouveau sur les champs de bataille. En 1811, il succéda au comte Kamenskoï II (*voy.*) dans le commandement de l'armée de Moldavie, et il se distingua encore dans cette guerre contre les Turcs. Le 26 novembre, il parvint à envelopper sur le Danube le grand-visir Nazir-Pacha et le força de se rendre à discrétion. Il en fut récompensé par le titre de comte. Mais voyant sa patrie en proie à une agression formidable, il ne songea plus qu'à conclure la paix. Quelque nécessaire que cette paix fût alors aux Russes, Koutousof obtint par d'habiles négociations des conditions très avantageuses. Après la signature du traité (*voy.* Boukarest), le 16 (28) mai 1812, il fut élevé à la dignité de prince avec le titre d'altesse.

A cette époque, tous les yeux étaient fixés sur Koutousof, qui prit le commandement de l'armée d'observation de la Russie méridionale. Pleines d'une injuste défiance pour le feldmaréchal Barclay de Tolly (*voy.*), la noblesse et la nation demandèrent avec instance que l'on mît à la tête des armées un Russe d'origine et de nom. Le 8 août, Alexandre nomma Koutousof, qu'il avait déjà appelé au conseil de l'empire, généralissime de toutes les forces russes, après la démission de Barclay. Ce fut lui qui livra aux Français la bataille de Borodino, dite de la Moskowa (*voy.*), dont les Russes s'attribuent le gain, quoique le champ de bataille soit resté aux Français, auxquels il fallut livrer la route de Moscou. Mais Koutousof se montra capitaine actif et vigilant dans cette sanglante bataille, et elle lui valut le grade de feldmaréchal. Il organisa son armée, serra de près les Français renfermés dans Moscou, les suivit dans leur retraite, et remporta des avantages sur eux à Taroutina et à Malo-Iaroslavetz. Enfin il leur livra la bataille de Krassnoï, non

(*) Ce que Henri Dœring, dans sa biographie de Koutousof (*Zeitgenossen*, 3e série, t. V), dit ici sur le séjour du général à Vilna est plein de confusion. Les données de la *Biographie universelle* étaient plus exactes.

loin de Smolensk (16 novembre 1812), et c'est à cette victoire qu'il dut le surnom de *Smolenskoi*. Prévoyant le sort qui attendait les Français sur les bords de la Bérézina (*voy.*), il ne les poursuivit que mollement, ce qui prévint leur destruction complète. La campagne était terminée lorsqu'il arriva à Vilna (13 décembre), où il mit ses troupes en quartiers d'hiver et reçut dans son camp l'empereur Alexandre, qui lui remit de sa main l'ordre de Saint-Georges de première classe. C'est le plus grand honneur auquel un général russe puisse aspirer. L'armée russe franchit bientôt la frontière pour suivre les Français en Prusse. Koutousof ne fut pas d'avis de passer la Vistule; ses forces étaient épuisées, la maladie le consumait. Cependant il se décida à continuer la guerre; mais après avoir fait à Kalisch, le 25 mars 1813, la fameuse proclamation où la situation de l'Europe était habilement exposée, et où il annonçait à l'Allemagne *le retour de la liberté et de l'indépendance*, il mourut à Bunzlau (Silésie), le 16 (28) avril de la même année. L'empereur accorda à sa veuve une pension annuelle de 86,000 roubles, transmissible à ses cinq filles. Ses restes mortels ont été solennellement déposés à Saint-Pétersbourg dans la cathédrale de Notre-Dame de Kasan, où un monument rappelle sa gloire et la reconnaissance du peuple russe. J. H. S.

KOZLOF (Ivan), né à Moscou, en 1780, d'une famille ancienne et distinguée, acquit de bonne heure une connaissance générale des langues vivantes, et une facilité remarquable à parler la sienne propre avec élégance et vivacité; mais distrait, jusqu'à l'âge de 40 ans, par le mouvement du monde, dans lequel il jouait un rôle brillant, Kozlof demeura presque entièrement étranger aux travaux littéraires. Tout à coup, vers 1820, une maladie cruelle le priva de l'usage de ses jambes, et le retint sur un lit de douleur. Le mal fit de rapides progrès; au bout d'un an, Kozlof était complétement paralytique. Sous le poids d'une si rude épreuve, ses hautes qualités se développèrent de la manière la plus énergique et la plus touchante. La poésie devint pour lui une distraction d'abord, puis une passion véritable: elle semblait endormir ses douleurs; et quand une nouvelle attaque du mal terrible dont il était dévoré lui eût ôté l'usage de la vue, la poésie le dédommagea par le sens de la vision intellectuelle, ainsi qu'on pouvait s'en convaincre par le coloris brillant et vrai de ses ouvrages, et mieux encore par le ton entraînant, bien que mélancolique, de sa conversation. Kozlof imita volontiers, dans ses compositions originales, la manière de lord Byron; on reconnaît l'influence de ce puissant génie surtout dans le chef-d'œuvre du poëte russe, *le Moine* (*Tchernetz*, Saint-Pétersb., 1825), proche parent par les passions et par les aventures du sombre et mystérieux Giaour. Une traduction en vers russes de *la Fiancée d'Abydos* (Saint-Pétersb., 1826) avait marqué le commencement de la carrière poétique de Kozlof; sa version des *Sonnets de Krimée*, de M. Adam Mickiewicz (*voy.*), une des productions les plus célèbres de la littérature polonaise contemporaine, accrut la réputation du chantre aveugle, qui luttait sans désavantage contre la concision énergique et l'élan impétueux d'un modèle aussi redoutable. Jusqu'à son dernier jour, laborieux et résigné, Kozlof enrichit de ses productions les meilleurs recueils littéraires de la Russie; enfin, abandonné par ses forces physiques, mais consolé par les secours de la religion et par la tendresse conjugale, il s'éteignit, le 12 février 1840, à Saint-Pétersbourg, où presque toute sa vie s'était écoulée, et où tous les hommes qui cultivaient avec succès les lettres et les sciences l'honoraient de leur amitié. C. de C-c-t.

KRABLA, *voy.* Hekla et Islande.

KRAKOVIAQUE (la), danse polonaise, connue aussi en Lithuanie. Elle a pris naissance chez les Cracoviens, habitants de la Petite-Pologne, peuple joyeux, robuste, et par-dessus tout guerrier. La krakoviaque est leur danse nationale, comme la mazourka (*voy.*) est la danse nationale des Masoviens. Sans être moins animée que cette dernière, la krakoviaque a sa musique et ses paroles tout-à-fait particulières. Elle est toujours accompagnée de chants (*voy.* Air, T. Ier, p. 312); les danseurs y battent la mesure

avec des anneaux de cuivre ou d'étain, qu'ils portent à leur ceinture, et qui retentissent à chacun de leurs pas. Dans la krakoviaque, tout est gai, vif, naturel, spontané; l'art n'y entre pour rien : c'est une danse où l'on songe plutôt à s'amuser qu'à plaire, danse toute villageoise, et qui ne saurait appartenir qu'à ce peuple que la nature semble avoir fait tout à la fois danseur, musicien et poëte.

Les danseurs sont placés deux à deux, comme dans la walse. Un auteur polonais, M. Brodzinski, décrit ainsi la krakoviaque : « C'est toujours le plus leste et le plus adroit qui, avec la plus légère des jeunes filles, se met à la tête des danseurs; et cette prérogative n'appartient pas seulement à l'agilité du corps, puisqu'il faut y joindre le don de l'improvisation. Placé devant l'orchestre de cornemuses, le jeune montagnard garde un instant le silence; mais déjà son attitude déterminée, son bonnet placé avec une fierté fantasque, sont un tableau muet de la liberté qui préside à ses pensées comme à ses mouvements. Il marque la mesure du refrain, fait résonner en cadence les anneaux de sa ceinture; enfin, au milieu de ce bruyant accompagnement, il se livre à la première idée, à la première sensation qui le frappe. Il chante; et tantôt c'est un éloge adressé à sa jolie compagne, tantôt une plaisanterie mordante lancée contre un rival, qui excite son humeur; tantôt un rapprochement heureux, plus souvent bizarre, avec quelque objet qui semble lui offrir une comparaison. A la fin de chaque couplet, il s'élance, suivi de tous, parcourt rapidement plusieurs cercles (en exécutant diverses figures gracieuses que modifie sans cesse le caprice ou l'imagination des danseurs), et s'arrête dès qu'il éprouve le besoin d'exprimer une idée nouvelle.

« Quelquefois c'est la danseuse qui prend la parole, et une petite scène de jalousie ou d'explication amuse le spectateur, qui aime à saisir la nature sur le fait. Si parfois un mot lui a déplu, la jeune fille s'échappe avec une mutinerie badine, en détournant la tête, et fuit avec tant de vitesse et de légèreté que le jeune homme s'efforce en vain de l'atteindre. Alors, il s'arrête; il paraît l'éviter à son tour. Averti par un regard furtif, la boudeuse ralentit peu à peu ses pas; le jeune homme la regagne, et la danse recommence avec cet accord qui suit un raccommodement. »

Le costume des danseurs, à la fois gracieux et bizarre, donne encore à cette danse un charme particulier. Rien n'est plus joli que de voir les beaux cheveux des danseuses flotter sur leurs épaules en longues tresses au milieu d'une quantité de rubans de toutes les couleurs; rubans où se trouve écrite toute l'histoire de la jeune fille qui les porte, car les uns sont des cadeaux de ses admirateurs, les autres lui ont été donnés par sa mère ou par ses parents en récompense de sa conduite ou de ses travaux. A. R-SKI.

KRAKOVIE ou CRACOVIE (en polonais *Krakow*). Cette ancienne capitale de la Pologne, déclarée, par les traités de 1815, cité *libre*, *indépendante* et *neutre*, forme, avec le territoire qui lui est adjoint, un état européen séparé, qu'on nomme communément *république de Krakovie*.

1° *Géographie et statistique*. Ce petit état, d'une superficie d'environ 20 milles carr. géogr., est situé sur la rive gauche de la Vistule, et confine au nord avec l'ancien palatinat du même nom, dans le royaume de Pologne, à l'ouest avec la Silésie prussienne, au sud avec la Galicie (Autriche), à l'est avec la même Galicie et le royaume de Pologne. Son territoire est assez accidenté, sans présenter toutefois des montagnes considérables; les collines les plus élevées qui s'y trouvent sont celles de Wawel, sur laquelle est bâti le château de Krakovie; de Sainte-Bronislava (gardienne de la bonne renommée), couronnée par la butte tumulaire de Kosciuszko; de Bielany et de Czerna, connues par leurs abbayes; enfin de Tenczyn (prononcez Tentchine), portant encore les ruines du château de la famille Tenczynski. L'état de Krakovie est bordé en grande partie par la Vistule; ses autres cours d'eau de quelque importance sont la noire et la blanche Premsza, la Rudawa et le Prondnik. Le climat est tempéré, mais très variable par suite du voisinage de la haute chaîne des Karpaths (*voy.*) du côté du midi. Le

sol est généralement fertile; les productions principales du pays sont les céréales et surtout le froment. Dans les environs de Krakovie, on trouve plusieurs villages qui ont d'excellents potagers. Sous le point de vue géologique, le territoire de Krakovie est une des parties les plus intéressantes de l'ancienne Pologne; il offre de riches veines de charbon de terre, des mines de plomb, de zinc et d'alun, des eaux sulfureuses à Krzeszowicé, et de beaux marbres noirs près de Czerna et de Dembnik.

La population était, de 1836 à 1837, de 131,462 habitants, dont 14,373 juifs, ce qui fait 6,573 habitants par mille carré. La ville de Krakovie comptait 37.027 habitants, parmi lesquels 11,453 juifs. Le petit état renferme en outre 2 villes (Krzeszowicé et Chrzanow), 2 bourgs et environ 200 villages. Le caractère du peuple est franc et joyeux; son costume et sa danse nationale, la krakoviaque ou cracovienne (*voy.* l'art. précédent), ont beaucoup d'originalité et de grâce. La religion dominante est la religion catholique, mais tous les autres cultes sont tolérés. L'évêque de Krakovie, autrefois duc de Sévérie avec un demi-million de revenu, a aujourd'hui une dotation d'environ 30,000 fr. par an, et est en même temps le chef d'un vaste diocèse dans le royaume de Pologne. Il y a à Krakovie un séminaire pour trente élèves et quatre maisons d'éducation tenues par des religieuses. Le nombre des couvents est de 27 pour les hommes et de 10 pour les femmes. Les établissements d'instruction publique se composent de 67 écoles élémentaires, dont 8 dans la ville et le reste dans son territoire; de 5 écoles gratuites spécialement destinées pour les jeunes filles; d'une école de district établie, en 1835, dans la petite ville de Chrzanow; d'un institut technologique ou école d'arts et métiers à Krakovie, comptant près de 300 élèves; d'une école spéciale d'industrie et de commerce, entretenue par la population israélite; d'un gymnase ou collége de six classes, fréquenté par 400 élèves; enfin de l'université, dite *Jagellonienne*, possédant quatre facultés, un observatoire, un jardin botanique, plusieurs cabinets et collections, et une bibliothèque de 52,000 volumes et de 2,200 manuscrits, particulièrement précieux pour l'histoire et la littérature polonaises. Le nombre des étudiants de cette université n'est à présent que de 280, tandis qu'en 1830 encore, Krakovie comptait 700 élèves dans son gymnase et 800 étudiants dans son université. Krakovie possède 5 imprimeries et une société littéraire, dont les mémoires, sous le titre d'*annuaires*, forment une collection de 17 volumes. Le nombre des journaux et des écrits périodiques en langue polonaise, qui ont paru successivement à Krakovie, depuis 1815, se monte à 18.

L'état de l'agriculture est assez satisfaisant dans la petite république. La fertilité naturelle du sol, la modicité des charges publiques, et surtout l'abolition des corvées, ont le plus contribué à rendre le sort des cultivateurs beaucoup plus heureux que dans les parties avoisinantes de l'ancienne Pologne. Une statistique du bétail, en 1833, présentait les chiffres suivants : étalons, 380; juments, 3,840; chevaux hongres, 4,500; bœufs de labour, 3,000; vaches, 25,000; brebis, 21,000; porcs (dont il se fait un grand commerce), 100,000. Krakovie ne possède qu'un petit nombre de manufactures : les plus importantes sont une fabrique de faïence à Pisary et une papeterie à Krzeszowicé. L'industrie de la ville de Krakovie est assez animée, parce que l'exportation de ses produits ne paie presque point de droits à leur entrée en Pologne. Son commerce de transit et de commission a baissé considérablement dans les dernières années, par suite des entraves et de la surveillance politique qui pèsent sur la république, et surtout par suite d'une mesure du gouvernement russo-polonais, qui a établi des droits plus élevés sur les vins de Hongrie passant par Krakovie que sur ceux qui traversent la Galicie par d'autres routes. Jusqu'en 1835, Krakovie n'avait point eu de monnaie particulière; depuis cette époque, on y a mis en circulation une certaine quantité de petites pièces d'argent aux armes de la ville, qui sont un aigle blanc au milieu d'une porte de forteresse surmontée de trois tours.

Le gouvernement de Krakovie est censé

être entre les mains d'un sénat composé de huit membres et d'un président, tous éligibles par un corps législatif dans lequel siégent 30 représentants de la ville et de son territoire; mais de fait, le vrai pouvoir suprême et sans contrôle, dans cette république, est laissé au libre arbitre de ce qu'on appelle la Conférence des résidents des trois puissances protectrices, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Le code et la procédure pour les affaires civiles sont encore à Krakovie comme du temps du duché de Varsovie, c'est-à-dire français; mais le code autrichien et sa procédure viennent d'y être introduits pour les affaires criminelles. Il y a trois instances pour le civil et pour le criminel. L'administration est exercée par des maires et des commissaires de police. L'université a son commissaire particulier. Une milice soldée, d'environ 400 hommes, et une trentaine de gendarmes forment la force publique du pays. Krakovie n'a point de bureaux de postes qui lui appartiennent, les trois puissances protectrices en entretiennent sur son territoire. Le budget de la république était fixé, en 1818, à 1,094,082 florins de Pologne, ou environ 600,000 francs; en 1838, il s'élevait déjà à 1,812,224 florins, c'est-à-dire à près du double de son montant primitif. Krakovie n'a pas encore de dette publique.

La ville de Krakovie est située sous 50° 3′ 52″ de lat. N., et sous 17° 35′ 45″ de long. or. du méridien de Paris. La Vistule la baigne au midi, et des hauteurs s'élèvent sur son autre rive. Cette ville est bâtie dans une plaine agréable et dominée par une seule colline, le Wawel, sur laquelle se trouvent l'ancien château et la cathédrale. Au lieu des anciennes fortifications, de jolies promenades l'entourent, puis vient l'enceinte de ses faubourgs, au-delà desquels, du côté du sud et de l'ouest, l'œil découvre diverses hauteurs plus ou moins considérables et distingue à l'horizon la cime neigeuse des Karpaths. Le faubourg de Kazimierz est le seul quartier habité par les Juifs. Au-delà de Kazimierz un pont sur la Vistule conduit à Podgorzé, petite ville libre de commerce de la Galicie autrichienne. Krakovie compte 1,800 maisons et 38 églises desservies; elle en avait autrefois 70. Parmi ses monuments d'architecture, on doit remarquer d'abord l'église de Notre-Dame, noble construction du XIIIe siècle et le plus bel édifice gothique de la Pologne; puis la cathédrale, ce Panthéon polonais, où reposent Casimir-le-Grand, la belle Hedvige, tous les glorieux Jagellons, Bathory, Sobieski, Kosciuszko et Poniatowski; la Halle aux draps, vaste construction du XIVe siècle, pouvant contenir plusieurs milliers de personnes; l'évêché, décoré de fresques, représentant des sujets nationaux et exécutés par l'artiste krakovien Stachowicz; l'église de Saints Pierre et Paul et celle de Sainte-Anne, dans le style italien; enfin les bâtiments de l'université, la porte Saint-Florian et plusieurs autres édifices dans le goût du moyen-âge. Comme œuvres d'art, Notre-Dame et surtout la cathédrale présentent aux connaisseurs de riches études des sculptures de différents siècles. La dernière église renferme aussi deux admirables ouvrages de Thorwaldsen, les monuments de Vladimir et d'Arthur Potoçki. Parmi les institutions particulières à Krakovie, nous citerons un Mont-de-Piété fondé, en 1584, par le célèbre prédicateur polonais Skarga, et qui jusqu'à nos jours a prêté aux nécessiteux des sommes assez considérables *sans intérêts;* plusieurs fondations particulières fort anciennes faites en faveur de la jeunesse; enfin une société de bienfaisance, qui entretient plusieurs centaines d'infirmes logés aujourd'hui par elle dans l'ancienne demeure des rois de Pologne. Les environs de Krakovie sont agréables et pittoresques. D'abord l'œil s'y arrête sur les trois buttes tumulaires de Krakus, le fondateur de la ville; de Vanda, sa fille, qui, selon la tradition, a préféré la mort à une alliance avec le Teuton Rüdiger; enfin de Kosciuszko. Ces trois buttes, dont les deux premières datent du VIIIe siècle, et présentent encore aujourd'hui une hauteur perpendiculaire de près de 16 mètres, et la troisième, érigée de 1820 à 1823, et haute de 36 mètres, forment entre elles un triangle presque régulier et s'aperçoivent facilement de tous les points un peu élevés des environs de Krakovie. Parmi les autres si-

tes pittoresques et endroits remarquables peu éloignés de cette ville, nous nous bornerons à citer Lobzow, jadis résidence favorite de Casimir-le-Grand, Bielany, Mogila, Alwernia, Tynietz, imposantes abbayes; Mnikow, charmante vallée; Krzeszowicé, chef-lieu du comté de Tenczin, célèbre par ses eaux minérales; enfin Wieliczka (*voy.*), à trois lieues de Krakovie, avec ses admirables salines en Galicie, et le canton d'Oycow et de Pieskowa Skala, qu'on appelle la Suisse polonaise, situé à très peu de distance de la frontière krakovienne dans le royaume de Pologne.

2° *Histoire*. Krakovie, que quelques chroniqueurs veulent déjà reconnaître dans le *Carrodunum* de Ptolémée, paraît, d'après des témoignages historiques plus sûrs, n'avoir été bâtie qu'en l'an 700, par Krakus, prince de la Grande-Chrobatie. Le premier château construit à Krakovie, sur le mont Wawel, était en bois : un grand incendie le consuma avec la ville, en 1125. Après une nouvelle reconstruction et la destruction qu'éprouva Krakovie lors de la grande incursion des Tatars, dans la première partie du XIIIe siècle, nous voyons Boleslas-le-Pudique lui accorder, en 1257, le privilége du droit allemand ou de Magdebourg. Plus tard, le roi Wenceslas de Bohême et le valeureux Vladislas Lokiétek se distinguèrent parmi les souverains qui ont bien mérité de Krakovie; mais ce fut seulement sous le règne de Casimir-le-Grand (*voy.*) que cette ville devint une capitale entourée de murs et florissante par son industrie et son commerce. Ce roi bâtit une partie du château de Krakovie encore existant, ainsi que la magnifique Halle aux draps; en 1364, il dota sa capitale d'une université à l'instar de celle de Prague, et abolissant, en 1365, le droit d'appel aux tribunaux de Halle et de Magdebourg, il y institua une cour suprême de justice. Les richesses immenses de l'échevin de Krakovie, Wierzynek, qui reçut à sa table cinq souverains à la fois, fournissent une preuve de l'importance de cette ville, dont il était un des représentants, sous Casimir-le-Grand, tandis que le chiffre de 20,000 habitants, morts à Krakovie de la peste dans la seule année de 1360, nous offre une indication approximative de ce que pouvait être sa population à cette époque. En 1400, le roi Vladislas Jagellon acheva l'œuvre de son devancier par rapport à la fondation et la dotation de l'université de Krakovie. En 1430, cette ville faisait déjà partie de la ligue anséatique (*voy.*); depuis, elle atteignit l'apogée de sa prospérité sous Sigismond-le-Vieux, et sous le règne de son fils, vers le milieu du XVIe siècle, elle commença à décliner. Plus tard, le déplacement de la résidence des rois de Pologne, qui préférèrent le séjour de Varsovie depuis Sigismond III, les deux invasions des Suédois, en 1655 et 1702, et par-dessus tout le mouvement rétrograde que subit, en général, la Pologne au XVIIe et dans la première partie du XVIIIe siècle, ne purent manquer d'exercer une influence de plus en plus funeste sur la prospérité de Krakovie, qui ne comptait plus guère, sous Stanislas Poniatowski, qu'environ 20,000 habitants. L'état matériel de cette ville s'améliora beaucoup sous la domination autrichienne, alors qu'elle était la capitale de la Galicie orientale. Elle souffrit des guerres de Napoléon ; puis elle se releva un peu après 1815, bien qu'on ne réalisât qu'une partie des promesses qui lui furent faites à cette époque.

Krakovie fut constituée en état indépendant par le congrès de Vienne. On sait les nombreuses complications et les difficultés que suscita, à ce congrès, la question de la Pologne. Lorsque la majeure partie du ci-devant grand-duché de Varsovie, y compris la Galicie orientale, dont Krakovie avait été le chef-lieu, allait rester définitivement à la Russie, dont les armées l'occupaient, l'Autriche insista par des raisons stratégiques pour obtenir la cession de la ville de Krakovie, comme d'un point important sur la rive gauche de la Vistule, avec la faculté de la convertir en forteresse; puis, elle abandonna cette dernière prétention, et souscrivit enfin à une espèce de moyen terme, consistant à ériger Krakovie, avec un rayon convenable, en territoire neutre. Ce point une fois convenu entre les cours intéressées, les dispositions libérales, qui animaient à cette époque les

puissances et surtout l'empereur Alexandre, firent le reste, et Krakovie se vit soudain transformée, par le traité dit *additionnel* du 3 mai 1815, en *cité libre, indépendante et strictement neutre*, avec une constitution déclarée partie intégrante de l'acte général du congrès. L'Autriche, la Prusse et la Russie furent instituées ses protectrices; la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et la Suède, co-signataires du traité, garantirent les libertés octroyées à ce petit état. Une commission organisatrice fut envoyée par les trois protecteurs à Krakovie pour présider à l'introduction du nouvel ordre de choses, et, lorsqu'en 1818 cet état se vit définitivement constitué, on devait penser que sa charte, solennellement ratifiée par ses protecteurs et interprétée au besoin par la représentation légale du pays, deviendrait pour ses droits une égide inviolable. Mais, dès 1820, les trois cours intervinrent dans un différend entre le président du sénat et le recteur de l'université; puis, en 1828, elles prirent sur elles d'annuler une décision de la chambre des représentants. En 1831, à la suite de la révolution polonaise, à laquelle Krakovie ne prit cependant aucune part comme état, un corps russe envahit son territoire et l'occupa pendant deux mois. En 1833, une commission réorganisatrice déléguée par les trois cours fit subir une refonte totale à la constitution de Krakovie, et à peine cette dernière eut-elle été promulguée que l'occupation militaire de la ville et du territoire par les trois puissances protectrices, le 17 février 1836, réduisit à peu près à rien le reste des franchises constitutionnelles de ce pays. C. M-cz.

Krakovie offrait encore un dernier débris de la nationalité polonaise, et à ce titre elle importunait la Russie, surtout depuis que quelques centaines de Polonais, proscrits pour avoir pris part à la révolution de 1830, avaient trouvé un asile sur le territoire de cet état. On résolut de les en expulser : l'assassinat d'un agent russe et d'autres désordres dont la ville de Krakovie fut le théâtre, à l'occasion de la fête de l'empereur Nicolas (18 décembre 1835), fournirent un prétexte que l'on s'empressa de saisir. Le 9 février 1836, les plénipotentiaires des trois puissances près de la république adressèrent au président du sénat de cet état une note dans laquelle ils déclaraient que leurs cours respectives regardaient l'éloignement de tous les réfugiés polonais et des autres individus dangereux comme le seul moyen de rétablir la tranquillité de Krakovie, et invitaient en conséquence son gouvernement à les faire sortir de la république dans le délai de huit jours. La note déclarait de plus que si ces mesures n'avaient pas reçu, dans le délai prescrit, leur plein et entier effet, les trois cours se verraient obligées d'aviser elles-mêmes à leur exécution. Le sénat prit quelques mesures pour satisfaire aux exigences des trois cours, mais sans pouvoir y réussir, et, le 17 février, la ville et le territoire de Krakovie furent occupés militairement, au nom des trois puissances protectrices, malgré l'article du traité de Vienne qui défend d'y introduire aucune force armée, sous quelque prétexte que ce soit. Les Autrichiens arrivèrent les premiers; les Russes vinrent trois jours après, et furent suivis le lendemain par les Prussiens; les uns et les autres se rangèrent sous l'autorité du général autrichien Kaufmann. Alors tous les réfugiés furent recherchés et conduits de force hors du territoire. Il y eut aussi des habitants qui furent l'objet de mauvais traitements et d'actes de violence. Les autorités judiciaires et administratives du pays furent subordonnées au pouvoir militaire; la milice de Krakovie fut dissoute, et les choses allèrent si loin que le président du sénat, M. Wieloglowski, nommé, en 1831, sous l'inspiration des représentants des trois puissances, fut obligé de donner sa démission. Après avoir purgé le territoire de Krakovie de toutes les personnes qui leur étaient suspectes, les trois puissances transmirent au sénat des instructions sur la composition de la milice de cet état, sur la nomination des officiers, sur la manière dont les étrangers seraient reçus dorénavant, sur le choix des fonctionnaires, sur la réorganisation de la police, enfin sur divers changements à introduire dans la constitution, et déclarèrent qu'aussitôt ces dispositions exécutées, les troupes au-

trichiennes évacueraient le pays qu'elles avaient continué d'occuper après le départ des Russes et des Prussiens. En présence de cette force armée, l'indépendance de la petite république se trouva si complétement anéantie, que la nomination du président de la diète fut cassée par le sénat, sur l'ordre des résidents des trois puissances, alléguant que le personnage désigné avait pris part à la révolution polonaise; bien plus, sans donner aucun motif, les résidents ajournèrent la diète elle-même indéfiniment. Toutes les mesures prescrites par eux reçurent leur exécution, sans que les Autrichiens cessassent pourtant d'occuper Krakovie. Les réclamations de la France et de l'Angleterre contre cette violation des traités furent vaines, et l'évacuation complète de la république n'eut lieu que le 20 février 1841, par le départ du dernier détachement autrichien. —On peut consulter sur ces événements le *Mémoire historique et politique sur l'état actuel de la ville libre de Krakovie, à l'appui de l'adresse présentée par ses habitants aux gouvernements de France et d'Angleterre*, suivi de pièces justificatives, par L. Krolikowski, Paris, 1840. L. L.

KRAL, mot slavon encore usité en serbe et qui, de même que celui plus moderne de *korol*, signifie roi. Il y avait autrefois des krals de Servie, dont quelques-uns sont célèbres dans la tradition héroïque. Ce même titre ayant été donné anciennement à des princes chrétiens de Pannonie, les Turcs l'ont aussi conservé. Ils appellent l'empereur d'Autriche *Betch krali*. X.

KRANACH (Luc), ainsi nommé d'un endroit, Kronach ou Kranach, dans le diocèse de Bamberg. *Voy.* Cranach.

KRASIÇKI (Ignace, comte), archevêque de Gnezne, et célèbre poëte polonais, naquit, en 1734, au château de Dubieçko, manoir héréditaire de sa famille, une des plus illustres du palatinat de Russie d'alors, aujourd'hui Galicie autrichienne. Destiné à l'état ecclésiastique, il fit ses études à Rome et parcourut rapidement, grâce à ses talents et à sa position sociale, tous les degrés inférieurs des dignités de l'Église pour arriver, en 1767, à l'épiscopat de Wiarmie. Comme sénateur polonais, il fit la proposition de suspendre les travaux de la diète de 1768, lors de l'attentat exercé par l'ambassadeur de Russie sur la personne de plusieurs de ses membres; mais cette proposition ainsi que d'autres mesures de vigueur n'ayant point été adoptée, et, peu après, le premier partage de la Pologne ayant fait passer le diocèse de Wiarmie sous la domination prussienne, Krasiçki dut renoncer dès lors à toute action politique directe sur les destinées de sa patrie, mais il la servit d'autant plus activement par sa plume. Devenu sujet prussien, Krasiçki passa une grande partie de sa vie dans la capitale de la Prusse, où le grand Frédéric, qui goûtait beaucoup sa société, le logea à Sans-Souci, dans l'appartement qu'avait occupé Voltaire, et entre autres preuves de bienveillance, lui ménagea l'honneur de consacrer la belle église de Sainte-Hedvige, ce premier temple ouvert au culte catholique à Berlin. En 1795, Krasiçki fut promu à l'archevêché de Gnezne, première dignité ecclésiastique de la Pologne. Il mourut à Berlin, en 1801.

Les principaux ouvrages qui ont assuré la réputation de Krasiçki sont : *Mysreis*, ou poëme des Souris, et *Monachomachie*, ou la guerre des moines, poëmes héroï-comiques à la manière de l'Arioste, dans lesquels un aimable badinage, exprimé en vers d'une inimitable facilité, renferme une excellente critique des travers politiques et sociaux de l'ancienne Pologne et contribua beaucoup à en hâter la réforme. Le poëme de *La guerre de Chotzim*, malgré beaucoup de bons vers, est généralement regardé comme inférieur aux autres ouvrages de Krasiçki. *Doswiadczynski*, ou Monsieur de l'Expérience (trad. en franç., par J.-B. Lavoisier, sous le titre d'*Aventures de Nicolas Doswiaczynski*, précédé de l'éloge de l'auteur par le comte St. Potoçki, Paris, 1818, in-8°), et *Pan Podstoli*, ou Monsieur le Panetier, sont deux romans ou tableaux de mœurs du temps. Ses *Fables* *, *Satires* et *poésies mêlées*, où l'esprit et le sel attique abondent, où la forme n'est pas moins

(*) On a publié à Paris les *Fables polonaises* de Krasicki, traduites en franç. par J.-B.-M. de Vienne, 1828, in-18.

souvent heureuse que le fonds, ont fait surnommer Krasiçki le La Fontaine et le Boileau polonais. Le spirituel prélat écrivit encore beaucoup d'autres ouvrages estimables en vers et en prose. Sans être un grand poëte, sans même avoir atteint comme écrivain polonais à une perfection classique, Krasiçki occupera toujours une place éminente parmi les hommes d'esprit et de bien de son époque, et ne cessera d'être pour la Pologne un de ses poëtes les plus nationaux et les plus populaires. La 1re édition complète des ouvrages de Krasiçki, en 10 vol. in-8°, fut publiée en 1803, à Varsovie, par François Dmochowski. Parmi les éditions postérieures, nous citerons celle de M. Podczaszynski, chef-d'œuvre typographique, qui a paru, en 1833, à Paris. C. M-cz.

KRASINSKI (Vincent, comte), général polonais, né vers 1780, issu d'une famille qui fait remonter son origine à Hunyade (*voy.*) de Hongrie et aux Corvins de Rome. Sa grand'tante épousa le prince Charles de Saxe, fils du roi de Pologne, et le roi actuel de Sardaigne est son petit-fils.

On doit aussi compter parmi les illustrations de cette famille, Jean Krasinski, le célèbre évêque de Kaméniez, dont nous avons déjà parlé ailleurs (*voy. Confédération de* Bar), et à qui Rulhière a consacré les plus belles pages de son Histoire de Pologne. Dans le même article, on a dit quelques mots du chambellan Krasinski, maréchal provisoire de la confédération de Bar.

Napoléon, au moment d'entrer en Pologne, lors de la campagne de Prusse, choisit le comte Vincent Krasinski pour commander le régiment de lanciers polonais de sa garde. Ce fut la garde d'honneur que Varsovie avait offerte à son libérateur, et dont Krasinski avait fait partie, qui forma le noyau d'un régiment illustré depuis par les fameuses charges de Sommo-Sierra et de Wagram. Krasinski se signala aussi au passage du Niémen, en 1812, et auprès de Reims, en 1814, où il contribua particulièrement à la reprise de cette ville en coupant la route à Béri-au-Bac. Après la paix de Paris, il eut l'honneur de reconduire les débris de l'armée polonaise à Varsovie.

L'empereur Alexandre le nomma alors son aide-de-camp et lui confia le commandement de sa garde polonaise. A l'avénement au trône de Nicolas, le comte Krasinski fut promu au grade de général en chef de la cavalerie. Comme membre du sénat, il fit partie, à la même époque, de la haute cour nationale qui fut convoquée pour juger les patriotes accusés d'avoir formé le projet de rendre l'indépendance à la Pologne. De tous les sénateurs, le comte Krasinski fut le seul qui vota pour la condamnation. Déjà la diète de 1818, qu'il présida, l'avait rendu impopulaire : aussi, lors de l'insurrection de 1830, ne dut-il probablement son salut qu'à l'intervention du général Chlopiçki. Il jura alors fidélité à la patrie, et offrit même de servir l'insurrection comme simple soldat. Quelques jours après, il se retira dans ses terres, et puis il partit secrètement pour rejoindre l'empereur.

Aujourd'hui le comte Krasinski siége au département des affaires de Pologne à Saint-Pétersbourg, et jouit dans l'armée russe des grades qu'il avait gagnés dans les rangs de l'armée polonaise.

Il a publié un *Aperçu sur les Juifs de Pologne* (Paris, 1818, in-8°), et un *Essai sur le maniement de la lance* (Paris, 1812, in-4° av. pl.).

Son fils Sigismond, qui fut à l'âge de 4 ans chambellan du roi de Rome, est un poëte distingué. On lui attribue plusieurs poëmes remarquables qui parurent sans nom d'auteur, tels que *Spiridion*, *La comédie non divine*, *Les trois pensées de Ligenza*. Th. M-ki.

KRASSNOI, petite ville russe du gouvernement de Smolensk, à environ 45 kilomètres du chef-lieu, et mémorable par plusieurs combats qui y furent livrés entre les Français et les Russes. Les plus importants sont ceux, malheureux pour les Français, qui eurent lieu, du 16 au 19 novembre 1812, pendant leur retraite de Moscou. *Voy.* Koutousof. X.

KRAY DE KRAJOW (Paul, baron de), grand-maître de l'artillerie (*Feldzeugmeister*) et commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, naquit à Kæsmark, dans la Haute-Hongrie, le 5 février 1735. Destiné dès son enfance à l'état militaire,

il s'appliqua spécialement à l'étude des mathématiques. En 1754, il entra dans le régiment de Haller, et pendant la guerre de Sept-Ans, il montra une ardeur, une activité qui le firent remarquer de Loudon. En 1778, il fut chargé d'étouffer la révolte des Valaques de la Transylvanie; il y réussit, mais non sans peine, et le grade de colonel fut la récompense de ses efforts. La même année éclata la guerre contre les Turcs, dans laquelle Kray rendit de nouveaux services à la tête du corps dont le commandement lui avait été confié. En 1792, il demanda et obtint la permission de servir contre la France sous les ordres du prince de Kobourg (*voy.*). En 1799, pendant la maladie de Mélas, il prit le commandement en chef de l'armée impériale et ouvrit la campagne d'une manière brillante. Il se distingua à Vérone, à Legnago, à Magnano, s'empara de Mantoue après un siége de deux mois, et il eut une bonne part aux succès de Mélas, depuis son rétablissement, et de Souvorof. En 1800, Kray remplaça l'archiduc Charles à la tête de l'armée autrichienne qui opérait en Allemagne. Moins heureux qu'en Italie, il fut forcé de battre en retraite devant Moreau (*voy.*), et ne tarda pas à être rappelé. Il vécut dès lors dans ses terres et mourut à Pesth, le 19 janvier 1804. *Enc. autr.*

KREFELD, *voy.* Crefeld.

KREMLIN ou, plus exactement, *Kreml*, mot slavon qui signifie forteresse, citadelle. On le dérive de *krem*, *kremen*, caillou, pierre à feu, et chez les Slaves toute enceinte murée offrant un point de résistance était un kreml. Aussi n'y a-t-il pas que Moscou qui ait son kremlin, bien que celui-ci soit de beaucoup le plus important et le plus curieux (*voy.* Moscou). On cite encore ceux de Kasan, d'Astrakhan, de Smolensk, de Tobolsk et d'autres. Saint-Pétersbourg même a son kremlin, plus connu toutefois sous le nom de citadelle. Beaucoup de villes slavonnes ont tiré leur nom de *krem* ou *kreml*, par exemple, Kremenetz et Krémentchoug, en Russie; Kremnitz, dans la Basse-Hongrie, ville célèbre par ses mines d'or et par ses ducats; et peut-être même Kremna, ancienne ville forte de la Pisidie. S.

KREUTZER (Rodolphe), né à Versailles, le 16 novembre 1766, montra dès son plus jeune âge de merveilleuses dispositions pour la musique, et particulièrement pour le violon. Il était fils d'un musicien de la chapelle du roi, qui lui enseigna les premiers éléments de son art, et il prit ensuite des leçons de violon d'Antoine Stamitz. Ses progrès tinrent du prodige; il excitait l'admiration dès l'âge de douze ans, lorsqu'il jouait dans des concerts publics les concertos de son maître; à treize ans, sans avoir jamais étudié la composition, il fit pour lui-même un morceau de ce genre qu'il exécuta au concert spirituel et qui provoqua un enthousiasme universel. Il écrivit de la même manière plusieurs autres productions instrumentales; mais le comble de ses désirs eût été de composer la musique d'un opéra. Ne pouvant trouver de poëme, il remit d'abord de vieilles pièces en musique, et grâce à la protection de la reine Marie-Antoinette, il put faire entendre ces essais sur le théâtre du palais de Versailles. Enfin, étant entré en qualité de premier violon au Théâtre-Italien de Paris, il fut à même d'y faire représenter, en 1790, *Jeanne d'Arc*, et en 1791, d'abord *Paul et Virginie*, puis *Lodoïska*. Ces deux dernières compositions obtinrent un succès extraordinaire et mérité; elles furent suivies de plusieurs autres jusqu'en 1796. En cette année, Kreutzer entreprit un voyage musical et parcourut successivement l'Italie septentrionale, l'Allemagne et la Hollande, donnant des concerts dans les principales villes et faisant admirer partout la largeur et la grâce de son jeu, en même temps que l'élégance de formes et les idées heureuses qui font surtout le charme de ses compositions.

Revenu à Paris, à l'époque où l'on s'occupait de l'organisation du Conservatoire (*voy.*), Kreutzer y fut appelé, et, réuni à Baillot et à Rode, il fonda cette excellente école de violonistes français qui n'a pas cessé, depuis ses premiers succès, de faire l'admiration de l'Europe. Il donnait dans le même temps des concerts qui attiraient la foule. Au théâtre de l'Opéra, Kreutzer succéda comme violon solo à Rode, lorsque celui-ci partit pour la

Russie; il occupa cette place pendant quinze ans, devint successivement second et premier chef d'orchestre, et, en 1824, il fut nommé directeur de toute la partie musicale du théâtre, place qu'il n'occupa que deux ans. Mis à la retraite sans en avoir fait la demande, il eut même besoin de recourir à d'anciens protecteurs qu'il avait à la cour pour qu'en cette occasion ses droits ne fussent pas lésés. Vers 1820, il avait eu le malheur de faire une chute et de se casser un bras : depuis ce temps, il ne pouvait plus jouer en public.

A l'époque de son entrée au Conservatoire, Kreutzer, sentant la nécessité d'étudier sérieusement la composition, s'y était appliqué avec ardeur, et l'on s'en aperçut dans les opéras d'*Astianax* et d'*Ipsiboé;* mais ce qu'il avait gagné en science, il semblait l'avoir perdu en verve et en originalité. Heureusement que la même remarque ne put s'appliquer aux nombreuses productions instrumentales sorties de sa plume pendant les vingt premières années de ce siècle. Après avoir tout-à-fait quitté l'Opéra, Kreutzer voulut faire représenter *Mathilde*, ouvrage qu'il avait depuis longtemps en portefeuille; mais il fut obstinément éconduit et ne put obtenir son tour de représentation. Vivement blessé d'un tel procédé de la part d'un établissement auquel il croyait avec raison avoir rendu des services, il tomba dans un profond chagrin, éprouva plusieurs attaques d'apoplexie et ses facultés finirent par se déranger. Il se rendit à Genève dans l'espoir de rétablir sa santé; mais à peine arrivé dans cette ville, il mourut, le 6 janvier 1831.

Les productions de Kreutzer sont fort nombreuses. En musique de théâtre, on a de lui neuf grands opéras, dont 2 composés en société; 5 ballets, dont un en société; 19 opéras-comiques, dont 3 en société. Son œuvre de musique instrumentale se compose de 22 concertos ou symphonies concertantes, puis de deux airs variés avec orchestre qui rentrent dans la même catégorie. On trouve ensuite 15 quatuors, 15 trios, etc. Kreutzer a été l'un des rédacteurs de la *Méthode de violon* du Conservatoire, dont Rode et Baillot sont les autres collaborateurs. Mais les grands principes au moyen desquels il a formé ses élèves ne se reconnaîtront qu'imparfaitement dans cet ouvrage : c'est dans les huit admirables suites d'*Études et caprices* pour violon seul qu'il faut les chercher; c'est là, c'est dans ces pièces devenues classiques, qu'il faut étudier les ressources de l'un des plus beaux instruments connus, en comprendre les effets, en sentir la puissance. Les concertos de Kreutzer ne sont pas moins recommandables et peuvent se placer à côté de ceux de Viotti.

Il eut pour successeur, au Conservatoire de musique, son frère cadet, Jean-Nicolas-Auguste Kreutzer (né en 1781), qui le suivit dans la tombe le 30 août 1832. J. A. de L.

KREUTZER (Conradin), un des compositeurs allemands les plus populaires, né à Dresde, en 1794, a dû sa première réputation aux mélodies pleines de grâce et de naïveté qu'il composa sur les chants *du printemps* et *du voyageur* d'Uhland. Nommé maître de chapelle à Stuttgart, il parcourut plus tard l'Allemagne en artiste, faisant admirer partout où il s'arrêtait son *panmelodion*, instrument de son invention semblable à l'harmonica (*voy.*). Le prince de Fürstenberg le choisit pour directeur de sa chapelle. En 1823, M. Kreutzer se rendit à Vienne, où il est aujourd'hui maître de chapelle et attaché au théâtre dit de Josephstadt. Nous avons de lui plusieurs opéras, parmi lesquels nous citerons *Oreste*, *Ésope*, *Cordélie*, *le Chalet* (poëme de Kotzebue), *Libussa*, *le Plongeur* (d'après la ballade de Schiller) et *Mélusine*. Les trois premiers ont été fort applaudis. Le dernier, composé en 1833, avait été destiné dans le principe à Beethoven par Grillparzer (*voy.*), l'auteur du poëme. Le nombre de ses chansons ou mélodies avec accompagnement de piano n'est pas moins considérable que celui de ses concertos, de ses sonates et de ses autres solos. Comme exécutant, M. Kreutzer n'est point placé au premier rang des pianistes. *C. L.*

KRIMÉE, *voy.* Tauride et Chersonèse Taurique.

KRISCHNA et Gopis, *voy.* Vischnou.

KRONOS, nom qui fut changé plus

tard en *Chronos*, le Temps, et qui donna lieu à celui de *Kronion*, *voy.* SATURNE et JUPITER. X.

KRONSTADT, ville forte, sur une île, à l'embouchure de la Néva, où elle forme le port de Saint-Pétersbourg. Kronstadt doit son origine au fort que Pierre-le-Grand fit élever, en 1703, à l'extrémité sud-est de l'île de Kotline (c'est-à-dire de la Marmite), après l'avoir conquise sur les Suédois. Appelé d'abord *Kronstadt*, le fort prit plus tard le nom de Kronschlott, ou château couronné, qu'il porte encore aujourd'hui. Peu à peu, une ville florissante se forma près de cet établissement militaire et maritime.

Kronstadt, éloigné de Saint-Pétersbourg de 41 ½ verstes, est le premier port de l'empire. Plus des deux tiers du commerce russe se font là. On évalue à 1,500 les navires qui y entrent annuellement. La population fixe de la ville, sans la garnison, les élèves des écoles, les ouvriers des ports et les matelots, n'est pas de plus de 6 à 7,000 âmes. Mais dans ces derniers temps, et surtout en été, elle s'est élevée jusqu'à 53,244 individus de toutes nations, dont seulement 6,261 femmes. Les Anglais y sont les plus nombreux après les Russes. Ils y ont une église, ainsi que les catholiques et les luthériens. Ces derniers y possèdent aussi un gymnase.

Kronstadt est parfaitement fortifié et bien construit. Presque toutes les rues sont pavées; quelques-unes ont des trottoirs; mais les maisons, au nombre de plus de 1,000, sont généralement bâties en bois. Parmi ses monuments, on peut citer l'église de la Transfiguration, construite en bois par ordre de Pierre-le-Grand; celle de la Trinité, encore plus ancienne; celle de Saint-André, dans le goût byzantin, toutes trois appartenant au culte grec; l'ancien Palais italien, jadis habité par Menchtchikof, mais occupé aujourd'hui par l'école des pilotes, qui compte près de 300 élèves; l'hôpital de la marine, également remarquable par son étendue et par sa bonne tenue; l'arsenal, la fonderie, l'amirauté, les casernes, la douane, etc. Le fort de Kronschlott ferme entièrement l'entrée de la Néva (*voy.*), large en cet endroit de 2,000 pas, depuis qu'on en a comblé le bras septentrional.

Le centre de la ville est coupé par deux canaux : celui de Pierre, commencé en 1721 et terminé sous l'impératrice Élisabeth, a 360 toises de long sur 15 environ de large, et sert au radoub des vaisseaux; celui de Catherine, commencé en 1782, est beaucoup plus long encore et facilite les approvisionnements ainsi que l'arrivée des marchandises. Les bords de l'un et de l'autre sont revêtus en pierres de taille. Le dernier communique avec le port marchand, et le premier avec le dock, où dix vaisseaux de ligne peuvent être réparés en même temps.

Les ports, au nombre de trois, sont situés au sud de la ville. Le port militaire, le plus méridional, est à la fois le plus sûr et le moins profond; il peut contenir jusqu'à 35 vaisseaux de haut-bord, sans compter les petits bâtiments. Entre le môle, qui le met en communication avec la ville et le canal de Pierre, se trouve le port mitoyen, destiné principalement à l'équipement et au radoub des vaisseaux. Le port marchand, le plus occidental, peut recevoir 1,000 navires. Tous trois offrent un bon abri aux bâtiments, mais l'eau en est presque douce, et les glaces en ferment l'entrée la majeure partie de l'année. La navigation y est close au commencement de novembre. — Pour les détails, *voir* Schnitzler, *La Russie, la Pologne et la Finlande* (Paris, 1836), pag. 293 et suiv. E. H-G.

KRUDENER (JULIENNE, baronne DE), née DE VIETINGHOF, naquit à Riga, vers 1766, d'une des premières familles de la noblesse allemande des provinces baltiques de la Russie. Par sa mère, elle était petite-fille du maréchal comte de Munnich (*voy.*). Son père, le conseiller privé et sénateur de Vietinghof, lui fit donner une excellente éducation, et à l'âge de neuf ans, il l'amena à Paris. Amateur des beaux-arts et homme instruit lui-même, il sut bientôt réunir dans son salon toutes les notabilités de la capitale. Ce fut donc au milieu d'une société d'élite que la jeune Julienne passa les années de son adolescence, admirée de tous ceux qui la connaissaient et s'ha-

bituant ainsi à recevoir des hommages qu'elle méritait d'ailleurs autant par son instruction et son esprit que par les grâces de sa personne. Elle n'avait que 14 ans, lorsqu'elle fut demandée en mariage par le baron de Krüdener, diplomate distingué, né en Livonie en 1758, qui l'emmena à Copenhague, et plus tard à Venise, où il fut envoyé en qualité de chargé d'affaires par le gouvernement russe. Malgré la naissance d'un fils* et d'une fille, cette union ne fut point heureuse. Mme de Krüdener se laissa égarer par sa vivacité naturelle et le laisser-aller du grand monde au milieu duquel elle vivait. Ses aventures furent si nombreuses et si publiques, que son époux se vit forcé de la renvoyer dans sa famille, en 1791. Ennuyée bientôt de la monotonie de son séjour en Livonie, elle quitta Riga pour revenir à Paris où elle espérait bien retrouver son ancienne cour, et pouvoir se livrer sans contrainte à son goût pour la dissipation et le plaisir. Son attente ne fut point trompée : elle voyait à ses pieds une foule d'adorateurs lorsqu'elle partit pour l'Allemagne. Ce fut à cette époque qu'eut lieu, dit-on, l'événement qui lui fournit le sujet de *Valérie, ou Lettres de Gustave de Linar à Ernest de G.* (Paris, 1803; 3e éd., 1804, 2 vol. in-12**), roman plus remarquable sans doute par la pureté du style et le charme mélancolique des descriptions que par la vigueur des caractères et l'intérêt de l'intrigue; mais qui eut néanmoins un véritable succès de vogue. En 1806, Mme de Krüdener se rendit à Berlin où le souvenir de son mari, mort quatre ans auparavant, la fit accueillir dans les meilleures sociétés. La reine Louise elle-même, se laissa séduire par l'agrément de sa conversation et l'élégance de ses manières. Le chagrin que la mort précoce de cette princesse lui causa, joint au dépit de voir disparaître de jour en jour ses attraits et une partie de sa fortune, renforça en elle le penchant au mysticisme qu'elle avait montré dès sa jeunesse, mais dont les distractions avaient empêché jusqu'alors le développement. Elle se prit de passion pour la religion des frères Moraves; toutefois, au lieu d'entrer dans leur communauté et d'embrasser leur genre de vie, elle revint à Paris, d'où elle alla, en 1812, à Genève, et, en 1813, à Carlsruhe. Ce fut dans cette dernière ville qu'elle se lia avec Jung (*voy.*) Stilling, et ce visionnaire célèbre acheva de l'exalter. Elle s'imagina qu'elle était appelée à prêcher l'évangile aux pauvres, et les brillants succès qu'elle obtint, en effet, dans les prisons de Heidelberg durent la confirmer dans cette idée. Aussi, à son retour à Paris, en 1814, elle convertit son hôtel en une chapelle où s'assemblaient les plus grands personnages et où elle se montrait en costume de prêtresse, à genoux, les mains et les yeux levés vers le ciel. L'empereur Alexandre (*voy.* T. Ier, p. 397) lui-même se rendit plusieurs fois à ces réunions, accompagné du roi de Prusse, et l'on a dit que ce fut dans l'oratoire de Mme de Krüdener que furent posées les bases de la Sainte-Alliance (*voy.*). Pour la remercier du service que sa politique avait trouvé dans son mysticisme, l'empereur lui fit remettre des billets pour la fête que l'armée russe célébra dans la plaine de Châlons et dont elle nous a laissé une description magnifique sous le titre: *Le camp des Vertus* (Paris, 1815). Peu de temps après, elle partit pour Bâle, où un jeune pasteur de Genève, M. Empeytas, se joignit à elle; mais bientôt les désordres que ses enseignements jetèrent dans les familles, engagèrent le conseil à lui donner l'ordre de quitter la ville. Expulsée également et pour les mêmes motifs, de Lœrrach, d'Aarau et de quelques autres villes, elle se fixa enfin, en 1816, avec sa fille, dans un village du pays de Bade, à une lieue de Bâle. Sa demeure ne tarda pas à devenir le point de réunion d'une foule si considérable de gens sans aveu, que le gouvernement, effrayé, crut devoir disperser ce rassemblement par la force. Mise elle-même sous la surveillance de la police, Mme de Krüdener parcourut plusieurs cantons de la Suisse, attirant toujours autour d'elle de nombreuses troupes de mendiants et de vagabonds, et se faisant expulser partout. Chassée de la Suisse,

(*) Ce fils a depuis servi honorablement dans la diplomatie russe.

(**) Ces lettres ont été publiées depuis et continuées par le prince de Ligne, Leipzig, 1807, in-12.

et ne pouvant pénétrer ni en Autriche ni en Alsace, elle prit le parti de se retirer en Allemagne; mais la police badoise l'arrêta, la sépara de ses fidèles compagnons, Empeytas et Lachenal, professeur de Bâle, et la remit entre les mains de la police wurtembergeoise, qui la remit à la police bavaroise. Conduite ainsi jusqu'à Leipzig, il lui fut permis enfin de se reposer de son rapide et fatigant voyage; cependant on crut encore nécessaire de placer des sentinelles à sa porte afin de prévenir des visites trop tumultueuses, et finalement on s'en débarrassa en la faisant conduire, en 1818, de brigade en brigade jusqu'aux frontières de la Russie. Alexandre lui fit défendre d'entrer à Saint-Pétersbourg et à Moscou, et on lui enleva son secrétaire Kellner de Brunswic, ainsi que neuf autres personnes de sa suite. Elle se décida donc à se rendre avec sa fille à Mitau, où elle continua sa vie d'extases et de prédications. Quelque temps après, elle résolut d'aller à Saint-Pétersbourg plaider la cause des Grecs; mais n'ayant pu y séjourner, elle retourna en Livonie d'où elle repartit, en 1824, avec sa fille, son gendre, le conseiller de Berkheim et plusieurs autres personnes, pour la Crimée; arrivée à Karaçoubasar, elle y mourut, le 3 décembre de la même année, d'un cancer dont elle souffrait depuis longtemps. E. H-G.

KRUG (Guillaume-Traugott), docteur en théologie, professeur honoraire à Leipzig, et l'un des doyens de la philosophie, surtout kantienne, en Allemagne, est né, le 22 juin 1770, près de Græfenhainchen (Prusse saxonne), sur la terre noble de Radis tenue à bail par son père. Il acheva ses études à l'université de Wittenberg, où il fut nommé, en 1794, professeur adjoint à la faculté de philosophie. Il y enseigna pendant sept ans sans autre ressource qu'une bourse que lui avait accordée le consistoire de Dresde et les produits de sa plume. Ce fut alors qu'il publia les *Lettres sur la perfectibilité de la religion révélée* (Iéna et Leipz., 1795), ouvrage qu'il eut soin de faire paraître sous le voile de l'anonyme, mais qui n'en fut pas moins la cause pour laquelle il ne put jamais obtenir le titre de professeur extraordinaire à cette faculté. M. Krug mit successivement au jour les ouvrages suivants : *Essai d'une Encyclopédie systématique des sciences* (Wittenb., 1796-97, 2 vol.), auquel il ajouta plus tard un 3e vol. (Leipz., 1804), et *Essai d'une Encyclopédie systématique des beaux-arts* (Leipz., 1802); *Sur les rapports de la philosophie critique avec la culture morale, politique et religieuse de l'homme* (Iéna, 1798); *Aphorismes sur la philosophie du droit* (Iéna, 1800), dont les *Traités sur le droit naturel* (Leipz., 1811) forment le 2e vol.; *Fragments de la philosophie qui dirige ma vie* (Leipz., 1800-1801); *Philosophie du mariage* (Leipz., 1800), anonyme; *Lettres sur la théorie des sciences* (Iéna, 1800); *Lettres sur l'idéalisme de nos jours* (Leipz., 1801); *Plan d'un nouvel organon de la philosophie* (Meissen et Lübben, 1801). En 1801, M. Krug fut appelé à Francfort-sur-l'Oder en qualité de professeur extraordinaire de philosophie. Parmi les ouvrages qu'il publia dans cette ville, on doit citer surtout sa *Philosophie fondamentale* (Züllichau et Freistadt, 1803), où il commença à développer le système philosophique annoncé dans le *Nouvel organon* sous le nom de synthétisme transcendental. L'idée principale de ce système, qui se rattache avant tout au criticisme de Kant, est que ni le réalisme qui dérive le savoir de l'être considéré comme le réel primitif, ni l'idéalisme qui dérive l'être du savoir comme étant l'idéal primitif, ne satisfont la raison, et que cela n'est donné qu'à un troisième système partant de l'union originelle de l'être et du savoir dans la conscience, comme d'une synthèse transcendentale. La philosophie est donc la science de l'activité de l'esprit humain, conformément aux lois primitives qui le régissent.

Après la mort de Kant, M. Krug fut nommé professeur ordinaire de logique et de métaphysique à Kœnigsberg, et, après celle de Kraus, professeur ordinaire de philosophie pratique. Ce fut à cette époque qu'il commença la publication de son *Système de philosophie théorétique* (Kœnigsb., 1806-10, 3 vol.). En 1809, il fut appelé à Leipzig en qualité de professeur ordinaire de philosophie. Depuis

quelques années déjà, il était un des membres influents du *Tugendbund*, lorsque éclatèrent les événements de 1813. Saisi de l'enthousiasme général, il entra dans le corps des chasseurs à cheval de la Saxe. Après la campagne, il reçut son congé avec le grade de chef d'escadron. En 1815, il publia, à Leipzig, un *Plan encyclopédique des sciences militaires.* Il prit depuis la part la plus active à tous les événements de l'époque, et combattit avec énergie, dans ses brochures presque toutes politiques, les principaux organes du pouvoir absolu, séculier ou théocratique, comme Schmalz, Ancillon, Adam Müller, M. L. de Haller, Harms, Stourdza, Kotzebue, etc. Sa réponse à M. de Stourdza, *État actuel de l'Allemagne*, (Leipzig, 1819), et sa *Critique de la Lettre de M. de Haller à sa famille* (Strasb. et Paris, 1821), sont de tous ses écrits les seuls qui aient été traduits en français. En 1830, l'université de Leipzig lui accorda le diplôme de docteur en théologie, et, en 1833, elle le choisit pour son député à la diète. En 1834, on accepta sa démission de professeur ordinaire de philosophie. M. Krug fut pensionné, mais il conserva son siége dans le sénat académique et dans la faculté, et obtint le titre de professeur honoraire, avec l'autorisation de continuer ses cours de philosophie.

Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, M. Krug en a publié encore beaucoup d'autres dont nous ne citerons que les suivants, qui ont eu, la plupart, plusieurs éditions : *Histoire de la philosophie de l'antiquité, principalement chez les Grecs et les Romains* (Leipz., 1815); *Système de philosophie pratique* (Kœnigsb., 1817-1819, 3 vol.); *Manuel de la philosophie et de la littérature philosophique* (Leipz., 1820-21, 2 vol.); *Exposition historique du libéralisme ancien et moderne* (Leipz., 1822); *Essai d'une nouvelle théorie des sensations et du sentiment* (Kœnigsb., 1823); *Dicéopolitique* (Leipz., 1824), critique de la politique ou essai de concilier les différentes opinions dans la synthèse de la réalité et de l'idéalité; *Dictionnaire général des sciences philosophiques* (Leipz., 1827-28, 4 vol.; 2e édit., 1832-34, 5 vol.). La majeure partie des écrits de circonstance de M. Krug, théologiques, politiques, philosophiques, a été réunie sous le titre de *Gesammelte Schriften* (vol. I-II, Brunsw., 1830-34). Voir son autobiographie sous le titre : *Mon voyage dans la vie en six stations, par Urceus* (Leipz., 1826), et le supplément qu'il y a ajouté en 1831 : *Joies et peines d'un habitant de Leipzig en 1830, ou l'année la plus remarquable de ma vie.* E. H-G.

KRUKOWIECKI (JEAN, comte), général polonais, entra fort jeune au service de l'Autriche et fit la guerre de 1796 contre la France, comme aide-de-camp de Wurmser. A l'appel que Napoléon fit aux Polonais, en 1806, il passa au service du grand-duché de Varsovie. Successivement chef de bataillon et colonel, il fit avec distinction les campagnes de 1807, 1809 et 1812. Promu au grade de général, en 1813, il fut nommé commandant de la Légion-d'Honneur pour avoir fortement contribué au salut de l'armée à la bataille de Dennewitz (*voy.*). En 1814, l'empereur Alexandre lui confia la mission de rechercher partout les prisonniers de guerre polonais et de les ramener dans leur pays. Krukowiecki commandait une division d'infanterie, quand éclata l'insurrection polonaise de 1830; et, lorsque le général Chlopicki refusa la dictature, il fut un des candidats pour le commandement en chef de l'armée. « Qu'on nous donne un tambour « pour chef, disait-il à cette occasion, « et qu'il nous conduise contre l'enne- « mi! » Le 25 février 1831, il battit le corps des grenadiers russes à Bialolenka; mais s'il l'eût poursuivi jusque sur les champs de Grochow, où Chlopicki venait précisément d'engager une bataille générale contre toutes les forces du feldmaréchal Diebitsch (*voy.* ces noms), le résultat de cette journée eût été sans doute tout différent. Nommé général d'infanterie et gouverneur de la ville de Varsovie, Krukowiecki ne garda pas longtemps ce dernier poste, dans lequel il fut difficile de le remplacer. Le général Skrzynecki (*voy.*), son inférieur, ayant été élevé au commandement en chef, Krukowiecki ne put supporter son autorité, et, après avoir donné sa démission, il se

jeta corps et âme dans l'Opposition. On prit la violence de Krukowieçki pour de l'énergie, et quand vinrent les jours où l'anarchie menaça l'insurrection, presque tous les partis s'unirent pour porter ce général au pouvoir suprême.

Cela eut lieu à la suite des événements du 15 août 1831 (*voy.* Pologne). Il faut rendre cette justice à Krukowieçki, qu'il exerça l'autorité de président du gouvernement national avec une grande activité et même avec une certaine modération. Le club des patriotes ardents fut fermé, et la presse adoucit son langage. Le 4 septembre, le feldmaréchal russe somma les Polonais de se rendre; par l'intermédiaire du général Dannenberg, il offrit l'oubli complet de tout ce qui s'était fait depuis le jour de l'insurrection, l'observation fidèle de la charte polonaise, sa révision même dans l'intérêt national, l'affranchissement du royaume du séjour des troupes russes, la nomination d'un lieutenant du roi choisi parmi les Polonais, la conservation des grades acquis pendant la guerre, etc. Peut-être même, ajoutait le parlementaire, pourrait-on obtenir de l'empereur l'amnistie pour les Lithuaniens et les habitants des terres russiennes; mais, avant tout, on exigeait que la ville de Varsovie fût livrée immédiatement aux troupes russes, que les Polonais fissent leur retraite à Ploçk, dans un cul-de-sac entre la Vistule et les frontières prussiennes, et qu'ensuite seulement ils envoyassent une députation à Saint-Pétersbourg pour réclamer de l'empereur ce qu'on ne leur promettait que verbalement. Ces propositions, qui n'avaient aucune garantie, pas même celle de la signature du maréchal, furent repoussées par le conseil des ministres; Krukowieçki se conforma à cet avis, qui, comme il l'a dit depuis, n'était pas le sien. Alors les Russes, profitant de ce que la plus belle moitié de l'armée polonaise, envoyée pour ravitailler les magasins, était à 40 lieues de la ville, donnèrent l'assaut, le 6 septembre. Le lendemain, Krukowieçki, ébranlé par la perte de la redoute de Vola, autant que par les promesses de Dannenberg, se rendit au camp russe, malgré le conseil et la diète. Le maréchal Paskévitch étant blessé, il fut reçu par le chef de son état-major, le général Toll. On mit d'abord des deux côtés beaucoup de violence dans les pourparlers; le grand-duc Michel prit ensuite le rôle de modérateur, et Krukowieçki obtint une capitulation renfermant, dit-on, 16 ou 18 articles. Cependant, le combat continuait et les troupes polonaises étaient sans leur chef; on ne sonnait pas le tocsin, on ne distribuait pas d'armes aux habitants de la ville, et on n'avertissait pas le corps de Ramorino du danger qui menaçait la capitale. Celui qui devait veiller à tout cela négociait avec l'ennemi. Quand enfin Krukowieçki eut en mains la capitulation, la diète, indignée de ses procédés, l'avait déjà destitué; cependant, par son ordre antérieur, une grande partie des troupes avaient évacué les remparts et la ville. Ainsi, d'un côté, une plus longue résistance était impossible; de l'autre, la capitulation devenait nulle par suite de la révocation de celui qui l'avait signée; et en effet, elle ne fut ni exécutée, ni même connue; aujourd'hui on en ignore encore la teneur, et les Russes occupèrent Varsovie (*voy.*), le 8 septembre, pour ainsi dire, sans capitulation formelle. Fait prisonnier à Varsovie, Krukowieçki fut déporté à Kasan; après trois ans d'exil, il est retourné en Pologne, où il vit pauvre et loin des affaires. Th. M-ki.

KRUMMACHER (Frédéric-Adolphe), prédicateur et littérateur allemand, est né le 13 juillet 1768, à Tecklenbourg en Westphalie. Il occupa d'abord une chaire de professeur de théologie à Duisbourg, puis, en 1807, il fut nommé prédicateur réformé à Crefeld, et, la même année, il accepta un pastorat de campagne à Kettwich, en Westphalie. Plus tard, il fut prédicateur à Bernbourg; en 1824, il passa en cette qualité à Brême.

Comme auteur, M. Krummacher débuta par un hymne : *l'Amour* (2e édit., Duisbourg, 1809); mais il est particulièrement connu dans le monde littéraire par ses *Paraboles* (1805; nouv. édit., Duisb., 1819-20, 2 vol.; trad. en franç. par M. l'abbé Bautain, Paris et Strasb., 1821, 2 vol. in-12). Dans le sens que l'auteur attache à ce terme, la parabole (*voy.*) n'est autre chose qu'une simple fable:

tandis que cette dernière s'applique à rendre palpables, à individualiser, pour ainsi dire, certaines vérités générales, la parabole prétend élever le lecteur au-dessus du monde sensuel et visible; elle ne voit dans les phénomènes extérieurs que les images symboliques du monde invisible; partout elle découvre des analogies entre les objets qui tombent sous nos sens et les idées qui sont du domaine de l'intelligence. L'âme tendre et pieuse de M. Krummacher le rendait éminemment propre à ce genre de poésie biblique; ses paraboles sont des récits, ou de simples tableaux, imprégnés d'un religieux amour de la nature et de l'homme. Au point de vue d'une esthétique sévère, telle de ces paraboles manque peut-être de vie poétique; la naïve simplicité du langage dégénère quelquefois en minauderie enfantine; mais, nonobstant ces défauts, M. Krummacher a le mérite d'avoir rendu populaire un genre éminemment didactique et utile, puisqu'au moyen d'une forme gracieuse, il fait arriver de saintes vérités et des pressentiments consolateurs jusqu'à des intelligences d'une médiocre portée. M. Krummacher a compris à merveille l'enfance et ses besoins; il l'a suffisamment prouvé par une autre composition intitulée *Le Monde des enfants* (*Die Kinderwelt*, Duisb., 1806; nouv. édit., 1813). Indépendamment des paraboles, il est l'auteur d'un recueil d'*Apologues et de Paramythies* (Duisb., 1810); du *Livret pour les jours de fête* (*Das Festbüchlein*, nouv. édit., Duisb., 1819-21, 3 vol.), ouvrage qui est plus spécialement destiné au peuple; d'un écrit théologique : *Sur l'esprit et la forme de l'histoire évangélique, considérée du point de vue esthétique et historique* (Leipz., 1815); d'un ouvrage intitulé : *La particule Et* (Duisb., 1811); des *Paragraphes sur l'Histoire sainte* (Berlin, 1818); d'un *Catéchisme avec des images* (10e édit., Essen, 1832); et d'un drame médiocre, *Johannes* (Leipz., 1815). *C. L.*

KRUNITZ (Jean-Georges), docteur en médecine, né à Berlin, en 1728, et mort dans la même ville, en 1796, fut un des écrivains les plus laborieux de l'Allemagne; on a de lui une foule d'ouvrages traduits et arrangés; mais il doit toute sa célébrité à l'*Encyclopédie* qui porte son nom et qui n'est pas encore terminée. Krünitz l'amena jusqu'à l'art. *Leiche;* elle a ensuite été continuée par les frères Flœrke, et plus récemment par Korth. Plus de 160 vol. en ont paru. Nous en avons suffisamment parlé au mot Encyclopédie (T. IX, p. 498). S.

KRUSENSTERN (Adam-Jean de), vice-amiral russe, célèbre par le voyage qu'il fit autour du monde dans les années 1803 à 1806, est né, le 8 novembre 1770, dans sa terre de Haggud, en Esthonie. Après avoir fait ses études à Revel, il entra de bonne heure dans la marine russe. Il servit dans la guerre de 1793, sur la flotte anglaise, et passa dans les Indes, puis en Chine où, pendant deux ans de séjour qu'il fit à Canton, il se convainquit que les colonies russes de l'Amérique septentrionale trouveraient là un marché avantageux pour leurs pelleteries. A son retour, il présenta à son gouvernement un mémoire dont on ne tint aucun compte, jusqu'au règne d'Alexandre. Il devint alors capitaine de vaisseau. Chargé par ce prince de reconnaître la côte N.-O. de l'Amérique et de renouer des relations commerciales avec le Japon, il reçut le commandement de deux navires *l'Espérance* (*Nadèjeda*) et *la Néva* dont il put composer l'équipage à son gré. Les seuls étrangers qu'il y admit furent l'astronome suisse Horner, les naturalistes Tilesius et Langsdorff, et le médecin Laband. Il partit de Kronstadt le 7 (19) août 1803; sa conserve *la Néva* était commandée par le lieutenant-capitaine Lisanskoï. Son voyage fut le plus fécond en résultats de tous ceux qui avaient été entrepris jusque-là par les Russes. Avant lui, aucun navigateur de cette nation ne s'était avancé jusqu'au tropique dans l'océan Atlantique, tandis que le capitaine Krusenstern traversa la mer du Sud depuis le 60° de latitude boréale jusqu'au 60° de latitude méridionale. Le 7 (19) août 1806, il rentra avec *la Nadèjeda* dans le port de Kronstadt, après une navigation de trois ans et sans avoir perdu un seul homme. Il a été publié trois relations principales de ce voyage :

1° *Voyage autour du monde fait, dans les années* 1803-1806, *par les ordres de S. M. I. Alexandre Ier, empereur de Russie, sur les vaisseaux* la Nadèjeda *et* la Néva *commandés par M. de Krusenstern* (en allem., Saint-Pétersb., 1810-12, 3 vol. in-4°; 2e éd., Berlin, 1811-12, av. atl.; trad. de l'aveu et avec les additions de l'auteur et la trad. revue par M. Eyriès, Paris, 1821, 2 vol. in-8° et atl.); 2° *Voyage de* la Néva *autour du monde*, par le capitaine Lisanskoï (en russe, Saint-Pétersb., 1810-13, 3 vol.); 3° *Observations faites dans un voyage autour du monde pendant les années* 1803 *à* 1807, par G.-H. de Langsdorff (Francf.-s.-M., 1812, 2 vol. in-4° : le 1er vol. seul se rapporte à l'expédition de Krusenstern que Langsdorff quitta, en 1805, dans les îles Aléoutiennes, pour rentrer en Europe par la Sibérie).

Le capitaine Krusenstern découvrit les îles Orlof; nous lui devons aussi une connaissance plus exacte des Nouvelles Marquises ou îles de Washington, de Noukahiwa surtout, ainsi que du détroit de Sangaar; il a enrichi la géographie d'un relevé plus exact des côtes du Japon et des îles de la mer de la Chine. Il chercha aussi vainement que Bries et La Peyrouse l'avaient fait avant lui, l'île que les Espagnols devaient avoir découverte, en 1610, à l'est du Japon. Il explora avec soin la côte occidentale de l'île de Jesso, le détroit de La Peyrouse et les côtes de l'île Sakhaline. Toutes ses tentatives pour nouer des relations de commerce avec les Japonnais échouèrent. En 1815, il fut encore choisi pour commander une nouvelle expédition chargée d'explorer le détroit de Béring et de chercher un passage qui conduirait directement d'Amérique à Arkhangel par le nord-ouest. Promu, en 1819, au grade de commodore, en 1826, à celui de contre-amiral, et depuis à celui de vice-amiral, M. de Krusenstern fut nommé en outre 2e directeur du Corps des cadets de la marine. Il est membre ordinaire ou correspondant d'un grand nombre d'Académies. Outre ses principaux ouvrages, on lui doit encore un *Vocabulaire des langues de quelques peuples de l'Asie orientale et de la côte de l'Amérique* (S.-Pétersb., 1813, in-4°), des *Matériaux pour servir à l'hydrographie du Grand Océan* (Leipz., 1819, in-4°), et un *Recueil de mémoires hydrographiques pour servir d'explication à l'atlas de l'océan Pacifique* (S.-Pétersb., 1824, in-4°, avec atl. in-fol.). E. H-o.

KRYLOF (Ivan Andréïévitch), né à Moscou le 2 février 1768, reçut à Tver son éducation, qui fut tournée principalement vers la connaissance et la culture de la langue russe, dont cet écrivain est tout à la fois un des amis les plus exclusifs et un des auteurs les plus populaires. La comédie *le Magasin de modes* (trad. en franç. par M. le comte A. de Saint-Priest, et imprimé dans la *Collection des chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers*), représentée pour la première fois en 1807, à Saint-Pétersbourg, mit M. Krylof au rang des auteurs dramatiques les plus goûtés; il ne voulut pas néanmoins suivre longtemps cette carrière, et la composition de ses *Fables* l'occupa bientôt exclusivement. Dans ce genre si difficile, et dont la formidable rivalité de La Fontaine a souvent écarté des génies fertiles et puissants, M. Krylof sut obtenir le succès le plus flatteur : ses vers sont dans toutes les mémoires; il est le moraliste du peuple et le classique des enfants. Les modèles sur lesquels il aurait pu former son style n'étaient guère russes que par la forme : M. Krylof l'est encore par le fond. Son originalité, toujours vraie et frappante, quoique jamais il ne se donne de peine pour la mettre en relief, tient à la connaissance parfaite qu'il a du caractère si remarquable du peuple de la Grande-Russie. Parfaitement maître de sa langue, M. Krylof se joue avec les rhythmes les plus variés : leste, gai, piquant, moqueur sans amertume, il laisse reconnaître en toute occasion un fonds inépuisable de bienveillance et d'ardeur pour la prospérité de son pays. L'ambition modeste de cet homme, aussi distingué par le cœur que par l'esprit, s'est trouvée pleinement satisfaite par la charge de conservateur à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, qu'il obtint en 1811, avec le titre de conseiller de cour. Depuis, il a encore été nommé membre de l'Académie-Russe,

Parmi les nombreuses éditions des *Fables*, la plus splendide est assurément celle qu'en 1825 le comte G. Orlof fit, à ses frais, exécuter à Paris, avec deux traductions en regard du texte, l'une en français, et l'autre en italien. Chaque fable traduite est signée d'un nom distingué dans ces deux littératures. Cette édition a pour titre : *Fables russes tirées du recueil de M. Krylof et imitées en vers français et italiens par divers auteurs*, précédées d'une introduction française de Lémontey, et d'une préface italienne de Salfi; Paris, 1825, 2 vol. in-8°, avec le portrait de l'auteur et grav. La trad. de M. Masclet (Moscou, 1828, in-8°) est cependant plus complète.

Sans la douce et constante bonté qui domine les autres traits du caractère de M. Krylof, son habileté pour la satire l'aurait rendu redoutable. Quelques-unes de ses fables se ressentent même de cette disposition. Voici comment M. Joukofskii établit la comparaison entre La Fontaine et le fabuliste russe : « Pour se faire une juste idée du talent de M. Krylof, il ne faut pas considérer ses fables sous le même point de vue que l'on considère ordinairement celles de l'inimitable La Fontaine. Celui-ci n'a inventé le sujet d'aucune de ses fables, et il n'en est pas moins regardé comme un auteur original. La raison en est évidente : La Fontaine, en prenant le sujet à autrui, n'a emprunté à personne ni ce charme du style, ni cette expression de sentiment, ni ces idées générales qui semblent jetées au hasard, ni ces tableaux vraiment poétiques, ni ce caractère de simplicité qui embellissent son emprunt et en font par cela même sa propriété. Le récit appartient à La Fontaine, et dans la fable en vers le récit est le principal. M. Krylof, au contraire, dans la plupart de ses fables, emprunte à La Fontaine et le sujet et le récit ; mais il a le talent de s'approprier les idées, le sentiment et le goût de son modèle, et ce talent suffit pour lui donner droit au titre d'écrivain original... Le beau passe rarement d'une langue dans une autre sans perdre de sa perfection. Que doit faire alors le traducteur? trouver dans son propre génie des beautés dignes d'être substituées et qui l'emportent même, s'il est possible. Ne sera-ce point là ce qu'on appelle être créateur et même original? Or, c'est ce que M. Krylof nous paraît être dans ses fables... La Russie possède en M. Krylof un poëte fabuliste du premier ordre, et dans plusieurs de ses fables on retrouverait La Fontaine, si La Fontaine eût écrit en russe. » C. de C-c-t.

KUGELGEN (Gérard et Charles-Ferdinand de), peintres distingués et frères jumeaux, naquirent à Bacharach sur le Rhin (régence de Cologne), le 6 janvier 1772. Gérard peignit l'histoire et le portrait, Charles le paysage. Ils visitèrent ensemble l'Italie, aux frais de l'archiduc Maximilien, et parcoururent ensuite l'Allemagne. Ils furent favorablement accueillis à Saint-Pétersbourg, et ils épousèrent les deux sœurs à Revel. Étant allé s'établir à Dresde, Gérard fut assassiné par un voleur de grand chemin, le 27 mars 1820. Son frère lui survécut douze ans; il mourut à Revel, le 9 janvier 1832, lorsqu'il venait d'achever son tableau du *Soir*, qu'il considérait avec raison comme son chef-d'œuvre. On a de lui une Galerie Taurique en 30 tableaux, et une autre galerie de paysages finnois, ainsi qu'un ouvrage, avec texte allemand, intitulé *Voyage pittoresque dans la Crimée*, Saint-Pétersbourg, 1823.

Charles Kügelgen a laissé 171 tableaux à l'huile tant grands que petits, et 290 dessins, non compris les études d'après nature et les copies. La plupart de ces morceaux appartiennent aujourd'hui à des collections russes et principalement à celle du palais de l'Ermitage (*voy.*). Il s'en trouve aussi à Berlin, et, grâce à lord Bristol, l'Angleterre possède à peu près toutes ses productions datées d'Italie. Plusieurs des tableaux de Gérard Kügelgen s'élèvent au genre historique : on doit citer, en première ligne, un *Saint Jean évangéliste devant le trône de Dieu quand l'Apocalypse se manifeste à lui*, et une *Madeleine au lit de la mort*; puis *Apollon tenant en ses bras Hyacinthe mourant; Diane et Endymion*, etc. La plupart de ses tableaux sont en Allemagne, mais très dispersés : la galerie de Dresde est celle qui en possède le plus; Berlin et Kœnigsberg en ont plusieurs; d'autres

ornent des galeries particulières. Il existe, dit-on, à Coblentz un portrait des deux Kügelgen peint sur bois, à Rome, par Gérard. X.

KUHN (Charles-Gottlob), un des médecins les plus érudits de notre époque, est né, le 13 juillet 1754, à Spergau, village des environs de Mersebourg où son père était pasteur. Il fréquenta successivement l'école de Mersebourg, la *Fürstenschule* de Grimma et l'université de Leipzig. Ce fut pendant qu'il étudiait la philosophie et la littérature classique, que les conseils de son oncle, qui exerçait la médecine en Courlande, le déterminèrent à embrasser la même carrière. Les premiers ouvrages qu'il publia, par exemple, *De viâ ac ratione quâ Ælianus sophista in historiâ animalium conscribendâ usus est* (Leipz., 1777), et *Schediasma de causâ mortis aquâ submersorum, eosque in vitam revocandi ratione, veteribus Græciæ medicis usurpatâ* (Leipz., 1778), prouvent combien les écrits des médecins grecs lui étaient familiers. Nommé docteur en philosophie en 1779, docteur en médecine en 1783, professeur extraordinaire de médecine à l'université de Leipzig en 1793, membre ordinaire de la faculté de médecine en 1801, M. Kühn obtint enfin, en 1802, le titre de professeur ordinaire d'anatomie et de chirurgie, et après la mort de Platner (*voy.*), il lui succéda dans la chaire de physiologie et de pathologie.

Nous ne parlerons pas de ses innombrables dissertations ou programmes, non plus que de ses nombreuses traductions d'ouvrages de médecine qu'il a presque toutes enrichies de notes; mais parmi ses principaux travaux, tous publiés à Leipzig, nous citerons encore les suivants : *Histoire de l'électricité médicinale et physique et des expériences les plus récentes faites dans cette partie* (1783-85, 2 vol.), continuée sous ce titre : *Découvertes les plus récentes relatives à l'électricité physique et médicinale* (1796-97, 2 vol.); *De exanthemate vulgò variolarum vaccinarum nomine insignito ;* et le traité de *la Vaccine, moyen de se garantir de la variole naturelle* (1801), sujet qu'il a encore traité dans sept de ses programmes académiques. M. Kühn a, de plus, rendu un véritable service à la science par son édition complète des *Opera medicorum græcorum quæ supersunt* (1821-33, 28 vol.), en grec, avec trad. latine, travail d'érudition et de grande persévérance. Il a également revu et considérablement augmenté une édition nouvelle du *Lexicon medicum Blancardi* (1832, 2 vol.). Les plus remarquables de ses écrits académiques ont été réunis sous le titre d'*Opuscula academica et philologica* (1827-28, 2 vol.). Dans son programme *Moschi antiquitates* (1833, in-4°), il a réfuté l'opinion, généralement admise, que Moschus est cité déjà par des auteurs de l'antiquité. Il a prouvé qu'avant le XIe siècle, il n'y a pas un médecin, ni grec ni arabe, qui en parle, et que Siméon Sethi est le premier qui fasse mention de lui nominativement, dans son ouvrage *De alimentorum facultatibus* (Paris, 1658).

Son fils, Othon-Bernard Kühn, professeur ordinaire de chimie générale à Leipzig, est né en 1800, et fut élevé, comme lui, à la *Fürstenschule* de Grimma. Entré, en 1820, à l'université de sa ville natale, il se consacra de préférence à l'étude de la chimie, qu'il continua à Gœttingue, de 1823 à 1825, sous la direction de Stromeyer. Il obtint, en 1828, le grade de docteur en médecine, et deux ans plus tard, il fut nommé à la place qu'il occupe aujourd'hui. Il débuta dans la carrière littéraire par un *Essai d'Anthropochimie* (Leipz., 1824), qui a été suivi d'une *Chimie pratique pour les médecins* (t. Ier, Leipz., 1829), d'une *Introduction aux recherches chimiques sur les qualités des corps* (Leipz., 1830), d'un *Manuel de Stœchiométrie* (Leipz., 1837). C. L.

KULM (bataille de). Kulm ou Culm est le nom d'un village dans le cercle de Leutmeritz, en Bohême, à 3 lieues à l'est de Tœplitz, célèbre par la bataille qui s'y livra le 30 août 1813. En apprenant que la grande-armée des alliés, sous la conduite de Schwartzenberg, menaçait Dresde et le centre de sa position, Napoléon, qui se trouvait alors en Silésie, rebroussa chemin et se porta à marches forcées à sa rencontre. Arrivé à Stolpen, il détacha Vandamme (*voy.*), à la tête de 30,000

hommes, pour couper la retraite aux ennemis, qu'il espérait anéantir. Vandamme traversa l'Elbe à Kœnigstein et, après la victoire de Dresde (*voy.* l'article), s'avança sur Tœplitz, afin de prendre à revers les alliés, qui battaient en retraite à travers l'Erzgebirge. Schwartzenberg, forcé de se replier sur Altenberg, donna au comte Barclay (*voy.*) l'ordre de rallier la division Ostermann-Tolstoï, battue par Vandamme, et d'occuper le défilé de Péterswalde. Mais Barclay fit dire à Ostermann que, si les Français lui avaient déjà coupé la retraite sur Péterswalde, il devait chercher à rejoindre la grande-armée par la route de Maxen. Ce général, ne voulant pas abandonner toute la vallée de l'Eger à l'ennemi, osa désobéir, et, par sa désobéissance, il sauva l'armée entière Après avoir emporté à la baïonnette le défilé, il entra à Péterswalde le 28, poursuivi par Vandamme, qui rejeta sur Kulm son petit corps de 8,000 Russes. Ce fut alors qu'il apprit la position dangereuse de la portion de l'armée russe avec laquelle se trouvait l'empereur Alexandre, cernée de tous côtés par les Français. Le péril de leur souverain anima les Russes d'un courage invincible; ils se battirent avec un tel acharnement que, malgré la supériorité du nombre, Vandamme ne put les déloger. Ils devaient cependant finir par succomber, sans une réunion de circonstances qui les sauva. D'un côté, Napoléon et Mortier, qui s'étaient avancés jusqu'à Pirna à la tête de la garde, retournèrent à Dresde, ne croyant pas que leur présence fût nécessaire; et de l'autre, le général prussien Kleist (*voy.*), par une marche audacieuse qui pouvait le perdre si la garde avait encore occupé Pirna, prit position sur les derrières de Vandamme, tandis que Schwartzenberg, qui était arrivé à six heures du matin dans la plaine de Kulm, faisait renforcer la ligne des Russes et prenait le commandement supérieur de l'armée alliée. L'attaque commença au point du jour. Knorring, Colloredo et Bianchi, emportèrent les hauteurs sur l'aile gauche de l'armée coalisée. Rien n'était désespéré toutefois, lorsque, à onze heures, au lieu des secours qu'ils attendaient, les Français virent paraître sur leurs derrières le général Kleist. Il fallut dès lors songer à la retraite. La cavalerie française se jeta sur les Prussiens, suivie de toute l'infanterie; mais les généraux Dumonceau, Philippon et Corbineau, parvinrent seuls à se frayer un passage. Les dragons autrichiens enfoncèrent les carrés français. Entouré de toutes parts, Vandamme dut se rendre prisonnier avec trois généraux et 10,000 hommes. Cette bataille, où les Français perdirent 5,000 hommes et 81 pièces d'artillerie, entraîna pour eux les plus fâcheuses conséquences. Tœplitz et Prague furent sauvés, la Bohême mise à l'abri de toute invasion et l'alliance resserrée entre l'Autriche, la Russie et la Prusse. L'armée alliée put se réorganiser et se préparer à rentrer en Saxe. Napoléon dut se borner à défendre les passages des montagnes, et bientôt l'armée française continua sa retraite sur le Rhin. Chacune des trois puissances coalisées a fait élever un monument dans la gorge de Kulm.

Il ne faut pas confondre le village bohême dont nous venons de parler avec la ville prussienne de Kulm, chef-lieu d'un cercle dans le gouvernement de Dantzig, sur la Vistule, avec une population de plus de 5,300 âmes, un chapitre, deux maisons religieuses, deux couvents de femmes, un séminaire, un gymnase et une maison de cadets. C'est de cette ville que le *droit de Culm* a pris son nom. Lorsqu'au XIII[e] siècle, les villes de l'Allemagne obtinrent des franchises, celles où des évêques avaient leur siége se communiquèrent réciproquement leurs institutions. Ainsi, le droit de Magdebourg s'établit à Breslau et de là à Kulm. En 1233, le grand-maître Hermann de Salza accorda à cette dernière ville des lettres d'affranchissement, qui furent confirmées en 1251. En 1394, on composa un code qui fut adopté dans d'autres villes de la Prusse, et qui fut imprimé pour la première fois à Thorn, en 1584. Ce code fut soumis, pour la dernière fois, à une révision, en 1711. *Voir* Baudtke, *Jus Culmense* (1814). *C. L.*

KUMUKS ou Koumouks, peuple turc, ainsi appelé de la ville de Kumuk, sur le Koïsou, habitant au nord-ouest du Caucase, et gouverné par de petits prin-

ces qui prennent le titre de *chamkhal*, comme celui de Tarkou. Les *Ghasi-Kumuks* ou Kasi-Kumuks sont une branche de ce peuple. X.

KUNERSDORF, village du cercle de Lebus, dans la régence de Francfort-sur-l'Oder, près duquel se livra, le 12 août 1759, une des plus remarquables batailles de la guerre de Sept-Ans, et où Frédéric-le-Grand essuya un violent échec. En 1759, ses ennemis paraissaient décidés à agir avec plus d'ensemble, et la position du roi de Prusse était des plus critiques. Il était en observation sur les frontières de la Haute-Silésie, tandis que les Russes s'avançaient sur l'Oder, sous les ordres de Soltikof. Une défaite essuyée, le 23 juillet, entre Züllichau et Krossen, découragea complétement l'armée prussienne, qui se retira derrière l'Oder. Les Russes occupèrent Francfort, où entrèrent en même temps les Autrichiens, sous les généraux Loudon et Haddik. Frédéric chargea le prince Henri (*voy.*) d'observer la grande armée autrichienne que commandait Daun, et il se porta lui-même en toute hâte sur l'Oder, mais sans réussir cependant à empêcher la jonction de Loudon et de Soltikof. Ces deux généraux, à la tête de 60,000 hommes, étaient déjà rangés en bataille sur la rive droite de l'Oder, près de Francfort. Le roi, qui suivait la rive gauche, prit position au nord de la ville, ce qui obligea les alliés à changer leur front de bataille, en laissant Francfort et l'Oder sur leurs derrières. Frédéric se jeta avec toutes ses forces sur l'aile gauche russe. Déjà les Prussiens se disposaient à poursuivre leurs premiers avantages, lorsqu'ils rencontrèrent un accident de terrain qui les empêcha d'aller plus loin. C'était un ravin peu profond, mais escarpé. Loudon, qui suivait d'un œil attentif la marche du combat, profita d'un moment si propice, tomba sur les Prussiens et les mit dans une déroute complète. Frédéric perdit presque toute son artillerie et environ 20,000 hommes. Au nombre des blessés se trouva Seydlitz, qui lui avait conseillé fortement de s'arrêter après son premier succès. Le poëte E. de Kleist (*voy.*) fut tué dans cette affaire. *C. L.*

KUNTH (Charles-Sigismond), professeur de botanique à l'université de Berlin, naquit à Leipzig, le 18 juin 1788. Grâce aux nombreux établissements scientifiques de sa ville natale, il put se livrer aisément au penchant irrésistible qui le porta, dès son enfance, vers l'étude des sciences naturelles; mais la mort de son père (1806), qui professait la langue anglaise à Leipzig, l'ayant laissé sans ressources, il se rendit à Berlin, où la protection de son oncle, conseiller d'état au service de Prusse, le fit employer dans les bureaux de la compagnie royale du commerce maritime. Tout en remplissant scrupuleusement les devoirs de cette modeste place, il sut mettre à profit le peu d'heures qui lui restaient pour se livrer à ses études favorites, la chimie et la botanique. Cette dernière science l'absorba bientôt entièrement, et sous la direction de Willdenow (*voy.*), il y fit de rapides progrès.

Enfin, en 1813, le patronage de M. Alexandre de Humboldt ouvrit à M. Kunth une carrière nouvelle et entièrement conforme à ses goûts scientifiques. L'illustre voyageur le chargea de toute la partie botanique de son vaste ouvrage sur l'Amérique, travail immense et dont une minime partie seulement avait été ébauchée par M. Bonpland et par Willdenow. M. Kunth se rendit à Paris pour travailler près de M. de Humboldt et y demeura 17 ans. Ce long séjour en France le fit entrer dans l'intimité de presque toutes nos célébrités botaniques. Les leçons et les conseils de A.-L. de Jussieu, Desfontaines et surtout ceux de Louis-Claude Richard, achevèrent son éducation scientifique. Disciple de ces grands maîtres et vivement pénétré de leurs principes, M. Kunth, rappelé en Allemagne, en 1829, pour occuper une chaire de botanique à l'université de Berlin, devint dans ce pays, pour ainsi dire, le représentant de l'école française de botanique. Ses travaux contribuèrent beaucoup à répandre en Allemagne l'étude des familles naturelles, et ses ingénieuses observations ont éclairci bien des points douteux et rempli bien des lacunes dans l'admirable méthode de Jussieu. Pendant son séjour à Paris, il publia successivement un *Nova genera et species*

plantarum (Paris, 1815-25, 7 vol.), et deux ouvrages spéciaux sur les légumineuses et sur les graminées (*Légumineuses du nouveau continent*, Paris, 1819; *Révision des Graminées*, Paris, 1829-33), en tout 10 vol. in-fol. renfermant 6,000 descriptions de plantes, et plus de 1,000 gravures figurant des végétaux entiers et des analyses; ces dernières sont toutes dessinées de sa propre main. Ce travail colossal assigna à M. Kunth une place au premier rang des botanistes, et ses autres ouvrages ont achevé de mettre dans tout leur jour son merveilleux talent d'analyse et son habileté à saisir les rapports naturels des végétaux.

Les ouvrages les plus importants de M. Kunth ayant vu le jour en France, il lui est permis de regarder ce pays comme sa seconde patrie. En 1832, le roi a joint la croix de la Légion-d'Honneur à celle de l'Aigle-Rouge de Prusse, que M. Kunth portait dès 1825. Depuis son retour à Berlin, il a publié un manuel de botanique (*Handbuch der Botanik*, Berlin, 1830), un travail sur les plantes médicinales (*Officinelle Gervæchse*, 1834); et en 1838, une seconde édition entièrement refondue de la Flore des environs de Berlin (*Flora Berolinensis*), qu'il avait fait paraître en 1813, avant d'aller en France, et qui avait été son premier ouvrage. Il s'occupe maintenant d'un vaste travail sur toutes les espèces de plantes connues, dont quatre volumes seulement ont paru jusqu'à présent (*Enumeratio plantarum omnium hucusque cognitarum*, Berlin, 1833-41). Quoique M. Kunth ait peu voyagé, il a su rassembler une immense collection de plantes. Son herbier, aussi remarquable par l'ordre et la disposition que par la beauté et la richesse des échantillons, renferme plus de 40,000 espèces. C'est la collection particulière de ce genre la plus complète qui existe. S-F-D.

KURDES, *voy.* Kourdistan.

KURISCH-HAFF, *voy.* Frisch-Haff.

KUSTRIN, place forte importante et chef-lieu d'un cercle de la régence de Francfort, au confluent de la Warta et de l'Oder qu'on traverse sur un pont de 875 pieds de long, est située au milieu de marais larges et profonds. Sa population est de 6,000 habitants. Küstrin a un gymnase, quelques fabriques, et est le siége de plusieurs administrations. Les premières fortifications furent élevées, en 1537, par le margrave Jean. D'abord en terre, elles furent revêtues, par un comte de Lynar, d'un mur sous lequel régnait une voûte de 12 pieds de haut sur 24 de large et percée de meurtrières. En 1758, cette forteresse fut bombardée pendant sept jours par les Russes; mais l'arrivée de Frédéric-le-Grand et la victoire de Zorndorf la sauva. En 1806, après la bataille d'Iéna (*voy.*), le colonel d'Ingersleben, qui y commandait, la livra aux Français dès qu'ils parurent sous les murs. La garnison française y resta jusqu'au commencement de 1814, où elle fut obligée de capituler. X.

KUTAYEH, Kutahieh ou Kutayah, *voy.* Konieh.

KUTTER, *voy.* Cutter.

KUTUSOW, *voy.* Koutousof.

KYBOURG (comté de), *voy.* Habsbourg.

KYMRIS, et Kymre ou Langue Kymrique. La critique historique moderne, aidée de l'étude des langues et de celle des races, a reconnu, sur le sol de la Gaule et de la Grande-Bretagne, antérieurement à la conquête romaine, l'existence de deux populations distinctes, confondues jusqu'alors sous la désignation commune de Gaulois ou de Celtes, toutes deux venues de l'Orient quoique à des époques différentes, et qui se sont entrechoquées avant de se confondre en une seule. La première et la plus ancienne est celle des *Galls* (*voy.* Gaulois et Celtes); la seconde a reçu le nom de *Kymris* qui la rattache aux *Cimmériens* de la Crimée et de l'Orient, aux *Cimbres* vaincus par Marius, et aux *Cymry* * du pays de Galles. *Voy.* Cimbres et Galles.

(*) *Cymry* ou *Cynmry* (prononcez c dur), au singulier *Cynmro*, de *Cyn*, premier, principal, et *Bro*, pays, changé régulièrement en *mro* d'après la loi de mutation des consonnes. Cette étymologie du mot Kymri, empruntée par M. Pictet à Walters, auteur anglais d'une *Dissertation sur la langue Galloise*, nous paraît préférable aux hypothèses qui le font dériver de *Cymmer*, confluent; de *Kimmer*, *Kemper*, guerrier; de *Gomer*, fils de Japhet, etc.

Dès le XIe siècle av. J.-C., les incursions des Kymris à travers la Colchide, le Pont et jusque sur le littoral de la mer Égée, répandirent par toute l'Asie l'effroi de leur nom. La Chersonèse Taurique (*voy.*) et la côte occidentale du Pont-Euxin étaient le siége des hordes principales de ce peuple; mais son avant-garde errait le long du Danube, et les tribus de son arrière-garde parcouraient les bords du Tanaïs et du Palus-Méotide. Les mœurs sédentaires avaient pourtant commencé à s'introduire parmi eux; les tribus de la Chersonèse Taurique bâtissaient des villes et cultivaient la terre; mais, au VIIe siècle, refoulés par les bandes scythiques et teutoniques qui avaient envahi à leur tour ces contrées, les Kymris remontèrent la vallée du Danube, et, poussant devant eux leur avant-garde déjà maîtresse du pays, la forcèrent à chercher un autre territoire; ce fut alors qu'une horde considérable de Kymris, passant le Rhin sous la conduite de Hu ou Hesus-le-Puissant, chef de guerre, prêtre et législateur, se précipita sur le nord de la Gaule et sur la partie méridionale de l'Angleterre.

Telles sont les principales données que fournissent sur les Kymris les auteurs grecs et latins; elles se trouvent confirmées par les traditions galloises. Le barde Taliesin dit que les Kymris sortaient de l'Asie; suivant les Triades, « ils venaient de cette partie du pays de *Haf* (l'été ou le midi) qui se nomme *Deffrobani* (Taprobane), et où est à présent Constantinople. Ils arrivèrent, y est-il dit, à *la mer brumeuse* (la mer d'Allemagne), et de là dans l'île de Bretagne et dans le pays de *Lydau* (l'Armorique), où ils se fixèrent. »

En Gaule, le grand effort de la conquête kymrique paraît s'être porté le long de l'Océan, sur la contrée appelée Armorique. De là, les Galls furent refoulés dans la région orientale et méridionale; le reste du pays, jusqu'à la Garonne, est au pouvoir de la race nouvelle, plus ou moins mélangée de Galls, vers le midi et le centre, pure dans le nord. Dans l'île d'Albion, que les Kymris ont envahie en même temps que le continent gaulois, et à laquelle un de leurs chefs a imposé le nouveau nom de *Prydain* ou Bretagne, le golfe de Solway et le cours de la Tweed servent de limites aux deux populations: la race kymrique habite toute la partie située au midi; les Galls se maintiennent libres dans la partie sauvage et montagneuse du nord.

Indépendamment des différences toutes matérielles que la science physiologique a signalées entre les deux races (*), les Kymris semblent s'être distingués des Galls par plus de consistance et de sérieux dans le caractère, ainsi que par des institutions théocratiques plus développées. *Voy.* DRUIDES.

Le *kymrc*, ou idiome *kymrique*, n'existe plus que dans ses dérivés : le *bas-breton* (*voy.*) et le *gallois* ou *cymraig* (*voy. principauté de* GALLES), qui forment, avec le *cornique* (*voy.* CORNOUAILLES), le groupe de langues ainsi nommé par opposition au *gaëlique* (*voy.* ce mot et les additions, T. XII, p. 812), ou langage des Galls (*voy.* la note T. XII, p. 200). Le kymrique et le gaëlique se rattachent tous deux à la grande famille des langues indo-européennes; mais détachés à une époque différente de la souche commune, ils diffèrent assez pour avoir donné naissance à deux branches distinctes, quoique collatérales. Le kymrique, parlé d'abord dans tout le nord-ouest de la Gaule et le sud-ouest de l'île d'Albion, fut refoulé à la fin dans l'Armorique et dans le pays de Galles par l'invasion de races plus avancées, de même qu'il avait refoulé jadis l'antique et rude langage des Galls en Irlande et dans les Highlands (*voy.* ce mot, IRLANDAISES et ERSE) d'Écosse. Aussi peut-il être considéré comme la chaîne intermédiaire entre l'ancien celtique qui l'avait précédé et les idiomes gothique et teutonique qui vinrent après lui.

On peut consulter sur l'histoire et la langue des Kymris, outre les ouvrages sur la Bretagne et le pays de Galles, les travaux de MM. Amédée Thierry, Michelet, Ad. Pictet, Adelung, Balbi, Bopp, etc. R-Y.

(*) *Voir* l'ouvrage de M. Edwards, membre de l'Institut de France, *Des caractères physiologiques des races humaines, considérées dans leurs rapports avec l'histoire*, 1829.

KYRIE ELEISON. Deux mots grecs qu'on a francisés pour en faire une formule de litanie. Ils signifient : *Miserere, Domine*, ou *Seigneur, aie pitié*, et sont, l'un le vocatif de Κύριος, Seigneur, l'autre une des formes de l'impératif du verbe ἐλεέω, j'ai pitié. Ces mots furent employés très anciennement dans la liturgie et passèrent de l'église grecque à l'église latine. Dans quelques pays, ils se chantent même, mais le plus souvent traduits, dans les églises protestantes, au commencement du service divin. C'est une des parties de la messe qu'on met en musique. Il n'est pas rare qu'on en fasse une fugue (*voy.*) comme du *Christe eleison* qui suit, et, même à la troisième répétition, une double fugue qui paraît peu convenir à la nature des paroles. X.

KYSTE (du grec κύστη ou κύστις, sac ou vessie), sorte de poche membraneuse et fibreuse accidentellement développée au sein des parties vivantes, et renfermant diverses matières organiques. Par leur volume et leur poids, ainsi que par la compression qu'ils peuvent exercer sur les parties qu'ils avoisinent, les kystes occasionnent des accidents de diverses natures, mais ils ne sauraient être eux-mêmes considérés comme une maladie. Lorsqu'ils sont ou peuvent devenir incommodes, il faut recourir à l'extirpation, quand il est possible de les atteindre avec l'instrument tranchant, ou bien, après les avoir vidés des matières qu'ils contiennent, il faut enflammer leur paroi interne, qui alors contracte des adhérences avec elle-même et les réduit à une petite tumeur dure et insignifiante. Faute d'avoir pu en agir ainsi, on a souvent eu le chagrin de voir les kystes acquérir un volume énorme, et, ce qui est plus fâcheux encore, subir la dégénération cancéreuse.

Sous l'influence d'une cause dont l'essence et le mode d'action nous échappent également, une cellule du tissu cellulaire se remplit de liquide, se distend et s'applique des lames, de plus en plus nombreuses, du tissu environnant, qui lui créent des parois souvent épaisses et dures, avec des cloisons qui y pratiquent plusieurs cavités. La membrane intérieure résultant de cette organisation anormale sécrète des liquides de différente nature qui, ne trouvant pas d'issue, s'épaississent en s'accumulant et se présentent, à l'ouverture des tumeurs, sous l'aspect de suif, de miel, de gelée, le tout plus ou moins mêlé de sang. Quelquefois aussi des follicules, dont l'orifice vient à se fermer, continuant leur sécrétion, deviennent le principe de kystes volumineux, qui ensuite sont envahis par l'inflammation, soit aiguë, soit chronique, et entraînent des conséquences plus ou moins fâcheuses.

Les kystes se développent partout, mais principalement dans les parties abondamment pourvues de tissu cellulaire ou de follicules sébacés. Il est quelquefois difficile de les distinguer des autres tumeurs, comme aussi de déterminer à l'avance la nature des matières qu'ils contiennent. Au reste, ces productions morbides sont presque toujours lentes dans leur marche et ne présentent pas de danger par elles-mêmes. Quelquefois, mais rarement, l'absorption les détruit.

Les annales de la chirurgie contiennent des histoires de kystes non moins curieux par leur volume et leur situation que par les opérations auxquelles ils ont donné lieu. F. R.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME QUINZIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME QUINZIÈME.

K.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUINZIÈME.

ADDITIONS ET ERRATA.

Tome XIV.

(*Voir* au commencement du précédent volume.)

Pag. 78, col. 2, ligne 32, *au lieu de* J.-G. Duvernoy, *lisez* Joseph-Guichard Duverney.

p. 633, col. 2, ligne 44, *au lieu de* territoriaux, *lisez* tinctoriaux.

p. 735, col. 1, ligne 48, *au lieu de* assez nombreux. Parmi les premiers, *lisez* assez nombreuses. Parmi les premières.

Nous renvoyons au prochain volume l'*Errata* du T. XV, afin d'y comprendre à la fois toutes les fautes d'impression ou autres qui nous seront signalées.

